U d'/of OTTAWA
390030014404 36

CE

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/choixdechronique09buch

PANTHÉON LITTÉRAIRE.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

HISTOIRE.

11

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE.

XVI^e SIÈCLE.

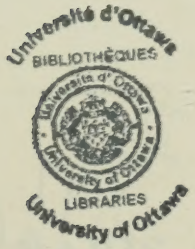

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

DC
33
.G47
1836
v.9

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE

AVEC NOTICES BIOGRAPHIQUES

PAR J. A. C. BUCHON.

LE LOYAL SERVITEUR. — CHRONIQUE DE BAYART.
GUILLAUME DE MARILLAC. — VIE DU CONNÉTABLE DE BOURBON.
ANTOINE DE LAVAL. — CONTINUATION DE MARILLAC.
JACQUES BUONAPARTE. — SAC DE ROME EN 1527.
R. DE LA MARCK, S^GR DE FLEURANGE. — MÉMOIRES DU JEUNE ADVENTUREUX.
LOUISE DE SAVOYE. — JOURNAL.
MARTIN ET GUILLAUME DU BELLAY. — MÉMOIRES.

PARIS

A. DESREZ, LIBRAIRE-EDITEUR,

RUE SAINT-GEORGES, 11.

M DCCC XXXVI.

123326

A SON ALTESSE IMPÉRIALE

LE PRINCE NAPOLÉON LOUIS BONAPARTE.

MON CHER PRINCE,

C'est à vous surtout que je devais offrir ce volume. Il contient l'ouvrage d'un Jacques Buonaparte, homme de sens et de cœur, qui porta avec honneur au XVI^e^ siècle ce nom devenu au XIX^e^ le plus glorieux des noms. Un autre membre de votre famille, un homme d'un esprit droit, d'un cœur généreux, d'un patriotisme éprouvé, qui fut votre frère, a fait de cet ouvrage une traduction élégante et facile. Vous-même vous avez bien voulu à ma demande revoir les fragments omis par votre frère ; car je ne voulais pas qu'une plume étrangère vînt se mêler à cette association de famille. Je puis donc dire qu'en bonne partie ce volume est tout vôtre et vous le dédier comme tel. Mais une autre considération encore m'a déterminé à vous le présenter : c'est qu'il contient, à côté de la narration historique de Jacques Buonaparte, les Mémoires sur Bayard et Fleurange, deux héros de votre affection. Je ne sais si la fortune, favorable ou contraire, vous appellera jamais à la vie d'action, vous condamné, en expiation de la gloire de votre nom, à user jusqu'ici dans l'exil cette généreuse ardeur par laquelle vous eussiez su le soutenir ; mais ce que je sais bien, c'est que si jamais votre patrie réclamait le sacrifice entier de votre personne, heureux de vous exposer aux premiers rangs, sans autre ambition que celle de bien faire, sans autre mobile que l'intérêt de votre pays, vous sauriez, comme Bayard, capitaine ou soldat, magistrat ou citoyen, conquérir l'affection, le respect, et, je me plais à le croire, l'admiration de tous.

Si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris.

Paris, 27 juillet 1836.

Votre ami,
J. A. C. BUCHON.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

LOYAL SERVITEUR.

VIVAIT DANS LA DERNIÈRE PARTIE DU XV^E ET LA PREMIÈRE PARTIE DU XVI^E SIÈCLE.

L'auteur de la chronique de Bayard n'est connu que sous le nom du *Loyal Serviteur*. Son ouvrage fut imprimé pour la première fois en 1527, trois ans seulement après la mort de Bayard. Deux ans auparavant, un médecin lyonnais, Symphorien Champier, employé dans les armées françaises en Italie comme médecin des rois Charles VIII et Louis XII, et qui avait épousé une parente de Bayard, avait publié, dès 1525, une *Vie du preux chevalier Bayard*. Champier a dû être bien informé de ce qu'il raconte, et sa position de famille ajoutait encore à l'enthousiasme qu'il éprouvait comme Français. Mais, bien qu'on retrouve dans son ouvrage un bon nombre d'anecdotes intéressantes, son style traînant et diffus et ses nombreuses digressions généalogiques et comparaisons antiques en rendent la lecture peu agréable. La chronique du Loyal Serviteur est, au contraire, un des plus gracieux ouvrages de l'époque. Le style en est élégant et délicat, la narration précise et claire, les réflexions vives et justes. On voit que l'auteur a dû vivre dans la familiarité de son héros et s'est imprégné de lui.

Personne, en effet, plus que Bayard ne sut communiquer à ceux qui l'entouraient les nobles passions dont il était animé : « Il eût fait combattre, dit le Loyal Serviteur, le plus couard homme du monde, et si Dieu l'eût fait roi de quelque puissant royaume, il aurait acquis tout le monde à lui par sa grâce. » Respecté et chéri de tout le monde par sa valeur héroïque au milieu des dangers, par la prudence avec laquelle il savait les éviter aux siens, par sa générosité inépuisable, par sa gaîté bienveillante et par toutes les vertus réunies comme à plaisir, sa mort causa une douleur universelle. La prière suivante fut composée à cette occasion et longtemps récitée dans les églises de Grenoble ; c'est un monument des sentiments qu'il inspirait.

« Nostre Seigneur Jésus-Christ, Verbe du Père, lequel es venu en ce monde pour sauver les pécheurs ; nous, pauvre peuple du Dauphiné, te prions par ta sainte passion, laquelle as voulu prendre pour nous pécheurs, et as voulu ressusciter pour nous tous justifier ; te prions, par ta sainte résurrection, veuilles ressusciter du sépulcre de ce misérable monde le noble esprit de nostre gouverneur, le noble chevalier Bayard, et lui donner, par ta grâce, partie de ta résurrection, afin que en ta grande résurrection puisse avec les heureux ressusciter en corps et ame. Toi, Seigneur, qui commandes aux vents et à la mer de cesser, et tout obéit, et fut tranquillité sur mer, et cheminas sur les eaux et ondes de la mer, donne, Seigneur Dieu, à ton serviteur Bayard, ta miséricorde, et lui veuilles pardonner ses fautes ; car s'il a esté sage, prudent, benin quant au monde, devant toi ce n'est rien s'il ne procède de ta grâce. Sois donc, Sire Dieu, son défenseur contre tous ennemys infernaux, et le veuilles loger avec les anges et tous les saints en ton saint paradis, toi qui es le Père éternel. Amen. »

La chronique de Bayard fut publiée pour la première fois, à Paris, en un vol. in-4°, par Galliot du Pré. Tous les ouvrages publiés depuis sur Bayard sont ou de médiocres traductions, ou de pénibles périphrases de ce document original. Nous le reproduisons ici dans son texte primitif.

GUILLAUME DE MARILLAC.

VIVAIT AU COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE.

Guillaume de Marillac était secrétaire du connétable de Bourbon et appartenait à une famille parlementaire.

« Moi, dit-il, son très humble serviteur et indigne secrétaire, ay voulu mettre par escrit, selon mon rude et gros entendement, les faicts et gestes de mondict sieur le duc Charles, depuis sa naissance, au temps de laquelle, et long-temps avant, et aussi depuis continuellement, j'ay servi en sa maison, tant feu monsieur son grand-père, que feu monsieur son père, et feu monsieur son frère aisné, chascun successivement, jusques à leur trépassement. »

Son histoire du connétable de Bourbon est écrite plutôt en style de notaire du temps qu'en style d'homme d'action, ainsi qu'on eût aimé à la lire. Elle renferme toutefois quelques faits intéressants. Le manuscrit se retrouvait dans la bibliothèque de Laval, et Antoine de Laval l'a publié dans un volume in-4° intitulé : *Dessins de professions nobles et publiques*. Paris, 1612, en y ajoutant une continuation jusqu'à la mort du connétable.

ANTOINE DE LAVAL.

NÉ EN 1551. — MORT EN 1631.

Antoine de Laval, sieur de Bélair, maître des eaux et forêts du Bourbonnais, capitaine des châteaux de Beaumanoir-lez-Moulins, et géographe du roi, a inséré dans son volume ayant pour titre *Dessins des professions nobles et publiques*, la vie du connétable de Bourbon par Marillac, qu'il avait trouvée dans la bibliothèque de sa famille, et il y a ajouté quelques pages de continuation qui sont écrites du même style d'homme de greffe. Il y donne l'extrait des plaidoiries relatives à la succession des duchés de Bourbon, et une lettre que j'ai insérée en note, écrite par François I^er à sa mère pour lui rendre compte de la bataille de Marignan.

Antoine de Laval mourut âgé de 80 ans, en 1631.

JACQUES BUONAPARTE.

NÉ EN . . . . . — MORT EN 1541.

La relation historique de Jacques Buonaparte a a été imprimée pour la première fois en langue italienne, sous la fausse rubrique de Cologne, en 1756.

Le prince Napoléon Louis Bonaparte, jeune homme de si brillante espérance, et moissonné d'une manière si funeste et si prématurée dans la dernière révolution de la Romagne, a traduit en français l'ouvrage de son parent sur le *Sac de Rome*. Il avait omis deux morceaux sur le siége de Marseille, par les Impériaux, et sur la bataille de Pavie. Son frère, le prince Napoléon, à qui nous devons un *Manuel d'artillerie*, qui l'a placé si haut dans l'estime de nos plus habiles officiers, et quelques pages politiques qui annoncent, non moins que plusieurs circonstances de sa vie, une haute raison et un caractère ennobli par le plus pur dévouement, a bien voulu se charger de compléter pour moi l'ouvrage de son frère. Ce sont ces deux traductions réunies que je publie ici. La traduction principale avait été déjà imprimée sous les yeux du jeune auteur à Florence en 1830. Il l'a dédiée à la princesse Zénaïde Bonaparte, princesse de Musignano, sœur de sa propre femme et fille aussi de Joseph Bonaparte.

Voici cette dédicace :

A ZÉNAIDE BONAPARTE,

PRINCESSE DE MUSIGNANO.

« L'histoire du *Sac de Rome* étant l'ouvrage d'un « de vos ancêtres, j'ai pensé que vous le recevriez « avec bonté.

« Vous dédier une traduction, à vous qui traduisez si bien, c'est un acte de témérité, je le sais ; « mais en me décidant à vous offrir ce travail, j'ai « été entraîné par le désir de vous donner un faible « témoignage de ma sincère amitié. »

N. L. B.

PRÉFACE

DU PRINCE NAPOLEON LOUIS BONAPARTE.

Le traducteur de cet opuscule n'a pas la prétention de s'en faire gloire aux yeux du public. Si le *Sac de Rome* obtient quelque succès, tout le mérite en reste à la relation énergique et consciencieuse de l'historien contemporain. Son drame est effrayant, parce qu'il est vrai ; aussi le traducteur s'est-il fait scrupule de conserver, malgré leur longueur, toutes les scènes diverses et multipliées de cette catastrophe.

Jacques Bonaparte, historien, sera jugé par ceux qui voudront prendre la peine de lire sa relation ; le traducteur l'abandonne à la critique impartiale, sans rien ajouter aux éloges de l'éditeur de Cologne (voir ci-après la préface de l'éditeur de Cologne). Il se contentera de remplir les lacunes de cette préface, en publiant sur la famille Bonaparte des détails authentiques, lambeaux d'histoires presque entièrement oubliées, mais au moins intéressantes pour ceux qui aiment à retrouver, dans les annales des temps passés, l'origine d'une illustration plus récente.

Ceux des lecteurs, que cette courte dissertation généalogique pourrait effrayer, sont priés de passer de suite au *Sac de Rome*.

§ 1. *L'histoire de Trévise de Bonifazio* (p. 128) rappelle qu'en l'année 1178, Jean Bonaparte fut envoyé par cette ville libre près du gouvernement de Padoue, pour se procurer les éclaircissements nécessaires, relativement aux armements des Padouans, qu'on supposait destinés contre Trévise. Il fallait, pour une commission aussi délicate, un homme doué de dextérité et de pénétration, qui eût la confiance de sa patrie, et que les Padouans (naturellement et de tout temps assez graves et fiers) ne pussent mépriser comme ministre, ni pour sa naissance, ni pour son mérite personnel.

La chronique de Mauro affirme que Jean Bonaparte a été un des premiers chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques, en Espagne, et le fondateur de l'hôpital de cet ordre dans Trévise. Cet ordre militaire, institué l'an 1170, exigeait des preuves de noblesse (Federici, *Storia de' Cavalieri Gaudenti*).

Le 21 décembre 1208, dans le traité de paix entre les villes de Padoue d'une part, et celles de Vérone, Vicence et Trévise de l'autre, *interfuerunt in dicto consilio Ergus Joannes Bonapars* (Verci, t. I, n. XLIII, p. 51). On lit dans les *Monumenta Ecclesiæ Aquilejensis* du célèbre P. de Rubeis, que les feudataires du Frioul, mécontents de l'élection

au Patriarcat d'Aquilée, de Bertold de Méranie, se révoltèrent contre la souveraineté ecclésiastique du Frioul, se procurèrent avec la bourgeoisie de Trévise l'appui de cette ville contre leur souverain. On en dressa un traité solennel, le 15 septembre 1229, *in præsentiam Bonisperii filii Joannis Bonapartis.*

§ 2. L'année 1233, Barthélemy, évêque de Vicence, propage en Italie l'ordre des chevaliers Gaudenti ou de Sainte-Marie Mère de Dieu. Cet ordre a été institué en France, et ses trois premiers maîtres ont été Français. Les chevaliers Gaudenti, par une bulle d'Honorius III, de l'année 1221, devaient se conformer en tout, hors dans l'habit, aux réglements et statuts des Templiers, *secundùm observantiam Ordinis Fratrum Militiæ Templi.* Ils étaient mariés; ils faisaient preuve de noblesse du côté paternel et maternel, comme dans l'ordre de Saint-Jean, et avaient pour but de réconcilier entre eux les citoyens, et de ramener l'union entre les villes d'Italie. On trouve nommé parmi les chevaliers Gaudenti, *Bonsembiante Bonaparte*, en 1270. Ce même Bonaparte influa beaucoup, l'an 1279, dans l'alliance entre Trévise, Padoue et Vicence; il apaisa une sédition qui s'était élevée dans Padoue, et fut un des bienfaiteurs de l'hôpital de Trévise, où son testament est conservé.

Le 12 septembre 1267, Bonsembiante Bonaparte fut nommé ambassadeur de Trévise au traité de paix entre Trévise, Padoue et Vicence (Verci, t. II. pag. 117 n. CLXX).

§ 3. Le chevalier *Nordille Bonaparte*, fils de Jean, a été en 1258, un des otages que la ville de Trévise donna à Eccelin de Romano, pour caution qu'on le dédommagerait des dégâts que les Trévisans avaient faits sur ses terres. Le chevalier Nordille Bonaparte (Federici, t. I, pag. 246), l'an 1259, fut un des garants des anciennes conventions renouvelées entre les villes de Trévise et de Conégliano (Verci, t. II, p. 24).

En 1268, le 2 avril (Verci, t. II, p. 123, n. CLXXVII), le prince Conradin de Souabe, fils de Conrad, celuilà même à qui Charles d'Anjou fit trancher la tête à Naples, fut cautionné par Nordille Bonaparte, moyennant quelques balles de coton, pour la valeur des droits de douane dus, pour les effets dudit prince, à un certain Nascimben, qui apparemment avait pris à ferme la douane de Trévise.

La ville de Trévise ayant envoyé Nordille Bonaparte comme son syndic chargé de procuration à Venise, il y conclut un traité de commerce entre sa patrie et la république de Venise, le 11 avril 1271 (Verci, t. II).

Nordille Bonaparte, l'an 1272, ayant été élu podestat de Parme, y fut reçu chevalier Gaudens, dans l'église des Dominicains de la même ville, au moment où il finissait son administration. C'était le premier gentilhomme de Trévise admis et reçu dans cet ordre. Le 21 mai 1280, par le moyen d'Hector Doglioni, docteur en droit, et son chargé de procuration, le chevalier frère Nordille fit acheter, pour 400 livres de *piccioli* de Venise, des biens situés à Trévise, dont il prit possession au nom de son ordre.

Le 3 avril 1290 (Federici, t. I, p. 349), le chevalier Nordille Bonaparte décéda, après avoir fondé un hôpital hors de la porte Saint-Thomas, dont il donna le patronat aux chevaliers de Saint-Jacques de l'Épée ou de San-Jago en Espagne.

§ 4. Dans la moitié du XIII^e^ et au commencement du XIV^e^ siècle, il y eut diverses émigrations et proscriptions de familles trévisanes. La première eut lieu de 1255 à 1257, occasionnée par les persécutions qu'essuyait le parti guelfe sous la tyrannie d'Albéric da Romano, seigneur de Trévise.

Le chevalier Pierre Bonaparte, fils du chevalier frère Nordille (n. XIX, Federici, p. 346), l'an 1312, entra dans la coalition des Apponi et des Beraldi, pour détruire le pouvoir tyrannique que Richard et Guecello, seigneurs de Camin, exerçaient dans Trévise, sa patrie.

Le 3 novembre 1313, les Trévisans élurent le chevalier Pierre Bonaparte ambassadeur près de Can-le-Grand, seigneur della Scala, souverain de Vérone (Verci, t. IV, p. 36). Ce chevalier était un des *Quatuor Viri sapientes*, que la ville de Trévise chargea, avec l'évêque de Céneda, de délibérer sur les affaires publiques (Verci, t. VI, p. 36).

Les Trévisans envoyèrent dans les forts de leur district des gouverneurs pour les garder, et le chevalier Pierre Bonaparte fut envoyé à Breda, au-dessus de Arlo (Bonif., p. 251).

L'an 1314, le conseil de Trévise nomma Pierre Bonaparte un des *Sopragasbaldi*, c'est-à-dire des commissaires généraux, chargés de pourvoir aux choses nécessaires à la défense du pays (Bonif., p. 263). Le 4 avril 1314, le chevalier Pierre, étant un des quatre anciens magistrats, proposa d'envoyer un ambassadeur à Padoue pour offrir aux Padouans des secours contre le seigneur della Scala, souverain de Vérone (Verci, t. VII, p. 5).

Le 4 juin 1316, Guecello de Camin, avec peu de troupes, s'étant emparé de Feltre, où était podestat Pierre Bonaparte, qu'il renvoya chez lui, l'évêque Andrighieri tint ferme en se fortifiant dans l'évêché. Ce dernier écrivit, pour avoir du secours, aux Trévisans, et sa lettre est adressée : *sapientibus Viris, amicis præcipuis, nobili Viro, Dom. Petro de Bonaparte, Feltri potestati*, etc. Le 16 du même mois, les Trévisans envoyèrent à Pierre Bonaparte des secours pour délivrer l'évêque de Feltre (Verci, t. VII, p. 104), et le 2 août 1316, le chevalier Pierre

étant un des *Sapientum primi gradûs* de la municipalité de Trévise, fut chargé de prendre en considération la médiation offerte par les Padouans pour ménager un accommodement entre Trévise et Guecello, seigneur de Camin (Verci, t. VII, p. 176).

Le 12 février 1318, Pierre Bonaparte, étant podestat de Padoue, obtint des secours en faveur des Padouans contre le seigneur della Scala, et ces secours leur procurèrent une paix avantageuse (Bonifazio, p. 280, Verci, t. VIII, p. 97). L'année 1319, le chevalier Pierre fut élu ambassadeur des Trévisans près l'empereur Frédéric d'Autriche, pour implorer du secours contre les attaques de leurs voisins (Bonifazio, p. 301).

§ 5. Le chevalier Odéric, fils du chevalier Pierre, est un des sages élus pour délibérer avec les anciens, sur le parti à prendre par la ville, et il est le troisième nommé en rang parmi les vingt-six ambassadeurs trévisans envoyés à Venise, pour la reddition de la ville de Trévise et de tout le pays au gouvernement de Vérone (Verci, t. XII, p. 34).

Le chevalier Odéric eut deux fils, Pierre et François, qui l'année 1350 étaient aussi chevaliers Gaudenti.

§ 6. On ne trouve ni dans l'histoire de Trévise, ni dans la chronique de Mauro la mort et les descendants du chevalier Nicolas, fils du chevalier Odéric. Il en est de même des autres enfants du même chevalier Odéric, que Mauro indique dans sa généalogie et sa chronique, et dont il ne donne aucune trace après l'année 1350. Leur postérité s'éteignit longtemps après dans Trévise. Celle du chevalier François dura jusqu'en 1400. Celle du chevalier Pierre finit à défaut de descendance mâle.

§ 7. Il y eut une autre branche d'un Jean Lombard Bonaparte qui dura une génération de plus dans Trévise. Son testament est rappelé dans une lettre du P. Rubbi, et l'auteur de cette lettre soupçonne que les Bonaparte, citoyens libres d'un pays indépendant, abandonnèrent Trévise où n'existait plus la liberté républicaine, et allèrent s'établir ailleurs.

§ 8. Le préfet du Tagliamento, Joseph Casati, dans son *travail sur la connexion qui existe entre les Bonaparte de Trévise et ceux de Toscane*, convient que les érudits ne sont pas d'accord sur l'époque de l'émigration des Bonaparte de Trévise; il estime néanmoins que c'est toujours la même famille que celle de Toscane. En premier lieu, il fait observer qu'il retrouve les Bonaparte à Trévise avant les divisions de la Toscane en deux partis, en Guelfes et Gibelins, puis en Guelfes noirs et blancs; et que les chroniques les plus accréditées représentent cette famille comme descendant des Lombards. En second lieu, il remarque qu'il y eut de grands désordres causés dans la Marche de Trévise par les deux factions ennemies ci-dessus, qui s'appelaient dans cette ville, les Impériaux et les Populaires; que lorsque ces dissensions éclatèrent, la famille illustre Della Parte fut séparée en deux branches, l'une nommée Bonaparte, l'autre Malaparte; la première conserva toujours le plus de crédit et d'influence à Trévise. Enfin en troisième lieu, il suppose que l'émigration des Bonaparte doit avoir eu lieu à la fin du XIV^e^ siècle, lorsque, ayant beaucoup perdu de leur fortune, et leur patrie étant tombée sous la domination de la république de Venise, ils allèrent s'établir à San-Miniato en Toscane, où ils ont toujours été regardés comme une ancienne famille.

C'est avec des arguments tirés des généalogies du docteur Mauro, qu'il est convaincu de pouvoir soutenir ces trois propositions.

La translation de Bonaparte de l'autre côté des Apennins ne va pas au-delà des révolutions de Trévise : Ces émigrés trévisans suivirent l'exemple des Ordelafi qui se retirèrent à Forli, et quelques Bonaparte des différentes branches de cette famille, qui étaient à Trévise, auront formé des établissements dans la Romagne, et puis en Toscane et à Sarzane, suivant l'impulsion des événements.

§ 9. Louis-Marie-Fortuné Bonaparte, de la branche établie à Sarzane, passa en Corse, en 1612, au temps de la guerre contre les Génois. Il se fixa à Ajaccio, et est le chef de la branche des Bonaparte de Corse.

§ 10. Le traducteur terminera son travail par quelques notes détachées, recueillies par M. le marquis Joseph-Étienne Degli Alli Maccarani de S. Miniato.

Dans l'histoire florentine de Marchione Coppo Stefani, intitulée *Delizie degli eruditi Toscani*, on trouve (t. 17 à 150) que Jean Bonaparte de Dascoli était podestat de Florence en 1334, et qu'un Odéric Bonaparte de Trévise, en 1345, fut capitaine du peuple, à Florence.

Dans les archives *delle Decime Granducali*, on lit qu'un Bonaparte fut exilé de Florence par le parti Guelfe, *ob nimiam potentiam*, et qu'il vint s'établir dans la jolie ville de S. Miniato al Tedesco. Avant son exil, il habitait à Florence, dans le quartier *San Niccolò* et était connu sous le nom du *Gibelin*.

Léonard-Antoine Bonaparte fut décapité à Florence, comme Gibelin, en 1441. Il avait alors des fils dont on ignore la postérité.

Le traducteur a omis beaucoup de détails dans cette généalogie; car il pense que des titres de noblesse ne sont un objet de curiosité que pour un petit nombre de personnes, et d'ailleurs la famille Bonaparte n'en retirerait, à ses yeux, aucun lustre...

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

PRÉFACE

DE L'ÉDITEUR DE COLOGNE.

La famille Bonaparte, de la ville de San-Miniato al Tedesco, a toujours été considérée comme une des plus distinguées de cette ville, et même de la Toscane. Les charges importantes et honorables qu'elle a constamment occupées dans l'administration de la république de San-Miniato en fournissent la preuve. Suivant les historiens, cette famille s'est fait remarquer par les grades éminents qui lui furent conférés dans les guerres soutenues par cette ville contre Florence. A Florence même, elle fut élevée aux premières dignités de l'état et comptée parmi les grandes familles du pays. Ces faits n'ont pas besoin d'attestation pour tous ceux qui sont un peu versés dans nos archives.

J'ai réussi à tirer des archives particulières de cette illustre famille le manuscrit de la présente histoire, qui m'a paru fort intéressante. Jacques Bonaparte, son auteur, vivait à la cour de Rome, à l'époque du sac de cette ville, en 1527. Plusieurs ouvrages de sa composition, encore inédits, ne peuvent laisser aucun doute sur son goût et son érudition. La maison dont il est sorti a brillé de tout temps dans les lettres. Pour s'en assurer, il suffit de consulter l'*Histoire de l'Université de Pise* par le célèbre professeur Etienne Fabrucci, dans laquelle sont cités avec éloge plusieurs Bonaparte, littérateurs distingués, et, entre autres, Nicolas Bonaparte, qui le premier introduisit l'étude de la jurisprudence dans l'Université de cette ville, suivant les interprétations de Chesio.

Je ne veux point perdre l'occasion de parler ici d'une inscription, gravée sur un marbre, dans l'église de Saint-François, à San-Miniato.

CLARISSIMO SVÆ ÆTATIS ET PATRIÆ VIRO
IOANNI IACOBI MOCCII DE BONAPARTE
QVI OBIIT ANNO MCCCCXLI DIE XXV
SEPTEMBRIS. NICOLAVS DE BONAPARTE
APOSTOLICÆ CAMERÆ CLERICVS FECIT
GENITORI BENEMERENTI ET POSTERIS.

Avec le souvenir de Nicolas Bonaparte, prélat distingué, ce monument consacre celui de notre auteur qui demeurait à Rome, dans le palais des Orsini, avec qui sa famille était liée. Ce qui donne un prix infini à sa relation, c'est l'exactitude avec laquelle il rapporte, jour par jour, les événements qui ont eu lieu, le jugement et l'impartialité qu'il met dans les détails de sa narration, le soin qu'il prend de se tenir constamment éloigné de la haine comme de la prévention. D'ailleurs, quelle foi ne mérite pas un témoin oculaire? toutes ces circonstances réunies donnent, à mon avis, à ce récit du pillage de Rome, un air de vérité que je suis loin de retrouver au même degré dans les histoires qui traitent du même sujet. Les autres narrateurs habitaient loin de Rome, ou bien ils écrivirent longtemps après, et mêlèrent à leur récit des faits qui n'y ont aucun rapport.

Grégoire Giraldi, dans sa préface *Alli Ecatammiti*, fait une description pathétique des malheurs de la ville sainte; mais il ne suit pas la marche régulière des événements, et ne cite les noms d'aucun des personnages qui y figurèrent activement, soit comme bourreaux, soit comme victimes; son ouvrage n'est qu'une longue déclamation. — Guicciardini parle de cette funeste catastrophe, mais il n'a guère d'exactitude ni de précision. — Dans l'histoire de sa vie, Benvenuto Cellini entre dans beaucoup de développements sur ce désastre; mais il ne raconte pas tout, et rapporte des traits de bravoure évidemment faux: c'est ainsi, par exemple, qu'il s'attribue l'honneur d'avoir tué Bourbon. D'ailleurs, enfermé au château Saint-Ange, comment a-t-il pu tout voir? — Quatre ou cinq autres, que je pourrais citer, tels que Panvinio, Gionio, Oldoino, etc. ont écrit sans suite et sans méthode. Pour me résumer, je dirai qu'un grand nombre d'écrivains rapportent des faits, sinon entièrement faux, au moins extrêmement douteux. Notre auteur respecte, sans faire tort à la vérité, les chefs de l'Empire et de l'Eglise; et si quelquefois il les dénonce comme auteurs des désordres qui ont eu lieu, au moins ne confond-il jamais leur imprudence et leurs erreurs politiques avec les écarts de leur vie privée. Nulle part il ne laisse percer l'humeur ou l'esprit de parti.

Bonaparte commence son ouvrage par une courte introduction où il expose avec beaucoup de sagacité les intérêts des princes d'Europe, et le caractère des principaux personnages qu'il va mettre en scène. S'il n'avait pas eu soin de faire précéder le récit de ce déplorable événement des causes politiques qui l'amenèrent, il ne semblerait plus être que le résultat d'un de ces hasards funestes au genre humain.

Il existe un autre ouvrage sur ce même sujet, écrit par un Florentin, Francesco Vettori, qui se trouve dans la bibliothèque Laurentienne. Il est écrit d'un style simple et familier, en forme de dialogue entre deux interlocuteurs, Antoine et Basile. Le premier a quitté Rome pour se rendre à Florence, et rencontre en route le second, qui lui marque sa joie et son étonnement de le revoir, car il le croyait emporté par l'orage qui a éclaté sur Rome, et l'avait déjà pleuré comme une victime du fer ou de la peste. Antoine lui disant que la mort eût

été préférable aux horribles souffrances endurées dans cette ville, Basile lui demande le récit circonstancié de cette catastrophe. Antoine fait alors une narration, qui ressemble à celle de notre auteur, sauf qu'elle est plus laconique et plus timide. Il paraît d'avis que, pour exposer clairement l'origine de cette calamité, il faudrait remonter au siècle de Léon X. Il donne bien peu de détails sur le sac de la ville, et s'applique plutôt à la recherche des causes de ce désastre. Suivant lui, il faut l'attribuer à l'ignorance du cardinal de Cortone, gouverneur de Florence; à la conduite impolitique de Clément VII, qui exaspéra les Colonna; à l'imprudente défense faite aux habitants, soit de sortir de Rome, soit d'emporter leurs effets; ensuite à la méchanceté de Bourbon, à l'incapacité des capitaines Renzo et Baglioni, qui ne surent prendre aucune mesure utile; puis enfin, à la justice de la Providence.

Cet écrit n'enlève rien au mérite du nôtre, qui voit le jour pour la première fois, et qui, mieux qu'aucun autre, fait connaître ce triste et affligeant épisode de l'histoire d'Italie.

Cologne, 1756.

---

*

Louis Guicciardini, frère de François Guicciardini, auteur de l'*Histoire d'Italie*, nous a laissé aussi une description en deux livres du sac de Rome, dont il fut témoin oculaire. Ce volume a été réimprimé en 1758 à Cologne, et l'éditeur l'attribue à tort à François Guicciardini.

Le n. 167 de la classe xxx, dans la bibliothèque de Magliabecchi à Florence, contient un morceau fort court, mais assez intéressant sur le même sujet; c'est le dialogue mentionné plus haut dans la préface de l'éditeur de Cologne. Il a pour titre: *Sacco di Roma scritto in dialogo da Francesco Vettori gentiluomo fiorentino*. M. Salvi en a fait une copie fort exacte qu'il a bien voulu me communiquer. La mort du connétable de Bourbon y est racontée comme dans Jacques Bonaparte, et rien n'y confirme l'histoire que raconte Benvenuto Cellini, qui se vante de l'avoir tué dans la plaine. Voici ce que dit Vettori qui était présent:

« Furono ributtati. Onde Borbone disperato,
« prese una scala e andò verso le mura per dar
« animo agli altri a fare il medesimo, e nell' an-
« dare ebbe una ferita d'archibuso nella testa, e
« subito morì. »

ROBERT III DE LA MARCK,

SEIGNEUR DE FLEURANGE ET DE SEDAN.

NÉ EN 1492. — MORT EN DÉCEMBRE 1536.

Fleurange fut le fils de ce bouillant Robert de la Marck surnommé le *grand sanglier des Ardennes*, qui tour à tour conquit, perdit et reprit sa souveraineté, et qui, après avoir abandonné violemment François I pour Charles-Quint, rompit d'une manière plus violente encore avec celui-ci. Apprenant que Charles-Quint voulait le déposséder du duché de Bouillon, il lui déclara la guerre en pleine diète à Worms en 1521, repassa au service de François I, et devint le premier prétexte de la guerre qui s'alluma entre les deux rivaux.

Ces revirements de la fortune du père eurent une grande influence sur la fortune du fils. Fleurange avait été envoyé dès l'âge de neuf ans à la cour de Louis XII et s'était attaché au jeune François d'Angoulême, depuis François I, et il le servit toujours avec courage et dévouement. Le refus qu'il fit d'imiter en 1518 la défection de son père lui valut le courroux de cet homme impétueux qui le déshérita. Charles-Quint n'était encore que roi d'Espagne. Au moment où la mort de Maximilien lui fraya la voie à la couronne impériale, François I, qui la briguait en même temps, envoya Fleurange comme son ambassadeur en Allemagne; mais, malgré toutes ses prodigalités, Fleurange ne put réussir et Charles-Quint fut élu.

L'insuccès de cette importante négociation nuisit à la carrière politique de Fleurange, et, désintéressé comme il était, il fût resté comme Bayard éloigné du commandement supérieur des armées, si la seconde boutade de son père, qui rompit avec Charles-Quint ne l'eût réintégré dans ses droits à la principauté. Aussitôt la guerre s'alluma ; toutes les possessions de la maison de la Marck furent envahies ; les trois frères Fleurange, Jamets et Saussy déployèrent le plus grand courage ; mais il fallut céder au nombre, et ils furent réduits à la ville et au château de Sedan.

Lorsque la guerre fut portée en Italie, Fleurange y suivit François I, et fût fait prisonnier comme lui à la bataille de Pavie en 1525. Charles-Quint par haine pour son père lui fit subir un rigoureux emprisonnement dans la citadelle de l'Ecluse. Ce fut dans cette prison que, *pour passer son temps plus légèrement et n'être oiseux*, il composa les Mémoires publiés dans ce volume. Il ne fut remis en liberté qu'après le traité de Madrid, fut fait capitaine des gardes et maréchal de France, et obtint pour dédommagement de ses pertes les villes de Château-Thierry et de Châtillon-sur-Marne. Dix ans plus tard il défendit et sauva Péronne, assiégée par le comte de Nassau, général de Charles-Quint. Cette même année, son père étant mort, Fleurange se disposait à aller prendre possession de sa souveraineté de Sedan lorsqu'une fièvre violente l'arrêta à Longjumeau, où il mourut au mois de décembre 1536.

Ses mémoires écrits avec naïveté et vivacité furent publiés pour la première fois en 1753 par l'abbé Lambert, qui les tenait du comte de la Marck.

LOUISE DE SAVOYE,

NÉE AU PONT D'AIN EN BRESSE, LE 11 SEPTEMBRE 1476. — MORTE EN 1532.

Louise de Savoie, fille du comte Philippe de Bresse, fut mariée dès l'âge de douze ans à Charles d'Orléans, comte d'Angoulème. Devenue veuve à l'âge de dix-huit ans, elle se consacra complétement, dans la solitude du château de Cognac, à l'éducation de son fils, depuis François I. A l'avénement de Louis XII au trône elle reparut à la cour. Agée seulement de vingt-deux ans, belle, spirituelle, passionnée, elle s'y livra à tous les plaisirs, mais sans jamais cesser de se montrer mère attentive et intelligente. Il paraît qu'à cette époque elle avait désiré épouser le connétable de Bourbon, qui lui préféra une fille contrefaite, Suzanne de Bourbon, dont l'alliance favorisait ses vues sur le recouvrement du duché de Bourbon. Louise ne lui pardonna pas ses calculs d'intérêt; et la malveillance avec laquelle elle le poursuivit amena l'ambitieux connétable à trahir son pays et son nom.

Lorsque François I devint roi, Louise de Savoie conserva sur lui la plus grande influence et fut nommée par lui régente de France à son départ pour l'Italie. Après la défaite de Pavie, Louise de Savoie fit preuve de courage et d'habileté dans le gouvernement du royaume, et elle signa en 1529, avec Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, pour la délivrance de son fils, le traité de Cambray, appelé aussi le Traité des Dames.

Lorsqu'elle mourut en 1532, à Grez en Gâtinois, on trouva 1,500,000 écus d'or dans ses coffres. L'avidité était un des traits dominants de son caractère. On lit dans les mémoires du temps que plusieurs fois elle retint pour elle l'argent qui devait être envoyé aux armées, et qu'elle fut ainsi la cause de beaucoup des désastres de l'armée française. L'affection réelle qu'elle avait pour son fils, au milieu de son ardeur des plaisirs et malgré son avidité, la protégea toujours dans son esprit.

Louise de Savoie a laissé une sorte de journal que Guichenon a publié dans les pièces jointes à son histoire généalogique de la maison de Savoie. Il le tenait de père Hilarion de Coste, religieux minime, qui l'avait trouvé dans la bibliothèque de Hardy, conseiller au Châtelet. Ce n'est qu'une sorte de mémorandum sans développement, mais où éclate de temps à autre d'une manière assez heureuse la vive affection et la profonde admiration que Louise de Savoie portait à son fils. Il avait été republié dans la collection des mémoires, et je le reproduis ici.

MARTIN DU BELLAY.

NÉ EN . . . . . — MORT EN 1559.

Les trois frères du Bellay : Jean, évêque de Paris et cardinal, Guillaume, seigneur de Langey, et Martin, lieutenant général en Normandie, et prince d'Yvetot, par son mariage avec Elisabeth propriétaire de cette principauté, ont rendu de grands services à la France sous le règne de François Ier. Leurs connaissances historiques et littéraires, si rares alors parmi les jeunes gens nobles, leur acquirent une réputation rapide, et leurs talents dans les négociations facilitèrent leur carrière comme hommes de guerre ou d'église. Jean, dont les conseils déterminèrent François Ier à la création du Collége de France, fut promu au cardinalat, et ses frères occupèrent dans l'armée des postes importants où ils se distinguèrent toujours. Martin du Bellay eut part à la gloire de la bataille de Marignan, se trouva avec son frère à la désastreuse bataille de Pavie, et, dans la célèbre campagne de Provence, il fut un des capitaines qui harcelèrent le plus vivement Charles-Quint dans sa retraite. En 1544, il passa en Italie, devint major général de l'armée du comte d'Enghien, et prit part à la victoire de Cerisoles, pendant que son frère le cardinal, chargé de la défense de Paris, sut par son activité déjouer les projets de Charles-Quint qui s'était avancé jusqu'à Château-Thierry.

Guillaume rendit de son côté de fort grands services, pour lesquels il fallait habileté et courage. Au moment où la captivité de François Ier après la bataille de Pavie avait jeté le plus grand désordre dans les affaires, le bruit se répandit qu'il était dangereusement malade à Madrid, et l'Espagne mettait le plus grand intérêt à ce qu'on n'en eût aucune nouvelle, afin d'obtenir de meilleures conditions. Langey brava tous les dangers, traversa l'Espagne dans le plus grand secret, vit le roi qui entrait en convalescence, et il revint rendre par cette nouvelle un peu de vigueur aux esprits découragés. La mission qui lui fut donnée en Angleterre en 1529 pour calmer le fougueux Henri VIII, irrité de n'avoir pas été consulté avant la signature du traité de Cambray, n'était pas moins délicate, et il y réussit complétement. Après la trêve de Nice, Langey avait été nommé gouverneur de Turin. François Ier, qui prévoyait le renouvellement prochain des hostilités, chercha à se fortifier par de nouvelles alliances. Les ambassadeurs français envoyés à Venise et à Constantinople chargés de cette mission furent assassinés dans une embûche que leur fit dresser le marquis du Guast, général des troupes de Charles-Quint en Italie, comme le furent plus tard dans les mêmes occasions et par les agents du même gouvernement nos plénipotentiaires à Rastadt. Langey avait découvert la trame, mais ne put empêcher les ambassadeurs français de braver la mort qui les attendait. Cet attentat au droit des gens souleva alors, comme l'attentat de Rastadt, l'indignation de tous les cœurs généreux. La guerre se ralluma avec plus de fureur, Langey prit les dispositions militaires les plus savantes. Au milieu des soins de tous les instants que lui prescrivaient ses nouveaux devoirs, la cause de l'humanité trouva en lui un défenseur zélé. Le parlement d'Aix ayant, en 1540, rendu contre les malheureux habitants calvinistes de Cabrières et de Mérindol des arrêts de sang, Langey, réuni au vertueux Sadolet, évêque de Carpentras, parvint à suspendre, du moins pour quelque temps, l'exécution de ces sanglantes persécutions. Si les calvinistes furent plus tard frappés par cette intolérance effrénée, d'autres ont à en rendre compte au tribunal de l'histoire. Langey avait alors quitté le Piémont en arrachant à Charles-Quint cet éloge : « Cet homme-là m'a fait plus de mal que tous les Français ensemble. »

A la mort de François Ier, Martin du Bellay se retira dans son château de Glatigny, dans le Perche, et s'y livra entièrement à l'étude. Son frère Guillaume, seigneur de Langey, avait jeté les fondements d'une grande histoire de France sur le plan de l'histoire romaine de Tite-Live, et divisée en ogdoades ou parties composées de huit livres, comme Tite-Live avait divisé la sienne en décades. De même que Tite-Live avait commencé par les temps fabuleux, Guillaume du Bellay n'avait pas manqué de remonter jusqu'au déluge. Il y faisait descendre les Gaulois de Samothes, fils aîné de Japhet, et les Francs du mélange des Troyens échappés

de la ruine de Troie avec les Gaulois qui étaient accourus au secours de cette ville ; mais à sa mort cet ouvrage était encore tout-à-fait informe et incomplet. Martin du Bellay, dans sa studieuse retraite, chercha à réunir et à coordonner les divers manuscrits de son frère en les complétant ; mais il ne put retrouver que ce qui se rapportait à quelques faits du règne de François Ier. Il se décida alors à recueillir ses propres souvenirs et à écrire sous forme de mémoire les annales de cette époque, en insérant comme partie intégrante ce qui restait des ogdoades, dont il forma les cinquième, sixième et septième livres. Les faits y sont traités avec maturité et gravité, mais l'ancien négociateur y conserve un peu trop la réserve du langage officiel.

« C'est toujours plaisir, dit à ce sujet le judicieux Montaigne, de voir les choses escriptes par ceulx qui ont essayé comme il les fault conduire ; mais il ne se peult nier qu'il ne se découvre évidemment en ces deux seigneurs icy (les deux frères du Bellay) un grand deschet de la franchise et liberté d'escrire qui reluit ès anciens de leur sorte, comme au sire de Joinville, domestique de Sainct-Louis, Eginard, chancelier de Charlemagne, et de plus fraische mémoire en Philippe de Commines. C'est icy plus tost un plaidoyer pour le roy Françoys contre l'empereur Charles-Quint, qu'une histoire. Je ne veulx pas croire qu'ils ayent rien changé quant au gros des faicts ; mais de contourner le jugement des événements, souvent contre raison à nostre advantage, et d'obmettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie de leur maistre, ils en font mestier ; tesmoin les reculements de messieurs de Montmorency et de Brion, qui y sont oubliés ; voire le seul nom de madame d'Estampes ne s'y trouve point. On peult couvrir les actions secrettes, mais de taire ce que tout le monde sçait et les choses qui ont tiré des effets publics, et de telle conséquence, c'est un défault inexcusable. Somme, pour avoir l'entière cognoissance du roy François et des choses advenues de son temps, qu'on s'adresse ailleurs, si on m'en croit. Ce qu'on peult faire icy de proufit, c'est par la déduction particulière des batailles et exploicts de guerre où ces gentilshommes se sont trouvés, quelques paroles et actions privées d'aulcuns princes de leur temps, et les praticques et négociations conduictes par le seigneur de Langey, où il y a tout plein de choses dignes d'estre sceues et des discours non vulgaires. »

Martin du Bellay mourut dans son château de Glatigny, le 9 mars 1559.

Ses mémoires ont été publiés pour la première fois en 1569 en un volume in-8°, par René du Bellay, baron de la Lande, gendre de Langey, qui les dédia au roi Charles IX. Ils ont été fréquemment réimprimés depuis. L'abbé Lambert les réimprima, en les modernisant, en 1753. L'original est de beaucoup préférable ; c'est celui que nous reproduisons.

Paris, 29 juillet 1836.

J.-A.-C. BUCHON.

LA TRÈS JOYEUSE ET TRÈS PLAISANTE

HISTOIRE

COMPOSÉE PAR LE LOYAL SERVITEUR

DES FAITS, GESTES, TRIOMPHES ET PROUESSES DU BON CHEVALIER SANS PAOUR ET SANS REPROUCHE

LE GENTIL SEIGNEUR DE BAYART

DONT HUMAINES LOUENGES SONT ESPANDUES PAR TOUTE LA CHRESTIENTÉ

AUSSI

DE PLUSIEURS AUTRES BONS, VAILLANS ET VERTUEUX CAPITAINES QUI ONT ESTÉ DE SON TEMPS

ENSEMBLE LES GUERRES, BATAILLES ET ASSAULX

QUI, DE SON VIVANT, SONT SURVENUS TANT EN FRANCE, ESPAIGNE QUE ITALIE.

PROLOGUE DE L'AUTEUR.

Pour ce qu'il est moult difficile, sans la grace de Dieu, en ce mortel estre complaire à tout le monde, et que les hommes coustumiers d'escripre hystoires et cronicques font voulentiers leur adresse à aucun notable personnage, je, qui, sans autrement me nommer, ay empris de mettre en avant les faicts et gestes du bon chevalier sans paour et sans reprouche le seigneur de Bayart, et parmy ses excellentes œuvres y comprendre plusieurs autres vertueux personnages, me suis advisé, à ce qu'il ne feust murmuré cy-après contre moy n'avoir bien et justement fait mon devoir particulier en laissant l'un pour prendre l'autre, attribuer ceste mienne rudde hystoire aux trois estats du très excellent, très puissant et très renommé royaulme de France; car, pour au vray amplifier les perfections d'un homme, ne l'ay peu faire autrement, considéré que sans grace infuse du Sainct-Esperit, depuis l'incarnation de nostre sauveur et rédempteur Jésu-christ, ne s'est trouvé en cronicque ou hystoire, prince, gentilhomme ne autre, de quelque condition qu'il ait esté, qui plus furieusement entre les cruels, plus doulcement entre les humbles, ne plus humainement entre les petits ait vescu, que le bon chevalier dont la présente hystoire est commencée. Et combien que de tout temps en ceste doulce contrée de France la grace de Nostre Seigneur s'est si grandement espandue que peu de default y survient quant aux nécessités du corps, qui est une manne quant à ceste vie mondaine, ung autre inconvénient à ceste occasion y survient; c'est que la grande ayse que grands, moyens et petits y soustiennent, les mect en telle oisyveté qu'ils ne se peuvent contenir du péché d'envye, en blasmant aucunes fois à tort et sans cause les innocens, et en détenant caché les mérites, prouesses et honneurs des vertueux. Si s'en trouverra-il peu qui sceussent ou ayent voulu dire chose contre l'honneur d'icelluy bon chevalier, s'ils ne l'ont dit à l'emblée; car en iceulx trois estats s'est si vertueusement gouverné qu'il en aura, quant à à Dieu, sa grace, et quant au monde, verdoyante et immortelle couronne de laurier, pour ce que touchant l'église ne s'en est jamais trouvé ung plus obéissant, quant à l'estat de noblesse ung plus deffensible, et à l'estat de labour ung plus piteux ne secourable.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le seigneur de Bayart, père du bon chevalier sans paour et sans reprouche, eut vouloir de sçavoir de ses enfans de quel estat ils vouloient estre.

Au pays de Daulphiné que possède présentement le roy de France, et ont fait ses prédécesseurs, depuis sept ou huyt vingts ans qu'ung daulphin, Ymbert, qui fut le dernier, leur en fit don, y a plusieurs bonnes et grosses maisons de gentilshommes, et dont il est sorti tant de vertueux et nobles chevaliers que le bruyt en court par toute la chrestienté; en sorte que tout ainsi que l'escarlate passe en couleur toutes autres tinctures de draps, sans blasmer la noblesse d'autre région, les Daulphinois sont appelés, par tous ceulx qui en ont congnoissance, l'escarlate des gentilshommes de France. Entre lesquelles maisons est celle de Bayart, de ancienne et noble extraction; et bien l'ont, ceulx qui en sont saillis, monstré; car à la journée de Poictiers, le ter-ayeul du bon chevalier sans paour et sans reprouche mourut aux pieds du roy de France Jehan; à la journée de Crécy, son bysayeul; à la journée de Mont-le-hery demoura sur le champ son ayeul avecques six plaies mortelles, sans les autres; et à la journée de Guignegaste fut son père si fort blessé que oncques puis ne put guères partir sa maison, où il mourut âgé de bien quatre-vingts ans. Et peu de jours avant son trespas, considérant, par nature qui en lui défailloit, ne pouvoir pas faire grant séjour en ce mortel estre, appela les quatre enfans qu'il avoit, en présence de sa femme, dame très dévote et toute à Dieu, laquelle estoit sœur de l'évesque de Grenoble, de la maison des Alemans. Ainsi, ses enfans venus devant luy, à l'aîné demanda, qui estoit en l'âge de dix-huyt à vingt ans, qu'il vouloit devenir, lequel respondit qu'il ne vouloit jamais partir de la maison, et qu'il le vouloit servir sur la fin de ses jours. « Eh bien! dit le père, Georges, puisque tu aymes la maison, tu resteras ici à combattre les ours. » Au second, qui a esté le bon chevalier sans paour et sans reprouche, fut demandé de quel estat il vouloit estre; lequel, en l'âge de treize ans ou peu plus[1], esveillé comme ung esmérillon, d'ung visage riant respondit comme s'il eust eu cinquante ans : « Monseigneur mon père, combien que mon amour paternelle me tiengne si grandement obligé que je dusse oublier toutes choses pour vous servir sur la fin de vostre vie, ce néanmoins, ayant enraciné dedans mon cueur les bons propos que chascun jour vous récitez des nobles hommes du temps passé, mesmement de ceulx de nostre maison, je seray, s'il vous plaist, de l'estat dont vous et vos prédécesseurs ont esté, qui est de suivre les armes; car c'est la chose en ce monde dont j'ai le plus grant désir; et j'espère, aydant la grace de Dieu, ne vous faire point de déshonneur. » Alors respondit le bon vieillart en larmoyant : « Mon enfant, Dieu t'en doint la grace! jà ressembles-tu de visage et de corsage à ton grant père, qui fut en son temps ung des accomplis chevaliers qui fust en chrestienté : si mettray peine de te bailler le train pour parvenir à ton désir. » Au tiers ensuite demanda quel moyen il vouloit tenir; il respondit qu'il vouloit estre de l'estat de son oncle, monseigneur d'Esnay, ung abbaye près Lyon. Son père le luy accorda et l'envoya par un sien parent à son dict oncle qui le fit moyne; et depuis a esté, par le moyen du bon chevalier son frère, abbé de Josaphat, aux faulxbourgs de Chartres. Le dernier respondit de mesme sorte, et dist qu'il vouloit estre comme son oncle monseigneur de Grenoble, à qui il fut pareillement donné, et peu après le fit chanoine de l'église Nostre-Dame; et depuis, par le mesme moyen que son frère le moyne, fut abbé. Il fut évesque de Glandesves en Provence. Délaissons les autres trois frères là, et revenons à l'histoire du bon chevalier sans paour et sans reprouche, et comment son père entendit à son affaire.

[1] Bayart était né en 1476.

CHAPITRE II.

Comment le père du bon chevalier sans paour et sans reprouche envoya querir son beau-frère l'evesque de Grenoble pour aller à luy, parce qu'il ne pouvoit plus partir de la maison.

Après le propos tenu par le père du bon chevalier à ses quatre enfans, et parce qu'il ne pouvoit plus chevaucher, envoya ung de ses serviteurs le lendemain à Grenoble, devers l'évesque son beau-frère, à ce que son plaisir fust, pour aucunes choses qu'il avoit à lui dire, se vouloir transporter jusques à sa maison de Bayart, distant dudit Grenoble cinq ou six lieues; à quoy le bon évesque, qui oncques en sa vie ne

fut las de faire plaisir à ung chascun, obtempéra de très bon cueur. Si partit, incontinent la lettre receue, et s'en vint au giste en la maison de Bayart, où il trouva son beau-frère en une chaire auprès du feu, comme gens de son âge font voulentiers. Si se saluèrent l'ung l'autre et firent le soir la meilleure chère qu'ils peurent ensemble, et en leur compaignie plusieurs autres gentilshommes du Daulphiné qui estoient là assemblés; puis, quant il fut heure, chascun se retira en sa chambre, où ils reposèrent jusques à lendemain matin qu'ils se levèrent, et ouyrent la messe que ledict évesque de Grenoble chanta; car voulentiers disoit tous les jour messe, s'il n'estoit mal de sa personne. Et plust à Nostre Seigneur que les prélats du présent fussent aussi bons serviteurs de Dieu et aussi charitables aux povres qu'il a esté en son temps! La messe ouye, convint laver les mains et se mettre de rechief à table, où chascun fit très bonne chière; et y servoit le bon chevalier tant sagement et honnestement que tout homme en disoit bien. Sur la fin du disner, et après graces dictes, le bon vieillart, seigneur de Bayart, commencea ainsi ces parolles à toute la compaignie. « Monseigneur et messeigneurs, l'occasion pourquoy vous ay mandés est temps d'estre déclairée, car tous estes mes parens et amys; et jà voyez-vous que je suis par vieillesse si oppressé qu'il est quasi impossible que puisse vivre deux ans. Dieu m'a donné quatre fils, desquels de chascun ay bien voulu enquérir quel train ils veulent tenir; et entre autres m'a dit mon fils Pierre; qu'il veut suyvre les armes, dont il m'a fait un singulier plaisir; car il ressemble entièrement de toutes façons à mon feu seigneur de père, vostre parent; et si de condition il luy veut aussi bien ressembler, il est impossible qu'il ne soit en son vivant ung grant homme de bien, dont je croy que ung chascun de vous, comme mes bons parens et amys, seriez bien aises. Il m'est besoing, pour son commencement, le mettre en la maison de quelque prince ou seigneur, afin qu'il appreigne à se contenir honnestement; et quant il sera ung peu plus grant, apprendra le train des armes. Si vous prie, tant que je puis, que chascun me conseille en son endroit le lieu où je le pourray mieulx loger. » Alors dit l'ung des plus anciens gentilshommes : « Il faut qu'il soit envoyé au roy de France. » Un autre dit qu'il seroit fort bien en la maison de Bourbon; et ainsi d'ung en autre n'y eut celuy qui n'en dist son avis. Mais l'évesque de Grenoble parla et dist : « Mon frère, vous sçavez que nous sommes en grosse amitié avecques le duc Charles de Savoye, et nous tient du nombre de ses bons serviteurs; je croy qu'il le prendra voulentiers pour ung de ses paiges. Il est à Chambéry; c'est près d'icy : si bon vous semble, et à la compaignie, je le lui mènerai demain au matin, après l'avoir très bien mis en ordre et garny d'ung bas et bon petit roussin que j'ay depuis trois ou quatre jours en çà recouvert du seigneur du Riage. » Si fut le propos de l'évesque de Grenoble tenu à bon de toute la compaignie, mesmement du dict seigneur de Bayart, qui lui livra son fils en lui disant : « Tenez, monseigneur, je prie à Nostre Seigneur, que si bon présent en puissiez faire, qu'il vous fasse honneur en sa vie. » Alors tout incontinent envoya le dit évesque à la ville quérir son tailleur, auquel il manda apporter veloux, satin, et autres choses nécessaires pour habiller le bon chevalier. Il vint et besogna toute la nuyt, de sorte que le lendemain matin fut tout prest : et après avoir desjeuné, monta sur son roussin, et se présenta à toute la compaignie, qui estoit en la basse-court du chasteau, tout ainsi que si on l'eust voulu présenter dès l'heure au duc de Savoye. Quant le cheval sentit si petit faix sur luy, joinct aussi que le jeune enfant avoit ses esperons dont il le picquoit, commencea à faire trois ou quatre saulx; de quoy la compaignie eut paour qu'il affollast le garson; mais en lieu de ce qu'on cuydoit qu'il deust crier à l'ayde, quant il sentit le cheval si fort remuer soubs lui, d'ung gentil cueur assuré, comme ung lyon, luy donna trois ou quatre coups d'esperons et une carrière dedans ladicte basse-court : en sorte qu'il mena le cheval à la raison comme s'il eust eu trente ans. Il ne fault pas demander si le bon vieillart fut ayse; et soubs-riant de joie, demanda à son fils s'il avoit point de paour; car pas n'avoit quinze jours qu'il estoit sorty de l'escolle : lequel respondit d'ung visage assuré : « Monseigneur, j'espère, avec l'ayde de Dieu, avant qu'il soit six ans, le remuer, luy ou tout autre, en plus dangereux lieu; car je suis icy parmi mes amys, et je pourray estre parmy les ennemys du maistre que je serviray. — Sus! sus! dist le bon évesq-

que de Grenoble qui estoit prest à partir ; mon nepveu, mon amy, ne descendez point, et de toute la compaignie prenez congé. » Lors le jeune enfant, d'une joyeuse contenance, s'adressa à son père, auquel il dist : « Monseigneur mon père, je prie à Nostre Seigneur qu'il vous doint bonne et longue vie, et à moy grace, avant qu'il vous oste de ce monde, affin que puissiez avoir bonnes nouvelles de moy. — Mon amy, dit le père, je t'en supplie. » Et puis luy donna sa bénédiction. Et après alla prendre congé de tous les gentilshommes qui estoient là, l'ung après l'autre, qui avoient à grant plaisir sa bonne contenance. La povre dame de mère estoit en une tour du chasteau, qui tendrement ploroit ; car combien qu'elle fust joyeuse dont son fils estoit en voye de parvenir, amour de mère l'admonestoit de larmoyer. Toutesfois, après qu'on luy fust venu dire : « Madame, si voulez venir voir votre fils, il est tout à cheval prest à partir », la bonne gentille femme sortit par le derrière de la tour et fist venir son fils vers elle, auquel elle dist ces parolles : « Pierre, mon amy, vous allez au service d'un gentil prince. D'autant que mère peult commander à son enfant, je vous commande trois choses tant que je puis ; et si vous les faites, soyez assuré que vous vivrez triomphamment en ce monde : la première, c'est que, devant toutes choses, vous aymez, craignez et servez Dieu, sans aucunement l'offenser s'il vous est possible, car c'est celluy qui tous nous a créés, et qui nous fait vivre ; c'est celluy qui nous saulvera : et sans luy et sa grace ne saurions faire une seulle bonne œuvre en ce monde ; tous les soirs et tous les matins, recommandez-vous à luy, et il vous aydera. La seconde, c'est que vous soyez doulx et courtois à tout gentilhomme, en ostant de vous tout orgueil. Soyez humble et serviable à toutes gens ; ne soyez maldisant ne menteur ; maintenez-vous sobrement quant au boire et au manger. Fuyez envye, car c'est un vilain vice. Ne soyez flatteur ne rapporteur ; car telles manières de gens ne viennent pas voulentiers à grande perfection. Soyez loyal en faicts et dicts ; tenez vostre parolle. Soyez secourable aux povres veufves et aux orphelins, et Dieu vous le guerdonnera. La tierce, que des biens que Dieu vous donnera vous soyez charitable aux povres nécessiteux ; car donner pour l'honneur de luy n'apovrit oncques hommes : et sachez de moy, mon enfant, que telle aumosne que vous pourrez faire grandement vous prouffitera au corps et à l'ame. Velà tout ce que je vous en charge. Je crois bien que vostre père et moy ne vivrons plus guères. Dieu nous face la grace, à tout le moins tant que serons en vye, que toujours puissions avoir bon rapport de vous. »

Alors le bon chevalier, quelque jeune aage qu'il eust, lui respondit : « Madame ma mère, de vostre bon enseignement, tant humblement qu'il m'est possible, vous remercie ; et espère si bien l'ensuivre que, moyennant la grace de celluy en la garde duquel me recommandez, en aurez contentement. Et au demourant, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grace, je vois prendre congé de vous. »

Alors la bonne dame tira hors de sa manche une petite bourcette, en laquelle avoit seulement six escus en or et ung en monnoye qu'elle donna à son fils ; et appella ung des serviteurs de l'évesque de Grenoble, son frère, auquel elle bailla une petite malette en laquelle avoit quelque linge pour la nécessité de son fils, le priant que, quant il seroit présenté à monseigneur de Savoye, il voulust prier le serviteur de l'escuyer, soubs la garde duquel il seroit, qu'il en prist un peu soing jusqu'à ce qu'il fust en plus grant âge ; et luy bailla deux escus pour luy donner. Sur ce propos print l'évesque de Grenoble congé de la compaignie, et appela son nepveu, qui, pour se trouver sur son gentil roussin, pensoit estre en ung paradis. Si commencèrent à marcher le chemin droit à Chambéry, où pour lors estoit le duc Charles de Savoye.

CHAPITRE III.

Comment l'évesque de Grenoble présenta son nepveu, le bon chevalier sans paour et sans reprouche, au duc Charles de Savoye, qui le receut joyeusement.

Au départir du chasteau de Bayart, qui fut par ung samedy après le desjeuner, chevaucha ledit évesque de Grenoble de manière qu'il arriva au soir dans la ville de Chambéry, où le clergié alla au devant de luy ; car ladicte ville est de toute ancienneté de l'évesché de Grenoble, et y a son official et sa court. Il se logea sur ung notable bourgeois. Le duc estoit logé en sa maison avecques bon nombre de gentilshommes, tant de Savoye que de Piémont. Le

soir demoura ledit évesque de Grenoble à son logis, sans se montrer à la court, combien que le duc fust assez informé qu'il estoit à la ville; dont il fust très joyeux, parce que ycelluy évesque estoit (si ainsi on les peut appeller en ce monde) ung des plus saincts et dévots personnages que l'on sceust. Le lendemain, qui fut dimanche, bien matin se leva et s'en alla faire la révérence au duc de Savoye, qui le receust d'ung ryant visage, luy donnant bien à congnoistre que sa venue lui plaisoit très fort. Si devisa avec luy tout au long du chemin, depuis son logis jusqu'à l'église où il alla ouyr messe, à laquelle il servit ledit duc, comme à tel prince appartient, à luy bayllant à baiser l'évangille et la paix. Après la messe dicte, le duc le mena par la main disner avecques luy, où, durant icelluy, estoit son nepveu le bon chevalier, qui le servoit de boire très bien en ordre, et très mignonement se contenoit; ce que regarda le duc, pour la jeunesse qu'il voyoit en l'enfant; de sorte qu'il demanda à l'évesque: « Monseigneur de Grenoble, qui est ce jeune enfant qui vous donne le boire? — Monseigneur, respondit-il, c'est ung homme d'armes que je vous suis venu présenter pour vous servir se il vous plaist, mais il n'est pas en l'estat que je le vous veulx donner. Après disner, si c'est vostre plaisir, le verrez. — Vrayment, ce dist le duc qui desjà l'eust pris en amour, il seroit bien estrange qui tel présent refuseroit. » Et le bon chevalier, qui desjà avoit l'ordonnance de son oncle en l'entendement, ne s'amusa guères aulx morceaulx après le disner; ains s'en va au logis faire seller son roussin, sur lequel, après l'avoir bien mis en ordre, monta, et s'en vint le beau petit pas en la court de la maison du duc de Savoye, qui desjà estoit sorty de sa salle, appuyé sur une gallerie. Si veit entrer le jeune enfant qui faisoit bondir son cheval, de sorte qu'il sembloit homme de trente ans, et qui toute sa vie eust veu de la guerre. Lors s'adressa le duc à l'évesque de Grenoble, auquel il dist: « Monseigneur, je croy que c'est vostre petit mignon qui si bien chevauche ce cheval? — Oui, monseigneur, respondit l'évesque, c'est mon nepveu; il est d'une rasse où il y a eu de gentils chevaliers. Son père, qui, par les coups qu'il a receus ès guerres et batailles où il s'est trouvé, est tant myné de foiblesse et de vieillesse qu'il n'a peu venir devers vous, se recommande très humblement à vostre bonne grace, et vous en faict présent. — En bonne foy, respondit le duc, je l'accepte voulentiers; le présent est beau et honneste. Dieu le face preudhomme! » Lors commanda à ung sien escuyer d'escurie, en qui plus se fioit, qu'il print en sa garde le jeune Bayart qui, à son opinion, seroit un jour homme de bien.

Ne tarda guères après ce propos l'évesque de Grenoble de remercier très humblement le duc de Savoye et d'en prendre congé pour s'en retourner à sa maison; et ledit duc demoura à Chambéry jusques à quelque temps après qu'il se délibéra d'aller veoir le roy de France, Charles huytiesme, qui estoit en la ville de Lyon, où il se donnoit du bon temps à faire joustes, tournois et tous autres passe temps.

CHAPITRE IV.

Comment le duc de Savoye se partit de Chambéry pour aller veoir le roy de France Charles huytiesme, en sa ville de Lyon, et mena avecques luy le bon chevalier sans paour et sans reprouche, son paige.

Le bon chevalier demoura paige avecques le duc Charles de Savoye bien l'espace de demy an, où il se fit tant aymer des grants et petits qu'oncques jeune enfant ne le fust plus. Il estoit serviable aux seigneurs et dames tant que c'estoit merveille. En toutes choses n'y avoit jeune paige ne seigneur qui fust à comparer à luy; car il saultoit, luyttoit et chevauchoit au mieux possible; de sorte que son maistre le print en aussi grande amour que s'il eust esté son fils. Un jour, estant le duc de Savoye à Chambéry, faisant grosse chière, se délibéra d'aller veoir le roy de France à Lyon, où pour lors estoit parmy ses princes et gentilshommes, menant joyeuse vie à faire joustes et tournois chascun jour, et au soir dancer et baller avec les dames du lieu, qui sont voulentiers belles et de bonne grace. Et à vérité dire, ce jeune roy Charles estoit ung des bons princes, des courtois, libéraux et charitables qu'on ait jamais veus ne leus. Il aymoit et craignoit Dieu, ne juroit jamais que, par la foy de mon corps! ou autre petit serment. Et fut grant dommage dont la mort le print sitost comme en l'âge de vingt-huyt ans; car, si longuement eust vescu, achevé eust de grandes choses. Ledict roy Charles sceut comment le duc de Savoye le venoit veoir, et qu'il jà estoit à la Verpillière, et s'en venoit

coucher à Lyon. Si envoya au devant de luy un gentil prince de la maison de Luxembourg, qu'on appeloit le seigneur de Ligny, avecques plusieurs autres gentilshommes et archers de sa garde, qui le trouvèrent à deux lieues environ dudict Lyon. Si se firent grant chère lesdits duc et seigneur de Ligny; car tous deux estoient assez remplis d'honneur. Ils vindrent longuement parlans ensemble, et tellement que le seigneur de Ligny jecta son œil sur le jeune Bayart, lequel estoit sur son roussin qui trottoit fort mignonement, et le faisoit merveilleusement bien veoir. Se dit le seigneur de Ligny au duc de Savoye: « Monseigneur, vous avez là un paige qui chevauche un gaillart cheval, et d'avantage il le scet manier gentement. — Sur ma foy, dit le duc, il n'y a pas demy an que l'évesque de Grenoble m'en fist présent, et ne faisoit que sortir de l'escolle; mais je ne vis jamais jeune garçon qui plus hardiment de son âge se maintint, ny à cheval ny à pied; et y a fort bonne grace. — Bien vous advise, monseigneur, mon cousin, qu'il est d'une rasse où il y a de gaillards et hardys gentilshommes; je croy qu'il les ensuyvra. » Si dist au bon chevalier: « Bayart, picquez! donnez une carrière à vostre cheval! » Ce que le jeune enfant, qui pas mieulx ne demandoit, fit incontinent; et très bien le sceust faire, et si que, au bout de la course, fit bondir son cheval, qui estoit fort gaillard, trois ou quatre merveilleux saulx, dont il réjouit toute la compaignie. « Sur ma foy, Monseigneur, dit le seigneur de Ligny, velà un gentilhomme qui sera à mon opinion gentil et galant, s'il vit; et m'est advis que ferez bien du paige et du cheval faire présent au roy; car il en sera bien aise, pour ce que le cheval est fort bel et bon, et le paige, à mon advis, encore meilleur. — Sur mon ame, dit le duc, puisque le me conseillez, le feray. Le jeune enfant pour parvenir ne sceauroit apprendre en meilleure escolle que la maison de France, où de tout temps honneur fait son séjour plus longuement qu'en toute autre maison de prince. »

Ainsi en propos cheminèrent si avant qu'ils entrèrent dedans Lyon, où les rues estoient pleines de gens, et force dames aux fenestres pour les veoir passer; car, sans mentir, ce duc de Savoye estoit fort beau et bon prince, très bien accompaigné; et à veoir sa contenance, sentoit bien son prince de grosse maison. Si s'en alla pour le soir, qui fut un mercredy des cendres, à son logis où il retint le seigneur de Ligny et un autre appelé monseigneur d'Avennes, fils du sire d'Albret, et frère du roy de Navarre, qui estoit alors un fort honneste et accomply seigneur, à souper avec luy, et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes. Y eut durant le repas force ménestriers et chantres du roy qui vindrent resjouyr la compaignie. Le soir ne partit point le duc de Savoye de son logis, ains il fut joué à plusieurs jeux et passe-temps, et tant qu'on apporta vin et espices; lesquelles prises, chascun se retira à son logis jusques à lendemain au matin.

CHAPITRE V.

Comment le duc de Savoye alla faire la révérence au roy de France à son logis, et du grant et honneste recueil qui luy fut faict.

Le jeudy matin se leva le duc de Savoye, et, après soy estre mis en ordre, voulut aller trouver le roy; mais avant son partement arrivèrent à son logis lesdicts seigneurs de Ligny et d'Avesnes avecques le mareschal de Gié, qui pour lors avoit gros crédit en France, auxquels il donna le bon jour; et après marchèrent jusques au logis du roy, qui desjà estoit prest pour aller à la messe en ung couvent de cordeliers qu'il avoit fait construire à la requeste d'un dévot religieux appelé frère Jehan, bourgeois, au bout d'un faulxbourg de Lyon appelé Veize. Et y avoit ledit seigneur donné beaucoup du sien; aussi avoit fait sa bonne et loyale espouse Anne, duchesse de Bretaigne. Si trouva le duc de Savoye le roy ainsi qu'il vouloit sortir de sa chambre, auquel il fist la révérence, telle et si haulte que à si grant et noble prince appartenoit. Mais le bon roy, qui fils estoit d'humilité, le print et l'embrassa en lui disant: « Mon cousin, mon amy, vous soyez le très bien venu! Je suis joyeulx de vous veoir; et sur mon ame, vous avez bien fait, car si ne fussiez venu, j'estois délibéré vous aller veoir en vos pays, où je vous eusse porté beaucoup plus de dommage. » A quoi respondit le bon duc: « Monseigneur, il est difficile que à ma voulenté sceussiez porter dommage. Tout le regret que j'auroys à vostre arrivée en vos pays et miens seroit seulement que ne pourriez estre receu comme appartient à si hault ne magnanime prince que vous estes; mais

bien vous advise que le cueur, le corps, l'avoir et le sçavoir, si Dieu y en a aucun mis, sont en vostre disposition autant que le moindre de vos subjects. » Dont le roy, en rougissant un peu, le remercia. Si montèrent sur leurs mulles, et allèrent devisans le long de la ville jusques audict couvent des cordeliers, où ils ouyrent dévotement la messe; et quant vint à l'offrande, fut baillé par le duc de Savoye au roy l'escu pour estre offert à Nostre Seigneur, ainsi que chascun jour ont coustume de faire les roys de France. Après la messe ouye, remontèrent sur leurs mulles pour retourner au logis, où le roy retint le duc de Savoye à disner avecques luy, et pareillement lesdicts seigneurs de Ligny et d'Avesnes. Durant le disner y eut plusieurs propos tenus, tant de chiens, d'oiseaulx, d'armes que d'amours. Et entre autres, le seigneur de Ligny dit au roy : « Sire, je vous jure ma foy que monseigneur de Savoye a vouloir de vous donner un paige qui chevauche un bas roussin fort gaillard aussi bien que jeune garson que je veis jamais; et si ne pense point qu'il ait plus de quatorze ans; mais il mène son cheval à la raison comme ung homme de trente. S'il vous plaist aller ouyr vespres à Esnay, en aurez votre passe-temps. — Par la foy de mon corps! dit le roy, je le vueil. » Et puis regarda le duc de Savoye en lui disant : « Mon cousin, qui vous a donné ce gentil paige que dit le cousin de Ligny? » A quoy respondit le duc : « Monseigneur, il est de vos subjects et d'une maison en vostre pays du Daulphiné, dont il est sorty de gaillards gentilshommes; son oncle, l'évesque de Grenoble, depuis demy an m'en a faict ung présent; monseigneur mon cousin l'a veu et il en dit du bien tant qu'il luy plaist; vous verrez à vostre plaisir le paige et le cheval en la prairie d'Esnay. » Alors n'estoit pas le bon chevalier en présence; mais tout luy fut raconté, et comment le roy le vouloit veoir sur son cheval. Je crois que, s'il eust gagné la ville de Lyon, n'eust pas esté si ayse. Il s'en alla incontinent au maistre palfrenier du duc de Savoye, nommé Pizou de Chenas, auquel il dist : « Maistre mon amy, j'entends que le roy a dit à monseigneur qu'il veut veoir mon roussin après disner, et moy dessus. Je vous prie tant que je puis que le vueillez faire mettre en ordre, et je vous donnerai ma courte dague de bon cueur. » Le maistre palfrenier, qui veit la bonne voulenté du jeune garson, luy dist : « Bayart, mon amy, gardez vostre baston; je n'en veux point, et vous remercie; allez vous seulement peigner et nettoyer, car vostre cheval sera bien en ordre, et Dieu vous face cest heur, mon amy, que le roy de France vous preigne en grace, car il vous en peut advenir beaucoup de biens; et quelquefois, avecques l'ayde de Dieu, pourrez estre si grant seigneur que je m'en sentiray. — Sur ma foy! maistre, dist le bon chevalier, jamais je n'oublieray les courtoisies que m'avez faictes depuis que je suis en la maison de monseigneur, et si Dieu me donne jamais des biens, vous vous en appercevrez. » Incontinent monta dans la chambre de son escuyer, où il nettoya ses habillements, se peigna et accoustra au plus joliment qu'il peust, en attendant qu'il eust quelques nouvelles, qui ne tardèrent guères; car, sur les deux ou trois heures, vint l'escuyer d'escuyrie de monseigneur de Savoye, lequel gouvernoit Bayart, qui le vint demander, et tout prest le trouva. Si luy dist tout fasché : « Bayart, mon amy, je vois bien que je ne vous garderai guères; car j'entends que monseigneur a desjà fait un présent de vous au roy, qui vous veult veoir sur vostre roussin en la prairie d'Esnay. Je ne suis pas marry de vostre avancement, mais, sur ma foy! j'ai grant regret de vous laisser. » A quoy respondit le jeune Bayart : « Monseigneur l'escuyer, Dieu me doint grace de continuer ès-vertus que m'avez montrées depuis l'heure que monseigneur vous bailla charge de moy! si je puis, moyennant son aide, n'aurez jamais reprouche de chose que je fasse; et si je parviens en lieu pour vous faire service, cognoistrez par effect de combien je me sens vostre obligé. » Après ces paroles dites, n'y eut plus de dilation, car l'heure s'approchoit. Si monta l'escuyer sur un cheval et fit monter le bon chevalier sur son roussin, lequel estoit si bien peigné et accoustré que rien n'y défailloit. Et s'en allèrent attendre le roy et sa compaignie dans la prairie d'Esnay; car le prince s'estoit mis par eau sur la Sosne. Incontinent qu'il fut hors du bateau, va veoir sur la prée le jeune Bayart sur son roussin avec son escuyer. Si luy commencea à crier : « Paige, mon amy, donnez de l'esperon à vostre cheval! » ce qu'il fit incontinent. Et sembloit, à le veoir partir, que toute la vie eust fait ce mestier. Au bout de la course, le fit bondir deux ou trois saulx, puis sans rien dire, s'en retourna à bride

abattue pareillement devers le roy ; et s'arresta tout court devant luy en faisant remuer son cheval, de sorte que non-seulement le roy, mais toute la compaignie, y print un singulier plaisir. Si commencea le roy à dire à monseigneur de Savoye : « Mon cousin, il est impossible de mieux piquer un cheval. » Et puis s'adressant au paige, lui dist : « Picque, picque encore ung coup. » Après les parolles du roy, les paiges lui crièrent : « Picquez ! picquez ! » de façon que depuis par quelque temps fut surnommé *Picquet*. « Vrayment, dist encore le roy au duc, je voy devant mes yeulx ce que le cousin de Ligny m'a dit à disner; je ne veulx pas attendre que me donniez vostre paige ne vostre cheval, mais je vous le demande. — Monseigneur, respondit le duc de Savoye, le maistre est vostre, le reste y peut bien estre. Dieu luy doint grace de vous faire quelque service agréable ! — Par la foy de mon corps ! dist le roy, il est impossible qu'il ne soit homme de bien. Cousin de Ligny, je vous baille le paige en garde; mais je ne veulx pas qu'il perde son cheval; il demourera tousjours dans vostre escuyrie ; » dont ledict seigneur de Ligny remercia très humblement le roy, se sentant très bien satisfait d'avoir ce présent ; car il estimoit bien qu'il en feroit ung homme dont il auroit une fois gros honneur, ce qui fut accompli depuis en maints lieulx. Trois ans seulement fut paige le bon chevalier en la maison du seigneur de Ligny, lequel l'en mit hors sur l'âge de dix-sept ans, et l'appoincta en sa compagnie; toutesfois fut-il retenu des gentilshommes de sa maison.

CHAPITRE VI.

Comment ung gentilhomme de Bourgongne, nommé messire Claude de Vauldray, vint à Lyon par le vouloir du roy de France faire faicts d'armes tant à cheval comme à pied, et pendit ses escus pour par ceulx qui y toucheroient estre par lui receus au combat; et comment le bon chevalier, trois jours après qu'il fut mis hors de paige, toucha à tous les escus.

Quelque temps demoura le duc de Savoye à Lyon, où il fit fort bonne chère, tant avecques le roy que les princes et seigneurs de France. Si advisa qu'il estoit saison de retourner en ses pays, pourquoy il demanda congé, qui luy fut donné bien à regret; toutefois il n'est si bonne compaignie qu'il ne conviengne départir. Le roy lui fist de beaulx et honorables présens, car de libéralité estoit assez remply. Ainsi s'en retourna le bon duc Charles de Savoye en ses pays. Le roy de France alla visitant son royaulme ; et deux ou trois ans après se retrouva audit Lyon, où il arriva ung gentilhomme de Bourgongne, qu'on nommoit messire Claude de Vauldray, appert homme d'armes, et qui désiroit à merveille de les suyvre. Si fist supplier au roy que, pour garder d'oisiveté tous jeunes gentilshommes, luy voulsit permettre de dresser ung pas, tant à cheval comme à pied, à course de lance et coups de hache ; ce qui luy fut accordé, car le bon roy ne demandoit, après le service de Dieu dont il estoit assez soigneux, que joyeulx passe-temps. Si dressa son affaire ycelluy messire Claude de Vauldray le mieux qu'il peust ; et fit pendre ses escus, où tous gentilshommes qui avoient désir d'eulx monstrer venoient toucher, et se faisoient inscripre au roy d'armes qui en avoit la charge. Ung jour, passoit par devant les escus le bon chevalier, qui desjà, par le nom que le roy luy donna à Esnay, estoit de chascun appelé Picquet ; et dit en lui-même : « Hélas, mon Dieu ! si je sçavois comment me mettre en ordre, tant voulentiers je toucherois à ces escus pour sçavoir et apprendre des armes ! » Et sur cela s'arresta tout coy et demoura pensif. Avecques luy estoit un sien compaignon, de la nourriture du seigneur de Ligny, appellé Bellabre qui luy dit : « En quoy songez-vous, compaignon ; vous me paroissez tout estonné ? — Sur ma foy ! respondit-il, mon amy, aussi suis-je ; et je vous en diray présentement la raison. Il a pleu à monseigneur me mettre hors de paige, et de sa grace m'a accoustré et mis en ordre de gentilhomme. Vouloir me semond de toucher aux escus de messire Claude, mais je ne sais, quant je l'auroye fait, qui me fourniroit après des harnois et des chevaux. » Alors respondit Bellabre, qui plus estoit âgé que luy et fort hardy gentilhomme (car d'une chose veulx avertir tous lysans ceste histoire, que de la nourriture de ce gentil seigneur de Ligny sont sortis cinquante gentilshommes, dont trente ont tous esté vaillans et vertueux cappitaines en leur vie) : « Mon compaignon, mon amy, vous souciez-vous de cela ? N'avez-vous pas vostre oncle, ce gros abbé d'Esnay ? Je fais veu à Dieu que nous yrons à luy; et s'il ne veult fournir deniers, nous pren-

drons crosse et mittre; mais je croy que, quant il cognoistra vostre bon vouloir, il le fera voulentiers. » Et sur ces paroles il va toucher aux escus. Montjoye, roy d'armes, qui estoit là pour escrypre les noms, lui commencea à dire : « Comment, Picquet, mon amy, vous n'aurez barbe de trois ans, et entreprenez-vous à combattre contre messire Claude, qui est ung des plus rudes chevaliers qu'on sache? » Lequel luy respondit : « Montjoye, mon amy, cé que j'en fais n'est pas orgueil ne outrecuydance, mais seulement désir d'apprendre les armes peu à peu avecques ceulx qui me le peuvent monstrer. Et Dieu, s'il luy plaist, me fera la grace que je pourray faire quelque chose qui plaira aux dames. » De quoy Montjoye se prist à rire et s'en contenta très fort.

Si courut incontinent par tout Lyon le bruit que Picquet avoit touché aux escus de messire Claude; et vint jusques aux oreilles dudit seigneur de Ligny, qui n'en eust pas voulu tenir dix mille escus. Si s'en alla le dire au roy incontinent, qui en fut très joyeulx, et lui dist : « Par la foy de mon corps! cousin de Ligny, votre nourriture vous fera une fois de l'honneur, car le cueur me le juge. — Nous verrons que ce sera, respondit le seigneur de Ligny; il est encore bien jeune pour endurer les coups de messire Claude. » Ce ne fut pas le plus fort pour le bon chevalier d'avoir touché aux escus, mais de trouver argent pour avoir chevaux et accoustrement. Si vint à son compaignon Bellabre auquel il dit : « Mon compaignon, mon amy, je vous prie estre mon moyen envers monseigneur d'Esnay, mon oncle, qu'il me donne de l'argent; je sais bien que si mon oncle monseigneur de Grenoble estoit icy, il ne me laisseroit pour riens; mais il est en son abbaye de Sainct-Surnyn à Thoulouse. C'est bien loing; jamais ung homme n'y seroit allé et venu à temps. — Soyez tranquille, luy dist Bellabre, nous irons vous et moi à Esnay, et j'espère, que nous ferons nostre cas. » Cela resjouit quelque peu le bon chevalier; toutesfois il ne reposa guères la nuyt. Bellabre et luy couchoient ensemble. Si se levèrent matin, et puis se mirent dans ung de ces petits bateaux de Lyon, et se firent mener à Esnay. Eux descendus, le premier homme qu'ils trouvèrent dedans le pré, ce fut l'abbé, qui disoit ses heures avec ung de ses religieux. Si l'allèrent saluer les deux gentilshommes; mais luy, qui desjà avoit ouy parler comment son nepveu avoit touché aux escus de messire Claude, et se doubtoit bien qu'il faudroit foncer, ne leur fist pas grant recueil; mais s'adressa à son nepveu et luy dist : « Qui vous a donné ceste hardiesse de toucher aux escus de messire Claude de Vauldray? Il n'y a que trois jours que vous estiez paige, et n'avez pas dix-sept ou dix-huit ans. On vous deust encore donner des verges, qui montez en si grant orgueil. » A quoy respondit le bon chevalier : « Monseigneur, je vous assure ma foi qu'oncques orgueil ne me le fist faire; mais désir et vouloir de parvenir par faicts vertueux à l'honneur que vos prédécesseurs et les miens ont fait, m'en ont donné la hardiesse. Je vous supplie, monseigneur, tant que je puis, veu que je n'ay parent ny amy à qui je pusse présentement avoir recours, sinon à vous, que vostre bon plaisir soit m'ayder de quelques deniers pour recouvrer ce qu'il m'est nécessaire. — Sur ma foy, respondit l'abbé, cherchez ailleurs qui vous prestera argent; les biens donnés par les fondateurs de ceste abbaye ont esté pour y servir Dieu et non pas pour dépenser en joustes et tournois. » Laquelle parolle dicte par l'abbé, le seigneur de Bellabre reprint et luy dist : « Monseigneur, n'eust esté les vertus et les prouesses de vos prédécesseurs, vous ne fussiez pas abbé d'Esnay; car par leur moyen et non par autre y estes parvenu. Il faut avoir recongnoissance des biens qu'on a receus par le passé, et espérance d'avoir quelque rémunération de ceulx qu'on fait. Vostre nepveu, mon compaignon, est de bonne rasse, bien aymé du roy et de monseigneur nostre maistre : il a vouloir de parvenir, dont dussiez estre bien joyeulx. Il est besoing que vous l'aydiez, car il ne vous sauroit couster deux cents escus pour le mettre en bon ordre, et il vous pourra faire de l'honneur pour plus de dix mille. » L'abbé plusieurs autres propos tinct, mais enfin condescendit qu'il ayderoit audit bon chevalier.

CHAPITRE VII.

Comment l'abbé d'Esnay bailla cent escus au bon chevalier pour avoir deux chevaulx, et escripvit une lettre à ung marchant de Lyon pour lui délivrer ce qui luy seroit nécessaire.

Il y eut plusieurs propos entre l'abbé et les

deux gentilshommes ; mais à la fin il les mena à son logis, et fist ouvrir une petite fenestre, où, d'une bourse qui dedans estoit, tira cent escus, lesquels il bailla à Bellabre, et lui dist : « Mon gentilhomme, velà cent escus que je vous baille pour achapter deux chevaulx à ce vaillant gendarme, car il a encore la barbe trop jeune pour manyer deniers. Je m'en vois escripre ung mot à Laurencin pour lui bailler des habillemens qui luy seront nécessaires. — C'est très bien fait, monseigneur, dit Bellabre ; et je vous asseure que, quant chacun le saura, vous n'y aurez sinon honneur. » Si fut demandé incontinent ancre et papier pour escripre à Laurencin, auquel il manda bailler à son nepveu ce qui luy seroit nécessaire pour s'accoustrer à ce tournoy, ymaginant en soy-même qu'il ne sçauroit avoir à besongner pour cent francs de marchandises ; mais il alla bien autrement, comme vous verrez cy-après. Incontinent que les gentilshommes eurent leur lettre, après avoir pris congé de l'abbé, et par le bon chevalier l'avoir très humblement remercié de la courtoisie qu'il lui faisoit, s'en retournèrent dedans leur petit bateau, pour revenir à Lyon, fort joyeulx de ce qu'ils avoient si bien besongné. Si commencea à parler Bellabre et à dire : « Sçavez-vous qu'il y a, compaignon ? Quant Dieu envoye de bonnes fortunes aux gens, il les fault bien et sagement conduyre. Ce qu'on desrobe à moynes est pain beneist. Nous avons une lettre à Laurencin pour prendre ce qu'il vous faudra. Allons vistement à son logis avant que vostre abbé ait pensé à ce qu'il a fait ; car il n'a point limité en sadicte lettre jusques à combien d'argent il vous baille d'accoustremens. Par la foy de mon corps ! vous serez accoustré pour le tournois, et pour d'icy à ung an ; car aussi bien n'en aurez-vous jamais autre chose. » Le bon chevalier, qui ne demandoit pas mieulx, se print à rire et luy dist : « Par ma foy ! mon compaignon, la chose va bien ainsi ; mais, je vous prie, hastons-nous, car j'ai grant paour que, s'il s'apperçoit de ce qu'il a fait, incontinent n'envoye ung de ses gens déclairer pour combien d'argent il entend qu'on me baille d'habillemens. » Très bonne fut leur conception, comme vous entendrez. Si firent diligenter la pontonnière qui les rendit jusques auprès des Changes, où ils se mirent à bort, et incontinent marchèrent droit au logis de Laurencin, qui estoit en sa boutique, lequel saluèrent ; et il, qui estoit fort honneste et bon marchant, leur rendit le semblable. Bellabre commencea la parolle et dist : « Par mon ame ! sire Laurencin, mon compaignon et moy venons de veoir ung honneste abbé ; c'est monseigneur d'Esnay. — Je vous promets, c'est mon-dit Laurencin ; c'est un grant homme de bien, et me tient du nombre de ses bons serviteurs. J'ai eu en ma vie affaire à luy de vingt mille francs, mais jamais ne trouvay ung plus rond homme. — Mais ne savez-vous l'honnesteté qu'il a faicte à son nepveu, mon compaignon que vecy, dit Bellabre ? Il a sceu qu'il avoit touché aux escus de messire Claude de Vauldray, et qu'il se vouloit esprouver, pour honneur acquérir, comme ont fait ses ancestres, et sçachant que nous couchions ensemble, tous deux nous a envoyés quérir ce matin, et après nous avoir fait très bien desjeuner, a donné trois cens beaux escus à son nepveu pour avoir des chevaulx, et d'avantage pour s'accoustrer, de sorte qu'il n'y ait homme en la compaignie mieulx en ordre que luy, et nous a baillé une lettre à vous adressant, pour lui bailler ce qui luy sera nécessaire. » Si luy monstra la lettre : il congneut incontinent le seing de monseigneur l'abbé. « Je vous assure, messeigneurs, dit Laurencin, qu'il n'y a rien céans qui ne soit à vostre commandement et de monseigneur qui m'escript. Regardez seulement ce qu'il vous fault. » Si firent incontinent desployer draps d'or, d'argent, satins brochés, veloux et autres soyes, dont ils prindrent pour le bon chevalier jusques à la valeur de sept ou huyt cens francs. Puis prindrent congié de luy pour s'en aller à leur logis, et incontinent envoyèrent quérir tailleurs pour faire leur cas.

Mais retournons ung petit à l'abbé, qui fut bien ayse quant il se veit débarrassé de son nepveu. Si commanda qu'on apportast à disner où il eut de la compaignie ; et entre autres propos commencea à dire tout hault : « J'ay eu une terrible estrayne à ce matin : ce garson mon nepveu de Bayart a esté si fol que d'aller toucher aux escus de messire Claude ; et pour s'accoustrer est venu à ce matin demander de l'argent : j'en ai esté pour cent escus. Et encore n'est-ce pas tout ; car j'ay escript à Laurencin luy bailler ce qu'il luy demandera pour s'accoustrer sur le harnois. » A quoy respondit le se-

cretain de l'abbé : « Ma foy! monseigneur, vous avez bien fait. Il veult suyvre l'exemple de monseigneur vostre grant père, qui fut si vaillant homme, et tous ses parens. Je ne veois mal en cecy que ung : il est jeune et volontaire ; vous avez escript à Laurencin qu'il luy baille ce qu'il lui demandera ; je suis seur qu'il le fera quant il seroit question de deux mille escus. J'ay peur qu'il n'en preigne plus que vous n'entendez. » L'abbé va incontinent penser là dessus et respondit : « Par saint Jacques ! secretain, vous dites vray ; car je n'ay point escript jusques à combien. » Si dist : « Qu'on m'appelle le maistre d'hostel, » qui vint sur l'heure. « A ce coup, Nicolas, dist l'abbé, ung autre servira bien pour vous. Allez à la ville chez Laurencin, et lui dictes que je luy ay escript à ce matin donner quelques habillemens à mon nepveu de Bayart pour le tournoy de messire Claude ; qu'il luy en baille pour cent ou six vingts francs, et non pour plus ; et ne faictes que aller et venir. » Ledit maistre d'hostel alla bientost, mais il partit bien tard. Quant il fut chez Laurencin, il estoit à table ; mais pour ce qu'il estoit assez accoutumé céans, monta en hault et salua la compaignie qui lui rendit le semblable. « Monseigneur le maistre, dit Laurencin, vous venez à bonne heure ; lavez la main et venez faire comme nous. — Je vous mercie, respondit-il, ce n'est pas ce que je veux. Monseigneur m'envoie icy parce qu'il vous a escript aujourd'hui bailler à son nepveu de Bayart quelques accoustremens. » Laurencin n'attendit pas qu'il eust achevé, et dist : « Monseigneur le maistre, j'ay desjà fait tout cela ; et je vous asseure que je l'ay bien mis en ordre. C'est ung très honneste jeune gentilhomme ; monseigneur fait bien de luy ayder. — Et pour combien luy en avez-vous baillé? dit le maistre d'hostel. — Je ne sais, ma foy! luy dit-il, si je ne vois mon papier et son récépissé au dos de la lettre de monseigneur ; mais il m'est advis qu'il y a environ pour huyt cens francs. — Là, par Nostre Dame! vous avez tout gasté! — Pourquoy? dist Laurencin. — Pour ce, luy dist le maistre d'hostel, que monseigneur vous mandoit par moy ne lui en bailler que pour cent ou six vingts francs. — La lettre ne dit pas cela, dit Laurencin ; et quant il en eust demandé plus largement, plus en eust eu ; car ainsi me le mandoit monseigneur. — Or, n'y a remède, fist le maistre d'hostel. A Dieu vous commande. »

Si s'en retourna à Esnay, et trouva encore la compaignie où il l'avoit laissée. Quant l'abbé vist son maistre d'hostel, luy dist : « Et puis, Nicolas, avez-vous dit cela à Laurencin ?—Ouy bien, monseigneur, mais je suis allé trop tard ; vostre nepveu avoit desjà fait sa foyre, et en a seulement pris pour huyt cents francs. — Pour huyt cents francs ! saincte Marie, dit l'abbé, velà ung mauvais paillardeau. A coup vous savez bien son logis, allez le trouver, et luy dictes que, s'il ne va vistement rendre sur Laurencin ce qu'il a pris, que jamais de moy n'amendera ung denier. » Le maistre d'hostel fist le commandement de monseigneur ; et s'en vint à Lyon, cuydant trouver son homme, qui paravant s'estoit bien doubté de l'encloueure et avoit dist à ses serviteurs : « Si personne des gens de monseigneur d'Esnay me vint demander, qu'on fasse force excuses, en sorte que je ne parle point à eulx. » Et pareillement en fit advertir tous ceulx du logis.

Quant le maistre d'hostel le vint demander, on luy fist response qu'il estoit chez monseigneur de Ligny ; il y va et ne le trouva pas ; si retourna au logis. On luy dist qu'il estoit allé essayer des chevaulx de là le Rosne. Bref, il y fut plus de dix fois, mais jamais ne le peut trouver. Si s'en retourna ; car il veit bien que c'estoit une moquerie. Quant il fust à Esnay, il dist à monseigneur que c'estoit temps perdu de chercher son nepveu, car plus de dix fois avoit esté à son logis ; mais possible n'estoit de le trouver, car il se faisoit celer. Si dist l'abbé : « Par mon serment! c'est ung mauvais garson, mais il s'en repentira. » Son courroux se passa quant il voulut, mais n'en eust autre chose. Si laissons à parler de luy, et retournons au bon chevalier et à son compaignon, et comment ils exploictèrent en leurs affaires.

CHAPITRE VIII.

Comment le bon chevalier sans paour et sans reprouche et son compaignon se montèrent de chevaulx et garnirent d'accoustrements ; et comment ledit bon chevalier se porta gentement, selon sa puissance, contre messire Claude de Vauldray.

Vous pouvez assez entendre que, incontinent que le bon chevalier et son compaignon eurent de Laurencin ce qu'ils demandoient, ne firent pas grant séjour en sa maison, doubtant de ce

qui advint depuis; ains si bonne diligence mirent en leur affaire qu'ils furent pourveus de ce qu'il leur falloit. Ils se retirèrent en leur logis, où soubdainement envoyèrent quérir tailleurs, pour faire à chascun trois acoustremens sur le harnois; car le bon chevalier vouloit que son compaignon fust de sa livrée; aussi n'avoient-ils party rien ensemble. Après ce qu'ils eurent donné ordre quant aux habillemens, Bellabre dist: « Compaignon, il fault que nous allions veoir des chevaulx. Je sais ung gentilhomme de Piémont qui loge en la Grenète, qui a ung bas roussin bien relevé et bien remuant; ce sera bien vostre cas; et il me semble aussi qu'il a ung petit courserot bay qui est fort adroit. On m'a dit qu'il les veut vendre, parce que, depuis huyt jours, en les chevauchant s'est rompu une jambe. Allons veoir que c'est. — C'est bien advisé, » respondit le bon chevalier. Si s'en allèrent passer l'eaue vers Nostre-Dame de Confort. Puis se retirèrent au logis de ce gentilhomme piémontois qu'ils trouvèrent en sa chambre fort mal acoustré de sa jambe. Ils le saluèrent, et il leur rendit le semblable, comme courtois chevalier. Bellabre prist la parole et dist: « Mon gentilhomme, vecy mon compaignon qui a desir de recouvrer une couple de chevaulx que vous avez, car on nous a rapporté que vous les voulez vendre, au moyen de l'inconvénient qui vous est advenu, dont il nous desplaist. — Sur ma foy! messeigneurs, respondit le gentilhomme, il est vray; et m'en fait grant mal, car les chevaulx sont beaux et bons. Mais, puisqu'il plaist à Dieu, je veois bien que de trois mois ne scaurois partir de ceste ville. Les vivres y sont chers; mes chevaulx se mangeroient en l'estable; vous me semblez honnestes et gaillards gentilshommes. J'ayme beaucoup mieulx que mes chevaulx tombent entre vos mains que ailleurs; montez dessus et les allez veoir hors la ville avec ung de mes gens, et au retour, s'ils vous plaisent, nous en ferons marché. » Ils trouvèrent le propos honneste; et incontinent furent les chevaulx sellés, sur lesquels le bon chevalier et son compaignon montèrent; et les menèrent jusqu'à la prairie près la Guillotière, où ils les coururent et trottèrent de sorte qu'ils s'en tindrent pour contens. Si retournèrent au logis du gentilhomme pour faire le marché et luy demander le prix qu'il les vouldroit vendre. » Par ma foy! dist-il, si j'estois sain, il n'y a homme sur la terre, si je ne luy en voulois faire présent, qui les eust pour deux cens escus; mais, pour l'amour de vous, je suis content de les vous laisser, le roussin pour soixante escus, et le courserot pour cinquante; ce sont cent dix escus; et n'en auray pas moins. » Ils virent bien qu'il estoit raisonnable, et ne dirent autre parolle sinon: « Mon gentilhomme, vous les aurez, et toute vostre vie deux gentilshommes à vostre commandement, » dont il les remercia. Ils mirent la main à la bourse et luy baillèrent ses cent dix escus, et deux pour le vin des serviteurs. Les chevaulx furent menés par leurs gens à leur logis; lesquels firent très bien penser et acoustrer; car plus n'y avoit que trois jours à commencer l'emprise qu'avoit faicte messire de Vauldray, pourquoy tout homme s'appareilloit selon sa puissance. Si ouvrit icelluy messire Claude son pas, selon l'ordonnance qu'il avoit, par le congé du roy de France, fait publier; et par ung lundy se mist sur les rencs, où contre luy s'essayèrent plusieurs bons et gaillards gentilshommes de la maison du bon roy, tels que le séneschal Galyot, pour lors fort gaillard et appert homme d'armes, le jeune Bonneval, Saudricourt, Chastillon, Bourdillon, qui estoient des plus privés de la personne du roy, et plusieurs autres; où chascun, comme vous pouvez penser, fist le mieulx qu'il peut. Or, telle estoit l'ordonnance que, quant chascun avoit fait ce en quoy il estoit tenu, convenoit que le long de la lice fust mené veue découverte, affin que l'on congneust lequel c'estoit qui avoit bien ou mal fait. Pourquoy à cette raison povez penser qu'il n'y avoit celluy qui ne se mist en son effort de bien faire. Le bon chevalier, sur le dix-huitiesme an de son âge (qui estoit fort grande jeunesse, car il commenceoit encore à croistre, et de sa nature estoit maigre et blesme), se mist sur les rencs pour essayer à faire comme les autres; et là faisoit son jeu d'essay, qui estoit assez rudement commencé; car il avoit affaire à ung des plus apperts et duyts chevaliers de guerre qui fust au monde. Toutesfois, je ne sais comment ce fut, ou si Dieu vouloit luy en donner louenge, ou si messire Claude de Vauldray prist plaisir avecques luy, mais il ne se trouva homme dans tout le combat, tant à cheval comme à pied, qui fist mieulx ne si bien que luy; et de ce, les dames de Lyon luy en donnèrent le los; car, comme desjà a

esté dist dessus, il falloit, après avoir fait son devoir, aller le long de la lice veue descouverte; parquoy, quant il convint que le bon chevalier le fist assez honteux, les dames en leur langage lyonnois luy donnèrent l'honneur en disant : « Vey-vo cestou malotru ! il a mieux fay que tous les autres. » Et de tout le reste de la compaignie acquit si bonne grace que le bon roy Charles dit à son souper, pour plus l'honorer : « Par la foy de mon corps! Picquet a ung commencement dont à mon opinion fera saillie à bonne fin. » Et dist alors au seigneur de Ligny : « Mon cousin, je ne vous feis de ma vie si bon présent que quant je le vous donnay. » A quoy respondit le seigneur : « Sire, s'il est homme de bien, y aurez plus grant honneur que moy, car le bon los que luy avez donné l'a fait entreprendre tout cecy. Dieu vueille qu'il puisse continuer! mais son oncle, abbé d'Esnay, n'y prent pas grant plaisir, car il a eu ses escus et ses acoustremens à son crédit; » dont desjà estoit le roy assez informé. Si se print à rire, et toute la compaignie.

CHAPITRE IX.

Comment le seigneur de Ligny envoya le bon chevalier en garnison en Picardie où estoit sa compaignie, et fut logé en une jolye petite ville appelée Ayre, et comment, à son arrivée, ses compaignons allèrent au devant de luy.

Après le tournoy finy, le seigneur de Ligny ung matin appela le bon chevalier, auquel il dist : « Picquet, mon amy, pour vostre commencement avez assez eu belle et bonne fortune; les armes se veulent continuer, et encore que je vous retiengne de ma maison à trois cens francs par an et trois chevaulx à livrée, je vous ai mis de ma compaignie. Si vueil que vous alliez à la garnison veoir vos compaignons, vous advisant que vous y trouverez d'aussi gaillards hommes d'armes qu'il y en ait point en la chrestienté; et souvent exercent les armes en faisant joustes et tournoys pour l'amour des dames et pour honneur acquerre. Si me semble, en attendant quelque bruit de guerre, que ne pourriez mieulx estre. » Le bon chevalier, qui autre chose ne demandoit, respondit : « Monseigneur, de tous les biens et honneurs que vous m'avez faits et faictes chascun jour, ne sçauriez pour le présent tirer de moy que très humbles remerciemens, et prier Nostre Seigneur qu'il le vous vueille rendre; mais c'est aujourd'huy le plus grand désir que j'aye d'aller veoir la compaignie que dictes; car je ne sçaurois si peu demourer, au bien que j'en ay ouy dire, que je n'en vaille mieulx toute ma vie; et si c'est vostre bon plaisir, je partiray demain » Le seigneur de Ligny dist : « Je le vueil bien; mais premier vueil que preniez congé du roy, et je vous y mèneray après disner. » Ce qui fust fait. Et trouvèrent le roy comme si se vouloit lever de table; auquel le seigneur de Ligny dist en telle manière : « Sire, vecy vostre Picquet qui s'en va veoir ses compaignons en Picardie; il vient prendre congé de vous. » Si se mist d'ung assuré visaige le bon chevalier à genoux, que le roy voulentiers regarda, et en soubriant luy dist : « Picquet, mon amy, Dieu vueille continuer en vous ce que j'y ay veu de commencement, et vous serez preudhomme; vous allez dans ung pays où il y a de belles dames; faictes tant que vous acquérez leurs graces; et adieu, mon amy. — Grant mercy, Sire, » dist le bon chevalier. Si fut incontinent embrassé de tous les princes et seigneurs au dire adieu, avecques plusieurs gentilshommes qui avoient grant regret de quoy il laissoit la court; mais non avoit pas luy; ains luy tardoit beaucoup qu'il n'estoit desjà au lieu où il devoit aller. Le roy fit appeler ung de ses valets de chambre qui avoit quelques deniers en ses coffres, auquel commanda bailler au bon chevalier trois cens escus, et pareillement luy fist délivrer ung des beaulx coursiers qui fust en son escuyrie. Il donna au varlet de chambre trente escus, et dix à celuy qui luy mena le coursier, dont tous ceulx qui le sceurent louèrent sa libéralité à merveilles. Le seigneur de Ligny le ramena à son logis, et le soir le prescha comme s'il eust esté son enfant, lui recommandant sur toutes choses avoir toujours l'honneur devant les yeulx; mais il a toujours bien gardé ce commandement jusques à la mort. Enfin, quant il fut temps d'aller coucher, ledit seigneur de Ligny lui dist : « Picquet, mon amy, je croy que vous partirez demain plus matin que ne serai levé. A Dieu vous commande. » Si l'embrassa les larmes aux yeulx; et le bon chevalier, le genoil en terre, prist congé de luy et s'en alla à son logis, où il fut convoyé de tous ses compaignons, desquels le congé ne fut pas pris sans grans embrassemens. Il monta en sa chambre où il trouva le tailleur dudit seigneur de Ligny,

qui avoit deux habillemens complets que son maistre luy envoyoit; si luy dist : « Mon frère, mon amy, si j'eusse sceu ce beau présent, j'en eusse remercié monseigneur qui m'a tant fait d'autres biens que jamais vers luy ne le sçauroye mériter. Vous ferez s'il vous plaist cela pour moy. » Si tira à sa bourse et luy donna vingt escus. Ung des serviteurs d'icelluy bon chevalier luy dist : « Monseigneur, Guillaume le palfrenier a amené en vostre estable le bon roussin de monseigneur, et m'a dit que mondit seigneur le vous donnoit, mais il s'en retourne parce qu'on le demandoit et dit qu'il viendra demain matin parler à vous. — Il ne me trouvera pas, dit-il, car je veux estre à cheval à la poincte du jour. » Si regarda le tailleur, auquel il bailla dix escus et luy dist : « Mon amy, je vous prie, baillez cela à Guillaume le palfrenier, et au demourant, s'il vous plaist, me saluerez toute la belle et noble compaignie de la maison de monseigneur de par moy ; » ce que promit faire le tailleur. Lequel party de sa chambre, le bon chevalier fit faire ses coffres et accoustrer son cas pour partir de bon matin, puis se mist dedans le lit où peu se reposa, car il estoit près de minuyt quant il s'y mist. Levé qu'il fut, premier fist partir ses grans chevaulx, dont il avoit six par excellence, avecques son cariage. Luy, avecques cinq ou six beaux et triomphans courtaulx, se mect après, quant il eust prins congé de son hoste et de son hostesse, et très bien contentés de ce qu'il avoit esté dans leur maison. Son compaignon Bellabre fut aussitost prest que luy, lequel fut l'acompaigner jusques à la Breesle, où fut leur disnée ; et là prindrent congé l'ung de l'autre; mais il n'y eut pas grand mystère, car dedans trois ou quatre jours après faisoit son compte ledit Bellabre de suyvre son compaignon, et n'attendoit seullement que une couple de grans chevaulx qui luy venoient d'Espaigne. Le bon chevalier s'en alla tousjours à petites journées, parce qu'il faisoit mener grans chevaulx. Toutesfois il fist tant qu'il arriva à trois petites lieues de la ville d'Ayre, où de là envoya ung de ses gens pour avoir logis. Quant les gentilshommes de la compaignie sceurent que Picquet estoit si près, montèrent tous ou la pluspart à cheval pour luy aller au devant, tant grant désir avoient de le veoir, car chascun estoit desjà abreuvé de ses vertus. Si estoit plus de six vingts, tous jeunes gentilshommes, qui trouvèrent leur compaignon à demy-lieue de la ville. Il ne faut pas demander s'ils se firent grant chère; et le menèrent, joyeusement devisant de plusieurs choses, jusques dedans la ville, où aux fenestres estoient les dames, qui avoient desjà entendu parler de la noblesse du cueur du bon chevalier Picquet; chacune désiroit à le congnoistre. Elles le virent, mais non pas si à leur ayse qu'elles firent depuis. Icelluy bon chevalier fut mené par ses compaignons à son logis, où le soupper estoit desjà prest, car ainsi l'avoit ordonné à son homme qu'il avoit envoyé devant. Si demourèrent une partie desdits compaignons avecques luy, qui menèrent joyeuse vie, lui demandant de son estat et comment il estoit bien heureux à son commencement d'avoir si bien fait contre messire Claude de Vauldray, et le louoient à merveilles. Mais oncques le bon chevalier ne monstra semblant d'en avoir joye, ains respondoit courtoisement à leurs parolles, et disoit : « Messeigneurs mes compaignons, le los qu'on me donne est à grant tort; il n'y a pas encores tant de bien en moy que je sceusse monter à grant pris ; mais s'il plaist à Nostre Seigneur, moyennant vostre bon ayde, je parviendray à estre au nombre des gens de bien. » Or fut ce propos laissé, et parla-on d'autres matières. Si commencea à dire l'ung des gentilshommes de la compaignie, appellé Tardieu, homme joyeulx et facécieux, adressant ces parolles au bon chevalier : « Compaignon, mon amy, je vous advise qu'en toute la Picardie n'y a point de plus belles dames qu'en cette ville, dont vostre hostesse, que vous n'avez encore veue, en est l'une. Elle est allée aux nopces d'une sienne niepce; demain retournera, si la verrez à vostre ayse. Il est impossible que soyez venu tenir garnison sans escus; il faut, à vostre arrivée, faire parler de vous, et par bien faire puissiez acquérir la grace des dames de ceste contrée. Il y a long temps qu'il n'y eust pris donné en ceste ville; je vous prie tant que je puis qu'en vueillez donner ung entre cy et huyt jours ; et ne me refusez pas, s'il vous plaist, pour la première requeste que je vous ay jamais faicte. » A quoy respondit le bon chevalier : « Sur ma foy ! monseigneur de Tardieu, quant me demanderiez une beaucoup plus grosse chose, croyez que n'en seriez pas esconduit ; comment le seriez-vous de ceste cy, qui me plaist autant ou plus que à vous ? et s'il vous vient à

plaisir de m'envoyer demain matin la trompette, et que nous ayons congé de nostre cappitaine, je feray en sorte que serez content. » Tardieu luy dist : « Ne vous souciez de congé; le cappitaine Loys d'Ars le nous a donné pour tousjours, car ce n'est point pour mal faire. Il n'est pas à présent icy, mais il y sera dedans quatre jours; si mal y a, j'en prends la charge sur moi. — Hé bien ! donc, respondit le bon chevalier, demain sera exécuté vostre vouloir. » Longuement demoura en propos la compaignie tant qu'ils ouyrent sonner mynuyt. Si prindrent congé les ungs des autres jusques à lendemain matin, que ledit Tardieu n'oublia pas de venir au logis du bon chevalier, son nouveau compaignon, et luy amena une trompette de la compaignie; et le premier bonjour qu'il luy donna ce fut : « Compaignon, ne vous excusez plus, vecy vostre homme. »

CHAPITRE X.

Comment le bon chevalier fist crier dedans Ayre ung tournoy pour l'amour des dames, où il y avoit pour le mieulx faisant ung beau bracelet d'or et ung bel dyament pour donner à sa dame.

Combien que grant besoing eust de repos le bon chevalier à cause du long travail, pour le propos que luy avoit tenu son compaignon Tardieu ne dormit pas la nuyt; ains pensa comment seroit fondé son tournoy, ce qu'il mist en son entendement et délibéra en soy-mesme de l'exécuter comme vous verrez ; car, quant Tardieu le vint veoir le matin et luy amena la trompette, trouva desjà par escript l'ordonnance comment devoit estre ledit tournoy qui estoit telle : c'est que Pierre de Bayart, jeune gentilhomme et apprentif des armes, natif du Daulphiné, des ordonnances du roy de France, soubs la charge et conduite de hault et puissant seigneur monseigneur de Ligny, faisoit crier et publier un tournoy au dehors de la ville d'Ayre, et joignant les murailles, à tous venans, au vingtiesme jour de juillet, de trois coups de lance sans lice, à fer esmoulu et en harnois de guerre et douze coups d'espée, le tout à cheval; et au mieulx faisant donnoit ung brasselet d'or esmaillé de sa livrée et du prix de trente escus. Le lendemain seroit combattu à pied à coups de lance, à une barrière de la hauteur du nombril, et après la lance rompue, à coups de hache jusqu'à la discrétion des juges et de ceulx qui garderoient le camp; et au mieulx faisant donnoit ung dyament de quarante escus. Quant Tardieu eust veu l'ordonnance, il dist : « Pardieu ! compaignon, jamais Lancelot, Tristan ne Gauvain ne firent mieulx. Trompette, allez crier cela en ceste ville, et puis après de garnison en garnison d'icy à trois jours, pour en advertir tous nos amys. » Il fault entendre que pour lors dans la Picardie il y avoit sept ou huyt cens hommes d'armes, comme la compaignie du mareschal des Cordes, celle des Escossois, du seigneur de la Palisse, vertueux et triomphant capitaine, et de plusieurs autres, qui par la dicte trompette furent informés du tournoy. Si se mirent en ordre ceux qui s'y voulurent trouver, car le terme n'estoit que de huyt ou dix jours; toutesfois il ne s'en trouva pas si peu qu'ils ne fussent quarante ou cinquante hommes d'armes sur les rencs. En ces entrefaites et en attendant le désiré jour, arriva ce gentil chevalier capitaine Loys d'Ars, lequel fut très joyeulx d'estre venu d'heure pour en avoir son passe-temps. Sa venue sceue par le bon chevalier, luy alla faire la révérence, et se firent grant chère l'ung à l'autre. Encore pour mieulx renforcer la feste, le lendemain arriva son compaignon Bellabre, qui donna grant esjouyssement à toute la compaignie. Si se délectoient tous les jours à essayer leurs chevaulx et faire bancquets aux dames, où entre autres le bon chevalier fist très bien son debvoir; de sorte que les dames de la ville et plusieurs autres de alentour, qui estoient venues pour estre au tournoy, luy donnoient le los sur tous les autres, dont toutesfois ne se mettoit en orgueil. Or, vint le jour ordonné pour commencer ledit tournoy que chascun se mist sur les rencs. Ung des juges estoit le bon cappitaine Loys d'Ars, et le seigneur de Saint-Quentin, Escossois, l'autre. Si se trouvèrent les gentilshommes sur les rencs qui furent nombrés à quarante-six. Et par sort, sans tromperie, furent partys vingt et trois d'ung costé et vingt et trois d'ung autre. Et eux estant prets pour commencer à bien faire, la trompette va sonner. Et après déclaira de point en point l'ordre du tournoy. Si convint au bon chevalier se présenter le premier sur les rencs, et contre luy vint un sien voisin du Daulphiné, nommé Tartarin, qui estoit fort rude homme d'armes. Si laissèrent courre l'ung à l'autre, de sorte que

ledit Tartarin rompit sa lance à demy-pied du fer. Et le bon chevalier l'asséna au hault du grand garde-bras et mist sa lance en cinq ou six pièces; dont les trompettes sonnèrent impétueusement, car la jouste fut belle à merveilles. Et après avoir parfourny leur poindre, retournèrent pour la seconde; et fut telle l'adventure de Tartarin que de sa lance faulsa le garde-bras du bon chevalier à l'endroit du canon; et cuydoient tous ceulx de la compaignie qu'il eust le bras percé. Ledit bon chevalier luy donna au dessus de la veue et luy enleva ung petit chapelet plein de plumes. La tierce lance fut aussi bien ou mieulx rompue que les deux autres. Leurs courses faictes, vint Bellabre; et contre luy se prépara ung homme d'armes escossois, qu'on nommoit le cappitaine David de Fougas, qui pareillement firent de leurs trois lances ce qu'il estoit possible à gentilshommes de faire; et ainsi deux contre deux joustèrent jusques à ce que chascun eust parfourny ses courses. Après convint combattre à l'espée. Et commencea selon l'ordonnance le bon chevalier, qui du troisiesme coup qu'il donna, rompit son espée en deux pièces; et du reste fit si bien son debvoir, jusques au nombre des coups ordonnés, que mieux n'eust sceu faire. Après vindrent les autres selon leur ordre; et pour ung jour, selon tous les voyans, mesme ainsi que dirent les deux juges, ne fut jamais mieux couru de lance ne combattu à l'espée. Et combien que chascun chevalier le fist fort bien, les mieulx faisans furent le bon chevalier, Bellabre, Tartarin, le cappitaine David, ung de la compaignie de monseigneur des Cordes, nommé le bastard de Chimay, et Tardieu. Quant vint sur le soir, que chascun eust fait son debvoir, se retirèrent tous au logis du bon chevalier qui avoit fait dresser le souper triumphalement, où il y eut force dames; car de dix lieues à l'entour, toutes celles de Picardie, ou la pluspart, estoient venues veoir ce beau tournoy; et y fut fait grande et triumphante chère. Après le souper y eut dances et plusieurs autres esbatemens, tant qu'il fut si tard, avant que personne se voulsit ennuyer, que une heure après mynuyt sonna. Alors s'en allèrent les ungs après les autres à leurs logis, menant les dames jusques au lieu où elles devoient reposer. Si fut assez tard le lendemain avant qu'elles fussent bien esveillées. Et croyez qu'il n'y en avoit nulles qui se lassassent de donner merveilleuse louenge au bon chevalier, tant des armes que de l'honnesteté qui estoit en luy; car nul plus gracieux ne plus courtois gentilhomme n'eust-on sceu trouver en ce monde. Or, pour parfaire ce qui estoit commencé, le lendemain, tous les souldars se trouvèrent au logis de leur cappitaine Loys d'Ars, où estoit desjà le bon chevalier, qui l'estoit venu prier de disner en son logis avecques le seigneur de Sainct-Quentin, en la compaignie des dames du soir précédent, qui luy fut accordé. Il convint aller ouyr messe, laquelle chantée, eussiez vu tous les jeunes gentilshommes prendre les dames par dessoubs les bras, et icelles mener, parlans d'amour et autres joyeulx devis, jusques au logis, où, s'ils avoient fait bonne chère le soir devant, à disner la firent encore meilleure. Guères ne demourèrent seigneurs ne dames au logis depuis le disner, car environ les deux heures, chascun qui estoit du tournoy se retira sur les rencs pour achever l'ordonnance du second jour, où celuy qui, à son penser, n'estoit pas pour avoir le pris de la première journée, espéroit avoir la seconde. Les juges, seigneurs et dames arrivés sur le lieu, commencea le bon chevalier le pas en la manière accoustumée; et contre luy vint ung gentilhomme de Haynault, fort estimé, qui s'appeloit Hanotin de Sucre, qui par-dessus la barrière, à poux de lances, se ruèrent de grans coups, et jusques à ce qu'ils feussent par pièces; après prindrent leurs haches qu'ils avoient chascun de leur costé et se ruèrent de grans et rudes horions, tellement qu'il sembloit la bataille estre mortelle; toutesfois enfin le bon chevalier donna ung coup sur son adversaire à l'endroit de l'oreille, de sorte qu'il le fist tout chanceler, et, qui pis est, agenouiller des deux genoulx, et en rechargeant par-dessus la barrière, luy fist baiser la terre, voulsist ou non. Quoy voyant les juges crièrent: « Holà! holà! c'est assez; qu'on se retire. » Après ces deux vindrent Bellabre et Arnaulton de Pierre-Forade, ung gentilhomme de Gascongne, lesquels firent merveilles aux lances, qui furent incontinent rompues; puis vindrent aux haches et se donnèrent de grans coups; mais Bellabre rompit la sienne, par quoy les juges les départirent. Après ces deux vindrent sur les rencs Tardieu et David l'Escossois, qui firent très bien leur debvoir. Si fist chascun en son endroit, de sorte

qu'il estoit sept heures avant que chascun eust achevé, et, pour ung petit tournoy, ceulx qui y estoient virent aussi bien faire qu'ils avoient veu de leur vie. Quant tout fut achevé, chascun se retira à son logis pour soy désarmer; puis après vindrent tous à celluy du bon chevalier, où estoit le banquet appresté; et jà y estoient deux juges, les seigneurs d'Ars et de Sainct-Quentin, et toutes les dames. S'il y eut devise des deux journées ne fault pas demander; chascun en disoit ce qui luy sembloit. Toutes fois, après le souper convint en donner résolution, et par les juges déclairer qui debvoit avoir le pris. Si en demandèrent à plusieurs gentilshommes expérimentés aux armes en leur foy, et puis après aux dames en leur conscience et sans favoriser l'ung plus que l'autre. Enfin, tant par les gentilshommes que par les dames fut dit que, combien que chascun eust si bien fait son debvoir que mieulx ne pourroit, ce néantmoins, à leur jugement, de toutes les deux journées le bon chevalier avoit esté le mieulx faisant, par quoy remettoient à luy-mesme, comme celluy qui avoit gagné les pris, de donner ses présens où bon luy sembloit. Si y eut grande altercation entre les deux juges à qui prononceroit la sentence; mais le bon cappitaine Loys d'Ars pria tant le seigneur de Sainct-Quentin qu'enfin promist de le faire. Si sonna la trompette pour faire silence, qui fut fait. Si dist ledit seigneur de Sainct-Quentin : « Messeigneurs qui estes icy tous assemblés, et mesmement ceulx qui ont esté du tournoy dont messire de Bayart a donné le pris par deux journées, Monseigneur d'Ars et moy, juges délégués par vous tous à donner sentence raisonnable où seront lesdicts pris mieulx employés, vous faisons assavoir : qu'après nous estre bien et duement enquis à tous les vertueux et honnestes gentilshommes qui ont esté présens à veoir faire vos armes, et semblablement aux nobles dames que voyez cy en présence, avons trouvé que chascun a très bien et très honnestement fait son debvoir; mais sur tous la commune voix est que le seigneur de Bayart, sans blasmer les autres, a esté de toutes les deux journées le mieulx faisant; pourquoy les seigneurs et dames luy remettent l'honneur à donner le pris où bon luy semblera. » Et, s'adressant au bon chevalier, lui dist : « Seigneur de Bayart, advisez où vous les délivrerez. » Il en fut tout honteux, et demoura un peu pensif; puis après dist : « Monseigneur, je ne sçay par quelle faveur cest honneur m'est fait. Il me semble qu'il y en a qui l'ont trop mieulx mérité que moy; mais puisqu'il plaist aux seigneurs et dames que j'en soye juge, suppliant à tous messeigneurs mes compaignons, et qui ont mieulx fait que moy, n'en estre desplaisans, je donne le pris de la première journée à monseigneur de Bellabre, et de la seconde au cappitaine David Escossois. » Si leur fist incontinent deslivrer les présens, ny depuis homme ne femme n'en murmura : ains commencèrent les dances et passetemps. Et ne pouvoient se saouler les dames de bien dire du bon chevalier, qui tant fut aymé en la Picardie qu'oncques homme ne le fut plus. Il y fut deux ans, durant lequel temps se firent plusieurs tournoys et esbatemens où en la plupart emporta toujours le bruyt. Et la plus grande raison pourquoy tout le monde l'aymoit, c'estoit pour ce que de plus libérale ne gracieuse personne n'eust-on sceu trouver sur la terre; car jamais nul de ses compaignons n'estoit desmonté qu'il ne remontast; s'il avoit ung escu, chascun y partissoit. Quelque jeunesse qu'il eust, la première chose qu'il faisoit quant il estoit levé, c'estoit de servir Dieu. Il estoit grant aulmosnier, et ne se trouva durant sa vie homme qui sceust dire avoir esté refusé de luy en chose dont il ait esté requis, s'il a esté en son possible. Au bout de deux ans, le jeune roy de France Charles entreprint son voyage de Naples, où le seigneur de Ligny alla : pourquoy envoya de bonne heure quérir le bon chevalier : car congnoissant ses vertus et les honnestes propos qu'on tenoit de luy, ne le vouloit pas laisser derrière.

CHAPITRE XI.

Comment le roy de France Charles huytiesme fit son appareil pour aller à la conqueste du royaulme de Naples, lequel il gaigna par sa prouesse et vaillance, sans grande effusion de sang.

Deux ans après ou environ délibéra le bon roy Charles d'aller conquester le royaulme de Naples. Les occasions et moyens pourquoy il entreprint ce voyage sont assez contenus en autres histoires et cronicques; parquoy d'en faire un long récit ne seroit qu'ennuyer les escoutans et gaster papier. Ce néantmoins, comme chascun peut avoir clèrement leu et entendu, ledit bon roy Charles fist sondit

voyage tant honorablement que impossible seroit de plus ; planta ses justices dans Rome, fist venir le pape à raison, et entièrement gaigna le royaulme de Naples, et y laissa pour son lieutenant général et vis-roy le seigneur de Monpensier ; puis se mist au retour pour venir en France et n'eut nul empeschement jusques en ung lieu appelé Fournoue, où il trouva bien soixante mille combattans tous Italiens, et de plusieurs potentats, comme du pape, des Véniciens, du duc de Milan, lesquels estoient délibérés deffaire le bon roy à son retour et le prendre prisonnier, parce qu'ils estoient assurés qu'il avoit laissé une partie de sa puissance au royaulme qu'il venoit de conquérir, et n'avoit avecques luy point plus de dix mille hommes. Ce néantmoins le bon et gentil prince qui avoit cueur de lyon, comme certain d'estre bien servy de si peu qu'il avoit de gens, se délibéra les attendre et les combattre, ce qu'il fist avecques l'ayde de Nostre Seigneur. Et y eurent lesdits ennemys lourde honte et grosse perte, et luy gloire inestimable, car il ne perdit pas sept cents de ses gens. Les ennemys en perdirent huyt ou dix mille et des plus apparens ; mesmement les plus grans cappitaines de la seigneurie de Venise y demeurèrent et plusieurs de la maison de Gonzague, dont est chief le marquis de Mantoue, qui pareillement y estoit ; mais ses esperons luy aidèrent bien, et le bon cheval sur quoy il estoit monté ; et n'eust esté qu'une rivière vint à croistre merveilleusement, il y eust eu plus gros eschec. A la première charge le bon chevalier se porta triumphamment par dessus tous en la compaignie du seigneur de Ligny son maistre, et luy fut tué deux chevaulx soubs luy le jour. Le roy en fust adverty qui luy fist donner cinq cens escus ; mais en récompense le bon chevalier luy présenta une enseigne de gens de cheval qu'il avoit gagnée à la chasse. De là le roy vint par ses journées à Verseil, où il trouva une belle troppe de Suisses qui estoient descendus pour le secourir s'il en avoit besoing. Il demoura là quelques jours avecques son camp, car il vouloit secourir le duc d'Orléans que le duc de Milan, Ludovic Sforce, et les Vénitiens tenoient assiégé dedans Novarre. Il y eut plusieurs allées et venues par gens qui se mesloient de faire la paix, de façon qu'enfin se traita quelque appoinctement, par quoi le roy s'en retourna par ses journées à Lyon, où il trouva la bonne royne sa loyalle espouse, et en sa compaignie la duchesse de Bourbon sa seur. Il y eut plusieurs gentilshommes qui n'apportèrent pas de grans biens de ce voyage de Naples. Le bon roy de France partit de Lyon pour s'en aller à Sainct-Denys en France visiter le bon patron où ses prédécesseurs sont ensépulturés, et fut deux ans ou trois visitant son royaulme de çà et de là, menant très bonne et saincte vie, et maintenant justice tant que tous ses subjects en avoient contentement ; car luy-mesme séoit en chaire de justice une fois par semaine pour ouyr les plaintes et doléances d'un chascun, et les plus povres expédioit. Il eut nouvelle comment les Néapolitains s'estoient révoltés pour Ferrand, fils du roy Alphonse, et aussi de la mort de son lieutenant général le comte de Monpensier, et que tous ses cappitaines s'en retournoient en France. Si proposa y retourner luimesme en personne, mais qu'il vist le temps opportun. Cependant vesquit en son royaulme très vertueusement, et de sa femme eut trois enfans, mais ils moururent. Au moys de septembre mil quatre cens quatre-vingt-dix-sept, le bon prince partit de Tours pour tirer à Lyon, cuydant faire son voyage de Naples, mais il se rompit, ne sçay à quelle occasion. Il s'en retourna à Amboise, et le septiesme jour d'avril audit an, en une galerie où il regardoit jouer à la paulme, lui print une foiblesse dont il mourust tantost après, qui fut ung dommage irréparable pour le royaulme de France ; car depuis qu'il y a eu roy, ne s'en est point trouvé de meilleur nature, plus doulx, plus gracieux, plus clément ne plus pitoyable. Je croy que Dieu l'a retiré avecques les bienheureux, car le bon prince n'estoit taché d'ung seul tout villain vice. Je n'ay pas fait grant discours de sa vie, car elle est assez escripte ailleurs.

CHAPITRE XII.

Comment Loys, duc d'Orléans, vint à la couronne comme le plus prochain hoir, et fut appelé Loys douziesme.

Par le trespas du bon roy Charles et au moyen de ce qu'il n'avoit point d'hoir masle, Loys, duc d'Orléans, plus prochain de la couronne, succéda au royaulme, et fut sacré à Reims le vingt-septiesme jour de mai 1497[1], et print sa cou-

(1) 1498, nouv. st.

ronne à Sainct-Denys en France, le premier jour de juillet ensuivant. Il avoit espousé Jehanne de France, seur de son prédécesseur; mais au moyen de ce qu'on tenoit que d'elle ne pourroit sortir lignée, et que par force l'avoit espousée, craignant la fureur de Loys onziesme son père, la fist appeller en justice; et à ceste occasion le pape délégua juges qui firent et parfirent le procès, et enfin adjugèrent qu'elle n'estoit point sa femme. Parquoy, après luy avoir laissé la duché de Berry pour son estat, espousa la royne duchesse de Bretaigne, veufve du feu roy Charles. Si ce fut bien ou mal fait, Dieu est tout seul qui le congnoist. La bonne duchesse de Berry Jehanne de France a toute sa vie vescu en saincteté; et a l'on voulu dire depuis son trespas que Dieu faisoit des miracles pour l'amour d'elle. A l'advénement du roi Loys douziesme, voulut vendre toutes les offices royaulx qui n'estoient point de judicature, et en retira plusieurs deniers; car il craignoit à merveille de fouler son peuple par tailles ne autres subsides. Il avoit tousjours son vouloir sur toutes choses de recouvrer la duché de Milan, qui lui appartenoit à cause de madame Valentine, sa grant-mère, que pour lors luy détenoit Ludovic Sforce et paravant son père; mais ceux de la maison d'Orléans, au moyen des guerres qui ont duré si long-temps en France contre les Anglois, et aussi la querelle de la mort tant du duc d'Orléans que du duc de Bourgongne, n'y avoient jamais peu entendre. Or à présent se voyoit-il en estat d'avoir la raison de son ennemy. Il alla faire entrée à Lyon le dixiesme jour de juillet 1499, puis fist passer son armée en l'Astisanne, soubs la conduite du seigneur de Trevolze et du seigneur d'Aubigny, qui estoient deux sages et vaillans chevaliers, lesquels d'entrée prindrent et mirent à sac deux petites places appelées Nove et la Rocque. De là tirèrent à Alexandrie et assiégèrent ceulx qui estoient dedans pour le seigneur Ludovic, qui fort bien se défendirent; mais enfin elle fust prinse. Ceux de Pavye de ce advertis se mirent en l'obeyssance du roy de France. Ledit seigneur Ludovic, se voyant en ce party ainsi délaissé de ses subjects, habandonna Milan et se retira en Almaigne devers le roy des Romains Maximilian, qui le receut joyeusement, car de tout temps avoient eu grandes aliances ensemble. Incontinent après son partement, ceulx de Milan se rendirent aux François, dont nouvelles allèrent au roy de France, qui en diligence alla y faire son entrée. Et peu de jours après fut trouvé expédient par force de deniers et autres promesses d'avoir le chasteau, de celluy qui l'avoit en garde du seigneur Ludovic, qui fist ung lasche et meschant tour à son maistre, car par là espéroit tousjours ledit seigneur recouvrer la duché. Quant les autres places entendirent le chasteau de Milan estre rendu, n'eurent plus d'espoir et se mirent toutes en l'obéyssance du roy de France, mesmement ceulx de Gennes, ausquels il bailla pour gouverneur le seigneur de Ravastain, son prochain parent du costé maternel. En l'année mesme et le quatorziesme jour d'octobre accoucha la royne de France d'une belle fille qui fut nommée Claude. Guères ne séjourna le roy en la duché de Milan; mais après y avoir laissé gouverneur le seigneur Jehan Jacques de Trevolze, la garde du chasteau au seigneur d'Espy, et la Rocquete à ung gentilhomme escossois, prochain parent du seigneur d'Aubigny, s'en retourna à Lyon. Si bien fist-il en la duché avant son partement qu'il amoindrit les taxes et impositions de la tierce partie, dont tout le peuple le loua merveilleusement et en attira beaucoup le cueur d'aucuns. Guères ne séjourna ledit seigneur à Lyon, mais marcha plus avant en son royaulme, et vint jusques à Orléans, où il appoincta certain différend entre les ducs de Gueldres et de Julliers pour le blason de leurs armes et les fist amys.

CHAPITRE XIII.

Comment, après la conqueste de la duché de Milan, le bon chevalier demoura en Italie, et comment il dressa ung tournoy en la ville de Carignan en Piemont, dont il emporta le pris.

Au retour d'Italie, que fist le roy de France, Loys douziesme, en joie et en liesse pour avoir conquesté le duché de Milan et rendu son ennemy, Ludovic Sforce, fuytif dedans les Almaignes, cherchant secours vers le roy des Romains, demourèrent les garnisons des François en la Lombardie en tout plaisir, à faire joustes, tournoys et tous autres passetemps. Le bon chevalier qui, en son jeune âge, avoit esté nourri en la maison de Savoye, alla visiter une vaillant dame qui avoit espousé son premier maistre, le duc Charles de Savoye. Blanche s'appel-

loit la dame, et se tenoit au Pyémont en une ville de son douaire, dicte Carignan. Elle, qui de toute courtoisie estoit remplie, le receut joyeusement et le fict traicter comme s'il eust esté parent de la maison. Or, fault-il entendre que pour lors n'y avoit maison de prince ne princesse en France, Italie ne ailleurs, où tous gentilshommes fussent mieulx receus ne où il y eust plus de passetemps. Il y avoit une fort honneste dame qui l'avoit gouvernée de jeunesse, et faisoit encores, laquelle se nommoit madame de Fluxas; elle y avoit aussi son mary, honneste gentilhomme, soubs lequel se manyoit toute la maison. Il faut sçavoir que quand le bon chevalier fut donné paige au duc de Savoye, cette dame de Fluxas estoit jeune damoiselle en la maison avecques sa femme; et ainsi comme jeunes gens fréquentent voulentiers ensemble, se prisrent en amour l'ung pour l'autre, voire si grande, gardant toute honnesteté, que s'ils eussent esté en leur simple vouloir, ayant peu de regard à ce qui s'en fust peu ensuyvre, se fussent pris par nom de mariage. Mais vous avez entendu par cy-devant comment le duc alla à Lyon veoir le roy de France, Charles huitiesme, et luy donna icelluy bon chevalier pour son paige, qui fut occasion dont les deux jeunes amans se perdirent de veue pour long-temps, car cependant le voyage de Naples se fist et plusieurs autres choses se desmeslèrent, qui durèrent trois ou quatre ans sans eulx voir sinon par lettres. Durant ce temps fut mariée cette damoiselle à ce seigneur de Fluxas qui avoit beaucoup de biens; et il la prist pour sa bonne grace, car des biens de fortune n'en eust pas grandement; mais comme femme vertueuse, voulant donner à congnoistre au bon chevalier que l'amour honneste qu'elle lui avoit porté de jeunesse duroit encore, à son arrivée à Carignan lui fist toutes les gracieusetés et courtoisies que possible eust esté faire à ung gentilhomme, et devisèrent longuement de leur jeunesse et plusieurs autres choses. Ceste gente dame de Fluxas estoit autant accomplie en beauté, doulx et gracieux parler, que femme qu'on eust sceu trouver. En son langaige louoit si très fort le bon chevalier que possible n'eust esté de plus. Elle luy ramentevoit son bien faire, quand il s'essaya à messire Claude de Vauldray, le tournoy qu'il gaigna à Ayre en Picardie, et l'honneur qu'il receut à la journée de Fournoue; dont de tout ce estoit si grant bruyt en France et Italie, et tellement le louoit et blasonnoit, que le povre gentilhomme en rougissoit de honte; puis après luy disoit: « Monseigneur de Bayart, mon amy, vecy la première maison où vous avez esté nourry; ce vous seroit grant honte si ne vous y faisiez congnoistre aussi bien qu'avez fait ailleurs. » Le bon chevalier respondit: « Madame, vous sçavez bien que dès ma jeunesse vous ay aimée, prisée et honorée, et si vous tiens à si sage et bien enseignée que vous ne voulez mal à personne, et encores à moy moins que à ung autre : dictes-moy, s'il vous plaist, que voulez que je face pour donner plaisir à madame ma bonne maistresse, à vous sur toutes, et au reste de la belle et bonne compaignie qui est céans. » La dame de Fluxas luy dist alors : « Il me semble, monseigneur de Bayart, mais que je ne vous ennuye point, que ferez fort bien de faire quelque tournoy en ceste ville pour l'honneur de madame, qui vous en sçaura très bon gré; vous avez icy à l'entour force de vos compaignons gentilshommes françois, et autres gentilshommes de ce pays, lesquels s'y trouveront de bon cueur, et en suis asseurée. — Vrayment, dist le bon chevalier, puisque vous le voulez, sera fait. Vous estes la dame en ce monde qui a premièrement conquis mon cueur à son service par le moyen de vostre bonne grace; je suis tout asseuré que je n'en auray jamais que la bouche et les mains, car de vous requérir d'autre chose, je perdrois ma peine; aussi, sur mon ame, j'aymerois mieulx mourir que de vous presser de deshonneur. Bien vous prie de me donner ung de vos manchons, car j'en ay à besongner. » La dame, qui ne sçavoit qu'il en vouloit faire, le luy bailla, et il le mist en la manche de son pourpoint sans en faire autre bruyt. Le souper fust prest, où chascun fist bonne chère, puis après commencèrent les dances, où tout homme s'acquitta du mieulx qu'il peut. Madame Blanche devisa long-temps avecques sa nourriture le bon chevalier, tant que la mynuyt sonna qui fust temps de se retirer. Mais il fault penser qu'il ne dormist pas de toute la nuyt; car il songea à ce qu'il avoit à faire, et fut résolu du tout en son entendement, car le matin envoya une trompette, à toutes les villes de là à l'entour où il y a garnison, signifier aux gentilshommes que, s'ils se vouloient trouver dedans quatre jours après, qui estoit ung dimanche, en

la ville de Carignan, et en habillemens d'hommes d'armes, il donnoit ung pris, qui estoit ung menchon de sa dame où il pendoit ung rubis de l'estimation de cents ducas, à celluy qui seroit trouvé le mieulx faisant à trois courses de lance sans lice et à douze coups d'espée. La trompette fit son debvoir, et rapporta par escript quinze gentilshommes qui avoient promis eulx s'y trouver. Cela vint à la congnoissance de madame Blanche, qui en fut très joyeuse; et fist accoustrer son eschauffault sur la place où se devoient faire les courses et le combat. Le jour assigné, environ une heure après midy, se trouva sur les rencs le bon chevalier armé de toutes armes, et trois ou quatre de ses compaignons, comme le seigneur de Bonivet, le seigneur de Mondragon et autres; et guères de temps ne fust que tous ceux qui devoient concourir ne se présentassent. Premier commença le bon chevalier, et contre luy vint le seigneur de Rovastre, un gaillard gentilhomme qui portoit l'enseigne du duc Philbert de Savoye, fort hardy et adroit chevalier, qui donna ung beau coup de lance, car il en fit trois ou quatre pièces; mais le bon chevalier luy bailla si grant coup sur le haut de sa grant buffe qu'il l'en désarma, le perça à jour, et fist voler sa lance en cinq ou six pièces. Ledit seigneur de Rovastre reprit sa grant buffe et courut la seconde lance dont il fit très bien son devoir, car il la rompit aussi bien ou mieux que la première; mais le bon chevalier luy donna dedans la vue, et luy emporta de ce coup son panache et le fist tout chanceler; toutesfois il demoura à cheval. A la tierce lance croysa le seigneur de Rovastre, et le bon chevalier rompist la sienne, qui s'en alla par esclats. Après eux vindrent Mondragon et le seigneur de Chevron, qui tant bien firent leurs courses que tout le monde les loua. Deux autres les suyvirent; et finablement tous se portèrent si bien que la compaignie s'en contenta. Les lances rompues, convint venir aux espées; mais le bon chevalier ne frappa que deux coups qu'il ne rompist la sienne, et qu'il ne fist voler hors des poings celle de celluy qui combattoit contre luy. Puis les ungs après les autres vindrent sur les rencs; et si bien firent tous que possible n'eust esté de l'amender; et fut fort tard quant chascun eut achevé. Madame fist, par le seigneur de Fluxas, convoyer tous les gentilshommes pour aller souper au chasteau, qui ne refusèrent pas la prière. Et croyez qu'ils furent bien traictés, car léans en savoit-on bien la manière. Après soupper commencèrent à sonner les haulxboys et ménestriers, où avant que l'on se mist en train de dancer, convint de donner le prix à celluy qui par raison l'avoit gaigné. Les seigneurs de Grantmont et de Fluxas, qui juges en estoient, demandèrent à tous les assistans, tant gentilshommes et dames, que aux combattans mesmes, mais tous furent d'opinion que le bon chevalier avoit, par le droit des armes, gaigné le prix, parquoy lesdits juges le luy vindrent présenter; mais, tout rougissant de honte le refusa, en disant que à tort et sans cause luy estoit attribué cest honneur; que s'il avoit aucune chose bien faicte, madame de Fluxas en estoit cause, qui luy avoit presté son menchon, et que à elle, pour luy, remectoit de donner le prix où bon luy sembleroit. Le seigneur de Fluxas, qui congnoissoit la grande honnesteté du bon chevalier, n'en entra aucunement en jalousie, et vint droit à sa femme avecques le seigneur de Grantmont, qui luy dist: « Madame, présent votre mary que vecy, monseigneur de Bayart, à qui on donne le pris du tournoy, a dit que c'est vous qui l'avez gaigné au moyen de vostre menchon que luy donnastes, parquoy il le vous envoye pour en faire ce qu'il vous plaira. » Elle qui tant sçavoit d'honneur que merveilles, ne s'en effraya aucunement, ains très humblement remercia le bon chevalier de l'honneur qu'il luy faisoit, et dist ces mots: « Puis qu'ainsi est que monseigneur de Bayart me fait ce bien, de dire que mon menchon luy a fait gaigner le prix, je le garderai toute ma vie pour l'amour de luy; mais du rubis, puisque pour le mieulx faisant ne le veult accepter, je suis d'advis qu'il soit donné à monseigneur de Mondragon; car on tient que c'est celluy qui a mieulx fait après lui. » Ainsi qu'elle ordonna fut accomply, sans ce qu'on en ouyst aucun murmurer. Si fut madame Blanche très joyeuse d'avoir fait telle nourriture que du bon chevalier, dont tout le monde disoit bien. Le pris donné, les dances commencèrent et durèrent jusques après mynuyt que chascun se retira. Les gentilshommes françois furent encore cinq ou six jours à Carignan en joye et desduyt, faisant grant chère, puis s'en retournèrent en leurs garnisons. Le bon chevalier print aussi congé de madame sa bonne maistresse, à laquelle il dist qu'il n'y avoit prince ne princesse

en ce monde, après son souverain seigneur, qui eust plus de commandement sur luy qu'elle y en avoit, dont il fut remercié grandement. Ce fait, convint aller prendre congé de ses premières amours, la dame de Fluxas, qui ne fut pas sans tomber larmes de la part d'elle, et de son costé estoit le cueur bien serré. L'amour honneste a duré entre eux deux jusques à la mort; et n'estoit année qu'ils ne s'envoyassent présens l'ung à l'autre en la ville de Carignan; ne au chasteau durant ung mois ne fut autres propos tenus que de la prouesse, honneur, douceur et courtoisie du bon chevalier; et estoit autant prisé et aymé léans que s'il en eust deu estre héritier. Il y trouva, luy y estant, servant en quelque office, Pizou de Chenas, qui avoit esté maistre palfrenier du duc Charles de Savoye son maistre, et duquel il avoit eu autresfois du plaisir, ce qu'il vouloit recongnoistre; car après l'avoir mené à son logis et bien fait traicter, luy donna ung cheval qui valoit bien cinquante escus, dont le bonhomme de bon cueur le remercia. Il luy demanda qu'estoit devenu son escuyer du temps qu'estoit en la maison de monseigneur de Savoye. Pizou de Chenas luy dist qu'il se tenoit à Moncallier, où il estoit maryé et retiré, et qu'il estoit devenu fort goutteux. Le bon chevalier, non ingrat de gracieusetés que par le passé lui avoit faictes, par ledit Pizou luy envoya une belle et bonne mulle; et monstroit bien en ce faisant, qu'il n'avoit pas mis en oubly les biens qu'on luy avoit faits en jeunesse.

CHAPITRE XIV.

Comment le seigneur Ludovic Sforce retourna d'Almaigne avecques bon nombre de lansquenets, et reprint la ville de Milan sur les François.

Vous avez entendu comment le seigneur Ludovic se retira en Almaigne devers le roy des Romains. Et fault entendre qu'il n'y alla pas sans porter deniers, car au faict qu'il vouloit entreprendre en avoit bien à besongner, et le monstra par effect; car, peu de temps après son chassement, retourna en Lombardie avecques bon nombre de lansquenets et quelques Suysses, aucuns hommes d'armes Bourgongnons, et force chevaulx d'Almaigne. Et, le troisiesme jour de janvier, par quelque intelligence, reprint la ville de Milan, dont furent les François chassés, combien que le chasteau demoura tousjours entre les mains du roy. A l'exemple de Milan, se révoltèrent plusieurs villes en la duché, entre les autres toutes celles du chemin de Gennes, comme Tortone, Vaugayre et plusieurs chasteaulx. Quant le roy de France eut entendu le trouble de sa duché, comme prince magnanime et vertueux, dressa une grosse armée pour y envoyer, dont il fist chiefs le seigneur de Ligny et Jehan-Jacques, qui assemblèrent leur armée en l'Astisanne, et commencèrent à marcher. Or, durant que le seigneur Ludovic fut dedans Milan, et peu après qu'il l'eut repris, fault que je vous face un conte du bon chevalier. Il estoit demouré, par le congé de son maistre, en Italie quant le roy de France s'en retourna. Le bon chevalier estoit en garnison à vingt milles de Milan avecques d'autres jeunes gentilshommes, et faisoient chascun jour courses les ungs sur les autres, belles à merveilles. Ung jour le bon chevalier, adverty que dedans Bynasc y avoit trois cens chevaulx qui seroient bien aysés à desfaire, si pria ses compaignons que leur plaisir feust luy tenir compaignie à les aller visiter. Il estoit tant aymé de tous que facilement luy fust la requeste accordée. Si s'apprestèrent de bon matin, et s'en allèrent jusques au nombre de quarante ou cinquante hommes d'armes pour essayer s'ils feroient quelque bonne chose. Le cappitaine qui estoit dedans Bynasc estoit très gentil chevalier, sage et advisé à la guerre, et s'appelloit messire Jean Bernardin Cazache. Il avoit bonnes espies par lesquels il entendit comment les François chevauchoient pour le venir trouver. Il ne voulut pas attendre d'estre pris au nyd; si se mist de sa part en ordre, et se retira hors des barrières, à la portée de deux ou trois gets d'arc. Si va adviser ses ennemis, qui luy donnèrent grant joye, car, selon son jugement, au peu de nombre qu'ils estoient, pensoit bien qu'ils ne luy feroient point de deshonneur. Ils commencèrent à approcher les ungs contre les autres en cryant: *France! France! Mort! Mort!* et à l'aborder y eut grosse et périlleuse charge, car de tous les deux costés en fut porté par terre qui remontèrent à grant peine. Qui eust veu le bon chevalier faire faicts d'armes, entamer testes, coupper bras et jambes, eust plustost esté pris pour lyon furieux que pour damoisel amoureux. Brief, ce combat dura une heure qu'on n'eust

sceu dire qui avoit du meilleur, ce qui faschoit fort à icelluy bon chevalier, lequel parla à ses compaignons, disant: « Hé! messeigneurs, nous tiendront tout aujourd'huy ce petit nombre de gens! Si ceulx qui sont dedans Milan en estoient advertys, jamais nul de nous ne se sauveroit; à coup, prenons courage, je vous en supplie, et poussons cecy par terre. » Aux parolles du bon chevalier s'esvertuèrent ses compaignons; et, en cryant tous d'une voix: *France! France!* livrèrent ung aspre et merveilleux assault aux Lombards, lesquels commencèrent à perdre place et à eulx reculler toujours eulx deffendans très bien; mais en ce recullement firent plus de quatre ou cinq milles, tirant vers Milan, où quant ils se veirent si près, tournèrent bride, et à course de cheval, à qui mieulx mieulx, prindrent la fuyte vers la ville. Les François chassèrent tant qu'ils en furent bien près. Alors fut cryé par quelc'un des plus anciens, et qui fort bien entendoit la guerre: « Tourne, homme d'armes, tourne! » à quoy chascun entendit, excepté le bon chevalier qui, tout eschauffé, toujours chassoit et poursuivoit ses ennemys, de sorte que pesle-mesle parmy eulx entra dedans Milan, et les suyvit jusques devant le palais où estoit logé le seigneur Ludovic; et pour ce qu'il avoit les croix blanches, tout le monde cryoit après luy: *Pille, pille.* Il fut environné de toutes parts et prins prisonnier du seigneur Jehan-Bernardin Cazache, qui le mena à son logis et le fit désarmer. Si le trouva fort jeune gentilhomme, comme de l'âge de vingt-deux à vingt-trois ans, dont il s'esmerveilla, et mesmement comment en tel âge pouvoit avoir en luy tant de prouesse qu'il en avoit congneue. Le seigneur Ludovic, qui avoit ouy le bruit, demanda que c'estoit. Aucuns qui avoient entendu l'affaire le luy contèrent, et comment le seigneur Bernardin, estant à Bynasc, avoit esté chargé des François, qui enfin l'avoient repoussé jusques dedans Milan; et parmy eulx, à la chasse, estoit entré pesle-mesle ung desdits François, qu'on tenoit à merveilles vaillant et hardy gentilhomme, et n'estoit rien si jeune; alors commanda qu'on l'allast quérir et qu'il luy fust amené, ce qui fut faict incontinent.

CHAPITRE XV.

Comment le seigneur Ludovic voulut veoir le chevalier sans paour et sans reprouche, et comment, après avoir devisé avecques luy, le renvoya, et lui fit rendre son cheval et ses armes.

On alla incontinent au logis du seigneur Bernardin chercher son prisonnier pour l'amener au seigneur Ludovic qui le demandoit. Il eut paour que en sa fureur icelluy seigneur Ludovic luy fist faire quelque desplaisir. Il estoit courtois et gracieulx gentilhomme; si le voulut mener luy-mesme après l'avoir vestu d'une de ses robes et mis en estat de gentilhomme. Si vint le présenter au seigneur, qui s'esmerveilla quant il le vist si jeune, et on luy donnoit si grant los: toutesfois lui adressa son parler en disant: « Venez ça, mon gentilhomme! qui vous amène en cette ville? » Le bon chevalier, qui ne fut de rien esbahy, lui répondit: « Par ma foy! monseigneur, je ne pensois pas entrer tout seul, et cuydois bien estre suyvi de mes compaignons, lesquels ont mieulx entendu la guerre que moy; car s'ils eussent fait ainsi que j'ay, ils seroient comme moy prisonniers. Toutesfois, après mon inconvénient, je me loue de fortune d'estre tombé entre les mains d'ung si bon maistre que celluy qui me tient; car c'est ung très puissant et advisé chevalier. » Après luy demanda le seigneur Ludovic, par sa foy, de combien estoit l'armée du roy de France. « Sur mon ame! monseigneur, à ce que je puis entendre, il y a quatorze ou quinze cents hommes d'armes et seize ou dix-huyt mille hommes de pied; mais ce sont tous gens d'eslite délibérés à si bien besongner à ceste fois qu'ils assureront l'Estat de Milan au roy nostre maistre. Et me semble, monseigneur, que vous seriez bien en aussi grande seureté en Almaigne que vous estes icy, car vos gens ne sont pas pour nous combattre. » Tant assurément parloit le bon chevalier que le seigneur Ludovic y prenoit grand plaisir, ce néantmoins que son dire fust assez pour l'estonner; mais pour monstrer qu'il ne se soucioit pas grandement du retour des François, lui dist comme par risée: « Sur ma foy! mon gentilhomme, j'ai belle envie que l'armée du roy de France et la mienne se trouvent ensemble, à celle fin que par la bataille je puisse congnoistre à qui de droit appartient cest héritage, car je n'y voys point d'autres moyens.—Par mon serment! mon-

seigneur, dist le bon chevalier, je voudrois que ce fust dès demain, pourveu que je feusse hors de prison.—Vrayment! à cela ne tiendra pas, respondit le seigneur, car je vous mets dehors présentement; mais davantage demandez-moy ce que vous vouldrez et je le vous donneray. » Le chevalier, qui le genoil en terre remercioit le seigneur des offres qu'il luy faisoit, comme estoit bien raison, luy dist : « Monseigneur, je ne vous demande autre chose sinon que, si vostre courtoisie se vouloit tant estendre que de me faire rendre mon cheval et mes armes que j'ay apportées dedans ceste ville, et me renvoyer devers ma garnison, qui est à vingt milles d'icy, me feriez un très grant bien, dont toute ma vie me sentirois obligé à vous, et hors le service du roy mon maistre, et mon honneur saufve, le vouldrois recongnoistre en ce qu'il vous plairoit me commander. — En bonne foy! dist le seigneur Ludovic, vous aurez présentement ce que demandez. » Si dist au seigneur Jehan Bernardin : « A coup, capitaine, qu'on lui trouve son cheval, armes et tout son cas. — Monseigneur, dist le capitaine, il est bien aysé à trouver; tout est à mon logis. » Si y envoya incontinent deux ou trois serviteurs, qui apportèrent ses armes et amenèrent son cheval; et le fist armer le seigneur Ludovic devant luy. Quant il fust accoustré monta sur son cheval sans mettre le pied à l'estrier, puis demanda une lance qui lui fust baillée. Et levant sa veue, dist au seigneur : « Monseigneur, je vous remercie de la courtoysie que m'avez faicte; Dieu le vous vueille rendre! » Il estoit en une belle grande court. Si commencea à donner de l'esperon au cheval, lequel fist quatre ou cinq saulx tant gaillardement que impossible seroit de mieulx, et puis luy donna une petite course en laquelle il rompit sa lance en cinq ou six pièces, dont le seigneur Ludovic ne s'esjouit pas trop, et dist tout hault ces parolles : « Si tous les hommes d'armes de France estoient pareils à cestuy-cy, j'aurois mauvais party. » Ce néantmoins luy fist bailler une trompette pour le conduyre jusques à sa garnison; mais il ne fut pas si avant, car jà estoit l'armée des François à dix ou douze milles de Milan, qui estoit toute abreuvée de ce que le bon chevalier estoit pris par sa hardiesse. Quant il fut arrivé au camp, s'en alla incontinent devers son bon maistre le seigneur de Ligny, qui en riant luy dist : « Hé! comment, Picquet, qui vous a mis hors de prison? avez-vous payé vostre rançon? Vrayement je voulois envoyer ung de mes trompettes pour vous chercher et la payer. — Monseigneur, dit le bon chevalier, je vous remercie très humblement de vostre bon vouloir; le seigneur Ludovic m'a délivré par sa grande courtoysie. » Si leur conta de point comme tout estoit allé de sa prinse et de sa délivrance. Tous ses compaignons le vindrent veoir, qui luy firent grant chère. Le seigneur Jehan-Jacques luy demanda s'il espéroit, à veoir la contenance du seigneur Ludovic et à l'ouyr parler, s'il donneroit la bataille; à quoy il respondit : « Monseigneur, il ne m'a pas tant déclairé de ses affaires ne si avant; toutesfois, à le veoir, il est homme qui pour peu de chose n'est pas aysé à estonner. Vous verrez que ce pourra estre en peu de jours : de luy ne me sauroye plaindre, car il m'a fait très bon et honneste party; la plupart de ses gens sont dedans Novarre : il a délibéré les faire venir à Milan ou aller à eulx. »

CHAPITRE XVI.

Comment le seigneur Ludovic se retira dedans Novarre, doubtant que les François entrassent dedans Milan par le chasteau, et comment il fut prins.

Quant le seigneur Ludovic congneut l'armée du roy de France si près de Milan, et que le chasteau estoit hors de ses mains, il se doubta d'estre surpris dedans la ville; si se déroba de nuyt avecques ce qu'il avoit de gens dedans Milan; au moins peu y en laissa avecques son frère le cardinal d'Ascaigne, et s'en alla veoir son armée qui estoit dedans Novarre. Quant on le seut là au camp du roy de France, ses lieux-tenans, où peu de jours y avoit que le seigneur la Trimoille estoit arrivé, délibérèrent l'aller assaillir audit lieu de Novarre. Le seigneur Ludovic avoit beaucoup de gens; mais ils estoient de nations différentes, comme Bourgongnons, lansquenets et Suysses, et par ce trop plus mal aysés à gouverner; car en quelque sorte que les choses allassent, peu de jours après fut rendue la ville de Novarre ès mains des lieux-tenans dudit roy de France. Et pour ce qu'on faisoit courir le bruyt que le seigneur Ludovic n'estoit pas dedans la ville et qu'il s'estoit retiré en Almaigne pour la seconde fois, fut ordonné que les gens de pied passeroient par dessoubs la

picque, ce qu'ils firent; et parmy eulx fut congneu le povre seigneur Ludovic, qui se rendit, quant il veit que force lui estoit, au seigneur de Ligny. Je ne sais qui fist l'affaire, mais il feust plus que mal servy; ce fut le vendredy devant Pasques flories, audit an mil cinq cens[1]. Le reste de son armée s'en alla bagages saufs. Je croys bien qu'ils eurent quelques payemens, car on dit que les Suysses que le seigneur Ludovic avoit avecques luy s'estoient mutinés à faulte de payement; mais depuis j'ay entendu du contraire, et que le bailly de Dijon, qui avoit gros crédit avecques eulx, les avoit gaignés, joinct aussi qu'en l'armée du roy y en avoit beaucoup plus gros nombre qu'ils n'estoient dedans Novarre et s'excusoient de ne combattre point les ungs contre les autres. J'ay veu advenir plusieurs fois cela, qui a causé beaucoup de dommage en France. Or, quoique ce feust, le seigneur Ludovic demoura prisonnier, fut mené en France droit à Lyon, depuis au lis Sainct-George, et enfin au chasteau de Loches auquel il a finé ses jours. Ce fut une grosse pitié, car il avoit esté triomphant prince en sa vie, mais fortune luy monstra au dernier son rigoureux visage. Le cardinal d'Ascaigne, son frère, lequel estoit demouré dedans Milan, quant il sceut l'inconvénient, feist saulver en Almaigne ses deux nepveux, enfans dudit seigneur Ludovic, devers le roy des Romains, et de luy se mist en fuyte bien et grossement accompaigné, comme de quatre à cinq cens chevaulx vers Boulongne; mais en chemin par ung cappitaine vénicien, nommé Soussin de Gonzago, fut pris prisonnier, et depuis le mist entre les mains des François; mais il ne rendit pas les meubles et son cariage que l'on estimoit valoir deux cent mille ducats. Ne demoura guères de temps après quant ceulx de la duché de Milan sceurent la prinse de leur seigneur, j'entends ceulx qui à son retour s'estoient révoltés, ne se retournassent François, en grant crainte d'estre pillés et saccayés; mais ils y trouvèrent toute doulceur et amitié, car ils avoient affaire à bon prince et à vertueulx cappitaines

(1) Et 1501 nouv. st.

CHAPITRE XVII.

Comment le seigneur de Ligny alla visiter Vaugayre, Tortone, et autres places en la duché de Milan, que le roy luy avoit données; et d'ung gentil tour que feist le bon chevalier.

Il faut entendre que quant le roy de France eut fait sa première conqueste de la duché de Milan, il voulut récompenser ses bons serviteurs en leur donnant terres et seigneuries audit duché, mesmement au seigneur de Ligny, Tortone, Vaugayre et quelques autres places où ils s'estoient révoltés quant le seigneur Ludovic revint d'Almaigne, ce qui avoit fort fasché audit seigneur de Ligny. Si délibéra les aller veoir, et mena dans sa compaignie le vertueux cappitaine Loys d'Ars, son lieutenant, le bon chevalier qui portoit guydon alors, et plusieurs autres gentilshommes. Si vint jusques à Alexandrie; et faisoit courir le bruyt qu'il mettroit Tortone et Vaugayre au sac, combien qu'il n'en avoit nulle voulenté, car il estoit de trop bonne nature. Quant ses subjects sceurent sa venue et le bruyt qui couroit de leur destruction, furent, et non sans cause, bien estonnés. Si eurent conseil ensemble qu'ils envoyeroient au devant de leur seigneur le plus humblement qu'ils pourroient, pour impétrer miséricorde, ce qu'ils firent; et jusques au nombre de vingt des plus apparens le vindrent trouver à deux milles de Vaugayre, pour luy cuyder faire la révérence et eulx excuser; mais combien qu'on les monstrast audit seigneur de Ligny et qu'il les congneust assez, ne fit pas semblant de les veoir, et tira oultre jusques dedans la ville au logis qui estoit pris pour luy. Les povres gens qui estoient allés au devant furent bien estonnés de si estrange recueil. Si se retirèrent dedans la ville le plus doucement qu'ils peurent et cherchèrent le moyen de parler au cappitaine Loys d'Ars, pour faire leur appoinctement envers le seigneur; ce qu'il promist à son possible faire, car jamais ne fut gentilhomme de meilleure nature. Si leur assigna tour à lendemain. Cependant alla faire ses remonstrances au seigneur de Ligny, le suppliant qu'en sa faveur il les voulsist escouter, qui luy fut accordé. Et le lendemain, après le disner, cinquante des plus apparens vindrent à son logis, et testes nues se jectèrent à genoulx devant luy en criant miséricorde. Puis commencea à parler l'ung d'entre eulx, homme fort

éloquent, et en langage italien proféra telles ou semblables paroles: « Monseigneur, vos très humbles et très obéissans subjects et serviteurs de ceste povre ville vostre, de tout leur cueur se recommandent très humblement à vostre bonne grace, vous suppliant par vostre gentillesse leur vouloir pardonner l'offense qu'ils ont faicte, tant envers le roy de France leur souverain que vous, pour eulx s'estre révoltés. Et ayez à considérer en vostre cueur que la ville n'est pas pour tenir contre une puissance, et que quelque chose qu'ils aient faicte, leur cueur n'est jamais mué qu'il ne soit demeuré bon françois; et si par leur povreté d'esprit ils ont fait une lourde faulte, par vostre grande bonté leur vueillez estre appaisé, vous asseurant, monseigneur, que jamais plus les y retrouverez, ou, comme de Dieu habandonnés, une autre fois retourneroient, se mectent eulx mesmes avecques leurs enfans et femmes et biens pour en disposer ainsi qu'il vous plaira. Et en signe qu'ils veulent demourer envers vous tels que je vous dis, vous font en toute humilité ung petit présent selon leur puissance, qui est de trois cens marcs de vaisselle d'argent, lequel il vous plaira prendre, en démonstrant que vostre y reest cessée sur eulx. » Alors se teut et fist apparoistre sur deux tables, bassins, tasses, gobelets et autres manières de vaisselle d'argent que ledit seigneur de Ligny ne daigna regarder; mais en homme courroucé fièrement respondit; « Comment, meschans, lasches et infasmes, estes-vous si hardys que d'entrer en ma présence, qui comme faillis de cueur, sans cause ny moyen, vous estes révoltés! Quelle foy désormais pourray-je avoir en vous? Si on fust venu mettre le siége devant vostre ville, icelle canonner et assaillir, c'eust esté austre chose; mais ennemy ne s'est jamais monstré; ce qui fait assez apparoistre que de vostre propre voulenté estes retournés à l'usurpateur de ceste duché. Si je faisois mon debvoir, ne vous ferois-je pendre et estrangler comme traytres et desloyaulx aux croisées de vos fenestres? allez, fuyez de devant moy; que jamais ne vous voye. » En disant lesquelles paroles, les povres citoyens estoient toujours à genoux. Alors le vaillant et prudent cappitaine Loys d'Ars mist le bonnet hors de la teste, et ung genoil en terre dist: « Monseigneur, pour l'honneur de Dieu et de sa Passion, faictes-moy ceste grace que à ma requeste leur vueillez pardonner, car je leur ay promis, et jamais n'auroient fiance en moy si m'aviez reffusé. J'espère, monseigneur, que toute vostre vie vous les trouverez bons et vrais subjects. » Et les povres gens, sans attendre qu'on répliquast, commencèrent tous d'une voix à cryer: « Monseigneur, il sera ainsi que le dist le cappitaine, au bon plaisir de monseigneur. » Le bon seigneur de Ligny, ouye leur clameur, meu de pitié et quasi larmoyant, les fist lever et leur déclaira deux propos: l'ung d'amitié, l'autre de rudesse, pour leur monstrer qu'ils avoient grandement failly. Quant à l'ung dist: « Allez! pour l'amour du cappitaine Loys d'Ars, qui tant m'a fait de services que pour de plus grosses choses ne vouldrois le refuser, je vous pardonne; et n'y retournez plus; mais au regard de vostre présent, je ne le daigneray prendre, car vous ne le vallez pas. » Si regarda autour de luy et advisa le bon chevalier auquel il dist: « Picquet, prenez toute ceste vaisselle; je la vous donne pour vostre cuysine. » A quoi soubdainement respondist: « Monseigneur, du bien que me faictes très humblement vous remercie, mais à Dieu ne plaise que biens qui viennent de si meschans gens que ceulx-cy entrent en ma maison; ils me porteroient malheur. » Si prent pièce à pièce toute ceste vaisselle, et à chascun qui estoit là en fist présent sans que pour luy en retiensist la valeur d'ung denier, qui fist esbahir toute la compaignie. Quant il eut tout donné, partit hors de la chambre; aussi firent les habitans. Si commencea à dire le seigneur de Ligny à ceulx qui estoient demourés: « Que voulez-vous dire, messeigneurs; avez-vous veu le cueur de Picquet et sa libéralité? ne luy fist pas Dieu grant tort qu'il ne le fist roy de quelque grant royaulme? Il eust acquis tout le monde à luy par sa grace. Croyez-moy que ce sera une fois ung des plus parfaicts hommes du monde. » Brief toute la compaignie donna grande louange au bon chevalier. Quant le seigneur de Ligny eut ung peu pensé pour ce jour et considéré qu'il ne luy estoit rien demouré du présent qu'il luy avoit fait, le lendemain, à son lever, luy envoya une belle robe de veloux cramoisy doublée de satin broché, ung fort excellent coursier, et trois cens escus en une bourse qui ne luy durèrent guères, car ses compaignons y eurent part comme luy. Peu de jours demoura le seigneur de Ligny qu'il ne retourna à Milan, où estoi

venu le cardinal d'Amboyse, lieutenant général pour le roy, et de là s'en vint en France.

CHAPITRE XVIII.

Comment le roy de France envoya grosse armée à Naples, où il fit son lieutenant général le seigneur d'Aubigny.

Vous avez entendu par cy-devant comment, après la mort du seigneur de Montpensier, les Néapolitains se révoltèrent, et s'en vindrent tous les François en France, dont le roy Charles huitiesme fut fort desplaysant, et s'en fust vengé s'il eust vescu; mais sa mort le prévint. Incontinent que le roy Loys douziesme vint au règne, il voulut entendre à la conqueste de la duché de Milan, pourquoy les affaires dudit royaulme de Naples demourèrent longtems en suspens; et estoit desjà mort Ferrand, fils d'Alphonce, et régnoit audit royaulme son oncle Frédéric. Entendre devez une chose; c'est que quant le feu roy Charles conquesta le royaulme, il maria son cousin, le seigneur de Ligny, à une grant dame du pays, appelée la princesse d'Altemore; mais guères ne vesquit, car quant ledit roy voulut retourner en France, amena avec luy ledit seigneur de Ligny, dont bientost après, ainsi que le bruyt fut, ladicte dame mourut de dueil. Par le trespas d'elle, et aussi par don que icelluy roy Charles avoit fait, estoient demourées audit royaulme plusieurs terres audit seigneur de Ligny, mesmement en la Pouille, comme Venose, Canose, Monervine, Bezeille, et plusieurs autres. Si print voulenté au roy Loys douziesme d'envoyer reconquester sondit royaulme de Naples; et y cuydoit bien aller ledit seigneur de Ligny; mais par deux fois luy fut le voyage rompu, dont aucuns voulurent dire que de dueil il en mourut. Si y fut envoyé pour lieutenant général le seigneur d'Aubigny, ung très gentil et vertueux cappitaine, très bien accompaigné de gens de cheval et de pied, entre lesquelles estoit celle du seigneur de Ligny, que mena et conduit son lieutenant, le capitaine Loys d'Ars. Or n'avoit garde de demourer le bon chevalier derrière, ains demanda congé à son bon seigneur de maistre, qui à grant regret le luy donna, car desjà l'avoit pris en grant amour, et depuis ne se veirent l'ung l'autre. Ainsi marcha ce vaillant cappitaine le seigneur d'Aubigny droit audit royaulme; où il fist si bonne diligence, et trouva dom Frédéric si peu de secours et d'amityé parmy ses hommes, qu'il fut contrainct habandonner le royaulme, et fist quelque composition avec icelluy seigneur d'Aubigny, qui l'envoya, avecques sa femme et enfans, en France, où il feust receu très bien du roy, et luy fut baillé la duché d'Anjou et d'autres terres, suyvant la composition faicte, et dont il a jouy jusques à sa mort. Depuis sa femme ne fust pas trop bien traictée, dont il me semble que ce fust mal fait; et pour une femme de roy a esté depuis veue en grande nécessité. Le royaulme de Naples pris par ce seigneur d'Aubigny, assist ses garnisons par compaignies; et fut celle du seigneur de Ligny mise sur ses terres, dont le cappitaine Loys d'Ars bailla le gouvernement d'aucunes au bon chevalier, qui en fist très bien son debvoir. Et furent quelque temps en paix le roy d'Arragon qui y prétendoit quelque droit et le roy de France qui luy en avoit laissé quelque porcion; et fut icelle paix criée l'année mesme à Lyon entre France et Espaigne et le roy des Romains, par le moyen de l'archeduc d'Autriche, qui avoit à femme l'aisnée fille d'Espaigne. Et avec elle en retournoit, et passa par Lyon et alla veoir sa seur, alors duchesse de Savoye. Mais ce fut une paix fourrée, car en ce mesme instant le roy d'Arragon envoya grosse puissance à Gonzalle Ferrande, estant audit royaulme, par l'intelligence du pape Alexandre qui prist la ville de Naples, et la plupart dudit royaulme fut révolté. Ledit seigneur d'Aubigny fit ce qu'il put, mais enfin fut contrainct se retirer dans la Pouille. Je ne suis pas délibéré de traicter autrement de ce qui advint audit royaulme de Naples durant deux ou trois ans, ne des batailles de Cerignolles de Joie, du Garillan, et plusieurs autres, dont en aucunes gagnèrent les François et en autres perdirent; car il est assez escript ailleurs; combien que au derrenier, ne sçay si ce fut par faulte d'ordre ou de bien combattre, les François en furent chassés de tous points l'an mil cinq cens vingt et quatre, et depuis n'y retournèrent. Je ne sçay si tel estoit le vouloir de Dieu; mais sans difficulté celluy qui les en chassa ne celluy qui le tient à présent n'y ont aucun droit sinon la force, qui est le poinct où tous princes taschent enfin de venir. Je veulx seulement parler des fortunes qui advin-

drent au bon chevalier durant la guerre guerroyable que eurent ensemble François et Espaignols. Et premier vous diray d'une fortune qui luy advint.

CHAPITRE XIX.

Comment le bon chevalier sortit de sa garnison de Monervine; comment il trouva Espaignols sur les champs, et ce qu'il en advint.

Estant le bon chevalier en une garnison où le vaillant cappitaine Loys d'Ars l'avoit logé, qui s'appeloit Monervine, avecques quelques aucuns de ses compaignons, ennuyé d'estre si longuement en caige sans aller veoir les champs, leur dit ung soir : « Messeigneurs, il me semble que nous cropissons trop icy sans aller veoir nos ennemys ; il en pourroit, de trop demourer en advenir deux inconvéniens : l'ung que, par faulte d'exercer les armes souvent, deviendrions tous efféminés; l'autre qu'à nos ennemys le cueur pourroit croistre, pensant entre eux que pour la crainte que en avons n'osons sortir de nostre fort. Pourquoy je suis délibéré d'aller demain faire une course entre cy et Andre ou Barlette. Peult-estre aussy que nous trouverons de leur costé coureurs, ce que je désireroys à merveilles, car nous nous pourrons mesler ensemble et à qui Dieu en donnera l'honneur s'il l'emporte. » A ces paroles n'y eut celluy qui respondit autrement que à sa voulenté. Si firent le soir ceulx qui devoient estre de la course regarder si rien ne failloit à leurs chevaulx, et se mirent en ordre comme pour achever ce qu'ils avoient entrepris. Si se levèrent assez matin, et se mirent aux champs environ trente chevaulx, tous jeunes gentilshommes; et bien délibérés, chevauchèrent vers les garnisons de leurs ennemys, espérant d'avoir quelque bonne rencontre. Le jour mesme, estoit sorty de la ville d'Andre, pour pareillement courir sur les François, ung gentilhomme espaignol, parent prochain du grand cappitaine Gonzalle Ferrande, qui s'appelloit domp Alonce de Soto-Mayore, ung fort gentil chevalier et expert aux armes, qui en sa compaignie avoit quarante ou cinquante chevaulx d'Espaigne, sur lesquels estoient gentilshommes tous esleus aux armes. Et telle fut la fortune des deux cappitaines, qu'au descendre d'ung tertre se vont veoir les ungs les austres environ à la portée d'ung canon. Je ne vous auroy sdire lequel fut le plus joyeulx, mesmement quant ils apperçurent que leur puissance estoit pareille. Si commencea le bon chevalier, après qu'il eust au vray apperceu les croix rouges, parler à ses gens, auxquels il dist : « Mes amys, au combat sommes venus; je vous prie que chascun ait son honneur pour recommandé; et si vous ne me voyez faire aujourd'huy mon debvoir, réputez-moy lasche et meschant toute ma vie. » Tous respondirent : « Allons, cappitaine, donnons dedans, n'attendons pas qu'ils aient l'honneur de commencer. » Alors baissèrent la veue, et en criant : *France ! France !* se mettent au galop pour charger leurs ennemys; lesquels d'une assurée et fière contenance, à course de cheval, cryant : *Espaigne ! Sant-Yago !* à la pointe de leurs lances gaillardement les receurent. Et en cette première rencontre en furent portés par terre de tous les deux costés, qui furent relevés par leurs compaignons à bien grant peine. Le combat dura une bonne demye heure qu'on n'eust sceu juger qui avoit du meilleur; et comme chascun en désiroit l'yssue à sa gloire, se livrèrent les ungs aux autres, comme s'ils feussent tous frais, ung très périlleux assault; mais comme chascun peult assez entendre en telles choses, est de nécessité que l'ung ou l'autre demoure vainqueur. Si advint si bien au bon chevalier, avec la grant peine qu'il y myst et le courage qu'il donnoit à ses gens, qu'en ce derrenier assault rompist les Espaignols ; et y demoura sur le champ, de morts, jusques au nombre de sept et bien autant de prisonniers ; le reste se mist à la fuyte, desquels estoit ledit cappitaine Alonce, poursuivi par le bon chevalier, qui souvent luy escrioit : « Tourne, homme d'armes ! grant honte te sera de mourir en fuyant. » Lors Alonce, comme un lyon eschauffé, se retourna contre le bon chevalier auquel il livra aspre assault; car, sans eulx reposer, se donnèrent cinquante coups d'espée. Cependant fuyoient toujours les autres Espaignols, qui avoient habandonné leur cappitaine et laissé seul; ce néantmoins gaillardement se combattoit ; et si tous les siens eussent fait comme lui, je ne sçay qui enfin eust eu du meilleur. Bref, après avoir longuement combattu par les deux cappitaines, le cheval de domp Alonce se recreut et ne vouloit tirer avant. Quoy voyant icelluy bon chevalier, luy dist : « Rends-toy, homme d'armes, ou tu es

mort. — A qui, respondit-il, me rendroy-je? — Au cappitaine Bayart, dist le bon chevalier.» Alors domp Alonce, qui desjà avoit ouy parler de ses faicts vertueux, aussi qu'il congnoissoit bien ne pouvoir eschapper, pour estre de toutes parts enclos, se rendit et luy bailla son espée qui fust receue à grant joye. Puis se remirent les compaignons au retour vers leur garnison, joyeulx de la bonne fortune que Dieu leur avoit ce jour donnée ; car ils n'y perdirent ung seul homme. Bien y en fut blessé cinq ou six et deux chevaulx tués ; mais ils avoient des prisonniers pour les récompenser. Eulx arrivés à la garnison, le bon chevalier, fils adoptif de dame Courtoysie, qui desjà par le chemin avoit entendu de quelle maison estoit le seigneur domp Alonce, le fit loger en une des belles chambres du chasteau, et luy donna une de ses robes, en lui disant ces parolles : « Seigneur domp Alonce, je suis informé par les autres personnes qui sont céans que vous estes de bonne et grosse maison, et qui mieulx vault, de vostre personne grandement renommé en prouesse, par quoy ne suis pas délibéré vous traicter en prisonnier ; et si vous me voulez promettre vostre foy de ne sortir de ce chasteau sans mon congé, je le vous bailleray pour toute prison. Il est grant ; vous vous y esbatrez parmy nous autres. — Cappitaine, respondit domp Alonce, je vous remercie de vostre courtoysie, vous asseurant sur ma foy ne partir jamais de céans sans vostre congé. » Mais il ne tint pas bien sa promesse, dont mal luy en print à la fin, comme vous verrez cy-après ; toutesfois ung jour, comme ils devisoient ensemble, composa domp Alonce de sa rançon à mil escus.

CHAPITRE XX.

Comment domp Alonce se voulut desrober par le moyen d'ung Albanoys qui le garnit d'ung cheval ; mais il fut repris sur le chemin et resserré en plus forte prison.

Quinze ou vingt jours fut domp Alonce avecques le cappitaine Bayart et ses compaignons, faisant grant chère, allant et venant par tout le chasteau sans que personne luy dist rien ; car y il estoit sur sa foy qu'on estimoit qu'il ne romproit jamais. Il en alla autrement, combien que de luy, ainsi qu'il dist après, n'y avoit aucune faulte ; ains s'excusoit que, pour ce qu'il ne venoit nuls de ses gens devers luy, alloit de luy-mesme quérir sa rançon, pour icelle envoyer au bon chevalier, qui estoit de mil escus. Toutesfois le cas fut tel : Domp Alonce, allant et venant par le chasteau, se fascha, et ung jour, devisant avecques ung Albanoys qui estoit de la garnison du chasteau, luy dist : « Vien-çà, Théode ! si tu me veulx faire ung bon tour, tu le me feras bien. Et te promets ma foy, que tant que je vivray n'auras faulte de biens. Il m'ennuye d'estre icy, et encores plus que je n'ay nouvelles de mes gens ; si tu veulx faire provision d'ung cheval pour moy, considère que je ne suis en ceste place aucunement gardé, je me sauveray bien demain matin. Il n'y a que quinze ou vingt milles jusques à la garnison de mes gens ; j'auray fait cela en quatre heures, et tu viendras avecques moy ; je te feray fort bien appoincter, et te donneray cinquante ducas. » L'Albanoys qui fut avaricieux le promist, combien qu'il luy dist devant : « Seigneur, j'ay entendu que vous estes sur vostre foy par ce chasteau ; nostre cappitaine vous en feroit querelle. — Je ne veulx pas rompre ma foy, dist Domp Alonce ; il m'a mis à mil ducas de rançon, je les luy envoyeray ; je ne suis obligé a autre chose. — Bien donc, dist Théode l'Albanoys, n'y aura point de faulte que demain, au point du jour, je ne soye à cheval à la porte du chasteau quand elle ouvrira ; faictes semblant de venir à l'esbat, et vous trouverez le vostre. » Cela fust accordé entre eulx et exécuté le lendemain ; car ainsi qu'il fust proposé, se trouvèrent si bien à point que, sans ce que le portier s'en donnast autrement garde, pour ce que desjà estoit adverty qu'il estoit sur sa foy, parquoy le laissoit aller et venir, domp Alonce monta à cheval et s'en alla tant qu'il peut. Ne demoura guères que le bon chevalier, qui estoit vigilant, vint en la basse court du chasteau et demanda où estoit son prisonnier, car tous les matins s'entretenoit avecques luy ; mais personne ne luy peut enseigner. Si fut esbahy ; et vint au portier, auquel il demanda s'il l'avoit point veu. Il dist que ouy, dès le point du jour, et près de la porte. La guète sonna pour sçavoir où il estoit ; mais il ne fut point trouvé, ne aussi ledict Théode, Albanoys. Qui fut bien marry? ce fut le bon chevalier. Si commanda ung de ses souldars et luy dist : « A coup, montez à diligence à cheval, vous dixiesme, et picquez

droit vers Andre, veoir si vous trouverez nostre prisonnier ; et si le trouvez, faictes qu'il soit ramené mort ou vif. Et si ce meschant Albanoys est empoigné, qu'il soit ramené aussi, car il sera pendu aulx créneaulx de céans, pour exemple de ceulx qui vouldroient ung autre fois faire le lasche tour qu'il a faict. » Le Basque ne fist autre délay, mais incontinent monta à cheval, et à pointe d'esperons, sans regarder qui alloit après luy, combien qu'il fust très bien suivy, prist son chemin vers Andre, où à environ deux milles trouva Alonce descendu, qui habilloit les sangles de son cheval, qui estoient rompues ; lequel, quand il apperceut qu'il estoit poursuivy, cuyda remonter, mais il ne peut. Si fut attainct, repris et remonté. Théode ne fut pas si fol de se laisser prendre, car il sçavoit bien qu'il y alloit de la vie ; si se saulva dedans Andre, et domp Alonce fut ramené à Monervyne, où quant le bon chevalier le veit, luy dist : « Hé ! comment, seigneur domp Alonce, vous m'avez promis vostre foy ne partir de céans sans mon congé, et vous avez fait le contraire ? Je ne me fieray plus en vous, car ce n'est pas honnestement faict en gentilhomme de se desrober d'une place quant on y est sur sa foy. » Domp Alonce respondit : « Je n'estois pas délibéré en rien vous faire tort. Vous m'avez mis à mil escus de rançon ; dedans deux jours les vous eusse envoyés ; et ce qui m'en a fait partir a esté de desplaisir que j'ay pris pour n'avoir aucunes nouvelles de mes gens. » Le bon chevalier, qui estoit encore tout courroucé, ne prist pas ses excuses en payement, ains le fist mener en une tour ; là le tint quinze jours, sans toutesfois le mettre en fers ny luy faire autre injure ; et de son boire et son manger estoit si bien traicté que par raison s'en pouvoit bien contenter. Au bout de quinze jours vint une trompette demander sauf-conduyt pour ung de ses gens, qui luy vouloit apporter l'argent de sa rançon. Il fut baillé, et par ainsi l'argent apporté deux jours après ; parquoy le seigneur domp Alonce fut de tous points délivré. Si print congé du bon chevalier et de toute la compaignie assez honnestement, puis s'en retourna à Andre ; mais devant son partement il veit comment icelluy bon chevalier donna entièrement l'argent de sa rançon à ses souldars, et n'en retint pas ung seul denier pour luy.

CHAPITRE XXI.

Comment domp Alonce de Soto-Mayore se plaignit à tort du traictement que lui avoit fait le bon chevalier, dont ils vindrent au combat.

Quand le seigneur domp Alonce fut arrivé à Andre, de tous ses compaignons et amys eut recueil merveilleux ; car, à dire la vérité, il n'y avoit homme en toute l'armée des Espaignols plus estimé que luy ne qui plus désirast les armes. Si le confortèrent le mieulx qu'ils peurent, luy remonstrant qu'il ne se devoit point fascher d'avoir esté prisonnier, que c'estoient fortunes de guerre perdre une fois et gaigner l'autre, et qu'il suffisoit que Dieu l'eust rendu sain et sauf parmy ses amys. Après plusieurs propos, luy fut demandé la façon et la manière de vivre du bon chevalier, quel homme c'estoit, et comment durant sa prison il avoit esté traicté avecques luy. A quoi respondit domp Alonce : « Certes vous promets ma foy, messeigneurs, que, quant à la personne du chevalier de Bayart, je ne cuyde point que au monde il y ait ung plus hardy gentilhomme ne qui moins soit oyseux ; car s'il ne va à la guerre, sans cesse faict en sa place quelque chose avecques ses souldars, soit à luyter, saulter, jecter la barre, et tous autres honnestes passe-temps, que sçavent faire gentilshommes pour eulx exercer. De libéralité, il n'est point son pareil, car cela ai-je veu en plusieurs manières ; mesmement quant il receut les mil ducats de ma rançon, devant moy les repartit à ses souldars, et n'en retint ung seul ducat. Brief, à vray dire, s'il vit longuement, il est pour parvenir à de haultes choses. Mais quant à ce que me demandez du traictement qu'il m'a fait, ne m'en sçauroys trop louer. Je ne sçay si ce a esté de son commandement, mais ses gens ne m'ont pas traicté en gentilhomme, ains trop plus rudement qu'ils ne devoient ; et ne m'en contenteray de ma vie. » Les ungs s'esbahissoient de ses parolles, considérée l'honnesteté que l'on disoit estre au bon chevalier ; les autres disoient qu'on ne trouve jamais belle prison ; aucuns lui en donnoient blasme. Et furent tant avant ces parolles que, par ung prisonnier de la garnison de Monervyne qui retourna, fut amplement informé le bon chevalier comment domp Alonce se plaignoit outrageusement du mauvais traictement qu'il disoit luy avoir esté faict, et en

jectoit grosses parolles peu honnestes, dont il s'esmerveilla grandement; et sur l'heure fit appeller tous ses gens, auxquels il dist: « Messeigneurs, velà domp Alonce qui se plainct parmy les Espaignols que je l'ay si meschamment traicté que plus n'eusse peu. Vous sçavez tous comment il en va; m'est advis qu'on n'eust sceu mieulx traicter prisonnier qu'on a faict luy, devant qu'il s'efforcast d'eschapper; ne depuis, combien qu'il ait esté plus resserré, ne luy a-lon faict chose dont il se doive plaindre. Et sur ma foy! si je pensois qu'on luy eust fait tort, je le vouldrois amender envers luy. Parquoy, je vous prie, dictes-moy si vous en avez apperceu quelque chose que je n'aie point entendu. » A quoy tous respondirent: « Cappitaine, quant c'eust esté le plus grant prince d'Espaigne, vous ne l'eussiez mieulx traicté. Et fait mal et péché de s'en plaindre; mais les Espaignols font tant les braves et sont si pleins d'orgueil que c'est une dyablerie. — Par ma foy! dist le bon chevalier, je luy veulx bien escripre, et l'advertir, combien que j'aye la fiebvre quarte, que, s'il veult dire que je l'ay maltraicté, je luy prouveray le contraire par le combat de sa personne à la mienne, à pied ou à cheval, ainsi qu'il luy plaira. » Si demanda incontinent ung clerc et escripvit une lettre en ceste substance: « Seigneur domp Alonce, j'ay entendu que, après vostre retour de ma prison, vous estes plainct de moy, et avez semé parmy vos gens que, je ne vous ay point traicté en gentilhomme; vous sçavez bien le contraire; mais pour ce que, si cela estoit vray, me seroit gros deshonneur, je vous ay bien voulu escripre ceste lettre, par laquelle vous prie rabiller autrement vos parolles devant ceulx qui les ont ouyes, en confessant, comme la raison le veult, le bon et honneste traictement que je vous ay fait; et ce faisant, ferez vostre honneur et rabillerez le mien, lequel contre raison avez souillé. Et vous seriez refusant de le faire, je vous déclaire que je suis délibéré de vous faire desdire par combat mortel de vostre personne à la mienne, soit à pied ou à cheval, ainsi que vous plairont mieux les armes; et, adieu. De Monervyne, ce 10 juillet. » Par une trompette qui estoit au vaillant seigneur de la Palisse, qu'on appelloit la Lune, fut envoyée ceste lettre à ce seigneur domp Alonce dans la ville d'Andre; lequel, quant il l'eust leue, luy fist responce par la mesme trompette, sans demander conseil a personne, et escripvit une lettre contenans ces mots: « Seigneur de Bayart, j'ay veu vostre lettre que ce porteur m'a baillée, et entre autres choses vous dictes dedans icelle avoir esté par moy semé parolles devant ceulx de ma nation que ne m'avez pas traicté en gentilhomme, moi estant vostre prisonnier, et que, si je ne m'en desdis, estes délibéré de me combattre. Je vous déclaire qu'oncques ne me desdis de choses que j'ay dictes, et n'estes pas homme pour m'en faire desdire; parquoy du combat que me présentez de vous à moy je l'accepte, entre cy et douze ou quinze jours, à deux milles de ceste ville d'Andre, ou ailleurs que bon vous semblera. » La Lune donna ceste responce au bon chevalier, qui n'en eust pas voulu tenir dix mille escus, quelque maladie qu'il eust. Si luy remanda incontinent qu'il acceptoit le combat, sans se trouver en faulte au jour de l'assignation. La chose ainsi promise et accordée, le bon chevalier en advertit incontinent le seigneur de la Palisse, qui estoit homme fort expérimenté en telles choses; et le prist après Dieu pour son guidon, et son ancien compaignon Bellabre. Si commencea à approcher le jour du combat qui fut tel que vous orrez.

CHAPITRE XXII.

Comment le bon chevalier combattit domp Alonce de Soto-Mayore et le vaincquit.

Quant ce vint le jour assigné du combat, le seigneur de la Palisse avec deux cents hommes d'armes, car desjà avoient les deux combattans cest accord l'ung à l'autre, amena son champion sur le camp, monté sur un bel et bon coursier, et vestu de blanc par humilité; encores n'estoit point venu le seigneur Alonce. Si alla la Lune le haster, auquel il demanda en quel estat estoit le seigneur de Bayart. Il respondit qu'il estoit à cheval et en habillement d'homme d'armes. « Comment! dist-il, c'est à moi à eslire les armes et à luy le camp. Trompette, va luy dire que je veulx combattre à pied. » Or, quelque hardiesse que monstrast le seigneur Alonce, il eust bien voulu n'en estre pas venu si avant, car jamais n'eust pensé, veu la maladie qu'avoit alors le bon chevalier, qu'il eust jamais voulu combattre à pied; mais quant il veit que desjà estoient les choses prestes à vuyder, s'advisa d'y

combattre pour beaucoup de raisons : l'une, que à cheval en tout le monde on n'eust sceu trouver ung plus adroit gentilhomme que le bon chevalier ; l'autre, que, pour la maladie qu'il avoit, en seroit beaucoup plus foible ; et cela le mettoit en grant espoir de demourer vainqueur. La Lune revint vers le bon chevalier, auquel il dist : « Cappitaine, il y a bien des nouvelles ; vostre homme dist à ceste heure qu'il veult combattre à pied et qu'il doit eslire les armes. » Aussi estoit-il vray ; mais toutesfois avoit desjà esté auparavant conclud que le combat seroit à cheval, en accoustrement d'homme d'armes ; mais par là sembloit advis que le seigneur domp Alonce voulust fuyr la lice. Quant icelluy bon chevalier eut escousté la trompette, demoura pensif ung bien peu, car le jour mesme avoit eu la fiebvre ; néantmoins d'un courage lyonicque respondit : « La Lune, mon amy, allez le haster ; et luy dictes qu'il ne demourera pas pour cela qu'aujourd'huy ne répare mon honneur, aydant Dieu ; et si le combat ne luy plaist à pied, je le feray tout ainsi qu'il advisera. » Si fist cependant le bon chevalier dresser son camp, qui ne fut que de pierres grosses mises l'une près de l'autre ; et s'en vint mettre à l'ung des bouts, accompaigné de plusieurs bons, hardys et vaillans cappitaines, comme les seigneurs de la Palisse, d'Oroze, d'Ymbercourt, de Fontrailles, le baron de Béarn et plusieurs autres, lesquels tous pryoient Nostre Seigneur qu'il voulsist estre en ayde à leur champion. Quant La Lune fut retourné devers le seigneur Alonce et qu'il congneut qu'il n'y avoit plus de remède que pour son honneur ne viensist au combat, s'en vint très bien accompaigné, comme du marquis de Licite, de domp Diège de Quynones, lieutenant du grant cappitaine Gonzalle Ferrande, domp Pedro de Haldes, domp Francesque d'Altemere, et plusieurs autres qui l'accompaignèrent jusque sur camp, où, luy arrivé, envoya les armes au bon chevalier pour en avoir le choix, qui estoient d'ung estoc et d'ung poignart. Eulx armés de gorgerin et secrète, il ne s'amusa point à choisir. Mais quant il eut ce qu'il luy falloit, ne fist autre dilation, ains par ung des bouts fut mis dedans le camp par son compaignon Bellabre qu'il print pour son parrain, et le seigneur de la Palisse pour la garde du camp de son costé. Domp Alonce entra par l'autre bout, où le mist son parrain domp Diégo de Quynones, et pour la garde du camp de sa part fut domp Francesque d'Altemere. Quant tous deux furent entrés, le bon chevalier se mist à deux genoux et fist son oraison à Dieu, puis se coucha de son long et baisa la terre, et en se relevant fist le signe de la croix, marchant droit à son ennemi, aussi assuré que s'il eust esté dans ung palais à dancer parmy les dames. Domp Alonce ne monstroit pas qu'il feust aussi de rien espoventé : ains venant de droit fil au bon chevalier luy dist ces parolles : « *Segnor de Bayardo, que me quéreis?* » Lequel respondist : « Je veulx deffendre mon honneur. » Et sans plus de parolles se vont approcher. Et de venue se ruèrent chascun ung merveilleux coup d'estoc, dont de celluy du bon chevalier fust ung peu blessé le seigneur Alonce au visaige en coulant. Croyez que tous deux avoient bon pied et bon œil, et ne vouloient ruer coup qui feust perdu. Si jamais feurent veus en camp deux champions plus semblans preudhommes, croyez que non. Plusieurs coups se ruèrent l'ung sur l'autre sans eulx attaindre. Le bon chevalier, qui congneut incontinent la ruse de son ennemy qui, incontinent ses coups rués, se couvroit du visaige, de sorte qu'il ne luy pouvoit porter dommage, s'advisa d'une finesse ; c'est que, ainsi que domp Alonce leva le bras pour ruer ung coup, le bon chevalier leva aussi le sien ; mais il tint l'estoc en l'air sans gecter son coup ; et comme homme asseuré, quant celluy de son ennemy feust passé, et le peust choisir à descouvert, luy va donner ung si merveilleux coup dedans la gorge que, nonobstant la bonté du gorgerin, l'estoc entra dedans la gorge quatre bons doys, de sorte qu'il ne le povoit retirer. Domp Alonce se sentant frappé à mort laissa son estoc, et va saisira u corps le bon chevalier, qui le prist aussi comme par manière de luyte ; et se promenèrent si bien que tous deux tumbèrent à terre l'ung près de l'autre. Le bon chevalier diligent et soubdain prend son poignart et le met dedans les naseaulx de son ennemy, en luy escriant : « Rendez-vous, seigneur Alonce, ou vous estes mort. » Mais il n'avoit garde de parler, car desjà estoit passé. Alors son parrain, domp Diégo de Quynones commencea à dire : *Segnor Bayardo, yà es muerto i vencido aveis.* Ce qui feust trouvé incontinent ; car plus ne remua pied ne main.

Qui fut bien desplaisant? ce fut le bon chevalier, car s'il eust eu cent mil escus il les eust voulu avoir donnés pour le vaincre vif. Ce néantmoins, en congnoissant la grâce que Dieu luy avoit faicte, se mist à genoulx, le remerciant très humblement, puis baisa trois fois la terre; après tira son ennemi hors du camp et dist à son parrain: « Seigneur domp Diégo, en ay-je assez fait? » lequel respondit piteusement: « Trop, segnor Bayardo, pour l'honneur d'Espaigne. — Vous sçavez, dist le bon chevalier, qu'il est à moy de faire du corps à ma voulenté; toutesfois je le vous rends, et je voudrois, mon honneur sauf, qu'il feust autrement. » Brief les Espaignols emportèrent leur champion en lamentables plains, et les François emmenèrent le leur avecques trompettes et clérons jusqu'en la garnison du bon seigneur de la Palisse, où, avant que de faire autre chose, le bon chevalier alla à l'esglise remercier Nostre Seigneur; et puis après firent la plus grant joie du monde. Et ne se pouvoient tous les gentilshommes françois saouller de donner louenge au bon chevalier, tellement que par tout le royaulme, non-seulement entre les François, mais aussi parmy les Espaignols, estoit tenu pour ung des accomplis gentilshommes qu'on sceust trouver.

CHAPITRE XXIII.

D'ung combat qui fut au royaulme de Naples de treize Espaignols contre treize François, où le bon chevalier fit tant d'armes qu'il emporta le prix sur tous.

On scet assez qu'entre toutes autres nations Espaignols sont gens qui d'eulx-mesmes ne se veulent pas abaisser et ont toujours l'honneur à la bouche; et quoique la nation soit hardye, s'ils avoient autant de prouesse que de bonne myne, il n'y auroit gens en ce monde qui durassent à eulx. Jà avez entendu comment le bon chevalier desfist le seigneur domp Alonce de Soto-Mayore, dont les Espaignols avoient grant dueil au cueur et cherchoient chascun jour le moyen pour eulx venger. Il y eut entre les François et eulx, peu de jours après le trespas du seigneur Alonce une trefve de deux moys; la raison pourquoi, je ne le sçay pas. Tant y a que, durant icelle trefve, les Espaignols s'alloient esbattre près des garnisons françoises, où hors des places trouvoient aucunefois des François qui pareillement s'esbattoient; et avoient souvent parolles ensemble. Ung jour une bende de gentilshommes espaignols, hommes d'armes et tous bien montés, se va embatre jusque près de la garnison du bon chevalier, où l'estoit venu veoir le seigneur d'Orose, de la maison d'Urfé, ung très gentil cappitaine, qui eulx deux de compaignie estoient saillis de la place pour prendre l'air jusqu'à une demye-lieue, où ils vont rencontrer lesdits Espaignols qu'ils saluèrent, et les autres leur rendirent le semblable. Ils entrèrent en propos de plusieurs choses, et entre autres parolles, ung Espaignol hardy et courageux, qui se nommoit Diégo de Bisaigne, lequel avoit esté de la compaignie du feu seigneur domp Alonce, et luy souvenoit encore de sa mort, dist: « Messeigneurs les François, je ne sçais si ceste trefve vous fasche point; il n'y a que huyt jours qu'elle est commencée, mais elle nous ennuye merveilleusement. Si, pendant qu'elle durera, il y avoit une bende de vous autres, dix contre dix ou vingt contre vingt, ou plus ou moins, qui se voulsissent combattre pour la querelle de nos maistres, me ferois bien fort les trouver de mon costé; et ceulx qui seront vaincus demoureront prisonniers des autres. » Sur ces parolles se regardèrent le seigneur d'Orose et le bon chevalier, qui dist: « Monseigneur d'Orose, que vous semble de ces parolles? — Autre chose, dit-il, sinon que ce gentilhomme parle très honnestement; je sçaurois bien que luy respondre, mais vous prie, tant que je puis, que luy respondiez selon vostre opinion. — Puisqu'il vous plaist, dit le bon chevalier, luy en diray mon advis. Seigneur, mon compaignon et moy avons très bien entendu vos parolles, et à vous ouyr désirez merveilleusement les armes nombre contre nombre. Vous estes icy treize hommes d'armes; si vous avez vouloir, d'aujourd'huy en huyt jours, vous trouver à deux milles d'icy, montés et armés, mon compaignon et moy vous en amèneront treize autres. » Alors, tous les Espaignols, en leur langage, respondirent: « Nous le voulons. » Ils s'en retournèrent, et le seigneur d'Orose et le bon chevalier aussi dedans Monervyne; lesquels assemblèrent leurs compaignons, et au jour assigné se trouvèrent sur le lieu promis aux Espaignols qui pareillement s'y rendirent. De toutes les deux nations en avoit plusieurs autres qui les estoient venus veoir. Ils limitèrent leur camp, soubs con-

dition que celluy qui passeroit oultre resteroit pour prisonnier et ne combattroit plus du jour ; pareillement celluy qui seroit mis à pied ne pourroit plus combattre ; et en cas que jusques à la nuyt l'une bende n'eust peu vaincre l'autre, et n'en demourast-il que l'ung à cheval, le camp seroit finy ; et pourroit remmener tous ses compaignons francs et quictes, lesquels sortiroient en pareil honneur que les autres dudit camp. Pour faire fin, les François se misrent d'ung costé et les Espaignols d'ung autre : tous avoient lances en l'arrest. Si picquèrent leurs chevaulx ; mais lesdits Espaignols ne taschèrent pas aux hommes, ains à tuer les chevaulx ; ce qu'ils firent jusques au nombre de unze ; et ne resta à cheval que le seigneur d'Orose et le bon chevalier. Mais ceste tromperie ne servit de guères aux Espaignols; car oncques puis leurs chevaulx ne voulurent passer oultre, quelques coups d'esprons qu'ils sceussent bailler ; et lesdits seigneurs d'Orose et le bon chevalier menu et souvent leur livroient aspres assaulx ; puis, quant la grosse troppe les vouloit charger, se retiroient derrière les chevaulx morts de leurs compaignons, où ils estoient comme contre ung rampart. Pour conclusion, les Espaignols furent bien frotés ; et combien qu'ils fussent treize à cheval contre deux, ne sceurent obtenir le camp jusques à ce que la nuyt feust survenue sans riens avoir gaigné, par quoy convint à chascun sortir suivant ce qu'ils avoient accordé ensemble ; et demoura l'honneur du combat aux François ; car ce feust très bien combattu durant quatre heures deux contre treize sans estre vaincus ; le bon chevalier surtout y fist d'armes tant que son bruyt et renommée en augmentèrent assez.

CHAPITRE XXIV.

Comment le bon chevalier print ung trésorier et son homme, qui portoient quinze mille ducats au grant cappitaine Ferrande, et ce qu'il en fit.

Environ ung mois après ce combat que les trefves furent faillies, fut le bon chevalier adverty par ses espies qu'à Naples avoit un trésorier qui changeoit monnoie à or pour l'apporter là par où estoit le grant cappitaine Gonzalles Ferrande, et ne pouvoit bonnement passer que ce ne feust à trois ou quatre mille près de sa garnison. Il ne dormit pas depuis qu'il le sceut, sans y faire faire si bon guet que l'on le vint advertir qu'il estoit arrivé en une place que tenoient les Espaignols, laquelle estoit seulement à quinze milles de Monervyne, et que le matin, accompaigné de quelques genetaires [1] pour sa seureté, estoit délibéré se retirer devers le grant cappitaine. Le bon chevalier, qui grant désir avoit d'empoigner cest argent, non pas pour luy, mais pour en deppartir à ses souldars, se leva deux heures devant jour, et s'en alla embu cher entre deux petites montaignes, accompaigné de vingt chevaulx et non plus. Et envoya d'ung autre costé son compaignon Tardieu avecques vingt-cinq Albanoys, affin que s'il eschappoit par ung costé ne peust eschapper de l'autre. Or le cas advint tel que, c'est que environ les sept heures au matin, les escoutes dudit bon chevalier vont ouyr bruyt de chevaulx, qui lui vindrent dire. Il estoit si à couvert entre les deux roches qu'on feust aisément passé sans l'appercevoir ; ce que firent les Espaignols, qui au milieu d'entre eulx avoient leur trésorier et son homme, lesquels en bouges derrière leurs chevaulx avoient leur argent. Quand ils furent oultre passés, ne fut faict autre demeure, sinon que le bon chevalier et ses gens donnèrent dedans en cryant : « France ! France ! à mort ! à mort ! » Quand lesdits Espaignols se veirent ainsi chargés et pris en désarroy, cuydans qu'il y eust eu beaucoup plus grant nombre de gens qu'il n'y en avoit, se mirent en fuyte vers Barlète. Ils furent ung peu chassés et non pas loing, car on n'en vouloit que au povre trésorier, lequel fut prins avecques son homme et mené à Monervyne. Eulx arrivés, feurent desployés leurs bouges, où l'on trouva beaulx ducats. Le bon chevalier vouloit faire compter, mais ledit trésorier en son langaige espaignol dist : « Non contais, Segnor; sono quince milia ducados. » Sur ces entrefaictes va arriver Tardieu, qui, quand il vit cette belle monoye, feut bien desplaysant qu'il n'avoit fait la prise ; toutesfois dist au bon chevalier : « Mon compaignon, je y ay ma part comme vous, car j'ai esté de l'entreprise. — Il est vray, dist le bon chevalier en soubsriant, mais vous n'avez pas esté de la prise. » Et pour le faire débattre dist encore : « Et quand bien vous en eussiez esté, vous estes soubs ma charge et je ne vous donneray que ce qui me plaira. » Sur cela se courroucea ledit Tardieu ;

(1) Cavaliers montés sur petits chevaux appelés *genets*.

et en jurant le nom de Dieu dit qu'il en auroit la raison. Si s'en alla se plaindre au lieutenant général du roi de France, qui manda le bon chevalier, lequel vint incontinent. Luy arrivé, chascun dist sa raison. Lesquelles ouyes, le lieutenant général demanda les opinions à tous les cappitaines; enfin Tardieu n'eut riens, dont il feut bien marry. Toutesfois il estoit joyeulx et fort plaisant homme. Si se print à dire : « Par le sang sainct George! je suis bien malheureux! » Et puis s'adressa au bon chevalier, en disant : « Par Dieu! c'est tout ung, car aussi bien me nourrirez-vous tant que serons dans ce pays. » Lequel se print à rire, et pour cela ne laissèrent pas de retourner ensemble à Monervyne, où quand ils furent arrivés le bon chevalier, devant Tardieu et pour plus le faire desbatre, fist les ducats apporter et iceulx desployer sur une table, et puis dist : « Compaignon, que vous en semble, vecy belle dragée? — Et ouy, de par tous les diables! respondit-il, mais je n'y ay rien, et par le sang Dieu! j'en vouldrois estre pendu! car si j'avoys seulement la moitié de cela, jamais n'auroys faulte de biens et seroys homme de bien toute ma vie. — Comment, compaignon, dist le bon chevalier, ne tiendroit-il que à cela que vous ne soyez asseuré de vostre vie en ce monde? Et vrayement ce que n'avez peu ne sceu avoir par force, je le vous donne de bon cueur et de bonne voulenté et en aurez la droicte moitié. » Si les fist incontinent compter et luy livra sept mille cinq cents ducats. Tardieu, qui cuydoit auparavant que ce feust une moquerie, quand il s'en veit saisy, se gecta à deux genoulx, ayant de joye les larmes aux yeulx, et dist : « Hélas! mon maistre, mon ami, comment pourrois-je jamais satisfaire les biens que me faictes. Oncques Alexandre ne fist pareille libéralité. — Taisez-vous, compaignon; si j'avois la puissance, je ferois beaucoup mieulx pour vous. » De fait, toute sa vie en fut riche Tardieu; car au moyen de cet argent, après qu'ils furent retournés de Naples, vint en France, où en son pays espousa une héritière, fille d'ung seigneur de Sainct-Martin qui avoit trois mille livres de rentes. Il faut sçavoir ce que devindrent les autres sept mille cinq cents ducats. Le bon chevalier, le cueur nect comme la perle, fist appeler tous ceux de la garnison, et à chascun selon sa qualité les départit, sans en retenir ung seul denier; puis dist au trésorier : « Mon amy, je sçay bien que si je voulois j'auroys bonne rançon de vous, mais je me tiens content de ce que j'ay eu; quand vous et vostre homme vouldrez partir, je vous feray conduyre sûrement en quelque place de vos gens que vous vouldrez; et ne vous sera riens osté de ce qui est sur vous, ne ne vous fouillera l'on point. » Si avoit-il vaillant à luy cinq cens ducats ou mieulx. Qui feust bien ayse? ce fut ce povre trésorier, lequel par une trompette du bon chevalier, auquel il donna trois escus, fut conduyt jusques à Barlète avecques son homme, bien heureux, veu la fortune qui luy estoit advenue, d'estre tombé en si bonne main.

CHAPITRE XXV.

Comment le bon chevalier garda ung pont sur la rivière de Garillan, luy seul, l'espace de demye-heure, contre deux cens Espaignols.

Assez avez peu veoir en autre histoire comment au royaulme de Naples, et vers la fin de la guerre qui fut entre François et Espaignols, se tint longuement l'armée desdits François sur le bord d'une rivière dite le Garillan, et l'armée espaignole estoit de l'autre costé. Il faut entendre que s'il y avoit du costé des François de vertueux et gaillards cappitaines, aussi en avoit-il du costé des Espaignols, et entre autres le grant cappitaine Gonsalles Ferrande, homme sage et vigilant, et ung autre appelé Pédro de Pas, lequel n'avoit pas deux coudées de hault, mais de plus hardye créature n'eust-on sceu trouver; et si estoit si fort bossu et si petit qu'on ne luy voyoit que la teste au-dessus de la selle quant estoit à cheval. Ung jour s'advisa ledit Pedro de Pas de faire ung alarme aux François; et avecques cent ou six vingts chevaulx se mist à passer la rivière du Garillan en ung certain lieu où il sçavoit le gué, et avoit mis ung homme de pied derrière chascun cheval, garny de hacquebute. Il faisoit cette alarme afin que l'armée y courust, qu'on habandonnast le pont, et que leur force y vint et le gaignast. Il exécuta très bien son entreprise, et fist au camp des François ung aspre et chault alarme où ung chascun se retiroit, cuydant que ce feust tout l'effort des Espaignols; mais non estoit. Le bon chevalier qui désiroit toujours estre près des coups, s'estoit logé joignant du pont, et avecques luy ung gentilhomme qui se nommoit l'escuyer le Basco, es-

cuyer des escuyries du roy de France Loys douziesme, lesquels commencèrent à eux armer quand ils ouyrent le bruyt. S'ils furent bientost prest et montés à cheval, faut pas le demander, délibérés d'aller où l'affaire estoit; mais en regardant du costé de la rivière, le bon chevalier va adviser environ deux cens chevaulx des Espaignols qui venoient droit au pont pour le gaigner; ce qu'ils eussent fait sans grande résistance, et estoit la totalle destruction de l'armée françoise. Si commencea à dire à son compaignon: « Monseigneur l'escuyer, mon amy, allez viste chercher de nos gens pour garder ce pont, ou nous sommes tous perdus; cependant je mettray peine à les amuser jusques à vostre venue, mais hastez-vous. » Ce qu'il fist; et le bon chevalier, la lance au poing, s'en va au bout dudit pont, où de l'autre costé estoient desjà les Espaignols prests à passer; mais comme lyon furieux va mettre sa lance en arrest, et donna en la troppe qui desjà estoit sur le pont, de sorte que deux ou trois se vont esbranler, desquels il en cheut deux en l'eaue, qui oncques puis n'en relevèrent, car la rivière estoit grosse et profonde. Cela fait, on luy tailla beaucoup d'affaires, car si rudement fut assailly que, sans trop grande chevalerie, n'eust sceu résister; mais comme ung tigre eschauffé s'accula à la barrière du pont à ce qu'ils ne gaignassent le derrière, et à coup d'espée se deffendist si très bien que les Espaignols ne sçavoient que dire et ne cuydoient point que ce feust ung homme. Bref, tant bien et si longuement se maintint que l'escuyer le Basco son compaignon lui amena assez noble secours, comme de cent hommes d'armes, lesquels firent auxdits Espaignols habandonner tout le pont, et les chassèrent ung grant mille de là; et plus eussent fait quand ils apperceurent une grande troppe de leurs gens de sept à huyt cens chevaulx qui les venoit secourir. Si dist le bon chevalier à ses compaignons: « Messeigneurs, avons assez fait aujourd'huy d'avoir sauvé nostre pont, retironsnous le plus serrément que nous pourrons. » Son conseil fut tenu à bon; si commencèrent à eulx retirer au beau pas. Toujours estoit le bon chevalier le dernier, qui soutenoit toute la charge ou la plupart, dont au long aller se trouva fort pressé à l'occasion de son cheval qui si las estoit que plus ne se pouvoit soutenir, car tout le jour avoit combattu dessus. Si vint de rechief une grosse envahie des ennemys, qui tout d'ung flot donnèrent sur les François en façon qu'aucuns furent versés par terre. Le cheval du bon chevalier fut aculé contre ung fossé, où il fut environné de vingt ou trente chevaliers qui cryoient: « Rende, rende, Segnor. » Il combattoit tousjours et ne savoit que dire, sinon: « Messeigneurs, il me fault bien rendre, car moy tout seul ne sçaurois combattre vostre puissance. » Or estoient desjà fort esloignés ses compaignons, qui tiroient droit à leur pont, cuydans tousjours avoir le bon chevalier parmy eulx; et quand ils furent ung peu esloignés, l'ung d'entre eulx, nommé le chevalier Guyfray, gentilhomme du Dauphiné et son voisin, commencea à dire: « Hé! messeigneurs, nous avons tout perdu; le cappitaine Bayart est mort ou pris, car il n'est pas avecques nous. N'en saurons nous autre chose? et aujourd'huy il nous a si bien conduyts et fait recevoir tant d'honneur! Je fais veu à Dieu que s'il n'y devoit aller que moy seul, je retourneray, et plustost seray mort ou pris que je n'en aye des nouvelles. » Je ne sçay qui de toute la troppe fut plus marry quand ils congneurent que le chevalier Guyfray disoit vray. Chascun se mist à pied pour ressangler son cheval et remontèrent, et d'ung courage invaincu se vont mettre au grant galop après les Espaignols, qui emmenoient avecques eulx la fleur et l'eslite de toute gentillesse, et seulement par la faulte de son cheval; car s'il eust peu endurer autant de peine que luy, jamais n'eust esté pris. Il fault entendre que, ainsi que les Espaignols se retiroient et qu'ils emmenoient le bon chevalier, pour le grant nombre qu'ils estoient, ne se daignèrent amuser à le desrober de ses armes, ne luy oster son espée qu'il avoit au costé; bien le dessaisirent d'une hache d'armes qu'il avoit en la main; et en marchant luy demandoient toujours qui il estoit. Il qui sçavoit bien que, s'il se nommoit par son droit nom, jamais vif il n'eschapperoit, car plus le doubtoient Espaignols que homme de la nation françoise, si le sceut bien changer; toujours disoit-il qu'il estoit gentilhomme. Cependant vont arriver ses compaignons cryant: « France! France! tournez, tournez, Espaignols; ainsi n'emmenerez-vous pas la fleur de chevalerie. » Auquel cry les Espaignols, combien qu'ils fussent grant nombre, se trouvèrent estonnés; néantmoins d'un visage asseuré resceurent ceste lourde

charge des François; mais ce ne peut si bien estre que plusieurs d'entre eulx et des mieulx montés ne feussent portés par terre. Quoy voyant le bon chevalier, qui estoit encores tout armé et n'avoit faulte que de cheval, car le sien estoit espuisé, mist pied à terre, et sans le mettre en l'estrier monta sur ung gaillart coursier de dessus lequel avoit esté mis par terre, par l'escuyer du bon chevalier, le Basco, Salvador de Borgia lieutenant de la compaignie du marquis de la Padule, gaillard gentilhomme. Quand le bon chevalier se vist dessus monté, commencea à faire chose plus que merveilleuse, cryant : « France! France! Bayart! Bayart! que vous avez laissé aller. » Quand les Espaignols ouyrent le nom et la faulte qu'ils avoient faicte de luy avoir laissé ses armes après l'avoir pris sans dire rescous ou non (car si une fois eust baillé la foy jamais ne l'eust faulsée), le cueur leur faillit, et dirent entre eulx : « Tirons oultre vers notre camp, nous ne ferons meshuy beau faict. » Quoy disant, se gectèrent au galop, et les François qui voyoient la nuyt approcher, très joyeulx d'avoir recouvert leur vray guydon d'honneur, s'en retournèrent lyement en leur camp, où durant huyt jours ne cessèrent de parler de leur belle adventure et mesmement des prouesses du bon chevalier. En ceste mesme année, envoya le roy de France Loys douziesme, en la comté de Roussillon, bon nombre de gens sous la conduicte du seigneur de Dunoys, pour la remettre entre ses mains; mais ils s'en retournèrent sans grant chose faire qui à honneur montast, et si y mourut de la part desdits François ung gentil chevalier appelé le seigneur de la Rochepot. Depuis, je ne scay de qui fut la faulte, les François ne séjournèrent guères au royaulme de Naples, et retournèrent en leur pays, plusieurs en assez povre estat; et en passant par Rome, le pape Jules leur fist tout plain de courtoysies, mais depuis les a bien vendues. Le vaillant cappitaine Loys d'Ars, qui encore tenoit quelques places en la Pouille, demoura audit royaulme avec ledit chevalier, malgré toute la puissance yspanicque, environ ung an, auquel temps ils firent plusieurs belles saillies et lourdes escarmouches, dont de la plupart emportèrent tousjours l'honneur. Et plus eussent tenu leursdictes places, n'eust esté que le roy Loys leur maistre leur manda les laisser et eulx en venir; ce qu'ils firent à grant regret en l'an mil cinq cent vingt-quatre, et furent très honorablement receus d'ung chascun comme bien l'avoient mérité, mesmement de leur bon maistre le roy de France, qui, comme sage et prudent, print les fortunes de la guerre ainsi que pleust à Dieu les envoyer, auquel il avoit son principal recours. Je vous laisseray ung peu à parler de la guerre, et viendray à desduire ce qui advint en France et autres pays voisins durant deux ans.

CHAPITRE XXVI.

De plusieurs choses qui advinrent en deux années, tant en France, Italie que Espaigne.

Après toutes ces choses passées, y eut quelque abstinence de guerre entre France et Espaigne, qui n'estoit guères bien à propos, car les ungs avoient ce qu'ils demandoient et les autres non. En l'an 1505 mourut Jehanne de France, duchesse de Berry, qui avoit esté mariée au roy Loys douziesme, lequel ceste mesme année, en sa ville de Bloys, fut si griefvement malade qu'on ne luy espéroit vie, abandonné de tous ses médecins et de tout remède humain; mais je crois que à la requeste de son peuple et à leurs prières, car il estoit bien aymé, au moyen que jamais ne les avoit oppressés ne foulés de tailles, Nostre Seigneur luy prolongea ses jours. Audit an mourut domp Frédéric d'Arragon au Plessis-les-Tours, jadis roy de Naples, qui fut le dernier de la lignée de Pierre d'Arragon, lequel sans raison ny moyen usurpa ledit royaulme de Naples, et ne l'ont ceulx qui l'ont tenu depuis et tiennent encore à autre titre. L'an 1506, une des plus triomphantes et glorieuses dames qui puis mille ans ait esté sur terre alla de vie à trespas; ce fut la reyne Ysabelle de Castille, qui ayda, le bras armé, à conquester le royaulme de Grenade sur les Mores, print prisonnier les enfans du roy Chico[1] qui occupoit ledit royaulme, lesquels elle fist baptiser. Je veulx bien assurer aux lecteurs de ceste présente histoire que sa vie a esté telle qu'elle a bien mérité couronne de laurier après sa mort. L'année mesme trespassa son gendre, qui par le décès d'elle avoit esté son héritier, Philippe, roy des Espaignes, à cause de sa femme archiduc d'Autriche

(1) Boabdil, surnommé *el Chico* par les Espagnols.

et comte de Flandre. France ne perdit guères à sa mort, car y avoit semé un grain qui peu y eust profité. Le pape Jules, par le secours du roy de France et l'ayde de son lieutenant général au duché de Milan, le seigneur de Chaumont, messire Charles d'Amboyse, homme diligent et vertueux, conquesta Bologne sur messire Jehan de Bentivoille audit an, où pour récompense et pour payement bailla en France de beaulx pardons. Je ne sçay qui donna ce conseil; mais oncques puis les François ne furent fort assurés en Italie, car avecques cela ledit pape n'estoit pas trop bon; il se fortifia deçà les Alpes à l'encontre des terres du roy de France qu'il tenoit en Lombardie. Bref, c'est une diablerie quand avarice précède l'honneur, qui a tousjours beaucoup plus régné en France qu'en autre lieu; si est le plus excellent pays de l'Europe, mais toutes bonnes terres n'apportent pas bon fruyt en quelque sorte que ce soit. Je me tiendray avec celluy qui a fait le rommant de la Rose, qu'on nomme maistre Jehan de Meung, lequel dist que

Beaulx dons donnent los aux donneurs,
Mais ils empyrent les preneurs.

Le roy d'Arragon, veuf par le trespas d'Ysabelle, print ceste année mesme la niepce du roy de France, Germaine de Foy, qui fust enmenée en grant triomphe en Espaigne, et la vint quérir le comte de Ciffoyntes et ung évesque jacobin. Depuis qu'elle fut en Espaigne, elle a bien rendu aux François les honneurs qu'elle avoit reçeus du pays, car jamais ne fut veu de tous ceulx qui l'on congneue depuis une plus mauvaise Françoise.

CHAPITRE XXVII.

Comment les Gennois se révoltèrent et comment le roy de France, passant les monts, les remit à la raison.

Le pape Jules fit révolter les Gennois, et le populaire mutiné chassa tous les nobles hors de la ville, et y eslut ung duc appellé messire Paule de Novy, homme mécanique et du métier de taincturier. Ung gentilhomme gennois, messire Jehan Loys de Flisco, qui estoit fort bon françois, le seigneur de Las qui tenoit le Chastellet et plusieurs autres en advertirent le roy de France; et le sage prince, qui en de telles affaires estoit assez congnoissant, veist bien que si cela n'estoit bientost rabillé, il en pourroit sortir de gros inconvéniens, et délibéra de passer les monts avecques bonne et grosse puissance; ce qu'il fist à grande diligence, car pour beaucoup de raisons la matière le requéroit. Le bon chevalier restoit alors à Lyon, malade de sa fiebvre quarte, qui sans la perdre l'a gardée sept ans et davantage; il avoit en ung bras ung gros inconvénient d'ung coup de picque que autrefois avoit eu, et en avoit esté si mal pansé que ung ulcère luy en estoit demouré, qui n'estoit point encores bien guéry. Au retour de Naples, le roy son maistre l'avoit retenu pour ung de ses escuyers d'escuyrie, en attendant qu'il y eust quelque compaignie de gens d'armes vacquant pour l'en pourveoir. Si pensa en soy-mesme que néantmoins qu'il ne feust bien sain, il luy tourneroit à grande lascheté de ne pas suyvre son prince; et ne regardant à nul inconvénient, se délibéra marcher avecques luy. En deux ou trois jours eut donné ordre à son cas, et se mist au passage des montaignes comme les autres. Tant diligemment chemina l'armée qu'elle approcha la ville de Gennes, dont les habitans furent fort estonnés, car ils espéroient en peu de jours avoir gros secours du pape, et de la Romaigne mesmement de sept ou huyt mille hommes qu'on appelle en Italie Bresignels, qui sont les meilleurs gens de pied qui soient aux Ytales, et très hardis à la guerre. Ce néantmoins faisoient toujours leur debvoir; et mesmement au hault de la montaigne, par laquelle convenoit aux François passer pour aller à la ville, avoient fait construire ung fort bastillon garny d'artillerie à merveilles et de bonnes gens, qui donna titre d'esbahissement à toute l'armée; dont le roy fist assembler les cappitaines à sçavoir ce qu'il estoit de faire. Plusieurs furent de diverses opinions; les ungs disoient que par là pourroit se mettre l'armée en hasart, et que au hault pourroit avoir grosse puissance qu'on ne pouvoit veoir, qui les pourroit repousser et faire recevoir une honte si on y alloit foibles. Autres disoient que ce n'estoit que canaille et qu'ils ne dureroient point. Le roy regarda le bon chevalier auquel il dist: « Bayart, que vous en semble? — Sur ma foy, Sire, luy dist-il, je ne vous en sçaurois encores que dire; il fault aller veoir qu'ils font là hault; et de ma part, s'il vous plaist m'en donner congé, devant qu'il soit une heure, si je ne suis mort ou pris, vous en sçaurez des nou-

velles. — Et je vous en prie, dist le roy, car assez vous vous entendez en telles affaires. » Ne séjourna guères le bon chevalier que avecques plusieurs de ses amys et compaignons, comme le vicomte de Roddes, le cappitaine Maugiron, le seigneur de Beaudisner, le bastard de Luppe, et plusieurs autres jusques au nombre de cent ou six vingts, entre lesquels estoient deux nobles seigneurs de la maison de Fouez, les seigneurs de Barbazan et d'Esparres, enfans du seigneur de Lautrec, qu'il ne fist sonner la charge et l'allarme. Tous assemblés, il commencea le beau premier à gravir ceste montaigne. Quand on le veit devant, il fut assez qui le suivit. Et travaillèrent fort, avant qu'ils fussent parvenus jusques au hault, où ils prindrent ung peu d'aleyne; puis marchèrent droit au bastillon, où en chemin trouvèrent forte résistance, et y eust aspre combat; mais enfin les Gennois tournèrent le dos, où après vouloient courir les François; mais le bon chevalier s'escria: « Non, messeigneurs, allons droit au bastillon; possible est qu'il y ait encores des gens dedans que nous pourrons enclorre; il fault veoir qu'il y a. » A ce conseil se tint ung chascun et y marchèrent. Ainsi qu'il avoit dist advint, car encores dedans avoit deux ou trois cents hommes, qui se myrent en deffense assez rude pour le commencement, mais enfin guerpirent le fort en fuyant comme fouldre au bas de la montaigne pour gaigner leur ville. Ainsi fut pris le bastillon. Et depuis ne firent les Gennois beau fait, ains se rendirent à la mercy du roy, qui y entra, et fit aulx habitans payer le deffroy de son armée, et à leurs dépens fit construire contre la ville ung fort chasteau qu'on nomma Godefa. A leur duc fut la teste coupée et à ung autre nommé Justinien. Bref ils furent assez bien chastiés pour ung coup. Peu après se virent le roy de France et le roy d'Arragon, retournant de Naples en Espaigne, en la ville de Savonne, et y estoit sa femme Germaine de Foix, qui tenoit une merveilleuse audace; elle fist peu de compte de tous les François, mesmement de son frère le gentil duc de Nemours, dont ceste histoyre fera cy après mention. Le roy de France festoya fort bien le grand cappitaine Gonzalles Ferrande, et le roy d'Arragon porta gros honneur au cappitaine Loys d'Ars, et au bon Chevalier sans paour et sans reprouche, et dist au roy de France ces mots: « Monseigneur, mon frère, bien est heureux le prince qui nourrit deux tels chevaliers. » Les deux princes, après avoir esté quelques jours ensemble, prindrent congé; l'ung alla en Espaigne et l'autre retourna en sa duché de Milan.

CHAPITRE XXVIII.

Comment l'empereur Maximilian fit la guerre aux Véniciens, où le roy de France envoya le seigneur Jehan-Jacques avecques grosse puissance pour les secourir.

Après la prinse de Gennes et la veue des deux roys à Savonne, celluy de France repassa par sa ville de Milan, où le seigneur Jehan-Jacques luy fist ung des triumphans bancquets qui jamais fut veu pour ung simple seigneur; car quand on cherchera bien partout, se trouvera qu'il y avoit plus de cinq cens personnes d'assiette, sans les dames, qui estoient cent ou six vingt. Et n'eust esté possible d'estre mieulx servis qu'ils furent de mets, entremets, mommeries, comédies et toutes autres choses de passe-temps. Après s'en retourna le roy en France, où l'année en suyvant fut adverty par les Véniciens, qui estoient ses alliés, comment l'empereur Maximilian descendoit en leur pays et leur vouloit faire la guerre. A ceste cause, par ung leur ambassadeur, qui estoit devers luy, appellé Messire Anthonio Gondelmarre, lui faisoient supplier de leur donner secours; ce qu'il fist voulentiers. Et manda au seigneur Jehan-Jacques y aller avec six cens hommes d'armes, et six mille de pied; à quoy il obéit; et se vint joindre à la puissance des Véniciens en ung lieu appellé la Pèdre, où l'armée de l'empereur estoit desjà arrivée, qui eust bientost passé plus oultre, n'eust esté la venue du seigneur Jehan-Jacques qui l'arresta; et depuis ne fist pas l'armée de l'empereur grans choses. Les Véniciens, qui sont subtils et caulx, advisèrent qu'il valloit mieulx appoincter que d'entrer plus avant en la guerre; si en cherchèrent le moyen tant qu'enfin le trouvèrent. Je croy bien qu'ils fournirent quelque argent, car c'estoit la chose en ce monde dont l'empereur Maximilian estoit le plus souffreteux. Si en fist retourner son armée. Le seigneur Jehan-Jacques, qui en cest appoinctement n'avoit point esté appellé, n'en fut pas trop content, et dist bien au providadour de la seigneurie qu'il en advertiroit le roy son maistre, qui, à son opinion, trouveroit la chose

assez estrange et n'en seroit pas content. Cela demoura ung peu en suspens, où durant ce temps le roy de France, Loys douzième, alla faire son entrée en sa ville de Rouen, et sa bonne compaigne la reyne, qui fut fort triumphante; car si les gentilshommes y firent leur debvoir, les enfans de la ville n'en firent pas moins. Il y eut joustes et tournoys par l'espace de huyt jours. Cependant se dressa quelque traicté entre le pape, l'empereur, les roys de France et d'Espaigne, où pour y mettre fin fut, par eulx ou leurs ambassadeurs, conclu et accordé que l'on se trouveroit en la ville de Cambray à certain jour par eulx pris. Et y fut envoyé, de la part du roy de France, le cardinal d'Amboise, légat audict royaulme, son nepveu le grand-maistre de France, seigneur de Chaumont, chef des armées, de la maison d'Amboise, et plusieurs autres, et de chascun des autres princes ambassadeurs avec toute puissance. A quelle fin ils conclurent, rien n'est plus certain que ce fut pour ruyner la seigneurie de Venise, qui, en grande pompe et à peu de congnoissance de Dieu, vivoit glorieusement et en opulence, faisant peu d'estime des autres princes de la chrestienté, dont peult-estre que Nostre Seigneur fust courroucé, comme il apparut; car, bien que ses ambassadeurs deslogeassent de la ville de Tournay, firent alliance amys d'amys et ennemys d'ennemys pour leurs maistres; là fut conclu que le roy de France, en personne, passeroit après Pasques l'année qu'on diroit 1509, en Italie, et entreroit au pays des Véniciens quarante jours avant que nuls des autres se meissent à la campaigne. Je ne sçais à quelle fin ils avoient posé ce terme, sinon qu'ils vouloient taster le gué; et peult-estre que si le roy de France eust eu du pire, en lieu de courir aulx Véniciens, eussent couru sur luy-mesme; car je n'ay jamais cogneu qu'il y eut grosse amytié entre la maison de France et la maison d'Autriche, et pareillement ne s'accordoient pas bien le pape et le roy de France. Bref, il me semble, à dire le vray, qu'ils vouloient faire essayer la fortune aux François, et vouloient jouer à ung jeu que jouent petits enfans à l'escolle: *s'il est bon je le prends, et s'il est mauvais je le laisse*. Toutesfois, si bien advint à ce bon roy Loys, qu'il exécuta son entreprise à son grant honneur et au proufit de ses alliés, comme vous entendrez.

CHAPITRE XXIX.

Comment le roy Loys douziesme fist marcher son armée en Italie contre les Véniciens, et de la victoire qu'il en obtint.

Sur la fin de l'an 1508, vers le moys de mars[1], fist le roy de France marcher sa gendarmerie en sa duché de Milan, et pareillement ses adventuriers françois, qui estoient en nombre de quatorze à quinze mille, lesquels il bailla à gouverner et conduyre à de bons et vertueux cappitaines, tels que les seigneurs de Moulart, de Richemont, Lacrote, le vicomte de Roussillon, le seigneur Vendenesse, le cappitaine Odet, le capdet de Duras et plusieurs autres, lesquels chascun en leur endroit mirent peine d'avoir les plus gentils compaignons. Le bon chevalier en ceste saison fut envoyé quérir par le roy, qui luy dist: « Bayart, vous savez que je m'en vois passer les monts pour avoir raison des Véniciens, qui à grant tort me retiennent la comté de Crémone, la Géradade[2] et autres pays; je veulx que en ceste entreprise, combien que dès à présent vous donne la compaignie du cappitaine Chatelart, qu'on m'a dit qui est mort, dont je suis desplaisant, ayez soubs vostre charge des gens de pied, et vostre lieutenant, le cappitaine Pierrepont, qui est très homme de bien, conduira vos gens d'armes. — Sire, respondit le bon chevalier, je feray ce qu'il vous plaira; mais combien me voulez-vous bailler de gens de pied à conduyre? — Mille, dit le roy, et il n'y a homme qui en ait plus. — Sire, respondit le bon chevalier, c'est beaucoup pour mon sçavoir, vous suppliant que j'en aye cinq cens; et je vous jure ma foy, Sire, que mettray peine de les choisir, qu'ils seront pour vous faire service; et si me semble que, pour ung homme seul, c'est bien grosse charge quand il veult faire son debvoir. — Bien, dist le roy; allez donc vistement en Daulphiné, et faictes que soyez en ma duché de Milan à la fin de mars. » De tous les cappitaines n'y eust celluy qui très bien ne fournist sa bende; et en sorte firent que à la fin de mars ou au commencement d'avril furent tous passés et logés par garnison au duché de Milan. Les Véniciens, desjà deffiés par le hérault Montjoye, délibérèrent eulx desfendre; et sachans la puissance du roy de France qui

(1) 1509 nouveau style. (2) Ghiera-d'Adda.

n'estoit point trop grande, car en toutes gens n'avoit que trente mille hommes dont il povoit avoir vingt mille hommes de pied, comprins six mille Suysses et deux mille hommes d'armes, dressent une fort gaillarde armée, où ils eurent plus de deux mille hommes d'armes et bien trente mille hommes de pied. Leur chef pour les conduyre estoit le comte Petilano, et le cappitaine général de leurs gens de pied estoit le seigneur Berthelome d'Avyano, qui entre autres avoit une bonne bende de Bresignels, qui portoient sa livrée de blanc et rouge, tous gentils compaignons et nourris aux armes. Je ne vous feray longs récits des courses, allées et venues; mais enfin le roy de France, ayant passé les monts et arrivé en sa ville de Milan, apprint que les Véniciens avoient repris Trévy, une petite villette de la rivière d'Ade, que puis peu de jours devant le grant-maistre seigneur de Chaumont avoit pris sur eulx, avec les cappitaines Molart, Lacrote, Richemont et le bon chevalier, qui avec leurs gens estoient passés des premiers. En laquelle ville de Trévy les Véniciens, par ce qu'elle s'estoit tournée françoise, misrent le feu, et emmenèrent les gens de cheval tous prisonniers, dont estoit chief le cappitaine Fontrailles; aussi fut prisonnier le cappitaine de la Porte, le seigneur d'Estançon et deux autres cappitaines de gens de pied, le chevalier Blanc et le cappitaine Ymbault. Ainsi ces nouvelles sceues par ledit seigneur, marcha droit à Cassan, où il fist incontinent sur cette rivière d'Ade dresser deux ponts sur bateaulx, où par l'ung faisoit passer les gens de cheval, par l'autre les gens de pied, et luy-mesme, armé de toutes pièces, y faisoit tenir l'ordre. L'armée passée, le lendemain fut prise une petite ville nommée Rivolte, et mise à sac; et deux jours après en ung village nommé Aignadel et au partir d'ung autre appelé Paudin, se rencontrèrent les deux armées des François et Véniciens. Et combien que les cappitaines comte de Petilano et le seigneur Berthelome d'Alvyano eussent exprès commandement de leur seigneurie ne donner point de bataille au roy, mais seulement temporiser à garder les villes et les chasteaulx afin de les myner par fascherie et longueur de temps. Icelluy d'Alvyano, plus hardy que bien advisé, se voulut adventurer, pensant en luy-mesme, comme présomptueux, qu'il ne sçauroit avoir plus grant honneur à perte ou à gaigne que d'avoir combattu ung roy de France; et voulant essayer sa fortune, s'en vint droit au combat, où il y eust dur assault et mortel encombre; car, à vray dire, dans la première pointe se montrèrent très bien les gens de la seigneurie. Durant ce combat, le seigneur Berthelome va adviser l'arrière-garde des François, dont estoit le bon chevalier, qui marchoit d'ung désir merveilleux, en passant fossés pleins d'eau jusques au cul, laquelle luy venoit donner sur ung des costés. N'onques puis ne firent grant effort. Les rouges et les blancs demourèrent sur le champ, et ledit d'Alvyano, après avoir esté blessé en plusieurs lieux, fut pris prisonnier du seigneur Vandenesse, ung droit petit lyon, frère du gentil seigneur de la Palisse. Le comte Petilano, voyant ses gens de pied desfaicts, ne voulut plus tempter la fortune, et à toute sa gendarmerie se retira ung petit bien tost. Il eust la chasse, mais peu y en demoura, car les gens de pied amusèrent les François, lesquels, après avoir faict leur debvoir, se retirèrent chascun à son enseigne à peu de dommage. De leurs ennemys en demoura quatorze ou quinze mille sur le champ. Le seigneur Berthelome fut mené prisonnier au logis du roy; lequel après disner fit faire ung faulx allarme pour recongnoistre si ses gens seroient diligens si une affaire venoit. On demanda à ce seigneur d'Avlyano que ce pouvoit estre; il fit responce en son langaige: « Il fault dire que vous voulez combattre les ungs contre les autres, car pour nos gens je vous assure sur ma vie qu'ils ne vous visiteront de quinze jours. » Et en se mocquant, congnoissant sa nation, disoit ces parolles: Ladite bataille fut le 14 may de 1509.

CHAPITRE XXX.

Comment le roy de France Loys douziesme gaigna toutes les villes et places des Véniciens jusques à Pesquerre.

Le roy de France séjourna ung jour ou deux au camp de la bataille; cependant le chasteau de Casavas se voulut faire battre d'artillerie, mais en deux heures il fut emporté; et y eut quelques rustres dedans pris, lesquels essayèrent si leur col povoit par force emporter ung créneau. Cela espouvanta ceulx qui estoient aux autres places, de sorte qu'oncques puis ne se trouva ville ni forteresse qui voulsist combattre,

excepté le chasteau de Pesquerre; dont mal en print à ceulx de dedans; car tous y moururent ou peu en échappa qui furent prins prisonniers, entre lesquels estoit un providadour de la seigneurie et son fils, qui voulurent payer bonne et grosse rançon; mais cela ne leur servit de rien, car chascun à ung arbre furent tous deux pendus, qui me semble grant cruauté. Ung fort gaillart gentilhomme, qu'on appeloit le Lorrain, avoit leur foy, et en eut grosses parolles avecques le grant-maistre, lieutenant général du roy; mais il n'en amenda d'autre chose. Le roy de France se logea audit lieu de Pesquerre, après avoir eu dans ses mains toutes les villes et places par luy querellées, comme Crémonne, Cresme, Bresce, Bergame et cent autres petites villes, que toutes il eut en cinq ou six jours, excepté le chasteau de Crémonne, qui tint quelque temps, mais enfin se rendist. Mais bien fit davantage ledit prince, car par le moyen de la bataille qu'il gaigna, fut rendu au pape Jules : Ravenne, Fourly, Ymole, Fayence, et plusieurs autres places que lesdits Véniciens tenoient en Rommaigne, et au roy d'Espaigne, en son royaulme de Naples, Brindis et Otrante, et à luy-mesme furent présentées les clefs de Véronne, Vincence et Padoue; mais il les mit entre les mains de l'empereur qui les querelloit. Toutesfois ne garda guères bien les aucunes; dont mal luy en print, comme vous verrez cy-après. Sur ces entrefaites, le reste de l'armée, bien estonnée, se retira vers le Trévisan et le Tyrol, cuydans que toujours on les deust suyvre, ce qui ne se fit pas, qui fut gros malheur pour l'empereur, lequel de jour en jour s'attendoit par le roy de France en ceste petite ville de Pesquerre, car promis avoit se trouver dedans ung vaisseau, accompaigné comme bon luy eust semblé, sur ung lac qui environne partie de ladite ville de Pesquerre, pour parlamenter ensemble plus amplement de leurs affaires; et à ceste cause avoit esté envoyé vers luy le lesgat d'Amboise jusques à Rouvray, mais oncques ne le sceut amener; par quoy, après son retour, et qu'il eust amené l'évesque de Gurse, ambassadeur pour ledit empereur, devers le roy de France, lequel vint tellement quellement excuser son maistre, s'en retourna par ses journées à Milan au commencement de juillet. Cependant la ville de Padoue, en laquelle l'empereur avoit envoyé seulement huyt cens lansquenets pour la garde, laquelle a six milles de tour, fut reprise par les gens de la seigneurie de Venise; et y entra messire André Grit avecques ung autre cappitaine appellé messire Luce Mallevèche, par une subtilité telle que je vous diray. Toujours avoient les Véniciens quelque intelligence en la ville; et fault bien noter une chose : qu'oncques seigneurs sur la terre ne furent plus aymés de leurs subjects qu'ils ont toujours esté, et seulement pour la grande justice en quoy ils les maintiennent. Or, entendez que sur le commencement de juillet, qui est le temps que pour la seconde fois on fauche les foings en Italie, ung mardy matin, s'estoient venus embuscher, à gect d'arc de ladite ville, qui est alentour pleine d'arbres, tellement qu'on ne sçauroit veoir guères loin, lesdits cappitaines messire André Grit et Luce Mallevèche, avec quatre cens hommes d'armes et deux mille de pied. Or, en ceste ville de Padoue, chaque jour se recueilloit force foings, et en ce quartier-là font les charretées grandes, de sorte que au passer en une porte elles y entrent quasi à force. Le jour de leur embusche, dès le poinct du jour, les charrettes commenceoient à entrer dans ladite ville. Quand quatre eurent passé, après la cinquiesme venoient six hommes d'armes véniciens, et derrière chascun de leurs chevaulx ung homme de pied garny d'hacquebute toute chargée, et parmy eulx avoient une trompette pour sonner incontinent qu'ils auroient gaigné la porte, affin que la grosse force qui estoit en embusche vint. Si peu de lansquenets qui estoient dedans la ville faisoient fort bon guet et ne tenoient que deux portes ouvertes, où pour le moins y avoit toujours à chascune trente hommes de garde. Il y avoit ung gentilhomme de la ville, nommé messire Geraldo Magurin, qui estoit adverty par la seigneurie de ceste entreprise; et avoit en charge que quand il verroit l'affaire commencée, se devoit mettre en armes et tous ceulx qui tenoient leur party. Cette cinquiesme charrette vint à passer, laquelle entrée, ces six hommes d'armes qui suyvoient commencèrent à cryer : *Marco! Marco!* Leurs gens de pied se gectèrent à terre et deschargèrent leur hacquebute de manière que chascun tua son homme, car ils tiroient en bute. Les povres lansquenets qui se virent surpris furent bien estonnés; toutesfois ils se misrent en deffence et sonnèrent l'allarme. Cela leur valut peu,

car incontinent que la trompette eust été entendue; la grosse flote va venir faisant un bruyt merveilleux, cryant : « Marco ! Marco ! Italie ! Italie ! » D'une autre part, ce gentilhomme messire Geraldo Magurin avoit fait son effort en la ville, dont des maisons sortirent plus de deux mille hommes armés, avec rongons et javelines, de façon que les lansquenets ne sceurent que faire, sinon qu'ils se serrèrent; et tous ensemble se vont gecter en la place, où ils se misrent en bataille. Ne demoura guères qu'ils ne fussent assaillis en deux ou trois lieux; mais oncques gens ne se deffendirent mieulx, car ils furent plus de deux heures devant qu'on les sceust rompre. Enfin il vint tant de gens qu'ils ne purent plus soutenir le faix. Ils furent ouverts et rompus et tous mis en pièces, sans que jamais en fut pris ung à mercy, qui fut grosse pitié; mais ils vendirent bien leur vie, car d'entre eulx ne peut mourir que ce qui y estoit; mais ils tuèrent plus de quinze cens hommes, tant de la ville que des gens de guerre. Toutesfois la ville de Padoue fut prise, en laquelle bientost après survint le comte de Petilano, qui mist grosse diligence pour la faire remparer et fortifier, bien considérant qu'elle seroit bon besoing à la seigneurie. Ces nouvelles vindrent aux oreilles de l'empereur, qui cuyda désespérer; et fist vœu à Dieu qu'il s'en vengeroit, et que luy-mesme yroit en personne, ce qu'il fit. Il escripvit une lettre au roy de France, qui estoit encore à Milan, que son plaisir feust luy ayder de cinq cens hommes d'armes pour trois mois, à ce qu'il peust mettre les Véniciens à la raison, ce qui luy fut accordé, et s'ensuyvit ce que vous orrez.

CHAPITRE XXXI.

Comment le roy de France envoya le seigneur de la Palisse au secours de l'empereur avecques cinq cens hommes d'armes et plusieurs cappitaines, desquels estoit le bon chevalier.

Quand le roy de France entendit que Padoue estoit révoltée, fut bien marry, et encores plus de ce que c'estoit par la faulte de l'empereur, qui pour garder une telle ville avoit seulement envoyé huyt cens lansquenets; toutesfois, à la requeste dudict empereur, commanda au seigneur de la Palisse qu'il print cinq cens des plus gaillards hommes d'armes qui fussent en Italie, et qu'il s'en allast au service de l'empereur, qui descendoit au Padouan. Ledit seigneur qui ne demandoit que telles commissions, car c'estoit toute sa vie que guerre, délibéra de faire son préparatif; et comme il sortoit du chasteau de Milan, trouva le bon chevalier auquel il dist : « Mon compaignon, mon amy, voulez-vous pas que nous soyons de compaignie? » Si luy déclara l'affaire plus au long. Il qui ne demandoit pas mieulx, mesmement pour estre en sa compaignie, gracieusement luy respondit qu'il estoit à luy, pour en disposer à son bon plaisir. De ceste mesme entreprise furent le baron de Béarn qui menoit une partie de la compaignie du duc de Nemours, le baron de Conty qui avoit cent hommes d'armes, le seigneur de Trévols, le seigneur Jules de Sainct-Séverin, le seigneur d'Ymbercourt et le cappitaine la Clayette, le seigneur de la Crote, lieutenant du marquis de Montferrat, et le bon chevalier. Avec lesquels cinq cens hommes d'armes se misrent en compaignie plus de deux cens gentilshommes, et entre autres le fils aisné du seigneur de Bucy, cousin germain du grant-maistre, seigneur de Chaumont, qui luy bailla vingt de ses hommes d'armes et deux gaillards gentilshommes, l'ung appelé le seigneur Bonnet, Breton, très renommé chevalier, et l'autre le seigneur de Mypont, du duché de Bourgongne, lesquels le bon chevalier tenoit avecques luy comme ses frères, et fort les honoroit pour la grande prouesse qu'il sçavoit en eulx. Le cas du gentil seigneur de la Palisse prest, commencea à marcher avec ses compaignons et se retira droit à Pesquerre. Cependant le roy de France print son chemin à son retour en son royaulme, laissant sa duché et ce qu'il avoit conquis sur ses ennemys paisible. Il fault sçavoir que, incontinent que les Véniciens eurent repris Padoue, s'en allèrent courir jusqu'à Vincence, qui incontinent se retourna; aussi n'est-elle pas ville pour tenir contre puissance. Ils en voulurent autant faire de Véronne, mais le bon seigneur de la Palisse qui en avoit esté adverty deslogea avecques ses compaignons deux heures devant jour d'ung lieu appellé Villefranche, et se vint présenter devant la ville, qui leur donna crainte, et par ce moyen s'en retournèrent lesdicts Véniciens vers Vincence; mais s'ils eussent pu gaigner Véronne, le secours du seigneur de la Palisse s'en pouvoit bien retourner, car la ville est forte et passe par dedans une ri-

vière fort impétueuse, tellement que, sans autre effort que de gendarmerie, n'eust pas esté rendue si tost. Bien en print au seigneur de la Palisse de sa bonne diligence, mesmement de celle du bon chevalier, qui toujours menoit les coureurs. Il n'avoit alors que trente hommes d'armes soubs luy, mais il y en avoit vingt-cinq qui méritoient d'estre cappitaines de cent. Toute ceste troppe de gendarmerie entra dedans Véronne, où l'évesque de Trente, qui y estoit pour l'empereur, les y receust à grant joye, car il avoit belle peur; ils furent seulement deux jours dedans la ville, fort bien festoyés des habitans, puis tirèrent vers Vincence, où incontinent que ceulx que la seigneurie y avoit mis le sceurent, deslogèrent et se retirèrent, les ungs à Padoue, les autres à Trévise. Dedans Vincence fut le seigneur de la Palisse et ses compaignons cinq à six jours, attendans quelques nouvelles de l'empereur, lequel on disoit estre desjà aulx champs. Quand ils virent qu'il n'approchoit point, partirent et allèrent en ung gros village appellé Castel-Franc, où ils séjournèrent quinze jours; cela estoit à dix mille de Padoue. Cependant arriva au camp des François le seigneur du Ru avecques quelques hommes d'armes bourgongnons et environ six mille lansquenets, que conduisoit ung seigneur d'Almaigne, gentil prince et hardy, entreprenant à merveilles, comme il a monstré tant qu'il a vescu; on l'appelloit le prince de Hanolt. Au commencement d'aoust arriva l'empereur au pied de la montaigne, au dessoubs d'ung chasteau appellé Bassan, et tout son esquipage après luy, lequel, combien qu'il n'y eust pas grande montaigne à passer, demoura huyt jours entiers avant qu'il feust en la plaine. L'empereur veit le seigneur de la Palisse et les cappitaines françois auxquels il fit très bonne chère. Ceste veue première fut auprès d'une petite ville appellée Est, dont les ducs de Ferrare portent le surnom. Pour lors y avoit ensemble une des belles armées qu'on eust veue cent ans auparavant.

CHAPITRE XXXII.

Comment l'empereur Maximilian alla mettre le siége devant Padoue, et ce qu'il advint durant icelluy.

L'empereur se fit longuement attendre, ce qui ennuyoit aux François; mais vous devez aussi entendre qu'il arriva en la plaine en empereur; et si sa puissance eust bien voulu faire son debvoir, c'estoit assez pour conquester ung monde. Il avoit cent six pièces d'artillerie sur roue, dont la moindre estoit ung faulcon, et six grosses bombardes de fonte qui ne se pouvoient tirer sur affust, mais estoient portées chascune sur une puissante charrette, chargées avecques engins et quand on vouloit faire quelque batterie, on les descendoit, et quand elles estoient à terre, par le devant avecques ung engin on levoit ung peu la bouche de la pièce, soubs laquelle on mettoit une grosse pièce de bois, et derrière on faisoit ung merveilleux taudis, de peur qu'elle ne reculast. Ces pièces portoient des boulets de pierre, car de fonte on ne les eust sceu lever, et ne pouvoient tirer que quatre fois le jour au plus. Il avoit en sa compaignie que ducs, comtes, marquis, et autres princes et seigneurs d'Almaigne bien six vingts, et environ douze mille chevaulx, cinq ou six cens hommes d'armes bourguignons et hennuyers; de gens de pied lansquenets, ils estoient sans nombre, mais par estimation on les prenoit à plus de cinquante mille. Le cardinal de Ferrare vint pour son frère au secours dudict empereur, qui amena douze pièces d'artillerie, cinq cens chevaulx et trois mille hommes de pied; et autant ou peu moins en amena le cardinal de Manthoue. Brief, avec les hommes d'armes françois, on tenoit qu'au camp il y avoit cent mille combatans. Ung grant deffault estoit quant à l'artillerie, car n'y avoit équipage que pour la moytié, et quand on marchoit, estoit force qu'une partie de l'armée demourast pour la garder jusques à ce que la première bende fut deschargée au camp où on vouloit séjourner, et puis le charroy retournoit quérir l'autre, qui estoit grosse fascherie. Ledict empereur se levoit fort matin, et incontinent faisoit marcher son armée, et se logeoit voulentiers qu'il ne feust deux ou trois heures après mydy, qui n'estoit pas, veu la saison, pour refreschir les gens d'armes soubs leurs armes. Le premier camp qu'il fist fut près du palais de la royne de Chypre, distant de Padoue huyt mille, où arriva le seigneur de Meillault, ung jeune gentilhomme de France, hardy et entreprenant cappitaine, fils d'ung vertueux et sage chevalier, le seigneur d'Alègre, avecques bien mille ou douze cens adventuriers françois, tous gens d'eslite et d'escarmouche. En ce camp mesme

fut conclu d'aller mettre le siége devant Padoue; et pour ceste cause fut assemblé le conseil, où il y eut de diverses opinions, car l'empereur avoit ung lieutenant général de nation grecque, qu'on appelloit le seigneur Constantin[1], qui vouloit faire toute chose à sa teste, dont enfin fort mal en print à son maistre comme vous orrez. Il fut ung peu soupçonné de trahison, et l'en voulut le seigneur de la Palisse combattre, mais il ne fut possible le faire venir au point. Or laissons ce propos jusques à ce qu'il sera besoing d'en parler. Conclusion fut prise au conseil d'aller mettre le siége audict Padoue, et que pour les approuches les gentilshommes françois feroient la pointe avec le prince de Hanolt et les lansquenets, qui estoient la plus triomphante bende de tous les Almans; mais que premier estoit nécessaire de prendre une petite ville appellé Montselles, où il y avoit ung chasteau très fort, à six ou sept milles de Padoue, parce que la garnison qui estoit dedans pour la seigneurie eust peu merveilleusement fascher le champ et les vivres qui y venoient. Le lendemain matin se partit l'armée, et vint loger à demy mille de ceste petite ville, qui ne tint point, car guères ne valoit; mais le chasteau estoit deffensable pour ung long-temps, si les coquins qui estoient dedans eussent rien valu, mais le cueur leur manqua incontinent; car les approuches faictes, et que l'artillerie eut fait bien peu de breche, et malaisée, fut sonnée l'alarme pour aller à l'assault. Il falloit bien monter ung grant gect d'arc, mais ces adventuriers françois du cappitaine Meillault y furent soubdainement; et sembloit qu'ils n'eussent mangé de huyt jours, tant légiers estoient. Ceulx de dedans firent quelque résistance, mais guères ne continuèrent, car en moins d'ung quart d'heure ils furent emportés et tous mis en pièces; ces adventuriers y firent assez beau butin, et entre autres choses y avoit huyt vingts fort beaux chevaulx. La ville et le chasteau furent rendus ès mains du duc de Ferrare, qui les quérelloit, mais il presta trente mille ducas. Deux jours après ceste prinse de Montselles deslogea l'armée, qui s'en alla droit devant Padoue où fut mis le siége.

(1) Constantin Paléologue, de la maison des marquis de Montferrat.

CHAPITRE XXXIII.

Comment l'empereur Maximilian planta son siége devant Padoue, et des gaillardes approuches faictes par les gentilshommes françois, et d'une grande hardiesse que monstra le bon Chevalier sans paour et sans reprouche.

Après la prinse de la ville et chasteau de Montselles et icelluy baillé entre les mains du cardinal de Ferrare qui là estoit pour son frère, y mist bonne garnison. Le duc de Ferrare estoit d'ung autre costé, faisant la guerre contre les Véniciens; et en la mesme année leur donna une rotte sur le Pau, qui ne leur porta guères moins de dommage que le jour qu'ils perdirent la bataille contre le roi de France; car ainsi que les Véniciens estoient délibérés luy destruire ung quartier de pays sur le Ferraroys, appelé le Polesine de Rovigo, misrent sur le Pau quatorze ou quinze gallères et trois ou quatre mille hommes dedans, et vinrent partans de Quyoze jusques à Francolin; mais le duc de Ferrare avoit fait faire deux bastillons, l'ung à l'endroit de la tour de Loyselin et l'autre Al-popos, qui sont l'ung devant l'autre, et avoit trois ou quatre mille bons hommes dedans et quatre bonnes gallères sur le Pau, bien armées et bien équipées. Il sceut que ses ennemys estoient descendus en terre, où la plupart il les alla trouver, et les deffist sans que nul en eschappast. Depuis, avecques ses gallères et autres grosses barques, alla combattre les gallères qui quasy toutes estoient desnuées de gens, desquelles deux furent effondrées et six prises avecques tout l'esquipage et artillerie qui estoit dessus, dont il y avoit trente bonnes pièces de fonte sans les hacquebutes. Ce fut une triumphante victoire et à peu de perte, sinon que le comte Ludovic de Mirandolle y fut tué d'ung coup d'artillerie. Véniciens y portèrent gros et merveilleux dommage. Or retournons au camp de l'empereur. L'armée deslogea de devant Montselles, et tout d'une traicte s'en vint à ung mille de Padoue, qui est une fort grosse cité et fière à l'aborder. Dedans estoit le comte de Petilano, accompagné de mille hommes d'armes, douze mille hommes de pied, et bien deux cens pièces d'artillerie; et quelque siége qu'il y eust, jamais ne peut leur estre ostée la voie d'ung canal qui va à Venise, lequel passe par la ville, et y a seulement dix-huit mille de l'une à l'autre. Quand l'armée eut ainsi approché la ville, l'em-

pereur assembla tous les cappitaines, mesmement les François, à qui il portoit gros honneur, pour entendre à quelle porte seroit planté le siége. Chascun en dit son avis; mais pour conclusion fut ordonné que le gros camp auquel seroit la personne de l'empereur se logeroit à la porte qui va à Vincence, et auroit les François avecques luy; à une autre porte plus haut seroit le cardinal de Ferrare, et à une au-dessoubs seroit le cardinal de Mantoue avecques les Bourguingnons, les Hennuyers, et dix mille lansquenets, le seigneur Jehan de Manthoue, son frère, et la troppe de lansquenets du prince de Hanolt, affin que chascune desdictes deux bendes fussent secourues du gros camp si besoing estoit. Cela fut trouvé très bon et n'y eut plus que de marcher. Le bon chevalier fut ordonné pour les approuches, lequel eut en sa compaignie le jeune seigneur de Bucy et les cappitaines la Clayete et Lacrote. Or, pour venir devant ceste porte de Vincence, falloit entrer dans ung grant chemin droit comme une ligne, où ils avoient fait quatre grosses barrières à deux cens pas l'une de l'autre, et à chascune avoit à qui combattre. Des deux costés de ce chemin, comme sçavent ceulx qui ont esté en Italie, y avoit fossés, par quoi on ne les povoit prendre que pardevant. Sur les murailles de la ville avoient force artillerie, où ils battoient sur ce grant chemin par-dessus leurs gens à l'arrivée des François, si menu et souvent qu'il sembloit gresle. Nonobstant cela, le bon chevalier et ses compaignons commencèrent à escarmoucher, et vivement vindrent à la première barrière, à laquelle y eut fort assault; et y plouvoient les coups de hacquebute; toutesfois elle fut gaignée, et les ennemys repoussés jusques à la seconde. Si la première fut bien combattue, encore ceste le fut mieulx; et y fut blessé, d'ung coup de hacquebute au bras, le jeune seigneur de Bucy, et son cheval tué soubs luy; mais nonobstant cela ne fut possible le faire retirer. Et croyez que pour ce jour oncques homme ne fist mieulx que luy. Le cappitaine Meillault arriva à ceste seconde barrière avec cent ou six vingt de ses rustres qu'il avoit esleus, lesquels firent raige. Or il fault entendre que ces approuches se faisoient environ midy, parquoi il faisoit assez cler pour veoir les mieulx combattans. Une bonne demye heure dura l'assault à ceste seconde barrière, qui enfin fut gaignée, et si vivement suivys ceulx qui la gardoient qu'ils n'eurent loisir demourer à la troisiesme, mais leur convint sans combat habandonner, et eulx rendre à la quatriesme, où il y avoit mille ou douze cents hommes et trois ou quatre faulconneaux qui commencèrent à tirer le long du grant chemin, mais peu de mal firent, sinon qu'ils tuèrent deux chevaulx. Ceste barrière n'estoit que à ung gect de pierre du boulevart de la ville, qui donnoit grant couraige aux gens de la seigneurie de bien combatre; ce qu'ils firent, car l'assault dura une heure à coups de pique et de hacquebute. Quand le bon chevalier veit que cela duroit tant, il dist à ses compaignons : « Messeigneurs, ces gens-cy nous amusent trop, descendons à pied, et poussons à ceste barrière. » Si descendirent incontinent jusques à trente ou quarante hommes d'armes qui, la veue levée, vont droit à ceste barrière à poux de lance. Ce gentil prince de Hanolt estoit toujours joignant du bon chevalier, et le seigneur de Meillault avecques deux autres, l'ung nommé Grand Jehan le Picard et l'autre le cappitaine Maulevrier, qui faisoient raige; mais toujours aux Véniciens venoient gens frais. Quoy voyant le bon chevalier, dist tout hault : « Messeigneurs, ils nous tiendront tousjours d'icy à six ans en ceste sorte sans riens faire, car ils se refrechissent de gens à toute heure; donnons-leur un aspre assault, et puis que chascun face comme moy; » ce qui lui fut accordé. Sur cela il dist : « Sonne, trompette! » puis comme ung lyon à qui on a osté ses faons, va avec ses compaignons livrer ung merveilleux assault, tellement qu'il fit aux ennemys abandonner la barrière de la longueur d'une picque. Alors en cryant : « En avant, compaignons, ils sont nostres! » va saulter ceste barrière, et trente ou quarante après luy qui furent bien recueillis. Toutesfois, quand les François virent le dangier où s'estoient mis leurs compaignons, se misrent à passer; et cryant : « France! France! Empire! Empire! » firent une telle charge sur leurs ennemys qu'ils leur firent guerpir la place, tournèrent le dos et tout abandonnèrent, eulx retirans comme quasy rompus en la ville. Ainsi furent gaignées les barrières de Padoue en plein midy, où les François eurent gros honneur, tant ceulx de cheval que ceulx de pied, mesmement le bon chevalier, à qui chascun en donnoit la gloire.

Si furent faictes les approuches, et l'artillerie amenée sur le bord du fossé qui y demoura six semaines sans partir et jusques au siége lever, qui fut tel que vous entendrez.

CHAPITRE XXXIV.

De la grosse et lourde batterie qui feust devant Padoue, et de la grande breche qui y feust faicte.

Les approuches faictes devant Padoue et l'artillerie assise, chascun se logea en son quartier en trois camps, suyvant l'ordonnance cy-devant dicte; et fault entendre qu'il y avoit tant de peuple que ledist camp tenoit de tous costés plus de quatre mille de pays. Et fut une merveilleuse chose que, durant le siége qui fut de deux moys ou environ, les fourrageurs n'allèrent jamais plus loing que de six milles du camp, pour avoir bleds, avoynes, foings, poulailles, vins et autres choses nécessaires, tant pour les hommes que pour les chevaulx; et si grande habondance en avoit que, quand fut levé le siége, fut bruslé pour cent mille ducats de vivres, dont on avoit fait provision, cuydant que plus longuement durast le siége. C'est ung incident, venons à la matière. Le lendemain de l'approuche commencèrent les canonniers à faire leur debvoir; et sans cesser dura huyt jours la batterie, qui fut la plus impétueuse et la plus terrible que cent ans auparavant avoit esté veue, car il fut tiré des trois camps plus de vingt mille coups d'artillerie. Si l'empereur et ses gens servoient bien d'artillerie ceulx de la ville, croyez que de leur part rendoient bien la pareille; et beaucoup mieulx; car pour ung bien qu'on leur faisoit, en rendoient deux. Brief, ladicte ville fut si bien battue que de toutes les trois breches ne s'en fist que une. Durant ce temps fut pris ung des canonniers de l'empereur, qu'on trouva, en lieu de tirer dans la ville, qu'il tiroit contre ses gens; et disoit-l'on que ce seigneur Constantin le luy faisoit faire; et qui pis estoit, chascun jour advertissoit le comte de Petilano de ce qu'il avoit à faire. Je ne sçay s'il estoit vray, mais le canonnier fut mis sur un mortier et envoyé par pièces en la ville. Il en fut dist assez d'injures au seigneur Constantin, mais on ne pouvoit prouver le faict sur luy. Le seigneur de la Palisse l'appella lasche et meschant, et qu'il l'en combattroit; mais ne respondist rien à propos; et en fist sur l'heure l'empereur, qui en estoit coyffé, l'appoinctement. Or, ces trois breches mises en une estoient seullement de quatre à cinq cents pas, qui estoit assez beau passage pour donner l'assault, car, quant aux fossés, ce n'estoit pas grant chose; mais le comte de Petilano avoit si bien accoustré la ville par dedans que, s'il y eust eu cinq cens mille hommes devant, ne seroient pas entrés, si ceulx de dedans eussent voulu, et vous déclaireray comment. Derrière la breche, pour entrer en la ville, avoit icelluy comte Petilano fait faire une trenchée ou fossé à fond de cuve, de la haulteur de vingt pieds et environ de la mesme largeur. En icelle avoit fait mettre force fagots et vieil boys bien enrosés de poudre à canon; et de cent pas en cent pas y avoit boulevart de terre garny d'artillerie, qui tiroit le long de ceste tranchée. Après icelle passée, s'il eust été possible, comme non sans la grace de Dieu, toute l'armée des Véniciens estans en ladite ville se trouvoit en bataille à cheval et à pied, car il y avoit belle esplanade jusques a mettre vingt mille hommes de pied et de cheval en ordre, et derrière estoient plates-formes où on avoit monté vingt ou trente pièces d'artillerie, qui par dessus leur armée eussent tiré sans leur mal faire, droit à la breche. De ce terrible dangier furent advertys les François par aucuns prisonniers, qui aux escarmouches quelquefois estoient pris, et par leur rançon payée rendus, auxquels le comte montroit toutes ces choses, affin qu'ils le remonstrassent au seigneur de la Palisse et aux cappitaines françois; et disoit encore ces parolles à leur départie : « J'espère, mes amys, que le roy de France et la seigneurie retourneront en amytié quelque jour. Et n'estoit les François qui sont avecques l'empereur, croyez qu'avant qu'il feust vingt-quatre heures, je sortirois hors de ceste ville et j'en ferois lever le siége honteusement. » Je ne sçay comment il eust fait cela, au nombre de gens qu'il avoit devant luy. Bien furent rapportés les propos aux seigneurs cappitaines de France; mais ils n'y pensoient autrement, pour ce que par leur maistre estoient au service de l'empereur pour faire ce qu'il leur ordonneroit. Vous avez ouy cy-dessus la breche qui estoit à la ville, et qui trop grande estoit, fust-ce pour aller mille hommes de front deux fois, dont l'empereur fut duement adverty. Si délibéra y

donner assault, comme vous orrez cy-après; mais premier vous parleray d'une course que fist le bon chevalier avecques ses compaignons.

CHAPITRE XXXV.

Comment le bon chevalier, durant le siége, fit une course avec ses compaignons, où il acquit gros honneur.

Durant le siége de Padoue, souvent venoient alarmes au camp de l'empereur, tant des saillies que faisoient ceulx de la ville que de leurs gens qui estoient en garnison dedans Trévise, bonne et forte ville qui est à vingt et cinq milles dudit Padoue. En icelle, entre autres cappitaines, estoit messire Luce Mallevèche, homme de guerre, et entreprenant s'il y en avoit au monde. Deux ou trois fois la sepmaine resveilloit sans trompette le camp de l'empereur; et s'il voyoit qu'il y fist bon, ne s'espargnoit pas parmy ses ennemys; et par le contraire, s'il ne faisoit pas bon, fort sagement se retiroit; et ne perdit jamais ung homme. Tant continua ce train qu'il fit parler de luy à merveilles. Ceste manière de faire fascha fort au bon chevalier; et sans grant bruyt, par des espies auxquels il donnoit tant d'argent que pour mourir ne l'eussent trompé, entendit beaucoup des allées et venues dudit Mallevèche, de sorte qu'il délibéra l'aller trouver aux champs. Si vint à deux de ses compaignons qui estoient logés avecques luy, dont l'ung estoit le cappitaine Clayette et l'autre le seigneur Crote, tous deux gaillards et triomphans cappitaines, auxquels il dist : « Messeigneurs, ce cappitaine Mallevèche nous donne bien de la fascherie; il n'est guères jour qu'il ne nous viengne resveiller; et ne se parle sinon de luy. Je n'ay pas envie de son bien faire, mais je suis marry qu'il ne nous congnoist autrement. J'ay beaucoup entendu de son affaire. Voulez-vous venir à la guerre et vous verrez quelque chose? j'espère que nous le trouverons demain au matin, car deux jours y a qu'il ne nous donna l'alarme. » Ses compaignons respondirent : « Nous yrons où vous vouldrez. — Or faites doncques, dit le bon chevalier, à deux heures après mynuit, armer chascun trente hommes des plus gentils galans que vous ayez, et je méneray ma compaignie et les bons compaignons qui sont avecques moy, comme Bonnet, Mypont, Cossey, Breson et autres que congnoissez comme moy; et sans sonner trompette ne faire bruyt monterons à cheval; et vous suffise que j'aye fort bon guyde. » Comme il fut dit, fut mis à exécution; et entre deux ou trois, au moys de septembre, montèrent à cheval, leur guyde devant qui estoit très bien gardé de quatre archers; et luy avoit-on promis bon payement s'il faisoit bien son debvoir, mais aussi, où il yroit de tromperie, il luy alloit de la vie; et cela avoit ordonné le bon chevalier parce que souvent les espies sont doubles et font tourner la perte où il leur plaist; mais il fist très bien son debvoir, car de nuyt les mena bien dix milles de pays, tellement que la poincte du jour va paroistre. Si vont adviser un grant palays où il y avoit une longue closture de murailles. Lors l'espie commencea à dire au bon chevalier : « Monseigneur, si le cappitaine messire Luce de Mallevèche sort aujourd'huy de Trévise pour aller visiter vostre camp, fault de toute nécessité qu'il passe ici. Si bon vous semble vous cacher en ce logis où qu'il ne demoure personne au moyen de la guerre, vous le verrez passer et il ne vous pourra veoir. » Cela fut trouvé bon par tous les cappitaines; ils se mirent dedans, où ils furent bien deux heures ou environ qu'ils ouyrent gros bruyt de chevaulx. Le bon chevalier avoit fait monter ung vieil archer de sa compaignie, appellé Monart, autant expérimenté en guerre que homme vivant, dans ung colombier, afin de veoir quels gens passeroient et quel nombre. Si veit venir d'assez loin messire de Mallevèche, en nombre, à son jugement, de cent hommes d'armes, l'armet en teste, et de bien deux cens Albanoys que conduysoit ung cappitaine nommé Scandrebec, tous bien montés, et à leur contenance gens d'effect. Ils passèrent à ung gect de boulle du logis où estoient embuschés les François. Quand ils furent oultre, Monart descendit tout joyeulx et fist son rapport. Si dist le bon chevalier qu'on ressanglast les chevaulx. Or, n'y avoit ny paige ny varlet en la bende, car ainsi l'avoit-il ordonné, et dist à ses compaignons : « Messeigneurs, il y a dix ans que ne nous vint si belle adventure, si nous sommes gentils galans. Ils sont deux fois plus que nous, mais ce n'est rien; allons après. — Allons, allons, » dirent les autres. Ainsi, eux remontés à cheval, la porte fut ouverte; si allèrent le beau trot après leurs gens. Ils n'eurent pas cheminé ung

mille qu'ils les vont appercevoir sur un beau grant chemin. Alors le bon chevalier dist à la trompette : « Sonne, sonne, trompette, » qui le fist incontinent. Les cappitaines véniciens, qui n'eussent jamais pensé qu'il y eust eu gens derrière eulx, estimoient que ce fussent encore des leurs qui voulsissent courir; toutesfois ils, sans tirer plus avant, s'arrestèrent, et si longuement qu'ils apperceurent au vray que c'estoient ennemys; ils furent ung peu estonnés pour se trouver enclos entre le camp de l'empereur et ceulx qu'ils voyoient, et falloit passer par là ou par la fenestre. Cela les confortoit qu'ils ne voyoient pas grant nombre de gens. Si fist, comme asseuré, le cappitaine Mallevèche à tous ses gens commandement de bien faire, leur remonstrant que force estoit d'estre deffaicts ou deffaire les autres. Aux deux costés du chemin estoient grans fossés. Ung homme d'armes sans estre trop bien monté ne se fut aventuré de le saillir, de peur d'y demourer; ainsi, en quelque sorte que ce fut, force estoit de combattre. Si commencèrent trompettes à sonner de tous les deux costés, et environ à la portée d'ung gect d'arc se prindrent à courir les ungs sur les autres en cryant par les ungs : « Empire! Empire! France! France! » et par les autres : « Marco! Marco! » C'estoit ung droit plaisir de les ouyr. En ceste première charge y en eut beaucoup portés par terre; mesmement Bonnet donna ung coup de lance dont il percea ung homme d'armes tout oultre; chascun se mit en son debvoir. Les Albanoys s'escartèrent du grant chemin et habandonnèrent leur gendarmerie pour cuyder prendre les François par derrière, dont bien s'apperceut le bon chevalier qui dist au cappitaine la Crote : « Compaignon, gardez le derrière, que nous ne soyons pas enclos; cecy est nostre. » Ainsi fut fait; et quand les Albanoys cuydèrent approcher, bien furent receus et bien frotés, tant qu'il en demoura une douzaine par terre, et les autres à gaigner le pays à belle fuyte. Guères ne les suivit le cappitaine la Crote, mais retourna au gros affaire, et à son arrivée trouva les Véniciens en rotte, et entendoit desjà chascun à prendre son prisonnier. Messire Mallevèche qui estoit monté à l'avantage saillit hors du grant chemin, et vingt ou trente des mieulx montés, qui se mirent à la fuyte vers Trévise. Ils furent suyvis quelque peu; mais on eut perdu sa peine, car trop bien alloient leurs chevaulx. Si se retirèrent ceulx de la chasse et se mirent au retour avec leurs prisonniers, desquels y avoit plus qu'ils n'estoient de gens, car sans nulle faulte en fut bien prins huyt ou neuf vingts auxquels ils ostèrent leurs espées et masses, et les mirent au milieu d'eulx; et ainsi arrivèrent en leur camp, où ils trouvèrent l'empereur qui se pourmenoit à l'entour, lequel, quand il veit ceste grande poussière, envoya savoir que c'estoit par ung gentilhomme françois de sa maison, qu'on appelloit Loys du Peschin, qui incontinent retourna et dist : « Sire, c'est le chevalier Bayart et les cappitaines la Clayette et la Crote qui ont fait une rencontre la plus belle que se veit de cent ans, car ils ont plus de prisonniers que ne sont de gens, et ont gaigné deux enseignes. » L'empereur fut ayse au possible. Si approcha des François auxquels il donna le bon soir, et les François le saluèrent ainsi que à si hault prince appartenoit. Si loua chascun cappitaine en son endroit merveilleusement, et dist au bon chevalier : « Seigneur de Bayart, mon frère, vostre maistre, est bien heureux d'avoir ung serviteur tel que vous; je vouldrois avoir donné cent mille florins de rente et en avoir une douzaine de vostre sorte. » Le bon chevalier respondit : « Sire, vous dites ce qu'il vous plaist, et du los que me donnez très humblement vous remercie; d'une chose vous vueil bien adviser que, tant que mon maistre sera vostre alyé, ne trouverez point de meilleur serviteur que moi. » L'empereur le remercia, et sur ce, luy et ses compaignons prindrent congé et s'en tirèrent à leurs logis. Jamais tel bruyt ne fut démené en camp comme il fut de ceste belle entreprinse, dont le bon chevalier emporta la pluspart de l'honneur, combien qu'entre toutes gens en donnoit le los entièrement à ses deux compaignons. Je feray fin à ce propos et vous diray d'une autre course que fist le bon chevalier tout seul.

CHAPITRE XXXVI.

D'une course que fit le bon chevalier, où il fut pris soixante Albanoys et trente arbalestriers.

Trois ou quatre jours après ceste course, qu'avoient faicte ensemble les cappitaines Clayette, la Crote et le bon chevalier, il fut adverti par ung de ses espies que dedans ung chasteau, appellé

Bassan, s'estoit retiré le cappitaine Scandrebec et ses Albanoys avec quelques autres gens de cheval arbalestriers, sous la conduyte du cappitaine Rynaldo Contarin, gentilhomme padouan, et que chascun jour ils faisoient course sur ceulx qui venoient au camp et sur les lansquenets qui retournoient en Almaigne, pour saulver le bestail qu'ils avoient pris sur les ennemys, tellement que depuis deux ou trois jours en avoient deffait plus de deux cens et recouvert plus de quatre ou cinq cens beufs et vaches qu'ils avoient retirés dedans ce chasteau de Bassan; et que, si en ung matin se vouloit rencontrer en ung passage au pied d'une montaigne au dessoubs dudit chasteau, ne fauldroit point à les trouver. Le bon chevalier, qui avoit toujours trouvé l'espie véritable et aussi l'avoit enrichy de plus de deux cens ducats, délibéra y aller sans en parler à personne; car il luy estoit bien advis, veu qu'il avoit entendu qu'ils n'estoient pas plus de deux cens chevaulx-légiers en tout, qu'il les defferoit bien avec ses trente hommes d'armes, qui estoient tous gens d'eslite. Toutesfois, il avoit encore huyt ou dix gentilshommes avecques luy, et lesquels estoient venus en sa compaignie pour leur plaisir au camp de l'empereur, pour l'amour qu'ils portoient au bon chevalier, et eulx avec sa compaignie n'estoient pas gens pour estre deffaicts en peu d'heures. Il leur conta son entreprinse, sçavoir s'ils vouloient en estre; c'estoit leur vie et ne demandoient autre chose; par quoy, une heure devant jour, par ung samedy, au mois de septembre, montèrent à cheval et firent bien quinze milles tout d'une traicte jusques à ce qu'ils viensissent au passage où l'espie les mena; mais ce fut si couvertement qu'oncques ne furent apperceus; et ils estoient si près de la porte du chasteau que la portée d'ung canon. Là s'embuschèrent, où guères ne furent qu'ils entendirent au chasteau une trompette qui sonnoit à cheval, dont ils furent bien resjouys. Le bon chevalier demanda à son espie, à son advis, quel chemin ils prendroient; il répondit : « Quelque part qu'ils veuillent aller, il fault par force qu'ils passent par dessus ung petit pont de boys qui est à ung mille d'icy, que deux hommes garderoient contre cinq cens. Mais qu'ils ayent passé ce pont, vous envoyerez de vos gens quelque peu pour le garder qu'ils ne retournent au chasteau, et je vous méneray par le derrière de ceste montaigne à ung passage que je sçay; si ne fauldrez point à les rencontrer dans la plaine, entre cy et le chasteau de la royne de Chypre. — C'est bien advisé, dist le bon chevalier. Qui demourera à ce pont? » Le seigneur de Bonnet dist : « Mon compaignon Mypont et moy le garderons, s'il vous plaist; et nous laisserez quelques gens avec nous. — Je le veulx bien, dit-il. Petit Jehan de la Vergne et tels et tels, jusques au nombre de six hommes d'armes et dix ou douze archiers, vous feront compaignie. » En devisant sur ce propos, vont adviser ces Albanoys et arbalestriers descendre du chasteau qui sembloient aller aux nopces et faire aussi beau butin comme ils avoient fait depuis deux jours; mais leur en alla bien autrement comme vous verrez. Quand ils furent passés, Bonnet alla droit au pont avecques ses gens, et le bon chevalier, avecques le reste de sa compaignie, s'en alla droit au passage où l'espie le mena, qui si bien le guyda que en moins demy-heure l'eut rendu en la plaine, où on eust veu un homme à cheval de six milles de loing. Si vont adviser encore à la portée d'une longue coulevrine leurs ennemys qui marchoient le chemin de Vincence, où ils pensoient trouver leur proye. Le bon chevalier appela le bastard du Fay, son guidon, et lui dist : « Cappitaine, prenez vingt de vos archiers et allez à ces gens-là escarmoucher. Quand ils vous verront si petit nombre, ils vous chargeront. N'en faictes pas doubte. Tournez bride, faisant de l'effrayé et les amenez ici où je vous attendray à la coste de ceste montaigne, et vous verrez beau jeu. » Il ne luy convint pas dire deux fois, car il savoit le mestier de la guerre le possible. Si commencea à marcher tant qu'il fut apperceu des ennemys. Le cappitaine Scandrebec, joyeulx de ceste rencontre, commencea à marcher fièrement avecques ses gens, tant qu'ils apperceurent les François aux croix blanches. Si commencèrent à les charger en cryant : « Marco! Marco! » Le bastard, qui savait sa leçon par cueur, commencea à faire l'effrayé et à se mettre au retour. Il fut vivement poursuyvi et de façon qu'il fut rembarré jusques à l'embusche du bon chevalier, qui avecques ses gens, l'armet en teste et l'espée au poing, comme un lyon vint donner dedans en s'escryant : « France! France! Empire! Empire! » De cette première charge, y eust de ses ennemys portés par terre plus de trente : le premier assault fut dur et as-

pre ; mais enfin les Albanoys et les arbalestriers se myrent en fuyte, le grant galop, cuydant gaigner Bassan dont ils savoient fort bien le chemin. S'ils faisoient debvoir de courir, les François faisoient debvoir de chasser ; toutesfois trop bien alloient les chevaulx légiers, et eust le bon chevalier perdu sa proye, n'eust esté ce pont que gardoit Bonnet, lequel avec son compaignon Mypont et les gens qu'ils avoient, deffendirent le passage aux ennemys, de façon que le cappitaine Scandrebec congneut bien qu'il falloit combattre ou fuyr à l'adventure, ce qu'ils aymèrent mieulx eslire ; et se misrent en fuyte à bryde abatue ; mais si bien furent les esperons chaussés qu'il fut pris soixante Albanoys et trente arbalestriers avecques les deux cappitaines. Le demourant s'en alla à travers pays vers le Trevisan. En la compaignie du bon chevalier, puis six jours avoit esté fait archier un jeune gentilhomme du Daulphiné, nommé Guigo Guifray, fils du seigneur de Boutières, lequel n'avoit point plus de seize à dix-sept ans, mais il estoit de bonne rasse et avoit grant désir d'ensuyvre ses parens. Durant le combat, il veit celuy qui portoit l'enseigne des arbalestriers de Rynaldo Contarin, qui s'estoit gecté au-delà d'ung fossé et se vouloit sauver. Le jeune garson se voulut essayer et passa après luy, et avec sa demye-lance luy donna si grant coup qu'il le porta par terre et la rompit ; puis mist la main à l'espée et lui escryoit : « Rends-toi, enseigne, ou je te tueray. » L'enseigne ne vouloit pas encore mourir ; si bailla son espée et son enseigne au jeune enfant auquel il se rendit, qui n'en eust pas voulu tenir dix mille escus. Si le fist remonter sur son cheval et le mena droit où estoit le bon chevalier qui faisoit sonner la retraicte, et y avoit tant de prisonniers qu'il ne savoit qu'en faire. Bonnet veit venir de loing le jeune Boutières et dist : « Monseigneur, je vous prie, voyez Guigo, il a pris ung prisonnier et une enseigne ; » et en ces paroles arriva. Le bon chevalier, quand il le congneut, feut si ayse que oncques ne le fut plus, et dist : « Comment, Boutières, avez-vous gaigné ceste enseigne et pris ce prisonnier? — Oui, monseigneur, puisqu'il a plu à Dieu ; il a fait que sage de se rendre, autrement je l'eusse tué ; » dont toute la compaignie se print à rire, mesmement le bon chevalier, qui si ayse estoit que merveille, et dist : « Boutières, mon amy, avez bon commencement, Dieu vous le veuille continuer ! » Aussi a-il fait, car depuis par ses vertus a esté lieutenant de cent hommes d'armes que le roy de France donna audit bon chevalier après ce qu'il eut si bien gardé la ville de Maizières contre les gens de l'empereur, comme verrez quand temps sera. Après ces propos, le bon chevalier dist à Bonnet, à Mypont, au cappitaine Pierrepont, lors son lieutenant, gentil chevalier, sage et hardy, et aux plus apparents : « Messeigneurs, si nous faut avoir ce chasteau, car il y a gros butin dedans ; ce sera pour nos gens. — Ce seroit bien fait, dirent les autres, mais il est fort et n'avons point d'artillerie. — Taisez-vous, dist-il, je sçay la manière comment je l'auray devant ung quart-d'heure. » Il fit appeler les cappitaines Scandrebec et Rynaldo Contarin, auxquels il dist : « Sçavez-vous qu'il y a, seigneurs? faites-moy rendre ceste place incontinent, car je sçay bien qu'en avez le pouvoir, ou sinon je fais veu à Dieu que je vous ferai trancher la teste devant la porte toute à ceste heure. » Ils respondirent qu'ils le feroient s'il leur estoit possible ; ce que ouy, car ung nepveu de Scandrebec qui la tenoit la rendit incontinent que son oncle eut parlé à luy. Le bon chevalier y trouva plus de cinq cens beufs et vaches, et force autre butin, qui fut également party tant que chascun fut content. Le bestail fut mené vendre à Vincence. Ils firent très bien repaistre leurs chevaulx ; et y repeurent aussi, car trouvèrent bien de quoy. Le bon chevalier fit seoir à sa table les deux cappitaines véniciens ; et comme ils achevoient de disner, vecy venir le petit Boutières qui venoit veoir son cappitaine et amenoit son prisonnier, lequel estoit deux fois aussi hault que luy et avoit trente ans. Quand le bon chevalier le veit, se print à rire, et dist aux cappitaines véniciens : « Messeigneurs, ce jeune garson, qui estoit paige n'a pas six jours, et n'aura barbe de trois ans, a pris vostre enseigne ; c'est ung gros cas ; car ne sçay comment vous faictes, mais nous autres François ne baillons pas voulentiers nos enseignes, sinon aux plus suffisans. » L'enseigne vénicien eut honte et se veit à ceste occasion fort abaissé de son honneur, et dist en son langaige : « Par ma foy ! monseigneur, je ne me suis pas rendu à celluy qui m'a pris par paour de luy, car luy seul n'est pas pour me prendre prisonnier ; j'eschapperois bien de ses mains et de meilleur homme de guerre que luy, mais je

ne povois pas combattre toute vostre troppe moy seul. » Le bon chevalier regarda Boutières, auquel il dist : « Escoutez que dist vostre prisonnier, que vous n'estes pas homme pour le prendre. » Le jeune enfant fut bien marry, et comme courroucé respondit : « Monseigneur, je vous supplie m'accorder ce que je vous demanderay. — Ouy vrayement, dist le bon chevalier, qu'est-ce? — C'est que je rebailleray à mon prisonnier son cheval et ses armes et je monteray sur le mien; nous yrons là-bas; si je le puis conquérir encore une seconde fois, soit asseuré mourir, et j'en fais veu à Dieu, et s'il se peut eschapper je lui donne sa ranceon. » Jamais le bon chevalier ne fut plus ayse de propos, et dist tout haut : « Vrayement je le vous accorde. » Cela ne servit de riens, car le Vénicien ne voulut pas accepter l'offre, dont il n'eut guères d'honneur, et, par le contraire, le petit Boutières beaucoup. Après disner, le bon chevalier et les François montèrent à cheval et retournèrent au camp, où ils emmenèrent leurs prisonniers. De ceste belle prise fut bruyt plus de huyt jours; et en fut donné grande louange au bon chevalier par l'empereur et par tous les Almans, hennuyers et bourguignons : mesmement le bon seigneur de la Palisse en fut tant ayse que merveilles, auquel fut conté le tour qu'avoit fait le petit Boutières et l'offre qu'il avoit faicte à son prisonnier. S'il en fut ri partout le camp, ne fault pas demander. Bien dist le seigneur de la Palisse qu'il congnoissoit de longue main la rasse de Boutières, et que de ceste maison estoient tous gaillarts gentilshommes. Ainsi fut fait.

CHAPITRE XXXVII.

Comment l'empereur délibéra donner l'assault à Padoue, et l'occasion pourquoi il demoura.

Vous avez entendu cy-devant comment l'artillerie de l'empereur, du duc de Ferrare et marquis de Manthoue, avoit faict trois breches, qui toutes mises en une contenoient demy-mille ou peu s'en falloit; ce que par ung matin l'empereur, accompaigné de ses princes et seigneurs d'Almaigne, alla veoir, dont il s'esmerveilla; et se donnoit grant honte, au nombre de gens qu'il avoit, que plus tost n'avoit fait donner l'assault; car jà y avoit trois jours que les canoniers ne tiroient que à pierre perdue en la ville, pour ce que à l'endroit où ils estoient n'y avoient plus de murailles; par quoy luy, revenu à son logis qui estoit distant de celluy du seigneur de la Palise d'ung gect de boulle seulement, appella ung sien secrétaire françois auquel il fit escripre une lettre audit seigneur, qui estoit en ceste substance : « Mon cousin, j'ay esté à ce matin veoir la breche de la ville, qui est plus que raysonnable qui vouldra faire son debvoir. J'ay advisé, dedans aujourd'huy, y faire donner l'assault. Si vous prie que, incontinent que mon grant tambourin sonnera, qui sera sur le midy, vous faictes tenir prests tous les gentilshommes françois qui sont soubs vostre charge à mon service par commandement de mon frère le roy de France, pour aller audit assault avec mes piétons, et j'espère, avecques l'ayde de Dieu, que nous l'emporterons. » Par le mesme secrétaire qui avoit escripte la lettre, l'envoya au seigneur de la Palisse, lequel trouva assez estrange ceste manière de procéder. Toutesfois il dissimula. Bien dit au secrétaire : « Je m'étonne que l'empereur n'ait mandé mes compaignons et moy pour plus assurément délibérer de ceste affaire. Toutesfois vous luy direz que je les vois envoyer quérir, et eulx venus, je leur montreray la lettre. Je croy qu'il n'y aura celluy qui ne soit obéissant à ce que l'empereur vouldra commander. » Le secrétaire retourna faire son message, et le seigneur de la Palisse manda tous les cappitaines françois, lesquels vindrent à son logis. Desjà estoit bruyt par tout le camp qu'on donneroit l'assault à la ville sur le midy ou peu après. Lors eussiez veu une chose merveilleuse, car tous les prestres estoient retenus à poids d'or à confesser, pour ce que chascun se vouloit mettre en bon estat, et y avoit plusieurs gens d'armes qui leur bailloient leurs bourses à garder; et pour cela ne fault faire nul doubte que messeigneurs les curés n'eussent bien voulu que ceulx dont ils avoient l'argent feussent demourés à l'assault. D'une chose veulx bien adviser ceux qui lysent ceste histoire, que cinq cens ans avoit qu'en camp de prince ne fut veu autant d'argent que y en avoit là; et n'estoit jour qu'il ne se desrobast trois ou quatre cens lansquenets qui emmenoient beufs ou vaches en Almaigne, licts, bleds, soye à filer et autres ustensiles, de sorte que audit Padouan fut porté dommage de deux millions d'escus, qu'en meubles, qu'en maisons et palais bruslés

et destruits. Or, revenons à nostre propos. Les cappitaines françois arrivés au logis du seigneur de la Palisse, leur dit : « Messeigneurs, il fault disner, car j'ay à vous dire quelque chose que, si je vous le disois devant, par adventure ne feriez-vous pas bonne chère. » Il disoit ces parolles par joyeuseté, car assez congnoissoit ses compaignons pour sçavoir qu'il n'y avoit celluy qui ne fust ung autre Hector ou Roland, et sur tout le bon chevalier qui oncques en sa vie ne s'estonna de choses qu'il veist ne ouyst. Durant tout le disner ne firent que se gaudir les ungs les autres. Toujours en vouloit le seigneur la Palisse au seigneur d'Ymbercourt, qui luy rendit bien son change en toute parolle d'honneur et de plaisir. Je crois que vous avez ouy nommer cy-devant tous les cappitaines françois qui estoient là ensemble, mais je croy qu'en toute la reste de l'Europe on n'en eust pas encore trouvé autant de la sorte. Après le disner on fit sortir tout le monde de la chambre, excepté les cappitaines, à qui le seigneur de la Palisse communiqua la lettre de l'empereur, qui fut leue deulx fois pour mieulx l'entendre ; laquelle ouye, chascun se regarda l'ung l'autre en riant, pour veoir qui commenceroit la parolle. Si dit le seigneur d'Ymbercourt : « Il ne fault point tant songer ! Monseigneur de la Palisse, mandez à l'empereur que nous sommes tous prests; il m'ennuye d'estre aux champs, car les nuyts sont froides, et puis les bons vins commencent à nous faillir ; » dont chascun se print à rire. Il n'y eut celluy de tous les cappitaines qui ne parlast devant le bon chevalier, et tous s'accordoient au propos du seigneur d'Ymbercourt. Le seigneur de la Palisse le regarda et veit qu'il faisoit semblant de se curer les dents, comme s'il n'avoit rien entendu de ce que ses compaignons avoient proposé. Si luy dit en ryant : « puis, l'Hercule de France, qu'en dictes vous ? Il n'est pas temps de se curer les dents ; il faut respondre à ceste heure promptement à l'empereur. » Le bon chevalier, qui toujours estoit coustumier de gaudir, joyeusement respondit : « Si nous voulons trestous croyre monseigneur d'Ymbercourt, il ne fault que aller droit à la breche; mais pour ce que c'est un passe-temps assez faschoux à hommes d'armes que d'aller à pied, je m'excuserois fort voulentiers. Toutesfois, puisqu'il faut que j'en dyse mon opinion, je le feray. L'empereur mande en sa lettre que vous fassiez mettre tous les gentilshommes françois à pied pour donner l'assault avecques ses lansquenets. De moy, combien que je n'aye guères de biens dans ce monde, toutesfois je suis gentilhomme ; vous tous, messeigneurs, estes de gros seigneurs et de grosses maisons, et si sont beaucoup de nos gens d'armes. Pense l'empereur que ce soit chose raisonnable de mettre tant de noblesse en péril et hasard avecques des piétons dont l'ung est cordonnier, l'autre mareschal, l'autre boulangier, tous gens mécaniques, qui n'ont leur honneur en si grande recommandation que gentilshommes ; c'est trop regarder petitement, saulf sa grace à luy. Mais mon advis est que vous, monseigneur de la Palisse, devez rendre à l'empereur une response qui sera telle : c'est que vous avez fait assembler vos cappitaines selon son vouloir, qui sont très délibérés de faire son commandement selon la charge qu'ils ont du roy leur maistre, et qu'il entend assez que leurdit maistre n'a point de gens en ses ordonnances qui ne soient gentilshommes ; de les mesler parmy des gens de pied qui sont de petite condition, seroit peu fait d'estime d'eulx ; mais qu'il a force comtes, seigneurs et gentilshommes d'Almaigne ; qu'il les face mettre à pied avecques les gentilshommes de France, et voulentiers leur monstreront le chemin ; et puis ses lansquenets les suyvront s'ils congnoissent qu'il y face bon. » Quand le bon chevalier eut dicte son opinion, n'y eut autre chose répliqué ; mais fut son conseil tenu à vertueux et raisonnable. Si fut à l'empereur rendue ceste responce, qu'il trouva très honneste. Si fist incontinent et soubdainement sonner ses trompettes et tambourins pour assembler son trayn, où se trouvèrent tous les princes, seigneurs et cappitaines tant d'Almaigne, Bourgogne et Hainault. Lesquels assemblés, l'empereur leur déclaira comment il estoit délibéré d'aller dans une heure donner l'assault à la ville, dont il avoit adverty les seigneurs de France, qui tous estoient fort désirants d'y très bien faire leur debvoir, et qu'ils le prioient que avec eulx allassent les gentilshommes d'Almaigne, auxquels voulentiers pour eulx mettre les premiers montreroient le chemin. « Par quoy, messeigneurs, je vous prie tant que je puis les y vouloir accompaigner et vous mettre à pied avecques ; et j'espère qu'avec l'ayde de Dieu du premier assault nous emporterons nos enne-

mys. » Quand l'empereur eut achevé son parler, soubdainement s'éleva ung bruyt merveilleux et estrange parmy ses Almans, qui dura une demye-heure avant qu'il fut appaisé; mais ung d'eulx, chargé de respondre pour tous, dit qu'ils n'estoient point gens à se mettre à pied et aller à une breche, et que leur vray estat estoit de combattre en gentilshommes, à cheval. Et autre responce n'en peust avoir l'empereur; mais combien qu'elle ne fut pas selon son désir et ne luy pleust guères, il ne sonna mot, sinon qu'il dit: « Bien, messeigneurs, il fauldra doncques adviser comment nous ferons pour le mieulx; » et puis sur l'heure appella ung sien gentilhomme nommé Rocandolf, qui d'heure en autre venoit parmy les François comme ambassadeur. Et à vray dire la plupart du temps estoit avecques eulx; auquel il dist: « Allez au logis de mon cousin le seigneur de la Palisse, et recommandez-moy à luy et à tous messeigneurs les cappitaines françois que trouverez avecques luy, et leur dictes que pour ce jourd'hui ne se donnera pas l'assault. » Il alla faire son message, et chascun par ce moyen s'en alla désarmer, les ungs joyeulx, les autres marrys. Je suis bien asseuré que les prestres n'en furent pas trop ayses, car il leur fut besoing rendre ce qu'on leur avoit baillé en garde. Je ne sçay comment ce fut ne qui en donna le conseil; mais la nuyt après ce propos tenu, l'empereur s'en alla tout d'une traicte à plus de quarante milles du camp, et de ce logis manda à ses gens qu'on levast le siége; ce qui fut fait comme vous entendrez.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment l'empereur se retira du camp de devant Padoue quand il congneut que ses Almans ne vouloient pas donner l'assault.

Il ne fault pas demander si l'empereur fut bien courroucé quand il eut entendu le bon vouloir des cappitaines françois, et que ses gens d'Almaigne ne vouloient rien faire pour luy, dont de cette opinion n'estoit point le gentil prince de Hanolt; qui ne demandoit autre chose, et s'offrit à l'empereur, et pareillement se vint excuser et présenter aux cappitaines françois. Entre autres cappitaines, y en avoit ung parmy ses bendes qu'on nommoit le cappitaine Jacob, qui depuis fut au service du roy de France, et mourut à la journée de Ravennes, comme vous entendrez, lequel chascun jour alloit escarmoucher avec les François, et de hardyesse et de toute honnesteté estoit accomply à merveilles; mais ces deux Almans ne pouvoient pas satisfaire à tout. L'empereur, enflé de courroux et fascherie, le lendemain, sans bruyt faire, accompaigné de cinq ou six cents chevaulx de ses plus privés serviteurs, deslogea de son camp et s'en alla tout d'une traicte à trente ou quarante milles de là, tirant en Almaigne; et manda au seigneur Constantin, son lieutenant général, et au seigneur de la Palisse, qu'ils levassent le camp le plus honnestement qu'il seroit possible. Chascun s'esbahyt assez de ceste façon de faire; mais on n'en eut autre chose. Les cappitaines tant françois, almans que bourguignons, eurent conseil ensemble, où ils conclurent lever le siége, qui estoit assez malaysé, pour avoir six ou sept vingts pièces d'artillerie devant la ville, et n'y avoit pas d'esquipage pour en mener la moitié. Les François furent ordonnés à tenir escorte tant que l'artillerie seroit levée; mais le gentil prince de Hanolt, qui assez congnoissoit la turpitude de sa nation, avec sa bende, qui estoit de sept à huyt mille hommes, ne partit oncques d'auprès de l'artillerie; qui luy fut tourné à gros honneur, car depuis le matin au point du jour jusques à deux heures de la nuyt convint de tenir bataille; et si on mangea ce ne feut guères à son ayse, car d'heure en heure y avoit chaulx et aspres alarmes, parce que ceulx de la ville faisoient forces saillies et grosses, aussi qu'il convenoit mener une partie de l'artillerie au camp où on alloit loger, puis la laisser là, et ramener chevaulx et beufs quérir le demourant. Sans perte nulle des gens de l'empereur et des François se leva le siége. Ung grand mal y eut que les lansquenets misrent le feu dans tous leurs logis, et partout où ils passoient. Le bon chevalier par charité fit demourer sept ou huyt de ses hommes d'armes en son beau logis où il s'estoit tenu durant le siége, pour le saulver du feu, jusques à ce que lesdits lansquenets fussent passés oultre; et vous asseure que tels boutefeulx ne luy playsoient guères. De camp en camp vint l'armée jusques à Vincence, où là envoya l'empereur quelques présens au seigneur de la Palisse et à tous le cappitaines françois, selon sa puissance, car il estoit assez libéral, et n'estoit possible de trouver ung meilleur prince

s'il eust eu de quoy donner. Ung mal avoit en luy, qu'il ne se fioit en personne, et tenoit à part luy ses entreprises si secrètes que cela luy a porté beaucoup de dommage en la vie. De Vincence s'en retournèrent la plupart des Almans; une partie en demoura en la ville pour la garder avec le seigneur du Ru. Si s'en retournèrent le seigneur de la Palisse et tous ses compaignons environ la Toussaincts au duché de Milan, excepté le bon chevalier qui resta en garnison à Véronne, où il receut beaucoup d'honneur, comme vous orrez. Les Véniciens tenoient encores une ville nommée Lignago, où il y avoit grosse garnison, et qui souvent faisoient courses contre ceulx du Veronoys.

CHAPITRE XXXIX.

Comment le bon chevalier, estant à Véronne, fit une course sur les Véniciens, où il fut pris et rescoux deux fois en ung jour, et quelle en fut la fin.

Le bon chevalier fut ordonné en garnison à Véronne avec trois ou quatre cens hommes d'armes que le roy de France presta à l'empereur, où peu de temps après ceulx qui estoient pour ledit empereur à Vincence, congnoissant que la ville n'estoit pas pour tenir, s'en vindrent retirer audit Véronne, parce que les Véniciens estoient fors aux champs et marchoient pour y mettre le siége; mais quand ils la veirent habandonnée, tirèrent leur armée jusques à ung village nommé Sainct-Boniface, à quinze ou dix-huyt milles dudit Véronne. C'estoit sur le temps de l'hyver; et convenoit aux souldars qui estoient dedans la ville envoyer au fourrage pour leurs chevaulx quelquefois bien loing, tellement que bien souvent se perdoient des varlets et des chevaulx, tant qu'il fut besoing de leur donner escorte; mais il n'estoit guères jour qu'ils ne rencontrassent les ennemys, et se frottoient très bien l'ung et l'autre. De la part des Véniciens y avoit ung cappitaine fort gentil, galant et plein d'entreprinses, qui s'appeloit Jehan-Paule Moufron, lequel chascun jour faisoit courses jusques aux portes de Véronne, et tant y continua qu'il en fascha au bon chevalier, lequel se délibéra, le premier jour que les fourrageurs yroient aux champs, leur aller luy-mesme faire escorte et user de quelque subtilité de guerre. Mais si secrètement ne le put faire que par ung espie qui se tenoit à son logis n'en fut adverty le cappitaine Moufron; par quoy délibéra, quand il yroit aux champs, mener si bonne force que, s'il rencontroit le bon chevalier, lui feroit recevoir de la honte. Ung jeudy matin furent mis les fourrageurs hors de Véronne, et à leur queue trente ou quarante hommes d'armes et archiers, que conduysoit le cappitaine Pierrepont, lieutenant du bon chevalier, qui estoit sage et advisé. Si se gectèrent à l'escart du grand chemin pour aller chercher les cassines et faire leurs charges. Le bon chevalier, accompaigné de cent hommes d'armes, qui ne croyoit point estre découvert, s'estoit aller gecter en ung village sur le grant chemin appelé Sainct-Martin, à six milles dudit Véronne, et envoya quelques coureurs pour descouvrir, qui guères ne furent loing sans descouvrir leurs ennemys en nombre de cinq cens chevaulx ou environ, lesquels marchoient vers ceulx qui alloient en fourrage. Ils en vindrent faire leur rapport audit bon chevalier, qui en fut fort joyeulx, et incontinent monta à cheval avec la compaignie qu'il avoit, pour les aller trouver. Le cappitaine Moufron qui avoit par l'espie esté adverty de l'entreprise, avoit fait embuscher en ung palais près de là cinq ou six cens hommes de pied, picquiers et hacquebutiers, auxquels il avoit très bien chanté leur leçon, et entre autres choses qu'ils n'eussent à sortir jusques à ce qu'ils le verroient retirer, et que les François les chasseroient, car il feroit semblant de fuyr, et par ce moyen ne fauldroit point à les enclore et deffaire; le bon chevalier qui s'estoit mis aux champs ne fist pas deux milles qu'il ne veit à cler les ennemys. Si commencea à marcher droit à eulx; et en cryant *Empire* et *France!* les voulut aller charger. Ils firent quelque contenance de tenir bon; mais quand ils les virent approucher, commencèrent à eulx retirer le long d'ung chemin et droit à leur embusche, laquelle ils trespassèrent d'ung peu; et alors s'arrestèrent tout court et en cryant: « Marco! Marco! » se mirent en défense vaillamment. Les gens de pied sortirent de leur embusche, qui firent ung merveilleux cry et vindrent ruer sur les François en tirant force hacquebutes, dont d'ung coup fut tué le cheval du bon chevalier entre ses jambes, qui tumba si mal à point que ung de ses pieds tenoit dessoubs. Ses hommes d'armes, qui pour mourir ne l'eussent jamais laissé là, firent une grosse envahie; et en descendit l'ung

à pied qu'on appeloit Grantmont, lequel gecta son cappitaine de ce péril; mais quelques armes qu'ils feissent ne leur peurent de tant servir que tous deux ne demourassent prisonniers parmy les gens de pied qui les vouloient désarmer. Le cappitaine Pierrepont qui estoit avecques les fourrageurs ouyt le bruyt; si y courut le grant galop incontinent; et vint en si bonne heure qu'il rencontra son cappitaine et Grantmont en dur party; car desjà les tiroit-on hors de la presse pour les emmener à sauveté. Il ne fault pas demander s'il fut joyeulx; car, comme ung lyon, frappa sur ceulx qui les tenoient, qui soudain habandonnèrent leur prinse et se retirèrent à leur troppe qui combattoit contre le reste des François furieusement. Le bon chevalier et Grantmont furent incontinent remontés et s'en retournèrent droit au secours de leurs gens qui avoient beaucoup à souffrir, car ils estoient assaillis devant et derrière; mais à la revenue dudit bon chevalier et du cappitaine Pierrepont furent beaucoup soulagés. Toutesfois le jeu estoit mal party, car les Véniciens estoient quatre contre ung; et puis ces hacquebutiers faisoient beaucoup de mal aux François. Si commencea le bon chevalier à dire au cappitaine Pierrepont: « Cappitaine, si nous ne gaignons le grant chemin nous sommes affolés; et si nous sommes une fois là, nous nous retirerons en despit d'eulx et n'aurons point de perte, aydant Dieu. — Je suis bien de cest advis, dit le cappitaine Pierrepont. » Si commencèrent tousjours combatans à eulx retirer sur ce grant chemin, où ils parvindrent, mais ce ne fut pas sans beaucoup souffrir; néantmoins encores n'avoient point perdu de gens, mais si avoient bien les ennemys comme quarante ou cinquante hommes de pied et sept ou huyt de cheval. Quand le bon chevalier et les François furent sur ce grant chemin que tiroit à Véronne, se serrèrent et mirent à la retraicte tout doulcement; et de deux cens pas en deux cens pas retournoient sur leurs ennemys tant gaillardement que merveilles. Mais ils avoient les gens de pied à leurs esles qui tiroient des coups de hacquebutes menus et souvent, de façon que, à la dernière charge, fut encore tué le cheval du bon chevalier, qui, le sentant chanceler, se gecta à pied l'espée au poing, où il fist merveilles d'armes; mais bientost fut enclos; et eust eu mauvais party, quand le bastard du Fay, son guidon, avecques ses archiers, vint faire une charge si furieusement que au milieu de la troppe des Véniciens recouvra son cappitaine et le remonta à cheval en despit d'eulx. Jà approchoit la nuyt; par quoy ordonna le bon chevalier qu'on ne chargeast plus et qu'il suffisoit bien se retirer à leur grant honneur, ce qu'ils firent jusques à Sainct-Martin, dont le matin estoient partys. Il y avoit ung pont garny de barrières au bout duquel ils s'arrestèrent. Le cappitaine Moufron congneut bien que plus ne leur sauroit porter dommage, et puis qu'ils pourroient estre secourus de Véronne. Si fist sonner la retraicte et se mist au retour vers Sainct-Boniface, ses gens de pied devant luy, qui estoient fort lassés de ceste journée, où ils avoient combattu quatre ou cinq heures; et voulurent séjourner en ung village à quatre ou cinq milles dudit Sainct-Boniface, dont le cappitaine Moufron n'estoit point d'opinion; et s'en retourna avecques ses gens de cheval, bien despit de ce qu'il avoit esté si bien galoppé et par si peu de nombre de gens. Le bon chevalier et ses gens pour ce soir se logèrent en ce village de Sainct-Martin, où ils firent grant chère de ce qu'ils avoient, en parlant de leur fort belle retraicte, car ils n'avoient perdu qu'un archier et quatre chevaulx tués, et leurs ennemys avoient porté lourde perte au prix. En ces entrefaites, ung de leurs espies va arriver, lequel venoit de Sainct-Boniface; il fut mené devant le bon chevalier, qui luy demanda que faisoient les ennemys. Il respondit: « Rien autre chose; ils sont en grosse troppe dedans Sainct-Boniface, et entr'eux font courir bruyt que bientost auront Véronne, et tiennent qu'ils ont grosse intelligence dedans. Comme j'en vouloys partyr est arrivé le cappitaine Moufron, bien eschauffé et bien courroucé, car j'ay ouy qu'il disoit qu'il venoit de la guerre et que les dyables d'enfer avoit trouvés et non pas hommes. En m'en venant à quatre ou cinq milles d'icy suis passé en ung village où j'ai laissé tout plain de leurs gens de pied qui y sont logés, et semble advis à les veoir qu'ils sont bien las. » Alors dist le bon chevalier: « Je vous donne ma vie que ce sont leur gens de pied que nous avons aujourd'huy combattus, qui n'ont pas voulu aller jusques à Sainct-Boniface. Si vous voulez ils sont nostres; la lune est clère; faisons repaistre nos chevaulx, et sur les trois et quatre heures allons les resveiller. »

Son opinion fut trouvée bonne; on fit panser les chevaulx le mieulx qu'on peut, et après avoir assis le guet, chascun se mist au repos. Mais le bon chevalier qui taschoit d'achever son entreprinse ne reposa guères; mais environ les trois heures après minuyt, sans faire bruyt, monta à cheval avecques ses gens et s'en vint droit à ce village où estoient demourés les gens de pied véniciens, lesquels ils trouvèrent endormys comme beaulx pourceaulx, sans aucun guet; au moins, s'il y en avoit, il fust très mauvais. Eulx arrivés commencèrent à cryer: « Empire! Empire! France! France! à mort! à mort! » A ce joyeulx chant s'esveillèrent les rustres qui sortoient des maisons les ungs après les autres, mais on les assommoit comme bestes. Leur cappitaine, accompaigné de deux ou trois cens hommes, se gecta sur la place du village, où là se cuydoit assembler et fortifier; mais on ne luy en donna pas le loisir, car il fut chargé par tant d'endroits que luy et tous ses gens furent rompus et deffaicts; et n'en demoura que trois en vie, dont l'ung fut le cappitaine et deulx gentilshommes qui estoient frères, pour lesquels, en les relachant, on retira deux autres gentilshommes françois prisonniers ès prisons de la seigneurie de Venise. Quand le bon chevalier eut achevé son entreprise, ne voulut plus séjourner, doubtant nouvel inconvénient; si se retira avecques tous ses gens dedans Véronne, où il fut receu avecques joye; et au contraire les Véniciens, quant ils sceurent la perte de leurs gens, furent bien marrys; et en voulut messire André Grit, providadour de la seigneurie, blasmer le cappitaine Moufron de ce qu'il les avoit laissés derrière; mais il s'excusa très bien, en dysant qu'il ne lui avoit esté à possible les tirer du village où ils avoient esté deffaicts, et de l'inconvénient les avoir très bien advisés, mais jamais ne les avoit sceu ranger à congnoistre la raison. Toutesfois en luy-mesme se pensa bien venger en peu de jours; mais il accreust sa honte, ainsi que vous entendrez.

CHAPITRE XL.

Comment le bon chevalier cuyda estre trahi par un espie qui avoit promis au cappitaine Moufron le remettre en ses mains, et ce qu'il en advint.

Sept ou huyt jours après ceste belle course, le cappitaine Moufron, bien desplaysant de ce que si lourdement avoit esté battu et repoussé, ses gens morts ou perdus, sans avoir aucunement et moins que rien domagé ses ennemys, délibéra se venger en quelque sorte que ce fust. Il avoit ung espie, lequel alloit et venoit souvent de Véronne à Sainct-Boniface et servoit à luy et au bon chevalier, donnant à entendre à chascun des deux qu'il ne taschoit qu'à leur faire service; mais toujours ont ces espies le cueur à l'ung plus que à l'autre beaucoup, comme cestuy mesme avoit au cappitaine Moufron, qui par ung jour qu'il eut ung peu pensé à son affaire, luy dist: « Il fault que tu ailles à Véronne, et donnes à entendre au cappitaine Bayart que la seigneurie de Venise a escript au providadour qu'il m'envoye dans Lignago pour la garde de la place, pour ce qu'on envoye quérir le cappitaine qui y est pour l'envoyer dans le Levant avecques ung nombre de gallères; que tu scès certainement que je partiray demain au point du jour avecques trois cens chevaulx légiers, et que de gens de pieds je n'en mène point. Je suis aussi asseuré qu'il a le cueur si hault qu'il ne me laissera jamais passer sans me venir escarmoucher; et s'il y vient, j'espère qu'il ne s'en retournera point qu'il ne soit mort ou pris, parce que je méneray deux cens hommes d'armes et deux mille hommes de pied que je feray embuscher à Ysole de l'Escalle, vers lequel lieu, s'il me vient veoir, veulx estre rencontré, t'advisant que si tu scès bien faire ta charge, je te promets ma foy te donner cent ducats d'or. » Les espies, comme chascun scet, ne sont créés que par dame avarice. Si s'en vint ce galant incontinent à Véronne, droit au logis du bon chevalier, car léans estoit assez congneu de tous les serviteurs, pour ce qu'ils cuydoient certainement qu'il fust totalement au service de leur maistre. Ils le luy amenèrent ainsi qu'il achevoit de souper, lequel incontinent qu'il le veit luy fit ung fort accueil et luy dist: « Visentin, tu soyes le bien venu! tu ne viens pas sans cause; quelles nouvelles? » Lequel respondit: « Très bonnes, monseigneur, Dieu mercy! » Si se leva incontinent le bon chevalier de table, et tira l'espie à part, pour sçavoir que c'estoit. Il luy conta de point en point le faict et le luy fit trouver si bon qu'oncques homme ne fut si joyeulx. Si commanda qu'on menast souper

Visentin et qu'on luy fist grosse chère; puis après tira à part le cappitaine Pierrepont, le cappitaine la Varenne qui portoit son enseigne, le bastard du Fay et ung cappitaine de Bourgongne, qui ce soir soupoit avecques luy, qui s'appeloit monseigneur de Sucre, auquel il compta ce que l'espie luy avoit dist, et comment le cappitaine Moufron se retiroit dedans Lignago le lendemain et ne menoit que trois cens chevaulx, par quoi, s'ils se vouloient montrer gentils compaignons, son voyage ne s'achèveroit point sans coup ruer, et que la matière requéroit briefve yssue. A son dire chascun trouva goust; et fust aussitost conclusion prise qu'ils partiroient au point du jour et meneroient deulx cens hommes d'armes; dont de l'entreprise esleurent le seigneur de Conty, et l'en advertirent à ce qu'il se tiensist prest comme les autres, lequel ne s'en fist guères prier, car c'estoit ung très gentil chevalier. Cela délibéré, tout le monde retourna à son logis pour faire accoustrer son cas pour le matin, mesmement le cappitaine Sucre, qui assez loing estoit du sien; qui fut bonne adventure; car, ainsi qu'il s'en retournoit, va adviser l'espie qui estoit venu parler au cappitaine de Bayart, et sortoit de la maison d'ung gentilhomme de Véronne, qu'on estimoit estre très mauvais impérial, et par le contraire avoit Marco escript dans le cueur, qui fit doubter de trahyson. Si vint prendre l'espie au collet et luy demanda dont il venoit. Il ne sceut promptement respondre et changea de couleur, ce qui le fit doubter de plus en plus et tourna tout court, saisy de l'espie, droit de là où il venoit de souper. Luy arrivé, trouva que le bon chevalier se vouloit mettre au lit. Toutesfois il prit une robbe de nuyt et s'assirent près du feu, eux deux ensemble et seulets, car cependant fut baillé l'espie en bonne garde. Le cappitaine sur ce déclaira au bon chevalier l'occasion de son soubdain retour, qui estoit pour avoir trouvé l'espie sortant de la maison de messire Baptiste Voltège, qui estoit le plus grant Marquesque qui fust au monde, et par ce doubtoit qu'il y avoit de la meschanceté: « Car, dist-il, quand je l'ay surpris est devenu estonné à merveilles. » Quand le bon chevalier eut entendu ce propos ne fut pas sans doubte, non plus que le cappitaine Sucre. Il fist venir l'espie, auquel il demanda qu'il estoit allé faire au logis de Voltège. Il dist premièrement qu'il y estoit allé pour veoir ung parent qu'il y avoit; après il tinct ung autre propos, et enfin fut trouvé en cinq ou six parolles. On apporta des gresillons, ès quels on luy mist les deux pouces pour luy faire parler d'une aultre sorte. Le bon chevalier luy dist: « Visentin, dictes la vérité sans rien céler; je vous promets, en foy de vray gentilhomme, que quelque chose qu'il y ait, je ne vous feray faire nul mal, ma mort y fust-elle conspirée; mais par le contraire, si je vous trouve en mensonge, je vous feray pendre et estrangler demain au point du jour. » L'espie congneut qu'il estoit pris; si se gecta à deulx genoulx, demandant miséricorde, qui luy feust assurément promise; si commencea à conter de point en point la trahison et comment le cappitaine Moufron avoit fait embuscher à Ysolle de l'Escalle deux cens hommes d'armes et deux mille hommes de pied pour deffaire le bon chevalier, et qu'il venoit du logis de messire Baptiste pour l'advertir de l'entreprinse, et aussi l'adviser comment il pourroit trouver moyen, par quelque nuyt, livrer une des portes de la ville au providadour messire André Grit; et plusieurs autres choses dist ce vaillant espion. Bien déclaira que messire Baptiste luy avoit dist qu'il ne se mesleroit jamais de telle meschanceté, et que puisqu'il estoit soubs l'empereur, il y vouloit vivre et mourir. Quand il eust faict son beau sermon, le bon chevalier luy dist: « Visentin, j'ay mal employé les escus que je vous ay donnés. Dedans vostre corps repose le cueur d'ung lasche et meschant homme, combien que jamais ne vous aye guères estimé autre. Vous avez bien mérité la mort, mais puisque je vous ay promis ma foy, n'aurez aucun mal, et vous feray mettre hors de la ville seurement; mais gardez que tant que j'y seray n'y soyez veu, car tout le monde ne vous saulveroit pas que ne vous feisse pendre et estrangler. » Il fut emmené de devant eulx et enfermé dedans une chambre jusques à ce qu'on en eust à besongner. Le bon chevalier dist au cappitaine Sucre: « Mon amy, que ferons-nous à ce cappitaine Moufron qui nous cuyde avoir par finesse? Il luy fault donner une venue, et si vous pouvez faire ce que je vous diray, nous ferons une des plus belles choses que fut faicte cent ans a. » Sucre respondit: « Monseigneur, commandez et vous serez obéy. — Allez donc, dit-il, tout à ceste heure au logis du prince

de Hanolt et me recommandez humblement à sa bonne grace; déclairez-luy cette affaire amplement, et faictes tant qu'il soit d'accord de nous bailler demain au matin deux mille de ses lansquenets, et nous les ménerons avecques nous le beau pas, et les laisserons quelque part en embusche, où, avant que tout soit desmeslé, si vous ne voyez merveilles, prenez vous en à moy. » Le cappitaine Sucre part incontinent et s'en va droit au logis du prince, qui jà dormoit. Il le fist esveiller, puis alla parler à luy et luy conta tout ce que vous avez ouy ci-dessus. Le gentil prince qui n'aimoit riens tant que la guerre, et entre tous autres gentilshommes avoit prins une telle amour au bon chevalier pour sa prouesse, que la chose eust esté bien estrange quand il l'en eust refusé, si dist qu'il estoit bien desplaysant que plus tost n'avoit sceu ceste entreprise, car luy-mesme y feust allé; mais que de ses gens le bon chevalier en povoit disposer mieulx que luy-mesme; et sur l'heure envoya son scribe en advertir quatre ou cinq cappitaines, qui feurent, pour faire le compte court, aussi prests au point du jour que les gens d'armes qui l'avoient sceu dès le soir; et se trouvèrent à la porte quant et les gendarmes, qui donna tiltre d'esbahyssement au seigneur de Conty, car riens ne luy en avoit esté mandé le soir. Si s'enquist au bon chevalier que ce povoit estre, lequel luy déclaira bien au long tout le démené. « Sur ma foy, dist le seigneur de Conty, se Dieu veult, nous ferons aujourd'huy de belles choses. » La porte ouverte, se mirent en chemin vers Ysolle de l'Escalle. Le bon chevalier dist à Sucre : « Il fault que vous et les lansquenets demourez embuschés à Servode (c'estoit ung petit village à deux milles d'Ysolle), et ne vous souciez point, car je vous attireray nos ennemys jusques à vostre nez; parquoy aujourd'huy vous aurez assez d'honneur, si vous estes gentil compaignon. » Comme il fut dist ainsi fut fait, car, arrivés audit village, les lansquenets demourèrent en embusche. Et le bon chevalier, le seigneur de Conty et leur troppe s'en vont vers Ysolle, feignant ne sçavoir riens de ce qui estoit dedans. Cela regardoit en une belle plaine, où de tous costés on veoit assez loing. Si vont choysir le cappitaine Moufron avec quelques chevaulx légiers. Le bon chevalier envoya son guydon, le bastard du Fay, avecques quelques archiers pour les ung petit escarmoucher; et luy marchoit après le beau pas, avecques les gens d'armes. Mais il ne fut guères loing, quand il veit saillir de la ville d'Ysolle de l'Escalle les gens de pied de la Seigneurie et une troppe d'hommes d'armes. Il fist ung peu l'estonné, et dist à la trompette qu'il sonnast à l'estendart. Quoy oyant par le bastard du Fay, selon la leçon qu'il en avoit, se retira avecques sa grosse troppe, qui se serrèrent très bien; et feignans d'eulx retirer droit à Véronne, s'en vont le petit pas vers ce village où estoient leurs lansquenets; et desjà estoit allé ung archier dire au cappitaine Sucre qu'il sortist en bataille. La gendarmerie de la Seigneurie, qui à leur esle avoit ceste troppe de gens de pied, chargeoit menu et souvent les François; et faisoient tel bruyt qu'on n'eust pas ouy Dieu tonner, pensant entre eulx que ce qu'ils voyoient ne leur povoit eschapper. Les François ne se desrotoient point et escarmouchoient sagement, de façon qu'ils furent près de Servode à ung ject d'arc, où ils apperceurent les lansquenets qui venoient le beau pas et tous serrés, lesquels se vont descouvrir aulx Véniciens qui furent bien estonnés. Le bon chevalier dist alors : « Messeigneurs, il est temps de charger; » ce que chascun fit, et donnèrent dedans les Véniciens qui se montrèrent gens de bien. Toutesfois il en fut porté beaucoup par terre. Leurs gens de pied ne pouvoient fuyr, car ils estoient trop loing de saulveté. Ils furent pareillement chargés des lansquenets dont ils ne purent porter le faix; et furent ouverts, renversés et tous mis en pièces, sans en prendre ung prisonnier, ce que veit devant ses yeulx le cappitaine Moufron, qui très bien faisoit son debvoir. Toutesfois il congnoissoit assez que, s'il ne jouoit de la retraicte, il seroit mort ou prins. Si commencea à se retirer le grant galop vers Sainct-Boniface, où il y avoit bonne traicte. Il fut assez bien suyvy; mais le bon chevalier fit sonner la retraicte, parquoy tout homme s'en revint, mais ce fut avecques gros gaing de prisonniers et de chevaulx; le butin y fut fort beau. Les Véniciens y firent grosse perte, car tous leurs deux mille hommes de pied et bien vingt-cinq hommes d'armes furent tués, et y en eut environ soixante de prisonniers, qui furent menés à Véronne, où les François, Bourguignons et lansquenets furent receus joyeusement de leurs compaignons, lesquels estoient bien marrys

qu'ils n'avoient esté avec eulx. Ainsi alla de ceste belle entreprinse qui pour ceste fois fut grosse fortune au bon chevalier et eut de tous en général grande louenge. Luy revenu à son logis, envoya quérir l'espie auquel il dist : « Visentin, suyvant ma promesse, tu t'en yras au camp des Véniciens et demanderas au cappitaine Moufron si le cappitaine Bayart est aussi subtil que luy en guerre, et que quand il vouldra pour le prix, le trouvera aux champs. » Il commanda à deulx de ses archiers le conduyre hors de la ville, ce qu'ils firent. Il s'en alla droit à Sainct-Boniface, où le seigneur Moufron l'apperceust, qui le fit pendre et estrangler, dysant qu'il l'avoit trahy; ne excuse qu'il sceut faire ne le servit en riens. Les Véniciens tenoient encore ceste ville nommée Lignago, où ils avoient grosse garnyson; et souvent faisoient courses ceulx du Véronnois et eulx les ungs contre les autres, et tout l'hyver demourèrent en ceste sorte. Sur le commencement de l'année 1510, et bientost après Pasques, print congé du roy de France Loys XII son gentil nepveu le duc de Nemours, dont de si peu de vie qu'il eut ceste histoire fera ample mention, car il mérite bien estre chroniqué en toutes sortes. Il passa en Italie et mena en sa compaignie Loys d'Ars, hardy et vertueux chevalier, où eulx arrivés furent receus, chascun selon sa qualité, du seigneur de Chaumont, grant maistre de France et gouverneur de Milan, et de tous les cappitaines estants en Italie, tant honnestement que ne se pourroit de mieulx, et surtout du bon chevalier, qui tant aymé estoit du duc de Nemours et de son premier cappitaine Loys d'Ars. Par le commandement du roy de France estoit encores passé le seigneur de Molart avecques deux mille adventuriers et plusieurs autres cappitaines. Si alla ledict grant maistre seigneur de Chaumont mettre le siége devant ceste ville de Lignago que tenoient les Véniciens, et afin qu'elle ne fust aucunement secourue de gens ni de vivres, fut envoyé le seigneur d'Alègre avecques cinq cens hommes d'armes et quatre ou cinq mille lansquenets qui estoient soubs la charge de ce gentil prince de Hanolt, à Vincence, qui avoit encores soubs luy ce cappitaine Jacob, qui depuis fut au roy de France. Cette place de Lignago se fist fort battre; aussi y avoit-il bonne artillerie, mesmement celle du duc de Ferrare, qui entre autres avoit une couleuvrine de vingt pieds de long, que les adventuriers nommoient le Grant Dyable. Enfin furent la ville et le chasteau pris, et mis à mort tout ce qui estoit dedans, ou la plupart. En ceste prise le seigneur de Molart et ses adventuriers se portèrent fort bien et y eurent gros honneur, car ils n'eurent jamais le loysir d'attendre que la breche fust raisonnable pour y donner l'assault. Le seigneur de Chaumont y commit pour la garder le cappitaine la Crote avecques cent hommes d'armes, dont il avoit la charge soubs le marquis de Montferrat, et mille hommes de pied soubs deux cappitaines, l'ung nommé l'Hérisson et l'autre Jacomo, corse-néapolitain. Durant ce siége de Lignago, le seigneur de Chaumont eut nouvelle de la mort de son oncle, le légat d'Amboyse, où il fit grosse et lourde perte, car il avoit esté moyen de l'eslever ès honneurs où il estoit, et pareillement avoit fait avoir de grants biens à tous ceulx de sa maison, tant en l'église que autrement, car c'estoit tout le gouvernement du roy Loys douzième et du royaulme. Il avoit esté ung très sage prélat et homme de bien en son temps et n'avoit jamais voulu avoir qu'ung bénéfice, et à son trespas estoit seulement archevesque de Rouen; il en eust eu assez d'autres s'il eust voulu. Ceste piteuse mort porta le seigneur de Chaumont dedans son cueur aigrement, car il ne vesquit guères après, combien que devant les gens n'en monstroit pas grant semblant et n'en laissoit à bien et sagement conduyre les affaires de son maistre. Quand il eut donné ordre à Lignago, s'en vint assembler, avecques les gens de l'empereur, pour marcher sur le pays des Véniciens et essayer de les mettre à la raison. Le roy d'Espaigne avoit depuis peu de jours envoyé au secours de l'empereur, soubs la charge du duc de Termes, quatre cens hommes d'armes espaignols néapolitains qu'il faisoit merveilleusement bon veoir, mais pour ce qu'ils estoient travaillés on les mena séjourner dedans Véronne. Le camp, tant de l'empereur que du roy de France, marcha jusques à ung lieu nommé Saincte-Croix, où il séjourna quelque temps, car on pensoit que l'empereur vouloit descendre, mais non fist. Durant ce camp fut la chaleur par trop véhémente, et pour ce fut de la plupart de ceulx qui y estoient appelé le Camp Chault. Au desloger de là, près d'ung village

appellé Longare, y eut une grande pitié; car comme chascun s'en estoit fuy pour la guerre en une cave qui estoit dedans une montaigne, laquelle duroit ung mille au plus, s'estoient retirées plus de deux mille personnes, tant hommes que femmes, et des plus apparens du plat pays, qui y avoient force vivres et y avoient porté quelques harnoys de guerre et des hacquebutes pour desfendre l'entrée, qui estoit quasi imprenable, car il n'y pouvoit venir qu'ung homme de front. Les adventuriers, qui sont voulentiers coustumiers d'aller piller, vindrent jusques à l'entrée de ceste cave, qui en langaige italien s'appelle la Grote de Longare; et croy bien qu'ils vouloient entrer dedans; mais doulcement on les pria qu'ils se déportassent, et que léans ne pourroient riens gaigner, parce que ceulx qui y estoient avoient laissé leurs biens à leurs maisons. Ces coquins ne prindrent point ces prières en payement et s'efforcèrent d'entrer, ce que l'on ne voulut permettre, et tira-l'on quelques coups de hacquebute qui en firent demourer deulx sur le lieu. Les autres allèrent chercher leurs compaignons, qui plus prests de mal faire que autrement, tirèrent ceste part. Quand ils furent arrivés, congneurent bien que par force jamais n'y entreroient. Si s'advisèrent d'une grande lascheté et meschanceté, car auprès du pertuis mirent force boys, paille et foing avec du feu, qui en peu de temps rendit si horrible fumée dedans ceste cave, où il n'y avoit air que par là, que tous furent estouffés et morts à martyre, sans aucunement estre touchés du feu. Il y avoit plusieurs gentils-hommes et gentilles-femmes qui, après que le feu fut failly et qu'on entra dedans, furent trouvés estaincts, et eust-on dit qu'ils dormoient. Ce fut une horrible pitié; mesmement eust-on veu à plusieurs belles dames sortir les enfans de leur sein tous morts. Les adventuriers y firent gros butin; mais le seigneur grant maistre et tous les cappitaines furent à merveilles desplaisans, et surtout le bon chevalier sans paour et sans reprouche, qui tout au long du jour mit peine de trouver ceulx qui en avoient esté cause, desquels il en print deulx, desquels l'ung n'avoit pas d'oreilles et l'autre n'en avoit qu'une. Il fist si bonne inquisition de leur vie que par le prevost du camp furent menés devant ceste grote, et pendus et estranglés par son bourreau, et y voulut estre présent le bon chevalier. Ainsi, comme ils faisoient cet exploit, quasy par miracle va sortir de ceste cave ung jeune garson de l'âge de quinze ou seize ans, qui mieulx sembloit mort que vif et estoit tout jaune de la fumée. Il fut amené devant le bon chevalier, qui l'enquist comment il s'estoit saulvé. Il respondit que quand il veit la fumée si grande, il s'en alla jusques au fin bout de la cave, où il disoit y avoir une fente du dessus de la montaigne, bien petite, par où il avoit pris l'air; et dist encores une piteuse chose, c'est que plusieurs gentilshommes et leurs femmes, quand ils s'apperceurent qu'on vouloit mettre le feu, vouloient sortir, sachants aussi bien qu'ils estoient morts; mais d'aultres qui estoient avec eulx ne le voulurent jamais. De ce lieu de Longare marcha le camp droit à Montselles, que les Véniciens avoient repris et ramparé, et dedans logé mille ou douze cens hommes. Chemin faisant furent rencontrés par le seigneur d'Alègre et le bon chevalier, avecques le seigneur Mercure et ses Albanoys, qui estoient pour lors à l'empereur, quelques chevaulx légiers de ceulx de la Seigneurie, qu'on appeloit Crovas, et sont plus turcs que chrestiens, qui venoient veoir s'ils gaigneroient quelque chose sur le camp; mais ils firent mauvais butin, car tous ou la pluspart y demourèrent et furent prisonniers, entre lesquels le seigneur Mercure va recongnoistre le cappitaine, qui estoit, ainsi qu'il dist depuis, son cousin germain, et l'avoit gecté de son héritage en Crovacie, lequel il tenoit et occupoit par force et estoit le plus grant ennemy qu'il eust en ce monde. Si luy vint à rementevoir toutes les meschancetés qu'il luy avoit faictes et que à présent estoit bien en luy de prendre vengeance. L'autre dist qu'il estoit vray, mais qu'il a esté pris en bonne guerre et que par raison devoit sortir en payant rançon selon sa puissance, dont il offroit six mille ducats et six beaulx et excellens chevaux turcs. « Nous parlerons de cela plus à loysir, dist le seigneur Mercure, mais, par ta foy! si tu me tenois ainsi comme je te tiens, que ferois-tu de moy? » Lequel respondit : « Puisque si fort me presses que de ma foy, je t'advise que, si tu estois en ma mercy comme je suis en la tienne, tout l'or du monde ne te saulveroit pas que je ne te feisse mettre en pièces. — Vrayment, dist le seigneur Mercure, je ne te feray pas pis. » Si commanda à ses Albanoys en son langaige à

jouer des couteaulx, lesquels soubdainement mirent leurs cimeterres en besongne ; et n'y eut cappitaine ni autres qui n'eust dix coups après sa mort; puis leur coupèrent les testes qu'ils picquèrent au bout de leurs estradiotes, et disoient qu'ils n'estoient pas chrestiens. Ils avoient un estrange habillement de teste, car il estoit comme ung chapperon de damoiselle ; et où ils mettoient la teste, cela estoit garny de cinq ou six gros papiers collés ensemble, de sorte que une espée n'y faisoit non plus de mal que sur une cuirasse. Le siége fut mis devant Montselles, qui se fist canoner l'espace de quatre ou cinq jours ; et n'eust jamais esté pris, veu la fortification qu'on y avoit faicte, n'eust esté que ceulx qui estoient dedans sortoient pour venir à l'escarmouche, et bien souvent jusques à ung bon gect de pierre de leur fort, contre les adventuriers françois, qui voulentiers eussent esté veoir quel il faisoit en la place. Pendant une après-disnée que l'on n'y pensoit pas, les gens du cappitaine Molart, avecques ung gentilhomme qui se nommoit le baron de Montfaulcon, allèrent escarmoucher ceulx du chasteau, qui gaillardement y vindrent; et faisoient merveilles, tellement que deulx ou trois fois repoussèrent assez lourdement les adventuriers, et une fois entre autres les chassèrent trop loing, tellement que quand ils se cuydèrent retirer, se trouvèrent lassés, dont lesdicts adventuriers s'apperceurent, qui les chassèrent vivement, de façon qu'ils entrèrent pesle-mesle parmy les ennemys dedans la place. Quand ceulx qui la gardoient veirent qu'ils estoient perdus, se retirèrent en une grosse tour, où incontinent ils furent assiégés, et bouta-on le feu au pied. La pluspart s'y laissa brusler plustost que se rendre. Les autres sortoient par les crénaulx, qui estoient receus sur la pointe des picques par les adventuriers ; bref, il en eschappa bien peu en vie. Il y fut tué du costé des François ung gentilhomme nommé Lamican, et le baron de Montfaucon grièvement blessé à la jambe. Toutesfois il en eschappa, mais ce fust à bien grant peine. On fit remparer la place et y mist-on grosse garnyson, cuydant aller mettre le siége devant Padoue ; mais nouvelles vindrent que le pape Julles estoit révolté et alloit faire la guerre au duc de Ferrare, lequel estoit allyé du roy de France, auquel ledict duc en avoit amplement escript pour estre secouru, à quoy le roy voulut bien obtempérer ; et escripvit au grant maistre, son lieutenant général, luy bailler secours ; ce qu'il fist, car il envoya les seigneurs de Montoison, de Fontrailles, du Lude et le bon chevalier avecques trois ou quatre mille hommes de pied françois et huyt cens Suysses qu'avoit tirés du pays comme adventuriers ung cappitaine nommé Jacob Zemberc. Eulx arrivés à Ferrare, furent fort bien receus du duc, de la duchesse et de tous les habitans. Le grant maistre avecques le reste de son armée se retira au duché de Milan, parce qu'il fut adverty que les Suisses, qui ung peu auparavant avoient quitté l'allyance du roy son maistre, y faisoient une descente et estoient desjà au pont de la Trebbe. Il ne séjourna point à Milan ; ains, avecques sa gendarmerie, les deux cens gentilshommes et quelque petit nombre de gens de pied, les alla attendre dans la plaine de Galezas et leur fit oster tous ferremens de moulins et tous vivres de leur chemin, et qui pis est, à ce qu'on disoit, avoit fait empoisonner tous les vins dudit lieu de Galezas, jusques où vindrent les Suysses qui en beurent tout leur saoul, mais au dyable qui en eust mal ; mais vivres leur faillirent, parquoy leur convint retourner dans leur pays. Il alla des adventuriers à Galezas qui voulurent boire le vin qu'on avoit empoisonné pour les Suysses, mais ils en moururent jusques à deux cens. Je retourneray à la guerre du pape et du duc de Ferrare ; mais premier déclareray une merveille et périlleuse adventure qui advint à ceulx de Lignago en la mesme année.

CHAPITRE XLI.

Comment ceux de la garnison de Lignago firent une course sur les Vénitiens par l'advertissement de quelques espies qui les trahirent, par quoy ils furent défaicts.

Quand le gentil chevalier de la Crote se fut mis en ordre dedans Lignago, peu demoura de jours qu'il ne tombast malade et fut en grand dangier de mort. Il avoit tout plain de jeunes gens, et voulentaires, dont entre autres estoit ung gentilhomme appellé Guyon de Cantiers, fort hardy et courageux plus que de conduite. Les Véniciens venoient aucunesfois courir jusques devant ceste place de Lignago ; mais ceulx de dedans icelle n'osoient sortir, car il leur estoit seulement enchargé de la garder seurement.

Ce Guyon de Cantiers avoit des espies de çà et là, et fit tant qu'il print congnoissance à quelc'un de la ville de Montaignane, distant de Lignago douze ou quinze milles, lequel venoit bien souvent veoir icelluy de Cantiers, et luy tenoit tousjours propos que, si quelquefois vouloit sortir avec quelque nombre de gens à cheval et de pied non pas trop grant, il ne fauldroit pas de prendre prisonnier le providadour de la seigneurie de Venise, messire André Grit, car souvent venoit audit Montaignane avecques deux ou trois cens chevaulx légiers, et que estant icelluy de Cantiers et ses compaignons embuschés auprès de la ville par ung matin avant jour, ne fauldroient point, ainsi que le providadour sortiroit, de le prendre, et quant et quant la ville, et icelle piller; et se faisoit fort le galant d'advertir le jour où il feroit bon. Cantiers, qui grant désir avoit de faire course, et aussi d'attrapper ce beau butin, l'asseura qu'il n'y auroit point de faulte, mais qu'il fust adverty au vray, ce que l'autre luy promit assez; et puis s'en retourna à Montaignane, où luy arrivé donna à entendre à celluy qui l'avoit en garde pour la Seigneurie la menée qu'il avoit faicte à ceulx de Lignago, et que s'ils vouloient bien jouer leur personnage, ne fauldroient pas d'avoir à leur mercy la pluspart de la garnyson, et par ainsi de reprendre aysément la place qui leur estoit de merveilleuse importance. Le cappitaine de Montaignane trouva cest advis très bon, et incontinent le fist entendre par ung homme exprès au providadour, qui amena trois cens hommes d'armes, huyt cens chevaulx légiers et deux mille de pied en embusches, lesquels furent instruits laisser passer ceulx qui sortiroient de Lignago, et puis après leur clorre le passage. Ils ne misrent pas en oubly ce qu'on leur avoit chargé, aussi jouèrent-ils bien leur rolle. L'espie de Montaignane retourna pour parler à Guyon de Cantiers, qui luy fist grosse chère, luy demandant qui le menoit; lequel, en homme asseuré luy respondit: « Bonnes nouvelles si vous voulez, car ce soir arrive en nostre ville messire André Grit, avecques deux cens chevaulx seulement; si vous voulez partir une heure ou deux devant jour, je vous conduiray et ne fauldrez point de l'empoigner. » Qui fut bien ayse? ce fut Cantiers, lequel s'en vint incontinent à ses compaignons, mesmement à ung jeune gentilhomme nommé Malerbe, qui portoit leur enseigne, et leur conta l'affaire de point en point. Jamais chose ne fut trouvée meilleure; et quant à leur vouloir n'estoit question que de partir, mais il falloit avoir congé. Le cappitaine la Crote gardoit encores le lit pour n'estre pas bien revenu de sa maladie. Si allèrent vers luy lesdits seigneurs de Cantiers et Malerbe, luy supplier leur donner congé de faire une course où ils auroient gros honneur et grant prouffit. Si luy contèrent l'entreprinse d'ung bout à l'autre. Quand il eust ouy leurs raisons, il respondit en sage et advisé chevalier, et dist: « Messeigneurs, vous sçavez que j'ay ceste place sur mon honneur et sur ma vie, pour la garder seulement. S'il advenoit que vous eussiez rencontre autre que bonne, je serois perdu et destruit à jamais, et davantage le reste de mes jours ne vivrois qu'en mélancolie; parquoy ne suis pas délibéré de vous donner congé. » Ils commencèrent à luy faire des plus belles remonstrances du monde, en dysant qu'il n'y avoit nul danger, que leur espie estoit asseuré; et tant luy en dirent d'unes et d'autres que moytié de gré, moytié par importunité, leur donna congé. Le cerveau leur bouilloit dedans leur teste, et à quelque péril que blés se vendissent, voulurent essayer leur mauvaise fortune. Ils en advertirent tous leurs compaignons, qu'ils tirèrent à leur cordelle; et quand ils congneurent que l'heure approchoit en firent monter jusques à cinquante à cheval, tous hommes d'armes que Malerbe menoit, et environ trois cens hommes de pied que conduisoit Guyon de Cantiers. Sur les deux heures après minuyt, partirent de Lignago, leur double espie avecques eulx, qui les menoit à l'escorcheur. Il n'est riens si certain que c'estoit toute fleur de chevalerie qui sortoit de Lignago quant à la hardiesse, mais jeunesse estoit avec eulx de compaignie. Tant allèrent que passèrent oultre la première embusche, jusques à ung petit mille de Montaignane, auxquels dist l'espie: « Messeigneurs, laissez-moy y aller, et vous tenez tous icy serrés; je voys sçavoir dedans la ville quel il y fait pour vous en advertir. » Ils le laissèrent aller, mais trop mieux leur eust valu luy avoir couppé la teste; car il ne fut pas plus tost arrivé qu'il alla au messire André Grit et luy dist: « Seigneur, je vous ay amené la corde au col la plupart de ceulx de Lignago; et n'est possible qu'il s'en peut saulver ung seul, si

vous le voulez, car desjà ont-ils passé vostre embusche et sont à ung mille d'icy.» Messire André Grit fut incontinent à cheval, et se jectant hors de la ville avecques tous ses gens envoya environ cent hommes de cheval pour escarmoucher, qui bientost trouvèrent les François, lesquels furent joyeulx à merveilles, pensant qu'il n'y eust autre chose, et que le providadour feust en ceste troppe. Les François à cheval commencèrent charger, et les aultres tournèrent le dos jusques à ce qu'ils furent sur la grosse troppe; laquelle, quand ils l'apperçeurent, s'estonnèrent beaucoup et retournèrent aux gens de pied auxquels ils dirent: « Nous sommes trahis, car ils sont trois mille hommes ou plus; il fault essayer à nous saulver.» Ceulx de la Seigneurie les suivoient à grosse furye en criant: « Marco! Marco!» et chargèrent rudement les François qui mirent leurs gens de pied devant, et leurs gens de cheval sur leur queue pour les soutenir; et de fait reculèrent sans perdre jusques au village où estoit la première embusche des Véniciens qui, au son de la trompette, suyvant la charge qu'ils avoient, commencèrent à sortir et se jectèrent entre Lignago et les François; par ainsi furent assaillis et enclos des deux costés. Et fault entendre que depuis que Dieu créa le ciel et la terre, pour le petit nombre de gens ne fut mieulx combatu pour ung jour, car le combat dura plus de quatre heures sans que les François qui se retiroient pussent estre deffaicts. D'une chose s'advisa messire André Grit; c'est qu'il fit gecter sur les esles quelques arbalestriers de cheval, qui vindrent donner dans les gens de pied, de sorte qu'ils leur firent rompre une partie de leur ordre. Toutesfois toujours se retiroient vers leur place, qu'ils approchèrent à quatre mille; mais là les convint demourer, car ils furent chargés par tant d'endroits et de telle sorte que la plupart des hommes d'armes furent mis à pied, car leurs chevaulx furent tués. Quand Guyon de Cantiers veit que tout estoit perdu, comme ung lyon eschauffé, va entrer dedans les gens de pied de la Seigneurie où il fit merveilles d'armes, car il en tua de sa main cinq ou six; mais il avoit trop petit nombre au prix des aultres; si luy fut force de demourer là abatu et tué avec tous ses trois cens hommes, sans que nul en eschappast vif. Le cappitaine Malerbe s'estoit, avec le peu de gens à cheval qu'il avoit encores, retiré dans les champs, où il combattit pendant une grosse heure, mais enfin il fut prins prisonnier et vingt-cinq de ses compaignons; le demourant y mourut. Il n'eschappa personne pour aller en donner nouvelles à Lignago. Quand messire André Grit veit la victoire sienne, se va adviser d'une subtilité. C'est qu'il fist tous les gens de pied françois, qui estoient morts, despouiller et désarmer, et en fait vestir autant des siens, prend les habillemens des gens d'armes, leurs chevaulx et plumails, et les bailla à de ses gens; et davantage leur bailla cent ou six vingt de ses hommes qu'ils emmenoient comme prisonniers; et leur faisoit conduyre trois faulcons que ceulx de Lignago avoient amenés, puis leur dist: « Allez en ceste sorte jusques à Lignago, et quand serez auprès cryez: « France! France! victoire! victoire!» Ceulx de dedans penseront que ce soient leurs gens qui ayent gaigné; et pour encores mieulx leur donner à congnoistre, oultre leurs enseignes, emporterez deulx ou trois des nostres; je n'ay nul doubte qu'ils ne vous ouvrent la porte. Saisissez-vous en, et je seray à ung gect d'arc de vous, et au son de la trompette je me rendray incontinent. Ainsi, aujourd'huy, si savez bien conduire l'affaire, reprendrons Lignago, qui est de telle importance à la Seigneurie que sçavez.» Ce qui leur fut commandé fut très bien exécuté; et menant feste et joie s'approchèrent d'ung gect d'arc de Lignago, sonnant trompettes et clérons. Le seigneur de la Crote avoit ung lieutenant en la place, qui s'appeloit Bernard de Villars, ancien sage chevalier qui avoit beaucoup veu. Il monta sur la tour du portail pour veoir venir ses gens qui démenoient si grant joie, afin de leur faire ouvrir la porte. Il regarda de loing leur contenance, dont il s'esbahyt, et dist à ung qui estoit auprès de luy: « Velà les chevaulx et les accoustremens de nos gens, mais m'est advis que ceulx qui sont dessus ne chevauchent pas à nostre mode et ne sont point des nostres, ou je suis déceu. Il pourroit bien avoir du malheur en nostre endroit, et le cueur le me juge. Je vous prie, descendez et faictes abaisser la planchette du pont et puis dictes qu'on la retire. Si ce sont nos gens, vous en congnoistrez assez; si ce sont ennemys, pensez de vous saulver à la barrière. J'ay icy deux pièces chargées; s'il est besoing, en serez se-

couru. » Au dire du cappitaine Bernard descendit le compaignon, qui sortit hors de la place, cuydant venir au devant de ses gens, en demandant : « *Qui vive?* où est le cappitaine Malerbe? » Ils ne respondirent rien, mais cuydant que le pont estoit abaissé, commencèrent à course de cheval marcher. Le compaignon se saulva tellement quellement en la barrière. Alors furent tirées les deulx pièces d'artillerie, qui les arresta tout court. Ainsi fut saulvée la place de Lignago pour ceste foy, mais les François eurent grosse honte et perte, dont plusieurs s'apperceurent. Quand le povre cappitaine de la Crote eut entendu la piteuse affaire, il pensa mourir de dueil. Le roy de France en fut desplaysant à merveilles et cuyda en faire faire ung mauvais tour au seigneur de la Crote; mais cela s'appaisa par le moyen du seigneur Jehan-Jacques, qui estoit pour lors venu en France pour tenir sur fonds madame Renée, fille du roy Loys douziesme et de Anne, sa femme, duchesse de Bretaigne, lequel luy fist plusieurs remontrances à la descharge dudict seigneur de la Crote. Or, laissons ce propos et retournons au pape Julles second, qui marchoit vers Ferrare.

CHAPITRE XLII.

Comment le pape Julles vint en personne en la duché de Ferrare, et comment il mit le siége devant la Myrandolle.

Le pape Julles, qui désiroit à merveilles recouvrer la duché de Ferrare, qu'il prétendoit estre de l'Église, dressa une grosse armée qu'il fist en Boulenois, et s'en vint de journée en journée loger en ung gros village qu'on appelle Saint-Félix, entre la Concorde et la Myrandolle. Le duc de Ferrare et tous les François qui estoient avecques luy s'estoient venus loger à douze milles de Ferrare, entre deux bras du Pau, en ung lieu dit l'Hospitalet, où il fit dresser ung pont de bateaulx qu'il faisoit très bien garder; car par là souvent ses ennemys estoient escarmouchés. Le pape, arrivé à Sainct-Félix, manda à la comtesse de la Myrandolle, qui fille naturelle estoit du seigneur Jehan-Jacques de Trevols, alors veufve, qu'elle voulust mettre sa ville de la Myrandolle entre ses mains, parce qu'elle luy estoit nécessaire à son entreprinse de Ferrare. La comtesse qui, suyvant le cueur de son père, estoit toute françoise et sçavoit très bien que le roy de France favorisoit et secouroit le duc de Ferrare, ne l'eust pas fait pour mourir. Elle avoit ung sien cousin germain, appellé le comte Alexandre Trevols, avec elle, qui ensemble firent responce à celluy qui estoit venu de par le Sainct-Père; et luy fut dist que quand il luy plairoit il pourroit bien s'en retourner et dire à son maistre que pour riens la comtesse de la Myrandolle ne bailleroit sa ville, qu'elle estoit sienne, et que, Dieu aydant, la sçauroit bien garder contre qui la luy oster voudroit. De ceste responce fut courroucé merveilleusement le pape, et jura sainct Pierre et sainct Paul qu'il l'auroit par amour ou par force. Si commanda à son nepveu le duc d'Urbin, cappitaine général de son armée, que le lendemain il y allast mettre le siége. Le comte Alexandre de Trevols, qui n'en pensoit pas moins, envoya devers le duc Ferrare et les cappitaines françois à l'Hospitalet, qui n'estoit que à douze milles, leur supplier que, pour ce qu'il n'estoit assez garny de gens pour l'heure, et que de jour en autre il espéroit le siége, qu'on lui envoyast jusques à cent bons compaignons et deux canonniers. La chose luy fut ayséement accordée, car la perte de la Myrandolle estoit d'une grosse importance au duc de Ferrare, qui estoit ung gentil prince, saige et vaillant à la guerre, et qui scet quasy tous les sept ars libéraulx et plusieurs autres choses mécaniques, comme fondre artillerie, dont il est aussi bien garny que prince son pareil de tout le monde, et si en scet très bien tirer, faire les affusts et les boullets. Or, laissons ses vertus là, car assez en avoit et en a encore. Par l'advis des cappitaines françois il envoya à la Myrandolle les deux canonniers et les compaignons qu'on y demandoit; et avec eulx allèrent deux jeunes gentilshommes, l'ung du Daulphiné, appellé Monchenu, nepveu du seigneur de Montoison, et l'autre, nepveu du seigneur du Lude, qu'on appeloit Chantemerle, du pays de la Beausse, auxquels au partir le bon chevalier sans paour et sans reprouche dist : « Mes enfans, vous allez au service des dames; monstrez-vous gentils compaignons pour acquérir leurs graces et faites parler de vous; la place où vous allez est très bonne et forte, et, si le siége y vient, vous aurez honneur à la garder. » Et plusieurs autres joyeulx propos leur disoit le bon chevalier pour leur mettre cueur au ventre. Si monta lui-mesme à cheval

avecques sa compaignie pour leur faire escorte. Ils ne furent pas trois jours en la ville que le siége ne feust devant et l'artillerie plantée sur le bord du fossé, qui commencea à tirer fort et royde, et ceulx de la ville, qui ne monstroient pas titre d'esbahyssement, leur rendoient la pareille au mieulx qu'ils povoient. Le bon chevalier, qui ne plaignit jamais argent pour sçavoir que faisoient ses ennemys, avoit ses espies, qui souvent luy rapportoient nouvelles du camp du pape qui estoit encore à Sainct-Félix, et comment il se délibéroit partir dedans ung jour ou deux, pour aller au siége de la Myrandolle, renvoya encores ung desdits espies à Sainct-Félix pour entendre au vray quand le pape partiroit. Il fist si bonne inquisition qu'il sceut au vray que le lendemain yroit en son camp. Si en vint advertir le bon chevalier, qui en fut bien ayse, car il avoit telle chose pensée, qu'il espéroit prendre le pape et tous ses cardinaux ; ce qu'il eust fait n'eust esté ung inconvénient qui advint, comme vous orrez.

CHAPITRE XLIII.

Comment le bon chevalier cuyda prendre le pape entre Sainct-Félix et la Myrandolle, et à quoy il tint.

Le bon chevalier s'en vint au duc de Ferrare et au seigneur de Montoison, auxquels il dist : « Messeigneurs, je suis adverty que demain matin le pape veult desloger de Sainct-Félix pour aller à la Myrandolle. Il y a six grans milles de l'ung à l'autre. J'ai advisé une chose, si la trouvez bonne, dont il sera mémoire d'icy à cent ans. A deux milles de Sainct-Félix, il y a deux ou trois beaulx palais depuis long-temps habandonnés ; je suis délibéré toute ceste nuyt m'y aller loger avec cent hommes d'armes, sans paige ne varlet, dedans ung de ces palais, et demain, quand le pape deslogera (je suis informé qu'il n'a que ses cardinaux, évesques et prothonotaires et cent chevaulx de sa garde), je sortirai de mon embusche ; et il n'y aura nulle faulte que je ne l'empoigne, car l'alarme ne sauroit estre si tost au camp que je ne me sauve, veu qu'il n'y a que dix milles d'icy là. Et prenez le cas que je feusse poursuyvi, vous, messeigneurs, passerez le matin le pont avecques tout le reste de la gendarmerie et me viendrez attendre à quatre ou cinq milles d'icy pour me recueillir, si par cas fortuit m'arrivoit inconvénient. » Oncques chose ne fut trouvée meilleure que la parolle du bon chevalier ; ne restoit qu'à l'exécuter, ce qui guères ne tarda. Il ne trouva ne homme ne femme pour estre découvert, et se logea avant le jour en ce palais. Le pape qui estoit assez matineux estoit desjà levé, et quand il veit le jour monta en sa lictière : devant estoient clers, prothonotaires et officiers de toutes sortes qui alloient pour prendre le logis ; et sans penser aucune chose, s'estoient mis à chemin. Quand le bon chevalier les entendit, ne fist d'autre demeure, ains sortit de son embusche et vint charger sur les rustres qui, comme fort effrayés de l'alarme, s'en retournèrent picquans à bride abattue, cryant : « Alarme ! alarme ! » Mais tout cela n'eust de rien servy que le pape, ses cardinaulx et évesques n'eussent esté prins, sans ung inconvénient qui fut très bon pour le Sainct-Père et fort malheureux pour le bon chevalier. C'est qu'ainsi que le pape fut monté en sa lictière et sorty hors du chemin de Sainct-Félix, ne fut pas à ung gect de boulle qu'il ne tombast la plus aspre et véhémente neige qu'on eust veu cent ans devant ; mais c'estoit par telle impétuosité que l'on ne voyoit pas l'ung l'autre. Le cardinal de Pavie, qui estoit alors tout le gouvernement du pape, luy dist : « Il n'est pas possible d'aller par pays pendant que cecy durera. Il est plus que nécessaire, et sans tirer oultre, retourner. » Ce que le pape accorda, qui ne sçavoit rien de l'embusche. Et de malheur, ainsy que le bon chevalier chassoit les fuyans à pointe d'espron et arrivoit à Sainct-Félix, le pape ne faisoit que rentrer dedans le chasteau. Et au cry qu'il ouyst si fort fut effrayé que sortit sans ayde de sa lictière et luy-mesme ayda à lever le pont, qui fut le fait d'ung homme d'esprit, car s'il estoit autant demouré qu'on mettroit à dire un Pater noster, il estoit croqué. Qui fut bien marry ? ce fut le bon chevalier, car encores qu'il sceust le chasteau n'estre guères fort et qu'en ung quart d'heure se pourroit prendre, si n'avoit-il point d'artillerie ; et d'ung autre costé pensoit bien qu'il seroit découvert incontinent à ceulx du camp de la Myrandolle, qui luy pourroient faire recevoir une honte. Si se mist au retour après qu'il eust pris tant de prisonniers qu'il voulust, où entre autres y avoit deux évesques portatifs et force mulets de cariage que les gens d'armes emmenèrent. Mais oncques homme ne retourna si mélancolié qu'il estoit d'avoir failly une si belle prinse, combien que

ce ne fut pas par sa faulte. Quand il fust arrivé vers le duc de Ferrare, le seigneur de Montoison et ses autres compaignons, qu'il trouva à six milles de leur pont pour le recevoir et le secourir si besoing en eust eu, et qu'il leur eut rendu compte de sa deffortune, furent bien marrys; toutesfois le réconfortèrent du mieulx qu'ils peurent, luy remonstrant que la faulte n'estoit pas venue de luy et que jamais homme ne fit mieulx. Ainsi l'emmenèrent toujours devisans de joyeuses parolles et preschans avec leurs prisonniers, dont dessus le chemin en renvoyèrent à pied la pluspart. Les deux évesques payèrent quelque légière rançon et s'en retournèrent. Le pape demoura dedans le chasteau de Sainct-Félix, lequel de la belle paour qu'il avoit eue trembla la fiebvre tout au long du jour, et la nuyt manda son nepveu, le duc d'Urbin, qui le vint quérir avec quatre cens hommes et le mena en son siége, où il fut tant que la Myrandolle fut prinse; bien y demoura trois semaines devant. Et ne l'eust jamais eue sans ung inconvénient qui advint; c'est qu'il neiga bien six jours et six nuits sans cesser, et tellement que la neige estoit dans le camp de la haulteur d'ung homme. Après la neige il gela si fort que les fossés de la Myrandolle le furent à plus de deux grans pieds, en sorte que de dessus le bort tumba ung canon avec son affût, qui ne rompit pas la glace. L'artillerie du pape avoit fait deux bonnes et grandes breches. Ceux qui estoient dedans n'espéroient aucunement qu'on leur alloit lever le siége, car le seigneur de Chaumont, grant-maistre de France et gouverneur de Milan, avecques le reste de l'armée du roy son maistre, se tenoit à Rege, laquelle il faisoit remparer chascun jour, doubtant que le pape, après la prinse de Myrandolle, n'allast là : lequel avoit grosse puissance, car la pluspart de l'armée du roy d'Espaigne estoit avecques luy, et celle des Véniciens, qui jà avoient prins son alyance. Si eut conseil le comte Alexandre et la comtesse de rendre la ville, les vies franches; mais le pape vouloit tout avoir à sa mercy. Toutesfois cela se traicta par le moyen du duc d'Urbin qui avoit toujours le cueur françois; car Loys douziesme l'avoit nourry en jeunesse, et sans luy le Sainct-Père n'eut pas esté si gracieux. Quand la prinse de la Myrandolle fut sceue au camp du duc de Ferrare, toute la compaignie en fut desplaisante à merveilles. Le duc doubta que bientost seroit assiégé à Ferrare. Si deffist son pont et se retira avecques toute son armée en sa ville, délibéré jusques au dernier jour de la vie la garder. Le pape ne daigna entrer en la ville de la Myrandolle par la porte; il fist faire ung pont par dessus le fossé, sur lequel il passa et entra dedans par une des breches. Il s'y tint quelques jours, où partout les moyens advisoit comment il pourroit dommager le duc de Ferrare.

CHAPITRE XLIV.

Comment le pape envoya une bende de sept à huyt mille hommes devant une place du duc de Ferrare, nommée la Bastide, et comment ils furent deffaicts par l'advis du bon chevalier sans paour et sans reprouche.

Quand le pape fut dedans la Myrandolle, dist à ses cappitaines tant de cheval que de pied, assemblés par son nepveu, qu'il ne vouloit plus autre chose faire avant d'aller mettre le siége devant Ferrare, et vouloit sur ce avoir leur advis, et comment la chose se pourroit plus seurement conduire; car il sçavoit ladite ville forte à merveilles et bien garnye de bonnes gens de guerre et d'artillerie, et que à grant peine, sans faulte de vivres, l'auroit-il qu'elle ne luy coutast beaucoup, mais par ce point les feroit-il venir à la raison, considérant qu'il avoit le moyen de leur coupper le passage du Pau, que au-dessus de Ferrare ne leur viendroit riens, et du dessoubs que les Véniciens aussi garderoient bien qu'ils n'en auroient point. Il n'y eut celluy qui n'en dist son opinion, tant que ce fut à parler à ung cappitaine de la seigneurie de Venise, appellé Jehan Fort, qui en son langaige dist : « Très Sainct-Père, j'ay ouy les opinions de tous messeigneurs qui sont icy en présent; et à les ouyr, concluent, suyvant ce qu'avez proposé que, en gardant que par le Pau n'entrent vivres dedans Ferrare, et que par l'isle soit assiégée, en peu de jours sera affamée; mais pour moy je connoys le pays, et en a beaucoup et de bon le duc de Ferrare; par Argente luy pourront venir vivres en habondance; d'autre part, il a ung autre pays qu'on appelle le Polesine de Sainct-George, qui tant est garny de biens que, quand d'ailleurs n'en viendroit à Ferrare, il est suffisant la nourrir ung an; et est bien difficile de garder qu'il n'en eust de là, sans prendre une place à vingt ou vingt-cinq milles dudit Ferrare, qu'on appelle la Bastide;

mais si elle estoit prinse, je tiendrois la ville affamée en deux mois, au grant peuple qui est dedans.—Or, à ce coup, ce dist aussitost le pape, il faut avoir ceste place; je ne seray à mon ayse qu'elle ne soit prinse. » Si furent ordonnés deux cappitaines espaignols avec deux cens hommes d'armes, le cappitaine Jehan Fort avecques cinq cens chevaulx légiers, et cinq ou six mille hommes de pied pour aller exécuter ceste entreprinse, accompaignés de six pièces de grosse artillerie. Eulx assemblés, se mirent à chemin, et allèrent sans rencontre jusque devant la place. Quand le cappitaine qui en avoit la garde veit si grosse puissance, eut frayeur; et non sans cause, car il n'estoit pas alors bien garny de gens de guerre; toutesfois il délibéra de faire son debvoir et d'advertir le duc son maistre de son inconvénient. Les gens du pape ne firent autre séjour, sinon, après eulx estre logés, asseoir leur artillerie; et commencea à battre la place à force. Le cappitaine avoit fait secrètement partir ung homme, par lequel il mandoit au duc son affaire. Le messager fist diligence, et fut environ midi à Ferrare. Le bon chevalier estoit allé à l'esbat à une porte par où entra le messager, qui fut amené devant luy, qui lui demanda dont il venoit; lequel respondit assurément: « Monseigneur, je viens de la Bastide, laquelle est assiégée de sept ou huyt mille hommes; et m'envoye le cappitaine dire au duc que s'il n'est secouru, il ne sçauroit tenir demain tout au long du jour, au moins s'ils luy livrent assault. — Comment, mon amy, est si mauvaise la place? — Non, dist le messagier, ains une des bonnes d'Italie; mais il n'a que vingt-cinq hommes de guerre dedans, qui n'est pas pour la deffendre contre la force des ennemys.—Or, venez doncques, mon amy, je vous mèneray devers le duc. » Ils estoient luy et le seigneur de Montoison ensemble sur leur mule en la place de la ville, devisans des affaires. Ils veirent venir le bon chevalier qui amenoit cet homme, et eurent imagination que c'estoit une espie. Si dist le seigneur de Montoison : « Mon amy, vous aimeriez mieulx estre mort que ne feissiez tous les jours quelques prinses sur nos ennemys; combien vous payera ce prisonnier pour sa rançon? — Sur ma foy, respondit le bon chevalier, il est des nostres et nous apporte d'estranges nouvelles. » Lors le duc l'enquist, puis regarda les lettres que le cappitaine de la Bastide luy escrivoit. En les lisant, chascun le voyoit blesmir et changer de couleur, et quand il eust achevé de lire, haulsa les espaules et dist : « Si je perds la Bastide, je puis bien habandonner Ferrare, et je ne vois pas bien le moyen qu'elle soit secourue dedans le terme que celluy qui est dedans me rescript, car il demande du secours devant demain pour tout le jour, et il est impossible. — Pourquoy, respondist le seigneur de Montoison?» Dist le duc : « Parce qu'il y a vingt-cinq milles d'icy-là, et de plus, au temps qu'il fait, il faut passer par ung chemin où, l'espace de demy-mille, fault aller l'ung après l'autre; et encores il y a une autre chose, c'est que si nos ennemys estoient avertis d'ung passage qu'il y a, vingt hommes garderoient dix mille de passer; mais je croys qu'ils ne le sçavent pas. » Quand le bon chevalier veit le duc ainsi esbahy, luy dist : « Monseigneur, quand il est question de peu de chose, la fortune est aysée à passer, mais quand il y va de sa destruction, on y doit pourveoir par tous les moyens. Les ennemys sont devant la Bastide, et cuydent estre bien assurés, par ce que, au moyen de ce que la grosse armée du pape est près d'icy, leur est advis que nous n'oserions partyr de ceste ville pour aller lever le siége. J'ai pensé une chose qui sera fort aysée à exécuter, et si le malheur n'est trop contre nous, en viendrons à honneur. Vous avez en ceste ville quatre ou cinq mille hommes de pied, gentils compaignons et gens aguerris le possible; prenons en deux mille avecques les huyt cens Suisses du cappitaine Jacob, et les faisons sur la nuyt en bateaulx mettre sur l'eaue. Vous estes encores seigneur du Pau jusques à Argente; ils nous yront attendre à ce passage que vous dictes. S'ils y sont les premiers ils le prendront, et la gendarmerie qui est en ceste ville yra par terre toute ceste nuyt; nous aurons bonnes guides, et ferons de façon que y serons au point du jour, et ainsi nous joindrons les ungs avecques les autres; nos ennemys ne se doubteront jamais de ceste entreprinse. Il n'y a du passage que vous dites, sinon trois milles, ou moins encores, à la Bastide; devant qu'ils se soient mis en ordre de combatre, leur yrons livrer la bataille aigrement, et le cueur me dist que nous les defferons. » Si on eust donné cent mille escus au duc n'eust pas esté plus joyeulx. Si respondit en soubsriant : « Par ma foy, monseigneur Bayart, il ne vous

est rien impossible; mais je vous promets, sur mon honneur, que si messeigneurs qui sont icy trouvent vostre opinion bonne, je ne fais doubte que ne facions de nos ennemys ce que vous dites; de ma part, les en supplie tant que je puis.» Lors mit le bonnet hors de la teste. Le seigneur de Montoison respondit : « Monseigneur, ferons ce que commanderez, car ainsi en avons la charge du roy nostre maistre.» Autant en dirent les seigneurs du Lude et Fontrailles. Ils envoyèrent quérir les cappitaines des gens de pied, auxquels ils déclairèrent l'affaire, et il leur fut advis estre en paradis. Le duc fist secrètement aprester force barques sans bruyt quelconque, car il y avoit des gens en la ville qui estoient fort bons papalistes. Les barques prestes, sur le soir se mirent les gens de pied dedans, qui eurent bons et seurs mariniers. Les gens de cheval, où le duc estoit en personne, partirent sur le commencement de la nuyt. Ils avoient bonnes guydes; et quelque mauvais temps qu'il fist, furent très bien conduits; et si bien leur advint que, demye-heure devant jour, arrivèrent les gens de cheval au passage, où ils furent très joyeux, et ne demoura pas demye-heure que les barques amenant gens de pied n'arrivassent. Si descendirent, et le petit pas allèrent droit à ce mauvais passage, qui estoit ung petit pont où ne pouvoit passer qu'ung homme d'armes de front, et estoit sur un canal assez profond, entre le Pau et la Bastide. Ils mirent bien une grosse heure à passer, tellement qu'il estoit jour tout cler, dont le duc eut mauvaise opinion, et parce qu'il n'oyoit point tirer d'artillerie doubtoit que sa place feust perdue. Mais ainsi qu'il en parloit, va ouyr trois coups de canon tout d'une bende, dont luy et toute la belle et bonne compaignie furent fort joyeulx, Il n'y avoit pas plus d'ung mille jusques aux ennemys. Si dist le bon chevalier : « Messeigneurs, j'ay ouy tousjours dire que celluy est fol qui n'estime son ennemy; nous sommes près des nostres, ils sont trois contre ung; s'ils sçavoient nostre entreprinse, sans nulle faulte nous aurions de l'affaire et beaucoup, car ils ont artillerie, et nous n'en avons point. De plus j'ay entendu que ce qui est devant la Bastide est toute la fleur de l'armée du pape. Il les fault prendre en désarroy; et suis d'opinion que le bastard du Fay, mon guydon, homme savant en telles matières, par le costé où sont venus les ennemys, leur aille dresser l'alarme avecques quinze ou vingt chevaulx; et le cappitaine Pierrepont sera à un gect d'arc avecques cent hommes d'armes, pour luy tenir escorte s'il est repoulsé; et luy baillerons le cappitaine Jacob Zemberc avecques ses Suysses. Vous, monseigneur le duc, et messeigneurs mes compaignons et moy, nous yrons droit au siége, où je yray devant leur faire ung alarme. Si l'alarme du bastard est premier dressé, et ils vont tous là, nous les enclorrons entre luy et nous; et si le nostre est le premier levé, le cappitaine Pierrepont et sa bende de Suysses en feront autant de leur costé. Cela les estonnera tant qu'ils ne sçauront que faire, car ils estimeront que nous soyons trois fois plus de gens que nous sommes; et surtout que toutes nos trompettes sonnent à l'aborder. » Oncques chose ne fust trouvée meilleure; car il fault que tout lysant ceste histoire sache que ce bon chevalier estoit ung vray registre de batailles, par quoy tout homme pour sa grande expérience s'en tenoit à ce qu'il disoit. Or, venons au point. Les deux bendes deslogèrent. Dressa le bastard du Fay un aspre et chault alarme, qui estonna merveilleusement ceulx du camp; toutesfois ils commencèrent à eulx armer, monter à cheval, et aller droit du costé où estoit ledit alarme. Leurs gens de pied se mettoient cependant en bataille, et s'ils se fussent une foys rangés tous ensemble, il y eust eu combat mortel pour les Ferrarois. Mais deulx inconvéniens leur advindrent tout à ung coup; c'est que quand ceulx qui repoussoient le bastard furent à deux cens pas loing, rencontrèrent le cappitaine Pierrepont, qui les rembarra à merveilles, et donna dedans eulx fièrement. Les Suysses commencèrent à marcher, qui desjà vindrent trouver leurs gens de pied en bataille, et en gros nombre, comme de cinq à six mille. Si furent lourdement repoussés lesdits Suysses, et eussent esté rompus, n'eust esté la gendarmerie, laquelle donna aulx ennemys par les flancs. Cependant vont arriver le duc, les seigneurs de Montoison, du Lude, de Fontrailles et le bon chevalier, avecques leurs gens de cheval et deux mille hommes de pied, qui par le derrière vont envahir lesdits ennemys, de sorte que tout fut poussé par terre. Le cappitaine Fontrailles et le bon chevalier apperceurent une troppe de gens de cheval en nombre de trois à quatre cens,

qui se vouloient rallyer ensemble. Si appelèrent leurs enseignes, et tournèrent ceste part; et, en cryant: « France! France! duc! duc! » les chargèrent en façon que la plupart alla par terre. Les ennemys combattirent une bonne heure, mais enfin perdirent le camp; et qui put se saulver se saulva, mais n'y en eut pas beaucoup. Le duc et les François y firent une merveilleuse boucherie, car il mourut plus de quatre ou cinq mille hommes de pied, plus de soixante hommes d'armes, et plus de trois cens chevaulx prins ensemble avec leurs bagages et artillerie; tellement qu'il n'y avoit celluy qui ne feust bien empesché de pouvoir emmener son butin. Je ne sçay comment les chroniqueurs et historiens n'ont pas parlé de ceste belle bataille de la Bastide; mais cent ans devant n'en avoit point esté de mieulx combattue ne à plus grant hasard. Ainsi le convenoit faire, ou le duc et les François estoient perdus, lesquels s'en retournèrent glorieux et triumphans dedans la ville, où chascun leur donnoit louenge inestimable. Sur toutes personnes la bonne duchesse, qui estoit une perle en ce monde, leur fit ung merveilleux recueil; et tous les jours leur faisoit festins et bancquets à la mode d'Italie tant beaulx que merveilles. Bien ose dire que de son temps ne devant ne s'est point trouvé de plus triumphante princesse; car elle estoit belle, bonne, douce et courtoise à toutes gens. Elle parloit espaignol, grec, ytalien, françois, et quelque peu très bon latin, et composoit en toutes ces langues. Il n'est rien si certain que combien que son mary feust sage et hardy prince, ladicte dame, par sa bonne grace, luy a rendu de grants et bons services.

CHAPITRE XLV.

De la mort du seigneur de Montoison et de plusieurs menées que firent l'ung contre l'autre le pape Jules et le duc de Ferrare, où le bon chevalier se monstra vertueux.

Après ceste gaillarde bataille de la Bastide, le gentil seigneur de Montoison ne vesquit guères, car une fiebvre continue l'empoigna, qui ne le laissa jusques à sa mort. Ce fut ung gros dommage, et y fit France lourde perte. Il avoit esté dans sa vie ung des accomplis gentilshommes qu'on eust peu trouver, et avoit fait de belles choses tant en Picardie, Bretaigne, Naples que Lombardie; c'estoit ung droit esmérillon vigillant sans cesse, et quand il estoit en guerre tousjours le cul sur la selle, au moyen de quoy estoit à l'heure de son trespas fort usé et cassé; mais tant proprement et mignonnement se contenoit qu'il sembloit ung homme de trente ans. De sa piteuse desconvenue furent le duc, la duchesse de Ferrare, le bon chevalier et tous les autres cappitaines françois si très dolens que merveilles; mais c'est une chose où on ne peut remédier. Le pape estoit encore à la Mirandolle, qui, quand il sceut les nouvelles de la Bastide et de la défaicte de ses gens, cuyda désespérer; et jura Dieu qu'il s'en vengeroit, et que pour cela ne demoureroit point qu'il n'allast assiéger Ferrare, à quoi soubdainement vouloit entendre; mais les cappitaines et gens de guerre qu'il avoit avec luy, mesmement le duc d'Urbin, son nepveu, qui eust bien voulu que le roy de France et luy eussent esté amys, l'en détournoient tant qu'ils pouvoient, luy remonstrant que Ferrare, garnye comme elle estoit et de tels cappitaines, mesmement du bon chevalier, à qui nul ne se comparoit, ne se prendroit pas aysément, et que si son armée entroit en l'isle pour l'assiéger, vivres y viendroient à grant peine. Ce conseil ne trouvoit pas bon le pape, car cent fois le jour disoit: « Ferrare, Ferrare! tavrò pel corpo do Dio! » Si s'advisa d'ung autre moyen; et myt en son entendement qu'il pratiqueroit quelques gentilshommes de la ville, par le moyen desquels il la pourroit avoir, car d'une nuyt luy pourroient livrer une porte par où ses gens entreroient. Il envoya plusieurs espies qui avoient charge de parler à aucuns gentilshommes; mais le duc et le bon chevalier faisoient faire si bon guet qu'il n'en entroit pas ung qui ne fust empoigné, et en fut pendu six ou sept. Toutesfois le duc fut en soupeçon d'aucuns gentilshommes de sa ville, lesquels il fist mettre prisonniers, par adventure à tort, entre lesquels fut le comte Boors Calcagnyn, qui avoit logé chez luy le bon chevalier, qui fut desplaisant de sa détention; mais par ce que les choses estoient fort doubteuses, ne s'en voulut mesler que bien à point. Quand le pape veit qu'il ne viendroit point à ses atteintes par ce moyen, s'advisa d'une terrible chose, car il mist en son entendement, pour se venger des François, qu'il pratiqueroit le duc de Ferrare. Il avoit ung gentilhomme lodezan, du duché de Milan, à son ser-

vice, qu'on appelloit messire Augustin Guerlo, mais il changeoit son nom; c'estoit ung grand faiseur de menées et de trahyson, dont mal luy en print à la fin, car le seigneur d'Aubigny luy fist couper la teste dedans Bresse où il le voulut trahir. Un jour fust appellé ce messire Augustin par le pape qui dit : « Viens çà! il fault que tu me faces ung service. Tu t'en yras à Ferrare devers le duc, auquel tu diras que s'il se veult despescher des François et demourer mon allyé, je luy bailleray une de mes niepces pour son fils aisné, le quitteray de toutes querelles, et davantage le feray gonfanonnier et cappitaine général de l'Eglise. Il ne fault sinon qu'il dyse aux François qu'il n'a plus que faire d'eulx et qu'ils se retirent; je suis asseuré qu'ils ne sauroient passer en lieu du monde que je ne les aye à ma mercy; et n'en eschappera pas ung. » Ce messager, qui ne demandoit que telles commissions, dist qu'il feroit fort bien l'affaire; et s'en alla à Ferrare droict s'adresser au duc, qui estoit ung sage et subtil prince, lequel escouta très bien le galant, faisant myne qu'il entendroit voulentiers à ce que le pape luy demandoit; mais il eust mieulx aymé estre mort de cent mille morts, car trop avoit le cueur noble et gentil. Bien le monstra, parce que, après avoir fait faire bonne chière à messire Augustin, et icelluy enfermé en une chambre de son palais dont il print la clé, s'en vint avecques ung gentilhomme seulement au logis du bon chevalier, auquel de point en point conta l'affaire, qui se seigna plusieurs fois; et ne povoit penser que le pape eust si meschant vouloir d'achever ce qu'il mandoit. Mais le duc luy dist qu'il n'estoit rien si vray, et que, s'il vouloit, le metroit bien dedans ung cabinet en son palais, où il entendroit toutes les parolles que le galant lui avoit dictes; mais ajousta le duc qu'il aymeroit plustost estre tout vif démembré à quatre chevaulx que d'avoir seulement pensé consentir à une si grande lascheté; qu'il estoit bien tenu à la maison de France pour ce qu'à son grant besoing le roy l'avoit si bien secouru. Le bon chevalier disoit : « Monseigneur, il n'est pas besoing vous excuser de cela, je vous connois assez. Sur mon ame! je tiens mes compaignons et moy aussi asseurés en ceste ville que si nous estions dedans Paris; et n'ay pas paour, aydant Dieu, que aucun inconvénient nous adviengne. — Monseigneur Bayart, dit le duc, si nous faisions une chose? Le pape veult icy user d'une meschanceté, il luy fault donner la pareille. Je m'en vois encore parler à son homme et verray si je le pourray gaigner et tirer à ma cordelle, de façon qu'il nous puisse faire quelque bon tour. — C'est bien dist, respondit le bon chevalier. » Et sur ces parolles s'en retourna le duc droit en la chambre où il avoit laissé messire Augustin, auquel de bien loing entama plusieurs propos et de plusieurs sortes, pour venir à son point, qu'il sceut très bien faire venir en jeu quand temps fut, comme vous orrez, disant : « Messire Augustin, j'ay pensé toute ceste matinée au propos que me mande le pape, où je ne puis trouver fondement ni grant moyen pour deux raisons : l'une, que je ne me dois jamais fier de luy, car il a dit tant de foys que s'il me tenoit il me feroit mourir, et que j'estois l'homme vivant qu'il haysoit le plus, et je sçay bien qu'il n'y a chose en ce monde qu'il désire autant que d'avoir ceste ville et mes terres, parquoy je ne vois point d'ordre que je deusse avoir seureté en luy; l'autre, que si je dis au seigneur de Bayart, à présent, que je n'ay plus que faire de luy ny de ses compaignons, que pourra-il penser? Une fois il est plus fort en la ville que je ne suis; peut-estre qu'il me répondra que voulentiers en advertira le roy de France son maistre, ou monseigneur le grant maistre, son lieutenant général deçà les monts, qui cy l'a envoyé; et selon leur response verra Bayart ce qu'il aura à faire. En ces entrefaictes seroit grandement difficile qu'ils ne congneussent mon fait; et par ainsi, comme la raison seroit, comme ung meschant m'abandonneroient, et je demourerois entre deux selles le cul à terre, dont je n'ay pas besoing. Mais, messire Augustin, le pape est d'une terrible nature, comme sçavez, colère et vindicatif au possible, et quelque chose qu'il vous déclaire de ses secrets affaires, ung de ces matins vous fera faire quelque mauvais tour, et m'en croyez. Oultre plus, s'il vient à mourir, qu'est-ce que de ses serviteurs. Ung autre pape viendra qui n'en retirera pas ung; vous sçavez que j'ay des biens et beaucoup, graces à Nostre Seigneur; si me voulez faire quelques bons services et m'ayder à me débarrasser de mon ennemy, vous donnerai si bon présent que toute vostre vie serez à vostre ayse; et en soyez hardyment asseuré. » Le lasche

et meschant paillart avaricieux, quand il eut entendu le duc parler, son cueur mua soubdainement, et respondit quasi gaigné : « Sur mon ame! monseigneur, vous dictes vérité; aussi y a-il plus de six ans que j'avoys vouloir d'estre à vostre service. Je vous veulx bien asseurer qu'il n'y a homme alentour la personne du pape qui puisse mieulx faire ce que demandez que moy, car la nuyt et le jour je suis auprès de luy, et bien souvent il prend sa colacion de ma main quand il n'y a que nous deux, et qu'il me devise de ses trafiques. Si me voulez bien traicter, devant qu'il soit huyt jours il ne sera plus en vie, et ne veulx riens que je n'aye fait ce que je vous promets. Aussi, monseigneur, je vouldrois bien n'estre point mocqué après. — Non, non, dit le duc, sur mon honneur! » Si convindrent du marché avant que de partir de là. Ce fut que le duc luy bailleroit deux mille ducats comptant et cinq cens ducats d'intrade. Ce fait, fut tousjours messire Augustin bien traicté, que le duc layssa en sa chambre, et retourna vers le bon chevalier qui s'estoit allé esbattre sur les remparts de la ville et s'amusoit à faire nectoyer une canonnière. Il veit venir le duc, au devant duquel il alla; et se prindrent par la main, et eulx se promenans sur les remparts loing des gens, commencea le duc à dire : « Monseigneur de Bayart, il ne fut jamais autrement que les trompeurs enfin ne feussent trompés. Vous avez bien entendu la meschanceté que le pape m'a voulu faire vers vous et les François qui sont icy; et à ceste occasion m'a envoyé ung homme comme sçavez. Je l'ay si bien gaigné et renversé son propos qu'il fera du pape ce qu'il vouloit faire de vous, car dedans huyt jours pour le plus tard, m'a asseuré qu'il ne seroit pas en vie. » Le bon chevalier, qui n'eust jamais pensé au fait, respondit : « Comment cela, monseigneur, il a doncques parlé à Dieu? — Ne vous souciez, dist le duc, mais il sera ainsi. » Et tant vindrent de parolles en parolles qu'il luy dist que messire Augustin luy avoit promis d'empoisonner le pape. Desquelles parolles le bon chevalier se seigna plus de dix fois, et en regardant le duc luy dist : « Hé! monseigneur, je ne croyrois jamais qu'ung aussi gentil prince comme vous estes consentist à une trahison si grande; et quand je le sçauroye de vray, je vous jure mon ame que, devant qu'il feust nuyt, en advertiroys le pape, car je croy que Dieu ne pardonneroit jamais ung si horrible cas. — Comment! dit le duc, il en a bien voulu faire autant de vous et de moy; et jà sçavez-vous que nous avons fait pendre sept à huyt espies. — Il ne m'en chault, dit le bon chevalier; il est lieutenant de Dieu en terre, et le faire mourir d'une telle sorte, jamais n'y consentiroys. » Le duc haulsa les espaules, et en crachant contre terre dist ces paroles : » Par le corps Dieu! monseigneur de Bayart, je vouldrois avoir tué tous mes ennemys tout en faisant ainsi; mais puisque ne le trouvez pas bon, la chose demourera; dont, si Dieu n'y met remède, vous et moi nous nous repentirons. — Nous ferons si Dieu plaist, dit le bon chevalier; mais je vous prie, monseigneur, baillez-moi le galant qui veut faire ce chef-d'œuvre, et si je ne le fais pendre dedans une heure, que je le soye en son lieu. — Non, monseigneur de Bayart, dit le duc, je l'ay asseuré de sa personne, je le vais renvoyer; » ce qu'il fist incontinent qu'il fut retourné à son palais. Je ne sçay quand il fut retourné vers le pape qu'il fist ne qu'il dist, mais il n'exécuta aucune de ses entreprinses. Si demoura tousjours alentour de la personne du Sainct-Père, qui estoit bien marry de ne povoir trouver moyen de venir au-dessus de ses affaires. Il fut encore quelque temps à la Myrandolle et les alentours, puis se retira à Boulogne, et fit loger son armée et garnison vers Modène. Environ ceste saison, le duc d'Urbin son nepveu, qui tousjours avoit esté bon François et à qui il desplaisoit à merveilles de la guerre que le pape avoit levée contre le roy de France, tua le cardinal de Pavie, légat à Boulongne, qui gouvernoit le pape entièrement, et lequel fut très grandement courroucé. Voicy quelle en fut l'occasion. On rapporta au duc d'Urbin que le cardinal de Pavie avoit dit au pape qu'il estoit plus serviteur des François que de luy et qu'il les advertissoit chascun jour de son gouvernement. Cela y peut bien ayder; mais la principale racine estoit que celluy cardinal de Pavie avoit esté le premier qui avoit conseillé au pape de commencer la guerre. Il en fut payé en mauvaise monnoie.

CHAPITRE XLVI.

De plusieurs choses qui advinrent en Italie durant deux ans.

Je veulx en gros déclairer ce qui advint durant deux ans en Ytalie et jusque à la mort du seigneur de Chaumont, gouverneur de Milan, auquel gouvernement succéda le gentil prince duc de Nemours Gaston de Foix. L'empereur demanda encores secours au roy de France pour la conqueste du Tyrol que les Véniciens tenoient; c'est ung très bel et bon pays, et par là on entre en la Germanie par deux ou trois endroits, et par ung bout en l'Esclavonie. Sa demande luy fut accordée, et escripvit ledit seigneur à son lieutenant général le seigneur de Chaumont qu'il envoyast le seigneur de la Palisse audit pays de Tyrol, accompaigné de douze cens hommes d'armes et de huyt mille hommes de pied; ce qui fut fait; et y alla avec tout plein de gentils cappitaines tant de cheval que de pieds. Vous povez penser qu'il ne laissa pas le bon chevalier son parfait amy derrière. Ils trouvèrent l'armée de l'empereur à Véronne; si marchèrent ensemble. Pour lors et en ceste mesme armée estoit lieutenant pour l'empereur ung gentilhomme almant, qu'on nommoit messire Georges de Stin. Ils entrèrent bien avant et allèrent pour assiéger Trévise; mais ils n'y firent rien. Et aux approches fut tué ung gaillard gentilhomme, le seigneur de Lorges, qui estoit alors lieutenant du cappitaine Bonnet, qui avoit mille hommes de pied; et en son lieu le fut ung sien jeune frère, qui depuis a fait de bien belles choses. De là ils tirèrent jusque sur les bords d'une rivière qu'on appelle la Pyave et qui sépare le Trévizan, et y fut dessus fait ung pont sur bateaulx. Le bon chevalier et le cappitaine Fontrailles passèrent oultre avec leurs bendes. Or, depuis ung peu, avoit le bon chevalier soubs sa charge cent hommes d'armes, dont le roy de France avoit fait don au gentil duc de Lorraine, par condition que le bon chevalier les conduyroit comme son lieutenant. Mais pas mieulx ne demandoit le bon prince, car en tout le monde n'en eust sceu avoir meilleur. Si allèrent ces deux vaillans cappitaines avec quelques Almans devant Gradisque et devant Gorisse, qui sont sur les confins de l'Esclavonie; toutesfois les Véniciens les tenoient. Elles furent prinses et remises entre les mains de l'empereur, et puis s'en retournèrent au camp, où ils trouvèrent le seigneur de la Palisse qui avoit long-temps demouré sans grant chose faire, par la mauvaise conduicte des gens de l'empereur; et si jamais povres gens de guerre n'eurent tant de mal, car ils furent six jours durant sans manger pain ni boire vin, de sorte que le roy de France perdit plus de quatre mille hommes de pied de maladie et de meschanceté, et plus de cent hommes d'armes; et entre autres y avoit environ deux mille cinq cens Grisons qui, quand le pain leur faillit, mangèrent force raisins. Ung flux de ventre les print, de façon qu'ils mouroient cent par jours. Et fut une chose bien estrange que, des deux mille cinq cens, quand ils retournèrent dans leur pays, ne restoient que deux. L'ung fist le cappitaine et l'autre portoit l'enseigne. Bref, de tous les gens que le seigneur de la Palisse avoit menés avec luy n'en eust pu mettre de sains trois cens hommes d'armes à cheval ni trois mille hommes à pied. Quand il veit ceste malheureté, s'en voulut retourner, ce que les gens de l'empereur ne trouvoient pas bon; et y eust entre eulx de grosses parolles. Toutesfois il s'en vint jusques à ung lieu nommé Sainct-Boniface, et là fist séjour, durant lequel le seigneur du Ru, Bourguignon, allant visiter ung chasteau que luy avoit donné l'empereur, fut prins des Albanoys de la seigneurie de Venise. On disoit que le seigneur Mercure, qui estoit également audit empereur, luy avoit donné ceste trousse pour ce qu'il querelloit la place comme luy. Le seigneur Jehan-Jacques, en ces deux ans, reconquesta avec l'armée du roy de France la Myrandolle, et repoussa l'armée du pape jusques devant Boulogne, où elle fut deffaicte sans mettre l'espée en la main, et cuyda estre prins le pape dedans. Jamais ne fut veu si grosse pitié de camp, car tout leur bagaige demoura, artillerie, tentes et pavillons; et y avoit tel François qui luy seul amenoit cinq ou six hommes d'armes du pape ses prisonniers. Ce fut une grosse deffaicte et gentiment exécutée. Le bon chevalier y eut honneur merveilleux, car il menoit les premiers coureurs; et luy fist cet honneur, le soir de la deffaicte, le seigneur Jehan-Jacques, en souppant, de dire que, après Dieu, le seigneur de Bayart devoit avoir l'honneur de la victoire. Au retour, le

gentil duc de Nemours alla veoir le duc et la duchesse de Ferrare, où il fut receu à grant joye; et luy fut fait force festins à l'usage du pays, car la gentille duchesse en sçavoit trop bien la manière? Luy estant là, se fist un combat entre deux Espaignols, que je veulx bien réciter.

CHAPITRE XLVII.

Comment deux Espaignols combattirent à oultrance dans la ville de Ferrare.

Le jour mesme que ce gentil duc de Nemours arriva à Ferrare, le baron de Béarn luy dist que, s'il vouloit, auroit le passetemps d'ung combat à oultrance de deux Espaignols, le cappitaine Saincte-Croix, qui avoit esté coulonnel des gens de pied du pape, et le seigneur Azevedo, qui avoit aussi eu quelque charge desdits gens de pied. L'occasion de leur combat estoit: que ledit Azevedo disoit que le cappitaine Saincte-Croix l'avoit voulu faire tuer meschamment et en trahyson, et qu'il l'en combattroit. L'autre disoit qu'il avoit menty et qu'il s'en défendroit. Par quoy estoit venu ledit Azevedo à Ferrare pour soi présenter au duc de Nemours, affin de luy faire donner le camp; ce qu'il fist après que ledit baron de Béarn le luy eut donné à congnoistre. Ainsi Azevedo, bien aise d'estre assuré du camp, le manda aussitost à son ennemy Saincte-Croix, qui ne fist pas longue demoure. En attendant sa venue, fut dressé le camp devant le palais, et deux jours après que fust arrivé Saincte-Croix, lequel vint bien accompaigné, car il avoit bien cent chevaulx de compaignie, dont le principal, et qu'il avoit prins pour son parrain, estoit domp Pedro de Coignes, chevalier de Rhoddes et prieur de Messine, domp François de Beaumont, qui peu auparavant avoit laissé le service du roi de France. Ils entrèrent dedans le camp une journée de mardy, environ une heure après midy. Premier entra l'assaillant, qui estoit Azevedo, avec le seigneur Frédéric de Bozolo, de la maison de Gonsaga, qu'il avoit prins pour son parrain. Peu après qu'il feust entré, va vers luy le prieur de Messine, qui fait porter deux secrètes, deux rapières bien tranchantes et deux poignards, lesquels présenta au seigneur Azevedo pour choisir. Ce fait, se mit Saincte-Croix dedans le camp. Tous deux se gectèrent à genoux pour faire leurs oraisons à Dieu. Après furent tastés par les parrains, sçavoir s'ils n'avoient nulles armes soubs leurs vestemens. Ce fait, chascun vuyda le camp, qu'il n'y demoura que ces deux combattans. Le bon chevalier fut par le duc de Ferrare, pour estre plus honoré, ordonné maistre et garde du camp. Le hérault commencea à faire son cry, tel qu'ona a ccoutumé faire en ce cas: que nul ne fist signe, crachast ou toussast, ni autres choses dont nul desdits combattans peust estre advisé. Ce fait, marchèrent l'ung contre l'autre. Azevedo en sa main droicte mist sa rapière et en l'autre son poignart; mais Saincte-Croix mist son poignart au fourreau et tint seulement sa rapière. Or vous pouvez penser que le combat estoit bien mortel, car ils n'avoient nulles armes sur eulx pour les couvrir. Sagement se gectèrent plusieurs coups; et avoient chascun bon pied bon œil; et bon besoing leur estoit. Or, après plusieurs coups, Saincte-Croix en rua ung droit au visage, que Azevedo deffendit subtillement de sa rapière, et en descendant son coup luy coupa tout le hault de la cuysse jusques à l'os, dont incontinent saillit le sang à grosse habondance. Toutesfois Saincte-Croix cuyda marcher en avant pour se venger, mais il tumba. Quoy voyant icelluy, Azevedo s'approcha de son ennemy en luy disant en son langaige: « Rends-toi, Saincte-Croix, ou je te tueray. » Mais il ne respondit point, ains se mist sur le cul, tenant l'espée au poing et faisant ses exclamations, délibéré plustost mourir que se rendre. Alors Azevedo luy dist: « Liève-toy donc, Saincte-Croix, je ne te frapperay jamais ainsi. » Aussi il y faisoit dengereux comme à ung homme désespéré; et de grant cueur qu'il avoit se releva, et marcha deux pas en avant cuydant enferrer son homme, qui recula ung pas rabattant son coup. Si tumba, pour la seconde fois Saincte-Croix, quasi le visaige contre terre, et eut Azevedo l'espée levée pour luy coupper la teste, ce qu'il eust bien fait si l'eust voulu; mais il retira son coup. Et pour tout cela ne se vouloit point rendre Saincte-Croix. La duchesse de Ferrare, avec laquelle estoit le duc de Nemours, le prioit à joinctes mains qu'il les fist départir. Il respondit: « Madame, je le vouldrois bien, pour l'amour de vous, mais honnestement je ne puis

ne ne doibs prier le vainqueur contre la raison. » Saincte-Croix perdoit tout son sang ; si plus guères y fut demouré, mort estoit sans nul remède. Par quoy le prieur de Messine, qui estoit son parrain, s'en vint à Azevedo. auquel il dist : « Seigneur Azevedo, je congnois bien au cueur du cappitaine qu'il mourroit plustost que se rendre. Mais voyant qu'il n'y a point de moyen en son fait, je me rends pour luy. » Ainsi demoura victorieux. Si se mist à deux genoulx et remercia très humblement Nostre Seigneur. Incontinent vint ung cyrurgien qui estancha la playe de Saincte-Croix, et ses gens le prindrent dans leurs bras et l'emportèrent hors du camp avec ses armes, lesquelles Azevedo envoya demander; mais on ne les vouloit rendre. Si s'en vint plaindre au duc de Ferrare qui le dist au bon chevalier, lequel eut la commission d'aller dire à Saincte-Croix que, s'il ne vouloit rendre ses armes comme vaincu, que le duc le feroit rapporter dedans le camp, où luy seroit sa playe descousue, et le mettroit-on en la sorte que son ennemy l'avoit laissé. Quand il veit que force lui estoit, rendit ses armes au bon chevalier, qui, comme le droit le donnoit, les bailla au seigneur Azevedo, lequel avec trompettes et clérons fut mené au logis du seigneur duc de Nemours. On luy fist beaucoup d'honneur, mais depuis il en récompensa mal les François, qui luy fut grosse lascheté. Peu de temps avant, s'estoit fait ung autre combat à Parme, entre deux Espaignols, l'ung nommé le seigneur Peralte, qui autresfois avoit esté au service du roy de France, et fut tué d'ung coup de faucon au camp de la Fosse, ainsi que le seigneur Jehan-Jacques chassoit l'armée du pape, et l'autre le cappitaine Aldano. Leur combat fut à cheval, à la genète, la rapière et le poignart, et chascun trois darts en la main avec une targuette. Le parrain de Peralte fut ung Espaignol , et celluy d'Aldano fut le gentil cappitaine Molart. Il avait tant neigé que leur combat se fit en la place de Parme où on l'avoit relevée, et n'y avoit d'autres barrières que de neige. Chascun des deux combattans fit bien son debvoir; et enfin le seigneur de Chaumont, qui leur avoit donné le camp, les en fit sortir en pareil honneur. Les Véniciens en celluy temps vindrent assiéger Véronne, où estoit le seigneur Du Plessis pour le roy de France, qui la tenoit en gaige pour quelques desniers qu'il avoit prestés à l'empereur; toutesfois ils n'y firent riens et alla lever le siége le seigneur de Chaumont. L'armée du pape et des Espaignols vindrent aussi assiéger Bologne, mais le siége en fut levé pareillement, et se retirèrent les ennemys en la Romaigne. Quelque temps après, en ung lieu dit Courège, alla de vie à trespas le bon seigneur de Chaumont, ce gentil chevalier qui, par l'espace de dix à douze ans, si bien avoit gardé la Lombardie à son maistre le roy de France. Ce fut en son vivant ung sage et vertueux seigneur, de grande vigilance, et entendant bien ses affaires. Mort le prist un peu bientost, car lors de son trespas n'avoit que trente-huyt ans, et si n'en avoit vingt et cinq quand on luy bailla le gouvernement de la duché de Milan. Dieu par sa grace luy face pardon, car il fut homme de bien toute sa vie. Peu après envoya le roy de France en Ytalie le seigneur Longueville, son lieutenant général, lequel fit faire nouvel serment à tous ceulx qui tenoient les villes et places de la duché de Milan au roy son maistre, et à sa fille aisnée madame Claude de France. Il y demoura quelques jours, puis s'en retourna. Et ne tarda guères après que ce gentil duc de Nemours ne feust lieutenant général, en la sorte que l'estoit le seigneur de Chaumont. Il ne demoura guères en cet estat, car la mort le surprint, qui fut gros dommage à toute gentillesse. Sur la fin de l'année 1511 et vers Noël, descendit une troppe de Suysses, au-devant desquels fut le duc de Nemours et quelque nombre de gens, mais il n'estoit pas puissant pour les combattre à la compaignie par ce que la plupart de ses gens estoient ès garnisons forcées, comme Véronne, Bolongne et autres. Chascun jour se faisoit des escarmouches, toutesfois les François rembarrés estoient jusques dedans Milan, où le jour mesme le seigneur de Conty, avec une compaignie de cent hommes d'armes, alla faire une course en laquelle il n'eust pas du meilleur, car il perdit huyt ou dix hommes d'armes, et fut si fort blessé que en la ville de Milan mourut. Le lendemain le bon chevalier son grant compaignon et amy le vengea bien; car il fut aux champs et deffist cinq cens Suysses au lieu mesme où receust le coup de la mort icelluy prince de Conty. Quelques jours furent les Suysses devant Milan; mais vivres leur faillirent, par quoy ils furent contraincts venir à

quelque appoinctement et eulx en retourner. Lesdits Suysses s'en retournèrent; mais ceste descente fit gros dommage en la duché, car ils bruslèrent quinze où vingt gros villages. Peu après s'en alla ledit duc de Nemours, parce qu'il entendit que l'armée d'Espaigne approchoit Bologne pour l'assiéger. Ainsi que ladicte armée marchoit à Fynal, village près de Ferrare, passa le duc de Nemours par une petite ville appellée Carpy, avec la pluspart des cappitaines. Il y séjourna deux jours et fut fort bien receu du seigneur de la ville, qu'on estimoit homme de grant sçavoir ès lettres grecques et latines. Il estoit consin germain de Piccus Myrandula, et luy s'appeloit Albertus Myrandula, comte de Carpy. Il souppa le soir de l'arrivée du duc de Nemours avecques luy et les cappitaines françois, où il y eut plusieurs devis, et entre autres d'ung astrologue que aucuns autres appeloient devyn, lequel estoit en ceste ville de Carpy, et que c'estoit merveilles ce qu'il disoit des choses passées sans en avoir jamais eu congnoissance, et encore, qui plus fort estoit, parloit des choses à venir. Il n'est riens si certain que tous vrays chrestiens doivent tenir qu'il n'y a que Dieu qui sache les choses futures ; mais cet astrologue de Carpy a dit tant de choses et à tant de sortes de gens qui depuis sont advenues, qu'il a mis beaucoup de monde en resverie. Quand le gentil duc de Nemours en eut ouy parler, ainsi que jeunes gens appètent de veoir choses nouvelles, pria au comte qu'il l'envoyast quérir, ce qu'il fist; et vint incontinent. Il povoit estre de l'âge de soixante ans environ, homme sec et de moyenne taille. Le duc de Nemours luy tendit la main, et en ytalien luy demanda comment il se portoit. Plusieurs propos furent tenus; et entre autres luy fut demandé par le duc de Nemours, si le vis-roy de Naples et les Espaignols attendroient la bataille. Il dit que ouy, et que sur sa vie elle seroit le vendredy-sainct ou le jour de Pasques, et seroit fort cruelle. Il luy fut demandé qui la gagneroit; il respondit ces propres mots : « Le camp demourera aux François, et y feront les Espaignols la plus grosse et lourde perte qu'ils firent cent ans a; mais les François n'y gagneront guères, car ils perdront beaucoup de gens de bien et d'honneur, dont ce sera dommage. » Il dist merveilles. Le seigneur de la Palisse luy demanda s'il demoureroit point à ceste bataille; il dit que nenny, qu'il vivroit encores douze ans pour le moins, mais qu'il mourroit en une autre bataille; autant en dit au seigneur d'Imbercourt, et au cappitaine de Richebourg qu'il seroit en grand dangier d'estre tué de fouldre. Bref, il n'y eut guères de gens dans la compaignie qui ne s'enquistent de leur affaire. Le bon chevalier estoit présent qui s'en rioit, et le duc de Nemours luy dist : « Monseigneur de Bayart, mon amy, je vous prie, demandez un peu à nostre maistre que ce sera de vous.—Il ne fault pas, dit-il, que je le demande, car ce ne sera jamais grant chose; mais puisqu'il vous plaist, je le vueil bien. » Et commencea à dire à l'astrologue : « Monsieur nostre maistre, je vous prie, dictes-moy si je seray une fois grant riche homme. » Il respondit : « Tu seras riche d'honneur et de vertu autant que cappitaine fut jamais en France, mais des biens de fortune tu n'en auras guères, aussi ne les cherches-tu pas; et si veulx bien adviser que tu serviras ung autre roy de France après celluy-cy qui règne, lequel t'aymera et t'estimera beaucoup ; mais les envieux t'empescheront qu'il ne te fasce jamais de grands biens, ne ne te mettra pas aux honneurs que tu auras mérités ; toutesfois je crois que la faulte ne viendra pas de luy.—Et de ceste bataille que dictes estre si cruelle, en eschapperay-je?— Ouy, dit-il, mais mourras en guerre dedans douze ans pour le plus tart, et seras tué d'artillerie, car autrement ne finirois-tu pas tes jours, car tu es trop aymé de ceulx qui sont soubs ta charge, qui pour mourir ne te laisseroient en péril. » Bref, ce fut une droicte farce des propos que chascun lui demanda. Il voyoit qu'entre tous les cappitaines le duc de Nemours faisoit grande privaulté au seigneur de la Palisse et au bon chevalier. Il les tira tous deux à part et leur dit en son langaige : « Messeigneurs, je voy bien que vous aymez fort ce gentil prince icy, lequel est vostre chef; aussi le mérite-t-il bien, car sa face à merveilles démonstre sa bonne nature. Donnez-vous garde de luy le jour de la bataille, car il est pour y demourer. S'il en eschappe, ce sera ung des grans et eslevés personnages qui soit jamais sorti de France; mais je trouve grosse difficulté qu'il en puisse eschapper; et pour ce pensez-y bien : car je veux que vous me tranchez la teste si jamais homme fut en si grant hazart de mort qu'il sera.» Hélas!

mauldite soit l'heure de quoy il dit si bien vérité. Le prince de Nemours leur demanda en soubsriant : « Qu'est-ce qu'il vous dit, Messeigneurs ? » Le bon chevalier respondit, qui changea de propos. Sur ces entrefaictes arriva en la compaignie ung adventurier, gentil compaignon, mais assez vicieux, qu'on appeloit Jacquyn Caumont, et portoit quelque enseigne ès bendes du cappitaine Molart. Il se voulut faire feste comme les autres, et vint à l'astrologue qu'il tira à part, et commencea à luy dire : « Vienca, bougre, et dis-moi ma bonne adventure. » L'autre se sentit injurié, et respondit en homme courroucé : « Va, va, je ne te diray riens. » Il y avoit beaucoup de gentilshommes en présence, lesquels dirent à Jacquyn : « Cappitaine, vous avez tort ; vous voulez en tirer du passe-temps, et luy dictes injures. » Alors il revint peu à peu et parla plus doulcement, en luy disant : « Maistre mon amy, si je t'ay dit quelque folle parolle, je t'en prie, pardonne-moy. » Il fist tant qu'il le rapaisa, puis luy monstra sa main. Quand il l'eut vue, luy respondit en son langaige : « Je t'en prie, ne me demandes riens, car je ne te diray chose qui vaille. » Toute la compaignie qui estoit là se print à rire, et Jacquyn, bien marry de ce que les autres ryoient, dist encore à l'astrologue : « C'est tout ung ; dis-moy que c'est. Je sçay bien que je ne suis pas cocu, car je n'ay point de femme. » Quand il se veit ainsi pressé, luy dist : « Veulx-tu sçavoir de ton affaire ?— Ouy, dist Jacquyn.—Or, pense doncques à ton ame de bonne heure, dist l'astrologue, car devant qu'il soit trois moys, tu seras pendu et estranglé. » Et de rire par les escoutans de plus belle, lesquels n'eussent jamais pensé que le cas adviensist ; car il n'y avoit nulle apparence, pour ce qu'il estoit en crédit parmy les gens de pied, et aussi qu'ils pensoient que le maistre l'eust dit pour ce que Jacquyn dans le commencement l'avoit injurié ; mais il ne fut rien si vray. Et comme on dict en ung commun proverbe : « Qui a à pendre ne peut noyer, » je vous diray ce qui advint de luy. Deux ou trois jours après que le duc de Nemours fut arrivé au Fynal, qui est ung gros villaige au milieu duquel passe ung canal, qui va cheoir au Pau, et y avoit ung pont de boys pour aller d'ung costé à l'autre (de jour en jour, en ce canal, arrivoient plus de cent barques qui venoient de Ferrare, et apportoient toutes manières de victuailles aulx François), ung jour que Jacquyn eust bien souppé, vint environ neuf heures de nuyt, à force torches et tabourins de Suysses, au logis de monseigneur de Molart, son cappitaine, armé de toutes pièces, et monté sur ung fort beau coursier, en ordre comme un Sainct-Georges, car de sa soulde ou du pillage il estoit très bien vestu. Quand monseigneur de Molart le veit en ceste sorte et veu l'heure que c'estoit se print à rire. Il luy dist : « Comment, cappitaine Jacquyn, voulez-vous laisser la picque ?—Nenny, non, dist-il, monseigneur ; mais je vous supplie, menez-moy au logis de monseigneur de Nemours, et que devant luy il me voye rompre ceste lance que je tiens, afin qu'il ait congnoissance si ung saulte-buisson ne courra pas si bien ung boys que une haridelle. » Le cappitaine Molart connut que la matière valoit bien la peine de venir jusques à fin, et que le seigneur duc de Nemours et toute la compaignie s'en pourroit resjouyr. Si mena Jacquyn, qui passa tout à cheval pardessus ce pont de boys qui traversoit le canal. Or, venu qu'il feust devant le logis du duc de Nemours, qui desjà en estoit adverty, et descendu de sondit logis, ensemble la compaignie qui estoit avecques luy pour en avoir le passe-temps, quand ils furent sur la rue, Jacquyn mieulx garny de vin que d'autres choses, avecques force torches, en sorte qu'on y voyoit comme en plein jour, se mist sur les rencs. Alors le duc de Nemours luy escrie : « Cappitaine, est-ce pour l'amour de vostre dame ou de moy que voulez rompre ceste lance ? » Il respondit, en parlant de Dieu à la manière des adventuriers, que c'estoit pour l'amour de luy, et qu'il estoit homme pour servir le roy à pied et à cheval. Si baissa la vue et fit sa course tellement quellement, mais il ne sceut rompre sa lance. Il recourut encores ung coup, et en fit autant, puis la tierce et quarte fois. Quand on veit qu'il ne faisoit autre chose, il fascha la compaignie et le laissa-on là. Il avoit fort eschauffé son cheval, de sorte qu'il alloit toujours sautelant, joinct aussi qu'il ne le menoit guères bien, luy donnant de l'espron sans propos, de façon que, quand il fut sur ce pont de boys, le chatoilloit toujours. Il avoit ung peu pluviné, de sorte que en faisant ung petit sault les quatre pieds luy vont fouyr ; et tombèrent homme et cheval dedans le canal, où pour le

moins y avoit demy-lance d'eaue. Ceulx qu estoient de sa compaignie s'escrièrent : « A l'ayde! à l'ayde! » D'en hault ne pouvoit-on luy donner secours : car ce canal estoit fait comme ung fossé à font de cuve; et sans le grant nombre de barques qui estoient là, on n'en eust veu jamais pied ne main. Le cheval se deffit de son homme et nagea plus de demy-quart d'heure avant qu'il sceust trouver moyen d'eschapper. Jacquyn, le vaillant homme d'armes, grenouilla en l'eau longuement; mais enfin, comme par miracle, fut pesché et saulvé par ceulx qui estoient ès barques, mais plus mort que vif. Incontinent fut désarmé et pendu par les pieds, et gecta par sa bouche deux ou trois seaulx d'eaue, et fut plus de six heures sans parler. Toutesfois les médecins de monseigneur le duc de Nemours le vindrent veoir; et fut si bien secouru que dedans deux jours fut aussi sain et gaillart que jamais. Il ne fault pas demander si de ses compaignons adventuriers fut mocqué à double carillon. Mais il fut réellement pendu le mardy de Pasques en suyvant qu'avoit esté la furieuse journée de Ravenne, comme vous orrez. Estant ce gentil duc de Nemours au Fynal, attendant toujours des nouvelles des ennemys, se partit ung jour entre les autres, et alla visiter le duc et la duchesse de Ferrare en leur ville. Il demoura cinq ou six jours en joyeulx passe-temps, et emporta les couleurs de la duchesse, qui estoient de gris et noir, puis s'en retourna en son camp où il eust certaines nouvelles que, sans secourir la ville de Bolongne, elle et ceulx qui estoient dedans s'en alloient perdus; par quoy assembla tous les cappitaines pour y adviser : si fut conclu qu'on yroit lever le siége. Il faisoit assez mauvais chevaucher, comme en la fin du moys de janvier ; toutesfois il partit du Fynal et print son chemin droit à Bolongne ; durant son voyage advint gros inconvénient, car la ville de Bresse fut reprinse par les Véniciens, comme vous entendrez.

CHAPITRE XLVIII.

Comment messire André Grit, provisadour de la Seigneurie, par le moyen du conte Loys Advogadre, reprint la ville de Bresse.

Les Véniciens taschoient tous les jours entre autres choses de trouver le moyen à remettre la ville de Bresse entre les mains de la Seigneurie, qui est une des belles cités de l'Europe, des plus fortes, et garnye de tous vivres que l'on sçauroit souhaiter pour nature substanter. Dedans icelle sourdent tant de belles fontaines que c'est ung vray paradis terrestre. Il y a trois vallées qui viennent, entre les montaignes, eulx joindre à ladicte ville, dont l'une vient des Almaignes, et les deux autres d'entre le Tyrol et Venize, et s'appellent la val Camonegue, la val Tropye, la val Zobie, et par l'une de ces trois se peult tousjours donner secours à la ville, laquelle estoit garnye de gens du roy de France; et en estoit gouverneur le seigneur du Lude, et cappitaine du chasteau ung cappitaine du pays des Basques, nommé Hergoye. La grande voulenté qu'avoient les Véniciens de reprendre Bresse n'estoit pas fondée sans raison, car par là affamoient ceulx qui estoient dedans Véronne, et faisoient barbe à ceulx qui vouldroient partir de Milan pour leur en faire porter; mais ils ne pouvoient trouver moyen de la ravoir, ny aussi surprendre ceulx qui la gardoient, sans avoir intelligence dedans à quelque gros personnage. Et quoique les habitans fussent bons à Sainct-Marc, personne ne s'osoit aventurer, parce que le feu seigneur de Conty et le bon chevalier, pour une surprise qui leur cuyda estre faicte peu de temps auparavant, avoient fait coupper la teste à ung des plus apparens de la ville, le comte Jehan de Martinengo, qui estoit le chef. Plusieurs autres furent confinés en France; mais le dyable, ennemy de tout humain repos, voulut user de sa science et va semer la discention en ladicte ville, entre deux grosses maisons, l'une de Gambare et l'autre Advogadre; mais celle de Gambare estoit beaucoup plus favorisée des François. Ung jour s'esmeut ung desbat entre deux des enfans du comte de Gambare et du comte Loys Advogadre, de sorte que celluy de Gambare, qui estoit bien accompaigné, blessa oultragesement l'autre. Ledict comte Loys Advogadre ne s'en feust sceu venger, car la force n'estoit pas sienne en la ville, si s'en estoit venu à Milan. Aucun temps avoit esté vers le duc de Nemours pour en avoir la justice et réparation. Le bon prince le vouloit; et commanda commission afin d'en faire l'information et de rendre à chascun son droit. Je ne sçay comment il alla, mais enfin n'en eut autre chose ; parquoy,

comme homme injurié à tort, sans en pouvoir avoir raison, se désespéra, et délibéra de retourner à son naturel; et faisant semblant d'aller huyt ou dix jours à une sienne possession, s'en va jusques à Venise, devers le duc, les induyre à regaigner et remettre en leurs mains la bonne ville de Bresse, et de ce leur bailla les moyens qu'il falloit tenir, qui pour l'heure sortirent à bon effect. S'il fut le bien venu, ne fault pas demander, car la ville de Bresse est la fillole de Sant-Marco. Il fut festoyé trois ou quatre jours comme ung roy; durant lequel temps prindrent conclusion en leur affaire; et luy fut promis que, au jour par eulx prins et assigné, n'y avoit nulle faulte que messire André Grit ne se trouvast devant la ville avecques sept ou huyt mille hommes de guerre, sans les villains des montaignes qui descendroient, et que cependant il allast gaigner gens en la ville et faire ses préparatifs. Il s'en vint, et secrètement gaigna et tira à sa cordelle la pluspart des habitans; le seigneur du Lude ne se fioit pas trop en eulx, et faisoit chascun jour bon guet; mais il estoit bien mal accompaigné pour se deffendre contre la commune s'ils eussent eu mauvais vouloir, comme tous eurent ou la pluspart; car cinq ou six jours après, à ung matin, au point du jour, vindrent les Véniciens à une des portes qu'ils trouvèrent garnye de gens pour la deffendre: si firent sonner l'alarme. Le seigneur du Lude se mit incontinent en ordre pour là y ayde donner, mais en amusant les François à la porte, partie des ennemys rompirent certaines grilles de fer par où sortaient les immondices de la ville, et commencèrent à entrer dedans cryant: « Marco! Marco!.. » Quant et quant le seigneur Loys Advogadre se mist sus, et tous ceulx de sa faction, de sorte qu'on eust veu toute la ville en armes. Quand le povre seigneur du Lude veit qu'il estoit trahy, fit sonner la retraicte à ses gens, et au mieulx qu'il luy fut possible, avecques eulx se retira au chasteau; mais tous les chevaulx, harnoys, et habillemens y demeurèrent. La comtesse de Gambare, qui estoit Françoise, et tous ceulx qui tenoient le party du roy de France s'y sauvèrent. Sur ces entrefaictes furent les portes ouvertes et mis le seigneur André Grit dedans. Une grosse pitié fut, car tous les François trouvés dedans, sans en prendre ung à mercy, furent mis en pièces. Mais ils le comparèrent après, comme vous verrez. La première chose que fit faire le comte Loys Advogadre quand il veit sa force, ce fut d'aller aux maisons de ceulx de Gambare, lesquelles il fit toutes ruyner et desmolir. Le providadour congneut bien que ce n'estoit pas le plus fort d'avoir eu la ville s'il n'avoit le chasteau, car par là pourroit estre aysément reprinse. Si l'envoya par un trompette sommer incontinent; mais il perdit sa peine, car trop estoit garny de gaillarde chevalerie. Toutesfois au peuple qui estoit entré les vivres n'eussent guère duré; et davantage le providadour le fit canonner à merveilles, et y eut grosse breche faicte. Davantage fist soubdainement dresser deux engins en forme de grues pour approcher de la place, lesquels portoient bien chascun cent hommes de front. Bref ils firent tout ce que possible estoit de faire pour prendre le chasteau. Le seigneur du Lude et le cappitaine Herigoye, bien estonnés de la trahyson, dépeschèrent ung homme devers le duc de Nemours, qui estoit allé avecques toute sa puissance à Bolongne, en l'advertissant que, s'ils n'estoient secourus dedans huyt jours, ils estoient perdus. Le messagier, combien que tous les passages fussent gardés, eschappa et fit si bonne diligence qu'il arriva devant Bolongne, le jour mesme que le gentil duc avoit rafreschy la ville de gens et de vivres. Les lettres luy furent présentées, que le bon prince ouvrit et leut. Il fut esbahy quand il entendit l'inconvénient de Bresse; car c'estoit, après le chasteau de Milan, la place que les François eussent en Ytalie de plus grosse importance. Les cappitaines réunis conclurent qu'il falloit retourner et la reprendre s'il estoit possible; ce qu'ils pensoient aysé à exécuter pourveu que le chasteau ne se perdist. Chascun alors fist trousser son cas, et se mirent en chemin.

CHAPITRE XLIX.

De la grande diligence du duc de Nemours pour reprendre Bresse, et comment il défit en chemin le cappitaine général des Véniciens et cinq ou six mille hommes.

Quand messire André Grit fut maistre de Bresse et eut assiégé le chasteau, comme vous avez entendu, ne se tint pas à tant; mais bien congnoissant que dès que le duc de Nemours, qui estoit allé lever le siége de Bolongne, en

seroit adverty soubdain retourneroit, par quoy, s'il ne se trouvoit fort dedans la ville et aussi puissant que pour combattre aux champs, seroit en danger d'estre perdu, il escripvit une lettre à la Seigneurie, qu'il envoya en extresme diligence; et en icelle leur faisoit entendre qu'il estoit plus que nécessaire que pour conserver la ville de Bresse, par luy prise, ils envoyassent secours si puissant que ce feust pour se deffendre et à ung besoing donner la bataille au camp des François. Sa demande fut trouvée raisonnable et de grosse importance. Si fut incontinent mandé à messire Jehan Paule Baillon, lors cappitaine général de ceste Seigneurie, qu'il eust nuyt et jour à marcher, accompaigné de quatre cens hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, et qu'il s'en allast gecter dedans Bresse. Quand il eut le vouloir de la Seigneurie entendu, se mist à son debvoir et à chemin au plus tost qu'il peut. De l'autre costé marchoit le duc de Nemours, si diligemment qu'ung chevaucheur sur ung courtault de cent escus n'eust sceu faire plus de pays qu'il en faisoit en ung jour avecques toute son armée. Et tant fist qu'il arriva près d'ung chasteau appellé Valège, qui tenoit pour le roi de France, et lequel cuydoit prendre le cappitaine Jehan Baillon en passant; et ce qu'il s'y amusa porta grant dommage, car le duc de Nemours en fut adverty, lequel fit faire ce jour-là à son armée, en fin cueur d'hyver, comme à la my-février, trente milles de pays, de façon qu'il se trouva plus près de Bresse que ledict cappitaine Baillon, qui en ung passage fut rencontré des François. Il avoit cinq ou six pièces d'artillerie, lesquelles il fit deslacher, dont de l'une fut tué le porte enseigne du seigneur de Théligny, cappitaine moult à louer, lequel menoit avecques le bon chevalier les premiers coureurs. Toute la nuyt le bon chevalier avoit eu la fiebvre, et n'estoit point armé, ains estoit en une robbe de velous noir à chevaucher; mais quand il veit qu'il falloit combattre, emprunta ung halecret d'ung adventurier, qu'il mist sur sadicte robbe, et monta sur ung gaillart coursier; puis avecques son compaignon, le seigneur de Théligny, marcha droit aulx ennemys. La grosse troppe de l'avant-garde des François estoit encores bien loing; toutesfois ils ne laissèrent point de charger; et y eut dure et aspre rencontre, qui dura, toujours combattant, ung quart-d'heure. Cependant en vindrent nouvelles au camp; si furent les François refreschis de gens; mais quand le cappitaine de la Seigneurie les veit approcher, tourna le dos, se retirant de là où il estoit venu. Il fut chassé longuement, mais jamais ne peut estre pris. Ses gens de pied y demourèrent, son artillerie et la plupart de ses gens de cheval. Ce fut une gorgiase deffaicte et prouffitable aux François, car s'il fussent entrés dedans Bresse, jamais n'auroit esté reprise. De ceste tant bonne rencontre fut marry et joyeulx le duc de Nemours: joyeulx de ce qu'il estoit victorieux et marry de ce qu'il ne s'y estoit pas trouvé. Ces nouvelles furent bientost sceues au chasteau de Bresse, où ils firent feu de joye en cinq ou six lieux, car par là se trouvoient asseurés d'estre secourus en deux jours; mais s'ils en avoient joye au chasteau, ils en eurent bien autant de mélencolie en la ville, congnoissant que c'estoit leur destruction; et se fussent voulentiers retournés les habitans, lesquels vindrent supplier à messire André Grit qu'il se retirast; mais il n'en voulut riens faire, dont mal luy en print. Le duc de Nemours s'en vint, après la deffaicte de Jehan Paule Baillon, loger à vint milles de Bresse, et lendemain au pied du chasteau. En marchant, il se trouva quelque nombre de villains, assemblés en ung petit village, lesquels voulurent tenir fort, mais enfin furent tous mis en pièces. Quand l'armée des François fut arrivée, incontinent montèrent au chasteau quelques cappitaines pour reconforter le seigneur du Lude et le cappitaine Hérigoye. Il y fut porté force vivres; dont de joye tirèrent dix-huyt ou vingt coups d'artillerie en la ville, dont de telle feste se feussent bien passés les habitans. Le lendemain monta le seigneur de Nemours au chasteau; aussi firent les cappitaines et toute l'armée, où il fut conclu de donner l'assault à la ville, qui fut aspre, dur et cruel.

CHAPITRE L.

Comment le duc de Nemours reprit Bresse, où le bon chevalier acquit grant honneur, et comment il fut blessé quasi à mort.

Le duc de Nemours assembla tous ses cappitaines pour sçavoir qu'il estoit de faire, car dedans la ville y avoit gros nombre de gens,

comme huyt mille hommes de guerre et douze ou quatorze mille villains du pays qui s'estoient avecques eulx assemblés, et si estoit la ville forte à merveilles. Ung bien y avoit, qu'on descendoit du chasteau dans la citadelle sans trouver fossé qui guères donnast empeschement. En toute l'armée de France n'estoient point alors plus de douze mille combattans, car une grosse partie estoit demourée à Boulogne. Toutesfois, au peu de nombre qui y estoit n'y avoit que redire, car c'estoit toute fleur de chevalerie, et cent ans auparavant n'avoit esté veu pour le nombre plus gaillarde compaignie. Ce gentil duc de Nemours avoit tant gaigné le cueur des gentilshommes et des adventuriers qu'ils fussent tous morts pour luy. Eulx assemblés au conseil, fut demandé par ledit seigneur à tous les cappitaines leur advis, que chascun dist au mieulx qu'il sceut; et pour conclusion fut ordonné qu'on donneroit l'assault sur les huyt ou neuf heures lendemain matin; et telle fut l'ordonnance : c'est que le seigneur de Molart avecques ses gens de pied conduyroit la première pointe, mais devant luy yroient le cappitaine Hérigoye et ses gens escarmoucher; après en une troppe marcheroient : ce cappitaine Jacob, que l'empereur Maximilian avoit devant Padoue en la bende du prince de Hanolt (mais par moyens fut gaigné au service du roy de France, et avoit alors deux mille lansquenets), les cappitaines Bonnet, Maugiron, le bastard de Clèves et autres, jusques au nombre de sept mille hommes, et le duc de Nemours. Les gentilshommes que conduisoit le grand séneschal de Normandie, avecques la plus grosse force de la gendarmerie à pied marcheroient à leur costé, l'armet en teste et la cuyrasse sur le dos; et monseigneur d'Alègre seroit à cheval à la porte Sainct-Jehan, qui estoit la seule porte que les ennemys tenoient ouverte, car ils avoient muré les autres avecques trois cens hommes d'armes pour garder que nul ne sortist. Le vertueux cappitaine de la Palisse ne se trouva point à l'assault, car le soir de devant il avoit esté blessé en la teste d'ung esclat, par ung coup de canon qu'on avoit tiré de la ville au chasteau. Ceste ordonnance faicte, chascun la trouva bonne, excepté le bon chevalier, qui dist au duc de Nemours : « Monseigneur, saulve vostre révérence et de tous messeigneurs, il me semble qu'il faut faire une chose dont nous ne parlons pas; c'est que vous envoyez monseigneur de Molart faire la première pointe; de luy je suis asseuré qu'il ne reculera point, ne beaucoup de gens valeureux qu'il a avecques luy; mais si les ennemys ont gens d'estoffe et congnoissans bien la guerre, comme je croy que ouy, sachez qu'ils les mettront à la pointe, et pareillement leurs hacquebutiers. Or, en tels affaires, s'il est possible, ne faut jamais reculer; et si d'adventure ils repoussoient nosdits gens de pied et qu'ils ne fussent soutenus de gendarmerie, il y pourroit avoir gros désordre; par quoy je suis d'advis que avecques mondit seigneur de Molart on mecte cent ou cent cinquante hommes d'armes qui seront pour beaucoup mieulx soustenir le faix que les gens de pied qui ne sont pas ainsy armés. » Lors dist le duc de Nemours : « Vous dictes vray, monseigneur de Bayart; mais qui est le cappitaine qui se vouldra mestre à la mercy de leurs hacquebutes? — Ce sera moy, s'il vous plaist, monseigneur, respondit le bon chevalier, et croyez que la compaignie dont j'ai la charge fera aujourd'hui de l'honneur au roy de France et à vous. » N'y eut cappitaine qui n'entre-regarda l'ung l'autre, car sans point de faulte le fait estoit dangereux. Toutesfois il demanda la charge et elle lui demoura. Quand tout fut conclud, encores dist le duc de Nemours : « Messeigneurs, il fault que selon Dieu nous regardions à une chose. Vous voyez bien que si ceste ville se prend d'assault elle sera ruynée et pillée, et tous ceulx de dedans morts, qui seroit une grosse pitié. Il faut encore savoir d'eulx s'ils se voudroient point rendre. » Cela fut trouvé bon; et le lendemain matin y fut envoyée une des trompettes, qui sonna dès ce qu'il fut sorti du chasteau et marcha jusques au premier rempart des ennemys, où estoient le providadour et tous les cappitaines. La trompette demanda à entrer dedans la ville; on luy dist qu'il n'entreroit point, mais qu'il dit ce qu'il vouldroit et que c'estoient ceulx qui avoient puissance de luy respondre. Lors fit son message. Mais il luy fut respondu qu'il s'en pouvoit bien retourner, et que la ville estoit de la Seigneurie, qu'elle y demoureroit, et davantage garderoient bien que jamais François n'y mettroit le pied. Hélas! les povres habitans se fussent voulentiers rendus, mais ils ne furent pas les maistres. La trompette revint qui fit sa response; laquelle ouye, n'y eust plus

de délai. « Marchons, dist le duc de Nemours, au nom de Dieu et de monseigneur sainct Denys! » Les parolles ne furent pas si tost proférées que tabourins, trompettes et clérons ne sonnassent l'assault et l'alarme si impétueusement que aux couars les cheveulx leur dressoient en la teste et aux hardys le cueur leur croissoit au ventre. Les ennemys, oyans ce bruyt, deslaschèrent plusieurs coups d'artillerie, dont entre les autres ung coup de canon vint donner droit au beau milieu de la troppe du duc de Nemours, sans tuer ni blesser personne, qui fut quasy chose miraculeuse, considéré comme ils marchoient serrés. Alors se mist à marcher avant le seigneur de Molart et le cappitaine Hérigoye avecques leurs gens, et sur leur esle quant et quant le bon chevalier à pied, avecques toute sa compaignie qui estoient gens esleus, car la pluspart de ses gens d'armes avoient en leur temps esté cappitaines, mais ils aymoient mieulx estre de sa compaignie, à moins de bienfait la moictié, tant se faisoit aymer par ses vertus! Ils approchèrent du premier rempart, derrière lequel estoient les ennemys, qui commencèrent à tirer artillerie et leurs hacquebutes, dru comme mouches. Il avoit ung peu pluvyné ; le chasteau estoit en montaigne, et pour descendre en la ville on glissoit un peu ; mais le duc de Nemours, en monstrant qu'il ne vouloit pas demourer des derniers, osta ses souliers et se mist en eschapin de chausses. A son exemple le firent plusieurs autres, car à vray dire ils s'en soutenoient mieulx. Le bon chevalier et le seigneur de Molart combattirent à ce rempart furieusement ; aussi fut-il merveilleusement bien deffendu. Les François cryoient : « France ! France ! » ceulx de la compaignie du bon chevalier s'escryoient : « Bayart ! Bayart ! » les ennemys cryoient : « Marco ! Marco ! » Bref ils faisoient tant de bruyt que les hacquebutes ne povoient estre ouyes. Messire André Grit donnoit merveilleux courage à ses gens, et en son langage ytalien leur disoit : « Tenons bon, mes amys, les François seront bientost lassés ; ils n'ont que la première pointe ; et si ce Bayart estoit deffaict, jamais les autres n'approcheroient. » Il estoit bien abusé, car s'il avoit grant cueur de deffendre, les François l'avoient cent fois plus grant pour entrer dedans ; et vont livrer ung assault merveilleux, par lequel ils repoussèrent ung peu les Véniciens. Quoy voyant le bon chevalier, commencea à dire : « Dedans, dedans, compaignons ! ils sont nostres ; marchez, tout est deffaict. » Luy-mesme entra le premier et passa le rempart, et après luy plus de mille, de sorte qu'ils gaignèrent le premier fort, qui ne fut pas sans se bien battre ; et y en demoura de tous les costés, mais peu de François. Le bon chevalier eut ung coup de picque dedans le hault de la cuysse ; et entra si avant que le bout rompit, et demoura le fer et ung bout du fust dedans. Bien cuyda estre frappé à mort de la douleur qu'il sentit. Si commencea à dire au seigneur de Molart : « Compaignon, faites marcher vos gens ; la ville est gaignée ; de moy je ne sçauroys passer oultre, car je suis mort. » Le sang luy sortoit en habondance ; si luy fut force ou là mourir sans confession, ou se retirer hors de la foulle avec deux de ses archiers, lesquels luy estanchèrent au mieulx qu'ils peurent la playe avecques leurs chemises qu'ils deschirèrent et rompirent pour ce faire. Le povre seigneur de Molart, qui ploroit amèrement la perte de son amy et voisin, car tous deux estoient de l'escarlate des gentils-hommes, comme ung lyon furieux, délibéré le venger, commencea rudement à pousser ; et le bon duc de Nemours, qui entendit en passant avoir le premier fort esté gaigné par le bon chevalier, mais qu'il avoit esté blessé à mort, si luy-mesme eust eu le coup n'eust pas eu plus de douleur ; et commencea à dire : « Eh ! messeigneurs mes amys, ne vengerons-nous pas sur ces villains la mort du plus accomply chevalier qui feust au monde ! Je vous prie que chascun songe de bien faire. » A sa venue furent Véniciens maltraités ; et guerpirent la citadelle, faysant myne se vouloir retirer vers la ville et lever le pont, car trop eussent eu affaire les François par ce moyen ; mais ils furent poursuivis si vivement qu'ils gaignèrent le palais ; et entrèrent pesle-mesle en la grant place, en laquelle estoient toutes leurs forces, la gendarmerie et chevaulx légiers bien à cheval avecques les gens de pied en bataille bien ordonnée selon leur fortune. Là se monstrèrent lansquenets et adventuriers françois gentils compaignons. Le cappitaine Bonnet y fist de grandes appertises d'armes, et sortant de la troppe de la longueur d'une picque, marcha droit aux ennemys, et fut aussi très bien suyvi. Le combat dura demy-heure ou plus. Les

cytadins et femmes de la ville gectoient des fenestres gros carreaux et pierres avecques eaue chaude, qui dommagea plus les François que les gens de guerre. Ce nonobstant, enfin furent les Véniciens deffaicts; et y demoura sur ceste grande place de si bien endormys qu'ils ne se réveilleront de cent ans sept à huyt mille. Les autres, voyans qu'il n'y faisoit pas trop seur, cherchèrent leurs eschappatoires de rue en rue; mais toujours de leur malheur trouvoient gens de guerre, qui les tuoient comme pourceaulx. Messire André Grit, le comte Loys Advogadre et autres cappitaines estoient à cheval, lesquels, quand ils veirent la rotte entièrement sur eulx, voulurent essayer le moyen de se saulver, et s'en allèrent droit à ceste porte Sainct-Jehan cuydans sortir. Si firent abaisser le pont, et cryoient: «Marco! Marco! Ytalie! Ytalie!» Mais c'estoit en voix de gens bien effrayés. Le pont ne fut jamais si tost baissé que le seigneur d'Alègre, gentil cappitaine et diligent, n'entrast dedans la ville avecques la gendarmerie qu'il avoit, et en s'escryant: « France! France! » chargea sur les Véniciens, lesquels tous, ou la plus grant part, porta par terre, et entre autres le comte Loys Advogadre, qui estoit monté sur une jument coursière pour courir cinquante milles sans repaistre. Le providadour veit bien qu'il estoit perdu sans remède, si plus attendoit; par quoy, après avoir couru de rue en rue pour eschapper à la fureur, descendit de son cheval, et se gecta en une maison, seulement avecques ung de ses gens, où il se mist en deffense quelque peu; mais doubtant plus gros inconvénient, fit enfin ouvrir le logis où il fut prins prisonnier. Bref, nul n'en eschappa qu'il ne feust mort ou prins; et fut ung des plus cruels assaulx qu'on eust jamais veus; car des morts, tant des gens de guerre de la Seigneurie que de ceulx de la ville, y eut nombre de plus de vingt mille, et de François ne s'en perdit jamais cinquante, qui fut grosse fortune. Or, quand plus n'y eut à qui combattre, chascun se mist au pillage parmy les maisons. Et y eut de grosses pitiés; car, comme povez entendre, en telles affaires s'en trouvent toujours quelques-ungs meschans, lesquels entrèrent dedans les monastères et firent beaucoup de dissolution, car ils pillèrent et desrobèrent en beaucoup de façons, de sorte qu'on estimoit le butin de la ville à trois millions d'escus. Cependant il n'est rien si certain que la prinse de Bresse fut la ruyne des François en Ytalie, car ils avoient tant gaigné à ceste ville de Bresse que chascun s'en retourna et laissa la guerre; et ils eussent fait bon mestier à la journée de Ravenne, que vous entendrez ci-après. Il fault sçavoir que devint le bon chevalier après qu'il eut gaigné le premier fort, et qu'on l'eust si lourdement blessé que contrainct avoit esté à son grant regret de demourer avecques deux de ses archiers. Quand ils veirent la cytadelle gaignée, en la première maison qu'ils trouvèrent démontèrent ung huys sur lequel ils le chargèrent, et le plus doulcement qu'ils peurent, avecques quelque ayde qu'ils trouvèrent, le portèrent en une maison la plus apparente qu'ils veirent à l'entour; c'estoit le logis d'ung fort riche gentilhomme, mais il s'en estoit fuy en ung monastère, et sa femme estoit demourée au logis en la garde de Nostre Seigneur, avecques deux belles filles qu'elle avoit, lesquelles estoient cachées dans ung grenier dessoubs du foing. Quand on vint heurter à sa porte, comme contente d'attendre la miséricorde de Dieu, la va ouvrir. Si veit le bon chevalier, que on apportoit ainsi blessé, lequel fist incontinent serrer la porte et mist deux archiers à l'huys, auxquels il dit: « Gardez sur vostre vie que personne n'entre céans, si ce ne sont de mes gens. Je suis asseuré que, quand on sçaura que c'est mon logis, personne ne s'efforcera d'y entrer. Et pour ce que, pour me secourir, je suis cause dont vous perdiez à gaigner quelque chose, ne vous souciez pas, vous n'y perdrez riens.» Les archiers firent son commandement; et luy fut porté en une fort belle chambre, en laquelle la dame du logis le mena elle-mesme; et se gectant à genoulx devant luy, parlant en ceste manière, rapportant son langage au françois: « Noble seigneur, je vous présente ceste maison et tout ce qui est dedans, car je sçay bien qu'elle est vostre par le debvoir de la guerre, mais que vostre plaisir soit me saulver l'honneur et la vie, et de deux jeunes filles que mon mary et moy avons, et qui sont prestes à maryer.» Le bon chevalier, qui oncques ne pensa meschanceté, luy respondit: « Madame, je ne sçay si je pourray eschapper de la playe que j'ay; mais tant que je vivray, à vous ne à vos filles ne sera fait desplaisir non plus que à ma personne. Gardez-les seulement en vos chambres, qu'elles ne se voyent point, et je vous asseure qu'il n'y a

homme en ma maison qui s'ingère d'entrer en lieu que ne le veuillez bien, vous asseurant au surplus que vous avez céans ung gentilhomme qui ne vous pillera point, mais vous feray toute la courtoysie que je pourray. » Quand la bonne dame l'ouyt si vertueusement parler, fut toute asseurée. Après il luy pria qu'elle enseignast quelque bon cyrurgien, et qui peust hastivement le venir habiller; ce qu'elle fist; et l'alla quérir elle-mesme avecques ung des archiers. Luy arrivé, visita la playe du bon chevalier, qui estoit grande et profonde; toutesfois il l'asseura qu'il n'y avoit nul dangier de mort. Au second appareil vint le veoir le cyrurgien du duc de Nemours, maistre Claude, qui depuis le pensa, de sorte qu'en moins d'ung mois fut prest à monter à cheval. Le bon chevalier habillé demanda à son hostesse où estoit son mary; la povre dame toute esplorée luy dist : « Sur ma foy, Monseigneur, je ne sçay s'il est mort ou vif. Bien me doubte, s'il est en vie, qu'il sera dans ung monastère où il a grosse congnoissance. — Dame, dit le bon chevalier, faites-le chercher, et je l'envoyerai quérir, en sorte qu'il n'aura point de mal. » Elle se fist enquérir où il estoit et le trouva. Puis fut envoyé quérir par le maistre d'hostel du bon chevalier, et par deux archiers qui l'amenèrent seurement; et à son arrivée eut de son hoste le bon chevalier joyeuse chère. Et luy dist qu'il ne se donnast point de mélancolie et qu'il n'avoit logé que de ses amys. Après la belle et glorieuse prinse de la ville de Bresse par les François, et que la fureur fut passée, se logea le victorieux duc de Nemours, qui n'estoit pas l'éfigie du dieu Mars, mais luy-mesme; et avant que boire ne manger assembla son conseil, où furent tous les cappitaines, afin d'ordonner ce qui estoit nécessaire de faire. Premier envoya chasser toutes manières de gens de guerre, qui estoient ès religions et églises, et fist retourner les dames au logis avecques leurs marys s'ils n'estoient plus prisonniers, et peu à peu les asseura. Il convint diligenter à vuyder les corps morts de la ville par peur de l'infection, où l'on fut trois jours entiers sans autre chose faire; et en trouva l'on vingt-deux mille et plus. Il donna les offices qui estoient vacans à gens qu'il pensoit bien qui les sceussent faire. Le procès du conte Advogadre fut fait; et eut la teste tranchée, et mis après en quartier; et deux autres de sa faction, dont l'ung s'appeloit Thomas del Duc, et l'autre Hyéronyme de Ryvè. Sept ou huyt jours fut à Bresse ce gentil duc de Nemours, où une fois le jour pour le moins alloit visiter le bon chevalier, lequel il reconfortoit le mieulx qu'il povoit, et luy disoit : « Eh, monseigneur de Bayart mon amy, pensez de vous guérir, car je sçay bien qu'il fauldra que nous donnions une bataille aux Espaignols entre cy et un moys; et si ainsi estoit, j'aymerois mieulx avoir perdu tout mon vaillant que n'y feussiez, tant j'ay grant fiance en vous. » Le bon chevalier respondit : « Croyez, monseigneur, que s'il est ainsi qu'il y ait bataille, tant pour le service du roy mon maistre que pour l'amour de vous, et pour mon honneur qui va devant, je m'y ferois plustost porter en lictière que je n'y feusse. » Le duc luy fit force présens selon sa puissance, et pour ung jour luy envoya cinq cens escus, lesquels il donna aux deux archiers qui estoient demourés avecques luy. Quand le roy de France fut adverty de la prinse de Bresse et de la belle victoire de son nepveu, croyez qu'il fut très joyeulx. Toutesfois il congnoissoit assez que, tant que ces Espaignols seroient rodans dedans la Lombardie, son Estat de Milan ne seroit jamais seur. Si en escrivoit chascun jour à son nepveu le duc de Nemours, le priant, tant affectueusement que possible luy estoit, qu'il luy gectast la guerre de Lombardie et mist peine d'en chasser les Espaignols, car il luy ennuyoit de soustenir les frais qu'il convenoit faire aux gens de pied qu'il avoit, et ne les povoit plus porter sans trop fouler son peuple, qui estoit chose en ce monde qu'il faisoit à plus grant regret. Davantage sçavoit bien que le roy d'Angleterre luy brassoit ung brouet pour descendre en France, et pareillement les Suysses, et que si cela advenoit luy seroit besoing de s'ayder de ses gens de guerre qu'il avoit en Ytalie; et enfin c'estoit en toutes ces lettres la conclusion : de donner bataille aux Espaignols, et les exterminer si loing qu'ils ne retournassent plus. Le duc de Nemours avoit si grand amour au roy son oncle qu'en toutes choses se vouloit garder de le courroucer. Et davantage il savoit certainement que ses lettres ne luy venoient pas sans grande raison. Si se mist en totalle délibération d'accomplir le commandement qui luy estoit fait touchant mettre fin à la guerre. Si assembla tous les cappitaines, gens de cheval et de

pied, et à belles petites journées marcha droit à Bolongne, où là auprès arriva en son camp le duc de Ferrare, auquel il bailla son avant-garde à conduire avecques le seigneur de la Palisse; et tant alla qu'il trouva l'armée d'Espaigne et du pape à quinze milles de Bolongne, en ung lieu dit Castel Sainct-Pedro. C'estoit une des belles armées et des mieulx esquippées pour le nombre qu'on eust jamais veu. Domp Raymon de Cardonne, vis-roy de Naples, en estoit le chief et avoit en sa compaignie douze ou quatorze cens hommes d'armes, dont les huyt cens estoient bardés; ce n'estoit que or et azur. Il y avoit douze mille hommes de pied seulement, deux mille Ytaliens soubs la charge d'ung cappitaine Ramassot, et dix mille Espaignols, Byscayns et Navarrès que conduisoit le comte Pedro Navarro; et de toute la troppe des gens de pied estoit cappitaine général; il avoit autresfois mené ses gens en Barbarye contre les Mores, et avecques eulx avoit gaigné deux ou trois batailles. Bref c'estoient tous gens aguerris à merveilles. Quand le gentil duc de Nemours les eut approchés, commencèrent les Espaignols toujours à eulx retirer le long de la montaigne, et les François tenoient la plaine. Si furent bien trois sepmaines ou ung moys qu'ils estoient toujours les uns des autres à six ou sept milles, mais bien se logeoient toujours les Espaignols en lieu fort, et souvent s'escarmouchoient ensemble, en façon que prisonniers se prenoient quasi tous les jours. Tant y a que tous les prisonniers françois rapportoient que c'estoit une triumphe de veoir l'armée des Espaignols. Toutesfois le gentil duc de Nemours ne tous ses cappitaines et gens de guerre ne désiroient autre chose que les combattre, mais qu'on les trouvast en lieu marchant. Ceste finesse avoient, que toujours se tenoient en fort; et encores les y alla l'on quérir le jour de la bataille de Ravenne, comme vous orrez. Mais premier parleray comment le bon chevalier partit de Bresse pour s'en aller après le duc de Nemours, et de la grande courtoysie qu'il fist à son hostesse.

CHAPITRE LI.

Comment le bon chevalier partit de Bresse, de la grande courtoysie qu'il fit à son hostesse au partir, et comment il arriva devant la ville de Ravenne.

Environ ung moys ou cinq sepmaines fut le bon chevalier sans sortir du lict; dont bien luy ennuyoit, car chascun jour avoit des nouvelles du camp des François, comment ils approchoient les Espaignols, et l'on espéroit de jour en jour la bataille, qui à son grant regret auroit esté donnée sans luy. Si se voulust lever ung jour, et marcha parmy la chambre pour sçavoir s'il se pourroit soustenir. Ung peu se trouva foible, mais le grand cueur qu'il avoit ne luy donna pas le loisir d'y longuement songer; il envoya quérir le cyrurgien qui le pensoit et luy dist: « Mon amy, dites-moy s'il y a point de dangier de me mettre à chemin; il me semble que je suis guéry, ou peu s'en fault; et vous promets, ma foy, que, à mon jugement, le demourer d'ores-en-avant me pourra plus nuyre que amender, car je me fasche merveilleusement. » Les serviteurs du bon chevalier avoient desjà dist au cyrurgien le grand désir qu'il avoit d'estre à la bataille, et qu'il ne regretoit autre chose; parquoy ce sçachant et aussi congnoissant sa complexion, luy dist: « Monseigneur, vostre playe n'est pas encore close; toutesfois par dedans elle est toute guérie. Vostre barbier vous verra habiller encores ceste foys; et mais que tous les jours au matin et au soir il y mette une petite tente et amplastre dont je luy bailleray l'oignement, il ne vous empirera point. Si n'y a nul dangier, car le grant mal de playe est au-dessus, et ne touchera point à la selle de vostre cheval. » Qui eut donné dix mille escus au bon chevalier, il n'eut pas esté si ayse. Son cyrurgien fut plus que contenté; et se délibéra partir dedans deux jours. La dame de son logis, qui se tenoit toujours sa prisonnière, ensemble son mary et ses enfans, et que les biens meubles qu'elle avoit estoient siens aussi, car ainsi en avoient fait les François aux autres maisons, comme elle le sçavoit bien, eut plusieurs ymaginations, considérant que si son hoste la vouloit traicter à la rigueur, il en tireroit douze mille escus, car ils en avoient deux mille de rentes. Si se délibéra luy faire quelque honneste présent; et elle l'avoit congneu si homme de bien et de si gentil cueur

que à son opinion se contenteroit gracieusement. Le matin dont le bon chevalier devoit desloger après disner, son hostesse, avecques ung de ses serviteurs portant une petite boete d'acier, entra en sa chambre, où elle trouva qu'il se reposoit en une chaire après soy estre fort pourmené, pour tousjours peu à peu essayer sa jambe. Elle se gecta à deux genoulx ; mais incontinent la releva et ne voulut jamais souffrir qu'elle dist une parolle que premier ne feust assise auprès de luy ; et puis commencea son propos en ceste manière : « Monseigneur, la grace que Dieu me fist, en la prise de ceste ville, de vous adresser dans ceste vostre maison, ne me fut pas moindre que d'avoir saulvé la vie à mon mary, la myenne et de mes deux filles, avecques leur honneur qu'elles doivent avoir plus cher ; et davantage, depuis que y arrivastes, ne m'a esté fait, ne au moindre de mes gens, une seule injure, mais toute courtoysie ; et n'y ont pris vos gens de tous les biens qu'ils y ont trouvés la valleur d'ung quatrin sans payer. Je suis assez advertye que mon mary, moy, mes enfans et tous ceulx de la maison sommes vos prisonniers, pour en faire et disposer à vostre bon plaisir, ensemble des biens qui sont céans ; mais, congnoissant la noblesse de vostre cueur, à qui nul autre ne pourroit attaindre, je suis venue vous supplier très humblement qu'il vous plaise avoir pitié de nous en eslargissant vostre accoustumée générosité. Vecy ung petit présent que nous vous faisons ; il vous plaira le prendre en gré. » Alors prit la boete que le serviteur tenoit, et l'ouvrit devant le bon chevalier, qui la veit pleine de beaux ducats. Le gentil seigneur, qui jamais en sa vie n'avoit fait cas d'argent, se prist à rire et dist : « Madame, combien de ducats y a-t-il dans ceste boete? » La povre femme eut paour qu'il feust courroucé d'en veoir si peu, luy dist : « Monseigneur, il n'y a que deux mille cinq cens ducats ; mais si vous n'estes content, en trouverons d'autres. » Alors il dist : « Ma foy, madame, quand vous me donneriez cens mille escus, ne m'auriez pas fait tant de bien que de la bonne chère que j'ay eue céans et de la bonne visitation que m'avez faicte, vous asseurant qu'en quelque lieu que je me trouve, vous aurez, tant que Dieu me donner avie, ung gentil-homme à vostre commandement. De vos ducats je n'en vueil point et vous remercie ; reprenez-les. Toute ma vie ay plus aymé beaucoup les gens que les escus, et ne pensez aucunement que je ne m'envoise aussi content de vous que si ceste ville estoit en vostre disposition et me l'eussiez donnée. » La bonne dame fut bien estonnée de se veoir esconduyte. Si se remist encores à genoulx, mais guères ne luy laissa le bon chevalier ; et relevée qu'elle fut, dist : « Monseigneur, je me sentirois à jamais la plus malheureuse femme du monde, si vous n'emportiez si peu de présent que je vous fais, qui n'est riens auprès de la courtoysie que m'avez cy-devant faicte et faictes encores à présent par vostre grande bonté. » Quand le bon chevalier la veit ainsi ferme et qu'elle faisoit le présent d'ung si hardy courage, dist : « Bien doncques, madame, je le prens pour l'amour de vous ; mais allez-moy quérir vos deux filles, car je leur vueil dire adieu. » La povre femme, qui cuydoit estre en paradis de quoy son présent avoit esté enfin accepté, alla quérir ses filles, lesquelles estoient fort belles, bonnes et bien enseignées, et avoient beaucoup donné de passe-temps au bon chevalier durant sa maladie, parce qu'elles sçavoient fort bien chanter, jouer du lut et de l'espinete, et fort bien besongner à l'esguille. Si furent amenées devant le bon chevalier, qui, cependant qu'elles s'accoustroient, fist mettre les ducats en trois parties, ès deux à chascune mille ducats et à l'autre cinq cens. Elles arrivées se vont gecter à genoulx, mais incontinent furent relevées ; puis la plus aisnée des deux commencea à dire : « Monseigneur, les deux povres pucelles à qui vous avez fait tant d'honneur que de les garder de toute injure viennent prendre congé de vous, en remerciant très humblement vostre seigneurie de la grace qu'elles ont receue, dont à jamais elles prieront Dieu pour vous. » Le bon chevalier, quasi larmoyant en voyant tant de doulceur et d'humilité dans ces deux belles filles, respondit : « Mes damoiselles, vous faictes ce que je devrois faire ; c'est de vous remercier de la bonne compaignie que vous m'avez faicte, dont je m'en sens fort tenu et obligé. Vous sçavez que gens de guerre ne sont pas voulentiers chargés de belles besognes pour présenter aux dames. De ma part, me desplaist bien fort que n'en suis bien garny pour vous en faire présent comme je suis tenu. Vecy vostre dame de mère qui m'a donné deux mille cinq cens ducats que vous voyez sur ceste table ; je vous en donne à

chascune mille pour vous ayder à maryer; et pour ma récompense vous prierez, s'il vous plaist, Dieu pour moy; autre chose ne vous demande.» Si leur mist les ducats en leurs tabliers, voulsissent ou non; puis s'adressa à son hostesse, à laquelle il dist: «Madame, je prendray ces cinq cens ducats à mon prouffit pour les départir aux povres religions de dames qui ont esté pillées; et vous en donne la charge, car entendrez mieulx où est la nécessité que toute autre; et sur cela je prens congé de vous.» Si leur toucha à toutes dans la main, à la mode d'Ytalie; lesquelles se mirent à genoulx, plorant si très fort qu'il sembloit qu'on les voulsist mener à la mort. Si dist la dame: «Fleur de chevalier, à qui riens ne se peut comparer, le benoist Saulveur et Rédempteur Jésus-Christ, qui souffrit mort et passion pour tous les pécheurs, le vous vueille rémunérer en ce monde-cy et en l'autre!» Après s'en retournèrent en leur chambre. Il fut temps de disner. Le bon chevalier fist appeller son maistre d'hostel, auquel il dist que tout feust prest pour monter à cheval sur le midy. Le gentilhomme du logis, qui jà avoit entendu par sa femme la grande courtoysie de son hoste, vint en sa chambre, et le genoil en terre le remercia cent mille fois en luy offrant sa personne et tous ses biens, desquels il luy dist qu'il povoit disposer comme siens à ses plaisirs et voulenté, dont le bon chevalier le remercia et le fist disner avecques luy. Et après ne demoura guère qu'il ne demanda ses chevaulx, car jà luy tardoit beaucoup qu'il n'estoit avecques la compaignie tant désirée, ayant belle paour que la bataille ne se donnast avant qu'il y feust. Ainsi qu'il sortoit de sa chambre pour monter, les deux belles filles du logis descendirent et luy firent chascune ung présent qu'elles avoient ouvré pendant sa maladie; l'ung estoit deux jolis et mignons bracelets faicts de beaulx cheveulx de fil d'or et d'argent, tant proprement que merveilles; l'autre estoit une bourse sur satin cramoisy, ouvrée moult subtilement. Grandement les remercia; et dist que le présent venoit de si bonnes mains qu'il l'estimoit dix mille escus; et pour plus les honorer se fist mettre les bracelets au bras, et la bourse mist en sa manche, les asseurant que tant qu'ils dureroient les porteroit pour l'amour d'elles. Sur ces parolles monta à cheval le bon chevalier, lequel fut accompaigné de son grant compaignon et parfaict amy le seigneur d'Aubigny, que le duc de Nemours avoit laissé pour la garde de la ville, et de plusieurs autres gentilshommes, deux ou trois mille; puis se dirent adieu. Les ungs retournèrent à Bresse et les autres au camp des François, où arriva le bon chevalier le mercredy au soir, septiesme jour d'avril devant Pasques. S'il fut receu du seigneur de Nemours, ensemble de tous les cappitaines, ne fault pas demander, et hommes d'armes et adventuriers en demenoient telle joye qu'il sembloit pour sa venue que l'armée en feust renforcée de dix mille hommes. Le camp estoit arrivé ce soir-là devant Ravenne et les ennemys en estoient à six milles; mais le lendemain, qui fut le jeudy sainct, s'en approchèrent à deux milles.

CHAPITRE LII.

Comment le siége fut mis par le noble duc de Nemours devant Ravenne, et comment plusieurs assaulx y furent donnés le vendredy sainct, où les François furent repoussés.

Quand le gentil duc de Nemours fut arrivé devant Ravenne, assembla tous les cappitaines à sçavoir qu'il estoit de faire, car le camp des François commenceoit fort à souffrir par faulte de vivres qui y venoient à moult grant peine, et y avoit desjà faulte de pain et de vin, parce que les Véniciens avoient coupé les vivres d'ung costé et que les Espaignols tenoient toute la coste de la Romaigne, de sorte qu'il failloit aux adventuriers manger chair et fromage par contraincte. Il y avoit encore ung gros inconvénient, dont le duc ne nul autre cappitaine n'estoient advertys; c'est que l'empereur avoit mandé aux cappitaines des lansquenets que, sur leur vie, eussent à se retirer incontinent sa lettre veue, et qu'ils n'eussent à combattre les Espaignols. Entre autres cappitaines almans, y en avoit deux principaulx; l'ung s'appelloit Philippes de Fribourg, et l'autre Jacob, qui gentil compaignon estoit, et de faict tous deux estoient vaillans hommes et duyts aux armes. Ceste lettre de l'empereur estoit tombée ès mains du cappitaine Jacob. Il estoit allé veoir le roi de France quelquefois dans son royaulme, où il luy fut faict quelque présens, de façon que son cueur fut tout françois. Pareillement ce duc de Nemours avoit tant gaigné de gens, que tous ceulx qu'il avoit avec luy feussent morts à sa requeste. Entre tous les cappitaines françois,

n'y en avoit nul que le cappitaine Jacob aymast tant qu'il faisoit le bon chevalier; et commencea ceste amour dès le premier voyage de l'empereur devant Padoue, en l'an 1509, où le roi de France luy envoya cinq ou six cens hommes d'armes de secours. Quand il eut veu la lettre, et sceu la venue du bon chevalier, le vint visiter à son logis avecques son truchement seulement; car de tout ce qu'il sçavoit de françois c'estoit: « Bon jour, Monseigneur. » Ils se firent grant chère l'ung à l'autre, comme la raison le vouloit, et devisèrent de plusieurs choses, sans que personne les ouyst. Enfin le cappitaine Jacob déclara au bon chevalier ce que l'empereur leur avoit mandé, et qu'il avoit encores les lettres que personne n'avoit veues que luy, et ne vouloit les monstrer à nul des ses compaignons; car il sçavoit bien que si leurs lansquenets en estoient advertis, la pluspart ne vouldroient point combattre et se retireroient; mais que de luy il avoit le serment du roi de France et sa soulde, et que pour mourir de cent mille morts ne feroit jamais ceste meschanceté qu'il ne combatist; mais qu'il se falloit haster, car il estoit impossible que l'empereur ne renvoyast bientost d'autres lettres, lesquelles pourroient venir à la notice des gens de guerre; et par ce moyen les François pourroient avoir trop de dommage; car les lansquenets estoient la tierce part de leur force, pour y en avoir environ cinq mille. Le bon chevalier, qui bien congnoissoit le gentil cueur du cappitaine Jacob, le loua merveilleusement; et luy dist par la bouche de son truchement: « Mon compaignon, mon amy, jamais vostre cueur ne pensa meschanceté. Vous m'avez dit autrefois qu'en Almaigne n'avez pas de grans biens; nostre maistre est riche et puissant comme assez entendez, et en ung jour vous en peut faire, dont serez riche et opulent toute vostre vie, car il vous ayme fort, et je le sçay bien; l'amour croistra davantage quand il sera informé de l'honneste tour que luy faictes à présent; et il le sçaura, aydant Dieu, quand moy-mesme je luy debverois dire. Velà monseigneur de Nemours, nostre chef, qui a mandé à son logis tous les cappitaines au conseil; allons-y vous et moy, et à part luy déclarerons ce que m'avez dict. — C'est bien advisé, dist le cappitaine Jacob, allons-y. » Le conseil dura longuement, et il y eut diverses opinions; les ungs ne conseilloient point le combattre, et ils avoient bonnes raisons, disans que s'ils perdoient ceste bataille, toute l'Ytalie estoit perdue pour le roy leur maistre, et que d'entre eulx nul n'en eschapperoit, puisqu'ils avoient trois ou quatre rivières à passer; que tout le monde estoit contre eulx, pape, roy d'Espaigne, Véniciens et Suysses, et que de l'empereur n'estoient point trop asseurés; par quoy faudroit mieulx temporiser que de se hasarder en ceste manière. Autres disoient qu'il convenoit combattre ou bien mourir de faim comme lasches et meschans, et que desjà estoient trop avant pour reculer. Le bon duc, qui avoit desjà parlé au bon chevalier et au cappitaine Jacob, avoit bien au long entendu ce que l'empereur avoit mandé, et sçavoit bien qu'il estoit force de combattre, aussi qu'il ne venoit poste que le roi de France ne luy mandast donner bataille, et qu'il attendoit l'heure d'estre assailly en son royaume par deux ou trois endroits. Il demanda toutesfois l'opinion du bon chevalier, lequel dist: « Monseigneur, vous sçavez que je ne vins qu'hier; je ne sçay riens de l'estat des ennemys. Messeigneurs mes compaignons qui les ont veus et escarmouchés tous les jours, qui s'y congnoissent mieulx que moy, je les ay ouys, les ungs louer la bataille, les autres la blasmer; et puisqu'il vous plaist m'en demander mon opinion, sauve votre révérence, je la vous diray. A congnoistre présentement l'estat des ennemys et de nous, il semble quasi difficile que puissions départir sans bataille. Jà avez faict vos approuches devant Ravenne, laquelle demain voulez canonner, et la breche faicte y donner l'assault. Jà estes adverty que le seigneur Marc-Antoine Colonne, qui est dedans depuis huyt ou dix jours, y est entré sous la promesse et foy jurée de domp Raymon de Cardonne, vis-roy de Naples, et chef de l'armée de nos ennemys, de son oncle le seigneur Fabricio Colonne, ensemble du comte Pedro Navarro et de tous les cappitaines, que, s'il peut tenir jusques à demain, ou pour le plus tard au jour de Pasques, qu'ils le viendront secourir. Or, lesdicts ennemys le monstrent bien, car ils sont aulx faulxbours de nostre armée. D'ung autre costé, tant plus séjournerez et plus malheureux deviendrons; car nos gens n'ont nuls vivres, et il fault que nos chevaulx vivent de ce que les saulles gectent à présent. Et puis vous voyez le roy nostre maistre qui chascun jour vous escript de don-

ner la bataille, et que non-seulement en vos mains repose la seureté de son duché de Milan, mais aussi tout son Estat de France, veu les ennemys qu'il a aujourd'hui. Par quoy, quant à moy, je suis d'advis qu'on la doibt donner, et y aller saigement, car nous avons affaire à gens cauteleux et bons combattans. Qu'elle ne soit dangereuse, si est; mais une chose me reconforte; les Espaignols ont esté depuis ung an dans ceste Romaigne, nourris comme le poisson dans l'eaue, et sont gras et replets; et nos gens ont eu et ont encores grant faulte de vivres, par quoy ils en auront plus longue alayne. Et nous n'ayons mestier d'autre chose; car qui plus long-temps combattra, le camp luy demourera.» Chascun commencea à rire du propos, car si bien luy advenoit à dire ce qu'il vouloit que tout homme y prenoit plaisir. Les seigneurs de Lautrec, de la Palisse, le grant séneschal de Normandie, le seigneur de Crussol, et tous ou la pluspart des cappitaines se tinrent à l'opinion du bon chevalier, qui estoit de donner la battaille; et dès l'heure en furent advertis tous les cappitaines de gens de cheval et de pied. Le lendemain, qui fut le vendredy sainct, fut canonnée la ville de Ravenne bien asprement, de sorte que les ennemys de leur camp entendoient bien à cler les coups de canon. Si délibérèrent, selon la promesse qu'ils avoient faicte, de secourir le seigneur Marc-Anthoine Colonne dans le jour de Pasques. Durant la batterie furent blessés deux vaillans cappitaines françois, l'ung le seigneur d'Espy, maistre de l'artillerie, et l'autre le seigneur de Chastillon, prévost de Paris, de coups de hacquebute, l'ung au bras, l'autre à la cuisse, dont depuis ils moururent à Ferrare, qui fut fort gros dommage. La breche faicte à la ville, ceulx qui avoient esté ordonnés pour l'assault, qui estoient deux cens hommes d'armes et trois mille hommes de pied, s'approuchèrent. Le reste de l'armée se mist en belle et triumphante ordonnance, laquelle désiréement ils attendoient; et mille ans avoit que gens ne furent plus délibérés qu'ils estoient, et à leurs gestes sembloient qu'ils alloient aux nopces. Si tindrent escorte trois ou quatre grosses heures à leurs gens ordonnés pour assaillir, lesquels firent à la ville de lourds et divers assaulx; et y fist très bien son debvoir le vicomte d'Estoges, lors lieutenant de messire Robert de la Marche, et le seigneur Frédéric de Bozolo, car plusieurs fois furent gectés du hault du fossé au bas. Si les assaillans faisoient bien leur debvoir, ceulx de la ville ne se faignoient pas. Et là estoit en personne le seigneur Marc-Anthoine Colonne, qui disoit à ses gens: « Messeigneurs, tenons bon, nous serons secourus demain ou dimanche, je vous en asseure sur mon honneur. La breche est fort petite; si nous sommes pris, il nous tournera à grande lascheté, et davantage il est fait de nous.» Tant bien les confortoit ce seigneur Marc-Anthoine que le cueur leur croissoit de plus en plus; et à dire aussi la vérité la breche n'estoit pas très raisonnable. Quand les François eurent donné cinq ou six assaulx et qu'ils veirent qu'en ceste sorte n'emporteroient pas la place, firent sonner la retraicte. Et Dieu leur en ayda bien, car s'ils l'eussent prise, jamais n'en n'eussent retiré les adventuriers pour le pillage, qui eust esté peult-estre occasion de perdre la bataille. Quand le duc de Nemours sceut que ses gens se retiroient de l'assault, il fit pareillement retirer l'armée pour le soir, afin d'eulx reposer, car d'heure en autre estoit attendu le combat, pour estre leurs ennemys à deux milles environ d'eulx. Le soir après souper, plusieurs cappitaines estoient au logis du duc de Nemours, devisans de plusieurs choses et mesmement de la bataille. Si icelluy seigneur de Nemours adressa la parolle au bon chevalier: « Monseigneur de Bayart, avant vostre venue, les Espaignols, par de nos gens qu'ils ont prins prisonniers, demandoient toujours si estiez point au camp; et à ce que j'en ay entendu font grosse estime de vostre personne. Je serois d'advis, s'il vous semble bon, car jà de long-temps connoissez leur manière de faire, que demain au matin eussent par vous quelque escarmouche, de sorte que les puissiez faire mettre en bataille et voyez leur contenance.» Le bon chevalier, qui pas mieulx ne demandoit, respondit: « Monseigneur, je vous promets ma foy que, Dieu aydant, devant qu'il soit demain midy, je les verray de si près que je vous en rapporteray des nouvelles.» Là estoit présent le baron de Béarn, lieutenant du duc de Nemours, lequel estoit adventurier chevalier, et toujours prest à l'escarmouche. Si pensa en soy-mesme que le bon chevalier seroit bien matin levé s'il la dressoit plus tost que luy; et assembla aulcuns de ses plus privés, auxquels il déclaira son vouloir, à ce qu'ils se tiensissent

prests au jour poignant. Vous orrez ce qu'il en advint.

CHAPITRE LIII.

D'une merveilleuse escarmouche qui fut entre les Espaignols et les François le jour devant la bataille de Ravenne, où le bon chevalier fit merveilles d'armes.

Suyvant la promesse que le bon chevalier avoit faicte au duc de Nemours, luy arrivé à son logis appella le cappitaine Pierrepont, son enseigne, son guydon et plusieurs autres de la compaignie, auxquels il dist: « Messeigneurs, j'ay promis à Monseigneur d'aller demain veoir les ennemys, et de luy en apporter des nouvelles bien au vray; il faut adviser comment nous ferons, à ce que nous y ayons honneur. Je suis délibéré de mener toute la compaignie, et demain desployer les enseignes de monseigneur de Lorraine, qui n'ont encores point esté veues; j'espère qu'elles nous porteront bonheur, et elles resjouiront bien plus que les cornetes. Vous, bastard du Fay, dist-il à son guydon, prendrez cinquante archiers et passerez le canal au dessoubs de l'artillerie des Espaignols, et yrez faire l'alarme dedans leur camp, le plus avant que vous pourrez, et quand vous verrez qu'il sera temps de vous retirer sans riens hazarder, le ferez jusques à ce que trouvez le cappitaine Pierrepont, qui sera à vostre queue avec trente hommes d'armes et le reste des archiers; et si tous deux estiez pressés, je seray après vous avec tout le reste de la compaignie pour vous secourir.» Chascun entendit bien ce qu'il avoit à faire, car non pas seulement les cappitaines de la compaignie, mais il n'y avoit homme d'armes en icelle qui ne méritast bien avoir charge soubs luy. Tout homme s'en alla reposer jusque à ce qu'ils ouyssent la trompette qui les esveilla au point du jour. Si furent desployées et mises au vent les enseignes du gentil duc de Lorraine qu'il faisoit fort beau veoir, et cela resjouyssoit les cueurs des gentilshommes de la compaignie qui commencèrent à marcher, ainsi que ordonné avoit esté le soir précédent, en trois bendes, à trois gects d'arc l'ung de l'autre. Rien ne sçavoit le bon chevalier de l'entreprise du baron de Béarn, qui desjà s'estoit mis aux champs et avoit dressé un chault alarme au camp des ennemys, tant qu'il l'avoit quasi tout mis en armes, et y fist ledit baron très bien son debvoir; mais enfin donna de la part des ennemys deux ou trois coups de canon dans sa troppe, dont de l'ung fut emporté le bras droit du fort gaillart gentil homme Bazillac, et d'ung autre fut tué le cheval du seigneur de Bresac, galant homme d'armes, et tous deux de la compaignie du duc de Nemours. Après ces coups d'artillerie, tout d'une flotte vont donner cent ou six vingts hommes d'armes espaignols et néapolitains sur le baron, qui contrainct fut de reculer le pas, du pas au trot, du trot au galop, tant que les premiers se vindrent embattre sur le bastard du Fay, qui s'arresta et en advertit le chevalier, lequel luy manda incontinent qu'il se gectast en la troppe du cappitaine Pierrepont, et luy mesme s'avança tant qu'il mist toute sa compaignie ensemble. Si veit retourner le baron de Béarn et ses gens quasi desconfits; et les suivoient Espaignols et Neapolitains hardiment et fièrement, lesquels repassèrent le canal après luy. Quand le bon chevalier les veit, commencea à cryer: « Avant, compaignons, secourons nos gens! » et dist à ceulx qui fuyoient: « Demourez, demourez, hommes d'armes, vous avez bon secours. » Si se mect le beau premier dans une troppe des ennemys de cent à cent vingt hommes d'armes. Il estoit trop aymé, et fut bien suivy. De la première pointe en fut porté par terre cinq ou six. Toutesfois les autres se mirent en deffense très honnestement; mais enfin tournèrent le dos et se misrent au grand galop droict au canal, lequel ils repassèrent à grosse diligence. L'alarme estoit desjà en leur camp, de sorte que tout estoit en bataille, gens de pied et de cheval. Ce nonobstant, le bon chevalier les mena battant et chassant jusques bien avant en leur dit camp, où il fist, et ceulx de sa compaignie, merveilles d'armes, car ils abattirent tentes et pavillons, et poussèrent par terre ce qu'ils trouvèrent. Le bon chevalier, qui avoit toujours l'œil au bois, va adviser une troppe de trois cens hommes d'armes qui venoient le grand trot serrés, en gens de guerre. Si dist au cappitaine Pierrepont: « Retirons-nous, car vecy trop gros effort. » La trompette sonna la retraicte, qui fut faicte sans perdre ung homme. Quand les Espaignols veirent qu'ils avoient passé le canal et qu'ils perdoient leur peine d'aller après eulx, se retirèrent. Bien en passa cinq ou six qui demandèrent à rompre leur

lance, mais le bon chevalier ne voulut jamais que homme tournast, combien qu'il en fust assez requis; mais il doubtoit que par lui se levast nouvelle escarmouche; et ses gens estoient assez travaillés pour le jour. Le bon duc de Nemours avoit sceu desjà comment l'affaire estoit allée, avant que le bon chevalier arrivast, auquel, quand il l'apperceut, combien que très dolent feust de l'inconvénient de Bazillac, le vint embrasser et luy dist : « C'est vous et vos semblables, monseigneur de Bayart, mon amy, qui doivent aller aux escarmouches, car bien saigement sçavez aller et retourner. » Tous ceulx qui estoient en ceste escarmouche disoient qu'oncques n'avoient veu homme faire tant d'armes ne qui mieulx entendist la guerre que le bon chevalier. Le lendemain y en eut une plus apre et cruelle, dont les François et Espaignols maudiront la journée toute leur vie.

CHAPITRE LIV.

De la cruelle bataille de Ravenne, où les Espaignols et Neapolitains furent desconfits, et de la mort du duc de Nemours.

Au retour de ceste chaulde escarmouche qu'avoit faicte le bon chevalier, furent assemblés tous les cappitaines, tant de cheval que de pied, au logis du vertueux duc de Nemours, le passepreux de tous ceulx qui furent deux mille ans a; car on ne lyra point en chronicque ni histoire, d'empereur, roy, prince ni autre seigneur qui, en si peu de temps, ait fait de si belles choses que luy; mais cruelle mort le print en l'âge de vingt et quatre ans, qui fut abaissement et irréparable dommage à toute noblesse. Or, les cappitaines assemblés, ledit duc de Nemours dist : « Messeigneurs, vous voyez le pays où nous sommes et comment vivres nous défaillent; et tant plus demourerions en ceste sorte et tant plus languirions. Ceste grosse ville de Ravenne nous fait barbe d'ung costé, les ennemys sont à la portée d'ung canon de nous. Les Véniciens et Suysses, ainsi que m'escript le seigneur Jehan-Jacques Trévolce, font myne de descendre au duché de Milan, où vous sçavez que nous n'avons laissé gens sinon bien peu. Davantage le roy mon oncle me presse tous les jours de donner bataille; et croy qu'il m'en presseroit encore plus s'il sçavoit comment nous sommes abstraincts de vivres. Par quoy, ayant regard à toutes ces choses, me semble que, pour le proffit de nostre maistre et pour le nostre, plus ne debvons délayer, mais avec l'ayde de Dieu, qui y peult tout, allions trouver nos ennemys. Si la fortune nous est bonne, nous l'en louerons et remercierons; si elle nous est contraire, sa voulenté soit faicte. De ma part et à mon souhait devez assez penser que j'en désire le gaing pour nous, mais j'aymerois mieulx y mourir qu'elle feust perdue. Et si tant Dieu me veult oublier que je la perde, mes ennemys seront bien lasches de me laisser vif, car je ne leur en donneray pas les occasions. Je vous ay icy tous rassemblés affin d'en prendre une occasion. » Le seigneur de la Palisse dist qu'il n'estoit riens plus certain qu'il falloit donner bataille, et plustost se gecteroient hors de péril. De ceste mesme opinion furent le seigneur de Lautrec, grant-séneschal de Normandie, grant-escuyer de France, le seigneur de Crussol, cappitaine Loys d'Ars et plusieurs autres, lesquels prindrent conclusion : que le lendemain, qui estoit le jour de Pasques, yroient trouver leurs ennemys. Si fust dressé ung pont de bateaulx sur ung petit canal qui estoit entre les deux armées, pour passer l'artillerie et les gens de pied, car des gens de cheval ils traversoient le canal bien à leur ayse. Le bon chevalier dist qu'il seroit bon de faire l'ordonnance de la bataille sur l'heure, affin que chascun sceust où il devroit estre, et qu'il avoit entendu par tout plain de prisonniers qui avoient esté au camp des Espaignols qu'ils ne faisoient que une troppe de tous leurs gens de pied, et deux de leurs gens de cheval, et que sur cela se falloit renger; ce qui fust fait en ceste sorte : c'est que les lansquenets et les gens de pied des cappitaines Molart, Bonnet, Maugeron, baron de Grammont, Bardassan et autres cappitaines, jusques au nombre de dix mille hommes, marcheroient tous en une flote, et les deux mille Gascons du cappitaine Odet et du capdet de Duras à leur costé; lesquels tous ensemble iroient eulx parquer à la portée d'ung canon des ennemys, et devant eulx seroit mise l'artillerie; et puis à coups de canon, les ungs contre les autres, à qui premier sortiroit de son fort; car les Espaignols se logeoient toujours en lieu avantageux, comme assez entendrez. Joignant les gens de pied, seroient le duc de Ferrare et seigneur de la Palisse, chefs de l'avant-garde, avecques leurs compaignons; et

quant et eux les gentils-hommes, soubs le grant mareschal de Normandie, le grand escuyer, le seigneur d'Imbercourt, la Crote, le seigneur Théode de Trévolce, et autres cappitaines, jusques au nombre de huyt cens hommes d'armes, et ung peu au-dessus, et vis-à-vis d'eulx, seroit le duc de Nemours avecques sa compaignie: le seigneur de Lautrec son cousin, qui fist merveilles d'armes ce jour, le seigneur d'Alègre, le cappitaine Loys d'Ars, le bon chevalier et autres, jusques au nombre de quatre à cinq cens hommes d'armes; et les gens de pied italiens, dont il y avoit quatre mille ou environ, soubs la charge de deux frères gentils-hommes de Plaisance, les comtes Nicolle et Francique Scote, du marquis de Malespine et autres cappitaines italiens, demoureroient deçà le canal pour donner seureté au bagaige, de paour que ceulx de Ravenne ne sortissent. Et fut ordonné chief de tous les guydons, le bastard du Fay, qui passeroit le pont, et s'en donneroit garde jusques à ce qu'il feust mandé.

Les choses ainsi ordonnées et le lendemain matin venu, commencèrent premiers à passer les lansquenets. Quoy voyant le gentil seigneur de Molart dist à ses reistres : « Compaignons, nous sera-il reprouché que les lansquenets sont passés du costé des ennemys plustost que nous? J'aymerois mieux, quant à moy, avoir perdu un œil.» Si commencea, parce que les lansquenets occupoient le pont, à se mettre tout chaussé et vestu au beau gué dedans l'eaue et ses gens après. Et fault sçavoir que l'eaue n'estoit pas si peu profonde qu'ils n'y feussent jusques au-dessus du cul. Et firent si bonne diligence qu'ils feurent plustost passés que lesdits lansquenets. Ce fait, fut toute l'artillerie passée, et mise devant les gens de pied qui tantost se misrent en bataille. Après passa l'avant-garde des gens de cheval et puis la bataille. Sur ces entrefaictes, fault que je vous face ung incident. Le gentil duc de Nemours partit assez matin de son logis, armé de toutes pièces, excepté de l'armet. Il avoit ung fort gorgias accoustrement de broderie aux armes de Navarre et de Foix, mais il estoit fort pesant. En sortant de sondit logis, regarda le soleil jà levé qui estoit fort rouge; si commencea à dire à la compaignie qui estoit autour de luy : « Regardez, messeigneurs, comme le soleil est rouge.» Là estoit ung gentilhomme qu'il aymoit à merveilles, fort gentil compaignon, qui s'appeloit Haubourdin, qui lui respondit : « Sçavez-vous bien que c'est à dire, monseigneur? qu'il mourra aujourd'huy quelque prince ou grant cappitaine ; il faut que ce soit vous ou le vis-roy.» Le duc de Nemours se print à rire de ce propos, car il prenoit en jeu toutes les parolles dudit Haubourdin. Si s'en alla jusques au pont veoir passer son armée, laquelle faisoit merveilleuse diligence. Cependant le bon chevalier le vint trouver qui luy dist : « Monseigneur, allons nous esbattre ung peu le long de ce canal en attendant que tout soit passé. A quoy s'accorda le duc de Nemours; et mena en sa compaignie les seigneurs de Lautrec et d'Alègre et quelques autres, jusques au nombre de vingt chevaulx. L'alarme estoit gros au camp des Espaignols, comme gens qui s'attendoient d'avoir la bataille en ce jour, et se mettoient en ordre comme pour recevoir leurs mortels ennemys. Le duc de Nemours, allant ainsi à l'esbat, commencea à dire au bon chevalier : « Monseigneur de Bayart, nous sommes icy en bute fort belle; s'il y avoit des hacquebutiers cachés du costé de là, ils nous escarmoucheroient à leur aise.» Et sur ces parolles vont adviser une troppe de vingt ou trente gentilshommes espaignols, entre lesquels estoit le cappitaine Pedro de Pas, chef de tous leurs genetaires, et estoient lesdits gentilshommes à cheval. Si avancea le bon chevalier de vingt ou trente pas, et les salua en disant : « Messeigneurs, vous vous esbattez comme nous, en attendant que le beau jeu se commence. Je vous prie qu'on ne tire point de coup de hacquebutes de vostre costé, et l'on ne vous en tirera point du nostre. » Le cappitaine Pedro de Pas luy demanda qu'il estoit, et il se nomma par son nom; quand il entendit que c'estoit le cappitaine Bayart qui tant avoit eu de renommée au royaulme de Naples, fut joyeulx à merveilles. Si luy dist : « Sur ma foy, monseigneur de Bayart, encores que je sois asseuré que nous n'avons rien gaigné en vostre arrivée, mais par le contraire j'en tiens votre camp enforcy de deux mille hommes, si suis-je bien aise de vous veoir. Et pleust à Dieu qu'il y eust bonne paix entre vostre maistre et le mien, à ce que puissions deviser quelque peu ensemble, car tout le temps de ma vie vous ay aymé par vostre grande prouesse.» Le bon chevalier, qui tant estoit cour-

tois que nul plus, luy rendit son change au double. Si regardoit Pedro que chascun honoroit le duc de Nemours, qui demanda : « Seigneur de Bayart, qui est ce seigneur tant en ordre et à qui vos gens portent tant d'honneur.» Le bon chevalier luy respondit : « C'est nostre chef, le duc de Nemours, nepveu de nostre prince et frère à vostre royne.» A grant peine il eust achevé son propos que le cappitaine Pedro de Pas et ceulx qui estoient avecque luy misrent pied à terre et commencèrent à dire au noble duc : « Seigneur, sauf l'honneur et le service du roy nostre maistre, nous déclairons que nous sommes, voulons estre et demourer vos serviteurs.» Le duc, plein de courtoisie, les remercia, et puis leur dist : « Je vois bien que nous sçaurons aujourd'hui à qui demourera la campaigne, à vous ou à nous; mais à grant peine se démeslera ceste affaire sans grande effusion de sang. Si vostre vis-roy vouloit vuyder ce différend de sa personne à la mienne, je ferois bien que tous mes amys et compaignons qui sont avec moy s'y consentiront : et si je suis vaincu, s'en retourneront au duché de Milan et vous laisseront paisibles par deçà ; aussi s'il est vaincu, que tous vous vous en retourniez au royaulme de Naples.» Quand il eut achevé son dire, luy fut respondu par ung, dit le marquis de la Padule : « Seigneur, je croy que votre gentil cueur vous feroit voulentiers faire ce que vous dictes, mais, à mon advis, que nostre vis-roy ne se fiera point tant à sa personne qu'il s'accorde à vostre dire. — Or, adieu donc, messeigneurs, dit le gentil prince ; je m'en vais passer l'eau, et promets à Dieu de ne la repasser de ma vie que le camp soit vostre ou nostre.» Ainsi se despartit des Espaignols le duc de Nemours. Allant et venant, veoyoit tout acier les ennemys, et comment ils se mettoient en bataille, mesmement leur avant-garde des gens de cheval, dont estoit chef le seigneur Fabricio Colonne, et se montroit en belle veue et toute descouverte. Si en parlèrent le seigneur d'Alègre et le bon chevalier au duc de Nemours, et luy dirent : « Monseigneur, vous voyez bien ceste troppe de gens de cheval. — Ouy, dit-il, ils sont en belle veue. — Par ma foy ! dit le seigneur d'Alègre, qui vouldra amener deux pièces d'artillerie icy seulement nous leur ferons un merveilleux dommage.» Cela fut trouvé bon ; et luy-mesme alla faire amener ung canon et une longue coulevrine. Desjà les Espaignols avoient commencé à tirer de leur camp, qui estoit fort à merveille, car ils avoient ung bon fossé devant eulx. Derrière estoient tous leurs gens de pied couchés sur le ventre pour doubte de l'artillerie des François ; devant eulx estoit toute la leur en nombre de vingt pièces, que canons, que longues coulevrines, et environ deux cens hacquebutes à croc ; et entre deux hacquebutes, avoient sur petites charrettes à roues de grans pièces de fer acéré et trenchant, en manière d'ung rençon, pour faire rouler dedans les gens de pied quand ils vouldroient entrer parmy eulx. A leur esle estoit leur avant-garde, que conduisoit le seigneur Fabricio Colonne, où il y avoit environ huyt cens hommes d'armes ; et ung peu plus hault estoit la bataille, en laquelle avoit plus de quatre cens hommes d'armes que menoit le vis-roy domp Raymon de Cardonne ; et joignant de luy avoit seulement deux mille Ytaliens que menoit Ramassot; mais quant à la gendarmerie, on n'en ouyt jamais parler de mieulx en ordre ni mieulx montée. Le duc de Nemours passé qu'il eust la rivière commanda que chascun marchast. Les Espaignols tiroient en la troppe des gens de pied françois comme en une butte ; et y en tuèrent, avant que venir au combat plus de deux mille ; ils tuèrent aussi deux triumphans hommes d'armes, l'un appelé Jasses et l'autre l'Hérisson. Aussi moururent d'ung mesme coup de canon deux vaillans cappitaines, le seigneur de Molart et Philippe de Fribourg, qui fut ung gros dommage pour les François, car ils estoient deux apparens et aymés cappitaines, surtout le seigneur de Molart, car tous ses gens se feussent faits mourir pour luy. Il faut entendre que, nonobstant l'artillerie des Espaignols, les François marchoient toujours. Les deux pièces que le seigneur d'Alègre et le bon chevalier avoient fait venir en deçà du canal tiroient incessamment en la troppe du seigneur Fabricio, qui luy faisoient un dommage non croyable, car il luy fust tué trois cens hommes d'armes; et il dit depuis, luy estant prisonnier à Ferrare, que d'ung coup de canon luy avoit esté emporté trente-trois hommes d'armes. Cela faschoit fort aux Espaignols, car ils se veoyoient tués et ne sçavoient par qui ; mais le cappitaine Pedro Navarro avoit si bien conclud en leur conseil, qu'il estoit ordonné qu'on ne sortiroit du fort jusques à ce que les François les y allas-

sent assaillir, et qu'ils se defferoient d'eulx-mesmes; mais il ne fut plus possible au seigneur Fabricio de tenir ses gens qui disoient en leur langaige : *Cuerpo de Dios, somos matados del cielo; vamos combater las umbras!* Et commencèrent pour évader ces coups d'artillerie à sortir de leur fort et entrer en ung champ pour aller combattre. Ils ne prindrent pas le chemin droit à l'avant-garde, mais advisèrent la bataille où estoit ce vertueulx prince, le duc de Nemours, avec petite troppe de gendarmerie. Les François de la bataille, joyeulx d'avoir le premier combat, baissèrent la veue, et d'ung hardy courage marchèrent droit à leurs ennemys, lesquels se misrent en deux troppes, pour par ce moyen enclorre ceste petite bataille. De ceste ruse s'aperceut bien le bon chevalier, qui dit au duc de Nemours : « Monseigneur, mettons-nous en deux parties jusques à ce que ayons passé le fossé, car ils nous veullent enclorre. » Les Espaignols firent ung bruyt et ung cry merveilleux à l'aborder : « Espaigne! Espaigne! Sant-Yago! aux canailles! aux canailles! » Furieusement venoient, mais plus furieusement furent receust des François qui cryoient aussi : « France, France! aux chevaulx, aux chevaulx! » Car les Espaignols ne taschoient à autre chose, sinon d'arrivée tuer les chevaulx, pour ce qu'ils ont ung proverbe qui dit : *Muerto el cavallo, perdido el hombre d'armas.* Dura plus d'une grande demy-heure ce combat. Ils se reposoient les ungs devant les autres pour reprendre halayne, puis baissoient la vue et recommenceoient de plus belle, cryant : « France! Espaigne! » le plus impétueusement du monde. Les Espaignols estoient la moitié plus que les François. Si s'en courut le seigneur d'Alègre droit à son avant-garde, et de loing advisa la bende de messire Robert de la Marche, qui portoient en devise blanc et noir; si leur escrya : « Blanc et noir, marchez! et aussi les archiers de la garde. » Le duc de Ferrare et le seigneur de la Palisse vindrent à bride abattue secourir le duc de Nemours. A l'arrivé de ceste fresche bende, y eut ung terrible hutin : les Espaignols furent vivement assaillis. Les archiers de la garde avoient de petites coignées dont ils faisoient leurs loges, qui estoient pendues à l'arson de la selle des chevaulx, et donnoient de grans et rudes coups sur l'armet des Espaignols, qui les estonnoit merveilleusement. Un aussi furieulx combat ne fust veu. Mais enfin convint aux Espaignols habandonner le camp, sur lequel entre deux fossés moururent deux ou trois cens hommes d'armes. Aucuns princes du royaulme de Naples y furent prins prisonniers, auxquels on saulva la vie. Chascun se vouloit mettre à la chasse; mais le bon chevalier dist au duc de Nemours, qui estoit tout plein de sang et de cervelle d'ung des hommes d'armes qui avoit esté emporté par un coup d'artillerie : « Monseigneur, vous estes blessé. — Non, Dieu mercy, mais j'en ay bien blessé d'autres. — Or, Dieu soit loué, dist le bon chevalier, vous avez gaigné la bataille, et demourrez aujourd'huy le plus honoré prince du monde; mais ne tirez plus avant et rassemblez vostre gendarmerie en ce lieu; qu'on ne se mecte point au pillage encores, car il n'est pas temps. Le cappitaine Loys d'Ars et moy allons après les fuyans, à ce qu'ils ne se retirent derrière leurs gens de pied. Pour homme vivant, ne départez d'icy que nous ne vous viengnons quérir. » Ce qu'ils promist faire, mais il ne le tint pas, dont mal luy en print. Vous avez entendu comment les gens de pied espaignols s'estoient couchés sur le ventre en ung fort merveilleux et dangereux à assaillir, car on ne les voyoit point. Si fut ordonné que les deux mille Gascons yroient sur la queue deslascher leur traict, qui seroit cause les faire lever. Or les gens de pied françois n'en estoient pas loing de deux picques, mais le fort estoit trop désavantageux, car pour ne veoir pas leurs ennemys, ils ne sçavoient par où ils devoient entrer. Le cappitaine Odet et le capdet de Duras dirent qu'ils estoient tous prests d'aller faire lever les Espaignols, mais qu'on leur baillast quelques gens de picque, à ce que, après que leurs gens auroient tiré, s'il sortoit quelques enseignes sur eulx, ils se voient soutenus. Cela estoit raisonnable; et y alla avecques eulx le seigneur de Montcaure qui avoit mille Picars. Les Gascons deslaschèrent très bien leurs traicts, dont ils navrèrent plusieurs Espaignols à qui il ne pleut guères, comme le montrèrent; car tout soubdainement se levèrent en bel ordre de bataille, et derrière eulx sortirent deux enseignes de mille ou douze cens hommes qui vindrent donner dedans ces Gascons. Je ne sçay de qui fut la faulte d'eulx ou des Picars, mais ils furent rompus des Es-

paignols, et y furent tués le seigneur de Montcaure, le chevalier Desbories, le lieutenant du capdet de Duras et plusieurs aultres. A qui il ne pleut guères ce fut à leurs amys; mais les Espaignols en firent grande huée, comme s'ils eussent gaigné entièrement la bataille; toutesfois ils congnoissoient bien qu'elle estoit perdue pour eulx, et ne voulurent pas retourner en arrière derrière ces deux enseignes qui avoient rompu les Gascons, mais se délibérèrent de gaigner Ravenne, et se misrent sur la chaussée du canal où ils marchèrent trois ou quatre de front. Je laisseray ung peu à parler d'eulx, et retourneray à la grosse flotte des gens de pied françois et espaignols. C'est que quand les Espaignols furent levés, se vont présenter sur le bord du fossé, où les François livrèrent fier, dur et aspre assault; mais ils furent servis de hacquebutes à merveilles, de sorte qu'il en fut beaucoup tué. Mesmement le cappitaine Jacob eut un coup au travers du corps dont il tumba, mais soubdain se releva, et dist à ses gens en Alman: « Messeigneurs, servons aujourd'huy le roy de France aussi bien qu'il nous a traictés. » Le bon gentilhomme ne parla depuis, car incontinent tumba mort. Il avoit ung cappitaine soubs luy, nommé Fabien, ung des grans et beaulx hommes qu'on veit jamais, lequel, quand il apperceut son bon maistre mort, ne voulut plus vivre, mais bien fist une des grandes hardiesses qu'oncques homme sceut faire; car ainsi que les Espaignols avoient ung gros hoc de picques croysées, au bort de leur fossé, qui gardoit que les François ne pouvoient entrer, ce cappitaine print sa picque en travers, et la tenant ainsi la mit dessus celle des Espaignols qui estoient couchés, et de sa grande puissance leur fist mettre le fer en terre. Quoy voyant les François, poussèrent roidement et entrèrent dedans le fossé; mais pour le passer y eut ung meurdre merveilleux, car oncques gens ne firent plus de deffense que les Espaignols, qui, encore n'ayant plus bras ne jambes entières, mordoient leurs ennemys. Sur ceste entrée y eust plusieurs François mors, comme le baron de Grantmont, le cappitaine de Maugiron, qui y fit d'armes le possible, le seigneur de Bardassan; le cappitaine Bonnet eut un coup de picque dedans le front, dont le fer lui demoura dans la teste. Brief, les François y receurent gros dommage, mais plus les Espaignols; car la gendarmerie de l'avant-garde françoise leur vint donner sur le costé, qui les rompit du tout, et furent tous morts et mis en pièces, excepté le comte Pedro Navarro, qui fut prisonnier et quelques autres cappitaines. Il faut retourner à ces deux enseignes qui s'enfuyoient pour cuyder gaigner Ravenne; mais en chemin rencontrèrent le bastard du Fay et les guydons et archiers, qui leur firent retourner le visage le long de la chaussée. Guères ne les suyvit le bastard du Fay, mais retourna au gros affaire où il servit merveilleusement bien. Et entendre debvez que quand ces deux enseignes sortirent de la troppe et qu'ils eurent deffaict les Gascons, plusieurs s'enfuyrent, et aucuns jusques au lieu où estoit le duc de Nemours, lequel venant au-devant d'eulx, demanda que c'estoit. Ung paillard respondit: « Ce sont les Espaignols qui nous ont deffaicts. » Le povre prince, cuydant que ce feust la troppe de ses gens de pied, fut désespéré, et sans regarder qui le suyvoit, se va gecter sur ceste chaussée par laquelle se retiroient ces deux enseignes qui le vont rencontrer en leur chemin, et bien quatorze ou quinze hommes d'armes. Ils avoient encores rechargé quelques hacquebutes qu'ils vont deslascher, et puis à coups de picque sur ce gentil duc de Nemours et ceulx qui estoient avecques luy, qui ne se povoient guères bien remuer, car la chaussée estoit estroicte, et d'ung costé le canal où on ne povoit descendre; de l'autre, y avoit ung merveilleux fossé que l'on ne pouvoit passer. Tous ceulx qui estoient avecques le duc de Nemours furent gectés en l'eaue ou tumbés dedans le fossé. Le bon duc eut les jarrets de son cheval coupés. Si se mist à pied l'espée au poing, et oncques Rolant ne fist tant d'armes à Roncevaux qu'il en fist là, ne pareillement son cousin de Lautrec, qui voyoit bien le grand dangier où il estoit, et cryoit aux Espaignols tant qu'il povoit: « Ne le tuez pas, c'est nostre visroy, le frère à vostre royne. » Quoy que ce feust, le povre seigneur y demoura, après avoir eu plusieurs playes, car depuis le menton jusques au front en avoit quatorze ou quinze; et par là montroit bien le gentil prince qu'il n'avoit point tourné le dos. Dedans le canal fut noyé le fils du seigneur d'Alègre, nommé Viverols, et son père tué à la deffaicte des gens de pied. Le seigneur de Lautrec y fut laissé pour mort, et assez

d'aultres. Ces deux enseignes se sauvèrent le long de la chaussée, qui duroit plus de dix milles; et quand ils furent à cinq ou six milles du camp, rencontrèrent le bon chevalier qui venoit de la chasse avecques trente ou environ quarante hommes d'armes, tant las et travaillés que merveilles; toutesfois il se délibéra de charger, mais ung cappitaine sortit de la troppe, qui commencea à dire : « Seigneur, que voulez-vous faire? Assez congnoissez n'estre pas puissant pour nous deffaire. Vous avez gaigné la bataille et tué tous nos gens, suffise vous de l'honneur que vous avez eu, et nous laissez aller la vie sauve, car par la voulenté de Dieu sommes eschappés. » Le bon chevalier congneut bien que l'Espaignol disoit vray. Aussi n'avoit-il cheval qui se peust soustenir; toutesfois il demanda les enseignes qui luy furent baillées. Las! il ne sçavoit pas que le bon duc de Nemours feust mort, ne que ce feussent ceulx qui l'avoient tué, car il feust avant mort de dix mille morts qu'il ne l'eust vengé, s'il l'eust sceu. Durant la bataille et avant la totalle deffaicte, s'enfuyt domp Raymon de Cardonne, vis-roy de Naples, avecques environ trois cens hommes d'armes, et le cappitaine Ramassot avec ses gens de pied; le demourant fut mort ou pris. Le bon chevalier et tous les François retournèrent de la chasse environ quatre heures après midy, et la bataille estoit commencée environ huyt heures du matin. Chascun fut adverty de la mort de ce noble et gentil prince le duc de Nemours, dont ung dueil commencea au camp des François, si merveilleux que je ne cuyde point, s'il feust arrivé deux mille hommes de pied frais et deux cens hommes d'armes, qu'ils n'eussent tout deffaict. Le duc, par ses gentilshommes, en grans pleurs et plains, fut porté à son logis. Il y a eu plusieurs batailles depuis que Dieu créa ciel et terre, mais jamais n'en fut veu, pour le nombre qu'il y avoit, de si cruelle, si furieuse ne mieulx combattue de toutes les deux parties que la bataille de Ravenne [1].

(1) Voici la relation de cette bataille faite par Bayart lui-même dans une lettre écrite à Laurent Alleman, son oncle.

« Monsieur, si très humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

« Monsieur, depuis que dernièrement vous ay escrit, avons eu, comme jà avez pu sçavoir, la bataille contre nos ennemis; mais pour vous en advertir bien au long, la chose fut telle; c'est que nostre armée vint loger auprès de ceste ville de Ravenne; nos ennemis y furent aussitost que nous afin de donner cueur à ladite ville, et au moyen tant d'aucunes nouvelles qui couroient chascun jour de la descente des Suysses, qu'aussi la faute de vivres qu'avions en nostre camp, monsieur de Nemours se délibéra de donner la bataille, et dimanche dernier passa une petite rivière qui estoit entre nosdits ennemis et nous. Si les vinsmes rencontrer; ils marchoient en très bel ordre, et estoient plus de dix-sept cens hommes d'armes, les plus gorgias et triomphans qu'on vit jamais, et bien quatorze mille hommes de pied, aussi galans qu'on pouvoit dire. Si vindrent environ mille hommes d'armes des leurs comme gens désespérés de ce que nostre artillerie les affoloit, ruer sur nostre bataille en laquelle estoit monsieur de Nemours en personne, sa compaignie, celle de monsieur de Lorraine, de monsieur d'Ars et autres jusques au nombre de quatre cens hommes d'armes, ou environ, qui retinrent les ennemis de si grant cueur qu'on ne vit jamais mieulx combattre. Entre nostre avant-garde, qui estoit de mille hommes d'armes, et nous, il y avoit de grands fossés et aussi elle avoit affaire ailleurs que nous pouvoir secourir. Si convint à ladite bataille porter le faix desdits mille hommes ou environ. En cest endroit monsieur de Nemours rompit sa lance entre les deux batailles, et perça ung homme d'armes des leurs tout en travers, et demie-brassée davantage; si furent lesdits mille hommes d'armes deffaicts et mis en fuite. Et, ainsi que leur donnions la chasse, vinsmes rencontrer leurs gens de pied auprès de leur artillerie, avec cinq ou six cens hommes d'armes qui estoient parqués, et au devant d'eux avoient des charrettes à deux roues, sur lesquelles il y avoit un grand fer à deux ailes, de la longueur de deux ou trois brasses; et estoient nos gens de pied combattus main à main. Leursdits gens de pied avoient tant d'hacquebutes que, quand ce vint à l'aborder, ils tinrent quasi tous nos cappitaines de gens de pied en voye d'ébranler et tourner le dos; mais ils furent si bien secourus des gens d'armes, qu'après bien combattre nosdits ennemis furent deffaicts, et perdirent leur artillerie et sept ou huit cens hommes d'armes qui leur furent tués, et la pluspart de leurs cappitaines, avec sept ou huyt mille hommes de pied. Et ne sait-on point qu'il se soit sauvé aucuns cappitaines que le vice-roy; car nous avons prisonniers les seigneurs Fabrice Colonne, le cardinal de Médicis, légat du pape, Petro Navarre, le marquis de Pesquerre, don Jean de Cardonne, et d'autres dont je ne sçay le nom. Ceux qui se sauvèrent furent chassés huit ou dix milles et s'en vont par les montagnes escartées; encor dit-on que les vilains les ont mis en pièces.

« Monsieur, si le roy a gaigné la bataille, je vous jure que les pauvres gentilshommes l'ont bien perdue; car ainsi que nous donnions la chasse, monsieur de Nemours vint trouver quelques gens de pied qui se rallioient; si voulust donner dedans; mais le gentil prince se trouva si mal accompaigné qu'il y fut tué, dont de toutes les desplaisances et dueils qui furent jamais faits, ne fut pareil que celuy qu'on a démené et qu'on démène encore en nostre camp, car il semble que nous ayons perdu la bataille. Bien vous promets-je, monsieur, que c'est le plus grand dommage de prince qui mourut cent ans a; et s'il eust vescu âge d'homme, il eust fait des choses que oncques prince ne fit; et peuvent bien dire ceux qui sont deçà qu'ils

CHAPITRE LV.

Des nobles hommes qui moururent à la bataille de Ravenne, tant du costé des François que des Espaignols, et des prisonniers. La prinse de la ville de Ravenne; comment les François furent chassés deux mois après d'Italie, en l'an MDXII. De la griefve maladie du bon chevalier. D'une fort grande courtoysie qu'il fit. Du voyage qui fut fait au royaulme de Navarre, et de tout ce qui advint en ladicte année.

En ceste cruelle bataille de Ravenne le royaulme de France fist grand perte, car le

nompareil en prouesse pour son âge y mourut. Ce fut le gentil duc de Nemours, dont, tant que le monde aura durée, sera mémoire. Il y avoit quelque intelligence secrète pour le faire roy de Naples s'il eust vescu; et s'en fust trouvé le pape Julles mauvais marchant ; mais il ne pleust pas à Dieu le laisser plus avant vivre. Je croy que les neuf preux luy avoient fait ceste requeste, car s'il eust vescu à âge compétent les eust tous passé. Le gentil seigneur d'Alègre et son fils le seigneur de Viverols y finirent leurs jours ; aussi firent le cappitaine La Crotte, le lieutenant du seigneur d'Ymbercourt, les cappitaines Molart, Jacob, Philippe de Fribourg, Maugiron, baron de Grantmont, Bardassan et plusieurs autres cappitaines. Des gens de pied environ trois mille hommes et quatre-vingts hommes d'armes des ordonnances du roy de France, avecques sept de ses gentilshommes et neuf archiers de sa garde ; et de ce qui en demoura la plupart estoient blécés. Les Espaignols y eurent perte dont de cent ans ne seront réparés, car ils perdirent vingt cappitaines des gens de pied, dix mille hommes, ou peu s'en faillit, et leur cappitaine général le comte Pedro Navarro y fut prisonnier. Des gens de cheval furent tués domp Menaldo de Cardonne, domp Pedro de Coignes, prieur de Messine, domp Diégo de Quynonnes, le cappitaine Alonce de l'Esteille, et plus de trente cappitaines ou chefs d'enseignes et bien huyt cens hommes d'armes, sans les prisonniers qui furent Domp Jean de Cardonne, qui mourut en prison, le marquis de Betonte, le marquis de Licite, le marquis de la Padule, le marquis de Pescare, le duc de Trayete, le comte de Conche, le comte de Populle, et ung cent d'autres gros seigneurs et cappitaines, avecques le cardinal de Médicis qui estoit légat du pape en leur camp. Ils perdirent toute leur artillerie, hacquebutes et cariage. Brief de bien vingt mille hommes qu'ils estoient à cheval et à pied, n'en eschappa jamais quatre mille qui ne furent mors ou prins. Le lendemain les adventuriers françois et lansquenets pillèrent la ville de Ravenne; et se retira le cappitaine Marc-Antoine Colonne dedans la citadelle, qui estoit bonne et forte. Le cappitaine Jacquyn, qui avoit si bien parlé à l'astrologue de Carpy, en fut cause ; à l'occasion de quoy le seigneur de la Palisse le fist pendre et estrangler. Il y avoit bien entreprise d'aller plus avant, si le bon duc de Nemours feust demouré vif; mais par son trespas tout cessa, combien que Petre Morgan et le seigneur Robert Ursin avoient très bien fait leur debvoir de ce qu'ils avoient promis, aussi que le seigneur Jehan-Jacques escripvoit chascun jour que les Véniciens et les Suysses s'assembloient et vouloient desjà descendre en la duché de Milan ; et que l'empereur Maximilian commençoit desjà à se révolter secrètement ; par quoy les François se mirent au retour vers ladicte duché de Milan, où tous les cappitaines se trouvèrent assemblés ; et firent enterrer dedans le dosme le gentil duc de Nemours, en plus grand triumphe que jamais avoit esté enterré prince, car il y avoit plus de dix mille personnes portant le dueil, la pluspart à cheval, quarante enseignes prises sur les ennemys, que l'on portoit devant son corps traynans en terre, et ses enseignes et guydons après et prochains de sa personne, en démonstrant que c'estoient ceulx qui avoient abatu l'orgueil des autres. En ce doloreux obsèque y eut grans pleurs et gémissemens. Après sa mort tous les cappitaines avoient esleu le seigneur de la Palisse pour leur chef, comme très vertueux chevalier, aussi que le seigneur de Lautrec estoit blessé à la mort, et avoit esté mené à Ferrare pour se faire garir ; et eut si bon et gracieulx traictement qu'il revint en assez bonne santé. Le pape Julles, voulant toujours continuer en son charitable vouloir, fit déclarer l'empereur ennemy des François ; lequel manda à si peu de lansquenets qui estoient

ont perdu leur père, et de moy, monsieur, je n'y sçaurois vivre qu'en mélancolie, car j'ay tant perdu que je ne le vous sçaurois escrire.

« Monsieur, en d'autres lieux furent tués M. d'Alègre et son fils, M. du Molar, six cappitaines allemans et le cappitaine Jacob leur colonel, le cappitaine Maugiron, le baron de Grantmont et plus de deux cens gentilshommes de nom et tous d'estime, sans plus de deux mille hommes de pied des nostres; et vous asseure que de cent ans le royaulme de France ne recouvrera la perte qu'y avons eue.

« Monsieur, hier matin fut amené le corps de feu Monsieur à Milan, avec deux cens hommes d'armes, au plus grant honneur qu'on a sceu adviser, car on portoit devant luy dix-huyt ou vingt enseignes, les plus triumphantes qu'on vid jamais, qui ont esté en ceste bataille gaignées. Puisque luy est despéché, je crois qu'aurons abstinence de guerre. Toutesfois les Suysses font quelque bruit toujours, mais quand ils sauront ceste défaicte, peut-estre ils mettront quelque peu d'eau en leur vin. Incontinent que les choses seront un peu appaisés, je vous iray voir. Priant Dieu, monsieur, qu'il vous donne très bonne vie et longue. Escript au camp de Ravenne, ce quatorziesme jour d'avril. »

Vostre humble serviteur,"

BAYART.

demourés après la journée de Ravenne avecques les François qu'ils eussent à se retirer, dont le principal cappitaine estoit le frère du cappitaine Jacob, lequel à son mandement s'en retourna et les emmena tous, excepté sept ou huyt cens, que ung jeune adventurier, qui n'avoit que perdre en Almaigne, retint. Peu après, l'armée des Véniciens, Suysses et gens de par le pape descendirent en gros nombre, qui treuvèrent celle des François deffaicte et ruynée; et combien qu'ils feissent résistance en plusieurs passaiges, enfin furent contrains eulx se retirer à Pavie, que délibérèrent garder. Et furent ordonnés les cappitaines par les portes à fortifier, chascun son quartier, ce qu'ils commencèrent très bien; mais peu y demourèrent, car les ennemys y furent deux jours après. Les François avoient fait ung pont de bateaulx, combien qu'il y en eust ung de pierres audit Pavie, mais c'estoit afin que si aucun inconvénient leur arrivoit eussent meilleure retraicte; ce qu'il advint bientost, car une journée, je ne sçay par quel moyen ce fut, les Suysses entrèrent dedans la ville par le chasteau et vindrent jusques sur la place, où desjà, au moyen de l'alarme, estoient les gens de pied et plusieurs gens de cheval, comme le cappitaine Loys d'Ars, qui estoit alors gouverneur, et fist merveilles d'armes. Si fist aussi le seigneur de la Palisse et le gentil seigneur d'Ymbercourt. Mais sur tous, le bon chevalier fit choses non croyables, car il arresta avecques vingt ou trente de ses hommes d'armes les Suysses sur le cul pendant deux heures, toujours combattant; et durant ce temps luy fut tué deux chevaulx entre ses jambes. Cependant se retiroit l'artillerie pour passer le pont; et sur ce le cappitaine Pierrepont, qui alloit visitant les ennemys d'ung costé et d'autre, vint dire à la compaignie qui combattoit en la place: «Messeigneurs, retirez-vous, car au dessus de nostre pont de boys passent les Suysses en force petits bateaulx, dix à dix, et si une fois passent quelque nombre competent, nous serons enclos en ceste ville et tous mis en pièces. C'estoit un saige et vaillant cappitaine, par quoy à sa parolle toujours combattans se retirèrent les François jusques à leur pont, où, pour estre vivement poursuyvis, y eut lourd et dur escarmouche. Toutesfois les gens de cheval passèrent; et demoura environ trois cens lansquenets derrière, pour garder le bort dudit pont; mais ung grand malheur y advint; car, ainsi qu'on achevoit de passer la dernière pièce d'artillerie, qui estoit une longue coulevrine nommée Madame de Fourly, et avoit esté regaignée sur les Espaignols à Ravenne, elle enfondra la première barque, par quoy les povres lansquenets, voyant qu'ils estoient perdus, se sauvèrent au mieulx qu'ils peurent; toutesfois y en eut aucuns tués, et d'autres qui se noyèrent au Tésin. Quand les François eurent passé le pont, le rompirent, par quoy ne furent plus poursuyvis; mais ung grand malheur advint au chevalier. C'est qu'ainsi qu'il estoit au bout du pont pour le garder, fut tiré ung coup de faulconneau de la ville, lequel luy fraya entre l'espaule et le col, de sorte que toute la chair luy fut emportée jusques à l'os. Ceulx qui virent le coup cuydoient bien qu'il feust mort; mais luy, qui ne s'effraya jamais de chose, combien qu'il se sentist merveilleusement blessé, et par ce aussi qu'il congnoissoit bien n'estre pas à l'heure saison de faire l'estonné, dit à ses compaignons: «Messeigneurs, ce n'est riens.» On mist peine tant qu'on peut de l'estancher avecques mousse qu'on print aux arbres et linge qu'aucuns des soulards prindrent à leurs chemises, car il n'y avoit nul cyrurgien là à l'occasion du mauvais temps. Ainsi se retira l'armée des François jusques à Alexandrie, où le seigneur Jehan-Jacques estoit allé devant leur faire faire ung pont. Guères n'y séjournèrent, mais leur convint d'abandonner la Lombardie, excepté les chasteaulx de Milan, Crémone, Lugan, Lucarne, la ville et le chasteau de Bresse, où estoit demeuré le seigneur d'Aubigny, et quelques autres places en la Vauteline. Les François repassèrent les monts et se logèrent quelque temps ès garnisons qui leur avoient esté ordonnées. Le bon chevalier se retira droit à Grenoble, pour visiter l'évesque son bon oncle, lequel long-temps jà n'avoit veu. C'estoit ung aussi vertueux et bien vivant preslat qu'il y en eust lors au monde. Il receut son nepveu tant honnestement que merveilles, le fist loger à l'évesché, où chascun jour estoit traicté comme la pierre en l'or; et le venoient veoir les dames d'alentour Grenoble, mesmement celles de la ville, qui toutes ensemble ne se povoient saouller de le louer, dont il avoit grant honte. Or, en ces entrefaictes, ne sçay si

ce fut par le grant labeur que le bon chevalier avoit souffert, ou si ce fust par le coup du faulconneau qu'il avoit receu à la retraicte de Pavie, mais une fièbvre continue va l'empoigner qui luy dura dix-sept jours, de sorte que l'on n'y espéroit plus de vie. Le povre gentilhomme, qui de maladie se voyoit ainsi abattu, faisoit les plus piteuses complainctes qu'on ouyt jamais; et à l'ouyr parler il y eust eu bien dur cueur à qui les larmes ne fussent tumbées des yeulx. « Las! disoit-il, mon Dieu! puisque c'estoit ton bon plaisir m'oster de ce monde sitost, que ne fis-tu ceste grace de me faire mourir en la compaignie du gentil prince le duc de Nemours, et avecques mes autres compaignons à la journée de Ravenne, ou qu'il ne te pleut consentir que je finasse à l'assault de Bresse, où je fus si griefvement blessé. Hélas! j'en feusse mort beaucoup plus joyeulx, car au moins j'eusse ensuivi mes bons prédécesseurs, qui sont toujours demourés aux batailles. Mon Dieu! et j'ay passé tant de gros dangiers en assaulx, artillerie, batailles, et en rencontres dont tu m'as faict la grace d'estre eschappé, et il fault que présentement je meure en mon lit comme une pucelle. Toutesfois, combien que je le désirasse autrement, ta saincte voulenté soit faicte! Je suis ung grant pécheur, mais j'ay espoir en ton infinie miséricorde. Hélas! mon Créateur, je t'ay par le passé grandement offensé, mais si plus long-temps eusse vescu, j'avois bon espoir, avecques ta grace, de bien tost amender ma mauvaise vie. » Ainsi faisoit ses regrets le bon chevalier sans paour et sans reprouche; et puis, parce qu'il brusloit de chaleur pour la grande fiebvre qui le tenoit, s'adressoit à monseigneur sainct-Anthoyne, en disant: « Très glorieux confesseur, vray amy de Dieu, sainct-Anthoyne, toute ma vie je t'ay tant aymé et tant eu de fiance en toy, et tu me laisses icy brusler en si extreme challeur que je ne désire fors que briefve mort me prengne. Hélas! et as-tu point de souvenance que, durant la guerre contre le pape en Ytalie, moy estant logé à Rubère en une de tes maisons, je la garday de brusler; et sans moy y eust esté mis le feu; mais en commémoration de ton sainct nom, je me logeai dedans, combien qu'elle feust hors de la forteresse, et au dangier des ennemys, qui nuyt et jour m'y povoient venir visiter sans trouver chose qui les en eust sceu garder; et toutesfois j'aymai mieulx demourer ung moys en ceste façon que ta maison feust destruicte. Au moins je te supplie m'alléger de ceste grande challeur, et faire requeste à Dieu pour moy, ou que bientost il me oste de ce misérable monde, ou qu'il me donne la santé. » Tant piteusement se désoloit le bon chevalier qu'il n'y avoit personne autour de luy qui ne fondist en larmes, mesmement son bon oncle l'évesque, qui sans cesse estoit en oraison pour luy. Et non-seulement luy, mais tous les nobles bourgeois, marchans, religieux et religieuses, jour et nuyt estoient en prières pour luy. Et n'est possible qu'en tant de peuple n'y eust quelque bonne personne que Dieu ne voulust ouyr; comme assez apparut, car la fiebvre le laissa peu à peu; et commencea à reposer et donner goust aux viandes, de sorte qu'en quinze jours ou trois sepmaines, avecques le bon traictement, en fust du tout guéry et aussi gaillart qu'il avoit jamais esté. Et se print à aller ung peu à l'esbat près de la ville, visitant ses amys et les dames de maisons en maisons, à qui il faisoit force bancquets pour se resjouyr. Et tellement que, comme assez povez entendre qu'il n'estoit pas sainct, un jour lui print volonté d'avoir compaigne françoise. Si dist à un sien varlet de chambre, qu'on nommoit le bastard Cordon: « Bastard! je te prie aujourd'hui que à coucher avec moi j'aye quelque belle fille; je croy que je m'en trouveray mieulx. » Le Bastard qui estoit obligent et vouloit bien complaire à son maistre, s'alla adresser à une povre gentil-femme qui avoit une belle fille de quinze ans, laquelle, pour la grande povreté en quoy elle estoit, consentit sa fille estre baillée quelque temps au bon chevalier, espérant aussi que après le bon chevalier la nourriroit. Si fust la fille langaigée par la mère, qui luy fist tant de remonstrances que, nonobstant le bon vouloir qu'elle avoit, se condescendit au marché, moitié par amitié, moitié par force. Si fust enmenée secrètement par le bastard au logis du bon chevalier et mise en une sienne garde-robe. Le temps venu de sortir pour dormir, s'en retourna à son logis ledit bon chevalier, lequel avoit souppé en un banquet en la ville. Arrivé qu'il fust, le bastard lui dit qu'il avoit une des belles jeunes filles du monde, et si estoit gentil-femme; si le mena en sa garde-robe et la lui monstra. Belle estoit comme ung ange, mais tant avoit ploré que tous les yeux lui en

Universitas BIBLIOTHECA

estoient enflés. Quand le bon chevalier la veit en ceste sorte, luy dist: « Ma mye, qu'avez-vous? ne savez-vous pas bien pourquoy vous estes venue icy?» La povre fille se mist à genoulx et luy dist : « Hélas ! ouy, monseigneur ; ma mère m'a dist que je feisse ce que vouldriez; toutesfois je suis vierge, et ne feis jamais mal de mon corps, ne n'avoys voulenté d'en faire si je n'y feusse contraincte ; mais nous sommes si povres, ma mère et moy, que nous mourons de faim. Et pleust à Dieu que je feusse bien morte ; au moins ne seroys point au nombre des malheureuses filles et en déshonneur toute ma vie ! » Et en disant ces parolles ploroit si très fort qu'on ne la povoit appaiser. Quand le bon chevalier veit son noble courage, quasy larmoyant dist: « Vrayment, ma mye, je ne seray pas si meschant que je vous oste de vostre bon vouloir.» Et changeant vice à vertu, la print par la main et luy fist affubler un manteau, et au bastard prendre une torche, et la mena luy-mesme coucher chez une gentil-femme sa parente, qui se tenoit près de son logis ; et le lendemain matin envoya quérir la mère, à laquelle il dist: « Venez ça, ma mye, ne me mentez point. Vostre fille est-eile pucelle? » Qui luy respondit : « Sur ma foy, oui, monseigneur. — Et n'estes-vous donc bien malheureuse, respondit le chevalier, de la vouloir faire meschante? » La povre femme eut honte et paour, et ne sceut rien respondre, sinon qu'elles estoient si povres que riens plus. « Or, dist le bon chevalier, ne faictes jamais ung si lasche tour que de vendre vostre fille, qui estes gentil-femme ; on vous en debvroit plus griefvement pugnir. Venez ça ; avez-vous personne qui la vous ait demandée en mariage? — Ouy bien, dist-elle, ung mien voisin honneste homme, mais il demande six cens florins, et je n'en ay pas vaillant la moytié. — Et s'il avoit cela, l'espouseroit-il ? dist le bon chevalier. — Oui vrayment, dist-elle. » Alors il print une bourse qu'il avoit fait prendre au bastard, et luy bailla trois cens escus en luy disant : « Tenez, ma mye, velà trois cens escus, qui valent six cens florins de ce pays, pour marier vostre fille, et cent pour l'habiller ;» et puis fist encores compter cent autres escus qu'il donna à la mère, et recommanda au bastard qu'il ne la perdist jamais de veue qu'il n'eust veu la fille espousée ; ce qu'elle fut trois jours après ; et a fait depuis ung très honneste mesnage ; elle retira sa mère en sa maison. Je croy que vous n'avez guère lu en cronicque ni histoire d'une plus grande honnesteté. Icelluy bon chevalier fut encore quelque temps après au Daulphiné, faisant grosse chère, jusques à ce que le roy de France son maistre envoya une grosse armée en Guyenne, sous la charge du duc de Longueville, pour cuyder recouvrer le royaulme de Navarre, que depuis ung peu avoit usurpé par force le roy d'Arragon sur celluy qui le tenoit à juste tiltre. Mais, après y avoir esté longuement sans riens exécuter, la grosse armée s'en retourna, et firent passer les monts Pirénées à une partie d'icelle, dont fut chief le seigneur de la Palisse. Et puis, aucun temps après, luy fut envoyé de renfort le bon chevalier, qui luy mena quelques pièces de grosse artillerie. Le roy de Navarre déchassé estoit avecques eulx. Ils prindrent quelques petits forts, puis vindrent mettre le siége devant Pampelune. Cependant le bon chevalier alla prendre ung chasteau, où il eut gros honneur, comme vous entendrez.

CHAPITRE LVI.

Comment le bon chevalier prist ung chasteau d'assault au royaulme de Navarre, ce pendant qu'on assist le siége devant Pampelune, où il fit un tour de saige et appert chevalier.

Cependant que le gentil seigneur de la Palisse plantoit avecques le roy de Navarre le siége devant Pampelune, fut advisé qu'il seroit bon d'aller prendre ung chasteau à quatre lieues de là, qui nuysoit merveilleusement au camp des François. Je crois bien qu'en la place ne povoit pas y avoir grosse force ; toutesfois, parce qu'on se doubtoit que dedans une petite ville près de là, appellée le Pont-la-Royne, pourroient estre quelques gens qui peult estre la vouldroient secourir, fut advisé qu'on mèneroit assez bonne bende de gens de cheval et de pied. Le roy de Navarre et le seigneur de la Palisse prièrent au bon chevalier qu'il voulsist prendre ceste entreprinse en main ; et luy, qui jamais ne fut last du travail qu'on luy sceust bailler, l'accorda incontinent. Il prist sa compaignie et celle du cappitaine Bonneval, hardy chevalier, quelque nombre d'adventuriers, et deux enseignes de lansquenets, qui estoient chascune de quatre cens hommes, et ainsi s'en alla tout de plain

jour devant ceste place. Il envoya ung trompette pour faire entendre à ceulx qui estoient dedans qu'ils eussent à la remettre entre les mains de leur souverain, le roy de Navarre, et qu'il les prendroit à mercy et les laisseroit aller, leurs vies et bagues saufves; autrement, s'ils estoient pris d'assault, seroient mis en pièces. Les Espaignols estoient gens de guerre, que le duc de Nagère et l'alcade de las Donzelles, lieutenant audict royaulme pour le roy d'Espaigne, y avoient mis, et estoient tous bons et loyaulx serviteurs à leur maistre; et firent responce qu'ils ne rendroient point la place et eulx encore moins. Le trompette en vint faire son rapport; lequel ouy par le bon chevalier, ne fist autre délay, sinon de faire asseoir quatre grosses pièces d'artillerie qu'il avoit, et bien canonner la place et vivement. Ceulx de dedans, qui estoient environ cent hommes, avoient force haquebutes à croc et deulx faulconneaux qui firent très bien leur debvoir de tirer à leurs ennemys; mais si bien ne sceurent jouer leur roolle qu'en moins d'une heure n'y eust breche à leur place assez grandette, mais mal aysée pour ce qu'il falloit monter. Or en telles matières fault autre chose que souhaiter. Si fist le bon chevalier sonner l'assault, et vint aux lansquenets, les exhortant d'y aller. Leur truchement parla pour eulx, et dist que c'estoit leur ordonnance que, toutesfois qu'il se prenoit place d'assault, avoient double paye, et que si on le leur vouloit promettre yroient audict assault, autrement non. Le bon chevalier n'entendoit point ces ordonnances; toutesfois il leur fist responce que, sans nulle faulte, s'ils prenoient la place, ils auroient ce qu'ils demandoient. Il eut beau promettre, mais au dyable le lansquenet qui monta jamais à la breche. Les adventuriers y allèrent gaillardement, mais ils furent lourdement repoussés par deux ou trois fois; et de fait ceulx qui deffendoient monstroient bien qu'ils estoient gens de guerre. Quand le bon chevalier congneut leur cueur, pensa bien qu'il ne les auroit jamais de ceste lute; si fist sonner la retraicte, laquelle faicte, fist encore tirer dix à douze coups d'artillerie, faisant myne qu'il vouloit agrandir la breche, mais avoit autre chose en pensée; car ce pendant qu'on tiroit de l'artillerie, vint à ung de ses hommes d'armes, gentil compaignon, qu'on appelloit Petit Jehan de la Vergne, et luy dist: « La Vergne, si vous voulez, ferez ung bon service qui vous sera rémunéré. Vous voyez bien ceste tour qui est au coing du chasteau; quand vous me verrez commencer l'assault, prenez des eschelles, et, avecques trente ou quarante hommes, essayez de monter dans ceste tour; sur ma vie! n'y trouverez personne pour la deffendre; et si vous n'entrez en la place par là, dictes mal de moy. » L'autre entendit très bien le commandement. Si ne demoura guères que l'assault ne recommenceast plus aspre que devant, où tous ceulx de la place vindrent pour deffendre la breche; et n'avoient regard ailleurs, car ils n'eussent jamais pensé qu'on eust entré par d'autres lieux. La Vergne, sans estre d'eulx apperceu, dressa ses eschelles, par lesquelles il monta dedans ceste tour, et plus de cinquante compaignons avecques luy, lesquels ne feurent jamais veus des ennemys qu'ils ne feussent dedans la place, où ils crièrent: « France, France! Navarre, Navarre! » et vindrent ruer par derrière sur ceux qui estoient à deffendre la breche, qui pour estre surpris furent estonnés à merveilles. Toutesfois ils se mirent en deffense et firent debvoir de bien combattre; mais leur prouesse ne leur servit de guères, car les assaillans entrèrent dedans, qui mirent tout en pièces, ou peu s'en faillit; et fut toute la place courue et pillée. Ce faict, le bon chevalier y laissa ung gentilhomme du roy de Navarre, avecques quelques compaignons, puis se mist au retour droit au camp. Ainsi qu'il vouloit partir, deux ou trois cappitaines des lansquenets vindrent devers luy, et par leur truchement lui firent dire qu'il leur tiensist sa promesse de leur faire bailler double paye, et que la place estoit prise. De ce propos fut le bon chevalier si fort faché que merveilles; et respondit tout courroucé au truchement: « Dictes à vos coquins de lansquenets que je leur ferois plus tost bailler chascun ung licol pour les pendre. Les meschans qu'ils sont n'ont jamais voulu venir à l'assault, et ils demandent double paye! J'en parleray à monseigneur de la Palisse et au duc de Suffoc, leur cappitaine général, mais ce sera pour les faire casser; ils ne vallent pas putains. » Le truchement leur dist le propos, et incontinent commencèrent ung bruyt merveilleux; mais le bon chevalier fist sonner à l'estendart et assembla ses gens d'armes et adventuriers, de façon que s'ils eussent fait semblant de riens, estoit délibéré de les mettre

en pièces. Ils s'appaisèrent petit à petit et s'en vindrent au camp devant Pampelune, en troppe comme les autres. Il faut faire icy ung petit discours pour rire. Quand le bon chevalier fut arrivé, eut grant chère du roy de Navarre, du seigneur de la Palisse, du duc de Suffoc, et de tous les cappitaines, auxquels il conta la manière de faire des lansquenets, dont il y eut assez ris. Le soir il donna à soupper à tout plain de cappitaines; et entre autres y estoit le duc de Suffoc, cappitaine général de tous les lansquenets qui estoient au camp, dont il y avoit six ou sept mille. Ainsi qu'ils finissoient de soupper, va arriver ung lansquenet qui avoit assez bien beu, et quand il entra ne sçavoit qu'il devoit dire, sinon qu'il cherchoit le cappitaine Bayart pour le tuer, pour ce qu'il ne leur vouloit point faire donner d'argent. Il parloit quelque peu de françois et assez mauvais. Le cappitaine Pierrepont l'entendit, qui dist au bon chevalier en ryant: « Monseigneur, vecy ung lansquenet qui vous cherche pour vous tuer. » C'estoit la plus joyeuse et récréative personne qu'on eust sceu trouver. Si se leva de table, l'espée au poing, et s'avança sur le lansquenet en luy disant: « Est-ce vous qui voulez tuer le cappitaine Bayart? Le vecy, deffendez-vous. » Le povre lansquenet, quelque yvre qu'il feust, eut belle paour, et respondit en assez mauvais langaige. « Ce n'est pas moy qui veulx tuer le cappitaine Bayart tout seul, mais ce sont tous les lansquenets. — Ah! sur mon ame! dist le bon chevalier qui pasmoit de rire, je le quitte; et ne suis point délibéré moy seul de combattre sept mille lansquenets. La paix, compaignon, pour l'amour de Dieu! » Toute la compaignie se print si très fort à rire que merveilles. Et fut assis à table le lansquenet vis-à-vis du bon chevalier, qui le fist achever d'habiller comme il estoit commencé, de sorte que, avant qu'il partist de là, promist que tant qu'il vivroit deffendroit le cappitaine Bayart envers et contre tous, et jura qu'il estoit homme de bien et qui avoit bon vin. Le roy de Navarre et le seigneur de la Palisse le sceurent le soir, qui en rirent comme les autres. Le lendemain de l'arrivée du bon chevalier, commencea l'artillerie à tirer contre la ville de Pampelune, qui fut batue assez bien; et y voulut-on donner l'assault, qui fust essayé; mais si bien se deffendirent ceulx de dedans qu'on la laissa là, et y eurent les François grosse perte. Dedans estoit ce gentil chevalier espaignol que l'on nommoit l'alcade de las Donzelles. Ce fut ung voyage assez malheureux; car les François à leur entrée en Navarre gastèrent et dissipèrent tous les biens, rompirent les moulins et firent beaucoup d'autres choses, dont ils eurent depuis grande indigence; car la famine y fust si forte que beaucoup de gens en moururent; et si n'y eut jamais en armée si grande nécessité de souliers, car une meschante paire pour ung laquais coustoit ung escu. Brief, tous ces malheurs assemblés, et le duc de Nagère arrivé au Pont-la-Reyne, près de Pampelune, avecques ung secours de huyt ou dix mille hommes, fut le roy de Navarre conseillé par le seigneur de la Palisse et tous les autres cappitaines de se retirer jusques à une autre saison. Si fut levé le siége de devant Pampelune en plain jour, et l'artillerie mise à chemin; mais peu de journées fut conduicte, car les montaignes par où elle devoit passer estoient trop estranges. Si furent contraincts les François, après que à force de gens et d'argent l'eurent menée trois journées, de la laisser au pied d'une montaigne où ils la rompirent; au moins la mirent en sorte que leurs ennemys ne s'en feussent sceu ayder. Il fault entendre qu'au repasser des montaignes Pirénées y eust de grandes povretés par le deffaut de vivres, et si n'estoit heure au jour qu'il n'y eust alarme chault et aspre. Le duc de Suffoc, dict la Blanche Rose, y estoit, qui grande et parfaicte amytié avoit avecques le bon chevalier. Ung jour qu'il avoit tant travaillé que plus n'en povoit, car toute ceste journée n'avoit beu ni mangé, ainsi qu'on se retiroit d'une escarmouche, sur le soir bien tard vint trouver icelluy bon chevalier, auquel il dist: « Cappitaine Bayart, mon amy, je meurs de faim; je vous prie, donnez-moy aujourd'hui à soupper. » Le bon chevalier, qui ne s'estonna jamais de riens, respondit: « Ouy vrayement, monseigneur, et y serez bien traicté. » Puis devant luy appella son maistre d'hostel, auquel il dist: « Monseigneur de Mylieu, allez devant faire haster le soupper, et que nous soyons ayses comme dedans Paris. » De laquelle parolle le duc rist ung quart d'heure, car desjà y avoit deux jours qu'ils ne mangeoient que pain de milet. Bien vous asseure que sans perdre gens que de famyne les François firent aussi belle retraicte que gens de guerre firent oncques; et

surtout y acquit ung merveilleux honneur le bon chevalier, qui toujours demoura sur la queue tant que le dangier fust passé; car voulentiers luy a l'on toujours faict honneur aulx affaires, qu'en allant a toujours esté mis des premiers et aux retraictes des derniers. Bien joyeulx furent les François quand par leurs journées eurent gaigné Bayonne, car ils mangèrent à leur ayse; mais plusieurs gens de pied qui estoient affamés mangèrent tant qu'il en mourut tout plain; ce fust ung assez fascheux voyage. En ceste année mourut le pape Julles, ce bon François; et feust eslu en son lieu le cardinal de Médicis, pape Léon nommé. Il vint aussi en la coste de Bretaigne quelque armée des Anglois, qui ne firent pas grant chose. Ung jour, entre les autres, ung gros navire d'Angleterre (dicte la Régente), et une nef de la royne de France, duchesse de Bretaigne, nommée la Cordelière, se trouvèrent et s'accrochèrent pour combattre. Durant le combat, quelcun gecta du feu dedans l'une des nefs; et finablement feurent toutes deux bruslées. Les Anglois y firent grosse et lourde perte, car sur ladicte Régente y avoit gros nombre de gentishommes, qui y moururent sans leur estre possible trouver le moyen d'eschapper.

CHAPITRE LVII.

Comment le roy Henry d'Angleterre descendit en France et mit le siége devant Thérouenne, d'une bataille dicte la *Journée des Esperons*, où le bon chevalier fit merveilles d'armes et gros services en France.

En l'an mil cinq cens et treize, vers le commencement, le roy de France renvoya une armée en Ytalie soubs la charge de la Trimoille. Jà avoit esté fait l'appoinctement entre le roy de France et les Véniciens qui y portoient faveur; toutesfois le cas alla assez mal pour les François, car ils perdirent une journée contre les Suysses; et y furent les fils de messire Robert de la Marche, qui avoient charge de lansquenets, quasi laissés pour mors, et les alla quérir leur père dedans ung fossé. Si convint encores aux François habandonner la Lombardie pour ceste année. A leur retour fut adverti le roy de France comment Henry, roy d'Angleterre, alyé de l'empereur, estoit descendu à Calais avec grosse puissance pour entrer en son pays de Picardie. Le roy de France fist son lieutenant général le seigneur de Pyennes, gouverneur audit pays, avec grosse puissance pour, à cel Henri résister. Les Anglois, arrivés qu'ils feussent en la campaigne, allèrent planter le siége devant Therouenne, qui estoit bonne et forte, où pour ycelle garder estoient commis deux gaillards et hardis gentilshommes, l'ung le seigneur de Théligny, séneschal de Rouergue, cappitaine saige et asseuré, et ung autre du pays mesme, appellé le seigneur de Pont-de-Remy, avecques leurs compaignies, et quelques adventuriers françois, avecques aucuns lansquenets soubs la charge d'ung cappitaine Brandec. Ils estoient tous gens de guerre et pour bien garder la ville longuement s'ils eussent eu vivres; mais ordinairement en France ne se font pas voulentiers les provisions de saison ne de raison. Le siége assis par les Anglois devant ladicte ville de Therouenne, commencèrent à la canonner; encore n'y estoit pas la personne du roy d'Angleterre; ains, pour ses lieutenans y estoient le duc de Suffoc, messire Charles Brandon et le cappitaine Talbot. Mais peu de jours après y arriva, qui ne feust pas sans avoir une grande frayeur, entre Calais et son siége de Therouenne, auprès d'ung village dit Tournehan, car bien cuyda estre là combattu par les François, qui estoient en nombre de douze cens hommes d'armes, tous bien délibérés; mais avecques eulx n'avoient pour l'heure nuls de leurs gens de pied, qui leur fut gros malheur; et luy par le contraire n'avoit nuls gens de cheval, mais environ douze mille hommes de pied, duquel nombre estoient quatre mille lansquenets. Si approchèrent les deux armées à une portée de canon l'une de l'autre. Quoy voyant le roy d'Angleterre eut paour d'estre trahy. Si descendit à pied et se mit au milieu des lansquenets. Les François vouloient donner dedans, et mesme le bon chevalier, qui dist au seigneur de Pyennes plusieurs fois: « Monseigneur, chargeons-les; il ne nous en peult arriver dommaige sinon bien peu, car si à la première charge les ouvrons, ils sont rompus; s'ils nous repoussent, nous nous retirerons toujours; ils sont à pied et nous à cheval. » Quasi tous les François furent de ceste opinion; mais ledit seigneur de Pyennes disoit: « Messeigneurs, j'ay charge sur ma vie du roy nostre maistre de ne riens hasarder, mais garder son pays; faictes ce qu'il vous plaira, mais de ma part je ne m'y

consentiray point. » Ainsi demoura ceste chose, et passa le roy d'Angleterre et sa bende au nez des François. Le bon chevalier, qui envis eust délaisser despartir la chose en ceste manière, va donner sur la queue avec sa compaignie; et les fist serrer si bien qu'il leur convint habandonner une pièce d'artillerie dicte Sainct-Jehan; et en avoit encore le roy d'Angleterre unze autres de ceste façon, et les appelloit ses douze apostres; ceste pièce fut gaignée et amenée au camp des François. Quand le roy d'Angleterre fut arrivé au siége de Therouenne avecques ses gens, ne fault pas demander s'il y eust joye démenée, car il estoit gaillart prince et assez libéral. Trois ou quatre jours après arriva l'empereur Maximilian avecques quelque nombre de Bourguignons et de Hennuyers. Furent lors faictes les approuches devant la ville et icelle canonnée furieusement. Ceulx de dedans respondoient de mesme et faisoient leurs rempars au mieulx qu'ils povoient, mais sans doubte ils avoient nécessité de vivres. Le roy de France estoit marché jusques à Amiens, lequel mandoit tous les jours à son lieutenant général de Pyennes que, à quelque péril que ce fut, on advitaillast Thérouenne; et cela ne se povoit faire sans grant hazart, car elle estoit toute enclose d'ennemys; toutesfois, pour complaire au maistre, fut conclud qu'on yroit avec toute la gendarmerie dresser ung alarme au camp. Le roy d'Angleterre en fut adverty; et dès le point du jour avoit fait mettre au hault d'ung tertre dix ou douze mille archiers anglois et quatre ou cinq mille lansquenets avecques huyt ou dix pièces d'artillerie, afin que, quand les François seroient passés oultre, ils descendissent et leur coupassent le chemin; et par le devant avoit ordonné tous les gens de cheval, tant Anglois que Bourguignons et Hennuyers, pour les assaillir. Il fault entendre une chose, que peu de gens ont sceue et qui ont donné blasme de ceste journée aux gentilshommes de France à grant tort; c'est que tous les cappitaines françois déclairèrent à leurs gens d'armes que ceste course qu'ils faisoient estoit seulement pour refreschir ceulx de Therouenne et qu'ils ne vouloient aucunement combattre, de sorte que s'ils rencontroient les ennemys en grosse troppe, ils vouloient qu'ils retournassent au pas, et s'ils estoient pressés, du pas au trot, et du trot au galop, car ils ne vouloient riens hazarder. Or, commencèrent à marcher les François et approchèrent la ville de Thérouenne d'une lieue près et plus, où commencea l'escarmouche forte et rude. Et très bien fit son debvoir la gendarmerie françoise jusques à ce qu'ils vont veoir sur le costeau ceste grosse troppe de gens de pied en deux bendes, qui estoient marchés plus avant qu'ils n'estoient et vouloient descendre pour les clorre; quoy voyant fut la retraicte sonnée par les trompettes des François. Les gendarmes, qui avoient leur leceon de leurs cappitaines, se misrent le grant pas au retour; ils furent pressés et allèrent le trot, puis au grant galop, et se vindrent gecter sur le seigneur de la Palisse, qui estoit en bataille avec le duc de Longueville, en si grande fureur qu'ils misrent tout en désordre. Les chassans, qui très bien poursuyvoient leur pointe, voyant si povre conduite, poussèrent oultre tellement qu'ils firent tourner le dos à tous les François. Le seigneur de la Palisse et plusieurs autres y firent plus que leur debvoir; et cryoient à haulte voix : « Tourne, homme d'armes, tourne, ce n'est riens. » Mais cela ne servoit de riens, chascun taschoit de venir gaigner le camp où estoit demourée l'artillerie et les gens de pied. En ce grant désordre fut prins prisonnier le duc de Longueville et plusieurs autres, comme le seigneur de la Palisse, mais il eschappa des mains de ceulx qui l'avoient pris. Le bon chevalier s'éloignoit à grant regret et toujours se retournoit sur ses ennemys menu et souvent, avec quatorze ou quinze hommes d'armes qui estoient demourés auprès de luy. Si vint en se retirant à trouver ung petit pont où il ne povoit passer que deux hommes à cheval de front, et y avoit ung gros fossé plein d'eaue qui venoit de plus de demye-lieue de loing et alloit à demy-quart de lieue plus bas faire mouldre ung moulin. Quand il fut sur ce pont, dit à ses compaignons : « Mes amys, arrestons-nous icy, car d'une heure nos ennemys ne gaigneront ce pont sur nous; » et puis appela ung de ses archiers auquel il dist : « Allez vistement à nostre camp et dictes à monseigneur de la Palisse que j'ay arresté les ennemys sur le cul, du moins d'icy à demye-heure, et que cependant il face chascun mettre en bataille et qu'on ne s'espouvante point; ains qu'il me semble qu'il doit tout bellement marcher ença; car si poussoient jusques à là nos

gens ainsi desroyés, ils se trouveroient [deffaicts. » L'archer va droit au camp, et laissa le bon chevalier, avec si peu de gens qu'il avoit, gardant ce petit pont où il fist d'armes le possible. Les Bourguignons et Hennuyers y vindrent; mais là convint-il combattre, car bonnement ils ne povoient passer à leur ayse; et l'arrest qu'ils firent là donna loysir aux François qui estoient retournés en leur camp d'eulx mettre en ordre et en deffence si besoing en eust esté. Quand les Bourguignons veirent que si peu de gens leur faisoient barbe, commencèrent à cryer qu'on fist venir des archiers en diligence, et aucuns d'eulx les allèrent haster. Cependant plus de deux cens chevaulx chevaulchèrent le long de ce ruisseau et allèrent trouver le moulin où ils passèrent; ainsi fut enclos le bon chevalier des deux costés, lequel dist à ses gens : « Messeigneurs, rendons-nous à ces gentilshommes, car nostre prouesse ne nous serviroit de riens. Nos chevaulx sont recreus; ils sont dix contre ung; nos gens sont à trois lieues d'icy; et si nous attendons encore ung peu, et les archiers anglois arrivent, ils nous mettront en pièces. » Sur ces parolles vont arriver ces Bourguignons, cryant : « Bourgongne! Bourgongne! » et firent grosse envahye sur les François qui, pour n'avoir plus moyen de se deffendre, se rendoient l'ung çà, l'autre là, aux plus apparens. Et ainsi que chascun taschoit à prendre son prisonnier, le bon chevalier va adviser ung gentilhomme bien en ordre sous de petits arbres, lequel, pour la grande et extresme chaleur qu'il avoit, avoit osté son armet, et estoit tellement affligé et travaillé qu'il ne se daignoit amuser aux prisonniers. Si picqua son cheval droit à luy, l'espée au poing qu'il luy vient mettre sur la gorge, en luy disant : « Rends-toi, homme d'armes ou tu es mort. » Qui fust bien esbahy? ce fut le gentilhomme, car il pensoit bien que tout estoit prins. Toutesfois il eut paour de mourir, et dist : « Je me rends donc, puisque prins suis en ceste sorte. Qui estes-vous?—Je suis, luy dist-il, le cappitaine Bayart, qui me rends à vous; et tenez mon espée, vous suppliant de moy emmener avec vous; mais une courtoysie me ferez si nous trouvons des Anglois en chemin qui nous voulsissent tuer, me la rendrez. » Ce que le gentilhomme luy promist; et le luy tint, car tirant au camp, convint à tous deux jouer des couteaulx contre aucuns Anglois qui vouloient tuer les prisonniers, où ils ne gaignèrent riens. Or, fut le bon chevalier mené au camp du roy d'Angleterre, en la tente de ce gentilhomme qui luy fist très bonne chère; et le cinquiesme jour le bon chevalier luy dist : « Mon gentilhomme, je vouldrois bien que vous voulsissiez me faire mener seurement au camp du roy mon maistre, car il m'ennuye desjà icy. — Comment, dit l'autre, encores n'avons-nous point advisé de vostre rançon. — De ma rançon, dist le bon chevalier? mais à moy de la vostre, car vous estes mon prisonnier; et si depuis que j'eus vostre foy me suis rendu à vous, ç'a esté pour me saulver la vie et non aultrement. » Qui fut bien estonné? ce fust le gentilhomme, car encore luy dist plus le bon chevalier : « Mon gentilhomme, où ne me tiendrez promesse, je suis asseuré qu'en quelque sorte que ce soit, j'eschapperay, mais croyez après que j'auray le combat à vous. » Le gentilhomme ne sçavoit que respondre, car il avoit assez ouy parler du cappitaine Bayart, et de combat n'en vouloit pas; toutesfois il estoit assez courtois chevalier, et enfin dist : « Monseigneur de Bayart, je ne veulx vous faire que la raison; j'en croiray les cappitaines » Il fault entendre qu'on ne peust si bien céler le bon chevalier qu'il ne feust sceu parmy le camp; et sembloit advis, à ouyr parler les ennemys, qu'ils eussent gaigné une bataille. L'empereur l'envoya quérir, et il fut mené à son logis, qui luy fist merveilleuse chère, en luy disant : « Cappitaine Bayart, mon amy, j'ay très grant joye de vous veoir; que pleust à Dieu que j'eusse beaucoup de tels hommes que vous; je croy que avant guères de temps je me sçaurois bien venger des bons tours que m'a faicts le roy vostre maistre par le passé. » Et encore lui dist-il en riant : « Il me semble qu'autresfois avons esté à la guerre ensemble, et m'est advis qu'on disoit dans ce temps-là que Bayart ne fuyoit jamais. — Si j'eusse fuy, Sire, respondit-il, je ne serois pas icy. » En ces entrefaictes arriva le roy d'Angleterre, à qui l'on fit congnoistre le bon chevalier, qui luy fit bonne chère et en receut une révérence telle que à tel prince appartenoit. Si commencèrent à parler de ceste retraicte, et disoit le roy d'Angleterre que jamais n'avoit veu gens si bien fuyr et en si grant nombre que les François qui n'estoient chassés que par quatre à cinq cens chevaulx;

et en parloient en assez povre façon l'empereur et luy. « Sur mon ame! dist le bon chevalier, la gendarmerie de France n'en doist nullement estre blasmée, car ils avoient exprès commandement de leurs cappitaines de ne combattre pas, parce qu'on se doubtoit bien, si veniez au combat, améneriez toute vostre puissance, comme avez fait, et nous n'avions ni gens de pied ni artillerie. Et jà sçavez, haulx et puissans seigneurs, que la noblesse de France est renommée par tout le monde. Je ne dis pas que je doive estre du nombre. — Vrayement, monseigneur de Bayart, dist le roy d'Angleterre, si tous estoient vos semblables, le siége que j'ay mis devant ceste ville me seroit bientost levé; mais quoi que ce soit, vous estes prisonnier. — Sire, respondit le bon chevalier, je ne le confesse pas, et en vouldrois bien croire l'empereur et vous. » Là estoit le gentilhomme qui l'avoit amené et à qui il s'estoit rendu après avoir receu sa foy. Si conta tout le fait ainsi que cy-dessus est récité; à quoy le gentilhomme ne contredit rien, mais dist : « Il est vray ainsi que le seigneur Bayart le conte. » L'empereur et le roy se regardèrent l'ung l'autre; puis commencea à parler l'empereur; et dist que à son opinion Bayart n'estoit pas prisonnier, mais plustost le seroit le gentilhomme de luy. Toutesfois, pour la courtoisie qu'il luy avoit faicte, demoureroient quittes l'ung envers l'autre de leur foy, et le bon chevalier s'en pourroit aller quand bon sembleroit au roy d'Angleterre; lequel dist qu'il estoit bien de son opinion, et que s'il vouloit demourer six sepmaines sur sa foy sans porter armes, que après luy donnoit congé de s'en retourner, et que cependant il allast veoir les villes de Flandre. De ceste gracieuseté remercia le bon chevalier très humblement l'empereur et le roy d'Angleterre, puis s'en alla esbattre par le pays jusques au jour qu'il avoit promis. Le roy d'Angleterre durant ce temps le fist praticquer pour estre à son service, en luy faisant présenter beaucoup de biens; mais il perdit sa peine, car son cueur estoit tout françois. Or, fault entendre une chose que, combien que le bon chevalier n'eust pas de grans biens, homme son pareil ne s'est trouvé de son temps qui ait tenu une meilleure maison que luy; et tant qu'il fut ès pays de l'empereur, la tint opulemment aux Hennuyers et Bourgongnons. Et néantmoins que le vin y soit fort cher, si ne leur failloit-il riens quand ils alloient coucher; et fut tel jour qu'il despendit vingt escus en vin. Plusieurs eussent bien voulu qu'il n'en feust jamais party, mais il s'en retourna en France quand il eut achevé son terme; et fut conduict et très bien accompaigné jusques à trois lieues du pays de son maistre. Quelques jours demourèrent le roy d'Angleterre et l'empereur devant Thérouenne, qui enfin se rendist faulte de vivres; et fut la composition : que les cappitaines et gens de guerre sortiroient, vye et bagues sauves, et que mal ne seroit faict aux habitans de ceste ville, ni ycelle desmolie. Ce qu'on promist aux gens de guerre fut bien tenu, mais non pas à la ville, car le roy d'Angleterre fit abattre les murailles et mectre le feu en plusieurs lieux, qui fut grosse pitié; toutesfois, depuis, les François la remirent en bon ordre et plus forte que jamais. De là l'Anglois alla mectre le siége devant Tournay, qui se feust assez bien deffendue si les habitans eussent voulu accepter le secours des François qu'on leur vouloit bailler; mais ils dirent qu'ils se deffendroient bien d'eulx-mesmes, dont mal leur en print, car leur ville fut prinse et mise aux mains du roy d'Angleterre qui la fortifia à merveilles. L'yver estoit jà avancé, par quoy fut l'armée rompue, et se retira le roy d'Angleterre en son royaulme et l'empereur en Almaigne. Pareillement le camp du roy de France se deffist; et se logea-l'on ès garnysons sur les frontières de Picardie. Il fault sçavoir une chose qui est digne d'estre mise par escript; c'est que, pendant le camp du roy d'Angleterre et de l'empereur en Picardie, les Suysses, ennemys pour lors du roy de France, le seigneur du Vergy et plusieurs lansquenets, en nombre de bien trente mille hommes de guerre, descendirent en Bourgongne, où gouverneur estoit le vertueux seigneur de la Trimoille, qui pour l'heure estoit au pays; et pour n'avoir puissance à les combattre aux champs, fut contrainct se retirer dedans Dyjon, devant laquelle ville il espéroit arrester ceste grosse armée, qui peu de temps après y vint mectre le siége en deux lieux, et icelluy assis, la canonnèrent furieusement. Le bon seigneur de la Trimoille faisoit son debvoir tant que possible, et luy-mesme jour et nuyt estoit aux rempars; mais quand il veit les breches faictes, et si mal garny de gens de guerre qu'il estoit, congneut que la ville s'en alloit perdue, et par

conséquent le royaulme de France en gros dengier, car Dyjon prins ils feussent allés jusques à Paris. Si fit traicter avec les Suysses, et faire de belles remonstrances des biens et honneurs qu'ils avoient receus de la maison de France, et qu'il espéroit qu'en brief seroient encores amys plus que jamais, et que, quand ils entendroient bien leurs affaires, la ruyne de France estoit à leur grand désavantage. Ils entendirent à ces parolles, et encores sur sauf-conduit furent d'accord qu'il allast parler à eulx; et si bien les mena et de si belles parolles, aussi moyennant certaine grosse somme de deniers qu'il leur promist. Pour seureté de laquelle il leur bailla pour hostaiges son nepveu le seigneur de Maisières, le seigneur de Rochefort, fils du chancelier de France, et plusieurs bourgeois de la ville. De ceste composition fut blasmé le seigneur de la Trimoille de plusieurs; mais ce fut à grant tort, car jamais homme ne fist si grant service en France pour ung jour que quand il fist retourner les Suysses de devant Dyjon; et depuis l'a-on bien recongneu en plusieurs manières. Le bon roy Loys douze, en ceste année 1513, eut de terribles affaires, et de ses allyés aussi, dont l'ung des plus apparens estoit le roy d'Escosse, qui en une bataille, cuydant entrer en Angleterre, fut deffaict par le duc de Norfolc, et luy-mesme y fut tué. Or, quelque chose qu'il y eust, le roy de France estoit tant aymé de ses subjets que à leur requeste Dieu luy ayda; et bien que la pluspart des princes d'Europe eussent juré sa ruyne, et mesmement tous ses voisins, garda très bien son royaulme. Du partement de Picardie s'en retourna par ses petites journées jusques en la ville de Bloys, qu'il aymoit fort parce qu'il y avoit prins sa naissance; mais guères n'y séjourna qu'ung grant et irréparable malheur luy advint, comme vous orrez.

CHAPITRE LVIII.

Du trespas de la magnanime et vertueuse princesse Anne, royne de France et duchesse de Bretaigne, du mariage du roy Loys douziesme avec Marie d'Angleterre, et de la mort dudict roy.

Le roy se retira en la ville de Bloys pour s'y resjouyr quelque peu, mais le plaisir qu'il y pensoit prendre luy tourna en grande douleur et tristesse; car, environ le commencement de anvier, sa bonne compaigne et espouse tumba malade, et quelques médecins qu'elle eust, en moins de huyt jours rendist l'ame à Dieu, qui fut dommaige non pareil dans le royaulme de France et dueil perpétuel pour les Bretons. La noblesse des deux pays fit perte inestimable, car de plus magnanyme, plus sage, plus vertueuse, plus libéralle ne plus accomplie princesse n'avoit porté couronne de France depuis qu'il y a eu tiltre de royne. Les François et Bretons ne plaignirent pas seullement son trespas, mais ès Almaignes, Espaignes, Angleterre et Escosse, et en tout le reste de l'Europe fut plaincte et plorée. Le roy son mary ne donnoit pas les grans sommes de deniers de paour de fouler son peuple, mais ceste vertueuse dame y satisfaisoit; et y avoit peu de gens de vertus en ses pays à qui une fois en sa vie n'eust fait quelque présent. Pas n'avoit trente et huyt ans accomplis la gentille princesse, quand cruelle mort en fit si grant dommaige à toute noblesse. Et qui vouldroit ses vertus et sa vie descripre comme elle a mérité, il fauldroit que Dieu fist ressusciter Cicero pour le latin et maistre Jehan de Meung pour le françois, car les modernes ne sçauroient y attaindre. De ce tant lamentable et très piteux trespas en fut le bon roy Loys si affligé que huyt jours durant ne faisoit que larmoyer, souhaitant à toute heure que le désir de Nostre Seigneur feust luy aller tenir compaignie. Tout le reconfort qui luy demoura, c'estoit que de luy et de la bonne trespassée estoient demourées deux bonnes et belles princesses, Claude et Renée, qui avoit environ trois ans. Elle fut menée à Sainct-Denys, et là enterrée; et luy fut fait son service tant audit Bloys qu'audit Sainct-Denys, autant solempnel qu'il fut possible, plus de trois moys entiers par tout le royaulme de France; et par la duché de Bretaigne n'eust-on ouy parler d'autre chose que de ce lacrymable trespas. Et croy certainement qu'il en soubvient encores à plusieurs; car les grans dons, le doux recueil, le gracieulx parler qu'elle faisoit à chascun la rendront immortelle. Environ le moys de may après, que l'on disoit 1514, espousa monseigneur François, duc de Valoys et d'Angoulesme, Claude, aisnée fille de France et duchesse de Bretaigne, au lieu de Sainct-Germain-en-Laye. En ladicte année, environ le moys d'octobre, par le moyen du seigneur de Longueville, luy estant prisonnier, qui avoit traicté le mariage

en Angleterre du roy Loys et de madame Marie, seur audict roy d'Angleterre, fut icelle amenée à Abbeville, où ledit seigneur l'espousa. Il n'avoit pas grand besoing ne vouloir d'estre maryé, pour beaucoup de raysons et aussi n'en avoit-il pas grant vouloir; mais parce qu'il se veoyoit en guerre de tous costés, qu'il n'eust peu soubstenir sans grandement fouler son peuple, ressembla au Pélican; car, après que la royne Marye eut fait son entrée à Paris, qui fut fort triumphante, et que plusieurs joustes et tournois furent achevés, qui durèrent plus de six sepmaines, le bon roy, qui à cause de sa femme avoit changé toute manière de vivre, car où il souloit disner à huyt heures convenoit qu'il disnast à midy, où il se souloit coucher à six heures du soir souvent se couchoit à minuyt, tumba malade à la fin du moys de décembre, de laquelle maladie tout remède humain ne le peult garantir qu'il ne rendist son ame à Dieu le premier de janvier en suyvant, après la my-nuyt. Ce fut en son vivant ung prince saige et vertueux, qui maintint son peuple en paix sans le fouller. Il eust en son temps du bien et du mal beaucoup, par quoy il avoit ample congnoissance du monde; plusieurs victoires obtint sur les ennemys, mais sur la fin de ses jours fortune luy tourna ung peu son effrayé visaige. Le bon prince fut plainct et ploré de tous ses subjets, et non sans cause, car il les avoit tenus en paix et en bonne justice, de sorte que après sa mort fut appelé père du peuple; ce tiltre luy fut donné à bonne raison. Il n'avoit pas encore cinquante-six ans quand il paya le tribut de nature. On le porta en terre à Sainct-Denys, avecques ses bons prédécesseurs, en grans pleurs et cris, et au grant regret de ses subjets. Après luy succéda à la couronne François, premier de ce nom, à l'âge de vingt ans, beau prince autant qu'il en y eust point au monde, lequel avoit espousé madame Claude de France, fille aisnée du roy son prédécesseur et duchesse de Bretaigne. Jamais n'avoit esté veu roy en France de qui la noblesse s'esjouyt autant. Et fut mené sacrer à Reims, accompaigné de tous ses princes, gentilshommes et officiers, dont il y avoit si grant nombre que c'est quasi chose incroyable. Il fault dire que les logis estoient pressés, car il n'y avoit grans, moyens et petits qu'ils ne voulsissent estre de la feste.

CHAPITRE LIX.

Comment le roy François Ier passa les monts, et comment il envoya devant le bon chevalier, et de la prinse du seigneur Prosper Colonne par sa subtilité.

Après le sacre du roy François Ier et sa couronne prinse à Sainct-Denys, s'en revint faire son entrée à Paris, qui fut la plus triumphante qu'on ait vue en France; car de princes, ducs, comtes et gentilshommes, y avoit plus de mille ou douze cens. L'entrée faicte, y eust plusieurs joustes et tournoys en la rue Sainct-Antoine, où chascun fit le mieulx qu'il peust. Ledict seigneur s'y tint jusques après Pasques, où cependant se traicta l'apoinctement de luy et de l'archeduc comte de Flandres, moyennant le mariage de luy et de madame Renée de France, belle-seur du roy. Il y fut aussi faict d'autres mariages, comme de madame Marie d'Angleterre, lors veufve du feu roy et douairière de France, avecques le duc de Suffolc, messire Charles Brandon, qui estoit fort aymé du roy d'Angleterre, son maistre. Le duc de Bourbon fut faict connestable de France, et environ le moys de may partirent de Paris, en l'an mil cinq cent quinze; et s'en vindrent leurs belles petites journées à Amboyse, où le gentil duc de Lorraine espousa la seur germaine du duc de Bourbon. Durant toutes ces choses, faisoit le roy de France secrètement préparer son voyage pour la conqueste de sa duché de Milan, et peu à peu envoyoit son armée vers le Lyonnois et le Daulphiné, où desjà estoit le bon chevalier, lors son lieutenant au pays, auquel il estoit tant aymé que s'il eust esté leur naturel seigneur. Or, comme cy-devant avez entendu en plusieurs passaiges, toujours en allant sur les ennemys estoit voulentiers le bon chevalier mis devant, et au retourner derrière, comme encore il fut en ce voyage; car il fut envoyé avecques sa compaignie et trois ou quatre mille hommes de pied sur les confins du Daulphiné et des terres du marquis de Saluces, lesquelles il avoit toutes perdues, excepté ung chasteau appellé Ravel, assez fort. Es places du marquis de Saluces y avoit gros nombre de Suysses en garnison; et mesmes y faisoit résidence le seigneur Prosper Colonne, lors lieutenant général du pape, qui tenoit tout le pays en apactis et en

faisoit ce qu'il vouloit. Fort bien estoit accompaigné, comme de trois cens hommes d'armes d'eslite, montés comme Sainct-Georges, et si avoit quelques chevaulx légiers. Le bon chevalier sentoit secrètement par ses espies auquel lieu ledit seigneur Colonne repairoit le plus souvent. Et tant en enquist qu'il congneut à la vérité que, s'il avoit puissance pareille à la sienne, quant aux gens de cheval, il luy feroit une mauvaise compaignie. Si en advertit le duc de Bourbon, connestable de France, qui estoit à Briançon au Daulphiné, lequel le fist entendre au roy qui estoit desjà à Grenoble pour achever son voyage. Et selon la demande que faisoit le bon chevalier, furent souldainement envoyés trois cappitaines triumphans avecques leurs bendes, les seigneurs de la Palisse, d'Ymbercourt et d'Aubigny. Il estoit venu quelques bonnes nouvelles au bon chevalier, par quoy, par ung lieu appelé Droniez, descendit en la plaine du Pyémont, dont fut adverty ce seigneur Prosper; mais parce qu'il entendit qu'il n'avoit que sa compaignie, n'en fist pas grosse estime, et disoit souvent en son langaige : *Questo Baiardo passato ha gli monti; lo prenderò come un piccione in gabbia.* De toutes ces paroles estoit bien adverty le bon chevalier, et aussi estoit acertené comment les bons cappitaines marchoient pour parachever l'entreprise. Le seigneur de Morete, de la maison de Solier [1] et ung sien cousin pyémontois, s'enmesloient d'une grande ruse et en faisoient très bien leur debvoir; de sorte que la chasse feut conclute que l'on yroit trouver le seigneur Prosper dedans la ville de Carmaignolle, en laquelle de nuyt on entreroit par le chasteau, auquel on avoit intelligence, mais que les cappitaines françois feussent arrivés, qui ne séjournèrent guères. Et se vindrent tous rendre en la plaine du Pyémont, en une petite ville dicte Saveillan, en laquelle ils trouvèrent le bon chevalier qui les receut au mieulx qu'il peust. Bien leur dist : « Messeigneurs, il ne nous fault pas reposer ici; car si le seigneur Prosper scet vostre arrivée, nostre entreprise s'en va rompue; car il se retirera ou bien il appellera les Suysses à son secours, dont il y a bon nombre à Pynerol et à Saluces. Je suis d'advis que nous facions bien repaistre nos chevaulx ceste nuyt, et puis, au poinct du jour, nous paracheverons nostre affaire. Il y a grosse eaue à passer; mais le seigneur de Morete que vecy présent, scet ung gué où il nous mènera sans dangier. » Ainsi fut la chose conclute, et s'en alla chascun reposer ung petit; mais on regarda premier si rien ne failloit aux chevaulx; et, quand ce vint deux ou trois heures près la my-nuyt, tout homme monta à cheval sans grand bruyt. Le seigneur Prosper estoit dedans Carmaignolle, et avoit bien entendu par ses espies, que les François estoient à la campaigne, mais ne s'en effrayoit guères, car pas ne cuydoit qu'il y eust autre compaignie en la plaine que celle du bon chevalier. Et n'estoit point délibéré de desloger de Carmaignolle, n'eust esté que le soir il eut des nouvelles pour se retirer à Pynerol, afin d'entendre aux affaires, parce qu'on sçavoit au vray que les François estoient aux passages. Si deslogea non pas trop matin; et se mist à chemin très bien en ordre pour s'en aller disner à une petite villette à sept ou huit milles de là, appellée Villefranche. Quand les François furent arrivés devant le chasteau de Carmaignolle, parlèrent au castelain, qui leur dist comment il n'y avoit pas ung quart d'heure que le seigneur Prosper et ses gens estoient deslogés; dont ils furent si très marris qu'on ne pourroit penser; et se misrent en conseil pour savoir qu'ils devoient faire. Les ungs vouloient aller après, autres faisoient des doubtes; mais quand chascun eut parlé le bon chevalier dist : « Messeigneurs, puisque nous sommes si avant, je suis d'advis que nous poursuivions. Si nous les rencontrons à la campaigne, il y aura beau hutin, s'il ne nous en demoure quelcun. — Par Dieu! dist le seigneur d'Ymbercourt, oncques homme ne dist mieulx. » Les seigneurs de la Palisse et d'Aubigny n'allèrent pas à l'encontre et commencèrent à marcher; mais devant envoyèrent, en habit dissimulé, le seigneur de Morete, pour entendre en quel estat seroient leurs ennemys. Si fist si bonne diligence qu'il sceut au vray que le seigneur Prosper et sa bende disnoient à Villefranche. Ils furent bien aises, et conclurent leur affaire qui fut tel : C'est que le seigneur d'Ymbercourt marcheroit devant, avec cent archiers, et, un gect d'arc après le suyvroit le bon chevalier avec cent hommes d'armes; et les seigneurs de la Palisse et d'Aubigny yroient après, avec tout le reste

(1) Solar, grande famille piémontaise.

de leurs gens. Or atendu qu'il advint, le seigneur Prosper avoit bonnes espies; et fut adverty en allant à la messe, dedans cette petite ville de Villefranche, que les François estoient aux champs en gros nombre. Il fist responce en son langaige qu'il sçavoit bien qu'il n'y avoit que le cappitaine Bayart et sa bende, si les autres ne sont vollés par dessus les montaignes. Ainsi qu'il retournoit de la messe, vindrent encores d'autres espies qui luy dirent: « Seigneur, je vous advertys que j'ay laissé près d'icy plus de mille chevaulx des François, et vous viennent trouver icy. » Il fut ung peu esbahy; si regarda ung gentilhomme des siens auquel il dist: « Prenez vingt chevaulx et allez le chemin de Carmaignolle jusques à deux ou trois milles d'icy, et regardez si verrez riens qui puisse nuyre. » Cependant il commanda au mareschal des logis de ses bendes qu'il fist sonner la trompette. Les François marchoient toujours, et à mille et demy de Villefranche rencontrèrent en sortant d'un petit boys ceulx que le seigneur Prosper envoyoit pour les descouvrir. Lesquels quand ils les advisèrent commencèrent à tourner le dos et à bride abattue retourner vers Villefranche. Le gentil seigneur d'Ymbercourt leur donna la chasse à tire de cheval, et manda au bon chevalier, par ung archier, qu'il se hastast. Il ne luy convint pas dire deux fois. Avant que les gens du seigneur Prosper eussent gaigné Villefranche, le seigneur d'Ymbercourt les atteignit; on voulut fermer la porte, mais il les en garda tant qu'il peut. Et y fist d'armes le possible, sans estre blessé, fors un peu au visaige. Cependant va arriver le bon chevalier avec ung bruyt merveilleux, en sorte qu'ils gaignèrent la porte. Ce mareschal des logis qui jà estoit monté à cheval avec aucuns gendarmes, et s'en cuydoit aller à Pynerol, ouyt le bruyt et se va gecter en la place pour se mettre en deffense, mais tout cela fut poussé par terre, et en fut tué une partie. Les seigneurs de la Palisse et d'Aubigny arrivèrent, qui misrent garde à la première porte, et en allèrent garder une autre afin que personne ne s'eschappast, car il n'y en avoit que ces deux en la ville; mais ne fust possible si bien les garder que, par dessus la petite planchette qui est joignant du pont-levis, ne se sauvassent deux Albanoys, qui, comme si tous les dyables les avoient emportés, coururent dire à une troppe de quatre mille Suysses, qui n'estoient que à trois milles de là, le meschief qui estoit advenu au seigneur Prosper. Lequel cependant fut assailli en son logis où il disnoit et se voulut deffendre comme ung homme de guerre qu'il estoit; mais quand il congneust que peu luy vauldroit son effort et qu'il entendit les noms des cappitaines qui estoient là rassemblés, se rendit au plus grant regret du monde, mauldissant sa fortune d'avoir ainsi esté surpris, et que Dieu ne luy avoit fait ceste grace d'avoir trouvé les François aux champs. Le bon chevalier oyant ces paroles le reconfortoit du mieulx qu'il povoit, disant: « Seigneur Prosper, c'est l'heur de la guerre! une fois perdre et l'autre gaigner. » Mais toujours y avoit-il meslé quelques mots joyeulx; et disoit encores: « Seigneur Prosper, vous souhaitez nous avoir trouvés à la campaigne; je vous promets ma foy que ne le debvriez pas vouloir pour la moytié de vostre bien, car à la fureur et au talent de bien combattre où estoient nos gens, il eust esté bien difficile que vous, ni nuls des vostres feussiez eschappés vifs. » Le seigneur respondit froidement: « J'eusse bien voulu, s'il eust pleu à Nostre Seigneur, prendre sur ce hazard, l'adventure. » Quant et le seigneur Prosper, furent pris le comte Policastre, Petre Morgant et Charles Cadamosto lesquels estoient cappitaines des gens de guerre estants là, qui furent aussi prisonniers. Et puis chascun se mist au pillage, qui estoit fort grant pour si petite compaignie et s'il eust esté bien mené on en eust tiré cent cinquante mille ducats. Et entre autres choses c'estoit ung trésor des chevaulx qui y furent gaignés, où il y en avoit six ou sept cens, dont les quatre cens estoient de prix, tous coursiers et chevaulx d'Espaigne. Et a-l'on depuis ouy dire au seigneur Prosper que ceste prinse luy cousta cinquante mille escus, tant en vaisselle d'or et d'argent, argent monnoyé, que austres meubles. Les François n'eurent pas loysir de tout emporter, car nouvelles vindrent que les Suysses, vers lesquels les Albanoys estoient allés, marchoient le grant trot et estoient desjà bien près; si furent entre eux mesme conseillés d'eulx mettre au retour. On sonna la trompette. Chascun prit le meilleur de son butin, misrent leurs prisonniers devant eulx, puis s'en retournèrent; et comme ils sortoient par une porte, les Suysses entroient par l'autre; mais les ungs estoient à pied et les autres à cheval qui ne

s'en soucioient guères. Ce fut une des belles entreprinses qui deux cens ans devant eust esté faicte. Le seigneur Prosper, qui se vantoit qu'il prendroit le bon chevalier comme le pijon dedans la caige, eut le contraire sur lui-mesme, et tout par la vigilance d'icelluy bon chevalier. Le roy de France estoit desjà par les montaignes où jamais n'avoit passé armée, et eut les nouvelles de ceste belle deffaicte à la montaigne de Sainct-Pol, dont il feust joyeulx à merveilles; si fut toute sa compaignie. Or n'est-il rien si certain que la prinse de Prosper Colonnne fist moult de service aux François; car sans cela se feust trouvé à la bataille qui fut quelque temps après; et par son moyen s'y feussent trouvés tous les Espaignols et le reste de l'armée du pape, qui eulx assemblés eussent fait nombre de mille hommes d'armes, qui estoient pour faire de l'ennuy et de la fascherie, dont on se passa bien.

CHAPITRE LX.

De la bataille que François Ier eut contre les Suysses à la conqueste de sa duché de Milan, où il demoura victorieux, et comment, après la bataille gaignée, voulut estre fait chevalier de la main de Bayart.

Le roy de France, qui fut bien joyeulx de la prinse du seigneur Prosper, marcha avecques son armée le plus légièrement qu'il peut; et vint par dedans le Pyémont à Thurin, où le duc de Savoye, son oncle, le receut honnestement. Les Suysses qui s'estoient mis sur les passages, quand ils sceurent la prinse du seigneur Prosper et la rotte de sa bende, les abandonnèrent et se retirèrent vers Milan, où ils furent toujours poursuivys. Quelque propos d'appoinctement se myst sus, et le tenoit-l'on quasi conclud; pourquoy le duc de Gueldre, alyé et toujours loyal serviteur de la maison de France, lequel avoit amené une troppe de dix mille lansquenets au service du roy, s'en retourna en ses pays, mais il laissa ses gens à son nepveu le seigneur de Guyse[1], frère de ce gentil duc de Lorraine. Ce propos continua toujours que l'appoinctement se feroit, tant que l'armée du roy approcha à douze ou quinze milles de Milan, où s'estoient retirés les Suysses avecques ce bon prophète le cardinal de Syon, qui toute sa vie a esté ennemy mortel des François, comme encores bien le monstra à ceste fois; car néantmoins que le seigneur de Lautrec feust allé à Galezas pour satisfaire au pourparlé apoinctement, ung jeudy au soir prescha si bien ces Suysses et leur remonstra tant de choses que, comme gens désespérés, sortirent de Milan et vindrent ruer sur le camp du roy de France. Le connestable duc de Bourbon qui menoit l'avant-garde, se mist en ordre incontinent, et advertit le roy qui se vouloit mettre au soupper; mais il laissa là, et vint droit vers les ennemys qui estoient desjà meslés à l'escarmouche, qui dura longuement avant qu'ils feussent au grand jeu. Le roy de France avoit gros nombre de lansquenets; et voulurent faire une hardiesse de passer ung fossé pour aller trouver les Suysses, qui en laissèrent passer sept ou huit rangs, puis les vous poussèrent, de sorte que tout ce qui étoit passé fut gecté dedans le fossé. Et furent fort effrayés les lansquenets. Le duc de Guyse résista à merveilles et enfin fut laissé pour mort. Le duc de Bourbon, le gentil comte de Sainct-Pol, le bon chevalier et plusieurs autres, qui donnèrent au travers de ceste bende des Suysses, fussent fait grosse fascherie, mais jà estoit nuyt, n'a et la nuyt point de honte. Par la gendarmerie de l'avant-garde fut le soir rompue ceste bende de Suysses, où une partie d'environ deux mille vinrent passer vis-à-vis du roy qui gaillardement les chargea; et y eust lourt combat, de sorte qu'il fut en gros dangier de sa personne, car sa grant buffe y fut percée à jour d'ung coup de picque. Il estoit desjà si tard que l'on ne voyoit pas l'ung l'autre, et furent contraincts les Suysses se retirer d'ung costé et les François d'ung autre, et se logèrent comme ils peurent; mais je croys bien que chascun ne reposa pas à son ayse. Et y prit aussi bien en gré la fortune, le roy de France, que le moindre de ses souldars; car il demoura toute la nuyt à cheval comme les autres. Il faut scavoir une chose du bon chevalier, qui fut bien estrange et dangereuse pour luy. A la dernière charge que l'on fit sur les Suysses, il estoit monté sur ung gaillart coursier qui estoit le second, car à la première charge lui en fut tué ung entre les jambes. Ainsi qu'il voulut donner dedans, il fut tout enferré de picques, de façon que sondict cheval fut desbridé. Quand il se sentit sans frein, se mist à la course; et en despit de tous les

(1) Claude de Lorraine, père des célèbres Guises.

Suysses et de leur ordre passa tout oultre; et emportoit le bon chevalier droit en un autre troppe de Suysses, n'eust esté qu'il rencontra ung champ de ceps de vigne qui tiennent d'arbre en arbre, où il par force s'arresta. Le bon chevalier fut bien effrayé, et non sans cause, car il estoit mort sans nul remède s'il estoit tombé entre les mains des ennemys. Il ne perdit toutesfois point le sens, mais tout doulcement descendit et gecta son armet et ses cuyssots, et puis le long du fossé, à quatre beaulx pieds, se retira à son oppinion vers le camp des François, où il oyoit crier « France »; Dieu luy fist la grace qu'il y parvint sans dangier; et encores, qui mieulx fut pour luy, c'est que le premier homme qu'il trouva fut le gentil duc de Lorraine, l'ung de ses maistres, qui fut bien esbahy de le veoir ainsi à pied. Si luy fist le duc incontinent bailler ung gaillart cheval qu'on nommoit le Carman, dont luy-mesme autrefois luy avoit fait présent, et fut gaigné à la prinse de Bresse; et à la journée de Ravenne fut laissé pour mort; et en descendit le bon chevalier, parce qu'il avoit deux coups de picque aux flancs et en la teste plus de vingt coups d'espée; mais le lendemain quelcun le trouva qu'il paissoit, et commença à hennir; par quoy fut ramené au logis du bon chevalier, qui le fist garir; mais c'estoit une chose non croyable que de son faict, car comme une personne se laissoit coucher et mettre tentes en ses playes sans remuer aucunement. Et depuis, quand il voyoit une espée, couroit l'empoigner à belles dens; jamais ne fut veu ung si hardy cheval, y feut-il Bucifal, celluy de Alexandre. Quoi que ce soit, le bon chevalier fut bien joyeulx de se veoir eschapper de si gros dangier et remonté sur ung si bon cheval; mais il luy faschoit n'avoir point d'armes, car en telles affaires fait moult fort dangereux d'avoir la teste nue. Il advisa ung gentilhomme son amy, qui faisoit porter le sien à son paige, auquel il dist: « J'ay paour de me morfondre pour ce que j'ay sué d'avoir si longuement esté à pied; je vous prie, faictes-moy bailler vostre armet, que vostre homme porte, pour une heure ou deux. » Le gentilhomme, qui ne pensoit pas à ce que le bon chevalier entendoit, le luy fit bailler, dont il fut bien ayse, car depuis ne le laissa que la bataille ne feust finie, qui fut le vendredy environ dix ou onze heures; car dès le poinct du jour, les Suysses voulurent recommencer, et vindrent droit à l'artillerie des François, dont ils furent bien servis. Toutesfois, jamais gens ne combattirent mieulx, et dura l'affaire trois ou quatre bonnes heures; enfin furent rompus et deffaicts, et en mourut sur le champ dix ou douze mille. Le demourant, en assez bon ordre le long d'ung grant chemin se retirèrent à Milan, où ils furent conduits à coups d'espées, tant par les Francois que par le cappitaine général de la seigneurie de Venise, messire Barthelomé d'Alvyano, qui peu devant estoit arrivé avecques le secours des Véniciens; et y perdit, en une charge qu'il fist, deux ou trois cappitaines, entre lesquels fut le fils du comte Petilano. Les François y firent grosse perte, car du jeudy ou du vendredy moururent François, monsieur de Bourbon, le gentil cappitaine Ymbercourt, le comte de Sanxerre et le seigneur de Mouy; et y furent blessés le prince de Talmont et le seigneur de Bucy, dont depuis moururent. Le roy se mist en conseil pour veoir si l'on poursuivroit les Suysses ou non. Plusieurs furent de diverses opinions, et enfin il fut advisé pour le mieulx que on les laisseroit aller. Le jour qu'ils deslogèrent du camp demourèrent à Milan, et le lendemain en partirent tirans dans leur pays; ils feurent poursuyvis de quelques gens, mais non pas à l'extrémité, car si le roy eust voulu, ne s'en fut pas saulvé ung. Le soir du vendredy, dont fina la bataille à l'honneur du roy de France, fut joye démenée parmy le camp, et en parla l'on en plusieurs manières; et s'en trouva de mieulx faisans les ungs que les autres; mais sur tous fut trouvé que le bon chevalier par toutes les deux journées s'estoit montré tel qu'il avoit accoustumé ès autres lieux où il avoit esté en pareil cas. Le roy le voulut grandement honorer, car il print l'ordre de chevalerie de sa main; il avoit bien raison, car de meilleur ne l'eust sceu prendre. Le seigneur Maximilian Sforce, qui occupoit la duché, comme son père le seigneur Ludovic l'avoit fait autresfois, demoura au chasteau de Milan, où on mist le siége, mais guères ne demoura qu'il ne se rendist; et luy fut faicte composition dont il se contenta; et s'en allèrent ceulx qui estoient dedans, leurs bagues saufves. Au moys de décembre alla le roy de France visiter le pape en la cité de Boulongne, qui luy fit gros recueil. Ils eurent devis ensemble de plusieurs choses dont je n'empescheray aucunement ceste histoire.

CHAPITRE LXI.

De plusieurs incidences qui advinrent en France, Ytalie et Espaigne, en l'espace de trois ou quatre ans.

Au retour de Bolongne, le roy de France vint à Milan, où après avoir laissé le duc de Bourbon, connestable de France, son lieutenant général, s'en retourna dans ses pays; et alla droit en Provence, où il trouva sa bonne et loyale espouse et madame sa mère, qu'il avoit à son partement laissée régente en son royaulme. Vers ceste saison trespassa Ferrande, roy d'Arragon, qui en son vivant a eu de belles et grosses victoires. Il estoit vigilant, cault et subtil; et ne trouve-l'on guères d'histoires qui facent mention qu'on l'aye trompé en sa vie. Le seigneur Julian de Médicis, qu'on appela duc de Modène, frère du pape Léon, alla aussi de vie à trespas. Il eut à espouse la duchesse de Nemours, fille de Savoye et tante du roy de France. L'empereur Maximilian, desplaisant de la belle victoire qu'avoit eu le roy de France sur les Suysses et de ce qu'il avoit conquesté sa duché de Milan, assembla gros nombre de lansquenets et quelques Suysses du canton de Zuric et de la ligue Grise et s'en vint en personne audit duché de Milan, où, pour la grosse puissance qu'il avoit, le connestable ne fut pas conseillé de l'attendre en campaigne; et se retira avecques son armée dedans la ville de Milan, où huyt ou dix jours après luy vindrent dix mille hommes de secours. Quoy voyant l'empereur, qui estoit le plus soupçonneux du monde, se retira en ses pays. Il n'eust pas grant honneur en son entreprinse, et le connestable y acquist gros renom. Le bon chevalier fit plusieurs courses sur les Almans et en print de prisonniers beaucoup, mais jamais n'en avoit que la picque et la dague. L'année ensuyvant, Jehan, roy de Navarre, qui avoit esté spolié par Ferrande, roy d'Arragon, alla de vie à trespas. Audit an, environ le mois de juillet, fut fait certain appoinctement entre le roy de France et le roy de Castille, Charles, paravant archiduc d'Autriche, moyennant le mariage de luy et de Loyse, fille aisnée de France; il fut conclu en la ville de Noyon, mais il ne dura guères. Je ne feray nul discours dudit traicté, car il est assez escript ailleurs. Environ le moys d'octobre fut donné le pardon de la croisade en France par le pape Léon, dont il sortit beaucoup de scandalles et de mocqueries à l'occasion des prédicateurs, qui disoient beaucoup plus que la bulle ne portoit. Le dernier jour de febvrier 1517 [1], la bonne, sage et très parfaicte royne de France, Claude, accoucha de son premier fils François, daulphin de Viennoys, en la ville d'Amboyse, qui fut gros esjouissement par tout le royaulme. Et entre autres villes, celle d'Orléans fit merveilles; car durant ung jour entier y eut devant la maison de la ville deux fontaines qui gectoient du vin blanc et clairet, et par ung petit tuyau sortoit de l'ypocras, auquel beaucoup de gens après qu'ils en avoient tasté, se tenoient. Le daulphin fut baptisé en ladicte ville d'Amboyse; et furent parrains le pape Léon (mais son nepveu, le magnifique Laurens de Médicis, le tint pour luy), le duc de Lorraine et madame la duchesse d'Alençon, commère. L'an 1519, alla de vie à trespas l'empereur Maximilian. Il avoit esté dans son vivant de bonne nature, libéral autant que prince le fut jamais; et s'il eust esté puissant de biens, eust achevé beaucoup de choses, mais il estoit povre selon son cueur. Le fils de son fils, Charles, roy des Espaignes, fut esleu empereur après luy.

CHAPITRE LXII.

Comment messire Robert de la Marche fit quelques courses sur les terres de l'esleu empereur, qui dressa grosse armée, et ce qu'il en advint.

Peu de temps après, ne sçay qui en donna le conseil, le seigneur de Sedan, qu'on nomme messire Robert de la Marche, qui pour lors estoit au service du roy de France, fit quelques courses sur les pays de l'esleu empereur, qui commencea à lever grosse armée, et telle qu'il fut maistre et seigneur de la campaigne. Les chiefs de son armée estoient le comte de Nansso et ung autre cappitaine nommé Siquingue [2], gaillarts hommes à la guerre, et avoit bon crédit parmy les compaignons. Ils estoient bien en nombre, tant de cheval que de pied, quarante mille hommes ou plus. Durant cest affaire, le roy de France et ledict empereur estoient en paix, et ne demandoient riens l'ung à l'autre;

(1) Et 1518, nouveau style.
(2) Henry de Seckingen.

par quoy l'armée des Almans tira droit aux places dudit seigneur de Sedan, et en furent le aucunes assiégés et deffendues. Toutesfois enfin s'en perdirent quatre, c'est à sçavoir: Floranges, Bouillon, Loygne et Messançourt, et peu de gens eschappèrent vifs desdictes places. Ledict seigneur de Sedan estoit dedans sa place de Sedan, qui est quasi imprenable; par quoy fut exempte de siége. Le roy de France, duement acertené de ceste grosse armée qui costoyoit sa comté de Champaigne, eut doubte qu'on ne lui jouast quelque finesse. Si envoya son beau-frère, le duc d'Alençon, avec quelque nombre de gens d'armes sur la frontière, et tira jusques à Reims. Les Almans usoient d'une subtilité pour parvenir à leurs attainctes; car ils ne prenoient rien ès pays du roy de France sans bien payer; et faisoit semer parmy son camp le comte de Nansso que l'empereur son maistre le luy avoit ainsi enchargé, comme délibéré de demourer tousjours en l'amytié qu'il avoit avec la France. Ce néantmoins, sans faire autrement sommation de guerre, s'en vint planter le siége devant une petite ville appellée Mozon, de laquelle estoit gouverneur et cappitaine le seigneur de Montmor, grant-escuyer de Bretaigne pour le roy de France; et avoit quelques gens de pied avec sa compaignie en la ville, qui n'estoit guères bien munye de vivres, et qui pis est les compaignies qui estoient dedans ne se trouvèrent pas du vouloir de leur cappitaine et gouverneur, qui déliberoit jusques à la mort garder la ville; et quelques remonstrances qu'il sceut faire aux gens de pied, se trouva en dangier dedans et dehors; par quoy, pour éviter plus gros inconvénient, rendit la ville, leurs vies saulves. On en murmura en beaucoup de sorte; et on disoit que le cappitaine ne s'estoit pas bien porté; mais les gens d'honneur et de vertu congneurent bien qu'il ne se povoit faire autrement, et qu'il n'avoit pas tenu audit seigneur de Montmor qu'il ne feust mort sur la breche; car si tous ceulx qui estoient avec luy eussent esté de son cueur, les Almans ne fussent pas tirés plus oultre. Or, la ville de Mozon rendue si soubdainement donna quelque tiltre d'esbahyssement aux François, qui ne pensoient jamais que l'empereur eust voulu rompre la trefve. Toutesfois en telles choses le souverain remède est de prompte provision. On regarda que Maizières estoit la plus prochaine ville, après Mozon, et qu'il falloit entendre à la garder et défendre; car si elle se perdoit, la Champaigne s'en alloit en mauvais party. Le roy de France en fut adverty, lequel manda soubdainement qu'on envoyast le bon chevalier dedans la ville de Maizières; et qu'il ne congnoissoit homme de son royaulme en qui il se fiast plus; davantage que son espoir estoit qu'il la garderoit bien et si longuement que sa puissance seroit rassemblée pour résister aux surprinses que l'empereur luy vouloit faire. De ce bon commandement n'eust pas voulu tenir le bon chevalier cent mille escus, car tout son désir estoit de faire service à son maistre et d'acquérir honneur. Il s'en alla gecter dedans Maizières, avec le jeune seigneur de Montmorency et quelques autres gentils-hommes qui de leur gré l'accompaignèrent, et d'un nombre de gens de pied, soubs la charge de deux gentils-hommes, l'ung nommé Boncal, et l'autre Montmoreau.

CHAPITRE LXIII.

Comment le bon chevalier garda la ville de Maizières contre la puissance de l'empereur, où il acquit gros honneur.

Quand le bon chevalier fut entré dedans Maizières, trouva la ville assez mal en ordre pour attendre siége: ce qu'il espéroit avoir du jour à lendemain. Si voulut user de diligence, qui en telle nécessité passe tout sens humain, et commencea à faire remparer jour et nuyt, et n'y avoit homme d'armes ny de pied qu'il ne mist en besongne; et luy mesme pour leur donner courage, y travailloit et disoit: « Comment, Messieurs, nous sera-il reprouché que par nostre faulte ceste ville soit perdue, veu que nous sommes si belle compaignie ensemble et si gens de bien. Il me semble que quand nous serions en ung pré, et que devant nous eussions fossé de quatre pieds, que encore combatrions nous ung jour entier, avant que estre deffaicts. Et Dieu mercy! nous avons fossé, muraille et rampart, où je croy, avant que les ennemys mettent le pied, beaucoup de leur compaignie dormiront aux fossés.» Brief, il donnoit tel couraige à ses gens qu'ils croyoient tous estre dans la plus forte place du monde. Lendemain fut assis le siége devant Maizières en deux lieux, l'ung decà l'eaue, l'autre delà. L'ung tenoit le comte Siquingue, qui avec luy avoit quatorze

ou quinze mille hommes, et en l'autre estoit le comte de Nansso avec plus de vingt mille. Le lendemain envoyèrent ung hérault d'armes devers le bon chevalier, pour luy remontrer qu'il eust à rendre la ville de Maizières, qui n'estoit pas tenable contre leur puissance, et que, pour la grande et merveilleuse chevalerie qu'il y avoit en luy, seroient moult fort desplaisans qu'il feust prins d'assault, car son honneur grandement en amoindriroit, et par adventure luy cousteroit-il la vie ; et qu'il ne failloit que ung malheur en ce monde venir à ung homme pour faire oublier tous ses beaulx faicts ; et que, s'il vouloit entendre raison, luy feroient si bonne composition qu'il se debveroit contenter. Plusieurs autres beaulx propos lui mandèrent par ce hérault, qui, après avoir esté ouy et bien entendu par le bon chevalier, se print à soubsrire et ne demande conseil pour répondre à homme vivant ; mais tout soubdain luy dist : « Mon amy, je m'esbahys de la gracieuseté que me font et présentent mes-seigneurs de Nansso et Francisque, considéré que jamais n'eus praticque ni grande congnoissance avec eulx, et ils ont si grand paour de ma personne. Herault, mon amy, vous vous en retournerez, et leur direz : que le roy mon maistre avoit beaucoup plus de suffisans personnages en son royaulme que moy pour envoyer garder ceste ville qui vous fait frontière ; mais, puisqu'il m'a fait l'honneur de s'en fier en moy, j'espère, avec l'ayde de Nostre Seigneur, la luy conserver si longuement qu'il ennuyra beaucoup plus à vos maistres d'estre au siége que à moy d'estre assiégé ; et que je ne suis plus enfant qu'on estonne de parolles.» Si commanda qu'on festoyast bien le hérault, et qu'on le mist hors de la ville. Il rapporta au camp la responce du bon chevalier, qui ne feust guères plaisante aux seigneurs Nansso et Siquingue, en présence desquels estoit ung cappitaine nommé Grant Jehan, Picart, qui toute sa vie avoit esté au service du roy de France en Ytalie, et mesmement où le bon chevalier avoit eu charge, qui dit tout hault au comte de Nansso et seigneur Siquingue : « Messeigneurs, ne vous attendez pas, tant que vive monseigneur de Bayart, d'entrer dedans Maizières ; je le congnois, et plusieurs fois m'a mené à la guerre ; mais il est d'une condition que, s'il avoit les plus couars gens du monde en sa compaignie, il les fait hardis. Et sachez que tous ceux qui sont avec luy mourront à la breche, et luy le premier, devant que nous mections le pied dedans la ville ; et quant à moy je vouldrois qu'il y eust deux mille hommes de guerre davantage et sa personne n'y feust point.» Le comte respondit : « Cappitaine Grant Jehan, le cappitaine Bayart n'est de fer n'y d'acier neant-plus que ung autre ; s'il est gentil compaignon, qu'il le monstre ; car avant qu'il soit quatre jours, je lui feray donner tant de coups de canon qu'il ne saura de quel costé se tourner. — Or on verra que ce sera, dist le cappitaine Grant Jehan, mais ne l'aurez pas ainsi que l'entendez.» Ces parolles cessèrent, et furent ordonnées les batteries et de faire tous les efforts qu'on pourroit pour prendre la ville. En moins de quatre jours, il fut tiré plus de cinq mille coups d'artillerie. Le bon chevalier, combien qu'il feust tenu ung des plus hardys hommes du monde, avoit bien une autre chose en luy autant à louer ; car c'estoit ung des vigilans et subtils guerroyeurs qu'on sceut trouver. Si advisa en soy mesme comment il pourroit trouver ung moyen de faire repasser l'eaue au seigneur Siquingue, car de son camp estoit-il fort dommagé. Si fist escripre une lettre à messire Robert de la Marche, qui estoit à Sedan, en ceste substance : « Monseigneur, je crois que vous estes assez adverti comme je suis assiégé en ceste ville, d'ung costé par le comte de Nansso, et deçà la rivière par le seigneur Francisque. Il me semble que depuis demy-an m'avez dit que voulez trouver moyen de le faire venir au service du roy nostre maistre, et qu'il estoit vostre alyé. Pour ce qu'il a bruyt d'estre très gentil galant, je le désirerois à merveilles ; mais si vous cognoissez que cela se puisse conduyre, ferez bien de le sçavoir de luy, mais plus tost aujourd'huy que demain. S'il en a le vouloir, j'en seray très ayse ; et s'il l'a aultre, je vous advertis que, devant qu'il soit vingt-quatre heures, luy et tout ce qui est en son camp sera mis en pièces ; car à trois petites lieues d'icy viennent coucher douze mille Suysses et huyt cens hommes d'armes, et demain à la poincte du jour doivent donner sur son camp, et je feray une saillie de ceste ville par ung des costés, de façon qu'il sera bien habile homme s'il se saulve. Je vous en ay bien voulu advertir, mais je vous prie que la chose soit

tenue secrète. » Quand ceste lettre fut escripte, print ung paysan, luy donna ung escu, et luy dit: « Va-t'en à Sedan remettre ceste lectre à messire Robert, et luy dis que c'est le cappitaine Bayart qui luy envoye. » Le bon homme s'en va incontinent. Or scavoit bien le bon chevalier que impossible estoit qu'il passast sans estre pris des gens du seigneur Francisque, comme il feust, avant qu'il feust à deux gects d'arc de la ville. Incontinent fut amené devant le dit seigneur Siquingue, qui luy demanda où il alloit. Le povre homme eut belle paour de mourir, aussi estoit-il en grand dangier, si dist: « Monseigneur, le grand cappitaine qui est dedans nostre ville m'envoye à Sedan porter une lettre à messire Robert, » que le bon homme tira d'une boursette qu'il avoit. Quand le seigneur Siquingue tinct ceste lettre, l'ouvrit et commencea à lire; et fut bien esbahy quand il eust veu le contenu. Si se commencea à doubter que par envye le comte de Nansso luy avoit fait passer l'eaue afin qu'il feust deffaict, car auparavant y avoit eu quelque picque entre eulx. Si dist tout hault: « Je congnois bien que monseigneur de Nansso ne cherche qu'à me perdre, mais, par le sang Dieu! il n'en sera pas ainsi. » Si fist battre le tabourin et à l'estendart et se mist au passage de l'eaue. Quand le comte de Nansso ouyt le bruyt, fut estonné, et envoya sçavoir que c'estoit par ung gentilhomme, lequel, quand il arriva, trouva le camp du seigneur Siquingue en armes. Il s'enquist que c'estoit. On luy dist qu'il vouloit passer du costé du comte de Nansso. Le gentilhomme le luy alla dire; dont il fut bien esbahy, car en ceste sorte se levoit le siége de devant la ville. Si envoya ung de ses plus privés dire au seigneur Siquingue qu'il ne remuast pas que premier n'eussent parlé ensemble, et que s'il le faisoit autrement, ne feroit pas bien le service de son maistre. Le messagier lui alla dire sa charge, mais Francisque, tout esmeu et courroucé, respondit: « Retournez dire au comte de Nansso, que je n'en feray riens, et que à son appétit je ne demoureray point à la boucherie. Et s'il me veult garder de loger auprès de luy, nous verrons par le combat à qui demourera le camp, à luy ou à moy. » Le gentilhomme s'en retourna, et dist au comte ce qu'il avoit ouy de la bouche du seigneur Francisque. Jamais homme ne fut si esbahy qu'il fut; toutesfois pour n'estre point surpris, fit mectre ses gens en bataille. Cependant passèrent les gens de Siquingue; et eulx passés, se mirent aussi en bataille; et à les veoir sembloit qu'ils voulsissent combattre les ungs les autres, et sonnoient tabourins impétueusement. Le povre homme qui avoit porté la lectre à l'occasion de laquelle s'estoit élevé ce bruyt, ne sçay comme Dieu, voulut, eschappa, et s'en retourna bien esbahy, comme ung homme qui s'estoit eschappé de mort, dedans Maizières devers le bon chevalier, auquel il alla faire ses excuses, disant qu'il n'avoit peu aller à Sedan, qu'on l'avoit prins en chemin, et mené devant le seigneur Siquingue qui avoit veu ses lettres, et que incontinent s'estoit deslogé. Le bon chevalier se prist à rire à plaine gorge; et veit bien que sa lettre l'avoit mis en pensement. Il s'en alla sur le rampart avecques quelques gentils-hommes, et veit ces deux camps en bataille l'ung devant l'autre. « Par ma foy! dist-il, puisqu'ils ne veulent commencer à combattre, je m'en vois moy-mesme commencer. » Si fit tirer cinq ou six coups de canon au travers des ennemys, qui, par gens lesquels allèrent d'ung costé, puis d'autre, se rapaisèrent et se logèrent. Le lendemain troussèrent leurs quilles, et levèrent le siége sans jamais y oser donner assault, et tout pour la crainte du bon chevalier. Si tost ne se fist pas la paix du costé du comte de Nansso et du seigneur Siquingue; car plus de huyt jours furent sans loger ensemble; et s'en alla Siquinque vers la Picardie, du costé de Guyse, mectant le feu partout; et plus hault marchoit le comte de Nansso; mais peu après se rapaisèrent et furent amys. Ainsi, par la manière que dessus avez ouy, fut levé le siége de devant Maizières, où le bon chevalier sans paour et sans reprouche acquit couronne de laurier; car bien qu'on ne livrast nul assault, il tint les ennemys, trois sepmaines durant aux abois. Pendant lequel tems, le roy de France leva grosse armée, et assez puissante pour combattre ses ennemys, et vint luy-mesme en personne dedans son camp, où le bon chevalier luy alla faire la révérence, et en passant reprist la ville de Mozon. Le roy son maistre luy fist recueil marveilleux, et ne se povoit saouler de le louer devant tout le monde. Il le voulut honnestement récompencer du grand et recommandable service qu'il luy venoit fres-

chement de faire. Il le fist chevalier de son ordre, et luy donna cent hommes d'armes en chef; puis marcha après ses ennemys, qu'il expulsa hors de ses pays, et les chassa jusques dedans Valenciennes, où le bon chevalier se porta, comme il avoit toujours de coustume. Les Almans firent en Picardie beaucoup de mal par le feu, mais les François ne furent point ingrats, et le leur rendirent le double en Hénault. Au retour que le roy fist en la ville de Compiègne, eut quelques nouvelles de Gennes, et qu'il estoit besoing d'y envoyer quelque saige, hardy et advisé chevalier : par quoy le dit seigneur sachant la bonne nature du bon chevalier sans paour et sans reprouche, et que jamais ne se lassoit de faire service, luy en bailla la commission, le priant très fort que, pour l'amour de luy, voulsist faire ce voyage, car il avoit grand espoir en sa personne. Il l'accepta d'aussi bon cueur qu'on luy bailla; puis passa les monts, et fut à Gennes très bien receu, tant du gouverneur, des gentils-hommes, que de tous les habitans; et tant qu'il y demeura, fut honoré et prisé d'un chascun. Il y eut plusieurs affaires en Ytalie, dont ne vous feray point mention ; mais je vous viendray à déclairer le trespas du bon chevalier sans paour et sans reprouche, qui fut ung grief irréparable. Dolente et malheureuse la journée pour toute la noblesse de France!

CHAPITRE LXIV.

Comment le bon chevalier, en une retraicte qu'il fist en Italie, fut tué d'ung coup d'artillerie.

Au commencement de l'an 1524, le roy de France avoit une armée en Ytalie, soubs la charge de son admiral, le seigneur de Bonnyvet. Il avoit en sa compaignie force bons cappitaines; mesmement y estoit nouvellement arrivé ung jeune prince de la maison de Lorraine, nommé le comte de Vaudemont, lequel désiroit à merveilles sçavoir des armes, et à suyvre par œuvres vertueuses ses ancestres. Or le camp du roy de France se tenoit pour lors dans une petite ville nommée Biagras, où eulx estans là, le chef de l'armée qui estoit l'admiral, dist au bon chevalier : « Monseigneur de Bayart, il fault que vous aliez loger à Rebec, avecques deux cens hommes d'armes et les gens de pied de Lorges; car par ce moyen, travaillerons merveilleusement ceulx de Milan, tant pour les vivres, que pour mieulx entendre de leurs affaires. » Il fault sçavoir que, combien que le bon chevalier ne murmurast jamais de commission qu'on luy baillast, ne se povoit bonnement contenter de ceste là pour la congnoistre dangereuse et doubteuse, et respondit comme à son lieutenant de roy : « Monseigneur, je ne sçay comment vous l'entendez, mais pour garder Rebec, au lieu où il est assis, la moitié de nos gens y feroient bon besoing. Je congnois nos ennemys ; ils sont vigilans; et je suis bien asseuré qu'il est quasi difficile que je n'y reçoive de la honte. Car il m'est bien advis que, si quelque membre de vos ennemys y estoient, par une nuyt les irois resveiller à leur désavantage. Et pour ce, Monseigneur, je vous supplie, advisez-vous bien où vous me voulez envoyer. » L'admiral luy dist qu'il ne se souciast point, car il ne sortiroit pas une soris de Milan qu'il n'en feust adverty, et tant luy en en dist d'une et d'aultre, que le bon chevalier, avecques grosse fascherie, s'en alla avecques les gens qu'on luy avoit baillés, dedans Rebec; mais il n'y mena que deux grans chevaulx, car ses mulets et tout le reste de son train, envoya dedans Novarre, quasi prévoyant perdu ce qu'il détenoit avecques luy. Venus qu'ils feussent dans ce village de Rebec, advisèrent comment ils le fortifieroient, mais nul moyen n'y trouvèrent, sinon faire barrières aux venues; mais par tous les costés on y povoit entrer. Le bon chevalier escripvit souvent à l'admiral qu'il estoit en lieu très dangereux, et que s'il vouloit qu'il s'y tiensit longuement, il luy envoyast du secours; mais il n'en eut point de responce. Les ennemys qui estoient dedans Milan, en nombre de quatorze ou quinze mille, furent advertis par des espies que le bon chevalier estoit dans Rebec, à petite compaignie, dont ils furent très joyeulx. Si délibérèrent par une nuyt l'aller surprendre et deffaire. Et suyvant ce vouloir se mirent aux champs environ my-nuit, au nombre de six à sept mille hommes de pied, et quatre à cinq cens hommes d'armes. Le bon chevalier, qui toujours se doubtoit, mettoit quasi toutes les nuyts la moitié de ses gens au guet et aux escoutes, et luy-mesme y passa deux ou trois nuyts, tellement qu'il tumba malade tant de mélancolie que de froidure,

beaucoup plus fort qu'il n'en faisoit le semblant; toutesfois contraint fut de garder la chambre ce jour. Quand ce vint sur le soir, il ordonna à quelques cappitaines qui estoient avecques luy aller au guet, et adviser bien de tous costés à ce qu'ils ne feussent surpris. Ils y allèrent ou firent semblant d'y aller; mais par ce qu'il plouvinoit ung peu, se retirèrent tous ceulx qui estoient au guet, réservé trois ou quatre povres archiers. Les Espaignols marchoient toujours, et avaient, pour mieulx se congnoistre la nuyt, chascun une chemise vestue par dessus leur harnoys. Quand ils approchèrent d'ung gect d'arc du village, furent bien esbahys qu'ils ne trouvèrent personne; et eurent pensement que le bon chevalier avoit esté adverty de leur entreprinse, et qu'il s'estoit retiré à Byagras; toutesfois ils marchoient toujours. Et ne furent pas à cent pas loing, qu'ils ne trouvèrent ce peu d'archiers qui estoient demourés au guet, lesquels aussi tost furent chargés. Les povres gens ne firent point de résistance, ains se mirent à la fuyte, en cryant : « Alarme! alarme! » Mais ils furent si vivement suyvis, que lesdits ennemys furent aux barrières aussi tost qu'eulx. Le bon chevalier, qui en tel dangier ne dormoit jamais que vestu garny de ses avant bras et cuyssots, et sa cuyrasse auprès de luy, fist brider ung cheval, qui jà estoit sellé, sur lequel il monta ; et s'en vint avecques cinq ou six hommes d'armes des siens, droit à la barrière, où incontinent survint le cappitaine Lorges et quelque nombre de ses gens de pied qui se postèrent très bien. Les ennemys estoient à l'entour du village, cherchant le logis du bon chevalier, car s'ils l'eussent prins, peu leur estoit le demourant ; mais encore ne le tenoient-ils pas. La huée fut grosse et l'alarme chault. Durant ce combat, à la barrière, le bon chevalier va ouyr les tabourins des gens de pied des ennemys, qui sonnoient l'alarme tant dru que merveilles. Alors il dist au cappitaine Lorges : « Lorges, mon amy, vecy ung jeu mal party. S'ils passent ceste barrière nous sommes fricassés ; je vous prie, retirez vos gens ; et serrez le mieulx que vous pourrez, marchez droit à Byagras, car, avecques les gens de cheval que j'ay, demoureray sur le derrière ; il fault laisser nostre bagage aux ennemys ; il n'y a remède, saulvons les personnes s'il est possible. » Incontinent que le bon chevalier eut parlé, le cappitaine Lorges fist son commandement. La pluspart de tous les François montèrent à cheval, et se retirèrent selon la fortune très gaillardement, et ne perdirent point dix hommes. Les ennemys estoient descendus la pluspart parmy les maisons, et de tous les costés cherchoient le bon chevalier ; mais il estoit desjà à Byagras, où, luy arrivé, eut quelques parolles fascheuses à l'admiral. Toutesfois je n'en feray aucune mention; mais si tous deux eussent vescu plus longuement qu'ils ne firent, feussent peult-estre allés plus avant. Le bon chevalier cuyda mourir de dueil du malheur qui luy estoit advenu, bien que ce ne feust pas par sa faulte ; mais en guerre il y a de l'heur et du malheur plus qu'en toutes aultres choses. Quelque peu de tems après ceste retraicte de Rebec, le seigneur admiral congnoissant son camp admoindrir de jour en jour, tant par faulte de vivres, que par maladie qui couroit parmy ses gens, tint conseil avecques les cappitaines, où pour le mieulx fut délibéré qu'on se retireroit ; et ordonna ses batailles, où en l'arrière garde, comme toujours estoit sa coutume, demoura le bon chevalier. Les Espaignols les suyvirent de jour en jour, et marchoient en belle bataille après les François, et souvent s'escarmouchoient ; mais quand venoient à charger, toujours en barbe le bon chevalier avecques quelque nombre de gens d'armes, qui leur monstroit ung visage si asseuré qu'il les faisoit demourer tout coy, et menu et souvent les rembarroit dedans leur grosse troppe. Ils gectèrent aux deux esles d'ung grand chemin, force hacquebutiers et hacquebousiers, qui portent pierres aussi grosses que une hacquebute à croc, dont ils tirèrent plusieurs coups, et de l'ung fut frappé le gentil seigneur de Vendenesse, dont il mourut quelque tems après, qui fut ung gros dommage pour la France. Il estoit de petite corpulence, mais de haultesse de cueur et de hardiesse personne ne le passoit. Ce jeune seigneur de Vaudemont, qui de nouvel estoit au mestier des armes, s'y porta tant gaillardement que merveille, et fist tout plein de belles charges, tant qu'il sembloit que jamais n'eust fait autre chose. En ces entrefaictes, le bon chevalier, asseuré comme s'il eust esté en sa maison, faisoit marcher les gens d'armes, et se retiroit le beau pas, toujours le visage droit aux ennemys; et l'espée au poing, leur donnoit plus de crainte

que ung cent d'autres; mais comme Dieu le voulut permettre, fut tiré ung coup de hacquebouse, dont la pierre le vint frapper au travers des rains, et luy rompist tout le gros os de l'eschine. Quand il sentit le coup, se print à cryer : « Jésus! » et puis il dist : « Hélas! mon Dieu, je suis mort. » Si prit son espée par la poignée en signe de croix, en disant tout hault : « *Miserere meî, Deus, secundùm magnam misericordiam tuam;* » et devint incontinent tout blesme, comme failly des esprits, et cuyda tumber; mais il eut encore le cueur de prendre l'arson de la selle, et demoura en estant [1] jusques à ce que ung jeune gentilhomme, son maistre d'hostel, luy ayda à descendre et le mist soubs ung arbre. Ne demoura guères que ne feust sceu parmy les amys et les ennemys que le cappitaine Bayart avoit esté tué d'ung coup d'artillerie, dont tous ceux qui en eurent les nouvelles furent à merveilles desplaisans.

CHAPITRE LXV.

Du grant dueil qui fut demené pour le trespas du bon chevalier sans paour et sans reprouche.

Quand les nouvelles furent espandues parmy les deux armées, que le bon chevalier avoit esté tué ou pour le moins blessé à mort, mesmement au camp des Espaignols, combien que ce feust l'ung des hommes du monde dont ils eussent graigneur crainte, gentils-hommes et souldars en furent desplaisans merveilleusement pour beaucoup de raisons; car quand en son vivant faisoit courses, et il en prenoit aucuns prisonniers, les traictoit tant humainement que merveilles, et de rançon tant doulcement que tout homme se contentoit de luy. Ils congnoissoient que par sa mort noblesse estoit grandement affoiblie; car, sans blasmer les autres, il a esté parfait chevalier en ce monde. Faisants la guerre avec luy, s'adressoient leurs jeunes gentils-hommes. Et dist ung de leurs principaux cappitaines, le marquis de Pescare, qui le vint veoir avant qu'il rendist l'ame, une haulte parolle à sa louenge, qui fut telle, en son langaige : « Pleust à Dieu, gentil seigneur de Bayart, qu'il m'eust cousté une quarte de mon sang, sans mort recevoir, et ne deusse manger chair de deux ans, et je vous tiensisse en bonne santé mon prisonnier : car par le traictement que je vous ferois, auriez congnoissance de combien j'ay estimé la haulte prouesse qui estoit en vous. Le premier los que vous donnèrent ceulx de ma nation quand ont dist : *Muchos Grisones y pocos Baiardos* [1], ne vous fut pas donné à tort; car depuis que j'ay congnoissance des armes, n'ay veu ne ouy parler de chevalier qui en toutes vertus vous ait approché. Et combien que je deusse estre bien ayse vous veoir ainsi, estant asseuré que l'empereur, mon maistre, en ses guerres n'avoit point de plus grand ne rude ennemy, toutesfois, quand je considère la grosse perte que fait aujourd'huy toute chevalerie, Dieu ne me soit jamais en ayde si je ne vouldroys avoir donné la moytié de mon vaillant, et qu'il feust aultrement. Mais puisque à la mort n'a nul remède, je requiers cil qui tous nous a créés à sa ressemblance, qu'il veuille retirer vostre ame auprès de luy. » Tels piteux et lacrymalles regrets faisoit le gentil marquis de Pescare, et plusieurs aultres cappitaines, sur le corps du bon chevalier sans paour et sans reprouche. Et croy qu'il n'en eust pas six de toute l'armée des Espaignols qui ne le veinsissent veoir après l'ung l'autre. Or, puisque ainsi est que les ennemys si efforcéement ploroient sa mort, peult-on assez considérer la grande déplaisance qui en fut partout le camp françois, tant des cappitaines, gens d'armes que gens de pied; car de chascun en sa qualité se faisoit aymer à merveilles! Vous eussiez dit qu'il n'y avoit celluy qui n'eust perdu son père ou sa mère. Mesmement les povres gentils-hommes de sa compaignie faisoient dueil inestimable. « Las! disoient-ils, parlants à la mort; desloyale furye! que t'avoit meffaict ce tant parfait et vertueux chevalier? tu ne t'es pas vengée de luy tout seul; mais nous tous as mis en douleur, jusques à ce que tu ayes fait ton chef-d'œuvre sur nous comme sur luy. Soubs quel pasteur yrons-nous plus aux champs? Quel guyde nous pourra désormais Dieu donner, où nous feussions en telle seureté que quand nous estions avecques luy? car il n'y avoit celluy qui en sa présence ne feust aussi asseuré qu'en la plus forte place du monde. Où trouverons-nous doresnavant cap-

(1) Debout, ferme, du latin *stando*.

(1) Jeu de mots espagnol sur le mot Baiardo, qui est aussi le nom du cheval de bataille du fameux paladin Renaud de Montauban. « *Il y a beaucoup de chevaux gris, mais il n'est qu'un Bayard.* »

pitaine qui nous rachapte quand nous serons prisonniers, qui nous remonte quand nous serons desmontés, et qui nous nourrisse comme il le faisoit? Il est impossible. O cruelle mort! c'est tousjours ta façon que tant plus ung homme est parfait, de tant plus tu prends tes esbats à le destruire et le deffaire. Mais si ne sçaurois-tu si bien jouer qu'en despit de toy, combien que tu luy ayes osté la vie en ce monde que renommée et gloire ne demoure immortelle tant qu'il durera, car sa vie a esté si vertueuse qu'elle laissera souvenir à tous les vertueux et preux chevaliers qui viendront après luy.» Tant piteusement se démenoient les povres gentilshommes que, si le plus dur cueur du monde eust esté en présence, l'eussent contrainct partir à leur dueil. Ses povres serviteurs domestiques estoient tout transis; entre lesquels étoit son povre maistre d'hostel, qui ne l'abandonna jamais; et se confessa le bon chevalier à luy par faulte de prestre. Le povre gentihomme fondoit en larmes, voyant son bon maistre si mortellement navré que nul remède en sa vie n'y avoit. Mais doulcement le reconfortoit icelluy bon chevalier, en luy disant: « Jacques, mon amy, cesse ton dueil, c'est le vouloir de Dieu de m'oster de ce monde; je y ay, par sienne grace, longuement demouré, et y ay receu des biens et honneurs plus que à moy n'appartient; tout le regret que j'ay à mourir, c'est que je n'ay pas aussi bien fait mon debvoir que je devois; et bien estoit mon espérance, si plus longuement eusse vescu, d'amender les faultes passées. Mais puisque ainsi est, je supplie mon Créateur d'avoir pitié, par son infinie miséricorde, de ma povre ame; et j'ay espérance qu'il le fera, et que, par sa grande et incompréhensible bonté n'usera point envers moy de rigueur de justice. Je te prie, Jacques mon amy, qu'on ne m'enlièvе point de ce lieu; car quand je me remue, je sens toutes les douleurs que possible est de sentir, hors la mort, laquelle me prendra bientost.» Peu devant que les Espaignols arrivassent au lieu où avoit esté blessé le bon chevalier, le seigneur d'Alègre, prévost de Paris, parla à luy et luy déclaira quelque chose de son testament. Aussi y vint ung cappitaine des Suysses, nommé Jehan Dyesbac, qui l'avoit voulu emporter sur des picques, avec cinq ou six de ses gens pour le cuyder sauver; mais le bon chevalier, qui congnoissoit comment il luy estoit, le pria de vouloir bien pour ung peu le laisser penser à sa conscience, car de l'oster de là ne seroit que abrégement de sa vie. Si convint aux deux gentils-hommes en grans pleurs et gémissemens, le laisser entre les mains des ennemys; mais croyez que ce ne feust pas sans grans regrets, car à toute force ne le vouloient habandonner; mais leur dist: « Messeigneurs, je vous supplie, allez-vous-en; autrement vous tomberiez entre les mains des ennemys, et cela ne me prouffiteroit de riens, car il est fait de moy. A Dieu vous command, mes bons seigneurs et amys. Je vous recommande ma povre ame, vous suppliant, au surplus, adressant sa parolle au seigneur d'Alègre, que saluez pour moy le roy nostre maistre, et que desplaisant suis que plus longuement ne luy puis faire service, car j'en avois bonne voulenté, à messeigneurs les princes de France, à tous messeigneurs mes compaignons, et généralement à tous les gentils-hommes du très honoré royaulme de France, quand les verrez.» En disant lesquelles parolles, le bon seigneur d'Alègre ploroit tant piteusement que merveilles, et print en cest estat congé de luy. Il demoura encores en vie deux ou trois heures; et par les ennemys luy fut tendu ung beau pavillon sous lequel il fut couché; et luy fut amené ung prestre, auquel dévotement se confessa, et en disant ces propres mots: « Mon Dieu, estant asseuré que tu as dist que celluy qui de bon cueur retournera vers toy, quelque pescheur qu'il ait esté, tu es tousjours prest de le recevoir à mercy, et luy pardonner. Hélas! mon Dieu, créateur et rédempteur, je t'ay offencé durant ma vie griefvement, dont il me desplait de tout mon cueur; je congnois bien que quand je serois aux déserts mille ans, au pain et à l'eau, encores n'est-ce pas pour avoir entrée en ton royaulme de paradis, si par ta grande et infinie bonté ne t'y plaisoit me recevoir; car nulle créature ne peult mériter en ce monde si hault loyer. Mon Père et mon Saulveur, je te supplie n'avoir nul regard aux faultes par moy commises, et que ta grande miséricorde me soit préférée à la rigueur de ta justice.» Sur la fin de ces parolles, le bon chevalier sans paour et sans reprouche rendit son ame à Dieu, dont tous les ennemys eurent un dueil non croyable. Par les chefs de l'armée des Espaignols, furent commis certains gentilshommes pour le

porter à l'église, où luy fut fait solempnel service durant deux jours, puis par ses serviteurs fut mené en Daulphiné. En passant par les terres du duc de Savoye, où son corps reposoit, luy fit faire autant d'honneur que s'il estoit son frère. Quand les nouvelles de la mort du bon chevalier furent sceues en Daulphiné, ne fault point particulièrement descripre le dueil qui y fut fait, car les preslats, gens d'églises, nobles et populaires le faisoient égallement; et croy qu'il y a mille ans qu'il ne mourut gentilhomme du pays plainct de la sorte. On alla au-devant du corps jusques au pied de la montaigne; et fut amené d'église en église en grand honneur jusques auprès de Grenoble, où au-devant du corps une demye lieue furent messeigneurs de la cour du parlement du Daulphiné, messeigneurs des comptes, quasi tous les nobles du pays, et la plus part des bourgeois, manans et habitans de Grenoble, lesquels convoyèrent le trespassé jusques en l'église Nostre-Dame dudict Grenoble, où le corps reposa ung jour et une nuyt; et luy fut fait service fort solempnel. Le lendemain, en mesme honneur qu'on l'avoit fait entrer, fut conduit à une religion de Mynymes, à demye lieue de la ville, que autresfois avoit fait fonder son bon oncle, l'évesque dudit Grenoble, Laurens Almant, où il fut honorablement enterré, puis chascun se retira en sa maison; mais on eust dit durant ung moys que le peuple du Daulphiné n'attendoit qu'une ruyne prochaine, car on ne faisoit que plorer et larmoyer; et cessèrent fêtes, dances, bancquets, et tous autres passetems. Las! ils avoient bien raison, car plus grosse perte ne pouvoit advenir pour le pays. Et quiconques en eut dueil au cueur, croyez qu'il touchoit de bien près aux povres gentilshommes, gentilles-femmes, veufves et aux povres orphelins, à qui secrètement il donnoit et départoit de ses biens. Mais avecques le temps toutes choses se passent, fors Dieu aymer. Le bon chevalier sans paour et sans reprouche l'a craint et aymé durant sa vie; après sa mort renommée luy demoure, comme il a vescu en ce monde entre toutes manières de gens.

CHAPITRE LXVI ET DERNIER.

Des vertus qui estoient au bon chevalier sans paour et sans reprouche.

Toute noblesse se debvoit bien vestir de dueil le jour du trespas du bon chevalier sans paour et sans reprouche, car je croys que depuis la création du monde, tant en la loy chrestienne que payenne, ne s'en est trouvé ung seul qui luy ait fait moins de deshonneur ne plus d'honneur. Il y a ung commun proverbe qui dit «que nul ne veit sans vice» ceste reigle a failly à l'endroit du bon chevalier, car j'en prens à tesmoing tous ceulx qui l'ont veu, parlans à la vérité, s'ils en congneurent jamais ung seul en luy; mais au contraire, Dieu l'avoit doué de toutes les vertus qui pourroient estre en parfaict homme, èsquelles chascune par ordre se sçavoit très bien conduyre. Il aimoit et craignoit Dieu sur toutes choses; ne jamais ne le juroit ne blasphesmoit, et en tous ses affaires et nécessité avoit à luy seul son recours, estant bien persuadé que de luy et de sa grande et infinie bonté procèdent toutes choses. Il aymoit son prochain comme soy-mesme; et bien l'a monstré toute sa vie; car oncques n'eut escu qui ne feust au commandement du premier qui en avoit à besogner, et sans en demander. Bien souvent en secret en faisoit bailler aux povres gentilshommes, qui en avoient nécessité, selon sa puissance. Il a suivy les guerres soubs les roys Charles huitiesme, Loys douziesme et François premier, par l'espace de trente-quatre ans, où durant le temps ne s'est trouvé homme qui l'ait passé en toutes choses servans au noble exercice des armes; car de hardyesse, peu de gens l'ont approché. De conduyte, c'estoit ung Fabius Maximus; d'entreprinses subtiles, ung Coriolanus; de force et de magnanimité, ung second Hector; furieux aux ennemys; doux, paisible et courtois aux amys. Jamais souldart qu'il eust soubs sa charge, qui feust demonté, qu'il ne remontast. Et pour plus honnestement donner ces choses, bien souvent changeoit ung coursier ou cheval d'Espaigne, qui valloit deux ou trois cens escus, à ung de ses hommes d'armes, contre un courtault de six escus; et donnoit à entendre au gentilhomme que le cheval qu'il luy bailloit luy estoit merveilleusement propre. Une robe de veloux,

satin ou damas changeoit tous les coups contre une petite cape, afin que plus gracieusement et au contentement d'ung chascun il peut faire ses dons. On pourroit dire : il ne pouvoit pas donner de grans choses, car il estoit povre; autant estoit-il honoré d'estre parfaitement libéral selon sa puissance que le plus grand prince du monde; et si a gaigné durant les guerres en sa vie cent mille francs en prisonniers qu'il a despartis à tous ceux qui en avoient besoing. Il estoit grant aumosnier et faisoit ses aumosnes secrètement. Il n'est riens si certain qu'il a marié en sa vie, sans en faire bruyt, cent povres filles orphelines, gentilles-femmes ou aultres. Avant que jamais sortir de sa chambre, se recommandoit à Dieu, disoit ses heures à deux genoulx, en grande humilité, mais ce faisant ne vouloit qu'il y eust personne. Le soir quand il estoit couché, et congnoissoit que ses varlets de chambre estoient endormis, feust hiver ou esté, se levoit en sa chemise, et tout le long de son corps s'estendoit et baisoit la terre. Jamais ne fut en pays de conqueste que, s'il a esté possible de trouver homme ou femme de la maison où il logeoit, qu'il ne payast ce qu'il pensoit avoit despendu. Et plusieurs fois luy a-l'on dit : « Monseigneur, c'est argent perdu que vous baillez; car au partir d'icy, on mettra le feu céans, et ostera-l'on ce que vous avez donné. » Il respondoit : « Messeigneurs, je fais ce que je dois. Dieu ne m'a pas mis en ce monde pour vivre de pillage, ne de rapine; et davantage ce povre homme pourra aller cacher son argent au pied de quelque arbre; et quand la guerre sera hors de ce pays, il s'en pourra ayder et priera Dieu pour moy. » Il a esté en plusieurs guerres où il y avoit des Almans, qui au desloger mectent voulentiers le feu en leur logis : le bon chevalier ne partit jamais du sien qu'il ne sceust que tout feust passé, ou qu'il n'y mist garde afin d'empescher qu'on n'y mist point le feu. Entre toutes manières de gens, c'estoit la plus gracieuse personne du monde, qui plus honoroit gens de vertu, et qui moins parloit des vicieux. Il estoit fort mauvais flatteur et adulateur. Tout son cas estoit fondé en vérité; et à quelque personne que ce feust, grant prince ou autre, ne fléchissoit jamais pour dire autre chose que la raison. Des biens mondains, il n'y pensa en sa vie; et bien l'a montré; car à sa mort il n'estoit guères plus riche que quand il fut né. Quand on luy parloit des gens puissans et riches où il pensoit qu'il n'y eust pas grande vertu, faisoit le sourt et en respondoit peu, et par le contraire ne se pouvoit saouller de parler des vertueux. Il estimoit en son cueur ung gentilhomme parfait, qui n'avoit cent francs de rentes, autant qu'ung prince qui en avoit cent mille; et avoit cela en son entendement que les biens n'anoblissent point le cueur. Le cappitaine Loys d'Ars le nourrit en jeunesse; et croy bien que soubs luy apprist le commandement des armes. Aussi toute sa vie luy a-t-il porté tant d'honneur que s'il eust esté le plus grant roy du monde; et quand on parloit de luy, le bon chevalier y prenoit plaisir merveilleux, et n'estoit jamais las d'en bien dire. Il ne feust jamais homme, suyvant les armes, qui mieulx en congneut l'ypocrisie; et souvent disoit que c'est la chose en ce monde où les hommes sont plus abusés, car tel fait le hardy en une chambre, qui, devant les ennemys, est doulx comme pucelle. Peu a prisé en son temps gens d'armes qui habandonnent leurs enseignes pour contrefaire les hardys, ou aller au pillage. C'estoit le plus asseuré en guerre qu'on ait jamais congneu; et à ses parolles eut fait combattre le plus couart homme du monde. Il a fait de belles victoires en son temps, mais jamais on ne l'en ouyt vanter, et s'il convenoit qu'il en parlast, en donnoit tousjours la louenge à quelque autre. Durant sa vie a esté à la guerre avecques Anglois, Espaignols, Almans, Ytaliens et autres nations et en plusieurs batailles gaignées et perdues; mais où elles estoient gaignées, Bayart en étoit tousjours en partie cause, et où elles se sont perdues, tousjours fut trouvé si bien faisant que luy en est gros honneur demouré. Oncques ne voulut servir que son prince, soubs lequel n'avoit pas de grans biens; et luy en a on présenté beaucoup plus d'ailleurs en son vivant; mais tousjours disoit qu'il mourroit pour soustenir le bien public de ses pays. Jamais on ne luy sceut bailler commission qu'il refusast; et si luy en a on baillé de bien estranges. Mais pour ce que tousjours a eu Dieu devant les yeux, luy a aydé à maintenir son honneur; et jusques au jour de son trespas, on n'en avoit pas osté le fer d'une esguillette. Il fut lieutenant pour le roy son maistre au Daulphiné, auquel gaigna si bien le cueur tant des nobles que des roturiers, qu'ils feussent tous mors pour

luy. S'il a esté prisé et honoré en ses pays, il ne se fault pas esmerveiller; car trop plus l'a esté par toutes autres nations; et cela ne luy a pas duré ung ou deux ans, mais tant qu'il a vescu, et dure encores après sa mort; car la bonne et vertueuse vie qu'il a menée luy rend louenge immortelle. Oncques ne fut veu qu'il ait voulu soustenir le plus grand amy qu'il eust au monde contre la raison; et tousjours disoit: «que tous empires, royaulmes et provinces sans justice, sont forests pleines de brigans.» Es guerres a eu toujours trois excellentes choses, et qui bien affièrent à parfaict chevalier! assault de lévrier, deffense de sanglier et fuyte de loup. Brief, qui toutes ses vertus vouldroit descripre, il y conviendroit bien la vie d'ung bon orateur; car moy qui suis débile et peu garny de science n'y scauroye attaindre; mais de ce que j'en ay dit, supplie humblement à tous lecteurs de la présente histoire le vouloir prendre en gré, car j'ai fait ce que j'ay peu, mais non pas ce qui estoit bien deu pour la louenge d'ung si parfait et vertueux personnage que le bon chevalier sans paour et sans reprouche, le gentil seigneur de Bayart, duquel Dieu par sa grace vueille avoir l'ame en paradis. Amen.

FIN

De la très joyeuse, plaisante et récréative histoire

Des faits, gestes, triomphes et prouesses

DU BON CHEVALIER SANS PEUR ET SANS REPROCHE

LE GENTIL SEIGNEUR DE BAYART,

Composée par le loyal serviteur.

VIE DU CONNÉTABLE

CHARLES DE BOURBON

DE 1490 A 1521,

PAR GUILLAUME DE MARILLAC,

SON SECRÉTAIRE.

Les sages disent que la vertu croît quand elle est louée, et cela s'entend en celui qui aime la vertu, lequel en reconnoissant le bien et grâce que Dieu (dont tout bien procède) lui a fait mettre peine de multiplier le talent de vertu que ledit seigneur Dieu luy a baillée, pour en rendre le double. Et au contraire le vice, quand il est blâmé, décroît et appétisse entre gens de bonne volonté; car celui qui est obstiné en mal, il fait pis, de tant qu'il rengreige le mal qu'il entend être blâmé sur luy. Par quoy, à cette fin d'augmenter en vertu les vertueux, et de réduire à bien faire ceux qui auroient failli, est introduit de mettre et rédiger par écrit les faits et gestes des roys, ducs et princes qui ont régné et seigneurié entre les hommes, lesquels sont loués du bien qu'ils ont fait et blâmés du mal : et communément advient que en cette mortelle vie ils sont rémunérés du bien fait et punis du mal, selon la volonté du juge, qui ne faut en ses jugemens de juger justement. Et quoy qu'il remette beaucoup de rémunérations et de punitions à son éternel jugement, comme il luy plaît, ainsi que nous pouvons conjecturer, quand nous voyons beaucoup de gens qui nous semblent bien vivans lesquels ont de la souffreté, peine, travail et autres inconvéniens en ce monde, et d'autres que nous voyons mal faire évidemment, qui ont beaucoup de prospérités mondaines; plaise luy que de nos bienfaits nous ne soyons pas icy rémunérés, et que nos fautes et péchés soient icy punis, sans les remettre à la punition éternelle. A quoy qu'il en soit, si voit-on qu'à grande peine peut échapper un peché public et notoire, qu'en bref temps n'en avienne punition publique. Et aussi les gens bien vivans de fait et de pensée, là où il n'y a point de dissimulation, ni de fausseté, ils sont préservés de beaucoup d'inconvéniens, et finalement parviennent à noble et louable fin.

Et pour ce que très haut et très puissant prince monseigneur Charles, à présent duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forêts, de la Marche et de Clermont en Auvergne, dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolois, de Combraille, de Mercœur, d'Annonay, de Roche en Regnier et de Bourbon-Lanceys, pair et chambrier de France, lieutenant général du roy en ses pays de Bourgongne et de Languedoc, a été bien nourri et en si bonne compagnie, le temps de son jeune âge, qu'il a entendu souvent parler des hauts et mémorables faits de MM. les ducs de Bourbon, ses prédécesseurs, et des roys, et de la couronne de France (dont ils sont descendus), il a montré avoir le cœur et volonté d'ensuivre mesdits sieurs ses progéniteurs, et a mis la main à l'œuvre, tellement qu'en son jeune âge il a eu sens d'homme parfait; et s'est tellement dressé à suivre le chemin de vertu, qu'on espère de luy l'exploit et issue d'un des plus sages et vertueux princes dont il soit mémoire. Et à celle fin que la bonne opération de luy, puisse porter profit à ceux qui après luy viendront en ladite maison et ailleurs, moy son très humble serviteur et indigne secrétaire, ay voulu mettre par écrit (selon mon rude entendement) les faits et gestes de mondit sieur le duc Charles, depuis sa naissance, au temps de laquelle et long-temps avant, et aussi depuis continuellement, j'ay

servy en sa maison, tant feu monsieur son grand-père, que feu monsieur son père, et feu monsieur son frère aîné, chacun d'eux successivement, jusques à leur trépassement.

Si prie tous liseurs de cette histoire qu'ils veulent avoir regard à l'obligation naturelle qui me meut de mettre par écrit lesdits faits, et non pas la simplicité et rudesse du langage mal orné dont le pays de ma nativité me doit en cela excuser. Pour venir à notre matière, faut entendre : que ce très noble duc Charles est fils de feu monseigneur Gilbert, en son vivant comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, et de madame Claire de Gonzague, qui fut fille à Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue, et sœur de François de Gonzague, à présent marquis dudit Mantoue. Si fut nay le dix-septième jour de février, l'an mil quatre cens quatre-vingt-neuf à la computation [1] de France ; et étoit en ce temps le deuxième fils desdits comte et comtesse, lesquels ont eu ensemble plusieurs beaux enfans, comme sera dit ci-après, et lequel comte Gilbert étoit fils unique de feu Monseigneur Loys, en son vivant comte dudit Montpensier et dauphin d'Auvergne, lequel par ses vertueux faits fut appelé, et encore est remémoré le bon Comte Loys, qui fut fils de feu monsieur le duc Jean, le premier de ce nom, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forêts ; et laquelle maison de Bourbon est descendue directement par ligne masculine de la très noble et très chrétienne maison de France, ainsi que s'ensuit.

C'est à savoir que : de feu très sainte mémoire, M. Saint-Loys, en son vivant roy de France, qui trépassa luy étant pour l'accroissement de notre sainte foy chrétienne, à l'encontre des Turcs au royaume de Thunes, en l'an mil deux cent soixante et dix, descendit, entr'autres enfans, Robert, qui fut apané de la comté de Clermont en Beauvoisis, et épousa dame Béatrix de Bourbon, fille et héritière de la seigneurie du pays de Bourbonnois : et desdits monseigneur Robert et dame Béatrix de Bourbon, descendit en mariage, feu de bonne mémoire, monseigneur Loys, premier de ce nom, qui fut le premier duc de Bourbonnois : car entre ses mains ladite seigneurie de Bourbonnois fut érigée en duché ;

Duquel duc de Loys et de madame Marie de Hainault, sa femme, descendit en mariage feu de bonne mémoire, Pierre, premier de ce nom, duc de Bourbonnois et comte de Clermont, lequel, pour la tuition et défense du royaume de France, mourut devant Poitiers, bataillant en la compagnie du roi Jean, contre les Anglois, anciens ennemis de France, où ledit roy Jean fut pris prisonnier ;

Dudit monseigneur le duc Pierre, et de madame Ysabeau, sœur du roy Philippes, sa femme, descendit en mariage monseigneur Loys, le second duc de ladite duché de Bourbonnois, et comte de ladite comté de Clermont, lequel fut par long-temps en ôtage en Angleterre pour ledit roy Jean, et après fit tant de hauts, vertueux et louables faits en son temps, qu'il acquit le nom qui encore luy dure en la mémoire des vivans ;

De bon duc Loys, lequel épousa dame Anne, dauphine, fille du comte d'Auvergne et de la comtesse de Forêts ; et par ce moyen ladite comté de Forêts est venue à ladite maison de Bourbon ; et en outre acquit à icelle maison la seigneurie de Beaujolois, et celle du pays de Combraille, fit bâtir l'hôtel et chapelle de Bourbon à Paris, l'ancienne maison du Châtel de Moulins, fonda le collége de Saint-Nicolas de Montluçon, l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas de Moulins, et fit si grand nombre d'autres belles choses, qu'il avoit, et bien mérité, le nom de bon duc Loys ;

Duquel et de ladite madame Anne, dauphine, descendit en mariage Monseigneur le duc Jean, premier de ce nom, duc desdits duchés de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont, de Montpensier, de Forests, seigneur de Beaujolois et dudit pays de Combraille, lequel, du vivant dudit bon duc Loys son père, fut marié à dame Marie de Berry, fille de feu de bonne mémoire Monseigneur Jean duc de Berry et d'Auvergne, fils dudit roy Jean, frère du roy Charles V et oncle du roy Charles VI ; au moyen duquel mariage, ladite duché d'Auvergne, et ladite comté de Montpensier advinrent audit duc Jean, et par conséquent à ladite maison de Bourbon ;

Duquel duc Jean et de ladite dame Marie de Berry, descendirent en mariage deux fils ; c'est à savoir Charles, son aîné, premier de ce nom, et Loys le mainé, qui luy succédèrent en tous biens. Toutefois ledit Charles comme

(1) An 1490, nouveau style.

aîné print lesdites duchés de Bourbonnois et d'Auvergne, comté de Forests, et ledit pays de Beaujolois; et apana ledit Loys son frère de ladite comté de Montpensier et dudit pays de Combraille, d'un tiers de la succession du comte dauphin d'Auvergne qui avoit été adjugé auxdits frères Charles et Loys; tout lequel apanage ne pouvoit monter dix mille livres de rente, qui sembloit bien petit, veu qu'en ladite maison n'avoit que deux frères : toutefois ledit feu comte Loys, tant de ses deniers que d'aucuns autres qui luy étoient deus par ledit feu duc Charles son frère, acquit du seigneur de Saint-Georges partie de l'un des autres tiers dudit comté et dauphiné d'Auvergne; et après le trépas dudit Charles son frère, il se fit relever dudit partage, et eut pour récompense de sa déception dix-huit cents livres de rente davantage; où il n'avoit pas suffisante récompense, eu regard à la grandeur de ladite maison qui étoit de quatre-vingt mille livres de rente, ou environ. Toutefois ledit feu bon comte Loys pour lors s'en contenta; et si passa plusieurs autres convenances et renonciations, fort préjudiciables à ses successeurs : car par icelles, luy ne ses successeurs ne pouvoient revenir à la succession de la maison de Bourbon tant qu'il y auroit fils ne filles descendans de ladite maison.

Dudit duc Charles et de madame Agnès de Bourgongne descendirent plusieurs enfans tant fils que filles; c'est à savoir feu de bonne mémoire monseigneur Jean II, de ce nom, qui, comme l'aîné, fut duc desdites duchés de Bourbonnois et d'Auvergne, comte desdites comtés de Clermont et Forests, et autres terres de ladite maison, lieutenant général du roy, gouverneur de Languedoc et connétable de France, feu monsieur le duc Pierre, un autre Pierre qui mourut seigneur de Beaujolois; Charles qui fut cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, évêque de Clermont en Auvergne; un autre qui fut évêque de Liége, et Jacques de Bourbon qui mourut jeune, étant avec M. le duc de Bourgongne son cousin germain. Et y eut aussi plusieurs filles, toutes hautement mariées, l'une au duc de Gueldres, l'autre au duc de Calabre, l'autre au seigneur de Bresse, qui depuis fut duc de Savoie; l'autre au prince d'Orange. Et est à croire que ledit feu duc Charles, se voyant chargé de si grand nombre d'enfans, fut meu de petitement apaner sondit frère le comte Loys, qui étoit débonnaire et n'osoit courroucer mondit sieur le duc Charles son frère; et cette même raison put mouvoir ledit duc Jean son fils, chargé de beaucoup de frères et sœurs, d'en faire petite récompense audit comte Loys son oncle, et de lui faire faire lesdites renonciations : desquelles ledit comte Gilbert se fit relever à l'encontre dudit duc Pierre, successeur dudit duc Jean, dedans le trentième an après icelles renonciations, comme faites contre raison et équité; et est à croire que tels étoient que Dieu, qui a dit qu'on ne doit faire tort à autruy, et tel est son commandement, a permis et est avenu, que les successeurs descendus dudit comte Loys ont recueilli toute la succession de ladite maison de Bourbon, moyennant le mariage dudit duc Charles qui est à présent, et de madame Suzanne, fille de mondit sieur le duc Pierre, comme sera dit ci-après.

Lequel duc Jean IIe fut premièrement marié à madame Jeanne de France, fille du roy Charles VII, et frère du roy Loys XI dont n'eut aucuns enfans, et après fut marié en secondes noces à madame Catherine d'Armaignac dont descendit un fils qui mourut tôt après qu'il fut né; et aussi fit certain temps après ladite dame Catherine sans avoir autres enfans. Et depuis fut ledit duc Jean marié en tierces noces avec Madame Jeanne de Bourbon, qui étoit de la maison de Vendôme; mais d'elle ledit duc Jean n'eut aucuns enfans; et trépassa sans hoirs descendans de sa chair; par quoy lesdits duchés et comtés de ladite maison de Bourbon advinrent audit duc Pierre, son frère, qui apporta à ladite maison la comté de la Marche. Et depuis eut par permutation avec la comté de l'Ile-en-Jordan, les vicomtés de Carlat et de Murat. Et de luy et de Madame Anne de France, sa femme, fille du roy Loys XI, descendit en mariage ladite dame Suzanne de Bourbon.

Lequel feu Monseigneur le duc Pierre fut un bon prince. Et pour sa bonté et vertu ledit feu roy Loys XI luy bailla en gouvernement la personne du feu roy Charles VIII, son fils, lequel il laissa jeune en l'âge de treize ans. Et par le moyen et conduite dudit duc Pierre, ledit roy Charles VIII fut roy paisible; et obvia à plusieurs entreprises faites contre luy et son royaume. Et dès lors qu'il se jeta hors des mains et du conseil dudit duc Pierre, il se mit à faire

beaucoup d'excès, comme il avient souvent à jeunes princes, avec les jeunes gens qui le suivoient, et aucuns autres qui, en lui complaisant, faisoient leur prouffit particulier. Et tellement le menèrent qu'ils luy firent entreprendre la conquête du royaume de Naples, contre la délibération dudit duc Pierre et des autres gens de bien, sages et prudens. Auquel royaume de Naples iceluy roy Charles fut en personne. Et l'eut tantôt conquis et plutôt perdu ; et en s'en retournant fut attendu à Fournoue de la puissance des Italiens où étoient les Vénitiens, le duc de Milan, le marquis de Mantoue, à tout grosse armée, pour en faire proie, tant de luy que des siens. Mais Dieu luy aida tellement qu'il échappa desdits Italiens, et s'en revint en France faire bonne chère comme il avoit accoutumé; et n'y demeura pas longuement qu'il mourut en l'âge de vingt-huit ans, autant ou plus usé et exténué à cause desdits excès que seroit un personnage de soixante ans.

Or ledit duc Pierre vivoit toujours en bon et gros état comme un des meilleurs, plus sages et plus prudens princes de toute la terre, aimant et servant Dieu, et entretenant les gens de bien du royaume de France, duquel et de ladite dame Anne de France étoit descendue ladite dame Suzanne de Bourbon, sa fille. Et depuis madite dame Anne de France, sa femme, n'eut aucuns enfans; et à cette cause, vivant encore ledit roy Charles, à son retour de Naples, retira devers luy Loys deuxième du nom, comte de Montpensier, fils dudit comte Gilbert, et le nourrissoit en sa chambre, disant qu'il vouloit faire le mariage de luy et de ladite dame Suzanne de Bourbon. Toutefois il trépassa sans en mettre aucune chose à effet. Et succéda au royaume Loys, duc d'Orléans ; et ledit duc Pierre devint vieil, et mourut plein de jours et de bonne renommée en son châtel de Moulins, le dixième d'octobre l'an mil cinq cent trois, délaissant madite dame Anne de France, sa vefve, et madite dame Suzanne, leur fille, tant seulement, sans autres enfans.

Or faut entendre que ledit feu comte Gilbert, en l'an mil quatre cent quatre-vingt-huit, connoissant que les quittances et renonciations que ledit comte Loys, son père, avoit faites avec ledit duc Jean, lui pourroient, et à ses hoirs, porter grand dommage et l'empêcher de venir à la succession de la maison de Bourbon, mêmement ès duchés de Bourbonnois et d'Auvergne, comtés de Clermont et de Forests, lesquels ne pouvoient aller à fille tant qu'il y auroit mâle descendant de ladite maison, mêmement du mariage dudit duc Jean le premier et de ladite Madame Marie de Berry, dont il étoit descendu, comme dit est ; car, par le traité du mariage de ladite dame Marie étoit ainsi convenu pour plusieurs grandes causes et raisons contenues audit contrat de mariage, et mêmement pour toujours tenir grande et grosse ladite maison, que viendroit en la ligne masculine ; et si étoit en outre convenu audit contrat que ledit duché d'Auvergne, qui étoit venu d'apanage de France, et ladite comté de Montpensier, laquelle ledit duc de Berry avoit donnée au roy et à ses hoirs mâles, et icelle mise ; qu'en apanage ne pouvoient par ce moyen venir ny être données à ladite dame Marie de Berry ; mais moyennant ce que le roy, qui étoit alors, consentit que lesdites duché d'Auvergne et comté de Montpensier pussent être données à ladite dame Marie et aux hoirs mâles qui descendroient dudit mariage, ledit duc Loys de Bourbon, qui traitoit ledit mariage, voulut et consentit que ladite duché de Bourbonnois fût sujette à retourner à la couronne de France, à faute d'hoir mâle descendant dudit mariage, comme si icelle duché fût venue d'apanage; ès quelles terres, duchés de Bourbonnois et d'Auvergne, comtés de Clermont et de Forests, ainsi que dit est, réservées aux mâles descendus dudit mariage, dont ledit comte Gilbert étoit venu, et n'y avoit entre deux que ledit bon comte Loys, luy ne ses successeurs n'eussent jamais pu venir si lesdites renonciations eussent eu lieu. Et à cette cause iceluy comte Gilbert se fit relever d'icelles, comme dessus a été touché, et s'en ensuivit procès en la cour de parlement, entre ledit comte Gilbert d'une part, et ledit duc Pierre d'autre ; lequel duc Pierre avoit lors appréhendé la succession de ladite maison de Bourbon, après la mort et trépas dudit Jean, son frère, qui mourut le premier jour d'avril l'an mil quatre cent quatre-vingt et sept, avant Pâques. Et étoit à ce meu ledit comte Gilbert, car il voyoit apparence pour luy et les siens mâles, attendu que jà ledit duc Jean étoit trépassé sans hoir mâle descendu de sa chair ; et aussi tous les autres mâles de ladite maison de Bourbon étoient trépassés sans hoir mâle de leur

chair, réservé ledit duc Pierre, que combien qu'il eût demeuré long-temps en mariage avec ladite dame Anne de France, n'avoit eu aucuns enfans ; et d'autre part y avoit plusieurs enfans descendus des filles du duc Charles qui l'eussent débouté desdites successions.

Par quoy ledit comte Gilbert, comme sage et prudent, ne se tint pas seulement à la voye dudit procès encommencé pour avoir le sien, car la voye est rigoureuse, mais se retira devers mondit sieur le duc Pierre, et devers Madame la duchesse, à leur remontrer lesdites renonciations luy être trop préjudiciables et à ses hoirs mâles dont il en avoit déjà un, et en disposition d'en avoir d'autres, comme il eut depuis, leur suppliant de vouloir faire en façon que, si le cas avenoit que d'eux ne descendît aucune ligne masculine, que lesdites terres vinssent entièrement, comme il étoit convenu, plutôt à luy et à ses hoirs mâles qui étoient venus et issus de ladite maison et en portoient le nom et les armes, que si icelles seigneuries étoient démembrées et divisées entre les étrangers enfans desdites filles, afin que ladite maison, qui a si longuement duré, se pût entretenir entière en grandeur et hautesse sous le même nom de France, dont ils sont venus et descendus. Lesquels mesdits sieur duc Pierre et dame Anne de France inclinans libéralement à la requête dudit comte Gilbert comme raisonnable, luy accordèrent, par transaction faite et passée à Chinon, que, nonobstant lesdites quittances et renonciations, au cas qu'ils décéderoient sans hoir mâle descendant de leur chair, ils vouloient que ledit comte Gilbert, ou les mâles qui seroient descendus de luy en mariage, pussent venir à la succession d'eux, tout ainsi que si lesdites quittances ou renonciations n'eussent point été faites par ledit comte Loys et les siens. Et de ce furent faites et passées bonnes lettres ; et par ce moyen cessa ledit procès commencé à cause de ce en la cour de parlement ; et depuis ladite transaction, et en l'an mil quatre cent quatre-vingt-onze madite dame Suzanne fut née.

Et en l'an mil quatre cent quatre-vingt-quatorze le roy Charles entreprint le voyage de Naples, auquel voyage ledit comte Gilbert alla avec luy, comme son lieutenant général, conduisant son avant-garde comme celuy qui le savoit bien faire, et qui étoit un des meilleurs chevaliers, plus hardis et meilleurs conducteurs de ce royaume ; car en son temps et en l'âge de dix-huit ans il fut lieutenant général du roy Loys XI, ès premières armées que ledit sieur a tenues en Bourgongne, et y fit de grands exploits d'armes; et mêmement gagna une bataille à journée assignée contre le duc Charles de Bourgongne, qui vint à toute sa puissance à l'encontre dudit comte Gilbert, lors nommé le comte dauphin ; car son père vivoit; mais iceluy comte dauphin qui n'avoit avec luy un seul homme d'armes des ordonnances des François, mais seulement les gens du ban et arrière-ban, et des francs-archers des pays voisins, il (à l'ayde de Dieu) chassa et défit ledit duc Charles ; et furent morts à ladite bataille plus de huit ou dix mille personnes, et fut ladite bataille au mois de mars mil quatre cent soixante et dix. Et depuis iceluy comte Gilbert fut ès autres guerres que ledit roy Loys eut contre ledit duc Charles, tant ès duché et comté de Bourgogne, qu'ès pays de Picardie et d'Arthois ; lesquels pays furent tous conquis par ledit roy Loys; et avec ce iceluy comte Gilbert, du temps dudit roy Charles, fut son lieutenant général en Poitou et en la duché de Bretagne, en l'an mil quatre cent quatre-vingt et sept, prit la ville de Partenay, et après entretenu l'armée dudit seigneur en Bretagne depuis la my-août jusques à la Toussaints ; et cependant prit les châtels de Saint-Aubin du Cormyn et la ville de Dol, tout le temps que ledit seigneur comte Gilbert étoit auprès dudit roy Charles, il étoit toujours en son étroit conseil pour aviser et pourvoir ès affaires de son royaume, jusques en ladite année mil quatre cent quatre-vingt-quatorze, qu'il alla à Naples, comme dit est, auquel royaume ledit roy Charles VIII laissa ledit comte Gilbert, son lieutenant général et vice-roi, qui ne tint pas longuement ledit royaume, car tôt après le département d'iceluy roy dudit royaume, et au temps qu'il fut attendu des Lombards à Fournoue, comme dit est, ledit comte Gilbert fut assailly à Naples du roy Ferrand et des siens, avec ses alliés, ainsi qu'il étoit entrepris et convenu entre les seigneurs d'Italie et le pape Alexandre qui lors vivoit ; et tellement que ledit comte Gilbert, combien qu'il n'eût que bien peu de gens que ledit roy luy avoit laissés, et n'étoient pas cent hommes d'armes, et deux cens archers, et environ quatre ou cinq mille Suis-

ses, outre autres gens de pied ; voyant qu'il ne pouvoit résister contre la grosse puissance dudit roy Ferrand, qui vint à plus de trente mille combattans, et la plupart de ladite ville de Naples, pour lors se retira, et tous ses gens, malgré tous les ennemis, dedans le châtel neuf dudit Naples ; lequel il tint contre ladite puissance l'espace de cinq mois ; et si n'y avoit que bien peu de vivres, car ledit roy Charles n'y avoit rien laissé à son partement, tellement que ledit comte Gilbert et les gens d'armes de sa compagnie la plupart du temps mangeoient le ris et le millet pour tout pain, et les chevaux et mulets, chiens et chats qui étoient audit châtel, et beuvoient de l'eau et du vinaigre ; mais néanmoins il tint ledit château ledit temps. Et avec ce voyant par trop diminuer les provisions, il s'en sortit dehors avec sa compagnie, et ne laissa au châtel sinon certain nombre, selon la provision quy demeuroit pour vivre le temps qu'il entendoit qu'ils gardassent ledit châtel; et lui et sa bande se jetoient aux champs. Et se vint assembler avec le sieur de Champerroux, qui étoit maréchal dudit royaume ; et se mirent à chercher ledit roy Ferrand par tout ledit royaume, lequel ne s'osa oncques trouver devant eux.

Toutesfois à la fin, il eut certain nombre de gens des Vénétiens, que le marquis de Mantoue, lors capitaine général desdits Vénétiens lui amena ; et quand ils furent tous ensemble, ils se mirent aux champs, comme pour vouloir combattre ; et lors ledit feu sieur comte Gilbert qui ne demandoit autre chose, se délibéra de les aller trouver ; mais le sieur de Parcy, qui avoit charge des Suisses, qui étoient la force des gens de pied, dit tout haut audit comte Gilbert qu'il n'iroit point en bataille contre ledit roy Ferrand, ny mettroit ses gens en danger ; par quoy ledit comte Gilbert ne fut conseillé de combattre seul ; dont s'en ensuivit une grande perte ; car comme s'est trouvé depuis, et vray étoit, les gens dudit roy Ferrand, qui seurent que les François faisoient semblant de marcher contre eux, troussoient bagage et s'en alloient ; et dit-on communément, que si les François eussent marché, que les Lombards n'eussent jamais attendu. Et au moyen du refus dudit sieur de Parcy, l'armée des François qui étoit en la Poilhe fut contrainte de se rompre ; car ils n'avoient de quoy vivre, et de là furent contraints de venir en traité et apointement avec ledit roy Ferrand, par lequel ledit comte Gilbert s'en pouvoit venir en France et ses gens aussi. Mais ledit sieur de Parcy ne fut pas sans soupçon de trahison, et qu'il s'entendit avec les ennemis, pour ce qu'il n'avoit voulu combattre comme les autres capitaines, et que le lieutenant du roy luy commandoit : et par ce moyen ledit comte Gilbert se délibéra retourner en France, mais ainsi qu'il fut monté sur mer au port de Baye, une maladie de flux de sang pestilentiel le prit, dont il trépassa au lieu de Pussol, et illec enterré solennellement. Par quoy ses gens s'en retournèrent en France devers ledit comte Loys son fils, qui pour lors étoit en compagnie du roy Charles à Lyon.

Ledit duc d'Orléans après qu'il fut couronné roy de France à Reims, et qu'il eut fait entrée à Paris, ainsi qu'il est accoutumé, et ledit duc Pierre en sa compagnie, luy et madite dame sa femme, voyant qu'ils n'avoient aucuns enfans mâles, et qu'ils étoient hors d'espoir d'en avoir obtindrent facilement dudit roy Loys des lettres en forme de chartre : par lesquelles iceluy roy permettoit que ladite dame Suzanne de Bourbon, leur fille, pût succéder à ladite duché de Bourbonnois, nonobstant ce que ladite duché deut revenir à la couronne de France à faute d'hoir mâle, comme dit est ci-dessus : et avoient le roy et lesdits duc et duchesse leur considération sur ce que ladite duché n'étoit venue de la maison de France, mais étoit venue par femme à ladite maison de Bourbon ; c'est à savoir, par dame Béatrix de Bourbon femme de Robert, fils de Saint-Loys, roy de France, comme ci-dessus est déclaré : desquelles lettres lesdits duc et duchesse firent demander l'entérinement en la cour de parlement et en la chambre des comptes à Paris : mais la chose venue à la connoissance dudit comte Loys de Montpensier, il entendit par ses serviteurs que cette impétration étoit grandement à son préjudice, pour ce que comme dit est, ladite duché de Bourbonnois, comme les autres seigneuries sus déclarées : c'est à savoir la duché d'Auvergne, comté de Clermont, et de Forets, étoient reservées aux mâles qui seroient descendus du mariage desdits duc Jean, le premier, et dame Marie de Berry : tellement que tant qu'il y auroit mâle qui seroit descen-

du dudit mariage, lesdites seigneuries ne devoient partir de leur main, mais plutôt y devoit hériter que le roy ny que les filles. Parquoy si lesdites lettres avoient lieu, il seroit frustré de ladite duché de Bourbonnois, tout ainsi comme s'il n'étoit point descendu dudit mariage, ce qu'il étoit par le moyen de son père, et de son grand-père. Et fut conseillé de s'opposer à l'entérinement desdites lettres, ce qu'il fit ; et fut son opposition enregistrée, et la matière plaidée en plein parlement, où il fit déduire les causes de son opposition, luy présent. Et combien que plusieurs gens de bien disoient que lesdites lettres ne luy pouvoient nuire, comme chose faite en son absence, et sans qu'il y fût mentionné ny appelé, toutesfois la plupart des sages disoient qu'il devoit former ladite opposition, comme ne pouvant ignorer une chose de si grande importance expédiée du roy, où il étoit tous les jours, et publiée en la cour du parlement, où il a ses procureurs, avocats et conseil. Mais ledit sieur ne tint pas en cela la forme de faire qu'avoit tenu ledit feu comte Gilbert son père quand il se fit relever des quittances et renonciations faites par le comte Loys son père, comme dit est, se retirant en humilité devers lesdits duc et duchesse pour obtenir d'eux par douceur ce que luy eût peu coûter beaucoup en procès : car ledit comte Loys, encore qu'il fût prince de bonne nature, se laissa persuader et conseiller à quelques serviteurs siens, qui le conseillèrent très mal et le firent partir comme tout dépit de la compagnie desdits duc et duchesse sans leur en rien dire, ny prendre congé, combien qu'ils le traitassent en bon et prochain parent, le faisant ordinairement manger à leur table, et étant soigneux de luy et de ses affaires, lesquelles ils commençoient de prendre en main ; qui fut cause que lesdits serviteurs craignant que l'on en mît d'autres qu'eux au service dudit comte Loys, l'en firent par mauvais conseil partir sans congé, et en telle haine contre lesdits duc et duchesse, qu'il ne se vouloit trouver nulle part où ils fussent ; et causoient lesdits serviteurs que lesdits duc et duchesse ne vouloient attraire ledit comte Loys que pour luy faire consentir l'entérinement desdites lettres, et par ce moyen le frustrer dudit duché de Bourbonnois, ce qu'il creut trop obstinément. Si y eut plusieurs grands personnages prudens et sages, qui luy remontrèrent que lesdits duc et duchesse n'étoient en cette volonté, mais, croyoit-on, qu'ils avoient bonne envie de tenir leur maison grosse, et que, quand ledit comte Loys s'humilieroit à eux, comme étoit raison, comme au chef de la maison et des armes, ils seroient bien conseillés de faire le mariage de luy et de Madame Suzanne leur fille : et par ce moyen toute la maison viendroit à luy, et lesdites lettres, ainsi que dit est, impétrées, luy pourroient servir pour les filles qui descendroient dudit mariage, s'il n'y avoit aucun fils. Et plusieurs autres bonnes choses luy étoient remontrées : tellement que, comme enfant de bonne volonté, il se retira quelquefois devers lesdits duc et duchesse, mais, par l'enhortement et conseil de sesdits serviteurs, il ne s'y pouvoit tenir ; et ne visitoit souvent lesdits duc et duchesse en leur maison ; lesquels voyant ses façons de faire, et doutans de sa bonne volonté envers eux, traitèrent de donner leur dite fille en mariage à M. le duc d'Alençon ; et de fait furent fiancés ensemble au châtel de Moulins, au mois de février l'an mil cinq cent, en la présence dudit roy Loys XII, lequel, par lettres de chartre rehabilita ledit Charles duc d'Alençon [1] de pouvoir tenir ladite duché d'Alençon, nonobstant la confiscation de corps et de biens déclarée par arrêt du roy Charles VII, en la présence des pairs de France, contre le grand père dudit duc Charles d'Alençon pour crime de lèse-majesté : et davantage voulut que ladite duché de Bourbonnois peût demeurer à ladite dame Suzanne et à ses hoirs mâles et femelles qui descendroient dudit mariage. Lesquelles lettres furent semblablement présentées en parlement, ès quelles ledit comte Loys s'opposa et fut receu à opposition, qui a demeuré indécise ; toutesfois, elle a conservé et conserve ledit comte Loys et ses successeurs en leur bon droit.

Les Pâques ensuivans mil cinq cent un, ledit roy Loys envoya le sieur d'Aubigny, son lieutenant général au royaume de Naples pour iceluy reconquérir, et combien que ledit comte Loys n'eût charge aucune, néanmoins, pour s'exercer aux armes et chercher le chemin de la vertu, il fut conseillé d'aller à ladite con-

(1) Ce duc d'Alençon étoit Charles, IV, duc, fils de René ; il épousa depuis Marguerite, sœur unique du roy François premier.

quête ; et du congé du roy y alla à ses dépens, et s'y montra très hardi, preux et vaillant, se trouvant des premiers à l'assaut de la ville de Capoue, monta sur les murs, et fut abattu par deux fois ; néanmoins remonta et fit remonter les gens qui étoient autour luy, tellement que ladite ville fut prise d'assaut, et par conséquent la ville de Naples et les autres villes du royaume se rendirent. N'oncq après ledit assaut et prise de ville ne se trouva résistance ; et disoit souvent ledit roy Loys « qu'il tenoit le royaume de Naples dudit comte Loys ; » et dès lors proposa de luy donner en mariage madame de Foix, sa nièce, qui depuis fut royne d'Espagne, et le faire vice-roy de Naples. Mais ledit comte Loys étant à Pussol, faisant faire un service pour l'honneur du feu comte Gilbert, son père, qui y étoit enterré, prit une fièvre qui luy ôta la vie. Avant que de mourir, il se fit porter à Naples où il trépassa le quatorze d'août mil cinq cent un. Son corps embaumé et mis dans le plomb où étoit celui de son père, fut rapporté en France ; et sont le père et le fils enterrés en la chapelle Saint-Loys, en la ville d'Aiguesperce, avec le corps du bon comte Loys, leur père, qui a fondé et doué ladite chapelle de vingt habitués qui y font journellement le service de messe et heures canoniales ; et depuis a été enterrée en ladite chapelle madame Claire de Gonzague, femme dudit comte Gilbert, et mère dudit comte Loys, laquelle trépassa le 2 jour de juin, l'an mil cinq cent et trois ; Dieu, par sa grace, veuille avoir leurs ames en son Paradis, auquel les nôtres les puissent voir après notre trépas !

Ledit feu comte Loys, quand il alla à Naples, laissa en la garde du sieur de Chauvigny, son beau-frère, monseigneur Charles, à présent duc de Bourbon, qui pour lors se nommoit Charles Monsieur ; et sitôt qu'iceluy comte Loys fut trépassé, mondit sieur le duc Pierre et madite dame Anne de France écrivirent audit sieur de Chauvigny qu'il leur amenât ledit Charles Monsieur, leur neveu, qui, par le trépas de sondit frère, étoit demeuré comte de Montpensier ; ce qu'il fit très volontiers. Et les vint trouver à la Chaussière où ils étoient pour lors ; qui furent très aises de la venue de leur dit neveu, qui pouvoit lors avoir douze ans seulement. Mesdits sieur duc et duchesse le retindrent avec eux et quelque petit nombre de serviteurs qu'il avoit.

Environ le Noël ensuivant, l'archeduc d'Autriche, pour plus seurement passer par France, allant prendre possession des royaumes d'Espagne, demanda au roy Loys ôtages qui allassent demeurer à Valenciennes jusques à ce que ledit archeduc fût passé ; l'on y envoya ledit comte Charles en la compagnie de mondit sieur d'Alençon, des comtes de Vendôme et de Foix, tous jeunes princes, qui y demeurèrent jusques à ce que ledit archeduc fût de retour en ses pays, qui fut environ Pâques mil cinq cent quatre ; et lors ledit comte Charles s'en retourna à Moulins, devers mesdits sieur et dame, duc et duchesse de Bourbon, comme il étoit auparavant, lesquels luy faisoient bonne chère, et à François Monsieur, son frère, qui étoit avec luy. Or, comme dit est, n'étoit aucunes nouvelles du côté dudit comte Charles, ny de ses serviteurs de poursuivre lesdites opposition et querelle commencées par ledit comte Loys contre mesdits sieur et dame duc et duchesse, et ne faisoit autre chose que vivre en la bonne obéissance de mesdits sieur et dame en leur complaisant de sa puissance ; et gaigna tous les serviteurs de ladite maison de Bourbon, lesquels à la vérité étoient tous pour luy, et semblablement les barons, seigneurs et gentilshommes, bourgeois, marchands dudit pays, et généralement tous les sujets, lequels désiroient affectueusement que le mariage commencé avec ledit duc d'Alençon fût rompu et défait, et que ledit comte Charles épousât madite dame Suzanne de Bourbon, afin que lesdits sujets demeurassent en plus grande paix sous le nom de ladite maison de Bourbon, où ils avoient si longuement été et si bien traités, aimés et chéris, que bien envis eussent aimé un étranger qui fût venu prendre domination de ladite terre ; mais néanmoins on n'en osa bonnement parler à mondit sieur le duc Pierre, père de madite dame Suzanne, lequel étoit jà sur la vieillesse et tout malaisé de l'esprit et de la santé, provenant d'une fièvre quarte qui le tourmentoit si fort qu'il en mourut au châtel de Moulins, le deuxième d'octobre audit an mil cinq cent et trois ; et pendant sadite maladie avoit envoyé quérir ledit duc d'Alençon, pour venir épouser sadite fille avant qu'il mourût ; mais, comme si Dieu le voulsît, par l'intercession et continuelles prières de tous les sujets qui luy en faisoient humbles et instantes re-

quêtes en faveur dudit comte Charles, mêmes de tous les serviteurs domestiques de ladite maison, ledit duc d'Alençon qui vint en la compagnie de sa mère le plus hâtivement qu'il lui fût possible, trouva mondit sieur le duc Pierre trépassé, le jour avant qu'il arrivât à Moulins, et, quand il fut arrivé, ne fut pas question de faire noces, mais plutôt de porter le deuil et faire les obsèques qui furent grandes et somptueuses; et fut enterré ledit duc Pierre à Souvigny, où est l'ancienne sépulture des ducs de Bourbon. Laquelle sépulture parachevée, ledit duc d'Alençon parla et fit parler par sa mère à madite dame Anne de France, pour l'accomplissement dudit mariage, laquelle s'excusa sur le deuil de sondit mary, et aussi qu'après ledit trépas étoit bien requis qu'elle eût aucun parlement à ses sujets touchant cette matière; tellement que les choses cheurent en délay, et s'en retourna ledit duc d'Alençon en sa maison sans autrement épouser. Et pendant que luy et sa mère furent audit Moulins, leurs serviteurs connurent assez que les sujets du pays de Bourbonnois n'aimoient guère les gens dudit duc d'Alençon, comme iceux serviteurs dudit duc d'Alençon dirent depuis en plusieurs lieux; mais toujours demeura ledit comte Charles avec madite dame de Bourbon, son état et train tel que devant, mieux aimé et entretenu de tous les serviteurs et sujets de ladite maison et pays de Bourbonnois, espérant que puisque ledit duc d'Alençon s'en étoit allé, encore se pourroit faire le mariage de luy et de ladite madame Suzanne de Bourbon.

En cet état passa l'hyver avec madite dame la duchesse de Bourbon; et environ Noël, mondit sieur le comte Charles trouva moyen que madame Loyse de Bourbon, sa sœur aînée, qui étoit naguère vefve du sieur de Chauvigny, son mary, fut mandée venir à Moulins devers madite dame; et y demeura jusques environ Pâques ensuivant qu'elle fut mariée en secondes noces avec M. Loys de Bourbon, maîné de Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon. Et pendant le temps que madite dame Loyse de Bourbon fut avec madite dame, elle eut avec elle plusieurs bons propos, luy recommandant mondit sieur son frère, ses affaires et sa maison, sans luy oser parler plus avant de la matière; toutesfois ladite dame, qui aimoit ladite dame Loyse, sa nièce, l'ayant nourrie dès son enfance et mariée audit sieur de Chauvigny, luy tint beaucoup de bons propos; tellement qu'elle espéroit toujours bonne issue de l'affaire de mondit sieur son frère, auquel néanmoins madite dame de Bourbon n'en faisoit autre semblant ni démonstration, attendant qu'avec le temps elle pût conduire son affaire ainsi qu'elle l'entendoit, dont ne se découvroit à personne, ou bien peu en y avoit; toutesfois, c'étoit sa seule intention et volonté, comme depuis elle a montré par effet, de marier sadite fille à mondit sieur le comte Charles de Montpensier, qui lui étoit trop plus agréable que ledit duc d'Alençon, duquel elle vouloit totalement rompre les promesses déjà commencées. Et à cela mouvoient grandement les remontrances qui luy avoient été et étoient souvent faites par plusieurs bons et gros personnages, tant des comtes, barons, seigneurs gentils-hommes et sujets de ladite maison, mêmes des domestiques ès quels elle avoit plus de fiance, qui luy disoient et remontroient qu'elle devoit faire le mariage dudit comte Charles avec madite dame sa fille, et point audit duc d'Alençon; car, par ce moyen, elle amortissoit les querelles que ledit comte Charles avoit à ladite maison, et acquéroit madite dame paix entre ses sujets et en sa maison, lesquels sujets, tant grands que petits indifféremment, demandoient ledit comte Charles et n'aimoient point ledit duc d'Alençon ny ses serviteurs, qui étoient contraires à leurs mœurs et façon de vivre. Mais à tout ce, ladite dame de Bourbon ne répondoit rien, sinon par des termes généraux, qu'elle feroit ce qu'elle trouveroit par conseil de ses bons parens, sujets et serviteurs, sans soy déclarer en particulier de sadite volonté.

Bien faisoit-elle nourrir et entretenir ledit comte Charles, luy faisant apprendre le latin à certaines heures du jour et quelquesfois à courir la lance, piquer les chevaux, tirer de l'arc où il étoit enclin; autresfois aller à la chasse ou à la volerie, et aussi en tous autres déduits et passe-temps où l'on a accoutumé d'induire les grands seigneurs. Et à tout ledit comte Charles s'adonnoit très bien; et luy séoit bien de faire tout ce où il se vouloit employer, comme à jeune seigneur de bonne nature et de bonne inclination, et qui dès sa naissance a apporté cette grace, qui est don spécial de notre seigneur qu'il a été; et est affable à toutes gens,

et n'est aucun qui le regarde qui ne l'aime volontiers. Aussi est à croire que Dieu avoit déterminé que ledit comte Charles viendroit à être duc et seigneur desdites seigneuries où il est à présent, et ainsi le présumoit-on, pour les spéciales graces qu'il avoit par-dessus ses autres frères, voire que vivant encore ledit feu comte Loys, son frère, qui avoit environ six ans devant luy, il y eut question entre les femmes qui nourrissoient et avoient en garde lesdits enfans, sur ce qu'une vieille damoiselle qu'on tenoit pucelle en l'âge de soixante ans, qui étoit commise à la garde dudit comte Charles que l'on appeloit alors Charles Monsieur, luy disoit souvent; « vous, Charles Monsieur, serez duc de Bourbon. » Et réitéra les paroles susdites plusieurs fois et en divers jours. A quoy la femme qui avoit la garde dudit comte Loys, répondit en se courroussant, qu'elle ne disoit pas bien; car si ladite seigneurie de Bourbon venoit à la maison de Montpensier, il falloit que ledit comte Loys qui étoit l'aîné en fût le seigneur, ou autrement l'on luy feroit tort; mais ladite damoiselle luy répondit tout hardiment qu'elle étoit et vouloit toujours demeurer en son opinion; tellement que les propos en vindrent devant madite dame Claire de Gonzague, leur mère, laquelle blâma ladite damoiselle de ce qu'elle en avoit dit; et après, à part et en secret, luy demanda qui la mouvoit de dire ces propos; laquelle luy fit réponce qu'elle croyoit qu'ainsi seroit, sans en dire autre raison; et quand ladite dame leur mère luy répliqua, que deviendroit doncq ledit comte Loys, son enfant aîné, elle dit qu'il seroit un autre plus grand seigneur s'il vivoit; et véritablement ledit comte Loys fut si mal conseillé qu'il mit les choses en tel inconvénient qu'il cuida détourner à toute sa maison ledit mariage de madame Suzanne; mais aussi il se montra tel et si bon et hardy prince que si il ne fût sitôt mort, il eût été roy de Naples, en épousant la nièce du roy Loys, ainsi qu'il a été ci-dessus déclaré; et à présent est à croire, veu la bonne fin qu'il fit, qu'il est citoyen de Paradis, qui est plus grande dignité que d'être roy de Naples.

Or couroit le temps de l'an du trépas dudit duc dedans lequel étoit expédient audit comte Charles de faire toutes ses diligences, tant envers le roy pour l'hommage, qu'envers madite dame de Bourbon et madite dame Suzanne, sa fille, touchant les duchés de Bourbon et d'Auvergne, comtés de Clermont et de Forets, qu'il prétendoit luy être avenues par le trépas dudit duc Pierre, afin de conserver la possession qui se pert ou acquiert dedans l'an et jour; et de ce y avoit peu de gens qui en osassent parler à madite dame; toutesfois, la conclusion prise en la présence dudit comte Charles par M. le prince de la Roche-sur-Yon, son beau-frère, en la présence du sieur de Condé, gouverneur dudit comte Charles, et Antoine de Ryom, gouverneur de François Monsieur, et de moy, fut advisé que ledit prince en présence dudit comte Charles et desdits gouverneurs en parleroit à madite dame; ce qu'il fit au commencement du mois de juillet 1504, qui étoit le neuvième mois du trépas du duc Pierre; et luy dit ledit sieur prince telles paroles ou semblables en substance :

« Madame, Monsieur votre neveu est icy, qui a trouvé par son conseil qu'il vous devoit faire remontrer aucunes choses de son affaire, comme à la personne du monde à laquelle luy et tous ses parens, amis et serviteurs ont plus de foy, fiance et espérance; et si luy a pleu m'ordonner que je portasse la parole, laquelle chose je n'ay osé refuser, pour deux raisons : la première c'est l'alliance que j'ai à luy, d'avoir épousé sa sœur aînée, qui me meut d'avoir son affaire à cœur, mêmement à cette heure qu'il est si jeune qu'il ne le pourroit n'y sauroit faire; joint qu'il ne veut ni prétend autre chose de vous que votre bon avis et conseil en son affaire; duquel, combien qu'il peut toucher vous et madame votre fille, il vous tient si bonne, si droite et si entière, qu'en rien ne voudriez, pour votre profit faire, ne de madite dame votre fille, luy porter aucun dommage; là où il se délibère de demeurer votre très humble et très obéissant sujet, et pauvre parent de votre maison. L'autre raison, si est, que je vous ay trouvée toujours encline à secourir tous jeunes princes qui ont recours à vous, et mêmement ceux qui sont issus de cette maison, dont vous êtes dame. Et pour ce, Madame, je vous supplie n'en être mal contente de moy si je porte cette parole et aussi si je faus à bien parler; car mondit sieur le comte Charles est en présence, qui s'il luy plaît, suppléra à mes fautes. Et tant y a que la bonne volonté de luy qu'il montrera toute sa vie par effet à vous vouloir

faire tout humble service, n'empirera point pour mon mal parler. »

A quoy Madame répondit avec bon et ouvert visage « qu'elle avoit toujours aimé le bien et profit de mondit sieur le comte Charles, son neveu, et qu'elle orroit très volontiers tout ce que l'on diroit pour lui. » Et alors commença mondit sieur le prince à luy dire ce qu'elle-même entendoit très bien ; c'est à savoir « que par les traités faits entre ledit duc Jean, le premier, et madame Marie de Berry, entre autres choses étoit convenu et accordé du consentement du roy lors régnant et de feu M. le bon duc Loys lors vivant, père dudit duc Jean, que les mâles qui descendroient de ce mariage auroient et leur demeureroient les duchés de Bourbonnois et d'Auvergne, comtés de Clermont et de Forets.

« Or étoit-il avenu que par cette même raison feu M. le duc Pierre son époux, après le décès dudit feu duc Jean le second, qui étoit trépassé sans hoir mâle descendant de luy, avoit recueilly lesdites terres et seigneuries. Par quoy, après le trépas d'iceluy duc Pierre duquel n'étoit demeuré aucun enfant mâle, ledit comte Charles prétendoit lesdites terres luy appartenir ; et avec ce étoit conseillé d'en faire appréhension de fait, ou quoy que soit exploit équipollent dedans l'an du trépas dudit duc Pierre pour la conservation de sa possession ; autrement il perdroit l'action d'y pouvoir venir possessoirement, suppliant à madite dame, que son plaisir fût de vouloir entendre à ladite requête et à icelle faire telle réponse, que mondit sieur le comte Charles et tous ses parens et serviteurs eussent cause d'être contens, et qu'au temps avenir l'on ne peut imputer audit prince ny aux serviteurs qui étoient autour de luy qu'ils luy eussent laissé perdre son droit ; mêmement quant au possessoire qui se pert dedans an et jour. A quoy madite dame fit réponse ; qu'elle n'avoit pas retiré et n'entretenoit pas auprès d'elle mondit sieur le comte Charles, son neveu, pour lui faire perdre aucune chose de son bien, mais pour plutôt le croître et augmenter, et qu'elle n'aimoit pas mieux à garder le droit de sa fille ; qu'elle voudroit faire celuy de sondit neveu, mais que, touchant le fait desdites duchés et comtés, qui sont les principales pièces de sa maison, qu'elle n'entendoit point qu'autre qu'elle et sadite fille y puissent quereller aucune chose, néanmoins qu'elle feroit chercher les titres de la maison, et par exprès ledit contrat de mariage dudit duc Jean Ier avec Marie de Berry, pour savoir si par iceluy mondit sieur le comte Charles pouvoit prétendre le retour desdites terres et aussi de ses autres titres et pièces au contraire, et cela fait, leur feroit reponse brièvement. De laquelle chose mondit sieur le comte Charles, mondit sieur le prince et autres serviteurs susdits remercièrent en grande humilité madite dame, la suppliant ne vouloir mettre la chose en délay, veu que l'an du trépas de mondit sieur le duc Pierre n'y avoit que trois mois à échoir, et les neuf étoient passés ; et ne demeura madite dame la duchesse huit jours, qu'elle rappela mondit sieur le comte Charles, mon dit sieur le prince, et lesdits de Condé et de Riom, et leur dit qu'elle avoit fait voir et visiter ledit contrat de mariage dudit duc Jean Ier, et autres titres de sa maison servans à ce propos, mêmement les contrats de mariage dudit duc Jean II, avec madame Jeanne de France, sa tante, et celuy d'elle et de mondit sieur le duc Pierre, son époux, et ne trouvoit point que mondit sieur le comte Charles eût les droits qu'il prétendoit esdites terres ; et là où il y auroit aucune chose, ce seroit aux charges du contenu, aux contrats de mariage de madite dame Jeanne de France et de madite dame de Bourbon, et aussi des donations et autres contrats faits à son profit par feu mondit sieur le duc Pierre, son époux, et néanmoins voulant user de bonne foy envers mondit sieur le comte Charles, son neveu, luy dit lors que elle commettroit aucuns de son conseil pour aller à Paris, et illec assembler les gens de leur conseil d'une part et d'autre les meilleurs clercs qu'on y pourroit trouver, et que pardevant eux les matières feussent consultées, et ce qui seroit conclu et avisé, que mondit sieur le comte Charles devoit faire dans ledit an, pour la conservation de son droit, icelle dame l'accorderoit facilement, de laquelle réponse mondit sieur le comte Charles et ledit sieur Prince se contentèrent, et de fait madite dame ordonna maître Philippes Billon, son conseiller et trésorier général pour aller à Paris pour elle, et illec prendre maître Jean de Coulonges, seigneur de la Mothe, son lieutenant d'Auvergne, pour être appelé à ladite assemblée. »

Ledit comte Charles y envoya de sa part ledit de Riom et moy Marillac son secrétaire, lesquels arrivés à Paris firent d'une part et d'autre les consultations chacune partie à part, et après communiquèrent ensemble. Et fut conclu et avisé que mondit sieur le comte Charles devoit dedans l'an faire les foy et hommage au roy touchant lesdites duchés et comtés, et avec ce, prendre lettres de la chancellerie pour faire ajourner madite dame de Bourbon et madite dame Suzanne leur fille, en matière de nouvelleté, en la cour de parlement à Paris; lesquelles résolutions de conseil, et lettres furent apportées à mondit sieur le prince, qui pour lors étoit en sa maison à Champigny, et de là retournèrent à Moulins devers mondit sieur le comte Charles, qui y étoit en la compagnie de madite dame de Bourbon, à laquelle toutes les choses dessus dites furent communiquées. Et fut d'avis que ledit ajournement fût exécuté, ce qui fut fait, et la journée assignée en parlement; et aussi fut entrepris par ledit sieur comte Charles d'aller devers le roy, luy présenter l'hommage desdites terres, auquel madite dame prêta de la vaisselle d'argent pour y aller plus honnêtement.

Lequel seigneur comte Charles vint trouver le roy en son château de Blois, qui depuis en partit pour venir à Orléans, auquel lieu, le troisième jour du mois d'octobre mil cinq cent quatre, mondit sieur le comte Charles, tout jeune qu'il étoit, remontra en la compagnie de mondit sieur le prince et autres ses serviteurs, audit sire roy le droit qui luy étoit avenu ès dites duchés d'Auvergne et de Bourbonnois, comtés de Clermont et de Forets, après le trépas dudit duc Pierre, luy requérant que d'icelles le voulsit recevoir en foy et hommage. Lequel sieur roy pour lors différa de le recevoir; toutesfois, il luy bailla une souffrance de faire ledit hommage jusques à un certain temps. Et à tant fût conseillé qu'il luy suffisoit pour la conservation de son droit et possession ès dites duchés et comtés. Et ce fait, print congé du roy et de la royne et s'en retourna devers madite dame à Moulins; et avec elle demeura comme paravant, toujours bien entretenu de madite dame, et de madite dame Suzanne sa fille, et luy toujours s'exercitant en actes de jeune prince: tellement que toutes gens des serviteurs de ladite maison, et les sujets le suivoient comme s'il eût été leur seigneur.

Et cependant luy ne ses serviteurs ne faisoient point autre grande poursuite touchant le fait dudit procès, et n'étoient conseillés d'en faire plus grand effroy; mêmement par M. d'Orval, prochain parent dudit comte Charles, lequel expressément deffendit auxdits serviteurs de n'en faire aucune poursuite, car ledit droit étoit conservé. Et d'autre part il entendoit que madite dame avoit si bonne volonté envers mondit sieur le comte Charles, qu'elle feroit plus par douceur et d'elle-même et de son mouvement qu'elle ne feroit à la requête d'autre, ny par poursuite rigoureuse de procès, et que l'on eût souvenance que la rigoureuse poursuite que s'efforça faire ledit comte Loys, frère aîné dudit comte Charles, fut cause d'irriter ledit feu sieur duc Pierre et aussi ladite dame, tellement qu'ils éloignèrent ledit comte Loys, et ne l'eussent voulu voir, n'ouïr, dont il (comme désespéré) s'en alla au royaume de Naples où il mourut; et cela mouvoit lesdits serviteurs à dissimuler lesdites poursuites, joint que chacun jour les serviteurs de ladite dame mettoient mondit sieur le comte Charles et sesdits serviteurs au bon espoir, que tout viendroit à son souhait et plaisir, et que par ce chemin de douceur mondit sieur le comte Charles viendroit non-seulement ès dites duchés et comtés, mais aussi ès autres seigneuries, meubles et trésors de toute la maison; mais tant seulement continuât de servir et obéir à ladite dame comme il avoit fait, ce que ledit comte Charles faisoit toujours de bien au mieux.

Or, est à savoir que madite dame de Bourbon n'avoit pas son entendement à delivre sur ledit affaire, qui étoit le plus gros qu'elle eût pu avoir; car combien qu'elle et mondit sieur le duc Pierre son époux eussent contracté pour le mariage de madite dame sa fille avec le duc d'Alençon, néanmoins elle voyoit clairement que sa maison entreroit en grosse querelle, là où ledit comte Charles prétendoit à luy lesdites quatre principales pièces de ladite maison; et si voyoit bien par plusieurs évidens argumens, que tous ses sujets, tant gros que menus, et aussi tous ses serviteurs enclinoient plutôt audit comte Charles, qui étoit de lá maison de Bourbon, portant même nom et armes, qu'ils ne faisoient audit duc d'Alençon qui leur étoit étranger; comme étoit aussi la nourriture de luy et des siens, au pays de Nor-

mandie, dont les mœurs et coutumes sont contraires à la douceur et façon de vivre du pays de Bourbonnois; et si se pensoit madite dame, que quand elle retireroit ledit comte Charles qu'elle avoit nourry long-temps près d'elle et duquel elle connoissoit les conditions habituées à toute vertu douce et bénignité, elle en pourroit être mieux chérie et entretenue, faisant sa demeurance toujours en sesdits pays, qu'elle ne seroit audit duc d'Alençon, duquel elle ne connoissoit les mœurs être ainsi paisibles, mêmement avec la nourriture des Normands qui l'avoient eu en gouvernement; d'autre part qu'il est un gros seigneur et eût voulu demeurer en ses pays, augmenter et accroître le nom de sa maison d'Alençon, et diminuer ou de tous points abolir et anihiler le nom de la maison de Bourbon, qui a de si long-temps flory en France en biens et honneurs, tellement qu'elle est réputée la première et principale maison de France. Et toutesfois ne pouvoit bonnement madite dame entendre à retirer ledit comte Charles par mariage de sa fille, que préalablement elle ne trouvât honnête moyen de soy départir du mariage traité avec ledit duc d'Alençon, duquel, comme dit a été ci-dessus, le roy s'étoit mêlé à la requête de feu mondit sieur le duc Pierre et de madite dame mêmes; et partant étoit bien nécessaire de moyenner avec luy qu'il trouvât bonne la rupture dudit mariage d'Alençon pour accomplir iceluy mariage avec ledit comte Charles.

Laquelle dame qui est sage et prudente et avoit conduit et démêlé par son bon sens avec sondit époux les grandes affaires du royaume, ledit roy Charles son frère étant mineur, et sous leur gouvernement, et depuis avoit eu le maniement de ladite maison de Bourbon, désiroit iceluy entretenir et observer en sa main pour plus être prisée et révérée en ladite maison, comme raison est, veu les grands biens qu'elle avoit portés en ladite maison et qu'elle y avoit faits; laquelle chose elle entendoit mieux faire s'alliant dudit comte Charles, bien obéissant et morigéré, qui étoit seul, et n'avoit père ny parent qui eût peu participer à son gouvernement, sujet sous la main de ladite dame, ce qu'elle n'eût peu si librement faire avec ledit duc d'Alençon, qui avoit sa mère et plusieurs leurs serviteurs normands, cauts et subtils. Madite dame éguisa son esprit et fit tant envers le roy qu'il fut content et consentit au département dudit mariage d'Alençon et que ledit comte Charles épousât ladite dame Suzanne de Bourbon; et à cela luy aida bien madame Anne de Bretaigne, royne de France, laquelle a toujours aimé ladite maison de Montpensier, à cause d'une fille de ladite maison, nommée madame Anne, qu'elle avoit nourrie, et pour lors étoit en sa compagnie, tenue et réputée une des plus belles, plus vertueuses et mieux conditionnées damoiselles de ce royaume, et que toutes gens grands et petits aimoient. Et eut bien à faire madite dame à conduire ledit affaire, car on fut assez averty qu'il y eut aucuns qui guière n'aimoient le bien et paix desdits pays. Et dit-on que ce fut le sieur de Graville, amiral de France, qui dit au roy qu'il devoit bien penser d'accorder le mariage de madite dame Suzanne audit comte Charles; car si ainsi étoit, ce seroit la plus grosse maison de France, la plus forte et qui plus a d'hommes et de sujets de fait à son commandement, pour grever et endommager la couronne et le royaume s'ils en avoient volonté; et que mieux seroit laisser parachever ledit mariage d'Alençon; car combien que ladite maison d'Alençon en fût beaucoup plus grande qu'elle n'est, néanmoins ne seroit en si grosse force, pour être les seigneuries séparées de cent ou six vingt lieues entre deux, et d'autre part que ledit comte Charles y prétendoit querelle, qui seroit cause de départir si grosse maison. Mais néanmoins ladite dame de Bourbon conduisit si sagement les choses, et à l'aide de Dieu qu'elle sollicitoit et faisoit solliciter souvent par prières ès bonnes et dévotes religions et par toutes bonnes personnes, qu'elle gaigna ledit consentement du roy à Paris, au mois de janvier mil cinq cent quatre. Et tout incontinent, sans séjourner, envoya devers ledit duc d'Alençon et sa mère le sieur de Dyors et ledit sieur de la Mothe leur dénoncer que les gens d'église, comtes, barons, gentils-hommes, bourgeois et gens de commun état de ses pays l'avoient requise à grand' instance, que voyant les grands troubles, guerres et divisions qui pourroient venir en ses pays, terres et seigneuries, à cause de la querelle que sur icelles prétendoit ledit comte Charles, qu'elle voulsit trouver moyen de soy départir du mariage traité audit duc d'Alençon; et iceluy accomplir avec ledit comte Charles, laquelle chose madite dame

de Bourbon de prime face avoit trouvé étrange, veu mêmement qu'elle-même avoit contracté ; mais elle avoit été si fort pressée de ses sujets, qu'elle en étoit venue parler au roy pour en avoir son conseil, plaisir et vouloir.

Lequel considérant la grosse affection des sujets de ladite maison de Bourbon, qui désiroient le mariage dudit comte Charles de Montpensier, et pour le bien et paix desdits pays, et par conséquent du royaume, lui avoit conseillé qu'elle y devoit entendre, priant mondit sieur d'Alençon qu'il ne fût de ce mal content, et que ce qu'elle en faisoit n'étoit pour aucun mal talent qu'elle eut sur lui ne sa maison, de laquelle elle étoit et vouloit être bonne amie ; le priant vouloir ainsi faire de son côté, et qu'il voulsit avoir regard à la grosse presse et importunité que sesdits sujets luy avoient faites et faisoient de cet affaire ; lequel quand il seroit conduit autrement et qu'elle voudroit parachever ledit mariage, et iceluy duc d'Alençon, elle n'en pourroit bonnement venir à bout ; et seroient luy et elle en perpétuelle peine et ennuy ; doutant que ledit comte Charles, à l'occasion de ce qu'il est du nom et des armes de la maison, et y prenant grosse querelle, fût porté et favorisé desdits sujets.

Laquelle parole ledit duc d'Alençon print en gré ; et consentit de sa part audit département ; et ce fait, madite dame de Bourbon fit dresser le contrat de mariage dudit comte Charles et de madite dame Suzanne de Bourbon, et avec ce les fit fiancer par paroles de présent par la main de monseigneur George d'Amboise, cardinal de Rouen et légat de France ; lequel dispensa sur le lignage d'entre mondit sieur le comte Charles et madite dame Suzanne de Bourbon, qui étoient cousins seconds, enfans de deux cousins germains ; et dispensa aussi sur ce que ledit comte Charles étoit filleul de madite dame de Bourbon.

Or, ledit contrat de mariage est fait de sorte qu'il abolit toutes querelles prétendues par ledit comte Charles sur ladite maison ; et si contient une disposition entre vifs en faveur dudit mariage, par laquelle madite dame de Bourbon et aussi madame Suzanne veulent que ledit comte Charles et les enfans descendans de son corps et, à défaut d'eux, François Monsieur, son frère ou les enfans descendant de luy, viennent à leur succession de toutes leurs terres et seigneuries et tous autres biens, tant meubles que immeubles. Et depuis furent les épousailles et noces faites au parc près de Moulins au mois de may ensuivant mil cinq cent cinq ; lequel comte Charles depuis qu'il eut fiancé à Paris madite dame Suzanne, fut appelé duc desdites duchés de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forets, de la Marche et de Clermont en Auvergne, dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolois, de Combraille, de Mercœur, d'Annonay, de Roche en Renier et de Bourbon-Lanceys, pair et chambrier de France.

Et demeura pour tout l'été dudit an mil cinq cent cinq en Bourbonnois et en Auvergne, en la compagnie de madite dame et madite dame Suzanne, avec elles visitant leurs maisons, terres et seigneuries et aucunes maisons de leurs sujets, faisant bonne chère avec eux, tous iceux sujets louant Dieu et le remerciant, et aussi madite dame, de ce qu'elle avoit fait et accomply ledit mariage, par le moyen duquel elle avoit acquis paix en son esprit et en toutes ses terres, et avoit gaigné l'amour et le cœur de tous ses sujets qui avoient entièrement leur affection audit comte Charles ; dont elle étoit tenue louer Dieu et le mercier, comme elle faisoit, car elle étoit hors de grands ennuys, guerres et divisions qui eussent été esdits pays, si le premier mariage dudit duc d'Alençon se fut accomply.

La rupture duquel l'on croit être procédée de Dieu, veu mêmement que ledit duc Pierre l'avoit traité, fait et consenty, et si avoit contracté, soumis et obligé tous ses biens à iceluy tenir et accomplir, et pour plus grande seureté, le roy y avoit été présent et l'avoit autorisé, et les pactes, convenances et accords contenus en iceluy, tellement que ce fut quasi miracle qu'il se soit ainsi défait, sans quelconque noise ny débat ; considéré que ledit comte Charles n'avoit père, mère ny autre parent pour luy de telle étoffe qu'étoit ledit duc d'Alençon, qui portât l'affaire de luy qui étoit si jeune, comme à l'âge de quinze ans, où il n'eût seu conduire son affaire ; et si n'avoit que bien peu de serviteurs qui en eussent osé porter parole, qui luy eût peu servir envers ceux à qui la chose touchoit. Par quoy est évident argument, que Dieu a voulu qu'ainsi fût, et qu'il connut que ce prince fût plus digne que tous les autres pour

avoir lesdites seigneuries. Et en cela avint la prophétie de la vieille damoiselle, qui étoit sa garde, quand elle prédit que ledit Charles étant à la mamelle et vivant son frère aîné, seroit duc de Bourbon, et comme dessus est touché. Dieu qui est juste et dont les jugemens sont un abyme, quant à la connoissance des hommes, voyoit le petit partage fait par le duc Charles audit comte Loys, son seul frère; car des biens de ladite maison de Bourbon, qui alors tenoit quatre-vingt ou cent mille livres de revenu, il n'en bailla pas à sondit frère huit mille de rente, ny depuis son trépas, son fils le duc Jean II, pour supplément de partage, ne luy bailla que dix-huit cens livres de rente, et si luy fit faire les renonciations et quittances dessus déclarées; et faut ainsi présupposer que Dieu n'avoit point de regard à ce que ledit duc Charles, lors du partage de sondit frère avoir beaucoup de filles, car, comme dessus a été touché, il avoit six fils et quatre filles, car pourtant ne devoit-il point faire de tort à sondit frère, mêmes pour luy donner sa portion contingente, afin d'accroître celle de sesdits enfans. Et aussi nous pouvons dire que si aucun tort lui fut lors fait, que la récompense en est avenue non pas à luy, ne pouvant notre nature durer, mais est venue aux enfans de son fils qui sont réputés les siens; et le fait plutôt ainsi croire quand on considère que les six enfans mâles dudit duc Charles sont allés de vie à trépas sans hoirs mâles descendant de leurs corps; lesquels et chacun d'eux successivement fussent plutôt venus à ladite duché et seigneuries que ne fussent ledit comte Loys et ses successeurs, et encore y a-t-il autre occasion de plus rémunérer ledit comte Loys, car par le moyen de ce que ledit duc Pierre, père de Madame Suzanne, icelle dame a apporté et accumulé à la seigneurie prétendue sur les principales quatre pièces dudit comte Charles, toutes les autres comtés et seigneuries de ladite maison de Bourbon, qui n'étoient sujettes à mâles, et avec ce par la raison doit succéder à madite dame Anne de France, sa mère, laquelle, en faveur dudit mariage, a disposé à leur profit de ses biens comme de la comté de Gyen, vicomté de Châtelleraud, et plusieurs autres terres et conquêts qu'elle a faits en ladite maison, tant du vivant dudit duc Pierre, que depuis, et aux grands hypothèques et avantages qu'elle a en ladite maison. Tellement que ce qui est ajouté par ce moyen à la seigneurie dudit duc Charles par le moyen desdites dames vaut deux fois plus que ce qu'il prétendoit à luy du retour de ladite maison; par quoy il peut dire être entré en si bonne et grosse maison, comme est la maison de Bourbon, non pas comme titulaire desdites quatre pièces principales, mais comme s'il eût été propre fils dudit duc Pierre et de ladite dame Anne de France, paisiblement et doucement, du gré et du consentement de tous, tant grands que petits, sujets et non sujets; et de tant plus est tenu de louer et mercier Dieu notre créateur. Aussi iceluy duc Charles, comme il est à croire, le connoit ainsi; car il a vécu honnêtement et chastement en mariage, encore que Madame sa femme ne fût de celles où l'on peut prendre beaucoup de plaisir, mais au demeurant, bonne, sage et vertueuse; et il s'est, ledit duc Charles, toujours exercité en choses de vertu et autres actes appartenant à grand prince. En sa maison est très volontiers et longuement au conseil avec Madame sa mère, pour aviser à leurs affaires; et hors le conseil n'est point oyseux, soit à courir la lance, tirer de l'arc, ruer la barre, courir à cours de course, jouer à la paume ou faire autres apertises où jeunes gens s'appliquent. Et quand besoin a été, s'est trouvé aux tournois et joustes publiques, et en a rapporté autant d'honneur que pièce de la compagnie. Et néanmoins a toujours pris grand' peine d'entretenir toutes manières de seigneurs et gentils-hommes, tant riches que pauvres; tellement qu'il est aujourd'huy estimé et tenu l'un des plus aimés princes qui soit au royaume de France, non-seulement par toute la noblesse, mais par toutes les bonnes et grosses villes dudit royaume; et non sans bonne et juste cause, a acquis ce noble trésor de réputation, d'amour et de renommée; car en tous lieux où il a été, soit en guerre ou en paix, il s'est si honnêtement et modestement comporté entre toutes gens qu'il a acquis leur bonne grâce et amour.

Et pour parler en particulier des lieux où il s'est trouvé:

Le roy Loys XII, à présent régnant, étant à Rouen l'an mil cinq cent et huit, fit dresser unes joustes publiques auxquelles ledit duc se trouva en bon équipage, et fit bon et grand devoir.

Le voyage de Gènes, l'an cinq cent huit.

Le voyage de Venise, l'an cinq cent neuf.

Le retour par delà en l'an cinq cent onze.

Le voyage de Bourdeaux et de Guyenne en l'an cinq cent douze.

Le voyage de Bourgogne audit en cinq cent douze, pour lequel il fut mandé à la cour pour aller contre les Suisses.

Le voyage de Picardie contre les Anglois en l'an cinq cent treize.

Le voyage où il fut lieutenant du roy en Bourgongne, l'an cinq cent treize et quatorze, et l'ordre et exploit qu'il y fit, par son bon sens et conduite.

En l'an mil cinq cent et six le roy Loys, à présent régnant, douzième de ce nom, voulant traiter le mariage de Madame Claude, sa fille, lors unique, avec monseigneur François duc de Valois, et comte d'Angoulême; qui est le plus apparent pour venir à la couronne, au cas que ledit sieur roy décédât sans hoir mâle, appela en la ville de Tours et aux Moûtiers-lez-Tours, où il étoit, tous les princes et barons de son royaume, tous ses pensionnaires, et les deux cent gentils-hommes de son hôtel, tous lesquels y vindrent le mieux équipés et le plus triomphamment montés et habillés que l'on ait veu en France de l'âge des vivans. Entre les autres, y fut madite dame de Bourbon et mondit sieur le duc Charles, son fils, accompagnés de cent ou six vingts gentils-hommes de sa maison et vingt archers ordinaires de sa garde, tous aussi bien en point, montés et accoûtrés qu'il étoit possible. Auquel lieu ledit mariage fut traité; et furent les fiançailles faites et célébrées solennellement; et après icelles furent dressées joustes et tournois, plus beaux et magnifiques que l'on eût encore point veu en France; car tous les princes et noblesse de France étoient en cette assemblée. Et, entr'autres princes, y étoit ledit duc Charles, monté, équipé et accoûtré en prince magnanime, avec un visage plein de hardiesse, douceur et majesté, et en rapporta le prix de tous les princes; car il n'avoit lors que dix-sept ans: et après que lesdites fiançailles furent faites, madite dame et mondit sieur retournèrent en leur pays. Et en l'an mil cinq cent et sept, environ Pâques, le roy entreprit de passer les monts pour aller guerroyer et conquérir la seigneurie de Gênes, qui s'étoit rebellée, et chassé le sieur de Ravastain que le roy y avoit mis pour gouverneur; et, pour ce faire, assembla le roy ses forces, tant de gendarmerie, gens de pied, qu'artillerie, passa les monts par le Dauphiné, et appela pour luy accompagner ledit sieur Charles duc de Bourbon, qui encore n'avoit que dix-huit ans, lequel y alla très volontiers, et y mena bon et grand équipage de chevaux et harnois avec cent hommes d'armes et autant d'archiers de sa maison, le tout à ses dépens, sans que ledit roy luy aidât d'un seul denier: et si, n'avoit encore lors aucun état du roy, comme duc de Bourbon, fors seulement deux mille livres de pension qu'il avoit, luy étant seulement comte de Montpensier; lequel duc Charles alla néanmoins audit voyage et y accompagna le roy; et si, tint grosse maison durant tout ledit voyage fût aux villes ou au camp, tellement qu'à sa table ordinairement se trouvoient les plus apparens et grands personnages et mieux entendus au fait de la guerre, qui tous honnoroient et respectoient ledit sieur duc Charles et avoient grande opinion et espérance de luy, car il les mettoit continuellement en propos des faits et métier de la guerre, et notoit et retenoit ce qu'ils en disoient, et comprenoit leurs avertissemens et réponses, autant et plus que l'on n'eût osé espérer d'un si jeune prince comme il étoit. Et quand ce vint sur l'affaire et conquête de ladite seigneurie de Gênes, ledit sieur duc se trouva en la compagnie dudit sieur roy en la vallée de Rapailhe, près de Gênes, où l'armée des Gennois étoit sur la montagne, par où il falloit que le roy et son armée passassent pour aller audit Gênes, et si falloit combattre lesdits Gennois qui étoient bon nombre: là où furent faites maintes apertises d'armes par les François en montant ladite montagne, par tant et si divers lieux, qu'ils mirent lesdits Gennois en route, prindrent sur eux un bastillon qu'ils avoient fait, et les mirent en fuite. Et tôt après prindrent la ville de Gênes, par composition de deux cent mille écus, pour éviter le sac. En laquelle ville le roy séjourna quelques jours, et après s'en revint en sa duché de Milan, et de là en France: auquel mondit sieur le duc Charles fut malade d'une fièvre tierce, qui le fit séjourner quelques jours à Siène; mais, après sa guérison, il s'en revint en France, par le pays de Savoye, là, où il trouva monseigneur Charles, duc de

Savoye, son cousin: qui le fêtoya grandement à bonne chère en sa ville de Chambéry, et en sa propre maison où il fit loger; et luy fit montrer ce beau reliquaire qui y est: c'est à savoir le saint Suaire, où le corps de Notre Seigneur Jesus-Christ fut enveloppé après qu'il fut ensevely, qui est une des belles reliques de notre rédemption qui soit demeurée en terre; et au partir dudit lieu, vint trouver le roy à Lyon, duquel print congé et s'en vint en sa maison devers madite dame Bourbon et madite dame sa femme qui, pour lors, étoient dans leur château de Chantelle.

En l'an mil cinq cent et huit iceluy duc Charles, en la compagnie de madame sa mère, visita et fit visiter ses pays, terres et seigneuries pour savoir s'il y avoit aucuns torts faits, afin de les réparer, et pour donner meilleur ordre à sesdits pays. Il fit rassembler les États, pour entendre les plaintes des petits affligés qui avoient été foulés par les grands ou par ses officiers, pour en faire la punition requise et les faire venir à raison: car il entendoit préserver sesdits sujets de tous troubles et exactions, mêmement de ses juges et officiers, dont les méfaits tombent sur la conscience du seigneur qui les y souffre. Lesquels gens des États de tous sesdits pays, luy firent présent de la valeur de cent mille livres pour luy aider à supporter les grands frais, mises et dépenses qu'il avoit faits au service du roy, tant deçà que delà les monts, dont le roy ne luy avoit encore rien donné, ne pour ce accreu de rien son état, comme dit est.

En l'an mil cinq cent et neuf, ledit roy entreprit de repasser les monts pour aller recouvrer le comté de Crémone que les Vénétiens avoient usurpé et luy détenoient de sa duché de Milan, ensemble les villes de Crême, Bergame, Bresse et autres. Il appela audit voyage ledit duc Charles, sans qu'il luy donnât un seul écu de croyssance d'état ne charge aucune de gens d'armes; mais avec son train et état de sa maison, ledit sieur duc y alla: qui n'étoit moins accompagné que de cent ou six vingts hommes d'armes des gentils-hommes de sadite maison et autant d'archers, tous bien montés et armés. Et combien qu'il n'eût encore que dix-neuf ans, et pour le regard de l'âge l'on ne luy eût encore baillé charge; néanmoins le roy voyant ledit duc Charles si adroit et en si grande volonté de luy faire service et qui mettoit si grande peine d'entendre les affaires de la guerre, luy bailla la charge des pensionnaires, tant du royaume de France que duché de Milan, qui étoient bien en nombre deux cens gros seigneurs et grands personnages, accompagnés communément chacun d'eux de dix, quinze, ou vingt personnes d'exploit; laquelle charge ledit sieur duc accepta, à la requête et grande réjouissance desdits sieurs pensionnaires, qui étoient une des principales forces de l'armée, qui étoit au demeurant belle et grande et digne de l'assistance du roy. Lequel, par ligue faite avec le pape Jules, lors régnant, et l'empereur et le roy d'Espagne, qui tous s'étoient ligués pour courir sus auxdits Vénétiens, s'étoit le premier mis aux champs. Et les alloit trouver afin de les contraindre à rendre ce qu'ils usurpoient sur la duché de Milan, comme dit est, comme aussi ils usurpoient sur le pape certaines terres de la Marque d'Ancone, sur le roy d'Espagne le port de Brundis, Tarente, et autres places, au royaume de Naples, et de l'empereur, Trévise, Vérone et Padoue. Et par ledit traité le roy de France avoit promis tenir camp quarante jours contre lesdits Vénétiens avant que les autres commençassent de leur côté. Et à cette cause avoit, le roy, dressé une grosse armée où il avoit plus de trois mille lances et vingt-cinq ou trente mille hommes de pied et la plus belle bande d'artillerie que l'on eût encore veu: avec laquelle armée, le roy en personne partit de Milan avec sadite armée au commencement du mois de mai pour aller trouver l'armée des Vénétiens qui étoit à Trévise. Laquelle armée lesdits Vénétiens avoient faite grande et grosse, sachant avoir à faire à forte partie: et étoit leur chef de guerre un seigneur Colonnois, et Barthélemy d'Alviane son coadjuteur, bien estimés et bons conducteurs. Le roy avoit baillé la conduite de son avant-garde au seigneur de Chaumont, lors gouverneur de Milan, avec huit cens hommes d'armes et dix mille hommes de pied et la bande d'artillerie. Si retint iceluy roy pour luy la bataille avec mille hommes d'armes et mille hommes de pied et bailla au sieur de Dunois l'arrière-garde avec le surplus de la gendarmerie des gens de pied: et quant audit sieur de Bourbon, il luy ordonna être sur l'aile avec lesdits pensionnaires,

remettant à sa discrétion de rompre et donner dedans à l'heure qu'il verroit être besoin. Lequel duc de Bourbon, qui avoit, comme dit est, beaucoup de grands seigneurs en sa compagnie, prit conseil avec eux comme il avoit à se conduire pour avoir honneur ce bon jour là; lesquels prenoient merveilleusement grand plaisir et assurance de bonne issue à la contenance et bonne volonté de ce jeune prince qui promettoit beaucoup de luy, et luy dirent leur avis. Et par exprès, y avoit deux chevaliers, l'un son chambellan ordinaire, sieur de Diors, l'autre le sieur de la Queulhe, chambellan du roy, lequel mondit sieur le duc aimoit singulièrement, pour ce qu'il avoit été nourry bien jeune avec messieurs ses prédécesseurs en sa maison de Montpensier; lesquels chevaliers, comme gens de grande expérience, luy disoient selon l'heure et le temps, ce qu'il avoit à faire: et il les savoit fort bien croire.

Et quand lesdites deux armées furent approchées pour combattre, ledit sieur de Chaumont qui menoit l'avant-garde, marchoit à l'encontre desdits Vénétiens que menoit ledit Barthélemy d'Alviane; et se rencontrèrent tellement que notre avant-garde branla et recula en arrière. Par quoy, mondit sieur le duc de Bourbon et autres qui étoient en sa compagnie voyant que cette retraite pourroit être cause de la perte de la bataille, de la personne du roi, de sa compagnie et de la duché de Milan, marcha à l'encontre dudit Alviane, et, rompant par le côté, enfonça de si grand'furie et roideur qu'il rompit et fit écarter ladite avant-garde vénétienne, ce qui donna cœur audit sieur de Chaumont et à sa troupe, qui retournèrent bride et donnèrent dedans ladite avant-garde vénétienne, ainsi ébranlée et écartée, de sorte qu'ils les mirent en fuite, et semblablement ledit seigneur Colonnois, qui menoit la bataille desdits Vénétiens. Et fut iceluy Barthélemy d'Alviane et aucuns providadours desdits Vénétiens et plusieurs autres de leur party pris et arrêtés prisonniers. Les morts furent au nombre de douze à quinze mille; et par ce moyen fut l'armée desdits Vénétiens défaite, leurs munitions et artillerie perdue. Sur quoy la plupart des gens de bien de France dirent que, sans l'entreprise et exécution dudit duc de Bourbon, faite comme dit est, l'armée de France étoit en grand danger; et dirent plus que ledit duc de Bourbon seul étoit cause de la victoire. Le roy recouvra sadite comté de Crémone, Crême, Bergame, Bresse et autres villes qui étoient de la duché de Milan, et puis s'en retourna en France.

Toutesfois, ledit duc Charles demeura malade plus d'un mois d'une fièvre chaude, et après qu'il en fut guéry s'en retourna en ses pays de Bourbonnois plein de gloire et bonne renommée, fort réputé de tous ceux qui s'étoient trouvés en ce voyage; dont luy est accreue parmy le royaume de France la réputation d'être l'un des plus gentils, sages, hardis, vertueux et honnêtes princes qui soit audit royaume de France. Et combien qu'audit voyage et durant iceluy ledit sieur duc de Bourbon ait fait de grands frais et dépenses, voire pour plus de soixante ou quatre-vingt mille livres, néanmoins ledit roy oncq ne luy en donna un écu davantage, ny en croissance de pension, ny en bien fait, ny autrement; et si, ne luy en dit un grand mercy du service qu'il luy avoit fait pour ce jour de bataille, qui étoit le plus grand que prince sauroit faire à son roy. Il peut bien être qu'il le faisoit à bonne cause, et c'est de peur de mettre en gloire ce jeune prince. Et aussi à la vérité mondit sieur le duc ne demanda oncq, ne fit demander audit roy une seule récompense, pour luy donner à connoître qu'il ne le servoit pas pour son argent ou bien fait, mais seulement pour l'amour qu'il avoit à luy et à la couronne de France. Bien se disoit et tenoit communément, que ledit roy avoit grande envie d'avancer le sieur de Foix, son neveu, fils de sa sœur, qui étoit de l'âge dudit duc Charles, et aussi d'avancer le sieur de Dunois, qui étoit descendu de l'un des bâtards de la maison d'Orléans; et pour ce reculoit ledit duc de Bourbon, pour donner les principaux états et charges à sesdits prochains parens. Et si un tel cas fût advenu à l'un d'iceux, ils en eussent été grandement rémunérés et exaucés, là où dudit duc de Bourbon n'en fut aucunes nouvelles à la cour. Toutesfois est-il demeuré en la mémoire des plus apparens hommes de France que ce fut ledit sieur duc de Bourbon et sa bande desdits pensionnaires qui firent ce grand service au roy et à la couronne de France; dont luy est venu tel proufit et avantage qu'il en est grandement révéré et respecté de tous, craint et redouté des ennemis, tellement que

quand il a été question que lesdits ennemis ont ouy dire que le roy envoyoit ledit sieur duc de Bourbon contre eux, ils l'ont plus craint à dix mille hommes moins, que nul des autres princes, capitaines ou seigneurs de France; et les gens d'armes de France l'ont tous aimé et aiment encore, qu'ils mettroient leurs corps et vies en tous dangers là où ils seront en sa compagnie, contre quelqu'oncques ennemis là où il voudra faire exploit, pour la confiance qu'ils ont de sa bonté, honnêteté, valeur, secours et amitié envers tous, tant grands que petits. En l'an mil cinq cent dix, mondit sieur le duc fut la grande part du temps avec le roy, tant à Blois, Paris, qu'autres lieux du royaume.

Et en l'an mil cinq cent onze, ledit roy voulut envoyer delà les monts ledit duc de Bourbon et ledit sieur de Dunois pour conduire l'armée que ledit sieur y avoit contre le pape Jules, lequel, contre le traité des Vénétiens, voulut avoir la cité de Ferrare. Et quand lesdits duc de Bourbon et comte de Dunois furent pardelà, ils trouvèrent la guerre livrée, et s'en revinrent sans faire aucun exploit chacun en sa maison. Ledit duc de Bourbon, après qu'il fut de retour à Moulins, print une fièvre quarte qui luy dura le surplus de l'arrière-saison, et tout l'hyver jusques au printemps et commencement de l'an mil cinq cent douze, auquel temps il s'en alla trouver le roy en son château de Blois, là où, luy étant, survindrent nouvelles que les Anglois, anciens ennemis de France, étoient descendus en Bretagne, de là en Guyenne du côté de Bayonne, là où les gens du roy d'Espagne se devoient trouver pour venir ensemble devant Bayonne et Bourdeaux. Par quoy le roy, qui avoit ses gens d'armes épandus parmy ce royaume et partie de là les monts, là où les Suisses et Italiens les avoient chassés hors de Milan et s'en revenoient à la foule, ordonna que le duc de Bourbon fît choisir en ses pays le nombre de quatre cens hommes d'armes. Lequel duc de Bourbon à cette fin envoya en ses pays le sieur de Saint-André, auquel il avoit laissé sous luy la conduite de cent desdites lances; et tantôt vint après luy mondit sieur le duc pour se mettre en équipage et partir, et mener lesdits quatre cents hommes d'armes en Guyenne; ce qu'il fit le quinze juillet, partant de Moulins, tirant droit le chemin de Bourdeaux, et de là à Bayonne. Et se rendit la part où étoit le sieur de Dunois, gouverneur dudit pays de Guyenne, se joignant avec lesdites quatre cens lances avec le surplus de l'armée du roy qui étoit par delà, laquelle armée se renforçoit de jour en jour sous lesdits sieurs de Bourbon et comte de Dunois; lesquels, par ensemble, le roy avoit commis pour conduire le fait de ladite armée, de laquelle ledit Dunois, pour ce qu'il étoit gouverneur dudit pays, étoit lieutenant.

Et quand toute ladite armée fut assemblée, il y avoit environ trois mille hommes d'armes et trente mille hommes de pied, et plus de mille cinq cens lances d'arrière-ban, qui étoit une grosse compagnie. Par quoy fut avisé que l'on prendroit le chemin du châtel de Montialous pour approcher l'ennemy qui étoit à Saint-Jean de Pié-de-Port. Auquel châtel de Montialous y avoit quelques Espagnols qui le tenoient. L'une des bandes de mondit sieur de Bourbon s'avança pour aller audit Montialous; mais les Espagnols qui étoient dedans se retirèrent avec grosse armée qui marchoit en bonne conduite; et vinrent jusques à my-chemin dudit Saint-Jean et dudit Montialous, où ils trouvèrent environ cent ou six-vingts hommes d'armes de ceux qui avoient pris le devant pour aller audit Montialous, que conduisoit le capitaine la Clayette, lieutenant de cent hommes d'armes de mondit sieur de Bourbon. Et commença l'escarmouche, laquelle il soutint, et envoya avertir mondit sieur le duc, son maître, et ledit sieur Dunois afin qu'ils marchassent; car lesdits Espagnols venoient en ordre pour combattre. Et fit ledit la Clayette lesdits avertissemens par plusieurs fois, leur envoyant gentils-hommes dignes de foy qui alloient et venoient en diligence; car notre armée n'étoit qu'à une petite lieue de là. Mais oncq ledit sieur Dunois ne bougea de là où il étoit; et se voulut rafraischir et boire, disant qu'il ne falloit point mettre l'état du roy en hazard. Et combien que l'on luy montrât qu'il avoit la plus belle armée qui fut vingt ans ensemble en France, et que lesdits Espagnols ne fussent en tout pis plus de dix mille combattans, et qu'ils étoient en belle place marchante, et qu'à l'aide de Dieu ils seroient aisés à emporter, veu mêmement la grande volonté que chacun avoit de combattre et faire bien son devoir, néanmoins ledit sieur Dunois ne voulut oncques bouger de trois ou quatre heures

du lieu où il étoit, tellement que ledit la Clayette et sa compagnie, qui entretenoient l'escarmouche, furent en très grand danger. Et n'eussent échappé d'avoir pis, si mondit sieur de Bourbon n'y eût envoyé François Monsieur de Bourbon, son frère, avec cinquante lances, qui se montra ce jour gentil et hardy prince, et alla voir les Espagnols de bien près; lequel fut depuis suivy par plusieurs autres capitaines qui alloient d'eux-mêmes pour jeter les nôtres hors de danger.

Et voyant lesdits Espagnols que les nôtres se renforçoient, et avertis au vray de la grande force de notre armée, ils commencèrent à eux retirer. Et cependant le jour se passa, et étoit quasi sur basses vêpres, quand notre armée marcha et vint jusqu'au lieu de l'escarmouche. Mais les Espagnols s'étoient déjà retirés et étoient dedans ledit lieu de Saint-Jean de Pié-de-Port. Par quoy ladite armée pour l'heure ne les suivit plus, et se retira chacun en son logis; néanmoins durant ladite escarmouche y eut environ deux ou trois cents Espagnols tués, et aussi aucuns et bien peu des nôtres. Si y a-t-il plusieurs gens de bien et d'étoffe qui ont deu dire, ayant veu les choses comme elles allèrent, que, si ladite armée eût marché au premier avertissement, est à croire vraysemblable qu'ils eussent déconfit lesdits Espagnols; car les François étoient six contre un et tous en grande volonté, et aussi iceux Espagnols firent grande diligence d'eux se retirer quand ils connurent la force des nôtres. Et pour ce que lorsqu'il étoit question de faire marcher l'armée, mondit sieur de Bourbon monté, armé et prêt à combattre étoit venu au logis dudit sieur de Dunois, luy remontrant qu'il étoit temps de partir, et que ledit Dunois luy répondit qu'il ne falloit point tant se hâter, mais mettre les choses en conseil afin qu'il n'y eût point de hazard, mondit sieur de Bourbon luy répondit : qu'il n'étoit point d'avis de mettre rien au hazard, mais à moins ne pouvoit-on que d'aller voir leur contenance et prendre avis comme l'on se devroit lors conduire, et que cependant l'on secourût ceux qui soutenoient l'escarmouche. Mais pour tout cela oncq ledit Dunois ne se voulut avancer; dont cheut quelque gourgoût entre eux. Et n'y a point de doute qu'il ne soit facile de juger sur ce, qui d'entre eux avoit tort ou droit; car aucunes fois est-il besoin se hâter en tels affaires, autrefois est-il bon séjourner, selon que les matières sont disposées de celuy qui conduit une armée, et aussi du côté de ses ennemis. Néanmoins il est clair et commun que tous les plus gens de bien de ladite armée, qui entendoient plus le métier de la guerre et voyoient la disposition des choses dont ils avoient bonne ou longue expérience, étoient tous d'une voix et opinion que l'on devoit marcher, et cela étoit la cause qui en fit si avant parler mondit sieur le duc de Bourbon, pour suivre l'opinion des sages et qui entendoient bien les matières.

Et le lendemain quand l'on seut que l'armée desdits Espagnols s'étoit retirée audit lieu de Saint-Jean, là où le duc d'Albe étoit chef pour le roi d'Espagne, fut avisé de le faire sommer de venir à la bataille, là où il fit réponse qu'il n'avoit de ce charge du roy son maître, mais qu'il l'en avertiroit. Et pour ce, furent d'avis mondit sieur de Bourbon et la plupart des bons capitaines, que l'on devoit assiéger ledit duc d'Albe audit lieu de Saint-Jean ; car il ne le pouvoit longuement tenir, et si ne pouvoit avoir secours de son maître, pour être les montagnes de Navarre entre eux deux, desquelles nos gens tenoient les passages ; et si n'étoient le château ne la ville dudit Saint-Jean guère forts, sinon de certains remparts de terre, tandis que nous avions en notre armée plus de soixante mille combattans, force artillerie et munitions, et les vivres au dos que l'on ne nous pouvoit ôter; par quoy facilement l'on emporteroit la place et tous ceux qui étoient dedans; et de fait l'on pourroit légèrement passer outre et emporter le royaume de Navarre, où il n'y avoit que gens de commune et bien peu de gens de guerre, voir entrer en Arragon, et porter grand dommage audit roy d'Espagne. Ce nonobstant, il n'y eut conseil ny opinion qui seut incliner ledit sieur de Dunois à mettre ledit siége Et avoit avec luy aucuns de son opinion qui l'ont voulu porter, contre la plus grande et saine partie des capitaines de ladite armée, qui n'estimoient ledit lieu plus fort, ny plus mal-aisé à prendre qu'un colombier, disant ledit Dunois, et sa secte qu'il étoit imprenable: dont le roy fut averty par plusieurs, et mêmement par ledit duc de Bourbon; qui vint à la connoissance dudit de Dunois, dont demeura différend entre lesdits sieurs. Toutesfois le roy par après fut bien averty de la vérité, et que ledit lieu de

Saint-Jean ne pouvoit tenir, et étoit la compagnie et troupe des Espagnols perdus ; dont fit encore plus de foy le peu de séjour qu'y fit ledit duc d'Albe, qui dès le lendemain qu'il y fut arrivé l'abandonna et se retira au royaume de Navarre avec la fleur de ses gens pour garder ledit royaume, s'assurant que les François emporteroient facilement ledit lieu de Saint-Jean de Pié-de-Port, et puis entreroient en Navarre : car il ne pouvoit penser que les François, avec une si grande force et grosse armée, encore qu'ils eussent failly à le combattre à leur grand avantage, laissassent perdre une si belle et facile occasion de pouvoir recouvrer le royaume de Navarre occupé par les Espagnols, et s'asseurant bien que ledit lieu de Pié-de-Port, ne les pouvoit de rien empêcher ny détenir qu'ils ne passassent à leur aise, et vinssent audit royaume de Navarre. Mais ledit lieu de Saint-Jean ne fut oncq assiégé ; et tint l'opinion dudit Dunois, et de ses adhérans. Et se retira toute l'armée à Eustarys qui est à dix grandes lieues loin dudit Saint-Jean de Pié-de-Port. Et cependant qu'ils étoient audit lieu d'Eustarys, fut mandé par le roy audit sieur Dunois qu'il envoyât un nombre de gens d'armes et de pied audit royaume de Navarre. Et y alla le seigneur de la Palisse grand-maître de France, le seigneur de Saint-André, lieutenant de cent hommes d'armes de mondit sieur de Bourbon, et aucuns autres, jusques à six ou sept cens lances, et une bande d'artillerie, une autre de gens de pied ; lesquels se retirèrent audit royaume de Navarre, et mirent le siége devant la cité de Pampelune. Mais pour ce que la puissance des Espagnols étoit ensemble, et jà tenoient à eux tout le pays, impossible fut auxdits François avoir vivres. Par quoy furent contraints par faute de vivres de lever le siége et eux en venir. Et pour ce qu'ils ne pouvoient rapporter ladite artillerie, ils la rompirent et laissèrent là les pièces. Et jà étions sur l'arrière-saison, et chacun se retira en sa maison ; tellement qu'il fut Noel quand mondit sieur de Bourbon arriva à Moulins où il fit bonne chère le surplus de l'hyver avec madite dame de Bourbon sa belle-mère, et madite dame sa femme, là où le vint voir madame la princesse de la Roche-sur-Yon, sa sœur ; et fut avec luy tout l'hyver faisant bonne chère.

Et environ le commencement du mois de mars ensuivant 1512, le roy écrivit à mon dit sieur de Bourbon qu'il s'en voulsit venir devers luy à Blois ; car il luy vouloit parler du voyage qu'il entendoit luy faire faire delà les monts pour la reconquête de sa duché de Milan. Par quoy mon dit sieur le duc s'en partit incontinent ; et arriva devers ledit sieur audit Blois environ le 15 mars. Et sitôt qu'il fût arrivé audit Blois, se présenta audit sieur roy, qui luy fit bonne chère, et luy parla d'aller delà les monts pour la reconquête de sa duché de Milan, et qu'il luy bailleroit telle et si belle compagnie de gens d'armes et d'artillerie qu'il ne craindroit aucun qui luy voulsit venir à l'encontre. Or, pour mieux entendre le fait de ladite duché de Milan comme elle étoit à reconquérir, faut entendre que le roy prétend, et à titre héréditaire, ladite duché luy appartenir a cause de dame Valentine, fille de messire Jean Galeas Visconte, premier duc de Milan, laquelle fut mariée à feu M. Loys duc d'Orléans, frère du roy Charles VI, dont descendit Charles duc d'Orléans ; et dudit Charles est descendu ledit sieur roy Loys. Et combien que dudit messire Jean Galeas Visconte, feussent descendus avec la dame Valentine deux fils, l'un nommé Jean-Marie, et l'autre Philippes, néanmoins pour ce qu'ils décédèrent l'un après l'autre sans hoirs descendans de leurs corps au mariage, ladite duché par eux tenue avint premièrement audit duc Charles lors vivant, que ledit Philippes Visconte, trépassa, qui fut le dernier de la lignée ; mais lors ledit duc Charles n'eut la puissance de se mettre dedans ladite duché de Milan, pour ce qu'il étoit tenu prisonnier en Angleterre pour la querelle de France ; et aussi dès lors du trépas dudit duc Philippes, messire François Sforce, qui avoit épousé la fille bâtarde dudit duc Philippes, se bouta dans ladite duché de Milan ; et la tenoit lors et tint tant qu'ils véquit, se faisant nommer partout duc de Milan.

De luy et de ladite bâtarde descendirent plusieurs enfans, dont l'aîné fut nommé messire Galeas, l'autre le sieur Ludovic, et le cardinal Ascaigne. Lequel Galeas tint ladite duché après le trépas de sondit père. Toutesfois, pour ce qu'il étoit lubrique et quéroit avoir les belles femmes de la ville à son plaisir, il en eut une entre autres dont le mary et le frère d'elle n'étoient contens ; et, pour leur venger de luy et de l'outrage qu'il leur faisoit, se délibérèrent

de le tuer; et de fait le tuerent en l'église, au sortir de son oratoire, en faisant semblant de vouloir parler à luy; duquel Galeas demeura deux enfants mâles, l'un nommé Jean-Marie, qui fut duc et demeura en la garde de dame Bonne de Savoye, sa mère, et depuis, dudit seigneur Ludovic, son oncle. Lequel seigneur Ludovic, ambitieux d'avoir à luy ladite duché de Milan, trouva moyen d'avoir une investiture de l'empereur, par laquelle sondit neveu et luy, et le survivant d'eux deux étoient ducs de Milan. Et combien que sondit neveu fût jà grand et de l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans et pût apprendre le maniement de son affaire, ledit seigneur Ludovic le tenoit en telle sujétion qu'il ne s'osoit mêler de rien; et ledit Ludovic faisoit tout, tant du fait du conseil en la maison, en requête et distribution de deniers, qu'aux gros affaires des guerres, entreprises et menées qu'ont les grosses maisons, ne ledit duc n'en avoit autre chose que le nom; laquelle chose voyant le roy Ferrand de Naples, duquel ledit duc avoit épousé la nièce, fille du duc de Calabre, son fils, se délibéra de mettre sondit fils ou neveu hors de ladite sujetion.

Par quoy ledit seigneur Ludovic voyant qu'il seroit en danger de perdre l'autorité qu'il avoit en ladite duché de Milan, se délibéra de donner tel empêchement audit roy de Naples qu'il n'auroit pas loisir de luy courir sus. Et moyenna iceluy Ludovic avec le roy Charles VIII, lors régnant, qu'il dût aller conquérir son royaume de Naples, qui luy appartenoit à cause de la maison d'Anjou, luy offrant passage, gens et argent pour aller faire ladite conquête; lequel roy Charles, contre l'avis et opinion des princes et seigneurs de son royaume, entreprint ledit voyage et passa les monts avec grosse armée, de laquelle mondit seigneur le comte Gilbert, père de mondit sieur de Bourbon, étoit lieutenant général, comme dit a été cy-dessus. Et quand il fut en la duché de Milan, ledit sieur Ludovic le reçeut en toutes ses villes et places, le fêtoya et traita grandement et luy présenta gens et argent pour aider à sadite conquête, et avec ce, le convoya jusques près de Florence; toutesfois, il s'en retourna quand il seut que le roy qui est à présent, lors duc d'Orléans, étoit demeuré malade à Novare, doutant qu'il voulsit entreprendre aucune chose sur ladite duché de Milan, où il avoit le droit et querelle que dessus. Et faut entendre que le roy Charles étant au pays de Milan, ledit Jean-Marie, neveu du sieur Ludovic, qui avoit le nom et titre de duc de Milan, trépassa assez soudainement, et dit-on qu'il fut empoisonné au pourchas dudit sieur Ludovic, afin que ladite duché luy demeurât comme survivant au moyen de ladite convenance, comme dessus est couché, apposée en l'investiture dudit empereur. Et disoit-on que ladite mort étoit venue bien à point ou pourchassée à telle heure quand ledit roy Charles étoit avec son armée et puissance sur ladite duché de Milan pour donner faveur audit sieur Ludovic de prendre paisiblement la possession en son nom de ladite duché de Milan, attendu qu'il avoit favorisé ledit roy Charles en fait de son voyage, et luy donnoit toute aide pour ce faire; par quoy ledit sieur Ludovic fut incontinent nommé duc de Milan, et, comme tel, conduisit ledit roy Charles et s'en retourna pour garder sadite duché.

Lequel roy Charles passa outre et vint jusques à Rome et de là au royaume de Naples, qui fut tôt conquis et sans grande résistance.

Ledit roy Ferrand mort, et semblablement le duc de Calabre, son fils, qui fut roy après le roy Ferrand, son père, (toutesfois ne furent pas tués au bataille, mais moururent en leurs lits) demeura ledit royaume en titre au prince de Capoue, nommé Ferrand, fils dudit duc de Calabre. Et quand le roy Charles eut demeuré à Naples un mois ou deux, il s'en voulut retourner en France par le chemin qu'il étoit venu; mais ledit seigneur Ludovic ne cuidoit point que ledit roy Charles si légèrement eût parachevé son entreprise; et, craignant qu'à son retour il luy donnât quelque empêchement en sadite duché, en se joignant avec ledit duc d'Orléans qui étoit demeuré à Novare, et à qui appartient le droit et querelle de ladite duché de Milan, comme caut et malicieux qu'il étoit, se mit en devoir et print grand'peine de donner tant d'affaires audit roy Charles qu'il se peut asseurer de luy. Et de fait pourchassa une entreprise pour envoyer prendre Gênes au nom dudit roy Charles, même y envoya le comte de Bresse avec une grosse troupe, et par ce moyen demeura plus foible.

Autre menée fit ledit Ludovic; car il s'allia avec les Vénétiens et le marquis de Mantoue

pour courir sus audit roy Charles et à sa compagnie à son retour dudit Naples, pensant qu'il ne pourroit résister pour être son armée affoiblie de ce que ledit comte de Bresse en avoit amené à Gênes, où il ne fit rien et perdit tant par l'empêchement que luy fit ledit Ludovic même. Et ayant ledit sieur Ludovic avec les dessusdits Vénétiens et marquis de Mantoue assemblé une grand' force de gens de cheval et de pied, et peut l'on dire toute la force de toute l'Italie, vint attendre de pied coy ledit roy Charles au passage, au partir des Alpes de Boulogne, en un lieu appelé Fournoue, où ils s'essayèrent tous par ensemble de le rompre; et de fait luy coururent sus plus de quarante mille hommes combattans. Et combien que ledit roy Charles n'eût avec luy guères plus de dix mille combattans, pour avoir laissé le surplus à la garde du royaume de Naples et les autres envoyés à Gênes, comme dit est, et qu'encore ceux qu'il avoit avec luy fussent las et travaillés du long voyage et assez mal équipés, néanmoins le gentil roy et ses gens se mirent en tel devoir et combattirent si vaillamment qu'ils défirent la plupart de ladite armée, et s'en vindrent sains et sauves hors de tout danger. Dont lesdits duc de Milan et Vénétiens furent bien déplaisans, comme ceux qui cuidoient déjà tenir ledit roy Charles, auquel ils avoient apprêté son logis pour le retirer. Mais Dieu montra que la victoire n'est pas toujours où il y a le plus de force, mais où il luy plaît icelle donner.

Par quoy ledit duc de Milan forclos de son intention en cet endroit, et qui avoit fait assiéger ledit duc d'Orléans à Novare afin qu'il ne pût venir au secours dudit roy, se mit à renforcer ledit siége, et tellement que ledit duc et ceux qui étoient en sa compagnie endurèrent une extrême faim. Toutesfois ledit roy Charles venu fit lever ledit siége; et néanmoins fit descendre plus de trente mille Suisses. Et fut une fois avisé de courir sus audit duc de Milan, mais ledit duc trouva moyen de rompre cette entreprise. Et s'en vint ledit roy en France et aussi ledit duc d'Orléans sans y faire pour l'heure autre chose; car, pour lors ils n'avoient aucun moyen, si n'est par l'aide et secours dudit roy. Bien avoit-il ferme affection de s'essayer quelquefois à recouvrer ladite duché de Milan, qui étoit son héritage maternel. Et, afin que l'on entende toutes les méchantes entreprises dudit duc de Milan, il avoit secrètement accordé avec le roy Ferrand-le-jeune qu'au même temps que la bataille de Fournoue se donneroit, il devoit entrer en la ville de Naples et en chasser ledit sieur de Montpensier, qui étoit demeuré lieutenant général audit royaume de Naples pour ledit roy Charles, ce qu'il fit, comme dessus a été dit, cuidant toujours par là perpétuer sa seigneurie en ladite duché de Milan. Mais les conseils des hommes ne peuvent valoir contre ceux de Dieu qui, comme est à croire, n'eût voulu souffrir ce duc Ludovic régner longuement en la terre où il avoit fait tant de tyrannies, mesme en la mort de son neveu, qui étoit à la vérité vray duc de Milan. Par quoy ledit roy Charles retourna en France environ le mois de Janvier mil quatre cent quatre vingts et quinze, se mit à faire bonne chère et oublia les affaires delà les monts, de quoy ledit duc Ludovic étoit bien aise. Et dit-on qu'il entretenoit par bienfaits aucuns d'entour la personne dudit roy Charles pour l'entretenir en cette volonté, sachant que ledit duc d'Orléans l'eût volontiers induit à retourner audit Milan. Et avoit si bien conduit son affaire, que ledit duc d'Orléans en cheut en male grâce dudit roy Charles, lequel avoit délibéré de le confiner hors dudit royaume; mais il trépassa soudainement d'une apoplexie en son châtel d'Amboise le septième d'avril mil quatre cent quatre-vingt et dix-huit.

Par son trépas, le royaume vint audit duc d'Orléans, à présent regnant, lequel, sitôt qu'il eut mis ordre en son royaume et qu'il se vit possesseur paisible, entreprint d'aller conquérir ladite duché de Milan, et de fait y alla en personne avec grosse armée, avec laquelle il se mit dans ladite duché et à prendre villes et places, tellement que ledit Ludovic s'enfuit en Allemagne avec ce qu'il peut porter de son trésor. Et ledit Loys entra dedans Milan et y fut reçu paisiblement et à grand' joye et aussi par toute ladite duché de Milan; et quand il eut icelle mise en sa main et étably en icelle officiers et gouverneurs de par luy, s'en retourna en France.

Lequel Ludovic, l'année ensuivant mil quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, assembla grosse puissance d'Allemans et Suisses et s'en

retourna en ladite duché, là où il y avoit encore plusieurs gens qui étoient à sa faveur, et moyennant lesquels la ville de Milan le receut de nouveau à duc, et recouvra la plupart des autres villes et places d'icelle duché. Toutesfois, les gens d'armes du roy de France qui y étoient demeurés pour la garde du pays, non pas si forts comme pour résister à la grosse puissance que ledit Ludovic avoit amenée, se retirèrent aux meilleures places, et firent savoir au roy ladite entreprise, lequel y renvoya de ses gens une bonne grosse armée. Lesquels vindrent trouver ledit Ludovic avec sa puissance audit lieu de Novare et là l'assiégèrent. Mais iceluy Ludovic fit certaine composition, par laquelle les gens d'armes dudit Ludovic s'en devoient aller leurs bagues sauves, et luy se devoit rendre au roy, qui le devoit pourvoir d'état en France. Toutesfois, iceluy Ludovic voulant autrement user qu'il n'étoit dit, essaya de soy échapper sans aller audit royaume de France; et de fait se fit habiller en Suisse, et print une pique en son col pour s'en aller avec lesdits Suisses, pensant n'y être connu; mais ainsi qu'il sortoit en son ordre comme un Suisse, il fut connu desdits François, prins et mené prisonnier audit roy de France, et dedans le royaume, où il demeura le surplus de ses jours en une honnête prison bien gardé. Et cependant a eu loisir de reconnoître que la multitude des amis et de l'or, en puissance qu'il avoit et dont se tenoit si fort qu'il avoit dit autresfois qu'il tenoit en sa main toute l'Italie, et y mettroit quand il voudroit guerre et quand il voudroit paix, et se vengeroit de tous ceux qu'il voudroit, ne luy étoit pas seureté de son état, mais ruine évidente quand le tout n'est conduit sous la crainte et le vouloir de Dieu, qui a mis par la bouche de saint Paul que la sagesse de ce monde, n'est envers lui que toute folie, comme on a peu voir audit Ludovic, auquel, de toutes ses entreprises mondaines qui aucunesfois luy ont flory, ne luy est venue que toute ruine; et là où il disoit avoir si grande autorité et puissance que de mettre paix et guerre dans une si grande province que l'Italie, il est devenu pauvre prisonnier et serf de son ennemy, et illec est trépassé faisant fin aux misères de ce monde.

Or, a tenu ledit sieur roy ladite duché de Milan depuis ledit an quatre cent quatre-vingts dix-neuf, qu'il la reconquit sur ledit Ludovic, jusques en l'an mil cinq cent douze, environ le mois de may ou de juin, que tous ses gens et officiers et toute son armée en fut chassée par une seule descente de Suisses. Et, peut-on dire que c'est œuvre de la main de Dieu, de voir une si grosse puissance que celle du roy de France, et qui venoit d'avoir victoire d'une bataille, la plus forte et la plus cruelle qui ait été, passé a cent ans, en Italie; en fut si légèrement chassée de ladite duché comme par une seule descente de Suisses et sans bataille. Mais, pour entendre mieux ladite chasse si légère, faut supposer qu'après la ligue faite entre ledit roy, l'empereur, le pape Jules II et le roy d'Espagne pour courir sus aux Vénétiens, ledit roy n'eut plus affaire de Suisses, et les laissa, sans soy aider en ses affaires d'aucun d'eux. Et davantage leur ôta leurs pensions accoutumées, qui étoient de dix ou douze mille livres par an; et avec ce eut la victoire en la bataille de Adde contre lesdits Vénétiens, dont recouvra lesdites villes de Crémone, Crême, Bergame, Bresse, et depuis eut Véronne, Vicenze, et Padoue, lesquelles il rendit audit empereur, comme à luy appartenant. Mais, depuis, lesdits Vénétiens recouvrèrent ladite ville de Padoue; aussi recouvra ledit roy, le pays, et comté de Crémone, qu'il rendit audit empereur.

Si ledit roy eut marché outre pour vouloir entrer en Venise, ils étoient si épouvantés de ladite bataille perdue qu'il est à croire qu'il y eût été receu à duc; et déjà y avoit aucuns qui en ladite ville avoient crié France! mais iceux Vénétiens se voyant en telle perplexité qu'ils ne tenoient un seul pied de terre en toute l'Italie parce que ce qu'ils avoient en la Lombardie le roy et l'empereur l'avoient recouvert, ce qu'ils tenoient en la Marque d'Ancone, le pape l'avoit recouvert, et semblablement le roy d'Espagne ce qu'ils tenoient au royaume, et le duc de Ferrare ce qu'ils tenoient en son pays, se retirèrent devers le pape Jules; et firent tant envers luy qu'ils le tirèrent à leur alliance, combien que par la ligue dessusdite, ledit pape, ne autres desdits ligués ne devoient faire nul appointement auxdits Vénétiens l'un sans l'autre; mais lesdits Vénétiens luy donnèrent à entendre que ledit roy se vouloit faire roy de l'Italie, et au pourchas du cardinal d'Amboise, légat en France, vouloit pourchasser de le faire pape pour être à sa poste, et luy se faire em-

pereur, qui fut le point dont eux et ledit pape tirèrent à eux ledit empereur : lesquels pape et empereur se déclarèrent contre ledit roy ; mais ledit pape, le premier, en voulant avoir la duché de Ferrare qu'il disoit être terre de l'Eglise, là où le duc qui y est, ou ses prédécesseurs, en ont été investis de l'Église. De fait se mit le pape avec grosse armée sus pour aller contre ledit duc de Ferrare, auquel le roy aida à soy défendre, tant de gens et d'argent. Et tellement poursuit l'armée du roy celle dudit pape Jules qu'elle fut déconfite sans coup frapper auprès de Boulogne. Et combien que de toute la terre de l'Église on apportât les clefs au seigneur Jean Jacques de Trivulce qui avoit la charge de ladite armée, néanmoins le roy défendit qu'on n'y touchât, et qu'il lui suffisoit d'avoir defendu son allié. Et depuis, ledit pape aidé des Vénétiens et d'une grosse bande du roy d'Espagne, qui semblablement s'allia audit pape, dressa une autre grosse armée contre lesdits François, lesquels se mirent aux champs, et tellement qu'à Ravenne, le jour de Pâques mil cinq cent douze, il y eut une grosse bataille, et la plus cruelle qui fut, passé a cent ans, tellement que l'armée dudit pape, Vénétiens et Espagnols furent défaits, et la bataille gaignée par les François, combien que le duc de Nemours, comte de Foix, y fut tué en la chasse pour trop s'abandonner après la grosse déconfiture. Et, si ladite armée eût voulu marcher outre, ils eussent prins Rome et le pape, et tout le royaume de Naples ; mais le roy leur manda leur retirer en ladite duché de Milan : et étant illec ledit pape se voyant hors de danger de ladite armée, manda auxdits Suisses, qu'il avoit mis en sa ligue qu'ils voulsissent descendre et courir sus auxdits François. Lesquels Suisses mal contens du traitement passé, voulant recouvrer leurs pertes, se délibérèrent de descendre en ladite duché de Milan ; et allèrent passer par le côté de Trente et de Vérone, qui tenoient pour ledit empereur, lequel jusques à cette heure ne s'étoit déclaré apertement. Et leur fit passage et bailla de ses gens. Et aussi lesdits Vénétiens mirent avec eux une grosse bande de gens d'armes et s'en allèrent contre les François, qui là étoient départis. C'est à savoir les deux cens gentilshommes et deux cens archers de la maison du roy, qui avoient été à ladite journée de Ravenne s'en étoient retournés en France, et aussi plusieurs gentilshommes des compagnies; et avoient été cassés grand nombre de gens de pied, et n'étoit grand' armée demeurée audit Milan sous la charge dudit seignenr de la Palisse grand-maître de France. Lequel, quand il vit si grosse puissance venir contre luy et qu'il n'étoit pas puissant pour y résister et n'eût sceu avoir si tôt secours, se retira à Pavie, et de là outre de ville en ville en s'en venant en France; et tous les officiers, tant de la justice que des finances, et autres qui étoient audit Milan s'en allèrent chacun au mieux qu'il peut, et laissèrent ladite duché de Milan entre les mains desdits Suisses, Allemans, et Vénétiens entre lesquels étoit Maximilien, fils dudit Ludovic, qui, sous la main desdits Suisses, desquels étoit le principal, et de ladite armée, entra audit Milan et se dit duc et déclara. Aucuns jours après y fit son entrée comme duc, ayant lesdits Suisses de côté luy, eux glorifiant de l'avoir remis en sa duché de Milan, pour ce qu'on leur reprochoit que ledit Ludovic, son père, avoit été prins en leur compagnie et avoit perdu ladite duché.

Et par ce moyen fut aussi perdue ladite duché sans coup frapper; toutesfois, demeurèrent les garnisons que le roy avoit mises ès châteaux dudit Milan et de Cremone, qui sont les plus forts que l'on sauroit voir, et aussi en la ville de Bresse : mais, pour ce que leurs vivres leur faillirent et n'ont point eu de secours ne de aide pour recouvrer, ils ont rendu audit Maximilien lesdits châteaux, et s'en sont venus en France. Et pour celle cause ledit sieur roy avoit grosse envie de recouvrer ladite duché, qui tant avoit coûté de recouvrer et étoit si légèrement perdue, priant à mondit sieur de Bourbon que de la conduite de l'armée à la reconquérir il voulsit prendre peine. Lequel duc de Bourbon à ce se consentit, et que ledit sieur le fit accompagner, de sorte qu'il y eût profit pour luy et honneur pour ledit duc, ce que ledit sieur roy luy accorda. Et fit assembler les capitaines de ses guerres qui, pour lors, étoient audit Blois, pour aviser avec son conseil en la présence de mondit sieur d'Angoulême ce qui étoit nécessaire à l'armée qu'il convenoit mener audit Milan. Lesquels capitaines étant ensemble avisèrent qu'il étoit expédient envoyer pour la réduction du pays le nombre de quinze cens hommes d'armes, dix-huit mille hommes de

pied, et une bande d'artillerie garnie de munitions et de tout autre équipage; lequel avis fut notifié au roy par mondit sieur d'Angoulême.

Et pour ce, pendant le temps que ledit sire roy avoit mandé mondit sieur de Bourbon, et qu'il luy avoit déclaré qu'il le vouloit envoyer à la conquête de Milan, le sieur de la Trimouille étoit pour lors en ambassade pour le roy en Suisse, pour pratiquer avec eux qu'ils voulsissent servir le roy au fait de ladite conquête, ou quoy que ce soit, qu'ils voulsissent être neutres. A laquelle ambassade il ne conquêta guères avec lesdits Suisses; car ils déclarèrent qu'ils ne seroient point pour le roy, et si aideroient audit Maximilian qu'ils avoient mis dans Milan. Pour quoy ledit sieur de la Trimouille s'en retourna. Et dit-on qu'il fit pratiquer avec ledit sieur roy d'être envoyé lieutenant pour le roy au recouvrement dudit Milan; et à cela y avoit aucuns entour le roy qui lui tenoient la main, et tellement que ledit sieur roy print en fantasie d'envoyer ledit seigneur de la Trimouille, son lieutenant delà les monts, et non point monsieur de Bourbon. Mais, pour trouver honnête moyen de ne mécontenter ledit sieur de Bourbon, il lui fit dire par le trésorier Robertet, après qu'il eut ouy l'avis des capitaines dessusdits, qu'il luy bailleroit pour aller delà les monts huit cens lances et sept mille hommes de pied, avec une bande d'artillerie, dont mondit sieur de Bourbon fut émerveillé; et répondit sagement qu'il ne pourroit faire service au roy avec si petites bandes de gens, et qu'il ne voudroit point jeter l'affaire du roy en tel inconvénient comme il seroit s'il y étoit si foible, et de sa part n'en sauroit rapporter honneur; par quoy n'accepteroit en ladite qualité ladite charge. Et de ce pas s'en alla parler au roy, qui luy tint tous propos de dissimulation : par quoy mondit sieur de Bourbon entendit assez que ledit sieur avoit autre fantasie, aussi qu'il y eut aucuns qui dirent qu'il avoit jà tourné sa fantasie sur ledit sieur de la Trimouille, et qu'il étoit bien aise que mondit sieur de Bourbon n'y allât point. Par quoy icelui sieur duc tantôt après dit à mondit sieur le roy qu'il avoit à faire un pélerinage à Notre-Dame du Puy, en Auvergne, luy priant de luy donner congé de ce faire, ce qu'il fit; et s'en partit ledit sieur et s'en vint faire Pâques à Moulins, et delà faire son pélerinage audit lieu du Puy et après s'en retourna audit Moulins. Et cependant ledit sieur de la Trimouille fut expédié dudit sieur pour aller delà les monts; et luy bailla ledit sieur dix-huit cens hommes d'armes, et vingt mille hommes de pied, là où il y avoit dix mille lansquenets avec grosse bande d'artillerie, qui étoit trop plus quasi de deux tiers qu'il n'en avoit présenté à mondit sieur de Bourbon, qui fut évident argument pourquoy il fut détourné de n'y envoyer mondit sieur de Bourbon. Mais sitôt que ledit sieur de la Trimouille fut arrivé en ladite duché de Milan avec ladite armée, il trouva les Suisses qui étoient partie dedans Novare avec ledit duc Maximilian, et partie d'eux qui arriva ce pendant que luy et ladite armée étoit devant Novare; lesquels le recueillirent de telle sorte qu'ils le déconfirent et firent retourner deçà les monts, sans guères perdre de gens; mais, dit-on qu'il y eut plus de Suisses tués qu'il n'y eut de François, mais le bagage et l'arttillerie furent perdus, et le surplus de l'armée s'en revint ainsi qu'elle put deçà les monts, eux et leurs chevaux bien las et bien foulés et gâtés.

Par quoy, les nouvelles ouyes par ledit sieur roy de ladite défaite, ne fut pas sans se repentir de ce qu'il n'y avoit envoyé mondit sieur de Bourbon : joint que tous les Lombars de ladite duché de Milan et d'ailleurs demandoient ledit sieur de Bourbon; et jà en avoient parlé au roy disant qu'il étoit aimé par delà de tous les amis du roy et craint de tous ses ennemis, que sa personne y vaudroit dix mille hommes davantage. Mais néanmoins il n'en voulsit rien faire, et luy en print la déconfiture cy-dessus. Pendant le quel temps que ladite armée alla et vint en ladite duché de Milan, le roy d'Angleterre fit descendre grosse armée à Calais et delà en Artois et en Picardie. Par quoy ledit sire roy manda ses gens d'armes et les princes de son sang et entre autres mondit sieur de Bourbon, lequel s'en partit à la fin de mai dudit Moulins et s'en vint devers ledit sieur roy qui étoit à Paris, et delà s'en alla avec luy à Beauvais et à Amiens, et après en l'armée que ledit sire avoit fait assembler en Picardie pour résister auxdits Anglois, dont mondit sieur d'Angoulême étoit le chef. Et y fut mondit sieur de Bourbon avec ses compagnies où il y avoit trois cens lances; mais n'y fut fait aucun exploit, sinon seulement tenir camp, pour ce que les Anglois tindrent longuement le siége devant Thérouenne, et le roy des

Romains avec eux; et de fait prindrent par famine ladite ville de Thérouenne, et après par trahison et par menaces la ville de Tournay, et fut environ la Toussaints. Par quoy les garnisons furent assises pour l'hyver et ladite armée rompue.

Or, cependant que ladite armée du roy étoit en Picardie et durant le siége des Anglois devant Thérouenne, les Suisses se mirent sus et s'en vindrent bien trente mille, avec aucuns des gens du roy des Romains dont le seigneur de Vangy étoit conducteur, tous jeter en Bourgongne et mettre le siége devant Dijon, là où étoit ledit sieur de la Trimouille qui est gouverneur du pays pour le roy; auquel siége ils firent beaucoup de maux aux habitans de ladite ville, car leurs vignes furent gâtées pour ce que c'étoit environ vendanges, et leurs faubourgs brûlés. Or, ledit sieur de la Trimouille pour faire lever ledit siége, voyant qu'il ne pouvoit longuement tenir et qu'il ne pouvoit avoir secours du roy, qui avoit son armée occupée en Picardie, comme dit est, fit appointement avec lesdits Suisses, par lequel il print en charge pour le roy qu'il se départiroit du droit qu'il prétend à la duché de Milan et à la comté d'Ast, et si leur bailleroit deux cens mille écus d'or. Et par ce moyen ils s'en partirent, et de ce eurent ôtages. Lequel appointement ainsi fait et notifié au roy, ledit sieur ne voulut avoir agréable, et si ne fut oncq content dudit sieur de la Trimouille, accumulant cet article avec celuy de ladite défaite de Milan; mais envoya ledit sire roy le Grazet de Bourgongne devant lesdits Suisses, pour leur remontrer beaucoup de bonnes raisons par lesquelles il ne pouvoit entretenir ce que dit est, afin de les pratiquer à meilleur party et les faire ses amis. Mais ils n'y voulurent jamais autre chose faire, sinon ce qui étoit contenu en l'appointement dudit de la Trimouille. Et pour ce qu'on ne leur vouloit payer lesdits deux mille écus, se délibérèrent derechef de venir en Bourgongne, ainsi que le roy fut deuement averty; lequel sire roy voulant pourvoir à la garde dudit pays de Bourgongne, délibéra d'y envoyer son lieutenant général, mondit sieur de Bourbon; et de fait l'expédia en l'Abbaye de Corbye, près d'Amiens et le fit son lieutenant général audit pays et ès pays voisins et pendant la descente des Suisses. Et luy bailla pour ce faire seize cens hommes d'armes, et là où l'affaire le requerroit luy bailleroit tant de gens de pied qu'il en auroit assez; et dès lors luy bailla quatre mille lansquenets qui étoient venus du pays de Gueldres, et trois mille gens de pied de France qui étoient déjà sur la duché de Bourgongne, luy donnant charge de visiter les villes, châteaux, places fortes, passages et avenues dudit pays, iceux fortifier et remparer, et donner partout si bon ordre audit pays que lesdits Suisses ne luy peussent mal faire de ce quartier là. Et écrivit audit sieur de la Trimouille qui étoit audit pays de Bourgongne et au seigneur d'Orval, gouverneur de Champagne, et au seigneur de S. Vallier, gouverneur du Dauphiné, et aussi à tous autres capitaines et gens de bonnes villes; que tous obéissent audit sieur de Bourbon comme à sa propre personne en tout ce qui seroit nécessaire pour l'affaire dudit pays. Lequel mondit sieur le duc arriva audit pays en la ville de Dijon, qui est la capitale dudit pays, le quinzième de novembre, et y fut receu en si grand honneur comme si la personne du roy y fût arrivée: car la cour de parlement, les gens des comptes, et autres officiers du roy, capitaines, baillifs et autres, avec les maire et echevins de la ville vindrent au-devant de luy, et aussi les églises avec la croix et reliques, bien avant hors la porte de ladite ville; et lesdits capitaines qui avoient leurs compagnies audit Dijon, tant de cheval que de pied, vindrent bien avant au-devant de mondit sieur le duc pour le recueillir. Et deux jours devant étoit party mondit sieur de la Trimouille, gouverneur dudit pays, pour venir au-devant de mondit sieur le duc; et étoit avec luy à l'entrée audit jour, auquel lieu mondit sieur le duc fut logé à l'hôtel du roy illec, qui est bel et grand; et en iceluy mondit sieur manda et fit venir tous les capitaines de gens d'armes et grans seigneurs qui étoient audit pays de Bourgongne pour deviser avec eux des affaires dudit pays. Et quand ils furent ensemble, c'est à savoir mondit sieur le duc, monsieur de la Trimouille, gouverneur dudit pays, le seigneur de la Queulhe, et le sieur d'Escheniéres, chambellans du roy, lesquels mondit sieur le duc avoit demandé au roy pour l'accompagner et conseiller audit voyage, le sieur de Prye, le gouverneur d'Orléans, le seigneur de Bussi, de Savoye, les sieurs de Floret et Jamets et autres capitaines qui avoient leurs compagnies audit

pays, et aussi le président et aucuns autres conseillers du parlement et des comptes dudit Dijon, et le maire de ladite ville, lors mondit sieur le duc leur dit et déclara la cause de sa venue et le pouvoir que le roy luy avoit baillé audit pays, comme il le montra par écrit, et fit lire devant tous : aussi ledit sire roy avoit écrit en particulier auxdits capitaines, gens de parlement, et de villes. Laquelle charge mondit sieur le duc avoit acceptée par espérance d'y faire quelque bon service au roy, à l'aide de tous les gens de bien qui y étoient, confiant plus d'eux et de leurs sens, conduite et prudence que de la sienne propre; les priant que chacun d'eux y voulsit entendre, tant pour le proufit du roy et de la chose publique dudit pays, et par conséquent du royaume, que pour l'honneur chacun de soy, et aussi pour l'amour de mondit sieur qui avoit mis en cette affaire sa fiance entièrement en eux.

Or, la principale charge de mondit sieur étoit de pourvoir à l'affaire du pays en sorte que les Suisses, qui faisoient gros bruit de descendre audit pays, n'y fissent dommage. Par quoy prioit chacun de dire ce qu'il leur sembleroit de ce qu'on devroit faire, afin de le faire exécuter, et selon la volonté dudit sire roy. Et leur dit outre : que ledit sire roy l'avoit expressément enchargé de donner ordre à ce que les grandes pilleries qu'on luy avoit rapporté qui se faisoient au pays, cessassent, et chacun d'eux pensât à cela pour à tout mettre ordre. Et ce fait, mondit sieur de la Trimouille tout le premier print la parole et dit à mondit sieur le duc qu'il fût le très-bien venu, et qu'il avoit autant de plaisir de le voir en ladite charge comme il auroit la personne du roy, auquel il ne voudroit plus volontiers obeyr qu'il feroit à mondit sieur le duc son lieutenant; et que de sa part il se vouloit employer à faire service au roy en l'affaire dudit pays, comme il est tenu, et encore sous la charge de mondit sieur le duc plus volontiers que sous nul autre prince de ce royaume. Et si en avoit eu aucun autre qui s'en fût venu avec telle charge que mondit sieur le duc a eue audit pays, iceluy mondit sieur de la Trimouille ne se fût trouvé sur le lieu, mais s'en fût allé en sa maison, et luy eût laissé et consigné l'affaire dudit pays, ainsi qu'il eût entendu; mais qu'en la compagnie de mondit sieur le duc il le servira et conseillera de tout ce qu'il pourra. Toutesfois voulut pour lors parler du fait des pilleries et mangeries dudit pays dont le roy avoit été averty, et expressément et singulièrement avoir chargé mondit sieur le duc y donner ordre, et dit qu'il étoit vray qu'il y avoit de la pillerie et mangerie, et y en avoit eu; et combien qu'à luy qui étoit gouverneur du pays pour le roy, fut d'y donner ordre, néanmoins il n'avoit été en sa puissance, pour ce que quand les Suisses vindrent devant Dijon en si grand nombre comme dessus, et si soudainement que l'on n'eût peu assembler gens, aussi que tous les gens d'armes d'ordonnance étoient avec le roy, et l'armée en Picardie, contre les Anglois, mondit sieur de la Trimouille fit venir le plus diligemment qu'il peut les gens de l'arrière-ban de Bourgongne, Dauphiné, Champagne, Berry, Nivernois, Bourbonnois, Limosin, Auvergne, Forets, Lyonnois, et, en outre, les gens de pied d'ordonnance de tous lesdits pays, qui tous et de tous côtés vindrent le plus diligemment qu'ils peurent.

Toutesfois, combien qu'ils fussent en grand nombre, néanmoins si n'étoient-ils pas tel nombre et telle puissance que l'on fût conseillé de combattre contre les Suisses, ne de les ôter du siége qu'ils avoient déjà mis à Dijon ; par quoy il fut contraint de faire appointement à eux. En faisant lequel, le tout par avis des gens de bien qui étoient autour luy, il dit avoir fait au royaume de France un grand service, pour deux raisons; l'une car la ville de Dijon n'étoit en rien forte, car les murailles ne sont bâties que de terre, et par conséquent n'eût peu longuement tenir : l'autre que l'armée desdits arrière-ban et gens de pied qu'il avoit fait assembler n'étoit suffisante pour battre lesdits Suisses; et ne les eussent peu empêcher qu'ils n'eussent à leur aise pillé le royaume du côté de Bourgongne, Nivernois, Bourbonnois, Auvergne, Forets, et Beaujolois, considéré que les autres gens d'armes du royaume étoient en Picardie. Et quand, ledit appointement fait, lesdits Suisses s'en furent allés, iceluy sieur de la Trimouille en fit retourner les gens dudit arrière-ban, et retint partie desdits gens de pied d'ordonnance pour mettre en garnison, et les autres en envoya voir la pluspart, toutesfois, il avertit souvent ledit sieur roy pour leur bailler leur payement, maisoncq n'en peut rien avoir : par quoy ils faisoient les pilleries et mangeries dont le roy

a ouy les plaintes; lesquelles venoient beaucoup plutôt à la notice dudit gouverneur : mais il ne savoit et ne pouvoit bonnement punir et reprendre lesdits gens d'armes de ladite mangerie, là où ils n'avoient eu payement du roy. Par quoy de ladite plainte, ledit roy et ceux qui étoient autour luy en étoient causes. Et après, chacun des autres capitaines et gens de bien, après qu'ils eurent fait le bien venant à mondit sieur, et qu'ils se furent présentés à luy faire service, se mirent à deviser de l'affaire dudit pays, lequel consistoit préalablement à donner ordre auxdits pillages et mangeries, et après à pourvoir au fait de la fortification et garde dudit pays. Et quant au fait desdites pilleries, fut rapporté à mondit sieur que par plusieurs contrées dudit pays de Bourgongne et de l'environ y avoit plusieurs grosses bandes de gens de pied assemblés pour leur plaisir, qui couroient et mangeoient le pays sans aveu.

Pour lesquels départir, fit monter à cheval le sieur de Prye, d'une part, avec sa compagnie de cinquante lances pour suivre une contrée du pays; le gouverneur d'Orléans avec autres cinquante lances en une autre; et lesdits de Bussi et de Savoye avec autres cinquante lances en une autre contrée, pour chasser et faire départir lesdits compagnies d'aventuriers et gens de pied. Lesquels allèrent, l'un sur le côté de la Champagne et de l'Auzay, l'autre sur le quartier d'Auxerre et Vezelay, et l'autre sur la haute Bourgongue, Mâconnois et Forets. Et toutes les compagnies desdits aventuriers qu'ils trouvèrent firent départir et passer outre hors desdits pays, chacun en sa maison, sur peine d'être pendus et étranglés. Et pour ce qu'on dit après que encore se trouvoient desdits aventuriers par tous lesdits quartiers à petites bandes de quatre, six, dix, douze, mondit sieur le duc, par l'avis desdits capitaines, desquels leurs compagnies avoient leurs garnisons par les bonnes villes dudit pays et de l'environ, ordonna qu'à chacune desdits compagnies auroit un lieutenant de prévôt des maréchaux, qui feroit pendre tous lesdits aventuriers qui seroient trouvés ainsi vaguans et pillans par ledit pays. Par quoy la pillerie desdits aventuriers cessa; mais on rapporta en outre audit sieur le duc que lesdites compagnies qui étoient en garnison auxdites bonnes villes faisoient plusieurs grandes pilleries, tant sur les villes de leur garnison que sur le pays d'environ; car èsdites villes, les uns prenoient tant de vivres qu'ils vouloient, outre ce, faisoient porter èsdits villages et n'en payoient rien ou peu, tellement que le pays ne le pouvoit supporter; les autres se mettoient aux champs avec leurs chevaux, prenant occasion d'aller voir les uns les autres d'une garnison en autre, et par ce moyen demeurant la pluspart du temps sur les champs sans rien payer. Par quoy mondit sieur le duc connoissant que les prévôt et lieutenant qu'il avoit ordonnés sur chacune compagnie à peine reprendroient-ils leurs compagnons d'abus, créa deux autres lieutenans du prévôt des maréchaux et leur commanda aller par tous les quartiers desdites garnisons pour faire cesser lesdits abus; et pour les conseiller, leur bailla à chacun un clerc, avocat en parlement tel que ladite cour de parlement luy déclara. Et non content de ce mondit sieur le duc bailla èsdits lieutenans un gentilhomme de sa maison, auquel il enchargea expressément de tenir la main avec ledit prévôt, et que justice fût faite desdits abus, et que rien ne passât par dissimulation, pour prière, pour menaces, pour argent ou autrement; car il vouloit à toutes fins que lesdites pilleries cessassent. Et de fait la commission dudit prévôt exécutée avec les dessusdits a fait èsdites compagnies qu'elles ne vont plus vaguant d'une garnison en autre, et que sur le lieu, ils vivent à la taxe que mondit sieur le duc leur a faite, qui n'est pas si grande que celle du marché, ne si petite que le marchand ne se puisse sauver sur toutes marchandises et vivres dont les gens d'armes ont affaire; et quand vient à la montre, s'il y a nulle plainte du côté de ceux qui ont fourny lesdits vivres, ils sont les premiers payés. Tellement y a pourveu monsieur le duc que les sujets en sont tous contens et consolés, et en est mondit sieur le duc loué de toutes personnes.

Et quant au fait dudit pays, pour ce qu'il étoit doute que lesdits Suisses devoient deffendre sur ledit hyver, mondit sieur le duc par édit et ordonnance fit retirer dedans toutes les bonnes villes, places fortes, les provisions de blés, vins et de foins et pailles, qui étoient aux champs; fit très bien remparer Dijon, Beaune, Châlons et Tournus, qui sont sur les entrées dudit pays; et pour le regard d'Aussonne, il est très bien fortifié et y a très bonne garde:

et lesdites fortifications a faites entretenir et fait encore de plus en plus; tellement que si lesdits Suisses viennent audit pays, ils ne trouveront rien ou peu aux champs, et s'ils s'amusoient à prendre nulle desdites villes, ils y trouveroient grosse résistance; et si auront aux champs mondit sieur le duc, et la puissance qu'il aura du roy, qui les visitera souvent, et mettra peine que peu de vivres leur seront portés. Atout icelle ordonnance qu'il a fait touchant lesdites réparations et vivres en ladite duché de Bourgongne, autant en a-t-il fait faire en Lyonnois et Dauphiné, et aussi en Champagne; mêmes avisé grandement dudit affaire avec M. d'Orval, gouverneur dudit pays de Champagne, lequel mondit sieur le duc a prié de le venir voir pour ladite cause jusques à Dijon, comme il a fait; et ont été ensemble sur le lieu trois semaines faisans bonne chère et devisans desdites affaires. Toutesfois, lesdits Suisses ne sont point descendus de tout l'hiver, du printemps ne de l'été, tenant toujours quelque trame d'appointement; mais, comme chacun croit, ce n'étoit que pour attendre, si le roy et le royaume seroient assaillis de quelque autre part; et quand ils l'eussent vu occupé ils fussent descendus. Et étoient bien en intention que le roy d'Angleterre dût descendre en France, comme il avoit fait l'année précédente; mais ledit sieur roy avoit fait appointement avec luy, tellement qu'il y eut paix jurée de ce côté entre ledit roy de France et celuy d'Angleterre. Et épousa ledit roy de France la sœur dudit roy d'Angleterre, dont est venue ladite paix. Auquel mariage fut mondit sieur de Bourbon mandé se trouver; lequel, après avoir donné ordre audit pays et y avoir laissé le sieur de Saint-André pour son lieutenant, s'en vint après, et accompagna le roy audit mariage et au traité d'iceluy, et après, la royne Marie d'Angleterre, sa femme, à son entrée qu'elle fit à Paris. Et ce fait, s'en retourna en sa maison, à Moulins, en Bourbonnois, là où étoit madame sa femme. Auquel lieu il fit les fêtes de Noël dudit an mil cinq cens quatorze, pendant lesquelles madite dame Anne de France, sa belle-mère (laquelle à la prière du roy étoit demeurée avec ladite royne pour l'instruire des façons de France) avertit mondit sieur de la maladie qui lors print ledit roy; laquelle se rangrégea de jour en jour jusques à la mort inclusivement. Et trépassa le premier janvier dudit an mil cinq cens quatorze à l'hôtel des Tournelles à Paris. Avant son trépas ledit roy voulant faire son écu et bouclier de mondit sieur de Bourbon, pour ses prouesses et vertus, luy avoit dit qu'il vouloit qu'il fût son connétable; mais, à cause qu'il fut occupé de la maladie, n'y peut entendre. Après lequel trépas dudit roy Loys, le royaume vint à monseigneur François, duc d'Angoulême et de Valois, fils du cousin germain dudit roy Loys, lequel étoit pour lors audit Paris. Et dès lors et incontinent après ledit trépas, il fut tenu et nommé roy. Et se rendirent à luy tous les officiers de la maison de France, dès le même jour et le lendemain dudit trépas, et tôt après tous les princes de France, sitôt qu'ils furent avertis dudit trépas. Entre lesquels, premier, mondit sieur de Bourbon, sitôt qu'il fut averty dudit trépas, s'en vint devers ledit nouvel roy à Paris. Et, en chemin, fut averty par moy, comme ledit roy luy avoit donné l'office de connétable de France, et confirmé le gouvernement de Languedoc aux gages anciens de ving-tquatre mille livres. Et mondit sieur, arrivé qu'il fut devers ledit roy François, luy fit la révérence. Duquel il fut très grandement receu et honoré, et fort grand chère, et de la royne nouvelle aussi; laquelle suivant la trace de la feue royne, Anne de Bretagne, sa mère, vouloit grand bien à mondit sieur de Bourbon. Auquel le roy, tôt après sa venue, déclara comme il luy avoit donné l'office de connétable de France, et confirmé audit office de Languedoc, aux anciens gages desdits vingtquatre mille livres, et à tous autres états et pensions que les ducs de Bourbon, ses prédécesseurs, avoient accoutumé d'avoir des rois précédens, qui étoient la grand' Chamberrie de France, quatorze mille quatre cens livres tournois de pension, et les greniers de leurs terres et seigneuries. Et dudit office de connétable ledit sieur roy receut mondit sieur de Bourbon en hommage et serment de fidélité, et dudit office de Languedoc au serment tant seulement; car ledit office de connétable est office à vie, et n'est point ôté sans mort. Pour ce que ledit office de connétable a principal regard sur la gendarmerie de France, mondit sieur étant à Paris, assembla les sieurs de Lautrec et de la Palisse et sieur Jean Jacques de Trivulce, ma-

réchaux de France et plusieurs autres seigneurs, gouverneurs de pays et capitaines des gens d'armes de pied, et leurs lieutenans jusques en grand nombre, pour dresser et mettre par écrit les ordonnances sur le fait de la guerre et de la police que les gens d'armes auroient à tenir, allans et venans à la guerre en leurs garnisons et dehors. Pour lesquelles ordonnances faire, mondit sieur en sa personne, et lesdits maréchaux, gouverneurs et capitaines furent ensemble plusieurs journées, et jusques à ce que lesdites ordonnances furent faites et accomplies, qui semblèrent bonnes et légales à chacun qui les a veues, combien que, depuis, ont été très mal gardées et entretenues. Et ce temps pendant que mondit sieur fut audit lieu de Paris, en la compagnie dudit nouvel roy, mondit sieur avec madite dame Anne de France, sa belle-mère, traitèrent le mariage de madamoiselle Renée, sa sœur, avec monseigneur Antoine de Lorraine et de Bar, de quoy ledit sieur roy se mêla très volontiers; et tellement y entendirent que le mariage fut traité et accordé. Et donna mondit sieur le duc à madite damoiselle, sa sœur, la somme de six vingts mille livres tournois, dont luy fut payé comptant, le jour des épousailles, trente mille livres et le surplus à dix mille livres par an.

Et, ledit mariage fait et accordé, le roy délibéra de s'en aller faire sacrer et couronner à Reims, à la façon accoutumée des autres rois de France, ses prédécesseurs. Et de fait y alla accompagné de la royne, sa femme, de madame Loyse de Savoye, dame d'Angoulême, sa mère, et de tous les princes et grands seigneurs de ce royaume, et par exprès de mondit sieur de Bourbon et connétable de France. Et de fait, il fut sacré et couronné audit lieu de Reims par l'archevêque dudit lieu, à la manière accoutumée. Et y servit mondit sieur de Bourbon, en lieu de duc de Guyenne, l'un des douze pairs de France qui doivent service audit sacre et couronnement. Et ledit sacre fait, mondit sieur servit de connétable au dîner du roy, en pleine salle d'hôtel de Reims : c'est à savoir demeura debout durant le dîner du roy, tenant l'épée nue au poing, toute droite, sans soy bouger de la place. Et ledit sacre fait, le roy, accompagné comme dessus, s'en vint prendre encore la couronne à Saint-Denis, en France, là où mondit sieur de Bourbon étoit; et, après, vint faire son entrée à Paris, qui fut la plus triomphante que l'on eût seu voir. A laquelle entrée fut mondit sieur de Bourbon très richement accoutré, et son cheval et ses écuyers, pages et laquais à ladite entrée, et encore mieux au souper du roy, au palais, là où ledit sieur avoit une robe longue de drap d'or contenant douze aunes, qui avoit coûté quatorze vingts écus d'or au soleil l'aune, payée comptant, fourrée de martres zubelines, et son bonnet chargé de bagues jusques à la valeur de cent mille écus. Et fut dit qu'il n'y en avoit aucun en la compagnie qui fut si bien ne si richement accoutré qu'étoit ledit sieur de Bourbon et connétable de France. Et ladite entrée faite, le roi dressa une jouste, et après, un tournoy à cheval, et un autre à pied. Auxquelles joustes mondit sieur de Bourbon étoit l'un des tenans, là où il se trouva accompagné de ses aides, le tout accoutré de drap d'or et de velours cramoisy, le plus richement du monde. Auxquelles joustes et tournois chacun fit son acquit; mais mondit sieur de Bourbon y fut blessé au bras gauche, tellement qu'il ne peut pas achever lesdites joustes; et séjourna en son logis jusques à tant qu'il fut guéry. Auquel lieu le roy le vint voir et visiter, et, après luy, tous les autres princes et grands seigneurs et capitaines; néanmoins, il demeura à guérir plus de trois semaines. Et, ce pendant, Pâques approchèrent de l'an mil cinq cens quinze. Durant lequel temps le roy entreprint de recouvrer ladite duché de Milan; et, la chose longuement consultée avec mondit sieur de Bourbon, les maréchaux et autres capitaines de France, mondit sieur fut envoyé incontinent après Pâques à Moulins, et ordonné, qu'en chemin, il donnât ordre de faire approcher les compagnies de l'ordonnance de France parmy le chemin d'entre Paris et Lyon sans en faire bruit. Et néanmoins envoyèrent gens et messagers par tous les lieux, là où besoin étoit, pour la conduite de telle entreprinse.

Auquel lieu de Moulins, sitôt que mondit sieur y fut, il fit son entrée comme connétable de France, donnant à connoître qu'il n'étoit là que pour son affaire. Et tout ce nonobstant mondit sieur menoit entreprinse de recouvrer la ville de Gênes pour le roy. Et tant fit et pratiqua que, par son moyen et conduite, le sieur Octavian Fregouse qui avoit gagné ladite ville de Gênes sur l'averse partie, qui sont les Adornes, et se

disoit ledit Fregouse duc de Gênes, mondit sieur de Bourbon fit tant avec luy qu'il délaissa le nom de duc de Gênes et le bailla au roy; et luy fit serment de bien et loyaument le servir, et luy garder ladite seigneurie de Gênes de par luy; et il n'avoit et n'eut nom que de gouverneur. Mais à ladite menée mondit sieur eut grand'peine, et grand soin; et y fit des promesses et seuretés beaucoup audit sieur Fregouse, lequel n'avoit fiance, telle qu'à luy, à prince ne seigneur du royaume de France. Laquelle réduction de ladite seigneurie de Gênes en la main du roy étoit nécessaire à mondit sieur plus que chose au monde. Et mondit sieur le connoissoit et entendoit fort bien; car, sans cela l'autre entreprinse de Milan ne se pouvoit bonnement conduire.

Et, pendant ladite menée, qui se fit pendant le temps que mondit sieur fit le voyage de Moulins, le temps s'approcha de faire les noces de mondit sieur de Lorraine et de madite damoiselle Renée, sœur de mondit sieur le duc et connétable; lesquelles furent faites au commencement du mois de juin mil cinq cens quinze. Pour se trouver auxquelles, mondit sieur le duc s'en vint dudit Moulins à Amboise, là où le roy étoit, la royne, madame, mère du roy, madite dame Anne de France, mondit sieur de Lorraine. Mais après avoir parlé au roy des affaires de leur entreprinse tant de Milan que de Gênes, mondit sieur s'en retourna pour aller au-devant, à Lyon, faire assembler tous les capitaines et gens d'armes qui devoient aller à ladite entreprise de Milan. Et en retournant dudit Amboise à Lyon, étant au château de Banegon en Bourbonnois, mondit sieur eut nouvelles de l'entreprinse dudit Gênes, comme ledit duc Octavian Fregouse avoit accepté et agréé les articles qui avoient été dressés pour la réduction dudit Gênes en l'obéissance du roy. Lesquels mondit sieur envoya devers le roy qui les trouva bons et les autorisa; et en commanda lettres sur ce nécessaires. Et par ce moyen le roy fut fait duc et seigneur de Gênes, et ledit messire Octavian Fregouse fut gouverneur dudit Gênes de par le roy. Et luy donna le roy la charge de cent hommes de l'ordonnance de France, les cinquante François, et les autres Lombards. Et si laissa ledit messire Octavian Fregouse que le roy mit un capitaine au Châtelet de Gênes. Et y fut mis à la nomination de mondit sieur de Bourbon, le sieur Desforges du pays de Bourbonnois, qui a depuis tenu ledit Châtelet et s'y est très bien conduit.

Ce fait, mondit sieur de Bourbon partit de Moulins le jour de Saint-Jean mil cinq cens quinze, accompagné, outre sa maison et sa compagnie, de plusieurs compagnies, capitaines et autres notables personnages, et print le chemin de Lyon. Auquel lieu le vindrent trouver messieurs les maréchaux de Lautrec et de la Palisse et sire Jean Jacques de Trivulce avec plusieurs autres, tant gouverneurs du pays et capitaines, tant de cheval que de pied. Et ayant avisé ce qui étoit à faire, partirent de Lyon et vindrent à Grenoble, où ils firent quelque petit séjour, parlant toujours de l'affaire, et mettant peine par espions et autrement de savoir ce qui se faisoit delà les monts, et audit Milan. Laquelle ville de Milan étoit lors tenue et occupée par ledit Maximilien Sforce, fils de Ludovic, dit le Maure, mais il n'avoit que le nom; car les Suisses qui avoient chassé et rompu le sieur de la Trimouille et l'armée du roy dominoient, et en faisoient ce qu'ils vouloient. Lors, mondit sieur de Bourbon fut averty que lesdits Suisses, sous la conduite et persuasion du cardinal de Sion, étoient descendus de leurs pays et cantons en troupes de plus de trente-cinq ou quarante mille hommes, des meilleurs combattans de toutes les ligues, qu'ils avoient choisis comme pour défendre leur terre et leur pays, qu'ils prétendoient être à eux et en faire comme de leur héritage, et que pour mieux cuider empêcher la descente et venue des François en Italie s'étoient départis et séparés par grosses bandes, chacune de dix ou douze mille hommes pour garder le passage des monts, et entrée de Piémont, se mettant les uns à Suze, les autres à Pignereuls, et les autres ailleurs épandus par le Piémont pour tirer la part où l'on verroit l'affaire. Aussi furent avertis mondit sieur de Bourbon, et les dessusdits seigneurs et maréchaux et autres capitaines que, de la ligue et intelligence desdits Suisses y avoit deux grosses bandes de gens à cheval rovans par ledit pays de Piémont, c'est à savoir le sieur Prosper Colonne, avec quatre cens hommes d'armes Napolitains, et le marquis de Pescaire, avec cinq cens hommes d'armes Espagnols, et cinq ou six mille hommes de pied aussi Espagnols, lesquels étoient venus à l'aide desdits Suisses, et

vouloient empêcher la descente de notre armée. Mesdits sieurs de Bourbon, maréchaux, et capitaines partirent de Grenoble, vindrent jusques Ambrun; et beaucoup après ces nouvelles firent avancer les gens de cheval et de pied jusques èsdits lieux; et ès environs firent dresser étapes et munitions sur les grans chemins, tant pour la gendarmerie, qui pouvoit être huit cens ou mille lances, que pour dix mille lansquenets, et autant de gens de pied François qu'ils avoient autour d'eux. Et firent publier audit lieu de Briançon et ès environs que notre armée descendroit par le mont Genèvre, et tiendroit le chemin de Suze, et aussi passeroit par le col de Cabre, qui est au-dessus de Saluces, et ès environs. Et fit-l'on semblant d'y faire étapes et munitions de vivres pour mieux abuser les ennemis. Aussi mirent gens sur les chemins pour garder que nul ne passât de France par delà, pour porter nouvelles de nos entreprinses et descente.

D'autre part, mondit sieur le duc de Bourbon, et lesdits maréchaux et capitaines, à la sujestion, comme l'on dit, de M. le maréchal de la Palisse, firent faire une entreprinse d'aller secrètement quatre ou cinq cens hommes d'armes descendre audit Piémont inopinément, environ le passage dudit col de Cabre, pour voir si on pourroit trouver au dépourveu ledit seigneur Prospère Colonne avec ses quatre cens hommes d'armes qui ne faisoient que rover et ébaudir par ledit pays de Piémont. Et, de fait, étant bien avertis, tirèrent outre à leur entreprinse, dont ledit maréchal de la Palisse étoit chef. Et étoient avec luy les seigneurs d'Aubigny, de Ymbercourt et le capitaine Bayard, et plusieurs autres qui passèrent les monts en Piémont au-dessus de Saluces, où, par nouvelles épies, furent avertis que ledit Prospère Colonne et ses quatre cens lances étoient venus dîner et repaître en une petite villette appelée Ville-Franche, qui est sur la rivière du Pô, laquelle il falloit passer, pour y venir. Ils passèrent outre, et vindrent jusques à ladite rivière, laquelle ils traversèrent; et nagèrent leurs chevaux plus de deux brasses au plus profond; et ayant passé ladite rivière, coururent à bride abattue jusques à ladite ville, qui n'est loin que pour abreuver un cheval. Aussi, à l'heure, ledit Prospère et ses gens étoient à table se rafraîchissant. Et quand furent à la vue de la porte, la virent ouverte; par quoy piquèrent de plus grande force, et, moyennant ce que ledit de Ymbercourt mit sa lance entre les deux portes pour les garder d'être fermées; ce que les gardes, voyant venir nos gens de telle roideur, s'essayèrent de ce faire. Et eussent fermé lesdites portes sans l'empêchement qu'y donna ledit sieur de Ymbercourt Lequel, et ses compagnons, entrèrent en ladite ville de Ville-Franche et prindrent ledit Prospère Colonne et tous ses gens, chevaux, meubles et hardes, sans qu'il échappât aucune chose, que tout fut butiné. Et se trouva le butin gros et grand, l'entreprinse belle et honorable, et bien exécutée; laquelle accreut le cœur aux François et donna grande crainte aux Suisses et autres ennemis, et mêmement aux Espagnols, lesquels, incontinent après ladite entreprinse se retirèrent, prenant le chemin de Plaisance et Parme, sans jamais vouloir approcher. Et est à croire qu'ils faisoient bon guet, de peur qu'il ne leur advint comme audit Prospère Colonne et à ses Napolitains.

Quant à mondit sieur de Bourbon, qui étoit demeuré audit lieu d'Ambrun, et avec luy le maréchal de Lautrec et plusieurs autres capitaines, il n'attendit à partir que jusques avoir nouvelles dudit sieur de la Palisse; car, soudain après, il délogea et fit déloger toutes les bandes qui étoient logées ès environs dudit Ambrun et Briançon, et passer à la file toutes les montagnes, qui duroient deux journées d'homme à cheval. Et ne voulut passer par aucun des lieux, où il eut fait bruit de vouloir passer, à savoir par le mont Genèvre ou par le col de Cabre; mais alla passer par le pas Saint-Pal et la montagne de l'Argentière, venant descendre à Vivols et à Roques-parvière. Et fit le chemin en deux jours, la veille et jour Saint-Laurent mil cinq cens et quinze, menant avec luy plus de six cens hommes d'armes, et plus de douze mille hommes de pied, Allemans et Francois, qui sont les deux plus grandes journées que l'on sauroit faire pour telles bandes de gens; mêmement qu'il avoit de suite, tant vivandiers, serviteurs qu'autre bagage, plus de six mille en nombre. Et trouveroit-on à grand'merveille d'avoir fait faire si grand'diligence à si grand nombre de gens en tel pays que celuy-là. Et si avoit une bande d'artillerie avec les boulets, poudres et munitions nécessaires, qui passèrent ledit pays

et arrivèrent en la plaine un jour seulement plus tard que mondit sieur et sa compagnie. Lequel arrivé audit lieu de Vivols, qui est au bas de la montagne et à l'entrée du Piémont, il fut averty de la prinse dudit Prospère Colonne, dont il fut et eut grande occasion d'être fort aise. Aussi fut averty que l'une des bandes desdits Suisses qui cuidoient empêcher les passages avoit été audit Vivols; et s'en étoient allés ailleurs, pour le bruit qui avoit couru que les François vouloient passer par autre passage, comme le Col de l'Aignel ou le mont Genèvre; et étoient lesdits Suisses à Saluces. Par quoy mondit sieur fit secrète entreprinse de les illec trouver et surprendre, dont il avertit le roy qui venoit après luy. Mais ledit sieur luy manda par plusieurs messages qu'il n'y touchât jusques à ce qu'il y fût en personne. Et combien que mondit sieur luy remandât que c'étoit entreprise qu'il convenoit prendre chaudement, ou autrement la chose viendroit à rien, néanmoins, le roy ne voulut souffrir que mondit sieur de Bourbon exécutât ladite entreprise; et luy remanda et défendit de n'y toucher jusqu'à sa venue. Et cependant lesdits Suisses délogèrent dudit lieu de Saluces et se joignirent à l'autre bande des leurs, qui étoient vers le quartier de Suze. Cependant arriva le roy en Piémont, et dès lors se mirent à tenir camp. C'est à savoir mondit sieur de Bourbon conduisant l'avant-garde, le roy la bataille, et monsieur d'Alençon l'arrière-garde. Et faisoit le roy état d'avoir trente-cinq mille hommes de pied, tant lansquenets, Lombars que François, et seize ou dix-huit cens lances, sans le train et présence de messieurs les ducs de Lorraine et de Gueldres et autres grands seigneurs François, tellement que l'armée étoit très grosse et très belle. Si se mirent à marcher, à savoir : l'avant-garde à part, et la bataille et arrière-garde chacune à part, dans ledit pays de Piémont, faisant chacun jour deux ou trois lieues, et se logeant les soirs ès plus commodes lieux que l'on pouvoit trouver pour fournir le camp d'eau principalement; car, de tous autres vivres, y avoit grande abondance, pour le bon ordre et police que mondit sieur faisoit tenir, que tous marchands fussent contentés de leurs marchandises, afin qu'ils continuassent toujours de mener force vivres; ce qu'ils firent, et n'en y eût oncq faute un seul jour.

En cet état, allèrent jour après autre parmy ledit pays de Piémont. Et lesdits Suisses, voyant si grosse armée contre eux, se mirent tous en une troupe, se rassemblant tous ceux qui étoient épandus parmy le Piémont, et marchant au-devant de l'armée de France huit ou dix lieues, et toujours en bon ordre, mais souvent réveillés par les François. Et en fut tué quelques-uns tant de coups de trait que d'arquebuses. Si est-ce qu'ils passèrent le Piémont, entrèrent en la duché de Milan; et prindrent la pluspart d'eux le chemin de Galeras qui est le lieu par où l'on va en leur pays. Et cependant firent dresser moyens d'appointement avec le roy, auquel ils offrirent laisser la duché de Milan qui, à la vérité, étoit en leur puissance, comme dit est, moyennant la somme de deux cent mille écus que le roy leur devroit bailler, à savoir la moitié comptant, et l'autre moitié à certain jour; ce que le roy leur accorda. Et les ambassadeurs desdits Suisses prindrent quelque temps pour rapporter, faire agréer et ratifier ledit appointement à leurs majeurs et souverains desdites ligues et cantons. Et cependant l'armée du roy sursoya de faire aucun exploit de guerre, et ne faisoit que de séjourner à plaisir parmy ledit duché de Milan. Et néanmoins dedans la ville de Milan y avoit une grosse bande de Suisses, et avec eux étoit le cardinal de Sion, ennemy mortel des François, lequel de toute sa puissance empêchoit ledit appointement. Et, de fait, gagna la plus grande partie de l'armée desdits Suisses, les fit venir audit Milan, et les pratiqua si bien que la plupart des cantons ne voulut consentir ne ratifier ledit appointement. Les autres ratifièrent; et mandèrent au roy qu'ils étoient prêts d'agréer ledit appointement, et qu'il envoyât audit lieu de Galeras lesdits cent mille écus qui se devoient payer comptant; ce que le roy trouva bon. Et, pour ce que lors il n'avoit en sa puissance lesdits cent mille écus, il emprunta de tous les princes, maréchaux, capitaines et seigneurs de son armée ce qu'ils avoient comptant, et dont ils le pouvoient secourir; et monseigneur de Bourbon y fournit de sa part la somme de dix mille écus.

Le roy envoya iceluy payement de cent mille écus auxdits Suisses par monsieur le maréchal de Lautrec, accompagné de quatre cens lances, jusques audit lieu de Galeras; auquel lieu les scellés de trois cantons des Suisses, qui avoient

consenty et agréé ledit appointement arrivèrent, lesquels ledit sieur de Lautrec envoya au roy en son camp; et ce fait, entreprint de compter ledit payement au lendemain. Or, faut-il entendre que ledit cardinal de Sion, mortel ennemy de la nation françoise, comme dit a été, avoit si bien prêché et persuadé ceux qu'il avoit tirés à sa part, qu'il en avoit assemblé jusques à vingt mille, sans autres dix mille hommes Lombars qu'il avoit. Lesquels, tous par ensemble, luy étant monté en chaire, prêcha et sermonna moult bien, moult amplement et de moult grosse affection, en collaudant et extollant la nation des Suisses jusques au ciel, leur disant : qu'ils étoient les vrais donateurs des princes, car il n'y avoit prince qui tint son état pour asseuré, s'il n'avoit la nation des Suisses, et que du côté dont ils étoient l'on tenoit la victoire pour certaine, et au contraire du côté où il n'y avoit aucuns Suisses l'on n'espéroit que toute perte, ruine et perdition. Mêmes leur réduisoit à mémoire, comme à la requête et pourchas du pape Jules, dernier mort, ils avoient été incorporés en la sainte ligue, comme leur bras dextre; et n'a guère, par leur vertu et hardiesse, avoient chassé les François hors de l'Italie, dès l'an mille cinq cens et douze, et l'avoient depuis tenue et possédée paisiblement. Et pour leur croître le cœur et augmenter leur gloire, ledit cardinal leur remontra et ramenteut comme, l'an mille cinq cens treize, ils avoient vaillamment défait, rompu et chassé l'armée du roy Loys, dernier décédé, à Novare, sous la charge du sieur de la Trimouille, qui ne peut tenir ny arrêter devant eux; dont ils ont acquis telle réputation et honneur, qu'ils sont crains et redoutés de tout le monde, et que le roy les recherche d'appointement pour la crainte seule qu'il a d'eux. Par quoy, ce leur seroit une trop grande lâcheté de laisser échapper une si grande et haute aventure, qui se présentoit, d'avoir devant eux l'armée de France, en laquelle étoit en personne le roy, les princes, et seigneurs de toute la France, avec leurs pompes et richesses, desquelles ledit cardinal leur promettoit la jouissance et victoire. Et la leur faisoit si facile que rien plus, par plusieurs raisons : l'une, parce que lesdits François n'étoient si grand nombre qu'on leur avoit donné à entendre; Item, que c'étoit le roy, les princes et grands seigneurs, qui avoient accoutumé leurs aises; et menoient plus de bagage pour leur service que de gens de guerre pour combattre; d'autre part, qu'ils avoient déjà tenu camp et couché au découvert sept ou huit semaines, dont ils étoient si ennuyés qu'ils étoient à demy vaincus; car le François veut être mis promptement en besongne. Et, si avoit autre et plus forte raison, c'est que lesdits François se confient si fort dudit appointement qu'ils ne font guet ne garde, et ne se soucient que de faire bonne chère, et dormir en leurs lits de camp, par quoy seroient trop aisés à vaincre. Mais que quand toutes ces choses ne seroient ainsi que dessus, deux raisons singulières les doivent inciter à combattre; l'une est le grand trésor qui est au camp desdits François, dont à jamais eux et les leurs seront riches plus que tous leurs voisins; l'autre est la grande gloire qu'ils acquerront partout l'universel monde, dont ils demeureroient la nation de ce monde la plus crainte et redoutée.

Et après toutes ces persuasions, et autres plus amples que ledit cardinal de Sion fit auxdits Suisses, il demanda à la compagnie que ceux qui voudroient faire ce qu'il disoit levassent la main; ce qu'ils firent universellement, disant et criant en leur langage : qu'ils vouloient aller combattre. Par quoy ledit cardinal fit défoncer sur l'heure quinze ou vingt vaisseaux de vin, et leur bailler de la chair et du pain, dont chacun but et mangea. Et ce fait, se mirent en ordre pour marcher droit vers le camp des François, et les aller combattre, le jeudi matin treizième jour de septembre mil cinq cens et quinze. Lequel camp des François étoit environ trois lieues loin de Milan tirant à Marignan, et l'avant-garde la première, de laquelle mondit sieur de Bourbon avoit la charge. Lequel, combien qu'il eut vu et entendu les traités dudit appointement entre le roy et les Suisses, et que trois cantons d'iceux Suisses y eussent consenty, et signé ledit traité, ce néanmoins, sachant que ledit cardinal étoit à Milan avec bonne et grosse troupe desdits Suisses, il fit faire grosse garde, guet et ecoutes, jour et nuit, tellement qu'il étoit assuré de savoir ce qui pourroit survenir de nouveau. Ne pour faveur et confiance dudit appointement, il ne se coucha oncq désarmé de tout harnois, et que ledit guet et écoutes ne fut assis, et le mot du guet baillé. Encore sur la minuit, et au remuement du guet, voire à tous avertissemens, tant petits fussent-ils, vouloit-il être éveillé, et savoir comme tout alloit. Et si, avoit

ordinairement à ses dépens dix ou douze épies, qui alloient et venoient sur le quartier des ennemis, pour savoir ce qu'ils faisoient. Et bien en prit ; car, ledit jeudi matin que lesdits Suisses partirent pour venir combattre, l'un desdits épies, nommé Michel de l'Estrade, Lombard, partit sur l'heure de Milan, traversa les canals des eaux qui sont grands et profonds, et s'en vint devers mondit sieur de Bourbon, environ neuf heures du matin, étant à table prêt à dîner en son logis. Et dit à l'oreille à mondit sieur qu'assurément lesdits Suisses étoient partis de Milan pour le venir combattre, luy montrant comme il étoit mouillé en traversant les canals, ne pouvant passer par le grand chemin, parce que lesdits Suisses y étoient et venoient par là. Et pour ce que mondit sieur de Bourbon en faisoit quelque doute, ledit de l'Estrade offrit sa tête à couper au cas qu'il fût trouvé menteur. Parquoy mondit sieur de Bourbon le bailla en garde à un de ses gentils-hommes, et bouta la table pour se lever, disant à la compagnie que homme ne bougeât. Et de ce pas s'en alla monter à cheval et piqua en diligence devers le roy au lieu de la bataille où il étoit, auquel il dit comme lesdits Suisses étoient partis de Milan pour le venir combattre, et qu'il tenoit en sa puissance l'homme qui le luy est venu dire, lequel étoit encore tout mouillé d'avoir traversé les canals pour l'en venir avertir. Laquelle chose le roi ne voulut de prime face croire, disant que ce même jour, les ligues et cantons desdits Suisses avoient envoyé devers luy l'appointement d'entre luy et eux, signé et scellé ; et le fit montrer à mondit sieur de Bourbon. Néanmoins, mondit sieur de Bourbon demeura en son opinion, que lesdits Suisses étoient partis pour venir combattte.

Et sur ce propos arriva un gentil-homme d'armes des ordonnances, lequel le capitaine Combaud envoyoit devers mondit sieur de Bourbon à l'avant-garde, pour l'avertir que ledit capitaine Combaud avoit vu une grande poussière en l'air venant du côté de Milan, et qu'il se doutoit que ce fussent troupes de gens qui venoient. Et pour ce que ledit homme d'armes n'avoit trouvé mondit sieur de Bourbon à l'avant-garde, il le vint chercher là où il étoit avec le roy, et luy dit lesdites nouvelles qui étoient corespondantes à ce que mondit sieur de Bourbon avoit dit. Et, en parlant de ce même propos, arriva sur l'heure autre message dudit capitaine Combaud, qui dit que c'étoit les Suisses qui venoient en bon ordre et bonne diligence, et qu'il étoit vraisemblable que c'étoit pour combattre. Par quoy le roy et mondit sieur se tindrent pour suffisamment avertis. Et dit le roy à M. de Bourbon qu'il s'en retournât à l'avant-garde, et fit mettre chacun en armes, afin qu'il ne pût être surpris. Et soudain mondit sieur se départit du roy, et vint à l'avant-garde, où il fit assembler tous les principaux capitaines, fit crier et sonner à l'étendard, et que chacun se mît en ordre sous son enseigne. Et par l'avis pris avec lesdits capitaines, tant de gens de cheval que de pied, mondit sieur de Bourbon envoya souvent au-devant desdits Suisses, pour entendre leur façon de venir, et le chemin qu'ils tenoient ; car entre-deux y avoit un grand canal d'eaux venant de Milan, qui est profond et large. Et d'heure à autre il avoit nouvelles de leur venue, voire de moment en moment ; car l'un n'étoit arrivé que l'autre ne fût parti pour aller voir lesdits Suisses et en faire son rapport. Et cependant mondit sieur fit mettre en ordre les gens de guerre de ladite avant-garde, tant de cheval que de pied pour attendre lesdits Suisses. Lesquels vindrent en très bon ordre et meilleure contenance, abandonnant leurs chapeaux et bonnets et déchaussans leurs souliers pour mieux et plus fermement combattre. Mais en premier lieu, ils envoyèrent la bande de leurs enfans perdus, qui étoient environ deux mille, frapper droit sur l'artillerie ; mais ils furent fort bien recueillis, rompus et défaits. Après eux vint la grosse flotte desdits Suisses, sur laquelle mondit sieur de Bourbon, et le surplus des gens de bien de l'avant-garde donnèrent à travers, où il en demeura de tués des deux côtés et blessés, eux et leurs chevaux. Mais les nôtres ne purent enfoncer ladite grosse flotte, mais furent contraints d'eux retirer ; aussi, à la vérité, peu y en eut qui donnassent à travers ladite flotte. Laquelle, voyant qu'ils étoient entiers, alla contre la bande desdits lansquenets de ladite avant-garde et la fit reculer tellement que l'on se douta une fois avoir perdu la bataille. Mais mondit sieur de Bourbon, qui rallia tout ce qu'il put de la gendarmerie de ladite avant-garde, retourna pour venir donner sur ladite flotte des Suisses ; et fit aussi retourner tout ce qu'il peut desdits lansquenets et des aventuriers François

qui firent très bien leur devoir. Par quoy la bataille fut prolongée tant que il fut nuit, car elle n'avoit été commencée qu'environ les quatre ou cinq heures du soir dudit jeudy treizième septembre. Tant pour la nuit que pour la grande poussière qui y étoit, on ne connoissoit point de différence entre François et Suisses, mais étoient les uns avec les autres, sans discrétion.

Ladite nuit venue, les trompettes de France sonnèrent la retraite ; et se retira qui peut à son enseignes. Et lesdits Suisses sonnèrent du cor de vaches, dont on a accoutumé user. Et par ce moyen lesdits Suisses qui étoient parmy lesdits François se retirèrent en leur quartier. Mais n'étoient si loin les uns des autres comme d'un get de pierre, et si n'y avoit fossé, haye, ne buisson entre deux. Et ainsi demeurèrent toute la nuit, sans eux bouger delà où ils étoient d'une part et d'autre. Et demeurèrent à cheval ceux qui étoient à cheval, sans faire repaître leurs chevaux, mais les hommes beurent et mangèrent s'ils avoient de quoy, par flacons et bissats, comme ils pouvoient avoir. En cet état passèrent la nuit, les trompettes sonnans toute ladite nuit sonnades, clairons et autres réjouyssemens. Et est à croire fermement qu'il n'y eut homme qui dormît de toute la nuit.

Et quand ce vint le lendemain, vendredy quatorzième jour dudit mois de septembre mil cinq cens quinze, lesdites armées s'apprêtèrent pour combattre derechef. Et de fait, sitôt qu'il fut clair jour, et que l'on eût peu connoître argent, ils s'assaillirent derechef les uns les autres. Et pour ce que les gens de cheval de ladite avant-garde ne suffirent à rompre lesdits Suisses, ils firent appeler la bataille, et après l'arrière-garde ; ce qu'ils n'avoient fait le soir précédent. Et de fait il y eut grosse batterie d'une part et d'autre, tant de gens de cheval que de gens de pied, lansquenets et aventuriers ; car lesdits Suisses étoient merveilleusement délibérés, preux et hardis. Néanmoins ils furent frotés par les François. Et en combattant y eut une partie desdits Suisses qui se retirèrent au logis de mondit sieur de Bourbon, où ils beurent une charretée de vins de Beaune, qu'il faisoit conduire après luy ; mais les aventuriers les poursuivirent de si près, qu'il brûlèrent les portes dudit logis et entrèrent dans iceluy. Lesquels Suisses eux voyans ainsi poursuivis, montèrent les uns ès greniers de ladite maison, les autres descendirent aux caves, là où lesdits aventuriers les brûlèrent ; et ceux qui étoient au haut des maisons en tombèrent à demy brûlés, et ceux des caves y furent suffoqués à force de feu. Il y eut une autre bande d'environ deux mil hommes qui s'écarta et vint outre du lieu où étoit la bataille, eux cuidans sauver ; mais tantôt ils furent poursuivis et défaits les uns après les autres.

Finalement ce qui demeura desdits Suisses tournèrent le dos ; et s'en retournèrent ensemble à leur petit pas ; dont y en avoit plusieurs qui portoient les traits qu'on avoit tirés sur eux, les uns à la tête, les autres ès bras, cuisses et autres parties du corps, qui ne les vouloient tirer jusques ils fussent sur l'appareil. Et s'en retournèrent dans Milan la plupart, et les autres allèrent tirans en Suisse jusques sur le pied de la montagne. Et au regard de l'armée des François, ils ne suivirent point autrement lesdits Suisses ; car ils avoient été puis le soir précédent dès les quatre heures à cheval, jusques à ladite heure, qui étoit midy dudit jour de vendredy ; et fut chacun bien aise de soy aller rafraîchir. Et le roy s'en retourna en son logis de bataille. Mondit sieur de Bourbon fut contraint de chercher un autre logis, car le sien avoit été brûlé, comme dit est. En laquelle bataille mourut : François, M. de Bourbon, duc de Châtelleraud, frère germain de mondit sieur de Bourbon, messire François de la Trimouille, prince de Tallemont, messire de Bueilh, comte de Sancerre, d'Amboise, seigneur de Bussy, le sieur de Ymbercour ; chacun des dessusdits capitaines de cinquante lances de l'ordonnance de France et du roy, et plusieurs capitaines de gens de pied et peu d'autres gens d'armes et gens de pied. Mais des Suisses en mourut, par commune estimation, de neuf à dix mille ; qui demeurèrent la plupart sur la terre. Toutefois mondit sieur le connétable donna ordre de les faire enterrer. Et grand partie desdits Suisses furent noyés dans les canals qu'il leur convenoit passer pour venir combattre et en combattant[1].

Or faut-il entendre que les Vénitiens qui étoient alliés du roy avoient mis sus certain

(1) Antoine de Laval rapporte la lettre suivante écrite par François Ier à la régente, sa mère.

« Madame, afin que soyez bien informée du fait de notre bataille, je vous avise que hier à heure d'une heure après

nombre de gens, tant de cheval que de pied, et en voulurent aider au roy. Et de fait vindrent de cinq à six cens hommes armés à cheval, et six ou sept mille hommes de pied ; mais ils arrivèrent environ midy a heure que lesdits Suisses se retiroient. Par quoy ils ne frappèrent oncq coup et ne firent que montre ; toutesfois demeurèrent avec l'armée du roy, sous la

midy, notre guet, qui étoit sur les portes de Milan, nous avertit comme les Suisses se jetoient hors de la ville pour nous venir combattre. Laquelle chose entendue, jetâmes nos lansquenets en ordre, c'est à savoir en trois troupes : les deux de neuf mille hommes, et la tierce d'environ quatre mille hommes, que l'on appelle les Enfans Perdus de Petre de Navarre, sur le côté des avenues avec les gens de pied de France et aventuriers. Et pour ce que l'avenue par où venoient lesdits Suisses étoit un peu serrée, et ne fut si bien possible mettre nos gendarmes de l'avant-garde comme ce étoit en plain pays, qui nous cuida mettre en grand désordre. Et de ma bataille j'étois à un trait d'arc en deux troupes de ma gendarmerie, et à mon dos mon frère d'Alençon avec le demeurant de son arrière-garde, et notre artillerie sur les avenues. Et au regard des Suisses ils étoient en trois troupes ; la première de dix mille hommes, la seconde de huit mille hommes et la tierce de dix mille hommes, vous asseurant qu'ils venoient pour châtier un prince, s'il n'eût été accompagné. Car d'entrée de table qu'ils sentirent notre artillerie tirer, ils prindrent le pays couvert, ainsi que le soleil se commençoit à coucher ; de sorte que nous ne leur fîmes pas grand mal pour l'heure de notre artillerie, et vous asseure qu'il n'est pas possible de venir en plus grande fureur, ny plus ardemment. Ils trouvèrent les gens de cheval de l'avant-garde par le côté ; et combien que lesdits hommes d'armes chargeassent bien et gaillardement, le connétable, le maréchal Chabannes, Ymbercourt, Telligny, Pont-de-Remy et autres qui étoient là, si furent-ils reboutés sur leurs gens de pied, de sorte, avec grande poussière, que l'on ne se pouvoit voir, aussi que la nuit venoit, il y eut quelque peu de désordre ; mais Dieu me fit la grâce d'arriver sur le côté de ceux qui les chassoient un peu chaudement ; me sembla bon de les charger, et le furent de sorte. Et vous promets, madame, si bien accompagnés et quelques gentils galans qu'ils fussent deux cens hommes d'armes que nous étions, en défîmes bien quatre mille Suisses et les repoussâmes assez rudement, leur faisant jeter leurs piques et crier France ! Laquelle chose donna haleine à nos gens de la plupart de notre bande. Et ceux qui me purent suivre allâmes trouver une autre bande de huit mille hommes, laquelle, à l'approcher, cuidions que fussent lansquenets, car la nuit étoit déjà bien noire ; toutesfois, quand ce vint à crier France ! je vous asseure qu'ils nous jetèrent cinq ou six cens piques au nez, nous montrant qu'ils n'étoient point nos amis. Nonobstant cela, si furent-ils chargés et remis en dedans leurs tentes, en telle sorte qu'ils laissèrent de suivre les lansquenets. Et nous, voyant la nuit noire, et n'eût été la lune qui aidoit, nous eussions bien été empêchés à connoître l'un l'autre ; et m'en allay jeter dans l'artillerie et là rallier cinq ou six mille lansquenets et quelques trois cens hommes d'armes, de telle sorte que je tins ferme à la grosse bande des Suisses. Et ce pendant, mon frère le connétable rallia tous les piétons françois et quelque nombre de gendarmes, et leur fit une charge si rude, qu'il en tailla cinq ou six mille en pièces, et jeta cette bande dehors. Et nous, par l'autre côté leur fîmes tirer une volée d'artillerie à l'autre bande, et quant et quant les chargeâmes, de sorte que les emportâmes et leur fîmes passer un gué qu'ils avoient passé sur nous. Cela fait, ralliâmes tous nos gens et retournâmes à l'artillerie ; et mon frère le connétable sur l'autre coin du camp, car les Suisses se logèrent bien près de nous, si près que j'eusse bien tiré un éteuf, et n'y avoit qu'un fossé entre deux. Toute la nuit demeurâmes le cul sur la selle, la lance au poing et l'armet à la tête et nos lansquenets en ordre pour combattre. Et pour ce qu'étois le plus près de nos ennemis, m'a fallu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous ont point surpris au matin. Et faut que vous entendiez que le combat du soir dura depuis les trois heures après midy jusques entre onze et douze heures que la lune nous faillit. Et y eut fait une trentaine de belles chargès. La nuit nous départit ; et mîmes la paille pour recommencer au matin. Et croyez, madame, que nous avons été vingt-huit heures à cheval, l'armet à la tête, sans boire ny sans manger. Au matin, une heure avant jour, prins place autre que la nôtre, laquelle sembla bonne aux capitaines des lansquenets ; et l'ay mandé à mon frère le connétable pour soy tenir par l'autre avenue ; et pareillement l'ay mandé à mon frère d'Alençon, qui au soir n'étoit peu venir. Et, dès le point du jour que pûmes voir, me jetay hors du fort avec les deux cens gentils-hommes qui m'étoient demeurés du reste du combat, et ai envoyé quérir le grand-maître qui se vint joindre avec moy avec trois cens hommes d'armes. Et cela fait, messieurs les Suisses se sont jetés en leurs ordres et délibérés d'essayer encore la fortune du combat ; et comme ils marchoient hors de leur logis, leur fis dresser une douzaine de coups de canon qui prindrent en pied, de sorte que le grand trot retournèrent en leur logis, se mirent en deux bandes ; et, pour ce que leur logis étoit fort et que ne les pouvions chasser, ils me laissèrent à mon nez huit mille hommes et toute leur artillerie. Et les autres deux bandes, les envoyèrent aux deux coins du camp ; l'une à mon frère le connétable et l'autre à mon frère d'Alençon. La première fut au connétable, qui fut vertueusement reculée par les aventuriers françois de Petre de Navarre ; ils furent repoussés et taillés, outre grand nombre des leurs ; et se rallièrent cinq ou six mille. Lesquels cinq ou six mille aventuriers défirent avec l'aide du connétable qui se mêla parmi, avec quelque nombre de sa gendarmerie. L'autre bande qui fut à mon frère fut très bien recueillie ; et à celle heure-là arriva Barthélemy d'Alvian avec la bande de Vénitiens, gens de cheval, qui tous ensemble les taillèrent en pièces. Et moy étois vis-à-vis les lansquenets de la grosse troupe qui bombardions l'un l'autre, et étoit à qui se délogeroit ; et avons tenu bute huit heures à toute l'artillerie des Suisses, que je vous asseure qu'elle a fait baisser beaucoup de têtes. A la fin de cette grosse bande qui étoit vis-à-vis de moy, envoyèrent cinq mille hommes, lesquels renversèrent quelque peu de nos gendarmes qui chassoient ceux que mon frère d'Alençon avoit rompus, lesquels vindrent jusques aux lansquenets, qui furent si bien recueillis de coups de haquebutes, de lances et de canons, qu'il n'en réchappa la queue d'un ; car tout le camp vint à la huée sur ceux-là, et se rallièrent sur eux. Et cela fait, fîmes semblant de marcher aux autres, lesquels se mirent en désordre et laissèrent leur artillerie et s'enfuirent à Milan. Et de vingt-huit mille hommes qui là étoient venus, n'en réchappa que trois mille qu'ils ne fussent tous morts ou pris. Et des nôtres j'ai fait faire revue, et n'en trouve à dire qu'environ quatre mille. Et le tout, je prends, tant d'un côté que d'autre, à trente mille hommes. La bataille a été longue et dura depuis hier les trois heures après midy jusques aujourd'huy deux heures, sans savoir qui l'avoit perdue ou gagnée, sans cesser de combattre ou de tirer l'artillerie jour et nuit. Et vous asseure, madame, que j'ai veu les lansquenets mesurer la pique aux Suisses, la lance aux gens d'armes ; et ne dira-on plus que les gens d'armes sont lièvres armés, car, sans point de faute, ce sont eux qui ont fait l'exécution ; et ne penserois point mentir que par cinq cens et par cinq cens, il n'ait été fait trente belles charges avant que la bataille fût gagnée. Et tout bien débattu, depuis deux mille ans çà, n'a point été veu une si fière, ny si cruelle bataille, ainsi que dient ceux de Ravennes, que ce ne fut au prix qu'un tiercelet. Madame, le sénéchal d'Armagnat avec son artillerie ose bien dire qu'il a été cause en partie du gain de la bataille ; car jamais homme n'en servit mieux.

charge du seigneur Barthélemy d'Alvian, Vénétien, et qui ne bougea guères d'avec le roy et mondit sieur de Bourbon.

Ladite bataille faite, lesdits Suisses rompus et chassés contre leur entreprinse, lesdits François eurent grosse occasion et cause de louer Dieu de ladite victoire; et ainsi est-il à présumer qu'ils le firent; car lesdits Suisses vindrent en totale délibération de fort et rudement combattre. Et n'y voulurent épargner leurs vies, puisqu'ils y alloient nu-pieds et nu-têtes: aussi ils avoient en leurs fantaisies que c'étoit leur propre fait pour cuider acquérir tel trésor et telles richesses que celles du roy et de tous les princes du royaume, pour eux faire glorieux par sus toutes nations, et par conséquent craints de tout le monde. Mais Dieu le créateur ne voulut souffrir telle insolence, comme il est à croire que fut avenue à ladite nation s'ils eussent été victorieux à ladite bataille; ne de tant humilier le royaume que de souffrir lesdits roy et princes être défaits, comme le royaume dessous le ciel où mieux est Dieu servi et honoré. Et combien qu'on ne doive juger des faits de Dieu, toutesfois, on peut présumer du bien le bien et du mal le mal à notre correction, sous la crainte de Dieu, duquel les jugemens sont une abyme, et néanmoins sont tous en vérité justifiés en eux-mêmes.

Faut revenir à ce que, comme dit a été cy-dessus, le roy avoit envoyé son payement de cent mille écus auxdits Suisses audit lieu de Galeras par ledit sieur de Lautrec et quatre cens hommes d'armes; auquel lieu y avoit une bande de quatre ou cinq mille hommes Suisses pour les recevoir, et jà avoient commencé à compter lesdits cent mille écus quand les nouvelles leur vindrent que le surplus desdits Suisses étoient allés combattre le roy. Par quoy ledit sieur de Lautrec ne compta plus; mais néanmoins ce qui étoit jà compté leur demeura, qui étoit environ vingt mille écus; et à tant se départirent, et ledit sieur de Lautrec et ses gens avec le surplus de l'argent se retirèrent. Et faut bien penser icy, que lesdits Suisses étoient en merveilleux propos de ne tenir paroles d'appointement avec le roy, et recevoir son argent d'une part et le venir combattre de l'autre part. Il n'est homme au monde qui ne pût noter lesdits Suisses de méchanceté, et s'ils se vouloient couvrir comme l'on dit qu'ils font, que ceux qui avoient fait ledit appointement n'allèrent combattre, c'est la couverture d'un sac mouillé et une excusation, en cuidant penser; par quoy n'en parleray plus, parce que c'est chose que chacun en pensera assez plus que je n'en saurois écrire.

Les choses dessusdites, ainsi que dit est, faites, le roy et son armée s'approchèrent de Milan, et cependant firent sommer la ville d'eux rendre au roy, en laquelle étoit ledit sieur Maximilien Sforce, qui tenoit ladite ville et se disoit duc de Milan, sous la tuition et défense desdits Suisses. A laquelle sommation ladite ville ne voulut désobéir; car il se dit communément en Italie, vive qui vive! Par quoy ledit Maximilien et lesdits Suisses qui étoient dedans la ville se retirèrent dans le château dudit Milan, et abandonnèrent la ville en laquelle mondit sieur de Bourbon et l'armée entrèrent paisiblement, et donnèrent tel ordre qu'il n'y eut point de pillerie. Et eux logés audit Milan, mondit sieur fit mettre le siége au châtel dudit lieu et le canonner souvent; et cependant par le comte Pédro Navarre fit miner la casemate dudit château, c'est-à-dire le boulevert, et iceluy fit tomber, au moins verser. Et au regard du roy, il s'étoit retiré à Pavie et logé au château où il y faisoit bonne chère. Voyant ledit sieur Maximilien qu'il étoit en danger d'être prins, combien qu'il eût avec luy les principaux de ses serviteurs et deux ou trois capitaines des Suisses avec douze ou

Et Dieu mercy tout fait bonne chère. Je commenceray par moy et mon frere le connétable, par M. de Vendôme, par M. de Saint-Pol, M. de Guyse, le maréchal de Chabannes, le grand-maître, M. de Longueville. Il n'est mort de gens de renom que Vmbercourt, et Bussy qui est à l'extremité; et est grand dommage de ces deux personnages. Il est mort quelques gentils-hommes de ma maison que vous saurez bien sans que le vous recrive. Le prince de Tallemont est fort blessé. Et vous veux encore asseurer que mon frere le connetable et M. de Saint-Pol ont aussi bien rompu bois que gentils-hommes de la compagnie, quels qu'ils soient. Et de ce j'en parle comme celuy qui l'a veu; car ils ne s'épargnoient point non plus que sangliers échauffés. Au demeurant, madame, faites bien remercier Dieu par tout le royaume, de la victoire qu'il luy a pleu nous donner; car je luy suis plus tenu que gentilhomme du royaume. Madame, vous vous moquerez de M. de Lautrec, de l'Escu et de Michau, qui ne se sont point trouvés à la bataille, et se sont amusés à l'appointement des Suisses qui se sont moques d'eux. Nous faisons icy grand doute du comte de Sancerre, pour ce que ne le trouvons point.

« Madame, je supplie le Createur vous donner très bonne vie et longue. Escrit au camp Sainte-Brigide, le vendredy quatorzième jour de septembre, l'an 1515. »

Et au-dessous,

Votre très humble et obeissant fils,

FRANÇOIS.

quinze cens hommes desdits Suisses et autant nombre de Lombars, toutesfois, il parlementa avec mondit sieur pour rendre le château ; et sur ce firent articles, lesquels mondit sieur présenta au roy audit lieu de Pavie ; et après que le roy les eût trouvés bons, mondit sieur s'en revint et accorda lesdits articles audit sieur Maximilien ; et par ce moyen fut rendu à mondit sieur de Bourbon ledit château. Et s'en sortit, et aussi tous ses serviteurs Suisses et Lombars. Lesquels articles contenoient en substance : que ledit sieur Maximilien, moyennant soixante et douze mille livres tournois de pension chacun an, que le roy promit et accorda audit sieur Maximilien de luy payer en son royaume jusques à ce qu'il l'eût fait pourvoir jusques à ladite somme de bénéfices en sondit royaume, et des premiers vacans, iceluy sieur Maximilien se départit de ladite duché et de Milan et du droit qu'il y prétendoit comme fils aîné dudit sieur Ludovic son père au profit du roy, ses hoirs et ayans cause.

Et ledit appointement fait et passé, et mondit sieur de Bourbon saisi dudit châtel de Milan, le roy se délibéra de venir faire son entrée à ladite ville de Milan, laquelle il fit environ le quinzième d'octobre mil cinq cens quinze, la plus triomphante qu'il est possible de voir. Et étoit accompagné de mondit sieur le duc de Bourbon, des autres princes et seigneurs de son royaume, lesquels firent la plus grand'chère du monde audit Milan. Et cependant que le roy y fut, qui fut depuis ledit mois d'octobre, jusques au huit de janvier ensuivant, le roy et mondit sieur de Bourbon, connétable de France, firent remettre tous châteaux et places fortes, villes et bourgs dudit duché de Milan en la main du roy. Et le roy mit par tout gouverneurs et capitaines de par luy; et avec ce établit officiers, pour le fait de la justice, tant à Milan que par toutes les villes et seigneuries dudit duché ; et en outre établit le sénat au lieu du parlement audit Milan ; et le surplus du temps occupa en banquets ou festins avec les dames dudit Milan, et en bonnes chères autant ou plus que l'on en ait vu faire audit Milan.

Et toutes choses bien ordonnées en ladite duché, et les sujets étant en bonne paix, c'est à savoir la partie Guelfe et les autres qui dissimuloient, en sorte qu'il n'étoit nouvelles d'aucune émotion de guerre, le roy se partit dudit Milan, le huit de janvier mil cinq cent quinze et laissa audit Milan, mondit sieur de Bourbon, connétable de France, son lieutenant général, et luy donna pouvoir sur toutes choses, comme s'il y étoit en personne. Lequel mondit sieur de Bourbon après qu'il eut convoyé le roy au partir dudit Milan, s'en retourna en son logis et se délibéra de bien entretenir et garder ladite duché, tant les places fortes que les villes, et faire bonne justice aux sujets. Et de fait tint la main forte auxdits sujets, tant audit sénat que par toutes les juridictions ordonnées, à ce que justice fût faite à tous les sujets indifféremment. En outre, ordonna quatre chambellans les plus apparens de sa maison, et deux messieurs des requêtes pour tenir conseil journellement, afin de pourvoir à tout ce qui surviendroit, laquelle chose il a toujours entretenue en sa maison. Et d'autre côté luy en sa personne donnoit audience à tous ceux du pays qui vouloient à luy parler ; tellement qu'il étoit grandement aimé et revéré audit pays. Toutesfois ne demeura guères après le partement du roy que mondit sieur de Bourbon eut nouvelles que l'empereur Maximilien, à tout cinquante ou soixante mille hommes qu'il avoit pris en Allemagne, luy venoit courir sus en ladite duché de Milan. Et ledit bruit persévera jusques qu'il fût averti que ledit empereur et sadite armée étoient à Trente, qui est une ville à l'issue des Allemagnes, et à l'entrée de l'Italie du côté des Vénétiens ; par quoy mondit sieur de Bourbon le fit savoir au roy ; ensemble luy ramenteut : que de son armée qui étoit entrée audit pays d'Italie la plupart s'en étoit retournée en France après ladite bataille ; qu'il avoit cassé et envoyé tous les lansquenets et aventuriers ; et avec ça que le roy, quand il s'étoit départi de Milan en avoit emmené la plupart des gens de bien, et de la force de sadite armée : luy suppliant qu'il luy pleût luy aider de gens pour défendre ladite duché contre ledit empereur, à qui il ne vouloit épargner sa vie ne ses biens; mais que c'étoit œuvre qu'il ne pouvoit faire sans gens, luy remontrant qu'il ne luy étoit demeuré plus de six ou sept cens lances mal complètes, et qu'il n'avoit point de gens de pied ; réservé qu'il avoit envoyé quérir environ six mille lansquenets qui étoient encore parmy les montagnes de Savoye pour eux en retourner. A laquelle chose le roy qui étoit

encore en chemin pour s'en retourner, combien qu'il eût passé les montagnes, donna tel ordre qu'il fit retourner aucuns capitaines qui étoient avec luy.

Pour ce qu'après ladite bataille s'étoient dressés aucuns propos d'amitié entre le roy et lesdits Suisses, il envoya devers lesdits Suisses pour avoir douze mille hommes, et les envoyer à mondit sieur de Bourbon. Et combien que lesdites ligues et cantons desdits Suisses eussent fourni audit empereur environ vingt mille hommes de toutes les ligues, néanmoins lesdits Suisses permirent que les capitaines qui voudroient aller devers le roy audit Milan, pour son service, y allassent, et prinsent des gens là où ils en pourroient trouver. Et de fait il y eut plusieurs capitaines, et entre autres Albert de la Pierre, qui amassèrent ledit nombre de douze mille Suisses, et les firent départir dudit pays de Suisse, et prendre le chemin pour venir devers mondit sieur de Bourbon. De quoy le roy avertit mondit sieur qui en fut très aise. Et dès qu'il le seut, il ne fut jour qu'il n'envoyât devers lesdits Suisses pour les faire hâter. Et journellement avoit nouvelles combien ils faisoient de lieues par jour, et là où ils logeoient; et cependant il fit mettre sus certain nombre de gens de pied Lombards et parla à messire André Griti, providadour de la seigneurie de Venise, afin d'avoir leurs hommes d'armes et gens de pied; ce que ledit Griti lui accorda volontiers; et les fit venir dedans Milan au secours et aide de mondit sieur. Toutesfois, quand il fut averti que ledit empereur approchoit et prenoit le chemin de la ville de Crémone, auquel lieu il avoit jà envoyé messire Emard de Prie, capitaine de cinquante lances pour se donner garde de la ville, il douta de la prise de ladite ville, et par délibération prise en conseil, il laissa M. le maréchal de la Palisse, son lieutenant dans Milan, et mit en chacune porte de la ville un capitaine françois. Et luy avec la plupart des gens qu'il avoit s'en alla à Crémone, où, après qu'il fût arrivé et eût vu quelque fortification que ledit sieur de Prie faisoit faire, il fit tout laisser; mais il fit renouveler certains vieux remparts qui étoient hors ladite par delà le couvent de Saint-François, appelé Saint-Ange; et les fit si bien accoûtrer que l'empereur eût été bien empêché par ce côté d'approcher la ville. Et avoit fait loger à l'entour desdits remparts toute son armée, tant de cheval que de pied. Tellement que ledit empereur, averti de ce bon ordre que mondit sieur de Bourbon y avoit mis, laissa le chemin dudit Crémone et s'en retourna prendre le chemin droit à Milan. Ce qu'entendu par mondit sieur, par l'avis des capitaines et gens de bien, il laissa ledit lieu de Crémone gardé de certain nombre de gens, et avec le surplus s'en vint repasser la rivière d'Adde à Pisseguiton, et s'en vint à l'Adde; et de là s'en alla loger sur ladite rivière d'Adde, droit sur le passage dudit empereur. Lequel y arriva la veille de Pâques dudit an cinq cens et quinze, entrant sur les seize, et se logea assez près de la rivière, faisant chercher gué pour la passer, qui luy étoit assez malaisé; car ladite rivière étoit pour lors assez forte et difficile à gueyer, comme mondit sieur savoit assurément, l'ayant fait essayer à plusieurs.

Combien que mondit sieur trouvât par conseil qu'il eût pu empêcher le passage audit empereur, néanmoins, pour le doute qu'il avoit de la révolte de la ville de Milan, où il savoit qu'il y avoit grande quantité de Gibelins, qui avoient intelligence secrète avec ledit empereur, avec lequels ils avoient leurs frères, enfans et parens, mondit sieur abandonna la garde dudit passage, et s'en retourna audit Milan, où il arriva le propre jour de Pâques avec toute l'armée le soir bien tard; car le jour du samedy précédent il avoit fait ses pâques à un petit village sur ladite rivière d'Adde. Et aussitôt qu'il fut arrivé audit Milan, il mit gens par tous les endroits de ladite ville pour la remparer et fortifier; car il n'y avoit autre force que les seules murailles avec les fossés à fonds de cuve, èsquels descendent les canals, et quelques portaux assez apparens ès portes de ladite ville seulement. Lesquels ramparts encommencés par le commandement de mondit sieur furent beaux et triomphans, et encore plutôt faits; car en vingt-quatre heures ils furent parachevés du côté de la venue dudit empereur, et dedans autres vingt-quatre heures tout à l'entour du surplus de ladite ville, qui est de grande enceinte, comme chacun sait; auxquels ramparts y avoit sur le bord des fossés force gros bois, et derrière iceux deux rangs de piquiers, et au derrière d'eux un peu plus haut les arquebusiers, et un peu plus haut la grosse artillerie. Et tout cet ordre ne bougeoit de là jour ne nuit

étant souvent visités par les gens que mondit sieur avoit commis sur eux et leurs capitaines, et par luy-même qui ne failloit jour ne nuit de les visiter le plus souvent qu'il pouvoit. Et, pour le doute qu'il avoit desdits Gibelins de la ville, et s'asseurer d'eux et de leurs partisans, il défendit qu'il n'y eût cloche, clochette, ny horloge qui sonnât en ladite ville et fit faire défence à tous les habitans de ladite ville de n'eux trouver deux ensemble parlans, ne par les rues, depuis le soleil couché, n'avant qu'il fût levé, sur peine de la vie. *Item* qu'ils n'eussent à sortir de nuit hors de leurs maisons pour affaires quelconques. *Item* mit guet de pied et de cheval jour et nuit dedans ladite ville, dont les uns ne bougeoient de la place du Dôme, qui est la plus grande, et les autres suivoient toutes les rues de ladite ville. Mit aussi mondit sieur ordre et police ès vivres de ladite ville ; car il n'en venoit point d'ailleurs, tellement qu'il n'y eut oncq souffreté, ne cessant point mondit sieur d'avoir soin continuel de faire avancer lesdits qui étoient déjà à Novarre, là où il leur envoya les sieurs de Listenois et d'Espiri pour les hâter. Mais lesdits Suisses les voulurent tuer, disant que l'on les vouloit mener à la boucherie, sachans la grande puissance que l'empereur avoit, tant de leur nation qu'autres Allemands ; joint qu'ils tenoient pour certain que les François s'ennuyoient à cause de ce qu'ils avoient reculé de Crémone jusques à Milan ; et, de fait, lesdits Suisses s'en vouloient retourner.

D'autre part, la plupart des capitaines françois voyant la grosse force de l'empereur et que mondit sieur de Bourbon n'avoit en toute son armée plus de quinze mille hommes enclos dedans la ville de Milan, suspecte pour l'intelligence que l'empereur avoit avec les Gibelins, étoient d'avis que mondit sieur de Bourbon se devoit avec son armée retirer à Pavie ; ce qu'il ne voulut faire en aucune manière, donnant bien à connoître au visage que ceux qui tenoient ce propos ne luy faisoient aucun plaisir. Et tant fit avec eux, ayant gagné quelques capitaines, qu'ils accordèrent de demeurer avec luy audit Milan, se confiant de sa prud'hommie, prudence et diligence, et aussi voyant que luy qui étoit tel personnage, prenoit hardiment l'hasard, et ne craignoit d'attendre la fortune ; dont il fut fort aise. Et leur donna bien à connoître qu'il avoit envie de ne les faire repentir de cette demeure ; car, sachant que lesdits Suisses s'en vouloient retourner et avoient voulu courir sus à ses gens, il envoya quérir Albert de la Pierre, l'un des capitaines desdits Suisses, lequel vint au poste de Navarre jusques à Milan, le mardy de Pâques au matin, auquel mondit sieur fit très bon et grand accueil, luy donnant à entendre l'occasion qui l'avoit meu de reculer de Crémone à Milan, où il étoit en bon équipage avec son armée et celle des Vénétiens, qui étoient tous en bonne volonté d'attendre l'empereur, luy montrant à l'œil l'ordre qu'il avoit mis à ladite ville pour résister à l'ennemy et à l'intelligence qu'il avoit en ladite ville. Et tant fit par belles remontrances et prières, et pour l'amour que ledit de la Pierre portoit au roy et à mondit sieur de Bourbon, aussi pour les bons et gros présens que mondit sieur de Bourbon lui fit en robes, chevaux et argent comptant, que ledit de la Pierre luy promit que dedans le lendemain, mercredy de Pâques, il lui auroit amené toute la bande desdits Suisses dedans Milan, leur faisant faire, à ce compte, trente-six milles. Et ce fait, s'en retourna en poste, et fit tant avec les autres capitaines, qu'ils vinrent le lendemain coucher ès faubourgs dudit Milan, où ils furent bien traités pour ce soir. Et le lendemain, jeudy d'après Pâques, sur les huit heures, les fit entrer en bel ordre six à six les enseignes déployées et tambours sonnans jusques à leur quartier, là où ils furent bien logés et traités. Et en faisoit mondit seigneur grand compte, qui servoit beaucoup à l'armée françoise ; et rompit tout outre l'opinion des partisans dudit empereur, qui ne pouvoient croire que les François peussent recouvrer aucun Suisse, tant pour la bataille que le roy avoit eue contre eux, que pour ce que l'empereur en avoit avec luy plus de vingt mille, envoyés par les ligues en son service. Et dès lors les François se tindrent plus asseurés et furent en meilleure estimation envers les Milanois qu'ils n'avoient été, qui les tenoient pour perdus, sachant que l'empereur avoit plus de soixante mille combattans, et journellement croissoit son armée des bannis de la duché de Milan qui se venoient rendre à luy. Et ledit jour de jeudy, mondit sieur étant à table pour dîner, luy fut amené un Espagnol qui avoit été pris prisonnier, qui dit à mondit sieur que l'empereur se délibéroit d'assiéger Milan, et qu'il

avoit soixante mille combattans : et jà son armée et artillerie étoient aux bourgs et porte-touze. Auquel prisonnier mondit seigneur fit donner vingt écus et sa rançon, moyennant ce qu'il promit de dire à l'empereur que mondit seigneur luy avoit apprêté fort bien à dîner au lendemain matin dedans Milan où il l'attendoit. Lequel empereur cependant faisoit tirer contre la ville à coup perdu, en approchant son armée pour y mettre le siége, dont l'un des boulets de fer cheut dans le jardin du logis de mondit seigneur. Par quoi mondit sieur et tous les François se tenoient pour tous asseurés d'avoir le siége et se délibéroient d'eux bien défendre ; encore s'émerveilloient-ils que le dit empereur ne s'étoit plus avancé de mettre ledit siége ; mais les murailles desdits faubourgs, dont mondit sieur le jour précédent avoit fait brûler les maisons, étoient encore chaudes, qui les retardoient de mettre sitôt le siége.

Toutesfois quand ledit empereur eût ouy parler ledit Espagnol qui luy dénonçoit que mondit sieur luy apprêtoit à dîner le lendemain à Milan, et eût été averti par les intelligences secrètes qu'il avoit dans Milan, que véritablement mondit sieur avoit eu ledit nombre de Suisses et étoient avec luy dans ladite ville de Milan, il pensa la nuit que ledit sieur Ludovic Sforce ; quand il revint reprendre Milan sur le feu roy Loys, dernier décédé, avoit grand nombre de Suisses, et pareillement le roy Loys en avoit de son côté et qu'il en print mal au sieur Ludovic, car il fut livré par ses gens ès mains dudit roy Loys qui le tint si longuement en prison qu'il y est trépassé ; si se douta qu'on luy fit de même, pour ce que mondit sieur de Bourbon avoit des Suisses comme luy, et étoit question s'il vouloit recouvrer Milan de combattre, et que les Suisses d'une part et d'autre combattissent les uns contre les autres, à quoy il ne prenoit point de bon espoir pour luy, considéré que mondit sieur de Bourbon luy avoit mandé qu'il luy apprêtoit à dîner. Toutes ces considérations et autres qu'il peut avoir, furent telles qu'elles le peurent garder de dormir partie de la nuit d'entre le jeudy et le vendredy ensuivant. Et quand ce vint audit vendredy matin, il fit accoûtrer demy douzaine de ses gens ; et feignant de vouloir aller à la chasse s'en partit dudit faubourg de Milan et s'en alla passer la rivière d'Adde ; et de là print le chemin d'Allemagne, laissant toute son armée tant Suisses que lansquenets sous la conduite du seigneur Galéas Visconte, qui avoit amené ledit empereur à Milan et qui étoit chef de tous les Gibelins et de tous les bannis de Milan. Laquelle armée se voyant destituée de chef se retira à Lode et y fit séjour quelque peu de temps. Auquel lieu les gens d'armes françois l'allèrent souvent visiter, donner des alarmes, faire des courses et prises, tant de gens que de bêtes, et tellement leur rompre et détourner les vivres qu'ils furent contraints de déloger dudit lieu de Lode et s'en aller à Vérone. Et au devant d'eux s'en alla monsieur de Lautrec : car pour lors le roy manda à mondit sieur de Bourbon qu'il s'en retournât en France, à quoy mondit sieur se prépara. Et partit de Milan à la fin du mois de may cinq cens seize, et en s'en venant entre Alexandrie et Ast au lieu de saint Nazary il print une épine qui le piqua à la jambe dont il fut tellement malade et disgracié qu'il fut contraint séjourner en Ast, à Montcalier, à Suze et à Ours ; et quand il se sentit guéri, si s'en vint en France, et trouva le roy à Vienne en Dauphiné. Et de là s'en vindrent ensemble à Moulins, là où le roy, la royne, madame sa mère, monsieur de Bourbon et madame sa belle-mère, ensemble madame sa femme firent par quatre ou cinq jours très bonne chère, et après se départirent, prenant le roy et les dames de sa cour le chemin de Blois, et mondit sieur avec mesdites dames ses belle-mère et femme demeurèrent à Moulins où ils firent séjour de dix ou douze jours, et puis s'en vindrent au châtel de Chantelle.

Auquel lieu fut avisé entre eux de mander les Etats d'Auvergne et de les aller tenir à Riom au mois de septembre audit an mil cinq cens seize. Lesquels Etats furent tenus par mondit seigneur comme duc dudit pays : et y comparurent la plupart des grands seigneurs dudit pays avec les députés des principales villes dudit pays. Et après avoir avisé sur l'ordre nécessaire au bien et soulagement dudit pays, mêmement pour faire cesser certaine usance que tenoient les prévôts dudit pays de faire faire ajournements sur toutes juridictions, où il se commettoit de bien grands abus qui ont cessé au moyen de l'ordonnance faite par mondit sieur, les gens des Etats dudit pays lui firent octroy libéralement de la somme de cinquante mille livres payables en cinq années, à commencer ledit an cinq cens seize, laquelle somme ils ont depuis payée. Et n'est merveille dudit octroy fait à mondit sieur

par les gens dudit pays, combien qu'il soit plus grand de la moitié, qu'autre qui ait été fait oncq à aucun des ducs d'Auvergne de la maison de Bourbon. Et jà-soit ce que les principales eglises et villes dudit pays se disent exemptes dudit duché, comme l'évêque de Clermont, l'évêque de Saint-Flour, les abbayes et prieurés étant de fondation royale, et les villes de Clermont, Montferrand, Billon, Saint-Pourçain, Cusset, Yssoire, Brioude, Saint-Flour, et Orlhat, qui sont les meilleures et plus grandes villes dudit pays; mais tout ledit pays portoit si grand amour à mondit seigneur et l'avoit en si grande estimation, qu'il leur sembloit qu'ils ne luy pouvoient trop donner. Et au semblable d'eux, toutes les bonnes villes du royaume ont toujours eu mondit sieur de Bourbon en opinion d'être l'un des plus vertueux et grands princes du royaume, et qui étoit pour y faire autant de service.

Mondit sieur étant à Chantelle de retour desdits États, le roy luy écrivit s'en venir devers luy à Paris, où il l'alla trouver, et de là l'accompagna jusques en Normandie, en sa maison du grand Sénéchal, et de là à Amboise, où se trouvèrent mesdites dames, femmes et mères, tant du roy que de monseigneur de Bourbon. Et en ce voyage, mondit sieur remontra les grans frais qu'il avoit faits delà les monts pour le service du roy, où il avoit fait bon service, en ce que, par son moyen, l'empereur s'en étoit, et son armée, retourné sans faire exploit, mal ni dommage en la duché de Milan qui étoit demeurée en la paisible possession et jouissance du roy, afin qu'il plût au roy y avoir regard pour luy aider à payer les grandes dettes qu'il avoit faites à cette cause. A quoy il eut petite réponse; mais qui pis est, en lieu de luy bailler aide pour payer ses dettes, on luy ôta tous gages et bienfaits de l'année, commençant le premier de janvier mil cinq cens seize, et finissant le dernier décembre mil cinq cens dix-sept. Lesquels gages étoient tels, qu'à cause du gouvernement de Languedoc, il avoit vingt-quatre mille livres que le pays de Languedoc paye, et avoit aussi, à cause de la connétablie de France, pareille somme de vingt-quatre mille livres et à cause de la pension jà piéça accordée par les roys aux prédécesseurs de la maison de Bourbon, comme pour héritage, pour avoir consenty à mettre sus les tailles en Bourbonnois (fors en leur ville de Moulins qu'ils ont toujours voulu confirmer franche) la somme de treize mille quatre cens livres. Et sur lesdits bienfaits mondit sieur avoit dressé l'état de luy et de sa maison; et si avoit frayé au voyage de Milan, plus de cent mille livres du sien propre, dont il avoit plusieurs pièces de terre engagées. Et comme est vraisemblable, mondit seigneur fut grandement fâché et ennuyé de vivre et entretenir luy et sa maison toute cette année sans avoir un seul denier d'état du roy. Laquelle chose, si elle luy fut dure, n'est de merveilles, mêmement là où il venoit de sauver et garder de perdre ladite duché de Milan, qui vaut par chacun an un million de francs. Et encore luy fut plus fâcheux qu'en ladite année même il vit tous les autres princes et seigneurs du royaume, non-seulement entretenus de leurs états, pensions et bienfaits, mais les uns augmentés et gratifiés grandement; et les mignons de la chambre faire dépense à des-roy, les uns à choses de plaisir, les autres en acquisitions et bâtimens, à si grandes sommes de deniers et si grande somptuosité que chacun s'en pouvoit fort émerveiller. Et nonobstant tout ce, mondit seigneur ne voulut oncq faillir à faire son devoir et vint devers luy à Paris. Au mois de may mille cinq cens dix-sept, le roy étant logé aux Tournelles, auquel lieu y eut quelques paroles entre eux de racoûtrement sur quelque gourgous qui avoit été à Amboise entre mesdites dames la mère du roy et belle-mère de mondit sieur de Bourbon, à cause du mal traitement de mondit sieur. Par lesquelles paroles, mondit sieur se contenta de ce que l'on luy dit, qu'en l'année ensuivant on luy retourneroit ses états, pensions et bienfaits; et lors, par le commandement du roy mondit sieur s'en vint en Bourgongne voir faire les montres générales des gens d'armes étant en garnison audit pays de Bourgogne. Et après avoir vu faire lesdites montres, s'en retourna en son château de Moulins, auquel lieu il passa le temps avec ses gentils-hommes en tous déduits de prince, faisant bonne chère comme il avoit accoutumé, et encore meilleure pour ce que madame sa femme étoit grosse d'enfant bougeant; et luy et tous ses sujets étoient fort réjouis, et le tenoient pour une grand' grâce de Dieu, car vu la difformité et indisposition de la personne de madite dame l'on n'avoit opinion qu'elle portât jamais enfans.

Et quand vint au mois de juillet ensuivant dudit an cinq cens dix-sept, mondit sieur qui avoit toujours un gentil-homme en cour pour ses affaires, fut averti que le roy et la royne s'en alloient faire leur entrée à Rouen. Par quoy partit de Moulins et s'en alla expressément devers le roy et la royne, et iceux accompagna à ladite entrée ; laquelle fut à divers jours et fut fort belle et triomphante ; car la ville de Rouen est une des meilleures villes de ce royaume, et capitale du pays et duché de Normandie. Auquel voyage, mondit sieur fit grosse dépense, tant pour la grand' compagnie qu'il avoit avec luy, que pour les jeux et festins qui se firent alors. Ladite entrée faite, mondit sieur fut averti par madame sa belle-mère que madame sa femme approchoit le terme de son enfantement. Par quoy il print congé du roy et se mit en chemin pour retourner en son pays en Bourbonnois ; et sur le chemin, étant à Cône sur Loire, fut averti par madite dame, sa belle-mère, que sa femme étoit jà malade du mal d'enfant, par quoy mondit sieur s'en alla dudit lieu de Cône en diligence sur chevaux de poste jusques à Moulins. Et tôt après son arrivée, madite dame sa femme accoucha d'un fils qui fut le très bien venu, comme celuy qui étoit désiré. De quoy toute sa maison et sujets de ses pays furent merveilleusement réjouis, et en firent partout les feux de joye ; car en ladite maison de Bourbon n'y avoit point eu de fils depuis les enfans du duc Charles Ier, quatre-vingts ans avoit. De laquelle chose mondit seigneur fit avertir le roy par un des plus apparens de ses gentils-hommes, suppliant le roy de le vouloir tenir aux fonds de batême et le faire chrétien, ce que le roy accorda libéralement. Et manda à mondit sieur, que pour cette cause, il seroit à Moulins le plus tôt que possible luy seroit, ce qu'il ne faillit de faire, arrivant à Moulins, au mois d'octobre ensuivant. A la venue duquel, mondit seigneur fit aller au devant de luy plusieurs bandes de gentils-hommes, les uns habillés à l'Albanoise, les autres à l'Espagnole, autres armés et bardés, lesquels sur le chemin du roy, et pour luy donner plaisir, vindrent rompre lances, et faire bouhourdis en foule comme à la guerre, que le roy trouva fort beau, et le print bien en gré. Et après qu'il fut arrivé à Moulins, fut le batisement fait du petit sieur, qui, comme l'aîné de la maison, porta le titre de comte de Clermont. Et le nomma le roy par son nom, François, et fut batisé par M. l'Évêque de Lizieux qui étoit venu avec le roy en présence de plusieurs autres évêques et abbés dedans la chapelle du château de Moulins moult richement parée et aornée ; et fut marrine madite dame Anne de France, sa grand' mère. Et ce fait, le roy fut mené et accompagné par mondit sieur en son échafaut sur les lices en la rue d'Allier, audit Moulins, là où il vid courir à la joûte de fer émolu en haut appareil ; lesquelles joûtes, mondit sieur avoit fait dresser, comme dignes de la présence du roy, où il y eut plusieurs belles courses, et force lances bien courues et rompues, et beaux coups donnés et reçus. Et durèrent lesdites joûtes, ensemble les combats à cheval et à pied, l'espace de douze ou quinze jours, le tout ès dépens de mondit sieur de Bourbon, quant aux tenans et aides qui étoient fort richement accoutrés. Et lesdites joûtes, tournois et combats finis, le roy s'en retourna ; et mondit sieur, après l'avoir convoyé, s'en revint en sondit châtel de Moulins, où il séjourna jusques au mois de janvier ensuivant, qu'il s'en alla devers le roy à Amboise, où il séjourna pour lors, et la royne aussi qui étoit fort grosse et quasi prête d'accoucher. Et là mondit sieur se mit à poursuivre le rétablissement de ses états et pensions, dont l'on luy tenoit toujours bonne parole, mais il n'en peut oncq avoir expédition de fait.

Et cependant que mondit sieur fut audit lieu d'Amboise, tenant compagnie au roy à la chasse et par tous les lieux où il alloit prendre passe-temps, la royne accoucha de son premier fils, qui porta le nom de dauphin, ainsi qu'ont accoutumé tous les fils aînés de France ; qui fut une merveilleuse et grande joye à toute la cour, et universellement à tout le royaume de France. Et fut la nativité dudit seigneur dauphin, le dernier jour de février mil cinq cens dix-sept. Pour laquelle naissance furent faites joûtes et tournois, èsquelles mondit sieur se trouva en personne accompagné de douze gentils-hommes qui joûtèrent tous vêtus d'une parure, et richement et aux dépens de luy. Et après ledit tournois, mondit sieur s'en revint à Moulins, et y fut jusques à la Toussaints qu'il entendit qu'il venoit à la cour une grosse ambassade d'Angleterre ; par quoy alla trouver le roy à Paris,

qui recueillit hautement ladite ambassade, et fit un beau banquet. Et après luy mondit sieur leur en fit un autre et qui fut beau et grand, avec danses, farces, morisques, momeries et autres réjouissances magnifiques; et tôt après la fête de Nëel s'en retourna en Bourbonnois.

En l'an mil cinq cens dix-neuf, au mois de juin retourna de rechef devers le roy à Paris, poursuivant toujours doucement et honnêtement le recouvrement de ses états. Auquel voyage il fut près de trois mois. Et, voyant que sa poursuite ne luy servoit de rien, et qu'il n'en tiroit aucun profit, s'en revint en Bourbonnois et en son châtel de Montluçon. Auquel lieu, madite dame sa femme, faisant aussi bonne chère qu'on luy vit oncq faire, voulut faire son testament; et de fait le fit; et institua mondit sieur son mary son héritier universel, en quoi elle montra la grande et cordiale amour qu'elle luy portoit: et aussi elle se voyoit en état de ne porter enfans, car l'aîné comte de Clermont étoit trépassé, et elle étoit avortée d'autres deux fils qu'elle avoit depuis conçus. Ledit testament fait, mondit sieur tôt après partit dudit Montluçon, et s'en alla à Châtelleraud, pour recueillir le roy, la royne, et madame mère du roy qui devoient venir faire les fêtes de Noël en allant à Coignac. Et arriva mondit sieur audit Châtelleraud huit ou dix jours avant la venue du roy, où il fit venir force bons vins pour fêtoyer le roy et sa compagnie, lequel y séjourna trois jours avant la fête; et si y passa toutes les fêtes faisant grande chère, et chasser tous les jours à la garenne dudit Châtelleraud, bien peuplée de bêtes rousses et noires, car ladite garenne est une des plus belles de ce royaume.

Lesdites fêtes passées, le roy et les dames s'acheminèrent vers Poitiers, et de là prindrent le chemin de la Rochelle, et de Saint-Jean d'Angely, et de là à Coignac, où mondit sieur print congé du roy, l'ayant accompagné jusque-là. Et s'en revint à Châtelleraud retrouver mesdames ses belle-mere et femme, et avec elles fit pâques. Et tôt après s'en partit, et vint à Blois voir M. le dauphin et les autres enfans du roy; et après s'en alla devers le roy à Paris pour l'accompagner à la vue de luy et du roy d'Angleterre, qui se devoit faire le 1er jour de juin, l'an mil cinq cens vingt, à mi-chemin entre Ardres et Guynes. Auquel lieu mondit sieur se trouva en équipage de prince. Et, pour joûter contre les Anglois, il avoit douze gentils-hommes vêtus et accoûtrés d'une parure où ils firent honnête devoir: et furent volontiers vus. Et après les joûtes combattirent vêtus de nouveaux accoûtremens d'une parure, où ils furent bien faisans leur devoir. Lesquels gentils-hommes mondit sieur amena luy-même jusques aux lices, étant monté sur un gentil coursier ayant le saut aussi haut qu'il étoit, dont mondit sieur le fit très bien acquitter. Et pour ce que le roy d'Angleterre montra au visage de prendre plaisir audit cheval, mondit sieur descendit, le luy présenta et donna; et ledit roy le receut à grand gré. Auquel lieu choisi pour ladite vue fut faite et jurée paix, et le propre jour Saint-Jean Baptiste, entre lesdits deux rois, par devant le cardinal d'Yorck, qui dit la messe sur un échafaud devant lesdits deux rois. Ladite paix faite et jurée, lesdits rois et princes se départirent. Et passa mondit seigneur par Thérouenne et Abbeville, accompagnant le roy, et après à Amiens, à Clermont en Beauvoisin, et à Paris; et de là s'en alla à Châtelleraud, où étoient mesdites ses belle-mère et femme, avec lesquelles il fut le surplus de l'année mil cinq cens vingt et jusques au mois de mars.

CONTINUATION

JUSQU'A LA MORT DU CONNÉTABLE DEVANT ROME, EN 1527,

PAR ANTOINE DE LAVAL.

L'histoire de Marillac, diligent secrétaire, nous a menés jusques en mars l'an mil cinq cens vingt, qui fut toute paisible et pleine de fêtes et allégresse, pour la paix que le roy croyoit avoir raffermie avec son voisin Henry VIII, par le moyen de leur entrevue, particulièrement écrite par plusieurs oculaires témoins. Durant cette année, M. de Bourbon visita

ses terres et belles maisons tant en Bourbonnois, Auvergne, Forets, Beaujolois, Dombes, la Marche, qu'ailleurs où il en avoit bon nombre. Cependant s'enfloit au cœur des dames le levain du mécontentement que ce prince avoit reçu à la cour depuis quatre ans qu'il se vit ôté de l'état du roy, sans états, gages, pensions ni bienfaits, ne pouvant deviner l'occasion de cette défaveur, sinon que madame Loyse de Savoye, mère du roy, luy eût fait quelque mauvais office; ceux qui ont été de ce temps-là le tenoient pour tout asseuré.

Nous avons vu plusieurs personnes de qualité de l'un et de l'autre sexe qui en ont pu savoir des nouvelles pour s'être approchées de ces princes : ils nous contoient avoir ouï dire à madame Anne de France que, lors qu'elle étoit à la cour du roy Loys XII, avec la royne Anne de Bretagne, madame Loyse étoit infiniment jalouse de la faveur qu'avoient lors madite dame de Bourbon et sa fille près de la royne; l'humeur de laquelle étoit assez disposée à chérir, aimer et caresser ces princesses de Bourbon, comme elle ne pouvoit voir de bon œil celle de Savoye. A cela se rapporte ce que dit M. de Langey en ses mémoires, dont je veux rapporter les mots et le texte entier pour ce qu'il sert à ce propos.

« Au mois de mai mil cinq cens quatorze, Francois, duc de Valois et comte d'Angoulême, apparent héritier de la couronne de France, épousa à Saint-Germain-en-Laye madame Claude, fille ainée du roy, duchesse de Bretagne, par la succession de la royne Anne sa mère; lequel mariage ne s'étoit su faire du vivant de ladite royne Anne, pour la haine qu'elle portoit à madame Loyse de Savoye, mère dudit duc d'Angoulême (à ce que dit monsieur du Bellay). »

La renommée commune est assez conforme, car tous ceux qui ont vécu de ce temps-là disent que les humeurs de ces dames étoient contraires et incompatibles. Quiconque a été à la cour est capable de juger jusques où s'élève la pointe des inimitiés, des jalousies, et des haines entre dames, et comme elles peuvent faire des parts qui divisent et ruinent un État en se jouant. Madame Anne de France étoit petite fille et sœur du roy, qui avoit été régente durant la minorité et absence du roy son frère; l'autre étoit veuve d'un prince souverain, mère de l'héritier présomptif de la couronne: ainsi le rang de l'une ne faisoit mal au cœur de l'autre, et y avoit d'autres causes cachées, comme il n'en manque jamais entre princesses qui se voyent trop.

L'année mil cinq cens vingt-un arrivée, le roy se voyant venir sur les bras les forces de l'empereur Charles-le-Quint, eut besoin de M. de Bourbon, lequel, aussi prompt que jamais, s'engage de nouveau pour mettre sur pied huit cens chevaux et six mille hommes de pied que le roy luy mande de lever promptement. Ce prince croyoit que son obéissance et sa franchise apporteroit quelque changement en l'esprit du roy et de sa mère, ce qui le fait hâter d'aller trouver Sa Majesté et luy mener ses troupes. Etant arrivé en Picardie, il reçoit un nouvel affront. « Le roy, pour départir ses charges, mit son état (dit monsieur du Bellay) en quatre gouvernemens : au duc d'Alençon donna la charge de la Champagne; au duc de Vendôme, de la Picardie; à messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, du duché de Milan; à messire Guillaume Gouffier, seigneur de Bonivet, de la Guyenne... Et à M. de Bourbon qui précédoit tous, ne luy donna ny charge ny états. Voicy un autre affront capable de désespérer (après tant d'autres) un moindre que n'étoit ce prince généreux (je ne dis rien du mien).... Le roy étant en Picardie à Fervaques et au mont Saint-Martin, ordonna (dit M. du Bellay) la forme que devoit marcher son armée : au duc d'Alençon bailla l'avant-garde, et avec luy le maréchal de Châtillon ayant sous luy la principale surintendance. Le duc de Bourbon eut quelque mécontentement plus qu'il n'en fit de démonstration de quoy on luy avoit levé la conduite de l'avant-garde, attendu que c'étoit sa charge, comme connétable de France; toutesfois il le supporta patiemment (notez le mot) et fut ordonné à la bataille avec le roy, etc.

« Il ne laissa pour cela de bien et fidèlement servir; il prend la ville de Bouchain, emporte d'assaut celle de Hedin, et, par ce moyen, met toutes les places voisines en l'obéissance du roy. Tous ceux qui écrivent ce voyage ne peuvent taire la valeur, le jugement et la résolution de M. de Bourbon, et font un cas merveilleux de sa bonté, de son affection au bien de cette couronne, et de sa patience à supporter la défaveur du roy, et le mauvais traitement qu'il en recevoit en récompense de sa fidélité. Au retour de cette armée, ce grand prince harassé du travail, en-

detté pour la grande dépense qu'il avoit faite et outré du regrét des affronts qu'il y avoit reçus, se retire chez soy, où à peine est-il arrivé, que madame Suzanne de Bourbon sa femme, ne pouvant faire tête à l'ennui qu'elle avoit conçu du déplaisir de monseigneur son mari, devint malade, et, quelque secours qu'on luy sût apporter, décéda au mois d'avril de ladite année mil cinq cens vingt-un.

Cette mort apporta un trouble si grand en cette illustre maison de Bourbon que madame Anne de France et M. de Bourbon se voyant tous deux privés, l'une de sa chère et obéissante fille unique, et l'autre de sa chaste moitié et légitime épouse, laquelle avoit survécu à trois enfans mâles décédés avant elle, pressentirent bien qu'il ne se passeroit pas longtemps que l'on ne fit éclore quelque mauvais effet de la haine dont mondit seigneur avoit été déjà persécuté. A peine furent achevées les obsèques de cette princesse enterrée au prieuré de Souvigny, lieu des tombeaux des ducs de Bourbon, ses ancêtres ; qu'après avoir reconnu la froideur dont on les envoya visiter en cette affliction, ils reçurent aussitôt nouvelle du dessein que madame Loyse de Savoye, mère du roy, avoit de quereller toute la succession de la maison de Bourbon, qu'elle prétendoit luy appartenir *ab intestat* par le décès de madame Suzanne, sa cousine germaine, à laquelle elle étoit plus proche que n'étoit M. de Bourbon son mary. Pour entamer cette poursuite elle se sert de M. le chancelier Du Prat, auquel elle promit de donner récompense des biens mêmes de cette succession, s'il pouvoit luy fournir quelques moyens et instructions pour y parvenir. M. du Bellay qui étoit de ce temps-là ne l'a pas oublié, et n'en dit toute fois que ce mot en passant. « Etant madame Suzanne morte, madame la régente, à l'instigation (comme on disoit) du chancelier Du Prat, mit en avant qu'au roy appartenoient les terres tenues en apanage venues de la succession de Pierre de Bourbon ; et à madite dame la régente, comme plus proche, étant fille de l'une des sœurs dudit duc Pierre, mariée avec le duc de Savoye, dont elle étoit fille, appartenoient les terres n'étant en apanage, etc. « Mais nos ancêtres de ce temps-là qui voyoient les affaires de cette maison, et y prenoient garde de bien près, comme intéressés, nous ont appris ce qu'ils avoient vu (chose aisée, n'y ayant pas encore quatre-vingts ans), qui étoit un artifice dudit chancelier bien subtilement ourdy pour faire réussir l'intention de madame la régente (tout le monde l'a connu par ce nom, bien qu'elle ne l'ait porté que deux ou trois ans après), laquelle il persuadoit avec les raisons qui s'ensuivent.

« Le mariage de M. Charles de Bourbon (disoit-il), avec madame Suzanne, n'étoit autre chose qu'une pure transaction pour assoupir le procès que mondit seigneur étoit prêt à mouvoir contre madame de Bourbon et sa fille, à raison des terres d'apanage et autres, substituées au mariage de Jean de Bourbon et de Marie de Berry. La seule appréhension de ce débat y fit condescendre madite dame de Bourbon, laquelle fit dissoudre pour ce sujet le contrat passé entre M. d'Alençon et madame Suzanne. C'est pourquoy il y a apparence que semblable appréhension d'un procès à mouvoir pour toute la succession de la maison, par deux plus fortes parties que n'étoit alors mondit sieur de Bourbon, lequel n'avoit ny l'âge, ny la force de le poursuivre, comme auront le roy et madame sa mère, pourront faire faire quelque ouverture d'une part ou d'autre pour transiger et assoupir ce différend.

« M. de Bourbon n'a maintenant que trente-deux ans [1], et madame mère du roy n'en sauroit avoir que quarante [2] au plus, qui n'est point âge trop disproportionné pour une si grande dame, belle, riche et si hautement qualifiée. Que si ledit seigneur de Bourbon entend à ce mariage, la voilà où elle se désire, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, et dame de toute cette grande succession. Si, au contraire, il en fait refus, il faut intenter cette action, la poursuivre vivement, y employer l'autorité du roy, de madame sa mère, et n'y rien épargner : cela le fera penser à soy, quelque farouche qu'il puisse être ; et sera bien aise de rentrer en faveur par ce moyen. Sinon, comme il est prince courageux, lorsqu'il se verra menacé de la perte de tous ses biens, et de ses titres et dignités, il fera quelque éclat ; « et aimera mieux abandonner sa patrie (comme dit M. du Bellay) que d'y vivre en nécessité » ; il se retirera hors du royaume, s'engagera à quelque party déses-

(1) A compter depuis l'an 1489, comme dit Marillac.

(2) Marguerite de Bourbon, sa mère, mourut l'an 1483 et elle étoit née, dit l'histoire de Savoye, deux ans avant.

péré, en ce faisant, confisquera tout; tellement qu'il ne peut faillir de faire ce qu'on désire en quelque sorte que ce soit. »

Ce qui fait croire que madame la régente embrassoit ce conseil, outre que la constante renommée de ce temps-là le témoigne d'une voix, les mémoires dudit sieur du Bellay, et des autres de même saison vérifient assez que l'esprit de cette princesse (quelque sage et avisée qu'elle fût) tenoit un peu de la violence. Car, encore qu'il y eût apparence d'appréhender quelque sinistre événement à cet État par le mécontentement d'un si grand prince que M. de Bourbon, elle vouloit néanmoins obtenir son dessein à quelque prix que ce fût, ayant d'ailleurs l'humeur avare, ainsi qu'elle le fit paroître au grand désavantage des affaires du roy son fils. Elle bannit du service de Sa Majesté par son avarice, l'évêque du Liége, frère de messire Robert de la Marck, duc de Bouillon, qui s'étoit retiré du parti de l'empereur et avoit pris celuy du roy. Encore que la chose soit assez récente, si n'est-elle pas connue de tout le monde, il vaut mieux produire un témoin qu'on n'oseroit dédire, M. du Bellay, qui en parle ainsi :

« L'occasion pour laquelle on disoit que l'évêque du Liége avoit abandonné le service du roy, étoit que ledit évêque desiroit être cardinal et le roy luy avoit promis de le favoriser pour effet; même en avoit écrit à la Sainteté du Pape, lequel luy avoit promis un chapeau pour un de ses serviteurs. Mais quand ce vint à l'effet, l'archevêque de Bourges frère du général Boyer, fut préféré audit évêque. Et, disoit-on, que ses serviteurs étant à Rome avoient vu entre les mains des ministres du pape, lettres écrites de madame la régente à Sa Sainteté, par lesquelles elle supplioit, que, quoy que le roy écrivît, il eût à préférer ledit Boyer, archevêque de Bourges. Ledit évêque du Liége prit l'occasion de son mécontentement là-dessus et s'en alla au service de l'empereur, lequel quant et quant le fit faire cardinal, dont Sa Majesté impériale par après a tiré de grands services, et même en son élection à l'empire. J'ay vu de mon temps (suit ce noble historien) que plus de gens étant partis du service du roy par mécontentement, ont fait plus de dommage au roy que nuls autres, comme ledit évêque, le prince d'Orange, le marquis de Mantoue, le duc de Bourbon, le seigneur André Dorie et plusieurs autres, etc. »

Si cet acte étoit seul, on n'en pourroit pas inférer ce que je viens de dire, pour ce que, à dire la vérité, il est bien malaisé à croire qu'une mère désire de s'agrandir au préjudice de ses enfans; mais outre ce que son humeur étoit un peu ardente et âpre aux biens, elle y étoit poussée de conseil, comme le montre le même auteur en ces mots qui sont dignes d'être répétés ici :

« Le seigneur de Lautrec, de retour en France, si le roy luy fit mauvais recueil, il ne s'en faut étonner, comme à celuy qu'il estimoit avoir par sa faute perdu son duché de Milan, et ne voulut parler à luy; mais le seigneur de Lautrec se voulant justifier, trouva moyen d'aborder le roy, se plaignant du mauvais visage que Sa Majesté luy portoit. Le roy luy fit réponse qu'il en avoit grande occasion, pour luy avoir perdu un tel héritage que le duché de Milan. Le seigneur de Lautrec luy fit réponse que c'étoit Sa Majesté qui l'avoit perdu, non luy; et que par plusieurs fois il l'avoit averti que, s'il n'étoit secouru d'argent, il connoissoit qu'il n'y avoit plus d'ordre d'arrêter la gendarmerie, laquelle avoit servi dix-huit mois sans toucher deniers, et jusques à l'extrémité; et pareillement les Suisses qui même l'avoient contraint de combattre à son désavantage, ce qu'ils n'eussent fait s'ils eussent eu paiement. Sa Majesté luy répliqua qu'il avoit envoyé quatre cens mille écus alors qu'il les demanda. Le seigneur de Lautrec luy fit réponse n'avoir jamais eu ladite somme. Bien avoit-il eu lettres de Sa Majesté, par lesquelles il luy écrivoit qu'il luy envoyeroit ladite somme. Sur ce propos, le seigneur de Semblançay super-intendant des finances de France fut mandé, lequel avoua en avoir eu le commandement du roy; mais, qu'étant ladite somme prête à envoyer, madame la régente mère de Sa Majesté auroit pris ladite somme de quatre cens mil écus, et qu'il en feroit foy sur le champ. Le roy alla en la chambre de ladite dame avec visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle luy avoit fait d'être cause de la perte dudit duché, chose que jamais il n'eût estimé d'elle, que d'avoir retenu ses deniers qui avoient été ordonnés pour le secours de son armée, etc. »

Ce témoin n'est pas reprochable; et encore a-t-il pour garant le roy même, qui se plaint de

sa mère, et l'accuse d'être cause de la perte du duché de Milan ; aussi ne s'en sut-elle jamais laver, encore que, « par le moyen du chancelier Du Prat, son conseil, dit notre auteur, elle se sut défaire de celuy qui avoit manifesté seulement pour sa décharge cette rétention de deniers. » Tous ses déportemens suffisent à nous faire croire qu'elle minutoit la ruine de la maison de Bourbon et du seigneur d'icelle, à quelque prix que ce pût être. Elle voit toutesfois que ses recherches, pratiques et artifices étoient vains près de monsieur de Bourbon, inséparablement attaché au respect qu'il rendoit à madame Anne de France, sa belle-mère. Il fait des réponses rudes à ceux qui lui parloient de faire une seconde transaction, semblable à celle qu'il fit avec feu madame Suzanne. On dit encore parmi nous les mêmes mots dont il usoit, qui sont un peu trop crus et piquans pour être redits.

Il est aisé à croire que ce prince dégoûté de femme, la sienne morte ayant été peu belle, et celle qui se présentoit vieille, disoit :

Che non è somma da portar piu grave,
Come haver Donna quando à noia s'have.

Enfin l'apostème creva; madame Loyse, mère du roy, forme complainte en cas de nouvelleté contre monsieur de Bourbon et madame sa belle-mère. Et comme on appeloit l'intitulation des rôles du duc de Bourbonnois et d'Auvergne, empêche qu'ils soient appelés : et demande à la Cour de Parlement de Paris, que les qualités de duc de Bourbonnois et d'Auvergne soient rayées.

Par là commença le grand procès de cette riche succession : deux avocats célèbres de ce temps-là plaidoient, l'un pour monsieur de Bourbon, savoir Bouchard, et Monthelon pour madame Anne de France, duchesse et douairière de ladite maison, et alternativement l'un pour l'autre. Poyet plaidoit pour madame Loyse, mère du roy; et plaida si bien pour elle qu'enfin il a été chancelier de France. Lizet, avocat général, plaidoit pour le roy et a été premier président. En ces plaidoyers (que j'ay tous entiers arrière moy) on apprend plusieurs belles particularités; une seule chose m'a retenu de les insérer icy tout du long, c'est une ennuyeuse et prodigieuse quantité d'allégations de lois, de droit canon, d'autorités si mal transcrites que ce seroit un labeur infini de corriger ma copie sur les lieux.

Ce que j'ay vu de plus remarquable en ces plaidoyers est premièrement en celuy de Monthelon pour monsieur de Bourbon du jeudy douze de février mil cinq cens vingt-deux; je ne feray point icy mention des exordes et proêmes de ces grands personnages et même de ces-tuy-cy; on le trouveroit aussi étrange à cette heure, comme alors cela ressentoit sa grande littérature et sa modestie ensemble. Je n'en puis dire autre chose, sinon que ces gens étoient *bene morati homines*, chacun parlant de sa partie adverse avec tant de préfaces d'honneur. En ce plaidoyer donc de Monthelon est notable ce qui s'ensuit, extrait de mot à mot.

« Que le pays de Bourbonnois de son commencement, avant qu'être érigé en duché, étoit une baronnie, dont les barons nommés communément Archimbaus étoient princes grands terriens, prochains parens des roys de France, tenoient partie des pays de Bourgogne et de Champagne. Dès lors y avoit en ladite maison de Bourbon coutume invétérée, telle qu'en plusieurs autres maisons de ce royaume, par laquelle, fille ne succédoit en ladite baronnie, tant qu'il y eût mâle du nom, fût tel mâle en pareil ou plus lointain degré que la fille; et se trouve arrêt donné l'an douze cens onze, en février, contre le comte de Folcalquier ayant épousé une fille de la maison de Bourbon, par lequel arrêt ladite baronnie fut adjugée au mâle plus lointain et ladite fille déboutée.

« Que la baronnie de Bourbon fut érigée en duché par le roy Philippe de Valois en faveur de son beau-frère Loys, premier duc fils de Robert, auquel duché, pour l'accroissement d'iceluy, fut uni et inséparablement annexé le comté de la Marche.

« Que Loys II[e] du nom, duc de Bourbon, qui épousa madame Anne, dauphine d'Auvergne, demeura en ôtage en Angleterre pour le roy près de quatorze ans; après sa délivrance fit de grands faits d'armes en ce royaume et contre les Infidèles, où il mena cinq cens gentilhommes et autres gens de guerre à sa solde, et conquit la seigneurie de Listenois dont le nom demeura à l'un de ses serviteurs; et de là est descendue la maison de Listenois. De ce bon duc Loys descendit le preux et très haut prince Jean, premier de ce nom duc de Bourbon, lequel après grands faits

d'armes contre les Anglois, fut pris à la journée d'Azincourt et mené prisonnier en Angleterre ; et fut sa vertu si crainte aux Anglois pour ses prouesses que, combien qu'il eût payé par trois fois sa rançon, il ne put être délivré, ains y décéda.

« Qu'en la personne de ce duc Jean commence partie du droit du défendeur (monsieur de Bourbon) pour ce que, l'an quatorze cens, en may, vivant le duc Loys père, fut traité le mariage de Jean son fils et de madame Marie de Berry, fille de Jean, duc de Berry et d'Auvergne ; par lequel traité, et en faveur et contemplation d'iceluy, les pères des futurs conjoints leur font donation et à leur postérité masculine, ainsi qu'il s'en suit, à savoir : ledit duc de Berry et d'Auvergne, du vouloir, permission et exprès consentement du roy, donna, céda et transporta son duché d'Auvergne auxdits deux futurs conjoints et à leurs enfans mâles, et descendans des mâles, tant que la lignée masculine tiendroit, et fut ladite donation confirmée depuis par le roy Charles VI^e^, lors régnant.

« Semblablement ledit duc Loys fit donation de ses duchés de Bourbonnois, comtés de Clermont et de Forets à Jean, son fils, et aux mâles successivement descendans dudit mariage de luy et de ladite fille du duc de Berry; et aussi, par autre traité fait séparément au même temps, voulut ledit duc Loys, qu'au cas que ledit Jean son fils descendroit sans hoirs mâles dudit mariage, ou ses enfants mâles sans mâles, tellement que la ligne masculine fût faillie de luy et de ses descendans mâles, en ce cas le duché de Bourbonnois et de Clermont viendroient à la couronne de France. Au moyen de ce, ledit duc Jean fut reçu en foy et hommage par le roy et jouit paisiblement desdits duchés et comtés depuis l'an quatorze cens dix-huit ».

« Que le roy, par ses lettres-patentes de l'an 1425, étant ledit duc Jean prisonnier en Angleterre, donna délay à ladite dame Marie de Berry de bailler son dénombrement dudit duché d'Auvergne ; et furent lesdites lettres vérifiées en la chambre des comptes audit an 1425. Et le roy Charles septième par lettres expresses et patentes, narration faite de ladite donation du duché d'Auvergne, et qu'elle étoit au profit et avantage du roy et du royaume, vu le retour du duché de Bourbonnois à la couronne en défaut de mâles, loua, ratifia et approuva ladite donation. Et furent lesdites lettres lues, publiées et enregistrées en parlement et en la chambre des comptes; et depuis les mâles de ladite maison de Bourbon ont toujours joui desdites duchés et comtés masculines.

« Que, pour montrer que tous les mâles aînés et puînés desdits Jean et Marie de Berry étoient compris en ladite donation et leur postérité masculine, ladite dame Marie en bailla lettres de ratification au roy, laquelle promet le faire ratifier à Charles et Loys, ses enfants, comme appelés.

« Que Jean II du nom, duc de Bourbon, fils du duc Charles, en l'âge de dix-huit à vingt ans, fut lieutenant pour le roy à la bataille de Fremin qu'il gagna contre les Anglois, et les chassa de Normandie ; il fut lieutenant du roy en Guyenne et depuis connétable de France, épousa Jeanne, fille du roy Charles VII, mourut sans hoirs.

Que le comte de Montpensier, Gilbert de Bourbon, père de monsieur Charles duc de Bourbon, en l'âge de vingt-deux ans, fut lieutenant du roy en Bourgogne, où il gagna les journées de Bussy et Cluny ; depuis fut lieutenant du roy en Hainaut, en Flandre et autres pays, après fut gouverneur de Paris.

« Que le feu roy Loys XII fit assembler plusieurs grands personnages de son royaume pour aviser le différend desdites duchés et comtés et auquel des parties il devoit appartenir (il entend de monsieur Charles et de madame Suzanne dont il a parlé auparavant), et après que luy fut rapporté le vray droit d'iceux duchés, comtés et terres appartenir audit défendeur, et que Suzanne de Bourbon n'y pouvoit prétendre aucun droit, il en avertit madame Anne de France : luy manda que, si elle vouloit entretenir sa maison en son intégrité, luy convenoit de traiter le mariage dudit défendeur et de madame Suzanne, sa fille. Ce voyant ladite dame Anne mère, et que le droit dudit défendeur étoit tout clair et évident, traita ledit mariage entre eux par forme de transaction et appointement.

« Que lors du contrat de mariage fait à Paris, madame Suzanne avoit quatorze ans, le roy Loys étoit malade des gouttes, occasion qu'il n'y peut assister en personne : mais toute sa cour y étoit, et entre autres y étoient messieurs

les ducs de Vendôme, de Longueville, de Nevers, seigneur d'Albret, marquis de Rothelin, et quinze ou seize grands seigneurs du conseil avec l'archevêque de Rouen, légat en France, l'évêque de Clermont, celuy de Rhodes, assemblés sous le commandement du roy pour voir accorder les articles, et les luy rapporter, ce qui fut fait ; et les autorisa.

« Que par ce contrat, madame Anne de France donne au défendeur et à madame Suzanne, futurs conjoints, et au survivant d'eux deux, leurs héritiers et successeurs, tous ses biens meubles et immeubles, dont elle n'auroit disposé. Et le défendeur et sa femme, futurs conjoints, se font donation mutuelle l'un à l'autre au survivant d'eux deux, au cas qu'ils n'ayent enfans vivans lors du trépas, de tous les biens que le pré-mourant aura au temps de son décès, au profit du survivant et de ses hoirs. Et par iceluy traité de mariage est montré que ledit défendeur étoit vrai duc et seigneur des choses contentieuses ; car il constitue à madite dame Suzanne de Bourbon dix mille livres de rente de douaire, et la luy assigna sur son duché d'Auvergne et comté de Clermont, qui est un acte de propriétaire. Semblablement il constitua à madite dame Anne de France pour son dot douaire la somme de dix mille livres tournois sur son duché de Bourbonnois, en suivant le traité fait par le feu comte Gilbert son père, à Chinon.

« Que madame Suzanne de Bourbon, âgée de vingt-neuf ans, fit son testament à Montluçon en l'an mil cinq cens dix-neuf, par lequel, après avoir ratifié (comme elle avoit déjà fait) et confirmé ce qui avoit été fait au contrat de mariage, institue encore son héritier universel monsieur son époux.

« Que madame Suzanne mourut en avril 1521, et madame Anne de France, après la mort de sa fille, fit son testament et fit son héritier universel monsieur de Bourbon, son gendre.

« Qu'il y a arrêt pour les terres de Foi, comme celuy qui a été ci-devant allégué pour celles de Bourbon, par lequel les femelles sont exclues et les mâles seuls succèdent.

« Que *hortatu censorii Catonis latum fuit plebiscitum Voconium quo divites prohibebantur fœminam etiàm filiam unicam relinquere hæredem.*

« Qu'aux duché d'Auvergne et comté de Clermont, partie n'y peut prétendre droit *ab intestat ;* car ce sont fiefs masculins, donnés par le roy à leurs enfans mâles, qui se doivent régir et gouverner en succession, tout ainsi que la couronne de France *per ea quæ tradit Bal. in Auth. Hoc amplius. C. de fid. facit lex. in l.* 35. *Si quis hæres : ibi sunt enim appendices. ff. de acquiren. hæredit.* Or, en France la couronne ne vient à femme, mais aux mâles, *etiàm usque ad millesimum gradum ut Bal.* (parlant de la maison de Bourbon) *in C.* 1. *de feud. Marchie, ubi dicit : Quòd domus Borbonia succedit in coronâ Franciæ usque ad millesimum gradum. Quod dictum tanquàm stupendum commendat ibi Jacob. Alvarotus, et moderni in l. centum, undè legit. et eâdem ratione* « les mâles doivent être préférés, *etiàm usque ad millesimum gradum in successione*, auxdits duchés d'Auvergne, et comté de Clermont.

« Que telles conventions *in tractatu matrimonii in favorem masculorum*, mêmement en grandes duchés et comtés, sont favorables, et à garder inviolablement; ainsi que décide *Angel. in Concil. CLXXXIX. ubi subdit ista formalia verba : Propositum eorum qui in magnis feudis masculos nituntur anteponere fœminis proximioribus tanquàm sanctum et Reipubl. expediens adjuvandum est omni interpretatione possibili.*

« Que le comté de Forets n'est pas terre d'apanage, non plus que le Beaujolois, la souveraineté de Dombes et autres terres non comprises au traité de mariage de Jean et Marie.

« Que contre la transaction de Loys, comte de Montpensier, père de Gilbert, et aïeul du défendeur, ledit Gilbert père obtint lettres pour la faire casser; sur lesquelles fut faite une transaction entre le duc Pierre II et ledit Gilbert, à Chinon, l'an 1488, par laquelle étoit convenu que, où ledit duc Pierre décéderoit sans hoirs mâles, ledit Gilbert et ses hoirs mâles retourneroient à la succession de la maison de Bourbon. »

C'est en somme le plus notable dudit plaidoyer de Monthelon, pour montrer le droit de monsieur de Bourbon ; mais pour un mot de françois, il y en a cinq cens de lois et d'autres allégations latines.

Au plaidoyer de Poyet du même jour pour madame Loyse de Savoye, mère du roy, répondant à ce qu'a dit Monthelon, il n'y a pas

grand'chose à remarquer, sinon l'artifice dont il use au commencement, où, sans faire réponse aux substitutions portées par le contrat de mariage entre Jean de Bourbon et Marie de Berry, et sans faire état de ce qui a été plaidé : « que monsieur de Bourbon est mâle descendu des mâles appelés, » il allègue la proximité du degré de ladite dame, mère du roy, avec feu madame Suzanne, sa cousine germaine, à laquelle il soutient qu'elle doit succéder *ab intestat*, pour être plus proche que monsieur de Bourbon, son mary ; et allègue la finale. *Quorum bonorum*, etc. au code qui veut : *virum à bonis nitestatæ uxoris superstitibus consanguineis esse extraneum*, qui ne se rapporte aucunement à cette hypothèse, comme il est aisé à voir.

Après, il fait une petite généalogie des enfans de Charles, duc de Bourbon, Ier de ce nom, qui furent sept en nombre, à savoir :

Jean II, aussi duc de Bourbon, marié avec Jeanne, fille du roy Charles VII.

Pierre, duc de Bourbon, IIe du nom, marié à Anne, fille du roy Loys XI.

Jacques et Philippe, décédés jeunes, sans enfans.

Charles, cardinal archevêque de Lyon.

Loys, évêque du Liége.

Marguerite mariée au seignèur de Bresse, depuis duc de Savoye, dont est descendue madame Loyse, mère du roy, demanderesse.

En celuy de Bouchard, du même jour, pour madame Anne de France, dame douairière et usufructuaire des duchés et comtés dont est question se voit : « Que ladite dame et monsieur le connétable son gendre ont toujours désiré la bonne grâce du roy et de partie.

« Que par disposition du droit *vivente matre*, on ne peut déférer les biens de la fille à cousins germains, en pays de droit écrit. Et quant au pays coutumier, il n'est possible ôter à la mère les biens meubles et conquêt.

« Que ladite dame est fondée premièrement en son dot, douaire, usufruit ès terres appartenant à son gendre monsieur le connétable ; qu'elle a droit par bonnes conventions, testament, traités de mariages et est héritière *ab intestat* de sa fille.

« Empêche l'inventaire des meubles de la maison de Bourbon requis par la demanderesse ; accorde que les titres soient inventoriés sans déplacer. »

Poyet le même jour, en sa réplique contre Bouchard et Monthelon, pose un fait directement contraire à l'intention du comte Gilbert ; il veut faire croire que ledit comte Gilbert, par les lettres de rescision qu'il obtint contre la transaction que son père Loys, fils puîné de Jean de Bourbon et de Marie de Berry, fit avec le duc Charles de Bourbon Ier du nom, son frère, n'étoit que pour avoir un supplément de partage ; disant qu'il avoit été déçu d'outre moitié de juste prix, chose du tout fausse et répugnante à la teneur desdites lettres, qui tendoient à ce que le droit de ses hoirs mâles appelés à défaut de ceux du duc Pierre IIe, fût conservé en son entier. Et de fait, il y parut bien lors que ledit Gilbert s'opposa aux lettres obtenues par ledit duc Pierre pour sa fille Suzanne.

Ce même jour fut longuement débattu de part et d'autre ; Lizet, pour le procureur général du roy, soutenant que Dombes étoit en ce royaume, comme le Beaujolois ; Bouchard et Monthelon insistant, au contraire, que c'est une souveraineté tenue par la maison de Bourbon il y a plus de deux cens ans, qui ne relève de personne et ressortit par devant les juges souverains à Moulins. Et est notable que la cour admet la qualité de chancelier de Bourbon, dite et redite par Bouchard plaidant. Enfin, après tous ces plaidoyers, y eut arrêt dudit jour tel que s'ensuit :

« La Cour a ordonné et ordonne que, sur la correction des qualités et touchant le rôle des renvois, les parties pourront déduire ce qu'elles voudront dans demain sans contredit, et au conseil, quant à ce regard. Et outre ordonne la Cour, pour aucunes causes et considérations à cela mouvant, que lesdits rôles pourront être appelés jusques à la vigile de Notre-Dame de septembre inclusive, nonobstant que les plaidoyeries soient faillies. Et au surplus, ordonne ladite Cour que les défendeurs auront délay pour venir défendre à la complainte prinse, jusques au lendemain de la Saint-Martin d'hiver prochain venant ; et audit jour viendront sur le fournissement de complainte requis. Et autant que touche l'inventaire des biens meubles les parties sont appointées au conseil. Et ordonne la Cour que, cependant, inventaire sera fait des lettres et titres des terres et successions contentieuses par ladite complainte sans rien dé-

placer aux dépens de celuy qui la requerra, sauf à recouvrer lesdits dépens sur ladite succession, si faire se doit. Et aura le procureur général du roy exhibition et copie des lettres et titres duement collationnés aux originaux, desquels lui sera faite exhibition sans rien déplacer, sauf, après l'inventaire fait et rapporté, être ordonné par la cour si lesdites lettres et titres seront sequestrées et mises en lieu neutre, et sur les censures requises. Et outre ordonne que les parties *hinc indè* auront commission d'icelle pour faire examen à futur pour valoir ce qu'il appartiendra.

Du vingt-sixième février audit an quinze cens vingt-deux furent plaidées les défenses pour le procureur-général du roy, par Lizet, contre M. de Bourbon et madame mère du roy. Ce plaidoyer est plein de choses de grande recherche, et qu'on ne trouve point aux histoires que nous avons entre les mains, et sert à l'éclaircissement de celle de France, et est très beau à voir; il porte en sommaire :

« Que le roy Saint Loys donna à Robert, son tiers fils, et à ses enfans mâles descendans de luy en loyal mariage, le châtel et seigneurie de Clermont, de Creil; aussi la garenne et ce qu'il tient et possède à Gournay et dans le comté de Clermont; et fut ledit don fait l'an mil deux cens soixante-neuf.

« Dit : qu'il trouve par appointement fait par le roy Philippe, l'an douze cens quatre-vingt, que Bourbon vint à Agnès de Bourbon et depuis à sa fille Béatrix, femme de Robert, fils de Saint Loys; que la baronnie de Bourbon est déclarée fief héréditaire; et est dit que le roy réserve la question de la propriété d'icelle baronnie à ladite fille ou autre héritier qui succéderoit à ladite Agnès.

« Que l'an mil trois cens vingt-sept, en la personne de Loys Ier, fils dudit Robert, la baronnie de Bourbon futérigée en duché, pour les causes contenues en ladite érection, pour la grandeur du revenu et l'amenité des lieux; et faisant icelle érection, le roy y ajouta et composa iceluy duché de la ville d'Yssoudun, de Saint-Pierre de Moustier et de Montferrand que le roy avoit baillée en contr'échange dudit comté de Clermont audit Loys de Bourbon.

« Après l'érection dudit duché, le roy Charles IV déclare qu'il entend que, sous ladite érection de duché, soit compris le comté de la Marche avec ses appartenances, tout ainsi que ledit roy Charles VI en avoit joui du temps qu'il le tenoit en apanage.

« Que, quant à la première nature du duché d'Auvergne, il fut baillé au duc de Berry, par le roy Jean, son père, après le traité fait par luy avec le roy d'Angleterre, par lequel il luy baille le comté de Poitou qu'il avoit donné en partage audit Jean de Berry; cette récompense d'Auvergne luy fut donnée, le roy étant à Boulogne, l'an mil trois cens soixante.

« Qu'en l'an mil trois cens quatre-vingt, Jean, duc de Berry, voyant qu'il n'avoit qu'un seul fils débile de complexion qui ne pouvoit longuement vivre; et deux filles, dont l'une étoit mariée au comte de Savoye et l'autre avec le comte de Blois, réduisant en mémoire les grands biens et avantages qu'il avoit eus de la maison de France, fait une donation, luy étant à l'Ecluse, en Flandres, par laquelle il donna au roy et à ses successeurs rois, pour être perpétuellement du domaine de la couronne, les duchés de Berry, d'Auvergne et autres seigneuries qu'il tenoit et pourroit ci-après acquérir, au cas qu'il décéderoit sans hoirs mâles de son corps en loyal mariage, en manière que la ligne masculine fût finie. Et en même contrat fait autre donation (où il exprime la première) de ses biens acquis et qu'il acquerroit; et donne au roy et à ses successeurs rois, le comté de Montpensier qu'il tenoit pour lors, et toutes ses autres terres et seigneuries, et ce, après son décès et de son fils aîné, et de ses hoirs mâles, fors et excepté la seigneurie de Dourdan et Etampes qu'il donne au duc de Bourgogne, son frère, qu'il dit être exécuteur de son testament: et moyennant ce que le roy qui prendra lesdites terres et seigneuries sera tenu payer sept vingt mille francs, à savoir: cent mille francs à madame Bonne de Savoie, et quarante mille à madame Marie de Berry, femme du comte de Blois.

« Que madame Marie de Berry, en même temps que son frère mourut, demeura veuve du comte de Blois : en secondes noces épousa le comte d'Eu; et en tierces noces épousa Jean de Bourbon, fils du duc Loys.

« Qu'en l'an mil quatre cens huit, Loys, duc de Bourbon, fait son testament, institue son héritier universel Jean, son fils aîné, et subtitue *primogenitum*, dudit Jean, *et sic de primogeni-*

to in primogenitum. Deux ans après, à savoir mil quatre cent dix, ledit duc Loys décède, délaisse Jean son fils aîné héritier universel, qui en cette qualité en fait foy et hommage au roy. En l'an mil quatre cent quinze, Jean est prisonnier des Anglois en la bataille d'Azincourt, et mené en Angleterre. De là il envoie procuration spéciale à ladite Marie, sa femme, pour par elle avoir le gouvernement de ses biens, terres et seigneuries.

« Or ledit duc Jean de Berry, qui jouissoit d'Auvergne, Berry, comtés de Poitou et de Montpensier, environ un an après la prise de Jean son fils, décède. Incontinent après son décès, madame Marie, sa fille, vient devers le roy Charles VI, luy présente requête, donnant à entendre ledit traité de son mariage, et la permission faite à son père en faveur dudit mariage ; et luy supplie la recevoir en foy et hommage des duché d'Auvergne et comté de Montpensier, et luy en faire délivrance pour ce que les officiers du roy, après le décès du duc de Berry, son père, les avoient fait saisir.

« Est ladite requête montrée au conseil, depuis renvoyée céans (c'est-à-dire au parlement) audit an mil quatre cens seize; sont les gens du roy ouïs. Lesquels remontrèrent qu'il étoit question de l'aliénation du domaine de la couronne, et s'opposent que ladite Marie soit reçue à faire hommage, ni avoir délivrance desdits duché d'Auvergne et comté de Monpensier.

« *Et tandem*, est dit par arrêt de la Cour que ladite Marie est déboutée de sadite requête; qu'elle ne sera reçeue ni à faire hommage, ni à avoir délivrance desdits duché d'Auvergne et comté de Montpensier ; réservé à elle ses actions et demandes, si bon luy semble, contre le procureur du roy, et à luy ses défenses au contraire ; et qu'il sera ouï en ses causes d'opposition.

« L'an mil quatre cens dix-huit *effecto turbulento*, pour les divisions et guerres survenues, ladite Marie vient derechef audit roy Charles VI, donne à entendre son traité de mariage. Et lors le duc de Bourgogne, *qui tunc moderabatur regni habenas*, l'an mil quatre cens dix-huit, le vingt-sixième jour d'août, fait tellement que ladite Marie est reçue en foy et hommage desdits duché d'Auvergne et comté de Montpensier. Et a lettre du roy du cinquième jour de septembre ensuivant, adressant aux gens des Comptes (narration faite dudit traité de mariage et permission faite audit duc de Berry) pour vérifier et entériner lesdites lettres de réception de foy et hommage, et luy faire délivrance d'Auvergne et de Montpensier. Sont lesdites lettres royaux présentées à ceux des Comptes le dixième septembre ensuivant ; envoyent quérir les gens du roy céans, et y vont : remontrèrent qu'ils s'étoient opposés et obtenu arrêt, par lequel ladite Marie avoit été déboutée de sa requête. Et dit qu'elle viendroit *per actionem*; que le procureur du roy sera ouï en son opposition, et que si ceux des Comptes veulent procéder outre à la vérification desdites lettres qu'ils s'opposent. Sous ombre de ce, les gens des Comptes diffèrent de passer outre. Mais le duc de Bourgogne le cinquième de septembre envoie quérir le chancelier. Lequel remontre qu'on veut ledit don et permission sortir effet, que ladite dame Marie jouisse d'Auvergne et de Montpensier, et qu'il n'y ait plus de difficulté. Sur ce, les gens du roy remontrent ce que dit est, leur opposition et arrêt obtenu sur ce, et s'opposent derechef, *quatenùs opus est*, à ce que lesdites lettres ne soient vérifiées. Sur ce, le chancelier surseoit et dit qu'il en fera son rapport au conseil du roy. Ce qu'il fait; et quatre jours après, à savoir le dix-neuvième septembre, revient aux Comptes; dit qu'il en a parlé au conseil du duc de Bourgogne, et qu'il est conclu qu'on passera outre à la vérification desdites lettres de foy et hommage, et délivrance. Et après que les gens des Comptes ont entendu ladite délibération, déclarent qu'ils passeront outre à la vérification desdites lettres de foy et hommage, et délivrance. De ce le procureur-général du roy averti le lendemain vingtième de septembre, vient aux Comptes, et se porte pour appelant de ladite délibération faite par ceux des Comptes, protestant des attentats. Au moyen de quoy ceux des Comptes surseoient l'expédition de ladite délibération. Mais on fait de ce querelle au duc de Bourgongne, lequel envoie quérir ceux des Comptes, qu'il menace et leur fait de grosses remontrances, et leur dit qu'il faut passer outre. Ce voyant ceux des Comptes délibèrent luy obéir.

« Mais avant, y a deux lettres octroyées du vingt-septième jour de septembre par les premières adressans à la cour de céans et aux Comptes, concernant ledit traité de mariage, opposition du procureur-général, l'appel, et

que ceux des Comptes craignoient passer outre pour l'appel, pour ce qu'on les eût pu après poursuivre. Il est mandé aux Comptes de passer outre à la vérification desdites lettres de foy et hommage, et délivrance. Par les secondes lettres-patentes, le roy mande à ladite Cour qu'il a renoncé à l'appellation interjetée pour luy par son procureur; ce qu'il a pu faire attendu qu'il étoit dans la huitaine, et permet aux Comptes de passer outre, et impose sur ce silence à son procureur. Et en ensuivant ce, par lesdits Comptes est délivrée l'expédition de la vérification des lettres de foy et hommage, et délivrance n'est actuelle, ni exécution sur ce faite, à l'occasion des guerres et divisions qui survindrent; tellement que, ce nonobstant, le roy demeure jouissant jusques en l'an mil quatre cens vingt-cinq, au commencement du règne du roy Charles VII, lors le parlement séant en la ville de Poitiers.

« Que ladite Marie de Berry audit an vint devers le roy Charles VII audit parlement de Poitiers, auquel elle remontre ce que dit est; et luy demande la main-levée desdites terres. Sur ce, le roy baille lettres adressant au parlement de Poitiers, auquel il mande faire délivrance à ladite Marie desdites terres, nonobstant appellations ou oppositions quelconques, laquelle délivrance il avoit accordée. Sont lesdites lettres présentées au parlement, lequel, voyant qu'elles étoient inciviles, diffère passer outre à l'entérinement d'icelles. Sur ce on vient faire clameur au roy, au moyen de quoy le roy décerne deux lettres-patentes: par les premières, il déclare qu'il n'entend par la réunion de son domaine avoir compris le duché d'Auvergne et comté de Montpensier; et par les autres, mande ne faire plus de difficulté de procéder à ladite vérification, et qu'il veut qu'ils passent outre, et leur enjoint si le faire. Et par ce, *ex secundâ jussione* est mis sur lesdites lettres, *tertiâ, publicatâ et registratâ de mandato Regis*. Et cela est aussi vérifié aux Comptes, lesquels, en faisant leur vérification, demandent à ladite dame Marie l'instrument de la donation faite par Loys duc de Bourbon au profit du roy, et ratification d'icelle. Et pour ce que Jean son mary étoit lors prisonnier en Angleterre, ladite Marie qui avoit de luy la procuration et l'administration de ses terres et biens, et aussi de Charles son fils aîné, bailla la ratification en termes généraux du don fait par ledit Loys de Bourbon à la couronne de France. Et promet ledit Charles le faire ratifier à son frère Loys. Et sont lesdites lettres apportées aux Comptes; et au moyen de ce vérifient les lettres. Et sous ombre de ce, ladite Marie mise en possession dudit duché d'Auvergne et comté de Montpensier audit an, mil quatre cens vingt-cinq.

« Or, l'an mil quatre cens trente-quatre, Jean duc de Bourbon décède prisonnier en Angleterre, délaisse Charles son fils aîné seul héritier universel, lequel appréhende en ladite qualité de succession des duchés de Bourbonnois, d'Auvergne, comté de Clermont, Forets et autres terres de ladite maison. Aussi il délaisse Loys son second fils, qui est l'aïeul dudit connétable.

Dit: « que l'an mil quatre cens quarante-deux, ledit Charles, en ladite qualité d'héritier universel, prétendant à luy appartenir toutes lesdites duchés, comtés et terres de ladite maison de Bourbon, voulant apanager son frère Loys puîné, disoit que par la coutume et observance ancienne de ladite maison de Bourbon, à l'aîné appartient l'hoirie universelle, *et in solidum* de la maison, et, en cette qualité, toutes les terres d'icelle, apanage ledit Loys, son frère, et luy baille Montpensier et certaines autres terres pour luy et ses hoirs mâles.

« Depuis l'an mil quatre cens quarante-six est traité le mariage de Jean deuxième du nom, fils aîné de Charles, et de dame Jeanne de France, fille du roy Charles septième; auquel traité faisant, est convenu avec luy, et Jean son fils en qualité d'héritier universel de la maison de Bourbon, que les enfans mâles descendant de mâles succéderont universellement en toutes les terres et seigneuries, comme héritiers universaux; et que ladite succession ne seroit réputée acquêt à eux, sans préjudice du retour desdites terres à la couronne de France en défaut d'hoirs mâles. Est ledit traité de mariage accordé, et le mariage consommé.

« L'an mil quatre cens cinquante-six, ledit Charles décède, délaisse ledit Jean II, son fils, marié avec Jeanne de France et Pierre son frère; ledit Jean, en ladite qualité d'héritier universel, jouit desdites terres et seigneuries, et apanage son frère Pierre, puîné, des terres de Beaujolois et autres.

« Depuis, en l'an mil quatre cens septante quatre est traité le mariage de Pierre, étant lors simple seigneur de Beaujeu, avec madame Anne de France, fille du feu roy Loys XI. Par lequel traité, entre autres choses, le roy donne audit Pierre, en ensuivant la coutume de la maison de France, cent mille écus. »

Tout le reste du plaidoyer est dit par les autres, sinon qu'il pose des faits tout contraires, et dissimule l'opposition de Gilbert à la présentation des lettres de prorogation obtenues par ledit Pierre, duc de Bourbonnois, IIe du nom, en faveur de sa fille Suzanne.

Suppose aussi ledit Lizet qu'en la donation faite par le duc Loys au roy des terres de Bourbonnois et autres, à défaut d'hoirs mâles, qu'il y ait ce mot « à faute d'hoirs mâles en ligne directe» et toutesfois, il n'y a autre chose, sinon qu'à défaut d'hoirs mâles simplement.

Pour fortifier son interprétation, il allègue cinq ou six feuillets entiers de lois, de canons, de docteurs et infinies autorités.

Au second plaidoyer dudit sieur Lizet, du seizième mars mil cinq cens vingt-deux, il remarque un traité et accord notable, sans prendre garde à son interprétation : qu'il y eut composition et accord fait par le roy Philippe en l'an mil deux cens quatre-vingt, sur le différend qui étoit entre dame Agnès de Bourbon, femme en secondes noces de Robert, comte d'Arras, et Robert, comte de Clermont, son frère, et Béatrix de Bourbon, sa femme, sur ladite seigneurie de Bourbon. Il est déclaré expressément que c'est un fief héréditaire et patrimonial ; car la question de la propriété est réservée à ladite Beatrix ou autre héritier, *quem continget succedere*, à ladite Agnès, en ladite seigneurie de Bourbon.

En ce même plaidoyer, est une autre remarque notable, qui fait voir que tout le monde montroit sa passion contre ce pauvre prince M. de Bourbon, et que M. Lizet, lors avocat-général étendoit la courroie des textes, pour faire réussir l'intention du roy son maître, laquelle n'étoit qu'une et même avec celle de madame Loyse, sa mère. Car comme il voit qu'il n'y a aucun moyen d'impugner la cause du contrat de mariage fait par le duc Loys, de Jean de Bourbon, son fils, avec Marie de Berry ; il va rovant autour des mots, et dit ainsi :

« Et quant à la spéciale et expresse disposition que Loys donna à Jean, son fils, et aux hoirs mâles procréés et descendans *copulativè* dudit mariage de luy et de ladite Marie de Berry après le trépas du donateur des comté de Clermont, duché de Bourbonnois et comté de Forets, pour en jouir par ledit Jean et desdits hoirs mâles procréés et descendans dudit mariage, après son trépas, dit que, où le contrat dont est question seroit fait *etiam inter principes non recognoscentes superiorem in quo bona fides et æquitas principaliter attendi deberent*, dont partie a voulu parler, toutesfois Bald. parlant d'un contrat fait entre le roy et le duc de Savoye touchant le marquisat de Saluces, *in consil.* 218. *incipiente. Petitâ venià flexis genibus loquar* (*in tria volum.*) dit : qu'en tels contrats de princes, *licet non sit de juris apicibus disputandum, nec versuti juris angustiæ scrutinandæ, sed veritas quam jus gentium colit attendi debeat : tamen, inquit, quia sine verbis nulla extat significatio vel intelligentia, ideò vim verborum pro judicio intellectus sequitur.*

Voilà ce que M. Lizet allègue ; en quoy il suppose, sauf sa révérence, que Balde parle d'aucun contrat entre le roy et le duc de Savoye. Il étoit question de faire raison au marquis de Saluces sur lequel le duc de Savoye avoit pris plusieurs places, prétendant que ledit marquis fût son vassal ; et pour ce qu'il voyoit que le roy Charles V ne pouvoit endurer cette voye de fait, le duc écrit à un des seigneurs du conseil du roy, luy promet d'en croire Sa Majesté et se représenter devant elle pour être à droit. La cause est plaidée au parlement de Paris en présence du roy et desdits duc et marquis. Avant la prononciation de l'arrêt, le roy décède ; son successeur Charles VI veut connoître de l'affaire. Le duc envoye consulter vers le docteur Balde, à Pérouse, si cela se peut et doit, et là est fondé son conseil : c'est l'arrêt rapporté aux décisions de *Ioannes Galli*, par lequel le roy, comme dauphin de Vienne, fut maintenu et gardé en possession et saisine d'avoir seul et pour le tout la foy et hommage dudit marquis relevant du dauphin, mais je parlerai de ceci ailleurs.

Je reviens à M. Lizet qui, se voyant pressé des mots exprès des hoirs mâles procréés et descendans du mariage de Jean et de Marie, ne pouvant nier que Loys puîné et ses hoirs

mâles, desquels étoit M. de Bourbon, ne fussent de cette qualité, recourt à une équité interprétative et allègue contre luy-même l'autorité de Balde qui dit que *vim verborum pro judicio intellectus sequitur;* ce grand personnage avoit bien de la peine à défendre une mauvaise cause.

Au plaidoyer dudit sieur Lizet, du lendemain dix-sept mars, on voit comme le roy, incontinent après la mort de madame Suzanne, fit saisir le comté de la Marche, Carlat, Murat, prétendant que la permission accordée au duc Pierre pour sa fille fût finie en elle, et qu'il n'en avoit pu jouyr à autre titre. De laquelle saisie M. de Bourbon s'étoit porté pour appelant.

En la réplique de Poyet du vingt-trois mars ensuivant, entre toute cette prodigieuse farragine d'allégations de droit ne se trouve rien de plus remarquable que ce qu'il dit, « que l'an mil trois cens soixante-treize, le roy Charles V unit le comté de Forets avec le duché de Bourbonnois en le donnant à Loys, duc de Bourbon, IIe du nom », et dit que *ista donatio videtur facta per modum unionis* ; mais il n'en produit rien, sinon quelque argument tiré du droit bien foible pour la preuve d'un fait si important.

Ledit sieur Poyet en la suite de sadite réplique faite le vingt-quatre ensuivant, dit que du temps de Philippe-Auguste, dit le Conquérant, le comté de Clermont étoit entre les mains du roy d'Angleterre, auquel il étoit venu par femme; et par la félonie commise par ledit roy d'Angleterre contre son souverain seigneur féodal, le roy de France, duquel relève ledit comté, il fut acquis et confisqué à la couronne de France. Que ledit comté fut en partie acquis de Raoul de Clermont.

« Que ledit roy Philippe-Auguste investit de ce comté son second fils, marié à la fille de Renaud, comte de Bourgogne, nommée Mahault; et fut baillé pour récompense audit Raoul le comté de Constantin.

« Que du mariage de ce Philippe et de Mahault naquit une fille nommée Jeanne, qui mourut sans enfans; au moyen de quoy ledit comté revint ès mains de Saint-Loys, roy de France, cousin germain de ladite Jeanne. Et pour ce que les comtes de Poitiers et d'Anjou, frères dudit Saint-Loys, étoient aussi cousins de ladite Jeanne, ils vouloient succéder audit comté chacun pour son tiers; où ils furent empêchés par le roy Saint-Loys, pour ce que la donation faite à Philippe étoit sujette à retourner à la couronne; et dit que de ce fut donné arrêt l'an mil deux cens un.

« Que le roy Saint-Loys bailla à son frère Charles, qui depuis fut appelé Charles, roy de Sicile, Anjou et le Mayne, duquel descendit une fille, mariée à Charles de Valois, laquelle succéda à son père. Dudit Charles de Valois et de sa femme descendirent Philippe de Valois, Charles et Loys, lequel Loys décéda sans enfans. Philippe eut pour son partage, Valois, Anjou et le Mayne, et bailla à son frère Charles Alençon et autres terres; lesquelles ils divisèrent comme biens héréditaux et patrimoniaux à eux échus par le décès de leurdite mère. Vrai est que, depuis, ledit Philippe de Valois, auquel étoit demeuré Anjou et le Mayne pour son partage, fut roy, et depuis son avénement à la couronne, bailla Anjou et le Mayne à Loys Ier, duc d'Anjou, en faveur duquel il l'érigea en duché.

« Philippe-le-Bel bailla à Charles-le-Bel son tiers fils le comté de la Marche, comme il appert par le testament dudit roy Philippe-le-Bel, fait à Fontainebleau le jeudy avant la fête Saint-André mil quatre cens quatorze. Et néanmoins, par la déclaration du roy Philippe-le-Long, deux ans après, il déclara expressément être de la nature de pouvoir venir à succéder, tant aux mâles qu'aux femelles, ainsi qu'il a été depuis observé en la personne de Eléonore, fille de Jacques de Bourbon, qui succéda audit Comté de la Marche, lequel vint par son décès à Jacques d'Armagnac, son fils. »

En la suite de sa même duplique du vingt-six mars mil cinq cens vingt-deux se remarque une plaisante chicanerie qui seroit bien sifflée en pays où la seule équité naturelle sert de loi. Il est parlé de la convention apposée au traité de mariage de Jean de Bourbon et Marie de Berry par Loys, duc de Bourbon, et Jean, duc de Berry pères, qui donnent leurs duchés et comtés aux futurs conjoints et aux mâles qui descendront de ce mariage. Les princes donateurs parloient (en donnant) leur langage ordinaire, maternel, clair et intelligible, et les notaires ignorans rédigeoient leur intention en leur patois mauvasi latin, lequel peut-être ils

n'entendoient non plus que les parties. De là M. Poyet tire un grand et riche sujet d'étaler sa denrée. Et dit ainsi : « les mots apposés au contrat, faisant mention des mâles du donateur Loys, sont par ablatifs absolus : *Nobis, nostro filio, et aliis nostris masculis natis et nascituris in legitimo matrimonio obeuntibus absque hærede, vel hæredibus masculis à nobis, aut ipsis descendentibus,* lesquels ablatifs absolus *de jure resolvuntur in conditionem* ». Voyez de quelles pièces on s'aide pour renverser un bon droit ! Nous savons bien que les docteurs ont voulu que les ablatifs absolus suspendissent l'effet de quelques dispositions aux contrats, comme étant conditionnels; ils en ont voulu tirer au poil un argument de la loy. *Evictis agris, ff. de usuris, et l. attestatore. de condit. et demonst.* mais ici, je pourrois m'écrier avec le docteur Balde : *O nimia verborum subtilitas, ut quid vulneras realitatem !*

Au plaidoyer de Monthelon, pour M. de Bourbon, répondant aux gens du roi et à Poyet, il montre clairement comme, par les lois du royaume, les terres d'apanage sont inaliénables, et doivent venir de mâle en mâle, tant qu'il y en a du premier à qui l'apanage a été baillé.

Dit que M. Magistri, avocat du roi Loys XII, reconnoissant bien que le traité fait au mariage de Pierre et Anne de France n'étoit autre chose que la confirmation de ce qui avoit été fait au contrat de Jean de Bourbon, Ier du nom, et de Marie de Berry, ne laissa pas de consentir l'entérinement des lettres de prorogation obtenues par ledit duc Pierre II, au profit de sa fille Suzanne, répondant à ce que M. Lizet avoit dit que si le roi Loys XII eût su ce traité du roi Louis XI et du duc Pierre, il n'eût jamais accordé la prorogation.

Il rapporte les propres mots de la disposition de Loys Ier, duc de Bourbon, au contrat de mariage de Jean son fils et Marie de Berry, qui sont tels : « et s'il avenoit que nous, notredit fils, et nos autres enfans mâles, nés et à naître en loyal mariage allassent de vie à trépas sans hoir, ou hoirs mâles descendans de nous ou d'eux, ou iceux hoir ou hoirs mâles décéder sans laisser hoir ou hoir mâles, d'eux procréés par loyal mariage, par ainsi que la droite ligne de hoir ou hoirs mâles de nous et de nosdits enfans mâles cessât et défaillit, nosdits duché de Bourbonnois et comté de Clermont soient et demeurent le propre héritage de M. le roy et de ses successeurs rois. » Ces mots *notredit fils et les autres enfans mâles*, font assez paroître l'intention du père être d'appeler Loys et ses hoirs mâles au défaut des hoirs mâles de Charles son frère.

Au plaidoyer ensuite dudit Monthelon du jeudy neuvième jour de juillet mil cinq cens vingt-trois, il dit « que la donation faite par ledit duc Loys à Jean, son fils, est faite en langage françois et maternel ; et non-seulement par personne noble, mais par un prince du sang, où il ne faut point chercher d'autres subtilités que son intention bien et clairement expliquée. »

Dit que « c'est supposition de dire qu'en la maison de Bourbon n'y ait jamais eu qu'un seul héritier universel; que le contraire s'est vu du temps de Loys, premier duc de Bourbon. » Car Jean son frère puîné le mit en procès pour avoir sa part et portion héréditaire des successions de Robert et Béatrix, leurs père et mère. Et par jugement du roi lors régnant, l'an treize cens quatorze, fut baillé audit Jean puîné, pour sa part et portion héréditaire, la baronnie de Charolois, et seigneurie de Saint-Just.

Au plaidoyer dudit Monthelon contre madame la régente, sur la fin de non recevoir du vingt-troisième juillet audit an mil cinq cens vingt-trois, il se sert dextrement des armes mêmes de sa partie, laquelle nioit tout à plat que M. de Bourbon fût procréé du corps de Jean de Bourbon et de Marie de Berry, et partant n'étoit appelé à la succession des duchés et comtés substitués. Monthelon argumente ainsi : « Partie demanderesse a confessé à autre propos par son plaidoyer que tous les descendans *mediatè, vel immediatè dicuntur de proprio corpore illius à quo mediatè vel immediatè descendunt* » car, pour montrer qu'elle est capable de succéder au comté de Clermont et que ce n'est apanage de France, dit que la donation faite dudit comté de Clermont par le roi Saint-Loys à Robert, son fils, fut faite pour lui et les hoirs descendans et procréés de son corps, défaillans lesquels, ledit comté retourneroit à la couronne de France. « Or, dit-elle que le cas n'est avenu, pour ce qu'elle est procréée du corps dudit Robert : *et sic* par son propos, *descendentes mediatè, vel immediatè dicuntur de proprio corpore.* »

« Jeanne de Bourbon donne à sa fille, Anne

dauphine, duchesse de Bourbonnois, et à Loys son mari et au survivant d'eux en héritage perpétuel le comté de Forets, pour eux, leurs hoirs et successeurs. »

« Regnaud de Forets, oncle et curateur de Jean, comte de Forets, avoit vendu le comté de Forets au duc d'Anjou, et, depuis, pour assoupir les prétentions dudit duc d'Anjou, Loys, duc de Bourbon, mari de dame Anne dauphine, donna trente mille francs audit duc, et ainsi demeura paisible possesseur dudit comté. Bien est vrai que le roi Charles V voulut prétendre que ledit comté lui fût acquis et confisqué, pour ce qu'il avoit été aliéné audit duc d'Anjou sans son consentement et permission, comme étant souverain, duquel relève ce fief; mais enfin, reconnoissant que la nature de nos fiefs est différente de ceux d'Italie; que les nôtres sont héréditaires, et patrimoniaux et aliénables, ledit roi se départit et quitta tout audit Loys de Bourbon. »

Du six d'août quinze cens vingt-trois, Monthelon, pour M. de Bourbon, empêche formellement le sequestre requis de ladite succession par madame la régente, même en ce qu'il appert promptement que la demanderesse n'y a aucun droit, spécialement quant aux terres et seigneuries substituées au mariage de Jean de Bourbon et Marie de Berry, qui ne peuvent venir qu'aux mâles, et, à défaut de mâles, à la couronne. Quant aux autres terres de droit écrit, appert aussi promptement qu'elle n'y a aucun droit, quand ores la succession *ab intestat* auroit lieu; car alors, madame Anne de France, mère de la défunte, l'excluroit, *et sic reppellenda est* la demanderesse *à limine indicii juribus vulgatis*. Si conclut ledit duc Bourbon, défendeur, à l'encontre de la demanderesse comme dessus, et demande dépens, dommages et intérêts. »

Sur ce ledit jour intervint l'arrêt suivant :

« La Cour ordonne que les gens du roy viendront répondre au lendemain de la Saint-Martin. »

Voilà le sommaire des plaidoyers de ces quatre grands avocats, vraies lumières du parlement en leur âge. Il faut apprendre d'ailleurs ce qui est du catastrophe sanglant de cette tragédie; car ici finit notre recueil.

Madame, mère du roy, impatiente d'attendre jusques au mois de novembre prochain, presse infiniment d'obtenir l'arrêt du sequestre, ce qu'elle fait avant la fin du parlement au même mois d'août. Cet arrêt fut le comble du désespoir de ce prince, lequel, reconnoissant avoir le roy aussi contraire que madame sa mère, et d'ailleurs dépouillé de tous biens, titres, dignités, et même de sa pension et etats du roy, ne put s'assurer qu'on ne passât plus outre; ce qu'il avoit d'autant plus grande occasion d'appréhender, qu'il savoit la violente humeur de sa partie, de laquelle les rudes et âpres effets luy étoient assez connus, *et parentum inimicitiæ acriores eo quòd minus justæ*.

Il prit donc résolution de sauver sa vie, et ne put ajouter foy aux promesses que le roy luy fit en passant à Moulins, où il l'assura qu'au cas qu'il perdit son procès contre luy et contre madame sa mère, il luy rendroit tous ses biens : d'autant qu'il étoit plus aisé à Sa Majesté d'imposer silence à l'heure à ses officiers, et faire cesser cette poursuite (à laquelle le roy même n'adhéroit pas seulement par tolérance, ains y apportoit son autorité et commandement absolu à la vue de tout le monde) que non pas de le rétablir après. Il se ressouvenoit aussi que jamais on ne luy avoit tenu une seule des promesses faites de le faire dresser de ses états et pensions. Toutes les offenses et traverses passées se représentèrent si vives avec cette grande dernière, à cet esprit outré de deuil, de regret, d'ennui et de juste colère, qu'au lieu de suivre le roy en Italie, il fut contraint de faire sa retraite, telle que monsieur du Bellay la décrit fort particulièrement. Et encore si l'évêque d'Autun de la maison des Hurault n'eût été arrêté à la Pacauldière, allant trouver le roy à Lyon avec mémoires de monsieur de Bourbon, et qu'il eût espéré de pouvoir trouver grâce auprès du roy pour son rétablissement, il fût passé outre la Palisse et allé droit à Lyon. Mais, quand il entendit que ses serviteurs étoient tous prisonniers, il partit de son château-fort de Chantelle le dixième du mois de septembre, l'an mil cinq cens vingt-trois; et se retira pour fuir l'ignominie de vivre misérable en sa patrie, où il avoit si dignement conservé et acquis tant de dignités, titres, biens, honneurs et commandemens.

Ainsi, madame mère du roy obtint son dessein par la transaction qu'elle fit avec Sa Majesté après la confiscation avenue. Elle fit prendre

tous les meubles de la maison de Bourbon, tant audit Chantelle, Moulins qu'ailleurs «qui étoient (dit du Bellay) les plus beaux qui fussent en maison de prince de la chrétienneté;» et furent mises entre les mains du roy toutes les terres et places de ladite maison. Mais Dieu qui a l'œil de vengeance ouvert contre ceux qui irritent sa justice, ἔχει θεὸς ἔκδικον ὄμμα, n'a pas permis que cette illustre race soit périe et submergée dans les torrens impétueux de la persécution où elle s'est vue plongée. Les gens de ce royaume en eurent grand mal au cœur; et y parut lors que le roy fut prisonnier devant Pavie, comme il est bien au long déduit au commencement du troisième livre des mémoires de notre témoin ordinaire monsieur du Bellay, où l'on voit comme le parlement et la ville de Paris portèrent impatiemment le gouvernement de madame la régente et du chancelier Du Prat; car ils jugeoient bien d'où procédoit le malheur arrivé à cet Etat.

A cette retraite de monsieur de Bourbon, et à sa mort qui avint le six de may mil cinq cens vingt-sept, demeura survivante madame Loyse de Bourbon sa sœur, femme de Loys de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon, fils puîné de Jean de Bourbon, deuxième du nom, comte de Vendôme. De ce mariage étoit déjà né feu monseigneur Loys de Bourbon, duc de Montpensier. Lesquels prétendoient être héritiers *ab intestat* des biens de leur aïeul Gilbert, de Loys et François duc de Châtelleraud, ensemble de plusieurs autres biens de la maison de Bourbon. Aussi, par tous les traités faits entre le roy et l'empereur Charles-le-Quint, il a été toujours convenu et solennellement juré que les héritiers dudit duc de Bourbon seront remis en tous ses biens et la confiscation révoquée comme non avenue, ce qui a seulement commencé à être fait en partie depuis l'an mil cinq cens soixante-deux, que le roy François second, après avoir ouy sur ce messieurs du parlement en son conseil, relâcha quelques pièces à mondit seigneur duc Loys, de l'avis desdits seigneurs du conseil et parlement, par transaction passée à Orléans audit an mil cinq cent soixante-un. Le reste se peut faire maintenant avec plus de facilité, puisqu'il a pleu à Dieu que le roy, très auguste chef de la maison royale de Bourbon, soit légitimement parvenu à cette glorieuse couronne de France; qui fera rétablir la mémoire de ce grand duc de Bourbon, connétable de France, en dépit des imposteurs qui l'ont méchamment et injurieusement calomniée.

FIN DE L'HISTOIRE DE LA VIE DU CONNÉTABLE DE BOURBON.

SAC DE ROME

AU TEMPS DU PAPE CLÉMENT VII DE MÉDICIS, EN 1527

PAR JACQUES BUONAPARTE,

GENTILHOMME DE SAN MINIATO [1].

Pour bien faire comprendre ce que nous avons à raconter, il est nécessaire de se reporter d'abord à quelques événements antérieurs qui ont amené et la ruine de l'Italie et la destruction de Rome, afin que le lecteur puisse ensuite suivre plus facilement notre récit.

Les prétentions de François Ier sur la Lombardie et principalement sur le Milanais faisoient appréhender qu'il ne vînt fondre, pour la seconde fois, sur l'Italie, à la tête d'une armée formidable; les différents princes de cette contrée éprouvoient les plus vives inquiétudes; le pape Clément VII surtout redoutoit la guerre, et, pour y mettre obstacle, faisoit jouer tous les ressorts de sa politique. Il savoit que de la tranquillité ou du bouleversement de l'Italie dépendoient le repos ou l'agitation du reste de l'Europe. Un traité d'alliance fut conclu à Rome entre le pape, l'empereur Charles V, représenté par le vice-roi de Naples, le roi d'Angleterre, l'archiduc d'Autriche, le duc de Milan et tous les autres princes d'Italie.

Mais cette puissante coalition ne fut point capable de ralentir l'ardeur du roi François, qui, durant son séjour à Lyon, poussoit avec vigueur les préparatifs nécessaires à son expédition; il étoit persuadé qu'il falloit attribuer la funeste issue de la guerre précédente au manque de prudence ou de bonheur de ses généraux. Une partie de ses troupes avoit déjà passé les monts, et lui-même étoit au moment de les suivre lorsque la révolte inattendue de Charles de Bourbon détruisit son plan, et le força de rester en France. Disons deux mots sur ce prince qui fut si fatal à la France et à l'Italie.

Il étoit fils de Gilbert de Montpensier, ancien capitaine général des François en Aragon, qui mourut à Pouzzoles, l'an 1495, à l'époque où Charles VIII fit la conquête du royaume de Naples. Bourbon n'avoit point d'apanage; mais il étoit prince du sang, et la duchesse Anne, femme du duc Pierre, sœur du roi Charles, lui donna en mariage sa fille unique, qui lui apporta une riche dot, et particulièrement le duché de Bourbon. Cette princesse, loin d'être belle, étoit petite, noire et bossue, non-seulement sur les épaules, mais encore par-devant. Son mari pourtant n'avoit pas l'air de s'en apercevoir, et donnoit à entendre qu'il ne lui faisoit jamais d'infidélités. Naturellement dissimulé et ambitieux, ses revenus ne pouvoient suffire à sa fastueuse prodigalité, tant qu'à la fin, force lui fut d'engager ses biens pour satisfaire ses créanciers.

Les coutumes de France appeloient à la succession du trône Charles de Bourbon, immédiatement après le duc d'Alençon. Pendant un certain temps celui-ci avoit été exclu de cette prérogative, à cause d'une conspiration contre la couronne, dans laquelle son aïeul ou bisaïeul avoit trempé; mais le roi Louis XII, voulant faire épouser au duc Charles d'Alençon Marguerite, sœur de François, alors duc d'Angoulême, le fit rétablir dans ses droits, et déclarer héritier de la couronne après le duc d'Angoulême.

Charles voyoit cet arrangement avec colère et il ne vouloit consentir, en aucune façon, à ce que le duc d'Alençon prît rang avant lui. Le roi pour l'apaiser, l'avoit fait grand-connétable; cette dignité militaire, la première de l'état, n'avoit été conférée à personne, depuis la fin tragique du comte Saint-Pol, qui eut la tête tranchée sous Louis XI.

En devenant connétable, Bourbon l'avoit abjuré son air d'humilité. François Ier, ayant nommé gouverneur de Milan, il devint hautain et affecta des manières de prince absolu, si bien que le roi fut forcé de lui adjoindre dans le com-

(1) Ce morceau, écrit originairement en italien par Jacques Buonaparte, a été traduit par un de ses descendants, le prince Napoléon; voyez la notice en tête du volume.

mandement monsieur de Louvois, avec lequel il se brouilla de dépit. En 1516, quand l'empereur Maximilien s'approcha de Milan, Bourbon se seroit volontiers retiré, s'il n'y eût eu personne pour l'en empêcher ; mais ensuite voyant l'empereur abandonner cette ville, sans rien entreprendre de sérieux, il se vanta de l'avoir repoussé, et s'attribua toute la gloire de la défense de Milan.

Le roi, désapprouvant sa conduite, ne voulut pas le laisser plus long-temps en Lombardie, et le rappela en France, où il joua le rôle de mécontent, occupé seulement à dépenser de l'argent pour grossir son parti. Sur ces entrefaites, il perdit, et sa belle-mère, qui ne s'étoit jamais fatiguée de fournir à ses prodigalités, et sa femme, qui ne lui laissoit point d'enfants Il étoit accablé de dettes et de chagrins : pour comble de maux, madame Louise, mère du roi, lui intenta un procès; elle prétendoit avoir des droits sur les biens dont il étoit entré en possession en qualité d'héritier de sa belle-mère et de sa femme. Charles, au désespoir, courut se jeter aux pieds du roi, et le supplia d'empêcher madame Louise de s'approprier ses terres, et de ne pas souffrir qu'il lui fût fait une aussi violente injustice ; il lui fit remarquer combien il étoit désagréable et désavantageux de plaider contre une si haute et si puissante dame, bien qu'il fût presque certain de gagner sa cause.

Le roi le rassura, l'encouragea à se tranquilliser, à ne pas se mettre en peine sur la réussite de son procès; mais il tint pourtant à ce que le litige fût décidé par sentence de la cour, afin de ne point déplaire à sa mère ; en outre, il auroit regardé comme un crime de suspendre le cours de la justice ; son intention étoit que les juges fussent indépendants et incorruptibles. Il promit au duc, dans le cas où ses propriétés seroient adjugées à sa mère, de se montrer généreux à son égard; il lui dit qu'il lui prouveroit combien il honoroit ses qualités et la dignité de son rang, en lui rendant les mêmes terres, ou d'autres encore plus considérables.

Aux chagrins de Bourbon, dont l'esprit aigri prenoit tout en mauvaise part, s'en joignit bientôt un autre. Le jour où le roi de France eut à combattre, en Picardie, la foible armée de l'empereur, avec l'espoir certain de la victoire, le commandement de l'avant-garde, qui appartenoit de droit au connétable, fut donné au duc d'Alençon. Bourbon ressentit vivement cette injustice, et ne sut point déguiser son mécontentement. Déjà le roi avoit traversé l'Escaut avec la plus grande partie de ses troupes, déjà l'armée étoit en bataille, en face de l'ennemi, et Bourbon restoit immobile sur l'autre rive. Non seulement le connétable ne vouloit point prendre part à l'action, mais encore essaya-t-il de retenir près de lui Louis, sénéchal de Normandie, qui s'avançoit en toute hâte pour traverser le fleuve avec un corps de réserve. Fier du nombre de troupes qu'il commandoit, il regardoit avec orgueil ses 8000 fantassins et son fort détachement de cavaliers du duché de Bourbon, et ne comprenoit pas qu'on eût osé traiter si légèrement un homme de son importance ; incapable de maîtriser sa jalousie, il disoit hautement que, par égard pour une femme, on lui avoit préféré un homme sans cœur et sans tête. Comme il étoit blessé dans son amour-propre, fortement irrité et encore puissant, il ne manqua pas d'amis et de créatures, qui, par leurs insinuations malicieuses, l'enflammèrent davantage. Élevé au premier rang, brave et généreux à l'excès, entouré de l'éclat d'une grande naissance, d'une physionomie grave, mais agréable, Bourbon savoit se concilier l'affection générale. Jaloux d'acquérir de la gloire, même aux dépens de l'honneur, il s'engageoit sans cesse dans des entreprises téméraires. Il faut ajouter qu'il étoit plein d'orgueil, et que ses actions, filles du caprice, manquoient de cette direction calme et solide que la raison et le jugement seuls savent leur donner. Dans son intérieur, sa conduite étoit encore plus inconsidérée; pour soutenir le faste royal de sa cour, il faisoit des dettes immenses ; il traitoit avec un mépris insultant ceux dont il faisoit peu de cas, sans égard pour leur rang, et bien qu'ils fussent revêtus des premières dignités de l'état. Mais que dis-je? Ne se révolta-t-il pas contre le roi lui-même? La trame qu'il ourdit alors avec tant d'ingratitude a couvert son nom d'un éternel opprobre. D'accord avec quelques hommes légers et irréfléchis, il contracta envers l'empereur et Henri, roi d'Angleterre, l'engagement abominable de fondre, à la tête de ses propres vassaux et de quelques barons conjurés, sur le roi François, aussitôt qu'il auroit passé les Alpes.

François 1er s'étoit déjà mis en route, lorsque la conjuration fut découverte par un des

complices : on sut d'une manière positive, qu'un prétendu marchand de Flandre avoit passé chez Bourbon, en Auvergne, et lui avoit promis en mariage donna Eleonora, sœur de l'empereur, veuve d'Emmanuel, roi de Portugal. Un autre messager, habillé en paysan et venu d'Angleterre, étoit encore allé le trouver pour régler avec lui différents points de la conspiration. Le roi François, sans plus tarder, réunit autour de lui une nombreuse suite, et se transporta à Moulins, château de plaisance de Charles. Celui-ci le reçut dans un état de langueur affectée, se faisant passer pour malade. Le roi lui rappela, et la confiance qu'il avoit placée en lui, et la dignité qu'il lui avoit conférée, qui l'élevoit au-dessus du reste de ses sujets ; il lui fit remarquer que les liens du sang qui les unissoient ne ne lui permettoient pas de le supposer capable de haute trahison, quoiqu'il eût en main des preuves convaincantes. « Si je vous croyois criminel, ajouta-t-il, je ne manquerois pas de vous faire châtier selon la rigueur des lois. »

Bourbon, troublé par les reproches de sa conscience, prit la main du roi, la baisa à plusieurs reprises, et d'une voix foible et tremblante, le supplia humblement de ne pas ajouter foi à des bruits injurieux à sa fidélité, parce qu'il étoit victime des envieux et des calomniateurs. Ensuite il remercia Dieu de lui avoir donné un souverain qui, même au milieu des plus vives inquiétudes touchant sa sûreté personnelle, n'abjuroit ni la bonté, ni la générosité de son caractère. Il conjuroit le roi de lui pardonner, si quelquefois il avoit blessé la majesté de son nom par des propos légers ou trop hardis. « Désormais, dit-il, je veux me maintenir constamment dans la ligne de mes devoirs, et garder éternellement gravé dans mon cœur le souvenir des bienfaits et de la clémence de mon roi. »

François le quitta, l'esprit agité, et lui ordonna de le suivre en Italie ; mais Bourbon, après avoir prétexté pendant quelques jours une maladie, s'échappa clandestinement pendant la nuit, déguisé en valet. Il passa en Bourgogne, par des sentiers peu fréquentés, accompagné d'un seul homme, à qui jadis il avoit sauvé la vie, ensuite dans les états de l'empereur, et de là en Italie.

Le roi François craignant que, pendant son absence il ne se tramât de nouvelles conjurations, et voulant même découvrir celles qui n'étoient pas encore entièrement dévoilées, se décida à propos à rester en France. Pendant ce temps, on découvrit en effet, parmi la noblesse, des complices de la trahison de Bourbon, et, entre autres, l'évêque d'Autun en Bourgogne et le seigneur de la terre de St.-Valery, qui étoit capitaine d'une compagnie de gardes nobles à cheval du roi. Ceux-ci furent pris, mais les autres s'enfuirent et allèrent rejoindre Bourbon par divers côtés.

Les impériaux, au fait de ces événements, résolurent de poursuivre leurs victoires contre les François et passèrent les Alpes. De son côté Bourbon déjà déclaré rebelle, n'avoit d'autre pensée en Italie que d'animer contre la France les Impériaux; et dans son impatience, ne voulant souffrir aucun retard, il ne cessoit de presser par des messages fréquents l'empereur et le roi d'Angleterre de commencer la guerre, non-seulement par les Pyrénées, mais encore par la mer de Flandre et par la Bourgogne. De cette manière, il auroit attaqué la Provence par terre et par mer. Il croyoit qu'à la faveur de cette entreprise la France se soulèveroit au nom de Bourbon, et il leur conseilloit de ne pas laisser échapper cette occasion qui se montroit si favorable. L'empereur Charles-Quint et le roi Henri, jugeant que le moment étoit venu d'abaisser facilement la puissance de François Ier, se préparèrent à la guerre. Le marquis de Pescara fut fait général de l'armée et Hugues de Moncada fut chef d'état-major, avec cette condition cependant, que ces deux généraux n'agiroient que d'après les conseils, les talents et les ordres de Charles de Bourbon. C'est par cette coalition qu'eut lieu le siége de Marseille. Le pape Clément, les Vénitiens et François Sforza, malgré leur haine pour les François, ennemis trop redoutables, et malgré leur étroite alliance avec l'empereur, craignoient néanmoins qu'une guerre suscitée hors de propos ne nuisît à l'Italie. Mais, d'un autre côté, ils se réjouissoient du passage de Bourbon, bien qu'ils sussent qu'ils n'avoient pas plus à craindre des François, quoique ennemis, que des Espagnols, gens avides de domination et déjà séduits par l'abondance et les délices de la Lombardie.

A la fin du mois de septembre de l'année 1523, à midi, l'armée impériale désespérant de se rendre maîtresse de la ville de Marseille, leva le siége et se prépara à la retraite. Elle avoit

employé quarante jours inutilement et avoit perdu beaucoup de monde.

Quoique Bourbon connût la nécessité extrême d'une telle résolution, il n'en éprouva pas moins de vifs regrets, et, dissimulant ses intentions, il sut cacher le mauvais état de ses affaires en se plaignant uniquement à ses confidents d'avoir été trompé et trahi. Et cependant, quoiqu'il ne perdît pas courage et qu'ouvertement il commandât encore en chef, il obéissoit cependant volontairement au marquis de Pescara. Car, de même que le bonheur rend les hommes insolents, de même la mauvaise fortune en les humiliant les rend doux et dociles.

Cependant, François Ier ayant déjà fait ses préparatifs pour passer en Italie, mit ses projets à exécution dès que les impériaux levèrent le siége de Marseille, et s'étant rendu sous les murs de Milan, il prit cette ville d'assaut l'année 1522 [1]; ensuite il passa au siége de Pavie.

Bourbon qui voyoit avec peine les projets du roi, laissa l'armée impériale en Lombardie, passa en Allemagne pour demander du secours à Ferdinand, frère de l'empereur, et pendant ce temps, le pape Clément et les Vénitiens frappés de terreur en pensant que le roi François doué d'un si grand courage et commandant une si grande armée se vengeroit en ennemi de ses anciennes injures s'il prenoit Pavie, firent une alliance avec lui. Le roi ne demandoit d'autres conditions du pape et des Vénitiens que de ne favoriser aucun parti et de rester neutres, sauf cependant à ne pas empêcher l'arrivée des vivres, sûr qu'il étoit que, sans le secours de personne, il triompheroit de ses ennemis. Cette condition qui étoit alors très bonne, et qui, en apparence, paraissoit très sûre et très utile, plaisoit infiniment au pape et aux Vénitiens; mais ensuite la fortune de la guerre ayant changé et ayant amené les tristes résultats qui suivirent, elle leur fut de grand préjudice et entraîna leur perte.

Pendant ce temps, le pape Clément tâchoit de faire conclure la paix entre les François et les Impériaux; et dans ce but, il avoit envoyé au roi de France et aux capitaines impériaux, Giovanni-Matteo-Ghiberto, évêque de Vérone et frère Niccolò della Magna, archevêque de Capoue, afin de les disposer par une trêve à traiter de la paix; mais ni l'un ni l'autre parti ne se contentèrent du traité qu'on leur proposoit, le roi ne croyant pas devoir s'éloigner de Pavie qu'il vouloit prendre, et les impériaux ne voulant pas l'abandonner, et attendant du secours d'heure en heure. Tout espoir de pacification étant perdu, l'évêque Ghiberto retourna à Rome et, quant à frère Niccolò, il resta auprès de l'empereur.

Sur ces entrefaites Bourbon revint de l'Allemagne, au milieu de l'hiver, avec une forte armée, et il arriva avec elle à Lodi le 27 janvier 1525. Alors le pape, doutant beaucoup du succès de la guerre, commença encore des négociations de paix. Ne voulant paroître nuire à aucun parti, il leur conseilloit de poser les armes qui ne servoient qu'à envenimer leurs ressentiments, et de les tourner ensemble contre les ennemis du nom du Christ. En même temps que le pape Clément VII, que sa vieille expérience rendoit circonspect, se flattoit, entraîné par sa fatalité, de paroître favorable à chaque parti, il offensoit en secret gravement l'un et l'autre, et il attira ainsi sur lui et sur toute l'Italie une guerre grave et dangereuse.

Quelques-uns de ses affidés et de ses amis lui conseilloient, au lieu de dicter des conditions de paix, en restant désarmé, de mettre sur pied une bonne armée, afin qu'on le craignît pendant qu'on traitoit et qu'il inspirât de l'estime à tous et surtout à ceux qui étoient armés et qui auroient pu les mépriser. Il lui falloit, disoient-ils, des forces pour contraindre ceux qui auroient refusé avec obstination et insolence les conditions qu'il proposoit; et même, si on les refusoit il devoit avoir recours en dernier lieu aux armes divines contre tous ceux qui résisteroient. Le mauvais destin de l'Italie voulut que le souverain pontife dédaignât un parti si sage et si louable; et cette faute entraîna sa ruine. Une des raisons qui l'empêchèrent de solder des troupes furent les dépenses de la guerre que devoit soutenir la chambre apostolique dépourvue d'argent. Par un esprit de justice, alors dangereux, il persévéroit dans cette résolution soit à cause des dépenses, soit par le désir de montrer l'équité de la majesté pontificale. Il resta donc en dehors de toute collision et fit l'office de juge et d'homme incliné à la paix.

Ce fut alors qu'arriva la cruelle déroute du camp françois sous les murs de Pavie, et de la captivité du roi de France, qui jeta la terreur dans l'esprit de tous les princes. Le pape en fut

(1) Nouveau style, 1523.

épouvanté. Un grand nombre de ses amis les plus chers lui conseilloient de se détacher complétement du parti françois, et d'embrasser le parti du vainqueur, en secondant les capitaines impériaux de tous ses moyens. Ils ajoutoient qu'avec peu d'argent il feroit oublier les vieilles injures, qu'ensuite il pourroit renouveler la ligue ancienne qui lui donneroit une paix utile, au lieu d'une guerre fâcheuse, et qu'en dernier résultat, si ces tentatives ne réussissoient pas, il pourroit avoir recours à son autorité spirituelle.

D'autres, au contraire, prétendoient que ces conseils étoient ceux de la lâcheté ; qu'en les suivant on assuroit l'esclavage de la France et de l'Italie ; qu'il étoit honteux d'abandonner le roi dans sa détresse, surtout quand son malheur étoit en partie la faute du pape et celle des Vénitiens ; que si Clément vouloit délivrer un prince généreux et reconnoissant, il n'en coûteroit peut-être pas plus d'argent que pour acheter la paix de l'empereur.

De ces deux opinions aucune ne plut au Saint-Père : la première ne lui offroit point assez de garanties pour l'avenir et lui sembloit humiliante ; a seconde lui paroissoit un parti désespéré ; ne voulant qu'une seule ehose, la paix, il rejetoit les moyens violents. D'ailleurs, il n'avoit point la force de se dégager des anciens liens d'amitié qui l'unissoient à l'empereur, et ne vouloit point s'aliéner Henri, roi d'Angleterre.

Le premier mai 1525, le pape renoua ses négociations avec Charles de Lannoy, lieutenant de l'empereur en Italie, et s'accorda avec lui sur diverses conditions. Charles V ne voulut pas les ratifier, et mit par là Clément VII dans le plus grand embarras. Cet embarras s'accrut encore après le malheur arrivé aux troupes du duc d'Albanie, qui étoient à Naples à la solde du pape : cernées par les Espagnols et par des soldats de Colonna, que la captivité du roi de France avoit rendus plus hardis, elles furent toutes passées au fil de l'épée ; ceux qui croyoient s'échapper furent poursuivis et massacrés au pied du mont Jourdain et jusqu'aux maisons des Orsini. Le pape s'étoit montré partisan de la cause qui avoit succombé, et par là il avoit perdu sa considération aux yeux de cette soldatesque.

Le 14 février 1526, le roi François recouvra sa liberté. Des ambassadeurs du pape et des Vénitiens vinrent aussitôt les féliciter, et lui offrir, ainsi que le duc de Milan, de se liguer avec lui contre l'empereur ; mais le roi leur témoigna son mécontentement de ce qu'ils l'avoient abandonné dans le malheur ; il leur dit qu'il ne pouvoit écouter leurs propositions, étant engagé dans une négociation avec l'empereur. Cette négociation qui se faisoit par l'entremise de Lannoy avoit rapport au duché de Bourgogne que François avoit promis pour sa délivrance, et à la place duquel il vouloit donner de l'argent.

L'empereur, irrité de voir le roi de France éluder les articles de leur convention, donna une attention sérieuse aux préparatifs qu'on faisoit contre lui en Italie. Sur-le-champ il chargea Bourbon de passer à Gênes, et fit signifier au roi par Hugues de Moncada qu'il n'étoit nullement d'avis de rien changer aux conditions de son affranchissement. Dès lors le roi, ne conservant aucune espérance, résolut de conclure une alliance avec les agents du pape et les Vénitiens ; on s'engageoit de part et d'autre à restituer le duché de Milan à François Sforza, et à délivrer les fils du roi, retenus comme otages à Madrid. Les alliés mirent beaucoup de monde sur pied pour assurer l'exécution du nouveau traité.

Le 5 juillet, le duc d'Urbin, capitaine général de l'Eglise, arriva à cinq milles de Milan, le même jour où Bourbon, qui étoit passé par Gênes, entroit dans la ville avec 800 fantassins espagnols ; il yeut plusieurs escarmouches entre les deux armées, mais rien de sérieux ; les impériaux s'occupèrent tranquillement à fortifier Milan.

L'armée de Bourbon se conduisoit indignement avec les habitants : non-seulement les hommes, les femmes et les enfants étoient insultés dans les rues, mais encore, sous le prétexte de s'assurer s'il n'y avoit point d'armes cachées dans les maisons, les soldats y pénétroient, et pilloient tout ce qui s'y trouvoit ; Bourbon ne pouvoit réussir à les soumettre à la discipline. La citadelle capitula et fut remise à leur garde; Sforza eut la permission de sortir de Milan et de se retirer à Lodi.

Cependant la famille des Colonna harceloit sans cesse le pape, qui avoit lancé un interdit contre elle ; toutefois, il étoit disposé à prêter l'oreille aux propositions d'Hugues de Moncada, qui, non pour ménager le repos du pontife, mais afin d'endormir sa vigilance, lui proposoit de le réconcilier avec les Colonna. C'est

pourquoi Vespasien Colonna fut envoyé à Rome, dans le but d'entamer la négociation ; le pape eut foi en sa sincérité, et arrêta avec lui les stipulations suivantes :

Les Colonna rendroient Anagni et quelques autres places qu'ils avoient prises au pape : ils ne mèneroient à la guerre aucun de leurs vassaux attachés aux terres dépendantes des états ecclésiastiques ; ils pouvoient combattre au service de l'empereur, et pour la défense du royaume de Naples.

Clément de son côté s'engageoit à oublier ce qui s'étoit passé ; à lever l'interdit publié contre le cardinal Pompée ; à ne pas envahir leurs possessions, et à ne pas souffrir que les Orsini les ravageassent.

Ces conditions ainsi réglées d'un commun accord, le pape licencia la plus grande partie des troupes à sa solde. Bientôt on apprit que les armées confédérées faisoient de grands progrès ; que Gênes couroit un imminent danger, menacée par les flottes ennemies, mouillées dans son voisinage ; que Crémone étoit prise, et Milan étroitement bloquée par une armée déjà considérable et chaque jour renforcée de nouveaux secours en hommes et en chevaux.

Les Colonna marchèrent avec 2000 fantassins sur Anagni, et firent semblant de vouloir l'assiéger. Tel n'étoit pas leur dessein ; ils occupèrent tous les passages afin d'intercepter les communications, et s'étant réunis à 3000 autres fantassins et 800 chevaux, ils arrivèrent avec la plus grande hâte et le plus profond secret, dans la nuit du 19 septembre, devant les murs de Rome, et s'emparèrent de trois portes de la ville ; ils entrèrent par celle de Saint-Jean-de-Latran, ayant à leur tête Ascagne et Vespasien Colonna ainsi que Hugues de Moncada, le négociateur d'une convention *si fidèlement observée*. Au point du jour, ils étoient à Saint Côme et Damien. Leur arrivée inattendue jeta dans l'âme du pontife le trouble et l'épouvante : il ne savoit plus où se tourner pour parer à de si grands dangers ; tous ses gens, à peine réveillés, sans résolution, n'étoient nullement disposés à prendre les armes pour sa défense. Le nom du pape n'étoit plus qu'un jouet, dont se servoient les deux partis pour se tromper mutuellement. Tandis que l'infanterie et la cavalerie défiloient en bon ordre dans les rues, le peuple les regardoit tranquillement, et même les saluoit : les artisans ne témoignoient aucune inquiétude ; dispersés le long du Tibre, et laissant leurs boutiques ouvertes, ils voyoient ces troupes passer sous le Janicule. Pompée fit publier par un trompette dans les carrefours et sur les places publiques : que personne n'eût la moindre crainte ; que l'unique motif qui leur avoit mis les armes à la main, c'étoit de délivrer le peuple romain de la tyrannie du pape.

Les troupes de Colonna arrivèrent par le bourg vieux devant Saint Pierre, et au palais de Clément VII, qui vainement sollicitoit du secours. Abandonné de tout le monde, il se résigna et résolut de mourir, s'il le falloit, mais sur le trône pontifical ; cependant quelques cardinaux parvinrent à l'entraîner malgré lui dans le château Saint-Ange avec quelques-uns de ses plus dévoués serviteurs. A peine fut-il sorti que tous les fantassins et cavaliers entrèrent dans son palais, et le mirent au pillage. Ils portèrent une main sacrilége sur tous les objets qu'ils purent trouver dans l'église Saint-Pierre. Cette profanation eut lieu en l'absence du cardinal Pompée, qui l'apprit ensuite avec un extrême chagrin.

A son entrée dans le château, le pape eut occasion de reconnoître que, soit avarice, soit oubli, le camerlingue avoit négligé de l'approvisionner de vivres et de munitions. Il étoit hors d'état d'y soutenir un siége, et n'avoit pas plus la possibilité d'y introduire des troupes toscanes et vénitiennes, que de faire des levées dans la ville, occupée par une armée ennemie. Se voyant réduit à cette fâcheuse extrémité, il prit son parti, et après avoir donné en otage deux cardinaux ses neveux, il obtint la faveur d'une entrevue avec Hugues. Celui-ci, contre les vœux de Pompée, qui eût aimé à s'emparer du pape en personne, pour lui dicter à son gré et à celui de l'empereur les conditions de la paix, entra au château avec une suite peu nombreuse. Il s'inclina devant le Saint-Père, lui remit la crosse d'argent et la mitre pontificale tombées entre les mains des soldats, dont il blâma l'insubordination et la licence effrénée ; ensuite il pria Sa Sainteté de renoncer à faire opposition aux volontés de l'empereur, dont les armes victorieuses, secondées par la fortune, pouvoient attaquer impunément les hommes et Dieu même ; enfin il ajouta que Charles-Quint, guidé par des sentiments de piété, de justice et de modération,

s'en rapporteroit entièrement aux efforts de Sa Sainteté pour rétablir la paix en Italie, sur la domination de laquelle il n'élevoit aucune prétention, quelque droit qu'il pût y avoir, puisque les anciens empereurs en avoient eu constamment la possession et la souveraineté.

Clément répondit peu de chose à ce discours; au sujet de Pompée, il ne dit que quelques phrases ironiques, mais se plaignit beaucoup de Vespasien qui l'avoit si honteusement trompé; il s'attacha à prouver que, dans tous les temps, il s'étoit plu à augmenter la splendeur et l'autorité de la couronne impériale; et ajouta qu'il resteroit toujours dans les mêmes dispositions à l'égard de l'empereur, si celui-ci, égaré maintenant par de perfides conseillers, vouloit revenir à son ancienne politique si prudente et si sage, se conformer aux précédentes conventions réglées par des traités publics, et rétablir Sforza, selon le vœu de l'Italie, dans ses états de Lombardie, dont il l'avoit si injustement dépouillé.

Après différents pourparlers, les parties conclurent une espèce de trève sur ces bases :

Le Saint-Père devoit rappeler ses troupes de la Lombardie, pardonner à Pompée, ainsi qu'aux autres Colonna, et donner Philippe Strozzi, homme riche, pour garant de sa bonne foi. Hugues de Moncada retourneroit à Naples avec toutes ses troupes, et feroit rendre à l'Eglise les vases et ornements qui servent aux cérémonies saintes; Camille Colonna, fait prisonnier à la bataille de Sienne par un capitaine de cavalerie des Florentins, seroit relâché sans rançon.

Pompée souscrivit à cette convention avec le plus grand regret, parce qu'elle coupoit court à son dessein de s'assurer une victoire pleine et entière.

Une fois délivré des embarras présents, grâces aux sollicitations de ses amis, le pape s'abandonna au ressentiment qu'excitoit en lui l'injure reçue de Pompée Colonna et de toute sa famille. Il retira néanmoins ses troupes de Milan pour ne pas paroître violer ouvertement ses engagements, pour demeurer en paix avec l'empereur, et surtout pour ne pas s'exposer à la vengeance de Lannoy, qui s'approchoit avec sa flotte. Sans perdre de temps, il fit venir à Rome deux mille Suisses et sept compagnies italiennes, commandées par Jean de Médicis, vaillant général. Il voulut avoir encore une nombreuse cavalerie et entre autres deux cents hommes d'armes de Frédéric Gonzague. Il espéroit enfin, en déployant ces forces militaires, se faire craindre et respecter davantage, et acquérir plus d'influence dans les négociations.

Cependant l'empereur ne négligeoit pas de prendre des précautions contre les entreprises de ses ennemis. Il donna ordre au vice-roi de Naples de se tenir prêt à faire marcher six mille Espagnols, et d'équiper une flotte de trente voiles : il écrivit à son frère Ferdinand de lui envoyer George Frauensberg, avec dix-huit cents Allemands. Le pape, encore tout étourdi de l'arrivée imprévue des troupes ennemies, sous les ordres de Colonna, et de la dévastation du palais, redoutoit plus que jamais la guerre. Il avoit même le dessein d'aller trouver l'empereur à Barcelonne, si les rois de France et d'Angleterre ne l'en eussent détourné. Ceux-ci l'exhortoient à ne pas tant se fier à Charles V, et à prendre des moyens plus sûrs et plus honorables, s'il désiroit si fortement la paix. Le pontife avoit toujours sur le cœur la trahison des Colonna, et l'affront qu'il en avoit reçu. Il dirigea contre eux les forces qu'il avoit appelées à Rome pour sa propre sûreté, et les envoya, sous les ordres de Vitelli, brûler Marino et Monte-Fortino; ils ravagèrent aussi Gallicano, Zagarolo, et se retirèrent ensuite dans Valmontone, lieu fortifié.

Sur ces entrefaites, Georges Frauensberg, passant le val de Sabbio et le fort d'Anfo, arriva à Castiglione, dans le Mantouan, avec dix-huit cents fantassins allemands. Le 19 novembre, le duc d'Urbin et Jean de Médicis le suivoient de près avec leurs troupes, ne sachant pas qu'il eût de l'artillerie. Le malheur voulut que dès les premières décharges, Jean de Médicis eût l'os du genou brisé, et mourût peu de jours après à Mantoue, des suites de sa blessure. Sa mort, fatale à son parti, fut un coup de fortune pour les Allemands. Le 29, ils passèrent le Pô, à Ostia, et campèrent à Révère. A leur entrée en Lombardie, Bologne et la Toscane furent en grand émoi; le duc d'Urbin se disant sans ordres de la part du sénat de Venise, ne surveilloit plus les mouvements de cette armée étrangère. Après le passage de la Secchia, elle marcha sur Milan pour opérer sa jonction avec les troupes qui y étoient en garnison. En passant près de Parme, elle prit avec elle Philibert, prince d'Orange. Le 7, la Parma étant débordée, elle

fut contrainte de s'arrêter dans les campagnes de Felino. Le 11, elle passa le Taro, et le 12, logea à San-Donnino. Les capitaines espagnols, en garnison à Milan, désiroient sur-le-champ faire partie de l'armée allemande; mais leurs soldats, qui depuis quelque temps n'avoient pas touché leur paie, ne vouloient pas se mettre en route. Cette difficulté n'arrêta pas long-temps Bourbon. Il ne savoit d'abord où prendre de l'argent, mais bientôt il trouva un expédient. Un certain Jérôme Morone étoit condamné à mort; il lui promit la liberté, moyennant une somme de vingt mille écus, que ce criminel se hâta de payer, pour sortir de prison, et, comme cet homme avoit l'esprit hardi et entreprenant, il plut au duc Charles, dont il devint d'abord le conseiller, et dans la suite le maître absolu.

De Lannoy, vice-roi de Naples, étoit arrivé à Gaëte : le pape eut soin de renouveler avec lui les anciens accords et traités; mais le vice-roi ne traitoit pas de bonne foi; il avoit promis aux Colonna de lui faire la guerre : à cette fin, il fit entendre au Saint-Père qu'il pourroit consentir à quelques mois de trêve, si on lui livroit en garantie les forteresses d'Ostia et de Civita-Vecchia, et en outre quelques sommes d'argent. Tout en faisant ces protestations, le 20 décembre, il fit voile de Naples pour les états de l'Eglise.

Bourbon ayant passé le Pô, prit le commandement des armées allemande et espagnole réunies; il marcha d'abord sur Ponte-Nuovo, ensuite sur Plaisance.

La guerre étoit déjà allumée avec fureur dans les états de l'Eglise, que Clément n'en continuoit pas moins ses négociations avec le lieutenant impérial. L'armée de ce dernier avoit fait halte devant Frossinone, principal château-fort de la Campagne de Rome. Instruits de cette invasion, le roi de France et les Vénitiens firent leurs préparatifs pour secourir leur allié. Le vice-roi concentra ses troupes, forma le siége de Frossinone avec douze mille hommes, et le canonna sans pourtant monter à l'assaut. C'est ainsi qu'on poursuivoit la guerre, tout en parlant du maintien de la paix, lorsque César Fieramosca arriva à Rome, avec la mission de témoigner au Saint-Père l'extrême déplaisir qu'avoit ressenti S. M. C. à la nouvelle des ravages portés dans la résidence de Sa Sainteté par Hugues de Moncada et la famille des Colonna. Il lui déclara que l'empereur, son maître, étoit animé du désir de maintenir la paix, et que, conformément à ce désir, le vice-roi avoit été chargé de poursuivre les négociations pour une suspension d'armes de deux ou trois mois, à la condition que Sa Sainteté compteroit la somme de cent cinquante mille écus, et les Vénitiens, celle de cinquante mille. Pour attendre le consentement de ceux-ci, le vice-roi accorda huit jours d'armistice. L'armée papale se porta néanmoins de Frossinone contre les troupes de Lannoy, qui se retirèrent deux heures avant le jour. La retraite du vice-roi donna plus de courage à Clément; encouragé par ses alliés, il ne pensoit à rien moins qu'à pousser jusqu'à Naples; d'autant plus que les Vénitiens répondoient qu'ils ne concluroient ni trêve ni traité sans l'agrément du roi de France.

Les progrès que faisoit l'armée du pape dans le royaume de Naples, où elle étoit parvenue à San-Germano, forcèrent le vice-roi à se retirer à Gaëte, et don Hugues à Naples. Le pontife pressé du besoin d'argent, ayant appris que les troupes impériales, commandées par Bourbon, continuoient leur marche sans éprouver aucune résistance, et voyant que les alliés restoient les bras croisés, ne négligeoit pas ses négociations auprès des agents de l'empereur : ceux-ci ne terminoient rien. Les confédérés exhortèrent le pape à ne s'engager dans aucune autre négociation, et lui promirent des subsides considérables. Ses troupes étoient arrêtées dans leurs succès par le défaut de vivres, provenant de la mauvaise administration ou de la négligence des employés. Peu à peu elles se découragèrent et ralentirent leur marche. Le roi n'envoyant ni argent ni soldats pour occuper les places prises, elles furent à la fin obligées de revenir à Rome, sans retirer aucun fruit de leur expédition. Le Saint-Père alors renouvela ses sollicitations en faveur de la paix, surtout lorsqu'il apprit que Bourbon s'approchoit avec son armée et se montroit disposé à marcher sur Bologne ou Florence.

Le 20 février, le duc Charles passa la Trebbia avec toute son armée, composée de cinq mille gens d'armes, beaucoup de chevau-légers italiens, douze mille fantassins allemands, quatre à cinq mille fantassins espagnols et deux mille volontaires italiens, troupes irrégulières non payées. Le 22, il arriva à San-Donnino,

sans munitions, sans vivres et sans argent. Mais il nourrissoit en secret l'espoir de piller et saccager Rome, ainsi qu'une grande partie de l'Italie. Il traversa Reggio; passa la Secchia, et le 5 mars il étoit à Buonporto : là, il quitta son armée pour aller à Finale se concerter avec le duc de Ferrare, qui lui conseilla, à ce qu'on croit, de marcher droit sur Rome. Le 7 mars, il étoit à Saint-Jean, dans le Bolonois; ses soldats se répandirent dans la campagne, pour se procurer les vivres qui leur manquoient. Si les troupes papales se fussent campées dans leur voisinage, ils se seroient trouvés réduits à la nécessité de rebrousser chemin ou de se débander tout-à-fait. Bourbon ne perdit pas un instant pour s'approvisionner; on lui expédioit sans relâche des vivres de Ferrare, et il eut soin de se former un corps de sapeurs, en même temps qu'il rassembloit des munitions. Le 14 mars, au moment de se mettre en route, les fantassins allemands et espagnols demandoient de l'argent à grands cris; telle étoit leur fureur que si le duc n'eût trouvé moyen de s'évader, il couroit grand danger de perdre la vie. Ils se transportèrent à son logement, le pillèrent, et tuèrent un de ses gentilshommes. Le marquis del Vasto fut alors obligé de se rendre à Ferrare, où il trouva assez d'argent pour calmer momentanément la mutinerie des soldats : ils consentirent de nouveau à recevoir les ordres de Bourbon, pour avoir l'air d'obéir à un chef et garder quelque apparence de discipline militaire, mais non pour se soumettre réellement à un homme qui leur étoit odieux. Les Espagnols particulièrement le traitoient d'insensé; il s'étoit bercé de l'espoir d'épouser dona Eléonore, mariée plus tard avec le roi de France; il en avoit été refusé et maintenant il aspiroit à la souveraineté de la Lombardie. Les Allemands le nommoient *le gueux*, parce qu'il avoit été dépouillé de tous ses biens, et qu'il avoit trahi sa nation.

Georges Frauensberg abhorroit les gens d'église; il ne parloit que de tuer de sa main le souverain pontife, avec un poignard en or, qu'il portoit dans son sein, et d'étrangler tous les cardinaux, l'un après l'autre, avec un cordon de soie cramoisie. Cet homme impie et cruel fut frappé de paralysie, et, perclus de tous ses membres, il sembla vraiment châtié de la main de Dieu pour cet atroce projet; dans ce misérable état il fut porté en litière à Ferrare.

Le 17 mars, il tomba tant de pluie et de neige que les rivières, de nouveau débordées, rendoient la route impraticable et forcèrent l'armée à faire halte.

Toutefois, le pape savoit que rien n'empêcheroit le général ennemi de pénétrer en Toscane, quand il le voudroit; que l'esprit des Florentins, toujours tourné à la nouveauté, n'étoit pas disposé en faveur de l'Église, et que ses états ne pouvoient mettre sur pied des forces suffisantes pour disputer le passage. Dans ces fâcheuses conjonctures, il désiroit de nouveau s'entendre avec le secrétaire du vice-roi, envoyé à Rome à cet effet, ainsi qu'avec le frère François Angeli, général de l'ordre de Saint-François, confesseur ordinaire de l'empereur, et qui étoit parti d'Espagne avec la mission de traiter de la paix. Ce choix d'un homme renommé pour la sainteté de sa vie répondoit, ce semble, des loyales intentions de Sa Majesté. Les frais considérables d'une guerre, les soucis et les embarras qui en sont inséparables, l'occasion si favorable de soumettre le royaume de Naples échappé des mains des généraux de l'Église, l'approche de la formidable armée commandée par Bourbon, précédée par la renommée qui lui attribuoit le dessein de mettre à feu et à sang les villes principales de la Romagne, de la Toscane et Rome elle-même; toutes ces raisons réunies contribuoient à fortifier dans l'esprit du pape le désir, qu'il avoit toujours témoigné, de conserver la paix. Il se crut fondé dans son espoir de l'obtenir, en voyant arriver un autre envoyé de Sa Majesté, César Fieramosca, porteur de lettres de son maître, remplies de protestations de respect. Charles V assuroit le Saint-Père qu'il n'étoit guidé que par les plus purs motifs d'équité, et qu'il ne prenoit qu'à regret les armes pour châtier ceux que sa modération dans la victoire avoit rendus trop insolents.

Le 15 mars, premier jour de malheur pour Rome, fut signée entre les parties la convention suivante :

Pendant huit mois les hostilités seront suspendues; néanmoins le pontife paiera soixante mille écus à l'armée impériale; Pompée Colonna sera rétabli dans la dignité de cardinal et relevé des censures pontificales; le vice-roi de Lannoy se rendra à Rome (ce qui sembloit au pape une garantie contre l'arrivée de Bourbon).

De Lannoy, ayant reçu en otage le légat Trivulzio, se rendit à Rome; mais son arrivée fut signalée par un fâcheux augure; le palais, assigné pour son logement, fut frappé de la foudre et presque réduit en cendres. Aussitôt après la signature de l'armistice, le pape, fort mal conseillé, licencia tous ses soldats, gardant à son service seulement cent chevaux légers et deux mille fantassins des bandes noires. Fieramosca fit passer sur-le-champ à Bourbon une copie de la convention pour qu'il l'approuvât, en ce qui concernoit la somme stipulée, et qu'il retirât son armée des États ecclésiastiques. Mais Bourbon ni ses soldats ne voulurent entendre parler d'aucun accord; ils étoient animés de l'espoir du butin, et l'argent qu'on leur promettoit ne pouvoit suffire pour satisfaire leur avidité; ils continuèrent donc à piller et ravager le Bolonois. Le vice-roi expédia à Bourbon un courrier, pour lui faire sentir la nécessité de se soumettre aux arrangements conclus. Ce courrier auroit été massacré par les Espagnols, si une prompte fuite ne l'eût dérobé à la fureur, tant cette soldatesque étoit dévorée de la soif du pillage. Le 5 avril 1527, le duc Charles quitta la campagne de Bologne, passa par Imola et parvint à Meldola.

Conformément aux ordres du vice-roi, le marquis del Vasto quitta l'armée pour aller à Naples.

Clément pria instamment le vice-roi de prendre la peine de se rendre en Toscane, pour mettre en bon ordre les affaires de Florence, qui lui paroissoient peu rassurantes, et arrêter à temps l'exécution des desseins de Bourbon. Les soldats de ce chef étoient un ramas d'aventuriers, la plupart luthériens, acharnés au pillage de l'État ecclésiastique, desquels il ne falloit attendre aucune consideration pour le pape; mais on espéroit qu'ils en auroient pour le lieutenant de l'empereur, et, qu'en faveur de son titre, ils se soumettroient aux conditions du traité.

Afin de tromper en même temps le pape et le vice-roi, Bourbon, après avoir écouté Fieramosca, que lui avoit envoyé don Hugues pour lui rappeler le traité et l'empêcher d'avancer, répondit qu'il approuvoit fort cette convention réellement utile aux intérêts de l'empereur; mais que pourtant la somme qu'elle stipuloit étoit trop modique pour contenter l'armée; que si, au lieu de soixante mille écus, on avoit parlé de deux cent mille, il se seroit cru en mesure de satisfaire les soldats. Il le chargea ensuite de rapporter au vice-roi qu'il ne falloit pas prendre garde à ses mouvements; que s'il n'avoit pas l'air de ralentir sa marche, ni de se conformer aux conventions, c'étoit pour prouver à ses troupes qu'il tenoit leurs intérêts à cœur. Ensuite il donna en secret le mot à quelques soldats et chefs de l'armée, pour faire du tumulte quand on leur apporteroit de l'argent et menacer ceux qui en seroient chargés.

Lorsque cette réponse eut été redite au pape et au vice-roi, celui-ci cédant aux sollicitations de Clément, partit en toute hâte pour Florence, chargé de lettres de crédit de sa part et d'une promesse de pouvoir toucher d'autres sommes. En présence de deux envoyés de Bourbon, les Florentins, après de longs pourparlers, s'engagèrent à payer cent cinquante mille écus, dont quatre-vingt mille comptant, et le reste dans le courant d'octobre. Le prince Charles étoit près de la Vernia; le vice-roi prit les devants et alla le trouver, accompagné seulement d'un trompette et de deux gentilshommes. Il entama sa négociation et offrit les quatre-vingt mille écus qu'un de ses officiers portoit avec lui; mais peu s'en fallut qu'il ne fût égorgé par les soldats. Effrayé par cet accueil hostile, il renvoya l'argent aux Florentins et leur fit dire par ses gentilshommes qu'il alloit à Sienne; qu'après le mauvais succès de sa négociation il n'osoit reparoître chez eux, et que ses compagnons pourroient leur raconter de quelle indigne manière l'avoient traité les soldats de Bourbon.

Il est vrai que bien du monde le soupçonnoit d'intelligence avec ce dernier pour tromper le pape, et pensoit que le soulèvement qui eut lieu contre lui n'étoit qu'un jeu convenu pour sauver les apparences. Cette opinion ne me paroît pas probable, et, pour en adopter une plus vraisemblable et plus répandue, je dirai qu'il fut, aussi bien que le pape, victime de la fourberie de Bourbon, qui, sans égard pour les ordres des ministres de Sa Majesté et pour les sollicitations de Sa Sainteté, attaqua Chiusi, donna deux fois l'assaut au château della Pieve, à Saint-Etienne, et poursuivit sa marche sur Arrezzo, saccageant Lutiano, Castel-Nuovo, Capalona et Castellaccio. A mesure qu'il avan-

çoit, il augmentoit toujours ses prétentions; mais en s'arrêtant à Arezzo, il faisoit croire aux députés de Florence, envoyés près de lui, qu'il desiroit sérieusement traiter: il lui importoit d'empêcher par cette feinte que ses ennemis ne fussent sur leurs gardes et ne recourussent à des mesures de précaution, parce qu'en les prenant au dépourvu, il devoit triompher plus facilement. Le 21 avril, il parvint à Montevarchi, avec une armée infiniment plus considérable qu'à son départ de Bologne. Chaque jour elle se grossissoit de fantassins italiens, attirés par le désir de prendre part à la conquête et au pillage; ils se joignoient à ces soldats étrangers, comme c'est l'habitude de notre milice vénale, sans s'informer contre qui ils marchoient, sans rougir de contribuer avec l'ennemi commun à la destruction de leur patrie. Bourbon les recevoit avec plaisir; il éprouvoit de la satisfaction à voir son armée devenir toujours plus nombreuse et plus formidable.

Durant la halte de cette armée, le pontife écrivit à Sienne, au vice-roi qui l'avoit lâchement abandonné, que si les ennemis ne se retiroient de l'Etat de l'Eglise et de celui de Florence, il se regardoit comme dégagé de la convention et qu'il ne vouloit pas qu'on y donnât suite. Il s'expliquoit ainsi parce qu'il connoissoit la mauvaise foi de Bourbon, et qu'il espéroit d'ailleurs que les difficultés et privations de tout genre dont ses troupes étoient menacées les contraindroient à consentir à des conditions moins onéreuses. Il se croyoit d'autant plus fondé dans son espoir, qu'il savoit que toutes les forces des alliés étoient réunies sous les murs de Florence, et que cette ville, fortifiée sur différents points, étoit parfaitement en état de soutenir plusieurs assauts vigoureux. Il n'ignoroit pas néanmoins que quelques citoyens mécontents, loin de songer à faire résistance, ne demandoient pas mieux que de voir tomber la ville entre les mains des Allemands, pour être affranchis de la domination du Saint-Siége, aussi bien que de celle des Médicis. Mais il se berçoit de l'illusion que, dans un danger aussi imminent, la plupart des nobles et des riches se croiroient obligés de contenir ceux qui voudroient donner la main à l'ennemi commun, et de combattre eux-mêmes vaillamment, pour sauver leur famille, leur fortune et leur patrie.

Une grande partie de la haute noblesse désiroit fortement que le Saint-Père accordât à chaque habitant la faculté de prendre les armes, comme quelques jours auparavant il en avoit manifesté l'intention; on écrivit en conséquence au cardinal de Cortone, gouverneur de Florence au nom de Sa Sainteté. Les jeunes gens de la ville, voyant que cette autorisation se faisoit attendre, s'adressèrent au gonfalonier de justice qui était alors Louis Guicciardini. Ce magistrat jugeant que cette jeunesse ardente finiroit par prendre les armes sans y être autorisée, alla trouver le cardinal, et lui fit comprendre que, dans le danger où l'approche de l'armée de Bourbon jetoit la ville, il y avoit plus de sûreté et d'économie à confier à des citoyens armés, concurremment avec les troupes salariées, le soin de défendre la patrie, qu'à en charger exclusivement des mercenaires. Son Eminence accorda l'autorisation, à la charge de se conformer aux lois et statuts de la république.

Le 26 avril les prieurs, de concert avec le cardinal, ordonnèrent aux gonfaloniers de réunir, dans les églises, les hommes de leurs compagnies, et de les conduire en armes sur la place publique, où ils recevroient des ordres ultérieurs. Tandis qu'on s'occupoit de prendre ces mesures, Rinaldo Corsini vociféroit sur la place du Marché-Neuf contre le gouvernement, s'imaginant que le public partageoit ses sentiments et qu'à sa voix on s'armeroit contre les Médicis. Mais ses clameurs n'eurent pas le résultat qu'il en espéroit; seulement, les jeunes gens coururent au palais de la Seigneurie, où se trouvoient une partie des anciens, qui gouvernoient la ville au nom du Saint-Père, sous les ordres du cardinal de Cortone. Le cardinal étoit absent; il étoit allé avec Hippolyte de Médicis à la rencontre du duc d'Urbin, pour conférer avec lui sur des choses de haute importance, et le soir ils devoient être tous rendus à Florence. Les jeunes gens pénétrèrent dans le palais et attendirent plusieurs heures que les prieurs et les anciens vinssent leur prescrire ce qu'ils avoient à faire. Mais ces magistrats, troublés et indécis, perdirent un temps précieux sans aucun fruit, et laissèrent échapper une si belle occasion de se soustraire à l'esclavage, en secouant la domination du pape et des Médicis. Instruit de ce tumulte, le cardinal de Cortone rentra dans la ville, suivi

d'un corps nombreux de fantassins et accompagné du cardinal Cibo, du duc d'Urbin et d'Hippolyte de Médicis. Le peuple intimidé déposa les armes, et se replaça paisiblement sous l'autorité de son gouverneur.

Tandis que la confusion régnoit à Florence, le duc Charles, dont l'armée étoit disséminée dans tous les châteaux du Val d'Arno, ayant appris que le pape refusoit de donner suite au traité, partit de Montevarchi et se transporta à Sienne. Il savoit que toutes les troupes alliées étoient rassemblées sous les murs de Florence, et il ne jugeoit pas devoir s'approcher de cette ville avec des soldats exténués de fatigue et de faim. Il vouloit, disoit-il, d'abord passer dans le Siennois, laisser reposer son armée, s'y pourvoir d'artillerie et de munitions pour attaquer Florence et battre tout le pays. Mais ensuite envisagant les difficultés attachées à cette entreprise, il convoqua chez lui les colonels espagnols, et leur exposa son plan dans le plus grand détail. Il leur rappela l'état où se trouvoit l'armée, leur expliqua que de trois partis qu'ils avoient à prendre, le meilleur étoit de marcher en toute hâte sur Rome, attendu qu'un séjour prolongé dans le pays de Sienne, leur aliéneroit l'esprit des habitants, à qui même il seroit impossible de fournir long-temps de vivres une armée aussi nombreuse; qu'en outre, ils laisseroient à l'ennemi trop de temps pour se préparer et organiser sa défense. Il ne voyoit pas non plus un grand avantage à se porter sur Florence, qui étoit bien approvisionnée et défendue, ni à parcourir les campagnes environnantes, dont le terrain montueux et d'un accès difficile n'offroit d'ailleurs aucune ressource. Le pape, en ce moment, étoit dépourvu de tous moyens de défense; c'est ce que lui mandoit le cardinal Colonna, qui en outre lui promettoit le secours de son parti, s'il conduisoit promptement l'armée impériale sous les murs de Rome. Celle de l'ennemi ne pouvoit pas s'y trouver en même temps qu'eux, parce qu'elle étoit campée beaucoup plus loin, commandée par différents chefs et éparpillée sur divers points. Leur succès étoit assuré, pourvu que leur marche fût rapide et imprévue. « Le Saint-Père, ajouta-t-il, jouit d'une trompeuse sécurité ; il se croit à l'abri de nos armes, persuadé que, pour enchaîner la valeur de nos troupes, il suffit que celles de ses alliés soient logées dans notre voisinage. Il sait que nous manquons de vivres et d'argent ; le vice-roi me l'a assez donné à connoître, et il suppose que notre dénûment arrêtera notre marche. Mais il se trompe; car voilà précisément ce qui doit nous pousser en avant, et c'est l'unique moyen de sortir de cet état de détresse. Évacuons sur-le-champ le territoire de Sienne; les habitants nous fourniront toutes les provisions nécessaires, et en peu de jours nous serons en face de cette ville si fameuse, sans avoir rencontré beaucoup d'obstacles au dehors, et sans doute sans en rencontrer beaucoup au dedans. Cette perspective suffiroit pour rendre à une armée découragée l'espoir et les forces, et enflammer d'une nouvelle ardeur des troupes invincibles, commandées par des chefs tels que vous. Sans plus tarder, marchons en avant; comptons pour rien les privations endurées et celles qu'il nous faudra supporter encore; notre trajet sera court, et nous sommes certains d'obtenir la victoire, unique objet de nos désirs. »

Ce discours ne manqua point son effet sur l'esprit des colonels; ils ne balancèrent plus à donner à l'entreprise contre Rome la préférence sur toute autre, et ils firent partager à leurs soldats leurs sentiments et leurs desseins. Quand Bourbon connut les bonnes dispositions de l'armée, il se fit amener les prisonniers qu'elle avoit faits en plusieurs rencontres, et qui la suivoient liés et garrottés. Quoiqu'ils fussent en grand nombre, il fit rompre leurs liens.

« Désirez-vous, leur dit-il, prendre part à notre glorieuse entreprise? aimez-vous mieux retourner sur vos pas? choisissez le parti qui vous convient. Je vous promets sur mon honneur, que si vous vous décidez à servir dans nos rangs et à servir loyalement, vous aurez part comme nous à tous les profits de la victoire et au pillage de Rome. »

Les plus jeunes d'entre eux se firent incorporer dans l'armée, les autres préférèrent retourner dans leurs foyers.

Le même jour, 27 avril, Bourbon se fit délivrer par le gouverneur de Sienne la quantité de vivres nécessaires à ses troupes et se mit en marche par le chemin le plus court, sans emmener l'artillerie. Les pluies abondantes avoient extraordinairement enflé la rivière de la Paglia; les soldats eurent recours au moyen suivant pour pouvoir la passer à gué. Ils formèrent en-

tre eux des files de trente ou quarante hommes, et se tenant l'un l'autre par la main, ils traversèrent hardiment le torrent. Ils avoient de l'eau jusqu'à la poitrine, quelquefois même jusqu'au menton; si le courant entraînoit un d'eux, sans qu'il y eût moyen de le retenir, ils l'abandonnoient; plus loin des soldats robustes et courageux venoient à son secours. De cette manière, ils arrivèrent sans perte bien sensible sur l'autre bord, où étoient déjà parvenus avec moins de danger les cavaliers et plusieurs fantassins qui s'étoient accrochés soit à la crinière, soit à la queue des chevaux. Après s'être un peu restaurés, les soldats reprirent leurs rangs, et continuant leur route, ils ne firent de mal qu'à Monte-Fiascone et à Ronciglione, qui leur avaient refusé vivres et passage. Mais pressés par le temps, ils ne commirent aucun dégât dans les châteaux ou lieux forts qui les laissèrent passer sans résistance.

Dès que le bruit de leur départ fut parvenu à Florence et qu'on sut comment ils s'étoient pourvus de vivres, le cardinal de Cortone et les agents du pape expédièrent en toute hâte, sur Arezzo, un détachement des bandes noires logées à San-Casciano. La plupart des commandants des troupes en garnison à Florence eurent ordre de se diriger avec leurs corps sur Rome, par la voie de Perugia, pour tâcher de s'y trouver avant l'ennemi. Ils firent ensuite partir plusieurs courriers, pour instruire le pape de la rapidité des mouvements de l'armée impériale, du montant de ses forces et de la manière dont elle s'étoit approvisionnée. Le comte Guido promettoit d'être à Rome avant l'ennemi. On ne négligea rien pour déterminer le duc d'Urbin, le marquis de Saluces et le provéditeur de Venise, qui alors étoit à Florence, à donner ordre aux troupes alliées de faire la plus grande diligence et d'arrêter les efforts de Bourbon.

C'est bien en vain que les ministres de l'Église se donnoient tant de mouvement et prenoient de si grandes précautions; car, dès ce moment, le duc d'Urbin se montroit à découvert à ceux qui doutoient encore de ses intentions. Il consuma un temps infini en préparatifs de départ; il souffrit encore que, sur le territoire de Florence, partout où passoient ses troupes, elles fissent plus de dégâts que n'en avoient fait les Allemands et les Espagnols. Tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, il retardoit sa marche, et il n'y eut pas de quoi s'étonner si, le 5 mai 1527, à 21 heures (4 heures 45 m. après midi), quand l'armée impériale arriva sous les murs de Rome, il n'étoit encore qu'à deux milles du lac de Pérouse. Bourbon avoit pour deux jours seulement de vivres. Aussi, immédiatement après son arrivée envoya-t-il, suivant les usages militaires, un trompette demander au pape la permission de traverser la ville, afin de conduire, à ce qu'il prétendoit, son armée dans le royaume de Naples; cette permission lui fut refusée sur-le-champ. Quelques-uns des siens avoient essayé vainement de passer le Tibre sur des bateaux, d'autres y avoient perdu la vie ou couru les plus grands périls; il se contenta d'engager quelques escarmouches sous les murs. Il ne se dissimuloit pas tous les dangers de sa position; il convoqua les principaux officiers de son armée et s'efforça de leur persuader que, dans l'extrémité où ils étoient réduits, il ne convenoit pas de renvoyer l'assaut au lendemain, mais qu'il falloit de toute nécessité essayer de tomber au milieu de la ville, tandis qu'ils n'y étoient nullement attendus ni du Saint-Père, ni du peuple romain; que c'étoit la seule manière de s'en emparer, ainsi que des immenses richesses qui y étoient accumulées; qu'au contraire, s'ils différaient cette attaque jusqu'au lendemain, les habitants ne manqueroient pas de mettre à profit toute la nuit pour se préparer à faire une vigoureuse résistance. « Vous n'ignorez pas, dit-il en terminant, que lorsque la fortune se présente à nous c'est le cas de la saisir; autrement elle nous échappe sans retour. L'armée est très fatiguée, je le sais; elle a besoin de repos; mais je sais aussi combien la victoire est facile lorsque l'occasion est favorable, et combien un instant de retard peut la rendre difficile et coûteuse. Chacun de vous fera de son côté ce qui dépendra de lui, j'en ai la conviction, et se servira de son influence auprès des soldats pour les décider à ne pas perdre de temps et à terminer promptement cette glorieuse campagne. »

C'est par de semblables discours que l'impétueux Charles s'efforçoit d'aiguillonner l'esprit des chefs de l'armée; mais s'apercevant qu'il n'avoit pas réussi, et que les colonels n'étoient point disposés à donner de suite l'assaut, il en prit son parti, et se décida à éprouver avec

eux, à l'aube du lendemain, le courage et les forces de l'ennemi du dedans, et à se passer, aussi bien qu'il le pourroit, d'artillerie pour assaillir la ville. Il fit encore rassembler toutes ses troupes avant le coucher du soleil, et s'étant placé sur une éminence, il leur adressa une belle harangue. Il n'étoit pas arrivé à la péroraison, qu'il entendit s'élever parmi cette multitude un certain murmure d'approbation qui lui parut du plus favorable augure. Il comprit que, pour cette foule empressée d'en venir aux mains, chaque heure de retard étoit un siècle d'attente. Satisfait de leurs excellentes dispositions, il recommanda à ses soldats de se hâter de prendre du repos, car il falloit que la première aurore les trouvât prêts à monter à l'assaut. Il conféra de nouveau, pendant une grande partie de la nuit, avec les colonels et autres chefs supérieurs, sur le plan de bataille, sur l'instant et les lieux où elle devoit commencer. Avant de les renvoyer, il leur recommanda spécialement de ne parler, dans leurs régiments, de la victoire que comme d'une chose certaine et immanquable.

Tandis que le parti de l'empereur ne perdoit pas un moment, le pape Clément reconnut avec douleur que, contre l'attente générale, et avec une célérité qu'on n'avoit pu calculer, une troupe considérable d'ennemis étoit arrivée sous ses murs. La nouvelle de leur départ de Sienne lui étoit parvenue au même moment que celle de leur entrée à Viterbe. A Rome, il y avoit encore bien du monde qui se persuadoit que l'armée rangée sous leurs yeux étoit celle des alliés ; mais Clément ne s'abusoit pas à ce point. Le danger imminent qui étoit venu fondre sur lui d'une manière aussi imprévue le glaçoit d'effroi, et le jetoit dans la plus cruelle perplexité.

Entouré de ses capitaines et des cardinaux romains, il s'armoit quelquefois de courage, et leur demandoit d'un ton résolu leur appui et leur avis; puis, retombant tout à coup dans l'abattement, il ne leur parloit plus que d'une voix foible et suppliante. Falloit-il se diriger du côté de la mer, à l'endroit où étoient les galères, ou bien quitter Saint-Pierre, et couper les ponts?

Convenoit-il de se retirer dans l'intérieur de la ville et d'attendre les secours des alliés, ou enfin de traiter avec Bourbon? et dans l'état complet d'abandon où l'on se trouvoit, privé de tout espoir et de toute ressource, devoit-on acheter la paix de ce général ennemi au prix des plus grands sacrifices d'argent? Son esprit flottoit incertain entre ces différents partis. Il avoit tout le loisir de se repentir de la triste économie qu'il avoit faite quelques jours auparavant, en licenciant deux mille Suisses et deux mille fantassins des bandes noires, afin d'épargner trente mille écus par mois. Quelques amis lui avoient donné ce conseil, d'autres lui en avoient exposé les inconvénients réels. Il comprenoit à merveille qu'il avoit commis une faute; c'étoit trop tard pour la réparer. Il n'avoit plus le temps d'envoyer demander des secours, il falloit s'en tenir aux soldats qu'il avoit près de lui. Ainsi il rassembla à la hâte trois mille fantassins, mais quelle armée! C'étoit la lie du peuple, lâche valetaille tirée des écuries des cardinaux, arrachée aux boutiques ou aux cabarets de Rome, incapable de manier les armes, et tressaillant de frayeur, je ne dis pas seulement au ronflement du canon, mais encore au moindre bruit du tambour. Ces troupes reçurent un chef digne d'elles, Renzo da Ceri. Il fit élever en grande hâte, au milieu du Vatican, un rempart qui devint la risée des ennemis non moins que des Romains un peu instruits. Outre ces trois mille soldats, Renzo fit armer six tribus romaines, non moins ineptes aux exercices militaires, et recruta encore quelques soldats de ceux qu'on avoit licenciés et qui avoient vendu leurs armes pour se fixer à Rome. C'est à la tête de cette armée inexpérimentée qu'il se vantoit de défendre vaillamment les faubourgs et toute la ville.

Le pontife croyoit que le duc d'Urbin et les chefs de la ligue arriveroient à Rome avec des troupes exercées, en prenant la voie Flaminienne et laissant la route de Viterbe, par laquelle étoient venus les ennemis; mais la rapidité des mouvements du général impérial déconcerta toutes ses espérances. Dans cette anxiété, le Saint-Père convoqua les habitants de la ville, auxquels il rappela que, dans l'extrémité où étoit réduite leur patrie, ils devoient tous prendre les armes pour la défendre et que les plus riches devoient prêter de l'argent pour payer les soldats. Ceux-là ne parurent pas très sensibles à cette exhortation, et personne ne répondit, si ce n'est Domenico de Massimi, le plus riche d'entre eux, qui offrit ironiquement de prêter

cent écus. Il porta plus tard la peine de cette avarice et de cette raillerie déplacée : ses filles devinrent la proie des soldats; lui et ses fils furent faits prisonniers ; au milieu des insultes et des coups, il ne parvint à racheter sa liberté que moyennant une très forte rançon Clément VII ordonna aux officiers de visiter les fortifications, d'en élever des nouvelles et de réparer les anciennes; de dresser des batteries, de veiller à une répartition réglée des vivres et munitions, de garnir de troupes les endroits faibles ou à découvert, de garder de distance en distance des réserves toujours prêtes à voler au secours des quartiers de la ville menacés. Il ordonna en outre de préparer des projectiles, de la poix brûlante, des fusées et autres pièces d'artifice, et prescrivit plusieurs mesures de précaution concernant la défense des remparts. Il ne négligeoit pas non plus de relever le courage de ses défenseurs, en leur exposant l'état de détresse où étoit plongée l'armée qui venoit les attaquer, et qui manquoit d'argent, de vivres et d'artillerie. Hors d'état de forcer le plus petit château, comment pourroit-elle penser à prendre Rome, si Rome étoit défendue? Une fois la première attaque repoussée, la faim et la peur de l'arrivée des alliés feroient le reste ; ils se retireroient et se débanderoient promptement. «Ne voyez-vous pas, disoit-il, que les troupes ennemies, composées pour la plupart de luthériens, ont été amenées tout exprès par un admirable effet de la Providence divine, sous les murs de cette ville, le siége principal de sa sainte religion, pour y recevoir un châtiment éclatant et donner à toute la chrétienté un avertissement salutaire?» Il accompagna ces paroles, suivant le louable usage suivi en pareil cas par les pontifes animés du désir de dédommager efficacement leurs champions de la promesse des grâces de l'Église : ceux d'entre eux qui, combattant vaillamment pour la cause de la foi, succomberoient en la défendant, recevroient ses bénédictions spirituelles, seroient assurés de la pleine et entière rémission de leurs péchés, et en outre, leurs héritiers jouiroient des bénéfices ecclésiastiques.

Le souverain pontife connoissoit parfaitement la trempe de ses troupes ; il n'ignoroit pas quelle étoit l'inhabileté des officiers, l'inexpérience et la lâcheté des soldats. Il savoit fort bien que, dans ces moments de trouble, les uns et les autres montreroient plus de dispositions à abandonner Rome qu'à la défendre : mais lui-même excité par ses conseillers, honorés du vain nom de sages, il cherchoit à donner du courage aux autres. Certes, s'il eût pu se porter sous les remparts, examiner les fortifications, l'artillerie et les autres choses nécessaires à la défense, tout se seroit trouvé dans un meilleur état. Mais l'obligation où il se croyoit de soutenir le rang et la dignité de vicaire de Jésus-Christ sur la terre, l'obligeoit à s'en rapporter aux yeux et au jugement de ses ministres. Et cet exemple devoit enseigner aux princes combien peu de confiance ils doivent placer dans les soins et les idées des autres, lorsqu'il s'agit d'affaires très importantes.

Les habitants et les troupes étrangères ayant, peu de jours auparavant, compté parmi eux trois mille hommes en état de combattre, ne doutoient pas, avant de voir le danger de près, que rien ne les pourroit soumettre; et, suivant l'exagération accoutumée du peuple dans les circonstances critiques, ils se prétendoient invincibles, d'autant plus que Renzo da Ceri affirmoit, avec plus d'assurance qu'aucun autre officier du pape, que les ennemis ne pourroient résister, ni même se maintenir deux jours sous les murs de la place, à cause de leur extrême pénurie ; que le jour suivant les troupes alliées entreroient dans la ville, et que par conséquent le peuple devoit être sans inquiétude sur l'issue des événements. De tels discours faisoient regarder la victoire comme certaine, et les courtisans du Saint-Père partageoient comme les autres cette conviction. Ils ne voulurent pas permettre au pontife de se retirer, ni même aux marchands florentins ou étrangers d'embarquer, avec leurs femmes, leurs effets les plus précieux sur des galiotes et des bateaux tout préparés à cet effet. Bien plus, ils firent tout à coup fermer les portes de la ville, et affirmoient que toute frayeur, dans la circonstance présente, étoit non-seulement chimérique, mais déplacée. Ce même capitaine Renzo poussoit sa présomptueuse confiance et son déplorable aveuglement au point de ne pas permettre que, pour sauver Rome, on coupât les ponts du Tibre, au cas où le faubourg et le quartier de Transtévère ne pussent pas se défendre. Il prétendoit qu'il étoit inopportun d'employer des moyens qui intimideroient les défenseurs de

la ville, tandis qu'ils ranimeroient le courage des ennemis; car, lorsque ceux-ci verroient tout le monde fuir et rompre les communications, ils redoubleroient d'audace et d'obstination. Après de tels propos on ne pouvoit douter que le peuple romain n'attendît fort tranquillement l'issue de l'attaque.

Je ne puis passer sous silence plusieurs événements qui, avant l'arrivée de Bourbon, annonçoient à Rome les malheurs dont elle étoit menacée. Long-temps avant l'approche de son armée, un habitant de Sienne, de la plus basse condition, d'âge mûr, le corps décharné, couvert de poils roux et presque nu, appelé Brandano, excité, à ce qu'il sembloit au moins, par des sentiments de dévotion, avoit plusieurs fois prédit au peuple romain la destruction des prêtres et de la cour de Rome, ainsi que le renouvellement de l'Eglise. Bien souvent il avoit crié dans les rues, d'une voix lamentable et effrayante, que le temps de faire pénitence étoit venu, que le fléau de Dieu étoit tout près ; sans même ménager le pape, il lui avoit maintes fois adressé des propos injurieux, et lui avoit déclaré, de la part du Tout-Puissant, que la ville et lui touchoient à leur perte. Ses sinistres prédictions l'avoient fait mettre en prison, à une époque où leur accomplissement acquéroit de la vraisemblance. Depuis qu'il étoit enfermé il parloit avec bien plus d'opiniâtreté et de force de l'approche du fléau et de la ruine de Rome. Ceux qui entendoient ou qui se rappeloient ses prophéties y ajoutoient maintenant, comme c'est l'usage, une foi entière.

Deux autres phénomènes particuliers étoient peut-être des présages funestes pour Rome : une mule mit bas dans le palais de la chancellerie, et peu de jours auparavant une grande partie du mur qui unit le palais du pape au château Saint-Ange s'écroula tout à coup. Je rappelerois bien d'autres signes remarquables, si je n'étois retenu par l'incrédulité de ceux qui n'en veulent tenir aucun compte ; cependant les histoires anciennes et modernes sont remplies de faits semblables, précurseurs des événements funestes et de la ruine des cités. On lit qu'à leur apparition, les Gentils cherchoient à apaiser par des sacrifices et des cérémonies religieuses la justice de l'Être-Suprême, dont la bonté et la clémence semblent vouloir effrayer les mortels, avant l'instant où se déploiera sa sévérité.

Je parlerai néanmoins de deux derniers événements arrivés dans cette ville, et plus marquants que tous les autres, peu de mois auparavant.

Un coup de foudre enleva des bras de la très vénérée statue de la Vierge, dans l'église de Sainte-Marie-Traspontine, l'enfant Jésus et la couronne qu'elle portoit sur la tête, et les brisa tous deux en mille morceaux.

La sainte Eucharistie qui, comme il est d'usage, avoit été renfermée le jeudi précédent dans le tabernacle de la chapelle du pape, fut trouvée le lendemain matin répandue par terre, sans qu'on sût ni par qui ni comment.

Et c'étoient là deux signes très imposants et capables de porter l'épouvante dans le cœur de tout chrétien pieux.

L'aube du 6 mai, qui commença un jour de deuil et de larmes pour tant de monde, trouva l'armée impériale déjà rangée en bataille. Le duc Charles, que l'on reconnoissoit à son vêtement blanc, parcouroit à cheval les rangs de ses soldats, qu'il excitoit à se bien battre. S'adressant tour à tour aux Espagnols, aux Allemands et aux Milanois, il leur rappeloit qu'il étoit nécessaire de déployer en cette occasion la même ardeur, la même intrépidité qu'ils avoient montrées dans d'autres circonstances ; qu'aujourd'hui il y alloit non-seulement de leur réputation, mais encore de leur vie ; qu'il ne leur restoit d'autre ressource que celle de vaincre ; que derrière eux étoient les troupes de la ligue et que s'ils ne faisoient pas assez d'efforts pour obtenir la victoire, comme il ne leur restoit aucun refuge, ils en seroient réduits à se donner la mort de leurs propres mains, pour ne pas tomber en celles de leurs ennemis. Il leur renouveloit ensuite les promesses qu'il leur avoit faites tant de fois, leur assurant qu'outre leur portion de butin, ils auroient des seigneuries, de riches châteaux et des villes. Il rappeloit aux luthériens venus avec Frauensberg, la faim insupportable, le manque absolu d'argent et les privations de toute espèce qu'ils avoient été obligés d'endurer dans l'unique dessein de s'emparer de Rome, dont leur courage leur auroit bientôt ouvert les portes et où ils entreroient avec leurs femmes et leurs enfants ; qu'alors ils pourroient jouir tout à leur aise des incroyables richesses de tant de seigneurs, princes, évêques et cardinaux. Partout où il voyoit un groupe considérable de

soldats, il les abordoit pour les encourager à commencer l'assaut.

Déjà le corps espagnol, entraîné par sa valeur accoutumée, avoit entamé plusieurs quartiers de la ville; du côté de la rue Julienne une division de la garde suisse du pape avoit vaillamment repoussé les efforts des assaillans, extrêmement maltraités par le feu d'une batterie, qui du sommet d'une colline les prenoit en flanc; deux drapeaux espagnols plantés au haut des murs furent enlevés et les porte-enseignes précipités dans le fossé.

Un détachement d'ennemis cherchoit à se glisser sans bruit dans le quartier Saint-Esprit, au-dessus du jardin du cardinal Ermellino, où les murs sont moins élevés. En cet endroit la ligne du mur qui entoure la ville est interrompue par une petite maison, dont le peu de solidité ne pouvoit être aperçu qu'en y donnant une attention particulière. Une meurtrière plus grande qu'on ne les fait ordinairement servoit de fenêtre; les fondations du mur étoient à fleur de sol; au dehors on avoit masqué avec de la terre et du lut un soupirail garni au dedans de barreaux de bois très rapprochés et qui laissoient seulement passer un peu de jour à la cave qu'il éclairoit. Ceux qui n'avoient pas connoissance de cette ouverture ne pouvoient la découvrir, cachée et recouverte comme elle étoit. On ne peut nier cependant que, de la part du capitaine Renzo da Ceri et des autres officiers chargés de surveiller les fortifications, ce ne fût une négligence impardonnable de laisser subsister les choses en cet état. Pour sentir quelle faute ils avoient commise, il n'étoit pas nécessaire d'être versé dans l'art des fortifications, ni même d'avoir grande expérience, il suffisoit d'avoir des yeux et du bon sens. Les capitaines romains auroient dû visiter et examiner cette maison avec le plus grand soin, au dehors et au dedans, afin d'en remarquer les inconvénients et mettre cet endroit à l'abri d'un coup de main. Peut-être avoit-on prévenu les soldats espagnols de la foiblesse de ce poste; car dès le commencement de l'action, ils se dirigèrent de ce côté et essayèrent par là de pénétrer dans l'intérieur.

Du fond des marécages s'élevoit un brouillard épais qui, dès la pointe du jour, enveloppa les environs et finit par intercepter tellement la lumière, qu'on ne voyoit plus à deux pas devant soi. L'artillerie du château Saint-Ange, non plus que celle des autres batteries, ne pouvoit faire aucun ma laux ennemis, et tiroit au hasard; car dans une telle obscurité, on étoit obligé de s'en rapporter à ses oreilles plutôt qu'à ses yeux et de diriger les coups sur les endroits d'où partoit le bruit, au risque de blesser les siens.

Tandis que les Impériaux combattoient hardiment et s'efforçoient de sauter dans la ville, le bouillant Bourbon, à la tête des plus intrépides assaillans, tenoit de la main gauche une échelle appuyée contre le mur, et de la droite faisoit signe à ses soldats de monter pour suivre leurs camarades; en ce moment il reçut dans le flanc une balle d'arquebuse qui le traversa de part en part; il tomba à terre, mortellement blessé. On rapporte qu'avant d'expirer, il prononça ces mots : « Officiers et soldats, cachez ma mort à l'ennemi et marchez toujours en avant; la victoire est à vous, mon trépas ne peut vous la ravir. »

Ainsi périt Bourbon, suivant les uns; selon d'autres, sa mort auroit été accompagnée de quelques particularités différentes; tous s'accordent cependant à dire qu'elle eut lieu sous les murs de Rome; Dieu ayant voulu que sa peine suivît de près son délit, et qu'un homme de ce rang, traître et impie, ne pût repaître ses yeux du spectacle de la ville sainte, saccagée et ruinée par ses sacriléges soldats. C'étoit du reste un excellent général, distingué par sa libéralité et sa bravoure; s'il eût été bon chrétien au lieu d'être luthérien[1], s'il eût servi loyalement son roi au lieu de manquer à la foi qu'il lui avoit jurée, on ne feroit pas difficulté de le compter parmi les plus célèbres capitaines des temps modernes.

Le bruit d'un accident si fâcheux étant parvenu à la connaissance des chefs de l'armée, refroidit un moment leur ardeur. Ils sentoient quelle perte irréparable ils venoient de faire, et comprenoient qu'elle pouvoit compromettre le succès de leur attaque : cependant ils réfléchirent que, lancés dans une entreprise aussi désespérée, ils n'étoient plus maîtres de s'arrêter et qu'ils n'avoient plus de salut à espérer que dans la victoire; aussi après avoir tenu conseil ensemble, ils convinrent qu'il falloit redoubler d'efforts et de vigueur, afin d'arracher, à force d'audace, des mains de la fortune, le prix qu'elle

(1) Le connétable de Bourbon étoit catholique.

n'accorde qu'à la persévérance et à l'intrépidité. Ils revinrent à la charge avec une nouvelle fureur et assaillirent les défenseurs de la ville avec plus d'impétuosité que la première fois. Le brouillard qui les cachoit ne s'étoit point encore dissipé et continuoit à les protéger contre nos coups; en sorte que, malgré la défense la plus opiniâtre, les soldats du pape ne pouvoient les faire reculer d'un pas, ni obtenir sur eux le plus léger avantage. Néanmoins les nôtres ne négligeoient rien pour les écarter; tour à tour ils lançoient sur eux d'énormes blocs de pierre, des torches enflammées, de la poix bouillante; ils faisoient pleuvoir une grêle de boulets, de mitraille et de balles de mousquet sur les points d'où s'élevoient leurs cris de rage. L'acharnement étoit extrême de part et d'autre, et se soutint au moins une heure sans le moindre relâche; les Impériaux commençoient pourtant à avoir le dessus : ils étoient supérieurs en nombre et pouvoient sans cesse se relever. Quand une ligne d'arquebusiers avoit fait plusieurs décharges, elle se retiroit, et sur-le-champ étoit remplacée par des troupes fraîches. Les assiégés ne purent voir le nombre de leurs ennemis se soutenir continuellement, ainsi que leur audace, sans éprouver du découragement. Ils leur avoient cependant enlevé plusieurs bannières, les avoient à diverses reprises repoussés des murs; mais la fureur toujours croissante de leurs adversaires les intimidoit peu à peu et les faisoit douter du succès de leurs efforts.

Le détachement d'Espagnols qui s'étoit porté vers le jardin du cardinal Ermellino avoit réussi, soit par la meurtrière élargie à coups de boulets et de piques, soit par la fenêtre de la cave, à s'introduire dans la ville, à peu près à treize heures (9 heures 20 m.) du matin, sans que les habitants s'en doutassent; ils furent suivis d'une partie de l'armée. Comme le mur qui va de la porte Torrione jusqu'au quartier Saint-Esprit est plus bas que partout ailleurs, qu'il étoit en outre mal gardé et foiblement defendu, beaucoup de personnes se sont persuadé que les ennemis avoient pénétré par là dans Rome. Si l'on considère cependant que les premiers qui entrèrent étoient en fort petit nombre, que le seul point endommagé de l'enceinte se trouvoit du côté de la petite maison dont l'ouverture inférieure étoit agrandie et avoit fortement souffert, je ne doute pas qu'on ne se range de l'avis de la plupart des habitants qui ont toujours pensé que l'ennemi se fraya un passage par cette fenêtre. Voilà du moins mon opinion; je ne m'oppose point du reste à ce que chacun s'en tienne à celle qui lui paroîtra la plus probable.

Ce fut Renzo qui le premier vit entrer les Espagnols, et on prétend qu'aussitôt il s'écria : « Voici l'ennemi, sauve qui peut! » S'il prononça réellement ces paroles, il faut convenir qu'elles étoient souverainement déplacées dans sa bouche. Son devoir comme officier étoit de rallier son monde autour de lui, de tenir tête aux assiégeants, de fondre sur eux avec impétuosité et de les chasser hors des murs, s'il étoit possible, ainsi que l'ont fait avec succès bien d'autres capitaines dans des circonstances critiques. Après avoir donné le signal de la fuite, ainsi que me l'ont affirmé plusieurs personnes qui se trouvoient présentes à l'action, il se retira précipitamment du côté du pont Sixte, suivi de quelques fantassins et de la populace, confondus pêle-mêle, ainsi que c'est l'habitude dans les déroutes. Les soldats, ayant entendu dire que Renzo fuyoit, abandonnèrent leur poste sur-le-champ. Tout à coup un soldat ennemi s'écria : « Vive l'Espagne! tuez, tuez devant vous! » Le tumulte fut à son comble. Ce n'est qu'à grand peine et après des détours sans fin que le capitaine Renzo, mêlé avec les fuyards, put arriver au château Saint-Ange.

Le pape Clément avoit entendu les cris des soldats; il se sauvoit précipitamment par un long corridor pratiqué dans un mur double et se laissoit emporter de son palais au château Saint-Ange. Il pleuroit et se lamentoit d'avoir été trahi par tout le monde : et tout le long de la route, il pouvoit voir de ses fenêtres ses malheureux soldats en complète déroute, poursuivis par des ennemis furieux qui les déchiroient à coups de hallebardes. Le pontife à son entrée au château ne trouva ni vivres, ni munitions; sur-le-champ il se fit apporter des maisons voisines ce qu'on put se procurer au milieu d'une telle confusion.

Tandis qu'on faisoit des approvisionnements en grande hâte, l'entrée étoit embarrassée d'une telle foule de prélats, de marchands, de gentilshommes et de dames, qu'il devenoit impossible de les recevoir; à la fin on réussit à baisser la herse, mais avec peine, parce qu'on n'avoit pas eu soin d'en examiner l'état et de

la débarrasser de la rouille. Plus de trois mille personnes étoient encombrées dans l'intérieur ; un grand nombre de personnages distingués s'y trouvoient, entre autres tous les cardinaux, à l'exception de quatre qui crurent, parce qu'ils étoient chefs du parti Gibelin, pouvoir rester avec sûreté dans leurs palais. Le cardinal de Pucci reçut, avant d'arriver au château Saint-Ange, divers coups à la tête et aux épaules, et y fut introduit par des domestiques, à travers la fenêtre, presque à moitié mort. Le cardinal Ermellino, comme beaucoup d'autres gentilshommes, se fit hisser dans un panier jusque sur les murs du château.

On s'étoit attendu à tout autre dénouement. Les marchands de Florence, les prélats et autres habitants couroient çà et là pour chercher une retraite. On ne pouvoit plus sortir de Rome, parce que les portes étoient fermées. Quelques-uns se retirèrent dans les maisons des Colonna, d'autres dans celles des Espagnols, des Flamands et des Allemands, établis à Rome; d'autres encore dans les palais des quatre cardinaux Gibelins.

Une observation pénible à faire, c'est que nul des capitaines et soldats dévoués au service de l'Église n'essaya, dans ce grand désastre, de couper les ponts, et ne se mit en mesure de défendre les murs du quartier Transtévère ; aucun ne prit son parti de mourir les armes à la main, plutôt que de se livrer lâchement au pouvoir d'un implacable vainqueur. Tous se sauvèrent, augmentant par le désordre de leur retraite la terreur des classes inférieures et donnant à leurs adversaires la certitude d'une complète victoire. Si tous les commandants s'étoient entendus et concertés pour défendre la vie et les biens de leurs concitoyens, leurs efforts auroient été couronnés d'un plein succès; il falloit se décider à mettre le feu au bois et aux fascines qui couvroient le pont, ainsi qu'autrefois le firent les anciens Romains, quand Horatius Coclès eut pris l'héroïque résolution de soutenir seul le choc de l'ennemi. Les Impériaux eussent été, par la destruction du pont, dans le même embarras où ils se trouvoient avant leur entrée à Rome; leur situation eût été encore plus désavantageuse sous le feu continuel et bien dirigé des batteries du château Saint-Ange. D'ailleurs, peu de temps après l'entrée de l'ennemi, plusieurs cavaliers et fantassins des bandes noires, qui auroient pu si facilement entrer dans Rome par la porte du Peuple et s'opposer vigoureusement aux progrès des Impériaux, arrivèrent à Monte-Rotondo. Si les soldats romains n'eussent trop tôt renoncé à défendre la ville, ils auroient profité de ce renfort pour aggraver la mauvaise position des assaillants et ranimer le zèle refroidi de leurs alliés ; par ce moyen, ils auroient maintenu la liberté du pontife.

Lorsque les Espagnols virent Renzo et ceux qui se défendoient derrière les murs ou les retranchements prendre lâchement la fuite, ils appelèrent à grands cris leurs camarades du dehors ; ceux-ci accoururent promptement, et poursuivant ensemble leurs succès, ils ne songèrent plus qu'à tuer tout ce qui se trouvoit sur leur passage. De temps en temps ceux de nos soldats qui ne lâchoient pas pied comme les autres et vouloient faire face à l'ennemi, se voyant accablés par le nombre et ne trouvant aucun moyen d'échapper, se glissoient adroitement dans les rangs des vainqueurs et tournoient leurs armes contre les habitants, naguères leurs amis. D'un autre côté, les soldats allemands ayant passé les tranchées élevées çà et là, taillèrent en pièces la populace, qui se hâtoit de jeter ses armes pour demander quartier. Aucun des soldats romains surpris par les vainqueurs ne put se dérober à leur colère : vainement se retiroient-ils désarmés dans les églises, dans les sacristies ; vainement embrassoient-ils les autels. Dans ces lieux que les plus cruels des hommes, le Goth Totila et le Vandale Genséric avoient respectés, ils étoient massacrés sans miséricorde. Ainsi les Impériaux s'emparèrent en fort peu de temps, et presque sans perte, des faubourgs de Rome.

Presque toute l'armée y étoit entrée par la porte Saint-Pancrace, brisée et fracassée des chocs furieux qu'elle avoit soutenus, et par les retranchements qu'elle avoit enlevés ; ensuite elle se restaura avec les vivres rassemblés dans cet endroit. Les chefs assuroient qu'à cause de la mort de Bourbon et pour d'autres raisons encore, ils avoient l'intention de traiter avec le pape. Sa Sainteté les crut sincères. L'ambassadeur de Portugal fut député vers les capitaines espagnols pour s'entendre avec eux. Ceux-ci le reçurent avec de nouvelles protestations de leur désir de s'arranger. A la vérité, ils étoient déjà maîtres d'une partie de la ville, mais ils

ignoroient encore s'ils pourroient passer le Tibre. Ils feignoient habilement de pencher pour la paix, et après avoir prolongé ce jeu quelque temps, ils tinrent conseil avec les chefs allemands. Au sortir de la délibération, ils déclarèrent qu'il étoit inutile de négocier, qu'ils ne souffroient plus de retard, que peu leur importoit d'être fatigués, qu'ils vouloient s'emparer du reste de la ville. Ils avoient eu le temps de se mettre au courant des moyens de défense des habitants, et de s'assurer qu'ils n'avoient guères de résistance à craindre de la part de cette multitude effrayée. Ils se dirigèrent donc au bruit des fanfares, des roulements du tambour et d'autres instruments militaires vers la grande porte d'entrée, où ils s'étoient fait précéder par mille arquebusiers qui devoient surprendre ceux qui, selon toute probabilité, seroient chargés du soin de la garder. Elle n'étoit pas défendue; le peu de gens à qui ce soin avoit été confié avoient déserté le poste à l'approche de l'ennemi, saisis d'une telle frayeur qu'ils n'avoient pas même songé à baisser la herse. Deux archers espagnols franchirent l'entrée, et s'élancèrent intrépidement dans la ville; ils furent accueillis par une grêle de balles et de boulets; aucun ne les atteignit. Ils poursuivirent leur chemin, sans redouter la mort qui les menaçoit de toutes parts, et passèrent dans la place voisine, dont ils s'emparèrent sans difficulté, à l'aide de leurs camarades qui les avoient suivis, puis sans perdre de temps, ils se portèrent, ainsi que le reste de l'armée, vers la porte Settimiana. Les Italiens sous les ordres de Louis de Gonzague, surnommé Rodomont pour sa vaillance et la terreur qu'il inspiroit, franchirent le mur qui de la porte Saint-Pancrace va à la porte Settimiana et traverse la vigne du Janicule; ils en chassèrent les soldats du pape avec beaucoup de facilité, et rejoignirent le gros de l'armée vers le pont Sixte qu'ils traversèrent hardiment, mais sans rencontrer grande opposition. Ils massacrèrent tous les fuyards qu'ils purent atteindre, et firent leur entrée générale dans la ville au nombre de quarante mille hommes répartis entre plusieurs corps : vingt mille Allemands, six mille Espagnols, et le reste composé de troupes italiennes commandées par Fabrizio Maramaldo da Sciarra Colonna et par le susdit Louis Gonzague, d'anciens gens d'armes et de chevau-légers de toutes nations, sans chef commun, attirés sous le drapeau par l'espoir seul du butin. On remarquoit parmi leurs officiers, Fernand Gonzague et Philibert d'Orange, Flamand qui, après la mort de Bourbon, avoit été élu général en chef par les soldats.

Après avoir ravagé tous les faubourgs, et traversé le pont Sixte, ils s'acheminèrent vers le château Saint-Ange, où ils avoient entendu dire que s'étoit retiré le pape, dans l'espoir de s'emparer de sa personne et de celle des autres chefs de l'Église romaine. Ils attaquèrent le château avec fureur; un colonel espagnol, à la tête de son régiment, s'efforçoit de faire sauter la porte, mais il subit la peine de sa témérité; il perdit la vie, ainsi qu'un grand nombre des siens; les autres, découragés, jugèrent que pour le moment on ne pouvoit surmonter la difficulté des lieux; ils y placèrent de bonnes gardes et retournèrent consommer la perte du peuple romain. Ce peuple étoit glacé de frayeur; tous les hommes courageux qu'on auroit pu opposer avec succès à la fureur des barbares, avoient disparu; et il n'espéroit plus rien du dehors; éperdu, il croyoit toucher à sa dernière heure et se résignoit d'avance aux traitements que lui réservoient ces furieux; il envioit le sort de ceux qui, combattant vaillamment pour leur patrie, avoient eu le bonheur de mourir sous les murs de Rome. Un grand nombre d'habitants, comme détachés des biens de ce monde, s'estimoient heureux de pouvoir, au prix de toute leur fortune, désarmer la colère du vainqueur. En effet, l'horreur de leur destin devoit répondre aux terreurs que s'étoit forgées leur imagination.

L'armée, renonçant au siége du fort, se divisa en plusieurs corps et se porta sur différents quartiers. Elle apercevoit à son passage les pères et les mères de famille, placés au seuil des palais ou à l'entrée de leurs maisons, désolés de la perte de leurs enfants tués dans le combat, et consternés des malheurs qui menaçoient encore leur misérable cité. Ces infortunés, vêtus de leurs habits de deuil, offroient aux ennemis leurs maisons, leurs meubles, tous leurs biens, et fondant en larmes, demandoient d'une voix suppliante qu'on leur fît grâce de la vie. Ces prières touchantes ne pouvoient fléchir le cœur de ces féroces soldats; comme si le son des tambours et des trompettes les eût animés au carnage, ils se jetèrent le fer à la

main sur ces malheureux, en firent un massacre horrible, et sans distinction d'âge, de sexe, ni de lieu, égorgèrent tout ce qui s'offroit à leur vue. Les étrangers ne furent pas plus épargnés que les Romains, parce que les meurtriers tiroient indifféremment sur les uns ou les autres, sans autre motif que la soif du sang. Exaspérés par la mort de leur chef, ils se souillèrent de cruautés dont l'histoire offre à peine d'autres exemples. Ne trouvant plus personne qui leur fît résistance, ils devinrent en peu de temps complétement maîtres de cette antique et noble cité, où se trouvoient accumulés des trésors tels qu'ils eussent suffi à l'armée la plus avide de pillage.

Les Espagnols se lassèrent les premiers du carnage et sentirent renaître en eux quelques sentiments d'humanité et de compassion pour les vaincus, leurs ennemis, mais chrétiens. Ils cessèrent de tuer ceux qui leur tomboient entre les mains et se contentèrent de les faire prisonniers. Lorsque les Allemands s'en aperçurent et virent que les régiments espagnols ne suivoient plus ce qu'ils appeloient les lois de la guerre, ils commencèrent à les soupçonner de trahison. Les officiers espagnols, pour les dissuader, leur firent observer que la ville étoit prise et abandonnée par ceux qui auroient dû la défendre; qu'il n'y avoit rien à craindre de leur part; que comme les habitants avoient enfoui ce qu'ils avoient de plus précieux, il falloit laisser la vie à ceux qui pourroient aider à le découvrir. Les Allemands se rendirent à cette raison. De leur côté, ils se mirent à arrêter les passants ou les Romains qu'ils trouvoient sur le seuil de leurs portes et qui leur demandoient merci; ils les contraignoient à leur ouvrir leurs appartements, d'où ils emportoient ensuite tout ce qui étoit à leur convenance.

Ils ne se bornèrent pas à ces vols; ils violoient indifféremment toutes les femmes qu'ils rencontroient. Leurs prisonniers étoient témoins de cet abus effréné de la victoire; mais qui auroit pu s'y opposer? Personne n'osoit seulement élever la voix. Il étoit défendu de pleurer sur des calamités qui eussent attendri des cœurs de roche et touché des impies. Ces barbares n'avoient de considération ni pour l'élévation du rang, ni pour la noblesse du sang, ni pour les prières de la beauté, ni pour les larmes des mères; leurs cœurs étoient fermés à tout sentiment d'humanité. On voyoit les filles se jeter dans les bras de leurs mères infortunées, et celles-ci, les cheveux épars, saisir les soldats par la barbe, par les cheveux, pour les empêcher de consommer le crime. Efforts inutiles! Toutes ces supplications et cette résistance ne faisoient qu'irriter leur rage. Ils les déshonoroient l'une après l'autre et les tuoient ensuite sous les yeux des pères ou des maris qu'ils retenoient garrottés. Ceux-ci, glacés d'effroi à cet horrible spectacle, n'avoient plus de larmes à répandre, plus de voix pour se plaindre. Ils le contemploient d'un œil fixe, inanimés comme des statues; quelques mères ne pouvant soutenir cette vue se crevèrent les yeux avec les doigts; d'autres se retirèrent dans les cavernes souterraines, où personne n'osant leur porter du secours, elles périrent d'inanition.

Les maisons particulières n'étoient pas le seul théâtre de ces scènes abominables; elles se passoient encore dans les temples saints, dans les chapelles consacrées à Dieu, où des dames et demoiselles de tout rang, jetant des cris perçants et fondant en larmes, s'étoient réfugiées, pleines d'espérance dans la protection divine. Maintenant aucune force humaine ne pouvoit les mettre à l'abri du danger. Elles y furent découvertes par les hérétiques auxquels se joignirent bientôt les Italiens, et essuyèrent le même traitement que dans les habitations particulières.

Au milieu de la stupeur générale, on remarqua cependant quelques traits de fermeté romaine. Plusieurs pères, un poignard à la main, préférèrent immoler leurs malheureuses filles, plutôt que de les laisser tomber entre les mains du vainqueur; mais, on frémit de le dire, ils ne purent pas toujours par là les préserver de l'outrage.

Les couvents de religieuses ne furent pas plus épargnés que les églises. Ces audacieux contempteurs des objets respectés par les fidèles entrèrent comme des loups enragés dans une bergerie, et transformèrent ces retraites sacrées en un lieu de débauches, où ils assouvissoient par les obscénités les plus révoltantes leur atroce brutalité. Ils mettoient le feu partout où les habitants faisoient mine de se défendre.

On eût dit que cette ville magnifique, siége du chef visible de l'Église, si souvent le théâtre des plus brillants triomphes, de la gloire la plus

éclatante, étoit destinée depuis des siècles à devenir la proie de ces sauvages. Lorsqu'ils eurent un peu apaisé leur soif de sang, ils portèrent leur attention sur les immenses richesses des lieux saints. Les luthériens, qui composoient en grande partie cette armée, pouvoient ne se croire tenus à aucune espèce de ménagements. A peine avoient-ils mis le pied dans une église, qu'ils portoient leurs mains ensanglantées sur les calices, images, croix ou vases précieux qui frappoient leurs regards. S'ils trouvoient des reliques, ils les jetoient par terre d'un air de dédain. Combien n'en auroit-on pas perdu, si de pieux Romains, témoins de cette profanation, n'eussent rassemblé avec soin ces vénérables restes, ne les eussent cachés et emportés, pour les rendre plus tard aux propriétaires! Ils détachoient des murs les images des Saints qui les ornoient, pour les salir, les déchirer ou les brûler. Ils barbouilloient les peintures à fresque. Quelques-uns d'entre eux allèrent dans les sacristies se revêtir des habits sacerdotaux, et, montant sur l'autel, ils officioient par dérision, comme des ministres de la religion; seulement, au lieu de prières, ils proféroient d'horribles blasphèmes.

Dans la rue, on rencontroit à chaque instant des valets d'armée qui portoient des paquets de chasubles ou autres ornements richement brodés, des chandeliers, des vases d'or et d'argent.

Ailleurs des scènes plus déplorables épouvantoient les regards. On voyoit des Espagnols et des Allemands contraindre, à coups de bâton, des prisonniers de tout âge et de tout rang à regagner leurs demeures déjà pillées et ravagées de fond en comble. Ils les y enfermoient pour tâcher d'en tirer encore de l'argent. Là on apercevoit sur le pavé grand nombre d'habitants étendus sans vie, couverts de fange et de sang. Ils s'étoient fait tuer en voulant résister au vainqueur. Parmi eux on découvroit plusieurs blessés qui respiroient encore, mais qui, oubliés et négligés de tout le monde, étoient condamnés à périr faute de secours.

Au milieu du désordre, on voyoit souvent un homme, une femme ou un enfant se précipiter du haut de leur maison dans la rue, préférant mourir mutilé sur le pavé que de tomber au pouvoir de ces troupes féroces. Quelquefois c'étoient les soldats eux-mêmes qui les lançoient par la fenêtre. Si quelque malheureux parvenoit à s'enfuir, il étoit aussitôt poursuivi, atteint et égorgé; spectacle d'horreur qu'on ne sauroit raconter sans tressaillir!

Les vainqueurs n'avoient pas plus d'égards pour un parti que pour l'autre et ne traitoient pas mieux leurs compatriotes, établis depuis longues années à Rome, que les courtisans et prélats romains. Ils n'épargnoient pas non plus les ambassadeurs des rois et bien moins encore les cardinaux, qui, se fiant trop à leur attachement connu pour le parti de l'empereur, à leur rang et à leur popularité, avoient cru pouvoir rester sans danger dans leurs palais et s'attendoient même à des distinctions. Ils y furent faits prisonniers avec tous ceux qui s'étoient rendus près d'eux, dans l'espoir de trouver un asile.

Je citerai ici un trait de cruauté, qui a un côté risible, et qui peut faire juger de la disposition de ces esprits transportés de fureur. Tandis que ces troupes diverses couroient çà et là, animées seulement du désir de voler, détruire et tuer, et pénétroient tantôt dans tel atelier, tantôt dans telle boutique, une dizaine d'Espagnols étoient entrés dans un magasin. Au milieu de différents paquets se trouva un sac énorme rempli de liards que ces forcenés, aveuglés par la cupidité, prirent pour un sac d'écus d'or. Dès qu'ils se furent communiqués entre eux leurs avis sur cette importante découverte, ils veillèrent à ce que personne ne pût pénétrer dans la maison, ni demander à entrer en partage; ils vouloient se réserver à eux seuls ce trésor précieux. Une compagnie d'Allemands passoit dans le voisinage, et voyant que ceux qui étoient dans l'intérieur de cette maison ne vouloient pas même les laisser approcher de la porte, ils ne doutèrent pas un moment qu'il n'y eût là quelque riche butin dont les Espagnols ne vouloient pas leur faire part. Afin de ne pas perdre de temps, parce qu'ils en sentoient tout le prix, ils tirèrent des coups de fusil contre la maison, y jetèrent de la poudre et y mirent le feu, en disant qu'il n'étoit pas juste que les Allemands remportassent la victoire et que les Espagnols en recueillissent le fruit. Avant de s'en aller, ils laissèrent la boutique enflammée; elle fut consumée avec un grand nombre de ceux qui étoient dedans, juste punition d'une insatiable cupidité!

Entre différents bijoux qu'avoit sur ses vête-

tements un prélat fait prisonnier par une compagnie d'Allemands, il falloit compter un diamant précieux qui pouvoit valoir trois à quatre cents écus environ. Un de ces soldats chercha à le lui tirer du doigt et perdoit patience, lorsqu'un caporal de sa compagnie le voyant dans cet embarras, lui dit : « Je te le donnerai bien.» A l'instant il met la main sur un couteau affilé, coupe le doigt au prélat, et le tend à son camarade, qui en retire la bague et rejette le doigt au cardinal.

La crainte seule de l'approche de l'armée de la ligue commença à diminuer les meurtres et les assassinats. Les chefs donnèrent l'ordre de mettre un terme aux brigandages. Aussitôt ils cessèrent sur tous les points, et les soldats allèrent se reposer et jouir tranquillement du fruit de leurs rapines.

Les Espagnols avoient laissé un poste très fort aux portes du château Saint-Ange, pour empêcher que le pape et les cardinaux ne pussent s'échapper furtivement la nuit avec les immenses richesses qu'ils avoient auprès d'eux. Pour avoir encore moins d'inquiétude sur leur fuite, quelques colonels eurent ordre de le bloquer étroitement; ceux-ci aussitôt tracèrent les tranchées, et firent creuser un très large fossé. Des criminels qu'ils tirèrent de prison étoient employés à cet ouvrage; ils étoient surveillés par des soldats qui, pour les exciter au travail, leur appliquoient force coups. Les tranchées terminées, le blocus fut établi d'une manière si rigoureuse et si cruelle, qu'un jour les soldats ayant rencontré une vieille qui portoit des laitues destinées à la table du pape, ils l'étranglèrent et la pendirent devant le château. Ils tuèrent aussi à coups d'arquebuse des enfants qui cueilloient des herbes pour les mettre dans un panier tiré du haut des bastions avec des cordes.

Plus leurs prisonniers étoient d'un rang élevé et respectable, plus les tourments qu'ils avoient à endurer étoient raffinés et prolongés; les uns restoient plusieurs jours suspendus en l'air par les bras, les autres, une corde au pied, étoient accrochés au-dessus de l'eau, avec menace de couper la corde, s'ils ne déclaroient où étoient leurs trésors; plusieurs furent accablés de coups; d'autres stigmatisés avec un fer ardent en diverses parties du corps ; les barbares imaginèrent de leur enfoncer de fines échardes de bois sous les ongles des mains ou des pieds, de leur faire couler du plomb fondu dans la bouche, de leur arracher les dents, enfin de les mutiler de la manière la plus horrible.

Jérôme de Camerino, officier du cardinal Cibo, avoit été frappé par les Espagnols d'une taxe qu'il ne pouvoit payer, et pour l'y contraindre on lui infligeoit les plus affreux supplices; au milieu des tortures, il parvint à s'approcher d'une fenêtre, et, saisissant le moment favorable, il se jeta à la renverse par la croisée et tomba sur le pavé, la tête la première; c'est ainsi que, trompant à la fois la cruauté et l'avarice de ses persécuteurs, il leur échappa par la mort.

Un certain Jean Ansaldi, Florentin, avoit été soumis aux plus cruels tourments, et, pour s'en délivrer, il s'étoit lui-même taxé à mille écus. Il les comptoit, lorsque ces barbares lui demandent des ducats d'or; comme il n'en avoit point à leur donner, ils recommencent à le faire souffrir. Alors incapable de supporter davantage la violence de la douleur, il se jette comme un furieux sur son bourreau, lui arrache son poignard, le lui enfonce dans la poitrine, puis le tourne contre lui-même et se tue.

Les fantassins allemands promenoient dans les rues de la ville les prélats romains, couverts de tous les ornements et insignes de leur dignité, pour les livrer à la risée du peuple. Une compagnie de luthériens, également dans le dessein de jeter du ridicule sur les cérémonies de l'Église romaine, porta le cardinal Aracèle dans une bière, à travers les rues de Rome, en chantant l'office des morts; à la fin ils s'arrêtèrent devant une église, où, pour pousser plus loin le sarcasme, ils prononcèrent une espèce d'oraison funèbre dans laquelle, au lieu d'éloges, ils débitoient une foule d'obscénités révoltantes et de calomnies atroces. Puis ils le rapportèrent chez lui, et, suivant leur coutume, ils firent sous ses yeux une orgie, se faisant servir ses vins les plus fins dans des calices d'or consacrés. On vit entrer encore dans plusieurs maisons ce même cardinal, en croupe d'un cavalier allemand ou espagnol, qui le menoit ainsi dans tous les quartiers, lié comme un vil criminel, afin d'emprunter les sommes dont il avoit besoin pour racheter sa liberté.

Le cardinal de Sienne, dévoué de tout temps ainsi que ses ancêtres, aux intérêts de l'empe-

reur, après avoir racheté des Espagnols la garantie de sa maison, tomba entre les mains des Allemands. Ceux-ci ravagèrent son palais, le battirent et l'emmenèrent en chemise dans le bourg, où ils le retinrent prisonnier. Pour se tirer de là, il fut encore obligé de leur compter une rançon de cinq mille écus. Le cardinal della Minerva et les autres prélats, tant romains qu'espagnols et allemands eurent à subir un sort pareil et furent traînés en procession par toute la ville pour amuser la populace.

La marquise de Mantoue fut taxée pour son palais à cinquante mille écus, qui furent payés par des marchands et autres personnes qui s'y étoient réfugiées; on a prétendu que son fils Don Fernando, officier de l'armée ennemie, avoit retiré pour sa part dix mille écus de cette somme.

Un de nos compatriotes, Bernard Bracci, avoit été découvert et arrêté par quelques chevau-légers qui le conduisoient à la banque d'un certain marchand allemand Bartholomée, où il alloit chercher une somme de sept mille écus, qu'il avoit dû consentir à payer afin d'échapper à la mort. En chemin ils rencontrèrent sur le pont Sixte, le marquis della Motta, un des chefs de l'armée, qui leur demanda où et pourquoi ils emmenoient ce prisonnier. Ils lui déclarèrent le motif de leur démarche et le prix de sa rançon. « Cette rançon est peu de chose, répondit-il, jetez-le de suite dans le Tibre, si, pour mon compte, il ne paye cinq mille écus de plus. » Aussitôt ils s'apprêtent à le faire et le chargent sur les épaules; mais pour éviter son supplice, il paya les cinq mille écus, outre la somme déjà promise.

Les Espagnols respectoient les lieux saints et ne touchoient pas aux reliques, mais ils surpassoient les Allemands en cruauté et en perfidie. Une fois la fureur du premier choc passée, ceux-ci ne firent plus supporter à leurs prisonniers aucun mauvais traitement. Ils se contentoient de la somme d'argent qui leur avoit été volontairement offerte et payée; un grand nombre montra même beaucoup d'égards pour des dames jeunes et belles, les traita avec douceur et humanité, et, pour les mettre à l'abri de tout outrage, les fit retirer dans des lieux sûrs. Plusieurs prisonniers profitant des bonnes dispositions de ces soldats, leur offrirent, aussitôt qu'ils tombèrent entre leurs mains, des rançons très modiques, proportionnément à leurs facultés pécuniaires, pour obtenir d'être relâchés; leurs propositions furent acceptées sans difficulté. Cette modération de la part de ces militaires ne doit point s'attribuer au riche butin qu'ils eurent à se partager entre peu de monde, ni à la pauvreté qui, les accablant en Allemagne, devoit leur faire paroître considérables des sommes d'argent assez minimes; elle provenoit d'un plus grand fond d'humanité et d'équité. Les Espagnols, au contraire, tout aussi pauvres et peut-être plus encore, ne montrèrent ni dans le premier moment de la victoire, ni après, autant de modération dans le pillage, et se conduisirent avec beaucoup moins de réserve envers leurs prisonniers.

Nous venons de voir ces ennemis avares ou cruels assouvir impitoyablement leur rage sur toutes les choses divines et humaines; ils ne vouloient pas qu'il se trouvât à Rome un seul endroit qui ne ressentît l'effet de leur colère. Quelques palais cependant avoient échappé à leur fureur, il s'y étoit retiré beaucoup de monde [1], des hommes de loi, des marchands, que la bienveillance de quelques seigneurs, en droit de se faire respecter par la soldatesque, avoit protégés contre la première impétuosité des vainqueurs. Cependant quand ceux-ci s'ennuyoient d'être oisifs, ils se rassembloient au son du fifre, du tambour et des trompettes, en ordre de bataille, et formoient leurs rangs comme

(1) Voici un contrat notarié pour la rançon d'un de ces palais.

INSTRUMENTUM ROGATUM ROMÆ

TEMPORE DIREPTIONIS URBIS 1527.

PER ACTA NICIÆ NUNC SABATUCII NOTARII A. C*.

Cum sit, quod exercitus Cesaræ Majestatis urbem vi ingrediens, homines in urbe existentes captivaverit et bona omnia sub sacco posuerit; pluresque homines pro eorum salute in domum reverendissimi in Christo patris et domini D. Andreæ de Valle, sanctæ religionis christianæ cardinalis, confugerint; et in ipsâ domo preservati fuerint curâ et prudentiâ rever. dom. cardinalis, qui, intrà domum suam hujusmodi, strenuum virum dom. Fabricium Maramaum Neapolitanum gentis italæ, dicti exercitus columnellum recepit, et grandem auri quantitatem etiam ultrà viginti octo millia ducatos, ut dicitur, persolvit, seu persolvere curavit, et dictus Fabricius, hujusmodi summâ mediante, dictam domum et in eâ existentes homines, et personas cum eorum bonis salvare promiserit, et rev. dom. Philippus de Agnellis, majoris presidentiæ abbre-

* Le traducteur a cru devoir laisser cette pièce tout à fait intacte, c'est-à-dire avec ses barbarismes et ses fautes grammaticales. Elle est tirée d'un manuscrit original appartenant au marquis *Gino Capponi*

pour recommencer le siége de la ville. Ils attaquoient alors ces palais en furieux, ne s'inquiétoient ni des défenses qui leur étoient faites, ni des recommandations ou ordres que leurs supérieurs leur adressoient, et tiroient même sur leurs camarades, qui du dedans défendoient ces habitations. S'ils étoient repoussés, comme cela arrivoit souvent, ils se vengeoient en y

viator, ducatos duodecim millia sexaginta quatuor, soldos duodecim, denarios sex auri de Camerâ, videlicet in ducatis tribus millibus septuaginta auri largis, septem millibus sexcentis tribus auri in auro de Camerâ, scutis quingentis sexaginta septem auri de Sole, ducatis septingentis sexaginta quatuor de Juliis, decem pro ducato, et Joannes Carrozza, apostolicus secretarius, ducatos mille septingentos largos et mille noningentos auri in auro de Camerâ, et libras undecim et uncias sex argenti, videlicet in uno bacile tribus tazzionis, uno boccale, una saleria, quinque cocleariis et septem foranis, ut asseritur, in diminutione et defalcatione dictæ summæ, pro taxâ promissâ persolverint et exbursaverint.

Hinc est quod anno à navitate Dom. Nostri J. Christi millesimo quingentesimo vigesimo septimo, Ind. XV, die vero octavâ mensis maii, sedente Clemente VII pontif. maximo, in meâ notarii publici et testium infra scriptorum presentiâ, personaliter constituti infrascripti utriusque sexus homines, in domo dicti reverendissimi dom. cardin. existentes, ipsæ etiam mulieres senatus-consulti Velleiani beneficio juris hypotecarii, legi Juliæ de fundo dotali, authentico si autem et omni alio juri et legum auxilio in favorem mulierum, et ii qui minores viginti quinque annis existunt, beneficio minoris ætatis et restitutionis in integrum et omni alio juri in favorem minorum introducto, et cum juramento, quod tactis scripturis præstiterunt, de eisdem juribus adjurari renunciantes, sponte suâ, scientes, etc. forsan non teneri, sed teneri et obligari volentes, promiserunt et quilibet ex eis promisit solvere et pagare ex dictis pecuniis, per reverendissimum dom. cardinalem solutis et promissis, ipsi reverendiss. dom. cardinali aut ejus legitimo procuratori hic Romæ, eorum et quilibet ipsorum ratam quamlibet et pro eis tangentem, per eumdem rev. dom. cardinalem declarandam et specificandam, omni et quâcumque exceptione remotâ; volentes et consentientes quod ipse rev. dom. cardinalis quodcumque sibi placuerit, et ipsis infrascriptis obligatis non aliter vocatis aut citatis, sine alio eorum consensu, ratam hujusmodi quamlibet ex eis tangentem declarare possit et valeat. Nomina autem et cognomina hominum et personarum sunt hi infrascripti, videlicet :

Jacobus Galeotus de Piscia;
Rossus de Rossis pictor;
Joannes de Bononis regatterius;
Magister Paulus chirurgicus;
Dionisius calceolarius;
Antonius Bartholomei librarius;
Jacobus de S. Savino;
Leonarda, uxor Dionisii calceolarii;
Julia, uxor Joannis de Bononia;
Simona, uxor Jacobi de S. Savino;
Virgilius, servitor Joannis de Bononia;
Dionisius Jacobi de Panzavino;
Batistinus Joan. Christophori de Natalibus.
Benedictus de Bonelmontibus;
Riccardus de Millanensiliis;
Joannes Celius;
Catherina de Beterris de Mutinâ cum Lucretia et Minervâ filiab. et Mattheo servit. suo;
Martinus Fuscus, servitor Joannis Celii;
Joannes Francapane;
Bernardinus de Comitibus, protonotarius;
Innocentius Boccarinus;
Nicolaus Ludovici de Ameriâ.
Mattias Marcianus Mediolanen.;
Bernardus de Verazzano;
Franciscus Bencius;
Joannes Nutinus de Pistorio;
Antonius, ejus servitor;
Dominicus Joannis de Pistorio;
Florenus Joannis Petri de Verona;
Dominicus Peretus Hipporegiensis, servitor D. Joannis Boccarini;
Lucas Salvatorius, servitor Philippi Strozii;
Bartholomeus Bernardi Florentinus, servitor Benedicti de Bonelmontibus;
Fregosinus de Pistorio, servitor Philippi Strozii;
Bartholomea Bernardini Perusina;
Ludovica Polacca;
Laura Christofori, Romana;
Franciscus Maria, Parmensis,
Jo. Baptista de Canizanis;
Laura, Ludovici Barberii;
Silvia, ejus soror;
Donatus Zerbus;
Paulus Roberti de Remmâ;
Thomasius de Cassiano;
Jo. Baptista de Cavaleriis;
Julius de Gallesis Pisanus;
Marcus Ant. Interammensis;
Stephanus Juliani de Paparonibus;
Valerius Cincius, Romanus;
Nicolaus, mercator;
Blasius de Cesenâ;
Hieronymus Catherini de Venturis;
Joannes de Cassiano, servitor Michælis Lantis;
Gregorius Epifanius;
Jo. Baptista Laurentii de Camerino;
Jo. Franciscus, ejus servitor;
Franciscus Ferny de Maceratâ;
Christoforus Mendez;
Alfonsus Castellanus;
Franciscus Gonzalez;
Bonifacius de Rodis;
Franciscus Gallianus;
Christoforus Ferdinandi Tolentanus;
Balthasar de Foro Sempronii;
Laurentius Capidor Abulensis;
Alexander, servitor Episc. Corcirensis;
Christoforus de Castro, cum tribus servitoribus;
Joseph de Jona, Hebreus;
Emilius Joannis Francisci, Perusinus;
Joannes Bini;
Innocentius Perusinus;
Aloisius Crinitus Florentinus;
Laurentius Barthol. Senensis;
Sixtus Episcopus Vicanus, cum Petro, ejus servitore;
Hieronymus Roca Monopolitanus ord. prædicatorum;
Joannes Ortignosa;
Guillelmus Cassadorus, Rotæ Auditor;
Alfonsus Episcopus Oscensis;
Rodericus de Caravajal, Patriarcha Hierosolymitanus, cum duobus servitoribus;
Paulus Bartholi de Monte;
Nero Barberius;
Joannes Antonius, Siculus;
Petrus Lambert, abbreviator;
Nicolaus Virron;
Joannes Carrosca;
Joannes Ortega;
Bernardinus de Caravajal, cum uno servitore. Die 4 Martii 1532 fuit facta quietantia pro dicto Bernardino;
Cosmus de Franchis de Cremonâ;
Callistus de Gioacchinis, Romanus;
Ambrosius Lilius;
Jacobus, sartor, Capuanus;
Alexander de Fulgineo, aromatorius;
Tiberius Arberinus;
Araninus Cibo;
Hieronymus Gratianus, Venetus;
Augustinus Strassaspata, Papiensis;
Joannes de Maceratâ;
Thomas de la Palma;
Camillus Cencius;
Flaminius de Delfinis, Roman.;
Petrus Gentilis Januensis;
Hector Mutinus, Romanus;
Stephanus de Capranicâ, Rom.;
Rainerius de Federicis;
Antonius Francisci, Romanus:
Antonius Leonardi;
Octavianus de Mutinis;
Julianus de Paparonibus;
Vincentius Vexius;
Antonius Simeonis, Romanus;
Bernardinus de Citarâ, crucifer;
Petrus de Ecclesiâ, Romanus;
Antonius de Petrasantâ;
M. Antonius Blasinus de Poli Jo. Maria Marchesius de Bononiâ;
Franciscus Columna de Alatro;
Albertus de Aretio;
Paulus Jacobi de Aretio;
Alfonsus de Alcaras;
Evangelista Boccapaduli Rom.;
Gabriel sartor;
Guillelmus de Nomatis;
Barthol. Franc. Florentinus;
Jo. Baptista de Fabiis;
Franciscus Vallanus, Romanus;
P. Paulus Vexia;
Anton. de Ecclesiâ, Romanus;
Gandulphus de Gandulphis;
Franciscus Borgia, Prenestinus;
Bartholomeus de Angelinis;
P. Paulus de Citarâ;
Jo. Dominicus de Dominicis;
Sforza Matthei Campelli, Spoletinus;
Hieronimus de Rusticis;
Bernardus Boccapaduli;
Camillus de Rusticis;
Mucius de Joacchinis, Roman.;
Philippus Strozzius;
Claudius Campana;
Gabriel de Parlitiis;
Marcus Joannis de Fermo;
Joannes Turritianus;
Leonardus Cardin. de Parisiis;
Martinus de Comaresiis de Bergamo;
Ambrosius Vitalis, Mediolanen.;
Carolus de Caloris;
Nicolaus de Pissiguito;
Bartholom. de Zanctis de Bergamo;
Donatus de Bonsignoribus;
Julianus de Niellâ, cum uno servitore;
Clemens Rainaldi, Neapolitanus;
Simeon, sartor;
Simeon, servitor Petri de Carnesecchis;
Dionisius, servitor Episc. Surrentini;
Angelus Francisci de Vidienâ;
Franciscus de Rubeis;
Lelius Nicolai de Campello;
Oliverius Bevilacqua;
Quintius de Rusticis, Episcop. Miletensis;
Joannes, Sabandus;
Petrus Huston, Scotus;
Antonius Catulus;
Jordanus de Serlupis;
Augustinus Marcolinus;
Julius Aberinus senior;
Marcus Antonius Palutius;
Bernardinus de Victoriis;
Paulus Pichus;
Hieronimus Pichus;
Jacobus de Militibus;
Prosper de Boccapadulibus;
Scipio Caffarellus, cum ejus fratre;
P. Paulus de Victoriis;
Petrus Camasettus;
Fabius Placitus;
Morettus Joannis de Mediolano;
Ambrosius Joannis, fornarius;
Fraciscus Savonensis;
Bernardinus Bassius;
Julia Novariensis, c. ejus sorore;
Lucretia Ferrariensis;
Jacobus Chabandus, Sabandus;
Petrus Laurentii de Sabandia;

mettant le feu; ensuite ils les pilloient, à moins qu'on ne leur fît des propositions acceptables, c'est-à-dire qu'on payât des rançons énormes. Quelques-uns de ceux qui avoient traité avec les Espagnols furent ensuite pressurés et rançonnés par les Allemands, ou virent leurs maisons incendiées par eux.

Ils firent un butin si considérable que les

Laura Romana;
Hieronyma Spagnola;
Henricus de Fosseis Flamming.
Ginevra de Fusserio;
Catherina Florentina;
Jacobus, Bononiensis;
Dominicus de Bonisauguriis;
Lucas Antonius de Federicis;
Contes. Venturæ;
Thomas Honofrii;
Franciscus Boncius;
Joannes Daniele, cum quinque servitoribus;
Antonius de Valle computista, cum uno servitore;
Antonius de Spello, cum uno servitore;
Dominicus Civitella de Aretio;
Baldus de Nigris;
Fabritius de Rergentilis de Silvano;
Antonius de S. Severino;
Nicolaus de Mutis;
Mattheus Alexandri de Verochiano;
Baptista Artusii, cum tribus filiis;
Fabritius de Magistris Cremonensis;
Jo. Antonius Bar de Bergamo;
Gentilis Dattolus, Hebreus;
Antonius Bernardini de Aretio;
Prosper Michaelis de Cave;
Angelus Antonius de Cave;
Castellanus, famulus Stephani de Capranicâ;
Cesar Auxilii, Interamnensis;
Jo. Dominicus, Pisanus;
M. Antonius de Tosciis;
Petrus Bertiner;
Prosper Angeli de Tibure;
Vitalis, Hebreus;
Joannes de Sancto Albino;
Guillelmus le Fornier, Rhedonensis;
Bernardus, servitor Jacobi de Spaldis;
Firmius de Mangoris de Caravagio;
Angelus Baronis, Hebreus;
Simon Angeli de Bononia;
Bondi de Mursiâ, Hebreus;
Bartholomeus Jacobi, calceolarius, cum duobus filiis;
Joannes Marchur, Macloniensis;
Aaron Masset, Hebreus;
Jacobus de Spaldis;
Jacobus de Marchionis, Brixien.;
Petrus Curtius;
Hieronimus de Trivilio Mediolanensis;
Jo. Baptista de Ruschis;
Carolus Soldus, cum uno servitore;
Melchior Langues;
Tiberius del Ferro;
Franciscus Lampugnanus;
Antonius Gratiadei de Prato;
Thomas Soldus, pellizzarius;
Joochana, Hebreus;
Anna de Trivilio, cum Prudentiâ, ejus filiâ;
Thomas de Biliatis;
Ambrosina, uxor Petri fornarii;
Agata, uxor Ambrosii fornarii;
Pompea, uxor Joannis Hispani;
Lucia, uxor Leonis Hebrei;
Gentilis Isach, Hebreus;
Stella, uxor Vitalis, Hebreus;
Allegrezza, vidua Hebrea;
Angela, uxor Hieronimi Mediolanensis;
Catherina, uxor Bodini;
Angelica, uxor Petri Macellarii;
Jo. Bapt. Herculanus, cum uno famulo;
Annibal de Casciis Novariensis, cum uno famulo;
Massolus Cogrento;
Angeletta Florentina;
Dominica, ejus soror;
Lucia Ferrariensis;
Catherina, uxor Stephani de Caravagio;
Margarita, soror Joannis de Caravagio;
Antonia, uxor Antonii de Caravagio;
Joanna, uxor Jacobi fabri Cignarii;
Anastasia fornara;
Felicita Hipporegiensis, aliàs la Mantovana;
Catharina de Zagarolo;
Lucia Matthei de Zagarolo;
Angela, uxor Francisci de Caravagio;
Benedicta de Polo;
Joannes de Caravagio;
Jacobus Rapiè;
Nicolaus de S. Benedicto;
Franciscus de la Porta, Novariensis;
Bartholomeus de Forpicibus;
Fabius Cupalata;
Ludovicus de Arrivabenis, Mantuanus;
Petrus de Parisetis;
Lucia Gebennensis;
Thomas de Cavaleriis;
Camilla de Anconâ;
Maria de Pistoriâ;
Dorothea de Reggio;
Julia, Paduana;
Jo. Marcus, Papiensis;
Franciscus, Coveanus;
Joannes, Cusentinus;
Donatus, Martutius;
Faustina de Capranicâ, uxor Camilli, cum novem filiis et unâ servâ;
Beruardina, uxor Francisci Barberii;
Martia, uxor Stephani de Capranicâ, cum unâ baliâ et unâ servâ;
Bernardina, uxor Juliani de Barbarano, cum uno filio;
Elisabetha Veneta, uxor Marci Boninsegni, absentis ab urbe.
Christina, uxor relicta Bartoli de Valle;
Graziosa, uxor Jo. Bapt. de Ferraguto;
Eleonora, uxor D. Ant. da Sanctacruce, cum duabus servis;
Gregoria, uxor D. Fabii Micciuelli;
Lucretia, uxor Magistri Severini medici;
Elisabetha de Conte, cum duabus servis;
Minerva, uxor Ant. Barberii;
Cicilia Pontana, uxor Alessii Boccaccii, cum duabus sororibus, uno famulo et unâ servâ;
Lucida, uxor D. Alexandri Micinelli, cum tribus filiabus et duab. nepotibus parvis;
Hippolita, soror D. Alexandri Miccinelli;
Innocentia, soror Ant. Barberii;
Camilla, uxor Jacobi de Nobilibus, cum unâ servâ;
Nicola, uxor Marii de Scappuccis medici, cum uno filio et quatuor filiabus;
Crescentia, uxor relicta D. Virgilii de Rusticis, cum unâ filiâ et uno masculo et unâ servâ;
Augustina, uxor Lazari Petri Joannis, cum unâ servâ:
Ludovica della Zecca, cum una filiâ viduâ;
Pantasilea, uxor Alexandri de Cesenâ, cum duobus masculis, unâ femellâ et unâ baliâ;
Joanna, uxor Bernardini della Zecca, cum quatuor filiabus non maritatis et uno masculo;
Julia, uxor Ludovici de Pichis, cum quatuor filiis;
Paula de Pichis;
Camilla, uxor Cæsaris Arberini;
Pacifica Marci de Cossaris, cum quatuor filiis;
Lavinia Pauli Paccii;
Diana Pauli sartoris;
Justina, uxor Nardi Francisci Stephani;
Martia Julii Alberini, cum septem filiis, quatuor feminis et tribus masculis;
Francisca, uxor M. Ant. de Verrinis, cum unâ filiâ et unâ servâ;
Gismunda de Rusticis, cum unâ filiâ maritatâ;
Cherubina, uxor Joannis Antonii pictoris;
Sancta, uxor Magistri Antonii sartoris;
Paulina Petri Pauli Vecchia, cum filiabus tribus non maritatis et tribus masculis;
Hieronima, relicta Antonii Aurelii, cum quatuor masculis et unâ feminâ;
Soror Felix monialis de Colvia in Transtiberim;
Elisabetha, uxor Albinii de Capris;
Lucia Scepula, cum duabus non maritatis;
Ludovica Petri Mattei, cum unâ non maritatâ;
Hieronyma Evangelistæ de Boccapadulibus, cum unâ filiâ non maritata;
Pacifica Vincentii dello Schiavo, cum una parvâ filiâ;
Silvia Nicolai de Mutis, cum uno masculo et unâ feminâ;
Lucia Joannis Augustini Marcellini, cum unâ feminâ non maritâ et duobus masculis;
Antonia Cardella, cum unâ non maritatâ et tribus masculis;
Hippolita Caffarella, cum unâ filiâ;
Maria de Paliano, cum uno et unâ;
Pura vidua Leonardi Mancini, cum unâ et duobus;
Violante, uxor Julii de Florentiâ;
Catherina nepotis Bernardini de Radicibus;
Vincentia de Castellanis, cum unâ;
Lucretia de Arberinis, cum unâ servâ;
Martia Lelii de Valle, cum tribus feminis et uno masculo et tribus servis;
Julia Jacobi de Militibus, cum unâ;
Hieronyma de Blanchis;
Ludovica de Arberinis;
Laura Pagani soldati;
Menica, serva Mariani de Castellanis;
Tiberia, uxor Marii Bellhomo, cum unâ et uno et unâ baliâ;
Bona de Cremonâ;
Paula, Corsa;
Vincentia Jacobi Barbari;
Catherina Fabrini Marini;
Attilia de Marino;
Altabella de Marino;
Violante de Marino;
Joanna Honofrii;
Christofora Bernardini Musca, cum duabus filiis feminis;
Angela Veneta;
Faustina Rentii Pauli Arcione, cum uno parvo;
Nicola, uxor D. Aldelli Placidi, cum uno parvo puero;
Faustina de Caffarellis;
Frasa, uxor Comitis Venturi;
Constantia, uxor Francisci Canisanis;
Christofora, uxor Hieronymi de Urbino, cum uno parvo filio;
Hieronyma Antonii de Ferrariis, et Aulia, ejus soror;
Virgilia, relicta Marcelli Angeli Victorii;
Camilla, uxor Bernardini Victorii, cum uno masculo et unâ non maritatâ;
Julia, uxor M. Antonii de Jacobariis;
Julia, uxor Rentii Stephani della Valle, cum tribus non maritatis et una serva;
Ludovica, uxor Stephani de Fabiis, cum duabus et unâ servâ;
Livia, uxor Julii Quadracia, cum duobus parvis filiabus;
Livia, uxor Joannis Jacobi de Bonisauguriis, cum quatuor feminis et uno masculo;
Diana, uxor Gabrielis Capitis Regionis S. Eustachii, cum quinque;
Martia, uxor Petri recamatoris, cum tribus parvulis;
Angela, uxor Jo. Baptistæ Corsi;
Maria vidua, apud Pontem Quattro-capora, cum tribus;
Francisca Rentii Nandolini;
Alexandra Angeli, Senensis;
Constantia de Casalib., cum duabus;
Paula, uxor Matthei Pisani;
Clementia, uxor Jo. Jacobi de Sangotâ;
Lucretia, uxor Marii Notarii Ripæ, cum duabus sororibus;
Savina Christophori Pagnani vidua;
Alteria Joannis Baptistæ Lavasola, cum unâ;
Hieronyma, uxor Petri Pauli de Stephanellis, cum duabus creaturis parvis;

croix, les figures et autres objets d'argent, les sculptures, les tableaux précieux dont ils s'emparèrent n'étoient pas estimés par eux au quart de leur valeur; et ce qu'ils prisoient pardessus tout, c'étoient les joailleries et l'or pur, qui tiennent peu de place. Quand ils revendoient ces objets, ils ne se faisoient payer que l'or, et ne demandoient rien pour les pierres fines qui y étoient enchâssées avec un art infini, et dont la valeur cependant étoit bien supérieure à celle du métal. Combien de statues de marbre et de bronze, sculptées avec un talent remarquable; combien de médailles d'empereurs, de rois et de papes, conservées depuis des siècles, rassemblées à force de soins, remontant a la plus haute antiquité et d'un travail exquis, devinrent en un moment la proie de ces barbares! A ne parler que des effets pris et emportés, on évalue la perte à la somme de deux millions d'or, et le montant des rançons imposées arrive au même capital.

Ces Allemands, venus à la suite de Georges Frauensberg dans un état de dénûment complet, les pieds sans chaussure, les habits en lambeaux et le corps exténué par la faim, on les vit tout à coup superbement parés, revêtus de beaux habits de brocard, de draps d'or ou de soie, chargés des plus riches colliers et de magnifiques bracelets, la poitrine couverte de bijoux de la plus rare beauté. Ces nouveaux seigneurs se promenoient insolemment par les rues de la ville sur des mules appartenant aux prélats et s'amusoient à contrefaire le pape et les cardinaux. Ils avoient à côté d'eux leurs concubines en robes brodées, chargées également de joyaux précieux et de colliers enlevés aux ostensoirs ou aux mitres, chasubles et autres ornements du pape; et à leur suite venoit un long cortége de laquais et de pages en belle livrée.

Les somptueuses habitations des cardinaux, les églises les plus majestueuses, ainsi que la chapelle du pape avoient été transformées en écuries; on n'y entendoit plus, comme au temps de la paix, les concerts des hymnes religieux; au lieu des psaumes et saints cantiques, ils retentissoient aujourd'hui des jurements, ou des obscénités des palefreniers qui pansoient leurs chevaux. Les crucifix étoient criblés de balles; les images, à moitié brûlées, traînoient à terre dans la litière, pêle-mêle avec les reliques des Saints.

Cette domination cruelle du vainqueur dura, non des jours, ni des semaines; mais des mois entiers; et, comme si elle n'eût pas suffi pour châtier les coupables habitants de Rome, Dieu y joignit un autre fléau. Ces troupes étrangères étoient frappées d'un tel aveuglement et poussées par une si folle méchanceté que sans cesse elles se permettoient des voies de fait et de mauvais traitements envers ceux qui amenoient les vivres au marché; bientôt personne n'osa y retourner et la ville cessa d'être approvisionnée. Les soldats ne savoient plus où trouver de quoi subsister; les magasins de vivres, à Rome, aussi bien que dans la campagne, étoient épuisés. Après avoir mangé les chevaux, les ânes, les chiens, les chats, et jusqu'aux rats des maisons, le bas peuple vivoit de racines, d'herbes, de chétifs aliments à peine suffisants pour l'aider à se soutenir. Aussi, les gens de cette classe ne ressembloient plus à des hommes, mais à des fantômes, à des squelettes vivants. La faim qui les dévoroit fit bientôt naître parmi eux la mortalité, et celle-ci, la peste. Il n'y avoit plus de rue à Rome qui ne fût encombrée de pestiférés morts ou mourants, et de malades qui invoquoient à grands cris le trépas pour mettre un terme à leurs souffrances. Bientôt la contagion passa du peuple aux soldats; elle s'avançoit de rue en rue, de maison en maison. La rapidité de sa marche ressembloit à ces feux d'artifice en usage dans les fêtes publiques, qu'une étincelle, tombée sur la poudre, suffit pour enflammer, et dont toutes les pièces s'embrasent successivement.

Au milieu de ces cris et de ces pleurs, de ces incendies, de ces continuelles dévastations de la mort, je n'essaierai pas de décrire la situation du pontife. Il étoit assez humilié par la comparaison de sa grandeur passée avec son abaissement présent; que de fois il tournoit ses yeux pleins de larmes vers le ciel! Il se frappoit la poitrine, en s'écriant: *Deus meus, in te speravi, salvum me fac ex omnibus persequentibus me et libera me.*

Lucretia, uxor Hieronymi Cen- cii; Bernardina, mater Christophori Pauli Stati;

Pro quibus omnibus etc. sese etc. obligarunt etc. in formâ Cameræ Apostolicæ etc., cum juramento, etc.

Actum Romæ in Palatio dicti reverendiss. D. cardinalis, præsentibus ibidem DD. Bernardino de Verrazzano, mercatore et Riccardo de Millanensibus, scriptore apostolico florentino, Francisco de Vannis de Lucâ et Hieronymo Colleno, clerico Bergomensi, testibus respective, etc.

Joannes Nicia, notarius.

Long-temps après la prise et le pillage de la ville, Pompée Colonna y arriva, et parut se réjouir beaucoup de la fâcheuse extrémité à laquelle avoit été réduit le pape. Cependant quand il vit partout la destruction et la mort; qu'il entendit de toutes parts des pleurs et des gémissements, et qu'il rencontra dans chaque rue des enfants, des dames, des prélats et les plus nobles citoyens implorant la compassion et demandant des secours, il fut à son tour affecté des plus pénibles sentiments. A la vue de toutes les misères de la ville et de la campagne, il ne put retenir ses larmes; et sa douleur fut d'autant plus vive qu'il avoit à se reprocher la ruine de sa patrie, sans avoir réussi a renverser la puissance de son ennemi, alors en sûreté dans le château Saint-Ange. Il ne pouvoit se dissimuler que lui, instigateur de l'invasion ennemie, auroit mérité que tous les maux dont elle avoit été suivie fussent venues fondre plutôt sur sa personne que sur les infortunés Romains qui en avoient été accablés; il étoit généreux et compatissant, et sur-le-champ il ouvrit sa maison aux malheureux habitants. Il avoit beaucoup d'influence sur les officiers et soldats de l'armée; il s'en servit pour protéger l'honneur des femmes, pour empêcher les vexations essuyées par les citoyens, pour diminuer les rançons exigées des prisonniers. Il mit tant de bonne volonté, de zèle et d'humanité à rendre ces services que, dans peu de temps, tous les appartements de son palais, depuis la cave jusqu'au toit, furent remplis de pauvres femmes et de nobles dames, arrachées des mains du soldat, à qui leur rançon avoit été payée par elles ou par lui-même. Il donna également asile aux cardinaux qui, après avoir été bafoués et maltraités par les militaires, durent leur délivrance à sa protection. Il aplanissoit les difficultés entre les soldats et les prisonniers en puisant dans sa bourse, et il voloit au secours de tous ceux dont il savoit la vie en danger; on peut même dire qu'aucun malheureux n'implora en vain son appui. Il oublioit haines et ressentiments, et donna assistance à d'anciens ennemis avec qui il étoit brouillé par des raisons politiques ou de plus puissants motifs. Une dame et sa fille, de la noble famille de Santa-Croce, lui durent leur rachat des mains de l'ennemi. Il ne se laissa entraîner par le désir de la vengeance que dans une seule circonstance, lorsqu'il ordonna de brûler la vigne du pape au pied du Mont Marius près du Ponte-Molle. Clément VII voyant le feu du haut du château, se tourna vers les cardinaux et leur dit: « Pompée me paie une dette; j'ai fait brûler ses châteaux dans la campagne de Rome, il cherche à me rendre la pareille. » Ce spectacle lui faisoit de la peine, cependant il ne rejetoit pas le tort sur le cardinal.

La vie qu'il menoit au fort Saint-Ange, étoit toujours excessivement pénible; elle le devint bien davantage lorsqu'il vit toucher à leur fin les seuls vivres qui restassent, et dont assurément la nécessité seule et, non leur attrait, lui ordonnoit de se nourrir; malgré leur répugnance, lui et les cardinaux étoient condamnés à manger de la chair d'âne. Dans l'impossibilité de tenir plus long-temps, faute de provisions, il proposa de se rendre aux conditions suivantes:

« Il souscriroit d'avance aux volontés manifestées par l'empereur, qu'il se plaisoit à supposer bénignes et équitables, dignes en tout d'un fils de l'Église; il paieroit la solde arriérée des troupes impériales, et on lui rendrait la liberté et ses états ». Sur-le-champ, il fit fondre les vases consacrés d'or et d'argent qu'il avoit emportés, et en fit battre monnaie; par ce moyen il réalisa trois cent mille écus, qui ne suffirent pas pour contenter les officiers supérieurs, et, à plus forte raison, les soldats.

La position du pontife, étroitement bloqué dans son fort, devenoit donc de plus en plus critique; pour comble de maux, la peste se mit parmi ses gens. Sur les instances de quelques cardinaux, ses amis, Pompée se décida à lui faire une visite. Le pape dit aux cardinaux qu'il n'attendoit plus aucun secours du dehors, qu'il n'y avoit de salut que dans la lance d'Achille; il désignoit par là Pompée qui, ayant attiré sur sa patrie ce déluge de maux, étoit plus propre que tout autre à trouver les moyens convenables pour l'en délivrer. Lorsque ce dernier arriva dans le château, le Saint-Père lui fit un fort bon accueil; probablement aussi sans arrière-pensée. Ils se mirent alors à pleurer tous deux sur les désastres qui désoloient leur patrie, sur l'avilissement où étoit tombée la dignité sacerdotale, et surtout sur leur folie respective qui, remplissant leurs âmes d'une fureur indigne de gens revêtus d'un caractère sacré, avoit attiré l'étranger dans le cœur du pays et fini par renverser les établissements

consacrés à Dieu. Ils convinrent ensuite des moyens de mettre Clément VII en liberté. Pompée ayant promis d'employer son crédit auprès des ministres impériaux pour obtenir sa délivrance, reçut la bénédiction papale et partit.

Le pape ne négligeoit pas cependant d'autres moyens d'améliorer sa situation; il envoya un légat au roi François Ier, un autre à Henri, roi d'Angleterre. Le roi de France, disoit-on, alloit envoyer Lautrec, vaillant capitaine, à la tête d'une bonne armée pour venger les injures faites au chef de l'Église. Clément, en outre, envoyoit lettres et négociateurs auprès de l'empereur. Mais les soldats et surtout les Allemands montroient une inflexible dureté; ils ne vouloient entendre parler d'aucun accomodement qu'au préalable on n'eût achevé de leur payer tout ce qui leur étoit dû. L'empereur trouvoit cette demande parfaitement raisonnable; il chargea son envoyé, le frère Angioli, dont il a été fait mention plus haut, de communiquer ses intentions aux chefs de l'armée. Le pape devoit rentrer dans la plénitude de ses droits; la sainteté de sa dignité commandoit des égards; mais il devoit aviser aux moyens de contenter les troupes; elles ne se retireroient qu'après s'être fait donner des otages. Moyennant cette précaution, le pape se trouvoit hors d'état de faire à l'empereur beaucoup de mal, s'il gardoit le souvenir de l'injure reçue.

Lorsque Clément eut connoissance de ces conditions, elles lui parurent extrêmement dures. Il étoit à la merci de l'étranger et dans l'impossibilité de rassembler autant d'argent qu'on lui en demandoit; quel crédit pouvoit-il avoir auprès des soldats ou des marchands, captif comme il étoit? il ne devoit inspirer aucune confiance dans sa position actuelle, parce que les promesses qu'il feroit pour en sortir, manquoient de garantie. La validité des obligations et de leurs hypothèques consenties en prison pouvoit être impugnée par l'observation que ces actes avoient été stipulés, non par une personne libre, mais par un homme en état de captivité. Les Allemands surtout refusoient obstinément les bons des banquiers; non contents de tant de butin amassé dans cette ville qu'ils avoient saccagée, ils menaçoient de faire passer au fil de l'épée toute la garnison du château, à commencer par le pape et les cardinaux, si on ne leur comptoit sur-le-champ les sommes demandées.

Il n'y avoit plus moyen de reculer; le pape fut obligé de donner des sûretés pour l'acquittement de la contribution de guerre, et livra aux Allemands ses quatre amis les plus chers et les plus dévoués : les deux évêques de Pistoie et de Vérone, les deux archevêques de Sipons et de Pise; à ces deux otages il joignit deux de ses proches parents, Jacques Salviati et Laurent Ridolfi, renommés pour leur opulence et leur haute noblesse. Quand les Allemands eurent en leur pouvoir ces six personnages, ils leur firent sur-le-champ sentir leur exigence; ils les menaçoient et les effrayoient de toutes les manières pour se faire remettre sans retard l'or demandé : mais quelque diligence que pussent faire ces captifs, quelque empressement que missent le pape et les négociants à se libérer, jamais ils ne parvinrent à réaliser la somme convenue. Alors ces féroces soldats enchaînèrent les cautions comme de vils criminels, les firent mener sur le *Campo di Fiori*, au-dessous des fourches qu'ils avoient fait dresser exprès, et tenoient des piquets tout préparés pour les empaler. Pour peu que le peuple ou les soldats eussent fait un mouvement en leur faveur, c'en étoit fait d'eux : leur sort étoit décidé. Trois fois ils furent traînés pâles et tremblants sur le lieu du supplice, trois fois ils se firent relâcher à force de prières, de pleurs et surtout de promesses de s'acquitter moyennant un court délai. Ils obtinrent le sursis demandé; c'étoit un triomphe sur la cruauté, remporté par la cupidité dont leur mort auroit détruit toutes les espérances.

Les détenus alloient frapper à toutes les portes pour ramasser l'argent nécessaire, tandis que des amis assuroient leur salut par d'autres moyens : on corrompit leurs gardes, auxquels on fit préparer un excellent repas, avec des vins capiteux mêlés d'opium. Ces militaires n'étoient occupés que de faire honneur à la boisson et à la bonne chère, lorsqu'ils furent plongés dans un sommeil si profond que des décharges d'artillerie n'auroient pu les réveiller. C'est ce moment que guettoient les amis des prisonniers. Dès qu'ils virent que les vins avoient fait leur effet, ils entrèrent à la dérobée dans les chambres où étoient enchaînés les otages; ils défirent leurs liens, et, au moyen de cordes, ils les

firent monter par la cheminée sur les toits ; ensuite les fugitifs parvinrent dans le plus grand secret aux portes de Rome, d'où ils passèrent sains et saufs dans le camp du duc d'Urbin, alors établi en Ombrie ; par ce moyen, ils sauvèrent en même temps leur vie et leur fortune. Leur fuite inattendue et si surprenante hâta l'époque de la délivrance du pape. Son sort n'en fut cependant pas immédiatement amélioré ; les soldats allemands n'insistèrent qu'avec plus d'énergie sur la nécessité de les solder, s'il vouloit sa liberté. En conséquence, il recouroit à tous les moyens possibles pour ramasser de l'argent ; et n'en découvrit qu'un seul, celui de mettre à l'enchère quelques chapeaux de cardinal : parmi les partisans de l'empereur, il se trouva des amateurs qui aspiroient à cette dignité, et qui en payèrent l'acquisition à deniers comptants ; il parvint de cette manière à réaliser les sommes exigées. Assurément cet expédient n'étoit ni honnête, ni délicat ; mais dans ce cruel embarras, il n'en sut pas imaginer d'autre pour calmer l'impatience et l'avidité des soldats.

La corruption des corps morts, abandonnés sans sépulture sur les places publiques, l'odeur infecte des cloaques, les variations continuelles de la température et la mauvaise nourriture avoient engendré la peste, dont nous avons déjà parlé. Cette maladie avoit enlevé beaucoup de militaires, parmi lesquels on remarquoit quelques-uns de ceux qui avoient le plus dévasté les couvents.

Depuis que les soldats avoient été payés, on reçut la nouvelle des avantages remportés par Lautrec, général de l'armée françoise : les troupes allemandes et espagnoles passant en revue leurs rangs, que la mort avoit éclaircis, montrèrent alors plus de propension à la paix, et se laissèrent persuader par leurs chefs de rentrer sous leurs ordres, et de les suivre partout où le service de l'empereur l'exigeroit.

Le pape voulant témoigner ses bonnes dispositions à l'égard de l'armée, et donner une preuve de l'attachement qu'il avoit toujours conservé pour l'empereur, s'engagea à leur livrer pour otages cinq cardinaux à leur choix. Ils en choisirent trois de Venise, Milan et Florence, dont les parents étoient attachés au parti opposé ; le cardinal Pompée en nomma deux de Rome : il les mena chez lui dans une maison de campagne, où il les traita avec les plus grands égards et une parfaite amabilité. Il s'occupa immédiatement de tenir la parole qu'il avoit donnée au Saint-Père, de régler avec les agents de l'empereur les conventions relatives à l'évacuation totale du territoire de Rome. Le pape avoit complétement réussi à le mettre dans ses intérêts, au moyen de brillantes promesses. Pompée usa de toute son influence auprès des ministres impériaux pour les décider à se départir des conditions rigoureuses dictées par l'empereur ; ce n'étoit pas d'abord leur volonté, cependant à la fin ils s'y résolurent. Cette négociation fut habilement conduite par le cardinal, parce que don Hugues, homme sans foi et de mauvais conseil, s'étoit retiré à Naples avec ses soldats et que le prince d'Orange étoit rentré avec les siens dans les casernes.

Après sept mois de captivité au château Saint-Ange, Clément devoit être délivré aussitôt la paix conclue. Il avoit annoncé sa résolution de sortir dans l'espace de trois jours ; mais il réussit à s'échapper de nuit à l'insu des sentinelles de la porte. Il avoit eu le soin de se couvrir la tête d'un méchant chapeau, d'endosser une blouse et de s'attacher une très longue barbe ; sous cet ignoble travestissement il se fit passer pour un des domestiques du grand-maître de la maison du pape ; il portoit un panier au bras, une hotte et des sacs vides sur le dos ; il dit aux sentinelles qu'il avoit été envoyé d'avance pour préparer les logements sur la route, que le pape devoit aller à Viterbe avec les cardinaux et que lui il commanderoit les provisions. A l'aide de cette ruse et de ce déguisement, il parvint à s'évader du château et à s'échapper de Rome par une porte secrète, pratiquée dans l'angle du mur du jardin Saint-Pierre, dont la veille il s'étoit fait donner les clefs par le jardinier en chef. Là il monta dans une chaise tenue à sa disposition par Louis de Gonzague, cité plus haut, dont il avoit nommé cardinal le frère cadet. Au milieu de la nuit, accompagné d'un simple paysan, il traversa à la hâte Celano, le bois de Baccano, se rafraîchit à Capranica, et arriva, par un chemin taillé dans le roc, à Orviéto, ville fortifiée.

Le lendemain matin, quelques colonels allèrent au château Saint-Ange pour faire leur cour au pape : ils savoient que tous les matins il alloit entendre la messe dans la chapelle, et l'attendirent en conséquence quelque temps : déjà une par-

tie de la journée s'étoit écoulée et il ne paroissoit pas. Ils demandèrent alors aux valets de chambre, si Sa Sainteté ne pensoit point à se lever; que l'heure étoit avancée, et que pour le voyage qu'elle vouloit entreprendre, il convenoit de se mettre de bonne heure en route, parce que le chemin étoit mauvais et les journées d'hiver extrêmement courtes. Les laquais ne se doutoient de rien. Cependant ce long retard paroissoit un peu suspect aux colonels; ils connurent à la fin que le pape s'étoit joué d'eux. Effectivement dans ces désastreux événements il avoit appris à les connoître, et il en avoit conclu qu'il falloit s'y fier le moins possible. Le pape, arrivé à Orviéto au moment où on l'attendoit le moins, fut parfaitement bien accueilli par les habitants et reçut les visites d'une foule de personnages distingués, qui allèrent le complimenter d'avoir recouvré la liberté. Il y resta jusqu'à ce qu'il eût conclu la paix avec Sa Majesté l'empereur Charles V.

Telle fut la fin du pillage de la malheureuse ville de Rome et le terme des malheurs de ses habitants. Après le départ du pape, les officiers et soldats, chargés de butin, prirent le chemin de la ville de Naples, d'où on les envoya en diverses directions pour arrêter les progrès que faisoit journellement la vaillante armée de Lautrec, général du roi de France.

FIN DU SAC DE ROME.

HISTOIRE

DES CHOSES MÉMORABLES ADVENUES

DU REIGNE DE

LOUIS XII ET FRANÇOIS Ier,

EN FRANCE, ITALIE, ALLEMAGNE ET ÈS PAYS-BAS,

DEPUIS L'AN 1500 JUSQUES EN L'AN 1521,

MISE PAR ESCRIPT PAR

ROBERT DE LA MARK, SEIGNEUR DE FLEURANGE ET DE SEDAN,

MARESCHAL DE FRANCE.

PROLOGUE.

Du temps que le Jeune Adventureux tenoit sa prison au chasteau de l'Escluse en Flandres, sous un gentil-homme nommé Charles de Saint-Paul, capitaine dudit chasteau ; par et afin de passer son temps plus légèrement, et n'estre oiseux, voulust mettre par escript, en manière d'abbregé, les adventures qu'il a eues et veues, et ce qui est advenu en son temps, depuis l'âge de huit à neuf ans jusques en l'âge de trente-quatre ans, pour monstrer et donner à connoistre aux jeunes gens du temps advenir, pour en lisant y proufiter sans entrer en paresse, et pour avoir la connoissance de luy et qui il feust. Son père estoit messire Robert de la Marche, seigneur de Sedan, et frère au cardinal de la Marche, qui tenoit le duché de Bouillon entre ses mains; laquelle lignée de la Marche, est venue d'un ancien Romain de père et de fils jusques à présent, lequel étoit prince de la marche d'Ancone, lequel feust banni de son pays, et de là s'en vint en Allemagne, où il fonda la comté de la Marche et la comté d'Aremberg, et plusieurs autres: et vint aussi ledit Adventureux, du costé sa mère, de dame Catherine de Croy, sœur à messire Charles de Croy, prince de Chimay.

Or, dit l'histoire, que quand le Jeune Adventureux feust en l'âge de huit à neuf ans à la maison de monsieur son père à Sedan, qui pour lors estoit revenu d'une guerre qu'il avoit faite contre le duc de Lorraine, ce jeune homme Adventureux se voyant en âge de pouvoir monter sur un petit cheval, et avec ce, que desjà en son temps avoit leu quelques livres des chevaliers adventureux du temps passé, et aussi avoit ouï raconter des adventures qu'ils avoient eues et achevées, délibéra en soy d'aller veoir le monde, et aller à la cour du roy de France Louis douzième, qui pour lors estoit le prince le plus renommé de la chrestienté ; et fist tant, avec l'aide d'un gentilhomme françois, le vicomte d'Etoges, gentil chevalier et allié de sa maison, et d'un qui s'appelloit le capitaine Jennot, ou le bastard gascon, lieutenant de cent hommes d'armes de la compagnie de monsieur de Sedan, et principalement avec l'aide de madame sa mère, fist tant que ledict sieur de Sedan feust content qu'il allast en France devers ledict roy Louis douzième. Et print congé ledict Adventureux de ses père et mère, lesquels lui baillèrent un jeune gentilhomme nommé Fontaine, fils du prévost de Bouillon, pour estre son gouverneur, et le conduire devers le roy ; un gentilhomme gascon, nommé Tourneville, appellé en France le Chevallier des Ardennes ; et un autre nommé François de La Jouste, seigneur de Ferrant ; et le porteur d'enseigne de sa compagnie, nommé Vidost; et le menèrent passer à Pougy vers madame de Braine, sa tante; et de là s'en alla vers le roy de France, qui se tenoit à Blois.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le roi fit fort bon recueil au Jeune Adventureux, et, ayant regard à sa grande jeunesse, l'envoya à M. d'Angoulesme, qui tenoit lieu de dauphin et seconde personne de France, pour le servir et nourrir avecques luy.

(1501-2) Le Jeune Adventureux arrivé à Blois, se partist de lui Tourneville, lequel alla dire au roy la venue de ce jeune homme, qui en feust très aise, et le fist reposer et rafreschir jusques au lendemain ; et après le manda pour lui faire la révérence, laquelle il lui fist en disant : « Mon fils, vous soyez le très bien venu ; vous estes trop jeune pour me servir ; et pour ce je vous envoyerai devers monsieur d'Angoulesme à Amboise, qui est de vostre âge ; et je croy que vous y tiendrez un bon mesnage. » Sur quoi lui fist réponse ledict Jeune Adventureux : « J'iray où il vous plaira me commander ; je suis assez vieil pour vous servir et pour aller à la guerre, si vous voulez. » A quoy respondit ledict sieur : « Mon ami, vous avez bon courage, mais j'aurois peur que les gembes ne vous faillissent en chemin ; mais je vous promets que vous irez ; et quand j'irai, je vous manderai. » Et de là l'envoya ledict sieur vers la reine et les dames, qui lui fisrent merveilleusement bonne chère ; et le lendemain l'envoya le roi vers monsieur d'Angoulesme, madame sa mère et madame d'Alençon, lesquelles lui fisrent bon recueil ; aussi fist monsieur le mareschal de Gié qui estoit fort grand ami de la maison de la Marche, qui, pour l'heure d'adoncques, avoit tout le gouvernement de France.

CHAPITRE II.

Comment le Jeune Adventureux feust bien receu de Monsieur, qui estoit âgé de sept ou huit ans, et de madame sa mère ; et ce chapitre parle aussi de leurs folies, passe-temps et jeunesses au chasteau d'Amboise.

Le lendemain, se partist le Jeune Adventureux de Blois, pour venir vers monsieur d'Angoulesme et madame à Amboise, où se logea ledict Adventureux entre les deux ponts, à l'enseigne de Sainte-Barbe, audict Amboise ; et le lendemain madicte dame envoya force vins et présens audict Jeune Adventureux. Et le disner passé, s'en alla vers monsieur d'Angoulesme et madame sa mère pour leur faire la révérence, lesquels lui fisrent merveilleusement bon recueile. Et se trouvèrent ledict sieur d'Angoulesme et le Jeune Adventureux presque d'un âge et d'une hauteur, lesquels eurent bientôt bonne cognoissance et bonne accointance ensemble ; et qui eust eu faulte de bon conseil, il l'eust bientôt trouvé entre ces deux personnages. Et bientôt après vint le roi Louis audict Amboise, où alla ledict sieur d'Angoulesme à l'encontre dans une litière, et le Jeune Adventureux avecques ; et là où se vint à veoir le roi, qui estoit en basteau sur la rivière de Loire qu'alloit en Bretaigne, y eust grand débat entre monsieur et le Jeune Adventureux pour sortir hors de la litière, à cause qu'il n'y avoit qu'un trou ; et le Jeune Adventureux, qui n'estoit arrivé que de deux jours, cuidoit estre aussi grand maistre que mondict sieur. Et après avoir le roi faict grande chère à monsieur d'Angoulesme et au Jeune Adventureux, passa tout outre sans s'y arrester, pour faire son voyage en Bretaigne ; et mondict sieur et l'Adventureux demeurèrent à Amboise, faisant grande chère.

CHAPITRE III.

Comment M. d'Angoulesme et le Jeune Adventureux, et tout plain d'autres jeunes gentilshommes, jouoient à la boule.

Comment monsieur d'Angoulesme et le Jeune Adventureux jouoient à l'escaigne, qui est un jeu venu d'Italie, de quoi on n'use point ès pays de par deçà, et se joue avec une balle pleine de vent, qui est assez grosse ; et l'escaigne qu'on tient dans la main est faict le devant en manière d'une petite escabelle, dont les deux pieds sont pleins de plomb, afin qu'elle soit plus pesante et qu'elle donne plus grand coup.

Comment monsieur d'Angoulesme et le Jeune Adventureux, et tout plain de jeunes gentilshommes, passoient le temps à tirer de l'arc, vous asseurant que c'estoit l'un des plus gentils archers et des plus forts que l'on a point veu de son temps.

Comment ledict sieur d'Angoulesme et le Jeune Adventureux laschoient des pants de rets, et toute manière de harnois, pour prendre les cerfs et les bêtes sauvages.

Comment mondict sieur d'Angoulesme et le Jeune Adventureux tiroient de la serpentine avec les petites flèches, après un blanc en une porte, pour veoir qui tireroit le plus près.

Comment ledict sieur d'Angoulesme et Montmorenci jouoient à la grosse boule contre le

Jeune Adventureux et Brion, qui est un jeu d'Italie, non accoustumé par deçà, qui est aussi grosse comme un tonneau, pleine de vent; et se joue avec un brasselet d'estain bien feultreux avec des corroyes de cuir, et s'étend depuis le coude jusques au bout du poing, avec une poignée d'estain qui se tient dedans la main. Et est un jeu fort plaisant à ceux qui s'en sçavent aider, duquel ledict seigneur jouoit merveilleusement bien, plus qu'homme que j'ai veu de son temps; car il estoit grand et faict pour ce faire, car ce jeu demande grande adresse et grande puissance.

Comment mondict sieur d'Angoulesme et le Jeune Adventureux faisoient de petits chasteaux ou bastillons, et assailloient l'un l'aultre tellement qu'il y en avoit souvent de bien battus et frottés; et estoit en ce temps le Jeune Adventureux l'homme de la plus grande jeunesse que jamais se visse.

Comment mondict sieur d'Angoulesme et le Jeune Adventureux, et aultres jeunes gentilshommes, faisoient des bastillons, et les assailloient tous armés pour les prendre et défendre à coups d'espée; et entre aultres y en eust un auprès du jeu de paulme à Amboise, là où monsieur de Vendosme, qui estoit venu veoir monsieur d'Angoulesme, cuida estre affolé, et tout plain d'autres.

Comment, après que mondict sieur d'Angoulesme et le Jeune Adventureux, et autres gentilshommes, devinrent un peu plus grands, commencèrent eulx armer et faire joustes et tournois de toutes les sortes qu'on se pouvoit adviser; et ne feust qu'à jouster au vent, à la selle dessainglée ou à la nappe. Et croy que jamais prince n'eust plus de passe-temps qu'avoit mondict sieur, et estre mieux endoctriné que madame sa mère l'a tousjours nourry.

CHAPITRE IV.

Le beau tournoy qui feust faict pour la venue du prince de Castille, et du mariage qui feust faict du marquis de Montferrant avec la puisnée sœur de M. d'Alençon.

En ce tournoy, qui feust faict en la grande cour du chasteau de Blois, devant le donjon dudict chasteau, estoit tenant M. de Laval, M. de Rochepot et Guyepot. Et audict tournoy feust jouste les premiers jours au grand appareil, qui feust chose fort belle à veoir; et les autres jours hors lice, à l'espée et à la barrière, là où feurent faictes plusieurs belles appertisses d'armes, et avoit M. de Laval tenant un grant Maure qui le menoit sur les rangs; et feust le marquis de Montferrant le premier des venans, qui estoit un prince bien honneste, jeune fils, lequel courut à la lance tous ces jours, et fist tant bien son devoir et à pied et à cheval qu'est impossible plus, dont lui feust donné le prix de ceulx de dehors, et des venans pour les dames. Et fist le roy le mariage de M. le marquis de Montferrant à la plus jeune sœur de M. d'Alençon, et est sœur de la femme de M. Dunois, qui feust duc de Longueville, laquelle a pour ce jourd'hui espousé le duc de Vendosme, qui estoit l'aisnée; et depuis, deux jours après, feust traité entre le roi et ledict prince de Castille le mariage de Charles, fils aisné dudict prince et jeune archiduc d'Autriche, à madame Claude, seule fille du roy de France.

Comment messire Robert de la Marche, sieur de Sedan, vint avec cinq cents hommes d'armes et quelques gens de pied, dont les noms des capitaines s'en suivent cy-après; et en feust un, messire Gratien Gherre, espaignol, vieil chevalier et fort homme de bien, et gouverneur de Mouson, avec cinquante lances; et la compagnie de M. de Bourbon, de cent hommes d'armes; et la bande de M. d'Orval, gouverneur de Champagne, dont estoit lieutenant M. de Rochefort.

J'avois oublié à mettre comment le fils du pape Alexandre vint en France en la plus grande pompe et richesse du monde, tant en mulets qu'en autres choses, car il avoit ses housseaux tout couverts de perles, et ses mulets tous accoustrés de velour cramoisy en la plus grande richesse que jamais vint homme; et luy fist le roy bon recueil et fort gros, de même que M. le legat d'Amboise, pour venir à ses fins. Et quand il feust venu vers le roy, il fist le mariage d'une des filles d'Albert, sœur de la princesse de Chimay, et le fist duc de Valentinois; et de là s'en alla à Rome, monsieur le légat avecques lui, là où trouvèrent le pape Alexandre mort. Et y estoit allé monsieur le legat avecques cinq cens hommes d'armes; et quand ils feurent arrivés, le duc de Valentinois luy demanda s'il vouloit estre pape, puisqu'il estoit là pour ceste cause, qu'il le seroit; et que s'il y vouloit aller par élection et par la voix du

Sainct-Esprit, qu'il ne le seroit jamais; à quoy monsieur le légat respondit qu'il aimeroit mieux ne le point estre que l'estre par force. Et en feust eslu un aultre ; qui porta un grand dommaige à la chrestienté; car ledict légat ne vouloit que la paix, et ainsi retourna en France sans rien faire. Et pour vous conter des nopces dudict duc de Valentinois, il demanda des pilules à l'apoticaire pour festoyer sa dame, là où eust de gros abus, car, au lieu de luy donner ce qu'il demandoit, luy donna des pilules laxatives, tellement que toute la nuict il ne cessa d'aller au retraict, comment en fisrent les dames le rapport au matin. De ses vertus et vices je n'en diray autre chose, car on en a assez parlé; trop bien veux-je dire qu'à la guerre il estoit gentil compagnon et hardy homme.

CHAPITRE V.

Comment en ce temps se fist le voyage de Garillan, et pour ce que le Jeune Adventureux estoit encores jeune, le mets en abrégé.

(1503) En ce temps feust faict et entrepris un voyage à Garillan, au royaume de Naples, par le roy Louis XII. Et pour ce que pour lors n'estois en estre, et que n'en sçay que par le records de plusieurs gens de bien, m'en passerai de brief, nonobstant qu'il y eust un gentil chevalier d'Écosse, nommé M. d'Aubigny, qui y fist merveilleusement belles choses ; et feust le premier seigneur d'Aubigny, lequel feust un temps lieutenant général du roy. Après y feust M. d'Ars, qui tint Venouse contre toute la puissance du roy d'Espagne, dont estoit chef Gonsal Fernand, qui estoit gentil capitaine et gentil chevalier. Et y feust faict par le seigneur de la Palice, qui lors estoit jeune homme et en sa fleur, beaucoup de belles choses, là où il feust blessé devant Venouse, du temps que les Espaignols la tenoient, à un assault qu'il fist, tellement qu'on luy osta hors de la teste un os de quatre grands doigts de large, et feust d'un coup de hallebarde qu'un Espaignol luy donna; et feust depuis prisonnier, luy et M. de Humbercourt et M. d'Orose, où ils feurent fort mal traités; car ils estoient enfermés et mal pansés, tellement qu'ils s'en sont sentis toute leur vie. Et ay bien souvenance que, depuis, ledict sieur la Palice n'a jamais aimé Espaignol. Et fisrent aussi plusieurs belles choses à La Gayette, là où feust levé le camp des Espaignols par un seul navire de France, qui se nommoit *la Charente*, là où feust fait un camp d'un nombre de François et d'un nombre d'Espaignols, lequel, par leur finesse et sens, les Espaignols gaignerent. Le roy feust adverty de la sorte dudit camp, lequel estoit fermé à l'entour de pierre jectées l'une deçà, l'autre delà ; et estoient vingt d'un costé et autant de l'autre ; et quand ce vint à l'aborder, les François se misrent ensemble pour leur donner le choc ; et quand les Espaignols visrent ce, s'ouvrirent et boutèrent contre lesdictes pierres, et la plus grande partie des François passa outre : par quoy le demeurant feust contraint de combattre, car qui sortoit une fois dudict camp n'y pouvoit plus rentrer. Si ne veux-je oublier à vous ramentevoir la journée de la Cérignole, que les Espaignols gaignèrent par la mauvaise conduite des François, qui estoient trop peu forts que les Espaignols, à leur volonté, sans combattre. Ce gentil chevalier, M. d'Aubigny, qui avoit tant bien servi, le roy lui envoya un lieutenant général par-dessus lui, qui se nommoit M. de Nemours, là où la pique se mist; et quand ce vint à donner la bataille, l'un disoit qu'il n'en vouloit manger, et l'aultre disoit que si; et les Suisses vouloient combattre ; et allèrent à un soleil couchant donner la bataille aux Espaignols en leur fort, où mourut cinq mille Suisses pour un coup; et feurent les François ouverts, défaits; et y mourut M. de Nemours, M. de Chandé et tout plain de gens de bien; et de là en avant revinrent les François, l'un devant, l'aultre derrière, en très mauvais ordre ; et y mourut aussi le sieur de Montpensier, dont est venu M. de Bourbon qui est aujourd'hui. Et de tous ces affaires me tais, pour ce que n'en sçay que par ouïr dire.

Venerie.

Le roy a une venerie qui s'appelle la venerie des toiles, là où sont cent archers, sous le capitaine des toiles, à cent sols le mois, qui ne servent que de dresser les toiles, et portent grands vouges à pied; et sont tenus lesdicts archers, quand le roy va à la guerre en personne, aller avecques luy pour tendre ses tentes; et sont compris du nombre des gardes quand le roy est en camp, et à cinquante chariots, six

chevaulx à chacun chariot, qui ne servent que de mener les toiles partout où le roy va, et les planches pour les tentes. Ce capitaine a aussi six valets de limiers, et douze veneurs à cheval et son lieutenant. Est pour l'heure présente capitaine desdictes toiles un gentilhomme de Normandie, qui s'appelle M. d'Annebaut; et a cinquante chiens courans et six valets de chiens pour les panser, et ont pareil traictement aux autres cy-devant, excepté que ladite chasse de toile ne monte chacun an qu'à dix-huit mille francs. Et pourtant ay bien voulu donner à entendre que c'est de la venerie de France, pour ce que peu de gens l'entendent.

Cy devise de l'estat de la faulconnerie du roy de France.

Premièrement la faulconnerie du roy est une chose ordinaire, et a le grand faulconnier, qui est un fort bel office en France; et l'est pour l'heure présente un honneste gentilhomme et de bonne maison, qui s'appelle René de Cossé, premier pannetier de France. Ledict grand faulconnier a d'estat quatre mille florins, et a cinquante gentilshommes sous luy, qui ont bon estat, et cinquante faulconniers aydes; et ont lesdicts gentilshommes cinq ou six cens francs d'estat, et les aydes deux cens; et départ ledict grand faulconnier tous ces estats, et a bien trois cens oyseaux sous luy; et peut ledict grand faulconnier aller voler par tout le royaume de France où bon luy semble, sans que personne luy puisse donner empeschement; et tous les marchands d'oyseaux lui doivent tribut, et n'oseroient vendre un oyseau en ville du royaume de France, ny à la cour, sans le consentement dudict grand faulconnier, sur peine de confiscation de toute leur marchandise; et a ledict grand faulconnier plusieurs beaux droits, et fault que le roy luy accepte tous les oyseaulx; et a un contre-roleur et un trésorier, et gens ordonnés pour les payemens, aussy bien que pour la venerie ou autre estat du royaume de France; et sont tousjours ordinaires suivant le roy par tout où il va, aussy bien que les veneries, osté que quand ce vient à l'esté ils vont mettre leurs oyseaux en mue, mais tousjours il en demeure quelques-uns pour voler les perdreaux avec les vautours, les lénerets et les tiercelets. Et a une autre façon de faire merveilleusement belle la venerie et la faulconnerie; car quand ce vient à la Sainte-Croix de may, qu'il est temps de mettre les oyseaux en mue, les veneurs viennent tous habillés de vert avec leurs trompes, et les faulconniers hors de la cour, pour ce qu'il fault qu'ils mettent leurs oyseaux en mue: et le temps des veneurs approche pour courir les cerfs à force; et quand ce vient la Sainte-Croix de septembre, le grand faulconnier vient à la cour pour ce qu'il est temps de mettre les chiens aux chenils, et chasse tous les veneurs hors de la cour, car les cerfs ne valent plus rien. Mais le roy qui est à présent faict tout autrement, car il chasse hyver et esté, et prend beaucoup plus de plaisir à la venerie qu'il ne faict à la faulconnerie; et peut monter la despense de la faulconnerie à trente-six mille francs, sans l'estat dudit grand faulconnier.

Cy devise de l'estat des gardes du roy de France.

Pour ce que peu de gens sçavent l'estat des gardes, et des quatre estats que je vous conte icy, qui sont la venerie, la faulconnerie, les gardes et l'artillerie du roy de France, premièrement il a pour sa garde deux cens gentilshommes de sa maison, gens expérimentés et hommes qui ont bien servy ès bandes, porteurs-d'enseignes, guidons et vaillans hommes qui ont tenu place, pour mettre autour de la personne du roy; et ont lesdicts gentilshommes, cent pour cent, un chef et un capitaine, dont est pour l'heure présente le grand sénéchal de Normandie, et l'autre le vidame de Chartres, qui sont deux grands gentilshommes bien fondés de rentes. Et baille on tousjours lesdictes charges à gens de grosse maison. Et ont d'estat lesdits capitaines chacun deux mille francs, et les gentilshommes sous eux vingt escus le mois; et portent haches autour de la personne du roy, et font garde et guet la nuit quand le roy est au camp, mais en tout temps ils le font de jour; et vous asseure quand lesdictes bandes sont en armes, que c'est une merveilleusement forte bande, car il y a ès deux bandes quatorze ou quinze cens chevaulx combattans, et la pluspart tous gens expérimentés. Après ceste garde, vous avez les plus prochains de la personne du roy, vingt-cinq archers Écossois, qui s'appellent les archers du corps; et ont un sayon blanc à une couronne au milieu de la pièce devant l'estomac, et sont lesdicts sayons tous couverts d'orfèverie depuis le hault

jusques en bas. Et sont lesdicts archers sous la charge du sieur d'Aubigny, et couchent les plus près de la chambre du roy. Ledict sieur d'Aubigny est capitaine de tous les Écossois qui sont, sans ces vingt-cinq, et encore cent hommes d'armes qui ne sont point compris ès gardes ; et lesdicts Ecossois, incontinent qu'il est nuict, et que le capitaine de la porte avec ses archers s'en est allé, va quérir les clefs le capitaine des cent Écossois, non pas des vingt-cinq, et ont en garde la porte. Après les Écossois vous avez quatre cens archers François, qui portent les sayons d'orfèverie, et de mesmes gaiges que les Écossois, et les hoquetons des couleurs du roy, tous couverts d'orfèverie, tous aux devises du roy; et sont chefs desdicts quatre cens archers, le capitaine Gabriel pour cent, M. de Savigny cent autres, M. Crussol cent autres et M. *** l'autre cent. Après vous avez les cent Suisses, dont est chef l'Adventureux; et ceulx là vont devant quand le roi va par la ville, et ceulx du corps et les gentilshommes autour de luy; et ont lesdicts Suisses douze francs le mois, deux habillemens l'année, des couleurs du roy, et plumes. Et, outre cela, a encore le roi des gardes à la porte, dont le capitaine a douze cens francs d'estat, et trente-six archers pour garder la porte et hoquetons d'orfèverie comme les autres. Après vous avez trente-six archers du prévost de l'hostel, qui est garde ; et ne bougent tousjours de la cour, qui est l'office du prévost d'hostel ; et portent javelines, et ont des hoquetons des couleurs du roy, à quelque peu d'orfèverie, et portent dedans leurs hoquetons une espée en signe de justice. Après vous avez les soixante archers des toiles, qui ne servent qu'à tendre les toiles, et portent rouges, et ne font point de guet quand le roy est en paix, sinon quand le roy est en camp : ils servent à tendre ses tentes, et font le guet comme les autres autour desdictes tentes, et vont à pied, et ont sept francs et demi le mois. Pour dire l'ordonnance des gardes, et comment ils font le guet, de chaque bande de cent, tant d'archers que Suisses, ils sont quinze toutes les nuits, et vont asseoir le guet chacun à part, et ont en chacune bande leur clerc de guet; et le vont asseurer au milieu de la place où est logé le roy, ou devant la porte; et baille-on une torche à chacun clerc du guet, et pain et vin pour boire les compagnons ; et cela faict, s'en vont coucher devant la salle ou chambre du roy, sur une paillasse ; et a gens ordonnés à porter lesdictes paillasses de lieu à aultre, lesquelles sont de toiles pleines de feures : et font le guet ainsy jour et nuict, nombre par nombre, qui peut bien monter cent. Et vaut l'estat des capitaines deux mille francs, et ont autant l'un comme l'aultre, et n'oseroient mettre un archer dedans les gardes sans le commandement du roy, mais bien les casser quand ils font mal; mais les Suisses, dont l'Adventureux est le chef, il les peut casser et remettre quand il veut; aussi fait-on des Écossois, pour ce que ce sont nations étrangères.

L'estat de l'artillerie du roy.

Pour vous bien monstrer l'estat de l'artillerie du roy, c'est un très bel estat en France, tant pour le maistre de l'artillerie que pour ceulx qui y servent, car c'est un estat ordinaire à tousjours; et quand il est guerre, l'extraordinaire est une merveilleuse despense, comme cy-après vous sera plus à plein déclaré. Et veulx bien donner ceste louange au roy, qu'il n'y a prince au monde qui cela manie comme lui ; car il n'y a prince qui tienne la despense ordinaire comme luy. Premièrement, le maistre d'artillerie a six mille francs d'estat ; en chaque partie du pays, il a commissaires, comme lieutenans qui sont bien au nombre de cinquante, et chascun desdicts commissaires, sans ses pratiques, a huit cens francs d'estat ; et quand l'armée marche, lesdicts commissaires ont aultres commis sous eulx où ils ont regard.

CHAPITRE VI.

Comment le roy de France Louis, douziesme de ce nom, fist son armée pour aller en Italie, et mena la royne jusques à Lyon, où laissa M. d'Angoulesme avecques elle, et comment messire Robert de la Marche, seigneur de Sedan, alla au secours du palatin.

(1507) Le roy Louis se partist de Blois, accompaigné de la royne Anne, duchesse de Bretaigne, sa première femme, et de M. d'Angoulesme, jusques à Lyon sur le Rhosne ; et avoit entendu, avant son partement de Blois, la révolte que ceux de Gènes avoient faite contre lui : si délibéra de renforcer son armée, et de passer par-là, en prenant son chemin vers sa duché de Milan, que, pour l'heure, tenoit bien paisible et obéye. De laquelle duché estoit son lieute-

nant général M. de Chaumont d'Amboise, grand maistre de France, auquel ledict sieur roy bailla la principale charge de son armée, dont ne pense en ma vie avoir veu homme plus digne et propice à mener un gros affaire, tant à la guerre qu'en aultre chose, là où son maistre le voulloit employer, ou ses amis. Or, l'armée du roy preste à marcher, qui estoit grosse de cinquante mille hommes, et des plus belles que j'aye point veue, le roy dit adieu à la royne et à M. d'Angoulesme, qu'il laissa à Lyon, et aultres jeunes princes, lesquels ne voulloit point avoir avecques luy ; toutefois, malgré qu'il en eust, le conduirent la royne et les jeunes princes jusques à Grenoble, là où le roy se partist pour soy mettre en son voyage. Et estoient les chefs de son armée avecques luy : M. le grand-maistre Chaumont d'Amboise, conducteur de son armée ; M. de Bourbon, chef des pensionnaires ; M. de la Marche, seigneur de Montbason, cousin du Jeune Adventureux, capitaine des Suisses, qui estoient en nombre dix mille ; et son lieutenant estoit M. de Téligny, sénéchal de Rouergue, que ledict seigneur roy avoit nourry, fort homme de bien et gentil capitaine ; après avoit monsieur le grand sénéchal de Normandie, chef de cent gentilshommes de la maison ; M. de Ravel, neveu de monsieur le légat d'Amboise, et frère de M. le grand-maistre Chaumont, chef des autres cent gentilshommes de la maison dudict sieur roy ; après le capitaine Robinet de Frameselle, M. de la Trimouille, M. d'Orval, M. de Dunois, monseigneur d'Aubigny, M. de la Palice, M. de Humbercourt Montoison, le seigneur Jean-Jacques Trivoulce, le comte de Gabre, le seigneur Théode, M. de Vendosme, M. de Nemours, quant à quant la personne du roy ; et estoit lieutenant dudict seigneur de Nemours le capitaine baron de Biart, gentil compagnon ; le capitaine Fonteraille, Chastillon et aultres, dont ne sçais les noms, tous capitaines de cent quarante ou cinquante hommes d'armes, tant François qu'Italiens. Les capitaines piétons sont : le seigneur de la Marche, capitaine de dix mille Suisses ; *item*, dix aultres mille Gascons que menoit le cadet de Duras, tous gens de traict, et le baron de Grammont, qui estoit leur chef général ; le comte de Roussillon menoit deux mille piétons françois, M. de Bayart deux mille, M. de Vendenesse, frère de M. de la Palice, deux mille, M. de Milaut deux mille, M. de la Crotte deux mille, M. Imbaut deux mille, M. de Fonteraille deux mille, et deux ou trois mille piétons italiens ; et le seigneur Mercure, capitaine grec, avecques deux mille Albanois. Et avoit ledict seigneur roy, sans tout ce que dessus est dit, huit cens chevaux de ses gardes, sans son artillerie, dont cy-après sera fait mention.

Premièrement, à son artillerie, le premier maistre avoit nom M. d'Espic, gentil compagnon et bien sçachant le mestier de la guerre ; et avecques luy avoit sept vingt canonniers, tant ordinaires qu'extraordinaires ; soixante grosses pièces d'artillerie, dont il y avoit vingt canons renforcés et douze doubles, et cinq cens arquebuttes à crochets, bien attelés de chevaulx ; de poudres et boulets pour demi an ; et pour accompagner tout cela deux mille cinq cens pionniers françois, les meilleurs qui fussent en toute la Bretaigne.

Et puisque je vous ai nommé les gens de guerre, fault venir aux gens d'église, dont estoit le chef monsieur le cardinal d'Amboise, légat de France, monsieur de Liége, qui est pour le présent cardinal de la Marche, et bien trente qu'archevesques qu'évesques, et gros prélats du royaume de France. Et veulx bien dire que monsieur le cardinal de la Marche, qui pour l'heure n'estoit qu'évesque de Liége, quand ce vint à la bataille ne fist pas comme les aultres ; car il feust tousjours armé auprès de la personne du roy, là où il fist très bon devoir. Et puis donc qu'avons entrepris à parler des prestres, je veux bien que sçachiez qu'ils furent cause de l'entreprise dudict voyage, dont bien en print au roy, comme vous diray cy-après.

Et debvez sçavoir que ledict sieur cardinal d'Amboise et légat de France avoit fort grand désir et volonté d'estre pape ; et, pour vous en dire le vray, je vous asseure qu'il estoit l'homme du monde plus propice et idoine de parvenir à telle dignité que jamais je visse, tant en sens, bonne conscience, qu'en sa bonne manière de vivre ; et voyant la grand' faveur et crédit qu'il avoit vers son maistre, de tant plus s'efforçoit-il d'y parvenir, car il gouvernoit du tout le royaume de France pour lors, et l'a gouverné jusques à sa mort du temps passé. Ils estoient deux qui ainsi gouvernoient, dont le mareschal de Gié, qui estoit de la maison de Rohan, en Bretaigne, en estoit un ; mais ledict légat fist tant, avec l'ayde de la royne et de madame

d'Angoulesme, que ledict mareschal de Gié feust chassé et banny de la cour du roy, et privé de son autorité; et d'icelle se partist et se retira en une maison, laquelle se nommoit le Verger, l'une de plus belles du royaume de France, et y est demeuré jusques à sa mort. Et pourtant que le premier nom dudict légat feust monsieur de Rohan, ceux de la basoche à Paris disrent en jouant que le mareschal avoit voulu ferrer Rohan, mais Rohan lui avoit donné si grand coup de pied qu'il l'avoit jetté en son verger; et mit-on dessus audict de Gié qu'il vouloit espouser madame d'Angoulesme, et tout plain d'autres choses. Si elles n'estoient vrayes, si les fist-on accroire.

Et pour retourner à nostre propos, pouvez entendre que ledict légat, pour parvenir à son affaire, voulust avoir l'amitié de l'empereur et son ayde et faveur; et les cuida tous deux, l'empereur et le roy, mener en Italie, afin de mieux parvenir à ses fins. Et le roy avoit escrit lettres à messire Robert de la Marche, seigneur de Sedan, et envoyé par un gentilhomme de sa maison, lui priant, sur tous les services qu'il lui pourroit faire, qu'il allast en toute diligence secourir et ayder au comte palatin, lequel estoit allié et fort grand amy du roy et de la maison de la Marche, contre l'empereur Maximilian, qui luy faisoit la guerre. Et après que ledict sieur eust leu les lettres que le roy luy avoit envoyées, le gentilhomme qui les avoit portées les cuida ravoir; mais ledict sieur de Sedan, comme fin et rusé qu'il estoit, ne les lui voullust pas rendre. Ains, en suivant ce que le roy lui mandoit, incontinent se partist pour aller à l'aide et secours du dessusdict comte palatin, auquel il fist grand confort, car sans luy il perdoit tout son pays; où feust fait de belles choses, spécialement à une escarmouche qui feust faicte devant Heidelberg, la où, si ledict sire Robert n'eust esté veu, et le mareschal du comte palatin ne s'en feust point meslé, y eussent faict ce jour-là quelque bonne chose: de quoy l'empereur, qui faisoit telle guerre au comte, ne se contenta pas bien de la venue dudict sieur de Sedan, veu les parolles que le roy lui donnoit à entendre par ses ambassadeurs. Et incontinent le manda audict roy et à monsieur le légat, lesquels envoyèrent lettres à monsieur de Sedan, luy mandant qu'il avoit très mal faict d'aller contre l'empereur, qui estoit son amy et son allié: et pour ceste cause le roy le deffioit au feu et au sang jusques au douzième de sa lignée, et qu'il cassoit tous les gendarmes qui estoient avecques luy.

Quand ledict sieur de Sedan ouit ce, bien esbahi de ces nouvelles, se retira, et laissa le capitaine Jennot, le bastard, avec cinquante hommes d'armes de sa compagnie, avecques le susdict comte palatin, et se vint mettre dans sa maison de Sedan, de doute qu'on ne luy fist quelque finesse ou quelque mal à ses maisons et pays. Et quand il feust de retour escrivit une lettre au roy, laquelle il envoya par un gentilhomme de sa maison, nommé Brisson, qui depuis a esté tousjours porteur d'enseigne de sa compagnie, fort homme de bien et gentil compagnon, lequel aymoit très mieux le vin que l'eaue. Et l'envoya devers le roy, qui estoit à Blois, pour luy donner à entendre que, ce qu'il avoit faict estoit par son ordonnance et commandement, et qu'il trouvoit fort étranges les lettres qu'il luy avoit escrites, veu qu'il luy avoit commandé expressement de ne point faillir d'y aller; et puisque son plaisir estoit de luy faire telles lettres, qu'il estoit contraint et pressé de chercher aultre party: ce qu'il ne vouloit faire sans l'en premier advertir, et sçavoir comment il l'entendoit, et s'il estoit ainsy qu'il luy avoit escrit; et aussy qu'il prenoit un bon et gracieux congé de luy, s'il estoit ainsy que le roy luy avoit mandé, dont fort lui desplairoit. Ce gentilhomme Brisson trouva le roy à table au disner; là où il luy fist sa harangue, et dit la charge qu'il avoit de son maistre, et beaucoup plus qu'il ne luy avoit commandé: auquel le roy demanda si son maistre l'advouoit de ce qu'il luy avoit dit: et il respondit qu'ouy sur sa teste, et de ce qu'il luy diroit. A donc luy dit le roy pour réponse: « Vous estes homme de bien, je vous connois bien; donnez-luy à boire de mon bon vin clairet, et après disner je vous ferai response. » Laquelle feust telle, qu'il dit à son cousin le sieur de Sedan que ce qu'il avoit fait n'estoit pas pour le mal qu'il luy voulsist, mais afin de le faire retourner pour mieux contenter l'empereur. « Et pour luy donner à cognoistre qu'il est ainsy, je luy double son estat, dit le roy, tant de gendarmerie que de pension. » Et fist despecher ledict gentilhomme, auquel il donna présens. Et ainsy s'en retourna vers son maistre luy faire son message, lequel feust très bien

content de ce que le roy luy avoit mandé. Après ce, le roy envoya lettres à l'empereur comment il avoit fait retourner ledict seigneur de Sedan arrière du comte palatin, de quoy l'empereur feust merveilleusement joyeux. Et alors entreprindrent ledict empereur et le roy le voyage d'Italie, bons amis et alliés ensemble, confédérés contre les Vénitiens. Or, retournons au roy et à son armée qui marche vers Gènes, là où il eust nouvelle par son hérault Montjove, lequel avoit employé à sommer ladicte ville, afin d'eux rendre à luy comme leur souverain seigneur; auquel ils respondirent qu'ils n'entendoient avoir duc ny supérieur autres qu'eux mesmes. Adonc jura le roy : « Le diable m'emporte si je ne leur fais entendre raison! » Et alors fist marcher son armée, et mena l'avant-garde le seigneur Chaumont d'Amboise; monsieur de Montbason les Suisses; monsieur de la Palice, Humbercourt, le Gruier et Montoison, avecques autre nombre de gens de pied, entre lesquels messieurs de Saint-Milaut et Molart, capitaines de piétons françois, et messieurs de Bayard et Vandenesse, capitaines de chacun deux mille, et le cadet de Duras avecques cinq mille Gascons; et menoit sa bataille avecques luy monsieur de Bourbon; monsieur de la Trimouille, monsieur de Vendosme, monsieur de Nemours et autres gentilshommes, tant François que Italiens, avecques les pensionnaires et ses gardes; et menoit son arriere-garde monsieur de Dunois. L'avant-garde marcha tout d'une tire et diligence, tant qu'elle vint jusques au pied de la montaigne : et les Gennois avoient faict un bastillon en hault, là où avoit quarante mille hommes bien fournis d'artillerie, qui estoit un fort lieu, et grandement à leur advantage, et bien pour deffendre le passage des François : et estoit ledict bastillon un fort imprenable, et de passer par-là beaucoup de gens ne le trouvoient pas bon. Toutesfois, monsieur de Milaut, qui estoit homme plus hardy que sage, monsieur de La Crotte, commencèrent à escarmoucher avecques les adventuriers. Si commencèrent à monter la montaigne, et l'escarmouche feust rude et forte, tellement que tout le demeurant de l'armée, tant François que Suisses, y vint, à cause que les François avoient du pire; et là feust grosse et longue escarmouche; et se meslèrent de telle sorte que les François et Gennois par ensemble entrèrent dedans ledit bastillon, lequel les François gaignèrent d'assault. Et y eust de seize à dix-huit mille Gennois tués : et estoit à regarder et merveilleux la fortification et deffense dudict bastillon. Et après ce, l'avant-garde des gens de pied françois se logèrent dessus la montaigne et dedans ledict bastillon, et là fisrent bon guet toute la nuict, avec l'artillerie et munitions qu'ils trouvèrent dedans.

CHAPITRE VII.

Comment la bataille se fist des François contre les Vénitiens, près de Rivolte, par un lundy matin, laquelle les François gaignèrent à un lieu qui s'appelle Aignadel, là où furent tués plus de trente-huit mille Vénitiens, et de ce qui y feust faict.

Le lendemain que je vous dis, le roy voullust desloger : aussi fisrent les Vénitiens, et s'en vinrent loger en un petit village de trois maisons, qui s'appelle Aignadel; et y estoit le mareschal des logis des Vénitiens avant ou aussitost que le mareschal du roy, entre lesquels y eust gros combat et grande escarmouche. Le chef des Vénitiens estoit le seigneur Berthélemy d'Alvienne, petit homme, sec et alaigre, lequel estoit homme sage et avoit faict beaucoup de belles choses; et estoit avecques luy un des Ursins, qui s'appelloit le comte Petilien, un gros seigneur de Venise, avecques force providateurs, qu sont officiers, qui servent d'avoir argent pour payer gens d'armes, et faire venir les vivres, tellement que les chefs n'en ont nulle charge, sinon de commander : c'est une bonne office en la seigneurie de Venise, que je trouve fort bon. Monsieur le grand-maistre qui menoit l'avant-garde des François feust adverti par le mareschal de leur logis, lequel en advertit le roy qu'il fist marcher son armée tout droit à eulx. Et estoit monsieur de la Palice, que j'ay devant dict, en l'avant-garde avec mondict sieur le grand-maistre, monsieur d'Humbercourt et tout plain de gens de bien. Et adonc manda monsieur le grand-maistre au roy : « Sire, il vous fault aujourd'hui combattre. » Et estoient les Suisses fort délibérés; aussy estoient les Gascons, que menoit le cadet de Duras à leurs aysles, tous gens de traict. Et feust tout ce jour le roy fort joyeux et de bon visage, allant tousjours durant la bataille, de bande en bande et de quartier en quartier, donnant bon courage à ses gens, en leur disant tout plain de belles parolles; et ainsi marchèrent les uns après les autres. Et croyez que les Vénitiens commencè-

rent d'une bonne sorte; mais incontinent que les Suisses et les gens de pied françois les eurent apperçus, se vinrent affronter contre eulx, laquelle chose ne dura guères, et n'y eust comme rien de combat. Et feurent tués des Vénitiens en un monceau quinze mille hommes, et estoit ledict monceau de deux picques de hault; et y en eust qui combattirent, mais ils feurent tous estouffés en un mont.

Et fist alors la gendarmerie françoise fort bien son debvoir, et se maintint triomphant; tellement qu'après le gros meurdre et gros combat, feurent les Vénitiens tous deffaits; et y feust pris Berthélemy d'Alvienne, chef des Vénitiens, et tout plain d'autres personnages; et le comte Petilliane s'enfuit avecques la plus grande partie de leur gendarmerie. Et fisrent aussi les pensionnaires, que menoit monsieur de Bourbon, merveilleusement bien leur debvoir; et aussi fist la bataille où le roy estoit; et ne l'abandonna jamais monsieur de Liége, qui feust tousjours auprès de luy: aussi feust un capitaine de la porte, nommé Estanchon. L'artillerie des Vénitiens ne fit guères de mal aux François, mais trop bien celle des François à eulx: et en avoient lesdicts Vénitiens soixante grosses pièces, entre lesquelles y en avoit une manière plus longue que longues couleuvrines, lesquelles se nomment basilics, et tirent boulets de canon; et avoit dessus toutes un lion, où avoit escrit, à l'entour dudict lion, *Marco*. Cela faict, Berthélemy d'Alvienne, qui estoit un peu blessé au visage, feust amené devant le roy; et quand il feust arrivé, le roy luy dit qu'il eust bonne patience, et qu'il auroit bonne prison; sur quoy il respondit qu'aussy auroit-il, et que s'il eust gaigné la bataille, c'estoit le plus victorieux homme du monde; et nonobstant qu'il l'eust perdue, si avoit-il de l'honneur quand il avoit eu en bataille un roy de France en personne contre luy: toutesfois eust-il mieux aimé la victoire, et en eust esté assez plus joyeux. Et ce faict, le roy les envoya à Loches, et plusieurs autres prisonniers qui avoient esté prins à la bataille, à laquelle mourut de compte faict trente-huit mille hommes, sans grande quantité de prisonniers.

CHAPITRE VIII.

Comment, après la bataille, le roy print son chemin vers Pesquière, laquelle il vint assiéger.

Le roy, après avoir gaigné la bataille, fist enterrer les morts à Aignadel, là où il fist fonder une belle chapelle de Nostre-Dame-de-Grâce, à tous les jours messe à l'intention des trépassés et en mémoire de sa noble victoire. De là le roy et toute son armée tira vers Pesquière, qui est une place et ville assez forte, assise sur un lac, et au meilleur pays du monde, et aussy fructueuse à l'entour que jamais je vis, place à sept milles de Véronne, qui sont trois lieues et demie françoises. Et en cedict lac se prend une manière de poissons qui s'appelle *scarpion*, qui est si bon que rien plus, et tout plain d'autres bons poissons; et au sortir de ladicte, subit après, vous entrez en la plaine de Véronne. Or laissons tout cela, et retournons au faict de la guerre.

Quand les Vénitiens visrent qu'ils avoient tout perdu, et leur armée deffaicte, et toute leur réputation mise à néant, qu'ils estimoient autant que le demeurant, et appercevoient qu'ils avoient tort d'eux prendre au roy, dont feust en partie cause de toute leur perte un de leurs ambassadeurs qui estoit à Blois vers le roy, un gros homme tondu, atout les plus grandes oreilles que je visse oncques, lequel dict au roy que s'il se prenoit aux Vénitiens, qu'il verroit bien comment il luy en prendroit, et qu'on verroit lequel gaigneroit le sens ou la force (qui donne à entendre qu'il appliquoit à eulx le sens et au roy la force); laquelle chose donna grand dépit au roy. Toutesfois, les Vénitiens mirent ordre à leur chasteau de Pesquière, pour recevoir le roy, qui y venoit avecques son armée; et y envoyèrent bien huit cens lansquenets et quinze cens des leurs pour le deffendre. Et à l'arrivée du roy y eust grosses escarmouches; et après ce, quant et quant, vint l'artillerie, et d'un beau matin vint mettre son siége devant ladicte ville. Eulx, quand ils virent ce, incontinent abandonnèrent ladicte ville, et se retirèrent au chasteau. Et quand le roy vit ce, fist amener son artillerie dedans la ville pour mieux battre le chasteau, auquel, au bout de six heures, feust faict la bresche assez meschante, bien encore deux piques de hault, en laquelle les adventuriers françois entrèrent et misrent en pièces

tous ceulx qui estoient dedans, et n'en resta ame que le capitaine, le providateur et le potestat, lesquels se boutèrent dedans une tour, lesquels se rendirent au bon plaisir du roy. Et le cardinal de la Marche, qui n'estoit pour lors que M. de Liége, monta en hault et sauva le chasteau que les adventuriers brusloient; et d'autres meurdres qu'eussent encore faict sans lui, fist ce jour-là grand proffit au roi. Et après tout cela faict, les prisonniers furent amenés devant le roy, lesquels présentèrent pour rançon cent mille ducats; mais le roi jura : « Si je bois ni mange jamais, qu'ils soient pendus et estranglés. » Ne jamais, pour prière qu'il sceussent faire, M. le grand-maistre Chaumont et autres ne sceurent mettre remède que le roi ne les fist pendre à la mesme heure.

CHAPITRE IX.

Comment les autres villes de la seigneurie de Venise, après sçavoir la prise de la ville et chasteau de Pesquière et l'exécution qu'on y avoit faicte, se gouvernèrent.

Après les nouvelles sceues à Venise et en leurs autres villes, et de la perte de la bataille, prise et exécution de la ville et chasteau de Pesquière, quarante jours après tous les habitans desdictes villes, tant hommes que femmes, se vestirent de noir en signe de deuil; et, pour vous donner le tout à entendre, il n'y eust ville en plainè terre appartenant à eulx decà l'armée qu'elle ne se vint rendre au roy, tant celles qui appartenoient à l'empereur qu'à luy, dont les noms s'ensuyvent cy-après de la plus grande partie qui est pour le roy, Crème, Crémone, Bresse, Trévise, Rivolte et Pesquière; à l'empereur appartenoit Véronne, Vicence, Padoue et tout le pays de Frioul.

CHAPITRE X.

Comment, quand l'empereur Maximilian sceut les nouvelles, envoya vers le roy pour eulx veoir ensemble, à lui prier qu'il lui voulsit rendre ce qu'il lui appartenoit.

L'empereur Maximilian ayant entendu les nouvelles de la victoire que le roy avoit eue contre ses ennemis, tant de la bataille que de la ville de Pesquière, et que tout le pays des Vénitiens s'estoit rendu à luy, envoya vers luy monsieur l'évesque de Gurce, son ambassadeur allemand, lequel avoit accoustumé de venir souvent en ambassade vers le roy, luy prier qu'il voulsist avoir pour excuse sa mauvaise diligence (en quoi il ne pouvoit point si bien eslever les Allemans comme le roy faisoit les François), et qu'il voudroit bien le veoir, et aussi qu'il estoit bien joyeux de sa bonne prospérité et très desplaisant qu'il n'avoit peu estre à la bataille avecques luy. En après il fut conclud et passé par le conseil des deux parties et par le moyen de monsieur le légat, qui tenoit la main à ceste affaire, qu'ils se devoient veoir ensemble à Pesquière, auquel lieu furent les mareschaux et fourriers des deux costés venus pour prendre le logis; et feust là le roy quinze jours l'attendant. Toutesfois, ledict empereur envoya ledict évesque de Gurce vers le roy; disant que ledict empereur ne pouvoit venir, et que les princes d'Allemaigne qu'il avoit avecques luy n'estoient point de ceste opinion, et ne s'y consentoient pas; et qu'il le prioit qu'il le voulsist tenir tant loing que près, pour son beau-frère et amy; et que pour ce ne laissast à entretenir le traicté et alliance qu'ils avoient ensemble, et qu'il lui voulsist rendre ce qui lui appartenoit. Sur quoi lui fist honneste réponse: disant que les Vénitiens s'estoient venus rendre à lui, non pas à l'empereur; et qu'il lui vouloit faire un tour que par adventure il ne lui feroit point, et qu'il vouloit rendre tout ce qui estoit à lui. De quoy les ambassadeurs et potestats des villes rendues oyant ce, feurent bien marrys; car ils ne se vouloient partir de son service; et dirent au roi qu'ils l'aideroient à faire la guerre audict empereur si besoing estoit; de laquelle promesse le roi ne tint compte, ains despescha ledict évesque de Gurce, qui feust depuis cardinal, et rendit audict empereur toutes ses villes, lesquelles j'ai nommées au chapitre précédent, et tout le pays de Frioul et aultres petites villes. Adonc retourna ledict évesque de Gurce vers l'empereur, auquel il dit les responses dudict sieur roy, lesquelles ledict empereur tint fort agréables; et se disoit fort tenu au roy pour le bon tour qu'il luy avoit faict. Et adonc lui remit le roi ses villes et places en ses mains, auxquelles ledict empereur pourveust, comme cy-après sera déclaré.

CHAPITRE XI.

Comment, quand l'empereur eust ses villes entre ses mains, au bout de cinq mois les laissa perdre, excepté Véronne, où estoit M. de Rœux, son lieutenant général.

Après que l'empereur eust ses villes entre ses mains et que le roy les luy eust rendues, vous devez sçavoir que là où il devoit le moins garnir, à sçavoir à Véronne, y pourveust le plus, et là où devoit mettre tout son effort, comme à Padoue, feust là où il pourveust le moins; car c'estoit la plus prochaine des Vénitiens, et celle dont on faisoit le plus grand doute. Aussy, sans point de faulte, ils ne faillirent point que bientost après ladicte ville de Padoue se révolta vénitienne. Laquelle révolte ne pouvoit faillir, veu le mauvais ordre qui estoit dedans et veu aussy que c'estoit leur plus prochaine. Et bientost après l'ensuivit Vicence; et aussy eust faict Véronne, si ledict sieur de Rœux n'eust esté dedans; et aussy se rendit à eux tout le pays de Frioul. Et adonc, quand l'empereur vit ce, et que tout son pays se perdoit, feust fort mal content, et subit escrivit au roy comme à son frère et amy, que son bon plaisir feust de le secourir en ceste affaire. Or laissons à parler de l'empereur Maximilian, lequel a despesché son ambassadeur bien fort courroucé de sa perte, et retournons au roy et disons ce qu'il fist depuis qu'il eust gaigné la bataille.

CHAPITRE XII.

Comment, après que le roy eust gaigné la bataille contre les Vénitiens, print son chemin à Milan pour retourner en France.

Il fault que vous entendiez que quand le roy eust prins Pesquière et rendu toutes les villes à l'empereur, il ne fist pas comme ledict empereur; car il mit si bien ordre à son affaire, que toutes ses villes, comme Crème, Crémone, Trévise, Bresse, Pesquière, Rivolte et autres, luy demeurèrent tant qu'il vescut. Et ce faict, s'en vint tout droict à Milan, là où l'on lui fist la plus grande chère et triomphe que jamais feust faicte à prince; car ils lui fisrent toute son entrée selon l'ancienne coustume des Romains, en remettant à mémoire toutes les villes et chasteaux et batailles qu'il avoit gaignées, par peintures qu'ils portoient avant la ville. Fist ledict sieur roy son entrée en arme comme victorieux; là où se trouvèrent le marquis de Ferrare, le marquis de Mantoue et autres gros princes qui n'estoient pas ses sujets; et les ambassadeurs de toutes les communautés, comme Florence, Pise, Lucques et autres, qui se trouvèrent à sadicte entrée, à laquelle y eust de gros festins et abattemens. Et entre aultres y avoit un bastillon où feust un merveilleusement grand désordre; car il y eust plus de quarante gentilshommes que tués qu'affolés, car M. de Chaumont d'Amboise, avec trois cens hommes d'armes et deux cens archers, tenoient ledict bastillon, et le roy et les aultres princes le faisoient assaillir; auquel assault avoit bien deux mille hommes d'armes qui feurent rebouttés. Et ne feust pas ledict bastillon prins; dont bien en vint, car autrement y eust esté faict un grand meurtre avec les eschelles et fourches de bois; car à grand peine les sçavoit-on despartir, si le roy n'y feust venu en personne; et y eust de grande folie. Et aussy y feurent faictes de belles joustes, là où Chaudion fist merveilles, tant à pied comme à cheval; et certes, il est l'un des plus grands hommes et des plus forts que jamais je visse. Après toutes ces bonnes chères faictes, le roy s'en retourna à Blois, et laissa M. le grand-maistre Chaumont d'Amboise, son lieutenant général. Or, lairons à parler du roy, qui est à sa ville de Blois, pour retourner à l'empereur Maximilian.

CHAPITRE XIII.

Comment l'ambassadeur de l'empereur Maximilian vint à Blois devers le roy, et de la despêche qu'il eust; et comment le roy y envoya M. de la Palice avec une grosse armée.

L'ambassadeur de l'empereur vint à Blois vers le roy, lui requérir que son bon plaisir feust de l'aider comme son beau-frère et amy de reconquester ses villes, lesquelles estoient révoltées, et tout son pays. Sur quoy le roy luy fist responce honneste avec monsieur le légat, qui vouloit bien toujours entretenir l'empereur, cuidant à la fin parvenir à ceste papalité. Et escrivit le roy à M. le grand-maistre Chaumont d'y envoyer, et qu'il envoyeroit M. de la Palice avec dix mille Grisons, le capitaine Jacob avec les lansquenets, les adventuriers françois, et mille hommes d'armes; lesquels passèrent par un trou où les vilains du pays de Frioul s'estoient retirés, lesquels fisrent

grand mal à la queue de l'armée. Et pourtant on y envoya une bande d'adventuriers françois, que menoit le capitaine L'erisson, lesquels cuidèrent prendre ledict trou d'assault; mais ils n'y sceurent advenir, et feurent contraints les enfermer dedans le trou, comme regnards. Et y mourut par la fumée tant d'hommes que femmes mille personnes, lesquelles vinrent tous mourir audict trou, dont feust pitié. Et de là l'armée partit pour aller à Padoue, là où, à leur arrivée, leur fist l'empereur un merveilleusement bon recueil; et vint au devant de M. de la Palice, et ne feust jamais plus content du roy qu'il feust; et regardèrent ensemble pour mettre le siége devant ladicte ville.

CHAPITRE XIV.

Comment le siége fut mis devant Padoue par l'empereur Maximilian, et M. de la Palice, lieutenant pour le roy de France.

M. de la Palice arrivé (1509), feust advisé par l'empereur et les capitaines françois qu'il estoit de faire; lesquels advisèrent de faire deux batteries de la plus grosse artillerie et la plus belle que je pense en ma vie avoir veue, que l'empereur avoit amenée devant ladicte ville. Et qui me demanderoit la plus belle armée qui a esté depuis quarante ans, je dirois que c'estoit celle-là; car il y avoit vingt-huit mille lansquenets que l'empereur avoit amenés, et vingt mille chevaux allemans, tous gens de faict; car tous les gros princes d'Allemaigne y estoient. Et du costé des François y avoit bien, que Grisons que lansquenets, dix mille que M. de la Palice menoit, et quatre ou cinq mille adventuriers françois, et mille hommes d'armes à la mode de France, qui est un gros nombre de chevaulx. Et outre ce, avoit l'empereur avecques lui beaucoup de menus gens, et une bande de pionniers fort bien équipée; et avec ce, du pays de Constance et de Frioul, dix ou douze mille hommes. Et feust faite la batterie la plus extrême que je visse jamais faire; large pour entrer cent hommes de front à chacune des deux. Et outre ce, avoient une manière de petteraux que nous appellons mortiers, lesquels fisrent tant de mal à la ville qu'il n'est point à dire, car ils effondroient tout. Quand les bresches feurent faictes, l'empereur tint son conseil et appella tous les capitaines, tant françois que allemans, pour regarder à ce qu'il avoit à faire; là où feust conclud de donner l'assault; auquel les Allemans voulurent estre les premiers, ce que les François refusans long-temps; mais en la fin l'empereur fist tant qu'il les contenta. Et fisrent les Allemans la première pointe pour vers le soir donner l'assault. Et quand ce vint au soir, les Allemans n'en voulurent rien faire, dont faschoit fort audict empereur et aux autres; car il voyoit qu'il donnoit loisir à ceulx de dedans de remparer et fortifier. Toutesfois, le soir se rassemblèrent, et prindrent conclusion que, le lendemain au matin, un François et un Allemand ensemble iroient à l'assault, et à ce soir, tous hommes d'armes et autres se préparèrent pour recevoir Nostre Seigneur. Et quand ce vint le lendemain au matin, et que chascun feust en armes pour aller audict assault, les Allemans n'en voulurent manger, dont l'empereur feust fort marry et mal content; et dict à M. de la Palice que les Allemans ne valoient rien pour donner l'assault; et feust rompue toute l'entreprise. Et dit l'empereur à M. de la Palice que les François se mutineroient, et qu'il le print de bonne part, et qu'il falloit qu'il se partit, et que les Allemans se commençoient fort à mutiner et mescontenter, et que du siége de Padoue n'estoit pas rien; et dit aussi à M. de la Palice qu'il ne le pouvoit reconduire comme il lui avoit promis, de quoy feust ledict sieur de la Palice fort marry. Et quand il vist ce, avec le demeurant de l'armée qu'il menoit s'en retourna et dit à l'empereur: « Sire, je suis venu sans vostre ayde, et je me mettray en peine de retourner de mesme. » Et pour ce que les lansquenets vouloient laisser l'empereur, trouva façon ledict sieur de la Palice d'avoir un gentil capitaine qui lui amenast cinq mille lansquenets. Et ainsi s'en retourna à travers le pays de Frioul, là où il mourut deux mille cinq cens Grisons de flux de ventre, à cause que le pain et autres vivres luy estoient faillis; et ne mangeoient que du raisin, car c'estoit au mois de septembre. Et s'en revint ledict sieur en la duché de Milan, et feurent mis en garnison les gens de guerre.

CHAPITRE XV.

Comment le roy Louis douzième fist assembler tous ses Estats à Tours pour faire le mariage de M. d'Angoulesme et de madame Claude, sa fille aisnée.

Le roy Louis venu à Tours, fist assembler tous les Estats (1506) pour regarder à son royaume et comment il devoit faire pour ce qu'il avoit promis au roy de Castille lui donner sa fille, pour en faire le mariage d'elle et de Charles, fils aisné dudict roy de Castille. Dont, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire, et auquel des deux princes il la devoit, ou audict jeune Charles, archiduc d'Autriche, ou à M. d'Angoulesme, duc de Vallois, feust remontré par tous les Estats : que c'estoit mieux le proffit de son royaume et de sa fille de la donner audict sieur d'Angoulesme. Et en feust le mariage faict et accordé à Tours; et les fiança, le roy estant en son siége triumphant, M. le légat d'Amboise, où feurent faictes les montres des deux cens gentilshommes pour l'honneur du fiançage, et après ce, grosses joustes et tournois, tant à pied qu'à cheval. Et tout cela faict, s'en retournèrent tous les Estats, merveilleusement bien contents de tout ce que le roy avoit faict.

CHAPITRE XVI.

Comment le Jeune Adventureux feust marié à la niepce de monsieur le légat d'Amboise.

Le roy de retour de son voyage d'Italie en France (1510), et tout son cas fut partout bien en ordre, tant en Italie qu'en son royaume de France, et paix universelle partout, et trève avecques les Vénitiens, monsieur le légat d'Amboise, qui avoit M. de Liége ordinairement avecques luy, et l'avoit nourry une partie du temps et le tenoit tousjours avecques luy, eust envie de faire une alliance, aussy par l'adveu du roy, de sa maison et la maison de la Marche, affin de tousjours demeurer ensemble bons amis. Laquelle chose feust mise en train. Et fist le mariage du Jeune Adventureux, fils aisné du seigneur de Sedan, avec sa niepce; lequel seigneur de Sedan feust mandé pour en parler. Et feust la chose faicte à Sagonne, puis rompue, et après raccordée à Vigny, là où se fisrent les nopces dudict Adventureux par un lundi de Pasques; lequel monsieur le légat fiança et espousa, comme il avoit faict monsieur d'Angoulesme, son maistre. Et luy voullust donner monsieur le légat ledict Vigny, qui est une des belles maisons de France; et cela faict, monsieur de Sedan et monsieur de Liége s'en retournèrent à Sedan. Et en ce temps s'en alla monsieur le légat à Lyon pour les affaires du roy, monsieur de Paris avecques luy, où, trois mois après, mourut, 25 mai 1510. Qui feust une grande perte et dommage pour la maison de Chaumont et la maison d'Amboise, car il avoit mandé monsieur le grand-maistre Chaumont d'Amboise pour revenir avecques lui au conseil du roy, pour démesler ses affaires; et vouloit bailler au Jeune Adventureux la charge que ledict grand-maistre Chaumont avoit delà les monts, nonobstant qu'il feust bien jeune; mais il luy eust donné son conseil et ayde.

CHAPITRE XVII.

Comment messire Robert de la Marche vint en Gueldres, lieutenant général pour le roy; de la prise de Tillemont, et de ce qui y feust faict.

Le roy Louis voulant donner ayde et secours au duc de Gueldres (1506) contre la maison de Bourgogne envoya de rechef monsieur de Sedan en Gueldres avecques cinq cens hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, dont estoit chef René d'Anglure, vicomte d'Estoges, et son lieutenant Brisson dont ay cy-devant parlé. Et estoit le capitaine des gens de cheval messire Robert de la Marche; avoit avecques luy messire Gratian des Guerres, gouverneur de Mouson, capitaine de cinquante hommes d'armes; monsieur de Chastillon, prévost de Paris, cinquante hommes d'armes; monsieur le sénéchal d'Armaignac Gaillot, qui est pour le présent grand-maistre de l'artillerie de France, vingt-cinq hommes d'armes; Lancelot Du Lac, gouverneur d'Orléans, à présent gouverneur de Mouson, cinquante hommes d'armes; monsieur de la Fayette, lieutenant de monsieur l'admiral de Graville, cent hommes d'armes; la compagnie de monsieur d'Orval, cent hommes d'armes; la compagnie de monsieur de Sedan, cent hommes d'armes; la compagnie de monsieur de Gueldres, que menoit monsieur de Téligny, sénéchal de Rouergue, cent hommes d'armes, sans tout plain d'adventuriers à cheval et à pied qui suivoient l'armée. Et passa ledict sieur de Sedan par Liége et auprès de Louvain, laquelle

trouva toute dépourvue, et feust conclud de l'assaillir; mais tout feust rompu par le commandement de monsieur de Gueldres. Et de là s'en allèrent joindre ensemble monsieur de Gueldres et le sieur de Sedan. Avoit ledict sieur de Gueldres sept mille lansquenets et deux cent chevaux allemans et six grosses pièces d'artillerie, et trois ou quatre grosses moyennes; et vindrent mettre le siége devant Tillemont. Et quand les piétons françois visrent qu'il falloit aller à l'assault, se commencèrent à mutiner pour leur payement. Et quand monsieur de Sedan et le sieur de Corby visrent ce, vindrent donner dedans eulx tellement que, à grands coups d'espée les fisrent aller à l'assault; et promirent de bien faire après qu'ils en eurent tué deux ou trois. Et adonc donnèrent l'assault, monsieur de Gueldres d'un costé, et monsieur de Sedan de l'aultre, et prindrent ladicte ville. Et y avoit une bande d'adventuriers liégeois qui feurent des premiers sur la muraille, et fisrent grand meurdre dedans, et feust la ville toute pillée; et n'y falloit point de batterie, car il n'y a point grand muraille, mais force grosses douves et fossés. Et quand les lansquenets feurent dedans et les adventuriers, se commencèrent à battre l'un l'aultre tellement qu'il en mourut beaucoup d'un costé et d'aultre: et après cela, feust faict une trève entre le roy Louis et le roy de Castille, par quoy ledit sieur de Sedan retourna. Et ne vous mets point les belles escarmouches qui feurent faictes en allant et venant, pour ce que ce seroit chose trop longue à les nommer et raconter et pour ce que n'en sçais que par le rapport des gens de bien qui y estoient; mais bien sçay que, sur le retour monsieur de Téligny, lieutenant de monsieur de Gueldres, outre le commandement de monsieur de Sedan son chef, s'en alla loger avec six ou sept vingts hommes d'armes dedans le village de Saint-Hubert; là où un meusnier d'auprès La Marche avecques trois ou quatre cens hommes fist une entreprise et vint ruer sur le logis qui estoit à Saint-Hubert à une minuit. De laquelle chose feust adverti ledict sieur de Téligny par un gentilhomme, Jean de La Fontaine, homme d'armes de la bande de monsieur de Sedan et aultres ses parens. Toutesfois, les gens d'armes dudict sieur de Téligny qui estoient las n'en tinrent compte, et se voulurent coucher à la françoise; et eux despouillèrent disant qu'ils n'avoient garde. Et sur la minuit vinrent donner quatre cens piétons avec ledict meusnier tellement qu'ils en tuèrent beaucoup et les deffirent tous; et y feust bien fort blessé et prins monsieur de Téligny et plusieurs autres. De laquelle chose feust fort desplaisant le roy Louis quand il le sceut; et aussi feust monsieur de Sedan bien délibéré, si le roy eust voulu, d'en faire une bien grosse vengeance. Nous laisserons à parler de ce propos, et retournerons au Jeune Adventureux qui s'en va chercher adventure.

CHAPITRE XVIII.

Comment le Jeune Adventureux, trois mois après qu'il feust marié, print congé du roy Louis, de M. d'Angoulesme son maistre, pour aller veoir les guerres d'Italie.

Le Jeune Adventureux voullust aller de rechef en Italie; et print congé de ses père et mère, qui s'en mal contentèrent, et s'en vint vers le roy et monsieur d'Angoulesme son maistre, leur demanda congé pour aller en Italie, lesquels luy accordèrent. Et s'en alla et passa les monts, et tout plain d'autres jeunes gentilshommes qui avoient été nourris avecques luy : aussi fist la bande du sieur de Sedan son père, laquelle estoit de cent hommes d'armes que menoit le vicomte d'Estoges, les mieux équippés que jamais je visse, lesquels passèrent avecques lui et prindrent leur chemin au mont de Cenis et par la Savoye. Et pour vous dire quelles gens estoient les cent hommes d'armes dudict sieur de Sedan, je vous asseure qu'au passer à Lyon ils estoient douze cens chevaux de compte faict, et y avoit tels cinquante hommes d'armes en ladicte bande qui estoient suffisans pour mener cinquante hommes d'armes aux champs; et prindrent leur chemin par la montaigne de Cenis et par la Savoye pour ce que c'estoient les meilleurs logis. Et de vous dire de la façon des monts, je n'en déporteray, pour ce que trop de gens les ont veus, et pour ce aussy qu'il y a plusieurs passages, tant par le mont Genèvre, le mont Saint-Bernard, le pays des Suisses, le mont Saint-Gotard et le pays de la Provence. Le Jeune Adventureux, passé les monts, vint à Turin où trouva monsieur le grand-maistre Chaumont d'Amboise son oncle, monsieur de Nemours et aultres qui luy fisrent merveilleusement bonne chère et bon recueil. Et après avoir esté là un temps, ne s'y voullust amuser; ains se partit

avecques les cent hommes d'armes de la bande de son père et s'en vint dedans Véronne au service de l'empereur Maximilian; là où trouva dedans ladicte ville de Véronne l'évesque de Constance, lieutenant pour l'empereur, lequel se tenoit dedans le chasteau de l'empereur et faisoit toute sa munition d'artillerie, tant de la fondre comme de poudres. Et estoit monsieur d'Ars lieutenant général pour les François, un bon et gentil chevalier, lequel avoit faict de fort belles choses au royaume de Naples; et avoit trois mille Espaignols logés à la citadelle de la ville. Et quand il y avoit faulte de payement aux trois nations, assavoir les François, les Espaignols et lansquenets, y avoit de gros débats entre eulx; et ay veu pour une semaine la place de Véronne trois fois pillée par les lansquenets, tellement que tous les capitaines étoient bien empeschés à y mettre ordre. Et n'y avoit pas long-temps qu'avoit esté lieutenant général pour l'empereur un gentil compagnon nommé le prince de Anhalt, lequel avoit faict de merveilleusement belles choses, et entre aultres une retraite, les François et les lansquenets avecques luy, lesquels il menoit, la plus belle que je vis jamais faire contre le pape et les Vénitiens qui estoient plus forts que luy quatre fois et ne l'osèrent oncques assaillir dedans la plaine de Véronne. Et après luy vint monsieur de Rœux, lieutenant général pour l'empereur, lequel feust prins par les Vénitiens; et y avoit esté pris un peu devant le marquis de Mantoue et monsieur de Bonivet qui, depuis, a esté admiral de France et est mort à la journée de Pavie, eulx estant en chemise de nuit à Isole de l'Escaille, gros bourg. Et estoit messire André Gritty à Vicence, qui estoit lieutenant général des Vénitiens; lequel à présent est duc, et croy qu'il s'y faisoit de belles appertisses d'armes. Et aussy en ce tems, 21 juin 1510, feust prins un chasteau nommé Montcelle, qui est une place forte assise en hault lieu, laquelle feust prise miraculeusement et à peu de batterie; et y estoient les artilleries de l'empereur et du roy ensemble, lesquelles tiroient du bas en hault; et, à dire la vérité, celle de l'empereur tiroit plus fort que celle du roy. Et feurent mis en pièces tous ceulx qui estoient dedans; et n'y avoit point de gens de guerre dedans, fors tous vilains, lesquels les adventuriers prindrent. Et huit jours avant avoit esté prins Lignague, belle petite ville, par assault; et y feust laissé dedans, pour ce qu'elle estoit d'importance, en garnison, monsieur de la Crotte, lieutenant de monsieur de Dunois, avec sadicte bande; et un capitaine de piéton, gentilhomme à monsieur de la Palice, nommé L'erisson, et son lieutenant nommé la Romagière, gentilhomme d'Angoumois, avecques mille hommes de pied, demeurèrent en ladicte garnison. Or, retournons à ce qui se faict en France, et laissons à parler de Véronne pour le présent.

CHAPITRE XIX.

Comment, en ce temps-là, la sœur de M. de Foix, duc de Nemours, feust donnée en mariage au roy d'Arragon et vint à Savonne vers le roy de France, et de la paix que fisrent ensemble, qui ne dura guères.

En ce temps (en 1507) feurent envoyés ambassadeurs par le roy d'Arragon vers le roy de France estant en sa ville de Blois; et avoit à nom l'un des principaux ambassadeurs le sieur dom Diègue, espaignol. Et feust faict le mariage; dont prindrent seureté lesdicts ambassadeurs, de la sœur de Foix, duc de Nemours, laquelle s'appelloit mademoiselle de Foix, niepce du roy, et fille de sa sœur, au roy d'Arragon, laquelle estoit bonne et fort belle princesse, du moins elle n'avoit point perdu son embonpoint; et feust faict entre lesdicts deux roys un gros traité et bonne paix. Et après feust regardé qu'ils se verroient ensemble à Savonne, là où le roy Louis l'alla attendre; et y envoya ledict sieur toutes ses galères, qui estoient audict port dudict Savonne et en la coste de Provence, à l'encontre du roy d'Arragon lequel vint à gros triomphe luy et la royne sa femme, sœur de M. de Nemours; auxquels roy et royne ledict roy Louis fist merveilleusement bon recueil et alla au devant d'eulx sur le bord de la mer. Et après le recueil et bonne amitié faict entre les deux princes, ledict roy Louis print la royne d'Arragon, sa niepce, et la mist en croupe derrière luy et la voullust porter jusques au logis. Et là estoit M. de Nemours son frère, duquel elle ne tint pas grand estime. De quoy ledict sieur luy en sceut bien dire quelque chose; et après que ledict sieur de Nemours eust apperceu sa contenance, ne tint grand compte d'elle, et se partirent assez mal l'ung de l'aultre. Et, après tout ce faict, les deux roys fisrent grosse alliance, et receurent la sainte hostie ensemble, en confirmation de la paix; et se

partirent l'un de l'aultre en bonne paix et amitié ensemble, laquelle ne dura guères; et la cause, je la diray cy-après, qui feust après la journée de Ravenne et la mort de M. de Nemours.

CHAPITRE XX.

Comment le Jeune Adventureux se partist de Véronne et vint à Parme, à l'entrée du grand hyver, vers M. le grand-maistre Chaumont, et comment ils menoient leurs armées et artillerie durant ledict hyver.

En ce temps (1510), ouït nouvelles monsieur le grand-maistre que le pape Jules marchoit à gros effort. Et estoit au commencement de ce grand hyver. Et marcha jusques à Parme ledict grand-maistre et tous les princes, comme M. de Nemours et aultres. Là, fist assembler son armée, tant de gens de pied que de cheval, et l'artillerie; et trouvoit-on grandement difficile de pouvoir mener ladicte artillerie; car les neiges estoient de la hauteur d'un homme: et pour ce le maistre de l'artillerie, qui avoit nom Pierre d'Ongnots, Gascon, et le capitaine Pontereux et un charpentier nommé Lubin, les plus experts autour de l'artillerie que je visse jamais, regardèrent ensemble, et trouvèrent qu'elle pouvoit se mener sur traisneaux par dessus la neige, et la désaffuter et remonter; laquelle chose feust faicte. Or, cependant que toutes ces choses se faisoient à peine, le Jeune Adventureux qui estoit à Véronne voyant qu'il ne faisoit rien, laissa la compagnie de son père, et, avec dix ou douze gentilshommes s'en vint à Parme, là où son oncle, monsieur le grand-maistre y estoit et toute la compagnie, lesquels luy fisrent merveilleusement bonne chère. Et quand il feust là, tous ensemble advisèrent de dresser les affaires du roy, comme vous oyrés cy-aprez. Et en ce temps feurent faicts deux camps pendant ces intervalles, lesquels estoient faicts de neige, en la place dudict Parme; et feust l'ung des combattans le sieur Peralte, espaignol qui estoit du camp du pape, et l'aultre le sieur Aldano, aussy Espaignol tenant le parti des François; et feust le dict camp faict à cheval à La Genette, et y feust merveilleusement gros combat: et y vint ledit sieur Peralte merveilleusement bien en ordre sur le camp, aussi commandé le pape qu'il y vint bien accompagné, comme il y fist; aussy y estoit le sieur Aldano du costé des François. Et feurent tous deux fort blessés tellement qu'il les fallut despartir; et s'en retournèrent sans accord ensemble et à leur grand honneur. Huict jours après, vindrent deux Albanois, l'ung du pape, l'aultre des François, armés de toutes les pièces à l'albanoise, l'estradiotte à la manche et le chapeau au poing; et, pour vous dire ce qu'ils firent, l'Albanois du pape courut sur l'aultre, et luy faulça l'espaule. L'Albanois françois, quand il vict ce, print son estradiotte comme une javeline et boutta en la gorge, et tousjours le poursuivist, tellement qu'en la fin à grands coups de masse le tua; et feust grand dommaige, car ils estoient estimés tous deux gentils compagnons entre les Albanois.

CHAPITRE XXI.

Comment le Jeune Adventureux fist une bande de cent chevaux adventuriers et tout plain de gentilshommes qui vindrent avecques luy; et comment l'armée de Parme partit pour aller secourir La Mirandole que le pape Jules tenoit assiégée; et de la mort de M. le grand-maistre Chaumont d'Amboise

Après toutes bonnes chères faictes, monsieur le grand-maistre Chaumont d'Amboise, M. de Nemours, M. de la Palice, et le sieur Jean-Jacques se partirent de Parme pour tirer à Corrége. Le jour que les François partirent de Parme et leur artillerie avecques eulx, par ces grandes neiges ne fisrent pas grand chemin, et se logèrent de bonne heure. L'armée logée, monsieur le grand-maistre, qui estoit homme joyeux et le meilleur compagnon du monde, commença, contre M. de Nemours et autres à faire un tournois à pelotte de neige; et s'échauffa le jeu si fort qu'à la fin y eust quatre cens hommes d'un costé et d'aultre; et en la fin, de peur de débats, leur convint de partir; et y eust monsieur le grand-maistre un coup de pelotte sur le nez, où avoit une pierre dedans qui luy fist grand mal et luy dura jusques à la mort, comme vous sera cy-après déclaré. Le lendemain, l'armée print le droict chemin de Corrége pour aller secourir La Mirandole que le pape Jules tenoit assiégée; et ce jour convint passer un pont, là où un capitaine nommé Richebourg et la bande de M. de Molart eurent gros desbat ensemble; et, sans l'Adventureux qui se vint jetter au milieu, y en eust eu beaucoup de tués; car les maistres luy vouloient bien faire plaisir. Et après, au mesme

pont où lesdicts piétons avoient passé, le demeurant de l'armée y passa; et quand tout feust passé, ledict Adventureux retourna vers le pont, où trouva monsieur le grand-maistre tombé en l'eaue, armé de toutes pièces; et sans luy et autre gentilhomme nommé Fontaine, il estoit noyé. Et veulent les aucuns dire qu'il s'y eschauffa tellement qu'il y gaigna la maladie dont il mourut peu après; mais je tiens que non, et que sa mort luy feust advancée d'une autre sorte; car le soir, luy arrivé au logis, la belle fièvre le print, et l'armée tira vers Corrége; et se faisoit mener ledict seigneur en un traisneau comme un cabinet; et alla jusques à Corrége et toute l'armée, là où le comte et la comtesse, qui avoit nom madame Genièvre de Corrége, fort honneste dame, fisrent un bon recueil à toute la compagnie, qui feust merveilleusement honneste; et arresta l'armée en très bonne chère trois jours, attendant la guérison de monsieur le grand-maistre qui estoit fort malade. Nonobstant ce, feust advisé que pour ce que l'affaire du roy requéroit grande diligence, qu'on feroit marcher l'armée. Et bailla ledict sieur toute la charge au sieur Jean-Jacques Trivulce sans la bailler à aultre, et demeura à Corrége. Et ne voullust le Jeune Adventureux demeurer avecques luy, pour ce que n'estoit ne bon médecin ne bon chirurgien, jà-soit qu'il luy faisoit bien mal de laisser son bon oncle. Et quand ledict sieur vist qu'il ne pouvoit le retenir, luy dit en pleurant: « Adieu, mon nepveu, on m'a advancé ma mort; je ne vous verray jamais.» Et le confortoit le Jeune Adventureux le plus qu'il pouvoit. Et ainsi se partist de luy avecques sa bande de chevaux adventuriers, et quatre jours après mourut ledict sieur grand-maistre. Et feust une grande perte; et veulx bien luy donner ceste gloire, que c'estoit le plus sage homme de bien en tout estat que je pense jamais avoir veu, et de la plus grande diligence et plus grand esprit. Ce faict, l'armée se partist, et s'en vint à haste pour tirer à La Mirandole et combattre le pape et les Vénitiens.

CHAPITRE XXII.

Comment le pape Jules print La Mirandole avant que le secours des François y feust venu.

Le pape Jules voyant le grand hyver, avecques le conseil de quelques Espaignols qui estoient avecques luy, pensant que le roy n'eust point sitost son armée preste, et que La Mirandole qui estoit à la comtesse de Mirandole, fille du sieur Jean-Jacques, n'estoit pas prenable en temps d'esté, sinon en temps d'hyver et de gelée pour ce qu'elle se fioit au marescage, et qu'on ne la peut approcher durant ce grand hyver, y vint mettre son siége et fist la batterie: et se faisoit mener le pape en un traisneau comme un cabinet. Et estoit dans ladicte ville de Mirandole la comtesse et quelques gens d'armes françois; et en ce temps la ville ne valoit rien, car la muraille ne pouvoit rien résister contre l'artillerie. La batterie y feust faicte; et la ville voyant ceste grande bresche et que tous les fossés estoient gelés et qu'il n'y avoit point de remède, se rendirent par composition, chascun un baston blanc à la main et la comtesse aussi. Et feust toute pillée la ville; et perdit ladicte comtesse tout son bien et s'en vint au camp des François, dont le sieur Jean-Jacques son père qui estoit chef de toute l'armée feust fort marry et couroucé. Et partirent de là pour aller prendre une petite ville et place assez forte, qui se nommoit La Concorde, appartenant à ladicte comtesse, que quinze cens Espaignols tenoient, et y mirent les François leur siége.

CHAPITRE XXIII.

Comment La Concorde feust prise, que les Espaignols tenoient; et comment tous ceux dedans feurent tous mis en pièces; et de la prise de Jehan Pol Manfron.

(1511) Le camp du roy et son armée estoient assez beaux, comme vous pouvez avoir ouï conter par cy-devant; et y avoit de bons capitaines et, entre aultres, sept mille Espaignols qui leur estoient venus de renfort avecques la bande de monsieur de Molart et de monsieur de Richebourg, qui estoient gentils compagnons pour l'assault; et pour lansquenets avoit le capitaine Jacob Ferremus avecques sa bande, lesquels estoient aussy forts gentils compagnons, pour aussy peu qu'ils estoient. Et ne

pense jamais avoir veu armée plus délibérée pour le nombre de gens qu'ils estoient, et plus nette. Et vindrent à deux milles près de ladicte Concorde; et, avant que de l'assaillir, feust envoyé un commissaire de l'artillerie qui avoit nom Lubin, lequel avoit esté autrefois charpentier, fort bien soy connoissant en l'artillerie; et le Jeune Adventureux estoit avecques luy. Et feust ledict commissaire frappé d'un coup d'arquebuse à crochet en devisant de l'assiette de ladicte artillerie, et en mourut huit jours après à Hostilia. Ce faict, l'armée partist et vint mettre le siége devant; et feust l'artillerie assise par Pierre d'Ongnots, lieutenant en l'artillerie de M. l'Espy en Italie; et ladicte artillerie mise et assise près de la ville, sans gabions ne tranchées, commencèrent la batterie à huit heures du matin, si très rude qu'ils voulurent parlementer. Laquelle chose voyant les adventuriers françois et les Espaignols, donnèrent l'assault sans bresche, là où avoit un fossé de deux picques de hault; et gaignèrent la ville du premier assault. Et après entrèrent entremeslés au chasteau, là où de compte faict y eust neuf cens hommes tués, sans ceux qui furent prins. Et après la prise de ladicte Concorde, feust rendue La Mirandole au sieur Jean-Jacques, qui la rendist à sa fille; car le pape s'estoit retiré à Rome, et son armée vers Ferrare, laquelle les François poursuivoient. Or en ces poursuites se fisrent beaucoup de belles choses et escarmouches, et entre aultres une que fist le Jeune Adventureux et monsieur d'Humbercourt, où feust pris Jehan Paul Manfron, homme ancien et maigre, et l'un des plus estimés de tous les Vénitiens; et feurent deffaicts avecques luy cinq cens chevaulx, et feust amené au camp, et de là en France, lequel fit la plus triste mine que jamais je visse.

CHAPITRE XXIV.

Comment, après la prise desdictes villes, les deux armées se vindrent loger au Bondin vis-à-vis l'une de l'aultre, et se parequerent les François à un traict de faucon près des gens du pape et les Vénitiens, et y feurent quatre mois, sans autre fort que leur camp. Comment le duc de Ferrare amena son artillerie, et principalement une pièce qui se nommoit le Grand Diable, à un village qui s'appeloit l'Hospitalet, et qui battoit dedans le camp du pape et des Venitiens; et de la situation de ladicte ville de Ferrare et de l'isle; et des bonnes chères qui se fisrent durant ce temps avec le duc et la duchesse dudict Ferrare.

L'armée du pape s'en alla loger devers les François au Bondin selon le lac, et aussy fist celle des François à un demi quart de lieue près d'eulx, assez près de Ferrare, et ne falloit que traverser le lac; tellement que, pour les doutes et inconvéniens qui en pouvoient advenir journellement, fortifièrent les François leur camp, aussy fisrent les aultres le leur; et ainsy demeurèrent les ungs devant les aultres, tousjours escarmouchant tant sur l'ung l'aultre que sur les biens. Et dura ceste manière de vivre durant ce grand hyver six mois entiers; et entre autres choses fist une entreprise monsieur de la Palice, lequel n'estoit pas encore mareschal, fors simple capitaine, monsieur d'Humbercourt, et le Jeune Adventureux avecques ses chevaulx adventuriers, par les bonnes espies qu'il avoit, lesquels furent advertis comment un commandeur de Rhodes, espaignol, nommé frère Liennard, lequel avoit faict aux François toutes les cruautés qu'on sçauroit faire auprès de Garillan, et feurent lesdicts capitaines advertis comment il estoit en une cassine avecques huit cens chevaulx, pour venir faire une entreprise sur le camp des François. Or ladicte cassine où il estoit estoit toute environnée d'une muraille et d'un grand fossé plein d'eaue, là où, à un point de jour, les François se vindrent mettre devant la porte où lesdicts Vénitiens montoient. Quand toute la gendarmerie françoise feust ainsy rangée devant ceste porte, feurent contraints lesdicts Vénitiens passer à travers eulx, là où feurent tous tués et prins. Et après avoir esté battus, ledict frère Liennard feust tué par un page, qui feust un grand malheur pour leur camp, principalement à messire André Gritty, chef des Vénitiens, et au duc d'Urbin pour le pape, qui estoient les deux chefs généraux; car ils n'avoient plus grand homme de guerre que luy. Et aussy fist une belle entreprise le duc de Ferrare, à un lieu qui s'appelle La Bastide, là où feurent tous mis en pièces ceulx qui estoient dedans. Cela faict, le duc de Ferrare vint voir un jour ledict camp des François; et y venoit souvent, et pouvoit seurement venir, car il estoit à trois milles près, et estoit le Pô entre deux. Un jour entre les aultres vint au camp des François, et feust regardé qu'ils pouvoient faire beaucoup de mal au camp du pape et des Vénitiens. Et mist une bande à un lieu qui s'appelle l'Hospitalet, et sur le bord de l'eaue de son costé, et outre une pièce qui s'appelloit le Grand-

Diable, la plus belle que je vis jamais et qui tiroit le mieux, et qui faisoit merveilleusement gros ennuy à leurdict camp, et leur tua beaucoup de gens. Toutesfois ils n'en délogèrent point, et feurent là encore un temps ; et feurent-ils tous les ungs devant les autres l'espace de six mois ; et alloient les François, de trois jours en trois jours, eulx rafreschir et reposer dedans la ville de Ferrare, qui estoit la plus belle ville de guerre qui feust en la chrestienté ; et avoit gaigné, ledict duc de Ferrare, une galère sur le Pô, laquelle estoit venue pour le prendre, fort belle galère appartenant aux Vénitiens, bien garnie de tout ce qu'il leur falloit. La duchesse de Ferrare estoit fille au pape Alexandre, et sœur du duc de Valentinois, duquel vous ay cy-devant parlé, et estoit une princesse de fort bonne chère, et fort bonne Françoise ; et la grande chère qu'elle faisoit faire aux François en bagues et festins, n'est pas à estimer. Le duc de Ferrare estoit un gentil prince, homme de guerre et de bon entendement et hardy ; et prenoit tout son passe-temps et exercice à fondre de l'artillerie, remparer et édifier ; et n'y avoit fondeur des siens qui le fist mieux que luy. Et en ay veu appartenant audict duc, dedans deux granges bien trois cens grosses pièces, et croy que tous les princes d'Italie ensemble n'en avoient point tant et de si belle artillerie que luy seul. Il avoit trois granges : l'une estoit là où on faisoit la fonderie, l'aultre là où on faisoit les moules, et l'aultre où on faisoit les affuts et les roues.

CHAPITRE XXV.

Comment l'armée du pape et des Vénitiens se partirent pour tirer vers Boulongne, et comment l'armée des François les poursuivoit.

Quand l'hyver feust passé et que vint vers le mois de mars, l'armée du pape et des Vénitiens se commença à arroyer et desloger, pour tirer vers Boulongne la Grasse ; laquelle l'armée des François poursuivit tousjours pas à pas, pour veoir si elles se pourroient trouver en lieu hors de fort, pour eulx donner le combat, laquelle chose feust impossible. Et allèrent tousjours escarmouchant, et de fort en fort, dissimulant ledict combat, qui faschoit tout plain de gens de bien qui y estoient que la chose ne s'abbrégeoit plus fort. Et feurent un jour près un lieu qui se nomme Villefranche, qui est un lieu fort où autrefois les Vénitiens avoient fortifié leur camp ; et là fisrent semblant les gens du pape et les Vénitiens de venir sur les François, lesquels, sans point de faulte, cuidoient avoir la bataille. Et falloit passer une petite rivière, et pensoient les Espaignols que les François n'oseroient passer sans faire pont. Toutesfois, avecques la bonne volonté que les François avoient de bien faire, passèrent la rivière tous en ordre, en l'eaue jusques au col, là où le capitaine Molart et le capitaine Jacob prièrent le Jeune Adventureux se vouloir mettre à pied avecques eulx, ce qu'il fist ; et bailla son cheval oultre, et fist couper son saye jusques à la ceinture, et se mist à pied avecques eulx. Et marchèrent tout droict aux Vénitiens et Espaignols, lesquels ne les osèrent attendre et se retirèrent dedans leur fort, pensant qu'après boire les François et les lansquenets les devoient suivre. M. de Nemours et le sieur Jean-Jacques, qui estoient chefs, arrivèrent en ces intervalles, et fisrent retirer leurs gens. Et vous asseure qu'il faisoit merveilleusement bon veoir d'un costé et d'aultre. Et là eust le capitaine Peralte, qui avoit combattu à Parme, la teste emportée d'un coup de canon. Et avoit alors une chesne d'or au col, et après ce, un adventurier françois alla quérir la chesne et la teste.

CHAPITRE XXVI.

Comment les François gaignèrent la bataille devant Boulongne, contre le pape et les Vénitiens ; et comment la ville se rendist à eulx.

Les François et le sieur Jean-Jacques qui estoit leur chef général, voyant qu'en plain champ l'armée du pape et des Vénitiens ne les osoit attendre s'il n'y avoit fort entre deux, se logèrent à un petit pont près la ville de Boulongne, du costé deçà, et l'armée du pape et des Vénitiens estoit oultre ledict pont ; là où vindrent deux mille cinq cens lansquenets de Véronne, de ceulx de l'empereur au secours des François, qu'amena messire Georges de Fronsperg, gentil capitaine, lesquels arrivèrent sur le soir, dont le lendemain au matin les François, de bonne heure, commencèrent à passer le pont. Et incontinent que leurs ennemis les visrent, se misrent en fuite à peu de combat : et vouloient sauver leur artillerie dedans les montaignes,

laquelle feust gaignée; et suivit le jeune Adventureux avecques ses gens un capitaine qui avoit tué assez meschamment en ung débat M. de Milaut, et deffist le Jeune Adventureux tout plain de leurs gens ès montaignes. Le demeurant de la chasse feust du long le grand chemin romain, laquelle dura quatorze milles jusques à un lieu qui s'appelle Castel Sainct Petro. Et qui eust eu affaire le long de ce grand chemin de hardes, malles et aultres bagages, il y en eut trouvé assez; car tout leur bagage y demeura, tant ès fossés de la ville que sur le chemin. Et fist-on un gros gaing; et, pour ce qu'il y eust tant de mulets prins dedans les fossés, sur le grand chemin et aultre part, feust nommé par les François la Journée des asniers. Et après tout cela faict, la ville se rendist à la volonté du roy et commencèrent à crier: *France et Seghe!* qui sont trois seies en un escu, que portent les Bentivolles pour leurs armes, lesquels veulent dire que la ville leur appartient. Et la rendist le roy entre leurs mains, de laquelle chose se contentèrent merveilleusement bien du roy. Et après ce, l'armée passa tout oultre sans s'arrester, jusques au susdict Chastel Sainct Petro; et là feurent ordonnés gens pour suivre ceulx qui s'enfuyoient jusques aux Alpes de Boulongne, qui sont montaignes, et un chemin fort mauvais et rude, et de là l'armée se retira de Boulongne. Et quand ils feurent arrivés et qu'ils eurent mis les Bentivolles en possession, commencèrent à battre le chasteau, lequel au bout de douze jours se rendist. Or, il y avoit en la ville de Boulongne, dessus le portail de la grande église en hault, un pape de cuivre tout massif que le pape Jules avoit faict faire, lequel estoit grand comme un géant et se voyoit de la place de la ville. Les Bentivolles ayant dépit de cela, lui attachèrent des cordes au col, et à force de gens tirèrent en bas et luy rompirent le col. Et commença à jurer le sieur de Bentivolle à M. de Nemours et au sieur Jacques qu'il feroit faire un pet au pape devant son chasteau qu'il avoit faict à Boulongne; car incontinent il le fist fondre, et en fist faire un double canon, lequel en dedans six jours tira contre le chasteau. Cela tout faict, Boulongne et le chasteau et toutes leurs appartenances et appendances rendues à la volonté du roy, il les remit aux Bentivolles. Après, l'armée se partist, et s'en retourna chacun en sa garnison pour ce que le roy avoit commandé qu'on ne passast pas oultre; et feust baillée à messire Georges Fronsperg une double paye et le renvoya-on à Véronne de là où il venoit. Et pour ce qu'il ne se faisoit plus rien en ce camp, le Jeune Adventureux voullust retourner à Véronne avec eulx; et trouva M. d'Ars, M. de Rœux et la compagnie de M. de Sedan. Et se fisrent encore durant ce temps qu'ils estoient à Véronne, plusieurs belles escarmouches.

CHAPITRE XXVII.

Comment le vice-roy de Naples et le comte Pedro Navarre vinrent mettre le siège devant Boulongne, et comment les François le deffendirent.

Peu de temps après que l'armée des François se feust retirée, se ramassèrent les Espaignols et les gens du pape en la Romagne dont estoit chef le vice-roy de Naples dom Remo de Cardonne; et avoit avecques luy le comte Pedro Navarre, petit homme maigre du val de Rancal, lequel avoit faict beaucoup de belles choses sur les Turcs et au royaume de Naples; et homme ingénieux pour prendre places et les deffendre, et s'entendoit aussy pour faire mines et contre-mines; et estoit capitaine général des gens de pied espaignols dans l'armée du pape. Et du costé des Vénitiens estoit chef messire André Gritty. Or, ce temps pendant, le roy Louis envoya à M. de Nemours la puissance générale sur toute l'armée et pour estre gouverneur de Milan. Lequel assemblement desdictes deux armées par luy entendu, fist diligence d'assembler la sienne; et, en temps qu'il l'assembloit, envoya dedans la ville de Boulongne M. de Lautrec avecques quatre cens hommes d'armes et le capitaine Jacob avecques ses lansquenets qui estoient mille; desquels quatre cens hommes d'armes estoit la bande du sieur de Sedan, que menoit le vicomte d'Estoges. Et fisrent la plus grande diligence qu'ils peurent; et en estoit bon besoing, car ils n'y feurent pas de deux jours arrivés quand l'armée du pape et des Vénitiens y arriva devant ladicte ville, là où commencèrent d'abord à faire une merveilleusement grande batterie et mines, tellement qu'en deux jours fisrent une bresche pour entrer cinquante hommes de front. Et donnèrent l'assault au costé où estoit une chapelle où avoit desjà quatre enseignes dessus, quand Brisson

(dont vous ay cy-devant parlé), porteur-d'enseigne de M. de Sedan, avecques son enseigne et quelques gens d'armes qui le suivirent reboutta tous ceux qui estoient jà là-dessus; et croy que sans luy la ville estoit en grand danger d'estre prise. Et fisrent tellement les lansquenets et autres qui estoient là que ledict assault feust rebouté. Laquelle chose faicte, à l'arrivée de M. de Nemours qui s'approchoit se levèrent lesdicts Espaignols pour ce qu'ils n'estoient point assez forts, et se retirèrent bien avant en la Romaigne.

CHAPITRE XXVIII.

Comment monsieur de Nemours assiégea Bresse, laquelle il print; et de la grande occision qui y feust faicte.

Après que l'armée du pape et des Vénitiens se feust partie de devant Boulongne, M. de Nemours entendit comment la ville de Bresse s'estoit révoltée pour les Vénitiens. Et estoient bien dedans quarante mille hommes, dont estoit chef Jean-Paul Ballon et le seigneur Mercure avecques ses chevau-légers; et vouloient faire batterie contre le chasteau, lequel tenoit encore pour le roy de France. Et estoit dedans Henri Gonnet, gentilhomme gascon, capitaine dudict chasteau. Tout cela bien entendu, ledict sieur de Nemours partist en diligence avecques son armée et les gens d'armes qui estoient dedans Boulongne, et, en son chemin, près Isolle de l'Escaille, rencontra une bande de Vénitiens, laquelle il deffist et mist tout en pièces, tousjours, sans perdre de temps, marchant vers Bresse, où arriva à un soir; et, en lieu de faire batterie contre la ville, fist monter toute son artillerie dessus les tours du chasteau pour battre en ladicte ville. Or, les Vénitiens qui estoient dedans la ville craignoient ce que les François fisrent, c'est qu'ils n'entrassent du chasteau en la ville; et, pour ce, fisrent un petit rempart entre le chasteau et la ville. Toutesfois le lendemain matin M. de Nemours, lequel estoit bien adverty de tout cela, se mist à pied, et toute la gendarmerie françoise et lansquenets meslés ensemble en bon ordre, enseigne desployée. Et entrèrent par ce chasteau, et trouvèrent auprès du rempart, devant le chasteau, une abbaye où estoient quinze cens arquebusiers qui les battoient aux flancs; laquelle feust emportée d'assault, nonobstant qu'il y eust beaucoup de François tués et blessés, et, entre aultres, un gentilhomme gascon, cousin de M. de Nemours, qui y feust fort blessé, tellement qu'il en mourut. Et n'en eschappa pas un de tous ceulx qui estoient en ladicte abbaye qu'ils ne feurent haschés et mis en pièces. Et de là, tousjours poursuivant leur fortune, passèrent rempart en dépit des ennemis, lesquels fisrent quelque peu de deffense; et les rompirent et commencèrent à fuir; et eulx entremeslés avec les François entrèrent pesle mesle dans la citadelle, tellement qu'il y eut quarante mille hommes tués, et toute la ville pillée et mise à sac. Et fault que je vous die que j'estimois Bresse une des plus puissantes villes, des plus fortes et des plus riches qui feust en toute l'Italie. Et y eust tel gendarme qui y fist tel gaing que lui et ses enfans s'en sentirent toute leur vie. M. de Nemours n'avoit point oublié à mettre quatre cens hommes d'armes à la porte de Venise, pour ce que, quand les Vénitiens visrent la journée estre contre eulx, fisrent ouvrir la porte pour fuir; lesquels feurent tous prins et tués par la gendarmerie qui les attendoit à la porte.

CHAPITRE XXIX.

Comment, après la prise de Bresse, monsieur de Nemours entendit que les Espaignols s'assembloient en la Romaigne, et comment ils se vinrent parcquer les uns les aultres à Ravennes.

M. de Nemours après la prise de Bresse feust adverty que l'armée des Vénitiens qui s'estoit levée devant Boulongne la Grasse s'estoit renforcée des deux parts, et qu'ils marchoient droict pour tirer le chemin de Ravennes; laquelle chose entendue par ledict sieur de Nemours, incontinent à diligence fist marcher son armée et lui fist faire si grande diligence pour venir devant ses ennemis à Ravennes qu'il n'y eust vivres ni aultres choses qui le peussent servir. Et quand une bande de Vénitiens qui estoit sur les champs vist ce, se jetta en la queue des vivres et les détroussa; par quoy le camp des François en eust très grande faute. Et en ce même ordre les François arrivèrent devant Ravennes, là où ils misrent le siége et fisrent une batterie qui ne feust pas grande, car ils ne battirent que deux heures, où feust blessé M. de l'Espy, maistre de l'artillerie du roy de France, et en mourut tôt

après, dont feust grand dommage, car il estoit homme de bien, et fort congnoissant en ce mestier. Et incontinent après ladicte batterie faite, donnèrent l'assault, et feurent repoussés, et soutinrent bien les Espaignols et les gens du pape. Et feust tué audict assault le guidon de M. de Sedan, qui se nommoit Gratien d'Amandalis, gentilhomme des frontières de Navarre, gentil compagnon; et feust aussi blessé M. de Chastillon d'un coup de hacquebutte en l'espaule, dont tost après il en mourut. Ledict assault feust donné bien tard, droict à l'arrivée du camp. Et cependant que ledict assault se donnoit, vindrent nouvelles à M. de Nemours que le vice-roy de Naples et l'armée du pape estoient à trois milles de luy. Cela entendu, ledict sieur de Nemours et les chefs fisrent retirer l'artillerie et les gens dudict assault. Et, me semble, aussy faisoit-il à beaucoup de capitaines, que si la ville eust été prinse, que c'eust esté la destruction des François; et n'eussent peu gaigner la bataille comme ils fisrent, car ils y eussent perdu de leurs gens et les aultres se feussent amusés au pillage; car la ville estoit fort riche, et eussent aussi perdu beaucoup de leurs gens de bien audict assault. La nuit venue, chacun se reposa un peu et deux heures avant le jour chacun commença à s'armer: et fist assembler M. de Nemours tous les capitaines tant de pied que de cheval, et commencèrent à regarder ce qu'ils avoient à faire; et feust advisé de ne point donner la bataille et de la dissimuler tant que les François feussent un peu renforcés; car, en dire le vray, ils estoient bien foibles et bien foulés, car il y avoit deux ou trois mois qu'ils ne cessoient de combattre ou donner assault, et d'aller de lieu à aultre. Et quand tout feust bien débattu, M. de Nemours, qui estoit gentil prince, comme chacun sçait, dit aux capitaines qu'il vouloit combattre, et qu'il falloit qu'ils combattissent avecques luy; et la raison, il leur dit, qui estoit telle que, quand ores ils ne voudroient point combattre, si estoient-ils contraints de ce faire, puisqu'il n'y avoit point de vivres au camp et ne sçavoit moyen pour en avoir; et davantage, l'armée des Vénitiens se renforçoit et venoit vers eulx; et si les deux armées du pape et des Vénitiens feussent venues vers eulx, l'une d'un costé, l'aultre de l'aultre (ils estoient derrière eulx), ils ne pouvoient avoir nuls vivres. Cela dit et conclud, tous les capitaines luy fisrent serment de vivre et mourir ce jour avecques luy. Et vous asseure qu'il y avoit en sa compagnie de gens de bien et de gentils capitaines tant de gens de cheval que de pied, et aussy bons que j'en aye point veu depuis. Et estoient avecques luy premièrement M. de Lautrec, M. de la Palice, le duc de Ferrare, le sieur d'Alègre, M. de Humbercourt, Fonterailles, le baron de Biart, le vicomte d'Estoges, le grand escuyer de France, Galéas de Sainct-Séverin, M. de Bayart, M. de Crussol, qui menoit les deux cens archers de la garde du roy, M. de Montoison, M. d'Aubigny et plusieurs autres tant François qu'Italiens, qui seroient longs à vous nommer.

Les capitaines des gens de pied françois estoient M. de Molart, capitaine général des adventuriers, M. de Bonnet Maugiron, le capitaine Georges de Richebourg, Maulevrier, Grand-Jean le picard et M. de Moncaure, qui menoit les Picards; les capitaines des lansquenets: le capitaine Jacob Feremus, trois mille lansquenets; le capitaine Philippe, trois mille; le grand Fabian, deux mille; et estoit ledict Fabian le plus grand et le plus puissant homme que je vis jamais, et quelques bandes d'Espaignols et d'Italiens qui estoient avec eulx. Et comme ils eurent ce faict, M. de Nemours qui n'avoit plus qu'un flascon de vin et un pain voullust desjeuner, et le despartit aux autres capitaines, lesquels en beurent et mangèrent; et estoient tous armés. Cela faict, les adventureux vindrent faire rapport que l'armée du pape et les Espaignols marchoient et venoient tout droict à eulx, et que la journée ne se pouvoit passer sans bataille; et feust un jour de Pasques. Et lors commencèrent les François à marcher et mettre aux champs, et ne fisrent pas grand chemin que les deux armées ne suivirent l'une l'aultre. Et avoit un canal qui s'appelle le Ronco, et se passoit à guet en tous endroicts. Et avoient là laissé les Espaignols un nombre de gens à cheval de là l'eaue, et toute l'armée deçà; et estoit le comte Navarre capitaine général de leurs gens de pied, et le vice-roy de Naples chef général de toute l'armée; et y estoient le marquis de Pesquière, Antoine de Lève, et tout plain d'autres gentilshommes espaignols, qui seroit chose trop longue à vous les tous nommer. Et du côté du pape, le duc

d'Urbin, qui estoit le chef. Ledict Pedro de Navarre avoit faict faire un parc à langue de fer sur chevrettes, et puis force chaisnes et charettes entre deux, et avoit là-dedans force hacquebuttes à crochet et quelques pièces d'artillerie du costé de l'eaue. Où estoit ceste bande de chevaucheurs que j'ay devant nommé estoit l'artillerie des Espaignols, qui battoit dedans les gens de pied françois tout à découvert; et vous asseure qu'il y faisoit un grand meurtre, car ils estoient à deux gets de pierre près. Sans point de faulte feurent tués ceste journée tous les capitaines de pied françois, et plus de deux mille hommes, tant françois que lansquenets, tellement que de quarante capitaines piétons qu'ils étoient n'en échappa que deux. Et endurèrent ceste batterie bien trois heures de long. Et si l'artillerie des Espaignols faisoit grand mal aux François, aussy celle des François à eulx et à la gendarmerie de là l'eaue. Cependant M. de Nemours marchoit tousjours, et vint donner trois grands coups d'artillerie dedans leur gendarmerie, qui leur fist du mal assez. Et avoit ledict sieur de Nemours, de coustume, pour l'amour de sa mye, de ne point porter de harnois, fors la chemise, depuis le coulde en bas jusques au gantelet; et prioit à toute la compagnie de la gendarmerie en leur remonstrant et donnant beaucoup de belles parolles qu'à ce jour voulsissent garder l'honneur de France, le sien et le leur, et qu'ils le voulsissent suivre. Et cela faict, dit qu'ils verroient ce qu'il feroit pour l'amour de sa mye ce jour là; et incontinent partit et feust le premier homme d'armes qui rompist sa lance contre les ennemis. Et les Espaignols marchoient d'autre costé en bon ordre; et chargèrent de telle sorte qu'il ne feust jamais veu un plus rude combat. Et dura plus de trois heures qu'on ne sçavoit qui avoit le meilleur. Or, ce temps pendant que la gendarmerie estoit en ce combat, nous retournerons aux gens de pied, et dirons ce qu'ils fisrent.

M. de Molart et le capitaine Jacob s'estonnoient fort de l'artillerie; car ils avoient esté trois heures en ceste peine et n'avoient où se coucher. Se commencèrent à seoir luy et le capitaine Jacob, et demandèrent à boire, et en buvant, un coup de canon les emporta tous deux, qui feust un grand dommaige; et avoit esté tué un peu devant le capitaine de Fabian.

Ce voyant les gens de pied, tant françois que lansquenets, voulurent aller assiéger le fort où estoit Pedro Navarre et ses gens de pied qui ne se bougeoient; et partirent tant françois que lansquenets, et leur vindrent donner un merveilleux assault; et trouvèrent ledict fort aussy merveilleux et tant fort de hacquebuttes à crochet que de charettes. Et y fust M. de Maugiron tué sur une charette et tout plain de gens de bien, et tous les piétons, tant françois que lansquenets, tous tués ou mis en fuite; et sortirent les Espaignols à la queue de ses gens de pied fuyans, et ils fisrent un grand meurtre; et y feust tué bien douze cens hommes. Cela veu, le gros nombre que les Espaignols estoient, et gens frais, si du commencement ils pensoient bien avoir gaigné la bataille, encore pensoient-ils mieux avoir gaigné à ceste heure là; mais, comme Dieu ordonne les choses, il y avoit quelques lansquenets françois et picards qui n'y estoient point allés, qui vindrent et rechassèrent tous lesdicts Espaignols dedans leur fort; et les gens de pied françois ne les suivirent plus, mais se retirèrent au lieu accoustumé; et enduroient comme auparavant devant la batterie de l'artillerie. Et aussy faisoit tant de mal aux Espaignols la batterie des François qu'il leur feust fort qu'ils se déparquassent, et vinssent combattre avecques les aultres; eulx venus, l'armée des François s'affoiblissoit fort. Adonc vint M. d'Alègre prier à M. de la Palice, en disant : « Monsieur, la bataille est « perdue, si vous ne nous envoyez la bande de « M. Sedan; » et incontinent le vicomte d'Estoges qui la menoit partit et toute la bande avecques luy, criant : *La marche!* Et si les suivirent les deux cens archers de la garde, qui portoient tous des haches, que menoit M. Crussol; et vindrent donner dedans de telle sorte que le vice-roy de Naples s'enfuit et toute la gendarmerie; et feust là pris le marquis de Pesquière et aultres capitaines espaignols et de ceulx du pape. Or, après ce faict, leurs gens de pied n'estoient pas encore deffaicts et se tenoient toujours dedans leur fort et leur artillerie qui battoit d'un costé et d'aultre, là où M. de Pontrémy qui estoit au lieu de M. d'Espy fist merveilleusement bon devoir, et aussy fist Pierrot d'Ongnots.

Et quand les François feurent passé l'eaue, appercevant que le fort où estoit Pedro de Na-

varre n'estoit point fortifié du costé de l'eaue, incontinent cent hommes d'armes bien en ordre vindrent donner dedans, et leur rompirent leurs gens. Et quand les autres François visrent ce, vindrent sur ledict fort et l'emportèrent d'assault; et feurent tous tués et mis en pièces ceulx dedans et Pedro Navarre prins, et aultres capitaines et gens de pied. Et paravant ce, se partirent dudict fort deux mille Espaignols bien en ordre qui se sauvoient. Or le baron de Chimay, qui estoit honneste gentilhomme, et cognoissant les choses à venir, et en avoit desjà dit beaucoup de véritables avant la bataille, vint à luy M. de Nemours et luy demanda en ceste manière : « Or, çà, bastard, comment ira-t-il de ceste bataille, et qui la gaignera? — Je vous promets ma foy, monsieur, dit le bastard, que vous la gagnerez; mais vous estes en danger d'y demeurer, si Dieu ne vous fait grâce. » Sur quoy respondit le sieur de Nemours que pour cela ne lairoit-il point y aller. Et quand la bataille feust gaignée, et que les Espaignols à pied et à cheval feurent mis en fuite, ledict sieur de Nemours vint au bastard, et luy dit : « Et puis, maistre coquart, y suis-je demeuré comme vous disiez? me voicy encores. — A donc, luy dit le bastard, monsieur, ce n'est point encore faict. » Et comme il achevoit ce propos, un archer lui vint dire : « Monsieur, voilà deux mille Espaignols qui s'en vont tous en ordre du long de la chaussée. » Et incontinent ledict sieur demanda son habillement de teste pour les suivre; et M. de Lautrec luy disoit : « Si, monsieur, attendez vos gens, » à quoy il n'entendit point, et avecques vingt ou trente hommes d'armes vint ruer sur lesdits Espaignols, là où feust enlevé des picques hors de la selle et feust tué, et tout plain d'autres gentilshommes avecques luy, et M. de Lautrec si fort blessé qu'il feust laissé là pour mort, et y feust tué M. de Viverols, son fils. Cela faict, feurent amenés les gros personnages morts et blessés au camp. Et pourtant que les vivres des Espaignols estoient là demeurés et que les François en avoient grande nécessité, leur vindrent à grand reconfort du deuil qui feust mené au camp à cause de la mort de M. de Nemours. Il n'en faut point parler; car jamais de prince mort n'en feust mené tel. Je vous ay nommé tous les gros maistres qui y ont esté tués : des blessés peu en sont eschappés; et ne fault point que nul s'excuse du combat, car tous combattirent, jusques aux valets.

CHAPITRE XXX.

Comment M. de la Palice, en attendant la response du roy, feust eslu par tous les capitaines chef général des François; et comment la ville de Ravennes feust prinse; et de l'entrée du corps de M. de Nemours à Milan.

La bataille près Ravennes gaignée par les François, et ce gentil prince M. de Nemours mort comme je vous ay desjà dit (de sa plainte il n'en fault point parler, car il feust plaint d'amis et d'ennemis); le lendemain renvoya son corps dans une litière à Milan et aultres gros personnages, comme M. de Lautrec et aultres qui estoient fort blessés. Le camp du roy demeura devant la ville de Ravennes, où il estoit le jour de devant; et advertirent le roy de la bataille et de sa duché de Milan, et quel gouverneur il y vouloit mettre; et ce temps pendant, les capitaines regardèrent qui seroit lieutenant général en attendant la response du roy. Et quand ils eurent tout bien considéré, ils choisirent M. de la Palice, qui estoit gentil capitaine et gentil chevalier et qui avoit beaucoup veu. Cela fait, incontinent il fist sommer la ville de Ravennes de se rendre, laquelle chose elle fist : elle feust composée de quelque argent qu'elle debvoit bailler à tous les capitaines, et, après ladicte composition faicte, un adventurier qui s'appeloit Jacquin, de la bande de M. de Molart, lequel estoit sergent de bande, vint à regarder à la bresche, laquelle avoit esté faicte le jour de devant. Il vist qu'il n'y avoit âme de deffense dedans la ville, et ainsy vint de main en main à ses aultres compagnons; et donnèrent l'assault avant que jamais homme dedans y sceust venir; et après, les lansquenets et toute la gendarmerie entrèrent et prindrent la ville et la pillèrent toute, et misrent à sac avant que jamais M. de la Palice ni tous les aultres capitaines y seussent mettre ordre; et feust grand pitié, car elle étoit belle ville et riche. Si ledict seigneur de la Palice en estoit marry il ne s'en faut esbahir, car il en pensoit bien avoir quelque bonne chose. Cela faict, et ladicte ville ainsi pillée et destruite, on fist tenir information pour sçavoir qui en avoit esté la cause; et feust prins le capitaine Jacquin au milieu de tous les adventuriers et de tous les Allemans qui se voulleurent mutiner; mais ils

ne peurent jamais mettre ordre qu'il ne feust pendu et estranglé. Et feust trouvé audit Ravennes un enfant monstre le plus horrible qu'on vit jamais. Et après ce faict et toute la ville ainsi pillée, le roy confirma monsieur de la Palice son lieutenant général et gouverneur de Milan. Et debvez sçavoir que ledict seigneur roy démena un merveilleux deuil de la mort de monsieur de Nemours son nepveu, tel qu'on ne le pouvoit appaiser ; et manda ledict seigneur roy audit sieur de la Palice casser toute son armée et mettre les gens d'armes en garnison par les villes ; ce que monsieur de la Palice fist à bien grand regret, et n'estoient point les autres capitaines de ceste opinion. Et en fist le roy très grand mal, car il ne devoit jamais rompre son armée, et la renforcer, car il en avoit bien le pouvoir, et ne feust point advenu ce que depuis a esté ; car je veulx dire que ceste faulte a esté cause de toutes les guerres qui ont depuis esté faictes en la plus grande partie de la chrestienté. Et s'il eust alors renforcé son armée et bouté avant, il eust esté prince de toutes les Italies, et roy de Naples aussi ; car il avoit l'empereur Maximilian pour lui, et faisoient la plus grande part de leurs guerres ensemble.

CHAPITRE XXXI.

Comment, après que les Suisses et Vénitiens veirent le pays desgarny, chassèrent monsieur de la Palice hors d'Italie.

Les Suisses, qui n'estoient point d'accord ni en paix avec le roy de France, mais vouloient bien avoir part en Italie, entendirent la rompture de ceste armée ; aussi fisrent les Vénitiens, qui ne pensoient pas que le roy en deust faire ainsy, dont feurent merveilleusement aises. Les Suisses se commencèrent à mouvoir et pensoit monsieur de la Palice que ce ne seroit rien ; car ils estoient descendus à Milan deux ou trois fois, et pour ce que à chacun coup le grand nombre des chevaulx françois leur coupoient les vivres, s'en retournoient avec cinquante mille escus qu'on leur donnoit, et leur faisoit-on la bataille d'escus au soleil ; et en apprit la façon monsieur le grand-maistre Chaumont. Cela faict, les Suisses marchèrent avec l'ayde du cardinal de Sion, et les Vénitiens, de leur côté : quoy voyant, monsieur de la Palice garnit le chasteau de Milan et le chasteau de Crémone de gens, de vivres et d'autres munitions, et envoya monsieur d'Aubigny avecques trois cens hommes d'armes dedans Bresse, et lui avecques toute la gendarmerie et les lansquenets du capitaine Jacob qui estoient demeurés se retira dedans Pavie ; car la chose feust merveilleusement subite et tant que ledict sieur de la Palice n'eust loisir d'assembler ses gens, ni de mettre ordre en son affaire. Les Vénitiens et les Suisses marchoient tousjours ; et se misrent ensemble leurs deux armées, et vindrent devant Pavie. Laquelle chose veue par le sieur de la Palice et les aultres capitaines qui estoient avecques lui, telle fois conclurent de la tenir, mais après trouvèrent que mieux valoit de l'abandonner ; laquelle chose feust faite ; et y eust de belles escarmouches à l'arrivée et au sortir. Et ainsy que mondict sieur de la Palice sortoit par une porte, les Suisses et les Vénitiens entroient par l'aultre par-dessus le pont, là où le reste des lansquenets du capitaine Jacob donnoit à la journée de Ravennes, desquels estoit chef monsieur d'Estoges, gentilhomme françois, lequel portoit le guidon de monsieur de la Palice. Lui et lesdicts lansquenets laissés derriere à l'arrière-garde fisrent fort bien leur debvoir. Et se retira ledict sieur de la Palice avecques toute son armée en France ; et ne demeura en Italie pour les François que le chasteau de Crémone et la ville de Bresse, où estoit monsieur d'Aubigny, capitaine général, avecques quelques gens de pied et trois cens hommes d'armes françois. Lequel, après le retour de monsieur de la Palice en France, ne demeura guères sans avoir le siége par les Vénitiens ; car les Suisses estoient desjà retournés en leur pays, après avoir eu gros butin par le pays d'Italie et force argent desdicts Vénitiens. Durant lequel siége feurent faites beaucoup de belles saillies, et le tinrent long-temps à grosse batterie. Et vous veux bien dire que c'est la plus belle ville de guerre que je vis jamais ; et n'estoit point prenable, veu les gens de bien qui estoient dedans et le chef qui estoit et est encore, tant homme de bien et bon capitaine. Toutesfois, par la longueur de temps, la peste et famine se frappa tellement entre eulx qu'ils feurent contraincts de rendre la ville, mais si honnestement que les gens de chevaulx sortirent la lance sur la cuisse, et les piétons la picque sur le col ; et en estoient beaucoup morts de la peste : et ainsy s'en revinrent en France. Et

après ce, tinrent encore assez le chasteau de Milan et le chasteau de Crémone le parti des François.

CHAPITRE XXXII.

Comment le Jeune Adventureux vint sur les frontières de Gueldres, amasser cinq mille lansquenets, et comment ceulx de Lembourg et Luxembourg ruèrent sur eulx.

Le Jeune Adventureux, après le retour de toute l'armée d'Italie en France, revint deçà les monts et print le chemin par le mont Genèvre en Daulphiné; et trouva le roy et la reine à Grenoble qui lui fisrent merveilleusement bonne chère; et estoient fort marris du retour de M. de la Palice; et de là s'en allèrent à Blois, et de Blois à Paris, là où se faisoit une menée et pratique avecques les Vénitiens pour avoir paix avecques eulx; et dressèrent une aultre armée pour envoyer delà les monts. Or, laissons le roy faire son entreprise, et disons du Jeune Adventureux qui, quand il feust deçà les monts, voullust faire la guerre à monsieur de Trèves pour la querelle d'une place laquelle se nomme Castelbourg. Et s'en alla ledict Adventureux en Liége, et là ouït parler d'une bande de lansquenets qui revenoit de Gueldres et s'appeloit *la bande noire*, laquelle a reigné long-temps depuis. Et incontinent ces nouvelles ouïes, vint devers M. de Liége, son oncle, qui pour lors estoit bon françois, lequel lui presta quelque argent (et feurent douze cens pistoles) pour donner aux lansquenets. Laquelle chose faicte, ledit Adventureux despescha un gentilhomme liégeois nommé Okelet de Feumaille, lequel il envoya devers lesdits lansquenets pour les retenir pour lui et à son service. Lequel arrivé devers lesdits lansquenets, ils luy octroyèrent la requeste dudict Adventureux. Et estoient les capitaines gentils compagnons dont les deux principaux estoient Thimis de Medelbourg, honneste homme et de bon âge, et un aultre qui s'appelloit Hans. Cela faict, le Jeune Adventureux avecques cent chevaulx arriva à eulx un samedy de Pasques à dix heures du soir, à un village entre Trect et Vise. Et pensèrent lesdicts lansquenets avoir une merveilleusement grosse allarme, cuidans que ceulx de Lembourg et de Luxembourg et ceulx du pays qui étoient assemblés vinssent ruer sur eulx. Or, le propre jour que ledict Jeune Adventureux partit de Liége, eust lettres du roy lequel lui mandoit, sur tous les services qu'il lui pouvoit faire, qu'il lui retint lesdicts lansquenets à son service et qu'ils auroient bon traitement et qu'ils seroient bien payés; pour lesquelles nouvelles ledict Adventureux se hasta de les avoir. Et estoit l'assemblée que le roy vouloit faire pour envoyer en Guyenne où estoit question que les Espaignols vouloient descendre, ou en Italie pour faire son voyage. Et quand l'Adventureux feust arrivé vers eulx et qu'ils le conneurent, ils feurent merveilleusement aises, car à ce jour leur avoit promis se trouver à eulx. Et après qu'il feust adverty de l'assemblée de ceulx de Lembourg et Luxembourg et du pays environ, il fist amener du long de l'eaue quelques piques qu'il avoit fait venir d'Ardenne et poudre pour les harquebutiers, qui resjouit merveilleusement lesdicts lansquenets, car ils en avoient grande faute; et demeurèrent toute la nuict en merveilleusement bon guet et gros allarme que ceulx de Lembourg et de Luxembourg leur fisrent.

Et le lendemain matin, qui feust le jour de Pasques, l'adventureux, après avoir mis ordre à son affaire, s'en alla à Vise pour faire ses pasques en attendant ce que ces gens assemblés vouloient faire, car il avoit mis bonnes espies pour entendre de leur volonté. Laquelle chose faicte, se mist en basteau pour aller audit Vise; et y eust quelques gentilshommes et valets des siens qui voulurent aller par terre, lesquels feurent prins et menés en une place qui s'appeloit Dolheim. Ledict Adventureux, après avoir ouï messe et receu Dieu, ouïe l'allarme dedans le camp que faisoit Le Drossart de Franquemont lequel avoit assemblé tout le commung et gentilshommes du pays environ pour courir sus audict Adventureux et à ses gens, lesquels ne vouloient faire nul mal au pays, fors seulement vivre, toutesfois l'allarme feust grosse; et s'arma ledict Adventureux dedans son basteau, et vint à ses gens lesquels se mettoient en ordre; et, à vous en dire vray, c'estoit une merveilleusement belle bande. Et vinrent les uns contre les aultres tellement qu'à l'abord y eust merveilleusement belle escarmouche tant de gens de pied que de cheval, en laquelle y eut tout plein de gens tués et affolés. Et adonc lesdicts lansquenets, et le Jeune Adventureux avecques eulx, baisèrent la terre comme ils font de coustume, et marchèrent tout droict contre

leurs ennemis ; mais ne voulleurent attendre ; et avoient quelques pièces d'artillerie avecques eulx, laquelle ils avoient tout le jour tirée contre lesdicts lansquenets, laquelle feust gaignée. Cela faict, les lansquenets qui cuidoient aller se loger en un village lequel s'appelle Hesvie, au pays de Luxembourg, se commencèrent à mutiner entre eulx, disans qu'ils voulloient avoir argent ou qu'ils ne passeroient pas la rivière ; et repassèrent l'eaue pour se retirer vers Gueldres, dont ledict Adventureux feust fort marry ; et le devoient tuer dans leur domaine, comme ils disoient. Toutesfois il alla à eulx et se commença à courroucer le premier, et leur donna quatorze enseignes, et les pria de venir avec luy au service du roy, laquelle chose accordèrent la plus grande part. Et quand ce feust faict et que les basteaux estoient tous prests, l'Adventureux print deux enseignes en chacune main et passa oultre ; et ainsy après, tous lesdicts lansquenets le suivirent ; et ne retourna que trois cens hommes que tous ne passèrent la rivière de Meuse ; et s'en vinrent à Ardenne, là où le roy Louis envoya audict Adventureux un gentilhomme nommé la Romagère, et qu'il luy prioit qu'il donnast congé auxdicts lansquenets et que pour l'heure il n'avoit que faire de gens de pied ; et ne lui envoya pas un grand blanc pour les contenter. De laquelle chose ledict Adventureux feust très mal content, comme raison le voulloit, car il luy desplaisoit fort de perdre son crédit avecques lesdicts lansquenets qui estoient venus pour l'amour de luy. Toutesfois, il leur donna congé, pour ce que le sieur de Sedan lui manda que pour l'heure l'entreprise de Trèves estoit rompue et aussi pour ce que le roy n'en voulloit point ; et pour ce se deffit desdicts lansquenets à grande mutinerie. Toutesfois, il eschappa du mieux qu'il peut ; et estoit avecques luy Denis Soynart, seigneur d'Aremberg. Cela faict, ledict Adventureux s'en vint à Sedan et de là en France, bien marry, prest à dire au roy qu'il ne luy avoit point faict de bon tour avecques les Allemans, et qu'il avoit perdu une belle bande, et que si une aultre fois il en avoit affaire, il ne les recouvreroit point aisément. Huict jours après qu'il eust laissé lesdicts lansquenets, luy estant à Severange de retour chez monsieur de Montmort, sur son chemin pour aller vers ledict sieur roy, il eut nouvelle du roy que, sur tous les services qu'il lui voulloit jamais faire, qu'il lui fist recouvrer un nombre de lansquenets ; laquelle chose veue, ledict Adventureux feust merveilleusement marry. Toutesfois, pour faire service au roy, il partit en toute diligence et renvoya après lesdicts lansquenets et en recouvrit bien deux mille, dont les capitaines estoient Thimis et Hans. Et d'en recouvrer plus ne feust possible ; et feust force audict sieur roy, pour en avoir plus largement, qu'on leur envoya à chacun un escu en Allemaigne dedans leurs maisons, avant que voulsissent jamais partir ; qui feust une merveilleuse coustance au roy, pour ce que, quand ce vint à la monstre, ils ne voullurent le rabbatre. Toutesfois, avecques l'ayde de force argent, ledict sieur en eut assez ; et en fist deux armées avecques aultres gens qu'il avoit, dont l'une estoit pour envoyer en Guyenne, et l'aultre en Italie. Et en amena ledict Adventureux au roy bien dix mille, sans une aultre bande que le duc de Suffolk lui amena de Lorraine.

CHAPITRE XXXIII.

Comment les Espaignols descendirent en Guyenne, où feust envoyé monsieur d'Angoulesme, lieutenant général pour le roy, et comment le roy de Navarre perdit son royaume.

Le roy Louis feust adverti de la descente des Espaignols en Guyenne en un lieu qui s'appelle Saint-Jean-de-pied-de-Port ; et le prindrent lesdicts Espaignols à l'emblée ; et est ledict Saint-Jean lieu bien fort, lequel garde l'entrée des montaignes de Navarre. Ledict roy fist marcher son armée et les lansquenets qui estoient bien sept mille, avecques quelque autre bande que que menoit le duc de Suffolk, qu'on appelloit *la blanche rose*. Brandecque, gentilhomme allemand, et monsieur de Montmort, général desdicts lansquenets, et le Jeune Adventureux avec le demeurant des autres lansquenets pour aller en Italie, vindrent en un lieu de Bourgogne qui s'appelle Coulange-la-Vineuse ; et son frère, le sieur de Jamets, à Vezelay, où est une partie du corps de la Magdeleine, avecques deux mille lansquenets. Et ont une coustume en France de mettre ces lansquenets en garnison ès lieux où il y a quelques vins, car ils l'aiment mieux que l'eaue bouillie. Le roy despescha monsieur d'Angoulesme à mousieur de Longueville et l'envoya en Guyenne

chef général, et avoit assez belle armée. Et y eust belle escarmouche au pied des montaignes, où fisrent semblant les Espaignols de vouloir donner bataille tellement que les advant-coureurs feurent entremeslés avecques l'un l'aultre, et y en eust beaucoup de tués d'un costé et d'aultre. Toutesfois, quand les Espaignols visrent la grosse puissance des François, qui estoit beaucoup plus grande que la leur, se retirèrent, et abandonnèrent tout; et feust repris ledict Saint-Jean-pied-de-Port par les François. Cela faict, monsieur d'Angoulesme eust advis et monsieur de Longueville avecques; et assemblèrent les capitaines pour veoir ce qu'il estoit de faire, et feurent d'advis de rompre ceste grosse armée; et renvoya une partie en France, et l'aultre la moitié, avecques monsieur de la Palice, en Navarre; laquelle chose conclue feust faicte.

Mais avant ce partement, y eust gros débat entre les lansquenets et les Gascons, tellement qu'il y en eust bien cinq cens de tués; et si la gendarmerie qui les départit ne s'en feust meslé, il y en eust eu davantage. Ce faict, monsieur d'Angoulesme revint en France. Monsieur de Longueville et la plus grande partie de ceste armée, et monsieur de la Palice avecques sept cens hommes d'armes et trois mille lansquenets que menoit le duc de Suffolk, et six ou sept mille Gascons et une bande d'artillerie, print son chemin vers Navarre, et vint trouver le roy dudict Navarre en un chasteau près de Pampelune. Et avoit ledict roy assez mal mis ordre à son affaire, jà-soit qu'il feust bon prince et fort dévotieux, car il oyoit tousjours deux ou trois messes chacun jour; mais il n'estoit point homme de guerre. Et feust fort marry monsieur de la Palice de trouver le petit ordre qu'il y avoit mis, car il n'avoit pas fourny une seule place, et si avoit eu loisir et argent assez, et n'avoit point un homme avecques luy qui le sceut faire, ny qui luy conseillast de ce faire. Monsieur de la Palice, qui estoit homme de guerre, advisa avecques ledict roy de Navarre et les capitaines qui estoient avecques luy que l'hyver estoit venu, et que d'assiéger ville il n'estoit point possible, principalement en ce pays-là; car il n'y avoit point de bois pour chauffer en tout Pampelune, et que pour un jour et deux les gens d'armes l'endureroient bien, ce qui feust faict. Et fist-on amener des vivres et allèrent assiéger Pampelune; et en peu firent une batterie qui feust bien grande; mais dedans la ville y avoit gros nombre de gens de guerre.

Quand ladicte batterie feust faicte, il feust question de donner l'assault bien ferme, là où monsieur de Suffolk fist bien honnestement et les lansquenets; mais ceux de la ville, qui estoient plus forts, les repoussèrent tellement qu'il y demeura beaucoup de François, Gascons et lansquenets dans les fossés. L'assault failly et reboutté, feust d'opinion monsieur de la Palice que le roy de Navarre devoit fortifier ses places et attendre l'adventure que Dieu luy vouloit envoyer; car monsieur de la Palice ne vouloit point là demeurer tout le long de l'hyver sans rien faire, car c'eust esté trop grande coustance au roy de France. Et ce qui feust conseillé feust faict; et s'en retourna monsieur de la Palice en France, et eust beaucoup de peine à ramener son artillerie à cause que les chevaulx estoient tous morts; et fallut que les lansquenets la tirassent à bras dedans les montaignes, avecques quelque argent qu'on leur donna. Et demeura le roy de Navarre en son royaulme lequel il laissa perdre petit à petit et s'en vint en France en son pays de Béarn, qui est très beau pays et riche; et aymoit beaucoup mieux ce qu'il avoit en France que son royaume de Navarre.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le roy Louis douzième envoya monsieur de la Trimouille, son lieutenant général en Italie, avec toute son armée.

Monsieur de la Palice retourné en France et toute l'armée, le roy s'en alla à Paris, là où se trouva le sieur Jean-Jacques, qui estoit son compère, et lui avoit le roy faict tenir un de ses enfans. Lequel sieur mist en teste au roy de faire une petite armée et l'envoyer en Italie, et avecques les parts et intelligences qu'il avoit en la duché de Milan, qu'elle seroit bientost révoltée, et qu'il espéroit aller jusques dans Milan avecques un esperon de bois. Laquelle chose le roy voulust bien entendre; car ledict sieur Jean-Jacques estoit d'un bon entendement et esprit, et conduisoit bien une armée. Et ne vis jamais homme qui pourveust mieux au camp et qui feust plus diligent d'avoir bonnes espies, et qui cherchoit mieux son advantage, spécialement en Italie, car il congnoissoit tout le pays. Le roy, veu le bon sens qu'il avoit et loyauté qu'il avoit à bien

servir son maistre, l'eust plusieurs fois faict son lieutenant général et son gouverneur de Milan, n'eust esté les parts qui estoient en Italie, de quoy il en tenoit, qui estoit la part guelfe. Or vous avez en Italie deux parts, assçavoir guelfe et gibeline; et les Colonnois, et l'aultre partie adverse, et toutes les parts d'Italie sont sous ces deux-là, comme vous avez dedans Gênes Adornes et Frégouses, où l'un tient une partie, et l'aultre l'aultre.

Or, le roy vouloit bien contenter les deux parts et les tenir en son amitié; et en faisant le sieur Jean-Jacques son lieutenant général qui tenoit la part guelfe, il eust mal contenté les gibelins. Et, pour eschever ce mal, il estoit tousjours contrainct y envoyer un François comme il fist. Et feust regardé une fois que monsieur de Bourbon iroit; mais monsieur de la Trimouille pourchassa tant qu'il eust la charge; et allèrent avecques luy le sieur Jean-Jacques et le sieur de Sedan. Et incontinent feust l'armée dressée, et vist-on marcher la gendarmerie qui estoit de douze cens hommes d'armes, assçavoir: la bande de monsieur de la Trimouille, cent hommes d'armes; la bande du duc d'Albanie, qui estoit capitaine général des gens de pied françois; la bande du sieur Jean-Jacques et du grand-escuyer de France; deux cens hommes d'armes et archers italiens, comme les sieurs Barnabot et aultres; la bande de monsieur d'Aubigny, cent hommes d'armes que menoit monsieur de Crussol; le baron de Biart, cent hommes d'armes; la bande de monsieur l'admiral Graville; la bande de monsieur la Fayette et plusieurs aultres compagnies nouvelles que ne vous sçaurions nommer. Les gens de pied estoient onze mille lansquenets que menoit le Jeune Adventureux et monsieur de Jamets son frère; et en estoit chef monsieur de Sedan, et ledict Adventureux son lieutenant, lequel estoit à pied avecques les lansquenets et son frère le sieur de Jamets. Et n'en avoient avecques eulx que six ou sept mille, et le reste venoit de Guyenne que menoit le sieur de Brandecque, Tavennes et aultres capitaines lansquenets, lesquels ne sceurent jamais venir à temps à la bataille. Et vint en ce temps en France un comte d'Allemaigne nommé le comte de Wolf; lequel se mist à pied avecques ledict Adventureux et feust tousjours avecques luy à une double paye; et se fist si homme de bien avecques ledict Adventureux que depuis a eu de grosses charges. Qui menoit l'artillerie de France estoit monsieur de la Fayette, parent de monsieur l'admiral Graville; lequel estoit homme sage et de bon entendement, comme cy-après sera déclaré. Et avecques ladicte artillerie le sieur de Sedan faisoit mener un parc faict en façon d'eschelles, lequel estoit merveilleusement bon, et cinq cens harquebuttes à crochet dedans ledict parc. Et si eust peu estre tendu à temps, par adventure que la chose ne feust point ainsy allée qu'elle alla, comme après sera déclaré. Et ainsy équippée, passa l'armée les monts; laquelle conduisoit le sieur de la Trimouille, lieutenant général pour le roy.

CHAPITRE XXXV.

Comment le Jeune Adventureux feust envoyé par le sieur de la Trimouille à Alexandrie, laquelle il print en un matin.

L'armée du roy que menoit monsieur de la Trimouille passée les monts, ledict sieur fist haster les lansquenets que le Jeune Adventureux menoit, et ledict sieur de la Trimouille le suivoit avec le demeurant de la gendarmerie; et prenoient leur chemin non en Milan, mais en l'Astesan. Et en la comté d'Ast qui appartient de long-temps à la maison d'Orléans, est une ville qui se nomme Novare où feust long-temps assiégé monsieur d'Orléans du temps du roy Charles; et alla le Jeune Adventureux jusques à la ville d'Ast avecques lesdicts lansquenets, et attendit monsieur de la Trimouille lequel arriva le lendemain. Et ledict sieur arrivé, il ouit nouvelles que les Suisses estoient à Alexandrie, qui est une ville grande; et passe le Pô droict au milieu, et est une des plus riches villes des Italies; et après avoir au matin ouï les nouvelles desdicts Suisses, ledict sieur de la Trimouille pria au Jeune Adventureux qu'avecques ses lansquenets et quelques gens de pied françois allast prendre Alexandrie. Et avoit ledict Jeune Adventureux avecques luy, outre ce que dessus est dict, de chacune compagnie trente hommes d'armes. Et partist de nuict, après souper, de ladicte ville d'Ast et alla passer entre Roc et Novi, qui sont deux places-fortes sur deux montaignes, et qui du temps des guerres tousjours ont esté l'une contre l'aultre.

Et s'en alla ledict Adventureux arriver à un point de jour à Alexandrie là où il trouva un

seigneur d'Italie qui s'appelloit Sacremore Visconti avecques cent hommes d'armes qui luy venoit à secours. Et surprinrent tellement les Suisses qui estoient aux portes qu'ils entrèrent dedans et gaignèrent ville. Et ainsy que les lansquenets entroient par une porte, les Suisses sortoient par l'aultre, et prenoient le droict chemin de Tortonne, pour eulx aller rallier. Ledict Adventureux ayant pris ladicte ville et voyant la fuite que faisoient les Suisses, demeura en la ville; et fist incontinent marcher après eulx quelques gens de pied et de cheval; et là y eust belle escarmouche et quelques Suisses tués; et fist mettre ledict Adventureux son artillerie sur les plates-formes du costé où les Suisses estoient sortis, et la fist tirer pour donner à congnoistre aux peuples d'Italie et à ceulx qui tenoient la partie françoise que la ville estoit prise, et aussi pour donner bon courage aux amis et peur aux ennemis. Ladicte ville d'Alexandrie estoit fort riche; et, pour l'entretenir en amitié, deffendit le pillage qu'on commençoit desjà à faire, car on pilloit aussi bien amis que ennemis; en laquelle chose il feust obéi, dont feust bien grande merveille entre tant de nations et ville prise de force et d'emblée. Après ce, ledict Adventureux alla loger en une abbaye de cordeliers, vis-à-vis la muraille de la porte par laquelle les Suisses estoient saillis. Et dedans ceste abbaye les Espaignols, qui y avoient esté long-temps, et les Suisses et autres ennemis de France y avoient laissé dedans tout le pillage qu'ils avoient faict ès villes et pays là en tour; lequel feust tout pris et pillé par lesdicts lansquenets et gens de guerre, et y fisrent un merveilleusement gros gaing. Après que ladicte ville feust ainsi prise, ledict Adventureux le fist sçavoir à monsieur de la Trimouille lequel en feust joyeux; car c'estoit un grand point pour eulx d'avoir gaigné ladicte ville et le passage de la rivière, tant pour les vivres qui leur venoient que pour le demeurant de l'armée qui venoit après eulx. Et huict jours après, monsieur de la Trimouille, monsieur de Sedan, le duc d'Albanie, le sieur Jean-Jacques, l'admiral de France et aultres arrivèrent tous avecques le demeurant de la gendarmerie.

Or, comme je vous ay dict par cy-devant, les lansquenets, qui estoient en nombre cinq mille qui venoient de Guyenne lesquels menoient deux capitaines allemans qui se nommoient Tavennes et Brandecque, n'estoient pas encore venus et ne pouvoient suivre les aultres, et avecques eulx quelques adventuriers françois; et estoient encore quatre ou cinq journées loin du camp des François, et monsieur de la Trimouille et les aultres capitaines les vouloient tousjours attendre. Mais le sieur Jean-Jacques lequel avoit charge de les mener jusques à Milan avecques un esperon de bois estoit encore en ceste fantaisie et les faisoit tousjours haster, dont mal en prist, comme vous verrez cy-après.

CHAPITRE XXXVI.

Comment les François allèrent assiéger la ville de Novare, et de la grosse batterie qu'ils y feirent, et du secours des Suisses à ladicte place.

Les François estans à Alexandrie entendirent par leurs espies que les Suisses n'estoient plus à Tortonne et s'estoient retirés à Novare, où avoit encore quelque petit nombre de leurs gens; et aussy pour ce que ladicte ville de Novare estoit plus près de leur pays, pour avoir secours si besoing estoit, ils s'estoient allé là mettre; et leur avoit envoyé le More Maximilian trois cens chevaulx que légers qu'aultres de la duché de Milan, et là attendirent leur bonne fortune. Et estoit ledict More tousjours en son chasteau de Milan, et se boutta avecques lui le sieur Galéas Visconti, chevalier de l'ordre de France, lequel laissa le roy et l'abandonna en son affaire. Lequel More avoit merveilleusement grand peur de perdre son Estat; car il n'avoit secours des Vénitiens ni aultres, hors desdicts Suisses, lesquels pour ce coup servirent merveilleusement bien. Et après que ledict sieur de la Trimouille et les aultres capitaines eurent entendu l'arrest des Suisses à Novare, incontinent se partirent d'Alexandrie et vindrent assiéger ladicte ville de Novare au bout de quatre jours après leur département d'Alexandrie. Et feust ladicte ville assiégée d'une merveilleuse sorte, veu les gens et l'artillerie qui estoient dedans; car ils avoient gaigné, quand les Vénitiens chassèrent monsieur de la Palice d'Italie, la plus grande part de l'artillerie qu'il avoit avec luy, et avoient mis dans le chasteau et ville dudict Novare. Lequel chasteau est assez fort, mais la ville ne vaut guères, si est en pleine terre d'un costé, et l'aultre en lieu marescageux; et y a une petite rivière qui passe d'un costé vers le pays des

Suisses, tout contre la ville : et feust cause ladicte rivière de garder les François de mettre ordre ni rencontre au secours qui vint à ceulx de la ville. Quand les Suisses de la ville seurent les François à une journée près, voullurent, si petit nombre qu'ils estoient, les aller combattre ; mais ils advisèrent entre eulx qu'ils estoient trop foibles. Toutesfois les Suisses ont faict de plus belles choses à petit lot qu'à grand nombre. Et misrent les François leur siége à plein midy, et asseirent leur artillerie de laquelle estoit chef monsieur de la Fayette, dont vous ay cy-devant parlé, lequel estoit homme de grande diligence, comme le mestier de mener l'artillerie le requiert; et fault que ce soit un homme qui ne soit pas endormy, et spécialement le conducteur principal d'icelle artillerie. Après ladicte artillerie estre assise, subit commença à tirer si rudement qu'en moins de quatre heures elle fist une bresche pour entrer cinquante hommes de front. Or, en faisant les approches, l'artillerie du chasteau et de la ville fist grand meurtre sur les lansquenets et gens de pied françois, et en tua beaucoup; et là y eust un lansquenet tout auprès du Jeune Adventureux qui eust les deux jambes emportées et plusieurs aultres fort blessés. Toutesfois, quand ils eurent assis leur artillerie, se misrent derrière une dondenne de fossé, tellement que l'artillerie de la ville passoit oultre eux et ne leur faisoit plus de mal, fors que quand ils avoient leurs picques dressées elle les coupoit. Et feurent ainsi le Jeune Adventureux et le sieur Jamets son frère avecques les lansquenets trois jours et trois nuicts ainsy couchés en bataille, sans avoir ni tente ni pavillon pardessus eulx. Quand ladicte bresche feust faicte, tous les capitaines s'assemblèrent ensemble pour donner l'assault; là où feust advisé entre eulx que la bresche avoit encore quinze pieds de hault pour descendre dans la ville, et falloit tomber de ceste hauteur; mais du costé des champs les fossés ne valoient rien et estoient les maisons de la ville assez près des murailles, où les Suisses avoient mis toute leur harquebutterie et quelques pièces d'artillerie pour deffendre ledict assault. L'assault feut présenté aux lansquenets, lequel ils prindrent bien volontiers, jà-soit qu'il feust bien mal aisé ; mais ils voullurent avoir aultres gens d'armes avecques eulx, comme un homme d'armes ou archer avecques chacun lansquenet, pour ce qu'ils estoient mieux armés pour soutenir un gros faict qu'un piéton qui est tout nud. Laquelle chose feust présentée par ledict Adventureux ; mais il feust regardé que c'estoit une chose mal aisée à faire, veu la descente de la bresche, qui estoit fort dangereuse, et le gros nombre de gens qui estoient dedans.

Tout ce considéré, les François allèrent mettre deux canons devant l'une des portes de ladicte ville, assez près de ladicte bresche, et rompirent la porte; et quand ladicte porte feust rompue, les Suisses feirent une sortie et feurent rebouttés. Et adonc feust d'opinion le sieur de Sedan, le Jeune Adventureux et aultres capitaines lansquenets de couper chacun une manche de chemise et la remplir de poudre pour boutter le feu dans la ville, qui eust esté une chose merveilleusement bien faicte et de quoi on se repentit beaucoup depuis. Toutesfois ne se fist point, et demeura-on là toute la nuict, là où on eust nouvelle par les Albanois et adventuriers françois que secours estoit venu à ceux de la ville et en estoit dedans entré à dix heures de nuict. Et, comme vous ay cy-devant dit, il falloit faire bon guet, car par la porte et par la bresche qu'on y avoit faicte il pouvoit saillir et entrer beaucoup de gens. Sans point de faulte les Suisses eussent dès le soir présenté la bataille aux François; mais ils estoient si très las de la grande diligence qu'ils avoient faicte que plus ne pouvoient; car ils estoient venus en trois jours de leur pays, et aussi tous leurs gens n'estoient point encore arrivés et venoient file à file toute la nuict. Et, comme je vous ay dit, les lansquenets et François feirent bon guet; et quand ce vint au matin y eust une merveilleusement grosse escarmouche; et feurent d'advis les capitaines françois de lever le siége et dissimuler la bataille. Et se retirèrent auprès de Trécas, petite ville à trois milles d'illec sur une montaigne où avoit une abbaye, et se logèrent là en attendant le résidu de leur armée. Laquelle chose feust faicte; et marchèrent la gendarmerie devant, les adventuriers après ; le Jeune Adventureux et les lansquenets avec l'artillerie demeurèrent derrière. Et estoit toute l'artillerie du chasteau affutée sur eulx, car ceux de la ville s'aperceurent bien qu'ils ne voulloient point donner d'assault, ni combattre là. Et ne fault pas douter que l'artillerie de ladicte ville de Novare et du chasteau pleuvoit et battoit si très

fort dedans lesdicts lansquenets que merveille, et en tua beaucoup, mais point de gens de nom. Or, les adventuriers françois quand ils feurent hors de la batterie voulleurent tenir ordre, pour ce qu'il falloit passer un passage pour monter la montaigne où estoit ceste abbaye, et l'artillerie de la ville battoit tousjours dedans lesdicts lansquenets, laquelle chose leur ennuya merveilleusement. Mais quand le Jeune Adventureux vist ce, il commanda aux lansquenets qui estoient devant, pour ce qu'il estoit derrière et que les Suisses estoient tousjours sur leurs bras escarmouchans, et dit auxdicts lansquenets qu'ils donnassent des coups de picques aux fesses des adventuriers, ce qu'ils firent. Et adonc lesdicts adventuriers se hastèrent de monter la montaigne, et se logea tout le monde ainsi qu'il estoit conclud.

Et se logèrent le sieur de la Trimouille, le seigneur de Sedan, le duc d'Albanie, le sieur Jean-Jacques et aultres dedans ladicte abbaye; et le Jeune Adventureux demeura hors, avec lesdicts lansquenets, au camp, là où il faillit deux fois d'estre tué de l'artillerie du chasteau, qui battoit merveilleusement fort et emporta le cheval d'un capitaine nommé Sourechet, qui dévisoit avecques luy. Quand ledict Adventureux vist ce, s'en alla dans l'abbaye vers monsieur de la Trimouille veoir qu'il avoit de faire; car l'artillerie du chasteau battoit fort et lui faisoit un grand meurtre de ses gens. Et droict ainsy qu'il débattoit, un coup de canon vint du chasteau, passa au travers des fenestres de la chambre où ils estoient en conseil, sans faire mal à personne. Et incontinent feust conclud de desloger et aller à Trécas, qui est une petite ville de Novare. Et incontinent ce conclud. tout le camp deslogea et s'en alla loger audict Trécas, et estoit dict de loger en la ville, non pas aux champs. Mais le sieur Jean-Jacques et un secrétaire qu'il avoit, lequel s'appelloit Parmesan et gouvernoit ledict sieur, eurent quelques présens de ceulx de la ville. Et se logea toute l'armée autour de ladicte vile dudlict Trécas, sans entrer dedans : et si les François y eussent logé, comme ils avoient premièrement conclud, le mauvais ne feust pas tourné sur eulx comme il fist, pour ce qu'il y avoit un petit bois qui alloit de là jusques à ladicte ville de Novare, lequel leur fist un très grand dommage, comme cy-après vous sera plus à plan declaré.

CHAPITRE XXXVII.

Comment les François perdirent la bataille contre les Suisses à Trécas, là où le Jeune Adventureux feust laissé avec quarante-six playes avec les morts.

L'armée des François se logea assez tard et estoit assez travaillée, et spécialement les lansquenets que menoit l'Adventureux et le sieur de Jamets. Et incontinent qu'ils feurent logés, eurent un gros allarme, non pas à de faulces enseignes; mais ce ne feust rien, car les Suisses se retirèrent en attendant leurs gens qui venoient tousjours La nuict se passa sans autre allarme. Et avoit dit de monsieur la Trimouille le soir à tous les capitaines qu'ils pouvoient bien dormir seurement et faire bonne chère, et que les Suisses n'estoient encore prêts de combattre, car ils n'avoient point tous leurs gens ensemble. Toutesfois, le matin, à l'ombre de ce petit bois que je vous ay cy-devant dit, lequel tenoit au logis des lansquenets, vindrent lesdicts Suisses rebouter le guet jusqu'au logis de monsieur de la Trimouille lequel eust à grande peine loisir de se lever, et monta à cheval à demy-armé, pour que le guet des François et des Suisses estoient desjà pesle-mesle contre son logis. L'allarme feust bien grande au camp et la gendarmerie y alla chacun à cheval; et les Suisses se renforçoient tousjours et vindrent donner la bataille aux François bien à leur advantage, car s'ils eussent failly ils se pouvoient retirer le long de ce petit bois jusques à Novare sans que les gens de cheval leur eussent peu rien faire; et n'avoient avecques eulx que cinq cens chevaux, tant des leurs que de ceulx que le More Maximilian leur avoit envoyés : et sans point de faulte toute la fleur des gens de guerre du pays y estoit. Lesdicts Suisses vindrent, pour gaigner l'artillerie, là où estoient les lansquenets; et pensoient, quand ils auroient deffaict cela, avoir grand advantage au combat; et s'ils failloient ils se pouvoient sauver en faveur de ce bois que je vous ay dit. Et vindrent pour combattre main à main lesdicts lansquenets, à l'ombre d'une petite maison; mais le sieur de Sedan partit avec trois cens hommes d'armes, lesquels quand ils la visrent commencèrent à fuir; car ce n'estoit que leurs enfans perdus, dont la pluspart feust mis en pièces par ledict sieur de Sedan et la gendarmerie d'avecques luy. Et croy que s'il feust demeuré en son es-

tat comme il estoit ordonné que la bataille n'eust point esté perdue par les François comme elle feust. Ce faict, les Suisses reprindrent cœur, et vinrent combattre les lansquenets main à main, lesquels, je vous assure les Suisses trouvèrent merveilleusement bonne bande; et feust long-temps que je pensois que les Suisses perdroient ladicte bataille. Toutesfois, lesdicts lansquenets n'estoient pas gros nombre, et croy qu'il n'y en avoit point cinq mille sains et en point de combattre. Et feurent les Suisses de première arrivée repoussés, vous asseurant que depuis n'ay veu telle bande de lansquenets; et la harquebutterie y fist merveilleusement bien son debvoir; et feurent contraincts lesdicts Suisses abandonner quatre cens hallebardiers qu'ils avoient; et allèrent donner sur les harquebuttiers lansquenets qui estoient huit cens, tellement qu'ils les rompirent; et adonc lesdicts hallebardiers vinrent donner sur le flanc auxdits lansquenets, quand tout est dit. La bataille feust perdue; et feurent si mal secourus les lansquenets que jamais nul homme de pied françois ne voulust combattre quand ils visrent l'autre bande des Suisses qui approchoit; tellement que les lansquenets feurent rompus et mis en fuite, et l'artillerie des François gaignée par lesdicts Suisses. Et estoit là M. de Sedan cherchant après ses enfans lequel les trouva en très mauvais ordre. Et après qu'il les eust trouvés, le premier feust le sieur Jamets lequel monta sur un cheval pour aller rallier les lansquenets qui fuyoient. Et après feust trouvé le Jeune Adventureux entre les morts; lequel on ne recongnoissoit plus, car il avoit quarante-six plaies bien grandes, dont la moindre mist six semaines à guérir. Et quand son père l'eust trouvé, il le mist sur le cheval d'une garce des lansquenets qui feust là trouvée; et si le fist mener avec la gendarmerie qui s'en alloit. Et se cuidèrent rallier les lansquenets deux ou trois fois; mais l'artillerie des François que les Suisses avoient gaignée commença à battre si fort dedans eulx que cela les décourageoit tous. Et y feust perdu merveilleusement de gens de bien lansquenets; car de trois ou quatre cens hommes qui estoient au premier rang, ne s'en sauva jamais que l'Adventureux et son frère, et un gentilhomme nommé Fontaine, et Guillaume de Limpel, et deux hallebardiers qui estoient audict Adventureux, et de sa garde; et tous les capitaines y demeurèrent, excepté deux. Et bien vous veulx-je dire que la fleur des Suisses y demeura, et plus de Suisses que de lansquenets.

La bataille ainsi perdue, le général de Normandie qui estoit de la maison de Bohier, fort honneste et homme de bien, vint à M. de Sedan et luy dict: « Monsieur, tout est en fuite, comme vous voyez; mais l'argent du roy, deux cent cinquante mille livres demeureront derrière, si vous ne nous attendez; et sont les Suisses tantost aux chariots qui les mènent.» Sur quoy ledict sieur respondit: « Pourquoy ne les attendrois je, quand je ne vois âme qui me chasse?» Et sans point de faulte, si les Suisses eussent été forts de gens de cheval, ils eussent faict un gros meurtre et un gros gain, ce qu'ils ne firent. Et vous assure que ledict général de Normandie estoit un fort honneste homme; et vous dis hardiment qu'il y avoit des capitaines en l'armée qui n'y entendoient point tant que luy. La bataille ainsi perdue, on se retira à Verceil, une ville en la duché de Piémont appartenant à monsieur le duc de Savoye, où les Suisses les suivirent toute la nuict. Et vindrent audict Verceil là où l'Adventureux faisoit habiller ses playes, où fallust coudre soixante et douze ou soixante et quatorze points d'esguille. Et comme les Suisses entroient par une porte, ceulx qui conduisoient le firent sortir par l'aultre; et estoit en tel point qu'il n'avoit ne bras, mains, jambes, ni œil dont il peust aider; et perdist bien deux mille lansquenets. Cela faict, toute l'armée retourna en France; et vous asseure qu'il en estoit bon besoing. De la gendarmerie n'y avoit guères de perdu, ni de piétons françois; qui tourna merveilleusement gros proffit au roy et au royaume, car ils le trouvèrent fort embrouillé d'Anglois et d'autres nations. Et feust le roy bien fort marry quand il entendit la perte de la journée; et manda au sieur de la Trimouille qu'il allast à diligence vers Dijon à son gouvernement de Bourgogne, ce qu'il fist; et le Jeune Adventureux lequel se faisoit porter en litière eust mandement dedans les montaignes de faire tirer le demeurant des lansquenets en Picardie.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment les Suisses, sçachant la descente des Anglois en Picardie, vindrent assiéger Dijon, et de l'appointement qu'ils firent.

L'armée des François retournée d'Italie en France, le roy manda subit à monsieur de la Trimouille s'en aller à Dijon à son gouvernement de Bourgogne, à cause qu'il entendoit que les Suisses venoient pour l'assiéger, ainsi qu'ils firent; et manda aussi ledict seigneur roy au sieur de Sedan qu'il vint vers luy en diligence. Et après escrivit une lettre au Jeune Adventureux, lequel estoit bien malade à cause de ses playes et blessures, en luy mandant que, s'il estoit possible, il vint vers luy en Picardie et amenast avecques luy le demeurant des lansquenets; car il entendoit que les Anglois vouloient descendre. Lesquelles lettres venues, ledit Adventureux, si mal qu'il estoit, refist ses bandes de lansquenets dont tous les capitaines étoient morts et tous les généraux, comme Thimis de Medelbourg, le capitaine Philippe Okelet, de Fumaille et aultres; et fist capitaine le dict Adventureux le comte de Wolf, lequel avoit esté blessé à la bataille. Et demeura le susdict Adventureux un temps à Lyon; et monsieur de la Trimouille tira vers Dijon, là où il ne feust de guères arrivé quand les Suisses, à gros nombre bien de trente mille hommes, vindrent assiéger ladicte ville, et le duc de Wirtemberg avecques; et y estoit aussi le comte Guillaume de Furstemberg et monsieur de Vergy; et pouvoient bien estre en tout quarante mille hommes, et avoient avecques eulx grosse artillerie qui estoit à l'empereur Maximilian, assez pour faire deux ou trois batteries.

Monsieur de la Trimouille estant à Dijon, bien adverty de leur venue, se prépara pour tenir ladicte ville laquelle pour l'heure ne valloit pas beaucoup; et estoient avecques luy monsieur de Lude, et Chandiou, général des gens de pied, lesquels estoient trois ou quatre mille; et avoit aussi monsieur de la Trimouille monsieur de Maisières, son nepveu, et sa compagnie de cent hommes d'armes, et monsieur de Rochefort, fils du chancelier de France, bailly de Dijon.

Et avoit mis en ordre ledict sieur de la Trimouille à Tallant, petite ville au-dessus dudict Dijon, laquelle faisoit beaucoup de mal aux Suisses et à leur camp, à cause de l'artillerie qui étoit dedans, laquelle les battoit fort dedans leur camp: et si avoit aussi ledict sieur pourveu à la ville et chasteau d'Aussonne, et à la ville et chasteau de Beaune, lesquelles coupoient les vivres aux Suisses et au duc de Wirtemberg. Les Suisses estant là commencèrent la batterie; et tenoient leur siége devant ladicte ville du costé de Tallant; et le duc de Wirtemberg et le sieur de Vergy tenoient le leur du costé d'Aussonne. Et après que lesdicts Suisses eurent mis ainsi leur siége et assis leur artillerie, ils allèrent prendre tout plain de petits chasteaux entour dudict Dijon, comme Saint-Seine et aultres forts; et, par faulte de provisions, les prenoient d'assault et sans artillerie, fors aucunes pièces légères qu'ils menoient avecques eulx. La batterie feust grande, et n'avoit point ledict sieur de la Trimouille la moitié de ce qu'il lui failloit; et avecques ce, on soupçonnoit aucuns de la ville, qui est une chose fort fascheuse à un siége, quand il faut qu'on se garde de dehors et de dedans. Quand monsieur de la Trimouille vist ce, et les inconvéniens qui en pouvoient advenir, voullust travailler de quelque paix et appointement avecques eulx, ce qu'il fist; car s'ils eussent passé oultre, ils eussent faict un merveilleusement grand dommaige au royaume de France. Et feust l'appointement tel: qu'ils retourneroient en Suisse et que les anciennes alliances que le roy avoit avecques eulx seroient entretenues, et leurs pensions payées, et quatre cent mille escus qu'ils auroient d'argent. Laquelle chose les Suisses, après avoir bien débattu le tout, accordèrent; et voulurent avoir les quatre cent mille escus sur le champ, lesquels ne se peurent recouvrer si-tost. Et leur feurent baillés ostages monsieur Maisières et monsieur de Rochefort, bailly de Dijon, lesquels ils emmenèrent en Suisse avecques eulx, et levèrent leur siége; et de quoy furent mal contens le duc de Wirtemberg et le sieur de Vergy, lesquels y estoient pour l'empereur. Et ainsi feust le siége levé et s'en retournèrent chez soy; et le roy Louis merveilleusement aise de l'événement dudict siége de Dijon. Et s'il en estoit bien aise, l'empereur Maximilian et le roy d'Angleterre en estoient bien marrys; et Dieu scait comment ils parlèrent des Suisses; et les appeloient traistres et vilains, disans qu'il n'y avoit nul fiance en leur foy. Quand tout

cela feust faict, et que les Suisses feurent retirés, monsieur de la Trimouille envoya par escrit au roy l'appoinctement qu'il avoit faict avecques lesdits Suisses, et les ostagers qui estoient allés avecques eulx. Duquel appointement ledict seigneur roy ne voullust rien tenir, dont mal en prist; car s'il eust voullu tenir ledict appointement, il ne feust pas mort tant de gens de bien depuis qu'il est mort. Et y feurent lesdits ostagers long-temps après: toutesfois, avecques quelque argent raisonnable, ils en sortirent, après y avoir esté une bonne année.

CHAPITRE XXXIX.

Comment les Anglois descendirent en France, de ce qui feust faict à leur descente; comment ils vindrent assiéger Thérouenne; comment estoit l'armée des François à Blangy, où arriva, le jour de la journée des Esperons, le Jeune Adventureux avec les lansquenets, qui fist grand reconfort à toute l'armée; et comment l'empereur Maximilian, par un jour de Saint-Laurent, arriva au camp du roy d'Angleterre, deux ou trois jours avant la journée des Esperons.

Ce temps pendant que les Suisses estoient devant Dijon, les Anglois commencèrent à descendre; et feust le premier qui descendit Tallebot, près de Boulongne, lequel vint avecques un nombre de gens. Laquelle descente entendue par monsieur de Piennes, gouverneur de Picardie et lieutenant général pour le roy audit Picardie, il envoya le sieur Du Plessis, qui menoit la compagnie du capitaine Robinet de Frameselle, et trois cens hommes, qui feirent tant qu'ils s'appercurent desdicts Anglois, lesquels estoient d'environ deux milles escartés du gros host. Et quand les coureurs les apperceurent, mondict sieur Du Plessis commença à charger; et y vint luy-mesme en personne, et là eust gros combat, lequel dura long-temps; et eussent esté les Anglois tous hachés en pièces, n'eust esté le charoy, là où ils se retirèrent. Et tirèrent fort de leurs arcs contre les François, et en blessèrent beaucoup, et de leurs chevaulx; et là eust monsieur Du Plessis un coup de flesche au gousset, dont il en mourut. Et après ce eust une grosse escarmouche à Tournehen, là où feirent messieurs les François grande faulte, qu'ils ne combattirent les Anglois; car ils en eussent eu meilleur marché qu'ils n'eurent depuis. Et y estoit le roy en personne, nonobstant qu'il y avoit de bons capitaines françois. Et pour vous dire, il y a une coustune en France que chacun capitaine n'a que cent hommes d'armes, fors le connétable, lequel en a quatre cens; là où fist le roy un grand honneur au sieur de Sedan, car il luy en bailla deux cens, dont l'une des bandes revenoit delà les monts, dont estoit lieutenant le capitaine Jeannot le bastard, Gascon, gentil compagnon, lequel a faict de merveilleusement belles choses en ses guerres de Liége et fort bien servy la maison de La Marche; l'aultre bande estoit en Picardie en ceste affaire de Tournehen, laquelle menoit le vicomte d'Estoges. L'escarmouche feust belle et triomphante; et là, si les François eussent eu chevaulx pour mener artillerie, ils eussent beaucoup gaigné de l'artillerie desdicts Anglois. Toutesfois le vicomte d'Estoges gaigna un de leurs apostres[1], qui s'appelloit Saint-Jean, laquelle pièce feust envoyée à Thérouenne. L'armée du roy d'Angleterre se renforçoit tousjours; et y vint l'empereur Maximilian, et tous deux, d'un accord, allèrent assiéger Thérouenne. Et avoit ledict roy d'Angleterre une merveilleusement belle armée, tant de gens de pied que de cheval; car ils avoient gros nombre d'Anglois qui sont bonnes gens, et combattent bien en lieu fort et parcquès; et autrement, je n'en fais point grand estime; car l'arc est un baston, hors de fort, pas trop advantageux; et est le baston dequoy ils usent de plus, de rouges et de maillets de plomb. Et avoit aussi ledict roy d'Angleterre six ou sept mille lansquenets, qui s'appelloient la Bande Noire, belle, grande et bien armée, et aultres piétons du pays; et avoit douze ou quinze mille chevaulx, que anglois, flamans, hennuyers et allemans; car le roy de Castille y laissoit aller de ses gens qui vouloit, nonobstant qu'il y eust amitié entre luy et les François, et n'y avoit point de guerre déclarée. Et estoient merveilleusement fournis d'artillerie, plus que camp que l'on eut de long-temps veu; et en cet équipage vindrent assiéger ladicte ville de Thérouenne, laquelle feust fort battue, et y firent l'effort le plus grand qu'on pourroit faire pour prendre place. Monsieur de Piennes, qui estoit lieutenant du roy en Picardie, quand il entendit qu'ils y vouloient mettre le siége, y pourveut le mieux qu'il put, assez bien de gens, mais mal de vivres; et estoient dans

(1) Douze pièces de canon de même calibre portoient le nom des douze apôtres.

ladicte ville chefs généraux pour le roy deux gentils capitaines : l'ung estoit monsieur de Pont-Remy, et l'aultre monsieur de Téligny, sénéchal de Rouergue; et avoient trois cens hommes d'armes avecques eulx, et deux mille hommes de pied et sept cens lansquenets, dont le chef estoit le capitaine Brandecque, et feirent merveilleusement bien leur debvoir. Toutesfois, ils avoient faulte de vivres, et feust advisé de leur mener des lards, qui est chose merveilleusement bonne en une ville. Et fist-on charge force chariots, chevaulx et mulets, pour leur porter lesdicts lards; et feust advisé qu'on ne méneroit nulles gens de pied, fors chevaucheurs, pour leur jetter les lards dedans les portes; et feurent advertis ceulx de la ville des vivres qui leur debvoient venir. Laque le chose entreprise par les capitaines françois, partirent deux heures devant le jour pour venir audict Thérouenne, là où feurent découvers plustost qu'ils ne croyoient. Et là eust une terrible escarmouche; et ne peurent les François parvenir à leur entreprise pour mettre lesdicts vivres dans Thérouenne, car la gendarmerie de l'empereur et du roy d'Angleterre montèrent à cheval, et un nombre de gens de pied lesquels s'advancèrent avecques quelques pièces d'artillerie volante lesquelles ils tirèrent sur les François, et en tuèrent aucuns; et y eust quelques lances rompues au choquer l'un dedans l'aultre.

Toutesfois, la gendarmerie françoise se mist en fuite, et abandonna les lards, et feust chassée bien asprement; et y feust pris monsieur de Longueville, monsieur de Briard, monsieur de Bussy d'Amboise, et plusieurs enseignes et guidons et aultres gentilshommes; et y feust prise une des enseignes de monsieur de Sedan, mais ses gens en avoient gaigné une des Anglois, et estoit l'enseigne de sa maison, et n'y eust pas fort grand meurtre. Le camp des François estoit à Blangy, petit village assis en un fond sur un petit ruisseau, où estoient les gens de pied françois et le demeurant de leur gendarmerie. Or, comme la gendarmerie françoise fuyoit, le Jeune Adventureux, qui venoit de devers le roy et la royne Anne, duchesse de Bretaigne, arriva en la prime heure avecques quatorze mille lansquenets de renfort audict Blangis. Et incontinent lui arrivé, les premiers fuyans lui vindrent dire que monsieur de Piennes prioit qu'il voulust mestre lesdicts lansquenets en bataille, et qu'il estoit chassé de près, laquelle chose ledict Adventureux ne voulust point faire, de peur d'effrayer le camp; et monte à cheval avecques vingt ou trente capitaines ou gentilshommes et va après eulx, et fist sonner que tout le monde feust prest. Et il n'eust guères allé avant quand il rencontra monsieur de Piennes et monsieur de la Palice, qui ne couroient plus; car quand la gendarmerie de l'empereur et du roy d'Angleterre eurent un peu chassé, ils s'arrestèrent pour attendre leurs gens de pied et le demeurant de leur gendarmerie. Et comme ay peu entendre par les prisonniers, comme monsieur de Bayart et aultres, qui eust voullu croire l'empereur, ils eussent marché ce jour mesme ou le lendemain matin, et suivi leur bonne fortune; et, selon mon opinion, il eust merveilleusement bien faict. Toutesfois, il ne se fist point; et demeurèrent en leur siége; et le Jeune Adventureux fist arrester les lansquenets et retourner au logis pour souper, avecques ce qu'ils estoient bien las.

Et eulx arrivés audict Blangis, le soir feust mandé l'Adventureux pour venir au conseil, pour regarder ce qu'on auroit à faire, par monsieur de Piennes et monsieur de la Palice. Lequel venu, regardèrent qu'il seroit bon se retirer toute la nuict et passer l'eaue; de laquelle chose faire ledict Adventureux ne feust d'opinion, et dit à monsieur de la Palice et à monsieur de Piennes qu'il n'estoit point là venu pour fuir, et qu'il venoit d'un lieu où il avoit assez fui, et qu'il ne bougeroit de là; et que si peu d'artillerie, qui n'estoit que quatre faucons, qu'il les vouloit avoir entre ses mains; car l'équipage du roy ny de son camp n'estoit venu, mais se commençoit à dresser. L'opinion dudict Adventureux feust trouvée bonne et feust tenue, pour ce qu'il disoit que ce seroit grande folie et hazard de changer un tel champ de nuict, et qu'il en pouvoit advenir grand inconvénient. Cela faict, ledict Adventureux se retira en son logis pour souper, et incontinent qu'il feust à table l'escarmouche vint, là où les lansquenets qui estoient en sa charge monstrèrent merveilleusement bon visage, et aussi fist la gendarmerie françoise. Mais ce ne feust rien, et fist-on retirer chacun en sa chacune. Et incontinent que ledict Adventureux feust arrivé, vint un gentilhomme en poste du roy à son logis, lequel lui bailloit encore cent hommes d'armes, de quoy ledict Adventureux feust bien aise; et ladicte com-

pagnie qu'il luy bailla avoit gaigné le jour même l'enseigne de la maison du roy d'Angleterre. Et le matin, ledict Adventureux print possession desdicts cent hommes d'armes et alla veoir le lieu où avoit esté faict l'escarmouche, et feust donnée l'allarme au camp des Anglois. Et en retournant fist compter combien ils estoient de morts, mais il trouva qu'ils n'estoient point quarante, et y trouva aussi quelques povres compagnons françois blessés, lesquels il fist ramener au camp à chariots. Et ainsi demeura le camp à Blangis en attendant des nouvelles du roi, lequel feust fort marry de ladicte escarmouche et qu'on n'avoit pas peu bouter vivres dedans Thérouenne. Et demeurèrent les Anglois à leur siége, et cependant vint le sieur d'Angoulesme au camp.

CHAPITRE XL.

Comment les Anglois prindrent Thérouenne et Tournay, et de l'appoinctement du roy de France au roy d'Angleterre, et de la mort du roy d'Ecosse.

Il ennuyoit bien au roy d'Angleterre et à l'empereur Maximilian d'estre si long-temps devant Thérouenne; et sans point de faulte ils y feussent encore, si ceulx dedans eussent eu des vivres; car il y avoit des gens de bien, et qui s'entendoient fort au mestier. Mais les vivres leur failloient; et voyoient la ville perdue, car on avoit failli à leur bailler vivres, et aussi que le roy pourroit bien avoir affaire des gens qui estoient dedans. Avant que les vivres du tout leur faillissent, commencèrent à parlementer et traiter en bon appoinctement, qui feust honorable, et feust tel : que la gendarmerie sortiroit la lance sur la cuisse, et les piétons la picque sur l'espaule, avecques leurs harnois et ce qu'ils pourroient porter. Et ne faisoient ceulx de la ville rien sans l'aveu du roy, lequel estoit à Amiens, et monsieur d'Angoulesme, lieutenant général pour luy au camp. Cela faict, saillirent tous en l'ordre que vous ay conté, après l'avoir tenue neuf semaines, et la rendirent au roy d'Angleterre; lequel y feust encore plus de trois semaines avecques l'empereur pour la faire desmolir ; et la bruslèrent et n'y demeura guères de maisons que l'église. Or ce temps pendant que le roy d'Angleterre faisoit cela, monsieur d'Angoulesme estoit bien adverty qu'il vouloit aller à Tournay ; et pour ce, envoya demander à ceulx de la ville qui ils vouloient avoir pour garder leur ville, et qu'il leur envoyeroit ce qu'il leur falloit. Lesquels respondirent audict sieur : Que Tournay estoit Tournay et que jamais n'avoit tourné, et encore ne tournera; et que si les Anglois venoient, ils trouveroient à qui parler. Toutesfois, il n'y eust capitaine, ne aussi ledict seigneur, qui n'entendit bien que c'estoit d'un peuple assiégé, comme il advint; car, au bout de trois jours qu'ils feurent assiégés, traitèrent d'appointement avecques ledict roy d'Angleterre et luy rendirent la ville. Et en ce temps vint monsieur de Gueldres à Maisières avecques mille chevaulx et mille hommes de pied, pour venir au secours du roy de France; mais sa personne ne passa pas ladicte ville de Maisières, pour quelques affaires qu'il avoit en son pays; et retint le roy les gens de pied et renvoya les chevaulx, car il en avoit assez. Quand la ville de Tournay feust ainsi rendue, le roy de Castille, madame de Savoye et tout plain de dames et demoiselles s'y trouvèrent, et y feirent une merveilleusement bonne chère. Or, ce temps pendant que ces bonnes chères se faisoient, le camp des François marchoit tousjours les costoyant; là où vindrent nouvelles au roy d'Angleterre et aux François que la bataille avoit esté une fois perdue par les Anglois contre les Ecossois, et depuis regaignée par les Anglois[1]; et y estoit mort le gentil roy d'Ecosse, dont feust grand dommage, car c'estoit un gentil prince. Et après cela faict, avoit appresté son armée pour aller en Hierusalem; et s'il ne feust là demeuré, il s'y en alloit, qui feust une grande perte pour la chrestienté. Et après tout cela faict, les deux villes prinses, Tournay et Thérouenne, le roy d'Angleterre cassa toute sa gendarmerie, et avecques ses gens de pied retourna en son pays.

CHAPITRE XLI.

Comment la royne de France Anne, duchesse de Bretaigne, femme du roy Louis douzième, mourut au chasteau de Blois, et comment après, ledict seigneur roy espousa la sœur du roy d'Angleterre.

L'empereur et le roy d'Angleterre estant à Tournay et faisant grand chère, le temps tousjours se passa, et estoit jà le mois d'octobre. Quoy voyant ledict roy et que les François ne

(1. Bataille de Flodden où mourut Jacques IV.

vouloient point combattre, fors laisser animer ses gens et son argent devant les villes et places, il eust conseil et avis de lui retirer avecques toute son armée en Angleterre; et fist faire un chasteau à Tournay, de bonne grandeur, et le fournit bien de bonne artillerie et de tout ce qu'il lui falloit. Et l'empereur se retira dans son pays bien marry que les choses n'estoient allées autrement; et s'il eust peu tant faire que ledict roy d'Angleterre eust donné la ville de Tournay au roi de Castille, son petit-fils, il en eust esté merveilleusement bien joyeux; mais il ne le sceut jamais mener jusques-là; et certes, elle luy estoit bien séante, et au milieu de ses pays. Et ainsi se retirèrent l'empereur et le roy d'Angleterre, l'un d'un costé, l'aultre de l'aultre. Et madame et le roy de Castille son neveu, tirent vers Bruxelles. Ce temps pendant que le département de ces princes se faisoit, le roy de France rompist son armée et se retira à Blois, et chacun à sa maison. Et trouva audict Blois la royne sa femme, et ses filles; et estoit ladicte royne souvent malade d'une maladie nommée gravelle, pierre et aultres. Où elle manda le Jeune Adventureux pour quelque menée qu'elle vouloit faire avec le roy de Castille et de toute sa maison d'Autriche; et avoit le cœur merveilleusement affectionné à faire plaisir à ceste maison de Bourgogne. Et en devisant de ses besongnes, elle tomba malade, et envoya un jour quérir ledict Adventureux, elle estant au lict, et luy pria qu'il attendit illec encore deux ou trois jours, nonobstant qu'il étoit pressé d'aller ailleurs pour ses affaires. Et empira ladicte royne si fort de sa maladie que cinq jours après elle mourut de pierre, qui feust une grande perte à plusieurs gens de bien. Et qui en feust bien aise, ce feust monsieur d'Angoulesme, pour ce qu'elle lui estoit bien contraire en ses affaires; et ne feust jamais heure que ces deux maisons ne feussent tousjours en pique. Quand la royne feust morte, le roy son mary en mena un merveilleusement grand deuil, et fist porter son corps dedans l'église de Saint-Sauveur de Blois; et de là, avecques tous les princes et dames de France fist envoyer le corps à Saint-Denis, là où tous les roys et roynes de France sont enterrés; et là luy feust faict le plus grand service et honneur que l'on fist jamais à royne de France, ny à prince ou princesse. Et y fist faire le roy une tombe de marbre blanc, la plus belle que je vis oncques, sur laquelle a un épitaphe gravé tel que s'ensuit :

La terre, monde et ciel ont divisé madame
Anne, qui feust des roys Charle et Louis la femme.
La terre a pris le corps qui gist sous cette lame;
Le monde aussi retient sa renommée et fame,
Perdurable à jamais sans estre blasmée d'âme;
Et le ciel pour sa part a voulu prendre l'âme.

Ces nouvelles feurent mandées en Angleterre à monsieur de Longueville, lequel y estoit prisonnier; et estoit homme sage et de bon esprit, et en qui le roy Louis se fioit fort, et encore plus en son frère, monsieur de Dunois, premier duc de Longueville. Ledict sieur, estant prisonnier en Angleterre, mena tellement l'affaire de poste en poste que le mariage feust conclud de madame Marie, sœur du roy d'Angleterre, et du roy de France Louis, douzième de ce nom. Laquelle chose accordée, vint descendre ladicte dame Marie à Calais et avecques elle ledict sieur de Longueville, lequel feust mis à rançon de cinquante mille escus, dont il en gaigna la plus grande part à la paulme contre le roy d'Angleterre. Et y vint ladicte dame bien accompaignée, et avec elle le duc de Suffolk, homme de petite maison; mais il avoit tousjours esté si bien aimé de son maistre qu'il l'avoit faict duc de Suffolk. Et estoit aussi le milord Cambrelan, le milord Marquis et le duc de Nortfolk et leurs femmes, lesquelles tenoient compagnie à ladicte dame, laquelle estoit merveilleusement bien accompaignée d'hommes et de femmes, et avoient bien deux mille chevaulx. Et y avoit aussi envoyé le roy d'Angleterre deux cens archers de sa garde, tous à cheval, l'arc et la trousse à costé. Cela entendu par le roy de France, il envoya le sieur d'Orval et monsieur de la Trimouille à Calais, au-devant d'elle, et monsieur de Vandosme pour la recevoir à l'entrée de son pays.

CHAPITRE XLII.

Comment le roy Louis douzième acheva le mariage de monsieur d'Angoulesme et de madame Claude, sa fille.

Ce temps pendant que ces menées se faisoient, monsieur d'Angoulesme en menoit un aultre; car il vouloit que le mariage de luy et de madame Claude, fille aisnée du roy Louis, feust achevé, laquelle chose feust accordée par bons moyens par ledict seigneur roy Louis. Et en ce

mariage faisant il luy bailloit, le duché de Bretaigne, pour en jouir présentement. Mais cela ne fist pas sans beaucoup d'affaires, car le roy, qui estoit un peu chatouilleux, sçavoit bien comment il avoit faict au feu roy, et craignoit que ledict sieur d'Angoulesme ne luy en voullust faire autant. Toutesfois la chose se fist; et y feust ledict sieur d'Angoulesme merveilleusement bien servi, et spécialement par monsieur de Boissy, grand-maistre de France, et par le trésorier Robertet, qui pour lors gouvernoit tout le royaume. Car, depuis que monsieur le légat d'Amboise mourut, c'estoit l'homme le plus approché de son maistre, qui sçavoit et avoit beaucoup veu, tant du temps du roy Charles que du roy Louis; et, sans point de faulte, c'estoit l'homme mieux entendu que je pense guères avoir veu, et du meilleur esprit. Et tant qu'il s'est meslé des affaires de France et qu'il en a eu la totale charge, il a eu cest heur qu'il s'est tousjours merveilleusement bien porté. Le roy avoit auparavant baillé audict sieur d'Angoulesme le duché de Vallois, afin qu'il eust nom duc, et, avecques ce et la duché de Bretaigne, ce qu'il avoit de par ses père et mère, c'estoit un gros prince, et pouvoit faire beaucoup de bien à ses serviteurs. Ledict sieur d'Angoulesme, quand vint au jour de ses avant dictes nopces, envoya quérir le Jeune Adventureux qui estoit de sa nourriture, lui mandant qu'il s'alloit marier. Laquelle chose entendue par ledict Adventureux, subit se trouva au chasteau d'Amboise, où ledict sieur estoit et madame sa mère. Et incontinent partit dudict chasteau d'Amboise bien accompaigné et vinst à Saint-Germain-en-Laye, qui est un fort beau chasteau à cinq lieues de Paris, beau parc en belle chasse. Et luy arrivé, au bout de quatre jours après feurent faictes les nopces les plus riches que vis jamais; car il y avoit dix mille hommes habillés aussi richement que le roy, ou que monsieur d'Angoulesme, qui estoit le marié. Et, pour l'amour de la feue royne, tout le monde estoit en deuil, et ne feust pas changé d'homme ni de femme pour ledict mariage.

CHAPITRE XLIII.

Comment madame Marie, sœur du roy d'Angleterre, arriva à Abbeville bien accompaignee de gros seigneurs et dames d'Angleterre, et comment le roy Louis douzième l'espousa, et des triomphantes nopces qui feurent faictes en la ville d'Abbeville.

Le roy Louis douzième estant à Saint-Germain après les nopces du sieur d'Angoulesme faictes, feust adverti par les postes et par le sieur de Longueville comment le mariage de madame Marie, sœur du roy Henri d'Angleterre, et de lui, estoit accordé, et que ledict roy estoit prest pour la faire partir. Laquelle chose entendue par le roy et son conseil, se prépara pour aller à Abbeville, ce qui feust faict. Et manda ledict seigneur roy à tous les princes de son royaume, pensionnaires, gentilshommes de sa maison et ses gardes eulx trouver audict Abbeville, ce qu'ils fisrent. Et envoya le roy monsieur de Vandosme au-devant de ladicte dame Marie. Et quand ce vint qu'elle approcha à une journée d'Abbeville, envoya encore de rechef monsieur d'Alençon et aultres princes devant elle; et vint coucher à trois lieues dudict Abbeville. Et le propre jour qu'elle devoit arriver, le roy envoya monsieur d'Angoulesme sur le chemin d'Abbeville là où elle avoit couché, bien accompaignée. Et vous asseure qu'elle ne venoit point en dame de petite étoffe; car elle estoit bien accompaignée de gros princes et dames et gros personnages. Et entre aultres y estoient, pour les principaux, le milort Cambrelan, le duc de Suffolk, le milort Marquis, et le duc de Nortfolk, bon vieil personnage des plus estimés qui soit en Angleterre; et avoit sa femme avecques lui, laquelle conduisoit ladicte dame Marie, et grand nombre de dames et damoiselles. Et estoient avecques ladicte dame, comme vous ay desjà dit, deux mille chevaulx anglois. Et alloient merveilleusement en bon ordre tout le bagage, pages et valets devant, et deux cens archers à cheval, l'arc et la trousse à la ceinture, et le gand et le brasselet, tous accoustrés de la livrée du roy d'Angleterre; et après marchoient tous les gentilshommes, en bien grand nombre. Et après suivoient les princes de France, devisant ensemble; et puis venoit la royne Marie et monsieur d'Angoulesme qui parloit à elle, et aultres princes et princesses, et toutes les dames après. Et estoit ladicte royne sur une hacquenée, et la plupart des dames et

le résidu en chariots; et outre ce, suivoient cent archers anglois à la queue desdictes femmes. Et quand ils feurent à demi-lieue d'Abbeville, le roy monta sur un cheval bayart, qui sautoit; et avecques tous les gentilshommes et pensionnaires de sa maison et sa garde, et en moult noble estat, vint recevoir sa femme, et la baisa tout à cheval. Et après ce embrassa tous les princes d'Angleterre et leur fist très bonne chère; et à l'aborder, pour mieux resjouir toute la compagnie, avoit plus de cent trompettes et clairons. Et ainsi entrèrent en la ville, où toute l'artillerie estoit affûtée laquelle tiroit merveilleusement. Et feust ainsi menée ladite royne jusques au logis du roy, qui estoit très beau, là où fist sa harangue le duc de Nortfolk pour le roy d'Angleterre son maistre, et conducteur de sa sœur.

Cela faict, feurent festoyés tous les princes, dames et damoiselles; et soupa ladite royne ce jour-là avec le roy et logea en son logis. Et monsieur d'Angoulesme mena tous les princes d'Angleterre souper au sien, où feurent merveilleusement bien festoyés. Et en soupant, appeloient lesdits princes monsieur d'Angoulesme monsieur le duc, de quoi ne se sceut tenir ledict sieur qu'il ne leur demandast en disant: « Pourquoy, messieurs, m'appelez-vous monsieur le duc, veu qu'il y en a tant par le monde, et vous aultres l'estes comme moy? » A quoy lui feirent response et lui dirent que c'estoit pour ce qu'il estoit duc de Bretaigne; et que c'estoit la principale duché de toute la chrestienté, et qu'il se devroit nommer duc, sans queue. Le souper faict, retournèrent tous au logis du roy, là où il ne feust plus question de deuil, car tout le monde l'avoit laissé; et estoit desjà la royne en la salle; et commencèrent les dances de toutes parts et durèrent bien tart. Le lendemain au matin feurent les espousailles; et ne feurent pas faictes à l'église, mais en une belle grande salle tendue de drap d'or, là où tout le monde les pouvoit veoir. Et estoit le roy et la royne assis; et la royne, toute deschevellée, avoit un chapeau sur son chef, le plus riche de la chrestienté; et ne porta point de couronne, pour ce que la coustume est de n'en point porter, si elles ne sont couronnées et sacrées à Saint-Denis. Et là servit monsieur d'Angoulesme d'offrande au roy d'une fort honneste sorte, comme plus prochain du sang; et madame Claude, sa femme, servit la royne d'offrande et à la messe fort honnestement. Et sçai bien que ladicte dame Claude avoit un merveilleusement grand regret, car il n'y avoit guères que la royne sa mère estoit morte; et fallut à ceste heure qu'elle servît ce qu'on avoit accoustumé de faire à la royne, sa mère. Le roy et la royne espousés, toute l'après-disner et sur le soir feust faicte la plus grande chère du monde. La nuict venue, se couchèrent le roy et la royne; et le lendemain le roy disoit qu'il avoit faict merveilles. Toutesfois, je crois ce qu'il en est, car il estoit bien mal-aise de sa personne. Toutesfois, c'estoit un gentil prince, tant à la guerre qu'aultre part, et en toutes choses où on vouloit le mettre; et feust dommaige quand ceste maladie de goutte l'assaillit, car il n'estoit pas vieil homme.

Les nopces faictes et toutes ces bonnes chères, le roy et sa femme et tous les Anglois s'en allèrent à Saint-Denis, là où feust couronnée et sacrée ladicte royne en la présence de tous les Anglois et tous aultres étrangers. Et ce temps pendant, les François apprestoient les choses pour faire les joustes à Paris.

CHAPITRE XLIV.

Comment la royne de France, sœur du roy d'Angleterre, fist son entrée à Paris; des belles joustes et tournois qui y feurent faicts, dont estoient tenans monsieur d'Angoulesme et le Jeune Adventureux et six capitaines de France que ledict sieur d'Angoulesme avoit choisis.

Quand la royne feust couronnée à Saint-Denis, elle vint faire son entrée à Paris, qui feust fort belle. Et la faisoit merveilleusement belle à veoir, car elle estoit belle dame. Et aussi avoit long-temps que les Anglois n'avoient veu de triomphes de France, par quoy ils les trouvèrent merveilleusement beaux. Et ainsi s'en alla descendre ladicte dame royne au palais, et fist tout ainsi que les aultres roynes ont accoustumés de faire en leurs cérémonies, qui sont merveilleusement grandes. Monsieur d'Angoulesme, qui estoit jeune homme, voullust bien montrer qu'il n'estoit pas mal content de ce mariage, nonobstant que si ladicte royne eust eu un fils, il lui eust merveilleusement venu mal à propos. Et feust un temps qu'il en sceut bien mauvais gré au sieur de Longueville pour ce qu'il avoit traicté et pratiqué cedict mariage, lui étant en Angleterre prisonnier. Toutesfois, ledict sieur d'Angoulesme, deux jours après les nopces à

Abbeville, prit l'Adventureux en venant du logis du roy et allant au sien, et lui dit : « Adventureux, je suis plus joyeux et plus aise que je fus passé vingt ans ; car je suis seur (ou on m'a bien fort menti) qu'il est imposible que le roy et la royne puissent avoir enfans, qui est faict à mon advantage. » Et avoit tant fait ledict sieur, que madame Claude sa femme ne bougeoit de la chambre de la royne, et lui avoit-on baillé madame d'Aumont pour sa dame d'honneur, laquelle couchoit dans sa chambre. Or, comme je vous ai desjà dit, ledict sieur d'Angoulesme voulant bien donner à congnoistre, pour complaire au roy et aux Anglois, qu'il estoit bien aise dudict mariage, entreprit les joustes et tint le pas. Et pour mieulx faire et plus honnestement, il choisit sept capitaines de France, et lui pour le huictième : et estoit le premier monsieur de Vendosme, puis monsieur de la Palice, monsieur de Bonivet, depuis admiral de France, le grand sénéchal de Normandie, le Jeune Adventureux, le grand escuyer de France, et le duc de Suffolk, anglois. Et avecques leurs aydes tinrent le pas à tous venans, tant Anglois que François, feust à cheval ou à pied. Et vous asseure qu'ils eurent merveilleusement à souffrir, car ils eurent dessus les bras plus de trois cens hommes d'armes; et y feurent faictes de fort belles choses, de frapper et bien jouster. Et encore feust plus beau à veoir les banquets et festins qui s'y fisrent. Et seroit chose trop longue à les vous conter, car il n'y eust seigneur de France qui ne festoyast lesdits Anglois, tellement qu'ils n'eurent jamais loisir, si longuement qu'ils y feurent, de disner ou souper une fois chez eulx, ni à leur logis. Quand toutes les choses eurent duré six sepmaines, les seigneurs et dames d'Angleterre voullurent retourner à leur pays ; et, après avoir eu bonne despesche et force présens du roy, prindrent congé du roy, de la royne et de monseigneur d'Angoulesme, et les fist le roy conduire et deffrayer jusques hors son royaume. Et demeura pour ambassadeur ordinaire le duc de Suffolk ; car, à ce que j'en pus congnoistre, il ne vouloit point de mal à la sœur de son maistre.

CHAPITRE XLV.

Comment le roy Louis douzième, après avoir faict bonne chère avecques sa nouvelle femme, mourut à Paris par un jour de l'an.

Le roy partit du palais et s'en vint loger aux Tournelles à Paris, parce que le lieu est en meilleur air ; et aussi ne se sentoit pas fort bien, car il avoit voullu faire du gentil compagnon avecques sa femme ; mais il s'abusoit, car il n'estoit pas homme pour ce faire ; car de longtemps il estoit fort malade, et spécialement des gouttes ; et avoit desjà cinq ou six ans qu'il en avoit cuidé mourir, car il feust abandonné des médecins, et vivoit d'un merveilleusement grand régime, lequel il rompist quand il feust avecques sa femme ; et lui disoient bien les médecins que, s'il continuoit, il en mourroit. Pour se jouer, ceulx de la basoche à Paris disoient que : « Le roy d'Angleterre avoit envoyé une haquenée au roy de France, pour le porter bientost et plus doucement en enfer ou en paradis. » Toutesfois, lui estant bien malade, envoya quérir monsieur d'Angoulesme, et lui dit qu'il se trouvoit fort mal, et que jamais n'en eschaperoit ; de laquelle chose ledict sieur le reconfortoit à son pouvoir, et où il faisoit ce qu'il pouvoit. Et fist ledict seigneur roy à sa mort tout plein de mines. Nonobstant, quand il se feust bien défendu contre la mort, il mourut par un premier jour de l'an, sur lequel jour fist le plus horrible temps que jamais on veit. Et vous jure ma foi que ce feust dommaige de sa mort, et qu'il n'estoit sain ; car c'estoit un gentil prince, lequel avoit faict beaucoup de belles choses en son temps, et en la plupart y estoit en personne, dont en seront les chroniques merveilleusement belles. Lui mort, monsieur d'Angoulesme se vestit de deuil, comme le plus prochain de la couronne, et s'en vint au palais, et incontinent fist advertir en diligence tous les princes et dames du royaume, et spécialement madame sa mère ; et, sans point de faulte, ce lui feust une belle estrenne pour un premier jour de l'an, veu que ce n'estoit point son fils. Et, à vous bien dire, ledict sieur d'Angoulesme naquit par un premier jour de l'an, son père mourut par un autre premier jour de l'an, et après eut le royaume de France par un premier jour de l'an. Ledict feu roy estant aux Tournelles, feust

commencé à luy faire son enterrement, comme on a de coustume faire aux aultres rois, qui sont belles cérémonies et antiques. Et en portant son corps desdictes Tournelles à Nostre-Dame, avoit gens devant avecques des campanes, lesquelles sonnoient et crioient « Le bon roi Louis, père du peuple, est mort ! » Et quand tout feust faict ce qu'il appartenoit de faire à Nostre-Dame, feust convoyé, par les princes et seigneurs de son royaume, à Sainct-Denis, là où feust faict son enterrement, lequel feust merveilleusement beau et triomphant. Et vous asseure que monsieur d'Angoulesme daulphin, et madame Claude sa femme, et fille dudict seigneur feu roy, en fisrent merveilleusement bien leur debvoir; car il n'y feust rien oublié ni espargné, comme l'on doit faire à l'honneur d'un tel prince.

CHAPITRE XLVI.

Cy devise que fist la royne Marie de France après la mort du roy son mary.

Le roy Louismort et enterré, monsieur d'Angoulesme, comme roy, faisoit fort son debvoir de reconforter la royne Marie ; aussi faisoit madame sa femme. Et est la coustume telle des roynes de France, que quand le roy est mort elles sont six sepmaines au lict, sans veoir, fors de la chandelle. Et estoient journellement avecques ladicte royne madame de Nevers et madame d'Aumont; et avoit tout son estat aussi grand que quand le roy son mary vivoit. Et ce temps pendant environ trois sepmaines ou un mois après la mort du feu roy Louis, monsieur d'Angoulesme, daulphin, demanda à ladicte royne s'il se pouvoit nommer roy, à cause qu'il ne sçavoit si elle estoit enceinte ou non; sur quoi ladicte dame lui fist response qu'ouy, et qu'elle ne sçavoit aultre roy que luy ; car elle ne pensoit avoir fruict au ventre qui l'en peust empescher. Or avoit entendu le roy, luy estant monsieur d'Angoulesme, l'amitié que le duc de Suffolk portoit à ladicte royne Marie, et aussi qu'elle ne le hayoit pas; et luy dit : « Monsieur de Suffolk, je sçai bien de vos affaires, et l'amitié qu'avez avecques la royne Marie et vostre gouvernement, et beaucoup d'aultres choses plus que vous ne pensez. Je ne voudrois point que quelque chose se fist là où je peusse avoir honte, ny le roy d'Angleterre mon frère, avecques lequel je veulx garder toute l'alliance et amitié qu'il soit avecques le feu roy mon beaupère ; et pour ce je vous prie que ne fassiez chose que ne soit à mon honneur ; et s'il y avoit quelques promesses entre vous et la royne, faites tant que vostre maistre, duquel vous estes bien aimé, m'en escrive, et en serai fort bien content. Mais autrement, gardez vous sur vostre vie que ne fassiez chose qui ne soit à faire ; car si j'en fus adverti, je vous ferai le plus marry homme du monde. » Et là lui promist ledict Suffolk, et lui dit : « Sire, je vous jure sur ma foy et sur mon honneur; et suis content que me fassiez couper la teste, si je fais chose qui soit contre vostre honneur ni la volonté de mon maistre ; » laquelle chose il ne tint pas, car, trois ou quatre jours après qu'il eust faict ladicte promesse, espousa secrètement ladicte royne ; et ne seust mener son affaire si secrètement que le roy n'en feust adverti. Laquelle chose par lui entendue, manda ledict duc de Suffolk à parler à luy, et lui dit: « Monsieur de Suffolk, je suis adverti de telle chose ; je ne pensois point que feussiez si lâche; et si je voulois bien faire mon debvoir, tout à ceste heure je vous ferois trancher la teste sur les espaules ; car vous m'avez faussée vostre foy ; et me fiant en vostre foy, je n'ay point faict faire le guet sur vous, et secrètement vous avez espousé la royne Marie sans mon sceu. » A quoi respondit ledict duc de Suffolk, ayant belle peur et grande crainte, et dit : « Sire, je vous supplie que vostre plaisir soit de me le pardonner. Je confesse que j'ai mal faict ; mais sire, je vous supplie d'avoir esgard à amours qui me l'ont faict faire ; et me submets du tout à vostre miséricorde, vous suppliant avoir merci de moi. » Sur quoi le roy luy dit que jà il n'auroit merci de lui, et qu'il le mettroit en bonne main tant qu'il en auroit adverty le roy d'Angleterre son frère ; et s'il le trouvoit bon, aussi feroit-il. Toutesfois aucuns soupçonnoient que le roy le faisoit par finesse, de peur que le roy d'Angleterre n'en fist une grosse alliance autre part.

CHAPITRE XLVII.

Comment monsieur d'Angoulesme François, premier de ce nom, feust sacré roy de France à Rheims; de son entrée à Paris, et des belles joustes et tournois qui y feurent faictes, là où estoit monsieur de Nassau, monsieur de Sempy, ambassadeur pour le roy catholique; et de ce qui s'y fist.

Afin que vous entendiez, quand le roy Louis douzième feust mort, tous les princes de France se retirèrent vers monsieur d'Angoulesme, et avoit une merveilleusement grosse cour à Paris. Et quant et quant tous les princes chrestiens envoyèrent ambassadeurs devers lui; et vint nouvel ambassadeur de par l'empereur le comte de Nassau et le comte de Sempy, et pour le roy d'Angleterre feust nouvel ambassadeur maistre Boulen, lequel apporta nouvelles que le roy d'Angleterre estoit content du mariage de la royne Marie, sa sœur, et de l'avantdict duc de Suffolk, de laquelle chose le roy feust bien aise; par ce moyen il étoit asseuré que le roy d'Angleterre n'en pouvoit faire grosse alliance autre part. Et fist faire le roy bonne despesche à ladicte royne Marie de tout le douaire qu'elle avoit en France; et s'en retourna en Angleterre avecques ledict duc de Suffolk; et demeura le susdict maistre Boulen ambassadeur en France pour le roy d'Angleterre. Et après cela faict, vint madame de Bourbon et toutes les dames et princesses de France, pour accompaigner madame d'Angoulesme, royne, au sacre du roy à Rheims. Et vint passer ledict seigneur à Chasteau-Thierri, lequel il donna au Jeune Adventureux, qui est belle ville et belle place; et delà il alla à Rheims, où se trouvèrent tous les pairs de France, au moins ceulx qui y servoient. Et croi que toute la chrestienté y avoit ambassadeurs; et y vint monsieur de Lorraine, monsieur de Genève, et monsieur de Sedan. Et feust le sacre dudict roy merveilleusement beau et triomphant; et séjourna quelques jours à Rheims, faisant bonne chère, et tous les ambassadeurs avecques luy; et de là s'en alla à Sainct-Thierri, à trois lieues dudict Rheims, où fault que tous les rois de France, après leur sacre, voisent faire une offrande; et de là à Sainct-Marcou, où le roi fist la neufvaine. Et est un saint de grand mérite, et qui donne grande vertu aux rois de France, car par ce moyen ils guérissent les escruelles; et ne se passe pas an que le roy n'en guérisse mille personnes, qui est une merveilleusement belle chose. Cela faict, vint à Saint-Denys, où il feust couronné; et feust son couronnement merveilleusement triomphant. Et après vint à Paris faire son entrée, qui feust merveilleusement belle, où feurent tous les princes et dames du royaume de France, et beaucoup d'aultres estrangers, tant Italiens que aultres. Les joustes feurent belles; et y feurent tenans monsieur de Saint-Paul, monsieur de Vendosme, le Jeune Adventureux et aultres seigneurs. Et les venans estoient monsieur d'Alençon, monsieur de Bourbon, monsieur de Guise et aultres princes et gros seigneurs. Et feust le tournoi des plus beaux du monde, tant à pied que à cheval. Et après le tournoi, des banquets et festins qui se fisrent avecques les dames n'en fault point parler, car ce feurent les plus beaux du monde. Ce temps pendant que ces choses se faisoient, le roy et son conseil ne perdoient point temps avecques les ambassadeurs des princes qui estoient là, car il recontinua la paix avecques le roy de Castille; et y feust faict le mariage de madame Louise, fille aisnée du roy, au susdict roy de Castille; et aussi feust renforcée l'alliance d'Angleterre et celle d'Ecosse, et les intelligences qu'il avoit en Italie. Et cela faict, le roy tira vers Blois; et se despartirent tous les princes pour retourner chacun en son pays.

CHAPITRE XLVIII.

Comment le roy François, premier de ce nom, après avoir mis ordre à ses affaires en France, commença à dresser son armée pour aller en Italie.

Le roy se voyoit paisible de tous costés, jeune, riche et puissant homme, et de gentil cueur, et gens autour de lui qui ne lui desconseilloient pas la guerre, qui est le plus noble exercice que peult avoir un prince ou un gentilhomme, quand c'est bonne querelle. Et ainsi commença à dresser son armée pour faire son voyage d'Italie, car il en estoit pressé par les parts qui tenoient pour lui audict Italie. Le roy fist incontinent despescher partout pour avoir lansquenets, et envoya le duc de Suffolk d'un costé, et manda au sieur de Sedan et au Jeune Adventureux lui en faire recouvrer; ainsi fist-il à monsieur de Gueldres, auquel il promist estre chef général de tous les lansquenets, qui feurent en nombre vingt-six mille. Et à vous dire le vray, quand son armée feust assemblée et dressée,

c'estoit une des plus belles que je vis oncques, car quand ledict sieur roy feust à Lyon, monsieur de Gueldres et monsieur de Lorraine se trouvèrent vers lui, auxquels il fist merveilleusement bon receuil; et aussi y vindrent tous les princes de son royaulme. Et là fist le compte et le get de son armée; et trouva, comme je vous l'ai dit, le nombre de vingt-six mille lansquenets, desquels étoit le chef le sieur de Gueldres; et les principaux dessous lui estoient le duc de Suffolk, le comte Wolf, Brandecque, et un capitaine qui avoit nom Michel Opembergh, gentilhomme de monsieur de Gueldres. et qu'il avoit bien servi en ses guerres de Gueldres, et le capitaine Tavennes, qui avoit amené six mille lansquenets, qui se nommoient la Bande Noire, la plus belle bande que l'on ait guères veue; et leur avoit faict faire monsieur de Sedan leurs monstres à Maisieres-sur-Meuse et de là les envoya à diligence vers Lyon après le roy, qui passoit desjà les monts. Et avoit ledict seigneur roy avecques lui deux mille cinq cens hommes d'armes d'ordonnance, quinze cens chevaulx-légers, sans les pensionnaires gentilshommes de sa maison et ses gardes, et dix mille adventuriers françois, dont estoient capitaines Georget Bonnet et Maulevrier; et avoit aussi dix mille Gascons, Biscains et Navarrois, que menoit le comte Pedro Navarre, chef de tous les gens de pied françois; et avoit avecques lui le baron de Grammont, Henry Gonnet et plusieurs aultres gentils capitaines. Et avoit ledict Pedro Navarre faict faire une manière de parc, auquel avoit une façon d'artillerie que le Jeune Adventureux avoit appris; et n'étoit pas plus longue de deux pieds, et tiroit cinquante boulets à un coup, et servit fort bien; et en fist faire ledict Adventureux trois cens pièces à Lyon, qui se portoient sur mulets, quinze jours avant que le roy partist, par l'ordonnance dudict seigneur roy; et est une façon d'artillerie de quoy on n'a pas encore usé. Les noms des capitaines que le roy avoit avecques lui vous seroient trop longs à nommer; mais les princes estoient monsieur d'Alençon, monsieur de Bourbon, monsieur de Vendosme, monsieur de Gueldres, monsieur de Lorraine, monsieur de Lautrec, pour l'heure mareschal de France, monsieur de Bonnivet, lequel a esté, depuis la mort de monsieur de Graville, admiral de France, car il en avoit le don et la réserve dès long-temps; monsieur de la Palice, mareschal de France; le sieur Jean-Jacques Trivulce, aussi mareschal de France; monsieur Humbercourt, monsieur de Bayard, le comte de Sancerre, le Jeune Adventureux avecques deux cens hommes d'armes, cent de la bande de monsieur de Sedan son père, dont estoit lieutenant monsieur de Jamets, frère dudit Adventureux, monsieur d'Aubigny, le baron de Béarn, monsieur de Bussy d'Amboise, la Clayette, le grand escuyer Galéas, et cinq ou six compagnies italiennes, et beaucoup d'aultres capitaines que ne vous sçaurois nommer. Tous les princes et capitaines cy-dessus nommés estoient chefs de cent hommes d'armes, de cinquante et de quarante. Et avoit ledict seigneur roy son artillerie merveilleusement bien équippée; et estoit de soixante et douze grosses pièces, et deux mille cinq cens pionniers, dont estoit chef le sénéchal d'Armagnac, Galliot, maistre de l'artillerie de France; et estoit tout ledict équipage à la mode françoise, qui est telle que chacun sait bien. Et print congé ledict seigneur roy de madame sa mère, et de sa sœur, la duchesse d'Alençon, lesquelles l'avoient convoyé jusqu'à Lyon; ainsi partist et se mist ès montaignes avecques son armée, et laissa la régente en France, madame sa mère, et aultres bons capitaines et bon conseil; et entre aultres y demeurèrent monsieur d'Orval, et monsieur d'Asparaut, frère de monsieur de Lautrec en Guyenne, et par tous les pays gens de bien et gros personnages.

CHAPITRE XLIX.

Comment le roy partit de Lyon pour achever son entreprise; et comment Prosper Colonne feust prins par le mareschal de Chabannes, seigneur de la Palice, et comment monsieur de Lautrec et l'Adventureux suivirent les Suisses, qui se retirèrent vers Saluces.

Quand le roy feust dedans les montaignes, et passé oultre Grenoble, le mareschal de Chabannes, qui avoit quelques espies et intelligences en Italie, feust adverti comment Prosper Colonne estoit en une petite ville en la fin du Piedmont, nommée Villefranche, avecques toute la gendarmerie, sans les Suisses. Ledict sieur de la Palice, qui estoit un grand homme de guerre, print son chemin vers le pays de Saluces; et estoient avecques lui monsieur d'Aubigny, monsieur d'Humbercourt, monsieur de Bayart, et trois cens hommes d'aul-

tres capitaines; et pouvoient êstre en tout cinq cens lances. La grosse artillerie du roy et quelques gens de pied prindrent leur chemin par le mont Genèvre, pour descendre à Suse; car il n'y a mont par où elle peut passer que par là. Et le roy et l'artillerie légère print son chemin à Guilestre, qui sont trois montaignes diverses; et vint descendre à un chasteau, sur montaigne, la petite ville en bas, nommée Rocques-Parvière, joignant au marquisat de Saluces. Or les Suisses avoient assiégé une ville, laquelle s'appelle Dragony; et sont là trois villes assez près l'une de l'aultre: et s'appelle la première Cony, la seconde Tracony, et la troisième Dragony; dont la plus grande appartient au marquis de Saluces, et l'aultre à monsieur de Savoye. Lesdicts Suisses ne sçavoient pas où les François vouloient passer, et, pour leur couper chemin, vindrent assiéger la plus proche ville du mont; c'estoit Dragony. Et n'y avoient dedans que des vilains; et avoient lesdicts Suisses avecques eulx grosse artillerie; et y fisrent grosse batterie et la bresche pour y entrer trente hommes de front, et donnèrent l'assault. Ceulx de la ville feurent advertis que le roy marchoit; et espéroient de bref avoir secours, comme ils eurent, et en cet espoir receurent l'assault deux ou trois fois, et se deffendirent si vaillamment qu'ils repoussèrent les Suisses; et y eust bien sept ou huict cens tués. Quand les Suisses eurent entendu que le roy à puissance marchoit et les approchoit de près, laissèrent ladicte ville pour retirer leur artillerie à leur camp; car ils n'estoient là que dix ou douze mille hommes, et n'estoient pour attendre la puissance du roy, qui estoit telle que je vous ai dit, mais elle n'estoit pas ensemble. Et si j'eusse été Suisse, j'eusse plustost combattu le roy à la descente des montaignes, que avoir attendu que toute son armée feust ensemble; et feust une grosse faulte à eux. Or, laissons les Suisses tirer vers Saluces, et retournons à monsieur de la Palice, lequel, tandis que lesdicts Suisses, par faulte de chevaulx, tiroient leur artillerie à force de col, avoit passé les monts avecques toute la gendarmerie, fist telle diligence, toujours bonnes espies sur espies, qu'il passa le Tessin à un gué là où les guides le menoient. Quand il feust oultre l'eau, à dix milles de Villefranche, où estoit Prosper Colonne, douze heures avant le jour envoya monsieur de Humbercourt avecques deux cens hommes d'armes pour aller gaigner la partie de la ville en laquelle estoit ledict Prosper avecques douze cens hommes d'armes. Et pensoit qu'il ne feust encore nouvelle de François qu'à l'endroit de Guillestre par où le roy descendoit, et aussi la grosse artillerie qui venoit par Suse; mais il ne se doutoit de la grande diligence que monsieur de la Palice avoit faicte; lequel estoit descendu avant les deux, à savoir le roy et son artillerie.

Et furent tous esbahys ceulx de la porte dudict Villefranche, quand monsieur de Humbercourt, qui menoit l'avant-garde, vint à la porte à belle course de cheval; et ne seurent jamais mettre ordre ni venir à temps, qu'ils ne trouvèrent gens qui la vouloient fermer; ce qu'ils eussent faict, si un archer ne se feust approché, lequel boutta sa lance entre les deux battans de la porte, tellement qu'ils ne la sceurent jamais fermer. Et à force de cheval entrèrent dedans, et repoussèrent tous les gens de cheval et de pied qu'ils trouvèrent, et y eust là gros combat; mais la grosse flotte vint, qui les suivit: ils estoient reboutés, et y feust ledict sieur d'Humbercourt bien fort blessé au visage. Et sans point de faulte, il y avoit dedans ladicte ville deux fois autant de gendarmes qu'estoient ceulx de dehors qui les assailloient; mais ils feurent prins en si grand désordre qu'ils n'eurent loisir d'eulx mettre en défense que bien peu. Et feurent prins ledict Prosper Colonne et tous les aultres capitaines tout ainsi qu'ils alloient disner; et feurent aussi prins ceux dedans, et y en eust beaucoup de tués. Après cela faict, le mareschal de Chabannes en advertit le roy, lequel en feust merveilleusement bien aise, car c'est un grand advantaige pour sa conqueste d'Italie. Et se retira ledict mareschal vers le roy avecques tous ses prisonniers, auquel le roy fist bon recueil, et à tous les aultres capitaines, car ils l'avoient bien gaigné. Et de là ordonna monsieur de Lautrec et le Jeune Adventureux avecques six cens hommes pour aller chevaucher les Suisses, qui menoient l'artillerie à leur col, comme vous ai dit, et l'amenèrent ainsi de Saluces à Montcallier. Et eulx estant là, le Jeune Adventureux sceut qu'il y avoit des Suisses en la ville de Thurin, et des principaux qui estoient venus vers monsieur de Savoye; et le principal d'eulx estoit un nommé Jean Gaudion, des plus fins de toutes les ligues,

et vouloit pratiquer quelque traité avec monsieur de Savoye.

Or, les villes de monsieur de Savoye estoient neultres, et y pouvoient entrer Suisses et François; et le Jeune Adventureux, pour achever son entreprinse, advertit le comte de Sancerre qui estoit jeune homme et homme de bon vouloir, lequel avoit cinquante lances, et se mist en chemin pour aller à Thurin. Et avecques eulx vint monsieur de Lescun, frère de monsieur de Lautrec, qui depuis a esté mareschal de France; et n'y avoit pas trois mois qu'il avoit quitté le rond bonnet et estoit évesque de Tarbes; et, pour veoir la guerre, l'avoit laissé, car il n'avoit point voullu estre d'église; et estoit des premiers qui alloient aux champs: et vous asseure qu'il se fist gentil capitaine et homme de bien, et est mort tel. Ledict Jeune Adventureux et ses gens marchèrent et vindrent à Thurin, et laissèrent trente hommes à la porte; le résidu de la gendarmerie entrèrent tout droict au logis où estoient lesdicts Suisses qui se voullurent deffendre à coups de harquebutte; mais on leur commença à crier que le premier homme qui tireroit seroit haché en pièces, et qu'on bouteroit le feu à la maison; et cessèrent de plus tirer, et se rendirent. Et cela entendu par monsieur de Savoye, envoya ung gentil homme devers ledict Adventureux lui prier qu'il ne voullust point toucher auxdicts Suisses, ni les prendre ou emmener, car ce qu'ils faisoient estoit pour affaire du roi, et à bonne intention; laquelle chose ledict Adventureux ne voullust croire, tant qu'un gentilhomme nommé Morette vint, lequel apporta lettres faisant mention que ce que lesdicts Suisses faisoient estoit pour le service du roy. Et cela faict, ledict Adventureux les laissa aller; nonobstant il print leur foy, et après s'en retourna et tous ses gens à Moncallier avecques monsieur de Lautrec, et de là où il estoit parti. Et lui arrivé, manda au roy ce qu'il avoit faict, dequoi ledict seigneur roy feust bien marry; car si lesdicts Suisses eussent esté prins, il n'y eust jamais eu journée ni bataille, car c'estoient tous les principaux de toute l'armée. Et, comme je vous ay cy-devant dit, les Suisses tiroient leur artillerie au col, à faulte de chevaulx, et les François les chevauchoient toujours, jusques à une petite ville qui est à monsieur de Savoye en la fin du Piedmont, laquelle se nomme Chivas; et là feust ordonné le Jeune Adventureux pour aller tenir ladicte ville à cause qu'elle estoit bonne françoise. Et le vindrent accompaigner jusques au bord de l'eaue cinq cens hommes d'armes; et estoient les Suisses de l'aultre costé de l'eaue, où estoit ladicte ville de Chivas et leur artillerie; et commença à battre ladicte ville. Et le Jeune Adventureux avecques la gendarmerie voulant entrer dedans, vist qu'elle estoit jà prise; car les vilains la laissèrent perdre; et y feust tué plus de trois mille personnes, jusques aux petits enfans et les prestres dedans les églises, et partout. Quand les Suisses visrent l'Adventureux avecques la gendarmerie, commencèrent à desloger pour gaigner pays; car ils avoient peur que l'armée du roy ne les attrapast avant qu'ils eussent gaigné Milan et les aultres Suisses qui leur venoient au secours; et se partirent hors de la ville en une belle place, avecques leur artillerie. Et quand l'Adventureux vist ce, poussa dedans la ville et en tua quelques-uns qui estoient demeurés derrière, et sauva aucuns povres gens qui s'estoient sauvés en une tour. Et de là leur alla donner l'escarmouche en ceste belle plaine de Chivas, où coups de harquebutte ne coustoient rien, car il y en avoit qui voloient. Cela faict, se retira ledict Jeune Adventureux vers monsieur de Lautrec, et mandèrent au roy les nouvelles de Chivas, et la cruauté qui y avoit esté faicte, de quoi il feust fort marry. Et les Suisses tirèrent toujours leur chemin vers Novare avecques leur artillerie, qui leur faisoit une merveilleuse peine, car il falloit qu'ils la tirassent la pluspart au col; et la bouttèrent dedans le chasteau et la ville de Novare qui tenoit encore pour eulx. Et ce faict, s'en allèrent à Milan où estoit le More Maximilien, duc de Milan.

CHAPITRE L.

Cy-devise de la journée faicte à Sainte-Brigide près de Marignan, laquelle les François gaignèrent contre les Suisses par un jour de Sainte-Croix, en septembre; de la prise du chasteau de Novare, et du secours que les Vénitiens feirent au roy.

Les Suisses estant retirés à Milan, monsieur de Lautrec et le Jeune Adventureux revindrent où le roi estoit avecques la gendarmerie. Le roy marcha tousjours, tellement qu'il vint à Novare, où le chasteau tenoit pour les Suisses; et envoya devant le sénéchal d'Armaignac et monsieur de

la Palice avecques une bande d'artillerie, six mille hommes de pied et cinq cens hommes d'armes. Quand ils feurent arrivés audict Novare, la ville se rendit, et le chasteau non ; mais après avoir esté battu deux jours, il se rendit ; où le roy recouvra tout plain de belle artillerie que ses prédécesseurs avoient perdue. Cela faict, le roy marchoit toujours, tirant droict à Milan; et fist tant qu'il vint à Marignan, petite ville à dix milles de Milan, sur la rivière, le droict chemin de Milan à Rome, là où ledict roy s'arresta, et toute son armée, pour se rafreschir, car ils n'avoient point reposé depuis qu'ils estoient partis. Et ce temps pendant se menoit une pratique avecques lesdicts Suisses pour faire une paix entre le roy et eulx ; et cela faisant, le roy regaignoit toute sa duché de Milan, et le More demeuroit tout seul. Et feust regardé entre le roy et lesdicts Suisses de se trouver à Galéras, pour confirmer ce qui avoit esté pourparlé et accordé entre eulx. Et envoya ledict seigneur roy, pour sa part, pour ambassadeur, monsieur le bastard de Savoye, depuis grand-maistre de France, et monsieur de Lautrec, et avecques eulx cinq cens hommes d'armes , et leur bailla cinquante mille escus d'or pour porter auxdicts Suisses : et pensoit, sans point de faulte, ledict seigneur roy avoir du tout appointement avecques eulx. Et ne faillirent lesdicts Suisses de leur costé à eulx y trouver, et parlèrent ensemble avecques lesdicts ambassadeurs, de leurs affaires. Or, le cardinal de Sion, qui estoit le plus mauvais François qui feust oncques, et qui avoit ammené les Suisses au secours du More, entendit (et aussi fist ledict More) que l'appointement se vouloit faire entre les Suisses, et qu'ils ne viendroient point au-dessus de leur entreprise. Ledict cardinal fist sonner le tambourin, et fist assembler tous les Suisses et Germains, en la place du chasteau de Milan, et là fist faire un rang ; et lui au milieu, en une chaise, comme un regnard qui presche les poules, leur fist entendre comme le roi n'avoit point de gens avecques lui, car il avoit envoyé une partie de son armée à Galéras; et qu'ils combattoient pour la sainte Église, et que jamais gens n'auroient tant d'honneur en leur affaire qu'ils auroient. Et ce faict, leur fist prendre à chacun une clef, et donna quelque argent aux capitaines particuliers.

Or, estoient les Suisses dedans Milan trente-six ou trente-huit mille hommes et avoit en ces bandes quelques capitaines particuliers, lesquels avoient pension du roi ; et estoient assez bons François et entendoient bien la finesse du cardinal de Sion, et aussi ils ne l'aimoient point. Lesquels prindrent conseil avecques leurs gens, et estoient des haults cantons, comme Zurich, Uri, Berne et Onderwalde. Et des principaulx estoit un gentilhomme de Berne, nommé Albert de la Pierre, qui communiqua la finesse du cardinal de Sion, et remonstra à tous ses compagnons, les capitaines des haults cantons, la honte que ce leur seroit, et à toute la nation, de tromper un tel prince que le roy de France, veu qu'ils s'estoient accordés avecques luy et que leurs ambassadeurs estoient avecques ceulx de France audict Galéras. Et comme il débattoit ces querelles, le cardinal de Sion avoit desjà gaigné les aultres capitaines ; et fist sonner l'alarme, pour ce que le Jeune Adventureux et le comte de Sancerre estoient venus faire l'escarmouche ; et fist saillir lesdicts Suisses et tirer du chasteau quatre pièces d'artillerie couleuvrines, et fist sonner le cornet de bœuf et celui d'Onderwalde, qui s'appelle le cornet de vache ; et fist marcher les Suisses, luy estant en personne, droict au camp du roi. Quand ils feurent hors de la ville, Albert de la Pierre et les aultres capitaines des haults cantons fisrent arrester tous leurs gens, qui estoient bien en nombre de quatorze mille, et remontrèrent aux communes et à leurs compagnons comment ils ne vouloient point faulser leur foy et serment, ni aller, contre l'honneur d'eulx et de leur nation, à l'appétit du cardinal et du More. Et, pour vous le faire court, s'en retournèrent des haults cantons quatorze mille hommes, dont Albert de la Pierre estoit un des principaulx capitaines, et se retirèrent en leur pays de Suisse; et le demeurant avecques le cardinal de Sion, qui estoient vingt-quatre mille, avecques quelques Milanois de la partie du More et quelques gens de cheval, environ cinq cens, commencèrent à marcher environ trois heures après disner.

L'Adventureux les voyant marcher, laissa quelques gens derrière pour les chevaucher et veoir ce qu'ils feroient; et vint devers le roy à Marignan, et le trouva en sa chambre, où il essayoit un harnois d'Allemaigne pour combattre à pied, lequel lui avoit faict apporter son grand

escuyer Galéas; et estoit ledict harnois merveilleusement bien faict et fort aisé, tellement qu'on ne l'eust sceu blesser d'une esguille ou espingle. Et incontinent qu'il vist ledict Adventureux, lui saillit au col et lui demanda des nouvelles de Milan, car le roy l'y avoit envoyé, et luy dit : « Comment, vous êtes armé, et nous attendons aujourd'hui la paix ? » Sur quoy l'Adventureux lui fist réponse : « Sire, il n'est plus question de se mocquer ni attendre paix, et vous fault armer aussi bien comme moi et faictes sonner l'allarme. Aujourd'hui vous avez la bataille, ou je ne congnois point à la nation à qui vous avez affaire. » Ce faict, affin qu'on ne pensast point que ce feust mocquerie ledict Adventureux avoit avecques luy un trompette auquel il fist sonner l'allarme. Et quand le roy vist que c'estoit à bon escient, commença à s'armer, et print Barthélemi d'Alvienne par la main, et luy dit : « Seigneur Barthélemi, je vous prie d'aller en diligence faire marcher vostre armée, et venez le plus tost que vous pourrez, soit jour ou nuict, où je serai; car vous voyez quelle affaire j'en ai. » Et alors se partist ledict sieur Barthélemi d'Alvienne en grand diligence et en poste pour faire ce que le roy luy avoit commandé; et aussi il en avoit le commandement de la seigneurie de Venise, avecques ce qu'il estoit bon François, et le faisoit de bon cueur. Cela faict, qui feust subit, le roy et tout son conseil envoya l'Adventureux et luy bailla la charge que debvoit avoir un des plus vieux mareschaulx de France, car il estoit encore bien jeune; et luy commanda qu'il regardast les ennemis, ce qu'ils faisoient et quel ordre ils tenoient, et luy fist sçavoir afin que là selon il ordonnast la bataille. Et quand il vist qu'il auroit bataille, pria monsieur de Bayart, qui estoit gentil chevalier, qu'il le fist chevalier de sa main; qui feust un grand honneur audict sieur de Bayart de faire un roi chevalier devant tant de chevaliers de l'ordre et de gens de bien qui estoient là. Laquelle chose faicte, l'Adventureux partist et rencontra monsieur de Bourbon et monsieur de la Palice, qui avoient desjà l'alarme; lesquels luy baillèrent la mesme charge que le roy luy avoit baillée. Et print avecques luy vingt hommes d'armes et s'en alla au devant des Suisses lesquels il rencontra à deux milles près du camp. Et estoit déjà assez tard ; et feirent semblant les Suisses d'eulx vouloir loger, ce que manda ledict Adventureux au roy, mais, pour ce, qu'il ne laissast pas à mettre tousjours ses gens en ordre; ce que fist ledict seigneur roy ; aussi fist monsieur de Bourbon, qui menoit l'avant-garde. Cela faict, les Suisses marchèrent tousjours le grand pas, et ne se logèrent point. Et quand l'Adventureux vist ce, manda au roy et à monsieur de Bourbon que ce jour ils auroient la bataille, et que tout le monde se délibérast de bien frapper. Et ne vous fault oublier à dire que monsieur de Gueldres, trois jours devant la bataille, pensant que l'appointement se feroit, et aussi pour quelque affaire qu'il disoit avoir en son pays, demanda congé au roy et se retira ; de quoi il fist merveilleusement mal, car plusieurs disoient que c'estoit peur des coups. Et en feurent fort marrys tous ses amis ; et aussi feust madame la mère du roy, car elle lui eust bien voullu de grands biens, pour ce qu'il estoit son parent bien proche. Et s'en alla ledict sieur de Gueldres en diligence, et bailla charge générale à monsieur de Guise son nepveu, qui en fist merveilleusement bien son debvoir, et feust bien fort blessé à ceste affaire ; et certes c'est un honneste prince et gentil compagnon.

Or, pour retourner à nostre propos, ledict Adventureux avoit laissé soixante hommes d'armes de sa bande avecques les cent hommes d'armes de la bande de monsieur de Sedan, que menoit monsieur de Jamets, frère dudict Adventureux ; et leur avoit dit qu'ils ne bougeassent d'un lieu où il les avoit mis, qui estoit avecques monsieur de Bourbon. Et y estoit le sieur de Braine, beau-frère dudict Adventureux, lequel y estoit venu pour son plaisir; aussi y estoit monsieur de Rochefort, bailly de Dijon ; monsieur de Saussy, frère dudict Adventureux ; monsieur de Vandenesse, frère de monsieur de la Palice, lesquels y estoient pareillement venus pour leur plaisir. Et ledict Adventureux au retournant, ayant les Suisses sur les bras et escarmouchant contre eulx, trouva lesdictes bandes françoises arrière d'où il leur avoit ordonné, et en lieu fort mal advantaigeux pour eulx, et en fut bien fort marry ; mais puisqu'ils étoient venus jusques là, il en falloit faire son mieux ; car lesdicts gens d'armes estoient mis de façon qu'ils ne pouvoient dissimuler le combat et estoient les premiers combattans,

et si ne pouvoient aider à l'armée, ni l'armée à eulx. Et quand l'Adventureux vist qu'il n'y avoit autre remède, fist prendre à chacun son habillement de teste, et donner dedans; et là feust blessé son cheval d'un coup de harquebutte, dont il mourut incontinent après. Et à ceste charge fist merveilleusement son debvoir le comte de Brayne; aussi fist le bailly de Dijon et y feurent leurs deux chevaulx blesses. Et aussi y feirent merveilles le sieur de Jamets, monsieur de Saussy et monsieur de Vandenesse, qui estoit gentil compagnon; et y feust aussi blessé le vicomte d'Estoges d'un coup de harquebutte en la cuisse, et y demeura des gens d'armes, mais pas beaucoup. Et, sans point de faulte, le jeu estoit mal parti; car les François n'estoient que deux cens hommes d'armes contre bien quatorze mille Suisses; car, comme je vous ai dit, le demeurant de leur armée ne les pouvoit aider. Et quand les lansquenets visrent l'Adventureux charger, il en passa le canal où ils estoient en bataille bien mille ou douze cens pour prendre les Suisses en flanc, et combattoient main à main. Quand les Suisses visrent qu'ils avoient repoussé l'Adventureux, lequel s'estoit retiré lui et ses gens en l'armée, vindrent donner sur lesdicts lansquenets, et renversèrent toute ceste bande qui avoit passé le canal; et sans point de faulte peu en eschappa. Or, avoient les Suisses quatre pièces d'artillerie sur le grand chemin, qui feust arrestée à une maison; car quand l'Adventureux vist ce, il fist boutter le feu dans ladicte maison; et par ainsi, ladicte artillerie ne peust approcher plus près, par quoi elle ne fist pas grand mal aux François: mais vous pouvez croire que l'artillerie du roy, qui étoit de soixante et quatorze grosses pièces, leur faisoit un merveilleux déplaisir. Cela faict, lesdicts Suisses bouttèrent oultre, et suivirent leur fortune, et vindrent combattre l'une des bandes des lansquenets main à main; lesquels durèrent bien peu, car les Suisses les renversèrent incontinent. Et feust là bien combattu et y feirent la gendarmerie merveilles; aussi feirent les adventuriers et Lorges avec eulx; et tout plein d'aultres gentils capitaines. Et feust tué à ceste charge François monsieur de Bourbon, frère de monsieur de Bourbon, pour lors connestable de France, et monsieur de Humbercourt, qui estoit gentil capitaine, et le comte de Sancerre et tout plain de gens de bien. La nuict vint, et les Suisses commencèrent a chasser les gens d'armes d'un costé et d'aultre; car ils ne sçavoient où ils alloient, et on les tuoit par tout où on les trouvoit; aussi estoient les lansquenets et les gens de pied françois tous escartés comme les autres. Et demeura le roy auprès de l'artillerie, qui n'avoit point un homme de pied auprès de lui; et fist une charge avecques environ vingt-cinq hommes d'armes, qui le servirent merveilleusement. Et y cuida le roy estre affolé; et vous jure ma foy que feust un des plus gentils capitaines de toute son armée, et ne voulust jamais abandonner son artillerie, et faisoit rallier le plus de gens qu'il pouvoit autour de luy. Et feurent les Suisses bien près de l'artillerie, mais ils ne la voyoient point. Et feist esteindre ledict roy un feu qui estoit auprès de ladicte artillerie, pour ce que les Suisses estoient si près d'eulx, et afin qu'ils la vissent point si mal accompaignée. Et demanda ledict seigneur à boire, car il estoit fort altéré. Et y eust un piéton qui luy alla quérir de l'eau qui estoit toute pleine de sang, qui fist tant de mal audict seigneur, avecques le grand chaud, qu'il ne luy demeura rien dans le corps; et se mit dans une charrette d'artillerie pour soi un peu se reposer et pour soulager son cheval qui estoit fort blessé. Et avoit avecques luy un trompette italien nommé Christophe, qui le servit merveilleusement bien, car il demeura tousjours auprès du roy; et entendoit-on ladicte trompette par-dessus toutes celles du camp, et pour cela on sçavoit où estoit le roy, et se retiroit-on vers luy. Et monsieur de Vandosme, avecques le Jeune Adventureux, qui sçavoit le langage allemand, rallia les lansquenets, tellement que le roy en eust bien-tôt autour de luy bien quatre mille, que lui amena le capitaine Brandecque; et les aultres capitaines suivoient file à file.

Or, puisque je vous ai dit que faisoient les François, fault que je vous dise aussi ce que faisoient les Suisses. Depuis que la nuict feust venue, ils feurent délibérés de faire une charge au roy; et la cause feust, pour ce qu'ils avoient faict un feu au milieu d'eulx, là où une volée d'artillerie alla donner à travers d'eulx, qui leur porta un merveilleux grand dommaige. Toutefois, quand ils eurent bien advisé entre eulx, ils visrent qu'ils n'estoient point le nombre de gens qu'il leur falloit pour ce faire; et se retirèrent, et commencèrent à faire sonner les deux

gros cornets d'Uri et d'Ordelvalde. Et par ce moyen leurs gens qui estoient escartés se rallièrent auprès d'eulx, et n'avoient point un tambourin qui sonnast des leurs. Et y eust tout le long du jour et de la nuict combat à quelque endroit que ce feust; et les gens d'armes françois, au lieu de cornets, avoient trompettes par où ils se rallièrent. Quand le jour feust venu, il se trouva là où estoit le roy bien vingt mille lansquenets, et toute la gendarmerie, et tout assez bien en ordre auprès de leur artillerie; et si les Suisses avoient assailli le jour bien asprement, encore fisrent-ils plus le matin; mais, sans point de faulte ils trouvèrent le roy avecques les lansquenets qui les receurent. Et leur fist l'artillerie et la harquebutterie des François un grand mal, et ne peurent supporter le faix. Et commençoient à aller autour du camp d'un costé et d'aultre, pour veoir s'ils pouvoient assaillir; mais ils ne venoient pas au point, fors une bande qui vint ruer sur ces lansquenets. Mais quand ce vint au baisser des picques, ils glissèrent oultre, sans les oser enfoncer; et y avoit devant un gros capitaine lequel vouloit mutiner les lansquenets et parler à eulx, et feust là tué.

Les Suisses avoient mis dans la maison que l'Adventureux avoit faict brûler le jour de devant deux pièces d'artillerie qui battoient où estoit le roy, et faillirent à tuer ledict seigneur roy et quelques gens de bien; mais toutefois si en demeura-t-il quelqu'un. Il y avoit même une autre bande de Suisses qui se vouloit rallier avec l'aultre, pour venir donner sur l'artillerie des François; mais ledict Adventureux, monsieur de Bayart et monsieur de Bussy-d'Amboise, avecques quelques hommes d'armes qu'ils avoient, entreprindrent à ruer sur eulx, et leur donner aux flancs, ce qu'ils feirent. Et feust jetté par terre l'Adventureux et quelques gens d'armes des siens qu'il avoit nourris, et eurent leurs chevaulx blessés et affolés; et, sans monsieur de Bayart qui tint bonne mine et ne l'abandonna point, ni le sieur de Saussy qui luy rebailla un cheval, sans point de faulte l'Adventureux estoit demeuré. Or, luy remonté à cheval, il vist que les Suisses s'en alloient rompus, et se bouttoient dans une grande cassine; et fist l'Adventureux boutter le feu dedans; et y demeura bien huit cent hommes; et le demeurant se sauva, où voullust aller donner dedans monsieur de Bussy-d'Amboise et le guidon dudict Adventureux, nommé Turteville, qui s'estoit advancé oultre son commandement, car il vouloit voir plus de gens auprès de luy; et feurent tués dans un fossé de coups de harquebuttes et de coups de main avant que jamais homme y seut mettre ordre, dont feust grand dommaige. Et demeura à ladicte bataille beaucoup de gens de bien, et, entre aultres, y demeura le frère de l'Adventureux, nommé monsieur de Roye; lequel avoit fait le long de la journée merveilleusement bien son debvoir, et estoit homme de bien et gentil compagnon, et feust dommaige de sa mort. Cela faict, les Suisses ayant la bataille perdue, se retirèrent le grand chemin de Milan, le mieux en ordre qu'ils peurent; et ne voulust jamais le roy ni les capitaines qu'on leur donnast la chasse âprement; et feust ordonné monsieur l'admiral avecques trois cens hommes d'armes pour le conduire jusqu'aux portes de Milan. Cela faict, le roy vint à l'Adventureux, qui venoit de l'exécution de ceste maison, et luy dit: « Comment, mon ami, on m'avoit dit que tu estois mort! » Sur quoi l'Adventureux luy respondit: « Sire, je ne suis pas mort et ne mourrai point, tant que je vous aurai faict un bon service. » Et luy dit le seigneur roy: « Je sens bien que, en quelque bataille que vous ayez esté, ne voullustes estre chevalier, je l'ai aujourd'hui esté; je vous prie que le veuillez estre de ma main, » laquelle chose l'Adventureux lui accorda de bon cœur, et le remercia de l'honneur qu'il lui faisoit, comme la raison le vouloit. Et de là se retira ledit seigneur roy en son logis, et laissa monsieur le grand-maistre Boissy, l'Adventureux avecques lui, en attendant que le demeurant de l'armée feust logé.

CHAPITRE LI.

Cy devise des ambassadeurs françois et suisses qui estoient à Galeras; et comment le roy fist assieger le chasteau de Milan, où estoit le More dedans, lequel se rendist par composition.

Le roy ayant gaigné la bataille et tout son camp remis en ordre, après avoir perdu quelque peu de bagages que les adventuriers françois pillèrent eulx, je veux retourner au sieur Berthelemy d'Alvienne, qui estoit allé quérir les Vénitiens, et vint toute la nuict. Comme il arriva à trois milles du camp, rencontra une

bande de Suisses qui fuyoient, laquelle il deffit; et en feust de tués bien cinq cens. Et vindrent lesdicts Vénitiens le matin, après que la bataille feust gaignée, vers le roy, merveilleusement en bon ordre; et arrivèrent au camp là où le roy alla au-devant d'eulx. Ils estoient mille hommes d'armes, douze cens chevaulx-légers et douze mille hommes de pied, tous accoustrés à leur mode, et dix-huict grosses pièces d'artillerie bien esquipée; et se misrent tous en ordre devant le roy, et fisrent tirer leur artillerie. Et vous asseure que le roy leur fist un merveilleusement bon recueil, car ils estoient venus à son service d'une fort bonne volonté et de bon cœur; et se logèrent au camp du roy, qui leur fist donner quartier. Or, retournons aux ambassadeurs françois, qui sont à Galéras avecques cinq cens hommes d'armes. Quand ils ouïrent tirer l'artillerie, entendirent que la bataille donnoit; et estoient plus forts que les ambassadeurs suisses, lesquels leur dirent que c'estoit malgré eulx et sans leur sceu que le cardinal de Lyon faisoit ceste menée; et estoit presque le tout accordé quand ils sceurent les nouvelles de la bataille, par postes que le roy leur envoya; de quoy feust merveilleusement marry monsieur de Lautrec, aussi feust monsieur le bastard de Savoye; car ils avoient une grosse puissance avecques eulx de cinq cens hommes. Et partirent incontinent, leur semblant bien que cela faisoit faulte au roy à la bataille; qui estoit chose vraie. Et ainsi retournèrent sans bailler argent auxdicts Suisses, et arrivèrent au camp le soir dont le jour avoit esté bataille.

Cela faict, le roi regarda de mettre ordre à ses affaires, et envoya assiéger la ville et chasteau de Milan; et envoyèrent ceulx de la ville dudict Milan ambassadeurs devers le roy, et composèrent avecques lui d'eulx rendre à sa volonté, ce qu'ils fisrent. Et alors feurent envoyés dedans la ville monsieur de Bourbon et monsieur de Lautrec avecques une partie de l'armée; et le comte Pedro Navarre et le sénéchal d'Armaignac, maistre de l'artillerie, allèrent assiéger le chasteau, où s'estoit retiré le More Maximilien avecques cinq cens chevaulx, dont estoit Chuire l'un des chefs, Jean de Mantoue et quelques aultres, et douze cens Suisses; et assiégèrent le chasteau de bien près, et Pedro Navarre commença à miner. Or, laissons le siége devant le chasteau de Milan, et retournons au roy, qui envoya monsieur le grand-maistre Boissy, le bastard de Savoye et l'Adventureux à Crémone et à toutes les villes qui tenoient contre le roy. Et se retira ledict seigneur à Pavie, car il ne vouloit point entrer dedans la ville de Milan sans que tout ne feust à luy. Ce faict, marcha monsieur le grand-maistre vers Crémone, et vindrent ceulx de la ville se rendre à luy. Et après avecques l'armée qu'il avoit, entra dedans la ville, et fist sommer le chasteau, lequel ne se voulust pas rendre sitost; mais print un terme, en cas qu'il ne feust secouru, de luy rendre. Et feust ordonné l'Adventureux pour faire les tranchées autour de la ville et du chasteau (ce qu'il fist), afin qu'ils ne peussent saillir de nuict; et estant en cesdictes tranchées, y avoit un maistre d'hostel chez le roi, nommé Saint-Séverin, où vint donner un coup de canon du chasteau dedans le rempart où estoit ledict Adventureux; et eut si grand peur ledict maistre d'hostel qu'il empoigna deux capitaines par le col, si rudement, qu'il les tira dans le fossé avecques luy, qui avoit bien vingt pieds de profondeur, tellement qu'il se rompist presque le col, et eulx aussi, dequoi feust bien ri après.

Quand le jour feust venu, et le terme que ceulx du chasteau avoient prins et promis d'eulx rendre, ils se rendirent à la volonté du roy, leurs bagues sauves. Or, pour vous dire vrai, quand le roi vint pour conquester la duché de Milan, il promist aux Vénitiens de leur rendre ce qui leur appartenoit de delà la rivière d'Adde, et de leur aider à le reconquester à ses dépens. Crémone ainsi rendue à la volonté du roy et plusieurs aultres petites villes et chasteaux, monsieur le grand-maistre alla mettre le siége devant Bresse, laquelle se rendist à luy, après y avoir esté un espace de temps; et la rendist aux Vénitiens, en ensuivant la promesse que leur avoit faicte le roy; de quoy les Vénitiens feurent merveilleusement bien contens. Ne restoit plus que de rendre aux Vénitiens la ville de Véronne, que tenoit l'empereur Maximilien. Ce faict, les Vénitiens retournèrent à Venise, et misrent garnisons dans les villes qu'ils avoient conquestées, et monsieur le grand-maistre avec son armée retourna vers le roy à Pavie. Or, pendant ce temps-là on faisoit merveilleusement grosse batterie au chasteau de Milan; et quant et quant se faisoient les mines, dont Pedro Na-

varre estoit conducteur; et son lieutenant estoit Henri Gonnet, qui autrefois avoit esté capitaine du chasteau de Bresse. Et minèrent la casemate dudict chasteau de Milan et la fisrent tomber par terre; mais elle retomba presque aussi forte qu'elle estoit auparavant. La casemate ainsi minée, et les deffenses rompues, tant du hault que des fossés, Pedro Navarre se print à miner le plat de la muraille, et ceulx dedans voulurent contreminer. Toutesfois, ceulx dedans avoient une mine, qui estoit leur chef, asçavoir le More, qui tenoit si mauvaise mine, que cela les estonna plus que la mine de Pedro Navarre; et dient qu'il ne sçavoit où estre de peur. Toutesfois, le chasteau de Milan est une très bonne place; et l'avoit faict le roy de France, Louis XII, bien amender du temps que en estoit chef le chevalier de Louvain, gentil capitaine et bon chevalier. Après toutes ces batteries et mines, le More, duc de Milan, vint à composition, se voyant pressé et sans espérance de secours; et fist appointement avecques le roy, par tel qu'il luy donneroit cent livres tous les jours à despendre, qui sont trente-six mille livres par an; laquelle chose le roy lui accorda, et le demeurant s'en alla bagues sauves. Par ainsi feust ladicte ville rendue entre les mains du roy; et vint le More à Pavie vers ledict seigneur roy, et le sieur Jean de Mantoue avecques luy. Les Suisses se retirèrent en leur pays, à qui le roy fist bailler bonne conduite. Et le capitaine Chuire et les gens qui estoient venus de par l'empereur au secours du More, se retirèrent à Véronne, lesquels le roy fist pareillement conduire. Et le More Maximilian vint à Pavie vers le roy, se rendre à luy, ainsi qu'il luy avoit promis. Et le conduisoit Gabriel de La Chastre avecques cinquante archers de la garde; et dit ledict More au roy: « Sire, je me viens rendre à vous comme vostre serviteur, vous suppliant qu'il vous plaise me retenir à vostre service, et à me tenir ce que m'avez promis et vous vouloir servir de moy; et vous promets par ma foi que je me sens le plus heureux homme de mon lignage d'estre tombé ès mains d'un tel prince que vous estes, et aussi veu le bon traitement que me faictes; car quand j'estois duc de Milan, je n'en estois pas duc, mais valet; car les Suisses en estoient maistres et ne faisoient que ce qu'ils vouloient. » Sur quoy le roy luy fist responce, et luy dit qu'il feust le très bien venu, et qu'il espéroit de luy faire de plus en plus bon traictement; et que ce n'estoit point le dernier bon tour qu'il luy feroit, et qu'il l'envoyeroit devers madame sa mère, laquelle estoit régente en France, et elle luy feroit merveilleusement bon recueil. Cela faict, le roy s'en alla souper, et le More s'en alla en une chambre qu'on luy avoit apprestée au chasteau de Pavie. Et le lendemain matin partist ledict More Maximilian, et s'en vint en France. Et le fist conduire le roy par les archers de sa garde et le capitaine Gabriel, qui en estoit chef, jusques à Lyon, vers madame sa mère qui attendoit tousjours de ses nouvelles. Or, ainsi comme ces choses se faisoient, tant le siége de Maximilian que l'allée de monsieur le bastard de Savoye pour reconquester les villes, celles qui appartenoient au roy et aux Vénitiens, le roy ne dormoit pas. Il fist fort sagement, car incontinent après la bataille et que les Suisses feurent retournés en leur pays, il trouva moyen d'envoyer ambassadeurs devers eulx. Laquelle chose il fist; et leur envoya demander paix, laquelle, après avoir débattu beaucoup de choses, ils accordèrent, moyennant quelque argent que l'on leur bailla; et y feurent compris tous les treize cantons. Ces choses faictes, le roy se prépara pour faire son entrée à Milan, laquelle chose feust merveilleusement belle, comme vous oyrez cy-après.

CHAPITRE LII.

Comment, après que le chasteau de Milan feust rendu et que le More feust en France, le roy fist son entrée à Milan tout en armes, la plus belle que feust jamais; et des belles joustes et tournois qui y feurent faictes.

Le roy ayant mis ordre à tous ses affaires, et la ville de Milan préparée pour le recevoir, ledict seigneur roy se mist en chemin et se partist de Pavie pour aller faire son entrée dans la ville de Milan, laquelle feust merveilleusement belle et triomphante; et avoit sans ses gardes et sa maison, douze cens hommes d'armes et six mille lansquenets, tous armés. Et vint en cet équipage jusques à Cassan qui est sur le chemin, à quatre milles de Milan. Et ainsi les lansquenets tous devant luy et en ordre marchoient, et estoient le roy armé de toutes pièces, l'espée au poing, comme il est coutume à un tel affaire, et ses gardes autour de luy; et après luy et ses gardes, le suivoient lesdicts seigneurs italiens,

et après tout cela douze cens nommes d'armes à la queue, la lance sur la cuisse. Et en tel estat et ordonnance entra le roy en la ville de Milan, où luy feust faict le meilleur et plus grand recueil que jamais feust faict à prince; car il y entroit comme victorieux, et alla descendre au Dome, qui vaut autant dire dans ce quartier comme ici la maîtresse église de toute la ville, et illec rendist grace à Dieu de sa noble victoire : et de là, avecques tous les haults-bois, trompettes et clairons, et en ceste belle compaignie vint jusques à son logis, lequel n'estoit guères loin de là. Ce faict, tout le monde se retira en son logis ; et festoya le roy le sieur Jean-Jacques, le sieur Galéas Visconti et tout plain d'aultres seigneurs, chacun en faisant son mieux. Et n'y eust jamais prince en Italie qui feust mieux festoyé des seigneurs et dames qu'il feust, et vous asseure que bonne chère et masques n'y feurent pas oublié. Et huict jours après son entrée feurent faictes les joustes, où feust monsieur de Sainct-Paul un des principaulx tenans; et feurent faictes en la place, devant le chasteau de Milan, où estoient les lices et les échaffauts pour les dames : et le roy lui-même y voulust jouster, car il n'y faillit oncques. Et feust en ceste jouste blessé monsieur de Sainct-Paul en un œil, d'un coup de lance que monsieur de Brion lui donna; tellement que pour aujourd'hui n'en est pas encore bien guéri. Les joustes finies et ayans faict grand chère, ce temps pendant le roy ne dormoit point, ni les ambassadeurs d'Italie ; et entre autres choses se menoit une menée du pape et du roy pour se veoir l'un l'aultre à Boulongne, laquelle chose feust accordée. Et vint devers le roy le cardinal de Ferrare de par le pape, lequel estoit fort honneste personne, et ne bougeoit d'avecques le roy en tous les banquets, festins et mascarades qui se faisoient, et estoit fort bien en sa grace. Et feust accordée ladicte veue du pape et du roi à Boulongne. Le pape estant à Rome, fist les deux parts de chemin, et le roi fist le tiers ; et commença chacun à s'accoustrer pour son partement, et partist le pape de Rome premier.

CHAPITRE LIII.

Comment le pape de Rome et le roy de France s'entrevisrent à Boulongne-la-Grasse.

Le roy feust adverty de la venue du pape de Boulongne, et qu'il approchoit : alors se partits de Milan avecques tous les princes d'Italie, et monsieur de Lorraine avecques ; et estoit ledict seigneur roy bien accompaigné, car il avoit douze cens hommes d'armes, et six mille lansquenets pour sa garde ; et vint aussi jusqu'à Modène et à Regge, là où vindrent plus de trente cardinaux au-devant de luy. Et sans point de faulte le pape luy fist faire tout l'honneur qui luy estoit possible ; car il vouloit bien avoir son amitié, et aussi faisoit le roy la sienne. Et feust cause de ceste amitié monsieur le grand-maistre Boissy, qui pour lors gouvernoit le royaume de France ; et en feust faict son frère cardinal, et, depuis, légat en France. Le roy vint jusques à Boulongne en ce triomphe, et feust son entrée merveilleusement belle, tousjours en armes. Et le pape l'attendit en son siége, et le receut comme fils aisné de l'Eglise, sans souffrir que le roy luy baisast les pieds, comme il estoit accoustumé, mais le vint embrasser. Et avoit ledict pape bien la mine d'estre un bien fort honneste homme de bien ; et estoit homme fort craintif, et si ne voyoit pas fort clair, et aimoit fort la musique ; et estoit ledict pape nommé Léon dixième, de la maison de Médicis à Florence ; et fist merveilleusement grand chère au roy, et logèrent ensemble en un logis. Le lendemain matin, le pape chanta la messe en la plus grande pompe et triomphe que jamais pape la chanta ; car monsieur de Lorraine et tous les princes du royaume de France le servoient à la messe, et y estoient les chantres du pape et du roy, lesquels il faisoit bon ouïr, car c'estoient deux merveilleusement bonnes chapelles ensemble et chantoient à l'envi. Et quand ce vint à la fin de la messe, le pape donna à recevoir Dieu au roy et à tous les princes de France. Et la messe faicte, le pape et le roy disnèrent ensemble, et mangèrent la pluspart du temps toujours ensemble. Et s'engendra entre eulx deux une telle amitié et si grande qu'ils estoient souvent enclos eulx deux en une chambre, devisant de leurs affaires. Et donna le pape au roy une vraye croix longue d'un pied, des plus

belles que je vis, et lui donna quant et quant le jubilé, toutesfois qu'on porteroit ladicte croix à la procession le jour de Sainte-Croix en septembre, pour ce que le mesme jour il avoit gaigné la bataille. Et après avoir esté là neuf jours, le roy print congé de luy, avec asseurance de paix et d'amitié avecques l'un et l'aultre. Et revint le roy en sa ville de Milan faire la plus grande chère que jamais, et cassa la pluspart des gens de pied de son armée.

CHAPITRE LIV.

Comment l'Adventureux retourna en France.

Le roy estant à Milan, ouyst dire que quelques Flamans s'assembloient sur les frontières de Luxembourg, et aussi que le père dudict Adventureux estoit fort malade; de laquelle chose ledict Adventureux feust adverti par monsieur le grand-maistre Boissy, qui estoit parent et allié dudict Adventureux. Et aussi y avoit entendu le roy que les lansquenets auxquels il avoit donné congé passer le royaume de France, faisoient tout plein de mal, et par espécial la noire bande. Et pour tous ces affaires renvoya le roy ledict Adventureux en France, lequel vint en bonne diligence (où estoit son père monsieur de Sedan) jusques à Jamets, qui est une belle place forte et bonne, que ledict sieur avoit faict faire de nouveau. Or, avant que l'Adventureux partist de France pour aller en Italie, s'estoit venu plaindre à luy une sienne parente de ceulx de Mollin, honneste dame et bonne : et les raisons de sa plainte estoient qu'on l'avoit mariée à un gentilhomme de Lorraine, lequel n'estoit point homme; et avoit esté sept ans avecques luy, qu'elle n'en vouloit rien dire; et, par contraincte de son mary elle s'en complainct à ses parens. Et voulloit bien sondict mary deffaire le mariage, mais il voulloit avoir les biens d'elle, laquelle chose n'estoit pas raisonnable. Et se vint de rechef plaindre audict Adventureux, lequel avoit promesse de messieurs de Metz de luy faire délivrer ses biens; car elle avoit dispense de Rome pour se démarier de lui et se remarier à un aultre; et luy avoient promis messieurs de Metz de luy faire justice et raison; laquelle chose ledict Adventureux ne trouva faicte à son désir, pour ce que l'adverse partie de sa cousine avoit trop grande faveur en la ville de Metz. Et, pour se complaindre, la dame encore une fois vint audict Adventureux : laquelle complainte par luy ouye, envoya une deffense à mesdicts seigneurs de Metz, en leur mandant qu'ils avoient faulcé leur foi, et qu'ils n'avoient point faict ce qu'ils avoient promis. Et cela faict, s'en alla l'Adventureux vers les lansquenets de la bande noire, qui estoient assez près de là, et amassa sept à huit cens chevaulx; et y eurent six mille lansquenets qui le voullurent servir pour un teston le mois, et ne vouloient point prendre d'argent, fors seulement dire qu'ils estoient à maistre qui leur donnoit argent. Et cela ainsi faict, avecques douze grosses pièces d'artillerie marcha droict à Metz. Laquelle chose entendue par messieurs de Metz, envoyèrent ambassadeurs sur ambassadeurs, disans pour l'amour de Dieu, qu'il ne leur fist point de mal, et qu'ils feroient raison de tout le deuxième jour après. Et fisrent admettre dessus les lettres qu'ils escrivoient un terme nouveau; car il mettoit : *A très-noble et très-mieux que sage*. Et ledict Adventureux leur fist response qu'il marcheroit jusques dedans les portes de leur ville, tant qu'il verroit la chose faicte. Laquelle feust faicte sans nul délai, et eust ladicte dame tout son bien, et feust démariée. Et espousa depuis un gentilhomme de Lorraine, fort homme de bien, lequel se nommoit monsieur de Port-sur-Solle, de bonne grosse maison, et riche; et en eust depuis de beaux enfans. Et cela faict, ledict Adventureux donna congé aux lansquenets, et se retira avecques la gendarmerie et son artillerie, et luy fisrent ceulx de Metz des présens de chevaulx; et s'en retourna vers son père à Jamets.

CHAPITRE LV.

Comment le roy, après avoir mis ordre en son pays d'Italie, revint en son royaume de France et laissa monsieur de Bourbon son lieutenant général à Milan; et comment l'empereur Maximilian vint en la duché de Milan.

Le roy ayant mis ordre en son pays d'Italie pour estre paisible de toutes parts, revint en son royaume de France, et laissa monsieur de Bourbon son lieutenant général en Italie; et y laissa aussi encore assez de gens de pied, et toute la gendarmerie; et le faisoit pour ce qu'il avoit entendu que l'empereur Maximilian faisoit gros amas de gens, et ne sçavoit-on qu'il en vouloit faire.

Ledict seigneur roy retournant de Milan, trouva madame sa mère à Grenoble, laquelle estoit venue au devant de lui; et de là tirèrent à Lyon; et ne voullurent partir de là, tant qu'ils sceussent que l'empereur Maximilian voulloit. Ils n'y demeurèrent pas long-temps en ceste attente; car incontinent nouvelles luy vindrent que l'empereur marchoit en grande diligence avecques un gros nombre de gens, et avoit envoyé ambassadeurs en Suisse pour avoir gens; et estoit son armée de quarante à cinquante mille hommes. Cela entendu par le roy, envoya dire à monsieur de Bourbon ces nouvelles, et qu'il se pourveust de gens, de vivres et remparts et de ce qu'il luy falloit. Et quant et quant ledict seigneur roy envoya en Suisse, pour ce que la paix estoit entre luy et eulx, pour avoir un nombre de gens; et escrivit à messieurs des ligues et à ses amis particuliers et pensionnaires pour avoir de leurs gens; laquelle chose il eust, et vint en son service comme vous oyrez cy-après; mais il en alla vingt mille avecques l'empereur. M. de Bourbon ayant entendu que l'empereur marchoit, va au devant de luy, et passe la rivière d'Adde, faisant semblant de vouloir combattre; et l'empereur marchoit toujours avecques son armée vers où les François estoient. Toutesfois les François trouvèrent nécessaire, en leur conseil, de repasser ladicte rivière d'Adde, pour ce qu'ils n'estoient point gens suffisans pour combattre l'empereur à la moitié près. Et se vint ledict sieur empereur loger sur ladicte rivière; et estoient si près l'un de l'aultre, qu'ils ne faisoient qu'escarmoucher du long du jour; car l'empereur ne demandoit que la bataille; et feist faire trois ponts pour passer son armée tout d'un coup pour combattre. Et feurent une fois les François tous délibérés de donner la bataille en passant ladicte rivière; et croy qu'ils l'eussent faict, s'ils eussent eu les gens qu'ils attendoient d'heure en heure venir à leur secours, lesquels n'estoient pas encore venus; mais ils estoient bien prests. Et pour ce advisèrent les François d'eulx retirer tous ensemble en la ville de Milan; car ils pensoient bien que l'empereur n'estoit point fort d'argent pour payer long-temps une telle armée, et aussi que les François espéroient avoir quelque intelligence avecques les Suisses qui estoient avecques luy; laquelle chose ils fisrent. Et eust belle escarmouche à entrer en ladicte ville de Milan; car, en temps que ce conseil tenoit, l'empereur avoit faict passer beaucoup de sa gendarmerie et de ses gens de pied, et eust un peu de désordre à entrer en la ville. Incontinent que monsieur de Bourbon feust entré en ladicte ville, il despartit tous les quartiers, et ne fisrent toute la nuict que remparer. Et y avoit plus de cinq mille personnes ouvrans, et y avoit dedans quatre cens hommes d'armes et quatre mille hommes de pied vénitiens, dont il en bailla à monsieur de Lautrec une partie, et au sieur Jean-Jacques l'aultre, et luy en print deux parts. Le lendemain, tandis que l'empereur faisoit passer le demeurant de son armée, arrivèrent quatorze mille Suisses que Albert de la Pierre menoit; et quand ils feurent là dedans, fisrent tellement leur cas qu'ils eurent chacun, l'un portant l'aultre, plus de trente florins d'or, sans tous les gros présens que fist monsieur de Bourbon à tous les capitaines; et demeurèrent là ce jour et l'aultre. Le jour après, l'empereur oyant que les Suisses estoient entrés à Milan, feust merveilleusement esbahy, et cela sans point de faulte l'estonna fort. Et deux jours après que les Suisses feurent dedans Milan, ils eurent intelligence à ceulx de dehors, et lettres des seigneurs de leurs ligues; tellement qu'il s'en partist hors de la ville six mille pour un coup, après avoir servi le roy huict jours. Et demeura Albert de la Pierre, gentil capitaine, avecques six mille dedans la ville en dépit de toutes les ligues et de tout le monde, dont il feust bien après récompensé. Tout cela faict, l'empereur marcha tout droit à Milan et toute son armée et artillerie, pensant que ceulx dedans se deussent estonner. Et quand il feust près des portes, donna deux coups de canon, et puis s'en retourna sans aultre chose faire, en assez mauvais ordre, et les Suisses en leur pays. Et croy que lesdicts Suisses voulloient retourner, et que cela feust en partie cause de sa retraite : et sans point de faulte il ne se feust pas encore retiré et parti sitost. Quand l'empereur feust retourné dans les Allemaignes, monsieur de Bourbon deffist toute son armée, pour ce qu'il n'en avoit besoing, et donna congé aux Vénitiens et aux Suisses qui estoient avecques luy; et après feust mandé par le roy pour revenir en France, et feust laissé lieutenant général en Italie monsieur de Lautrec. Et revint ledict seigneur de Bourbon assez mal content, non-obstant que quand il vint à Lyon le roy luy fist merveilleusement

bonne chère; et y eust en ce temps beaucoup de picques contre les capitaines, spécialement contre monsieur de Chastillon.

CHAPITRE LVI.

Comment le marquis de Mantoue, pour quelques affaires qu'il disoit avoir, s'en retourna et abandonna le roy et luy renvoya son ordre; et comment l'Adventureux fist une maison nommée Messencourt, et le combat qu'il y donna.

Après que monsieur de Bourbon feust retourné d'Italie en France, le pape fist alliance au marquis de Mantoue de sa niepce, et le fist capitaine de l'Eglise. Et ce faict, le marquis renvoya son ordre au roy; de quoi il fist merveilleusement mal et luy estoit reprochable, car le roy l'avoit nourry et ne luy avoit requis chose qu'il ne luy eust accordé. Toutefois, le roy en feust bien marry, et n'en fist pas grand estime; car il se fioit bien en l'amitié qu'ils avoient le pape et luy ensemble. Et en ce temps l'Adventureux fist faire une maison nommée Messencourt, que son père luy avoit donnée, merveilleusement belle et jolie pour la chasse et pour la guerre, et pour toutes autres choses; et la fit bâtir en fourche; et estoit un merveilleusement beau commencement de place; et y fist faire force artillerie, tellement qu'il en avoit assez pour faire une bonne batterie, et la place bien gardée. Et y donna ledict Adventureux un camp à un gentilhomme nommé le baron d'Antin; et y feurent les cérémonies gardées; et y courut le camp comme en telle chose appartient de faire; mais son ennemy, autre gentilhomme gascon, ne s'y trouva point; par quoy il traîna ses armes à la queue d'un cheval, car la raison le veult à celui qui fault, car il l'avoit adverty du jour qu'il y debvoit estre, et que s'il luy failloit il luy feroit ce qu'il fist. Toutesfois, ledict d'Antin se trouva merveilleusement mal, luy retourné en France; et feurent tous ses biens confisqués, car l'ordonnance de France est telle que qui va chercher combat hors le royaume sans le congé du roy, il y va de la vie et de tous ses biens; et il n'y a que deux sortes de combat que le roy veuille permettre, qui est le crime de lèze-majesté et pour l'honneur des dames.

CHAPITRE LVII.

Comment le roy donna charge à l'Adventureux de mener pratiques en Allemaigne pour gaigner les princes et électeurs de l'Empire.

Le roy de France prévoyant l'empereur vieil et caduc, désirant estre empereur, fist mener plusieurs pratiques en Allemaigne pour attirer les électeurs à luy et à sa cordelle. De quoy estoit un des principaux meneurs de ceste pratique monsieur de Sedan, et l'Adventureux son fils. Et feurent gaignés trois ou quatre électeurs dont ne veulx dire les noms, de telle sorte que le roy pensoit avoir bonne part à l'Empire, si l'empereur feust venu à la mort. Et entre aultres allans et venans aux Allemaignes y avoit un gentilhomme audict Adventureux, lequel s'appelle Pierre Buisson, maréchal des logis de sa bande; et estoit provençal, gentilhomme sage, et parloit aussi bien allemand que françois. Et en allant et venant par le pays, François de Sikengen voullust parler à luy quand il sceut qu'il estoit l'Adventureux; et luy pria qu'il vouloist dire au sieur de Sedan et audict Adventureux qu'il avoit ouï dire tout plain de bien d'eulx, et que s'il estoit plaisir ou service qu'il luy peust faire, qu'il estoit à leur commandement, qu'il desiroit autant l'alliance de la maison de la Marche que de nulle maison d'Allemaigne; et que pour leur faire service il avoit tousjours deux mille chevaulx et dix mille hommes de pied à leur commandement, et artillerie à l'advenant, et qu'il avoit deux ou trois places, dont la principale se nommoit Scawerbourg, et part à plus de vingt aultres, qui seroient ouvertes à toute heure pour le seigneur de Sedan et l'Adventureux. Et afin qu'ils eussent plus grande fiance en luy, il n'avoit que deux fils, lesquels il luy donna. Et eust monsieur de Sedan l'aisné, qui se nommoit Quiriker; et l'Adventureux eust le puisné, nommé Hans; et ont été tous deux très gaillards hommes. Et fist le rapport ledict Pierre Buisson, lequel feust très volontiers ouï; et depuis ceste heure ledict sieur de Sedan et l'Adventureux ne cessèrent jamais, tant que le susdict François Sikengen feust au service du roy; et adressoient beaucoup de leurs affaires d'Allemaigne à luy; et a duré ceste alliance jusques à sa mort.

CHAPITRE LVIII.

Comment François de Sikengen fist alliance avecques messire de la Marche et l'Adventureux son fils; et comment il emprint faire la guerre à monsieur de Lorraine.

François de Sikengen estoit gentilhomme allemand, de bien petite race, mais bien gentil compagnon, et, du temps que je vous parle, avoit environ quarante ans; point homme de guerre, mais homme de grande honnesteté; et jamais n'y avoit esté; et estoit le plus beau langageur que je pense en ma vie avoir veu, et de telle sorte qu'il n'y avoit gentilhomme en Allemaigne, prince ni homme de guerre, qui ne luy voullust faire plaisir, comme luy donnèrent bien à cognoistre depuis. Ledict Francisque entendit qu'il y avoit un comte d'Allemaigne, lequel estoit en partie sujet de monsieur de Lorraine, lequel s'appeloit le Rhingrave, et quelques comtes encore qui voulloient faire la guerre à mondict sieur de Lorraine. Et a donc manda ledict sieur Francisque à monsieur de Sedan qu'il estoit temps, pour les querelles qu'il avoit à monsieur de Lorraine, qu'il y besongnât, et que les choses se dressoient en Allemaigne pour lui faire une bonne venue: et du moins, s'il ne s'en voulloit mesler pour l'amour du roy de France, qu'il souffrist que, sur sa querelle, il pust deffier monsieur de Lorraine, et qu'il luy voulloit montrer qu'il avoit puissance de faire plaisir à ses amis et déplaisir à ses ennemis. Sur quoy luy fist response monsieur de Sedan qu'il n'estoit point délibéré pour l'heure de faire la guerre à monsieur de Lorraine, et que de sa part, il s'en rapportoit à luy, et qu'il seroit bien aise s'il en pouvoit faire son profit. Quand ledict Francisque eust ouï la response du sieur de Sedan et entendu que les autres comtes allemans marchoient, il fist une petite armée à part de sept ou huict cens chevaulx, de cinq ou six mille piétons. Et les autres comtes en leur armée avoient mille ou douze cens chevaulx et dix mille hommes de pied, et leur artillerie assez mal esquipée. Et surprindrent monsieur de Lorraine de telle sorte qu'il n'eust point grand loisir de mettre ordre à son affaire, et envoya au secours vers le roy de France. Et, en cet esquipage que vous ay dit, allèrent les Allemans assiéger une ville, laquelle se nomme Saint-Hypolite, qui ne valoit guères, et la prindrent et pillèrent. Mais tout incontinent que le secours de France feust venu, qui estoit de quatre ou cinq mille chevaulx, ils misrent de l'eaue en leur vin. Toutesfois monsieur de Lorraine fist avec lesdits comtes un appoinctement, et bailla à Francisque quelque argent comptant, et cinq cens florins de pension sa vie durant; par ainsi chacun se retira.

Ce temps pendant que Francisque faisoit belle chose, le roy feust averti, par monsieur de Sedan et l'Adventureux, que Francisque estoit bien personnage pour luy faire du bon service en Allemaigne; par quoi eust volonté ledict seigneur de le tirer à son service et de le bien traiter. De quoy feust adverti ledict Francisque, et vint à Sedan, où il trouva monsieur de Sedan et l'Adventureux son fils, qui le prit en sa charge, et le mena devers le roy par Chasteau-Thiery et par toutes les bonnes villes de France, luy faisant la meilleure chère qu'il estoit possible lui faire. Et vous asseure que ledict Francisque trouvoit le royaume de France merveilleusement beau, et la manière de vivre à son appétit. Et ainsi le mena ledict Adventureux à Amboise, vers le roy, qui luy fist merveilleusement bon recueil et bonne chère. Et estoit ledict Francisque assez bien accompaigné, car il avoit douze gentilshommes allemans avecques luy. Ledict seigneur roy le trouva fort honneste homme et bien parlant; et si le roy luy fist bonne chère, aussi fisrent toutes les dames, tellement qu'il ne pouvoit parler. Et luy donna le roy trois mille francs de pension; et, sans point de faulte, il les auroit bien desservi si ledict seigneur roy l'eust tousjours tenu à son service; mais il ne feust pas fait ainsi, comme ci-après vous sera déclaré. Ledict Francisque se partist du roy avecques gros présens et une chesne de trois mille escus, et tous les autres gentilshommes chesnes de cinq cens ou mille escus; et se partist fort bien content du roy, sinon d'une chose, laquelle il conta à l'Adventureux, ainsi qu'il l'alloit conduire, et luy dit: « Le roy ne m'a point déclaré de son affaire de l'Empire; toutesfois je sçay bien ce qui en est; et pourtant vous prie de dire au roy que me recommande très humblement à sa bonne grace, et que je le servirai et luy tiendrai le serment que je luy ay faict, qui est de le servir contre tous

et envers tous, osté la maison de La Marche; et que la raison pourquoi je luy demandois des gens d'armes n'estoit point pour moi, mais pour gaigner des gentilshommes d'Allemaigne, et que moi et les gentilshommes qui entreroient à son service le serviront loyaument et luy feront du bon service. Mais dites-luy que les grands princes le tromperont, et n'y aura point de faulte; et luy donneray à cognoistre dedans peu de temps que je suis pour luy faire service, car j'entreprendrai quelque bonne chose avecques votre ayde.» Et incontinent dict adieu. Et l'Adventureux luy bailla un gentilhomme, qui avoit nom Guillaucourt, pour le conduire à Sedan. Et de là se retira Francisque en Allemaigne, où il fist assembler une armée pour venir contre ceulx de Mets, pour la querelle d'un gentilhomme que ledict Francisque soutenoit. Il les avoit requis plusieurs fois de venir à appoinctement, et en estoient arbitres monsieur de Sedan et l'Adventureux; mais jamais n'avoient trouvé façon de venir audict appoinctement. Pour laquelle raison ledict Francisque les envoya deffier, et vint accompagné de quatre mille hommes de cheval et seize ou dix-sept mille hommes de pied, et dix ou douze pièces d'artillerie. Et envoya prier ledict Francisque l'Adventureux de s'y vouloir trouver et de le venir veoir. Et pour ce qu'il estoit fort malade à Messencourt, luy envoya cinq cens chevaulx que menoit le sieur de Jamets, frère dudict Adventureux, auquel il en avoit baillé la charge; et arriva devers ledict Francisque. Et feurent faictes tout plein de belles escarmouches devant ladicte ville de Mets; et se faisoient tout plein de pratiques et menées entre ledict Francisque et messieurs de Mets pour venir à paix. Et afin que vous entendiez, le plus grand revenu que ceux de Mets ayent est en vignes. Et ledict Francisque, pour leur donner plus grande peur et crainte, avoit fait amener trois chariots pleins de serpes pour couper lesdictes vignes; lequel, incontinent qu'il vist que ceux de Mets dissimuloient, commença à les faire couper. Et incontinent que ceux de Mets visrent ce, vindrent appointer avecques luy, et luy donnèrent vingt mille florins de Mets, à trente sols le florin, et encore quelques présents qu'ils donnèrent aux capitaines. Et se levèrent, et ne feust pas sans faire grand dommaige; et revint le sieur de Jamets avec les gens d'armes dudict Adventureux. Et cela faict, ledict Francisque avoit quelque querelle contre le landgrave de Hesse, gros prince d'Allemaigne; mais il estoit jeune homme et fort beau fils: ledict Francisque mena son armée, au partir de Mets, tout droict dedans ses pays et commença à brusler. Quand ceulx du pays visrent ce et la mère dudict landgrave, ils luy donnèrent trente mille florins d'or pour avoir appoinctement avecques luy. Et cela faict, ledict Francisque rompit son armée, et s'en retourna chacun chez soi; et contenta Francisque merveilleusement les Allemans, tellement que, quand il en avoit affaire; je n'ai point veu d'hommes qui en finist plustost que luy.

CHAPITRE LIX.

Comment en ce temps le cardinal de la Marche et le sieur de Sedan son frère, pour quelque tort que le roy leur fist, le laisserent et allèrent au service de l'empereur.

Comme ces choses se faisoient, le roy qui avoit eu autrefois quelque soupçon sur monsieur de Sedan, pour l'amour de la royne Anne de Bretaigne, pensant qu'il ne feust pas bien son serviteur et qu'il feust du tout pour ladicte royne Anne, laquelle estoit grande ennemie dudict roy (ce qui n'estoit pas vray, car jamais ledict sieur de Sedan ne voullust faire chose préjudiciable audict roy du temps qu'il estoit monsieur d'Angoulesme, ny depuis, néanmoins luy estant son serviteur) et, pour le faire court et plus abbregé, il lui cassa sa compaignie, disant qu'elle estoit mal vivante: et sans point de faulte il estoit ainsi, et luy en debvoit le roy rebailler une aultre, ce qu'il ne fist point. Et feust aussi ledict sieur de Sedan mal payé de ses pensions et estats. Et monsieur de Liége, qui n'estoit à ceste heure là point cardinal, lequel estoit son frère, vint à la traverse, mal content aussi parce qu'il n'avoit point l'audience, ni l'entrée, ni la bonne chère qu'il avoit du feu roy Louis. Et avec tous ces mécontentemens et l'intelligence qu'ils avoient avecques madame de Savoye, abandonnèrent tous deux le service du roy; et luy renvoya le sieur de Sedan son ordre, lequel receut monsieur de Paris, chancelier dudict ordre. Et ainsi se retirèrent au service de l'empereur, lequel les traicta très honnestement; et avoient autant d'estat que

du roy, de quoy les bonnes villes de Brabant et de Flandres estoient respondantes. Mais le seigneur de Sedan n'avoit point de gens d'armes, car il avoit en France cent hommes d'armes, et là il n'en avoit que cinquante, et en la fin que vingt-cinq, car il bailla les aultres vingt-cinq à Francisque, comme vous oyrez cy-après. Or, monsieur de Liége avoit en France un bon évesché, qui s'appelle Chartre, qui est un des meilleurs de France; et pour ce, pensoient le roy et son conseil qu'il ne le debvoit point abandonner pour l'amour de cet évesché, de quoi ils se trouvèrent abusés; car l'empereur luy fist merveilleusement grand bien, et le fist cardinal, et luy donna plus de soixante mille florins en bénéfice. Et la chose qui feust cause du partement dudict sieur de Liége feust que le roy luy avoit promis de le faire cardinal, et le pape en avoit accordé ung au roy à sa volonté. Et avoit esleu monseur de Liége pour l'estre, et avoit baillé à l'Adventureux, qui estoit son nepveu, la dépesche de sa propre main, et de madame sa mère, tant au pape qu'à luy. Et alla veoir ledict Adventureux son oncle, et luy porta sa despesche à luy; et ce temps pendant, le roy et madame fisrent faire aultre despesche en faveur de monsieur de Bourges, frère du général de Normandie, de la maison de Boyer. Or, avoit monsieur de Liége son chancelier dudict Liége, qui avoit nom Aléandre, très sçavant homme et honneste, poursuivant l'affaire de son maistre; lequel fist tant qu'il eut le double des lettres que le roy escrivoit au pape pour l'aultre, et les envoya à son maistre, de quoy il feust très mal content. Et, à dire vray, ce feust très mal faict au roy, non obstant que, quand il luy feust remonstré, ledict seigneur roy jura sa foi qu'il n'en sçavoit rien; et voilà la principale cause qui fist départir monsieur de Liége.

Or, retournons à Francisque, qui avoit achepté une querelle de quelque marchand, à qui ceulx de Milan qui estoient au roy avoient faict quelque tort, et ledict Francisque avoit pris bien pour vingt-cinq mille francs aux marchands de Milan qui passoient leurs marchandises par les Allemaignes. La complainte desdicts Milanois vint au roy, comment par ses serviteurs et pensionnaires ils avoient receu dommaige. De quoy ledict seigneur roy en advertit ledict Francisque, lequel luy fist response d'un vray Allemand, car il pensoit qu'il n'y eust justice non plus qu'en Allemaigne; mais il s'abusoit. Et feust la response dudict Franciscque telle au roy: que ce qu'il en avoit faict il l'avoit faict pour un mieux, et affin que lesdits Milanois entendissent raison. De quoy le roy se contenta fort mal, et fist arrester ses pensions et estats; de quoy ledict Francisque, qui pensoit avoir bien faict, ne feust pas bien content de son costé. Et le sieur de Sedan sachant cela, n'en feust point marry; car il avoit envie, pour ce que Francisque estoit son ami, le retirer avecques luy; et fist tant par ses menées qu'il recouvra ledict Francisque au service de l'empereur, et eust autant d'estats de l'empereur qu'il avoit du roy de France. Et feust content ledict sieur de Sedan, qu'il n'eust que vingt-cinq hommes et que Francisque eust les aultres vingt-cinq. Laquelle chose feust faicte; et se contenta ledict Francisque, lequel porta depuis au roy grand dommaige, et spécialement pour le faict de l'Empire, comme cy-après sera déclaré.

CHAPITRE LX.

Comment le duc d'Urbin, nepveu du pape, vint en France reconforter la paix entre le pape et le roy; et comment il espousa une des filles de Boulongne, et après tint le daulphin.

(1517) Le roy estant à Amboise avecques la royne et madame sa mère, la royne accoucha d'un beau fils, de quoy feust merveilleusement joyeux, car il n'en avoit point encore. Et incontinent despescha monsieur de Saincte-Mesme, gentilhomme de sa chambre, pour aller devers le pape le prier d'estre son compère, et aussi pour luy donner à congnoistre et confirmer la paix et l'amitié qu'ils avoient ensemble. Et ledict Saincte-Mesme arrivé à Rome, jamais on ne fist plus grande chère à homme qu'on lui fist. Et feust très aise le pape des nouvelles que le roy luy envoya et du bon tour qu'il luy faisoit de le convoyer pour son compère; et envoya en son lieu, tenir ledict Daulphin, le duc d'Urbin son nepveu, accompagné des ambassadeurs de Florence. Et avoit ledict duc d'Urbin bien fort la grosse vérolle, et de fresche mémoire; et falloit qu'il vint en poste, ce qu'il faisoit à grande peine. Et vint à Amboise, où tous les princes de France allèrent au devant; et luy fist le roy

merveilleusement bon recueil et bonne chère. Et avoit le roy envoyé quérir monsieur de Lorraine pour son aultre compère, et madame de Bourbon pour sa commère. Le baptesme feust faict au plus grand triomphe qui feust possible, et comme en tel cas appartient; car, sans les princes de France, il y avoit beaucoup de princes estrangers et ambassadeurs. Et estoit toute la cour d'Amboise tendue, tout le dessus, qu'il n'y pouvoit pleuvoir; et estoient les deux costés et le dessus tout tendus; et feust là-dessous faict le banquet, qui feust merveilleusement triomphant; et feust dancé et ballé le possible. Et trois jours après feurent faictes les nopces dudict duc d'Urbin à la plus jeune fille de Boulongne, qui estoit très belle dame et jeune; car monsieur d'Albanie avoit espousé l'aisnée. Et quand ladicte dame espousa ledict duc d'Urbin, elle ne l'espousa pas seul, car elle espousa la grosse vérolle quant et quant; et à ce propre jour le roy le fist chevalier de son ordre. Et, entre aultres dames, il y avoit soixante et douze damoiselles déguisées, toutes par douzaine, accoustrées de toutes sortes: l'une à l'italienne, l'aultre à l'allemande, et toutes en suivant d'autres sortes, pour mieux dancer; et avoient les tambourins et les musiciens de mesme. Et estoient au banquet la mariée et tous les princes assis à la table du roy, tant de France que les estrangers et tous les ambassadeurs, chacun selon leur ordre; et la royne et madame sa mère estoient de l'autre bout assis; et faisoit merveilleusement beau veoir tout cela, car on portoit tous les mets avec les trompettes. Et quand le souper feust faict, feurent les dances et carolles jusques à une heure après minuit; et y faisoit aussi clair qu'en plein jour par les flambeaux et torches qui y estoient; et dura le festin jusqu'à deux heures après minuit; et alors on mena coucher la mariée, qui estoit trop plus belle que le marié. Et le lendemain se fisrent les joustes les plus belles qui feurent oncques faites en France ni en la chrestienté; et feust huict jours de long le combat dedans les lices et hors les lices, et à pied, à la barrière, là où à tous ces combats estoit le duc d'Urbin, nouveau marié, qui faisoit le mieux qu'il pouvoit devant sa mie.

Et y feust faict entre aultres choses une façon de tournois, après ceulx-là, que je ne vis en ma vie qu'en ce lieu; car le roy fist faire une ville contrefaicte de bois, environnée de fossés, tout en plein champ, assez grande; et y avoit faict mener quatre grosses pièces d'artillerie, canons et doubles canons, et tiroient à volée par dessus ladicte ville, comme si on eust voulu faire batterie. Et estoit monsieur d'Alençon avecques cent hommes d'armes à cheval, sa lance sur la cuisse, dedans ladicte ville, et l'Adventureux avecques quatre cens hommes d'armes à pied bien armés, dont estoient les cent Suisses de la garde. Or, alloit ledict Adventureux au secours, feignant de secourir la ville où estoit monsieur d'Alençon; et la tenoit assiégée monsieur de Bourbon avecques cent hommes d'armes à cheval, et monsieur de Vendosme avecques cent hommes d'armes à pied, comme si l'Adventureux l'alloit secourir. Et comme cela se faisoit, le roy, armé de toutes pièces, se vint jetter avecques l'Adventureux dans la ville. A la poincte de l'artillerie qu'ils avoient dedans la ville estoient de gros canons faicts de bois et cerclés de fer, qui tiroient avecques de la poudre, et les boullets, qui estoient grosses balles pleines de vent et aussi grosses que le cul d'un tonneau, qui frappoient au travers de ceulx qui tenoient le siége, et les ruoient par terre sans leur faire aucun mal; et estoit chose fort plaisante à veoir des bonds qu'elles faisoient. Or, tous ces passe-temps là faicts, monsieur d'Alençon avecques tous ses gens d'armes à cheval saillit hors de la ville; et le roy et l'Adventureux, avecques tous ses gens de pied avecques lui, et trois grosses pièces d'artillerie, commencèrent à tirer comme en champ de bataille. D'aultre costé, contre monsieur d'Alençon vint monsieur de Bourbon, avecques cent hommes d'armes fort bien en ordre; et monsieur de Vendosme, avecques les gens de pied, contre le roi et l'Adventureux; et donnèrent dedans tant de gens de cheval que de pied, tout à un coup. Et feust le plus beau combat qu'on ait oncques veu, et le plus approchant du naturel de la guerre. Mais le passe-temps ne plut pas à tous, car il y en eust beaucoup de tués et affolés. Cela faict, on se départist, qui feust chose mal aisée à faire; et eust esté bien pire si chevaulx et gens n'eussent esté hors d'haleine; car, tant que haleine leur dura, ils combattirent. Après les tournois faicts, qui durèrent un mois ou six sepmaines, le roi despescha le duc d'Urbin pour retourner en Italie,

et sa femme avecques lui; et les conduisit le duc d'Albanie, que le roy envoya ambassadeur devers le pape; lequel y servit merveilleusement bien pour les affaires du roy, et y print amitié si grande que depuis elle a duré entre le roy et la maison de Médicis. Et après ce, monsieur de Lorraine se retira en Lorraine, et la plus-part des princes de France en leurs maisons.

CHAPITRE LXI.

Comment l'empereur Maximilian mourut; et comme le roy de France despescha son admiral, le sieur d'Orval, et l'Adventureux, pour aller en Allemaigne pour l'élection de l'Empire.

(1519) En ce temps que toutes ces choses se faisoient, l'empereur Maximilian ayant volonté de faire encore quelque chose en Italie, et ayant le roy ambassadeurs vers lui pour traicter paix et amitié, la maladie le print en la ville d'Ilsbang, dont il mourut. Ce feust dommaige de sa mort, car il estoit bon prince, et réveilloit toute la chrestienté; car quand il ne pouvoit faire quelque chose, si monstroit le chemin aux aultres; et doivent toutes gens de guerre estre marrys de sa mort. Et feust trouvé à la mort dudict empereur une chose fort estrange; car il avoit toute sa vie faict mener un coffre après lui, et pensoit-on qu'il feust plein d'argent ou de lettres, ou de quelque autre chose de grande importance; et n'estoit que sa sépulture où il vouloit estre ensépulturé; et partout où il alloit, feust-ce en guerre ou autre part, le faisoit mener; et en la fin y feust mis, et y est encore. Le roi, estant à Paris, en sceust les nouvelles; et les premières qu'il en eust feust par le pays des Suisses; lesquelles il ne voullust point croire du commencement, car on avoit eu nouvelles qu'il se portoit bien. Et alors feurent despeschés monsieur l'admiral, monsieur d'Orval et l'Adventureux, pour aller en Allemaigne faire les pratiques de l'Empire pour le roy estre empereur. Et feust conclud qu'ils iroient vers monsieur de Lorraine, à Nancy, là où ils seroient, et ne bougeroient d'un temps de là, pour regarder de là en avant ce qu'ils auroient à faire, en usant aussi du conseil de monsieur de Lorraine, lequel n'estoit pas à Nancy, car il estoit allé à Lunéville, qui est encore plus près des Allemaignes; et y a ville et chasteau et beau lieu pour la chasse et pour la vollerie. Et là trouva monsieur de Lorraine l'admiral qui estoit allé devant, à qui monsieur de Lorraine fist merveilleusement bonne chère; et monsieur d'Orval et l'Adventureux demeurèrent derrière, pour apprester un peu de leurs affaires, et aussi pour ce que monsieur l'admiral et le président Guillard estoient allés devant pour tousjours commencer l'affaire.

CHAPITRE LXII.

Comment les ambassadeurs françois allèrent en Allemaigne, et passèrent par Trèves, et allèrent à Coblentz vers monsieur de Trèves, électeur de l'Empire; de là alla monsieur l'admiral en un chasteau près de Francfort, pour une partie desdictes affaires, et monsieur d'Orval et l'Adventureux à Coblentz, et allèrent en ambassade vers monsieur de Colongne.

Et après que les ambassadeurs de France qui estoient députés pour aller en Allemaigne eurent demeuré trois ou quatre mois à Nancy avecques monsieur de Lorraine, et que le temps de l'élection de l'empereur s'approchoit, et estoit environ le mois de mai, se partirent de Nancy et prindrent congé de monsieur de Lorraine, et s'en allèrent passer le bailliage d'Allemaigne, et par le pays de Leisse, et de là à Trèves; et avoient toujours lesdicts ambassadeurs avecques eulx quatre cens mille escus, que archers portoient en brigandines et en bouguettes; et avoient lesdicts ambassadeurs avecques eulx quatre cens chevaulx allemans aux gages du roy, qui les conduisoient. Et l'Adventureux avoit avecques lui quarante chevaulx, la plus-part aussi allemans, tous habillés de vert, à une manche de ses couleurs; et fisrent ces gens là beaucoup de service. De Trèves s'en allèrent lesdicts ambassadeurs à Coblentz, où trouvèrent monsieur de Trèves, qui leur fist merveilleusement bon recueil. Et pouvoient bien estre en tout huict cens chevaulx; et feurent logés delà le Rhin en une abbaye de moynes blancs, tout vis-à-vis de Coblentz; et fault passer par dedans la ville pour y aller, et y est ladicte abbaye auprès d'une place où se tient monsieur de Trèves, qui a nom Hermenstin, sur une montaigne; et y a auprès une aultre petite place toute ruinée que Charlemaigne fist faire, laquelle s'appelle Helvestin. Eulx estant là, monsieur l'admiral partist et quatre chevaulx avecques, et s'en alla auprès de Francfort en un chasteau là où il menoit pratique avecques le

duc de Saxen et le marquis de Brangdebourg. Et feust là longtemps caché en ce chasteau, qu'on n'en sçavoit nouvelles, car s'il eust esté découvert, il eust esté en danger de sa personne ; et ne s'en feussent pas si bien portées les affaires du roy, nonobstant qu'elles se portèrent si mal qu'il n'est pas possible plus; et falloit que quand mondit seigneur l'admiral vouloit aller à Francfort, qu'il y allast en valet, portant la male d'un gentilhomme allemand. Cependant que monsieur l'admiral estoit en son voyage, monsieur d'Orval et l'Adventureux allèrent veoir monsieur de Trèves, lequel les receut comme ambassadeurs en une grosse salle, en la vue de tout le monde; et luy feust faicte la harangue en latin par un maistre des requestes du roy, qui s'appeloit monsieur de La Vernade. Tous les jours lesdicts ambassadeurs françois alloient veoir monsieur de Trèves; et leur fist faire bonne chère durant le temps qu'ils y feurent, et spécialement l'Adventureux : et lui fist-on ceste bonne chère par toutes les Allemaignes, car ils disoient qu'il estoit Allemand, non pas François. Peu de temps après, ledict seigneur d'Orval et l'Adventureux se partirent dudict seigneur de Trèves et se misrent sur le Rhin, dedans les plus beaux basteaux qu'on ne sçauroit veoir, qui estoient à monsieur de Trèves; et avoient lesdicts basteaux dedans salles, chambres, galleries, et tous offices. Et ainsi se misrent lesdicts ambassadeurs dessus l'eau du Rhin et tous leurs gens, et allèrent à Andernach, ville sur le Rhin assez jolie; et de là allèrent à Bonne, qui est une grosse ville à monsieur de Colongne. Et là estoit ledict sieur de Colongne au chasteau de la ville, bien accompaigné de comtes d'Allemaigne et gentilshommes, tant ses gens que autres; et fist merveilleusement bon recueil aux ambassadeurs de France, et les receut en la mesme façon que monsieur de Trèves les avoit receus. Et lui feust faicte la harangue à luy et à tous les électeurs telle : que le roy de France envoyoit lesdicts ambassadeurs devers eulx pour ce qu'il avoit entendu que l'empereur Maximilian estoit mort, et qu'il falloit qu'en bref ils en élussent un autre; et leur prioit qu'ils regardassent, pour le bien de la chrestienté, d'en élire un qui leur feust suffisant : et de lui, s'ils voyoient qu'il feust homme pour l'estre, pour le bon désir qu'il avoit que les affaires de l'Empire allassent bien, il l'accepteroit de bon cœur, nonobstant qu'il n'y eust homme en son royaume qui feust de ceste opinion pour plusieurs causes. Ladicte harangue faicte, monsieur de Colongne rendist aux ambassadeurs merveilleusement bonne response; et feust remis le tout à l'après-disnée pour deviser des affaires. Et après cela, mondict seigneur de Colongne mena les ambassadeurs dedans une grande salle disner, où il y avoit plus de soixante ou quatre-vingts tables carrées; et celle de monsieur de Sainte-Mesme y estoit, et n'y avoit à sa table assis que luy et monsieur d'Orval, l'Adventureux et monsieur de La Vernade qui avoit fait la harangue, et monsieur Du Plessis, gentilhomme de Lorraine, et qui servoit de truchement. Et dura le disné quatre grosses heures, et tellement que le bon sieur d'Orval s'endormist à table. La table levée, retourna monsieur de Colongne et les ambassadeurs au conseil, et feust la responce telle : qu'il remettoit le tout à Francfort, où ils seroient tous ensemble, et que s'il pouvoit faire quelque service au roy, il le feroit de bon cœur. Cela faict, les ambassadeurs prindrent congé de lui; et pour ce qu'on se mouroit fort de peste audict Bonne et par toutes les Allemaignes en ce temps-là, ne voullurent lesdicts ambassadeurs faire plus long séjour audict Bonne, ni monsieur de Colongne aussi; et conclurent de partir le lendemain pour retourner à Coblentz. Mais à l'Adventureux, qui estoit parent de monsieur de Colongne et de tous ces comtes, ils lui fisrent un banquet le soir en ville de Bonne, qui fust merveilleusement beau; et ne feust jamais tant beu que là, car il y avoit bien vingt-cinq ou trente comtes, tous parents dudict Adventureux et alliés, et tout plain d'aultres gentishommes françois avecques luy; et n'y eust François ni Allemand qui ne s'en retourna bien pansé. Le soupé faict, tout le monde print congé; et retournèrent lesdicts ambassadeurs à Coblentz, et monsieur de Colongne à Colongne pour accoustrer son cas, pour se trouver à Francfort pour le faict de l'Empire.

CHAPITRE LXIII.

Comment monsieur de Colongne et le cardinal de la Marche allèrent à l'élection de l'empereur et passèrent à Coblentz, où estoient les ambassadeurs françois; et comment le duc de Wirtemberg feust chassé de son pays par les grosses Bonnes.

Après le retour des ambassadeurs françois à Coblentz, les électeurs s'apprestoient tous pour eulx trouver à Francfort; et comme ces apprests se faisoient, avoit une grosse guerre entre les Bonnes de Souabe (qui est à dire les riches villes) et le duc de Wirtemberg qui avoit secours des Suisses; et ne le servirent point jusques à la fin, car il leur feust fort de retourner quand ils visrent que ledict duc ne vouloit point combattre, et aussi qu'ils en avoient ce mandement de leurs supérieurs, et retournèrent en leurs pays; et est une chose que les Suisses aiment, quand ils font la guerre, de faire vistement le combat. Lesdicts Suisses de retour, ledict duc de Wirtemberg perdit tout son pays; et le gaignèrent lesdictes villes, dont estoient chefs le marquis de Brangdebourg et Franciscque Sikengen. Or, pour vous dire la faulte qui y feust faicte, vous debvez cependant sçavoir que l'Adventureux, qui congnoissoit les Allemans mieux que nul autre qui feust avecques lui, conseilloit au roy de retenir l'armée qui estoit au service de ladicte Bonne, lesquels se présentoient de jour en jour audict Adventureux; et venoient journellement les capitaines vers lui à Coblentz offrir leurs gens. Et voyoit ledict Adventureux qu'on ne feroit rien, de quoy luy desplaisoit plus pour l'honneur de son maistre que pour le proffit qu'il en eust peu avoir, et pour ce qu'il avoit mené le commencement de ces menées. Monsieur de Sedan, qui estoit au service de l'empereur, et qui entendit une partie desdictes menées (car il estoit encore au service du roy du temps que le commencement desdictes menées se faisoit), conseilla à l'empereur tout ce que l'Adventureux son fils conseilloit au roy. Mais Dieu voullust que le père feust creu de son costé, et que le fils ne le feust pas du sien; car l'empereur eust ladicte bande à son service, qui feust cause de faire faire l'élection en faveur dudict empereur, avecques quelques autres bons serviteurs qu'il avoit du feu empereur Maximilian. Comme ces choses se faisoient, la journée de l'élection s'approchoit, et commençoient à entendre l'admiral de France et monsieur d'Orval qu'ils perdoient leur temps, et que s'ils eussent cru ledict Adventureux ils feussent bien venus à leur entente. Et luy prièrent qu'il regardast comment on pouvoit faire pour avoir ceste force, comme il avoit toujours conseillé : sur quoy il respondit que si on l'eust voullu croire, les affaires du maistre se feussent bien portées, mais que le temps estoit court, et qu'il n'y avoit plus d'ordre; car, quinze jours devant, il avoit voullu aller en personne où estoient lesdictes Bonnes, et amener la plus grande partie de leur armée, comme il en avoit promesse d'eux. Monsieur de Trèves, qui avoit son esquipage tout prest, se partist dudict Coblentz, et se mist sur le Rhin pour aller à Francfort; car le Rhin les mena jusques audict Francfort, parce que quand ils sont à l'endroit de Mayence, il y a une rivière nommée le Mein qui vient dudict Francfort tomber dedans le Rhin. Après ce vint passer audict Coblentz, où estoient les ambassadeurs françois, monsieur de Colongne et le cardinal de la Marche, qui pour lors estoit monsieur de Liége. Et avoient chascun leur train et basteau à part, tant pour cuisine que pour gentilshommes; et estoient lesdicts basteaux couverts de noir, et eulx habillés de noir; aussi estoient tous les électeurs pour la mort du feu empereur, comme il est de coustume; et vous asseure que ledict cardinal de la Marche servit ce voyage merveilleusement bien son maistre en ceste affaire. Et en passant par ledict Coblentz, le comte de Manderscheit, cousin dudict Adventureux, pour ce qu'il estoit son parent, lui fist dire qu'ils n'entreroient point dedans la ville et qu'ils passeroient oultre, et que monsieur de Colongne et luy se recommandoient fort à luy, l'advertissant qu'ils s'en alloient à Francfort pour faire un empereur, et en vérité que ce seroit un François ou un Allemand; à quoy luy feust respondu qu'ils estoient pour attendre la fortune et veoir qui le seroit. Et si ledict comte de Manderscheit estoit bien yvre quand il vint, encore l'estoit-il plus au partir, car l'Adventureux l'avoit festoyé. Et ainsi passèrent oultre lesdicts seigneurs sans arrester, et allèrent coucher à trois lieues de là.

CHAPITRE LXIV.

Comment monsieur de Boissy, grand-maistre de France, et monsieur de Chièvres, ambassadeur pour le roy catholique, se trouvèrent ensemble à Montpellier; de ce qu'ils y fisrent; et comment mondict sieur le grand-maistre mourut.

En faisant toutes ces menées d'Empire, monsieur le grand-maistre de Boissy ne dormoit point, aussi ne faisoit monsieur de Chièvres; et bâtissoient les choses tant pour l'Empire que aultres matières, pour mettre en paix et union ces deux princes. Toutesfois Dieu, qui veult que les choses aillent à sa volonté, non pas à celle des hommes, voullust qu'au milieu de leurs affaires, et au plus grand besoing, qu'une maladie print monsieur le grand-maistre Boissy à Montpellier, où estoit assemblé tout le conseil des deux princes, et y avoit beaucoup de choses débattues; car ils feurent plus de deux mois à débattre les matières tant d'un costé que d'aultre. Et estoient venus accompagner monsieur de Chièvres beaucoup de gros personnages, comme monsieur de Poitiers, et force gens de robes longues et aultres. Et du costé de monsieur de Boissy y estoient allé merveilleusement de gens; et avoit mené mondict sieur le grand-maistre deux cens archers de la garde du roy pour luy tenir compaignie. La maladie de mondict sieur le grand-maistre estoit la pierre et la gravelle, de quoy il avoit failly deux ou trois fois à mourir; et, en la fleur des médecins qui est à Montpellier, il mourut, et n'y sceut-on jamais mettre remède. Dont feust grand dommaige de sa mort, car elle a cousté la mort de deux cent mille hommes depuis, et s'il eust vescu, je suis bien asseuré que ce n'eust point esté. Et lui mort, monsieur de Chièvres lui fist un merveillement gros deuil, et s'en retourna sans rien conclure; et feust toute la chose rompue, car lesdicts seigneurs avoient toutes les affaires de leurs maistres entre leurs mains, et fort à cœur, et s'entre-aimoient comme deux frères. Monsieur de Chièvres partist et tout son train, pour retourner en Espagne. Le corps de monsieur le grand-maistre feust ramené en France lequel, je vous asseure, feust fort plaint tant du roy que de toute la noblesse; qui est une grande chose à un gouverneur de pays, car on n'en veoit guères aimé de tout le monde.

CHAPITRE LXV.

Comment les ambassadeurs d'Angleterre vindrent à Paris; et du bon recueil que le roy leur fist.

En ce temps, le roy d'Angleterre voulant bien avoir l'amitié de France envoya de par luy pour confirmer la paix, et pour faire le mariage de sa fille à monsieur le daulphin; et feust asseuré ledict mariage, et paix et accord des deux costés. Et feurent les ambassadeurs qui vindrent en France de par le roy d'Angleterre le mylort Cambreland, le milort marquis, maistre Boullen, et le gouverneur de Ghines, et avec eulx tout plain de gentilshommes de la chambre du roy d'Angleterre; et y estoient entre autres le mylort Ferry, le mylort de Vindrefelt et plusieurs autres gentilshommes qui estoient venus en partie de plaisir, et pour veoir le royaume. Et avoient les ambassadeurs près de huict cens chevaulx avec eulx. Et envoya le roy au devant jusqu'à Ardres monsieur de la Trimouille et aultres gentilshommes pour les accompagner; et les fist deffrayer le roy par tout son royaume, tant à l'aller qu'au venir. Et vindrent lesdits ambassadeurs à Paris vers le roy qui leur fist merveilleusement bon recueil. Et quand ils feurent arrivés, le roy, qui estoit en son palais, feust deux jours sans les ouïr, jusques à temps qu'ils feussent un peu rafraîchis et qu'ils eussent mis ordre à leurs affaires. Après ce, le roy les envoya quérir par les princes et gentilshommes, tant que chascun Anglois en avoit un pour parler à lui, et les princes pour parler aux principaux ambassadeurs. Et en cet ordre vindrent au palais vers le roy qui les attendist en une grande salle, ainsi qu'on a de coustume recevoir ambassadeurs; et estoient toutes ses gardes en ordre auprès de lui, qui feust chose fort belle à veoir. Et en cet ordre vindrent faire la révérence au roy et commencèrent leur harangue qui feust merveilleusement belle, et qui pleust fort au roy. Aussi fist aux ambassadeurs l'honneste responce que le roy leur rendist sans chancelier; et est sa coustume de faire à quelque ambassadeur qu'il vienne; et le fist si très bien que jamais ne s'en départist. Ces ambassadeurs ayant faict leurs affaires s'en retournèrent en leur logis où le roy les fist envoyer. Et se peuvent bien vanter lesdicts ambassadeurs qu'en quelque lieu qu'ils feurent

oncques ne feurent si bien festoyés; car, en six semaines qu'ils y feurent, n'eurent jamais le loisir de disner ou souper une fois en leur logis, et ne vis en ma vie tant de banquets et festins l'un sur l'aultre. Le roy fist tendre toute la cour de la Bastille de Paris dessus, dessous, de tous costés; et feust là faict le plus beau festin que je vis jamais; et dura jusques au point du jour; et y avoit plus de deux mille flambeaux. Ce festin faict, trois ou quatre jours après, les ambassadeurs prindrent congé du roy, lequel les fist conduire et deffrayer jusques hors son royaume Et s'en allèrent lesdicts ambassadeurs si contens dudict sieur roy qu'il n'estoit possible de plus ; car il leur avoit donné à chacun des principaux un buffet de vaisselle dorée, et présens de chevaulx et d'argent. Et feust conclud avec lesdicts ambassadeurs le voyage d'Ardres et Ghines, pour se veoir les deux rois ensemble. Quand tout cela feust fait et conclud, lesdicts ambassadeurs s'en retournèrent en Angleterre et fisrent leur rapport au roy, lequel feust merveilleusement joyeux d'avoir entendu le bon receuil et le bon propos que le roy de France luy mandoit. Un peu après le département desdicts ambassadeurs d'Angleterre, madame régente, mère du roy, pria le roy et la royne de faire un voyage jusques en Guyenne; et les vouloit mener par le duché d'Angoumois; et les festoya en une ville qu'elle a qui se nomme Congnac, où le roy estoit né. Et vous asseure que si le festin des Anglois, joustes et tournois, avoient esté beaux, encore feust cestui-là le plus beau; et vous jure ma foi qu'il cousta plus de cent mille escus. Toutes ces bonnes chères faictes, le roy s'en retourna à Amboise et à Blois, où estoient ses enfans, se préparer pour faire le voyage d'Ardres, qui tousjours continuoit et renforçoit.

CHAPITRE LXVI.

Comment le roy catholique feust esleu empereur à Francfort; et comment les ambassadeurs françois s'en retournèrent en France sans rien faire.

Tous les électeurs assemblés à Francfort et les princes principaux de l'Empire se mirent en conclave pour élire cet empereur qu'ils devoient faire; et se trouvèrent beaucoup de serviteurs de l'empereur Maximilian, qui aidèrent beaucoup à favoriser le roy catholique. Et quant à quant, par le conseil de monsieur de Sedan, Francisque de Sikengen et le marquis de Brangdebourg, dict Casimir, qui estoit chef général de la Bonne, amenèrent toute la puissance de ladicte Bonne, qui estoit vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaulx, et l'artillerie qu'ils fisrent loger à l'entour dudict Francfort, à trois ou quatre lieues près; dont feurent merveilleusement estonnés ceulx qui vouloient bien au roy de France, et très-fort joyeux ceux qui voulloient bien au roi catholique; et aussi ils sçavoient bien toute la pratique. J'avois oublié à mettre que le roy d'Angleterre y faisoit pourchas, aussi bien que le roy de France et le roy catholique; mais les angelots n'y fisrent non plus de miracles que les escus au soleil. Les électeurs estans en conclave feurent de diverses opinions; car on en trouvoit autant du costé du roy de France que du costé du roy catholique, mais du costé du roy d'Angleterre pas un. Et ne voulurent point juger la chose si soudainement, veu les partialités qui y estoient. Et n'eust esté qu'ils sont obligés et tenus, dedans les quarante jours, de prononcer celui qui le doit estre, ce n'eust pas esté de six mois après; et pour deux raisons: l'une, qu'ils ne pouvoient accorder; l'aultre, pour tirer argent de tous les princes chrestiens, soubs ombre de ceste élection. Le comte palatin, à qui le roy avoit faict plus de bien qu'à pièce des aultres électeurs, et son parent, avoit une fois donné sa voix au roy; mais c'est un prince mal nourry, et luy fist-on peur de ceste grosse bande tellement qu'il redonna sa voix au roy catholique. Et après cela faict, est venu le jour que se devoit prononcer ceste élection, où feust crié dedans la grande église de Francfort: *Charles, roy catholique, esleu empereur!* Et quand ce feust faict, menèrent grande joye ceulx qui vouloient le bien du roy catholique, et grand deuil ceulx qui voulloient bien au roy de France; et estoient marrys, pour ce qu'ils n'avoient plus les deniers qu'ils ont accoustumé d'avoir le temps passé. Cela entendu par monsieur l'admiral, qui estoit en ce chasteau auprès de Francfort, luy troisième, tant pour autre chose que pour sa personne, fist diligence de soy retirer, et se mist sur la rivière du Mein, qui va de Francfort tomber dans le Rhin, et s'en vint à Coblentz, où estoient monsieur Dorval et l'Adventureux, qui attendoient des nouvelles. Et les sçavoit l'Adventureux, trois

heures avant la venue dudict admiral, par un gentilhomme de Metz appelé Vallery, lequel n'avoit abandonné l'Adventureux tout le voyage. Ces nouvelles sceues et entendues par lesdicts ambassadeurs françois, il se mirent en conseil pour leur retraicte, pour saulver eulx et le demeurant de l'argent du roy qu'ils avoient avecques eulx, et aussi pour ce qu'ils estoient advertis qu'il y avoit une entreprise sur eulx et sur leurdict argent ; mais elle ne s'estoit osé découvrir jusques à tant que l'élection feust faicte. Et conclurent entre eulx lesdits ambassadeurs d'attendre la revenue de monsieur de Trèves de Francfort, qui debvoit estre de là en deux jours. Et luy venu, et parlé avecques luy de toutes les affaires, leur fist bailler conduite jusques en Lorraine, où monsieur de Lorraine leur fist merveilleusement bon accueil et bonne chère ; et de là envoyèrent sçavoir ces nouvelles au roy, lesquelles ne luy pleurent pas fort, non pas pour la valeur de l'Empire, mais pour la honte. Monsieur d'Orval et l'Adventureux se retirèrent devers le roy, et l'admiral demeura en Lorraine pour un mal de teste qu'il avoit, qui s'appelle la grosse vérolle ; et alla au bain de Plombières, et y feust neuf sepmaines ou trois mois, sans venir vers le roy. L'élection de l'Empire achevée, feust ordonné par tous les électeurs et princes de l'Empire d'envoyer une ambassade vers le roy de Castille, et luy faire sçavoir comment il estoit esleu empereur, et aussi luy dire d'autres choses pour le faict de l'Empire ; et feust ordonné qu'on y envoyeroit un gros personnage, qui feust Frédéric, frère du comte palatin, et autres gros seigneurs d'Allemaigne avecques luy. Et trouvèrent ledict roy de Castille en Espagne, en la ville de Barcelonne. Et luy dit ledict comte la charge qu'il avoit de par les électeurs et princes d'Allemaigne. De quoy ledict seigneur roy feust très joyeux ; et certes il en avoit bien cause, car je ne pense en ma vie avoir veu prince plus heureux qu'il est ; et delà en avant on commença à l'appeler empereur. Et, en la plus grande diligence qu'il peust, mist ordre à ses affaires d'Espaigne, pour venir prendre possession de l'Empire ; et fist accoustrer son esquipage de mer, et s'en vint descendre en Angleterre, et de là en Flandre et Brabant ; et vindrent la plus grande partie des princes d'Espaigne avecques lui.

CHAPITRE LXVII.

Comment le roy de France et le roy d'Angleterre se visrent ensemble entre Ardres et Ghines.

(1520) Les ambassadeurs d'Angleterre, estant retournés devers leur maistre, fisrent tant, avesques le bon rapport qu'ils fisrent du roy de France, que le roy d'Angleterre et le roy de France prindrent jour d'eulx veoir ensemble entre Ghines et Ardres, et delibérèrent d'y faire la plus grande chère qu'il leur seroit possible. Et fist le roi de France faire à Ardres trois maisons, l'une dedans ladicte ville, qu'il fist tout bastir de neuf ; et estoit assez belle pour une maison de ville, et avoit assez grand logis ; et en ceste maison feust festoyé le roy d'Angleterre. Et en fist faire ledict seigneur roy une aultre hors de la ville, couverte de toille, comme le festin de la Bastille avoit esté faict ; et estoit de la façon comme du temps passé les Romains faisoient leur théâtre, tout en rond, à ouvrage de bois, chambre, salles, galleries, trois estages l'un sur l'aultre, et tous les fondemens de pierres ; toutesfois elle ne servit de rien. Or pensoit le roy de France que le roy d'Angleterre et luy se deussent veoir aux champs, en tentes et pavillons, comme il avoit esté une fois conclud ; et avoit faict ledict sieur les plus belles tentes que feurent jamais veues, et le plus grand nombre. Et les principales estoient de drap d'or, frisé dedans et dehors, tant chambres, salles que galleries, et tout plein d'aultres de drap d'or ras, et toilles d'or et d'argent. Et avoit dessus lesdictes tentes force devises et pommes d'or ; et quand elles estoient tendues au soleil, il les faisoit beau veoir. Et y avoit sur celle du roy un saint Michel tout d'or, afin qu'elle feust congneue entre les aultres ; mais il estoit tout creux. Or, quand je vous ai devisé de l'esquipage du roy de France, il faut que je vous devise de celui du roy d'Angleterre, lequel ne fist qu'une maison ; mais elle estoit trop plus belle que celle des François, et de peu de coustance. Et estoit assise ladicte maison aux portes de Ghines, assez proche du chasteau, et estoit de merveilleuse grandeur en carrure ; et estoit ladicte maison toute de bois, de toille et de verre, et estoit la plus belle verrine que jamais l'on vist ; car la moitié de la maison estoit toute de verrine, et vous asseure qu'il y faisoit bien clair. Et y avoit quatre corps de maison,

dont au moindre vous eussiez logé un prince. Et estoit la cour de bonne grandeur, et au milieu de ladicte cour, et devant la porte, y avoit deux belles fontaines qui jectoient par trois tuyaux, l'un ypocras, l'autre vin, et l'autre eau, et faisoit dedans ladicte maison le plus clair logis qu'on sçauroit voir. Et la chapelle, de merveilleuse grandeur, et bien estoffée, tant de reliques que de toutes aultres paremens. Et vous asseure que si tout cela estoit bien fourni, aussi estoient les caves; car les maisons des deux princes, durant le voyage, ne feurent fermées à personne. Eulx venus, à sçavoir le roy de France à Ardres et le roy d'Angleterre à Ghines, feurent là huict jours pour regarder de leurs affaires; et durant ledict temps alloient et venoient souvent les princes de France et le conseil du roy vers le roy d'Angleterre pour accorder lesdictes choses, et du costé des Anglois aussi; et, entre aultres le légat, qui avoit tout le gouvernement du royaume d'Angleterre. La veue desdicts princes feust entreprise à grosse difficulté; et estoit le roy de France fort marry de quoi on n'ajoustoit point plus de foi les uns aux aultres, et feurent trois ou quatre jours sur ces débats; et encore y avoit-il à redire deux heures avant qu'ils se visrent.

La chose entreprise et conclue, feust arrestée la veue des deux princes à un jour nommé, qui feust un dimanche; et, pour ce que la comté d'Ardres n'a pas grande estendue du costé de Ghines, et qu'il falloit que les deux princes fissent autant de chemin l'un que l'aultre pour se veoir ensemble, et pour ce que c'estoit sur le pays du roy d'Angleterre, feust ordonné de tendre une belle grande tente au lieu où ladicte vue se feiroit. Ce faict, regardèrent lesdicts princes quels gens ils meneroient avecques eulx; et s'accordèrent de mener chacun deux hommes; et estoit le légat d'Angleterre attendant à la tente où se debvoient veoir, et Robertet du costé du roy de France, qui avoient les papiers de leurs maistres. Et mena le roy de France avecques luy monsieur de Bourbon et monsieur l'amiral; et le roy d'Angleterre avoit le duc de Suffolk, qui avoit espousé sa sœur, et le duc de Norfolk. Et estoit ledict camp tout environné de barrières bien un jet de boulle esloigné de la tente; et avoit chacun quatre cens hommes de leur garde, et les princes des deux costés, et chacun prince un gentilhomme avec lui; et y estoient trois cens archers du roy de France et les Suisses que l'Adventureux menoit; et le roy d'Angleterre avoit quatre cens archers. Et allèrent en ceste bonne ordonnance jusques aux barrières; et quand ce vint à l'approche, lesdictes gardes demeurèrent aux barrières, et les deux princes passèrent oultre avecques les deux personnages, ainsi que dit est devant; et se vindrent embrasser tout à cheval, et se fisrent merveilleusement bon visage; et broncha le cheval du roy d'Angleterre, en embrassant le roy de France; et chacun avoit son laquais, qui prindrent les chevaulx. Et entrèrent dedans le pavillon tout à pied, et se recommencèrent de rechef à embrasser, et faire plus grande chère que jamais; et quand le roy d'Angleterre feust assis, print lui-même les articles, et commença à les lire. Et quand il eust leu ceulx du roy de France, qui doit aller le premier, il commença à parler de lui; et y avoit : *Je, Henry, roy....* (il vouloit dire *de France et d'Angleterre*), mais il laissa le titre de France, et dict au roy : « Je ne le mettray point puisque vous «estes ici, car je mentirois. » Et dict : *Je, Henry, roy d'Angleterre*. Et estoient lesdicts articles fort bien faicts et bien escripts, s'ils eussent esté bien tenus. Ce faict, lesdicts princes se partirent merveilleusement bien contens l'un de l'aultre; et en bon ordre, comme ils estoient venus, s'en retournèrent le roy de France à Ardres, et le roy d'Angleterre à Ghines, là où il couchoit de nuict, et de jour se tenoit en la belle maison qu'il avoit fait faire. Le soir, vindrent devers le roy, de par le roy d'Angleterre, le légat et quelqu'un du conseil, pour regarder la façon et comment ils se pourroient veoir souvent, et pour avoir seureté l'un de l'aultre; et feust dict que les roynes festoyeroient les roys, et les roys les roynes, et quand le roy d'Angleterre viendroit à Ardres veoir la royne de France, que le roy de France partiroit quant et quant pour aller à Ghines veoir la royne d'Angleterre, et par ainsi ils estoient chacun en ostages l'un pour l'autre. Le roy de France, qui n'estoit pas homme soupçonneux, estoit fort marry de quoi on se fioit si peu en la foi l'un de l'aultre. Il se leva un jour bien matin, qui n'est pas sa coustume, et print deux gentilshommes et un page, le premier qu'il trouva, et monta à cheval sans être housé, avecques une cappe à l'espaignolle, et vint devers le roy d'Angleterre, au chasteau de Ghines. Et quand le roy feust sur

le pont du chasteau, tous les Anglois s'émerveillèrent fort et ne sçavoient qu'il leur estoit advenu; et y avoit bien deux cens archers sur ledict pont, et estoit le gouverneur de Ghines avecques lesdicts archers, lequel feust bien estonné. Et en passant parmi eulx, le roy leur demanda la foy, et qu'ils se rendissent à luy; et leur demanda la chambre du roy son frère, laquelle luy feust enseignée par ledict gouverneur de Ghines, qui luy dict: « Sire, il n'est pas éveillé. » Il passe tout oultre, et va jusques à ladicte chambre, heurte à la porte, l'éveille, et entre dedans. Et ne feust jamais homme plus esbahy que le roy d'Angleterre, et luy dict: « Mon frère, vous « m'avez faict meilleur tour que jamais homme « fist à l'aultre, et me montrez la grande fiance « que je dois avoir en vous; et de moi, je me rends « vostre prisonnier dès ceste heure et vous « baille ma foy. » Et deffist de son col un collier qui valloit quinze mille angelots, et pria au roy de France qu'il le voullust prendre, et porter ce jour-là pour l'amour de son prisonnier. Et soudain le roy, qui luy voulloit faire mesme tour, avoit apporté avecques luy un bracelet qui valloit plus de trente mille angelots, et le pria qu'il le portast pour l'amour de luy, laquelle chose il fist, et le luy mist au bras; et le roy de France print le sien à son col. Et adonc le roy d'Angleterre voullust se lever, et le roy de France luy dict qu'il n'auroit point d'aultre valet de chambre que luy; et luy chauffa sa chemise, et luy bailla quand il feust levé. Le roy de France s'en voullust retourner, nonobstant que le roy d'Angleterre le voullust retenir à disner avecques luy; mais pour ce qu'il falloit jouster après disner, s'en voullust aller, et monta à cheval et s'en revint à Ardres. Il rencontra beaucoup de gens de bien qui venoient au-devant de luy, et entre aultres l'Adventureux, qui luy dict: « Mon maistre, vous estes un fol d'avoir « faict ce que vous avez faict; et suis bien ayse « de vous revoir ici, et donne au diable celui « qui vous a conseillé. » Sur quoy le roy luy fist response et luy dit que jamais homme ne luy avoit conseillé, et qu'il sçavoit bien qu'il n'y avoit personne en son royaume qui luy eust voullu conseiller; et lors commença à conter ce qu'il avoit faict audit Ghines, et s'en retourna ainsi en parlant jusqu'à Ardres, car il n'y avoit pas loing. Si le roy d'Angleterre estoit bien aise du bon tour que le roy de France luy fist, encore en estoient plus aises tous les Anglois; car ils n'eussent jamais pensé qu'il se fust voullu mettre entre leurs mains le plus foible, et pour ce qu'il y avoit eu grosse difficulté pour leur veue, afin qu'ils ne feussent point plus forts l'un que l'aultre. Le roy d'Angleterre voyant le bon tour que le roy de France luy avoit faict, le lendemain au matin en vint faire autant au roy de France que le roy luy en avoit faict le jour de devant; et se refisrent présens et bonne chère autant ou plus qu'auparavant.

Et cela faict de l'un à l'aultre, les joustes se commencèrent à faire, qui durèrent huict jours; et feurent merveilleusement belles, tant à pied comme à cheval; et estoient six François et six Anglois tenans, et les rois estoient venans. Et menoient les princes et capitaines chascun dix ou douze hommes d'armes avecques eulx, habillés de leurs couleurs, et l'Adventureux en avoit quinze; et pouvoient estre en tout, tant François qu'Anglois, trois cens hommes d'armes; et vous asseure que c'estoit belle chose à veoir. Le lieu où se faisoient les joustes estoit bien fortifié, et y avoit une barrière du costé du roy de France, et une aultre du costé du roy d'Angleterre; et quand les roys estoient dedans et toute leur seigneurie, il estoit dict par nombre combien il y en devoit entrer de chascun costé; et les archers du roy d'Angleterre et les capitaines de ses gardes gardoient du costé du roy de France, et les capitaines de la garde du roy de France, archers et Suisses gardoient le costé du roy d'Angleterre; et n'y entroit à chascun coup que ceulx qui debvoient jouster; et quand ceste troupe estoit lasse, il y en entroit une aultre; et y eust merveilleusement bon ordre de tous costés et sans débat, qui est une grande chose en telle assemblée. Après les joustes, les luiteurs de France et d'Angleterre venoient avant; et luitoient devant les roys et devant les dames, qui feust beau passe-temps, et y avoit de puissans luiteurs; et parce que le roy de France n'avoit faict venir de luiteurs de Bretaigne en gaignèrent les Anglois le prix. Après allèrent tirer à l'arc, et le roy d'Angleterre lui-même, qui est un merveilleusement bon archer et fort; et le faisoit bon veoir. Après tous ces passe-temps faicts, se retirèrent en un pavillon le roy de France et le roy d'Angleterre, où ils beurent ensemble. Cela faict, le roy d'Angleterre prist le roy de France par le collet, e

luy dict : « Mon frère, je veulx luiter avecques vous, » et lui donna une attrape ou deux, et le roy de France qui est un fort bon luiteur, lui donna un tour et le jetta par terre, et luy donna un merveilleux sault. Et vouloit encore le roy d'Angleterre reluiter ; mais tout cela feust rompu, et fallust aller souper. Et ainsi tous les deux jours se venoient veoir l'un l'aultre, osté un jour pour eulx reposer ; et quand les François estoient à Ghines, les Anglois venoient à Ardres. Et venoient souvent les seigneurs et dames d'Angleterre coucher au logis des François, et les François faisoient le cas pareil ; et tous les jours se faisoient force banquets et festins. Après cela se fist le grand festin, où tous les estats des deux princes vindrent loger dedans les lices, où on avoit faict un beau maisonnage tout de bois. Et par un matin feust chanté la grande-messe par le cardinal d'Angleterre, dessus un eschaffault qu'on fist expressément ; et feust faicte la chapelle en une nuict, la plus belle que je veis oncques, pour l'avoir faicte en si peu de temps, et la mieux fournie ; car tous les chantres du roy de France et du roy d'Angleterre y estoient, et feust fort somptueusement chanté ; et après la messe donna ledict cardinal à recevoir Dieu aux deux rois. Et là feust la paix reconfirmée, et criée par les héraults ; et feust là faict le mariage de monsieur le daulphin de France à madame la princesse d'Angleterre, fille dudict roy. Après ce fisrent encore trois ou quatre joustes et banquets, et après prindrent congé de l'un et l'aultre, en la plus grande paix entre les princes et princesses qu'il estoit possible. Et cela faict, s'en retourna le roy d'Angleterre à Ghines, et le roy de France en France ; et ne feust pas sans se donner gros présens au partir les uns aux aultres.

CHAPITRE LXVIII.

Comment le roy catholique vint des Espaignes descendre en Angleterre et de là en Flandres, pour aller prendre possession de l'Empire ; et comment il feust couronné à Aix.

Le roy Catholique estant en Espaigne, après avoir ouy nouvelles de l'Empire et comment il estoit esleu (et le sçavoit par le comte palatin, comme dict est par cy-devant), entendit la menée qui se faisoit de la veue de ces deux princes, et pourchassa tant qu'il peut pour la rompre ; et envoya ambassadeurs vers le roy d'Angleterre pour rompre ledict voyage ; et quand il vist qu'il ne se pouvoit rompre, se hasta en diligence et vint arriver en Angleterre, là où le roy d'Angleterre luy fist merveilleusement bonne chère et bon recueil. Et ne sceut rompre ledict voyage présent et absent, car le roy d'Angleterre le voullust poursuivre, pour ce qu'il avoit promis ; et en estoit la despense merveilleusement grande d'un costé et d'aultre, et les apprets trop avant. Et prindrent journée l'empereur et le roy d'Angleterre d'eulx trouver ensemble, après la veue du roy de France ; et se trouvèrent à Calais et à Graveline, et parlèrent de leurs affaires. Et feurent une fois audict Calais d'accord et mal d'accord, et prest le roy Catholique à monter à cheval pour s'en retourner ; toutesfois, ils s'accordèrent ensemble, et partirent bien contens l'un de l'aultre. Et ce temps pendant, y avoit tousjours gentilshommes du roy de France et de sa chambre, comme Montmorency et aultres, qui alloient et venoient ; et y avoit beaucoup de gens qui trouvoient bien difficile au roy d'Angleterre de contenter ces deux personnages. Et ce faict, les deux princes se despartirent d'ensemble ; et retourna le roy d'Angleterre en Angleterre, et le roy de Castille en Flandre et en Brabant faisant bonne chère, où luy feust faict merveilleusement bon recueil. Et en feurent advertis les électeurs d'Allemaigne, et se trouvèrent à Aix pour le couronner, comme est la coustume de faire ; et estoient délibérés de luy faire plus d'honneur qu'ils ne fisrent oncques à ses prédécesseurs. Ledict sieur roy catholique fist un gros équipage pour aller à Aix, et y feurent appellés tous les princes de ses Pays-Bas et tout plain d'Espaignols qui estoient avecques luy et aultres princes d'Allemaigne. Et en cet équipage et belle compagnie se partist pour aller à Aix, là où estoit attendu et désiré par tous les électeurs et princes d'Allemaigne. Et estoit avecques luy madame de Savoye, sa tante, laquelle ne l'abandonna point tout le voyage, avecques fort belle compagnie de dames ; et feust faict du long du voyage merveilleusement bonne chère, tout par les pays où il alla. Et l'attendoient la plupart des électeurs à Aix : et par un matin vint disner assez près de ladicte ville d'Aix, là où tous les électeurs vindrent au devant de luy en armes et toute sa compagnie et ceulx qui estoient avecques luy ; et ainsi fist son

entrée en ladicte ville d'Aix, la plus belle qui feust jamais. Son entrée faicte en la ville, de là à quelques jours feust couronné empereur, au plus gros triomphe que jamais empereur le feust. N'est là besoing de vous en parler; car c'est une chose de grande cérémonie; et est contenu en la bulle caroline que l'empereur Charles IV fist, où est contenue l'ordonnance du couronnement des empereurs ses successeurs. Et cela faict, madame de Savoye retourna en Brabant, et l'empereur print son chemin à Worms, pour aller veoir les Allemaignes.

CHAPITRE LXIX.

Comment messire Robert de la Marche, sieur de Sedan, pour quelque tort qui lui feust fait au service de l'empereur, retourna au service du roy de France; et du bon recueil que madame la régente luy fist.

Monsieur de Sedan estant au service de l'empereur l'avoit accompagné à Aix, pour ce qu'il tenoit la duché de Bouillon, qui est une chose venue de son grand-père, qu'il avoit eue d'un prince de Liége; et y avoit une place dépendante de ladicte duché, qui s'appelle Hierge, que monsieur d'Aymerie avoit prise par force; et si se plaignit ledict sieur de Sedan à l'empereur dudict sieur d'Aymerie; et conta à l'empereur qu'il avoit avecques luy, et comme il bien avoit reprinse; mais il n'y avoit voullu entendre. L'empereur luy promist de luy faire raison; et dura la chose bien longuement avant qu'elle vinst à effect; de quoy se courouça ledict sieur de Sedan merveilleusement, pensant qu'il estoit homme pour faire autant de service à l'empereur que ledict sieur d'Aymerie. Et s'en vint à Sedan, fort mal content dudit empereur, et quand il feust à Sedan, manda audict empereur, que s'il ne luy plaisoit d'y faire la raison il abandonneroit son service. Et luy feust faicte response de l'empereur qu'il n'estoit pas de grande substance; pour laquelle chose abandonna le service de l'empereur, qui en eust grand regret, et principalement madame de Savoye. Ce faict, l'Adventureux, qui estoit son fils, ne dormoit pas, car il estoit tousjours demeuré au service du roy de France; et incontinent qu'il sceut ces nouvelles, se retira vers lui à Sedan, là où il feust faict bonne chère. Et portoit ledict Adventureux tout plain de bonnes nouvelles que madame la régente faisoit audict sieur de Sedan. Et estoit l'Adventureux totalement déshérité; car, depuis que ledict seigneur de Sedan avoit esté au service de l'empereur, l'Adventureux son fils n'avoit entré en place qui feust audict sieur de Sedan son père, pour ce qu'il y avoit, dedans le traité qu'il avoit faict avecques l'empereur, que jamais pièce de ses enfans n'amanderoit rien de lui s'ils n'avoient faict serment audict empereur, et qu'ils n'entreroient dedans ses maisons. Le roy de France et madame sa mère sçachant que le sieur de Sedan estoit parti de l'empereur mal content, mandèrent madame de Sedan venir à Blois, où feust conclud son estat, qui montoit à dix mille francs tous les ans, dix mille escus comptans, trois mille francs pour ladicte dame de Sedan, et à chacun de ses enfans dix mille; et cinquante hommes d'armes, dont les vingt se payeroient à sa volonté. Et ladicte dame de retour à Sedan, ledict sieur partist pour aller à Remorantin vers le roy, là où luy feust rendu son ordre. Et luy fisrent le roy et madame sa mère bon recueil. Et de là revint ledict sieur par Chasteau-Thiery chez son fils, et de-là retourna à Sedan. Et feust l'empereur merveilleusement marry de ce que ledict sieur avoit laissé son service.

CHAPITRE LXX.

Comment les guerres se commencèrent entre l'empereur et le roy de France, du costé de Champagne et des Ardennes.

Ledict sieur de Sedan estant retourné au service du roy de France, avoit merveilleusement grand regret de quoy l'empereur ne luy avoit faict raison de ceste maison de Hierge, que monsieur d'Aymerie tenoit, et envoya devers luy affin d'en avoir raison, sur quoy il eust assez mauvaise response. Le messagié retourné vers luy à Sedan, envoya deffier madame de Savoye au nom de l'empereur; aussi fist l'Adventureux, son fils; et envoya madicte dame de Savoye jusques à Worms, où estoit l'empereur avecques les électeurs de l'Empire. Et feust faict offre, de par madame de Savoye, assez honneste audict sieur de Sedan, qui estoit de s'accorder dudict différend, et d'en faire juges les estats du pays de Liége et les en faire arbitres; et s'en remettre dessus le roy d'Angleterre ou sur le roy de France. Et y vint pour cet affaire un hérault qui se nommoit Malnart, qui estoit à madicte dame de Savoye. Toutesfois rien ne

s'en fist; et fisrent leurs apprets pour aller mettre le siége devant Vireton. Et y mena ledict Adventureux son artillerie, qui estoit fort belle. Et assiégèrent ledict Vireton, qui est une petite ville appartenant à l'empereur, de la duché de Luxembourg. Et debvoient venir devant ladicte ville sept mille Suisses, que ledict Adventureux avoit envoyé quérir par un gentilhomme nommé Pierre Buisson. Toutesfois, par l'ambassadeur de l'empereur, qui estoit en cour avecques le roy de France, lequel s'appeloit monsieur Dannet, prévost d'Utrecht, feust rompue ladicte entreprise; en sorte que les Suisses ne vindrent point. Le siége estant devant ladicte ville de Vireton, la batterie feust commencée; et feust envoyé un gentilhomme, de par le roy de France et de sa chambre, nommé Lonnes, qui vint dire à monsieur de Sedan et à l'Adventureux qu'on se retirast, et qu'il y avoit, depuis qu'on n'avoit eu de ses nouvelles, grosses pratiques entre l'empereur et lui; et espéroient qu'ils viendroient en bonne fin. Et envoya ledict seigneur retarder lesdicts Suisses, que l'Adventureux avoit faict venir à ceste mesme occasion. Et cela entendu par le sieur de Sedan et l'Adventureux, levèrent le siége devant la ville qui se défendoit bien et honnestement, nonobstant que de première arrivée ils feurent fort esbranlés, et pensoit-on bien qu'ils ne debvoient pas tant tenir; et toutesfois le siége n'y feust que deux jours. Et s'en retournèrent avecques leur armée, qui n'estoit que de quatre ou cinq mille hommes de pied et quinze ou seize cens chevaulx; mais ils avoient bonne artillerie. Cela faict, ils s'en retournèrent, et feust leur cas rompu pour l'heure. Ce temps pendant l'empereur ne dormoit pas; et envoya monsieur de Nassau ès pays de Flandres, Brabant et Haynault, dresser une armée pour aller contre messire Robert de la Marche et l'Adventureux son fils. Or, comme ces choses se faisoient en Ardennes entre l'empereur et le sieur de Sedan, le roy de France despescha une armée, dont estoit monsieur de Bonnivet admiral chef, et pour lors gouvernoit une partie du royaume de France, pour envoyer en Guyenne pour reconquester le royaume de Navarre. Et feust despesché monsieur de Guise, jeune homme et gentil prince, frère de monsieur de Lorraine, pour estre capitaine général des lansquenets. Et commencèrent à marcher avecques toute cette armée tout droict en Guyenne; et estoit ladicte armée fort belle et esquipée d'artillerie, et la mieux qui feust long-temps veue. Or, je veulx laisser monsieur l'admiral en Guienne, pour retourner aux guerres qui se fisrent en Ardennes, et comment l'empereur dressa son armée pour y envoyer, dont estoit chef général monsieur de Nassau.

CHAPITRE LXXI.

Comment le comte de Nassau, lieutenant général pour l'empereur, vint en Ardennes contre messire Robert de la Marche, et print le chasteau de Loignes; et comment l'Adventureux deffist la garnison.

En ce temps l'empereur envoya monsieur de Nassau pour lever son armée, et aller contre messire Robert de la Marche et l'Adventureux son fils, nonobstant que tous leurs gens feussent retirés. Et estoit allé l'Adventureux devers le roy de France pour regarder ce qu'il avoit à faire, et ce temps pendant, monsieur de Nassau vint mettre son siége devant le chasteau de Loignes, qui estoit au sieur de Jamets, frère dudict Adventureux; et estoit place assez forte, mais elle estoit fort estroite, et le siége y feust mis avecques assez petit nombre de gens. Et bailla monsieur de Liége à monsieur de Nassau et au comte Félix toute son artillerie et de ses gens, nonobstant que ledict sieur de Jamets fust son nepveu. Et feust ladicte place fort battue; et s'il y eust eu gens de guerre dedans, ils eussent tenu plus longuement, mais, sans point de faulte, il n'y avoit point de gens de guerre dedans; et feust prinse à moitié d'assault pour ce que ceulx dedans se jettoient en bas par les murailles et par les fenestres. Ladicte place prinse, monsieur de Nassau faisoit tousjours renforcer son armée; et renvoya son artillerie à monsieur de Liége, et feust ladite place rasée. Comme cela se faisoit, l'Adventureux revint de devers le roy de France et feust adverti de la grosse garnison qui estoit à Yvoy, qui est une ville à trois lieues de Sedan et à une lieue de Messencourt; et assembla la gendarmerie et cinq cens hommes de pied seulement. Et attendit un jour de feste, pour ce que les gens boivent plus en ce pays ces jours-là que les aultres jours. Et sur le midi alla mettre son embuscade en un petit bois assez près de la ville, qui est ville jolie et forte et toute ronde; et passe une rivière à un des costés qui vient de Jamets, laquelle s'appelle Chier, et va tomber dedans la Meuse; et n'y a qu'une lieue de

là jusques à Mouson. Quand ledict Adventureux eust mis son embusche, il envoya escarmoucher devant ladicte ville; et estoit deux ou trois heures après midy; et estoit ladicte escarmouche de quelque petit nombre de gens de pied et de cheval. Et incontinent que ceulx de la ville qui avoient bien beu visrent l'escarmouche, saillirent dehors un quart de lieue de la ville, toujours escarmouchant, tellement qu'ils vindrent auprès du petit bois où estoit l'embusche. Et incontinent que l'Adventureux vist qu'il estoit temps, se vint jetter entre la ville et eulx, et les enferma, dont en reschappa bien peu; et y eust bien tué jusques à cinq à six cens hommes, dont la pluspart estoient Namurois. Et estoit ledict Adventureux monté sur un cheval rouen hedard qui eust un coup de picque au travers du corps, dont il mourut. Et estoient venus ce jour-là à Sedan veoir ledict Adventureux deux honnestes gentilshommes françois, qui estoient venus du camp d'Attigny, et en estoit l'un le fils de monsieur de Lude, et l'aultre monsieur d'Espoy, lesquels fisrent merveilleusement bien leur debvoir.

CHAPITRE LXXII.

Comment monsieur de Saussy, fils de messire Robert de la Marche, deffist un nombre de gens sur une montaigne; et comment l'Adventureux vint se placer dedans Jamets.

Monsieur de Saussy, fils de messire Robert de la Marche, print une compaignie de gens d'armes, tant de la bande de monsieur de Sedan son père que de celle de l'Adventureux son frère, et aussi de la compagnie du gouverneur de Mouson, que menoit un gentilhomme nommé Germanville, et Saincton qui estoit son lieutenant, et enseigne; et allèrent faire une course en Ardennes, là où les gens d'armes gaignèrent un merveilleux gros butin. Ceux de la terre d'Orchimont entendirent qu'ils estoient aux champs, mais ils ne sçavoient quel nombre ils estoient. Toutesfois, ils se vindrent jetter gros nombre de gens sur une montaigne qui estoit demi fortifiée; et estoient bien le nombre de sept à huict cens hommes, attendants sur ceste montaigne, qui estoit le chemin par où ils se debvoient retirer avecques leur butin, et ne pensoient point que la gendarmerie peust monter si hault sur ceste montaigne. Toutesfois, pour faire court, les gens d'armes les vindrent charger tout au long de ceste montaigne, qui estoit chose bien mal aisée, et les deffirent; et y en eust beaucoup de tués; et encore y en eust eu beaucoup plus s'ils ne se feussent sauvés dans les bois; et aussi s'en revindrent lesdits gens d'armes à Sedan avecques leur butin et beaucoup de prisonniers. Ce faict, monsieur de Nassau ayant entendu que la maison de Jamets estoit mal fournie de gens, voullust aller mettre le siége devant. De quoi feust adverti l'Adventureux; et s'alla une nuict avecques cinquante hommes d'armes, mettre dedans ladicte place, là où estoit le sieur de Saussy, frère dudict Adventureux avecques quelques gens de pied, et faisant remparer la place le plus qu'il pouvoit avec le capitaine de léans, qui estoit un fort honneste homme écossois; et vous asseure qu'ils la réparèrent merveilleusement bien, tellement que pour le jour d'hui est une des plus belles places et des meilleures qu'on ne trouve point. Cela venu à la connoissance de monsieur de Nassau, que secours estoit venu à Jamets, feust d'advis de prendre autre chemin pour ceste fois; et n'y alla point, et print aultre chemin.

CHAPITRE LXXIII.

Comment monsieur de Lautrec avecques les Vénitiens alla mettre le siége devant Véronne, et comment ladicte ville se rendist; et de ce qui y feust faict.

Le roy voulant tenir foi aux Vénitiens, comme il leur avoit promis, feust sollicité d'eulx de leur aider à prendre Véronne, en ensuivant le traicté de paix qu'ils avoient ensemble; et ne restoit plus, que le roy n'eust satisfaict de ce qu'il leur avoit promis, que la ville de Véronne, que l'empereur tenoit entre ses mains; car tout le demeurant de leur pays estoit entre leurs mains. Le roy manda à monsieur de Lautrec dresser son armée audict Véronne; et se debvoient trouver les Vénitiens, avecques leur artillerie et leur armée, devant ladicte ville de Véronne, laquelle chose ils feirent, et s'y trouvèrent tous ensemble; et estoit au commencement de l'hyver, qui n'est point temps convenable pour assiéger place. Or, avoit-il dedans Véronne, lieutenant pour l'empereur, le sieur Marc-Antoine, frère de Prosper Colonne dont ay cy-devant parlé, merveilleusement gentil et honneste homme, et fort gentil capitaine, lequel depuis, pour quelque despit, abandonna l'empereur et vint au service du roi de France. Or, pour revenir à

nostre propos, il avoit tout plein de gens de bien avecques luy, capitaines dedans la ville, comme le capitaine Chuère et aultres capitaines espaignols, et plusieurs aultres gens de bien, à pied et à cheval; qui se congnoissoient bien à tenir places; mais il y avoit dedans la ville de toutes nations, qui est chose (si ce n'est par un capitaine bien sage) mal aisée à entretenir. Ladicte ville de Véronne est bien grande et mal aisée à assiéger, pour la rivière qui y est. La batterie feust commencée du costé de devers la plaine de Véronne, qui est la plus belle plaine que l'on sçauroit veoir. Et y estoit l'artillerie du roy et des Vénitiens, qui estoient bien six ou sept vingt pièces d'artillerie en batterie, la plus belle que l'on eust sceu faire, car elle avoit cent ou six vingt pieds de long. Mais le rempart que Prosper Colonne avoit faict faire devers la ville estoit six fois plus fort que ladicte ville. Marc-Antoine Colonne, qui estoit le chef, et tout plain de gens de bien qui estoient avecques lui, le fortifièrent si bien, qu'il n'y feust donné d'assault. Et eust à la batterie une perte de gens de bien pour le feu qui se mist en l'artillerie et aux poudres, et y eust tout plain de gens de bruslés. Et, de cas de fortune, monsieur de Lautrec y estoit arrivé droict à ceste heure, qui avoit tout plain d'Italiens avecques lui qui avoient grandes barbes et grands cheveux; mais il ne leur cousta rien à faire leurs barbes, car la poudre en fist l'office. Et bientôt après que ceulx de la ville se feurent bien deffendus et que le siége y eust esté long-temps, et du long de l'hiver, vivres faillirent à ceulx de la ville; et feurent contraints en la fin d'appoincter; et s'en allèrent leurs bagues sauves, et la ville se rendist entre les mains du roi. Il la rendit aux Vénitiens, ensuivant ce qu'il leur avoit promis; lesquels, pour toute récompense, pour le premier affaire que le roy eust en Italie, le laissèrent et abandonnèrent. La ville prinse, monsieur de Lautrec se retira en la duché de Milan, et les Vénitiens en leur pays.

CHAPITRE LXXIV.

Cy devise comment le comte Félix vint assiéger Messencourt; et du camp des François qui estoit à Attigny.

Quand monsieur de Nassau eust pris Loignes, il demeura un temps pour le faire raser; et avoit ledict sieur de Nassau six ou sept mille lansquenets, dont estoit le chef le comte Félix; et vint assiéger Messencourt avecques lesdicts lansquenets et un nombre de gens de cheval, et tout plein de gens de pied. Et estoit ledict Messencourt une petite place que l'Adventureux avoit faict faire depuis cinq ans; et n'y avoit encore que le donjon faict, et les fondemens de l'aultre grand compris, qui commençoient estre hors de terre; toutesfois ce qui estoit faict estoit bien joli et assez fortelet, et bien fourni d'artillerie, plus qu'il n'en falloit à une place plus grande trois fois; et l'y en avoit osté toute la principale artillerie l'Adventureux, quand il feust devant Vireton. Et avoit dedans ladicte place un autre gentilhomme nommé Guifard, homme de bien, et un aultre nommé Saint-Clair, tous deux hommes d'armes de la compagnie dudict Adventureux, qui fisrent merveilleusement bien leur debvoir, comme vous oyrez cy-après. Ledict comte Félix marchoit tousjours avecques les Allemans; et vint passer par une petite place qui se nomme Florenville, qui estoit à monsieur de Sedan; et l'avoit baillé au capitaine dudict Sedan, qui avoit nom Damien de Guarigue; et y avoit faict faire un petit lieu de plaisance, pour ce qu'elle est sur la rivière de Semois. Incontinent que le comte de Félix feust devant avecques ses gens, ceulx du dedans la rendirent comme la raison le vouloit, car elle n'estoit pas tenable. Et après avoir pillé ladicte place de Florenville deux ou trois jours, séjournèrent audict Florenville deux ou trois jours, et puis vindrent mettre le siége audict Messencourt, où ils feurent bien receus; car, comme je vous ai dit, elle estoit bien artillée, et leur porta un gros dommaige. Ledict comte Félix estant devant Messencourt, se commença à fortifier à l'entour et au village, pour ce que l'Adventureux et ses frères le réveilloient souvent; et y feust faict tout plein de belles escarmouches; et avoit tous les gens de pied logés dedans le fort, et leurs gens de cheval à Yvoy, qui alloient là coucher le soir, et le jour ils revenoient. Or, en ce temps-là, le roy avoit envoyé monsieur d'Alençon, et le maréchal de Chastillon pour le conduire. Et fist amasser une grosse armée à Attigny, qui est un beau gros village à huict lieues de Sedan, sur la rivière d'Aisne; et y estoit monsieur d'Orval, gouverneur de Champagne. Monsieur de Sedan et l'Adventureux alloient souvent vers ledict d'Alençon, pour avoir plus de secours et

de faveur; mais ils dissimuloient, pour ce qu'ils ne se vouloient point du tout déclarer; tellement que l'Adventureux dit tout plein de paroles au mareschal de Chastillon, et feurent près d'en avoir un gros débat; et leur pouvoit bien bailler secours. Et vous asseure que l'armée estoit belle, car il y avoit dix-huit mille lansquenets et six mille hommes de pied que menoit monsieur de Saint-Paul, qui se nommoient les six mille diables, et douze cens hommes d'armes, tous logés par les villages à l'entour dudict Attigny, tirant vers Sedan. Après que le sieur de Sedan et l'Adventureux eurent parlé à cesdicts seigneurs, s'en retournèrent à Sedan assez mal contens, et fisrent toute la faveur qu'ils peurent audict Messencourt; mais ils n'estoient point assez forts pour lever le siége, pour ce qu'ils ne s'estoient point fournis de gens, tousjours attendans l'aide du roy. Et, comme vous ay dict, se fist beaucoup de belles choses durant ledict siége; et fisrent ceulx de dedans gros dommaige de coups d'artillerie à ceulx de dehors; car, de compte faict, il y eust quatre cens hommes de tués de coups d'artillerie. Monsieur de Nassau voyant que le comte Félix n'avoit point d'esquipage d'artillerie (car il n'en avoit que dix ou douze pièces, dont n'en avoit que deux ou trois bonnes), et qu'il ne faisoit rien devant ladicte place, vint, avecques l'artillerie de l'empereur et celle de monsieur de Liége, à l'aide dudict comte Félix, assiéger de bien près, et faire battre de tous costés, car l'artillerie estoit tout à l'entour; et estoit ledict sieur de Nassau audict siége. Après avoir long-temps tenu, ceulx de la place se rendirent, comme la raison le vouloit; car ils avoient faict plus que leur debvoir, car ils tinrent six sepmaines et trois jours. Et feust trouvé la place bien fournie, tant d'artillerie que d'aultres choses, qui servirent bien à la batterie devant Maisière; et spécialement un double canon que l'Adventureux avoit faict faire dedans ledict Messencourt; et le nommèrent les canoniers Messencourt, pour ce qu'il avoit esté pris dedans. Les capitaines que je vous ay cy-dessus nommés feurent prins, et le lendemain menés à Yvoy; et y eut quelques compagnons trouvés, subjects de l'empereur, que monsieur de Nassau fist pendre; et fist boutter le feu dedans, et la raser à demy, et se retira à Yvoy.

CHAPITRE LXXV.

Comment monsieur de Nassau fist semblant d'aller assiéger Jamets et fist là marcher son armée; et comment l'Adventureux se vint mettre dedans, et du ravitaillement qu'il y fist.

Messencourt pris, monsieur de Nassau ne feust d'advis d'aller assiéger Sedan ny Bouillon; mais pensoit qu'il n'y eust ame dedans Jamets, comme il avoit autrefois bien pensé; mais ce coup il estoit bien fourni d'artillerie et de ce qu'il luy falloit; et pensoit que, pour la prise de Messencourt, les gens feussent plus estonnés qu'ils n'estoient. Il se partist d'Yvoy, et fist lever le siége de Messencourt, et fist marcher son armée par devant Mouson, sans rien demander aux François; mais y eust de leurs gens qui alloient boire à la porte. Et s'en allèrent loger en une place qui est sur la rivière de Meuse, nommée Paully, qui est pays de Barrois, là où l'Adventureux avoit faict n'a pas long-temps un camp; et y demeura ledict sieur de Nassau avecques son esquipage, avant qu'il vint à Jamets, trois ou quatre jours. Le sieur de Sedan et l'Adventureux voyant que le chemin qu'il prenoit c'estoit le chemin de Jamets, et qu'elle estoit mal fournie de gens, feust regardé entre eulx que l'Adventureux iroit avecques cinquante hommes d'armes se jetter dedans. Laquelle chose feust faicte; et partist par un après souper, et s'en alla toute la nuict avecques ladicte gendarmerie, et passa près de là où estoit monsieur de Nassau et son armée. Luy estant arrivé à Jamets, prépara son cas et ce qui estoit de besoing à ladicte place, comme celuy qui attendoit le siége d'heure en heure; et sans point de faute il estoit bien apparent, car monsieur de Nassau se vint loger en un village qui se nomme Romainville, qui est sur la rivière dudict Jamets, et n'y a audict village, jusques à Jamets, que la portée d'un canon; par quoy il estoit bien aisé à veoir, et estoit l'apparence grande, que ledict sieur de Nassau deust assiéger ladicte place. Ce faict, les escarmouches saillirent d'un costé et d'aultre; et n'eust point envoyé l'Adventureux ses gens escarmoucher, veu que le siége estoit si près de luy, n'eust été pour une finesse de guerre, qui estoit que, pendant que l'escarmouche se faisoit, il fist brusler le village, qui estoit un très beau bourg, de peur qu'ils ne se vinssent

loger dedans; et ne le peuvoient bonnement assiéger que du costé du bourg. Le feu mis au village, les coureurs dudict Adventureux se retirèrent, comme ils avoient d'ordonnance; et eulx dedans, incontinent fist remparer les portes, affin qu'il ne se fist plus de saillies que par lieux secrets que peu de gens entendoient. Or, il y avoit une platte-forme dedans Jamets, là où il y avoit une grande salle; et voullust l'Adventureux la faire descouvrir et oster le bois, pour ce que dedans ladicte salle il y avoit faict mettre bon nombre d'artillerie, car la sienne y estoit, sans celle de son père; et y avoit trente-six pièces d'artillerie, pièces de batterie et huict cens harquebuttes à crocq; et y avoit trois ou quatre grosses pièces dessus ladicte platte-forme pour nuire aux approches que les ennemis feroient. Or, il falloit monter en hault pour abbattre tout ce bois et pour descouvrir ceste salle; et, quand ses gens estoient haults, les harquebuttiers du camp, qui estoient desjà logés aux bords des fossés de ladicte place, affoloient ses gens qui abbattoient ledict logis. Et adonc les fist retirer; et s'advisa d'une finesse, car il y avoit dedans quarante ou cinquante prisonniers du party de l'empereur, qu'il fist monter dessus le corps de maison pour l'abbattre; et leur dict: qu'incontinent qu'ils viendroient en hault et que les autres tireroient sur eulx, qu'ils leur diroient qu'ils estoient des leurs, mais qu'ils estoient prisonniers. Ce qui feust faict; car tout subit qu'ils feurent dessus, l'on commença à tirer après eulx: et commencèrent à crier qu'ils estoient prisonniers des leurs, et par ce moyen feust la platte-forme achevée. monsieur de Nassau feust deux jours à visiter la place, nuict et jour, par canoniers et aultres; et y feurent faictes de belles escarmouches d'un costé et d'aultre. Toutesfois, le second jour il se partist avecques son armée, et vint passer sur les haults du village de Romainville, et print le chemin de Fleurange; et renvoya quatre ou cinq cens chevaulx devant Yvoy pour la garder et pour soutenir le faix de la guerre guerriable. Et se misrent lesdicts chevaucheurs en embusche dedans un petit bois assez près dudict Jamets, pensant que ceulx de ladicte place deussent saillir après eulx à la queue pour les deffaire, et après, à un long besoing, gaigner la place; mais l'Adventureux ne voullust souffrir qu'ame saillit pour ce jour. Et quand l'embusche vit cela, sur les deux heures après midy se descouvrit, et s'en allèrent à leur chemin, là où il leur estoit ordonné, et monsieur de Nassau alla le sien. Cela faict, ledict Adventureux retourna à Sedan; et avoient, le sieur de Sedan et luy, tant faict vers le roy et le sieur d'Orval, gouverneur de Champagne, qu'ils avoient douze cens chariots chargés de bled, vins et aultres munitions, pour Sedan et Jamets, chacun six cens, lesquels feurent envoyés tous ensemble à Mouson-sur-Meuse, là où, quand ils feurent prests, l'Adventureux s'y en alla avecques la gendarmerie, qui estoit la compagnie de monsieur de Lorraine, la compagnie de monsieur de Sedan, celle du gouverneur d'Orléans et de Mouson, et la sienne. Ledict Adventureux, arrivé à Mouson, en envoya plus de la moitié à Sedan et la plus grande part; et envoya les aultres six cent chariots à Jamets, qui tenoient plus de trois lieues de long. Or, n'avoit ledict Adventureux que les compagnies devant dictes, qui montoient environ trois cens hommes d'armes et quatre ou cinq cens hommes de pied, gens ramassés. Et tout subit qu'il eust son cas prest dedans Mouson, le mesme jour, quand chacun feust prest pour aller au lict pour coucher, et la ville fermée, fist sonner la trompette à cheval, et envoya cent hommes d'armes pour les amuser dedans le pays, laquelle chose ils fisrent; et luy se mist devant, avecques cinquante hommes d'armes et cinquante qui demeurèrent derrière, les gens de pied ès deux costés, pour ce qu'il y avoit plusieurs mauvais passages. Et la compagnie de monsieur de Lorraine, qui revenoit, les rencontra par un aultre chemin; et en estoit chef le bastard Du Fay, lieutenant de mondict sieur de Lorraine. Et ainsy feurent lesdicts vivres mis dans lesdictes places de Sedan et Jamets; mais ce ne feust point sans plusieurs allarmes, spécialement quand les vivres arrivèrent à Jamets: et n'eust jamais pensé le sieur d'Orval et les aultres capitaines qu'ils y eussent sceu entrer, car il falloit passer cinq heures en pays d'ennemis. Quand lesdicts vivres feurent dedans, ne feust rien faict; car le mesme jour falloit renvoyer les chariots qui les avoient amenés, et estoient cinq ou six cens; et de ceste heure-là mesme, qui n'estoit que deux heures de jour, les fist passer près de Damvilliers, qui est à l'empereur, et les y fist

conduire, pour ce que les Bourguignons les attendoient sur un aultre chemin; et par ainsy feurent ces deux places ravitaillées, qui feust un grand bien pour la frontière de France.

CHAPITRE LXXVI.

Comment, au partir de Jamets, monsieur de Nassau alla assiéger Fleurange; et comment les lansquenets vendirent monsieur de Jamets, qui estoit dedans.

Ledict sieur de Nassau, poursuivant son entreprise, marchoit toujours avecques son armée, tirant le chemin à Fleurange; et demeura huict à dix jours à aller depuis Jamets jusques là, pour le grand charoy d'artillerie qu'il avoit, qu'il regardoit de diligenter. Or estoit dedans Fleurange le sieur de Jamets, frère de l'Adventureux; et y avoit déjà quatre ou cinq mois qu'il y estoit; et avoit avecques luy six cens lansquenets, et quinze ou seize hommes d'armes et quelques adventuriers rassemblés avecques ceulx de la ville. Et audict Fleurange y a ville et chasteau, mais ils ne sont pas grands; et bons fossés, et bonnes douves à doubles fossés; et les avoit bien faict accoustrer ledict sieur de Jamets depuis qu'il y estoit. La ville et le chasteau estoient merveilleusement bien artillés, autant que place que l'on ait long-temps veue. Et avoient lesdicts lansquenets desjà quatre ou cinq mois de service, et tousjours bien payés, et avoient force vivres pour un an dedans. Monsieur de Nassau, de prime arrivée ne se jetta point dedans, et alla séjourner un petit à une ville qui est à l'empereur, à une lieue près de Fleurange, nommée Thionville. Or il s'estoit faict, dedans deux ou trois jours devant, quelques escarmouches, là où avoient esté aucuns lansquenets de ladicte ville de Fleurange, et estoient compagnons qui avoient crédit avecques la commune des lansquenets. L'un desquels lansquenets prisonniers feust mandé par le sieur de Nassau pour faire practique avecques luy, pour le renvoyer dans la ville avecques quelque argent qu'on luy avoit donné pour faire une menée secrette pour faire mutiner les lansquenets, en leur disant qu'ils seroient tous pendus pour ce qu'ils estoient du pays de l'empereur. Monsieur de Nassau ayant response dudict lansquenet, fist marcher son armée et assiéger la ville. Les lansquenets qui estoient dedans commencèrent d'avoir peur, avecques la bonne volonté qu'ils avoient de ne rien faire; car ils ne tirèrent jamais quatre ou cinq coups d'artillerie. Et vindrent au sieur de Jamets, en lui demandant querelle d'eulx pouvoir honnestement partir, et luy disrent : « Monsieur, la coustume des lansquenets est que, quand ils sont assiégés dedans une ville, on leur baille double paye pour un mois. » Laquelle chose ledict sieur de Jamets leur fist incontinent bailler, nonobstant qu'ils fussent payés pour deux mois davantage qu'on ne leur devoit, de quoy feurent bien esbahis, car ils pensoient que ledict sieur de Jamets n'eust point d'argent; mais le sieur de Sedan et l'Adventureux luy en avoient envoyé, voyant l'affaire qui luy estoit à venir. Le lendemain disrent au sieur de Jamets lesdicts lansquenets: « Monsieur, si vous ne vous rendez, nous vous rendrons; » car toute la nuict ils n'avoient faict que mutiner avecques ceulx de la ville. Et estoit desjà à l'une des portes le comte Félix qui attendoit qu'ils se rendissent avecques tous les lansquenets de son parti en bataille. Cela faict, feust pris d'eulx le sieur de Jamets, et livré entre les mains du comte de Nassau; et tous les Allemands qui estoient dedans Fleurange passèrent tous dessoubs une picque en sortant de la porte, là où les lansquenets de l'empereur les dépouillèrent tous, en leur disant qu'ils estoient meschans, et qu'ils avoient faulcé leur serment et qu'ils n'estoient pas dignes d'estre jamais soubs enseignes, ny avecques gens de bien. Et à ceste heure là avoit le roy de France dix-huit mille lansquenets en son camp d'Attigny, là où une partie de ceulx-là se vindrent rendre. Et incontinent que l'Adventureux le sceut, les en advertit, et tous ceulx qu'on peut attraper passèrent les picques. Le sieur de Jamets feust mené à Thionville, lequel monsieur de Nassau promist le traicter en homme de guerre; et le fist rançonner à dix mille escus de rançon, et mener au chasteau de Namur, en prison. De là mondict sieur de Nassau fist raser la ville; et ce faict, se retira vers les Ardennes pour rafreschir son armée et assembler encore plus de gens qu'il n'avoit.

CHAPITRE LXXVII.

Comment Bouillon feust surpris et ceulx qui estoient dedans presque tous tués; et comment monsieur de Nassau vint à Douzy mettre son camp, là où vint monsieur Diestain et aultres gros seigneurs vers le sieur de Sedan pour avoir trèves, laquelle, après avoir bien débattue, feust accordée pour six sepmaines, là où l'Adventureux ne voullust estre compris.

Deux mois après la prise de Fleurange, monsieur de Nassau estant au pays de Brabant, partist avecques son armée qu'il avoit devant Fleurange, et, encore mieux fournie d'artillerie, s'en vint passer par les Ardennes et assez près de Bouillon, qui estoit place bien forte, assise sur un roc quasi imprenable; lequel sieur de Nassau despescha sept ou huict gens de pied namurois et quelques gens de cheval, et les envoya veoir quelle mine tenoient ceulx de la place et faire une escarmouche devant; car ils n'avoient point volonté de l'assiéger. Ceulx de ladicte place, qui estoient assez bon nombre pour la garder, avoient tout plain de leurs femmes au bourg et en la ville audict Bouillon; et estoient partis du chasteau dès le point du jour pour aller veoir leurs femmes et pour aller à leurs affaires qu'ils avoient en ladicte ville. De cas de fortune, tout ainsi que ceulx dedans descendoient pour aller en la ville, les gens de l'empereur se jettèrent pesle mesle avecques eulx; et quand la garnison cuida rentrer au chasteau, ils entrèrent dedans le premier fort avecques eulx, et ne demeura qu'une petite roquette, là où estoit le capitaine. Quand monsieur de Nassau sceut ces nouvelles, marcha avec le demourant de l'artillerie, et la vint assiéger et fist tirer quelques coups d'artillerie. Ce voyant ceulx de dedans, s'estonnèrent de telle sorte qu'ils feurent tous pris, et le capitaine qui se rendit à un gentilhomme qui estoit de la maison de l'empereur, nommé le Beau Vaudray, qui luy promist sauver la vie, et par son asseurance s'en alla; et quand il feust vers monsieur de Nassau, il le fist pendre et estrangler, oultre la promesse que ledict Beau Vaudray lui avoit faicte, de quoy ledict gentilhomme feust fort marry. Et les penderies que fist faire alors monsieur de Nassau ont cousté la vie à dix mille hommes, sans les pendus qu'on a rependus depuis. Le chasteau de Bouillon pris et pillé, le feu y feust mis et dedans la ville, et le fist le comte Félix; de quoy feust bien marry le comte de Nassau quand il le sceut, pour ce qu'il avoit intention de mettre gens dedans, et de la garder. Et de là vint mettre son camp à Douzy, qui est à trois lieues de Sedan, tirant devers Yvoy et Messencourt, dessus la rivière de Chier qui passe audict Yvoy; et là un peu plus bas vient tomber ladicte rivière de Meuse. Et fist ledict sieur de Nassau faire un pont dessus ladicte rivière, à l'entrée dudict village. Et comme il estoit là, l'Adventureux estant à Rheims, lequel venoit en poste, ouyt dire comment monsieur de Nassau alloit mettre le siége devant Sedan; pour laquelle se hasta, et se vint mettre dedans ledict Sedan. Et luy arrivé, resjouit les gentilshommes et les compagnons; et y feust faict tout plain de belles escarmouches, et fist en tout l'appareil comme si l'on debvoit avoir le siége. Ce temps pendant, monsieur de Maisières, nepveu de la Trimouille, et capitaine de cinquante hommes d'armes, vint de par le roy vers le sieur de Sedan et l'Adventureux et leur dire beaucoup de choses de par le roy; et luy despesché, retourna vers le roy en grande diligence, et en poste. Ce temps pendant monsieur Sikengen vint à l'escarmouche devant Sedan, là où l'Adventureux fist tirer une douzaine de coups de canon après et porta dommaige à ses gens, mais pas grand. Le lendemain, ledict sieur de Sikengen envoya une trompette vers le sieur de Sedan et l'Adventureux, laquelle luy dict, de par monsieur de Sikengen, qu'il pensoit estre des amis de la maison et qu'on avoit tiré après lui. Sur quoy luy fit responce le sieur de Sedan, et luy dict qu'il ne pensoit pas que ce feust luy, et que s'il l'eust pensé il n'eust pas tiré; et qu'il le tenoit tant de ses bons amis que, quand il voudroit venir, on le laiſroit entrer fort et foible, et qu'on luy fairoit bonne chère. Et ainsi s'en retourna ladicte trompette vers monsieur de Sikengen, qui estoit au camp vers monsieur de Nassau; laquelle responce ouïe par mondict sieur de Sikengen, renvoya ladicte trompette vers monsieur de Sedan lui prier qu'il peut parler à luy en la prairie qui est devant Sedan à seureté, et amèneroit autant de gens l'un comme l'aultre. Ladicte trompette venue de Sedan, lui fist responce le sieur de Sedan que dans deux jours il y pouvoit parler, et qu'il amenast tant de gens qu'il voudroit, et qu'il se sentoit bien seur de luy; et luy fist un cartel de seureté sur cela, et le bailla à ladicte trompette qui le porta au sieur de Sikengen. Lequel sieur, après ceste responce, renvoya ladicte trompette vers monsieur

de Sedan, et lui fist accorder ladicte response par monsieur de Nassau et tous les aultres, et envoya à cedict sieur son cartel de seureté à Sedan pour ceulx dudict Sedan. Et pendant que toutes ces choses se desmesloient ne bougeoit monsieur de Nassau de son camp de Douzy, et de là en tour. Au jour nommé, se trouva monsieur de Sikengen au lieu ordonné pour faire le parlement et deviser. Aussi fist le sieur de Sédan et l'Adventureux, fort accompaignés d'honnestes gentilshommes, tous désarmés; et vint avecques lui le comte de Horne, monsieur de Rœux, grand-maistre d'hostel de l'empereur, et cent hommes d'armes, la lance sur la cuisse, tous en bataille assez près d'illec, à un village qui s'appelle Ballain; et estoient tous les susdicts seigneurs désarmés et tous les gentilshommes qui y vindrent. Et après avoir parlementé bien trois ou quatre heures, ne feust encore rien conclud des trèves que monsieur de Sikengen demandoit; et feust remise la journée à trois jours de là, au même lieu et à la même place. Et ce faict, ledict sieur de Sedan fist apporter force vins, et donna là à banquester aux seigneurs et aux gentilshommes; et estoit alors l'Adventureux monté sur un cheval grand saulteur, qui fist merveilles. Ce faict, chacun s'en retourna; et au jour nommé vindrent lesdicts seigneurs tous en tel estat qu'ils avoient faict le jour devant; et là feurent conclues les trèves pour six sepmaines entre l'empereur et le sieur de Sedan, là où ne voullust point estre compris l'Adventureux. Et ce propre jour estoit arrivé au matin le sieur de Maisières, qui estoit venu le premier jour, lequel avoit apporté lettre de par le roy au sieur de Sedan et à l'Adventureux, lequel vist toute la menée et la conclusion des trèves, et estoit dedans le chasteau de Sedan comme on parlementoit. Ledict parlement achevé, le sieur de Sedan mena tous les seigneurs et gentilshommes à la place, et leur fist merveilleusement bonne chère, car ils estoient tous ses parens et amis; et avoient amené avecques eux le maistre de l'artillerie de l'empereur, et deux ou trois canoniers qui entrèrent quant et quant eulx. Et quand le sieur de Sedan le sceut, il leur dict, en riant et se mocquant d'eulx: « Je vous advise, messieurs, que je ne vous crains guères, et veulx que vous voyez toute la place hault et bas, afin que si une aultre fois vous venez devant, que vous sçachiez par où il faut assaillir. » Ce faict, les seigneurs se despartirent et retournèrent en leur camp; et l'Adventureux et toute la gendarmerie s'en alla en France, et le sieur de Sedan demeura en sa maison. Et deux jours après feurent les trèves publiées pour six sepmaines.

CHAPITRE LXXVIII.

Comment monsieur de Lescun, mareschal de France, tint Parme contre toute l'armée du pape et des Espaignols.

Tandis que toutes ces choses se faisoient en France par les frontières, tant en Ardennes qu'en Guyenne, où estoit monsieur l'admiral de France et monsieur de Guise, frère de monsieur de Lorraine, chef général des lansquenets, les Espaignols eurent en pensée, pour faire tirer le roy et son armée et la guerre hors leur pays (qui feust bien pensé à eulx), qu'ils fairoient une armée avecques le pape, et l'envoyeroient en Italie; laquelle feust bientost preste, et commença à marcher droict à Parme. Et incontinent que monsieur de Lautrec, qui estoit lieutenant général du roy à Milan, sceut ces nouvelles, il despescha son frère qui estoit mareschal de France, monsieur Lescun, qui avoit laissé le bonnet rond, et estoit évesque de Tarbes au commencement, mais il se sentit trop gentil compagnon pour se mettre d'Église; aussi je vous asseure qu'il estoit tel, et fist tant honnestement en toutes choses là où il eust affaire, qu'il feust, avecques l'ayde de ses bons amis, et amies, mareschal de France. Et pour ce que l'Italie estoit pour l'heure bien desgarnie de gens de guerre, et spécialement de gens de pied, feust force que fist soudainement un nombre de piétons, qui feurent environ six ou sept mille hommes, et les mena audict Parme avecques quatre cens hommes d'armes et quelque artillerie. Et subit qu'il y feust arrivé, les Espaignols le vindrent assiéger, et fisrent merveilleusement diligence à la batterie qui estoit grande comme de cinquante ou soixante pieds de long; et la ville ne valoit rien, ny les fossés, ny les murailles, et n'estoit remparée. Le premier jour, ils donnèrent un assault qui feust gros et rude; mais ils feurent repoussés bien rudement, et pour ce jour n'y eust aultre chose faicte. Les gens de pied italiens que ledict sieur de Lescun avoit amenés avecques luy se commencèrent à mu-

iner, veu la foiblesse de la place, et qu'on les assailloit si rudement. Mondict sieur de l'Escun estant adverty de ceste mutinerie, feust bien esbahy et marry, et, en toute diligence, envoya par toute la ville sçavoir qui estoient les mutins; et luy feust rapporté qu'ils étoient six ou sept capitaines italiens qui avoient bien deux mille hommes soubs leur charge. Laquelle chose entendue par luy, tout maintenant envoya quérir lesdicts capitaines; et voyant qu'ils avoient le cœur failly, ne les voullust plus avoir en sa compagnie, quelque faulte de gens qu'il eust; et les fist jetter hors la ville, eulx et leurs gens, et leur dict qu'il ne voulloit point qu'ils feissent peur aux aultres; et ne luy demeura que quatre mille hommes dans la ville, qui est d'une merveilleuse grandeur. Les Espaignols sçachant l'allée desdicts gens de pied, voullurent efforcer la ville, et y fisrent grand effort, et plus que jamais; par quoy ils doublèrent leur batterie. Et y feust donné l'assault fort et rude, tellement que ce jour en donnèrent cinq, et tousjours gens frais et gros; et quand ce vint au dernier assault, ils feurent si bien repoussés, que les gens d'armes qui estoient à pied et les piétons passèrent la bresche, les fossés, en les menant et les battant jusques oultre lesdicts fossés. Et y perdirent beaucoup de gens les Espaignols; et s'y eschauffèrent tellement, que ledict sieur de Lescun ne les sçavoit faire retirer dedans la ville; toutesfois, en la fin se retirèrent en faisant bonne chère et bon guet. Les Espaignols, voyant ceste mine, visrent bien que ce n'estoit viande pour eulx, et eurent conseil dès le lendemain lever leur siége, et se retirèrent un peu à l'escart en voulant marcher vers Milan. Et monsieur le mareschal de Foix se mist à la queue avecques ce qu'il avoit de gens, et leur rompist vivres et leur faisoit tout le mal qu'il pouvoit. Or, je laisseray icy le mareschal de Foix et ses gens, pour retourner à nostre matière, et aux choses qui se fisrent ce pendant sur les frontières de France[1].

(1) On ne possède pas la suite de ces Mémoires.

FIN DES MÉMOIRES DE FLEURANGE.

JOURNAL

DE LOUISE DE SAVOYE,

DUCHESSE D'ANGOULESME, D'ANJOU ET DE VALOIS,

MÈRE DU ROY FRANÇOIS PREMIER.

C'est Madame qui réduit à mémoire plusieurs choses, mesmement le danger qui advint au roy son fils, l'an 1501, auprès de la maison de Sauvage, en la Vareyne d'Amboise.

Maximilian, roi des Romains, entra en ce monde le 22 mars, à quatre heures quatre minutes après midi, 1459.

Louis XII, roi de France, fut né à Blois l'an 1462, le 27 juin, à cinq heures huit minutes avant midi.

Anne, reine de France et duchesse de Bretagne, fut née à Nantes l'an 1476, le 26 de janvier, à cinq heures trente minutes au matin.

Je ne dois parler de moi-mesme; mais je m'en rapporte à ce qu'en a escript François du Moulinet, abbé de Saint-Maximan. Toutesfois, je feus née au Pont d'Ain, l'an 1476, l'unzième jour de septembre, à cinq heures vingt-quatre minutes après midi.

Le seigneur d'Alenson sortit du cloistre maternel pour commencer mortelle vie l'an 1489, le deuxième jour de septembre, à sept heures vingt-neuf minutes avant midi.

Ma fille Marguerite fut née l'an 1492, l'unzième jour d'avril, à deux heures au matin, c'est-à-dire le dixième jour, à quatorze heures dix minutes, en comptant à la manière des astronomes.

François, par la grace de Dieu roi de France, et mon César pacifique, print la première expérience de lumière mondaine à Congnac, environ dix heures après midi 1494, le douzième jour de septembre.

Le premier jour de janvier de l'an 1496, je perdis mon mari.

Ma fille Claude, conjoincte à mon fils par mariage, fut née en ma maison, à Romorantin, le 13 d'octobre à huit heures cinquante-quatre minutes après midi, 1499.

Le jour de la conversion de saint Paul, 25 de janvier 1501, environ deux heures après midi, mon roi, mon seigneur, mon César et mon fils, auprès d'Amboise fut emporté au travers des champs par une hacquenée que lui avoit donné le maréchal de Gyé; et fut le danger si grand que ceux qui estoient présens l'estimèrent irréparable. Toutesfois, Dieu, protecteur des femmes veufves et deffenseur des orphelins, prévoyant les choses futures, ne me voulut abandonner, cognoissant que si cas fortuit m'eust si soudainement privé de mon amour, j'eussé été trop infortunée.

Le 24 d'octobre 1502, le petit chien Hapeguai, qui estoit de bon amour et loyal à son maistre, mourut à Blevé.

Anne, reine de France, à Blois, le jour de Sainte-Agnès, 21 de janvier, eut un fils; mais il ne pouvoit retarder l'exaltation de mon César, car il avoit faute de vie. En ce temps j'étois à Amboise dans ma chambre; et le pauvre monsieur qui a servi mon fils et moi en très humble et loyale persévérance m'en apporta les premières nouvelles.

L'an 1507, le 22 may, au Plessis à Tours, deux heures après midi, fut confirmé le mariage, par parolle de présent, entre mon fils et madame Claude, à présent reine de France.

Le 3 d'aoust 1508, du temps du roy Louis XII, mon fils partit d'Amboise pour estre homme de cour, et me laissa toute seule.

Le jour de la Transfiguration, 6 d'aoust 1508, à un dimanche, entre sept et huit heures après souper, en un jardin à Fontevaux, mon fils eut sur le front un coup de pierre fort dangereux.

Le jeudy 7 d'aoust 1508, la reyne Anne fut en grand danger à Montsoreau, environ sept heures du soir; car les planches du pont fondirent soubs les chevaux de sa litière.

Le lundy, dernier jour d'aoust 1508, la plus jeune fille d'Alenson fut épousée avec le marquis de Montferrat à Saint Sauveur, à Bloys.

Le jeudy 14 décembre 1508, à minuit ou environ, mon fils fut griefvement malade, mais il fut tantost guary; et lendemain vint nouvelle que le duc de Lorraine estoit mort.

Le lundy 14 d'avril 1509, furent défaits les Vénitiens par le roy Louis XII à Aignadel, et fut donnée la bataille avant midy.

Les fiançailles de monsieur d'Alenson et de ma fille Margueritte furent faictes ès-mains du cardinal de Nantes à Blois, le jour de Saint Denys, le 9 d'octobre, à six heures quinze minutes après midy, 1509.

Le premier de février 1510, mon fils fit son entrée à La Rochelle, environ cinq heures après midy.

Le 25 de may 1510, environ midi, à Lyon, aux Célestins, mourut monsieur le légat George d'Amboise.

Madame Renée, sœur de madame Claude, fut née à Blois le 29 d'octobre, à neuf heures avant midi, 1510.

Le vingt-deuxième jour de juin 1511, mon fils fut pris d'une fièvre tierce; et le 27 arriva à Romans au Dauphiné, et là eut le quart accès de ladicte fièvre tierce, qui le print le vingt-huitième jour, environ onze heures, incontinent après disné.

Le cinquième jour de juillet 1511, mon fils, pensant estre guéry de fiebvre tierce, partit de Romans à trois heures avant midy, et chemina jusques à Valence.

Le 24 de juillet 1511, à douze heures trente minutes, mon fils eut le cinquième accès de fiebvre récidive; car, à Valence, il recheut en la fiebvre tierce, de laquelle il croyoit estre guéry quand il partit de Romans.

Le 19 février 1512, monsieur de Nemours, frère de la reine d'Arragon et nepveu du roy Louis XII, se adventura d'assaillir les Vénitiens, qui avoient fait révolter Bresse, et les défit; et fut la ville prise d'asault.

Le jour de Pasques, 11 d'avril 1512, monsieur de Nemours Gaston de Foüès défit l'armée du roy d'Arragon, et celle de Jules, pape second, devant Ravenne; mais il y mourut, et plusieurs gens de bien avec luy, qui fut très-grand dommage.

Le jour de Saint Georges, 23 d'avril 1512, le hérault d'Angleterre vint vers le roi Louis XII à Blois, lui dire, de par le roi son maistre, que s'il n'entretenoit les pactions faictes au traité de Cambray, sondit maistre estoit délibéré de secourir le pape Jules et le roi d'Arragon, son beau-père.

L'unzième jour de juin 1512, vinrent nouvelles au roy Louis XII que les Anglois estoient descendus en Bretagne et à Fontarabie.

Le seizième jour de juin 1512, le roy Louis XII fut adverti que Milan s'estoit révolté.

Le septième jour de septembre 1512, mon fils passa à Amboise pour aller en Guyenne contre les Espagnols, et estoit lieutenant général du roy Louis XII, ainsi comme maintenant en sa dignité royale il est dictateur perpétuel; et trois jours avant il avoit eu mal en la part de secrète nature.

Le seizième jour de juillet 1513, mon fils, comme subjet du roy Louis XII, partit de Paris pour aller en Picardie contre les Anglois.

Le 23 d'aoust 1513, à Congnac, je feus advertie de la prise de monsieur de Longueville et d'autres capitaines à la journée des Esperons.

Le 29 d'aoust 1513, à Congnac, je seus les nouvelles de la ville de Thérouanne, que nos gens avoient rendue par faute de vivres, et en estoient sortis leurs baguages saufs.

Le 3 de septembre, qui fut un sabmedy, de nuit, 1513, je feus griefvement malade de collique à Congnac: et par ce fut rompu mon voyage, car je devois aller à Barbesieux tenir l'enfant de La Rochefouquault.

Le 29 septembre, à Congnac, 1513, me feurent apportées nouvelles comme Tournay estoit rendu au roi d'Angleterre, et que le roy d'Ecosse estoit mort.

Le 14 d'octobre 1513, en venant de vespres de Saint Léger de Congnac, je entrai en mon parc; et près du dedalus, la poste m'apporta nouvelles fort bonnes du camp de Picardie; sçavoir est que le roi des Romains s'en estoit allé de Tournai, et que le roy d'Angleterre s'affoiblissoit de jour en jour.

Le trentième jour de décembre 1513, en venant de disner de Boutiers près de Congnac, je fus bien marrie; car monsieur d'Alenson cheut de cheval et se rompist le bras; et le lendemain mon fils arriva en poste.

Anne, reine de France, alla de vie à trespas le 9 janvier 1514, et me laissa l'administration de ses biens, de sa fortune et de ses filles; mesmement de madame Claude, reine de France et femme de mon fils, laquelle j'ai honorablement et amiablement conduite: chacun le sçait, vé-

rité le cognoist, expérience le démonstre, aussi fait publique renommée

Le lundy 9 janvier 1514, la reyne Anne trespassa à Blois; et le mardy après disner, à Congnac, mon fils et moi en fusmes advertis entre cinq et six heures avant midy.

Le mercredy 11 janvier 1514, je partis de Congnac pour aller à Angoulesme, et aller coucher à Jarnac; et mon fils, démonstrant l'amour qu'il avoit à moy, voulut aller à pied, et me tint bonne compagnie.

Le samedy 14 de janvier 1514, mon fils, à trois heures après midi, fit son entrée à Congnac. Je demeuray au chasteau avec monsieur d'Alenson, qui avoit le bras rompu; ma fille Margueritte et ma sœur de Taillebourg, à présent duchesse de Vallois, descendirent en la ville pour veoir l'entrée.

Le dix-huitième jour de may, à Saint-Germain en Laye, l'an 1514, furent les nopces de mon fils.

Le 8 de juillet 1514, je cuiday demeurer à Blois pour jamais, car le plancher de ma chambre tomba; et eusse esté en extrême danger, n'eust esté ma petite Bigote et le seigneur Des-Brulés, lesquels premièrement s'en apperceurent. Je crois qu'il falloit que toute cette maison fut reclinée sur moy, et que, par permission divine, j'en eusse la charge.

Ce jour 16 juillet 1514, en Engoumois, en Anjou, je feus griefvement malade, et contrainte de descendre de ma litière pour me chauffer en une petite maison, sur le grand chemin, en allant de Nanteuil à Charroux, en la terre de monsieur de Paulegon.

Le jeudy 10 d'aoust 1514, furent faictes par procureur les fiançailles du roy Louis XII et de la sœur du roy d'Angleterre.

Le 28 d'aoust 1514, je commençay à prédire, par céleste prévision, que mon fils seroit une fois en grand affaire contre les Suisses; car, ainsi que j'étois après souper en mon bois, à Romorantin, entre sept et huit heures, une terrible impression céleste, ayant figure de comète, s'apparut en ciel vers occident, et je feus la première de ma compagnie qui m'en apperceus; mais ce ne feust sans avoir grand peur, car je m'escriai si hault que ma voix se pouvoit estendre, et ne disois autre chose sinon : « Suisses! les Suisses! les Suisses! » Adonc estoient avec moy mes femmes; et d'hommes n'y avoit que Régnault de Reffuge, et le pauvre malheureux Rochefort sur son mulet gris, car aller à pied ne lui estoit possible.

Le 22 septembre 1514 le roy Louis XII, fort antique et débile, sortit de Paris pour aller au-devant de sa jeune femme, la reine Marie.

Le 9 d'octobre 1514, furent les amoureuses nopces de Louis XII, roi de France, et de Marie d'Angleterre; et furent espousés à dix heures du matin, et le soir couchèrent ensemble.

Le troisième jour de novembre 1514, avant unze heures avant midi, j'arrivay à Paris; et celui mesme jour, sans me reposer, je feus conseillée d'aller saluer la reine Marie à Saint-Denys; et sortis de la ville de Paris à trois heures après midy, avec grand nombre de gentilshommes.

Le cinquième jour de novembre 1514, la reine Marie fut couronnée à Saint-Denys entre dix et unze heures avant midi; et le sixième jour, environ quatre heures après midi, elle fit son entrée à Paris.

Le 29 de novembre 1514, mon fils, courant en lice aux Tournelles, fut blessé entre les deux premières joinctes du petit doigt, environ quatre heures après midi.

Le premier jour de janvier 1515, mon fils fut roi de France.

Le premier jour de janvier 1515, environ unze heures de nuict, à Paris, aux Tournelles, trespassa le roi Louis XII; et le 3, qui fut mercredi, je partis de Romorantin pour aller audict lieu.

Le 12 de janvier 1515, fut enterré le roi Louis XII à Saint-Denys.

Le jour de la Conversion de Saint Paul 1515, mon fils fut oint et sacré en l'église de Rheims. Pour ce suis-je bien tenue et obligée à la divine miséricorde, par laquelle j'ay esté amplement récompensée de toutes les adversités et inconvéniens qui m'estoient advenues en mes premiers ans, et en la fleur de ma jeunesse. Humilité m'a tenu compagnie, et patience ne m'a jamais abandonnée.

Le 15 de février 1515, entre deux heures après midi, mon fils fit son entrée à Paris.

Le samedy, dernier jour de mars 1515, le duc de Suffolk, homme de basse condition, lequel Henri VIII de ce nom avoit envoyé am

bassadeur devers le roi, espousa Marie, sœur dudit Henri, et veufve de Louis XII.

Le lundy seizième jour d'avril 1515, Marie d'Angleterre, veufve de Louis XII, partit de Paris avec le duc de Suffolk, son mari, pour retourner en Angleterre.

Le cinquième jour de juin 1515, mon fils, venant de Chaumont à Amboise, se mit une espine en la jambe, dont il eut moult de douleur, et moi aussi; car vrai amour me contraignoit de souffrir semblable peine.

Le vingt-sixième jour de juin 1515, le duc de Lorraine, au chasteau d'Amboise, fut marié avec mademoiselle de Bourbon, à unze heures avant midi, en pleine lune.

Le trentième jour de juin 1515, je receus mon fils à mon chasteau de Romorantin, et toute sa compagnie.

Le 4 de juillet 1515, mon fils, allant contre les Suisses, partit de Romorantin à sept heures avant midi.

Le lundi 30 de juillet 1515, mon fils partit de Lyon pour aller contre les Suisses et autres occupateurs de la duché de Milan.

Madame Louyse, fille aisnée de mon fils, fut née à Amboise, 1515, le dix-neuvième jour d'aoust, à dix heures quarante-sept minutes après midi.

En septembre 1515, Prosper Colonne fut défait à Franqueville, en Piémont, par le général de la Palice, Hymbercourt et plusieurs autres.

Le 13 de septembre, qui fut jeudi 1515, mon fils vaincquit et deffit les Suisses auprès de Milan; et commença le combat à cinq heures après midi, et dura toute la nuict et le lendemain jusques à unze heures avant midi; et, ce jour propre, je partis d'Amboise pour aller à pié à Nostre-Dame de Fontaines, lui recommander ce que j'aime plus que moi-mesme, c'est mon fils glorieux et triomphant César, subjugateur des Helvétiens.

Item, ce jour mesme 13 septembre 1515, entre sept et huit heures au soir, fut veu, en plusieurs lieux en Flandres, un flambeau de feu de la longueur d'une lance; et sembloit qu'il deust tomber sur les maisons; mais il estoit clair que cent torches n'eussent rendu si grande lumière.

Le dimanche 14 octobre de l'an 1515, Maximilian, fils du feu Loys Sforce, estant assiégé au chastel de Milan par les François se rendit à mon fils par composition.

Le 27 de novembre 1515, je donnay à Rochefort deux cents escus soleil, qui furent bien employés; car il a bon vouloir de servir, j'en suis bien asseurée.

Le jour Sainct-André, dernier novembre de l'an 1515, mon fils, estant à Blois, porta l'ordre de Bourgogne.

Le mardi 11 de décembre 1515, mon fils arriva à Boulogne la Grasse.

Le jeudi 13 de décembre 1515, le pape Léon célébra la messe en présence de mon fils; et le vendredi suivant fut tenu consistoire, et l'alliance confirmée, laquelle depuis a été affermée et florentinée par ledit Léon, gentil lieutenant et apostre de Jésus-Christ.

Le 14 décembre 1515, mon fils fit le serment de paix avec le roi d'Angleterre.

L'an 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, sans y pouvoir donner provision, mon fils et moi feusmes continuellement desrobés par les gens de finances.

Le 13 de janvier 1516, mon fils, revenant de la bataille des Suisses, me rencontra près de Sisteron en Provence, sur le bord de la Durance, environ six heures au soir; et Dieu sçait si moi, pauvre mère, feus bien-aise de voir mon fils sain et entier, après tant de violences qu'il avoit souffertes et soutenues pour servir la chose publique!

Le 3 février 1516, mon fils, étant à Tarascon, ouït les nouvelles de la mort de Ferdinand, roy d'Espagne.

Le 4 de février, à six heures après midi, 1516, mon fils fit son entrée à Avignon; et le 11 à Mont-lymard; et le 14 à Valence.

Le jeudy 8 de may 1516, mon fils et moy, environ une heure après midy, montasmes à la Roche de la Balme, au Dauphiné, à deux lieues de Cremieux.

Le 28 de may 1516, environ cinq heures après midy, mon fils partit de Lyon pour aller à pié au saint suaire, à Chambéry.

Le septième jour de juin 1516, ma fille Claude, à la Tour-Du-Pin, en Dauphiné, commença à sentir en son ventre le premier mouvement de ma fille Charlotte.

Charlotte, fille de mon fils, fut née à Amboise le 23 d'octobre, à six heures quarante-quatre minutes avant midy, 1516.

Le 17 janvier 1517, le roy mon fils, la reine, ma fille Marguerite, Saint-Mesmin et moi ar-

rivasmes à Saint-Mesmin, près Orléans; et le lendemain le roy fist son entrée en ladicte ville.

Le 23 septembre 1517, le séneschal Galiot print à femme l'aisnée fille de la Cueille, à Orbech, en Normandie, à trois lieues de Lisieux.

Le premier d'octobre 1517, mon fils fit son entrée à Argenton, et fut heureusement receu et bien traicté par ma fille Marguerite.

Le 24 novembre 1517, le roy mon fils partit d'Amboise pour aller à pié à Saint-Martin de Tours.

La nativité de François, fils de mon fils, daulphin de Viennois, fut à Amboise le second dimanche de caresme, à cinq heures dix-huit minutes après midi, le dernier jour de février 1518.

Henri, second fils de mon fils, fut le jour de la mi-caresme né à Saint-Germain en Laye, à sept heures six minutes avant midi, l'an 1519; et, selon la coustume de France, l'an 1518, le dernier jour de mars, ayant, à cause dudict jour, quelque similitude avec François son frère, qui fut né le dernier jour de février.

Le 16 d'octobre 1518, monsieur le dauphin, environ midi, partit d'Amboise et alla coucher à Chaumont; le lendemain arriva à Blois, à deux heures après-midi.

En novembre 1518, le moine rouge, Anthoine Bohier, parent de nostre révérendissime chancelier et des inextricables sacrificateurs des finances, alla de repos en travail hors de ce monde; et lors fut faict une fricassée d'abbayes, selon la folle ambition de plusieurs papes.

Le dimanche 19 février de l'an 1519, mon fils, mes filles et moi entrasmes dans Congnac; et le jour de mardi-gras, qui fut le 21 de février, je feis un festin grand et magnifique, à l'honneur et louange dudict lieu de Congnac, auquel mon fils sortant de moi avoit pris sa très heureuse naissance.

L'an 1519, le 5 juillet, frère François de Paule, des frères mendians évangélistes, fut par moi canonisé; à tout le moins j'en ai payé la taxe.

En juillet 1519, Charles V de ce nom, fils de Philippe, archiduc d'Autriche, fut, après que l'Empire eut par l'espace de cinq mois esté vacant, éleu roy des Romains en la ville de Francfort. Pleut à Dieu que l'Empire eust plus longtemps vacqué, ou bien que pour jamais on l'eust laissé entre les mains de Jésus-Christ, auquel il appartient, et non à aultre!

Le 23 septembre 1519, mon fils, qui estoit allé à la chasse à la Chapelle Vendomoise, près de Blois, se frappa d'une branche d'arbre dedans les yeux, dont je feus fort ennuyée.

L'an 1519, le 8 octobre, à onze heures avant midy, mon fils, à ma requête, donna à Rochefort l'office de grand aumônier; ce fut à Chambort, à trois lieues de Bloys.

Le 16 octobre 1519, Rochefort, grand ausmonier, baptisa Marguerite Turc, en la chapelle d'Amboise; ma fille fut commère, et mon frère le bastard de Savoye, et le seigneur de Montmorency, furent compères.

Le 10 de decembre 1519, mon fils et moi partismes de Blois pour aller à Congnac.

Le 5 de janvier 1520, mon fils fit son entrée à Poitiers.

Le jeudi 8 de mars 1520, un Espagnol, qui un peu auparavant avoit esté pris à Saint-Jean-d'Angely, fut décapité à Xaintes, atteint et convaincu de plusieurs castilavisées assez impertinentes au profit de la république.

Le vendredi 9 de mars 1520, en la ville d'Angoulesme, je feis faire un service solennel pour mon mary monseigneur Charles, père du roy mon fils.

Le 9 de may 1520, environ dix heures du matin, mon fils, continuant ce don qu'il avoit deux fois fait à Rochefort de l'évesché de Condom, la première fois à la requeste de Saint-Marsauld, et la seconde à la requeste de la Rochepot, en la chapelle de la Bastille, dit de rechef audit Rochefort qu'il seroit évesque de Condom, et que ce matin il avoit fait refus de ladite dignité épiscopale à quelqu'un qui lui avoit demandée.

Le 22 de may 1520, à Montreuil, le secrétaire La Chesnaye, sans propos et sans raison, eut la main coupée par un lansquenet auquel jamais on n'avoit fait déplaisir. Pour ce eut ledit lansquenet le poing tranché et la teste coupée, puis fut pendu honteusement. Lors estoit mon fils à cinq lieues dudit Montreuil, à l'abbaye de Farmoustier; et, quasi à semblable heure, le feu se prit au logis de mon fils d'Alenson, et le brusla avec cinq maisons voisines, dont plusieurs gens de bien eurent peur, craignant que quelque entreprise auroit faicte contre mondit fils, qui, pour lors, estoit à la chasse.

Le dernier jour de may 1520, mon fils arriva à Ardres, qui s'appelle en latin *Ardea;* et ledit jour le roi d'Angleterre, second de sa race, ar-

riva à Calez, qui s'appelle en latin *Caletum*, ou *Portus Itius*, selon César, au cinquième livre de ses Commentaires.

Le mardi 5 de juin 1520, arriva le roi d'Angleterre à Guynes, et la reine, ma fille, et moi arrivasmes à Ardres; et ledit jour, Le Rouge, parent de Tripet, archer de la garde de mon fils, vint audit lieu pour me veoir et convenir avec moi de plusieurs choses.

Le 7 de juin 1520, qui fut le jour de la Feste-Dieu, environ six, sept et huit heures après midi, mon fils et le roi d'Angleterre se virent en la tente dudit roi d'Angleterre, près Guynes.

Le neuvième jour de juin 1520, mon fils et le roi d'Angleterre se trouvèrent en campagne, chacun cinquante hommes, et prinrent leur vin ensemble environ cinq heures et demie après midi.

Le 17 juin 1520, se print le feu au logis de monsieur d'Orval, à Ardres, environ dix heures et demie de nuit; qui fut chose assez fâcheuse, car nous étions en lieu suspect et inique.

Le 23 de juin 1520, le légat d'Angleterre chanta la messe en plein champ devant les deux roys. Toute la chapelle fut faicte et tendue par les Anglois, réservé le pavillon de la chapelle de mon fils, qui fut tendu en l'oratoire. Mon fils s'agenouilla à dextre, et print la paix et l'évangile le premier; et les servit le petit cardinal de Vendosme.

Le 24 de juin 1520, les deux rois se départirent, et dirent adieu l'un à l'autre.

Le 25 de juin 1520, mon fils, partant d'Ardres, alla coucher à Térouanne, sept lieues; et le 26 à Denrien; le 27, disner à Boulogne et coucher à Estaples; le 28, à Farmoustier; de Farmoustier à Abbeville, à Fliscourt, à Doué, car Amiens est entre deux. *Item*, à Abbeville, ma fille, la reine et moy, nous mismes en batteau sur la rivière de Somme.

En aoust 1520, le jour Saint-Laurent, à dix heures après midy, à Saint-Germain-en Laye, sortit du ventre de la reine ma fille, Magdelaine, troisième fille du roy mon fils.

Le sixième jour de janvier 1521, feste des rois, environ quatre heures après midy, mon fils fut frappé d'une mauvaise bûche sur le plus hault de ses biens; dont je feus bien désolée, car s'il en fust mort j'étois femme perdue. Innocente fut la main qui le frappa; mais, par indiscrétion, elle fut en péril avec tous les autres membres.

Le jour de la Conversion de Saint Paul de l'an 1521, mon fils fut en grand danger de mourir.

Le 16 d'avril 1521, si nous comptons selon la coustume romaine, mon fils fit son entrée à Dijon.

Le 22 d'avril 1521, mon fils fit son entrée à Troye, et là se trouva avec mes filles la reine et la duchesse d'Alenson.

Le 5 juillet 1521, mon fils estant à Ardilly, à deux lieues de Beaune et à cinq lieues de Dijon, et à deux lieues de Seure, au soir vint nouvelles de Guyenne comment le seigneur de l'Espare avoit esté pris et le seigneur de Tournon; et que les affaires se portoient mal par faute d'ordre et diligente conduite. Pour ce, faut noter, qu'en fait de guerre longues, patenostres et oraisons murmuratives ne sont bonnes; car c'est une marchandise pesante qui ne sert de guères, sinon à gens qui ne sçavent que faire. De sainte Colombe je n'en dis mot, car ce volume est trop petit pour comprendre si fascheuse chronique.

Le 17 juillet 1521, à Dijon, des Suisses douze cantons feirent leur proposition et oraison devant mon fils en fort grande resvérence, soy déclarant vouloir estre à jamais confédérés et alliés de la maison de France.

Le 15 octobre 1521, environ cinq heures du soir, fut mis le siége devant Bapaulme par les adventuriers françois; et lors estoit mon fils à quatre lieues de Saint Quentin, à une abbaye de prémonstrés, nommé le Mont-Saint-Martin; et lendemain fut pris et pillé ledict Bapaulme, aussi fut Mets-sous-Cousture.

Le 23 octobre 1521, entre Saint Hillaire et Valenciennes, près d'une abbaye de femmes, mon fils marcha en bataille contre ses ennemis et les mit en fuite, et en fut tué plusieurs de coups d'artillerie. Ce fut environ trois et quatre heures après midi.

Le 24 octobre 1521, Bouchain, petite ville, se rendit à la volonté de mon fils; et, environ quatre heures après midi, il eut un gros alarme.

Le 25 octobre 1521, à Escandoy, à deux lieues de Valenciennes, vint nouvelles à mon fils que Fontarabie estoit pris par monsieur l'admiral.

Le 26 octobre 1521, à un village à deux lieues de Valenciennes, arrivèrent les ambassadeurs d'Angleterre. *Item*, au soir dix heures, le feu brusla le logis de mon frère le bastard de Sa-

voye et cinq ou six autres; et, deux heures avant le soleil levant, le jour suivant, on cria alarme.

Le premier jour de novembre 1521, mon fils fit la feste de Toussaints à Saudemont, en Artois, village de madame de Vendosme, à cinq lieues d'Arras.

Le 6 de novembre de l'an 1521, Hesdin, belle et bonne ville, fut prise d'assault.

Mercredi 22 janvier 1522, jour de saint Vincent, à Saint-Germain-en-Laye, à neuf heures quarante minutes au matin, fut né Charles, troisième fils de mon fils.

Le vingt-neuvième jour de may 1522, environ deux heures après midi, à Lyon, en la maison de l'archevesque, le hérault d'Angleterre défia mon fils; et en après que, en tremblant de peur, il eut déclaré que son maistre estoit nostre ennemi mortel, mon fils lui respondit froidement et si à point que tous les présens estoient joyeux et néanmoins ébahis de sa clère éloquence.

Le 26 septembre 1522, à Saint-Germain-en-Laye, Pierre Piefort, fils de Jean Piefort, contre-roleur du grenier à sel de Châteaudun, parent de plusieurs gros personnages de la cour, fut bruslé tout vif, après que, dans le donjon du chasteau de Saint-Germain, il eut eu la main coupée, pour ce que impiteusement il avoit pris le *corpus Domini* et la custode qui estoit en la chapelle dudit chasteau : et, le dernier jour du mois, mon fils vint à pied, la teste nue, une torche au poing, depuis Nanterre jusques au lieu, pour accompagner la saincte hostie et la faire remettre en son premier lieu; car ledit Piefort l'avoit laissée en la petite chapelle de Saincte-Geneviève, près dudit lieu de Nanterre. Le cardinal de Vendosme la rapporta; et lors faisoit beau voir mon fils porter honneur et révérence au Saint-Sacrement, que chacun, en le regardant se prenoit à pleurer de pitié et de joye.

Le 15 octobre 1522, à Saint-Germain-en-Laye, je feus fort malade de goutte; et mon fils me veilla toute la nuict.

Le 17 d'octobre 1522, au Mont Saint-Martin, environ neuf heures du matin, mon fils, marchant en ordre de bataille, fut requis par son maistre d'école de lui donner l'évesché de Condom; ce que de très-bon cœur il lui octroya, ayant souvenance que devant qu'il fût roi, à Amboise, en ma présence, il lui avoit promis.

L'an 1522, en décembre, mon fils et moi, par la grace du Saint-Esprit, commençasmes à cognoistre les hypocrites blancs, noirs, gris, enfumés et de toutes couleurs, desquels Dieu par sa clémence et bonté infinie, nous veuille préserver et deffendre; car, si Jésus-Christ n'est menteur, il n'est point de plus dangereuse génération en toute nature humaine.

Le 13 de mars, mon fils estant à Congnac, feit monseigneur le comte de Saint Pol et le seigneur de Lescun chevaliers de l'ordre.

FIN DU JOURNAL DE LOUISE DE SAVOYE.

MÉMOIRES

DE

MESSIRE MARTIN DU BELLAY,

SEIGNEUR DE LANGEY, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY,
CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES DE SES ORDONNANCES,
ET SON LIEUTENANT GÉNÉRAL EN SES PAYS ET DUCHÉ DE NORMANDIE,
EN L'ABSENCE DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

AU ROY CHARLES IX.

Sire, en visitant la librairie que deffunct monsieur de Langey, mon beau-père, m'a laissée, je fus émerveillé comme un tel personnage occupé au service des rois vos ayeul et père, et de son naturel addonné aux armes, contre la coustume de ceux qui sont de pareille inclination, s'estoit garny d'un si grand nombre de livres, comme il les avoit ainsi disposés par ordre et cottes de marques et additions pour le secours de sa mémoire. Toutesfois, me souvenant de ce que j'avois oüy dire de la nourriture qu'il eut avec deffuncts messire Guillaume du Bellay et monsieur le cardinal du Bellay, ses frères (desquels la mémoire durera à jamais, pour avoir esté au reng des plus excellens de leur temps aux armes et aux lettres), je pensay que ceste nourriture pouvoit estre la cause qui l'avoit ainsi rendu amateur des livres, et soigneux d'en fournir si bien ceste sienne librairie, en laquelle, recherchant par après plus curieusement ce qui y estoit de rare et singulier, j'arrivay sur quelques volumes escrits la plus part de la main d'iceluy. Lesquels ayant leu à loisir, trouvay estre une belle histoire des choses advenues de son temps en vostre royaume et pays circonvoisins, laquelle toutesfois, par modestie, il voulut seulement appeler Mémoires, estimant, comme je croy, que le titre d'histoire emportast quelques ornemens d'éloquence plus grans qu'il ne pensoit y estre employés, ou bien qu'il eust proposé ne la faire imprimer, mais la laisser en ceste librairie comme annales privées et particulières pour nostre maison du Bellay.

Et de fait, le doute que telle fut sa volonté m'a retardé, depuis dix ans qu'il est décédé, de faire imprimer ceste histoire jusques à maintenant, qu'estant, avec le désir que j'en avois, invité par les honneurs qu'il pleut naguères à Vostre Majesté me départir, à chercher les moyens de luy faire service, j'ay estimé qu'outre ce que m'y suis tousjours efforcé depuis que je commence à porter les armes, et mesmes aux guerres dernières sous la charge de Monsieur, encores feroy chose à elle agréable si je tiroy ces livres du trésor de nostre maison, pour les mettre en lumière sous la protection de Vostre Majesté, parce qu'estant icelle curieuse de toutes choses louables, mesmement de la lecture des haults faits d'armes, stratagèmes et actes des vertueux princes, ce luy seroit un singulier plaisir de cognoistre comme son ayeul, le grand roy François, s'est maintenu en son estat, s'est dextrement tiré des dangers où il estoit tombé, s'est magnanimement porté en adversité, et modestement en félicité. J'ay pensé aussi que les anciens capitaines qui vous restent de son temps receveroyent quelque soulagement en leur vieillesse, se voyans nommés aux discours des guerres où ils ont esté, et s'y recognoissans quasi comme feit Aenée en la painture qu'il trouva dans le temple de Junon à Cartage; pareillement que ce seroit un grand aiguillon pour esmouvoir à vertu les jeunes

seigneurs de vostre cour, d'y rencontrer souvent le nom de leurs pères, d'autant que les exemples domestiques ont trop plus de force pour encourager la jeunesse à bien faire que ceux qui sont recueillis des estrangers.

Bien est vray qu'il se treuve plusieurs histoires escrites du mesme temps; mais, outre que ceste-cy contient plusieurs discours qui n'estoyent encore divulgués, elle a cest advantage de n'avoir aucune crainte que les gens de guerre en la lisant dient un mot qui leur est familier, c'est que l'autheur en parle comme un clerc parle d'armes. A la vérité, il siet bien à chacun de traiter de l'affaire auquel il est versé; c'est pourquoy les histoires de Thucydide ont esté entre les Grecs en plus grand prix que celles de Théopompe et d'Ephore, parce que ceux-cy estoyent philosophes ou orateurs; mais luy avoit eu plusieurs charges en la république d'Athènes, en paix et en guerre, dont le jugement qu'on apperçoit par ses discours porte suffisant témoignage. On dit, à ce propos, la propriété et naïveté des Commentaires que Jules César a faits avoir esté trouvée telle par Cicéron, qu'il estima impossible d'y adjouster ny diminuer, considéré que César avoit escrit des affaires de guerre en homme qui l'entendoit fort bien.

Il y a eu en nostre nation peu de capitaines qui ayent daigné mettre la main à la plume pour escrire ce qu'ils avoyent fait ou veu faire; mais quand il s'en est trouvé, leurs escrits ont esté préférés à toutes autres chroniques du mesme temps, tesmoins en sont les livres du seigneur de Jonville, l'un des barons qui accompagna le roy Saint-Loys aux guerres d'oultremer; celles de messire Olivier de la Marche, et sur toutes celles de messire Philippes de Commines, lesquelles depuis leur venue en lumière n'ont manqué sous le chevet ou, pour le moins, dans le cabinet des seigneurs et capitaines de ce royaume, qui ont eu le bien de leur patrie et leur advancement en quelque recommandation. Je ne feray comparaison de ceste histoire à celle de messire Philippes de Commines, parce qu'appartenant de si près à l'autheur, seroy estimé juge récusable; bien diray, ce que chacun m'accordera, que monsieur de Langey n'a eu moins de charges et honneurs en vostre royaume, et que son stile, son discours, ses termes, le monstrent bien versé aux affaires dont il escrit: outre ce qu'en luy on peult remarquer autant de sçavoir et d'éloquence; aussi estoit il nay en un siècle bien fort lettré; et ne se trouverra au parsus moins diligent d'escrire la pure vérité de ce qu'il a veu et cogneu.

Il me souvient luy avoir ouy dire maintesfois lors, qu'il détestoit les mensonges et adulations d'aucuns historiographes de son temps, et que ceux qui escrivoyent faux en histoire devoyent estre punis au double des faux témoins. Et avoit raison d'ainsi le dire, car bien que l'histoire ne soit autre chose qu'un témoignage de ce qui s'est passé en chacun siècle, la conséquence de la fauceté d'icelle est d'autant plus grande qu'elle ne circonvient un juge au dommage de quelques particuliers, comme le faux tesmoignage, mais abuse ceux du temps présent et la postérité qui receveront par ce moyen le faux pour le vray, estant, en ce faisant, l'honneur desrobé à qui il appartient, et donné à qui ne le mérite. Feu monsieur de Langey s'est bien gardé de tomber en ce péché; car comme il ne cèle les actes louables d'aucuns, soyent des nostres ou des estrangers, aussi il ne s'espargne à remarquer leurs fautes, parlant néantmoins révéremment des princes et seigneurs qu'il a deu respecter; et descrivant leurs desseins et exécutions, ne le fait selon le bruit qui couroit à l'heure, bien souvent faux et variable, mais comme il les avoit apris, ou pour s'y estre trouvé, ou par les plus certains advertissemens qu'en recevoit le roy, vostre ayeul, duquel il estoit aimé et favorise comme il seroit encores de Vostre Majesté, Sire, s'il vivoit, selon la coustume d'icelle d'estre bien affectionnée en l'endroit des hommes vertueux qui se sont de bon cœur et heureusement employés à faire service aux prédécesseurs d'icelle. Mais puisque Dieu n'a permis qu'il ait vescu jusques au temps qu'il peust estre cogneu à Vostre Majesté, elle le cognoistra par ses escrits. Et ceste faveur que pour ce luy voudroit faire s'il vivoit, la continuera Vostre Majesté, s'il luy plaist, en l'endroit de ceux qui portent le nom et les armes du deffunct, et qui luy sont héritiers, non tant de ce qu'il a laissé, que de la volonté qu'il avoit d'exposer ses biens et sa vie pour le service de Vostre Majesté, que Dieu vueille maintenir en prospérité et félicité.

Vostre très humble serviteur,

René Du Bellay, baron de La Lande.

Année 1569.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Entre ceux qui ont mis la main à la plume pour consacrer à l'immortalité les choses dignes de mémoire, il s'en trouve peu qui n'ayent ou trop adjousté à l'exaltation et magnificence de leurs princes, ou trop diminué de la gloire des estrangers ; et y en a beaucoup qui se sont permis telle licence d'escrire à la volée tout ce qui leur tomboit en l'esprit, qu'en maints endroits, ils nous ont despaint des fables plus que puériles, en lieu d'histoires. Et encores au jourd'huy, nous voyons quelle foy on doit adjouster à ceux qui n'ont honte d'exposer en lumière leurs œuvres, où les choses dont nous avons vraye et entière cognoissance sont autrement par eux descrites qu'elles n'ont esté faittes. Vray est que nous avons assez d'historiens qui, non moins doctement que diligemment, nous ont descrit en général les hazardeuses entreprinses des guerres, les traittés de paix et d'alliances, les gouvernemens des républiques, les mutations des royaumes et empires, la nature et les mœurs des hommes, les situations des lieux et coustumes des villes; et singulièrement Paul Emile et Paul Jove ont rapporté grande louange, en l'histoire qu'ils nous ont laissée, de ce qui est advenu de nostre temps par tout le monde universel; bien que Paul Jove, en plusieurs endroits de son histoire, s'est monstré plus partial qu'il ne me semble que deveroit faire un bon historien, qui doit escrire la vérité sans s'affectionner à l'une ou à l'autre part.

Mais, quant aux particularités de ce royaume et ce qui concerne les guerres que le feu roy de très louable mémoire François, premier de ce nom, a esté contraint soustenir et entreprendre, je n'ay veu homme qui se soit employé à les descrire tant amplement et par le menu que feu mon frère, messire Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du roy, et son lieutenant général en Italie, homme de telle vertu et érudition que chacun a cogneu. Lequel avoit composé sept ogdoades[1] latines, par luy-mesmes traduites, du commandement du roy, en nostre langue vulgaire, où l'on pouvoit veoir comme en un clair miroir, non-seulement le pourtrait des occurrences de ce siècle, mais une dextérité d'escrire merveilleuse et à luy péculière, selon le jugement des plus sçavans. Toutesfois, son labeur nous est demeuré inutile, par la malice de ceux qui ont desrobé ses œuvres, voulans ensevelir l'honneur de leur prince et de leur nation, ou faisans leur compte peult estre qu'à succession de temps ils en pourront faire leur proufit, en changeant l'ordre et déguisant un peu le langage, en quoy la substance pourroit grandement estre altérée, et la réputation d'autruy préjudiciée. A raison de quoy il m'a semblé, estant quelquefois en repos des armes, et employant mon temps afin de n'estre réputé oisif (car oisiveté est mère et origine de tous vices), ne devoir espargner ma peine et diligence pour faire publier trois livres qui nous restent de sa cinquiesme ogdoade, et les accompagner d'autres sept contenans plusieurs briefs mémoires tant de la paix que de la guerre, dont je puis parler en partie comme tesmoing oculaire; car en plusieurs endroits, et deçà et delà les monts, me suis trouvé en personne; et des autres ay peu avoir certain advis par ceux qui ont esté présens, gens de foy et de sincère jugement, conformant le dire des uns aux autres, et mesmes de plusieurs estrangers qui en parlent sans affection, ayant esté tousjours soigneux d'entendre en quelle sorte les choses sont passées depuis quarante et deux ans que j'ay commencé à monter à cheval jusques au trespas dudit feu roy, protestant que je ne me suis beaucoup arresté à farder mon ouvrage des couleurs de rhétorique; aussi n'est-ce pas ma vocation. Par quoy j'ay dressé mon but à représenter et déduire les choses au plus près de la vérité qu'il m'a esté possible. Et ne pense avoir aucunement enrichy la besongne, pour vouloir flatter ou taxer autruy. Mais si j'ay d'aventure quelque chose obmise (ainsi qu'il est fort difficile d'avoir l'œil par tout), il me semble que je suis d'autant plus excusable que moins j'ay esté nourry aux lettres, et que j'ay eu assez peu de loisir et de moyen d'employer le temps à escrire, pour avoir toute ma vie ordinairement suivv les armes au service

(1) Comme Tite-Live avoit écrit des Décades.

de mon prince ; ce que je prie les lecteurs vouloir mettre en considération ; et, recevans pour agréable ce qu'ils pourront trouver digne de leur estre présenté, estimeront, s'il leur plaist, que je ne seray jamais de l'opinion de Lucilius, homme romain, lequel ne vouloit ses escrits tomber ès mains des personnes très doctes, et moins estre leus des ignorans, pour autant, disoit-il, que les uns avoyent plus de cognoissance que luy, et les autres n'y entendoient rien ; car j'ay seulement voulu en cecy préparer le chemin à ceux qui sont plus sçavans que moy, lesquels pourront doler cy-après ce que j'ay grossement esbauché, pour le rédiger en stile et langage plus beau et plus orné, y adjoustant ou diminuant ce qu'ils cognoistront venir mieux à propos, afin de conserver à la postérité les faits vertueux et mémorables de nostre temps.

PROLOGUE DES OGDOADES

DE MESSIRE GUILLAUME DU BELLAY, SEIGNEUR DE LANGEY.

De la perte desquelles ne reste que les trois livres qui ensuyvent, avec quelques fragmens espars en cest œuvre ; et les Epitomes de l'antiquité des Gaules, qui sont imprimées à part.

A tort se plaignent aujourd'huy les historiens françoys, et regrettent sans raison la fortune et condition des temps passés ; comme si, pour avoir esté fleurissante en faicts vertueux et recommandables, elle eust, par abondance de matière, induits et comme contraints les nobles et renommés historiens passés à exciter leurs esprits en stile, et par escripts magnifier et consacrer leurs noms à perpétuelle mémoire, et qu'au temps présent ils ne trouvassent à ce faire un aiguillon semblable. Leur honneur sauve, il semble que s'ils vouloient considérer et bien peser les choses qui seulement depuis cent ans sont advenues en ce royaume, ilz cognoistroient clairement que les escrivains ont plus deffailly à la matière, que la matière à eux ; et que jà eust peu un diligent et bon historien, sans rien toucher ne de superflu ne d'inutile, plus mettre en lumière de livres et décades que Tite Live ou Troge Pompée ne firent en si long temps, lesquels, s'ils eussent escrit aussi cruement et sans artifice qu'aucunes foys ont fait ceux de France, sans insérer ne débatre les causes et motifs des choses dont ils escrivoient, et sans déduire les délibérations sur ce prises en conseil, avec les concions et oraisons tant militaires que politiques, démonstratives que délibératives, peu de plaisir auroit-on à lire leur histoire, et ne sembleroient les choses si grandes qu'elles sont, qui sont trouvées telles, pour estre ennoblies et enrichies de l'excellence et singularité du stile, avecques l'élégante distribution de la matière subjecte : si qu'à bon droit Alexandre-le-Grand jugea estre l'une des plus grandes et principales félicités d'Achilles d'avoir trouvé Homère tel et si noble récitateur de sa prouesse. Et certes si on me confesse la définition d'histoire estre la vraye et diligente exposition des choses faites, j'en retireray qu'il ne suffist dire, quand on voudra escrire l'histoire : « Cecy fut dit, cela fut fait, » sans remonstrer comment, par qui, par quel moyen, à quel tiltre et à quel fin. J'accorderay bien pour le présent que quelqu'un ayt fidèlement et véritablement escrit, de manière que son labeur se puisse dire vraye narration des choses ; mais je demande lors en quoy consiste celle diligence qui, par la confessée définition, est nécessaire. On me dira qu'en ordre et en narration des choses bien poursuyvie et continuée.

Si aucuns doncques veulent garder cest ordre prosécutif ou continu, je vueil que premièrement ils proposent ce dont ils veulent parler. Si d'appointemens ou alliances, fault reciter les causes finales et inductives, et qui ont à ce meu les parties ; fault insérer de l'une et de l'autre les remontrances, griefs, débats, capitulations et traictés ; et si de guerre, fault qu'ils me dient

à quelle cause et pour quelle occasion elle s'est meue; fault réciter les querelles débatues, les parlemens, les deffiances, les apareils et entreprises, executions, moyens et conduites d'icelles; mettre les batailles en ordre, représenter la rencontre, le conflit, l'execution de l'artillerie, le traict des haquebutiers, archiers et arbalestriers, poulsis de picques, chocs d'hommes d'armes, heurtis de chevaux, coups d'espée, chaplis de masses, haches et halebardes; l'effroy des vaincus, roupte, fuyte et desolation d'iceux; le cueur, hardiesse et poursuyte des victorieux: jusques à quelque foys raconter non-seulement le maintien de l'une ou de l'autre armée, mais ce que chacun de son costé aura particulièrement dit et fait. Par tous ces poincts, fault parvenir à l'effet et à l'aventure de l'issue. Ceste aventure fault encores spécifier par moult de circonstances: à sçavoir est, si par vertu ou par nombre de gens, si par diligence, prudence et bonne conduitte d'une part, si par mauvais ordre et négligence de l'autre, si par témérité, outrecuydance et précipitation des uns, par ruse ou dissimulation des autres, et par cent telles ou semblables circonstances qui en l'histoire ne sont à mespriser, ains à diligemment observer; en représentant artificieusement tous les mandemens, sommations et responses des uns aux autres, avecques la majesté, audace, desdaing, mespriseement, timidité, sens, astuce, malice ou frayson qu'elles auront esté portées, ouyes et respondues; et ceste est la vraye diligence et le vray ordre prosécutif qui en hystoire sont désirés.

Pour exemple, ce n'eust assez esté si Tite Live eust récité la victoire des Romains contre Perseus, roy de Macédone, s'il n'eust prémis les occasions et préparatifs de la guerre; et comment, ayant desjà Perseus son armée preste, et les Romains estant encores assez mal esquippés, L. Martius, légat romain, l'amusa soubs espérance de paix, et le feit condescendre à demander une courte trefve, pendant laquelle les Romains, au lieu de traiter la paix se préparèrent aux armes, et à la fin le desfirent, et réduirent son royaume à leur obéissance; laquelle ruse ou astuce du légat romain, comme ayant beaucoup diminué de la gloire et réputation de la victoire, fut fort blasmée et réprouvée par les anciens et plus honorés pères et princes du sénat romain, qui vouloient obtenir les victoires, non par malices, mais par vertu. Par ceste exemple doncques, lequel je mets en lieu d'une infinité d'autres semblables qui se pourroient accumuler, aparoist quel ordre et diligence sont requis en une histoire; et que là où ils ne sont gardés, posez ores que l'historien, comme dit est, n'ayt rien que véritablement escrit, si ne méritera son œuvre, à mon jugement, le juste tiltre de nom d'hystoire.

Que pleust à Dieu que par aucun qui bien le sceust et voulust faire, en ensuyvant telle définition et règle, nous peussions veoir descrits tant de faits d'armes, rencontres, batailles, assauls et deffences de villes et chasteaux, tant de querelles, traictés, apointemens et ambassades entreveues entre les princes depuis seulement le commencement de cestuy règne. Certes, les faits, combien qu'ils soient d'eux mesmes si hauls et magnifiques qu'ils peuvent assez nourrir et eslever une basse et affamée oraison, si se monstreroient-ils au jugement des hommes assez plus dignes et recommandables qu'ils ne se monstrent; et lors pourroient les diligens estimateurs des choses juger et cognoistre par celle monstre que, si en France nous eussions eu un Tite Live, il n'y eust, entre les histoires romaines, exemple où vertueux fait auquel n'eussions un respondant. Car, ne desplaise aux autres nations (desquelles je ne vueil en rien diminuer la réputation), je n'en sache aucune en laquelle, ou plus souvent ou plus long-temps, se soit fortune monstrée amye ou ennemie alternativement; et proprement semble qu'en ceste seule nation françoyse elle ayt voulu esprouver l'une et l'autre sienne puissance, pour à toutes autres donner exemple et mirouer, tant de supporter en magnanimité et avecques force et constance les infortunes et aversités, comme de soy gouverner en prospérité, avecques modestie et atrempance. Laquelle chose, comme ainsi elle soit, à mon avis a donné à plusieurs occasion de grande merveille, considerant que bien mil ans ou plus France a eu bruyt et réputation, avant que nul, au moins qui soit à estimer, ayt mis la main à l'œuvre pour escrire tant de faits mémorables qui en icelle sont avenus.

Mais nos ancestres et fondateurs du royaume, naturellement (et comme par avanture alors estoit besoing) furent tousjours trop plus inclins à faire qu'à escrire; lequel vouloir certes

je ne blasme, ains très fort loue. Dès lors estoient survenues les mutations universelles des royaumes, destructions des païs, et abolissement des lettres et arts, qui par long-temps ont esté comme ensevelies et endormies; ce que je pense avoir esté cause que nous n'ayons hystoriens de l'origine, progrès et accroissement de nostre royaume. Et néantmoins par cy par là s'en trouve quelque chose escrite au style et narration telle qu'alors, plus digne toutesfoys, à mon jugement, de commisération que de moquerie; car ils ont fait, en tant que possible leur a esté, que des choses de leur temps la mémoire n'est entièrement ensevelie, et qu'en eux trouveront matière ceux qui après les voudront célébrer en plus élégant et orné langage. Mais depuis le temps que les sciences ont commencé à se ressouldre, et que, par la benignité de nostre souverain très chrestien, très-magnanime et très-libéral prince, elles ont presque recouvert leur ancien règne et dignité, je voy néantmoins que tant plus elles fleurissent de jour en jour, tant moins nous trouvons d'hystoriens qui, entre tant de hautes et louables entreprises, ayent apliqué leur estude à les escrire, et consacrer à éternité le nom et los des vertueux; dont au contraire, de ceux qui sur faute de matière acusent et blâment à tort le temps présent, je, non sans cause, me voudroye plaindre et lamenter de la fortune et condition du mesme temps, auquel je voy que nul autre art ou science est si abjecte et contemnée que ceste seule, qui par raison deust estre plus exaltée, ainsi qu'elle est entre les autres très digne et profitable. Et certes, jamais aux humains n'avint si bien, comme du temps que toutes choses dignes ou de louange ou de répréhension, estoient transmises à la postérité par vraye escriture; car tout ainsi que par louange, nourrice de vertu, sont les cueurs nobles aiguillonés et resveillés, ainsi n'est chose qui plus destourne de vice les fresles et tendres esprits que la reprochée mémoire des vicieux, dont par hystoire nous sont les exemples proposés, pour ensuyvre les uns et fuyr les autres.

Doncques d'hystoire tous ces biens viennent. Premièrement, le prince ou privé qui devant soy a ceste considération que tout le bien ou mal qu'il puisse faire sera un jour représenté par vraye hystoire, ainsi que sur un théâtre, en jeu public et à la veue et jugement de tout le monde, mettra peine et travaillera de laisser de soy plus tost recommandable que répréhensible mémoire. Pour ceste cause l'empereur Caligula, combien qu'en autres plusieurs choses il soit grandement blasmé, est toutesfoys loué de ce qu'il prémist les hystoires escrites par Labienus et Cassius, jà condamnées et mises au feu par auctorité du sénat, en complaisant à ceux qui se sentoient en icelles véritablement taxés, estre toutesfoys remises en lumière, disant qu'il touche à l'intérest de la chose publicque les faits d'un chacun estre escrits et leus, quelsconques ils soyent, recommandables ou répréhensib es Secondement, quand il adviendroit (comme souvent il est advenu) qu'à un loyal et bon serviteur son bon service n'auroit esté remuneré, ou par prévention de mort, ou par oportunité non escheue, ou par encombre de trop d'affaires, le prince ou son successeur, auquel par hystoire est rementeu ledit bon service, en temps et lieu le recognoist, sinon envers le mesme serviteur, à tout le moins envers les successeurs et descendans de luy.

Et à ceste cause, entre les plus dignes offices ès maisons des empereurs de Grèce, estoient anciennement les interprètes de mémoire, desquels estoit la charge d'escrire et puis réciter devant l'empereur ceux qui ès affaires de paix ou de guerre s'estoient noblement portés au profit et honneur de la chose publicque, afin que l'empereur en eust la cognoissance, tant pour en temps et lieu le recognoistre, comme pour autrefoys les employer ès affaires publicques. Et toutesfoys et quand ainsi se fera, comme vrayement il a souvent esté fait de ce règne, nul ne craindra d'exposer et corps et biens au service de son seigneur, pourtant qu'alors n'aura plus lieu ès cueurs humains la crainte naturelle que plusieurs ont eue qu'en avançant leur mort, par trop souvent s'abandonner aux hazards, il advienne que leurs enfans en demeurent indigens de biens et d'amys, et despourveus de recognoissant seigneur. Au demourant, de ceux qui tant vertueusement auront exposé leurs biens et vie pour le service de la républicque et de leur prince, quand leurs enfans et successeurs viendront à lire leurs los et recommendation, sans nul doute ce leur sera un esperon à gloire pour ensuyvre les mœurs et la vertu de leurs ancestres; et au contraire, s'il

advenoit en quelque race (comme l'on a autresfoys veu) que par mauvaise institution ou compagnie il se trouvast aucun séduit et forlignant de la vertu de ses progéniteurs, ses successeurs, qui parmy plusieurs nobles et honorables tiltres rencontreront celle reproche, s'efforceront à leur pouvoir d'icelle tache effacer et réparer par entreprises hautes et en vertu recommandables : à quoy heureusement mener à chef ne peult aucun recouvrer meilleur guide que l'hystoire.

Par ceste nous avons cognoissance de toute civile et militaire discipline : en elle nous avons les droicts, les loix, les ordonnances, les arts, vertus et moyens par lesquelles nouvelles principaultés sont eslevées et entretenues, les vices et fautes par lesquelles sont aucunes tombées en ruine et décadence. Ceste mesme est la maistresse qui Luculle, impérateur romain, auparavant non usité aux armes, rendit en peu de temps un des meilleurs capitaines et chefs de guerre qui ayt de son temps esté à Rome. C'est ceste cy par laquelle Cyneas acquist, par remonstrances et persuasifs exemples mis en avant par luy, tant de pays et provinces au roy Pyrrhus son maistre, que, par confession d'amys et ennemys, il feit plus grans choses par luy que par sa force et puissance. C'est celle, en somme, sans laquelle nul est recevable à l'administration de la chose publicque, mais à déchasser comme inutile.

Et, pour exemple, si aux consultations des affaires nous apellons les anciens capitaines qui en leurs temps ont veu l'expérience de plusieurs choses, par moult plus forte raison y pourront entrer ceux qui, outre les adventures de leurs temps, peuvent raconter, de miliers d'ans en arrière, les entreprises et exécutions, et les ruses, simulations et dissimulations d'icelles. Et, à vray dire, je ne voy autre différence entre l'hystoire bien descrite et l'homme ancien qui a moult veu, considéré et retenu, sinon que l'un est hystoire parlante et vive, mais mortelle; l'autre est hystoire morte et mute, mais à perpétuité ressuscitable, et apte à recouvrer la parole par le moyen d'un lecteur studieux et diligent. Encores oseray-je dire davantage que, tout ainsi que le vieil homme qui a moult veu, mais peu considéré et moins retenu, n'est en rien à préférer à un enfant, ainsi l'homme ignorant d'hystoire, et mesmement de celle de son pays, se peult aussi estimer non seulement enfant, mais estranger en sa propre maison. Dont bien souvent je m'esbahis, et de rechef accuse la condition des temps, que sur la chose qui, entre les humaines inventions, requiert à mon opinion plus grande célérité d'ayde et secours, nous commettons la plus notable nonchallance et tardiveté.

Je ne vueil en rien reculer l'avancement des autres arts qui se resveillent; mais tout à temps on leur pourra donner secours, à cause que les bons aucteurs nous ont laissé tels livres, préceptions et reigles, que pour en icelles profiter ne restera qu'estude et diligence; mais en hystoire de tant plus est la tardiveté périlleuse, que la vie des mortels est courte. Et si par ceux qui ont cognoissance et mémoire des choses de leur temps il n'en est rien mis par escrit, ceux qui viendront après, tant puissent ils avoir bon stile, bon vouloir et diligence, si n'en pourront ils escrire certainement et à la vérité; ce que desjà nous pouvons voir d'aucunes prochaines précédantes années, desquelles parler au long et véritablement est chose difficile, en partie par la négligence, en partie aussi par la témérité des mesmes historiens, qui cependant se plaignent de n'avoir assez digne matière pour bien employer leur estude et labeur; lesquels néantmoins eussent beaucoup mieux fait, et pour eux et pour nous, de se tenir en repos et à leur ayse, que de semer soubs nom d'hystoire un incogneu recueil de fabuleuses et mensongères narrations, dont aujourd'huy nous avons trop plus que d'hystoire.

J'ay leu en quelque cronique (ce que je crains que l'on m'estime avoir songé) d'un roy de France qui, en une après disnée, vint de Compiegne, courant un cerf, jusques à Lodun : ce sont cent lieues ou environ. Chacun sçayt que le tant vertueux prince et de si louable mémoire Charles, duc d'Orléans, après avoir esté près de trente ans prisonnier en Angleterre pour le service de la couronne de France, à la fin en retourna, et mourut plein d'ans et d'honneur en ce royaume : et toutesfois on list (mais c'est en plus de vingt divers aucteurs) qu'il fut à Paris décapité pour crime de lèze-majesté. Le roy d'Escosse dernier mourut-il pas en la bataille qu'il donna contre les Angloys, en l'an mil cinq cens quatorze? si ay-je leu que de celle bataille il retourna en ses pays victorieux et trium-

phant. Je me déporte, pour éviter prolixité, de plus avant nombrer telles mensonges, lesquelles certes ne sont semées, sinon par la témérité, indigence et indiscrétion d'iceux hystoriens et croniqueurs, qui plus souvent escrivent pour chose seure ce que leur aura dit le premier venu, sans faire élection ou choix de la personne qui le leur raporte, ou bien en disant, selon le bruyt qui aura couru parmy le peuple, auquel à peine peult avoir mot de vérité : dont vient aucunes foys que les liseurs, informés du contraire, plus enviés, ne croyent aux autres bons et anciens auteurs, les estimans avoir escrit de mesmes. Et en avient, ainsi que très bien dit en autre cas le cardinal Bessarion, voyant à Rome tant eslever et canoniser de saincts nouveaux, desquels il avoit cogneue et peu aprouvée la vie, encores moins la façon de procéder à leur canonisation : « Ces nouveaux saints, dit-il, me jettent grandement en doute et scrupule de ce qu'on lit des anciens. » Et au moins voudrois que tels autheurs et croniqueurs se reposassent, où qu'à leurs livres ils imposassent nom convenable au contenu ; et que ceux qui bien pourroient et sçauroient à la vérité en parler aymassent tant l'honneur et gloire de leur nation, que d'en escrire en tel langage qu'ils sçavent, selon les choses veues par eux, ou entendues par fidelle et bien certain rapport d'autruy.

Alors seroient les gens de lettres, qui par après voudroient les enrichir de stile et diction plus éléganté, hors de la peine et ennuyeux travail de rechercher la vérité entre tant de mensonges, contrariétés et répugnances qui sont divulgées par les dessusdits croniqueurs, soy confians témérairement à l'ouyr dire du premier trouvé. Non que je vueille maintenir ou dire que nul doyve escrire des choses, sinon celuy qui les aura veues; car, nonobstant qu'en un tesmoing de veue a plus de foy qu'en dix d'ouye, et que saint Jean, pour estre creu, asseure qu'il parle des choses veues, si est-ce qu'un homme seul ne peut estre partout où les affaires sont demenées, et y estant ne peult ensemble faire son devoir, et s'amuser à voir ce qu'autruy fait ; mais un hystorien, s'il est possible, doit avoir veu ou cogneu une bonne partie de ce qu'il dit, et au demourant avoir une extrême et merveilleuse discrétion de s'en enquérir à ceux qui mieux au vray le pourront dire, jusques à en entendre par le rapport des ennemys, et non seulement de son party.

Ainsi lisons nous de Thucydide, lequel, encores qu'il fust présent ès guerres d'entre les Athéniens et Lacédemoniens, et au nombre des principaux capitaines, pour toutesfois avoir plus grande certaineté de tout ce qui se faisoit en l'un et en l'autre exercite, y tenoit à ses despences (comme puissant et riche qu'il estoit, extrait des ducs Milicia des et Cymon d'Athènes, de la ligne d'Aeaucus, fils de Jupiter) gens d'esprit et de sçavoir, autant Lacédémoniens qu'Athéniens, ne se voulant fier en ce que les uns seulement luy en diroient, favorisans par avanture chacun à sa patrie. Après sa mort, et à l'endroit où il fina son hystoire, Tymagènes de Milete, et après luy Xénophon, athénien, le reprindrent et continuèrent, y adjoustant chacun ce qu'il avoit veu ou entendu. D'iceux l'un fut des princes du sénat de sa cité ; l'autre, après la mort de Cyrus, en l'expédition duquel à l'encontre du roy de Perse son frère il eut charge et conduite de gens, demoura chef et capitaine général de toute l'armée des Grecs, pour iceux retirer et reconduire en Grèce. Et qui voudra diligemment considérer la condition et la qualité des anciens hystoriens, estimés et receus pour tels, et non pour fabuleux et mensongers, lesquels ayent escrit les avantures de leur temps, on trouvera qu'ils ont esté presque tous ou chefs d'entreprise, ou capitaines particuliers, ou à tout le moins personnages de crédit et authorité, qui, ès choses dont ils ne parloient de veue, avoient moyen de s'en informer au vray.

Darès de Phrige et Dictis de Crète sont plus creus ès guerres de Troye que ne sont Dion et quelques autres ; car ces deux là y mirent la main et la plume et à l'espée. Corinnus, aussi de Phrige, né d'Ilion, pour s'estre trouvé aux dites guerres, en a esté receu à vray tesmoin ; et de luy a pris Homère toute la matière de son Iliade. Marsias de Pelle, frère du roy Antigone, et nourry d'enfance avecques Alexandre le Grand ; Onesicritus d'Aegine, Calisthènes d'Olinthe, disciple et parent d'Aristote ; Aristobulus de Judée, Diognetus et Menedemus de Sicyone, tous compagnons en l'expédition et pérégrination dudit Alexandre, ont escrit, les uns depuis sa nativité, autres depuis qu'il commença porter les armes ; aucuns depuis le commencement de son règne, et autres depuis

seulement qu'il eust dressé son armée pour entreprendre ses conquestes : à tous ceux-cy est adjoustée foy en ce qu'ils disent dudit Alexandre, et à ceux qui après eux en ont escrit comme sont Quinte Curse, Arrian, poète domestique et familier de l'empereur Tybère ; Arrian, hystorien qui, au temps de l'empereur Adrian, parvint à la dignité du consulat ; et Plutarche, qui, au temps de Trajan, usa pareillement de puissance consulaire en Illyrie, commandant à tous les magistrats de la province. De tous les autres qui n'ont parlé de veue, ne suivy l'hystoire de ceux qui avoient vu, on ne reçoit que le langage.

Et à ceste cause Paléphatus, quand il a voulu parler de la statue de Niobé, a préallablement protesté de l'avoir veue ; en autre lieu il escrit que, pour fidellement déduyre les choses, il a visité plusieurs régions, ne s'en rapportant à ce que par autres en estoit escrit. Aussi Lucian, quand il a voulu comparer les sacrifices des Ébrieux aux Égyptiens, il affermc premièrement avoir hanté avecques les uns et les autres. Agathiarsides de Gnide, en déduisant les choses d'Asie, donne à cognoistre en plusieurs endroits qu'il a hanté long-temps ès guerres, cherchant par ce moyen d'en estre creu. Pour mesme raison a esté creu Philistus de Syracuse en l'hystoire qu'il a escrite de son temps, parce qu'il avoit l'un des principaux manimens d'iceluy royaume, duquel il fut dejetté par Denys le Tyran l'aisné, mais depuis restably par le jeune et appellé à la société du royaume. Eratosthènes, Cyrenien, n'est desmenty en son hystoire de Ptolémée, car il eut charge de leurs affaires ; ès autres choses n'a foy semblable. Hieronyme, Rhodien, pour avoir eu soubs le roy Démétrius Poliorcètes administration de son Estat et le gouvernement du royaume de Béotie, est advoué pour véritable ès annales qu'il a laissés de la vie, faicts et gestes de son maistre.

Aux hystoires de Hérodote, Halycarnassien, et de Helanicus de Mételin, on a plus facilement adjousté foy d'autant qu'ils avoient le principal et premier crédit autour du roy Amyntas de Macédone, par le moyen duquel ils eurent cognoissance de plusieurs et grandes choses. Pareille foy a trouvé Symonides, Magnésien, pour ce que, conversant familièrement avecques Antioche le Grand, il a peu véritablement entendre les causes mouvantes, les délibérations et les exploits de ses guerres, et principalement de celle qu'il eut contre les Galathes, en laquelle se trouva ledit Symonides en sa compagnie. Les dix livres des Ports et Plages de Mer, mis en lumière par Démosthènes, ont esté recueillis sans contradiction, parce qu'il les avoit veus et hantés estant admiral et capitaine général de l'armée du roy Ptolémée Philadelphe d'Égypte. Semblablement est avenu à Damis en ses livres de la Pérégrination et miraculeux Faits d'Apollonius Tyanæus, pour autant qu'il luy avoit partout fait compagnie ; et à Philostratus pareillement, pour ce qu'il suyt le tesmoignage dudit Damis. Aussi Ennius, poète, a peu véritablement escrire l'expédition de Marcus Fulvius en Aétholie et contre les Ambraciens ; car il feit le voyage avecques luy. Aussi feit L. Lucullus avecques L. Sylla, en la victoire par luy escrite, et par ledit Sylla obtenue contre les Marsiens ; et peu après fut ledit Lucullus chef d'entreprise, et adjousta le royaume de Ponte à la seigneurie romaine.

Valérius Antias et Polybe sont par tous autres hystoriens ensuyvis en la description des guerres puniques, pour ce que l'un fut précepteur de Scipion African, et depuis l'accompagna toute sa vie ; l'autre, au voyage par luy célébré de Valérius Lévinus, consul, alors qu'il vainquit Hanno de Carthage et prist Agrigente par force, avoit soubs luy conduite de gens. Mesme foy a esté adjoustée aux annales de Q. Fabius Pictor, d'autant plus qu'il estoit homme de maison et d'auctorité, et avecques Q. Fabius Labeo avoit esté préteur de Rome. Chacun a reçeu ce que Théophanes, Lesbien, a escrit des faicts de Pompée ; aussi Pomponius Atticus du consulat de Cicero : d'autant qu'avecques ceux dont ils parlèrent ils avoient l'accès et familiarité plus que nuls autres pour entendre d'eux mesmes la vérité des choses. De l'un est la familiarité assez cogneue par les espistres de Cicero à luy ; de l'autre, par l'association du nom à laquelle fut son fils appellé par Pompée, lequel voulut qu'il fust nommé Marcus Pompeius ; et fut celuy que Auguste, empereur, institua depuis gouverneur au pays d'Asie.

Crispe Salluste a peu parler au vray de la conjuration catilinaire, car il ne fut exempt de la meslée ; et, pour bien descrire la guerre jugurtine, il passa et fist long temps séjour en Afrique. Nous recevons pour vérité ce que Jules

César et après luy Hircius et Oppius escrivirent des guerres de Gaule et des civiles, car ils faisoient et escrivoient. A Diodore, sicilien, nous donnons foy ès choses d'Aegypte; car il escrit de veue, et fut très familier de Jules et Auguste César, ainsi que furent Fénestella, Romain, Denys, Halycarnassien, et Nicolas Damascène dudit Auguste; dont leurs hystoires en sont trouvées plus auctorisées. Arthémidore aussi est creu des conquestes faictes en Arabie par Aelius Gallus, car il luy feit compagnie en tout le voyage. Qui donne en pareil cas auctorité, réputation et foy à Joseph ès guerres judaïques, à Tacite ès germaniques, sinon que l'un fut participant des misères et calamités de la destruction et ruine de sa cité, l'autre fut gouverneur de la Gaule belgique s'estendant en la Germanie inférieure, ès quelles provinces furent principalement icelles guerres?

Par quel moyen l'ont aussi trouvé Suetonius Tranquillius, Dion Cassius, Gargilius Martialis, Callistus Benarchius, Julius Frontinus, Favorinus Arelatensis, Dionysius Milesius, Ephorus Cumeus, Aelius Spartianus, Julius Capitolinus, Aelius Lampridius, Volcatius Gallicanus, Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus, Herodianus, Festus, Aurelius Victor, Ammianus Marcellinus, Apianus Alexandrius, Eustathius Epiphaneus, Eusebius Cesariensis et autres semblables, sinon pour avoir eu moyen et crédit autour des princes, pour entendre et sçavoir en grande partie les secrets de leurs affaires? Dion Prussius a si avant esté familier de l'empereur Trajan, qu'ils alloient ensemble, par pays et par ville, en un mesme chariot, et avant qu'iceluy Trajan fust empereur, avoit esté avecques luy ès expéditions germanique et gétique, lesquelles il a escrites; l'autre Dion et Suétone furent des principaux secrétaires du conseil, et Favorinus, homme ayant charge des affaires de l'empereur Adrian; et soubs le mesme empereur a esté Dionysius Milesius l'un des satrapes d'Orient. Julius Frontinus, homme consulaire, fut précepteur d'Alexandre, empereur; Gargilius Martialis, qui a escrit la vie dudit Alexandre, fut l'un de ses plus intimes familiers; ainsi fut Julius Capitolinus de Dioclétian, Ephorus Cumeus de Galien, Benarchius et Eusebius de Constantin, Eustathius de Anastase, Calistus de Julian; lequel Julian est aussi receu en ce qu'il a escrit des Gaules, pour y avoir hanté devant et après qu'il fut empereur. Lampridius et les autres dessus nommés en cas pareil ont esté, chacun en son temps, de la maison des empereurs et princes dont ils ont escrit; et après eux Procopius, Agathias et Theodotus ne sont contredits en l'hystoire des Gots, car ils se sont trouvés ou à la délibération ou à l'exécution des affaires.

Eusèbe, dont j'ay cy devant parlé, a eu moyen d'escrire au vray les choses non veues par luy et d'autruy temps, car Constantin le Grand luy feit aporter et mettre en main tout ce que par les autres avoit esté mis en mémoire par plusieurs ans. Telle estoit lors et auparavant la diligence et curiosité d'escrire ou faire les hystoires au vray; et en bailloient les roys et princes eux-mesmes, ou de bouche ou par escrit, amples mémoires et instructions. César escrivit ses Commentaires à ceste intention; mais il les escrivit tels, qu'il ne trouva homme qui entreprint de le passer; de manière que, comme dit Hircius, voulant se faire prébiteur, il se feit précepteur de la matière d'escrire ses faits. Cicero, sachant que L. Luceius, patrice romain, homme de sçavoir et auctorité, s'estoit adonné à escrire l'hystoire de son temps, luy envoya mémoires de tout ce qu'il avoit fait durant son consulat, et par une longue épistre le pria très affectueusement de l'insérer et déduyre en son hystoire. Agrippine, fille de Germanicus, laissa pareillement des mémoires de la vie et gestes de son père, avec les succès et infortunes de sa maison. Zenobia, royne des Palmiriens, laquelle, après la mort de son mary, mania l'empire romain en Surie, escrivit aussi en abbrégé, pour aux autres bailler matière de la deduire et amplifier, l'hystoire de son temps, et auparavant des affaires d'Alexandrie et d'Orient.

Le jour me faudroit en somme avant que j'eusse récité tous ceux qui en ont usé de ceste sorte, et lesquels à ce faire ont esté meus par bonne et honneste raison, car princes et personnages de suprême excellence peuvent de toutes autres choses abunder jusques à satiété. De ceste seule (c'est de laisser de soy heureuse et recommandable mémoire) ils ne peuvent estre trop insatiables, car homme ne peult estre amoureux de vertu, qui n'est songneux et curieux de sa renommée. Et est mon avis que le serviteur en nulle ou peu de chose se peult monstrer plus studieux et affectionné envers

son prince et seigneur qu'en escrivant ses faicts et acles vertueux, et, à son pouvoir, le garentir de l'injure du temps et de l'obscurité de ténébreuse oubliance.

De mémoire de nos pères, Æneas Sylvius, qui depuis a été pape, Pie second, Jovian Pontan, Léonard Aretin, Antoine Panormitan et autres, ont imité les dessusnommés; et, de fresche mémoire, le sire d'Argenton en France louablement s'en est aquité. Auparavant de luy, Jean Froissart et Enguerrant de Monstrelet mirent par escrit ce que par investigation diligente ils peurent entendre; investigation diligente, ay-je dit, car, après ceux qui parlent de veue, les plus croyables sont ceux qui avecques jugement et discrétion, se sont enquis et informés, comme Juba, roy de Numidie, qui par escrit a baillé la science de cosmographie, laquelle, par investigation, telle il avoit cogneue; et Claudius Ptolemeus d'Égypte, qui en partie a veu et escrit, en partie a eu par toutes provinces surs messagers dignes de foy pour luy en raporter certaines et véritables nouvelles; je ne dis sans cause dignes de foy, car en ce gist la discrétion. Strabon reprend Eratosthènes, qui s'est fié au tesmoignage de viles personnes; mesme reproche est mise sus à Patrocles par Hipparchus, son émulateur; Quintilian réprouve en son précepteur Sénèque, pource que, désirant avoir cognoissance de plusieurs choses, y employa trop légèrement en son ayde gens négligens qui le déceurent. Et ceste crainte, par avanture, aura destourné puis n'a guères aucuns sçavans hommes qui volontiers eussent entrepris d'escrire les hystoires de France, s'ils eussent eu le moyen de fidellement et à la vérité s'en informer.

Et certes jà par long-temps me faisoit mal que je ne véoye aucun les vouloir secourir en ceste part. Et nonobstant que plusieurs suyvent le jugement de celuy qui, jadis interrogué, meit, entre l'hystorien et celuy qui fait chose digne d'hystoire, pareille différence qu'entre le hérault ou trompette, et le tournoyant en la lice, je toutesfois, meu, à l'exemple des personnages dessus nommés qui en faisant n'ont desdaigné d'escrire, après mon adolescence et ma première jeunesse, que je commençay à suyvre les armes, ainsi qu'est la coustume et ordinaire vaccation de la noblesse de France, et par laquelle mes progéniteurs et ancestres au temps passé sont parvenus en réputation et hault degré, n'ay point estimé de faire chose indigne et mal séante à l'estat de noblesse (encores que je sache l'opinion d'aucuns estre contraire), quand je m'appliqueroy à un estude auquel non seulement se soyent employés tant de grands et notables personnages dessus nommés, mais lequel ne se trouve avoir jamais esté traité, sinon par gens de noble maison, jusques à ce que L. Octacilius, précepteur de Pompée, qui fut le premier homme non noble qui escrivit hystoire, fut par ledit Pompée authorisé de ce faire. Et pour ce me suis-je délecté souvent, pour en aucune manière laisser mémoire des choses en mon temps advenues, à en escrire dyalogues, épigrammes, élégies, sylves, épistres et panégériques, selon que la matière subjecte estoit à l'une ou à l'autre forme d'escrire, à mon jugement, plus convenable et propice, sans espargner peines, voyages ne despens pour retirer de divers lieux ce qui faisoit à m'esclarcir la chose dont je vouloye escrire.

La mesme affection et désir de voir aucune foys lesdits faicts et choses mémorables de Gaule et de France estre mis en lumière et à la cognoissance des autres nations (qui, pour la bonté des escrivains nous surpassent èsdites choses, et ne seroient à comparer à nous si escrivains ne nous eussent failly) m'avoit meu piéça de travailler et d'essayer, en remuant tiltres, livres, chartres, épitaphes, fondations et autres choses antiques, si on pourroit déduire l'ancienneté d'icelles deux nations en forme d'hystoire prosécutive et continente; chose que je sache jamais auparavant entreprise et par moy souvent désespérée, laquelle toutesfoys j'espère mettre en avant et au hazard du jugement divers et correction, aprobation ou réprobation de tous lecteurs : ensemble un mien recueil et vocabulaire en ordre alphabétique de toutes les provinces, cités, villes, chasteaux, montagnes, vallées, forests, rivières et autres lieux de ce royaume, avecques exposition des dénominations d'iceux, et des batailles, rencontres, siéges et autres choses dignes de mémoire qui se trouvent y estre advenues. Aussi, à l'imitation de Valère le Grand, autre recueil d'exemples d'iceux faicts et dits mémorables; et autre, à l'exemple de Plutarche, de la conférence des vies et gestes d'au-

cuns roys, princes et capitaines de ce royaume, avecques celles d'aucuns autres Grecs, Latins et Barbares. En quoy ayant esté meu à l'intention que dessus, je me tiendray pour bien satisfait si, par ce mien labeur, j'excite et semons à entreprendre de mesmes ceux qui trop mieux le pourront faire que moy.

Or, m'ayant le désir de plus cognoistre atiré en ceste court, puisqu'il a pleu au roy mondit seigneur, non-seulement m'y retenir à son service en si honorable estat qu'auprès de sa personne, mais bien souvent m'employer en et dehors son royaume, en plusieurs et principaux de ses affaires d'estat, si que non-seulement je puis parler au vray de l'exécution et yssue des guerres depuis icelluy temps advenues, et auxquelles presque tousjours me suis trouvé, autant par mer que par terre, et eu moyen et occasion d'entendre et sçavoir les causes, fins et délibérations d'icelles, non-seulement de nostre costé, mais du costé aussi des ennemis, il m'a semblé que, durant le repos des armes, je ne pourroy mieux ne plus honorablement employer et convertir mon estude qu'à rapporter en ceste partie aucun secours aux érudits et doctes hystoriens qui après moy en plus élégant et poly langage en voudront escrire. Bien sçay-je combien il m'estoit moins sujet à calumnie de m'arrester à ce que j'avoye entrepris, sans m'adonner à si périlleuse chose que d'escrire les vertus ou vices des vivans; car de l'un on acquiert hayne et malveillance, de l'autre on est tenu pour blandisseur et flatteur. Mais en tout ce ma conscience me juge, et avecques elle je me réconforte, me sentant net de toute maligne simulation ou dissimulation. Et tout ainsi que (vueille ou non) il m'est force de m'en raporter au jugement des liseurs, auquel je ne puis ne dois reculler; ainsi je souhaite les avoir tels et aussi purement jugeans comme j'ay voulu purement escrire.

Car tant y a qu'en ceste mienne entreprise, qui est d'escrire ou commentaires ou mémoires des choses, je ne me vueil attribuer la perfection de stile, ne présumer qu'en suyvant autre vacation ou quotidien exercice je puisse escrire ce qui au jugement des sçavans hommes puisse satisfaire, veu qu'à grand'peine y arrivent ceux qui ont ceste seule ou propre vacation; mais je vueil bien toutesfoys et ose affermer certainement que tout y sera fidèlement escrit et sans altérer la vérité, pour grace, ambition, hayne ou faveur d'aucun. Ains est et sera ma principale intention fournir aux plus sçavans, experts et doctes hystoriens, matière de véritablement escrire, et leur représenter, en tant que possible me sera, ce que pour leur estude domestique ils ne peuvent à la vérité cognoistre; en quoy, si je puis obtenir d'estre receu à fidèle et vray tesmoing, ou d'inciter autres à mieux faire que moy, j'auray (comme je disoye n'a guères) en ceste partie suffisante cause de m'esjouir et paistre du fruit de mon labeur; ainsi comme entre les statuaires et entailleurs d'images ceux qui se trouvent insuffisans à bien parfaire et polir une ymage, et sont toutesfoys experts à bien choisir et esbaucher la pierre ou le boys, et à compasser les traits et membres, pour relever de ceste peine les plus subtils et diligens entailleurs, se contentent assez quand iceux excellens et singuliers maistres les employent et reçoivent en société de l'ouvrage, ne les fraudant de leur honneur. Et pourroit estre par avanture (ainsi que le mareschal en forgeant se fait) que, par continuation d'escrire, j'amenderoye aussi et meuriroye mon stile, pour après reformer de moy-mesmes tout l'œuvre en meilleur et plus suffisant langage; car, à vray dire, ce me seroit bien estude perdu, si je ne pensoye en continuant tousjours apprendre.

Si sera, quant à présent, le commencement de ces mémoires dès la première adolescence du roy mondit souverain, prince et seigneur; lesquels mémoires si on veult mettre au parangon des hystoires qui ont esté puis n'a guères escrites, si très au bref et cruement que tous les faits de vingt ou trente ans ne montent tant que d'une année d'iceux, et que toutesfoys on trouve que plustost j'y aye obmis aucunes choses mémorables que déduyt choses non nécessaires ou inutiles, on cognoistra lors qu'il fault nécessairement que les autres ayent obmis prou d'entreprises assez recommandables, et dignes d'estre par vraye hystoire remémorées. Or avoys-je, avant qu'entrer en matière, prémis un recueil sommaire et abrégé récit de la première origine et du premier nom et descente tant des Gauloys que des Françoys, et des alliances et union d'icelles deux nations gauloyse et françoyse unies et réduites en un corps de république, pour soy vindiquer et retraire en

leur ancienne franchise et liberté naturelle, hors de la contrainte submission paravant faite aux Romains, en laquelle liberté par eux recouverte ils ont jusques à huy persévéré, et au vouloir de Dieu persévéreront à jamais.

Lequel abrégé récit, pour ce qu'il sembloit à aucuns mes amys estre aliène en cest endroit et non servant à mon propos, j'ay reséqué depuis et totalement osté, non pas qu'il fust à mon advis réprehensible, si par un mesmes moyen on ne vouloit taxer Thucydide, Saluste et Tite Live; car l'un d'iceux, pour tomber à la guerre des Athéniens et Lacedémoniens, n'a estimé à vice de prémettre l'origine et progrès non-seulement d'icelles deux cités, mais universellement de toute la Grèce et isles voysines; le second, avant qu'entrer à la conjuration de Catilina, privé citoyen de Rome, a commencé dès la fondation d'icelle, avecques récit des arts et moyens par lesquels Rome de si extreme petitesse parvint à extreme domination, et d'icelle retomba en décadence et ruine; le tiers, pour escrire les faicts des Romains, a préposé, comme chose nécessaire, l'origine et succession des roys latins et albains, progéniteurs de ceux de Rome. Ce nonobstant, j'ay bien voulu satisfaire au jugement d'autruy, et ce principalement à cause qu'en iceluy abrégé recueil je deduisoye les dessusdites choses sommairement et sans allégation de mes aucteurs, dont à plusieurs elles sembloient estre controuvées et fabuleuses; et si, pour y obvier, j'eusse en chacun article voulu alléguer mon tesmoing, la nomenclature seule des aucteurs eust plus monté que la narration entière, si que pour éviter un vice je fusse tombé en un plus grand.

A ceste cause, et pour avoir moyen de réciter les choses au long, et, alléguant mon aucteur en chacun poinct, les rendre croyables ainsi qu'elles m'aparoissent estre véritables; à fin aussi, quand je viendray à la narration des affaires, il ne me faille la interrompre et m'amuser à faire entendre la variation des noms des provinces, cités, montagnes, rivières, aussi des offices, estats, charges et magistrats, desquelles choses déclarer occasion ou besoing s'offrira incidemment; et à ce qu'il ne m'y advienne comme aux paresseux et négligens mariniers, lesquels, à l'heure de la plus forte tourmente et plus dangereux fortunal, sont contraints de s'embarasser et empescher à recouldre et rapiécer les vieilles voyles, et à renouer et trenchefiller leurs cables et cordages (chose qu'ils avoyent peu et devoient faire avant la main, au temps du séjour, et quand ils estoient surgis en port ou plage de seureté); et pour ce donques ay-je bien voulu, de ce que paravant, ainsi que j'ay dit, j'avoye de divers lieux recueilly des choses que dessus, faire une ogdoade à part (celuy est le tiltre que j'ay imposé aux tomes ou particuliers nombres des livres de mes mémoires), en laquelle ogdoade j'ay recueilly et compris en huit livres premièrement l'antiquité des Gauloys et Françoys, des uns depuis la destruction de Troye, et des autres de plus loing en arrière; le tout jusques à l'union des deux nations, et conjonction des noms de Gaule et France, avecques la supputation des ans et successions des princes qui cependant y ont régné. Secondement, j'ay inséré la division et description des Gaules tant cisalpine que transalpine, et de la France tant cisrhenane, que transrhénane, ensemble la concordance des noms antiques avecques les modernes, autant qu'il m'a esté possible d'y arriver. Tiercement, j'ay receuilly les us, coustumes et loix tant militaires que politiques, et les noms des charges, estats, dignités et magistrats, en apropriant le temps passé au présent au mieux et au plus près que j'ay peu faire, suivant l'interprétation et propriété des vocables. Lesquelles choses offrant et soubsmettant au jugement et amendement d'autruy, je descens à mon instituée narration.

PREMIER LIVRE

DES MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DU BELLAY.

Le roy Loys douziesme, s'efforçant recouvrer son duché de Milan, qu'il avoit n'a guères perdu, y envoye monsieur de la Trimouille avec armée, qui est deffaicte à Novare par les Suisses; lesquels poursuivans leur victoire, passent les monts et viennent assiéger Dijon, pendant que d'autre costé l'empereur Maximilian et le roy Henry d'Angleterre gaignent la bataille surnommée des Esperons, prennent Thérouenne et Tournay. Puis le roy se pacifie avec les Suisses et Anglois, espouse la sœur du roy d'Angleterre, marie sa fille au duc François d'Angoulesme, puis meurt, préparant une grosse armée pour le recouvrement de Milan. Le roy François, duc auparavant d'Angoulesme, luy succède, poursuit ceste entreprise et en vient à chef, ayant vaincu les Suisses à Marignan. Par après les guerres se commencent entre luy et l'empereur Charles-le-Quint, à l'occasion de Henry d'Allebret et de Robert de la Marche, prétendans l'un le royaume de Navarre, l'autre le duché de Bouillon. Le sieur d'Asparault, pour Henry d'Allebret, gaigne et pert en peu de temps le royaume de Navarre; pareille fortune advient à Robert de la Marche au duché de Bouillon; l'empereur envahit ce royaume par le pays de Champagne, prent Mouson, et assiége Mesières en vain. Le roy, pour revanche l'assault en Artoys et Haynault, luy présente la bataille près Vallanciennes et prent Hesdin; l'Anglois moyenne la paix entre eux, qui ne se peult conclure pour les nouvelles de la prinse de Fontarabie, que feit pour le roy le sieur de Bonnivet; peu après les Flamans prennent Tournay par un long siége. L'estat de Milan, dont le roy estoit paisible, se trouble à la suscitation du pape Léon.

(1512-1513) Ayant le roy Louis XII, après l'heureuse journée de Ravenne, esprouvé l'inconstance des choses du monde en la perte qu'il feit de son duché de Milan, il se delibéra de chercher tous moyens pour le recouvrer et remettre en ses mains; et, comme prince non moins prudent que magnanime, y voulut user de la diligence requise et nécessaire en toutes entreprises haultes et de grande conséquence, afin mesmement d'y pouvoir donner ordre avant que l'ennemi se peust impatroniser des chasteaux de Milan et de Crémone, qui estoient encores demourés en la puissance des François, estant capitaine dedans le chasteau de Milan le chevalier de Louvain, et dedans le chasteau de Crémone Janot de Herbouville, seigneur de Bunou. A ceste occasion, pour secourir lesdictes places et reconquérir son duché de Milan, il voulut pourveoir d'un bon chef à la conduite de son armée, et entre autres choisit messire Louis de la Trimouille, comme digne de tenir ce lieu en l'armée qu'il dressa l'an 1513 après Pasques, environ le temps que je vins jeune à la cour. Et pour l'accompagner de chefs de guerre bien expérimentés et vertueux, dépescha avecques luy le seigneur Jean-Jacques Trevoulse, mareschal de France, et messire Robert de la Marche, seigneur de Sedan, avecques sept ou huict cens hommes d'armes, huict mille aventuriers françois et six mille lansquenets soubs la conduite du seigneur de Fleurange, fils aisné dudit messire Robert. Et avoit le seigneur de Sedan inventé un camp de charpenterie qui se traisnoit par chariots pour clorre l'armée, si la nécessité d'avanture leur survenoit de soustenir une bataille en endroit peu avantageux. Toutesfoys, son invention (ainsi qu'entendrez cy-après) fut de grande despense, et apporta peu de prouffit. Sur quoy, pour une parenthèse, je ne vueil oublier que, les féries de Pentecouste l'année mesme, fut espousé à Chasteaudun monseigneur Charles, comte de Vendosmois et de Marle, avecques madame Françoise d'Alançon, vefve du duc François de Longueville, qui décéda au retour du voyage de Guienne; duquel voyage je doys faire mention avant que passer plus outre, car la cognoissance des choses passées donne grande lumière à l'histoire du présent.

Or est-il que, peu après la victoire de Ravennes, soubs couleur de l'interdit jetté par le pape Jules deuxiesme sur tous les roys qui avoient assisté par leurs ambassadeurs au con-

cile de Pise, donnant en proye toutes leurs terres et seigneuries, le roy Ferrand d'Arragon, feignant d'assaillir la France, entra au royaume de Navarre. Et, avant que le roy Jean eust loisir de penser à se deffendre et fortifier, il se trouva dessaisy des principales villes qu'il eust en obéissance, et mesmes de Pampelune, et fut quasi du tout spolié. A raison de quoy le roy Louis, désirant d'entretenir l'alliance et confédération qu'il avoit avec luy, envoya promptement le duc François de Longueville, gouverneur et son lieutenant général en Guienne, avec une armée, pour le secourir et restablir en ce qui avoit esté perdu, et avec luy le duc Charles de Bourbon; mais estant adverty que lesdits de Bourbon et de Longueville ne s'accordoient guères bien ensemble, cognoissant que telles divisions peuvent estre cause de grand désordre et confusion en un camp, et bien souvent de faire perdre les batailles, dépescha monseigneur François, duc de Valois et comte d'Angoulesme, qui estoit le plus proche héritier de la couronne, et lequel depuis a esté roy, afin de les accorder et assoupir la jalousie qu'ils pouvoient avoir l'un de l'autre. Et lors estant arrivé avec eux, encores que tousjours la principale authorité demourast au duc de Longueville, à raison qu'il estoit, comme dit est, gouverneur du pays, il marcha néantmoins jusques au Mont Jaloux, où la bataille fut présentée aux Espagnols qui estoient à Sainct Jean de Pied de Port; laquelle ils refusèrent, disans leur estre deffendu du roy Ferrand de rien hasarder par une seule bataille. Puis, après avoir faict passer Roncevaulx au duc d'Albe, lieutenant général dudit roy Ferrand, le duc d'Angoulesme et ladite armée furent contremandés du roy pour retourner tout court, à l'occasion que le roy d'Angleterre Henry, huictiesme de ce nom, et l'esleu empereur Maximilian, à l'instigation et par la pratique du pape Jules susdit, faisoient grands préparatifs pour assaillir la Picardie. Et de faict ils y firent un merveilleux effort; car iceluy roy Henry descendit avecques une armée de vingt-cinq ou trente mille hommes de pied et bon nombre de cavalerie, et le plus grand nombre d'artillerie qui avoit passé cent ans au précédant d'Angleterre deçà la mer pour entrer en France; avecques lequel roy d'Angleterre se vint joindre ledit esleu empereur Maximilian et son armée; de sorte que les deux ensemble estoient nombrés à sept ou huict mille chevaux, et quarante-cinq mille hommes de pied, tant Anglois, Allemans, que Hennuyers; car, de Flamans et autres subjets du prince d'Espagne, Charles d'Autriche n'y en avoit aucuns, parce que ledit prince et ses pays estoient en amitié avecques le roy, à cause que le roy dom Philippe, son père, en sa mort, voyant qu'il laissoit son fils Charles, dont nous ferons cy-après mention en ces Mémoires, âgé seulement de onze ans, et que le roy, devant qu'il fust en âge (veu la légéreté des Flamans), se pourroit investir des Pays-Bas, pour obvier à ce, il ordonna par testament le roy Louis XII, son curateur; et le roy, par le consentement des pays, y ordonna le sieur de Chièvres, de la maison de Croï.

L'armée mise ensemble, passant près d'Ardres et de Sainct-Omer, vint assiéger Thérouenne, mais en chemin quelque nombre dès leurs, qui estoient demourés derrière pour conduire l'artillerie, furent rencontrés, auprès de Tournehan, de trois ou quatre cens hommes d'armes des nostres, qui estoient partis de Montreul et Boulongne, où fut gaigné sur eux une double grande coulevrine nommée Saint-Jean; et en avoit l'Anglois douze de ce calibre, portans le boulet de canon, et nommées du nom des douze apostres. Et y furent deffaits quelques gens de pied qui estoient en ladite conduite. A l'heure de ceste deffaicte estoit le roy d'Angleterre sur son passage à venir de Calais trouver son camp devant Thérouenne, lequel faillit d'estre rencontré; mais il se retira dedans Sainct-Omer, auquel lieu le vint trouver l'empereur Maximilian, et allèrent de compagnie au camp. Peu de temps après, les garnisons de Montreul et autres voisines, et entre autres la compagnie de monseigneur de Vendosme, conduite par le seigneur de Moui, celle du duc d'Alançon par François de Silly, seigneur d'Imbercourt celle du seigneur du Plessis Dassé et autres jusques à quatre cens hommes d'armes, advertis qu'il devoit partir un grand envitaillement de Guines pour mener au camp devant Thérouenne, l'allèrent attendre près d'Ardres; et ayans rencontré les coureurs des Anglois, les chargèrent et defeirent. Mais la trouppe ne se sentant assez forte, se ferma du charroy, ayant farcy toutes les advenues d'archers; de sorte que nostre gendarmerie les ayans chargés par plusieurs

fois, ne les sceut enfoncer à cause dudit charroy; tellement qu'après avoir long-temps combattu, ils se retirèrent tousjours fermés de leurdit charroy jusques dedans Ardres, qui estoit par nous abandonnée. Et nous retirasmes à Boulogne, ayant perdu beaucoup de gens de bien, et entre autres le sieur du Plessis, qui fut frappé d'une flèche par le gousset, en levant le bras pour combattre; et y eut grande perte de chevaux de coups de flèches.

Dedans Thérouenne le roy avoit ordonné pour ses lieutenans généraux, de mesme puissance et authorité, deux gentils capitaines, sçavoir est le seigneur de Telligny, seneschal de Rouergues, avecques cent hommes d'armes de la compagnie de Charles, duc de Gueldres, dont il estoit lieutenant, et messire Anthoine de Créquy, seigneur du Pontdormy, frère puisné du seigneur de Créquy, avec autres cent hommes d'armes de monsieur de La Grutuse, nouvellement décédé, estant lors de son trespas gouverneur de Picardie; et avoit ledit du Pontdormy ladite compagnie en garde; aussi y estoit le seigneur de Sercu, ayant charge de cinq cens hommes de pied; le seigneur de Heilly, cinq cens; le seigneur de Bournonville, cinq cens; le capitaine Brandecque, Aleman, cinq cens lansquenets.

En ce temps, environ la Feste-Dieu, fut espousé à Paris, estant le roy logé aux Tournelles, Claude de Lorraine, comte de Guise et d'Aumalle, avecques Anthoinette de Bourbon, sœur de Charles, comte de Vendosme; et se feit le banquet en la maison d'Estampes, devant les Tournelles. L'après dinée desdites nopces, furent apportées nouvelles au roy comme le seigneur de la Trimouille avoit esté rompu devant Novare, et son armée mise à vau-de-roupte.

Il ne sera, ce me semble, impertinent si je dy un mot en passant des occasions et comment l'armée du roy avoit esté mise hors d'Italie, pour le recouvrement de laquelle s'estoit faicte ceste entreprise. L'an 1508, le roy, le pape Jules et l'empereur Maximilian feirent trouver à Cambray leurs députés, auquel lieu se feit une ligue entre eux; et fut conclu qu'à frais communs ils devoient chasser les Vénitiens hors de la terre ferme d'Italie, les disans usurpateurs de ce qu'ils y tenoient, tant sur l'Empire que sur le patrimoine de l'Église et sur le duché de Milan. Et pour exécuter ladite entreprise, fut conclu que le roy avecques son armée, et l'empereur avecques la sienne et l'armée du pape, se joindroient ensemble à un jour dit, l'an 1509, pour ladite exécution, sur les limites des terres des Vénitiens. Le roy s'y trouva en personne au jour prefix avecques son armée, accompagné des princes de son sang; mais le pape et l'empereur faillirent de leur promesse, car nul ne s'y trouva pour eux. Ains, au contraire, se trouva l'armée de la seigneurie en tel équipage que, entre Cassan et Pandin, le roy seul n'ayant nouvelles de ceux de la ligue, leur donna la bataille, laquelle ayant gaignée et pris tous leurs chefs et vingt mille des leurs ayans esté tués en ladite bataille, et le chasteau de Pesquaire pris d'assault, se rendirent entre ses mains toutes les places des Vénitiens, sçavoir est Véronne, Vincence, Crémone, Cresme, Padoue, Bresse, Bergame, et toutes les villes de la Ghira-d'Adde, et aussi les autres places que tenoient lesdits Vénitiens en la terre ferme, hors mis deux ou trois.

Or, pour ce que par ledit traité de Cambray estoit dit qu'il seroit rendu à l'empereur ce qui estoit de l'Empire, et pareillement au pape ce qui estoit de l'Église, le roy remit entre les mains de l'empereur Véronne, Vincence, Padoue et les autres places; et entre les mains du pape Rimini, Faence, Cervie, Ravennes et les autres terres du patrimoine de l'Église. Mais, l'année mesme, l'empereur laissa perdre Padoue, que les Vénitiens reprindrent sur luy par faute d'y avoir bien pourveu; à la reconqueste de laquelle le roy feit assister à l'empereur le seigneur de la Palice avecques quatre cens hommes d'armes françois; mais il n'y feit pas son proufit, ou pour sa négligence, ou autrement. Le pape et ledit seigneur empereur se bandèrent contre le roy, et, dressans leurs armées à frais communs, feirent assaillir le duché de Milan, où ils ne prouffitèrent guères; car Gaston de Foix, duc de Nemours, lieutenant général en Italie en l'an 1512, leur donna la bataille à Ravennes le jour de Pasques, en laquelle bataille ils furent rompus et deffaicts, et Ravennes prinse d'assault. Mais le duc de Nemours, poursuivant sa victoire et n'estant suivy, pour n'estre apperceu des siens, fut tué. Par quoy demoura le seigneur de la Palice Jacques de Chabannes, qui estoit grand-maistre de France depuis n'a guères par le trespas de messire

Charles d'Amboise, décedé l'an précédent, gouverneur et lieutenant général pour le roy audit duché de Milan et d'Italie.

Ledit an 1512, le pape et l'empereur, encores animés contre le roy, qui estoit leur bien-facteur, voyans ledit seigneur roy avoir séparé son armée, suscitèrent les Suisses soubs le tiltre du seigneur Maximilian Sforce, fils du seigneur Ludovic Sforce, qui avoit esté usurpateur du duché de Milan, mais depuis pris prisonnier par le roy Louis, à qui ledit duché appartenoit à cause de madame Valentine sa grande mère; et iceluy Ludovic Sforce estoit mort captif dedans le chasteau de Loches; lesquels à l'improviste descendirent audit duché de Milan, où, devant que nos gens eussent le moyen de pourveoir à leurs affaires, les spolièrent dudit duché, et en meirent en possession Maximilian Sforce, fils dudit Ludovic, lequel les Suissés prindrent en leur protection qui étoit cause que le roy avoit dépesché le seigneur de la Trimouille pour reconquérir ledit duché.

Estant le seigneur de la Trimouille party, et les Suisses advertis de l'armée, laquelle en toute diligence marchoit, envoyèrent à messieurs des ligues, quérir dix mille hommes de secours, attendans lequel, et sçachant bien que nostre armée desjà estoit entrée en Dauphiné, partirent de Milan environ de sept à huict mille pour nous empescher de passer le pas de Suze; mais, advertis que desjà avions faict telle diligence que nostre armée estoit en la plaine, se fermèrent à Novare pour là attendre leur secours, lequel par le val d'Oste, venoit descendre à Ivrée. Le seigneur de la Trimouille de ce adverty, les vint assiéger dedans ladite ville de Novare, sans attendre le reste de son armée, qui estoit encores dedans les montaignes, ayant seulement en sa compagnie six mille lansquenets et quatre mille hommes de pied françois; de gendarmerie, sa compagnie de cent hommes d'armes, celle de monsieur de Bourbon de pareil nombre, conduitte par le bastard de Claiette, son lieutenant; messire Robert de la Marche, cent hommes d'armes; le duc d'Albanie, cinquante; le seigneur de Saint-André, cinquante; monsieur de Bussy de Bourgongne, cinquante; Jacques le jeune, dit Malherbe, cinquante de la compagnie du marquis de Montferrat, dont il avoit esté nouvellement lieutenant par le trespas du seigneur de la Crotte, frère du seigneur du Lude.

Avecques ladite armée le seigneur de la Trimouille vint loger près de la ville, où, ayant fait furieuse batterie, feit brèche raisonnable pour assaillir; mais il ne fut conseillé d'y donner l'assault pour deux occasions: l'une pour le grand nombre de Suisses qui estoient dedans, lesquels il ne pouvoit forcer sans grande perte d'hommes; l'autre, qu'il avoit advertissement que le secours qui venoit de Suisse par le val d'Oste approchoit d'Ivré, lequel, arrivant après un sanglant combat, et estant frais, eussent peu deffaire nostre armée ruinée audit combat, encores qu'elle feust victorieuse. A ces causes leva son camp, et marcha pour aller combatre ledit secours avant qu'ils fussent joincts ensemble; et pour cest effect alla loger à deux milles de Novare, sur le chemin de Trécas. De quoy le secours des Suisses adverty, laissans nostre armeé à main gauche, la nuict subséquente sans rencontre entrèrent dedans ledit Novaré; auquel lieu estant assemblés, délibérèrent de sortir pour aller combatre le seigneur de la Trimouille, lequel estoit logé mal à propos, d'autant que la gendarmerie ne pouvoit secourir les gens de pied, à cause des canaux et grans fossés qu'il y avoit entre deux: aussi le lieu ordonné où la gendarmerie devoit combatre estoit en un marais, où les chevaux estoient enfangés jusques au genoil. Et si ne fut faict diligence de fermer le camp qui avoit tant coustê à charier (chose qui eust bien servy pour arrester la fureur des Suisses, attendant le reste de l'armée qui estoit à venir); et disoit on que ceste faute advint pour sauver une cassine estant au seigneur Jean-Jacques Trevoulse. Qui eust temporisé, le capitaine Tavannes, qui estoit jà arrivé à Sainct-Ambroise au val de Suze avec six mille lansquenets qu'il amenoit, que le duc Charles de Gueldres avoit envoyé au roy pour son secours, y fust arrivé à temps.

Les Suisses doncques ayans beu chacun un coup, sans autre séjour sortirent en campagne: une partie print le chemin à la teste de notre camp; l'autre partie, prenant le chemin à la main gauche, et laissans nostre armée à droite, vindrent assaillir nos lansquenets par le costé qui tire vers Trécas; lesquels ne pouvans estre secourus de nostre gendarmerie, et estans en lieu où eux-mesmes n'avoient moyen de combatre, furent rompus, et une partie taillée en pièces; et mesme, entre autres le seigneur de

Fleurange leur général, et le seigneur de Jamets son second frère, demourèrent parmy les morts. De quoy messire Robert de la Marche leur père adverty, avec cent hommes d'armes dont il avoit la charge, tourna la teste droict à l'ennemy, et feit une si furieuse charge qu'en bien combatant vint jusques aux lieux où estoient couchés ses enfans parmy les morts; et chargea l'aisné sur son cheval, et l'autre sur celuy d'un sien homme d'armes, et, en despit des ennemis les tira hors du danger, non sans qu'ils eussent des coups infinis, tant au visage, à la gorge, qu'autres lieux; mais, à l'ayde de Dieu et des bons chirurgiens, la vie leur fut sauvée. Le seigneur de la Trimouille voyant le désastre tourné sur luy, et estant hors d'espérance par ce qu'il avoit perdu la force de ses gens de pied, et estoit blessé en une jambe, se retira le chemin de Vercel, et de là à Suze (chose qu'il feit aisément, parce que les Suisses n'avoient aucune cavalerie): autres des nostres se retirèrent par le val d'Oste.

Ce mesme temps, ayant le roy faict passer par le destroict de Gibraltar quatre galères soubs la charge du capitaine Prégent, pour résister aux incursions que faisoient les Anglois sur la mer de Ponant, le long des costes de Normandie et de Bretaigne, l'amiral d'Angleterre, lequel avoit donné la chasse aux galères dudit Prégent jusques près de Brest, fut combattu par lesdites galères, et fut blessé ledit amiral, qui mourut peu de jours après. De rechef, devant Sainct-Mahieu en Bretaigne, le jour de Sainct-Laurens, fut combatu par quatre-vingts navires angloises contre vingt bretonnes et normandes; et estant le vent pour nous et contraire aux Anglois, fut combattu en pareille force: et, entre autres, le capitaine Primauguet, breton, capitaine de la Cordelière, navire surpassant les autres en grandeur, que la royne Anne avoit fait construire et équipper, se voyant investy de dix ou douze navires d'Angleterre, et ne voyant moyen de se développer, voulut vendre sa mort; car ayant attaché la Régente d'Angleterre, qui estoit la principale nef des Anglois, jetta feu; de sorte que la Cordelière et la Régente furent bruslées, et tous les hommes perdus, tant d'une part que d'autre.

Quelque temps après, le roy ayant entendu la nécessité des vivres en laquelle se commençoient à trouver ceux de Thérouenne, pour desjà avoir été assiégés six ou sept sepmaines, délibéra de leur faire bailler quelque refreschissement, attendant que son armée fust assemblée, pour du tout les aller secourir. Et desjà avoit eu nouvelles que le duc de Suffolc de la Blanche Rose, lequel de long temps avoit esté fugitif d'Angleterre, lui amenoit six mille lansquenets. A ceste cause, le roy avoit mandé au seigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, et son lieutenant général en l'armée qu'il assembloit à Blangy en Ternois, près de Hedin, de trouver le moyen de faire ledit refreschissement. Le seigneur de Piennes, avecques l'opinion des capitaines estants avec luy, tels que le duc Louis de Longueville, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roy, le seigneur de la Palice, grand maistre de France, le seigneur d'Imbercourt, le capitaine Bayard, le baron de Béard, messire Emar de Prye, le seigneur de Bonnivet, le seigneur de Bonneval, le seigneur de la Fayette, lieutenant de la compagnie de l'amiral de Granville, la compagnie du seigneur Jules de Sainct-Severin, le seigneur de Malebert, lieutenant du comte de Guise de Lorraine, le seigneur de Clermont d'Anjou, lieutenant du duc d'Angoulesme, Nicolas, seigneur de Mouy, lieutenant de monseigneur de Vendosme, François de Silly, baillif de Caen, lieutenant du duc d'Alançon, et autres capitaines de gens d'armes, avecques le seigneur de Fontrailles, capitaine général des Albanois, conclud d'envoyer ledit Fontrailles avecques ses Albanois, portant chacun Albanois, sur le col de son cheval, un costé de lard et de la poudre à canon; lesquels devoient donner jusques au bord des fossés de la ville, et jetter ledit lard et poudre en lieu où nos gens à la garde de leur arquebouzerie et artillerie le peussent seurement retirer dedans la ville, et que ce temps pendant, ledit seigneur de Piennes et de la Palice, avecques quatorze cents hommes d'armes, les suivroient jusques sur le hault de Guignegatte, pour les soustenir, chose qui fut exécutée par lesdits Albanois bien et dextrement. Et estoient allés plusieurs jeunes hommes pour leur plaisir quand et eux, qui entrèrent dedans pour visiter leurs amis en espérance de ressortir; mais ils n'eurent le moyen. Entre autres y estoient le seigneur d'Anton, seul fils de monseigneur Du Boschage, le seigneur de la Roche du maine, Jean de Mouï, seigneur de la Meilleraye, l'escuyer Boucar, la Roche, Hesmon La Roche Sendry, et plusieurs autres.

Ayant exécuté ce qu'ils avoient entreprins, le seigneur de Piennes fut d'advis de se retirer; mais quelques jeunes hommes eurent envie d'aller recognoistre le camp de l'ennemy; autres, pour la grande chaleur qu'il faisoit (car c'estoit la my aoust), se voulurent refreschir, ostans leurs habillemens de teste, montans sur leurs haquenées et buvans à la bouteille, n'ayans esgard à ce que pouvoit faire l'ennemy, et monstrans peu d'obéissance à leur chef. Mais ce pendant qu'ils s'amusoient à leur plaisir, l'ennemy ne dormit pas, car il feit partir de son camp quatre ou cinq mille chevaux, et le nombre de dix à douze mille hommes de pied, tant lansquenets qu'anglois, et sept ou huict pièces d'artillerie de campagne, lesquels passans la rivière du Lis près de Dellette, vindrent attendre nos gens au passage de la rivière qui passe à Huchin; auquel lieu trouvans nostre cavalerie en désordre, devant qu'ils eussent loisir de monter sur leurs grands chevaux et prendre leurs habillemens de teste, furent mis en tel désordre qu'il se trouva peu des nostres qui eussent le moyen de combattre; et par ce que les esperons servirent plus que l'espée, fut nommée la journée des Esperons. En ladite roupte furent pris le duc Louis de Longueville, le seigneur de la Palice (mais ils furent rescous), le capitaine Bayart, le seigneur de Clermont d'Anjou lieutenant de monsieur d'Angoulesme, le seigneur de Bussy d'Amboise, et plusieurs autres, tant capitaines que soldats.

Le roy, estant à Paris, eut nouvelles de ladite roupte; et, parce qu'il estoit fort tourmenté des gouttes, se feit porter en une littière jusques à Amiens, et envoya monsieur d'Angoulesme, qui depuis a esté roy, son lieutenant général en Picardie, trouver le camp à Blangy, parce qu'il fut bien adverty que ladite deffaicte estoit advenue pour les partialités qui estoient entre les chefs de son armée, luy commandant expressément de ne rien faire sans l'advis des vieils capitaines. Lequel prenant l'armée en main, délogeant de Blangy, alla loger à Ancre, de là la rivière de Somme, qui est lieu propre pour faire teste à l'ennemy, quelque part qu'il vueille marcher, car c'est au milieu de la frontière. Puis, le roy se voyant hors d'espérance de pouvoir assembler son armée à temps pour secourir Thérouenne (car desjà vivres deffailloient), feit entendre aux assiégés qu'ils trouvassent moyen de faire composition honorable : ce qu'ils feirent; car après avoir tenu neuf sepmaines, et estans en extrémité de vivres, sortirent leurs bagues sauves, enseignes desployées, armet en teste, et la lance sur la cuisse; et les gens de pied marchans en bataille, enseignes desployées, et tabourin sonnant, et les habitans de la ville leurs bagues sauves. Ayant ledit roy d'Angleterre la ville de Thérouenne entre ses mains, à la suscitation des Flamans, la feit démolir, remplir les fossés, et brusler toutes les maisons, hormis l'église et es maisons des chanoines.

Au mesme temps que ces choses se faisoient à Thérouenne, estant, comme j'a yprédit, le seigneur de la Trimouille retiré d'Italie, il fut suivy par quatorze ou quinze mille Suisses incités par le pape Jules et l'empereur Maximilian, accompagnés de la gendarmerie de la Franche-Comté, et de quelques chevaux allemans conduits par Ulrich, duc de Wittemberg; lesquels le vindrent assiéger dedans Dijon, principale ville de Bourgongne, qui n'estoit remparée ny fortifiée en sorte du monde : mais la vertu des hommes servit de muraille. Lesdits Suisses ayans esté cinq ou six sepmaines audit siége, et le seigneur de la Trimouille se voyant hors d'espérance de secours, pour estre l'empereur et le roy d'Angleterre en Picardie, estant aussi la guerre en Guienne, du costé de Fontarabie et de Navarre, chercha moyen de les pouvoir renvoyer; et enfin tant pratiqua envers eux qu'en leur promettant quatre cens mille escus qu'ils disoient leur estre deus pour les services qu'ils avoient faicts au roy aux guerres précédentes en Italie, les renvoya en leur pays, leur fournissant vingt mille escus comptant; et pour le reste de ladite somme leur bailla pour hostages le seigneur de Mézières son nepveu, le baillif de Dijon, nommé de Rochefort, et quatre bourgeois de ladite ville : et par ce moyen furent apaisés lesdits Suisses, et se retirèrent en leur pays, et ceux de Bourgongne demourèrent en leur liberté. Vray est qu'il y avoit des conditions audit traitté qui n'estoient honnorables pour un tel prince que le roy; mais la nécessité n'a point de loy pour sauver une province : aussi, le roy les ayant entendues, ne voulut ratifier lesdites conditions, mais les réprouva comme indignes de Sa Majesté.

Le roy d'Angleterre ayant faict raser Thérouenne, comme cy-devant est dit, et voyant l'armée du roy se préparer, et desjà la saison estre tardifve, délibéra de laisser la Picardie; et, à l'instigation de Maximilian, print le chemin de Tournay, ville de toute ancienneté de l'obéissance du roy. Mais pour l'heure estoit sans garnison, et n'y avoit autres gens pour la garde, sinon les citadins, parce que jamais le roy n'eust présumé que l'Anglois eust laissé son entreprise de Picardie pour aller attaquer une place, laquelle ayant prinse, luy estoit de peu de commodité pour estre enclavée dedans tous les Pays-Bas, ayant d'un costé Hénault et d'autre le comté de Flandres, et loing de la mer : toutesfoys, à la persuasion dudit esleu empereur, il y alla. Et fault entendre que l'armée dudit Maximilian estoit souldoyée aux despens du roy d'Angleterre, et mesmes ledit esleu empereur avoit cent escus par jour pour son plat : et pour ledit voyage print son chemin par l'Isle en Flandres, qui est à cinq lieues dudit Tournay. Arrivée que fut ceste grosse armée devant Tournay et les habitans se voyans sans chef et hors d'espérance de secours, parce que le roy n'y pouvoit aller sans passer le comté de Hénault et deux ou trois grosses rivières, et entre autres celle de l'Escault et celle de Carpes, après avoir enduré quelque batterie, se rendirent au roy d'Angleterre, lequel, après y avoir fait faire une citadelle, et laissé bonne provision de munitions et d'hommes pour la garde d'icelle, et se voyant l'hyver à dos, se retira en Angleterre, ayant aussi eu une très grande victoire contre Jacques, le quart roy d'Escosse, lequel estoit mort en la bataille, estant le duc de Norfolc, de la maison de Hovart, lieutenant général de l'armée d'Angleterre.

(1514) Environ Noël subséquent audit an 1513 mourut à Bloys la royne Anne de Bretaigne, femme du roy Louis, laissant du roy et d'elle deux filles, l'aisnée nommée madame Claude, la puisnée madame Renée. Estant doncques le roy en viduité, le duc Louis de Longueville, qui estoit prisonnier en Angleterre, meist en avant le mariage dudit roy Louis et de madame Marie, sœur du roy Henry d'Angleterre, huictiesme de ce nom, afin que par ce moyen on feist une bonne paix entr'eux et leurs royaumes, chose qui se paracheva ainsi qu'il sera dit cy-après. Et désiroit le roy ledit appoinctement afin qu'il peust dresser son armée pour la reconqueste du duché de Milan, sans estre empesché du roy d'Angleterre.

Au mois de may ensuivant 1514, François, duc de Valois et comte d'Angoulesme, apparant héritier de la couronne de France, espousa à Sainct-Germain-en-Laye madame Claude, fille aisnée du roy, duchesse de Bretaigne par la succession de la royne Anne sa mère; lequel mariage ne s'estoit sceu faire du vivant de ladicte royne Anne, parce qu'elle aspiroit plustost au mariage de Charles d'Autriche, pour ceste heure empereur, dont avoit esté pourparlé longtemps avant qu'à celuy dudit duc d'Angoulesme; et, disoit-on que l'occasion qui à ce la mouvoit estoit pour la haine qu'elle portoit à madame Louise de Savoye, mère dudit duc d'Angoulesme. Et aussi, quelque temps devant, estant le roy fort malade à Bloys, ladite royne, craignant son décès, avoit fait charger sur la rivière de Loire ses meubles plus précieux pour porter à son chasteau de Nantes, lesquels furent arrestés près de Saumur par le mareschal de Gyé, dont elle print telle haine contre luy qu'elle le fist chasser hors de la cour.

Environ le commencement d'octobre ensuivant, fut le traitté de mariage, jà commencé par le duc de Longueville, conclu entre le roy et madame Marie d'Angleterre, par lequel, entre autres articles, le roy d'Angleterre insista fort à ce que le duc de Suffolc, qui estoit au service du roy, luy fust mis entre les mains, ainsi que le roy dom Philippe avoit rendu son frère aisné; chose que jamais le roy ne voulut accorder; bien fut content de ne le tenir en son royaume, et le feit retirer à Mets, auquel lieu pour son estat luy donna six mille livres de pension par an.

Encores que ce ne soit la matière que j'ay délibéré de traitter des affaires d'Angleterre, ayant entreprins seulement de déduire en ces Mémoires ce qui est advenu en nostre royaume ou aux guerres qu'avons eues dehors, si est-ce qu'il m'a semblé bon de dire incidentement et en brief qui estoit ledit duc de Suffolc, et la cause pour laquelle il estoit fugitif d'Angleterre, et venu au service de nostre roy. Le roy d'Angleterre, et Edouard le quart (duquel messire Philippes de Commines faict mention en ses mémoires, qui descendit en Picardie du temps du roy Louis unzièsme de ce nom, et qui traitta

avec ledit roy Louis à Piquigny) avoit deux frères, l'un nommé Georges, duc de Clarance; l'autre, Richard, duc de Glaucestre. Or est-il qu'il eut opinion de veoir les prophéties de Merlin, pour sçavoir ce qu'il devoit advenir à sa postérité; qui est une superstition laquelle règne en Angleterre dès le temps du roy Arthus. Voyant lesdites prophéties, par l'interprétation qui luy en fut faicte (car ce sont comme les oracles d'Apollo, où il y a tousjours double intelligence), fut trouvé que l'un de ses frères, duquel le nom se commenceroit par un G, osteroit la couronne hors des mains de ses enfans. Or est-il qu'il avoit deux fils et deux filles : le duc de Clarence, comme j'ay dit, se nommoit Georges, parquoy il eut opinion que de luy parloit la prophétie; à ceste occasion le feit prendre, et, sans forme de justice, le feit mourir en une pippe de Malvoisie, se persuadant que par sa mort la prophétie ne sortiroit son effect, n'ayant esgard que son autre frère estoit duc de Glaucestre, duquel la première lettre du nom de son duché commençoit par G.

Dudit duc de Clarance demeura une fille, laquelle fut mariée à un gentilhomme du pays, nommé Pole en son surnom, dont descendit le millord Montagu, lequel feu roy Henry huictiesme feit décapiter; aussi en sortit Regnauld Pole, lequel, estant fugitif à Rome pour éviter la fureur du roy, a esté faict cardinal, et de ceste heure vit encores; et un autre frère, nommé Geoffroy Pole. Le roy Edouard cy-dessus nommé, pensant, par la mort de son frère le duc de Clarance, avoir expié la prophétie de Merlin, venant à la fin de ses jours, laissa ses enfans mineurs en la garde de son frère le duc de Glaucestre; lequel par ambition de régner après le décès du roy son frère, feit mourir les deux fils dedans la tour de Londres, donnant à entendre au peuple qu'ils estoient morts par accident, s'estant précipités du hault du pont lequel entre dedans la tour; les deux filles meit en religion, les déclarant bastardes, disant que la royne leur mère estoit mariée à un gentilhomme du pays; et par ce moyen, ayant les forces en main, se feit couronner roy d'Angleterre. Estant couronné, tous ceux qu'il sentit qui en avoient murmuré les feit mourir de diverses morts. Le comte de Richemont, nommé Henry, qui avoit grand crédit au pays, craignant la fureur du roy, s'embarqua pour se sauver en France; mais la tourmente et le vent contraire le jetta dedans les havres de Bretaigne, où le duc de Bretaigne François l'arresta prisonnier pour complaire au roy d'Angleterre, duquel il estoit allié. Auquel lieu il fut détenu jusques au trespas dudit duc François, lorsque le roy Charles, huictiesme de ce nom, espousa madame Anne, duchesse de Bretaigne, sa fille, lequel le meit en liberté, luy donnant pension pour son entretenement.

Le roy Richard continuant tousjours sa tyrannie, les seigneurs du pays d'Angleterre, et mesmes le frère aisné du duc de Suffolc (duquel est mention, qui estoit de la maison de Lanclastre, lesquels portoient la rose blanche, au contraire de ceux de la maison d'Yorc, dont estoit descendu le roy Richard, qui portoient la rouge), pour mettre le royaume en repos, mandèrent secrettement audit comte de Richemont que s'il pouvoit trouver moyen que le roy de France luy armast quelques navires, et le voulut secourir de cent hommes d'armes et deux mille hommes de pied pour descendre en Angleterre, la pluspart du pays se tourneroit de sa part pour expulser ce roy Richard, à cause de sa tyrannie. Sa requeste luy fut accordée par le roy et par madame Anne de France sa sœur, duchesse de Bourbon, régente en France, à cause de la minorité du roy son frère. L'équippage fut dressé à Dieppe; et fut chef de l'armée, pour le roy, le seigneur de Chandec de Dauphiné, lieutenant du comte François duc de Vendosme; et maistre du navire un Dieppois, nommé le Poullain de Dieppe. La fortune leur fut bonne; car s'ils eussent faict descente au lieu où ils avoient délibéré, ils eussent trouvé en teste le roy Richard, accompagné de quarante mille hommes; mais le vent leur fut si à propos, qu'il les jetta à l'opposiste au pays de Galles, où tout à leur aise ils feirent leur descente.

Deux jours après, estant publié par le pays que le comte de Richemont avoit pris terre en Galles, ceux qui l'avoient mandé et plusieurs autres se vindrent joindre avec luy; estans assemblés, fut conclu de marcher droit à Londres, car qui est maistre de Londres commande à tout le reyaume. Le roy Richard, lequel, comme j'ay dit, estoit en campagne avec quarante ou cinquante mille hommes, marcha droit à son ennemy, qu'il rencontra sur le chemin

de Londres, où estans leurs batailles rengées l'une devant l'autre, la pluspart de ceux qui estoient avec le roy l'abandonnèrent, et se retirèrent du costé du comte de Richemont. Ce nonobstant, le roy, qui estoit courageux, ne laissa de marcher vers la teste, droit à son ennemy; mais le petit nombre d'hommes qu'il avoit ne peut soustenir l'effort du grand nombre qu'avoit le comte de Richemont : si est-ce qu'il combatit avecques telle vertu, qu'il fut tué sans jamais avoir reculé un seul pas. La bataile gaignée, ledit Henry, comte de Richemont, marcha à Londres; auquel lieu estant arrivé, assembla un parlement, et feit retirer de religion les deux filles du roy Edouard le quart, dont il espousa l'aisnée par le consentement du parlement, et à cause d'elle se feit couronner roy; la puisnée donna en mariage au comte Devonshir, depuis marquis d'Excestre, nommé de Courtenay.

Estant paisible possesseur du royaume et de la couronne, encores que le duc de Suffolc eust esté l'un des principaux autheurs de le faire passer en Angleterre, si est-ce qu'il l'eut en souspeçon, parce qu'il estoit descendu de la maison de Lanclastre; et délibéra d'en faire exterminer la race. Ledit duc de Suffolc avoit deux frères, l'un dont cy-dessus est faicte mention, qui estoit lieutenant du roy en Irlande, l'autre estoit jeune de sept ou huict ans. L'aisné, ayant quelque advertissement de la mauvaise volonté que le roy luy portoit, s'embarqua, et s'en vint à réfuge en Flandres devers le roy dom Philippe, fils de l'empereur Maximilian et de madame Marie, fils du duc Charles de Bourgongne. Et son frère, qui estoit en Irlande, adverty de la fuite de sondit frère, se sauva par mer aux pays des Ostrelins, et de là en Allemagne. Le jeune fut mis prisonnier en la tour de Londres, où je l'ay encores veu en l'an 1518; mais depuis il est décédé. Quelque temps après, le roy dom Philippe allant par mer de Flandres en Espagne, la tourmente le contraignit de descendre en Angleterre, où il fut recueilly du roy Henry septiesme honorablement, et mesmes luy presta cinquante mille escus sur une fleur de lis, laquelle a esté depuis rendue par le traité de Cambray à l'empereur Charles-le-Quint, pour la rançon de messieurs les enfans de France. Si est-ce que ledit roy d'Angleterre ne voulut permettre audit roy dom Philippe de sortir hors de son royaume, que premièrement il n'eust remis en ses mains le duc de Suffolc cy-dessus mentionné, qui estoit en sa puissance dedans ses Pays-Bas. Vray est qu'il promist audit roy dom Philippe de ne le faire mourir, ce qu'il ne feit; mais à son trespas et dernière volonté ordonna à son fils le roy Henry VIII qu'incontinent luy décédé, il luy fist trancher la teste; chose qui fut exécutée.

Or est-il que ledict roy Henry, après avoir obtenu le royaume d'Angleterre par le moyen du roy de France, ainsi qu'avez entendu, descendit avecques une armée en France, et vint assiéger Boulongne. Le duc de Suffolc, qui estoit, comme dit est, fugitif en Alemagne, sçachant la guerre déclarée entre le roy d'Angleterre, vint au service du roy avec bon nombre de lansquenets; mais cependant fut faict un traitté entre le roy et le roy d'Angleterre devant Boulongne, auquel traitté le roy d'Angleterre persista fort, à ce que le roy luy remist entre ses mains ledit duc de Suffolc; chose qu'il ne luy voulut accorder, voulant garder sa foy et sa parolle : bien consentit qu'il s'en iroit habiter hors de ce royaume. Et depuis ce temps là, par tous les traittés de paix qui ont esté entre les roys de France et d'Angleterre, cet article y a tousjours esté couché; de sorte que, dès que la paix estoit entre les deux royaumes, il s'absentoit, et dès que la guerre commençoit il revenoit au service du roy, où il a tousjours continué jusques à la bataille de Pavie, qui fut l'an 1524, où il mourut, ainsi qu'il sera dit cy-après.

Maintenant fault retourner au traitté de mariage d'entre le roy Louis et madame Marie d'Angleterre. Après que les choses furent ainsi accordées, le roy s'approcha de la Picardie, pour recevoir sa femme future; et arrivé qu'il fut à Abbeville, qui estoit environ le dixiesme jour d'octobre 1514, envoya monsieur d'Angoulesme à Boulongne pour recueillir ladite dame Marie, et avecques luy le duc d'Alançon, le duc de Bourbon, le comte de Vendosme, le comte de Sainct-Pol et le comte de Guise, et la pluspart des princes et noblesse qui estoient près de luy. Auquel lieu de Boulongne estant arrivée madite dame Marie, fut par lesdits seigneurs recueillie magnifiquement et conduite en grand triomphe jusques à Ab

beville, où le roy alla au devant d'elle; puis, le lendemain, l'espousa en grande solennité en une église qui est sur la place où l'on vend les denrées. Ce faict, se retira vers Paris pour faire couronner ladite royne à Sainct-Denis, et faire son entrée à Paris. Et estoient venus pour accompagner madite dame Marie plusieurs princes et grands seigneurs d'Angleterre, et, entre autres, le millor marquis Dorset, et le duc de Suffolc, qui n'estoit pas homme de grande maison, mais favory et avancé du roy Henry d'Angleterre pour ses vertus; de sorte qu'il luy avoit donné le duché de Suffolc, l'ayant osté à ceux de la maison de Pole, ainsi que j'ay cy-devant déclaré.

Le roy se voyant en patience avec l'Anglois, délibéra de dresser une armée pour au printemps reconquérir son duché de Milan, dont il donna la charge au duc de Bourbon, laquelle il avoit refusée quand le seigneur de la Trimouille y alla, par ce que l'armée luy sembloit trop foible pour une telle conqueste, ainsi qu'il apparut à la roupte dudit seigneur de la Trimouille. Et pour exécuter ladite entreprise, feit tirer d'Allemagne quinze ou seize mille lansquenets soubs la charge de plusieurs capitaines, et entre autres du comte Wolf et du capitaine Brandecque; puis envoya mondit seigneur de Bourbon devant à Moulins, pour tousjours faire acheminer la gendarmerie. Mais le temps ne luy donna loisir de parachever sa dite entreprise; car le premier jour de janvier, environ minuict, 1514, il rendit l'âme à Dieu en sa maison des Tournelles à Paris; dont le corps fut porté en l'église Nostre-Dame, et de là à Sainct-Denis, auquel lieu, accompagné de tous les princes du sang, fut en grandes pompes funèbres inhumé, ainsi qu'avoient accoustumé ses prédécesseurs. Après sa mort, on eut quelque souspeçon que la royne Marie fust grosse; mais soudain on fut asseuré du contraire par le rapport d'elle mesme.

Il eut de grandes adversités en ses jeunes ans: estant duc d'Orléans, il perdit la bataille en Bretaigne à Sainct-Aulbin, et fut emprisonné en la grosse tour de Bourges long-temps; puis le roy Charles VIII estant allé à Naples, il fut assiégé devant Novare en telle extrémité qu'il fut contraint de manger chiens et rats, et moururent beaucoup de ses soldats de faim et pauvreté, jusques à ce que ledit roy Charles, retournant de Naples, le mist en liberté. Quand il vint à la couronne, ceux qui l'avoient suivy en son adversité luy voulurent persuader de se venger de ceux qui, du vivant dudit roy Charles, luy avoient faict la guerre au nom du roy; mesmes de messire Louis de la Trimouille, qui le deffeit et print prisonnier à Sainct-Aulbin, estant lieutenant du roy. Il feit response que ce n'estoit à un roy de France de venger les injures faictes à un duc d'Orléans, et que s'ils avoient servy le roy contre luy, ils feroient le semblable pour luy estant roy.

Advénement du roy François à la couronne.

(1515) A ce bon roy, lequel fut appellé *père du peuple*, succéda François, duc de Valois et comte d'Angoulesme, lequel, ayant receu telle succession, voulut user du conseil des princes de son sang et autres serviteurs du feu roy, et n'en désapointa un seul, mais les maintint en leurs estats: et pour cest effect les manda venir devers luy, et par leur opinion fut conclu qu'il partiroit pour aller à Reims se faire sacrer: ce qu'il feit; et fut sacré environ le vingt-cinquiesme dudit mois de janvier 1514. Puis estant de retour à Paris, ayant fait son entrée et le tournoy en la rue de Sainct-Antoine, ainsi qu'ont accoustumé faire les autres roys, auquel tournoy menoient les tenans le duc d'Alançon, le duc de Bourbon et le comte de Vendosme, il voulut mettre ordre aux estats et affaires de son royaume. Premièrement, feit Antoine du Prat, pour lors premier président en la cour de parlement de Paris, son chancelier, par ce que au décès du roy Louis il n'y avoit qu'un garde des seaulx, nommé maistre Estienne Poncher, évesque de Paris, et depuis archevesque de Sens. Puis après feit le duc de Bourbon son connestable, le comte de Vendosme gouverneur de l'isle de France, monsieur de Lautrec gouverneur de Guienne; le seigneur de la Palice, qui estoit grand-maistre, le feit mareschal de France; et monsieur de Boisy, qui avoit esté son gouverneur en sa jeunesse, le feit grand-maistre, luy baillant la principale supérintendance des affaires; et avecques luy Fleurimond Robertet, principal sécrétaire. Et avoit ledit seigneur roy des jeunes hommes fort ses favoris, à sçavoir Anne, seigneur de Montmorency, et Philippe Chabot, seigneur de Brion, qui depuis ont eu grand crédit en ce royaume.

Pendant ces choses, le roy, désirant faire le voyage qu'avoit entrepris le feu roy de la conqueste du duché de Milan, délibéra de renouveler les alliances qu'il avoit aux princes et potentats ses voisins. Et premièrement renouvela la paix faicte entre le feu roy et le roy d'Angleterre, moyennant laquelle luy renvoya madame Marie, vefve du feu roy Louis, avecques un douaire de soixante mille escus tous les ans; laquelle Marie le roy d'Angleterre donna en mariage au duc de Suffolc, pour l'amitié qu'il luy portoit. Or avoit ledit roy Louis, par accord faict avecques les Vénitiens, renvoyé messire Barthélemy d'Alvienne, leur général, pris à la bataille de Pandin, et messire André Grity, leur providadour, pris à Bresce, avecques certaines conditions, lesquelles le roy confirma. Et furent les conditions telles: les Vénitiens estoient tenus de secourir le roy à la conqueste et conservation de son duché de Milan, et aussi le roy les devoit secourir et assister à conquérir les terres que l'empereur Maximilian leur usurpoit, comme Bresce, Véronne, et autres places.

Durant que ces chosses se traitoient, vint à Paris devers le roy le comte de Nansau, ambassadeur de la part de Charles d'Autriche, pour luy faire foy et hommage des comtés de Flandres et Artois, et autres terres tenues de la couronne de France; ce qu'il feit. Et quant et quant, pour plus grande seureté d'amitié entre les deux princes, fut pourparlé du mariage dudit Charles d'Autriche avecques madame Rénée, fille du feu roy Louis, et sœur de la royne; et pour la conclusion cest effect fut envoyé monseigneur de Vendosme ambassadeur devers ledit prince Charles d'Autriche, accompagné de maistre Estienne Poncher, évesque de Sens, du seigneur Jenlis, et du seigneur Des-Chenay. Lequel comte de Vendosme, prenant son chemin par le pays de Hénault, traversant le pays de Breban, arriva environ la Sainct-Jean, qui estoit l'an 1515, à La Haye en Hollande, où il trouva ledit prince, auquel lieu fut conclu le mariage; et outre, pour ce que le prince tenoit le comte de Nansau fort son familier, fut aussi conclu le mariage dudit comte de Nansau avecques la sœur du prince d'Orenge, laquelle estoit à la cour de France. Et vint le comte de Nansau accompagner monsieur de Vendosme, depuis La Haye en Hollande jusques à La Fère sur Oise; auquel lieu fut amenée ladite princesse d'Orenge par le seigneur de Givery et madame de Mailly de Picardie, et là fut consommé le mariage.

Pour vous dire ce que j'apris en ce voyage que feit monseigneur de Vendosme, et de la façon dont estoit instruit ledit prince d'Espaigne, le seigneur Chièvres, que je vous ay dit cy-devant avoir esté par le roy Louis ordonné gouverneur dudit prince approuvé par les bonnes villes de Flandres, le nourrissoit alors, encores qu'il n'eust attaint le quinziesme an de son âge; en telle sorte que tous les pacquets qui venoient de toutes provinces luy estoient présentés, encores qu'il fust la nuict; lesquels après avoir veus, les rapportoit luy mesmes en son conseil, où toutes choses estoient délibérées en sa présence. Et un jour estant le seigneur de Jenlis demouré ambassadeur près la personne dudit prince de par le roy, et moi demouré par commandement de mondit sieur de Vendosme avec ledit sieur de Jenlis, le seigneur de Chièvres donnoit à souper audit de Jenlis, où, estans entrés en propos, monsieur de Jenlis dit audit de Chièvres qu'il estoit estonné de quoy il donnoit tant de travail à l'esprit de ce jeune prince, veu qu'il avoit le moyen de l'en soulager. Le seigneur de Chièvres luy respondit: « Mon cousin, je suis tuteur et curateur de sa jeunesse; je vueil, quand je mourray, qu'il demoure en liberté; car s'il n'entendoit ses affaires, il faudroit après mon décès qu'il eust un autre curateur, pour n'avoir entendu ses affaires et n'avoir esté nourry au travail se reposant tousjours sur autruy. »

Alors que ces choses se faisoient, le roy estoit à Amboise, qui faisoit en toute diligence marcher son armée à Lion, auquel lieu de Lion il se trouva environ la fin de juillet, que mondit sieur de Vendosme le vint trouver pour luy faire rapport de sa négotiation. Aussi le roy Ferrand d'Arragon traitta avecques le roy, craignant que les forces que le roy préparoit pour Italie ne tournassent sur luy, pour reconquérir le royaume de Navarre par luy nouvellement usurpé. Estant le roy à Lion, ordonna de la forme que marcheroit son armée: à monseigneur de Bourbon bailla son avant-garde à mener, et avecques luy François monsieur de Bourbon son frère, nouvellement duc de Chastellerault; le mareschal de Chabannes; le prince de Talle-

mont, fils de messire Louis de la Trimouille; le seigneur Jean-Jacques Trévoulse, mareschal de France, le seigneur de Bonnivet, le seigneur d'Imbercourt, le seigneur de Telligny, seneschal de Rouergues; le baron de Beard, le comte de Sanxerre, et plusieurs autres capitaines de gens-d'armes. Quant aux gens de pied, y restoit le seigneur Petre de Navarre, que le Roy avoit mis en liberté, ayant esté pris prisonnier à la bataille de Ravennes, estant général de l'infanterie espagnolle; et le délivra le roy sans rançon, luy baillant charge de six mille Gascons. Outre, le roy y ordonna quatre mille François, soubs la charge de huict capitaines ayant chacun cinq cents hommes : c'est à sçavoir le seigneur de Lorges, Pirault de Maugeron, Richebourg, Lorteil, le petit Lainé, Onatilleu, Hercules de Dauphiné, et le capitaine Commarque, avec le nombre de huict à neuf mille lansquenets. Le roy menoit la bataille, accompagné du duc de Lorraine, du duc de Vendosme, du comte de Sainct-Pol, du seigneur d'Orval, de messire Louis, seigneur de la Trimouille, du duc d'Albanie, du bastard de Savoye, de messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, du capitaine Bayart, auquel le roy fist cest honneur de vouloir recevoir de sa main l'ordre de chevalerie le jour de la bataille, et de plusieurs autres capitaines de gendarmerie : et Charles, duc de Gueldres, capitaine général de tous les lansquenets, et le comte de Guise, son nepveu, et frère de monseigneur de Lorraine, devoient estre à pied avecques ledit duc de Gueldres son oncle. L'arrière-garde fut baillée à monseigneur d'Alançon, avecques bon nombre de gendarmerie et gens de pied.

A l'heure que le roy arriva à Grenoble, estoit desjà monseigneur de Bourbon entré dedans les estappes tirant le chemin d'Ambrun : par quoy, après qu'il eut laissé l'administration et gouvernement de son royaume à madame Louise de Savoye sa mère, il suivit mondit seigneur de Bourbon jusques à Ambrun, où, arrivé qu'il fut, eut advertissement comme Prospère Colonne, grand capitaine romain, qui estoit venu avecques quinze cens chevaux envoyés par le pape Léon au secours des Suisses, estoit logé au pied des montagnes dedans le Piedmont, ne se doubtant de rien, parce que les Suisses tenoient tous les destroits et passages des montagnes. Mais il fut rapporté, par quelques bonnes guides qui estoient à messire Charles de Soliers, seigneur de Morette, qu'il y avoit un passage près de Rocque-Esperviere, auquel les Suisses ne faisoient point de garde, parce qu'on n'y avoit jamais veu passer gens de cheval, et que par là on pourroit surprendre ledit Prospère Colonne. Ledit rapport faict, le roy dépescha le mareschal de Chabannes, le seigneur d'Imbercourt, le seigneur d'Aubigny, le seigneur de Bayart, le seigneur de Bussy d'Amboise, et le seigneur de Montmorency, pour lors lieutenant de la compagnie du grand-maistre de Boisy, pour exécuter ladite entreprinse sous la conduite dudit seigneur de Morette et de ses guides. Ledit seigneur de Morette mettoit en avant que, au cas qu'ils faillissent à leur entreprinse, ils avoient moyen d'eux retirer à Fossan ou à Savillan, attendans que nostre armée passeroit.

Estans nos gens descendus à la plainte sans allarme, furent advertis que ledit Prospère et sa cavalerie estoient à Villeneufve de Soliers, par quoy prindrent ledit chemin. Auquel lieu arrivés, trouvèrent qu'ils estoient allés à Villefranche, qui est une petite ville assise sur le Pau, à deux milles de là : mais il estoit jour, et falloit passer la rivière du Pau, et n'y avoit pont près de là qu'audit lieu de Villefranche. Sur ces difficultés, un guide se feit fort de les faire passer à gué un mille au-dessoubs de Villefranche; ce qu'il feit. Le seigneur d'Imbercourt, qui avoit charge des coureurs, arriva à la porte de Villefranche sur l'heure du disner. Quelques-uns estans dedans la ville, voyans approcher lesdits gens de cheval, coururent fermer les portes; mais deux hommes d'armes dudit d'Imbercourt, l'un nommé Beauvais le brave, normant, et l'autre Hallancourt, picard, donnèrent contre la porte à bride abbatue, de cul et de teste; de sorte que iceluy Hallancour, du choq de son cheval, tomba dedans les fossés. Si est-ce qu'il esbranla ceux qui vouloient fermer la porte, tellement que Beauvais eut loysir de jetter sa lance dedans la porte, et empescha qu'elle ne peust soudain estre fermée, car incontinent arriva le seigneur d'Imbercourt, lequel, mettant pied à terre, força la porte. Pendant ce temps arriva le mareschal de Chabannes et tout le reste, qui entrèrent tous à cheval dedans la ville, où fut surpris ledit Prospère Colonne estant à table; lequel, pour sauver sa vie, bailla sa foy audit seigneur d'Au-

bigny. Finablement, ils furent tous pris en disnant, et se trouvèrent des chevaulx du royaume de Naples gaignés de mille à douze cens. Ce faict, nos gens, craignans les Suisses qui estoient à Cosny, avec leurs prisonniers et chevaux se retirèrent à Fossan, attendans le passage de nostre armée.

Les Suisses, advertis que les François estoient passés en la plaine et leur cavalerie deffaicte, et que le roy avoit desjà gaigné le hault de la montagne au-dessus de Sainct-Pol, par un lieu où jamais armée n'avoit passé, abandonnèrent Cosny et tous les passages pour se retirer vers Milan, se venant joindre avecques eux le cardinal de Sion, qui estoit à Pignerol avec une partie des forces, estant en ladite armée légat du pape, et député de Maximilian, esleu empereur. Par quoy le roy sans empeschement paracheva son passage, et vint loger audit lieu de Cosny, dont les Suisses estoient deslogés le jour précédant. Pendant ce temps, messire Emar de Prie, envoyé du roy par autre costé, avec l'ayde des Gennois print la ville d'Alexandrie, et la mist en l'obéissance du roy, par le moyen d'aucuns de la part guelfe qui estoient dedans. Le roy, voyant toutes choses prospérer en son entreprinse, marcha de Cosny droit à Carmagnolle, de Carmagnolle à Montcallier, auquel lieu il passa le Pau, où vint au devant de luy le duc de Savoye son oncle, frère de madame Louise de Savoye sa mère, qui estoit demeurée régente en France; lequel le conduisit à Thurin, où il fut receu en grande magnificence. Puis, sans faire séjour, marcha droit à Chivas, dont les Suisses ne faisoient que de desloger, ayans saccagé la ville et bruslé le chasteau; et de là à Vercel, qui estoit le chemin que prenoient les Suisses pour leur retraitte, ne leur donnant le loisir de reprendre leurs esprits, jusques à ce qu'il les eust remis dedans la ville de Milan. Le roy, partant de Vercel, s'en alla à Novare, dont luy furent présentées les clefs et l'obéissance; et d'icelle fut fait gouverneur le mareschal de Chabannes. Auquel lieu arrivèrent les bandes noires, qui estoient six mille Allemans nourris et aguerris ensemble depuis vingt ans, que le duc de Gueldres avoit amenés au service du roy: de quoy avoit la charge soubs ledit duc le seigneur de Tavannes, son lieutenant. Ayant doncques le roy recueilly toutes ses forces ensemble, print le chemin de Marignan.

Durant ce temps, par le moyen du duc de Savoye et du bastard de Savoye, se brassoit un appointement entre le roy et lesdits Suisses, lequel fut tellement démené qu'il fut conclu. Et estoit tel: que le roy leur fournissoit comptant une somme de deniers qu'ils disoient leur estre deus, tant par le feu roy que ses prédécesseurs, pour les services qu'ils leur avoient faicts, et mesme par le traitté de Dijon faict par le seigneur de la Trimouille; moyennant lesquels deniers ils remetteroient entre les mains du roy le duché de Milan: et le roy donnoit soixante mille ducats de pension à Maximilian Sforce, pour lors usurpateur dudit duché. Et pour trouver lesdits deniers, fut prise toute la vaisselle, tant des princes que des gentilshommes particuliers, avec tout l'argent qu'ils pouvoient avoir, leur laissant seulement de quoy faire leur despence de huict jours. Le duc de Gueldres voyant la paix conclue, et ayant nouvelles que les Brabançons estoient entrés en ses pays, prenant congé du roy laissa sa charge au comte de Guise son nepveu, et print la poste pour aller secourir ses subjets; mais, arrivé à Lion, estant adverty que la bataille se donnoit, en print tel ennuy, qu'il en tomba en fièvre continue, dont il fut en danger de mort. Estant ledit traitté conclu et les deniers mis ensemble, furent ordonnés le seigneur de Lautrec et le bastard de Savoye, avec quatre cens hommes d'armes, pour porter lesdits deniers à Bufferolle, auquel lieu se devoient trouver les députés de par les ligues pour recevoir lesdits deniers. Et le roy, pensant que, suivant le traitté, luy deust estre livrée la ville et le chasteau de Milan, marcha jusques après de Sainctè-Brigide, sur la grande estrade milanoise, auquel lieu il se logea, espérant le lendemain aller loger à deux milles près de Milan. Or estoit l'armée du pape conduitte par le magnifique Laurens de Médicis, nepveu dudit pape, à Plaisance; et l'armée du roy d'Espagne conduitte par dom Raimon de Cardone, qui est celuy qui estoit chef de l'armée espagnolle à la journée de Ravennes, près dudit lieu de Plaisance, sur la rivière du Pau: lesquels, encores qu'ils fussent fort sollicités, tant du duc Maximilian que du cardinal de Sion, de se venir joindre avec les Suisses, n'y voulurent jamais consentir, pour deux occasions: l'une, que l'un ne se fioit de l'autre, car le seigneur Laurens craignoit que dom Raimon, attendu

que les dissimulations dont il usoit, eust commandement du roy son maistre d'ainsi le faire, ayant quelque traitté secret avecques le roy : aussi dom Raimon avoit doubte dudit Laurens de Médicis, à cause que plusieurs ambassadeurs estoient allés devers le roy de la part du pape; et tous deux aussi en général craignoient d'entrer entre l'armée du roy tant gaillarde, et celle des Vénitiens qu'amenoit le seigneur Barthélemy d'Alvienne, qui nous donna grand avantage.

Les Suisses estans prests à dépescher leurs députés pour aller à Bufferolle, furent par le cardinal de Sion dissuadés de ce faire, et persuadés de rompre et faulser leur foy, leur remonstrant qu'estant le roy asseuré du traité de la paix, auroit laissé son armée en nonchalloir, et mesmes que le roy, sur ladite asseurance, avoit contremandé Barthélemy d'Alvienne, qui estoit à Laudes avec l'armée venitienne, de ne passer outre; par quoy, partans à l'improviste, feroient deux effects : l'un passant audit Bufferolle, pourroient ravir l'argent que monsieur de Lautrec y avoit porté, et quand et quand venir donner la bataille au roy, luy ne se doubtant d'aucun ennemy, ayant séparé d'avecques luy ses forces, comme l'armée vénitienne et les quatre cens hommes d'armes qu'avait mené mondit seigneur de Lautrec. Mais ledit seigneur de Lautrec adverty par ses espies de la délibération faicte par les Suisses, se meit hors du chemin avec les deniers, et se retira à Galléras; par quoy les Suisses, ne trouvans ce qu'ils cherchoient, passèrent outre pour exécuter leur entreprise sur le roy.

Le jeudy, treiziesme de septembre, jour de Saincte-Croix, 1515, environ deux heures après midy, vindrent donner sur nostre avant-garde, de laquelle avoit la conduitte le duc de Bourbon, connestable de France; mais ils trouvèrent ledit connestable en armes, lequel à ceste première abordée les recueillit vigoureusement, mais non sans perte; car il entra un effroy en un des bataillons de nos lansquenets tel qu'ils s'ébranlèrent pour se mettre à vau de roupte, ayant mis en leur opinion que le traitté que le roy avoit faict avecques les Suisses estoit demouré en son entier, et que ce qui se faisoit estoit une fainte pour les vouloir livrer entre les mains des Suisses, leurs anciens ennemys : mais voyant la gendarmerie qui soustint l'effort des ennemis, reprindrent asseurance telle, qu'ils retournèrent au combat, voyans aussi le roy qui marchoit avec les bandes noires, coste à coste de son artillerie. A ladite charge fut tué François monsieur de Bourbon, le seigneur d'Imbercourt, le comte de Sanxerre et plusieurs autres gens de bien. Et dura le combat jusques à la nuict, qui fut si obscure, mesmes à cause de la grande poulcière que faisoient les deux armées, que nul ne cognoissoit l'autre, et mesmes que les Suisses portoient pour leur signal la croix blanche aussi bien que les François, ne portans pour différence sinon une clef de drap blanc chacun en l'espaule ou en l'estomac; et, pour mieux surprendre nostre armée, n'avoient porté aucuns tabourins, mais seulement des cornets pour se rallier; et fut la chose en tel désordre, pour l'obscurité de la nuict, qu'en plusieurs lieux se trouvèrent les François et les Suisses couchés auprès les uns des autres, des nostres dedans leur camp, et des leurs dedans le nostre; et coucha le roy toute la nuict, armé de toutes ses pièces (hors mis son habillement de teste), sur l'affust d'un canon.

Le jour venu, qu'on se recognut, chacun se retira soubs son enseigne, et commença le combat plus furieux que le soir; de sorte que je vey un des principaux bataillons de nos lansquenets estre reculé plus de cent pas, et un Suisse, passant toutes les batailles, vint toucher de la main sur l'artillerie du roy, où il fut tué; et sans la gendarmerie, qui soustint le faix, on estoit en hazard. A ladite bataille fut tué messire François de la Trimouille, prince de Tallemont, seul fils du seigneur de la Trimouille; le seigneur de Bussy d'Amboise, et le sieur de Roye, et plusieurs autres. Aussi fut blessé en deux ou trois endroits, de coup de picque, le cheval de monseigneur de Vendosme : le comte de Guise, qui estoit demeuré général de tous les Allemans, estant au premier rang, fut porté par terre; mais un sien escuyer de service, nommé l'escuyer Adam, natif d'Allemagne, voyant son maistre de tous costés battu à coups de picques et de hallebardes, se jetta sur sondit maistre, portant les coups que son maistre eust portés; pendant lequel temps les Suisses furent reboutés et ledit de Guise secouru, et par un gentilhomme de la maison du roy, nommé le capitaine Jamais, escossois, fut porté hors de la presse; de quoy il avoit grand besoing, tant pour les coups qu'il avoit receus que pour le nombre d'hommes qui

avoient passé par dessus luy : tellement que à grande peine avoit-il la puissance de respirer. Environ les neuf heures du matin, les Suisses, pour divertir nostre armée, jettèrent une trouppe d'hommes à leur main gauche, pour par une vallée venir donner par derrière sur nostre bagage, espérans nous faire tourner la teste, et par ce moyen nous deffaire; mais ils furent rencontrés par monsieur le duc d' Alançon avecques nostre arrière-garde, lequel les deffit. Desquels une partie, s'estant retirée dedans un bois, fut toute tuée par les Gascons, desquels avoit la charge le seigneur Petre de Navarre, et les arbalestriers à cheval, desquels avoit le petit Cossé cent soubs sa charge, et le légat Maugeron cent.

Le seigneur Barthélemy d'Alvienne, le jour précédent, estant adverty de l'entreprinse des Suisses, qui avoient rompu leur foy, partit de Laudes avecques son armée, venant toute nuict, en espérance d'arriver d'heure à la bataille; lequel fit telle diligence, qu'environ les dix heures du matin arriva au combat avecques la cavalerie, estant suivy de loing de ses gens de pied : mais le fils du comte de Pétillane, jeune homme désirant de long temps se trouver au combat pour le service du roy, fit une charge sur les Suisses, qui estoient sur leur retraitte, où il fut tué, et plusieurs avec luy. Les Suisses, qui pouvoient estre au commencement en nombre de trente-cinq mille hommes, ne pouvans plus soustenir le faix du combat, ayant perdu la pluspart de leurs capitaines, et le combat ayant duré deux jours, perdirent le cueur et se mirent en roupte. Un bon nombre d' iceux se retira dedans le logis de monsieur de Bourbon, ou, ne se voulans mettre à la mercy du roy, le feu fut mis, et furent tous bruslés et de nos gens parmy, qui estoient entrés pesle-mesle pour les deffaire; et entre autres Jean de Mouy, seigneur de la Milleraye, qui portait la cornette du roy, y mourut; autres se retirèrent au chasteau de Milan, autres droit en Suisse, parce que le roy, se voyant avoir eu la victoire, se contenta de les laisser aller. Et y mourut des Suisses de quatorze à quinze mille, et des meilleurs capitaines et hommes qu'ils eussent, et plus aguerris. Vous avez entendu comme le cardinal de Sion avoit amené les Suisses au combat : or les avoit-il accompagnés avecques cinq ou six cents chevaux, jusques à la première charge; mais ayant trouvé nostre armée en estat (chose qui n'avoit espéré), s'enfuit dès le soir avec toute sa cavalerie, prenant le chemin de Milan, où, arrivé qu'il fut, voyant la ville mutinée et les Suisses pareillement, tant pour la perte qu'ils avoient faicte que pour le payement de trois mois qui leur estoit deu, s'enfuit en Allemagne devers l'empereur Maximilian.

Ayant le roy obtenu une si glorieuse victoire en son âge de vingt et un ans, après avoir remercié Dieu, délibéra d'aller loger le lendemain à deux milles de Milan, auquel lieu luy furent apportées les clefs de la ville; mais il ne fut d'advis de si tost y entrer, parce que Maximilian Sforce, avecques quatre mille Suisses, estoit dedans le chasteau. Par quoy fut conclu que le roy n'entreroit dedans la ville que le chasteau ne fust en son obéissance. Et fut envoyé monsieur de Bourbon, avecques l'avantgarde, loger dedans Milan et assiéger ledit chasteau; puis, ayant mis ordre au siége, y fut laissé le sieur d'Aubigny, et se retira ledit Bourbon devers le roy; et le roy, avecques le reste de son armée, s'en alla à Pavie, où luy fut faicte toute obéissance. Pendant qu'il fut audit lieu de Pavie, le comte Petre de Navarre, auquel le roy et monsieur de Bourbon avoient donné la principale charge de l'assiégement, en peu de jours tira l'eau hors des fossés, et les mist à sec, entreprenant de le miner, car il estoit fort expert; et en peu de temps fit voller une casemate qui estoit à main droicte en entrant à la porte dudit chasteau, devers la place de la ville, vers la porte Comoise. Ayant doncques levé le flanc que faisoit ladite casemate, commença avecques taudis à miner soubs la muraille. Faisant lesdites mines et estant dedans le fossé, ledit Petre de Navarre sortit de dessoubs les taudis qui estoient le long du mur, pour recognoistre quelque chose : lors ceux qui estoient à nostre artillerie, voyans un peu de l'avant-mur encores debout, tirèrent une vollée d'artillerie. Ledit avant-mur, de cas fortuit, tomba sur ledit Petre de Navarre, et accabla ledit Petre soubs les ruines, dont il fut rapporté en son logis estant en danger de mort.

Le duc Maximilian et les Suisses, qui dedans estoient assiégés, se voyans hors d'espérance de secours, et mesmes que le roy estoit sur le traitté d'appointement avec messieurs des ligues, se désespérèrent de pouvoir tenir ladite

place encores que l'empereur Maximilian leur promist les secourir. Mais enfin, après plusieurs parlemens entre eux et monsieur de Bourbon, par le commandement du roy, les traittés se portèrent de sorte que les Suisses s'en iroient en leur pays, leurs bagues sauves, et le duc Maximilian remettroit entre les mains du roy ledit chasteau avecques celuy de Crémone et toutes les autres places qu'il tenoit, luy cédant le droict par luy prétendu audit duché, et qu'il s'en iroit en France; et le roy luy feroit, sa vie durant, soixante mille ducats de pension, et feroit sa demeure au royaume de France, au lieu qui luy seroit le plus agréable. Toutes les choses susdites furent parachevées; et fut envoyé ledit Maximilian en France; et pour l'accompagner luy furent baillés le seigneur de Mauléon, frère du seigneur de la Trimouille, l'escuyer Francisque, comte de Pontrème, et plusieurs autres gentilshommes.

Ce fait, le roy feit son entrée en armes à Milan, ayant en sa compagnie les princes de son sang, tels que monseigneur le duc d'Alançon, le duc Charles de Bourbon, connestable de France, Charles de Bourbon, comte de Vendosme, François de Bourbon, comte de Sainct-Pol, le duc de Lorraine, et Claude de Lorraine, comte de Guise, et toute la noblesse qu'il avoit amenée de France (hormis ceux qui estoient demourés à la bataille), et dix-huict cens hommes d'armes, et sa maison, l'armet en teste; et tous les pensionnaires, dont avoit la charge Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, oncle de monseigneur de Vendosme; avecques vingt-quatre mille hommes de pied, tant François qu'Allemans, marchans en bataille, tous en armes, jusques au dôme, où le roy descendit pour faire son oraison, et de là fut conduit par ladite compagnie jusques en son logis. Ayant le roy en son obéissance tout l'Estat de Milan, se retira à Vigevène, où luy vint faire la révérence le marquis de Montferat et madame la marquise sa femme, sœur du duc d'Alançon. Et audit lieu envoyèrent devers luy tous les princes et potentats d'Italie, et mesmes le pape Léon, qui luy avoit esté ennemy, pour faire alliance. Et furent traittées les choses entre le pape et le roy, en sorte qu'il fut pris jour de se trouver à Bolongne la Grasse pour là vuider tous leurs différends, et faire une bonne paix; car tous les potentats et princes d'Italie s'estoient mis en ligne avecques le roy, fors ledit pape.

Durant que ces choses advindrent, le seigneur Barthélemy d'Alvienne, général de l'armée Vénitienne, marcha avec son armée, pensant surprendre Bresce, ville que les Vénitiens avoient perdue les années précédentes; mais ceux de la garde, estans advertis de leur venue, envoyèrent à Véronne devers Marc-Antoine Colonne pour avoir secours, qui leur envoya cinq ou six enseignes, tant espagnols que lansquenets. De quoy ledit Barthélemy d'Alvienne adverty, changea son dessein, voulant tenter Véronne, mais par les chemins fut surpris d'un flux de ventre, duquel, pour l'âge qu'il avoit et les grands labeurs qu'il avoit portés, ne peut longuement supporter le mal qu'il ne rendit l'ame à Dieu; qui fut un grand dommage, d'autant qu'il fut en son temps un grand homme de guerre et bon capitaine.

Au commencement de décembre se trouvèrent à Bolongne le pape et le roy, où enfin furent d'accord; et demeurèrent au roy Parme et Plaisance, que desjà il avoit entre ses mains: aussi le roy devoit donner secours au pape pour conquérir le duché d'Urbin, usurpé (à ce qu'il disoit) par Francisque Marie sur l'Eglise de Rome; lequel duché le pape avoit donné à son nepveu Laurens de Médicis. Aussi s'y trouva le magnifique Julian, frère du pape, qui avoit espousé madame de Nemours, sœur de madame la régente et du duc de Savoye: et se firent plusieurs autres traittés, et mesmes de l'abolition de la pragmatique sanction; et y fut faict cardinal le frère du grand-maistre de Boissy, qui estoit évesque de Coustances.

Partant le roy de Bolongne, vint à Milan, auquel lieu, après avoir mis ordre aux affaires du pays, comme d'avoir rendu aux Milanois leur sénat, leur baillant Jean de Selva, homme de bonnes lettres et de bonnes mœurs, pour premier president et vice-chancelier, et avoir ordonné le duc de Bourbon, connestable de France, son lieutenant général en tout l'Estat de Milan, s'en retourna en France à grandes journées, trouver madame sa mère et la royne à Lion, où il arriva environ la Chandeleur. Pendant que le roy revint de Bolongne à Milan, et qu'il meit ordre aux affaires dudit duché, le comte de Vendosme, le duc de Guise et l'évesque de Laon, depuis cardinal de Bourbon, et plusieurs autres grands seigneurs en leur compagnie, al-

lèrent à Venise, où ils feurent receus autant magnifiquement qu'on sçauroit escrire, et comme si c'eust esté la propre personne du roy; puis revindrent trouver le roy à Milan sur son partement pour retourner en France.

Après le partement du roy, fut faict un tournoy en la place du chasteau, où fût blessé monsieur de Sainct-Pol d'un coup de lance dedans la vue.

Une des occasions qui hasta le roy de s'en retourner en France estoit que le roy d'Angleterre, estoit mal content que le roy avoit pris en protection le jeune roy d'Escosse, et pour cest effect avoit envoyé en Escosse Jean Stuard duc d'Albanie, pour gouverner le jeune roy et le royaume, lequel avoit faict mourir ou avoit banni tous ceux qu'il avoit cogneu porter faveur au roy d'Angleterre, et mesmes la royne mère du roy, sœur dudit roy. A ceste occasion, le roy, craignant qu'en son absence ne se remuast quelque chose à son préjudice de ce costé là, fut conseillé de se retirer en son royaume; aussi il ne s'asseuroit guères de la foy du roy Ferrand, lequel légèrement changeoit d'opinion quand il cognoissoit son advantage.

(1516) Séjournant le roy au duché de Milan, après le trespas du seigneur Barthélemy d'Alvienne, fut envoyé le seigneur Jean-Jacques Trévoulse, avec l'armée du roy et celle de la seigneurie, assiéger Bresce; puis, après quelque venue qu'eurent les Vénitiens à leur désavantage, par une saillie que firent ceux de la ville, le roy leur renvoya de renfort le bastard de Savoye, son oncle maternel, avec trois cens hommes d'armes, et le seigneur Petre de Navarre avec six mille Gascons. Enfin les assiégés conclurent que, si dedans vingt jours ils n'estoient secourus, ils s'en iroient, les bagues sauves et enseignes desployées. Estant le bastard de Savoye adverty que le comte Guillaume de Roquendolfe approchoit avec une grosse armée, ayant passé les destroits des Grisons, fut conseillé de se retirer, n'ayant armée suffisante pour le soutenir : par quoy entrèrent dedans la ville six mille Allemans de secours. Puis, avant Pasques 1515, monsieur de Bourbon envoya messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, devant Bresce, avec nostre armée et celle des Vénitiens, où, après avoir esté long temps logé aux environs, espérant affamer la ville, l'empereur Maximilian passa à Trente avec seize mille haults Allemans et quatorze mille Suisses et quelque cavallerie; qui fut cause que ledit seigneur de Lautrec se retira par Crémone, avecques l'armée vénitienne et celle du roy. Puis, cuidant garder le passage de la rivière d'Adde, le jour de Pasques fut contraint de se retirer à Milan, où estoit monsieur de Bourbon; lequel, voyant la diligence que faisoit l'empereur de suivre mondit seigneur de Lautrec et son armée, se ferma à Milan, avecques l'armée vénitienne, attendant secours de Suisse; et craignant n'avoir loisir de fortifier les faulxbourgs, pour la soudaine arrivée de l'empereur et de son armée, fut résolu de ne garder que la ville, et de mettre le feu aux faulxbourgs, à ce que l'armée impérialle ne s'en peust prévaloir. Mais l'empereur, temporisant en chemin quelque peu de temps, fut changé d'opinion, et fut baillé à chacun son quartier pour remparer; de sorte que tous lesdits faulxbourgs furent incontinant en estat pour attendre les forces de l'empereur. Ce pendant arriva à Milan Albert de la Pierre avecques treze mille Suisses, lesquels, après avoir touché la paye, s'en allèrent : en manière que ledit Albert demeura, accompagné seulement de deux ou trois cens hommes.

Or avoit ledit empereur suivy monsieur de Lautrec, pensant qu'à son arrivée nostre armée se retireroit en France, ainsi que par cy-devant estoit advenu, n'ayant les forces pour tenir la campagne; et que des deniers qu'il pourroit lever à Milan il payeroit son armée. Mais après avoir séjourné quelques jours, et se voyant frustré de son intention, parce que ceux avec lesquels il avoit intelligence n'avoient moyen (pour l'ordre qu'y avoit donné monseigneur de Bourbon) d'exécuter leur mauvaise volonté, une nuict, au desceu de son armée, avecques deux cens chevaux, abandonna ses gens; de sorte que, devant que son camp en eust la cognoissance, il estoit à vingt milles de là. Son armée, se voyant sans chef et sans argent, se retira en grande diligence après ledit empereur : à la suitte de laquelle sortirent le comte de Sainct-Pol, et le sieur de Montmorency, et le sieur de l'Escun, lesquels en deffirent quelque nombre. Ce faict, partit ledit duc de Bourbon pour s'en retourner en France devers le roy, laissant messire Odet de Foix, sieur de Lautrec, gouverneur du duché de Milan, et lieutenant général dudit seigneur en Italie.

Le seigneur de Lautrec ayant pris l'armée en main, délibéra de parachever les choses promises aux Vénitiens, et, se joignant avec leur armée, alla assiéger Bresce, où il fut faict deux batteries, l'une par les François, l'autre par les Vénitiens; lesquelles furent si bien continuées que ceux de la ville parlementèrent, à la charge que, s'ils n'estoient secourus dedans six jours, ils devoient bailler la place, s'en allans leurs bagues sauves, avecques leurs armes et enseignes; et furent baillés pour hostages, de la part des assiégés, Maldonade et dom Johan de Servillon. Le jour venu, fut quelque peu temporisé par ceux de la ville, tellement que mondit seigneur de Lautrec menaça lesdits hostages de les faire pendre; mais enfin la ville fut rendue au roy, suivant la capitulation, laquelle ledit seigneur de Lautrec mist entre les mains des Vénitiens, selon le traitté. Ce faict, nostre armée s'en alla hyverner au Mantouan, et l'esté subséquant alla devant Véronne; mais après que nous eusmes faict batteries, l'une par nous, du costé du Mantouan, l'autre par les Vénitiens, du costé de Vincence, celle du costé du seigneur de Lautrec fut fort combattue, mesme par deux assaulx, l'un du costé de la porte, l'autre à un pan de mur que mondit seigneur de Lautrec avoit faict sapper, où fut blessé d'une arquebousade le seigneur Marc-Antoine Colonne, qui estoit chef dedans la ville pour l'empereur : ce nonobstant, et qu'il y eust faulte de toutes choses, jamais ne voulut parler. Aussi, sur le mois d'octobre, y entra secours, amené par le comte de Roquendolfe, de huict mille hommes qui vindrent du costé de Trente. A ceste cause, retirasmes nostre armée à Villefranche, qui est sur le bord de la muraille qui sépare le Mantouan du Véronois, pour les affamer; et là nous faisoient les Vénitiens fournir des vivres par commissaires durant tout l'hyver; de sorte qu'environ Noël, les Espagnols, par nécessité de vivres, nous rendirent la ville, laquelle fut pareillement mise entre les mains des Vénitiens. Ce faict, et ledit seigneur de Lautrec de retour à Milan, fut solicité par l'ambassadeur du pape Léon d'envoyer (suivant le traitté faict à Bolongne) secours pour jetter hors du duché d'Urbin Francisque Marie, usurpateur dudit duché; à quoy ledit seigneur de Lautrec ne voulut faillir, et y envoya le seigneur de Chissey avec quelque nombre de gens. Puis après y envoya pour lieutenant général du roy messire Thomas de Foix, seigneur de l'Escun, son frère, et bon nombre de gendarmerie et de gens de pied françois, et ceux qui avoient la conduitte desdits gens de pied, entre autres, le chevalier d'Ambres, le seigneur d'Aussun, le seigneur de Saint-Blimond, Picard, et plusieurs autres capitaines. Arrivé que fut ledit seigneur de l'Escun au duché d'Urbin feit telle diligence, qu'en peu de jours il meit ledit duché en son obéissance; puis en mist en possession le seigneur Laurens de Médicis, nepveu du pape.

En ce temps, estant le roy à Tours, vint devers luy Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain, ambassadeur de la part de Charles d'Autriche, prince d'Espagne et comte de Flandres, pour adviser un lieu commode où les députés de leurs deux Majestés pourroient convenir ensemble pour faire une fin à tous leurs différens et ceux de leurs alliés. Le lieu fut ordonné à Noyon, où, de la part du roy, se trouva le seigneur de Boissy, Arthus Gouffier, grand-maistre de France, et, de la part du prince d'Espagne, Antoine de Crouy, seigneur de Chièvres, lesquels avoient gouverné leurs maistres en leurs jeunes âges; et tous deux accompagnés du conseil de leursdits maistres, et de plusieurs notables personnages. Audit lieu de Noyon furent faictes plusieurs conclusions entre eux, tant pour différend du royaume de Navarre, nouvellement usurpé par le roy d'Arragon, que du différend du royaume de Naples. Enfin, il fut traitté que dedans six mois le roy catholique devoit rendre le royaume de Navarre à monseigneur Henry d'Alebret, lequel avoit esté usurpé sur son père par le roy d'Arragon, grand-père maternel dudit roy catholique, ou bien récompenser ledit roy de Navarre dedans ledit temps, à son contentement. Quant au royaume de Naples, ledit Charles d'Autriche en devoit faire une pension (ce me semble) de cent cinquante mille ducats; mais il ne s'est rien faict ny de l'un ny de l'autre. Et là fut conclu le mariage entre ledit Charles d'Autriche et Louise, fille aisnée du roy, encores que par cy-devant eust esté traitté le mariage de luy et de madame Renée de France, sœur de la royne. Et pour jurer lesdits traittés faicts à Noyon, fut envoyé de la part dudit Charles d'Autriche le comte Du Reu, grand-maistre d'Espagne, lequel trouva le roy à Paris, qui envoya son ordre audit prince Charles d'Autri-

che, et ledit prince le sien au roy, pour signe d'amitié. Et fut conclu une veue entre les deux princes à Cambray.

(1517) Au mesmes temps mourut Ferdinand, roy d'Arragon, qu'on appelloit Jean Gippon, ayeul maternel de Charles d'Autriche; par quoy ledit Charles, pour recueillir la succession, s'embarqua pour aller en Espagne; qui fut cause de rompre l'entrevue des deux princes. A ceste occasion, le roy, qui se préparoit pour aller à Cambray, changea son dessein, et reprint son chemin à Blois, et de Blois à Amboise; auquel lieu, peu de temps après accoucha la royne Claude de son fils aisné, au mois de février 1517; lequel le seigneur Laurens de Médicis, nepveu du pape Léon, au nom dudit pape, tint sur les fonts, et fut nommé François. Audit baptesme, furent faictes les plus grandes magnificences, tant en joustes, escarmouches, batailles faintes, qu'assiégemens de places, qu'on eust veu du vivant des hommes. Le roy, pour confirmer l'amitié entre ledit pape et luy, donna à Laurens de Médicis, duc d'Urbin, en mariage une sienne cousine, fille et héritière du feu comte de Bolongne et de la sœur de feu François de Bourbon, comte de Vendosme, qui estoit mort à Vercel, au retour du roy Charles de Naples. Audit baptesme, vint présenter son service au roy le prince d'Orenge, en grand équippage; lequel s'en alla mal content et se retira au service de Charles d'Autriche, roy d'Espagne. Peu de temps devant, le roy fit réédifier la ville de Thérouenne, et en fit gouverneur le bastard de Moreul, seigneur de Fresnoy.

En ce mesmes temps, ou peu après, le roy dépescha messire Gaston de Brezé, prince de Fouquarmont, frère du grand séneschal de Normandie, avecques deux mille hommes de pied françois, desquels avoient la charge soubs luy le capitaine Piefou et le baron de Gondrin, Gascon, et le capitaine Sainct-Blimont, Picard, et le capitaine la Lalande, au secours du roy de Dannemarc contre le roy de Suède. Lesquels, après avoir gaigné une bataille au prouffit dudit roy, estans enfin abandonnés des Dannemarquois en un combat faict sur la glace, furent deffaits; et y en demoura la plus grande part, pour des arbres abatus en une forest qui empeschoient nos gens de s'aider de leurs picques, après s'estre retirés de dessus les glaces aux forests. Et, entre autres, y mourut le capitaine Sainct-Blimont, qui estoit vaillant homme; et n'en revint en France la moitié, qui estoient tous nuds, ayans perdu leurs armes et ruiné leurs habillemens; encores, estans abandonnés du roy de Dannemarc, pour lequel ils avoient combattu, trouvèrent moyen de trouver quelques navires passagères, par le moyen desquelles ils prindrent terre en Escosse, et de là en France.

L'an 1518, fut nay à Sainct-Germain-en-Laye Henry, second fils du roy, duquel fut parrain, et le nomma par procureur, Henry huictiesme, roy d'Angleterre, de son nom Henry.

(1519) Peu de temps après mourut l'empereur Maximilian, à l'occasion de quoy y eut de grandes menées et pratiques pour faire élection d'un empereur. Aucuns désiroient le roy de France, autres, Charles d'Autriche, fils du roy dom Philippe, qui avoit esté fils de l'empereur Maximilian décédé. Pour ceste occasion alla l'amiral de Bonnivet, en habit dissimulé, en Allemagne, ayant promesse de plusieurs des électeurs qu'ils seroient à la dévotion du roy son maistre; mais, par la conduitte de Frédéric, comte palatin, et du cardinal de Liége, frère de messire Robert de la Marche, fut ledit Charles d'Autriche, roy d'Espagne, esleu empereur à Francfort, et couronné à Aix-la-Chappelle. Ceste mesme année, messire Arthus Gouffier, seigneur de Boissy, grand-maistre de France, et monsieur de Chièvres, s'assemblèrent à Montpellier; l'un pour la part de l'esleu empereur, l'autre pour la part du roy, pour par ensemble adviser une paix finale entre leurs deux Majestés, et vuider tous leurs différends d'entr'eux et leurs alliés. Mais après avoir convenu ensemble quelques jours, et avoir si bien acheminé les affaires que l'on espéroit en avoir bonne issue, ledit grand-maistre de Boissy tomba en une fièvre continue de laquelle il mourut, qui fut cause que les choses encommencées ne prindrent point de fin; et s'en retourna le seigneur de Chièvres en Espagne. Ladite mort fut cause de grandes guerres, ainsi qu'entendrez cy-après; car s'ils eussent achevé leur parlement, il est tout certain que la chrestienté fust demourée en repos pour l'heure; mais ceux qui par après manièrent les affaires n'aimèrent pas le repos de la chrestienté comme faisoient lesdits de Chièvres et le grand-maistre.

Ladite année, mourut le seigneur de Piennes,

surnommé de Hallevin, qui estoit gouverneur et lieutenant général du roy en Picardie; et, en son lieu, le roy bailla le gouvernement à Charles, duc de Vendosmois, et le gouvernement de l'isle de France qu'avoit ledit duc à François de Bourbon, comte de Sainct-Pol, son frère.

Ledit an, au mois de septembre ensuivant, le roy, estant à Angiers, délibéra de faire plus estroittes alliances avec le roy d'Angleterre, voyant avoir failly de conclure avec l'esleu empereur; et pour cest effect dépescha messire Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France, accompagné de grand nombre de seigneurs et gens de conseil, pour aller devers ledit roy d'Angleterre, lequel il trouva à Grenvich, maison de plaisir qu'il a sur la Tamise, trois milles au-dessoubs de Londres. Auquel lieu fut pourparlé du mariage de François, dauphin de France, et de madame Marie, fille unique dudit roy d'Angleterre, encores que la fille eut quatre ans plus que ledit dauphin. Et après avoir séjourné audit lieu six sepmaines, et avoir esté grandement festoyé dudit seigneur roy, tant en chasses, festins, tournoys, qu'autres déduits, s'en retourna en France, ayant arresté une estroitte alliance entre leurs deux Majestés, pour la confirmation de laquelle, et dudit mariage futur, peu de temps après le millor chamberlan et le prieur de Sainct-Jean de Hiérusalem de Londres vindrent trouver le roy à Paris, où ils furent honnorablement recueillis et festoyés, tant du roy que des princes de son sang. Et là fut conclu la restitution de la ville de Tournay entre les mains du roy, laquelle avoit esté conquise par l'Anglois sur le feu Louis XII, de quoy desjà les propos avoient esté mis en avant par l'amiral de Bonnivet, luy estant en Angleterre. Pour le rachapt de ladite ville, le roy luy devoit fournir quatre cens mille escus, sçavoir est deux cens mille, tant pour la despence faicte à la construction de la citadelle que pour l'artillerie, poudres et autres munitions que ledit roy d'Angleterre devoit laisser en place; les autres deux cens mille pour les frais par ledit roy faicts à la conqueste de ladite ville, et pour le reste des pensions qui lui estoient deues. Et, parce que l'argent n'estoit baillé comptant, fut baillé audit roy d'Angleterre huict gentilshommes pour tenir hostages jusques au paiement de ladite somme, à sçavoir quatre gentilshommes de la chambre du roy, et quatre enfans d'honneur. Les quatre gentils hommes estoient François de Montmorency, seigneur de la Rochepot; Charles de Mouy, seigneur de la Meilleraye; Antoine des Prez, seigneur de Montpesat; et Charles de Soliers, seigneur de Morette en Piémont. Les quatre enfans d'honneur estoient le fils aisné du seigneur de Hugueville, le puisné de Mortemar, et Melun et Grimault. Aussi fut accordé que, jusques à ce que lesdits hostagiers seroient rendus à Calais en la puissance du roy d'Angleterre, ne seroit faite délivrance de ladite ville de Tournay; mais qu'estans audit lieu de Calais, seroit dépesché messire Gaspard de Colligny, seigneur de Chastillon, mareschal de France, accompagné de deux cens hommes d'armes, pour aller prendre possession de ladite ville, chose qui fut exécutée; car, arrivant ledit mareschal de Chastillon à Tournay, luy furent livrées par les députés du roy d'Angleterre la ville et citadelle, avec toutes les choses contenues audit traitté; et fut receu ledit mareschal, par les habitans en la plus grande joie que l'on eust sceu recevoir la propre personne du roy; et mesmes les citadins, pour monstrer l'affection qu'ils portoient au roy, firent les feux de joye, par les cantons de la ville, des bancs et scabelles sur lesquels s'estoient assis les Anglois, donnans par là à entendre qu'ils ne désiroient jamais retomber soubs leur authorité.

L'an subséquent 1520, par le moyen de l'amiral de Bonnivet, lequel avoit le maniement des affaires du roy depuis le trespas du grand-maistre de Boissy son frère, et du cardinal d'Iorc, qui avoit la superintendance des affaires du roy d'Angleterre, fut accordée une entrevue entre leurs deux Majestés, à celle fin qu'en personne ils peussent confirmer l'amitié faicte entre eux par leurs députés. Et fut pris jour auquel le roy se trouveroit à Ardres et le roy d'Angleterre à Guines; puis par leurs députés fut ordonné un lieu, my chemin d'Ardres et Guines, où les deux princes se devoient rencontrer. Ledit jour de la Feste-Dieu, au lieu ordonné, le roy et le roy d'Angleterre, montés chacun sur un cheval d'Espagne, s'entre-abordèrent, accompagnés, chacun de sa part, de la plus grande noblesse que l'on eust veu cent ans auparavant ensemble, estans en la fleur de leurs âges, et estimés les deux plus beaux princes du monde, et autant adroits en toutes armes, tant à pied qu'à cheval. Je n'ay que faire de

dire la magnificence de leurs accoustremens, puisque leurs serviteurs en avoient en si grande superfluité, qu'on nomma ladite assemblée *le camp du drap d'or*. Ayant faict leurs accollades à cheval, descendirent en un pavillon ordonné pour cest effect, ayant le roy seulement avecques luy l'amiral de Bonnivet et le chancelier du Prat, et quelque autre de son conseil ; et le roy d'Angleterre, le cardinal d'Iorc, le duc de Norfolc et le duc de Suffolc ; où, après avoir devisé de leurs affaires particulières, conclurent que audit lieu se feroient lices et eschaffaulx où se feroit un tournoy, estans délibérés de passer leur temps en déduit et choses de plaisir, laissans négocier leurs affaires à ceux de leur conseil, lesquels de jour en autre leur faisoient rapport de ce qui avoit esté accordé. Par douze ou quinze jours coururent les deux princes l'un contre l'autre ; et se trouva audit tournoy grand nombre de bons hommes d'armes, ainsi que vous pouvez estimer ; car il est à présumer qu'ils n'amenèrent pas des pires.

Ce faict, le roy d'Angleterre festoya le roy près de Guines, en un logis de bois où y avoit quatre corps de maison qu'il avoit faict charpenter en Angleterre. et amener par mer toute faicte ; et estoit couverte de toile peinte en forme de pierre de taille, puis tendue par dedans des plus riches tapisseries qui se peurent trouver, en sorte qu'on ne l'eust peu juger autre sinon un des beaux bastimens du monde ; et estoit le dessin pris sur la maison des marchands à Calais. La maison, estant après désassemblée, fut renvoyée en Angleterre, sans y perdre que la voiture. Le lendemain, le roy devoit festoyer le roy d'Angleterre près Ardres, où il avoit fait dresser un pavillon ayant soixante pieds en quarré, le dessus de drap d'or frizé, et le dedans doublé de veloux bleu, tout semé de fleurs de lis de broderie d'or de Chypre, et quatre autres pavillons aux quatre coings, de pareille despence ; et estoit le cordage de fil d'or de Chypre et de soie bleue turquine, chose fort riche. Mais le vent et la tourmente vint telle, que tous les cables et cordages rompirent, et furent lesdites tentes et pavillons portés par terre ; de sorte que le roy fut contraint de changer d'opinion, et feit faire en grande diligence un lieu pour faire le festin, où de présent y a un boullevert nommé le boullevert du Festin. Je ne m'arresteray à dire les grands triomphes et festins qui se firent là, ny la grande despence superflue, car il ne se peult estimer ; tellement que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forests et leurs prés sur leurs épaules.

Après lesquels festins et tournoys, le roy se retira à Boulongne, et le roy d'Angleterre à Calais. Toutes gens de bon jugement ne pouvoient penser de veoir jamais inimitié entre ces deux princes ; mais estant le roy d'Angleterre de retour à Calais, adverty comme l'esleu empereur estoit arrivé en Angleterre, venant d'Espagne, s'embarqua, et le fut trouver à Cantorbéry, puis s'en vint à Calais et à Gravelines, en telle fraternité comme il avoit faict avec le roy, où fut accordé entre eux que là où le roy et l'empereur tomberoient en quelque différend, il seroit arbitre ; et celuy qui ne voudroit tenir son arbitrage, il se pourroit déclarer contre luy ; chose contraire aux accords qu'il avoit fait avec nostre roy. Puis s'en retourna l'empereur en Flandres, et le roy d'Angleterre en Angleterre.

(1521) Durant ce temps, le roy print son chemin à Amboise ; puis d'Amboise, sur la fin de décembre, s'en alla à Romorantin, auquel lieu estant, vint la feste des Rois. Le roy sçachant que monsieur de Sainct-Pol avoit faict un roy de la febve en son logis, délibéra avecques ses supposts d'envoyer deffier ledit roy de mondit seigneur de Sainct-Pol ; ce qui fut fait. Et parce qu'il faisoit grandes neiges, mondit sieur de Sainct-Pol feit grande munition de pelottes de neige, de pommes et d'œufs, pour soustenir l'effort. Estans enfin toutes armes faillies pour la deffence de ceux de dedans, ceux de dehors forçans la porte, quelque mal-advisé jetta un tison de bois par la fenestre, et tomba ledit tison sur la teste du roy ; dequoy il fut fort blessé, de manière qu'il fut quelques jours que les chirurgiens ne pouvoient asseurer de sa santé. Mais le gentil prince ne voulut jamais qu'on informast qui estoit celui qui avoit jetté ledit tison, disant que s'il avoit faict la folie, il falloit qu'il en beust sa part. Soudain les choses ainsi advenues, fut publié, par tout le pays de Flandres, Arthois et Espagne, que le roy estoit mort dudit coup ; autres, qui vouloient moins mentir, disoient qu'il n'estoit pas mort, mais aveuglé. Par quoy le roy, comme bien advisé, advertit tous ses ambassadeurs qui estoient aux pays estranges qu'ils eussent à publier la vérité du faict ; et mesmes manda quérir tous les am-

bassadeurs estrangiers qui estoient suivans sa cour, à ce qu'ils cogneussent l'estat auquel il estoit.

L'an 1521, au commencement du printemps, Henry, roy de Navarre, duquel le père avoit depuis peu de temps esté spolié de son royaume par le roy d'Arragon, grand-père maternel de l'empereur, adverty qu'en Espagne y avoit grande division entre la noblesse et le peuple, et qu'ils estoient en armes les uns contre les autres, chercha moyen, par intelligences, de rentrer en sondit royaume. Et pour cest effect le seigneur de l'Esparre, frère du seigneur de Lautrec (pour la jeunesse dudit Henry, qui ne pouvoit faire ladite entreprise), ayant levé jusques au nombre de cinq ou six mille Gascons, tant de ses païs qu'autres circonvoisins, et deux ou trois cens hommes d'armes des ordonnances du roy, entra dedans ledit royaume de Navarre, lequel en moins de quinze jours fut remis en son obéissance. Mais ledit seigneur de l'Esparre, par le conseil du seigneur de Saincte-Colombe, lieutenant de la compagnie du seigneur de Lautrec, ne se voulut contenter de ladite conqueste, ains voulut entrer en Espagne, soubs espérance de conquérir les Espagnes aussi aisément que le royaume de Navarre, où, pour espérance de butin, donne jusques à le Grongne. Auquel lieu, arrivé qu'il fut, ne trouvant aucune résistance, ledit Saincte-Colombe, pour son avarice (à ce qu'on disoit), luy persuada de renvoyer une partie de ses gens de pied. ce qui fut faict, et eut iceluy de Saincte-Colombe la charge de ce faire. Et, parce que les gens de pied avoient receu leur mois depuis peu de jours, feit que tous ceux qui s'en voudroient aller, lui rendans demie paye, auroient congé de se retirer; et mist cest argent en ses bouges : je ne sçay au prouffit de qui il revint. Les Espagnols, lesquels (comme dit est) estoient en armes les uns contre les autres, voyant les François ne s'estre contentés de ravoir ce qui estoit de leur appartenance, mais vouloient conquérir leur pays, s'accordèrent la noblesse et la commune, et, trouvant ledit seigneur de l'Esparre, son armée desjà séparée, le deffirent et toute sa trouppe. Et y fut pris prisonnier ledit seigneur de l'Esparre, et tant battu qu'il y perdit la veue; aussi fut pris le seigneur de Tournon, et autres plusieurs gens de bien; le reste se sauva par les montagnes. Les Espagnols suivirent leur victoire; lesquels, trouvans le royaume de Navarre entièrement despourvu de gens de guerre, reprindrent Pampelune et tout le reste du royaume aussi aisément qu'il avoit esté perdu.

Or, messieurs, pour vous faire entendre la source et origine de la guerre d'entre deux si grands princes que l'empereur et le roy, par laquelle sont advenues tant d'éversions de villes, oppressions de peuples, ruines de provinces et la mort de tant de gens de bien et vertu, je le vous diray sommairement, et jugerez, par adventure, que le commencement fut pour peu d'occasion : mais Dieu, qui est là hault, avoit (comme j'estime) ainsi déliberé, soit pour punir les péchés des subjets, et les attirer à le recognoistre, ou se venger des grands de la terre, qui peu souvent le recognoissent comme ils doivent. Et l'on a maintesfois veu, tant de nostre temps que du passé, d'une petite estincelle s'allumer un grand feu, d'autant qu'il n'est riens plus facile que de provoquer les princes les uns contre les autres; puis, quand ils sont une fois esbranlés, il est merveilleusement difficile de les arrester. Et, en cest endroict, veu que de messire Robert de la Marche est sorty le commencement de leurs différends, il ne sera pas impertinent de laisser couler un mot en passant des causes qui aliénèrent son cœur de la part impériale, veu que, depuis peu de temps, il l'avoit suivie si affectionnement que rien plus. Par ainsi, il sera aisé à juger lequel desdits deux princes premier a rompu les conditions de la paix.

Mais, avant qu'entrer plus avant en ce propos, fault noter qu'iceluy messire Robert de la Marche, seigneur de Sedan, estoit duc de Bouillon, par la vendition faicte de long-temps à messire Guillaume de la Marche par l'évesque du Liege, à condition toutesfoys de rachapt, ayant d'ancienneté iceluy duché esté vendu à un évesque du Liége nommé Eusisprand, et à ses successeurs, par Geoffroy, fils d'Eustache, comte de Boulongne sur la mer, pour faire son voyage en la Terre Saincte; et estoient des dépendances dudit duché la ville de Loignes et le chasteau de Mesancourt. Et fault entendre que ledit messire Robert de la Marche, quelques années au précédant, par un malcontentement qu'il avoit eu du roy, d'autant qu'on luy avoit cassé sa compagnie de cent hommes d'armes, pour les pilleries qu'ils faisoient sur le peuple tant en Italie qu'ailleurs, s'estoit retiré de son service, et

aussi par la persuasion (à ce qu'on disoit) de son frère l'évesque du Liége, lequel évesque avoit receu du feu roy Louis, douziesme de ce nom, tous les biens qu'il avoit, mesmes l'évesché du Liége et l'évesché de Chartres.

Or, n'est-il rien plus certain que, de la controverse et différend meu entre le seigneur d'Émery et le prince de Simay, qui estoit de la maison de Crouy, pour la ville de Hierge en Ardennes, sentence avoit esté long-temps a donnée contre ledit seigneur d'Émery par les pairs du duché de Bouillon, qui jugent en souveraineté, de sorte qu'il n'y a nul appel de leurs jugemens. Toutesfoys, pour l'authorité et crédit qu'avoit vers Charles d'Autriche et les plus grands de sa cour iceluy seigneur d'Émery, se persuada que facilement il seroit relevé de n'avoir appellé en temps, si appeller pouvoit, fondant les causes de son relievement sur les empeschemens qu'il avoit eus durant les guerres, pour y avoir tousjours esté en personne (comme il disoit), combien que ce fust une couleur palliée plustost que vive raison. Encores se voulut-il aider d'une finesse pour parvenir à son intention ; car lors qu'iceluy Charles d'Autriche pratiquoit les Allemans pour monter à ceste dignité impériale, cherchant de tous costés deniers, il en emprunta grosse somme dudit d'Émery, à la caution du marquis d'Arscot ; auquel d'Arscot s'adressa iceluy d'Émery pour attaindre au but où il prétendoit, luy remonstrant qu'il estoit en grande nécessité d'argent, et que le terme de payer estoit expiré ; par quoy estoit contraint de s'adresser à luy, qui estoit plegé, en luy faisant toutesfoys sonner à l'oreille, par personnes interposées, qu'il auroit patience tant qu'il luy plairoit de son payement, pourveu que, suivant le droit qu'il y prétendoit, il luy aidast à estre relevé de la sentence donnée contre luy pour la ville d'Hierge, chose qui fut facile à impétrer, pour la grande authorité et crédit que ledit seigneur d'Arscot avoit autour de son prince, duquel l'oncle, qui estoit le seigneur de Chièvres, estoit gouverneur de la jeunesse dudit empereur. Tellement qu'à sa persuasion et instance commission fut décernée par devant le grand chancelier de Braban, et jour assigné aux héritiers dudit prince de Simay pour venir ouïr les raisons dudit d'Émery, et veoir casser (si besoing estoit) l'arrêt donné à leur prouffit pour la ville d'Hierge, pour laquelle leur père et eux estoient en longue et paisible possession, sans jamais en avoir esté aucunement inquiétés par force d'armes ny par justice de loy ; joinct aussi que ceux du duché de Bouillon de tout temps ne recognoissent roy ne seigneur que leur duc, auquel lors ils s'adressèrent comme à leur seigneur et protecteur, afin qu'il deffendit les libertés et priviléges de son duché ; à quoy il n'estoit pour deffaillir, estant de bon cœur et bon entendement. Et y avoit d'avantage une autre occasion fort suffisante pour l'induire à y mettre la main : c'est qu'il estoit tuteur des enfans de Simay, ayant espousé leur tante, fille du prince de Simay. A ces causes, il n'obmist un seul poinct de diligence ny de solicitation, tant envers Charles d'Autriche et ceux qui le gouvernoient, qu'envers iceluy d'Émery, pour obtenir d'eux, par prières et requestes, ce que d'eux-mesmes par raison ils devoient consentir et accorder, tant pour le droict particulier des enfans mineurs dudit de Simay, que pour le bien commun des franchises et facultés du duché de Bouillon, sans empescher (comme ils faisoient) que les choses décidées et jugées par juges irréfragables et souverains ne fussent permanentes et stables, comme procédées de la volonté de Dieu, qui a estably et ordonné les magistrats, les sentences desquels ne doivent estre enfraintes ne violées par les faveurs des hommes.

Finalement, quelque poursuite que sceut faire ledit messire Robert de la Marche, il n'en peut jamais avoir fin ; tellement que voyant que justice luy estoit déniée, et qu'il estoit bien loing d'estre récompensé et favorisé, il se retira devers le roy, estant mesmement à cela sollicité par sa femme, fille de Simay, et par celle de monseigneur de Fleurange, son fils, laquelle estoit fille du comte de Brenne, de la maison de Sallebruche, lesquelles, par une gentille invention, avoient auparavant trouvé moyen de venir en France et préparer les choses envers Madame, mère du roy ; de sorte que toutes vieilles querelles furent assopies et mises soubs le pied, et iceluy seigneur de Sedan bien recueilly lorsqu'il vint trouver le roy à Romorantin, où il estoit blessé, comme j'ay dit, d'un coup de tison sur la teste ; auquel il meit entre les mains et sa personne et ses places, luy suppliant de luy donner ayde, faveur et secours pour avoir justice du grand tort et injure qu'on luy faisoit, nonobstant que Charles d'Autriche

le voyant en ces termes, eust fort essayé de le regaigner et induire par les moyens et conditions de son frère l'évesque du Liége, luy faisant entendre que ce qui avoit esté faict ne procédoit de luy, et luy promettant que s'il y avoit eu rien de gasté, il le feroit rabiller, de sorte qu'il en demoureroit satisfaict et content. Mais il estoit trop tard, car il avoit desjà le cœur trop ulcéré; et se délibéra, quoy qu'il en deust advenir, d'avoir par force ce qu'il n'avoit sceu obtenir par raison.

Messire Robert de la Marche ayant asseuré ses affaires avecques le roy, et scachant l'empereur à Wormes, ville impériale, auquel lieu avoit assemblé une diette des princes et villes franches de la Germanie pour remédier aux tumultes nouvellement excités par Martin Luther, l'envoya ledit messire Robert deffier en plaine diette, chose qui fut trouvée et prise, tant par l'empereur qu'autres princes, en grand dédaing, qu'un simple seigneur comme messire Robert envoyast deffier un empereur, seigneur de tant de pays et d'hommes belliqueux. Après ladite deffiance, le seigneur de Fleurange, fils aisné dudit messire Robert, leva, tant en France qu'autres lieux circonvoisins, jusques au nombre de trois mille hommes de pied et quatre ou cinq cens chevaux, contre la volonté du roy et ses deffences expresses. Toutesfoys, ayant assemblé sesdites forces, s'en alla assiéger Vireton, petite ville de Luxembourg aux confins de Lorraine, et des terres communes entre le duc de Luxembourg et de Lorraine.

Au mesmes temps, estant le roy à Sanxerre, vint devers luy un gentilhomme de la part du roy d'Angleterre, pour le persuader de ne point entrer en guerre avecques l'empereur, disant que, s'il y avoit quelque différend, ledit roy d'Angleterre en seroit médiateur pour le vuider, comme neutre. Le différend duquel lors estoit question estoit tel : que le roy de Navarre avoit esté par le roy catholique spolié de son royaume pour la querelle de France; et pourtant ledit roy avoit esté long-temps à la cour de France, poursuivant et demandant secours afin de reconquérir sondit royaume. Or, s'estoit-il faict un parlement à Noyon par les députés de la part de l'esleu empereur et du roy, ainsi qu'avez ouy, et depuis un autre à Montpellier, lequel n'eut point de résolution, nonobstant l'entrevenue de la mort de messire Arthus Gouffier, seigneur de Boissy, grand-maistre de France; mais par celuy de Noyon, entre autres choses, avoit esté dit que dedans six mois le roy catholique rendroit le royaume de Navarre, ou bien contenteroit le roy d'iceluy à son gré et commodité, d'autant vallant que ledit royaume : aussi, l'esleu empereur devoit satisfaire au roy d'une pension tous les ans, pour le droit par luy prétendu au royaume de Naples; à toutes lesquelles choses ledit empereur ne satisfeit en façon du monde. Le roy de France estoit tenu, par chapitres des traittés faits avecques ledit roy de Navarre, de le secourir à recouvrer sondit royaume, au cas que l'esleu empereur faillist de sa dessusdite promesse. Le roy, après avoir plusieurs fois intimé ledit esleu empereur, sans en sortir effet, avoit donné secours (ainsi que pouvez avoir entendu cy-devant) audit roy de Navarre pour le remettre en ses pays. Voilà sommairement, quant à ce poinct, ce qui amenoit ledit gentilhomme du roy d'Angleterre devers le roy pour y pourveoir.

L'autre occasion estoit pour le deffiement qu'avoit faict messire Robert de la Marche, après lequel il estoit entré en pays, et avoit assiégé Vireton, petite ville de Luxembourg, sise, comme dit est, entre les terres communes dudit Luxembourg et Lorraine, appartenant à l'empereur. A toutes lesquelles choses cy-dessus dites le roy feit response par le seigneur de Montpesat, lequel il envoya devers ledit roy d'Angleterre, que : quant à messire Robert de la Marche, il luy commanderoit, s'il avoit querelle avec le seigneur d'Émery, qu'il eust à la vuider contre luy, et qu'il n'eust à faire la guerre à l'empereur; et mesmes envoiroit faire deffences à tous ses subjets qu'ils n'eussent en ce cas à porter faveur ny ayde audit messire Robert, ce qu'il feit; qui fut cause que le vingt-deuxiesme du mois de mars l'an 1521, ledit messire Robert de la Marche retira son armée et la licentia, pensant estre à la fin de la guerre. Et quant à ce que ledit gentilhomme demandoit que le roy eust à faire nouveaux traittés avec l'empereur, cela ne se pouvoit faire sans en advertir le pape, parce que, par alliances d'entre Sa Saincteté et luy, il ne pouvoit riens conclure de nouveau sans l'en advertir, et qu'il luy en escriroit; puis, sa response ouye, volontiers entendroit à toutes bonnes raisons.

Il est certain que le roy avoit un traitté

avecques la Saincteté du pape pour le recouvrement du royaume de Naples, au cas que l'empereur fauldroit à ce qui estoit promis par le traitté de Noyon, duquel peu devant est faicte mention, qui estoit de faire une pension au roy tous les ans pour ledit royaume. Mais l'empereur avoit failly, tant pour Naples que Navarre; de quoy le roy ne pouvoit avoir la raison sans entrer en guerre avec ledit empereur, et, maintenant s'accorder avec luy, c'estoit contrevenir à leur alliance; aussi que le pape et le roy estoient alliés pour la deffence d'Italie, et estoient les Vénitiens sur le poinct d'entrer en ladite ligue. Par quoy le roy envoya devers sa Saincteté pour sçavoir quand il luy plairoit mettre l'entreprise de Naples à exécution. Au gentilhomme envoyé de la part du roy le pape feit grand recueil, et luy bailla la liste des gens de cheval et de pied et artillerie qu'il estoit besoin pour ladite exécution; et luy devoit le roy faire response dedans vingt-deux jours.

Le terme se passa, et mesmes un mois davantage, chose qui meit le pape en soupeçon qu'onques, depuis, on ne luy sceut lever du cerveau, que desjà le roy n'eust faict quelques traittés sans son sceu et à son désavantage; et mesmes disoit que le roy ne s'estoit acquitté de faire conclure ladite ligue de la deffence d'Italie aux Vénitiens. Aussi se plaignoit le pape que, peu de temps devant, estoit entré dedans les terres de l'Église un nombre d'Espagnols, contre lesquels il avoit esté contraint de faire levée de Suisses, de quoy le roy devoit payer les frais par moitié, ce qu'il avoit faict pour le premier mois, mais les autres non. Toutes ces occasions mirent le pape en telle perplexité qu'il retira dedans Rege les bannis du duché de Milan, tels que monseigneurin Visconte, Hiéronyme moron et autres, quoique, par le traitté qu'il avoit avec le roy il ne pouvoit retirer lesdits bannis dedans ses pays, ni le roy ceux des terres de l'Église dedans les siens. Et aussi avoit le pape promis au roy, par ledit traitté, de n'investir Charles d'Autriche, esleu empereur du royaume de Naples, à luy escheu par la mort de son grand-père maternel, contre le droict par le roy prétendu audit royaume; mais peu de temps après, il accepta la haquenée blanche qui luy est deue pour l'investiture dudit royaume de Naples, et tost après capitula avec ledit esleu empereur. De quoy le roy ne pouvoit s'en ressentir, et se plaignoit, attendu mesmes que ledit pape luy avoit promis le favoriser à l'élection de l'empire. Ce nonobstant secrettement l'avoit empesché en ce qu'il avoit peu.

L'empereur cependant, feit dresser une armée fort grosse, tant de gens de cheval que de pied, par le comte de Nansau, le comte Félix, Francisque de Seckingen et le seigneur d'Émery; et faisant ledit comte de Nansau chef, leur commanda de marcher sur les terres de messire Robert de la Marche. Et mesmes l'évesque du Liége son frère, lequel avoit obtenu ledit évesché et plusieurs autres biens par le moyen de sondit frère messire Robert de la Marche, se déclara son ennemi, se faisant compagnon dudit comte de Nansau, et feit noyer en la rivière de Meuse quelques habitans du Liége qu'il cognoissoit estre partiaux pour sondit frère.

Or l'occasion pour laquelle on disoit que ledit évesque du Liége avoit abandonné le service du roy estoit que ledit évesque désiroit estre cardinal, et le roy luy avoit promis de le favoriser pour cest effect, mesmes en avoit escrit à la Saincteté du pape, lequel luy avoit promis un chapeau pour un de ses serviteurs, Mais quand ce vint à l'effect, l'archevesque de Bourges, frère du général Bohier, fut préféré audit évesque; et disoit on que ses serviteurs, estant à Rome, avoit veu entre les mains des ministres du pape lettres escrites de madame la régente à sa Saincteté, par lesquelles elle supplioit que, quoy que le roy escrivist, il eust à préférer ledit Bohier, archevesque de Bourges; aussi disoit on que ledit Bohier avoit donné au pape quarante mille escus pour avoir ledit chapeau. Je ne sçay s'il est vray; mais ledit évesque du Liége print l'occasion de son malcontentement là-dessus, et s'en alla au service de l'empereur, lequel quand et quand le feit faire cardinal, dont Sa Majesté par après a tiré de grands services, et mesmes en son élection à l'empire. J'ay veu de mon temps que plus de gens estans partis du service du roy par malcontentement ont plus faict de dommage au roy que nuls autres, comme ledit évesque, le prince d'Orenge, le marquis de Mantoue, le duc de Bourbon, le seigneur André Dorie, et plusieurs autres.

Pour revenir à nostre propos, ayant le comte

de Nansau mis ses forces ensemble, alla assiéger Loignes, ville dépendante du duché de Bouillon, à huict lieues du Liége; et quand et quand envoya le comte Félix assiéger Mesancourt, le tout appartenant audit messire Robert. Estant arrivé ledit de Nansau devant Loignes, après avoir faict furieuse batterie, le seigneur de Nivelles, lequel en estoit capitaine, voyant ses hommes estonnés par ce que ils avoient esté surpris, de sorte qu'ils n'estoient que soixante soldats dedans, et n'ayant aucune espérance de secours, rendit luy et la place à la discrétion dudit comte de Nansau, dont mal luy print; car il feit pendre et estrangler avecques douze des principaux de sa troupe. Puis, ayant rasé ladite place, marcha devant Mesancourt, où le comte Félix avoit desjà tenu le siége, sans y avoir rien prouffité; mais, arrivé que fut ledit comte de Nansau avecques son armée, le capitaine, vendu par aucun de ses soldats, fut livré avec la place entre les mains dudit comte, lequel feit pendre vingt desdits soldats; et, voulant faire le semblable audit capitaine, fut fléchy par les prières de la plupart des principaux de son armée, et luy donna la vie.

Ayant ledit comte de Nansau faict raser la place de Mesancourt, prist son chemin pour aller assiéger Jamets, dont le seigneur de Fleurange, fils aisné de messire Robert, et le seigneur de Sancy, son frère puisné, advertys, firent telle diligence que la nuict ils entrèrent dedans ladite place de Jamets, délibérés d'y mourir ou de la garder, remonstrans à leurs soldats les cruautés faictes par les Impériaux à ceux de Loignes et de Mesancourt, et qu'il leur estoit plus honnorable de mourir en combattant, que d'attendre une mort si honteuse pour cuider sauver leur vie par une composition honteuse, comme avoient faict les autres. Ledit seigneur de Fleurange, après avoir entendu la bonne volonté de ses soldats, commença en toute diligence de remparer le chasteau et le pourveoir des choses nécessaires. Le comte de Nansau, après avoir esté quatre jours à recognoistre ledit chasteau de Jamets, cognoissant la contenance de ceux de dedans, leva son camp, prenant le chemin de Fleurange, qui est une place appartenante audit de la Marche, à quatre lieues près de Mets, dedans laquelle s'estoit mis le seigneur de Jamets, second fils dudit messire Robert, délibéré d'y mourir ou de garder la place; mais, au bout de trois jours, fut trahy par les Allemans qui estoient dedans à sa soulde, et fut livré entre les mains dudit de Nansau, lequel le feit mener prisonnier à Namur en seure garde, et les Allemans prindrent la soulde de l'empereur. Après avoir rasé ladite place de Fleurange, s'en alla à Sancy, autre place estant à ceux de la Marche, où il feit le semblable. Ce faict, à grandes journées s'en alla à Bouillon, chef principal du duché, dedans laquelle place il avoit intelligences, par le moyen desquelles luy fut rendue. Après cela, messire Robert de la Marche voyant toutes les forces d'Allemagne sur ses bras, trouva moyen d'obtenir une trefve de l'empereur pour six sepmaines, par le moyen de Francisque de Seckingen, son amy et frère juré.

Beaucoup de raisons mouvoient le roy à penser que l'empereur avoit bien en son esprit une autre guerre que celle qu'il avoit menée jusques à ce jour; car si c'estoit seulement contre ceux de la Marche, pourquoy les ayant presque ruinés a-il demandé trefve? Luy estant vainqueur, ayant une armée suffisante pour deffaire ledit messire Robert, pourquoy tous les jours la renforçoit-il? Doncques le roy, entendant bien les desseins de l'empereur, et, par iceux, cognoissant luy estre la guerre déclarée, commença à lever une armée; et toutesfoys ne voulut rien innover sans premièrement en advertir le roy d'Angleterre, son amy et allié. Et pour ce faict luy envoya ambassadeurs pour luy remonstrer le trouble que faisoit l'empereur, et l'armée qu'il avoit mise sus, le priant vouloir tenir le party de luy qui estoit assailly, suivant les traittés faits entre eux à leur abouchement faict à Ardres. Le roy d'Angleterre, ayant aussi eu lettres de l'empereur, escrivit à tous deux qu'ils ne commençassent légèrement une si grosse guerre. Aussi ledit roy d'Angleterre s'efforça de faire croire au roy nostre maistre que la guerre ne luy estoit autrement dénoncée qu'il ne la divertist en obéissant aux conditions demandées par l'empereur, lesquelles, toutesfoys, estoient hors des termes de raison. Ce pendant que ces choses se traittoient, le roy estoit allé de Sanxerre à Dijon, et l'armée de l'empereur croissoit de jour en jour. Doncques, ayant mis ordre aux frontières de Bourgongne, tira à grandes jour-

nées à Troye en Champagne, où il n'y avoit nulle armée, tant petite fut elle. Bien avoit envoyé le roy messire André de Foix, seigneur de l'Esparre, faire la guerre au royaume de Navarre contre les Espagnols, dont en advint ainsi que j'ay descrit par cy-devant; car, par faulte de bon conseil, après avoir conquis ledit royaume entièrement, en un instant le reperdit. A l'occasion dequoy ordonna messire Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet et amiral de France, pour mener une armée en Navarre, et venger l'injure receue par ledit seigneur de l'Esparre; et seulement commença à dresser une armée pour soustenir l'effort de l'empereur. Et pour cest effect, nomma six gentilshommes estant près de sa personne pour lever chacun mille hommes de pied, desquels il feit général François de Bourbon, comte de Sainct-Pol; et, des gentilshommes, l'un estoit François de Montgoméry, seigneur de Lorges; Charles de Mouy, seigneur de la Milleraye; Charles du Reffuge, appelé l'escuyer Boucar; Pirault de Maugeron; le seigneur d'Hercules de Dauphiné; le baron de Montmoreau. Mais Maugeron fut tué à Dijon; par quoy les mille hommes desquels il avoit la charge furent baillés au seigneur d'Asnières, porte-enseigne de l'une des bandes des deux cens gentilshommes de la maison du roy.

Manda pareillement à monseigneur de Bourbon, connestable de France, de faire levée de huict cens chevaux et six mille hommes de pied; au duc Charles de Vendosme, pareille charge. Des gens de cheval du duc de Bourbon eurent la commission de les conduire le viscomte de Lavedan Philippe de Boulinvillier; comte de Dampmartin. le seigneur de Descar, seigneur de la Vauguyon, le viscomte de Turenne, le seigneur de Rochebaron d'Auvergne, le seigneur de Listenay, et le seigneur de Lalières. De ceux de monsieur de Vendosme eurent la charge le comte de Brienne, de la maison de Luxembourg, le comte de Brenne, de la maison de Sallebruche, le seigneur de Humières, le vidame d'Amiens, le seigneur de Haplincourt, le seigneur de la Bergerie, le seigneur de Renty. Des gens de pied dudit duc de Vendosme eurent la charge de chacun quatre cens le seigneur de Sercu, le seigneur d'Estrée, le seigneur de Rumesnil, le seigneur de Bournonville, le seigneur de Heilly, le seigneur de Laeu, le seigneur de Bours, le seigneur de Bellegarde, et le seigneur de Préteval et autres. Pour aller avec monsieur l'amiral furent ordonnés six mille lansquenets, desquels avoient faict la levée le capitaine Brandecque, le comte de Wolfgang, Allemans; le seigneur de Villiers, et François de Tavennes, François; desdits Allemans fut général Claude de Lorraine, comte de Guise. De gens de cheval pour ladite entreprise, y avoit la compagnie dudit amiral, de cent hommes d'armes; celle du duc d'Albanie de pareil nombre, lequel duc estoit régent en Escosse, à l'occasion de la minorité du roy; la compagnie du seigneur de Sainct-André, et luy en personne; le seigneur de Sainct-Mesme et sa compagnie, et une partie de celle du séneschal d'Armignac, grand-maistre de l'artillerie. Et fut donne charge audit amiral de lever tel nombre de gens de pied, Gascons et Basques, qu'il verroit estre raisonnable.

Le roy ayant mis l'ordre cy-dessus, alla à Moustiers-Ramé, abbaye près de là, dont il dépescha Olivier de la Vernade, seigneur de la Bastie, vers le roy Henry d'Angleterre, pour le prier qu'il ne trouvast mauvais si, estant provoqué et contraint, il faisoit la guerre à l'empereur. Mais ledit roy d'Angleterre s'offrit à estre arbitre entre eux deux, et que s'ils vouloient envoyer leurs députés à Calais, de sa part il y feroit trouver Thomas, cardinal d'Iorc, pour adviser à moyenner une bonne paix. Le roy s'y accorda, moyennant que le pape Léon, duquel il estoit allié, y fut compris et consentant; et pour ce faict, l'assignation fut donnée au quatriesme jour d'aoust ensuivant, et le roy envoya par devers le pape Léon. Pendant les allées et venues de l'un à l'autre, le comte de Sainct-Pol avoit desjà levé ses gens; le duc d'Alançon estoit à Attigny, et la gendarmerie pareillement; mais, peu de jours après, il se rapprocha de Reims. Le roy ce pendant estoit à Argilly-le-Duc, duquel lieu il dépescha nouvelle armée, tant de François que de Suisses, pour l'Italie, au secours de messire Thomas de Foix, seigneur de l'Escun, qui estoit demeuré lieutenant du roy audit duché de Milan, en l'absence du seigneur de Lautrec son frère; et avoit esté adverty de quelques pratiques qu'avoit sur le duché de Milan Hector Visconte et Hiéronyme Moron et autres, ainsi que je vous feray entendre par cy-après.

Au mesme temps, le roy, pour départir les charges, meist son estat en quatre gouvernemens : au duc d'Alançon donna la charge de la Champagne; au duc de Vendosme, de la Picardie; à messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, du duché de Milan, d'où il estoit gouverneur; à messire Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, la Guyenne; et ordonna le nombre d'hommes que devoient avoir lesdits seigneurs de Bonnivet et de Lautrec, et le reste il retint pour faire teste à l'empereur. Ayant faict toutes ces dépesches, le seigneur de Lautrec partit pour le duché de Milan, et l'amiral print son chemin en Gascongne. En Picardie et Champagne se faisoient tous préparatifs de munitions, d'artillerie et d'argent, pour subvenir aux frais. Ce pendant le duc d'Alançon, avecques les bandes du comte de Sainct-Pol et la gendarmerie, marcha près de Mouzon, pensant bien que là les Impériaux, ayans parachevé leur guerre contre ceux de la Marche, se voudroient premièrement attaquer; auquel lieu il feit séjour dix-neuf jours, puis se retira vers Reims.

Le duc de Vendosme estoit aussi en Picardie, et avecques luy le mareschal de Chabannes, seigneur de la Palice, et le seigneur de Telligny, séneschal de Rouergue. Durant ce temps, on eut nouvelles que le seigneur de Liques, gentilhomme hennuyer, estoit campé avec quelque nombre de gens ramassés sur la rivière de l'Escaut, au dessoubs de Valanciennes, duquel vint la première déclaration de la guerre. Or, est-il que de long temps il y avoit de grosses querelles et inimitiés entre Louis, cardinal de Bourbon, et ledit seigneur de Liques, à cause de l'abbaye de Sainct-Amand, dont estoit pourveu ledit cardinal. Le seigneur de Liques print ceste occasion d'assaillir ceste abbaye, où estoient pour l'heure le seigneur de Champeroulx, lieutenant du roy en Tournaisis, et le seigneur des Loges, gouverneur de Tournay; mais n'estant l'abbaye deffensable, et estant surpris dedans, ne pensans estre à la guerre, la rendirent à condition qu'ils sortiroient avec leur bagage. Il y avoit plus d'apparence que le chasteau et villette de Mortaigne ne devoient estre assaillis, pour estre du domaine du roy, et de laquelle le roy d'Angleterre luy en avoit faict telle cession que de la ville de Tournay et de Tournaisis; mais ledit seigneur de Liques mettoit en avant en avoir autresfois esté possesseur; par quoy l'alla assiéger. Mais enfin le seigneur de Panzi, baillif de Tournaisis, et capitaine de ladite place, ne voyant apparence de secours, la rendit par composition au seigneur de Portien, et non au seigneur de Liques, à la charge qu'il sortiroit avecques les siens, les armes et bagues sauves; mais, sur leur retraitte, contre toute l'honnesteté de la guerre, furent suivis et desvalisés, et à peine eurent-ils moyen de sauver leur vie. Cependant le seigneur de Fiennes, de la maison de Luxembourg, gouverneur des villes de Flandres, ayant assemblé jusques à mille chevaux et huict mille hommes de pied, et six pièces d'artillerie, s'estoit campé à une lieue de Tournay, faisant cognoistre qu'il vouloit assiéger la ville; ce qu'il feit, et y tint le siége cinq mois.

Pendant ce temps le comte de Nansau avoit faict trefve avecques ceux de la Marche, et n'estoit encores la guerre dénoncée entre le roy et l'empereur; mais, après la prise de Sainct-Amand et de Mortaigne, combien que l'empereur niast que ce fust par son commandement et adveu, mais que c'estoient querelles particulières entre mondit seigneur le cardinal de Bourbon et le seigneur de Liques, le roy, ne se voulant laisser abuser, ne voulut faillir à diligenter de se préparer à la deffence, tenant la guerre pour déclarée. Le temps s'approchoit que les ambassadeurs se devoient assembler à Calais, où furent ordonnés, pour la part du roy, Antoine du Prat, chancelier de France, et Jean de Selva, pour gens de robe longue, et Jacques de Chabannes, mareschal de France, pour robe courte. Durant ce temps les Bourguignons vindrent assiéger Ardres, laquelle, pour n'estre deffensable, leur fut rendue; puis, estant, par eux ruinée à fleur de terre, délibérèrent en faire le semblable à Thérouenne, ayans espérance sur une intelligence qu'ils y avoient : mais la trahison fut descouverte par des lettres que l'on trouva, qu'une vieille femme portoit aux ennemys, et furent les traistres punis selon leur mérite. On ne laissa à faire des rencontres tant d'une part que d'autre; et entre autres en fut faicte une par le seigneur de Telligny contre six cens Bourguignons qui estoient entrés en ce royaume pour faire butin, dont la pluspart furent tués, et les autres pris prisonniers. Pendant le roy manda venir devers luy les princes de son sang avecques les autres capitaines en sa ville de Reims,

pour, sur les affaires de la guerre, avoir advis.

Le mareschal de Chabannes et ses compagnons se rendirent à Calais pour traitter des différends des deux maistres; mais les députés de la part de l'empereur demeurèrent tousjours sur leur haulteur, demandans des choses desraisonnables, comme la restitution du duché de Bourgongne, et d'abolir l'hommage que devoit l'empereur, pour ses Pays-Bas, à la couronne de France, disans n'estre raisonnable qu'un empereur portast la foy à un roy de France. A ceste occasion, le parlement fut délaissé sans nulle conclusion, et chacun se retira en son lieu.

Durant ceste assemblée, l'armée impériale s'approchoit de Mouzon. Par quoy le roy conclut de la pourveoir; et pour cest effect y envoya le seigneur Anne de Montmorency, lequel y mena de renfort, outre la compagnie du seigneur de Montmort, de cinquante hommes d'armes, y estant gouverneur pour le roy: le seigneur de Lassigny pour compagnon dudit seigneur de Montmort, ayant charge de mille hommes de pied; le capitaine Piefou avecques pareille charge; et au capitaine la Grange commission de lever, au plus tost qu'il pourroit, cinq cens hommes; et pour renforcer la gendarmerie, dix hommes d'armes de la compagnie du duc d'Alançon, dix de celle du mareschal de Chastillon, dix de la compagnie dudit seigneur de Montmorency. Le capitaine Monclou, ayant charge d'une des enseignes du seigneur de Piefou, fut mis à la garde de la porte de Reims avecques trente hommes d'armes; et le capitaine Razemont, avecques l'autre enseigne dudit Piefou, au costé d'Ivoy, tirant vers Luxembourg; et avec luy la compagnie du seigneur de Montmort. La Grange eut la charge du boullevert du costé de la Meuse.

Estant l'estat de Mouzon tel que dit est, le comte de Nansau s'estoit campé à Douzy, gros bourg au dessous duquel la rivière du Cher, venant d'Ivoy, se descharge dedans la Meuse; et est la moitié de la seigneurie au roy, à cause de la seigneurie de Mouzon, et l'autre moitié, du duché de Bouillon, duquel lieu les Impériaux passans la riviere, venoient piller et desrober sur les terres de l'obéissance du roy, près de Mouzon; par quoy le seigneur de Montmort envoya devers le comte de Nansau pour en faire plaincte. Ledit comte feist response que c'estoit sans son sceu ny ordonnance, et que si ses gens y estoient rencontrés, en feit luy mesmes la punition, et qu'il n'entendoit faire la guerre contre le roy, seulement vouloit séjourner son camp, attendant que la trefve faicte avec ceux de la Marche fut expirée. Le seigneur de Montmort, et la compagnie estant avecques luy trouva la response raisonnable. Mais, incontinent il eut autres nouvelles, car il fut adverty comme les Impériaux avoient passé la rivière de Meuse, enseignes desployées, pour entrer et faire la guerre ès pays du roy. Pour auxquels faire teste au passage de la rivière, dépescha le capitaine Philippe, lieutenant de sa compagnie, avecques trente hommes d'armes et trois cens hommes de pied. Mais l'ennemy estoit desjà passé la rivière, estimant surprendre la ville; de quoy il fut empesché par le seigneur de Lassigny, lequel arrivant à la porte, la deffendit si longuement et vaillamment, que la porte luy fut fermée au dos, et le pont levé; puis repassa le fossé par dessus un chevron qui luy fut jetté, et se retira sans avoir dommage, nonobstant qu'il luy fut tiré plusieurs coups, tant d'artillerie que d'arquebouze. Le capitaine Philippe, qui estoit sorty comme j'ay dit, oyant l'alarme vers Mouzon, se retira par autre chemin, sans dommage de luy ne de ses gens.

Le lendemain, le comte de Nansau avecques son armée se vint présenter en la bataille, en une plaine à demie lieue de la ville; auquel lieu séjournant, le seigneur Francisque envoya lettres au seigneur de Montmort, luy persuadant de rendre la ville devant que l'artillerie eut joué son jeu; auquel fut respondu par ledit de Montmort qu'il estoit ordonné par le roy, son souverain seigneur, de luy garder ladite place, ce qu'il avoit délibéré de faire. La response ouye, le comte de Nansau commanda d'approcher son camp de la ville; puis ayant planté son artillerie aux lieux qu'il veit les plus commodes pour offencer les assiégés, tout à un coup feit deux batteries: l'une, de la prairie qui tire vers la porte de Reims; l'autre, de la montagne qui regarde vers Ivoy. Des pièces qui estoient à la prairie on battoit, par derrière et par la plante des pieds, ceux qui estoient à la deffence de la batterie qui se faisoit vers la montagne, par dessus toute la ville, estant la rivière entre deux. Nos gens de pied, qui estoient nouvellement levés et sans estre aguer-

ris, s'estonnèrent ; de sorte que voyans ce qu'ils n'avoient jamais expérimenté, contraignirent le seigneur de Montmort de demander composition. Et pour cest effect y fut envoyé un trompette pour obtenir du comte qu'il eust à superséder la batterie, cependant qu'ils pourroient venir à quelque bon accord, chose qui ne fut accordée audit trompette. Par quoy le seigneur de Montmort et celuy de Lassigny y allèrent en personne, et y feirent composition telle que chaque homme d'armes s'en iroit sur un courtault et sans armes, et les archers et gens de pied sans armes et à pied, un baston en la main; chose qui fut trouvée mauvaise par le roy, attendu qu'ils s'estoient faicts forts de bien garder la place, et aussi que les deux lieutenans du roy estoient ensemble sortis au camp de l'ennemy pour parlementer ; chose non usitée parmy les hommes qui font profession des armes.

Telle fut la composition de Mouzon, qui donna un merveilleux cueur à l'ennemy, estimant faire le semblable aux autres places ; mais ils furent deceus de leur folle opinion; car ayant laissé le bastard de Nansau à la garde dudit Mouzon, prist son chemin pour aller assiéger Mésières, où il trouva le seigneur de Bayart, homme expérimenté et sans peur, lequel le roy y avoit envoyé son lieutenant général. Aussi, peu de jours après, y entra messire Anne, seigneur de Montmorency, jeune homme de grand cueur, désirant donner à cognoistre à son maistre l'envie qu'il avoit de luy faire service; lequel amena avecques luy beaucoup de jeunesse de la cour, gens de bonne volonté, et, entre autres, Claude, seigneur d'Annebault, le seigneur de Lucé, le seigneur de Villeclair, et plusieurs autres; chose qui donna grande assurance aux soldats qui estoient dedans. Avec ledit Bayart y avoit la compagnie de cent hommes d'armes du duc Antoine de Lorraine, de laquelle compagnie estoit ledit Bayart lieutenant; et la compagnie du seigneur d'Orval, gouverneur de Champagne, de pareil nombre de gens de pied ; l'escuyer Boucal, surnommé du Reffuge, avec mille hommes de pied ; et le baron de Montmoreau pareille charge. Mais, estans les pièces en batterie, les gens dudit Montmoreau, comme gens non expérimentés, entrèrent en tel effroy que, malgré leurs capitaines, s'enfuirent, les uns par la porte, les autres se jettèrent par dessus les murailles. Mais ledit seigneur de Bayart feit entendre aux autres soldats qu'il estoit bien ayse de ladite fuitte, parce qu'estans tant de gens à la garde de ladite ville, ils ne eussent point eu d'honneur ny de réputation de soustenir l'effort de l'ennemy. Arrivé que fut le comte de Nansau près Mésières, envoya devers les chefs et capitaines un trompette pour les sommer de rendre la ville à l'empereur ; auquel trompette fut respondu par le seigneur de Bayart que, devant que l'ouïr parler de sortir hors de la ville de laquelle il avoit la charge, il espéroit faire un pont des corps morts de ses ennemys, par dessus lequel il pourroit sortir. L'asseurance dudit seigneur de Bayart donnnoit grand cueur aux soldats.

Il me semble n'estre pas mal à propos de descrire l'assiette de la ville de Mésières. La rivière de Meuse, venant de Mouzon et de Sedan, vient passer le long des murailles de la ville; puis, faisant un arc et circuit d'environ une lieue de longueur, retournant tout court, revient passer à Ouarq, petite villette; puis revient passer de l'autre costé de ladite ville, le long des murailles ; de sorte que c'est une isle formée de la rivière, où n'y a qu'une entrée par terre, comme un Péloponnèse. Et est l'entrée où est la porte qui se nomme de Bourgongne, du costé des Ardennes, laquelle entrée est fermée de la ville, et n'y a qu'environ deux cens toises de mur pour clorre ladite ville; puis la rivière, ayant fermé la ville, s'en va contrebas à Chasteauregnault, Dinan, Namur et Liége, puis se va descharger dedans le Rhin. Le comte de Nansau ayant eu rapport de son trompette, asseit son camp du costé devers la porte qui tire aux Ardennes; aux autres lieux il eust eu la rivière entre deux. Ce faict, asseit son artillerie pour faire deux batteries tout en un temps, lesquelles trois jours durant n'eurent cesse ; puis par après feit sa batterie plus lentement, cognoissant qu'il avoit affaire à autres gens que ceux qu'il avoit trouvés à Mouzon, et qu'ils n'estoient aisés à estonner ; mesmes, de jour à autre, les assiégés faisoient des saillies sur le camp de l'ennemy, d'où le plus souvent ils rapportoient et l'honneur et le prouffit, et durèrent en cest estat l'espace d'un mois. Le roy cependant estoit à Dijon attendant le renfort de son armée ; lequel, estant adverty par les ducs de Bourbon et de Vendosme

que le renfort qu'ils avoient charge de luy amener estoit prest, partit pour prendre le chemin de Troye en Champagne, et manda auxdicts seigneurs le lieu où ils se devoient assembler; car il ne faisoit doubte qu'encores que Mésières fust bien munie de bons capitaines et de bons soldats, toutesfoys les vivres qui, au premier bruit de la guerre, y avoient esté mis n'estoient pour suffire long-temps au nombre d'hommes qui estoient dedans. A ceste occasion manda haster d'assembler son armée, et cependant envoya quelque nombre d'hommes d'armes dedans les villes qui sont au long de la rivière d'Aisne, pour faire teste à l'ennemy et faveur aux assiégés, et aussi pour empescher le plat pays d'estre couru. En ce lieu se feirent de belles entreprises, et, entre autres une, laquelle je vous descriray; qui est la première rencontre que les nostres ont eue contre l'ennemy depuis le commencement des guerres de l'empereur et du roy. En un village qui est entre Attigny et Mésières, le comte de Rifourcet, Alleman, partit de Mésières avec quatre-vingts ou cent chevaux esleus en tout le camp impérial, et deux cens hommes de pied, pour venir piller ledit village, estimant la puissance des François estre abolie; et ayant pillé ledit village, ne trouvant nulle résistance, courut tout le comté de Retelois (ce qui est entre la rivière de Meuse et la rivière d'Aisne), et assembla tout le butin du pays. Mais estant sur sa retraitte, François de Silly, baillif de Caen, lieutenant du duc d'Alançon, et autres, estoient de fortune arrivés en la ville de Retel, lesquels, oyans l'alarme par les paysans qui fuyoient les ennemys, feirent remonter soudain leur compagnie à cheval, et soubs la conduite des paysans qui avoient esté pillés, prindrent leur chemin par les bois de Retelois pour coupper chemin aux ennemys chargés de butin, ayans jetté devant eux quelques avant-coureurs pour amuser l'ennemy, cependant qu'ils les suivirent au petit trot. Le comte de Rifourcet, lequel n'espéroit trouver l'ennemy en campagne, ayant l'alarme, feit soudain, au son de la trompette, rassembler ses gens escartés çà et là; puis voyans nos coureurs en petit nombre, n'estimans qu'ils fussent suivis, se mirent à marcher lentement pour attirer lesdits coureurs et les deffaire. Mais après avoir descouvert la trouppe, qui estoit environ de quatre-vingts hommes d'armes, feirent un bataillon de ce qu'ils avoient, tant gens de cheval que de pied, et soustindrent vigoureusement la charge qui leur fut faicte par les François; de sorte que la victoire fut doubteuse. Mais enfin, la gendarmerie françoise (qui ne se laisse comparer à autre nation) leur feit une dernière charge, de telle furie qu'ils rompirent tous leurs rangs. Le comte, voyant le desastre tourner sur luy, se meit à la fuitte à travers des bois; lequel estant apperceu de quelques-uns des nostres, fut suivy et pris dedans la forest où il estoit caché. Le reste s'estant sauvé dedans les bois, fut suivy par les paysans qui avoient esté pillés, qui les saccagèrent tous ou la pluspart; de sorte qu'il ne s'en sauva que cinq ou six, auxquels les gens d'armes sauvèrent la vie, qui furent menés à Reims prisonniers avecques ledit comte.

Cependant ceux qui estoient dedans Mésières ayans tenu un mois, commencèrent à avoir faulte de toutes choses, et mesmes d'hommes, à cause des maladies de flux de ventre qui s'estoient mises dedans la ville; de sorte qu'il leur estoit malaisé qu'ils fournissent aux gardes qu'il leur convenoit faire, pour la grande batterie que les ennemys avoient faicte depuis la tour qui faict le coing devers le costé d'Attigny jusques à la tour Jolie, et depuis la tour Jolie jusques à la porte de Bourgongne. Toutesfoys, depuis que le duc d'Alançon vint loger à Reims, et les gens de pied du comte de Sainct-Pol au pont Favergy, et la gendarmerie à Retel et Chasteau en Portien, ils ne furent si travaillés, à l'occasion que le seigneur Francisque, qui estoit logé deçà l'eaue, duquel ils estoient fort tourmentés à coups d'artillerie, craignant d'avoir une camisade, estoit repassé l'eaue, et s'estoit logé au camp du comte de Nansau. Quoy voyant, le seigneur de Bayart et Montmorency assemblèrent les capitaines pour avoir advis de ce qu'ils avoient à faire; où, après toutes choses débatues, fut conclu que, puisque le passage estoit ouvert du costé où estoit le camp dudit Francisque, il estoit raisonnable d'advertir le roy de l'estat de la place, et des choses qui y estoient nécessaires, et le moyen qu'il y avoit de les en secourir. Pour cest effect fut esleu le seigneur de Maubuisson, gentilhomme de la maison du seigneur de Montmorency, et Brignac, homme d'armes de la compagnie du seigneur Bayart; lesquels, ayans la nuict passé par la garde des ennemys, feirent telle diligence qu'ils vindrent

trouver le roy à Troye en Champagne, auquel ils feirent entendre bien par le menu l'estat de sa place de Mésières, et le besoing qu'ils avoient mesmement d'hommes. Le roy l'ayant entendu, les redépescha pour leur faire entendre que de brief il leur donneroit secours; et quand et quand, pour exécuter sa promesse, partit à grandes journées pour se retirer à Reims, où le vindrent trouver la pluspart de ses capitaines, pour là delibérer du faict de sa guerre; et entre autres le duc d'Alançon, le seigneur d'Orval, le mareschal de Chabannes, qui revenoit de Calais, où il s'estoit trouvé avecques le chancelier du Prat et les députés de l'empereur et du roy d'Angleterre, pensant, comme j'ay dit cy-dessus, esteindre le feu allumé entre ces deux grands princes. Aussi s'y trouva le mareschal de Chastillon, par le conseil duquel la plus grande part des choses se conduisoient; le seigneur de Telligny, séneschal de Rouergue; le seigneur Galiot, seigneur d'Apchié, séneschal d'Armignac et grand-maistre de l'artillerie de France. Le lendemain s'y trouva le comte de Sainct-Pol, capitaine général de six mille hommes de pied qui estoient au pont Favergy, quatre lieues près de Reims, auquel le roy commanda de faire trouver le lendemain ses bandes mi-chemin dudit pont Favergy et Reims; chose qui fut exécutée. Ce faict, ledit comte se retira en son logis, auquel ayant refreschy ses gens quatre ou cinq heures, partit pour aller à Attigny avecques ses bandes, qui est sur la rivière d'Aisne, à huict lieues près de Mésières, où, estant arrivé au poinct du jour, feit séjourner ses gens jusques à la nuict, qu'il feit partir le seigneur de Lorges avecques les mille hommes desquels il avoit la charge, et quelque charroy de vins et autres amonitions; et leur bailla pour escorte quatre cens hommes d'armes conduits par le seigneur de Telligny, que le roy avoit ordonné mareschal de son camp, et par le baillif de Caen, lieutenant de monsieur d'Alançon; et luy, avecques le reste tant des gens de pied que des gens de cheval, marcha pour se soustenir jusques à deux lieues près de Mésières. La gendarmerie, laquelle avoit conduit ledit seigneur de Lorges en seureté dedans Mésières avecques toutes leurs munitions estant de retour, se retira ledit comte avecques toute sa trouppe à Retel, ville sur la rivière d'Aisne. Cependant arrivèrent les Suisses où estoit le roy, au devant desquels alla le seigneur de la Trimouille et le seigneur de Sedan et plusieurs autres. Il fault retourner au siége de Mésières.

Le premier jour d'octobre, ceux de Mésières, d'allégresse du secours qui leur estoit venu, commencèrent à tirer plus souvent qu'au précédent; les Impériaux, au contraire, commencèrent à faire toutes choses plus négligemment qu'ils n'avoient accoustumé, et à perdre l'espérance de prendre la ville. Toutesfoys, craignant que l'on pensast qu'ils fussent refroidis, ils envoyèrent un trompette aux assiégés, leur demander s'il y avoit homme qui voulsist entreprendre de donner un coup de lance, et que, de leur costé, le comte d'Aiguemont se trouveroit prest en l'isle de Mésières. Le seigneur de Montmorency se présenta pour estre champion qui délivreroit le comte d'Aiguemont, asseurant de se trouver au lieu et heure ditte. Le seigneur de Lorges pensant estre chose honteuse qu'un homme d'armes françois fust provoqué par un Alleman, et qu'on laissast l'homme de pied françois comme n'estant pareil à l'alleman, demanda aussi s'il y avoit homme qui voulsist combattre de la picque, et qu'il seroit le champion pour l'attendre; le seigneur de Vaudray, surnommé *le Beau*, du camp impérial, soudain s'y présenta. Le seigneur de Montmorency, à cheval, la lance au poing, se trouva sur les rangs au lieu ordonné, et le seigneur de Lorges, la picque au poing; lesquels trouvèrent leurs deux champions. Le seigneur de Montmorency et le comte d'Aiguemont coururent; le seigneur de Montmorency attaignit au corps de cuirasse du comte d'Aiguemont, et le faulça, et rompit sa lance sans luy faire autre dommage; le comte d'Aiguemont, par la faulte de son cheval ou autrement, ne toucha point, ou bien peu. Les seigneurs de Lorges et de Vaudray donnèrent les coups de picques ordonnés, sans gaigner advantage l'un sur l'autre. Ce faict, chacun se retira en son lieu. Le jour subséquent, Grand Jean le Picart, vieil soldat, nourry de tout temps au service du roy aux guerres d'Italie, soubs la charge de Molart, mais natif de la Franche-Comté, lequel s'estoit retiré au service de l'empereur depuis peu de temps, pour entendre quels vivres estoient dedans la ville, envoya par un tabourin demander au seigneur de Lorges une bouteillée de vin, en signe de leur ancienne cognoissance. Le seigneur de

Lorges luy en envoya deux, l'une pleine de vin vieil, l'autre pleine de vin nouveau ; et feit mener ledit tabourin en une cave où il y avoit grand nombre de vaisseaux, mais la pluspart remplis d'eaue, pour luy faire entendre qu'ils en avoient abondance ; mais, pour la vérité, il n'y en estoit entré que trois charriots pour leurs secours, qu'avoit amené ledit seigneur de Lorges.

Le comte de Nansau se voyant hors d'espérance de pouvoir affamer la ville, et encores plus de la forcer, attendu le renfort qui estoit entré dedans, et l'armée du roy si preste qu'elle estoit pour secourir les assiégés, et son armée laquelle desjà commençoit à se ruiner par le long-temps qu'il y avoit qu'elle tenoit la campagne, délibéra de faire sa retraitte. Et pour cest effect feit mettre la plus grande part de sa grosse artillerie sur la Meuse, pour la conduire à Namur, ville de l'obéissance impériale, afin que plus aisément il peut faire sa retraitte. Ayant mis cest ordre, leva son camp, et afin de n'estre suivy ny empesché print son chemin le long des bois, tirant le chemin de Montcornet en Ardennes, de Maubert-Fontaine et d'Aubenton, pour aller droict à Vervin et à Guise ; et partout faisoit mettre le feu. Le roy, adverty dudit deslogement et du chemin que tenoit l'ennemy, délibéra de luy couper chemin autour de Guise, et là le combattre. Et pour cest effect, manda à toute son armée qu'ls eussent à prendre ledit chemin, et envoya bon nombre de gendarmerie pour costoyer l'ennemy, et le garder de s'escarter au dommage du pays. L'ennemy, qui avoit délibéré de prendre le chemin de Guise, estant adverty que monsieur de Vendosme, qui estoit campé à Fervacques, abbaye où sourt la rivière de Somme, avoit envoyé Nicolas, seigneur de Mouy, son lieutenant de cent hommes d'armes, et avecques luy le seigneur d'Estrée, ayant charge de cinq cens hommes d'armes, le seigneur de Longueval et le seigneur de Roumesnil avec pareille charge, délibérés de garder ladite place de Guise, et le mareschal de Chabannes, avec deux cens hommes d'armes, à Vervin, pour donner empeschement à l'ennemy, changea d'opinion. Et après avoir mis à sac la villette d'Aubenton, ils meirent au fil de l'espée toutes gens indifféremment, de tous sexes et de tous âges, avecques une cruauté insigne ; et de là sont venues depuis les grandes cruautés qui ont esté faictes aux guerres trente ans après. Aussi, après avoir bruslé et desmoly ladite ville, prindrent le chemin d'Estrée, au pont sur la rivière d'Oise, laissant Vervin à la main gauche.

Le roy, estant arrivé à Guise avecques les Suisses, feit assembler son armée à Fervacques ; partant de là, alla loger au mont Sainct-Martin, en une abbaye au dessoubs de Beaureveoir, où croist la rivière de l'Escaut. Audit lieu de Fervacques, le roy, pour remunération de la vertu du sieur Bayart, luy donna cent hommes d'armes en chef, et l'honora de son ordre de Sainct-Michel. Ce pendant que ceste retraitte des ennemys se faisoit, et avant que nostre camp fust assemblé, le comte de Sainct-Pol marcha avecques ses bandes, et quelque gendarmerie pour remettre Mouzon entre les mains du roy. Estant arrivé à trois lieues près, le bastard de Nansau, qui estoit demouré chef dedans ledit Mouzon, ne sentant la ville assez forte contre un siége, se retira par la porte de Bourgongne à Ivoy, qui n'est qu'à une lieue de là, mettant le feu en la ville ; mais le capitaine la Grange, qui estoit un des capitaines qui estoient dedans, quand elle fut rendue aux ennemis, feit si bon guet et diligence, que, sortant l'ennemy par une porte, entra par l'autre, et sauva la ville en feu, et massacra quelques boute-feux qui estoient demourés derrière ; de quoy le comte de Sainct-Pol adverty y envoya bonne garnison pour la garde, et se retira au camp, qu'il vint trouver à Fervacques.

Ce pendant que les affaires de Picardie et Champagne estoient en l'estat qu'avez entendu, l'amiral de Bonnivet, ayant prins congé du roy pour son voyage de Navarre, avecques quatre cens hommes d'armes, et nombre de gens de pied que j'ay nommés cy-devant, sur la fin de septembre arriva à Sainct-Jean-de-Luz, duquel lieu dépescha le seigneur de Sainct-André avec deux mille cinq cens lansquenets, dont avoit la charge le capitaine Brandecque, et l'escuyer Villiers, toutesfoys soubs l'authorité de monsieur de Guise, avecques mille Gascons, Navarrois et Basques, pour aller assaillir la ville de Maye. Puis, ayant séjourné quatre jours audit lieu de Sainct-Jean, envoya sommer le chasteau de Poignan, assis sur la montagne de Roncevaux ; lequel estant refusant de se rendre, mondit seigneur l'amiral y feit mener quelques bastardes,

lesquelles estans montées mi-chemin de la montagne, les feit tirer au chasteau, faisant entendre à ceux de dedans que s'il les faisoit monter jusqu'à hault, il n'en prendroit un à mercy. De quoy estans estonnés, se rendirent, bagues sauves. Dedans estoient environ cinquante Espagnols, desquels estoit capitaine un Espagnol nommé Mondragon.

Estant le chasteau entre ses mains, feignit mondit seigneur l'amiral de prendre le chemin de Pampelune; mais, deux jours après, tourna bride avecques son armée, marchant à travers les montagnes, où il fallut un jour entier que les gens de cheval allassent à pied; et environ le soir arriva à un quart de lieue près de Maye, où toute nuict feit asseoir son artillerie, et feit tirer quelques coups de canon, afin de donner opinion aux ennemys qu'il se vouloit arrester là. Mais ce pendant les lansquenets prindrent autre chemin; de sorte que luy, suivant lesdits lansquenets, au soir arriva en un village près Sainct-Jean-de-Luz, un quart de lieue deçà l'eaue, nommé Estaigne, auquel lieu séjourna son camp deux jours. Le mardy, devant le jour, chacun se trouva en bataille, auquel ordre on marcha au travers les montagnes, jusqu'à un village nommé Biriatte; mais, estimans en ce lieu passer l'eaue, trouvèrent bon nombre d'Espagnols, lesquels, pour la difficulté des lieux, on ne pouvoit nombrer.

La cause pour laquelle mondit seigneur l'amiral faisoit faire toutes ces ruses estoit pour tenir l'ennemy en incertitude, afin de surprendre Fontarabie. Or estoient les ennemys delà la rivière de Behaubie, et nostre camp deçà; qui estoit bien cause, comme j'ay dit, qu'on ne les pouvoit recognoistre au vray. Ladite rivière passe au pied des montagnes qui viennent de Navarre, et tombe en la mer devant Fontarabie. Toute la nuict nostre armée fut en bataille, parce qu'il estoit la pleine lune; et la mer, qui reflotte, estoit si haulte, qu'il estoit à nous et à eux impossible de passer la rivière. Mais le lendemain, environ huict heures du matin, estant la mer retirée, monsieur de Guise, après avoir ordonné ses lansquenets, et avecques luy le reste des gens de pied et la gendarmerie, se meirent en bataille sur le bord de l'eaue; puis les lansquenets ayans baisé la terre (ainsi qu'ils ont de coustume quand ils marchent au combat), ledit seigneur de Guise, la picque au poing, tout le premier se meit en l'eaue, accompagné de sa trouppe, pour aller combattre son ennemy; lequel fut si bien suivy, que les Espagnols, qui pouvoient estre nombre égal (avecques l'avantage que pouvez estimer que ceux qui attendent en terre sèche ont sur ceux qui les viennent combattre, mouillés au travers d'une rivière), estonnés de la furie et hardiesse de nos gens, se meirent en fuitte au travers des montagnes: et estoit le chef de ceste armée espagnole dom Diègue de Vere, une partie de laquelle se retira dedans Fontarabie.

Le soir, monsieur l'amiral vint avecques son armée loger à Saincte-Marie, gros village auquel on ne trouva personne, car hommes et femmes s'estoient retirés aux montagnes; auquel lieu nostre armée séjourna deux ou trois jours en grande nécessité de vivres, parce que les Espagnols tenoient un chasteau nommé Behaubie, qui est sur le droit chemin par où il falloit que vinssent les vivres en nostre camp. Et pourtant mondit seigneur l'amiral commanda qu'on trouvast façon de faire passer quelque artillerie, et qu'on fist la nuict les approches de ladite place; ce qui fut faict; et furent passés quatre canons et quelques bastardes. Mais arrivant ledit seigneur amiral, et voyant à son opinion qu'on avoit faict les approches trop loing, luy-mesmes les feit en plain jour, à soixante toises près de la place. De la première volée qu'on tira, un canon emboucha une canonnière basse, et rompit une de leurs meilleures pièces, et dudit coup furent tués le canonnier et deux ou trois autres qui luy aidoient à remuer ladite pièce. De quoy il entra tel effroy parmi tous les soldats, qu'ils contraignirent leur capitaine de se rendre à la volonté de mondit seigneur l'amiral; desquels les uns plus apparens furent envoyés prisonniers à Bayonne, et les autres envoyés sans armes.

Ayant monsieur l'amiral ceste place entre les mains, qui estoit celle qui plus luy empeschoit d'aller assiéger Fontarabie pour raison des vivres, après avoir laissé des hommes pour la garde d'icelle et pour l'escorte des vivres, marcha droict à Fontarabie, place qu'on estimoit imprenable, et une des clefs d'Espagne; et l'assiégea de toutes parts; car la place est petite, sise sur la poincte où la rivière se décharge en la mer, ayant d'un costé la mer, d'autre la rivière, et d'autre la montagne. Estant arrivé

audit lieu, luy-mesmes feit les approches, baillant au duc de Guise son quartier, et à chaque capitaine d'hommes d'armes son canon à gouverner, et luy-mesmes en print un. Et fut faicte telle diligence qu'en peu de jours on feit brèche, laquelle, encore qu'elle ne fust raisonnable d'assaillir, si est-ce que nos gens de pied, gascons, basques et navarrois, demandèrent à donner l'assault, lequel leur fut octroyé. Toutesfoys, si leur impétuosité fut grande à assaillir, la constance de ceux de dedans ne fut moindre à les soustenir; de sorte qu'on sonna la retraitte jusques à autre temps. Ce néantmoins ceux de dedans, ayans la cognoissance de quelques pièces que monsieur l'amiral faisoit mettre sur un hault, pour les battre le lendemain par les flancs quand nos gens iroient à l'assault, cognoissans aussi la hardiesse des nostres, laquelle ils avoient le jour précédent esprouvée, se rendirent bagues sauves, qui fut environ le temps que le roy marchoit à Valanciennes. Estant ladite ville entre ses mains, la bailla en garde à Jacques Daillon, seigneur du Lude, qui en feit son devoir, ainsi que pourrez entendre cy-après.

Or, revenons au roy, que nous avons laissé à Fervacques et au mont Saint-Martin, auquel lieu il ordonna la forme que devoit marcher son armée. Au duc d'Alançon bailla l'avant-garde, et avecques luy le mareschal de Chastillon ayant soubs luy la principale superintendance. Le duc de Bourbon eut quelques malcontentement, plus qu'il n'en feit de démonstration, de quoy on lui avoit levé la consigne de l'avant-garde, attendu que c'estoit sa charge, comme connestable de France. Toutesfoys, il le supporta patiemment, et fut ordonné à la bataille avecques le roy. Au duc de Vendosme fut ordonné l'arrière-garde; puis, le roy estant adverty que ceux de Bapaulme, qui est une ville en la plaine d'Artois, assise sur un hault, faisoient beaucoup d'ennuy à la frontière vers Péronne, Corbie et Dourlan, y envoya le comte de Sainct-Pol avecques ses bandes, et le mareschal de Chabannes, et le seigneur de Fleurange, et leurs compagnies de gens d'armes avecques un équipage d'artillerie, pour la mettre en son obéissance; et, ne la trouvant gardable, ruinèrent les portes et meirent le feu dedans. Puis, sur la retraitte, rasèrent plusieurs petits forts où nos ennemys se retiroient pour piller nostre frontière, et vindrent trouver le roy au premier logis, partant du mont Sainct-Martin. Aussi adverty d'une petite ville nommée Landrecy, estant assise sur la rivière de Sambre, entre le vivier d'Oisy, où ladite rivière prend sa naissance, et l'abbaye de Marolles, ayant la forest de Mormaulx à la portée d'un canon devers Hénault, et de deçà est à la sortie des bois de Tierasche, dépescha le duc de Vendosme avec l'arrière-garde pour la mettre en son obéissance. Le duc de Vendosme estant arrivé un peu devant soleil couché, quatre ou cinq enseignes des bandes de Picardie se desbandèrent sans commandement, lesquelles, sans batteries n'eschelles, donnèrent à la muraille et à la porte de telle furie, que deux enseignes montèrent sur le hault du pont-levis, mais aussi tost furent renversés dedans les fossés, desquels l'un desdits porte-enseignes y demoura mort. Ils furent repoulsés par sept ou huict cens lansquenets, qui estoient dedans pour la garde de ladite ville; mais la nuict, ayant cogneu la hardiesse de laquelle avoient usé les François, et craignans qu'au matin l'on feist batterie, et que puis après ils ne peussent supporter l'assault, se retirèrent dedans la forest, parce que nous ne pouvions passer de là, à l'occasion de la rivière qui passoit par le milieu de la ville. Au matin, monsieur de Vendosme, la trouvant vuide d'hommes, la feit raser et brusler; puis se retira au camp, qu'il trouva près du Chasteau Cambresy.

Environ le vingt-deuxiesme jour d'octobre, le roy estant logé au dessus de Haspre, qui est un village et gros prieuré, mi-chemin de Cambray et de Valanciennes, fut adverty que l'empereur, avecques son armée, s'estoit retiré audit lieu de Valanciennes. Par quoy délibéra de faire un pont sur l'Escaut au dessoubs de Bouchin, espérant combattre l'empereur, ou luy faire ceste honte de le faire retirer. Et pour visiter lieu propre pour cest effect, avecques bonne escorte de cavallerie y alla luy-mesmes, et trouva là Neufville sur l'Escaut, lieu fort à propos, encores qu'il y ait marais deçà et delà. Puis ordonna le comte Sainct-Pol, avecques les six mille hommes desquels il avoit la charge, pour toute la nuict exécuter son commandement, et quand et quand passer delà l'eaue, et se fortifier ce pendant que le reste de l'armée passeroit.

L'empereur estant à Valanciennes, adverty

du pont qui se faisoit, dépescha douze mille lansquenets et quatre mille chevaux pour nous empescher le passage : mais estans partis un petit tard, et arrivans sur la rivière, trouvèrent desjà le comte de Sainct-Pol en bataille dedans les marais delà l'eaue, de leur costé, vers Valanciennes ; et le roy, avecques toutes ses forces, qui desjà en grande diligence passoit. N'osans attaquer monsieur de Sainct-Pol, pour estre en lieu fort et avantageux, délibérèrent leur retraitte ; mais, avant qu'ils eussent loisir de ce faire, trouvèrent l'avant-garde et la bataille du roy passées, où il pouvoit avoir le nombre de quinze à seize cens hommes d'armes et vingt-six mille hommes de pied, avec les chevaux légers. Toutesfois, à cause d'un brouillard qui se leva, on ne pouvoit bien aisément recognoistre le nombre des gens de l'ennemy : aucuns de l'avant-garde ne furent d'opinion de les charger ; autres, cognoissans qu'il y avoit sept ou huict cens chevaux des ennemys qui couvroient la retraitte des gens de pied, furent d'advis, avecques quatre cens hommes d'armes, de charger lesdits gens de cheval ; car, les rompans ou rembarrans dedans leursdits gens de pied, on pourroit sçavoir la contenance qu'ils feroient : et mesmes le seigneur de la Trimouille feit offre de faire ladite charge avecques sa compagnie de cent hommes d'armes et les guidons de l'avant-garde ; aussi fist le mareschal de Chabannes : et qui l'eust faict, l'empereur de ce jour là eust perdu honneur et chevance. Mais par aucuns autres il ne fust trouvé bon ; par quoy l'ennemy, qui avoit trois lieues de retraitte et toute plaine campagne, à peu de peine se retira, et ne perdit à ladite retraitte homme de nom que le bastard d'Émery et quelque peu de gens de cheval, qui furent pris prisonniers. Leur retraitte fut à Valanciennes, auquel lieu estoit l'empereur en tel désespoir, que la nuict il se retira en Flandres avec cent chevaux, laissant tout le reste de son armée. Et ce jour là Dieu nous avoit baillé nos ennemys entre les mains, que nous ne voulumes accepter, chose qui depuis nous cousta cher ; car qui refuse ce que Dieu présente de bonne fortune, par après ne revient quand on le demande.

Pendant ce temps, l'arrière-garde estoit passée ; et estoit le roy, armet en teste, devant le bataillon de ses Suisses, lesquels sans cesse luy demandoient de donner la bataille, pour luy faire cognoistre le désir qu'ils avoient de luy faire service ; d'autant que, depuis la journée de Marignan, et qu'ils avoient faict alliance avecques luy, ils ne s'étoient trouvés en armée à sa soulde, sinon quand l'empereur Maximilian vint devant Milan ; mais encores n'estoit alors leur alliance bien confirmée. La nuict venue, sans autre chose faire (hormis quelques coureurs qui donnèrent devant Valanciennes), le roy se logea avecques son armée le long de rivière, près du lieu où il avoit passé ; puis, le lendemain envoya monsieur de Bourbon devant Bouchin, laquelle ville se rendit à luy. Aussi envoya monsieur de Vendosme avecques l'arrière-garde à Sommain, près de la rivière des Carpes, laquelle vient de Douzy, et va tomber dedans l'Escaut à l'abbaye de la Vicongne, entre Valanciennes et Sainct-Amand ; laquelle rivière des Carpes avions délibéré de passer à l'abbaye de Marchiennes, pour aller secourir Tournay. Pendant ce temps, arrivèrent les ambassadeurs du roy d'Angleterre, qui estoient le millor chamberland et le grand prieur de Sainct-Jean, pour traitter la paix des deux princes ; lesquels tant travaillèrent qu'il fut accordé que l'empereur retireroit son armée de devant Tournay, la laissant en liberté ; aussi retireroit l'armée qu'il avoit au duché de Milan et autres pays ; et le roy feroit le semblable : et s'il y avoit quelque place en différend, le jugement en seroit mis sur le roy d'Angleterre.

Les choses estans ainsi accordées furent causes que le roy rompit son entreprise de poursuivre sa fortune, et que tout chacun pensoit la paix estre faicte. Mais, sur ces entrefaictes, vindrent nouvelles que l'amiral de Bonnivet avoit pris Fontarabie, ville de Biscaye, appartenante à l'empereur, au moyen de quoy ledit empereur ne voulut jurer lesdits traittés, que Fontarabie ne fust rendue ; par quoy tout ce qui avoit esté traitté, attendu que le roy ne la voulut rendre, fut déclaré nul, et la guerre comme devant. Or est-il que pendant que nous séjournasmes cinq ou six jours en ce pays d'Austrevant, entre la rivière de l'Escaut et celle des Carpes, les pluies vindrent si grandes qu'il n'y avoit ordre de passer les rivières. A ceste cause fut ordonné de faire visiter ledit passage de Marchiennes, où le roy avoit délibéré de passer ; et pour cest effect y fut envoyé le seigneur de Montmorency ; lequel ayant rapporté estre impossible, pour les

crues des rivières, fut conclu se retirer au hault pays d'Artois, et aller passer la rivière qui vient de Vy en Artois, et des étangs d'Oisy, et vient tomber dedans l'Escaut près de Bouchin, à un passage nommé l'Escluse, deux lieues près de Douay. Et estoit la veille de la Toussaincts, audit an 1521.

L'avant-garde et bataille passèrent dès le soir, et une partie de l'arrière-garde; mais, vers le soleil couché, les ponts qui estoient sur la chaussée se rompirent, et y tomba quelque charroy, que mal aisément on pouvoit relever à cause du marais; de sorte que le reste de l'arrière-garde fut contraint de loger delà l'eaue, devers Douay et Valanciennes, au lieu que l'avant-garde et la bataille ne l'eussent pu secourir. Au poinct du jour, qui fut jour de Toussaincts, il sortit de Douay bon nombre de gens à cheval et de pied, tant des ordonnances des bas pays de l'empereur que Clévois, pour nous venir recognoistre. Mais nostre cavallerie, que menoient le comte de Brienne et le seigneur de Mouy, avecques les autres capitaines, ayans deux mille hommes de pied sur leurs aisles, tindrent si bonne contenance, qu'il ne fut jamais en la puissance des ennemys de recognoistre le désordre qu'il y avoit sur ladite chaussée à passer le bagage; car s'ils en eussent eu la cognoissance, et que leurs forces qui estoient tant à Douay qu'à Valanciennes, fussent sorties, ils eussent taillé en pièces tout ce qui estoit demouré delà de l'eaue.

Après que tout le bagage fut passé (qui estoit sur le midy), l'arrière-garde passa pour suivre la bataille, laissant au bout de la chaussée bon nombre d'arquebouziers et de picquiers pour soustenir l'effort de l'ennemy, s'ils eust voulu donner sur la queue, ce qu'il ne feit. Estant donc nostre armée remise ensemble en la plaine d'Artois, arrivèrent nouvelles que dedans Hesdin il n'y avoit aucuns gens de guerre, et en eut l'advertissement monsieur de Vendosme, et que le lendemain se devoit faire une grande assemblée audit lieu de Hesdin pour faire les nopces de la fille du receveur général d'Artois, soubs opinion que nostre armée fust encores delà l'eaue. Par quoy le roy conclut d'y envoyer en extreme diligence monsieur de Bourbon avecques la trouppe qu'il avoit amenée, et monsieur de Vendosme avecques son arrière-garde, et le comte de Sainct-Pol avecques les six mille hommes desquels il avoit la charge. Lesquels partans d'Andinfer, qui est à trois lieues d'Arras, encores que les pluyes fussent continuelles, feirent telle diligence que ceux de Hesdin, devant qu'ils sceussent le partement de nostre armée, la virent devant leurs portes. La ville soudain fut assaillie, laquelle, après avoir enduré quarante ou cinquante coups de canon, fut emportée d'assault: et y fut trouvé un merveilleux butin, car la ville estoit fort marchande, parce que de toute ancienneté les ducs de Bourgongne y avoient faict leur demeure principale.

Madame Du Reu, et le seigneur de Bellain, qui se nommoit Succre, estans en ladite ville, se retirèrent dedans le chasteau, où, après avoir veu l'artillerie en batterie, capitulèrent, en sorte que ladite dame et ceux qui estoient de la garnison ordinaire dudit chasteau sortiroient avecques leurs bagues sauves; mais ceux de la ville qui s'estoient retirés audit chasteau demourèrent prisonniers; et fut conduitte ladite dame en seureté où bon luy sembla. Pendant que monsieur de Bourbon et monsieur de Vendosme faisoient les approches dudit chasteau, le feu fut mis à la ville par quelques saquemens; qui fut grand dommage, car, devant qu'on eust pourveu à l'esteindre, il fut bruslé une partie de la ville, et beaucoup de richesses. Tantost après ladite prise de Hesdin, tous les petits chasteaux des environs, comme Renty, Bailleuil-le-Mont, et autres petites places, se mirent en l'obéissance du roy. Au partir que feit mondit seigneur de Bourbon d'Andinfer, le roy, avecques le reste de l'armée, s'estoit retiré par Dourlan à Amiens. Par quoy se retirèrent audit lieu monsieur de Bourbon et monsieur de Vendosme, après avoir pourveu audit chasteau de Hesdin de monsieur du Biez pour gouverneur, qui pour lors estoit lieutenant du seigneur de Pontdormy, lequel Pontdormy estoit en Italie. Et luy furent baillés trente hommes d'armes et deux cens mortepayes pour la garde dudit chasteau; et pour la ville furent laissés mille hommes de pied, desquels avoit la charge le seigneur de Lorges, duquel Hutin de Mailly estoit lieutenant de cinq cens, et la Barre aussi lieutenant de cinq cens.

Arrivé que fut monsieur de Bourbon à Amiens, le roy ordonna de séparer son armée; et à la plus grande part des gentilshommes qui avoient mené la cavalerie de monsieur de Bourbon, donna charge à chacun de vingt-cinq hommes d'armes, et à quelques uns de monsieur de Ven-

dosme; pareille charge de ceux de monsieur de Bourbon au comte de Dammartin, qui avoit nom de Boulinvillier, au vicomte de Turenne, au vicomte de Lavedan, à d'Escars seigneur de la Vauguyon, au seigneur de Listenay, au seigneur de Rochebaron d'Auvergne. De ceux qu'avoit amenés monsieur de Vendosme, le roy donna au comte de Brienne et au seigneur de Humières pareille charge de vingt-cinq hommes; puis licentia son armée, laissant tant seulement deux mille Suisses à Abbeville, donnant congé au demourant, et fournissant ses places ainsi qu'il s'ensuit. A Boulongne, le seigneur de la Fayette, gouverneur, ayant charge de cinquante hommes d'armes, et le seigneur de Rochebaron avecques vingt-cinq hommes d'armes; à Thérouenne, le bastard de Moreul, seigneur du Fresnoy, gouverneur dudit lieu, avec cinquante hommes d'armes; le comte de Dammartin, le seigneur de Listenay, et le seigneur de la Vauguyon, avecques charge de vingt-cinq hommes d'armes chacun. A Bray-sur-Somme, fut mis le vicomte de Lavedan, ayant vingt-cinq hommes d'armes; à Montreul, le seigneur de Telligny, séneschal de Rouergue, avecques sa compagnie; à Dourlan, la compagnie de monseigneur de Vendosme; à Corbie, celle de monsieur de Sainct-Pol; à Péronne, celle de monsieur d'Humières; à Sainct-Quentin, celle de monsieur le mareschal de Chabannes; à Guise, celle de monseigneur de Guise et de monseigneur de Brienne; et à Vervin, la compagnie de monseigneur de Brenne. Après avoir mis les provisions dessusdites, le roy se retira à Compiègne, pour pourvoir au reste de son armée; auquel lieu estant environ Noël, ayant nouvelles de la nécessité où estoient les assiégés de Tournay, et ne voyant y avoir ordre de les secourir, pour l'incommodité de l'hyver, manda au seigneur de Champeroux, qui estoit dedans son lieutenant général, de trouver moyen de capituler avecques la plus honorable composition qu'il pourroit faire; ce qu'il fit; et sortit en armes, ses bagues sauves, enseignes desployées et tabourins sonnans, et fut conduit en seureté jusques à Dourlan. Les citadins qui voulurent demourer en ladite ville furent tenus en leurs libertés; pareillement ceux qui voulurent suivre la part françoise faire le peurent.

Au temps que se faisoient par deçà les choses que vous avez entendu, l'Italie n'estoit en repos; car l'empereur, dès l'an précédant 1520, voulant par tous moyens ruiner le roy, encores qu'il y eust paix entre eux, secrètement chercha de rompre la ligue faicte entre le roy, les Vénitiens et les Suisses, et d'en faire une nouvelle avecques eux contraire à la dessusdite; mais n'en pouvant venir à son intention, rechercha le pape Léon, lequel, nonobstant les grandes alliances et les traittés qu'il avoit eus par cy-devant avecques le roy, ainsi que j'ay dit, comme léger, commença à traitter une ligue avecques l'empereur, par laquelle lesdits pape et empereur promettoient ensemblement chasser les François d'Italie à frais communs, et pour sa part le pape devoit avoir Parme et Plaisance, qui seroient patrimoine de l'Église. A laquelle ligue estoit compris Francisque Sforce, fugitif en Allemagne, et frère puisné de Maximilian, naguère duc de Milan, qui avoit remis son droit entre les mains du roy; lequel Sforce devoient lesdits pape et empereur faire à frais communs duc de Milan, et luy maintenir ledit duché avecques les armes. Or en ce temps un sénateur de Milan, nommé Hiéronyme Moron, homme auquel le roy avoit faict beaucoup de biens, mais puis n'a guères s'estoit mal contenté, pour avoir esté refusé du roy d'une maistrise des requêtes de son hostel, se retira devers le pape et devers Francisque Sforce, leur promettant de troubler l'estat de Milan, et faire de grandes révoltes, ce qu'il feit; et sans point de faute il servit d'un grand instrument à nous chasser de Milan.

Pour suivre ce que j'ay cy-devant commencé je vous réciteray l'occasion pour laquelle le pape estoit entré en deffiance avecques le roy, encore qu'il n'en eust donné aucune chose à cognoistre jusques à ce qu'il en veit le moyen. Voyant le feu allumé du costé de deçà, tel que j'ay prédict, commença à dresser ses praticques. Le seigneur de l'Escun, frère du seigneur de Lautrec, lequel, pendant que mondit seigneur de Lautrec estoit venu en France pour espouser la fille du seigneur d'Orval, qui estoit de la maison d'Alebret, estoit en son absence demouré lieutenant du roy, adverty que quelques bannis du duché de Milan s'estoient retirés à Busset, place appartenante au seigneur Chrestofle Palvoisin, envoya devers ledit Palvoisin luy faire deffence, de par le roy, de ne retirer lesdits bannis, ennemys du roy. Ce pendant celuy qui estoit envoyé de par mondit seigneur de

l'Escun, nommé Cardin de Crémone, alla en une sienne maison près de là pour mettre ordre à ses affaires; mais incontinent fut rapporté audit Palvoisin que ledit Cardin estoit venu pour l'espier; par quoy il le feit prendre, et luy donner tant de traits de corde qu'il confessa estre venu pour cest effect. Après laquelle confession le voulut faire condamner par son potestat à estre pendu et estranglé, ce que ledit potestat refusant de faire, ledit Palvoisin luy-mesmes le condamna, et le feit exécuter.

Cestuy Palvoisin estoit riche au Plaisantin et Parmesan de vingt-cinq mille ducats d'intrade, et estoit âgé de soixante-dix ans, bien allié, tenant grande despence, en la maison duquel un chacun estoit bien venu. Lequel, voyant le mandement à luy faict, ne voulut soustenir lesdits bannis en sa maison; et se retirèrent à Rege, terre de l'Église, encores que, par traitté, le pape et le roy ne les deussent respectivement soustenir en leurs terres. Et avec iceux bannis se retira un grand nombre d'autres, tellement qu'on estimoit le nombre de ceux que le seigneur de Lautrec avoit bannis de l'Estat de Milan aussi grand que celuy qui estoit demouré; et disoit on que la plus grande part avoient esté bannis pour bien peu d'occasion ou pour avoir leurs biens; qui estoit cause de nous donner beaucoup d'ennemys, qui depuis ont esté moyen de nous chasser de l'Estat de Milan, afin de rentrer en leurs biens. Auparavant que ledit mareschal de Foix fust venu lieutenant du roy au duché de Milan, estant, comme dit est, le seigneur de Lautrec venu en France, le seigneur de Telligny, sénéschal de Rouergue, demoura en son lieu, audit duché, lieutenant du roy. Lequel avoit, par sa sagesse et gracieuseté, gaigné les cueurs des Milanois, si que le pays estoit en grande patience; mais le seigneur de l'Escun arrivé et ledit sénéschal de retour, les choses changèrent; aussi feirent les hommes d'opinion.

Et pour retourner à mon propos, monsieur le mareschal de Foix, seigneur de l'Escun, adverty que les bannis s'estoient retirés à Rege, desquels estoient les principaux, Hieronyme Moron, duquel j'ay n'a guères parlé, et monsigneurin Visconte, frère du seigneur Bernabo Visconte, lequel Bernabo avoit l'ordre du roy, et cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, partant de Milan s'en vint à Parme. Duquel lieu, la veille de Saint-Jean 1521, accompagné de quatre cens hommes d'armes, partit pour aller audit lieu de Rege demander au comte Guy de Rangon, alors gouverneur dudit lieu pour le pape, qu'il luy livrast entre les mains lesdits bannis, suivant le traitté. Puis, estant à deux milles près dudit Rege, laissa la plus grande part de sa gendarmerie et s'en alla à Rege, accompagné du seigneur Alexandre Trévoulse, chevalier de l'ordre du roy, et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances dudit seigneur. Et envoya le chevalier d'Ambres, qui portoit le guidon de sa compagnie, et le seigneur d'Estay, guidon de la compagnie du marquis de Salluces, Miquel Antoine, avec les archers desdites deux compagnies, se jetter à la porte qui tire à Modène, craignant que, pendant qu'il parlementeroit avec ledit de Rangon, les bannis ne se sauvassent par ladite porte.

Estant donc arrivé audit lieu, ledit seigneur de l'Escun demanda de parler au gouverneur, lequel sortit hors la porte plus avant que la barrière, et ledit seigneur de l'Escun descendit à pied. Pendant leur parlement, l'alarme se donna dedans la ville, et fut crié de dessus la muraille, audit gouverneur, que l'assault se donnoit à la porte de Modène. Laquelle chose entendue, le comte de Guy dit à mondit seigneur le mareschal: « Monseigneur, entrez dedans pour donner ordre à vos gens qu'ils ne fassent quelque effort. » Mais entrant dedans, quelqu'un de la ville estant sur la muraille tira un coup d'arquebouze, duquel fut frappé à travers du corps le seigneur Alexandre Trévoulse; et cinq ou six jours après il mourut dedans Parme. Soudain le bruit vint à la gendarmerie, demourée à deux milles près de Rege, comme ledit mareschal de Foix estoit arresté prisonnier dedans ladite ville, par quoy y eut de diverses opinions: les uns estoient d'opinion qu'on marchast à toutes brides droit à la ville, pour veoir s'il y auroit moyen de recourre leur chef; autres, au contraire, qu'on devoit retourner à Parme pour sauver la ville, pensans que ce fust une chose apostée, et que, pendant qu'ils seroient dehors, la ville ne fust surprise.

Estant en ces disputes, arriva le mareschal de Foix, relasché par le comte Guy, lequel alla loger à dix milles de Rege, dedans les terres de l'Église; auquel lieu se vint joindre avecques

luy le seigneur Frédéric de Bozzolo, accompagné de quatorze à quinze cens hommes de pied. Le mareschal de Foix, cognoissant bien que les choses ainsi arrivées pourroient tourner à conséquence, et que le pape, qui desjà estoit en quelques traittés avecques l'empereur, là dessus pourroit prendre couleur d'entrer en ligue et rompre avec le roy, dépescha le seigneur de la Motte au Grouin, porteur d'enseigne de la compagnie du seigneur Louis d'Arc, lequel il envoya en poste devers le pape, pour luy remonstrer que ce qu'il avoit faict n'estoit pour entreprendre ny sur luy ny sur l'estat de l'Église. Le pape luy feit response, en grande colère, que mondit seigneur le mareschal avoit logé sur ses terres en armes comme ennemy, et qu'il feroit cognoistre au roy le grand desservice qu'il luy avoit faict; puis excommunia et interdit ledit mareschal de la communion de l'Église. Le mareschal de Foix demoura audit lieu où il estoit environ dix ou douze jours, toutesfoys sans faire guerre, puis retourna à Parme, auquel lieu le vint trouver le seigneur du Pontdormy, gouverneur dudit lieu, ayant esté dépeschié du roy lors estant à Dijon pour faire entendre son intention audit de Foix: laquelle estoit, entre autres, de ne rompre avecques le pape, ne voulant avoir deux ennemys tout à coup sur les bras. Parquoy, laissant dedans Parme le seigneur du Pontdormy pour chef, se retira ledit mareschal à Milan, parce qu'il fut adverty qu'on y disoit qu'il estoit tenu prisonnier à Rege, ce qui avoit fort estonné les serviteurs du roy.

Or, avoit ledit seigneur de l'Escun (voyant l'assemblée des bannis) mandé à Milan pour luy estre envoyée une bande d'artillerie; et parce qu'il n'y avoit chevaux pour la mener, furent empruntés les chevaux des chariots des dames de Milan, lesquelles les prestèrent libéralement. La veille de Sainct-Pierre, les commissaire et contrerolleur de l'artillerie vindrent au chasteau devers le capitaine Richebourg, capitaine dudit chasteau, pour avoir ladite artillerie et munitions, lequel feit quelque difficulté de la livrer; à ceste cause se retira ledit commissaire devers l'evesque de Conserans, qui estoit demouré lieutenant du roy à Milan. Pendant lequel temps la fouldre du ciel, environ les six heures du soir, tomba sur la grosse tour du portail, dedans laquelle y avoit deux cens cinquante milliers de pouldre, douze cens pots à feu, six cens lances à feu, et pour cinq ans de sel pour la provision de la place: et fut ladite tour emportée jusques aux fondemens avec environ six toises de courtines de chacun costé, soubs les ruines de laquelle tour demoura le capitaine Richebourg et plusieurs autres tant gentilshommes que soldats, se promenans là au long, estimés à trois cens hommes; autres, qui se promenoient hors du chasteau en la place, eurent pareille fin. Il y eut des pierres poussées par la force de ladite pouldre jusques à un quart de mille de là, que mal aisément avecques cent bœufs on eust sceu remuer. Et fut la place en telle désolation, qu'elle demoura sans garde, en manière que les sénateurs françois et leur famille furent contraints de se mettre dedans pour la garde d'icelle, attendans cent hommes d'armes qui vindrent de Novare. Le pape Léon, ayant eu ceste nouvelle, print celà à bon augure pour luy, et mal pour les François, disant que l'ire de Dieu estoit tombée sur eux; et résolut de se déclarer contre le roy, espérant que celà luy seroit propice.

Il y avoit, le long du lac de Cosme, un seigneur milanois nommé Mainfroy Palvoisin, homme de grande authorité, lequel, estant accompagné de bon nombre de gens de guerre et mesmes de lansquenets, marcha droict à Cosme, dont estoit capitaine, de par le roy, le capitaine Garrou, Basque, homme bien expérimenté aux armes. Or estoit-il la veille de Sainct-Jean, et le jour mesmes que le mareschal de Foix fut à Rege, auquel jour (ainsi qu'estoit la coustume) se faisoit la feste hors la ville. Pendant laquelle le capitaine Garrou oyant l'alarme, se retira soudain dedans la ville, et, ainsi qu'homme de guerre qu'il estoit, départit les gardes à la muraille, selon le nombre d'hommes qu'il avoit, et selon la nécessité, meslant les citadins parmy ses soldats, à ce que, s'ils avoient quelque intelligence, ils ne la peussent exécuter. Le Palvoisin estant arrivé devant la porte, ayant cognoissance de la provision que nos gens y avoient mise, n'osa entreprendre plus avant, encores que Benédict de Lorme, citadin dudit lieu, conducteur de ladite praticque, l'asseurast que Antoine Risque, autre citadin dudit lieu estant dedans la ville, luy eust promis que la nuict il feroit un passage à la muraille derrière sa maison, de sorte qu'un homme armé, sans ayde y

pourroit entrer, et que les François, estans en petit nombre, n'auroient pouvoir de résister : mais iceluy Bénédict fut abusé, car le capitaine Garrou avoit observé l'ordre que je vous ay dit de mesler les citadins avecques les soldats; tellement que ledit Risque n'autres quelconques n'osèrent entreprendre de se déclarer.

Le Palvoisin[1], se voyant estre déceu de sa folle entreprise, ayant assis ses gardes autour de la ville, aux lieux qu'il veit les plus commodes, s'en alla dormir; mais son somme ne fut long, parce que le capitaine Garrou, le voyant faire un mauvais guet, feit une saillie si brusque qu'il surprist quatre cens lansquenets et quatre cens Italiens endormis, lesquels il mist en tel effroy qu'ils s'en allèrent à vau-deroupte, et luy, qui n'avoit que deux cens hommes, en tua plus de quatre cens. Et entra le Palvoisin en tel effroi luy-mesmes, qu'il fut en deux opinions : ou de s'embarquer sur le lac pour s'enfuir, ou de prendre le chemin par terre. Finallement, à la persuasion des capitaines desdits lansquenets, laissa le lac, et print la terre; mais, ainsi que souvent advient à gens effrayés, aucuns s'embarquèrent, autres prindrent la montagne pour se sauver.

Le capitaine Garrou, voyant l'effroy de ses ennemis, et scachant un destroit par lequel ils estoient contraints de passer, s'embarqua sur le lac avec ce qu'il peut mener d'hommes, et feit telle diligence qu'il arriva le premier au passage du destroit. Le Palvoisin, arrivant audit lieu, n'estant en doubte de rien, tomba en nostre embuscade, où il fut deffaict sans combattre, pensant avoir le diable tousjours à ses talons. Il fut pris prisonnier, ensemble les autres capitaines italiens, et le reste mis au fil de l'espée, hormis aucuns qui se sauvèrent en la montagne. Quant aux lansquenets, Garrou leur donna seureté pour retourner en leur pays, et soudain envoya ledit Palvoisin à Milan avecques bonne escorte. Lequel, après avoir confessé toutes les praticques et révoltes qui estoient dressées au duché de Milan contre le roy, et mesmes que Hiéronyme Moron avoit esté cause de luy faire entreprendre ce qu'il avoit faict, après son procès achevé fut faict mourir à Milan de mort cruelle et non usitée. Aussi eust la teste tranchée Barthélemy Ferrier, citadin de Milan; et le capitaine Soto; tous les autres accusés par ledit Palvoisin se sauvèrent dedans les montagnes. qui furent ceux qui depuis nous feirent la guerre.

Le mareschal de Foix, au retour de Rege à Milan, voyant toutes choses tendre à révolte, dépescha en Suisse pour faire levée de huict mille hommes. Puis, ayant faict quelques enseignes de gens de pied, les envoya à Parme, auquel lieu estoit desjà arrivé le seigneur Frédéric de Bozzolo, qui y trouva le seigneur de Pontdormy, gouverneur dudit lieu, avec cinquante hommes d'armes estans soubs sa charge; lequel avoit faict grande diligence de remparer, cognoissant bien que c'estoit le lieu où premièrement l'ennemy s'attaqueroit, et qu'il seroit le premier salué.

Pendant que ces choses se démenoient en Italie, les nouvelles vindrent au roy du parlement qu'avoit faict mondit seigneur le mareschal de Foix avec le gouverneur de Rege, et de la surprise que le pape avoit opinion que ledit de Foix y avoit pensé faire. De quoy ledit seigneur fut mal content, craignant que cela amenast plustost le pape à la guerre, ne le voulant avoir pour ennemy, et luy suffisoit assez d'avoir l'empereur pour tel. Par quoy le roy dépescha, comme j'ay dit, le seigneur de Lautrec, frère dudit mareschal de Foix, pour se retirer à Milan. Auquel lieu arrivé, feit cruellement mourir le seigneur Christofle Palvoisin, duquel j'ay cy-devant faict récit, homme de grande authorité, ayant vingt-cinq mille ducats de rente au Plaisantin et Parmesan, pour l'occasion seule que j'ay prédite, sans y avoir (à ce qu'on disoit) autre chose avérée contre luy, et donna sa confiscation audit mareschal de Foix, son frère; ce qui fut mal digéré, et qui malcontenta plusieurs personnes, qui pour ceste occasion se révoltèrent, parce qu'il estoit allié de tous les plus grands du pays, et mesmes du pape Léon. Plusieurs des juges ne furent d'advis de le faire mourir, veu que c'estoit sa première faulte, mais bien l'envoyer en France, qui eust esté en hostage pour divertir plusieurs de se révolter, et leur donner envie de faire service au roy, espérans par ce moyen d'obtenir sa grace; et peu de sénateurs voulurent signer la sentence de mort.

(1) Palleyicini. On avoit alors l'usage de franciser les noms. C'est ainsi que du capitaine suisse Albrecht von Stein, mentionné quelques pages plus haut, les historiens français font Albert de *la Pierre*.

DEUXIESME LIVRE.

Les armées du pape et de l'empereur, conduittes par Prospère Colonne, chassent, sous le nom de Francisque Sforce, les François de la pluspart du pays milanois, en estant gouverneur monsieur de Lautrec. Le roy luy envoye secours, qui fut inutile par faulte de solde, dont s'ensuyvit la roupte de la Bicoque, la perdition du duché de Milan et de Gennes. Adrian est créé pape par la mort de Léon. Charles de Bourbon prent le party de l'empereur, ce qui rompit la délibération qu'avoit faicte le roy de passer les monts pour recouvrer Milan; toutesfoys, en son lieu y envoye monsieur de Bonnivet avec forte armée, qui y fut aussi ruinée par faulte d'argent et de refreschissement. Les Anglois et Bourguignons entrent cependant bien avant en Picardie, bruslent Montdidier et Roye. Les Espagnols reprennent Fontarabie. Le comte Guillaume de Fustemberg, avec armée de lansquenets, assault la Bourgongne, dont il est repoussé par monsieur de Guise. Charles de Bourbon et le marquis de Pesquaire assiégent Marseille et se retirent pour crainte d'une grande armée du roy François avec laquelle il passe les monts, reprent Milan et plusieurs villes, puis assiége Pavie où se donna la battaille en laquelle il fut pris.

En ce temps, la ligue d'entre le pape Léon et l'empereur estoit du tout jurée et confirmée, en laquelle entrèrent le seigneur Frédéric Gonzague, marquis de Mantoue, et les Florentins; et par consentement avoient esleu pour chef de ladite ligue le seigneur Prospère Colonne, baron romain, lequel avoit estésurpris, comme avez entendu par le précédent livre, en l'an 1515, dedans Villefranche. Ledit de Gonzague, marquis de Mantoue, avoit esté nourry en sa jeunesse en la cour du roy Louis, douziesme de ce nom; et le roy François, venant à la couronne, luy donna cent hommes d'armes, desquels il feit lieutenant l'escuyer Boucar, nommé de Reffuge. Ledit Boucar voulut commander à ladite compagnie, disant que le marquis n'avoit que le tiltre et honneur, mais qu'à luy appartenoit d'y commander, et mesmes pourveut à l'enseigne et au guidon. Le marquis trouva cela de mauvaise digestion; toutesfoys, le dissimula. Puis, quand il veit le temps que le pape et le roy estoient en amitié, demanda congé au roy d'accepter du pape l'honneur qu'il luy offroit de le faire confanonnier de l'Église, chose que le roy luy accorda. Puis, voyant l'occasion qui se présenta, d'autant que le pape se déclara ennemy du roy, renvoya au roy son ordre, et fut faict général de l'Église. L'empereur ordonna le seigneur Ferrand d'Avalos, marquis de Pesquaire, pour se venir joindre aux dessusdits, avec les quatre cens hommes d'armes du royaume de Naples. Et en ce mesmes temps arriva le seigneur Hiéronyme Adorne, lequel amena trois mille Espagnols nouvellement descendus. Tous lesquels, avecques leurs forces, s'assemblèrent à Boulongne la Grasse, où ils conclurent de marcher à Parme, laissans le marquis de Pesquaire avecques trois cens hommes d'armes et quelque nombre de gens de pied sur les confins du Mantouan, pour favoriser quatre mille lansquenets et deux mille Grisons qui venoient à leur service, craignans que les Vénitiens ne leur empeschassent le passage par leurs destroits.

Le seigneur de Lautrec, adverty que l'armée de l'empereur prenoit le chemin de Parme, y envoya le mareschal de Foix, son frère, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, et si peu d'hommes qu'il peut trouver promptement. Auquel lieu il trouva le seigneur Frédéric de Bozzolo avec deux mille hommes de pied italiens, et le seigneur du Pontdormy avec sa compagnie de cinquante lances, et les cent hommes d'armes escossois estans soubs la charge du seigneur d'Aubigny, conduitte par le capitaine Lucas, son lieutenant; et la compagnie de Philippe Chabot, seigneur de Brion, de quarante hommes d'armes, conduitte par le capitaine Paris, gentilhomme de Dauphiné, son lieutenant, homme de bonne réputation; celle du capitaine Louis d'Ars, de soixante hommes d'armes; celle du comte Sainct-Pol, de trente hommes d'ar-

mes; et le seigneur Jean Hiéronyme de Chastillon, et le comte Ludovic de Bellejoyeuse, ayant charge de gens de pied italiens.

Les ennemys, partans de Rege, où ils avoient faict séjour de six sepmaines, marchèrent tous ensemble jusques à un torrent à six milles de Parme, lequel sépare le duché de Milan d'avecques le territoire de Rege, qui est terre d'Église, sans courir les uns sur les autres. Les ennemys séjournèrent sur ledit torrent environ quinze jours; au bout desdits quinze jours ils passèrent le torrent, et entrèrent à main armée dedans les terres du duché de Milan, qui fut la déclaration de la guerre. Puis vint loger l'armée de la ligue à mille et demy près de Parme, en un village appellé Sainct-Martin (entre lequel Sainct-Martin et Parme y a une plaine nommée la Ghiara, en laquelle les inondations sont grandes en temps pluvieux, mais en temps sec n'y a que beau sablon, et est ladite Ghiara du costé de la citadelle), auquel se faisoient ordinairement des plus belles escarmouches qu'il est possible, tant à pied qu'à cheval; de ceste heure là furent inventées les arquebouses qu'on tiroit sur une fourchette. Ayant esté le camp de l'ennemy quelque temps à ladite Ghiara, le mercredy, jour de la décolation de Saint-Jean, firent leurs approches à la porte Saincte-Croix du costé de Milan, qui n'estoient pour l'heure que le fauxbourg; le jeudy, jour ensuivant, ils battirent ladite porte et autres deffences; le vendredy matin, mirent en batterie un grand nombre tant de canons que doubles canons, de quoy ils firent telle diligence, qu'à midy il y eut brèche de cinquante pas, à laquelle ils donnèrent trois assaulx, desquels ils furent repoussés, tant par la gendarmerie que par les gens de pied.

Il fault entendre que du costé de la brèche il n'y avoit point de fossé, et ne valloit rien la muraille; de sorte que la nuict ceux de dedans estans à leurs deffences, et ceux de dehors à la leur, les picques de ceux de dehors estoient veues par ceux de dedans, et celles de dedans, aussi par leurs ennemys, au droict de ladite brèche. Par quoy advint qu'il entra tel effroy parmy nos gens de pied italiens, que la plus part passa par la brèche, et s'en alla rendre au camp des ennemis; tellement que de cinq ou six mille Italiens n'en demoura pas deux mille; mais les capitaines y feirent bien leur devoir. Monseigneur le mareschal, après avoir gardé environ l'espace de quinze jours la basse ville, ayant eu l'advis des capitaines, fut conclu que la nuict elle seroit abandonnée, pour ne pouvoir plus endurer la fatigue du jour et de la nuict. A ces causes, la nuict du samedy, après avoir retiré dedans la ville toute l'artillerie, et autres choses qui leur pouvoient servir, une heure avant le jour se retirèrent dedans la ville, laissans à la brèche un capitaine de arquebouziers qui estoit au seigneur Frédéric, jusques à ce qu'un chacun fust retiré. Lequel capitaine, voyant qu'il estoit temps de faire sa retraitte, usa d'une grande ruse pour n'estre suivy; car à tous ses arquebousiers feit coupper un bout de leur corde allumée, et leur feit coucher ladite corde sur le rempart aux lieux où ils avoient accoustumé de faire leur garde, et par intervalles; de sorte que nos ennemys, pensans encores nos gens estre à leurs gardes accoustumées, n'en eurent cognoissance qu'il ne fust une heure de jour. Par ce moyen ceux qui estoient dedans eurent tout loisir de pourveoir à leurs affaires.

Les ennemys, après avoir la cognoissance de la retraitte de nos gens dedans la ville, passèrent leur artillerie par la brèche mesmes où ils avoient esté repoussés, et feirent leurs approches de la ville en plain midy, car les maisons du fauxbourg leur servoient de gabions; et assirent leur artillerie du costé du pont, où ils ne feirent grande brèche pour ce jour; mais le capitaine Lucas y fut tué d'un coup de canon. Finallement, les ennemys voyans l'obstination de ceux de la ville, et estans advertys que monsieur de Lautrec approchoit avecques son armée, en laquelle estoient vingt mille payes de Suisses, le lundy matin, après avoir tiré encores quelques coups de canon, retirèrent leur artillerie, et s'en allèrent à deux milles loing de Parme, tirant le chemin de Pau. Le seigneur de Lautrec, lequel, comme dit est, marchoit avecques les Suisses et sept ou huict cens hommes d'armes, et quelque bande de gens de pied françois qu'il avoit levés par cy par là, et l'armée des Vénitiens, qui estoient cinq cens hommes d'armes à leur mode, et sept ou huict mille hommes de pied, se mist à suivre l'ennemy. Mais il s'arresta à battre un chasteau nommé Roquebianque, où il fut deux ou trois jours avant que le prendre; qui donna loisir aux ennemys de reprendre leurs esprits, tant

qu'ils passèrent le Pau; ce qu'ils n'eussent pas faict si ledit seigneur de Lautrec les eust suivis chaudement.

Au reste, le seigneur de Lautrec manda le mareschal de Foix pour se venir joindre avecques luy à tout ce qu'il avoit d'hommes; lequel ayant abandonné Parme sans garde, peu de jours après les habitans se mirent entre les mains du pape. Le mareschal de Foix vint passer le Pau vis-à-vis de Crémone, où il trouva nostre armée. Estans les deux frères unis ensemble, vindrent loger à Bourdelène, à deux milles près du camp des ennemys, qui estoient logés à Rebec près un chasteau appellé Pont-Ivy, appartenant aux Vénitiens, à sept milles de Crémone; et est ledit Rebec sur un ruisseau qui sépare le duché de Milan du pays des Vénitiens. Ledit chasteau de Pont-Ivy est de là le ruisseau, sur un hault duquel on voyoit tout le camp de nostre ennemy; et qui le fust allé combattre audit lieu de Pont-Ivy, où il séjourna deux jours, et nostre camp autant audit Bourdelène, il estoit impossible à nostre ennemy de se jetter en bataille, qu'à coups d'artillerie on ne l'eust mis en désordre du chasteau. On pensoit le troisième jour les aller combattre, mais la tardivité de nos chefs fut cause de les faire perdre; car le jour que mondit seigneur de Lautrec les espéroit aller combatre, ils deslogèrent; par quoy ledit sieur de Lautrec alla loger cedit jour à Rebec, de quel lieu l'ennemy estoit deslogé. Le lendemain il suivit ledit ennemy, et alla loger à un mille près de son camp, qui estoit logé en un fort nommé Ostienne, au marquisat de Mantoue. Le jour ensuyvant, le seigneur de Lautrec, espérant attirer les ennemys hors de leurs fortifications, leur présenta la bataille; laquelle ne voulans accepter, pour n'estre le jeu party, ne bougèrent de leur fort pour quelque escarmouche qu'on leur eust sceu dresser. Quoy voyant, ledit seigneur de Lautrec retourna loger à Rebec; je ne scay quelle occasion le meut, sinon qu'on disoit qu'il luy devoit suffire d'avoir jetté l'ennemy hors du duché de Milan.

Audit Rebec séjourna nostre camp sept ou huict jours. Cependant la Toussainct approchoit, les nuicts devenoient longues, pluvieuses et froides; de sorte que nos Suisses s'ennuyèrent, et s'en allèrent sans congé, s'excusans sur la faute de la paye; et, de vingt mille payes que nous avions, n'en demeura qu'environ quatre mille: vray est qu'ils estoient praticqués par le cardinal de Médicis, cousin du pape. De Rebec fut envoyé le seigneur du Pontdormy avecques sa compagnie et celle du duc de Gennes, dont estoit lieutenant le comte Hugues de Pepolo, et environ mille ou douze cens hommes de pied et deux fauconneaux pour garder le passage, à quelque nombre de Suisses qu'amenoient le cardinal de Médicis, qui depuis a esté pape Clément, et le cardinal de Sion. Le pas qu'ils alloient garder est une rivière au pays des Vénitiens tirant vers le lac d'Iste; lequel passage fut gardé par deux ou trois jours, et puis forcé par le quartier que gardoient les gens dudit comte Hugues de Pepolo. Cela forcé, se retira ledit seigneur du Pontdormy en une petite ville appartenante aux Vénitiens, où il séjourna deux jours, puis se vint rendre au camp de monsieur de Lautrec, lequel il trouva encores audit lieu de Rebec. Les Suisses qui nous avoient abandonnés s'en allèrent joindre avec le seigneur Prospère Colonne, lequel estoit, comme j'ay dit, chef de la ligue. Le seigneur de Lautrec, voyant son armée diminuée, et celle de nos ennemys renforcée de nos gens mesmes, délibéra de faire fortifier les passages de la rivière d'Adde, et envoya à Milan pour faire relever les bastions et remparts, autresfois faicts par le duc de Bourbon, comme devant a esté dit. Estans les Impériaux arrivés sur ladite rivière d'Adde, cherchèrent moyen de trouver passage; mais enfin Francisque Moron, milanois, nepveu de Hiéronyme Moron, et quelques autres capitaines cognoissans les pays, allèrent trouver la rivière de Bembre, qui est une petite rivière descendante du Bergamasque, et tombe à Vaure dedans la rivière d'Adde: auquel lieu de Vaure ils trouvèrent quelques batteaux cachés dedans les roseaux, avecques lesquels ils passèrent deçà l'eaue le nombre de trois ou quatre cens hommes; lesquels trouvans le comte Hugues de Pepolo, boulenois, qui avoit la garde, de par ledit seigneur de Lautrec, de ce passage, le forcèrent et mirent à vau-de-roupte; et y furent tués le capitaine Chardon, ayant charge de cinq cens hommes, et Gratian de Luce, ayant pareille charge.

Le seigneur de Lautrec, adverty de ladite roupte, craignant qu'ils ne gaignassent Milan, se retira audit lieu de Milan en toute diligence,

laissant bonne garde dedans Crémone. Estant arrivé, despartit les gardes, en espérance d'y attendre le secours qui devoit venir de France ; et desjà estoit le mois de novembre 1521. Le seigneur Prospère ayant passé l'Adde, et adverty que le seigneur de Lautrec s'estoit retiré dedans Milan et qu'il faisoit relever les bastions en grande diligence, délibéra de le suivre, et vint loger en une abbaye à quatre milles près de Milan, nommée Cheraval, sur le chemin de Laudes audit Milan ; auquel lieu estant logé, estoit incertain de ce qu'il avoit à faire, sentant un si grand nombre d'hommes dedans la ville. Sur ladite incertitude, luy fut amené un vilain qui sortoit hors de Milan, pris au guet du marquis de Mantoue ; lequel, estant devant ledit Prospère et les autres capitaines, déclara avoir esté envoyé, de la part de quelques partisans impériaux qui estoient dedans la ville, devers Hiéronyme Moron, pour leur faire entendre que s'ils vouloient marcher droit, ils estoient asseurés qu'ils entreroient dedans Milan ; mais où ils voudroient temporiser, et que les François eussent loisir de se recognoistre, il n'estoit en leur puissance de les sçavoir chasser. Lesquelles choses entendues par les chefs, le vendredy vingt-troisiesme de novembre fut conclu que le marquis de Pesquaire, avecques les bandes espagnoles desquelles alors il avoit la charge, marcheroit droit à la porte romaine, pour y arriver à soleil couché. Or avoit l'armée vénitienne, dont estoit capitaine général le seigneur Théodore Trévoulse, la garde de ladite porte et du faubourg : auquel lieu estant arrivé ledit marquis de Pesquaire, prenant douze cens hommes pour faire la poincte, donna de teste droit à un bastion commencé par lesdits Vénitiens, qui n'estoient encores en deffence, dont ils entrèrent en tel effroy, qu'ils s'en allèrent sans combattre à vau-de-roupte, abandonnans leurs gardes et fortifications. Le seigneur Théodore Trévoulse, chef de la seigneurie, qui estoit au lict malade, se leva et marcha droit aux ennemys, avecques si peu d'hommes qu'il peut recouvrer, pour soustenir l'effort, pensant estre suivy ; mais la nuict n'eut point de honte. Par quoy estant trop foible, fut renversé et pris prisonnier ; dont il fut depuis rachepté par dix mille escus. Pareillement y furent pris le seigneur Jules de Sainct-Severin et le marquis de Vigevène.

Le seigneur de Lautrec, voyant l'armée vénitienne avoir abandonné le fauxbourg sans combattre, se retira avecques le reste de son armée en la place devant le chasteau ; puis voyant n'y avoir ordre de garder la ville, estant perdu ledit fauxbourg, délibéra se retirer, prenant le chemin de Cosme pour approcher près des Suisses, attendant le secours qui devoit venir de France ; mais avant que partir laissa dedans le chasteau pour capitaine le seigneur de Mascaron, Gascon. L'évesque de Conserans, qui n'eut moyen de suivre les autres, y demoura, et cinquante hommes d'armes et six cens hommes de pied françois. Le cardinal de Médicis, suivant le marquis de Pesquaire avecques l'armée du pape, entra dedans Milan environ le poinct du jour, où il se feit un butin inestimable ; car dix jours entiers n'y eut ordre, pour commandement qui se fist, de faire cesser le sac.

Estans les Impériaux et papistes seigneurs de la ville de Milan, advisèrent le moyen de pouvoir achever la guerre. Après toutes choses débattues, conclurent qu'il falloit divertir les Suisses de l'alliance de France, et pour cest effect dépeschèrent devers eux l'évesque de Véronne de la part du pape et autres ambassadeurs de la part des Milanois, lesquels arrivans aux confins des pays des ligues, les Milanois ne voulurent passer outre sans sauf-conduit ; mais l'évesque de Véronne, sans aucune seureté, y alla, dont mal luy print, car les Suisses le mirent en prison fermée pour estre venu dedans leur pays allié des François, sans avoir sauf-conduit. Cependant le seigneur de Lautrec print le chemin de Cosme ; et pouvoit avoir en sa compagnie cinq cens hommes d'armes à leur costume et six mille hommes de pied et sans grand bagage. Environ le poinct du jour arriva à Cosme, où tout le camp logea. Le lendemain, les quatre mille Suisses qui nous estoient demourés se retirèrent en leur pays ; mondit seigneur de Lautrec avecques toute la gendarmerie print le chemin de Lec où il passa la rivière, pour aller mettre ladite gendarmerie en garnison au pays des Vénitiens, laissant le seigneur de Vandenesse, frère du mareschal de Chabannes, capitaine de cinquante hommes d'armes, chef dedans Cosme, et avecques luy le capitaine Bouvet, qui avoit cinq cens hommes de pied françois.

Les ennemys, suivans nostre armée, assiégè-

rent Cosme, où après avoir fait batterie de dix ou douze jours, et le seigneur Vandenesse voyant la place n'estre tenable, feit composition avec le marquis de Pesquaire, lieutenant audit siége pour l'empereur, par laquelle les soldats s'en devoient aller bagues sauves, chevaux et harnois, la lance sur la cuisse, et estre conduits à seureté jusqu'au pays des Vénitiens. La composition faicte et assignée, leur fut dit de la part dudit marquis que les soldats se retirassent en leurs logis pour trousser leurs bagages; et qu'il mettroit des capitaines espagnols à la brèche, à ce qu'ils ne fussent en riens offencé. Une heure après estans lesdits soldats en leurs logis, entrèrent les ennemys dedans et sacagèrent tant les gens de guerre que les citadins, lesquels estoient compris en ladite capitulation. Après le sac exécuté, y entra ledit marquis de Pesquaire, faignant estre marry de ce qui estoit advenu, et feit rendre aux soldats quelque partie de leurs biens; mais la pluspart s'en allèrent à pied et sans bagage. Partant de là le seigneur de Vandenesse, et estant arrivé au lieu où estoit monseigneur de Lautrec, par sa permission envoya un cartel audit marquis de Pesquaire, par lequel luy faisoit entendre que faulcement il luy avoit failly de foy, et qu'au cas qu'il voulust dire le contraire, il le luy maintiendroit les armes au poing. Le marquis feit response que, si ledit seigneur de Vandenesse vouloit maintenir que par son sceu ou commandement ledit sac fust advenu, il avoit menty. Ils entrèrent en plusieurs cartels les uns contre les autres. Et estoit parrain dudit seigneur de Vandenesse le seigneur du Pontdormy; mais avant que la querelle fust vuidée, monseigneur de Vandenesse fut tué à la retraitte de monseigneur l'amiral de Bonnivet près de Romagnen.

Peu de jours après, les Vénitiens s'ennuyèrent de si longtemps soustenir nostre armée en leurs terres, vivant à discrétion; par quoy fut délibéré que toute la gendarmerie deslogeroit, pour trouver en un jour dit en deux bourgs environ dix milles de Crémone; ce qui fut faict. Or est-il que ceux de Crémone, ayans opinion que nostre armée eust esté toute deffaitte à Milan, s'estoient révoltés, et avoient mis les armes impériales sur leurs portes. Le seigneur de Lautrec de ce adverty, délibéra de faire diligence de la reprendre par le moyen du chasteau, lequel tenoit encores pour nous; et estoit dedans pour capitaine Jehannot d'Herbouville, seigneur de Bunou. Dedans la ville n'avoit que gens rassemblés, et peu de gens de guerre; toutesfoys, ils avoient faict quelques rempars et trenchées devers la ville pour brider le chasteau, où il fut mis environ cent cinquante hommes d'armes à pied, avecques trois cens archers, lesquels entrèrent par le chasteau, qui furent par ceux de la ville vigoureusement repoulsés. Depuis, se préparans pour donner nouvel assault, les ennemys s'estonnèrent, et demandèrent composition de leur en aller, bagues sauves; ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils partiroient deux heures après, comme ils firent. Et entra ledit seigneur de Lautrec en la ville, accompagné environ de cinq cens hommes d'armes, armet en teste, avecques laquelle compagnie il se logea dedans ladite ville. La diligence que fist monseigneur de Lautrec fut prouffitable; car s'il eust attendu vingt-quatre heures, les ennemys y feussent venus les plus forts.

Après avoir séjourné trois ou quatre jours audit lieu de Crémone, le seigneur de Lautrec dépescha monseigneur le mareschal de Foix, son frère, pour venir en France devers le roy luy faire entendre les affaires de par là; lequel mareschal trouva le roy à Compiègne. Ce faict, ledit seigneur de Lautrec envoya gens à Pissegueton, qui tenoit encores pour nous. Vous pouvez entendre que dès que nous eusmes perdu Milan, ceux lesquels par avant nous faisoient bon visage tournèrent tous leurs robes; par quoy ledit seigneur de Lautrec advisa à départir sa gendarmerie pour la soulager, attendant le secours de France. Dedans Crémone laissa le marquis de Salluces, Miquel Antoine, chef, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et la compagnie du mareschal de Foix de cent hommes d'armes, et quelques gens de pied italiens de ceux du seigneur Frédéric de Bozzolo: envoya pareillement quelques compagnies de gens d'armes dedans les terres dudit seigneur Frédéric; puis dépescha ledit Frédéric de Bozzolo pour essayer à reprendre Parme, qui s'estoit révoltée, ainsi qu'avez ouy: mais ce luy fut chose impossible à faire, parce que les papistes y avoient desjà pourveu.

Sur ces entrefaictes, le seigneur Prospère Colonne, qui s'estoit retiré dedans Milan avecques toutes ses forces, adverty qu'Alexandrie

estoit demourée en garde aux citadins, y alla, luy ayant la faveur des gibelins. Arrivé audit lieu, les habitans, sortans à l'escarmouche par la menée desdits gibelins, furent repoulsés; de sorte que les Espagnols y entrèrent pesle-mesle. Semblablement ceux de Pavie, ayans pour garnison en leur ville la compagnie de monsieur de Sainct-Pol, leur firent entendre qu'ils eussent à se retirer; autrement qu'ils n'auroient moyen de les sauver qu'ils ne fussent saccagés. Ce que firent ceux de ladite compagnie, n'estant la force pour eux; et se retirèrent en Ast.

En ce temps, le pape Léon ayant nouvelles de la perte que les François avoient faicte de ladite ville de Milan, en print telle joye qu'un catarre et une fièvre continue en trois jours le firent mourir: il fut bien ayse de mourir de joye. Incontinent le roy dépescha le cardinal de Lorraine pour aller à Rome en poste à l'élection d'un autre pape; mais par les chemins furent advertys que l'élection estoit faicte du pape, qui se nomma Adrian, natif de Louvain, qui avoit esté maistre d'escolle de l'empereur, lequel alors de sa promotion au papat estoit absent de Romme, et estoit en Espagne; par quoy lesdits cardinaux revindrent de mi-chemin. Aussi le cardinal de Médicis, qui estoit légat en l'armée de l'Église, ayant eu les nouvelles de la mort du pape son cousin, après avoir licencié, son armée, se retira à Romme.

Le seigneur de Lautrec, ayant pourveu à Crémone avecques deux cens hommes d'armes, se retira au pays des Vénitiens, auquel lieu il fut bien receu, pour la bonne fortune qu'il avoit eu d'avoir recouvert Crémone. Mais au bout de dix jours, ayans nouvelles de ce qui estoit advenu tant en Alexandrie que Pavie, s'ennuyèrent comme amis de fortune de soustenir mondit seigneur de Lautrec en leurs terres, et luy firent dire qu'il eust à se retirer, et que leur pays ne le pouvoit plus soustenir; ce qu'il fut contraint de faire, et se retira à Crémone. Après la mort du pape Léon, Francisque Marie, lequel pour lors estoit bien piètre, pour avoir esté par les François (comme j'ay prédit au précédent livre) spolié du duché d'Urbin à la faveur dudit pape Léon, assembla, tant pour la bonne amitié que luy portoient les gens de guerre pour estre bon capitaine, que pour la haine qu'on portoit audit pape Léon (lequel, après tant de bienfaits qu'il avoit receu des François, s'estoit déclaré contre le roy), jusques au nombre de cinq ou six cens hommes de guerre sans soulde, et marcha audit duché d'Urbin, lequel en peu de jours il conquist, et l'a gardé jusques à maintenant.

Le seigneur Prospère, capitaine général de la ligue, et Hiéronyme Moron, ambassadeur pour Francisque Sforce, pour la querelle duquel se faisoit ladite guerre, se voyans abandonnés de l'armée de l'Église, qui estoit leur bras droit, tant pour les hommes de cheval que pour l'argent, advisèrent qu'il falloit trouver moyen de conserver ce que desjà ils avoient conquis. Pour à quoy satisfaire convenoit avoir deniers; et pour autant que l'hyver estoit venu, pendant lequel ils n'avoient besoing de si grosse armée, pour eux soulager de despence donnèrent une paye aux Suisses et les licencièrent; aux gens de pied grisons et italiens, firent le semblable. Quant à la cavallerie, laquelle auparavant avoit esté entretenue des deniers du pape, ils l'envoyèrent, avecques le marquis de Mantoue, vivre sur le Plaisantin et le Parmesan à discrétion; aussi firent-ils leurs gens de pied, tant espagnols que lansquenets, parmy les chasteaux et autres places estans en leur obéissance, retenans seulement dedans Milan peu de gens pour garder les saillies de ceux du chasteau. Ledit Moron pour trouver le moyen d'avoir deniers, avoit introduit un augustin nommé frère André, de Ferrare; lequel estant excellent en éloquence, persuada tant par ses preschemens et sermons, qu'il mist en l'opinion du peuple de Milan que l'ire de Dieu estoit tombée sur les François; de sorte que qui n'avoit que deux escus en portoit un libéralement pour contribuer à la guerre. Et avoit promis ledit Moron audit frère André de le faire archevesque de Milan; toutesfoys, il ne luy tint promesse.

Je vous ay desjà dit comme le mareschal de Foix estoit allé devers le roi, lequel il trouva à Compiègne: et après luy avoir faict entendre par le menu l'estat de ses affaires d'Italie, le roy ordonna le bastard de Savoye, grand-maistre de France, le mareschal de Chabannes, le seigneur Galéas de Sainct-Séverin, son grand escuyer, et le seigneur de Montmorency, pour aller en Suisse faire levée de seize mille hommes de pied, pour conduire au duché de Milan au secours du seigneur de Lautrec.

(1522) Pendant que ces choses se faisoient

en Italie, la Picardie n'estoit en repos. Vous avez ouy par cy-devant l'ordre que le roy avoit mis en sa frontière de Picardie, à son retour de Valanciennes; aussi ne devez ignorer que tout l'hyver se faisoit la guerre guerroyable par toutes les garnisons dudit pays, aujourd'huy au prouffit des François, autre jour au prouffit des Bourguignons. Et, entre autres entreprises, le jour de Nostre-Dame de mars 1521, avant Pasques, douze cens lansquenets partans de la garnison d'Arras passèrent la rivière d'Othie près Dourlan, et vindrent piller Bernaville et autres villages circonvoisins. Ceux de la compagnie de monseigneur de Vendosme, qui estoient en garnison audit Dourlan, dont estoit chef le seigneur d'Estrée, advertys du passage desdits lansquenets, environ minuict montèrent à cheval pour les attendre au passage de la rivière, à leur retraitte, ayans avecques eux trois cens hommes de pied sans soulde. Encores qu'en ladite compagnie ils ne feussent que trente hommes d'armes et environ cinquante archers, se confians à leursdits gens de pied qui promettoient combattre, et ayans trouvé les ennemys desjà repassés l'eau, délibérèrent les charger; ce qu'ils firent si furieusement qu'ils les rompirent. A ceste charge furent tués des nostres le seigneur de Ricamé et le bastard de Dampont, et le cheval du seigneur d'Estrée, chef de l'entreprise; ceux du seigneur Martin du Bellay, du seigneur de Coquelet et du seigneur de Léal y furent aussi tués. Après laquelle charge nos gens pensoient estre suivis de leursdits gens de pied; mais ce fut au contraire, car ils s'en estoient fuis sans combattre; par quoy, au lieu de recharger furent contraints de tenir bride; si est-ce qu'ils leur firent abandonner le butin. Et des lansquenets y moururent cent cinquante, tant à ladite charge que sur leur retraitte, et, entre autres, un de leurs principaux capitaines. Mais les ennemys, après s'estre retirés à Arras, malcontens de leur mauvaise fortune, conclurent de se venger, et venir surprendre ladite ville de Dourlan estant despourveue d'hommes; car il n'y avoit un seul homme de pied. Et pour cest effect le comte de Bure, lieutenant général pour l'empereur en ses Pays-Bas, assembla toutes les garnisons de la frontière, tant de cheval que de pied, avecques six pièces d'artillerie, et arriva devant Dourlan le samedy dix-neuviesme de mars, environ demie heure devant le jour; et vint camper au-dessus de la ville, où de présent est le chasteau, du costé devers Amiens, espérant que ceux de la garnison estans en si petit nombre ne se voudroient opiniastrer d'attendre le canon. Mais ayans desjà faict une autre folie de charger douze cens lansquenets, en voulurent encores esprouver une autre avecques vingt-cinq hommes d'armes qui restoient. Laquelle opiniastreté voyant icelluy de Bure, planta son artillerie, et feit batterie près de la tour Cornière, qui regarde devers Auchy le chasteau; puis après feit donner un assault de tous costés, tant par eschelles qu'autrement. Mais Dieu fut si favorable aux assiégés, que les ennemys furent repoulsés à l'ayde des habitans, et demoura bon nombre desdits ennemys morts dedans le fossé. Pendant cela, monseigneur de Vendosme, qui estoit à Amiens, envoya le comte de Sainct-Pol son frère à Abbeville, pour faire marcher deux mille Suisses qui estoient là en garnison (lesquels Suisses refusèrent de marcher, quelque persuasion que ledit comte leur sceust faire; par quoy par après furent cassés et renvoyés en leur pays), aussi pour faire marcher mille hommes qui estoient à Hesdin soubs la charge de Hutin de Mailly et de la Barre. Quand et quand manda la gendarmerie qui estoit à Montreul, à Corbie, à Péronne et autres lieux, délibérant de lever le siége des Bourguignons ou de combatre; de quoy les Bourguignons advertys, et la nuict qui approchoit, voyans n'avoir riens prouffité, se retirèrent droit à Arras avecques leur courte honte, laissans les eschelles dedans les fossés de Dourlan. Ceux de Paris voyans le hazard où Dourlan avoit esté par faulte d'hommes, souldoyèrent mille hommes pour mettre dedans, desquels eurent la charge le seigneur de Bourbarré et le capitaine Sanseuse, sous le seigneur de Lorges. Or, pour vous faire entendre l'occasion principale qui meut les Bourguignons de ne donner l'assault, fut que l'entreprise s'estoit faicte pour venger l'outrage faict aux lansquenets le mardy précédent, où ils avoient perdu des gens de bien; par quoy les Walons vouloient que lesdits lansquenets donnassent l'assault, dont sourdit une mutinerie entre eux. Les assiégés, se voyans hors d'espérance de secours, sinon des Suisses, afin de temporiser, et cependant remparer leurs portes et une saillie d'eau, envoyèrent par sauf-conduit le

capitaine Monbrun dehors pour parlamenter, non pas pour rien conclure, mais les amuser, et veoir ce qu'il pourroit cognoistre de leur délibération, et sentir s'ils avoient vivres pour séjourner, pour suivant cela se gouverner. Mais estant ledit Monbrun sur son retour, sans rien avoir conclu, la mutinerie survint. Par quoy en se retirans emmenèrent ledit Monbrun et autres compagnons à Arras, où estans arrivés, ceux de la ville et Walons entrèrent en opinion qu'avions capitulé Dourlan, et que ledit Monbrun et autres avoient esté baillés par nous en ostage; et forcèrent le logis où ils estoient pour les avoir entre leurs mains, de sorte que les lansquenets qui estoient logés en la cité furent contraints de se mettre en armes pour les mettre en liberté.

Environ la fin d'avril ensuyvant, 1522, monseigneur de Vendosme, adverty de plusieurs chasteaux qui estoient entre Aire et Bétune, lesquels faisoient beaucoup d'ennuy à nostre frontière, assembla ses garnisons et ses forces pour les aller raser, et fist son assemblée à Mouchy-le-Cayeu, près de Sainct-Pol. Le seigneur de Telligny, séneschal de Rouergue, venant de Montreul avecques sa compagnie, où il estoit en garnison, pour se trouver audit Mouchy-le-Cayeu, passant près de Hesdin, rencontra de cas fortuit deux ou trois cens hommes de pied bourguignons, qui venoient de courir en France avec butin, lesquels il chargea de sorte qu'ils furent tous pris ou tués; mais à ladite charge ledit seigneur de Telligny fut blessé en l'espaule d'un coup d'arquebouse, duquel il mourut peu de jours après à Hesdin; et n'y eut homme des siens ny blessé ny tué que luy; qui fut un grand dommage, parce qu'il estoit gentil chevalier et homme fort expérimenté. Monseigneur de Vendosme, exécutant sadite entreprise, print les chasteaux de Diénal, de Divion, de Brueil, et plusieurs autres petites places aux environs de Bétune, tirant à Arras; puis après les avoir rasées se retira à Dourlan.

Audit lieu de Dourlan, ledit seigneur de Vendosme eut nouvelles comme le roy d'Angleterre dressoit son armée à Douvres pour faire descente à Calais, et mesmes qu'il y avoit hérault par les chemins pour deffier le roy. Par quoy mondit seigneur de Vendosme incontinent dépescha en poste le seigneur Martin du Bellay fian d'en advertir le roy, qui estoit à Lion pour favoriser l'armée qu'il avoit envoyée en Italie, soubs la charge, comme j'ay dit, du bastard de Savoye, grand-maistre de France, du mareschal de Chabannes et du seigneur de Montmorency. Et fondoit ledit roy d'Angleterre ses deffiances sur ce qu'il se disoit estre juge arbitraire des querelles qui pourroient survenir entre le roy et l'empereur Charles d'Autriche, et qu'il estoit tenu de courir sus à celuy qui refuseroit les traittés par luy mis en avant, comme arbitre de leur différend. Si disoit il que l'an précédent, par le deffault du roy, lorsqu'il estoit devant Valanciennes, et les ambassadeurs d'Angleterre estans là envoyés de sa part pour moyenner la paix, elle n'avoit esté accordée pour n'avoir voulu le roy rendre Fontarabie, prise (à ce que disoit l'empereur) depuis le traitté de paix mis en avant.

En ce temps, Soliman, roy des Turcs, voyant tous les princes chrestiens en guerre, entreprist de mettre en son obéissance l'isle de Rhodes; ce qu'il fit, après l'avoir assiégée huict mois, par faulte d'estre secourue des princes chrestiens.

Tandis que ces choses se faisoient en Picardie, le seigneur de Lautrec, estant adverty que le secours venant de France approchoit en toute diligence, fit assembler son armée, qui estoit séparée en plusieurs lieux pour leur donner moyen de vivre. Quand et quand fist diligence de solliciter les Vénitiens à ce qu'ils eussent à préparer le secours auquel ils estoient tenus par la ligue, afin qu'arrivans les Suisses, ils fussent prests de se jetter en campagne sans perdre temps. Et mesmes manda auxdits Vénitiens qu'ils eussent à prendre garde, sur leurs limites, à ce que Hiéronyme Adorne, qui amenoit six mille lansquenets pour le secours des Impériaux, n'eust passage par leurs destroits; mais ils firent si mal leur devoir d'y pourveoir, que ledit Hiéronyme, avecques lesdits lansquenets, passa à Bergame, devant qu'ils eussent mis gens ensemble pour l'empescher. Le seigneur Prospère se voyant venir sur les bras si grandes forces, et n'ayant le moyen de tenir la campagne, délibéra de fortifier Milan, et mesmes de brider le chasteau, à ce qu'il ne peust estre secourus par les nostres. Et pour cest effect fist du costé du parc de grandes trenchées doubles, avec plusieurs plateformes par les endroits qui estoient nécessaires: et estoient lesdites

trenchées deffensables contre les saillies que pouvoient faire ceux du chasteau, et du costé dont pouvoit nostre armée les venir assaillir, dedans lesquelles il mist une partie de ses forces; puis, après avoir pourveu aux choses susdites, alla loger avec le reste de son armée entre la rivière d'Adde et le Tésin, et envoya le comte Philippe Tourniel dedans Novare. Envoya pareillement le seigneur Hector Visconte dedans Alexandrie, avecques mille cinq cens hommes de pied, sans argent; mais ordonna que ceux d'Alexandrie les nourriroient à discrétion. Puis envoya le seigneur Antoine de Lève, Espagnol, capitaine du premier esquadron des gens d'armes impériaux, homme bien expérimenté, avecques mille Italiens et deux mille lansquenets, pour donner empeschement au seigneur de Lautrec à repasser la rivière d'Adde, se voulant joindre au secours qui venoit de France. Ce faict, s'en retourna ledit seigneur Prospère à Milan avec le reste de son armée, qui estoit de douze mille hommes de pied et de six à sept cens hommes d'armes, et de six ou sept cens chevaux-légers, en délibération de là attendre la furie de la descente des François. Puis estant ledit seigneur Prospère adverty comme Francisque Sforce, se disant duc de Milan, et Hiéronyme Adorne estoient passés les destroits des Vénitiens avec les six mille lansquenets dont cy-dessus a esté parlé, leur manda qu'en toute diligence ils prinssent leur chemin par le Veronnois et le Mantouan; chose qu'ils pouvoient faire aisément, parce que l'armée Vénitienne estoit desjà jointe avecques monsieur de Lautrec au duché de Milan.

Environ quaresme prenant, monsieur de Lautrec, adverty que monsieur le mareschal de Chabannes et monsieur le bastard de Savoye, avec les Suisses, estoient arrivés à Vimerqua, partit, et s'en vint joindre à eux à Monche, et de là avecques toutes lesdites forces marcha droict à Milan; auquel lieu estant arrivé, se logea dedans le parc, pensant par le chasteau entrer dedans la ville; mais, comme vous avez entendu cy-dessus, le seigneur Prospère y avoit pourveu par les trenchées qu'il y avoit faict. Le seigneur de Lautrec, estant arrivé dedans le parc, entra dedans une maison, auquel lieu il assembla les capitaines pour tenir conseil, et adviser ce qui estoit à faire pour secourir le chasteau; mais les ennemys mirent le feu en une longue coulevrine estant plantée sur un cavalier, au bout des trenchées, vers la porte Vercelloise, laquelle donna dedans ladite maison; et du boulet le seigneur Marc-Antoine Colonne, nepveu du seigneur Prospère, eut une cuisse emportée, dont il mourut peu après; et le seigneur Camille Trévoulse, fils du feu seigneur Jean-Jacques Trévoulse, y mourut pareillement dudit coup, qui fut une perte insigne, pour la grande expérience qu'avoit ledit Marc-Antoine au faict des armes et la jeunesse dudit Camille, à laquelle on avoit espérance. Le seigneur de Lautrec, le grand-maistre et le mareschal de Chabannes, considérans n'y avoir moyen de secourir le chasteau, conclurent de se retirer à Cassin, à cinq milles de Milan, entre Pavie et Milan, en intention de rencontrer Francisque Sforce, parce qu'ils feurent advertys qu'il venoit par ce costé là pour se joindre avec ceux de Milan. Auquel lieu estant nostre camp logé, vint au service du roy le seigneur Jean de Médicis, parent du feu pape Léon, qui amena trois mille hommes de pied et deux cens chevaux, desquels les enseignes estoient noires, parce qu'ils portoient le deuil dudit feu pape Léon, du vivant duquel il avoit tousjours esté au service de la ligue, contre le roy.

Au lieu de Cassin séjourna nostre armée environ six sepmaines durant, auquel temps le seigneur de Lautrec, adverty que de l'autre costé de la ville de Milan venoit grand refreschissement de vivres aux Impériaux, dépescha le seigneur de Montmorency et l'escuyer Boucar, qui avoit esté lieutenant du marquis de Mantoue, et depuis que ledit marquis eut abandonné le service du roy avoit sa compagnie en garde, avecques cent hommes d'armes et deux cens arquebousiers, pour rebrousser le chemin et rencontrer les fourrageurs, et rompre les moulins s'ils en avoient le moyen. L'escuyer Boucar, auquel le seigneur de Montmorency avoit baillé les coureurs à mener, estant à sept ou huict mille de nostre camp, trouvant les ennemys, sans advertir ledit seigneur de Montmorency qui menoit la trouppe, les chargea; mais ce fut à son désavantage; car les ennemys l'ayant rompu, le renversèrent sur les bras dudit seigneur de Montmorency; lequel de loing, le voyant venir à vau-de-roupte le long du grand chemin de Milan, jetta ses arquebousiers sur les deux aisles, puis s'ouvrit, craignant que

les fuyans ne le rompissent; estans passés, se referma, de sorte que les ennemys chassans à la file, à l'ayde des arquebousiers furent deffaicts. Et furent amenés le lieutenant, l'enseigne et le guidon, avec bon nombre d'hommes d'armes, prisonniers en nostre camp, qui estoit de cent hommes d'armes de dom Raimon de Cardone, demouré à Naples vice-roy.

Pendant ce temps le seigneur de Lautrec, ayant nouvelles que le mareschal de Foix, son frère, venoit par le chemin de Gennes avecques quelque gendarmerie et quelques gens de pied qu'il amenoit de France, et qu'il n'estoit assez fort pour passer pour se joindre avecques nostre armée, d'autant que les ennemys tenoient le Lomeline, dépescha le seigneur de Montmorency avecques trois mille Suisses, mille hommes de pied italiens, deux cens hommes d'armes, et quatre pièces d'artillerie de campagne, pour aller ouvrir le passage, et avecques luy l'escuyer Boucar; lesquels, partans du camp, prindrent le chemin du port de Falcon, pour là passer le Tésin. Eux arrivés audit lieu, ne trouvèrent le moyen de passer la rivière que par le bac passager accoustumé, dedans lequel le seigneur de Montmorency se mist devant avecques les Suisses, les Italiens et l'artillerie; et passa la rivière, laissant Boucar derrière avecques la gendarmerie; mais voulans les hommes d'armes passer à la foule, s'en noya d'arrivée cinq ou six. Quoy voyant le passager qui estoit impérial, et que nostre armée estoit séparée, à sçavoir la gendarmerie d'un costé de l'eau, et les gens de pied de l'autre, de sorte qu'ils ne se pouvoient secourir, s'en alla avecques le bac, aval l'eaue, droit à Pavie, advertir le duc Francisque Sforce du désastre advenu aux François; lequel incontinent dépescha quatre mille lansquenets, deux mille Italiens et quelque nombre de cavalerie, pour surprendre nos gens ainsi séparés. Le seigneur de Montmorency voyant cet inconvénient, et que le batelier estoit allé aval l'eaue, manda à l'escuyer Boucar qu'il eust à tenir le chemin de Gambolat, où il estoit contraint d'aller pour avoir vivres. Le lendemain matin, ledit seigneur de Montmorency descouvrit les ennemys qui estoient sortis de Pavie marchans droit à luy; mais craignant d'estre enveloppé dedans Gambolat, qui estoit lieu fort désavantageux pour luy, se jetta en la campagne.

Les ennemys estant approchés à la portée d'une moyenne, nos gens se fermèrent, se couvrans de la douve d'un fossé. Cependant le capitaine Boucar avoit faict telle diligence qu'il avoit passé la rivière, et venoit au secours de nos gens, ayant faict trois esquadrons de la gendarmerie; lequel nos ennemis ayans descouvert, jugèrent sa trouppe beaucoup plus grosse qu'elle n'estoit, pour la séparation qu'il en avoit faicte; car la poulsière estoit si grande, que les trois trouppes de loing ne monstroient qu'une: qui fut cause que les Impériaux, qui de tous temps ont redouté la gendarmerie de France, se mirent à faire leur retraitte droit à Pavie. Par quoy nos gens, voyans n'y avoir ordre de combattre, pour le fort pays que tenoient lesdits impériaux à leur retraitte, le seigneur de Montmorency délibéra de parachever l'entreprise qui luy estoit commandée; et à ceste fin marcha droict à Novare, dedans laquelle ville estoit le comte Philippe Tourniel, qui faisoit grand empeschement au passage de ceux qui venoient de France en nostre camp, avec inestimables cruautés aux François qui tomboient entre ses mains; qui fut cause de l'entreprise dudit seigneur de Montmorency pour ouvrir ce chemin, joinct qu'il avoit espérance d'estre favorisé du chasteau, qui tenoit pour le roy. Arrivé qu'il fut devant Novare, tira hors dudit chasteau deux canons, par la porte qui regarde aux champs, pour, avecques les autres quatre menues pièces qu'il avoit menées, faire batterie à la ville; et print l'escuyer Boucar à la charge de ladite artillerie, en quoy il fist grande diligence. Mais une moyenne coulevrine estant par ayanture trop chargée, ou bien ayant quelque fistule, creva, dont l'un des esclas rompit la jambe audit Boucar, qui en mourut peu de jours après; de quoy fut grand dommage, parce qu'il estoit homme de service. Toutesfoys on ne laissa à poursuivre la batterie de si peu d'artillerie qu'il y avoit, de sorte qu'il fut faict brèche assez raisonnable. Les Suisses, admonestés par le seigneur de Montmorency d'aller à l'assault, luy firent response qu'ils estoient prests de combattre en campagne, et que ce n'estoit leur estat d'assaillir les places.

Le seigneur de Montmorency voyant la volonté desdits Suisses, les pria de se mettre en battaille sur un hault prochain de la ville pour faire escorte aux assaillans, ce qu'ils accordè-

rent ; puis fist mettre pied à terre à la gendarmerie, laquelle, ostant ses grandes pièces et grèves, se mist en équippage de donner assault. Ceux du chasteau ne pouvoient sortir sur la ville, pour les grandes trenchées que les ennemys avoient faictes entre la ville et ledit chasteau ; mais quand nostre gendarmerie vint au combat sur le hault de la brèche, ceux du chasteau, à coups d'artillerie, empeschoient les Impériaux de venir à leurs deffences ; tellement que lesdits hommes d'armes leur ayans faict abandonner la brèche, pensèrent ville gaignée ; mais ils trouvèrent une trenchée par le dedans bien flanquée, où s'estoient retirés ceux de la ville, qui d'arrivée tuèrent et blessèrent beaucoup desdits gens d'armes à coups d'arquebouse. Finablement, ayans coullé le long de ladite trenchée, trouvèrent des maisons par lesquelles ils passèrent après les avoir rompues, et gaignèrent le derrière des ennemys, lesquels se trouvans saisis par derrière, se mirent en fuitte. Les Suisses, voyans la ville forcée, entrèrent dedans, et mirent tout au fil de l'espée. Le comte Philippe Tourniel et peu d'autres avec luy eurent la vie sauve, et presque tous (hormis ledit comte) furent pendus et estranglés, après avoir confessé les cruautés qu'ils avoient commises aux François, comme de leur avoir mangé le cueur, leur ouvrir le ventre tous vifs, et dedans faire manger l'avoine à leurs chevaux, avecques plusieurs autres inhumanités.

Après icelle exécution, arrivèrent le mareschal de Foix, le capitaine Bayart et le comte Petre de Navarre, lesquels, comme j'ay dit, venoient de France. Eux assemblés, délibérèrent de lever tout le pays de Lomeline de la main des ennemys. Par quoy prindrent le chemin de Vigevène ; auquel lieu estans arrivés, ceux de la ville se mirent entre leurs mains : le chasteau se fit battre, mais ce fut peu, car le lendemain il se rendit, bagues sauves. Le seigneur de Lautrec, adverty que nos ennemys se vouloient assembler, sçavoir est l'armée qui estoit à Milan soubs le seigneur Prospère, avec celle qui estoit à Pavie soubs le duc Francisque Sforce, délibéra aussi d'assembler ses forces pour empescher, s'il estoit possible, les deux armées impériales de se joindre ; et pour ceste cause manda le mareschal de Foix et le seigneur Montmorency se venir joindre avecques luy à Cassan. Toutesfoys, on ne sceut faire si bonne diligence que le duc Sforce ne se joignist au seigneur Prospère près Landriague ; de quoy nostre logis de Cassan demoura inutile. Or, n'estant demouré dedans Pavie que le marquis de Mantoue avecques petit nombre d'hommes, fut délibéré de tourner la teste de nostre armée audit lieu, où, arrivés que fusmes, fut faicte batterie si furieuse, tant de nostre part que de la part des Vénitiens, qu'on trouva raisonnable d'assaillir. Et cependant que les Impériaux estoient amusés à la brèche, fut ordonné le capitaine Saincte-Colombe, lieutenant de la compagnie de monsieur de Lautrec, avecques deux mille hommes de pied et les archers de la compagnie dudit seigneur de Lautrec conduits par le seigneur de Ribrac, guidon de ladite compagnie, et ceux de la compagnie du bastard de Savoye, grand-maistre de France, conduits par le seigneur de la Rocheposay, guidon de ladite compagnie, qui estoient quatre cens chevaux, pour donner par un autre endroit. Il y avoit une poterne en la ville qui respondoit sur le Tésin, par laquelle on abreuvoit les chevaux, et à cause de la rivière on n'y faisoit grande garde : ledit de Saincte-Colombe avoit des guides, lesquels le devoient faire passer à gué la rivière ; puis le long de la muraille, où n'y avoit aucun flanc, les gens de cheval devoient à toutes brides gaigner ladite poterne, attendans les gens de pied pour les soustenir. Saincte-Colombe les mena jusques sur le bord de la rivière avecques ses gens de pied : le seigneur de la Rocheposay et Ribrac firent ce qui leur avoit esté ordonné, et entrèrent dedans la ville ; mais le seigneur de Saincte-Colombe les laissa sans les suivre ny passer l'eaue ; par quoy ceux de la ville eurent loisir de venir au secours, où en combattant fut tué le seigneur de Ribrac, et le seigneur de la Rocheposay eut la jambe rompue d'un coup de mousquet, dont il fut guéry, mais boiteux toute sa vie. S'ils eussent esté suivis, la ville estoit gaignée, veu le peu d'hommes qui estoient dedans. Mais le seigneur Prospère, adverty de la nécessité de ceux de Pavie, dépescha deux mille Espagnols choisis, qu'il envoya pour entrer dedans la ville : lesquels passèrent de nuict rasibus de nostre camp ; et ne furent aperceus qu'ils ne fussent passés, sinon que nostre guet, qui estoit encores à cheval, les chargea sur la queue, et en deffit quelque peu, mais non grand nombre, d'autant qu'ils furent trop tard descouverts. L'ar-

rivée du secours retarda l'assault : aussi le seigneur Prospère Colonne se voyant renforcé des six mille lansquenets et autres qu'avoit amenés le seigneur Francisque Sforce, se trouva assez fort pour jetter en campagne; par quoy, deslogeant de Milan, se vint camper à la Chartrouse, à trois milles de nostre camp, pour empescher de donner l'assault, sçachant bien qu'il n'estoit raisonnable de le donner, estant si près de nous une telle puissance que la sienne.

Nous fumes en cest estat six ou sept jours, ayans tous les jours escarmouches et lances rompues ; mais il survint une pluye si extreme que nos vivres, qui venoient de Lomeline en nostre camp, ne peurent plus passer, pour estre le Tésin débordé et tous les ruisseaux devenus rivières ; tellement que le jeudy absolu fusmes contraints de nous retirer à Marignan, et de là à Monche, pour estre secourus de vivres, tant du Laudesan, du Crémonois, que du pays des Vénitiens. Au desloger, l'escarmouche fut grosse de ceux de leur camp sur la queue de nostre armée ; mais jamais leur trouppe n'osa sortir hors de leur fort, craignant qu'on leur donnast la bataille.

Les ennemys voyans nostre armée prendre le chemin de Monche, le jeudy des féries de Pasques, craignans que de là ne voulsissions gaigner Milan, s'en allèrent loger à la Bicocque, sur le chemin de Laudes à Milan. Et estoit ladite bicoque la maison d'un gentilhomme, circuite de grands fossés, et le circuit si grand, qu'il estoit suffisant pour mettre vingt mille hommes en bataille. Estans arrivés, relevèrent les fossés, et les flanquèrent de grandes plateformes, bien pourvues d'artillerie. Quelques jours après, estant le seigneur de Lautrec à Monche, vindrent devers luy les capitaines des Suisses, qui luy firent entendre que les compagnons estoient ennuyés de campeger, et qu'ils demandoient de trois choses l'une, argent, ou congé d'eux retirer, ou bien qu'il eust à les mener au combat promptement, sans plus temporiser. Le seigneur de Lautrec, le bastard de Savoye et le mareschal de Chabannes les pirèrent d'avoir patience pour quelques jours, parce qu'ils espéroient vaincre leurs ennemys sans combattre, ou, pour le moins, les combattre à leur avantage, estans leurs ennemys contraints d'abandonner leur fort par famine ; et que de les aller assaillir dedans leur fort, c'estoit faict contre toutes les raisons de la guerre. Mais, quelques remonstrances qu'ils leur pussent faire, jamais n'y eut ordre de les divertir de leur opinion, et tousjours persistèrent d'aller au combat ; autrement, le lendemain ils estoient délibérés de leur en aller.

Les chefs de nostre armée voyans ceste obstination, et que nostre principale force estoit de leur nation, desquels s'ils estoient abandonnés ils demouroient en proye aux ennemys ; cognoissans aussi que là où force règne droit n'a lieu, conclurent de combattre plutost que s'enfuir. Voyez donc l'inconvénient qu'il y a d'avoir la force d'une armée de nation estrangère, qui est pour vous bailler la loy! Les Suisses accordèrent qu'on allast recognoistre le camp de l'ennemy : le seigneur du Pontdormy fut ordonné avecques quatre cens hommes d'armes et six mille Suisses, pour cest effect, et veoir le lieu plus à propos pour assaillir les ennemys ; leur camp fut recogneu, et fut jugé y avoir peu d'apparence de les y assaillir. Ce néantmoins cela ne les fit changer d'opinion, et suivirent leur opiniastreté.

Le seigneur de Lautrec se voyant commandé par ceux qui luy devoient obéir, ordonna que le lendemain, qui estoit jour de Quasimodo, l'armée fust preste à marcher. Estant donc la poincte du jour venu, chacun se mist en estat pour marcher droit à la Bicocque ; et, au partir, fut ordonné le mareschal de Foix pour mener la gendarmerie de l'avant-garde, pour assaillir le lieu le plus commode, et lequel avoit esté recogneu le jour précédent ; et le seigneur de Montmorency avec huit mille Suisses, pour assaillir par l'autre costé. Le seigneur de Lautrec, le mareschal de Chabannes, le bastard de Savoye et le seigneur Galéas de Sainct-Séverin menoient la battaille où estoit le reste de l'armée, tant de gendarmerie, de Suisses, que d'autres gens de pied; le seigneur Francisque Marie, duc d'Urbin, avecques l'armée de la seigneurie, faisoit l'arrière-garde ; le seigneur Petre de Navarre marchoit devant pour faire faire les esplanades ; le seigneur du Pontdormy avoit charge, avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes et les chevaliers nouveaux, de marcher devant le mareschal de Foix pour avoir l'œil à ce que l'ennemy ne fist quelque saillie par quelque lieu, pour par derrière mettre un désordre en nostre armée, et aussi pour secourir au lieu où il verroit que seroit le besoing. Les choses ainsi ordonnées, chacun print peine de faire son devoir.

Le seigneur de Montmorency, avecques les huict mille Suisses desquels il avoit la charge, estant à pied au premier rang, ayant en sa compagnie plusieurs gentilshommes pour leur plaisir et pour acquérir honneur, et, entre autres, le comte de Montfort, fils aisné du comte de Laval, le seigneur de Miolans de Savoye, le seigneur de Graville, frère du vidasme de Chartres, le seigneur d'Auchy, surnommé de Mailly, de Picardie, le seigneur de Launay, gentilhomme de la chambre du roy, et plusieurs autres qui seroient longs à nommer, marcha droit aux remparts des ennemys. Et estant arrivé à un vallon près dudit rempart, au couvert de leur artillerie, ledit de Montmorency pria les Suisses de temporiser, attendans que le mareschal de Foix fut prest à les assaillir par l'autre part, afin qu'estans assaillis par deux costés, leurs forces fussent séparées; et aussi que l'artillerie de France leur feroit grand secours, comme de vérité elle eust faict s'ils eussent différé un petit (chose qu'il ne sceut obtenir d'eux) : par quoy il donna de la teste droict à leur fort ; mais avant qu'y arriver furent tués à coups d'artillerie plus de mille Suisses, et arrivans là trouvèrent un fossé avec un rempart si hault que bien à peine pouvoient-ils toucher de la picque au hault dudit rempart ; qui fut cause de les arrester sur le cul. Ce temps pendant l'artillerie et arquebouserie des ennemys, dont ledit rempart estoit tout farcy, leur servirent, de sorte que la pluspart des capitaines et des principaux soldats y moururent, et, entre autres, le comte de Montfort, le seigneur de Miolans, le seigneur de Graville, le seigneur de Launay, et plusieurs autres; et le seigneur de Montmorency porté par terre, et relevé hors du fossé par les gentilshommes estans près de luy. Aussi y mourut le capitaine Albert de la Pierre, ayant la plus grande authorité envers les Suisses, et qui avoit esté cause de les précipiter à venir au combat.

Cependant le mareschal de Foix, le seigneur de Vandenesse, le capitaine Paris, avecques la compagnie du seigneur de Brion dont il avoit la charge, et autres capitaines de gens d'armes, cherchèrent tant qu'ils trouvèrent un pont de pierre par lequel ils entrèrent dedans le fort, et donnèrent dedans les ennemys, dont ils les mirent en tel désordre, qu'ils pensoient avoir gaigné la battaille : aussi eussent-ils, si les Suisses eussent aussi bien fait en la fin qu'au commencement. Autrement en advint; car ayans esté repoulsés à leur première arrivée, ainsi qu'en grande furie et commandement estoient venus assaillir le fort, aussi, pour quelque enhortement ou prière qu'on leur sceust faire, ne voulurent retourner, ains s'en allèrent comme gens desconfits. S'ils eussent voulu faire teste sur le lieu, les ennemys n'eussent osé désemparer leurs deffences ; et si nostre gendarmerie, estant entrée dedans leur fort, eust esté secourue par autres qui l'eussent suivie, il est apparent que nous eussions eu la victoire. Les Impériaux, estans délivrés desdits Suisses, tournèrent toutes leurs forces sur le mareschal de Foix et de Vandenesse, qui ne pouvoient estre plus de quatre cens hommes d'armes ; tellement qu'ils les contraignirent de repasser le pont en bien combattant, considéré que nos gens ne pouvoient passer plus de deux ou trois de front : pour soustenir lequel effort, le mareschal de Foix demoura sur la queue, pendant que le reste passa. Cela ne fut sans y perdre des hommes, non pas grand nombre ; et fut audit combat tué le cheval du mareschal de Foix entre ses jambes : si fut-il si bien secouru qu'il fut remis à cheval, et se retira, ainsi qu'est dit, sans grande perte. Estant ledit mareschal empesché, comme avez entendu, les Espagnols firent une saillie sur les Suisses par l'autre costé ; mais le seigneur du Pontdormy, qui avoit la charge, avecques sa compagnie et les chevaliers nouveaux, d'avoir l'œil partout, leur fit une charge si furieuse, qu'il les rembarra dedans leur fort; et certes sans ladite charge, les Suisses qui se retiroient eussent changé le pas au trot, et se fussent mis à vau-de-roupte.

Alors dudit combat l'armée vénitienne estoit en bataille près du fort, hors toutesfoys de la cognoissance de l'artillerie des ennemis; lesquels Vénitiens gardoient les gages; car s'ils eussent voulu assaillir de leur costé, comme firent la gendarmerie et les Suisses, les ennemys eussent esté contraints de séparer leurs forces en divers lieux, dont il est apparent que la journée eust esté pour nous. Le seigneur de Lautrec et autres chefs de l'armée voyans les choses en tel désordre, pensèrent persuader les Suisses de se loger sur le lieu, leur offrans le lendemain mettre la pluspart de la gendarmerie à pied pour faire la première poincte; mais jamais il n'y eut ordre de les asseurer, de sorte qu'au plus grand désordre du monde se mirent

à eux retirer à Monche ; lesquels, n'eust esté la gendarmerie qui demoura sur la queue, sans point de faulte eussent esté taillés en pièces. Puis les ayant le seigneur de Lautrec, avecques le reste de son armée, accompagnés jusques à Monche, nous deslogeasmes dudit Monche le lundy d'après Quasimodo, et feismes cinq ou six milles ; et le mardy les Suisses nous laissèrent et se retirèrent en leur pays, et avecques eux le grand-maistre bastard de Savoye, le mareschal de Chabannes, et le seigneur Galéas de Sainct-Séverin.

Le seigneur de Lautrec se voyant ainsi abandonné, dépescha le lendemain bon nombre de cavalerie et de gens de pied, et entre autres, le seigneur Jean de Médicis et le seigneur Frédéric de Bozzolo, avecques leurs colonels de gens de pied, pour garder Laudes, et par ce moyen conserver le Crémonois. Lesdits seigneurs Jean et Frédéric arrivans à Laudes, y trouvèrent le capitaine Bonneval, gouverneur du lieu, et sa compagnie de cinquante hommes d'armes, auquel lieu il avoit faict quelques fortifications, espérant la garder. Estans doncques arrivés ceux que mondit seigneur de Lautrec y avoit envoyé, se trouvèrent (compris ce qu'avoit ledit Bonneval) le nombre de trois ou quatre cens hommes d'armes et trois mille hommes de pied. Et parce qu'ils avoient cheminé toute nuict, et qu'il estoit matin, se logèrent pour refreschir eux et leurs chevaux, pensans que ledit Bonneval, qui estoit de séjour, eust pourveu au guet, pendant qu'eux qui estoient travaillés se pourroient refreschir. Les ennemys qui estoient à Marignan deslogèrent la mesme nuict, et marchèrent pour venir loger à trois milles dudit Laudes. Leur avant-garde ayant marché jusques près de la ville, se dressa une escarmouche entr'eux et ceux de la ville, laquelle fut menée si chauldement que les nostres furent repoulsés un peu rudement ; de sorte que les ennemis entrèrent pesle-mesle dedans la ville, où ils trouvèrent la plus-part des soldats au lict ; et si estoit environ midy. Encores advint-il un grand inconvénient : car un pont de bateaux que nos gens avoient sur la rivière d'Adde, tirant à Cremone, fut rompu ; à cause de quoy y eut plus grand nombre de prisonniers. Qui fut un grand désordre, de trois cens hommes d'armes et trois mille hommes de pied estre pris en une ville, sans batterie, ny brèche, ny eschelle ! Les seigneurs Jean de Médicis et Frédéric de Bozzolo se sauvèrent à Crémone,

Ce mesme jour estoit monsieur de Lautrec venu loger à Rivalte avec le reste de l'armée. Sur le soir, luy vindrent nouvelles de ceste perte, chose qui estonna fort la compagnie, car c'estoit l'une des principalles espérances qu'eussions, que ladite ville de Laudes, pour le passage de la rivière ; et ne pouvoit monsieur de Lautrec avoir de reste que quatre cens hommes d'armes et peu de gens de pied. Sur ce trouble, le seigneur du Pontdormy feit offre, si monsieur de Lautrec la trouvoit bonne, de s'en aller jetter dedans Crémone, avant qu'elle fust saisie de l'ennemy, avec sa compagnie et ceux desquels le bon courage le voudroit suivre, et s'il rencontroit l'ennemy, fort ou foible, le combattre, aymant mieux mourir des armes de l'ennemy que de tomber en la miséricorde des villains, ou de s'en retourner en France sans armes. Son opinion fut trouvée bonne : par quoy sans séjour feit mettre son enseigne aux champs, laquelle fut incontinent accompagnée d'autres enseignes, et aussi de plusieurs qui, par congé de leurs capitaines, le suivirent. Ayant tout assemblé, leur feit entendre la délibération qu'il avoit de combattre tout ce qu'il trouveroit en son chemin, et fust-ce toute l'armée de l'ennemy, afin que chacun fust préparé pour cest effect. Ayant trouvé toute la troupe de bonne dévotion, se mist en chemin, prenant son armet ; aussi firent tous ceux de la compagnie. Et ayant cheminé environ quatre milles, monsieur le mareschal luy manda qu'il eust à l'attendre, de quoy il fut bien estonné, voyant une si soudaine mutation ; par quoy ledit seigneur du Pontdormy manda audit mareschal que son retardement pourroit amener perte de tant de gens de bien qu'il avoit avecques luy, et pareillement de la ville de Crémone ; mais qu'ayant gaigné la porte de la ville, là il l'attendroit.

Le seigneur de Lautrec, après avoir veu son entreprise de Laudes rompue, son armée ruinée, et les Vénitiens qui desjà s'ennuyoient de soustenir le reste de son armée en leur pays, parce qu'il n'y avoit point de payement, se retira en France. Le seigneur de Montmorency voyant lesdits Vénitiens de mauvaise volonté, s'en alla à Venise, pour trouver moyen de maintenir la seigneurie à la dévotion du roy.

Le seigneur de Lautrec de retour en France, si le roy luy feit mauvais recueil, il ne s'en fault estonner, comme à celuy qu'il estimoit avoir par

sa faulte perdu son duché de Milan; et ne voulut parler à luy : mais le seigneur de Lautrec se voulant justifier, trouva moyen d'aborder le roy, se plaignant du mauvais visage que sa Majesté luy portoit. Le roy luy feit response qu'il en avoit grande occasion, pour luy avoir perdu un tel héritage que le duché de Milan. Le seigneur de Lautrec luy feit response que c'estoit sa Majesté qui l'avoit perdu, non luy; et que par plusieurs fois il l'avoit adverty que s'il n'estoit secouru d'argent, il cognoissoit qu'il n'y avoit plus d'ordre d'arrester la gendarmerie, laquelle avoit servy dix-huict mois sans toucher deniers, et jusques à l'extrémité; et pareillement les Suisses qui mesmes l'avoient contraint de combattre à son désavantage : ce qu'ils n'eussent faict s'ils eussent eu payement. Sa Majesté luy répliqua qu'il avoit envoyé quatre cens mille escus alors qu'il les demanda. Le seigneur de Lautrec luy feit response n'avoir jamais eu ladite somme : bien avoit-il eu lettres de Sa Majesté, par lesquelles il luy escrivoit qu'il luy envoiroit ladite somme. Sur ces propos, le seigneur de Semblançay, superintendant des finances de France, fut mandé, lequel advoua en avoir eu le commandement du roy; mais qu'estant ladite somme preste à envoyer, madame la régente, mère de Sa Majesté, auroit pris ladite somme de quatre cens mille escus, et qu'il en feroit foy sur le champ. Le roy alla en la chambre de ladite dame avec visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle luy avoit faict d'estre cause de la perte dudit duché; chose qu'il n'eust jamais estimé d'elle, que d'avoir retenu ses deniers qui avoient esté ordonnés pour le secours de son armée. Elle s'excusant dudit faict, fut mandé ledit seigneur de Semblançay, qui maintint son dire estre vray; mais elle dist que c'estoient deniers que ledit seigneur de Semblançay lui avoit de long-temps gardés, procédans de l'espargne qu'elle avoit faicte de son revenu; et luy soustenoit le contraire. Sur ce différend, furent ordonnés commissaires pour décider ceste dispute; mais le chancelier du Prat, de long-temps malmeu contre ledit seigneur de Semblançay, jaloux de sa faveur, et de l'auctorité qu'il avoit sur les finances, voyant que Madame estoit redevable audit seigneur de Semblançay, et non luy à elle, avant que souffrir ce différend estre terminé, meit le roy en jeu contre ledit seigneur de Semblançay, et luy bailla juges et commissaires choisis pour luy faire son procès.

Estant le seigneur du Pontdormy arrivé à la porte de Crémone, comme je viens de dire, y trouva le seigneur Frédéric de Bozzolo et le seigneur Jean, que j'ay n'a guères dit s'y estre retirés après la perte de Laudes; puis envoya loger la gendarmerie dedans la ville, et luy tout à cheval attendit mondit seigneur le mareschal, qui arriva deux heures après. Le lendemain furent distribués les quartiers, et fut ordonné à chacun ce qu'il avoit à garder; car ils estoient bien asseurés qu'ils ne feroient long séjour sans estre assiégés. Le seigneur Jean feit telle diligence qu'en quatre jours il eut une trouppe de quinze ou seize cens hommes. Le seigneur Frédéric s'en alla en ses pays pour aussi faire levée de gens; et, cinq ou six jours après, les ennemys se vindrent camper près la ville. A leur arrivée le seigneur Jean se mutina, demandant estre payé, et gaigna l'une des portes de devers le camp de l'ennemy, menassant de la luy bailler s'il n'avoit payement; par quoy on fut contraint d'emprunter de tous les costés pour luy fournir son payement. Pendant ce temps, le marquis de Pesquaire fut envoyé à Pissegueton, qui est l'une des plus fortes places d'Italie, sur la rivière d'Adde, laquelle, pour l'estonnement de ceux qui la gardoient pour le roy, luy feut rendue.

Nos gens ayant gardé Crémone quelque temps, et voyans le mauvais vouloir du seigneur Jean, considérans aussi le peu d'espérance de secours, capitulèrent. Par laquelle capitulation fut dit : si dedans trois mois le roy envoyoit armée si forte qu'elle passast la rivière du Tésin, en ce cas ils seroient en leur entier; et là où dedans ledit temps l'armée du roy ne passeroit ladite rivière, ils s'en iroient les bagues sauves, armet en teste, avec l'artillerie qui seroit trouvée, tant grosse que menue, marquée à la marque de France; et leur seroient baillés par le seigneur Prospère bœufs pour la charier, joinct qu'ils seroient conduits en seureté jusques dedans Suze. Aussi mondit seigneur le mareschal devoit remettre entre les mains dudit seigneur Prospère Lec et Dendosse. L'occasion qui feit condescendre le seigneur Prospère à si honorable composition (car il estoit bien asseuré que, n'estans secourus, il les avoit la corde au col) fut parce que Gennes estoit en-

cores entre nos mains, et assez mal pourveue d'hommes; et s'il donnoit loisir au roy d'y pourvoir, il ne l'auroit jamais; et estant devant Crémone, il ne pouvoit aller à Gennes : mais ayant capitulé ladite ville, il avoit moyen, durant lesdits trois mois que les François avoient d'induces, d'aller faire son entreprise sur Gennes. Ainsi feit; et par ladite composition estoit permis à tout homme de porter vivres dedans Crémone. Ce faict, le mareschal de Foix, par sauf-conduit, envoya un gentilhomme en poste devers le roy pour luy faire entendre ladite capitulation, pour luy donner secours. Les choses ainsi passées, et ostages baillés tant d'une part que d'autre, partit ledit seigneur Prospère avec son armée pour aller à Gennes, sur la persuasion de Hiéronyme et Antoine Adorne, Gennois et frères, lesquels luy avoient promis de mettre la ville entre ses mains. Or estoit gouverneur pour le roy en ladite ville Octave Frégose, homme prudent et aymé du peuple, mais mal sain, et non trop homme de guerre: lequel, adverty du partement de l'armée impériale pour venir audit lieu, en toute diligence mist deux mille hommes en la ville; et n'estant en nombre suffisant, advertit le roy de luy envoyer secours, parce que la part Adorne s'estoit jointe avecques les ennemis. Il fut trouvé un peu mauvais que le mareschal de Foix eust si promptement capitulé pour la reddition de Crémone, parce que le seigneur de Montmorency, qui estoit à Venise, estoit sur le train de recommencer la ligue avec les Vénitiens; mais estans advertys de ladite capitulation de Crémone, qui estoit l'un de leurs principaux fondemens, d'autant qu'elle conserve leurs pays, changèrent leur opinion, et tournèrent leur robe.

Le roy estant adverty de ce qui estoit advenu en Italie, tant de la roupte de la Bicocque, de la perte de Laudes, de la capitulation de Crémone, que de l'armée impériale qui marchoit à Gennes, envoya en toute diligence faire levée de quatorze mille Gascons pour envoyer en Italie avecques cinq cens hommes d'armes; mais voyant que ces forces ne seroient prestes à temps pour secourir Gennes, manda au comte Petre de Navarre estant à Marseille, qu'il advisast de trouver moyen de mettre quelques gens dedans Gennes pour soustenir l'effort de l'ennemy, attendant le secours de France. Lequel Petre de Navarre ne trouva audit lieu de Marseille que deux gallères prestes, sur lesquelles il s'embarqua avecques environ deux cens hommes; et feit telle diligence qu'il entra dedans la porte de Gennes, alors que le marquis de Pesquaire, qui menoit l'infanterie espagnole et italienne, arrivoit à l'autre costé de la ville. Lequel marquis envoya un trompette dedans la ville pour sommer ceux de dedans de se mettre en l'obéissance de l'empereur, les asseurant, de la part de Sa Majesté, de les tenir en toutes leurs anciennes franchises et libertés. Les citadins, lesquels naturellement ne sont fermes en leur foy, mais désirent nouvelletés, promptement vouloient ouvrir les portes aux Impériaux, n'eust esté le seigneur Pètre de Navarre et si peu de soldats françois qui estoient avecques luy, qui les empeschèrent de ce faire; mais enfin furent contraints de permettre auxdits citadins d'envoyer le seigneur Vital devers ledit marquis pour parlementer et entendre son intention.

Estant ledit Vital en la tente du marquis, les citadins s'asseurans sur le parlement et à la promesse dudit marquis, qui estoit de riens innover durant ledit parlement, faisoient mauvais guet. Les Espagnols ayans la cognoissance d'une ruine qui estoit à un pan de mur sans aucune deffence, entrèrent dedans la ville, et mirent au fil de l'espée tout ce qu'ils trouvèrent devant eux. Les citadins se voyans surpris et trahis, sans se mettre en deffence, chacun meit peine à se sauver. L'évesque de Salerne, frère d'Octave Frégose, et quelques autres gentilshommes, s'embarquèrent sur une fuste, et prenans la route de Marseille se sauvèrent. Le seigneur Octave, son frère, estant au lict malade, se rendit prisonnier entre les mains du marquis de Pesquaire. Le comte Petre de Navarre, avecques si peu d'hommes qu'il peut mettre ensemble, gaigna la place de la ville; auquel lieu, après avoir long-temps combattu, autant que homme peult faire, enfin fut deffaict et pris prisonnier. Une partie de la compagnie du comte de Sainct-Pol se retira dedans le chasteau, lequel ils gardèrent tant qu'ils eurent à manger. La ville fut entièrement mise à sac sans riens espargner, dont le seigneur Prospère fut fort mal content; car il espéroit que si elle n'eust esté saccagée, il en pouvoit tirer argent comptant pour le payement de son armée.

Toutesfoys, je pense que ledit marquis, de faict délibéré, le permist, pour avoir la faveur de ses soldats et leur donner curée. Je n'ay que faire de dire la grande abondance des richesses qui furent trouvées dedans, car chacun cognoist bien la grande opulence de la ville de Gennes.

Gennes prise et saccagée, le seigneur Prospère, adverty d'une nouvelle armée de France qui passoit les monts feit diligence de se retirer à Ast, pour empescher les François de passer le Tésin et secourir Crémone. De laquelle armée avoit la conduitte le duc Claude de Longueville, sçavoir est de quatre cens hommes d'armes et six mille hommes de pied. Lequel, arrivé qu'il fut à Villeneuve d'Ast, estant adverty de la perte de Gennes, pour le secours de laquelle en partie il estoit venu, ne passa outre tant qu'il eust eu nouvelle du roy, car son armée n'estoit suffisante pour combattre celle des Impériaux. Le roy se voyant hors d'espérance de pouvoir secourir ny Gennes ny Crémone, manda au duc de Longueville qu'il se retirast en France. Or furent les trois mois passés que Crémone devoit estre secourue; par quoy, à faulte de secours, le mareschal de Foix, suivant sa promesse, remist entre les mains du seigneur Prospère ladite ville de Crémone, laissant au chasteau le seigneur de Bunou pourveu de ce qui luy estoit nécessaire; et le seigneur Prospère feit conduire ledit mareschal de Foix avecques son artillerie en seureté jusques au deçà de Suze, et ne luy manqua de chose qu'il luy eust promise.

Vous avez entendu par cy-devant comme l'an précédent l'amiral de Bonnivet avoit pris Fontarabie, ville de Bisquaye quatre lieues pardelà Bayonne, laissant dedans gouverneur Jacques Daillon, seigneur du Lude. Or, est-il qu'incontinent que l'armée dudit amiral fut retirée en France, les Espagnols de toutes parts la vindrent assiéger. Et, après l'avoir tenue assiégée dix ou douze mois, l'avoient mise en telle nécessité de vivres que plusieurs y moururent de faim; et sans estre secourue estoit impossible de plus y demourer. Par quoy le roi avoit dépesché le mareschal de Chastillon avecques une armée pour aller secourir la ville et ledit seigneur du Lude; mais estant arrivé ledit mareschal de Chastillon à Dax, six lieues audeçà de Bayonne, le print une maladie qui tant le persécuta qu'il en mourut; qui fut grande perte, pour estre homme expérimenté et de crédit. Sa mareschaussée fut donnée au seigneur de Montmorency, qui pour lors estoit à Venise; et le mareschal de Chabannes, estant nouvellement de retour de la Bicocque, fut par le roy envoyé pour tenir le lieu que tenoit feu mondit seigneur le mareschal de Chastillon; lequel après avoir receu l'armée, marcha droict à Bayonne, puis à Saint-Jean-de-Luz, auquel lieu ledit mareschal de Chabannes assembla toutes ses forces. Icelles assemblées, marcha à Endaye; y estant arrivé, parce qu'il y avoit une rivière entre le camp espagnol et le sien, se logea audit lieu d'Endaye, attendant l'armée de mer qui devoit venir de Bretaigne pour le renvitaillement, laquelle estoit conduitte par le capitaine Lartigue, vice-amiral de Bretaigne; mais, par la paresse ou malheureté dudit Lartigue, qui demoura trop long temps à venir, nostre armée fut contrainte de temporiser. Toutesfoys, voyant mondit seigneur le mareschal la faulte que faisoit ladite armée de mer, délibéra de passer l'eaue. Estant passé, deslogea les ennemys à coups de canon, ne l'osans attendre; et après plusieurs escarmouches se retirèrent par les montagnes, encores qu'ils fussent les plus forts en nombre. Entre autres, y estoit pour l'empereur le comte Guillaume de Fustemberg, ayant charge de six mille lansquenets; par quoy monsieur le mareschal ayant levé le siége renvitailla la ville; et icelle bien pourveue, se retira, laissant dedans pour lieutenant du roy, au lieu du seigneur du Lude, le capitaine Frauget, lequel estoit lieutenant du mareschal de Chastillon quand il rendit l'ame à Dieu. Ledit seigneur du Lude feit si bien son devoir en ce siége, et supporta telle extrémité qu'il ne s'en estoit veu de pareille de nostre temps; par quoy il acquist tel honneur qu'il peult estre parangonné à tous les siéges, tant du vivant de nous que de nos pères.

Pendant que ces choses se faisoient, tant en Italie qu'à Fontarabie, le roy d'Angleterre, comme j'ay dit cy-dessus, après avoir deffié le roy, ne séjourna point, qu'en toute diligence il ne fist embarquer son armée pour venir descendre à Calais; de laquelle il feit le chef le duc de Suffolc, qui avoit espousé la royne Marie, vefve du feu roy Louis, douziesme de ce nom. L'empe-

reur aussi dressa son armée pour la faire joindre avecques ledit de Suffolc, dont le comte de Bure, lieutenant général pour ledit empereur en tous ses Païs-Bas, estoit chef. Le duc de Vendosme, qui estoit lieutenant général pour le roy en Picardie, advertit le roy des préparatifs que faisoit l'ennemy, tant l'Anglois que Bourguignon, à ce qui luy pleust le secourir d'hommes et d'argent. Le roy luy envoya le seigneur Louis de la Trimouille, gouverneur de Bourgogne, avecques bon nombre de gendarmerie. Eux assemblés, advisèrent de pourveoir à ce qui leur estoit nécessaire, et mesmes aux places où l'ennemy se pourroit attaquer; car monsieur de Vendosme n'estoit assez fort pour tenir la campagne. Par quoy ledit seigneur ordonna dedans Boulongne, le cas avenant que l'ennemy y vint, le seigneur de la Fayette, qui en estoit gouverneur, ayant charge de cinquante hommes d'armes; la compagnie de cent hommes d'armes du duc d'Alançon, dont avoit la charge le baillif de Caen, Jacques de Silly; le seigneur de Rochebaron d'Auvergne, avecques vingt-cinq hommes d'armes; et mille hommes de pied estans soubs la charge du seigneur de Bourbarré et autres. Dedans Thérouenne mist le seigneur de Brion, depuis amiral, lieutenant général pour le roy, avecques une partie de sa compagnie (car le reste n'estoit encores de retour d'Italie); le seigneur du Fresnoy, bastard de Moreul, gouverneur dudit Thérouenne, ayant charge de cinquante hommes d'armes; le comte Dammartin, le seigneur de Listenay, le vicomte de Turenne, le seigneur de la Vauguyon, ayant charge chacun de vingt-cinq hommes d'armes; le capitaine Sausseuse, Normant, avec mille hommes de pied; le capitaine Montbrun, avec mille autres; dedans Hesdin, le seigneur du Biez, qui en estoit gouverneur, avecques trente hommes d'armes et deux cens mortes-payes dont il avoit la charge; le seigneur de Sercu, avecques mille hommes de pied, et le capitaine la Lande, avecques cinq cens hommes soubs la charge du seigneur de Longueval, qui estoit demouré malade à Abbeville. Dedans Montreul ordonna le comte de Sainct-Pol, son frère, avecques quatre cens hommes, et monsieur le duc de Guise, son beau-frère, avecques six mille hommes de pied estans soubs la charge du seigneur de Lorges; et estoient lesdits seigneurs compagnons en pouvoir. Monseigneur de Vendosme et le seigneur de la Trimouille, avecques deux mille Suisses et quelque nombre de gendarmerie, et d'autres gens de pied françois, allèrent à Abbeville pour secourir où besoing seroit.

Les choses ainsi ordonnées, estant adverty ledit seigneur de Vendosme que l'ennemy n'estoit encores pour faire son passage de quinze jours, voulut bien employer ses forces, sans, si long temps les laisser inutiles. Par quoy manda au seigneur de Lorges (lequel estoit party pour le secours de Gennes avec six mille hommes de pied, mais estoit sur son retour, ayant eu nouvelle de la reddition du chasteau de Gennes par faulte de vivres) qu'il eust à venir trouver le comte de Sainct-Pol son frère et monseigneur de Guise à Péronne, auquel lieu leur avoit ordonné faire leur amas pour entrer en pays d'ennemy, ce qu'il feit. Puis, lesdits seigneurs de Sainct Pol et de Guise ayans assemblé leurs forces audit lieu de Péronne, allèrent avecques quatre canons assaillir Bapaulme, et prindrent ville et chasteau; laquelle après avoir rasée, bruslée et ruinée, ensemble ledit chasteau, prindrent leur chemin au passage de l'Escluse, pour aller dedans le pays d'Austrevant, entre la rivière de l'Escaut et celle des Carpes. Mais audit passage, trouvèrent les ennemys assemblés pour garder pas, lesquels ennemys ils assaillirent de telle vigueur, qu'ils furent forcés et mis à vau-deroupte, et chassés jusques dedans les portes de Douay. Auquel combat François monsieur de Lorraine, frère de monseigneur de Lorraine et de monseigneur de Guise, n'estant âgé que de seize à dix-sept ans, porta ses premières armes. Lequel estant à la chasse des ennemys, voyant sept ou huict hommes de pied bourguignons s'estre retirés dedans un bois, et n'estant aucunement apperceu de ses gens, luy seul alla pourchasser lesdits Bourguignons; auquel lieu arriva de fortune le seigneur Martin du Bellay, accompagné de dix ou douze chevaux, qui vint bien à propos pour ledit prince, car il estoit descendu à pied pour luy seul en combattre sept ou huict, lesquels enfin furent taillés en pièces. Estant donc toute la compagnie courue aux portes de Valanciennes et de Douay, et après avoir faict un merveilleux butin, l'armée se logea pour la nuict audit passage de l'Escluse, qui est sur une rivière partant de Vy en Artois, qui vient tomber en l'Escaut près de Bouchin. Le lendemain, l'armée françoise voyant n'avoir les

forces pour assaillir ny Valanciennes ny Douay, après avoir couru toute la plaine d'Artois jusques aux portes d'Arras, se retira à Encre, auquel lieu chacun se sépara où il estoit ordonné.

Durant ce temps, les Anglois faisoient leur descente à Calais, et, parce que leurs vivres et bagages n'estoient encore arrivés, ils se logèrent en la terre d'Oye. De quoy monseigneur de Vendosme adverty, dépescha messeigneurs le comte de Sainct-Pol et le comte de Guise avecques quatre cens hommes d'armes, pour aller en la fosse Boulonnoise, et empescher l'ennemy de courir le pays; car lors estoit Ardres ruinée et abandonnée. Mais avant leur partement, scachant comme le capitaine qui avoit la charge pour le roy du chasteau de Comtes, situé entre Montreul et Hesdin, avoit perdu ledit chasteau, ledit seigneur de Vendosme y alla en personne, où, après avoir faict batterie, monseigneur de Lorges l'emporta d'assault; et furent tous ceux de dedans taillés en pièces, hormis le capitaine. Après cela partirent lesdits comte de Sainct-Pol et de Guise, et se logèrent un jour à Deure, autre jour à Saulmer au bas, autre jour à Bourdes et autres villages circonvoisins; de sorte que, douze ou quatorze jours durans que les ennemys séjournèrent en la terre d'Oye, lesdits seigneurs en deffirent plusieurs qui s'estoient hasardés d'entrer en ladite fosse. Toutesfoys, estans toutes les forces des ennemis réunies, ils furent contraints d'eux retirer dedans Montreul, dont ils avoient la garde. Estant doncques l'armée des Anglois et Bourguignons assemblée entre Sainct-Omer et Ardres pour délibérer le chemin qu'ils devoient prendre, enfin les Anglois, persuadés par le seigneur de Beaurain, fils de monseigneur du Reu, entreprindrent d'aller assaillir Hesdin, estant la place la plus débile de toute la frontière, voyans aussi Boulongne, Thérouenne et Montreul aussi bien pourveues que dit est. Et arrivés que furent audict lieu de Hesdin, les ennemys se logèrent du costé de devers Sainct-Pol, et firent leurs approches pour faire leur batterie entre la tour Robin et la tour Sainct-François, où, après avoir faict batterie de quinze jours, et faict brèche de trente ou quarante toises, encores que ladite brèche fust raisonnable, n'osèrent entreprendre de donner l'assault. Aussi battirent la tour Saint Christofle du costé du parc, mais n'en ostèrent que les deffences d'amont. Pendant ledit siége les ennemys ne furent long-temps de séjour, que de jour en autre ils n'eussent l'alarme en leur camp; et entre autres monseigneur de Guise et le seigneur du Pontdormy, advertis de quatre cens Anglois qui estoient venus courir vers le Biez et la commanderie de l'Oyson, partirent de Montreul avecques leurs compagnies, et une partie de celle de monseigneur de Vendosme; lesquels ayans r'ateints, encores qu'ils ne fussent qu'à demie lieue de leur camp, ils chargèrent de telle vigueur qu'ils furent tous pris ou tués, hormis trente ou quarante qui se retirèrent dedans un jardin fermé de grandes hayes, où ils combattirent si obstinément que monseigneur de Guise, contre l'opinion de plusieurs, parce qu'il estoit trop près du camp de l'ennemy, se mist à pied pour les assaillir dedans ledit jardin, où enfin ils furent tous tués, sans que jamais Anglois se voulsist rendre à mercy. Un autre jour, le seigneur du Pontdormy estant adverty qu'ils estoient venus brusler Fressin, la maison de son frère aisné, les vint rencontrer, et les assaillit si furieusement qu'ils furent tous deffaicts. Et ainsi journellement se faisoient entreprises sur leurs logis, tant par ceux de Thérouenne, de Montreul, que de Dourlan, que nul ne s'osoit escarter hors leur camp. Semblablement vindrent les pluies si grandes que le flux de ventre se meit entre les Anglois; en sorte qu'après avoir tenu le siége six sepmaines ou deux mois, ils furent contraints de le lever avecques leur courte honte.

Monsieur de Vendosme, adverty que les ennemys estoient sur leur deslogement, dépescha le comte de Sainct-Pol avecques trois cens hommes de pied qui estoient soubs la charge du seigneur de Lorges, pour se mettre dedans Dourlan; et luy, avecques le reste de son armée, accompagné de monsieur de Guise et de monsieur de la Trimouille, suivit la rivière de Somme pour tousjours costoyer le camp des ennemys; lesquels ayans levé leur camp de devant Hesdin, vindrent loger à Auxi-le-Chasteau, sur la rivière d'Othie, mi-chemin dudit Hesdin et de Dourlan. Le comte de Sainct-Pol voyant la ville de Dourlan n'estre tenable, pour n'y avoir point alors de chasteau, et que là où est maintenant situé le chasteau est une montagne dont on voit de tous costés ladite ville, de sorte qu'il n'y avoit moyen audit Dourlan de se mettre à couvert; à ceste occasion ledit comte de Sainct-Pol ayant

gasté les vivres qui estoient dedans, à ce que l'ennemy ne s'en peut prévalloir, et faict abbatre les portes de la ville, se retira à Corbie, pour là faire teste à l'armée de l'ennemy. Auquel lieu arriva aussi le mareschal de Montmorency, qui estoit nouvellement retourné d'Italie, ayant avecques luy les deux cens gentilhommes de la maison du roy, avecques pouvoir dudit seigneur de demourer chef à Corbie, avenant que l'ennemy y vint; dont sourdit quelque différend entre ledit comte de Sainct-Pol et le mareschal de Montmorency, parce que ledit comte de Sainct-Pol y estoit arrivé avecques pouvoir de monseigneur de Vendosme d'y demourer lieutenant général; mais les choses passèrent par gracieuseté. Le duc de Suffolc et le comte de Bure ayans passé jusques à Beauquesne, en espérance d'assailler Corbie, considérans la provision de ladite ville, et voyans le temps si pluvieux, et tant de malades en leur armée, et l'hyver qui les pressoit (car c'estoit environ la Toussaincts 1522), après avoir bruslé Dourlan et tous les villages circonvoisins, se retirèrent en Artois, puis donnèrent congé à un chacun; les Anglois retournèrent en Angleterre, et les Bourguignons en leurs garnisons. Sur leur retraitte, les comtes de Sainct-Pol et de Guise, advertys que à Pas en Artois y avoit bon nombre d'Anglois pour leur refreschir, les y allèrent surprendre; de sorte qu'il en demoura cinq ou six cens sur la place.

(1523) Peu de temps après Pasques 1523, le seigneur de Longueval, Nicolas de Bossu, avoit faict une entreprise d'une marchandise par laquelle un de ses gens vendoit Guise aux Impériaux : par le sceu dudit de Longueval le roy en estant adverty, la trouva bonne. Or estoit ledit marchand un soldat de la garnison du chasteau dudit Guise, nommé Livet, serrurier, lequel disoit (et estoit vray) que ledit seigneur de Longueval, lors estant en garnison audit lieu avec cinq cens hommes de pied, estoit de la partie; et feit venir quelques-uns des caporaux et familiers dudit Longueval parler au duc d'Arscot à Avennes en Hénault. Il n'est rien plus certain que ledit seigneur de Longueval estoit de la marchandise, mais non ainsi que l'entendoit ledit seigneur d'Arscot. Le jour venu de livrer la marchandise, le seigneur de Fleurange devoit venir du costé des Ardennes, avecques quatre ou cinq mille hommes de pied et trois cens hommes d'armes, se jetter entre Avennes et Guise pour empescher la retraitte des ennemis; et le duc de Vendosme, avecques quatre mille Allemans qu'avoit le duc de Suffolc Blanche-Rose, et trois mille François, et cinq cens hommes d'armes, devoient venir de devers Péronne, et leur couper chemin entre l'abbaye de Bonhourie et Guise, pour les deffaire : tellement qu'il n'y avoit aucune doubte en nostre entreprise, car l'ennemy ne se voulant retirer, avoit ledit seigneur de Fleurange en teste, et monseigneur de Vendosme en queue; s'il vouloit combattre, avoit monseigneur de Vendosme en teste, et monseigneur de Fleurange en queue. A ceste entreprise se devoient trouver tous les grands de par-delà, voulant chacun avoir part à l'honneur et au butin. Et pour nous amuser et mettre hors de souspeçon, ou divertir nos forces, s'estoit faict levée de quinze mille Flamans soubs la charge de monsieur de Fiennes, gouverneur de Flandres, avecques cinq ou six cens Anglois et bon nombre de cavalerie, lesquels estoient venus assiéger Thérouenne d'un siége volant. Le roy, estant à Chambort, se voulut trouver à ladite entreprise; par quoy partant en poste, fut environ minuict à Janlis, près de Chaunis, le jour dont la nuict ensuivante se devoit faire ceste entreprise. Vous sçavez qu'il est malaisé qu'un tel seigneur que le roy puisse venir de si loing quede Blois à La Fère, où sont quatre-vingts lieues, sans donner souspeçon et qu'il en soit nouvelle, car tout le monde le veult suivre. Les ennemys estoient desjà en chemin pour exécuter leur entreprise, quand nouvelles leur vindrent, par leurs espions, que le roy estoit arrivé à Janlis; par quoy, prenans leur marchand, luy donnèrent plusieurs estrapades; mais jamais ne voulut rien confesser. Le seigneur de Longueval, qui avoit ostages des ennemis, n'en feit moins à leurs dits hostagiers; enfin, estans acertenés, par autres plusieurs advertissemens certains, de l'arrivée du roy, se retirèrent en leur pays sans avoir la marchandise.

Le roy, cognoissant avoir failly à son attente, délibéra de ne perdre l'occasion de se prévalloir avec l'armée qu'il avoit assemblée : à ceste cause, manda au seigneur de Fleurange de se retirer en sa frontière de Sedan; luy marcha à Péronne, où il feit assembler toutes les forces

qu'avoit monseigneur de Vendosme en Picardie; puis, après luy avoir ordonné d'aller lever le siége de Thérouenne et envitailler la place, se retira vers Paris. Mondit seigneur de Vendosme ayant pris en main l'armée, qui estoit de quatre mille Allemans, comme j'ay dit, soubs la charge du duc de Suffolc Blanche-Rose, et environ quatre mille Picards soubs la charge du seigneur de Sercu, du seigneur de Bournonville, du seigneur de la Hergerie, du seigneur de Fontaines, fils du seigneur de Heilly, et autres, et de cinq cens hommes d'armes, et du seigneur de Brion, que le roy envoya avecques quatre cens archers de la garde, et le seigneur de la Fayette, maistre de l'artillerie en ce voyage, délibéra, pour aller droit à Thérouenne, de marcher par le pays des ennemys, afin de le fouller et soulager le nostre; et aussi, en passant, raser quelques chasteaux qui estoient sur son chemin, et faisoient beaucoup d'ennuy à nostre frontière. A ces causes, prit le chemin de Bailleul-le-Mont, qui estoit une place à mi-chemin d'Arras et Dourlan, assez forte : et dedans y avoit trois cens Espagnols naturels, lesquels avoient promis la garder ou y mourir; mais ils ne firent ny l'un ny l'autre; car, après avoir cognu la fureur de la batterie, et quelques-uns des leurs tués, le cueur leur devint foye, et se rendirent, leurs vies sauves. Il faut entendre que la pluspart des capitaines n'estoit d'avis de l'assaillir, estant pourveue de gens de guerre comme elle estoit. Mais monseigneur de Vendosme demoura en son opinion de la forcer, disant qu'il ne luy seroit reproché qu'une telle place feit la brave devant luy, et mal-aisément oseroit-il donner la bataille à l'ennemy devant Thérouenne, qui avoit le double d'hommes plus que luy, s'il passoit devant une telle place sans l'attaquer. Aussi luy-mesmes feit les approches en plain midy, où fut blessé près de luy le seigneur de Piennes d'une arquebousade au travers du bras, et trois canonniers tués à ses pieds; qui ayda bien à estonner les ennemys, de veoir approcher en plein jour et sans trenchées. Monseigneur de Vendosme, après avoir rasé ledit chasteau et faict bondir les tours, print chemin à Rouchauville et à Gincourt. Or, l'ennemy estoit logé à Andincton et à Dellete, à demie lieue de Therouenne; et, parce qu'il n'estoit raisonnable de l'assaillir dedans Andincton, qui est fort logis à cause de la rivière du Lis, ordonna au seigneur du Lude, qui estoit mareschal de camp, aller faire l'assiette de son camp à Fauquemberg, afin qu'aisément il peust avoir vivres de Montreul, et l'ennemy à grande difficulté, parce qu'on luy coupoit le chemin de Sainct-Omer; et ceux de la garnison de Thérouenne, dedans laquelle estoit le capitaine Pierre-Pont avecques la compagnie de monsieur de Lorraine, et le seigneur d'Esguilly, lui coupoient le chemin d'Aire.

Les ennemys, se voyans approchés de si près, deslogèrent la nuict d'Andincton, et allèrent loger à Huppen, maison du trésorier de Boullenois, sur un hault, tirant le chemin de Sainct-Omer, laissans Thérouenne à leur main droicte; lesquels, de loing nous voyans marcher en bataille droict à eux, abandonnèrent ce logis, et allèrent camper à Elfault, auquel lieu monseigneur de Vendosme les suivit pour les combattre. Cependant monsieur de Brion marcha droict à Thérouenne, avecques le charroy de l'envitaillement qui estoit ceste nuict venu de Montreul. Les ennemys, voyans ledit seigneur de Vendosme marcher droict à Elfault, et que desjà le comte de Dammartin et le seigneur d'Esguilly leur avoient dressé l'escarmouche, entra parmy les Gantois et autres Flamans tel effroy, que, sans attendre enseigne ny capitaine, ny tabourin, se mirent à vau-de-roupte droict à la rivière des Cordes, crians *Gau!* qui vault à dire que *Allons, fuyons!* où se noyèrent plusieurs, encores que personne ne les suivist, et n'y eut jamais ordre de les arrester. Et sans le seigneur de Dine, lieutenant de monsieur de Fiennes, lequel avecques quatre ou cinq cens chevaux couvrit leur fuitte, la pluspart eut esté taillée en pièces. Je vous asseure que ledit seigneur de Dine feit pour ce jour là grand service à l'empereur; car qui eut deffaict ceste troûppe, le pays de Flandres eust esté fort ébranlé : mais on dit en commun proverbe que *si l'host sçavoit ce que faict l'host, l'host defferoit l'host.* Aussi arriva le seigneur de Brion, qui avoit conduit le charroy à Thérouenne, lequel déclara à monseigneur de Vendosme qu'il avoit charge expresse du roy de luy dire qu'il n'eust à hazarder la bataille, et sans cela je pense que mondit seigneur de Vendosme les eust combattus; mais il ne voulut désobéir aux commandemens du roy. Mondit seigneur de Vendosme, ayant faict retirer l'ennemy, vint loger à An-

dincton, pour estre lieu propre pour conduire les vivres venans de Montreul; auquel lieu d'Andincton il feit séjour de huit ou dix jours, jusques à ce qu'il eust mis vivres dedans Thérouenne.

Environ le mois d'avril ensuivant, 1523, le roy, voyant qu'il avoit desjà dépesché en Italie deux ou trois armées pour le recouvrement de son duché de Milan, dont il ne luy estoit venu aucun prouffit, mais ruine pour luy et pour son royaume, délibéra d'y aller en personne; mais craignant qu'en son absence on assaillist les frontières, y voulut pourveoir avant que partir, mesmes à Thérouenne, que l'an précédent il avoit faict ranvitailler comme je viens de dire, voulant bien de nouveau la pourveoir, afin qu'il se peust ayder en son voyage des forces qu'il avoit en Picardie. Pour cest effect, ordonna à monsieur de Vendosme mettre ensemble ses forces, et feit lever chevaux et chariots pour toutes les élections voisines; et envoya le mareschal de Montmorency pour assister à mondit seigneur de Vendosme, et mener l'avant-garde. L'armée mise ensemble et les vivres et charroy, partirent de Montreul, et allèrent camper à Andincton, qui est un village à deux lieues de Thérouenne, sur la rivière du Lis, qui est encores petite, car elle commence sa source à l'Islebourg, deux lieues de là, sur le chemin dudit lieu de Hesdin; et est ledit village d'Andincton au bout de la forest de Fauquemberge, tirant à Fruges et à Hesdin.

Estans arrivés audit lieu, logèrent le camp: l'avant-garde, que conduisoit le mareschal de Montmorency, d'un des costés de la rivière; la bataille de l'autre. Les ennemys, quelques jours après, estans advertys de ce logis ainsi séparé, firent entreprinse d'assaillir la nuict les deux logis en un mesmes temps: du costé de la bataille, le seigneur de Villebon, capitaine de chevaux légers, estoit logé un peu au devant du camp, à la venue des ennemys. La trouppe des Bourguignons, ordonnée pour donner sur la bataille, donna dedans le guet des chevaux légers, lequel elle força; de sorte qu'elle donna aussi tost dedans leur logis que les nouvelles de l'alarme, et, ne leur donnant loisir de se recognoistre, renversa lesdits chevaux légers dedans le guet de la bataille, qui fut renversé jusques dedans le logis de la gendarmerie, dont elle en trouva une partie à cheval qui soustint le faix. Les ennemys s'amusèrent à piller le bagage des chevaux légers: je pense que s'ils ne s'y fussent amusés, ils eussent mis nostre camp en grand désordre: mais cela les retarda, qui nous donna loisir de pourveoir à nos affaires.

Pendant le temps que ceste trouppe donna dessus le logis de la bataille, l'autre donna sur le logis de l'avant-garde, conduitte, comme j'ay dit, par le mareschal de Montmorency, lequel avoit assis son guet bon et fort, dont avoit faict chef un sien homme d'armes nommé la Tiguerette; lequel, oyant quelque rumeur à ses sentinelles, alla luy seul pour recognoistre que c'estoit; mais il ne fut jamais un peu outre ses sentinelles pour mieux entendre, qu'il fut chargé de leur trouppe, et enveloppé et pris prisonnier. Se voyant pris, craignant que le camp fust surpris, soudain cria alarme, dont les ennemys le voulurent tuer; mais il voulut plustost hazarder sa vie que de laisser en danger toute l'armée. Soudain toute l'avant-garde fut en armes; par quoy les ennemis, se voyans descouverts, se retirèrent. L'armée demoura en armes jusques à soleil levant, que le pays fut bien découvert; puis l'avant-garde et bataille se logèrent ensemble où estoit logé le mareschal de Montmorency; et ne feismes plus les fols de nous séparer. Depuis, ne furent nouvelles que l'ennemy nous donnast empeschement en nostre envitaillement, lequel se faisoit en la forme que je vous diray: l'escorte qui estoit à Montreul amenoit les vivres jusques à la forest de Fauquemberge, et la gendarmerie du camp l'accompagnoit jusques à Thérouenne.

Le roy, estant adverty que sa ville de Thérouenne estoit pourveue de toutes choses nécessaires, manda le mareschal de Montmorency de le venir trouver, et à monseigneur de Vendosme qu'il eust à luy renvoyer le duc de Suffolc avecques les lansquenets estans soubs sa charge, et deux ou trois mille hommes de pied picards, avecques une partie de la gendarmerie. Aussi manda le reste de son armée à se trouver au commencement d'aoust à Lion; puis dépescha l'amiral de Bonnivet pour toujours gaigner le pas de Suze, attendant que luy marcheroit avecques le reste de ses forces; envoya pareillement en Suisse le mareschal de Montmorency pour faire levée de douze mille Suisses, et donna charge au seigneur de Lorges de six mille François pour marcher quand et ledit amiral de Bonnivet. Ce faict, le seigneur de

Montmorency feit telle diligence, qu'estant arrivé l'amiral à Suze, il arriva à Ivrée avecques les douze mille Suisses qu'il avoit levés, et se joignirent ensemble près Turin, attendans le roy.

Le seigneur Prospère Colonne et le vice-roy de Naples, advertys du grand effort qui venoit au duché de Milan, firent ligue avecques les Vénitiens, qui abandonnèrent la ligue de France, et avecques tous les potentats d'Italie, comme le pape, les Florentins, Gennois, Siénois, Luquois; lesquels se liguèrent ensemble contre les François, au cas qu'ils vinssent pour troubler le repos d'Italie, et y devoit chacun d'eux contribuer pour sa quotte-portion. De laquelle ligue fut faict chef le seigneur Prospère Colonne, lequel, ayant pris sur ses bras la charge de ladite armée, commença en toute diligence de pourveoir aux affaires du duché de Milan, et mesmes à fortifier les passages du Tésin, en intention de nous empescher le passage. L'empereur pareillement et le roy d'Angleterre avoient faict ligue ensemble que, si l'armée du roy passoit les monts, celle du roy d'Angleterre devoit passer en Picardie, de laquelle auroit la charge le duc de Norfolc: semblablement le comte de Bure dresseroit autre armée de lansquenets avec la force des Bas Pays, et se devoit venir joindre avec l'armée angloise. Alors se démenoit contre le roy autre praticque de grande importance, que je déclareray ainsi que je l'entens.

Vous avez ouy par cy-devant comme l'an 1521, que ledit sieur roy, avec son armée alla devant Valanciennes, il avoit baillé son avantgarde à mener au duc d'Alançon et au mareschal de Chastillon; par quoy monsieur de Bourbon, auquel appartenoit la conduitte de ladite avantgarde parce qu'il estoit connestable de France, eut plus de malcontentement qu'il n'en feit de démonstration. Au retour duquel voyage, et peu de temps après, mourut madame Suzanne de Bourbon, fille du feu duc Pierre de Bourbon et de madame Anne de France, fille du roy Louis XI et sœur du roy Charles VIII, laquelle Suzanne avoit espousé ledit connestable Charles de Bourbon, comte de Montpensier. Or, après le décès du duc de Bourbon, ledit Charles, comte de Montpensier, descendu d'un puisné de Bourbon et d'une fille de Mantoue, voulut maintenir que toutes les terres estans de la succession dudit deffunct de Bourbon, tenues en apanage, luy appartenoient, comme estant hoir masle, et non à ladite Suzanne. Pour assopir lequel différend, encores que Charles de Valois, duc d'Alançon, eust fiancé ladite Suzanne de Bourbon, ce nonobstant, fut faict le mariage dudit comte de Montpensier et de ladite Suzanne, dont il se nomma duc de Bourbon; et du duc d'Alançon fut faict le mariage de Marguerite, sœur de François, comte d'Angoulesme, et depuis roy. Puis estant ladite Suzanne morte, madame la régente, à l'instigation, comme on disoit, du chancelier Antoine du Prat, meit en avant qu'au roy appartenoient les terres tenues en apanage, venues de la succession dudit Pierre de Bourbon; et à madame la régente, comme plus proche, estant fille de l'une des sœurs dudit duc Pierre, mariée avec le duc de Savoye, dont elle estoit fille, appartenoient les terres n'estans en apanage, plustost qu'audit Charles de Bourbon, qui estoit esloigné de trois lignes: à raison de quoy procès fut meu à la cour de parlement à Paris. Charles de Bourbon, se deffiant ou de son droict ou de la justice, et ayant peur que, perdant son procès, on l'envoyast à l'hospital, chercha, par le moyen d'Adrian de Crouy, comte du Ru, de praticquer avecques l'empereur, aimant mieux abandonner sa patrie que d'y vivre en nécessité; et, par traittés qu'il feit avec ledit empereur, devoit espouser madame Alienor sa sœur vefve de Portugal, et depuis royne de France. Cependant le roy, estant party de Paris pour prendre le chemin de Lion et parachever son voyage d'Italie, arrivé qu'il fut à Sainct-Pierre-le-Moustier, fut adverty par deux gentilshommes normans, qui estoient de la maison dudit duc de Bourbon, l'un seigneur d'Argouges, l'autre de Matignon, de la praticque qu'avoit ledit Charles de Bourbon avec l'empereur. Après lequel advertissement le roy feit séjour audit lieu de Sainct-Pierre-le-Moustier, attendant les bandes des lansquenets que le duc de Suffolc amenoit de Picardie, lesquelles arrivèrent deux jours après, car le roy ne vouloit entrer à Moulins sans estre bien accompagné: auquel lieu estant arrivé, logea toutes ses enseignes d'Allemans aux portes.

L'entreprise dudit de Bourbon estoit de contrefaire le malade, pour n'aller en Italie avecques le roy; car le roy estant passé les montagnes, et estant le roy d'Angleterre descendu en Picardie, il devoit faire descendre le comte

Guillaume de Fustemberg et le comte Félix avecques dix ou douze mille Allemans, lesquels, par Coiffy et Chaumont en Bassigny, se devoient venir joindre avec luy dedans ses pays, où il espéroit, par le moyen de ses serviteurs et subjects, mettre ensemble trois cens hommes d'armes et cinq ou six mille hommes de pied ; et desjà avoit dépesché la Motte des Noyers, gentilhomme bourbonnois, pour tenir preste ladite levée d'Allemans, et par ce moyen faire la guerre dedans les entrailles de France: aussi devoient les Espagnols dresser une grosse armée pour assiéger Fontarabie, comme ils firent. Ces choses considérées, mesmes le roy estant hors de son royaume avecques toutes ses forces, sans point de faulte il est apparent que la France eust esté esbranlée devant que la pouvoir secourir ; car si le roy eust voulu retourner la teste en çà, il eust eu l'armée d'Italie à sa queue. Mais Dieu, qui a tousjours conservé ce royaume, y pourveut ; car desjà, comme dit est, avoit eu le roy advertissement de la praticque dudit Bourbon, non pas toutesfoys des conclusions au vray que je viens de dire, mais tant seulement qu'il trafiquoit avecques l'empereur pour se retirer devers luy. Par quoy en toute diligence le roy ordonna ordre aux affaires de sondit royaume ; et parce qu'il sçavoit monseigneur de Vendosme estre de la maison de Bourbon (chose qui luy pouvoit engendrer souspeçon), le voulut bien mener quand et luy en Italie. A ceste occasion, le tirant de Picardie, qui estoit son gouvernement, y envoya le seigneur de la Trimouille pour son lieutenant général, laissant en Champagne le seigneur d'Orval, puisné d'Allebret, dont il estoit gouverneur; et, au lieu du seigneur de la Trimouille, qui estoit gouverneur de Bourgongne, laissa le duc de Guise ; en Guyenne et Languedoc, le seigneur de Lautrec, Odet de Foix ; et madame Louise, sa mère, régente en France.

Le roy, arrivé audit Moulins, trouva le duc de Bourbon contrefaisant le malade ; mais le gentil prince, qui tousjours estoit plus enclin à miséricorde qu'à vengeance, espérant réduire ledit de Bourbon et le divertir de son opinion, alla le visiter en sa chambre ; auquel lieu, après l'avoir reconforté de sa maladie, qui toutesfoys estoit simulée, luy déclara les advertissemens qu'il avoit des praticques que faisoit faire ledit empereur par le seigneur du Ru pour l'attirer à son service, et le divertir de la bonne affection qu'il estoit asseuré qu'il portoit à la couronne de France; et qu'il pensoit bien qu'il n'avoit escouté lesdits propos pour mauvaise volonté qu'il portast à luy ny au royaume, estant sorty de sa maison, dont il estoit si proche : mais que désespoir et crainte de perdre son estat luy pouvoient avoir troublé la bonne amitié et affection qu'il avoit tousjours porté envers son prince et seigneur ; et qu'il eust à mettre hors de sa fantaïsie telles choses qui le troubloient, l'asseurant qu'au cas qu'il perdist son procès contre luy et contre madame sa mère, de luy restituer tous ses biens ; et qu'il se tinst préparé pour l'accompagner en son voyage d'Italie.

Ledit seigneur de Bourbon, comme sage et prudent, sceut bien dissimuler sa délibération : bien confessa au roy que ledit Adrian de Crouy, seigneur du Ru, l'avoit recherché de la part de l'empereur, mais que luy ne luy avoit jamais voulu prester l'oreille, et qu'il avoit bien eu en pensée d'en advertir le roy au premier lieu qu'il parleroit à luy : toutesfoys, qu'il ne l'avoit voulu mettre en la bouche d'autruy, asseurant quand et quand le roy que les médecins luy promettoient que dedans peu de jours il pourroit aller en littière, et qu'incontinent ne fauldroit se trouver à Lion après Sa Majesté. Ce néantmoins, le roy fut de plusieurs conseillé de se saisir de sa personne; mais, estant prince humain, ne voulut faire exécuter ladite opinion, veu mesmes que les choses n'estoient bien avérées, et qu'il n'estoit raisonnable de faire injure à un tel prince qu'estoit monsieur de Bourbon, sans premièrement estre les choses bien justifiées.

Le roy, se pensant tenir asseuré de la promesse de monsieur de Bourbon, estimant l'avoir bien réconcilié, partit de Moulins, et print son chemin à Lion, pour tousjours faire acheminer son armée ; et laissa, pour accompagner ledit seigneur, Pérot de la Bretonnière, seigneur de Warty. Peu de jours après le duc de Bourbon partit de Moulins, et print le chemin de Lion ; mais estant arrivé à la Palice, feignit la maladie estre regregée : et dudit lieu partit ledit Warty avec lettres de mondit seigneur de Bourbon, pour acertener le roy de son partement. Après le partement dudit Warty, monsieur de Bourbon considérant que, par ar-

rest de la cour de parlement, tous ses biens estoient sequestrés, et que mal-aisément en pourroit il jamais jouir, ayant une si forte partie qu'estoit Madame, mère du roy, voulut, avant que passer outre, entendre la volonté dudit seigneur attendant laquelle, se retira à Chantelles, place sienne assez forte, où estoient tous ses meubles, duquel lieu, à son arrivée, dépescha devers le roy l'évesque d'Autun, de la maison des Hurаults, avecques lettres et instructions signées de sa main, lesquelles j'ay bien voulu icy insérer de mot à mot.

« Monseigneur, je vous ay escrit bien amplement par Pérot de Warty; depuis je vous ay dépesché l'évesque d'Autun, présent porteur, pour de tant plus par luy vous faire entendre la volonté que j'ay de vous faire service. Je vous supplie, monseigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy, et vous asseurer, sur mon honneur, que je ne vous feray jamais faulte. De vostre maison de Chantelles, le septiesme de septembre.

« Mais qu'il plaise au roy faire rendre les biens de feu monsieur de Bourbon, il promet de le bien et loyaument servir, et de bon cueur, sans luy faire faulte, en tous endroits où il plaira audit seigneur, toutes et quantes fois qu'il luy plaira; et de cela il l'en asseurera jusques au bout de sa vie: aussi qu'il plaise audit seigneur pardonner à ceux auxquels il veult mal pour celuy affaire.»

Et avoit signé lesdites instructions de sa main.

Depuis l'arrivée de Pérot de Warty à Lion, le roy fut adverty comme monsieur de Bourbon avoit délaissé le grand chemin, et s'estoit retiré à Chantelles. Par quoy soudain dépescha le bastard de Savoye, grand maistre de France, et le mareschal Chabannes, avecques chacun cent hommes d'armes, pour trouver moyen d'arrester ledit duc de Bourbon, ou bien l'assiéger dedans Chantelles. Aussi dépescha la compagnie du duc d'Alançon de cent hommes d'armes, et celle de monsieur de Vendosme de pareil nombre, et d'autre part les capitaines des gardes et prévost de l'hostel. Monsieur le grand-maistre ayant pris le droict chemin de Moulins, arrivé qu'il fut à la Pacauldière, trouva les mullets de l'évesque d'Autun qui prenoient le chemin de Lion, pour exécuter le commandement qu'ils avoient du duc de Bourbon, lesquels il feit arrester, et chercher dedans s'il s'y trouveroit quelque chose contre le service du roy. Peu d'heures après arriva ledit évesque, lequel fut pareillement arresté comme avoient esté ses mullets; aussi fut le seigneur de Sainct-Vallier, qui estoit à Lion, messire Emard de Prie, le seigneur de la Vauguyon, qui estoit à Thérouenne, et plusieurs autres.

Monsieur de Bourbon, adverty de l'arrest faict sur la personne de l'évesque d'Autun, se désespéra de trouver grace envers le roy; par quoy délibéra de sauver sa vie. Aucuns de ses privés estoient d'advis qu'il se devoit laisser assiéger dedans Chantelles; mais luy, qui estoit homme cognoissant, jugea bien n'estre raisonnable de s'enfermer en une place au millieu du royaume de France, hors d'espérance de tout secours: par quoy délibéra de se sauver hors du royaume; et, pour cest effect, partant de Chantelles, n'ayant de compagnie que le seigneur de Pomperant, sans page et sans vallet, se meit à chemin, en habit dissimulé. La première nuict, vindrent au giste en la maison du seigneur de Lalières, vieil gentilhomme nourry en la maison de Bourbon, duquel le nepveu estoit de la partie. Mais estant là, changea d'opinion de son chemin qu'il avoit à prendre, et tourna tout court à main droicte: et vint le lendemain coucher en la maison dudit Pomperant, et de là au Puis en Auvergne. Puis, prenant le chemin, laissant Lion à la main gauche, vint loger à Sainct-Bonnet-le-Froid, en une hostellerie séparée hors du village; et parce que mondit seigneur de Bourbon n'avoit repeu, furent contraints d'y arrester, espérans y repaistre sans estre apperceus ny cogneus, parce qu'il n'y avoit qu'une vieille hostesse audit logis. Mais le soir, bien tard, y arriva celuy qui tenoit la poste pour le roy à Tournon, venant de Lion, pour faire repaistre son cheval; qui fut cause que lesdits seigneurs de Bourbon et Pomperant deslogèrent sur l'heure, et toute nuict allèrent repaistre à un village à deux lieues de là, nommé Vauquelles; dont l'hostesse dudit lieu recogneut Pomperant, et luy dist nouvelles comme ses grands chevaux avoient passé le jour précédent par là, et pour laquelle cognoissance l'hostesse luy presta une jument de relais, parce que son cheval estoit recreu, et luy bailla son fils pour guide.

Dudit Vauquelles partit mondit seigneur de Bourbon, feignant estre serviteur de Pomperant,

environ minuict, et au poinct du jour arriva à Dauce près de Vienne, estant la rivière du Rhosne entre deux. Le seigneur de Bourbon demoura caché derrière une maison, craignant qu'il y eust garde de par le roy sur ladite rivière, cependant que Pomperant alla pour entendre des nouvelles. Lequel, estant arrivé près du pont de Vienne, trouva un boucher auquel il fit entendre qu'il estoit archer de la garde du roy, luy demandant si ses compagnons n'estoient pas venus à Vienne pour garder le passage, à ce que monsieur de Bourbon ne passast la rivière; et que ses compagnons luy avoient mandé que leur enseigne s'y devoit trouver. Le boucher luy feit response qu'il n'y en avoit aucuns, mais bien avoit-il entendu qu'il y avoit force de gens de cheval du costé de Dauphiné. Pomperant ayant entendu le passage n'estre gardé, retourna devers monsieur de Bourbon, et conclurent de ne passer point le pont, craignans d'estre cogneus, mais aller passer à un bac à demie lieue de là; auquel lieu estant embarqués, dix ou douze soldats de pied s'embarquèrent avec eux, chose qui estonna ledit de Bourbon, mesmes qu'estant au milieu de la rivière, Pomperant fut recogneu par aucuns desdits soldats, qui donna plus grande terreur à mondit seigneur de Bourbon. Toutesfoys il fut rassuré par ledit Pomperant, disant que s'ils cognoissoient quelque hazard, ils couperoient la corde pour faire tourner le bac vers le pays de Vivarez, où ils pourroient gaigner les montagnes et se mettre hors de danger; mais ils ne tombèrent en cest inconvénient.

Ayans mesdits seigneurs de Bourbon et Pomperant passé la rivière, tant qu'ils feurent à la veue des hommes, suivirent le grand chemin de Grenoble, puis tournèrent à travers les bois droict à Sainct-Antoine de Viennois, et allèrent loger à Nanty, en la maison d'une ancienne dame vefve, laquelle, durant le souper, recogneut Pomperant, et luy demanda s'il estoit du nombre de ceux qui avoient faict les fols avecques monsieur de Bourbon. Pomperant respondit que non; mais que bien il voudroit avoir perdu tout son bien, et estre en sa compagnie. Sur la fin de table, vindrent nouvelles que le provost de l'hostel estoit ou avoit esté à une lieue de là, bien accompagné, à la poursuitte de monsieur de Bourbon, dont il fut estonné, de sorte qu'il se voulut lever de table pour se sauver; mais il en fut empesché par ledit Pomperant, pour crainte de donner souspeçon à la compagnie. Au sortir de table, montèrent à cheval, et allèrent loger à six lieues de là, auquel lieu ils séjournèrent un jour pour reposer leurs chevaux, parce que c'estoit un lieu incogneu dedans les montagnes.

Le mardy ensuivant, dès le poinct du jour, prindrent le chemin du pont de Beauvoisin, pour tirer droict à Chambéry, où par les chemins trouvèrent un grand nombre de cavalerie allant à la suitte de l'armée que conduisoit monseigneur l'amiral de Bonnivet en Italie, dont ils eurent grande peur d'estre cogneus. Enfin, le mercredy, sur le tard, arrivèrent à Chambéry, où ils conclurent de prendre la poste jusques à Suze, et de là prendre le chemin par les pays de monsieur de Savoye, pour arriver à Savonne ou à Gennes, et là s'embarquer en Espagne trouver l'empereur; mais le matin qu'ils devoient partir, le comte de Sainct-Pol passa en poste, prenant ledit chemin de Suze pour aller trouver monsieur l'amiral en Italie; par quoy ils changèrent leur dessein, prenans le chemin du Mont du Chat; et à huict lieues au dessus de Lyon repassèrent le Rhosne, prenans le chemin de Sainct-Claude. Et y estans arrivés, ne trouvans le cardinal de la Baulme, n'y firent séjour que d'une nuict, et allèrent trouver ledit cardinal à la tour de May, maison dépendante de l'abbaye de Sainct-Claude, où il faisoit sa demeure; auquel, parce qu'il estoit serviteur de l'empereur, il se feit cognoistre. Le lendemain, avec bonne escorte de cavalerie que luy bailla ledit abbé, s'en alla coucher à Colligny, et de là à Passeran; et y feit séjour huict ou dix jours. Partant dudit Passeran, alla monsieur de Bourbon à Besançon, et de Besançon à Lière en Ferrette, auquel liéu se trouvèrent la plus grande part des gentilshommes qui avoient abandonné le roy et leurs maisons pour le suivre : desquels estoit le seigneur de Lurcy, Lallière, Montbardon, le Pelou, le seigneur d'Espinars, le Peschin, Tansanne et plusieurs autres; et pareillement le vindrent trouver le capitaine Imbault et l'esleu Petitdey, luy pensans persuader de retourner en France, se faisans forts que le roy mettroit en oubly les choses passées, avec bon traittement, tel que le roy luy avoit offert en passant à Moulins; à quoy il ne voulut condescendre; tellement qu'ils s'en retournèrent en France sans avoir riens

exploité. Partant de Lière, ledit de Bourbon, accompagné de soixante à quatre-vingts chevaux, traversa les Allemagnes, puis au bout de six sepmaines arriva à Trente, auquel lieu, après y avoir faict séjour de deux ou trois jours, alla à Mantoue, où il fut receu du marquis en grande amitié, d'autant qu'ils estoient cousins-germains, parce que la mère dudit duc de Bourbon estoit sœur du marquis de Mantoue, père d'iceluy; lequel meit iceluy seigneur de Bourbon en tel équippage qu'il appartenoit à un tel prince, de chevaux, d'armes, mullets, et autres choses nécessaires, tant pour luy que pour les siens. Le quatriesme jour de son arrivée, partant de Mantoue, alla à Crémone, auquel lieu il fut bien recueilly par le gouverneur. Le lendemain, avecques bonne escorte de chevaux, fut conduit à Plaisance, où le vint trouver dom Charles de Lannoy, vice-roi de Naples lequel venoit pour estre lieutenant-général pour l'empereur au duché de Milan, pour l'extresme maladie en laquelle estoit tombé le seigneur Prospère Colonne.

Après avoir communiqué ensemble des affaires de la guerre, ledit seigneur de Bourbon partit pour aller à Gennes, pour s'embarquer et faire son voyage en Espagne : auquel lieu, attendant le vent, il séjourna cinq sepmaines, et aussi attendant le retour du seigneur de Lurcy, lequel dès qu'il estoit en Allemagne avoit dépesché devers l'empereur pour entendre sa volonté. Finablement, n'ayant plus d'attente au retour dudit Lurcy, delibéra de passer outre; mais alors qu'il pensoit embarquer, descendit au port de Gennes messire Adrian de Crouy, seigneur du Ru, et avecques luy le seigneur de Lurcy, lesquels apportèrent response de l'empereur: c'est qu'il bailloit en option audit seigneur de Bourbon, ou d'aller en Espagne, ou bien de demourer en Italie avecques l'armée. Sur lesquelles offres il conclut de demourer au duché de Milan pour veoir à quelle fin tourneroient ces deux grosses armées du roy et de l'empereur, attendu mesmes que desjà nostre armée tout l'hyver s'estoit ruinée devant Milan; et, sur ladite résolution, alla trouver le vice-roy de Naples et l'armée impériale à Binasq.

Le mareschal de Chabannes et monsieur le grand-maistre ayans failly à rencontrer monsieur de Bourbon, lequel s'estoit sauvé en la manière que je viens de déclarer, allèrent à Chantelles, laquelle place leur fut rendue par le capitaine, après avoir esté sommé de la part du roy, son souverain seigneur. En laquelle place ils trouvèrent tous les meubles de la maison de Bourbon, qui estoient les plus beaux qui fussent en maison de prince de la chrestienté, qu'ils mirent entre les mains du roy: semblablement mirent en l'obéissance dudit seigneur le chasteau de Carlat, et généralement toutes les autres places de la maison de Bourbon. Aussi, peu après, le roy feit prendre prisonniers, par souspeçon, messire Emar de Prie, capitaine de cinquante hommes d'armes; le seigneur Sainct-Vallier, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roy; le seigneur de la Vauguyon, capitaine d'hommes d'armes, qui pour lors estoit en garnison à Thérouenne, et plusieurs autres gentilshommes, serviteurs de ladite maison; desquels, encores qu'aucuns fussent trouvés avoir cognoissance de ladite conjuration, laquelle ils n'avoient revélée comme ils estoient tenus, ce nonobstant, à tous leur pardonna. L'évesque d'Autun, fils du feu grand général Hurault, jà-soit que tous les biens, tant de luy que des siens, fussent venus du roy et de ses prédécesseurs, fut souspeçonné d'avoir esté du conseil de ladite fuitte; par quoy fut mis prisonnier, puis après délivré; mais, estant en liberté, se retira après mondit seigneur de Bourbon, et, après le trespas de Hiéronyme Moron, monsieur de Bourbon le feit chancelier de Milan: toutesfoys, depuis, le roy lui pardonna, et le remist en tous ses biens. Par les choses prédictes, on peult facilement recognoistre la grande humanité du roy, lequel, estant offensé de ceux qui avoient receu les biens et honneurs de luy, ne print vengeance d'un seul, ains pardonna à tous ceux qui retournèrent vers luy cherchans miséricorde.

Le roy voyant la fuitte de monsieur de Bourbon, et craignant que autres fussent de la partie, ne fut conseillé de passer les monts en personne. Par quoy manda à monseigneur l'amiral de Bonnivet, messire Guillaume Gouffier, lequel estoit jà près de Vercel avec l'armée, qu'il eust à exécuter l'entreprise du duché de Milan, suivant ce qu'eux deux en avoient conclu; et retint près de sa personne le duc d'Alançon, le duc de Vendosme, le grand-maistre bastard de Savoye, le mareschal de Chabannes, seigneur

de la Palice, avecques leurs compagnies, chacune de cent hommes d'armes. Et parce qu'il fut adverty que la Motte des Noyers, lequel j'ay dit cy-dessus avoir esté par monsieur de Bourbon dépesché en Allemagne, marchoit avecques le comte Guillaume de Fustemberg, et le comte Félix, et leurs régimens de dix ou douze mille lansquenets, prenans leur chemin entre la Bourgongne et la Champagne, manda au duc de Guise qui estoit en Bourgongne, et à monsieur d'Orval qui estoit en Champagne, qu'ils eussent à pourveoir à leurs frontières; et du costé ou l'ennemy tourneroit la teste, ils eussent à assembler leurs forces ensemble, leur envoyant la compagnie de cent hommes d'armes de monsieur d'Alançon, et celle de monsieur de Vendosme, de pareil nombre, pour les renforcer, retenant près de luy les personnes dudit duc d'Alançon et de Vendosme. Aussi retenoit le mareschal de Chabannes et le grand-maistre, pour les employer où verroit estre besoing, et que les occasions s'offriroient.

Environ le commencement de septembre 1523, monsieur l'amiral ayant eu les nouvelles de la fuitte de monsieur de Bourbon, ensemble le mandement que luy faisoit le roy d'exécuter l'entreprinse de Milan, parce que si le roy eust marché en personne, luy-mesmes eust conduit l'avant-garde, la bailla pour conduire à monsieur le mareschal de Montmorency, et luy print charge de la bataille. Ce faict, marcha avecques l'armée droict à Milan. Vous avez ouy cy-devant comme Prospère Colonne avoit fortifié les passages du Tésin, se persuadant d'empescher nostre armée de passer; et sur ladite espérance avoit délaissé la fortification de Milan qu'il avoit commencée. Peu devant ce temps le duc Sforce, lequel faisoit sa demeure à Monche, un jour partit pour venir à Milan; mais un gentilhomme milanois de sa famille, nommé Bénédict Visconte, mal content dudit Sforce, son maistre, parce qu'il luy avoit cassé une compagnie de gens de pied, de laquelle auparavant il avoit eu la charge, estimant en cela avoir esté injurié, délibéra lors de se venger. Or, estant ledit Sforce sur le chemin de Monche à Milan, monté sur un petit cheval, ayant peu de gens auprès de luy à cause de la poussière, ledit Visconte, estant sur une jument turque, l'accosta, feignant vouloir parler à luy; puis l'ayant accosté, tira une courte dague, dont il pensa donner audit duc dedans la gorge. Toutesfoys, le duc baissant la teste et le corps, détourna le coup, tellement qu'il ne lui donna qu'au travers du bras; et s'il luy eust aussi bien donné dedans le corps, il estoit mort; ce néantmoins ledit Visconte, quelque suitte qu'il eust, se sauva par la vitesse de ladite jument. Le duc Sforce, estant eschappé de ce péril, se retira à Monche, doubtant qu'il y eust autre embuscade sur le chemin de Milan. Incontinent le bruit courut que le duc Sforce estoit mort du coup qu'il avoit receu; ce qu'ayant entendu un capitaine milanois, nommé Galéas de Birague, qui lors estoit à Turin, attendant le passage de nostre armée pour se joindre avecques elle pour le service du roy, pensant la mort du duc estre véritable, et sçachant que nostre armée estoit desjà dedans les montagnes, par le moyen de quelque intelligence se meit dedans Valance, ville dessus le Pau, au dessoubs de Casal Sainct-Vas, soubs umbre de la pouvoir garder jusques à l'arrivée de nostre armée; mais autrement en advint, car le seigneur Antoine de Lève, par ordonnance de Prospère Colonne, partit d'Ast avecques l'infanterie espagnole et les chevaux légers, et alla expulser ledit Birague hors de Valance, ne luy donnant loisir de se remparer ne fortifier, et le print prisonnier. Ce temps pendant l'amiral de Bonnivet, estans avecques luy les capitaines qui s'ensuivent, à sçavoir le mareschal de Montmorency, le seigneur Bayart, le seigneur de Vandenesse, le seigneur de Mésières, le seigneur de Vallery, et le vidasme de Chartres, et environ quatorze ou quinze cens hommes d'armes, le seigneur de Lorges, général de six mille François, le duc de Suffolc, général de six mille Allemans, et douze ou quinze mille Suisses, et y estoit pour leur plaisir le comte de Sainct-Pol et le comte de Vaudemont, n'ayans aucune charge, print son chemin pour marcher droict où estoit le seigneur Prospère avecques son armée, et luy donner la battaille, comme je diray, après que j'auray parlé de ce qui se faisoit à Bayonne et à Fontarabie.

Vous avez bien entendu cy-dessus comme l'an 1522 le mareschal de Chabannes avoit secouru Fontarabie, et avoit tiré dehors le seigneur du Lude, qui si bien y avoit faict son devoir, et tant enduré de nécessité et de famine, et en son lieu avoit, par le commandement du

roy, mis pour gouverneur le capitaine Frauget, lequel estoit lieutenant du mareschal de Chastillon alors de son décès, vieil gentilhomme, et qui toute sa vie avoit eu réputation d'estre homme de guerre, auquel le roy avoit donné charge de cinquante hommes d'armes pour la garde de ladite place de Fontarabie ; et avecques luy dom Petre, fils du mareschal de Navarre, lequel les Espagnols depuis peu de temps avoient faict mourir en prison, ayant iceluy dom Petre charge de mille hommes de pied. Suivant ce que j'ay dit cy-devant que l'entreprinse de l'ennemy estoit de tout en un temps assaillir la Champagne, soubs espérance de la faveur de monsieur de Bourbon, aussi l'Anglois et le Bouguignon entrer en Picardie, et les Espagnols assiéger Fontarabie, toutes ces choses furent par eux exécutées ; et mesmes, le sixiesme jour de septembre audit an 1523, les Espagnols mirent leur armée ensemble ; de quoy le seigneur de Lautrec, gouverneur de Guyenne, adverty, alla à Bayonne pour pourveoir tant audit lieu qu'à Fontarabie. Premièrement bailla audit capitaine Frauget, pour la garde de sa place, tout ce qui luy estoit nécessaire, tant d'hommes, de vivres que de monitions, pour attendre un long siége et soustenir un grand effort. Puis feit retirer dedans Bayonne tous les vivres et le bestail qui se trouvèrent au pays de Labour, tant pour pourveoir ladite ville qu'à ce que l'ennemy ne s'en peust prévalloir. Et par ce qu'il estoit dépourveu d'hommes, d'autant que les forces du roy estoient tant en Italie, Picardie, que Champagne, et qu'il n'avoit moyen de pourveoir ladite ville du nombre de gens de guerre dont estoit besoing, et craignant que, faignant ledit ennemy d'aller assaillir Fontarabie, vint assaillir ladite ville de Bayonne, résolut luy-mesmes de demourer dedans.

Les Espagnols ayans mis leurs forces ensemble, le seiziesme jour dudit mois de septembre vindrent loger à Sainct-Jean-de-Lus, mi-chemin de Fontarabie et de Bayonne. Et le lendemain assaillirent Bayonne par eau et par terre avec telle impétuosité, que, sans la présence dudit seigneur de Lautrec, il est apparent qu'ils l'eussent forcée, veu le peu de gens de guerre qui estoient dedans. Mais la vertu dudit seigneur fut telle, que trois jours et trois nuicts il ne bougea de dessus les murailles, faisant pourveoir à toutes choses et mesmement aux entrées des rivières. Il fault entendre qu'il y a deux grosses rivières, toutes deux portans navires, dont l'une, venant de devers Saint-Jean-de-Pié-de-Port et des montagnes de Navarre, laquelle passe à travers de la ville ; et, sortant de la ville, les deux rivières s'assemblent, où la mer flue et reflue deux fois en vingt-quatre heures, de sorte que les grands navires y entrent à pleine voile, chose qui donnoit moult de crainte aux Bayonnois, attendu le grand nombre des navires qu'avoient les Espagnols et Bisquaïns. Toutesfoys, la présence du seigneur de Lautrec donna telle asseurance aux habitans, que tous, hommes, femmes et enfans, mirent la main à l'œuvre, tellement que qui estoit couart se faisoit hardy. Le quatriesme jour, les Espagnols se voyans perdre temps, se retirèrent et allèrent assiéger Fontarabie, où ils ne trouvèrent telle résistance, encores qu'elle fust pourveue de bon nombre d'hommes et d'autres choses nécessaires ; car le capitaine Frauget, après avoir tenu peu de jours, néantmoins lesdites forces qu'il avoit, et veu la grandeur de la place, rendit la ville, qui n'estoit forçable, et en sortit ses bagues sauves. Vray est qu'il disoit avoir esté contraint de ce faire parce que dom Petre, fils du feu mareschal de Navarre, avoit intelligence aux ennemys. Toutesfoys, ledit Frauget fut, à Lion, sur un eschafault, dégradé de noblesse, et déclaré roturier, luy et ses descendans pour avoir esté négligent et failly de cueur à pourveoir à la conspiration dudit dom Petre, si ainsi estoit qu'elle fust vraye.

Retournons à l'amiral de Bonnivet, lequel print son chemin pour marcher droict où estoit ledit seigneur Prospère avecques son armée, délibéré de luy donner la bataille. Le seigneur Antoine de Lève estant à Ast, adverty du passage de nostre armée, en toute diligence se retira de là le Tésin, à l'occasion de quoy mondit seigneur l'amiral print Novare et toutes les autres villes de Lomeline. Le seigneur Prospère, estant tombé en extrême maladie, s'estoit faict porter sur le bord du Tésin, faisant contenance de vouloir combattre ; mais estant adverty que nos coureurs estoient arrivés sur le bord de la rivière, se voyant hors d'espoir de garder le passage, pour estre gayable en plusieurs lieux, renvoya sa grosse artillerie à Milan. Le lende-

main, estant adverty que le reste de nostre armée estoit à Vigevène, et que desjà, à coups d'artillerie elle avoit faict abandonner la garde dudit passage aux lansquenets impériaux, et que nos gens de cheval et de pied commençoient à passer, cogneut, mais trop tard, son erreur d'avoir voulu entreprendre de garder le pas d'une rivière contre une armée françoise venant en sa première furie. Par quoy se retira à Milan; auquel lieu estant arrivé trouva un tel effroy, tant parmy les gens de guerre que citadins, qu'il résolut d'abandonner la ville et se retirer à Laudes. Mais la fortune fut si mauvaise pour monsieur l'amiral qu'il s'inclina aux persuasions de plusieurs Milanois, et spéciallement de Galéas Visconte, qui luy faisoient entendre que s'il marchoit droict à la ville elle seroit mise à sac; de sorte que le roy ne s'en pourroit prévalloir, et que, laissant aller ledit Galéas parler auxdits citadins, il trouveroit moyen qu'ils mettroient les Impériaux hors de la ville, et fourniroient au roy une bonne somme de deniers pour ayder à soustenir les frais de la guerre. Lesquelles remonstrances furent cause que le seigneur amiral séjourna deux ou trois jours sans suivre sa fortune; et y fut envoyé ledit Galéas, et pour l'accompagner le général de Normandie, Bohier, et quelques autres. Les parlemens furent longs; mais enfin ce fut toute tromperie, et la ruine qui depuis advint de nostre armée; car ce temps durant, le seigneur Prospère rasseura ses gens, et les bagages, qui estoient chargés pour se retirer, furent déchargés, et avec extrême diligence; et un nombre incroyable de castadous releva les remparts des lieux les plus ruinés. Puis, voyant les forces n'estre suffisantes pour garder plusieurs places, abandonna tout le duché, gardant seulement Milan, Crémone et Pavie, attendant que nostre armée eust passé sa fureur, et que l'hyver, qui estoit proche, l'eust mattée. Et pour cest effect dépescha le seigneur Antoine de Lève pour se mettre dedans Pavie, y faisant venir mille hommes qui estoient dedans Alexandrie, avecques autres trois mille hommes de pied dedans Crémone. L'amiral voyant Alexandrie abandonnée, y envoya monsieur de Bussy d'Amboise avecques deux mille frances archers.

Monsieur l'amiral voyant l'erreur qu'il avoit faicte d'avoir temporisé sur une vaine espérance, marcha droict à Milan; mais ce fut trop tard, car desjà le seigneur Prospère y avoit assemblé le nombre de dix mille hommes de guerre, sans les citadins, qui tous avoient pris les armes. Ce nonobstant, il planta son camp devant, entre le chemin de Laudes et de Pavie. Ce faict, envoya saisir la ville de Monche, dedans laquelle il meit bonne garnison pour empescher les vivres d'aller à Milan; puis, ayant eu advertissement que le duc de Mantoue estoit arrivé à Laudes avecques cinq cens hommes de pied que le pape envoyoit pour le secours de la ligue, dépescha le capitaine Bayart, accompagné de huict mille hommes de pied, quatre cens hommes d'armes et huict ou dix pièces d'artillerie pour marcher droict audit lieu de Laudes, y pensant surprendre le duc; lequel estant adverty et se deffiant de ses forces, se retira, abandonnant ladite ville. Par quoy le capitaine Bayart entra dedans; puis, y ayant laissé bonne garnison, print le chemin de Crémone, pour tenter s'il pourroit prendre la ville par le moyen du chasteau qui tenoit pour le roy. Auquel lieu arrivé, se vint joindre avecques luy le seigneur de Rence de Cère, baron romain, accompagné de quatre mille hommes de pied italiens qu'il avoit levés, pour le service du roy, au Ferrarois et aux environs. Le capitaine Bayart et ledit seigneur Rence assemblés et cognoissans que par le chasteau n'y avoit ordre de forcer la ville, à l'occasion de grandes trenchées que les ennemys avoient faictes entre la ville et ledit chasteau, délibérèrent de l'assaillir par ailleurs, et tenter la fortune de la pouvoir forcer, encore que l'armée vénitienne, qui estoit de la part de la ligue, fust à Pontivy près de là; mais elle avoit commandement de la seigneurie de ne sortir hors de leurs confins sans leur expresse jussion.

Le seigneur Prospère, adverty que l'armée du roy prenoit le chemin de Crémone, ne tarda guères qu'il manda à Pavie qu'on eust à envoyer trois mille cinq cens hommes à Crémone pour la deffence d'icelle; manda pareillement au duc d'Urbin, général de la seigneurie, et au marquis de Mantoue, général de l'Église, avecques grandes instances, qu'ils eussent à approcher leur armée près la nostre, pour l'empescher de donner l'assault. Toutesfoys, cela ne retarda que le capitaine Bayart, le seigneur Rence et le seigneur de Lorges, général de l'infanterie françoise, ne fissent leurs approches; et en telle diligence firent la batterie qu'en trois jours la

brèche estoit raisonnable pour assaillir. Mais soudain vint une pluye si abondante que nos gens, voulans marcher en avant pour l'assault, reculloient en arrière, tant il faisoit glissant; et dura ladite pluye quatre jours et quatre nuicts sans cesser, ainsi qu'estoit advenu au seigneur de Lautrec, l'an précédent devant Pavie : à cause de quoy le capitaine Bayart fut contraint de remettre l'assault à un autre jour, pendant lequel les ennemys eurent loisir de remparer la brèche. Et pour les continuelles pluyes, les chemins devinrent si mauvais que, quelque part que ce fust, ne pouvoient venir vivres en nostre camp, qui fut l'occasion de la famine qui s'y mist, joinct que l'armée vénitienne rompoit les vivres d'un costé, et l'armée de l'Église d'autre. Ce que voyant le capitaine Bayart, après avoir refreschy le chasteau tant d'hommes que de vivres, fut contraint de se retirer vers Milan, ayant trouvé audit chasteau ledit seigneur de Bunou, qui en estoit capitaine, mort, et tous les soldats que le mareschal de Foix y avoit laissé, hormis huict, lesquels avoient délibéré de mourir comme les autres plustost que de rendre la place, encores qu'ils eussent esté enfermés deux ans en extrême nécessité; ce que n'avoient faict ceux du chasteau de Milan; car si tost après que monsieur de Lautrec eut failly à les secourir (où Marc-Antoine Colonne fut tué), ils rendirent la place, encores qu'ils eussent des vivres suffisamment pour attendre le secours qu'y amenoit l'amiral de Bonnivet. Aussi, le seigneur Prospère, quand il se retira de devant nous après qu'eusmes passé le Tésin, n'eust jamais entrepris de s'arrester devant la ville si le chasteau eust tenu nostre party; de quoy le capitaine Mascaron, qui en avoit eu la charge, fut fort blasmé, et en hazard d'en recevoir une honte.

Laissons monsieur l'amiral de Bonnivet devant Milan jusques à ce qu'il soit temps d'en parler, et venons à ce qui se faisoit au mesmes temps tant en Champagne qu'en Picardie. Incontinent après que monsieur de Bourbon se fust retiré hors de France, la Motte des Noyers, que j'ay dit cy-devant avoir esté par ledit de Bourbon envoyé en Allemagne pour faire levée de lansquenets, feit telle diligence qu'en peu de temps il descendit en Champagne avec le comte Guillaume de Fustemberg et le comte Félix, et vint assiéger Coiffy, qui est une place aux confins de ce royaume, à l'entrée de la Franche-Comté, à six lieues par-delà Langres. Auquel lieu estans arrivés, le capitaine qui en avoit la charge s'estonna; de sorte qu'il leur rendit la place sans coup férir, dès la première sommation qui luy fut faicte. Ce faict, laissans Montigny-le-Roy à la main gauche, passans la Meuse au dessus du Neuf-Chastel, prindrent le chemin de Monteclaire, qui est un chasteau assis sur une montagne près la rivière de Marne, environ mi-chemin de Chaumont-en-Bassigny et de Janville; lequel chasteau se rendit pareillement. Le duc de Guise, lequel estoit demouré lieutenant du roy en Bourgongne, pour l'absence du seigneur de la Trimouille, qui estoit lieutenant du roy en Picardie, adverty de la perte desdites places, avecques la gendarmerie qu'il avoit, sçavoir est sa compagnie de cent hommes d'armes, celles du duc d'Alançon et du duc de Vendosme, de pareil nombre, avecques quelques autres compagnies, vint à Chaumont, pour se joindre aux forces de monsieur d'Orval, gouverneur de Champagne. Lesquelles forces assemblées se trouvèrent de cinq à six cens hommes d'armes, sans les arrière-bans qu'ils mirent dedans ledit Chaumont et autres places, afin de n'enfermer la gendarmerie, ains s'en servir à la campagne. Les ennemys se confians à la cavalerie que monsieur de Bourbon leur devoit fournir, n'en avoient amené; de sorte que nostre gendarmerie, qui estoit ordinairement à cheval, et les ennemys n'ayans aucune cavalerie pour faire escorte à leurs fourrageurs, en peu de jours ils y furent affamés, de sorte qu'ils furent contraints de faire leur retraitte, prenans le chemin de Neuf-Chastel de Lorraine, pour audit lieu passer la rivière de Meuse.

Le duc de Guise estant adverty de leur retraitte et du chemin qu'ils prenoient, dépescha deux ou trois cens hommes d'armes pour passer ladite rivière de Meuse, et gaigner le devant pour les prendre en teste, et luy avecques le reste de la gendarmerie les charger sur la queue, à demy passés; car ils menoient un grand butin, qui estoit le moyen de plus aisément les mettre en désordre. Mais il advint que, le soir que devoit partir la compagnie de monsieur de Guise, que conduisoit le seigneur de Courville, soubs la conduitte duquel pareillement devoient marcher tous les autres, sourdit querelle entre

ledit seigneur de Courville et le seigneur de Chastelet de Lorraine, porte-enseigne dudit seigneur de Guise, telle qu'ils mirent la main aux armes; de manière que Chastelet donna un coup d'estoc audit Courville dedans la bouche, qui perça de part en autre, dont retarda leur partement. Mondit seigneur de Guise, pensant que ceux qu'il avoit ordonnés de passer la Meuse y fussent desjà, se meit à la queue des ennemys avecques le reste de l'armée; lesquels, arrivans devant le Neuf-Chastel, il print, à demy passés, et ce qui estoit demouré sur la queue fut taillé en pièces, et le butin rescoux. Si ceux qui estoient ordonnés pour estre de là l'eaue eussent exécuté ce qui leur estoit commandé, peu des ennemys se fussent sauvés, pour l'effroy auquel ils estoient entrés. Les dames de Lorraine et de Guise estoient aux fenestres du chasteau, qui en eurent le passe-temps.

Alors que ces choses se faisoient tant en Italie que Champagne, la Picardie n'estoit en patience; car le duc de Norfolc estant descendu à Calais avecques quatorze ou quinze mille Anglois, et s'estant joinct avecques luy le comte de Bure, lieutenant pour l'empereur, leurs forces ensemble se trouvèrent le nombre de cinq à six mille chevaux, et de vingt-cinq à trente mille hommes de pied, avecques bonne quantité d'artillerie; et prindrent le chemin entre Montreul et Thérouenne, pour assaillir ou Hesdin ou Dourlan. Le seigneur de la Trimouille cognoissant les grandes forces qu'il avoit sur les bras, avoit desjà pourveu aux places où il estoit apparent que l'ennemy s'attaqueroit. Premièrement, dedans Thérouenne avoit laissé le seigneur de Fresnoy, bastard de Moreul, qui estoit gouverneur dudit lieu, ayant charge de cinquante hommes d'armes, et le capitane Pierre-Pont, avec cent hommes d'armes de la compagnie du duc de Lorraine, duquel il estoit lieutenant, et deux mille hommes de pied. Les ennemys, la voyans si bien pourveue, passèrent outre sans l'assaillir; puis, prenans le chemin de Dourlan, passèrent devant Hesdin, où ils firent le semblable. Estans arrivés audit Dourlan, délibérés de l'assiéger, trouvèrent un chasteau de terre, que le seigneur du Pontdormy, par le commandement du duc de Vendosme, l'an précédent, avoit faict édifier sur la montagne tirant vers Amiens, bien pourveu d'hommes et de munitions; auquel, après l'avoir bien recogneu, ne furent d'advis de s'attaquer. Et y ayans séjourné quatre jours pour refreschir leur camp, prindrent le chemin de Corbie, où ils trouvèrent le seigneur de la Trimouille en personne, qui fut cause qu'ils passèrent outre sans s'y amuser.

Il fault entendre que le seigneur de la Trimouille avoit si petit nombre d'hommes qu'il estoit contraint, quand l'ennemy avoit abandonné une place, de retirer les forces qui estoient dedans pour les mettre en une aultre, au devant dudit ennemy. Le seigneur du Pontdormy voyant les ennemys passer outre Corbie, et prendre le chemin contre-mont la rivière de Somme, se meit dedans Bray, où est un passage de ladite rivière, entre Corbie et Péronne, pour empescher le passage à l'ennemy, ayant en sa compagnie environ cent cinquante hommes d'armes, et douze ou quinze cens hommes de pied, encores que la ville ne fust gardable, d'autant que la muraille ne vault riens, et ne se peult fortifier, à l'occasion de trois montagnes qui la commandent de si près qu'à coups de pierre on peult desloger ceux qui sont à la garde. Il avoit espérance qu'au cas que l'ennemy le forcast, il auroit moyen de se retirer le long de la chaussée, rompant les ponts après luy. Mais autrement en advint, car il fut tellement pressé qu'il n'eust moyen de se retirer qu'en désordre; en sorte que les ennemys passèrent ladite chaussée pesle-mesle avecques luy. Il y perdit environ quatre-vingts ou cent hommes; et, entre autres, y mourut le capitaine Adrian, qui avoit charge de mille hommes de pied. Et eust esté le reste taillé en pièces, sans ledit seigneur du Pontdormy, qui retourna la teste et soustint l'effort avec la gendarmerie, pendant que les gens de pied se retirèrent à Corbie, où estoit le seigneur de la Trimouille; lequel, estant adverty que l'ennemy, ayant passé la rivière, prenoit le chemin de Roye et Montdidier, délibéra d'envoyer secours audit Montdidier; mais ne trouvant homme qui le voulsist entreprendre, parce que le camp de l'ennemy estoit sur le chemin, le seigneur du Pontdormy, lequel ne trouva jamais entreprise trop hazardeuse, entreprint d'y mettre ledit secours. Par quoy, estant la nuict venue, se meit en chemin avecques bons guides, et sans rencontre meit dedans ladite ville de Montdidier le seigneur de Rochebaron d'Auvergne,

ayant charge de cinquante hommes d'armes, et le seigneur de Fleurac avecques pareille charge, estant lieutenant de la compagnie du comte de Dammartin; et le capitaine René de la Palletière avecques mille francs archers, dont il avoit la charge.

Le seigneur du Pontdormy, après avoir exécuté ce qu'il avoit entrepris, délibéra sa retraitte; et sçachant bien que les ennemys, estans advertys de son partement de Corbie et de son arrivée à Montdidier, mettroient peine de le rencontrer par les chemins à son retour, toutesfoys ne voulut attendre la nuict, craignant que monsieur de la Trimouille eust affaire de luy. A ceste occasion il se meit à faire retraitte en plain jour, délibéré de charger tout ce qu'il trouveroit sur son chemin, encores qu'il n'eust que sa compagnie, qui estoit de quatre vingt-dix hommes d'armes, et celle du vicomte de Lavedan. Estant sur sa retraitte, rencontra cinq cens chevaux, sur lesquels il chargea de telle furie qu'il les mist à vau-de-roupte; mais, trouvant deux mille chevaux qui venoient pour soustenir les autres, fut contraint de faire sa retraitte, pour laquelle luy-mesmes demeura sur la queue avecques trente chevaux, faisant retirer le reste sur le chemin d'Amiens; mais les ennemys luy firent une charge telle qu'il fut porté par terre, et son cheval tué. Toutesfoys, il fut secouru du seigneur de Barnieulles son frère, lieutenant de sa compagnie, et du seigneur de Canaples, son nepveu et son guidon, qui le remirent à cheval; et demourèrent lesdits de Barnieulles et de Canaples sur la queue, pendant que ledit seigneur du Pontdormy se retira à Amiens avec sa trouppe, parce que le chemin de Corbie luy estoit fermé de toute l'armée des ennemys. Mais lesdits de Barnieulles et de Canaples, avecques vingt hommes d'armes qui estoient en leur compagnie, furent tant et si souvent chargés qu'ils furent portés par terre et pris prisonniers avecques sept hommes d'armes. Les ennemys, après avoir pris et bruslé la ville de Roye, marchèrent droict à Montdidier, où, après avoir faict brèche, ceux de dedans, se deffians de leurs forces, se rendirent leurs bagues sauves, et se retirèrent devers monseigneur de la Trimouille. Toutesfoys ce ne fut sans estre blasmés de s'estre rendus si légièrement; car les ennemys ne pouvoient faire long séjour, par faulte de vivres. Il fut dit que le capitaine René de la Palletière ne voulut jamais consentir à ladite composition.

Le roy, pour lors estant à Lion, adverty comme les choses se passoient en Picardie, et que ses ennemys estoient venus jusques sur la rivière d'Oyse, à unze lieues près de Paris, dépescha le duc de Vendosme en toute diligence pour y venir, luy donnant pouvoir de commander et pourveoir à toutes choses de deçà; et quand et quand manda quatre cens hommes d'armes, tant de Bourgongne que de la Champagne, pour suivre ledit seigneur de Vendosme, et faire ce qu'il leur commanderoit. Mais devant envoya le seigneur de Brion pour asseurer les habitans de Paris; auquel, après avoir déclaré ce qu'il avoit de charge en plaine assemblée de ville, sans faire mention de la dépesche du duc de Vendosme, ny de la compagnie qu'il amenoit, fut respondu pour toute l'assemblée par monsieur Baillet, second président de la cour, qu'il fust le bien venu, comme mandé de la part de leur roy et souverain seigneur; toutesfoys, que quand le roy Louis XI envoya reconforter ceux de sa bonne ville de Paris pour la descente du duc Charles de Bourgongne devant Beauvais, il n'y envoya en poste, mais y envoya le mareschal Joachin Rouault, accompagné de quatre cens hommes d'armes, et que cela les reconforta; et encores que ledit seigneur de Brion fust homme de bien, favorisé du roy, si n'estoit-il suffisant luy seul pour asseurer une telle ville que Paris. Ce néantmoins, ils avoient nouvelles que le duc de Vendosme venoit en telle compagnie que ledit Rouault estoit venu, chose qui leur donnoit grande asseurance, tant pour les vertus et qualités dudit personnage, que de sa compagnie.

Les Anglois, après avoir pris et bruslé lesdites villes de Roye et Montdidier, estans advertys de la venue de monsieur de Vendosme, craignans que monsieur de la Trimouille vint d'une part, et monseigneur de Vendosme d'autre, et que par ce moyen leur armée fust affamée, délibérèrent de faire leur retraitte par Fervacques, à l'endroit que la rivière de Somme prend sa source, quatre lieues au-dessus de Sainct-Quentin; et en passant leur chemin bruslèrent Nelle, qu'ils trouvèrent abandonnée, pour sa débilité. Le jour ensuivant, prindrent le chemin de Ham, pensans trouver la ville despourveue;

mais, la nuict précédente, le comte de Brene, surnommé de Sallebruce, estoit entré dedans avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes et environ sept ou huict cens hommes de pied, ayant délibéré de garder la ville, car le chasteau n'estoit prenable à une armée qui se retiroit. Les ennemys, voyans la place si bien pourveue, passèrent outre sans l'assaillir. Le deuxiesme jour après, laissans Sainct-Quentin à leur main gauche, allèrent loger à Fervacques, et le lendemain à Premont, faisant contenance de vouloir assiéger le chasteau de Bohain, distant d'une lieue dudit Premont. Toutesfoys, ce logis de Premont ne monstroit point que les ennemys voulsissent assaillir Bohain, car il est sur le chemin de Bohain à Cambray, où y avoit plus d'apparence qu'ils se vouloient retirer qu'assaillir la place. Mais le capitaine dudit Bohain sentant l'ennemy si près, n'ayant ceste considération, ne luy donna la peine de l'envoyer sommer; ains alla jusques audit Premont et rendit le chasteau entre les mains du duc de Suffolc et du comte de Bure, moyennant que luy et ses soldats sortiroient, leurs bagues sauves. L'Anglois, ayant laissé bonne garnison dedans ladite place, se retira en Artois, et licentia son armée. Et fut cela peu après la Toussaincts 1523, et environ dix ou douze jours après la Sainct-Martin, que les bleds gellèrent presque universellement par tout le royaume de France. Le seigneur de la Trimouille, sçachant l'ennemy estre retiré avant que monseigneur de Vendosme fut arrivé, marcha droict audit lieu de Bohain avecques six canons, dont il feit si furieuse batterie que ceux dedans, se voyans sans espérance de secours, pour estre leur armée séparée, se rendirent. Ce faict, le seigneur d'Estrée fut ordonné capitaine de ladite place, et partit ledit seigneur de la Trimouille de Picardie, ayant eu une armée si puissante sur ses bras, et si peu de gens pour la garde du pays, sans que l'ennemy, au partir, tint un pied de terre de sa conqueste.

Ce temps pendant monsieur l'amiral de Bonnivet estoit tousjours devant la ville de Milan, en laquelle vint telle nécessité de vivres, pour les moulins que les François avoient rompus ès environs, et aussi pour le canal qu'ils avoient diverty d'entrer en ladite ville, que, sans le grand nombre de moulins à bras qu'avoit faict faire le seigneur Prospère, sans point de doubte les soldats et citadins fussent morts de faim. Aussi rengrégea la maladie dudit seigneur Prospère, de sorte qu'il fut contraint de bailler la charge de la guerre au seigneur Alarcon, espagnol, lequel puis peu de temps, par le commandement de l'empereur, estoit venu de Calabre pour commander à l'infanterie espagnole, pour l'absence du marquis de Pesquaire, qui n'a guères s'estoit retiré pour un différend survenu entre ledit seigneur Prospère Colonne et luy. Ledit seigneur Alarcon ayant envie à son arrivée de faire quelque chose de réputation, feit dresser dedans la ville un cavalier fort haul, pour tirer dedans nostre camp, et sur iceluy feit loger sept ou huict grosses pièces d'artillerie. Le seigneur Prospère, cognoissant que l'effect dudit cavalier estoit inutile, et perte d'admonition, feit cesser l'ouvrage, et manda au marquis de Mantoue qu'avecques les cinq cens chevaux de l'Église desquels il avoit la charge il eust à se retirer devant Pavie pour rompre les vivres à nostre camp, qui venoient du costé de Laudes. Les Florentins, Luquois, Siénois et autres de la ligue commencèrent à se retirer de la despence, parce que desjà ils avoient fourny les trois mois qu'ils avoient promis; par quoy le seigneur Prospère, ne pouvant plus trouver moyen de recouvrer deniers, conclut de rendre Modène au duc de Ferrare pour de l'argent, laquelle ville le comte Guy de Rangon tenoit au nom de l'Église. Et pour ce faire dépescha ambassadeurs vers iceluy duc de Ferrare; mais après les choses conclues fut envoyé de la part de dom Charles de Lannoy, vice-roy de Naples, lequel rompit ledit traitté, asseurant qu'il fourniroit deniers pour les frais de la guerre. Et luy-mesmes partit de Naples pour venir à Milan, dépesché par l'empereur pour prendre charge de l'armée durant la maladie du seigneur Prospère, amenant avecques luy quatre cens hommes d'armes du royaume de Naples, et en sa compagnie le marquis de Pesquaire, lequel avoit abandonné l'armée, comme il est jà prédit, pour quelque division survenue entre ledit Prospère et luy. Monsieur l'amiral ayant crainte que le marquis de Mantoue et Antoine de Lève, qui estoient à Pavie, ne vinssent se saisir du pont qu'il avoit faict faire à Vigevène, par lequel venoient les vivres en son camp, et par ce moyen l'affamer, manda quérir le seigneur Bayart et le seigneur Rence, qui estoient à Monclic, pour se venir

loger à Vigevène; mais le deslogement dudit lieu de Monche fut cause de nostre ruine, car, estant ce passage ouvert, les vivres arrivèrent à Milan en toute abondance.

(1524) Monsieur l'amiral voyant son espérance perdue d'affamer Milan, et mesmes quelques intelligences qu'on disoit qu'il avoit dedans la ville descouvertes, résolut de lever son siége, parce qu'il n'avoit plus moyen de tenir ses gens en campagne, pour les grandes neiges et rigoureux hyver qu'ils avoient enduré six mois devant. A ceste occasion, pour mettre son armée à couvert, se retira à Biagras et autres lieux circonvoisins, où, arrivé qu'il fut, dépescha le seigneur Rence et le comte de Sainct-Pol, et le seigneur de Lorges, général des gens de pied françois, pour aller assiéger Aronne, qui est une ville sur le lac Majour. Mais ledit Prospère Colonne voyant le deslogement de nostre camp de devant Milan, avoit desjà envoyé pour renfort, dedans ladite ville d'Aronne, le nombre de douze cens hommes; chose qui vint mal à propos pour nous. Le seigneur Rence estant arrivé devant ladite ville d'Aronne, feit soudainement faire les approches, et, après avoir mis ses pièces en batterie, et avoir battu vingt ou vingt-cinq jours, et faict donner deux ou trois assaulx auxquels nos gens furent repoulsés, délibéra tenter autre fortune, ce fut de miner la place; mais après avoir miné un grand pan de mur, faisant mettre le feu dedans les mines, la muraille estant enlevée en l'air, en lieu de se renverser dedans les fossés, retomba dedans ses fondemens, et demoura debout. A raison de quoy se voyant frustré de son intention, et avoir perdu tant de temps, feit sa retraitte en nostre camp. Et furent tués audit siége plusieurs gens de bien des nostres: aussi fut-il des ennemys. Et, entre autres, de nostre part, y moururent le seigneur de Pommereul, maistre de nostre artillerie en Italie, et un jeune gentilhomme de Normandie, surnommé de Roncerolles, fils du seigneur de Hugueville; qui fut grande perte pour ledit Pommereul, un des plus expérimentés en l'artillerie de ce royaume; et le jeune homme promettoit beaucoup de soy. Plusieurs autres y moururent, qui ne sont icy nommés à cause de brièveté.

Durant ce temps, l'armée impériale n'avoit bougé de Milan, attendant la venue de dom Charles de Lannoy, vice-roy de Naples, lequel venoit pour estre lieutenant général de l'empereur; mais ledit vice-roy temporisoit, attendant quelle fin prendroit la maladie du seigneur Prospère, laquelle desjà avoit duré sept ou huict mois, ne voulant venir où il estoit pour de luy estre commandé. Aussi luy faisoit mal de destituer de son pouvoir un si gentil chevalier qu'estoit le seigneur Prospère; mais ayant entendu que desjà il avoit perdu son entendement, partant de Pavie, s'en vint à Milan; et pensé que le jour de son arrivée mourut ledit seigneur Prospère. Arrivé que fut à Milan le vice-roy, après avoir veu son armée, arresta avecques l'ambassadeur de Venise que les six mille lansquenets qu'il faisoit venir d'Allemagne estans joincts avecques l'armée vénitienne, les deux ensemble passeroient la rivière d'Adde pour se venir joindre avecques luy, soubs délibération que leur armée unie ensemble viendroit chercher l'armée du roy pour la combattre, ruinée (comme il estoit vray) d'un si long hyver qu'elle avoit enduré, et des grandes fatigues qu'icelle avoit porté durant six mois, ne voulans attendre qu'elle eust refreschissement de France.

Il estoit le mois de mars quand l'armée vénitienne, et le secours des six mille lansquenets et l'armée du pape Clément passèrent la rivière d'Adde et se vindrent joindre à Milan avec le vice-roy. Estans assemblés, se jettèrent en campagne, et vindrent loger sur le chemin qui vient de Milan à Pavie; auquel lieu estans arrivés, le vice-roy eut advertissement comme le capitaine Bayart, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, le seigneur de Mésières, et le seigneur de Saincte-Mesmes, ayant chacun cinquante hommes d'armes, et le seigneur de Lorges avecques les gens de pied françois dont il estoit colonel, estoient logés à Rebec, assez loing de nostre camp, et en lieu mal-aisé pour y estre secourus, délibéra leur donner une camisade, et de les faire surprendre en leurs logis. Pour leque leffect dépescha le marquis de Pesquaire avecques l'infanterie espagnole, et le seigneur Jean de Médicis, nepveu du pape Clément, avecques bon nombre de gens de cheval; et parce que la nuict se devoit faire l'exécution, il feit prendre à chacun une chemise blanche par dessus ses armes, pour mieux se recognoistre. Ils firent si bonne diligence, qu'ils arrivèrent deux heures devant le jour sur nostre guet, lequel ne trouvans suffisant pour soustenir leur effort, le renversèrent de-

dans nostre logis; de sorte que le capitaine Bayart et les autres capitaines veirent leur guet renversé sur leurs bras, aussitost qu'ils eurent l'alarme. Ledit seigneur Bayart, encores qu'il fust malade, ayant pris médecine, monta soudain à cheval; aussi se trouva près de luy le seigneur de Lorges avecques ce qu'il peut promptement assembler de ses soldats, lesquels soustindrent l'effort des ennemys pendant que le reste se meit ensemble pour se retirer en nostre camp; et en chemin rencontrèrent monsieur l'amiral, qui marchoit avecques l'armée au devant d'eux pour les secourir. Nous y perdismes peu d'hommes, mais tout le bagage y demoura. Le lendemain matin, mondit seigneur l'amiral, voyant de jour en jour nostre armée diminuer, dépescha en Suisse pour faire levée de six mille hommes pour refreschir son armée; si est-ce que luy et le mareschal de Montmorency, qui menoit l'avant-garde, encores que leur armée fut ruinée, cherchoient tous les jours le moyen de donner la bataille, mais l'ennemy la fuyoit, espérant sans combattre nous chasser hors d'Italie, sans rien mettre en hasard, sçachant très bien que le secours de France est tousjours long à venir.

Les Impériaux voyans le logis de Biagras, que tenoit monsieur l'amiral, estre fort avantageux pour luy, ayans seulement laissé deux mille hommes pour la garde de la ville de Milan, passèrent deçà le Tésin, et se vindrent camper à Gambolat, pour nous coupper les vivres venans de Lomeline; et parce aussi que la garnison de Garlas ordinairement couppoit les vivres venans de Pavie au camp impérial, le duc d'Urbin, avecques l'armée vénitienne, avisa de lever ledit Garlas d'entre nos mains. Auquel lieu estant arrivé et ayant faict brèche, feit donner deux assaulx, dont il fut repoussé, et y perdit beaucoup de gens, et des meilleurs; mais au troisiesme assault, estans nos gens travaillés d'estre tant souvent assaillis, n'eurent la puissance de soustenir l'effort de l'ennemy, et furent forcés; puis, y ayant laissé bonne garnison, ledit duc d'Urbin se retira au camp impérial. Ceste prise fut fort commode à l'ennemy, parce qu'après icelle les vivres venoient de Pavie à leur camp en toute liberté. Monsieur l'amiral voyant les ennemys avoir passé le Tésin et avoir pris Garlas, ayant peur que le chemin de Lomeline luy fust clos, et conséquemment d'estre affamé, d'autant que de ce costé là luy venoient tous les vivres, laissant à Biagras mille hommes de pied et cent chevaux légiers, vint loger à Vigevène.

Estant logé le camp impérial audit Garlas et à Binasq, le seigneur Jean de Médicis estant en campagne, rencontra deux cens Suisses des nostres qui estoient allés au fourrage, lesquels, ne se sentans nombre suffisant pour le combattre, se retirèrent en lieu fort; mais, après s'estre rendus audit seigneur Jean, la vie sauve, nonobstant la foy à eux baillée, les feit passer au fil de l'épée. Les Suisses, irrités de cest outrage, demandèrent à monsieur l'amiral qu'il leur permist de faire la mauvaise guerre, laquelle, pour les contenter, leur accorda; de sorte que, durant trois sepmaines, aucun des ennemys ne tomba entre les mains desdits Suisses qu'il ne fust massacré; et s'il s'amenoit quelques prisonniers en nostre camp, il leur estoit permis de les tuer. Si nous eussions continué ce train, il est apparent que la fin de la guerre eust esté à nostre prouffit; car naturellement l'Espagnol craint plus la mort qu'autre nation, et va plus à la guerre par avarice que pour autre occasion; et où il cognoist qu'il y a plus de perte que de gain, peu ou point il ne se hazardera; je parle de la plus grande part, et non de tous. Et qu'il soit vray, durant ledit temps de la mauvaise guerre, peu d'Espagnols se hasardoient de se jetter en campagne, tellement que nous commencions d'estre en plus grand repos que par devant. Mais les Espagnols ne cessèrent de praticquer jusques à ce que la bonne guerre fust accordée.

L'armée impériale estant à Gambolat, et la nostre à Vigevène, pour estre si proches, trois jours subséquemment monsieur l'amiral mist son armée en bataille devant l'ennemy, pensant le provoquer de venir au combat, encores que les Impériaux fussent deux hommes pour un; Toutesfoys le vice-roy de Naples et le duc d'Urbin ne voulurent hazarder ce qu'ils espéroient estre à eux sans combat; et, pour trouver moyen de nous tirer de Vigevène, marchèrent droict à Sartirague, dedans laquelle ville estoient le comte Hugues de Pepolo, Boulonnois, et le seigneur Jean de Birague, en garnison de nostre part. Arrivés que furent les Impériaux devant Sartirague, firent extrême diligence de mettre leurs pièces en batterie. Monsieur l'amiral, adverty du chemin qu'avoit pris l'ennemy, et sça-

chant la débilité de la ville, soubs espérance de sauver les hommes qui estoient dedans, partit pour leur donner secours ; mais à son arrivée près Morterre fut adverty que ladite place estoit forcée, et la pluspart des soldats tués, et le comte Hugues de Pepolo et Jean de Birague prisonniers ; par quoy ne passa outre, et se logea audit lieu de Morterre.

Les Impériaux ayans pris Sartiragne, cherchèrent, par le moyen d'un Vercelois nommé Hiéronyme Petit, de lever Vercel hors de la dévotion des François, ce qu'ils firent aisément parce que la part gibeline est plus forte dedans la ville que la part guelfe. De ladite révolte vint grand préjudice à nostre armée, d'autant que la pluspart de nos vivres venoient du Vercelois et des environs de Turin, et ladite ville de Vercel leur coupoit chemin, chose qui donna grande espérance aux ennemys de nous avoir à leur mercy par faulte de vivres, et mesmes d'empescher, si bon leur sembloit, nostre retraitte en France ; et pour cest effect vindrent loger à Camelian. En ces entrefaictes, nous advint un grand désastre : car le seigneur de Montejan et le seigneur de Boutières, lieutenant de la compagnie du capitaine Bayard, firent une entreprise assez maldigérée ; parce qu'ayans levé cent ou six vingts hommes d'armes les mieux à cheval, et choisis sur toute nostre gendarmerie (joinct qu'il fault entendre que la pluspart de ce qui demoura n'estoit monté que sur courtaulx, car leurs grands chevaux estoient morts de pauvreté), estans mal guidés, furent rencontrés des ennemys. Jà-soit qu'ils fissent leur devoir de bien combattre, enfin furent deffaits ; et furent pris prisonniers lesdits seigneurs de Montejan et de Boutières, et toute la troupe qui estoit avecques eux ; qui fut un grand affoiblissement pour nostre armée, sur une arrière-saison.

Monsieur l'amiral, espérant tousjours temporiser, attendant le secours de Suisses qu'il avoit envoyé quérir, et quatre cens hommes d'armes de renfort que le roy luy devoit envoyer, et six mille Grisons, lesquels par le Bergamasque se devoient venir joindre à Laudes avec le seigneur Frédéric de Bozzolo, pour de ceste part assaillir le duché de Milan et les terres des Vénitiens et par ce moyen divertir les forces de l'ennemy, s'en alla loger à Novare. Mais le seigneur Jean de Médicis, avecques quatre mille hommes de pied et trois cens chevaux, fut dépesché par le vice-roy pour empescher le passage desdits Grisons. Lequel estant arrivé sur la frontière dudit Bergamasque, estant secouru des Vénitiens, tourmenta lesdits Grisons de sorte (parce qu'ils n'avoient point de cavalerie) qu'ils furent contraints de se retirer à leur pays. Estans les Impériaux hors de la crainte des Grisons, cherchèrent le moyen de lever hors de nos mains la ville de Biagras, d'autant que de ce costé là venoient les vivres à nostre camp. A ceste fin dépeschèrent le seigneur Jean, lequel d'arrivée força le pont qui estoit gardé par nos gens ; puis estant arrivé devant la ville, ayant mis son artillerie en batterie, sortirent de Milan cinq ou six mille citadins en bon équippage pour renforcer l'armée dudit seigneur Jean. Après avoir faict batterie de quatre ou cinq jours, ils donnèrent un assault, auquel ils furent repoulsés ; mais au second la place fut forcée, et y fut trouvé fort grand butin, qui cousta bien cher aux Milanois, parce que toutes les maisons de Milan où fut porté dudit butin furent pestiférées : de sorte que la ville fut tant infectée qu'on tenoit pour certain qu'il y mourut quarante ou cinquante mille personnes.

Le vice-roy, pour achever de fermer tous les passages à nostre armée, et aussi pour empescher les Suisses qui estoient descendus à Ivrée de se joindre à monsieur l'amiral, alla loger à Marian. Ce pendant la mortalité se mist en nostre camp, et mesmes parmy les Suisses et autres indifféremment ; et, entre autres, le mareschal de Montmorency, qui avoit la conduitte de l'avant-garde, tomba en si grosse maladie qu'il y avoit plus d'apparence de la mort que de la vie. Monsieur l'amiral, considérant qu'il estoit plus honneste de hazarder le reste de son armée que de la laisser mourir de peste, partit de Novare prenant le chemin de Romagnan, en espérance de se venir joindre avecques les Suisses, puis après retourner la teste pour donner la bataille à son ennemy. Au partir duquel lieu, le mareschal de Montmorency fut contraint de se faire porter dedans une littière, n'ayant la puissance de monter à cheval.

Le vice-roy de Naples et le duc d'Urbin, estans advertis du deslogement de nostre armée, en toute diligence la suivirent, et, après avoir marché six milles, délibérèrent de se loger. Mais le duc de Bourbon, nouvellement arrivé à leur

camp, comme j'ay dit, leur persuada de passer outre, pour au poinct du jour arriver sur nostre logis, et nous contraindre de combattre avant que le secours fust joinct à nous. Durant leurs disputes, environ minuict l'amiral deslogea prenant le chemin de la rivière de Sésia. Auquel lieu estant arrivé sur le poinct du jour, les Suisses du secours arrivèrent sur l'autre bord de ladite rivière. Lesquels estans mandés et priés par mondit seigneur l'amiral de passer vers luy, espérant qu'estans joincts ensemble ils seroient suffisans pour combattre les Impériaux, aux messagers ils firent response qu'il leur suffisoit de retirer leurs compagnons pour les reconduire en Suisse, attendu mesmement que le roy ne leur avoit tenu promesse; car ils devoient trouver à leur descente à Ivrée le duc Claude de Longueville avecques quatre cens hommes d'armes pour les accompagner, ce qu'ils n'avoient trouvé. Et, ce qui plus porta défaveur à nostre armée, les Suisses, qui de tout temps avoient esté à nostre camp, sçachans bien leurs compagnons arrivés sur le bord de l'eaue, la pluspart d'iceux se mist à vau-de-roupte pour se joindre avec leursdits compagnons nouveaux venus. Monsieur l'amiral voyant ce désordre, et voulant oster la cognoissance de ce désastre aux ennemys, avecques ce qu'il peut assembler de gendarmerie demoura sur la queue pour soustenir le faix, où, à la première charge, il fut blessé d'une arquebouzade au travers du bras; duquel coup, pour la grande douleur qu'il portoit, fut contraint de se retirer, laissant la charge du reste de l'armée et de la retraitte au comte de Sainct-Pol et au capitaine Bayart. Ce pendant le vice-roy desbanda mille ou douze cens chevaux légers et sept où huict cens arquebouziers espagnols pour attacquer l'escarmouche et amuser nostre armée, pendant qu'il y arriveroit avecques la grosse trouppe. Le capitaine Bayart et le seigneur de Vandenesse, estans demourés sur la queue, soustindrent l'effort de ceste charge; mais tous deux y demourèrent. Le seigneur de Vandenesse mourut sur le champ et le capitaine Bayart fut blessé d'une arquebouzade au travers du corps, lequel, persuadé de ses gens de se retirer, ne le voulut consentir disant n'avoir jamais tourné le derrière à l'ennemy. Et après les avoir repoulsés, se feit descendre par un sien maistre d'hostel, lequel jamais ne l'abandonna, et se feit coucher au pied d'un arbre, le visage devers l'ennemy; où le duc de Bourbon, lequel estoit à la poursuitte de nostre camp, le vint trouver, et dit audit Bayart qu'il avoit grand pitié de luy, le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayart luy feit response: « Monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meurs en homme de bien; mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre prince et vostre patrie, et vostre serment. » Et peu après ledit Bayart rendit l'esprit; et fut baillé saufconduit à son maistre d'hostel pour porter son corps en Dauphiné, dont il estoit natif.

Le seigneur Bayart estant mort, le comte de Sainct-Pol seul print la charge de la retraitte, en laquelle se feit autant de bonnes choses qu'il est possible, pour si peu de gendarmerie qu'il y avoit, dont la pluspart n'estoient que sur courtaulx, comme il est prédit. Et, entre autres, se feit une charge, en laquelle fut tué le lieutenant de monseigneur de Saincte-Mesmes, nommé Beauvais le Brave, qui avoit esté l'un des deux lesquels, à la prise de Prospère Colonne à Ville-Franche sur le Pau, l'an 1515, avoient empesché de fermer la porte de la ville; aussi fut tué le cheval du vidasme de Chartres, et celuy du seigneur d'Annebault son lieutenant, où le seigneur de Lorges, avecques si peu de gens de pied françois qui luy estoient restés, arriva si à propos que les ennemys furent contraints d'eux retirer à la trouppe. Ce faict, le comte de Sainct-Pol, après avoir passé la rivière avecques peu de perte, bailla l'artillerie entre les mains des Suisses, lesquels firent leur retraitte avecques icelle par le val d'Oste, et luy se retira par Turin jusques à Suzane. Entre Suze et Briançon il trouva le duc Claude de Longueville avecques quatre cens hommes d'armes qui venoient à son secours; mais ce fut trop tard, car s'ils fussent arrivés quinze jours plus tost, ils se fussent joincts avecques les Suisses nouvellement venus, et lesdits Suisses eussent combattu, considéré qu'ils ne firent excuse de combattre, sinon sur ce qu'on leur avoit promis qu'ils trouveroient lesdits quatre cens hommes d'armes à leur descente à Ivrée. Autant en advint-il l'an 1522, quand on envoya le secours de Gennes. Finablement nous envoyons du secours, mais mal à propos, quand l'occasion est faillie, et ne laissons à y faire

despence inutille, au moins je l'ay veu souvent advenir de mon temps.

Le vice-roy de Naples, voyant le duché de Milan délivré de l'armée de France, fut d'advis que le duc d'Urbin avecques l'armée Vénitienne se retireroit, et en passant mettroit la ville de Laudes, encore tenue par le seigneur Frédéric de Bozzolo au nom du roy, entre les mains du duc Sforce; et le marquis de Pesquaire iroit avec une partie de l'armée pour réduire Alexandrie entre les mains dudit duc, pour lors encores gardée par le seigneur de Bussy d'Amboise au nom du roy. Lesdits seigneurs Frédéric et d'Amboise voyans entièrement nostre armée retirée, et nulle espérance de secours, après avoir fait leur devoir, capitulèrent qu'il leur seroit permis d'envoyer devers le roy, et que si dedans quinze jours ils n'avoient responce dudit seigneur, ils remettroient lesdites places entre les mains de l'empereur. Ayans dedans ledit temps eu response du roy qu'il n'avoit le moyen de les secourir, et qu'ils eussent à faire la plus honorable composition qu'il leur seroit possible, s'en revindrent en France par composition faicte, bagues sauves et enseignes desployées, conduits à seureté jusques à Suze, remettans lesdites places ès mains des députés de l'empereur.

En ce temps arriva mandement au vice-roy, de la part de l'empereur et du roy d'Angleterre, par lequel luy estoit commandé qu'ayant mis nostre armée hors d'Italie, suivant la victoire, il eust à faire faire l'entreprise sur le royaume de France, car ils se promettoient de grandes choses par la faveur et intelligence que le seigneur de Bourbon disoit avoir en France. Et pour cest effect avoient esté envoyés de la part de l'empereur deux cens mille escus à Gennes, avecques autre grosse somme de deniers que devoit le roy d'Angleterre contribuer tous les mois pour ladite exécution. Pour conduire l'armée fut ordonné monsieur de Bourbon chef, le marquis de Pesquaire, en sa compagnie, avecques quinze mille hommes de pied, deux mille chevaux, et dix-huict pièces d'artillerie. Le duc de Bourbon, suivant son desseing, se persuadoit qu'estant arrivé en ce royaume, la pluspart de la noblesse se retireroit à luy; de laquelle espérance il fut frustré, car le naturel du François est de n'abandonner jamais son prince. Ayant receu son armée en main, entreprint d'aller assaillir Marseille, espérant, parce qu'elle n'estoit remparée et aussi peu flanquée, aisément la pouvoir conquérir; aussi qu'il la trouveroit despourvue d'hommes et de munitions.

Le roy, adverty du chemin que prenoit ledit de Bourbon, dépescha le seigneur Rence de Cère, homme fort expert au faict des armes, et avecques luy de Brion, et environ deux cens hommes d'armes et trois mille hommes de pied, pour se mettre dedans Marseille. Auquel lieu estans arrivés, feirent telle diligence de remparer et faire plateformes, qu'en peu de jours, avec l'ayde tant des soldats que des citadins de ladite ville, la mirent en tel estat que pour faire recevoir honte à leurs ennemys, comme ils le firent; car estans le duc de Bourbon et le marquis de Pesquaire arrivés devant la ville, furent si bien recueillis, tant par escarmouches qu'à coups de canon, qu'ils cogneurent bien qu'elle n'estoit despourveue de gens de bien. Le roy, pareillement adverty de l'armée de l'ennemy devant Marseille, feit en toute diligence remettre son armée sus, laquelle en l'année mesmes avoit esté ruinée; et desjà avoit envoyé en Suisse faire levée de quatorze mille hommes et six mille lansquenets, sçavoir est trois mille soubs la charge de François monsieur de Lorraine, et trois mille soubs la charge du duc de Suffolc Rose-Blanche, duquel j'ay parlé en plusieurs de ces Mémoires, et dix mille tant François qu'Italiens; lesquels mis ensemble avec quatorze ou quinze cens hommes d'armes, délibéra d'aller combattre son ennemy devant Marseille, lequel y avoit desjà tenu le siége six sepmaines. Pour procéder à laquelle entreprinse le roy envoya devant le mareschal de Chabannes, auquel il avoit baillé son avant-garde à mener pour se saisir de la ville d'Avignon, craignant que l'ennemy ne s'en investist (ce que ledit mareschal exécuta); puis, sentant le roy approcher, marcha à Salon de Craux, à huict lieues d'Avignon et huict de Marseille. Mais le seigneur de Bourbon se sentant approcher de si près avecques telle puissance celle du roy, diligenta sa retraitte, et que pour ce faire feit embarquer sa grosse artillerie pour la mener à Gennes, et feit mettre par pièces la menue pour la porter à dos de mulets, parce que les chemins de sa retraitte estoient presque impossibles pour y conduire charroy. Le mareschal de Chabannes, se mettant à la suite, envoya quatre ou cinq cens chevaux,

lesquels, arrivans sur la queue l'ennemy, deffirent bon nombre d'hommes, et gaignèrent un fort grand butin; car chacun pour se sauver laissoit son bagage derrière, et les soldats, n'ayans puissance de porter leurs armes, les laissoient par les chemins. Aussi le mareschal de Montmorency avecques bonnes troupes les suivit jusques par de là Tolon, ne leur donnant loisir de reprendre leur haleine.

Le roy, ayant advertissement de leur retraitte, délibéra l'entreprinse de Milan, encores que de plusieurs fust diverty, pour estre l'hyver desjà prochain, car il estoit la my-octobre 1524. Néantmoins, voyant son armée preste et la retraitte dudit de Bourbon, entreprint de luy couper chemin ou d'arriver en Italie le premier. Et pour ce faire incontinent, dressa la teste de son armée en Italie, ayant en sa compagnie le roy de Navarre, le duc d'Alençon, le comte de Sainct-Pol, le duc d'Albanie, le duc Claude de Longueville, le mareschal de Chabannes, le mareschal de Montmorency, le mareschal de Foix, le grand-maistre bastard de Savoye, l'amiral Bonnivet, du conseil duquel il usoit plus que de nul autre; messire Louis, seigneur de la Trimouille; Michel-Antoine, marquis de Salluces; le comte de Vaudemont, françois; monsieur de Lorraine, son frère, qui estoit colonel de trois mille lansquenets; le duc de Suffolc, anglois, avecques pareille charge, le seigneur Rence de Cère, Romain; Philippe Chabot, seigneur de Brion; Galéas de Sainct-Séverin, grand escuyer de France; le capitaine Louis d'Ars, et plusieurs autres gros personnages, qui seroient de trop longue déduction à nommer; laissant madame Louise de Savoye, sa mère, régente en France. En Picardie et l'Isle de France, laissa le duc de Vendosme son lieutenant général; en Champagne et Bourgongne, le duc de Guise; en Normandie, messire Louis de Brezé, grand séneschal de Normandie; en Guyenne et Languedoc, le seigneur de Lautrec; en Bretaigne, le comte de Laval.

En ce temps là vindrent nouvelles au roy que la royne Claude, sa compagne et espouse, estoit trespassée au chasteau de Bloys, laissant du roy et d'elle trois fils et deux filles: le fils aisné, nommé François, fillueil du pape Léon; le second, Henry, duc d'Orléans, à présent roy, fillueil de Henry, huictiesme de ce nom, roy d'Angleterre; le tiers, nommé Charles, duc d'Angoulesme, fillueil de messieurs des ligues; des filles, madame Magdalène, depuis mariée au roy d'Escosse; la seconde, nommée madame Marguerite, encores vivante, et de ceste heure encores à marier. Le roy, ayant mis ordre aux choses dessusdites, feit diligence de marcher et passer les montagnes pour arriver au duché de Milan avant l'arrivée de l'armée impériale; aussi le duc de Bourbon et le marquis de Pesquaire faisoient pareille diligence pour ce mesme effect. Le vice-roy de Naples, qui, ce pendant que l'armée de l'empereur estoit en Provence, avoit faict son séjour à Ast, sentant nostre avant-garde, que menoit le mareschal de Chabannes, approcher, se retira à Alexandrie, auquel lieu ayant laissé deux mille hommes de pied, pensant que le roy s'y deust amuser, se retira en Pavie; mais le roy, laissant toutes choses derrière, marcha droict à Milan sans nulle part s'arrester. De quoy le vice-roy adverty manda au duc de Bourbon et marquis de Pesquaire qu'ils eussent, avec toute diligence, à se venir joindre avecques luy à Pavie, ce qu'ils firent, et arriva quand et eux la cavalerie et l'infanterie espagnole, mais leurs lansquenets ne seurent faire si grande diligence. Par quoy, après avoir ordonné le seigneur de Lève pour demeurer à Pavie, et quand et luy mille ou douze cens Espagnols, et six mille lansquenets de ceux qui estoient retournés de Marseille, en toute et extresme diligence avecques le reste de l'armée s'en alla à Milan, craignant que le roy y arrivast le premier. Auquel lieu trouva les rempars et bastions tous ruinés; à raison de quoy il assembla tous les citadins pour leur persuader de prendre les armes, dont ils firent refus, voyans l'armée d'un si grand roy près de leurs portes.

Le roy cependant estoit arrivé à Vigevène, duque llieu il dépescha le marquis de Salluces Michel-Antoine, accompagné de deux cens hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, en espérance qu'il arriveroit à Milan premier que l'armée impériale. Estant le marquis par les chemins, fut adverty que le vice-roi estoit arrivé à Milan; mais, pour cela, ne laissa son entreprise, et donna droict à la porte Vercelèze, et trouvant les Espagnols dedans le fauxbourg, de vive force les remist dedans la ville; lequel, après l'avoir conquis, il garda, encores que par plusieurs fois les Espagnols fissent des saillies pour le luy faire abandonner. Le roy,

après avoir dépesché ledit marquis, envoya le seigneur de la Trimouille avecques bon nombre de gens de cheval et de pied, pour le soustenir. De quoy le vice-roy adverty, doubtant d'estre là dedans enfermé, sentant la volonté des citadins n'estre à sa dévotion, avant l'arrivée dudit seigneur de la Trimouille sortit par la porte Romaine, et avecques luy le duc de Bourbon et le marquis de Pesquaire et le reste de leur armée prenans le chemin de Laudes. Les Milanois, se voyans hors du danger des Impériaux, ouvrirent la porte au marquis de Salluces, lequel fut receu à grande joie, et pareillement le seigneur de la Trimouille, qui y arriva peu après.

Le roy, estant adverty de la prise de Milan, mist en délibération ce qui estoit à faire. Plusieurs furent d'avis qu'il devoit suivre son ennemy droict à Laudes, laissant dedans Milan quelque nombre d'hommes pour la garde d'icelle; mesmes qu'on devoit mander aux seigneur de la Trimouille et marquis de Salluces de gaigner les devans pendant que le roy les suivroit, et de ne laisser prendre pied à l'ennemy. Autres furent d'advis d'aller assiéger Pavie, remonstrans qu'ayans deslogé de Pavie les forces qui y estoient demourées, aisément le roy pourroit conquérir le reste du duché de Milan. Enfin ceste opinion fut suivie, et fut mandé au seigneur de la Trimouille de demourer dedans Milan, et au marquis de Salluces de se venir joindre avecques le roy, lequel, partant de Vigevène, alla à Biagras, et de là devant Pavie. Plusieurs ont estimé, et y a eu grande apparance pour les choses qui depuis sont advenues, que qui eust suivy la première opinion, qui estoit de poulser vivement après l'armée impériale, la victoire et la conqueste du duché de Milan estoit la nostre; car leur armée s'en alloit en tel désordre que les soldats impériaux, pour le travail des chemins qu'ils avoient passé venans de Provence, jettoient leurs armes dedans les fossés, n'ayans puissance de les porter. Pour quoy l'ennemy n'eust eu le moyen de garder Laudes, et estoit en hazard d'abandonner Crémone; car, au passage de la rivière d'Adde, le seigneur de la Trimouille et le marquis de Salluces, usans de diligence, les eussent peu arrester, attendans le reste de nostre armée; et par ce moyen ceux de Pavie et d'Alexandrie, qui demouroient derrière, eussent esté contraints de parler, parce qu'il n'y avoit apparence qu'ils peussent estre secourus: mais Dieu ne voulut permettre de prendre le meilleur conseil.

Le roy, estant arrivé devant Pavie le vingt-septiesme ou le vingt-huictiesme d'octobre l'an 1524, ordonna du logis de son armée: logea le mareschal de Chabannes, avecques son avant-garde, vers le chasteau, du costé du Tésin; luy se logea avecques la battaille à l'abbaye de Sainct-Lanffran, assez près de la ville; puis envoya le mareschal de Montmorency, avecques trois mille lansquenets, deux mille Italiens, mille Corses, et deux cens hommes d'armes, pour passer le Tésin, et se loger au fauxbourg Sainct-Antoine, dedans une isle. Pour gaigner ledit fauxbourg, leditseigneur de Montmorency fut contraint de battre une tour qui estoit sur le pont: l'ayant gaignée, la feit remparer et garder, faisant pendre ceux qu'il trouva dedans pour avoir esté si outrageux d'avoir voulu garder un tel poullier à l'encontre d'une armée françoise. Le roy, ayant logé son armée en la manière dessusdite, délibéra de forcer la ville: à cause de quoy feit faire les approches et mettre son artillerie en batterie, de laquelle ayant battu quelques journées, fut faict brèche, mais non raisonnable; toutesfoys fut ordonné de donner un assault, pour tenter l'opinion de ceux de dedans. Auquel assault nos gens, ayans donné jusques au hault de la brèche, pensèrent la ville gaignée, mais autrement en advint; car ils trouvèrent par dedans de larges et profondes trenchées bien flancquées, et les maisons estans près desdites trenchées percées bien à propos, et pourveues d'arquebouzeries: qui fut cause que nos gens, après avoir long-temps combattu sur le hault de la brèche, furent contraints de eux retirer, parce qu'il n'y avoit ordre de passer plus outre. Audit combat moururent plusieurs gens de bien, et, entre autres, le capitaine Hutin de Mailly et le frère puisné du seigneur d'Auchy, tous deux de Picardie; et le capitaine Sainct-Julian, jeune homme basque, et beaucoup d'autres desquels je n'ay mémoire. Ce faict, le roy ordonna que la gendarmerie se mettroit à pied, pour par deux endroicts donner l'assault; et devoit le mareschal de Foix mener l'une des trouppes. Lesquels estans en bataille, et tous à pied, ayans choisy de toute la gendarmerie les plus dispos,

le roy, ayant entendu ceux qui avoient recogneu la brèche, ordonna de faire différer l'assault, et feit retirer la gendarmerie.

Quelque temps auparavant, le duc Claude de Longueville, jeune prince de grande volonté, estant dedans les trenchées, en sortit pour recognoistre quelque chose le long de la ville; mais sitost qu'il fut descouvert, fut frappé d'un coup de mousquet dedans l'espaulle, venant de dessus la muraille, duquel coup il mourut sur le champ. Plusieurs qui cherchoient de faire service au roy mirent en avant un moyen de forcer la ville, qui estoit tel. Le Tésin coule le long de la ville, duquel costé les ennemis, se fians à la force de la rivière parce qu'elle n'est gayable, n'avoient faict aucun rempart; par quoy ils entreprindrent de divertir ladite rivière avecques des toilles, mettans en avant qu'estant divertie et le cours asséché, et faisans en cest endroit une soudaine et furieuse batterie, la ville seroit aisée à forcer, premier que l'ennemy eust loisir d'y pourveoir, chose qui avoit apparence de raison. Et estoit chef d'icelle entreprise Jacques de Silly, baillif de Caen, lieutenant de la compagnie du duc d'Alançon. Il y meit gens en besongne; mais après avoir beaucoup despendu d'argent et de temps, tomba une pluye soudaine, dont la rivière augmenta, de sorte qu'en une heure elle emporta ce qui avoit esté faict en plusieurs jours, et par ce moyen leur labeur fut inutile.

Estant le roy devant Pavie, comme vous oyez, le pape Clément, voulant mettre en repos l'Italie, envoya devers le vice-roy de Naples, qui estoit à Laudes, pour trouver moyen d'accord; lequel, n'estant asseuré du secours qu'avoit promis le duc de Bourbon amener d'Allemagne, des deniers qu'il avoit recouverts sur les bagues que monsieur de Savoye luy avoit presté, accorda une trefve de cinq ans, pendant lequel temps devoit demourer entre les mains du roy tout ce qui estoit decà la rivière d'Adde, hormis Laudes. Lesquelles conditions furent refusées par le roy, à la persuasion, à ce qu'on disoit, de monsieur l'amiral Bonnivet, qui avoit la superintendance des affaires du roy, et à l'instigation du seigneur de Sainct-Marsault, qui estoit fort près de la personne du roy, et bien ouy dudit seigneur, encores qu'ils ne fust en estime d'homme de guerre, mais bien entendant les praticques de la cour.

Ledit pape Clément, septiesme de ce nom, après avoir failly à la trefve cy-dessus mentionnée, persuadé par le comte de Carpy, ambassadeur pour le roy devers Sa Saincteté, laissa les anciennes haines qu'avoit porté le pape Léon, son cousin, contre le roy, et feit alliance avec luy; puis dépescha le seigneur Mathée, son dataire, pour confirmer ladite alliance, et persuader le roy de faire faire l'entreprise de Naples, l'estimant aisée pendant que l'armée impériale estoit empeschée audit duché de Milan, et estant l'armée françoise favorisée de Sa Saincteté. Le roy s'accorda à icelle entreprise, pour l'exécution de laquelle il ordonna le duc d'Albanie son lieutenant général; en sa compagnie le seigneur Rence de Cère, et six cens hommes d'armes, du nombre desquels estoit le bastard de la Claiette; le seigneur d'Esguilly, avec sa compagnie de gens d'armes, et trois cens chevaux légers, cent de monsieur d'Albanie; la compagnie du duc de Longueville, conduitte par le seigneur des Logès, son lieutenant; dix mille hommes de pied, et quelque nombre de chevaux légers, avec dix ou douze pièces d'artillerie, ce qui sembla à plusieurs n'estre raisonnable que le roy séparast son armée. Le vice-roy de Naples et le marquis de Pesquaire, qui estoient à Laudes (car monsieur de Bourbon n'y estoit pour lors, parce qu'il estoit allé en Allemagne faire levée de douze mille lansquenets, des deniers, comme j'ay n'a guères dit, que le duc de Savoye luy avoit prestés), advertys du partement de mondit seigneur d'Albanie, estimans seulement qu'il fust allé pour recevoir du duc de Ferrare un nombre de pouldres, de boullets, oustils à pionniers, et autres munitions de guerre qu'il prestoit au roy, partirent de Laudes avec leurs forces, et passèrent le Pau, pour coupper chemin au seigneur d'Albanie. Mais estans arrivés à Monticel, cinq milles près de Crémone, du costé de Plaisance, délibérés de marcher à Fleuransolles, leur furent amenés de l'armée de monsieur d'Albanie deux chevaux légers qui avoient esté surpris au fourrage, par lesquels ils furent asseurés que l'entreprise dudit seigneur d'Albanie estoit pour le royaume de Naples. Lesquelles choses entendues, se fermèrent à Monticel, ne se sentans assez forts pour combattre nostre armée, et la laissèrent passer.

Le vice-roy de Naples ayant entendu l'en-

treprise du duc d'Albanie, qui marchoit avecques la faveur du pape, sentit le royaume de Naples en hazard; par quoy résolut d'y tourner la teste pour y pourveoir; mais il en fut dissuadé par le marquis de Pesquaire, luy remonstrant que s'il abandonnoit l'estat de Milan, le roy aisément viendroit à fin de son entreprise, et se mettroit à sa queue; à raison de quoy ayant monsieur d'Albanie en teste et le roy derrière, son entière ruyne estoit manifeste; à ceste cause, il changea d'opinion. Peu après, estans les forces impériales augmentées pour le secours qui leur estoit survenu, et ayant le vice-roy la cognoissance de la ruine de l'armée du roy, pour le long hyver qu'elle avoit enduré en campagne et aussi que le roy avoit séparé son armée (sçavoir est ce qu'avoit mené monsieur d'Albanie, et quatre ou cinq mille hommes qu'avoit avec luy le marquis de Salluces, qui estoit lieutenant de roy à Savonne et aux environs, sans autre grand nombre qu'avoit le roy, tant à Milan qu'aux autres places, pour la seureté des vivres), délibérèrent que, attendans l'arrivée des lansquenets qu'amenoit monsieur de Bourbon, ils se jetteroient en campagne. Après laquelle résolution le marquis de Pesquaire, avec une partie de l'armée, marcha droict à Cassan, qui est sur la rivière d'Adde, ville tenue par les François, mais mal fortifiée. Auquel lieu estant arrivé, après avoir mis son artillerie en batterie, les soldats se rendirent, leurs bagues sauves.

Le lendemain, vindrent nouvelles au vice-roy, de la part d'Antoine de Lève, comme les Allemans estans dedans Pavie menaçoient qu'au cas qu'ils ne fussent payés ils rendroient la ville entre les mains du roy. Ces choses entendues, chercha les moyens d'y pourveoir; car il n'estoit en leur puissance de recouvrer argent, et encores qu'ils en eussent, ils n'avoient le moyen de le mettre dedans la ville en seureté. Sur la fin, ils s'avisèrent d'un stratagème qui fut que deux hommes auxquels ils avoient fidélité portèrent en nostre camp, sur deux chevaux, quatre barils de vin à vendre, dedans lesquels estoient trois mille escus; et allèrent loger, pour vendre leur vin, le plus près de la ville qu'ils peurent, faisans entendre par un espion, au seigneur Antoine de Lève, l'estat de leur affaire. De quoy estans adverty, feit faire une assaillie de l'autre costé; et durant que l'escarmouche estoit bien attaquée, un des vilains rompit ses barils, et print les trois mille escus, avecques lesquels il se sauva dedans la ville. Antoine de Lève, pour monstrer aux lansquenets que ce n'estoit faulte d'argent ny de bonne volonté qu'ils ne fussent payés, mais par faulte d'avoir moyen de mettre l'argent dedans la ville en seureté, feit assembler le ban, et leur remonstra le hazard où s'estoit mis le vilain pour apporter cest argent, et que tout le reste de leur payement estoit au camp impérial. Les lansquenets, pensans que ce qu'il leur disoit fust véritable, levèrent tous les mains en signe de bonne volonté, déclarans tous en général que tant que le siége dureroit ils serviroient sans argent la majesté impériale, moyennant qu'après le siége ils fussent satisfaicts, ce qui leur fut promis.

Au commencement du mois de mars audit an 1524, Michel-Antoine, marquis de Salluces, lequel, comme j'ay dit, avoit esté envoyé lieutenant du roy à Savonne, après avoir faict faire la monstre de ses gens de pied, en envoya deux mille en garnison dedans Varas, petite ville mal fermée sur le bord de la mer, my-chemin de Savonne à Gennes. Don Hugues de Montcade, vice-roy de Sicile, qui pour lors estoit gouverneur de Gennes pour l'empereur, estant adverty que lesdits gens de pied estoient dedans Varas, délibéra de les aller deffaire, et pour cest effect feit faire force à toutes les galères de l'empereur, pour du costé de la mer donner des canonnades dedans la porte dudit Varas, espérant que les soldats, pour la débilité de la place, ne pouvans endurer la batterie, prendroient leur retraitte droict à Savonne, tout le long de la marine; et sur ceste espérance luy-mesmes s'en alla mettre en embuscade avecques quatre mille hommes de pied entre Varas et Savonne, pour deffaire nos gens sur leurdite retraitte. Mais estans ses galères arrivées devant Varas, et ayans commencé leur batterie à la porte, ainsi qu'il leur estoit commandé, le marquis de Salluces, qui estoit à Savonne, oyant la batterie, soudain trouvant deux galères prestes, se meit dedans avecques si peu d'hommes qui se trouvèrent auprès de luy, commandant au reste des galères dont avoit la charge le seigneur André Dorie, et aux autres gros vaisseaux, et mesmes au seigneur de la Fayette, qui pour lors estoit amiral sur l'armée de mer, qu'ils eussent

à le suivre. Approchant le marquis près de Varas avecques ses deux galères, et les assiégés l'ayant descouvert, prindrent cueur, de sorte qu'en toute diligence se meirent à remparer leur porte jà toute ruinée. Le reste de nostre armée de mer approchant celle des Gennois, commença à les saluer de canonnades ; les Gennois, ne se sentans suffisans pour soustenir le combat, prindrent le largue, et nostre armée se meit à leur suite. Don Hugues de Montcade se voyant abandonné de son armée de mer, et par conséquent hors d'espérance d'exécuter son entreprise, commença à faire sa retraitte droict à Gennes, le long de la marine. De quoy le marquis de Salluces adverty feit mettre à terre le seigneur de la Milleraye, gentilhomme de la chambre du roy, nouvellement venu devers luy de la part du roy, et luy commanda de faire sortir les soldats qui estoient dedans Varas, et les conduire à la suite dudit don Hugues; et que luy, avec les galères, iroit terre à terre à coups de canon, pour la mettre en désordre ; car ils estoient contraints de suivre le long de la marine, à cause des montagnes.

Le seigneur de la Milleraye, suivant ce qui luy estoit commandé, feit telle diligence qu'il meit à vau-de-roupte les quatre mille hommes impériaux avec l'ayde des galères, comme j'ay dit. Voyant ledit Montcade ses gens en roupte, print avec luy les principaulx de ses capitaines, desquels il avoit fiance, et demoura sur la queue pour soustenir l'effort. Mais il fut chargé de telle furie, qu'il fut prins et tous ceux qui estoient avecques luy ; puis, après les avoir envoyés à Savonne en seure garde, nos gens suivirent leur victoire jusques à trois milles de Gennes, mettans au fil de l'espée tout ce qui s'en trouva devant eux.

Le marquis de Salluces, avecques l'armée de mer, suivit les galères jusques à Gennes, auquel lieu estant arrivé, trouva l'amiral l'amiralle de Gennes à la rade, laquelle il assaillit à coups de canon, où, après long combat, ladite amiralle se rendit, dedans laquelle fut trouvé grand nombre d'artillerie, et d'autres munitions et richesses ; aussi nos galères poursuivirent celles des ennemys, dont ils en prindrent deux. Ce faict, le marquis, avecques les prisonniers et butin, se retira à Savonne. S'il eust eu armée pour assiéger Gennes aussi bien par terre que par mer, veu l'estonnement qui s'estoit mis dedans la ville pour avoir perdu leur chef avecques plusieurs capitaines et soldats, elle estoit en grand hazard d'estre perdue pour l'empereur, et remise entre les mains du roy.

Durant ce temps que le roy estoit devant Pavie, et que monseigneur de Vendosme estoit demouré lieutenant du roy en Picardie, se faisoit ordinairement la guerre guerroyable, un jour à l'avantage de l'un, autrefois de l'autre. Et, entre autres choses, un jour messire Antoine de Créquy, seigneur du Pontdormy, lieutenant du roy audit pays, en l'absence de mondit seigneur de Vendosme partant de Montreul, feit une entreprise pour mettre vivres dedans Thérouenne, et en ce faisant tenter la fortune s'il pourroit forcer le Neuf-Fossé, qui est une grande trenchée plaine d'eau qui ferme le val de Cassel, depuis Sainct-Omer jusques à Aire ; et à chaque entrée que on arrive audit val, le long de ladite trenchée y a des blocus de terre que nous appellons boullevers[5], dedans lesquels se retirent en seureté les soldats de la garde d'iceux, estans bien pourveus de grosse et petite artillerie pour garder les passages et entrées dudit val, dedans lequel tous les biens et bestial du pays sont retirés. Ledit seigneur du Pontdormy, pour exécuter son entreprise, manda au baillif de Somer-au-Bos, gentilhomme boullenois, ayant crédit parmy les soldats, qu'il eust à faire levée dedans ledit pays de mille ou douze cens hommes de pied, et de se trouver le lendemain au village de Foucamberge sur le soir. Auquel jour le seigneur du Pontdormy, partant de Montreul arriva environ deux heures devant soleil couché, ayant avecques luy la compagnie de monsieur de Vendosme, de cent hommes d'armes, conduitte par le seigneur de Torsy son lieutenant, et la sienne de pareil nombre, et le comte de Dammartin, ayant cinquante hommes d'armes soubs sa charge ; et ce pendant que la gendarmerie faisoit repaistre les chevaux, il fait entrer dedans Thérouenne les vivres qu'il avoit amenés de Montreul, pour faire entendre à l'ennemy qu'il n'estoit venu pour autre occasion que pour ledit ravitaillement ; puis, environ une heure de nuict, partit dudit Foucamberge pour l'exécution de sadite entreprise, où par les chemins le vindrent rencontrer les cinquante hommes d'armes de la compagnie du seigneur du Fresnoy, gouverneur de Thérouenne, et environ deux cens hommes de

pied de ladite garnison, qui amenèrent deux longues coulevrines pour forcer lesdits passages. Estant ledit seigneur du Pontdormy arrivé au Neuf-Fossé avant le jour, encores que lesdits blocus fussent pourveus tant d'hommes que d'autres choses nécessaires pour la garde d'iceux, si est-ce que le passage fut forcé, et se feit au val un butin inestimable de bestial et autres biens. On avoit délibéré de faire la retraitte à Foucamberge; toutesfoys, par ce que ceux d'Aire, de Bétune et de Lilliers, estant le seigneur du Pontdormy retiré avecques les grosses forces, pouvoient coupper chemin à ceux de Thérouenne, fut conclu de les accompagner jusques au lieu de seureté avecques la gendarmerie, afin que l'artillerie amenée de Thérouenne ne se perdist; et furent renvoyés les gens de pied et le butin le droict chemin de Foucamberge. Passant auprès d'Arques, qui est à demie lieue de Sainct-Omer, la cavalerie dudit Sainct-Omer sortit, ayant mis les gens de pied dedans des carrières qui sont assez près de l'église, pour soustenir leurdite cavalerie, de laquelle une partie se jetta à l'escarmouche en espérance de nous amuser, pendant que ceux d'Aire et de Bétune se pourroient venir joindre avec eux. L'escarmouche s'eschauffa, de sorte qu'enfin les Bourguignons furent renversés sur leurs gens de pied. A ladite charge, le seigneur de Licques, lieutenant du duc d'Arscot, lequel ce jour là avoit espousé la sœur du seigneur de Fonquesolles, de laquelle le seigneur d'Estrée, guidon de monseigneur le duc de Vendosme, avoit esté serviteur, estant demouré sur la queue pour soustenir ses hommes, fut chargé par ledit seigneur d'Estrée et par le seigneur de Rum, et fut prins prisonnier; tellement que ce jour là il ne coucha point avecques son espousée.

Le seigneur du Pontdormy craignant ce que les ennemys attendoient, qui estoit que ceux d'Aire, de Bétune et Lilliers se vinssent joindre avecques eux, pour empescher sa retraitte et celle de ceux de Thérouenne, vint luy-mesmes retirer l'escarmouche. Estant arrivé près de Thérouenne, au lieu où se devoit séparer ladite garnison d'avecques luy, l'alarme vint du costé d'Aire, où il fut envoyé quelque cavalerie pour entendre que c'estoit: la jeunesse, sans commandement, y alla à la file, en espoir, un chacun, de rompre sa lance, ainsi qu'est la coustume le plus souvent des jeunes gentilshommes de France de porter peu d'obéissance à ceux qui leur commandent. Toute ceste trouppe sans chef estant arrivée près un village nommé Roud, environ my-chemin de Thérouenne à Aire, rencontrèrent la garnison dudit Aire et Bétune, laquelle venoit en espérance, avecques l'ayde de ceux de la garnison de Sainct-Omer, de pouvoir empescher nostre retraitte. Ceux desdites garnisons d'Aire et Bétune pouvoient estre le nombre de huict à neuf cens Espagnols naturels et de cinq à six cens hommes de pied walons, et trois cens chevaux de leurs ordonnances. L'escarmouche se dressa par nostre jeunesse contre leur cavalerie, de sorte que les plus vieils et les plus sages des nostres furent contraints de suivre la jeunesse pour la conduire. Le seigneur du Pontdormy, adverty de ladite escarmouche, cognoissant que d'estre là arresté il n'auroit moyen de se retirer à Foucamberge, ains seroit contraint de loger à Thérouenne, qui ne se pouvoit faire sans manger les vivres qui estoient dedans, envoya le comte Dammartin pour faire retirer l'escarmouche; mais y estant arrivé, la trouva si meslée, qu'il estoit impossible de la retirer sans mettre en hazard tous ceux qui y estoient; car le seigneur du Pontdormy, avecques la grosse trouppe, estoit lieue et demie en arrière; par quoy se retirans sans avoir personne pour les soustenir, sans aucune difficulté ils eussent esté deffaicts. Le comte Dammartin, ayant bien considéré tant la contenance de nos ennemys que de ceux de nostre part, s'arresta sur un hault lieu, et de tous ceux qui venoient à la file des nostres en feit une masse pour soustenir l'escarmouche si d'avanture nos gens estoient renversés. Et quand et quand manda au seigneur du Pontdormy qu'il estoit d'advis qu'il marchast en diligence; autrement il ne voyoit apparence que tout ce qu'il y avoit d'hommes ne fust perdu; car les gens de pied des ennemys approchoient fort, marchans en bon ordre pour soustenir la cavalerie.

Le seigneur du Pontdormy, ayant eu cest avertissement, ne voulut perdre ce qui estoit là; par quoy feit marcher les enseignes droict au lieu où estoit ledit comte Dammartin, pour diligemment le secourir, ayant en sa compagnie le nombre de deux cens hommes d'armes. Cependant le comte Dammartin avoit amassé de toutes bandes environ deux cens chevaux,

et ne bougea d'où il estoit ; mais voyant le seigneur du Pontdormy approché si près de luy qu'il en pouvoit estre soustenu, chargea les ennemys à toutes brides, et il renversa leurs gens de cheval sur leurs gens de pied espagnols, et y entrant pesle-mesle les rompit, à la faveur de la grosse trouppe qui arriva au poinct de la charge. Et fut tué à ladite deffaite le nombre de douze vingts Espagnols, et pris de cinq à six cens. Leur cavalerie, durant le combat des gens de pied, se sauva de vitesse : vray est que quelques-uns des nostres les pourchassèrent de si près, qu'aucuns entrèrent pesle-mesle dedans les barrières d'Aire, qu'on leur ferma au dos ; et entre autres y fust pris des nostres le seigneur d'Estanaie, qui depuis fut guidon de monsieur de Vendosme. Le seigneur du Pontdormy, après ceste deffaicte, se retira à Thérouenne avecques les prisonniers, qui pouvoient estre le nombre de huict ou neuf cens ; et parce qu'il y avoit trop grande subjection de les garder, furent tous renvoyés le lendemain pour leur soulde de cent sols pour mois, retenans seulement leurs capitaines pour respondans. Le seigneur d'Estrée, requis par la dame dont il avoit esté serviteur, luy envoya le seigneur de Licques, son mary.

Quelque temps après, et environ quinze jours devant la bataille de Pavie, les soldats de la garnison de Hesdin estant allés à la guerre, l'un d'eux, appelé le Bastard, fut prins prisonnier des ennemys, et mené à Bétune ; lequel fut par le seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandres, praticqué pour luy livrer le chasteau de Hesdin, lequel Bastard luy diten avoir bien le moyen, mais qu'il estoit besoing de le renvoyer sur sa foy (faignant d'aller pourchasser sa rançon), afin de praticquer un sien compagnon et fidelle amy qui avoit les clefs du chasteau ; chose qui luy fut accordée. Lequel estant arrivé à Hesdin, trouva moyen d'aller devers le seigneur du Pontdormy, faisant entendre à ses serviteurs qu'il avoit cognoissance en sa maison, et qu'il luy presteroit l'argent de sa rançon : y estant arrivé, feit entendre au seigneur du Pontdormy les praticques que faisoit le seigneur de Fiennes par son moyen, et que son intention estoit de luy livrer entre les mains le seigneur de Fiennes, le duc d'Arscot, et la pluspart des grands seigneurs de par-delà, avec la garnison d'Aire et de Bétune. Le moyen qu'il meit en avant estoit que ledit seigneur du Pontdormy luy adressast un homme fidelle, qui eust la garde des clefs du chasteau dudit Hesdin, et qu'il feroit entendre à l'ennemy qu'il avoit praticqué cest homme, et mesmes amèneroit un des leurs dedans le parc, avecques lequel le portier et luy pourroient communiquer, pour donner à l'ennemy plus grande seureté de son faict ; et qu'au jour assigné qu'il amèneroit la trouppe, il viendroit avec celuy lequel premièrement il auroit amené pour communiquer de rechef avecques ledit portier, avecques lequel il auroit un signal auquel iceluy portier respondroit à leur arrivée. Bref, les choses furent arrestées tant d'une part que d'autre. Le jour préfix, le seigneur du Pontdormy se trouva dedans ledit chasteau, accompagné de deux cens hommes d'armes, environ jour couché ; et à ce que le bagage ne fust cause de descouvrir l'entreprise, chacun homme d'armes y arriva, l'armet en teste et la lance au poing, sans page et sans varlet. Ledit seigneur du Pontdormy avoit ordonné au seigneur de Sercu, gouverneur de Hesdin, de faire faire à la porte du parc, soubs une grande voulte qui estoit à l'entrée où l'ennemy devoit arriver, deux ou trois herses coulisses, afin que si de fortune l'ennemy entroit en si grand nombre dedans qu'il fust pour forcer le chasteau, on laissast tomber lesdites herses pour la seureté de ladite place ; mais à l'arrivée dudit seigneur du Pontdormy, les herses n'estoient achevées, dont il avint grand inconvénient, ainsi que sera dit cy-après. Au devant de ladite porte y avoit un petit revellin de pierre par dedans lequel devoient passer les ennemys, qui fut tout pavé de fricassées et feux artificiels couverts de paille, où ceux de dessus la porte devoient jetter feu lorsqu'il leur seroit commandé ; et devoit le seigneur du Pontdormy, quand il verroit l'ennemy en désordre, monter à cheval pour luy coupper le chemin de sa retraitte.

Les choses ainsi ordonnées, l'ennemy, conduict par le Bastard, environ minuict arriva à une lieue près de Hesdin ; auquel lieu vindrent deux espies devers monsieur de Fiennes l'avertir comme le seigneur du Pontdormy, à jour couché, estoit arrivé dedans le chasteau de Hesdin, avec grand nombre de gendarmerie. Le seigneur de Fiennes pensant estre trahy, voulut faire mettre en pièces le Bastard ; mais de grande asseurance il luy dit que ses espies

estoient faulces, et, à ce qu'il cogneust la vérité, qu'ils le fissent lier de cordes, et qu'ils luy baillassent deux ou trois hommes avec la dague au poing, qui le menassent sur le bord du fossé, et avec eux celuy-mesmes qui par cy-devant avoit esté en sa compagnie parler au portier, lequel entendroit bien le signal qu'il avoit avecques luy. Ainsi fut il ordonné, et fut ledit Bastard lié, luy baillant trois ou quatre des plus dispos soldats, qu'ils eussent à le tenir chacun la courte dague au poing, pour le tuer s'il faisoit faulte. Lequel les mena sur le bord dudit fossé, et y estant arrivé siffla ; celui qui estoit sur la porte lui respondit : alors ledit Bastard luy demanda s'il estoit temps; l'autre dit : « Ouy, » et que toutes choses estoient préparées ; parquoy ils le remenèrent à la trouppe. Après lequel rapport les Bourguignons entrèrent en plus grande asseurance que jamais, suivant laquelle ils marchèrent à la conduitte dudit Bastard, tousjours lié comme dessus. Entrans dedans le parc, trouvèrent autres espies, qui les asseurèrent qu'ils estoient trahis; mais le Bastard les persuada, de sorte qu'à nul d'eux ils ne voulurent adjouster foy, et conclurent de parachever leur entreprise. Estans arrivés dedans le revellin, et entrés un nombre d'hommes dedans la porte, le seigneur du Pontdormy, qui estoit dessus icelle pour commander, voyant que les herses, pour estre mal achevées, ne pouvoient tomber, commença à crier à ceux qui estoient au dessoubs de luy qu'ils eussent à jetter le feu, craignant qu'il entrast si grand nombre qu'il fust forcé là dedans. Mais la fortune fut telle que celuy de dessous luy jettant le feu mal à propos, iceluy du Pontdormy ayant la bouche ouverte pour parler, luy entra le feu par la bouche, qui luy brusla les entrailles : si est-ce que soudain il commanda que le seigneur de Canaples, son nepveu, montast à cheval pour exécuter leur entreprise; mais il se trouva qu'il avait le visage tout bruslé, sans apparence de forme de visage, n'ayant moyen de monter à cheval : par quoy l'exécution demoura. Telle fut l'issue de ladite entreprise. Le seigneur du Pontdormy mourut deux jours après; à la mort duquel le roy perdit un bon et affectionné serviteur, et grand homme de guerre. Il mourut des Bourguignons environ quatre-vingts ou cent, de ceux qui estoient entrés au revellin, lesquels furent bruslés. Le Bastard entra le premier dedans le chasteau, qui sauva la vie à ceux qui le tenoient lié, et les feit ses prisonniers. Les Bourguignons s'en allèrent en effroy, pensans toujours estre suivis, ne sçachans rien de l'inconvénient avenu au seigneur du Pontdormy; tellement qu'une grande part se perdit parmy les bois sur leur retraitte. Il y a grande apparence que, sans l'inconvénient dudit seigneur du Pontdormy, ils estoient tous deffaicts (car la nuict n'a point de honte), et en hazard qu'il eust entré pesle-mesle ou dedans Bétune ou dedans Aire, estans les ennemis en tel effroy. Eux-mesmes depuis me l'ont confessé.

En ce temps mourut dedans Pavie le capitaine général des lansquenets, souspeçonné d'avoir esté empoisonné, ayant doubte Antoine de Lève qu'il eust intelligence avecques le roy, dont jamais ne fut cogneu autre chose. Au mesmes temps, estant l'armée impériale renforcée et jointe ensemble, le vice-roy de Naples délibéra d'aller secourir Pavie ; mais parce que le payement luy estoit failly, et qu'il avoit grand doubte que les soldats ne fissent difficulté de marcher, fut conclu entre tous les chefs que le marquis de Pesquaire appelleroit en concion les Espagnols, desquels il estoit général, pour trouver moyen de leur persuader de marcher au combat; ce qu'il feit, leur remonstrant les victoires que par cy-devant ils avoient obtenues soubs sa conduitte, et que ceste seule victoire seroit la rémunération de tous leurs labeurs; car, prenans un roy de France avecques les princes de son sang et la principale noblesse de son royaume, ce seroit tout à un coup acquérir honneur et chevance; leur remonstrant pareillement que la victoire estoit apparente pour eux, estant l'armée du roy ruinée pour le long temps qu'elle avoit campegé, et séparée en divers lieux, comme à Naples, Savonne et Milan; concluant par là qu'il ne restoit qu'à l'entreprendre, que la victoire ne fust seure. Les Espagnols, tant pour la créance qu'ils avoient audit marquis que pour le grand butin qu'il leur promettoit, luy offrirent de vivre ou de mourir avec luy, et de le suivre en tous lieux et dangers qu'il les voudroit conduire, et sans argent, moyennant qu'ils eussent vivres dont ils se peussent substanter. Les Allemans, estans advertis de la response des Espagnols, la feirent semblable, disans qu'ils n'estoient moins gens de guerre que la nation espagnole. Les-

quelles choses entendues, le vice-roy, le duc de Bourbon et le marquis de Pesquaire conclurent d'exécuter leur entreprise chaudement, ce pendant que leurs hommes estoient en bonne volonté.

Le roy, adverty de la délibération de son ennemy, sçachant que sur le chemin de Laudes à Pavie y avoit un chasteau, nommé Castel Sainct-Ange, duquel dom Pètre de Gonzague, frère du seigneur Frédéric de Bozzolo, avoit la charge de par le roy, et craignant que l'ennemy ne surprint ladite place, qui estoit d'importance pour rompre les vivres de l'ennemy s'il venoit devant Pavie, y envoya le mareschal de Chabannes et ledit Frédéric de Bozzolo pour la visiter, et la pourveoir de ce qu'elle avoit besoing; ce qu'ils firent, et s'en retournans au camp, laissèrent audit chasteau huict cens hommes de pied italiens et deux cens chevaux, soubs la charge dudit dom Pètre. Nos ennemys ayans, comme j'ay dit, uny toutes leurs forces, partirent de Laudes et s'en vindrent loger à Marignan, pour tenter si nos gens qui estoient à Milan la voudroient abandonner pour se venir joindre à nostre armée; mais cognoissans que le seigneur de la Trimouille n'en avoit aucune volonté, changèrent de dessein, et tournèrent la teste droict à Castel Sainct-Ange, pour mettre en liberté le grand chemin de Laudes à Pavie, pour plus aisément faire suivre les vivres. Estans arrivés audit lieu de Sainct-Ange, firent en diligence leurs approches, et mirent leurs pièces en batterie; puis, ayans faict brèche, donnèrent un assault, auquel ils furent repoulsés; mais enfin nos gens, voyans la diligence que faisoient leurs ennemys, s'estonnèrent et se rendirent à la discrétion du vice-roy, lequel retint les capitaines prisonniers, et licentia les soldats sans armes, leur faisant faire serment de ne porter d'un mois armes contre l'empereur.

Le roy, estant adverty de la prise du Castel Sainct-Ange, se tint pour asseuré d'avoir la battaille; à raison de quoy il manda quérir le seigneur de la Trimouille, qui estoit à Milan, avecques les forces qu'il avoit, laissant dedans la ville le seigneur Théodore Trévoulse et le seigneur de Chandiou, capitaine de la justice, avecques quelque nombre d'hommes pour la garde des trenchées du chasteau; et de toutes parts rassembla ses forces, hormis le marquis de Salluces, que j'ay dit cy-devant estre du costé de Gennes, et quelques gens qui estoient dedans les chasteau pour tenir les chemins seurs. Peu de temps auparavant, le roy avoit retiré à son service le seigneur Jean de Médicis, ayant soubs sa charge trois mille hommes de pied et trois cens chevaux légers; lequel seigneur Jean, venant au service du roy, avoit praticqué pour le service dudit seigneur plusieurs capitaines italiens, et entre autres le comte Guy de Rangon, homme de grande réputation parmy les gens de guerre, et son frère le comte Francisque de Rangon. Vous avez bien entendu par cy-devant comme messire Chrestofle Palvoisin avoit eu la teste coupée à Milan dès l'an 1521; toutesfoys ledit seigneur Jean réconcilia avecques le roy Jean Ludovic Palvoisin son frère, homme qui avoit le moyen de luy faire service. Le roy, pour empescher ses ennemys de mettre vivres dedans Pavie, vint loger en une vallée sur un petit ruisseau nommé la Vermicule, par lequel estoit besoing que l'ennemy passast pour secourir les assiégés; et outre cela manda quérir mille Italiens, nouvellement venus de Marseille à Savonne; lesquels passans par Alexandrie, las et travaillés du long du chemin, furent surpris de la garnison dudit lieu d'Alexandrie, et furent deffaicts.

Environ ce temps Jean-Jacques de Médicis, autrement dit le Médiquin, milannois, castelan de Muz, qui est un chasteau sur le lac de Cosme, sur les confins des Grisons, estant au service du seigneur Sforce, sçachant qu'il y avoit six mille Grisons nouvellement venus au service du roy devant Pavie, voulut chercher un moyen de divertir lesdits Grisons, et les faire retourner en leur pays. Estant adverty qu'il y avoit un chasteau de l'obéissance desdits Grisons, nommé Chavenne, sur l'autre costé du lac (dont le capitaine, ne se doubtant de rien, pour estre en paix, s'en alloit tous les jours proumener sans compagnie assez loing de sa place), trouva moyen de se jetter en embuscade au lieu où il avoit accoustumé de se proumener, et arriva si à propos, que le castelan, sorty à l'accoustumée, tomba en ladite embuscade; par quoy il fut prins et mené soudain devant ladite place. Auquel lieu estant arrivé, ledit Médequin, tenant l'espée nue, appela la femme dudit castelan, l'asseurant qu'où elle fauldroit de luy ouvrir la porte du chasteau, il couperoit la teste à son mary. La femme, craignant de le perdre, ouvrit la porte audit Médequin, et soudain trois mille

hommes qu'il avoit embusqués près de là se vindrent joindre avecques luy, de sorte qu'ils se saisirent de la place; puis, l'ayant pourveue comme elle méritoit, se retira à Muz. Les Grisons, avertis de ceste perte, entrèrent en telle crainte, pensans qu'il y eust autres praticques sur leurs places, qu'ils mandèrent aux six mille Grisons de leur nation qui estoient au service du roy devant Pavie, qu'ils eussent à se retirer pour la conservation de leur patrie; lesquels, après ledit mandement, quelques remonstrances qu'on leur sceust faire, et mesmes la honte qui leur estoit mise en avant d'abandonner un prince prest à combattre, ayans pris sa soulde et faict le serment, ce nonobstant ils s'en allèrent cinq jours devant la battaille; qui fut telle défaveur pour le roy que vous pouvez estimer, veu mesmement que le camp de l'ennemy n'estoit logé qu'à demy mille de nous. Néantmoins, pour lesdites défaveurs, jamais le roy ne voulut changer d'opinion. Quelques-uns luy persuadoient de se retirer à Milan, attendant que l'armée impériale se consommeroit par faulte de payement; car, faillant la paye, les vivres faillent; mais, estant prince magnanime, ou Dieu l'ayant ainsi ordonné, ne voulut oncques tourner la teste ailleurs que devers l'ennemy.

Le roy avoit aussi dépesché le Palvoisin, duquel n'a guères avons parlé, avecques argent pour lever bon nombre de gens de cheval et de pied, et aller surprendre Crémone, qui n'estoit gardée que de cinq ou six cens hommes de pied, et par ce moyen lever les vivres au camp impérial devant Pavie. Ledit Jean-Ludovic Palvoisin ayant mis ensemble deux mille hommes de pied et quatre cens chevaux, attendant autres trois ou quatre mille hommes de pied qui luy venoient de renfort, alla loger sur le Pau à Casal Majour. Le duc Sforce, qui estoit dedans Crémone, craignant que le comte Guy de Rangon se vint joindre avecques le Palvoisin, délibéra, avant que leurs forces fussent unies, de le surprendre, et pour cest effect leva un bataillon dedans Crémone, dont il assembla jusques au nombre de deux mille hommes de pied et quelque cavalerie, desquels il donna la charge au seigneur Alexandre Bentivolle, lequel incontinent print son chemin droict à Casal Majour. Ledit seigneur Palvoisin, s'estimant suffisant pour le combattre en campagne, comme mal-advisé, abandonna son fort; dont mal luy print, car s'il y fust demouré, le lendemain le comte Francisque de Rangon, frère du comte Guy, le venoit secourir. Le Palvoisin, estant sorty en campagne, marcha droict à ses ennemys, et d'abordée mist à vau-de-roupte toute la cavalerie du duc de Milan; mais, arrivant le comte Alexandre Bentivolle avecques les gens de pied, fut tellement combattu tant d'une part que d'autre, que ledit Palvoisin fut porté par terre et prins prisonnier, et tous ses gens mis à vau-de-roupte; chose qui donna grand desfaveur aux affaires du roi.

Ceux de Pavie, voyans le logis du seigneur Jean de Médicis mal gardé, firent une saillie sur luy; lesquels trouvant son guet un peu foible, le forcèrent, et taillèrent en pièces grand nombre de ses soldats, devant qu'ils eussent le loisir de prendre les armes. Ledit seigneur Jean, mal content d'avoir eu ceste bastonnade, se voulut venger, par quoy dressa une amorse à ceux de la ville, lesquels sortirent, pensant faire comme l'autre coup: mais ils furent déceus, car le seigneur Jean ayant mis double embuscade, l'une dedans des fossés près de la ville, l'autre assez loing, les Espagnols, suivant ceux qui premiers les avoient attaqués, ayant la cognoissance de l'embuscade qui estoit un petit loing, se meirent à faire leur retraitte; mais celle qui estoit près la ville leur couppa chemin, tellement que lesdits Espagnols se trouvèrent entre deux trouppes, si bien fermés que tout ce qui estoit sorty fut mis au fil de l'espée. Et à ladite faction fut blessé ledit seigneur Jean d'une arquebouzade au tallon, dont il fut contraint de se faire porter hors du camp; qui fut une grande perte pour nous, car c'estoit un grand homme de guerre. Ses soldats, estans sans chef, s'esbandèrent, de sorte qu'ils revindrent à rien: finablement, tant les Grisons que ceste trouppe afoiblirent nostre armée de huict mille hommes. Au mesmes temps le seigneur Albert, comte de Carpy, ambassadeur pour le roy à Romme, luy manda par plusieurs fois, de la part du pape, que surtout il eust à se donner de garde de hazarder la battaille; car il estoit asseuré que, temporisant quinze jours, les Impériaux seroient en telle nécessité par faulte de payement, que leur armée s'en iroit en fumée; ayans perdu tout le moyen d'avoir deniers, ne tenans plus la ville de Milan, et estant l'armée de monsieur d'Albanie la plus forte au royaume de Naples, qui estoient les deux

moyens desquels l'empereur s'estoit aydé par cy-devant pour avoir deniers. Mais le roy, comme prédestiné en la volonté de Dieu d'avoir mauvaise fortune, demoura tousjours en sa première opinion de ne se vouloir retirer de devant son ennemy.

Or est-il que ce n'estoit la délibération du vice-roy de Naples, ny du duc de Bourbon, de donner la battaille au roy, si l'occasion ne s'y présentoit à leur advantage; mais seulement essayer de gaigner le logis de Mirabel, pour retirer leurs hommes qui estoient dedans la ville et le refreschir de nouvelles gens; toutesfois cela ne se pouvoit faire sans passer à la teste de nostre camp; et parce que le roy estoit campé en lieu fort, se préparèrent à deux effects, sçavoir est si on les vouloit empescher de passer, et le roy sortoit de son fort à ceste fin, le combattre, sinon passeroient outre. Or, estoient venus les Impériaux loger hors du parc, du costé de devers la chartrouse, à la portée du canon de nostre camp, auquel lieu, peu de jours après, ils commencèrent la nuict à sapper la muraille du parc, de sorte que deux heures devant le jour, feste de sainct Matthias, 1524, firent renverscr quarante ou cinquante toises de ladite muraille; laquelle estant tombée, firent passer devers nostre camp, par ladite brèche, deux ou trois mille arquebouziers espagnols, accompagnés de quelques chevaux légers, ayant chacun une chemise blanche sur leurs armes pour se recognoistre, parce que le jour encores n'estoit clair, puis suivit lesdits arquebouziers un bataillon de quatre mille, tant lansquenets qu'Espagnols des vieilles bandes meslés ensemble, après lequel marchoient trois bataillons, l'un d'Espagnols et deux de lansquenets, avecques deux grosses trouppes de gendarmerie sur les esles. Tous lesquels prindrent le chemin de Mirabel, laissans l'armée du roy à leur main gauche, ne voulans, comme j'ay dit, l'assaillir, parce qu'il estoit logé en lieu trop avantageux.

Je vous ay dit cy-dessus qu'il falloit que nos ennemys passassent à la teste de nostre armée, par quoy le seigneur Jacques Galliot, seigneur d'Acié, séneschal d'Armignac, grand-maistre de l'artillerie de France, avoit logé son artillerie en lieu si avantageux pour nous, qu'au passage de leur armée ils estoient contraints de courir à la file pour gaigner un vallon, afin de s'y mettre à couvert de ladite artillerie; car coup à coup ils faisoient des brèches dedans leurs bataillons, de sorte que n'eussiez veu que bras et testes voler. Qui fut cause que le roy, les voyant à la file, se persuada que l'ennemy estoit en effroy, avecques un rapport qui luy fut faict que la compagnie du duc d'Alançon et du seigneur de Brion avoient deffaict quelque nombre d'Espagnols qui vouloient passer à nostre main droicte, et qu'ils avoient gaigné quatre ou cinq pièces de menue artillerie. Lesquelles choses mises ensemble furent cause que le roy abandonna son avantage pour aller chercher ses ennemys, tellement qu'il couvrit son artillerie et luy osta le moyen de jouer son jeu.

Les Impériaux se voyant hors du danger de nostre artillerie, et le roy qui les venoit chercher, la teste qu'ils avoient dressée vers Mirabel la retournèrent vers le roy, ayans esbandé deux ou trois mille arquebouziers parmy leur gendarmerie. Le roy ayant en sa main dextre le bataillon de ses Suisses, qui estoit sa principale force, marcha droict au marquis de Sainct-Ange, qui menoit la première trouppe de leur gendarmerie, laquelle il rompit, et y fut tué ledit marquis de Sainct-Ange, mais les Suisses, qui quand et quand devoit attaquer un bataillon de lansquenets impériaux qui faisoit espaule à leurdite gendarmerie, en lieu de venir au combat se retirèrent le chemin de Milan pour se sauver. Nos lansquenets, qui ne pouvoient estre plus de quatre ou cinq mille, desquels avoit la charge François monsieur de Lorraine, frère du duc de Lorraine, et le duc de Suffolc Rose-Blanche, marchèrent, la teste baissée, droict au gros bataillon impérial qui venoit chercher le roy; mais estant peu de nombre, comme j'ay dit, furent enveloppés de deux gros bataillons d'Allemans, et en bien combattant furent deffaicts: si les Suisses eussent faict le semblable, la victoire estoit douteuse. Et moururent audit combat ledit François monsieur de Lorraine et le duc de Suffolc, et leurs soldats n'en eurent pas moins. Le roy, ainsi que j'ay prédit, ayant deffaict la première trouppe qu'il avoit trouvée, estant ses lansquenets deffaicts et ses Suisses retirés, tout le faict de la bataille tomba sur luy; de sorte qu'enfin son cheval luy fut tué entre les jambes, et luy blessé en une jambe. Et de ceux qui estoient près de luy, furent tués l'amiral Bonnivet, le seigneur Louis de la Trimouille, âgé de soixante quinze ans; le sei-

gneur Galéas de Sainct-Séverin, grand-escuyer de France, le seigneur de Saint-Séverin, premier maistre d'hostel du roy; le seigneur de Maraphin, aussi son premier escuyer d'escuyerie. Et furent pris le mareschal de Foix, et le bastard de Savoye, grand-maistre de France, lesquels depuis moururent des blessures qu'ils y receurent. Le comte de Sainct-Pol y fut pris près du roy, estant blessé tant au visage qu'ailleurs, si qu'on en estimoit plus tost la mort que la vie: toutesfoys il fut guéry dedans Pavie, où il fut mené. Le mareschal de Chabannes, avecques l'avant-garde, dont il avoit la charge, combattoit de l'autre part: lequel n'eut meilleure fortune que les autres, car estant nostre armée tant ruinée que plus ne pouvoit, n'y eut ordre qu'il peust soutenir le fais de de son costé; parquoy tomba soubs iceluy et fut tué sur le lieu, et la pluspart de ceux qui estoient avecques luy eurent pareille fin. Le mareschal de Montmorency, qui le jour précédent avoit esté envoyé avecques cent hommes d'armes et mille hommes de pied françois qui estoient, ce me semble, soubs la charge du seigneur de Bussy-d'Amboise, et deux mille Suisses à Sainct-Ladre pour garder un passage, auquel lieu estant arrivé, il estoit demouré en armes jusques au poinct du jour, qu'il ouyt l'artillerie tirer, se retira pour se venir joindre avecques le roy, mais ce fut trop tard: mesmes il fut empesché de ce faire, car il fut enveloppé, deffaict et pris avant qu'il s'y peust joindre. Aussi desjà la ruine tomboit sur nous.

Revenons où j'ay laissé le roy à pied. Estant par terre, fut de tous costés assailly, et pressé de plusieurs de bailler sa foy; ce qu'il ne vouloit faire; et toujours, tant qu'haleine luy dura, se deffendit, encores qu'il cognust qu'il ne pouvoit résister à la volonté de Dieu; mais il craignoit que, pour les querelles que desjà il voyoit entre les Impériaux pour le butin, estant rendu, par despit l'un de l'autre ils le tuassent. A l'instant y arriva le seigneur de Pomperant, duquel j'ay parlé, qui s'en estoit allé avecques monsieur de Bourbon, pour avoir tué le seigneur de Chissé à Amboise; lequel soudain se meit à pied auprès du roy, l'espée au poing, et feit retirer chacun d'auprès de sa personne, jusques à ce que le vice-roy de Naples arriva, auquel le roy bailla sa foy. Le duc d'Alançon, lequel avoit la conduitte de l'arrière-garde, voyant l'armée deffaicte, le roy pris, et n'y avoir espérance de ressource, par le conseil de ceux qui estoient près de luy, avec si peu qu'il avoit de reste, se retira par-dessus le pont qu'avions faict sur le Tésin. Le seigneur Théodore Trévoulse et le seigneur de Chandiou, qui estoient dedans Milan, advertys de la ruine de nostre armée, se retirèrent en France avecques leurs gens.

En ladite battaille moururent et furent pris plusieurs gens de bien; et entre les morts le mareschal de Chabannes, messire Louis, seigneur de la Trimouille; Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France (le bastard de Savoye, grand-maistre de France, mourut prisonnier); le mareschal de Foix; Galéas de Sainct-Séverin, grand-escuyer; François monsieur de Lorraine, le duc de Suffolc, le comte de Tonnerre, le seigneur de Chaumont, fils du feu grand-maistre d'Amboise; le seigneur de Bussy-d'Amboise, le baron de Busancez, le seigneur de Beaupréau, et un si grand nombre d'autres, que j'ennuiroys le lecteur de les nommer. Des prisonniers, le roy Henry de Navarre, le comte de Sainct-Pol, Louis monsieur de Nevers, le seigneur de Fleurange, fils de messire Robert de la Marche; le mareschal de Montmorency, le seigneur de Brion, le seigneur de Lorges, le seigneur de la Rochepot, le seigneur de Montejean, le seigneur d'Annebault, le seigneur de La Rochedumaine, le seigneur de la Milleraye, le seigneur de Montpesat, le seigneur de Boisy, le seigneur de Curton et le seigneur de Langey, avecques si grand nombre d'autres, que les nommer suffiroit pour emplir mon livre. Des ennemys estant victorieux, je ne m'amuseray à les nommer, car qui a la victoire n'estime avoir rien perdu: je le laisse à la discrétion des lecteurs.

TROISIESME LIVRE.

Estant le roy François prisonnier en Espagne, la duchesse d'Angoulesme, sa mère, prent le gouvernement du royaume, pourveoit sagement à la deffence d'iceluy, et appaise l'Anglois qui vouloit faire la guerre en Picardie. Les frères du duc de Lorraine deffont, près Saverne, un populaire d'Allemagne mutiné contre la noblesse. Le roy devient malade à Madrid, qui fut cause que l'empereur entendit à sa délivrance, moyennant l'hostage de ses enfans, et autres conditions qui ne furent entretenues, comme iniques. Rome est saccagée par les Impériaux, où fut tué Charles de Bourbon. Il se fait une grande ligue pour chasser les Espagnols d'Italie; Lautrec y est envoyé avec armée, qui prent, au profit de Francisque Sforce, plusieurs villes du duché de Milan. Estoit sur le point de gaigner le reste, s'il ne fust contraint d'aller au secours du pape Clément, oppressé par les Espagnols, lesquels en sont destournés par l'entreprise qu'il fait sur le royaume de Naples; poursuyvant laquelle, devient maistre de toutes les villes du royaume, fors de Manfredone, Gayette et la ville de Naples, où il met le siége; la peste ruine son camp, dont il meurt avec la pluspart de ses gens. André Dorie se révolte; aussi fait la ville de Gennes. La paix se traitte à Cambray entre le roy et l'empereur; par ce moyen sont délivrés les enfans de France, et le roy espouse la sœur de l'empereur, lequel peu après passe en Italie, se fait couronner à Romme et contraint les Florentins, par un long siége, de changer le gouvernement de leur république.

Madame Louise de Savoye, duchesse d'Anjou et d'Angoulesme, mère du roy, que je vous ay dit estre demourée régente en France, ayant eu ces nouvelles, on peult estimer le déplaisir qu'elle en porta, voyant son fils captif et l'armée de France ruinée. Toutesfoys, comme femme de vertu, délibéra remédier à ce qui luy seroit possible, et pour cest effect manda quérir les princes et seigneurs qui estoient demourés en France, et entre autres le duc de Vendosmois, qui estoit demouré gouverneur et lieutenant du roy en Picardie et l'Isle-de-France; le duc de Guise, qui estoit demouré lieutenant du roy en Champagne et Bourgongne, et le seigneur de Lautrec, gouverneur de Guienne et lieutenant du roy en Languedoc: lesquels, après avoir pourveu à leurs frontières, se retirèrent à Lion devers elle. Le duc de Vendosme, partant de Picardie pour venir à Lion devers madite dame, arrivé à Paris, luy fust remonstré par quelques uns de ladite ville et mesmes par de gros personnages, conseillers de la cour de parlement, que luy, estant la première personne et plus proche du sang, pour estre le roy prisonnier, messieurs ses enfans en bas âge, le duc de Bourbon révolté de l'obéissance du roy, le duc d'Alançon n'estant encores de retour à Lion, à luy seul appartenoit le gouvernement du royaume; et que, s'il le vouloit entreprendre, la ville de Paris, avecques toutes les autres bonnes villes d'iceluy, luy assisteroient à ceste fin. Je pense que l'occasion qui les mouvoit estoit pour la haine qu'ils portoient au chancelier Antoine du Prat, par le conseil duquel ils ne vouloient estre gouvernés. Charles, duc de Vendosmois, considérant que ceste novalité ne seroit seulement la ruine du roy, mais aussi du royaume, et que madame la régente, ayant pris le maniement des affaires depuis le partement du roy, eust trouvé estrange de s'en désister, et que finablement il en sourderoit une partialité en ce royaume qui causeroit la ruine entière de ceste monarchie françoise, à ceste cause leur feit response qu'il se retireroit à Lion, où tous les princes se devoient assembler, et que là seroit advisé au faict du roy et du bien public; en quoy il feit grand service à la couronne et au royaume, car plusieurs demandoient novalités, et ne leur estoit besoing que d'un chef pour ce faire et leur servir de couverture. Estant mondit seigneur de Vendosme arrivé à Lion, fut ordonné chef du conseil de France.

Madame la régente, comme j'ay prédit, en

toute diligence regarda de pourveoir aux choses concernantes la tuition de ce royaume. Premièrement elle manda au seigneur André Dorie, général des galères du roy, et au seigneur de la Fayette, qui estoit vice-amiral des navires, tous à Marseille, qu'ils eussent à faire voile et s'en aller au royaume de Naples, pour rapporter en France le duc d'Albanie avec l'armée qu'il avoit amenée; car par terre il n'y avoit ordre de le retirer, pour estre nos affaires en Italie trop desfavorisées. Ce qui fut faict, et se retira ledit duc d'Albanie sans riens perdre, hormis quelques uns qui estoient devant avecques le seigneur d'Esguilly à Velistre, qui eurent la chasse par les Colonnois jusques dedans Romme, où ils furent recueillis par la part Ursine. En après ordonna que tous les capitaines et soldats revenans de la battaille fussent payés de ce qui leur estoit deu, et à la pluspart feit donner argent pour payer leurs rançons. Puis estant le marquis de Salluces, Michel-Antoine, retourné de Savonne, où il estoit demouré lieutenant du roy, et le comte Ludovic de Belle-Joyeuse avecques luy, ayant la charge de deux cens hommes de pied italiens, iceluy Ludovic, avecques sadite charge, fut envoyé en Bourgongne pour faire teste aux ennemys, si par la Franche-Comté ils vouloient descendre. Puis sçachant que le roy d'Angleterre, suivant le traitté qu'il avoit faict avec l'empereur, devoit estre à Douvres avecques son armée, prest à s'embarquer pour descendre à Calais, envoya ses ambassadeurs, qui estoit Jean Jouachin, gennois, pour luy faire entendre la fortune advenue au roy son fils, le priant ne vouloir assaillir un prince prisonnier, mais vouloir entendre à quelque traitté gracieux avecques le conseil de France. Le roy d'Angleterre, craignant que l'empereur ne se voulsist faire si grand qu'après il luy courust sus, tourna sa malveillance envers le roy en amitié; de sorte qu'il traitta avec Madame et le conseil de France, promettant tout le secours qui luy seroit possible, tant d'hommes que d'argent, pour mettre le roy en liberté; et encores que son armée luy eust beaucoup cousté à mettre ensemble, n'en demanda toutesfoys aucune récompense, et la licentia.

En ce temps se leva en Allemagne un populaire qui vouloit maintenir tous les biens estre communs. Soubs lequel prétexte se meirent ensemble quatorze ou quinze mille villains, pour marcher droict en Lorraine et de là en France, estimans pouvoir tout subjuguer, parce qu'ils avoient opinion que la noblesse de France estoit morte à la battaille; lesquels païsans assemblés, partout où ils passoient pilloient maisons de gentilshommes, tuoient femmes et enfans avecques cruauté inusitée. Pour à quoy obvier, monsieur le duc de Guise et le comte de Vaudemont son frère, après avoir assemblé toutes les garnisons de la Bourgongne et Champagne, tant de cheval que de pied, et, entre autres, le comte Ludovic de Belle-Joyeuse, duquel j'ay parlé cy-devant, qui avoit deux mille hommes de pied italiens, marchèrent au devant de la furie de ce peuple, lequel ils rencontrèrent à Saverne, au pied de la montagne, tirant le chemin de Strasbourg; et encores qu'ils fussent quinze mille contre six mille, se fians lesdits seigneurs à leur gendarmerie, les chargèrent et les deffirent, et taillèrent tous en pièces, hormis ceux qui se sauvèrent à la montagne. Et y moururent de ce populaire de huict à dix mille hommes, et des nostres peu : et entre autres, de nostre part, y furent tués le capitaine Sainct-Malo et le seigneur de Bétune, capitaine de la garde dudit duc de Guise. Oncques, depuis ceste deffaicte, ne fut nouvelles que ceste canaille se deust rassembler.

Madame la régente ny le conseil de France ne trouvèrent bonne l'entreprise dudit duc de Guise, d'avoir hazardé les forces que nous avions ensemble pour soustenir un effort, au cas que l'armée victorieuse d'Italie eust marché en ce royaume; mais bien en prist. Dom Charles de Lannoy, vice-roy de Naples, lieutenant général de l'empereur en Italie, après la battaille gaignée, fut en grande pensée du moyen qu'il pourroit tenir pour contenter son armée. N'ayant argent pour la payer de trois ou quatre mois qui luy estoient deus, craignoit que les soldats, se mutinans, ne cherchassent le moyen par force d'avoir le roy en leurs mains, pour seureté dudit payement. Pour à quoy obvier il mena le roy, au deceu de sadite armée, à Pissegueton, place forte sur la rivière d'Adde, le baillant en garde au seigneur Alarcon, espagnol, auquel l'empereur avoit grande fiance; puis chercha les moyens de trouver deniers pour contenir lesdits soldats. Il eut du pape Clément cent cinquante mille francs; du duc

de Ferrare quarante mille : les Vénitiens offrirent luy en bailler bonne somme. Mais, parce que le vice-roy les vouloit contraindre à plus grande quotisation, ils temporisèrent ; de sorte qu'ils ne baillèrent rien. Estant le roy à Pissegueton, y séjourna jusques après Pasques, que l'on comptoit 1525, que l'empereur, estant en Espagne, envoya devers luy le seigneur du Ru, son grand-maistre, avecques articles par lesquels il demandoit que le roy investist monsieur de Bourbon de la comté de Provence et du Dauphiné, pour joindre avecques les terres desquelles ledit seigneur de Bourbon avoit auparavant jouy, et le tout estre érigé en royaume duquel il ne recognoistroit supérieur ; par mesmes moyen, que le roy luy remist entre ses mains le duché de Bourgongne, et autres plusieurs articles que je laisse comme non raisonnables à demander. Auquel seigneur du Ru fut respondu par le roy : « Je suis marry de quoy l'empereur vostre maistre vous a donné la peine de venir en poste de si loing pour m'apporter articles si desraisonnables ; vous luy direz, de ma part, que j'aymerois mieux mourir prisonnier que d'accorder ses demandes, luy faisant entendre que mon royaume est encores en son entier, lequel, pour ma délivrance, je ne vueil endommager ; et s'il veult venir à traittés, il faut qu'il parle autre langage. »

Pendant ce temps le comte de Sainct-Pol, qui estoit sorty de prison, ayant practiqué ses gardes, le comte de Vaudemont et le marquis de Salluces, Michel-Antoine, faisoient dresser quelques practiques avecques aucuns princes et capitaines d'Italie, de laquelle estoit conducteur le comte Francisque de Pontresme, espérans trouver moyen d'empescher que le roy ne fust transporté hors du duché de Milan, et que le temps ameneroit que les potentats d'Italie, craignans que l'empereur ne se voulsist faire monarque, puis après les suppéditer, dresseroient armée pour mettre le roy en liberté. De quoy le vice-roy de Naples ayant eu quelque vent, feit entendre au roy qu'il avoit seureté de l'empereur (et lui en monstroit lettres) ; que là où il se passeroit en Espagne, leurs deux majestés, après avoir parlé ensemble, feroient une paix finale par laquelle il seroit mis en liberté. Le roy ayant cognoissance que monsieur de Bourbon estoit passé en Espagne, et que les propos du mariage dudit seigneur de Bourbon et de madame Aléonore, sœur de l'empereur, se continuoient, et qu'on en espéroit la conclusion, résolut et accorda de son passage, encores que plusieurs de ses serviteurs ne fussent de ceste opinion. Et l'occasion à ce le mouvant estoit qu'il espéroit qu'estant arrivé en Espagne, ladite dame Aléonore aimeroit mieux espouser un grand roy comme le nostre, qu'un prince deshérité ; par ce moyen elle pourroit divertir l'empereur son frère de ceste opinion ; car advenant le mariage dudit Bourbon et d'elle, c'estoit mettre la guerre dedans le cueur de son royaume. Veu les demandes que desjà lui avoit faictes le seigneur du Ru au nom de l'empereur, il estoit apparent que ledit empereur favoriseroit de ses forces ledit seigneur de Bourbon, espousant sa sœur. Mais il falloit que le roy fournist pour sa conduitte six de ses galères qui estoient à Marseille, lesquelles seroient armées d'Espagnols, et qu'il feist désarmer les autres pour la seureté dudit passage ; chose que le roy trouva bonne, et dépescha le seigneur de Montmorency, mareschal de France, pour cest effet devers madame la regente sa mère.

Ledit de Montmorency estant arrivé à Lion devers ladite dame, luy fit entendre l'intention du roy : chose qu'elle et son conseil trouvèrent bonne, espérant par ce moyen avoir plustost la délivrance du roy son fils. Incontinent que ledit de Montmorency fut dépesché de Pissegueton, le roy partit, accompagné dudit vice-roy de Naples, pour prendre le chemin de Gennes. Auquel lieu de Gennes estant le roy attendant ses galères, arriva ledit mareschal de Montmorency ; mais parce qu'il ne trouva bon, sans réitératif commandement du roy, de mettre les galères entre les mains des Impériaux, les avoit laissées à Toulon, en intention de les avoir assez à temps quand il seroit besoing. Toutesfoys, le vice-roy de Naples sentant l'armée de mer du roy plus forte que la sienne, et craignant que, se mettant au passage, il seroit en danger de perdre son prisonnier et son armée, ou pour crainte de quelque novalité en terre, ne vouloit plus temporiser. A ceste occasion print la roupte de Naples, partant de Gennes, pour mettre son prisonnier en seureté ; qui fut un grand ennuy au roy de se veoir mener en pays si loingtain de ceux desquels il pouvait avoir faveur. Mais estant arrivé à Porto-Venere,

où il feit séjour d'un jour ou deux, les vint joindre le mareschal de Montmorency, avec les six galères que le roy avoit promises. A ceste cause, ils changèrent incontinent la roupte de Naples, et prindrent celle d'Espagne, passans aux isles d'Ières et par le golfe de Léon arrivèrent à Barcelonne. Puis, peu de jours après, estans à Taraçonne en Espagne, les Espagnols qui estoient de la garde du roy se mutinèrent contre le vice-roy, par faulte de payement; de sorte qu'il fut contraint de se sauver pardessus les gouttières, de maison en maison; où le roy ne fut sans grand danger, pour les arquebouzades qui passoient près de sa personne. De là allèrent à Valence, duquel lieu le roy dépescha de rechef ledit de Montmorency devers madame la régente, pour sçavoir d'elle et du conseil quel appoinctement il devoit offrir à l'empereur, aussi pour entendre comment on auroit traitté avec le roy d'Angleterre. Lequel seigneur de Montmorency rapporta au roy comme le roy d'Angleterre estoit entré en ligue avecques Madame et le conseil de France, pour le mettre en liberté; luy rapporta aussi comme Madame avoit déliberé de luy enyoyer la duchesse d'Alançon sa sœur, nouvellement vefve par la mort de monsieur d'Alançon, qui estoit mort à Lion; et que pour cest effet il eust à obtenir sauf-conduit, afin de pouvoir traitter de sa délivrance; et que ledit Anglois avoit quelque malcontentement de ce que l'empereur, après ceste grande victoire, l'avoit dédaigné, attendu qu'il avoit fourny d'argent pour la soulde de l'armée impériale. Peu devant estoit arrivé devers le roy le seigneur de Brion, qui luy portoit argent et des fourreures, et avoit commission de madite dame pour estre associé avec l'archevesque d'Ambrun, depuis cardinal de Tournon, et Jean de Selva, premier président de Paris, qui de long-temps estoient envoyés pour traitter de la délivrance du roy près de l'empereur.

En ce temps tomba le roy en une fièvre fort véhémente au chasteau de Madrid, dont peu de gens avoient espérance de convalescence; et desjà les passages d'Espagne estoient fermés, de sorte qu'on n'en pouvoit avoir nouvelles; par quoy madame la régente entra en grand ennuy, ne pouvant sçavoir la vérité ou de la vie ou de la mort de sondit fils. Mais le seigneur de Langey entreprint de passer, ce qu'il feit, cherchant les passages qui n'estoient gardés, et revint devers elle luy apporter certaines nouvelles.

Madame Marguerite, sœur du roy, vefve du duc d'Alançon, estoit par les chemins pour aller visiter le roy son frère, quand un sauf-conduit de l'empereur luy fut apporté pour passer seurement; par quoy, au mois de septembre, elle s'embarqua à Aigues-Mortes, et vint descendre à Barcelonne, de là à Saragosse, et de Saragosse à Madrid, en intention de traitter de la délivrance du roy son frère. Son arrivée vint bien à propos; car, ayant trouvé le roy en si extresme maladie que dit est, elle servit plus à sa convalescence que n'avoient faict tous les médecins. A son arrivée à Madrid, elle trouva l'empereur qui l'estoit venu visiter, non, à mon advis, par charité qu'il eust vers luy, mais craignant qu'il mourust, et par ce moyen il perdist son prisonnier, qui estoit le fruict de sa victoire; car depuis son arrivée en Espagne jamais ne l'avoit veu, quelque promesse que luy eust faicte le vice-roy de Naples. Ladite duchesse d'Alançon, après avoir veu le roy hors de danger, et trouvant l'empereur tousjours obstiné en ses demandes desraisonnables (hormis qu'il ne parloit plus de faire monsieur de Bourbon roy), délibéra s'en retourner en France, laissant près de l'empereur l'archevesque d'Ambrun, depuis cardinal de Tournon, et le premier président de Paris, de Selva, et messieurs de Montmorency et de Brion, rapportant quand et elle pouvoir du roy tel qu'il le pouvoit donner au lieu qu'il estoit; par lequel il remettoit le gouvernement du royaume à monsieur le Dauphin son fils aisné, avec permission de le faire couronner, se délibérant plustost mourir prisonnier que de faire chose qui portast préjudice à son royaume. Et dépescha le mareschal de Montmorency et le seigneur de Brion pour aller servir mondit seigneur le dauphin en France, lesquels toutesfoys ne partirent si soudain; car l'empereur voyant la sœur du roy retirée et malcontente, et ledit seigneur résolu de tenir prison plustost que d'endommager son royaume en la sorte que vouloit l'empereur, donna espérance de plus gracieux traitté. Le voyage de madame la duchesse d'Alançon dura trois mois : sur son retour, elle fut advertie que l'empereur avoit donné charge de l'arrester, estant son sauf-con-

duit expiré, car il ne l'avoit voulu prolonger : par quoy elle feit telle diligence, que le chemin qu'elle avoit délibéré de faire en quatre jours elle le feit en un, et advertit le seigneur de Clermont de Lodève, qui estoit lieutenant de roy dedans Narbonne, de la venir recueillir à Salluces, parce que c'estoit le dernier jour du sauf-conduit ; ce qu'il feit en si bonne compagnie, que ceux qui avoient charge de l'arrester n'osèrent entreprendre d'exécuter leur charge. Et là elle eut nouvelles comment le roy Henry de Navarre estoit par subtils moyens sorty et eschappé des prisons des Espagnols, où il estoit demouré depuis la bataille de Pavie.

(1526) Or à la fin il fut accordé par les députes ce qui s'ensuit : sçavoir est que le roy, arrivé en France, mettroit entre les mains de l'empereur le duché de Bourgongne, promettant d'employer son pouvoir à le faire accorder aux estats du pays, quitteroit la souveraineté de Flandres et Artois, et son droict du duché de Milan et du royaume de Naples, et espouseroit Aléonore, sœur de l'empereur et douairière de Portugal avec plusieurs autres conditions. Pour seureté desquelles promesses le roy, partant de Fontarabie, mettroit entre les mains des députés de l'empereur, en entrant en son royaume, monsieur François, dauphin de Viennois, son fils aisné, et monsieur Henry, duc d'Orléans, le second. Ce que le roy volontiers accorda, entendant bien que, quelque promesse qu'il fist, estant prisonnier gardé et non sur sa foy, estoit de nulle valeur, et que par cy-après il pourroit par argent ravoir messieurs ses enfans.

Les choses ainsi conclues et accordées, partit monsieur le mareschal de Montmorency pour venir devers Madame, à ce qu'elle eust à prendre le chemin, au plustost que possible luy seroit, à Bayonne, et y mener messieurs les hostagers. Pareillement l'empereur vint à Madrid veoir le roy, auquel lieu ils eurent long propos ensemble ; puis allèrent en une mesmes littière veoir la royne Aléonore, sœur de l'empereur, et vefve du roy de Portugal, laquelle par ledit traitté, avant que partir d'Espagne, le roy devoit fiancer ; ce qu'il feit. Puis le roy marcha droict à Fontarabie, où fut faict l'eschange de luy et de messieurs ses enfans. L'empereur feit conduire le roy jusques à Bayonne par ses ambassadeurs, pour luy faire ratifier ledit traitté, incontinent qu'il seroit en son royaume. Auxquels le roy, y estant arrivé, feit response qu'il estoit besoing qu'il sceust premièrement l'intention de ses subjects de Bourgongne, parce qu'il ne les pouvoit aliéner sans consentement, et que de brief il feroit assembler les estats du pays pour sçavoir leur volonté.

Estant le roy de retour en son royaume, ordonna des estats vacans par le décès de ceux qui estoient morts à la bataille. Au lieu du grand maistre bastard de Savoye, ordonna le mareschal de Montmorency grand-maistre et mareschal ; au lieu de l'amiral Bonnivet, ordonna le seigneur de Brion amiral ; au lieu du mareschal de Chabannes, le seigneur Théodore Trévoulse fut mareschal : et la compagnie dudit de Chabannes fut séparée, savoir est cinquante hommes d'armes au seigneur de la Milleraye, Charles de Mouy, et les autres cinquante à Antoine des Prés, seigneur de Montpesat ; au seigneur de Fleurange, fils aisné de messire Robert de la Marche, seigneur de Sedan, la mareschaussée du mareschal de Foix ; lequel seigneur de Fleurange avoit esté pris à la battaille, et avoit esté prisonnier à l'Escluse en Flandres fort estroittement, pour la haine que portoit l'empereur à sa maison. Et parce que, le jour de la battaille, ayant le roy son cheval tué entre ses jambes, ledit seigneur de Pomperant, qui s'en estoit allé avecques monsieur de Bourbon, descendit à pied pour le secourir, de sorte qu'il estimoit que sans ledit Pomperant, avant l'arrivée du vice-roy de Naples, il eust esté en danger de sa personne, le roy retira ledit Pomperant à son service, et luy donna la compagnie de cinquante hommes d'armes, vacante par la mort du seigneur de Saincte-Mesmes, qui estoit mort prisonnier. Vray est que luy, estant prisonnier à Pissegueton, avoit jà donné audit Pomperant les cinquante hommes d'armes susdits, et l'avoit envoyé devers Madame. Et au seigneur de la Rochedumaine donna la moitié de la compagnie de monsieur d'Alançon, de cent hommes d'armes, dont il estoit lieutenant, lequel estoit mort à Lion, au retour de la battaille. De la compagnie du seigneur Louis de Trimouille donna cinquante à son petit-fils, et cinquante à messire Jean d'Estempes, seigneur de la Ferté-Nabert ; à l'amiral de Brion, le gouvernement de Bourgongne, vacant par la

mort du seigneur de la Trimouille; celuy de Dauphiné au comte de Sainct-Pol vacant par la mort de l'amiral Bonnivet: et au seigneur de Montmorency donna le gouvernement en chef de Languedoc, dont auparavant il estoit lieutenant soubs monsieur le dauphin, auquel le roy l'avoit baillé après le partement de monsieur de Bourbon; et au grand sénéschal de Normandie, messire Louis de Brezé, donna le gouvernement de Normandie, vacant par la mort de monsieur le duc d'Alançon, dont par devant il estoit lieutenant du roy.

Pour revenir à l'empereur, ayant entendu la response faicte par le roy à ses ambassadeurs à Bayonne, dépescha le vice-roy de Naples, Charles de Lannoy, seigneur de Mingoval, le duc de Trajette, le seigneur Alarcon, pour venir devers le roy, espérant que la response des estats de Bourgogne seroit suivant son intention; ce que non. Lequel ils vindrent trouver à Congnac, auquel lieu ils feurent receus et festoyés magnifiquement. Mais peu de jours après ils virent chose qui ne leur pleut guères; car ils virent et ouïrent publier en leurs présences une ligue faicte entre le pape Clément, le roy de France, le roy d'Angleterre, les Vénitiens, les Suisses et les Florentins, qui s'appella *la saincte ligue*, pour mettre l'Italie en liberté, et en chasser tous estrangers, et remettre le duché de Milan entre les mains de Francisque Sforce, avec quelques conditions, laissant place à l'empereur pour y entrer si bon luy sembloit; chose qu'ils trouvèrent estrange, de quoy je ne m'esbahy, car, au lieu qu'ils pensoient prendre possession du duché de Bourgongne (estant jà party le prince d'Orenge pour aller prendre ladite possession comme gouverneur), on leur présenta un traitté entièrement contraire à l'empereur leur maistre. Par quoy, après avoir pris congé du roy, retournèrent en Espagne, rapportans qu'où l'empereur voudroit prendre argent pour la rançon du roy, et rendre messieurs les enfans de France, ledit seigneur le luy fourniroit; autrement, non; et pour l'exécution desdits traittés, chacun, pour sa quotte portion, devoit mettre ses forces ensemble. Et, pour conduire l'armée que le roy devoit fournir pour son respect, en fut donnée la charge à Michel-Antoine, marquis de Salluces, lequel fut dépesché avec quatre cens hommes d'armes et dix mille Suisses que le roy avoit envoyé lever, dont estoit colonel le comte de Tende, et quelque nombre de gens de pied françois.

Ce pendant que ces traittés se faisoient, le duc Francisque Sforce, qui estoit assiegé dedans le chasteau de Milan, tomba en telle nécessité de vivres, qu'il n'y avoit plus que manger. Or, estoit à l'heure mort le marquis de Pesquaire; par quoy le seigneur Antoine de Lève et le marquis du Guast, cousin germain dudit marquis, avoient pris l'administration de l'armée et de tout l'Estat du duché de Milan, ensemble de l'assiégement du chasteau; lesquels firent grande diligence de pourveoir à ce que secours de vivres n'entrast dedans; et parce que le payement estoit failly à leurs soldats, mirent une imposition sur la ville de Milan intolérable. L'empereur, estant adverty de la mort du marquis de Pesquaire, dépescha soudain le duc de Bourbon pour estre son lieutenant général en Italie, lequel vint descendre à Gennes; puis, arrivé qu'il fut à Milan, trouvant la ville en désespoir pour les grandes cruautés qui leur estoient faictes, tant par impositions insupportables, que pour la tyrannie que leur faisoient les soldats, assembla les habitans de la ville, et leur remonstra l'ennuy qu'il portoit pour les injures qui leur avoient esté faictes par cy-devant, mais qu'il estoit délibéré du tout les soulager; si est-ce qu'il estoit besoing de trouver trente mille escus pour contenter ses soldats. Et cela fourny, si jamais leur estoit faict tort, il prioit Dieu qu'au premier lieu qu'il se trouveroit, fust en bataille ou assault, il fust tué d'un coup d'arquebouze; ce que depuis luy advint devant Romme.

Pendant que ces choses se faisoient à Milan, le pape et les Vénitiens faisoient toute diligence d'assembler leur armée pour venir à Milan secourir le chasteau, le sentans en grande extrémité, et firent marcher leurdite armée droict à Laudes. Le marquis du Guast et Antoine de Lève, de ce advertys, craignans que leurs ennemys ne se missent dedans Laudes (qui leur eust esté grand empeschement pour les vivres de la ville de Milan), en toute diligence dépeschèrent trois enseignes d'Espagnols pour se mettre dedans; mais, arrivés qu'ils furent audit lieu, vint un bruict parmy eux que ladite ville de Milan devoit estre livrée à sac. Lesquels à ceste cause, pour ne perdre leur part du bu-

tin, sans aucun commandement s'en retournèrent à Milan, laissans dedans Laudes Fabrice Maramault avec sept cens hommes de pied italiens, lequel permist à ses soldats de faire aux citadins toutes cruautés, tant usitées que non usitées.

Quoy voyant le seigneur Ludovic Vistarin, citadin de Laudes, homme noble, se délibéra de secourir sa patrie; et pour cest effect envoya devers Francisque Marie, duc d'Urbin, capitaine général de la seigneurie de Venise, à ce qu'il eust à marcher, et qu'il le mettroit dedans la ville, moyennant qu'il luy promist sa foy de ne souffrir faire extorsion aux citadins; ce qui fut exécuté. Et se sauva ledit Fabrice avec sesdits soldats dedans le chasteau. Le marquis du Guast, adverty de la perte de Laudes, partit de Milan en toute diligence, pour trouver moyen de la recouvrer devant que l'armée du pape et des Vénitiens y fust arrivée, pensant par le moyen de ceux du chasteau pouvoir entrer dedans; mais le duc d'Urbin, qui estoit homme de guerre, y avoit si bien pourveu par trenchées que ledit marquis laboura en vain; et ce qu'il peut faire fut de retirer les soldats qui estoient dedans le chasteau, avecques lesquels il s'en retourna à Milan. Ce temps pendant, le reste de l'armée des Vénitiens et celle du pape marchoient en toute diligence par le Plaisantin; aussi faisoit Michel-Antoine, marquis de Salluces, avecques l'armée des François, et desjà avoit passé le pas de Suze et estoit descendu en Piémont. Aussi les dix mille Suisses que le roy avoit faict lever marchoient par le pays des Grisons, sans lesquels les François ne vouloient combattre; mais lesdits Suisses furent lents à marcher, si que ce temps pendant, la famine pressa de sorte le duc de Milan, qu'il fut contraint de remettre le chasteau de Milan entre les mains de monsieur de Bourbon, soubs condition que ceux de dedans ledit chasteau s'en iroient avecques leurs armes et bagues sauves, et que la ville de Cosme, tenue par les Impériaux, seroit remise entre les mains dudit duc de Milan, pour faire sa demeure jusques à ce que l'empereur eust cogneu sa justification, disant qu'à tort et sans cause le marquis de Pesquaire l'avoit spolié dudit duché. Estans doncques ces traittés signés et accordés, et après avoir mis le chasteau entre les mains de monsieur de Bourbon, lequel en feit capitaine le seigneur de Tensane, vieil gentilhomme de Bourbonnois, partit ledit seigneur Sforce pour s'en aller à Cosme. Mais par les chemins luy fut rapporté que les Impériaux, en lieu de luy livrer la ville de Cosme, avoient délibéré de le mettre prisonnier, et mesmes que ses meubles qu'il avoit laissés à Milan en garde, par faulte de charroy pour les emporter, avoient esté baillés à sac aux soldats. Cela entendu par ledit Sforce, il se retira au camp de la ligue, se joignant avecques elle pour les injustices qui luy avoient esté faictes. Ce pendant le marquis de Salluces, avecques l'armée du roy, qui estoit de quatre cens hommes d'armes et quatre mille hommes de pied gascons, et cinq cens chevaux légers, arriva au camp de la ligue. Lui arrivé, fut conclu d'envoyer Malateste Baglion, avecques huict mille hommes de pied et quelque nombre de cavalerie, pour prendre la ville de Crémone par le moyen du chasteau qui tenoit pour le duc, dedans laquelle estoient mille lansquenets, cinq cens hommes espagnols, et deux cens chevaux légers pour la part impériale. Après avoir esté ledit Malateste plusieurs jours devant Crémone sans riens prouffiter, fut advysé que le duc d'Urbin, général de la seigneurie de Venise, iroit en personne avecques l'armée vénitienne à l'expugnation de ladite ville de Crémone; auquel lieu, arrivé qu'il fut, en peu de jours contraignit les Impériaux; de sorte qu'ils firent capitulation telle que si dedans dix jours ils n'estoient secourus, ils remettroient la ville entre les mains de la ligue; ce qu'ils feirent, parce qu'il ne leur vint point de secours.

Pendant que ces choses se demenoient au duché de Milan, le pape Clément, estant à Rome, voyant la grande despense en laquelle il estoit de tenir une armée au duché de Milan, autre en la Romagne, pour le souspeçon qu'il avoit de la part collonnoise, feit un traitté avecques Vespasien Colonne, fils du feu seigneur Prospère Colonne, au nom de toute la maison colonnoise, par lequel furent remises toutes les injures précédentes, tant d'un costé que d'autre, faisant une paix générale. Les choses ainsi accordées et jurées, le pape rompit son armée qu'il avoit en Romagne; dont mal luy print, car peu de jours après le cardinal Colonne et le seigneur Ascagne Colonne levèrent à l'improviste, dedans leurs terres, qui sont vers le royaume de Naples, grand nombre de soldats, et marchèrent droict

à Romme. de sorte que, devant que le pape en fust adverty, ils furent à Saint-Jean-de-Latran. De chose si soudaine et si inopinée le pape fut si estonné, que le principal remède qu'il sceut faire fut de se retirer au chasteau de Sainct-Ange; et avec luy se retirèrent tous les cardinaux, et si grand nombre de citadins, pour sauver leurs personnes, que les vivres qui estoient dans ledit chasteau n'estoient pour les nourrir trois jours; qui fut cause que le pape, craignant la famine, fut contraint de capituler; par laquelle capitulation il promist de faire retirer son armée du duché de Milan, et de quatre mois ne donner secours à la ligue. Les Impériaux estant dedans Milan ayans eu ceste nouvelle, leur augmenta grandement le cueur. Semblablement le seigneur Georges de Fronsberg, sçachant que son fils Gaspard de Fronsberg, général des lansquenets qui estoient dedans Milan, estoit en extresme nécessité, tant pour le service de l'empereur que pour la salvation de sondit fils, avoit levé de ses propres deniers quatorze mille lansquenets; et avec bon nombre de cavalerie et d'artillerie qui luy fut baillée par Ferdinant roy de Hongrie, frère de l'empereur, marchoit en toute diligence pour secourir ceux de Milan, et desjà avoit passé le pas de Trente et le pays des Vénitiens, qu'il avoit passé de force par la faveur du duc de Mantoue.

Le marquis de Salluces, chef de l'armée du roy, et le duc d'Urbin de celle des Vénitiens (car desjà l'armée du pape s'estoit retirée), advertys dudit secours, abandonnèrent le siége dudit Milan, pour aller trouver leurs ennemys et les combattre au passage; mais ils vindrent trop tard, car desjà ledit Georges de Fronsberg avoit gaigné la plaine; par quoy ne s'y feit que quelques légères escarmouches, à l'une desquelles, au passage d'une petite rivière, le seigneur Jean de Médicis fut frappé d'un coup d'arquebouze par la jambe, dont il fut contraint de se faire porter à Mantoue, auquel lieu peu de jours après il mourut dudit coup, qui fut une grande perte pour la ligue, car il estoit tenu un des plus hommes de guerre d'Italie. Estant le siége levé de devant Milan, comme j'ay dit, les Espagnols voulurent contraindre monsieur de Bourbon de les payer de six mois qui leur estoient dus; autrement ils estoient délibérés de saccager la ville et de se retirer. Pour à quoy obvier et contenter les soldats, ledit de Bourbon feit prendre pendant la nuict les principaux et plus riches de la ville, lesquels, avec estrapades et autres inventions de tourmens, il contraignit de bailler argent, de sorte qu'il paya ses gens de guerre pour deux mois. Peu après, voyant n'y avoir plus de moyen que le duché de Milan peust soustenir son armée, mesmes estans Crémone et Laudes entre les mains de la ligue, délibéra d'aller chercher pasture ailleurs; par quoy, laissant Antoine de Lève à Milan avec la superintendance de l'estat du duché, se résolut d'entrer dedans les terres de l'Eglise, desquelles aisément il pouvoit user à son plaisir, estant le pape désarmé, pour la paix qu'il avoit faicte avec les Colonnois; et pour cest effect manda Georges de Fronsberg, pour se venir joindre avec luy à Plaisance. Le marquis de Salluces, avec l'armée françoise, adverty de l'entreprise dudit duc de Bourbon, laissant le duc d'Urbin à la campagne avec l'armée vénitienne, feit telle diligence, qu'il arriva avec son armée le premier à Plaisance. Monsieur de Bourbon voyant la ville si bien pourveue de si gens de bien, et l'armée vénitienne en campagne, n'osa entreprendre de l'assaillir.

J'ay laissé a vous dire comment le pape, cognoissant l'injure qu'il avoit receue des Colonnois ses subjets, et que le vassal ne peult capituler avec son souverain chose qui luy puisse servir, ayant pris les armes contre luy, rompit lesdits traittés, et appella à luy le comte de Vaudemont, frère du duc de Lorraine, descendu de la maison d'Anjou, maison fort désirée par les Napolitains; lequel estant party de Marseille avecques les galères du roy, ayant en sa compagnie le seigneur Rence de Cère, baron romain, arriva à Rome; puis y ayant dressé une armée de huict ou dix mille hommes et de quelque cavalerie, marcha droict au royaume de Naples; lequel de arrivée print la pluspart des places colonnoises et la ville de Salerne; et s'estant présenté jusques devant les portes de Naples, et chassé dom Hugues de Montcade, vice-roy de Naples, et levé le siége de devant la ville de Frezelon, que les Impériaux tenoient assiégée, à ceste occasion le vice-roy de Naples, dom Charles de Lannoy, voyant les choses malbaster pour luy, fait une trefve avecques le pape, au nom de l'empereur, pour quatre mois, au moyen de quoy fut nostre armée licenciée; chose qui vint mal à propos, car il estoit appa-

rent qu'on eust mis l'empereur hors de l'estat de Naples, parce que tout le royaume estoit mutiné, ayant prins les armes contre les Espagnols pour les tribus que le vice-roy leur demandoit, joinct que l'empereur n'avoit armée à Naples, et que toutes ses forces estoient avec monsieur de Bourbon. Ce faict, mondit seigneur de Vaudemont sur ses galères se retira à Marseille, fort mal content dudit accord ; car les Napolitains le demandoient pour estre, comme dit est, de la maison d'Anjou.

Le seigneur de Bourbon, voyant son entreprise de Plaisance faillie, se délibéra tenter autre fortune, car la faim et la faulte de payement le chassoit; et conclud en toute diligence de surprendre Florence (sentant qu'elle estoit révoltée de l'obéissance du pape et de la maison de Médicis, et qu'il n'est que pescher en eau trouble), pour la bailler à sac à ses soldats. Mais le seigneur de Langey, qui pour lors estoit audit lieu de par le roy pour la conservation de la saincte ligue, adverty de ladite entreprise, donna advis au marquis de Salluces du chemin que devoient prendre les Impériaux, et que, venant par autre chemin qu'il luy manda, il pourroit prévenir ledit de Bourbon, et arriver le premier à Florence, et par ce moyen sauver la ville du sac. Le marquis, qui n'estoit paresseux, feit telle diligence avecques son armée et le duc d'Urbin, général de la seigneurie de Venise, qu'ils arrivèrent le soir à Florence ; de quoy monsieur de Bourbon adverty changea de chemin pour tirer à Rome. Le seigneur de Langey voyant Florence en seureté, ayant advis que l'entreprise dudit de Bourbon estoit, au cas qu'il faudroit son entreprise de Florence, qu'il voudroit exécuter celle de Romme, nonobstant la trefve faicte par le vice-roy de Naples avec le pape, estant en tel désespoir qu'il n'avoit égard à aucune foy promise, ledit seigneur de Langey, prenant la poste, en vint advertir le pape d'heure, tellement qu'il avoit moyen d'y pourveoir; car les bandes noires, qui estoient celles du feu seigneur Jean, n'estoient qu'à une journée ou deux de Romme, lesquelles le seigneur Horace Baglion avoit en charge. Mais le pape, se fiant aux accords par luy faicts avec le vice-roy, n'y voulut pourveoir. Aussi le seigneur Rence de Cère luy offroit dedans trois jours mettre ensemble cinq ou six mille hommes de la part ursine. Toutesfoys le pape, ou abusé ou estonné, ne voulut pourveoir à chose du monde qu'il ne veist les ennemys devant sa porte; de sorte que son principal combat fut de se retirer dedans le chasteau Sainct-Ange avec une partie des cardinaux et ambassadeurs, laissant la ville sans garde ; ce que voyant le seigneur de Rence et le seigneur de Langey, trouvèrent moyen de promptement lever deux mille hommes pour faire ce qui leur seroit possible, attendant le marquis de Salluces. Mais il advint une chose estrange : car un porteur d'enseigne, ayant la garde d'une ruine qui estoit à la muraille du bourg Sainct-Pierre, voyant monsieur de Bourbon venir avecques quelques soldats à travers les vignes pour recognoistre la place, entra en tel effroy, que, cuidant fuir devers la ville, passa, l'enseigne au poing, par ladite ruine, et s'en alla droict aux ennemys. Monsieur de Bourbon, voyant ceste enseigne venir droict à luy, estima qu'elle fust suivie d'autres gens, et que ce fust pour recueillir les hommes qui venoient à son secours, et faire teste, attendant son armée, laquelle incontinent se mist en armes. Ledit enseigne ayant marché environ trois cens pas hors de la ville, et oyant l'alarme au camp dudit seigneur de Bourbon, se recogneut, et ainsi qu'un homme qui vient de dormir, reprist ses esprits, et tout le pas s'en retourna devers la ville, et par la mesmes ruine dont il estoit sorti rentra dedans. Monsieur de Bourbon ayant veu la contenance de cest homme, et ayant cogneu ladite ruine, commanda de donner le signe de l'assault; et luy-mesmes marcha le premier, l'échelle au poing. Mais arrivé qu'il fut près des murailles, fut tiré un coup d'arquebouze qui luy donna au travers de la cuisse, dont il mourut soudain. Plusieurs estimèrent que ce fut punition divine pour le serment qu'il avoit faict aux Milanois, lequel après il avoit faulsé. Le prince d'Orenge, estant plus prochain de luy quand il tomba, le feit tost couvrir d'un manteau, à ce que les soldats, voyans mort leur chef, ne s'estonnassent ; puis suivit chaudement l'entreprise, de sorte qu'ils entrèrent pesle-mesle dedans la ville. Le seigneur Rence et le seigneur de Langey, avecques ce qu'ils peurent ramasser de leurs hommes, en combattant se retirèrent au chasteau Saint-Ange, après avoir long-temps gardé le pont d'iceluy, et qu'ils y furent forcés. Lesquelles choses arrivèrent le

Je n'ay que faire de vous dire les eruautés lesquelles furent commises à ladite expugnation; car il est assez manifeste ce qu'on a accoustumé de faire en tels actes, et aussi que la pluspart de l'armée estoient Allemands, qui outrepassent les autres en férocité; et mesmes estoient presque tous protestans, par quoy grands ennemys du pape; et dura le pillage environ deux mois. Aucuns ont estimé que si monsieur de Bourbon ne fust encores mort, il se fust faict roy de Romme et roy de Naples, pour le malcontentement qu'il avoit contre l'empereur qui l'avoit trompé; car luy ayant promis sa sœur la royne Aleonore, douairière de Portugal, il ne l'avoit faict; puis l'envoyant au duché de Milan, l'avoit laissé sans le secourir d'argent, comme le laissant en proie. Mais Dieu voulut les choses autrement.

Estant mort monsieur de Bourbon, Philebert de Chalon, prince d'Orenge, par le consentement de tous print la charge de l'armée, lequel assiégea le chasteau Sainct-Ange, dedans lequel le pape et presque tous les cardinaux s'estoient retirés, mesmes les ambassadeurs des princes chrestiens. Ledit prince d'Orenge, faisant les approches pour battre le chasteau, fut frappé d'un coup d'arquebouze par la teste, dont il fut en danger de mort; mais pour cela ne laissa le siége d'estre continué. A cause de quoy le pape Clément, désespéré de secours, et craignant tomber entre les mains des Allemans ses ennemys, joinct qu'il avoit faulte de vivres, capitula avecques le prince d'Orenge; par laquelle capitulation luy et tous les cardinaux demourèrent prisonniers entre les mains dudit prince. Mais le seigneur Rence de Cère, seigneur de Langey, et autres tenans le party du roy, ne voulurent accepter ladite capitulation, ains avoient délibéré d'attendre le secours du marquis de Salluces; par quoy firént capitulation particulière, et par icelle leur fut permis d'eux en aller, armes et bagues sauves; et le pape, avecques ceux de son party, fut retenu prisonnier au chasteau en seure garde.

Le roy et le roy d'Angleterre son bon frère, voyans l'inhumanité de laquelle avoit esté usé envers Sa Saincteté, et le scandale advenu à l'église chrestienne de retenir prisonnier le chef d'icelle, délibérèrent d'y pourveoir; et pour cest effect le roy d'Angleterre envoya devers le roy le cardinal d'Iorc, lequel avoit la principalle superintendance de ses affaires, et vint trouver le roy à Amiens, où, après plusieurs collocutions et conseils tenus, fut accordé entre eux d'envoyer une armée à communs frais en Italie pour remettre le pape en liberté, et les terres de l'Église entre les mains de Sadite Saincteté. Et pour la conduitte de ladite armée fut ordonné messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, avecques le nombre d'hommes tel qu'il sera dit par cy-après. Puis estant le cardinal d'Iorc de retour en Angleterre, et le seigneur de Lautrec ayant pris congé du roy pour dresser son armée, à laquelle contribuoit le roy d'Angleterre, pour sa quotte portion, soixante mille angelots tous les mois, fut ordonné messire Anne, seigneur de Montmorency, grand-maistre et mareschal de France, pour de la part du roy aller en Angleterre confirmer les traittés, et porter l'ordre dudit seigneur roy au roy d'Angleterre, son bon frère et perpétuel allié; lequel de Montmorency print congé du roy environ le dixiesme d'octobre 1527, ayant en sa compagnie Jean du Bellay, évesque de Bayonne, et depuis cardinal du Bellay; le seigneur de Humières, chevalier de l'ordre du roy; monsieur Brinon, premier président de Rouen et chancelier d'Alançon, avecques douze ou quatorze tant gentilshommes de la chambre du roy que capitaines de gens d'armes, tels que le seigneur de Rochebaron, le seigneur de Bouttières, le seigneur de la Rochedumaine, le seigneur de la Guiche, le seigneur d'Allègre, messire Joachim de la Chastre, capitaine des gardes du roy, avecques plusieurs autres, jusques à cinq ou six cens chevaux.

Estant ledit grand-maistre arrivé à Douvres, trouva grand nombre d'évesques, gentilshommes et autres, envoyés de la part du roy d'Angleterre, desquels il fut recueilly fort honorablement et accompagné jusques à Londres. Au-devant de luy sortirent de ladite ville mille ou douze cens chevaux, avec un nombre infiny de peuple, pour le recueillir; lesquels l'accompagnèrent jusques au logis qui estoit ordonné pour sa personne, qui estoit à Sainct-Pol, au palais épiscopal de Londres. Deux jours après fut conduit par barques sur la rivière de la Tamise à Grenovich, trois milles au dessoubs de Londres, sur ladite rivière, auquel lieu le roy faisoit sa demeure, où il fut recueilly par le roy et le cardinal d'Iorc en grande magnificence. Or

fault-il entendre qu'en toutes choses ledit cardinal estoit honoré comme la propre personne du roy, et seoit tousjours à sa dextre; et en tous lieux où estoient les armes du roy, celles du cardinal estoient au mesmes rang : si qu'en tous honneurs ils estoient esgaux. Après que ledit grand-maistre eust exposé au roy sa légation, et après avoir esté festoyé par plusieurs jours, tant audit Grenovich qu'à Londres, fut conduit par ledit cardinal en une sienne maison qu'il avoit bastie nouvellement, à neuf milles au-dessus de Londres, sur la rivière de la Tamise, nommée Hantoncourt. Auquel lieu luy et toute sa compagnie fut, par quatre ou cinq jours, festoyé de tous les festimens qui se pourroient souhaiter, avecques riches tapisseries et vaisselle d'or et d'argent en nombre presque innumérable. Estant de retour à Londres, luy fut par le roy d'Angleterre, le jour de la feste Sainct-Martin, faict un festin en sa maison de Grenovich, autant magnifique que j'en vey oncques, tant de services de table que de mommeries, masques et comédies; auxquelles comédies estoit madame Marie sa fille, jouant elle-mesmes lesdites comédies. Puis après avoir fait présens à un chacun, donna congé ledit roy d'Angleterre à mondit seigneur le grand-maistre, lequel laissa ledit seigneur du Bellay, évesque de Bayonne, ambassadeur pour le roy devers ledit roy d'Angleterre, pour entretenir les traittés. Estant mondit seigneur le grand-maistre de retour, feit rapport au roy des choses par luy négociées, qui feurent fort à son contentement.

Vous avez ouy par cy-devant comme le seigneur de Lautrec avoit pris congé du roy pour marcher en Italie, qui avoit esté environ la Sainct-Jean. L'empereur, pour lors estant en Espagne, adverty de ladite entreprise et dudit partement, feit arrester prisonnier l'évesque de Tarde, depuis cardinal de Grantmont, lequel estoit ambassadeur de la part du roy devers Sa Majesté, avecques les autres ambassadeurs des alliés et confédérés en la saincte ligue. De quoy le roy et le roy d'Angleterre son bon frère advertys, firent arrester pareillement les ambassadeurs dudit seigneur empereur, et dépeschèrent Guyenne, roy d'armes du roy, et Clarence, roy d'armes du roy d'Angleterre, de la part de leurs deux Majestés, pour de leur part aller deffier l'empereur, mandans premièrement à leurs ambassadeurs, qui depuis avoient esté mis en liberté, de prendre congé dudit seigneur empereur, et de se retirer devers leursdites Majestés.

Ladite dépesche faicte, et le roy ayant eu nouvelles comme ses ambassadeurs estoient en liberté et sur leur retour, manda quérir l'ambassadeur de l'empereur, pour luy faire entendre les occasions qu'il avoit eues de sa rétention, se plaignant de plusieurs autres torts qui luy avoient esté faicts par l'empereur son maistre. Et pour cest effect, le vingt-huictiesme jour de mars l'an 1527, avant Pasques, le roy estant en sa bonne ville et cité de Paris, accompagné des princes de son sang et autres princes, prélats et seigneurs, tant de son royaume qu'estrangers estans pour lors en sa cour, et semblablement les ambassadeurs des princes et potentats estans autour de luy, feit venir devers Sa Majesté l'ambassadeur de l'empereur, nommé maistre Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle. Iceluy Granvelle, après avoir faict la révérence au roy en la présence des dessusdits, luy remonstra que depuis treze jours, par l'adresse de monsieur le grand-maistre de France, il avoit receu lettres de l'empereur, son naturel et souverain seigneur, du septiesme du mois de février, contenantes que messieurs les ambassadeurs du roy avoient, le vingt-uniesme jour de janvier, pris congé de sondit maistre, et le lendemain, le vingt-deuxiesme, un hérault luy avoit, de par ledit seigneur, intimé la guerre et deffié; et qu'à ceste cause luy mandoit sondit maistre de prendre congé du roy le plus tost qu'il pourroit, et s'en retourner devers luy; et desplaisoit audit ambassadeur que les choses fussent passées en ces termes, ainsi eslongnées, et mises hors du chemin et moyen d'établissement de paix et amitié, laquelle sondit maistre avoit tousjours désirée et espérée, attendu ledit traitté de Madrid, dont s'estoit ensuivie la délivrance du roy; et avoit tenu ledit ambassadeur la main de tout son pouvoir et devoir au bien de ladite paix. Mais puisque l'on estoit venu à ceste rigueur, que, obéissant au bon plaisir de sondit maistre, il supplioit au roy luy donner congé, luy requérant qu'il le luy voulsist octroyer avec bon et suffisant sauf-conduit, pour en liberté et seureté retourner vers sondit maistre, comme la raison et honnesteté le vouloient, et avoit tousjours esté faict et observé par les princes magnanimes et vertueux; et qu'il ne pensoit avoir faict, durant sadite légation, chose pour bailler occa-

sion d'en faire autrement : et néantmoins si de son particulier et privé endroict il avoit esté ennuyeux, où s'y fust incivilement conduict, il supplioit au roy l'excuser, et le luy pardonner, en le merciant de l'honneur que luy, messieurs de sa cour et autres de son royaume, luy avoient faict durant sa légation. Ces propos finis, le roy, de sa propre bouche, luy parla en ceste manière :

« Monsieur l'ambassadeur, il m'a despleu et desplaist très fort que j'aye esté contraint de ne vous traitter jusques icy si gracieusement et humainement que, par le bon et honneste office que vous avez faict estant par-deçà autour de moy, vous avez très bien mérité ; où je vueil bien dire que vous estes tousjours aquitté, tant à l'honneur de vostre maistre et contentement d'un chacun, que je suis tout asseuré qu'il n'a tenu à vous que les choses n'ayent pris autre fin et issue qu'elles n'ont peu faire, pour le bon zèle et affection que je vous ay toujours cogneu avoir au bien de la paix, conduitte et addressement des choses ; en quoy je ne fay doubte que vous n'ayez tousjours faict vostre bon et loyal devoir. Mais ayant entendu ce que l'empereur vostre maistre avoit commandé, contre tout droict tant divin qu'humain, estre faict à mes ambassadeurs, et à tous ceux de la ligue estans par devers luy pour le bien de la paix, et contre toutes bonnes coustumes qui jusques icy ont esté gardées et observées entre les princes, non seulement chrestiens, mais aussi infidelles, il m'a semblé que je ne pouvois rien moins faire, pour le devoir que j'avois à mesdits ambassadeurs prins contre raison et détenus, que de faire de vous le semblable, encores que je n'eusse aucune envie de vous maltraitter, pour les raisons dessusdites. Pour lesquelles, et pour le devoir auquel en ce faict vous estes mis, je vous avise, monsieur l'ambassadeur, qu'outre ce que je pense que vostre maistre ne fauldra à vous en récompenser, vous estes asseuré que là où je vous pourray particulièrement en aucune chose faire plaisir, je le feray d'aussi bon cueur que vous voudriez m'en vouloir faire requérir.

« Et pour satisfaire et respondre à ce que vostre maistre a dit de bouche à Guienne et Clarence, roys d'armes du roy mon bon frère perpétuel et meilleur allié, et de moy, sur l'intimation de la guerre qui luy a esté faicte de par nous, qui consiste en huict poincts, je vueil bien que chacun l'entende. Premièrement, quant à ce qu'il dit qu'il s'esbahit que, m'ayant prisonnier de juste guerre et ayant ma foy, je le deffie, et que par raison je ne le puis ny dois faire, je vous respons, pour luy dire que si j'estois son prisonnier icy, et qu'il eust ma foy, il eust dit vérité ; mais je ne sçache que ledit empereur ait jamais eu ma foy, qui luy sceust de rien valloir ; car premièrement, en quelque guerre que j'aye esté, je ne sçay que luy aye jamais ny veu ny rencontré. Quand j'ay esté prisonnier, gardé de quatre ou cinq cens arquebouziers, malade dedans le lict à la mort, il n'eust pas esté malaisé à m'y contraindre, mais peu honorable à celuy qui l'eust faict ; et, depuis que j'ay esté retourné en France, je ne cognois ne luy ny autre qui ayt eu puissance de la me pouvoir faire bailler ; et de ma libérale volonté c'est chose que j'estime trop, pour si légèrement m'y obliger.

« Et pour ce que je ne vueil que mon honneur demoure en dispute, encores que je sçache bien que tout homme de guerre sceust assez que prisonnier gardé n'est tenu à nulle foy, ni ne se peult obliger à riens, si envois-je à vostre maistre cest escrit, signé de ma propre main, lequel, monsieur l'ambassadeur, je vous prie vouloir lire, et après me promettre le luy bailler, et non à autre. »

Et ce faict, le luy feit ledit seigneur roy présenter par Jean Robertet, l'un de ses secrétaires d'estat et de sa chambre. Lequel escrit print iceluy ambassadeur en ses mains, faisant son excuse de le lire, disant audit seigneur roy comme par les lettres de son maistre apportées ouvertes, et qui supposoit le roy et son conseil avoir veues, par lesquelles lettres il n'avoit plus de pouvoir, ains estoit révoqué de sa légation, et ne pouvoit ny entendoit plus négocier ny prendre de charge ; requérant au roy (combien qu'il fust en sa main et puissance) qu'il voulsist en honnesteté avoir regard à ce qui estoit de la faculté et puissance dudit ambassadeur, et encores aux choses convenables, et qui pouvoient concerner et estre de la charge et qualité d'un ambassadeur, et non le presser plus outre.

A quoy respondit le roy : « Monsieur l'ambassadeur, puisque vous ne voulez prendre ceste charge de lire cest escrit, je le feray lire en ceste compagnie, afin que chacun entende et cognoisse comme je me suis justifié de ce que, contre la vérité, vostre maistre m'a voulu ac-

cuser; et si après vous ne voulez le luy porter et présenter, je dépescheray l'un de mes hérauts pour aller en vostre compagnie, et pour lequel vous obtiendrez sauf-conduit bon et valable pour pouvoir aller vers vostre maistre porter ledit escrit; protestant et demandant acte, devant ceste compagnie, que là où il ne voudroit qu'il vinst en sa cognoissance, je me suis aquitté de luy faire entendre tout ainsi que je le devois, de sorte qu'il ne sçauroit prétendre cause d'ignorance. » Après avoir achevé lesdits propos, le roy appella Robertet, et tout hault luy commanda lire ledit escrit, ce qui fut faict par luy de mot à autre, en la manière qui s'ensuit :

« Nous, François, par la grace de Dieu roy de France, seigneur de Gennes, etc., à vous, Charles, par la mesme grace esleu empereur de Romme et roy des Espagnes, faisons sçavoir que nous, estant adverty qu'en toutes les responses qu'avez faictes à nos ambassadeurs et hérauts envoyés devers vous pour le bien de la paix, vous voulant sans raison excuser, nous avez accusé, en disant qu'avez nostre foy, et que sur icelle, outre nostre promesse, nous en étions allé et parti de vos mains et de vostre puissance pour deffendre nostre honneur, lequel en ce cas seroit trop chargé contre vérité, vous avons bien voulu envoyer ce cartel, par lequel (encores que tout homme gardé ne puisse avoir obligation de foy, et que cela nous fust excuse assez suffisante, ce nonobstant, voulant satisfaire à un chacun et à nostredit honneur, lequel nous avons voulu garder et garderons, si Dieu plaist, jusques à la mort), vous faisons entendre que si vous nous avez voulu ou voulez charger, non pas de nostredite foy et délivrance seulement, mais que jamais nous ayons faict chose qu'un gentilhomme aymant son honneur ne doive faire, nous disons que vous avez menty par la gorge, et qu'autant de fois que vous le direz vous mentirez, estans délibéré de deffendre nostre honneur jusques au dernier bout de nostre vie. Par quoy, puisque contre vérité vous nous avez voulu charger, désormais ne nous escrivez aucune chose, mais nous assurez le camp, et nous vous porterons les armes, protestant que si, après ceste déclaration, en autres lieux vous escrivez ou dites paroles qui soient contre nostre honneur, que la honte du délay du combat en sera vostre, veu que, venant audit combat, c'est la fin de toutes escritures. Faict en nostre bonne ville et cité de Paris, le vingt-huictiesme jour de mars l'an 1527 avant Pasques. » Ainsi signé, FRANÇOIS.

L'escrit achevé de lire, le roy continuant son propos, dit audit ambassadeur : « Monsieur l'ambassadeur, il me semble que l'empereur cognoistra par ce que vous venez d'ouyr lire, que je satisfais assez à ce qu'il m'a chargé, et à mon honneur, qui me gardera vous en dire autre chose. Mais quant à ce que vostre maistre dit que ce luy est chose nouvelle d'estre deffié, veu qu'il y a six ou sept ans que je luy fais la guerre sans l'avoir deffié, je voudrois qu'il souvint mieux à vostre maistre des choses qu'il faict, ou à son conseil, pour l'en advertir après qu'elles sont faictes; car s'il s'en veult bien enquérir, il trouvera que dom Prevost du Trecq, lors son ambassadeur devers moy, me deffia, estans à Dijon, contre le contenu du traitté d'entre luy et moy; par quoy, puisqu'il me deffioit, il me semble qu'il se devoit tenir pour adverty que je me voulois deffendre. Et en tant que vostre maistre dit qu'il ne pense avoir en rien démérité envers Dieu, iceluy Dieu sera juge de nos consciences, et non pas nous, et tesmoing, quant à moy, que je ne désire tyrannie, ny usurpation, ny chose qui ne soit raisonnablement mienne, ny prétendant ny aspirant à l'empire ny à la monarchie.

« Et au regard de l'excuse que vostredit maistre a faicte de la prise et détention, contre tout droict, de nostre Sainct-Père, vicaire et lieutenant de Dieu en terre, personne sacrée et inviolable, je m'esbahis comme propos où il y a si peu d'apparence de vérité s'osent mettre en avant parmy les gens; car, comme il est vraysemblable que vostredit maistre n'ayt esté consentant ce qui a esté faict en la personne de nostredit Sainct-Père, veu que sa prison a esté longue, et que, au lieu de chastier ceux qui sans son commandement avaient, comme il dit, faict acte si exécrable et si peu chrestien comme cestuy-là, il leur a permis prendre et traitter avec Sa Saincteté de sa rançon, luy en faisant payer et débourser deniers, jusques à vendre et prendre argent des bénéfices et choses divines dans ses royaume et pays : chose qui n'est seulement contre Dieu et la saincte Église, mais très dangereuse à prononcer et dire, veu les hérésies qui ont cours pour le temps qui est à présent.

« Et quant à ce que vostre maistre dit que je

sçay bien que mes enfans sont entre ses mains hostagers, et que mes ambassadeurs sçavent bien qu'il ne tient à luy qu'ils n'en sont délivrés, vous luy direz que je sçay très bien que mes enfans sont entre ses mains, de quoy il me desplaist très fort; et à ce qu'il dit qu'il ne tient point à luy qu'il ne les délivre, je ne vueil autre advocat en cela pour me deffendre que le devoir en quoy je me suis mis de les ravoir, sinon que chacun sçait que je suis leur père : et quand ils ne seroient mes enfans, mais seulement gentilshommes, estans au lieu où ils sont pour ma rançon, si devrois-je pourchasser leur liberté de toute ma puissance ; laquelle chose j'ay faicte par si grandes et excessives offres, que jamais les roys mes prédécesseurs, qui ont esté prisonniers des infidelles, ne furent requis de telles et si desraisonnables sommes, à la quarte partie près, que toutesfoys je ne refuse de vouloir bailler pour parvenir au bien de la paix. Et pour, entre tant de grandes offres, vous en réciter une seule, vostredit maistre sçait très bien que je luy ay faict offrir, à la délivrance de mesdits enfans, luy bailler et faire délivrer la somme de deux millions d'escus, tant en argent comptant qu'autrement, du deu d'Angleterre que revenu de terres et rentes en ses propres pays ; qui est somme telle et si grande qu'elle me rend innocent, envers tout homme qui sera de bon jugement, que je ne me feusse voulu destituer de telle force, pour après faire la guerre à celuy à qui je l'eusse baillée.

« Toutesfoys, si pour la détention de mes enfans il ne vouloit venir à nulle raison de traitté, vouloit me faire abandonner mes amis avant la restitution de mesdits enfans, ayant pris un pape, lieutenant de Dieu en terre, ruiné toutes les choses sacrées et sainctes, ne vouloit entendre et remédier à la venue du Turc, ny aux hérésies et sectes nouvelles qui pullulent par la chrestienté, qui est office d'empereur, moy estant père et portant le nom de Très-Chrestien, je ne sçay, si toutes ces choses ne me pouvoient esmouvoir à la guerre, quelles autres injures ou raisons seroient suffisantes à m'y provoquer et faire venir. Néantmoins pour tout cela n'ay-je laissé à luy faire les offres que je vous ay dites, comme vous sçavez assez : et par ceste raison se peult clairement cognoistre et juger qu'à mon grand regret et desplaisir je suis venu à faire la guerre, veu que j'achetois la paix si chère, sans les autres quittances, renonciations de droicts et restitutions de villes et pays, qui excèdent assez la somme que je vous ay cy-devant dite.

« Quant au roy d'Angleterre, mon bon frère et perpétuel allié, je le tien pour si sage, si vertueux et si bon, qu'il n'a faict et ne fera chose là où son honneur n'ayt esté et n'y soit entièrement gardé ; et aussi qu'il sçaura si bien et si vertueusement respondre des choses qui luy touchent, qu'on luy feroit tort d'en vouloir respondre pour luy. Bien vous dy-je, monsieur l'ambassadeur, que la bonne, ferme et perpétuelle amitié qui est entre mon bon frère perpétuel allié et moy est telle, que là où il seroit en estat, pour indisposition de sa personne (dont Dieu le gard), de n'en pouvoir respondre, je vous advise que je ne voudrois en rien moins faire que je voudrois faire pour moy-mesmes, y employant non seulement mes royaume, pays et seigneuries et subjects, mais ma propre personne, laquelle n'y sera jamais espargnée là où il en aura besoing ; et cela veux-je que tout le monde entende.

« Aussi, monsieur l'ambassadeur, pour ce que mon hérault Guienne m'a dit que vostredit maistre luy donna charge me dire qu'il croit que je n'ay esté adverty de quelques propos qu'il tint à mon ambassadeur le président, luy estant en Grenade, pour me faire sçavoir lesquels me touchoient très fort, et qu'il m'estimoit si gentil prince que si je les eusse sceus j'y eusse respondu ; je vueil bien à cela vous dire que mondit ambassadeur m'a adverty de beaucoup de propos, mais non point de chose qui rien sceust toucher mon honneur ; et si l'eust faict, vous estes asseuré que je n'eusse failly, ne si longuement demeuré à y respondre ; car dès que j'ay entendu les choses que je vous ay dites, j'y ay faict la response que je vous ay baillée à lire, signée de ma propre main, laquelle je tien si suffisante, qu'elle satisfaict non seulement à ce que vostredit maistre sçauroit avoir dit par cy-devant, mais entièrement à tout ce qu'il pourra dire contre mon honneur par cy-après.

« Et au regard de ce qu'il dit que, par lesdits propos, je cognoistrois qu'il m'a mieux tenu ce qu'il me promist à Madrid que je ne luy ay tenu ce que je luy promis, il ne me souvient point luy avoir faict quelque promesse ; car

quant au traitté qui est par escrit, je m'en tien assez justifié de peu d'obligation que j'y ay, veu que je ne fus en liberté ny devant ny depuis ledit traitté, jusques à ce que j'ay esté en mon royaume, ny mis sur ma foy, pour pouvoir la garder et observer. Et du demourant, quand j'y ay bien pensé, je ne trouve point avoir eu avecques luy autre propos d'obligation, si ce n'est quant à l'entreprise du Turc, que toutesfois et quantes qu'il l'entreprendroit, et que sa personne y seroit, que je m'y trouverois pour l'accompagner avecques mes forces; laquelle chose j'avoue et trouve très bonne; et pleust à Dieu de vouloir convertir les passions particulières d'un chacun tant au bien général de toute la chrestienté, que toutes nos forces fussent employées en un si sainct et bon effet! luy promettant, quant à moy, qu'il peult estre tout asseuré qu'il n'aura jamais pour ceste occasion si tost le pied à l'estrier, que je n'aye plustost le cul sur la selle pour ce faire, encores que je n'aye les Turcs si près mes voisins comme de nouveau il les a en Hongrie, et par conséquent en Allemagne.»

Ces propos parachevés, le roy licentia ledit seigneur de Granvelle, avec bonnes et gracieuses paroles quant à sa personne, le priant ne vouloir faillir de faire donner sauf-conduit au hérault qui l'accompagneroit pour présenter l'escrit cy-dessus dit à l'empereur son maistre. Et ce faict, la compagnie se sépara.

Lorsque ces choses se faisoient en France et en Angleterre, comme j'ay dit cy-dessus, le seigneur de Lautrec avoit passé la montagne avec une partie de son armée; mais encores n'estoient arrivés dix mille Suisses desquels le roy avoit envoyé faire levée; aussi n'estoit arrivé qu'une partie des lansquenets qui devoient estre soubs la charge du comte de Vaudemont: par quoy, pour les attendre, s'en alla séjourner en Lastisane. Or, pour vous faire entendre une partie des forces que ledit seigneur menoit, de la gendarmerie y estoit la compagnie de mondit seigneur de Lautrec, de cent hommes d'armes, conduitte par le baron de Grantmont, son lieutenant; celle de monsieur de Vaudemont, autre cent, conduitte par le seigneur de Gruffy, son lieutenant; celle de monsieur de Lorraine, cent, conduitte par le capitaine Pierrepont, son lieutenant; la compagnie de monsieur d'Albanie, cent, conduitte par le seigneur de Moriac, son lieutenant; le seigneur de Lignac, cinquante hommes d'armes; la compagnie de monsieur de la Fayette, cinquante, conduitte par son fils; le seigneur de Montpesac, cinquante; le seigneur de Pomperant, cinquante; cinquante du seigneur de la Trimouille, petit-fils de feu messire Louis de la Trimouille, conduitte par Louis de Beauvillier, seigneur de la Ferté aux Ougnons, son lieutenant; le comte Hugues de Pepolo, boulonnois, cinquante; le seigneur de Tournon, cinquante; et son frère, son lieutenant, messire Claude d'Estampes, seigneur de la Ferté Nabert, cinquante; le seigneur de Neigre Pelisse, cinquante; le seigneur de Laval, de Dauphiné, cinquante; et maistre Jerminghen, anglois, gentilhomme de la chambre du roy et du roy d'Angleterre, ayant charge de deux cens chevaux légers, homme bien estimé, et son lieutenant maistre Care, lesquels moururent audit voyage, comme les autres François, de l'infection de l'air, devant Naples. De gens de pied, le comte de Vaudemont, six mille lansquenets; le comte Pètre de Navarre, six mille Gascons; le seigneur de Burie, quatre mille François et dix mille Suisses avec bon nombre d'artillerie, desquels avoit la charge le seigneur de Mondragon, Gascon. Ayant le seigneur de Lautrec séjourné quelques jours en Lastisane, fut adverty que le comte Ludovic de Lodron, lequel estoit dedans Alexandrie avec six mille lansquenets, en avoit envoyé deux mille au Bosc, petite ville, pour contraindre le peuple des environs de fournir deniers pour la solde desdits lansquenets estans en Alexandrie.

Le seigneur de Lautrec considérant que s'il pouvoit deffaire lesdits lansquenets, ce luy seroit grande faveur, et affoiblissement pour son ennemy, dépescha bon nombre de gendarmerie avecques une partie des Suisses qui jà estoient arrivés, pour aller clorre ledit lieu du Bosc, et empescher que les lansquenets ne se peussent retirer en Alexandrie, ce pendant qu'il marcheroit avec ques le reste de son armée et l'artillerie. Estant partie ceste trouppe, ledit seigneur de Lautrec marcha après en toute diligence; puis, estant arrivé devant Bosc, soudain feit faire les approches, et planta son artillerie au lieu qu'il cogneut le plus avantageux pour luy et dommageable à l'ennemy; dont il feit telle et si furieuse batterie, que, n'ayans les ennemys loisir de remparer, voyant l'assault prest à donner,

capitulèrent, de sorte qu'ils s'en allèrent la vie sauve et sans armes; mais depuis vindrent au service du roy, soubs les enseignes du comte de Vaudemont; aussi le seigneur de Lautrec, encores que, par la composition, ils deussent laisser les armes, par l'honnesteté de la guerre les leur rendit; qui fut cause, à mon advis, qu'estans mal receus et soldoyez d'Antoine de Lève, estans quittes de leurs sermens, ils prindrent la solde du roy.

Pendant ce temps le seigneur André Dorie, qui avoit la charge des galères du roy, estant party de Marseille avec quatorze galères, feit telle guerre aux Gennois, que nul s'osoit trouver en mer le long de la rivière de Gennes; en sorte que vivres et marchandises y deffaillirent, et faisoit sa retraitte à Savonne. Cependant le seigneur César Frégose, lequel depuis peu de temps estoit venu du service des Vénitiens à celui du roy, adverty, par les amis qu'il avoit à Gennes, de la nécessité de vivres en laquelle estoient les habitans, fut dépesché par le seigneur de Lautrec, avec bon nombre d'hommes tant de pied que de cheval, pour leur aller faire la guerre par terre; et leur feit telle, qu'en peu de jours n'y demoura ny grains, ny bestail, ny autres vivres, desquels les habitans de ladite ville peussent estre substantés à six lieues à la ronde. Les Gennois, estans en telle extrémité, ne veirent autre moyen de leur salvation, sinon par mer; par quoy armèrent six galères, lesquelles ils mirent à l'avanture pour avoir vivres. Or, la fortune leur fut si bonne, qu'estans en mer se leva une tourmente telle que André Dorie fut contraint de se retirer à Savonne; sur laquelle retraitte le comte Phelippin, nepveu dudit André Dorie, fut pris et mené à Gennes; dont lesdits Gennois furent si enorgueillis, n'estimans plus les François, qu'ils feirent une saillie sur César Frégose telle, qu'ayans mis en chasse les premiers qu'ils trouvèrent, comme mal advisés chassèrent si avant que les François leur couppèrent chemin entre la ville et eux; de sorte que tout ce qui estoit sorty fut deffait, et le comte Gabriel de Martinengues, leur capitaine général, fut pris prisonnier. Pour lequel infortune ils s'estonnèrent tellement, qu'ils mirent la ville entre les mains dudit César Frégose au nom du roy, où peu de jours après, arrivant ledit seigneur de Lautrec, y ordonna pour gouverneur et lieutenant du roy le seigneur Théodore Trévoulce, mareschal de France; puis, peu de jours après, les Impériaux et ceux de la part Adorne, qui s'estoient retirés dans le chasteau, le remirent entre les mains du roy.

Au temps que le seigneur de Lautrec pourveoyoit à l'estat de Gennes, il manda aux lansquenets qui estoient au Bosc qu'ils eussent à marcher à Alexandrie pour empescher le secours d'entrer dedans; puis ayant pourveu, comme dit est, à l'estat de Gennes, les suivit avecques son armée. Auquel lieu d'Alexandrie estant arrivé, en toute diligence feit mettre son artillerie en batterie; et n'eust esté le seigneur Albert Barberan, qui la nuict entra dedans avec mille hommes de guerre, dès ce jour estoit en hazard d'estre prise d'assault, parce que les habitans estoient si estonnés, pour la perte de leurs lansquenets qu'ils avoient perdus au Bosc, que peu de gens mettoient la main aux armes.

Le lendemain, les Vénitiens envoyèrent renfort de bon nombre d'artillerie, de pouldre et de boullets; de quoy ledit seigneur de Lautrec feit telle batterie, que le comte Ludovic de Lodron, qui estoit chef en ladite ville, la rendit par composition telle que les lansquenets et autres gens de guerre estant dedans la ville s'en iroient leurs bagues sauves, faisans serment de ne porter armes de six mois contre les François ny leurs alliés. Estant la ville entre les mains du seigneur de Lautrec, la remist entre les mains des députés du seigneur Francisque Sforce, suivant la ligue faicte et jurée entre les alliés de la saincte ligue. Au mesme temps, Jean-Jacques Médequin, castelan de Muz, et depuis marquis de Marignan, avoit faict levée de quelque nombre d'hommes pour amener au service du duc Sforce, et se venir joindre avecques l'armée françoise; de quoy le seigneur Antoine de Lève adverty, et sçachant que ledit Médequin estoit logé à quatorze milles de Milan, en lieu ouvert et non fortifié, partit de Milan à l'improviste avecques toutes ses forces, et feit telle diligence, qu'arrivant au poinct du jour sur le logis dudit Médequin, depuis nommé Jean-Jacques de Médicis, le surprint; de sorte que ses forces furent deffaites, et luy se sauva à Muz. Ce faict, craignant que monsieur de Lautrec vint à Milan, qu'il avoit laissée despourveue, s'en revint en toute diligence loger aux fauxbourgs de la ville. Auquel lieu estant arrivé, ayant les nouvelles de la prise de la ville de Gennes

et d'Alexandrie, et se voyant peu de gens sans payement, désespéré de pouvoir garder la ville de Milan, délibéra de l'abandonner et de se retirer à Pavie; mais estant adverty du peu de vivres qui estoient dedans, changea d'opinion, et y envoya le comte Ludovic de Belle-Joyeuse (lequel depuis peu de temps avoit abandonné le service du roy, pour une querelle qu'il avoit contre le seigneur Frédéric de Bozzolo), accompagné de deux mille cinq cens hommes de pied.

Le seigneur de Lautrec, ayant remis Alexandrie entre les mains du duc Sforce, s'en alla à Vigevène, laquelle se remist en son obéissance; aussi feit tout le pays de Lomeline. Auquel lieu de Vigevène il passa le Tésin pour aller à Biagras, laquelle pareillement il print et remist entre les mains dudit Sforce. Ce faict, feignant de prendre le chemin de Milan, tourna tout court à Pavie, laquelle il assiégea du costé du chasteau, et l'armée vénitienne par l'autre part; lesquels commencèrent une furieuse batterie, chacun de son costé. Le seigneur de Lautrec ayant fait brèche, mais non raisonnable, quelques François se présentèrent à donner l'assault sans commandement; mais ainsi que follement ils estoient allés, follement furent repoulsés. Le lendemain, de la part de monsieur de Lautrec, fut faicte telle batterie, que la brèche fut si raisonnable que la ville fut emportée d'assault; et n'y mourut, tant de ceux de dedans que de dehors, qu'environ trois cens hommes, parce que ceux de la ville, se voyans forcés, se sauvèrent pardessus le pont, le rompant après eux, afin de n'estre suivis. Le feu fut mis en quelques maisons au milieu de la ville, laquelle fut saccagée; et n'eust été la diligence dont usa ledit seigneur de Lautrec, ladite ville eust esté mise en cendre, pour la mémoire qu'avoient les soldats de la battaille qui avoit esté perdue quatre ans auparavant. Ayant ledit seigneur de Lautrec sauvé la ville du feu, et l'avant remise ès mains du duc de Milan, vint devers luy le cardinal Cibo, légat de la part du pape, pour le sommer à ce que, suivant les traittés d'entre le pape, le roy et le roy d'Angleterre, il eust à marcher pour mettre l'armée impériale hors des terres de l'Église et mettre Romme en liberté. Le duc Sforce, de ce adverty, accompagné de grand nombre de gentilshommes milannois, vint devers ledit seigneur de Lautrec, le suppliant ne passer outre que premièrement il n'eust mis le reste du duché hors des mains des Impériaux; chose, à ce qu'il disoit, aisée à faire, parce que desjà Antoine de Lève estoit dénué d'hommes et d'argent et la ville de Milan en nécessité de vivres: par quoy il seroit contraint de l'abandonner, ne trouvant lieu seur pour sa retraitte.

Le seigneur de Lautrec, combien qu'il eust la cognoissance que ces remonstrances estoient raisonnables, et mesmes estoit son opinion et intention de ce faire; mais le légat, au contraire, le pressoit de passer outre, disant que c'estoit chose aisée à l'armée vénitienne et celle du duc de parachever ladite conqueste, veu que Antoine de Lève, pour toutes choses, ne tenoit plus que Milan, desjà demy affamée et l'armée impériale ruinée. Par quoy ledit seigneur de Lautrec condescendit aux remonstrances dudit légat. Toutesfoys il fut contraint de faire séjour à Pavie plus qu'il n'espéroit; car encores n'estoient arrivés tous les lansquenets qui estoient soubs la charge du comte de Vaudemont, et les Suisses firent refus d'entreprendre le voyage de Rome. Estans lesdits lansquenets arrivés, marcha ledit seigneur de Lautrec à Plaisance (auquel lieu Alfonse, duc de Ferrare, se joignit en ligue avecques le roy, laissant la part impériale); et là se traitta le mariage d'Hercules, fils dudit duc Alfonse de Ferrare, et de madame Renée, fille du roy Louis douziesme et sœur de la feu royne de France; lequel mariage fut consommé au palais à Paris, peu de temps après, en grande magnificence, et en la salle de Sainct-Louis se feit ce festin. Plusieurs ont estimé (et c'est mon opinion) que, si le seigneur de Lautrec eust employé le temps qu'il séjourna à Plaisance et à Boulongne, aisément il eust remis en l'obéissance du duc Sforce tout le duché de Milan, et n'eust laissé à exécuter son entreprinse de Naples; car, ayant chassé de la Lombardie les Impériaux, il eust esté plus formidable à toute l'Italie. Mais je pense qu'il estoit si bien advisé, que ce qu'il faisoit estoit à bonne intention ou par commandement qu'il avoit de son prince.

Antoine de Lève, voyant les forces de France partir du duché de Milan, et n'ayant en grande réputation ny l'armée des Vénitiens ny l'armée du duc, qui estoient demourées entre le Pau et le Tésin, entreprint d'eslargir ses limites pour

plus aisément avoir vivres ; et pour cest effect, partant de Milan, vint assaillir Biagras, laquelle ville il print sur les gens du duc Sforce ; puis, mettant en ordre des batteaux, délibéra de faire un pont sur le Tésin, pour faire le semblable à Vigevène, Morterre, Novare et toute Lomeline. De quoy monsieur de Lautrec, qui estoit à Plaisance, adverty, dépescha le comte Pètre de Navarre avecques cinq ou six mille hommes de pied françois et quelque gendarmerie ; lequel à son arrivée reprint ladite ville de Biagras, taillant en pièces ce qu'il trouva dedans, puis la remist entre les mains du duc de Milan, lequel y meit meilleure garde qu'il n'avoit faict au précédent.

Le seigneur de Lautrec, ayant exécuté ladite entreprise, partit de Parme et Plaisance environ le commencement de l'hyver 1528, et marcha à Boulongne la Grasse, passant à Rège : audit lieu de Boulongne il trouva le cardinal Cibo, légat et gouverneur de ladite ville; auquel lieu il hyverna son armée jusques environ le commencement de février. Ce pendant qu'il séjourna à Boulongne, les Impériaux, voyans la bonne fortune dudit seigneur de Lautrec, craignans perdre leur butin, mirent le pape à rançon pour faire le payement de leur armée, faisans entendre qu'ils avoient commandement de l'empereur de le mettre en pure liberté; mais que, pour contenter leur armée, ils estoient contraints, encores que ce ne fust le vouloir dudit empereur, d'avoir argent de luy, craignans que les soldats, estant mutinés, ne feissent offence à sa personne. Mais, à vray dire, ils avoient doubte qu'arrivant le seigneur de Lautrec, ils fussent contraints de le mettre en liberté; car ils l'avoient mis à une somme si desraisonnable qu'il n'avoit le moyen de la payer : par quoy ils le mirent en une rigoureuse garde, encores qu'il eust baillé ostages. Enfin il trouva moyen de tromper ses gardes, et, montant sur un genet d'Espagne, se sauva au chasteau d'Orviette : mais les ostages depuis payèrent sa rançon. Partant de Boulongne, le seigneur de Lautrec prist le chemin de Rimini, et de là à Senegaille; de là à Ancône et à Recanat, auquel lieu (parce que c'estoit du patrimoine de l'Église) il fut très bien receu ; car les Impériaux, le sentans approcher, avoient abandonné toute la Romagne, se retirans vers le royaume de Naples. Audit lieu de Recanat séjourna le seigneur de Lautrec quelques jours, pour refreschir son armée. Partant de ce lieu, dressa son chemin par Pezaire et autres villes du duché d'Urbin ; de là entra en l'Abruzze, pays de petites montagnes, fort fertile, et plantureux de vins, bleds et huiles, et alla loger à Lenzanne, puis, suivant le bord de la mer Adriatique, s'en alla loger au marquisat du Guast. Au partir du Guast, l'armée entra au pays de l'Aquille; auquel lieu feit telle tempeste de temps, que encores que les soldats fussent frais et reposés, si en mourut-il plus de trois cens, tant de pied que de cheval, pour la tourmente et les froidures qui feirent. Partant dudit lieu, l'armée tira le chemin de la Pouille, parce que le seigneur de Lautrec vouloit recevoir le tribut de la foire de la douane, qui sont cent mille ducats, pour luy servir au payement de son armée; ce qu'il feit. Audit pays de la Pouille estoit le haras de l'empereur, duquel les chevaux furent distribués par les compagnies.

Au mesmes temps, estant encores à la Pouille, fut adverty que Philebert de Chalon, prince d'Orenge, lequel, depuis la mort de feu monsieur de Bourbon, estoit demouré lieutenant de l'empereur en son armée, marchoit avec ladite armée pour luy empescher le chemin. Après lequel advertissement il s'en alla loger à Nochières avecques l'infanterie françoise et seulement les gentilshommes, lesquels estoient venus pour leur plaisir pour veoir la guerre; et le reste de l'armée les envoya loger à Foge, distant dudit lieu de Nochières de quatre ou cinq milles. Estant l'armée ainsi divisée, l'ennemy se vint camper à Troye, sur le chemin de nostre armée. Le seigneur de Lautrec, voyant l'ennemy si près, manda à la gendarmerie qui estoit logée à Foge de se venir joindre avec luy; de quoy l'ennemy adverty sortit de son camp avecques toute la cavalerie, pensant empescher ladite gendarmerie de se joindre avec le reste de nostredite armée; mais voyant nostre gendarmerie marcher en bonne ordonnance, l'armet en teste et la lance sur la cuisse, délibérés de combattre, se retira en son fort, sans mesmes oser leur dresser l'escarmouche ; par quoy nostre gendarmerie sans empeschement vint à Nochières trouver mondit seigneur de Lautrec.

Le seigneur de Lautrec, ayant assemblé son armée, et sçachant l'ennemy estre campé audit

lieu de Troye, partit de Nochières avec toutes ses forces pour l'aller combattre; l'ennemy, de sa part, sortit de son camp pour venir au devant de luy, mais il n'approcha de trop près; si est-ce qu'il s'y feit de belles escarmouches deux jours durant. Le seigneur de Lautrec ne feit que deux lieues par jour, dont le deuxiesme jour passa un canal pour lors estant sans eaue, mais fort profond, et vint loger son camp près du pied de la montagne là où estoit l'ennemy, et près de la ville de Troye; lequel logis ne se feit sans y avoir de belles et braves escarmouches, où un chacun feit son devoir tant d'un costé que de l'autre. Le lendemain, qui estoit le premier samedy de caresme, l'armée de France marcha en ordre de battaille, toute preste à combattre, et monta la montagne, laissant l'ennemy à main gauche, pour trouver moyen de le tirer hors de son fort; mais jamais il n'en voulut desloger; par quoy nostre armée tourna la teste vers l'ennemy, marchant nostre artillerie la bouche devant, sçavoir est douze canons, six bastardes et six moyennes; les enseignes d'Allemans, desquelles estoit général le comte de Vaudemont, qui pouvoient estre jusques au nombre de huict mille hommes, et le nombre de trois mille Suisses, desquels estoit colonel monsieur le comte de Tendes (qui estoient les vieilles bandes qui depuis deux ans estoient en campagne avecques le marquis de Salluces); les enseignes de trois mille hommes de pied françois, desquels estoit colonel le seigneur de Burie; quatre mille Gascons, desquels estoit colonel le comte Pètre de Navarre, et le seigneur de Candalle avecques luy; et les enseignes de dix mille Italiens. Et marchèrent les colonels desdites trouppes, chacun à la teste de leur bataillon.

Or, est-il que l'avant-garde, battailles et arrière-garde marchoient tout d'un front (seulement y avoit distance entre deux bataillons de deux cens pas), et marchèrent avec la plus grande volonté de combattre que gens qu'on eust veu de nostre vivant, de sorte qu'il y a grande apparence que si ce jour on eust combattu, veu la volonté des hommes, la victoire eust esté pour les François. Sur les aisles de chacun bataillon y avoit une trouppe de gendarmerie pour les soustenir; à l'aisle droicte des Suisses estoit ordonnée la compagnie de cent hommes d'armes du duc d'Albanie, conduitte par le seigneur de Moriac, son lieutenant, et le seigneur de Pomperant, avec cinquante hommes d'armes dont il estoit capitaine. L'escarmouche se dressa sur lesdites compagnies, pendant laquelle, après que nos Suisses eurent, comme ils ont accoustumé, baisé la terre, espérans combattre, et que tous ceux de l'armée d'une voix crioient *battaille!* mondit seigneur de Lautrec feit tourner son artillerie sur le costeau d'une montagne, et la feit tirer sur l'ennemy; les escarmouches estoient encores meslées, mais chacun fut contraint de se retirer de son costé, pensans jouer le gros jeu; et y perdirent les Impériaux de leurs hommes, mais peu. Sur les bataillons qui marchoient après l'artillerie descendit jusques au nombre de trois cens chevaux des ennemys; quoy voyant mondit seigneur de Lautrec, luy en personne, l'armet en teste, l'espée au poing, vint commander aux seigneurs de Moriac et de Pomperant d'aller charger ceste trouppe d'ennemis; ce que soudain fut exécuté. A ladite charge se trouvèrent les seigneurs de Tournon avecques leurs hommes d'armes; aussi feit la jeunesse françoise, qui y estoit venue pour son plaisir, tels que le seigneur de Bonnivet, de Jarnac, le baron de Conty, Chasteigneraye, Cornillon et autres, jusques au nombre de trente ou quarante. La charge fut si vigoureusement faicte, que tous les ennemys qui estoient sortis furent deffaicts, et les enseignes et les guidons gaignés.

Ce pendant que ladite charge se feit, monsieur de Lautrec logea son armée vis-à-vis de l'ennemy, sur une plate montagne où y avoit une vallée entre luy et l'armée de l'ennemy, assez ample; auquel lieu estant campé, se feirent ordinairement de belles escarmouches, charges, prinses et recourses. Le lendemain que le camp de France fut logé, fut dit audit seigneur de Lautrec que si le jour précédent il eust combattu, il estoit apparent qu'il eust gaigné la battaille; à quoy il feit response: « Je ne pouvois donner la battaille sans y perdre beaucoup de gens de bien; mais je les auray la corde au col. » L'armée fut audit lieu huict jours, durant lequel temps se leva une tempeste de vents telle et si impétueuse, qu'il ne demoura pavillon ny tente debout, et y feit une telle froidure, et le temps si contraire, qu'il y mourut grand nombre d'hommes devant que partir de là. Aussi une des occasions qui meut

monsieur de Lautrec de ne donner la battaille le jour qu'il la présenta fut qu'il attendoit le seigneur Horace Baglion, qui amenoit treze enseignes de gens de pied des plus aguerris d'Italie, qui estoient les bandes noires, qui avoient esté de longue main soubs la charge du seigneur Jean de Médicis.

Un vendredy au soir arriva ledit Horace Baglion avecques ses bandes. De quoy l'ennemy estant adverty, la nuict d'entre ledit vendredy et le samedy meit toutes les campanes des mulets dans les coffres, et, sans sonner trompettes ny tabourin, deslogea, prenant le chemin des bois droict à Naples. De quoy le seigneur de Lautrec adverty envoya quelque compagnie de gendarmerie et quelque trouppe de chevaux légers à leur suitte, qui en deffirent quelques uns demourés sur la queue, mais bien peu. Plusieurs capitaines françois furent d'advis que mondit seigneur de Lautrec devoit suivre le prince d'Orenge; et s'il l'eust faict, il estoit apparent qu'il l'eust deffaict, car, arrivant ledit prince à Naples, don Hugues de Montcade, lequel pour lors estoit vice-roy de Naples, et autres principaux serviteurs de l'empereur, avoient ledit prince d'Orenge en telle haine, que les portes de Naples luy eussent esté fermées, et arrivant nostre armée sur ces disputes, elle eust séparé la querelle. Mais Dieu le voulut autrement, et ne voulut que mondit seigneur de Lautrec print le meilleur advis. Beaucoup de gens eurent opinion que le comte Pètre de Navarre luy donna ce conseil, qui avoit esté nourry au pays, disant qu'ayant pris le reste du royaume, il auroit la ville la corde au col. Mais il advint le contraire de son dessin, car il leur donna loisir de pourveoir et mettre ordre à leurs affaires.

Le lendemain que le prince d'Orenge fut deslogé de Troye, le seigneur de Lautrec dépescha le seigneur Pètre de Navarre avec bon nombre de gens de pied françois, et les bandes noires, et bon nombre de gendarmerie avec une bande d'artillerie bien pourveue de munitions, pour aller devant Melphe, et la mettre en l'obéissance du roy, à ce que nostre camp estant devant Naples, le prince de Melphe, qui avoit jusques au nombre de trois mille hommes de pied et une bonne trouppe de cavalerie, ne rompist les vivres à nostre armée, faisant souvent des saillies. Arrivé qu'il fut devant Melphe, meit son artillerie en batterie, où après avoir battu deux jours, fut donné un assault, auquel furent repoulsés les soldats de la Toscane, encores qu'ils feissent fort bien leur devoir; mais le second, donné par les Gascons, la ville fut forcée non sans grande perte, pour la résistance que feirent ceux de dedans. Les François, animés de la perte de leurs compagnons, l'ayant forcée, y feirent un grand carnage, car de compte faict il y mourut, tant de gens de guerre que des habitans de la ville, jusques au nombre de six à sept mille personnes, dont de gens de guerre y avoit environ trois mille. Et fut prins ledit prince de Melphe prisonnier, en combattant les armes au poing; aussi fut prinse sa femme et ses enfans, qui s'estoient retirés dans le chasteau. Estant le siége devant Melphe, le seigneur de Lautrec envoya une trouppe de gendarmerie et de gens de pied pour prendre Venouze: lesquels estans arrivés audit lieu, après avoir dressé quelques eschelles contre les murailles, ceux de la ville estans surpris l'abandonnèrent, et se retirèrent dedans le chasteau, qui estoit une très forte place; mais quelques jours après, n'ayans espérance de secours, se rendirent eux et le chasteau, par composition. Ladite place de Venouze estoit celle que le capitaine Louis d'Ast, du temps du roy Louis douziesme, garda, un an après que tous les François furent hors du royaume de Naples, contre toute l'armée du roy d'Arragon; et au bout d'un an s'en revint en France par composition, armet en teste et enseignes desployées.

Le sac de Melphe parachevé, le seigneur de Lautrec passa son armée par le pays de Labour, arriva devant Naples le premier jour de may 1528; auquel lieu estant arrivé, se logea à Poge-Réal, et la pluspart de toutes les villes et places du royaume se meirent en son obéissance au nom du roy, hormis le chasteau de Manfredoine, assis sur la mer Adriatique, tirant à Saint-Nicolas du Bar et Gaiette. D'aucuns, cognoissans la nature du pays, ne feurent d'advis qu'il logeast son armée à Poge-Réal, d'autant que, venantes les chaleurs, l'air y est incontinent infecté, pour les eaues qui n'y sont salubres; mais le seigneur Pètre de Navarre l'asseuroit que devant que lesdites chaleurs vinssent, la ville seroit affamée; d'où vint la principale ruine de notre armée. Estant logé le camp devant Naples, se feit une entreprinse de quarante

hommes d'armes estans de la compagnie du duc d'Albanie et du comte de Vaudemont, conduits par le seigneur de Gruffy, sur la ville et chasteau de Vic; laquelle, pour la diligence qu'ils feirent, ils surprindrent; de sorte qu'ils prindrent et ville et chasteau où fut trouvé dubutin inestimable, tant de vaisselle d'or et d'argent que d'autres riches meubles; de sorte qu'il y eut environ douze cens escus pour hommes d'armes de ce qui vint au butin. Vous pourrez estimer quels autres biens il y pouvoit avoir, qui ne vindrent à cognoissance; mesmes y fut pris les sceaux de l'empereur. Estant nostre camp logé et assis devant Naples, fut faict un fort dedans les marais de la Magdalène près de Naples, qui fut nommé le fort de Basque, parce qu'il fut commis à la garde de deux capitaines basques, sçavoir est du capitaine Martin le Basque et du capitaine Raymonnet, qui estoient deux vaillans capitaines, ayans des soldats de mesmes comme ils monstrèrent, ainsi qu'entendrez par cy-après. Aussi fut entrepris près Sainct-Martin un autre fort par le seigneur Pètre de Navarre, plus grand que le précédent, pour y loger bon nombre d'hommes, et garder que les assiégés n'y feissent saillies sur les chevaux du camp, pour surprendre à l'abreuvoir; où il y eut grand combat, pour une sortie que feirent les Impériaux pour empescher ladite fortification; mais enfin estans repoulsés jusques dedans les barrières, fut ledit fort parachevé, et y fut mis pour la garde le seigneur de Burie, avec la charge de gens de pied françois auxquels il commandoit, et le baron de Grantmont avec des Gascons; aucuns le nommèrent le fort de Gascongne, autres le fort de France, lequel fort feit beaucoup d'ennuy à ceux de la ville, pour les entreprises qu'ordinairement faisoit ledit seigneur de Burie et de Grantmont sur eux. Et entre autres s'en feit une près Nostre-Dame de-Pied-de-Grotte, où le seigneur de Bonnivet, jeune gentilhomme et vaillant, après avoir fort bien faict son devoir, fut blessé de sorte que les entrailles luy sortirent du corps: toutesfois fut porté à Venouze, et fut guérie sa playe; mais depuis il mourut par maladie.

La veille de la Penthecouste subséquente, les ennemys, pensans surprendre le fort de Basque, lequel les tenoit de près, partirent de la ville sept ou huict cens hommes, pour leur donner une camisade. Environ minuict, le guet du fort, qui estoit vigilant, entrevit quelque blancheur; par quoy, le monstrans l'un à l'autre sans bruit, estimoient que ce fussent moutons couchés là auprès, tant que l'un, ayant la veue plus certaine que les autres, jugea que c'estoient gens de guerre couchés sur le ventre avecques des chemises blanches pour les surprendre. A cause de quoy ils advertirent leurs capitaines, lesquels, sans faire alarme, de main en main le feirent entendre à leurs soldats, et les feirent mettre chacun en sa deffence, préparés de recevoir leur ennemy, puis estans les capitaines sur une plate forme, après avoir mis quelques fauconneaux aux lieux dont ils se pouvoient ayder, demandèrent: *Qui va là?* et *qui vive?* Mais l'ennemy, sans faire response, donna de la teste de furie droict aux remparts, lesquels n'estoient guères haulx, de telle hardiesse que lesdits ennemys montèrent jusques sur le hault du fort; mais ainsi que furieusement ils montèrent, ils furent recueillys de ceux de dedans en telle asseurance, que tout ce qui monta hault fut tué, et ceux aussi qui s'efforcèrent de ce faire. Et y mourut des assaillans, de compte faict, deux cens cinquante; et y furent blessés, de la part de dedans, les deux capitaines, sçavoir est le capitaine Martin, de quoy il mourut peu de jours après, et le capitaine Raymonnet d'une arquebouzade à travers du genouil, dont il fut contraint, pour ne se pouvoir tenir debout, long-temps combattre sur un genouil. Et telle fut l'issue de ladite entreprise. Peu de jours après le seigneur Horace Baglion, chef des enseignes noires, ayant faict entreprinse d'aller chercher les ennemys entre ledit fort et la Magdalène, les ayant trouvés, les chargea de telle vigueur qu'il les remist dedans la ville, mais, mal suivy de ses hommes, fut tué à coups d'hallebarde sur sa retraitte, sans estre cogneu; qui fut grand dommage. Sa charge fut donnée au comte Hugues de Pepolo, boullenois, duquel a esté parlé en plusieurs endroicts de ces Mémoires.

Durant ledit temps, le comte Phelippin Dorie, nepveu du seigneur André Dorie, estoit avecques huit galères près de Naples. Le seigneur don Hugues de Montcade, vice-roy de Naples, estans dedans la ville, adverty que les soldats desdites galères ordinairement s'en alloient au camp, de sorte que lesdites galères le plus souvent demouroient sans grande garde, feit armer six galères qui estoient au port de

Naples, pour aller surprendre les huict galères de Phelippin. Le seigneur de Lautrec par ses espies estant adverty de l'entreprise, envoya le faire entendre audit Phelippin, et quand et quand secrettement et sans bruit, luy envoya quatre cens arquebouziers esleus, conduits par le seigneur du Croq, Gascon, pour recueillir la furie de l'ennemy. Don Hugues de Montcade, n'estant adverty du renfort venu dans lesdites galères, partit du port de Naples avecques les six galères qu'il avoit équippées de tous gens esleus, et entre autres du marquis du Guast, du seigneur de Ris, Bourguignon, pour ceste heure sommelier du corps de l'empereur, et plusieurs autres gros personnages, et feit voile droict à nos galères, sans les marchander. Mais, ainsi que gaillardement les avoient assaillies, ils furent receus, et de première abordée les galères françoises en mirent deux des leur en fond à coups de canon; les autres furent investies, et furent combattues main à main et pied à pied, tellement que ce combat tant furieux dura l'espace d'heure et demie, avecques grande perte d'hommes tant d'un costé que d'autre; de sorte que des Impériaux n'en reschappa que bien peu, et entre autres y mourut don Hugues de Montcade, vice-roy de Naples; et fut prisonnier le marquis du Guast, le seigneur de Ris, Ascagne Colonne, le beau Vauldré, et plusieurs autres gros personnages; des quatre cens arquebouziers françois n'en réchappa que soixante, qu'ils ne fussent morts ou grandement blessés. Ceste victoire obtenue, deux de leurs galères qui n'avoient point esté mises en fond à l'arrivée furent prinses; les deux autres s'estans sauvées à la fuitte, se rendirent à Naples, de l'une desquelles galères le prince d'Orenge feit pendre le patron; de quoy l'autre ayant la cognoissance, s'en alla rendre au comte Phelippin Dorie.

Le seigneur de Lautrec, adverty de ladite victoire, manda que l'on envoyast en France les prisonniers; ce qui fut faict, et furent baillés à Phelippin Dorie, avecques deux galères pour les conduire; mais passant à Gennes, le seigneur André Dorie les retint, mettant en avant que le roy ne lui avoit satisfaict de la rançon du prince d'Orenge, qu'il avoit pris prisonnier à Porte-Fin, durant que le roy estoit au siége devant Pavie; dont depuis advint la ruine de nostre armée de Naples, parce que ce fut le motif de la révolte d'André Dorie; et le marquis du Guast, estant son prisonnier, le praticqua pour l'attirer au service de l'empereur.

Or ay-je laissé à vous dire que, peu après la dépesche de monsieur de Lautrec pour aller à Naples, le roy pareillement avoit dépesché une armée de mer pour aller en Sicile, soubs espérance des praticques et intelligences que disoit avoir un Sicilian, nommé César Imperator, et autres Sicilians de sa faction, cuidant par ce moyen divertir les forces impériales du royaume de Naples, ou bien de s'investir de l'isle de Sicile. De ladite armée le roy avoit faict son lieutenant général le seigneur Rance de Cère, et le seigneur André Dorie, amiral de l'armée de mer, espérant qu'au temps que monsieur de Lautrec arriveroit devant Naples, ladite armée de mer arriveroit en Sicile; chose qui fust très bien pourveue si Dieu eust permis qu'elle fust venue à exécution; mais l'armée, estant partie des havres de la Toscane, fut surprise d'une tourmente telle, qu'elle fut contrainte de prendre la volte de Corsèque, et pour avoir vivres prindrent le train de Sardaigne, où ils prindrent terre. Auquel lieu ayans mis leurs hommes en terre, le vice-roy de Sardaigne pour l'empereur vint rencontrer nostre armée, qui n'estoit que de deux à trois mille hommes, et luy estoit accompagné de quatre à cinq mille hommes de pied et de trois à quatre cens chevaux. Ce nonobstant, nos gens les rompirent, et de la même furie emportèrent la ville de Sassary d'assault; auquel combat fut tué, des nostres, le seigneur Jacques du Bellay, colonel de deux mille hommes de pied. Après laquelle exécution la peste se meit dans leur armée, pour les vivres qu'ils y trouvèrent en abondance, attendu la grande nécessité que les soldats avoient endurée; et, venus à en avoir largesse, tombèrent en fièvres qui se tournèrent en peste. Aussi se meit quelque division entre le seigneur Rance et le seigneur André Dorie, pour lesquelles deux occasions ils furent contraints de se rembarquer et se retirer à Gennes, ayans consumé les vivres qu'ils avoient pour leur voyage de Sicile. Et eux arrivés à Gennes, fut envoyé le comte Phelippin avec les huict galères qui combattirent devant Gennes, ainsi que dessus a esté dit.

Pour vous faire entendre les occasions de la révolte d'André Dorie, avecques les praticques

que je vous ay dit du marquis du Guast (de quoy depuis arriva l'entière ruine de nostre armée de Naples, car, sans le secours d'André Dorie, la ville de Naples n'eust eu le moyen d'estre secourue de vivres, ayans, comme j'ay dit, perdu leur armée de mer, chose qui les amenoit la corde au col). Après que ledit seigneur de Lautrec eut remis en l'obéissance du roy la ville de Gennes, le roy, par le conseil d'aucuns, délibéra de fortifier Savonne et y faire le port, qui eust esté l'entière ruine de Gennes; et dès l'heure transporta à Savonne le commerce de la marchandise, et principalement la gabelle du sel qui estoit à Gennes, luy faisant entendre que par ce moyen il tiendroit les Gennois en plus grande obéissance; mais ce fut bien le contraire, car eux, désespérés de ladite novalité, laquelle à la longue seroit la ruine de leur ville, les principaux citadins vindrent devers André Dorie, et luy remonstrèrent qu'il estoit en son pouvoir de remettre sa patrie en sa première liberté, chose qu'il ne devoit différer estant amateur du pays. Auxquels ledit André Dorie feit response que ce qu'il pourroit faire pour son pays avecques son honneur, il le feroit. Or, sur ses malcontentemens, advint l'occasion cy-dessus dite des prisonniers qu'il retint; par quoy, les ayant entre ses mains, délibéra d'envoyer un gentilhomme devers le roy pour luy supplier de luy faire raison de la rançon du prince d'Orenge et autres prisonniers prins quand et luy, et pareillement de l'estat de ses galères, qui luy estoit deu; et que là où le roy luy en feroit refus, il promist aux Gennois de tenir la main à ce qu'ils fussent remis en liberté.

Le seigneur de Lautrec, adverty de ceste praticque par le moyen du seigneur de Langey, dépescha ledit Langey devers le roy pour luy supplier d'y pourveoir. Lequel seigneur de Langey passant Gennes, pour la grande familiarité et habitude qu'il avoit audit André Dorie, logea en son palais, où il trouva moyen d'entendre la volonté dudit André Dorie; et y feit telle diligence, que ledit Dorie l'asseura que là où il plairoit au roy luy faire raison de ses prisonniers, et remettre le trafic de la gabelle du sel à Gennes, et autres libertés qu'ils avoient accoustume d'avoir tant de son temps que des roys ses prédécesseurs, il feroit avecques le peuple que, pour seureté de leur foy, ils livreroient au roy douze galères entretenues à leurs despens, sur lesquels il pourroit mettre tels capitaines et soldats que bon luy sembleroit, retenant seulement deux galères pour la garde du port. Le seigneur de Langey vint en poste à Paris trouver le roy, logé en la maison de Villeroy, auquel il exposa ce qu'il avoit de charge de la part de monsieur de Lautrec, aussi ce qu'il avoit entendu de l'intention d'André Dorie; chose qui fut remise au conseil, où les demandes dudit André Dorie ne furent trouvées raisonnables, et mesmement par le chancelier du Prat, qui avoit grande authorité, et quelques remonstrances que feit ledit seigneur de Langey de l'apparence qu'il y avoit que, mal consentant André Dorie, le hazard estoit tant de la perte de Gennes que de la ruine de nostre armée qui estoit devant Naples, au cas que ledit André Dorie se révoltast, estant le plus fort sur la mer et le plus riche en argent comptant; lequel, s'il se voyoit dédaigné, exposeroit tout son bien et sa vie pour s'en ressentir. Mais, toutes choses débattues, fut conclu de dépescher le seigneur de Barbezieux pour aller à Gennes se saisir tant des galères du roy que de celles d'André Dorie, le faisant amiral sur la mer de Levant, et destituant André Dorie; et s'il veoit l'occasion, qu'il se saisist de la personne dudit Dorie.

Les choses ne furent si secrettement ordonnées que ledit André Dorie n'en fust adverty; par quoy, pour sa seureté, se retira sur ses galères. Le seigneur de Barbezieux, arrivé à Gennes, alla parler à luy, suivant le commandement que le roy luy en avoit faict; lequel Dorie feit response qu'il sçavoit bien qu'il avoit charge de se saisir de sa personne et de ses galères; mais que quant aux galères du roy, il les luy remettroit entre les mains, suivant le commandement que le roy luy en faisoit; et quant aux siennes, il en feroit à sa volonté. Du Guast et autres prisonniers qui estoient entre ses mains voyans ces troubles, secrettement achevèrent leur praticque, de sorte qu'ils eurent promesses de luy d'aller au service de l'empereur, jouxte le concordat de ce faict et passé entre eux, promettans le faire ratifier à l'empereur. Vray est qu'il déclara au seigneur Barbezieux qu'il n'avoit intention autre sinon de servir sa patrie; mais peu de temps après, s'estant déclaré, donna tel refreschissement à ceux qui estoient dedans Naples, que, sans son secours, on les eust eus la corde au col par famine. Il me souvient qu'en ce temps

là, venant par les postes d'Italie devers le roy, qui estoit à Paris, je rencontray Antoine Dorie, cousin dudit André, au pont, à Gasson, près Montargis, qui alloit en poste à Marseille, qui me dit les nouvelles de la révolte de son cousin, le détestant comme un homme qui avoit faict acte d'infamie; mais peu de jours après, j'eus nouvelle comment ledit Antoine Dorie avoit desrobé les galères desquelles il avoit la charge du roy, et qui n'estoient siennes, s'estant rendu au service de l'empereur.

Pendant que ces choses se traittoient, le roy estoit ordinairement sollicité par le seigneur de Lautrec de luy envoyer secours d'hommes et d'argent, parce que, s'estant mise la mortalité en son camp, il en avoit beaucoup perdu; par quoy le roy avoit ordonné d'y envoyer l'amiral de Brion, pour y mener le secours par mer, et le faire vice-roy de Naples, d'autant que le seigneur de Lautrec pourchassoit son retour en France. Mais les choses se changèrent je ne sçay pour quelle occasion, car il y envoya le prince de Navarre, frère du roy Henri de Navarre, accompagné de peu de gens, desquels la pluspart estoient jeunes gentilshommes y allans pour leur plaisir et pour acquérir honneur: aussi y fut conduit quelque argent, non en telle somme que monsieur de Lautrec espéroit. Lequel prince de Navarre arriva à Nolle, conduict par le seigneur de Barbezieux; mais estant descendu en ladite ville de Nolle, il se trouva accompagné de si petit nombre de gens, qu'il fut contraint d'envoyer en nostre camp quérir escorte pour le conduire. Et pour cest effect monsieur de Lautrec y envoya monsieur de Candalle, lequel passant par devant Naples à son retour, conduisant ledit prince de Navarre, ceux de la ville feirent une saillie sur luy telle et si gaillarde, que nous y perdismes beaucoup de gens, et, entre autres, ledit seigneur de Candalle fut fort blessé, et mené prisonnier dedans Naples; mais estant racheté pour un des leur pris au combat, mourut de ses blesseures dès qu'il fut en nostre camp. Aussi y fut pris le comte Hugues de Pepolo, lequel, comme j'ay dit, avoit eu la charge des bandes noires par la mort du seigneur Horace Baglion, lequel aussi fut racheté pour un Impérial pris des nostres à ladite faction; qui fut le premier lieu là où, depuis dix-huict mois que le seigneur de Lautrec estoit party de France, les ennemys avoient combattu en combat esgal: si est-ce qu'estant sorty renfort de nostre camp, les ennemys furent repoulsés jusques dans leurs barrières. Durant ce temps le seigneur Rance de Cère, lequel depuis le retour de Sardaigne s'estoit toujours tenu avecques l'armée des Vénitiens et du duc de Milan en Lombardie, fut mandé par le roy d'aller à Naples pour luy faire service, parce qu'il avoit le moyen de ce faire pour avoir la part Ursine à son commandement. Et à ceste fin, ledit seigneur Rance alla à Port-Hercule, auquel lieu il trouva messire Nicolas du Bellay, chevalier de Rhodes, lequel, avecques deux gallions et quelque fuste qu'il avoit, embarqua ledit seigneur Rance, et le descendit à Nolle en seureté.

Arrivé qu'il fut en nostre camp, il trouva la mortalité telle que les deux parts de l'armée estoient mortes ou malades, et entre autres de mort le comte de Vaudemont, le seigneur de Gruffy, et plusieurs autres capitaines, et le seigneur de Lautrec malade: toutesfoys il dépescha ledit seigneur Rance pour aller à l'Abruzze lever gens nouveaux pour refreschir nostre armée, délibérant ledit seigneur de Lautrec mourir sur le lieu plustost que se retirer un pas; aussy, luy vivant, les ennemys n'entreprindrent jamais d'assaillir nostre camp. Le seigneur Rance avoit charge de prendre argent en l'Abruzze pour soldoyer des hommes, mais il trouva des trésoriers qui n'avoient un liard par leur dire; par quoy fut contraint de se joindre avecques le seigneur néapolitain, fils du feu seigneur Jean-Jourdan Ursin, qui avoit levé des hommes pour le service du roy à ses despens. Il fut dit que ceux qui avoient la charge pour le roy en l'Abruzze avoient mangé les deniers, et mesmes la Foucaudière, auquel le seigneur de Lautrec en avoit donné la charge: aussi, estant de retour de Naples, il en fut prisonnier, mais, par le moyen de Antoine du Prat, chancelier, il en eschappa. Vous avez ouy cy-devant comme le prince de Melphe avoit esté pris dans sa ville de Melphe, faisant bien son devoir; aussi avoient esté pris sa femme et ses enfans. Ledit prince de Melphe avoit envoyé par plusieurs fois devers l'empereur, le suppliant de le secourir pour payer sa rançon, luy remonstrant la perte qu'il avoit faicte de sa ville et de ses biens pour le service de Sa Majesté; mais voyant que l'empereur n'en fai-

soit compte, fut contraint de prendre le party du roy, lequel le mist en liberté avec sa femme et ses enfans: par quoy, ayant renvoyé à l'empereur son serment, le seigneur de Lautrec le dépescha pour faire levée de quelque nombre d'hommes, tant de pied que de cheval, pour aller assiéger Gaiette; ce qu'il avoit faict, et la tenoit de près. Durant ce temps, de jour en autre, à la veue de nostre armée de mer, André Dorie mettoit vivres et refreschissement dedans Naples.

Le roy, adverty que le duc de Brunsvich marchoit pour secourir Naples avecques douze mille lansquenets et bon nombre de cavalerie, et desjà estoit passé le pas de Trente; aussi adverty comme Antoine de Lève avoit repris Pavie sur le duc Sforce, et que les Impériaux commandoient en toute la campagne, nonobstant l'armée des Vénitiens et dudit duc de Milan, dépescha le comte de Sainct-Pol avec une armée de cinq cens hommes d'armes et cinq cens chevaux légers soubs la charge du seigneur de Boisy, et six mille hommes de pied soubs la charge du seigneur de Lorges, et trois ou quatre mille lansquenets soubs la charge du seigneur de Montejean; et de la gendarmerie y avoit la compagnie dudit comte de Sainct-Pol, de cent hommes d'armes; de monsieur de Chasteaubriand, soubs la charge du seigneur de Montejean, de cent autres; cent de la compagnie du grand séneschal de Normandie, de laquelle estoit lieutenant le seigneur d'Annebault; le seigneur d'Allègre, cinquante hommes d'armes, et cinquante de monsieur de Boisy.

Le roy feit commandement audit seigneur comte de Sainct-Pol, qu'au cas que ledit duc de Brunsvich marcheroit à Naples pour la secourir, qu'il se meist à sa queue, et se vinst joindre avecques monsieur de Lautrec: mais passant les montagnes, ledit comte de Sainct-Pol eut nouvelle comme ledit duc de Brunsvich, par faulte de payement, s'estoit retiré en Allemagne avecques ses lansqnenets. Par quoy il advertit l'armée des Vénitiens, de laquelle estoit général Francisque Marie de la Rouère, duc d'Urbin, pour se venir joindre avecques luy; et, en l'attendant, meit en son obéissance toutes les places que tenoient les Impériaux entre le Pau et le Tésin, jusques à Pavie, auquel lieu de Pavie se vint joindre l'armée vénitienne: lesquels, estans assemblés, conclurent d'assaillir la ville de Pavie, parce qu'elle estoit d'importance, pour estre assise au milieu du duché de Milan. Après laquelle délibération le comte de Sainct-Pol l'assiégea d'une part, et le duc d'Urbin d'une autre. Antoine de Lève, cuidant donner faveur aux assiégés, se vint camper à Marignan: toutesfoys, cognoissant qu'il n'estoit suffisant pour nous combattre, et craignant, pour sauver l'un, perdre tous les deux, se retira dedans Milan.

Le comte de Sainct-Pol et le duc d'Urbin, après avoir faict brèche raisonnable, estans en dispute à qui toucheroit de donner l'assault (car les Vénitiens disoient leur appartenir, les François au contraire), enfin fust arresté que les deux chefs jetteroient le dé, pour veoir à qui toucheroit le sort d'assaillir le premier: la fortune toucha pour les Vénitiens. Le seigneur de Lorges voyant lesdits Vénitiens trop longuement temporiser d'exécuter ce qu'ils avoient gaigné au hazard, s'amusans à escarmoucher de loing à coups d'arquebouzades, se jetta entre eux et la brèche, et donna droict à ladite brèche; de sorte que, devant que les Vénitiens eussent mis les armes au poing, la ville fut prise d'assault. Auquel assault ledit seigneur de Lorges montant le premier, avoit prins près de luy le capitaine Florimond de Chailly et le seigneur de Grandzay, pour estre à ses deux costés, pour le favoriser et soustenir là où besoing seroit; lesquels y furent tous deux tués; aussi fut l'enseigne qui marchoit devant luy: mais soudain trois autres reprindrent leurs places, tellement qu'il força la brèche. Le seigneur Pètre de Birague et Pètre de Boutigères, estant chefs dedans la ville, se retirèrent au chasteau, lesquels deux jours après se rendirent.

Durant ce temps, environ la fin de juillet 1528, la mortalité se renforça dans nostre camp devant Naples, tellement qu'en moins de trente jours de vingt-cinq mille hommes de pied n'en demoura pas quatre mille qui pussent mettre la main aux armes; et de huict cens hommes d'armes n'en demoura pas cent. Et mesmement y mourut le seigneur de Lautrec, le comte de Vaudemont, le prince de Navarre, nouvellement arrivé; le seigneur de Tournon et son frère, messire Claude d'Estempes, seigneur de la Ferte Nabert; le seigneur de Neigre Pellisse, le seigneur de Laval de Dauphiné, le baron de Grantmont, le seigneur de Gruffi, le seigneur

de Moriac, le seigneur de Montdragon, capitaine de l'artillerie; le seigneur du Croq, le seigneur de la Chasteigneraye, le seigneur de Candalle, le seigneur de Luppe, le seigneur de Cornillon, le seigneur de la Grutture, le seigneur de Maunoury, le baron de Buzancés, l'aisné Jarnac, le seigneur de Bonnivet, le comte Hugues de Pepolo, le baron de Conty, le comte Wolf, et un infiny nombre d'autres bons personnages et soldats, et de gentilshommes qui y estoient allés pour acquérir honneur, et sans solde; et une légion d'autres que je laisse, parce que ce papier ne sauroit suffire à les nommer. Si le roy eust secouru ledit seigneur de Lautrec d'hommes et d'argent, ainsi qu'il pouvoit faire, il fust demouré possesseur du royaume de Naples; car nostre armée fut ruinée par faulte d'estre refreschie.

Le roy ayant eu les nouvelles de la mort du seigneur de Lautrec, s'il en fut fasché il n'est besoing de le descrire, car vous pouvez estimer quel ennuy luy fut d'avoir perdu un tel personnage. Et pour luy faire l'honneur tel qui luy appartenoit, outre les honneurs qu'on a de coustume de faire aux lieutenans de roy, luy fist faire son service à Nostre-Dame de Paris, où assistèrent tous les princes du sang, en tel dueil que si c'eust esté pour monsieur le dauphin.

Le seigneur de Lautrec mort, Michel-Antoine, marquis de Salluces, homme autant courageux, aymé et suivy des gens de guerre que nul autre, print charge de la conduitte de ceste armée ruinée. Par quoy, ramassant le surplus de ceux qui pouvoient porter les armes, fut conseillé de lever son siége de devant Naples, et se retirer à Averse, attendant le secours que pourroit amener le seigneur Rence de Cère. Sur sa retraitte, l'armée impériale sortit sur la queue; mais il y meit si bon ordre qu'il se retira avec peu de perte de ce qui estoit avecques luy en son avant-garde. Or, ayant laissé le seigneur Pètre de Navarre à la battaille en forme d'arrière-garde, fut ordonné le seigneur de Pomperant, le seigneur de Nègre-Pelisse, et le seigneur Paul-Camille Trévoulce, tous trois capitaines d'hommes d'armes des ordonnances du roy: ces deux dernières trouppes furent rompues par ceux qui sortirent de Naples, et fut mené Pètre de Navarre à Naples, où il mourut. Estant le marquis arrivé au lieu de Averse, quand et quand il fut assiégé des ennemys, où, après longue et furieuse batterie, fut blessé d'un esclat poulsé par l'artillerie, qui luy rompit le genouil; par quoy, se voyant inutile et sa playe rengréger, chercha moyen de sauver le reste des hommes qui estoient avecques luy, et feit la capitulation telle, avec le prince d'Orenge, que s'ensuit :

« Premièrement, est accordé que le marquis de Salluces, incontinent la présente capitulation signée, rendra et mettra ès mains du prince d'Orenge, ou ceux qui par luy seront ordonnés, la cité et chasteau de Averse, que pour ceste heure il occupe et détient au nom du roy, avec toute l'artillerie, munitions, vivres et autres biens qui sont dedans ladite cité et chasteau.

« *Item*, est accordé que ledit seigneur marquis, comme lieutenant général du roy, et le comte Guy de Rangon, demoureront prisonniers dudit seigneur prince, avec promesse de les bien traitter jusques à ce qu'ils soient en liberté ou autrement.

« *Item*, est accordé que tous les capitaines et gens de guerre qui sont en ladite cité, tant à cheval qu'à pied, hommes d'armes, archers, chevaux légers, tant françois qu'italiens, lansquenets, suisses et autres soldats, de quelque nation qu'ils soient, estans à ladite ville au service du roy, doivent laisser en la puissance dudit seigneur prince toutes les enseignes, guidons et banderolles, et toutes leurs armes. Et est accordé par ledit seigneur prince que tous les capitaines, lieutenans, enseignes, guidons, gens d'armes et chevaux légers, pourront amener quand et eux trois montures, comme courtaulx, roussinots et mulles, ainsi qu'ils verront pour le meilleur, sçavoir est l'un des trois; et chacun capitaine, lieutenant ou enseigne de gens de pied, pourront amener un courtault ou mulle.

« *Item*, est accordé que les gens de guerre italiens ne feront aucun service de six mois prochains venans pour le roy ny ses alliés, ny autre, contre l'empereur, mais se retireront en leurs maisons, ou bien en autre lieu où bon leur semblera; et les François, Gascons, Suisses, et autres soldats, gens de guerre, capitaines enseignes, tant de cheval que de pied, estans en ladite cité, s'en iront en leurs maisons, sans aucunement s'arrester en quelque lieu que ce soit.

« *Item*, est accordé, et ainsi le promet ledit seigneur marquis, qu'il fera tout son effort de faire rendre et mettre entre les mains dudit seigneur prince, ou à ses députés, toutes les places et villes fortes, tant du pays de Calabre, de l'Abruzze, qu'autre terre de Labour et de la Pouille; et aussi toutes les terres du royaume de Naples qui se trouveront en la puissance du roy, celle des Vénitiens ou autres alliés; et de remettre tout le royaume en la puissance dudit prince, comme il estoit alors que le seigneur de Lautrec le vint assaillir. Et s'entend que tous les capitaines et soldats qui sont aux fortes places et provinces jouiront des graces desquelles jouissent ceux qui sont dans ladite cité d'Averse. Aussi promet ledit prince audit marquis de faire accompagner lesdits capitaines et soldats avecques seureté et bonne sauve-garde, sans leur faire aucune violence ny fascherie, jusques aux limites du royaume; et, de là en avant, ne sera plus obligé.

« Lesquelles capitulations lesdits prince et marquis ont promis et promettent, sur leur foy, observer et garder, et n'y point contrevenir en manière que ce soit; et, en vérité de ce, ont affermé et signé de leurs mains, et fait sceller du scel de leurs armes. Faict au camp impérial devant Averse, le trentiesme d'aoust 1528. »

Les choses ainsi passées, le marquis fut porté dans une littière à Naples, où peu après il mourut; aussi fut le seigneur Do et le chevalier Nicolas du Bellay. Ce fut une perte grande de la mort de ce gentil prince, car c'estoit un autant vertueux prince qui ayt esté de son temps, et autant aymé des soldats et gens de guerre. Dedans Averse mourut de maladie le seigneur de Pomperant, gentil capitaine. Une partie des nostres qui avoient santé se retirèrent à l'Abruzze, pour trouver le seigneur Rence et le prince de Melphe, lesquels s'estoient joincts ensemble et s'estoient retirés dans Barlette et autres villes maritimes, lesquelles ils gardèrent jusques à ce que, par le traitté de Cambray, elles furent remises entre les mains de l'empereur. Autres se retirèrent le chemin de Rome, desquels peu se retirèrent jusques en France, pour la pauvreté qu'ils endurèrent par les chemins; autres se retirèrent sur nos galères. Le seigneur de Burie et le baron de Grantmont, aussi ceux qui estoient dedans le fort de Basque, ayans tousjours gardé leur fort, quelques jours après, n'ayans espoir de secours, et commençans à avoir faim, capitulèrent; de sorte qu'ils sortirent avecques les armes, mais ledit baron, peu de jours après, mourut du travail qu'il avait porté. Durant tous ces voyages, tant du marquis de Salluces, que de monsieur de Lautrec, que du comte de Sainct-Pol, il y avoit bonne patience entre les pays de Picardie et les bas pays de l'empereur, et toutes leurs frontières de par-deçà, hormis quelque roupture qui avint l'hyver d'après le partement du seigneur de Lautrec, qui ne dura que sept ou huict mois, que tout ne fust rappaisé.

J'ay oublié à vous dire que le comte Guy de Rangon estoit sorti au camp impérial pour parlementer; mais, estant sur son partement, ceux de dedans firent la composition cy-devant dite, sans en advertir ledit comte; par quoy il maintint qu'il n'estoit compris en la capitulation, et fut mis en liberté par le jugement des capitaines. Le seigneur de Barbezieux, après avoir recueilly ce qu'il en peut charger, feit voile, et s'en alla joindre avec les galères vénitiennes pour aller rencontrer André Dorie, qui s'estoit jetté en mer pour desti ousser les François retournans de Naples; mais ayant descouvert nostre armée qui estoit joincte à celle des Vénitiens, et ne se sentant suffisant pour les combattre, se retira près du chasteau de l'isle d'Isché, auquel lieu nostre armée le tint assiégé deux jours sans l'oser attaquer, pour le lieu avantageux où il estoit, estant deffendu du chasteau.

Cognoissant le seigneur de Barbezieux, et aussi le général de l'armée vénitienne, que c'estoit temps perdu de cuider combattre ledit André Dorie, veu le lieu fort où il estoit surgy à la garde de l'artillerie du chasteau, firent voile pour tirer le chemin de France; mais les Vénitiens, estans en mer, abandonnèrent nostre armée, et se retirèrent en leurs ports. André Dorie, sentant l'armée séparée, feit voile, et se meit à la suitte de nos galères, lesquelles estans arrivées à Gennes, et sentans qu'André Dorie estoit à leur suitte, abandonnèrent le port de Gennes, et prindrent la roupte de Savonne; mais ils furent suivis de si près que la patronne du capitaine Jonas fut invertie et prise par les ennemys. Et de la mesmes entreprinse ledit seigneur André Dorie révolta Gennes, et

s'en feit seigneur et maistre. Quelques autres navires, où estoit le seigneur de Termes et le fils aisné du seigneur de Sercu et autres, pensans se retirer à la Calabre, furent pris des Turcs. Telle fut la fin de ceste armée tant superbe, laquelle vingt-huict mois durant avoit commandé à l'Italie, la Romaigne et le royaume de Naples; et, ne pouvant estre vaincue par les hommes, Dieu y mist la main, pour montrer qu'à luy seul appartient l'honneur et la gloire des victoires.

Les habitans de Capoue, deffaillans de leur foy, sçachans que le seigneur Rence de Cère marchoit avecques huict ou dix enseignes des gens du seigneur Néapolin Ursin, fils du seigneur Jean Jordan, pour se mettre dedans Capoue et donner faveur à nostre camp, aussi sçachans la mort du seigneur de Lautrec, advertirent le seigneur Fabrice Maramault qu'il eust à marcher avecques quelque nombre de gens de pied et de cheval, pour se mettre en embuscade près la ville en lieu à propos; et ils metteroient peine de le faire maistre de leur ville, et d'en expulser les François; ce qu'il feit. Les Capouans ayans adressé leur trahison, vindrent persuader aux François qu'il estoit besoing de faire une assaillie pour mettre du bestial dedans la ville, et autres vivres, avant que la nécessité y vinst, et qu'ils avoient moyen de ce faire. Les François voyans qu'il y avoit grande apparence à leur dire, sortirent; mais voulans rentrer, trouvèrent les portes fermées, et que les Capouans avoient mis par l'autre porte le seigneur Fabrice dedans; par quoy chacun regarda à se retirer au lieu qui luy sembla plus à propos pour sa sauveté. Nolle et les autres villes feirent le semblable, car ils mirent les ennemys dedans, voyans la ruine tourner sur nous.

Le comte de Sainct-Pol, adverty de la révolte de Gennes, espérant par diligence la pouvoir recouvrer, partit du duché de Milan avecques trois mille hommes de pied, et quelque cavalerie pour les soustenir, et marcha droict à Gennes, avecques promesse d'aucuns de la luy faire surprendre; mais ayant failly son entreprinse, et nos gens repoulsés de l'assault de la ville, fut contraint de se retirer, parce qu'il n'avoit mené artillerie ny porté vivres que pour vingt-quatre heures; puis, se voyant estre desjà bien avant en l'hyver, et son armée fort travaillée, se retira en Alexandrie pour hyverner. Pendant ce temps le seigneur Théodore Trévoulce, par faulte de vivres, fut contraint de rendre le chasteau de Gennes, sortans luy et ses hommes leurs bagues sauves.

(1529). Les Gennois, ayans le chasteau entre leurs mains, marchèrent à Savonne, dont estoit gouverneur le commandeur de Morette, laquelle ville, peu de jours après, il rendit entre les mains desdits Gennois, non sans en estre fort blasmé, parce que le comte de Sainct-Pol marchoit en toute diligence pour luy donner secours. Estant doncques Savonne entre les mains des Gennois, rasèrent la forteresse et gastèrent le port, pour avoir meilleur moyen de la tenir en subjection. Le comte de Sainct-Pol, ayant tousjours devant les yeux la perte de Gennes, cherchoit tous les moyens à luy possibles de la pouvoir recouvrer. Par quoy, estant adverty que ladite ville estoit mal pourveue d'hommes, et mesmes que le plus du temps le seigneur André Dorie se tenoit en un sien palais hors la ville, dépescha le seigneur de Montejean avecques une trouppe d'hommes, pour aller assaillir ladite ville: et cependant un capitaine italien, nommé Valsergue, avecques une autre trouppe, devoit aller surprendre ledit André Dorie dedans son palais, hors la ville; mais ils furent si mal guidés que le jour les surprint avant que d'arriver audit lieu. A ceste cause, ayans failly à l'une et l'autre entreprinse, se retirèrent, sans perte et sans gaing, en Alexandrie.

Peu de temps après, estant venue la primevère, le comte de Sainct-Pol, avecques si peu d'hommes qui luy estoient restés (parce que la plus grande part s'estoient retirés en France, pour l'hyver et les maladies), se jetta en campagne, et marcha droict à Morterre, laquelle ville il print de force, et tailla en pièces tout ce qui estoit dedans. Le comte Philippes Tourniel, de ce adverty, abandonna Novare, et se retira à Milan : par quoy le comte de Sainct-Pol remist en son obéissance ladite ville, et toutes les dépendances d'icelles.

Le duc d'Urbin, adverty que nostre armée estoit en campagne avecques l'armée vénitienne dont il estoit chef, passa la rivière d'Adde, et se vint joindre à Marignan avecques nostre armée; aussi firent ceux de la part du duc Sforce.

Estans les armées assemblées audit lieu de

Marignan, cognoissans n'estre suffisans pour assaillir Milan, mesmes que la gendarmerie françoise, qui s'estoit retirée l'hyver en France, n'estoit encore de retour, et qu'il estoit entré dedans Milan trois mille Espagnols du renfort, fut conclud que l'armée vénitienne se retireroit à Cassan, l'armée des François à Briagras, et celle du duc à Pavie, afin que chacun de son costé mist peine d'empescher de mener vivres en la ville de Milan, laquelle en ce faisant en peu de temps seroit affamée, parce qu'à dix milles ès environs il n'y avoit rien labouré. Suivant ladite conclusion, les Vénitiens se retirèrent à Cassan, et le duc à Pavie et à Vigevène. Mais le comte de Sainct-Pol, ayant tousjours les affaires de Gennes en fantaisie, changea d'opinion; car, laissant le chemin de Biagras, print le chemin de Landrian, qui est à douze milles de Milan, et y arriva le samedy; mais toute la nuict il feit une pluye si extresme, que la rivière, qui est fort petite, devint si grosse qu'il n'y eut ordre de faire passer l'artillerie; par quoy on fut contraint de séjourner le dimanche. Auquel jour Antoine de Lève, estant adverty de ce faict, partit de Milan sur le soir, et avecques toutes ses forces vint planter son armée près de la nostre devant le jour, sans que nos gens en eussent la cognoissance.

Le comte Hannibal de Nugolare ayant charge de deux cens chevaux légers, et le capitaine Piton avecques pareille charge, avoient esté ordonnés pour cognoistre les chemins venans de Milan, et entendre si de la part de l'ennemy rien se remuoit, lesquels trouvèrent la peiste de l'armée impériale; mais ils ne la suivirent, ny advertirent les nostres, et, à ce qu'on dit, par jalousie l'un de l'autre, prindrent autre chemin qui ne leur estoit commandé : qui fut la ruyne de nostre armée; car le comte de Sainct-Pol, se reposant sur lesdits quatre cens chevaux légers, n'y avoit autrement pourveu.

Le lundy matin, estant la rivière retirée, de sorte qu'on pouvoit passer, monsieur de Sainct-Pol feit passer l'artillerie et tout le bagage et carriage, pour marcher droict à Pavie, se reposant sur ledit comte Hannibal et Piton, comme dit est, estimant le pays estre bien descouvert; mais, sur la fin du passage, une pièce d'artillerie demoura embourbée : par quoy mondit seigneur de Sainct-Pol demoura luy-mesmes avecques si peu de gendarmerie qu'il avoit, et environ quinze cens lansquenets soubs la charge du capitaine Nicolas de Rustieis, dit le Bossu, et commanda d'abattre une maison pour avoir des chevrons pour mettre soubs le rouage, et faire passer ladite pièce. Mais, estant embesongné pour cest effect, luy survint une affaire de plus grande importance; car à l'improviste l'arquebouzerie espagnole fut sur ses bras, laquelle, de prime abordée, fut par nostre gendarmerie rembarrée dans le bataillon de leurs Allemans; mais se trouvant un ruisseau profond entre les François et les Espagnols, leur arquebouzerie se retira derrière ledit ruisseau, où il y avoit un pas de trente ou quarante pieds de large. Les lansquenets françois feirent teste, et de grande furie repoussèrent ce qui estoit de là le canal : par quoy furent contraints de se retirer hors du danger desdits arquebouziers. Le soir précédent, avoit esté conclu que le comte Guy de Rangon, ayant charge de l'avant-garde, dès le matin prendroit le chemin de Pavie; ce qu'il fit, de sorte qu'il n'eut cognoissance du combat qu'il ne fust à Pavie en seureté : aussi le comte Claude de Rangon, avec la trouppe qu'il avoit sur la queue, y fit bien son devoir. Jean Thomas de Galleras et le castelan de Laudes, colonels de gens de pied italiens, voyans le combat, par autre chemin se retirèrent à Pavie, laissans combattre ceux qui en avoient envie. Ce temps pendant, quelque nombre de leur cavalerie passa le canal, laquelle fust soustenue par si peu de gendarmerie que nous avions, où fut porté par terre messire Jean de Cambray, guidon de monsieur le grand-séneschal de Normandie et autres sept ou huict avecques luy, et furent pris. Alors nos Allemans furent contraints de se retirer vers une cassine, tenans bataille avecques monsieur de Sainct-Pol au mieux qu'il leur estoit possible pour la contrainte du lieu. Mais tout en un coup leur cavalerie ayant passé le pas avec un gros bataillon d'Allemans, vint charger monsieur de Sainct-Pol de telle furie qu'ils luy firent abandonner la cassine; et nos Allemans, se voyans investis sans plus d'espérance de combat, se rendirent aux Allemans impériaux pour sauver leur vie.

Le comte de Sainct-Pol et le seigneur d'Annebault, avecques si peu de gendarmerie qui leur resta, commencèrent leur retraitte, tousjours tournans visage; mais, estans retirés jusques à un quart de mille, trouvèrent au devant

d'eux un canal, lequel le seigneur d'Annebault passa ; mais le comte de Sainct-Pol, pour la foiblesse de son cheval, demoura dedans, et là tout ce qui estoit demouré avecques luy fut pris ou tué ; entre autres ledit comte de Sainct-Pol, le seigneur Jean Hiéronyme, castelan, nouvellement revenu de Naples, le comte Claude Rangon, furent pris et menés en une cassine près de là, où estoit le seigneur de Lève. Le seigneur d'Annebault, avecques si peu de gendarmerie qui avoit passé le canal avecques luy, tourna vers la ladite cassine par autre chemin, et donna alarme aux Impériaux, pensant recouvrer ledit comte Sainct-Pol ; mais voyans qu'il n'y avoit ordre, se retira à Pavie, où estoit l'armée du duc ; et le seigneur Antoine se retira à Milan avecques ses prisonniers. Telle fut l'issue de ceste armée.

Pendant que ces affaires se passoient ainsi en Italie, madame Louise, mère du roy, et madame Marguerite, tante paternelle de l'empereur, traittoient ensemble pour faire une paix générale entre les deux Majestés ; et avoient tant travaillé pour cest effect, que le jour estoit prins de se trouver elles deux à Cambray avecques le conseil de l'empereur et du roy, auquel lieu ils se trouvèrent environ la fin de mai 1529. Estans doncques lesdites princesses arrivées à Cambray avecques tout pouvoir desdites Majestés de conclure une paix finale, après avoir esté trois sepmaines ensemble, et plusieurs choses débattues tant d'un costé que d'autre, estans quelques fois les affaires prestes à conclure, autrefois désespérées, enfin fut traittée une paix, par laquelle fut dit que le roy payeroit pour sa rançon à l'empereur deux millions d'escus d'or, desquels en seroit fourny douze cens mille escus alors que l'empereur mettroit les enfans du roy en France et en liberté ; et seroient baillées pour quatre cens mille escus, racheptables dedans un temps, les terres que madame Marie de Luxembourg, mère du duc de Vendosme, avoit en Flandres, Artois, Brabant et Hainault, et aussi les terres qu'avoit dedans lesdits pays le duc de Montpensier, cousin-germain dudit duc de Vendosme. Et pour les autres quatre cens mille escus restans desdits deux millions, le roy devoit acquitter l'empereur de pareille somme envers le roy d'Angleterre ; car ledit empereur estoit obligé envers iceluy roy d'Angleterre en quatre cens mille escus, à cause de prest, pour seureté de laquelle somme l'empereur estoit tenu de bailler audit roy la ville de Sainct-Omer et celle d'Aire en gage ; chose qu'il n'avoit fournye. Et, outre lesdits deux millions de rançon, le roy devoit acquitter l'empereur envers ledit roy d'Angleterre de cinq cens mille escus, en quoy l'empereur luy estoit redevable pour l'indemnité du mariage d'entre ledit empereur et madame Marie, fille dudit roy d'Angleterre, ayant depuis lesdites obligations pris en mariage la fille de Portugal, et laissé ladite Marie ; car, passant l'empereur par l'Angleterre pour aller en Espagne, après le trespas de Ferdinand, roy d'Arragon, son grand-père, il avoit promis espouser ladite madame Marie, et, au cas de défault, devoit payer audit roy d'Angleterre cinq cens mille escus d'indemnité. Et outre, parce que le roy don Philippe, père de l'empereur, passant en Angleterre pour aller en Espagne, avoit engagé au père du roy d'Angleterre, pour cinquante mille escus, une fleur de lys d'or enrichie de pierreries, où y avoit de la vraye croix venant du bon duc Philippe de Bourgongne, le roy la devoit dégager, et la rendre audit empereur. Et devoit le roy quitter la souveraineté de Flandres et Artois, et espouser madame Aléonore, sœur de l'empereur ; et en cas qu'il en vinst enfant masle, il devoit avoir le duché de Bourgongne. Et devoit le roy quitter à madame Marguerite de Flandres ce qu'il avoit droict de prendre sur la seigneurie de Salins ; et devoit le roy contenter les héritiers de feu monsieur de Bourbon de sa succession, encores qu'il l'eust confisquée. Les traittés ainsi conclus, fut pris jour de se trouver, au dixiesme de mars subséquent, à Bayonne et à Fontarabie, pour exécuter le contenu d'iceux ; et quittoit le roy ce qu'il prétendoit au duché de Milan et au royaume de Naples : ce qu'il ne pouvoit, parce que desjà c'estoit chose acquise aux enfans de France par la succession de madame Claude leur mère, fille du roy Louis douzième, duc d'Orléans, duquel dépendoit ladite succession de Milan, à cause de madame Valentine, son ayeule.

Ces choses ainsi accordées, fut envoyé le seigneur de Langey en Angleterre, pour traitter avecques le roy d'Angleterre de neuf cens cinquante mille escus, tant pour les quatre cens mille escus, et pour les cinq cens mille escus de l'indemnité, et des cinquante mille escus pour la

fleur de lys, dont le roy estoit tenu d'acquitter l'empereur envers ledit roy d'Angleterre; chose qui fut malaisée à conduire, pour le mal contentement qu'avoit le roy d'Angleterre pour n'avoir esté appellé auxdits traittés.

Or est-il qu'alors ledit roy d'Angleterre vouloit répudier madame Catherine sa femme, tante de l'empereur et fille du roy d'Espagne, disant, comme il estoit vray, qu'elle avoit premièrement espousé son frère aisné, et que le pape ne pouvoit dispenser une femme d'avoir espousé les deux frères; mais, estant empesché par l'empereur et ses ministres, n'en pouvoit venir à bout. Qui fut cause qu'enfin il se ramodéra du malcontentement qu'il avoit du roy, espérant que par le moyen dudit seigneur de Langey, qui estoit fort favorisé aux universités tant de France, Italie, qu'Allemagne, il pourroit obtenir ce qu'il demandoit (ainsi qu'il feit, tant à Paris que par les autres universités de France, aussi à Pavie, Padoue, Boulongne la Grasse, et diverses facultés), qui estoit de faire déclarer par les universités que le pape ne le pouvoit dispenser dudit mariage, comme estant de droict divin. Par quoy, pour venir à ses fins, accorda audit seigneur de Langey plus que le roy ne demandoit; car les quatre cens mille escus, qui estoit l'une des principales sommes des deux millions qu'il falloit bailler comptant, il les presta au roy à payer à cinq années; les cinq cens mille escus d'indemnité, il les donna au roy; et à son fillueil Henry, duc d'Orléans, il donna la fleur de lys, qui estoit cinquante mille escus. Les choses ainsi accordées, le roy d'Angleterre envoya quand et ledit seigneur de Langey, maistre Briant, gentilhomme de sa chambre, lequel apporta avec luy toutes les obligations, quittances et autres pièces nécessaires, et mesmes ladite fleur de lys, pour le tout fournir quand le temps en seroit.

(1530) Le roy, estant asseuré du roy d'Angleterre, au commencement du mois de février s'en alla à Blois pour acheminer toutes choses à ce qu'au dixiesme de mars lors ensuivant ses députés se trouvassent à Bayonne, pourveus de ce qui leur estoit nécessaire. Et, pour exécuter les choses traittées et accordées, esleut le seigneur de Montmorency grand-maistre et mareschal de France, auquel il avoit toute fiance. Lequel, ayant pris ceste charge, s'achemina à Bordeaux et à Bayonne, luy ayant le roy donné tout pouvoir de faire et accorder, comme s'il y estoit en personne; et avecques luy l'archevesque de Bourges, qui fut faict cardinal de Tournon; et grand nombre de la noblesse de France (menant ledit seigneur de Montmorency quand et luy les douze cens mille escus que le roy estoit tenu de lui livrer comptant). Arrivé qu'il fut à Bordeaux, aussi y arriva maistre Briant en poste, conduit par le seigneur Martin du Bellay, frère du seigneur de Langey, parce qu'iceluy seigneur de Langey estoit demouré pour le faict du roy d'Angleterre ci-dessus mentionné, pourveus de tout ce qui estoit nécessaire à fournir de la part dudit roy d'Angleterre.

Au dixiesme de mars, ainsi qu'il estoit promis, arriva mondit seigneur le grand-maistre à Bayonne; aussi feit le connestable de Castille à Fontarabie, et avecques luy le seigneur du Prat, chevalier de l'ordre de l'empereur, ayans toute puissance de sa Majesté. Estans tous arrivés au lieu ordonné, convinrent ensemble pour trouver le moyen de la forme de faire l'eschange de messieurs les enfans avecques l'argent, en seureté d'une part et d'autre, car chacun se deffioit de son compagnon. Enfin, toutes choses débattues, fut conclu que les douze cens mille escus, en la présence des gens à ce députés de la part du connestable de Castille, seroient nombrés et mis en des casses de bois, en chacune casse vingt-cinq mille escus; puis seroient emballées lesdites casses, et scellées des sceaux desdits députés, et pareillement des députés de la part de monsieur le grand-maistre, et seroient lesdits escus tous esprouvés; et pour cest effect estoient venus les maistres des monnoyes d'Espagne et de France; qui fut chose longue, de sorte que cela dura près de quatre mois. La cause de ce long séjour fut que le chancelier du Prat lequel, au traitté de Cambray, avoit plus l'oreille de madame la régente que nul autre, persuadé par quelques gens des monnoyes, meit en avant (encores que les députés de l'empereur fussent contens de prendre les escus marchans et ayans cours), pensant faire le prouffit du roy, qu'on mist lesdits escus au marc et à l'aloy; de sorte que, les prenant à l'aloy, et fondant lesdits escus, se trouvoit grand intérest; si que finablement, pour demourer d'accord, fut baillé aux députés de l'empereur quarante mille escus davantage, pour les intérests de l'aloy sur la somme de douze cens mille escus.

Il y a une rivière, venant des montagnes de Navarre, qui vient tomber en la mer, passant tout au long des murailles de Fontarabie, laquelle rivière sépare la France d'avecques la Bisquaye, et y reflotte la mer deux fois le jour : delà l'eaue est assise Fontarabie ; deçà l'eaue y a un village françois, nommé Andaye. Il fut ordonné qu'à my-chemin de Fontarabie et Andaye il seroit mis un bac, pareil de ceux qui servent à passer les chevaux sur les rivières en France, lequel seroit enfoncé en forme d'un ponton par dessus ; et parce que ladite rivière, quand la mer est retirée, est si petite qu'elle se passe aisément à gué, fut ordonné qu'à chacun coing dudit ponton seroit un gros cable, et à chacun cable un ancre, en sorte que, reflottant la mer, elle lèveroit ledit ponton jusques à la hauteur de l'eaue, qui tiendroit ferme à cause desdits cables et ancres ; et y auroit au milieu dudit ponton une barrière, à ce qu'arrivans les batteaux aux costés, les François passeroient d'un costé de la barrière, et les Espagnols de l'autre. Et devoit avoir mondit seigneur grand-maistre, partant de Sainct-Jean-de-Luz pour venir audit lieu d'Andaye, pour la seureté de son argent, quatre enseignes de gens de pied et deux cens chevaux ; et le connestable de Castille, delà l'eaue, pareil nombre, pour la garde de messieurs : et seroit permis à monseigneur le grand-maistre d'envoyer six gentilshommes françois par tout le pays de Bisquaye et de Navarre, pour cognoistre si aucune assemblée s'y feroit ; et devoit avoir pareil nombre le connestable de Castille en France. Plus, fut permis que les François pourroient envoyer librement courriers en Espagne, et les Espagnols en France : et se devoit faire le passage en la sorte que je vous diray. Il devoit avoir une barque dedans laquelle seroient mis les douze cens mille escus et la fleur de lys, avecques les obligations d'Angleterre, au costé de devers Andaye ; et devoit estre dedans le seigneur de Montmorency, grand-maistre de France, accompagné de douze gentilshommes françois, chacun la cappe, l'espée et le poingnard, sans autres armes, et douze batteliers françois tirans la rame. Puis devoit avoir une autre barque françoise à l'embouchement de la mer, et une espagnole, pour recognoistre chacun de sa part si rien s'innovoit du costé de la mer ; et au dessus de la rivière, devers Béhaubie et Saincte-Marie, devoit pareillement avoir deux batteaux, pour pareille seureté de la venue de la rivière. Puis devoit avoir devant Fontarabie une barque de pareille grandeur que celle où seroient les douze cens mille escus, et dedans ladite barque devoit avoir du fer à raison de la pesanteur desdits douze cens mille escus, dans laquelle devoient estre messieurs les Enfans et le connestable de Castille, avecques douze gentilshommes espagnols ayans l'espée et le poingnard, et douze batteliers espagnols aussi tirans la rame. Puis devoit avoir autres deux batteaux, en l'un desquels devoit avoir six gentilshommes françois et deux espagnols, conduits par six batteliers françois ; lesquels gentilshommes avoient la charge qu'à l'embarquement de devers Fontarabie ils iroient visiter si les Espagnols auroient autres armes que celles qui avoient esté ordonnées, ou autre plus grand nombre d'hommes : et pareillement autre batteau, auquel estoient six gentilshommes espagnols et deux françois, faisant pareil effect de nostre costé. Puis devoit estre la royne Aléonore en une autre barque, sur la main droicte de messieurs les enfans, accompagnée du cardinal de Tournon et de dix gentilshommes françois, et le seigneur du Prat avecques dix Espagnols ; et en une autre barque joignante seroient les dames de ladite royne. Puis y devoit avoir deux gallions françois et deux espagnols en mer, dont les François devoient estre du costé Sainct-Sébastien en Biscaye, et les Espagnols devers Sainct-Jean-de-Luz et Bayonne, pour veoir si de costé ou d'autre viendroient quelques autres navires ; et les batteliers qui conduiroient la royne ne devoient vaguer sinon à mesure que messieurs vagueroient. Et devoit estre toute l'artillerie de Fontarabie démontée, et pour cest effect devoit avoir deux gentilshommes françois dedans ladite ville.

Les choses ainsi conclues, vint le jour que se devoit faire ledit eschange (qui fut environ la fin de juin ou le commencement de juillet). Monsieur le grand-maistre partit de Sainct-Jean-de-Luz, qui est à deux lieues de Fontarabie, avec trente-deux mulets portans douze cens quarante mille escus en casses ; car il y avoit quarante mille escus pour la tare de l'or, outre lesdits douze cens mille escus dont j'ay parlé : et partit ledit grand-maistre dès minuict, pour arriver à Andaye au poinct du jour, parce

que la marée estoit du matin. Partant de Sainct-Jean-de-Luz, iceluy grand-maistre envoya un gentilhomme à Fontarabie advertir le connestable de Castille de son département, à ce qu'il se tinst prest de sa part. Mais, arrivé que fut le gentilhomme à Fontarabie, trouvant encores le chasteau fermé et le connestable de Castille au lict, se retira au logis du seigneur du Prat, qui n'estoit encores levé, auquel il dit l'occasion qui l'avoit là mené; et ne trouvant moyen de parler audit connestable, qu'il vouloit bien l'advertir qu'il eust à se préparer de sa part, comme avoit faict monsieur le grand-maistre de la sienne. Mais ledit du Prat fist response que s'ils n'estoient venus pour autre effect que pour avoir messieurs les enfans, ils s'en pouvoient bien retourner; car ils n'estoient délibérés de les rendre, parce que nous avions rompu le traitté (à ce qu'il disoit), pour avoir arresté un courrier à Bayonne; et que desjà messieurs, qui estoient à la Rauterie, avoient esté faicts retourner à Renary, quatre lieues en arrière. Le gentilhomme, retournant devers mondit seigneur le grand-maistre, le trouva à my-chemin de Sainct-Jean-de-Luz et de Fontarabie, et luy feit entendre la dépesche qu'il avoit eue dudit seigneur du Prat. Nonobstant ledit rapport, il délibéra de marcher jusques sur la grève, pour se mettre en son devoir. Auquel lieu arrivé qu'il fut, appela les députés de la part du connestable de Castille, leur demandant s'ils estoient satisfaicts des choses qui estoient promises par le traitté : lesdits députés firent response qu'ils se tenoient satisfaicts, et qu'en tous lieux ils en porteroient tesmoignage.

Leur response ouye, monsieur le grand-maistre dépescha le seigneur de la Guische, parce qu'il parloit espagnol, lequel estoit gentilhomme de la chambre du roy, auquel il commanda d'aller à Fontarabie, et déclarer de la part dudit grand-maistre au connestable de Castille, comme il estoit là arrivé pour fournir à tous les articles contenus ès traittés qu'ils avoient faicts ensemble, et qu'il le sommoit de sa part faire son devoir; autrement, s'il y faisoit faulte, il estoit délibéré de l'appeller en lieu qu'il luy feroit confesser avoir failly de sa foy. Mais à l'heure se trouva un des députés dudit connestable de Castille, commandeur de Sainct-Jacques, lequel pria mondit seigneur le grand-maistre de luy permettre aller à Fontarabie parler audit connestable, l'asseurant qu'ayant parlé à luy il n'auroit besoing de luy faire tel mandement; ce que par ledit grand-maistre, de l'opinion des capitaines et gentilshommes y estans, luy fut accordé. Par quoy ledit commandeur s'estant embarqué, feit telle diligence, qu'à son retour il asseura monsieur le grand-maistre que, devant que la marée fust basse, messieurs les enfans de France se trouveroient sur le bord de la grève devers Fontarabie, pour exécuter les choses promises entre eux deux; et que dedans une heure elles se pourroient parachever. Sur la parole duquel monsieur le grand-maistre feit descharger les mulets, et préparer toutes choses pour faire le passage; puis, environ trois heures après midy, messieurs arrivèrent sur la grève devers Fontarabie. Alors chacun se prépara, selon l'ordonnance que j'ay dit par cy-devant; de sorte que le batteau où estoient messieurs, arrivé qu'il fut au ponton, s'accrocha de plat contre ledit ponton, et celuy où estoit l'argent à l'autre costé, accrochans lesdits batteaux par les deux bouts au ponton; puis estans deux gentilshommes sur ledit ponton, l'un françois, l'autre espagnol, l'un du costé de la barrière, l'autre de l'autre (et estoit le françois le seigneur de Sainct-Pey, Basque), l'espagnol appella le connestable de Castille; le françois, le grand-maistre de France : lesquels ayans chacun deux batteliers, passèrent, scavoir est le grand-maistre dedans la barque de l'argent; puis consécutivement, jusques à ce que tous les François furent dedans ladite barque où estoient messieurs, et tous les Espagnols dedans celle où estoit l'argent. Ce faict, chacun feit force de gaigner sa rive; mais ne sceurent faire si grande diligence que quand monsieur le dauphin, monsieur d'Orléans et la royne Aléonore arrivèrent à Sainct-Jean-de-Luz, il ne fust nuict.

Ce faict, le seigneur de Montpesat fut dépesché en poste pour en advertir le roy, qui estoit à Bordeaux. Vous pouvez penser l'aise que reçut le père de veoir ses enfans en liberté. Ces nouvelles entendues, le roy partit de Bordeaux pour aller au devant de la royne Aléonore et de ses enfans, aussi firent le semblable messieurs et la royne pour aller au devant du roy, et le vindrent rencontrer entre Rocquebort de Marçan et Captieux, en une petite abbaye; auquel lieu, une heure devant le jour, le roy et la

royne furent espousés. Puis ayant ladite royne faict son entrée à Bordeaux, prindrent le chemin par Congnac, pour venir à Amboise et à Bloys, puis à Sainct-Germain-en-Laye; auquel lieu firent séjour, attendans les préparatifs tant du couronnement de la royne à Sainct-Denis, que de son entrée à Paris. Lequel couronnement fut faict à Sainct-Denis; et l'entrée faicte, le tournoy fut faict en la rue Sainct-Antoine, en grande magnificence (ainsi qu'il est accoustumé faire aux autres roynes), au mois de mars 1530. En ce temps le duc Maximilian Sforce, auparavant duc de Milan (lequel, après la journée de Marignan, avoit remis entre les mains du roy le droict par luy prétendu au duché de Milan), mourut à Paris.

Durant ce temps, l'empereur ayant asseurance du roy, qui estoit celuy qui plus luy pouvoit empescher ses desseings, délibéra de se faire couronner; et pour ce faict, cognoissant que du pape il falloit qu'il print la couronne, chercha de la gaigner. Ce dont l'empereur vouloit rechercher le pape, le pape mesmes le rechercha, pour par son moyen avoir la raison des Florentins et se venger de l'injure qu'ils luy avoient faicte durant qu'il estoit captif des Impériaux; car ils avoient saccagé tous les biens de ceux de la maison de Médicis, dont il estoit le chef, et les avoient bannis de Florence, avecques tous leurs bienvueillans et adhérans. Par quoy, pour estre restitué à sa patrie, feit un concordat par ambassadeurs avecques l'empereur, par lequel il estoit dit que là où ledit empereur le voudroit favoriser et secourir de son armée pour estre remis en sa patrie, il consentoit de luy bailler la couronne impériale, laquelle de son prédécesseur il n'avoit jamais peu obtenir. Les choses ainsi accordées, l'empereur s'embarqua à Barcelonne, et vint descendre à Gennes, auquel lieu le vindrent congratuler les légats du pape; aussi feirent ceux de la plus grande part des autres potentats d'Italie. De Gennes, l'empereur vint à Plaisance, où le duc Francisque Sforce, voyant ses affaires mal baster (car de nouveau il avoit perdu Pavie), chercha, par le moyen du pape et des Vénitiens, d'estre remis en la seigneurie de ses prédécesseurs, remonstrant n'avoir faict faulte, et que la tyrannie du marquis de Pesquaire, qui l'avoit spolié de son estat, l'avoit contraint de chercher moyen d'y rentrer. Enfin, estant l'empereur à Boulongne la Grasse par le moyen du pape fut remis en son estat, avecques quelques conditions apposées en l'investiture; et demeura entre les mains de l'empereur le chasteau de Milan et le chasteau de Crémone, jusques à ce que les conditions fussent accomplies: aussi par après l'empereur, pour plus grande seureté, luy bailla en mariage sa niepce, fille du roy de Dannemarc, qui estoit prisonnier, et spolié de son royaume.

L'empereur ne se pouvoit résoudre de dresser son armée contre les Florentins, d'autant que le Turc, avec une très puissante armée, estoit en campagne, monstrant vouloir assiéger Vienne; à ceste occasion, il craignoit avoir besoing de ses forces pour secourir son frère le roy Ferdinand, aussi pour garder ses pays. Mais, estant à Boulongne, eut nouvelles que le Turc s'estoit retiré de Vienne avec perte et honte; par quoy accorda au pape de faire marcher son armée devant Florence, estant malcontent d'eux pour avoir servy les François contre luy au royaume de Naples, soubs la conduitte du seigneur de Lautrec; mais couvroit son entreprinse sur la restitution de la case de Médicis en leur pristine authorité. Pour exécuter ladite entreprise, ordonna messire Philebert de Chalon, prince d'Orenge, chef de son armée, luy mandant se retirer de l'Abruzze, où il séjournoit son armée, luy mandant de prendre le chemin de la Toscane; aussi manda à don Ferrant de Gonzague, général de sa cavalerie, et au marquis du Guast, général de l'infanterie espagnole, de faire le semblable. Le siége fut assis devant Florence, lequel dura onze mois continuels, durant lequel se feit de belles entreprinses par les assiégés. Et entre autres, y fut tué ledit prince d'Orenge, chef de l'armée impériale, à une entreprinse par luy faicte pour rompre un secours venant aux assiégés. Dedans Florence estoit capitaine général le seigneur Malateste Baglion, de la nation pérousine, et le seigneur Stèphe Colonne, de la nation romaine, lesquels y feirent tellement leur devoir, qu'ils en sont à recommander. Autres ont escrit de ladite guerre toscane, par quoy je m'en passeray à tant; aussi ce n'est de la matière dont j'ay délibéré traitter, mais de celle de ma patrie, et aussi de ceux qui en dépendent, dont j'ay eu la cognoissance.

Procès verbal contenant la défense du roy très chrestien contre l'élu en empereur, délayant le combat d'entre eux.

En la grande salle du palais royal de Paris, par le commandement du roy, a esté dressé un tribunal au devant de la table de marbre, de la hauteur de quinze marches, auquel ledit seigneur s'est trouvé le dixiesme jour de septembre l'an 1528, pour ouïr parler le hérault d'armes que l'on disoit l'élu en empereur luy envoyer. Et estoit ledit seigneur accompagné en la manière qui s'en suit. Premièrement, estoit à sa main dextre, assis dedans une chaire, très haut très excellent et très puissant prince le roy de Navarre, duc d'Alançon et de Berry, comte de Foix et d'Armignac: en ce mesme costé étoit assis sur un banc monseigneur le duc de Vendomois, pair de France, lieutenant général et gouverneur de Picardie; don Hercule d'Este (fils aisné du duc de Ferrare), duc de Chartres et de Montargis; le duc d'Albanie, régent et gouverneur du royaume d'Escosse; le duc de Longueville, grand chambellan. Près lesquels, à un autre banc, estoient assis les présidens et conseillers de la cour de parlement, et derrière eux plusieurs gentilshommes et gens de lettres. De l'autre costé estoient assis, en chaires séparées, messeigneurs les révérendissimes, monseigneur le cardinal Salviati, légat de nostre Sainct-Père le pape et du sainct-siége apostolique; monseigneur le cardinal de Bourbon, évesque de Laon, pair de France; monseigneur le cardinal de Sens, chancelier de France; monseigneur le cardinal de Lorraine, archevesque de Narbonne; messeigneurs les ambassadeurs de très hault, très excellent et très puissant prince le roy d'Escosse; les ambassadeurs de la très illustre seigneurie de Venise; l'ambassadeur du très illustre duc de Milan; l'ambassadeur des seigneurs des ligues des haultes Allemaignes; l'ambassadeur de la seigneurie de Florence. En un autre banc étoient l'évesque de Transilvanie, ambassadeur de très hault et très puissant prince le roy de Hongrie; l'évesque duc de Langres, pair de France; l'évesque de Lyon, primat de Gaule; l'archevesque de Bourges, primat d'Aquitaine; les archevesques d'Aix et de Rouen; les évesques de Paris, de Meaux, de Lisieux, de Mâcon, de Limoges, de Vabres, de Conserans et de Tarbes; et à leur dos estoient les maistres des requestes et conseillers du grand conseil. Aux deux costés de la chaire dudit seigneur estoient le comte de Beaumont, grand-maistre et mareschal de France, et le seigneur de Brion, amiral de France, lieutenant général et gouverneur de Bourgongne: et derrière ladite chaire estoient plusieurs chevaliers de l'ordre, c'est scavoir le comte Laval, lieutenant général et gouverneur de Bretaigne; le seigneur de Montmorency; le seigneur d'Aubigny, capitaine de cent lances, et de la garde escossaise; le comte de Brionne, Ligne et Roussy; le seigneur de Fleurange, mareschal de France; le seigneur de Ruffey; le seigneur de Génoilhac, grand escuyer, et maistre d'artillerie de France; Louis, seigneur de Clèves; le seigneur de Humières, comte de Carpy. Et derrière estoient le comte d'Estampes, prévost de Paris, et avec luy plusieurs gentilshommes de la chambre dudit seigneur, entre lesquels estoient le comte de Tancarville; le seigneur de Guymené; le fils du comte de Roussy; le fils du seigneur de Fleurange; le seigneur de la Rochepot; le seigneur de Douatry, grand-maistre des eaux et forests; le seigneur de Lude; le seigneur de Janly; le seigneur de Villehon, bailly de Rouen; le baron de Chasteau-Morant; le seigneur de la Loue; le vicomte de la Motheaugroing, et le seigneur de Verets. Et outre les maistre d'hostel, pannetiers, eschansons, escuyers tranchans, et autres officiers domestiques, il y avoit grand nombre des deux cens gentilshommes de la maison dudit seigneur, et plusieurs autres gentilshommes; et à l'entrée dudit tribunal estoient les capitaines des gardes et prévost de l'hostel. Et devant la chaire dudit seigneur estoient, à un genou, les huissiers de chambre; et aux pieds du degré dudit tribunal estoient les prévôts des marchands et échevins de ladite ville de Paris; et au bas de la salle, dont les portes demeurèrent tousjours ouvertes, y avoit un nombre infini de gens de diverses nations. En la présence desquels ledit seigneur roy a dit et exposé que la cause qui l'avoit meu faire icelle assemblée estoit pour ce que l'élu en empereur luy avoit envoyé un hérault d'armes, lequel, ainsi que ledit seigneur pensoit, et que celuy hérault avoit dit, comme aussi son sauf-conduit contenoit, portoit audit seigneur lettres-patentes et authentiques de la seureté du camp, pour le combat qui devoit estre entre ledit esleu en

empereur et luy. Et d'autant que ledit hérault d'armes, sous ombre d'apporter la seureté dudit camp, pourroit, pour divertir et esloigner l'affaire, user de quelques fictions, simultations ou hypocrisie, et que ledit seigneur roy demande la briéveté et expédition dudit combat, afin que, moyennant iceluy, se puisse mettre fin à la guerre qui a si longuement duré entre eux, au soulagement de toute la chrestienté, éviter l'effusion de sang et autres maux qui en adviennent, a bien voulu ledit seigneur que cela fust connu par toute chrestienté, afin que chacun puisse à la vérité juger dont procède le mal et la longueur. D'autre part aussi a faict ladite assemblée pour remontrer qu'il n'a légèment entrepris un tel acte, car le droict est de sa part; et quand eust faict autrement, son honneur eust été grandement blessé, ce que les seigneurs de son sang et autres ses sujets du royaume n'eussent trouvé bon; et sçachant la cause du combat et le droict d'iceluy seigneur, se comporteront comme bons et loyaux sujets doivent faire, espérant, avecques l'ayde de Dieu, y aller de sorte que clairement se verra si le droict est de son costé, et que, contre vérité, il a esté accusé d'estre infracteur de sa foy. Les roys, ses prédécesseurs et ancestres, dont les effigies sont en taille effigiées par ordre en icelle salle, qui ont en leur temps faict successivement actes glorieux, et augmenté grandement leur royaume, estimeroient ledit seigneur n'estre capable d'estre leur successeur, s'il souffroit contre son honneur une telle note lui estre par l'élu en empereur imputée, et qu'il ne défendist de sa personne son honneur, ainsi et par la forme et manière accoutumée. Et, pour entendre la matière, fault présupposer qu'après que, par fortune de guerre, ledit seigneur roy fust pris de ses ennemys devant Pavie, à nul desquels ne bailla sa foy, pensant que seroit, par la magnanimité de l'élu en empereur, mieux traitté en Espagne autour de luy qu'ailleurs, consentit y estre mené; ce que fust faict sur les galères qu'il fit armer à ces fins. Et luy arrivé en Espagne, fut mis au chasteau de Madrid, où a été nuict et jour gardé par gros nombre d'arquebouziers et autres; qui luy ennuyoit et faschoit grandement, tellement que, pour la détresse où il étoit, devint malade jusqu'à la mort. L'élu en empereur le visita; et depuis, sur sa guérison, se traitta un accord entre les députés d'iceluy élu en empereur et les ambassadeurs que Madame, mère dudit seigneur, y avoit envoyés à ces fins, par vertu du pouvoir que ledit seigneur roy lui avoit laissé de régir son royaume quand il partit d'icelui pour passer les monts, par lequel elle ne pouvoit obliger la personne dudit seigneur; mesmes que, par l'inspection d'iceluy traitté, chacun évidemment pourra cognoistre qu'il est desraisonnable tant en paroles qu'en effects, et violemment extorqué; et que jamais prince qui eust été en liberté n'eust passé un tel traitté, ni, pour sa délivrance, promis telle rançon que celle qui fut promise. Lequel traitté toutesfoys firent jurer audit seigneur, qui estoit prisonnier, contre les protestations que par plusieurs fois il avoit publiquement faictes, lui étant encore bien malade, en danger de récidivation et de la mort. Après lequel traitté ledit seigneur, tenu toujours soubs la garde des dessusdits, hors la liberté, fut mis en chemin pour retourner en France, sur les ostages de messeigneurs ses enfans. Auquel fut dit par plusieurs fois qu'après qu'il seroit en France en sa liberté, falloit qu'il baillast sa foy, sçachant et cognoissant que ce qu'il avoit faict et promis en Espagne estoit nul. Et si n'est records ledit seigneur que ledit élu en empereur luy dit jamais que, s'il n'accomplissoit le contenu audit traitté, le tiendroit infracteur de foy; et ores que lesdites paroles luy auroient esté dites, ledit seigneur n'estoit en sa liberté pour luy respondre aucune chose, et n'y auroit donné son consentement. Par ainsi, avecques cas du présent, il y a deux choses à considérer: l'une, le traitté extorqué violentement, faict par ceux qui n'avoient pouvoir d'obliger sa personne, et lequel, quant au demourant, a esté accompli par Madame, mère dudit seigneur, qui a baillé ostages messeigneurs les enfans dudit seigneur; l'autre est la prétendue foy dudit seigneur, sur laquelle ne peuvent faire fondement, devant qu'au moyen d'icelle ne l'ont mis en liberté. Or, en matière de guerre, la foy d'un prisonnier, si celuy à qui elle a esté baillée ne le met en pleine liberté, n'a aucun effect d'obliger; de sorte que s'il évade de ceux qui le gardent, ne peut estre redargué de foy enfreinte; et par ainsi qu'ils ont tenu ledit seigneur soubs grosse garde, et n'ont faict fondement sur sa foy, ne la peuvent accuser, car en rien ne l'oblige. Aussi, par plusieurs fois, les ministres du-

dit élu en empereur ont dit et confessé que la foy qu'ils prétendoient avoir dudit seigneur estoit nulle, parce qu'il n'estoit en liberté; que là où il seroit estoit nécessaire que de nouveau leur baillast la foy; ce que ledit seigneur ne fit, ains seulement bailla messeigneurs ses enfans en ostages; qui estoit une autre grosse et grande sujettion pour montrer qu'ils ne s'arrestoient à sa foy, et ne les mettoient en pleine liberté sur icelle. Aussi fault présupposer qu'en matière d'honneur et combat y a assaillant et défendeur; l'assaillant baille la seureté du camp; et le défendeur, provoqué et assailly, baille les armes. Or, adverty ledit seigneur roy, tant par ses ambassadeurs, héraults d'armes, qu'autres, que ledit élu en empereur le blasmoit d'avoir rompu sa foy, et usoit de grosses paroles touchant grandement son honneur, ainsi qu'il se pourra veoir par les lettres missives qu'iceluy élu en empereur a escrites à maistre Jean de Calvimont, président de Bordeaux, ambassadeur dudit seigneur en la cour d'iceluy élu en empereur, lesquelles ledit seigneur fit lire devant toute l'assistance, et dont la teneur s'en suit: « Monsieur l'ambassadeur, j'ai veu les lettres que vous m'avez escrites touchant les paroles que vous dis en Grenade; et aussi ay veu les extraits de vostre procès-verbal, par lesquels j'entends très bien que ne voulez avoir souvenance de ce qu'alors vous dis, pour en advertir le roy de France vostre maistre, afin que vous rediez lesdites paroles, pour satisfaire à vostre désir; c'est que je vous dis alors (après plusieurs propos qui n'estoient de grand substance, par quoy n'est besoing de le répéter) que ledit roy vostre maistre avoit faict laschement et méchamment de non m'avoir gardé la foy que j'ai de luy, selon le traitté de Madrid; et que s'il vouloit dire du contraire, je luy maintiendrois de ma personne à la sienne. Voilà les propres paroles substantielles que je dis au roy vostre maistre en Grenade, et je crois que ce sont celles que tant désirez scavoir; car ce sont les mesmes que je dis au roy vostre maistre en Madrid, que je tiendrois pour lasche et méchant s'il me failloit de sa foy que j'ay de luy; et en les disant je luy garde mieux ce que je luy ay promis, qu'il ne faict à moy. Je les vous escris volontiers, signées de ma main, afin que d'icy en avant vous ny autre n'en fassiez doubte. Donné en nostre ville dudit Madrid, le dix-huictiesme jour du mois de mars 1528. Ainsi signé CHARLES, et contre-signé *L'Allemand.* » Et à la rescription desdites lettres est escrit: « A monseigneur l'ambassadeur du roy de France, maistre Jean de Calvimont, chevalier, second président de Bordeaux, estant de présent à Posa en Castille. » Et le dixiesme jour d'après la date d'icelles lettres, en pleine assemblée et assistance, comme celle qui estoit lors présente, après avoir ouï l'ambassadeur dudit élu en empereur, et qu'il print congé de retourner par devers son maistre, qu'on tenoit pour asseuré qu'iceluy élu en empereur avoit assailly et blasmé ledit roy de foy non gardée; pour la conservation de son honneur, et pour soustenir la vérité, auroit ledit seigneur roy faict response par escrit audit élu en empereur, signée de sa main, laquelle a faict lire en icelle assistance, de la teneur qui s'ensuit: « Nous, François, par la grace de Dieu... » (*voyez la lettre ci-dessus rapportée, p.* 420); lequel escrit fut envoyé par un hérault d'armes en Espagne, qui, sans autre parole ny contestation, le mit en la présence d'une grosse assemblée, entre les mains dudit élu en empereur. Si a demandé depuis iceluy élu empereur un sauf-conduit audit seigneur pour luy envoyer un hérault; lequel sauf-conduit luy a été envoyé, limité pour apporter la seureté du camp, et non autrement. Et d'autant que ledit seigneur désire, comme dit est cy-dessus, cette matière prendre brieve fin et expédition, pour le soulagement de la chrétienté, ne veut et n'entend entrer en paroles, ny autres contestations qui pourroient tendre à déguiser et prolonger l'affaire. Et d'autant que ledit élu en empereur a faict son accusation, et ledit seigneur roy baillé ses défenses, ne reste plus que le camp, dont l'élu en empereur doit fournir, et ledit seigneur les armes. Et par ainsi, si ledit hérault ne baille la patente authentique pour la seureté du camp, et n'observe le contenu en son sauf-conduit, ledit seigneur n'entend luy donner audience. Et ce faict, a commandé ledit seigneur qu'on fist venir pardevers luy ledit hérault; ce qui a esté faict, et a comparu devant ledit seigneur, affublé de sa cotte d'armes. Auquel hérault dudit élu en empereur le roy a dit: « Hérault, portes-tu la seureté du camp telle qu'un assailleur comme l'est ton maistre doit bailler à un défendeur tel comme je suis? » Le hérault luy a dit: « Sire, il vous plaira me donner congé de faire mon office. » Alors le roy luy dit:

« Baille-moi la patente du camp, et je te donneray congé de dire après tout ce que tu voudras de la part de ton maistre. » Le hérault commence à dire : « La très sacrée Majesté..... » Sur lequel mot le roy luy a dit derechef : « Montre-moi la patente du camp; car je pense que l'élu en empereur soit gentil prince, ou le doive estre, qu'il n'auroit point voulu user de si grande hypocrisie que de t'envoyer sans ladite seureté du camp, vu ce que je luy ay mandé; et aussi tu sais bien que ton sauf-conduit contient que tu portes ladite seureté. » Ledit hérault a respondu qu'il croyoit porter chose que ledit seigneur roy s'en devroit contenter. A quoi ledit seigneur roy a répliqué : « Hérault, baille-moy la patente du camp; baille-moi-la, et si elle est suffisante je l'accepte; et après dis tout ce que tu voudras. » A quoi ledit hérault a respondu qu'il avoit commandement de son maistre de ne la bailler point, qu'il n'eust premièrement dit aucune chose qu'il luy avoit donné charge de dire. Alors le roy luy a dit : « Ton maistre ne peut pas donner des lois en France, et, d'autre part, les choses sont venues à tel point qu'il n'est plus besoin de paroles; et si dois estre adverty que je n'ay fait porter paroles par mon hérault à ton maistre, mais ce que je luy ay mandé a été par escrit signé de ma main : à quoi ne falloit autre response que ladite seureté du camp, sans laquelle je ne suis délibéré de te donner audience; car tu pourrois dire choses dont tu serois désavoué, et aussi ce n'est pas à toi à qui j'ay à parler ni à combattre, mais seulement à l'élu en empereur. » Ledit hérault a dit lors audit seigneur qu'il luy donnast donc congé et sauf-conduit pour s'en retourner; ce que ledit seigneur luy a accordé, et a dit au hérault : « Prends acte. » Et après a demandé à moi Gilbert Bayart, seigneur de Neuf-Ville, baillif de Montpensier, vicomte de Mortaing, son conseiller notaire, et secrétaire d'estat de sa chambre, signant en ses finances, acte comme il n'avoit tenu et ne tenoit à luy qu'il ne reçust ladite patente; et qu'en la luy baillant telle qu'elle doit estre il ne refusoit de venir audit combat. Et ce faict, s'est retiré en la chambre ordonnée, pour tenir son conseil. Et ledit hérault a requis audit seigneur que les choses susdites lui fussent baillées par escrit; ce qui avoit été accordé. Faict en ladite ville de Paris les jours et an que dessus. Ainsi signé : BAYART. »

Réponse de Charles-Quint au cartel de François Ier.

Charles, par la clémence divine empereur des Romains, roi des Allemagnes, des Espagnes, à vous François, par la grace de Dieu roi de France, fais sçavoir comme par Guyenne, votre hérault, j'ay, le huitiesme de ce mois de juin, receu vostre cartel du vingt-huitiesme de mars, lequel du plus loing que de Paris en ce lieu eust peu plustost venir; et en suivant ce que de ma part fut dit à vostredit hérault, je vous respons à ce que dites que en aucunes responses par moi faictes à vos ambassadeurs et hérault, envoyés devers moi pour bien de paix, me veuillant sans raison excuser, vous ay accusé, que je n'ay jamais veu hérault venant de vostre part, sinon celui qui vint à Bourgos me intimer la guerre. Et, quant à moy, ne vous ayant en riens failly, je n'ay nul mestier de m'excuser; mais votre faulte est celle que vous accuse. Et en ce que dites que j'avois vostre foy, vray est, entendans de celle que vous avez donnée par le traitté de Madrid, selon qu'il appert par escritures signées de vostre main, que retourneriez en ma puissance comme prisonnier de bonne guerre, en cas que n'accomplissiez ce que par ledit traitté m'avez promis. Mais que j'aye dit, comme audit cartel dites, que sur icelle, et, outre votre promesse, vous estiez allé et party de mes mains et de ma puissance, ce sont mots que oncques ne dis; car jamais n'ay prétendu d'avoir vostre foy de non partir, mais bien celle de retourner en la forme traittée; et si l'eussiez ainsi, n'eussiez failly à vos enfans ny à l'acquit de vostre honneur. Et à ce que dites que, pour deffendre vostredit honneur, lequel en ce cas seroit trop chargé contre vérité, vous avez bien voulu envoyer vostre cartel, par lequel dites que, encores que tout homme gardé ne puisse avoir obligation de foy, et que cela vous fust excuse assez suffisante; ce nonobstant, vueillant satisfaire à chacun et à vostredit honneur, lequel dites vouloir garder, et que garderez si Dieu plaist, jusques à la mort, me faictes entendre que si vous ay voulu ou veux charger, non pas de vostre foy et délivrance seulement, mais que vous ayez fait chose que un gentilhomme aymant son honneur ne doive faire, dites que j'ay menty par la gorge, et que, autant de fois que

le diray, que mentiray, estant délibéré de deffendre vostre honneur jusques au dernier bout de vostre vie; je vous respons que, en suivant la forme traittée, vostre excuse d'avoir esté gardé ne peut avoir lieu; et puisque tant peu estimez vostre honneur, ne m'est merveille que nyez estre obligé d'accomplir vostre promesse. Vos paroles ne suffisent pour satisfaire à vostredit honneur, car j'ay dit et diray, sans mentir, que vous avez faict laschement et meschamment de non m'avoir gardé la foy et promesse que j'ay de vous, selon ledit traitté de Madrid. Et, en ce disant, je ne vous charge des choses secrettes et non possibles de prouver, puisqu'il en appert par escritures signées de vostre main, desquelles ne vous pouvez excuser ny les nyer; et si vous voulez affirmer le contraire, puis, seulement en ce cas, je vous tiens habilitte pour combattre: je vous dis que, pour le bien de la chrestienté et éviter effusion de sang, et mettre par ce fin à ceste guerre, et pour deffendre ma juste querelle, je maintiendray ce que dit est de ma personne à la vostre estre véritable, ne veux user envers vous de tels mots que vous faictes, veu que vos œuvres mesmes sont celles, sans ce que je ne aultre le dye, que vous desmentent; et aussi que chacun peut user de tels propos plus seurement de loing que de près. A ce que dites que puis, contre vérité, vous ay voulu charger dorésenavant ne vous escrire aucune chose, mais que je vous asseure le camp, et vous me pourterez les armes, il vous fault avoir patience que l'on dye ce que vous faictes, et que je vous escrive ceste response, par laquelle je vous dis que je accepte de vous livrer le camp, et suis content pour ma part et vous asseure par tous les moyens raisonnables que sur ce seront advisés. Et à cest effect, et pour plus prompt expédient, je vous nomme dès maintenant le lieu dudit combat sur la rivière qui passe entre Fontarabie et Andaye, en tel endroict et de la manière que de commun consentement sera advisé plus seur et plus convenable. Et me semble que par raison ne le pouvez aucunement refuser, ne dire non estre bien asseuré, puisque y fustes délivré en recevant vos enfans pour ostages, et moyennant vostre foy par avant baillée pour vostre retour comme dit est; et veu aussi que, sur la mesmes rivière, fiastes vostre personne et celles de vos enfans, pourrez bien fier la vostre seule, puisque je y mettray la mienne, et que nonobstant la situation dudit lieu, se trouvera bon moyen qu'il n'y aura advantage plus à l'un qu'à l'autre, et à l'effect que dessus. Et pour appoincter sur l'élection des armes, que je prétends me appartenir, et non à vous, et afin qu'il n'y ait longueur ni dilation en la conclusion, pourrons envoyer sur ledit lieu gentilshommes de chacun costé, avec suffisant, pour où d'adviser et conclure tant de la seureté esgale dudit camp que de l'élection desdites armes, jour dudit combat, et du surplus touchant à ce cas. Et si dans quarante jours après la présentation de ceste ne me respondez, et ne me advisez de vostre intention, sur ce, l'on pourra bien veoir que le délai du combat sera vostre, que vous sera imputé et adjoinct avec la faulte de non avoir accomply ce que promistes à Madrid. Et, quant à ce que protestez que si, après vostre déclaration, en autres lieux je dis ou escris paroles qui soient contre vostre honneur, que la honte du délai du combat sera mienne, veu que, venant audit combat, est la fin de toutes escritures, vostredite protestation est chose bien excusée; car ce n'est à vous me garder que ne dye vérité encores qui vous griesve, et aussi je suis bien seur que par raison ne puis recevoir honte du délai du combat, puisque tout le monde peult cognoistre l'affection que j'ay d'en veoir l'effect. Donné à Mouson, en mon royaume d'Arragon, le vingt-quatriesme jour du mois de juin l'an 1528.

QUATRIESME LIVRE.

Le roy François, ne se pouvant contenter des conditions rigoureuses du traitté de Cambray, se fortifie d'alliances en Allemagne, Angleterre et Italie; toutesfoys, la royne Aléonore s'efforce de l'entretenir en amitié avec l'empereur et les faire entrevoir. Le roy Jean d'Hongrie demande secours d'argent au roy, qui luy est accordé. L'empereur, d'autre part, presse le roy de luy ayder à faire la guerre aux Turcs, dont il est refusé, sinon que ce fust pour la deffence d'Italie. Le duché de Bretaigne, du consentement des Estats, s'unit à la couronne de France. Le concile universel est mis en terme entre les princes chrestiens. Merveille, gentilhomme milanois, est fait inhumainement mourir par le duc de Milan, combien qu'il fust par devers luy ambassadeur pour le roy, lequel s'en ressentit, de sorte qu'il estoit prest luy faire la guerre si la vengeance ne fust prévenue par la mort de ce duc. Monsieur d'Orléans espouse Catherine de Médicis, à présent royne mère du roy. Les ducs de Wittemberg sont restitués en leurs Estats, qu'occupoit le roy Ferdinand, à l'ayde des princes d'Allemagne, praticquée par le seigneur de Langey, à laquelle le roy contribuoit d'argent. Les légionnaires sont institués en France, et commence a se descouvrir la haine que le roy portoit au duc de Savoye.

Vous avez entendu cy-devant comme s'estoient portées les affaires entre ces deux grands princes; de sorte qu'un chacun estimoit une paix par toute la chrestienté leur vie durant; mais ceux qui, par longue expérience, avoient la cognoissance des choses de ce monde, pensoient, à mon certain jugement, que le roy ne pouvoit autrement qu'il n'eust quelque ressentiment du traittement que l'empereur luy avoit faict en la rédemption de messieurs ses enfans: car s'il l'eust seulement rançonné en deniers, c'estoit chose qui se pouvoit oublier en peu de temps; mais, veu les rigoureuses conditions qu'il avoit apposées audit traitté, comme de quitter la souveraineté des pays de Flandres et d'Artois, de toute ancienneté estans de la couronne de France, et aussi quitter le droict du duché de Milan appartenant à ses enfans, et non à luy, et le droict du royaume de Naples et de Sicile, ne pouvoit que le roy ou sesdits enfans, avec le temps, ne s'en ressentissent, pour avoir amoindry les bornes et limites de son royaume. Or, ainsi qu'ils pensèrent, en advint; car plusieurs, qui mieux aymoient le trouble de la chrestienté que le repos, mettoient en avant à l'empereur que si le roy avoit recouvert l'estat de Milan, jamais ne le laisseroit en repos en ses royaumes de Naples et de Sicile; par quoy, à leur advis, il estoit requis audit seigneur empereur de forclorre au roy toute espérance d'y retourner (ce qu'il pouvoit faire en rendant iceluy duché à Francisque Sforce, duquel ils tireroient une grosse somme de deniers); et qu'en ce faisant il contenteroit tous les potentats d'Italie, lesquels aymeroient mieux à Milan un duc égal ou moindre qu'eux, que un empereur ou roy, duquel la puissance leur fust suspecte; et qu'à ce moyen il les attiroit tous à quelque ligue deffensive pour ledit Sforce, en quoy il se fortifieroit de nouvelles alliances, et affoibliroit le roy en les luy ostant. Autres luy mirent davantage en avant qu'estant le pays de Savoye assis au passage de France en la Lombardie, s'il attiroit le duc à sa dévotion et ceste ligue, cela seroit mettre un grand obstacle et boullevert au devant du roy, à ce que jamais il n'entreprint en Italie. Et pour ceste fin lui conseilloient de bailler à ce duc la comté d'Astavecques ses appartenances, afin que d'icy en avant il eust particulier intérest ès guerres de Lombardie. Aussi des Suisses et Grisons luy fut parlé, pour les dissoudre, par le moyen dudit duc de Savoye, de l'alliance et amitié du roy, et les tirer et convertir à la sienne, et par tous moyens tascher à le dénuer d'amis, et le mettre si bas qu'il n'eust moyen de se résoudre. Mesmes il avoit desjà (comme j'ay dit en la fin du précédent livre) accordé, par le moyen

du pape et des Vénitiens, avecques le duc de Milan.

Et se feirent tous ces discours devant que l'empereur passast de Barcelonne à Gennes. Et sur ceste occasion ledit empereur faignit se laisser aller à la persuasion du pape et des Vénitiens; mais, à vray dire, il avoit jà conclu en son cerveau, pour les raisons susdittes, de restituer ledit duché à Francisque Sforce : lesquelles remonstrances furent faictes tant et si longuement à l'empereur, qu'il s'accorda de suivre ce train. De l'autre part, à l'entour du roy et de messieurs ses enfans, y en avoit d'autres qui, par occasions et opportunités, leur remonstroient ceste indignité dont envers eux usoit l'empereur, en aymant mieux bailler un tel estat que celuy de Milan ès mains de Sforce, issu de basse condition et d'une bastarde, et lequel il avoit souvent dit et maintenu publicquement luy avoir esté faulseur de foy et traistre, qu'à luy, qui estoit son beau-frère, ou à messieurs ses enfans, auxquels il appartient si justement ; s'il l'eust retenu pour luy, bien, de par Dieu ; mais de le bailler à un tel, comme par mespris et despit d'eux, c'estoit une chose intolérable. Et qui eust aussi pensé, disoient-ils, qu'un duc de Savoye eust si avant contemné les forces et authorité d'un roy de France, que d'accepter la comté d'Ast, ancien patrimoine de la maison d'Orléans? Si contre l'empereur on ne s'en veut venger, ou qu'on ne puisse le faire obstant les traittés, contre le duc de Savoye le peult-on faire ; car on a contre luy assez d'autres bonnes et justes querelles. Et si l'empereur entreprend de le soustenir, comme il est apparent qu'il le voudra faire, ne sera-il pas infracteur de paix? n'aura pas le roy occasion très juste de répéter à l'encontre de luy l'obéissance et souveraineté de Flandres et d'Artois? luy et messieurs ses enfans de recouvrer l'estat de Milan? Ils y ont tant d'intelligences, il y a tant de malcontens qui les y appellent, les maux que leur ont faict endurer les Espagnols y ont canonisé le nom des François, faut-il perdre l'occasion que la fortune nous offre?

Tels et semblables propos luy estoient tenus souvent, et tous autres qui peuvent esmouvoir un cueur ulceré, pour se ressentir d'un outrage et desdaing. Le roy se ressentoit bien du dommage, plus encores du mespris, et voyoit bien que, s'il ne tenoit qu'à juste occasion, il n'en pouvoit avoir faulte; car l'empereur avoit dès le commencement contrevenu au traitté, d'autant qu'il n'avoit rendu les officiers de messieurs les dauphin et duc d'Orléans, lesquels injustement il avoit mis en galères par force, encores qu'il en eust esté sommé par le roy en vertu d'iceluy traitté de Cambray. Davantage, il n'ignoroit point les praticques et menées qui se faisoient par les gens de l'empereur, du roy Ferdinand son frère, et des ducs de Savoye et Sforce, pour divertir les Suisses et autres de son alliance et amitié ; qui estoit directement contrevenu au traitté. Mais il avoit devant les yeux les maux advenus en la chrestienté durant les guerres passées, et qui adviendroient s'ils retournoient à prendre les armes. A ceste cause, vouloit traitter par amitié pour recouvrer le sien avecques le temps par le moyen de quelque argent, et plustost vouloit user d'amiable composition que de voye de la guerre. Et pour ceste occasion envoya le seigneur de Rabodanges devers l'empereur et le roy Ferdinand son frère, en ceste opinion de chercher le chemin de plus estroitte alliance; et en ce estoit entretenu par la royne Aléonore, laquelle, comme femme de l'un et sœur de l'autre, et comme sage et vertueuse princesse, n'obmettoit rien envers l'un ny l'autre qui lui semblast estre requis à les entretenir en bonne paix, et confermer en plus grande amitié.

A ceste cause, estant le seigneur de Morette en Allemagne, ambassadeur de la part du roy près de l'empereur, ladite dame moyenna que le seigneur de Courbaron, un des gentilshommes de la chambre de l'empereur, et qui avoit esté fort privé de l'archeduc Philippe son père, fust envoyé devers le roy, estant lors à Sainct-Germain-en-Laye, pour moyenner l'appoinctement des Gennois avecques le roy, à ce que le commerce et trafic de la marchandise leur fussent permis en France. Et soubs couleur de ceste négociation, eut charge ledit de Courbaron de s'adresser à ladite dame, de moyenner entreveue de l'empereur et du roy pour entr'eux-mesmes conclure de ces estroittes alliances ; chose que le roy, ne désirant rien plus que bonne paix, et oster toute occasion de rancune, ne trouva mauvaise. Mais parce que ceste praticque se dressoit avec la royne, ne s'en voulut entremettre, jusques à ce que les choses en

fussent plus avant ; et en laissa faire à ladite dame et à madame la duchesse d'Angoulesme sa mère, auxquelles en devisa ledit Courbaron par plusieurs fois, et si avant, que la royne, sur les propos de luy, envoya premièrement le seigneur de Tombes, et depuis l'escuyer Silly, vers l'empereur, pour arrester le lieu et temps de ceste entrevue.

(1531) L'empereur alors, soit qu'il eust mis ces propos en avant pour mettre en jalousie les alliés du roy, ou pour crainte que les siens n'y entrassent, ou qu'il voulust un mesmes temps avoir praticque en divers lieux pour s'attacher à celle qui mieux feroit pour luy, en advertit le cardinal Campeige, lors estant légat devers le roy, pour moyenner la réunion de l'Église et la paix universelle entre les chrestiens; puis en escrivit lettres au pape, l'asseurant par icelles que quelques praticques qu'il eust avecques le roy, que toutesfoys il ne feroit rien pour luy, et que Sa Saincteté n'en devoit entrer en jalousie ny en souspeçon. Le Sainct-Père, ce nonobstant, ne n'osant trop fier en ceste asseurance, envoya vers le roy se douloir et plaindre que, sans son sceu et communication, telles praticques se démenassent. De quoy ledit seigneur s'excusa, remonstrant que ladite praticque n'estoit encores si avant qu'elle méritast d'estre communiquée légèrement avecques Sa Saincteté devant qu'il y eust aucun fondement ; car c'estoit chose tant seulement mise en avant aux dames par l'empereur. Et de faict fist le roy cesser icelle praticque, et ne peut autrement imaginer sinon que l'empereur eust mis les propos en avant afin de tirer de luy chose qui mist tous ses alliés en souspeçon, et les fist jetter en ses bras. Ne voulut toutesfoys en prendre ouverte division avecques luy ; mais, de la cassation et rupture d'iceux propos, envoya par le seigneur de la Pommeraye s'excuser audit seigneur empereur sur le trépas, alors intervenu, de feu madame sa mère, laquelle avoit avec la royne manié ladite praticque. Les mœurs, conditions et vertus de laquelle dame, et le grand regret qu'elle a laissé d'elle me semblent estre chose trop prolixe, si je voulois amuser ma plume à les raconter.

Estant le seigneur de la Pommeraye arrivé devers l'empereur, ledit seigneur luy déclara, pour dire au roy, comment il s'en alloit en Germanie dresser une armée contre le Turc, qui se préparoit de faire nouvelle descente en Autriche, priant le roy que ce pendant il voulsist demourer son amy; ce que le roy non-seulement luy accorda, mais le fist prier de faire une assemblée des princes et potentats chrestiens, pour adviser de faire et dresser une armée à communs frais pour résister à l'entreprinse dudit ennemy de nostre foy. Et ceste mesmes requeste et offre le roy fist faire à nostre Sainct-Père par l'évesque d'Auxerre de Tainteville, son ambassadeur devers Sa Saincteté; lequel Sainct-Père fit à sçavoir au roy qu'il envoyast pouvoir à son ambassadeur d'en communiquer et traitter avec les autres ambassadeurs des princes et potentats chrestiens : à quoy obtempéra ledit seigneur, et y envoya le duc d'Albanie avec ample pouvoir, y offrant non seulement ses forces, mais sa propre personne.

En Germanie, à l'autre voyage auquel avoit esté l'empereur, il avoit beaucoup promis de choses aux princes et autres Estats de l'Empire, lesquelles ils prétendoient ne leur avoir esté observées et tenues par Sa Majesté, combien qu'elles concernassent grandement les droicts, privilèges et libertés du Sainct-Empire. Aussi tendoit celuy empereur à contraindre lesdits princes et autres Estats de l'Empire qu'ils receussent le roy Ferdinand son frère à roy des Rommains, approuvant l'élection faicte de luy, contre et au préjudice de la bulle dorée, et observances anciennes dudit Sainct-Empire, dont y avoit plusieurs d'entre eux très malcontens. Et de faict le duc Jean, électeur de Saxoigne, le duc Jean-Frédéric son fils, les ducs Guillaume et Louis de Bavière, lansgrave Philippe de Hesse, et autres princes, firent entr'eux aucunes assemblées et parlemens, et mesmement un traitté pour la conservation et deffence de tous les droicts, privilèges et libertés du Sainct-Empire ; et par plusieurs fois avoient envoyé devers le roy le requérir d'y vouloir entrer, en vertu d'une ancienne ligue et alliance qui a esté inviolablement observée de fort long-temps entre l'Empire et la couronne de France. A quoy ledit seigneur avoit tousjours respondu en termes généraux, et envoyé devers eux un docteur allemand, nommé Gervais Wain, pour entretenir iceux princes en son amitié, sans toutesfoys faire ou promettre particulièrement aucune chose qui peust contrevenir aux traittés qu'il avoit avecques l'empereur.

Et sur le poinct que ledit seigneur empereur avoit, de fresche mémoire, descouvert au pape les propos de l'entreveue cy-dessus mentionnée, et que le roy avoit occasion de penser et prester l'oreille à ce que plusieurs luy avoient dit souvent, c'est à sçavoir que ledit empereur ne tendoit qu'à l'entretenir le bec en l'eaue de toutes choses, ce pendant qu'il se fortifieroit d'amys et d'alliances, et l'en discommoder à son pouvoir, retournèrent devers luy les messagers d'iceux princes, avecques amples instructions signées de leurs seings et scellées de leurs sceaux, et luy apportèrent un double authentique de leur traitté, afin qu'il vist et cogneust leur intention n'estre pour invasion quelconque, mais seulement pour la tuition de l'Empire, à laquelle il estoit obligé par leur ancienne alliance, sans généralement ny particulièrement déroger par la teneur d'icelle aux traittés faicts avecques l'empereur; luy remonstrans, au surplus, comme, s'ils estoient par luy abandonnés, ils seroient contraints, ou de hazarder leurs estats en évidens périls, ou d'entièrement se soubmettre au vouloir et intention de l'empereur, lequel apparemment ne tendoit à autre fin qu'à les assubjettir, et rendre l'Empire héréditaire à sa maison. Et n'estoient aucuns d'iceux sans crainte que ledit seigneur empereur, soubs ombre et couleur de ceste armée contre le Turc, ne convertist contre eux les forces mesmes qu'ils luy bailloient pour s'ayder contre l'ennemy commun de nostre religion. Finablement, tant luy fut dit et persuadé, qu'il se délibéra d'envoyer devers eux homme bien instruit et informé de son vouloir et intention; et, avecques ceste promesse, furent les messagers renvoyés. Lesquels, arrivés en Germanie, ne furent négligens de renouveller ceste requeste, et, par plusieurs itératives lettres, haster le roy d'exécuter sa promesse, d'autant plus que desjà l'empereur, adverty de leur alliance et traitté, se hastoit de venir à Ratisbonne tenant propos et usant les menaces à leur désavantage.

Le roy, qui en toutes choses vouloit user de communication avecques le roy d'Angleterre, son bon frère et perpétuel allié, dès le commencement des susdites praticques avoit envoyé devers luy ambassadeurs pour résider auprès de luy, et luy faire entendre les requestes et offres d'iceux princes de l'Empire, et sur ce luy demander conseil et advis comment ils pourroient, eux deux ensemble, y entrer sans rupture et infraction des traittés qu'ils avoient avecques ledit empereur. Le roy d'Angleterre, ayant entendu ceste demande, avoit envoyé l'évesque de Wincestre trouver le roy, qui lors estoit à Vatteville en Normandie, pour faire avecques luy quelque nouveau traitté, tendant, par toutes les voyes à luy possibles, à faire entrer le roy en ligue offensive ou deffensive contre ledit empereur; ce que ledit seigneur ne voulut accorder, voulant tousjours observer sa foy promise. Bien estoit-il consentant d'entrer en despence pour ayder les princes de l'Empire à la conservation et deffence de leurs biens, franchises et libertés, et au seigneur de Liquerques, ambassadeur de l'empereur, lequel, ayant eu nouvelles de ceste praticque, luy en estoit venu parler, ledit seigneur roy avoit dit ouvertement que ses traittés il les garderoit inviolablement avecques l'empereur; mais de faire, en faveur et pour le bien particulier d'iceluy, chose quelconque outre le traitté, ledit seigneur empereur luy en donnoit trop peu d'occasion, attendu le trop peu d'amitié qu'il trouvoit en luy, et la peine que ledit seigneur empereur prenoit au contraire de luy tollir et faire perdre tous ses amys et alliés.

L'évesque de Wincestre ce pendant print congé du roy sans faire autre conclusion; dont le roy d'Angleterre son maistre, qui avoit le cueur amèrement ulcéré contre l'empereur, pour les propos et menaces dont il usoit contre luy, print tel regret et desplaisir, qu'il sembloit, en plusieurs des propos qu'il tint à l'ambassadeur du roy estant près de luy, qu'il se voulust esloigner de l'amitié du roy son frère. Pour à quoy remédier ledit ambassadeur le pria de luy bailler de rechef ce qu'il demandoit par escrit, alléguant qu'il pouvoit estre que ledit évesque ne s'estoit pas bien faict entendre: ce qui meut ledit roy de luy bailler de nouveau les articles du traitté qu'il entendoit faire, et qu'il appelloit plus estroitte alliance. Lesquels articles, en grande partie, tendoient en ligne offensive; mais après avoir entendu les remonstrances de l'ambassadeur, il fut content de les modérer; et iceux modérés furent envoyés au roy par homme exprès.

Ce pendant fut dépesché par le roy, vers les princes d'Allemagne, messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, gentilhomme de sa

chambre, auquel il ordonna premièrement de l'excuser envers eux, et déclarer les causes du retardement de sa dépesche, intervenu, non par négligence dudit seigneur, ou faulte d'affection et bon vouloir à la deffence et conservation des droits, us et coutumes dudit Empire, mais pour autant qu'il avoit envoyé devers le roy d'Angleterre, son bon frère et perpétuel allié; lequel monstroit affection et désir de leur ayder à ceste entrepprise, et avoit envoyé devers luy l'évesque de Wincestre, qui avoit séjourné plus d'un mois avecques luy, et seroit depuis retourné vers sondit maistre pour luy faire rapport de sa négociation, asseurant à son partement que son maistre fourniroit à son pouvoir quelque bonne somme de deniers, combien qu'il ne fust encores résolu de vouloir contribuer à icelle; mais que, pour n'apporter la dilation, et donner occasion auxdits princes de s'ennuyer, et penser que ledit seigneur fust refroidy en ceste affaire, il avoit bien voulu envoyer ledit du Bellay devers eux tant pour purger ladite demeure, qu'aussi pour les asseurer en parole de prince que, pour l'affection qu'il portoit à la conservation des priviléges, us et coutumes dudit Sainct-Empire, ils le trouveroient prest à leurs secours quand ores il adviendroit qu'il se trouvast seul à leur donner ayde, et que sondit frère, qu'il ne pensoit, ne fust assez à temps resolu de l'ayde qu'il luy voudroit faire.

Secondement, il fut ordonné audit du Bellay d'asseurer iceux princes que s'il estoit ainsi que l'empereur, envers lequel il désiroit inviolablement observer garder les alliances et traittés qu'il avoit avecques luy, voulsist à cause de ladite conservation des anciennes observances du Sainct-Empire, se mettre en armes à l'encontre d'eux, ce qu'il ne pensoit qu'il deust advenir, en ce cas ledit seigneur n'estoit pas pour les abandonner, ains les ayder et secourir à son pouvoir, sans y riens espargner. Et pour ce que lesdits princes avoient requis par les ambassadeurs jusques à quelle portion des frais il contribueroit à la guerre si elle advenoit, et quelle somme il consigneroit préalablement, à ce qu'ils ne fussent si tost surprins et opprimés qu'il n'eust loisir d'y envoyer secours de si loingtaine province, fust baillé très ample pouvoir audit du Bellay d'en traitter et accorder avecques eux, mais avecques très exprès commandement que ces deniers ne fussent employés à l'offension ou invasion d'aucuns ses confédérés, et mesmement de l'empereur, mais seulement à la deffence et conservation des droicts et priviléges du Sainct-Empire, ou protection et deffence d'iceux; et qu'à ce faire et tenir il print bonne et seure obligation d'iceux princes. Et quant au duc de Wittemberg, ledit seigneur roy de très bon cueur s'emploieroit à luy faire tout le secours et plaisir que, sans contrevenir à ses traittés, il pourroit faire. Au demourant, fut donné charge audit ambassadeur de veoir et entendre quels moyens y pourroit avoir de mettre union en Germanie touchant le faict de la religion, et de remonstrer auxdits princes et estats comment, pour ceste leur division, ils pourroient entrer en guerres intestines, et les maux et inconvéniens qui en pourroient advenir à eux particulièrement, et universellement à toute la chrestienté. Au lieu de Honnefleur fut dépesché ledit du Bellay vers la my-mars l'an 1531; et environ la my-avril ensuivant arriva devers iceux princes de l'Empire.

Ce temps pendant arrivèrent deux ambassadeurs vers le roy : l'un par le roy Jean de Hongrie, qui fut le seigneur Hiérome de Lasco, principal homme de sa cour, et l'autre par l'empereur, qui fut le seigneu de Ballancon, second sommelier du corps dudit seigneur. Celuy de Hongrie demandoit alliances de mariages, et secours d'argent pour subvenir aux nécessités de son royaume, qui, par les guerres passées, avoit esté grandement destruit, et les places desmolies. Sur le premier article, fut proposé le mariage de madame Isabeau, sœur du roy de Navarre; sur le second, lui fut accordée une somme de deniers, par condition qu'elle ne fust employée à faire guerre ou invasion contre aucun des confédérés du roy, et fut faicte grande instance audit de Lasco de remonstrer au roy, son maistre, qu'ils se donnast de garde sur toutes choses, et, quelques guerres qu'on luy fist, de n'invader son ennemy avec le secours et ayde du Turc; obstant que s'il le faisoit ledit seigneur roy seroit contraint de prendre les armes contre luy, sans aucun esgard de leur alliance, pour obvier que le Turc, ennemy de nostre foy, n'enjambast sur la chrestienté. Puis après, ledit Lasco, portant la somme d'argent promise, afin de la faire distribuer aux usages, et non autres qu'elle avoit esté

ordonnée, fut envoyé Antoine Macault, secrétaire et valet de chambre du roy, lequel depuis rapporta ladite somme.

Ballançon, de par l'empereur, feit entendre la grosse et puissante armée que le Turc avoit amenée en Hongrie, pour invader le pays d'Autriche, ensemble les grands préparatifs que l'empereur avoit faicts, autant par mer que par terre, pour résister à ses entreprises; tellement que ledit seigneur empereur n'avoit, quant à la force, aucune cause de le craindre ne doubter. Demandoit toutesfoys au roy qu'il luy voulust secourir de quelques sommes de deniers, d'un nombre de ses hommes d'armes, et de ses galères qu'il avoit en la mer de Levant. A quoy ledit seigneur respondit que quant aux deniers, l'empereur avoit puis n'a guères eu de luy deux millions d'or, qui luy devoient suffire; et que, au demeurant, il n'estoit marchand ne banquier pour seulement fournir deniers, mais prince chrestien qui, en un tel affaire, vouloit avoir sa part du danger, ou honneur, ou perte.

Quant à sa gendarmerie, c'estoit la force de son royaume, et que, l'ayant perdue, il demoureroit inutile à jamais faire entreprinse honorable pour la chrestienté, et au demourant en proye et à l'injure de tous ses ennemys; par quoy ne la vouloit hazarder; mais il hazarderoit quand et quand sa personne, et l'accompagnant de tel nombre de gens de pied et d'artillerie à ce requise, qu'il ne la pourroit perdre sans faire grand dommage à son ennemy. Et que nous estions sur la fin de l'esté, et que sa gendarmerie ne pourroit estre avant le fort de l'hyver en Autriche; par quoy elle seroit desconfite et rompue du chemin, du temps et de malaise, avant que veoir l'ennemy, et sans faire service. Joinct qu'ayant l'empereur assemblé une telle force, comme ledit Ballançon l'avoit magnifiée, il n'estoit mestier d'envoyer secours en Germanie, mais plustost en Italie, où il n'y avoit aucun préparatif pour résister à autre armée du Turc, que l'on disoit y devoir descendre; et pour en estre le roy plus voisin que d'Autriche, son armée pourroit y arriver plus à temps, et qu'il offroit de la garder avecques cinquante mille combattants. Et que l'empereur soustint de sa part ceste première impétuosité du Turc en Germanie; et que luy de la sienne, avecques l'ayde du roy d'Angleterre, son beau frère et perpétuel allié, seroit prest, à l'esté ensuivant, d'aller en personne avecques les forces dessusdites, ou plus grandes, en quelque part qu'il seroit besoing. Et quant à son armée de mer, il avoit grande coste ès pays de Provence et de Languedoc subjette aux incursions des pirates, qui lors étaient sur la mer à grosse puissance; par quoy il ne la pouvoit honnestement prester, et abandonner en proye de l'ennemy sesdits pays de Languedoc et Provence, aux despens desquels sadite armée étoit souldoyée. Telle fut la response du roy, laquelle rapportée à l'empereur estant lors à Ratisbonne, la récita en plains Estats de l'Empire, tendant par tous moyens à l'imprimer en mauvaise part aux oreilles des princes et potentats de la Germanie, afin que par ce moyen il peust mettre ledit seigneur roy en leur haine, comme ne tenant compte de leurs périls et dangers.

Quoy entendant ledit du Bellay, ambassadeur du roy devers les princes de l'Empire, et cognoissant, après avoir communiqué avec le seigneur de Veilly, aussi ambassadeur du roy devers l'empereur, le peu d'espérance qu'il avoit de bien assurer la paix et amitié entre ledit seigneur et l'empereur; voyant aussi que, pour la longueur et dissimulation dudit empereur, les princes commençoient desjà de bransler, de peur qu'ils avoient d'estre surpris de luy et abandonnés du roy, accorda les articles qui par les ambassadeurs d'iceux princes lui avoient esté proposés, et entr'eux accordés au lieu de Cebeng, ès pays du duc de Saxe : qui fut cause que le duc Jean-Frédéric de Saxe, qui jà estoit acheminé pour venir à Ratisbonne, se retira; et au lieu d'Estingnan, ès pays de Bavières, se trouvèrent tous lesdits ambassadeurs, où ils accordèrent lesdits traittés, et confirmèrent amitié entre le roy et lesdits princes et potentats.

Durant qu'en Germanie se tenoit la diète impériale, le roy, qui avoit receu les articles du roy d'Angleterre, son beau frère, modérés ainsi que dit a esté, après y avoir ajousté et diminué, les renvoya en Angleterre, avec pouvoir au seigneur de la Pommeraye, son ambassadeur, pour traitter et capituler selon iceux. Les principaux articles furent que si l'un ou l'autre roy estoit assailly en son royaume, le roy de France seroit tenu d'ayder au roy d'Angleterre du nombre de cinq cens hommes d'armes françois, souldoyés toutesfoys aux dépens du roy dudit

pays; et pour la deffence de ses mers, depuis les rads Sainct-Mahé jusques au destroict de Calais, de douze navires équippées et avitaillées à la raison, avecques trois mille hommes de guerre sur iceux navires; et réciproquement seroit tenu et obligé le roy d'Angleterre fournir de pareil équippage de navires, en cas que le roy de France fust assailly en son royaume, et de lui envoyer six mille Anglois, qui toutesfoys seroient souldoyés aux despens du roy.

Aussi par ledit traitté fut accordé qu'incontinent après que l'un ou l'autre seroit assailly, seroient tenus réciproquement d'arrester tous marchands subjects du prince agresseur lesquels pour lors se trouveroient en leurs royaumes, sauf toutesfoys à semondre par après ledit prince agresseur de rendre ceux de celuy desdits deux princes qu'il auroit retenus en commençant la guerre; et, en cas de refus, seroient baillés tous les marchands ainsi retenus entre les mains du prince assailly, pour recouvrer les siens et se récompenser de sa perte.

Aussi que l'un ny l'autre prince ne pourroit par cy-après faire traitté ny alliance avecques aucun autre prince, potentat ou communauté, sans le sceu et associement l'un de l'autre. Lequel traitté conclu de ceste sorte, ledit seigneur de la Pommeraye porta, de par le roy d'Angleterre, au roy son maistre, lors estant en Bretaigne en la maison du sire de Chasteaubriant. Ensemble luy porta la dépesche de cinquante mille escus, que ledit roy d'Angleterre consentit de fournir et contribuer à la deffence et conservation des droicts et priviléges du Sainct-Empire, avecques charge de moyenner envers le roy son maistre une entrevue pour ensemble traitter des moyens de résister au Turc, au cas qu'il persévérast d'envahir la chrestienté; ce que ledit seigneur accorda très volontiers. Et estant arrivé sur cest accord, le susdit sieur de Langey, retournant devers les princes dudit Empire, le roy incontinent le renvoya devers ledit roy d'Angleterre pour luy communiquer le traitté faict en Allemagne, et luy compter au long tout le discours de sa négociation.

Estant le roy en Bretaigne, comme dit est, fut accordé par les États d'iceluy pays de Bretaigne que François, fils aisné du roy, dauphin de Viennois, seroit recogneu pour duc de Bretaigne, à la charge que, luy venant à régner, ledit duché seroit réuny à la couronne, et que le fils aisné de France par cy-après porteroit le tiltre de dauphin de Viennois et de duc de Bretaigne, et seroient meslées les armes de Bretaigne avecques celles de France et de Dauphiné; et ainsi consécutivement aux autres qui viendroient à régner, au cas que ledit dauphin mourust sans hoirs. Et par là fut aboly le traitté faict par le mariage du roy Charles huictiesme avecques madame Anne, duchesse de Bretaigne; aussi celuy du roy Louis, douziesme de ce nom, avecques ladite Anne; et celuy du roy François, premier de ce nom, pour lors régnant, avecques madame Claude, fille dudit roy Louis douziesme et de ladite Anne; et furent les choses émologuées avecques toute seureté pour l'advenir.

Estant arrivé ledit du Bellay en Angleterre avecques ledit de la Pommeraye, par ensemble ils accordèrent avecques iceluy roy d'Angleterre du jour, lieu, moyen, ordre et cérémonie de ladite entrevue; dont, pour conclure des cérémonies qui se devoient faire, le roy donna la charge au seigneur de Montmorency, grand-maistre et mareschal de France, et le roy d'Angleterre au duc de Norfolc, pour toutes choses accorder, ainsi que par cy-devant avoit faict ledit grand-maistre avecques le cardinal d'Iorc quand il vint à Compiègne, et que ledit grand-maistre alla en Angleterre, ainsi qu'il est récité au premier livre de ces mémoires.

Les choses bien arrestées, arriva à Boulongne sur la mer le roy d'Angleterre, environ le vingtiesme jour d'octobre 1532, auquel lieu il fut receu par le roy et messieurs ses enfans; où, après grandes amitiés, fraternités et privautés qui se pouvoient faire entre tels princes à sa réception, furent le roy et ledit roy d'Angleterre logés tous deux dedans la maison abbatiale dudit Boulongne, dont la moitié fut départie pour le roy, l'autre moitié pour le roy d'Angleterre, son bon frère. Auquel lieu le roy donna son ordre de Sainct-Michel au duc de Norfolc et au duc de Suffolc, comme aux deux estans plus près de la personne dudit roy d'Angleterre; aussi ledit roy d'Angleterre donna son ordre de la Jarretière à messire Anne, seigneur de Montmorency, grand-maistre et mareschal de France, et à messire Philippe Chabot, seigneur de Brion, amiral de France. Et après que tous les festins et autres resjouissances furent parachevées audit lieu de Boulongne, où s'estoient trouvés

tous les princes, cardinaux et grande partie des prélats et noblesse de ce royaume, aussi pareillement de l'Angleterre, allèrent les deux roys de compagnie à Calais, où se feit pareil recueil au roy que celuy qui avoit esté faict à Boulongne au roy d'Angleterre, au grand contentement des princes et de tous leurs subjects. Et audit lieu de Calais fut passé, du vingt-huictiesme jour dudit mois et an, un traitté entre eux, contenant en substance ce qui s'ensuit :

« Que combien qu'ils creussent fermement que les propos scandaleux semés à l'encontre d'eux n'eussent lieu ne foy parmy les gens de bien, et qu'ils fussent tenus à tels qu'ils devoient estre, c'est à scavoir bons zélateurs du bien et augmentation de la chrestienté, de quoy pouvoient assez faire foy les offres souvent par eux faictes pour résister contre le Turc; toutesfoys, eux désirans de plus en plus donner cognoissance parfaicte de ceste leur volonté, et afin que les autres princes se peussent joindre à eux, et regarder, par un mutuel consentement, quel ayde chacun pourroit faire à ce sainct œuvre; et pour donner ordre à pourveoir aux parties et confins plus prochains du danger d'iceluy Turc, au cas qu'il poursuivist son entreprinse ou en commençast une nouvelle, ils s'estoient assemblés en intention d'en délibérer et conclure. »

Et nonobstant qu'en ceste leur assemblée leur fussent venues nouvelles de la retraitte du Turc, eux néantmoins craignans que sa retraitte fust pour aucun nouveau desseing, attendu qu'il laissoit en Hongrie bonne partie de son armée, délibérèrent de mettre ensemble, le cas advenant, jusques au nombre de quatre-vingt mille hommes, dont y en auroit dix mille de cheval, avec l'artillerie requise pour ledit camp, et de ne séparer ne desjoindre leurs forces sans le consentement l'un de l'autre. Ensemble fut accordé par iceluy traitté qu'ils envoiroient par devers les potentats où ils auroient à passer, fust en Italie ou Germanie, selon l'occurrence, leur demander passage et vivres, en payant raisonnablement.

Outre ledit traitté, le roy d'Angleterre feit au roi son frère grandes plaintes et doléances du tort qu'il maintenoit luy estre faict par le pape, sur la matière de son divorce; et mesmement qu'il vouloit le contraindre ou d'aller en personne à Romme, ou d'y envoyer homme, avecques procuration expresse, pour ester à droict : chose que ledit roi maintenoit estre contre toute disposition de droict, sans aucun exemple du temps passé; mais, au contraire, que toutes les foys que pareils cas estaient advenus entre princes souverains, on leur avoit envoyé juges sur les lieux; car, d'un affaire tel et touchant si près la conscience, et dont il estoit besoing que les parties parlassent par leur bouche, il n'est raisonnable de le commettre à procureur, et d'aller un prince souverain à Romme, laissant l'administration et régime de son pays, il n'estoit raisonnable. Encores se plaignoit-il des griefs et exactions de l'Église romaine sur le clergé et peuple d'Angleterre, tendant à fin d'animer le roy son frère contre le pape et l'Église romaine. Et le requist très instamment qu'eux deux ensemble envoyassent ambassadeur devers le pape, pour le sommer et appeler au concile, pour venir veoir les abus et griefs qu'il faisoit aux princes chrestiens et leurs subjects, et iceux estre par ledit concile réparés et réformés. Ce que ledit seigneur roy ne voulut entièrement refuser; mais, pour autant que ledit Sainct-Père luy avoit faict porter parole par le cardinal de Grantmont de se trouver ensemble à Nice ou en Avignon, après que l'empereur seroit de retour en Espagne, il requist le roy, son bon frère, qu'il fust content de surattendre. Et, pour monstrer qu'il avoit bonne envie et volonté aussi de se plaindre, lui raconta ses griefs et doléances de ce que ledit Sainct-Père l'avoit tenu en longue dissimulation de quelques décimes que jà auparavant Sa Saincteté lui avoit accordé lever sur le clergé de France, pour résister aux entreprises du Turc.

Secondement, pour les nouvelles et indeues exactions, dont s'estoient plaints à luy ceux de l'Église gallicane, que l'on faisoit à Romme pour l'expédition des bulles, par lesquelles l'argent de son royaume se vuidoit journellement et se transportoit hors d'iceluy; outre plus, que le clergé s'appauvrissoit, et ne se faisoient les réparations des églises, ne les alimens et nourritures des pauvres ainsi qu'ils doivent; et, pour plus clairement monstrer ce que dessus, ledit clergé mettoit en avant les annates excessives qu'il convient payer, èsquelles n'a aucune équalité. Et avecques ce, plusieurs officiers nouveaux avoir esté créés, qui sont payés sur l'expédition d'icelles bulles, outre ce que l'on avoit accoustumé d'en payer le temps passé, lesquels

offices, quand ils viennent à vacquer, se vendent au prouffit dudit Sainct-Père; et se payent propines grosses aux huissiers, chambriers, protenotaires, leurs serviteurs et valets, les hortolans et autres; et, pour la restauration de l'Église des Apostres, grande somme de deniers qui estoient toutesfoys ordinairement employés à faire la guerre au roy.

Et, outre cela, qu'il y a grande multiplication de bulles où il ne seroit besoing d'en avoir qu'une, et que plusieurs autres choses frustratoires se payent où n'y a raison ny apparence; de sorte que c'est, se disoient-ils, un vray engin et filet à prendre argent. D'autre part, qu'il ne se souloit prendre qu'une annate du bénéfice qu'on impétroit; mais, de présent, on la faict payer de tous les autres bénefices qu'on impètre par dispense. Et, quant aux compositions arbitraires qui se payent des dispenses que l'on baille sur les cas prohibés de droict, elles sont excessives et pernicieuses. Et, outre ce que dit est, la prorogation des six mois pour prendre possession à ceux qui ont des bénéfices par résignation estoit cause de commettre plusieurs faulcetés, ainsi qu'on avoit veu par expérience.

Pour réparation desquels abus le roy avoit esté souvent requis de convoquer un concile de l'Église gallicane; ce que ledit seigneur avoit tousjours délayé de faire, attendant que le pape mesmes y pourveust. Mais, ayant n'a guères ledit seigneur tenu les Estats du pays et du duché de Bretaigne, luy avoient esté présentés les griefs et doléances du clergé d'iceluy pays, où il y avoit des choses si très scandaleuses et tant contraires et esloignées de l'honnesteté et charité qui doit estre en l'Église, qu'il ne seroit possible de plus; de sorte que ledit seigneur ne pouvoit bonnement croire que cela fust venu à la cognoissance de Sa Saincteté.

Davantage, avoit ledit seigneur autres grandes causes de douloir, d'autant qu'ayant esté Sa Saincteté avertie du grand devoir à quoy s'estoit mis iceluy seigneur pour la protection et deffense de la chrestienté, ledit Sainct-Père toutesfoys avoit souffert et enduré ledit seigneur estre calomnié, au contraire sans qu'il ayt faict aucun semblant de faire entendre sa justification: chose en laquelle ledit seigneur n'auroit esté négligent envers ledit Sainct-Père, quand on l'a voulu charger à tort en aucune manière. Se douloit aussi ledit seigneur que l'évesque Vérulan, envoyé par le Sainct-Père au pays des ligues, avoit entièrement faict ce qui luy estoit possible, par menées et practiques secrettes et autrement, pour rompre la ligue et confédération que ceux dudit pays ont avecques luy; ce qui luy sembloit n'avoir mérité envers le sainct-siége apostolique, ny mesmement envers Sa Saincteté, depuis son assomption à la dignité papale; car, en tout et par tout il s'estoit monstré envers elle très obéissant et dévot fils de l'Église. Toutesfoys, il luy sembloit bon, avant qu'envoyer les ambassadeurs (ainsi qu'il avoit accordé au roy son beau frère, pour sommer le Sainct-Père de réparer les faultes que dessus), y procéder par autre plus douce voye, veu que l'occasion et opportunité s'y adonnoient.

En ce temps estant arrivé l'empereur à Gennes, lui vint nouvelles comme le Turc estoit descendu en Hongrie, et délibéroit de marcher jusques en Autriche; mais cela ne divertit son entreprise d'Italie, et délibéra de plus tost laisser ses pays et son frère en proye à l'ennemy. Ainsi passa outre pour rencontrer le pape, pour parler ensemble, ainsi que par cy-devant j'ay parlé en autre article et de sa retraitte. Le roy très chrestien, qui sçavoit assez le mauvais vouloir que luy portoit l'empereur, et que pareillement au roy d'Angleterre son frère, qui pareillement le scavoit bien, ne luy en portoit moins, à cause du divorce qu'il entendoit faire, pour lequel aussi le Sainct-Père estoit animé contre luy (de sorte qu'il pensoit que ces deux majestés assemblées facilement pourroit traitter quelque chose à son préjudice), à ceste cause délibérèrent que les cardinaux de Tournon et de Grantmont, comme créatures dudit Sainct-Père, iroient devers luy, soubs ombre de l'accompagner à ceste veue; lesquels pourroient aucunement obvier à ce que contre Leursdites Majestés ne se fist quelque mauvaise conclusion, à tout le moins, si elle se faisoit, les en advertir, pour y estre par eux pourveu et donné ordre. Et leur donneroit commission de remonstrer audit Sainct-Père, comme ses créatures tenues et obligées à luy, les torts, griefs et doléances qu'ils avoient entendues desdits deux roys, et le malcontentement qu'ils avoient de Sa Saincteté, et comme ils avoient délibéré d'envoyer vers luy ambassadeurs communs pour le sommer de réparer iceux griefs; sinon qu'ils y pourveoiroient, de sorte que Sa

Saincteté cognoistroit qu'eux deux ensemble n'estoient à mespriser. A ceste cause, remonstreroient et persuaderoient, par tous les moyens dont ils se pourroient adviser à Sa Saincteté, qu'elle devoit tascher sur toutes choses de contenter lesdits seigneurs, et mesmement le roy d'Angleterre, l'affaire duquel luy estoit en recommandation autant que son propre. Luy remonstreroient pareillement qu'il voulsist bien meurement et prudemment considérer de combien luy pouvoit ayder et servir d'avoir pour amys deux tels roys; et au contraire, les entretenans malcontens, quelle deffaveur ce pouvoit estre à luy et au sainct-siége apostolique, attendu mesmes qu'iceux deux roys avoient pris une telle et si parfaicte amitié ensemble, que l'on pouvoit tenir clairement, et réputer pour chose seure, que l'un et l'autre, avecques tous et chacuns leurs affaires, n'estoient qu'une mesmes chose. Au moins on ne pouvoit ignorer qu'ils ne fussent, avecques toutes leurs amitiés et alliances publicques et secrettes, pour faire et exécuter, quand bon leur sembleroit, de grandes choses. A quoy Sa Saincteté devoit bien avoir égard, afin de ne les irriter, et induire d'eux mettre en chemin d'entreprendre aucune chose contre elle, dont luy en pourroit ensuivre un gros dommage, et regret perpétuel à l'avenir.

Car, où ils entreprendroient de demander un concile universel (ayans la commodité d'en célébrer un particulier de leurs royaumes, pays, terres et seigneuries, et d'autres qui voudroient y adhérer), et Sa Saincteté ne l'accordoit ou délayast, ils prenoient son délay pour refus, et le fissent sans elle. Facilement ils se pourroient justifier de ce que dessus, en récitant leurs griefs aux autres princes chrestiens lesquels se ressentiroient de pareil griefs ou plus grands; et en adviendroit qu'ils deffendroient à leurs subjects d'estre si osés ny hardis que de porter ou envoyer argent à Romme directement ou indirectement, par lettres de banque, change ou autrement, sur telles peines qu'ils se feroient obéir. Diroient d'avantage iceux cardinaux avoir entendu du roy très chrestien qu'au cas que Sa Saincteté voudroit procéder par censures à l'encontre de luy et de son royaume (chose que ses prédécesseurs n'ont jamais accoustumé de faire par le passé contre le roy de France), et que ledit seigneur fust contraint d'aller à Romme quérir son absolution, iroit si bien accompagné, que Sadite Saincteté seroit très aise de la luy accorder; adjoustans iceux cardinaux aux dessusdites remonstrances qu'elle eust à considérer l'estat où sont les Allemaignes, les pays des ligues, et autres plusieurs pays de la chrestienté, comme ils sont disjoints de l'obéissance de l'Église romaine : dont il seroit à craindre que si deux si puissans roys s'en destournoient, à faulte de justice (comme ils pourroient dire et alléguer), ils trouveroient plusieurs qui leur adhèreroient; et jeux deux ensemble, avec leurs amitiés ouvertes et secrettes, comme dit est, pourroient faire un tel effort, qu'il seroit bien difficile d'y résister; et au lieu de la paix qui est de présent en la chrestienté, se pourroit causer une guerre plus grande que celle qui avoit eu lieu par le passé.

Fut, outre plus, apposé aux instructions desdits cardinaux que là où ils trouveroient nostre Sainct-Père en bonne disposition de modérer les choses, et principalement envers le roy d'Angleterre, ils luy missent en avant, comme par advis, qu'il feit une entrevue avecques le roy très chrestien, à Nice ou en Avignon, suivant le propos cy-devant mentionné; et que ledit seigneur moyenneroit envers le roy son frère, pour s'y trouver pareillement. En laquelle veue se pourroient toutes choses rhabiller par bon et honneste moyen; laquelle assemblée il seroit bon de faire avant qu'iceux roys eussent envoyé faire ladite sommation, et que les choses fussent plus avant aigries. Telle fut la conclusion entre les roys, et en fut par le roy très chrestien donné avis à l'évesque d'Auxerre de Tainteville, son ambassadeur, comme lesdits cardinaux se trouveroient à l'entreveue du pape et de l'empereur, pour là respondre, en ce que mestier seroit, de l'intention dudit seigneur. Aussi leur fut expressément ordonné de faire ce pendant toute extresme instance envers ledit Sainct-Père de vouloir donner au roy d'Angleterre juges en ses pays. Et ce faict, prindrent les roys congé l'un de l'autre à Sainct-Ilvert, entre Calais et Boulongne, où se feit la séparation des deux seigneuries, jusques auquel lieu le roy d'Angleterre estoit venu avec le roy de France. Et passa la mer avecques ledit roy d'Angleterre, le seigneur de Montpesat, gentilhomme de la chambre du roy, afin de servir d'ambassadeur pour le roy envers ledit roy d'Angleterre.

Estant le roy de retour, alla passer son hyver à Paris et aux environs, où il feit assembler un bon nombre de prélats de son royaume, auxquels il remonstra les grosses affaires qu'il avoit eues par le passé, l'apparence des affaires à venir, et la provision qui estoit nécessaire pour y obvier, leur demandant quelque volontaire subside pour y satisfaire. Ce que lesdits prélats, encores que ledit seigneur n'en eust point de bulle (chose qui est accoustumée d'avoir en pareil cas), luy accordèrent libéralement, et jusques à deux ou trois décimes, à son plaisir. Et là eut nouvelles de l'évesque d'Auxerre, son ambassadeur à Romme, comment le pape, adverty de la délibération des cardinaux de Tournon et de Grantmont de venir assister à ceste veue, l'avoit trouvée très bonne, et avoit requis qu'ils apportassent pouvoir du roy, pour y traitter selon les occurrences qui s'offriroient pour le bien de la chrestienté. Dont ledit seigneur advertit le roy d'Angleterre son bon frère, pour entendre son vouloir, et s'il luy sembloit bon d'y en envoyer un pareillement de sa part; à quoy il s'accorda; et envoyèrent tous deux chacun un de pareille teneur et puissance.

L'an 1533, le quatriesme jour de janvier, arrivèrent nos cardinaux à Boulongne-la-Grasse, où jà estoient arrivés nostre Sainct-Père et l'empereur. Lequel empereur, entre autres choses, principalement tendoit à renouveller, et en renouvellant déclarer plus à son avantage et au désavantage du roy, la ligue auparavant faicte entre luy et les potentats d'Italie, voulant y comprendre Gennes, soubs couleur et espèce que le roy, par le traitté de Cambray, avoit quitté toute l'Italie, soubs lesquels termes devoit Gennes estre comprise. Et remonstroit audit Sainct-Père et autres potentats que ledit seigneur roy ne prétendoit la querelle de Gennes n'estre comprise en sa renonciation, sinon en intention de se réserver une porte ouverte pour y entrer, inquiéter et troubler tout le demourant. Par quoy il estoit besoing, pour l'en forclorre entièrement, faire déclaration que ladite seigneurie de Gennes estoit compromise en la susdite ligue, et par icelle receue en la protection dudit seigneur empereur et de tous les dessusdits potentats, alliés et confédérés.

Nostre Sainct-Père, qui avoit jà eu quelques nouvelles du malcontentement des deux roys de France et d'Angleterre, et n'avoit quasi aucun espoir d'estre favorisé ny soustenu du roy de France, et d'autre part se veoit pressé de l'empereur, une fois par offres et douceur, autre par menaces et rigueur, de consentir à ceste déclaration de ligue, avoit presque résolu en sa délibération de condescendre à la volonté dudit seigneur empereur, et de se jetter entièrement entre ses bras, pour avecques luy courir une mesmes fortune; et alloit tant seulement un peu temporisant et délayant, attendant veoir que luy apporteroit la venue de ses cardinaux.

Iceux cardinaux, quand ils entendirent, à leur arrivée, comment les affaires se portoient, et combien il estoit à craindre que s'ils alléguoient audit Sainct-Père tout le malcontentement des roys, ils luy augmentassent son désespoir, et que l'empereur, au moyen de ce, le fist précipiter en sa dévotion, et en faire à son appétit contre le roy d'Angleterre (chose qui l'aigrit plus fort, et dont s'ensuivit un trouble de la chrestienté), se délibérèrent d'entrer à l'exécution de leurs instructions par le dernier article d'icelles; et, au lieu de commencer par la voye de rigueur et finir par douceur, ainsi qu'il leur estoit ordonné, prindrent le chemin du tout contraire, et commencèrent à luy faire entendre, comme désirans (ainsi que de faict ils désiroient) le bien de luy et du siége apostolique, combien il devoit tascher à entretenir le roy très chrestien au bon vouloir qu'il avoit, tant envers Sa Saincteté qu'au bien et repos d'Italie; et que ledit seigneur roy, outre le bon office qu'il avoit faict pour adoucir l'aigreur où il avoit trouvé le roy d'Angleterre son bon frère, en quoy il n'avoit peu prouffité (comme ils remettoient à luy dire par après), et qu'incontinent qu'il avoit entendu la délibération dudit Sainct-Père touchant la pacification et repos d'Italie, et que Sa Saincteté craignoit que ledit seigneur, à cause de la querelle qu'il prétendoit à la seigneurie de Gennes, ne vinst quelquefois à troubler ledit repos, il leur avoit donné charge que là où il ne tiendroit à autre chose que le faict de ceste pacification ne fust bien et entièrement asseuré, ils offrissent à Sa Saincteté de soubmettre au jugement d'icelle tous les différends et querelles qu'il avoit avec les Gennois; et que toute la réservation qu'il en faisoit n'estoit que pour seulement chastier

aucunes particulières offences d'iceux Gennois, que Sa Saincteté n'ignoroit.

A ceste cause, qu'elle se devoit bien garder de comprendre Gennes en aucune ligue en laquelle Sadite Saincteté fust contrahente, pour autant que l'empereur et le roy, par le traitté de Cambray, s'estoient soubmis aux censures apostoliques, et avoient consenty que Sa Saincteté peust user d'icelles à l'encontre de celuy qui premier contreviendroit audit traitté; en quoy gisoit cognoissance de cause, laquelle luy appartenoit. Par quoy Sa Saincteté demoureroit juge entre lesdits seigneurs s'il advenoit que, le roy entreprenant quelque chose contre les Gennois, l'empereur voulust à ceste cause prétendre que ce fust enfreindre ledit traitté; de laquelle cognoissance, et du moyen de faire ce bien à la chrestienté, jugeant ce différend, de la mettre en paix, Sa Saincteté se priveroit; et se feroit partie, s'esloignant de l'office et devoir de pape et père commun, si elle entroit en ligue où les Gennois fussent comprins.

Offroient davantage iceux cardinaux audit Sainct-Père que s'il vouloit, en ensuivant la parole qu'autrefoys il avoit faict porter au roy de parlementer avecques luy à Nice ou Avignon, ou autre part ès environs, ledit seigneur s'y trouveroit, et le feroit juge de tout le différend qu'il avoit avecques lesdits Gennois, et mettroit peine, autant que luy seroit possible, d'y faire aussi trouver le roy d'Angleterre son bon frère, ou personnage ayant de luy toute puissance de mettre fin à la difficulté de son divorce; prians iceux cardinaux Sa Saincteté de ne riens innover cependant contre ledit roy d'Angleterre. Plus, luy offrirent, de par le roy, qu'à ladite entreveue, si elle se faisoit, on pourroit conclurre et mettre à exécution certains propos autrefoys mis en avant entre Sa Saincteté d'une part, le duc d'Albanie et le cardinal de Grantmont d'autre, au nom du roy.

Toutes ces choses pleurent grandement au Sainct-Père, principalement parce qu'il pouvoit encores espérer appuy du costé de France; et fut très aise d'avoir trouvé ceste eschappatoire pour s'excuser envers l'empereur, qui tant le pressoit et incitoit d'entrer en ceste déclaration et ampliation de ligue. Et fault entendre que les propos que ramenturent iceux cardinaux, auparavant mis en avant par ledit Sainct-Père avecques les dessusdits duc et cardinal, estoient merveilleusement avantageux et honorables audit Sainct-Père, et à la grande exaltation et appuy de sa maison, laquelle il avoit en recommandation singulière; et tels estoient les propos que maintenant vous entendrez.

Estant le duc d'Albanie, comme il est dit cy-dessus, envoyé vers nostre Sainct-Père pour, avecques les ambassadeurs des autres princes et potentats chrestiens, traitter des choses concernans le bien et repos de la chrestienté, et de la résistance contre le Turc et autres ennemys d'icelle, après que les ambassadeurs de l'empereur et autres eurent déclaré n'avoir commission ny pouvoir de ce faire, ledit Sainct-Père, ayant opportunité de parler et conférer privement des affaires de sa niepce la duchesse d'Urbin avec ledit duc d'Albanie, proche parent, et qui autresfoys avoit espousé la tante maternelle de ladite duchesse, entrèrent, entre autres propos, sur ceux qui d'autrefoys avoient esté mis en avant par le pape Léon, et depuis refreschis par Sa Saincteté, du mariage de monseigneur Henry, alors duc d'Orléans, second fils de France, avecques ladite duchesse; offrant ledit Sainct-Père au duc d'Albanie d'accroistre le bien d'icelle par cestuy mariage, faisant des seigneuries de Rhège, Modène, Rubière, Pise et Ligorne, et davantage de Parme et de Plaisance, sinon à meilleure condition, à tout le moins par eschange et récompense d'autres terres. Outre laquelle donation ainsi par luy accordée, et après que lesdits d'Albanie et cardinal eurent le consentement du roy et charge d'y consentir en son nom, dès le mois d'avril 1531, ledit Sainct-Père promist de donner audit futur espoux l'ayde et secours qui entre eux seroit advisé pour le recouvrement de son estat de Milan à luy appartenant, en partie à cause de l'investiture donnée au feu roy Louis XII par le feu empereur Maximilian; et pour autre partie luy appartiendroit par le transport et cession que luy en devoient faire le roy et messeigneurs les dauphin et duc d'Angoulesme, ses autres enfans; aussi tout ayde et secours à sadite niepce, future espouse, pour le recouvrement de sondit estat et duché d'Urbin. Et le neufviesme jour de juin ensuivant, Sa Saincteté feit ladite donation par lettres signées de sa main, et dès lors comme maintenant promist de rechef, sur sa foy, délivrer au roy lesdites villes et terres aux termes qui seroient entre eux advisés (la

consommation du mariage préalable), et que, pour le recouvrement d'Urbin, il fourniroit à la moitié des frais, excepté de ceux de la gendarmerie du roy, parce qu'elle estoit à sa soulde ordinaire.

Néantmoins ce pourparler de mariage, si est-ce que le Sainct-Père n'osoit tenir pour asseuré ny se persuader que le roy luy voulust tant faire d'honneur que d'entendre à la consommation d'iceluy. Mais ceste confirmation de propos, offerte de nouveau par iceux cardinaux, dont l'un avoit esté à la première ouverture qui en avoit esté faicte, le resjouit merveilleusement, et le rasseura qu'il ne se laissast du tout aller à la dévotion et appétit de l'empereur, ainsi accorda l'entreveue et parlement avecques le roy, auquel il en escrivit de sa main, priant toutesfoys que la chose fust tenue secrette jusques après le partement de l'empereur; et que desjà il peust estre arrivé en Espagne. Et rasseuré qu'il fust, nos cardinaux, au plus dextrement qu'il fust possible, luy exposèrent le demourant de leur créance, et principalement de l'affaire du roy d'Angleterre, pour lequel ils avoient ordinairement recharge du roy une fois ou deux la sepmaine, avecques expresse commission de ne s'employer moins aux affaires de luy qu'aux siens propres et particuliers; et mesmement qu'en ses propres ils ne traittassent ny arrestassent rien de chose qui leur fust mise en avant sans le sceu, vouloir et consentement des ambassadeurs dudit roy d'Angleterre, auxquels ambassadeurs iceux cardinaux communiquèrent toujours, non-seulement ce qu'ils entendoient mettre en avant, mais toutes les lettres qu'ils recevoient dudit seigneur roy très chrestien. Lesquels ambassadeurs, après avoir considéré l'estat présent des choses, furent d'advis que pour lors on ne pouvoit moins faire pour le roy leur maistre que de ne riens précipiter, et remettre le tout jusques après le partement de l'empereur; et ce pendant donner ordre seulement que le Sainct-Père ne passast outre, au préjudice et grief de la cause de leurdit maistre.

Quelques jours après la venue d'iceux cardinaux, l'empereur cogneut bien, aux propos et contenances de nostre Sainct-Père, qu'il estoit moins enclin à luy qu'auparavant, et se doubta bien d'où estoit cela procédé; car autrefoys voit-il entendu quelque chose de ces propos de mariage; mesmement ledit Sainct-Père les luy avoit faict déclarer, et sur iceux demander son advis; et estimant toutesfoys que la chose jamais ne vint à fin, ledit empereur l'avoit grandement conforté d'y entendre. A ceste cause, pour en sçavoir la vérité et pour rompre le dessein du roy, l'empereur feit, par les seigneurs de Cauves et Grantbelle, mettre en avant audit Sainct-Père le mariage de ladite duchesse d'Urbin avecques le duc Francisque Sforce. Laquelle offre nostre Sainct-Père monstra bien de la trouver grande et le party bon; toutesfoys, il leur déclara ouvertement l'autre party dont il estoit en propos: bien, disoit-il, qu'il le trouvoit si hault et si honorable pour sa maison, ayant égard aux dignités et degrés des maisons, que, sans point de faulte, il n'osoit espérer tant de bien et d'honneur; mais puisque les propos en estoient si avant, qu'il ne pouvoit ce nonobstant, sans offencer le roy, qui tant d'honneur luy présentoit, entendre ailleurs à quelconque autre party, si la rupture ne venoit premièrement du costé dudit seigneur; joinct que sa niepce avoit du bien en France jusques à cinq ou six cens mille escus vaillant, qu'elle confisqueroit au roy, en prenant hors de son royaume party de mariage sans son consentement et congé.

A cela fut répliqué par les dessusdits Cauves et Grantbelle que, quant à la perte et confiscation du bien, l'empereur avoit bon moyen de l'en récompenser, car il luy bailleroit, en contrechange de ce qu'elle avoit en France, autant et plus vaillant au duché de Milan pour estre propre d'elle et des siens, et dont il l'investiroit dès lors, du consentement d'iceluy duc, lequel à ce tenir et observer inviolablement s'y obligeroit, et ses successeurs après luy, par toutes obligations et seuretés que Sa Saincteté demanderoit; quant au mariage d'Orléans, qu'ils ne vouloient ne pouvoient nier que ce party ne fust trop plus honorable et avantageux que l'autre, mais il ne falloit que Sa Saincteté en fist fondement, ne qu'elle espérast que le roy en mist les propos en avant, sinon en intention de l'amuser, pour ce pendant faire son prouffit de luy, puis le quitter quand il auroit faict. Au demourant, ils conseilloientà Sa Saincteté que, pour s'en éclaircir promptement, il demandast auxdits cardinaux s'ils avoient pouvoir de traitter d'iceluy mariage; et au cas qu'ils ne l'eus-

sent, que c'estoit bien suffisant indice pour évidemment cognoistre l'intention du roy estre telle qu'ils alléguoient. Ainsi qu'ils conseillèrent il fut faict. Et à ce respondirent les cardinaux que pouvoir et mandement avoient-ils bien, mais par lettres missives et verbalement, et non point soubs les seing et scel dudit seigneur; toutesfoys ils offroient à Sa Saincteté de l'envoyer quérir, et de l'avoir en peu de jours signé et scellé.

L'empereur néantmoins continuoit ce pendant sa poursuite de faire confirmer, déclarer et amplifier ceste ligue, y comprenant l'estat de Gennes; et nostre Sainct-Père toujours se couvroit de l'excuse devantdite, qu'estant juge accepté par les parties, il ne pouvoit ne devoit se ranger de l'un ny de l'autre costé. Le duc d'Urbin, comme ayant intérest en l'affaire, print charge d'aller vers la seigneurie de Venise, de la part de l'empereur, essayer s'il pourroit attirer les Vénitiens à cest effect; mais il n'y peut riens obtenir, car les Vénitiens déclarèrent absolument qu'ils n'y vouloient entrer plus avant qu'ils y estoient. Leurs ambassadeurs firent sçavoir à nos cardinaux que lesdits Vénitiens avoient faict ceste response, ne voulans comme en rien offencer ny irriter le roy: au Sainct-Père et à l'empereur ils alléguoient autre raison, c'est à sçavoir qu'ils ne pouvoient le faire sans irriter le Turc, avecques lequel ils avoient trefves ou paix jurée, et contre lequel André Dorie avoit faict rigoureuse guerre, qui de sa nation estoit Gennois : ainsi en divers lieux ils se servirent de diverses raisons pour une mesme response, et à mesmes propos. Le duc de Ferrare y vouloit bien entrer, voire en pressoit bien fort, espérant, au moyen de ceste déclaration s'asseurer des seigneuries de Rhège et Modène ; et offroit à nostre Sainct-Père, outre et par dessus la sentence donnée par l'empereur en son conseil, de luy payer cent mille escus comptant; mais le Sainct-Père n'y voulut entendre ny consentir, ny approuver ladite sentence. Or avoit l'empereur, dès le commencement qu'il mist ceste déclaration de ligue en avant, requis aux confédérés et alliés que tous ensemble fissent une taxe entre eux pour contribuer à la soulde des gens de guerre qu'il remonstroit estre requis d'entretenir en Italie, pour la seureté du repos et tranquillité d'icelle, à ce que surprise n'y fust faicte inopinément; laquelle soulde pouvoit monter à la somme de six-vingt mille escus par chacun mois. Et, pour l'entretenement desdits gens de guerre, il demandoit expressément que l'on consignast promptement le payement du premier mois entre les mains d'un banquier gennois, fondant ceste contribution et entretenement de gens de guerre sur le danger des invasions du Turc; et, quant à sa part, il ne vouloit estre subject à ladite contribution, alléguant les grands frais et despence qu'il luy conviendroit faire au cas que l'on vint quelquefois à la guerre, ainsi qu'il estoit assez apparent et croyable; et tellement avoit jà persuadé, que la chose valoit presque autant que conclue. Mais depuis qu'il eut commencé à faire si grande instance d'y comprendre l'estat de Gennes, il fut contraint d'oster le masque, et d'avouer que c'estoit seulement pour crainte du roy, et proposa contre luy de grandes et griefves plainctes, comme contre un turbateur ordinaire de la paix et tranquillité publiques.

Sur quoy les cardinaux françois et l'ambassadeur du roy ne faillirent de chaffauder et bastir des remonstrances à un chacun à part, et puis à tous en général, en alléguant et déduisant, par bonnes et vives raisons, comme la chose que demandoit l'empereur estoit pour mettre le trouble et non le repos en Italie; et qu'indubitablement il ne tendoit à ceste poursuite, sinon pour entretenir son armée en Italie aux despens d'autruy, prest à marcher contre le roy à toutes occasions et opportunités, sans y frayer un escu du sien. Quoy advenant, il ne falloit point doubter que le roy, ayant ceste occasion de se tenir sur ses gardes, n'entretinst une autre armée en la frontière d'Italie, sur le marquisat de Saluces et sur ses pays de Dauphiné, de peur que l'empereur à l'improviste luy vint courir sus; en quoy il estoit grandement à craindre que deux armées ne fussent long-temps si prochaines, sans que, par la coulpe de l'une ou de l'autre, elles s'attaquassent ensemble, et que d'une petite estincelle s'allumast un grand feu, au danger évident de toute l'Italie : joinct que les potentats d'icelle auroient cependant entretenu à leurs despens une armée, laquelle par adventure serait un jour employée contre eux mesmes pour les opprimer et leur tollir la liberté. Car ils pouvoient assez juger et recueillir, par la praticque oblique qu'il avoit faicte, que les Gennois entrassent

en ceste ligue, non comme républicque et membre d'Italie, mais comme ses subjects particuliers; et, par tant d'autres divers et apparens indices, que son intention aspiroit entièrement à réduire et remettre la totale monarchie en sa main.

Ces remonstrances leur touchèrent si avant, et furent prinses par eux de telle sorte, qu'à la longue il fut arresté de ne faire point de consignation, mais que seulement chacun des confédérés se quottiseroit à ce qu'il devroit fournir advenant la guerre en Italie, et bailleroit banques respondantes de sa taxe et quottisation, laquelle contribution montoit de cent à six-vingt mille escus par chacun mois en temps de guerre. Aussi fut arresté que l'empereur osteroit son armée hors de Lombardie, afin de ne donner au roy occasion d'en dresser une autre sur la frontière; et que seulement il laisseroit Antoine de Lève pour capitaine général de la ligue, et avecques luy aucuns capitaine pour estre prests à lever gens quand besoing en seroit; pour l'estat desquels capitaine général et capitaines particuliers iceux confédérés payeroient vingt-cinq mille escus pour chacun mois. L'empereur, après ces choses ainsi conclues, renvoya en Espagne trois mille hommes de sadite armée, autant ou environ à Naples, et au surplus il donna congé. Le duc de Ferrare entra en ceste ligue, moyennant la suspension pour dix-huict mois, que luy accorda nostre Sainct-Père de ne riens entreprendre sur luy à cause des villes de Rhège et de Modène, sans toutesfoys approuver la dessusdite sentence de l'empereur: aussi y entrèrent les Gennois, mais comme contrahans, et non comme subjects de l'empereur, encores que de rechef ils fussent très instamment recherchés et sollicités. L'ambassadeur des cinq cantons, lequel estoit allé demander au Sainct-Père et à l'empereur ayde et secours, au cas que les autres cantons soubstraicts de l'obéissance de l'Église romaine leur feissent guerre, fut pareillement recherché d'entrer en ligue au nom de ses supérieurs; à quoy il feit response de n'en avoir charge ny mandement.

Durant ce temps, et dès environ la my-février, estoit arrivé le pouvoir du roy adressant aux cardinaux et à son ambassadeur, avecques clause expresse de traitter et conclure le mariage du duc d'Orléans avecques la duchesse d'Urbin; dont l'empereur se trouva moult esbahy, et n'eust jamais pensé, si comme il disoit à nostre Sainct-Père, que ledit seigneur roy le deust envoyer. Par quoy il s'efforçoit de remonstrer et persuader à Sa Saincteté que le roy ne l'avoit envoyé, sinon pour mine, et que s'il pressoit les ambassadeurs de tirer avant et de conclure le traitté, ils n'y voudroient aucunement entendre. Mais les cardinaux et ambassadeurs offrirent de ce faire; dont l'empereur fut plus estonné, parce qu'il se voyoit frustré de son intention d'attirer ledit Sainct-Père contre le roy. Requist lors à Sa Saincteté qu'au moins elle ne traittast point sans y comprendre quatre articles, lesquels il disoit luy avoir esté par ledit Sainct-Père accordés et promis d'y comprendre, alors qu'il luy conseilla d'entendre audit mariage, chose toutesfoys dont ledit Sainct-Père nyoit avoir jamais ouy parler. Le premier article estoit de faire envers le roy qu'il promist de ne rien innover en Italie; l'autre, de faire qu'il reconfermast les traittés de Madrid et de Cambray; le tiers, de prendre dudit seigneur asseurance de consentir au concile; le quart, de faire obliger le roy et promettre que par le roy d'Angleterre il ne seroit riens innové plus avant qu'il avoit esté touchant le faict de son divorce. A ce respondit nostre Sainct-Père que le bien et honneur qui à sa maison estoit accordé par le roy, en acceptant son alliance, estoient tels et si grands, que c'estoit audit seigneur et non à luy d'y apposer et ordonner les conditions; bien offroit-il de s'employer en ce qu'il pourroit, et moyenner, envers ledit seigneur et tous autres, que toutes choses demourassent en bonne paix et repos.

Cette incidente mention du concile maintenant me semond et rappelle à réciter ce qu'auparavant en avoit esté proposé. L'empereur, ayant promis aux Allemans de le faire convoquer au dedans d'un an, avoit envoyé vers nostre Sainct-Père le requérir de ce faire, et luy avoit envoyé quelques articles de modifications qu'il jugeoit estre bonnes et raisonnables à tenir en la convocation d'iceluy, principalement pour la réformation des hérétiques; secondement pour résister aux invasions du Turc, et tiercement pour assoupir les divisions d'entre les princes et potentats de la chrestienté. Nostre Sainct-Père, après avoir leu iceux articles, donna charge à un nombre de ses principaux conseillers et gens de bon sçavoir que de rechef

ils les vissent et examinassent, et luy en rapportassent leur advis, à ce que sur iceux il délibérast et conclust ce qu'il luy sembleroit estre bon d'y respondre. Lesquels gens doctes et sçavans luy en feirent les remonstrances qui s'ensuivent, et lesquels nostre dit Sainct-Père feit entendre à l'empereur, premièrement par l'archevesque de Cortonne, gouverneur de Boulongne, et depuis par escrit à luy présenté par le cardinal Campeige, légat, et par le protenotaire de Gambare, son nonce et ambassadeur auprès de Sa Majeste impériale. Premièrement, sur le premier article, qui estoit la réformation des hérésies, il leur sembloit estre grandement à considérer que, faisant la congrégation et concile universel expressément et particulièrement à ceste fin, si on y admettoit les hérétiques à disputer les opinions de long-temps réprouvées par les saincts conciles, ce seroit chose de très mauvais exemple, et apparence de danger qu'à l'avenir ils estimassent toujours leur estre licite de révoquer en doubte les choses résolues et déterminées, et, par long traict de temps et ancienne observation, approuvées; de manière que toutes choses, et jusques aux articles de la foy, se pourroient journellement disputer et mettre en controverse, et ne se pourroit faire certain fondement sur aucune doctrine, dont résulteroient nouvelles et infinies occasions de nouveaux erreurs et innovation des anciens.

Si, au contraire, ils n'estoient admis à disputer leursdites opinions, ils ne se voudroient tenir pour convaincus par la seule authorité du concile, ains allègueroient qu'ils auroient esté condamnés sans estre ouys, et pirement traittés que ne furent les Arriens et autres, lesquels eurent audience ès congrégations des conciles anciens, pour y disputer ce qu'ils sentoient et entendoient de la foy. Et avec telles et semblables doléances se départiroient du concile sans attendre la détermination et fin d'iceluy, et par icelles ils confirmeroient en leurs erreurs et intelligences le peuple crédule et adhérant à eux. Secondement, s'ils se sont opposés aux conciles passés et ont nyé l'auctorité d'iceux, comment peult-on espérer que du futur ils se doivent contenter? et s'ils veulent y contredire, quel scandale sera-ce en nostre temps que la convocation demeure infructueuse, si, pour autre empeschement, ou pour les invasions du Turc, ou pour la division d'entre les princes chrestiens, ledit Sainct-Père et l'empereur estoient sans moyen de pouvoir avecques armes exécuter la détermination d'iceluy contre les rebelles et désobéissans? Tiercement, qu'ayant tousjours esté grande l'obstination et pertinacité de tous les hérétiques qui oncques furent, encores est plus celle de ceux de présent, lesquels adhèrent, à ce qu'ils disent, à la lettre de la Saincte-Escriture, en rejettant l'auctorité des saincts conciles et l'interprétation des saincts pères qui, par inspiration divine, ont esclaircy ce que par avanture la pure lettre bailloit doubteux et ambigu; par quoy seroit à craindre que si les choses du sacrement et de l'auctorité de l'Église venoient à estre disputées, ils ne se voulussent jamais rendre vaincus, chose qui non-seulement rendroit la détermination du concile illusoire, mais scandaliseroit grandement ceux qui auroient attendu plus grands effects d'iceluy. Quartement, que si, comme l'on a peu évidentement cognoistre par ce que lesdits hérétiques ont proposé à la diette impériale à Ausbourg, ils ont demandé le concile, à la seule fin de persévérer en leurs mauvaises opinions, jusques à la convocation et détermination d'iceluy, lequel (ainsi que bien ils cognoissent) ne peult, après qu'il sera indict, estre assemblé en moindre espace de temps que d'un an ou plus, et pourra durer la congrégation non-seulement quelques mois, mais quelques années, pendant lequel temps ils espèrent que pourra survenir des empeschemens, si que ledit concile se dissouldra ou interrompra sans détermination, ou sans exécution de ce qui sera déterminé; à ceste occasion ils persévèreront en leur erreur et doctrine, et éviteront le chastiment de Sa Majesté impériale. Quintement, faict à considérer que si lesdits hérétiques prennent, ainsi qu'ils firent à la diette d'Ausbourg, occasions de se départir du concile avant qu'il soit déterminé (lesquelles occasions, justes ou injustes, ne leur peuvent deffaillir), il en pourroit advenir pis qu'au concile de Basle; car si au temps de lors, estant l'estat de l'Église pacifique, et si peu de temps auparavant, par le concile de Constance, fust levé le schisme qui avoit si long-temps duré, et la question qui estoit lors entre le pape Eugène et le concile, sçavoir si le pape estoit par dessus le concile, ou le concile par dessus le pape, fut occasion de si grand désordre en l'Église, qu'en un

mesme temps furent deux conciles, dont, par la création du pape Félix, résulta un schisme qui dura jusques au temps du pape Nicolas, il ne fault faire doubte qu'au temps présent, que la doctrine chrestienne est en si grande confusion par la coulpe et malignité des hérétiques, la mesme difficulté se remettroit en avant. Et si le concile déterminoit que le pape fust par dessus (ainsi qu'à la vérité il est), lesdits hérétiques, prenans fondement sur la détermination contraire du concile tenu à Constance, et n'ayans égard à ce qu'alors ils estoient trois soy disans papes, et non un seul vicaire de Dieu, ainsi que nous avons à présent, alors ils allègueront ce concile n'estre point libre, comme desjà ils murmurent, et son auctorité n'estre point supresme, à laquelle aucune raison vueille qu'ils se soubmettent ; et chercheront de diviser et dissoudre ledit concile, se séparans des autres et retenans avec eux quelques prélats, ainsi qu'il s'en trouvera de curieux des choses nouvelles, aspirans, et par ce moyen espérans de parvenir à plus grands biens et auctorité ; dont à ceste cause ils pourroient tenir un autre concile et y créer un antipape qui approuvast leurs hérésies et meist la religion chrestienne en plus grande confusion qu'elle n'est encore. Et si au contraire le concile terminoit l'auctorité sienne estre par dessus celle du pape, ce seroit une difficulté grande et un danger non moindre ; car si Sa Majesté impériale vouloit par sa puissance et auctorité mettre fin audit concile, ou le transférer en autre lieu, pour interrompre les brigues faictes à l'encontre de l'auctorité du pape (comme en tel cas seroit requis), ledit concile prétendroit ne pouvoir estre conclu ne transféré en autre part sans sa propre auctorité mesmes, et se pourroit de soy transférer ailleurs, outre le gré de Sadite Majesté, sans qu'elle peust, encores que son pouvoir soit grand, y remédier ; comme, par exemple, il advint à l'empereur Sigismond de bonne mémoire, auquel, après avoir tant labouré pour l'Eglise, et encores que par son industrie et auctorité, avecques gros frais et travaux extresmes, il eust levé le schisme tant invétéré, ne fut toutesfoys possible d'obvier, en quelque devoir qu'il s'en sceust mettre, aux discordes et divisions du concile de Basle. Dont faict à croire que si le futur concile venoit à durer quelques années, comme il est à présupposer qu'il durera si la supresme auctorité luy demeure, il pourroit succéder occasion que Sa Majesté impériale ne pourroit si longuement y estre présente.

Quant à la seconde cause de la convocation dudit concile, afin de pourveoir à la répulsion du Turc, iceux députés mettent en avant qu'estans ses apprests si grands et si prochains pour invader la chrestienté, que la convocation du concile seroit quant à cest effect par trop tardive, et seroit besoing en premier lieu de pourveoir et donner bon ordre à y résister et repoulser ; ce que trop à tard s'exécuteroit, au cas que l'on attendist jusques à ladite convocation joinct que ladite convocation de concile serviroit d'excuse et dilation à ceux qui devroient et ne voudroient assister et donner ayde à ladite répulsion du Turc, et se couvriroient de dire que, selon la détermination dudit concile, ils donneroient tel ayde que par commun consentement seroit conclu et arresté.

Disoient davantage que si ores le Turc n'avoit volonte de si tost faire entreprise contre la chrestienté, néanmoins, voyant ladite convocation en termes de traitter à son grand dommage, il se pourroit tant plus haster et amener de tant plus grande force, pour prévenir la détermination de l'entreprise qui se dresseroit pour luy résister. Plus, ils remonstroient que si, estant le concile assemblé, il ne se trouvoit moyen de réduire les hérétiques à l'union de nostre saincte foy, et qu'ils se départissent sans conclusion dudit concile, il y auroit danger qu'ils s'accordassent avec le Turc, ainsi qu'a faict le vaivode de Transilvanie, soubs espérance qu'il leur seroit permis et loisible d'occuper les biens de l'Église, et de vivre en la liberté qu'ils disent évangélique, mais qui plus tost est semblable à la loy mahométique : chose qui seroit cause de la ruine chrestienne, à tout le moins d'engendrer une perpétuelle guerre entr'eux et nous, comme elle fut engendrée et dure encores entre nous et lesdits mahométans.

Lesdits articles proposés de la part de l'empereur à nostre Sainct-Père, ensemble la response de Sa Saincteté, avoient esté communiqués au roy par le seigneur du Prat, chevalier de l'ordre de l'empereur, afin de sçavoir aussi son intention, tant sur ladite proposition que sur la response faicte à icelle. A ce respondit le roy que, nonobstant qu'en la response et

remonstrance dudit Sainct-Père y eust des raisons fort apparentes du danger et inconvénient qui pourroit advenir de la convocation du concile, il y avoit, de l'autre part, autres grandes raisons qui faisoient moult à considérer, et principalement de la disposition et termes èsquels estoient réduittes les affaires de la religion, lesquels, si Dieu par sa grace n'y mettoit la main, estoient beaucoup plus en apparence d'avoir pis qu'en espérance de mieux avoir, dont grand inconvénient pourroit advenir en la chrestienté, lequel advenant (que Dieu ne vueille!), il estoit certain que les princes chrestiens qui seront par cy-après donneront (de quiconque en sera la coulpe) grand blasme et charge audit Sainct-Père et auxdits princes chrestiens qui aujourd'huy sont d'avoir laissé tomber les choses en telle confusion, ou par faulte d'avoir convoqué le concile, ou pour avoir, en le convoquant, adjousté telles modifications et restrictions, qu'elles puissent servir d'excuse et couleur à qui voudra dire que prou de gens à cause d'icelles n'y auroient voulu entendre.

Par quoy son advis estoit, attendu les deux poincts principaux cy-dessus touchés ès remonstrances dudit Sainct-Père, entendre à l'un sans obmettre l'autre : c'est à sçavoir que tous les potentats chrestiens, quelque particulière doctrine qu'ils eussent, par lettres et ambassadeurs, communiquassent préalablement ensemble de cest affaire, et lesquels ambassadeurs et chacun d'eux, au plus tost que faire se pourroit, envoyassent à Romme, avecques pouvoirs amples et suffisans pour adviser et arrester ensemble de la commodité du lieu, et du temps où se pourroit, sans le danger d'aucun, célébrer ledit concile, comme pour jetter et mettre par escrit, d'un commun accord et consentement, tous les poincts et articles dont il sera besoing et requis de parler en iceluy; laissant toutesfoys à tous et à chacun pleine et franche liberté (moyennant qu'il ne se parle de particulières querelles en quelque façon et manière que ce soit) d'y proposer et mettre en avant tout ce qui luy viendra en fantasie, pour l'union, bien et repos de la chrestienté, service de Dieu, et répression des vices, extirpation des hérésies et confirmation de nostre foy, sans y particulariser autrement, ne faire mention du contenu ès remonstrances de nostre Sainct-Père, comme d'y arti-culer spécialement qu'il n'y soit point disputé des choses desjà traittées par les conciles, ne que cela fust ouvrir la voye pour faire par cy-après le semblable sur ce qui seroit arresté en ce nouveau concile; car, adjoustant une partie en première instance, et avant que les ambassadeurs et députés des uns et des autres eussent communiqué ensemble des dessusdits articles et restrictions touchant le faict et ce qui concerne la religion, c'estoit donner à plusieurs occasion ou excuse de ne s'y trouver, ainsi que dit est; mais, envoyant un chacun ses ambassadeurs et députés avecques pouvoirs non limités, telles occasions et excuses fauldroient; et se trouvans ensemble, n'y auroit celuy auquel il ne semblast très bon de rédiger et mettre en escrit, selon l'advis et consentement commun, les poincts principaux dont l'on voudra et devra traitter audit concile, et que les particulières querelles qui pourroient mettre division entre les assistans ce temps pendant demourassent assoupies.

Lesquels articles et poincts ainsi rédigés, estoit l'advis dudit seigneur roy que l'on intimast alors le concile, et non plustost, et que chacun en apportast un double à ses supérieurs, afin que tous au temps préfix y retournassent instruicts et bien résolus de ce qu'ils ont de dire là dessus; ou s'il advenoit que ceux qui aujourd'huy se sont séparés de l'obéissance de l'Église romaine s'accordassent avecques les autres ès dessusdits poincts qui se devoient traitter, il seroit à espérer qu'ils prinssent avecques les autres le chemin de salut; et là où ils ne s'accorderoient, à tout le moins ne pourroient-ils nyer qu'ils n'eussent refusé la raison et le concile qu'ils auroient tant demandé. Et quant au demourant, pourroient lesdits ambassadeurs, en ceste leur première assemblée, et sans attendre l'indiction du concile, délibérer et arrester entre eux le moyen et chemin que l'on auroit à tenir pour y pourveoir et donner ordre, et leurs supérieurs aussi, chacun en son endroict, mettre peine que les erreurs ne pullulassent en leurs pays et subjection. Ainsi, conduisant les choses à la sincérité cy-dessus récitée, estoit bien l'advis dudit seigneur roy que l'on ne pourroit espérer, avecques l'ayde de Dieu, sinon bonne et louable issue dudit concile.

Peu avant la fin de février, receut l'empereur ceste response et advis du roy, lesquels il interpréta et print tout autrement que n'espéroit et

ne s'estoit persuadé ledit seigneur. Premièrement, en ce qu'il sembloit au roy estre convenable à l'effect du futur concile que les ambassadeurs des princes et potentats chrestiens préalablement projectassent les poincts et articles dont il seroit traitté audit concile, l'empereur estoit d'advis que cela seroit de plein sault restraindre et diminuer l'auctorité dudit concile, lequel, et tout ce qui s'y traittera, doit entièrement dépendre de l'inspiration du Sainct-Esprit, et non de l'appétit et restriction des hommes. Secondement, il sembloit à l'empereur, et de ce grandement se plaignoit, que le roy, à l'article faisant mention de résister aux invasions du Turc, n'avoit faict aucune offre ne response, comme s'il eust jugé que le danger particulier des plus voisins du feu ne deust toucher à luy, qui en estoit des plus loingtains. Et furent ces remonstrances, en forme de réplique ou doléance, apportées de par l'empereur au roy, lequel ne se peut assez esmerveiller, sinon qu'aucun, afin de le calomnier, eust desguisé sa response à l'empereur; dont procédoit et pouvoit estre la cause que ledit seigneur empereur se plaignoit, et sur ce dernier article prenoit occasion et couleur de sa plaincte.

Car, attendu que, par sadite response, après avoir amplement déclaré son advis touchant le faict de la religion, il avoit sur la fin adjousté que les ambassadeurs et députés, en vertu de leurs pouvoirs, advisassent et arrestassent entre eux ce qui seroit de faire pour donner ordre et pourveoir au demourant, il luy sembloit avoir suffisamment faict entendre son bon vouloir, d'autant qu'il estoit assez plus convenable au bien, tuition et deffence de la chrestienté, que, par iceux ambassadeurs et députés qui promptement se pouvoient envoyer à Romme, il fust traitté dudit affaire, que non pas attendre à en traitter au concile, lequel, aussi que cy-devant a esté dit, ne se pouvoit encores assembler d'un an, pendant lequel temps on donneroit prou de loisir au Turc, jà préparé comme d'assaillir et endommager la chrestienté. Aussi, quant à l'autre poinct, où l'empereur alléguoit qu'en traittant et promettant par les ambassadeurs des potentats chrestiens les poincts et articles dont au concile il seroit décidé, cela seroit restraindre l'auctorité dudit concile, lequel, à ce qui s'y traittera, ne doit dépendre que du Sainct-Esprit, sembloit au roy que sa response avoit esté sinistrement et malignement interprétée; car envoyant ambassadeurs avecques plein et ample pouvoir, et d'une pure et sincère affection au bien et union de l'Église chrestienne, son opinion et advis estoient que leur assemblée ne pouvoit estre sans le Sainct-Esprit, et que tout ce qu'ils arresteroient devoit estre tenu pour un préambule et commencement de concile.

Pour toutesfoys satisfaire entièrement à son devoir, il envoya plus ample et certaine déclaration de son vouloir audit seigneur empereur. Et quant au premier poinct, luy feit entendre, puisque Sa Majesté vouloit que le concile fust intimé sans aucune restriction, et sans préalable convocation entre ceux qui devroient y assister, luy de sa part en estoit très content, et n'avoit esté le premier qui eust parlé de restriction ou limitation, ainsi qu'il pouvoit estre évident à qui liroit les articles que lui avoit ledit du Prat apportés et présentés de la part dudit seigneur empereur. Et qu'au surplus ce qu'il avoit mis en avant de ne parler des particulières querelles, il l'avoit faict en bonne intention, à ce que le concile ne fust empesché à la vuidange d'icelles, au lieu d'y traitter des affaires de la religion; et nonobstant qu'il n'y eust prince en toute la chrestienté auquel on detint du sien autant que l'on faisoit à luy, toutesfoys avoit-il bien voulu, pour le bien et prouffit universel, oublier ou délayer la querelle de son intérest particulier : protestant de rechef et ouvertement qu'à son advis il ne fust oncques temps qui plus requist que celuy de présent de convoquer et célébrer un bon concile; et puisqu'il avoit pleu à Dieu les constituer ès lieux et dignités où ils étoient, que la meilleure, plus saincte et salutaire œuvre que chacun d'eux peust faire estoit de s'employer à ce qu'il fust célébré le plus tost que que faire se pourroit, avecques telle et si pure intention que les vices et abus qui s'y commettroient ne meissent tous les précédens en dispute, et feissent soupçonner qu'il y eust esté procédé de mesme sorte, afin qu'il s'intimast en lieu commode et de seur accés, à ce que nul fust refusant d'y aller, et qu'il se puisse véritablement dire concile universel, et non pas national ou provincial, ainsi que l'on pourroit le baptiser, si toutes nations chrestiennes n'y assistoient. Et quant à la résistance contre le Turc, encores qu'il eust payé douze cens mille escus,

et luy en convint encore payer huict cens mille pour le parfaict des deux millions, outre les gros frais et pertes qu'il avoit supportés, que toutesfoys sa finale et certaine résolution estoit, nonobstant lesdites insupportables charges qu'il a soustenues et lui convenoit encores soustenir, quand il verroit que le Turc seroit pour en personne assaillir la chrestienté, d'y employer non seulement ses forces et le sang de sa noblesse, mais aussi sa personne et propre vie ; espérant et se tenant asseuré que ledit seigneur empereur fera le semblable, lequel il prioit de vouloir prendre sesdites responses en bonne part, comme procédantes d'homme qui, sur toutes choses du monde, désire n'avoir jamais cause de vivre autrement qu'en bonne et loyale amitié avec luy.

Telles furent les demande, response, replicques et remontrances entre le pape et ces deux princes, touchant l'intimation et la célébration du concile. Mais, nonobstant que ce pendant vinssent nouvelles, unes sur autres, qui bien devoient faire haster la conclusion, comment le Turc, après son retour en Constantinople, qu'il feit en triomphe comme victorieux, et comme ayant empesché l'empereur de conquérir le royaume de Hongrie, ainsi qu'il s'en estoit vanté, avoit faict publier la guerre contre ledit seigneur empereur, ses pays et subjets, autant par terre que par mer, et des grands préparatifs qu'il faisoit en diligence, de l'armée qu'il dressoit à Zacinthe pour le recouvrement de Coron pris par les Impériaux et ceux de Malthe l'année mesmes, toutesfoys autre chose ne fut exécutée ny conclue, et ne se peurent le pape ny les princes entendre l'un l'autre, ou, à mon advis, ne voulurent; car, accordant l'un ce que l'autre demandoit, il y avoit entre eux si grande deffidence que l'autre ne le pouvoit trouver assez bon. Ainsi se passa ceste négociation par dissimulation des uns envers les autres, pour quelque secrette et à nous incogneue volonté de Dieu, qui, par la grandeur de nos péchés, ne veult par avanture nous envoyer encores tant bien.

Revenons maintenant à la ligue que feit l'empereur à Boulogne. Après qu'il eust conclu ladite ligue, il délibéra de se retirer en Espagne, et avant son partement demanda la création de trois cardinaux à nostre Sainct-Père ; mais il ne lui en fut accordé qu'une. L'ambassadeur de France aussi demanda un chapeau en faveur du roy, lequel luy fut accordé pour monseigneur Jean d'Orléans, archevesque de Toulouse, oncle du duc de Longueville. Après en demanda un en faveur du roy d'Angleterre pour l'évesque de Wigorne, auditeur de sa chambre, lequel pour lors ne fut dépesché. Laquelle requeste l'empereur print merveilleusement en mauvaise part, ou par la cognoissance qu'il avoit par ce moyen que les affaires de ces deux roys alloient tous d'un bransle, et que l'un ne faisoit pour l'autre moins que pour soy, ou qu'il interprétoit ou qu'il avoit opinion que l'ambassadeur de France l'eust faict par émulation de luy, à cause du malcontentement qui estoit entre luy et le roy d'Angleterre, en sorte qu'il déclara ouvertement que ceste requeste lui venoit plus à desplaisir et contre-cueur que si ledit ambassadeur en eust demandé quatre pour son maistre. Il se partit toutesfoys pour Boulongne le dernier jour de février, sans faire autrement déclaration publique de son vouloir à l'encontre du roy.

Audit seigneur roy, pendant que ces choses se démenèrent à Boulongne, et que les cardinaux françois, au desceu de l'empereur et des siens, praticquèrent l'entreveue cy-dessus mentionnée, l'évesque de Cosme, depuis cardinal de Carpy, nunce de nostre Sainct-Père auprès de Sa Majesté, avoit proposé de moyenner une entreveue, non seulement dudit Sainct-Père et de lui, mais de l'empereur avec eux. Auquel le roy, dissimulant l'asseurance que desjà il avoit dudit Sainct-Père, ne s'en vouloit descouvrir à luy trop, avant que premièrement il n'en sceust l'intention de Sa Saincteté, à cause que ceste praticque jusques alors avoit esté menée sans le sceu d'iceluy nonce, respondit que quant à l'entreveue dudit Sainct-Père et de luy, bien estoit-il content d'y entendre, mais non à celle de l'empereur avecques eux, sinon que le roy d'Angleterre fist le quatriesme : chose que toutesfoys il disoit ne luy sembler estre faisable ; car luy de sa part, et le roy d'Angleterre de la sienne, s'y voudroient trouver, de peur de surprinse, chacun aussi fort en son endroict comme s'y trouverroit l'empereur ; et que de là pourroit advenir qu'estant ensemble trois forces de trois princes assez peu amys, qu'en lieu de confirmer une paix, ils entreroient en une guerre. De ceste ouverture à luy faicte par le nonce, et

de ce qu'il luy en avoit respondu, il avoit, dès l'unziesme jour dudit mois, adverty les cardinaux françois et son ambassadeur à Romme. Aussi leur avoit faict response, à ce qu'ils luy avoient escrit touchant l'eslection du lieu de ladite venue en la ville de Nice, que ce lieu ne luy sembloit estre propre, obstant que la ville estoit à un prince qui luy avoit usé de si estranges et mauvais tours qu'il ne le voudroit aucunement employer, aussi qu'il ne se voudroit mettre dedans ladite ville, sans avoir la ville et le chasteau en sa puissance; qui seroit chose de grande difficulté, et de gros frais et despenses sans besoing, veu qu'ils ne pouvoient avoir faulte d'autres lieux aussi commodes, èsquels ledit Sainct-Père pourroit commander comme chez soy.

Et pour ce que, sur le poinct de ceste dépesche, le roy avoit eu lettres du roy d'Angleterre qui le prioit de luy envoyer homme auquel il peust déclarer privement, pour luy dire quelque chose qu'il ne vouloit escrire ne pour l'heure encores communiquer à personne, sinon audit roy son bon frère, et au personnage fidelle qu'il choisiroit pour luy en porter la parole; à ceste cause, tant pour cest effect comme pour faire entendre audit roy d'Angleterre toute la négociation faicte à Romme touchant la ligue d'Italie, le refus des Vénitiens d'y entrer, celuy du Pape d'y comprendre Gennes; la proposition, responses et replicques sur le faict du concile et sur la résistance aux entreprinses du Turc; aussi de l'asseurance de l'entreveue du pape et de luy; les propos du mariage de la duchesse d'Urbin, et de l'autre entreveue du pape, de l'empereur et de luy; de sa response sur ce; des nouvelles du Turc et de Coron, venues par la voye de Venise, et généralement tout ce qui avoit esté par luy négocié depuis le congé pris entre eux à Calais, ledit seigneur roy très chrestien dépescha vers luy messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, desjà mentionné cy-devant, auquel entre autres choses il donna charge de luy déclarer comme, suivant la conclusion par eux prinse en leur parlement secret, non seulement il avoit accordé le mariage de monseigneur le duc d'Orléans, son second fils, avecques la duchesse d'Urbin, mais que, pour mieux asseurer nostredit Sainct-Père, et le divertir totalement de la dévotion de l'empereur, il luy avoit accordé qu'à ceste entreveue il mèneroit mondit seigneur son fils, afin que ledit Sainct-Père pareillement y amenast ladite duchesse, et qu'il se mist une fin au faict dudit mariage; remonstrant audit roy d'Angleterre combien il luy sembloit estre requis que luy aussi se trouvast à ladite veue, pour estre l'homme du monde qui plus à propos, plus efficacement, et avec plus apparentes persuasions, pouvoit faire entendre la justice de sa cause; attendu mesmes la seureté que Sa Majesté pouvoit avoir en ceste dite veue, et la conséquence qui en pouvoit redonder à la pacification et repos de ses affaires; car quant à la seureté du voyage, il auroit à venir par le royaume de France, où il pouvoit estre en telle seureté qu'en Angleterre: quant à la seureté du lieu, lequel on avoit voulu choisir à Nice (ce que ledit seigneur n'avoit trouvé estre à propos, pour estre ladite ville ès mains de celuy qu'il n'avoit cause d'y vouloir employer), il y seroit pourveu, de sorte qu'ils n'auroient occasion, en quelque lieu que fust ladite entreveue, de craindre par terre ne par mer, en aucune manière, leurs ennemys; et qu'à ceste cause ledit seigneur s'estoit arresté en la ville de Paris, pour mettre fin à ses ordonnances tant de gens de cheval que de gens de pied, que pareillement du faict de sa marine, selon qu'entre eux deux auroit dernièrement esté conclu; remettant la délibération d'y venir ou non à l'advis et conseil dudit roy d'Angleterre et selon que ses affaires le requéroient. Si toutesfoys il luy sembloit n'y devoir venir en personne, ledit seigneur luy conseilloit d'y envoyer tel personnage qu'il se peust entièrement fier en luy comme à soy-mesmes. Ceste fut la principale charge donnée audit Langey, et de communiquer avecques ledit roy d'Angleterre, et prendre son advis des affaires dont de rechef les princes de Germanie le recherchoient très instamment.

L'affaire que le roy d'Angleterre vouloit faire entendre au roy estoit qu'après tant de dissimulations et remises que l'évesque de Romme (car ainsi nommoit-il le pape) par si long-temps avoit usé envers luy sur la matière de son divorce, il avoit procuré qu'elle fust vuidée par l'église anglicane, l'archevesque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, y présidant; et que, par sentence de ladite église, son mariage avoit esté déclaré nul, et la dispense nulle, comme

donnée sur un cas non dispensable, et qui ne dépend de la puissance du pape ny de l'église; suivant laquelle sentence il se seroit entièrement départy de son premier mariage, et avoit espousé madame la marquise Anne de Boulan : à ce présens iceluy archevesque, les père, mère et frères, et le duc de Norfolc, oncle de ladite dame, sans y appeller autres tesmoings, et qu'il vouloit encores le tenir secret pour quelque temps, en attendant si à ceste entreveue dudit évesque de Romme et du roy (laquelle on espéroit devoir estre en may ensuivant) ledit évesque luy voudroit faire justice; et au cas que non, alors seroit-il délibéré (voulust ou non toute l'église de Romme) manifester et publier sondit mariage, et se soubstraire entièrement du joug et servitude d'icelle église, de la tyrannie et usurpation de laquelle il avoit composé un traitté bien ample; mais qu'il n'entendoit encores le publier, jusques à ce qu'il veist en quel devoir se mettroit ledit évesque de Romme touchant de luy administrer justice.

Priant sur ce le roy son bon frère luy vouloir estre aydant, ainsi qu'il avoit en luy parfaicte fiance, en cas que l'empereur et ledit évesque de Romme luy voulussent, à cause de ce, courir sus et mouvoir la guerre; car il avoit entendu que ledit évesque s'estoit vanté de susciter toute la chrestienté à l'encontre de luy, s'il refusoit de se rendre obéissant à sa détermination de la dessusdite matière de divorce : aussi que l'empereur, à deux fois qu'il avoit parlé audit évesque, luy avoit faict un discours long, et plain de grande passion, de la cruelle guerre qu'il entendoit faire contre ledit roy d'Angleterre, au cas qu'il ne reprinst et restituast en ses honneurs la royne Catherine sa tante; et luy avoit déclaré les moyens qu'il avoit d'exécuter vivement icelle guerre, et principalement au moyen de la bonne intelligence qu'il disoit avoir avec le roy d'Escosse. Or est à scavoir que, de tous ceux qui entendoient parler de ces affaires, n'y avoit homme qui ne creust certainement que ledit seigneur empereur fust pour exécuter ceste délibération; et pour ce y avoit beaucoup de bons personnages qui s'employoient, en tout ce qui leur estoit possible, à inventer quelque gracieuse voye de rapaiser ce différend, de peur que d'iceluy sourdíst une guerre en laquelle entrassent tous les autres princes chrestiens, les uns pour l'une, et autres pour l'autre partie. Desjà l'empereur avoit praticqué le roy d'Escosse, et luy avoit envoyé son ordre.

Le commencement de division et les causes d'icelle entre lesdits roys d'Angleterre et d'Escosse, oncle et nepveu, en ce temps vindrent par le costé d'Escosse; dont fut le roy premièrement adverty par le rapport du seigneur de Langey, lequel estant embarqué sur un gallion de la traverse de Boulongne, et ayant desjà faict plus que la moitié du chemin dudit Boulongne à Douvres, apparurent au long de la coste au-dessous de Douvres, environ les dix heures du matin, trois nefs équippées pour la guerre, et que, nonobstant qu'elles feissent voile, ne faisoient point de chemin, ains se tenoient au-dessus du vent, comme si elles fussent là, ce qu'en effect elles estoient, pour y guetter les navires qui arriveroient audit lieu de Douvres. Par quoy ledit Langey, encores que le roy ne fust en aucune ouverture de guerre, voyant toutesfoys leur contenance, et doubtant plus qu'autre chose que ce fussent nefs de corsaires qui en voulussent au premier trouvé, feit sans attendre changer la voile et tirer au large de la mer, afin de veoir que feroient icelles nefs. Lesquelles aussi, voyans qu'il avoit changé la voile pour crainte d'elles, incontinent tournèrent la proue devers luy; et jusques aux dix heures du soir que le vent leur faillit, et que l'obscurité de la nuict leur osta la veue de son gallion, ils luy donnèrent la chasse, en le servant continuellement à coups de canon, dont plusieurs tomboient près de luy; d'un coup, entre autres, tuèrent le patron d'une nef de Bretaigne venant avecques luy de conserve, et prindrent ledit navire, qui ne pouvoit si bien diligenter que le gallion, lequel s'aydoit de voile et de rame. Au lendemain matin, ledit seigneur de Langey, qui avoit gaigné la nuict le port de la Rye, veit iceux navires desjà multipliés jusques au nombre de neuf, à cause des autres vaisseaux qu'ils avoient prins, èsquels ils avoient mis de leurs gens de guerre et artillerie, dont ils avoient à ceste intention apporté plus qu'il ne leur estoit mestier pour iceux trois navires; et, par les pescheurs affuyans au port, il entendit que c'estoient Escossois, lesquels avoient armé lesdites navires en ceste première déclaration d'hostilité que les choses estoient encores comme en-

tre paix et guerre. De quoy, arrivant en poste vers le roy d'Angleterre, il luy en donna le premier advis : et peu après luy en vindrent autres advertissemens de plusieurs endroicts, lesquels ne pleurent guères à Sa Majesté, non qu'il fust meu, tant pour les forces et puissances de cest ennemy, comme pour doubte de la suite de l'empereur et de ses alliés. Mais avant bien peu de mois fust ceste guerre appaisée, au moyen et par l'intervention du roy de France. Et à tant laissant cestuy, je retourne au propos de l'empereur, que j'ay entrelaissé.

Party qu'il fut de Boulongne, il continua son chemin jusques à Gennes, où il s'embarqua le huictiesme jour d'avril, prenant sa roupte droict en Espagne ; et le seigneur de Veilly, ambassadeur de France, le suivit, et les cardinaux françois accompagnèrent le pape depuis Boulongne jusques à Romme. Auquel lieu estant arrivé nostre Sainct-Père, lesdits cardinaux françois persévérèrent toujours à moyenner que ce trouble d'Angleterre se peust appaiser, sans qu'il en advint quelque tempeste en l'Eglise ; et continuellement en estoient semonds par lettres et messagers du roy, lequel désiroit merveilleusement que ceste chose se terminast avant que nostredit Sainct-Père eust nouvelles de ce qu'avoit faict ledit roy d'Angleterre ; et à ceste cause insistoit plus chaudement à ce que l'on avançast ceste entreveue, en espérance que, parlant à Sa Saincteté, il y trouveroit quelque expédient. Et outre plusieurs autres dépesches auparavant envoyées en faveur dudit roy d'Angleterre, estant dès le quatriesme jour d'avril arrivé devant luy le mylord de Rochefort, frère de la nouvelle royne, il en escrivit à nostre Sainct-Père une lettre fort affectionnée, dont le roy d'Angleterre mesmes luy avoit envoyé la minute, tendant à fin que Sa Saincteté acceptast l'exoyne dudit roy, et luy envoyast des juges au pays d'Angleterre, qui décidassent la matière sans la tirer en la cour de Romme. Au contraire de ce, l'ambassadeur de l'empereur, et plusieurs cardinaux, ou adhérans à luy, où poursuivans que l'authorité de l'Eglise romaine fust maintenue et gardée, ne faisoient moindre instance envers nostredit Sainct-Père à ce qu'il procédast contre ledit roy d'Angleterre, et mesmement parce qu'ils avoient eu nouvelles, combien que non encores certaines, non pas que ledit roy eust consommé ledit mariage avecques madame Anne de Boulan, ains qu'il avoit en effect, mais seulement qu'il faisoit procéder à la déclaration de nullité de la dispense du premier : ce qu'ils estimoient et maintenoient estre entreprins au préjudice de la puissance et authorité du sainct-siége apostolique.

Nostre Sainct-Père, qui volontiers eust temporisé pour essayer d'y mettre une gracieuse fin, d'autre part leur remonstroit que de procéder à la condemnation, et puis ne faire exécuter la sentence réellement et de faict, seroit une entreprise frustratoire, qui tourneroit au grand mespris et villipendement dudit sainct-siége : et de la faire exécuter il ne pouvoit, ainsi qu'il disoit, entreprendre, sinon que l'empereur, ensemblement avecques luy, l'entreprint ; et quand ores ils entreprendroient ensemble, si luy sembloit-il à craindre que le roy très chrestien, lequel avoit avecques ledit roy d'Angleterre telle et si estroitte alliance, joingnist ses forces avecques luy, dont il advint une combustion et trouble en la chrestienté plus grande que auparavant. Ainsi s'alloit excusant nostredit Sainct-Père, qui peu après eut nouvelles certaines, non que le roy d'Angleterre eust encores effectuellement procédé au faict de son nouveau mariage, mais que, pour tout vray, l'archevesque de Cantorbéry avoit prins cognoissance de la matière : chose qui tournoit au grand ravalement dudit sainct-siége, attendu mesmement la litispendance qui en estoit devant les juges à ce députés par Sa Saincteté, dont ledit Sainct-Père se plaignoit fort auxdits cardinaux françois, à cause que, durant le temps qu'on le prioit de superséder, et de ne rien innover jusques à ceste entreveue, ledit roy toujours innovoit et passoit outre.

Entre ces poursuittes d'une part et d'autre, et après les nouvelles certaines venues à Romme de l'embarquement de l'empereur à Gennes, le pape, environ la fin du mois d'avril, non en consistoire public, mais en congrégation d'un bon nombre de cardinaux, avoit proposé la requeste à luy faicte par le roy de s'approcher en quelque part où ledit seigneur se peust aboucher avecques luy, et deviser ensemble des choses concernans la religion chrestienne et répulsion du Turc, ennemy de nostre foy, et pour autres si sainctes occasions portées amplement par lettres dudit seigneur, qu'aucuns des cardinaux

auxquels ne plaisoit ceste entreveue ne trouvèrent chose que honnestement ils sceussent alléguer au contraire. L'ambassadeur de l'empereur feit entièrement tout ce qui luy fut possible, et allégua toutes les raisons qu'il sceust imaginer afin de rompre ceste entreprinse, à tout le moins de différer la conclusion jusques à ce que l'on eust nouvelles de l'advis dudit empereur son maistre; mais il ne put obtenir sa requeste, et les cardinaux qui luy adhéroient, et désiroient faire entendre ceste nouvelle audit seigneur empereur, oncques ne peurent se résoudre en chose qui honnestement se peust faire ou demander pour l'interrompre, sinon que nostredit Sainct-Père, avant qu'en conclure, en escrivit un brief au roy: ce qui fut faict, et, le brief envoyé, ne tarda guères que nostre Sainct-Père n'eust la response du roy.

Ceste response vers la fin de may fut présentée à nostre Sainct-Père en congrégation, à laquelle assistèrent les cardinaux françois; et pour ce que aucuns autres cardinaux qui eussent bien voulu rompre ce coup, et par l'empereur en avoient esté requis, n'osans parler si librement devant eux, demandèrent jour à une autre congrégation, ce qui leur fut accordé: à laquelle ne se voulurent trouver les cardinaux françois, non ignorans pour quelle intention les autres avoient demandé terme de respondre, avouans premièrement que les causes proposées par le roy estoient telles et si sainctes, que nul ne pourroit les condamner. Remonstroient néantmoins que peu de causes ne leur sembloient estre suffisantes pour remuer un pape de son siége, et qu'il seroit bon envoyer devant quelque prélat pour entendre plus particulièrement l'intention du roy; ce que nostredit Sainct-Père leur accorda. Et fut dépesché l'évesque de Savance, lequel desjà auparavant nostre Sainct-Père avoit mandé au roy de l'envoyer vers luy, pour adviser du lieu plus commode à exécuter ceste entreveue; car quant au temps, desjà estoit-il arresté que nostre Sainct-Père, pour le danger et inconvénient de sa personne, à cause des extresmes chaleurs de Provence, ne partiroit que jusques après les premières pluyes; et mesmes luy avoit le roy donné ce conseil, lequel ce temps pendant alla visiter ses pays de Languedoc et d'Auvergne.

Et quant au lieu, nostre Sainct-Père, ainsi que nous avons dit cy-dessus, avoit désigné que ce fust à Nice; et, pour ce que le Roy ne vouloit employer le duc de Savoye en son nom, Sa Saincteté l'avoit faict au sien propre, et avoit pour ceste cause envoyé devers luy un de ses plus privés chambriers, auquel pour quelque temps le duc avoit librement offert de faire le vouloir de Sa Saincteté, se réputant, à ce qu'il disoit, heureux qu'une si saincte chose se traittast en ses pays. Et, à vray dire, ce luy eust par avanture esté un grand heur, qui eust peu obvier aux infortunes qui depuis luy sont advenues; car, en effect, la grande instance que faisoit nostre Sainct-Père de s'aboucher ès pays d'iceluy duc estoit pour l'y faire venir quand il verroit le moyen de pouvoir le réconcilier au roy. Toutesfoys l'empereur, auquel ne pouvoit plaire ceste entreveue, et ne vouloit riens laisser intenté, moyennant qu'il la peust rompre, luy envoya faire telles remonstrances, que peu après il commença de varier et alléguer des difficultés. Par quoy fut, entre l'évesque de Savance et monseigneur Anne, sire de Montmorency, alors grand-maistre et mareschal, et à présent connestable de France, après avoir devisé de Villefrance, Antibe, Fréjus, Toulon et Marseille, et faict visitation de tous lesdits lieux, arresté, pour la conclusion, qu'elle se feroit à Marseille.

L'empereur, cherchant encores les voyes et moyens de la rompre, ou de la faire si longuement différer que l'hyver vint, envoya un gentilhomme exprès, environ la fin de juin, solliciter nostre Sainct-Père de faire et administrer justice à la royne Catherine, sa tante, avecques grandes protestations, au cas que Sa Saincteté la luy déniast ou délayast. Et pour ayder à ceste poursuite, nouvelles vindrent à Romme, ainsi que telle chose ne se peult longuement céler, comme l'archevesque de Cantorbéry, soy intitulant légat né en Angleterre, avoit donné sentence contre la première dispense du roy d'Angleterre, et qu'espousé ledit roy avoit la marquise Anne de Boulan; aussi qu'il avoit faict le livre cy-dessus mentionné, contre les prééminences et auctorités de l'Église. Lesquelles nouvelles esmeurent tellement tout le collége des cardinaux, que tous en une voix vindrent demander justice à nostre Sainct-Père contre les attentats et entreprises du roy d'Angleterre. Auxquels obtempérant, ledit Sainct-Père prononça les censures à l'encontre dudit

roy d'Angleterre, au cas que dedans certain temps il ne réparast lesdits attentats. Ce nonobstant, il ne désista de ses propos touchant l'entreveue de luy et du roy, ains proposa en plain consistoire sa délibération et arrest pour ladite veue, ordonnant à ceux qui auroient à faire le voyage que chacun se tinst prest et en ordre. Les Impériaux, après avoir entendu ceste délibération, et advertys que le pape avoit à faire le voyage sur les galères de Rhoddes, les demandèrent pour ayder à secourir Coron à l'encontre des entreprinses du Turc, espérans, ou de rompre par ce moyen ceste entreveue, ou de prendre occasion et couleur de dire que par sa faulte, et pour avoir Sa Saincteté diverty lesdistes galères ailleurs, l'empereur avoit esté contraint d'abandonner Coron, ville si propice et de telle conséquence à la chrestienté, advenant opportunité de faire entreprinse contre le Turc, et pour délivrer de servitude les Grecs, nos frères chrestiens, et tout l'empire de Constantinople. Quoy prévoyant Sa Saincteté, ne voulut acquérir ceste réputation d'estre cause d'un si grand mal, et non seulement accorda que lesdites galères feissent le voyage de Coron, mais davantage y adjousta les siennes, et délibéra de faire son passage sur celles de France. D'autre costé, les ambassadeurs de l'empereur et du roy Ferdinand son frère, des ducs de Savoye et de Milan et autres, craignans qu'en ceste entreveue il se brassast quelque chose à leur désavantage, faisaient, d'un commun accord et consentement, tout ce qu'ils pouvaient imaginer qui servist à divertir et aliéner messieurs des ligues de la confédération et amitié du roy, et principalement les cantons obéissans à l'Eglise romaine, leur donnant à entendre que ledit seigneur roy favorisoit les protestans contre eux. Et à mener ceste practique leur adhéroit l'évesque Vérulan, nonce du Sainct-Père auprès desdits seigneurs des ligues, lequel estoit chargé d'y faire mauvais office à l'endroict du roy. Et tellement furent mesdits seigneurs des ligues persuadés par tels rapports, qu'ils furent en grand bransle d'entrer en la ligue d'Italie contre le roy. Mais ledit seigneur, adverty de ceste praticque, y obvia sans en faire semblant, en leur envoyant argent comptant, et promettant contribuer en leur deffence six mille escus par chacun mois, au cas que les autres cantons leur fissent la guerre pour le faict de la religion; et, par plusieurs siennes dépesches à Romme, se plaignit audit Sainct-Père du mauvais office que faisoit ledit Vérulan, lequel, à cause de ceste plaincte, fut finablement révocqué par ledit Sainct-Père, qui dudit mauvais office s'excusa envers le roy; et audit Vérulan ordonna se trouver à ladite entreveue, pour se justifier dudit faict.

Environ la my-juillet estoit le duc de Norfolc arrivé devers le roy, pour se trouver à ladite entreveue au nom et de la part du roy d'Angleterre son maistre; mais, arrivé qu'il fut, il entendit qu'à Romme avoit esté innové quelque chose, mais ne sçavoit quoy, à l'encontre de son maistre; par quoy il voulut prendre congé et s'en retourner. Le roi toutesfoys le retint, et luy dissimula tant qu'il luy fut possible la vérité du faict, espérant trouver encores voye de gracieuse conclusion; car il avoit incontinent envoyé devers nostre Sainct-Père luy remonstrer le lieu que tenoit ledit roy d'Angleterre, combien de temps on l'avoit tenu suspens, et que la longueur de son affaire, l'affection qu'avoit sa conscience d'estre hors de scrupule, et le désir qu'il avoit d'avoir en son royaume héritier de sa chair, l'avoient contraint de passer outre, sans attendre la résolution de Sa Saincteté; laquelle devoit considérer et avoir égard qu'il valoit trop mieux le retenir en l'obéissance et dévot fils de l'Église comme il avoit esté auparavant, que de l'avoir rebelle, désobéissant et ennemy; dont ensuivist inconvénient et pernicieux exemple, et très dangereuse conséquence: adjoustant ledit seigneur aux autres remonstrances, qu'entre luy et ledit roy d'Angleterre estoit telle fraternité, que tous les outrages qui se feroient audit roy d'Angleterre il les estimeroit faicts à soy-mesmes, et ne s'en ressentiroit moins, en quelconque manière, que de son propre et particulier outrage. Toutesfoys, le duc de Norfolc, environ la my-aoust, entendit au vray le contenu de la sentence prononcée contre le roy son maistre; et à ceste cause il envoya vers sondit maistre le mylord de Rochefort, sur chevaux de poste. Lequel seigneur roy manda incontinent audit de Norfolc prendre congé du roy de France, et se retirer; aussi révoqua le duc de Richemont, son fils naturel, estant lors à la cour dudit seigneur roy de France, et ses ambassadeurs estans rière nostre Sainct-Père. Ledit seigneur roy ne pouvant retenir iceluy de

Norfolc par remonstrances ny prières qu'il luy sceust faire, s'accorda de luy donner congé, en le priant de moyenner que le roy son bon frère y envoyast autre bon et sçavant personnage, pour voir et estre tesmoing du bon office qu'il entendoit faire pour luy envers ledit Sainct-Père; ce que ledit de Norfolc procura. Et y furent envoyés l'évesque de Wincestre, par-devant appellé le docteur Stephné, et maistre Briant, gentilhomme de la chambre dudit roy d'Angleterre, et cousin-germain de la royne Anne Boulan.

Environ ce temps, estant le roy à Toulouse, arriva vers luy messire Bonacurse Gryne, secrétaire des ducs Guillaume et Louis de Bavière, par eux envoyé, tant en leurs propres et privés noms, comme des autres princes et alliés avec Sa Majesté, suivant l'alliance n'a guères faicte entre eux. Et fut sa charge de faire entendre au roy comme, sur la consignation des cent mille escus qu'il avoit par le traitté promis, eux tous estoient condescendus et demourés de bon accord ensemble qu'elle se fist entre les mains desdits de Bavière; sur ce toutesfoys le requérans, attendue l'impossibilité de bailler par eux les cautions promises, sans éventer trop avant et divulguer l'occasion de la susdite consignation, qu'ils désiroient (et la raison de leurs affaires vouloit) estre secrette, qu'il fust content de s'en fier en eux, et sur l'obligation qu'ils en feroient, telle que son conseil adviseroit. Auquel Bonacurse le roy feit telle et si gracieuse response qu'il s'en contenta, luy promettant que, ceste entreveue partie, il envoyeroit homme avec pouvoir de traitter à eux, ou leurs commis et députés à ceste fin.

Ce temps pendant se dressèrent tous les préparatifs pour ceste entreveue; et partit monseigneur le duc d'Albanie avecques les galères de France pour aller quérir nostre Sainct-Père; auxquelles fut adjousté un nombre d'autres vaisseaux pour apporter les trains et bagages des cardinaux et autres estans à la suite de Sa Saincteté. Le seigneur Laurens Cibo et le comte de Masse vindrent, de par nostredit Sainct-Père, visiter monseigneur le duc d'Orléans, et luy apportèrent quelque présent. Monseigneur le comte de Tonnerre fut pareillement dépesché du lieu de Carcassonne pour aller visiter la duchesse d'Urbin, à laquelle aussi il porta quelque présent de par le roy. En ce mesme temps vindrent nouvelles au roy de la mort de l'escuyer Merveilles, son ambassadeur auprès du duc de Milan, gentilhomme milanois, nourry de toute ancienneté en la maison de France, et escuyer d'escuyerie du roi; et estoit venu au service du roy Louis XII avecques le seigneur Galéas de Sainct-Séverin, qui depuis fut grand-escuyer de France; et persévéra ledit Merveilles jusques à la mort dudit roy Louis, et depuis estoit demouré au mesme estat et service du roy François, premier de ce nom. Auquel escuyer Merveilles le duc de Milan feit trancher la teste pour les causes et en la manière qui s'ensuit.

L'an 1531, ledit Merveilles avoit demandé congé au roy pour aller en Lombardie visiter ses parens; et pour avoir esté bien traitté en France, de manière qu'il s'y estoit faict riche, il y alla en gros équippage, tint maison, et festia les principaux et plus prochains serviteurs du duc, auxquels, et au duc mesmes, feit présens; et par apparence s'insinua fort en la grace d'iceluy duc et du comte Maximilian Stampe, qui lors avoit le principal maniement de la maison et affaires du duc. Quelque temps après, estant ledit Merveilles retourné en France, au temps que l'empereur dressoit en Allemagne son armée contre le Turc, messire Francisque Taverne, nepveu dudit Merveilles, et chancelier du duc, allant de par luy en Allemagne, passa par France, et au nom de son maistre visita le roy, lors séjournant à Fontainebleau; auquel il dit, en devisant de plusieurs choses, que s'il plaisoit à Sa Majesté envoyer quelque ambassadeur auprès d'iceluy duc son maistre, ce luy seroit chose fort agréable, et que par ce moyen se pourroit guider beaucoup de bonnes choses; et qu'y envoyant quelqu'un, ledit Merveilles seroit fort à propos et bien au gré dudit duc son maistre; mais pour autant que le duc son maistre avoit tant à faire de s'entretenir en grace de l'empereur, lequel pourroit, si à son sceu il y avoit un ambassadeur de France devers le duc, luy en tenir quelques rigoureux termes, il vouloit bien supplier le roy que ce tiltre d'ambassadeur fust et demourast secret entre lesdits seigneurs roy et duc; et que, pour la justification de sondit maistre, au cas que l'empereur en entrast en souspeçon à l'encontre de luy, le plaisir fust du roy de donner audit Merveilles une lettre à part, adressante au duc en faveur d'iceluy Merveilles, et en recommanda-

tion de ses particuliers affaires, afin que par icelles sondit maistre peust en un besoing faire foy que ledit Merveilles estoit près de lui, non comme ambassadeur, mais comme sollicitant ses propres affaires. Ce que le roy facilement luy accorda; et outre les lettres de créance et instructions qu'il feit dépescher audit Merveilles, il luy feit aussi bailler lesdites lettres ne faisans mention que des propres et particuliers affaires de luy; et pour son estat et moyen de vivre auprès de la personne d'iceluy duc, il luy ordonna certaine somme par mois, outre les autres estats et bienfaicts qu'avoit ledit Merveilles de luy.

A Boulongne la Grasse estoit le duc avecques l'empereur, alors que ledit Merveilles arriva en Lombardie, et, pour ne mettre le duc en souspeçon de l'empereur, ne voulut passer outre; ains s'arrestant à Milan, feit sçavoir sa venue au duc, et comme il avoit lettres à lui présenter de la part du roy, et aucunes choses à luy exposer concernantes le bien et utilité de la chrestienté; et que, pour éviter le souspeçon qui par son chancelier avoit esté remonstré au roy, il ne vouloit passer outre sans son ordonnance et mandement, comme celuy qui avoit du roy expresse charge de luy obéir en tout ce qui luy plairoit. A quoy luy respondit par lettre en date du dix-septiesme de décembre 1532, laquelle j'ay bien voulu transférer icy de mot en mot de telle manière :

« De par le duc de Milan. Nostre très cher et spectable, nous avons entendu tout ce que par vostre lettre du douze du présent mois vous nous avez escrit de vostre arrivée, et de l'ordre qu'avez tenu de par le roy très chrestien : chose qui nous a esté de souveraine satisfaction, estant l'humble serviteur que nous sommes de Sa Majesté, et si comme nous entendons d'estre par cy-après, ayant cher que vous nous teniez en sa bonne grace. Quant à vostre séjour en celle nostre cité et Estat, vous disons que bien nous plaist que vous y soyez tant que bon vous semblera, et que, pour plusieurs respects, nous vous y verrons tousjours volontiers, et mesmes pour les dessusdits que vous estes de par Sa Majesté très chrestienne, et là où nous pourrons faire chose qui vous soit à gré, nous le ferons tousjours de bonne volonté. Dieu vous conserve! »

Telle fut en substance la réponse du duc, auquel, estant depuis de retour à Milan, ledit Merveilles s'adressant premièrement audit chancelier Taverne, qui jà estoit retourné de son voyage d'Allemagne, vint présenter ses lettres qu'il avoit du roy, et luy exposer sa créance de poinct en poinct, laquelle fut agréable au duc, auprès duquel il demoura long-temps, l'accompagnant en tous lieux, et hantant avec luy fort privement et domestiquement. Il peult estre qu'il ne sceut assez bien céler qu'il fust ambassadeur du roy, ainsi que chacun désire estre estimé et honoré, principalement quand il retourne de service estrange au pays de sa nativité. Et tant advint, comment qu'il soit, que l'empereur en eut nouvelles, et en print grande jalousie contre le duc; en sorte que les paroles qui estoient mises en avant de son mariage avecques la niepce dudit empereur en furent presque en totale rupture. Par quoy le duc envoya s'excuser, et monstrer à l'empereur (afin de luy faire foy que ledit Merveilles estoit près de lui pour ses particulières affaires) les dessusdites lettres de recommandation qui avoient esté dressées par le conseil dudit chancelier Taverne, pour advenant (ce qui advint) servir au duc à ceste fin. Non pourtant estoit ledit empereur encores satisfaict, ayant opinion que ledit Merveilles eust pris ceste ombre et couleur en intention de manier plus secrettement autres choses de plus grand poids avecques le duc; et s'en plaignit tellement, que le duc luy envoya de rechef faire nouvelles excuses, l'asseurant qu'avant peu de jours il feroit telle démonstration, que ledit seigneur empereur auroit cause de se mettre hors de tout souspeçon que ledit Merveilles n'autres le sceussent jamais attirer à la dévotion du roy de France. Or lui advint l'occasion de ce faire en ceste manière.

Le premier jour de juillet audit an allant, ledit Merveilles avecques ses serviteurs accompagner le duc parmy la ville, un gentilhomme de la maison Castillon s'adressa, de fortune ou de propos délibéré, à l'un des serviteurs dudit Merveilles, nommé Baptiste, homme idiot et sot, auquel demandant qui estoit son maistre, ledit Baptiste, monstrant son maistre, respondit qu'il estoit au seigneur Merveilles de France. « Mais à merveilles de la fourche, » répliqua ledit Castillon. Quoy entendant un autre des serviteurs de Merveilles, qui toutesfoys n'en sonna

mot pour l'heure, attendit que le duc fust monté et entré au chasteau, et ceux qui l'avoient accompagné sortys dehors; et luy sortant alors à la queue dudit Castillon, auquel il s'adressa : « Seigneur, dit-il, vous avez tantost dit que monsieur de Merveilles mon maistre allast à la fourche, qui n'a esté bien dit à vous, et ne sont paroles à dire ne proférer contre un tel personnage. » A quoy respondit ledit gentilhomme qu'il n'en avoit jamais parlé. Le serviteur alors répliqua qu'il ne falloit point qu'il le nyast, car luy l'avoit ouï et entendu. Le gentilhomme dit de rechef qu'il n'en avoit parlé, et que tous ceux qui le disoient en avoient menty. Et adoncques le serviteur dit que c'estoit luy-mesmes, comme un belistre; et ce disant mist la main à l'espée. Le gentilhomme, estimant par avanture que l'autre ne fust de qualité pour s'attaquer à luy, se retira, et deux siens serviteurs desgaisnèrent contre celui de Merveilles; mais ils furent par les assistans séparés. Ce faict, et ledit de Merveilles estant retiré en son logis, son serviteur luy conta ce que dessus, et comment le tout estoit allé. Et pour ceste cause ledit de Merveilles appella un gentilhomme, sien amy, et parent dudit Castillon, et l'envoya vers luy sçavoir s'il avoit usé de telles paroles : lequel Castillon luy asseura et jura que non. Au moyen de quoy ledit Merveilles envoya de rechef, en luy faisant sçavoir qu'il luy desplaisoit doncques de ce que son serviteur luy avoit dit et faict, le priant sur ce le tenir pour excusé. Le duc, adverty de ce débat, envoya deffendre à tous deux qu'ils ne passassent plus outre, ains qu'ils eussent à s'en cesser et déporter : à quoy respondit Merveilles qu'à ceux qui avoient le débat se devoient telles inhibitions adresser, et non point à luy, qui n'avoit querelle ny débat à personne du monde. Pour cela ne laissa ledit Castillon de s'accompagner toujours de dix ou douze personnes ayans pertuysanes et hacquebuttes; et avecques ceste compagnie passa et repassa souvent au long du logis de Merveilles, tellement qu'un soir il trouva cinq ou six de ses serviteurs, lesquels il s'efforça d'outrager (ce qu'il eust faict s'ils ne se fussent retirés). Merveilles, voyant ceste continuation, et craignant que plus grand inconvénient n'avint, envoya devers le capitaine de la justice le prier qu'il y voulsist pourveoir; car de sa part il ne vouloit point que ses serviteurs se vengeassent aucunement de l'outrage que l'on avoit essayé de leur faire, mais aussi ne vouloit qu'on continuast à les outrager. Le capitaine de justice n'en tint compte, ains endura que ledit Castillon continuast de passer et repasser en ceste manière par devant le logis dudit de Merveilles; de manière qu'un autre soir il aborda ses serviteurs, ainsi que la première fois il avoit faict : mais il trouva qu'ils se tenoient sur leurs gardes, et qu'ils se meirent si bien en deffence que luy fut tué, et les autres mis en fuitte. Au lendemain matin, qui fut le quatriesme jour de juillet, le capitaine de justice vint au logis de Merveilles, et feit inventaire de tous ses biens, et le constitua prisonnier, ensemble tout ce qu'il trouva de ses serviteurs; et à l'un d'eux, âgé près de quatre-vingts ans, et qui par vieillesse estoit devenu sourd, ledit capitaine feit bailler l'estrapade, pour essayer de tirer de luy quelque confession contre son maître. Auquel Merveilles, ce pendant qu'il fut prisonnier, ne permist que homme de ses amis parlast, ou le visitast : aucuns d'entre eux (ainsi qu'à Milan est la coustume en pareil cas) couchèrent ses justifications par escrit, et les présentèrent audit capitaine, qui les print et rompit en pièces, sans les daigner lire ne regarder. Et le dimanche ensuivant, après la minuict, ledit capitaine, ayant premièrement sceu la volonté du duc, luy feit trencher la teste; et au lundy avant le jour, le corps, sans teste, fut trouvé devant la place des Marchans, audit Milan.

Un nepveu dudit Merveilles se sauva, et vint en diligence, sur chevaux de poste, apporter nouvelles au roy, et se plaindre de l'outrage et injustice qu'il alléguoit estre apparente, premièrement par la requeste qu'avoit faict ledit Merveilles au capitaine de justice; secondement, pour le refus d'accepter ses justifications; tiercement, par la précipitation de son procès, condamnation et exécution, à quoy il fut procédé à jour de feste, exécuté de nuict, sans forme ny figure de justice, et le tout en trois jours, encores que, par les statuts et coustumes du Milan, à tout homme condamné à mort, de quelque estat et qualité qu'il soit, on doit donner trois jours après sa condamnation pour alleguer et mettre en avant ses justifications, et à plus forte raison qu'ils se doivent donner à un tel personnage, ancien serviteur et ambassadeur d'un tel prince qu'est un roy

de France. La plaincte dudit nepveu et la façon de ceste mort fut très mal prise du roy et de son conseil, et n'y avoit homme, de ceux qui avoient accoustumé de voyager et aller en ambassade pour le roy, qui n'estimast luy en pendre autant à l'œil. Et à ceste cause faisoient tous instance, avec sollicitation extrême, envers ledit seigneur et son conseil, qu'ils eussent à s'en ressentir, et en faire telle démonstration, que ce fust exemple à tous autres de ne violer le droict des gens et que les ambassadeurs (desquels le nom entre les armes des ennemys doit estre sacrosainct et inviolable) fussent en seureté, au moins à l'endroict de ceux devers lesquels ils sont envoyés.

Le roy, pour ne précipiter la vengeance autant qu'avoit esté le faict, délibéra premièrement de demander au duc mesmes réparation de cest outrage; secondement, d'en escrire à tous les princes et potentats de la chrestienté, comme de chose touchant et appartenant à tous universellement. Au duc il écrivit en ceste manière:

« Mon cousin, j'ay entendu comme ces jours passés, contre tous droicts anciens et louables coustumes de tout temps gardées et observées entre les princes, vous avez faict trancher la teste à l'escuyer Merveilles, mon ambassadeur, résidant à l'entour de vostre personne: chose qui m'a tant et si grièvement despleu et desplaist, pour le gros outrage et injure qu'en ce faisant m'a esté faict, qu'il n'est possible de plus, et dont je suis délibéré perpétuellement me ressentir, jusques à ce que réparation m'en soit faicte telle qu'il appartient. Je l'avois envoyé près de vous, comme celuy que jusques icy j'avois trouvé et cogneu en tous actes si honnestement se porter et conduire, qu'il m'est difficile à persuader qu'il eust voulu faire chose méritant un tel supplice. Encores qu'ainsi fust qu'il eust faict un cas pour le mériter, si fault-il que vous entendiez que vous ne deviez de tant vous oublier que de procéder à faire une telle exécution, sans préalablement m'en advertir et m'envoyer son procès, attendant sur ce ma response, qui eust esté si juste et raisonnable qu'eussiez eu cause de vous en contenter; qui estoit la vraye voye qui de tout temps et ancienneté a esté ensuivie en telles matières. Et pour ce que de la mort qu'il a soufferte, l'injure principale s'en adresse et est faicte à moy, laquelle pour rien du monde je ne suis délibéré souffrir, je vous advise qu'il faut que vous mettiez en debvoir de la réparer, tant et si avant que j'en sois satisfaict, comme la raison le requiert; sinon, et en deffault de ce, je vous signifie que, par tous les moyens dont je me pourray adviser, je procéderay à l'encontre de vous, et vous feray cognoistre que très indiscrettement, et sans vous en avoir donné cause, vous m'avez faict injure par trop grande. De laquelle je me plains, et en escry à tous les princes chrestiens mes amis, alliés et confédérés, comme à ceux auxquels semblablement ceste affaire touche, comme pour estre commun entre nous, afin qu'ils cognoissent et entendent que si je me ressens d'une telle injure et outrage et que je m'en attache à vous pour le vous faire sentir et cognoistre, j'en ay très bonne et raisonnable cause.»

A nostre Sainct-Père, comme à un père commun, en escrivit semblablement, afin qu'il cogneust si, pour ne luy estre cest outrage réparé, il en poursuivoit la réparation par la voye des armes, qu'il ne le faisoit sans grande occasion et bien justifiée.

A l'empereur (à ce que, si la chose procédoit jusques aux armes, il n'eust cause de penser que ce fust pour autre occasion) il en escrivit en la forme et teneur qu'il s'ensuit:

« Très hault, très excellent et très puissant prince, nostre très cher frère, cousin et allié, combien que par tous droicts ne soit permis ne loisible offencer les ambassadeurs, lesquels de tout temps ont jusques icy jouy des prérogatives et priviléges que par louable et ancienne coustume leur ont été octroyés, et que de faire le contraire tous roys, princes et potentats y ont grand intérest, d'autant qu'au moyen de ce la communication et entretenement de la paix et amitié entre eux se pourroit perdre, par succession de temps, au grand détriment et danger de leurs royaumes, pays et Estats, toutesfoys, très hault, très excellent et très puissant prince, nostre très cher, très aimé frère, cousin et allié, le duc François Sforce, comme nous avons esté adverty, a ces jours faict trancher la teste à l'escuyer Merveilles, nostre ambassadeur résidant à l'entour de sa personne, lequel jusques icy avons cogneu en tous actes s'estre si honnestement conduit et porté, que c'est chose difficile à nous persuader qu'il eust faict ny voulu faire

chose pour mériter un tel supplice et punition. Et encores que cest inconvénient luy fust advenu de commettre cas pour lequel il eust mérité ladite punition, néantmoins ledit duc ne pouvoit, ne devoit faire procéder à ladite exécution sans préalablement nous envoyer son procès, et sur ce attendre nostre response, laquelle luy eussions faict telle et si raisonnable, qu'il eust eu bonne cause de s'en contenter. Et ce que trouvons encores grandement estrange, c'est qu'il a esté procédé si sommairement en cest affaire, qu'en deux jours la prinse, le procès, la condemnation et exécution de mort s'en sont ensuivies; qui nous est une telle et si grande injure, et qui nous revient à si grand ennuy, qu'il n'est possible que la puissions comporter; et à ceste cause luy avons escrit nous en faire la réparation telle qu'il appartient. Ce que nous avons bien voulu faire entendre, et semblablement aux autres princes chrestiens nos bons amis, alliés et confédérés, comme à ceux qui y ont intérest, et auxquels cest affaire touche, pour estre commun entre nous, afin qu'il soit clairement cogneu que la poursuitte que pourrons faire en cest endroict ne procède pour autre cause que pour ceste seulement, ne que, soubs couleur d'icelle, ayons vouloir d'entendre au recouvrement du duché de Milan; à quoy, comme Dieu sçait, ne taschons aucunement par ceste voye, ains nous suffira d'avoir réparation de ladite injure, à laquelle, quand ledit duc voudra entendre et se mettre en devoir de la nous faire telle que la raison et l'offense à nous faicte le requièrent, ne procéderons plus avant à l'encontre de luy. Mais aussi, au deffault, voulons bien vous advertir que chercherons, par tous moyens à nous possibles, de lui donner à cognoistre que ne sommes pour souffrir un tel outrage. Et quand un chacun pensera à part luy, si le semblable luy estoit faict, comme il le prendroit, et la démonstration qu'il en feroit, il trouvera que nous avons bonne cause et raisonnable de nous ressentir de faire poursuitte de ladite réparation. Très hault, très excellent et très puissant prince, nostre très cher et très aimé frère, cousin et allié, nous supplions le Créateur vous avoir en sa très saincte et digne garde. »

Au roy Ferdinand, au roy d'Angleterre et autres princes et potentats en escrivit en pareille substance, et aux seigneurs des ligues. A Romme se préparoit nostre Sainct-Père pour exécuter ceste entreveue, quand il receut la lettre du roy touchant la mort dudit Merveilles.

A l'empereur furent présentées les lettres par le seigneur de Veily, ambassadeur du roy, lequel aussi en parla de bouche, selon qu'il en avoit charge dudit seigneur son maistre. Sa response fut que ledit Merveilles avoit très bien mérité la mort, et qu'il n'estoit aucunement ambassadeur, ains gentilhomme privé, subject du duc, et poursuivant auprès de luy ses particulières et propres affaires, comme il apparoissoit par lettres du roy mesmes recommandant ledit Merveilles au duc en sesdites propres et particulières affaires. L'ambassadeur luy monstra sur-le-champ autres lettres du duc mesmes au roy, par lesquelles il apparoissoit que ledit Merveilles estoit ambassadeur du roy vers iceluy duc. Mais l'empereur ne feit autre démonstration; ains, se voyant de tant plus asseuré du duc, et que jamais ne seroit pour s'adonner à la dévotion du roy, dépescha peu de jours après le seigneur du Prat, jà plusieurs fois devant nommé, pour aller conquérir en Flandre la seconde fille du roy Christierne de Dannemarc, niepce dudit seigneur empereur, et la donner à femme au duc, ainsi qu'il luy avoit promis auparavant. Et presque en un mesme temps furent faictes les nopces dudit duc, et du duc d'Orléans avec la duchesse d'Urbin; car le huictiesme jour de septembre 1533, partit nostre Sainct-Père de Romme, y laissant le cardinal de Monté, oncle du pape Jules dernier décédé, légat en son absence, lequel toutesfoys mourut bientost après. Le roy avoit ordonné plusieurs brigantins et frégates armés pour descouvrir, en la haulte mer et au long de toutes les costes, à ce que d'aucune part il n'advint surprise ny inconvénient à nostredit Sainct-Père. Et, attendant Sa Saincteté, le roy se pourmenoit à l'entour de Marseille, visitant le pays; auquel lieu il feit ce pendant un court voyage, pour veoir quel ordre avoit été mis à la recevoir honorablement.

Audit lieu de Marseille vint devers le roy, de la part dudit Francisque Sforce, pour l'excuser de la mort de Merveilles, messire Francisque Taverne, devant nommé, chancelier d'iceluy duc, lequel, par ordonnance du roy, fut ouy au conseil estroit. L'excuse et remonstrance qu'il proposa fut que le duc son maistre ne pensa jamais que ledit seigneur roy deust prendre

ceste mort en la sorte qu'il la prenoit, par les lettres pleines d'expostulation que Sa Majesté luy en avoit escrites, d'autant que ledit Merveilles n'estoit ambassadeur, et n'en avoit ordre ne lieu, ny estoit estimé ne tenu tel en la cour du duc sondit maistre; mais qu'il y estoit comme son subject et vassal, et pour ses propres affaires et négoces, ainsi que les autres vassaux et subjects de sondit maistre; lequel jamais n'avoit sceu ne pensé qu'iceluy Merveilles fust domestique ou serviteur, non qu'ambassadeur ou messager du roy; et que quand il l'eust sceu, il luy eust porté le respect qu'il convient porter aux serviteurs de si grand prince, et de la personne du monde à laquelle il avoit autant d'obligation, et à laquelle il vouloit porter autant d'honneur et de révérence; et qu'il n'eust souffert estre touché à la personne dudit Merveilles sans préalablement en advertir ledit seigneur roy; mais, ignorant qu'il fust autre que son subject et vassal, il avoit permis et souffert que la procédure et justice fust faicte contre luy comme contre tel, et comme contre homme méritant telle punition, pour le conflict et homicide commis à l'encontre d'un gentilhomme de la maison de Castillon, l'un des gentilshommes ordinaires de la maison d'iceluy duc; aussi que ledit Merveilles estoit homme vicieux, séditieux, scandaleux, réceptateur ordinaire d'homicidaires et autres gens mal vivans, et mesmement d'aucuns lesquels avoient conspiré en la mort d'iceluy duc son maistre, et d'aucuns autres ses prochains et privés serviteurs; et tellement que ledit duc par plusieurs foys luy avoit faict dire qu'il n'avoit sa demeure agréable à Milan. Adjoustant ledit chancelier avoir luy-mesmes dit souvent audit Merveilles que le duc vouloit et besoing estoit qu'il se retirast; à quoy il n'avoit obtempéré; pendant lequel temps estoit avenue la mort dudit de Castillon, laquelle iceluy chancelier récita lors, ensemble la prise et exécution dudit Merveilles, presque de mot à mot, ainsi qu'elle est cy-devant couchée; seulement obmist et ne voulut mentionner la requeste dont nous avons parlé, faicte par ledit Merveilles au capitaine de justice, et les justifications présentées par les amys de luy estant prisonnier.

Ceste légation et remonstrance fut trouvée par le conseil incrédiblement estrange et mal à propos, d'autant que ledit chancelier estoit propre nepveu et fils de la sœur dudit Merveilles, et que luy plus que nul autre estoit informé du contraire de ce qu'il mettoit en avant. Ce que luy fut alors remonstré de poinct en poinct, et premièrement que le duc sondit maistre ne pouvoit ignorer que ledit Merveilles ne fust serviteur, voire ambassadeur auprès et devers luy, et qu'il en apparoissoit assez, tant par les propres lettres dudit Merveilles escrites estant à Boulongne, desquelles le roy avoit le double, et par la response que luy feit le duc, dont ledit seigneur avoit l'original en sa puissance; joinct que ledit Merveilles avoit demouré premièrement au service du feu roy, et depuis à celuy du roy présent, l'espace au moins de vingt-cinq ans; par quoy il estoit impossible que le duc n'en fust adverty, lequel n'avoit esté si négligent que de ne sçavoir les noms et les biens de tous les gentilhommes du duché de Milan qui en estoient hors; aussi qu'il n'estoit vraysemblable que ledit chancelier, qui bien sçavoit les causes de sa dépesche, et qui l'avoit présenté au duc, et avoit ordinairement hanté avecques luy, n'en eust adverty ledit seigneur duc, afin de ne luy laisser commettre un tel erreur à l'encontre d'un tel et si puissant prince que le roy. Sur ce poinct confessa bien ledit chancelier que voirement s'estoit Merveilles adressé à luy pour le faire parler au duc son maistre, mais ne luy avoit aucune chose déclaré plus avant; et qu'il n'avoit jamais pensé qu'il s'adressast à luy que comme oncle à nepveu en ses affaires, ne qu'il eust à parler d'autres négoces au duc, sinon par avanture en intention de tirer quelque chose de luy pour en escrire au roy, et pour s'entre-mettre, s'il estoit possible, d'estre médiateur de bonne et seure amitié entre eux. Si la première remonstrance de ce chancelier avoit semblé à tout moult estrange, encores plus qu'impertinente sembla ceste réplique, et luy fut remonstré combien à luy séoit mal d'user de ce langage, attendu qu'il sçavoit bien que ledit Merveilles avoit lettres de créance au duc, et sa créance portée par instruction signée du roy; aussi que luy-mêmes, au lieu de Fontainebleau, avoit procuré sa dépesche, et mis en avant ce moyen de luy donner autres lettres de recommandation particulière pour servir d'ombre et couverture aux fins et intention qu'il a esté dit cy-devant. Et quand tout ce ne seroit, si n'estoit-il excusable ni soustenable en droit et justice, veu la préci-

pitation de la procédure faicte contre luy, lequel fut seulement par souspeçon, et comme présomptivement consentant de l'homicide faict par ses gens, emprisonné le vendredy, et le dimanche jugé et exécuté clandestinement et de nuict; chose pour monstrer évidemment que le duc eust peur et crainte qu'en le faisant exécuter publiquement la pluspart du peuple y mist empeschement et fist tumulte, pour crainte que le roy s'en ressentant contre le duc, ils se sentissent aussi sans coulpe de la vengeance qu'il en voudroit et pourroit faire, et que à Milan mesmes en estoit le bruit commun. C'est grande force que de conscience, et qui merveilleusement faict perdre sens et propos à ceux qu'elle condamne.

Il me souvient avoir veu en mes jeunes ans ledit chancelier estre estimé l'un des plus subtils et prompts advocats, et plus argut en ses responses, qui fust pour lors en Lombardie; mais à ceste objection le sens luy faillit au besoing, ou le sang, qui ne peult mentir, le feit respondre si mal à propos, et contredisant à tout ce qu'il avoit dit auparavant, que, pour excuser ceste exécution nocturne et clandestine, il allégua que le duc son maistre l'avoit ainsi voulu, non pour la peur et crainte des susdites, mais, pour autant que ledit Merveilles estoit au service d'un si grand roy, il luy avoit porté ce respect de ne luy faire ceste honte que de l'exécuter publicquement. A ceste cause on luy rompit alors la broche, en luy remonstrant puis que par son dire il confessoit le duc avoir bien sceu que ledit Merveilles estoit serviteur du roy (ce qu'auparavant il avoit nyé), la raison vouloit qu'à l'homme nyant chose si manifeste il n'en fust disputé plus amplement, et que le roy avoit très bien entendu ses excuses fondées en paroles, sans justification aucune; et qu'au contraire le roy luy avoit monstré par lettres et autrement, deuement et clairement, que le duc son maistre ne pouvoit soustenir qu'il ignorast ledit Merveilles estre son serviteur et ambassadeur. Et partant, il vouloit que réparation de ceste injure luy fust faicte, selon que premièrement il luy en avoit escrit; autrement il la se feroit faire en temps et lieu.

Telle fut la response et dépesche baillée audit chancelier; et n'y avoit homme du conseil du roy qui ne jugeast cest outrage si grand et infame, que non seulement il avoit juste la cause d'en entreprendre la vengeance contre le duc, mais qu'à grand peine s'en pouvoit-il passer à son honneur: et pensoit bien un chacun que si à ceste entreveue ne s'y en moyennoit quelque réparation, le printemps ensuivant ne se passeroit sans qu'il y eust de la meslée.

Le mois d'octobre, fut, de la tour d'If et de Nostre-Dame-de-la-Garde, descouvert l'armée de mer, laquelle apportoit nostre Sainct-Père: desquels lieux fut faict le signal; lequel veu de Marseille, partirent du port un bon nombre de brigantins et frégates pour aller au devant de Sa Saincteté, dedans lesquels y avoit bonne compagnie de noblesse, avecques force trompettes, clairons et haulxbois. Arrivé qu'il fut à l'entrée du port, fut salué de la Majour de Nostre Dame-de-la-Garde, de la tour Sainct-Jean, de l'abbaye de Sainct-Victor, et de plusieurs autres lieux éminents, de plus de trois cens grosses pièces d'artillerie, auxquelles les galères rendirent leur salut; de sorte que tout le port et les environs se monstroient estre en feu. Ce faict, Sadite Saincteté descendit en terre du costé de Sainct-Victor, à l'opposite de la ville, le port entre-deux, en un palais estant au seigneur de Montmorency, grand-maistre et mareschal de France; lequel il avoit faict préparer pour la réception de Sadite Saincteté, attendant qu'il feroit son entrée. Pareillement ledit sire de Montmorency, sur lequel le roy s'estoit reposé de toutes choses pour la réception de Sa Saincteté, avoit faict préparer dedans la ville deux palais, l'un pour le pape, l'autre pour le roy: et y avoit entre les deux une rue sur laquelle il avoit faict édifier, de charpenterie, une grande salle par laquelle on alloit d'un logis en l'autre; et estoit ladite salle grande, et fort à propos pour tenir le consistoire du pape et des cardinaux, et aussi pour faire les assemblées de Sa Saincteté et du roy; et le tout tendu de fort riches tapisseries.

Sa Saincteté le pape, après avoir esté conduitte jusques au palais que j'ay dit luy avoir esté préparé delà le port, chacun se retira en son quartier, jusques au lendemain, que Sadite Saincteté se prépara pour faire son entrée. Laquelle fut faicte en fort grande somptuosité et magnificence, luy estant assis sur une chaire portée sur les espaulles de deux hommes, et en ses habits pontificaux, hormis la tiare, marchant devant luy une hacquenée blanche, sur

laquelle reposoit le sacrement de l'autel ; et estoit ladite hacquenée conduitte par deux hommes à pied en fort bon équippage, avecques deux resnes de soye blanche. Puis après marchoient tous les cardinaux en leurs habits, montés sur leurs mules pontificales, et madame la duchesse d'Urbin séparément en grande magnificence, accompagnée d'un grand nombre de dames et de gentilshommes tant de France que d'Italie. En ceste compagnie estant le Sainct-Père au lieu préparé pour son logis, chacun se retira, et tout ce fut ordonné et conduit sans nul désordre ny tumulte. Or, ce pendant que le pape faisoit son entrée, le roy passa l'eaue dans une frégate, et alla loger au lieu dont le pape estoit party, pour de ce lieu le lendemain venir faire l'obéissance au Sainct-Père, comme roy très chrestien. Or avoit-il esté ordonné de long-temps que maistre Guillaume Poyet, président en la cour de parlement de Paris, et depuis chancelier, feroit l'oraison au pape quand le roy luy feroit la révérence. Et estoit ledit Poyet le plus éloquent advocat de son temps, et mieux parlant la langue françoise ; mais je pense bien que la latine ne luy estoit si commune, et pour ceste raison avoit faict forger son oraison de longue main par les plus doctes hommes de ce royaume, et l'avoit étudiée. Mais il advint autrement qu'il ne pensoit ; car le matin, au lever du roy, le maistre des cérémonies vint devers Sa Majesté luy faire entendre la substance sur laquelle Sa Saincteté prioit ledit seigneur qu'on fist ladite oraison, afin de n'offencer les autres princes et potentats, laquelle instruction estoit toute contraire à ce qu'avoit projeté ledit Poyet. Par quoy se voyant surpris, supplia le roy de donner charge à un autre, remonstrant que c'estoit le fait d'un prélat, attendu que c'estoit pour l'union et bien de l'Esglise ; mais, à bien dire, c'estoit qu'il n'avoit le temps de pouvoir changer le langage ne la substance de sadite oraison : par quoy en fut baillée la charge à Jean du Bellay, évesque de Paris, lequel, encores qu'il fust prins à l'improviste, s'en deschargea au contentement tant des estrangers que de ceux de sa nation.

Estant le roy préparé, partit pour venir au palais où estoit le pape, accompagné des princes de son sang, comme monseigneur le duc de Vendosmois, le comte de Sainct-Pol, messieurs de Montpensier et de la Rochesuryon, le duc de Nemours, frère du duc de Savoye, lequel mourut audit lieu, le duc d'Albanie et plusieurs autres, tant comtes, barons que seigneurs, estant tousjours près de luy le seigneur de Montmorency, son grand-maistre. Estant le roy arrivé au palais, fut receu par le pape et tout le collége des cardinaux, assemblés en consistoire, fort humainement. Ce faict, chacun se retira au lieu à luy ordonné, et le roy mena avecques luy plusieurs cardinaux pour les festoyer, et entre autres le cardinal de Médicis, nepveu du pape, homme fort magnifique et bien accompagné. Au lendemain, ceux ordonnés par Sa Saincteté et par le roy commencèrent à s'assembler pour traitter des choses pour lesquelles l'entreveue se faisoit. Premièrement, fut traitté du faict de la foy ; et pour autant que les choses n'estoient préparées pour le concile, ainsi qu'avez peu veoir par ce qui en a esté dit cy-devant, fut dépeschée une bulle pour (en attendant ledit concile) réprimer les hérésies en ce royaume, et empescher que les choses ne vinssent en plus grande combustion qu'elles n'estoient. Puis fut conclu le mariage du duc d'Orléans, second fils du roy, avecques Catherine de Médicis, duchesse d'Urbin, niepce de Sa Saincteté, avecques les conditions telles ou semblables que celles qui autresfoys avoient esté proposées au duc d'Albanie, ainsi que pouvez avoir par cy-devant. Ledit mariage fut consommé en grande magnificence, et les espousa nostre Sainct-Père. Ce mariage ainsi consommé, le Sainct-Père tint un consistoire, auquel se créa quatre cardinaux à la dévotion du roy, sçavoir est le cardinal le Veneur, par devant évesque de Lizieux, et grand aumosnier du roy ; le cardinal de Boulongne, de la maison de la Chambre, et frère maternel du duc d'Albanie ; le cardinal de Chastillon, de la maison de Coligny, nepveu du sire de Montmorency, fils de sa sœur et du mareschal de Chastillon ; le cardinal de Civry, oncle paternel de madame l'amirale de Brion. Ce faict, fut célébrée une messe papale, à la fin de laquelle nostre Sainct-Père donna sa bénédiction et absolution générale par toute la chrestienté, comme au jeudy de la sepmaine saincte. Les choses ainsi parachevées, le pape s'embarqua pour retourner à Romme environ le vingt-septiesme jour de novembre, et le roy print son chemin pour se retirer vers Avignon. Aussi fut parlé de l'affaire

du roy d'Angleterre, pour lequel le roy feit grande instance. Mais estant les choses si avant que d'avoir esté jetter la fulmination contre ledit roy, les cardinaux contestèrent, de sorte que la chose fut remise à Romme, où tout le collége seroit assemblé; cependant le roy pourroit envoyer devers ledit roy d'Angleterre, pour luy persuader de se remettre en l'obéissance de l'Église romaine.

Depuis le partement de Marseille, ne séjourna le roy, jusques à ce qu'il fust à la coste Sainct-André, sinon deux jours, en passant en Avignon; auquel lieu il assembla son estroit conseil, et délibéra sur une requeste à luy faicte, tant de la part du jeune duc Chrestofle de Wittemberg, au nom de luy et de son père, comme des ducs Guillaume et Louis de Bavière, ses oncles. Nous avons dit par cy-devant la gracieuse response que feit ledit seigneur à messire Bonacurse Gryne, secrétaire desdits ducs de Bavière, et comment il leur avoit promis d'envoyer homme avecques pouvoir de traitter et conclure avecques eux, selon leur intention et requeste; de laquelle response il advertit ses princes et maistres, et luy demoura en ceste cour, attendant la dépesche dudit personnage jusques après le partement de ceste assemblée. Ledit jeune duc Chrestofle de Wittemberg avoit eu dès le mois d'aoust response des alliés et confédérés en la ligue de Suève à une sienne longue lettre du dernier jour de juillet, par laquelle il leur avoit faict entendre ses justes causes de doléance sur le traitement rigoureux dont, sans sa coulpe, on avoit usé à l'encontre de luy. Et par ladite response luy avoient les commis et députés d'icelle ligue signifié que, pour estre son affaire fort intrinqué, tellement qu'il estoit presque impossible de la décider et y faire fin par lettres et response entre absens, ils luy avoient semonds à se trouver en personne, au commencement de septembre prochain, à une diète, pour entendre à la décision de sondit affaire, qu'ils offroient de tenir en la ville d'Ausbourg, où ils estoient lors assemblés à la délibération d'autres affaires. Et à ceste fin luy avoit envoyé sauf-conduit en ample forme, soubs les seings et sceaux secrets des triumvirs, ou trois capitaines, lesquels estoient alors messire Guillaume de Kéringen, Léonard de Bappahein, mareschal du Sainct-Empire, et Ulricq Naytarei, bourgmestre de la ville d'Ulme. Or, est la coustume en Germanie qu'en toutes les assemblées qui se font à la requeste d'aucun personnage, et pour ouïr et décider ses propres et particulières affaires, ledit personnage y mène le plus grand nombre qu'il peult assembler de ses familiers, amis et adhérans, ou leurs commis et députés, pour assister à l'audience et décision de sa matière.

Lequel nom et tiltre d'assistance est de telle condition, que quiconques assiste à autruy faict la cause et matière sienne, et tacitement s'oblige à luy donner ayde et faveur, et jusques à prendre les armes pour luy en un besoing, en cas de dénégation et maligne dissimulation de justice; suivant laquelle coustune ledit duc Chrestofle avoit envoyé devers plusieurs roys, ducs et princes, les requérir et supplier de luy vouloir assister en cestuy sien affaire. Sçachant doncques la promesse qui aux ducs de Baviere ses oncles avoit esté faicte par le roy nostre maistre d'envoyer un personnage, avec pouvoir de traitter, ainsi comme j'ay dit, avec eux, il luy escrivit de fort gracieuses et humbles lettres, la substance desquelles il m'a semblé estre bien à propos d'insérer en cest endroict, ensemble la response du roy et recharge faicte par luy, accompagnée de la prière et grande instance de sesdits oncles les ducs de Bavière, qui par ledit Gryne, leur secrétaire, fut faicte de bouche, et baillée par escrit audit seigneur roy de France.

La salutation accoustumée prémise, il luy exposoit comment, en la grande et longue affliction et calamité de son père et de luy, qui estoient (jà dix-sept ans avoit) expulsés et chassés hors de leurs pays et biens, la première espérance qu'ils avoient eue de se résoudre avoit esté par la nouvelle qu'il eut de la consommation du mariage de Sa Majesté avec la royne madame Aléonore, son espouse, et sœur des empereurs et roy des Romains, auxquels estoient leurs biens appliqués et parvenus; se confians iceux ducs, père et fils, qu'estant la mère d'iceluy duc Chrestofle fille d'une sœur de l'empereur Maximilian, père du roy Philippe de Castille, père dudit empereur Charles et du roy Ferdinand et de ladite royne Aléonore, il ne pouvoit estre que luy, comme un allié des parties, interposant son crédit et auctorité sur cest affaire, lesdits seigneurs empereur et roy n'y eussent esgard, et les jettassent

hors de ceste grande leur misère et calamité; laquelle interposition de son crédit et autorité ils ne pouvoient non espérer, pour son accoustumée bonté, compassion, et promptitude de secours envers tous affliges et opprimés de nécessité. A ceste cause, luy estant accordé sauf-conduit de venir à une assemblée des alliés et confédérés en la ligue de Suave, spoliateurs et expulseurs de sondit père, par eux à luy octroyé pour ouïr et entendre ses doléances, il supplioit Sa Majesté vouloir escrire aux dessusdits empereur et roy, et envoyer autre ambassadeur auxdits alliés et confédérés de Suave, leur recommandant affectueusement et prenant en sa protection les affaires de luy et de son père; lesquels affaires il ne doubtoit que, par sa protection et assistance, ils ne se portassent favorablement et bien, et qu'ils n'en demourassent perpétuellement et infiniment obligés à Sadite Majesté, à laquelle, pour fin de lettre, ils se recommandoient de rechef et très humblement,

Ceste fut la requeste dudit jeune duc Chrestofle, sur laquelle, après avoir meurement pensé, le roy luy feit response qu'estant de sa nature et coustume enclin et prompt à secourir quiconque en avoit besoing, non-seulement ses alliés de sang, il luy déplaisoit merveilleusement que, sans le sceu et consentement desdits seigneurs empereur et roy des Romains, auxquels touchoit l'affaire d'iceux ducs et père et fils, qui estoient jouissans et saisis des biens et Estats d'iceux, il ne pouvoit, sans offension de ses traittés, entreprendre la protection de leurdit affaire, ne pour ceste fin escrire ou envoyer ambassadeur auxdits alliés et confédérés de Suave; car ce seroit tacitement les blasmer et reprendre d'iniquité, s'il requéroit ou poursuivoit que les biens et Estats d'iceux père et fils leur fussent, par jugement de la ligue, rendus comme injustement et à tort occupés et détenus par les susdits empereur et roy. Auxquels vouloit-il bien de bon cœur et affectueusement escrire qu'ayant esgard à la prochaine alliance d'iceux ducs avecques Leurs Majestés, ils eussent esgard à leur donner moyen de vivre et s'entretenir en tel estat qu'il appartenoit à gens de telle estoffe et de si noble alliance comme ils estoient; offrant, au demourant, audit duc Chrestofle l'ayder et secourir de son propre, duquel il pouvoit disposer à son plaisir et sans offension ou juste malcontentement de personne, et faire pour eux, et en tout et partout, ce que, sans contrevenir à ses traittés, il pourroit et seroit loisible de faire.

La vérité estoit en effect que le roy désiroit moult de veoir les ducs susdits remis en leur Estat, et que volontiers il eust trouvé moyen de les y ayder, y dépendant du sien, tant pour affoiblir d'autant les forces de l'empereur et de son frère, comme pour acquérir en Allemagne nouvelles amitiés, et par bienfaicts y confirmer celles que desjà y avoit acquises, et rendre à l'empereur la pareille, qui en toutes parts s'essayoit à luy soubstraire ses alliances, et les unir et joindre à luy; mais il le vouloit faire avecques occasion si coulourée, qu'il peust deffendre et maintenir n'avoir en ce faisant contrevenu audit traitté, lequel il se contentoit assez garder au pied de la lettre, sans en riens l'estendre en faveur et advantage de qui ne luy en donnoit la cause. Par quoy de ceste sienne volonté n'estoit ignorant ledit Bonacurse, secrétaire des ducs de Bavière, et par lettres en chiffres la feit entendre à ses princes et maistres, qui pareillement en advertirent le duc Chrestofle leur nepveu, auquel ils portoient affection toute autre qu'ils ne faisoient au père. Et s'il eust esté en leur puissance de le remettre au duché sans y remettre le père, ils s'y feussent employés très volontiers, et s'en estoient assez ouvertement laissés entendre, ne pensans toutesfoys en pouvoir venir à bout, à cause que la pluspart de ceux qui tendoient au recouvrement de ce duché favorisoient au père principalement, et ne leur sembloit estre raisonnable d'y mettre le fils et abandonner le père. Donc, voyans qu'ils ne pouvoient ce qu'ils vouloient, voulurent à la fin ce qu'ils pouvoient ou jugeoient estre plus facile. Et de rechef en escrivirent amplement audit Bonacurse, leur ambassadeur et secrétaire, lequel, après avoir déclaré leur intention au roy, la luy bailla par articles escrits, contenans en substance ce qui s'ensuit:

Premièrement, qu'ils le remercioient de la bonne et gracieuse response qu'il avoit faicte audit leur ambassadeur, en promettant et asseurant audit seigneur roy qu'à tousjours-mais ils iroient et tiendroient le droict chemin avecques luy. Secondement, ils l'advertissoient du sauf-conduit octroyé audit duc Chrestofle leur

nepveu par le moyen d'eux et de leurs secrettes praticques et menées ; et qu'en ceste diette ne se traitteroit chose en laquelle Sa Majesté ne puisse, par quelque sien ambassadeur, assister audit jeune duc Chrestofle, avecques les ambassadeurs et commis d'autres plusieurs roys et princes chrestiens, lesquels aussi leur presteroient assistance et adhérence pour le pacifier et accorder avecques le roy Ferdinand ; et laquelle pacification ne se traitteroit, sinon amiablement, et suivant les droicts, us, statuts, immunités et privilèges du Sainct-Empire et de la nation germanique ; auxquels statuts et privilèges ledit roy Ferdinand n'oseroit ne pourroit contrevenir, autrement il s'acquerroit ennemys, et susciteroit à l'encontre de soy tous les Estats du Sainct-Empire. Si que le roy, favorisant à ceste entreprinse, ne failliroit à faire de deux choses l'une, ou d'obtenir du roy Ferdinand la restitution de ces ducs, lesquels et leurs adhérans en seroient ses obligés à jamais, et ledit roy Ferdinand affoibly d'autant de pays et d'autant d'amis et adhérans ; ou de le contraindre à refuser justice, en quoy il acquerroit toute l'inimitié de la Germanie, qui le pourroit par force destituer non-seulement de ce duché, mais du tiltre et nom de roy des Romains ; et ce sans que le roy de France s'en empeschast si ouvertement, qu'on le peust accuser d'avoir le premier enfreint les traittés et capitulations avec l'empereur.

Et à ceste cause le prioient, attendu que desjà il avoit délibéré d'envoyer le seigneur de Langey en Allemagne pour avecques eux traitter et conclure de la forme et manière de la consignation par luy promise pour la conservation d'une ligue défensive non offensive, et que les députés et commis de tous les princes contrahans au traitté de Smalcade se trouveroient ensemble à ceste diette, pour y assister et adhérer à la poursuitte de ceste restitution ; ce considéré, son bon plaisir fust d'escrire et recommander cest affaire aux alliés et confédérés de Suave, et ordonner audit Langey d'y assister ainsi et en la manière que feroient les autres, à tout le moins selon que par ledit Langey, son ambassadeur, seroit convenu et accordé avecques les dessusdits ducs de Bavière ; aussi que son plaisir fust d'escrire à monseigneur le duc de Lorraine et à monseigneur le duc de Guise son frère, à ce que, s'il advenoit audit duc Chrestofle, ou aucun de ses gens et serviteurs, aller ou venir, ou séjourner parmy leurs pays, ils fussent contens de luy souffrir et permettre, luy usant au demourant de toute raisonnable et honneste faveur et humanité, selon qu'ils espéroient dudit seigneur roy de France que volontiers il accorderoit et obtiendroit d'eux sans aucune difficulté.

Ces remonstrances, ainsi faictes et baillées au roy par escrit, furent accompagnées d'une lettre de recharge par le duc Chrestofle, par laquelle, entre autres choses, il remonstroit que ceste diette non-seulement se faisoit du seul consentement de l'empereur et de Ferdinand son frère, mais qu'ils y auroient eux-mesmes leurs commissaires et députés ; ensemble que ledit roy Ferdinand avoit consenty et accordé que ceste matière fust mise en dispute de droict, et décidée par l'assemblée d'iceux confédérés. Et qu'il fust vray, envoya au roy, pour en faire foy, le double d'un sauf-conduit dudit roy Ferdinand à luy accordé, en date du vingt-cinquiesme jour du mois de may lors dernier passé, et d'une lettre, en date du lendemain, addressante au capitaine de ladite ligue touchant l'affaire dudit duc Chrestofle, par lesquelles il s'offrait à faire non-seulement justice, mais traittement gracieux, et encores envers l'empereur tout l'avancement qu'il pourroit de sa parole, faveur et recommandation. Si que ledit seigneur roy nostre maistre ne devoit plus craindre ne doubter qu'en assistant et adhérant à ceste poursuitte de justice il offençast ny l'empereur ny le roy son frère, ny fist chose que les propres vassaux et subjects de l'empire ne fissent en cas pareil, et sans commettre en ce faisant cause de réprehension.

Le roy, ainsi que j'ay dit, après avoir entendu toutes ces remonstrances, et veu les doubles des lettres et sauf-conduit, encores que, par la teneur et substance d'iceux, il fust assez aisé à cognoistre que ledit seigneur roy Ferdinand n'avoit aucune volonté de rendre ce duché, se contentoit toutesfoys d'avoir la couverture desdites lettres et sauf-conduit, lesquels il interprétoit au meilleur sens, et qui faisoit selon son intention, c'est-à-dire selon que chantoit la lettre, ne se voulant persuader que ledit roy Ferdinand voulust escrire autrement qu'il pensoit. Et pour ce délibéra et arresta en son conseil d'obtempérer à la requeste d'iceux ducs de Bavière et Wittemberg ; et envoya ledit sei-

gneur de Langey avecques charge de traitter et conclure de la consignation dessusdite, avecques ceste clause toutesfoys que ses deniers ne pourroient estre employés à l'invasion d'aucun, ains seulement à la deffence desdits anciens us, observances et privilèges de l'Empire, et autres certaines clauses, limitations et restrictions contenues au traitté qu'il en passa. Luy donna pareillement charge de faire pour la restitution de ces ducs, entièrement tout ce qu'il pourroit faire avecques suffisamment coulourée couverture, et sans ouvertement contrevenir au texte de ses traittés et convenances : aussi luy enjoignit sur toutes choses d'essayer tous moyens possibles à faire que ceste ligue de Suave ne se renouast, mais que de tous poincts elle se dissolust. Et sur ce luy donna lettres de créance aux commissaires de l'empereur, au roy Ferdinand s'il se trouvoit à ceste assemblée, et en son absence, à ses commis et députés, et à tous les autres confédérés de ladite ligue universellement.

Le seigneur de Langey, à son arrivée, adverty que le roy Ferdinand ne se trouveroit à ladite assemblée, voulust bien faire entendre à ses ambassadeurs son arrivée, et l'occasion pour laquelle le roy l'avoit dépesché; et pour cest effect leur envoya une lettre qu'il leur escrivit, avecques celles du roy addressantes au roy Ferdinand, ou à eux, en son absence; laquelle j'ay ici insérée, avec deux oraisons qu'il feist en ladite assemblée pour induire les députés à réintégrer les ducs de Wittemberg en leurs seigneuries.

« Messieurs, quand le très chrestien roy de France mon maistre fut prié par les ambassadeurs du duc Chrestofle de Wittemberg qu'il luy pleust deffendre sa cause et celle de Ulrich son père envers le roy Ferdinand, combien qu'il leur deust octroyer cela, d'autant plustost que plus il avoit deu apprendre par ses afflictions propres à secourir les affligés, toutesfoys la parenté du roy Ferdinand l'en destournoit, voyant qu'à luy touchoit principalement cest affaire. Mais après qu'il a généralement et particulièrement entendu comme tout l'affaire s'est porté au commencement, et en quel estat il est maintenant, et qu'à la requeste du roy Ferdinand mesmes on avoit donné une journée pour les remettre en leurs biens, de sorte qu'il sembloit y avoir plus de besoing d'amiable confirmation que de deffence, alors il a cogneu appartenir à son devoir (estant commun amy) de faire une recommandation de ses alliés, et principalement de cestuy pauvre innocent, envers le roy Ferdinand, aussi son allié et amy, ayant grande occasion de congratuler à tous deux : aux uns, pour avoir trouvé un port en la tourmente de leurs biens; et au roy Ferdinand, pour raison du bon advis et conseil qu'il a pris d'user de miséricorde. Je ne suis donc pas venu pour excuser la faulte de Ulrich, combien qu'il en ait quelque cause, sinon juste, à tout le moins conjoincte avecques juste douleur, mais pour congratuler du pardon faict et de la vengeance modérée, ou (si les choses s'y adonnoient) pour les obtenir de vous par prières. Si suffisamment il a enduré et souffert, estant chassé hors de sa maison et tiré d'avec ses enfans, lesquels n'a peu veoir depuis, il est temps qu'on rende maintenant ce seul et unique fils au père, et le père au fils, et à tous deux leurs Estats, la restitution desquels, quant à l'un, dépend entièrement de la miséricorde du roy Ferdinand; mais quant à l'autre, il y va du devoir. Il y a dès maintenant beaucoup (et peult à l'avenir avoir davantage) de moyens pour s'enrichir plus dignes de sa grandeur, que de vouloir accroistre le sien (quand il luy seroit permis) par la ruine et destruction de ceux-cy ses parents, desquels s'il n'a pitié (ce qu'il a délibéré d'abord), il ne leur demeure rien entièrement que la vie et une perpétuelle calamité. Toutes lesquelles choses et semblables, combien que par le très chrestien roy de France mon maistre fussent fort bien entendues, toutesfoys il l'a voulu admonester amiablement, afin qu'il ne se laissast divertir d'une si bonne et si saincte entreprinse, qui est la plus excellente chose et la plus honorable qu'il sçauroit laisser à sa postérité; et si ses prières y peuvent ayder, il l'en supplie très affectueusement; ou si l'auctorité d'un commun amy peult donner quelque moyen à vuider tels différends, il y offre tout son pouvoir, m'ayant commandé proposer icy en son nom quelques advis qui se trouveront honnestes et prouffitables pour parvenir à un bon accord. Mais puisque j'entends que le roy Ferdinand n'assistera point à ceste assemblée, qui est contre ce que l'on avoit faict entendre au très chrestien roy, et qu'il vous a donné, très révérends et très magnifiques seigneurs, plein et

entier pouvoir de composer et appoincter tous différends, je vous envoye les lettres de mondit seigneur roy qui appartenoient au roy vostre maistre, et, en son absence, à vous, afin que vous sçachiez par icelles que tout ce que je vous déclare est en son nom, et procède de son vouloir et intention. »

Dès le vingt-cinquiesme jour de novembre, audit an 1533, arriva le duc Chrestofle à Ausbourg, et avecques luy se trouvèrent, pour y assister et adhérer au nom du duc Jean Frédéric, eslecteur de Saxongne, messire Chrestofle de Tambanhain, chevalier; messire Théodore Spieger, docteur ès droicts; au nom du duc Henry de Brunsvic et Lembourg, un homme de loy; au nom du duc Ernest, aussi de Brunsvic et Lembourg, messire Chrestofle de Sainct-Ampergh et Balthazar Clavier; au nom du duc Albert de Prusse, messire André Rip, docteur; au nom du duc Albert de Mechelpurg, messire Sébastien, chancelier de Schwenispurgh; au nom du duc Jean de Clèves et Juliers, messire Charles Harst, docteur; au nom du lansgrave Philippe de Hesse, messire Herman de Malspeirg, son mareschal, et messire Jean de Finsy de Lieuchamp, son chancelier; au nom du comte Georges de Wittemberg, messire Jacques Truch, chevalier, et messire Jean Cuoder, docteur, son chancelier; et de princes ecclésiastiques, au nom du duc François, évesque de Munstre, messire Thomas de Hordo, son mareschal, et Josse Rullant, docteur, son chancelier.

Le seigneur de Langey dessus nommé, ambassadeur du roy nostre sire, fut instamment requis de se vouloir inscrire au nom des assistans; mais, adverty de l'importance de ce nom, et que quiconques assiste à une cause la faict sienne, comme a esté dit cy-dessus, ne voulut y entrer comme ambassadeur de prince assistant, mais comme médiateur de paix et d'amitié entre les parties; aussi veoit-il que les ambassadeurs mesmes des ducs de Bavière, qui avoient procuré sa dépesche, n'y entrèrent point comme assistans, mais seulement comme du nombre des alliés et confédérés de la ligue : par quoy il s'en excusa au mieux que possible luy fut. Le roy d'Angleterre y avoit aussi envoyé un sien ambassadeur; mais il partit d'heure qu'il y arriva tard, et après que l'assemblée fut départie. Le roy Jean de Hongrie, pour la difficulté des chemins, n'y envoya point d'ambassadeurs, mais bien y escrivit lettres fort affectionnées en faveur des ducs dessus nommés.

Le huictiesme jour de décembre, fut faict à sçavoir au duc Chrestofle qu'au dixiesme jour, à sept heures, il auroit audience à l'assemblée; et autant en fut faict à sçavoir audit seigneur de Langey, qui estoit seulement arrivé au mesmes jour huictiesme de décembre. Lequel tout le lendemain feit diligence, ainsi qu'il luy avoit esté ordonné, d'entendre au long et à la vérité le faict et les mérites de cest affaire de Wittemberg, outre ce que par les chemins il en avoit appris de l'un des gens du duc Chrestofle, qu'il rencontra passant à Souleurre, et qui pour instruction luy avoit baillé une longue lettre imprimée du duc son maistre, du trente-uniesme jour de juillet précédent (car il n'en avoit autrement esté instruict à son partement): et comme si le roy en eust esté informé du commencement jusques à la fin, ceux qui le prièrent et sollicitèrent d'y envoyer ne furent si advisés que de luy en envoyer information ou par escrit ou de bouche.

Au jour et heure assignés se présenta le duc, accompagné de tous ses assistans, qui furent tous assis de rang à un costé des siéges; et cependant aucuns commissaires de la ligue envoyés à ceste fin entretindrent un espace de temps ledit seigneur de Langey, ambassadeur du roy, dedans une autre salle, ce pendant qu'il se disputa du rang et lieu qu'il devoit tenir, car il ne vouloit se seoir au dessoubs des ambassadeurs et commis du roy Ferdinand, et luy sembloit suffire qu'il cédast le premier lieu aux députés et commissaires de l'empereur, mais le second appartenir au roy son maistre. Pour éviter ce différend, et ne préjudicier au droict de l'un ny de l'autre roy, fut advisé que, pour ce jour et autres, si l'ambassadeur de l'un se trouvoit à la diette, l'ambassadeur de l'autre ne s'y trouveroit. Et fut ledit seigneur de Langey, ambassadeur, conduit et mené par messire Guillaume Keringen, l'un des capitaines de la ligue, et par messire Léonard Éloq, docteur, ambassadeur du duc Guillaume de Bavière, capitaine général de ladite ligue; et fut assis auprès des commissaires de l'empereur, lesquels estoient monseigneur Chrestofle de Stayn, évesque d'Ausbourg, et le comte de Montfort. Si présenta ses lettres de créance aux dessusdits commissaires et députés des confédérés de ladite ligue, dont

je insèreray icy le commencement de ladite lettre de créance, afin que la longueur d'icelle n'importune le lisant.

« François, par la grace de Dieu roy de France, à très révérends, très illustres, magnifiques et spectables eslecteurs, princes et autres Estats de l'Empire, assemblés à tenir la diette en la ligue de Suave, nos très chers amys, cousins et confédérés, salut. En ces grands et urgens affaires de la chose publique chrestienne qui sont et règnent de nostre temps, etc. »

Après la lecture de la dite lettre, le seigneur de Langey déclara à l'assistance ce qu'il avoit de charge du roy son maistre; puis, par le duc Chrestofle de Wittemberg, fut mis en avant ce qui sembloit luy servir pour son faict. Ses remonstrances furent bien prises, hormis des députés du roy Ferdinand de Hongrie, lequel estoit jouissant dudit duché, et ceux qui luy estoient adhérans; de sorte qu'il n'y eut ordre qu'il se feist aucune conclusion pour ce jour, encores qu'ils en fussent fort persuadés par une oraison qui leur fut faicte sur le champ par ledit seigneur de Langey, laquelle vous verrez icy traduitte de latin en françois.

La première oraison du seigneur de Langey, faicte à messieurs des Estats d'Allemagne pour et en la faveur du duc de Wittemberg; traduitte de latin en françois.

« Si le très chrestien roy de France mon maistre eust voulu jusques aujourd'huy seulement avoir égard à son devoir et à ce que l'humanité requéroit, long-temps a qu'envers ces Estats, c'est-à-dire envers ses amys et confédérés anciens, il eust entreprins de défendre et favoriser la cause des illustres et misérables ducs de Wittemberg; à quoy faire l'exemple de sa récente calamité l'admonestoit, comme celuy qui se devoit efforcer de relever les misères d'autruy par la mémoire et souvenance des siennes propres, attendu mesmement que beaucoup d'autres raisons le mouvoient: c'est à sçavoir l'auctorité et faveur de plusieurs grands et très vertueux princes qui prioient pour eux, leurs alliances et affinités, la grande apparence et espérance que la vertu de l'un devoit croistre avec les ans, sa grande et indubitable innocence, et de tous deux la fortune telle, qu'elle peult esmouvoir leurs ennemys mesmes à pitié et compassion; car certainement l'un, pour l'exigeance du crime, a suffisamment souffert, et l'autre, pour son innocence, a esté trop misérablement traitté. Mais, à dire la vérité, autant que toutes ces considérations enflammoient le roy très chrestien de les secourir, autant l'en refroidissoit le bruit commun d'aucuns, qui n'entendoient les desseings de vos affaires, ainsi que maintenant il se peult juger, et avoient faict courir jusques à ses oreilles que, par édict perpétuel, aviez transporté au roy Ferdinand tous leurs biens et Estats; tellement qu'il luy estoit à craindre que, prenant en main la tuition et deffence de ceste cause, il offensast ceux avec lesquels il est lié de très estroitte alliance et confédération. Davantage, il sçavoit fort bien que, pour le respect et honneur du roy Ferdinand, et mesmes pour le regard de vostre estimation, il ne devoit penser qu'un prince non ambitieux voulust usurper les biens de ses voisins et alliés sans estre jugés par les lois et coustumes, ny que vous, tant estimés prudens et vertueux, deussiez sans occasion imposer et estendre la peine du forfaict du père sur le fils innocent; car si cela n'estoit couvert de quelque exécrable indignité de crime, ce vous seroit à jamais une tache d'inhumanité et de cruauté, et à luy pareillement d'impiété et d'avarice. Mais ayant depuis entendu, et en général et en particulier, par les lettres du duc Chrestofle, en quelle sorte a esté cest affaire entreprins et commencé, et en quelle estat il est de présent, après y avoir soigneusement pensé, il n'a voulu refuser secours à ses alliés, princes dignes de commisération, en l'endroict mesmement où il est question de tous leurs biens et fortunes; ou, pour mieux dire, les voyant favorisés de tant de seigneurs qui se joignent à leur cause, il n'a voulu faillir de les congratuler de ce que le recouvrement de leurs Estats n'est point fondé et assis sur une opinion incertaine et douteuse, mais despend de vous et de vostre clémence, et de la bénignité du roy Ferdinand. Et pour vous faire bien entendre la charge qui m'a esté commise de ceste congratulation, j'espère vous monstrer clairement qu'ils ne doivent seulement estre remis en leurs biens, et principalement cestuy pauvre innocent, mais qu'ils le doivent estre par vous, et tellement par vous, que si plus long-temps ils en demourent privés, toute

la coulpe doresenavant en tombera sur vous, et nullement sur le roy Ferdinand.

« Et si je vous monstre évidemment, et aussi que le roy mon maistre, vous estimant tels que ne pouvez avoir oublié l'équité, la miséricorde, la prudence et autres vertus qu'il a cogneues en vous, à très bon droict il a peu et deu congratuler à ceux-cy et à vous ; à ceux-cy, de ce qu'ils ont trouvé un port gracieux pour s'asseurer après une tant impétueuse tourmente et tempeste ; et à vous aussi est à bon droict deue ceste congratulation, d'autant qu'avez prins ce bon advis et très sainct conseil de vouloir user de clémence et miséricorde, par laquelle il me semble que les hommes s'approchent de Dieu. Je viens donc au fait, auquel je ne voy point avoir besoing de beaucoup de paroles ; car ils vous peult souvenir à tous qu'après la mort du père de cestuy-cy, alors que ce duché par vous fut transporté à l'empereur, et par luy, peu après, au roy Ferdinand son frère, vous adjoustastes par mots exprès ceste condition, qu'il en appoinctast avec Ulrich ; et au regard de cest innocent, qui, en l'âge de quatre ans où il estoit, n'a peu commettre crime ne faire acte deshonneste, vous luy reservastes la poursuitte de tous ses droicts, et nommément des chasteaux de Tubinge et de Neyffen. Non longtemps après qu'il vint à demander d'estre remis en la possession d'iceux, lesquels estoient entre les mains du roy Ferdinand, et voulant poursuivre ce qui luy appartenoit, iceluy roy déclara ouvertement qu'il luy permettoit tout ce qui seroit de droict et d'honnesteté ; et n'a pas consenty seulement que ceste journée soit assignée pour vuider ce différend, mais il en a voulu estre le principal aucteur.

« Cest acte certes du roy Ferdinand, tant plus je le considère, tant plus je cognoy qu'il n'a peu faire plus prudemment ; car s'il eust délibéré de leur rendre et restituer leurs biens et Estats, lesquels il tient par vostre moyen, sans vous en communiquer, je dis à vous, qui estes aucunement cause de la fortune à laquelle ces ducs sont maintenant réduits, il eust peu sembler qu'il n'eust tenu compte de vostre bienfaict, ou qu'il se fust voulu séparément acquérir leur bonne grace, et les rendre obligés à luy seul, les laissant cependant irrités contre vous, comme s'il eust desiré et pourchassé que ce qu'ils avoient perdu par vous ils pensassent, sans vous et peult-estre malgré vous, l'avoir recouvert de la main de celuy auquel estoit commode et prouffitable le retenir. Mais puisque les choses sont encores en leur entier, et qu'il remet en vostre vouloir de restituer en leurs Estats les ducs de Wittemberg, les deux ensemble ou l'un seul, je vous laisse à juger en quelles de leurs seigneuries vous semble qu'ils doivent estre restablis, aymant mieux que l'on estime qu'ils y soient rentrés par vostre jugement que par son bienfaict. Puis aussi qu'il a voulu avoir tel égard qu'il doit, tant au bien qu'il a receu de vous qu'à vostre repos et à vostre réconciliation avec eux, et estant content de ceste seule louange, que, n'ayant esté trop arrogant ny présomptueux en recevant un bienfaict de vous, il a voulu apparoistre n'estre point tant inique détenteur de l'autruy que libéral du sien, il se peult facilement juger qu'il ne vous a point cependant osté par envie ne la bonne grace ny l'honneur : la bonne grace, que l'un tienne de vous les ornemens de sa jeunesse et l'espérance de son plus fort âge, et que l'autre vous doive l'ayse et la tranquillité de sa vieillesse. Mais l'honneur sans doute sera entièrement vostre, et non comme aux faicts de guerre, où les gens d'armes s'attribuent une grande partie de la gloire ; car en cecy vous n'aurez point de compagnon, d'autant que chacun peult veoir et cognoistre que vous avez aydé et secouru le fils innocent de vostre ennemy, et tendu la main pour relever vostre ennemy abattu et vaincu. Et certes le roy Ferdinand ce faisant, combien qu'il ne le vous ayt expressément déclairé, si est-ce qu'il monstre assez par effect qu'il vous a voulu tellement laisser toute la gloire et la bienvueillance qui se peult attendre d'un tel acte, qu'il n'en puisse cy-après en aucune manière encourir blasme ou reproche, en quelque part que puisse tourner vostre jugement. Car il est nécessaire que celuy-là se condamne de soy-mesmes, qui n'ose remettre sa cause à l'opinion de personne ; et celuy qui se veult soubmettre aux loix et coutumes monstre qu'il espère de deux choses l'une : ou qu'il n'a volonté de retenir le bien d'autruy contre raison, ou que ceux auxquels il s'est soubmis luy feront injustement gaigner sa cause ; dont l'un je crois facilement, et l'autre est trop eslongné et indigne de sa réputation et de la vostre. Et, de faict, quant à ce qui luy touche, je n'auray

jamais opinion qu'il voulsist, encores qu'il en eust la puissance, entreprendre chose illicite et déraisonnable, ains aymeroit beaucoup mieux monstrer son authorité et employer au secours de ses alliés qu'à leur ruine : il m'est certainement advis qu'il ne prétend aucune chose en leurs biens, mais plustost veult entendre s'il les peult justement retenir, ou si, de vostre consentement, il les leur doit laisser. Et quoy qu'il en soit, je ne penseroy jamais que vous puissiez trouver bon ny raisonnable de dépouiller ceux desquels ne se dit point que l'un ayt commis faulte excessive, et l'autre n'a rien faict; plustost je penseroy, veu qu'il faut distinguer les crimes, et que les peines sont diverses, que l'on ne sçauroit mieux faire que vous eslire pour juger si Ulrich le père (car du fils qui en peult doubter?) n'a pas assez souffert en dix-sept ans, et s'il n'a pas faict suffisante pénitence pour la qualité du crime qu'il a commis. Car, nonobstant qu'il ayt faict faulte envers vous, il est certain néantmoins que ce n'a esté en haine de vostre ligue, ains contre son gré et sans y penser, par un désir ardent de se venger, et par une juste je ne sçay quelle douleur. Et peult-estre, je diray ce mot avec vostre congé et permission, qu'il a tellement failly, qu'il n'y a personne d'entre vous estant en sa place qui n'en eust autant faict. Car vous savez, messieurs, que les habitans de Reuthling, chasteau en Suave, lequel est maintenant de ceste ligue, ont porté longues et grosses inimitiés aux prédécesseurs d'Ulrich, et les ont continués en son endroict, tellement qu'aucuns d'eux ont malheureusement tué et massacré les habitans coustumiers de ses forests, dont il a très instamment requis luy estre faict raison par les gouverneurs du chasteau, mais tant s'en fault qu'ils ayent faict démonstration exemplaire des meurtriers, que plustost les ont retirés dedans leur ville, et les ont nourrys et soustenus. Au moyen de quoy, se voyant indignement offensé, il ne se fault esmerveiller s'il s'est enflammé de colère, et si promptement en flammé, que vous avez plustost entendu le chasteau avoir esté pris et assailly. En cecy, messieurs, je ne dis rien de la vengeance qu'avez faicte de luy; car j'ai délibéré de déduire seulement les raisons pour lesquelles j'estime qu'il est raisonnable qu'elle soit modérée, vous priant, devant toutes choses, vouloir représenter à vos yeux les corps morts de ceux qui estoient en sa protection, estans cruellement hachés en pièces et jettés devant ses pieds.

« Considérez aussi, s'il vous plaist, les pleurs et plainctes de leurs parens, femme et enfans, se jettans à genoux devant luy ; et réduisez en vostre mémoire quel dueil il pouvoit avoir d'estre ainsi contemné, et quels propos tenoient ses subjects, qui le persuadoient de se venger, autrement ou luy feroit encores pis. Je me rapporte à vous, et vous laisse à penser quel courage là-dessus il pouvoit avoir. Quant à moy, je suis d'advis que s'il y a quelque temps d'obéir à une juste douleur et de se venger (comme je crois que vous me confesserez en estre quelquefoys temps entre les hommes) cestuy-là certes est aucunement nécessaire, quand, après avoir demandé justice d'un forfaict, en lieu d'en faire la raison, on voit les malfaicteurs non-seulement mis en sauve-garde dedans les murailles de la ville, mais estre appellés aux honneurs publics. Certainement il faict grand mal à toutes personnes, et singulièrement aux grands seigneurs, de veoir leur authorité contemnée et méprisée ; et cognoissons que nature nous a apprins de nous esmouvoir à la deffendre par armes, si autrement il n'est commode d'en avoir satisfaction. Lisez les hystoires des anciens, et il se trouvera que peu de guerres ont esté entreprinses par nos prédécesseurs, sinon pour ceste occasion. Et afin que, par vostre congé, il me soit permis de vous dire de rechef ce que j'en ay sur le cueur, j'estime que si vous eussiez esté au lieu de Ulrich, les mesmes causes qui l'ont meu eussent eu pareille puissance sur vous que sur luy : il a esté esmeu de juste douleur, estant outrageusement offencé et injurié, de sorte qu'il ne s'est peu commander qu'il n'ayt vengé la mort des siens. Ce que je vous supplie ne penser estre dit par moy pour vous rendre reprochable ce qui vous doit estre honorable, ayant faict la vengeance de celuy qui a destruict vos confédérés ; je ne voudrois aussi l'avoir dit pour faire comparaison de la faulte d'Ulrich avecques vostre acte tant vertueux, et encores moins pour nyer qu'il n'ayt failly, veu que luy-mesmes le confesse ; car il devoit faire plaincte du tort qu'il avoit receu en ceste assemblée, soubs l'auctorité de laquelle il s'en fust beaucoup plus commodément ressenty ;

par quoy il a failly et témérairement faict. Il le confesse et s'en repent, il en porte la peine dure et longue; son recours est à vostre bonté; il demande pardon, et promet que doresenavant il sera paisible; et si autresfoys il a esté bouillant et trop outrageux, l'âge maintenant, le long exil et ses adversités l'ont refroidy et modéré.

« Pardonnez donc, s'il vous plaist, Messieurs, à celuy qui déteste son délict; pardonnez à celuy qui le confesse; pardonnez-luy à ceste heure que l'envie est moindre sur luy, puisque en la chaleur de son meffaict luy avez laissé quelque espérance de miséricorde. Vous avez faict vostre devoir, et n'ayant peu à temps secourir et sauver vos confédérés, vous avez prins la vengeance de l'outrage qu'ils ont enduré; et cela est le prochain remède de la deffence et tuition qui leur estoit due. Vous avez tiré vos alliés hors de servitude, et avez chassé hors de sa maison et de son pays celuy qui leur avoit osté leur liberté. Vous avez faict jusques icy tous actes de magnanimité et de vertu; vous avez fait cognoistre que vous n'estes ceux desquels on doive outrager les amys et confédérés. Je vous prie, Messieurs, ne prendre garde aux paroles de ceux que j'ay entendu à mon arrivée en ce lieu, lesquels toutesfoys ne veulent qu'on pense qu'ils en soient auteurs, et vous font souffler aux oreilles que, pour conserver la réputation de vostre constance, vous ne devez aucunement recevoir en vostre bonne grace ceux desquels vous ayez quelquefoys voulu prendre vengeance; mais advisez plustost que ce qu'ils veulent maintenir pour constance ne soit droictement une opiniastre cruauté et cruelle opiniastreté. Les constans sans doute ont accoustumé de pardonner, ainsi qu'avez faict; et à mesure que celuy qui a mérité vengeance se retire de ses mauvaises entreprinses, aussi se fault-il retirer de toute sévérité et rigueur; et a-l'on cogneu par expérience que plusieurs grands et illustres personnages, de la mémoire de nos antécesseurs et de la nostre, ont au commencement esté fort vicieux, et à la fin se sont changés et rengés au bon chemin; de manière qu'après leur feu de jeunesse passé, ils ont récompensé leurs folies de plusieurs vertueux actes, et de grands mérites envers la république. Je les pourroy icy nommer, si je ne pensoy estre odieux de réduire en souvenance des faultes des gens de bien, jà par le temps abolies et oubliées.

« Vous avez aussi leu que vos majeurs, après s'estre vengés de leurs ennemys, et après les avoir vaincus, leur ont souvent pardonné, et qui plus est aux estrangers ont quelquefois restitué leurs biens, et en ont rapporté, tant en la guerre qu'en la paix, non-seulement grande gloire, mais grand prouffit. Combien devez-vous plus esperer et attendre de cestuy-cy, et ne doubter qu'il ne doive et qu'il ne puisse pas cy-après estre paisible à ses voisins et prouffitable à la république, veu qu'au moyen d'une juste douleur, et pour l'affection qu'il porte aux siens, faisant une faulte commune, il a troublé une foys seulement le repos public, et a plustost pensé faire chose digne de luy, qu'il n'a craint qu'on luy en sceust mauvais gré et qu'on le prist en mauvaise part. Et encores que son crime fust si grand qu'il ne deust estre aboli par le temps, ny adoucy par la peine, ny remis pour les prières de ceux qui sollicitent pour luy, si est-ce qu'il appartient à vostre constance d'entretenir la condition promise à ces ducs, estant le crime récent et nouvellement perpétré, alors que, leur ostant leur duché, vous le donnastes à un autre; car, comme il vous a esté honorable de prendre les armes contre celuy qui a destruit vos alliés et confédérés, il est plus honorable, au mesmes cours de la victoire, d'avoir donné lieu de repentance et espoir de miséricorde, suivant l'exception apposée dedans l'appointctement par vous faict. Je diray davantage: comme il vous a esté très honorable d'avoir secouru le fils innocent de vostre ennemy, ainsi sera-il maintenant deshonneste qu'il ne jouisse par vostre moyen du bien de ceste exception, et que l'envie se renouvelle, laquelle par le temps se devoit envieillir et oublier; et sera plus deshonneste d'adjouster à la première peine ceste calamité, c'est à sçavoir que, pour son erreur ou crime, il voye son fils unique innocent estre à jamais participant de ses adversités, en lieu d'estre l'appuy et le repos de sa vieillesse. Je puis dire davantage qu'il sera très deshonneste que cest innocent en temps de paix soit despouillé des reliques des biens de ses ayeux, que vous luy avez laissé durant la guerre; et que la peine de la faulte d'autruy soit transmise sur celuy qui n'en fut jamais soupçonné, tant s'en fault qu'il l'ait perpétrée. Vos majeurs,

vengeant des offences à eux faictes, souvent ont remis les faultes des pères à la miséricorde des enfans, et les faultes des jeunes gens ont esté par eux plustost attribuées à l'âge qu'à malice : et voudriez-vous ordonner que cestuy très innocent, de la bouche duquel il ne sortit oncques parole qui peust offencer personne, demourast en misère perpétuelle pour le délict d'un autre, lequel toutesfoys n'est si grief ne si meschant que la peine ne deust estre diminuée par le temps, et la haine assoupie? tournerez-vous la vengeance du crime du père sur l'enfant qui est au berceau?

« Considérez, Messieurs, je vous supplie, de l'un la vieillesse calamiteuse, et de l'autre la misérable jeunesse, sans qu'il l'ait mérité, afin qu'en l'innocence de l'un vous ayez égard à vostre bonté et justice, et en l'amendement de l'autre vous usiez de vostre clémence. Considérez qu'ils sont venus et extraicts de hault lieu, et qu'ils n'auront faulte ny de parens ny d'amys pour les secourir ; et encores qu'ils permettent qu'ils soient punis, ils ne veulent néantmoins que du tout ils soient destruicts et ruinés; car, pour ne parler de ceux qui sont aux escoutes, attendans de sçavoir comment chacun de vous se comportera en cest affaire, vous voyez quelle assemblée de gens il y a qui soustiennent leur party, non pas d'Allemagne seulement, mais des royaumes loingtains. Tous ceux-cy estimeront avoir receu faveur de vous, si vous favorisez ces pauvres misérables; et au contraire ils penseront estre offensés, si vous leur tenez la rigueur et leur faictes quelque tort. Et, pour le faire brief, je pense que vous devez considérer que vostre trop rigoureux jugement laissera à vous et à vos enfans une semence de la guerre, avecques quelque deshonneur d'avoir usé de cruelle vengeance contre l'un, et n'avoir gardé foy à l'autre; et au contraire vostre douce sentence sera cause du repos public, et vous engendrera grand honneur. Mais quand je dis cecy, je ne le dis pas pour ce que je pense qu'ils veulent chercher le moyen de recouvrer leurs biens par voye de faict et par armes, car de gens vaincus n'est le courage tel ny l'audace si grande; mais d'autant que j'entens qu'il y a, non des hommes, mais des pestes entre les hommes, qui sèment en derrière un venin pour vous faire croire que s'ils sont remis en leur entier, à la première occasion qui se pourra offrir il est à craindre qu'ils ne se vengent de tous en général, au moyen des torts et griefs qu'on leur aura faicts en particulier, sans adviser au trouble de la paix publique, je le dis afin que vous entendiez que vous devez plus avoir crainte que les bannis entreprennent quelque nouvelleté, que ceux qui par vostre bienfaict auront esté remis en leurs Estats. Car, comme la perte de tous biens est un poignant esguillon pour essayer tous moyens possibles et impossibles de les recouvrer, ainsi tousjours se trouvent quelques personnes qui ont pitié de ceux qui sont foullés et opprimés. Donc, Messieurs, pour oster de vos esprits tout souspeçon de guerre, aydez à ce pauvre innocent; retirez à vous ce pénitent, afin que, luy advenant ce nouveau bien, tous les vieils maux soient oubliés, et que désormais les esprits des deux travaillent plus à vous rendre la pareille qu'ils ne font maintenant pour estre restablis et réintégrés en leur pristine et ancienne dignité.

« Ainsi faisant, vous aurez une plus certaine et plus asseurée paix du seigneur Dieu des armées, lequel reçoit à grace les repentans, et est deffenseur des innocens; car c'est le seul qui peult mettre la paix en vos terres, et s'il ne conserve la cité, pour néant veille celuy qui la veult garder. Faictes donc que ceux qui sèment tant de mauvaises nouvelles puissent cognoistre que le bon Dieu est appaisé par sa pitié et miséricorde, moyennant laquelle la guerre est destournée et la paix asseurée, non par meschantes assemblées et séditieuses praticques d'aucuns qui vouloient chasser le pénitent, et ruiner celuy qui n'est coupable. Mais il me semble que j'ay assez dit pour l'équité de ceste cause, et pour vostre miséricorde et prudence; car vous pouvez avoir suffisamment entendu que, comme tous deux doivent jouir de la clause de l'exception cy-devant touchée, ainsi l'innocent doit estre totalement restitué en son premier estat. Et cela se doit faire pour vous, au jugement desquels le roy Ferdinand s'est soubmis, en intention que toute l'envie de ce jugement, ou la bonne grace, l'honneur ou l'infamie, tombe sur vous ; et si vous suivez sa volonté, et que vous jugiez selon l'honnesteté et équité, nécessairement tous deux seront par vous restablis ; et, au pis aller, quand vous userez de toute rigueur, il ne peult à tout le moins que cestuy-cy ne soit restitué en ses biens et honneurs.

« Et si n'avez changé d'opinion, je puis hardiment, sortant par où je suis entré, leur congratuler de ce qu'ils ont trouvé en la perte de tous leurs estats un dernier refuge en vous. Je vous dois semblablement congratuler de ce que, par la bonté du roy Ferdinand, l'occasion vous est offerte d'acquérir leur bonne grace; car, après que par ce bienfaict les aurez liés et obligés à vous, jamais ne pourront estre sinon très affectionnés envers vous et vos enfans; et auront d'autant plus grande occasion de conserver l'union et paix commune, que plus ils se sentiront estre tenus à vous. Cela vous promet ce suppliant, tant en son nom qu'au nom de son père; cela vous promettent tous ces ambassadeurs au nom de leurs princes : et, outre leurs prières et promesses, si celles du très chrestien roy mon maistre sont de quelque efficace (comme certes elles doivent estre), il vous en promet autant, et vous prie très affectueusement croire, s'il y a chose (comme en tels différends souvent advient) dont on ne puisse demourer d'accord, que vous le veuillez employer. Et si l'auctorité d'un amy commun y peult ayder, vous pouvez faire estat qu'il n'y espargnera la peine, le soing et la diligence qu'on doit attendre d'un prince qui grandement désire la réconciliation d'entre les alliés, et, sur toutes choses, a la paix publique en recommandation très singulière.»

Toutes les remonstrances et persuasions dudit Langey au nom du roy son maistre, ny celles des assistans de messieurs les ducs de Wittemberg, ne peurent amollir les cueurs des commissaires et capitaines de la ligue de Suave, auxquels touchoit de donner jugement; et encores que le duc Guillaume de Bavière, qui estoit capitaine général de ladite ligue, meist peine de favoriser lesdits ducs de Wittemberg père et fils, pour estre ses proches parens, si n'eut-il moyen d'y remédier, pour les grandes brigues qui se faisoient, tant de la part de l'empereur soubs main, que du roy Ferdinand son frère. Par quoy, à la requeste des assistans desdits ducs, le seigneur de Langey délibéra à la première assemblée leur user d'autre persuasion, au nom du roy très chrestien son maistre, pour tenter si les remonstrances faictes au nom d'un si grand roy que ledit roy très chrestien les pourroit induire à quelque raison. Par quoy, à la première assemblée, usa de l'oraison qui s'ensuit, traduitte de latin en nostre vulgaire françois.

Seconde oraison de monsieur de Langey pour les ducs de Wittemberg.

« Messeigneurs, vous avez, par mon oraison en ce mesme lieu, entendu les causes pour lesquelles le très invincible et très chrestien roy de France mon maistre a, du commencement, différé, et depuis s'est condescendu, à vous recommander la cause du duc Chrestofle de Wittemberg icy présent, et suppliant envers vous, tant pour soy-mesme que pour le duc Ulrich son père. Vous avez entendu pareillement quelle estoit son intention et délibération en cestedite matière et comme à l'heure de ma dépesche on luy avoit faict entendre; et telle estoit son espérance que par vostre moyen et bienfaict, et par la clémence et bénignité du sérénissime roy Ferdinand, ceste assemblée leur seroit port seur et prompt refuge de leur misérable et longuement agitée fortune. Et à ceste cause il ne m'envoyoit point tant pour leur donner aucun reconfort ou faveur en leur affliction, comme pour congratuler et à eux et à vous, et audit sérénissime roy Ferdinand : à eux, pour ceste porte qu'ils pensoient leur estre ouverte à rentrer en leurs premiers tiltres et dignités; à vous, messieurs, et audit sérénissime roy Ferdinand, de ceste vostre bonne et saincte délibération d'user en leur endroict d'équité ou miséricorde, leur estant ce pendant si mal advenu qu'ils sont non seulement déceus de leur attente (qui desjà ne pend plus qu'à un extresme et débile espoir), mais que, pour le comble de leur malheur, leurs adversaires (qui, pour vous faire approuver et trouver bonne leur entreprinse, ne se fondent tant en la justice de leur cause, qu'en faulx et calomnieux raports) tendent à vous amener en haine et mauvaise réputation cestuy vostre suppliant innocent.

« Je suis certes contraint, par ses importunes, mais justes prières, puisqu'en ceste calamité je le vois encores avoir espérance que ma parole et recommandation, au nom du très chrestien roy mon maistre, pourra grandement luy servir tant à se purger envers vous qu'à vous mouvoir à reprendre ceste voye, soit d'équité ou de miséricorde, dont faulse calomnie vous détournoit; je suis, dis-je, contraint chan-

ger mon instituée oraison gratulatoire en recommandatoire et paroles excusatoires, en laquelle l'occasion de porter paroles en ce lieu m'est offerte telle et si abondante, que langage à moy n'à autre, en la déduisant, ne peult faillir, comme à celuy qui n'ay sinon à faire requeste à ceste vostre noble assemblée de gens esleus, c'est-à-dire très bons et très justes, et vous persuader que contre justice et vérité vous ne vueillez en vostre protection recevoir mensonge et injustice.

« Une chose principalement m'a troublé et diverty de si promptement et volontairement entreprendre ceste charge, c'est que les adversaires de ce duc ou en effect ont aigry à l'encontre de luy ou faulsement, et (ce qui plus me plairoit et que je croy) vous mettent en avant qu'il soit ainsi. Ledit sérénissime roy Ferdinand, que j'attendoy luy devoir estre bien vueillant et benin, avecques lequel l'alliance est telle et si estroitte du roy mon maistre, tant par affinité que par traitté, que maintenant il trouve ceste charge de vous porter parole trop plus dure et difficile que de prime face je ne la pensoy, et ne m'a esté peu malaisé d'arrester en ceste controverse ce que en faveur de luy je pourroy dire sans offencer l'autre, contre lequel je ne voudroy ne doy vouloir proférer ou dire une seule mauvaise parole ne qui touchast à son honneur; et sçay bien, quand je le feroy, que ce ne seroit sans encourir l'indignation du roy très chrestien mon maistre. Toutesfoys, quand je considère qu'à l'un, en se départant de ceste querelle, tous ses Estats, qui sont très grands, demeurent saufs et entiers, et que sa réputation en accroist, et que l'autre est réduit en ceste extrémité que de vostre jugement aujourd'huy dépend entièrement tout son bien, estat et moyen de vivre, ce peu que luy reste des misérables et affligées reliques des anciens tiltres et dignités de ses ancestres; ensemble que sa réputation et bonne opinion demeureroit blessée, si vous l'estimiez tel que ceux-cy le vous peignent.

« Quand je considère aussi que je suis appellé par luy, et qu'en sa faveur je suis dépesché vers vous, je trouve, Messieurs, que je ne suis plus en mon entier, et que je n'ay aucune apparente excuse de luy refuser ma parole en cest endroict, sans trop blesser l'honneur tant dudit roy très chrestien mon maistre, que dudit sérénissime roy Ferdinand; du roy mon maistre, en le faisant apparoistre seul inhumain, impitoyable et inexorable, si, en la si grande affliction de son allié innocent (pour lequel je voy de toutes parts accourir estrangers, et qui en riens ne luy attouchent, pour assister à sa cause et la prendre comme la leur), il ne vouloit au moins prester la parole d'un sien serviteur pour vous recommander son affaire en justice; du roy Ferdinand d'autre part, en l'estimant de telle sorte qu'à son escient il voulust soustenir une mauvaise querelle, et que mesmes il voulust contre toute justice usurper le total bien de son proche parent, pauvre et innocent; qu'il deust prendre en mauvaise part qu'avecques révérence et honneur on luy fasse entendre la vérité, qui luy est faulsement déguisée par ceux qui soubs son nom, comme je monstreray, et au grand préjudice de sa réputation, veulent exécuter leur particulière et privée malveillance contre cest innocent et toute sa maison. Toutesfoys je mettray peine (et cognoy bien que la raison le veult) d'user en ceste partie de telle raison et modération de dire, que tous ses amys et ennemys entendront bien que ma parole ne s'addressera point contre l'intention ou propre volonté dudit sérénissime roy (lequel je pense estre prince juste, équitable et modeste), mais seulement contre l'effect et jugement que gens malins et pervers ont captieusement extorqué à l'encontre de cestuy pauvre innocent, son parent.

« Et pour ce qu'en ceste assemblée je ne voy point ses députés, ou, pour mieux dire, les adversaires et partie de cestuy vostre suppliant, je vous supplie tous, Messieurs, me vouloir estre témoings et arbitres de ce que je diray; et, à mon espérance, vous direz au départir que je n'auray oublié que, en parlant de la très misérable misère d'un amy et allié dudit seigneur roy mon maistre, en chose toutesfoys qui aucunement se pourroit estendre jusques à la personne aussi de son amy et confédéré, il me fault sobrement et modestement parler, et que je ne me seray ny abandonné à la recommandation de l'un, ny à mon escient foullé l'honneur de l'autre, ny mis en arrière la considération de la commune alliance avecques les deux. Et si vous, Messieurs (en exprimant préalablement la longueur de mon exordé, qui a esté nécessaire pour esclaircir et faire entendre l'intention dudit seigneur roy mon maistre), voulez en ceste

action m'escouter aussi attentivement et avecques telle bénévolence qu'en la précédente vous m'escoutastes, j'espère vous faire cognoistre et toucher au doigt l'innocence de ce duc et la justice de sa cause, les faulses et impudentes calomnies de ses adversaires, ensemble que sa protection et deffence est unie et conjoincte inséparablement au prouffit de vostre Empire, à la réputation de ceste compagnie, à vostre devoir envers la patrie et ses habitans, envers vous-mesmes et vos enfans à jamais, en sorte que, sans dommage, forfaict et reproche, vous ne pouvez l'abandonner. J'espère esclaircir cela, non seulement sans offence, mais avecques bonne grace dudit sérénissime roy Ferdinand, du nom duquel ces imposteurs veulent couvrir leurs calomnies et meschancetés.

« Et afin que, pour entrer en ma narration, je parte de mesme lieu dont part et procède la source de ceste matière, il vous souvient, Messieurs, alors que vous despouillastes le duc Ulrich de son duché et ornemens et en revestistes vostre très auguste empereur, alors roy des Romains, sous quelques restrictions et conditions dont en ma précédente oraison a esté faict mention, vous ne voulustes que du forfaict du père la perpétuelle vengeance s'estendist sur ce jeune duc Chrestofle son fils, alors enfant de quatre ans; et à ceste cause vous luy réservastes l'action de ses droicts généralement sur son duché, et particulièrement le meistes en possession des places de Tubinge et de Neyff, que par le traitté de reddition d'icelles vous luy aviez expressément réservées, lesquelles estant par luy possédées, et quelques temps après aucuns, soy disans estre commis et procureurs de vostredit auguste empereur, et de très hault et puissant prince le duc Guillaume de Bavière (lesquels ils disoient estre les tuteurs dudit jeune prince), par fraudes et machinations le débouttèrent de sa possession; et fut ledit prince, enfant et non entendant ses droicts, avecques ses places héréditaires, baillé en garde, pour estre nourry et institué, audit sérénissime roy Ferdinand, auquel l'empereur avoit baillé le surplus de ladite duché, non tant à tiltre n'à droict de propriété, que de garde et possession précaire.

« Estant depuis ce jeune prince venu en âge de cognoistre ses affaires, et réputant à bienfaict receu de vous ce que ne luy avez faict du pis que vous luy eussiez peu faire, s'est résolu d'user de vostre bienfaict, et a requis estre restitué et remis en ses droicts. Mais alors qu'il a pensé la chose estre en ces termes qu'il fust à tout le moins restitué en ses places, il s'est soudainement trouve déjetté de son attente. Et luy ayant ledit sérénissime roy Ferdinand accordé ceste diette, et qu'en icelle raison luy seroit faicte selon la loy, lesdits ennemys et adversaires, ayans une haine extresme et enracinée à l'encontre de luy et de toute sa maison, à cause d'aucuns leurs amys et le père de l'un, autrefoys atteint, convaincu et condamné et, par loy et coustume du pays, exécuté par officiers du duc Ulrich pour crime de lèze-majesté, jamais n'ont laissé à toutes opportunités de importuner; tant qu'à la requeste et continuelle interpellation de plusieurs, ledit sérénissime roy s'est laissé vaincre et gaigner, et vous a envoyés icy pour agens et ambassadeurs à débattre sa raison, les dessusdits aperts et capitaux ennemys de ceste maison de Wittemberg; lesquels se voyans en si belle occasion et opportunité de la ruiner et totalement destruire, vous pouvez croire qu'ils n'auront failly à estendre leur charge et créance envers vous, selon qu'il leur a semblé d'estre le plus avantageux et à propos, pour achever et mettre à exécution leur entreprinse.

« Et de prime face, quand le duc a parlé de ses droicts en général, luy en ont coupé la broche, disans que de ce ils n'avoient charge; parlant de sa restitution et réintégration, particulièrement en sesdites places, ils luy respondent de récompense, et luy posent des conditions, Dieu sçait quelles, et combien approchantes. Et pour ce qu'il ne luy semble les devoir accepter, à cause que par icelles se veoit à jamais deboutté, non seulement de son duché, mais du nom et tiltre de sa maison, qui est ancienne, ils vous le peignent homme contumax, rébarbatif, reculant à toute raison, et font de belles protestations en ceste assemblée, devant vous et devant le peuple icy assemblés publiquement, que pour autre intention il ne refuse les plus que raisonnables offres qu'on luy faict, sinon pour avoir occasion de commencer la guerre pour dissiper et abolir la paix et union publique, et allumer un feu qui pourroit embraser toute la Germanie; prétendans vous induire, soubs ceste couleur, à faire ou

renouveller une ligue, de laquelle, en la faisant telle et en la forme qu'ils la demandent, je vous feray cognoistre qu'entièrement la conséquence est pernicieuse, et mettra vous et vos enfans à jamais en infinité de périls et dangers. Et à ceste cause vous avez mestier aujourd'huy, si oncques vous l'eustes, d'user en vos délibérations de gravité de jugement, de constance, d'humanité, et de vertu, et de foy, et de providence; de gravité de jugement, en n'adjoustant légèrement foy à gens qui vous mettent en avant choses par eux controuvées et non apparentes; de constance, en ne privant celuy qui se tient obligé à vous de vostre bienfaict sans sa coulpe; d'humanité, en ayant compassion de l'innocent affligé; de vertu, en déclarant librement et ouvertement que vous n'estes tels personnages soubs la facile connivence et dissimulation desquels aucun doive prendre occasion d'opprimer et destruire un innocent; de foy, en tant que vous, par ancienne observance estans tenus à garder les Estats et honneurs réciproquement les uns des autres, par plus forte et meilleure raison estes tenus d'y conserver cestuy-cy, duquel le bien, sa maison défaillant, revient à l'Empire, auquel vous avez la foy et serment; de providence, en ouvrant les yeux de vos esprits, et prévoyant combien de cest exemple il pend à chacun de vous de mal et de danger.

« Mais afin que, par la cognoissance des principes, vous puissiez mieux entendre l'issue et conséquence d'iceux, et plus certainement ordonner ce que finablement vous avez à faire, entendez un peu la justice de ceste cause, le plus que devoir où cestuy s'est soubmis, ensemble les impostures et faulx donnés à entendre de ses ennemys. Et premièrement je vous ameneray et mettray en avant ce droict commun, que jamais, par les loix de ce Sainct-Empire, n'a esté veu que l'homme fust contraint d'accepter, avant que d'estre restitué, aucun traitté ou condition de récompense, encores moins de la prendre au choix et appétit de ses adversaires, et renonçant par luy à tous les anciens droicts, dignités et remembrances de la maison dont il est issu. Ils me diront qu'à prendre ceste récompense ce duc Chrestofle est tenu et obligé par un contract sur lequel il se fondent, qu'ils disent estre faict par ses tuteurs: de ce traitté il vous fault veoir s'il est opposé ou véritable, si subsistant ou invalide; quant à moy, il ne peult cheoir à mon entendement qu'il puisse estre appelé contract, s'il ne convient à la deffinition et description de contract. Et puis que sur iceluy ils veulent faire fondement, qu'ils monstrent premièrement que cedit duc Chrestofle eust oncques mestier de tuteurs; qu'ils monstrent que ceux de luy ayent esté ou peu estre baillés, lesquels ils mettent en jeu; monstrent que lesdits supposés tuteurs ayent entre eux faict ce traitté, ou que ceux qui en leur nom le feirent en eussent oncques d'eux mandement ne pouvoir; monstrent que lesdits supposés tuteurs ayent ce traitté approuvé après le faict, ou qu'il leur ayt esté loisible ou de le faire ou de l'approuver. Cela monstré, il faut qu'ils convainquent que Ferdinand en son endroict l'ayt gardé: alors on leur advouera qu'ils le puissent appeler contract; alors on leur advouera qu'ils y puissent faire fondement, et qu'ils puissent cestuy-cy contraindre à le garder. Mais puisqu'il est certain qu'il ne luy a point fallu de tuteurs, et qu'il estoit en puissance de père; puis qu'il est certain que ces prétendus tuteurs ne luy furent oncques baillés, et ne pouvoient à tels estre baillés, admys et receus, dont l'un estoit saisy du bien du mineur, l'autre avoit esté chef d'armée pour le spolier; et puisqu'il est certain qu'ils n'ont faict ce contract, et que par iceluy il appert qu'à ceux qui le feirent ils n'en donnèrent oncques mandement ne pouvoir; qu'il n'appert point qu'ils ayent ratifié; qu'il est certain assez qu'ils n'eussent peu s'ils eussent voulu, et qu'il ne leur eust esté loisible d'aliéner à leur appétit les biens stables et immeubles du mineur; et posé ores, et non admys, le cas que toutes solemnités y eussent esté gardées: puis toutesfoys qu'il appert que ledit contract a esté limité de temps et de conditions, puisqu'il appert le temps estre expiré, et les conditions n'avoir esté gardées par Ferdinand; puisqu'il appert de sa volonté contraire, et que l'eschange que par ledit prétendu contract il devoit bailler n'est plus en sa puissance, et que ceux de vous icy assistans qui l'avez de luy acheptée, d'autant que vous sçavez bien que vous n'avez aucune volonté de la luy rendre, sçavez conséquemment qu'il n'est en luy de purger sa demeure, qui a-il plus qui puisse le jugement d'aucun tenir en suspens, et ne doubte que leur contract qu'ils appellent

ne soit invalide et nul? Maintenant doncques ils disent que lors de la reddition de ses places, et que, par la mesmes composition qu'elles luy furent réservées et demie baillées, en vertu d'icelle il fut accordé qu'en luy baillant récompense il seroit tenu de les restituer, et que ceste dite condition et article fut rédigé par escrit: pourquoy ne les produisent-ils doncques? Ils disent qu'ils ont perdu les lettres, oh! belle invention! pour ce qu'ils n'osent produire de faulses lettres, de peur d'estre convaincus faulsaires, ils aiment mieux dire les avoir perdues. Qu'ils s'en taisent doncques, et souffrent que la perte de leursdites lettres soit le gaing de cestuy-cy, et qu'il la puisse compter à son advantage. Il est bon à sçavoir, Messieurs, que ceux que vous voyez estre si songeux, et se mettre par force ès biens d'autruy, si curieux à donner couleur de droict à leurs usurpations, eussent esté si peu diligens à garder la pièce sur quoy ils fondent leur principale couleur.

«Or soit ainsi (ce que non) qu'en la composition desdites places cest article fust couché de quelquesfoys les pouvoir récompenser, certes Ferdinand n'y estoit lors entrevenant, ne veu, n'ouy: et si ce droict de permutation fut à quelqu'un réservé, ce fut au prouffit de ceste vostre ligue, auquel, s'il vous eust ores esté réservé, vous avez depuis renoncé en n'en usant, quand librement et franchement, et sans condition aucune né modification, vous avez remis le duc Chrestofle en possession d'icelles comme de ses choses héréditaires, et comme telles l'avez faict advouer et obéir et servir par les subjects et vassaulx d'icelles. Et n'est besoing de m'arrester à la preuve de ceste pure et libre possession, et qu'elle fust sans aucune charge ou récusation, puisque je parle devant ceux qui estoient au faict, auxquels il en souvient, et qui peuvent cestuy-cy dédire s'il ment. Lesquelles choses, comme elles soient entièrement, ainsi que je dis, et que ce mineur a esté déjetté de sa possession, non violente, non clandestine, non précaire, en laquelle il a par temps légitime et préfix de droict persévéré; si tous les droicts de toutes gens et nations chantent le spolié devoir estre avant tout œuvre restitué; si le duc, en requérant qu'envers luy on use de ce droict, demande chose que par les loix civiles on ne luy peult nyer, voyez toutesfoys à quelle raison il s'est voulu soubmettre.

«Mais quelle déraison! Il a esté content de souffrir, pour à ceste vostre compagnie donner à entendre qu'il n'est si malaisé à contenter qu'on vous le faict: c'est que, pour donner temps à ses adversaires de meurir leur aigreur et de luy faire raison d'eux mesmes, il a consenty de laisser endormir et reposer sa demande, moyennant que les fruicts seulement du passé de sesdites places luy feussent restablis jusques à présent, et pour l'advenir asseurance baillée jusques à dix mille florins, pour son moyen de vivre en attendant. Est-ce point cecy, Messieurs, que sesdits adversaires appellent refuser la raison? est-ce pour cecy que, par leurs calomnieuses protestations publiques, ils veulent contre cestuy assembler ciel, terre et mer, et que, pour le vous amener en haine, ils le vous preschent homme contumax, intraittable; estrangé de toute raison, de toute équité, de toute voye d'amitié; ennemy, infracteur de paix et de repos public? Ordonnez-leur, Messieurs, qu'ils ne posent en faict ce qui n'y est; ordonnez-leur qu'ils ne baillent nom de contract à ce que leurs ancestres n'appellèrent oncques ainsi, et n'estimèrent devoir oncques estre observé; autrement vous estes indoctes, non docteurs en droict: ordonnez-leur qu'ils ne vous allèguent plus ce tel quel supposé contract avoir esté par le maistre observé; autrement ils se convainqueront d'évident mensonge envers vous, qui sçavez le contraire.

«Ordonnez-leur, quand on leur met en avant les droicts évidentement exprès, qu'ils se taisent, s'ils ne sçavent y respondre; et qu'ils ne mettent en jeu des traittés imaginaires, qui ne sont ne furent oncques, et desquels, s'ils faisoient ores apparoistre, ils ne seroient de rien mieux appuyés; autrement ils appresteront à rire à ceste compagnie. Ordonnez-leur qu'ils ne vous protestent plus de belles et plus que raisonnables conditions par eux offertes et par cedit duc refusées: autrement que vous, qui cognoissez assez la condition d'icelles, et quelle trenchante cognée ce duc, en leur obtempérant, eust esbranlée contre la racine et fondement de sa pétition, les ferez mettre hors de ceste compagnie comme resveurs, et qui tels vous estiment. J'oublioy quasi, Messieurs, à vous alléguer un autre bien férial et solemnel argument,

dont impudemment ils usent parmy les banquets et assemblées de peuple : c'est qu'il touche à vostre réputation, et à vostre devoir envers ces deux princes que vous avez eslevés, l'un empereur, et l'autre roy des Romains, leur asseurer ce duché, lequel est tant en leur bienséance que plus ne peult, pour s'en venir des autres pays qu'ils tiennent en Germanie jusques en leur Pays-Bas, passant sur le leur. N'est-ce pas, Messieurs, un singulier fondement, et digne que par eux et devant vous, et pour fonder une telle cause, soit allégué? comme s'ils vous pensoient si estourdis, si aveuglés, si hors de sens, que vous ne sentissiez, vous ne veissiez, vous n'entendissiez quelle puissance et liberté, en accordant ceste raison, vous bailleriez d'icy en avant à tous vos futurs empereurs, d'estimer leur estre loisible user de mesme loy, et d'entreprendre sur les biens de vous et vos successeurs, non ce que la loi veult, non ce que la raison, non ce que la foy naturelle entre le seigneur et le vassal, mais ce qui leur viendroit à plaisir, à bienséance et à volonté.

« Mais je voudroy bien, Messieurs, laissant ce pendant cestuy et tous autres argumens (car je sçay bien que ces menées ils ne font, et que ces propos ils ne tiennent, au sceu desdits seigneurs empereur et roy), je voudroy bien, dis-je, qu'on leur demandast de quel visage, de quelle contenance, de quelle asseurance ils oseroient entreprendre de mettre ce conseil en avant à leur maistre, à vous, à leur auguste et invicte empereur ; à leur maistre, que, contre la religion du serment qui l'oblige à garder les droict de ce Sainct-Empire, il usurpast et appropriast à soy ce duché, qui, de son institution première (la ligue de ces ducs défaillant), est affecté et incorporé, dès maintenant comme pour lors, à la chambre et recepte impériale ; à vous, qui estes membres de l'Empire, de faire ligue et alliance pour maintenir ladite usurpation ; à leur Empereur de l'approuver, ratiffier, et l'en investir. Ce seroit certes chose trop indigne en cest empire (qui se régist par loy et religion) du serment qu'on luy doit, que pour gaigner un tel duché celuy se départist de la loy, celuy faillist de son serment à l'Empire, qui estant par vous esleu à roy des Romains, est obligé à faire obéir les autres à la loy, et à garder le serment qu'ils ont à l'Empire ; autant seroit-ce chose indigne à celuy qui de tous les autres prent le serment, contre son serment appliquer et aproprier à sa maison les indubitables droicts dudit Empire. Mais je veux, Messieurs, en cest endroict que vous me croyiez. Il n'est rien plus esloigné de tels conseils que sont ces deux sérénissimes frères, et jamais aux machinateurs d'iceux ils n'adjousteront foy, sinon qu'on les leur desguise en toutes autres couleurs, comme maintenant les susdits conseillers de Ferdinand (qui est un vice commun et régnant sur beaucoup de personnes), soubs ombre de se monstrer diligens, assidus et industrieux, distrayent, tant à tort ou droict, les seigneurs de leurs maistres ; veulent (comme je disoy n'a guères, et vous trouverez estre véritable) exécuter leurs propres et particulières affections, et ont pour ce faire embrassé ceste cause plus aigrement et opiniastrement que par le roy leur maistre il ne leur est ordonné, au moins qu'il n'est convenable à l'intégrité de son nom ; et tellement sont audacieux en leur calomnie, que pour estranger, d'une part, et divertir le roy leur maistre de sa première et bonne délibération qu'il avoit conçue envers cestuy vostre suppliant, luy donnent à entendre que, de vous mesmes et volontairement, vous ne désiriez autre chose, sinon de renouveler ceste ligue, et par icelle à tout jamais luy asseurer ce duché ; mais que, pour la réputation seulement, vous en voulez bien estre requis.

« A vous, d'autre part, ils doivent aussi donner à entendre l'affection et volonté de leur maistre, ce qui leur plaist, et qui mieux leur semble à propos pour vous esmouvoir à ce faire ; et pensent bien vostre affection envers luy estre telle, qu'à sa requeste vous le fassiez sans contredit ; aussi pensent-ils qu'en ce faisant, si bien vous ne condemnez ouvertement et par mots exprès ce pauvre innocent, en effect toutesfoys, et par conséquence, vous le condemnerez, et entièrement destournerez ledit seigneur roy Ferdinand de luy faire la raison, laquelle, à ce que j'entends, il luy eust long temps a faicte, si, par le faux rapport qui luy a esté faict de vos opinions, il n'eust esté déconseillé. Or considérez, Messieurs, autant qu'il vous a esté honorable, estans armés et victorieux, attremper et modérer au cours de victoire la vengeance contre le père, et à cest innocent réserver le moyen de vivre et espérance de retourner à ses Estats, si maintenant

il ne vous seroit pas autant deshonorable de non-seulement clore les yeux au-devant de la ruine et oppression du mesmes innocent, mais l'opprimer et ruiner vous-mesmes? Vous-mesmes, certes, le ruinerez entièrement par ceste ligue, donnans au monde occasion de penser que vous ayez approuvé ce que par cy-devant a esté faict contre luy, et que vous approuviez ce que par cy-après se fera ; car on ne pensera point qu'une telle assemblée de gens choisis de tous Estats, sans le trouver expressément et grandement coupable, eust faict une ligue au préjudice de tout son bien, de laquelle, au temps advenir, la conséquence et le danger de l'exemple redonde sur eux. Ou si on pensoit que sans grande et meure délibération, et sans prendre garde à tort ou droict, vous l'eussiez faicte, ou qu'à vostre escient (ce que Dieu ne vueille) vous eussiez voulu opprimer un innocent, vous associerez une tache sur vostre réputation, que toute l'eaue de la mer ne seroit suffisance à effacer, ne toutes les ténèbres du monde pour le cacher ; car vous pouvez assez entendre que luy, estant ainsi denué de tous biens, jamais ne pourra porter, s'il est de cueur aussi haultain comme de lieu illustre, qu'on le voye en ce pays misérable vivre, auquel il a de sa naissance nom et tiltre de prince. Estant doncques nécessairement contraint de se bannir hors du pays, que pourroit-il emporter avecques luy, sinon la honte et reproche de l'empereur, du roy son frère, de vous tous, en quelques parts du monde qu'il se puisse trouver, et donner à un chacun matière de dire en le monstrant : « C'est cestuy-là qui autresfois, qui maintenant, qui sans sa coulpe, qui, hors d'Allemagne... » Vous entendez le surplus des sentences, et je me déporte volontiers de les achever ; car je voy vos cueurs desjà se mouvoir, et que tacitement, et par signes de visages, vous advouez et recognoissez ce que je dis estre vérité ; mais ne pensez point que ce pendant ces bons forgeurs de calomnies (pourveu que ce que par eux-mesmes ne peuvent ils le puissent faire par vous, soubs l'autorité ou de leur maistre ou de l'empereur) fassent grand compte, ne de ce que le monde en dit présentement, ne de ce qu'à mille ans on en dira. Je pourrois en cest endroict (et les propos s'y offrent) vous réciter combien et quelles paroles, à cause de tels conseils, se disent publiquement en toute la Germanie à l'encontre des seigneurs dessus nommés, et à grand tort, selon mon advis, par gens qui descrient maintenant leur misérable ambition et avarice immodérée. Maintenant leur puissance, trop peu féable et trop suspecte, vous advise de prendre garde à eux, et qu'ils n'abbayent à autre chose qu'à occuper et à soy assubjettir toute la Germanie ; et qu'en opprimant maintenant l'un et maintenant l'autre, et y occupant leurs biens, il semble qu'ils veulent asseoir leurs garnisons en plusieurs et diverses parties d'icelle, pour après à leur appoinct, et quand ils la veront affoiblie de ses principaux membres, l'assaillir alors universellement, plus hardiment, et à moins de danger.

« Je vous pourroy aussi réciter infinité d'exemples que l'on amène, tant d'estrangers que de vostre nation, tant de modernes comme d'anciens, de ceux qui en voyant opprimer leurs voisins n'en ont tenu compte ny faict semblant, et n'ont jamais cogneu qu'en l'oppression d'autruy on machinoit la leur, jusques à ce qu'ils se sont veus eux-mesmes trébucher en pareille servitude. Lesdits exemples ainsi mis en avant, tendans à ce que vous pensiez à nostre faict et à la conservation de vostre liberté, et qu'en remettant devant vos yeux le danger de vos voisins vous pensiez à ce que vous-mesmes devez ou espérer ou craindre. Mais je m'en déporte légèrement, de peur qu'aucuns qui par avanture pensent quoy que ce soit, qui voudroient bien qu'entre le roy mon maistre et lesdits seigneurs les choses ne soient point entièrement accordées, ne feissent du cueur d'autruy jugement selon le leur, et meissent en avant, ou que ledit seigneur roy son maistre expressément m'eust atiltré, ou que de moy-mesmes, en espérant de luy complaire, j'eusse affecté ceste occasion de vous réciter et descouvrir chose à quoy par avanture aucuns de vous ne pensent encores.

« Quoy toutesfoys que l'on vous en puisse dire, ne croyez point, si par inadvertance il m'eschappe quelque mot qui puisse desplaire auxdits seigneurs, si d'avanture ils estoient tendres des oreilles, que je le fasse, ou par ordonnance, ou au sceu ou au nom dudit seigneur roy mon maistre. Vos bons visages en grande partie m'ont invité à dire franchement ce que j'avoy auparavant délibéré de taire, et

en grande partie m'y a contraint l'outrecuidance de ses gens icy, lesquels sont cause qu'à l'encontre desdits seigneurs telles paroles sont dites et semées. Et afin qu'en ceste partie je porte tesmoignage de moy-mesmes, il ne fut oncques homme plus malaisé à persuader en choses dites à l'encontre des princes, que je suis et tousjours ay esté, tant de ma nature que de mon instituée forme de vivre. Et quant auxdits sérénissimes seigneurs qui sont tant tenus et obligés à vous, qui tant sont creus et augmentés en biens, en forces, en dignités, au hazard de vos personnes, de vos biens, de vos puissances, je ne penseray jamais que d'eux vous deviez riens craindre : bien suis d'advis seulement qu'avec telle et si grande révérence qu'il appartient à leurs Majestés, on leur ramentoive aucunes foys ce qui est de leur devoir, et qu'ils ne se laissent séduire par faulx conseil. Ils sont exorables et benins, il ont surtout en singulière recommandation leur bon renom, et la bonne conscience que Dieu nous baille pour en toute nostre vie estre tesmoings d'honnestes entreprinses et vertueux faicts ; qui est la cause pour laquelle ce duc a plus grand regret se veoir privé de son bien ; car il entend et cognoist, comme j'entends aussi et cognoy, que si seulement quelqu'un advertissoit le roy Ferdinand de son devoir, ou qu'il ne fust destourné par autre de sa naturelle clémence, il luy feroit la raison bientost et volontiers.

« En ceste mesmes opinion estoit le roy très chrestien mon maistre quand il me dépescha de sa cour, non tant pour autre chose faire que pour venir congratuler, comme j'ay dit. Combien que prévoyant en soy, et cognoissant qu'aux controverses qui sont de grandes choses, encores que les parties au principal demeurent d'accord, il est néantmoins bien malaisé que les dépendances en brief temps soient appaisées, et qu'à ceste cause, pensant que si quelque chose y avoit, ainsi que je le trouve en effect, qui fust encores à démesler, son auctorité fust de quelque crédit (ainsi que par raison elle doit estre, et croy qu'elle soit envers le roy Ferdinand, lequel il pensoit que je trouvasse icy), il me bailla lettres de créance à luy porter, et en son absence à ses ambassadeurs estans de par-deçà ; et n'eut oncques plus grand désir de faire chose que d'interposer son auctorité, comme amy et allié commun des deux parties, et s'employer à les mettre d'accord. Et m'avoit donné charge de leur proposer un moyen de paix infaillible, et aux deux parties expédient et prouffitable, lequel alors il avoit en sa main: et s'il eust pleu à Dieu, ou que ledit sérénissime roy Ferdinand eust icy envoyé autres personnages qui eussent esté ambassadeurs et non parties, ou que, sans m'arrester à eux, je fusse droict allé devers luy, je suis bien asseuré que non seulement il ne se feust laissé destourner de la voye de clémence et d'équité où il estoit jà entré. Mais quand il n'y eust encores entré, il l'eust faict alors, la créance ouye que j'avoy à luy dire ; et ne seriez maintenant, ô illustre seigneur duc Chrestofle, en ceste perplexité d'attendre jugement aujourd'huy, duquel entièrement dépend tout vostre bien !

« Mais puisque, de mauvaise fortune, je ne l'ay trouvé, et que, m'estant adressé à ses gens et députés, il leur semble non-seulement ne devoir employer en cest affaire l'auctorité du roy nostre maistre, mais ont rejetté insolentement et refusé d'accepter ses lettres, et faict en sorte que je ne suis en mon entier de maintenant pouvoir aller vers ledit sérénissime roy sans commission et ordonnance nouvelle, vous ne prendrez en mal si quant à ce point je n'obtempère à vostre requeste ; car il m'a semblé de pouvoir et devoir faire honnestement et sans offence de recommander une affaire en ceste compagnie de la part du roy mondit seigneur et maistre, ce que j'ay soigneusement accomply et accompliray de bon cueur ; et ne fairay chose pour vous qui soit au préjudice, ou puisse estre justement trouvée mauvaise, dudit sérénissime roy Ferdinand. Le très chrestien roy, mondit seigneur et maistre, s'il le vouloit, il ne pourroit par les traittés qu'ils ont ensemble; et si par les traittés il le pouvoit, il ne le voudroit, pour l'alliance du sang qui est entre eux ; mais en toutes autres choses que, sans blesser sa foy, son honneur et le devoir du sang, il pourra faire en vostre faveur, vous le trouverez à jamais vostre allié et bon amy, et ne sera son bien espargné en vostre nécessité. Tousjours a esté la cour de France la plus libérale de toutes autres, sans contredict ; tousjours a esté ouverte et abandonnée, et oncques si libérale ne fut que soubs ce roy, au refuge et repos de tous princes exilés et souffreteux. Par plus forte raison devez vous espérer qu'elle ne sera close à vous

qui en estes allié ; à vous qui, pour la justice de vostre cause, pour l'innocence de vostre personne, semblez à vos ennemys mesmes estre très digne de miséricorde et compassion.

« J'ay toutesfoys opinion et ose vous augurer que du sérenissime roy Ferdinand vous devez encores espérer meilleure chose que l'apparence jusques icy ne monstre ; et quand je seroy en ceste noble assemblée interrogé par serment, j'oseroy affirmer qu'il n'a commandé ne sceu, et que jamais il ne trouvera bon, que ses agens dessusdits ayent refusé les lettres du roy mon maistre. Et me laisseray jamais persuader que luy, qui franchement n'avoit faict refus d'accepter lettres assez injurieuses du Turc Soliman, ennemy commun de nostre foy, leur eust souffert de refuser lettres gracieuses et de recommandation d'un roy très chrestien, son amy, son confédéré, son allié si proche : aussi peu me laisserois persuader que luy, qui au différent d'un riche royaume s'est volontairement soubmis au jugement arbitraire dudit Soliman son ennemy, refusast maintenant d'ouïr les moyens qui, de la part d'un roy, comme je dis, son amy, confédéré, allié si proche, fussent mis avant pour la pacification d'un duché, lequel, eu égard à ses autres Estats, ne luy peult estre de fort grande conséquence. Mais afin que vous entendiez dont cela procède, ces bons ambassadeurs ont craint (ce que fust advenu en effect) que, pour l'ouverture d'icelles lettres et le récit de ma créance, le moyen leur fust clos d'assouvir leur haine et volonté particulière, en laquelle ils sont si animés, que, tout ainsi que Dido de Vergile, ils seroient contens de se perdre et ruiner, moyennant qu'ils ruinassent, qu'ils destruisissent et père et fils, et toute la race et la mémoire de la maison.

« Mais estant son intention bonne, et ne tendant sa volonté à faire tort à autruy, estant seulement dissuadé par les dessusdits, qui ne sont ne de grand nombre, ne de grande auctorité, lesquels pour ceste heure luy desguisent les matières, vous pourrez espérer que ceste couverture et desguisement ne puisse longuement durer, et que le temps, qui tout descouvre, lui fera cognoistre et descouvrira leurs calomnies, et faulx-donnés à entendre. Alors pourront de luy impétrer vostre susdite innocence et si estroitte parenté, non-seulement ce que vous demandez, mais plus grande chose, y entretenant le jugement bon et juste, qui aujourd'huy procédera sur vostre faict de ceste solemnelle et saincte assemblée, entre les bras de laquelle vous devez vous rendre et abandonner. Et comme desjà ils soient par moy suffisamment informés que vostre matière est conjoincte et unie avecques le prouffit de leur empire, avecques leur devoir envers la patrie qui les a engendrés et nourris, envers leurs patriotes, envers eux-mesmes et leurs enfans, en eux, après Dieu, vous devez mettre vostre espérance, et y fonder vostre appuy et support, les requérant humblement qu'ils veullent (comme il est en leur puissance) aujourd'huy exterminer la conséquence de mauvais conseil, qu'elle n'opprime la justice de vostre cause, le prouffit de leur empire, la dignité de leur patrie, l'espérance de tous autres, d'eux-mesmes et des leurs à jamais. De vous, Messeigneurs, il me semble (la chose bien entendue) qu'il peult et doit espérer ce que dessus ; et si vos ancestres, pour soustenir les causes des innocens qui en riens ne les attouchoient, ont entreprins plusieurs loingtaines et difficiles guerres, de combien devez-vous embrasser et prendre en la protection, à tout le moins par vostre jugement, la cause de cestuy qui vous attouche, et qui est inséparablement conjoincte avecques le prouffit ou le dommage de vostre empire, avecques la bonne ou mauvaise réputation vostre. Et entendu mesmes que cestuy vostre suppliant estimera que vous ayez assez grandement faict pour luy, si tant seulement vous prenez résolution, ou de rompre entièrement ceste vostre ligue, ou en la renouvellant excepter et forclore ceste sienne querelle, laquelle n'y comprenant et exceptant, vous confirmerez les mensonges qu'eux en ont portés au roy Ferdinand, ou vous assiégerez à cest innocent le pas de rentrer à ses biens ; vous obligerez-vous à le priver de vostre bienfaict sans sa coulpe, et à contrevenir à vostre propre faict ?

« Au contraire, l'y comprenant, et sans autre chose faire pour luy, vous le remettrez sus, faisant cognoistre au roy Ferdinand ce qu'on a tousjours desguisé, quelle opinion est la vostre en ceste cause, et ce que vous désirez que de sa part il y fasse. Finablement, il y a un poinct lequel, à mon advis, me reste seul à vous esclaircir pour m'aquitter envers vous de ma promesse : je vous ose bien asseurer qu'en ce faisant

vous vous acquittez envers ledit sérénissime roy Ferdinand de la foy que vous luy pouvez devoir, et que non-seulement ne ferez chose qui luy doive tourner à desplaisir, mais luy ferez chose agréable, et dont il vous devra sçavoir gré, en luy donnant ceste occasion de recognoistre ce qui est de son devoir, et luy découvrant les impostures et desguisemens de ceux qui, sans avoir égard à sa réputation, donnent matière au monde de mal parler de luy, de son ambition et cupidité insatiable; tous lesquels propos, pour la cause que je vous ay dite, je ne vueil icy réciter plus amplement. Faictes-vous donc aucun doute, messieurs, que vous ne devez estendre vostre miséricorde sur cestuy vostre supliant, qui oncques à nul de vous, qui oncques à autre, quel qu'il soit, feist mal ne desplaisir; qui oncques ne dist ne fist chose qui deust desplaire ny aux yeux ny aux oreilles d'hommes du monde; qui a jà si long-temps porté si griefve pénitence du faict d'autruy; en la miséricorde duquel, ainsi que je vous ay faict aparoistre, la gloire de vostre nom, la foy à celuy que voulez régner sur vous, à vostre empire, à vostre patrie, aux habitans d'icelle, à vous et aux vostres, évidemment se conserve : la gloire de vostre nom, soit que vous délivrez l'innocent d'oppression, soit que lui maintenez vostre bienfaict; la foy à celui que voulez régner, auquel vous devez bon conseil; à vostre empire, à cause de la protection de ses droits; à vostre patrie, à cause de la conservation des Estats les uns des autres; à vos patriotes et à vos enfans, à qui vous devez la diversion non-seulement du danger, mais de la crainte de tels exemples, de telle sorte que s'entreprenant sur un, mais aussi touchant à tous. Si toutes ces causes ne vous sont pas suffisantes (ce qu'elles sont) pour vous esmouvoir à ce faire, adjoutez-y la requeste que vous en font tant de roys, prélats, ducs, comtes, barons et de tous autres Estats, lesquels, pour vous monstrer l'affection qu'ils portent à ceste matière, ont envoyé avecques luy par devers vous leurs ambassadeurs, pour lui ayder et favoriser son party; sans parler de ceux là cependant qui, pour la briefveté du temps et distance des lieux, n'ont peu y envoyer, lesquels estimés y être d'esprit, combien qu'ils n'y soient de corps. Tous ceux-cy, Messieurs, ensemble avec cestuy, recevront bien et ayde de vous; tous ceux-cy, dis-je, ne rendrez point seulement vos debteurs, ny obligerez à vous, mais, comme je puis apercevoir de vos visages et contenance, les avez desjà pour jamais à vous et à vos enfans obligés. »

Ceste oraison parachevée donna grande vigueur à l'affaire du duc Chrestofle de Wittemberg, avec l'affection que desjà plusieurs princes y avoient, tant pour la tyrannie dont l'empereur et le roy Ferdinand son frère usoient envers luy innocent, que pour la parenté dont il attouchoit aux plus grands princes de l'assemblée; de sorte qu'en premier lieu la ligue de Suave, laquelle avoit duré soixante et dix ans à l'avantage de la maison d'Autriche, fut dissolvée et annullée. Puis après, les ducs de Bavière, lansgrave de Hesse, et leurs alliés et confédérés, eurent plusieurs parlemens pour la redintégration du duc de Wittemberg dedans ses pays, détenus et possédés par force par Ferdinand, roy de Hongrie, frère de l'empereur. Mais enfin, tout consideré et débattu, ne virent autre moyen, sinon d'y aller par armes, puisque justice n'avoit lieu; chose qui ne se pouvoit faire sans argent. Par quoy, ayant recherché le seigneur de Langey pour cest effect, et pour trouver la seureté de la consignation de cent mille escus dont par cy-devant a esté parlé, et ledit seigneur de Langey trouvant qu'il n'y pouvoit entrer sans directement aller contre le traitté de Cambray (car ce seroit bailler deniers pour faire la guerre à l'empereur), trouva un expédient qui fut tel, que le duc de Wittemberg estoit seigneur de la comté de Montbeliard, assise aux confins du duché de Bourgongne, de la Franche-Comté et de la comté de Ferrette; laquelle comté de Montbeliard ledit duc de Wittemberg vendroit au roy pour le prix et somme de six cens mille escus, à condition toutesfoys de rachapt : puis ledit duc de Wittemberg, ayant les deniers siens, en pourroit disposer à son vouloir, ou en guerre ou en paix, sans que le roy contrevinst en aucune chose audit traitté de Cambray. Les choses ainsi proposées furent exécutées, et furent les deniers livrés ès mains dudit duc de Wittemberg ou de ses députés, et le roy mis en possession de la comté de Montbeliard; auquel lieu fut mis pour baillif et gouverneur le seigneur de Cermes.

Des deniers de ladite vendition fut promptement, et devant que l'empereur et le roy de Hongrie y peussent pourveoir, dressée une ar-

mée par les ducs de Bavière, lansgrave de Hesse, et le duc de Wittemberg, et autres leurs alliés; tellement qu'en peu de temps ledit duché fust levé hors de la main dudit roy de Hongrie, et le duc de Wittemberg et son fils remis en possession; et fut chef de ladite entreprise Philippe, lansgrave de Hesse. Et peu de temps après furent lesdits deniers restitués au roy, à trente ou quarante mille escus près, dont lesdits ducs de Bavière furent respondans, et par ce moyen ladite comté de Montbeliard remise entre leurs mains.

Je me suis assez longuement tenu sur ce propos: il fault revenir au roy, qui estoit party d'Avignon, lequel estoit arrivé à la coste Sainct-André, environ le premier jour de décembre, prévoyant l'inconvénient qui pourroit advenir de la sentence donnée par le pape: mais le roy avoit obtenu de Sa Saincteté, partant de Marseille, qu'il seroit délayé à la fulmination, jusques à ce qu'on eust nouvelles de la volonté du roy d'Angleterre, sçavoir s'il se pourroit trouver moyen de le faire revenir à l'obéissance de l'Église romaine; et pour cest effect dépescha Jean du Bellay, évesque de Paris, pour aller en poste devers iceluy roy d'Angleterre, afin de l'induire d'envoyer ses ambassadeurs à Romme pour le faict de ladite sentence. Ledit évesque de Paris, arrivé qu'il fut, trouva le roy d'Angleterre en grande colère contre le pape et tout le sainct siége apostolique, se plaignant des injustices qui luy avoient esté faictes, d'autant qu'ils luy avoient refusé d'envoyer commissaires pour cognoistre de sa cause, le voulans contraindre d'abandonner son royaume pour aller à Romme en personne ester à droict. Mais, après plusieurs remonstrances qui luy furent faictes par ledit évesque de Paris, se condescendit que là où ledit Sainct-Père voudroit superséder en ladite sentence, jusques à ce qu'il eust envoyé juges députés pour estre ouï, il superséderoit aussi l'exécution qu'il avoit délibéré de faire, qui estoit de se séparer du tout de l'obéissance romaine; et parce que ledit évesque de Paris se présenta luy-mesmes pour faire ledit voyage de Romme, luy asseura que là où il luy feroit entendre qu'il auroit obtenu sa demande, incontinent luy enverroit pouvoir suffisant pour confermer ce qu'il auroit accordé, se confiant en luy, attendu la grande amitié laquelle de longtemps il luy avoit portée, pour avoir esté deux ans ambassadeur du roy près de luy.

L'évesque de Paris ayant obtenu ce que dessus du roy d'Angleterre, encore qu'il fust Noël et que l'hyver fust autant extresme que jamais, n'estima sa peine à riens, veu le bien qu'il cognoissoit pouvoir advenir de sa légation: par quoy partit en telle diligence, qu'il arriva à Romme devant que chose eust esté exécutée contre ledit roy d'Angleterre plus avant que ce qui avoit esté faict au précédent; et ayant eu audience au consistoire, remonstra ce qu'il avoit obtenu pour le bien de l'Église envers ledit roy d'Angleterre. Les choses furent trouvées raisonnables, et luy fut préfix temps pendant lequel il devoit avoir response du roy d'Angleterre. A ceste cause il dépescha un courrier devers ledit roy, lui donnant charge de faire toute diligence pour estre de retour au temps limité. Estant le temps venu, et le courrier non de retour, fut procédé au consistoire à la fulmination de la sentence. L'évesque de Paris remonstra au pape particulièrement, et en général à tous les cardinaux, leur suppliant luy donner encores temps de six jours, alléguant qu'il pouvoit être qu'il estoit survenu inconvénient au courrier, ou que la mer avoit esté tempestative (comme souvent il advenoit); que le vent estoit contraire, ou pour l'aller ou pour revenir; que la diligence dudit courrier auroit esté empeschée; leur remonstrant aussi que si le roy d'Angleterre avoit eu patience six ans, ils luy pouvoient donner six jours de délay.

Telles furent les remonstrances qu'il leur feit en plein consistoire. Auxquelles plusieurs des plus voyans condescendirent; mais la pluralité des autres l'emporta contre le moindre nombre de ceux-là qui avoient bien considéré l'inconvénient qui en adviendroit à l'Église: et fut la chose si précipitée, que ce qui ne se pouvoit faire en trois consistoires se feit en un seul, et fut la sentence fulminée. Ne passèrent deux jours après que le courrier arriva, lequel apporta tous les pouvoirs et déclaration du roy d'Angleterre dont ledit évesque de Paris s'estoit faict fort; chose qui estonna merveilleusement ceux qui avoient esté d'opinion de précipiter les choses, et par plusieurs fois s'assemblèrent, pour trouver moyen de rabiller ce qu'ils avoient gasté; mais ils ne trouvèrent moyen d'y remédier. Le roy d'Angleterre, voyant l'indignité dont on avoit usé en son endroict, et le peu de respect qu'ils avoient en sa majesté, ayant faict

aussi peu de cas de luy que du moindre de la chrestienté, se sépara, luy et son royaume, de l'obéissance de l'Eglise romaine, se faisant, immédiatement après Dieu, chef de l'église anglicane. Voilà en somme ce qui en advint, et à-tant mettray fin à ce propos.

Le roy, voyant l'indignité dont avoit usé envers luy le duc de Milan par la mort de son ambassadeur Merveilles, et cognoissant que par justice il n'en pouvoit avoir raison, et mesmes que l'empereur n'en avoit faict grand cas quand il leur en avoit faict sa plainte, délibéra par armes en avoir réparation; et parce qu'il estimoit bien que l'empereur voudroit estre de la partie, voulut pourveoir à ce qu'il fust suffisant et préparé pour soustenir l'effort de ceux qui le voudroient empescher d'avoir sadite réparation; et cognoissant qu'il pouvoit tirer des estrangers, se voulut toutesfoys fortifier de sa nation. Et afin que soudain il eust les hommes à son premier mandement, ordonna avec ceux de son conseil de dresser, à l'exemple des Romains, en chaque province de son royaume, une légion de six mille hommes de pied, dont il bailleroit la charge à six gentilshommes, lesquels auroient pour chaque mille hommes deux lieutenans, et soubs chacune enseigne cinq cens hommes; et donna grands privilèges auxdits légionnaires, tant aux capitaines que soldats, lesquels devoient une fois l'an, en temps de paix, faire une monstre générale. Et afin que les capitaines peussent respondre de leurs soldats, ils devoient sçavoir le nom et surnom de chacun, et le lieu de sa demeure, tant pour les avoir soudainement prests à tous mandemens, que pour les chastier s'ils faisoient faulte; et pour cest effect dépescha les commissaires à ce nécessaires.

Environ le mois de may 1534, estant ledit seigneur adverty que les légions estoient prestes, voulut bien aller visiter les prochaines de luy; et pour cest effect se trouva en sa ville de Rouen, capitale de Normandie, auquel lieu les monstres de la légion d'icelle province furent faictes en sa présence, dont estoient capitaines six gentilshommes, scavoir est le seigneur de Bacquevile, le seigneur de la Salle, le seigneur de Sainct-Aubin l'hermite, le seigneur de Sainct-Aubin Gobellet, le seigneur de Cantelou aux deux Amants, et le seigneur de Sannevelles. Ayant veu ladite légion de Normandie, de laquelle il se contenta fort, print le chemin d'Amiens, pour là faire le semblable de la légion de Picardie; et environ le vingtiesme jour de juin, se trouva ladite légion en armes en la plaine d'Amiens à Sainct-Fuscien, de laquelle estoient capitaines le seigneur de Sercu, Jean de Mailly, seigneur d'Auchy; Jean de Brebançon, seigneur de Cany; le seigneur de Saisseval, le seigneur de Hailly, surnommé de Pisseleu. A ladite monstre se trouvèrent toutes les dames, en la présence desquelles se dressèrent plusieurs escarmouches feinctes, tant à cheval qu'à pied, tant de la gendarmerie que de la noblesse de la cour. En ce temps là estoit l'empereur à son voyage de Tunis.

Ayant le roy faict la monstre de Picardie, print son chemin par la Champagne, pour veoir faire la monstre de la légion de ladite province, laquelle fut faicte près de la ville de Reims. Après laquelle monstre il dressa son chemin par Mésières, pour visiter la frontière tant de Champagne que de Bourgongne. Mais estant arrivé à Mésières, fut adverty qu'un gentilhomme de la maison d'Aspremont, seigneur de Buzancy, avoit fortifié une sienne maison nommée Lumes, à demie lieue près au-dessus de Mésières, sur la rivière de Meuse, tirant à Sedan; et après l'avoir fortifiée, se descognoissant, ne la voulut relever du roy ne du comte de Retheil, dont elle estoit mouvante à cause de la seigneurie de Mésières et comté de Retheil. Le moyen pour lequel on lui avoit souffert de la fortifier fut que son père estoit gouverneur de Mésières et de Rethelois, estant en tel crédit près du seigneur d'Orval que toutes choses luy estoient permises pour l'asseurance qu'il avoit de sa fidélité. A ceste occasion les officiers dudit Mésières avoient toléré ladite fortification; au surplus ledit gouverneur, père dudit seigneur de Buzancy, ayant les tiltres du comté de Retheil, avoit desrobé ceux qui concernoient la fidélité qu'il devoit de ladite maison de Lumes.

Le roy, de ce adverty, et qu'il avoit refusé l'ouverture de la porte à ses officiers qui estoient allés devant pour habiller son disner, trouva ce refus de mauvaise digestion; par quoy feist équipper six canons, et manda faire marcher la légion de Champagne, délibéré de se faire obéir à son subject rebelle. De laquelle chose adverty ledit seigneur de Buzancy, et

voyant les forces du roy tourner sur luy, craignant y perdre la vie, se ramodéra, et par le moyen et à la requeste de messire Robert de la Marche, seigneur de Sedan, obtint grace du roy, moyennant qu'il remist sa place entre les mains du seigneur de Sainct-André, chevalier de l'ordre du roy, au nom de Sa Majesté. En laquelle place depuis le roy, en la faveur dudit seigneur de Sedan, le restablit, luy donnant estat pour la garde d'icelle, faisant le serment de la garder au nom de Sa Majesté envers et contre tous. Mais depuis, estant la guerre survenue, diverty de l'affection du service du roy par la persuasion de sa femme, laquelle estoit natifve des pays de l'empereur, se révolta, faisant le serment à l'empereur. Pour punition de ladite rébellion, le roy Henry, à présent régnant, a prins depuis ladite place et faict raser et confisquer ladite terre.

Vous avez entendu comment le roy se préparoit pour avoir raison de l'injure qui luy avoit esté faicte en la personne de son ambassadeur; et pour cest effect dépescha le comte Guillaume de Fustemberg en Allemagne, pour faire levée de vingt enseignes de lansquenets; puis envoya ambassadeurs devers le duc de Savoye pour lui demander passage par ses pays, pour avoir raison de l'offence à lui faicte par le duc de Milan: ce que le duc de Savoye luy refusa, à la persuasion, à ce que l'on dit, de la duchesse son espouse: chose que le roy trouva fort estrange, veu l'ancienne alliance et prochaineté de parentage qui estoit entre eux, et aussi la grande patience qu'il avoit eue, depuis le trespas de madame Louise de Savoye sa mère, de demander le partage de ladite dame, dont il estoit héritier par la succession du duc Philippe, père de ladite Louise et du duc de Savoye. Or est-il dit que ledit duc Philippe en premières nopces espousa une fille de Bourbon, de laquelle il eut le duc Philebert de Savoye et ladite Louise, mère du roy; puis en secondes nopces espousa une fille de Pontièvre, dont il eut le duc Charles de Savoye, dont à présent est faicte mention, et le comte de Genève, depuis duc de Nemours: par quoy le roy maintenait qu'à luy appartenoit une grande portion de ladite succession, attendu que sa mère estoit du premier lict et seule héritière du duc Philebert, qui estoit mort sans enfans. Pour ceste occasion, le roy envoya devers ledit duc de Savoye maistre Guillaume Poyet, quart président de la cour de parlement de Paris, avec autres gens de loy, pour luy demander raison et luy faire apparoir des droicts du roy: à laquelle chose le duc de Savoye en façon du monde ne voulut entendre; et revindrent les députés du roy sans rien faire. D'autre part, le roy fut adverty comment par tous moyens il taschoit de divertir les Suisses de l'alliance de France: aussi sçavoit comment, avant le partement de l'empereur pour le voyage de Tunis, il avoit obtenu de l'empereur en achapt le comté d'Ast, qui est l'ancien partage de la maison d'Orléans.

Le roy, voyant toutes ces choses précédentes, cogneut bien par les effects la mauvaise volonté que lui portoit ledit duc de Savoye son oncle; par quoy luy manda, pour la dernière foys, qu'il eust à luy faire raison, autrement qu'il la chercheroit par armes. A laquelle sommation le roy n'eut response où il peut faire fondement; et sçachant aussi que ledit duc de Savoye avoit assiégé Genève, souffrit que le seigneur de Vérez, gentilhomme de sa chambre, et natif de Savoye, avecques une partie de la compagnie du seigneur Rence de Cère, entrast dedans Genève pour donner secours aux assiégés; aussi messieurs de Berne, qui avoient pris la ville de Genève en leur protection, mandèrent par leurs ambassadeurs au duc de Savoye qu'il eust à laisser en patience ceux de Genève leurs alliés. Mais n'ayant eu dudit duc response suffisante, se mirent aux champs avec dix ou douze mille hommes pour secourir les assiégés; mais ledit duc de Savoye, n'osant attendre leur puissance, se retira: ce que ne feirent messieurs de Berne, car ils entrèrent dedans les pays du duc, et le spolièrent d'une bonne part du meilleur pays qui feust en son obéissance, et l'ont attribué à eux: puis passans à Lozanne, en chassèrent l'évesque, et l'ont attribuée à leur jurisdiction, en faisant quelque part à leurs alliés, et de présent en jouissent.

Estant le roy en Bourgogne, il eut nouvelles de la victoire de l'empereur à Tunis, dont il s'en congratula avec le sieur de Liquerques, ambassadeur dudit empereur près luy; mais il n'eut advertissement du chemin qu'il prenoit, sinon peu après qu'il fut adverty de son arrivée à Palerme, du retour de son voyage, et de la grande ruine de son armée, pour les grands travaux et chaleurs qu'ils avoient endurés, et

comme il avoit faict une assemblée pour faire demande d'une somme de deniers au pays. A sa requeste luy furent accordés deux cens cinquante mille escus, outre dix mille hommes que ledit pays luy avoit soudoyé l'esté précédent pour trois mois. Estant encores le roy à Dijon, depescha de rechef devers monseigneur de Savoye, pour entendre de luy sa dernière résolution; mais ledit duc de Savoye, se confiant à l'heureuse victoire de l'empereur, ne luy feit response sur quoy on eust peu faire fondement.

L'empereur, estant arrivé à Palerme environ la my-octobre 1534, feit grande démonstration au seigneur de Velly, ambassadeur pour le roy, du contentement qu'il avoit de l'apparence de la joye et plaisir que le roy avoit eu de sa victoire de Tunis, et aussi de l'entreveue de la royne Aléonore sa sœur, et de la royne de Hongrie son autre sœur; puis luy conta la perte qu'il avoit receue à Minorque par Barberousse, et le désir qu'il avoit d'en nettoyer la mer; et que pour cest effect il désiroit faire avecques le roy son maistre de plus estroittes alliances, à ce que eux deux participassent à l'honneur et au prouffit qui pourroient advenir des conquestes qu'eux deux ensemble pourroient faire sur la Grèce: et puis le laissa sans conclusion, le remettant à ce que le seigneur de Granvelle luy en diroit.

Or je pense bien que c'estoit le fondement que l'empereur vouloit prendre pour abuser le roy et l'amuser, craignant que, ce pendant que ses forces estoient débiles et l'armée du roy préparée, le vint assaillir au duché de Milan, détenu, contre raison, par ledit empereur, de l'héritage de messeigneurs les enfans de France; car ledit seigneur de Velly parlant à Granvelle, ledit Granvelle luy renouvella les offres que par cy-devant l'empereur avoit faict au roy d'une pension de cent mille escus sur ledit duché de Milan, au nom de mesdits seigneurs les enfans, ou de celluy d'eux que le roy voudroit nommer; puis luy parla du mariage de madame Marie, fille d'Angleterre, sans autrement (quelque instance ou poursuitte que feit ledit seigneur de Velly) luy déclarer l'intention de l'empereur. Au moyen de quoy vous pouvez conjecturer ce que j'ay dit cy-dessus, que l'empereur avoit souspeçon, pendant qu'il n'avoit le moyen de secourir le duché de Milan, que le roy le vint assaillir.

Au mois de novembre ensuivant, l'empereur faisant doubte que le roy ne cogneust les abus et dissimulation dont il usoit en son endroict, et que cela invitast le roy à se haster; attendu mesmement qu'il se préparoit pour demander par armes au duc de Savoye ce qu'il n'avoit sceu obtenir par doulce et amiable composition, et pour encores tousjours l'abuser, iceluy Granvelle s'eslargit envers ledit seigneur de Velly, ambassadeur, de luy déclarer la volonté qu'il disoit qu'avoit l'empereur de faire le mariage de la fille de Portugal, fille de la royne Aléonore, avecques monseigneur le dauphin, disant que la princesse d'Espagne estoit trop jeune pour mondit seigneur. Et parce qu'il vouloit estreindre les alliances plus fermes, d'autant que la fille d'Angleterre, madame Marie, estoit trop âgée pour monseigneur d'Angoulesme, l'empereur présenteroit autre party, dont le roy se contenteroit; et sembloit à ces propos qu'il voulust parler de la princesse d'Espagne.

Peu de temps après survint la mort de Francisque Sforce, duc de Milan; et l'empereur ayant nouvelles que le roy se préparoit de plus en plus pour avoir la raison du duc de Savoye, et craignant qu'il marchast jusques à Milan (comme il estoit aisé), ledit seigneur de Granvelle, parlant au nom de l'empereur, proposa au seigneur de Velly, ambassadeur du roy, comme estant mort le duc de Milan, et ayans tous les capitaines dudit duché relevé les places de l'empereur, alors se pouvoit faire une ferme et estroitte alliance entre l'empereur et le roy; parce qu'estant mort ledit duc de Milan, l'empereur n'estoit plus obligé et pouvoit disposer à son plaisir dudit duché. Par quoy furent mis en avant les mariages que par cy-après vous entendrez, et par là cognoistrez amplement que tout le faict de l'empereur ne tendoit qu'à toute dissimulation pour faire temporiser le roy, ainsi qu'il feit, et faire entendre à tout le monde qu'il avoit cherché la paix, et remettre sur le roy l'infraction d'icelle. Aussi vous apparoistra comme les choses se passèrent et quelle fut l'issue.

Finablement, vous pouvez avoir entendu comme j'ay procédé à réduire par mémoires ce qui est advenu depuis l'an 1513, espérant continuer jusques au trespas du roy François, de bonne mémoire, pour supplier et amender aucunement la perte irréparable de ce qu'avoit es-

crit mon frère avant son trespas, non si au long, ny du stile dont mondit frère avoit usé, ainsi que par évidence le démonstrent ces œuvres ; mais ce que j'ay veu et peu entendre, je l'ay discouru au mieux et plus près de la vérité qu'il m'a esté possible, pour laisser mémoire aux autres qui le pourront mieux faire que moy, mais malaisément plus fidellement ny plus près de la vérité. Vous verrez par cy-après trois livres que j'ay recueillis des fragmens de ceux qu'avoit composé feu messire Guillaume du Bellay, mon frère ; puis après je suivray au mieux qu'il me sera possible, et au plus vray de la vérité, ce qui est advenu jusques au trespas du feu roy François, de bonne mémoire, premier de ce nom.

Extrait d'une lettre écrite sur l'ordre et cérémonie observées à l'entreveue des rois de France et d'Angleterre.

La présente sera pour vous advertir de la grand chère, triomphe et festins qui se sont faicts depuis trois jours en çà en cette ville de Boulongne, en laquelle dès samedy dernier, dix-neuviesme jour d'octobre, le roy arrriva, et le jour d'après s'en alla à Marquise, qui est une petite ville moitié chemin de Boulongne et de Calais. Auquel lieu de Marquise ledit sieur, adverty de la venue du roy d'Angleterre, séjourna tout le jour jusqu'au lundy. Et environ dix heures du matin, qu'il partit pour aller au devant dudit roy d'Angleterre, accompagné de messieurs de Vendosme, de Guise, Sainct-Pol, grand-maistre et amiral, avecques la bande des deux cens gentilshommes, et autres gros seigneurs de France, rencontra ledit roy d'Angleterre, après avoir chevauché environ une lieue, tirant vers Calais. Et de si loin que lesdits deux roys se virent, si sortirent hors de leurs trouppes, et piquèrent droit l'un à l'autre ; et eux arrivés près, se prindrent à se embrasser ; après lequel embrassement se laissèrent et piquèrent outre, et vinrent embrasser, c'est à sçavoir le roy les princes d'Angleterre, et le roy d'Angleterre les princes de France. Et iceux faicts, se reprindrent l'un l'autre, et chevauchèrent ensemble ; et bailla la main droite le roy au roy d'Angleterre, à toute force, car il la refusa souvent ; et en cet ordre chevauchèrent environ deux lieues, tirant à Boulongne, et par les chemins prindrent leur vin sur un petit taillis, sur une fontaine qui est à l'entrée des terres de France. De laquelle ville, environ une heure après midi, sortirent messieurs les enfans de France, accompagnés de messieurs les légat, cardinaux et prélats de France, en moult bel ordre et richement accoustrés ; et allèrent une lieue au devant desdits deux roys, lesquels se rencontrèrent à une lieue près dudit Boulongne ; et sitost que mesdits sieurs les apperceurent, piquèrent vers eux, et l'un après l'autre feirent la révérence au roy d'Angleterre, et luy feirent chacun une harangue ; et les embrassa ledit roy d'Angleterre, et leur feit merveilleusement bon accueil, et à tous messieurs dessusdits prélats.

Cela faict, toute la dessusdite compagnie tira à Boulongne, lesdits deux roys tousjours par ensemble, lesquels furent salués de plus de mille coups de canon. Et à la descente de cheval, le roy mena le roy d'Angleterre jusqu'à sa chambre ; lequel soupa tout seul, et le roy d'un autre costé. Et après le soupé le roy vint en la salle commune, qui estoit ordonnée pour faire les festins ; et se retirèrent eux deux ensemble à un cabinet qui est près de ladite salle, où ils furent long-temps. Et fault entendre que le logis desdits deux roys est dans l'abbaye de cette ville, où il y a une grande cour environnée de deux grands corps de maison, dont en l'un, sur la porte, est logé le roy d'Angleterre, et en l'autre le roy. Et y a quasi au milieu desdits corps de maison une salle qui est le réfectoire des moines, qui est tendue, le plancher qui est de taffetas incarnat, en cornette de taffetas de couleurs du roy, et tapissée de quatre pièces de tapisseries principales, qui sont des victoires de Scipion l'Afriquain, faict de hautelice, tout de fil d'or et de fil de soye, ces personnages les mieux faicts et au naturel qu'on pourroit faire, et n'est possible à peintre du monde les faire mieux sur tableaux de bois ; et dit-on que l'aune en couste cinquante escus. A un bout de la table est un buffet de six degrés, chargé de vaisselle d'or et d'argent doré, avec de grandes coupes d'or enrichies de pierres précieuses, et en grande quantité, qui fait merveilleusement bon voir : et dessus ledit buffet est pendu un ciel de satin cramoisi, semé de lyons et autres bestiaux faits de perles. A l'autre bout est la table pour manger, sur laquelle est tendu un autre ciel, auquel est dame Charité, faite au naturel, et tout de fil d'or et de soye. En cettedite

salle, mardy au soir, soupèrent lesdits deux roys, et au-dessus le roy d'Angleterre, servi par ses gens à tête nue et à genoux, et le roy pareillement des siens, à sa mode accoustumée. Et quant aux habillemens desdits deux princes, le roy, ledit jour de mardy, envoya au matin au roy d'Angleterre pourpoint, saye et robe, et le reste des habillemens, bonnet et autres choses, en tout pareil à ceux qu'il porta ledit jour. Qui étoit un pourpoint et saye de satin cramoisy, découpés et faits en triangles, lesquels estoient tenus et lassés de perles jointes ensemble; et y avoit merveilleusement grande quantité desdites perles. Dessus avoient une robe de velours blanc, brochée de fils d'or, doublée de crespines d'or, faites quasi à filets à prendre poisson. Et en ces habillemens, ledit jour, le roy d'Angleterre vint le premier à la messe, accompagné de ses gens, tous de l'âge de trente à soixante ans, dont il a bon nombre habillés richement, et mesmement de grosses chaînes; et sont en sa compagnie, entre autres, le comte de Richemont, le duc de Sufford et le duc de Nortfort.

Or, y avoit près du grand autel de Nostre-Dame de Boulongne deux oratoires, dont au costé dextre estoit celuy dudit roy d'Angleterre, tendu de drap d'or et d'argent frisé, avec le ciel de mesmes; et en l'autre cousté celui du roy, tendu de velours parsemé de fleurs de lys d'or. Audit oratoire, du costé droit, se mist le roy d'Angleterre, et ouit une messe basse; et en fit recommencer une autre en attendant le roy, lequel vint à l'église vers le commencement de l'évangile de la seconde messe dudit roy d'Angleterre, accompagné de tous les princes de France, cardinaux et gentilshommes, ayans robes la pluspart brodées de fin or. Ainsi que le roy estoit au milieu du chœur devant ledit grand autel, ledit roy d'Angleterre sort de son oratoire, et vient embrasser le roy, en lui donnant le bonjour, et à messieurs les enfans et princes; et s'en retourna avec monsieur le cardinal de Lorraine en son oratoire, pour achever d'ouïr sa messe, et le roy au sien pour ouïr la sienne, pendant laquelle les chantres chantoient des motets. A la fin desdites deux messes lesdits roys se reviennent prendre, et s'en retournent à ladite abbaye, où ils disnèrent à part; et pendant le disner, les trompettes, haulxbois, cornets et chantres ne cessèrent de jouer et chanter. Le service est merveilleusement beau, car tous maistres d'hostel du roy sur robes de velours ont grosses chaînes d'or, la moindre de mille ou douze cens escus. Mercredy, le roy donna à disner aux princes d'Angleterre, et le roy d'Angleterre aux princes de France: et cejourd'huy le roy d'Angleterre avoit un pourpoint tout cousu de diamans et de rubis, lequel on estime cent mille escus; et a donné à disner à messieurs les légat, cardinaux de Tournon et de Gramont, avec messieurs Loys de Nevers, mareschal de Fleurange, Barbezieux et Humières, tous assis à sa table. Et après disner est allé jouer à la paume avec les princes de France, ce qu'il fist aussi mardy. Et vous advise qu'il n'est possible de montrer plus grand signe d'amitié que lesdits deux princes se montrent l'un à l'autre. Ils s'en vont demain à Calais, et n'y va du train du roy que six cens chevaux; lequel y doit séjourner jusqu'à mardy, et iceluy jour reviendra en ceste ville, et d'icy reprendra son chemin à Paris. Ce matin le roy a fait présent au roy d'Angleterre de six pièces de chevaux qui sont fort beaux. Mesdits sieurs les enfans estoient à ce matin à son lever, et les veoit très volontiers: c'est un beau et gracieux prince. Le jour du jeudy, le roy d'Angleterre donna à messieurs les enfans, qui vindrent lui donner le bonjour, trois cens mille escus, que le roy luy devoit encore de sa rançon; et fut donné l'ordre de France, cedit jour avant que partir, à messieurs les ducs de Suffort et Nortfort.

Depuis ces présentes escrites, vendredy passé, après disner, lesdits deux roys partirent de ceste ville pour aller à Calais: et avoit ledit roy d'Angleterre une robe à chevaucher de drap d'or frisé, à grandes déchiquetures qui estoient tenues de gros diamans et rubis. Lesdits sieurs roys, accompagnés des gros seigneurs et gentilshommes de France et d'Angleterre, et au devant d'eux messieurs les enfans, sortirent de la ville; et les envoyèrent mesdits sieurs les enfants et mesdits sieurs les légat et cardinaux jusques à une lieue loin de la ville, où ils retournèrent. Lesdits deux roys, celuy jour arrivés audit Calais, fut loger le roy en une maison de marchand, qui est toute quarrée, quatre corps de maisons, la cour au milieu; et le roy d'Angleterre assez loin de ladite maison. Et estoit au logis dudit roy d'Angleterre madame la marquise de Boulan, accompagnée

de dix ou douze damoiselles, à laquelle le roy envoya un présent, par le prévost de Paris, d'un diamant qui est estimé quinze ou seize mille escus. Hier, qui fut dimanche, le roy s'habilla merveilleusement triumphamment, et avoit un pourpoint de broderie enrichi des plus beaux diamans que l'on veist oncques, et estoit estimé ledit pourpoint plus de cent mille escus; le roy d'Angleterre, portoit une robbe de drap d'or damassée, de couleur violette, et dessus un collier qui estoit fait de quatorze rubis, dont le moindre estoit gros comme un œuf, et de quatorze diamans qui n'estoient si gros; et entre lesdites pierres, environ deux doigts de large, y avoit deux rangs de grosses perles; et au droit de l'estomac y avoit une escarboucle grosse quasi comme un œuf d'oye, et estimoit-on ledit collier à plus de quatre cent mille escus.

Ledit roi d'Angleterre vient veoir souvent le roy; et se met en grand peine de faire bonne chère à toute la compagnie, et y a merveilleusement bonne grace à ce faire. Hier, après disner, il donna passe-temps au roy d'un combat d'ours avec des dogues, et d'un taureau, dedans la cour de la maison du roy. Le roy séjournera jusqu'à demain, et s'en reviendra coucher en ceste ville, et fera sa feste à Estapes. Demain le roy d'Angleterre donnera son ordre de la Jarretière à messieurs le grand-maistre et amiral. Le roy a desfrayé tous les Anglois, et ensemble le train en ce lieu de Boulongne, où ils ont esté par trois jours; et le roy d'Angleterre pareillement a desfrayé à Calais tous les François et leur suitte, combien qu'ils fussent beaucoup plus de François à Calais qu'ils n'ont esté d'Anglois en ce lieu de Boulongne. Le roy d'Angleterre donna hier au roy le comte de Richemond son bastard, qui est un jeune enfant de quinze ou seize ans; et cedit jour lui fit présent de fins chevaux de son haras, dont il y a quelques coursiers et autres moyens chevaux.

Lesdits princes prindrent congé l'un de l'autre, et se séparèrent mardy dernier 29 d'octobre 1532.

CINQUIESME LIVRE.

La mort du duc Francisque, dernier de la race des Sforces, donna juste occasion au roy de demander le duché de Milan à l'empereur; cependant, pour s'y apprester le chemin, se saisit de Savoye et Piémont, prenant occasion sur le droict qu'il y avoit à cause de sa mère. L'empereur retournant du voyage de Tunis, entretient les ambassadeurs du roy en espérance qu'il luy restitueroit le duché de Milan, afin d'avoir loisir d'apprester ses forces pour oster le Piémont au roy et venir en Provence; mais, premier que s'y acheminer, il fait plusieurs harangues et protestations publiques contre le roy, en présence du pape et des cardinaux à Romme, auxquelles le roy envoye sa response par escrit.

(1535) Toutes les actions, négociations et praticques de ces deux grands princes, en tout le cours de ces précédentes années (èsquelles, encores qu'ils ne fussent en guerre, il ne se pouvoit dire toutesfoys qu'ils fussent en paix), donnoient assez grande apparence de ce que à la fin en adviendroit. Et desjà combien que les propos de la confirmation de ceste paix et multiplication d'estroittes alliances entre eux se continuassent tousjours, toutes choses néantmoins tendoient apparemment à ouverture de guerre; et bien jugeoient tous personnages de bon esprit qu'à l'un ne à l'autre ne restoit plus sinon le moyen et couleur de se deffendre et couvrir envers le monde du blasme et charge de la première invasion. Le roy avoit les causes de regret et desplaisir que vous avez peu entendre par les précédens livres de ces Mémoires; et l'empereur, cognoissant bien ceste juste cause de regret (ainsi que le feu se pouvoit plustost conserver et nourrir en cueur de prince magnanime, pour s'enflamber en temps et lieu, que

s'amortir et esteindre en le couvrant), cherchoit, à ceste cause, tous les moyens possibles de se fortifier à l'encontre des futures invasions et de tant débiliter le roy de ses forces, alliances et bons voisins, que si ores volonté luy venoit, moyen et puissance de s'en ressentir luy deffaillissent. Mais fortune, ou pour mieux dire Dieu, courroucé contre nos péchés, et ne nous voulant encores faire dignes de seure et ferme paix en nos jours, permist et voulut que les mesmes occasions que chercha l'empereur, et par lesquelles estoit son intention de divertir le roy, ou, par nouvelles difficultés opposées à ses desseins, le mettre en crainte de faire entreprinse, eschauffèrent et hastèrent davantage ledit seigneur. Les bagues que le duc de Savoye avoit engagées pour faire prest au duc de Bourbon, rebelle et faisant guerre contre le roy; les lettres qu'il avoit escrites, gratulatoires de sa prinse; les practiques qu'il avoit faictes pour aliéner les Suisses de l'alliance de ceste couronne; l'achapt du comté d'Ast, le refus de prester Nice pour l'entreveue du pape Clément et de luy, et le passage par ses pays, qu'il luy avoit freschement refusé de bailler, pour aller faire la vengeance de l'outrage que luy avoit faict le duc Sforce en la mort de l'escuyer Merveilles son ambassadeur, avoient assez donné à cognoistre audit seigneur combien luy portoit le duc de bonne volonté. Le roy avoit aussy pour ceste cause esté content de donner au duc quelque empeschement à son entreprinse de Genève; et combien que non ouvertement, de manière toutesfoys qu'il se vouloit bien laisser entendre et luy faire cognoistre que peu de prouffit luy adviendroit de ne l'avoir amy. Et bien estoit à penser que le duc ne pouvoit ignorer aucunement que le seigneur de Vérez, né son subject, mais domestique et de la chambre du roy, ne se fust ingéré si avant, et aussi peu la compagnie du seigneur Rence, que de favoriser, sans le sceu et consentement, ou par avanture sans secret commandement du roy, les habitans de la ville de Genève contre luy. Ceste cognoissance, avec la considération de la puissance et prochaineté d'un roy de France, qui peult tousjours en un moment ou nuire ou ayder grandement à un duc de Savoye; la considération aussi que ceste grande et voisine puissance, pour estre successive de père en fils, se peult estimer perpétuelle, au prix d'une puissance impériale élective, devoit par raison mouvoir le duc à se retourner et rallier au roy, et ne point abandonner du tout une ancienne, voisine et perpétuelle alliance, pour en accepter une nouvelle, loingtaine et temporaire. Mais sa conscience desjà le jugeoit avoir si grandement offensé le roy, que sa réconciliation luy sembloit estre comme impossible; et en ceste persuasion la duchesse son espouse, qui l'avoit faict entrer en ceste danse, l'entretenoit et nourrissoit en tant qu'il luy estoit possible. Desjà les Suisses, à la requeste de messieurs de Genève leurs alliés, avoient faict entendre au duc que s'il continuoit à les grever et molester, force leur seroit de s'en entremettre, et n'avoit satisfaict la response du duc à messieurs des ligues. Par quoy il s'attendoit bien qu'il ne fauldroit d'avoir la guerre sur les bras, laquelle, à son advis, ne se desmesleroit sans que le roy en fust de la partie; et pour ce avoit-il envoyé vers l'empereur, alors arrivé nouvellement à Palerme en Sicile, du retour de son voyage de Tunis, luy demander secours et ayde pour ceste guerre. Tant secrettement ne feit le duc ceste dépesche, que tost après le roy n'en eust nouvelle; et luy fut davantage rapporté que le duc avoit faict porter parole de bailler à l'empereur, en contrechange d'autres terres en Italie, tout ce qu'il tenoit de pays deçà les monts, en commençant depuis Nice jusques à l'entrée du pays des ligues, y comprenant aussi la ville de Genève. Si cest eschange se fust faict, il n'y avoit point de doubte que l'empereur n'eust bordé ce royaume de tous costés, en manière qu'ils fust venu au-dessus de son intention de mettre au devant des desseins du roy tant de nouvelles difficultés, qu'il eust eu beaucoup à penser et à craindre devant qu'entreprendre à se ressentir, et faire démonstration de desplaisir et regret qu'il avoit en son esprit. Sur ceste nouvelle, vouloient toutes humaines et divines raisons que le roy en toute diligence pourveust et obviast à un tel et si grand inconvénient, et ne souffrist dresser une telle eschelle pour envahir par cy-après et transgresser les bornes et ceinture de son royaume; voulut bien toutesfoys encores un peu temporiser et délayer, tant pour raison de la dépesche qu'il faisoit lors au seigneur de Velly, son ambassadeur vers l'empereur, comme pour pouvoir envoyer encores une fois tenter la dernière réso-

lution du duc, auquel il se délibéra de demander non seulement passage par sesdits pays, mais délivrance de la pluspart de ses places, et comme siennes, et qu'il prétendoit à luy appartenir à cause de feue madame Louise de Savoye sa mère, sans plus les laisser ès mains de personnage si mal féable, et en qui fust de les bailler aux ennemys de ceste couronne. Pour ce délay et temporisement n'avoit-il toutesfoys laissé de faire sçavoir au comte de Fustemberg (encores que depuis la mort du duc Sforce il luy eust ordonné de seulement payer ses capitaines, sans faire levée de lansquenets, dont il avoit eu intention de se servir en la poursuitte de la réparation de la mort dudit Merveilles) que, nonobstant ceste sienne précédente ordonnance, il les levast et feist passer en France, en intention que, si par amiable composition il ne pouvoit recouvrer du duc de Savoye ce qui estoit sien, il eust de tant plustost son armée preste pour y procéder par autre voye.

La cause de la dépesche que faisoit lors ledit seigneur au seigneur de Velly son ambassadeur estoit en substance telle que s'ensuit. Le seigneur de Granvelle avoit sur chemin tenu propos audit sieur de Velly, chevauchant en la suitte de l'empereur, que l'intention dudit seigneur estoit de ne disposer aucunement de l'estat et duché de Milan, jusques à ce qu'il eust des nouvelles du roy; et plusieurs foys estoit rentré avecques luy sur ces propos, conseillant toutesfoys de n'en parler audit seigneur sans en avoir premièrement charge du roy, combien que là-dessus ledit seigneur de Velly luy répliquast que si on avoit bonne volonté, le roy avoit par cy-devant faict assez à sçavoir son intention, et en avoit baillé articles par escrit, selon ce qu'il en avoit esté pourparlé avec le seigneur de Noircarmes. En ces entrefaictes, ayant ledit seigneur de Velly occasion de parler à l'empereur, et de luy faire à sçavoir la restitution et passage, à sa requeste, des chevaux du vice-roy de Sicile, et de la délivrance d'un Ragusien, s'estoit ingéré d'entrer en matière plus avant, et de dire audit seigneur, entre autres choses, comment le roy, s'il pensoit que l'empereur voulsist maintenant luy complaire de l'héritage de messeigneurs ses enfans, reprendroit et restreindroit volontiers la praticque de plus estroitte conjonction avec luy; qui seroit cause de confirmer entre leurs deux maisons une parfaite et inséparable amitié et intelligence, moyennant laquelle ne seroit à douter que chacun d'eux ne fust, de là en avant, pour avoir les affaires de l'autre, envers qui que ce fust, en pareille recommandation que les siens propres; joinct qu'ils feroient un bien universel à la chrestienté en s'unissant ensemble pour résister aux entreprises que le Turc, ennemy de nostre foy, menaçoit alors de faire. Sur ceste remonstrance, luy avoit respondu l'empereur qu'il avoit tousjours volontiers escouté (et maintenant n'en vouloit moins faire) toutes les choses que le roy avoit mises en avant, auxquelles s'il n'avoit satisfaict, ce auroit esté parce qu'il ne l'auroit peu faire; car on sçavoit bien qu'il avoit laissé le duc Sforce en l'Estat de Milan, du bon consentement du roy, et pour mettre l'Italie en repos; à ceste cause, que le roy regardast et déclarast comment il entendoit de faire, tant en cela qu'ès choses concernantes la foy et la paix universelle de la chrestienté; déclarant toutesfoys ledit seigneur empereur qu'en ce faisant il voudroit avoir toutes les plus grandes seuretés qu'il pourroit prendre pour l'observation des choses qui se traitteroient, selon lesquelles il feroit aussi de sa part tant que le roy se devroit contenter. Ceste fut la response, le remettant à en deviser plus amplement avecques le seigneur de Granvelle, lequel en effect s'estoit un peu plus ouvertement laissé entendre, si ces propos estoient selon que la pensée : c'est à sçavoir que les trois poincts sur lesquels demandoit l'empereur que le roy dist franchement son intention, l'un estoit de la guerre contre le Turc, en laquelle il offroit de partir avecques le roy tout le bien et le mal qui en procèderoit : l'autre, quant à la foy et réunion de l'Église, en laquelle il s'attendoit bien que le roy conviendroit à toutes choses raisonnables, et mesmement quant à la réduction d'Angleterre, touchant laquelle promettoit bien ledit Granvelle que l'empereur ne requerroit le roy de chose qu'il ne peust faire fort raisonnablement et à son grand honneur. Le tiers poinct de la paix universelle en chrestienté, il le réduisoit au repos d'Italie, lequel il ne pensoit point pouvoir estre conservé sans que le roy se désistast du faict de Gennes, et sans forclore monseigneur d'Orléans du duché de Milan, et que plus volontiers on orroit parler de monseigneur le duc

d'Angoulesme, donnans assez à entendre qu'ils vouloient, en tant que possible seroit, esloigner le duché de Milan de toute apparence de retomber à la couronne de France. Et au demourant, et sur toutes choses, pria ledit Granvelle ledit seigneur de Velly que toute ceste pratique se demenast secrettement et sans passer par trop de mains, mettant en avant que, pour traitter la chose plus couverte, il seroit bon que monseigneur le cardinal de Tournon, monstrant d'aller, pour le devoir du degré qu'il tenoit, faire un temps de résidence auprès de nostre Sainct-Père, se trouvast à l'arrivée de l'empereur à Rome; envers lequel indubitablement, s'il y venoit bien résolu du roy, il trouveroit telle correspondance, qu'estant la matière desjà si souvent discutée, il seroit incontinent aisé à veoir quelle issue l'on devroit espérer de toute la négociation. Tous ces propos avoit ledit seigneur de Velly, par le seigneur d'Espercieu, faict à sçavoir au roy, et depuis avoit trouvé les choses en si bon train, à son advis, qu'il avoit eu opinion, et l'avoit ainsi mandé au roy, qu'il eust esté bon d'envoyer vers l'empereur monseigneur l'amiral de France, pour traitter et conclure de toutes choses. Et ceste estoit la cause pour laquelle se faisoit la dépesche cy-dessus mentionnée vers ledit seigneur de Velly; car nonobstant que les nouvelles qu'il mandoit ne semblassent tendre sinon à bien, le roy toutesfois avoit nouvelles certaines qu'ès Pays-Bas de l'empereur on se préparoit à la guerre, et mesmes que le comte de Nansau avoit envoyé faire une grosse levée en Allemagne; que l'empereur faisoit repasser en Italie dom Ferrand de Gonzague et ses Espagnols, qui estoient demoures en Sicile. Par quoy, ne se voulant tant amuser que mal luy en prist, sur ces propos mis en avant en termes généraux par l'empereur et par les gens qui avoient le maniement de ses affaires, il dépescha ledit Espercieu avec response de ce qu'il avoit apporté, mandant par luy au seigneur de Velly, son ambassadeur, qu'il eust, au plus promptement que faire se pourroit, et quoy que fust avant la fin du mois de janvier, qui jà estoit entré, à luy faire entendre la finale et claire résolution de l'empereur. Et fut telle que s'ensuit la charge qui audit Espercieu en fut donnée. Premièrement, quant aux estroittes alliances entre l'empereur et le roy, c'estoit chose que le roy non seulement désiroit, mais qu'il vouloit estre bastie de si bonne façon, que la grandeur de l'un jamais n'engendrast jalousie ne souspeçon à l'autre. Quant à bailler au duc d'Angoulesme son fils l'estat et duché de Milan, en excluant le duc d'Orléans son autre fils, c'estoit chose où il ne vouloit aucunement entendre; car ce seroit occasion de haine et de picque, et, à l'advenir, de guerre, entre lesdits frères, qu'il avoit nourris et vouloit entretenir en paix et amitié. Quant à offrir à l'empereur, voulant entreprendre la conqueste d'Arger, de luy envoyer ledit duc d'Orléans son fils, aussi peu le trouvoit-il raisonnable; car en ce faisant il y seroit plustost en espèce et lieu d'hostage, qu'il ne feroit démonstration de bonne affection et confidence entre les deux princes; qu'il ne vouloit pourtant laisser de secourir et assister à l'empereur en la susdite entreprinse, ains luy offroit à l'entrée du printemps ses galères, avecques deux mille hommes payés, et sur icelles un bon chef, personnage d'expérience et d'auctorité; adjoustant que si l'année ensuivante ledit seigneur entreprenoit le voyage de Constantinople, luy de bon cueur y assisteroit en personne, et l'y accompagneroit avecques toutes ses forces. Et quant à la réformation et réunion de l'Église, il avoit esté, estoit et seroit tousjours prompt et affectionné, autant en Allemagne qu'en Angleterre et partout ailleurs. Bien estoit d'advis, quant au faict d'Angleterre, afin qu'il eust plus de couleur de presser le roy dudit pays à se condescendre à l'opinion universelle des chrestiens, que l'empereur fist que nostre Sainct-Père sommast de ce faire tous les princes et potentats chrestiens, et à luy assister et donner main forte pour faire obéir ledit roy à la sentence et détermination de l'Église. Quant à la paix et repos d'Italie, que luy, au cas qu'au duc d'Orléans son fils l'empereur donnast et délivrast le duché de Milan, renonceroit à jamais à sa querelle du royaume de Naples, et feroit renoncer ledit d'Orléans son fils à celles de Florence et d'Urbin, avec telles et si grandes seuretés que l'empereur mesmes adviseroit; comme de faire une ligue universelle, laquelle, d'un accord et consentement commun, fust obligée à conserver et maintenir ceste renonciation, et courir sus au premier qui au temps advenir y contreviendroit; déclarant toutesfoys qu'il n'entendoit

point accepter l'investiture de Milan pour ledit duc d'Orléans, son fils, autrement qu'en la mesme forme et manière que l'avoient eue ses prédécesseurs; en quoy faisant il donneroit très volontiers à l'empereur jusques à la somme de trois à quatre cens mille escus pour s'en ayder à la première entreprinse qu'il feroit. Et au demourant s'employeroit en faveur dudit seigneur empereur, espérant bien d'en venir à bout, envers les princes et Estats de l'Empire, qu'ils advoueroient et recevroient unanimement le roy Ferdinand son frère à vray et légitime roy des Romains, luy ayderoient a réduire en son obéissance toutes chose de droict appartenantes à la maison d'Autriche; et généralement s'employeroit à toutes autres choses où justement employer se pourroit, et sans aucune chose y espargner pour la grandeur et accroissement desdits seigneurs empereur, et roy des Romains son frère; renonçant à toutes autres praticques et alliances préjudiciables à leurdit accroissement; réservant seulement de ne riens entreprendre par voye de faict, injustement, à l'encontre de ses anciens amys et alliés, et comprenant au nombre d'iceux le duc de Gueldres, auquel il avoit sa foy promise. Bien offroit-il toutesfoys, au cas que l'empereur voulust entrer en ceste grande confidence, de renoncer au droict à luy acquis par la donation que luy avoit faicte iceluy duc de Gueldres, et le remettre en puissance et liberté d'en disposer de rechef à son plaisir, et signamment au prouffit dudit seigneur empereur et de sa postérité. Et pour ce que ledit seigneur de Granvelle avoit tenu quelques propos des lansquenets qui se levoient en Allemagne au nom du roy, bien vouloit advouer qu'il en faisoit lever six mille, mais non pour envoyer ailleurs qu'à recouvrer du duc de Savoye (au cas qu'il fust delayant de luy faire raison) les pays et terres à luy appartenantes par succession de feue madame sa mère, pour le recouvrement desquelles choses il envoyoit ses ambassadeurs en faire demande et offrir amiable composition au duc; au refus duquel il entendoit poursuivre son droict par la voye des armes, se tenant seur et certain que l'empereur, ayant transigé et appoincté de toutes autres choses, ne voudroit, au préjudice de luy, favoriser ledit duc de Savoye contre raison. Telle fut la response du roy, avec promesse qu'incontinent la déclaration de l'empereur sur ce venue, il envoyeroit par mer, afin de faire meilleure diligence, mondit seigneur l'amiral qu'il demandoit, ou à Naples ou à Romme, selon ce qu'il luy seroit faict à scavoir, pour de toutes choses traitter et conclure, en sorte que chacun d'eux en demourast content.

Ceste dépesche faicte, le roy, persévérant en sa délibération, après avoir en son conseil estroit déduit les droicts et querelles qu'il avoit contre le duc de Savoye, et, par l'advis de sondit conseil, ordonné comment il procéderoit en ceste affaire, dépescha monsieur le président Poyet devers mondit seigneur de Savoye, lequel y prouffita autant qu'on avoit faict aux précédentes légations; car la duchesse de Savoye entretenoit ledit duc en ceste opinion, l'asseurant du secours de l'empereur.

Espercieu ce pendant arrivé à Naples, le seigneur de Velly se retira vers l'empereur, auquel, de l'instruction qui avoit esté baillée audit Espercieu, il déclara ce que luy sembla, selon les occurrences et occasions, estre requis de déclarer; mais il n'en retira de luy aucune plus ouverte démonstration de vouloir venir à conclusion et fin des propos mis en avant. Il trouva toutesfoys grande multiplication de bonnes paroles sans venir aux particularités, avecques itératives protestations que les choses fussent tenues secrettes, et mesmement à nostre Sainct-Père (lequel avoit le moyen, et ne fauldroit de le mettre a exécution, de donner de grandes traverses ou à l'empereur ou à la praticque, s'il entendoit qu'elle se menast sans luy); et que à ceste cause estant le cardinal du Bellay auprès de Sa Saincteté, de laquelle il dépendoit entièrement, il estoit requis et nécessaire de luy dissimuler et cacher ceste négociation, de peur qu'il luy advint de la déclarer, et que de la déclaration il advint rupture. Toutesfoys, il fist en advertir ledit Sainct-Père, et mesmement par le seigneur André Dorie, qui vint vers Sa Saincteté à Romme, en partie pour ses propres affaires, et pour obtenir une dispense qu'il impétra pour le fils de sa femme, de pouvoir espouser la seconde fille d'Antoine de Lève, nonobstant qu'il eust auparavant espousé l'aisnée, qui depuis estoit décédée; aussi en partie envoyé par ledit seigneur empereur, tant pour luy rendre compte du voyage de Tunis, comme pour luy déclarer ceste pratic-

que, laquelle il luy déclara bien au long, et luy donnant asseurance que Sa Majesté, encores qu'elle prestast l'oreille aux gens du roy qui luy en portoient parole, estoit toutesfoys résolue de n'en traitter ne conclure aucune chose, sinon après en avoir communiqué avecques icelle, et par son consentement, advis et bon conseil.

Or ne tarda guères que le roy fut adverty, et de la grande instance que l'empereur faisoit de tenir ceste praticque secrette à nostre Sainct-Père, et de la déclaration que ce néantmoins il luy en avoit faict faire. Laquelle chose, avecques la longue dissimulation et les remises dont il usoit sans venir au poinct, luy donnèrent grande occasion que l'empereur en ceste affaire taschast mettre ledit Sainct-Père en souspeçon et deffiance de luy. Et pour ce fit, dès le cinquiesme jour de février, une dépesche au seigneur de Velly, en l'advertissant de rechef qu'il eust à presser l'empereur et ceux de son conseil de se laisser plus clairement et ouvertement entendre, et qu'autrement ils luy donneroient cause penser, par les frivoles excuses qu'ils mettoient en avant pour ne bailler le duché de Milan au duc d'Orléans, que l'empereur ne tendist sinon à l'amuser et mener de paroles, ce pendant que luy s'armeroit et fortifieroit. Car quant à dire que le duc d'Orléans estoit trop prochain de la succession à la couronne, on pouvoit bien considérer que son frère le dauphin estoit en âge et de complexion d'avoir enfans plustost que de n'en avoir point. Secondement, qu'il n'estoit raisonnable qu'en forcluant le plus âgé, luy, qui estoit père de tous deux, baillast ou pourchassast de bailler un tel Estat au plus jeune; qui seroit mettre une division, picque et occasion de pis entre lesdits frères, et seroit retomber à mettre l'Italie en guerre, non pas, comme l'empereur le désiroit, en paix, repos et tranquillité; car il falloit penser de deux choses l'une, ou que son fils le duc d'Orléans, irrité de ceste sienne exclusion, entreprendroit la guerre contre son propre frère pour recouvrer ce qu'il penseroit luy appartenir; ou, pour le mieux, qu'eux deux ensemble s'accorderoient, et, laissant le duc d'Orléans le duché de Milan paisible au duc d'Angoulesme son plus jeune frère, le duc d'Angoulesme luy bailleroit le passage, gens, vivres, et tout ce qui seroit en sa puissance, jusques à l'assistance de sa propre personne, pour luy ayder à recouvrer lesdits duchés de Florence et d'Urbin, pour doubte desquels l'empereur differeroit de bailler Milan audit d'Orléans. Par quoy sembloit au roy que le plus prompt expédient pour assoupir les querelles de Florence et Urbin, et tenir l'Italie en repos, estoit de contenter le duc d'Orléans par le duché de Milan, et, au moyen de ce, faire renoncer et luy et sa femme aux autres querelles, et faire une ligue (comme il est dit cy-devant) conservatrice de ceste renonciation; adjoustant davantage qu'il vouloit absolument que l'empereur déclarast, quand il bailleroit investiture dudit duché, à quel tiltre, en quelle forme et soubs quelles conditions il le voudroit faire; car quant à luy, son intention estoit quelle fust ample, et s'estendist à tous les descendans du premier duc Louis d'Orléans: se contentant toutesfoys, quant à sa personne, pour satisfaire à la volonté de l'empereur, qui ne vouloit mettre ledit duché de Milan entre les mains d'un roy de France, de n'en estre investy sinon comme usufructuaire, et comme ayant le bail et jouissant des fruicts au nom de ses enfans, ducs titulaires.

Telle fut en substance le dépesche que feit le roy au seigneur de Velly, sur la response qu'il luy avoit faicte à ce que Espercieu avoit par instructions respondu audit de Velly sur les premiers propos mis en avant depuis la mort du duc Sforce. Et au seigneur de Liquerques, ambassadeur de l'empereur, lequel en avoit autant déclaré de bouche au roy comme luy avoit le seigneur de Velly mandé par lettre, ledit seigneur feit pareille response, adjoustant que là où il voudroit retenir en son cueur aucune mauvaise volonté contre l'empereur, il n'accepteroit ledit duché à quelques conditions que ce fust, et puis, en feroit comme il entendroit; mais qu'il le vouloit avoir à tel party qu'il demourast content et amy de l'empereur, et qu'entre eux deux ny eust jamais jalousie de la grandeur ou de l'un ou de l'autre, laquelle y estant, jamais ne seroit possible qu'il y eust amitié durable. Quant à luy, qu'il ne vouloit estendre sa grandeur plus avant que Milan; celle de l'empereur, il la désiroit autant avant qu'il plairoit audit empereur, et à l'accroistre luy assisteroit par tout de son ayde et faveur, en gardant toutesfoys chacun ses amys tant d'une part que d'autre; car il ne vouloit des siens en abandonner

aucun. Et quant au faict de Gennes, dont l'empereur avoit faict mention, que luy estoit content de superséder sa querelle en faveur de luy, jusques à ce qu'elle se puisse vider par quelque bon et honneste moyen. Sur ce, concluant (et priant le seigneur de Liquerques d'ainsi le remonstrer à l'empereur) que plus grande seureté ne pouvoit ledit seigneur avoir de luy qu'avoir ceste cognoissance; qu'il aymoit mieulx entrer en rupture que de faire un traitté à regret, que par après il ne voulust ou sceust tenir.

Pendant ces allées et venues, l'empereur eut nouvelles de Venise comment le seigneur de Beauvois y estoit allé pour faire mettre en avant quelques partis nouveaux avecques la Seigneurie; et de son ambassadeur estant rière le roy, que l'évesque de Wincestre y estoit aussi arrivé de la part du roy d'Angleterre, aussi pour la conclusion de quelque nouveau traitté; pareillement d'Allemagne, touchant la négociation qu'y avoit faicte le seigneur de Langey de par le roy. Et comme est la coustume de qui se deffie penser du mal davantage, et du bien moins qu'il n'y a, en feit faire de grandes plaintes au seigneur de Velly par les seigneurs du Prat, de Cannes et de Granvelle, et principalement du faict d'Allemagne. Dont il feit aussi faire ses plaintes à nostre Sainct-Père, lequel toutesfoys avoit desjà esté adverty de toute ladite négociation par le cardinal du Bellay et par l'évesque de Mascon, ambassadeurs du roy auprès de Sa Saincteté; laquelle, à ceste cause, s'en esmeut moins qu'elle n'eust faict. Auxdites plaintes respondit ledit seigneur de Velly que ce n'estoit chose inconvéniente ne desraisonnable que le roy son maistre, et traittant avecques ledit seigneur, entretinst ses autres amys et confédérés; et quant au faict d'Allemagne, que ledit seigneur de Langey avoit parlé publicquement, et non d'autre chose que de la réduction de l'Église en bonne occurrence et union de doctrine. Ce nonobstant, il l'advertiroit très volontiers de l'ombre que ledit seigneur en prenoit, et se tenoit bien asseuré qu'il en auroit response à son contentement et satisfaction. Si est-ce que l'empereur print là-dessus ou occasion ou couleur de refroidir pour un temps les propos qui se demenoient avecques luy de ceste investiture et délivrance de Milan; et dépescha le sieur du Prat en Allemagne, soubs ombre de l'envoyer entendre la vérité des praticques et menées qu'y faisoit le roy, mais en effect pour y en faire d'autres contre luy, et pour y faire nouvelle levée de lansquenets, ainsi que depuis il a esté sceu et cogneu. Aussi envoya le seigneur André Dorie à Gennes équipper son armée de mer, pour faire (ainsi qu'il feit) courir le bruict de son entreprise d'Arger, mais, à la vérité, pour un faulx alarme qui luy fut donné, ou pour souspeçon que deffiance luy avoit engendré que le roy praticquast à faire révolter ledit estat de Gennes; ne voulut toutesfoys qu'il en fust aucune chose communiqué à l'ambassadeur de France, et fut le partement dudit Dorie sans bruit; chose qui donna, depuis estre venue à la cognoissance du monde. grande matière et occasion d'en estimer et craindre ouverture prochaine de guerre, plustost qu'en espérer confirmation de paix et d'amitié.

Le roy cependant fut adverty, par lettres de monsieur le président Poyet, de la response du duc de Savoye, laquelle n'estoit selon son intention. Bien vint devers le roy le comte de Chalan de par le duc de Savoye, pour penser réparer la deffaicte qui avoit este faicte par les gens du duc, de la compagnie du seigneur Rence, comme j'ai dit cy-dessus; la response doncques de monseigneur de Savoye n'estoit que dissimulations. Le roy s'estant mis envers luy en toutes les raisons qu'il estoit possible, et voyant qu'il falloit que les armes en fissent le jugement, dépescha le comte de Sainct-Pol pour entrer en Savoye; ce qu'il feit en telle diligence, qu'avant que monseigneur de Savoye eust loisir de pourveoir à son faict, il conquist toute la Savoye sans trouver résistance, hormis à Montmélian, où il y avoit un capitaine napolitain, nommé Francisque de Chiaramont; lequel enfin se voyant sans vivres et espérance aucune de secours, rendit la place, ses bagues sauves. Et depuis, mesprisé par ledit duc de Savoye, vint au service du roy, où il luy a faict plusieurs bons services en plusieurs lieux.

Le roy ne laissoit ce temps pendant à poursuivre son entreprinse envers l'empereur, et n'estoit chose qu'il eust peu faire à son honneur, encores que c'eust esté à son dommage, à laquelle il se fust très volontiers condescendu, pour, avecques paix et amitié de l'empereur, avoir la duché de Milan pour le duc d'Orléans son fils. Et à ceste cause, pour satisfaire audit

seigneur empereur, il trouva moyen de contenter le roy d'Angleterre, et de son consentement différer pour quelque temps la conclusion du traitté avecques l'évesque de Wincestre. Aussi révoqua le seigneur de Beauvois, qu'il avoit envoyé à Venise, et de la négociation du seigneur de Langey en Allemagne escrivit en sorte que l'empereur s'en contenta, ou, pour le moins, monstra de s'en contenter; et tellement que, le dix-neufviesme jour de février, estant le seigneur de Velly prest à dépescher un courrier vers le roy, les seigneurs de Cannes et de Granvelle luy firent instance de différer pour ce jourlà, et que luy de sa part, aussi eux de la leur, pensassent plus avant sur ceste difficulté du duc d'Orléans au duc d'Angoulesme.

Au lendemain matin ils l'envoyèrent quérir, et après longue disputation, voyans qu'ils ne pouvoient tirer de luy autre chose, luy accordèrent le duché de Milan pour monseigneur le duc d'Orléans, moyennant toutesfoys que le roy trouvast party pour la vefve duchesse, niepce de l'empereur; et, sans se déclarer ouvertement, donnèrent occasion de penser qu'ils entendissent qu'elle fust donnée au roy d'Espagne. Ce qui feit audit seigneur de Velly plus adjouster de foy à leur dire, et qu'ils parloient comme la chose conclue et arrestée, ce fut ce qu'ils luy remonstrèrent et prièrent de remonstrer au roy, qu'ils ne pensassent bien avoir mérité que le roy leur laissast ce que le duc Sforce leur avoit donné audit duché; par quoy il s'enhardit, et jugea d'entrer plus avant aux particularités, et mesmement des seuretés qu'ils demanderoient. A quoy ils respondirent qu'ils ne les demandoient sinon honnestes et raisonnables, et telles qu'eux-mesmes les bailleroient de leur costé. Aussi parla des conditions de l'investiture; sur quoy ils interrompirent sa parole, disans qu'il suffisoit pour ceste fois d'avoir consenty et accordé le principal, et que monsieur l'amiral, à sa venue, achèveroit le demourant; auquel on feroit tort, estant tel personnage qu'il estoit, et attendu le lieu qu'il tenoit auprès de son maistre, si on le faisoit venir pour seulement ratifier ce qui avoit esté faict par autruy; mais que bien pouvoit-on asseurer le roy qu'à la venue dudit seigneur amiral tout le surplus se concluroit, et sans aucune difficulté; priant toutesfoys sur toutes choses que ceste conclusion fust secrette entre eux, et qu'ils se gardassent bien de faire ne dire chose au moyen de quoy il vint à la cognoissance du cardinal du Bellay que ceste difficulté fust vuidée; et qu'eux aussi donneroient garde que le comte de Sifuentes, leur ambassadeur auprès de nostre Sainct-Père, n'en sçauroit riens.

A tout ce parlement assistèrent, outre lesdits seigneurs de Cannes et Granvelle, autres deux secrétaires de l'empereur; et au lendemain l'un d'eux apporta monstrer audit seigneur de Velly une lettre de pareille substance qu'avoient esté les propos du jour précédent, laquelle escrivoit l'empereur au seigneur de Lidequerques son ambassadeur, avec charge expresse qu'il la monstrast et leust de mot à mot au roy. Bien luy dit celuy qui luy apporta monstrer les lettres que, depuis ceste difficulté vuidée, l'empereur avoit eu telles nouvelles du traittement que le roy faisoit au duc de Savoye, que si plustost il les eust entendues, jamais ne fust condescendu à dire le mot; mais puisqu'il estoit dit, c'estoit assez, et que l'empereur, espérant que par un mesme moyen s'appoincteroient les choses de Savoye, ne s'en desdiroit jamais.

En un mesme temps eut le roy ceste nouvelle et autres, qui diminuoient beaucoup de la foy qu'autrement il y eust adjousté. Premièrement, que nostre Sainct-Père avoit esté par les gens de l'empereur adverty par le menu de toute ceste conclusion, ou, pour mieux dire (et comme par les effects il a depuis esté cogneu), simulation; dont ledit Sainct-Père entra en très grande deffiance et souspeçon contre le roy. Secondement, qu'incontinent après la révocation de Beauvois l'empereur avoit tant pressé les Vénitiens, qu'ils estoient entrés en ligue défensive pour le duché de Milan, en faveur de tel personnage qu'à Sa Majesté plairoit en investir; et qu'il faisoit très grande instance d'y faire aussi entrer nostredit Sainct-Père. Tiercement, qu'il avoit envoyé offrir de grands partys au roy d'Angleterre pour le tirer à sa dévotion. Quartement, de l'allée du seigneur du Prat en Allemagne, et qu'en passant à Milan il avoit porté paroles entièrement contraires à ce que demandoit et espéroit le roy de l'empereur; passant aussi par Flandre, il avoit avecques les députés du pays, et des autres Pays-Bas de l'empereur à ceste fin convoqués et assemblés, conclu et arresté de grands préparatifs de guerre.

Pour la cinquiesme, estoient les préparatifs que faisoit le seigneur André Dorie ; lesquelles choses de tant plus luy estoient suspectes, que l'empereur luy faisoit dire soubs main que tous ces préparatifs se faisoient, les uns pour l'entreprise d'Arger, et les autres pour mieux couvrir et céler à nostre Sainct-Père que la susdite difficulté du duc d'Orléans au duc d'Angoulesme fust vuidée ; et le roy toutesfoys estoit adverty de plusieurs bons lieux que nostredit Sainct-Père estoit informé de tout le menu. Et à ceste cause il se résolut de pousser outre en Savoye et plus avant, sans interrompre toutesfoys sa négociation avecques l'empereur, à quelque fin qu'elle se deust réduire.

Ceste année fut un grand et merveilleux cours de prophéties et prognostications, qui toutes promettoient à l'empereur heureux et grands succès, et accroissement de fortune ; et quand plus il y adjoustoit de foy, de tant plus en faisoit-l'on semer et publier de nouvelles ; et proprement sembloit, à lire tout ce qui espandoit çà et là, que ledit seigneur empereur fust en ce monde né pour impérer et commander à fortune. Ce nonobstant, et combien que le roy ne fust en aucun doubte que, mouvant guerre au duc de Savoye, il s'attireroit sur les bras toutes les forces de l'empereur ; encores aussi qu'il sceust très bien quelle estoit l'inclination des aucuns (en conférant telles prognostications avecques l'heur et félicité qui avoient jà par si long-temps accompagné toutes les entreprises dudit seigneur empereur) à espérer et attendre, et des autres à craindre qu'il en advint tout aussi que les prognostications promettoient, comme si elles fussent procédées du propre oracle du Sainct-Esprit, et de manière que jusques en ce royaume aucuns superstitieux en fussent espourés et effrayés, luy toutesfoys ne s'en estonna, ne changea jamais sa délibération, pour chose dont il en fut menacé par telles inventées prognostications, ains demoura tel que tousjours il avoit esté, c'est-à-dire magnanime, et constant à mespriser et contemner ceste manière de superstitieuses et abusives prophéties, comme celuy qui ne varia oncques de la cognoissance et foy qu'il a et tousjours a eue en Dieu seul cognoissant et dirigeant le cours des choses futures, et qui en sa puissance a retenu et réservé la disposition des temps et des momens, et lequel il espéroit certainement luy devoir estre en ayde, attendu le grand devoir où il s'estoit mis de chercher, par amiable composition, non tant à recouvrer le sien, qu'à faire au moins que l'occupateur l'en servist, non pas feit, comme j'ay dit, eschelle à ses ennemys, pour envahir et transgresser les bornes et limites de son royaume.

A ceste cause il ordonna que l'équippage fust prest, duquel il avoit faict estat pour l'entreprise et conqueste des choses que luy occupoit le duc de Savoye. En laquelle entreprise il avoit estably et ordonné son lieutenant général messire Philippe Chabot, comte de Busances, amiral de France, et avecques luy les chefs et capitaines particuliers qui ensuivent. Et premièrement hommes d'armes le nombre de huict cens et dix lances, à sçavoir est la bande dudit seigneur lieutenant général ; celle de messire Jacques Galiot, grand-escuyer, et maistre de l'artillerie de France ; celle de messire Robert Stuard, mareschal de France, et capitaine de cent Escossois de la garde du roy ; celle de messire René, sire de Montejan (chacune de cent hommes d'armes) ; celles de monseigneur François, marquis de Salluces ; de messire Claude d'Annebault ; de messire Antoine, seigneur de Montpesat ; de messire Jean de Touteville, seigneur de Villebon, prévost de Paris ; de messire Gabriel d'Alègre ; de messire Charles Tiercelin, seigneur de la Roche du Maine (chacune de cinquante) ; et celle du seigneur Jean-Paule de Cère, de soixante hommes d'armes. Chevaux-légers, mille, c'est à sçavoir : soubs la charge du seigneur d'Esse, cent : du seigneur de Termes, cent ; du seigneur d'Aussun, cent ; du seigneur de Vérets savoysien, cent ; la charge générale desquels fut donnée audit seigneur d'Annebault, chevalier de l'Ordre, et depuis mareschal de France. Gens de pied françois, douze mille du nombre des légionnaires, sçavoir est deux mille Picards soubs la charge de messire Michel de Brabançon, seigneur de Canny, et messire Antoine de Mailly, seigneur d'Auchy ; deux mille Normands, soubs la charge du capitaine la Salle et du capitaine Sainct-Aubin l'hermite ; deux mille Champenois, soubs la charge de messire Jean d'Anglure, seigneur de Jour, et du seigneur de Quinsi ; mille de Languedoc, soubs la charge du chevalier d'Ambres ; quatre mille du Dauphiné, soubs la charge du seigneur de Brésieux et autres ; et mille, soubs la

charge du seigneur de Forges, l'un des eschansons ordinaires du roy; de toutes lesquelles bandes de gens de pied la charge générale fut donnée audit sire de Montejan, aussi chevalier de l'Ordre, et depuis mareschal de France. Lansquenets, six mille, soubs la charge du comte Guillaume de Fustemberg. Soldats françois non légionnaires, le capitaine Lartique Dieu, cinq cens; le capitaine Blanche, cinq cens; le capitaine Auguar, cinq cens; le capitaine Vartis, navarrois, cinq cens. Italiens, soubs la charge du seigneur Marc-Antoine de Cusan, gentilhomme milanois, l'un des escuyers d'escuyerie du roy, deux mille; et soubs la charge du seigneur Chrestofle Guast, mille, avecques bon nombre d'artillerie. Pour le faict de laquelle furent ordonnés trois commissaires, deux contre-rolleurs, quarante canonniers, onze conducteurs de charroy, deschargeurs, charpentiers, charrons et, forgeurs, et pour les cas inopinés, soixante personnes extraordinaires; pionniers, huict cens; chevaux, six cens octante; et la principale charge de ladite artillerie à messire Charles de Coucis, seigneur de Burie, l'un des gentilhommes ordinaires de la chambre du roy.

De Crémieu en Dauphiné partirent, le sixiesme jour de mars, le nombre de trois mille légionnaires dudit pays, et les mille estans soubs la charge du seigneur de Forges, avec lesquels partit le seigneur d'Annebault, auquel se vint joindre la bande du seigneur Jean-Paule de Cère au lieu de Briançon; et quelques jours après le seigneur de Montejan les acconsuivit en poste, et à deux journées près les suivoient les lansquenets. Là vindrent nouvelles auxdits seigneurs d'Annebault et de Montejan comment le comte Philippe Torniel et Jean-Jacques de Médicis, marquis de Marignan, marchoient au devant d'eux avecques quatre mille hommes de pied, pour gaigner et leur clore le passage de Suze; par quoy ils se hastèrent de marcher à l'encontre d'eux, craignans que si l'ennemy gaignoit le passage avec les gens qu'il avoit aguerrys, eux, qui avoient presque tous gens nouveaux et de nombre aussi peu qu'en avoit l'ennemy, fust difficile, voire impossible, d'y faire ouverture. Leur diligence fut telle, qu'ils eurent passé jusques en la plaine au-dessoubs de Suze avant que les ennemys y arrivassent, lesquels ne les osèrent attendre, mais se retirèrent en arrière, et furent par nos gens suivys de logis en logis jusques à Turin, ville capitale de Piémont, en laquelle ils ne s'osèrent mettre. Par quoy les habitans, ainsi destitués et abandonnés, se rendirent à la sommation desdits seigneurs d'Annebault et de Montejan, qui entrèrent dedans, et la mirent ès mains du roy. Les ennemys se logèrent à Chivas, et là fut envoyé un trompette les sommer; par quoy ils en deslogèrent, et se rendit Chivas à l'obéissance du roy. Cependant arrivèrent les lansquenets à Turin, et peu après monsieur l'amiral, lieutenant général du roy, qui là ferma son camp, et depuis au lieu de Chivas, en attendant le surplus de son armée qui estoit encores par les chemins, et qui arrivoit journellement à la file: dont plusieurs le blasmèrent, de quoy il ne poursuivit sa fortune contre gens estonnés.

Le douziesme jour d'avril, arriva l'artillerie que conduisoient lesdits deux mille légionnaires des seigneurs d'Auchy et de Canny. Le quinziesme jour, au matin, il deslogea de Chivas, en intention d'aller campaier sur la Grande Doaire: ceste Doaire s'appelle Grande, à la différence de l'autre Doaire qui sort du mont Genève. Desjà estoit le camp dudit seigneur amiral, depuis son arrivée, renforcé de quatre à cinq mille hommes de pied françois, et environ de quinze cens italiens; et pouvoit avoir en tout le nombre de quinze à seize mille hommes de pied, y comprenant les lansquenets; de gens de cheval, il n'en pouvoit encores avoir plus hault de deux cens cinquante, en hommes d'armes, archers et chevaux légers. De l'autre bord de la rivière estoient les seigneurs don Laurens Emanuel, ambassadeur de l'empereur; Jean-Jacques de Médicis et Jean-Baptiste Castalde, avec le nombre de quatre à cinq mille hommes de pied, et gens de cheval, le nombre de quatre à cinq cens, qui monstrèrent contenance de vouloir faire teste et de garder le passage de la rivière. La délibération dudit seigneur amiral n'estoit point de passer ce jour la rivière; mais, incontinent que nos gens veirent l'ennemy en teste, ils furent surprins de telle ardeur et impétuosité de combattre, que commandement ne remonstrance du pont qui n'estoit encores faict, n'eurent lieu envers eux, qu'ils ne le pressassent et importunassent de leur donner congé de passer outre; tellement que, vaincu de leur importunité, il fut contraint de leur donner congé: ce

qu'il ne feit si tost, qu'avecques le mot il ne se jettassent en la rivière jusques à l'estomac; et bien que l'eaue fust forte et roide, toutesfoys jamais ne lansquenets ne François ne perdirent leur ordre en la traversant; et commencèrent à s'approcher de l'ennemy par telle furie, qu'il n'osa faire contenance de les attendre, ains print le chemin pour se retirer aux grandes alleures à Vercel. Et si tous nos gens de cheval ordonnés à ceste entreprise, ou quelque meilleur nombre d'eux eussent alors esté arrivés, en sorte que nos gens eussent esté les plus forts de cheval, aussi bien qu'au contraire l'estoient les ennemys, pour les escarmoucher souvent et contraindre de marcher en battaille tant que nos gens de pied les eussent acconsuivis, il n'y a point de doubte qu'ils n'eussent esté deffaicts par les nostres avant que jamais ils fussent arrivés audit Vercel. Un légionnaire passa la rivière à nage pour aller quérir un batteau de l'autre costé, lequel il amena en despit des ennemys, encores qu'ils luy tirassent des coups d'arquebouze sans nombre; mais jamais il ne fut touché. Monseigneur l'amiral, pour donner cueur aux autres, luy fit donner en présence de tous un anneau d'or, ensuivant l'ordonnance du roy. Et ce jour alla nostre camp loger au lieu de Savillan, où il séjourna tout le lendemain, attendant les vivres, qui n'estoient arrivés, à cause que le pont, ainsi que j'ay dit, n'estoit encores faict quand ledit camp passa la rivière.

Ce temps pendant ne se discontinuoient à Naples les praticques de confirmation de paix et de plus estroittes alliances d'entre l'empereur et le roy. Et d'autant plus les entretenoit l'empereur (à ce que depuis il a esté cogneu), pour ce qu'il espéroit, soubs couleur de ceste praticque, moyenner que l'entreprinse du roy contre le duc de Savoye procéderoit plus lentement, et qu'il auroit tant plus de loisir et commodité de se préparer à la guerre, au cas que la paix ne se peust conclure à son intention: car il se tenoit à offense du roy, et souvent s'en plaignoit au seigneur de Velly, ambassadeur de France. Lesdits seigneurs de Cannes et de Granvelle, principaux entremetteurs des affaires de l'empereur, alléguoient en somme que le roy, sur et pendant les praticques de paix, n'avoit deu entrer en guerre; le seigneur de Velly, au contraire, leur remonstroit que ceste guerre ne pouvoit aucunement toucher à l'empereur, et que la praticque mise en avant estoit seulement sur les querelles qui estoient ou avoient esté entre eux, et non point sur celles de Savoye, pour lesquelles ceste armée du roy estoit dressée, mais avecques exprès commandement de ne toucher aucune chose que l'empereur tinst ou possédast, à quelque tiltre et couleur que ce fust; que l'on pourroit toutesfoys, si ledit seigneur empereur le trouvoit bon, en vuidant les autres querelles, vuider aussi celle de Savoye par un mesme moyen. L'empereur monstroit de n'estre du tout hors de volonté de conclure les praticques, et tousjours les entretenoit, meslant entre deux vertes une meure, aujourd'huy doubte, demain espérance, jusques au jour de son partement de Naples, qu'il dist au seigneur de Velly qu'estant sur son deslogement il ne luy pouvoit donner response résolue, mais qu'à Gaiette les seigneurs de Cannes et Granvelle la luy donneroient.

Ceste remise ne sçavoit le seigneur de Velly s'il devoit interpréter à cérémonie de vouloir faire les choses meurement, ou dissimulation, attendant nouvelles de la levée de ses lansquenets. Et cependant l'empereur ne perdoit temps à presser en toutes manières nostre Sainct-Père de se vouloir déclarer partisan envers luy. Au lieu de Gaiette, le seigneur de Velly pressa d'avoir response; mais il n'en peut tirer autre, sinon que s'il n'avoit nouvelles du roy, qu'il attendist avoir la response à Romme, pendant quel temps il pourroit avoir nouvelles du roy; aussi que l'empereur alors pourroit parler du faict de Savoye, lequel il ne pouvoit à son honneur dissimuler. Respondit le seigneur de Velly que le délayer jusques à ce que l'on eust nouvelles du roy n'estoit sinon perdre temps; et que le roy n'escriroit riens, qu'il n'eust préalablement response sur les articles dont on l'avoit remis de respondre à Gaiette. Réplicqua le seigneur de Granvelle, qu'il craignoit fort que le traittement que l'on faisoit au duc de Savoye nuisist beaucoup à la conclusion de ceste praticque; *item*, que la demande de l'usufruict, et pour le propos que mettoit en avant le roy de ne vouloir abandonner aucun de ses confédérés, desquels propos n'avoit esté parlé auparavant, sembloit à l'empereur que le roy, pour la facilité qu'il auroit trouvée en luy, en haussast d'autant plus ses demandes. Et quant aux con

fédérés, il n'estoit besoing d'en parler, tant que l'on fust d'accord du principal, combien que sur cest article l'empereur n'estoit pour demander choses que raisonnables. Et quant à Gueldres, particulièrement on le laisseroit jouir sa vie durant, accomplissant par luy les choses qu'il avoit traittées, et à l'observation desquelles le roy par le traitté de Madril estoit obligé : des autres alliances d'Allemagne, que l'empereur les permettoit au roy, pourveu qu'il n'en abusast point. Quelques jours après fut déclaré au seigneur de Velly que l'empereur vouloit, au cas qu'il traittast aucune chose, que tous les confédérés du roy signassent les traittés, et que luy en feroit autant faire aux siens, d'autant aussi que, pour l'investiture de Milan, il vouloit exclure quiconques viendroit à estre roy de France. A ceste cause il vouloit que les Estats et de France et de Milan le jurassent, et que cela fust publié par édict incommutable, lequel le roy de France et les ducs de Milan jurassent, à leur advénement, d'observer et entretenir comme les choses d'ancienne observance. Puis demandoit l'empereur estre asseuré que le duc de Lorraine jamais ne feroit querelle touchant le duché de Gueldres. Aussi vouloit que le roy rompist le mariage de la fille de Vendosme au roy d'Escosse ; car il vouloit luy bailler sa niepce la duchesse de Milan, et que la fille de Vendosme fust baillée au prince d'Orenge, et que le roy print en soy la charge de bien colloquer la fille du duc de Lorraine, de laquelle avoit esté mention pour ledit prince d'Orenge.

En ceste manière se comporta l'empereur depuis Naples jusques à Marine, place appartenante au seigneur Vespasien Colonne, en terre de Rome, tenant les praticques en assez bon train et avec espérance de paix, un jour plus et un jour moins. et mettant aujourd'huy une condition en avant, au lendemain une autre, ainsi qu'un homme qui ne se vouloit laisser entendre, et donnoit occasion de penser qu'en effect son intention fust bonne, mais qu'il craignist que le roy entretinst ceste praticque, seulement pour sentir et cognoistre de luy par ce moyen à quoy l'on le pourroit finablement tirer; en se tenant tousjours luy en son entier de dire après ou si ou non, selon que l'occurrence et événement des choses et du temps luy donneroient jugement et cognoissance de ce qui luy seroit meilleur de faire : comment que ce fust, il vouloit bien qu'on le pensast ainsi, et à ceste fin mettoit et faisoit mettre toutes ces conditions en avant, pour donner à penser qu'il ne le feroit, si son intention n'estoit de conclure. Et nonobstant qu'au lieu de Fundi le seigneur de Velly trouvast quelque plus grande difficulté qu'auparavant, au lieu de Marine toutesfoys il sembla que toutes choses fussent bien rabillées, et qu'il n'y eust plus de difficulté, sinon sur ce que le roy vouloit estre investy luy-mesme de l'usufruict; de manière qu'il fut dit audit seigneur de Velly qu'il pouvoit bien escrire au roy d'envoyer mondit seigneur l'amiral pour conclure et passer le traitté, comme de chose totalement accordée : bien fut adjoustée ceste condition, que le roy préalablement fist retirer son armée qui estoit en Piémont. Et sur ceste asseurance le seigneur de Velly envoya le seigneur d'Espercieu son cousin vers le roy, pour l'advertir au long et par le menu de toutes les plaintes qu'on luy avoit faictes, de toutes les difficultés et conditions qu'on luy avoit mises en avant, et de la finale et (à son jugement) bonne résolution qu'il avoit eue.

Si l'empereur, de son costé, monstroit de craindre que le roy tendist par ceste praticque seulement sçavoir à quoy il se voudroit laisser mener, autant et plus craignoit le roy (ce que par tant d'apparences il devoit craindre) que l'empereur (ainsi que les effects depuis ont faict cognoistre la vérité) ne l'amusast sinon pour l'entretenir en despense, ce pendant que luy à son plaisir se prépareroit à la guerre. Et grande occasion luy en donnoient non-seulement les choses dessusdéduittes, comme la grande instance que ledit empereur faisoit de tenir secrettes les choses à ceux mesmes auxquels luy après les descouvroit, et taschoit à en faire son prouffit, mais autres certains advertissemens qu'il avoit de lettres escrites par l'empereur au duc de Savoye, par lesquelles il luy mandoit ne se soucier de chose qui luy fust advenue, car avant peu de jours il luy feroit tout rendre : chose que par avanture l'on eust peu interpréter comme si l'empereur eust esté seur de le pouvoir faire amiablement en rendant le duché de Milan. Mais qui rompoit et faisoit impertinente ceste interprétation estoit que l'empereur hastoit cependant sa creue de lansquenets en toute diligence, luy qui n'estoit et n'est coustu-

mier d'entrer en despence ès choses que sans cela il pense pouvoir faire; aussi qu'il avoit ordonné au seigneur don Ferrand de Gonzague aller mettre ensemble ses chevaux légers, qui pareillement ne se pouvoit faire sans autre despence; plus, qu'il prenoit des villes impériales en Allemagne, artillerie et munitions, qu'il faisoit conduire à la volte d'Italie, et qui faisoit conjecturer qu'il le fist afin de traitter les armes en la main, aussi bien que le roy, et plustost comme supérieur que comme inférieur de forces, estoit que l'empereur avoit déclaré aux légats de nostre Sainct-Père, et par le moyen d'un cardinal (lequel, pour cause, je ne vueil à présent nommer) estoit venu à la cognoissance du roy que ledit seigneur empereur jamais ne bailleroit Milan au roy, ne permettroit que il eust un seul pied de terre en Italie; et mesmement faisoit secrettement praticquer nostre Sainct-Père la seigneurie de Venise et les autres potentats d'Italie, à ce qu'ils s'opposassent à l'investiture dudit duché en faveur de personne estrangère quelconques. Et pour mieux coulourer son affaire et se couvrir qu'il ne le fist pour le roy, au cas qu'aucuns d'iceux potentats révélassent qu'il praticquoit ceste opposition envers eux, il avoit faict soubs main tenir propos que le roy de Portugal luy fist demander ledit estat pour son frère, en fournissant quelque bonne somme de deniers. Et tout ce que dessus un des légats, estroittement adjuré par nostre Sainct-Père de luy dire à la vérité tout ce qu'il avoit trouvé aux propos dudit seigneur empereur, avoit déclaré à Sa Saincteté, luy asseurant certainement que l'empereur n'avoit amy ne frère qu'il aymast tant, qu'il luy voulust bailler ledit duché; ains que son intention ferme et résolue estoit de le retenir pour soy, quoy qu'il advint.

Le roy, qui jusques alors avoit esté content que son armée procédast lentement, se délibéra de la faire plus vivement pousser outre, et à ceste fin envoya messire Louis de Rabodanges, l'un de ses eschansons ordinaires, faire entendre sa délibération à monseigneur l'amiral, et luy dire expressément que s'il trouvoit ses ennemys en lieu advantageux, voire seulement en lieu esgal et sans advantage, il se hazardast de les combattre; et mesmement qu'il marchast droict à Vercel, afin d'attirer les ennemys à venir secourir la ville, et par ce moyen à la battaille. A Savillan trouva ledit seigneur de Rabodanges nostre camp prest à marcher, et monsieur l'amiral en délibération d'aller essayer de forcer ladite ville de Vercel, en laquelle y avoit, pour le duc de Savoye, le nombre de trois mille hommes de guerre, dont les mille estoient lansquenets; et à quatre milles au-dessus estoit le seigneur Antoine de Lève, avecques environ six cens chevaux et douze mille hommes de pied, et là se portoit ledit de Lève non pour lieutenant de l'empereur, mais pour capitaine général de la ligue d'Italie; faisoit toutesfoys contenance, et se vantoit de courir sus à nostre camp, s'il s'efforçoit de passer outre. Or, dès ledit temps que mondit seigneur l'amiral partit d'avecques le roy pour son entreprinse, avoit esté dépesché Gaucher de Tinteville vers les seigneurs Caguin de Gonzague, comte Guy de Rangon, Hannibal de Gonzague, comte de la Nugolares, tous pensionnaires du roy; lesquels avoient faict une levée de six mille hommes de pied avecques cinq cens chevaux légers, la pluspart tous gens d'eslite et nourrys ès guerres passées d'Italie, et ne pouvoient, sans estre rencontrés par le seigneur Antoine de Lève, se venir joindre avecques ledit seigneur amiral; et à ceste cause avoit-il desjà, quelques jours auparavant, envoyé demander passage pour eux audit seigneur de Lève, et sçavoir de luy s'il avoit à s'en asseurer comme d'amy, ou s'en garder comme d'ennemy. A quoy avoit ledit de Lève respondu qu'il leur bailleroit asseurance, moyennant qu'ils vinssent pour la ligue d'Italie, dont il se disoit capitaine de par l'empereur.

Partant doncques de Savillan, avoit bien voulu ledit seigneur amiral, à cause de l'exprès commandement qu'il avoit du roy de ne riens attenter en chose qui fust tenue ou possédée au nom de l'empereur, envoyer de rechef audit de Lève; et par un trompette luy envoya lettres pour entendre son intention; auxquelles lettres respondit assez bravement, toutesfoys avecques dissimulation, de sorte qu'on n'eust sceu y faire fondement. Et sur ce marcha ledit sieur amiral en avant, tirant droict à Vercel. Ce jour là y eut quelque mutinerie entre les gens de pied françois et lansquenets, en laquelle moururent des gens beaucoup, et d'une part et d'autre; et plus grand inconvénient fust advenu sans ce que le comte Guillaume de Fustemberg y arriva,

qui feit retirer les siens en telle obéissance, qu'oncques depuis qu'il y eut parlé ne s'en trouva un qui marchast un pas en avant, encores que du commencement ils eussent eu du pire, et alors se veissent renforcés de gens, avecques moyen de se venger de leur dommage. Ce que j'ay bien voulu réciter en cest endroict, à ce que ce soit exemple combien est requise la discipline militaire, et de combien sert un chef en telle multitude, qui sçache tirer obéissance de ses gens. Au deuxiesme logis arrivèrent nos gens à deux milles près de Vercel, et furent les François et lansquenets logés séparément, pour éviter noise et divisions. Mais je laisse à tant ceste matière, et retourne à la négociation des choses qui ce pendant se traittoient avecques l'empereur.

En ces entrefaites estoit ledit seigneur empereur arrivé à Romme, où avoient esté faicts long-temps auparavant les préparatifs à le recevoir bien solemnellement. Et pour ce qu'entre plusieurs édifices qui, pour luy faire la voye plus large et droicte, avoient esté abattus et démolis, fut aussi abattu le temple de paix, anciennement et de long-temps gardé pour la mémoire des anciennes structures, ainsi que sont autres plusieurs édifices et ruines à Romme, gens curieux et superstitieux, dont audit lieu a ordinairement grand nombre, interprétèrent la chose à mauvais augure, et commencèrent à en faire de préjudices et discours, en disant que cestoit signe que l'empereur y estoit entré, non à heure d'y establir et confirmer la paix ainsi qu'il se vantoit, mais pour en oster au contraire toute mémoire et souvenance. Et peu après feit l'empereur des actes assez, qui confirmèrent beaucoup le monde en ceste opinion.

Il avoit, ledit sixiesme jour d'avril, esté de six à sept heures avec nostre Sainct-Père. Au lendemain l'évesque de Mascon, ambassadeur du roy vers nostredit Sainct-Père, et le seigneur de Velly, aussi ambassadeur du roy vers l'empereur, eurent audience de Sa Saincteté; à laquelle ils exposèrent que jusques alors avoit esté la praticque de paix entretenue par le roy leur maistre, en espérance que tout se concluroit par le moyen et intervention de Sa Saincteté, lequel moyen et intervention y estoient fort nécessaires pour oster et purger les suspicions et deffiance qu'ils avoient l'un de l'autre, et les rendre bien confidens et unys ensemble; prians Sa Saincteté vouloir y mettre peine, et mesmement à faire condescendre l'empereur à l'investiture de Milan, en la personne du duc d'Orléans. A quoi ledit Velly, comme ayant long-temps négocié avec l'empereur, asseuroit Sa Saincteté qu'elle trouveroit ledit seigneur assez enclin et disposé, ne passant toutesfoys plus outre sur ce propos; car encores pensoit-il que l'empereur eust secret à nostredit Sainct-Père, ainsi qu'il avoit voulu estre tenu par le roy, ce que desjà il en avoit esté accordé. Et au surplus, premièrement prièrent Sa Saincteté leur faire part des choses qui, en si long parlement, avoient esté le jour précédent agitées entre eux pour le bien et le repos de la chrestienté, service de Dieu, exaltation et gloire du sainct-siége.

Respondit nostre Sainct-Père qu'il avoit trouvé l'empereur assez désirant la paix; et que luy, par advis dudit seigneur, au lendemain feroit congréger (ce qu'il feit) les cardinaux du sainct-siége, ses frères, en consistoire, pour avecques eux délibérer de ce qui seroit requis, tant pour l'intimation du concile (auquel il ne faisoit doubte que le roy ne luy assistast) comme pour ceste intelligence entre iceux deux princes, et paix universelle de la chrestienté; et qu'en ceste affaire luy estoit résolu, ainsi que le devoir vouloit, de s'entretenir en neutralité. Et là-dessus s'estendit à dire combien il estoit tenu de maintenir justice, et d'obvier à l'obstination de celuy qui se monstreroit desraisonable; bien vouloit-il les advertir, avant la main, qu'à ce qu'il en pouvoit entendre jamais l'empereur ne se condescendroit de bailler Milan au duc d'Orléans. A ce n'osèrent réplicquer les dessusdits de Mascon et de Velly, craignans d'offenser l'empereur, au cas que sans son congé ils parlassent plus avant de la chose qu'il avoit pressé de tenir secrette. Mais puis après en parla ledit de Velly au seigneur de Granvelle, le priant de ne vouloir envers nostre Sainct-Père traverser le roy, pour la volonté qu'il avoit usé de tenir secret ce que ledit seigneur empereur avoit ainsi voulu. Et pensoient en effect que ceste difficulté que faisoit nostre Sainct-Père ne procédast d'autre occasion, sinon que l'empereur à son escient luy en eust faict le difficile, pour luy donner ce contentement qu'il pensast d'avoir esté le médiateur et compositeur d'icelle et autres difficultés. Le seigneur de Granvelle alors,

après avoir faict quelque expostulation de ce qui se faisoit contre le duc de Savoye, asseura ledit de Velly que l'empereur, ce nonobstant, persistoit en sa promesse, combien que s'il eust sceu ledit traittement qu'on luy faisoit, il n'eust jamais promis ce qu'il avoit faict; mais que toute la difficulté procédoit de nostre Sainct-Père, lequel vouloit peu de bien à la maison de Médicis, et à ceste cause ne voudroit veoir une fille de ladite maison estre duchesse de Milan. Et, à ce que mieux on adjoutast foy à son dire, permist audit seigneur de Velly de dire franchement à nostre Sainct-Père, et l'assurer, que s'il vouloit bien à bon escient s'employer envers l'empereur à ce qu'il investist le duc d'Orléans de l'estat et duché de Milan, ledit seigneur empereur infailliblement le luy accorderoit.

Je ne puis dire quelle intelligence secrette il y avoit entre ledit Sainct-Père et l'empereur; bien sçay-je dire qu'au lendemain les dessusdits évesque de Mascon et seigneur de Velly allèrent vers nostre Sainct-Père, et luy dit ledit seigneur de Velly ouvertement que dès Naples il avoit peu, s'il eust voulu, conclure l'investiture du duc d'Orléans; mais que le roy avoit tant voulu déférer à Sa Saincteté que de n'en vouloir riens conclure sans elle, encores que ce fust chose qui luy touchast de si près, comme d'éviter le trouble entre ses enfans, et conséquemment de tout son royaume. Ledit Sainct-Père, soit qu'il eust ainsi conclu avecques l'empereur, ou qu'il fust vray ce que le seigneur de Granvelle avoit dit de luy, répliqua lors aux dessusdits de Mascon et de Velly que de parler du duc d'Orléans il n'y avoit aucune raison; et quant à luy, qu'il estoit père universel, et devoit penser à la tranquillité d'Italie aussi bien qu'à celle du royaume de France. A tant lui remonstra ledit seigneur de Velly que toutesfoys qu'entre lesdits frères enfans du roy y auroit trouble à cause du duché de Milan, le mesmes trouble redonderoit sur Italie, et tant insista, que ledit Sainct-Père lui accorda d'en faire requeste à l'empereur, auquel alla le seigneur de Velly gaigner le devant, et le prier de ne s'y vouloir rendre difficile; mais il ne tira de luy sinon expostulations et plaintes, fors qu'à la fin il luy promist, en termes généraux, de ne faire chose qui préjudiciast à la bonne volonté qu'il avoit de se bien entendre avecques le roy. Vray est que, partant ledit Velly d'avecques Sa Majesté, les seigneurs de Cannes et Granvelle luy donnèrent meilleure espérance, voire asseurance que là où nostre Sainct-Père ne feroit difficulté sur ceste investiture pour le duc d'Orléans, aussi n'en feroit point l'empereur leur maistre. Et, sur ceste asseurance, l'évesque de Mascon au lendemain retourna dire ce que dessus à nostre Sainct-Père, en luy remonstrant que si l'empereur estant arrivé à Romme, et après avoir communiqué avec Sa Saincteté, se trouvoit estre variant de ce qu'il avoit promis estant à Naples, et tant de fois réitéré depuis, on auroit apparente cause de souspeçonner que d'elle et par son moyen procédast ceste variation, attendu mesmement que Sadite Saincteté avoit tousjours, dès le commencement, allégué ces mesmes difficultés.

Nostre Sainct-Pere, se voyant ainsi pressé de près, respondit alors que les seigneurs de Cannes et Granvelle, incontinent qu'ils eurent le jour précédent communiqué avecques lesdits de Mascon et de Velly, estoient venus luy réciter tout ce que les uns et les autres avoient dit, respondu et réplicqué; et que, parlant franchement, lui se doubtoit fort que l'empereur et eux entretinssent expressément ceste praticque pour les amuser, et à ce que, sur ceste espérance, ils amusassent le roy pendant le temps que ledit seigneur empereur se préparoit à la guerre; que toutesfoys, pour leur complaire, il s'employeroit encores à obtenir ce qu'ils demandoient pour le duc d'Orléans, combien qu'il fust certain que ce seroit peine perdue. A quoy réplicqua l'évesque de Mascon que le roy, sans cela, jamais ne viendroit à conclusion. « Je pense doncques, dit nostre Sainct-Père, que les choses ne peuvent sinon estre en rupture; car l'empereur ne veult et (quand il le voudroit) ne peult bailler Milan sans le consentement d'aucuns, lesquels, à mon advis, jamais n'y consentiront. » Il vouloit dire des Vénitiens, devers lesquels avoit l'empereur envoyé, pour, ainsi qu'il disoit, qu'ils y consentissent, mais, comme couroit le bruit, qu'ils y contredissent.

En ce mesme temps arriva le seigneur d'Espercieu, lequel j'ay dit par cy-devant avoir esté depesché sur les plaintes que l'empereur avoit faictes au seigneur de Velly. Sur ceste occasion envoya ledit de Velly demander audience; et après avoir salué ledit seigneur empereur de par le roy, luy feit les responses et remonstran-

ces sur chacun article, ainsi qu'il luy estoit ordonné de faire. Premièrement, quant à ce que l'empereur alléguoit que le roy donnoit assez à cognoistre qu'il ne vouloit conclure ledit traitté, puisqu'au lieu d'envoyer monseigneur l'amiral à ceste fin il l'avoit envoyé ailleurs, et pour effect contraire, c'est-à-dire pour faire la guerre, le roy respondoit qu'attendant response de la difficulté qu'on luy faisoit sur l'usufruict qu'il demandoit luy estre réservé, aussi voyant la remise de Naples à Gaiette et de Gaiette à Romme, et que l'armée qu'il avoit préparée pour avoir la raison de ce que le duc de Savoye luy occupoit luy demouroit cependant inutile, il avoit envoyé ledit amiral poursuivre sadite raison, en attendant que ledit seigneur empereur le mandast, lequel encores ne l'avoit mandé ; mais que, nonobstant qu'ayant le roy, à la requeste de l'empereur et à son instance, révoqué un gentilhomme de sa chambre qu'il avoit à Venise, luy eust ce pendant traitté avecques les Vénitiens, qui se pouvoit dire innovation, toutesfoys la première et principale charge qu'il avoit donnée audit amiral estoit de ne toucher aucune chose qui, à quelconque tiltre, appartint à l'empereur, ou dont il fust jouissant et possesseur ; joinct qu'il n'avoit esté demandé préfixement que ledit amiral y allast, mais luy ou autre personnage d'auctorité ; mesmement qu'il avoit esté parlé d'un cardinal, et qu'à ceste cause le roy avoit jà faict la dépesche de monseigneur Jean, cardinal de Lorraine, lequel, feignant d'y aller afin d'assister à nostre Sainct-Père pour le debvoir du lieu que tiennent les cardinaux, pourroit plus couvertement manier ceste practique, laquelle vouloit l'empereur estre tenue si secrette, et auquel, pour estre prince et si prochain du roy que nul autre pourroit l'estre davantage, ledit seigneur empereur adjousteroit foy ; puis après, quand on auroit mis les choses en bon train, le mander alors audit amiral, qui s'y trouveroit avecques ample et suffisant pouvoir, dont il estoit desjà garny.

La vérité estoit en effect que l'empereur ne ses ministres n'avoient du commencement demandé ledit seigneur amiral précisément ; et sur ce que depuis ils en firent instance, fut advisé qu'il n'estoit raisonnable de l'y envoyer, et laisser son armée sans chef, estant le seigneur Antoine de Lève si près, et assez donnant à cognoistre que si le moyen et opportunité s'offroient, il eust bien voulu jouer d'une surprise à ladite armée ; mais, pour oster toute occasion de dire ou penser que le roy ne voulust entendre à ceste confirmation de paix, laquelle certainement il désiroit sur toutes choses, fut advisé d'y envoyer mondit seigneur le cardinal. Et (ce que beaucoup de gens rusés trouvèrent faict plus bonnement que cautement) fut ledit seigneur amiral, par homme exprès, adverty de ceste conclusion, avec mandement de ne marcher outre avant qu'il eust parlé à luy ; et que cependant, retirant son camp en quelque lieu de seureté, il donnast advis de ceste dépesche au seigneur Antoine de Lève, à ce qu'il ne donnast empeschement au courrier qui portoit ceste nouvelle au seigneur de Velly, ainsi qu'il avoit faict à Espercieu venant au roy.

L'empereur, ouye ceste première response et remonstrance à sa première plainte, sans attendre quelle seroit la response aux autres, interrompit les paroles du seigneur de Velly, luy réplicquant que par sondit traitté avecques les Vénitiens il n'avoit rien innové, mais seulement confirmé ce qui avoit esté faict à Boulongne, et n'avoit faict chose qui l'empeschast de traitter avec le roy ; *item*, que son traitté n'estoit que paroles ; ce que faisoit le roy contre le duc de Savoye estoit autre chose que paroles qui deussent précéder les effects ; et, quant au pouvoir qu'avoit l'amiral, il n'estoit à propos ; car luy n'avoit accoustumé de traitter en ceste sorte. Que bien s'estoit-il veu plus au-dessoubs du roy qu'il n'estoit, mais qu'il n'avoit jamais rien faict pour la force d'iceluy ; et que jamais ne fut et encores estoit moins, pour se laisser conduire à traitter par force, adjoustant qu'estant le duc de Savoye son vassal et son allié de si près, raison ne vouloit qu'il luy faillist. Quant à l'usufruict, puisque le roy en attendoit response, que ledit Velly la pourroit veoir sur les articles que luy avoit baillés à nostre Sainct-Père. Sur ce luy respondant ledit Velly que desjà il les avoit veus, et qu'il y trouvoit novation sur la personne du duc d'Orléans à celle du duc d'Angoulesme, dit l'empereur alors que ce qu'il avoit accordé il l'avoit faict soubs condition que les seuretés se trouvassent telles que luy eust cause de s'en contenter ; ce qu'il voyoit estre impossible, joinct qu'il n'estoit tenu d'observer son offre, que le roy n'avoit acceptée. Réplicqua le seigneur de Velly, quant à l'acceptation, que le

roy l'avoit faicte par ses lettres de l'huictiesme, et quant aux seuretés, que ledit seigneur empereur avoit tousjours dit qu'il ne les demanderoit sinon raisonnables; aussi que les demandant autres, il sembleroit qu'il eust voulu décevoir le roy, luy accordant une chose dont il espérast invalider la promesse par impossibilité d'une autre. Dit l'empereur avoir promis, et voirement promettoit encores de ne demander chose desraisonnable, et qu'il en useroit du conseil de nostre Sainct-Père et de ses autres confedérés. Le seigneur de Velly persévéra, insistant qu'il ne rétractast sa promesse, et alléguant les autres promesses faictes ailleurs pendant ceste praticque, lesquelles pouvoient mettre le roy en doubte de la volonté dudit seigneur empereur, comme la praticque qu'il menoit en Angleterre, les lettres par luy escrites au roy de Portugal en luy offrant l'estat de Milan pour son frère, aussi le bruit commun qui estoit en la ville de Romme, en toute Italie et Allemagne, que l'on donnoit paroles au roy pour l'amuser et faire surseoir son armée; et après tout cela ceste rétractation de la promesse faicte pour le duc d'Orléans, lesquelles choses assemblées et mises en considération ne pouvoient sinon jeter le roy en désespoir et le conduire à faire ou promettre ailleurs chose que puis après il ne pourroit honnestement ne rétracter ne dissimuler.

En ceste manière faisoit le seigneur de Velly ses remonstrances comme celuy auquel il grévoit jusques au cueur avoir si avant asseuré son maistre de chose qu'il voyoit lors aller à rebours, et ce pour s'estre fié sur la parole d'un si grand prince qu'un empereur. D'autre costé se sentoit l'empereur picqué un peu plus avant qu'il n'eust voulu; et pour ce demanda en colère audit de Velly s'il avoit pouvoir et mandement de traitter au nom du roy son maistre. A quoy il respondit que non, voulant au demourant alléguer les raisons et parachever de dire les responses et remonstrances du roy sur le surplus des expostulations et plaintes qu'on luy avoit faictes. Mais l'empereur ne le souffrit parler plus avant, et se tournant à luy : « Doncques, dit-il, puisque vous n'avez pouvoir, ne pouvez-vous dire que je vous donne paroles, mais plustost vous à moy; et tant y a que de ce que je vous ay dit je ne passeray plus outre que je ne voye vostre pouvoir. »

Ceste response estoit telle, que si ledit Velly et autres manians à Romme les affaires du roy n'eussent bien sceu l'intention dudit seigneur estre entièrement encline à la paix en la recouvrant avec honnestes conditions, ils avoient assez occasion de se désister entièrement de la praticque, jusques à ce qu'ils eussent autres nouvelles et mandement du roy. Toutesfoys, l'évesque de Mascon ayant sceu par nostre Sainct-Père que l'empereur, entre plusieurs propos et parlemens qu'ils avoient eus ensemble, avoit faict mention de luy, comme trouvant estrange que depuis son arrivée à Romme ledit évesque n'avoit encores esté vers luy, délibéra sur ceste occasion d'y aller et taster de luy, en devisant, s'il pourroit faire qu'il retombast sur ces propos. Au lendemain, qui fut le troisiesme jour depuis l'arrivée de l'empereur à Romme, après toutes les cérémonies faictes en l'église Sainct-Pierre, auxquelles assista l'empereur en ses habits impériaux, portant la couronne sur sa teste, le seigneur Pierre Louis de Farnèse tenant devant luy la pomme ronde, et le marquis de Brandebourg portant le sceptre, et messire Jacques de Longueval, seigneur de Bossu, grand-escuyer, portant l'espée, ledit évesque de Mascon envoya vers Sa Majesté luy demander l'heure qu'il luy plairoit luy donner accès pour luy aller faire la révérence, laquelle heure luy fut assignée au lendemain matin.

A l'heure assignée, vindrent ensemble ledit de Mascon et le seigneur de Velly, lesquels trouvèrent les ambassadeurs de Venise desjà entrés en la chambre dudit seigneur empereur, qui tost après en sortit pour aller à la messe. Et s'approchant de luy lesdits ambassadeurs de France, l'évesque de Mascon prist la parole et luy dist qu'estant ambassadeur du roy très chrestien son bon frère devers la saincteté de nostre Sainct-Père, il n'avoit voulu faillir de luy faire la révérence et luy présenter son très humble service. L'empereur respondit qu'il estoit très aise de le cognoistre, et avoir entendu de nostre Sainct-Père que ledit évesque avoit toujours faict très bon office, et qu'il désiroit à ceste cause luy faire plaisir. Puis s'adressant au seigneur de Velly : « Il me semble, dit-il, par les derniers propos que vous me tinstes quand je vous déclaray le contenu ès articles par moy communiqués à nostre Sainct-Père, que le roy mon frère n'est point pour les accep-

ter, d'autant que je me suis retiré de ce qui avoit esté parlé pour le duc d'Orléans son fils; et pour ce je désirerois merveilleusement sçavoir si vous avez riens davantage de son intention. »

Sur cela respondit ledit seigneur de Velly qu'attendu la brièveté du temps qu'il y avoit que l'on estoit entré en ceste difficulté touchant ledit seigneur duc d'Orléans, Sa Majesté pouvoit bien entendre et cognoistre qu'il estoit impossible qu'il en fust encores autrement adverty, pour ce qu'à peine pouvoit estre arrivé en la cour du roy son maistre le messager qui en portoit les nouvelles. Desquelles iceluy seigneur de Velly dist ne doubter point qu'elles ne semblassent bien estranges audit seigneur, attendu les propos qui lui en avoient esté tenus cy-devant, et les honnestes responses qu'il en avoit faictes, ensemble les bonnes œuvres qu'il avoit offert exécuter, et en estoit prest, faisant Sa Majesté Impériale ce qui avoit esté traitté pour ledit seigneur duc d'Orléans. « Je ne vueil pas, dit l'empereur, blasmer ses œuvres, aussi ne veuil-je pas justifier les miennes en secret; et pour ce suis-je bien aise que vous, monseigneur de Mascon, soyez présent; vous m'accompagnerez tous deux, s'il vous plaist, devers le pape, et là je vous déclareray mon intention. » Et ce disant, appella aussi les ambassadeurs de Venise pour le suivre.

En ceste sorte entrèrent tous ensemble en la chambre du consistoire, où le pape est de coustume se vestir de ses habits pontificaux; et là trouvèrent messieurs les cardinaux attendans nostre Sainct-Père, avecques lesquels s'amusa ledit seigneur empereur, en devisant sur pieds l'espace d'un gros quart d'heure. Ce pendant on advertit nostre Sainct-Père, qui encores ne sçavoit riens de sa venue. Sa Saincteté luy envoya demander s'il luy plaisoit monter en sa chambre; et il respondit vouloir attendre Sadite Saincteté. Nostre Sainct-Père descendit tost après; et s'allèrent eux deux ensemble appuyer au bout d'un lit qui estoit dressé en ladite chambre. Et là déclara ledit seigneur empereur à Sa Saincteté qu'il luy désiroit parler d'aucunes choses d'importance, en la présence du sainct et sacré collége des cardinaux. Sur quoy ordonnant Sa Saincteté que tous autres vuidassent la chambre, ledit seigneur le pria très affectueusement que tous demourassent, et qu'il vouloit bien parler publicquement. Et alors messieurs les révérendissimes cardinaux s'assemblèrent à l'entour d'eux comme en demy-cercle, auquel estoient les ambassadeurs de France, et derrière eux ceux de Venise; après grand nombre d'autres ambassadeurs et de prélats, ducs, comtes, barons et autres personnes notables.

Adoncques l'empereur, le bonnet au poing, commença dire comment il estoit venu pour deux raisons principales: la première pour baiser les pieds de Sa Saincteté, luy offrir sa personne et son pouvoir, et le supplier de vouloir convoquer le concile universel; en quoy ayant trouvé Sa Saincteté non-seulement bien disposée, mais si très affectionnée et prompte, il la remercioit grandement du bon commencement qu'il y avoit desjà donné, et de la délibération qui en auroit esté arrestée au dernier consistoire ou congrégation générale; le suppliant vouloir continuer et parachever cest œuvre si nécessaire à toute la chrestienté, offrant tout ce qui seroit en sa puissance pour les conduitte et heureux progrès d'iceluy. La seconde principale raison de sa venue estoit pour lui faire entendre combien de tout temps il avoit, pour le bien de la chrestienté, désiré avoir bonne intelligence et amitié avecques le roy de France, et qu'il n'eust point esté marry que maintenant les choses se feussent peu dresser entre eux à quelque meilleure conclusion; mais qu'il avoit trouvé ledit roy de France si desraisonnable, qu'il estoit contraint, de toute sa vie et des choses qui ont passé entre eux deux, rendre compte et raison en présence dudit sainct collége, des ambassadeurs, des princes et potentats, et des autres seigneurs et notables personnages y assistans, afin que l'on sache lequel a plus juste cause de se douloir de l'autre; priant Sa Saincteté, s'il se trouvoit long en ce récit, le vouloir en excuser, tant pour la diversité des choses que pour la débilité de sa mémoire, et la non trop bonne disposition de sa personne.

Ceste excuse prémisé, l'entrée de sa narration fut du traitté de mariage autresfoys accordé par les défuncts de bonne mémoire empereur Maximilian et roy Louis de France, d'entre luy, nepveu dudit Maximilian, et madame Claude, fille aisnée dudit roy Louis, laquelle depuis auroit esté royne de France; lequel mariage n'ayant esté accomply par la coulpe et faulte

dudit roy Louis, l'empereur Maximilian, irrité de cest outrage, entreprint la guerre contre ledit roy Louis, et le chassa du duché de Milan. Quelque temps après, estant luy en l'âge de quinze ans, le roy François seroit venu à la couronne de France, auquel il désira grandement avoir alliance et amitié; et nonobstant qu'il fust encores en bas âge, si avoit-il dès lors bonne cognoissance de la prochaineté du lignage qui estoit entre eux par le moyen de madame Marie de Bourgongne, son ayeule; et qu'à ceste cause il auroit envoyé devers ledit roy de France grosse et notable ambassade (en laquelle estoit le comte de Nansau son cousin) renouveller et restraindre ses alliances avecques ledit roy de France, et fut traitté du mariage de luy et de la belle-sœur dudit roy. Que peu après seroit survenue l'entreprinse de Milan par le roy, lequel auroit obtenu victoire; dont luy auroit esté aussi ayse que de chose qui luy eust peu advenir, et auroit laissé d'obéir à l'empereur Maximilian son ayeul, qui luy avoit commandé de l'empescher le plus qu'il pourroit. Que, tout ce nonobstant, le roy auroit depuis voulu entrer en nouvelles capitulations avecques luy, en luy voulant bailler madame Louise sa fille aisnée à femme, et, au deffault d'elle, madame Charlotte sa seconde fille; et le requist alors d'entrer avecques luy en guerre contre le roy d'Angleterre, pour le recouvrement de la ville de Tournay; chose dont luy le desconseilla, et tant persista qu'il l'en feit désister à sa requeste. Que peu après seroit intervenue la mort du roy Ferdinand d'Arragon, son ayeul maternel; et que luy estant à ceste cause besoing de passer en Espagne, force luy fut pour s'asseurer du roy, et pour n'entrer avecques luy en rupture, traitter avecques luy tout de nouveau; à quoy luy ne voulut estre refusant, jusques à consentir et accorder au roy cent mille escus de pension par chacun an, sur le revenu de ses royaumes de Naples et de Sicile.

Depuis seroit ensuivie la mort de l'empereur Maximilian, et que, vacant l'Empire, tous deux auroient aspiré et cherché de parvenir à ce degré. Sur lequel propos usa ledit seigneur empereur d'une fort longue démonstration des bonnes et raisonnables causes qu'il avoit eues d'y prétendre plustost que nul autre, veu que si grand nombre de ses prédécesseurs y seroient parvenus, et que c'eust esté à luy faillir grandement à son honneur, au cas qu'il n'eust employé tous ses esprits à recouvrer une telle dignité, qui estoit desjà comme héréditaire et acquise à sa maison. Que, ce nonobstant, il n'auroit jamais eu à mal que le roy de France luy fist concurrence, lequel aussi de sa part auroit par plusieurs foys dit à l'ambassadeur que luy empereur tenoit en France que ceste poursuitte devoit entre eux estre comme deux amans cherchans tous deux l'amour d'une mesme dame; et quand l'un y seroit parvenu, que l'autre ne luy en devroit porter aucun maltalent, ains qu'ils devroient (et que telle estoit sa volonté) persévérer néantmoins en leur première bienvueillance et amitié. Mais, nonobstant ces bons propos, le roy, après que luy fut déclaré empereur, seroit entré en jalousie de sa grandeur, et l'auroit faict presser de renouveller leurs alliances soubs autres formes et conditions, en le faisant obliger à espouser madame Renée sa belle-sœur, qui à présent est duchesse de Ferrare; et, ne se contentant de cela, l'auroit aussi faict presser d'asseurer lesdites alliances par ostages, ce que luy auroit refusé de faire, non y estant obligé; et que l'ambassadeur du roy de France estant lors en Allemagne, y auroit faict de très mauvaises praticques. Ne dit point ledit seigneur et ne sçait pas si ce fut par le commandement du roy son maistre; bien dit que ledit ambassadeur se seroit eslargy jusques à dire à luy, empereur dessusdit, que s'il ne confirmoit et asseuroit icelles alliances en la manière que le roy son maistre le demandoit, il ne pourroit penser qu'il les voulust entretenir, comment que ce fust. Dès lors, dit ledit seigneur, commença le roy de France à faire démonstration de sa mauvaise volonté contre luy, et à prétendre aux choses de Naples; mais quoy ne comment ne dist plus outre.

Puis adjousta que le roy auroit d'une part suscité messire Robert de la Marche à faire la guerre audit seigneur à cause de quelque sienne querelle, trouvant ledit messire Robert de la Marche homme propre et tel instrument qu'il le demandoit pour exécuter ses mauvaises intentions, ainsi qu'estoit le duc de Gueldres en cas pareil, et que sont les deux personnages dont ledit roy de France et ses prédécesseurs auroient accoustumé de s'ayder à faire ennuy à luy empereur et aux siens prédécesseurs. De l'autre part, et en un mesme temps, auroit ledit roy de

France suscité le sire d'Albret à repoursuivre le recouvrement du royaume de Navarre, prétendant luy estre loisible d'ayder audit d'Albret en tant qu'il estoit dit par ledit traitté d'entre eux empereur et roy, que luy empereur en cheviroit avecques ledit d'Albret; ce que jamais il n'auroit refusé de faire, ains auroit offert de bailler récompense audit d'Albret d'autant que vault ledit royaume de Navarre, et que de ceste sorte se seroit allumée la guerre entre eux deux, qui fut au mesme temps que l'hérésie luthérienne commença de pulluler en Allemagne, et qu'en Espagne, en son absence, se soubslevèrent les paysans à l'encontre de luy; et laquelle guerre auroit entre eux duré jusques à la bataille de Pavie, en laquelle ledit roy de France fut faict son prisonnier, et depuis fut par luy délivré, avecques certaines conditions apposées et contenues au traitté de sa délivrance, passé à Madrid entre les députés d'iceux seigneurs empereur et roy; lequel traitté non-seulement les députés du roy auroient promis de faire garder et observer inviolablement, mais le roy mesmes, en passant devant un crucifix que sur le chemin ils rencontrèrent, le luy auroit ainsi promis et juré; qui fut la cause que luy entra en quelque espérance qu'ainsi seroit, combien qu'il eust bien auparavant esté adverty que ledit roy de France avoit dit à quelque personnage que jamais il n'en tiendroit riens; comme à la vérité il n'auroit faict, sinon autant qu'il en avoit accomply préalablement avant sa délivrance, s'excusant qu'il n'estoit en sa puissance d'accomplir les dessusdites conditions; et que quand il auroit esté recherché, au cas qu'il ne fust en sa puissance de les accomplir, que donc il s'en retournast en Espagne prisonnier, ainsi qu'il estoit auparavant, il auroit respondu n'avoir promis ne donné sa foy de ce faire; et qu'alors fut par ledit roy traittée la ligue qui se nomma *Saincte*, de par laquelle auroit luy empereur esté admonesté de rendre et délivrer au roy ses enfans, ainsi que s'il les y eust eus par mauvais art et enchantement, et non baillés ostages pour la seureté et observation du traitté. A faulte de laquelle délivrance, et pour ce que luy n'auroit obéy à la sommation de ceste saincte ligue, seroit ensuivie la guerre, pendant laquelle, ainsi que ledit roy avant sa prison auroit envoyé le duc d'Albanie avecques armée au royaume de Naples, ainsi envoya-il le seigneur de Lautrec à la mesmes entreprinse, en laquelle il mourut. Depuis auroit envoyé le comte de Sainct-Pol à l'entreprinse de Lombardie, lequel y auroit esté pris environ le temps que luy empereur passa d'Espagne en Italie; et que ledit roy de France, qui tousjours auroit voulu laisser passer quelque chosette avant que prester l'oreille aux propos de paix, alors se laissa conduire à en ouïr parler, et fut faict ledit traitté de Cambray, que ledit roy n'auroit depuis guères bien observé.

Mesmement, qu'estans peu après venues nouvelles des préparatifs que faisoit le Turc, et de son entreprinse de descendre encores en Germanie, et luy empereur se préparant à y résister, ledit roy de France auroit tenu plusieurs propos à son désavantage, soubs ombre qu'il n'y avoit esté appellé, disant mériter bien que ledit seigneur empereur tint compte de luy, et qu'il ne faisoit ceste entreprinse seul, sinon pour desdaigner les autres princes chrestiens, et par ambition et affection qu'il avoit de parvenir à la monarchie, dont luy empereur se vouloit bien justifier en la présence d'iceux assistans. Et proposa que quant à l'ayde ou secours du roy de France, il n'en avoit voulu user, obstant qu'au seigneur de Balançon, qu'il avoit envoyé vers ledit roy, il auroit faict response que pour le secourir il viendroit en Italie avecques cinquante mille hommes de pied, accompagnés de trois ou quatre mille chevaux; ce que luy auroit jugé n'estre à propos, ne pour le particulier intérest de Sa Majesté, ne pour le bien et repos de l'Italie; et quant à la monarchie, que s'il y eust aspiré, jamais n'en eust été contredit par ledit roy de France, ains luy avoit ledit roy offert son ayde de l'y faire parvenir envers et contre tous, moyennant qu'on luy eust voulu accorder seulement le duché de Milan.

Dit davantage que, depuis son retour de Germanie, ayant Sa Majesté faict une ligue à Coulongne pour la deffension d'Italie, ledit roy s'en seroit plaint, et ce sans aucune occasion qu'il eust de justement s'en plaindre; car icelle ligue n'auroit esté faicte qu'à bonne fin, et avecques princes chrestiens: disant ces mots avecques une contenance par laquelle, et autres propos qu'il avoit souvent tenus, il vouloit donner à entendre que le roy en eust faict une avecques princes non chrestiens.

Après allégua comment le roy se seroit plaint

de la mort de Merveilles, que le duc de Milan avoit faict exécuter, et en laquelle mort iceluy duc avoit eu très bonne et très juste occasion pour les méchantes practiques dont estoit ledit Merveilles aucteur et entreteneur. Lesquelles plaintes disoit ledit seigneur estre procédées de la seule envie qu'avoit ledit roy de France de trouver occasion ou couleur de rompre les traittés dernièrement faicts entre eux, desquels l'on pouvoit juger comment ils auroient esté observés et accomplys de bonne foy par ledit roy; lequel ayant promis, entre autres choses, de ne faire aucunes praticques en Allemagne, y en auroit faict infinies, et entre les autres suscité le lansgravë de Hesse à faire l'entreprinse de Wittemberg (chose que ledit roy ne pourroit nier, attendu qu'icelle entreprinse auroit esté faicte de ses deniers); et qu'en Italie, aussi peu se seroit-il abstenu de faire menées et praticques au préjudice des traittés, et mesmement, depuis peu de jours en çà, par le seigneur de Tinteville, et auparavant, alors que luy empereur se préparoit pour aller en Afrique : durant lequel préparatif ledit roy pour le mettre en jalousie et le tenir en crainte, auroit aussi faict de son costé gros appareil de guerre, combien que depuis il s'en seroit désisté facilement, non en faveur de luy, mais estimant qu'il seroit plus à son propos de le laisser aller au hazard de ceste entreprise, et y despendre ses deniers, afin que si pis ne luy advenoit, à tout le moins il en eust faulte par après.

Dit davantage, en se plaignant, comment ledit roy de France luy avoit, contre ledit traitté, retenu long-temps aucuns ses subjects en ses galères par force, et ce soubs ombre seulement que luy n'en pouvoit rendre autres du roy, qui se perdirent avecques Portunde sur ses galères; lesquels subjects du roy il auroit depuis rendus incontinent qu'il les auroit peu avoir en sa puissance, c'est à sçavoir après la victoire de Tunis, de laquelle seroit au moins redondé ce bien particulier audit roy de France. Bien disoit-il estre vray, et ne vouloit désavouer que ledit seigneur roy ne luy eust aussi rendu les siens, après avoir eu les prisonniers de Tunis; mais que, cherchant tousjours nouvelle occasion de se douloir, luy auroit après faict faire instance, par le seigneur de Velly son ambassadeur, de luy rendre certains autres prisonniers que tenoient les seigneurs André et Antoine Dorie en leurs galères, lesquels toutesfoys estoient prisonniers pour autre occasion que pour la guerre, et pour la délivrance desquels y avoit de grandes disputations à démesler.

Item, que depuis la mort de Francisque Sforce le roy luy auroit faict demander le duché de Milan, ou pour luy, ou pour l'un de ses enfans; à quoy il auroit faict telle response, que tous ceux qui l'entendront tesmoigneront par icelle combien il est affectionément désireux de la paix; car, nonobstant que le roy de France y eust renoncé, et que luy eust grande occasion et juste tiltre de le retenir à soy, il ne luy avoit toutesfoys voulu refuser; bien avoit-il avant la main voulu sçavoir l'intention du roy sur ce qui appartient au général de la chrestienté, comme du concile, et de la réduction des luthériens; aussi d'establir une bonne et seure paix en Italie, et de quelles forces ledit roy de France luy voudroit ayder à l'encontre du Turc; et que, soubs ces conditions, il luy auroit accordé donner ledit duché de Milan au duc d'Angoulesme, chose de laquelle il pensoit que ledit roy se devoit raisonnablement contenter, parce que la royne de France sa sœur luy en avoit escrit auparavant, en luy donnant à entendre par ses lettres que ledit roi désiroit grandement avoir avecques luy bonne intelligence et seure amitié, laquelle amitié se pouvoit asseurer en baillant à l'un de ses enfans iceluy duché. Bien advoua-il estre vray que par sesdites lettres elle donnoit à cognoistre que le roy aymeroit mieux ledit duché pour le duc d'Orléans; toutesfoys que non, pourtant il se contenteroit de l'avoir pour l'un s'il ne le pouvoit obtenir pour l'autre, et que luy à ceste cause, encores qu'il eust peu d'occasion de faire plaisir au roy de France, attendu qu'en faisant porter parole de paix à Sa Majesté, venue seulement pour visiter ses royaumes de Naples et de Sicile, faisoit si grands préparatifs de guerre, voire avoit assailly desjà le duc de Savoye, sans avoir aucun esgard et qu'il estoit son oncle, et que, par les capitulations, il ne pouvoit riens prétendre en Italie, ne faire entreprinse contre les alliés de son Impériale Majesté.

Toutesfoys, afin de monstrer sa bonne intention et combien il désiroit la paix de la chrestienté, aussi pour estre par cy-après excusé devant Dieu et devant les hommes, il of-

frit de nouveau trois partys au roy, en la présence de Sa Saincteté, du sainct collége et de tous les autres assistans : dont le premier fut de bailler le duché de Milan à l'un des enfans du roy, moyennant que par là il se trouvast moyen d'asseurer une bonne et durable paix, sans laquelle voye il ne le voudroit aucunement faire; et néanmoins ne veoit point, tandis que le roy persisteroit (ainsi qu'il en montroit avoir la volonté) à demander ce duché pour le duc d'Orléans son fils, et non pour l'autre, que la dessusdite voye se puisse trouver, à cause que l'expérience des choses passées donnoit assez à cognoistre que le roy ne demandoit ce duché pour s'arrester à tant, mais pour luy servir de degré à passer plus outre; d'autant que ledit duc d'Orléans pourroit prétendre aux Estats de Florence et Urbin, comme mary de la niepce des papes Léon et Clément; et que si bien on luy mettoit en avant que ledit duc d'Orléans renonceroit à ses querelles, ainsi qu'offroit le roy de France, luy empereur ne veoit point que lesdites renonciations fussent plus fortes que celle qu'avoit faict le roy du duché de Bourgogne; et qu'à ceste raison ce qu'il feroit pour le duc d'Angoulesme avec autant de seureté (monstrant son doigt) il ne le feroit pour le duc d'Orléans avecques tant (et monstroit alors son bras), pour autant que faisant nouveau traitté de paix avecques le roy, il vouloit que ce fust vraye paix, et non moyen de nouvelle guerre. Aussi vouloit que le roy, en ce faisant, déclarast en quoy et avec quelles forces il luy assisteroit à la célébration du concile, et à toutes choses qui tendroient à la réformation de la république chrestienne, à l'extirpation des hérésies et à l'entreprinse contre les infidelles; lesquelles choses ne se pouvant accorder sans préalablement oster toutes offenses, il demandoit que le roy avant toute œuvre et que procéder aux articles de paix, révoquast et retirast son armée de Piémont; sans cela il ne vouloit entendre la paix et moins pouvoit l'espérer.

L'autre party qu'il offroit estoit que, au cas que le roy ne voulust entendre au premier, dont il luy donnoit terme de vingt jours à respondre, non pour user de braverie, mais pour ce qu'il pensoit bien qu'environ ce temps là leurs deux armées seroient si près l'une de l'autre qu'à peine s'en départiroient-elles sans meslée, en ce cas, et pour éviter plus grande effusion de sang, dont tant et trop s'estoit espandu à cause d'eux, aussi qu'il estoit raisonnable que ceux se missent au danger pour lesquels estoit excitée ceste tempeste, ils vuidassent entre eux deux leurs différends de personne à personne, et que c'estoit ce qui avoit autrefoys esté faict, comme par David et autres; car, encores qu'ils fussent roys, ils n'estoient toutesfoys autres qu'hommes, combien qu'ils fussent un peu plus polys et mieux équippés que les autres. Dit au surplus en ceste matière que, pour autant qu'il sembleroit à plusieurs estre chose fort difficile de mettre ceste théoricque en praticque, pour l'infinité des difficultés qui peuvent sourdre à trouver lieu convenable et commun pour le combat, qu'à luy ne sembloit point estre plus difficile de trouver lieu propre à cest affaire, que d'en trouver un à convenir et traitter de paix entre eux: et quand ores il seroit plus difficile, si estoit ce qu'il s'y pouvoit trouver moyen, comme de combattre en une isle, ou sur un pont ou batteau en quelque rivière. Et quant aux armes, eux deux se pourroient aisément accorder à les prendre ; qu'elles fussent esgalles, et que luy de sa part les trouveroit toutes bonnes, fust-ce de l'espée ou du poingnard, en chemise. Mais que venant à ce poinct, il vouloit que celuy qui obtiendroit la victoire fust obligé de bailler ses forces à nostre Sainct-Père, pour luy donner faveur à l'indiction et célébration du concile, à la réduction des rebelles et désobéissans de l'Église, à l'obéissance d'icelle, et à la résistance du Turc, ennemy de nostre foy : aussi que le vaincu à faire et accomplir ce que dessus assistast de toutes les siennes forces au vainqueur. A quoy ledit seigneur empereur, dès lors comme pour le cas advenant, s'obligea envers nostredit Sainct-Père et le sainct siége apostolique, requérant davantage Sa Majesté que, le cas advenant de ce combat, le roy mist en dépost le duché de Bourgongne et luy le duché de Milan, pour estre les deux délivrés au vainqueur, et que de tous lesdits poincts accomplir ils baillassent et l'un et l'autre bons et seurs ostages.

Le troisiesme party fut la guerre, à laquelle protesta ledit seigneur empereur de jamais ne venir sans contrainte, disant qu'il sçavoit bien si on venoit à cela qu'elle seroit si cruelle que le vainqueur y auroit peu de prouffit, mais que la victoire appareilleroit au commun ennemy de

nostre foy le pas et l'entrée pour nous venir courir sus, en espérance qu'il trouveroit, au moyen du dommage qui d'une part et d'autre adviendroit à l'occasion de ceste guerre, trop moins de résistance à l'encontre de ses forces qu'il ne seroit requis au bien commun de la chrestienté, qui estoit la seule cause que Sa Majesté moult envis descendoit à ce party; mais que force luy estoit de ce faire, et que, pour son honneur, il n'y pouvoit plus reculer, attendu la provocation que luy en avoit faicte le roy de France si à grand tort et injustement; et ce pendant qu'il luy faisoit tenir propos de paix, sans toutesfoys luy avoir jamais envoyé homme qui eust charge, commission ne pouvoir de la traitter. Mais puisqu'il se veoyoit en ceste sorte contraint à prendre les armes maugré luy, qu'il les prendroit de telle heure que chose du monde ne l'en destourneroit, jusques à ce que l'un ou l'autre des deux en demourast le plus pauvre gentilhomme de son pays; lequel malheur il espéroit et se tenoit seur et certain qu'il tomberoit sur le roy, et qu'à luy Dieu seroit aydant, ainsi qu'il avoit esté par le passé.

Adjoustant ledit seigneur empereur à ce propos que pour trois bonnes et justes causes avoit-il ceste espérance, voire asseurance, de victoire: l'une, que le droict estoit de son costé, car il n'estoit aggresseur ne provocateur en ceste guerre; l'autre, que le roy la luy avoit commencée au temps plus opportun et plus à propos, et plus à l'avantage de luy empereur, qu'il eust esté possible de imaginer; la tierce, qu'il trouvoit ses subjects, capitaines et soldats si bien disposés en si bonne amour, affection et volonté vers luy, et si bien expérimentés en l'art militaire, qu'il se pouvoit entièrement reposer du tout sur eux: chose qu'il sçavoit certainement estre du tout au contraire envers le roy de France, duquel les subjects, capitaines et soldats estoient tels et de telle sorte que, si les siens de luy estoient semblables, il se voudroit lier les mains, mettre la corde au col, et aller vers le roy de France en cest estat luy demander miséricorde.

Sur ce protestant, au lieu de conclusion, que ce qu'il avoit mis en avant de la paix n'estoit point pour crainte ou peur qu'il eust du roy; car ce ne fut jamais sa coustume de s'abaisser à demander paix en sa perte, mais seulement quand il estoit vainqueur, et pour obvier aux dessusdits inconvéniens qui adviendroient indubitablement de ceste guerre. Et à tant il discourut et déduist, par infinité de paroles, les maux qui estoient à venir de la guerre, outre l'occision et mortalité du peuple chrestien, comme la ruine des villes et pays, suscitation de sectes et hérésies, esmotion de peuple, et rébellion contre les seigneurs, et à eux telle nécessité imposée, qu'ils soient contraints de se rendre subjects aux passions et volontés de leurs propres subjects, voire des plus meschans; là où de paix viennent et procèdent tous biens au contraire. Par quoy de rechef il protesta que s'il se trouvoit quelque bon moyen de paix, il ne seroit pour la refuser, et que nul sien particulier bien ou intérest l'en détourneroit, moyennant toutesfoys que le roy préalablement, et avant qu'en parler plus outre, retirast sadite armée qu'il avoit en Piémont. Et à tant, disant à haulte voix qu'il conseilloit, qu'il désiroit, qu'il demandoit la paix, fina sa parole, baissant la teste pour lire en un petit brevet qu'il avoit environné à l'entour de son doigt.

Nostre Sainct Père, en reprenant ses propos, avoit commencé à louer les bonnes paroles et offres dudit seigneur empereur, alors que Sa Majesté, après avoir jetté les yeux sur son brevet, luy dist en l'interrompant: « J'avoy, très Sainct-Père, oublié à vous prier, en ma conclusion, d'accepter et recevoir mes justifications, et de vouloir prendre la peine de bien peser les choses, et entendre lequel a tort, ou du roy, ou de moy; vous asseurant que là où vous trouverez que le tort soit de mon costé, je suis content que vous favorisiez et secouriez le roy à l'encontre de moy: aussi là où vous trouverez au contraire que je me mette à la raison, et que le roy n'en tienne compte, en ce cas je prie et invoque Dieu, Vostre Saincteté, ce sainct collége et tout le monde à l'encontre de luy.» Ceste protestation ainsi finée, nostre Sainct-Père, continuant sa parole, loua les bons propos et bonnes offres dudit seigneur empereur, en ce qu'elles tendoient au bien de la paix, à laquelle il espéroit que le roy ne seroit moins enclin de son costé, veu qu'il en avoit desjà déclaré sa bonne intention. Parquoy ledit Sainct-Père espéroit qu'ils ne viendroient ny à la guerre ny au combat; et quand il faudroit venir à l'un ou à l'autre (que Dieu ne voulust!) Sa Saincteté toutesfoys estoit d'advis qu'estant iceux deux

princes tels membres et principaux appuis de la république chrestienne, il ne pourroit à icelle république venir si grand dommage de la guerre, quelque grande qu'elle fust, que du combat de personne à personne entre eux, s'il advenoit (comme il estoit à craindre) que l'un ou par avanture tous deux y mourussent. Par quoy il conseilloit qu'en délaissant les autres deux partys, on s'attachast à l'un, qui estoit de paix et d'amitié entre Leurs Majestés, pour à laquelle parvenir il estoit délibéré s'employer en tout ce qu'il pourroit envers l'un et l'autre; et qu'à ceste intention il s'étoit résolu, par la délibération et advis de ses frères les cardinaux du sainct-siége, demourer neutral entre eux deux, et père commun, afin de pouvoir plus esgalement, et sans estre suspect de l'un ou de l'autre, conduire les choses à ceste fin; en quoy il avoit espérance de les trouver, ainsi qu'il désiroit, tous deux raisonnables. Bien protesta qu'il ne pourroit autrement faire, là où l'un ou l'autre serait pertinax et desraisonnable, que d'user envers luy de la puissance et auctorité de l'Église.

De ceste response monstra l'empereur estre moult satisfaict et content, et voulut, en remerciant, baiser la main de Sa Saincteté. Ce faict, l'évesque de Mascon s'avança, et dist audit seigneur empereur, qui avoit faict sa proposition ou protestation en langue espagnole, que, pour n'entendre ladite langue, n'avoit pas bien compris le tout; par quoy il respondroit seulement à l'article concernant la paix; à laquelle il asseuroit bien que le roy son maistre ne se trouveroit dur ne desraisonnable; remettant au surplus la response au seigneur de Velly son compagnon, qui, pour avoir long-temps esté ambassadeur auprès de Sa Majesté, le pouvoit mieux avoir entendu que luy. Ledit de Velly s'approchant pour respondre, et demandant estre ouï sur ce, ledit seigneur empereur reprint la parole, disant que touchant la paix, on luy en avoit tenu propos assez souvent, et que luy maintenant demandoit des effects et non des paroles; adjoustant que tout ce qu'il avoit dit il le bailleroit par escrit, mais que pour l'heure il n'auroit point d'autre audience. Et à tant se levèrent et séparèrent lesdits Sainct-Père et empereur; les ambassadeurs de France aussi se retirèrent à part, en attendant que ledit Sainct-Père fust revestu de ses habits pontificaux : et revestu qu'il fut, l'évesque de Mascon se tira près de luy, en le priant vouloir tenir la main à ce que ledit seigneur empereur lui baillast sa dessusdite proposition par escrit; le seigneur de Velly aussi en fit instance à Sa Majesté, qui luy promist de ce faire. Après luy remonstra ledit de Velly, voyant l'opportunité qu'il avoit de luy dire, en absence de nostre Sainct-Père, que la faulte n'étoit point au roy son maistre s'il n'avoit là envoyé homme avecques pouvoir de traitter la paix; car Sa Majesté n'avoit jamais déclaré qu'il la voulust traitter à Romme, ains avoit tousjours dit qu'il ne vouloit point que nostre Sainct-Père entendist quels termes estoient les practiques, jusques à ce qu'elles fussent conclues. A quoy ledit seigneur empereur respondit : « Vous sçavez bien, dit-il, long-temps a, que je venois icy, et je le vous avois dit pour l'escrire au roy vostre maistre; » et ce disant, il se vint rassembler avecques nostre Sainct-Père, et allèrent ensemble à la messe. Au sortir de là, nosdits ambassadeurs trouvèrent les seigneurs de Granvelle et commandeur de Cannes, lesquels, par contenance, monstrèrent d'estre fort desplaisans de ceste affaire, disant qu'ils ne s'attendoient point que ledit seigneur empereur fust venu pour faire un tel sermon; mais qu'il n'en falloit prendre que la première partie. Lesdits ambassadeurs respondirent que le roy leur maistre estoit pour satisfaire de response et à l'une et à l'autre partie. Et à tant se départirent les uns des autres assez gracieusement.

Sur le soir, envoya nostre Sainct-Père vers l'évesque de Mascon, à ce qu'il vinst parler à Sa Saincteté devant qu'escrire au roy son maistre; ce qu'il fist. Et au lendemain, à l'issue du disner de Sa Saincteté, se trouvèrent ledit évesque de Mascon et le seigneur de Velly, auxquels ledit Sainct-Père, avecques visage correspondant à ses propos, asseuroit qu'il estoit fort malcontent de ce qui estoit advenu, et que jamais n'en avoit entendu aucune chose auparavant, affirmant bien que si l'empereur s'en fust descouvert à luy, jamais il ne l'eust supporté ne souffert. Toutesfoys, pour ce que les choses passées se pouvoient mieux blasmer que corriger, il les prioit bien instamment de vouloir faire bon office au bien de la paix, et d'escrire au roy ceste nouvelle au plus dextrement qu'il leur seroit possible, taisant ce qu'ils pouvoient taire,

sans faire faulte envers luy, et qui seroit pour plus l'aigrir. Lesdits ambassadeurs luy remonstrèrent qu'ayant esté la déclaration faicte par l'empereur ainsi publicquement, et en si grande compagnie, il estoit impossible de la desguiser audit seigneur, ce nonobstant ils useroient, en l'advertissant, de la plus grande douceur qu'ils sçauroient adviser. Bien craignoient-ils qu'il en fust d'ailleurs adverty, par avanture, autrement qu'eux ne l'en advertiroient ; car ils entendoient de maintes personnes que les choses avoient esté diversement prinses et très mal interprétées, dont il ne pouvoit estre que ledit seigneur roy n'en fust adverty par plusieurs voyes et moyens. Ledit Sainct-Père à ce propos, ayant l'occasion opportune, s'excusa vers eux de la response qu'il avoit faicte à l'empereur, disant l'avoir faicte à l'improviste comme homme surprins, et que jamais n'eust pensé qu'il eust deu tenir les propos qu'il avoit tenus, et qu'il avoit entendu que sadite response avoit aussi esté sinistrement interpretée ; car son intention n'estoit et jamais n'avoit esté se départir de neutralité, laquelle il vouloit observer inviolablement et en tout cas. Et ce qu'il avoit dit d'user de la puissance de l'Église contre celuy qui refuseroit la raison, il ne l'entendoit sinon par exhortation et admonestement, ainsi que sa qualité le requéroit. Dont lesdits ambassadeurs le remercièrent, et au demourant le prièrent croire que leur maistre ne seroit celui qui refuseroit ladite raison ; après luy déclarèrent combien ils désireroient de mieux entendre dudit seigneur empereur, en présence de Sa Saincteté, aucuns articles de la dessusdite protestation, pour, selon iceux, les déduire au roy leur maistre en la plus grande douceur qu'il leur seroit possible.

L'empereur alors estoit prest à partir, et sur ces propos survint pour prendre congé de nostre Sainct-Père ; par quoy lesdits ambassadeurs se tirèrent un peu en arrière en attendant qu'on les appellast, si comme on feit quelque espace de temps après ; mais avant la main furent par nostre Sainct-Père advertys et priés de ne point ennuyer l'empereur en propos, parce que ce jour-là il avoit à faire grand chemin. L'entrée de leur devis fut sur ce que l'empereur avoit, le jour précédent, parlé du combat, au cas que la paix ne puisse conclure ; mais qu'il n'avoit point déclaré qu'il n'en eust aucune cause ou querelle sur laquelle il prétendist fonder le combat, sinon qu'il sembloit que, pour éviter la guerre qui pourroit advenir à cause de leurs différends, il offroit de les vuider de personne à personne. Desquels propos ils désiroient estre esclaircis, à sçavoir si ledit seigneur entendoit par iceux avoir appellé le roy au combat ; auquel cas ils pouvoient bien respondre de l'intention du roy leurdit maistre qu'il ne seroit pour le refuser, et que bien pouvoit souvenir audit seigneur empereur qu'autresfoys avoit esté question de telle matière, mais qu'à présent il n'en estoit point qu'ils sceussent, ne mesmement que le roy leurdit maistre voulust, ou, quoy que ce soit, eust faict aucune démonstration de vouloir avoir le duché de Milan par force, attendu les propos que le seigneur de Velly, l'un d'iceux ambassadeurs, en avoit tenus, et les offres que luy de Velly en avoit, de la part du roy, faictes à l'empereur, auxquelles offres il avoit esté par Sa Majesté respondu, en sorte que ledit seigneur roy leur maistre s'en estoit contenté ; qui pouvoit assez estre suffisant tesmoignage de sa volonté, joinct que monseigneur l'amiral de France, à son partement qu'il commença faire marcher son camp en Piémont, avoit eu (comme souvent il a esté dit) exprès commandement de ne toucher en aucune chose qui fust ès mains et puissance de Sa Majesté impériale, comme de vray il n'avoit faict, et aussi peu estoit pour faire à l'advenir. Et quant aux choses traittées entre leurs deux Majestés, elles estoient par escrit, et facilement pouvoit ledit Sainct-Père juger de ce que depuis estoit advenu de part et d'autre ; en quoy ils ne vouloient lors entrer plus avant, mais entendre seulement si ledit seigneur empereur avoit l'intention d'imputer au roy qu'il eust failly de sa parole ou faict chose dont on le puisse charger de son honneur, et si par ses paroles il l'entendoit avoir deffié.

Ce pendant qu'ils parlèrent, estoient maintes personnes en la salle du pape ; et toutesfoys ils furent ouïs à part et sans y appeler les assistans, jusques à ce que l'empereur y voulust respondre. Et alors il leur dit que, pour avoir le jour précédent parlé en pleine et publicque audience, il vouloit bien pareillement leur respondre en la présence de tous les assistans, et mesmement pour ce qu'il estoit adverty que l'on avoit mal entendu et mal interprété les choses par luy dites. Et pour ce il fist approcher iceux assistans, et puis commença dire en langage

italien comment il avoit esté requis par les ambassadeurs de France de mieux et plus ouvertement se déclarer ès choses qu'il avoit hier dites, à cause qu'il entendoit que maintes personnes les avoient mal interprétées : par quoy il vouloit bien satisfaire à cela, et déclarer plus entendiblement les quatre poincts qu'il entendoit avoir touchés ledit jour précédent. Qu'en premier lieu, il avoit un peu prolixement compté les choses qui estoient par cy-devant passées entre luy et le roy, en quoy faisant il n'entendoit ne pensoit point avoir aucunement taxé ne blasmé ledit seigneur roy, mais seulement de s'excuser et descharger; et qu'il seroit très marry que l'on tournast ses paroles en autre sens qu'il ne les avoit dites; car quant au roy, il l'estimoit tant, qu'il n'avoit aucune cause de mal dire de luy : bien estoit-il mal content d'aucunes choses dites et faictes par luy, desquelles dire et faire il eust peu bonnement se passer, attendu l'estroitte alliance qui estoit entre eux deux, et les bons tours qu'il avoit faicts et encores estoit prest de faire audit seigneur roy; mais, quelque chose que luy eust dite, ce n'avoit point esté en intention d'aigrir les choses, ne de rompre avecques le roy, ains qu'il désiroit (si comme il avoit tousjours désiré) s'accorder avecques luy, et parvenir à une paix, qui estoit le second poinct par luy touché. Laquelle paix il désiroit, comme la chose qui plus luy estoit nécessaire, et plus à son prouffit que nulle autre; car il cognoissoit bien qu'ayant paix, il évitoit un grand inconvénient universel, et en particulier asseuroit son aise, son Estat et son honneur : que bien estoit vray qu'à ce faire ne vouloit-il pas estre contraint, ny conduict par force; et que si une foys il tournoit la teste vers le roy, ainsi qu'il avoit délibéré, il n'y auroit chose, quelle qu'elle fust, qui puis après le destournast de ce qu'il auroit commencé, quand ores le Turc entreroit et descendroit avecques toute sa puissance en ses pays et terres qu'il laissoit derrière luy, pour ce qu'il cognoissoit qu'en voulant entendre à l'un et à l'autre, il ne pourroit remédier à tous deux. Et à ceste cause il avoit délibéré de plustost entendre au roy, et que pour ce faire il assemble et assembloit journellement toute la plus grande puissance que possible luy estoit d'assembler, pour une fois pour toutes y mettre fin, s'il advenoit qu'il luy convinst venir à la guerre; mais qu'il feroit, ainsi que desjà il avoit dit, tout ce qu'il luy seroit possible de faire pour n'y point venir, et que par les effects on verroit que nulle propriété ne prouffit particulier l'en destourneroit. Au cas aussi qu'eux deux ne puissent tomber en accord ensemble, bien luy sembloit, en troisiesme lieu, plus convenable et à moindre inconvénient qu'ils vuidassent entre eux deux ces différends à leur seul et propre danger, que d'exposer tant de gens à la mort, qui n'en peuvent mais; ce qu'il vouloit avoir dit par advis et opinion seulement, et non que par cela il eust voulu deffier le roy, mesmement en la présence de nostre Sainct-Père, sans le congé duquel il ne voudroit entrer en tel affaire. Davantage, qu'il sçavoit bien que le roy estoit prince grand, et de cueur et de stature, et qui maintefoys avoit monstré son hault vouloir et magnanimité; par quoy ce n'estoit chose que luy voulsist légèrement entreprendre, que de venir au combat avecques luy; joinct qu'il ne sçavoit point en avoir cause ne matière, si n'estoit pour obvier à un plus grand mal quand on le verroit advenir, et pour éviter plus grand inconvénient, comme d'une guerre en chrestienté, de laquelle apparemment s'ensuivroit la totale ruine, à tout le moins grande inclination et diminution d'icelle.

Et à ce propos rentra sur le mesmes discours que le jour précédent il avoit faict, de tous les maux qui estoient advenus et qui encores pouvoient advenir de la dissension et guerre d'entre eux; aussi tous les biens et avantages qui peuvent d'autre part advenir d'une bonne paix et intelligence entre eux, laquelle alors il magnifia par une copieuse multiplication de paroles, en déduisant combien il désiroit que le moyen s'en puisse trouver, et qu'en s'accordant ensemble ils accordassent aussi le différend du roy et du duc de Savoye. En concluant que si eux deux se pouvoient asseurer et prendre confidence l'un avecques l'autre, ce seroit le plus grand bien et la plus grande félicité qui puisse advenir à la chrestienté; ainsi que par la guerre tout le contraire, comme la porte ouverte au Turc, et l'entrée donnée pour nous venir assaillir; la secte luthérienne et autres hérésies, non-seulement en liberté de s'entretenir, mais de tousjours multiplier; le concile et la réduction d'iceux hérétiques à l'obéissance de l'Église empeschés et desvoyés, et tous affaires tombés en

telle confusion, que les princes seroient exposés aux dangers de leurs propres subjects, les prélats sans auctorité, le monde sans foy et sans religion, la révérence de Dieu anéantie, avec toutes les malheuretés et persécutions que l'on peult et doit attendre de la fureur et ire divine; et que ce sont choses qu'il veoit si apparentes et si prochaines advenir, que l'on ne devoit point s'esbahir s'il avoit ainsi parlé, pour ce que si leurs deux armées s'approchoient, ainsi comme il estoit apparent, en si grand nombre de combattans qu'il y auroit d'une part et d'autre, et qu'il n'y eust autre chose que la diversité des langues et l'occasion du pillage, si n'en pouvoit-on attendre moins que rupture; et que ceste estoit la cause qu'il auroit requis qu'avant le terme de vingt jours à venir le roy fist retirer son armée: ce qui estoit le quatriesme poinct touché par lui, non pas en intention ny qu'il voulust entreprendre de limiter et préfinir le temps au roy, mais qu'il sçavoit qu'environ ledit temps pourroient estre leurs deux puissances si approchées l'une de l'autre, qu'il seroit alors malaisé d'obvier à la rupture.

Nostre Sainct-Père, prenant la parole, luy commença à dire que de sa part il avoit, le jour précédent, pris les propos dudit seigneur empereur en bonne part, mais que voirement y avoit eu maintes personnes qui les avoient autrement prises; au moyen de quoy il estoit grandement aise que Sa Majesté les eust plus entendiblement interprétées, pour obvier qu'aucuns malins n'en escrivissent au roy, de sorte que les choses s'en aigrissent davantage, et fussent pour avance la rupture d'entre Leurs Majestés: à quoy il espéroit que les ambassadeurs de France qui là estoient, dont Sa Saincteté pouvoit asseurer de l'un et Sa Majesté de l'autre, pour la cognoissance qu'ils en avoient de longue main, feroient chacun bon office en cest endroict, en donnant cest advis au roy leur maistre, avecques toute la douceur à eux possible, afin d'obvier à ladite rupture. Lesdits ambassadeurs alors respondirent que Sa Saincteté pourroit à tout remédier par son auctorité, en se monstrant ledit Saint-Père comme il estoit père commun, et demourant esgal à tous deux: ce que Sa Sainctété accepta de faire, adjoustant qu'entre les autres graces que Leurs Majestés ont de Dieu, ils ont ceste particuliere de grande importance, c'est que par sa divine disposition la chrestienté leur estoit commise, et que d'autant plus qu'ils acquerroient grande louange d'en bien user, aussi d'autant plus de blasme et vitupère s'en suivroit s'ils estoient cause de la ruine et destruction de la chose qui leur estoit commise. Par quoy il requéroit ledit seigneur empereur estre content de mettre (ainsi que luy espéroit) à exécution et vray effect les bons propos qu'il luy avoit tenus de la paix; et qu'il avoit aussi espérance que le roy, qui luy en avoit escrit de pareils, ne se trouveroit dur ne maltraittable en ceste affaire. A ce faire se soubsmist l'empereur, et de rechef entra sur le dénombrement des biens qui adviendroient d'une bonne confidence entre eux, et du désir qu'il avoit que le roy (si comme il l'en prioit) se voulust fier de luy. Et en ce disant s'estoient lesdits Sainct-Père et empereur levés pour prendre congé l'un de l'autre, quand le seigneur de Velly, l'un des ambassadeurs de France, s'approcha de l'empereur, et luy requist que son bon plaisir fust de déclarer en la présence de nostre Sainct-Père et des assistans si Sa Majesté luy avoit pas accordé autresfoys de bailler le duché de Milan au duc d'Orléans, parce que ledit de Velly l'avoit ainsi escrit au roy son maistre: et voyant que ce propos ne s'entretenoit pas, craignoit d'en recevoir blasme, et que le roy sondit maistre l'en estimast menteur, et advanceur de paroles.

L'empereur, à sa contenance, monstra qu'il eust bien voulu se démesler de respondre à ceste requeste sans en faire autre déclaration: toutesfoys il advoua de l'avoir ainsi accordé audit de Velly non-seulement, mais de l'avoir ainsi escrit à son ambassadeur de France, pour le dire audit roy son frère; mais qu'il n'avoit jamais pensé et ne pensoit point encore qu'il fust possible d'y trouver les seuretés suffisantes, ny que le roy fust pour luy consentir les conditions qu'il luy entendoit demander à toutes fins. Sur quoy réplicquant ledit de Velly que c'estoit bien le moyen de mettre le roy en plus grande deffiance, non pour le mettre en confidence avecques Sa Majesté Impériale, de luy mettre en avant une chose qu'en l'y mettant il n'eust intention ou ne pensast qu'il se trouvast moyen de la mettre en effect; davantage, que Sadite Majesté luy avoit tousjours dit qu'en baillant ledit duché de Milan au duc d'Orléans il ne demanderoit au roy conditions quelconques non

raisonnables, ains se despartiroit en aucunes choses de ses noms, droicts, raisons et actions. L'empereur alors s'excusa que le roy n'avoit pas accepté l'offre en temps deu; aussi qu'il avoit faict passer son armée en Italie, et faict trop de dommage au duc de Savoye, lequel il estoit tenu de deffendre, non seulement pour luy estre si estroittement allié comme il est, mais aussi pour estre son vassal; car tout ainsi que les vassaulx sont tenus mettre et mettent leurs biens et vie pour leur seigneur naturel et droicturier; le semblable doit le seigneur faire pour eux; adjoustant Sa Majesté Impériale qu'elle n'avoit accordé bailler iceluy duché au duc d'Orléans, sinon moyennant et soubs condition que ses alliés et confédérés le voulussent; lesquels ne le vouloient en aucune manière consentir, car ce seroit mettre un nouveau feu en Italie, pour les raisons qu'il avoit le jour précédent alléguées : mais que là où le roy voudroit accepter cest Estat pour le duc d'Angoulesme, Sa Majesté estoit encores en disposition de le luy bailler, avecques les conditions qui en partie avoient esté mises et en partie se mettroient en avant à la conclusion du traitté : mais pour le duc d'Orléans, non; car, outre les obstacles préallégués, il seroit du tout dépendant et partisan du roy; là où le duc d'Angoulesme, si ores il dépendoit dudit roy son père, toutesfoys en prenant à femme l'une des niepces de Sa Majesté Impériale, sa femme en dépendroit, et seroit partisanne; de manière que les choses demoureroient moyennées.

Le seigneur de Velly avoit jà ouvert la bouche pour remonstrer audit seigneur empereur que ce scrupule et doubte de partialité n'estoit ne moyen ne signe de confidence; aussi que Sa Majesté, quand elle luy accorda le duché pour monseigneur le duc d'Orléans, ne luy avoit point allégué ceste condition de vouloir et consentement de ses confédérés, quand ledit seigneur empereur se leva, luy faisant signe de ne parler plus avant, et se tournant vers nostre Sainct-Père : « Est-il pas beau, dit-il, qu'il fault que je prie le roy de France d'accepter un duché de Milan pour l'un de ses enfans, et que, nonobstant que sesdits enfans ne soient point de la royne ma sœur, on me vueille contraindre à leur donner partage, et au choix d'autruy? » Et en se disant print congé de Sa Saincteté, sans plus avant donner audience auxdits ambassadeurs de France. Iceux ambassadeurs, toutesfoys, tant pour obtempérer à la requeste que leur en avoit faicte nostre Sainct-Père, comme pour la bonne affection qu'ils portoient au bien de la paix, ne voulurent escrire au roy leur maistre tous les propos qu'ils avoient entendus, ains luy en dissimulèrent grande partie, comme du combat avecques l'espée ou le poingnard, en chemise, la façon et terme dont avoit l'empeaeur usé, magnifiant la force et vertu de ses subjects, et vilipendant ceux du roy, et que si les siens fussent tels que ceux du roy, il se lieroit les mains, et iroit en cest estat luy demander miséricorde; aussi l'article où il avoit dit que le roy luy avoit offert de le faire monarque (dont luy-mesmes après s'estoit repris); et autres articles que l'on pourra juger en conférant la protestation dudit seigneur empereur à la response qu'y fist le roy, lequel a respondu seulement aux articles dont il a eu advertissement.

Ce temps pendant avoit esté dépesché monseigneur le cardinal de Lorraine pour aller vers l'empereur, ainsi que vous avez cy-devant ouï; et nonobstant que, depuis son partement, le roy avoit eu des nouvelles de la susdite mutation et des propos que l'empereur avoit tenus (mais n'en avoit encores eu certain ne particulier advertissement, ne par la voye de sesdits ambassadeurs, ne par celle de l'ambassadeur dudit seigneur empereur estant rière luy), pour cela ne contremanda-il point ledit sieur cardinal, afin qu'en tout événement il mist le bon droict de son costé tant envers Dieu qu'envers le monde, et qu'il fust à chacun notoire et manifeste qu'il n'avoit reculé à la paix, ains se seroit mis en tous devoirs possibles de la demander.

Ledit seigneur cardinal arriva le dix-huictiesme jour d'avril au soir, au lieu où estoit nostre camp logé, apportant lettres de créance, escrites de la main du roy, avecques mandement qu'il déclara de bouche à monseigneur l'amiral, lieutenant général du roy, qu'il se gardast d'innover chose quelconque, ains advisast d'eslire un lieu opportun à retirer son camp en seureté, sans marcher outre, jusques à ce qu'il eust dudit seigneur cardinal nouvelles du lieu où il alloit, ou que le roy luy envoyast nouvel ordre d'autrement s'y gouverner. De ceste nouvelle fut ledit seigneur amiral en grande perplexité comment il auroit à procéder et prendre conclusion en ses affaires; car il avoit, d'un

part, nouvelles seures que l'empereur en toute diligence se préparoit à la guerre, et que de la paix il y avoit peu d'espérance. Par quoy il luy sembloit estre chose de dangereuse conséquence (outre la perte de réputation qui luy en pourroit advenir) de reculer ou arrester un camp, estant desjà entré en cours de victoire. Il considéroit d'autre part, et avoit tousjours devant les yeux, que s'il passoit outre, après le commandement contraire qu'il avoit du roy, tant par lettres réitérées que par la bouche de mondit seigneur le cardinal, encores que de son entreprinse il vinst à bonne fin, si toutesfoys l'empereur se retiroit de la promesse qu'il avoit faicte du duché de Milan, il pourroit prendre et coulourer son excuse sur ce que depuis sa promesse on auroit innové : dont luy pourroit estre blasmé du roy, lequel avoit singulière affection de recouvrer le sien par amiable composition plustost que par exploict de guerre; et là où il luy conviendroit venir aux armes, le faire avecques telle justification, que l'on cogneust évidemment qu'il n'avoit rien obmis de ce que pour n'y venir se pouvoit faire. A ceste cause il feit appeller au conseil, afin de délibérer sur ceste matière, tous les capitaines estans en sa compagnie; et assemblés qu'ils furent, et après avoir faict lire en leur présence les lettres qu'il avoit du roy, ensemble la créance rédigée par escrit que luy avoit mondit seigneur le cardinal exposée de bouche, leur en demanda leurs advis et opinions. A quoy respondirent aucuns, en peu de paroles, que sur chose expressément commandée par le maistre ne gisoit délibération, mais obéissance et exécution : aucuns alléguèrent davantage le doubte et incertaineté de l'issue, laquelle arrivant autre qu'à poinct, ne laissoit aucun moyen d'excuse à qui auroit entreprins contre l'expresse inhibition et defence du maistre.

Le seigneur de Burie, qui avoit esté recognoistre la ville de Vercel, et avoit charge de l'artillerie, interrogé sur cest article, respondit, et se feit fort de faire telle brèche au dedans de vingt-quatre heures, que l'assault s'y pourroit donner au grand désavantage de ceux de dedans. Et sur sa response fut réplicqué alors que ce n'estoit assez de faire brèche, mais qu'il falloit considérer le nombre de gens de guerre qui estoient dedans, le nombre des nostres, et celuy du prochain secours auquel estoit fondée l'espérance de l'ennemy. Dedans la ville y avoit le nombre de trois mille hommes, dont les mille estoient lansquenets. Les nostres ne pouvoient encores estre plus de quinze à seize mille hommes de pied; de gens de cheval il n'y avoit que soixante et dix hommes d'armes, et cent archers de la compagnie dudit seigneur amiral, et des compagnies du seigneur Jean Paule; et du marquis de Salluces environ de trente à quarante hommes d'armes, et le double d'autant d'archers; de chevaux-légers, environ deux cens; et des gentilshommes de la cour, venus à ceste guerre pour acquérir honneur et faire service au roy, de cinquante à soixante : le surplus de nos gens, autant de cheval que de pied, arrivoient encores journellement à la file. Sur le bord de la rivière de Sésia, à quatre milles de là, s'estoit venu loger le seigneur Antoine de Lève avecques douze ou quatorze mille hommes de pied, et de chevaux environ six cens; et de là pouvoit facilement, au cas que la ville ne fust prinse du premier assault, la refreschir de gens et vivres, et empescher nos fourrageurs ou vivandiers, ou, ce pendant que nos gens donneroient l'assault, venir par autre costé nous donner la battaille, ou, passant l'eaue par endroit, aller surprendre la ville de Turin, qui n'estoit point encores fortifiée; et quand ores nous eussions eu Vercel du premier assault, il convenoit y laisser gens, et d'autant affoiblir nostre camp, en hazard d'y recevoir honte et perte de gens. Autres en eut qui réplicquèrent à toutes les difficultés dessusdites : premièrement, que l'on pouvoit avecques une partie de nos gens donner l'assault, avecques les autres deffendre à l'ennemy le passage de la rivière; et si tant bien advenoit de l'entreprinse que de réduire la ville en l'obéissance du roy, qu'alors on pourroit, obéissant au mandement dudit seigneur, départir et retirer nostre camp en ladite ville et autres, attendant nouvelles de ce que ledit seigneur cardinal auroit négocié avecques l'empereur.

Ceste opinion, si la chose eust esté exécutée avant que ledit seigneur cardinal eust été arrivé, à tout le moins avant que ledit seigneur Antoine de Lève en eust nouvelle, n'eust point semblé mauvaise à la pluspart des assistans : mais desjà ledit seigneur amiral avoit adverty ledit de Lève de la venue et de la commission dudit seigneur cardinal, et luy avoit envoyé

demander la seureté de son passage, et homme pour le conduire de la part que l'empereur alors se trouveroit : par quoy en passant outre, et ne venant au-dessus de l'entreprinse, il ne demouroit, ainsi qu'il est dit cy-dessus, aucune excuse dont ledit seigneur eust moyen de couvrir sa faulte ; et si bailloit-on à l'empereur, ou mal exécutant, excuse et couverture de ne riens accomplir de la promesse. A ceste cause commencèrent tous à se résouldre qu'en obéissant au roy on se retireroit en arrière. Le sieur d'Annebault fut bien d'advis de ne passer outre, mais non de reculer en arrière, pour n'aquérir à leur camp ceste défaveur, en donnant à l'ennemy occasion de se vanter que peur et crainte le leur fist faire. Et, par son opinion, fut conclu et arresté de séjourner au mesme lieu où ils estoient, qui n'estoit point contrevenir au mandement du roy, jusques à ce que mondit seigneur le cardinal, arrivé au camp de Lève, mandast ce que l'on auroit à faire, afin que si on se retiroit en arrière, ce fust avecques réputation, et à la requeste de l'ennemy. A la pluspart des compagnons qui desjà tenoient Vercel en leur espérance pour ville gaignée, et avoient leur attente fondée sur le butin, ne fut ceste nouvelle ne la venue de qui l'apportoit agréable ; et de tant plus que le passer outre leur estoit deffendu, de tant plus bravement en parloient, et demandoient estre menés à l'assault ; et de telle asseurance en devisoient entre eux, qu'il a semblé à beaucoup de gens, autant des ennemys comme des nostres, que si on leur eust laissé faire, ils eussent emporté la ville d'assault.

Monseigneur le cardinal, arrivant vers le seigneur Antoine de Lève, fut honorablement et humainement receu de luy : si luy feit entendre sa charge, et comment le roy, pour obtempérer à la requeste de l'empereur, et pour luy donner à cognoistre combien il désiroit avoir avecques luy parfaicte intelligence et amitié, n'avoit voulu, encores qu'il luy semblast bien y avoir quelque perte de réputation, luy refuser de faire arrester son camp en plain et apparent cours de victoires, par laquelle facilement il pouvoit obtenir et recouvrer ce qui estoit sien, à l'encontre du duc de Savoye, occupateur et détenteur injuste, afin que la poursuitte de sadite victoire n'altérast et interrompist les practiques et moyens de la paix, en laquelle, en faveur de l'empereur, estoit ledit seigneur roy content de comprendre iceluy duc de Savoye, abandonnant plustost une partie de ce que justement et indubitablement luy appartenoit. Assez gracieusement luy respondit le seigneur de Lève à ce propos, sans advouer toutesfoys que la victoire nous fust si certaine. Et firent eux deux ensemble quelques accords, c'est à savoir que luy de Lève ne passeroit point deçà la Sésia, et ledit sieur amiral se retireroit au-deçà de la Doaire, en attendant nouvelle de la négociation dudit seigneur cardinal avecques nostre Sainct-Père et empereur à Romme ; car encores les pensoit trouver ledit seigneur cardinal ensemble. A monseigneur l'amiral furent ces accords envoyés avecques lettres itératives du commandement et volonté du roy, suivant lesquels, et aussi pour ce que nostre camp estoit logé en lieu estroit environné de trois ou quatre villes du Montferrat, où il y avoit garnison d'ennemys, lesquelles se pouvoient renforcer, et donner de l'ennuy aux vivres qui venoient en nostredit camp, ledit seigneur advisa de se retirer au lieu de Sainct-Germain, en espérance de s'asseurer, y estant, de la ville d'Ivrée et de tout le val du costé de Guise, pour en tirer gens au service du roy, au cas que l'on persévérast à la guerre, et secourir Turin s'il advenoit qu'il en eust mestier.

L'empereur, ainsi que j'ay dit, après les propos cy-dessus récités, aucunement déclaratif de sa précédente protestation, avoit prins congé de nostre Sainct-Père, et sans faire autre séjour estoit party de Romme, laissant derrière luy, pour apporter les articles de neutralité signés de la main de nostredit Sainct-Père, messeigneurs de Cannes et de Granvelle, avecques lesquels nos ambassadeurs, à l'instance de nostredit Sainct-Père, avoient encores communiqué touchant la praticque de paix, et n'en avoient du tout esté reboutés, ny mis entièrement hors d'espérance ; mesmement leur avoit esté dit et respondu, sur ce qu'ils requéroient, ainsi que l'empereur avoit promis, avoir le double par escrit de sa dessusdite protestation, que Sa Majesté, pour bonnes causes et raison à cela mouvans, avoit depuis advisé de ne le leur bailler point, ains de l'envoyer au seigneur de Lidequerques son ambassadeur en France, afin que luy-mesmes la leust au roy, et la lisant adoucist les choses qui pourroient aigrir

ledit seigneur, en sorte que ceste praticque se continuast encores, et se conduisist à bonne fin. Ceste response, et ce que l'empereur en ses seconds propos avoit rabillé, donnoient espérance au seigneur de Velly qu'à la fin se pourroit tirer quelque bonne conclusion; et eut opinion, ou que l'empereur eust usé publicquement de ceste haultaineté de langage et braverie pour donner à cognoistre qu'il ne craignoit l'effort du roy, et que pour cela ne luy feroit riens faire, et que, pour avoir usé de ses termes haultains, il avoit peu penser d'avoir acquis une grande réputation de magnanimité; sur quoy il se pourroit persuader et induire à prendre cela pour contrepoids de la déclaration d'hostilité qu'avoit faicte le roy contre le duc de Savoye; ou bien que la venue de monseigneur le cardinal de Lorraine (laquelle il sçavoit estre prochaine, et avecques lequel il pouvoit tout rabiller et conclure) l'auroit meu à user de ces termes, afin de donner aux potentats d'Italie, et autres ses confédérés, occasion de penser qu'auparavant n'y auroit encores eu entre luy et le roy aucune asseurance ny promesse. Et bien l'aydoit nostre Sainct-Père à s'entretenir en espérance; de sorte que ledit Velly, craignant que ledit seigneur cardinal, entendant sur chemin les nouvelles de ceste protestation, s'en retournast arrière sans passer outre, voulut bien envoyer au devant, et luy persuader de ce nonobstant achever son voyage; aussi escrivit au roy, luy conseillant et suppliant que, nonobstant que ladite protestation fust par trop aigre et picquante, son bon plaisir fust toutesfoys d'y respondre modestement, et de manière que les choses ne s'en aigrissent davantage.

Les articles ce pendant furent signés, lesquels en somme contenoient comment ledit Sainct-Père, très desplaisant de la mauvaise intelligence et apparence de prochaine rupture entre l'empereur et le roy, et désirant estre entre eux deux bon et confident médiateur, se déclaroit estre neutral, et ne vouloir assister d'ayde ny de conseil au faict de la guerre à l'une ny à l'autre partie, ny souffrir qu'en ses terres, ou de sa jurisdiction, se fist aucun amas ou assemblée de gens de guerre pour aucun d'eux; aussi de n'accepter autour de sa personne homme quelconque, et de quelque estat ou condition, qui luy portast paroles contraires ou préjudiciables à sa neutralité; ne souffriroit qu'en ses places et villes fortes entrassent et séjournassent gens de guerre de l'un ou de l'autre party, mais les feroit garder et tenir en bonne seureté par ses propres subjects ou soudoyés; n'empescheroit aucun, durant ladite neutralité, d'entrer en la ligue deffensive d'Italie; qu'il sursoiroit les différends et controverses de Sa Saincteté, c'est à sçavoir avecques le duc de Ferrare pour un an, et pour six mois avecques le duc d'Urbin et son fils, à cause du duché de Camerin; qu'il entretiendroit l'assistance promise par le feu pape Clément aux cinq cantons de Suisse, à l'encontre des autres cantons aliénés de l'obéissanee de l'Église; et que dès lors il consigneroit quelque bonne et raisonnable somme de deniers, pour estre preste à tous besoings et toutes occurrences.

Ceste neutralité signée et délivrée aux seigneurs de Cannes et de Granvelle, ils se partirent de Romme et avecques eux le seigneur de Velly, ambassadeur du roy, pour venir au lieu de Sienne où estoit l'empereur alors; auquel lieu arriva aussi monseigneur le cardinal, et à son arrivée faisoit son compte de seulement faire la révérence à Sa Majesté et de remettre à luy dire sa créance après disner, à cause qu'il estoit desjà heure de messe. Mais luy ayant faict la révérence, et dit seulement en termes généraux l'occasion de sa venue, y adjoustant toutes les plus convenables paroles qu'il avoit peu, sans entrer au faict de sa principale charge, ledit seigneur empereur de luy-mesmes respondit estre bien aise de sa venue, pour s'esclaircir (ainsi qu'il disoit), et veoir quelle espérance il pourroit avoir de la bonne confidence et amitié du roy. Et ce voyant, ledit seigneur cardinal usa de ceste occasion et opportunité, luy déclarant particulièrement comment le roy entendoit de se conjoindre avecques luy par toutes les plus estroittes façons que l'on pourroit adviser; et que pour y parvenir et donner à cognoistre combien franchement il alloit en besongne, il avoit non-seulement deffendu à monseigneur l'amiral de France, son lieutenant général en l'armée de Piémont, de ne passer plus outre que le lieu où lors il se trouveroit, ains auroit aussi faict retirer son armée dudit lieu où alors elle estoit, afin de ne faire chose qui altérast l'espérance de paix; parvenant à laquelle, ainsi que l'on s'en pouvoit comme as-

seurer, attendu les praticques qui en avoient esté jusques à l'heure que luy avoit esté dépesché de la part du roy, ledit seigneur n'estoit pour luy espargner chose qui fust en sa puissance; et mesmement, oyant que Sa Majesté auroit plaisir qu'allant en son entreprinse d'Algère monseigneur le duc d'Orléans luy fist compagnie, ledit seigneur roy ne seroit délayant de le luy envoyer, avecques telle suitte et compagnie qu'il appartient à un fils de roy de France pour aller en un tel voyage. Et pour autant que jusques alors avoit le roy accordé tous les articles qu'on luy avoit mis en avant, excepté celuy de l'usufruict, que, pour les raisons auparavant déduittes par son ambassadeur, il avoit tousjours demandé pour luy, maintenant il estoit content de ne s'y arrester plus; bien vouloit-il que, pour oster à tout le monde occasion de penser qu'entre eux n'y eust pleine et entière confidence, Sa Majesté fust contente de le luy accorder, en s'asseurant de luy qu'incontinent il s'en démettroit audit duc d'Orléans son fils; et que, cela faict, ledit seigneur roy seroit content de venir au devant dudit seigneur, afin de s'entreveoir et asseurer l'un de l'autre, jusques à Mantoue ou ailleurs, ainsi qu'à Sa Majesté plairoit en deviser; et de faire toutes les choses qu'il sçauroit luy estre agréables, et qu'il pourroit faire sans contrevenir à ses alliances. Lesquelles offres estoient toutes si bonnes entrées à parvenir à confidence et amitié entre eux deux, que ledit seigneur cardinal, encores que sur les chemins il eust entendu partie des paroles et déclarations que Sa Majesté avoit proposées à Romme, n'avoit toutesfois voulu faillir ne différer de les venir faire entendre à Sa Majesté, les estimant telles et si raisonnables, que, pour les paroles cependant intervenues, il ne pensoit un si grand bien devoir estre interrompu.

Sur ces paroles, commença l'empereur à luy réciter la plus grande partie des poincts qu'il avoit touchés en sa protestation, pour se justifier, et fonder le doubte qu'il avoit de ne pouvoir assez seurement besongner avecques le roy, pour ce qu'il ne veoit point qu'il puisse ne doive accorder le duché de Milan au duc d'Orléans; et, comment que soit, il n'en vouloit rien faire, mais que bien seroit-il content de le bailler au duc d'Angoulesme, avecques une de ses niepces en mariage, soubs les conditions qui en traittant seroient advisées, pourveu que le roy n'eust aucunement affaire audit Estat : car il espéroit que ledit seigneur d'Angoulesme, outre l'alliance qu'il prendroit avecques luy, seroit aussi tenu et obligé à luy d'un tel et si beau présent que le duché de Milan; et qu'à ceste cause il vivroit avecques luy en bonne paix et amitié, et luy empereur aussi luy porteroit réciproquement telle faveur, que paisiblement il pourroit jouir dudit Estat, sans y tenir aucunes garnisons à la foulle du peuple : et quant à l'usufruict, qu'il ne le consentiroit au roy directement ou indirectement en quelconque manière. Le cardinal luy remonstra que s'il vouloit traitter avecques le roy pour amour de luy, qu'il ne devoit point faire ceste différence ne s'attacher à autre seureté qu'à la sienne, pource qu'il estoit celuy avecques lequel Sa Majesté auroit affaire, et duquel elle pouvoit espérer ayde et support présentement, et non pas de messeigneurs ses enfans; que d'autre part ayant esté ledit Estat levé au roy, auquel il appartenoit, la raison vouloit bien, puisqu'à luy ne se rendoit, au moins que ce fust luy qui ordonnast auquel il seroit rendu de ses enfans. A ce propos, l'empereur interrompit sa parole, en maintenant qu'à luy appartenoit iceluy Estat, et non à autre.

Sur quoy replicqua le cardinal qu'à cause de la renonciation faicte par le roy, sur laquelle il ne vouloit lors insister à débattre la validité ou invalidité, on pourroit coulourer que ledit seigneur n'y eust plus de droict; mais quant à messeigneurs ses enfans, on ne pourroit nier que ce ne fust leur propre et vray héritage, et qui justement ne leur pouvoit estre tollu : toutesfoys que, pour le bien de paix, ils estoient contens de l'accepter et recevoir de Sa Majesté, ou en don, ou autrement en telle forme qu'il luy plairoit, moyennant que ce fust selon et en la sorte que sadite Majesté desjà auparavant l'avoit accordé a l'ambassadeur du roy. Et sur ce mot l'empereur luy trencha la parole, disant que jamais n'en avoit riens accordé par sa bouche. Monseigneur le cardinal, qui ne vouloit, pour ceste première venue, rompre la praticque entièrement, print couleur d'en vouloir deviser audit ambassadeur, et à tant print congé de luy; joinct aussi qu'il vouloit bien, avant que la chose vinst au désespoir, gaigner le loisir de dépescher un courrier exprès devers

le roy pour l'advertir de ce qu'il avoit trouvé en ceste première arrivée, aussi pour en donner en passant advis à monseigneur l'amiral, afin que, venant les choses en rupture, on ne le surprinst à l'improviste.

Le lendemain au matin, ainsi que ledit seigneur empereur achevoit de s'habiller, retourna vers luy ledit seigneur cardinal, et luy dist comment il avoit communiqué particulièrement de sa charge avecques ledit ambassadeur du roy, et de luy entendu ce qu'il avoit par cy devant traitté; mais que, tout bien considéré, il ne veoit point qu'il peust passer outre, si Sa Majesté ne vouloit en façon qu'il fust ouïr parler de monseigneur d'Orléans; car cestuy-là estoit le seul fondement de sa dépesche et commission, conclue et dressée sur le consentement que Sa Majesté en avoit baillée : et qu'à ceste cause il avoit délibéré, avecques son bon congé, de s'en aller vers nostre Sainct-Père pour luy exposer l'intention du roy au bien de la paix, et les choses que pour y parvenir il avoit offertes; ensemble la response et refus de Sa Majesté Impériale, et rétractation qu'il faisoit de l'article accordé pour monseigneur le duc d'Orléans.

Sa Majesté ne monstra point apparence que le partement dudit seigneur cardinal luy despleust; seulement luy réplicqua les justifications cy-devant récitées du refus qu'il faisoit de bailler cest Estat audit duc d'Orléans. Et pour ce qu'entre autres choses il avoit dit n'en avoir jamais rien promis de sa bouche, le seigneur de Velly, auquel touchoit cest article, pour n'estre du roy son maistre estimé menteur, pria Sa Majesté de ne luy faire ce tort que de luy laisser un tel blasme envers sondit maistre. Sa Majesté advoua lors avoir donné charge aux seigneurs de Cannes et de Granvelle de luy en porter en son nom la parole, aussi d'en avoir escrit à son ambassadeur Lidequerques estant rière le roy, pour de sa part le luy faire entendre; mais que le roy n'auroit accepté ceste offre alors qu'elle luy fut faicte, ains, en contrevenant aux traittés d'entre eux (à prendre iceux traittés au pied de la lettre), auroit envoyé son amiral de la sorte que l'on le sçavoit estre venu, dont luy n'a peu ne se malcontenter et ressentir : et, davantage, que les seuretés ne se pourroient trouver telles qu'il les voudroit pour le duc d'Orléans, et telles qu'elles fussent pour contenter ses confédérés. Ledit seigneur cardinal le pria qu'il voulust declarer quelles seuretés il demanderoit, et qu'elles seroient bien estranges si le roy, pour l'envie qu'il avoit de venir à ceste mutuelle confidence entre eux, ne les accordoit. Il respondit, en somme, qu'il en avoit dit son intention à nostre Sainct-Père, lequel il pensoit en avoir adverty le roy. A ce luy réplicqua ledit seigneur cardinal, en luy remonstrant qu'il n'estoit croyable que, alors qu'il accorda bailler cest Estat, il n'eust paravant pensé aux seuretés qu'il devoit demander au cas advenant; et qu'à luy, qui estoit de si loing venu pour traitter et conclure avecques Sa Majesté, il pouvoit bien faire cest honneur que de luy déclarer son intention. Et sur ce l'empereur respondit qu'il n'estoit point conseillé de parler autrement, sans veoir pouvoir et sans sçavoir l'intention de ses confédérés, encores qu'il se promettoit bien qu'ils ne refuseroient jà chose qu'il vueille. Davantage il adjousta que si ores il bailloit ledit duché à qui que ce fust des enfans du roy, il n'entendoit de le bailler que par investiture nouvelle, et comme fief escheu et revenu à l'Empire, estant en sa plaine disposition et volonté.

A tant fut prest ledit seigneur empereur, et partit de Sienne, au mois d'avril; monseigneur le cardinal luy feit compagnie jusque hors la ville, et, au prendre congé, l'empereur le pria qu'à son retour il repassast par luy. Sur ce retourna ledit seigneur cardinal en son logis, pour, avant que de prendre son chemin vers Romme, faire une dépesche au roy, et l'advertir de sa négociation; ce qu'il fit, en le confortant, autant que possible luy fut, de ne respondre à la protestation de l'empereur aucune chose qui accélérast la rupture. Par le mesme courrier il fit pareille dépesche à monseigneur l'amiral suivant sa première délibération, en l'advertissant que tous les propos qu'il avoit sceu tirer en tout son parlement avecques l'empereur estoient douteux et ambigus, tels toutesfoys que par iceux on pouvoit plus attendre prochaine guerre que diuturnité de paix. Monseigneur l'amiral, desjà quelque temps auparavant, pour ce qu'il luy avoit escrit par le seigneur de Montmorency, alors grand-maistre et mareschal de France, qu'il ne pouvoit (estans les choses ainsi qu'elles estoient) faire plus grand service au roy que de fortifier quelques lieux et places, afin d'y retirer son armée, attendant

secours du roy, au cas que l'empereur descendist à trop grosse puissance, avoit à ceste cause entreprins la fortification de Turin, et dépesché le seigneur Stèphe Colonne avecques cent hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, tant pour avoir l'œil à ladite fortification, comme pour adviser, à sept ou huict milles deçà le Pau, quelque lieu fortifiable pour y asseoir son camp en seureté; aussi pour doubte qu'estant le pays desgarny de gens, le capitaine Jacques Scalenghe, qui estoit arrivé à Gennes, ne fist révolter le Mont-Levis, Fossan et Savillan; aussi avoit esté visiter la ville de Ivrée, laquelle ne trouvant fortifiable, à cause de son assiette, qui est telle que la montagne regarde à l'entour dedans la ville, il avoit, ce nonobstant, mis dedans le seigneur Marc Antoine de Cusan avecques ses deux mille hommes, pour, si besoing estoit, y amuser l'ennemy quelque espace de temps, et donner lieu ce pendant à la fortification de Turin. Ayant doncques eu ceste nouvelle, avoit envoyé diligenter les remparts et bouleverts commencés en ladite ville, et donner ordre à fortifier un camp au-dessoubs de Carignan, le long du Pau, pour y retirer son armée, au cas que l'empereur vinst avecques tel effort qu'elle ne fust suffisante pour l'attendre en plaine campagne; et de tout advertit le roy du lieu Marcenasch, en l'asseurant que s'il avoit seulement terme d'un mois, il attendroit l'empereur, et tiendroit Turin contre luy et toute sa puissance. Depuis, adverty de la diligence dont l'empereur usoit à unir et accroistre ses forces, et qu'Antoine de Lève avoit délibéré de passer en l'Astizanne pour nous rompre les vivres par derrière, aussi ayant descouvert que le duc de Savoye menoit quelques praticques pour révolter Fossan; à ceste cause, et pour favoriser le pays tout au long du Pau, il envoya le seigneur de Montpesat, avecques sa compagnie et celle de monseigneur le grand-escuyer, quatre mille hommes de pied françois et huict cens italiens, se saisir dudit Fossan, Vigon, Savillan, Cony et Mont-Devis, et autres villes à l'environ. Et de ce donna-il aussi advis au roy, du vingt-neuviesme jour du mois, en luy envoyant les lettres de monseigneur le cardinal; et au demourant luy conseilloit que si ores il n'avoit délibéré d'accorder les conditions que demandoit l'empereur, il temporisast toutesfoys un mois en dissimulant, et que ce pendant la ville de Turin seroit mise en telle fortification, que si l'empereur y venoit, il en remporteroit honte et confusion.

Le dernier jour du mois, arriva le courrier vers le roy; et le mesmes jour luy apporta le seigneur de Leidequerques, ambassadeur de l'empereur, et luy leut de mot à mot la protestation dudit seigneur empereur son maistre, non pas telle qu'il l'avoit eue, mais telle qu'elle avoit depuis esté modérée, dont toutesfoys il ne voulut bailler le double: la cause pourquoy ne la déclara, mais depuis elle a esté sceue, comme nous dirons en autre endroict de ces Mémoires. Le roy, sur ce qu'il retint en mémoire de la lecture qui luy en avoit esté faicte, et sur ce que ses ambassadeurs luy en escrivirent, dressa une response, laquelle, pour avoir esté dictée par luy-mesmes, qui de son faict pouvoit respondre mieux que nul autre, il m'a semblé devoir insérer de mot à mot en cest endroict, sans aucune chose y adjouster, diminuer ou diversifier; laquelle fut de la teneur qui ensuit:

«J'eusse merveilleusement désiré, très Sainct-Père, et vous messieurs les cardinaux du sainct-siége apostolique, et ambassadeurs, qu'il m'eust esté possible d'estre présent quand l'empereur vous a par long ordre déduict publicquement l'affaire d'entre nous deux, afin d'avoir peu respondre à un chacun article, et ne laisser vos esprits suspendus, n'ayans oüi parler qu'une partie. Toutesfoys, puisque cela m'a esté impossible, j'ay pensé par escriture satisfaire à ce que touche mon honneur et la vérité; chose à moy assez difficile, d'autant que ledit empereur n'a voulu bailler à mes gens par escrit ce qu'il a dit, ne son ambassadeur pareillement me bailler la lettre ne double après la m'avoir leue: par quoy je suis contraint de respondre à ce seulement dont mes gens m'ont adverty. Toutesfoys, la confiance que j'ay au certain jugement et bonté de Vostredite Saincteté, avecques l'estime que j'ay de toute la compagnie, laquelle je désire m'entendre, me font penser que la cause de la nue vérité sera sans passion d'un chacun de vous bien entendue. Et pour commencer, il me semble que l'empereur n'a récité que la moitié de la cronicque, prenant seulement ce que faict pour luy, et laissant ce que faict pour moy; et qu'il soit vray, en ce qu'il commence à dire que, moy estant venu à la couronne, il envoya devers moy le seigneur

de Nansau pour estreindre nos amitiés, je croy qu'il ne trouvera point que de mon costé elle luy fust refusée. Encores croy-je qu'il ne niera point que mon amitié et intelligence ne luy nuisit pas à le tirer hors des mains de madame Marguerite sa tante, et de la subjection de son grand-père, qui à ceste heure là estoit son mainbrug. Et quant à ce qu'il dit que continuant ceste amitié, il fut aussi joyeux de ma victoire contre les Suisses qu'il estoit possible, je l'entendy ainsi par mon ambassadeur estant près de luy; qui me rendit très grande obligation à luy, et eusse faict en cas pareil, si telle victoire luy fust advenue.

« Quant à ce qu'il dit qu'il n'obéit point à l'empereur son grand-père le pressant de me travailler du costé de deçà durant ladite guerre, s'il eust faict le contraire, il eust faict contre le traitté qu'il avoit juré; et si sçait bien que je faisois lors entièrement tout ce que je pouvois, et fis encores depuis, pour le rendre obéy et paisible par toutes les Espagnes: et est tesmoing luy-mesme de ce que mon ambassadeur en fit par mon commandement; et crois que ma faveur ne luy nuisit de rien en ce temps là. Quant au mariage de mes filles, combien que de leur mort il me despleust comme à père, encores n'en eus-je moins de desplaisir, pour l'alliance et amitié qu'elles pouvoient entretenir entre luy et moy. Quant au faict de l'Empire, où il dit qu'alors commença à naistre la jalousie d'entre nous deux, il est vray que je dis à son ambassadeur les paroles qu'il allègue, que c'estoit comme si nous estions tous deux à la poursuite d'une dame, et qu'advenant ce qu'advenir pourroit, nous ne lairrions à demourer bons amys ensemble; et certainement je le pensois ainsi que je le disois. Quant à ce qu'il dit que depuis qu'il fut esleu empereur je le priois de renouveller nos alliances et de les asseurer par ostages, il est bien vray que je désiray d'asseurer et de perpétuer nostre amitié; car estant morte ma fille aisnée, et l'autre si jeune que l'attente luy en estoit trop longue, j'eus désir de revenir au traitté qu'avoit faict monsieur de Nansau touchant ma belle-sœur, qui n'estoit chose nouvelle, ny donné à cognoistre audit empereur que je ne cherchasse son amitié par tous moyens que je pouvois. Quant à ce qu'il dit que je l'ay voulu presser de donner ostages pour la seureté des alliances, il sçait bien que, par les traittés que nous avions ensemble, il me devoit par chacun an bailler cent mille escus pour le royaume de Naples, et que ce fut à faulte de payement que je luy demanday seureté ou respondant; et s'il m'eust bien payé, je n'avois que faire de demander cela. Et quant aux praticques qu'il dit avoir esté faictes par mon ambassadeur estant en Allemagne, mondit ambassadeur est icy, qui m'asseure et affirme n'avoir jamais praticqué chose contre ledit empereur; bien avoir tousjours voulu faire le devoir en mon nom, comme duc de Milan, envers le Sainct-Empire, et m'entretenir avec les Estats d'iceluy en bonne intelligence, comme j'estois tenu: et quand il aura faict davantage, il aura faict contre mon vouloir, dont je ne le laisseray impuny en me faisant apparoir du mesfaict.

« Quant au faict du roy de Navarre, l'empereur sçait bien le temps, contenu en nos traittés, dedans lequel il devoit satisfaire au roy de Navarre, et qu'en deffault de ce je le pouvois secourir, sans rompre avecques ledit seigneur empereur: lequel terme je laissay passer de long-temps, pensant tousjours qu'il luy satisferoit; mais à la fin il a fallu que je satisfisse à ma promesse. Et au regard de messire Robert de la Marche, je ne luy fis jamais faire la guerre; et qu'il soit vray, j'offris à l'ambassadeur dudit seigneur empereur de luy faire ayde contre ledit messire Robert (ainsi que le traitté le portoit), mais que j'en fusse requis; et révocquay par effect les gens qu'il avoit sans mon sceu levés en mon royaume, qui fut cause qu'il perdit plusieurs de ses places. Par quoy, Très Sainct Père, vous pouvez assez juger qu'en ceste première guerre je ne suis en riens coupable de la rupture. Quant au traitté faict à Madrid, j'en ay tant respondu par le passé, et si au long, que ce seroit user de redite: bien diray-je qu'un chacun sçait que prisonnier gardé demeure en liberté de sa foy, et que mesmes à Fontarabie, où je fus délivré, et par tout le chemin à mon retour, j'estois plus gardé que dedans Madrid, et jamais je ne fus sans avoir garde: par quoy je sortis de prison en liberté de ma foy, et sans aucune obligation. Et quant à ce qu'il dit avoir esté auparavant adverty comme j'avois dit que le traitté ne se tiendroit, j'advoue de l'avoir dit, cognoissant qu'il n'estoit tenable; et qui m'eust

mis sur ma foy, je ne l'eusse accepté à ceste condition.

« Quant à la ligue et à ce qu'on lui fit entendre pour la restitution de mes enfans, ce fut pour le faire venir à party et traitté juste et raisonnable, en payant ma rançon comme je devois, et non pour autre raison ; et l'allée de monseigneur de Lautrec fut pour délivrer nostre Sainct-Père de la prison où il estoit, et en ensuivant le vestige de mes prédécesseurs. Après, voyant que la délivrance de nostre Sainct-Père estoit empeschée, et que l'empereur ne vouloit entendre à aucun party, et ne voyant seureté d'aucune paix avecques luy, je ne voulus perdre ceste occasion. Et à ce qu'il dit que ledit seigneur de Lautrec y mourut, il est vray, et non luy seulement, mais la plupart de mon armée, que s'il eust pleu à Dieu les deffendre de la mortalité comme il avoit faict jusques là de leurs ennemys, je ne sçay comme les choses fussent depuis passées. Quant au traitté de Cambray, en lieu d'adoucir celuy de Madrid, qui estoit importable et intolérable, ils y adjoustèrent beaucoup d'articles davantage ; et pour ce que la prison des enfans est celle du père, je fus contraint passer outre : toutesfoys, encores que ledit traitté fust de la sorte que je dis, il ne se trouvera jamais que j'aye rien faict au contraire, quelque occasion que j'en aye eue.

« Et quant à la venue du Turc en Allemagne, et à Balançon, qui fut envoyé pour cest effect devers moy, ledit Balançon me demanda ayde pécuniaire et mes gens d'armes : je luy respondis que je n'estois ne banquier ne marchant pour bailler argent, et que l'empereur venoit d'avoir de moy deux millions d'or pour ma rançon, de laquelle somme il se devoit contenter ; mais ce nonobstant, combien que j'eusse assez d'occasion de me reposer, je luy offris ce que les roys mes prédécesseurs ont toujours offert (lesquels n'ont jamais esté taxés par princes de la chrestienté, pour faire leur devoir contre les infidelles), qui estoit ma personne et mes forces, pour aller en Italie et ailleurs, laissant à l'empereur le lieu honorable, comme je devois : luy disant en outre que la pluspart de mes gens de pied, je les ferois de la nation d'Allemagne ; et qui m'eust demandé, je fusse allé en tel équippage, que j'eusse eu part ou de l'honneur ou du dommage. Quant à la ligue de Boulongne, chacun sçait assez pourquoy elle fut faicte. Quant à la mort de l'escuyer Merveilles mon ambassadeur, encores qu'il eust faict des praticques contre Francisque Sforce (ce que je ne crois, car il n'en avoit point de charge), si fut le cas si meschant et infame, que je ne croie que ledit seigneur empereur le voulust trouver bon, veu qu'estant grand prince comme il est, il a besoing de beaucoup d'ambassadeurs ; et fault dire vray, qu'après en avoir faict ma plainte audit empereur comme à mon beau-frère, j'ai trouvé moult estrange ledit Sforce avoir esté par luy soustenu en son tort.

« Quant à avoir praticque en Allemagne depuis le traitté de Cambray, il n'est riens si vray que moy et mes prédécesseurs n'avons jamais esté sans avoir bonne intelligence et amitié au Sainct-Empire et aux princes d'iceluy ; et quelquefoys ay veu de mon temps qu'encores que l'empereur et le roy de France se fissent la guerre, l'on ne perdoit point du costé de France l'amitié que l'on avoit en Allemagne. Mais quant à la guerre de Wirtemberg, il est vray que j'achetay du duc de Wirtemberg le comté de Montbeliard à rachat d'un an ; et depuis il m'a rendu mon argent, dont il ne m'a point faict de plaisir, car j'eusse mieux aymé ledit Montbeliard, et au regard de ce qu'il feit dudit argent, je n'ay eu cause de m'en enquérir. Quant aux subjects dudit empereur estans en mes galères, il sçait bien que s'il m'eust rendu ceux qu'il avoit faict prendre estans au service de mes enfans en Espagne, je les luy eusse rendus ; ce que j'ay faict incontinent qu'il m'a rendu les miens. Quant au faict d'Eschenais, de ce que ledit empereur dit qu'il a praticqué contre luy en Italie, je ne crois point que ledit d'Eschenais l'ait faict, veu qu'il n'en a point de commission, et attendu aussi que je n'ay point de guerre avecques l'empereur ; et n'ay jamais pensé ny pense que, pour prendre des gentilshommes italiens en mon service, ce soit rompre la paix ; et veu que l'empereur ne parle que de la liberté d'Italie et du repos d'icelle, ce seroit, soubs ceste ombre, rendre trop grande captivité auxdits gentilshommes d'Italie, si, soubs cette couleur, ils n'osoient prendre party d'autre prince que de luy ; et seroit, soubs le nom de liberté, les travailler de servitude. Et quant à la praticque du duché de Milan, vray est que, ayant toujours entendu,

par les gens dudit empereur, que ledit seigneur estoit très desplaisant qu'il n'avoit le moyen de pouvoir y satisfaire durant la vie de Sforce, d'autant que l'obligation qu'il avoit à luy l'en empeschoit, je le luy ay (cessant ceste occasion après la mort dudit Sforce) faict demander pour moy ; et voyant qu'il vouloit que ce fust pour l'un de mes enfans, luy ay nommé mon fils d'Orléans, pour les raisons que je luy ay faict alléguer, tant pour la pacification de mes Estats que pour le bien et repos de la chrestienté, priant audit empereur se vouloir faire entendre clairement, ainsi que de mon costé je faisois à son ambassadeur, auquel je parlois franchement. A la fin, après beaucoup d'allées et venues, il le m'accorda, comme m'a dit son ambassadeur ; et ne restoit plus article en dispute que le faict de l'usufruict pour moy, dont je me suis désisté, comme je l'ay faict entendre audit empereur. Par quoy je ne vois aucune difficulté à la paix, si l'empereur veult tenir ce qu'il m'a faict dire, car il m'a faict asseurer qu'il ne demandera seuretés qui ne soient honnestes et raisonnables; et s'il les demandoit autres, ce seroit signe de ne vouloir point traitter. Doncques, de mon costé, ne se sçauroit dire que nos praticques de paix faillent ny demourent: car j'ai accordé les propres articles que son ambassadeur m'a dit: par quoy, s'il ne les accorde, la rupture vient de luy et non de moy. Et bien qu'il ne m'ait baillé ledit duché ne pour moy ne pour mes enfans, si nay-je encores rien faict contre luy : mais au contraire, quand le Turc est venu en Autriche, je ne me suis point remué, ains ay offert l'ayde que dessus; et luy allant en Afrique, suis demouré, comme il a voulu, pacifique et sans faire guerre : chose que j'eusse peu plus aisément faire que maintenant qu'il est en Italie, comme vous, Très Sainct Père, sçavez.

« Quant à toutes les choses qui touchent le bien de la chrestienté, je ne donneray avantage à aucun prince de le désirer plus que moy; et la façon de quoy je fais vivre mes subjects le tesmoigne. Par quoy, Très Sainct Père, la patience dont j'ai usé, attendu les injures et torts qui me sont faicts, l'héritage de mes enfans usurpé, le retirement de mon armée, le commandement que je leur ay faict d'entrer en garnison, pour ne troubler l'espérance de paix; le pouvoir de la traitter, que j'ay envoyé à mon cousin le cardinal de Lorraine; le désistement que j'ai faict de l'usufruict, sont assez justes tesmoings si je désire avoir ce qui m'appartient, ou par paix, ou par guerre. Et ne doit trouver estrange Vostre Saincteté si je parle si avant ; car si celuy qui occupe le bien d'autruy se peult plaindre, que dois-je faire, m'estant détenu le mien et de mes enfans, contre raison ?

« Quant au faict de monsieur de Savoye, je n'y trouve nul fondement, qui par tant de fois a esté requis de me faire la raison tant de ce que indeuement, par occupation de ses prédécesseurs, il me détient, que du partage des biens qui avoient appartenu à feu madame sa mère, que Dieu absolve ; laquelle en son vivant avoit à diverses foys envoyé plusieurs personnages devers ledit seigneur de Savoye, son frère ; et depuis son trespas ay encores envoyé devers luy personnages bien instruicts, avecques mes tiltres et enseignemens, pour faire entendre clairement à luy et à son conseil le bon et évident droict à moy appartenant ès terres et seigneuries qu'il a indeuement détenues ; à quoy il n'a voulu entendre, si que besoing m'a esté d'y procéder par la voye des armes : en quoy faisant n'ay aucunement contrevenu aux traittés faicts avecques ledit seigneur empereur, èsquels est dit que ne me mesleray des praticques d'Italie en faveur de quelque potentat que ce soit, contre ny au préjudice du seigneur empereur ; et ne puis entendre comment il puisse prétendre que ceste guerre soit contre luy, veu qu'il n'a esté touché à chose qui luy appartienne, mais au contraire ayt tousjours esté défendu de n'y attenter aucunement. Et ne peult la compréhension dudit seigneur de Savoye en tiltre d'allié, faicte au traitté de Cambray, l'exempter et faire tenir quitte de ce qu'il me doit et détient, car il n'est mis au traitté comme principal contrahant, et n'y fut disputé des droicts à moy appartenans ; par quoy ne peuvent avoir esté comprins ny remis par ledit traitté. Et m'attendois, comme encores fais-je, veu la proximité du lignage et prochaine alliance qui est entre l'empereur et moy, qu'il soustiendroit et préfèreroit mon droict à celuy dudit seigneur de Savoye ; et ne vois point que de tous autres qui ont prins les biens de monseigneur de Savoye on le trouve mauvais que de moy, encores que je soye beau-frère, ayant bonne et juste querelle, et ne voulant avoir que

ce qui est mien. Et quand il plairoit à Vostredite Saincteté, je vous feray monstrer mes droicts, qui tesmoigneront ce que je vous dis, et tousjours, en me rendant ce qui est mien, seray-je content de luy rendre le surplus de ce que je tiens. Et quant à ce que l'empereur dit que, pour le bien de la chrestienté (ne pouvant estre la paix), il seroit meilleur que par nous deux, de personne, nos différends fussent vuidés, je respons à cela que, n'estant chargé d'aucune chose touchant mon honneur à laquelle je n'aye satisfaict, et cest offre de combat estant de volonté seulement et sans contrainte dudit honneur, il me semble que nos espées sont trop courtes pour nous combattre de si loing. Mais si l'occasion nous faict approcher (comme il est croyable qu'il le faudra si nous rentrons à la guerre), et si ledit empereur demeure en ceste volonté de combattre, et que à ceste heure là il m'en appelle, je suis content, s'il trouve que je refuse de satisfaire à mon honneur, d'estre condamné par tous gens de bien; ce que je crains plus que le combat. Et quant à ce que l'empereur a déclaré depuis n'avoir dit aucune chose pour me taxer ou me blasmer, et par ses lettres n'avoir entendu tenir la paix pour rompue, c'est chose dont je suis très aise.

« Voilà, Très Sainct Père, et vous messieurs les cardinaux du sainct-siége apostolique et ambassadeurs estans présens, ce que je vueil bien estre déclaré en vostre présence, non pour offendre personne, mais seulement pour ma justification, et faire clairement apparoir à chacun la droicte et sincère volonté que j'ay à la paix et au bien universel de la chrestienté, et que de moy ne procède ny procèdera l'ouverture de la guerre; ce que l'on peult facilement juger par les grands devoirs où je me suis mis et mets pour y obvier. »

Telle fut la response du roy à la proposition faicte par l'empereur à Romme. Pour ce que, par l'estroitte amitié confirmée entre luy et le roy d'Angleterre, ils s'estoient promis l'un à l'autre s'entre communiquer toutes les nouvelles qu'il recevroient d'importance, et ce que sur les icelles ils auroient conclu et arresté, il envoya un double par la poste après le seigneur de Polisy, de la maison de Tinteville, baillif de Troyes, lequel puis n'a guères il avoit dépesché vers ledit seigneur roy d'Angleterre; et luy avoit baillé un double de la lettre d'advertissement de la susdite proposition que luy en avoient escrite les évesques de Mascon et seigneur de Velly, ses ambassadeurs.

La cause de la dépesche dudit baillif avoit esté sur ce que ledit roy d'Angleterre avoit communiqué à l'évesque de Tarbes, de la maison de Castelnau, ambassadeur du roy, nostre dit maistre, en Angleterre, une lettre fort affectée que l'empereur luy avoit escrite, contenant en substance cinq principaux articles. Le premier estoit du jour que ledit seigneur empereur espéroit arriver à Romme, et de ce qu'il disoit prétendre y vouloir faire; le second, de l'invasion faicte par le roy nostredit maistre sur les pays du duc de Savoye (sur quoy il le prioit de se vouloir employer à moyenner et faire envers ledit seigneur roy qu'il voulust rendre ce qu'il avoit prins et occupé sur iceluy duc de Savoye); le tiers estoit de la crainte que disoit l'empereur avoir, et avecques juste et apparente raison, que ledit seigneur roy passast outre, et luy fist la guerre au duché de Milan; quoy advenant, il le prioit de luy vouloir en ce cas donner ayde et secours. Par le quatriesme, il le prioit de vouloir mettre en oubly ce qui estoit passé de malcontentement entre eux, à cause du divorce de la royne Catherine sa tante, duquel malcontentement estoit alors cessée l'occasion par le trespas de ladite royne; par quoy il le prioit que, pour lever d'entre eux tout souspeçon et racine d'inimitié, il fust content de renouveler les vieils traittés de leur confédération et amitié. Pour le cinquiesme et dernier, il le advertissoit comme il dressoit contre le Turc une grosse armée pour la défension de la chrestienté; à quoy il le prioit de vouloir estre contribuable, veu que c'estoit contre les ennemys de la foy.

Le roy d'Angleterre, qui de sa nature dépend volontiers à tenir gens en diverses provinces pour entendre des nouvelles de tous costés, et à faire des présens secrets à ceux qui ont le moyen d'entrer avecques les principaux entremetteurs d'affaires des princes et potentats estrangers (encores qu'en aucuns endroicts son argent soit mal employé, de sorte qu'aucuns, parmy un ou deux advertissemens, mesmement véritables, luy mandent en plusieurs autres choses le blanc pour le noir), avoit toutesfoys ordinairement du costé de Romme assez seurs et véritables advertissemens : mesmement avoit desjà sceu que l'empereur prétendoit à

Romme de faire et brasser le contraire de ce qu'il luy mandoit. Quant au second article, sçavoit qu'il n'estoit raisonnable d'en faire la requeste au roy son frère, lequel n'estoit entré en la participation de ceste entreprinse. Quant au troisiesme, sçavoit non seulement que l'empereur ne craignoit estre assailly à Milan, ains qu'il estoit délibéré de donner au plustost qu'il pourroit la battaille aux gens du roy au pays de Piémont. Quant au quatriesme, sçavoit qu'il avoit esté accusé par l'empereur, envers nostre Sainct-Père et plusieurs autres, d'avoir faict empoisonner la royne Catherine, et quels autres propos l'empereur en avoit tenus. Et quant au cinquiesme, sçavoit que l'empereur se préparoit à la gnerre, non pour aller contre les Turcs en la défension de la chrestienté, mais pour la raison jà devant dite. Et à ceste cause fit la responce audit seigneur empereur, ainsi qu'il avoit déclaré audit évesque de Tarbes.

SIXIESME LIVRE.

L'empereur dresse une grande et forte armée de plusieurs nations pour assaillir ce royaume par la Provence; les François l'arrestent quelque temps en Piémont devant Fossan, qu'ils sont enfin contrains rendre par composition, les ayant trahis le marquis François de Salluces, que le roy avoit ordonné son lieutenant en Piémont. Ce faict, l'empereur tient conseil, harangue ses gens, se promet avoir de grandes intelligences en France, et tourne la teste de son armée vers Nice, pour entrer en Provence.

L'empereur, en faisant toutes ses praticques, ne laissoit toutesfoys encores d'entretenir en quelque espérance le seigneur de Velly, ambassadeur du roy; non pas qu'il eust aucune volonté de venir à conclusion (car en effect il ne l'avoit jamais eue, comme peu après nous déclarerons), mais il ne vouloit entrer en ouverte déclaration de guerre, que premièrement il n'eust certaine nouvelle que l'armée du comte de Nansau fust preste à descendre en Picardie au mesme temps que luy commenceroit de l'autre part à faire acte d'hostilité contre le roy; encores espéroit-il en dresser une autre (non toutesfoys si promptement), laquelle il vouloit envoyer, au fort des affaires, descendre en Champagne, quand les garnisons du pays en seroient deslogées, pour se venir joindre (ainsi qu'après elles firent) avecques celles de Picardie. Le roy, encores qu'il dissimulast d'entendre que l'intention de l'empereur fust telle, si en estoit suffisamment adverty; car, outre le bruict qui en estoit commun en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre, il avoit ordinairement nouvelles d'Allemagne du nombre de gens que l'empereur y faisoit lever, combien et quels estoient ses capitaines, quand et par qui, et de quels deniers ils devoient recevoir payement, et en quel temps ils pourroient estre mis ensemble : en avoit aussi du costé de Picardie, de quelque amas de Wallons qui jà se faisoit, et de l'argent qui leur devoit estre baillé au lieu de Lens en Artois. Mais bien sçavoit que lesdites forces ne pouvoient pas encores estre si tost prestes; par quoy il luy suffisoit, en attendant ce que le temps amèneroit, tenir ceste frontière là en seureté de surprise, et en Piémont garder bien ce qu'il y avoit.

Aucuns de son conseil ordinaire, et autres que pour lors il voulut y faire appeller pour estre à la délibération de ses affaires, estoient d'advis contraires; et mesmement, après avoir sceu la crue response que l'empereur avoit faicte à monseigneur le cardinal de Lorraine, eussent bien voulu que, tout ainsi que l'empereur l'amusoit de paroles, il eust usé contre luy d'un mesme art, et que durant ces allées et venues, et soubs couleur de envoyer audit seigneur cardinal aujourd'huy une instruction, et demain autre nouvelle, il eust faict tenir argent en Italie, ou par bancque ou par autre voye, pour en diligence renforcer la trouppe des seigneurs Caguin et comte Guy

Rangon, et en un mesmes temps faire passer en Italie les Suisses que desjà ledit seigneur avoit retenus en son service, pour s'en venir ces deux bandes unir avecques les forces que desjà ledit seigneur avoit au Piémont; et puis que, voyant son poinct, il usast de l'opportunité s'offrante, et sans avoir tant de respect à qui n'estoit pour le luy avoir semblable. D'autres en avoit qui bien approuvoient ceste opinion, mais ils jugeoient les forces de l'empereur estre desjà si près des nostres, qu'ils ne pensoient point que ceste opinion fust exécutable à temps; joinct qu'ils savoient plus intrinsèquement que les autres la finale intention et résolution du maistre, et la cognoissant pleine de justification envers Dieu et le monde, y vouloient bien adhérer, et demourer en cest advis de bien garder ce que nous tenions, et, sans entrer en plus grande despence, surattendre tant que l'empereur fust aggresseur indubitable. A tant le roy, reprenant les propos, conclut sur iceux en ceste manière :

« Si nous n'eussions aux actions humaines à satisfaire à autre qu'à Dieu seul, servateur, estimateur et juge des cueurs et pensées des hommes, et auquel n'est incogneue la volonté que me garde l'empereur en son courage, et que, pour obvier en préoccupant à sadite volonté, je me fusse contenté de juste querelle, pieçà l'eussay-je peu faire à grand marché, ou du temps qu'il estoit empesché contre le Turc en Autriche, ou du temps que l'armée des lansquenets qui avoient remis le duc de Wittemberg en son duché, ou depuis quand celle des Suisses qui ont secouru Genève se sont envoyés offrir à moy, l'une des offres alors que l'empereur entroit en son expédition de Tunis, et l'autre luy estant de retour en Sicile, moult affoibly de gens et de deniers; mais à mes propres amys et juges équitables je n'eusse peu justifier mon faict, sinon par apparences et présomptions; aux iniques et non amys, encores à présent ne le sçaurois-je suffisamment faire par autre voye, et vous sçavez ce qu'en plusieurs autres délibérations en telles affaires je vous ay tousjours déclaré mon intention. Mais entendez toutesfoys que quant à moy, ce n'est de ceste heure que le cueur m'a présagy et jugé que l'intention de l'empereur envers moy, avant son partement et depuis son retour du voyage de Tunis, estoit et a tousjours esté telle qu'aucuns de vous à present commencez à cognoistre. Et si paravant j'en eusse esté en quelque doubte, croyez que de l'heure qu'il respondit à mon ambassadeur que, puisqu'il n'avoit pouvoir de moy, il le passoit et entretenoit de paroles, je m'en fusse tenu asseuré du tout et hors de doubte; car quelle occasion eust-il eu d'alléguer à mon ambassadeur une telle raison, sinon que par luy-mesmes il juge autruy, et sçait très bien qu'alors qu'il m'envoya le comte de Nansau (lequel aussi vint sans pouvoir), luy ne le feit que pour me donner paroles et m'amuser ce pendant qu'il feroit son voyage, afin que soubs ceste espérance je ne poursuivisse la réparation de l'outrage que m'avoit faict Francisque Sforce? Et luy durant sondit voyage feit, sans que je m'en doubtasse, faire en Allemagne par le comte de Nansau (qui, soubs ombre et couleur de ceste négociation, abbrégea son chemin par mon royaume) ceste assemblée que maintenant vous luy voyez mettre sus.

« Tous sçavez assez combien de foys j'en ay esté adverty d'Allemagne par mes amys, et que, nonobstant que ledit comte fist courir le bruict que c'estoit pour le recouvrement du comté de Catzenellnbogen, j'eusse toutesfoys à me tenir sur mes gardes. Or, quelque mal ou bien qui m'en advienne, encores à présent vueil-je persister à me gouverner plutost sur ce que me faict entendre que sur ce que faict au contraire l'empereur, afin d'éviter entièrement que, l'assaillant sur le bruict de ce qu'il se prépare contre moi, toute couleur luy faille de pouvoir dire que non pour m'assaillir, ains pour se garder, il se fust préparé, ou que, pour affection que j'eusse de trouver occasion de rupture contre luy, j'ay bien voulu à un bruict incertain légèrement adjouster foy. Et ne pensez point que je prenne telle conclusion sur opinion que j'aye de n'avoir mes forces prestes à temps; car avant que l'empereur ait prins tout ce que j'ay ordonné fortifier au Piémont, elles y seroient facilement arrivées; mais je vueil entièrement que le tort et blasme de l'aggression tombe sur luy. Et, pour plus luy oster d'excuse et de couleur des siennes forces qu'il met sus, je suis délibéré, puisqu'il faict telle instance, que je retire mon armée deçà les monts, et en Piémont laisser seulement garnisons ès villes que j'ay (comme dit est) ordonné faire

fortifier. Et si bien je fais en ceste délibération quelque tort ou reculement à mes affaires, si ay-je telle confiance en Dieu, vray juge et vengeur de foy desguisée, que si bien l'empereur en ce commencement se conjouit de ma négligence, autant esprouvera-il (la guerre ouverte et rompue par luy) de desplaisir et de dommage du temps perdu, que j'espère après recouvrer par diligence, persévérance et vive force. »

Sur ce propos, et avant que le roy eust fini sa parole, fut apporté au conseil un paquet du seigneur de Velly, dépesché par la poste; lequel fut ouvert et leu devant le roy, auquel estoit par ledit de Velly, entre autres choses, donné advis que les seigneurs de Cannes et Granvelle luy avoient demandé si monseigneur l'amiral viendroit point trouver l'empereur, ainsi qu'il avoit esté advisé; adjoustant qu'il n'y auroit mal de faire encore durer ceste praticque soubs le nom de monseigneur le duc d'Angoulesme, si de monseigneur le duc d'Orléans ne vouloit l'empereur ouïr parler, afin au moins de gaigner ce peu de temps pour achever la fortification de Turin encommencée, au cas que la praticque en autres choses fust infructueuse. Le roy alors, en se soubriant, dit: « Encores nous veult donner l'empereur à entendre que nous devons quelque chose espérer de luy. Or il fault imaginer de deux choses l'une, ou que ses lansquenets ne peuvent arriver si tost qu'il espéroit, ou s'ils sont arrivés, que là dessus il veult pour ambassadeurs avoir mon lieutenant général, afin d'envoyer ce pendant assaillir mon camp, et le trouver et surprendre sans chef à l'improviste. Que feronsnous doncques à cest homme icy? Si nous ne l'envoyons, il prendra là dessus son excuse et couleur de dire que quand c'est venu au joindre nous avons par cela donné à cognoistre que nous ne voulions venir à la conclusion; si nous l'envoyons, il n'y fera rien davantage; mais je me seray justifié, luy sera en peine de trouver une autre excuse. Advienne de par Dieu ce qu'advenir pourra: j'avois desjà ainsi conclu et arresté de retirer par deçà mon armée, tant seulement laisser des gens de guerre en Piémont ce qui suffira pour mettre ès garnisons des villes tenables. Accordons-luy ce qu'il demande; voyons quand il accouchera de ce dont il est gros, et faisons cognoistre à tous amys et ennemys que de nostre costé nous avons faict plus que raison et devoir. »

A tant il dépescha vers ledit seigneur amiral, et luy manda de ne plus tenir camp, et que seulement il parachevast de fortifier Turin et quelques autres places. Premièrement il escrivit de Carmagnolles, mais depuis il escrivit de Fossan ou Cony, ou toutes deux, et qu'il y mist le nombre de quatorze ou quinze mille hommes de pied, ensemble ce qu'il jugeroit estre nécessaire de gendarmerie et de chevaux légers; et si ledit nombre estoit plus qu'il n'en estoit besoin à fournir bien et suffisamment lesdites villes, qu'il mist ce qui restoit dudit nombre de quatorze ou quinze mille hommes en quelques places au deçà, lesquelles fussent couvertes des autres, en qu'en chacune il mist un chef auquel enssent les autres à obéir en toutes choses, et que le reste de son armée il renvoyast deçà; luy se tinst prest d'aller vers l'empereur à toute heure que par monseigneur le cardinal de Lorraine il seroit mandé, aussi que de ce que dessus il donnast advis au seigneur de Velly. Par le seigneur de Rabodanges fut envoyée ceste dépesche, et par le seigneur de Renty une autre à messeigneurs Charles, duc de Vendosmois, et Claude de Lorraine, duc de Guise, l'un gouverneur de Picardie, et l'autre de Champagne, leur ordonnant fortifier quelques places en Picardie et en Champagne, et qu'ils départissent leur gendarmerie et leurs légionnaires ès places qu'ils verroient estre plus à propos et à main pour luy faire service. Leur feit davantage envoyer argent pour lever promptement le nombre de quatorze mille adventuriers, pour ainsi les despartir ès villes de frontière; ensemble le paiement d'autres deux mille adventuriers à lever quand le besoin en seroit, et autre bonne somme de deniers pour employer tant aux fortifications qu'aux envitaillemens desdites villes; et particulièrement escrivit à messire François de Montmorency, chevalier de son ordre, et son lieutenant audit pays de Picardie, soubs la charge, et en l'absence dudit seigneur duc de Vendosmois, qu'il eust à y avoir l'œil et vacquer diligemment, et principalement d'aller en personne faire l'avitaillement de Thérouenne, et en passant visiter la ville de Montereul, et l'advertir de ce qu'il trouveroit y estre nécessaire. La cause pour laquelle particulièrement il voulut luy donner ceste charge fut pour au-

tant qu'il n'en vouloit travailler le duc de Vendosmois, qui alors estoit empesché sur la conclusion qui se devoit faire du mariage de sa fille aisnée avec le roy d'Escosse.

En ce temps estoit le marquis de Salluces arrivé en poste à la cour, auquel le roy donna des villes du Piémont qu'il prétendoit estre des anciennes appartenances du marquisat, à sçavoir est Savillan, Cony, Fossan, Cavalimont, Mont-Devis, et plusieurs autres, jusques au nombre de dix-sept. Et, à ce que depuis il a esté sceu, n'estoit ledit marquis venu les demander en espérance de les obtenir, mais pour avoir cause ou couleur, en cas de refus, de coulorer ce que depuis il feit; car, à ce que l'on a certainement entendu, il y avoit long-temps que sa practique traisnoit, qui estoit telle. Ledit marquis, par le moyen du comte de Pauquepaille et d'un sien contre-rolleur, praticquoit avecques Antoine de Lève, promettant espouser sa fille; et par ce moyen luy promettoit ledit Antoine de Lève luy faire gaigner le procès qu'il avoit intenté devant l'empereur pour le marquisat du Montferrat, qu'il maintenoit luy appartenir, à l'occasion (à son dire) que ledit marquisat estoit substitué; que là, et au cas qu'il eust faulte de hoir masle, il n'alloit en fille, mais retournoit à celui qui estoit ou seroit marquis de Salluces, estant de la maison. Or estoit-il que du marquis de Montferrat et de madame d'Alançon, sœur du duc d'Alançon, estoit sorti un fils, et une fille mariée au duc de Mantoue; et le fils, qui fut marquis de Montferrat, en piquant un cheval, le cheval tomba, dont tout soudain il mourut sans estre marié. Par quoy vouloit dire ledit marquis François de Salluces qu'à luy appartenoit la succession dudit marquis nouvellement décédé, et non à sa sœur. Aussi ledit marquis François estoit fort superstitieux, et avoit adjousté foy aux prophéties qui avoient esté faictes, qui disoient que l'empereur devoit estre monarque, de sorte qu'il craignoit de perdre son estat de Salluces; et mesmes ledit marquis, un jour, à Fossan, parlant au seigneur Martin du Bellay, luy disoit qu'il avoit pitié de ses amys de France, qui perdroient leurs biens, parce qu'on ne pouvoit aller contre les oracles de Dieu, dont les prophètes estoient dénonciateurs.

Dès le deuxiesme jour de may, avoit esté dépesché le seigneur de Rabodanges, avecques la charge que vous avez entendue. Et depuis, parce que monseigneur l'amiral estoit d'advis de ne rompre encores son camp qu'il avoit fortifié au lieu de Carignan, luy fut envoyée une itérative dépesche conforme à la première, et ordonné que lesdites garnisons mises à Turin et à Fossan, et autres villes qu'il adviseroit, pour soustenir et rompre la première impétuosité de l'empereur au cas qu'il entrast en rupture, il renvoyast incontinent le surplus de son armée en France, sinon qu'il veist apparemment qu'Antoine de Lève n'eust forces plus qu'esgales, et fist contenances de vouloir passer au-delà de la Sésia, contrevenant aux promesses accordées entre monsieur le cardinal de Lorraine et ledit de Lève, auquel cas il luy estoit ordonné de hazarder la battaille, la raison de la guerre toutesfoys gardée, et moyennant qu'il fist tousjours ledit empereur aggresseur et luy deffendeur; et au cas qu'il ne vist apparence de ce faire, il ensuivist la première ordonnance qui luy avoit esté envoyée par ledit seigneur de Rabodanges, et luy se tinst prest à monter incontinent à cheval, au premier mandement qu'il auroit dudit seigneur cardinal de Lorraine de l'aller trouver.

Au lieu de Pistoye, reçeut le seigneur de Velly advertissement de ce que, par la dépesche du seigneur de Rabodanges, avoit esté ordonné audit seigneur amiral; et, sur ceste occasion, estoit rentré avecques l'empereur en propos de cette négociation de paix. A quoy luy fut respondu que l'empereur aucunement n'y entendroit, sinon qu'avant tout œuvre l'armée du roy eust repassé les monts, et le duc de Savoye fust entièrement réintégré. Sur quoy répliquant ledit seigneur de Velly que nostre Sainct-Père avoit bien dit à l'évesque de Mascon et à luy que Sa Majesté feroit ceste response, mais à la fin se contenteroit que seulement les offences supersédassent d'une part et d'autre: à quoy le roy non-seulement avoit obtempéré, mais (qui estoit grande approbation de sa bonne volonté) avoit desjà mandé que son armée des garnisons en hors se retirast en France, et que l'on donnast congé aux gens des seigneurs Caguin et Comte Guy de Rangon, et à monseigneur l'amiral, de se trouver avecques monseigneur le cardinal de Lorraine, si par ledit seigneur cardinal il luy estoit mandé. L'empereur, ce nonobstant, persista en ses demandes sans aucune chose modérer, sinon qu'il s'en conseilleroit, et puis donneroit response. Ceste response il

bailla par escrit au troisiesme jour, mais si confuse, qu'il estoit assez apparent que de propos délibéré il l'avoit baillée telle, pour ne dire chose qu'il n'eust moyen, au cas qu'il luy en vinst avantage, de la desguiser. Et ce pendant il ne perdoit temps, heure ny moment à faire diligenter ses forces; et jà dès le huictiesme du mois le seigneur Antoine de Lève estoit venu, contre sa promesse, campiger au-deçà de la Sésia, entre Turin, Vercel et Sainct-Germain, avecques son nombre de chevaux accoustumé, onze mille lansquenets, sept mille Italiens et deux mille Espagnols, sans ceux de Sicile, et sans la trouppe qu'amenoit l'empereur avecques soy. Monseigneur le cardinal de Lorraine estoit ce temps pendant arrivé à Romme, où il trouva qu'il ne se parloit plus que de la guerre, et que desjà publicquement se vantoient les Impériaux que l'empereur la vouloit faire au roy, non-seulement au pays de Piémont, et pour la restitution du duc de Savoye, mais en un mesmes temps au cueur et aux frontières de son royaume, par tant de lieux et endroicts que le roy ne sceust auquel entendre. Si envoya demander son audience à notre Sainct-Père, et au jour et heure qu'elle luy fut signifiée, proposa sa charge en ceste manière :

« Si oncques, Très Sainct Père, vous fustes en doubte auquel il tient, ou de l'empereur ou du roy, qu'entre eux et soubs vostre auctorité ils ne sont venus à quelque bonne et seure intelligence et amitié; et si, par ce que vous mesmes en avez veu et entendu à la venue dudict seigneur empereur en ce lieu, vous n'avez du tout esté mis hors d'iceluy doubte, je suis seur et certain que en serez entièrement hors, après avoir entendu ce que m'avoit ledit seigneur roy ordonné luy proposer et offrir en vostre présence et par vostre conseil, et que, le rencontrant sur le chemin des postes au lieu de Sienne, je luy ay offert et mis en avant. Je ne perdray temps à vous réciter les allées et venues, offres, acceptations, simulations et dissimulations, entreveues de l'un à l'autre, depuis cinq ans en çà, sur les moyens de confirmation de paix, estroittes alliances et fraternelle amitié; car vous en devez estre assez et plus que informé, voire (si l'affection que vous avez à l'union de la chrestienté ne vous supportoit) attédié. Je viendray doncques au but, et à la dernière conclusion que le roy, à mon partement, tenoit pour indubitable : c'estoit que l'empereur, ainsi que vous, Très Sainct Père, avez sceu, accordoit bailler à monsieur le duc d'Orléans, second fils du roy, l'estat et duché de Milan; mais l'usufruict que le roy en vouloit retenir, il ne luy vouloit aucunement accorder; encores vouloit que le roy cependant cessast toute hostilité contre le duc de Savoye, jusqu'à ce qu'il fust cogneu et jugé du différend d'entre eux. Là dessus, Très Sainct Père, fut faicte ma dépesche par le roy. Passant en son camp, premièrement j'ay faict désister son lieutenant général de l'entreprinse qu'il avoit, et jà estant apparemment sur le poinct d'emporter d'assault la ville de Vercel; secondement, et après avoir parlé au seigneur Antoine de Lève, capitaine général de la ligue d'Italie, j'ai faict retirer ledit lieutenant général du roy jusques par delà la Doaire, et mettre ses gens ès garnisons, cessant effectuellement tout acte d'hostilité. Ce faict, je suis venu visiter ledit seigneur empereur, et, de par le roy, luy ay quitté l'instance auparavant faicte de cest usufruict; offert de mettre en justice le différend d'entre luy et le duc de Savoye; présenté toutes les forces et puissances dudict seigneur, au service non-seulement de la chrestienté, mais au particulier et propre de l'empereur et de sa maison, en réservant seulement les alliés dudit seigneur roy, qu'il ne pouvoit, sans reproche et charge de son honneur, abandonner. Tant s'en a fallu que, luy portant ceste ambassade, je l'aye trouvé en la mesmes délibération, que tout au contraire il a du commencement différé de confesser (combien qu'à la fin il l'ait advoué) d'avoir jamais accordé tout ce que dessus, mais en conclusion m'a déclaré, au moins assez donné à entendre, qu'il ne le feroit : et, à ce que je puis comprendre, et le bruit commun est parmy ceux qui sont à sa suite, il s'en va droict faire la guerre au roy. Si est-ce, Très Sainct Père, que, bien considérant comment sont passés entre ces deux princes les affaires des précédentes guerres, chacun de eux, ou en sa propre fortune, ou en celle de l'autre, ou en toutes deux, trouvera par quoy estre induict à se devoir renger à party raisonnable, et que, par la vicissitude et alternation des heureux succès et malheureux événemens, ils ont tous deux de quoy cognoistre et juger combien chacun se doibt asseurer ou désespérer de fortune.

« Soit ainsi que l'empereur et plus souvent et

plus inesperément l'ayt esprouvé amie et favorable, si trouvera-il qu'en toutes ses victoires les affaires du vainqueur ont esté la pluspart du temps en aussi grand danger et branle que ceux du vaincu. Messire Robert de la Marche (duquel sourdit le commencement de toutes ces guerres) avoit à l'encontre de l'empereur usé de quelque manière d'invasion : ledit seigneur print sur lui la plus grande partie de toutes ces places ; et comme si le roy eust donné cause à ceste invasion, le vint assaillir en son royaume, print Moson, assiégea Mésières, fut depuis repoulsé par le roy, perdit quelques siennes places de nom, et feit une retraitte de nuict, assez approchante de fuitte, se retirant en Espagne, où il trouva que Fontarabie, l'une des clefs et principaux bouleverts de son royaume d'Espagne, avoit esté prinse par les gens du roy. Fortune d'autre costé le récompensa : les siens prindrent Tournay ; il feit révolter le duché de Milan contre le roy, lequel y envoya une nouvelle armée, qui prospéra du commencement, à la fin fut deffaicte à la Bicoque. Le roy dressa une autre armée, qui tellement exploicta, qu'à peine avoit l'empereur une place tenant pour luy en Lombardie. De rechef la mutation de fortune fut soubdaine : l'armée du roy fut rompue ; celle de l'empereur osa passer en Provence, trouva la ville d'Aix, capitale du pays, et assez d'autres abandonnées ; assiégea et grandement travailla Marseille ; puis, à la nouvelle de l'arrivée du roy marchant contre eux, se retira en désarroy. Le roy, de ceste empreincte, repassa deçà les monts par autre et plus court chemin, réduisit presque toute la Lombardie à son obéissance. L'armée de l'empereur un peu après se renforça ; celle du roy se consomma et fut vaincue ; luy, prisonnier, conduit en Espagne, en sortit par composition assez rigoureuse. Sur le refus que peu après feit l'empereur, à la ligue de toute l'Italie, France et Angleterre, de moderer les conditions desraisonnables, il fut bien près de perdre non-seulement la Lombardie, mais tout le royaume de Naples : fortune le releva ; recouvra ce qu'il avoit perdu, eut le pape Clément son prisonnier. Pour la délivrance de Sa Saincteté, le roy dressa une armée, qui pour un temps fut victorieuse tant en Lombardie et en la rivière de Gennes, qu'au royaume de Naples, jusques à ce que, sur le poinct de la très grande ruine dudit seigneur empereur, et après qu'il eut perdu plusieurs armées de mer entièrement deffaictes par celle du roy, ses principaux chefs, prisonniers, eurent moyen de corrompre ceux de l'armée du roy, et de tourner sa victoire en desconfiture. Soudainement il répara ses forces, et d'arrivée toute Italie trembla devant elles ; à la fin en advint aussi malheureuse issue.

« Voilà jusques alors, Très Sainct Père, la véritable histoire abrégée, et que Vostre Saincteté ne peult ignorer, de toutes les guerres d'entre ces deux princes, en laquelle je ne vois point que l'empereur ait eu si ferme et si constante félicité, ny que les forces de France en soient si affoiblies, que sur ceste espérance il doive, estant bien conseillé, mettre de rechef à la discrétion de fortune ses victoires du temps passé, au hazard de perdre aussi tost en un jour ce qu'en tant d'années il peult dire avoir acquis de réputation et gloire, comme de les augmenter et accroistre jusques à la consommation et comble d'honneur. Vray est que, sur sa félicité tenant le dessus à l'endroict du roy, pacification est entrevenue entre eux, laquelle à ceste cause fut à telle condition que ledit seigneur empereur a peu se glorifier d'avoir plustost donné qu'accepté la paix. Cestuy m'a tousjours semblé le principal avantage qu'il y ait eu, s'il ne l'eust donnée avec certains trop rigoureux articles, et tel qu'il a eu juste occasion et remors de crainte que messieurs les enfans du roy se ressentissent un jour de leur ancien patrimoine, qui par ce traitté de paix leur a esté tollu. Les practiques et moyens d'oster toute racine de regret, et de tenir ces princes en bonne intelligence et amitié, par lesquels moyens nous sommes entrés sur ceste matière, estoient desjà si avant que plusieurs gens les tenoient pour conclues, espérant que ledit seigneur empereur, qui souloit dire que la deffiance et seule crainte qu'il avoit du roy le divertissoient de plusieurs haultes entreprises apparemment d'heureuse et facile issue, seroit par ceste réconciliation (ainsi qu'en effect il eust faict) non seulement délivré de ceste crainte, mais asseuré qu'estant desjà une partie de la chrestienté à sa dévotion, et le surplus à celle du roy, il auroit le tout à la sienne, au moyen de l'ayde et association des forces et alliances dudit seigneur roy ; et pourroit faire avecques ceste accession de forces un tel et si grand accroissement à la république chres-

tienne, que nul autre, depuis Charles-le-Grand, n'en auroit faict de pareille. Quel malheur et quelle mutation, Très Sainct Père, peult estre cecy, ny quel avantage au bien et augmentation de la fortune et gloire de l'empereur y peuvent espérer ou comprendre ceux qui le détournent de ceste sienne, à luy utile, honorable et seure intention ? J'ay bien voulu dire, Très Sainct Père, qu'on l'en destourne; car Dieu ne vueille qu'en cueur de prince de telle et si supresme excellence se trouvast si vile et infame simulation, que d'avoir scientement voulu au contraire de son intention user des propos qu'il a tenus.

« Si le prouffit de l'empereur le mène, quel prouffit a-il d'un duché qui tant luy a cousté à conquérir, et à garder luy coustera davantage, et tiendra ces deux si puissantes et invincibles maisons, qui doivent estre le port et refuge de naufrage de toute la chrestienté, perpétuellement en division et despence, ostant à l'une et à l'autre occasion et moyen d'entendre à plus grandes et honorables choses ? Or, mettons en une balance toute la conqueste qu'a faicte l'empereur, en l'autre le contrepoids que fortune ce pendant luy a envoyé; premièrement, que durant ces affaires il n'a peu satisfaire au devoir de fraternité envers le roy Christierne de Dannemarch son beau-frère, lequel a perdu, à faulte de ce, son royaume et sa liberté; secondement, qu'aussi peu a-il eu moyen de secourir le roy Louis de Hongrie son autre beau-frère, qui contre le Turc, ennemy commun de nostre foy, a perdu son royaume et sa vie, avecques telle playe que chacun sçait en redonder à la chrestienté. Je ne dis pas que l'Estat de Milan ne soit bel et gros; mais il ne sçauroit approcher d'estimation aux dessusdits dommages, à l'effusion de tant de sang chrestien qui pour ceste querelle a esté respandu; à la perte de tant de bons et vertueux capitaines, de tant de puissantes armées perdues et par mer et par terre, lesquelles si nous eussions employées en plus saincte et recommandable guerre, nostre sauveur Jésus-Christ fust à présent cogneu par toutes les plus estranges et barbares contrées du monde. Quant au roy, Très Sainct Père, qui en a esté spolié, divine et humaine raison l'excusent de ce qu'il en a fait jusques icy; et si plus avant il en faisoit, encores que son traitté l'accusast, par lequel il luy est prohibé, si luy serviroient les mesmes raisons de quelque excuse, pour le devoir auquel il est tenu envers ses enfans, envers son royaume, envers son peuple, de partager sesdits enfans en sorte que leur patrimoine ne diminue, et que leur contentement et satisfaction tienne sesdits royaume et peuple en paix, repos et union. Si aussi l'honneur et gloire dudit seigneur empereur le mène, quelle gloire peult-il avoir plus grande, qu'après avoir obtenu glorieuse victoire, en user encores plus glorieusement et magnifiquement, acquérant, avecques le tiltre de la libéralité, le moyen de parvenir à plus justes et honorables conquestes dont ne luy peult matière faillir, et aussi peu l'exécution, à l'ayde mesmes du roy et de ses confédérés ? Et s'ils s'arrestent sur la seureté, laquelle, à ce que j'entends, ils ne peuvent trouver suffisante pour bien affirmer l'intelligence, foy et amitié entre deux princes si freschement réconciliés après si grande inimitié, je dis au contraire, Très Sainct Père, que tout ainsi que si jamais n'eussent eu division, et que l'un ny l'autre jamais n'eust eu adversité, l'amitié se fust peu concilier plus facilement entre eux, ainsi plus facilement se fust-elle peu dissoudre; car, contractant ensemble de per à per, et sans que l'un eust quelque avantage sur l'autre, l'obligation de ceste amitié seroit esgale, là où maintenant le roy demoureroit tenu de la libérale gratuité dont luy auroit l'empereur usé, avecques l'obligation à la recognoissance du bienfaict, sinon qu'il voulust estre du tout estimé ingrat, et indigne de toute amitié, support et faveur de Dieu et des hommes. Je dis davantage qu'estant le roy de cueur tel qu'il est, et que longue et privée hantise m'a faict cognoistre en luy entièrement, ce bienfaict qu'il auroit receu seroit celuy qui produiroit le réciproque bienfaict, avecques la recognoissance que je disois, et par ainsi seroit ceste mutuelle amitié confirmée par les deux plus estroits et seurs liens qui oncques depuis le monde créé soient usités en telles affaires; c'est à sçavoir du commun et réciproque prouffit en résultant à l'une et à l'autre partie, et de la foy, qui est de telle nature, que nul homme sçauroit mieux obliger à soy la foy d'autruy qu'en ayant foy et fiance en luy.

« Jusques icy, Très Sainct Père, j'ay parlé en partie comme envoyé vers Vostre Saincteté

de par ledit seigneur roy, en partie comme prince chrestien, affectionné singulièrement au bien et repos commun de la chrestienté, suivant les anciens vestiges de mes progéniteurs; encores de sa part vous asseureray-je que son intention est et sera (Dieu vueille qu'aussi heureuse que bonne!) de céder une partie de ses droicts, plustost que, s'arrestant opiniastrement à obtenir tout ce qui luy appartient, estre contraint de venir aux armes avecques l'empereur. Au cas toutesfoys que force luy soit d'y venir, il le fera (je parle à ceste heure, Très Sainct Père, comme l'un des frères et membres du corps du sainct-siége apostolique) de sorte que je crains beaucoup que nous donnions au commun héréditaire ennemy de nostre foy un trop joyeux spectacle de ceste guerre, et que des corps des chrestiens qui en icelle mourront (qui devroient estre un obstacle et avant-mur au devant de luy) nous luy dressions un pont et passage pour nous venir assaillir en nos foyers. Dieu tout puissant y vueille remédier; et vous, Très Sainct Père, qui sçavez assez comment il en va, et quelle est la puissance et par terre et par mer de nostredit commun ennemy, vous y employer de sorte que vous en laissiez en ce monde la gloire immortelle de vostre nom, et en l'autre vous entriez en triomphe, menant captifs et vaincus, par vostre intégrité, prudence et sollicitude, la haine, rancune, division, guerre, cruauté, avecques toutes les autres pestilentes malheuretés qui aujourd'huy travaillent ceste république chrestienne, dont Dieu, par son éternelle providence, vous a donné la charge. A vous touche, Très Sainct Père, et d'autant plus vous touche d'y travailler (Vostre Saincteté veult bien que je parle librement), que j'ay desjà ouï quelque murmure (telle est aujourd'huy la malignité du monde) que l'empereur, apportant icy bonne disposition et volonté à la paix, à son partement ne l'a telle remportée. »

Ces remonstrances ouïes, nostre Sainct-Père monstra, tant en paroles qu'à son visage, avoir un merveilleux regret que les choses ne se fussent autrement conduittes; et monstrant en soymesmes la fin et conclusion d'icelles remonstrances, advoua franchement audit seigneur cardinal avoir desjà esté adverty des propos qui s'en tenoient en la ville de Romme. Là dessus il fit un assez long narré du bon office qu'il avoit faict en ceste matière, de l'obstination en laquelle il avoit trouvé l'empereur, et de l'asseurance en laquelle il estoit party de trouver au roy peu de résistance, et du bon ordre qu'il disoit avoir mis en ce que ledit seigneur roy ne tirast des lansquenets outre ce qu'il en avoit, et des Suisses encores moins; et tellement s'en estoit ledit Sainct-Père laissé persuader, que peu s'en falloit qu'il ne voulust conseiller au roy de prendre à perte ou à gain appoinctement à l'appétit et volonté de l'empereur. A la fin toutesfoys il se résolut d'envoyer deux légats vers ces deux princes, l'un, qui fut le cardinal de Trévoulx vers le roy, avec charge toutesfoys que tous deux iroient de compagnie, jusques à ce qu'ils arrivassent la part où se trouveroit l'empereur, afin que, parlans eux deux ensemble à Sa Majesté, l'autre passast outre vers le roy, d'autant plus résolu de ce qu'il auroit à luy proposer, et de ce que l'empereur luy pourroit promettre. A tant ledit seigneur cardinal de Lorraine, prenant congé de nostre Sainct-Père, alla passer à Venise.

Parachevant son chemin, il vint trouver l'empereur au lieu de Petresancte, auquel après avoir faict une recharge, tant en son propre et particulier nom, comme de la part et commission de nostre Sainct-Père, pour le convertir et induire à la conclusion de ses précédentes promesses; voyant finablement que remonstrances n'y avoient lieu, il print congé de luy en paroles de telle ou semblable substance :

« Je vois et cognois, empereur très auguste, par le chemin que vous tenez, et par tous vos préparatifs et propos, que quant à vous, le roy vostre frère n'a plus occasion de fonder son espérance en autre party que celuy des armes; et davantage, par aucuns propos que m'ont tenus les entremetteurs de vos affaires, j'entends que maintenant vos desseins ne tendent tant à la restitution du duc de Savoye, comme à l'invasion du roy en son royaume. Si ne laisseray pourtant à vous supplier encores ceste foys que vous vueillez un peu estre maistre de vos passions, et que ne vous laissiez entièrement conduire à courroux et espérance, les deux plus mal seurs et malfiables aucteurs du monde. L'événement de la guerre est commun et incertain, et tant plus vous avez eu de victoires, tant plus vous avez à vous garder de faire entreprinse qui puisse obscurcir la gloire des

choses passées, par quelque malheur qui vous advinst plus grand que n'est l'occasion de vous en abandonner au hazard; et lequel malheur vous advenant, seroit sans point de faulte attribué à vostre conseil et mal fondée opinion, et tous les succès passés à fortune et avanture non préméditée. Quant au roy vostre frère, je puis encores vous asseurer que si vous ne prenez les armes, si la trompette premièrement ne sonne de vostre costé, si vous ne faictes acte d'invasion contre luy, certainement il ne rentrera point en guerre avecques vous; mais si vous l'assaillez, et mesmement en ses pays, ainsi que s'en vantent vos gens (vous me pardonnerez, sire, si je vous parle librement, et comme je le pense), mais je vous ose dénoncer et prédire que si j'ay bonne cognoissance des forces de son royaume, de l'unanimité, consentement et union de son peuple, et de l'affection et foy qu'il porte à son prince; et si avecques ce que je cognois du roy (duquel je suis nourry et eslevé) le cueur, asseurance et persévérance en une grosse entreprinse quand il y est, et sa grande diligence de pourveoir et au besoin donner ordre à ses affaires, le temps ne tardera guères à venir que pour un grand bien vous souhaiterez de Dieu vous en pouvoir retirer à bagues sauves. Car il fault que vous entendiez, sire, que le François a toute autre façon de faire à deffendre un pays de conqueste, qu'à deffendre son propre pays, ses villes, ses champs, ses possessions, ses foyers, églises et autels; et les y ont bien peu de gens assaillys sans prompte ruine, ou, à tout le moins, très grand et extresme danger. Par quoy je vous dis, sire, de rechef advisez-vous, et vous donnez garde que, mal entreprenant, vous ne ennoblissiez et fassiez cognoistre, par quelque incogneu et auparavant non célébré quartier de France, vostre calamité. Mais j'espère pour conclusions, sire, que vous aymerez mieux vous souffrir icy desconseiller et divertir de vostre entreprinse, que d'aller en France, à l'apparent hazard d'y recevoir honte et dommage. »

L'empereur, encores que telle proposition ne luy fust agréable, ne feit toutesfoys semblant de prendre trop en mauvaise part la liberté de langage dont luy usoit ledit seigneur cardinal; et à ce ne le mouvoit tant la qualité du personnage (qui de soy méritoit assez estre respectée), comme la grace et façon de le dire dont estoit la qualité du personnage accompagnée. Si le remercia de l'advertissement qu'il luy donnoit en priant Dieu ne luy faire tant de grace qu'il eust véritablement prophétisé; adjoustant néantmoins que encores n'avoit-il closes les oreilles à party raisonnable de paix, moyennant que le duc de Savoye (auquel il ne pouvoit honnestement faillir) fust réintégré préalablement et avant toute œuvre; et, au cas que non, ses délibérations, quelles qu'elles fussent, estoient si bien instituées, qu'il n'en pouvoit espérer sinon bonne issue. Si est-ce toutesfoys que, parlant depuis audit seigneur cardinal, il luy ramenteut gracieusement que, des propos qu'il luy avoit tenus à Petresancte, il l'avoit expérimenté trop véritable prophète.

Le dix-septiesme jour de may, arriva de retour à la cour, estant au lieu de Sainct-Rambert, au pays de Forest, mondit seigneur le cardinal de Lorraine, et fit rapport au roy de tout ce qu'il avoit trouvé ou recueilly, tant des propos, visages et contenances de l'empereur à l'aller et au venir, et de nostre Sainct-Père à Romme, que des nouvelles qu'il avoit entendues çà et là depuis son partement : en substance, que de bonne composition avecques l'empereur il n'en falloit espérer aucune; que sa délibération estoit de venir faire la guerre en France; que ses gens se vantoient d'avoir mis si bon ordre, que d'Allemagne le roy n'auroit point de gens, et aussi peu des cantons ecclésiastiques des ligues; et que des protestans, ils espéroient l'avoir si bien brouillé envers eux, autant en Suisse qu'en Allemagne, que d'eux aussi ne tireroit-il ayde ny support. Aussi rapporta comment le seigneur Antoine de Lève avoit, comme nous avons dit dessus, passé deçà la rivière de Sésia, et n'estoit plus pour dissimuler long-temps, sans faire quelque effort à l'encontre de nos gens.

Le roy, sur ces nouvelles, et autres qu'il avoit eues de ses frontières de Champagne et Picardie de l'amas qui se y commençoit à faire, après en avoir conféré avecques aucuns de ses plus privés, et qui avoient le principal maniement de ses affaires, feit assembler son conseil; et proposant premièrement les choses ainsi qu'elles passoient, autant delà les monts qu'en sesdites frontières de Picardie et de Champagne : «Tantost, dit-il, serons-nous au bout des simulations

et dissimulations de l'empereur et ne serons plus en nos consultations en la difficulté que nous avons esté à délibérer et conclure si nous devions nous préparer à la guerre comme contre un tel ennemy que luy, ou différer encores quelques temps, jusques à ce que les effects contraires à ses propos le déclarassent estre invaseur. Or, à ce que pouvez comprendre par les nouvelles ouïes, il aura bientost osté le masque; et si bien à aucuns il a semblé que la façon de faire dont j'ay usé fut par trop plus consciencieuse et scrupuleuse, que bonne et duisante à l'advancement de mes affaires, si est-ce que je ne m'en repens; car à ceste heure seronsnous arrivés au poinct auquel, après seure et raisonnable paix, je désirois plus de parvenir : c'est de n'entrer avecques luy en guerre que premièrement à Dieu, secondement aux hommes, ne semblast juste: Si doncques toute guerre est juste qui est nécessaire et forcée, et, par le commun consentement des humains, celuy est forcé à la guerre, et prent justement les armes, qui est forclos de toute autre espérance, il me semble que, au jugement de tout le monde, non que de Dieu (duquel jamais je n'ay doubté), nous avons tout le bon droict du nostre, et tout le tort mis du costé de l'ennemy. Et pour entrer par le duc de Savoye, le monde universel me sera tesmoin de combien de fois j'ay peu, je ne dis pas conquérir ne prendre, mais retenir, alors que j'ay eu en ma puissance la pluspart de ce qu'il occupe et tient du mien, et ce du temps qu'il n'estoit si fortifié d'alliances qu'il est; mais je me suis contenté, ce pendant qu'il me laissoit le passage ouvert et libre sur le mien propre, de luy en faire seulement porter aucunesfoys quelque parole pour éviter la prescription; et jusques icy eusse continué, s'il eust aussi continué à m'estre bon et fidèle voisin. Je me déporte (car vous le sçavez bien) de réciter comment, depuis que par ceste alliance de Portugal il a eu celle de l'empereur, il s'est maintenu en mon endroict; les bagues prestées à mon subject rebelle pour avoir argent à me faire la guerre; les lettres gratulatoires de ma prison; les brigues faictes pour détourner les Suisses de mon alliance; l'achapt de l'héritage de moy et de mes enfans, et jusques à reffuser au pape Clément la ville de Nice, qui m'appartient, pour y parlementer avecques moy, et, de fresche mémoire, le passage par le mien propre, en affaire qui de si près me touchoit, que le mespris outrageux usé contre moy roy de France par un Sforce sans force, duc titulaire et précaire de Milan : mais, sur un tel et si mal fondé reffus, qui est celuy, je vous prie, qui n'eust pris incontinent les armes pour recouvrer ce qui seroit sien? Et j'ay voulu toutesfoys, en m'y préparant, essayer encores la voye de raison; et, en deffault de la trouver en luy, je n'ay peu faire moins que de la me faire par la voye des armes que je me treuve en main.

« L'empereur, encores que nous soyons parens et que je soye son beau-frère, a voulu toutesfoys entreprendre ceste querelle pour le duc de Savoye, comme pour son vassal et allié, et a demandé que je feisse surseoir et arrester les exploicts de guerre; je les ai faict arrester, voire en plein cours de la certaine et destinée victoire. Il a plus voulu que je feisse reculer mon camp devant Vercel; en cela luy ay-je obtemperé. Il a demandé que, pour traitter la paix, je luy envoyasse le lieutenant général et chef de mon armée (requeste, certes, assez hors de propos); je luy ay toutesfoys accordé. Il a davantage voulu que je retirasse mon armée deçà les monts; encore en cela luy ay-je voulu complaire, mandant à mondit lieutenant général que, délaissant seulement des garnisons en quelques places, il me renvoyast par deçà le surplus des Italiens des seigneurs Caguin et comte Guy en hors, auxquels j'ay ordonné qu'il donnast congé. Aussi a mis en avant que feisse décider par justice le différend que j'ay avecques le duc de Savoye; à cela mesmes je me suis offert, et m'en suis voulu soubsmettre au jugement de nostre Sainct-Père. Et, pour une foys conclure, que ay-je, pour Dieu, obmis à faire de tout ce que se doibt et peult faire pour contenter Dieu et les hommes, et leur approuver ma justification? Et luy cependant a faict passer son camp deçà les termes et limites prescripts entre nous, a augmenté ses forces à raison que j'ay diminué les miennes, et ne reste plus que le mot que (comme il est passé en proverbe) on ne donne l'assault à Sagonce, ce pendant qu'à Rome, icy et ailleurs, je laisse couler temps en consultations; voire, qui plus est, ne tient propos entre ses gens que de me venir faire la guerre en France, et de me rendre l'un des plus pauvres gentilshommes de mon royaume. Certainement, encores que le monde

fust si aveuglé de tous les sens, non que des yeux corporels, si ne peult l'empereur abuser Dieu tout voyant, sçachant et precognoissant que si autre affection ne le mouvoit que de réintégrer le duc de Savoye, il se contenteroit de tascher au recouvrement de ce que j'ay pris sur ledit duc, et non à la prise de quelques villes de mon royaume, desquelles je baillerois plustost récompense au duc, en acheptant de luy ce qui est mien, pour éviter guerre, que de le plus laisser en main si suspecte et malfiable. Mais il se vante de deux choses l'une, et faict son compte de la première partie de la disjonctive, ou qu'il sera roy de France, ou moy empereur. Estre empereur je ne prétends; et si j'ay satisfaict (ainsi que j'ay) à tout devoir envers le duc, envers l'empereur, envers Dieu, tesmoin et arbitre de tous traittés, roy de France ne sera-il jamais; et le mesme Dieu, ulteur et juge de superbe et intolérable contumace, tournera sa faveur et vengeance à l'encontre de celuy envers lequel ne se peuvent trouver aucunes assez agréables raisons de pacifier et oublier inimitié. Doncques, d'autant que nous cognoissons quelle différence il y a de celuy qui a Dieu propice à celuy qui l'a contraire, et que nous pouvons maintenant (avecques nos conciences bien informées et satisfaictes) entrer en ceste guerre, portons-y tous non seulement le mesme cueur de bien faire qu'en autres entreprinses nous avons porté, mais une certaine ire et indignation, comme à l'encontre non que d'ennemys, mais d'infracteurs, abuseurs et déguiseurs de foy. Reste maintenant à délibérer, en tant que nous avons nouvelle que l'ennemy dresse deux armées, en quelle part nous ferons tirer nos princi ales forces, et qui nous sera plus à propos (encores que ce dépende du chemin que luy tiendra), lequel nous mettra mieux, ou de passer les monts au devant de luy, ou d'attendre à le combattre en nostre pays; et l'un et l'autre party se peult fonder et en raisons et en exemples. Mais vous ayant assemblés icy pour en dire chacun sa franche et libre opinion, et non point celle que vous jugerez m'estre plus agréable, je ne vous déduiray les unes ne les autres raisons; mais, sur ce que vous autres m'en ouvrirez l'esprit, prenant des opinions des uns et des autres, je concluray. »

A la proposition du roy assentirent universellement tous ceux qui furent appelles à ce conseil; car, outre ce que tous estoient en bonne persuasion du plus que devoir où il s'estoit mis avant que prendre les armes contre le duc de Savoye, à aucun d'eulx sembloit qu'il eust aussi bien faict de poursuivre vigoureusement, comme d'user de tant de respect à l'empereur, aux plaintes duquel estoit la response tousjours aussi raisonnable comme facile et prompte, moyennant qu'à riens du sien il n'eust esté touché par nostre armée, suivant la première délibération qui en avoit esté prise; et bien eussent aucuns voulu que monseigneur l'amiral n'eust été si promptement obéissant aux mandemens du roy, ains qu'il se fust saisy de Vercel en attendant une seconde jussion: or ne se peuvent plus révocquer les choses une fois passées. Et quant à la délibération sur la manière de se gouverner aux affaires présentes, tous furent d'advis (et bien estoit-il ainsi à présumer) qu'entreprenant l'empereur, ainsi qu'il se vantoit, la conqueste du royaume de France, et du tout ruiner et en déposséder le roy, que la part où seroit sa personne, là seroit le fort de l'affaire, et qu'il y auroit toutes ou, quoy que soit, la pluspart de ses forces ensemble; et si bien d'autre costé il faisoit quelque entreprise, ce seroit seulement pour travailler et divertir les forces du roy, et le mettre en plus grande dispense, non pas pour faire un gros et vif exploict de guerre; car, attendu que le roy avoit ordonné de fortifier et tenir deux ou trois places en Piémont, et y jetter bonnes et fortes garnisons autant à pied que de cheval, la raison de la guerre vouloit, ou que l'empereur avant que passer en France les forçast, ou qu'il laissast en Piémont suffisante force pour les tenir toutes assiégées, ou qu'il assist autres aussi puissantes garnisons que celles du roy en quelques places voisines, pour tenir celles du roy en subjection, à ce que, moyennant quelque peu de renfort, elles ne s'assemblassent et tinssent la campagne, et fissent par occasion quelque autre effort par avanture de grosse conséquence. A ceste cause n'estoit-il vraysemblable qu'estant le roy servy comme il appartenoit, et l'empereur voulant nettoyer le Piémont avant que passer outre, il feist de l'année grosse envahie au royaume de France; et aussi peu qu'en laissant seulement quelques villes garnies, et non pas armée pour assiéger les nostres, il luy fust possible sans ayde d'autruy dresser et entretenir

en un mesmes temps, après une si grosse despense qu'il venoit de faire en Barbarie, deux grosses et puissantes armées pour faire en deux divers lieux du royaume entreprinses quelconques de notable conqueste, et principalement en ces deux provinces de Champagne et Picardie, qui d'elles-mesmes ne sont aisées à forcer, ne grandement opportunes et subjectes à l'injure et proye de l'ennemy. Et à ceste cause leur sembloit à tous estre requis que le roy, en pourvoyant seulement les principales places desdites frontières, retirast auprès de soy le surplus de ses capitaines et plus expérimentés gens de guerre, au meilleur nombre que possible luy seroit, et dressast un bon et puissant équippage, avecques lequel il fust prest à tourner la teste en quelque part, ou deçà ou delà les monts, que son ennemy s'adresseroit à luy faire guerre. Aucuns adjoustoient que l'on devait haster et diligenter ces forces, en sorte qu'elles fussent à temps prestes pour aller recueillir nostre ennemy delà les monts, avant qu'il eust passé jusques deçà; et que plustost on entretint et feist la guerre en pays de conqueste que sur le propre et naturel, et duquel nous tirions les commodités requises à soustenir le faix de la guerre; ce que ne pourrions faire si abondamment en l'ayant au milieu et comme ès entrailles de nostre royaume.

Le roy, après avoir entendu leurs opinions, fut bien aussi de cest advis d'assembler le plus qu'il pourroit de ses forces auprès de sa personne, pour s'en ayder et les employer ensemble ou séparées, ainsi que les entreprises de l'ennemy luy en donneroient occasion et opportunité, fust-ce de passer de là les monts si ledit ennemy entreprenoit de nettoyer le Piémont avant que passer deçà, ou de l'attendre à combattre en ce royaume s'il se hazardoit d'y faire descente. « Mais quelque part, dit-il, qu'il entrepreigne à faire son effort, mon intention n'est point de luy présenter ne luy donner occasion de me présenter la bataille, ains luy laisser consommer gens, temps, munitions, vivres, argent, à siéges et batteries de villes, afin qu'il esprouve sa part des incommodités qu'en pareil cas nous avons esprouvées par cy-devant: tant y a que la raison et le devoir de la guerre ne portent point qu'il doive entreprendre de passer deçà; car, en laissant telles garnisons derrière que j'ai ordonné mettre en mes places de Piémont, il est impossible qu'y laissant autres pareilles, afin de tenir les miennes subjectes, qui est le moins qu'il puisse faire, il demeure encores assez puissamment équippé pour nous venir rencontrer en barbe avecques toutes nos forces unies. Et là où il passeroit avecques toute sa puissance, ce seroit bien la chose que plus je désirerois, pour la raison que je déduiray et à laquelle je m'arreste jusques icy, nonobstant l'inconvénient que vous m'avez allégué estre à craindre à qui a la guerre en son pays; car tel inconvénient ne se peult estendre sinon en bien petite contrée de nostre pays. Ceste raison, outre ce que vous m'avez mis en avant de l'effort que ce pendant pourroient faire nos garnisons, avecques tant soit peu de renfort et supplément qu'ils eussent, est que tant plus il amènera de gens, tant plus il luy faudra de vivres, tant plus de chevaux, jumens et asnes à les conduire à sa queue à travers les montagnes; dont il luy faudra tel nombre, que le double d'autant de fourrage qu'il en faudra pour sa cavalerie ne pourroit suffire à les nourrir. Or, jugez doncques, estans les lieux où il aura de passer, encores que je n'en feisse destourner ou gaster (ainsi que je feray) tous les vivres et fourrages qui s'y pourront trouver, assez de nature malaisés à soustenir et nourrir une armée d'amys passans en diligence et par estappes jà de long-temps ordonnées et préparées, en quel estat se trouvera une armée ennemye qui, à chacun passage rompu (comme je les feray tous rompre, et plus en un jour qu'ils ne rabilleront en quinze), sera contrainte de séjourner icy un, là deux, là trois, et en tel lieu huict ou dix jours pour les refaire? Croyez que le passage, seulement avant qu'ils soient descendus en la plaine, les aura combattus à demy; et quand après leur passage ils penseront de mieux trouver, alors ils auront en teste bonnes villes et bien fortifiées, bien estoffées d'artillerie et de munitions, grosses et puissantes garnisons dedans, et telles de nombre, de bon courage et d'expérience, que j'ay bien moyen de les y mettre. Autour d'eux ne trouveront riens à la campagne, ne verront chose qui soit à leur commandement, ne rencontreront ville (si elle n'est gastée et déserte) qui les reçoive; de tous costés auront pays ennemy; et au lieu qu'en Piémont ils auroient à leur dos la Lombardie plantureuse, les peuples amys et favorables, les

grosses rivières pour apporter les vivres, le moyen prompt en main de se refreschir aucunes fois de gens; en contre-change ils auront les Alpes hautes, malaisées, stériles, les passages assiégés, et tousjours à combattre incontinent qu'ils seront en ça passés, par aussi peu de seureté, l'ordre mis tel que je pense y mettre; de jour à autre, par le moyen de tels empeschemens, retardement de la soulde à leurs gens de guerre. Ceste difficulté, qui de soy est grande et de très mauvaise conséquence, le cours du temps, les surprinses en pays ennemy, incogneu, opportun à embusches, la faulte de vivres qui en adviendra; le tout, concourant ensemble, est bien suffisant pour faire d'une grosse armée une petite. Nous, au contraire, aurons tout pays nostre à l'entour de nous, ne verrons rien qui ne soit en nostre disposition; et si verrons de toutes parts abondance et planté, toutes contrées grasses et opulentes, et force rivières à nostre commandement; nos deniers, ainsi qu'ils se recueilleront, arriveront, sans aucun besoin d'escorte, en toute seureté; le temps, qui ruinera l'ennemy, renforcera, multipliera, aguerrira nos gens; et aurons nostre passetemps, si nous voulons, de veoir l'ennemy se deffaire de luy-mesmes, en nous séant par manière de dire, ou nous pourmenant à nos ayses en un beau camp et bien fortifié; non toutesfoys que je vueille ne que mon intention soit d'y demourer tousjours oisif et sans rien faire; mais je vueil dire que quand nous aurons à faire entreprise, la raison et opportunité nous y conduira, et non fortune ou appétit de l'ennemy; c'est-à-dire que nous aurons nos forces puissantes et gaillardes, que nous serons prompts et vigilans, pour ne faillir à nostre occasion, et à l'ennemy ne donner la sienne.

« Telle est en substance ma conclusion, pour entrer de bonne heure, et sans perdre de temps, à l'exécution des choses, d'autant que j'ay desjà mandé à monseigneur l'amiral, assis qu'il aura ses garnisons, qu'il me renvoye deçà le surplus de mon armée, et qu'il donne congé aux gens des seigneurs Caguin et comte Guy, retenant seulement les capitaines et aucuns des principaux compagnons en mon service; je suis d'advis, quant à ce poinct, de l'heure que l'empereur entrera en guerre ouverte, leur renvoyer dire qu'ils remettent leurs bandes sus. Et quant au retour de monsieur l'amiral, je suis encores et demoureray pour deux raisons en la mesme opinion: l'une, pour continuer jusqu'au bout à donner tout le tort de l'invasion à l'ennemy; l'autre, qu'ayant assis ses garnisons, il seroit trop foible à la campagne. Par quoy mon intention est de luy mander qu'incontinent luy-mesmes se retire vers moy, attendu qu'il n'a plus occasion d'attendre que monsieur le cardinal le mande, qui desjà est icy de retour; et à tous ceux qui demeurent delà ordonneray d'obéir, en son absence, au marquis de Salluces, auquel (ainsi que je luy ay accordé) je feray dépescher un pouvoir d'y estre et commander, ainsi que mon lieutenant général. Au Dauphiné, j'enverray un autre bon chef y recueillir les gens de guerre qui retourneront de delà, et par bon advis les distribuer ès lieux plus opportuns et propices à garder et deffendre le passage des Alpes, ce temps pendant que je dresseray et assembleray mes forces; lesquelles unies, si l'empereur s'arreste au Piémont, j'y passeray en tel équippage, que je ne craindray point à le rencontrer, et d'essayer avecques une bonne trouppe de François si encores aujourd'huy la France porte les gens que toute ma vie j'ay veu faire fuir les Espagnols devant eux, ou si les Espagnes en ont produit d'autres que ceux qui tousjours ont accoustumé de fuir devant nous. Je sçay que sur nous ils ont eu depuis un temps quelques avantages, et voirement avantages, mais par le nombre; car, pair à pair, je n'ay jamais veu que de vive force le François n'ayt battu, et, encores espère, battra l'Espagnol avecques sa braverie.

« A nostre gendarmerie ferois-je une trop grosse injure si je la mettois en dispute de comparaison avecques celle de l'empereur. Italiens en aura-il; aussi aurons-nous, et non des pires, et tant que nous en voudrons. Et quant aux lansquenets, si de nombre les siens passent les nostres, ils ne les passent ne de courage, ne de vertu, ne d'expérience; et nous aurons des Suisses à suppléer le nombre, quelque chose que l'empereur ayt praticqué, ne qu'il se soit vanté au contraire. En Allemagne, pourroit estre que ses gens, ainsi qu'ils ont de bonne coustume, m'y auroient quelque peu brouillé, usans de leurs accoustumées calomnies et mensonges; si est-ce que vous avez tousjours veu la vérité y avoir lieu quand elle est cogneue: et à ceste cause ne me semble point hors de propos d'y

envoyer personnage instruict de mes affaires, qui sçache user du langage qu'il cognoistra le besoin et occasion de requérir. Encores veus-je que, tant à mon nom comme en celuy de mes enfans, il demande une journée impériale pour y faire exposer et déduire nos droicts et raisons, desquels est meu le différend d'entre nous et l'empereur, à ce que les États de l'Empire en jugent comme vrais juges, et auxdits appartient de cognoistre des différends de l'empereur et des vassaux de l'Empire, tels que nous advouons estre et moy et mes enfans, à cause du duché de Milan. Et davantage, arrivé que je seray à Lion, auquel lieu j'entends incontinent me retirer pour donner ordre à mes affaires, mon advis est, d'autant que nous sommes au temps des foires, faire venir à moy tous les marchands allemands qui s'y trouveront, et leur tenir des propos accommodés au temps, par lesquels ils puissent, où besoin sera, et si on avoit en leur pays desguisé quelque chose au préjudice de mes affaires, eux-mêmes déposer du contraire pour la vérité. »

A ceste délibération s'accorda tout le conseil, et grandement louèrent la sage prévoyance et meure providence du prince en ses affaires. Suivant laquelle délibération, et dès le premier jour de juin, il dépescha messire Jean, seigneur de Humières, chevalier de son ordre, et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, soubs monseigneur le dauphin, lequel il envoya pour estre son lieutenant général audit pays de Dauphiné. Renvoya messire Francisque de Mocet, comte de Pontrème, gentilhomme de sa chambre, à mondit seigneur l'amiral, son lieutenant général delà les monts, approuvant la délibération, que par ledit comte il luy avoit mandée, des chefs et garnisons qu'il entendoit laisser à Turin, Fossan et Cony; et luy mandant que, cela faict, il se retirast vers luy. En Allemagne dépescha messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, aussi des gentilshommes de sa chambre, tant pour les causes et raisons cy-dessus touchées que pour répéter des ducs de Bavière les cent mille escus consignés entre leurs mains en l'an 1533, attendu l'occasion d'icelle consignation cessante, le terme de la rendre pieçà escheu, et le présent et urgent affaire que ledit seigneur avoit de s'ayder entièrement de tous ses membres.

En Picardie il envoya un trésorier avec grosse somme de deniers, tant pour lever gens où besoin seroit, que pour la fortification et réparement des places; ensemble des commissaires d'artillerie, qui furent les seigneurs de Lusarches et de la Madeleine, avec bon nombre de canonniers : et manda se retirer vers luy messire Jean de Créquy, seigneur de Canaples, comte de Mantes et de Meulans, chevalier de son ordre, et capitaine de cent gentilshommes de sa maison; et messire Odart, seigneur du Biez, capitaine de cinquante hommes d'armes, et séneschal de Boulenois, auquel, à son arrivée, il donna le collier de son ordre.

A Marseille il envoya son lieutenant et capitaine général messire Antoine de la Roche-Foucault, sieur de Barbezieux, aussi chevalier de son ordre, et capitaine de cinquante hommes d'armes. Feit creue de gens d'armes, jusques au nombre de trois cens lances : à monseigneur Antoine, comte de Marle, fils aisné, et à présent duc de Vendosmois ; à monseigneur Jean d'Orléans, marquis de Rothelin; à monseigneur François de Clèves, comte de Nevers; à monseigneur le prince de la Roche-sur-Ion, à chacun d'eux cinquante lances. Feit aussi creue de chevaux légers et de gens de pied : au seigneur Jean Paule de Cère donna charge de deux cens chevaux légers et de deux mille hommes de pied; audit seigneur de Canaples, deux cens chevaux légers et deux mille hommes de pied; à messire Martin du Bellay, autres deux cens chevaux légers et deux cens arquebouziers à cheval, et deux mille hommes de pied italiens, dont il en bailla cinq cens au capitaine Jean de Turin, cinq cens à Sainct-Pètre Corse, cinq cens à Colle Scorte, cinq cens au capitaine Chinche.

Peu de jours après, ayant ledit seigneur advertissement qu'en Espagne se faisoit quelque levée pour descendre, ainsi que le bruict estoit, en Guyenne, encores qu'il ne luy semblast croyable que l'empereur voulust distraire ses forces en tant de lieux ; pour n'estre toutesfoys surprins, et aussi pour tenir les Espagnols mesmes en crainte, et à ce que plus envis ils fournissent argent à l'empereur, il ordonna y faire une levée de quatre mille hommes de pied, lesquels, en tout événement, fussent prests à employer en telle part que se dresseroient les affaires ; et à ceste cause y envoya le roy de Navarre, son lieutenant général et gouverneur audit pays de Guyenne, lequel mist toutes les Espagnes en un grand souspeçon.

En Dauphiné, le sire de Humières, passant à Grenoble, feit assembler le parlement, les gens des comptes et les gens de la ville, et leur remonstra les grands préparatifs que le roy faisoit, non-seulement suffisans pour résister aux ennemys et garder ses subjects de violence, mais pour faire contre l'ennemy une bonne et grosse entreprinse ; qu'à ceste cause ils ne s'estonnassent ny prinssent peur, ains demourassent tousjours de bonne volonté. De là passa jusques à Ambrun, et feit pareilles remonstrances en toutes les deux villes et autres : il trouva le peuple assez estonné, mais au demourant de bonne volonté, et furent grandement rasseurés par sa venue. Par son advis et ordonnance, ils envoyèrent par tout le pays aucuns de messieurs de la cour et de la chambre des comptes, ensemble des gentilshommes du pays, pour faire la description des vivres qui s'y trouvoient ; en feirent distribuer par les estappes ; à Grenoble en feirent gros magasins, pour y estre prests à départir en tous lieux où seroit besoin. Cela faict, ledit de Humières pourveut en diligence les chasteaux d'Exilles, Chasteau-Dauphin, la Bussière, Bellecombe, Avallon et autres de la frontière, de gens, vivres, et artillerie telle que les places la requéroient, et munitions et autre équippage selon le besoin. A Rocquesparvière se meit messire Jean de Bouler, esleu de Riez, frère du seigneur de Cental, auquel appartient ladite place : et pour le renforcer, et à sa requeste, luy envoya le sire de Humières le nombre de cinquante hommes de guerre ; mais ce fut faict quelque temps après. Et pour cause que le seigneur Antoine de Lève avoit envoyé sommer ladite place, semblablement autres places, ainsi que le temps en apportoit les occasions, furent par ledit de Humières faictes et changées nouvelles provisions, comme chacune en son temps sera déclarée par cy-après. Luy ordinairement feit sa résidence audit lieu d'Ambrun, allant et venant toutesfoys à Briançon, Exilles, Gap et ailleurs, selon que les affaires du roy le requéroient ; et si bien et sagement, avecques diligence s'y gouverna, que son service fut grandement loué et recommandé.

En Allemagne, le seigneur de Langey, à son arrivée, trouva les choses si aigries contre le roy, que, par certaine expérience, il cogneut que, non sans cause, se vantoient les Impériaux d'y avoir tellement brouillé ledit seigneur, que, des ecclésiastiques ny des protestans, il ne tireroit plus de lansquenets. Aussi trouva que, non sans cause, l'empereur avoit révoqué la promesse qu'il avoit faicte à Romme à nos ambassadeurs de leur bailler le double de ce qu'il avoit proposé devant nostre Sainct-Père ; car luy ou ses gens en avoient par toute Allemagne semé des doubles si divers et differens les uns des autres, et desguisés, selon qu'ils les estimoient devoir estre agréables à ceux auxquels ils les envoyoient, qu'il y en avoit autant de sortes comme il y a de sectes en la loy de Mahomet. Aux protestans en avoient esté envoyés qui parloient d'eux ; en sorte qu'à les lire il sembloit, plustost qu'autrement, que l'empereur eust esté leur intercesseur envers nostre Sainct-Père. Et davantage ledit seigneur avoit escrit une lettre à aucun d'eux, sçachant qu'il la publieroit à tous les autres, par laquelle il luy faisoit à sçavoir que, par deux ou trois foys, il avoit eu longues et privées communications avec nostre Sainct-Père, et aucuns des cardinaux tels que ledict Sainct-Père y avoit voulu appeler, èsquelles certifioit-il leur avoir déclaré les causes mouvantes iceux protestans, en certains principaux poincts, à dissentir de l'Église romaine ; et tellement leur avoit faict cognoistre lesdites causes n'estre estrangées de la raison, que jà il estoit en espérance de remporter dudit Sainct-Père approbation et confirmation d'iceux articles, si, sur le poinct de la conclusion, ne luy fust arrivée la nouvelle inopinée comment le camp du roy estoit devant Vercel, ville dépendante du duché de Milan, et prest à passer outre audit duché ; qui auroit esté cause que, sans attendre la conclusion de nostredit Sainct-Père, force luy auroit esté prendre congé de Sa Saincteté, faire unir ses forces en diligence, et tourner droict la teste contre l'ennemy, à bien grand regret d'avoir laissé ceste œuvre imparfaicte, mais en espérance que bientost, après leur bonne ayde (dont en si juste et saincte cause il les requéroit, sans les taxer ny cottiser, mais le tout remettant à leur discrétion), il auroit repoulsé son ennemy, violateur de paix et interrupteur de toutes sainctes et bonnes entreprinses, pour incontinent aller reprendre ses brisées, et parachever ce qu'il avoit encommencé.

Aux ecclésiastiques avoient esté envoyés des doubles de ladite protestation, desguisés en au-

tre manière ; car, ores que, pour le contentement d'iceux ecclésiastiques, il y feist quelque mention de la doctrine luterienne, c'estoit si sobrement, qu'il n'y avoit chose qui deust offenser la partie protestante. Envers chacune des parties usoient les Impériaux de cest art, et pour animer toutes les deux avoient fait courir le bruit qu'en France tous Allemans avoient esté bannis du royaume à son de trompe, et que tous subjects du roy qui se trouvoient avoir hanté en Allemagne estoient indifféremment exécutés à mort cruelle, comme luthériens hérétiques. Par ce moyen incitoient les protestans contre le roy, comme persécuteur de leur doctrine ; et les autres, comme contre celuy qui tous les pesast à une balance. Et davantage leur avoient aux uns et autres donné à entendre que le roy indubitablement ne faisoit la guerre tant pour sa propre ou particulière querelle, comme pour intelligence qu'il avoit au Turc, et en intention de divertir les forces et de l'empereur et de l'Empire, cependant que ledit Turc, ennemy de nostre foy, par autre costé les invaderoit. Et trouvèrent des évesques à leur dévotion, lesquels, ou par malignité, ou qu'ils fussent ainsi persuadés, osèrent le faire publier, et par la bouche des prescheurs, et par attaches imprimées aux portes des églises de leurs diocèses.

Et pour comble de la persuasion, feirent imprimer avecques privilége impérial (afin de mieux authoriser l'impression) une lettre de deffiance, contenant le nom du hérault, la date et lieu de la présentation d'icelle, faicte au roy en grosse assistance de ses princes et barons ; par laquelle deffiance ledit hérault, en présentant au roy une espée, d'un costé forgée à flambes, et de l'autre esmaillée de rouge, luy auroit déclaré l'interprétation de ceste espée, qui estoit signifiance de guerre mortelle, à feu et à sang, que l'empereur son maistre luy dénonçoit au cas qu'il ne se retirast et départist de l'infame, malheureuse et damnable alliance et conspiration qu'il avoit faicte avec le Turc, à l'encontre des chrestiens et de la religion chrestienne. Laquelle deffiance en ceste sorte publié par toute Germanie, il est incroyable combien de gens elle avoit esmeu contre le roy ; car il y en avoit bien peu qui ne creussent certainement que l'empereur ne l'eust envoyée telle. Or n'estoit-il pas à présumer qu'un tel prince l'eust envoyée telle, et à autre tel prince qu'est un roy de France, s'il n'eust esté bien informé au vray que ledit seigneur roy eust faict ceste conspiration avec le Turc. Advint davantage qu'au mesme temps se levèrent aucuns boutefeux, lesquels, allans de nuict par pays, bruslèrent plusieurs bourgades et villes champestres en Allemagne ; et firent les impériaux courir le bruict qu'iceux boutefeux estoient par le roy attiltrés et envoyés pour ce faire : tellement qu'à l'occasion de cestes et autres persuasions, ceux qui auparavant ne se vouloient mouvoir du pays avant que faire monstre, couroient volontairement chercher les capitaines pour les mener à la guerre contre le roy ; chose qui beaucoup servit au comte de Nansau pour faire mettre ensemble les lansquenets, que peu après il mena en Picardie. Restoit encores à dresser l'autre camp, lequel, ainsi que j'ay dit cy-dessus, l'empereur avoit délibéré de faire descendre en Champagne au plus fort des autres affaires, et lequel, sans grande despence de l'empereur, eust esté prest à poinct nommé, si, par la prévoyance dont usa le roy d'envoyer veoir en Allemagne quels troubles et tragédies on luy avoit excitées, n'y eust esté remédié.

En ceste persuasion contre le roy trouva le seigneur de Langey toute la Germanie ; et s'addressant à ceux auxquels il avoit plus de foy, et desquels il avoit plus tiré de secours ès autres affaires qu'auparavant il y avoit conduits et négociés pour le service du roy, ils pensoient avoir faict beaucoup pour luy de tant se hazarder seulement que de ne l'encuser aux gens de l'empereur, ou du roy Ferdinand son frère, et de luy conseiller qu'il se retirast en diligence, sans passer outre : et à la vérité, allant plus avant, il luy eust été de jour impossible de faire chemin sans estre cogneu, ou arresté pour suspect ; et de nuict luy estoient les chemins aussi mal seurs, à cause que, depuis soleil couché jusques au jour, tous les paysans faisoient le guet aux champs à l'encontre des boutefeux, et ne laissoient passer allans ne venans sans parler à eux. A ceste cause, trouvant un sien particulier amy et serviteur du roy, qui fut content de le retirer et tenir en sa maison caché pour quelques jours, ce pendant qu'il essayeroit dextrement et feroit preuve de la volonté d'aucuns autres personnages qui avoient plus

de puissance et auctorité à luy tenir la main, et moyenner que la vérité des choses fust cogneue, pour oster et abolir ceste sinistre opinion que l'on avoit dudit seigneur roy, conclut et arresta d'user de ce conseil ; et par luy en fist tenter deux entre les autres, et, de propos en autre, les conduire si avant que de luy dire qu'ils désiroient merveilleusement ouïr parler quelqu'un qui, de tous ces affaires dont l'on faisoit un si grand bruit, leur sceust compter au long la vérité ; car il leur estoit bien dur à croire que Dieu eust si avant abandonné le roy. Et alors iceluy personnage, après la foy prinse et baillée entre eux trois, se descouvrit à eux que le seigneur de Langey estoit en sa maison, incogneu de toutes personnes, fors que de luy : si s'accordèrent ensemble qu'ils le viendroient veoir et orroient ce qu'il voudroit dire. En autre lieu je pourray faire venir à propos de les nommer, afin de ne frustrer la mémoire de leur bienfaict et service ; mais à présent ne vueil-je les nommer, pour ne les rendre opportuns au maltalent de qui n'a pris plaisir en ce qu'ils en feirent.

Arrivés qu'ils furent, encores qu'il semblast bien, à leurs paroles et contenance, qu'ils n'adjoustassent foy aux plus énormes articles mis sus au roy, si est-ce qu'ils luy donnoient le tort en aucunes choses ; et autres en récitèrent èsquelles plusieurs grands personnages, non de légère et téméraire créance, le luy donnoient pareillement. A tous lesdits articles leur respondit ledit seigneur de Langey de manière qu'ils en demourèrent satisfaicts ; et furent bien d'advis qu'aussi demoureroient plusieurs autres, si on leur avoit de mesmes respondu : qui fut cause que ledit Langey rédigea les responses qu'il leur avoit faictes par escrit, et trouva moyen de les faire secrettement imprimer et publier par toute la Germanie, tant en latin qu'en allemand, et depuis en françois, afin qu'en plus de lieux elles fussent leues, et la vérité cogneue. Aussi, pour faire cognoistre aux protestans combien ils estoient abusés en la persuasion qu'ils avoient sur la lettre que leur avoit l'empereur escritte, et sur les doubles de la protestation dudit seigneur, il les feit de mot à mot translater à la vérité, et imprimer en allemand, et publier par toute l'Allemagne : chose qui diminua beaucoup de l'affection qu'iceux protestans avoient desjà mise à l'empereur, mais ne leur osta encores la mauvaise volonté que tant les ecclésiastiques qu'eux portoient au roy ; car, nonobstant qu'aux dessusdits personnages ledit Langey eust faict conster véritablement, par lettres du seigneur de Leidekerke, ambassadeur de l'empereur, escrites et signées de sa main, qu'encores il estoit en la cour du roy, qui estoit pour confuter ceste deffiance de guerre imprimée, et leur eust aussi monstré lettres qu'il avoit d'aucuns marchands allemans escrites à Lyon de fresche date, pleines de contentement et satisfaction qu'ils avoient du bon traittement que leur faisoit le roy en leurs affaires, et dont ils remercioient ledit de Langey, comme celuy qui les avoit introduits et recommandés, qui estoit assez pour prouver ceste nouvelle de bannissement controuvée, si est-ce qu'au populaire, qui plus avoit esté persuadé, n'estoit venue cette cognoissance du contraire.

Advint si bien que, sur ces arres, les marchands venans des foires de Lyon, et qui s'estoient hastés pour estre à temps à celle de Strasbourg, arrivèrent les uns après les autres ; dont adverty, ledit Langey feit sçavoir de ses nouvelles en diverses villes à quelques siens amys et serviteurs du roy, et par iceux feit souvent, et à divers jours et en diverses compagnies, ès lieux plus hantés et fréquens, interroger lesdits marchands quelles nouvelles ils apportoient de France ; si rapportèrent lesdits marchands toutes choses conformes à ce que par cy-devant est plus amplement raconté. Premièrement, interrogés sur ceste deffiance, asseurèrent qu'au temps de leurs deslogement de Lyon il n'y avoit point encores de deffiance entre l'empereur et le roy, et qu'encores estoient les ambassadeurs de l'un vers l'autre ; que tousjours se continuoient propos de paix entre eux, mais bien tendoient les actes et démonstrations à la guerre. Plus, affirmèrent qu'au temps contenu en ceste deffiance imprimée, faisant mention qu'elle avoit este signifiée au roy estant à Lyon, ledit seigneur, un mois devant, et plus de quinze jours après la date, avoit tousjours esté aux lieux de Sainct-Cher, et de Sainct-Rambert, et de Montbrison. Interrogés de ce bannissement, asseurèrent que tout au contraire le roy leur avoit offert, au cas que la paix (que Dieu ne voulust !) se vint à rompre entre luy et l'empereur, ils auroient, ce nonobstant, telle seureté que

ses propres subjects parmy son royaume; et davantage, pour ce que les chemins pourroient, par avanture, à cause de la guerre, estre mal seurs à gens estrangers apportans aux foires argent en grosses sommes, qu'ils trouveroient en ses coffres, à leur commandement, sans se mettre en hazard d'en apporter en France, les cent et les deux cens, voire les quatre et les cinq cens mille escus, pour employer au faict de leur accoustumée marchandise, et à rendre après la guerre en France, ou en Allemagne durant icelle, s'il luy advenoit besoin d'y en employer; et qu'au surplus il leur auroit usé de telles et si gracieuses offres, qu'ils ne pouvoient sinon grandement s'en louer et contenter. Interrogés par aucuns protestans de ceste grande persécution que l'on disoit estre faicte en France contre leur doctrine, respondirent estre bien vray que le roy ne vouloit souffrir aucune mutation ès choses ecclésiastiques, sinon par bonne et meure délibération des supérieurs, et auxquels il touche; mais qu'au contraire de ceste extresme rigueur et sévérité, il avoit faict publier un édict (et aucuns d'eux en avoient des transcripts) par lequel il rappeloit et remettoit en seur accès et jouissance de leurs biens tous ceux qui pouvoient estre accusés ou souspeçonnés d'avoir attenté ou parlé contre la doctrine ecclésiastique, moyennant qu'ils feissent seulement promesse et vœu, chacun ès mains de son diocésain, de vivre doresenavant en bons chrestiens, et soubs la doctrine et obéissance de saincte Église.

Le seigneur de Langey, ce temps pendant que peu à peu s'espandoit la vérité, voyant que toutesfoys il ne luy seroit loisible d'aller publicquement, en tant de lieux qu'il luy eust convenu, pour exécuter la charge qu'il avoit du roy et de messeigneurs ses enfans de demander une journée impériale pour faire entendre et exposer leurs droicts et raisons ès choses dont entre l'empereur et eux estoient leurs différends, envoya ses lettres de créance, avecques une sienne bien ample contenant en effect la substance de sadite créance, à monseigneur le duc Louis de Bavière, comte palatin, électeur, à ce que, comme doyen des électeurs séculiers (pourtant aussi qu'il estoit le plus voisin de France), il fist à sçavoir aux autres ladite demande et requeste du roy et mesdits seigneurs ses enfans. Et luy, durant le temps que son messager alla et vint, estoit allé vers les ducs Guillaume et Louis de Bavière pour répéter d'eux la consignation dessus mentionnée, dont il ne rapporta sinon paroles et excuses assez mal fondées, c'est à savoir qu'ils disoient craindre que si alors ils la rendoient, estant la guerre ouverte entre l'empereur et le roy, ledit seigneur empereur auroit occasion ou couleur de dire qu'ils auroient baillé argent au roy pour luy faire la guerre : et outre ce, luy avoit esté dit par iceux ducs qu'il se retirast de leur pays, pour doubte qu'il ne vinst à la cognoissance dudit seigneur empereur ou du roy des Romains, et que commandement leur fust faict (auquel il n'osassent désobéir) de le délivrer entre leurs mains.

Ayant si peu exploicté en cedit voyage, il receut lettres sous les seings et scel du palatin électeur, avecques aussi froide response, sçavoir est qu'il enverroit les lettres du roy et de messeigneurs ses enfans, ensemble celle dudit seigneur de Langey contenant la substance de sa charge et créance, au roy des Romains, vicaire général de l'Empire, pour y pourveoir ainsi qu'il jugeroit bon estre. Laquelle responce receue, ledit de Langey, désirant, ores qu'au roy son maistre ne fust accordée la journée qu'il demandoit, qu'à tout le moins il fust à tous notoire et manifeste combien grandement s'estoit mis ledit seigneur en son devoir, et à luy ne tenoit que de ses différends ne fust jugé par ceux auxquels en appartenoit la cognoissance, escrivit autres lettres, de pareille ou approchante substance, aux électeurs et autres princes de l'Empire, et à chacun d'eux en feit tenir une, avecques un double des lettres de créance du roy et de mesdits seigneurs ses enfans, lesquelles il feit pareillement publier et imprimer par toute la Germanie, de la teneur et manière qui ensuit :

« Très révérends, très illustres et très excellens princes, etc., lorsque le roy très chrestien, mon souverain seigneur et maistre, me dépescha pour venir en ceste Germanie, luy et messeigneurs sérénissimes ses enfans avoient, tant par le bruit commun que par lettres d'aucuns, entendus que promptement il s'y devoit tenir une journée impériale, et à ceste cause m'avoient donné lettres et créance commune à vous tous, mes dessusdits seigneurs, et charge de vous requérir et demander en leur nom

assignation d'autre journée impériale en laquelle il leur fust loisible d'envoyer seurement, et sans offension de personne, ambassadeurs instruits et informés suffisamment, pour vous exposer et déduire les droicts, noms, raisons et actions qu'ils prétendent, tant en l'estat et duché de Milan, qu'en autres choses violentement et à tort occupées et retenues sur eux; aussi pour vous approuver et justifier leurs faicts, et devant ce sacrosaint empire (envers lequel ils veulent et désirent leur splendeur et dignité demourer entière et immaculée) purger et réfuter, non point les crimes, mais les calumnies à eux imposées et mises sus.

« Arrivé doncques en ceste intention, j'y ay trouvé deux choses contraires à l'exécution de ma charge: l'une que ceste journée dont il avoit eu nouvelles ne se tenoit point; l'autre, que je ne trouvois seureté de chemin si j'entreprenois de vous aller trouver chacun chez soy: et, qui plus est, aucuns personnages, et des plus principaux en degré et auctorité, m'ont amiablement, mais acertes, adverty que je n'estois menacé que de la fin de mes jours, si j'étois rencontré où que ce fust en Germanie. Icy me fault confesser vérité: je ne fus petitement esmeu de ceste nouvelle, et non-seulement (encores que j'en eusse cause, et le fusse en effect) pour le danger particulier de ma personne et pour celuy des affaires du roy mon maistre, mais aussi tant pour la nouvelleté que pour l'indignité de la façon de faire: car en ce me sembloit, outre l'offense faicte au roy, y estre aussi offensée la réputation et auctorité de ce sacrosaint empire et de la nation germanique; lesquels ayans esté par cy-devant en estimation de telle grandeur et excellence de cueur et de puissance que de vindiquer de toute injure non seulement eux, mais autruy, qui est celuy qui ne s'esmouveroit à commisération de veoir maintenant vostre liberté, non que grandeur, si ravallée, qu'il vous convienne souffrir et comme tacitement consentir qu'il y ayt homme à l'appétit duquel il vous faille ou accepter ou répudier les ambassadeurs des roys et princes; qui vous puisse ordonner et commander auxquels vous donnerez et auxquels vous refuserez l'entrée; et vous deffendre encores particulièrement de ne la donner à ceux la ligne desquels (soient ou Français ou Francogermains) a descendance des mesmes aucteurs de cestuy vostre empire? lequel empire vous a par eux esté concilié, par eux remis et restably des Grecs aux Latins, comme par restitution postliminaire; et par la libéralité desquels, outre les grandes provinces qu'ils ont, par grand travail, sueur et sang, acquises à l'enrichissement et ornement de cedit empire, à la fortification et seureté de vostre liberté, ont davantage esté augmentés les nom et limites de Germanie, et vostredit empire décoré de l'accession de tant de grosses seigneuries qu'eux de leur propre et ancien patrimoine avoient et possédoient des deux costés du Rhin; et lesquels, outre tous ces anciens bienfaicts, sont tousjours une si grande conjonction à vostredit empire par amitié, par accoustumance et par délibération, que, mesmement entre les plus grands feux de la guerre, et plus embrasés qui ayent esté entre leurs roys et vos empereurs (comme vous en avez n'a pas long-temps veu l'expérience), la société d'entre vous n'en a jamais esté dissoute, ny la communication discontinuée.

« Estans doncques les choses en ceste sorte, souffririez vous, très révérends et très illustres princes, que par iceux soit déchirée en vous l'observation du droict des gens, et de ceux qui avecques vous ont telle société en cest empire qu'ils vous ont acquis les légats et ambassadeurs, fussent violés, le nom desquels doit estre en telle et si sacrosaincte révérence, qu'ils soient et conversent seurement et sans danger entre les armes des ennemys? Si est-ce quant au roy mondit souverain seigneur et maistre, que, pour le respect qu'il vous porte, il remet ceste et autres injures insolites, et indignités à luy faictes, entièrement à la volonté de Dieu. Mais quant à moy, qui par luy et mesdits seigneurs ses enfans ne suis icy envoyé que pour devant vous (auxquels, ainsi que le droict de l'élection de l'empire, appartient la cognoissance et jugement des fiefs qui en dépendent) déduire les droicts qu'ils ont et prétendent en la teneure d'iceluy, et pour en jugement (auquel ils sont déférés et accusés de ne vouloir ester) y faire appeller les détenteurs et occupateurs d'iceux leurs droicts, desquels leur est la privation de tant plus griefve, que, les ayant, ils peuvent (et le tiennent à tiltre honorable) se dire et nombrer entre les princes dudit Sainct-Empire, je n'ay peu certainement faire de moins, afin que ma légation ne leur fust entièrement

infructueuse, que d'exécuter par lettres et messages ce que possible ne m'est, sans extresme et apparent danger, exécuter de bouche. Et pour ce avois-je adressé les lettres du roy et de mesdits seigneurs ses enfans, avecques une mienne contenante la substance de ma charge, à très illustre prince monseigneur Louis, comte palatin, comme à celuy auquel, pour estre voisin de France, et la retraitte d'autant plus courte, je pouvois le faire avecques moins de danger; en le priant très instamment que son plaisir fust communiquer, sur la requeste desdits seigneurs, avecques messeigneurs ses collègues électeurs, et autres tels princes ou Estats de l'Empire auxquels ils jugeroient en appartenir la cognoissance, et, par advis et délibération commune d'eux, respondre et faire droict sur icelle.

« Mais par ses lettres il m'a faict response qu'il enverroit le tout au sérénissime roy Ferdinand, qui le feroit tenir à l'empereur son frère, lequel sçavoit très bien comment ceste affaire se devroit gouverner. Sur ceste sienne response, très prudens et très illustres princes, que puis-je ne dois-je espérer et attendre ou de l'empereur ou du roy Ferdinand, son frère, sinon qu'ils ayent à supprimer et lettres et créance ? sçachant que l'un se sent luy-mesmes revestu de la despouille, et enrichy du patrimoine de mesdits souverains seigneurs et princes; sçachant que tous deux, en tous leurs faicts et dicts, travaillent à mettre le roy mon maistre en sinistre réputation et opinion du monde, et que, l'accusant maintenant de vouloir, outre droict et raison, entreprendre sur le duché de Milan, et auparavant l'avoir tenu et occupé sans tiltre, ils font, ainsi que vous voyez, assiéger et guetter les passages, pour doubte qu'estant la vérité des choses tout au contraire, et n'estant rien de ce qu'ils luy mettent à sus, il ne s'en envoye justifier, et rétorquer ceste mesmes accusation, ainsi qu'il appartient, sur eux. C'est chose certainement seure et constante que l'empereur Maximilian, après cognoissance de cause et parties ouïes en droict, et par l'advis et délibération des princes de cest Empire, receut en foy et hommage, investit et meit en possession le feu roy Louis décédé, ensemble le roy mon maistre, son prochain héritier et gendre, dudit estat et duché de Milan, comme de chose à eux appartenant de propre héritage de leurs ayeuls et bisayeuls. Et lequel roy mondit souverain seigneur et maistre non-seulement ne reffuse de se soubsmettre, en la décision de ceste cause, au jugement, des Estats de l'Empire, mais de soy-mesmes et plusieurs foys l'a demandé; tant s'en fault, ne qu'en cesteditte matière ne qu'en celle de Savoye (laquelle aussi vous a esté desguisée), il ayt jamais reffusé d'ester à droict. Constitué doncques entre tant de difficultés, et voulant éviter reproche de m'estre si négligentement acquitté de ma charge, que, n'ayant eu moyen de satisfaire entièrement, je n'aye au moins en quelque partie satisfaict à mon devoir envers luy et mesdits seigneurs ses enfans, il m'a semblé, très révérends et très excellens princes, en espérance de remporter de vous quelque response, et leur pouvoir dire quelle attente de reffuge et secours ils peuvent fonder en vostre équité, devoir escrire et envoyer par messager exprès ceste lettre commune à tous vous ensemble, et une particulière à chacun, et, implorant vostre foy, vous supplier avoir esgard à la saincte et ancienne conjonction et alliance de nostre royaume et de nos roys à vostre empire, à la cognation ancienne et tant souvent renouvellée, à l'amitié jamais interrompue entre nos princes et ceux de vostredit empire; et qu'il vous plaise considérer quels personnages vous estes, en quel degré constitués; quel est l'office de ceste antique et véritablement germanique liberté; quelle chose vous estes tenus faire envers cest empire, envers la mémoire des aucteurs et instituteurs d'iceluy, envers l'universelle république chrestienne. Ne souffrez, s'il est possible, que ces deux principaux chefs de ladite république se combattent et affoiblissent l'un l'autre; considérez qu'en la grandeur et force d'iceux elle peult et doit espérer de chercher son accroissement de grandeur et gloire, sa fortification contre les adversités et périls; que les ancestres d'eux ont tousjours, et par sur tous autres, employé leurs biens, puissances et personnes à l'entretenement, augmentation et prouffit d'icelle.

« Ceste-cy est la principale requeste que je vous fais, ainsi que la principale charge que j'ay de mesdits seigneurs et maistres est de vous requérir que si, par les faulses accusations intentées contre eux, vous avez en vos esprits engendré quelque préjudice de leur cause, vous le

vueillez démettre, et que du costé dont sera le droict vous souffriez incliner et passer aussi l'opinion de justice. Laquelle chose certes j'espère, si ensemble vous réduisez en mémoire la déclaration et approbation solemnelle de leur ancien et certain droict héréditaire par le tesmoignage et jugement de l'empereur Maximilian, en la personne du feu roy Louis dessusnommé, et le tort que depuis luy en feit ledit empereur Maximilian; lequel, après avoir extorqué de luy au-dessus de cent cinquante mille escus pour luy bailler l'investiture dudit duché, peu de temps après, et par avanture avecques les mesmes deniers qu'il avoit receus de luy, assemblant une puissante armée, l'en dépossédа violentement, et l'ayant depuis le roy mon maistre recouvert, et jà par plusieurs années possédé à l'encontre de l'occupateur injuste, vostre empereur l'en a pareillement, et sans cognoissance de cause, spolié, quoy que le droict voulust, ainsi que vos ancestres et vous en avez tousjours usé, que le pouvoir et auctorité de transférer les fiefs impériaux d'un personnage à l'autre appartienne à la loy, et non à l'audace ou volonté de qui que ce soit. Duquel droict et loy, comme ainsi soit qu'à vous proprement et péculièrement appartienne la cognoissance, vostre plaisir sera de bien délibérer quelle response vous aurez à faire sur la raisonnable requeste de mesdits souverains seigneurs et sérénissimes princes, lesquels vous prient et requièrent ne les avoir en si peu d'estime, que desdaigner à entendre leur droict et raison, aussi bien que des autres princes de cestuy Sainct-Empire. A moy semble, sans point de doubte, que s'il vous souvient bien qui vous estes, c'est-à-dire seigneurs et princes de liberté, juges souverains de toutes les choses controverses en cedit empire, vous devez envers ledit seigneur empereur insister à bonne escient à ce que justice leur soit ouverte, leur cause entendue et cogneue, et luy content de se renger à la raison, et obéir à ce que par vous en sera jugé, plustost que de persévérer en l'opinion suivant laquelle (je ne sçay si avec la dignité gardée) il se vante de plustost vouloir assembler et unir toutes ses forces et puissance, et les esprouver contre le roy que contre le Turc, héréditaire ennemy du sang et nom des chrestiens; et de mieux aymer luy abandonner en proye tout ce qu'il laisse de pays derrière soy, que de se permettre de mouvoir de ceste intention, et de retourner la teste en arrière de l'invasion une fois entreprinse contre un roy des ancestres et prédécesseurs duquel est advenue à la maison d'Autriche l'occasion des gros biens et puissance qui principalement l'ont mise et colloquée en ceste supresme haulteur où maintenant vous la voyez.

« Or tant y a que là où Sa Majesté voudra persévérer en cestedite sienne volonté, et si une fois il entre hostilement ès pays dudit roy très chrestien mon maistre, comme il se vante de vouloir faire, et par avanture a desjà commencé, il trouvera et luy et messeigneurs ses enfans prests et si grandement équippés à le recueillir hardiment, et sans crainte de ses menaces, qu'à l'ayde de Dieu ils n'obmettront rien de ce qu'appartient à princes vigilans, et bons protecteurs et amateurs de leurs subjects et de leur patrie. Mais avant qu'en venir jusques à là, et qu'une telle tempeste s'excitast, par laquelle ils cognoissent toute chrestienté estre oportune, et exposée au hazard de grande ruine et vastité, ils ont bien voulu vous faire par moy entendre ce que dessus, et vous prier que, pour le devoir du lieu que vous tenez, vous advisiez de trouver la voye d'obvier à ceste effusion de sang chrestien, ou à tout le moins quelque modération à l'apparence du prochain danger, afin que par ceste leur déclaration il puisse conster, à vous et à tous autres, que s'ils viennent à la guerre contre ledit seigneur empereur, ce ne soit par volontaire délibération, mais par contrainte, et par nécessité de repoulser injure et se deffendre. A laquelle leur intention et commandement n'ayant peu satisfaire de bouche, encores que j'aye prou essayé de moyens envers plusieurs et diverses personnes, j'ay eu mon dernier reffuge et recours à l'escriture, très humblement suppliant vos excellences qu'il ne vous soit grief ne moleste de me faire, par ce messager, entendre quelle sera vostre délibération sur ceste très équitable demande et requeste.

« Très révérens, tres illustres, etc., Dieu, tout bon et tout puissant, vueille conserver et bien fortuner vos dessusdites excellences, et en ceste urgente et pesante affaire, qui véritablement touche et appartient à tous, vous inspirer tel advis et conseil que le requièrent et vostre devoir, et la nécessité de la république chrestienne. »

Ce temps pendant que le seigneur de Langey feit ceste et autres dépesches, la vérité des choses qui faulsement avoient esté mises sus au roy fust espandue par la Germanie, et les calomnies entièrement descouvertes. Et mesmement ès villes impériales aucuns des marchands nouvellement retournés de Lion, ainsi que j'ay dit, feirent grandement leur devoir envers le sénat, chacun de sa ville, de réciter le bon et gracieux traittement et les honnestes offres que leur avoit faictes ledit seigneur roy avant leur partement de Lion : chose qui tellement modéra ceste indignation conceue contre luy, que de treize mille hommes qu'espéroit le roy Ferdinand faire descendre en Champagne, et qui plus s'estoient mys ensemble par une particulière affection, les uns du butin et les autres de vengeance, que, pour le service de luy ny de l'empereur son frère, il ne se trouva que le nombre de deux ou trois mille hommes. Tous les autres déclarèrent ouvertement que, sans paye entière, ils ne feroient le serment; et ne le feroient sinon avec ceste exception, qu'ils ne porteroient les armes contre le roy de France en guerre évasive, ès pays et seigneuries de l'ancienne obéissance de la couronne. Ainsi fut ceste levée rompue, et, du peu de nombre qui se contentèrent de faire autre serment, les uns passèrent en Italie, les autres s'allèrent joindre avecques l'armée du comte de Nansau.

En Piémont avoit desjà monsieur l'amiral, en suivant l'ordonnance du roy, assis la garnison dedans la ville de Turin, en laquelle il mist, pour chef et lieutenant de roy, messire Claude, seigneur d'Annebault, ayant charge de cinquante hommes d'armes, et chevalier de l'ordre du roy, et Charles de Coucis, seigneur de Burie, par cy-devant nommé; messire Gabriel, seigneur d'Alègre, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes. Chevaux légers, le seigneur d'Aussun, cent chevaux; le seigneur de Termes, cent; le seigneur de Dessé, cent; outre lesquels y demourèrent plusieurs gentishommes de grosse maison, lesquels s'y voulurent enfermer pour acquérir los et bruit, et faire service au roy et à la chose publicque; entre lesquels furent le seigneur de Piennes, surnommé de Halluin; le comte de Tonnerre; le seigneur de Listenay; Guy Chabot, fils aisné du seigneur de Jarnac; Paul Chabot, seigneur de Clervaux; le seigneur d'Escars, messire Louis de Bueil, comte de Sancerre; François de Vivonne; Charles de Cossé, seigneur de Brissac: Jean, seigneur Do; Jean de Clermont, seigneur de Traves. De gens de pied y demourèrent les seigneurs d'Auchy et de Canny, avecques chacun mille hommes Picards; La Salle, avecques mille Normans; Quincy, avec mille Champenois; Lartigue Dieu, cinq cens Gascons; le capitaine Blanche, cinq cens; Anguar, cinq cens; le seigneur Marc-Antoine de Cusan, avecques deux mille Italiens : et desquels gens de pied demoura chef et capitaine général ledit messire Charles de Coucis, seigneur de Burie, lieutenant pour le roy, avec ledit seigneur d'Annebault. Ledit seigneur amiral, avec sa compagnie de cent hommes d'armes; celle de monseigneur le mareschal d'Aubigny, aussi de cent; celle du seigneur de la Roche-du-Maine, de cinquante; et celle du seigneur de Villebon, de cinquante : les lansquenets du comte Guillaume, avec le reste de l'armée, se retira dedans Pignerol, et le surplus de son armée bailla au marquis de Saluces, le laissant en sa place lieutenant général du roy.

Estant à Pignerol, il eut un messager de la part dudit seigneur marquis, luy demandant renfort de gens, parce qu'il disoit se sentir trop foible, attendu la grande puissance qu'il entendoit venir contre luy : par quoy il luy renvoya la compagnie du seigneur de Bonneval absent, la conduisant alors le seigneur de Brosses, son lieutenant; les seigneurs de la Roche-du-Maine et de Villebon, avec leurs compagnies, chacune de cinquante hommes d'armes; celle du seigneur de Montejan, de cent hommes d'armes, conduitte par le seigneur de Vassé et de la Jaille; et celle du seigneur Jean Paule de Cère, soixante; le chevalier d'Ambres avec mille hommes de pied gascons, et le seigneur de Saint-Aubin avec mille Normans; le capitaine Wartis, Navarrois, cinq cens hommes de pied : lesquels dés le jour mesmes vindrent loger à Vigon, et de là envoyèrent à Savillan sçavoir audit seigneur marquis ce qu'ils auroient à faire. Lequel, deux jours après, escrivit au seigneur de la Roche-du-Maine, pour le faire sçavoir au seigneur de Villebon, qu'eux deux, au lendemain matin, s'en vinssent à Villeneufve du Sollier, et qu'il s'y trouveroit accompagné du seigneur de Montpesat, du comte de Pontrème et autres, pour adviser aux affaires du roy. A quoy ils obéi-

rent; et dès le matin entrèrent en conseil, et après disner le continuèrent, sans aucune chose conclure, sinon que ledit marquis ordonna que les seigneurs de la Jaille et de Vassé, lieutenans du seigneur de Montejan, ramèneroient sa compagnie en France: et, sans autre conclusion, s'en retourna chacun au lieu dont il estoit party, jusques à ce que ledit seigneur marquis les redemandast.

Deux jours après il les manda de rechef venir avec leurs compagnies au lieu de Savillan, ordonnant au seigneur de Villebon qu'il s'y en vinst devant faire les logis, et au seigneur de la Roche-du-Maine de demourer derrière avec les bandes, et qu'il advisast à les conduire seurement, parce que les ennemys estoient en campagne, et avecques grosse trouppe. Le lendemain qu'ils furent arrivés audit lieu de Savillan, y vint le seigneur de Montpesat, venant de Fossan, où il avoit esté pour ordonner la fortification du lieu. Monseigneur le marquis, ouy le rapport dudit seigneur de Montpesat, et l'opinion qu'il avoit, encores que les murailles dudit lui fussent merveilleusement foibles, de la pouvoir ce nonobstant tenir, en ayant quelque espace de temps à la remparer et y parfaire des bastions de terre qu'il y avoit faict commencer, ne se voulut condescendre à ceste opinion, ains fut d'avis de renvoyer tout ce qu'il avoit de gens de guerre en France, et d'envoyer le sieur de Verets en poste vers le roy, pour luy faire entendre ceste délibération, et les raisons à ce le mouvans, sçavoir est qu'estant desjà l'ennemy si près et avecques si grosse puissance, il n'y avoit ordre ny moyen de pouvoir à temps fortifier et rendre tenable aucune autre ville de Piémont que celle de Turin; et que de retenir gens outre ceux qui jà y estoient, c'estoit les perdre à escient.

Les capitaines luy respondirent qu'ils estoient là pour luy obéir ainsi qu'à lieutenant général du roy, et qu'ils avoient commandement d'ainsy le faire; que toutesfoys il leur sembloit, pour le bien et service du roy, devoir tenir encores une ou deux places, outre celle de Turin, à cause que n'en tenant qu'une, c'estoit ouvrir à l'ennemy le passage en France, laissant seulement un siége volant à Turin, ou par avanture luy donner occasion, n'ayant à faire qu'à une place, et qui n'estoit encores en deue et suffisante fortification, d'y convertir entièrement ses forces, et, quoy qu'il luy coustast, l'emporter d'assault, afin que, passant en France, il ne laissast rien derrière qui luy fust ennemy; et persistoit le seigneur de Montpesat en son opinion de tenir Fossan. Le seigneur de la Roche-du-Maine estoit d'advis que l'on tinst plustost Cony, à cause que la ville estoit plus grande, et par ainsi capable de plus grosse garnison; aussi qu'il y avoit moins à fortifier qu'il n'y avoit à Fossan, car, enfermant les fauxbourgs avecques la ville, il ne pouvoit avoir plus hault de quatre à cinq cens pas à remparer; aussi que desjà les vivres et munitions y estoient, lesquels, en tenant Fossan, il y fauldroit faire conduire dudit lieu de Cony, joinct qu'à l'entour on auroit à commandement les pays de Salluces, du Dauphiné et de Provence; et pourroit-on mettre le comte Guillaume, avecques ses lansquenets, à Barcelonne, ou ailleurs où l'on adviseroit pour le mieux, et quelques autres garnisons à Demons, à Roquesparvière et autres places à leur dos, en quoy faisant on donneroit à l'ennemy beaucoup à penser avant qu'il vinst mettre le siége audit Cony, ou qu'il entreprinst, en le laissant derrière, de passer outre la montagne. Plusieurs des autres capitaines se rangèrent à ceste opinion, et le seigneur de Montpesat offrit luy-mesmes de se mettre en laquelle des deux il luy seroit ordonné, priant, sur toutes choses, que l'on prinst quelque briefve conclusion, sans perdre temps en délibérations, qui se devroit employer à l'exécution.

Monseigneur le marquis, quoy qu'on luy remonstrast, ne voulut pour ce jour prendre autre conclusion, sinon qu'au lendemain iroient le sieur de la Roche-du-Maine et le seigneur Chrestofle Guasco revisiter la ville de Fossan; et que, leur rapport ouï, se prendroit lors une conclusion de ce que l'on auroit à faire. Audit lendemain, allèrent les dessusnommés à Fossan, et retournèrent le mesmes jour, estant ledit sieur de la Roche-du-Maine encores plus avant fondé que le jour précédent en sa première opinion de Cony, et d'autant plus qu'à Fossan il n'y avoit eaue que de cinq puits et d'une fontaine hors la ville, que l'ennemy en l'assiégeant facilement leur pouvoit oster. Le marquis, cherchant (ainsi que depuis il a sceu) matière de dissimulation et temporisement, ne voulut encores conclure, ains ordonna qu'au lende-

main iroient avecques luy tous les capitaines et de cheval et de pied, pour en conclure audit Fossan sur le lieu, et mèneroient chacun sa compagnie ou bande, prestes à demourer dedans, au cas qu'il fust trouvé raisonnable de le tenir; et, au cas que non, d'aller pareillement visiter la ville de Cony, et ne la trouvant deffensable, se retirer tous ensemble le chemin de France; et que luy entreprendroit de faire conduire l'artillerie après eux, et la faire passer la montagne seurement. Les capitaines ne furent point de cest advis, alléguans que ce seroit chose honteuse (ores que force leur fust de se retirer) abandonner leur artillerie, et aussi peu estoient-ils d'advis de mener à Fossan toutes leurs bandes y consommer les vivres, dont ils auroient besoin s'il advenoit qu'ils la délibérassent tenir. Mais le marquis persista d'y mener tout, en disant qu'ils n'y coucheroient plus hault d'une nuict; et de ceste sienne délibération advisa le roy par le sieur de Verets en poste, combien que desjà luy en avoit donné autre, ensemble manda qu'il ne pouvoit tirer obéissance des capitaines.

Arrivés qu'ils furent à Fossan, trouvèrent qu'en usant de bonne diligence ils auroient temps assez de parachever les bastions encommencés, s'y employans les gens de guerre avecques huict à neuf cens pionniers qui avoient commencé l'ouvrage, et que du Mont-Devis (qui n'estoit loin d'eux) ils y pourroient faire venir des vivres, sans toucher à ceux de Cony, et par ce moyen faire au roy ce service, qu'en tenant l'une et l'autre ville, arrester l'ennemy sur cul, et donner temps à nos forces de se réunir et joindre ensemble. Tel fut l'advis et délibération de tous les capitaines, et déclarèrent ainsi audit seigneur marquis, en le priant de promptement se vouloir résoudre. Pour ce jour ne voulut-il encores conclure, remettant la chose en délibération jusques au lendemain. Et ce pendant les pionniers s'enfuirent tout au long de la nuict, en sorte qu'il n'en demoura poinct quarante; et depuis a esté sceu que ledit marquis les en avoit faict fuir. Combien que pour lors il ne fut sceu, bien y eut des gens beaucoup en la compagnie qui prindrent grand souspeçon sur luy, et mesmement quand au lendemain il se monstroit entièrement résolu de vouloir tenir la ville, ce que jamais il n'avoit trouvé bon ce pendant qu'il y avoit moyen de la mettre en deffence, tellement que ceux qui n'osoient souspeçonner si mal de luy ne pouvoient toutesfoys n'attribuer ceste mutation à trop grande légèreté ou faulte de résolution. Autres en y avoient qui pensoient pis, et ne trouvoient bon que le comte de Pocquepaille, qui estoit à luy, alloit et venoit ordinairement au camp des ennemys; mais il couvroit lesdites allées et venues sur sa querelle de Montferrat, disant que, soubs ombre de ladite querelle, il l'envoyoit pour entendre nouvelles de leurs entreprinses et délibérations; à quoy les uns adjoustoient foy, les autres non. Le seigneur Martin du Bellay, en plein conseil et devant tous, luy dit qu'un chevaucheur d'escuyerie du roy, nommé Bonsot, venant de Milan, avoit passé par Ast, et y avoit veu marqué le logis dudit seigneur marquis auprès de celuy de l'empereur, à quoy ledit marquis, en soubsriant, respondit estre bien asseuré que ledit du Bellay n'en croyoit rien, ny pareillement autre de la compagnie.

Tous asseurèrent que non, et qu'ils le tenoient pour si gentil prince, qu'il ne voudroit faire une si grande meschanceté; mais bien le prioient de vouloir prendre conclusion aux affaires, et ne perdre plus de temps en si longues et irrésolues délibérations. Alors il leur dit que la dissimulation dont il avoit usé avoit esté pour cognoistre quel cueur et volonté avoient, non pas les capitaines, desquels il n'avoit jamais doubté, mais leurs soldats et gens de guerre; lesquels voyant en si bonne volonté, il se vouloit résoudre de tenir Fossan, et les prioit qu'en ensuivant la promesse et instance qu'ils en avoient faicte, ils se delibérassent d'y faire leur devoir; et que, le nombre ordonné de ceux qui devroient y demourer, ils délibéreroient après sur le faict de Cony. Les capitaines replicquoient qu'en leur rendant les pionniers qui alors y estoient quand ils offrirent à la tenir, ou autres en pareil nombre, eux, nonobstant le temps perdu en riens faisant, seroient prests d'accomplir leur promesse, et mettroient peine d'en rendre bon compte, luy remonstrant toutesfoys le peu d'apparence qu'il y avoit de tant avoir perdu de temps en dissimulation, et sans avoir aucune chose fortifié ne reparé. Le marquis, monstrant d'estre bien marry, entre les autres choses, de la fuitte des pionniers, arrivée si mal à propos, reconfortoit les

capitaines, en leur disant que de son marquisat il feroit venir, du jour au lendemain, le double d'autant de pionniers, et tous à demy aguerris, et qui au besoin serviroient et de gens de guerre et de pionniers. Mais ce pendant n'en venoit pas un; luy tous les jours assembloit le conseil en sa chambre; mais au partir les capitaines n'en rapportoient conclusion, sinon que leurs vivres tous les jours appétissoient, pour cause du grand nombre de gens qu'ils estoient; et du Mont-Devis ny d'ailleurs il n'en venoient ny tant ny quand.

Vous avez par cy-devant entendu comment le marquis, dès le commencement, et avant la dépesche du seigneur de Verets, qu'il envoya du sceu des capitaines, avoit faict sçavoir au roy la grosse puissance qu'avoit l'empereur, et la désobéissance que luy trouvoit aux capitaines qu'on luy avoit laissés; et qu'à ceste cause il ne voyoit moyen de pouvoir tenir ny Fossan ny Cony, et que le mieux qu'il sçauroit faire estoit de renvoyer en France tout ce qu'il avoit de gens de guerre, outre ceux de Turin. Le roy, incontinent ceste nouvelle ouïe, dépescha le sieur d'Eschenais en diligence vers lesdits sieurs marquis et capitaines, pour entendre et sçavoir comment il en alloit, en les priant très expressément que, sur tous les services qu'ils luy voudroient faire, ils usassent de toute possibilité pour tenir lesdites villes, de peur qu'il eust l'ennemy si soudainement sur les bras en son royaume, que ses forces ne fussent à temps réunies et mises ensemble pour le recueillir. En ce faisant, il leur promettoit estre prest avant le terme d'un mois ou de trois sepmaines pour envoyer les secourir, s'ils pouvoient tenir jusques à tant et rompre ceste première impétuosité de l'ennemy; qui seroit faict à luy et à son royaume un tel service, que jamais il ne le mettroit en oubly; quand toutesfoys elles ne leur sembleroient estre gardables, qu'il aymoit trop mieux, avant que perdre tant de gens de bien, qu'ils se retirassent, se sauvant et son artillerie. Ledit sieur d'Eschenais trouva les capitaines en la meilleure volonté du monde; mais pour autant que l'empereur et toutes ses forces estoient si près (car, à la vérité, le siége fut mis devant Fossan au dedans de huict jours après), ils craignoient bien d'entreprendre à les garder, estans les villes si mal remparées, et eux sans pionniers et sans moyen d'en recouvrer; et se plaignoient fort de la dissimulation du marquis, lequel avoit tant laissé couler de temps sans y besongner et sans se résoudre; aussi comptèrent les souspeçons qu'ils avoient contre luy. De manière que peu s'en falloit que, se départant du tout de la délibération de les garder, ils ne pensassent seulement qu'à sauver les hommes et l'artillerie; et si n'en trouvoient pas les moyens aisés, attendu la prochaineté de l'ennemy, sinon que de la retirer en quelque place de seureté. Le marquis vouloit qu'on la mist à Raveil, un chasteau sien qu'il disoit inexpugnable (et véritablement est fort malaisé à prendre); mais les capitaines, encores qu'ils ne luy voulussent déclarer, ne s'osoient toutesfoys fier de la mettre en sa puissance; et fut parlé de la envoyer à Roquesparvière, moyennant que l'on trouvast, par visitation de la place, qu'elle y peust estre seurement. Et à ceste cause furent envoyés pour la visiter lesdits d'Eschenais et le seigneur Chrestofle Guasco et autres, lesquels rapportèrent que l'artillerie n'y demoureroit point seurement.

Sur ce différend arriva le sieur de Sansac, envoyé par le roy en poste, après avoir entendu la charge du seigneur de Verets, et ce qu'il avoit davantage rapporté de la cognoissance qu'il avoit des choses; lequel Sansac, outre les lettres qu'il apportoit audit sieur marquis, en avoit de particulières, avecques créance au seigneur de Montpesat et autres capitaines, par lesquelles expressément le roy les prioit qu'ils essayassent plus que le possible à tenir l'une desdites places seulement quinze jours, et qu'en ce faisant ils luy feroient un service inestimable. Par quoy ils conclurent entre eux, et le déclarèrent audit seigneur marquis, de s'en mettre au hazard, et de servir chacun de pionnier. Ledit marquis leur demanda en laquelle des deux villes ils se voudroient plustost hazarder, ou s'ils estoient d'advis de les tenir toutes deux. Et sur la response qu'ils firent qu'à luy estoit (ayant desjà ouï leurs opinions) de conclure laquelle ils tiendroient, mais que les deux ils y veoient alors peu d'apparence, veu le peu d'ordre que l'on y avoit mis, et que mieux valoit en bien garder une que de se mettre au danger que l'une fist perdre l'autre: « Et je vueil (dit-il adoncques) les garder toutes deux; et pource que vous, monsieur de la Roche, tenez ceste-

cy pour la plus foible, je vueil y demourer en personne. » Et sur ce ledit sieur de la Roche, en se monstrant et offrant soy-mesmes : « Voicy, dit-il, un aussi homme de bien qui de bon cueur y demourera quand et vous, et pour vous y obéir ainsi que la raison veult. »

Les autres capitaines ne peurent bien estre de cest accord, et nonobstant qu'ils se couvrissent d'autre excuse, disant qu'il n'estoit raisonnable qu'un lieutenant général du roy se laissast assiéger en la première place et plus prochaine du danger, à cause que ce seroit donner cueur aux ennemys de la forcer, en intention que, luy prins, l'entreprinse seroit vaincue, et aux assiégés oster toute espérance du secours qu'ils pourroient à un besoin espérer du lieutenant général du roy; par quoy il leur sembloit beaucoup meilleur et plus à propos que, laissant à Fossan telle force qu'il jugeroit estre suffisante, luy, avecques le surplus de son armée, se retirast à Cony, pour le tenir tant qu'il pourroit; et ce pendant qu'ils entendroient à remparer et fortifier la ville, il feist de son costé diligence de leur faire amener vins et farines, dont à Cony et aux environs y avoit grande abondance, et audit Fossan bien peu, et mesmement de farines et de moulins point, et aussi peu de quoy en faire. Si n'estoit-ce toutefoys la principale intention qui les mouvoit à l'en dissuader; mais ils craignoient que, demourant audit Fossan, il baillast et la place et eux ensemble ès mains de l'ennemy; car le souspeçon toujours croissoit sur luy, et leur venoit de plusieurs lieux advertissement qu'il avoit traitté avecques l'empereur; ils n'en osoient néantmoins encores faire semblant avant que sçavoir l'intention du roy. Pour ce soir il arresta (quelque chose qu'on luy eust remonstré) de demourer audit Fossan, et y retenir avecques luy le seigneur de la Roche-du-Maine et autres, jusques au parfaict de deux cens hommes d'armes et trois mille hommes de pied; le surplus envoyer dedans Cony. Ainsi se départit le conseil; et, au lendemain matin, avant le soleil levé, ledit sieur marquis feit rappeller les capitaines pour adviser et conclure ce que seroit à faire.

Assemblés qu'ils furent, le sieur de Montpesat luy demanda sur quelle chose ils avoient à délibérer, et si le soir précédent ils avoient pas prinse leur conclusion : à quoy il respondit, en s'adressant au seigneur de la Roche, que les paroles du soir, à l'avanture, ne ressembleroient point à celles du matin. Et sur ce que ledit seigneur de la Roche luy réplicqua que les siennes, quant à luy, estoient telles au matin qu'au soir, il luy dit que non pas les siennes pour ceste foys; car il vouloit que les seigneurs de Montpesat, de Villebon et ledit de la Roche avecques leurs compagnies, et le seigneur de la Roque avecques celle du grand escuyer, et les capitaines Anglure et Sainct-Aubin avecques leurs bandes chacune de mille hommes de pied champenois et normands, Wartiz avecques la sienne de cinq cens Gascons, et Sainct-Petre, Corse, avecques les Italiens qu'il avoit en nombre de trois à quatre cens, demourassent audit Fossan; et que luy, après disner, s'en iroit à Cony avecques le surplus de la trouppe, et leur renverroit le chevalier d'Ambres avecques sa bande, qui estoit de mille Gascons, lesquels serviroient de faire escorte aux vivres, artillerie, boulets et munitions qu'il promettoit leur envoyer. Et sur ceste conclusion disna, puis s'en partit, laissant à Fossan les capitaines et gens de guerre dessusdits; et pour capitaine général et lieutenant du roy, pour commander à tous, ledit sieur de Montpesat, chevalier de l'ordre.

Après le partement dudit sieur marquis, vindrent nouvelles, combien que non certaines, au sieur de Montpesat et autres capitaines estans à Fossan, comment ledit marquis, auparavant ceste conclusion prinse (c'est à sçavoir alors qu'il tenoit propos de s'enfermer quant et eux en ladite ville de Fossan), avoit mandé ceste sienne délibération au seigneur Antoine de Lève, l'admonestant qu'il y vinst hastivement, et sans se travailler d'y amener grosse artillerie; car il luy bailleroit ensemble la ville et les hommes entre mains; aussi que, depuis son partement pour aller à Cony, il avoit renvoyé vers ledit Antoine de Lève luy donner advis de ceste mutation, et le faire haster de venir avant que la ville fust en deffence, parce qu'un chacun mettoit la main à l'œuvre, autant capitaines que soldats, et pourroient en bien peu de temps mettre la ville en deffence; mais qu'en se hastant de venir il n'y trouveroit aucune résistance, et que se présentant devant l'une des portes, ceux de dedans s'en iroient par l'autre. Ce qui plus feit adjouster de foy à

cest advertissement fut que le marquis ne leur tenoit promesse de leur envoyer les vins, farines, artillerie, boulets et munitions qu'il leur avoit promis. Et à ceste cause le sieur de Montpesat, accompagné du sieur de Sansac, du sieur de Castelpers son lieutenant, et de vingt chevaux, se délibéra d'aller vers luy jusques à Cony, sçavoir à quoy tenoit qu'il n'en avoit nouvelles. Si trouva ledit sieur marquis faisant fort l'empesché à mettre ordre au partement desdites munitions; et avoit desjà faict tirer une longue coulevrine et trois canons, et faisoit charger les boulets et poudres, et des farines environ de douze cens sacs, avecques bonne quantité de vins; et en présence dudit sieur de Montpesat feit acheminer l'artillerie, luy promettant qu'avant la nuict le tout seroit rendu audit Fossan.

Le sieur de Montpesat se confiant en la parole dudit marquis, accompagnée de l'apparence qu'il voyoit de l'exécution, et aussi pour ce qu'il ne vouloit estre longuement absent de sa charge, s'en retourna plein d'espérance à Fossan, le chevalier d'Ambres, et sa bande de mille hommes de pied gascons, avecques luy; mais après luy arrivèrent seulement un canon et une longue coulevrine, cinq caques de poudre, et quelques boulets, mais peu, et d'autre calibre que n'estoient les pièces; tout le surplus de vins, artillerie et munitions fut par ledit marquis envoyé à sa maison de Raveil, et luy dès la nuict ensuivant s'y retira. Ce fut faict le jeudy septiesme jour de juin; et le mardy ensuivant, environ les deux heures après midy, arriva l'avant-garde du seigneur Antoine de Lève, lequel, au mandement dudit marquis, estoit party de devant Turin dès le vendredy précédent, y laissant, pour continuer le siége, le nombre de dix mille hommes soubs la charge de Scalingue, gouverneur d'Ast, et ce jour vint coucher à Carmagnolle; et le mesme jour fut dépesché, par le seigneur d'Annebault, messire Jean de Cambray son lieutenant, pour sçavoir des nouvelles du roy, et luy en faire sçavoir de celles de Piémont. Et en ce temps mourut monseigneur Jean, duc d'Albanie, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cent hommes d'armes, et gouverneur de Bourbonnois, Auvergne, Forest et Beaujolois; son gouvernement fut donné à messire Jean de Bretaigne, duc d'Estampes, et sa compagnie partie en deux; la moitié fut donnée à monsieur de Chabannes, baron de Curton, et l'autre moitié à monsieur de la Fayette. Aussi mourut messire Louis d'Orléans, duc de Longueville et comte de Dunois, aussi chevalier de l'ordre, et capitaine de cinquante lances; la compagnie duquel fut baillée à messire Louis d'Orléans son frère, marquis de Rothelin. L'avant-garde du seigneur Antoine de Lève repoulsa le guet de ceux de Fossan à son arrivée, et faillit à prendre ceux qui estoient au couvent de Sainct-François hors la ville, faisans abattre le clocher de l'église et autres édifices dudit couvent qui pouvoient nuire à la deffence de la ville; et là se dressa une grosse escarmouche entre ladite avant-garde et ceux de dedans, qui sortirent au secours et pour retirer leurs pionniers, dont en y avoit desjà eu aucuns de morts et blessés. A ceste saillie moururent des Impériaux beaucoup, et non seulement de coup de main et de arquebutte, mais aussi de l'artillerie de dedans, qui feit grandement son devoir à favoriser nos gens. La nuict, survenant, sépara ceste escarmouche; et arriva le seigneur Antoine de Lève avecques toute sa force, qui se vint loger à la portée d'une arquebutte près la ville, audit couvent de Sainct-François, qui, pour la briefveté du temps, et pour avoir peu de pionniers, n'avoit esté parachevé d'abattre.

Le sieur d'Eschenais, qui, après la conclusion prinse de garder Fossan, avoit repris la poste, estoit cependant arrivé devers le roy, et luy avoit rendu compte de ce qu'il avoit veu et entendu, et mesmement du département du marquis, et du souspeçon que l'on avoit sur luy: chose qui ne pouvoit entrer en l'entendement de ceux qui l'oyoient dire; car ayant esté ledit marquis nourry dès enfance avecques le roy, ayant eu de luy bon estat pour s'entretenir ce pendant que le marquis Michel Antoine son frère avoit vescu, ayant esté faict par luy chevalier de son ordre, son marquisat ayant esté par arrest adjugé au roy (comme il a esté récité cy-devant), à cause de la félonie et rébellion commise par le marquis Jean-Louis, aisné de la maison, après le décès du marquis Michel, et en ayant le roy faict don et baillé investiture audit marquis François; luy ayant davantage donné freschement de la conqueste faicte sur le duc de Savoye, jusques au nombre de quarante-six villes estans la fleur du Piemont, et

montans plus en revenu que ne faisoit son marquisat; au surplus, luy ayant tant faict d'honneur et monstré de confiance que de l'avoir faict son lieutenant général et luy bailler sa force entre mains, le cas insolite et nouveau, et duquel il ne se trouve aucun exemple en toutes hystoires du temps passé, rendoit la chose à un chacun, non que difficile, mais impossible, à croire. Et certainement il ne fut encores jamais veu, ouï ny leu qu'un chef d'armée feist une faulte si orde et infame que d'attirer et mettre (en tant qu'à luy en a esté) dedans le cueur et ès entrailles du royaume de son prince, bien méritant de luy en un recours de fortune assez prospère, et alors que moins on s'en donnoit de garde, une armée ennemye, autant puissante, exercitée et bien en ordre, qu'il en ayt point esté veu de la mémoire des hommes. Je vueil que Vitellius ayt esté abandonné par Cécinna, prenant le party contraire de celuy qui l'avoit honoré et avancé; mais ce fut après que les affaires dudit Vitellius furent du tout en désespoir, et pour se ranger à la fortune, qui à l'un des contendans adjugeoit par son assistance la chose par eux deux ambitieusement prétendue: Stilico, Narsès, ayent commis pareille faulte; mais ce fut pour grande et juste occasion d'indignation, et pour se venger de la non méritée ingratitude. Cestuy-cy, sans cause d'indignation, a trahy son prince naturel en cours de fortune assez prospère, et sur le poinct que sondit prince usoit envers luy de meilleur en meilleur traittement, et de plus grand en plus grand advancement en biens, honneur et auctorité. Ne fault doncques demander si ceste nouvelle fut au roy merveilleusement estrange. Pour cela toutesfoys ne voulut-il succomber à fortune; mais, ensuivant sa nature ou coustume, qui tousjours a esté de croistre de cueur en ses adversités, et d'icelles se résoudre plus terrible et formidable à son ennemy, dépescha incontinent le seigneur Jean-Paul de Cère avecques grosse somme de deniers, pour aller en toute diligence se mettre en l'une desdites places de Fossan et Cony, et, si mestier avoit de gens, lever jusques au nombre de trois mille hommes de pied italiens, et deux cens autres servans sur chevaux légers. Avecques luy renvoya ledit d'Eschenais, et par luy escrivit audit sieur marquis que, pour certaines et bonnes causes, il eust à faire un voyage vers luy, laissant ce pendant ledit seigneur Jean-Paul en l'une des places, et le seigneur de Montpesat en l'autre. Mais, arrivés qu'ils furent au col de l'Agnel, ils rencontrèrent la compagnie dudit seigneur Jean-Paul, et celle du capitaine Bonneval, et le seigneur Chrestofle Guasco avecques mille Italiens dont il avoit la charge, qui s'en retournoient en France; et leur contèrent comment Fossan estoit assiégé, le marquis ouvertement révolté contre le roy, et qu'il avoit envoyé des lettres à la poste pour faire tenir audit seigneur, et que par icelles (ainsi qu'ils avoient entendu) il luy demandoit congé, alléguant les causes et raisons qui à ce le mouvoient. Par quoy ledit seigneur Jean-Paul fut d'advis de temporiser au lieu où il estoit, ce pendant que ledit d'Eschenais iroit vers le roy sçavoir ce qu'il luy plairoit ordonner, ceste nouvelle entendue; et, pour ne perdre temps, feit par moyens entendre au seigneur d'Annebault à Turin, et au sieur de Montpesat à Fossan, la cause tant de sa venue que de son arrest, et la charge qu'il avoit eu du roy.

Les occasions sur quoy fondoit le marquis sa révolte estoient telles, à ce qu'il en dit à messire Martin du Bellay estant à Fossan, mesmes depuis qu'il eust pris le party de l'empereur, estant ceux dudit Fossan en trefve jusques à ce qu'ils eussent nouvelles si le roy auroit agréable la capitulation par eux faicte, que tous marquisats estoient de droict tenus de l'Empire, et que si ses prédécesseurs s'estoient retirés de l'obéissance dudit Empire pour attribuer la souveraineté au dauphin de Viennois, luy, qui avoit cognoissance de ce faict, ne pouvoit moins que de retourner à son seigneur naturel. Auquel fut respondu par ledit sieur du Bellay que si ses prédécesseurs l'avoient tenu anciennement de l'Empire, et luy l'avoit tenu, par temps immémorable, du Dauphiné, il devoit moins que ses prédécesseurs se retirer de l'obéissance de celuy qui l'en avoit investy, non investy, mais donné en pur don (car estant adjugé au roy par confiscation pour la rébellion de son frère aisné Jean-Louis, ledit sieur luy avoit donné), et qu'il n'avoit tiltre que celuy du roy, comme dauphin; et si le dauphin n'y avoit droict, luy n'en pouvoit avoir, mais son frère Jean-Louis. En somme, la maladie ne procédoit de là; il estoit homme qui adjoustoit foy aux devins, lesquels luy avoient prédit que l'empereur devoit ceste

année déposséder le roy de son royaume; et mesmes offrit audit du Bellay que l'empereur estant jouissant comme il seroit dudit royaume, luy faire plaisir. Or deux choses luy tourmentoient l'esprit : l'une, la crainte qu'il avoit de perdre son Estat; l'autre, l'espérance qu'il avoit, faisant ceste révolte, d'estre favorisé de l'empereur en la cause qu'il prétendoit au marquisat de Montferrat; de sorte que, parlant audit du Bellay, dit : « Je n'ay envie d'aller en France contrefaire le prince de Melphe,» qu'il vouloit dire estre deshérité.

Au demourant, le roy ordonna et escrivit au sieur de Humières qu'outre les cinq cens hommes qu'il avoit levés au pays pour la garde et seureté des passages, il se servist des bandes du seigneur Chrestofle Guasco, auquel il donna charge de les accomplir jusques au nombre de deux mille hommes, et voulut qu'il servist en celle frontière, combien qu'il eust faict requeste d'estre employé ailleurs, pour doubte qu'il avoit qu'estant si près du marquis de Salluces (avecques lequel il avoit longuement et privément hanté, et mesmement, se retirant ledit marquis avecques l'empereur, avoit demouré quelques jours avec luy, et s'il l'eust voulu croire, l'eust entièrement suivy, et laissé le service du roy), on eut par advanture quelque souspeçon et deffiance sur luy : mais le roy s'y voulut fier, et qu'il demourast là. Et fut aussi envoyé le sieur de la Tour à Essilles avecques trois cens arquebouziers, et audit sieur de Humières ordonné mettre bonne garnison dedans Suse pour avoir souvent nouvelles de la ville de Turin, en laquelle fut renvoyé le capitaine Cambray dessus nommé, avecques le payement des gens de guerre estans dedans. Aux compagnies du seigneur Jean-Paul de Cère et du capitaine Bonneval fut mandé qu'ils s'en allassent en Provence, pour soulager le Dauphiné; au comte Guillaume de Fustemberg, qu'il prinst avecques ses bandes le chemin de Cisteron, et qu'y laissant le bagage, il les conduisist à Barcelonne, ès terres neufves, vivant gracieusement, jusques à ce qu'il eust certaineté que l'empereur passast deçà les monts, et qu'ayant la dessusdite certaineté, il commençast à faire le dégast au pays, afin que l'ennemy n'y trouvast vivres n'autre soulagement. A Grenoble fut envoyé quelque quantité de poudre, et une somme de deniers, pour renforcer les estappes; et au sieur de Burie, qui estoit dedans Turin, fut donné la compagnie de cinquante hommes d'armes qui auparavant avoit esté audit marquis; et le sieur d'Eschenais redépesché pour aller vers le sieur de Montpesat à Fossan luy dire, de par le roy, que s'il estoit possible il tinst encore trente jours, à ce que le secours que ledit seigneur entendoit luy envoyer fust plus puissant et mieux équippé que s'il estoit dressé à la haste; que s'il voyoit toutesfoys de le pouvoir faire, il ne se hasardast tant que, par trop attendre à parler, il fust contraint de prendre composition honteuse. Mais ledit sieur d'Eschenais voyant qu'il ne pouvoit seurement passer, bailla ses lettres et sa créance par escrit, signée de sa main, au seigneur Chrestofle Guasco, qui entreprint de la faire tenir.

Pour retourner à nos gens assiégés audit Fossan, est à sçavoir que quand ledit siége arriva, le bastion qui étoit toute la force de la ville (si forteresse y avoit) n'étoit encore de six pieds de hault, et par aucuns endroicts la terre estoit dehors plus haulte que ledit bastion. Par quoy le seigneur Antoine de Lève, pour faire ses approches avant qu'ils fussent en plus grande deffence, feit, dès le lendemain qu'il fut arrivé, commencer les trenchées, où d'une part et d'autre furent tirés force coups d'arquebutte, et furent tués beaucoup de ceux de dehors, qui, en faisant leurs trenchées, se découvroient trop hardiment; aucuns des nostres aussi furent tués et blessés cedit jour et autres en besognant audit bastion, pour cause de la terre qui estoit, comme j'ay dit, plus hault dehors que dedans, en sorte que nos gens ne pouvoient y aller ny venir sans bien grand danger. Pour y obvier, furent la nuict assis des gabions au-devant des endroicts que la terre par le dehors estoit la plus haulte; mais pour autant que la terre dont ils furent remplis estoit sèche et non foullée, tout s'en alla en poudre quand l'artillerie de dehors eut commencé à tirer contre, qui tenoit ceux de dedans en grosse et merveilleuse peine. Pour le premier jour ny pour le second elle n'avoit encores esté plantée; et fut la principale entente de ceux de dehors faire leurs trenchées et amener leurs gabions, et de ceux de dedans se remparer et fortifier. Au troisiesme jour, commença la batterie avecques seulement deux canons, et assez lente; la muraille toutesfoys estoit si meschante et débile, qu'au lendemain toutes les deffences furent rasées. Environ le soir, il

fut arresté par ceux de dedans de faire une saillie à pied et à cheval, les uns d'un costé, les autres d'autre. Le baron de Castelpers, lieutenant du sieur de Montpesat, eut charge de mener les gens de cheval; et le capitaine Wartiz, Navarrois, les gens de pied : par la porte du chasteau sortirent ceux de cheval, et les gens de pied par la casemate du bastion, en une vallée assez loin de la ville.

Les lansquenets, qui estoient la force du camp impérial, estoient logés dedans la prairie, et pour estre assez loin du danger avoient leur guet assez faible, contre la coustume toutesfoys de leur nation : le capitaine Wartiz qui en estoit adverty, et qui estoit, comme j'ay dit, sailly à couvert, tira droict en celle part, et d'arrivée leur feit du dommage. Le seigneur Castelpers commença lors à apparoistre avec ses chevaux, qui feit donner l'alarme chaude; et pourtant le seigneur Antoine de Lève, qui avoit autour de luy les Espagnols, y envoya très bonne trouppe, en intention de clore le chemin de retour à ceux de dedans. Ceux qui estoient ordonnés par luy à la garde des trenchées, voyans ainsi courir chacun à l'alarme, y coururent aussi en diligence, laissant l'escorte de leurs pionniers assez débile. Le capitaine Sainct-Petre, Corse, qui estoit avecques le sieur de Villebon ordonné à la garde d'un bastion, voyant la garde des trenchées ainsi dégarnie, sortit dehors, et à l'ayde d'aucuns Champenois et Normans, qui aussi sortirent par un autre costé, donna dedans lesdites trenchées en telle furie, que d'arrivée y tua vingt-cinq ou trente hommes, et contraignit les autres à prendre la fuitte vers le logis du seigneur Antoine de Lève, qui envoya pour les soutenir la pluspart de ce qui luy estoit demouré de gens. Ceste meslée fut cause que les premiers qu'il avoit envoyés tournèrent chemin pour venir au secours. Nos gens de cheval, qui d'autre costé voyoient un chacun abandonner le convent pour courir à ceste alarme, tirèrent ceste part, aussi pour soustenir le capitaine Sainct-Petre, qui avoit roidement repoulsé ceux des trenchées jusques là endroit; et fut contraint ledit de Lève de se faire porter hors de son logis pour se sauver : mais fut de si près suivy que ses porteurs l'abandonnèrent en un bled, où fust pour se tirer hors du danger, ou pour donner occasion de les suivre par autre chemin qu'ils prindrent, et cependant garantir ledit de Lève qui demouroit en sa chaire caché, pour la haulteur des bleds, qui en ostoit la veue à ceux qui les suivoient; qui fut la cause de sa sauveté. Ce faict, nos gens se retirèrent sans perte, mais aucuns blessés, dont par après en mourut trois ou quatre. Lesdits capitaines Sainct-Petre et Wartiz furent tous deux blessés de coups d'arquebutte, l'un à la main, et l'autre au pied, mais furent bientost guaris : avecques eux amenèrent prisonnier un Napolitain, capitaine de trois cens hommes de pied.

Jusques alors n'avoient encores les ennemys faict batterie bien asprement; car s'asseurans en ce que leur avoit mandé le marquis, ils ne pensoient point que les assiégés voulussent tenir. Laquelle opinion servit beaucoup auxdits assiégés, car le seigneur Antoine de Lève leur avoit tousjours laissé, sur ceste espérance, et encores laissa l'espace de dix ou douze jours, la porte tirant à Cony en liberté, pensant que par là ils se retireroient; qui donnoit auxdits assiégés grand rafreschissement, parce que de sept puits qu'ils avoient en la ville, les cinq furent taris en deux jours. Mais au moyen de ceste porte ouverte, et à la faveur de leurs arquebouziers qui leur faisoient escorte, ils s'alloient fournir d'eaue à la fontaine, qui de ce costé-là estoit au pied de la ville; et sans cela ne leur eust esté possible de tenir. Or entra en fantaisie audit de Lève que lesdits assiégés, pour avoir plus honneste excuse de se retirer, attendissent qu'il eust faict bresche : et à ceste cause, deux jours après ladite saillie (laissant toutesfoys encores ceste porte ouverte pour aller à Cony), il feit de bien grand matin commencer à tirer en batterie avec quatre canons; et à tous les coups faulsoient la muraille, et non sans blesser beaucoup de nos gens. Avant le midy eurent faict bresche, et assez rase, par laquelle eussent peu entrer jusques à trente hommes de front; puis cessèrent de tirer environ d'une à deux heures, qui feit penser aux nostres que ce fust pour donner l'assault. Et à la vérité le pouvoient faire, car il n'y avoit point de fossé au-devant, et pouvoient venir au combat ceux de dehors aussi facilement que ceux de dedans; par quoy il fut commandé aux gens d'armes de descendre en une trenchée qui avoit esté faicte par derrière la muraille au dedans de la ville; et, pour les soustenir, furent les gens de pied mis sur le bord d'icelle trenchée.

Les ennemys firent bien contenance de venir à l'assault, qui fut cause que les nostres demourèrent tout le jour à ladite bresche, les hommes d'armes l'armet en teste, et les gens de pied selon qu'ils avoient esté ordonnés ; et généralement y furent tous, exceptés ceux qui avoient esté ordonnés à se tenir en la place pour secourir en la part qu'il seroit besoin. Ainsi se passa tout ce jour, et ne fut point donné d'assault : bien mirent les ennemys en leurs trenchées un bon nombre de leurs gens esleus, qu'ils y firent tenir toute nuict, espians s'ils pourroient surprendre la bresche ; et les nostres tindrent aussi toute la nuict cinquante hommes d'armes en leur trenchée, pour obvier à ladite surprise. Les nostres tousjours continuèrent, sans guères prendre repos, à remparer au-devant de la bresche, et y firent une trenchée par dedans avecques un rempart, et la trenchée bien flancquée ; et chacun en son quartier en feit le semblable, dont jamais ne s'en destournèrent, pour quelque ennuy que l'ennemy leur feist, lequel toute la nuict tira par intervalles, en intention de les empescher. Douze jours fut la bresche en ceste sorte, sans qu'il se donnast aucun assault. Le seigneur Antoine de Lève n'y vouloit hazarder ses Espagnols, les réservant à entreprinse de plus grosse conséquence, parce qu'en eux, pour estre tous vieils soldats, estoit entièrement toute son espérance ; les Italiens n'y vouloient marcher, s'ils n'estoient payés ; les Allemans ne s'estimoient point devoir estre moindres en réputation que les Espagnols, et n'y vouloient marcher tous seuls.

En somme, ledit de Lève se délibéra de ne les point assaillir, tant pour raison dudit différend que pour l'asseurance qu'il avoit d'emporter bientost la ville par famine, et sans y hazarder ses gens hors de besoin ; car il pensoit bien de vrai que les assiégés n'avoient ny vin ny farines, et si bien ils avoient quelques bleds, ils n'avoient point de moulins, et les manouvriers qu'ils avoient eus auparavant pour en faire en avoient esté dès le commencement renvoyés par le marquis avec les pionniers ; et ores que parmy les bandes des gens de pied il se trouvast quelques maistres du mestier, ils y estoient sans outils ; et avecques ce, du peu de provisions qu'ils eussent et de quoy que ce fust, ledit marquis avoit luy-mesmes faict la description, après y avoir tenu le plus long-temps qu'il lui fust possible un nombre superflu de gens pour les faire plustost consumer et faillir ; et la description qu'il en avoit faicte, l'avoit-il envoyée dès lors audit de Lève. En effect, dès le seiziesme jour du siége, se trouvèrent les capitaines réduits jusques à là qu'à vivre maigrement ils n'en avoient plus que pour quatre ou cinq jours, à toute extrémité ; et de poudres, à peine pour soustenir un assault ; de secours de France, avoient eu nouvelles certaines que de quinze jours ils n'en pouvoient espérer ; du costé du marquis, point, car ils sçavoient bien qu'il estoit devenu. Or n'eust encores jamais pensé le seigneur de Lève que leurs vivres eussent tant duré que desjà ils avoient ; car, en matière de mangeaille, il tenoit la nation françoise pour malaisée à contenter de peu ; par quoy il pouvoit croire que le marquis eust mal diligemment faict sa description, et commençoit moult à s'ennuyer de tant perdre de temps à une telle ville ; et pour ce feit-il dresser ses canons au droict du boullevert qu'il pensoit luy estre plus dommageable s'il luy eust convenu venir à l'assault.

Le sieur de Villebon avoit la charge dudit boullevert avecques ses cinquante hommes d'armes, et Sainct-Petre, Corse, avecques trois cens hommes de pied, pour les soustenir ; et n'en bougeoient ny jour ny nuict avec ladite trouppe. Les ennemys, y ayans dressé leur artillerie, n'eurent pas grandement canonné, qu'ils n'eussent tout désemparé un parapet qu'il y avoit, faict de bois et chambries seulement entassés l'un sur l'autre, et sans terre, sinon peu. Battant plus bas, ils commencèrent à plonger dedans le boullevert ; et courut un bruict en la ville qu'ils dressoient une plateforme pour battre en cavalier et plonger au dedans du bastion. Laquelle considération (avecques la petite provision de vivres et de poudres, et l'advertissement qu'ils avoient eu du roy, à eux envoyé par le moyen du seigneur Chrestofle Guasco, qu'ils n'attendissent tant à composer que force leur fust de faire composition honteuse) fut cause qu'ils devisèrent ensemble de trouver quelque honneste moyen de faire que non eux, mais l'ennemy parlast le premier, afin qu'ils en eussent de tant plus gracieuse raison. Cherchant l'occasion, elle s'y offrit d'elle-mesmes ; car le sei-

gneur Antoine de Lève envoya un trompette demander un prisonnier; et pour ce qu'il avoit cognoissance au sieur de la Roche-du-Maine, pour avoir esté ledit de la Roche prisonnier autour de luy après la battaille de Pavie, il donna charge au trompette de le saluer de sa part, et luy demander s'il luy ennuyoit point d'estre si long-temps sans boire vin. Le sieur de la Roche luy respondit que véritablement luy ennuyroit-il, au cas qu'il fust en ceste nécessité; que toutesfoys il la supporteroit pour son honneur, et pour le service du maistre; et pour donner à cognoistre qu'il n'estoit là réduict, en bailla deux flascons au trompette, pour présenter en son nom audit seigneur de Lève. Le trompette, entre autres choses, en devisant avecques les capitaines, leur demanda s'ils sçavoient pas bien que le marquis de Salluces estoit au service de l'empereur; à quoy le sieur de Montpesat respondit que non, et que jamais il ne le croiroit sans avoir luy-mesmes ou quelqu'un de ses gens parlé audit marquis. Sur ceste occasion, ledit de Lève, au lendemain matin, envoya le mesmes trompette, nommé Augustin, dire aux dessusdits capitaines que s'ils luy envoyoient un gentilhomme, lequel pourroit venir à seureté avecques le trompette, il leur donneroit asseurance que le marquis estoit au service de l'empereur; ensemble envoya recommandations et remerciement audit sieur de la Roche-du-Maine, et des amandes, des concombres, et autres fruicts nouveaux, en luy mandant qu'il avoit bien bonne envie de le veoir. Au sieur de Montpesat et autres capitaines sembla estre à propos d'envoyer quelqu'un vers luy quant et le trompette; et y fut envoyé un gentilhomme de Périgort, homme d'armes de la compagnie dudit sieur de Montpesat, nommé ledit gentilhomme Sainct-Martin.

Arrivé que fut ledit Sainct-Martin, après avoir salué ledit seigneur Antoine de Lève de la part dudit sieur de Montpesat, il luy demanda que son plaisir fust luy donner saufconduit pour aller jusques à Salluces parler au marquis et sçavoir la vérité de ses affaires. Sur quoy ledit de Lève prenant la parole: « Je sçay, dit-il, mon gentilhomme, que vous n'estes icy venu demander le marquis en espérance de le trouver à Salluces, car il est en Aste avecques l'empereur; et si vous en estes en doubte, je vous donneray demain, si vous voulez retourner, un trompette qui vous y conduira; mais j'entends très bien que vous n'avez ceste charge de le demander, sinon pour une couleur, et vous servir d'excuse pour venir sentir de moy ce que je voudrois dire, et quelle grace je vous voudrois faire pour vous tirer de la nécessité où vous estes; laquelle je sçay assez quelle vous l'avez, car j'ay icy la description de tous les vivres et munitions que le marquis vous a laissés (et en ce disant luy monstra signée de la main du marquis). Or, fault-il conclure nécessairement quelque bon mesnagement dont vous avez usé, et que maintenant vous soyez bien près du but; et m'esbahis, au demourant, comment vos capitaines, qui sont gens de guerre, se sont voulu enfermer en une si pauvre ville qu'est ceste-cy. Tant y a que l'empereur est prince débonnaire et n'est point cruel envers les chrestiens, mais seulement en veult aux infidèles; par quoy je conseille à vos capitaines et à vous que, sans autrement envoyer au marquis, vous adressiez à moi, et je seray moyen que l'empereur vous usera de miséricorde. Entre autres vous direz au sieur de La Roche du Maine que, pour la cognoissance que j'ay de luy, j'ay grand regret qu'il soit où il est, et là où je pourray luy faire plaisir je le feray de très bon cueur, et, comme celuy qui l'ayme, luy conseille de bien penser à ce que je luy mande. » Le gentilhomme luy respondit qu'il n'avoit charge de parler, et aussi peu d'ouïr parler un tel langage, et qu'en la ville il ne s'estoit point apperceu qu'ils en eussent occasion; que toutefoys il en feroit volontiers le rapport au lieutenant du roy et aux capitaines, et qu'au lendemain il viendroit prendre le trompette pour le conduire en Aste, et luy rapporteroit la response qu'ils luy auroient faicte.

Les capitaines, après longue délibération faicte, furent d'advis que ledit Sainct-Martin, gentilhomme de Périgort, retournant le lendemain prendre le trompette, essayast d'entendre du seigneur de Lève quelle composition il leur voudroit faire; et trouvant ledit Sainct-Martin l'occasion, tint au sieur de Lève lesdits propos. A quoy il respondit que si l'un des capitaines venoit vers luy pour en traitter, il l'offriroit telle qu'ils n'auroient cause de la reffuser; ce que ledit Sainct-Martin promist de rapporter aux capitaines, lesquels conclurent d'y envoyer le lendemain; et y alla le sieur de Villebon,

conduit par le mesmes trompette. Le seigneur de Lève luy tint d'arrivée semblables propos qu'il avoit faict audit Sainct-Martin, y adjoustant que, nonobstant qu'il fust bien asseuré d'avoir la ville quand il voudroit à sa discrétion, il vouloit néantmoins user de ceste courtoisie et gracieuseté aux capitaines, gentilshommes et gens de bien qui estoient dedans, que de les laisser sortir leurs vies sauves et sans rançon, à chacun le baston blanc au poing. A quoy le sieur de Villebon respondit qu'il luy parloit un langage qu'il n'avoit point accoustumé d'ouïr; par quoy il luy prioit luy donner congé de s'en retourner, en l'asseurant que dedans la ville il n'y avoit telle nécessité qu'il se persuadoit, et quand elle y adviendroit, qu'encores estoient assez gens de bien pour luy faire couster la moitié de son armée avant qu'estre mis à ceste raison. Et sur ce, prenant congé sans autre réplicque, s'en retourna dedans la ville, où il feit rapport aux autres capitaines de ce qu'il avoit trouvé audit de Lève; lesquels, tous d'un commun accord, se résolurent de mourir plustost en gens de bien que d'accepter composition si honteuse. Le jour ensuivant, dès le matin, fut Augustin le trompette à la porte de la ville, apportant encores des fruicts nouveaux, avecques gracieuses recommandations au sieur de la Roche-du-Maine, disant que le seigneur Antoine de Lève s'esbahissoit, veu qu'il n'estoit jamais venu homme de son costé par lequel il ne feist à sçavoir audit de la Roche le désir qu'il avoit de le veoir; ce nonobstant, il ne luy en avoit jamais faict response, adjoustant que s'il luy plaisoit venir disner avecques luy, ce luy seroit un grand plaisir, et se mettroit volontiers en devoir de le bien traitter.

Le sieur de Montpesat et les autres capitaines estoient à la porte quand le trompette y arriva; et avecques eux estoit le sieur de Sainct-Martin dessus nommé, qui les pria, veu les affaires telles qu'elles estoient, de bien peser et les paroles du trompette, et ce qu'aucuns d'eux-mesmes avoient ouï des propos que le seigneur de Lève avoit tenus dudit sieur de la Roche; et qu'à son advis ledit de Lève ayant esprouvé que sa braveté de paroles ne les avoit point estonnés, il seroit homme de tenir plus gracieux propos audit sieur de la Roche. Tous s'accordèrent à ceste opinion; et ledit de la Roche ne voulant estre opiniastre, feit response au trompette, puisque le seigneur de Lève avoit tant envie de le veoir, qu'au lendemain matin il iroit disner avecques luy, mais que ce fust de bien bonne heure. Ne tarda pas demie heure que le trompette fut de retour à la porte, avec quatre petits paniers de poires; et apporta response qu'au lendemain, à sept heures, il viendroit quérir ledit de la Roche, à quoy il ne faillit; mais le sieur de la Roche s'excusa pour le matin, et remist de se trouver vers luy à midy. A l'heure dite, le vint quérir le trompette. Avecques luy alla le chevalier d'Ambres, et à leur arrivée furent recueillys de plusieurs gentilshommes italiens, allemans, espagnols, que le seigneur de Lève avoit envoyés au-devant; luy se feit apporter en sa chaire pour les embrasser. Et après plusieurs cérémonies et propos longs et superflus à raconter, persévérant ledit sieur de la Roche de ne vouloir rendre la ville, sinon en sortant ainsi qu'ils y estoient entrés, le seigneur de Lève réplicqua qu'ils ne pouvoient faire ores que luy le consentist, car le marquis ne leur avoit laissé que dix chevaux d'artillerie, qui n'estoit nombre suffisant pour l'emmener toute; et réplicquant le seigneur de la Roche qu'ils en emmèneroient au moins ce qu'ils pourroient, ne voulut toutesfoys accorder d'en laisser emmener. Aussi ne vouloit consentir que les hommes d'armes et archers emmenassent sinon un cheval de service, et que les enseignes aussi demourassent; après consentit bien qu'elles fussent emportées, mais non pas desployées. Et finablement fut accordée la composition, soubs les articles qui ensuivent:

«Premièrement, que lesdits sieurs capitaines françois pourroient (si bon leur sembloit) tenir la ville jusques à la fin du mois complet, à commencer du jour et date des lettres du roy, dont estoient desjà passés quatre jours; et qu'au dessusdit terme du mois complet ils la consigneroient audit seigneur Antoine de Lève; et de ce faire bailleroient dès à présent ostages, dont luy, seigneur de la Roche-du-Maine, seroit l'un, et autres deux ou trois gentilshommes de sa maison. Si toutesfoys il leur sembloit et venoit à propos d'en desloger plustost, que faire le pourroient, avecques les mesmes subséquentes. *Item*, que si durant ledit terme le roy de France ou son armée venoit lever le siége estant devant la ville, ou autrement luy donner secours, ledit sieur Antoine restitueroit

les ostages, et laisseroit la ville en la forme et estat qu'elle estoit lors ; aussi qu'auxdits sieurs capitaines durant ledit temps ne seroit loisible de fortifier ladite ville, ny d'y faire autres rempars que ceux qui jà y estoient, sauf qu'à la bresche qui estoit tombée il leur seroit permis de la recoustrer, et que ledit seigneur Antoine bailleroit dès lors un gentilhomme des siens pour regarder en quel estat elle estoit. *Item*, que durant ledit temps ne seroit donné aucun empeschement ou trouble à ceux du dedans, et que ledit de Lève retireroit cependant son armée delà le pont d'Esture. Quant à l'artillerie et munitions, et tous les grands chevaux qui excéderoient la haulteur de six palmes et quatre doigts, demoureroient dedans la ville, sinon le nombre de douze chevaux, tels que voudroient choisir les capitaines, lieutenans, enseignes et guidons. Qu'au demourant ils sortiroient enseignes desployées, avecques tout le reste de leurs chevaux au-dessoubs de ladite mesure, de leurs courtaulx, bestes d'amble, mules, mulets et bagage ; promettant de les asseurer et faire accompagner jusques en lieu de sauveté, au pays et obéissance du roy, et de leur faire provision de ponts et de vivres par le chemin. *Item*, que ledit seigneur Antoine permettoit au sieur de Montpesat envoyer un ou deux ou trois gentilshommes vers le roy, tels qu'il voudroit choisir, et les feroit accompagner jusques à l'entrée des pays du roy par gens qui les attendroient douze jours au lieu où ils les laisseroient, pour les raconduire au retour en seureté. Plus, permettoit ledit de Lève que l'argent passast seurement, venant de France, pour le payement desdits gens de guerre estans en la ville.»

Lesquels articles ainsi accordés, voulut le seigneur Antoine faire signer audit sieur de la Roche, qui le reffusa, disant qu'il en vouloit communiquer et faire le rapport au sieur de Montpesat et à ses autres compagnons ; aussi que de les signer il appartenoit audit sieur de Montpesat, qui estoit chef en la garnison, et chevalier de l'ordre du roy ; mais que le lendemain il le luy amèneroit en une chapelle à mychemin de son logis et de la ville, et que là tout se parferoit. Ainsi qu'il le promist il l'accomplit ; et se présentant pour ostage, et avec luy le sieur de la Palice, fils unique de feu monsieur le mareschal de Chabannes, et le sieur d'Assier, aussi fils unique de monsieur le grand-escuyer de France, desquels il se contenta, disant que tousjours l'avoit trouvé homme de parole et raisonnable, il luy feit alors une requeste, avant qu'il y eust aucune chose signée, en le priant très instamment (veu qu'il l'avoit trouvé tel) qu'il l'asseurast de ne l'en reffuser aucunement : ce que ledit seigneur de Lève luy accorda et asseura, pensant que la requeste deust estre du bon traittement, et de laisser aller lesdits jeunes ostagers passer aucunement le temps avec les dames. Mais le sieur de la Roche ayant eu son asseurance, luy demanda que, durant ledit terme accordé, il fist aux gens de Fossan, pour eux et pour leurs chevaux, délivrer vivres en payant, et qu'autrement s'il advenoit qu'ils eussent secours, il ne les rendroit en l'es tat qu'ils estoient à l'heure de la composition. Le seigneur de Lève monstra contenance d'avoir à desplaisir ceste requeste : ce nonobstant il accorda, soubs déclaration qu'ils n'en prendroient sinon ce que leur en faudroit par chacun jour, et non plus. Et fut cest article adjousté aux précédens. Et ce faict, en furent escrits deux originaux, dont l'un, signé du seing et scellé du scel dudit Lève, fut baillé au sieur de Montpesat, et audit de Lève l'autre, soubs le seing et scel dudit Montpesat.

Le vingt-quatriesme jour du mois de juin audit an 1536, fut le sieur de Sansac dépesché vers le roy avecques ceste nouvelle. Durant ce terme, sourdirent quelques altercations entre nos gens et les ennemys : mais il y fut par les capitaines si bien pourveu des deux costés, qu'il n'en advint inconvénient ; et alloient les François de Fossan au camp de l'empereur aussi privément que dedans la ville. Environ huict jours après ceste capitulation, l'empereur, qui estoit venu d'Ast à Savillan, vint visiter le camp du seigneur Antoine, accompagné de plusieurs princes et seigneurs, comme sont les ducs de Savoye, d'Albe, Bavière, de Brunsvich, des princes de Salerne et de Bisignan, des marquis du Guast et autres ; et y arrivant environ les six heures du matin, feit mettre toute son armée en battaille pour la veoir ; et la trouvant belle et bien en ordre à son gré, feit appeller le sieur de la Roche-du-Maine et ses compagnons, afin de la leur monstrer : lesquels y vindrent à cheval, avecques leurs sayes accoustumés à vestir sur le harnois, ainsi qu'ils estoient semés

de croix blanches, et tout à cheval luy firent la révérence. Il estendit un bras, et embrassa le sieur de la Roche-du-Maine, puis le feit couvrir pour le chault, disant qu'il ne vouloit pas qu'il fust malade, mais vouloit bien luy faire plaisir, et qu'il luy vouloit faire veoir son armée. A quoy ledit de la Roche réplicqua qu'estant telle ainsi qu'il l'estimoit estre, c'estoit bien le rebours de luy faire plaisir que de la luy faire monstrer; car si elle estoit bien piètre et ruinée, plus de plaisir y prendroit-il qu'à la veoir belle, sinon qu'ils s'accordassent ensemble luy et son maistre, sans faire combattre l'une contre l'autre, au si grand dommage de la chrestienté, deux si puissantes armées comme ils pourroient eux deux la mettre sus; et que si tous deux estoient bien conseillés, ils s'appoincteroient, et tiendroient eux deux et Turc et tous autres en subjection : mais de penser deffaire l'un l'autre ils s'abuseroient, car, quelque armée qu'il luy sceust monstrer, le roy luy en présenteroit en barbe une aussi belle ; et quand ores ceste première qu'il auroit dressée seroit deffaicte (que Dieu ne voulust!) il en auroit remis sus une autre dedans quinze jours, et mettroit, en un besoin, autant de gentilshommes à pied comme ledit sieur empereur avoit en ceste armée de gens de toutes sortes. Sur ce, retournant à sa première parole, qu'ils feroient très bien de s'accorder, et d'employer d'un commun accord ces tant puissantes et belles armées au service de la foy chrestienne, l'empereur à ce luy réplicqua qu'il n'ignoroit point les forces du roy, aussi cognoissoit-il bien les siennes ; et quant à s'accorder ensemble, c'estoient propos auxquels il n'auroit jamais les oreilles bouchées, mais qu'on les tint ainsi qu'il appartient.

A tant il ordonna au marquis du Guast et à un seigneur espagnol de luy aller monstrer et à ses compagons toute son armée, et commanda de les mener disner avecques les princes d'Allemagne, et qu'après disner il les verroit encores : ce qu'il feit, et demanda de rechef audit seigneur de la Roche qu'il luy sembloit de l'armée qu'il avoit veue; lequel respondit qu'il l'avoit trouvée très belle, et que c'estoit seulement dommage qu'elle n'estoit employée en autre entreprinse. L'empereur luy demanda où il présumoit qu'il la vouloit employer; ledit de la Roche luy dit que c'estoit en Provence. L'empereur luy feit response que les Provenceaux estoient ses subjects. Le sieur de la Roche luy respondit qu'il les trouveroit ses subjects fort rebelles et mal obéissans. Or en devisoit l'empereur en un langage, que l'on cognoissoit facilement qu'il s'estoit persuadé que jamais le roy ne seroit pour luy résister, et s'advança jusques à demander combien de journées il pouvoit encores avoir depuis le lieu où ils estoient jusques à Paris ; à quoy ledit de la Roche respondit que s'il entendoit journées pour battailles, il pouvoit encores y en avoir une douzaine pour le moins, sinon que l'aggresseur eust la teste rompue dès la première. Sur ceste response, se print l'empereur à soubsrire; et luy dist quelqu'un des assistans qui cognoissoit ledit de la Roche : « Je vous avois bien dit, sire, qu'il vous sçauroit dire quelque mot s'il vouloit. » Et l'empereur, en reprenant la parole, redoubla que là où on parleroit de paix ainsi qu'il appartenoit, on ne trouveroit qu'il y eust les oreilles closes; et en ce disant luy donna gracieusement congé, recommandant que luy et ses compagnons fussent humainement traittés.

Le marquis de Salluces hantoit aucunes foys avecques eux, et s'efforçoit entièrement à les persuader qu'ils se retirassent en France sans attendre le terme qui leur estoit accordé, alléguant qu'il leur pourroit en l'attendant mal prendre, d'autant que l'empereur estoit délibéré de marcher outre; et que s'ils demouroient derrière, les paysans pourroient leur donner sur la queue et les deffaire, pour le moins leur donner un gros ennuy. Mais ils persistèrent d'attendre le retour de Sansac, et luy réplicquoient que si l'empereur, avecques toute sa puissance, avoit craint de leur donner assault, ayant bresche plus que raisonnable, par plus forte raison craindroient les paysans de les assaillir. En somme, ils attendirent la venue de Sansac, et le jour du terme; qui gréva beaucoup aux ennemys, car ils ne les vouloient laisser derrière, de peur qu'ils eussent moyen de se renforcer et leur donner des affaires sur la queue, ou d'assaillir le nombre de gens qu'ils entendoient laisser à l'entretenement du siége de Turin : si est-ce qu'à l'empereur il desplaisoit grandement de tant donner de loisir au roy de se préparer et fortifier.

Le sieur de Sansac venu, et le jour préfix arrivé, le chevalier Cicongne, Milanois, ordonné par le seigneur Antoine de Lève, et le

sieur de Sainct-Martin, par plusieurs fois cy-devant nommé, de la part de ceux de Fossan, mesurèrent les chevaux qui devroient sortir dehors. En quoy ledit Cicongne usa d'exorbitante rigueur; et, outre celle dont il usa, fut encores tenu beaucoup de tort à d'aucuns gentilshommes françois, auxquels furent ostés des chevaux desjà visités et jugés estre de la mesure accordée, aussi plusieurs hacquenées et autres bestes d'amble, contrevenant aux articles de la capitulation: mais force fut qu'ils endurassent, estant le camp de l'empereur si près. Au demourant, ils sortirent en armes et enseignes desployées, autant les gens de pied que les gens de cheval, estant le seigneur Antoine de Lève en sa chaire pour les veoir passer, à deux jects d'arc près de la porte. Et quand ils furent à demy-mille ou environ hors de la ville, fut par aucuns des Impériaux rué sur le bagage, qui marchoit à la queue des gens de guerre, comme de gens qui pensoient cheminer (ainsi qu'il leur avoit esté promis) en bonne seureté. La charrette du sieur de Villebon entre autres fut prinse et menée en arrière, et faict plusieurs autres détroussemens. Cest alarme rapaisé, les capitaines, pour obvier qu'à l'advenir n'en arrivast de semblables, ordonnèrent douze cens hommes de pied, tous gens esleus, qui de là en avant marchèrent tousjours devant le bagage; et sur les aisles autres trois cens, tous arquebouziers; et sur la queue jusques à cent cinquante hommes de cheval, des mieux montés et armés, avecques deux cens arquebouziers pour les soustenir; entre lesquels gens de cheval et le bagage marchoit tout le reste de leurs gens tant de pied que de cheval, dont messireMartin du Bellay eut la charge des gens de cheval qui demourèrent sur la queue, et le chevalier d'Ambres des gens de pied.

Et en cest ordre marchèrent tout le jour, ayans tousjours sur les aisles une trouppe de la gendarmerie impériale, laquelle estoit sortie de Villefranche, où elle estoit en garnison, en intention de ruer sur le bagage desdits gens de guerre sortis de Fossan, et firent lesdits Impériaux quelque contenance de ruer dessus; mais il en fut tué huict ou dix de coups d'arquebutte. Par quoy à la fin ils se retirèrent, sans oser enfoncer les nostres, qui ceste nuict couchèrent à Cardey. Et au lendemain marchèrent en pareil ordre jusques à un village sis au-dessous de Pignerol, ayans toujours, ainsy que le jour précédent, les gens de cheval de l'empereur et sur la queue et sur les aisles, et s'escarmouchans souvent avecques eux, sans toutesfois y avoir receu aucun dommage. Au troisiesme jour delà Pignerol et deçà Pérouse, au milieu de la montagne, se trouvèrent en grosse trouppe les paysans qui avoient prins les armes; et marchans à couvert ès voyes et sentiers de la montagne, en costoyant nos gens, leur donnèrent de l'ennuy beaucoup, et en blessèrent plusieurs. A la fin toutesfoys ils furent repoulsés, et contraints de se retirer avec grosse perte de leurs gens; car il en fut tué de six à sept-vingts hommes, surprins entre les nostres, qui par deux endroicts avoient gagné le dessus de la montagne pour venir enclore et deffaire ladite trouppe de paysans; laquelle deffaite estonna tant les autres, qu'ils ne pensèrent plus chacun à autre chose qu'à se sauver. Et sur le soir arrivèrent les nostres à Fenestrelles, au dedans des pays du roy, à sauveté; duquel lieu fut dépesché messire Martin du Bellay en poste, pour advertir le roy comment les choses estoient passées, et pour entendre de luy ce qu'il vouloit que feit ceste trouppe venant de Fossan.

Durant ce siége, et pendant ce terme de la reddition de Fossan, le roy, encores qu'il n'eust esté deffié ny par hérault ny par lettre, jugea toutesfoys, en hostilité si descouverte, n'estre à propos d'avoir plus aucuns ambassadeurs ny messagers entre luy et l'empereur; et à ceste cause escrivit à tous les gouverneurs et capitaines de ses frontières que de là en avant ils arrestassent tous courriers allans à l'empereur, ou venans de luy ou de ses ministres; et au sieur de Velly son ambassadeur, qu'il prinst congé de l'empereur. A celuy dudit seigneur empereur il ordonna pareillement de se retirer; et, pour le conduire en lieu de seureté hors de son obéissance, luy bailla messire Louis Du Perreau de Castillon, l'un des gentilshommes ordinaires de sa chambre, et luy fit ce nonobstant honorable présent, ainsi qu'est la coustume de faire aux ambassadeurs des princes ou seigneuries, de l'un à l'autre; mais ledit ambassadeur ayant sceu depuis que le sieur de Velly, lequel il rencontra par chemin, n'avoit voulu accepter présent dudit seigneur empereur, envoya celuy qu'il avoit accepté du roy au sire

de Humières dessus nommé, lieutenant du roy en Dauphiné : peu après luy escrivit de Suze, du vingt-cinquiesme jour du mois, comment il avoit un pouvoir de l'empereur son maistre pour traitter quelques moyens de paix s'il plaisoit au roy d'en envoyer audit sire de Humières un semblable. Le roy, du commencement, feit response qu'il n'en envoyeroit point, et que les choses estoient trop avant pour entamer propos de paix, et pensoit bien que c'estoit quelque nouvelle invention pour encores l'amuser; mais quelques jours après, voulant tousjours conferrer le devoir de son costé, il révocqua ceste dépesche, et envoya le pouvoir audit sire de Humières : encores depuis il donna passage par son royaume audit ambassadeur, allant, si comme il disoit, pour le bien de la paix, aux Pays-Bas de l'empereur. Ce nonobstant il n'en sortit aucun effect, et a depuis esté cogneu que l'empereur avoit usé, par sa confession mesmes, de ce moyen pour abréger le chemin de faire sçavoir de ses nouvelles au comte de Nansau, et pour en avoir des siennes, afin que ses deux armées se réglassent d'une mesme teneur.

Le roy, qui n'en pensoit pas moins, ne s'endormit, ainsi que l'empereur avoit eu opinion, sur la venue ny praticque dudit ambassadeur; ains en continuant, ainsi qu'il avoit commencé, de donner ordre à toutes ses affaires, dépescha Jean, cardinal du Bellay, évesque de Paris, pour aller, comme son lieutenant général, en ladite ville et pays circonvoisins, pour y entretenir et asseurer le peuple qu'il ne s'estonnast, ainsi qu'il advient aucunes foys entre les peuples non accoustumés aux incommoditès de la guerre, quand ils voyent leur pays assailly par tant et divers endroicts, comme l'empereur menaçoit et procuroit de faire, aussi pour avoir esgard au faict des finances, dont le fonds de la recepte des pays circonvoisins estoit à Paris, afin de secourir la Picardie, Champagne et autres lieux de frontière, selon l'exigence des affaires. Au sire de Humières ordonna que, retournans nos gens de Fossan, il les départist au long de la montagne, pour asseurer et tenir les passages; et que surtout il envoyast souvent espies sur espies pour entendre le convine des ennemys, et quel chemin ils entreprendroient pour faire descente en France; et que là où ils monstreroient de vouloir prendre le chemin du Mont-Genève, il envoyast en toute diligence rompre le passage à force de pionniers, et rompre le cabestan assis sur la montagne, à ce qu'ils ne s'en aydassent à passer leur artillerie; au chasteau-Dauphin qu'il meist le capitaine Monnein avec ses gens, et les remplist jusques au nombre de cinq cens. Au seigneur Jean-Paul, outre les deniers qu'il luy avoit auparavant faict délivrer pour lever les gens de guerre italiens (ce qu'il feit, et la pluspart en retira du camp des ennemis), il envoya par Picquet, commissaire ordinaire des guerres, le payement des gens de guerre estans à Turin, afin qu'il essayast de passer outre, et le porter en ladite ville; ce que ledit seigneur Jean-Paul exécuta, mais non sans grosse difficulté, à cause que les ennemys avoient garnisons à Bozzolin, à Sainct-Ambroise, à Rivoles et à Groullian, places assises entre Suze et Turin, en pays estroit, et des deux costés enclos de montagnes. Il y passa toutesfoys sans perdre aucun de ses gens, sinon un de ses chevaux légers italiens, nommé le comte Sébastian de Montecuculo, et luy blessé d'un coup d'arquebouze en l'espaule, dont il fut guary en peu de jours.

Aussi dépescha le sieur de Noailles avecques un trésorier, et le sieur de Bourran, commissaire ordinaire de ses guerres, pour aller faire la montre et payement des gens de guerre qui retourneroient de Fossan, auxquels, pour le service qu'ils avoient faict, et pour leur ayder à se remonter, il feit donner un quartier, outre ce qu'il leur estoit deu. Et fut baillé audit Noailles, par instruction, de faire marcher la gendarmerie vers Avignon, auquel lieu avoit le roy délibéré de faire l'amas de son camp, pour après le faire marcher outre jusques au lieu qu'il seroit advisé. Et pour choisir un lieu commode furent dépeschés messeigneurs le prince de Melphe, Napolitain, Stefe Colonne, baron romain, tous deux chevaliers de l'ordre, Poton Raffin, séneschal d'Agenois, et capitaine de cent rachers de la garde du roy; et peu après messire Jean de Bonneval, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances dudit seigneur, avec commission pour faire le gast, tel que je déclareray par cy-après. La dépesche faicte dudit Noailles, le roy, sur l'opinion qu'il avoit tousjours, comme j'ay dit cy-dessus, eue que l'empereur entreprendroit de passer en Provence, il envoya nouvelle instruction, ordonnant au sire de Humières faire marcher ladite

gendarmerie de Fossan, parce qu'elle estoit moins que suffisamment remontée, le chemin droict à Marseille, auquel lieu elle pouvoit, sans trop grand nombre de chevaux, faire le service requis à la deffence de la ville; et furent, pour servir à la campagne, retirées hors de ladite ville la compagnie dudit Bonneval, et autres qui estoient mieux montées et équippées pour ce faire. Par autre dépesche feit ledit seigneur à sçavoir à messire Louis d'Angerand, sieur Boisrigault, qu'il feist avancer les Suisses de sa levée, et qu'ils prinssent le chemin de Montluel. Auquel lieu se trouva ledit seigneur au jour qu'il y passèrent, et à chacun des capitaines donna en présent une chaisne de cinq cens escus; et de là il les feit marcher droict à Valence, auquel lieu il alla bientost après, c'est à sçavoir incontinent qu'il eut certaineté que l'empereur avoit pris le chemin de Provence: et avant son partement dépescha monseigneur Robert Stuard, chevalier de son ordre, seigneur d'Aubigny, mareschal de France, capitaine de cent lances de ses ordonnances, et de cent archers escossais de sa garde; messire Jacques Galiot, aussi chevalier de l'ordre, capitaine de cent lances de sesdites ordonnances, grand-escuyer et grand-maistre de l'artillerie de France, pour recueillir les capitaines et gens de cheval et de pied qui arriveroient audit lieu d'Avignon; mais pour y estre chef et son lieutenant général par sur tous, il avoit faict élection de messire Anne de Montmorency, aussi chevalier de son ordre, capitaine de cent lances, grand-maistre et mareschal, et à présent connestable de France, lequel toutesfoys il retint encores en sa compagnie jusques au vingtiesme jour du mois de juillet.

L'empereur, attendant ce pendant le partement des gens de Fossan, et que la délivrance de la ville luy fust faicte, estoit allé séjourner à Salluces, faisant en diligence ses préparatifs; et au lieu de Savillan, du Mondevis, de Cony et de Tende, faisoit ordinairement besongner tous les moulins et fours qui se trouvèrent; et feit grosse munition de biscuit, et provision de toutes les bestes de charge qu'il peut recouvrer au pays, pour faire mener après son camp ledit biscuit et autres vivres. Le seigneur Antoine de Lève, pour aussi ne perdre temps ce pendant que le jour de la délivrance de Fossan arriveroit, avoit, dès le dernier jour de juin, envoyé sommer la place de Roquesparvière, appartenant à messire Jean de Boller, sieur de Cental. Mais le frère dudit Cental, esleu de Riez, luy feit response que la place estoit tenue du roy, et que luy, comme fidèle et bon vassal, n'y laisseroit entrer, sinon par sur son ventre, homme qui ne fust amy du roy sondit seigneur. Et pour accomplir sa promesse plus seurement, envoya demander secours au sire de Humières, qui luy envoya tel nombre de gens de guerre et canonniers qu'il luy demanda. Par quoy ledit de Lève ne feit point d'autre entreprinse contre ladite place, et feit tourner ses gens vers le Chasteau-Dauphin, en espérance de le surprendre. Lesquels, faillans à leur entreprinse, se mirent à l'assiéger; mais advertys que les bandes du sieur Chrestofle Guasco et celle du seigneur de la Tour y venoient au secours, ils se retirèrent à Sainct-Pierre, au marquisat de Salluces. Le roy pourtant ne laissa d'envoyer renfort de gens audit chasteau par le capitaine Paulin, lieutenant dudit Monein, qui estoit venu vers luy de par ledit Monein son capitaine.

Audit Savillan arrivèrent messieurs les cardinaux Trivulce, ordonné d'aller devers le roy, et le cardinal de Carpy devers l'empereur, envoyés par nostre Sainct-Père, leur intimer le concile à célébrer en la ville de Mantoue, au vingt-septiesme jour de may l'an ensuivant, que l'on compteroit 1537; aussi pour moyenner la paix entre lesdits seigneurs empereur et roy. Ils furent solennellement recueillys et ouïs en présence de plusieurs princes et autres seigneurs; et quant au faict du concile, l'empereur y consentit, et promist de s'y trouver en personne, et que nul autre que la puissance de Dieu l'en empescheroit. Quant à la paix, qu'ils sçavoient bien qu'à Romme il avoit protesté que s'il venoit à la guerre contre le roy (chose qu'il ne voudroit faire que moult envis), il la feroit de sorte que nulle occasion, quelconque elle fust, luy feroit tourner la teste en arrière qu'il n'eust exécuté son intention, disant ne se vouloir départir aucunement d'icelle sienne protestation, sinon que préalablement le roy eust entièrement restitué, réintégré et desdommagé le duc de Savoye; et alors s'il luy envoyoit demander la paix, il luy respondroit selon que les choses luy sembleroient le requérir.

Au cardinal Trivulce, lequel avoit charge de

passer en France vers le roy, sembla n'estre hors de propos de parler audit seigneur empereur à part, et pensa que, nonobstant ceste hautaineté qu'il monstroit en public, il luy pourroit particulièrement tenir quelques plus gracieux propos, et plus inclinans à raisonnable composition. Son audience obtenue, il demanda entre autres choses si, s'accordant le roy à ce que demandoit Sa Majesté Impériale de la réintégration du duc de Savoye, ou à tout le moins de mettre les choses en sequestre, Sadite Majesté seroit contente que luy cardinal, allant vers le roy, lui tinst encores propos qu'en ce faisant Sa Majesté Impériale rendroit le duché de Milan à monseigneur le duc d'Orléans? A quoy respondit l'empereur que non. Et le cardinal réplicquant, avecques humble requeste, que, pour chose qui fust advenue, il ne changeast de l'opinion qu'il avoit eue de ce faire, et qu'il avoit déclarée en si bonne compagnie qu'en plein consistoire de nostre Sainct-Père, de son collége, de tant d'ambassadeurs estrangers, respondit l'empereur à cest article qu'il n'avoit point changé d'opinion, car il n'avoit jamais eu volonté de bailler ledit duché; seulement avoit voulu donner au roy bonnes paroles, et chercher tous les moyens de le faire désarmer, ce pendant que luy s'armeroit, ainsi que le roy en cas pareil avoit, en l'entretenant de belles paroles, assailly et spolié le duc de Savoye. Autre chose n'en peut tirer ledit cardinal, et sur ce prenant congé, passa les monts pour venir trouver le roy. Son collégue demoura encores quelque temps avecques l'empereur, et puis fut envoyé par luy gouverneur audit duché de Milan.

Tous les préparatifs que faisoit l'empereur estoient comme pour prendre le chemin de Provence; luy s'en vantoit, et ne se vouloit laisser desmouvoir de ceste intention. Et ordinairement avoit en main ou devant les yeux une carte des Alpes et du pays bas de Provence, que luy avoit donnée le marquis de Salluces; et la estudioit si souvent et ententivement, applicquant le tout à ses désirs et affections, que desjà il présumoit d'avoir le pays en son bandon ainsy comme il en avoit la carte. Et n'estoit point en ceste sienne persuasion sans y avoir aucuns astipulateurs et qui le servissent d'agréable au lieu de véritable conseil; et comme ceux qui donnent de l'esperon au cheval, courant volontairement et de soymesmes, l'enhortoient à faire promptement passer son armée deçà les monts, pour là y exploicter en ce cours de victoires qu'elle estoit, et poursuivant lequel ils ne faisoient doubte que sans combat, au moins sans danger, il ne conquist en peu de temps toute la Gaule, moyennant qu'il se hastast de passer; et que de l'occasion que Dieu luy avoit envoyée, telle qu'il n'en vient souvent de pareilles, et qui peu durent quand elles viennent, il voulust user de saison, et avant que le roy eust temps de se renforcer et préparer à soustenir le faix de son invasion. Et quant à ce dernier article, n'estoient-ils point hors de propos, si c'eust esté chose aussi facile à exécuter qu'à dire. Les autres, et le plus grand nombre, débattoient au contraire, et leur sembloit estre plus à propos de poursuivre la reconqueste encommencée des pays gaignés par le roy sur le duc de Savoye, et lesquels ils avoient présens et à main, que d'aller assaillir l'autruy et loingtain pays, et d'establir delà les monts un bon repos et seureté, que de venir faire la guerre en France. « De suivre et d'exécuter ce conseil, nous espérons, disoient-ils, qu'il adviendra de deux choses l'une: ou que bientost nous parachèverons de recouvrer et nettoyer ce pays d'ennemys, ou que le roy (doubtant qu'ayant vaincu ceste entreprise, nous ne passions d'autant plus fors et vigoureux sur luy, et mieux aymant faire la guerre en pays d'autruy que la soustenir en son propre) se délibèrera, pour obvier à cest inconvénient, de passer deçà avecques toutes ses forces. Advenant le premier article, alors pourrons-nous, sans crainte que mutation advienne par deçà, marcher asseurément contre luy delà les monts. Advenant le second, ce nous sera beaucoup plus grand avantage de l'y attendre et recueillir avecques toutes les nostres forces, que si nous allions le combattre avecques une partie seulement, en laissant icy l'autre (comme force nous seroit de faire) à la poursuitte de la susdite conqueste encommencée, et au danger que le roy, se confiant en la bonne obéissance et union de ses subjects, et en la force et bon ordre mis à la seureté de ses villes, se contente de les bien garder et deffendre; et faisant le gast de trois ou quatre journées de pays au-devant de nous, sans y laisser autre chose que solitude et désolation, sinon

en aucunes places bien munies de vivres, de gens, artillerie et munitions, tellement que, par la raison de la guerre, nous ne puissions ny devions passer outre et les laisser derrière nous, il se vienne loger en un camp avantageux, fortifié, couvert desdites villes, et qu'au siége de chacune il nous arreste pour le moins autant qu'il a faict devant la ville de Fossan, devant laquelle, telle et si peu deffensable que chacun de nous la cognoist, nous avons séjourné autant que si c'eust esté pour conquérir Paris, ville capitale de France. Cela advenant, pourroit-il pas cependant nous survenir quelqu'un des inconvéniens qui, autresfois, luy sont en pareil cas survenus en Italie? Pourra-il pas aussi, voyant l'Italie desnuée de force, y envoyer, si bon luy semble, autre nouvelle armée en France, ou en Italie mesmes, en laquelle, délivrée de la peur et crainte de nous, il peult faire lever une armée, soubs la charge mesmes et par le moyen de ceux qui n'a guères luy en avoient levée une? Pourra-il pas, cela faict, meslant la force avecques les praticques, ayant à faire à une nation encline naturellement à révoltes et mutations, acquérir et peuples et pays, ce pendant que nous serons amusés au-devant d'une seule ville?

« Nous ne voudrions, sire, en cest endroict vous apporter mauvais augure, en vous ramentevant à combien de grands princes et seigneurs est autrefoys advenu non-seulement de perdre du leur en voulant trop pertinacement envahir autruy, mais d'y recevoir telle perte qu'oncques depuis eux ny leur race n'ont eu moyen de s'en ressouldre; ny dire que (si les choses autrefoys advenues sont tousjours en possibilité d'advenir encores, tant que les raisons et conditions seront pareilles) nul homme ne peult témérairement et inconsidérément assaillir autruy, qui ne se mette grandement au mesmes hazard. Car nous sçavons bien que les forces de vous, sire, sont telles, vos querelles si justement fondées, vos entreprinses si bien pesées, la faveur de Dieu et de fortune si bien accompagnans vostre vertu, que tel inconvénient ne peult vous advenir; mais seulement pour acquitter nostre devoir, et à ce que sur les difficultés que nous mettons en avant vous pourvoyez selon vostre prudence accoustumée, avons bien voulu les vous ramentevoir, et vous faire souvenir que vous aurez à faire à une nation qui en son pays et dehors a tousjours esté fort belliqueuse, mais en son pays a esté plus retenue et mieux usant de conseil qu'elle ne faict dehors; à une nation qui jamais par autre que vous ne fut battue, sans que le vainqueur y ayt receu très grosse perte; à une nation laquelle, encores que vous ayez souvent vaincue, si a-ce esté de sorte que jusques icy nous ne cognoissons encores en riens que vous soyez enforcy sur elle de vos victoires, ny qu'elle soit débilitée pour toutes ses pertes.

« Toutes ces raisons ne nous desmouveroient toutesfoys que nous ne suivissions vostre opinion, et de ceux qui à nostre advis y adhèrent fidèlement, et par avanture plus prudemment que nous, si nous n'avions à combattre que l'ennemy; mais nous avons à combattre les destroicts des Alpes, à vaincre un long et malaisé chemin; et cela vaincu, nous ne trouverons en aucun lieu, ny pour aller en avant ny pour faire séjour, amitié, bienvueillance ny seureté. Jusques icy vous avez tousjours conduit vostre armée par pays d'amys, mieux aymant le repos que d'irriter nos forces. Derrière, nous avons le pays obéissant et les passages ouverts, pour avoir et vivres et renfort de gens à toutes heures que besoin sera. D'icy en avant, en quelque part que nous tournions la teste, nous aurons devant et derrière, et par les costés, toutes choses ennemyes et contraires, et (qui n'est petitement à craindre) un air malsain et très dangereux à gens qui ne l'ont accoustumé, si vous entreprenez, ainsi qu'est vostre intention, de faire vostre passage en Provence : de manière, sire, que plus difficile nous sera le combat du long et mauvais chemin, de la faulte de vivres, de l'intempérie de l'air, de la famine et pestilence qui en résulteront, que ne sera le combat de l'ennemy, lequel deffera moins de nos gens que ne fera le moindre de nos autres susdits adversaires. C'est, sire, ce que principalement nous craignons, et qui nous tient en ceste opinion de n'envahir le pays d'autruy devant que luy ayt en cestuy-cy posé les armes, sans moyen et possibilité de les reprendre; en laquelle nous voudrions persister, si nous ne pensions certainement que vous sçachez quelque chose à vostre avantage que nous ne sçavons, et que par adventure la raison ne veult qu'aucuns de nous sçachent encores. »

Telle fut la remonstrance de la pluspart de

ses capitaines, et entre les autres du seigneur Antoine de Lève, lequel, jusques à se vouloir faire mettre à genoux hors de sa chaire, le requéroit et supplioit de se laisser persuader à ses bons, loyaux et anciens serviteurs. Aucuns toutesfoys estoient d'opinion que secrettement ledit de Lève estoit d'advis que l'empereur passast deçà; mais, du vouloir et sceu dudit seigneur, il monstroit devant le monde et publicquement le contraire, afin que, venant l'empereur au dessus de son entreprinse (ainsi qu'il en avoit bonne espérance, voire s'en tenoit pour asseuré), toute la gloire et honneur en fust attribué audit seigneur empereur, et dit par le monde que son cueur avoit esté si grand, sa prévoyance et conduitte si bonne, que, contre l'opinion de tous, il eust osé entrer, et eust eu la prudence de conduire à heureuse fin une entreprinse désespérée.

L'empereur doncques, ce néantmoins, persistant tousjours en sa délibération, print la parole, et concluant, usa de ceste remonstrance: « Si je n'avois, dit-il, certaine cognoissance, et de la guerre que nous entreprenons, et de l'ennemy auquel nous avons à faire, et de nous-mesmes, qui avons à l'exécuter, je ne blasmerois point, ains approuverois plustost et ensuivrois ceste délibération, ou, pour mieux dire, considération vostre; mais cognoissant que nous l'entreprenons contre un infracteur de foy allant à l'encontre de ses traittés, et qui, contrevenant à iceux, a contre le duc de Savoye (compris au traitté de Cambray, ainsi que nos autres confédérés) commencé la guerre, qu'il sçavoit bien estre réduitte contre nous, je ne fais point de doubte que nous n'ayons Dieu pour nous, lequel est juste juge et vindicateur rigoureux des traittés non observés et de la foy violée. Et adjousteray que nous avons à faire à un ennemy contre lequel nous avons eu, presque vingt ans durans, une perpétuelle victoire, et telle (afin que je vous face entendre, au contraire de vostre dire, nous estre demouré chose pour nous sentir d'avoir esté vainqueurs, et à eux d'avoir esté vaincus) que nous jouissons encores du duché de Milan, pour tesmoignage et butin d'icelle nostre victoire : ce qui nous doit mouvoir à retenir en ceste guerre les cueur et espérance tels que vainqueurs, et leur laisser l'effroy et le désespoir tels que les vaincus ont accoustumé tousjours d'avoir. Contrepesant nos forces outre ces deux poincts avec celles de l'ennemy, et que nous les avons, quant au nombre, trop plus grosses, et, quant à la qualité, mieux estoffées de gens expérimentés à la guerre, tellement qu'en laissant une partie deçà, encores nous demourera-il de quoy fournir à la puissance de l'ennemy tel que l'avons, je ne trouve point si grand inconvénient, comme vous le me faictes, ny de séparer et deviser nosdites forces, ny de passer les monts, et assaillir nostre ennemy en France.

« Et pour entrer par ce second poinct, lequel nous fera retomber sur l'autre, je vous pourrois alléguer infinité d'exemples, èsquels plusieurs assaillys en leur pays ont diverty l'ennemy en le contre-assaillant au sien, et, sauvant le leur, ont acquis et tenu celuy dudit ennemy : mais j'ayme mieux fonder mes entreprinses sur la raison, qui est tousjours certaine, que sur l'exemple, qui à bien grande difficulté se peult alléguer en cas entièrement pareil, et en tous ses poincts esgal et semblable. Vous me dites que nous devrions, avant que transférer la guerre en France, la parachever deçà les monts, et nettoyer le pays de ce qui reste icy de nos ennemys : je tiens au contraire, et non pour une seule raison, qu'il faict pour nous de passer delà, plustost que d'entretenir la guerre sur le nostre et de nos amis, et de plustost la faire en France que de la soustenir en Italie : laquelle en ayant esté vexée et travaillée par si longtemps, toutes raisons veulent que nous l'espargnions maintenant, et la laissions, puisqu'il nous est loisible, reposer et reprendre ses esprits, ce pendant que la France sera en son tour courue, gastée, pillée, bruslée, esprouvant la crainte, l'espouvantement, la consternation et fuitte du peuple, le sac et robement des maisons, la désolation, ruine et feu des villes, et autres telles malheuretés accompagnantes la guerre, qui par trente ans ont presque continuellement régné sur l'Italie. Paris et la couronne de France fault qu'il soit le prix et le loyer de ceste victoire, non pas Turin et le Piémont.

« Jusques icy nous avons trop enduré au roy faire la guerre sur l'autruy; contraignons-le un peu, à bon escient, de venir au poinct de deffendre le sien : voyons si le François autant dedans que dehors son royaume est ainsi gentil compagnon, si dedans il est si sage et retenu comme vous dites. Ne cognoissez-vous point

sa nature par tant d'espreuves que vous en avez faictes, qu'il ne vault sinon à une première impétuosité? A dissimuler et temporiser il s'anéantit et perd courage. Et d'autre part je cognois le roy estre prince de cueur si haultain, voire plustost téméraire, qu'il s'estimeroit avoir receu une grosse honte s'il me laissoit entrer et séjourner en son royaume, sans qu'il me vinst présenter la battaille ; et s'il la me présente, qui est celuy de vous qui ne se tienne asseuré de la victoire? Croyez-moi, certainement que le seul moyen de mettre fin à ceste guerre c'est qu'il soit, outre ce qu'il est, empereur et roy des Espagnes en ma place; ou moy, en la sienne, roy de France, outre ce que je suis; et pour en venir à bout il nous fault approcher de plus près, et le chercher aux entrailles de son royaume, non pas nous amuser en ce pays en attendant qu'il y passe, pour luy donner moyen, espargnant son pays, qui luy foncera toujours argent, de venir faire icy vivre son armée à nos dépens, et l'enrichir du pillage de ce dont nous devons chercher de nous prévaloir à la soulde et entretenement des nostres. Et n'est rien plus vray que le rebours de ce que vous craignez, qu'en France il ait plus grande commodité de se renforcer de gens : tout au contraire s'il passe deçà, l'espérance de la proye, par la licence et liberté qu'il baillera de piller et mettre tout à sac en pays de conqueste, luy attirera tous les jours gens nouveaux : ce que je suis seur qu'il n'aura point en France, car y tenant police, comme raison veult qu'il face en ses pays, tout ce que pourra faire le soldat sera de vivre de sa soulde à bien grande peine, et peu se trouvera de gens qui, sans espérance d'autre prouffit, vueillent venir, pour la simple soulde, gaigner des coups ou la mort à l'encontre de nous. Et y laschant la bride pour attirer le soldat, il foulera son peuple ; et où l'ennemy ne pourra parvenir si tost, l'amy pillera et dissipera les vivres, les deniers royaux n'en seront de si bon revenu ; mutineries, séditions, rébellions en adviendront ; et mesmement si le roy se joue à nous donner le passe-temps de veoir cest exemple de justice et vengeance divine, que luy, qui a tant gasté, pillé, bruslé luy-mesmes son propre, comme vous craignez qu'il face au-devant de moy, exécutant de luy-mesmes ce que faisant l'ennemy encores le feroit à grand regret. Par quoy cela n'est chose qui m'estonne, ny pour laquelle nous laissions d'avoir vivres à suffisance ; car, outre l'ordre que j'y ay mis, nous passerons si avant en ses pays, que nous en aurons, et qui ne nous cousteront rien, en abondance.

« Et quant à ce que vous craignez qu'il se renforce du costé de deçà, je vous asseure que je luy ay dressé assez d'autres empeschemens ailleurs pour luy en faire divertir la pensée ; car outre ceste armée, à laquelle je ne fais point doubte qu'il ne s'adresse avecques toutes ses forces, et celles que vous sçavez estre desjà preste pour descendre en Picardie soubs la charge des comtes de Nansau et de Reux, et autre qui au-devant de moy se viendra joindre par le costé de Languedoc, qu'à la requeste de l'impératrice mes royaumes d'Espagne mettent sus, et vers laquelle j'envoye présentement vingt-trois galères pour luy faire clairement entendre ma délibération, et le temps qu'elle devra commencer à marcher, j'en fais encores dresser une autre pour descendre au fort des affaires en Champagne, et de là passer en Bourgongne ; èsquelles deux provinces elle sera pour faire, avecques les moyens que l'on m'y donne, non moindre effect en mon service que feront les autres chacune en mon endroict. De manière qu'ayant si beaux et grands préparatifs en tant de lieux, et le roy si entreprins qu'il ne sçauroit à temps assembler forces suffisantes pour en un mesmes temps résister à tant d'armes, et ores que je n'eusse les intelligences que j'y ay, il est impossible que, d'une part ou d'autre, nous ne gaignions de vive force l'entrée jusques au-dedans du cueur de son royaume, et face tel amas de gens que bon luy semblera. Séparons et divisons hardiment nos forces, en laissant ce peu de nombre de gens qui est requis à entretenir le siége devant Turin ; ce que nous mènerons avecques nous par delà sera tousjours suffisant à le combattre, principalement s'il veult (ainsi que vous l'avez proposé) diviser et séparer luy-mesmes les siennes à la garde et deffense des villes qu'il aura délibéré de tenir et fortifier à l'encontre de moy ; joinct que vous cognoissez tous, aussi que moy, quels gens de guerre sont les François à pied. A cheval ils se veulent faire estimer quelque chose, et à la vérité ils y sont plus duicts et accoustumés ; mais vous sçavez qu'à Fossan et à Conflans nous leur avons entièrement desmonté deux cens cin-

quante hommes d'armes ; à Turin y en a près de deux cens qui ne peuvent espérer meilleure fortune ; les autres bandes qui ont esté deçà ne peuvent estre sinon à demy-deffaites, pour avoir en si peu de temps et sans séjour faict le voyage de passer et repasser les monts : en sorte que vous avez à combattre le reste et les reliques, et non la gendarmerie accoustumée de France. Tout leur refuge et espérance gisoit ès lansquenets et Suisses, desquels ils faisoient compte de recouvrer à leur appétit et commandement; mais nous avons, Dieu mercy, donné si bon ordre que de lansquenets ils n'en auront plus, et de ceux qu'ils ont je ne dis pas tous les moyens que j'ay en main de les leur faire perdre ; et des Suisses j'ay promesse certaine et asseurée qu'à leurs gens ils ne donneront congé d'aller au service de prince quelconque hors de leurs pays.

« A ceste cause, je suis encore toujours en ceste opinion de laisser icy raisonnable force pour entretenir le siége de Turin, et, avecques la trouppe que nous avons icy et ce que nous retirerons encores d'Italiens, passer en France, et faire (nonobstant les difficultés que vous avez prudentement discourues) le chemin de Provence, en suivant le long de la marine. Car quant à la difficulte des passages, nous ne donnerons cet honneur aux François qu'ils la sçachent mieux supporter que nous : quant aux vivres, nous y avons pourveu, et par la voye de la mer en serons ordinairement secourus. Aussi par la mesmes voye ferons porter nostre artillerie et bagage, qui par l'autre chemin seroit chose de trop grande coustance. Et quant à l'intempérie et incommodité de l'air du pays, elle n'y est point plus véhémente que celle de l'Afrique, que ceste armée a vertueusement soufferte. Et, toutes choses considérées, je ne vois chose en somme qui me fasse moins doubter que ceste victoire nous soit trop hazardeuse, que contre un ennemy si surprins et despourveu de bonnes gens de guerre peu honorable.

« Voilà en conclusion mon advis; mais non que j'y vueille estre opiniastre, ains ay délibéré de prendre telle résolution, conseil et courage que me donneront mes soldats, lesquels sont ceux que nous avons à mettre en œuvre. Chacun de vous fasse assembler les siens, et sortir les enseignes aux champs, à ce que je les voye tous ensemble, et parle à eux publicquement.» En peu d'heures, estant chacun adverty, avant la main fut ceste concion assemblée ; et l'empereur, après avoir un peu regardé, leur commença parler en ceste manière :

« Je ne vois, compagnons, à l'entour de moy, en quelque part que je tourne les yeux, sinon tous bons visages, annonçans et me mettans ainsi qu'en évidence l'affection telle qu'elle est dedans vos cueurs. Je vois une armée si florissante, et composée de gens tous esleus, et comme choisis l'un après l'autre ; les gens de pied, tous vrays soldats et vétérans; la cavalerie si bien esquippée; telle compagnie d'artillerie, et si bien estoffée de tout ce qu'il luy fault, qu'à mon advis nous n'aurons plus faulte, sinon d'ennemy qui ose nous attendre, et ne nous priver du moyen d'esprouver la vertu de ceste armée : tant y a que deçà les monts nous ne pouvons le trouver tel qu'il vaille, et soit digne que nous y employions une telle puissance. Ils estoient icy advolés comme une volée d'oiseaux au pillage d'un champ semé; aussi à la vostre arrivée se sont-ils retirés, ainsi que la mesmes volée d'oiseaux s'enfuit au premier coup de traict qu'elle a ouï. Maintenant nous sommes en délibération à sçavoir si nous devons aller chercher de là les monts un ennemy moins indigne de nostre effort, ou si nous devons attendre qu'il nous vienne chercher icy. L'y attendant, nous destruisons le pays qui est nostre, et vous autres consommez vostre soulde sans en proufiter ; encores n'est-il à croire qu'il y vienne jusques icy. Les François, avant qu'avoir esprouvé nos forces, se sont entretenus à la guerre plus témérairement que constantement à l'encontre de nous, ainsi qu'ils sont bouillans et précipitans de nature ; mais je cuide qu'ils ne l'entreprendront, maintenant qu'ils ont, si souvent et à leur grand dommage, esprouvé que nous sommes autres gens qu'ils ne sont. En les allant chercher par delà, je crois qu'aussi peu attendront-ils le choc, comme ils ont faict deçà les monts, sinon que nous voulussions penser qu'ayant leurs forces à présent diminuées d'un tiers, ils eussent plus de cueur et d'espérance qu'ils n'en ont eu quand ils les avoient entières. Tout ce qu'ils feront sera de tenir un peu de contenance, et aujourd'huy reculer une journée en arrière, demain une autre, et sans jamais nous faire résistance. Et si d'avanture nécessité les contraignoit de

venir au combat (à quoy le cueur jamais ne les mènera), vous devez indubitablement estre asseurés que la fortune de la guerre, comme vray juge, fera incliner la victoire de nostre costé, où est le bon droict, et qui poursuivons la réparation de foy violée, avec restitution des choses surprinses au préjudice de nos traittés. Reste à sçavoir seulement si vous estes ceux mesmes que vous avez esté, si vous avez délibéré de faire ainsi que vous avez apprins et accoustumé, c'est-à-dire si vous avez du cueur assez pour passer les monts, et pour je ne dis combattre ny conquérir le royaume de France, mais aller accepter la victoire contre l'ennemy et la conqueste dudit royaume, qui à vous se présente. Si vous n'avez du cueur assez, icy nous fault demourer, et vitupéreusement faillir à nostre fortune qui s'offre; si autrement, ce me sera tesmoignage de vostre vertu, cueur et volonté, si vous eslevez joyeusement une acclamation et cry militaire, comme si maintenant vous aviez à marcher en bataille.» A ces paroles tous s'escrièrent unanimement, demandans à marcher et passer outre. Et l'empereur alors, en collaudant leur promptitude de foy et courage: «Ma bonne fortune, compagnons, sera, dit-il, celle qui accompagnera ceste vostre acclamation, et prospérera ce que nous entreprendrons. Et certainement si le roy de France avoit telles gens comme vous estes, et je les avois tels qu'il les a, j'ay desjà dit en bonne compagnie, et de rechef dis encores, que je me ferois lier les mains derrière pour m'aller rendre prisonnier, et luy demander miséricorde, à telles conditions que bon luy sembleroit de les m'imposer. Et je suis asseuré qu'il le feroit s'il vous cognoissoit tels que je vous cognois, et s'il sçavoit au demourant d'autres entreprinses secrettes, qui à présent ne sont à déclarer, lesquelles me rendront la conqueste de France si facile, que j'espère en peu de jours estre paisiblement obéy en la ville de Paris.»

Telle fut la départie de la concion; et ces propos avoit-il prononcés avec si asseurée contenance, que le cueur sembloit redoubler à ces gens, et ne leur ennuyoit sinon que sur l'heure on ne les faisoit marcher en avant. Quelles estoient ces secrettes entreprinses dont il parloit? je n'ay encores sceu entendre. Vray que peu après fut descouvert un traitté qu'il avoit sur la ville de Langres, dont nous parlerons en l'autre prochain livre de ces Mémoires. Aucuns pensèrent qu'il eust quelques grandes intelligences en France par le moyen du marquis de Salluces. Et à ce croire, les induisoit l'estrangeté de son affaire, et le peu d'apparence qu'ils trouvoient qu'un homme qui n'estoit sans expérience des choses de ce monde (outre le blasme qu'il s'estoit acquis à perpétuité) eust voulu se faire ennemy de son seigneur et prince naturel, et qui tost ou tard le pouvoit ruiner en un instant, sinon qu'il ne fust seul de sa partie, et qu'avant qu'abandonner le roy il se fust persuadé quelque telle et si grande ruine prochaine dudit seigneur, que pour jamais il ne deust plus avoir cause de le craindre. Et de faict, le duc Guillaume de Bavière, en racontant, dès le mois de juin précédent, au sieur de Langey, lors estant, ainsi que j'ay dit, en Allemagne, ce qu'il avoit entendu de l'affaire dudit marquis, faisoit son compte, et le disoit sçavoir de gens estans près de la personne de l'empereur (à l'avanture du duc Louis de Bavière son frère), que ledit marquis ne se trouveroit estre seul de ceste praticque, et qu'en France y avoit d'autres assez tenans secrettement ce mesme party, et qui en leur saison se descouvreroient.

Autres estimoient que l'empereur tint ces propos, ainsi que plusieurs bons chefs de guerre en ont tenu par le passé, disans qu'ils avoient une embusche secrette contre leur ennemy, et le faisoient en partie pour accroistre le cueur de leurs gens, et en partie pour mettre leurdit ennemy en souspeçon et deffiance des siens, chose qui a souvent gasté de grosses et importantes entreprinses. Autres, depuis qu'ils entendirent la confession du comte Sébastian de Montecuculo, imaginèrent que ceste fust la secrette entreprinse en laquelle prenoit l'empereur une si grosse asseurance, comme s'il se fust fondé sur la mort espérée du roy et de messeigneurs ses enfans, en s'asseurant qu'eux estans morts, il passeroit sans grande résistance à travers le royaume de France. Mais ceste espérance est si méchante, qu'il ne me sçauroit entrer en teste qu'un si grand prince que luy voulust user d'une si malheureuse et damnable trahison. Toutesfoys ceux qui en ont ce souspeçon se sont fondés en ce que ledit Sébastian dit avoir esté par ledit seigneur interrogé s'il sçavoit bien l'ordre et façon que tenoit le roy à son boire et à son manger; aussi que alors

que le seigneur don Ferrand de Gonzague présenta ledit Sébastian à l'empereur, en disant qu'il estoit appareillé à ce qu'il avoit promis à eux et au seigneur Antoine de Lève, et eux de par luy à Sa Majesté, si ledit seigneur empereur eust entendu que leurs propos eussent esté de la praticque de quelques villes ou places en France ou ailleurs (ce que disent ceux qui ne s'osent persuader une telle meschanceté avoir trouvé lieu au cueur du prince), il n'eust eu que faire de s'informer dudit Sébastian du boire et du manger du roy.

Encores en a confirmé aucuns en ce souspeçon que le seigneur don Loppes de Sorie, ambassadeur à Venise pour Sadite Majesté Impériale, s'enquéroit, sur le temps que ces choses advindrent qui seroit roy de France, et contre qui auroit ledit seigneur empereur à poursuivre ceste guerre, au cas que le roy et messeigneurs ses enfans allassent de vie à trespas, chose qui sembloit estre hors de propos et impertinente à s'enquérir, s'il n'eust eu quelque opinion de mort prochaine d'iceux seigneurs.

En conclusion, quiconque ait esté aucteur de cest énorme empoisonnement (car je ne sçay, Dieu le sçait, et n'en voudrois blasmer personne à tort), l'empereur, plein de grande asseurance de remporter heureuse issue de son entreprinse, se résolut sur icelle de passer, ainsi qu'il feit, en Provence, dont depuis il se repentit souvent, et de sa bouche a déclaré au roy combien, ayant jusques alors faict profession de croire conseil, il s'estoit mal trouvé de se gouverner à sa teste.

SEPTIESME LIVRE.

Comme l'empereur estoit sur le point de passer en Provence, il affecte un augure ou présage du succès de son entreprinse; à ceste cause, s'advance deux journées plustost, pour arriver sur les confins de France à la feste de Sainct-Jacques, parce qu'au mesme jour de l'an précédent il avoit prins terre en Afrique et gaigné le royaume de Tunis, aussi que les Espagnols tiennent ce sainct pour leur patron; de là prend occasion d'haranguer ses soldats. Ce pendant les François font le guast en Provence, pour affamer son armée; d'un costé, le seigneur l'Humières pourvoit à la deffence du Dauphiné; d'autre, on met fortes garnisons à Marseille et à Arles. Monsieur le grand-maistre de Montmorency dresse un camp à Avignon et le retranche de fossés; le roy en assemble un autre à Valence. Les sieurs de Montejean et Boisi sont deffaits à Brignolles. Les Bourguignons assiégent Péronne. Le dauphin François décède, au grand regret de tous. Le comte Rangon et les autres pensionnaires du roy, en Italie, assemblent une armée de laquelle ils guerroyent les Gennois et Impériaux en Piémont. L'empereur séjourne à la ville d'Aix, qui estoit abandonnée, et faict mine de vouloir assiéger Marseille et Arles : les paysans de Provence détroussent les biscuits qui venoient de Piémont en son camp.

La dessusdite résolution prinse, et le nombre ordonné des gens qui demoureroient au siége de Turin et à poursuivre ce qui restoit pour mettre fin aux affaires de Piémont, chose que l'empereur estimoit trop plus facile que par effect il ne la trouva, il départit son armée en trois, afin de passer à plus grande commodité. Ceux de la première bande, en laquelle fut la gendarmerie, avec les lansquenets du sieur de Thamise, prindrent leur chemin par la rivière de Gennes, parce qu'ils conduisoient l'artillerie et le bagage que ledit sieur avoit ordonné (pour éviter les difficultés du passage) faire embarquer et conduire sur son armée de mer, à ce qu'ils se vinssent joindre à luy en la ville de Nice; et partit ceste troupe le treizième jour de juillet. En la seconde marcha don Ferrand de Gonzague, capitaine général des chevaux légers, et avecques eux quelques hommes d'armes napolitains, les sieurs de Iselthein, Diétric Spech, Wolf Diétric le Kutrinhen, et leurs chevaux. Après eux le marquis du Guast avecques les Espagnols, puis

la maison de l'empereur, et à sa queue le seigneur Antoine de Lève, puis les lansquenets du capitaine Marc de Ebenstein. Et après eux se meit l'empereur, accompagné seulement de six de ses chambellans et d'une trouppe d'Espagnols, après lesquels marchoient les lansquenets du capitaine Gaspar de Fronsberg ; et prindrent le droict chemin de Fossan à Nice. En la tierce bande furent les Italiens, qui prindrent le chemin par Cony, auxquels il fut ordonné que, au plustost que faire se pourroit, ils se rendissent à Nice, et aux lieux de Saint-Laurens et de Ville-Neufve, près de ladite ville de Nice.

Ce temps pendant, le roy estant à Lion, où il tenoit ordinairement conseil, faisant les dépesches récitées au précédent livre, et pourvoyant à tous les endroicts par où son ennemy pouvoit faire descente, après qu'il eut certaineté de la délibération de sondit ennemy, ne tarda plus à faire exécuter les choses qu'il avoit en son conseil arresté de faire, ledit cas advenant. A ceste cause, il dépescha messire Jean de Bonneval, seigneur dudit lieu, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour avecques sa compagnie (laquelle, pour des raisons cy-dessus déclarées, il luy ordonna retirer de Marseille) aller se joindre aux autres capitaines estant desjà sur le costé de Sisteron, pour faire le dégast et prendre garde aux passages de Rocquesparvière et de Terres-Neuves. Et luy donna instruction de ce qu'il auroit à faire, ensemble lettres addressantes à tous lesdits capitaines et à tous les baillifs, autres officiers et subjects de Sa Majesté, par lesquelles il leur estoit mandé obéir à monseigneur Claude de Savoye, comte de Tende, et audit capitaine Bonneval, ainsi qu'à sa propre personne, et comme à ceux qu'il ordonnoit ses lieutenans, ensemblement, et chacun à part soy, en l'absence l'un de l'autre. Et à son partement luy donna charge sur toutes choses, que luy et tous autres se gardassent de donner à l'arrivée quelque curée aux ennemys.

Audit lieu de Sisteron trouva ledit Bonneval le comte Guillaume de Fustemberg, et ses lansquenets, qui avoient desjà bien avant commencé à faire le gast, et avoient pillé Barcelonne, et tous les pays de Terres-Neuves ; mais avoient excédé l'intention du roy, d'autant qu'il n'avoient eu respect aux églises ny choses sacrées. De Sisteron arrivant à Aix, auquel lieu il avoit donné assignation de se venir rendre à trois espies qu'il avoit dépeschées du lieu de Romans, il y trouva, en compagnie du comte de Tende, messeigneurs le prince de Melphe, Stèphe Colonne et autres dessus nommés, qui avoient desjà visité la ville, et l'avoient jugée non tenable. Par quoy ils avoient regardé de trouver lieu opportun à y dresser et fortifier un camp qui la couvrist ; et avoient choisy le lieu où est une église de Sainct-Jean de Hierusalem, assez logeable ; mais il s'y trouvoit plusieurs difficultés, et mesmement pour une montagne qui regardoit dedans. Par quoy fut advisé d'en advertir le roy, et que ce pendant, les seigneurs Stèphe Colonne et de Bonneval iroient visiter la ville de Grasse. Et sur chemin, ledit Bonneval bailla lettres du roy par toutes les villes, comme à Trez, Sainct-Maximin, Brignolles, Draguignan et autres, et, suivant sa créance, leur commanda de retirer tous leurs vivres et bestial, sur peine de confisquer tout ce qu'à son retour de Grasse il trouveroit n'avoir esté par eux retiré. Passant à Draguignan, ils prindrent avecques eux la compagnie de cent hommes d'armes du sire de Montejean, depuis mareschal de France, qui estoit logé audit lieu et ès environs, et celle dudit de Bonneval, qu'il avoit retirée de Marseille. Et à Grasse trouvèrent partie de celle du comte de Tende, aussi de cent hommes d'armes, sous la charge de messire Germain de Urre, sieur de Miolans, son lieutenant, avecques quatre mille hommes de pied provenceaux, desquels estoient capitaines le seigneur du Mas, Jean de Esbenault, sieur de Villeneuve, Jean de Pontènes, sieur de Carses et autres. Par les susdits Colonne, Bonneval et autres capitaines, fut visitée la ville par dedans et par dehors, et fut trouvé qu'elle n'estoit tenable par aucune raison.

Desjà, et dès le vingt-cinquiesme jour de juillet estoit arrivé l'empereur avecques les deux premières bandes (mais non grande difficulté de vivres par le chemin), au lieu de Sainct-Laurens, première ville des pays du roy, au deçà de la rivière du Var, séparant la Gaule d'Italie. Or estoit-il ce mesme jour l'an révolu que l'empereur avoit prins terre en Afrique, pour son entreprinse de Tunis ; et, soit qu'il advinst ainsi de cas fortuit, ou que ledit seigneur empereur (ainsi que plusieurs ont eu opinion, à cause que ce jour là il feit à son camp faire six lieues) eust,

de propos délibéré, choisy son but d'y arriver à cedit jour, afin de tourner en augure, comme chose avantureuse et non préméditée, ce que soigneusement il avoit jà conclud et pourpensé, si est-ce qu'ayant jà autresfoys esprouvé qu'il n'y a chose de plus grande efficace que superstition pour esmouvoir et persuader un peuple à l'intention et opinion que l'on veult régir et conduire, il voulut bien user de ceste occasion à son avantage, et mesmement pour ce qu'audit jour estoit la feste de Sainct-Jacques, apostre, lequel, d'une part, les Espagnols tiennent et révèrent d'ancienneté, comme le singulier patron et protecteur de leur nation et patrie; et les Allemans, d'autre part, ont aussi d'ancienneté coustume de le venir saluer et adorer en Espagne. Consistant doncques la principale force de son armée, et mesmement desdites premières bandes, en deux nations espagnole et germanique, il les feit appeler et assembler en concion. Eux assemblés, il leur usa d'une oraison ou proposition telle, en substance, qu'elle se pouvoit espérer et attendre d'un homme alors outré de haine contre le roy.

En icelle généralement il les descouppa de toutes les sortes d'opprobres convitieuses qu'il est possible, le blasonnant et appellant violateur de foy, infracteur d'alliances et traittés, défenseur des infidèles, éverseurs et ennemy du repos et tranquillité des chrestiens; et au contraire parla de soy si magnifiquement, qu'à peine l'on eust sceu juger à quoy il prenoit plus de plaisir, ou de haultlouer ses conditions, ou de blasmer celles de son ennemy. Et alors commença à célébrer et magnifier l'heureux et fortuné augure du jour de son arrivée en ce lieu, remonstrant comment il falloit bien dire que miraculeusement son voyage estoit conduit et dirigé par le vouloir de Dieu, dispensateur et arbitre des choses humaines; car, au mesme jour que l'an passé il avoit prins terre en Afrique, jour qui estoit presque universellement sainct et célébré à toutes les nations dont son armée étoit composée, et, quoy que ce soit, avoit esté à tous, sans exception, heureux et fortuné, par la notable et insigne victoire qu'ils avoient rapportée, arrivans à tel jour en Afrique, soubs sa conduitte et à son service, où ils délivrèrent ladite province de l'occupation et injure du Turc, ennemy de notre foy, à celuy mesme jour avoient-ils mis le pied au dedans des confins et limites de France. Sur quoy il concluoit qu'à meilleur et plus juste tiltre ils devoient non seulement espérer, mais avoir foy et asseurance certaine qu'estans arrivés en France à mesmes jour, et sous mesmes chef, et avecques la mesmes adresse et faveur de Dieu, ils conduiroient encores plus heureusement la guerre entreprinse contre le roy de nom très chrestien, mais en effect rien moins que chrestien; ou que, pour mieux dire ils se pouvoient tenir seurs et certains que Dieu luy-mesmes entreprendroit la vengeance du mespris et contemnement de sa religion, et eux, qui, après Dieu, estoient ensemble avec luy offencés et outragés, n'auroient autre affaire que de soy laisser mener et conduire à celui Dieu, qui par la main d'eux l'exécuteroit et mettroit à fin. Et si, à l'encontre du Turc, ils avoient obtenu en Afrique une si noble et honorable victoire, plus noble et plus illustre seroit celle qu'ils rapporteroient indubitablement de ceste entreprinse; car, supposé que le Turc soit infidèle et contraire à nostre foy, il ne l'est certes que par erreur et ignorance; mais le François, instruict et appris en la foy, ne peult, sinon malignement, s'en estre aliéné, s'alliant à l'encontre, et s'accompagnant heureusement à la cause et entreprinse des infidèles.

« Et pensez vous, dit-il adoncques, compagnons, si n'estoit l'offence de la religion par luy répudiée, le malheur de son énorme péché, qui l'exagite et conduit à perdition, que luy, qui tant de fois a esté vaincu par vous, et alors qu'il avoit Allemans et Suisses en son ayde et à son service, estant destitué maintenant et hors d'espérance de l'un et l'autre secours, osast entreprendre de venir et se présenter en camp, avecques gens nouveaux et levés à haste, au-devant de vous autres vieux soldats, et qui pouvez nombrer autant de victoires sur luy, comme vous luy avez donné de battailles? Croyez-moy certainement qu'il ne le feroit jamais, si son péché ne le conduisoit à ceste évidente ruine. Et ce que vous avez veu que freschement il a osé entreprendre contre les pays de Savoye et de Piémont, encores qu'il les ayt surpris à la despourveue et sans ce qu'ils se donnassent de luy garde, si ne l'eust-il jamais osé penser, s'il ne se fust fondé, autant religieusement que témérairement, en une folle espérance qu'il s'estoit persuadé que ceste nostre victorieuse armée jamais ne retourneroit entière d'Afrique, esti-

mant, comme je cuide, que Dieu ne fust pour nous assister et donner ayde en celle guerre, laquelle pour luy et pour son nom avoit esté par nous entreprinse et dressée. Mais je suis par avanture, compagnons, trop superflu et prolixe, sans besoin, à vous déduire ces remonstrances et persuasions ; car vous avez assez cogneu par expérience qu'il en a en toute diligence, incontinent la nouvelle sceue de vostre retour, faict retirer son armée deçà les monts, d'aucuns en hors, qui, pour s'estre amusés au pillage, n'ont peu à temps arriver et se joindre à la trouppe des autres. Et ne fault point que vous pensiez que ceux de Fossan ny de Turin s'y soient jamais enfermés, sinon par nécessité de se deffendre et couvrir des murailles, et non point en espérance de pouvoir aussi deffendre les murailles par la prouesse ou vertu qui soit en eux ; leur intention seulement a esté de gaigner un peu de temps, en espérance, pour la grande affection que j'avois de passer outre, et de n'avoir occasion de m'arrester longuement à cause d'eux, je les recevrois à mercy, en leur donnant la vie de grace, avec seur passage et sauf-conduit, pour eux retirer à sauveté en leurs maisons. Et qu'il soit vrai, déjà, compagnons, nous avons, par vostre moyen et vertu, contraint ceux de Fossan de se rendre à nostre mercy, en vous quittant et délaissant leurs chevaux, harnois et bagage. Ceux de Turin nous avons jà mis en telle nécessité de vivres et de toutes autres choses, et mesmement depuis que nous avons prins la forteresse du pont du Pau, où estoit toute leur espérance du secours de vivres, que nous pouvons être infailliblement asseurés de recouvrer la ville en peu de jours. Et ceux-là, toutesfoys, estoient et sont la fleur et l'eslite de l'armée du roy : de ceux-cy doncques nouvellement levés, et gens seulement armés à demi, tirés par la force de la charrue, qui n'ont encores aucune cognoissance de leurs capitaines, et de leurs capitaines sont aussi peu cogneus, jugeriez-vous qu'ils soient, je ne dis pas pour combattre, mais pour oser seulement se mettre et présenter en bataille?

« Croyez-moi, compagnons, que tout ce qui gist entre les Alpes, depuis ceste mer jusques à l'Océan, tout ce qui est contenu entre le Rhin et le mont Pyrénée sera vostre par une seule battaille, ou, pour mieux dire, par une seule monstre et contenance de battaille ; et n'y aura autre chose que les chemins, et non point le combat, qui vous éloigne ny retarde ceste victoire. Cestuy est le loyer et la récompense que Dieu vous a réservés et préparés pour tant de peines et travaux que vous avez portés et soutenus pour luy et pour l'exaltation de son nom et de sa gloire. »

Telle fut sa proposition en somme, combien qu'il y adjousta encores assez d'autres indignités à l'encontre du roy, en s'involuant et fourrant si avant en embages et superfluité de paroles, grande partie des assistans (ainsi que j'ay ouï dire à gens qui estoient présens) s'ennuyèrent et faschèrent de la longueur et insolence de sa harangue. En y eut toutesfoys aucuns (je ne sçay si pour servir à ses oreilles, sçachans qu'en sa félicité il ne vouloit ouïr autre propos, ou que leur opinion fust telle, et qu'ils ne pensassent point qu'il luy peust arriver mutation de fortune) lesquels, par une militaire acclamation, commencèrent à regretter seulement et se douloir à luy de ce qu'ils avoient à faire à tel ennemy qui n'oseroit les regarder en barbe ; si que l'occasion leur défailloit de pouvoir monstrer et faire cognoistre combien, par si longue exercitation et continuation aux armes, ils estoient devenus excellens et singuliers en l'expérience et art militaire. Se voyans doncques privé de la tant désirée occasion, et puisqu'ils n'avoient plus besoin de s'amuser à consulter ensemble comment et par quel moyen ils pourroient avoir et obtenir victoire, commencèrent dès lors à consulter comment ils deviseroient et partiroient entre eux le fruict et gros butin d'icelle : et jà en avoit qui demandoient les charges et les estats, et autres qui les places et biens des principaux de la cour de France. L'empereur, eslevé d'une certaine espérance et opinion des choses présentes, et se glorifiant au bruict, réputation et bonne fortune des passées, prenoit plaisir à les escouter, adjoustant foy à ce qu'il espéroit ; et jà recueilloit avant la main le fruict et contentement de la victoire, qu'il tenoit sienne indubitable, et autant que si déjà il l'eust obtenue. Huict jours entiers qu'il feit séjour audit lieu, attendant aucunes bandes lesquelles n'étoient encores arrivées de Piémont, ne fut mention d'autres dépesches que de dons et département d'estats, offices, capitaineries, gouvernemens, villes, chasteaux, et autres biens des subjects et serviteurs du roy.

Le huictiesme jour, commença le seigneur don Ferrand de Gonzague (lequel, ainsy que j'ay dit, avoit la charge de tous les chevaux légers du camp impérial) à les acheminer et faire marcher avant ; et avecques soy print le seigneur don Alfonce de Sainct-Séverin, prince de Salerne, avecques le nombre de quatre mille hommes de pied. Son chemin fut tirant vers Grasse, par un pays montagneux et aspre ; par quoy il envoya devant bon nombre de gens, pour descouvrir s'il y auroit quelques embusches par les montagnes. Sa contenance monstroit de vouloir passer plus avant en çà, si ses avant-coureurs n'eussent descouvert de loin une trouppe des nostres, qui cheminoient en ordonnance au long du costeau, tendant au chemin que tenoit ledit Gonzague. Lesdites gens des nostres pouvoient arriver au nombre de deux mille hommes au plus ; mais j'estime que ledit Gonzague eut opinion qu'il en y eust d'autres embuschés deçà la montagne, et que ceux-cy se montrassent seulement pour l'attirer, à son désavantage, aux destroicts et difficultés des passages. Quoy que ce soit, il se retira dont il estoit party, sans dresser escarmouche ny combat.

Par autre costé marchèrent quelques gens de pied espagnols devers Antibes, lesquels furent bien vivement chargés de deux bandes de légionnaires du pays; mais la tenue ne fut pas comme la charge, ains furent lesdits légionnaires repoulsés de l'arquebutterie espagnole, laissans leurs capitaines en gros danger, lesquels toutesfoys s'en retirèrent très honnestement, en combattant tousjours et soustenant l'ennemy, tant qu'ils se rendirent en lieu de seureté. Cecy estoit advenu le jour précédent que lesdits seigneurs Colonne et Bonneval arrivassent à Grasse; lesquels, ayant trouvé, comme j'ay dit, la ville n'estre tenable, délibérèrent que l'un iroit vers le roy en faire le rapport, qui fut le seigneur Stèphe Colonne, et ledit Bonneval exécuteroit sa charge de faire le guast : lequel feit emporter et amener hors tout ce que porter et amener se pouvoit, au demourant mettre le feu, et rompre les murs de la ville par cinq ou six endroicts, chacune bresche de trente ou quarante pas. Et, ce pendant que ces choses s'exécutoient, il envoya vers Antibes trente chevaux pour avoir nouvelles des ennemys ; lesquels amenèrent trois prisonniers, qui rapportèrent comment la trouppe estoit fort crue depuis le soir précédent, et asseurèrent la descente estre de cinq à six mille hommes. Par quoy ledit Bonneval, voyant la chose requérir diligence, dépescha le capitaine Miolans, avec les gens qu'il avoit de la compagnie du comte de Tende, et deux mille hommes de pied, pour aller, le chemin de France, rompre tous les fours et moulins, brusler les bleds et fourrages, et défoncer les vins de tous ceux qui n'avoient faict diligence de les retirer ès places fortes; aussy gaster les puits, jettant des bleds dedans afin de corrompre les eaues. Luy s'en alla droict à Calien, appartenant au sieur du Mas, qui commença le premier à rompre ses moulins et brusler ses granges et bleds ; et à Calas en feit autant le seigneur du lieu. De là il vint à Draguignan, avecques sa trouppe, duquel lieu il envoya messire Gronguet, sire de Vassey, avec quarante ou cinquante hommes d'armes de la compagnie du sire de Montejean, dont il estoit lieutenant, pour soustenir et renforcer le capitaine Miolans; et par le costé de la montagne, devers Dignes, il envoya le capitaine Maure de Novate, guidon du seigneur Jean-Paul de Cère, et avecques luy mille hommes de pied du seigneur Chrestofle Guasco, venans alors du lieu où estoit le sire de Humières, auxquels il ordonna faire le semblable tout au long de la montagne. Après il print chemin droict à Carses, continuant de faire le guast ; et audit Carses le sieur du lieu mit le feu luy-mesmes en ses bleds, qui estoient aux champs en moullons, et feit boire tous ses vins aux compagnons. Telle fut l'affection de tout le peuple, gros et menu, au bien et commodité de la chose publicque, qui tous oublièrent le regret du particulier dommage.

Pendant le temps que se faisoit ladite exécution, estoient arrivées les bandes que l'empereur avoit attendues à venir de Piémont; lesquelles arrivées, il se délibéra de faire tousjours marcher son armée jusques en Avignon, chose qu'il jugeoit luy estre autant facile et sans résistance, comme utile et commode à la facilité de son entreprinse ; et de là faisoit bien son compte de pouvoir, à son choix et appétit, dresser la teste, ou par delà, ou par deçà le Rhosne, ainsi que l'un ou l'autre luy viendroient plus à propos. De ceste délibération fut adverty le roy, et jà, dès le commencement, avoit bien préveu et pensé, avant la main, que

son ennemy, s'il passoit en Provence, ne pouvoit prendre pour soy autre meilleur advis, ny qui luy fust de plus grande commodité, tant pour avoir les vivres à son commandement, que pour donner travail au pays, autant deçà que delà la rivière, laquelle, en ce faisant, il eust eue en sa puissance, au moyen du pont qui est dessus, joignant aux portes et clostures de la ville. Et pour ce, estoit tousjours son intention et dessein d'y obvier en toutes manières, et de se saisir de ladite ville, premier que l'ennemy s'en peust saisir. A ceste cause, et, pour autant que ses forces n'estoient unyes encores, avecques lesquelles il peust raisonnablement et à son honneur se présenter en personne au-devant de sondit ennemy, il avoit choisi le sire de Montmorency, alors grand-maistre et mareschal, et maintenant connestable de France, comme celuy en la vertu, prudence, conseil et diligence duquel, entre tous autres ayans le maniement et disposition de ses affaires, il avoit plus de foy et d'espérance; lequel il avoit ordonné son lieutenant général, autant deçà que delà les monts, avecques très ample et pleine puissance et auctorité de pouvoir ordonner et faire en son absence, en général et particulier, autant que luy en présence eust peu ordonner, commander et faire. Mais, pour autant qu'il vouloit encores plus au long avecques luy consulter et délibérer des affaires de telle et si grande importance, il y envoya ce pendant, pour gaigner tousjours le devant, messire Robert Stuard, seigneur d'Aubigny, aussi mareschal de France, avec huict mille Suisses, qui jà et nouvellement estoient arrivés devers luy; ensemble quatre cens hommes d'armes complets, mais de diverses compagnies : ainsi que les uns estoient plus voisins et prochains y estoient les premiers arrivés, ce pendant que les autres venoient aussi journellement, pour s'y trouver au jour qui à ce leur estoit préfix et ordonné. Avecques ceste trouppe s'en vint ledit seigneur d'Aubigny loger en Avignon, et, attendant la venue du sire de Montmorency, ne deffailloit de cueur ny de conseil à commander et pourveoir en diligence à toutes choses qui en telle presse d'affaires se peuvent et doivent pourveoir et commander. De ce travail et maniement d'affaires il se trouvoit grandement soulagé par la présence de messieurs Guillaume Poyet, alors second président en la cour de parlement de Paris, et conseiller du roy en son conseil estroit, et depuis chancelier de France; Gilbert Bayard, aussi conseiller et secrétaire des finances dudit seigneur; Robert de la Martonnie et Gilles de la Pommeraye, maistres d'hostel ordinaires; et Charles de Pierrevive, l'un des quatre trésoriers généraux de France, envoyés devant audit lieu d'Avignon, pour y faire amener de toutes les provinces de France qui plus seroient à main, toutes sortes de vivres et de fourrages, tant pour le nombre qui jà y estoit, que pour celuy que l'on espéroit y arriver après; en laquelle charge ils s'acquittèrent si grandement et soigneusement, que de toutes choses y eut en nostre camp jusques en abondance, et non qu'à suffisance.

Le roy, ce pendant, consultoit de toutes ses affaires avecques le sire de Montmorency, et des moyens qui leur sembloient estre requis à tenir pour mieux les conduire et gouverner, et pour en avoir issue plus heureuse et à moindre hazard; car ils sçavoient tous deux de quel poids estoient les choses à présent, et de quelle conséquence à l'advenir. Le sire de Montmorency, considérant, en son esprit et à part soy, combien de la charge qu'il avoit il luy pouvoit, en la bien conduisant, advenir d'honneur et de gloire, et combien au contraire d'une malheureuse issue luy adviendroit de honte et reproche, avoit ordinairement en imagination et comme devant ses yeux la grande obstination et opiniastreté de l'ennemy, accompagnée de puissance excédant et surpassant celle de tous les autres ennemys que jamais eut le royaume de France; le grand nombre de gens et de belliqueuses nations qu'il auroit à combattre, la prochaineté d'eux, telle que desjà ils se pouvoient dire présens; l'opinion et réputation de leur prouesse et vertu; le long temps qu'ils avoient vescu ensemble suivant les armes; leur accoustumance de vaincre, non que de guerroyer, et non soubs estranger, mais soubs leur prince naturel et droicturier. Tout au contraire, il se veoit avoir plus de nom que de force d'armée, et ce qu'il avoit de gens, avecques ce qu'il en espéroit encores, estre mercenaires en grande partie; en autre partie, gens incogneus les uns aux autres, et lesquels il luy adviendroit par avanture besoin et nécessité de mettre aux champs, avant

que les capitaines fussent bien stilés à commander, et les compagnons à exécuter leurs commandemens; et si de mâle avanture il advenoit qu'ils fussent battus, il ne veoit point que les ennemys vainqueurs trouvassent lieu de résistance, ny les vaincus de seureté, jusques à ce qu'ils arrivassent à Lion. Or estant telle aujourd'huy la condition des temps que l'on estime les entreprinses selon l'issue, et non selon la conduitte, il cognoissoit évidemment (advinst ce qu'advenir en pourroit) qu'on luy mettroit en compte et considération plus la fortune que le conseil. Au roy venoient en ses discours toutes les mesmes imaginations, et autres semblables, lesquelles mettant en avant, et proposant à sondit lieutenant général, et luy ordonnant ce qu'en chacun événement il auroit à faire, eux deux ensemble, sur toutes choses, pesoient l'espérance, la crainte, la raison et l'avanture, en mesurant et contrepesant les unes avecques les autres. De leur victoire ne leur résultoit aucune espérance de priver l'ennemy ny de l'Empire ny des Espagnes, ny de quelconques autres de tous les royaumes qu'il tient; de la victoire sienne, non-seulement en advenoit la ruine de l'armée qu'ils dressoient, mais le danger et trouble de tout le royaume; comment que soit, le passage du Rhosne, la seigneurie de la mer de Levant, avecques asseurance de n'avoir jamais faulte de vivres, et le moyen de travailler le royaume par quelque endroict qu'il luy eust pleu, estoit le moindre fruict que l'ennemy pouvoit espérer de sa victoire.

L'espérance doncques et la crainte n'estoient équipolentes l'une de l'autre, et, bien qu'entre icelles y eust diverse raison, toutes deux gisoient en incertaineté, et plus dépendoient de la fortune et avanture, que de conseil et jugement; de manière que tant plus ils discouroient diligemment, tant moins ils trouvoient de certain advis et moyen d'y procéder. Pour résolution, après avoir long-temps débattu et l'une et l'autre partie, le roy, se tournant au sire de Montmorency, luy usa de tel ou semblable langage: « Vous avez, dit-il, assez faict preuve, aux guerres passées, de vostre hardiesse et asseurance aux hazards, et me suis jusques icy trouvé loyaument et vaillamment servy de vous, de jugement et advis et bon conseil, qualités propres et pécuniérement requises à qui bien veult faire son devoir, en charge de chef et capitaine général d'une entreprinse, et que par icelles, autant que par force, les royaumes et empires se deffendent et maintiennent en leur estat: aussi peu ay-je eu occasion de riens en désirer en vous; mais de ces dernières parties est la saison d'user maintenant plus que de courage ny de hardiesse: mais tant y a que, rapportant de ceste guerre la réputation telle que j'espère et m'asseure que vous en rapporterez, c'est celle qui accomplira, jusques à consommation et comble d'honneur, toute la gloire et toute la louange que vous avez acquise ès autres. Je vueil à ceste cause que vous entrepreniez la charge que je vous donne en ceste espérance, et en vous asseurant que je ne vous laisseray avoir faulte, retardement, ne séjour de chose dont vous puissiez avoir besoin ou nécessité en vostre camp. Quant au moyen de vous y conduire, vous sçavez combien vault fortune en toutes choses, et au faict de la guerre plus qu'en nul autre; et que bien souvent d'un cas de petit moment peult réussir un grand changement et commutation des choses. Vous serez en faict et sur le lieu, pour tout juger et cognoistre à l'œil: je ne doute point que vous ne sçachiez bien prendre bon advis et bon conseil, selon l'occasion et opportunité du temps et des affaires, et mesmement par les propres desseins et entreprinses de l'ennemy. »

Grande asseurance donnèrent ces propos au sire de Montmorency, lequel, sur iceux, prenant congé du roy, arriva le quatriesme jour après en Avignon; auquel lieu, ayant le tout communiqué avecques le sire d'Aubigny, il feit venir à soy tous les capitaines et de cheval et de pied, et avecques eux aucuns vieils gens d'armes, qui, par la longue expérience du métier, y avoient acquis réputation et auctorité. Assemblés qu'ils furent, il leur proposa et mist en avant le faict ainsy qu'il estoit: les forces de l'ennemy, celles que de présent avoit le roy, et celles que encores il attendoit, tant de ses pays subjects, comme de Suisse et d'Allemagne; la difficulté de vivres où se devoit trouver l'ennemy, l'abondance que nous en pouvions avoir; quel fruict, quelle commodité, quel avantage nous pouvions attendre, au cas que nous fussions victorieux; quelle perte, danger et incommodité, au cas contraire, et que nous feussions vaincus; de quelle part nous devoit venir crainte, de

quelle part espérance; combien nous devions tascher d'obvier et remédier à l'une, combien d'accepter, accroistre, et mettre à exécution l'autre, et mesmement en ce temps icy, auquel (si oncques mais) il estoit requis; et devions tous nous employer de corps et de biens, à faire quelque digne chef-d'œuvre, pour l'asseurance, tuition et deffence de la patrie, et pour en repoulser et mettre hors nostre ennemy, qui, par trop grande confiance de sa fortune et de ses forces, et par outrageux et superbe contemnement et mespris des nostres, dévoroit desjà en son espérance cestuy nostre opulent et glorieux royaume. Sur ce leur feit autres plusieurs mais briefs discours, et bien succinctement troussés, en demandant l'advis à un chacun, à sçavoir lequel estoit meilleur, ou de marcher plus avant en pays, ou d'attendre sur le mesmes lieu, tant que le supplément et renfort de gens ordonné par le roy y fust entièrement arrivé: aussi quelle voye et moyen leur sembloit estre plus à propos pour bien conduire ceste guerre, et pour heureusement la mener à chef.

Sur cest endroit, il voulut bien leur remonstrer et faire entendre que le roy, s'il eust voulu, eust bien sceu de luy-mesmes prescrire et ordonner toute la raison, ordre et moyen qu'il eust voulu estre tenus au faict de ceste guerre; et quant à luy, venant du lieu dont il venoit, instruit de celuy auquel principalement touchoit, et qui, autant que nul autre, avoit le jugement accompagné d'expérience au maniement de telles affaires, qu'il n'estoit point ny trop perplexe, ny travaillé d'opinion en ce qu'il auroit à faire; mais que tous deux avoient bien voulu tant déférer à la prudence, expérience et foy d'entre eux, que de leur en faire demander leur advis sur le faict, et la chose encores estant en son entier: par quoy il attendoit d'eux tous et de chacun, la franche, libre et libérale opinion.

Telle fut sa proposition au conseil; et, nonobstant qu'il avoit jà pris avec le roy ferme et résolue délibération de ne point venir au combat, et de ne jouer le gros jeu, sinon que extresme nécessité l'y contraignist, ou qu'une seure ou certaine opportunité s'y offrist, d'autant qu'ils sçavoient et cognoissoient très bien que beaucoup plus est le devoir d'un chef et général d'armée qui a de combattre pour et en son naturel et propre pays, de meurement et sagement, que hardiment et soudainement s'exposer et mettre au hazard, si avoit-il approprié ses paroles, et composé sa contenance de telle sorte et manière, qu'on eust plustost jugé que son advis fust incliné à l'opinion contraire: et ce faisoit-il à propos et à son escient, par ce qu'il cognoissoit la chose estre desjà venue en coustume, que grande partie des capitaines et autres qui sont appelés au conseil tendent aujourd'huy à la faveur, et opinent communément selon qu'ils pensent et conjecturent que le chef et principal capitaine le trouvera bon; et telle qu'ils estiment estre son opinion, telle la donnent, et appliquent tous leurs esprits à la confirmer et fortifier de raisons, en façon qu'elle puisse estre trouvée la meilleure. Et à ceste cause, avoit-il cherché de donner aux assistans occasion de penser que son opinion fust autre qu'en effect elle n'estoit; et par ce moyen, il faisoit son compte qu'en voyant impugner et confuter l'opinion qui véritablement estoit la sienne, par gens qui penseroient faire tout le rebours, il auroit plus grande liberté de conférer et contrepeser les raisons et causes mouvantes de l'une et de l'autre opinion.

Les advis du commencement furent plusieurs et bien divers, mais peu après se résolurent tous en deux: les uns estoient d'opinion que l'on marchast plus outre, et qu'on logeast le camp plus près de l'ennemy, pour le combattre ès angusties et destroicts des passages, en lieu où il ne luy fust possible de s'estendre et de mettre en battaille toutes ses forces, plustost que d'attendre à ce faire quand il auroit pris pied en lieu plus ample et spacieux, et auquel il eust ledit moyen et commodité de s'estendre et de s'ayder de toutes ses forces; les autres estoient d'advis contraire, et leur sembloit plus à propos de surattendre au lieu où ils estoyent, pour donner au renfort et supplément qu'on attendoit espace et temps de pouvoir arriver et se joindre avec eux. Ceux qui estoient de cest advis estoient meus et fondés sur les raisons jà devant déduittes, sçavoir est sur la prochaineté du grand et bien aguerry nombre de gens estans au camp impérial, et sur le gros appareil qu'ils conduisoient avecques eux: aussi l'asseurance et courage que leur donnoit la fresche victoire qu'ils avoient obtenue en Afrique, avecques la longue cognoissance et habitude des uns aux autres, pour la longue hantise

qu'ils avoient eue ensemble, suivans tousjours les armes à mesmes soulde, et sous leur mesmes naturel et droicturier seigneur; là où les nostres, au contraire, estoient, en grande partie, les uns mercenaires estrangers, et les autres levés nouvellement à la haste, qui n'avoient encore cognoissance ny mutuelle affection les uns envers les autres, et qui en effect ne pouvoient encores estre tels que l'on s'y deust tant asseurer que de les conduire si avant, qu'on vinst à la nécessité du combat, et en lieu par avanture désavantageux. Et pour ceste cause, il leur sembloit que, pour le plus seur (en attendant que leursdites gens, qui tous estoient différens de langue, de mœurs et de religion, s'accoustumeroient et accoincteroient un peu ensemble, et apprendroient à se ranger et retirer chacun en son ordre et soubs son enseigne, pour après estre plus duicts à faire service), il valoit mieux se fermer et fortifier audit lieu où ils estoient, auquel ils avoient singulière commodité de vivres, et grand moyen, en attendant le renfort et secours des gens qui leur venoient, et d'y temporiser et dissimuler, et de quelquefoys esprouver contre l'ennemy, par seures et légères entreprinses, quelle seroit la hardiesse de nos gens à entreprendre, et quelle la vertu à exécuter. Sur ce, concluans en somme que, le temps et conséquence des choses considérées, il faisoit pour nous délayer et prolonger la guerre, et, en amusant et ennuyant l'ennemy, luy refroidir et amortir ceste impétueuse ardeur en laquelle, pour lors, il sembloit estre; et par tels moyens souvent estoit advenu que, par conseil, provision, ordre et dissimulation, se sont bien grandes choses conduittes à bonne et heureuse fin, lesquelles, si elles eussent esté précipitées, fussent réussies au contraire, et au grand et pernicieux dommage des républiques.

Au contraire, alléguoient ceux qui tenoient l'autre opinion (et parmy eux peu avoit qui n'estoient point sans expérience), que le plustost marcher en avant et approcher de l'ennemy, estoit beaucoup le plus expédient et le meilleur; car il pouvoit encores avoir environ de cent et octante milles jusques au lieu où il estoit, et que, de luy laisser gaigner autant de pays ouvert et sans résistance, ce n'estoit autre chose que luy bailler le chemin et l'ouverture de recouvrer vivres et fourrages à foison; et que, luy donnant ceste cognoissance de la crainte que nous ayons de sa force, estoit comme tacite confession que nous n'osions approcher de luy: chose qui estoit pour luy accroistre tousjours le cueur, ainsi que la peur et crainte aux nostres. Et qu'à ceux qui encores estoient suspens et en grand bransle de se joindre à l'un ou à l'autre party, en attendant quelque commutation et changement de fortune, nous donnions occasion (d'autant qu'ils n'auroient cognoissance de la vérité du faict ne des causes nous mouvantes à dissimulation) de s'attacher au bruit commun qui s'en espandroit tousjours au plus grand avantage de celuy que l'on cognoistroit estre craint et redouté; chose qui les confirmeroit en l'opinion desjà conceue de l'heur et félicité de l'empereur (à laquelle ils attribuoient toutes choses), jusques à les faire joindre à luy, ou (quoy que ce soit) se divertir et aliéner de l'espérance et faveur du roy. « Là où, disoient-ils, si nous approchons de l'ennemy, et avant qu'il ayt fermé le pied en Provence, nous arresterons sa fureur, et romprons ceste première sienne impression, ès destroicts et angusties des Alpes: il ne peult estre (encores que nous ne tinssions ny Fréjus ny Toulon) que, pour le moins, nous n'ayons bien loisir de fortifier la ville d'Aix, capitale de ceste province, ou bien de la couvrir de nostre camp (ainsi qu'il a desjà esté advisé) avant que l'empereur y puisse jamais arriver; et, en la deffendant, luy empescherons le passage, et luy osterons le moyen de venir outre en avant. Et ne fault jà que ceux auxquels plaisent tant les dissimulations craignent aucunement que, en ce faisant, nous puissions tomber en nécessité du combat, ny de jouer le gros jeu, si bon ne nous semble; ains, au contraire, nous pourrons journellement, faisans des embuscades par les destours et circuits d'entre les croupes et vallées des Alpes, leur donner tant d'alarmes, ennuys et dommages, que l'occasion s'offriroit d'oser et d'entreprendre quelque chose davantage, comme certainement elle s'y offrira. Et veult la raison de la guerre, et la nécessité de nos affaires le requiert, que nous osions et entreprenions en telle assiette ce que d'icy, et de pleine campagne, nous ne devons oser ny faire; car l'empereur a en effect une armée autant ou plus puissante, et de nombre et de vaillance de gens de guerre, que nulle autre armée qui ayt esté dressée de nostre temps: mais bien est vray

qu'ils sont encores espars et non unis, embrasés et travaillés du voyage, sans expérience ny cognoissance des passages et destroicts des Alpes, là où, si nous leur donnons le temps, sans aucune contrariété, de gaigner pays jusques en la plaine, ils se réduiront en un camp, où ils se logeront au large et à commodité, se referont du travail, reprendront force et courage, et apprendront les chemins par bien s'en enquérir et par expérience. Et si bien nous attendons renfort de gens, et de France, et de Suisse, et d'Allemagne, si est-ce que l'empereur a de ce faire encores plus grande commodité que nous, joinct que toute la force que nous avons au Piémont ne peult estre telle, qu'elle puisse aucunement empescher qu'avant le bout du mois, celle que l'empereur y a laissée pour y poursuivre le surplus et reste de sa pleine victoire ne puisse icy arriver et se joindre aux forces que desjà il a ensemble par deçà; et faudra lors qu'aux deux, qui sont tous expérimentés et vieils soldats, nous envoyons et leur présentions en barbe nos gens nouveaux et levés en haste, pour les combattre.

« Davantage, l'ennemy attend de jour à autre la venue du seigneur André Dorie, lequel, venu, nous donnera nouvel alarme de là le Rhosne, au pays de Languedoc, auquel il peult descendre et mettre ses gens en terre à son plaisir; et, au cas qu'il n'y descendist assez puissant pour y pouvoir faire un gros effort, il aura les Espagnes à son dos, dont tous les jours il luy pourra venir renfort et de gens et de chevaux. Lesquelles choses estant une foys ainsi conduittes à l'intention de l'ennemy (ainsi que facilement il les y pourra conduire par nostre temporisement et dilation), nous ne voyons point qu'il puisse choisir ny souhaiter ny que luy puisse advenir chose plus à son propos et avantage, que si (nous ayant ainsi enfermés entre deux armées, ayant d'un costé le Languedoc et les Espagnes ouvertes et à son commandement, de l'autre Italie et Sicile, et de toutes parts commodité de faire venir par mer, et vivres et autres choses nécessaires à supporter une longue guerre), nous voulons continuer au mesmes temporisement et dilation; d'autant que desdites Espagnes, Italie, Sicile, Germanie, et de ce qu'il tient en la Belgique, il recouvrera tousjours deniers à suffisance, qui sont le nerf et la principale force requise à faire la guerre. Et au contraire, il n'est possible que nostre royaume (paravant travaillé des guerres passées, et maintenant de nouvelle guerre au pays de Picardie, outre celle que nous avons icy en Provence) puisse suffire à fournir argent au roy, pour entretenir en une longue guerre si grand nombre de gens qu'il en aura, mais qu'il ayt adjousté à ce qu'il en a le supplément et renfort qui luy est requis et nécessaire. Or est que, tout ainsi que sans soldats la guerre ne se peult faire, eux ne se peuvent aucunement nourrir ny retenir ensemble, sans grande somme et abondance de deniers, desquels s'il nous advient une fois d'avoir faulte à nostre besoin, que nous auront lors valu nos dilations? Si, au moyen d'icelles, argent nous fault (dont à présent nous avons par avanture telle quelle suffisance, mais par emprunt faict des personnes privées), que nous aura valu d'avoir faict ce grand amas de gens, si sans les employer il se séparent par faulte de payement? Au demourant, il faict beaucoup à considérer que nostre armée consiste presque toute de François, Suisses et Allemans, qui sont nations plus patientes naturellement de hazard et de travail, que de séjour et dilation: si promptement vous les mettez en œuvre, elles osent, elles entreprennent, elles exécutent plus que force et nature humaine ne porte; si vous les retirez de ceste première chaleur, ils s'appesantissent, ils languissent, et s'anéantissent du tout: et ne fault jà que nous soyons en peine d'en alléguer de vieils exemples, et du temps passé.

« N'a guères, et de fresche mémoire, si de l'ardeur et courage que nous marchions droict à Verceil on nous eust laissé continuer et passer outre, il n'y a point de doubte que nous n'eussions emporté la ville, et maintenant porterions les armes victorieuses en pays d'ennemy, non pas serions, comme nous sommes, contraints à soustenir la guerre en France, et combattre pour la deffence de la patrie, de nos foyers et de nos églises. A ceste cause, et afin que vous, monseigneur, qui estes notre chef et lieutenant général du roy, ne soyez point en doute que vous ne soyez accompagné de gens qui soient pour exécuter le hault et entreprenant vouloir qui est en vous, nous sommes d'advis que vous devez marcher et faire teste en lieu dont vous puissiez entendre de près toutes les allées, venues et entreprinses de l'ennemy,

afin que si, par avanture, il venoit à faire quelque faulte, ou (comme n'a guères vous avez pareillement discouru) il luy advenoit, par une trop grande confidence de ses forces, ou par un trop grand mespris des nostres, de se tenir peu sur ses gardes, ou de mal asseurer et fortifier son camp, ainsi qu'il advient souvent à qui trop peu estime son ennemy, vous soyez prest à recueillir ceste occasion à poinct nommé, et user du bénéfice de fortune, avant qu'il coule et vous eschappe des mains. C'est chose seure que plusieurs fois en osant, en entreprenant, en mettant la main à l'œuvre, choses grandes et de poids ont esté exécutées, lesquelles aux nonchalans et négligens avoient semblé n'estre faisables ny espérables. Encores osons-nous dire davantage que la difficulté qui leur est apparente, que vous ayez en si peu de temps assemblé une armée suffisante pour aller de vous-mesmes assaillir vostre ennemy, vous rendra l'entreprinse d'autant plus facile, quand vous oserez et entreprendrez chose qu'il ne se puisse persuader que vous eussiez osé entreprendre ne penser. »

Ceste fut la remontrance de ceste partie; et jà la pluspart de la compagnie se laissoit conduire à ceste opinion, pensans, entre autres choses, avoir donné un advis agréable et satisfaisant à l'affection et désir de leur chef et capitaine général, duquel ils avoient ceste persuasion que, tant pour sa naturelle inclination à faire tousjours et entreprendre choses grandes et honorables, et utiles à son prince et à son royaume, comme, pour la fresche mémoire, du dernier voyage de Piémont (duquel on avoit donné quelque blasme au chef et lieutenant général du roy de ce qu'il n'avoit plus pertinacement suivy sa fortune), il n'auroit chose en plus grande ny plus singulière recommandation que d'accepter la première occasion et opportunité qui se offriroit de faire nouvelle preuve de sa vertu, et d'augmenter et accroistre l'honneur et gloire jà paravant acquis au faict des armes.

Et en effect, ledit seigneur (ainsi que j'ay dit cy-devant), afin de sçavoir mieux discerner les opinions libres d'avecques celles des assentateurs et blandisseurs, avoit (comme souvent est advenu de faire à plusieurs grands et vertueux capitaines) donné aux assistans de grandes couleurs et occasions de penser qu'il inclinast à ceste opinion, et, à son escient, avoit laissé couler des paroles, comme si elles luy fussent échappées sans y penser, par lesquelles ils avoient eu occasion de juger qu'il fust entièrement d'opinion contraire qu'il n'estoit. Doncques, après qu'il eut bien soigneusement considéré, non-seulement les propos, mais aussi la contenance, regard et visage d'un chacun, monstrant, par apparence et de propos délibéré, de penser dessus ce qu'ils avoient d'une part et d'autre mis en avant, pour à chacun d'eux donner ce contentement, que, nonobstant qu'ils eussent diverses opinions, chacun luy semblast toutesfoys estre meu par bonne, apparente et bien fondée raison, il commença lors à conclure, louant Dieu premièrement comme de chose qui plus ne luy eust sceu venir à souhait, de ce qu'estant partys en deux diverses délibérations, l'une ny l'autre partie toutesfoys n'avoit faulte de courage et bonne volonté; ains que les uns, plustost qu'en avoir faulte, sembloient en avoir plus que besoin, et que plus avoient mestier les uns d'estre un peu retenus, que les autres d'estre par exhortation esguillonnés et incités. « Je vois, dit-il, évidemment que le but des uns et des autres, c'est de vaincre l'ennemy, comment que ce soit, et qu'à ceste guerre chacun veult employer ce qu'il peult et vault, au bien et à la deffence de son prince et de la chose publicque. Tous ensemble tendez et accordez à ceste mesmes fin, mais non pas à mesmes raison et moyen d'y parvenir. Aux uns il semble mieux à propos de s'arrester icy, et d'attendre l'ennemy en nostre fort; aux autres semble meilleur de marcher outre, et de nous aller campaier plus avant en pays. De ce dernier advis je parleray premièrement. Ceux qui sont en ceste opinion (à ce que j'ay recueilly de leur propos) craignent deux choses, et non sans cause: l'une, que, nous fermant icy, et laissant tout le pays ouvert et au commandement de l'ennemy, depuis ce lieu jusques à l'endroict où il est maintenant, nous-mesmes luy baillions plus grande et plus facile commodité de grains, de fourrages, et de tous vivres pour hommes et pour chevaux, qu'il ne l'auroit ès destroicts et difficultés du passage des Alpes; la seconde chose qu'ils me semblent craindre, c'est que l'empereur, interprétant nostre dilation et temporisement pour confession de nostre peur et crainte et deffiance de

nostre force, en feit courir le bruict encores plus grand et plus à son avantage que ne seront les choses en effect, et, par ce moyen, il destournast de l'amitié du roy ceux qui encores sont en bransle et en suspens entre l'un et l'autre party, estonnant ceux qui sont du nostre, asseurant et confirmant ceux qui tiennent le sien.

« Or, afin que nous ostions l'occasion du premier doubte, je ne serois jamais d'advis de nous arrester et fermer en ce lieu, sinon que premièrement on fasse (comme il a esté ordonné) de toute la campagne et de toutes les villes et bourgades, champestres et non tenables, par où l'ennemy aura de passer, diligemment retirer ès villes et places fortes tout ce qui se peult ou porter, ou chasser avant, ou y conduire en quelconque sorte. En ce faisant vous trouverez que tant plus nous attirerons l'ennemy en çà, c'est-à-dire que, tant plus nous l'esloignerons de la mer, tant plus aura-il de faulte et difficulté de vivres, et tant plus luy en sera le port cousteux et malaisé. Quant au second point, je ne doubte pas que l'ennemy ne s'ayde en ce qu'il pourra de cest artifice; si est-ce qu'il n'en peult advenir chose qui tant nous soit à craindre, comme il seroit de marcher et campaier si avant que nous apportassions (ainsi qu'il est advenu souvent) opportunité à l'ennemy de nous assaillir à son avantage, et à nous force et nécessité de combattre à son choix et non au nostre, et de mettre au hazard et à discrétion de fortune le salut de la patrie, qui en grande partie consiste et dépend de l'événement et issue de ceste guerre; tant y a que toute guerre qui advient entre les humains, pour quelque cause et occasion que ce soit, fault quelle soit ou nécessaire ou volontaire, conséquemment il fault diverse raison et considération à entreprendre l'une et à soustenir l'autre. Car, tout ainsi qu'à celuy qui l'entreprend hors de son pays il touche et appartient d'avoir, avant qu'entreprendre, son armée avecques tout son équippage en ordre, et de première arrivée, assaillant son ennemy, estendre au long et au large la réputation et crainte de ses forces; ainsi, mais au contraire, touche et appartient à nous, qui la soustenons en nostre pays, user de longueurs et dissimulations, et, en frustrant l'intention et impétuosité de l'ennemy, laisser, avecques le temps, refroidir son ardeur et anéantir sa puissance; car, en ce faisant, et à un besoin luy monstrant aucunefoys d'avoir crainte et peur de luy plus grande que nous ne l'avons en effect, ou nous luy engendrerons une telle confiance de sa force, et si téméraire contemnement de la nostre, que nous le pourrions attirer à nous venir assaillir en nostre fort, et à nous combattre en lieu qui luy soit désavantageux; ou bien luy pourrions tant donner d'ennuy, et tant le faire amuser et consommer, que nous luy ferions rabaisser son hault courage, diminuer son espérance, et à la fin rompre et deffaire son armée d'elle-mesmes.

« Et quant à ce que vous mettez en avant, que l'empereur a une des plus belles et puissantes armées, de nombre, de gens et d'expérience de guerre qu'il est possible de souhaiter, mais jusques à ores esparse, et séparée les uns des autres, embarrassée parmy les montagnes, travaillée du long chemin, assez mal équippée de vivres, jusques icy endroict suis-je bien de vostre advis et opinion; mais, en ce que vous dites que, leur donnant du temps, ils se rassembleront, qu'ils se viendront loger plus commodément et au large, qu'ils reprendront force et courage, je tiens, au contraire, que, si nous faisons bien et diligemment nostre devoir à leur empescher et rompre les vivres et les fourrages, le temps leur doublera toutes les incommodités qu'ils ont maintenant. Et quant ores il sembleroit bon à l'empereur (ainsi que vous monstrez en avoir doubte) de faire venir joindre et venir à ses forces présentes celles qu'il a laissées au pays de Piémont, et qu'il n'auroit (ce qu'il a) occasion de craindre qu'on luy fist venir au dos, et par derrière, une autre nouvelle puissance de par delà, je dis toutesfoys que, quant plus il amassera icy de gens ensemble, tant plustost (si, contre son espérance, nous voulons mener ceste guerre à la longue) viendra son camp à la faim et à faulte et nécessité de vivres. Je vueil qu'il en trouve pour quelques jours en ceste Provence, et que nous n'y puissions si soudainement faire le gast ainsi qu'il appartient; si est-ce qu'après avoir consumé le peu qu'il en trouvera, il ne faut point qu'il fonde son espérance en ce qu'il luy en pourra venir des pays qu'il a laissés derrière son dos; car vous sçavez que tout ce qui en l'automne passé fut mis en grenier, et tout

ce qui s'en est recueilly ceste année, a esté entièrement consumé, pillé et mis à perdition, tant par ses gens de guerre que par les nostres, qui ont trouvé le pays ouvert et abandonné; et si quelque peu s'en est sauvé, croyez que ce ne peult estre ny pour durer long temps, ny pour une si grosse armée. Et quand autrement en seroit (ce que non), si ne luy sera-il jamais possible de tant recouvrer des bestes qu'il luy en faudroit à l'apporter et conduire de si loin. Mais pour à tant retourner aux gens de guerre qu'il a laissés audit Piémont, je puis bien vous asseurer certainement que vous ne devez craindre, ny luy espérer aucun renfort de ce costé; car, à ce que j'en ay entendu jusques icy, nos gens n'y sont point encores si estroittement assiégés, qu'ils ne fassent bien souvent des saillies contre l'ennemy, et que la pluspart du temps ils ne se retirent victorieux et chargés de butin.

« Et davantage, nous n'attendons que l'heure que les seigneurs comte Guy de Rangon et Caguin de Gonzague se viendront joindre à nosdites gens, avecques nouvelle armée non moins puissante de nombre, d'expérience et de courage que celle que l'empereur y tient à présent. Car il ne faut, Messieurs, que vous pensiez que l'empereur ait encores aujourd'huy les mesmes gens de guerre qui luy ont tant gaigné de victoires : ce sont ceux dont il a le moins; les uns sont morts ès guerres de Lombardie, autres ès guerres de Naples, autres en celles de Hongrie; plusieurs aussi, par les chaleurs et intempérie de l'automne en Afrique; plusieurs sont péris en la mer; plusieurs se sont retirés en leurs maisons, avecques le gaing et butin qu'ils avoient faicts à la guerre. Les bandes qu'il a maintenant, croyez qu'elles sont remplies et refaictes de gens nouvellement levés, et qui n'ont guères plus que les nostres expérimenté les dangers, affaires et difficultés de la guerre. Et quant à ce que vous alléguez du seigneur André Dorie, je ne vois point que l'empereur puisse asseoir en luy aucune certaine espérance en chose de tel moment et importance qu'est ceste guerre; car vous sçavez combien sont incertains et mal asseurés les desseins qui sont fondés au faict de la mer; et n'a point André Dorie commandement sur elle, par quoy aucun puisse promettre qu'il arrive au jour nommé; et s'il advient qu'il n'y arrive à temps, je puis vous asseurer que l'empereur et tout son camp en peu de jours seront et à la faim et à faulte d'argent. Or vueil-je à présent poser le cas que André Dorie ayt le vent et navigage à souhait, qu'il vienne à jour et poinct nommé, si ne me direz-vous point que ses galères soient si grandes, ny qu'elles puissent plus porter de gens que les nostres, tant que pour ce vous devez craindre qu'il puisse descharger en Languedoc, outre le Rhosne, si grosse puissance et nombre de gens, qu'il soit pour seulement combattre les garnisons que j'ay mises au pays. Aussi peu, ou moins, devez-vous craindre que les Espagnes soient si fertiles et si productives de gens, qu'elles ayent moyen, quand il seroit en Languedoc, de luy envoyer le supplément et renfort de gens qui luy seroit nécessaire, dégarnissant ce pendant leur pays, qui a mestier d'estre tenu en seureté, pour obvier aux entreprinses que pourroient faire ceux du royaume de Grenade, nouvellement conquis, et qui moult envis, et à grand regret, ont abaissé le col sous le joug. Quel secours doncques pensez-vous, le tout bien considéré, que puisse apporter à l'empereur ceste tant désirée venue de André Dorie, sinon de vivres et du payement de son armée pour quelques mois, ou, par avanture, seulement pour quelques jours? et quoy qu'il apporte, si ne sera-ce chose dont on ne trouve le bout. Et alors je ne sçay, et aussi peu le pourriez-vous comprendre que moy, où c'est qu'il en recouvrera d'autre pour satisfaire à tant d'armées qu'en un mesmes temps il entretient en si lointains et divers lieux; car nous pouvons bien entendre qu'il fault nécessairement que ses finances soient amoindries, outre les frais des guerres passées, par la despence qu'il luy a convenu faire en ce dernier voyage d'Afrique, encores que nous voulussions penser qu'en ses isles nouvellement trouvées, et pour lesquelles il se plaist et baigne tant en gloire, il y eust des sources et fontaines d'or non tarissables.

« Et quant à ce que vous alléguez de la nature et conditions des nations dont nostre armée consiste, je vous dis, et vous le sçavez, que sa principale force (s'il veult venir au combat à la main) gist, aussi bien que la nostre, en gens de langue tudesque : par quoy, estans nés et nourrys en mesmes terre et sous un mesmes

ciel et climat, je ne penseray point qu'ils en ayent apporté diverse complexion que celle des nostres, ny qu'ils soyent mieux pour endurer ny faim, ny soif, ny froid, ny chauld, ny que sans argent on les puisse mieux tenir en obéissance, ny qu'ils soient moins pour s'ennuyer et anéantir à la longue, ny pour moins rabattre et diminuer de ceste naturelle promptitude et haultesse de cueur. Encores oseray-je dire davantage (et sera pour venir tomber à propos de l'autre opinion mise en avant), que tous ces dangers et inconvéniens que nous craignons, nostre ennemy a beaucoup plus cause de les craindre que nous n'avons ; car, en usant nous autres à propos, et ainsi qu'il appartient, de ruses et dissimulations en ceste guerre, il descherra beaucoup, non seulement de leur ardeur et impétuosité, mais aussi de leur équippage et appareil de guerre; et y en aura plusieurs, quand ils la verront tirer à la longue, notamment plus qu'ils n'espéroient, qui auront souvenance et regret de leurs maisons ; et quand ils verront tous les chemins assiégés de nos gens, en sorte qu'ils ne puissent aller loin au fourrage, ou sans extresme danger d'y recevoir honte et perte, ou sans y mener si grosse trouppe qu'elle soit suffisante à consumer ce qu'ils trouveront, ce leur sera force et contrainte de se saouler et appaiser leur faim de figues, raisins et autres fruits qu'ils trouveront autour du camp. Et de ce vous leur verrez bientost advenir qu'ayant à souffrir ensemble, outre la mutation du ciel et de la terre, qu'ils trouvent icy contraires à leur naturel, et outre les chaleurs de l'automne et l'air mal sain en ce pays à qui n'y est accoustumé, de ceste autre soudaine mutation de viandes, dont ils se rempliront sans en tirer grande substance, ils tomberont en maladies, et successivement en pestilence. Nous, au contraire, si nous séjournons et nous fermons icy, aurons par le séjour abondance et superfluité, non que provision et suffisance, de toutes les choses dont le mesmes séjour leur donnera faulte ; car tous les jours nous adjousterons à la fortification de nostre camp ; il nous viendra comme une nouvelle armée, et de ceste-cy riens ne diminuera : partant les forces et conséquemment le cueur nous croistront.

« Et, pour commencer à l'un des poincts, nous avons icy facilité de nous fortifier autant qu'il est possible, et si avons du temps assez pour ce faire. Là où, si nous marchons en avant, autant de jours que nous marcherons, et autant de jours que l'ennemy aura moins à cheminer pour nous venir trouver en campagne, nous deffaudront et se diminueront du temps qui, en nous fermant icy, nous serviroit à nous y fortifier. Pour le second, je vois que tant plus nous irons en avant, tant plus nous sera la conduitte des vivres mal-aisée et de coustance ; et, au contraire, en nous arrestant au long de ceste grosse rivière du Rhosne, nous aurons tousjours, et les vivres du pays, et ceux aussi des lointaines parties et contrées de France ; de sorte que je puis conclure que, non-seulement il y a plus de danger en trop nous avançant, que d'ennuy et d'inconvénient à temporiser ; mais, qui plus est, que nostre victoire consiste plustost à nous gouverner meurent, que hardiement ny vaillamment. Car nous avons à nostre dos (chose qui bien faict à peser) tout le pays seur et à nostre bandon, et un roy qui a très bien sceu, et encores sçaura pourveoir qu'il ne nous advienne d'ailleurs occasion de crainte inopinée. Il me souvient que vous avez faict quelque doubte, à cause de la guerre que d'autre part nous avons en Picardie ; mais vous pouvez asseurément oster ceste fantaisie hors de vostre teste ; car, quand ainsi seroit que l'ennemy courust et gastast le plat pays, que fera-il contre tant de villes et places fortes qui sont remparées de closture, et fortifiées de gens et munitions pour y attendre quelconques ennemys? Et quand ores il plairoit au roy d'y hazarder une battaille, vous avez les gens du pays si aguerris et si affectionnés au prince, les Allemagnes voisines, que je vous asseure estre de bonne volonté vers le roy, et le chemin si ouvert à y faire descendre et Allemans et Suisses, que je ne vois point de cause pour laquelle (s'il sembloit bon au roy) il ne le peust et deust faire, et mesmement ayant tant de places fortes, qu'une battaille gaignée ne peult conquérir le pays à l'ennemy. Mais il vault mieux, puis que l'on peult avoir victoire sans coup férir, et en temporisant et délayant, le deffaire de luy-mesmes, puisque nous avons (quand tout est dit) le moyen de délayer tant qu'il nous plaira, sans que nous en tombions (ce que vous me semblez craindre) en aucune nécessité ny faulte de payement. Car il fault, Messieurs, que vous sçachiez que la commune de France n'a point

envoyé moins offrir au roy, pour employer en ceste guerre et à la deffence du royaume, que tout le pouvoir et le bien d'un chacun en général et en particulier.

« Mais, direz vous en cest endroict, si je vous mettois en avant que le roy, jusques icy, n'a point encores mis la main à sa particulière espargne, qu'il a spécialement réser ée et réserve pour un dernier et extresme besoin ? Ce que je vous en dis toutesfoys, ce n'est pas pourtant que je blasme vostre jugement ny considération des choses alléguées, ny que je condamne vostre opinion; ainçois serois-je du mesmes advis, si je pensois que d'une battaille il ne nous peust advenir autre inconvénient que d'une desconfiture. Mais, quand je considère qu'à la conduitte de ceste guerre, il fault avoir esgard à tout le royaume, duquel en la force et vertu de ceste armée et en l'issue de ceste entreprinse gist le salut commun en grande partie, je pense alors que, de toutes nos consultations et délibérations, le principal poinct gist à bien estimer et peser le commencement, l'ordre, l'issue, le danger, et le prouffit. Sur ce, voyant que du commencement et de l'ordre dépend l'issue, et de l'issue le danger et le prouffit; trouvant après que le prouffit ne contrepoise point au danger, d'autant que, ceste armée rompue, il n'est rien que l'ennemy n'ose, et n'est rien que nous devions oser entreprendre; et que, nous rapportans la victoire, l'ennemy ne perd rien du sien, à nous ne vient aucun accroissement, je conclus, en effect, qu'en une guerre de telle conséquence, il ne fault rien mettre à la discrétion de fortune, ny fonder son espérance sur les faultes que pourroit faire l'ennemy; ains que le meilleur commencement, le meilleur ordre, la meilleure esperance de victoire que nous puissions avoir ny tenir, c'est de pouvoir et faire que nous ne soyons point vaincus. Je scais très bien que fortune autresfoys a donné tel heur et telle et si bonne issue de choses quasi non préméditées, que l'homme n'en eust osé tant souhaitter si on l'eust mis en liberté de choisir luy-mesmes ce qu'il vouldroit avoir ; mais, d'autre part, il est aussi advenu plus d'une fois que, pour n'avoir faict jugement et distinction du temps, de l'occasion, de l'espérance, du danger, de l'issue, tel est descheu de son attente qui estoit, non-seulement esgal, ains supérieur de force à son ennemy. Pour faire fin, je ne vois celle de vos deux opinions qui ne soit fortifiée de bonnes et apparentes raisons ; mais l'une gist au hazard, et peult y survenir quelque danger; l'autre me semble seure et certaine en tout événement. Il est bien vray que, pour les mesmes raisons que vous avez sceu très bien déduire, je désirerois fort, si c'estoit chose possible, que nous n'abandonnassions la ville d'Aix; mais il me souvient que, au temps de la descente de Bourbon, il fut jugé qu'elle ne se pouvoit fortifier ny rendre deffensable, sinon par grande longueur de temps, et qu'à ceste cause elle fut abandonnée par advis de plusieurs bons et sages capitaines et bien expérimentés, et cognoissans des assiettes et advenues du pays. Pour toutesfoys ne rien conclure légèrement, au préjudice d'une notable ville et capitale de tout le pays, je suis d'advis que demain, de bon matin, nous montions à cheval, avecques une moyenne trouppe de gens choisis, et que sur le lieu nous en délibérions et jugions à l'œil; et là, s'il nous semble qu'elle se puisse assez à temps fortifier, nous mettrons promptement, et sans y perdre temps, force manouvriers à l'œuvre; si, au contraire, il nous semble qu'il ne se doive faire, nous la ferons vuider, abattre les portaux et tout ce qui serviroit (en l'y laissant) à l'ennemy, et la luy abandonnerons ouverte, vuide et inutile. »

A ceste conclusion s'accordèrent unanimement tous les capitaines et autres appellés au conseil. Au lendemain, le sire de Montmorency, partant dès la poincte du jour, ainsi qu'il avoit esté délibéré, s'en vint à Aix, et, passant outre, visita l'assiette du camp dont il a esté parlé, laquelle, pour les raisons jà devant dites, il trouva estre fort mal à propos; puis vint recognoistre la ville tout à l'entour, laquelle, en somme, il trouva que des deux costés elle se pouvoit facilement fortifier, des autres deux malaisément, à cause de certaines collines qui regardoient de près au dedans de la ville, et pouvoient servir de cavalier à l'ennemy, pour y planter son artillerie, et de là faire sa batterie. Par quoy la plus grande partie des assistans qui furent appellés à en délibérer sur le lieu et à veue d'œil, furent d'advis de l'abandonner, parce qu'ils jugèrent la fortification d'icelle requérir l'œuvre et besongne de plusieurs mois, non que de jours. Aucuns y en eut toutesfoys qui, non-seulement furent d'advis qu'elle se deust et peust fortifier,

mais volontairement s'offrirent à la tenir et deffendre; le plus apparent entre ceux de ceste opinion fut le sire de Montejean, homme hardy et entreprenant, lequel feit grande instance et poursuite qu'on luy en voulust donner la charge. Le sire de Montmorency, louant son cueur et bonne volonté, encores qu'il fust bien d'advis qu'il espéroit plus que luy n'autre ne pourroit facilement exécuter, luy accorda toutesfoys qu'il y demourast, et considérast plus à loisir et plus diligemment la charge qu'il offroit à entreprendre; pesant bien et meurement ce qu'il devroit oser et ce qu'il oseroit espérer, cependant que luy feroit un voyage à Marseille; et que luy, son rapport ouï, ordonneroit et concluroit au retour ce qu'il voudroit qui en fust faict.

Cela arresté, il print le chemin de Marseille; et, arrivé qu'il y fut, visita la ville, et, par dedans et par dehors, considéra et loua les fortifications que le sire de Barbezieux y avoit faictes, et la diligence dont y avoit esté usé. Y mist encores gens de renfort, sçavoir est les compagnies de gens d'armes qui n'a guères estoient retournées de Fossan, et les bandes italiennes du seigneur Chrestofle Guasco; à tous les chefs et capitaines ordonna quelles charges chacun entreprendroit en son endroict, les asseurant, de par le roy, que ledit seigneur auroit, en temps et lieu, bonne souvenance du bon service qu'ils luy faisoient, et luy s'offrant à eux d'estre, à ceste fin, leur médiateur et intercesseur envers Sa Majesté. Ayant pourveu au faict de la ville, il alla visiter l'armée de mer, et, entendant en quel équipage elle estoit de toutes choses à ce requises, feit faire reveue des compagnons de guerre et gens de camp qui estoient sus, et prendre garde aux forçats s'ils estoient bien entretenus et le nombre complet, ainsi qu'il appartient. En toute ladite armée il feit élection de treize galères, les mieux en ordre et mieux fournies de gens, de vivres, harnois, artillerie, munitions et autre équippage. Entre les capitaines d'icelles, il ordonna celuy auquel ils auroient à obéir, qui fut le baron de Sainct-Blancart; et ce qu'au demourant ils avoient à faire, et quand, et à quelle occasion et opportunité; aux autres, il commanda de se tenir au port, pour la seureté d'iceluy, et pour la tuition et deffence de la ville. En ladite ville de Marseille demourèrent à son partement ledit sieur de Barbezieux, lieutenant du roy, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes; les seigneurs de Montpesat, de Villebon, de la Roche-du-Maine, avecques leurs compagnies, chacune de cinquante hommes d'armes; le sieur de Boutières, avecques celle de monseigneur le duc d'Orléans, aussi de cinquante hommes d'armes, dont il estoit lieutenant, et le sieur de la Rocque, avecques celle du grand-escuyer, laquelle estoit de cent; messire Antoine de Rochechouard sieur de Chandenier, avecques mille hommes de pied de la légion de Languedoc, de laquelle il estoit chef et capitaine général, et avecques lesdits mille hommes avoit la porte en garde; messire Jacques d'Amboise sieur d'Aulbigeau, et le sieur Foutrailles, et le baron d'Escuisson, et ledit Chrestofle Guasco, avecques autant; et les capitaines Wartiz, Navarrois, et Sainct-Petre, Corse, avecques chacun six cens.

Le sire de Montmorency, en pourvoyant à ce que dessus, et à toutes autres choses qui luy semblèrent estre nécessaires ou utiles au faict présent et à la garde de ladite ville, avoit toutesfoys son entendement occupé aussi bien aux choses qui luy estoient de plus loin; et luy vint en délibération de faire fortifier la ville d'Arles, et, après en avoir en son esprit discouru la commodité et incommodité, en voulut bien communiquer avecques les capitaines qu'il avoit en sa compagnie. Tous furent d'advis et opinion d'y faire (puisque le temps le portoit) un voyage, avant qu'en prendre certaine résolution; et, partans de Marseille en ceste délibération, passèrent premièrement à Aix, où ils avoient laissé le sire de Montejean, qui avoit faict abattre quelques églises et autres édifices hors la ville, qui empeschoient que l'on ne peust si véritablement juger quel dommage pouvoient faire les collines qui regardoient dedans, et en partie pouvoient servir et de retraitte et de cavalier aux ennemys. Là fut mis de rechef en délibération si on devroit tenir ou abandonner la ville. Au sire de Montejean n'estoit point encores abaissé le cueur et le désir qu'il avoit d'accroistre son honneur et gloire au faict des armes. Si se mist encores en avant, et offrit de la tenir et garder en sorte que, tant qu'il fust en vie, jamais l'ennemy n'y mettroit le pied, moyennant qu'il eust autres cent hommes d'armes, outre les cent dont il avoit la charge, et gens de pied jusques à six mille, avecques l'ar-

tillerie et l'équippage y appartenant. Et n'oublia rien à mettre en avant de l'avantage que l'on pouvoit avoir de tenir ladite ville, sinon jusques à l'extrémité, à tout le moins pour quelque long temps, y amusant l'ennemy, tant qu'il se trouvast l'hyver sur les bras; mais le sire de Montmorency, cognoissant la difficulté, fort approchante d'impossibilité, de la sçavoir bien fortifier, et, quoy qu'il en fust, que ce n'estoit ouvrage de peu de jours, ainsi que le temps pressoit, et que les pionniers n'estoient en main en si grand nombre qu'il en faudroit pour ceste affaire, conclut et ordonna qu'elle seroit abandonnée; car il pensoit en soy-mesmes que, tout ainsi que l'empereur, à la première ville qu'il assaudroit sans en venir au-dessus et à son intention, amattiroit et affoibliroit le cueur de ses gens, et apporteroit un grand préjudice et despération à l'attente et issue de son entreprise, nous, en pareil cas, rabattrions beaucoup de nos desseins et espérances, diminuerions du cueur et de la vertu de nos gens, et à nos ennemys l'accroistrions d'autant, si nous entreprenions de garder, et, nonobstant, perdrions une ville première et capitale de la Provence. A ceste cause, il luy sembloit bien que, désaccoustumant les ennemys de vaincre et les François d'estre vaincus, il donneroit assez bon commencement, et auroit suffisantes arres pour la future et désirée victoire. Et, pour ce, commanda-il expressément que l'on deslogeast et transportast hors de la ville toutes choses qui, restans en icelle, pourroient y soulager et secourir l'ennemy, et qu'au surplus on rasast les portaux et tout le peu de deffence qui pourroient y estre.

Le capitaine Bonneval, en continuant de faire le dégast (ainsi qu'il a esté dict cy-dessus), estoit cependant venu loger à Brignolles, pour y trouver ou attendre les dessusdits Miolans et Vassey, et autres capitaines, auxquels il avoit assigné de s'y retirer, incontinent leurs commissions exécutées, afin d'adviser tous ensemble ce qu'ils auroient à ordonner et faire de là en avant. Et audit lieu il trouva le comte de Tende, grand-séneschal et lieutenant du roy en Provence, et avecques luy messire Claude Gouffier, sieur de Boisy, chevalier de l'ordre, et premier gentilhomme de la chambre du roy, lesquels luy apportoient lettres du sire de Montmorency, lieutenant du roy, contenans, en substance, qu'il envoyoit les dessusdits pour avecques luy entendre au service dudit seigneur, et qu'ils donnassent ordre, s'il estoit possible, de surprendre quelques avant-coureurs de l'ennemy, pour entendre de sa conduitte et dessein, et quel chemin il devroit tenir; mais que tous, en ce faisant, s'employassent à continuer le dégast encommencé, d'autant plus diligemment que l'empereur aussi diligentoit sa descente; car, à la vérité, il estoit desjà alors arrivé au plain de Cannes; et par espies avoient lesdits capitaines advertissement que le lendemain devoit marcher en çà le seigneur don Ferrand de Gonzague, menant l'avant-garde avecques dix-huict cens chevaux et six mille lansquenets. Estans ensemble les dessusdits au conseil, eurent nouvelles que les habitans de Luc, petite ville sur le chemin de Fréjus, faisoient résistance à ceux qui vouloient y faire le gast : par quoy ils y envoyèrent cinq cens hommes de pied de renfort, et fut le gast exécuté. Le sire de Vassey, lequel, venant de Fréjus et passant audit Luc, avoit entendu que ladite avant-garde devoit faire ce chemin, et que le maistre de camp alloit aucunesfoys trois ou quatre lieues devant toute l'armée impériale, s'offrit et demanda qu'il luy fust permis d'aller au-devant, et le prendre, s'il le trouvoit à son avantage, pour avoir langues des ennemys, suivant le mandement dudit seigneur lieutenant général du roy. Mais la compagnie ne voulut y consentir, pour crainte d'inconvénient, et pour cause du commandement exprès qu'ils avoient du roy et dudit seigneur lieutenant général, de se garder, surtout, qu'ils ne donnassent curée à l'ennemy; car ils avoient sceu, et mesmement ledit Bonneval, par seures espies qu'il tenoit au camp de l'empereur, et qui tousjours luy avoient rapporté vérité, que l'ennemy ordinairement, quand il envoyoit quelque petite trouppe aux champs, envoyoit par autre chemin autre plus grosse force, pour soustenir les premiers. Et le mesmes jour en avoit ledit Bonneval faict l'espreuve; car, ayant délibéré d'envoyer gens pour rompre le logis d'octante chevaux qui s'estoient venus loger à un moulin environ deux lieues au-deçà de Fréjus, il eut nouvel advertissement, d'espie sur espie, que, la nuict, s'estoient venus embuscher au-dessus de six cens chevaux à l'entour dudit moulin. Et, à ceste cause, fut le lendemain ar-

resté que le jour mesmes on iroit loger à Sainct Maximin, pour n'attendre de partir en alarme, au danger de quelque désordre; et dès lors fut sonné bouttez-selle, et le bagage acheminé devant ce pendant que le gast se parachèveroit audit Brignolles.

Le seigneur de Vassey, après avoir failly à son congé d'aller veoir la contenance de l'ennemy, s'en estoit allé en diligence devers le sire de Montejean, son capitaine, estant lors avecques le sire de Montmorency, auquel il avoit compté d'un bout à autre tout ce qu'il avoit veu ou entendu depuis son partement d'avecques luy. Ledit sire de Montejean, qui ne se pouvoit assez contenter de ce qu'il ne s'offroit quelque opportunité de faire en ce commencement de guerre quelque recommandable service à son maistre et à la chose publicque, s'addressa incontinent au sire de Montmorency, et très instamment luy requist que, durant le voyage qu'il feroit en Arles, son plaisir fust de luy permettre qu'il se retirast au lieu où estoit sa compagnie, à ce qu'il se mist en son debvoir de faire quelque service, trouvant opportunité et occasion avantageuse; et luy compta la façon de marcher que tenoit le maistre de camp impérial, quand il venoit recognoistre la place et assiette de ses logis; et jamais ne désista de sa requeste et instance jusques à ce que ledit seigneur luy consentist, combien qu'envis et à regret, l'admonestant toutesfoys qu'il se gardast d'estre surpris en voulant surprendre, et retenu en son entreprinse, usant plustost de sens et ruse que hardiesse. Sur toutes choses, qu'il ne marchast point si avant, que le mesmes jour il ne se peust retirer, sans trop lasser ses chevaux, en lieu où il fust à seureté, de peur de mettre chose quelconque en hazard, dont à l'entrée de ceste guerre il advint quelque malheur qui apportast à l'opinion des hommes mauvais augure et préjudice de l'issue. Bientost après, craignant ledit seigneur lieutenant (ce que depuis advint) que ledit sire de Montejean, lequel il cognoissoit adventureux et plus accoustumé aux hazards qu'aux dissimulations, ne retinst bien l'advertissement qu'il luy avoit donné, luy dépescha un chevaucheur d'escuyerie, avec lettres de contremandement, et coulourant sa mutation d'advis sur ce qu'il luy escrivoit avoir en main une entreprinse, laquelle exécutant (ce qui estoit facile), ledit seigneur de Montejean pouvoit beaucoup plus acquérir d'honneur, et faire au roy plus notable service, qu'en exécutant sa première délibération. Mais la fortune voulut que le chevaucheur print autre chemin et acconsuivit ledit sire de Montejean plus tard qu'il n'eust esté besoin; car ledit de Montejean, incontinent qu'il eut obtenu son congé, estoit, sans perdre temps, monté à cheval, et, rencontrant sur chemin le bagage qui marchoit vers Sainct-Maximin (ainsi qu'il a esté dit cy-dessus), l'avoit faict tourner en arrière dont il estoit party; tant que ledit bagage fut rencontré par ledit de Bonneval, qui parachevoit le dégast à l'entour de Brignolles, lequel ne souffrit retourner ledit bagage, ains le feit remarcher en avant, et suivre le chemin qui avoit esté ordonné par le conseil.

Le sire de Montejean, en ces entrefaictes, estoit desjà entré à Brignolles, et descendu au logis des dessusdits comte de Tende et de Boisy, auxquels il avoit déclaré son intention d'aller veoir de près la contenance de l'ennemy, et d'essayer à surprendre ce maistre de camp. Or avoit-il trouvé ledit sieur de Boisy non moins convoiteux que luy de faire chose de mémoire et d'accroistre son bruict et réputation; par quoy facilement il luy accorda d'estre son compagnon en ceste entreprinse. Furent toutesfoys d'advis d'en communiquer de rechef avec ledit de Bonneval, parce qu'il estoit le plus ancien, et d'essayer à luy faire trouver l'entreprinse bonne. Si le firent appeller, et, entré qu'il fut en la chambre du comte de Tende avec eux, remirent en délibération à sçavoir ce que seroit bon de faire pour le bien et service des présens affaires du roy, disant le sire de Montejean qu'il estoit là envoyé par le lieutenant général dudit seigneur, pour estre avec eux, comme il estoit bien raisonnable, puisque sa compagnie y estoit, et qu'il avoit congé de donner quelque charge à l'ennemy, là où il luy viendroit en main occasion et opportunité de ce faire, comme en effect il luy sembloit bien qu'alors elle s'y offroit, pour les raisons desjà par cy-devant déduittes. Le capitaine Bonneval, ce nonobstant, persistoit en la délibération arrestée par le conseil, alléguant que de ladite entreprise, ores qu'elles fust bien exécutée, ne dépendoit point tant d'avantage aux affaires du roy, comme de désavantage d'une curée donnée (si mal en advenoit) aux ennemis; et que c'estoit

l'une des principales considérations qui leur fussent enchargées et recommandées, tant par le roy que par sondit lieutenant général : par quoy son opinion estoit de l'ensuivre. A quoy réplicqua le sire de Montejean, que certainement il estoit raison d'ensuivre l'intention du roy et de son lieutenant général, mais qu'ils n'avoient point commandé que, si sur chemin il se trouvoit quelque chose de bon, on le laissast. Au capitaine Bonneval (encores qu'en son courage il ne blasmast point ceste promptitude et gaillardise de cueur audit sire de Montejean, ny la volonté qu'il avoit de rassembler encores aux ennemis, contre lesquels il avoit freschement faict bonne preuve en la guerre de Piémont) sembla toutesfoys que ceste réplicque luy touchast un peu, et ne peut se contenir de luy respondre que desjà il avoit veu et faict veoir la contenance de l'ennemy, et que s'il eust veu quelque chose de bon pour son honneur et pour le service du roy, il eust bien sceu le choisir et prendre, sans y attendre ny luy ny autre ; mais que, pour conclusion, attendu les nouvelles qu'il avoit dudit ennemy, l'intention du maistre, et l'estat et conséquence de ses affaires, il persistoit en cest advis de se retirer à Sainct-Maximin, ainsi et pour les causes qu'il avoit esté advisé au conseil. Et si bien ledit sire de Montejean estoit résolu d'exécuter son entreprise (ce que par son advis il ne feroit), si n'estoit-il raisonnable que la trouppe qu'il avoit là pour le roy (laquelle ne pouvoit estre en tout plus que de deux cens cinquante hommes d'armes, et de trois mille hommes de pied) y demourast pour luy faire escorte, au hazard de luy arriver sur les bras toute l'avant-garde de l'empereur, et au danger d'y perdre prou, soubs espérance de gaigner peu.

Ainsi fut conclu de desloger et sur chemin continuer le dégast. Les bandes du pays marchèrent les premières, et sur la queue le capitaine Claude, Gascon, pour achever de gaster ce que les autres auroient espargné, parce qu'il auroit moins de respect à ce faire, que n'eussent eu les gens du pays, auxquels il faisoit mal de gaster les bleds et les maisons de leurs parens et voisins. Passant à Tourbes, environ my-chemin de Brignolles et de Sainct-Maximin, le sire de Montejean y descendit, parce qu'il y avoit vingt hommes d'armes des siens logés, et avecques luy descendit aussi ledit de Bonneval, pour prendre son vin. Là fut encores parlé de ceste entreprinse, et déclara le sire de Montejean que pour ce jour il ne passeroit outre, car, au lendemain, il estoit délibéré d'aller donner quelque alarme aux ennemys, priant ledit de Bonneval qu'il luy prestast quelque gens des siens, pour ce que desjà ils avoient cognoissance du pays ; ce que finablement il luy accorda, voyant qu'il ne le pouvoit destourner de son opinion ; et luy laissa un homme d'armes et douze archers des siens, le recommandant à Dieu qui luy donnast grace de bien faire ; et ce faict, il acconsuivit la trouppe, marchant à Sainct-Maximin. Au lendemain, de grand matin, le sieur de Boisy vint tout armé, avecques vingt-cinq hommes d'armes des siens, fort bien en ordre, trouver les seigneurs comte de Tende et de Bonneval, pour prendre congé d'eux, et s'en aller à Tourbes, ainsi qu'il avoit promis au sire de Montejean. Moult se travailla ledit de Bonneval, non-seulement à divertir le sieur de Boisy de ceste entreprinse, mais à luy persuader aussi qu'il en destournast les autres, luy remonstrant que, si leur advenoit inconvénient, le bruict nous en seroit de tant plus désavantageux, que tous deux estoient chevaliers de l'ordre, et l'un premier gentilhomme de la chambre, et des plus privés de la personne du roy ; l'autre aussi de la chambre, capitaine de cent hommes d'armes, et général de tous les gens de pied françois. Mais le sieur de Boisy, pour ce que desjà il avoit promis sa foy au sire de Montejean d'estre son compagnon en ladite entreprinse, ne voulut faillir d'aller à Tourbes ; bien dist que, s'il estoit encores à la promettre, il ne la promettroit, et qu'il s'employeroit, arrivé qu'il seroit vers luy, à l'en destourner autant qu'il luy seroit possible ; et à tant print congé d'iceux, et dressa son chemin à Tourbes.

A Sainct-Maximin demourèrent les dessusdits comte de Tende et Bonneval, lesquels envoyèrent le capitaine Claude du costé de Marseille, pour exécuter le dégast. Du costé de la montagne, firent marcher la trouppe de gens de cheval et de pied du seigneur Jean-Paul de Cère, laquelle ils feirent venir de Bargeaux, où elle avoit auparavant esté envoyée ; et la feit-on venir tousjours à main droicte, sur le chemin dudit Bargeaux à Aix, laissant Marseille à gauche. Au lendemain ils eurent nouvelles de la prinse des sires de Montejean et de

Boisy, de laquelle nous parlerons par cy-après ; et sur ceste nouvelle ils dépeschèrent vingt chevaux, pour aller jusques à Tourbes entendre la vérité de ceste affaire. Ceux rencontrèrent et amenèrent un homme d'armes du sieur de Boisy, nommé le Bourguignon, qui asseura d'avoir esté à la deffaicte, et les avoir veu prendre et ramener à Brignolles. La nuict, estoit arrivé messire Jean, sire de la Jaille, l'un des lieutenans du sire de Montejean, lequel désiroit fort qu'on allast droict audit lieu de Brignolles, essayer à recouvrer les prisonniers; mais les dessusdits comte de Tende et Bonneval advisèrent qu'ils n'avoient que cinq enseignes ou guidons, et assez mal accompagnés, et que, de pied, ils n'avoient qu'environ de trois mille hommes au plus ; qui n'estoit suffisante trouppe pour aller forcer dix-huict cens chevaux et six mille lansquenets. Par quoy ils prindrent le chemin de Treiz, et, y arrivant trouvèrent que la compagnie du seigneur Jean-Paul estoit à Porrières, près de là, où elle avoit desjà repeu. A ceste cause ils ordonnèrent vingt chevaux pour aller, vers Sainct-Maximin, entendre des nouvelles si les ennemys marchoient en avant, et le surplus de la compagnie à faire le guet, ce pendant qu'eux repaistroient audit lieu de Treiz. Et là vint devers eux Claude de la Val, sieur de Bois-Dauphin, qui leur apporta lettres de créance du sire de Montmorency, lieutenant général du roy, pour entendre ce qu'ils avoient exploicté au faict de leur charge; par lequel ils luy donnèrent advis de ce qu'estoit advenu à Brignolles.

Après avoir repeu, ils abandonnèrent la ville à sac, à cause que les habitans, pour quelque commandement qu'il leur eust esté faict, n'avoient voulu ny transporter les vivres, ny faire le gast. Et de là se retirèrent à Aix, auquel lieu, dès le soir mesmes, arrivèrent, selon l'advertissement de ce faire qu'eux en avoient donné, tous ceux qui avoient esté envoyés parmy le pays exécuter le dégast. Audit Aix fut trouvée grande quantité de vivres; car, outre la provision des habitans, plusieurs des autres villes, qui avoient transporté les leurs, ainsi qu'il leur avoit esté commandé, les y avoient amenés, sur l'asseurance qu'ils prindrent que ladite ville seroit tenue, alors qu'ils virent commencer à la fortifier. Et à ceste cause, autant les habitans, qui eussent peu sans ceste espérance sauver leurs biens, qui auparavant les eussent peu conduire ailleurs, de tant plus envis et mal patiemment portoient ce dommage, de les mettre lors à perdition ; et, si la force n'y fust arrivée, à bien grande peine en eussent esté obéis le sieur de Bonnes et autres, qui pour ce faire avoient esté ordonnés. Chacun toutesfoys sauva ce que possible luy fut en telle presse, et le surplus fut bruslé ou jetté par les rues, les vins deffoncés ès caves, les moulins desmolis, les pierres de meule et moulages rompues et brisées, les fers des moulins emportés, et tous ceux que l'on peut trouver au pays qui s'entendoient à faire moulins, envoyés en nostre camp, soubs couleur qu'ils y seroient employés, mais, à la vérité, de peur que l'ennemy s'aydast d'eux à refaire lesdits moulins. Là eussiez veu un spectacle piteux et lamentable, pour la soudaineté d'un tel abandonnement de pays, deslogement et désolation de ville. Si est-ce toutesfoys (encores que le dégast en fust plus grand) que la ville n'en demoura si entièrement desgarnie de vivres, comme elle fust demourée si les choses eussent esté faictes à loisir et à temps, avant que les dessusdits inconvéniens fussent arrivés. Là vindrent nouvelles aux dessusnommés comte et capitaines comment les ennemys estoient desjà venus à Sainct-Maximin, qui fut occasion qu'ils deslogèrent d'Aix, et vindrent loger à Salon de Crau, où estoit la compagnie de monseigneur le mareschal d'Aubigny, laquelle y avoit esté dès le commencement, pour là et aux environs faire le dégast; mais le lieutenant dudit seigneur, qui avoit la charge de la compagnie et de ce faire, avoit plus mis de peine à vuider les bourses de deniers, que les greniers de bled, ny les granges de fourrages.

Sur ce poinct, je retourne au sire de Montmorency, lequel, party de Marseille (ainsi que j'ay dit cy-devant) pour aller visiter la ville d'Arles, eut sur chemin nouvelles, tant par espies que par rapport de prisonniers qui luy furent envoyés, que, nonobstant qu'il se devisast en plusieurs sortes du chemin que devoit tenir l'empereur, toutesfoys la pluralité de voix estoit qu'il avoit intention de marcher droict à Marseille pour l'assiéger, autant par terre que par mer, et d'essayer à parvenir de deux choses à l'une, ou de l'emporter d'assault par un soudain et grand effort, ou d'attirer le roy à y venir

donner secours, et le contraindre, par ce moyen, de venir à la battaille; et, au cas qu'il ne parvinst à l'une ou à l'autre de ces deux intentions, qu'il jettoit ses desseins sur la ville d'Arles; et que, pour exécuter sa délibération, il n'attendoit plus que la venue du seigneur André Dorie, pour cause qu'il avoit sur son armée de mer bonne partie de l'artillerie, munitions, et autres appareils requis à batterie, mines et assaulx de ville. Tout ce que dessus, encores qu'il vinst par advertissement et rapport des ennemys, sur lequel fonder une conclusion en chose de grande et notable importance semble aucunement avoir espèce de légèreté, estoit toutesfois si vraysemblable et si approchant du devoir et raison de la guerre, que ledit sire de Montmorency fut bien d'advis d'avoir esgard autant à ladite raison et devoir, comme à la qualité des personnes dont procédoit l'advertissement; et pour autant il conclut et délibéra de haster son entreprinse de la fortification d'Arles. Y arrivant, il recogneut diligemment la ville, en compagnie des capitaines qu'il avoit menés. A tous universellement sembla estre chose requise et nécessaire, mais difficile et comme hors d'espérance, de la pouvoir si promptement fortifier. Luy toutesfoys, voyant le grand besoin qu'il estoit de ce faire, et le gros ennuy que nous pourroit faire une ville en telle assiette, si elle tomboit ès mains de l'ennemy, fut d'advis d'y faire besongner et vaincre par sollicitation et diligence toutes les difficultés qui s'y pourroient offrir. Si feit incontinent commander par tout le pays à l'environ des pionniers et manouvriers, désigna les endroicts et forme de rempars, feit commencer de mettre la main à l'œuvre, ordonna gens pour conduire et avoir l'œil dessus l'ouvrage, et pour haster et faire diligenter les ouvriers; pourveut de chefs et capitaines en la place, donna ordre à y faire venir des vivres, artillerie et munitions. Ce faict, il dépescha commission au sieur de Chandenier, son lieutenant, au gouvernement de Languedoc, pour tenir gens prests à lever au pays, à la première nouvelle certaine qui luy viendroit que l'ennemy monstrast d'y vouloir faire entreprinse: chose qui par les effects fut tost après cogneue avoir esté bien et à propos délibérée. Partant de là, il vint passer à Tarascon et Beaucaire, villes assises des deux costés du Rhosne; et, pour ne laisser aucun endroict despourveu, auquel par humaine prévoyance y eust moyen de pourveoir, il délibéra de les faire remparer et fortifier; mais il remist à en conclure jusques après son retour en Avignon, parce que desjà il en estoit près, aussi que sur chemin il avoit eu nouvelles de la dessusdite deffaicte des sires de Montejean et de Boisy, et comment ils estoient prisonniers ès mains de l'ennemy; par quoy il se hastoit, pour obvier à tous inconvéniens, d'arriver audit lieu d'Avignon, n'ignorant point que de l'avanture de telles premières rencontres s'engendrent communément ou peur ou asseurance entre deux armées.

Ceste deffortune leur advint en la manière qui ensuit. Eux et leurs gens assemblés à Tourbes, ainsi qu'ils en avoient prinse entre eux la conclusion, c'est à sçavoir, de sept à huict vingts chevaux en hommes d'armes et archers de leurs deux compagnies, et quelque nombre de ceux de la compagnie du comte de Tende, soubs la conduitte du sieur de Torines, son guidon, et ceux que leur avoit baillés le capitaine Bonneval, ensemble les capitaines Sainct-Petre, Corse, Wartiz, Navarrois, et la Molle, Provençal, avecques tel nombre choisi de leurs gens de pied qu'ils advisèrent y devoir suffire, advint de cas fortuit, que l'ennemy, partant de Fréjus (où il s'estoit arresté trois jours à consulter ce qui seroit de faire), venoit loger au long de la rivière d'Argence, et que le seigneur don Ferrand de Gonzague avoit passé la rivière pour venir, avecques les gens de cheval dont il avoit la charge, en la dessusnommée ville de Luc. Les sires de Montejean et de Boisy, bien advertys par leurs espies de ceste affaire, montèrent au matin à cheval, et après midy arrivèrent auprès du Luc, où estoient ledit maistre de camp, ou autre pour luy, et gens envoyés pour visiter le lieu et prendre logis pour l'avant-garde; lesquels faillirent à estre prins par ledit de Vassey, lieutenant dudit sire de Montejean, et ledit seigneur de Torines, qui avoient charge de mener les avant-coureurs. Si se retirèrent en une vallée au-dessoubs où lors estoit ladite avant-garde, en laquelle ils donnèrent l'alarme aussi chaude comme s'ils eussent esté rencontrés, non seulement par les coureurs, mais par l'avant-garde entière des nostres; et tel en firent courir le bruict parmy leur camp, de sorte que par tout le pays ès environs ne s'entendoit autre chose que le bruict de gens allans et venans de

logis en autre, chevaux hennir, trompettes sonner, et battre tabourins pour avancer l'alarme. Les sires de Montejean et de Boisy, qui bien oyoient ce chault alarme, feirent sonner la retraitte, et se mirent à chemin, en intention de se retirer au plus loin qu'ils pourroient sur le chemin de la ville d'Aix, et arrivèrent, environ la nuict fermant, à Brignolles, leurs gens de cheval et de pieds moult las et travailles, tant par la grande chaleur qu'il avoit faict ce jour, comme pour le long chemin qu'ils avoient faict d'aller et de venir. Et, à ceste cause, fut advisé entre eux, parce que leurs gens de pied ne pouvoient plus marcher sans repaistre, que, pour ceste nuict, ils séjourneroient audit lieu de Brignolles. Les capitaines demourèrent à cheval ce pendant que les soldats se logèrent; et fut ordonné au capitaine de Vassey de faire des barrières, et asseoir le guet à toutes les advenues du village : et, ce faict, un chacun se retira pour repaistre en son logis.

Au camp des ennemys, après que l'alarme fut donnée, et toute leur avant-garde en armes, le seigneur don Ferrand, pensant véritablement, ou monstrant de penser que ceux qui l'avoient donnée eussent rencontré toute la nostre, se délibéra de marcher après et chercher occasion et opportunité de leur donner sur la queue à son avantage. Si print une bonne trouppe de gens esleus, et avecques eux marcha le grand pas devant, faisant suivre à son dos tout le surplus de ses gens de cheval, jusques au nombre, ou environ, de dix-huict cens chevaux, avecques eux six mille lansquenets, pour se pouvoir (au cas que mestier luy en fust) retirer et joindre à eux.

Sur my-chemin de Brignolles et de Luc, il entendit, par gens du pays qu'il rencontroit allans et venans, quel nombre de gens pouvoient estre les nostres qui avoient esté cause de donner ceste alarme. Voulant toutesfoys en sçavoir mieux à la vérité, pour entendre aussi quel chemin ils avoient tenu, il envoya des coureurs devant, et pour guide leur donna un homme du pays et né du lieu de Brignolles, qui avoit autresfoys servy le duc de Bourbon, et, s'estant avecques luy retiré quand il leva son siége de devant Marseille, avoit, par son moyen, esté faict sénateur de Milan. Cestuy feit diligence de rapporter seures et certaines nouvelles que nos gens, pour le plus, ne pouvoient estre qu'environ huict vingts chevaux et trois cens hommes de pied, fort las et travaillés, et que, pour se refreschir et repaistre, ils s'estoient arrestés audit lieu de Brignolles, en intention de desloger avant le jour. Le seigneur don Ferrand, adverty qu'ils estoient si petite compagnie, choisit un nombre des siens, auxquels il ordonna de marcher avant, et, costoyant Brignolles, s'aller embuscher au-delà du village, en quelque lieu destourné, à costé du chemin que les nostres devoient tenir le lendemain. Ceux firent ainsi que commandé leur estoit, et quelque peu avant minuict, et une heure, ou peu plus, après que le guet des nostres fut assis, passèrent à costé dudit Brignolles, hors de la veue et de l'ouïe de leurdit guet. Furent toutesfoys ouïs par les mastins couchés à la campagne sur les fourrages, qui abbayèrent après eux assez long-temps. Par quoy les sires de Montejean et de Boisy firent incontinent sonner alarme et mettre tous leurs gens en armes; mais, quelque temps après, estant l'abbay des mastins cessé, aussi les gens retournés sans rien avoir trouvé (lesquels ils avoient mis dehors afin d'entendre dont venoit ce bruict), ordonnèrent à leurs gens de renvoyer leurs chevaux repaistre, et eux se reposer un peu, sans toutesfoys se désarmer du menu harnois, ny desseller autrement leursdits chevaux. Les nuicts alors estoient les plus courtes de l'an, par quoy ne tarda pas beaucoup que l'aube du jour commençast de poindre : nos gens toutesfoys mettoient déjà ordre à leur deslogement, en attendant qu'il esclaircist, et ce pendant avoient mis dehors quelques chevaux pour descouvrir, èsquels s'embatirent dix chevaux légers de ceux que j'ay dit cy-devant avoir esté envoyés par ledit seigneur don Ferrand pour s'embuscher au-deçà du village, sur le chemin de la retraitte des nostres, et s'en alloient donner advis de ce qui avoit esté exploicté par eux et du lieu où estoit leur embusche assise. Les nostres incontinent les chargèrent furieusement, et des dix en prindrent huict; les autres deux se sauvèrent de vitesse, et arrivèrent vers ledit seigneur don Ferrand, qui desjà estoit à un demy-mille près de Brignolles, auquel ils dirent la nouvelle, et de leur embusche, et de la surprinse de leurs gens, et comme les nostres se préparoient à la retraitte. Luy, ce rapport ouï, voyant qu'il avoit, ainsi qu'il avoit désiré, nos

gens enclos entre sa trouppe et son embusche, feit bien son compte qu'en se hastant un peu, il les pourroit encores trouver en désordre dedans le village, lequel il pensoit estre (ainsi que ses espies l'avoient laissé le soir précédent) ouvert et sans closture de toutes parts.

Sur ceste espérance, il donna congé aux siens d'aller donner dedans bride abattue, par tous les endroicts où ils s'adresseroient, pour y surprendre les nostres avant qu'ils fussent tous montés et rangés en bataille ; ce qu'ils eussent faict facilement (car il y en avoit des nostres qui bridoient encores leurs chevaux, et autres qui attendoient leur cuirasse, ou leur armet) si, par la prévoyance des capitaines, et par la diligence de ceux qui en eurent la charge, les barrières n'y eussent esté plantées, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus. Le jour n'estoit encores clair, et ne s'aperçurent les ennemys d'icelles barrières, tant que leurs chevaux les vinssent choquer, dont il en fut renversé d'aucuns, et autres recueillis par le guet des nostres, tant de cheval que de pied, et mesmement par le capitaine Wartiz, auquel avoit esté ordonné de garder les deux flancs du costé de l'advenue où ils s'adressèrent, avec un bon nombre choisy des meilleurs arquebouziers qu'il eut en sa bande, pour soustenir le faix avec les gens de cheval, ce temps pendant que lesdits seigneurs de Montejean et de Boisy mettoient leurs gens dehors en ordonnance. La charge fut cruelle et bien combattue pour si peu de gens, et en mourut beaucoup des leurs, et mesmement des gens de nom, Les chefs à faire la première poincte furent le seigneur Valère Ursin, Romain, et le seigneur Jean-Baptiste Peliacan, Boulonnois ; cestuy entre autres, y mourut, et le seigneur Stephe Del Camp, homme bien favori et aymé du seigneur don Ferrand : de chevaux, en fut tué plus de quarante. Les sires de Montejean et de Boisy, se voyans réduits à ce choix party, que force leur estoit, ou de se retirer un peu honteusement, abandonnant leurs gens de pied à la mercy et discrétion des ennemys, ou de se hasarder entre honneur ou perte, encores qu'ils entendissent bien qu'ils avoient trop moins de force que de cueur, rangèrent toutesfoys leurs gens en bataille, et sortirent à la campagne ; et, rappelant le capitaine Wartiz, lequel, et les autres capitaines de gens de pied avec leurs bandes, ils mirent sur les aisles des gens de cheval, et sur la queue (pour soustenir les ennemys s'ils les vouloient venir charger par derrière) laissèrent le capitaine Vassey avec douze hommes d'armes, tels qu'il voulut choisir. Ne tarda guères que les ennemys n'arrivassent sur eux, sans toutesfoys les approcher, du commencement, de plus près que d'un traict d'arc, sinon qu'un capitaine espagnol, nommé Sanche de Lève, demanda un coup de lance audit capitaine Vassey, qui luy octroya, et, leurs lances rompues mirent tous deux la main aux masses, et tant s'esprouvèrent l'un l'autre, que l'Espagnol donna la foy.

Ce pendant nos gens marchèrent tousjours le petit pas, serrés ensemble avecques les arquebouziers, qui les couvroient très bien sur les aisles. Peu à peu s'attacha la meslée, et jamais les nostres ne la refusèrent, se donnans toutesfoys garde, sur toutes choses, de s'escarter, pour ne donner à l'ennemy opportunité de les forcer ; et pour ce ne failloit chacun, incontinent qu'il avoit faict sa charge, de promptement se retirer en sa trouppe et en son rang, à quoy faire ils estoient grandement secourus par les gens de pied, lesquels tuèrent et blessèrent beaucoup des ennemys à coups d'arquebuse. Ce pendant qu'ils cheminèrent en ceste sorte par les chemins plus estroicts, èsquels l'ennemy ne se pouvoit ayder de toutes ses forces, mais estoit contraint de combattre de pareil à pareil nombre, nos gens eurent presque toujours l'avantage ; mais, depuis l'heure qu'ils furent arrivés en la campagne ouverte et que la grosse trouppe des ennemys, chargeant les nostres, et sur la queue, et sur l'un des flancs, ceux qui la nuict précédente avoient passé deçà, sortirent de leur embusche sur l'autre flanc : les nostres alors furent assaillis de toutes parts. Les ennemys croissoient tousjours de nombre de gens venans de renfort à la file ; leurs lansquenets se commençoient à descouvrir et approcher la multitude, et le présent secours haulsoit le cueur aux ennemys : le petit nombre, avec la nulle attente de secours, le rabaissoit aux nostres, lesquels estoient si assaillis de toutes parts, qu'il ne leur estoit plus loisible, quand ils avoient faict une charge, de se retirer en la trouppe, ainsi qu'ils faisoient du commencement ; et à quiconques avoit une foys monstré le dos n'estoit en sa puissance de recouvrer son rang. Par ce moyen, nos gens de pied (lesquels, et

mesmement les capitaines, avoient faict un merveilleux devoir en ceste rencontre) se trouvèrent à la fin entrelassés pesle-mesle parmy les gens de cheval ; de manière que la victoire, qui jusques alors avoit esté suspense et en ambigu, se commença d'incliner à l'ennemy, et nos gens, qui paravant avoient plus combattu de courage que de force, commencèrent à estre aussi inférieurs en ceste partie. Depuis la poincte du jour dura le combat en ceste manière, jusques environ les huict ou neuf heures, et, en tout ce temps, n'advancèrent les nostres plus hault d'une bonne lieue de chemin. Là furent-ils entièrement rompus et renversés, et y moururent bien cent ou six-vingts hommes de pied des nostres, et huict de la compagnie dudit sire de Montejean, entre hommes d'armes et archers, quatre du seigneur de Boisy, et la pluspart des autres blessés : en sorte que de toute la trouppe ne réchappèrent plus hault de trois hommes d'armes, que tous ne fussent morts ou prins. Des ennemys moururent, sans les blessés, environ de cent à six vingts hommes de cheval ; deux cens chevaux y moururent, mais le nombre vainquit la vertu. Lesdits seigneurs de Montejean et de Boisy et les autres capitaines, et quelques jeunes gentilshommes de maison, qui les suivoient par affection de veoir la guerre, y furent prins, et, entre les autres, le sire de la Roche-Guyon, nommé Loys de Silly, jeune gentilhomme et de bonne volonté, lequel y feit, pour sa jeunesse, telle preuve de sa personne, qu'il fut loué d'amys et d'ennemys. Les prisonniers furent ramenés à Brignolles, auquel lieu arrivèrent bientost après les lansquenets qui estoient partys avecques le seigneur don Ferrand. Ledit seigneur, arrivé qu'il fut audit Brignolles, assit son guet à toutes les advenues du village, et au surplus de ses gens donna congé de s'aller reposer et refreschir. Ce temps pendant qu'ils se logèrent, il se retira pour escrire et donner advertissement à l'empereur de ce qui estoit arrivé. Ledit seigneur empereur, incontinent ceste nouvelle ouïe, la print en gloire, du tout en la mesmes sorte que si ses gens eussent vaincu, non pas par nombre, mais par vertu de gens ; et pour ce feit à sçavoir et publier ceste victoire par tout le monde, faisant les choses encores plus grandes et riches qu'elles n'estoient, et de manière que, à veoir le contenu de ses lettres, il ne sembloit rien moins à ceux qui les lisoient, sinon qu'il eust véritablement deffaict l'avant-garde du roy : à d'aucuns il sembloit encores plus, et que desjà il eust eu plus que demie victoire. Par tels moyens il attiroit à son party ceux qui auparavant estoient encores demourés en suspens et incertains du party qu'ils délibéroient tenir, confirmoit ceux qui jà luy adhéroient, et tenoit en crainte ceux qui luy estoient contraires.

En Avignon, après que ces nouvelles y furent apportées, se meit entre nos gens un merveilleux effroy, et s'augmentoit journellement, à raison qu'un chacun aux légers et inconstans rapports qui se faisoient y adjoustoit encores quelque chose de sa particulière peur et crainte. Le sire de Montmorency, qui auparavant avoit craint qu'il advinst de leur susdite entreprinse ce qu'alors il entendit en estre advenu, se trouva en difficulté non petite, pensant par quel moyen il pourroit réparer ceste faulte à son honneur et au prouffit de la chose publicque ; car il n'estoit point ignorant que le cueur ne fust creu notablement aux ennemys, et amoindry aux nostres, de ceste malavanture de Brignolles. Sçavoit aussi que lesdits ennemys estoient assez advertys du petit nombre de gens que nous avions, et, à ceste cause, il craignoit que ce premier heurt qu'ils avoient eu les fist plus hardiment entreprendre, et s'advancer de nous venir chercher, avant que nostre renfort et secours fust arrivé. Et luy ne vouloit point, et luy sembloit chose trop dangereuse, avant qu'il eust forces raisonnables, hazarder le combat en pleine campagne, avecques si peu de gens qu'il en avoit, contre une si grosse puissance, contre vieils soldats et aguerris, et contre un empereur y estant en personne. D'autre costé, il luy sembloit que de planter son camp, et de s'y fermer pour attendre l'ennemy, il n'estoit moins à craindre que ledit ennemy arrivast avant que sondit camp fust entièrement fortifié de fossés ny de rempars, et garny de gens et artillerie à suffisance ; quoy advenant, il pourroit à trop grand marché se présenter, et y recevoir luy honte et le roy dommage. De s'arrester aussi en Avignon, c'estoit se présenter à estre assiégé en ville non assez tenable, et malaisée à remparer si promptement en telle force qu'il appartiendroit bien ; d'aller jusques à Marseille, qui estoit la seule ville de la frontière suffisamment

remparée et garnye pour y attendre un siége impérial, c'estoit laisser le chemin ouvert à l'ennemy, lequel pourroit, laissant Marseille derrière, marcher en avant, sans y trouver aucune résistance, et se fortifier, ou deçà ou delà le Rhosne, à son appétit; et par ainsi le remède d'un inconvénient luy en apportoit tousjours un nouveau et plus grand. Sur ces discours et disputations qu'il faisoit en soy-mesmes, ceste opinion vainquit finablement, de faire sortir ses gens hors de la ville et de les loger en camp, pour monstrer à l'ennemy victorieux contenance de hardiesse, et asseurance de se présenter contre luy, et que, pour une malavanture et une rencontre désavantageuse, il n'avoit le cueur ne l'espérance faillie. Le principal doubte estoit sur la fortification de son camp; mais bien luy estoit advis que le grand nombre de pionniers qu'il y mettroit, et la diligence des soldats, auxquels il feroit mettre la main à l'œuvre, et l'assiduité continuelle des capitaines, auxquels il ordonneroit avoir l'œil dessus, compenseroient assez la briefveté du temps. A ceste cause, il se hasta d'arriver en Avignon, pour dudit lieu donner advis au roy de ce qui estoit advenu, et luy faire à sçavoir la bonne espérance qu'il avoit, et le moyen qu'il vouloit tenir pour recouvrer et revencher ceste perte; lequel moyen sera par cy-après déclaré par l'effect et l'exécution d'iceluy. Mais, avant que ses lettres arrivassent au roy, il luy arriva une autre assez et trop pire et plus douloureuse nouvelle de monseigneur le dauphin son fils, laquelle je différeray de réciter pour le présent, et continueray les propos encommencés.

Le sire de Montmorency, arrivé qu'il fut en Avignon, feit assembler les capitaines, et leur déclara son intention (laquelle ils approuvèrent) de faire loger ses gens en camp, et les rasseurer un peu de la peur et espouventement qu'ils pouvoient avoir à cause de ladite desconfiture de Brignolles. Exécutant doncques ceste sienne intention, il leur ordonna de mettre leurs gens aux champs, en la prairie d'entre la ville et la Durance; et, quand tous y furent assemblés autour de luy, attendans ce qu'il leur voudroit dire, il leur exposa la vérité, mais en paroles si bien troussées, qu'il n'y eut occasion de les estonner à cause de la dessusdite desconfiture et prise des sires de Montejean et de Boisy, leur remonstrant que telles avantures (qui sont choses ordinaires en toutes guerres de grosse importance), non-seulement ne doivent jamais estonner bonnes gens de guerre, ains leur accroistre plustost le cueur et affection de s'en revencher, accompagnés de discrétion, ruse, et prudence de ce faire sans encourir nouveau hazard. Que bien estoit vray qu'il ne pouvoit pas estre que ceste nouvelle ne luy eust esté, voire fust encores desplaisante, parce que l'entreprinse avoit esté quelque peu mal et trop hazardeusement guidée, et, par avanture, sans nécessité suffisante; mais qu'il supportoit la perte d'autant plus patientement, que nos gens (encores que vertu succombast à multitude, et qu'ils se fussent trouvés assiégés entre toutes les incommodités estimables) n'avoient jamais toutesfoys perdu le cueur, ny faict chose contre l'honneur et le devoir de gens hardys et bien combattans; ains qu'ils avoient si cher vendu ceste victoire à l'ennemy, que, par le grand nombre de gens qu'il avoit ou perdus ou ramenés blessés, il pouvoit avoir apprins à ses despens que le royaume de France ne se peult assaillir sans perte, ny prouffit, en l'assaillant, s'y acquérir, lequel ne soit accompagné de dommage au double. Sur ce, concluant qu'ayant faict telle preuve de la valeur des nostres à l'encontre dudit ennemy, ne restoit que luy dresser et dextrement exécuter une bonne revenche, sans prester aucunement l'oreille aux propos de ceux qui tournent à malheur et au préjudice et conséquence du gros jeu la fortune des premières et légères pertes; mais, au contraire (comme ainsi soit qu'une si grosse entreprinse ne se conduise jamais sans qu'il y intervienne quelque contrariété de fortune au commencement, au milieu, ou à la fin), luy estimoit et pensoit que par ceste seule avanture de Brignolles fut satisfaict et purgé tout le désastre qu'avoit fortune préparé à nostre camp, et que la mesmes avanture nous tourneroit à si bonne fin que par icelle nos capitaines seroient, de lors en avant, plus prévoyants et rusés, et les soldats plus enclins à exploicter leurs prouesse et gaillardise à l'appétit d'iceux leurs chefs et capitaines. Ceste remonstrance leur feit, et proposa le sire de Montmorency de si hault cueur et d'une contenance si asseurée, qu'à icelle assentirent les soldats avecques une militaire acclamation, si unanime et si alaigre,

que jà ils monstroient avoir en main ou devant les yeux l'asseurance et certaineté d'heureuse issue.

Ces propos finés, choisit le sire de Montmorency le lieu et assiette de son camp un peu au-dessus qu'il avoit autrefoys esté, entre le Rhosne et la Durance, tirant de deux rivières ceste opportunité, que l'une luy servoit d'apporter vivres et autres choses nécessaires en son camp, l'autre estoit opposée et mise pour obstacle contre les advenues de l'ennemy. Ceste rivière, laquelle, traversant la Provence, se vient descharger dedans le Rhosne, a naturellement son bassin et cours incertain, et si très inconstant, qu'à grande peine en bien peu de lieux elle se peult passer à gué par les gens propres du pays et plus usités à y passer; et, outre l'instabilité du fil de l'eaue, elle est parfoys et par endroicts si grosse, et traisne telle quantité de gros cailloux, que gens et chevaux, à cause de l'une et de l'autre incommodité, se trouvent souvent empeschés à y fermer et asseurer le pied. En ceste difficulté naturelle ne voulut le sire de Montmorency fonder entièrement toutes les forces de l'assiette et de l'asseurance de son camp, mais assit davantage garnisons en toutes les villes et chasteaux tenables au-delà de l'eaue, pour rompre aux ennemys la liberté de courir et fourrager, et le moyen d'entendre des nouvelles de nostre camp, et l'espérance de pouvoir à leur ayse et appétit, sans trouver contraste ny rencontre, taster et choisir le gué de la rivière. En ordonnant et commandant ce que dessus, il désigna la forme, l'enclos et le circuit de sondit camp, lequel feit entièrement clore d'un bon fossé profond, large de vingt et quatre pieds d'ouverture, et s'estrécissant au parfond, à telle raison et proportion, que le fond avoit le tiers moins de largeur que n'estoit la distance des bords d'en hault. Feit faire davantage un autre fosse large et profond, par lequel couroit un ruisseau, qui, en divisant et séparant le camp presque par le milieu, et recevant l'esgout de toute la prairie par des trenchées obliques qu'il y feit faire en plusieurs endroicts, rendoit l'assiette des logis plus seiche, et portoit hors toutes les immundices et ordures d'iceux, et tenoit le camp net et sain. Selon la distinction et cours dudit ruisseau et des autres qui tomboient dedans, il feit distribuer et assigner les quartiers à ses gens de guerre, les nations séparées les unes d'avecques les autres, pour éviter l'occasion de murmure et débat entre eux, et ordonnant les endroicts, intervalles et estendue des rues et chemins allans et traversans parmy le camp. Environ le milieu d'iceluy, avoit une petite levée de terre, en forme d'une colline, laquelle avoit regard à l'entour, en tous les quartiers et endroicts où il avoit gens logés; là il choisit son logis et prétoire, auquel il ordonna que les capitaines vinssent tous les matins pour entendre ce qu'il lui plairoit de leur commander : de là il voyoit tout ce que se faisoit à l'entour de luy, et ne se pouvoit dresser noise ny tumulte, qu'il ne l'aperceust incontinent; de là il cognoissoit de quel costé on diligentoit et de quel costé on cheminoit aux réparations et fortifications qu'il avoit ordonnées, et ordinairement faisoit ou commandoit tousjours quelque chose conducible et utile à ceste fin.

Tous les matins, au soleil levant (sinon que la venue ou des paquets, ou de messagers, aucunesfoys retardassent l'heure), la messe se disoit devant luy; icelle cessée, il se pourmenoit quelque espace au long de ses tentes, et là recueilloit humainement les capitaines venans vers luy pour prendre ses commandemens, administrant raison à qui venoit la demander; et généralement donnoit gracieuse audience à un chacun de ceux qui avoient à faire à luy. Ce temps pendant, on luy amenoit des chevaux, et, montant dessus en compagnie des capitaines et autres gens d'estoffe, se pourmenoit, en devisant des affaires, une foys autour du camp, une foys dedans, une foys dehors, et autre foys tout à travers, donnant ordre qu'on ne s'apparessast à la fortification, et que noise ou tumulte ne sourdist entre ses gens, et sur le chemin parlant aux uns et puis aux autres, sçachant et cognoissant très bien que la parole et conversation avecques le chef n'est guères de moindre efficace que l'exercitation, pour duire et ranger à vraye obéissance une trouppe nouvellement assemblée de diverses et différentes nations. Ayant faict ce tour, il venoit prendre son repas, et appelloit les capitaines et autres personnages qui par long usage estoient expérimentés et cogneus, ou èsquels il y avoit quelque degré ou de dignité ou de bon conseil. Son repas prins et le conseil tenu, selon que les occasions le requéroient, il retournoit au mesmes exercice de la matinée, sans refuser ou desdaigner ne veille, ne soing, ne travail,

en aucune manière. Ainsi, en continuant, et chacun faisant son devoir en sa charge, son camp fut en moins de quinze jours environné de fossés par dehors, et d'un rempart de terre par dedans, avec les flancs et plates-formes ès endroicts où il estoit requis ; de manière qu'à peine il eust peu choisir beaucoup de villes èsquelles il eust voulu avec moindre crainte et danger attendre une grosse puissance de l'ennemy : les temps et l'usage toutesfoys y adjoustoient encores journellement quelque nouvelle fortification. Les choses ainsi dressées, l'artillerie fut assise et plantée pour recevoir l'ennemy de front et pour le battre par les flancs, de sorte qu'il ne luy eust été possible d'arriver à faire les approches, ny se venir présenter à l'assault, sans y recevoir perte et gros dommage. Et au surplus, il avoit à un chacun ordonné la distance et assiette de son guet, l'endroict et place èsquels tous ou chacun (selon que le requéroit le temps et le besoin) auroit à se venir ranger et présenter, au cas qu'alarme vinst au camp ; ce que toutesfoys n'y advint jamais, car il y avoit mis tel ordre et police, que non-seulement il donna cognoissance de son cueur et hardiesse, venant avecques si petite trouppe qu'il avoit du commencement se présenter au-devant de l'ennemy, mais bien autant ou plus de sa bonne prudence, prévoyance et considération ; et bien monstra qu'il estoit party du roy suffisamment instruict par luy, et que de sa part il avoit très bien retenu, et mieux sçavoit exécuter, ce que luy estoit besoin de faire et pourveoir en tout événement.

Ledit seigneur roy estoit à Valence, non seulement comme le patron et chef de navire en sa poupe, ordonnant et commandant de poupe en proue, mais outre le renfort qu'il envoyoit journellement audit sire de Montmorency, fortifioit ladite ville et y assembloit telle force, que, là où à nostre camp il fust ores advenu quelque désastre, l'empereur eust trouvé ledit seigneur en barbe, prest et appareillé de luy donner incontinent une autre battaille.

Ce pendant que les choses se conduisoient en ceste manière ès pays de Provence et de Languedoc, Henry, comte de Nansau, et Adrian de Croy, comte du Reu, et grand-maistre de la maison de l'empereur, estoient entrés en Picardie, avecques armée, pillans et gastans en tous lieux où ils passoient le plat pays et les villes de petite résistance : avoient desjà prins la ville de Bray sur Somme, et quelques villettes aux environs ; s'estoient essayés de prendre celle de Sainct-Riquier ou d'emblée ou d'assault, mais ils en avoient esté repoulsés avecques perte de quelque artillerie, et assez bon nombre de gens, pour une si petite et légère entreprinse. Partant de là, et faisant contenance de s'acheminer ailleurs, avoient failly de desrober Guyse. Monseiseigneur Charles de Vendosmois, gouverneur et lieutenant du roy audit pays de Picardie, avoit assemblé des garnisons dudit pays, jusques au nombre de trois cens hommes d'armes, et de pied jusques à six mille, et avecques ladite force non seulement avoit contraint lesdits seigneurs de Nansau et du Reu de repasser l'eaue, mais avoit, pour faire la revenche du dommage qu'ils avoient faict en la frontière, marché avant dedans le leur, pris et pillé quelques villettes, chasteaux et bourgades. A Marolles, ville champestre et ouverte, estoient logés deux mille hommes des ennemys : il avoit là dressé son chemin, en intention de les y surprendre ; mais le comte de Nansau, adverty de l'entreprinse, et lequel estoit desjà renforcé de gens, marcha pour se venir joindre à eux ; qui fut cause que ledit seigneur de Vendosme repassa deçà l'eaue, pour ne hasarder témérairement ses forces, et attendoit la venue de monseigneur Claude de Lorraine, duc de Guyse, gouverneur et lieutenant pour le roy en Champagne, lequel venoit joindre et unir ses forces avec luy ; et ce pendant ordonna que l'on vuidast toutes les places non tenables en la frontière. Entre les autres, il avoit commandé que l'on abandonnast Guyse, et que seulement on mist garnison au chasteau, pour empescher que l'ennemy ne se vinst loger en la ville.

Le comte de Nansau, adverty par ses espies de la diligence qui se faisoit audit lieu de Guyse, d'en emporter les meubles et vivres, et d'en emmener tout le bestial, et que les gens ordonnés à la garde du chasteau estoient si amusés et ententifs à faire vuider ladite ville, et en abattre toutes les deffences qui pourroient y servir à l'ennemy, que cependant ils faisoient au demourant assez mauvais guet aux advenues d'icelles, se délibéra d'y marcher hastivement, en espérance de les y surprendre en désordre, ainsi qu'en effect il advint ; et ne se peurent les gens de guerre assez à temps sauver et retirer

au chasteau, que les gens dudit sieur comte n'en tuassent et deffissent les plus paresseux à la queue; les autres retirés et enfermés dedans, il envoya un trompette les sommer. Le capitaine, et aucuns d'entre eux qui n'avoient du tout mis leur honneur en oubly, furent d'advis de tenir la place; le plus grand nombre estoit d'opinion contraire, et s'en trouva de si faillys de courage, qu'ils se jettèrent par les créneaux ès fossés, aymans mieux vivre un peu davantage avecques honte et reproche perpétuels, que de soy hazarder à la sauver ou perdre en acquérant honneur. Les autres, et non toutesfoys sans en recevoir blasme, rendirent la place à la volonté de l'ennemy. La punition dont on a depuis usé contre les moins délinqueurs a esté telle que tous ceux qui s'y sont trouvés extraicts de noble race ont esté privés et dégradés, eux et leurs descendans, de tous tiltres et priviléges de noblesse, et faicts subjects aux subsides et impositions, comme non nobles et roturiers.

A Valence furent en un mesmes jour apportées au roy les nouvelles et de la prinse des seigneurs de Montejean et de Boisy et de la honteuse reddition de Guyse, lesquelles furent à la cour prinses et interprétées diversement, selon les différens jugemens et considérations des hommes. Les uns estimoient lesdites pertes légères auprès des grandes pertes passées, desquelles toutesfoys on s'estoit relevé; aucuns, encores qu'ils n'estimassent point la perte grande, ne laissoient point à peser et estimer le jugement et conséquence de ces premières arres sur le gros jeu; et d'autres en avoit qui estimoient non seulement ceste conséquence de préjudice, mais celle à quoy l'empereur la pouvoit tirer, en semant et publiant les choses (ainsi qu'il feit) trop plus à son avantage qu'elles n'estoient. Le roy, sans monstrer contenance de s'en estonner, mais débattant et contrepesant toutes les choses que dessus en son esprit, et pensant aux remèdes et recouvrement de l'une et de l'autre perte, vindrent à la cour nouvelles d'un autre trop plus grand dommage et calamité. Ce fut de la mort de monseigneur le dauphin François, son fils aisné, lequel, nourry et eslevé par luy en singulière expectation de tout le monde qu'il parviendroit un jour à estre grand et très excellent prince, estoit demouré malade au lieu de Tournon, venant par eaue avecques le roy son père à Valence; et là mourut avant la fin du quatriesme jour, non sans souspeçon et véhémente opinion qu'il eust esté empoisonné. Sans grande et moult perplexe difficulté ne fut la délibération de choisir le moyen, l'entrée, l'exorde et commencement de harangue, pour faire entendre au père une si dure, cruelle et triste nouvelle: il estoit forcé toutesfoys de la luy faire entendre, et n'estoit chose que longuement on eust peu dissimuler; mais il estoit extresmement malaisé de trouver homme qui en voulust entreprendre la charge. Bien sembloit-il à tous avoir mestier de grand et singulier artifice en son oraison, pour celuy qui voudroit appaiser le desplaisir et regret que paternelle affection luy engendreroit de ceste nouvelle; mais ne se trouvoit aucun consolateur assez à propos, car tous en avoient mestier eux-mesmes; tellement ils estoient affligés et consternés, universellement et particulièrement, qu'il n'y en avoit aucun que tous d'une affection et d'une voix ne pleurassent ceste mort, ainsi que si c'eust esté de leurs propres enfans. Ceste amour et affection de grands et de petits luy avoient du commencement concilié le lieu où il estoit né, la succession à la couronne, la vigueur, la semblance et la représentation qu'il avoit du père; mais il avoit en peu de temps gaigné ce poinct, que ses vertus avoient laissé à la naissance, à l'attente de la couronne, à la considération du père, la moindre part en la faveur et affection qu'on luy portoit; car il n'avoit oncques obmis une seule chose à son escient qui affière et appartienne à personnage qui soit pour parvenir à estre le plus grand et le plus excellent prince du monde. La condition doncques et la malavanture s'offroit d'annoncer au père la mort d'un fils de si grande espérance, et le moyen de mort si très indigne, que, départant du roy, nul autre père se trouveroit qui n'en tombast en extrémité de percussion et consternation de cueur et d'entendement.

En ceste fluctuation et perplexité d'élection et choix de personnage qui entreprinst de porter ceste douloureuse parole, ne se trouvoit autre quelconque à propos, que monseigneur Jean, cardinal de Lorraine, pour estre de plus long temps familier et privé du roy: mais, de l'heure qu'il eut mis le pied à la chambre, propos et paroles luy faillirent, et oncques ne sceut tant

asseurer sa contenance, que le roy de prime face ne cogneust à son visage qu'il avoit eu quelque fascheuse et malheureuse nouvelle; et, comme si le cueur luy eust présagé et dit ceste infortune, luy demanda incontinent quelles nouvelles de son fils. Monseigneur le cardinal se trouva la langue attachée aux lèvres; et, quoy qu'il l'eust naturellement faconde et diserte, il luy mascha plus qu'il ne prononça, et dit seulement, en béguayant, que certainement il luy estoit empiré, mais qu'il falloit avoir en Dieu espérance de la guarison. « J'entens bien, dit le roy alors, vous ne m'osez de première entrée dire qu'il est mort, mais seulement qu'il mourra bientost. » A ces mots respondit monseigneur le cardinal, en le confessant par signe plus que de bouche. Et lors n'eussiez veu sinon larmes, ny entendu sinon sanglots et soupirs des assistans. Le roy, jettant un hault souspir, qui fut ouï des autres chambres, se tira sur une fenestre, seul et sans mot dire, avecques le cueur pressé de dueil, et réprimant ce dueil outre la commune naturelle puissance, jusques à ce que, sur le conflict d'entre constance et nature, il fut contraint de jetter un autre souspir; et lors, tendant la teste nue, les yeux, les mains et la pensée au ciel: « Mon Dieu, dit-il, je n'ignore point qu'il ne soit raisonnable que je preigne en patience et en gré tout ce qui procède de toy; mais dont me peult venir, ny dont dois-je espérer et attendre, sinon de toy, ceste constance et force de cueur ? Desjà tu m'as affligé par diminution de seigneurie et de la réputation de mes forces, tu m'as adjousté maintenant ceste perte de mon fils; que reste plus à présent, sinon que tu me deffasses du tout? et quand ton plaisir seroit d'ainsi le faire, enseigne-moy au moins et me fais cognoistre ta volonté, afin que je n'y résiste, et me confirme en ceste patience, toy qui seul es puissant de ce faire, aydant et renforçant la naturelle et humaine infirmité. »

Telle fut son oraison en substance, finie par semblables propos religieux et chrestiens; mais les souspirs et larmes de ceux qui me les récitoient, accompagnés d'une admiration et merveille d'une si grande constance en cueur de père, les empeschèrent de me compter le surplus, et moy, en semblable cas, de maintenant ne m'arrester plus longuement sur ce propos. Seulement j'y adjousteray ce mot avant que l'interrompre, que l'empereur mesmes, auquel pour le los et bruit multipliant avec les ans dudit seigneur dauphin le père estoit plus redoutable, (encores qu'aucuns de ses principaux serviteurs soient encoulpés de ceste mort) ne se peut abstenir toutesfoys, quand il en ouït la nouvelle, qu'il ne parlast honorablement de la personne, meurs et conditions dudit seigneur dauphin, duquel nous devons espérer et croire qu'estant en ses jeunes ans emply de telles vertus, qu'en un autre jà homme parfaict eust esté appellé perfection ce qu'en cestuy-cy estoit commencement de plus grande valeur, et qu'estant à l'attente d'un si florissant royaume, eslevé de telle nourriture que l'expectation de luy surmontoit desjà la grandeur d'un royaume, qu'il soit appellé de Dieu à un autre plus grand et plus heureux royaulme que n'est celuy auquel il est, et sera regretté à tousjours mais. Et croys davantage qu'il n'y a point esté appellé par la voye qu'il y est allé, sans que Dieu ayt préparé, par l'oracle de sa divine justice, une exemplaire vengeance contre ceux qui ont esté aucteurs de ce faict si énorme et si exécrable, que tout esprit et sçavoir deffaillent à trouver non convenable à son énormité.

A tant je retourneray au roy, lequel, au commencement qu'il eut nouvelle de la guerre de Picardie, à l'heure qu'il estoit assez empesché contre un si puissant et non attendu ennemy en Provence, s'estant trouvé perplexe (encores qu'il le dissimulast) comment il pourroit en un mesmes temps, et sans ayde d'autruy, satisfaire à la guerre en tant de lieux, alors toutesfoys qu'il eut ce grief et grand surcroist de desplaisir, et tel que tout autre que luy pouvoit y succomber, ce fut le poinct auquel tous ceux qui auparavant et n'a guères estoient en peine de trouver langage assez exquis et efficax à le réconforter trouvèrent en son visage, en sa contenance, en ses paroles, de quoy eux-mesmes se réconforter; car oncques, puisqu'en ses grandes difficultés il se fust résolu de mettre du tout son espérance, et de n'attendre ayde ou secours d'ailleurs que de Dieu, jamais ne monstra signe ou apparence d'estre troublé; mais, au lieu qu'autres se fussent déconfortés, il applicqua son esprit à remédier et donner ordre à ses affaires, et dès le soir mesmes il assembla son conseil pour y entendre. A l'issue de son conseil, il dépescha lettres et messagers à tous ses

lieutenants généraux, aux gouverneurs des provinces et villes, et à tous autres qui avoient maniement des affaires gisants en présente considération.

Le lendemain, il fit appeler monseigneur Henry, son second fils, n'a guères duc d'Orléans, depuis dauphin de Viennois et duc de Bretaigne, lequel, avec peu de gens, il tira en sa chambre à part, et luy usa seulement de ceste courte harangue. « Mon fils, dit-il, vous avez perdu vostre frère, et moy mon fils aisné, en la mort duquel je trouve que la mesmes occasion me reconforte qui m'accroist et augmente le regret et desplaisir; c'est la mémoire et satisfaction que j'ay de l'amour, et affection, et faveur qu'il avoit desjà acquise en ce royaume envers les grands et les petits. Mettez peine, mon fils, de l'imiter et ensuivre, en sorte que vous le surpassiez, et de vous faire tel et si vertueux que ceux qui aujourd'huy languissent du regret qu'ils ont en luy recouvrent en vous de quoy appaiser et oublier ledit regret qu'ils ont de luy. Je vueil qu'à ceste fin vous adressiez vostre intention et y employez vostre cueur, esprit et entendement; Dieu ne vous fauldra de vous y estre en ayde et secours.» Telle fut la remonstrance du père au fils, laquelle fut incontinent recueillie, ou, pour mieux dire interrompue de pleurs et souspirs, qui du plus parfond des cueurs des assistans furent alors exprimés par la douce mémoire de l'un, l'agréable présence de l'autre, et considération de la vertu et constance de leur commun seigneur et père. Lesquelles choses, certes, m'admonestent aussi et contraignent de remettre le surplus de ceste matière à une autre fois, pour ne donner trop d'affliction à un coup, et à moy en l'escrivant, et au lecteur en le lisant, par la trop longue ramentevance du faict, duquel je désire et ne puis me départir, afin d'estancher les larmes que me continue la souvenance du trespassé, duquel Dieu vueille avoir l'ame au nombre des bienheureux, et aux vivans donner longue et heureuse vie, à sa gloire et contentement, honneur, exaltation et prouffit de leur royaume et de leurs subjects. Et à tant je reviens au conseil tenu le soir précédent.

Le roy, à l'issue du conseil, se mist à faire les dépesches cy-dessus mentionnées, c'est à sçavoir: en Picardie, devers les ducs de Vendosme et de Guyse, auxquel's il ordonna de hâter, au plus tost qu'il seroit possible, la nouvelle levée de lansquenets qu'ils avoient en main; au comte Guy de Rangon, seigneur Caguin, et autres capitaines italiens, qu'en toute diligence ils fissent l'amas des gens de guerre dont il leur avoit donné la charge, et qu'ils missent peine de tant travailler l'ennemy en Italie, que ce luy fust cause de divertir en celle part les grandes forces qu'il avoit en France; au sire de Montmorency, qu'il continuast, ainsi qu'il avoit commencé, à mettre peine de sçavoir ordinairement nouvelles du chemin, du séjour, du conseil et délibérations de l'ennemy, et que, selon l'opportunité des lieux et des temps, il accélérast ou différast les siennes entreprinses. Aussi envoya devers les Suisses gens praticques du pays et des chemins, pour les amener en Provence par le plus court chemin. De ces deux articles prochains je parleray au dernier lieu, et premièrement parleray du comte Rangon, et de ce que depuis la reddition de Fossan a esté jusques à ores faict en Piémont; après je viendray aux affaires de Picardie, et auxdits seigneurs ducs de Vendosmois et Guyse.

Nous avons couché au précédent commentaire comment le roy, quand il envoya monseigneur le cardinal de Lorraine pour traitter paix avec l'empereur, feit arrester (afin de n'attenter chose qui troublast ladite praticque de paix) l'armée qu'il avoit faict lever en Italie par le seigneur comte Guy Rangon et Caguin de Gonzague, et que, pour les difficultés sur ceste leur demeure intervenues, ladite armée se deffist, se retirant un chacun où bon luy sembla. Cessant depuis ceste praticque et espérance de paix, et continuant, mais augmentant tousjours, le bruit du gros appareil que l'empereur faisoit pour venir faire la guerre en France, le roy envoya, par celuy-mesmes qui auparavant y avoit esté, mandement et pouvoir de lieutenant général audit seigneur comte Guy Rangon, lequel feit incontinent sçavoir à tous les capitaines de la précédente levée, aussi au seigneur César Frégose, son beau-frère, que tous eussent à remettre leurs gens ensemble, et les conduire au lieu de la Mirandole: ce qui fut faict en moins de quinze jours, encores que la chose, du commencement, semblast avoir quelque difficulté, pour cause que le seigneur de Tamise avoit de l'autre costé de la rivière, vis-

à-vis de ladite Mirandole, sept ou huict cens chevaux allemans et six mille lansquenets à pied, pour empescher que l'amas ne se feit; mais il fut à toutes ces difficultés obvié par la prudence et bonne conduitte des chefs, avec le travail et diligence des soldats.

Deux mille hommes de pied leva ledit comte Rangon, lieutenant général, et le seigneur Caguin autant; le seigneur César Frégouze en leva nombre pareil, avecques deux cens chevaux légers : le seigneur Palvoisin Visconte, Milanois; le seigneur Pierre Strozzi, Florentin; le seigneur Balthasar, dit chevalier Azzal, Ferrarois, chacun mille hommes; le seigneur Béringer de Caldore, Napolitain; comte de Mouté, de Rise, et Jean de Turin, Florentin, chacun cinq cens; le seigneur Averolde, Bressan, et le seigneur Bandin, de Toscane, chacun quatre cens; et ledit Baudin, outre ses gens de pied, deux cens chevaux légers. Autres deux cens chevaux légers leva le sire de Taix; et, bien qu'il fust de nation François, et l'un des gentilshommes de la chambre du roy, se trouvant toutesfoys en Italie, où il avoit esté pieçà envoyé pour recevoir au service du roy le comte Galiot de la Mirandole, il feit sadite trouppe d'Italiens. Assemblés qu'ils furent, ledit seigneur comte Rangon ordonna et feit sçavoir à tous qu'ils se tinssent prests à partir au vingtiesme jour d'aoust.

Les sires d'Annebault et de Burie, estans en la ville de Turin, ce temps pendant ne laissoient riens, ny jour ny nuict, en arrière de tout ce qui affiert et appartient à bons et diligens capitaines, et bien expérimentés aux affaires de la guerre; se donnans garde soigneusement de ne donner occasion n'opportunité, ou à l'ennemy, ou aux gens de la ville nouvellement réduitte à l'obéissance du roy, d'oser faire dessein ou entreprinse sur eux. Ne se contentoient point toutesfoys de ce faire tant seulement, ny de bien asseoir, revisiter et rafreschir leurs guets, mais se tenoient toujours prests et appareillés à toutes occasions et opportunités que leur bailloit ledit ennemy de faire des saillies hors la ville, quand ils voyoient ledit ennemy approcher d'eux trop asseurement, et que, sans se hazarder témérairement, ils luy pouvoient donner quelque venue; et puis, cela faict, il se retiroient, et, quand ils en voyoient estre le temps, amenoient le plus souvent et prisonniers et gros butin de bestes aumailles et autre bestial dedans la ville. A Ciria, ville suffisamment tenable, distante environ de sept milles de chemin, le capitaine Fabrice Maramault avoit assemblé, pour envoyer au camp impérial, toutes sortes de grains et autres vivres qu'il avoit peu assembler en tout le pays à l'environ; et avoit laissé trois cens hommes à la garde d'icelles munitions, lesquels, estimans n'avoir grand mestier de guet, et que les François avoient assez où s'employer à le bien faire en leur ville, sans faire aucune entreprinse dehors, vivoient audit lieu de Ciria comme s'ils n'eussent eu aucuns ennemys au pays. De ce fut le sire d'Annebault adverty par ses espies; et y envoya le capitaine d'Essey, avecques environ de soixante à septante chevaux, et les capitaines Auchy et de Cany avecques chacun cinq cens hommes de pied. Lesquels, partans le soir après le guet assis, arrivèrent, sans estre descouverts, au pied de la muraille, et, leurs eschelles dressées, furent montés dessus, et eurent deffaict ou repoulsé les escouttes, avant que ceux qui estoient couchés aux licts eussent loisir de se vestir, armer et rendre au lieu que se donnoit l'alarme. Ainsi prindrent-ils la ville, et mirent au fil de l'espée tous ceux èsquels ils trouvèrent résistance; et, après avoir chargé de vivres et butin tous les chevaux et bestes portans charge, et faict acheminer devant eux tout ce qu'ils y trouvèrent de bestial, se retirèrent sans rencontre dedans Turin. Peu de jours après furent aussi prinses, par ceux de ladite garnison de Turin, les villes de Rivolles, Aveillanne et Sainct-Ambrois, combien qu'audit lieu d'Aveillanne y eust de garde au dessus de deux cens hommes de guerre.

L'heureux succès desdites légères entreprinses donna cueur à ladite garnison d'aspirer et oser entreprendre des choses plus grandes, et vint en fantaisie au sire d'Annebault d'essayer à surprendre Fossan; mais, sur ces entrefaictes, et sur le poinct qu'il ordonnoit ceux qui devoient conduire ceste entreprinse, le seigneur Marc Antoine de Cusan eut nouvelles par ses espies, dont il advertit lesdits sires d'Annebault et de Burie, qu'à Savillan (où l'empereur avoit laissé seize pièces d'artillerie, que grosse que moyenne, les poudres, boulets, cordages et tout autre équippage à ce mestier appartenant, avecques une grosse provision de harnois, tant

à la légère que pour hommes de pied) les gens qu'il y avoit laissés en garnison alloient fourrager et vivander, sans crainte ny respect, ès villages des environs, et que facilement on les pourroit surprendre, et se saisir de la ville et de tout ce qui estoit dedans. Audit Marc Antoine, qui la demandoit, ils accordèrent commission de ce faire, avecques les deux mille hommes de pied dont il avoit charge; ils baillèrent pour compagnon le capitaine Chambray, lieutenant de la compagnie dudit sire d'Annebault, avecques le nombre de cinquante à soixante chevaux choisis en toute la compagnie. Acheminés qu'ils furent, ils eurent nouvelle qu'assez près du lieu où ils estoient s'estoient présentement retirés en un chasteau aucuns coureurs des ennemys, portans et chassans devant eux un gros butin. Si tournèrent la teste celle part, et prindrent le chasteau d'assault, encores qu'il fust vaillamment et pertinacement deffendu; et y fut prins le seigneur de Beneste, de la maison Prouvenne, et le baillif Prouvenne, son frère; lequel chasteau ils s'amusèrent à saccager, par avanture plus avarement que prudemment; car, à l'opinion de plusieurs, ils se fussent faict maistres de Savillan, si, sans s'arrester ailleurs, ils fussent allés le droict chemin; mais, ce pendant qu'ils s'amusèrent au pillage, les ennemys, qui eurent advertissement de leur entreprinse, envoyèrent en diligence ce qu'ils peurent amasser de gens se mettre dedans Savillan, en attendant qu'eux avecques plus grande force y arrivassent. Lesdites bandes, qui premièrement y arrivèrent, levèrent incontinent les ponts, barrèrent les portes, mirent les gens autour de la muraille et aux deffences, par ce peu qu'il y avoit de flanc, des arquebouzes à croq, sacrets, passevolans et autres petites pièces, se préparans en diligence de soustenir un premier assault, en cas que besoin fust; et ce faisoient tant plus asseurément et hardiment, parce qu'ils sçavoient que le secours leur arriveroit bientost après.

Nos gens, quand ils furent ès fauxbourgs, et sceurent que leur entreprinse estoit descouverte et la ville pourveue de gens, feirent aumoins èsdits fauxbourgs tout le dommage qu'ils peurent aux ennemys, rompirent et débrisèrent, à coups de haches et de marteaux, deux gros canons qu'ils y trouvèrent, en sorte que, sans les refondre, on ne peust s'en servir à un besoin; partirent entre eux tous les harnois de la munition de l'empereur, et, au demourant, feirent butin de tout ce que bon leur sembla. Les capitaines, qui avoient mis des descouvreurs sur les champs, eurent tantost advis que le capitaine Jacques de Scalenge approchoit avec le nombre (à ce qu'ils en avoient peu juger) environ de deux mille hommes, et bien autant de gens du pays amassés par les villages; et pour ce, voyans que force leur estoit de venir au combat, se délibérèrent faire de nécessité vertu, et en toute diligence rassemblèrent et mirent leurs gens aux champs, bien rangés et serrés ensemble, ceux de cheval des deux costés sur les aisles; et, sans attendre, chargèrent incontinent les ennemys, lesquels ils trouvèrent assez en désordre, parce qu'ils s'estoient hastés de venir, en espérance de trouver et surprendre les nostres audit désordre, et amusés au pillage parmy les rues. Les ennemys soustindrent ce premier choc avecques plus grande hardiesse qu'obstination; mais tost après se commencèrent à tirer et se mesler parmy les amassés du pays, en telle confusion, que pour se mettre en roupte il ne restoit plus que de tourner le dos. Nos gens de cheval, incontinent qu'ils les veirent esbranlés et en suspens du combat et de la retraitte, les chargèrent de telle furie, qu'ils les contraignirent à tourner le dos; et sur ce, nos gens de pied les suivirent de près, et mirent en telle roupte, que de là en avant y eut de la tuerie plus que de combat.

Le capitaine Scalenge, voyant ceste desconfiture, et que desjà exhortation ny chastiement ne luy prouffitoient envers eux, dépescha des mieux montés de sa trouppe, pour aller advertir en diligence le seigneur Jean-Jacques de Médicis, marquis de Marignan, de l'estat et danger où il se trouvoit. Ledit Jean-Jacques amenoit deux mille lansquenets en sa compagnie, lesquels, s'ils fussent promptement survenus, et que force eust esté à nos gens, desjà las et travaillés, de combattre en pleine campagne une telle trouppe de gens frais et reposés, il n'y a point de doubte qu'ils n'eussent esté deffaites. La poulsière que levoient iceux lansquenets en approchant donna occasion aux capitaines Cusan et Chambray de faire sonner la retraitte et de cesser la chasse commencée;

si est-ce qu'ils en tuèrent plus de trois cens, et en blessèrent beaucoup davantage : de neuf enseignes en prindrent sept, leurs gens de cheval, en s'enfuyant, arrachèrent les autres deux des mains des porte-enseignes, de peur que nos gens les prinssent comme les autres. Les capitaines, voyans la poulsière croistre et s'approcher tousjours, et doubtans que leurs gens, qui avoient le corps travaillé du chemin et les bras las de frapper sur l'ennemy, ne fussent point pour soustenir le choc de ceux qui survenoient frais et entiers, réveillèrent leurs gens, et se mirent au retour par autre chemin que celuy par où ils estoient venus ; et advertirent le sire d'Annebault, par homme exprès et bien monté, du chemin qu'ils entendoient faire, à ce qu'il envoyast du secours au-devant d'eux ; dont bien et heureusement leur en advint ainsi que l'issue le monstra par effect ; car, ainsi qu'ils marchoient après leur butin et bagage, qu'ils avoient envoyé devant avecques une trouppe d'arquebouziers pour l'accompagner, et eux le suivans, avecques le surplus de nos gens, au petit pas, de peur que, si l'ennemy les acconsuivoit, ils fussent rompus et deffaicts, plus de leur lasseté propre que par la force et vertu dudit ennemy, arrivèrent sur eux les avant-coureurs, lesquels, en les chargeant et puis se retirans par fois et alternativement, tendoient à les arrester et amuser jusques à ce que la grosse trouppe les approchast.

Nos capitaines, qui entendoient bien à quelle fin les autres tendoient, taschèrent plus à cheminer pour se tirer hors du danger, qu'à repoulser trop avant lesdits avant-coureurs ; et s'ils estoient aucunes foys si pressés que force leur fust de tourner le visage, ils le faisoient de sorte que l'ennemy en rapportoit de la perte, et eux soubdainement acconsuivoient et hastoient la trouppe de marcher. Advint toutesfoys que le seigneur Cusan eut en la teste un coup d'arquebouze, qui l'empescha de si grandement faire son devoir que jusques alors il avoit faict ; et peu à peu les ennemys se renforçoient de gens qui arrivoient par trouppes et à la file ; de manière que les nostres estoient en danger de desconfiture, si le secours envoyé par le sire d'Annebault ne leur fust arrivé à ce besoin. Mais il arriva si à propos, que, sur le poinct et au lieu où les ennemys avoient prins le large, tendans à enclore les nostres de toutes parts, nos gens de cheval, envoyés frais a les secourir, s'embattirent pesle mesle parmy leurs gens de pied qui estoient espars, et, les travaillant, tuant et chassant, les contraignirent de se ranger ensemble, et donnèrent temps et lieu à nos gens de pied de se retirer, lesquels estoient de lasseté à demy recrus et combattus. Lesdits gens de cheval estoient jusques au nombre de deux cens, et les menoit le sire d'Alègre, homme hardy, entreprenant, et sage autant que nul autre capitaine de son temps ; après luy marchoient de gens de pied jusques au nombre de douze cens. Au moyen duquel secours, les nostres, avecques bien peu de perte (quant aux gens), se retirèrent avec leur butin et bagage dedans Turin à sauveté. Toutesfoys le seigneur Cusan se trouva si las, tant du chemin que de sa blessure, qu'il fut contraint de s'arrester à Pignerol, auquel lieu il mourut bien peu de jours après, laissant bon nom et grand regret de luy entre les vivans.

Au mesmes temps que ces choses se faisoient en Piémont, le comte de Nansau, après avoir saccagé Guyse et toutes les villes champestres à l'entour, mettant le feu partout où il passoit, et emmenant proye et butin d'hommes, de bestial et de biens meubles, conduisoit son armée droict au chemin de Sainct-Quentin. Monseigneur le mareschal de la Marche, qui avoit jà commencé de fortifier la ville de Laon, en deslogea incontinent qu'il entendit ceste nouvelle, délibéré de s'aller mettre dedans ledit Sainct-Quentin ; tant il avoit ceste entreprise à cueur de se trouver chef assiégé en une ville, pour donner preuve du cueur, du soin, de l'industrie et diligence qu'il auroit à endurer un siége, soustenir un assault, et inventer les moyens de bien garder et deffendre une ville. Mais sur chemin il fut adverty par ses descouvreurs que l'ennemy, ayant eu advis du bon ordre qui estoit mis à la garde et deffence dudit Sainct-Quentin, avoit tourné bride soudainement, et tiroit le chemin de Péronne, pour avoir sceu que ladite ville, encores qu'elle fust forte par la nature et assiette du lieu, n'estoit toutesfoys assez fortifiée suffisamment, et encore moins fournie du nombre de gens qui estoit requis à la tenir contre une si grosse puissance. Et à ceste cause, ledit seigneur mareschal, aussi changeant de délibération, tourna son chemin devers

ladite ville de Péronne, environ le dixiesme jour d'aoust. Partant le camp des ennemys d'un petit village, ou plustost cense, appelée la Catelle, somma en passant le chasteau d'Aplincourt, qui se rendit incontinent, car il avoit esté abandonné pour non tenable. Au lendemain ils passèrent la rivière de Somme, au dessus dudit chasteau, et vindrent, gastans et bruslans tout le pays, jusques auprès de Péronne. Le mesmes jour y estoit entré le sire de Sercu, avec mille hommes de pied qu'il avoit en charge particulière, de la légion de Picardie, dont il estoit capitaine général; et nonobstant que, à venir de Ham, dont il estoit party environ minuict, et dépesché par monseigneur le duc de Vendosmois, il luy eust convenu passer à travers les villages et censes, qui encores fumoient du feu que l'ennemy en passant y avoit bouté, si avoit-il eu si bonnes guides, et tant bien s'estoit tenu sur ses gardes qu'il y estoit sans aucune perte passé. Le lendemain y entra mondit seigneur le mareschal, avec cent hommes d'armes; et luy servit aussi l'obscurité des fumées du pays que les ennemys avoient bruslé, à ce qu'il ne fust découvert par eux sur le chemin. Sur le soir, le comte de Nansau, après s'estre long-temps pourmené à l'entour de la ville pour la recognoistre, s'en vint loger assez près de l'abbaye du mont Sainct-Quentin, autant faſché en son courage d'avoir failly à surprendre la ville avant que gens y fussent entrés, comme au contraire furent contens messeigneurs les ducs de Vendosme et de Guyse, quand ils sceurent que lesdits seigneurs mareschal et de Sercu estoient entrés dedans à sauveté; car ils avoient bien bonne espérance que les nouvelles bandes qu'ils faisoient lever en toute la Picardie et la Champagne, et la levée des lansquenets qu'ils attendoient, soubs la charge du capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, seroient arrivés et prests assez à temps pour venir lever ledit siége de Péronne. Tel estoit l'estat de nos affaires en Belgique.

Du pays des ligues, outre les huict mille Suisses de la levée faite par messire Louis d'Anguerant, seigneur de Bois-Rigault, lesquels en plus grande partie estoient arrivés au camp, et en partie y arrivoient de jour en jour par des chemins un peu longs et destournés, mais plus asseurés que le droict chemin, pour le destourbier et empeschement des passages, messire Estienne d'Aygue, seigneur de Beauvois, et Guillaume, seigneur d'Yzernay, l'un gentilhomme de la chambre, et l'autre valet de chambre ordinaire du roy, en avoient faict une autre presque de pareil nombre, auxquels, à raison qu'ils arrivoient par divers chemins au lieu qui leur estoit assigné, selon qu'ils se desroboient à la file de leur pays, outre le sceu ou soubs dissimulation des supérieurs et magistrats de leurs cantons, on bailloit guides et commissaires pour les conduire par estappes, qui, à ceste fin, avoient esté ordonnées, par le plus court chemin, droict à Valence, où ils estoient recueillis par commandement du roy, qui à tous les capitaines feit faire présent de chaisnes d'or pesantes chacune cent escus, et les adressoit au sire de Montmorency, son lieutenant général; lequel, ainsi qu'ils arrivoient, leur faisoit délivrer les quartiers au camp, pour se loger chacun avecques sa nation, faisant retirer en sondit camp et au dedans du fort tous ceux qui sans son ordonnance avoient dressé leurs tentes, ou faict leurs loges au dehors. En quoy faisant, et usant parmy ses soldats d'une sévérité de discipline militaire attrempée d'équité selon les occasions, il obtint en bien peu de temps que, nonobstant que son armée consistast de nations non seulement diverses quant aux pays, mais aussi en opinions et sectes contraires, l'ordre et police furent tels entre eux, que son camp à ceux qui y arrivoient monstroit plus face et apparence d'une cité policée, que d'un camp ainsi freschement et de si diverses nations assemblé.

L'empereur, au commencement qu'il entreprint la guerre en France, faisoit bien son compte que le roy ne recouvreroit point ny de lansquenets ny de Suisses : de Turin, il n'eust jamais pensé qu'il eust eu moyen de tenir : de la Belgique, il la comptoit desjà pour chose sienne. Mais, peu après qu'il fut rentré en Provence, et qu'il entendit certainement qu'il arrivoit tousjours au roy quelques bandes de lansquenets; que de Suisses il en recouvroit plus qu'il ne vouloit; qu'en Italie il avoit faict son amas, et ses gens estoient desjà prests à marcher; qu'en la Belgique la guerre y seroit plus longue et difficile qu'il ne l'avoit espéré; et davantage, que sur la mer Océane ses subjects ordinairement y recevoient perte, et sur la Méditerranée, nos galères se pourmenoient en liberté, alors eut-il

certaine cognoissance qu'il n'auroit, sans ayde d'autruy, telle issue qu'il la désiroit de son entreprinse. Il se délibéra d'essayer tous moyens possibles pour attirer le Sainct-Père et la ligue d'Italie à communication de frais et société de ceste guerre. Et à ceste fin avoit-il dépesché le seigneur Ascagne Colonne, avecques pouvoir, instructions et lettres audit Sainct-Père et à tous les princes et potentats d'Italie, protestant envers eux (non qu'ainsi fust, mais parce qu'il servoit à son intention) que, entreprenant la guerre contre le royaume de France, jamais il ne l'avoit faict pour sa particulière et propre querelle, mais en contemplation du bien public et du repos commun de toute l'Italie, pour divertir l'insatiable cupidité du roy, de la continuation de faire guerre en icelle; qu'eux-mesmes scavoient bien, et il les en appelloit à tesmoignage, qu'il n'avoit laissé aucune voye intentée pour obtenir du roy que leurs différends fussent plustost vuidés par ordre et forme de droict et justice, ou par appoinctement équitable, que non par armes et voye de faict, et jusques à s'estre condescendu de donner au duc d'Angoulesme, troisième fils dudit seigneur roy, l'estat et duché de Milan, qui toutesfoys luy appartenoit, non seulement comme à empereur, mais en son propre nom, premièrement, comme chose conquise par armes et par le droict de la guerre, et secondement, comme cédée à luy par le transport du vray seigneur, Francisque Sforce, qui estoit droict indubitable; et que, quand ores il ne tiendroit qu'à vuider ses mains dudit estat et duché de Milan, qu'il ne se trouvast moyen de paix en la chrestienté, luy estoit, de son costé, prest à y entendre, et d'en disposer entièrement, par le consentement et advis commun de tous lesdits princes et potentats d'Italie : tant s'en faudroit qu'il eust son bien particulier en plus grande recommandation que le public; mais que, nonobstant tous les devoirs où il s'estoit mis si grandement, le roy de France avoit tousjours superbement et obstinément refusé toutes honnestes et raisonnables offres, et préféré la guerre injuste, cruelle, et d'incertaine issue, à une honneste, utile et certaine paix, jusques à dresser, encores à présent, nouvelle armée en Italie; en quoy il donnoit bien évidemment à cognoistre combien il avoit plus d'affection à travailler l'Italie, qu'à deffendre son propre royaume, auquel il avoit si grand faix de guerre sur les bras. Si toutesfoys il estoit mis ordre à obvier que ledit seigneur roy de France ne mist ensemble les forces qu'il avoit levées audit pays d'Italie, ledit seigneur empereur ne doubtoit point qu'il ne remportast de France une si grande et insigne victoire, qu'il asseuroit à perpétuité le repos et la tranquillité de l'Italie, attendu que autre quelconque ne la troubloit, sinon seulement ledit roy de France.

Toutes ces choses doncques considérées, il concluoit, en ses instructions, que, comme ainsi fust que luy, qui estoit leur prince souverain et empereur, eust lors à entretenir en terre et en mer, en divers lieux et en mesmes temps, quatre grosses et puissantes armées, plus pour le bien et repos d'entre eux que pour aucune offence à luy particulièrement faicte, et à ce que l'Italie ne soit assubjectie à domination et seigneurie estrangère, leur vray office et devoir estoit de luy donner, en leur propre cause, ayde et secours, ou pour mieux entreprendre de consentement commun, et à communs despens avecques luy, la tuition et deffence de la liberté d'Italie, à laquelle faillans à ce besoin, en quoy pourront-ils jamais recognoistre l'obligation qu'ils ont envers elle, qui les a heureusement produicts, eslevés, nourrys en la meilleure et plus amène et gracieuse contrée du monde? ou quelle chose peult-elle jamais avoir affaire d'eux, si elle ne l'a en la deffence et protection de sa liberté? Telles estoient les remonstrances que le seigneur Ascagne estoit chargé de faire universellement à tous, et particulièrement à un chacun des estats, princes et potentats d'Italie. Au Sainct-Père il avoit à les faire presque pareilles; mais il estoit expressément chargé de luy dire et faire entendre davantage comment le Turc faisoit ses préparatifs pour faire en chrestienté une descente plus grande et mieux équippée qu'il n'en avoit encores faict jamais, et qu'à la prochaine primevère il seroit prest à y descendre en personne, et qu'en un mesmes temps il vouloit, et par terre et par mer, assaillir les royaumes de Naples et de Sicile, et là se fortifier et y faire son magasin de tous équippages de guerre, pour, à toutes ses commodités, poursuivre le surplus de l'Italie, et de là se transporter par toute la chrestienté. Et, afin que ledit Sainct-Père n'en fust en doubte, avoit aussi ledit sei-

gneur Ascagne charge de remonstrer à Sa Saincteté comment desjà Barberousse estoit arrivé, avecques son armée, en la mer Méditerranée, qui la tenoit en telle subjection, que le navigage par icelle estoit interdit, au moins mal seur aux chrestiens; et mesmement parce que le roy de France indubitablement s'estoit uny et allié avecques iceluy Turc, et qu'il en avoit osté le masque et cessé toutes dissimulations, car ouvertement il le semonnoit et pressoit de descendre, si que, toutes excusations cessantes, ledit Sainct-Père ne pouvoit dissimuler que, pour donner exemple à tous les Estats de la chrestienté, il ne fust le premier à les exhorter et à commencer luy-mesmes de prendre les armes, et que chacun, en ce commun danger, apportast quelque remède et soulagement, ainsi que le requéroit leur devoir envers la commune patrie, envers la foy et la religion chrestienne, ensemble la considération de la cause, du temps, du salut à présent et de la liberté à l'advenir. Adjoustoit encores, afin que ceste entreprinse ne fust infructueuse à Sa Saincteté, que l'empereur, en ce faisant, estoit content, et luy offroit de disposer entièrement de l'estat et du duché de Milan, ainsi qu'il plairoit à Sadite Saincteté, avecques participation de la seigneurie de Venise, en ordonner.

Le premier jour d'aoust estoit ledit seigneur Ascagne arrivé à Rome. Le lendemain il eut audience, et exposa la créance dessusdite en présence et compagnie du comte de Sifuentes, ambassadeur ordinaire de l'empereur envers ledit Sainct-Père. Après, s'estant ledit comte retiré, il parla encore à Sa Saincteté à part, et luy offrit que ledit seigneur empereur céderoit et transporteroit ledit estat et duché de Milan à l'un des nepveux de Sadite Saincteté, et feroit, au surplus, que le duc de Ferrare (touchant les choses qu'il avoit controverses avecques elle) et le duc d'Urbin (touchant le duché de Camérin) en transigeroient et appointeroient au contentement et gré d'icelle Sa Saincteté, moyennant qu'elle fust seulement contente entrer en la ligue d'Italie, c'estoit à dire, d'en déchasser entièrement le roy de France. A Gennes, à Lucques, à Florence, à Sienne, avoit ledit seigneur Ascagne exposé sa créance, en y passant, et de tous avoit remporté une mesmes response, qui fut, en somme, que, tout autant qu'ils valoient et pouvoient, ils s'employeroient de très bon cueur, ainsi qui leur seroit ordonné par le commun advis de nostre Sainct-Père et de Sa Majesté Impériale, au bien, tuition, deffence et salut d'Italie. Ledit Sainct-Père, après qu'il eut grandement et singulièrement loué l'affection dudit seigneur empereur à procurer le bien et repos particulier d'Italie et le commun de chrestienté, respondit, au surplus, qu'il ne pouvoit blasmer l'advis et considération de Sa Majesté Impériale, de transférer, si possible estoit, la guerre hors d'Italie; mais qu'il loueroit trop plus qu'elle ne fust ny là n'ailleurs entre les chrestiens; car, en quelconque part qu'elle se fasse, soit en France, soit en Italie, entre Sadite Majesté et le roy de France, tousjours falloit-il que le sang chrestien y fust espandu, et qu'il s'en ensuivist l'amoindrissement et débilitation des principales forces de la chrestienté. Et quant au Turc, Sa Saincteté estoit bien asseurée que on ne sçauroit le convier à veoir un spectacle plus à son gré, qu'à veoir une si cruelle et mortelle guerre entre les deux plus puissans monarques d'icelle; car il estoit bien à penser que, quiconque en celle guerre soit le vainqueur ou le vaincu, c'est faire un pont et bailler le choix audit Turc de venir après assaillir lequel que bon luy sembleroit, se tenant seur que la victoire ne pouvoit estre sinon dommageable et préjudiciable aux forces et puissances du vainqueur mesmes: mais que tant osoit bien Sa Saincteté asseurer ledit seigneur empereur, que, pour celle année qui lors couroit, le Turc ne feroit faire aucune descente en chrestienté; car Sa Saincteté avoit eu plusieurs advis certains et accordans ensemble, et mesmement par la voye des ambassadeurs vénitiens à Constantinople, que le Turc estoit résolu entièrement de ne faire autre chose pour le demourant d'icelle année, sinon de réparer, en tant que possible luy seroit, la perte et dommage qu'il avoit receu en Afrique, et recouvrer la commodité qu'il s'estoit préparée, et depuis avoit perdue, de faire quand bon luy semblera descente en Italie. Bien advouoit Sa Saincteté qu'il estoit vray que ledit Turc cependant vouloit donner ordre (encores qu'à cela il faillist) de préparer sa descente pour l'année qui vient, renforcer le nombre et équippage de ses vaisseaux de mer, mettre provision aux finances, aux vivres, aux munitions et à la levée de ses gens de guerre, pour faire

ladite descente avec gros effort et grosse puissance; et n'estre rien plus vray que tous ses plus avancés desseins tendoient sur la Sicile et sur l'Italie, ainsi que le mandoit Sa Majesté Impériale; et que, pour à ce remédier et obvier, il n'estoit possible de choisir autre meilleur chemin que celuy qui estoit par Sadite Majesté mis en avant, que condonner chacun au bien public ses querelles et inimitiés particulières, et que tous ensemble, d'un mutuel consentement, s'appliquassent à la conservation et defence du salut et repos commun. Et qu'à ceste cause, autant qu'il congratuloit à la Majesté dudit empereur ceste sienne continuation en bonne et saincte volonté de renouveller la praticque de paix et union, autant désiroit-il d'y employer et de mettre, non que son bien, mais aussi sa propre vie en hazard, pour estre arbitre et moyenneur de ceste paix; pour laquelle sienne affection et volonté mettre à exécution, il ne sçavoit trouver meilleure entrée que de persévérer en neutralité, sans condamner préjudiciablement la cause de l'une des parties, en adhérant et se joignant à l'autre. Tant s'en falloit que, par une telle voye et moyen, il voulust mettre en sa maison aucun estat ny principauté, au dommage, regret ou desplaisir d'autruy, et que, quand il plairoit à Dieu luy faire tant de bien et de grace, que de le faire l'un des moindres instrumens qu'il employast à l'exécution d'un si grand heur, ceste volonté de Dieu, par luy ensuivie, luy seroit suffisant contentement et satisfaction de son travail; si que plustost il souhaitteroit la mort, que d'en chercher ou accepter autre loyer ny récompense.

Desjà estoit l'empereur arrivé à Aix, alors qu'il eut nouvelle de ceste response. Sur son chemin, il receut quelque perte, mais non du tout si grande en effect comme elle luy avoit esté griefve et ennuyeuse pour la qualité de ceux qui luy avoient faict le dommage; car ce avoient esté seulement les paysans et montagnards qui se tenoient embuschés ès détours et au dessus des passages estroits au long des Alpes, et par occasions sortoient à l'improviste, aucunesfoys sur les avant-coureurs, et aucunesfoys sur la queue de son armée, en sorte qu'il ne se pouvoit eslargir aucunement, ny cheminoit journée, que de deux cens en deux cens pas il ne fust forcé de s'arrester et de se deffendre, sans toutesfoys avoir moyen de grandement endommager lesdits paysans, lesquels, soudainement qu'ils se voyoient pressés, se retiroient à mont, par des chemins oblicques et incogneus à autres qu'à eux-mesmes, ainsi que s'ils se feussent évanouis de veue. Au desloger, fut contraint l'empereur de passer au long d'une tourelle, en laquelle s'estoient enfermés jusques au nombre de cinquante hommes du pays, avecques des arquebouzes qu'ils avoient recouvertes, en intention de choisir ledit seigneur empereur à leur advis, et, quand il passeroit, décharger tous à la fois sur luy, pour le tuer, quoy qu'il leur en peust advenir après; car ils sçavoient bien qu'ils ne pourroient exécuter une telle entreprinse sans que la vengeance ne s'ensuivist par après. Et en effect, il s'en faillit bien peu qu'ils n'exécutassent leur intention; car ils en tuèrent un, qu'ils pensoient estre l'empereur, à cause du riche accoustrement qu'il avoit sur le harnois, et de la suitte de gens après luy qui luy déféroient et faisoient honneur. Force fut à l'empereur d'y faire amener le canon et y arrester son camp, qui en souffrit moult de malaise : la tour fut battue et les paysans contraints de se rendre à la mercy dudit empereur, lequel les feit tous pendre, tant par courroux de sa demeure que pour exemple qu'autres n'eussent par après la hardiesse de faire telles entreprinses. Et adverty qu'en un petit plain environné de bois à l'entour, et assis sur la crouppe d'une montagne, à laquelle ne pouvoient ses gens arriver, s'estoit retiré un nombre de paysans, avecques femmes, enfans et bestial, fit mettre le feu ès bois en divers lieux, au dessus du vent, de manière que tous y furent misérablement bruslés, d'aucuns en hors, qui, se voulans sauver du feu, tombèrent ès mains des ennemys, qui jamais n'en receurent un à mercy; dont fut depuis le populaire si aigry et animé contre l'empereur et son armée, qu'oncques homme qui tombast entre leurs mains ne trouva d'eux plus gracieuse composition que de cruelle et inhumaine mort.

Audit lieu d'Aix arriva un courrier envoyé par le seigneur Ascagne, avec lettres et advis de tout ce que ledit seigneur avoit exploicté ou faict de sa commission, de laquelle il n'avoit remporté le fruict qu'en avoit ledit seigneur empereur espéré. Si commença lors, en considérant et pesant les affaires plus soigneusement

et diligemment qu'il n'avait faict auparavant, et les choses estans encores en leur entier, appercevoir et cognoistre que ce n'estoit entreprinse légère que d'assaillir un roy de France dedans son royaume; et veoit très bien, mais un peu tard, qu'il ne luy seroit aucunement possible de fournir et satisfaire long-temps à l'entretenement de tant d'armées qu'il avoit en tant de lieux, et en mesmes temps. Pour y remédier en quelque partie, et puisqu'il estoit entré au lieu dont il ne se pouvoit ou vouloit ainsi légèrement retirer, il s'advisa d'envoyer à Anvers, et prier les marchands (auxquels il avoit baillé grandes assignations de remboursement sur les deniers qui luy avoient esté octroyés par les états, et qui provenoient du revenu ordinaire de ses royaumes d'Espagne, Naples et Sicile) qu'ils se contentassent de luy prolonger un an le terme de leur remboursement, afin qu'il se peust ayder d'icelles assignations, en leur donnant récompense, telle qu'ils voudroient, de l'intérest qu'ils pourroient avoir à cause de ceste plus longue attente de leurs deniers. Pour à ce faire les induire, il n'y obmit moyens quelconques de persuasion, entrelaçant ensemble prières, promesses, récompense, et crainte de plus long retardement, s'il advenoit, de malavanture, qu'estant ceste guerre de plus longue durée qu'il ne l'avoit espéré du commencement, son armée (que Dieu ne voulust) se vinst à deffaire par faulte de paiement; quoy advenant, il estoit à craindre et penser que son ennemy poulsast sa victoire si avant, que Sa Majesté fust par ce moyen contrainte de leur faillir, à son grand desplaisir et dommage.

Ceste dépesche faicte, ledit seigneur empereur, ayant en son cueur un extresme et merveilleux regret qu'ayant tant eu d'heureuses victoires ès guerres qui avoient esté menées par la conduitte seulement de ses capitaines, luy estant en personne maintenant, avecques telle et si puissante armée, et après avoir bravadé de la sorte que chacun sçavoit, il fust contraint de s'arrester si longuement sans faire aucune exécution ou honorable exploict de guerre, print en soy-mesmes délibération nouvelle, ou, pour mieux, se résolut, mais trop tard, de mettre à exécution celle qu'il avoit auparavant prinse, d'essayer sa fortune et d'assaillir vivement son ennemy; laquelle délibération luy eust peu, certes, et luy eust esté avantageuse, s'il l'eust exécutée à temps, et comme la raison de la guerre le vouloit, alors que les forces du roy n'estoient encores unies, et que son peuple estoit intimidé par la soudaine et non attendue descente d'un si puissant et grand ennemy. Au dessoubs de Aix, ayant la ville au dos, estoit son camp logé en une plaine, et sur deux collines doucement eslevées, et par les deux costés regardantes, en icelle plaine, la petite rivière de Lary, qui coule au long des murs de la ville, passant par le milieu en la longueur de sondit camp. Estant le quinziesme jour d'aoust en iceluy camp, il choisit jusques au nombre de trois mille Espagnols, quatre mille Italiens et cinq mille lansquenets, et, sans desclarer son intention à autres qu'aux capitaines, les feit partir environ la minuict, afin d'arriver où il prétendoit avant que nos gens en eussent nouvelles. Luy-mesmes avant le jour fut prest à cheval, menant en sa compagnie le duc d'Albe, Espagnol; le seigneur Alfonce d'Avalos, marquis du Guast, et le seigneur don Ferrand de Gonzague, Italiens, et le comte de Horne, Alleman, accompagnés de toute la fleur de ses gens de cheval. Et, avecques ceste trouppe, acconsuivit ses gens de pied, un peu après le soleil levé, assez près de la ville de Marseille, en une combe qui s'estendoit jusques à la plage de la marine.

En celle combe il feit arrester ses gens, et, prenant seulement ledit marquis avecques luy, et un bon nombre d'arquebouziers, marcha en personne pour recognoistre la ville, tenant tousjours les chemins creux et les voyes obliques, pour n'estre descouvert de ceux de dedans, jusques à ce qu'il arriva près de la ville, à un ject de canon, où il se tint couvert d'une masure de maisons n'a guères abattues. Et de là il feit passer ledit marquis outre la masure, avecques gens choisis arquebouziers, pour recognoistre de près un endroict que on luy avoit dit estre propice et opportun à y planter l'artillerie, et sur le costé que l'on tenoit la ville plus foible et moins deffensable. Ledit marquis, en regardant l'assiette du lieu, apperceut en un mesmes temps, et que la ville avoit esté diligentement réparée en cest endroict, et que luy avoit esté descouvert de ceux qui faisoient le guet sur les remparts, et que desjà estoient sortis gens de la ville, qui avoient prins le chemin hault, afin de le venir enclore par derrière. La cause de sa descouverture fut telle: les chevaux que l'em-

pereur avoit laissés en la combe dont j'ay dessus parlé commencèrent fort à hennir, et tant, que la combe, enclose de montagnes d'une part, et de la mer d'autre, en retentissoit, en sorte que le vent en apportoit le bruit jusques dedans la ville; qui fut en cause que ceux qui estoient de guet sur les murailles furent d'autant plus ententifs à regarder autour des masures et chemins creux, autant que leur veue pouvoit estendre. Et, regardant ainsi curieusement, ils descouvrirent ledit marquis; et le voyans près et à peu de compagnie, avoient mis lesdits arquebouziers dehors, en assez bon nombre, tendans à l'enclore, s'il n'avoit autre suitte que ce qu'ils en descouvroient, et pour estre au besoin assez forts, au cas qu'ils trouvassent autres gens en embusche parmy les destours et chemins croisans entre les collines. Le marquis, voyant qu'il estoit descouvert, se retira par autre chemin qu'il n'estoit venu, vers la masure dont il estoit party, et fut en cause que ceux du guet apperceurent que derrière icelle y avoit encores gens; et pour ce firent-ils encores saillir gens de renfort, et, addressans à cest endroict la bouche de quelques canons, y mirent incontinent le feu, et firent un tel exploict, à cause des pierres que les coups de canon escartèrent en donnant contre ladite masure, qu'il y eust des gens beaucoup et morts et blessés. L'empereur en toute diligence se retira plus loin de la ville et hors de la portée du canon, en une vallée qui estoit couverte entièrement d'un grand et large rocher duquel sortoit une fontaine d'eaue vive, auprès de laquelle il feit un léger repas. Et puis, après avoir communiqué sa délibération avecques les principaux des capitaines estans avecques luy, il ordonna le duc d'Albe et le comte de Horne pour demourer ès environs de Marseille, monstrant contenance de la vouloir assiéger, et ledit marquis du Guast avec le nombre de douze cens chevaux, et le capitaine Paul Saxe avecques six enseignes de pied, pour aller recognoistre la ville d'Arles, et, s'il leur sembloit qu'elle fust pour estre facilement emportée d'assault, le faire à sçavoir aux dessusdits ducs d'Albe et comte de Horne, à ce qu'ils se vinssent joindre à eux, ce pendant que luy en personne y viendroit avecques toute sa force; leur donnant charge toutesfoys, au cas que ladite ville leur semblast estre en telle deffence qu'elle fust pour y amuser long-temps son camp, eux, en ce cas, se retirassent avecques lesdits d'Albe et de Horne devant Marseille, jusques à ce qu'ils eussent de luy autres nouvelles.

Ces choses ainsi ordonnées, l'empereur se retira en son camp par le mesmes chemin qu'il estoit venu. Nos gens que je vous ay dit estre sortis hors de Marseille, ainsi que les ennemys, soudainement estonnés à cause des coups de canon qui avoient donné dedans la susdite masure, se retiroient hors de batterie, espars en divers lieux, selon que chacun s'estoit trouvé à propos de se retirer en lieu de sauveté, et comme gens qui n'avoient pas bonne cognoissance ny du pays ny des chemins, en surprindrent et prindrent aucuns, lesquels ils emmenèrent au seigneur de Barbezieux, lieutenant du roy, et aux autres capitaines estans en ladite ville de Marseille. Par iceux prisonniers entendirent lesdits capitaines comme l'empereur estoit en personne, avecques peu de compagnie, derrière ladite masure, alors que les coups de canon y furent tirés, ayant en teste une salade bourguignonne, avecques un pennage de violet blanc et orengé, et sur son harnois vestu d'un saye de damas blanc. Ceste nouvelle ouïe, ne fault demander s'il y eust prou de gens qui furent d'advis de faire sur luy une saillie, et que la conséquence de prendre ou tuer un empereur, en quoy gisoit toute la victoire, n'estoit si petite, qu'elle ne valust bien le hazard de perdre quelques gens, au pis aller. Les autres, auxquels plaisoient moins les choses précipitées et de hazard, estoient d'advis de ne point desgarnir la ville, estimans bien que l'empereur ne seroit venu si près sans avoir telle trouppe à sa queue, qu'elle seroit bien suffisante, à un besoin, de combattre toute la garnison de Marseille, et que par avanture faisoit-il marcher toute son armée après luy. Et de le penser ainsi leur donnoient deux choses grande occasion : l'une, qu'à ceux qui faisoient le guet il sembloit à veoir, de veoir, assez loin de la ville (c'estoit en la vallée où l'empereur avoit laissé ses gens), entreluire du harnois à la réverbération du soleil qui donnoit dessus; l'autre, que les prisonniers disoient n'avoir riens sceu quand ils partirent du camp, ny quelle part on les conduisoit, ny que l'empereur deust venir les acconsuivre. Et, à ceste cause, il leur sembloit bien à craindre que, si on mettoit grosse trouppe

de gens hors de la ville, et que, l'escarmouche attachée, survinssent les ennemys avecques trop grande puissance, ceux de la ville fussent contraints de laisser à leur visage hacher leurs gens en pièces; ou, s'ils se mettoient à les soustenir, ils fussent repoulsés, de sorte que les ennemys, par avanture, entrassent pesle mesle avecques eux dedans la ville. Les autres, en ceste disputation, choisirent une voye moyenne, qui fut de retirer ceux qui estoient sortis, sans les souffrir marcher plus avant, de peur qu'ils ne s'embatissent en quelque embusche, et, au lieu d'iceux, en envoyer d'autres tous frais sur des frégates et barques de pescheurs, lesquels allassent, terre à terre costoyant la plage, hors de la veue de l'ennemy, jusques à ce qu'ils eussent gaigné le dessus de l'endroict où il leur sembloit avoir veu entreluire du harnois; et qu'arrivant là, s'ils voyoient qu'il y eust gens, et cognoissoient que par eux ils n'eussent point esté descouverts, ils prinssent terre et tournoyassent la combe respondant à la plage, tant qu'ils vinssent parmy les guarrigues donner alarme auxdits ennemys, et missent peine, en monstrant contenance de se vouloir, en combattant, retirer, de attraire lesdits ennemys jusques au droit d'une certaine plage qu'on leur désigneroit, en laquelle on enverroit quelques galères, qui temporiseroient jusques à ce qu'ils veissent leur poinct, et, le voyant à propos, deschargeroient l'artillerie à travers eux à l'improviste; faisans leur compte qu'ainsi advenant, il ne se pouvoit faire que, sans danger de recevoir honte ny dommage, ils ne fissent grosse tuerie; et pourroit estre (comme souvent tombent les hazards aussitost sur les grands que sur les petits) l'empereur mesmes, ou quelques autres gros personnages, se trouveroient au droict de la malavanture.

Ceste opinion fut suivie et mise à exécution; mais l'empereur estoit desjà party. Nos gens, quand ils furent mis à terre, ainsi qu'il avoit esté advisé, firent un long circuit parmy les myrtes lentisques et autres tels arbustes dont le pays est si grandement couvert, et puis se laissèrent voir de loin, comme si ce fussent gens qui vinssent d'un autre part qu'ils ne venoient. Le duc d'Albe, sitost qu'il les apperceut, envoya quelques chevaux légers au-devant, auxquels il donna charge d'en approcher si près qu'ils peussent estimer le nombre qu'ils pouvoient estre, et luy en mander nouvelles incontinent. Lesdits chevaux légers, arrivés qu'ils furent, et qu'ils veirent les nostres estre si peu, envoyèrent promptement en advertir ledit seigneur duc; et eux ce pendant, pour les amuser qu'ils ne se retirassent, et en espérance de les attraire en lieu qu'il ne s'en sauvast un pour en porter la nouvelle, les commencèrent à vouloir charger. Et les nostres, qui estoient tous arquebouziers, deschargeans contre eux leurs arquebouzes, monstrèrent contenance de les craindre bien peu, qui estoit ce que lesdits chevaux légers désiroient le plus; car ils tendoient seulement à fin d'amuser les nostres, tant que la grosse trouppe des leurs arrivast; et les nostres, en cas pareil, tendoient à fin d'attraire ladite grosse trouppe des ennemys, laquelle ne tarda guères à se descouvrir. Et lors les nostres, comme si ce leur eust esté chose inopinée, feirent semblant de s'estonner, et reculèrent tousjours, sans se mettre en fuitte abandonnée, tant que les ennemys fussent à l'endroict que eux avoient charge de les attirer; et lors ils tournèrent soudainement le dos, et se sauvèrent parmy lesdits arbustes. Et sur ce poinct commencèrent coups de canon de tirer à furie de nos galères parmy la plage, qui estoit descouverte, au beau milieu des ennemys, et leur rent en peu d'heure un tel dommage, que les corps des uns, les bras et jambes des autres estendus sur la place, la lamentation des mourans, la consternation et désolation des fuyans, estonnèrent tant ceux qui estoient sains et entiers, qu'ils ne taschèrent tous sinon à éviter le danger avant qu'en faire l'espreuve. Leur fuitte fut soudaine et pleine d'espouventement; mais il advint une chose qui la leur creut encores grandement; car nos gens, qui s'estoient retirés parmy les arbustes et guarrigues, chargèrent si furieusement sur les fuyans, qu'ils furent cause de les mettre en opinion qu'ils fussent avant-coureurs de l'avant-garde de nostre camp, lequel, sur les nouvelles du deslogement de l'empereur, se fust aussi deslogé d'Avignon, en intention de présenter la battaille. Le mieux qu'ils sceurent faire fut de se rallier et retirer ensemble plus à l'escart et loin de la marine, en une vallée ceinte à l'entour de rochers et collines, èsquelles ils assirent leur guet pour veoir si aucun viendroit sur eux. Là feit le duc d'Albe reveue de ses gens, et trouva en avoir

beaucoup perdu, et mesmement de gens de nom, entre les autres le comte de Horne, et un autre capitaine alleman son parent prochain, lesquels furent de tous moult regrettés. Les nostres se retirèrent à Marseille avecques bien peu de perte; ès mains des ennemys en tomba un en vie, qui fut amené prisonnier au duc, lequel entendit par luy tout le discours de ceste entreprinse, et sceut qu'il n'estoit nouvelle que le camp du roy fust deslogé. Le duc et les autres capitaines, en vengeance de la perte qu'ils avoient faicte de gens de bien, firent cruellement tirer ledit prisonnier à quatre chevaux, sous couleur qu'il estoit Italien et avoit esté n'a guères à la soulde de l'empereur, luy mettant à sus, par ceste occasion, qu'il estoit transfuge et traistre envers ledit seigneur.

Le seigneur marquis du Guast et le capitaine Paul Saxe avoient, durant ce temps, continué le chemin qui leur avoit esté ordonné, avoient traversé tout le plain de Crau, dit autrement les Champs Pierreux, sans y avoir trouvé rencontre : et à costé dudit plain, vers les marais, assez près du pont de Crau, s'arrestèrent et prindrent advis de ce qu'ils auroient à faire. Le capitaine Paul Saxe demoura audit lieu avecques la trouppe; le marquis, avecques seulement trente chevaux, vint jusques au pont, et y en laissa vingt à la garde : luy, avecques le surplus, passa le pont, et vint jusques en un tertre regardant sur la ville, lequel on luy avoit dit estre moult propice (ainsi qu'estoit la vérité) pour la tenir en extresme subjection; car, y asséant quelques pièces d'artillerie, et faisant batterie par le costé dont la ceinture, ou courtine, se venoit encoingner avecques celle qui est au dessous d'icelle montagne, elles eussent battu par dedans la ville, au long d'icelle courtine, où seroit faict la batterie, en sorte que ceux de dedans ne se fussent osés présenter à soustenir l'assault. En ceste sorte s'arresta le marquis, et, se tenant derrière deux moulins à vent qui le couvroient, apperceut clairement qu'il avoit esté pourveu à l'encontre de la commodité qu'il y espéroit trouver; et luy, en cas pareil, fut descouvert et apperceu des nostres. Mais tant y a, que si l'empereur, avant que le sire de Montmorency, lieutenant général du roy, se fust advisé de faire fortifier ladite ville, y fust venu droict, ainsi qu'il avoit délibéré, sans point de faulte il n'eust trouvé aucune résistance qu'il ne s'en fust saisi facilement; et de là il eust eu le passage du Rhosne à son commandement, et à son choix de nous assaillir, ou en Provence, ou en Languedoc, ainsi que le temps luy eust mieux présenté l'occasion d'entreprendre ou l'un ou l'autre. Mais en peu de temps elle fut en telle réparation, au moyen de la sollicitation qu'en feit ledit lieutenant général, et de la diligence dont les capitaines, et de l'assidu travail dont les soldats, et du devoir dont les habitans en usèrent, si qu'au treizième jour elle estoit en la plus grande asseurance du costé dont, treize jours auparavant, elle estoit la plus doutable et moins en estat de deffendre.

Ladite ville d'Arles siet sur le Rhosne, à l'endroict de la poincte où il se fend en deux, et, allant par deux bouches se descharger en la mer, enclost de ses deux bras une isle triangulaire, nommée la Camarolle. Le premier jour d'aoust y entrèrent les seigneurs Jean Carracciol, Napolitain, prince de Melphe, et Stephe Colonne, Romain, avecques pouvoir égal ensemble de lieutenant du roy en ladite ville. Ledit jour y entra messire Antoine d'Ancienville, seigneur de Villiers aux Corneilles, commissaire de l'artillerie, avecques douze pièces d'artillerie, que grosses que moyennes, et deux cens cinquante pionniers ordonnés au service d'icelles pièces. Le lendemain y arriva le capitaine Bonneval, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et vingt de celle du seigneur de Boisy, lesquels menoit le seigneur de Montreul-Bonnin, son lieutenant. Ledit Bonneval, estant ordonné avecques le comte de Tende à faire le dégast, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus, avoit receu lettres du seigneur de Montmorency, lieutenant général dessusdit du roy, par lesquelles luy estant mandé se retirer en ladite ville d'Arles pour estre compagnon à la tuition et garde d'icelle avecques les dessusdits Melphe et Colonne, et luy ayant adressé sa compagnie, passa en diligence parmy le camp, afin de plus amplement entendre dudit seigneur lieutenant général ce qu'il auroit à faire, et quel ordre avoit esté mis à la fortification de ladite ville, laquelle il sçavoit avoir esté auparavant très mal tenable. Son séjour audit camp fut assez brief; de là, passant à Tarascon, où il rencontra sa compagnie, visita le chasteau dudit lieu, aussi la place de Beaucaire, assise de l'autre costé du Rhosne, ainsi que par ledit seigneur

lieutenant général il luy avoit esté ordonné, auquel il feit sçavoir son advis de ce qu'il y avoit veu ; suivant lequel advis, ledit seigneur lieutenant général, ne voulant obmettre chose qui fust réparable par humaine prévoyance, feit réparer lesdites places, et y mit le seigneur de Rabodanges, eschanson ordinaire, et de Sainct-Remy, commissaire de l'artillerie, avecques le nombre de cinq cens hommes de guerre.

Arrivé que fut ledit capitaine en Arles, il presenta ses lettres et communiqua sa charge aux dessusdits princes de Melphe et Stephe Colonne, qui avoient jà commencé quelques fortifications aux endroicts plus débiles ; mais, quelque commencement qu'il y eust, les habitans estoient, ce nonobstant, hommes et femmes, fort estonnés, et principalement le menu peuple, à cause que plusieurs dames qui ordinairement y faisoient leur demeure (ainsi que la coustume du pays est autre qu'elle n'est au cueur de France, que les gentilshommes et les gentilles-femmes se tiennent ès villes) avoient faict serrer leur bagage pour se retirer ailleurs ; qui donnoit grand espouventement audit menu peuple, et occasion de craindre que la ville fust en apparent danger de tomber en inconvénient. Mais ledit capitaine Bonneval arrivé, d'autant qu'il estoit François et que les gens de la ville entendoient son langage mieux que des autres, aussi qu'il apportoit asseurance dudit sire de Montmorency, lieutenant général (auquel avoit tout le pays une grande fiance), de ne leur laisser avoir faulte de choses quelconques nécessaires à la garde et deffence d'icelle, lesdites dames se rasseurèrent et ne deslogèrent point. Et dès lors commencèrent tous, et grands et petits, à mettre la main à l'œuvre ; et ceux qui en avoient le moyen offroient à y employer de leur propre bourse. En ladite ville estoient alors environ de cent trente hommes d'armes des compagnies dessusnommées ; mille hommes de pied gascons, soubs la charge de Jean de Foix, comte de Carmain ; mille champenois, soubs la charge de messire Jean d'Anglure, seigneur de Jour ; et de trois à quatre cens arquebouziers italiens, lequel nombre ne sembla aux dessusdits estre suffisant pour soustenir la continuation des assaulx qui pourroient y estre donnés par un camp impérial. De bleds, y avoit bien grande quantité, mais peu de farines, et pas un moulin ; par quoy il fut ordonné de faire jusques à vingt-cinq moulins à bras et à chevaux. De vins, y en avoit très peu ; mais le Rhosne estoit à commandement pour y en amener, et les chefs de bonne volonté pour, à un besoin, boire de l'eaue, aussi les soldats ; car, à la nécessité, tous les breuvages sont bons à qui a volonté de bien faire ; toutesfoys il fut advisé d'y en faire amener. Quant aux chairs, ils avoient moyen de recouvrer en un jour dix mille bestes à cornes de ladite isle de la Camarolle, qui estoit vis-à-vis de la ville, un bras du Rhosne entre deux. De sel, il y en avoit en abondance ; de poudres, n'y avoit pas grande quantité, ny d'autres munitions servantes au faict de l'artillerie.

Toutes choses ainsi que dessus considérées, fut advisé que le prince de Melphe, lequel on pria d'accepter ceste charge (ce que très volontiers il feit pour le service du roy), iroit au camp lès Avignon, pour en advertir ledit sire de Montmorency, à ce qu'il y envoyast les choses nécessaires et requises à la deffence et seureté de ladite ville. Advint, ce pendant que ledit prince de Melphe feit son voyage, quelque débat entre deux soldats, l'un de la bande d'Anglure et l'autre Italien, et tellement s'alluma la noise, entre eux premièrement, et puis après entre les compagnons de l'un et de l'autre, qu'à la fin presque toute la compagnie s'esmeut et banda contre les Italiens, lesquels estoient par trop petit nombre au prix des Champenois. Telle fut la meslée, qu'il en mourut de soixante à octante, que d'une part que de l'autre, et furent lesdits Italiens repoulsés jusques dedans le logis du seigneur Stephe Colonne, auquel ils se retirèrent, pour estre ledit seigneur de leur langue et lieutenant du roy en ladite ville ; mais les Champenois estoient desjà si eschauffés, que, sans aucune considération du lieu que tenoit ledit seigneur, non seulement ils s'efforcèrent d'entrer pesle-mesle avec les Italiens, ains y accoururent à enseigne desployée, comme si c'eust esté contre les ennemys du roy ; attraisnèrent une pièce d'artillerie jusques à la porte, les uns prests à la décharger contre icelle, les autres tirans à coups d'arquebouzes contre ceux qui se monstroient aux fenestres afin de parlementer à eux et appaiser la noise, et en avoient desjà tué trois ou quatre ; les autres montans sur les maisons pour les descouvrir et y entrer par là, de manière qu'il estoit apparent d'y ar-

river un gros et lourd inconvénient pour le service du roy, si ledit capitaine Bonneval, oyant le bruit de ceste esmotion, n'y fust accouru soudainement avecques seulement dix ou douze hommes d'armes de sa compagnie qui se trouvèrent à son logis ; et à toutes les autres feit à sçavoir qu'ils le suivissent montés et armés, luy, pour la haste qu'il eut d'y arriver avant que pis advinst, ayant seulement une rondelle au poing et son espée au costé, sans avoir eu le loisir de se couvrir d'autre harnois. Et, arrivé qu'il fut premièrement au lieu de ce tumulte, il feit commandement au seigneur de Villiers, qu'il rencontra, de retirer l'artillerie ; qui luy estoit fort difficile, car les susdits mutins l'avoient attraisnée par force et en despit des canonniers. Aussi feit commandement au seigneur d'Anglure qu'il eust à faire retirer ses gens ; mais peu y valut son commandement ny le crédit que trouva ledit Anglure avecques ses gens.

Sur ce poinct arrivèrent les seigneurs des Brosses, lieutenant dudit seigneur de Bonneval, et de Montreul-Bonnin, lieutenant du seigneur de Boisy, avecques leur gendarmerie bien armée et bien montée, et la lance sur la cuisse, ainsi qu'il leur avoit esté ordonné, dont ledit seigneur de Bonneval en renvoya vingt, auxquels il donna charge d'aller assembler, de logis en logis, tous les Italiens qu'ils trouveroient, pour les mener à un destour et lieu fort qu'il avoit autrefoys choisi derrière l'église qu'on appelle la Majour, et que sur la vie ils donnassent ordre qu'auxdits Italiens ne fust faict mal ny desplaisir : aux autres il commanda de s'arrester auprès du logis dudit seigneur Colonne, jusques à ce qu'il leur commandast ce qu'ils auroient à faire. Et luy, avec dix hommes d'armes qu'il feit mettre à pied, se pourmenant à l'entour du logis, trouva moyen de les mettre dedans par un huis de derrière, leur commandant qu'ils se monstrassent aux fenestres, afin que les mutins cogneussent que le logis estoit garny de gens; et luy, ce faict, s'en retourna vers iceux mutins, lesquels, voyans les hommes d'armes aux fenestres, firent contenance de se vouloir mutiner contre ledit seigneur de Bonneval; mais il leur monstra tel visage, usant de remonstrances et de menaces, et leur faisant entendre qu'outre la gendarmerie qu'ils voyoient à sa queue, estoit desjà en armes en la place, pour se venir joindre à luy, la bande du comte de Carmain, lequel ils sçavoient estre son nepveu germain, et qu'il avoit la puissance en main de les faire venir à la raison, qu'à la parfin ils se retirèrent; joinct qu'ils voyoient ledit seigneur de Villiers, commissaire de l'artillerie, et d'Anglure, leur capitaine, rangés avec ledit seigneur de Bonneval, qui grandement s'acquittèrent à rappaiser les choses, et avoient suitte d'aucuns de la mesmes compagnie, auxquels desplaisoit ceste mutinerie et façon de faire contre un chevalier de l'ordre et lieutenant du roy.

La mutinerie appaisée, le seigneur Colonne envoya prier ledit seigneur de Bonneval de s'en venir vers luy à son logis, et, arrivé qu'il y fut, luy déclara qu'attendu l'outrage qui luy avoit esté faict, il n'estoit délibéré de plus demourer en la ville, et le pria très instamment de l'en vouloir mettre dehors et faire accompagner jusques au lieu de seureté. Le seigneur de Bonneval, au contraire, luy remonstra qu'ayant ledit seigneur Colonne charge de la ville de par le roy, et l'empereur estant jà si près qu'au plain d'Avillanne, au dessoubs d'Aix, il n'en devoit ainsi desloger, ains faire à sçavoir au roy, ou à monseigneur le grand-maistre, lieutenant général du roy, comment les choses estoient passées, à ce qu'on luy ostast et chastiast lesdits mutins, et qu'en leur lieu on luy envoyast d'autres gens plus obéissans et de meilleur service; et, attendant la response du roy, il ne devoit ne pouvoit riens craindre, car encores estoit la force entre les bons obéissans; et, sur ce, luy offroit de venir luy-mesmes coucher audit logis avecques luy, et de faire que toute la gendarmerie, avecques la moitié des bandes du comte de Carmain, feroient le guet toute la nuict, afin qu'il n'y advinst nouveau désordre. Mais, quelques remonstrances qu'il sceust faire, ledit seigneur Colonne (craignant que ceste première picque en engendrast encores quelque autre, dont le service du roy se portast pis, et luy receust honte et reproche, alléguant aussi qu'il ne laissoit la ville sans chef, y estant ledit seigneur de Bonneval, qui, pour estre de la langue, pourroit plustost que luy tirer obéissance des gens mesmes qui avoyent faict ceste esmotion, s'il advenoit que l'empereur approchast avant qu'on en y eust envoyé d'autres) persévéra en son opinion de se retirer

au camp ou vers le roy, et tant insista que ledit seigneur de Bonneval y assentit. Et pource, feit-il monter à cheval jusques à trente hommes d'armes des siens, dont il en ordonna dix à marcher devant, et après eux les gens dudit seigneur Colonne, et puis eux-mesmes avecques dix autres hommes d'armes en leur compagnie, et les autres dix derrière; tant qu'ils arrivèrent au port de Trinquetaille, auquel passa ledit seigneur Colonne, et, prenant congé dudit Bonneval, luy recommanda et pria de mettre en pareille seureté ce peu de soldats italiens qu'il avoit laissés en la ville; ce qu'il feit avecques le mesmes ordre dessusdit, et audit port de Trinquetaille leur feit délivrer des vivres jusques au lendemain. Ce faict, il commanda très expressément audit d'Anglure qu'il feist chercher parmy ses bandes, et qu'il luy représentast les principaux aucteurs de l'esmotion. Et, ce pendant que ledit Anglure en fit la diligence, lequel estoit de sa personne gentil compagnon et de bonne volonté, mais très mal accompagné de gens, il feit une dépesche à monseigneur le grand-maistre, lieutenant général du roy, l'advertissant de ce qui estoit advenu, et le priant d'envoyer homme d'auctorité, pour entendre comment les choses estoient passées. Ledit seigneur grand-maistre y renvoya incontinent le prince de Melphe, et avecques luy messire Poton Raffin, séneschal d'Agénois et l'un des capitaines de ses gardes, et après eux envoya bon équippage d'artillerie et d'autres choses nécessaires, car, outre ce qu'il estoit généralement ententif à pourveoir et faire toutes choses qui pourroient apporter nuisance, empeschement ou retardement à l'ennemy, et qu'il sçavoit quel avantage seroit audit ennemy de se pouvoir saisir de ladite ville, il avoit encores particulièrement une singulière affection à la bien fournir de toutes choses : d'autant que luy, presque seul, et contre l'opinion de plusieurs, avoit esté d'advis de la fortifier, et, à ceste cause, si mal en fust advenu, on luy eust peu mettre en avant qu'il eust esté meilleur et plus expédiant de la laisser ouverte et désemparée à l'ennemy, que, la fortifiant insuffisamment, donner audit ennemy l'honneur de l'avoir prinse d'assault, à la grande augmentation de la gloire et réputation de ses forces et diminution du cueur et de l'espérance des nostres. Ledit seigneur d'Anglure délivra ès mains du seigneur de Bonneval deux des mutins de ses bandes, dont l'un se disoit estre gentilhomme, lesquels furent exécutés et pendus aux gouttières de la maison de la ville; et furent ses bandes renvoyées au camp; luy demoura en la ville fort malade.

Ses bandes arrivées au camp, furent publicquement, et, en signe d'ignominie, leurs enseignes ostées et désarborées, tous les mutins déclarés indignes et inhabiles à jamais de prendre soulde au service du roy; et en leur lieu furent envoyés deux mille hommes, dont estoit chef et colonel messire Louis de Luxembourg, comte de Roussi, lequel, toutesfoys, et un sien frère nommé Jean de Luxembourg, seigneur de Chistelle, furent tost après contremandés par ledit seigneur lieutenant du roy, pour les tenir près de sa personne, laissant mille hommes de leurs gens, dont le seigneur de Marieu, de Dauphiné, avoit la charge de cinq cens, et le seigneur de la Goutte, de Bourbonnois, les autres. Et furent envoyés, au lieu des mille que ledit de Luxembourg amenoit, cinq cens hommes que conduisoit le seigneur du Palais, de la comté de Foix, et cinq cens autres que conduisoit le baron de Rixou, du pays de Languedoc.

Les réparations ce pendant se continuoient, en sorte que, du costé qui plus estoit à craindre auparavant, il y eut, dès le treiziesme jour, moins de danger qu'en tous les autres, et y avoit jà six grands boulleverts et plateformes en deffence. Puis fut l'artillerie assise sur iceux boulleverts, et ès autres lieux où l'on jugea qu'elle feroit meilleur service dedans la ville, à un ancien théatre dict les Arennes, lequel regarde merveilleusement bien à propos le tertre et hault lieu dont nous avons cy-devant parlé; de sorte que gens en trouppe ne s'y pouvoient aucunement tenir à couvert. Sur ce théatre fut advisé de mettre deux pièces d'artillerie, en lieu qu'elles pouvoient battre de toutes part à l'environ.

Toutes ces fortifications veoit le seigneur marquis du Guast, dudit hault lieu où il s'estoit embusché, derrière les moulins à vent, ainsi que j'ay dit cy-dessus; et bien jugeoit à l'œil qu'il avoit esté suffisamment remédié contre toutes les commodités qu'il avoit espéré trouver au siége et batterie de la ville. Mais tost après il eut moyen (et non sans danger de sa vie) d'en juger par expérience, non que de

l'œil; car il fut descouvert des nostres, et fut incontinent, par ledict seigneur de Bonneval, monstré au seigneur de Villiers, commissaire très diligent et très expérimenté au faict de l'artillerie, lequel promptement adressa si à propos devers le lieu où estoit ledit marquis les deux pièces estans sur le théatre des Arennes, que si le marquis, voyant mettre le feu, ne se fust tiré à costé, il n'eust failly d'arriver à la fin de sa vie. Les boulets qui tombèrent près de luy et firent jaillir la terre à l'entour effrayèrent tellement le cheval sur lequel il estoit monté, qui de fortune en avoit esté atteint, qu'il retourna la teste vers le chemin dont il estoit venu, et n'en sceust le marquis estre maistre qu'il n'arrivast au pont où il avoit laissé les vingt chevaux de garde. Et de là se retira, reconduisant ses gens plus vite qu'il n'estoit venu; car il entendit le bruict de l'alarme qui se donnoit en la ville, et craignoit d'estre surprins avant qu'arriver au lieu où il avoit laissé sa trouppe, qui estoit derrière le dessusdit lieu hault, tirant vers les marais, hors de veue et descouverture de la ville, et auquel on pouvoit loger jusques au nombre de cinq à six mille hommes. Qui avoit esté la cause que l'on craignoit ledit hault lieu regardant en la ville; car, quand il n'y eust eu autre inconvénient, sinon que dudit regard en la ville, et de l'artillerie qui dudit hault eustpeu (si on n'y eust réparé) battre par dedans au long de la courtine, pour empescher que l'on se vinst présenter à deffendre l'assault, et il n'y eust eu place pour loger à couvert gens pour deffendre l'artillerie, que ceux de dedans ne la vinssent gaigner ou pour le moins enclouer, ledit hault lieu n'eust tant esté à craindre. Les seigneurs prince de Melphe, de Bonneval et séneschal d'Agenois, voulurent bien que l'alarme se donnast chault dedans la ville, non qu'ils voulussent faire quelque grosse saillie, mais pour esprouver le cueur des gens qu'ils avoient, lesquels ils trouvèrent de si bonne et prompte volonté, que dès lors espérance de s'en bien ayder accompagna l'affection qu'ils avoient de ce faire. Les murailles furent incontinent garnies, et de chacune bande le nombre ordonné, et au lieu qui leur estoit ordonné de se rendre en cas d'alarme, les enseignes aussi aux lieux qui leur estoient ordonnés, et toutes si bien accompagnées, qu'il ne sembloit point que ceux qui estoient sur les murailles y fissent faulte, et ne parloit-on sinon de sortir hors à toute force. Mais les chefs, qui avoient souvent nouvelles du camp des ennemys, et mesmement par un religieux de l'ordre de sainct François, que ledit seigneur de Bonneval y entretenoit, et par lequel ils avoient eu nouvelles que l'empereur menaçoit fort de venir en Arles, ne les voulurent laisser saillir, craignans que le camp impérial fust à la queue: louèrent toutesfoys leur bonne volonté, et les priant de l'entretenir, et d'en réserver l'exécution au temps que les chefs jugeroient estre opportun et leur commanderoient de ce faire, mirent seulement dix hommes d'armes dehors, auxquels il fut commandé d'aller en avant jusques à ce qu'ils sceussent quelle suitte pouvoient avoir eue ceux qui avoient esté descouverts de la ville, et quelle pourroit estre l'intention des ennemys. Lesdits hommes d'armes allèrent fort avant sans trouver à qui parler; bien virent-ils le pistis des chevaux, en la vallée où ils avoient esté embuschés au long des marais, et le train de la retraitte, tant d'eux que des gens de pied; mais ils s'en estoient allés plus viste qu'ils n'estoient venus, de sorte que leur diligence les osta de veue et de cognoissance des nostres. Deux paysans furent trouvés dedans des brandes ou guarrigues, qui là s'estoient mussés de peur. Par eux entendirent nos gens, et vindrent faire le rapport que lesdits ennemys s'estoient retirés avecques la grosse trouppe, et avoient tous ensemble passé au long d'un lieu qui s'appelle Sainct-Martin, à plus d'une grande lieue de la ville, tendant au chemin de Marseille.

Ce temps pendant arrivèrent les vivres, artillerie et autres munitions qui devoient suivre les princes de Melphe et séneschal d'Agenois, entre autres choses, de dix ou douze batteaux de vin, qui estoit, quant aux vivres, ce dont ils avoient plus de besoin, et de poudre pour artillerie et harquebutte; ensemble des matières requises à faire lances, pots et grenades, dont ils firent faire grande quantité par un canonnier habitant de la ville, compagnon expert à ce mestier et lequel avoit esté au service de la religion de Rhodes. En ce temps arrivèrent quelques galères de l'empereur au-devant de la tour de bouche de Rhosne, laquelle ils canonnèrent long-temps. Ceux qui estoient dedans ne monstrèrent point contenance de gens estonnés, ains

se deffendirent très bien, et donnèrent des coups d'artillerie dedans l'une de ses galères, dont ils firent gros dommage aux ennemys, et à la fin les contraignirent de se retirer, mais grandement ennuyés d'avoir failly en leur entreprinse; car ils avoient délibéré, s'ils la pouvoient prendre, de faire là endroict un pont pour passer en Languedoc, en espérance de se saisir de plusieurs bonnes et riches villes du pays, mais mal garnies de gens de guerre, et encores pis fortifiees. Et, pour crainte qu'ils ne vinssent au dessus de leur entreprinse d'icelle tour, avoit le roy ordonné quelques gens pour mettre ès villes de Nymes, Bésiers et autres, et moyen de commencer à y réparer, outre les gens que le seigneur de Champdenier avoit paravant levés ou commandés estre prests, au besoin, en tout le gouvernement dudit Languedoc, lesquels servirent bien un temps après, mais pour le présent n'en fut mestier; dont le roy se contenta grandement du capitaine qui avoit la charge de sadite tour, lequel, outre ce qu'il estoit gentil compagnon et serviteur affectionné, s'efforçoit encores de faire service, de tant plus qu'il avoit en sa jeunesse faict quelque coup en une querelle et débat, dont il taschoit effacer la coulpe et mémoire par son bien faire, ainsi qu'il feit; car, en recognoissance de ce service, le roy luy pardonna son maltalent; et a depuis eu ledit compagnon, nommé Viconte, charge de cinq cens hommes de pied au service dudit seigneur.

Peu de temps après, advint autre mutinerie d'aussi mauvaise et dangereuse conséquence que la première, et fut la cause et commencement en ceste manière : deux compagnons de la bande du capitaine Arzac de la Besse, natif d'auprès de Bordeaux, en la basse Gascongne, lequel avoit cinq cens hommes soubs la charge du comte de Carmain, estans un jour à leur guet, veirent passer deux vivandiers qui menoient des moutons aux champs, et soudainement descendirent de la muraille par les eschelles qui tous les jours s'y dressoient aux matins et aux soirs se retiroient, pour cause des gens qui y besongnoient pour la fortification de la ville; et par force prindrent cinq ou six moutons desdits vivandiers, lesquels en vindrent faire la plainte au comte de Carmain, par ce qu'ils estoient de ses bandes, luy requérant de leur en faire la raison. A quoy faire il ne fut aucunement refusant, mais feit incontinent prendre les délinquans, et mettre entre les mains des dessusdits prince de Melphe et seigneur de Bonneval, qui les feirent mener en la prison de la ville. Bientost après, ledit Arzac vint au logis du seigneur de Bonneval, le supplier de luy vouloir rendre lesdits compagnons, et que ceste faulte leur fust pardonnée; lequel feit response qu'il en parleroit au prince de Melphe, car de soy-mesmes il ne le vouloit ny devoit faire, attendu l'importance et conséquence d'un tel cas, qui ne pouvoit estre sinon de mauvais exemple, pour deux raisons : l'une d'avoir abandonné son guet pour aller au pillage, et pardessus les murs de la ville; l'autre, pour ce que, si justice n'avoit lieu contre ceux qui destroussent les vivandiers, c'estoit pour mettre la ville en nécessité, mesmement l'empereur estant si près comme il estoit.

Ledit Arzac réplicqua ce que bon luy sembla, et, entre autres choses, que, si lesdits compagnons n'estoient rendus, il y avoit beaucoup de gens ès bandes qui ne le trouveroient pas bon. A quoy le seigneur de Bonneval respondit en luy commandant, de par le roy, qu'il eust luy-mesmes à mettre hors la ville tous ceux de sa bande qui ne trouveroient bon que justice fust faicte des infracteurs de la discipline militaire et des statuts et ordonnances de la guerre. Et à ce ledit Arzac ne feit aucune response, mais sortit hors avecques visage et contenance d'homme non content et marry. Advint, le soir après soupper, que estans lesdits seigneurs prince de Melphe et de Bonneval hors la ville, où ils asseoyent un guet d'iniquité, les compagnons de guerre qu'ils avoient accoustumé d'y asseoir, espendus en divers lieux pour obvier à toutes occasions de surprinse, la bande dudit Arzac, qui estoit de cinq cens hommes, se mutina, et commença à crier *Gascongne !* pour esmouvoir les autres de la mesme nation, coururent droict à la maison de la ville, mettans peine et diligence de briser les portes et de forcer si peu de garde qui estoit dedans, et, à ce qu'aucun ne vinst à la secourir, garnirent de picquiers et arquebouziers tous les coings d'une petite place qui estoit devant ladite maison. Le bruict de ce désordre vint aux oreilles du comte de Carmain, lequel, pour estre leur colonel, y vint promptement, et se mit au-devant d'eux, l'espée en la main, faisant ce que possible luy

fut pour appaiser la mutinerie et faire retirer chacun en son logis, mais peu valurent ses remonstrances, ains il faillit deux ou trois fois à estre tué. Les dessusdits prince de Melphe et seigneur de Bonneval, advertys de ceste esmotion, y arrivèrent aussi en diligence, mais ne peurent jamais y arriver à temps, que desjà la maison de la ville ne fust forcée, tous les registres et papiers bruslés, et lesdits compagnons de guerre, ensemble tous les autres prisonniers qui s'y trouvèrent, plainement mis en liberté.

Pour ce soir, ne furent d'advis les chefs d'en faire autre démonstration, pour doubte qu'en faisant chercher les délinquans il advinst autre inconvénient, comme pillage de maisons ou forcement de femmes, et telles choses que commettent folles gens de mauvaise volonté, quand ils ont couleur d'aller cherchant par les maisons de nuict, qui (comme dit le proverbe commun) n'a point de honte. Mais advisèrent que, ce pendant, ledit seigneur de Bonneval feroit venir à luy tous les capitaines des autres bandes, un à un, à ce qu'ils gaignassent les principaux des compagnons, chacun de sa bande, pour tenir main et avoir raison des aucteurs de ceste mutinerie, leur remonstrant combien telles façons de faire estoient hors des limites de raison, et quel détriment seroit envers le roy, à tous les gens de guerre de la nation françoise, que telles esmotions advinssent souvent par eux, et que ce seroit occasion audit seigneur de prendre à son service gens d'estrangères nations, et de plus ne se servir de ceux de la sienne. Et tant usa ledit de Bonneval de remonstrances, avecques auctorité, que tous luy promirent tenir la main à faire justice des malfaicteurs, jusques à faire mettre en pièces tous ceux qui oseroient y contredire. Au lendemain matin, les dessusdits de Melphe et de Bonneval, après avoir communiqué ensemble, feirent venir à eux le comte de Carmain, auquel ils ordonnèrent faire sonner le tabourin et mettre ses enseignes aux champs, apprester ses bandes pour les conduire au camp lès Avignon; car ils n'estoient délibérés de tenir gens ainsi mutins à une ville de telle importance, et où ils attendoient le siége de jour à autre. Toutes remonstrances cessans, et après toutes résistances, furent lesdites bandes contraintes de sortir hors par la porte de Crau.

Par la porte du costé de Tarascon feirent lesdits de Melphe et de Bonneval sortir la gendarmerie à cheval, ensemble deux mille hommes de pied des autres bandes, et trois ou quatre cens du pays, que conduisoit le seigneur d'Éguières, habitant en ladite ville. Ce faict, ils commandèrent audit comte de faire mettre ses deux enseignes chacune à part, pour veoir (ainsi qu'ils dirent) quel nombre de gens il y avoit en chacune; et lors ils appellèrent à eux ledit Arzac, capitaine de celle des deux bandes qui avoit faict l'esmotion, luy commandèrent de leur amener les principaux mutins de sadite bande. Lequel Arzac leur amena deux pauvres compagnons, qu'il disoit estre ceux là. Mais pour ce ne se tindrent lesdits chefs satisfaicts, luy commandant qu'il en amenast encores d'autres et de plus apparens, car ils les vouloient faire pendre en présence des autres trouppes. A quoy respondit ledit Arzac que qui voudroit pendre tous ceux qui en estoient coupables, il ne faudroit aucun en excepter. Si furent lesdits compagnons délivrés au prévost, qui les fist pendre en la présence de toutes lesdites trouppes, lesquelles firent bon visage, disans toutes à une voix que telle et plus rigoureuse punition méritoient gens mutins et désobéissans, et indignes de se trouver en bonne compagnie. Et lors fut audit Arzac son enseigne ostée, et luy et sa bande chassés de la compagnie, lesquels passèrent au long des bandes sans tabourin; et leur fut commandé se retirer au camp, vers ledit seigneur de Montmorency, lieutenant général du roy, auquel ils remirent, ou de leur user de grace, ou d'exécuter le surplus de la punition qu'ils avoient desservie. Et represta le comte de Carmain audit Arzac son enseigne pour aller jusques au camp, à condition qu'il ne la peust par après desployer sans la permission dudit seigneur lieutenant général du roy; mais le capitaine print autre chemin, et ne fut possible de le rencontrer, quelque diligence que l'on en feit; car ledit seigneur lieutenant général avoit délibéré de s'en prendre à luy-mesmes, et non aux compagnons, lesquels aussi se départirent et escartèrent par chemins divers les uns des autres. Et depuis ceste démonstration faicte, ne fut en ladite ville d'Arles nouvelle d'aucun malfaict, désobéissance ny mutinement. Si laisseray à tant ce propos, et retourneray au roy et aux

nouvelles qui luy vindrent à Valence de l'arrivée (dont cy-dessus a esté parlé) de l'empereur devant Marseille.

Ceste nouvelle, encores que tost après ensuivist celle du retour, et du peu d'espérance que l'empereur avoit remportée de sadite venue à Marseille, fut toutefoys en si peu d'heures espandue, voire augmentée parmy la court, de sorte que, non seulement on devisoit et de sa dessusdite venue et des approches desjà faictes devant la ville, mais que dedans huict jours il devoit venir nous assaillir en nostre fort; et arriva ce commun bruit du populaire jusques aux grands, et non point comme chose que l'on craignist ny doutast, auquel cas on va seulement devisans les uns aux autres en crainte et en l'oreille, mais à haulte voix et publicquement, comme de chose désirée et de laquelle on espéroit bonne et heureuse issue.

Ne faict icy à demander si monseigneur Henry, nouveau dauphin et duc de Bretaigne, lequel estoit auprès de la personne du roy, son seigneur et père, eut en la teste de grands partys, incontinent ceste nouvelle ouïe, ny s'il fut bien empressant à l'entour de ceux qu'il sçavoit avoir envers ledit seigneur plus grand et plus favorable accès, pour luy ayder et tenir main à impétrer son congé d'aller au camp. Et fut si grande son affection et ardeur à ceste entreprinse, que, pour la peur qu'il avoit de n'y arriver à temps, il faisoit l'empereur au double plus entreprenant et prompt de nous venir assaillir, que l'issue et l'effect ne le monstrèrent; tant y a que tous les devis et propos de luy avecques ses familiers n'estoient jamais autres que de ceste affaire. « Et s'il advenoit, disoit-il entre eux, que de malavanture l'empereur y arrivast plustost que luy, en sorte que luy ne fust assez à temps pour le recueillir, quelle espérance pourroit estre la sienne de recouvrer jamais occasion d'apprendre sa guerre, ny de faire preuve de sa personne en si juste et honorable querelle, ny contre si digne et sortable ennemy, au degré auquel il avoit pleu à Dieu le constituer, qu'en la querelle et deffence de la patrie, et pour en repoulser un aggresseur, et contre un empereur auparavant et tant de fois victorieux, et par apparence de l'appareil que nous avions et du bon droict que nous soustenions, exposé maintenant à estre vaincu? Et quoy que soit tel ennemy, qu'en rapportant victoire de luy, elle ne pouvoi estre sinon l'une des plus honorables et triumphantes qui fust oncques rapportée d'homme, estant vaincu en bien combattant, on ne pouvoit, avecques la perte, en rapporter honte. » Telles estoient ses considérations et remonstrances, et desquelles toutesfoys ne se promettant assez brefve expédition par le seul crédit de ceux qui lors estoient autour du roy, ainsi que riens n'est assez prompt à qui ardemment désire et attend, il y voulut adjouster tous autres moyens, et envoya message sur message, jusques au camp, devers le sire de Montmorency, lieutenant général dessusdit, duquel il eut lettres au roy, et homme portant paroles à ceste fin, telles que luy voulut les souhaitter.

Le roy, qui en effect avoit plaisir de recognoistre en son fils pareille ardeur et affection au faict des armes et à faire acte de vertu, comme il les avoit lorsqu'il estoit en l'âge que maintenant il voyoit estre son fils, tant plus il approuvoit en soy-mesmes ceste sienne bonne et prompte volonté, tant plus se rendit difficile à luy accorder sa requeste, voulant par ce simulé reffus luy enflamber davantage le cueur jà embrasé d'honnesteté, désir et affection d'acquérir gloire et honneur en sa première jeunesse. A la parfin, il se laissa vaincre de prières, ou, pour mieux dire, feignant de se laisser vaincre, luy accorda comme demy-envis la chose que plus il désiroit. Desjà voyoit-il ses forces unies et prestes, et telles qu'il luy sembloit (sans encourir blasme de témérité) pouvoir assembler désormais avecques son ennemy, et mettre à exécution la volonté qu'il avoit tousjours eue de tirer droit en personne là part que tiroit sondit ennemy pour le combattre; et à ceste cause, sachant que mondit seigneur son fils (lequel il n'eust voulu souffrir faire sa preuve ou apprentissage aux armes en entreprinse trop hazardeuse) seroit si bien accompagné, qu'il ne pourroit (ayant Dieu en son ayde) tomber en inconvénient de honte ny de perte, aussi que luy estoit pour l'acconsuivre bientost après, il voulut bien, pour eslever et nourrir tousjours ceste plante d'honneur et vertu fructifiante au noble cueur de ce jeune prince, luy donner ceste usure et fruition de gloire, que de luy bailler en ceste jeunesse le nom et tiltre de chef et général d'une telle armée, et contre un si puissant ennemy que l'empereur en propre personne.

Doncques, accordé qu'il luy eust ceste requeste, se retournant vers luy et de regard et de pensée, luy commença dire en ceste manière: « Vous allez, mon fils, avecques mon bon congé, et d'une affection et désir que je ne blasme en vous, apprendre un mestier que, pour l'attente à laquelle vous estes nourry, il est requis et nécessaire que vous sçachiez, pour toutesfoys en user, quand pour ce faire vous aurez espérance d'esteindre les occasions d'en user par après, ou plus souvent, ou à la plus grande foulle et hazard de la république. Vous trouverez là monsieur le grand-maistre, et avecques luy plusieurs bons capitaines, auxquels je dois, pour le grand désir qu'ils ont de faire bon service à moy et à la couronne. A luy vous direz particulièrement comment vous allez là, non pour commander à présent, mais pour apprendre à commander, au temps advenir, à luy et aux autres ensemble; vous direz comment vous y allez pour apprendre d'eux leur mestier, et les prierez qu'ils vous donnent le moyen de faire tel apprentissage, que ce soit à vostre honneur et au leur, et au service de Dieu premièrement, et puis de la chose publicque de ce royaume. Soyez doulx et privé parmy eux, et mettez peine d'acquérir leur grace, ainsi qu'avoit très bien commencé vostre frère, et gaignez ce poinct, sur toutes choses, que l'on vous trouve tel que, si vous n'estiez celuy que vous estes, on eust cause de désirer que vous le fussiez. »

Après ces remonstrances faictes, mondit seigneur le dauphin print congé de luy, et ne tarda guères à estre prest de desloger. Là se cogneut l'ardent désir et affection de la jeune noblesse de la cour au mestier et exercice des armes; car il n'y eut celuy auquel naturelle inclination et appétit de gloire et honneur ne fist trouver en un instant son appareil et équippage prest à partir. Trois jours après arriva monseigneur le dauphin en son camp, et vint le sire de Montmorency au-devant de luy jusques au deçà du pont de Sorgue, le recueillir avecques bon nombre de capitaines et autres plus apparens du camp. Et ceste compagnie le conduisit en son logis, lequel il luy laissa, comme à supérieur et chef par dessus luy; mais monseigneur le dauphin ne le voulut souffrir desloger, ains se contenta d'une partie dudit logis, et demourèrent logés ensemble; et ledit sire de Montmorency faisant sa charge ainsi qu'il avoit faict auparavant, et mondit seigneur se gouvernant entièrement en toutes choses par le conseil et advis de luy.

Desjà estoit venue au camp la nouvelle comment l'empereur estoit party de devant Marseille; mais le duc d'Albe et les autres que ledit seigneur y avoit laissés tenoient encores la ville assiégée, plus toutesfoys par contenance que soubs espoir ou intention de la forcer, et seulement en espérance, ou d'attirer ceux de dedans à faire quelque téméraire saillie, ou le camp du roy à venir donner secours aux assiégés, et, par ce moyen, en quelque lieu opportun et à leur avantage pour le combattre; car l'empereur estoit si près, qu'ayant advis du deslogement du camp du roy, il pouvoit facilement prévenir et se venir à temps joindre à eux; mais pour néant fut ceste leur délibération, car ceux de dedans avoient bons chefs, qui ne les laissoient sortir sinon à propos, et au dommage tousjours de l'ennemy. Et quant au deslogement du camp, le sire de Montmorency avoit pieçà délibéré ce qu'il en vouloit et devoit faire; et, tous les jours, ou par espies, ou par le tesmoignage des prisonniers, ou par tous les deux accordans ensemble, avoit si certaines nouvelles du camp ennemy et de toutes les entreprinses qui se dressoient, voire des délibérations de leur conseil. Et, incontinent qu'ils s'oublioient, faisoit icelles mettre à exécution, encores qu'il se voyoit en main la victoire seure, et sans hazarder les forces ny l'Estat du roy son maistre. Si estoit-ce que, nonobstant qu'il eust tousjours, depuis la surprinse de Brignolles, tendu principalement à ceste fin de faire que nos gens en fussent d'autant plus advisés et retenus à essayer la fortune, que l'ennemy en estoit plus hazardeux et entreprenant, il n'avoit voulu toutesfoys laisser anéantir et perdre le cueur et hardiesse aux nostres; mais, selon qu'il avoit les advertissemens des entreprinses et desseins de l'ennemy, luy-mesmes (autant que jugement d'homme le pouvoit prévoir) ordonnoit qui, comme et jusques à quel but on iroit au devant de luy; et comme plus ou moins il voyoit procéder les choses, plus ou moins il laschoit la bride ou la retenoit à ceux qu'il avoit ordonnés à faire les exécutions de son conseil. Par ce moyen, il feit, sans riens mettre en hazard, telle revenche de Brignolles,

que le camp ennemy ne fut oncques un jour, ou sans alarme, ou sans nouvelle de quelque rencontre, et ne passa jamais jour que leurs gens et les nostres ne s'assemblassent, les uns contre les autres, en quelque lieu, mais tous les jours et sans aucun en excepter, au désavantage et perte de l'ennemy; et oncques ne fut aux Impériaux possible de partir si secrètement, ny si à heures et temps incertains, ny par chemins si estranges et divers, que du venir ou du retour ils ne feussent rencontrés des nostres. S'ils sortoient forts, ils mangeoient ce qu'ils pouvoient trouver, et en leur camp ne leur venoit aucun refreschissement; si foibles, ils estoient taillés en pièces, ou, pour le moins, battus et prins; de sorte qu'ils ne savoient pas bien se résoudre du chemin qu'ils devoient tenir, ou de se laisser affamer par crainte et peur de ne s'oser esloigner du camp, ou de se mettre en péril évident du glaive de l'ennemy, pour éviter la mort otieuse et reprochable.

Il n'y avoit pas alors beaucoup de temps que le seigneur Jean-Paul de Cère, passant avecques la compagnie de gens d'armes dont il avoit la charge, et quelques chevaux légers italiens, et messire Martin du Bellay, avecques deux cens salades dont il avoit la charge, avecques trois enseignes de gens de pied italiens, et advertys par les espies qu'auprès de Lormarin, petite ville par laquelle estoit leur chemin de passer, estoient venues fourrager aucunes trouppes de gens de cheval des ennemys, avoient mis embusche de leurs gens de cheval en divers lieux et endroicts, afin que, s'ils failloient en quelque part, en l'autre ils ne faillissent à les rencontrer. Or estoit advenu que, sur le chemin qu'eux-mesmes faisoient, s'embatirent lesdits gens de cheval ennemys, chassans devant eux un gros butin et de bestes blanches et d'aumailles, qu'ils avoient assemblés parmy les champs aux environs, et les avoient chargés si furieusement et à l'improviste, que la frayeur leur avoit osté le sens de considérer quel nombre ils estoient et de quel nombre ils estoient chargés; car ils estoient de quatre vingts à cent, bien esquippés et montés, et ledit seigneur Jean-Paul n'en avoit point plus de quatorze; mais avec ce peu de gens il rescouyt le butin et print environ de trente prisonniers, et plus en eust pris, s'il eust eu des preneurs assez; tant est vray ce que l'on dit, qu'en une roupte, ny l'effrayé, pour la peur qui l'estonne, ny le vainqueur, pour le contentement de sa victoire, a esgard à nombrer ses gens. Les ennemys, désireux de venger ceste honte, avoient mis, quelques jours après, cent arquebouziers dedans le chasteau dudit Lormarin, pour y faire une retraitte et reffuge de leurs coureurs, et en espérance aussi que s'ils pouvoient attirer nos gens à les en venir déchasser, ils se tiendroient prests de venir par autre chemin enclore et surprendre nosdites gens. Ledit seigneur Jean-Paul, ayant eu advis de ceste leur entreprise, le feit assçavoir aux seigneurs de la Fayette et de Curton, qui se joignirent avec luy, et, outre le nombre qu'ils voulurent prendre des gens de cheval de leurs compagnies, luy amenèrent deux cens bons arquebouziers. Avec ceste trouppe, ils deslogèrent de Cavaillon, garnis d'eschelles faictes à la haste, lesquelles, après avoir garny de tous costés les advenues, de peur de surprinse et inconvénient, ils dressèrent contre les murailles, et donnèrent un si furieux assault, qu'ayant tué tous ceux qui plus vaillamment leur résistèrent, ils prindrent le chasteau de force, et tous les autres amenèrent prisonniers avec eux, sans trouver aucune rencontre ny encombrier, combien que le seigneur don Ferrand de Gonzague leur eust couppé le chemin avec bien douze cens chevaux et seize enseignes de gens de pied; mais, par nos gens de cheval qui avoient esté mis sur les advenues, avoient esté prins quatre des avant-coureurs dudit Gonzague, et par eux avoit esté sceu le chemin qu'il tenoit, et en quelle part il attendoit les nostres; par quoy ils se retirèrent par autre chemin.

Ès mesmes jours coururent les ennemys à Cenas, villette distante de leur camp environ de huict milles, et deux de Cavaillon. Ledit seigneur Jean-Paul, adverty par ses espies, y alla incontinent, en courage de les y rencontrer; mais il trouva que jà ils estoient partys, et, à ceste cause, se mettant à chemin de sa retraitte, envoya seulement douze chevaux des siens pour rebourser le chemin jusques à Salon de Crau, qui rencontrèrent environ quarante fourrageurs des ennemys, partie à pied, partie à cheval, lesquels ils chargèrent de première rencontre, et, leur faisant abandonner leur butin, qui après fut rescous par les paysans, les amenèrent tous quarante prisonniers à Cavail-

lon. A Toulon, avoit faict l'empereur amas de toutes les bestes à charge qu'il avoit peu recouvrer en tout le pays, depuis Aix jusques à Nice et par-delà, pour apporter le biscuit qu'il avoit faict faire audit Toulon, pour subvenir à la faulte que avoit son camp, de farines, moulins et fours. Les paysans, qui furent advertys du jour que le biscuit devoit partir, firent si bon guet, et assirent leurs embusches si à propos qu'ils amenèrent ou tuèrent, ou blessèrent, toutes lesdites bestes, en sorte qu'elles n'eussent plus sceu faire service, et, continuant en ceste manière, tenoient ledit camp impérial en extresme indigence et nécessité de vivres. De toutes ces entreprinses et autres semblables, qui seroient longues à raconter, estoit le sire de Montmorency adverty ordinairement; et bien pouvoit cognoistre à l'œil que la famine avant peu de jours contraindroit et réduiroit l'ennemy à la nécessité, ou de nous venir assaillir à nostre fort et à son désavantage, ou d'abandonner la Provence avecques grosse honte et dommage, et ne voyoit point quel intérest il y avoit de le deffaire sans combat et sans hazard, en luy ostant le moyen des choses sans lesquelles il ne pouvoit demourer, plustost que de vaincre en hazardant une battaille.

Telle avoit tousjours esté sa délibération; mais il y avoit toujours eu gens en sa compagnie, qui, encores que du commencement, après avoir esté la chose débattue d'une part et d'autre, s'y feussent tous condescendus, ne la pouvoient toutefoys assez bien gouster, soit qu'en effect ils eussent plus defféré à son auctorité que changé de leur opinion, ou que bien ils en eussent changé pour lors, voyans les apparentes raisons qui si avant faisoient contre eux, et que depuis, voyans les forces du roy multipliées et suffisantes pour combattre l'ennemy, ils fussent à ceste occasion retombés en leurdite première opinion. Mais tant y a, qu'en eux-mesmes, et quelquefois en leurs devis privés et particuliers, ils ne louoient tant ceste sienne prudence et maturité, qu'ils ne laissassent part en luy à faulte de cueur et de hardiesse. Mais depuis que monseigneur fut arrivé au camp et qu'ils trouvèrent toute la jeunesse de leur opinion, laquelle (ainsi qu'est la coustume) estime et crainct moins les hazards et dangers, d'autant qu'elle les a moins expérimentés, alors recommencèrent-ils, toutes les fois qu'on assembloit le conseil pour adviser à ce qui estoit à faire, et pour délibérer à sçavoir qui estoit plus à propos, ou d'approcher plus près de l'ennemy, ou de continuer la guerre par dissimulations et temporisement, ainsi que l'on avoit commencé, à en parler plus librement et hardiment, et à demander avec instance que l'on marchast en avant et qu'on levast le siége de devant Marseille. Et jà estoient de cest advis, non seulement ceux qui en avoient esté du commencement, mais, avec eux, aucuns de ceux qui en avoient esté auparavant d'opinion contraire, soit qu'ils se départissent de la première, pour la confiance qu'ils avoient des forces qu'alors ils voyoient au roy, ou qu'ils voulussent gratifier et complaire à l'appétit de leur jeune prince, qu'ils voyoient brusler d'ardeur et affection de s'esprouver à la guerre et de faire courir le bruit de sa vertu. « Et pourquoy, disoient-ils entre eux, ne luy obtempéreroient-ils en un si noble et honneste désir? et pourquoy l'abuseroient-ils, et quasi malignement le frauderoient d'une si belle et apparente occasion et opportunité, que Dieu luy offroit maintenant, d'acquérir gloire et réputation aux armes en sa première et florissante jeunesse? Ny quelle raison y avoit-il qu'ayans les grandes forces que le roy avoit assemblées si chèrement, ils s'arrestassent et apparessassent au mesmes camp où ils s'estoient fortifiés et comme couverts, alors qu'ils estoient foibles et nullement suffisans pour résister ou se présenter à l'ennemy? Leur devoit-il suffire, estans si forts et si puissans au dessus de l'ennemy, de se tenir enclos, attendant qu'il vinst les assaillir, mais, qui pis est, souffrir et endurer qu'il feist si peu d'estime et conte d'eux, que de venir à leur barbe assiéger une telle ville que Marseille, avec une si petite trouppe de gens, qu'il n'y en avoit assez pour faire littière et pour fouler aux pieds de leurs chevaux, avant que l'empereur eust loisir de venir au secours avec la grosse trouppe de ses gens? Nenny, nenny, disoient-ils; c'est sur nostre honneur que nous prenons et voulons que, si l'on marche en avant, on nous reproche par après que nous n'entendons ny valons rien au mestier, si jamais ceux qui assiégent Marseille se peuvent sauver et garantir de nous. »

Il en y avoit toutesfoys d'autres qui persistoient en leur première opinion, et trouvoient

qu'il estoit beaucoup plus seur contre l'ennemy, comme il estoit apparent et certain que bientost ils remporteroient, en continuant seulement de lui rompre de toutes parts les vivres, ainsi qu'ils avoient très bien faict jusques alors; car ils sçavoient bien certainement que Marseille estoit si bien fournye et de gens, et de vivres, et de toutes autres munitions, et, au demourant, si bien remparée, qu'elle estoit imprenable à toutes les puissances du monde; et que, à ceste cause (en continuant ce que dessus), il estoit force nécessairement que la puissance de l'empereur se deffist et séparast d'elle-mesmes, pour la famine et mortalité qui estoit et se multiplieroit tousjours en son camp. Et quant au sire de Montmorency, le roy, en le dépeschant, luy avoit si bien faict entendre son intention, et luy l'avoit si bien retenue, et jusques à présent suivie de poinct en poinct, qu'il ne vouloit, sur un bon commencement, se mettre en hazard de mauvaise issue; et, nonobstant qu'il eust diligemment et soigneusement préparé toutes choses comme pour combattre dès le lendemain, si estoit-il tousjours constant et résolu en ceste conclusion de ne mettre en toute ceste guerre à la discrétion de fortune chose qui fust de conséquence, sinon qu'il en fust contraint par une extresme nécessité, telle que par prévoyance humaine elle ne se peut éviter ny prévoir.

« Et pourquoy, dit-il, ayant la victoire certaine, non qu'apparente en main, l'eust-il à son escient remise en hazard, veu qu'il ne dépend moins d'honneur et de gloire de vaincre son ennemy par conseil et bonne conduitte que par battaille? Pourquoy eust-il abusé du sang et de la vie de ses gens, dont il estoit force qu'en une battaille il en mourust, et communément des plus gens de bien, encore qu'il en rapportast la plus heureuse victoire du monde? » Monseigneur, oyant les raisons qui se déduisoient pour l'une et pour l'autre partie, combien qu'il variast quelquefoys entre les deux opinions, et que la naturelle inclination de son cueur ardent et magnanime le tirast plus à l'opinion contraire, voulut estre toutesfoys maistré de soy, et s'arresta, pour résolution, à l'advis dudit Montmorency. Et à vray dire, encores que le duc d'Albe et les autres qui estoient devant Marseille, n'eussent pas grand nombre de gens avec eux, si n'estoient-ils point si loin du camp de l'empereur, que, s'il eust eu nouvelles (ainsi qu'apparemment il devoit avoir) du deslogement de nostre camp d'Avignon, il ne luy eust esté facile, ou de se venir mettre au devant de nous entre Avignon et Marseille, ou de se venir joindre aux gens qu'il avoit devant, plustost que nous ne fussions arrivés à leur présenter la battaille; et si, une fois il se fust joinct à eux, la battaille ne pouvoit estre sans quelque incertaineté de la victoire; et là où elle eust esté pour l'ennemy, elle luy donnoit un grand pays ouvert sur nous. Au contraire, quand elle eust esté pour nous, elle ne nous donnoit conqueste de chose qui desjà ne fust nostre. Et pource, conclut monditseigneur que l'on se conduiroit de là en avant ainsi qu'il avoit faict jusques alors, sinon que les desseins nouveaux de l'ennemy apportassent occasion de nouveau conseil.

HUICTIESME LIVRE.

Le camp de l'empereur en Provence est affligé de famine et de peste; à ceste cause, se retire vers la marine, où il reçoit quelque refreschissement par les galères d'André Dorie; de là il s'escoule par où il estoit venu. Les Bourguignons, après avoir faict grand effort de prendre Péronne au mesmes temps, se retirent. Le roy visite et reconforte son peuple de Provence, et sentent plus au long le discours de ce qu'avoit faict l'armée de Rangon, en Italie. Estant le roy à Lion, se donne jugement contre l'empoisonneur du dauphin François. Le roy d'Escosse y arrive, et est fiancé avec Madeleine, fille du roy. Les seigneurs de Burie et de Tais sont deffaicts, en prenant Cazal de Montferrat. Le roy poursuit l'empereur en la cour de parlement, en qualité de comte de Flandres, d'Artois et de Charolois; et l'an ensuyvant, il entre au pays d'Artois, et prend Hédin, Sainct-Pol, Lillers et Sainct-Venant. Peu après, les Bourguignons reprennent Sainct-Pol, avec grand meurtre des François, gaignent Montreul-sur-mer, assiégent Thérouenne, deffont monsieur d'Annebault en la secourant, et, comme monsieur le le dauphin Henry entreprenoit de lever le siége, se faict trefve pour peu de temps, par le moyen de la royne de Hongrie. Les affaires de Piémont se portent diversement, à l'occasion des querelles de Rangon et Caguin de Gonzague; le sieur d'Humières y est envoyé lieutenant pour le roy avec des lansquenets, et assiége pour néant. Ast prend Albe, fortifie Queras; puis son armée se mutine à faulte de payement, par quoy est contraint se retirer. Le marquis du Guast demeure, par ce moyen, maistre de la campagne; reprend plusieurs villes sur les François, et les tient en serre, de sorte que le roy est persuadé d'aller au secours; les ennemys luy veulent empescher le pas de Suze; monsieur de Montmorency le force. Monsieur le dauphin Henry présente la battaille au marquis du Guast, et recouvre partie de ce qui estoit perdu. Il se faict trefve de trois mois entre le roy et l'empereur, laquelle est par après prorogée pour dix ans, en leur entrevue à Nice. Monsieur de Montmorency est faict connestable. L'empereur passe par France en amy, pour aller chastier les Gantoys. Le duc de Clèves espouse la fille du roy de Navarre; le mariage toutesfoys n'est consommé. La famine survient en Piémont, contre laquelle est sagement pourveu par le seigneur de Langey, qui y estoit lieutenant pour le roy.

De toutes parts avoit l'empereur nouvelles désavantageuses pour luy, et ne voyoit en son camp que famine et mortalité; mais le grand regret qu'il avoit de se retirer sans riens faire, estant venu en si grand équippage, d'avoir parlé si bravement et rejetté si audacieusement tous les propos qu'on luy avoit tenu de prendre appoinctement avec le roy; ensemble la haine qu'il luy portoit, et l'espérance qu'il avoit mise en sa bonne fortune, qu'il pensoit devoir estre immuable et invincible; joinct que la vertu et prouesse, tant de fois esprouvée, de ses capitaines et soldats, l'entretenoient en son outrage, et de jour en jour attendoit que André Dorie luy apportast deniers et refreschissement de vivres et quelques bonnes nouvelles, aussi que du costé de Picardie le comte de Nansau feist quelque chose qui contraignist le roi à y divertir ses forces.

Le roy, d'autre part, estoit à Valence, et faisoit en toute diligence remparer la ville, pour y donner obstacle nouveau aux desseins de l'empereur, si, délaissant son entreprinse de Provence, il eust voulu prendre le chemin de Dauphiné. Là il recevoit les nouvelles qui luy venoient de toutes les parties de son royaume et de son camp d'Italie, et de tous ses alliés et confédérés, et pourvoyoit à tout, selon l'exigence et occurrence des temps et occasions, en intention de ne marcher à son camp, sinon que l'empereur vint l'assaillir, auquel cas il ne vouloit faillir de s'y trouver, ou qu'il veist ses forces si bien unies et assemblées, qu'il peust, sans rien évidemment hazarder, aller

chercher son ennemy, sçachant de quelle conséquence luy seroit de perdre une battaille en son royaume contre un si puissant et obstiné ennemy que l'empereur, et quelle ouverture sondit ennemy auroit, après une victoire, de pousser outre, là où, au contraire, l'empereur ne pouvoit riens perdre du sien.

En ce temps arriva le seigneur André Dorie avecques les galères de l'empereur, qui luy apporta d'Espagne vivres et argent, et vint devers luy au camp, et fut par Sa Majesté recueilly fort humainement et honorablement; et, sur sa venue, fut le conseil assemblé par plusieurs foys. Quelle chose y fut conclue, je ne sçay; mais il feit publier un édict parmy son camp, que tous gens de guerre se tinssent prests à faire monstre et reveue, et toucher deniers, et s'appareiller de partir au jour que l'on leur feroit à sçavoir, garnis chacun de vivres pour huict ou dix jours, afin qu'ils n'en eussent faulte sur le chemin qu'ils feroient pour aller là part qu'il les entendoit mener. Il avoit un peu auparavant envoyé son artillerie à Marseille la Vieille, et icelle faict embarquer en ses galères; qui avoit donné souspeçon au roy qu'il eust délibéré d'aller par mer faire descente en quelque autre part où il n'eust esté mis si bon ordre aux affaires; et, à ceste cause, estoit ledit seigneur ententif et toujours prest à tourner le visage là part que tireroit sondit ennemy. Soit que le vent fust trop contraire, ou que ledit seigneur empereur changeast d'opinion à la venue dudit Dorie, il feit désembarquer sadite artillerie, et la ramener en son camp; chose qui donna occasion de penser qu'il voulust venir assaillir le camp du roy, ou aller après le duc d'Albe mettre le siége devant Marseille.

Le roi eut nouvelles comment son camp delà les monts avoit mis en son obéissance grande partie du Piémont et tout le marquisat de Salluces, hormis quelques chasteaux. Plusieurs de son conseil estoient d'advis et luy conseilloient d'annexer iceluy marquisat au Dauphiné, comme commis et confisqué à luy par la rébellion et félonie du marquis François; mais ledit seigneur aima mieux ensuyvre sa naturelle clémence et libéralité, que la susdite opinion de son conseil. Et, à ceste cause, avoit mandé au cardinal du Bellay, son lieutenant général à Paris, qu'il mist hors de prison le marquis Jean-Louis, frère dudit François, lequel Jean-Louis avoit esté privé dudit marquisat, et constitué prisonnier, pour autre rébellion par luy commise. Venu que fut ledit Jean-Louis au lieu de Valence, et présenté au roy, ledit seigneur, en présence du duc de Touteville, comte de Sainct-Pol, gouverneur et son lieutenant général au Dauphiné, des cardinal de Lorraine et archevesque de Milan, et autres plusieurs, l'investit, et reçut de luy le serment de fidélité contre et envers tous, comme son vassal et obligé, à cause dudit Dauphiné, dont meut et dépend ledit marquisat; puis ordonna luy estre délivré argent, pour s'esquipper et dresser son train, et s'en aller audit marquisat, et jusques là le feit accompagner et conduire par l'escuyer Sainct-Julian, gentilhomme gascon, nourry en la maison de Salluces, qui avoit esté guidon de la compagnie du feu marquis Michel-Antoine, et, depuis sa mort, lieutenant du marquis François; auquel de Sainct-Julian iceluy seigneur donna charge d'avoir l'œil aux allées et venues dudit nouveau marquis, de peur que par simplicité il ne se laissast surprendre au marquis François, lequel estoit plus caut et malicieux que luy.

A quoy faire ledit de Sainct-Julian s'acquitta soigneusement; et bon mestier en fut, car, peu de sepmaines après, ledit François vint en la ville de Carmagnolle, et manda faire entendre sa venue à son frère estant au chasteau dudit lieu, et qu'il vouloit aller parler à luy. Jean-Louis, encores qu'il fust bien et prudemment conseillé par ceux qui estoient à l'entour de luy, de n'accepter sondit frère, le plus fort, audit chasteau, et ne se fier en luy que bien à poinct, et qu'aucuns serviteurs du roy estans avecques luy protestassent de rébellion envers le roy, au cas qu'il acceptast en ses places ledit marquis rebelle et ennemy déclaré du roy, ce nonobstant, luy feit ouvrir la porte. Et, arrivant, sondit frère vint au-devant luy, et s'embrassèrent l'un l'autre avecques larmes et souspirs, et principalement le marquis François, lequel, en peu de jours, feit tant, par belles et douces paroles, accommodant son visage et contenance à icelles, que sondit frère n'avoit autre fiance qu'en luy, dont mal luy advint puis après; car le marquis François, ayant, par confidence de l'autre, meilleur moyen de l'abuser et surprendre, le tira hors de Carmagnolle, et le mena prisonnier au chasteau de Valfenière, et eust peu, en

assez brief temps, réduire en sa main le marquisat, si ledit sieur de Sainct-Julian (prévoyant, dès le commencement, que la simplicité ou stupidité dudit Jean-Louis à la longue ne tourneroit bien) n'eust, ce pendant, praticqué le capitaine Salvadour d'Aguerres, capitaine, pour ledit marquis François, de la place forte et chasteau d'Urezeul; luy remonstrant qu'estant né subject du roy, et mis à la garde d'icelle place par ledit marquis François, estant subject et serviteur dudit seigneur, il ne pouvoit estre par le serment qu'il avoit faict audit marquis obligé ny contraint à chose que vraysemblablement il n'eust voulu (quoy que ce soit) n'eust peu honnestement promettre ny jurer; par quoy le roy, son souverain seigneur, ne pouvoit estre comprins en la généralité du serment qu'il avoit faict audit marquis de luy garder la place envers et contre tous. Et tant luy remonstra ledit Sainct-Julian lesdites raisons apertement véritables, que ledit d'Aguerres luy avoit livré la place, et la tenoit ledit Sainct-Julian au nom du roy, qui fut chose moult griefve et desplaisante audit marquis François; et disoit souvent qu'Urezeul luy estoit une busche en l'œil, et le gardoit de se pouvoir faire et dire marquis paisible.

Ce pendant que ces choses advindrent, le roy eut nouvelles que l'empereur avoit faict reveue de tous ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, commandant par édict public, par tout son camp, que tous se tinssent prests à desloger au jour que l'on leur feroit à sçavoir, et se garnir chacun de vivres pour huict ou dix jours, pour emporter avec soy, là part qu'il les voudroit mener, ainsi qu'à esté dit cy-dessus; mais quelle part, ne leur déclara. Le bruit fut bien que c'estoit pour venir assaillir le camp de monseigneur le dauphin lès Avignon. Ceste nouvelle rapportée au roy, il assembla son conseil, pour avoir advis de ce qu'il avoit à faire; car son intention estoit d'aller se joindre avecques mondit seigneur le dauphin, son fils; et, puisque l'empereur venoit assaillir son camp en personne, il estoit fort affectionné de s'y trouver aussi en personne, et, s'il estoit possible, rencontrer son ennemy en camp, de faire preuve de sa personne contre luy, et mettre à exécution, en présence de si gros exercites, ce que, par le cartel autresfoys envoyé à l'empereur, il n'avoit sceu exécuter. Le plus grand nombre estoit d'advis contraire, et qu'il devoit laisser cest honneur à son fils, duquel on pouvoit espérer que, usant du bon conseil de monseigneur le grand-maistre de Montmorency et autres expérimentés et sages capitaines estans auprès de luy, accompagnés de bon droict et juste querelle, il sçauroit bien donner à cognoistre à l'empereur qu'il avoit à faire aux François en leur patrie, deffendans leurs femmes, enfans, maisons et églises. Aussi luy remonstroient l'incertitude de l'issue, généralement en toutes choses, et principalement en faict de guerre; et que s'il advenoit (que Dieu ne voulust) que l'empereur eust du meilleur, ledit seigneur, en se tenant audit lieu de Valence, avec les forces qu'il y avoit et celles qui journellement y affluoient, encores seroit pour recueillir les reliques de son ost, et de tout ensemble dresser un nouvel exercite, avecques lequel il pourroit donner à son ennemy nouvelle battaille, et luy oster des mains la victoire, accumulant plusieurs exemples anciennes et modernes, estrangères et domestiques, sur ce passage.

Finablement, il fut conclud que ledit seigneur enverroit en son camp d'Avignon sçavoir au vray quelles forces il y avoit, quelles nouvelles on auroit de l'empereur, et quel seroit l'advis, sur ceste affaire, dudit sieur dauphin, du seigneur grand-maistre et des capitaines estans auprès de luy. A ce s'accorda le roy; mais en son cueur il avoit jà résolu ce qu'il en feroit. Au seigneur de Langey fut donné ceste charge, lequel estoit le jour précédent venu dudit camp apporter les susdites nouvelles du camp de l'empereur. Arrivé que fut ledit seigneur de Langey devers mondit seigneur le dauphin et grand-maistre, le conseil incontinent assemblé de notable nombre de capitaines, il exposa sa charge, et ce qui en sa présence avoit esté débattu devant le roy. Long-temps dura ce conseil, et, après toutes les raisons pour et contre bien et meurement débattues et poisées d'une part et d'autre, la conclusion fut que le roy ne devoit venir, alléguans iceux capitaines, outre les raisons déduites par cy-avant, que si l'empereur venoit assaillir le camp dudit seigneur, ce ne seroit honte à monseigneur le dauphin, ny pareillememt audit seigneur grand-maistre, de se tenir en leur fort, et contraindre l'ennemy de les y assaillir à son désavantage, chose que l'empereur ne feroit jamais,

estant adverty de l'équippage et forteresse dudit camp; ainsi seroit-il contraint de soy retirer en despit de luy, avecques grande perte de réputation; là où estant le roy en personne en son camp, si l'empereur y venoit, et seulement y faisoit tirer trois ou quatre coups de canon, il se pourroit après retirer, au cas que le roy ne sortist hors de son fort, et se vanter de l'estre venu chercher à la portée du canon près, et en ses pays, sans que ledit seigneur eust eu le cueur et hardiesse de le recueillir. Et si le roy, pour oster ceste occasion et couleur à son ennemy, vouloit sortir hors de son camp, lequel estoit environné de remparts et grands fossés, le danger seroit qu'au sortir hors par les issues, qui estoient estroittes, il advint du désordre, et que l'empereur assaillist les gens dudit seigneur, moitié sortis et moitié dedans.

Outre ceste raison, il y avoit des serviteurs du roy beaucoup, autant en son camp qu'auprès de sa personne, lesquels estoient entrés en une superstitieuse crainte de la personne dudit seigneur roy, à cause de certaines prognostications malicieusement semées et divulguées par les Impériaux, lesquelles menaçoient fort le roy de mort ou de prison en celle année; et tellement avoient-elles trouvé foy et crédulité ès oreilles et cueurs, non seulement du simple peuple, mais des gros et notables personnages, que mesme à Romme, aux changes, fut argent baillé sur ceste opinion. Avant le département dudit conseil, arrivèrent nouvelles, confirmation des précédentes, que l'empereur deslogeoit son camp; mais ne sçavoit-on encores si c'estoit pour venir assaillir le camp du roy, ou pour venir assiéger Marseille, ou pour quelque autre intention. De ce rapporter au roy fut aussi donné charge audit seigneur de Langey, mais principalement et sur toutes choses, de le desmouvoir et desconseiller de sa délibération de venir en son camp. Tant s'en falloit que le rapport dudit seigneur de Langey, ny d'autres, qui furent l'un sur l'autre dépeschés devers le roy, demeussent ou divertissent aucunement ledit seigneur, que tout au contraire il commanda qu'on luy appareillast des batteaux, et que chacun se tinst prest à desloger le lendemain, disant ledit seigneur qu'il ne souffriroit jamais que véritablement on luy peust reprocher que, l'estant l'empereur en personne venu assaillir de si près, il fust demouré à Valence pour luy servir de provldadour; qu'il entendoit bien que la pluspart de ceux qui luy desconseilloient estoient persuadés et séduits de ces vaines et folles prognostications, auxquelles il, qui estoit roy très chrestien, ne devoit ny vouloit adjouster foy, ains espéroit que, pour la bonne et ferme foy qu'il avoit à la parole de Dieu, qui deffend croire en telles superstitieuses prophéties, ledit seigneur Dieu, seigneur et maistre des exercites, luy donneroit l'heureuse victoire, pour subvertir et faire apparoistre mensongers tous les devins et tels superstitieux et réprouvables prognosticateurs.

Au lendemain, après avoir dévotement prié Dieu de luy estre en ayde, et d'adresser et convertir son voyage, il s'embarqua, laissant bonne et grosse garnison audit Valence, et le deuxiesme jour arriva en son camp, accompagné triumphamment, tant de renfort qu'il amenoit avecques luy, que de grand nombre de gendarmerie de son camp, qui luy estoit venu au-devant. Il n'y eut pas séjourné long-temps, qu'en donnant ordre et se préparant pour recevoir ou donner la battaille, qu'il luy vint nouvelles, mesmes par le capitaine Martin du Bellay, comme l'empereur et tout son camp estoit deslogé, reprenant le chemin qu'il estoit venu, au long de la marine, laissant derrière luy, outre les morts, qui estoient en nombre infiny, et tel que l'air en estoit corrompu tout à l'entour, une grande multitude de malades, lesquels ne pouvoient à pied ny à cheval suivre le camp. Je n'ay encores sceu, combien que j'y aye mis peine, entendre au vray si la nouvelle venue aux oreilles de l'empereur, de l'arrivée du roy en son camp, le meut de reprendre le chemin d'Italie, ou si, dès son partement, il avoit délibéré de ce faire; bien ay-je entendu qu'à la reveue qu'il feit avant son partement d'Aix, il avoit trouvé que du nombre de cinquante mille hommes qu'il avoit au partir de Nice, il n'en pouvoit mettre en battaille plus hault de vingt-cinq à trente mille. Les principaux gens de nom qu'il y perdit, fut Antoine de Lève, Marc de Bustin, et un autre capitaine de lansquenets, sien parent, le comte de Horne, Baptiste Gastalde et autres. Quoy que ce soit, la retraitte fut, pour les premières journées, assez précipitante, et la continua de ceste sorte jusques à ce qu'il se veist fort esloigné de son ennemy. Le jour qu'il deslogea, il alla coucher à Trez, et

sur la queue fut donnée alarme par les gens du pays, qui avoient prins les armes; auquel alarme fut tué le maistre d'hostel du seigneur don Francisque d'Est, frère du duc de Ferrare, et assez d'autres; et journellement leur estoit donnée fascherie par les dessusdits paysans, lesquels estoient armés des armes laissées par les malades et mourans, et avoient assiégés tous les passages et destroicts des chemins, et desmoly les ponts qui estoient sur les torrens, alors impétueux pour la descente de la montagne, dont les ennemys se trouvèrent fort travaillés. L'empereur, ce voyant, feit assembler force pionniers pour rabiller les passages, et ce pendant feit recueillir au mieux qu'il peut, et mettre au milieu, entre l'avant-garde et l'arrière-garde, tous les malades et blessés, afin de les sauver hors du danger de leur ennemy; mais il n'y sceut tel ordre mettre, que de jour en jour il n'en demourast grand nombre de ceux qui estoient si foibles, qu'ils aymoient plus cher demourer au long des rochers, et attendre là que les paysans, irrités d'ire et courroux à l'encontre d'eux, les achevassent de tuer et mettre hors de la misère où ils estoient, que de languir de maladie, endurans le travail et ennuy du chemin. Pour soustenir lesdits paysans, furent envoyés les chevaux légers, lesquels serroient les ennemys de si près, qu'ils en souffrirent beaucoup de faim, parce qu'il leur estoit chose mal aisée de se mettre aucunement hors du chemin pour fourrager: de manière que, depuis Aix jusques à Fréjus, où l'empereur avoit premièrement logé son camp, tous les chemins estoient jonchés de morts et de malades, de harnois, lances, piques et arquebouzes et autres armes, et de chevaux abandonnés qui ne pouvoient se soustenir. Là eussiez veu hommes et chevaux tous amassés en un tas, les uns parmy les autres, et tant de costé que de travers, les mourans pesle-mesle parmy les morts, rendans un spectacle si horrible et piteux, qu'il estoit misérable jusques aux obstinés et pertinax ennemys; et quiconque a veu la désolation, ne la peult estimer moindre que celle que descrivent Josèphe en la destruction de Hiérusalem et Thucidide en la guerre de Péloponèse. Je dis ce que j'ay veu, attendu le travail que je prins à ceste poursuitte avecques ma compagnie, et pareillement le seigneur Jean-Paul de Cère et le comte de Tende, de sorte qu'à mon retour à Marseille, je demouray quinze jours sans avoir puissance de monter à cheval. En ce peu de chemin, au jugement des hommes, perdit l'empereur, depuis son partement d'Aix jusques audit Fréjus, le nombre de quinze cens à deux mille hommes. Il luy fut mis en avant de s'embarquer avecques ses Espagnols; mais crainte des lansquenets qu'ils ne se mutinassent, s'il se fust départy d'eux, les laissant en hazard et danger de l'ennemy, luy feit changer ceste délibération.

Le roy ce pendant avoit faict faire la revue et payer ses gens de guerre, en intention de marcher en personne à la suitte de son ennemy, et, quelque part qu'il peust l'atteindre, ne perdre ceste occasion de luy donner la bataille, et d'une mesmes impression passer en Italie, où il avoit desjà son camp puissant à la campagne. Mais sur ces entrefaictes luy vindrent nouvelles par un gentilhomme nommé Longueval, expressément envoyé de la part du mareschal de la Marche, de la grande et horrible batterie de Péronne, et que les murailles en plusieurs endroicts estoient rompues et brisées, en sorte qu'il n'y avoit plus ordre de la pouvoir tenir ny deffendre longuement, encores que mondit seigneur le mareschal de la Marche et les autres capitaines fussent délibérés, et en asseuroient ledit seigneur par lettres et rapport dudit gentilhomme, que jamais ne la rendroient par composition quelconque, et que l'ennemy n'y entreroit, sinon par dessus leurs ventres, ou qu'ils fussent tous morts de faim. A ceste cause, le roy feit incontinent marcher et acheminer vers Lion une grande partie de sa gendarmerie, et jusques au nombre de dix mille hommes de pied françois, délibéré de les suivre après, à grandes journées, pour secourir ladite ville de Péronne, s'il y pouvoit arriver à temps; et, au cas que non, pour la reprendre avant que l'ennemy l'eust remparée et renvitaillée; car il sçavoit de quelle conséquence luy eust esté, si l'ennemy eust eu loisir de ce faire, d'autant que l'empereur l'eust tousjours secourue et envitaillée facilement, et à peu de dépense, pour estre voisine de plusieurs fortes places des siennes.

Du costé de Paris, le cardinal du Bellay, qui estoit lieutenant du roy audit lieu, voyant l'affaire qui se présentoit à Péronne, et afin d'avoir moyen de pouvoir secourir messeigneurs

de Vendosme et de Guise, voulut entendre de ceux de la ville de Paris le secours qu'ils pourroient ou voudroient faire, advenant qu'il en fust besoin; et, pour cest effect, assembla le prévost des marchands avecques les eschevins en la maison de la ville, où, après leur avoir remonstré le danger qui leur pouvoit advenir, si la ville de Péronne tomboit ès mains des ennemys, ils offrirent de soldoyer dix mille hommes, pour autant de temps que l'affaire dureroit. Pareillement luy feirent offre d'une fonte d'artillerie, avecques grande munition de poudres et de boulets; puis luy offrirent, pour remparer les lieux plus nécessaires de la ville de Paris, cinquante mille pionniers, ou plus, s'il estoit besoin. Desquelles offres il accepta seulement la fonte d'un nombre d'artillerie, et le payement de dix mille hommes, quand le besoin en seroit, dont la finance fut soudainement levée; et fut baillé la charge desdits dix mille hommes au seigneur d'Estrée. Aussi fut-il accepté par ledit cardinal du Bellay quelque nombre de pionniers, plus pour faire contenance de fortification qu'autrement, afin que l'ennemy de tant moins eust envie de le venir assaillir. Ce faict, voulut entendre quels vivres estoient dedans la ville, cognoissant qu'il ne seroit temps d'y pourveoir quand l'ennemy seroit à la porte; mais, après avoir faict faire la description, se trouva que vingt ans au précédent n'avoit esté si mal pourveue, et ce pour deux occasions; c'est que les Parisiens n'ont accoustumé d'en faire provision, se confians sur le cours du marché, à l'occasion de l'abondance qui en vient ordinairement des rivières qui viennent tomber dedans Seine, lesquelles viennent des régions les plus fertiles d'Europe : mais ceste stérilité estoit advenue d'autant que l'hyver précédent la rivière estoit gelée, de sorte qu'elle fut trois mois sans porter batteau, et l'esté, pour les sécheresses, avoit esté si basse, qu'à peine pouvoit-elle porter les batteaux passagers.

Néantmoins, pour monstrer l'uberté du pays auquel est assise ladite ville de Paris, dès qu'il fut ordonné par ledit cardinal que, de six lieues à la ronde, chacun eust à amener ce qu'il luy seroit commode de vivres, et mesmes de bleds le tiers de ce que chacun en auroit en sa grange ou grenier, il se trouva en huict jours dedans la ville vivres pour un an, pour le peuple qui lors y estoit et pour trente mille hommes de guerre davantage. Mais ayant faict ledit cardinal les préparatifs cy-devant déclarés et la levée desdits dix mille hommes, luy furent apportées nouvelles, par un gentilhomme envoyé de la part dudit mareschal de la Marche, comme le comte de Nansau avoit levé son siége et s'estoit retiré; lequel gentilhomme, passant outre, trouvant le roy en son camp, luy apporta les pareilles nouvelles.

Vous avez entendu, par le précédent livre, comme le comte de Nansau estoit arrivé devant Péronne et avoit assis son camp près du mont Sainct-Quentin; reste à vous descrire le progrès dudit siége, qui s'ensuit. Le douziesme jour d'aoust, le camp des ennemys vint loger en une cense près de Péronne, avecques environ de mille à douze cens chevaux et neuf enseignes de gens de pied, et le lendemain vindrent passer l'eaue à l'endroit du chasteau de Haplincourt, lequel se rendit, ainsi que j'ay prédit, car il n'y avoit point de garnison; là autour ils pillèrent aucuns villages, et feirent butin de bestial.

Or fault entendre, devant que passer outre, que ladite ville de Péronne estoit despourveue de toutes choses, de sorte que les habitans furent esbranlés d'abandonner la ville. Mais, peu de jours au précédent, le seigneur d'Estrumel, gentilhomme voisin dudit lieu, se mist dedans avecques sa femme et ses enfans, et y feit conduire tous les bleds, tant de luy que de ses voisins, à ses despens, et y apporta tout l'argent, tant sien que celuy de ses amys, pour soldoyer les hommes; chose qui asseura le peuple, dont le roy, pour recognoissance, par après luy donna un estat de maistre d'hostel de sa maison et une généralité de France. Dedans la ville estoient le seigneur mareschal de la Marche, comme dit est, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, et le sieur de Moyencourt, son lieutenant; messire Philippe de Bonlinviliers, comte de Dammartin, avecques la compagnie de cinquante hommes d'armes de monseigneur le duc d'Angoulesme, depuis duc d'Orléans, dont il estoit lieutenant; le seigneur de Sercu, avecques mille hommes de pied, le seigneur de Sainct-Seval, avecques autres mille, tous deux de la légion de Picardie. Le comte de Nansau, pour eslargir son camp, aussi craignant qu'il ne se feist assemblée de gens ès places d'entour pour luy rompre et coupper les

vivres, envoya, par un trompette, sommer le chasteau de Cléry, séant sur la rivière de Somme, à deux lieues dudit Péronne. Le capitaine du chasteau (car le seigneur en estoit absent, au service du roy, au camp d'Avignon) print terme de respondre, et ce pendant envoya vers monsieur le mareschal de la Marche, lequel ordonna cent soldats, tant de la bande du seigneur de Sercu, que de Sainct-Seval, pour s'aller mettre dedans : ce qu'ils feirent, et passèrent à costé du camp des ennemys, sans dommage, mais non sans escarmouche par gens du camp impérial, qui les suivirent sur la queue.

Le comte de Nansau y feit mener dix pièces d'artillerie, dont il feit une furieuse batterie; toutesfoys, pour ce jour, il ne vint au bout de son entreprinse, et perdit quelques gens, qui feurent tués par ceux de dedans, à coups d'arquebouzes à croq. Au lendemain matin il feit recommencer la batterie, et si bien luy vint à propos, que ce jour là monsieur le mareschal de la Marche avoit faict brusler les faubourgs de Péronne, pour cause qu'aucunes enseignes de gens de pied des ennemys s'y estoient venus loger. Sur quoy prenant ledit comte de Nansau occasion et couleur de donner à entendre à ceux de dedans que la ville de Péronne estoit prise d'assault, pillée et bruslée, leur persuada tellement, qu'ils se rendirent à sa volonté, desquels il en feit pendre sept à la porte du chasteau, et les autres furent mis à rançon à quatre mille escus pour teste.

Au lendemain, qui fut le seiziesme jour dudit mois d'aoust, une trouppe esleue des ennemys se vint présenter devant la porte de Péronne, pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche; lesquels sortirent jusques au nombre de cent à six-vingts, qui, après avoir escarmouché quelque temps, voyans que les ennemys se multiplioient de gens venans les uns après les autres à la file, se retirèrent dedans la ville, et y amenèrent quelques prisonniers; et y fut prins et blessé le seigneur de Rocourt, guidon de monseigneur de Reu. Dedans les vignes, entre le chasteau et la porte Sainct-Nicolas, assez près du fossé, en un lieu assez éminent et dont l'on peult regarder dedans la ville, là feirent les ennemys asseoir quatre menues pièces d'artillerie, pour offencer ceux de la ville allans et venans, ou pour remparer, ou pour se tenir aux deffences; desquelles pièces ils tirèrent jusques à la nuict, mais ce fut sans tuer ne blesser personne. Le jour ensuivant, ils assirent six doubles canons au droict de ladite porte Sainct-Nicolas, et trois canons pour battre des moulins à eaue séans auprès de la porte de Paris, afin que ceux de dedans n'eussent moyen de moulдre; mais peu leur eust prouffité la batterie, car elle ne pouvoit arriver si bas que les meulles et mouvemens des moulins. Mais un meusnier venu des pays de l'empereur habiter esdits moulins passa devers eux, et les advisa de faire une trenchée au lieu qu'il leur monstra; laquelle faicte, ils ostèrent l'eaue auxdits moulins, et mirent à sec une grande partie des marais, èsquels consistoit la plus grande part de la force et conservation de la ville; et, sans une fontaine que ceux de la ville feirent venir tomber auxdits moulins, pour renforcer si peu d'eaue qui encores y couloit, la ville fust tombée en grosse nécessité de farines. Cependant on feit telle quantité de moulins à bras et à chevaux, qu'on répara le dommage que les ennemys avoient faict par leurs trenchées.

D'autre costé se faisoient deux batteries grosses et continuelles, par deux jours ensuivans, l'une contre la porte Sainct-Nicolas, l'autre contre la porte de Paris, et tellement, qu'ils y feirent bresche raisonnable pour assault; toutesfoys ils furent d'advis, afin de ne hazarder leurs gens, de faire encores batterie tout le lendemain, ce qu'ils feirent depuis la poincte du jour jusques à la nuict, et, au rapport de ceux qui estoient dedans, tirèrent ce jour là dix-huict cens coups de canon, chacune volée de quinze canons à la fois. Mais toute la nuict fut faicte telle diligence de remparer, tant par les gens de guerre, qui tous meirent la main à l'œuvre, chacun capitaine ayant pris un quartier en sa charge, comme par les gens de la ville, lesquels, tant pour l'affection qu'ils ont à leur prince, comme pour la crainte du maltraittement si la ville estoit prise d'assault, y travaillèrent, hommes et femmes, de toutes âges et conditions, qu'au lendemain matin, qui fust le vingtiesme du mois, les ennemys, se délibérans de venir à l'assault, veirent les bresches entièrement réparées à force de fagots, de fiens, de terre et de grosses balles de laine, tellement qu'ils furent contraints de recommencer la batterie, laquelle dura jusques environ deux heures après midy. Et mar-

chèrent en avant à l'assault, c'est à sçavoir: à la porte Sainct-Nicolas, les Allemans, jusques au nombre de six mille hommes, et à la porte de Paris, les Hennuyers, Artoisiens et Flamans, jusques au nombre de deux mille. Le comte de Nansau, avecques quatre cens chevaux, y conduisit les Allemans, et se tint près du mont Sainct-Quentin, regardant l'assault, et prenant garde en quelle part il faudroit donner secours. Le comte du Reu, grand-maistre de la maison de l'empereur, avecques autres trois cens chevaux, conduisoit les Hennuyers, Artoisiens et Flamans. Monsieur le mareschal, le comte Dammartin, le seigneur de Moyencourt, et tous les autres capitaines, chacun selon sa charge, cependant ne perdoient temps à mettre bon ordre parmy les gens et les asseoir aux deffences. Le comte Dammartin gardoit la bresche du costé de la porte Sainct-Nicolas, le seigneur de Sainct-Seval celle de la porte de Paris, le seigneur de Sercu avoit la charge de la bresche d'au-dessous de Sainct-Fourcy; et tellement feirent leur devoir, chacun en son endroict, que les ennemys furent repoulsés et y perdirent jusques au nombre de quatre ou cinq cens hommes. De ceux de dedans y eut quelques blessés; mais n'y mourut autre de nom, que le commandeur d'Estrepaigny, nommé de Humières, auquel la teste fust emportée d'un coup de canon. Les comtes de Nansau et du Reu, voyans les choses aller autrement qu'ils ne désiroient, feirent sonner la retraitte.

Les trois jours ensuivans, ils tirèrent continuellement à coup perdu dedans la ville contre les maisons, et y feirent du dommage beaucoup. Le jour de la feste Sainct-Barthélemy, le comte de Nansau envoya, par un trompette, sommer ceux de dedans qu'ils eussent à se rendre dedans vingt-quatre heures; autrement, s'il prenoit la ville, il la mettroit à feu et à sang. A quoy fut respondu par monsieur le mareschal, eu l'advis et opinion de tous les autres capitaines, qu'ils avoient délibéré de si bien garder la ville, qu'on n'y entreroit sinon par dessus leurs ventres, mais que plustost il espéroit en sortir par dessus ceux des ennemys. Le comte de Nansau, ceste response ouïe, ordonna qu'au lendemain on recommençast la batterie de plus fort en plus fort, et par tous les endroicts et quartiers de la ville; à quoy feut si bien obéy par le maistre d'artillerie, ayant septante-deux pièces d'artillerie en batterie, qu'il feit brèche en plusieurs lieux, et endommagea fort la grosse tour de la ville. Mais la diligence fut telle de ceux de dedans, de remparer tout durant la nuict, que l'ennemy veit, au lendemain matin, qu'il avoit faict brèche pour néant. Le jour Sainct-Louis ils recommencèrent la batterie par quatre lieux, avecques six canons, entre deux tours estans entre la porte Sainct-Nicolas et la porte Sainct-Sauveur, et d'autres dix contre lesdites portes et contre la courtine des murailles, depuis l'une porte jusques à l'autre. Un peu au-dessous avoient mis six pièces, dont ils battoient continuellement la bresche du jour précédent, pour endommager le rempart qu'on y avoit faict, et empescher qu'on y réparast davantage. D'autres sept pièces ils continuèrent la batterie commencée les jours précédens contre la porte de Paris et contre la courtine prochaine, et dura ceste batterie jusques sur les trois heures après midy; et lors, cessant la batterie, vindrent les ennemys en grande furie, les uns avecques un grand nombre d'eschelles, bonnes et bien doubles et renforcées, pour les dresser contre les murailles; les autres à l'endroict des bresches, en espérance que, donnant l'assault en plusieurs et divers lieux, ceux de dedans ne suffiroient à mettre gens par tous endroicts. Par trois fois ils s'efforcèrent de monter, et par trois fois furent vaillamment repoulsés avecques grosse perte des leurs, entre lesquels y moururent trois porteurs d'enseigne, qui furent tués sur la bresche de la porte de Paris, laquelle avoit en charge le seigneur de Sainct-Seval, et bien cinquante hommes d'armes qu'archers, que d'une que d'autres bandes.

Les seigneurs de Nansau, du Reu, qui estoient cependant en armes, l'un d'un costé du mont Sainct-Quentin, l'autre du costé de la porte de Paris, voyans la perte et dommage de leurs gens, feirent sonner la retraitte, auquel son se trouvèrent leurs gens beaucoup plus prompts et diligens qu'ils n'avoient esté à marcher à l'assault; car, de la haste qu'ils eurent de se retirer, ils laissèrent vingt-six eschelles dressées contre la muraille, lesquelles furent par ceux de la ville tirées dedans. Messieurs le mareschal et autres capitaines, cela faict, se retirèrent à l'église pour louer et remercier Dieu, et là trouvèrent le clergé, qui durant l'assault

avoit faict procession autour de la ville, recommandant à Dieu la protection et conservation d'icelle. Voyans les seigneurs de Nansau et du Reu qu'ils ne pouvoyent rien prouffiter, et cognoissans que la grosse tour du chasteau deffendoit la bresche qu'avoit en garde le comte Dammartin, et celle qu'avoit en garde le seigneur de Sercu, dont ils estoient merveilleusement offencés, se convertirent à la mine; mais ce pendant ne laissoyent à tirer ordinairement contre les maisons de la ville, à coup perdu, jettans feux artificiels pour embraser les maisons, qui sont en grande partie édifices de bois : et de faict en bruslèrent un bon nombre; car, quand ils voyoient le feu allumé en une maison, ils dressoient en celle part l'artillerie, pour empescher que le peuple ne s'y rassemblast à esteindre le feu ; de sorte qu'il alloit prenant de maison en autre ; et par un jour, entre autres, eust esté la ville en danger d'estre bruslée, si Dieu n'eust par sa grace envoyé une forte pluye, laquelle esteignit le feu, et non sans que ceste fust, par amys et ennemys, tournée à miracle divin.

Monseigneur le mareschal et les autres capitaines estoient bien advertys que les ennemys s'estoyent mis à miner, mais ne sçavoient pas bien au vray en quelle part. A ceste cause, ils mirent dehors le capitaine Damiette, enseigne du seigneur de Sercu, avecques environ douze ou quinze hommes choisis des bandes du seigneur de Sercu et de Sainct-Seval, lesquels, sortys par une faulse porte du chasteau, marchèrent du costé qu'ils veirent les trenchées, et trouvèrent les pionniers et mineurs au droict de la grosse tour du chasteau, sur lesquels chargèrent à l'improviste, et en tuèrent jusques au nombre de vingt-quatre ou vingt-cinq ; et en amenèrent six, entre lesquels estoit un capitaine, nommé le seigneur de Noyelles, qui avoit esté ordonné pour l'escorte d'iceux pionniers, lesquels rapportèrent au vray l'estat et endroict de la mine ; à quoy il fut diligemment pourveu pour contreminer ; mais si mal advint, que le comte Dammartin y fust tué, ainsi que je diray par cy-après. La chose qui plus donnoit effroy à ceux de la ville, tant capitaines, gens de guerre, qu'autres, estoit la faulte qu'ils avoient de arquebouziers et de poudre ; car ils en avoient si peu, que si l'ennemy feust retourné donner l'assault, à bien grand peine eussent-ils eu moyen de se deffendre. Mais, quelques jours auparavant, monsieur le mareschal, prévoyant ceste nécessité, avoit, à force de dons et promesses, persuadé à un bon soldat d'entreprendre le voyage devers messeigneurs de Vendosme et de Guise, estans à Ham, pour iceux advertir de ceste affaire. Ledit messager, descendu par une corde ès marais, chemina tant qu'il en sortit hors, et eut si bonne fortune, qu'il arriva devers lesdits seigneurs, qui, au plus diligemment que possible fut, y donnèrent ordre.

Monseigneur Claude de Lorraine, duc de Guise, print ceste charge sur soy, et deslogea avecques environ deux cens hommes d'armes, et arriva de nuict auprès du camp des ennemys, du costé où estoit logé monsieur du Reu ; et, après avoir conduict secrettement et sans bruict jusques sur le bord des marais environ quatre cens arquebouziers choisis, auxquels bailla pour guide le mesmes messager qui estoit venu vers luy, il donna soudainement l'alarme par tous les endroicts du camp des ennemys ; et avoit, de propos délibéré, amené tous les trompettes qu'il avoit peu assembler, lesquels tous en un mesmes instant espandus de toutes parts, leur commanda de sonner dedans, en telle sorte que le camp impérial se meit en armes, et se joignirent ensemble lesdits seigneurs de Nansau et du Reu, chacun en son ordre, comme pour donner ou recevoir la bataille. Les arquebouziers dont j'ay cy-dessus parlé, durant ce gros alarme, qui empeschoit que l'ennemy entendist ailleurs, et qu'il ne pouvoit ouïr le flot de l'eaue par où ils cheminoient, suivans leur guide, arrivèrent au mesme lieu par où leurdite guide avoit passé, et furent tirés dedans, chacun un sac de poudre pesant dix livres sur leur col. Desjà commençoit le jour à poindre, et s'estoit mondit seigneur de Guise retiré avecques sa trouppe en lieu qu'il estoit hors du danger de l'ennemy, quand ses arquebouziers furent descouverts et furent montrés auxdits comtes de Nansau et du Reu, montans à la file sur la muraille, chose qui merveilleusement leur desplut, car ils ne sçavoient pas bien quel nombre de gens ny quelle quantité de poudres on pouvoit avoir mis dedans. Pour aller sur la queue du duc de Guise, qui se retiroit ayant exploicté son entreprinse à souhait, ils ordonnèrent quelque nombre de chevaux ;

mais ledit seigneur avoit mis ses gens en bataille, de sorte que l'ennemy ne l'osa enfoncer. Le quatriesme jour de septembre, le comte de Nansau envoya un trompette vers ledit seigneur mareschal de la Marche, luy dire de sa part que, s'il vouloit luy rendre la ville en proye et pillage pour trois jours durant, il donneroit la vie sauve à luy et à tous les capitaines et gens de guerre; sinon, il mettroit tout à feu et à sang, sans excepter personne, de quelque estat ou condition qu'il fust. A quoy fust respondu, par ledit mareschal, que si, alors qu'il avoit faulte et de arquebouziers et de poudres, on luy eust porté ceste parole, il n'eust voulu y prester l'oreille, et moins le feroit à présent, qu'il avoit en abondance de ce que auparavant luy deffailloit pour recueillir son ennemy.

Ceste response ouïe par ledit seigneur comte, il commanda qu'au lendemain au matin on mist le feu en la mine, qui desjà estoit preste soubs la grosse tour du chasteau. Ce matin mesmes, le comte de Dammartin (lequel jour et nuict travailloit incessamment à faire tout ce qu'un bon chef et capitaine doit faire en telle nécessité, et mesmes il avoit mis quatorze chesnes pour estançons, pour soustenir le costé de la tour devers la ville, et aussi avoit faict une plate-forme au milieu du chasteau, de la hauteur desdites chesnes, pour, estant ladite tour par terre, venir au combat) estoit de bon matin entré en une contremine qu'il faisoit faire pour éventer la mine des ennemys : et, ce pendant qu'il y estoit, fut mis le feu en ladite mine, laquelle emporta grande partie d'icelle grosse tour, et sous les ruines accabla ledit seigneur comte : dont ce fut aux François très grand dommage, car il estoit bon capitaine et bien homme de guerre. Le roy depuis, en mémoire et contemplation des services qu'il luy avoit faicts, retira et print en sa protection les enfans dudit comte. La tour ainsi abattue, les ennemys y vindrent donner l'assault : de prime face y entra trois ou quatre enseignes des ennemys sur le hault du chasteau, par ladite ruine; mais le seigneur de Moyencourt, avecques trente ou quarante hommes d'armes, tant de la compagnie de mondit seigneur le mareschal, dont il estoit lieutenant, que de celle dudit comte, rasseurant les soldats qui estoient estonnés, chargea les ennemys de telle vigueur, qu'il les renversa dedans les fossés, et recouit le seigneur de Couldray et ceux desdites compagnies lesquels estoient enterrés soubs ladite tour : parquoy l'assault des Impériaux fut inutile, et y perdirent deux ou trois cens hommes. Le jour ensuyvant, qui estoit la feste Nostre-Dame, ils recommencèrent la batterie contre ce qui estoit demouré debout de ladite grosse tour du chasteau, et la ruinèrent entièrement : puis y donnèrent un autre assault autant furieux que nul des autres; mais ils en furent si vaillamment repoulsés, qu'il leur fut force de se retirer; et au lendemain furent trouvés morts en la tour plus de trois cents lansquenets et vingt hommes d'armes des leurs. Le lendemain tirèrent encores à coup perdu contre les maisons de la ville. Le dimanche ensuyvant, ils battirent tout le jour la tour du Beffroy, où estoit assise la cloche du guet de la ville, et feirent contenance de donner assault, et en effect dressèrent grand nombre d'eschelles contre les murailles; mais sur les dix heures du soir ils commencèrent à retirer leur artillerie, et, sur les deux heures après la minuict, ils deslogèrent et meirent le feu en leurs loges et par toutes les maisons du village. Le comte de Nansau, avecques ses lansquenets, print le chemin d'Arras; le seigneur du Reu, le chemin vers Cambray, avec les Hennuyers, Artoisiens et Flamans; et les Liégeois et Namurois, devers Bapaume, menant chacune trouppe avecques soy une partie de l'artillerie.

Ceste nouvelle entendue par le roy, il feit faire parmy son camp une procession générale, où assistèrent tous les princes temporels et spirituels, mesmes tous les capitaines et gens de guerre, pour louer Dieu de l'ayde et faveur qu'il luy avoit faicts. Après la procession faicte et le repas prins, il assembla son conseil et meit en délibération à scavoir s'il devoit, en suivant sa première intention, marcher à la suitte de l'empereur et passer jusques en Italie. Mais il fut advisé par le conseil qu'estant desjà sa gendarmerie acheminée bien avant devers Lion, avec le nombre de gens de pied qu'il y avoit ordonnés, ledit seigneur empereur, avant que le roy eust réuny son camp, pourroit estre esloigné si avant, que ledit seigneur roy ne le pourroit plus acconsuivre; et que de passer en Italie sa personne, ayant l'hyver desjà si près, il ne sembloit estre chose raisonnable. Toutesfoys ne fut le roy ny son conseil d'advis de rompre encores son camp; car il estoit bien adverty que l'em-

pereur estoit arresté, comme j'ay dit, au lieu de Fréjus; et, combien que ce fust l'opinion de tous que le vent contraire l'y retenoit, le roy, nonobstant, craignoit quelque autre entreprinse. L'empereur à la vérité s'en alloit fort desplaisant d'avoir si mal exécuté qu'il avoit, et ne s'esloignoit de vraysemblable, que, si le roy se fust légèrement party, l'occasion s'offrante eust peu mouvoir ledit seigneur empereur de rebourser son chemin, et de nouveau tenter sa fortune. Si est-ce que son espérance ne tendoit point si hault, et avoit esté mis en délibération de son conseil qu'il s'embarquast avecques ses Espagnols, et se retirast en Espagne; mais crainte que les lansquenets ne se mutinassent (comme par effet en fut quelque apparence), s'il se fust party d'eux les laissant au hazard et danger de l'ennemy, luy feit changer ceste délibération.

Journellement estoit le roy adverty par nos gens qui estoient à la suitte dudit seigneur empereur, et par espies et prisonniers, comme toutes choses se portoient au camp impérial; si est-ce que doubte, comme dit est, de donner occasion à l'ennemy de faire nouvelle entreprinse, retenoit, et non sans cause, le roy en souspeçon : si ne voulut-il cependant perdre le temps, ains donna charge de son camp à monseigneur le mareschal d'Aubigny; luy, avec la suitte de sa maison, prenant en sa compagnie le seigneur de Montmorency, délibéra d'aller visiter le pays qui avoit esté gasté par les ennemys, afin de donner ordre par tout, et soulager son peuple qui avoit enduré pour la guerre; aussi pour ordonner les fortifications qu'il entendoit estre faictes par après ès principales villes de la frontière, tant de Provence que de Languedoc. Et premièrement il visita Marseille; à Aix ne voulut aller, pour ne veoir à l'œil la désolation qui y avoit esté faicte, mais y envoya le seigneur de Langey, auquel donna charge de la bien visiter, et de luy faire rapport des plus nécessaires et urgentes réparations qu'il y conviendroit faire. Ledit seigneur de Langey, partant de Marseille, vint à ladite ville de Aix, laquelle il trouva fort gastée et désolée de tous les gasts et désolations que guerre peult amener en une ville rendue à l'ennemy sans résistance, fors du feu, dont l'ennemy n'avoit usé à son partement, bien que plusieurs eussent esté de cest advis, mais l'empereur le deffendit expressément; et ne fut mis le feu, sinon au palais où se tenoit le parlement, et principalement à la chambre des comptes, et ce par commandement du duc de Savoye, lequel voulut assister en personne à la veoir brusler. Il ne se sçayt que par imagination, qu'en ce faisant il ayt espéré brusler tous les tiltres, hommages et dénombremens rendus aux comtes de Provence par la noblesse, villes et communautés de Piémont, et par lesquels il se peult faire foy que ledit pays de Piémont appartient au comte de Provence.

Mais en cela son espérance a esté vaine; car, dès le commencement que la ville fut jugée non gardable, monseigneur le grand-maistre, prévoyant ce qu'advenir pourroit, et qui advint, avoit faict encasser tous iceux tiltres et enseignemens, et les avoit, sur mulets, envoyés en un sien chasteau, forte place nommée les Baulx. Ledit seigneur de Langey, appellés avecques luy le président, et un nombre de conseillers, et les principaux de la ville qui s'y trouvèrent pour lors, et l'advis eu des maistres charpentiers, maçons, et autres servans au faict de bastiment, feit estimer combien il pourroit couster à réparer le dommage faict; et, l'estimation faicte en deniers, retourna vers le roy, qu'il trouva sur le chemin, arrivant à Arles, auquel lieu ledit seigneur, après avoir ouï son rapport, ordonna ladite somme estre délivrée ès mains de trésoriers et commissaires, pour employer auxdites réparations.

Le roy, après avoir visité ladite ville d'Arles, s'en retourna en Avignon, pour estre près de son camp; et là vint devers luy, de la part du comte de Tende, lequel, depuis le partement du capitaine Bonneval d'avecques luy, avoit tousjours, avec le seigneur Jean-Paul et autres, suivy la retraitte de l'empereur jusques à Nice, dont il envoyoit asseurer et donner certaine et indubitable nouvelle au roy, que non seulement l'empereur, s'il eust voulu retourner en arrière, n'eust eu le moyen de trouver vivres, mais que mesmes ledit comte, et ceux qui estoient avecques luy, encores qu'ils eussent le pays favorable, estoient la pluspart du temps sans manger un jour entier, et leurs chevaux sans manger autre chose que du broult.

Sur ce, ledit seigneur se délibéra de retourner à Lion, et là faire quelque séjour pour donner ordre à ses affaires, et en passant revisiter ses villes de Tarascon, Beauquaire et Valence,

pour ordonner sur la despence qu'il jugeroit estre nécessaire, par chacun mois, pour continuer les fortifications encommencées. Sur chemin il receut lettres de l'évesque de Tarbes, son ambassadeur résidant auprès du roy d'Angleterre, par lesquelles il fut adverty que les ambassadeurs estans auprès de luy de la part dudit seigneur roy d'Angleterre, avoient informé leur maistre autrement que la vérité n'estoit, du faict de la venue et retraitte de l'empereur, et de toutes choses qui en dépendoient; disans lesdits ambassadeurs que l'empereur s'estoit retiré seulement par un stratagème, et que voyant Sa Majesté que, pour dommage qui se feit au pays du roy, ne le pouvoit attirer à la battaille, avoit voulu essayer ce moyen de retraitte, pour essayer si le roy, pensant icelle retraitte estre véritable, prendroit courage de le suivre, et que luy, par ce moyen, attirast ledit seigneur roy à la battaille. Et, pour faire sa retraitte plus vraysemblable, luy-mesmes avoit faict courir le bruit qu'en son camp on mouroit de faim, et que desjà il avoit perdu plus que le tiers de ses gens, et en apparence grande de bientost perdre le demourant s'il ne se retiroit, mais qu'en effect il n'avoit telle faulte de vivres que l'on disoit, et n'avoit point perdu jusques à deux mille hommes depuis son partement d'Italie. Adjoustant lesdits ambassadeurs que jamais, depuis la prinse des seigneurs de Montejean et de Boisy, homme du camp du roy n'avoit osé entreprendre de donner un seul alarme au camp dudit seigneur empereur, ny mesmement le suivre sur la queue à son deslogement d'Aix: et que, ce voyant, l'empereur s'estoit arresté à Nice, attendant que le roy feust esloigné, pour incontinent retourner en Provence, qu'il trouveroit desgarnie d'hommes; et qu'il pourroit, avant que le roy eust rallié ses forces, occuper toutes les places de conséquence, tant dudit pays de Provence que de Languedoc, jusques à l'entrée d'Espagne : et pour conduire ceste entreprinse plus briefvement à effect, il avoit faict lever gens en Espagne, pour venir au-devant de luy par le Languedoc.

Tels estoient les advertissemens donnés au roy d'Angleterre par ses ambassadeurs. Mais quant à la retraitte de l'empereur, et ce qui avoit esté faict depuis la prinse desdits seigneurs de Boisy et de Montejean, ils escrivirent les choses tout au rebours. Quant au dessein de l'empereur de se faire seigneur et maistre des pays de Provence et de Languedoc, pour avoir tout à luy depuis Italie jusques en Espagne, il est vraysemblable que ledit empereur s'estoit bien autant promis de sa félicité, sur laquelle il est accoustumé de fonder principalement ses entreprinses: et, quoy que ce soit, il ne tarda pas beaucoup, après la retraitte dudit seigneur empereur, que les Espagnols descendirent en la frontière de Languedoc, gastans et pillans tout ce qu'ils trouvoient ès villes champestres et ouvertes. Mais le lieutenant de monseigneur le grand-maistre au gouvernement dudit pays de Languedoc, feit tel amas de gens du pays, sans mettre le roy en aucune despence pour ceste inopinée descente, que lesdits paysans repoulsèrent et rompirent lesdits Espagnols d'une telle ardeur et furie, qu'aussitost fut adverty le roy de leur retraitte comme de leur descente.

Ledit seigneur roy, après avoir pesé la conséquence de ce faulx advertissement donné audit roy d'Angleterre par ses ambassadeurs, et pour raison aussi qu'il avoit délibéré donner madame Madeleine, sa fille, au roy d'Escosse, qui la demandoit à femme, chose que ledit roy d'Angleterre avoit tousjours craint et empesché, à quoy toutesfoys le roy ne pouvoit faillir honnestement, veu l'instance et longue poursuitte qu'en avoit faict le roy d'Escosse, et que, sur la nouvelle à luy venue du gros encombrement de guerre qui estoit venu sur les bras du roy de tant de parts, il s'estoit, en mesmes temps, de son propre mouvement et sans aucune requeste du roy, non seulement offert de courir une mesme fortune avec luy, mais s'estoit résolu et mis en chemin, pour ceste intention de venir en personne à son secours avec bon nombre de gens de sa nation (acte qui bien méritoit d'estre par raison grandement recogneu); pour ces deux causes, c'est à sçavoir, pour faire entendre au roy d'Angleterre la vérité du faict de Provence, dont le seigneur de la Pommeraye, son maistre d'hostel, jà cogneu et bien voulu dudit roy d'Angleterre pour les ambassades qu'il y avoit faictes, estoit amplement informé, pour avoir esté dès le commencement au faict des vivres des places, ainsi, qu'il est dit cy-devant, et pour faire trouver bon audit roy d'Angleterre le mariage de la fille du roy avec le roy d'Escosse, aussi pour entendre l'intention d'iceluy roy d'Angleterre sur une ouverture que ses ambas-

sadeurs avoient souvent mise en avant audit seigneur roy, qui estoit du mariage de monseigneur le duc d'Orléans avec madame Marie, fille dudit roy d'Angleterre, et de la royne Catherine, sa première femme, le roy, ne voulant perdre l'amitié dudit roy d'Angleterre, et désirant, selon sa naturelle inclination, de demourer ferme en alliances, et ne les changer que par contrainte et moult envis, dépescha ledit seigneur de la Pommeraye devers ledit roy d'Angleterre ; lequel, y estant arrivé et gracieusement receuilly, luy exposa sa charge sur les trois poincts dessusdits. Quant au premier, il le dissuada tellement quellement, mais non du tout entièrement, de l'opinion qu'on luy en avoit imprimée. Quant au second, incontinent qu'il ouït mentionner de ce mariage d'Escosse, il s'en troubla de telle sorte, que de quatre jours après il ne voulut reparler audit Pommeraye, de peur (ainsi qu'il luy feit dire et remonstrer) de se collerer trop fort contre luy ; et cependant feit réciter audit Pommeraye, par les principaux de son conseil, ses doléances, et causes de malcontentement sur cest article : en somme, n'y eut jamais moyen audit Pommeraye de rappaiser ledit roy d'Angleterre ; par quoy fut contraint de se retirer sans faire grand exploict.

Ayant le roy sur le chemin d'Avignon à Lion faict ladite dépesche, dépescha pareillement monseigneur le duc de Touteville, comte de Sainct-Pol, avecques le régiment du comte Guillaume de Fustemberg, et quelque autre nombre, tant de gens de pied que de cavalerie, pour aller mettre en son obéissance le pays de la Tarantaise, en Savoye, lequel s'estoit révolté peu de temps auparavant. Lequel comte de Sainct-Pol le remit en l'obéissance du roy, et, pour punition, donna à butiner aux lansquenets toute ladite vallée, et mesmes la ville de Conflans. Ainsi doncques, donnant ordre à tous affaires, arriva le roy à Lion, auquel lieu il pourveut avec son conseil à toutes choses nécessaires, tant deçà que delà les monts; chose que je laisseray à réciter, pour retourner aux affaires de Piémont, que j'ay pieçà entrelaissés. Devers luy estoient arrivés, un peu avant le partement de son camp d'Avignon, et mesmes avant qu'il partist pour aller à Marseille, les seigneurs d'Annebault et César Frégose, par lesquels il avoit entendu au long tout ce qui s'estoit exécuté ou entreprins audit pays de Piémont et autres endroicts d'Italie, durant le temps que les choses estoient conduittes, ainsi que je les ay racontées, tant en Provence et Languedoc, comme en Champagne et Picardie.

Dès environ la my-juillet, sur le temps que partit monseigneur le grand-maistre pour aller en Avignon, Gaucher Dinteville, seigneur de Vanlay, fut dépesché par le roy pour aller en Italie, pour faire levée de dix à douze mille hommes de pied, et jusques au nombre de six cens chevaux légers ; et, parce qu'à la Mirandole il trouva grande partie des capitaines de la première levée, que j'ay dit par cy-devant avoir esté faicte avecques les principaux de leurs bandes, ladite levée fut faicte en quinze jours, et se feit l'amas audit lieu de la Mirandole, à la barbe de trois mille lansquenets et sept cens chevaux allemans, nouvellement venus à Trente, et qui s'estoient logés à Cazal Majour, vis-à-vis de ladite Mirandole, ayans toutesfoys le Pau entre deux. Les capitaines furent le comte Guy de Rangon, capitaine général de ceste armée, auquel fut particulièrement donné un colonel de deux mille hommes; le seigneur Caguin de Gonzague, colonel d'autres deux mille ; le seigneur César Frégose, colonel d'autres deux mille ; le Viscomte, autres deux mille ; le chevalier Assal, gentilhomme ferrarois, et le seigneur Pierre Strossy gentilhomme florentin, colonel chacun de mille ; le comte Belangier de Caldora, Néapolitain, et le capitaine Jean de Turin, chacun cinq cens hommes ; le chevalier Averolde, gentilhomme bressan, et le seigneur Baudin, chacun quatre cens hommes : des capitaines de chevaux légers, le seigneur César Frégose, deux cens ; le seigneur de Thais, gentilhomme françois et de la chambre du roy, deux cens ; le seigneur Bandin, deux cens.

Le vingtiesme jour d'aoust, partit de la Mirandole le comte Guy de Rangon et son camp, et vint, la seconde journée, loger à moitié du chemin d'entre Parme et Rhège ; de là commença le camp à marcher en ordonnance, et, passant au long des murs de la ville de Parme, vindrent loger à Castelguelfo, et, au lendemain, à cinq milles près de Plaisance : puis passèrent en ordonnance au long des fossés de ladite ville de Plaisance ; de là passèrent la rivière de la Trébie ; sur la minuict y eut quelque alarme, mais il fut trouvé faulx. Le vingt-septiesme

jour, vindrent loger à quinze milles de Pavie, en une place qu'ils trouvèrent abandonnée, car tout le peuple s'estoit retiré de Pavie. Le vingt-septiesme jour, arrivèrent à une petite ville nommée Pontrème, à quatre milles de Tortonne, où ils eurent grande faulte d'eaue, car ceux de la ville l'avoient destournée, afin que ledit camp n'y logeast; et sur la minuict eurent alarme. Le vingt-huictiesme jour, arrivèrent ès fauxbourgs de Tortone, où ils séjournèrent tout ce jour, jusques sur le soleil couchant; et là se joignit à eux le seigneur Pierre Strossy. Environ le soleil couchant le comte Guy feit donner alarme, afin que chacun se ralliast soubs son enseigne; et quand tous furent ralliés il les feit marcher en avant et cheminer toute la nuict tellement qu'avant la poincte du jour ils eurent passé Saraval; et le vingt-neufviesme jour, sans s'arrester, jusques à ce qu'ils arrivèrent à un petit chasteau nommé Bezolin, voisin, ce me semble, de Gennes de quatre milles; et là eurent grande faulte de pain. Le trentiesme jour, et dixiesme du partement de la Mirandole, environ les neuf heures du matin, un peu avant l'heure de disner, arrivèrent à un pont voisin de deux milles de Gennes, là où ils s'arrestèrent; et furent envoyés loger en Besaigne les colonels du seigneur César et du seigneur Visconte, et les chevaux légers du seigneur Bandin, et ceux de Michel-Ange, pour donner l'assault à la ville de Gennes par ce costé là. Et d'autre part, vindrent nouvelles audit seigneur comte Guy comme son entreprinse estoit descouverte, et qu'il estoit entré dedans la ville deux mille hommes de secours; depuis, il a esté sceu qu'un Lucquois du colonel mesmes du comte Guy s'estoit desrobbé la nuict précédente, et avoit adverty ceux de la ville qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes, et qu'à son advis, le comte Guy et le seigneur César Frégose venoient pour essayer de les surprendre, veu le chemin qu'ils avoient tenu, et la diligence de marcher qu'ils faisoient.

Ce jour, fut amené par les chevaux légers un prisonnier portant une malle en crouppe, lequel estoit serviteur d'un gentilhomme bourguignon qui avoit aussi esté prins; mais, à l'ayde des paysans qui s'estoient assemblés, il avoit eu le moyen de se sauver. Aussi fut amené prisonnier par un gentilhomme le secrétaire du cardinal Doria, lequel incontinent fut délivré, car il estoit du party du seigneur César, et disoit qu'il estoit venu expressément parler à luy. Ce temps pendant, furent envoyés aucuns arquebouziers à une église et certaines maisons, environ à un mille de Gennes, parce qu'il fut rapporté au comte Guy que là s'estoient assemblés quelques gens du pays, lesquels avoient tiré ses chevaux légers quand ils passèrent au long de ladite église, et que c'estoient ceux qui avoient faict sauver lesdits Bourguignons; mais, incontinent que lesdits arquebouziers y arrivèrent, les susdits paysans se retirent à la montagne. D'autre costé furent tués, de coups d'artillerie qui furent tirés de la ville, deux chevaux du camp françois, ainsi que ledit camp se mettoit en battaille devant la ville. en laquelle battaille demeurèrent nos gens jusques environ quatre heures avant la nuict, attendans s'il se feroit en la ville quelque nouveauté, par le moyen des partisans dudit César Frégose; mais il ne s'en feit aucune, car il y avoit dedans, outre les gens de la ville, jusqu'au nombre de trois mille hommes de guerre, dont y avoit quinze cens lansquenets, de ceux que j'ay dit estre nouvellement descendus à Trente. Ce voyant, le comte Guy feit retirer chacun en son quartier, au lieu qu'il avoit choisy pour loger son camp, environ à un mille de Gennes, entre deux montagnes, sur lesquelles il avoit assis son guet, et là fut commencé à faire grand nombre d'eschelles; puis, environ la minuict, tout le camp fut en ordonnance, sans sonner la trompette ny le tabourin, et commença puis après à monter à contremont l'une desdites montagnes, avec un grand et incrédible travail; car, outre ce que la montagne estoit haulte et la montée roide, le camp ne marchoit point par le chemin frayé; et desjà estoient les gens de guerre si mal menés et travaillés de la peine des jours et nuicts passées, avec le défault de vivres qu'ils avoient enduré, joinct qu'ils portoient les eschelles sur leurs espaulles, qu'il y en avoit beaucoup qui d'anhan et lasseté se jettoient par terre, comme recreus et demi-morts, et falloit à vive force et par menaces les contraindre à porter les eschelles.

Environ deux heures avant le jour, arriva l'avant-garde au pied des murs de la ville, et furent les eschelles dressées, desquelles il ne se trouva que deux faictes à propos; et, à vray dire, on n'avoit point eu plus de quatre à cinq heures de temps à les faire. Ce nonobstant, cha-

cun de ceux qui estoient ordonnés à donner l'assault commencèrent à monter à mont, et les arquebouziers à coups de arquebouze repoulsèrent ceux qui se monstroient à la deffence sur la muraille; et dura cest assault, continuant avecques grande impétuosité, jusques environ à une heure et demie de soleil: et si les eschelles eussent esté de mesure, ainsi qu'elles estoient trop courtes, l'opinion est de beaucoup de gens qu'elle eust esté emportée d'assault. Quoy que ce soit, le comte Guy, voyant que sans autres eschelles il estoit impossible de la gaigner, et que ses gens estoient tués d'enhault, sans qu'il leur fust possible de se revancher, feit sonner la retraitte. De ceux de dedans y eut peu de morts, n'aussi beaucoup de blessés; bien y mourut un capitaine de nom de ceux de dehors, et y en eut beaucoup d'autres de blessés et de morts; aucuns disent cinquante, aucuns disent cent: entre autres y mourut le seigneur Hector de Caracciole, gentilhomme néapolitain, qui estoit au camp sans charge, et fut enterré dedans Gennes, par congé de ceux de la ville, devers lesquels avoit esté envoyé un trompette pour cest effect. Audit assault se porta vaillamment, entre les autres, un porte-enseigne du seigneur Caguin, lequel monta jusques sur la muraille, avecques son enseigne; et, quoy qu'il y fust mal suivy, pour avoir esté les eschelles courtes, ainsi que j'ay dit, et que ceux de dedans luy eussent empoigné son enseigne, pensans la luy arracher des poings, il en rapporta toutesfoys la haste avecques une partie du taffetas; l'autre partie luy fut arrachée par pièces.

Sonnée que fut la retraitte, le comte feit retourner ses gens par la mesmes montagne qu'ils estoient venus; ce qui fut faict sans aucune contrariété, et sans que de la ville sortist homme de pied ny de cheval pour donner sur la queue, sinon quelques-uns, estant desjà nostre camp arrivé au logis en la plaine d'entre les deux montagnes, qui se monstrèrent, sous quatre enseignes, sur le plus hault de l'autre montagne. Le comte Guy y envoya des arquebouziers pour essayer à les attirer à l'escarmouche; mais ils se retirèrent incontinent. Tout ce jour demeura le comte en sondit camp, pour attendre le retour des colonels du seigneur César et du seigneur Visconte, et des chevaux légers qui estoient allés avecques eux en Besaigne, lesquels il avoit mandés pour se revenir joindre avecques luy; mais ils prindrent autre voyage, et tournèrent vers Plaisance par un autre chemin qu'ils n'estoient venus. Bien arriva le colonel du comte, qui le jour précédent avoit esté envoyé pour donner l'assault en un mesmes temps au costé du palais d'André Dorie; mais l'artillerie des galères, qui les descouvrit, les contraignit d'abandonner ceste entreprinse. Ce temps pendant, fut mis le feu en quelques villages à l'entour, pour se venger des villains qui avoient mis le feu en leurs pailles.

Le comte, après que son colonel fut revenu, assembla le conseil; et fut advisé, attendu qu'ils n'avoient aucune artillerie pour faire batterie, de ne plus hazarder leurs gens autour de Gennes; et sur la minuict deslogea le camp, sans son de trompette ny de tabourin, et tout le lendemain, qui fut le premier jour de septembre, cheminèrent sans arrester, jusques à ce qu'ils arrivèrent en certains chasteaux, nommes Herma, Taier et Vada, à bien trente milles de Gennes, au pied des grandes montagnes, où ils ne trouvèrent pour les chevaux sinon quelque peu de bled, et pour les hommes des chataignes; car les habitans estoient fuys ès montagnes avecques tout leur bagage et leurs provisions; en haine de quoy les soldats bruslèrent quelques villages, et saccagèrent lesdits chasteaux, combien que le butin ne fust pas grand. Au lendemain, à une heure de jour, le camp deslogea, et vint à douze milles de là, en un chasteau nommé Visan; et là fut dépesché le seigneur de César Frégose, pour aller à Turin advertir le seigneur d'Annebault de la venue dudit comte et de son camp. Le troisiesme jour, ledit comte marcha quinze milles en avant, jusqu'à un chasteau nommé Cave, et au lendemain passa la rivière du Tanare à gué, et vint à un chasteau nommé Serisolles, à quatre milles de Carmagnolle. Les ennemys, advertys que le comte approchoit si fort, abandonnèrent le siége de Turin, faisant courir le bruict qu'ils s'en alloient au-devant dudit comte luy présenter la battaille: toutesfoys ils ne luy donnèrent aucun empeschement, et vint, le cinquiesme jour du mois, loger à Carignan dedans la ville. Le seigneur d'Annebault, voyant le camp desloger, saillit à la queue avec sept ou huict cens hommes, et en passant au long de la tour du pont du Pau (de la prinse de la-

quelle l'empereur avoit faict un si grand cas), la feit sommer de se rendre à sa discrétion; ce qu'ils feirent, se voyans hors d'espérance d'avoir secours. Et le lendemain, le seigneur de Burie sortit avecques sept ou huict cens vaillans hommes, et print Groillan, où il trouva force bleds et vins pour refreschir Turin. Arrivant le comte à Carignan, et passant en battaille au long du chasteau, où estoient environ soixante Néapolitains pour l'empereur, lesdits Néapolitains tirèrent et tuèrent un de nos soldats d'un coup d'arquebouze; dont le comte irrité les envoya sommer par un trompette de se rendre à luy; ce que refusans de faire, de rechef il les envoya sommer avecques commination de les faire tous pendre s'ils attendoient le canon; à quoy ils demandèrent terme d'envoyer devers ceux qui les avoient mis dedans. Sur ceste response, le comte dépescha vers le seigneur d'Annebault, à ce qu'il luy envoyast de l'artillerie. Ledit seigneur d'Annebault, incontinent ces lettres receues, partit luy-mesmes avecques deux canons de deux longues coulevrines et deux moyennes, accompagné de cinquante hommes d'armes et cent chevaux légers, parce qu'il luy convenoit passer au-dessus de Montcallier, où s'estoit retiré le seigneur Scalingue, gouverneur d'Ast; lequel seigneur Scalingue, voyant arriver le canon, et craignant que le comte Guy se vinst joindre avecques ledit d'Annebault pour assiéger Montcallier, abandonna la ville et se retira à Ast, où s'estoit retiré tout le camp de l'empereur. Et puis après vindrent nouvelles par les chemins audit seigneur d'Annebault, comme les capitaines qu'il avoit envoyés à Quiers, estans advertys que la ville estoit taxée à vingt-cinq mille escus par les Impériaux, pour payer leurs gens (car autre moyen n'avoient-ils d'avoir deniers), marchèrent audit lieu de Quiers, et, y trouvant mauvaise garde, parce que les soldats estoient empeschés à contraindre les habitans à payer ladite finance, l'avoient prinse d'emblée sur quatre cens hommes de guerre qui la tenoient pour l'empereur.

Au-devant dudit seigneur d'Annebault, incontinent que ledit Scalingue fut deslogé, vindrent les députés de Montcallier luy présenter et faire obéissance; de là il passa outre, et arriva qu'il estoit encores matin à Carignan. Ceux du chasteau, voyans arriver l'artillerie, envoyèrent deux des leurs avecques un tabourin parler audit seigneur comte; auxquels fut respondu par le comte d'arrivée assez rigoureusement, à cause qu'ils l'avoient contraint de faire venir l'artillerie pour une place qu'ils sçavoient bien n'estre tenable. Ce pendant qu'ils prétendoient la finale response, fut menée une praticque par un Néapolitain qui estoit au seigneur Caguin, que ceux qui estoient Néapolitains se rendroient à luy; et en effet, dès le jour mesmes, environ deux heures devant la nuict, ledit seigneur Caguin envoya son lieutenant, avecques ses lancepessades, prendre la possession du chasteau, et à une heure de nuict lesdits Néapolitains furent mis dehors, le capitaine et son porte-enseigne avecques chacun un cheval, et tous les autres à pied; de leurs chevaux en demoura dix audit chasteau, avecques leur enseigne, que ledit lieutenant retint entre ses mains, disant que le tout appartenoit audit seigneur Caguin; et alors se descouvrit la simulte d'entre lesdits seigneurs comte et Caguin, laquelle n'apporta point de fruict au service du roy. Audit chasteau furent trouvés, outre le bled, environ trois mille sacs de farine, qui estoit desjà ensachée pour envoyer au camp des ennemys, laquelle fut incontinent menée à Turin, par l'ordonnance et commandement dudit seigneur comte, et quelque quantité de vin qu'il assembla.

Le unziesme jour du mois, vindrent gens de par la ville de Salluces, faire l'obéissance au roy, et demander un potestat; en vint aussi de plusieurs villes et chasteaux, tant du Piémont que du marquisat; et durant ce temps nos gens prindrent aussi la ville de Quiéras. Le quatorziesme, arrivèrent lettres du roy de la retraitte de l'empereur, et des nouvelles gens que le roy envoyoit pour mettre dedans Turin, sçavoir est, deux mille hommes de pied françois, sous la charge du capitaine René et du capitaine Gadinière, et autre deux mille, sous la charge du chevalier de Birague, pour tirer dehors les autres qui avoient beaucoup enduré durant les siéges passés. Et mandoit ledit seigneur au seigneur d'Annebault qu'il vinst devers luy, ensemble les autres capitaines, tant de cheval que de pied, avecques leurs bandes et compagnies, et qu'il laissast ladite ville en garde au seigneur de Burie, avecques les gens frais qu'il luy envoyoit; auquel de Burie il donna la charge de cinquante

hommes d'armes auxquels le marquis François de Salluces avoit commandé devant qu'il se fust révolté. Ce mesmes jour, les capitaines Sainct-Petre, Corse, et Jean, de Turin, avecques leurs gens, s'embatirent avecques une trouppe d'ennemys, lesquels ils deffirent; et en rapportèrent quatre enseignes; et amenèrent de prisonniers le capitaine Baron, le capitaine Senégaille, et le capitaine Pacier. Le vingt-cinquiesme jour, arriva le marquis Jean-Louis de Salluces à Carignan, envoyé de par le roy, comme dit est, et le mesmes jour alla coucher à Carmagnolle; ce qui s'est ensuivy de luy a esté raconté par cy-devant.

Ce temps pendant arriva le roy à Lion, et là feit assembler tous les princes de son sang, chevaliers de son ordre, et autres gros personnages de son royaume; les légat et nonce du pape, les cardinaux qui lors se trouvèrent en sa cour, aussi les ambassadeurs d'Angleterre, Escosse, Portugal, Venise, Ferrare et autres; ensemble tous les princes et gros seigneurs estrangers, tant d'Italie que d'Allemagne, qui pour ce temps là résidoient en sa cour, comme le duc de Wittemberg, Alleman; les ducs de Somme, d'Arianne, d'Atrie; princes de Melphe et de Stillianne, Néapolitain; le seigneur don Hyppolite d'Est; le marquis de Vigevène, de la maison de Trivoulce, Milannois; le seigneur Jean-Paul de Cère, Romain; le seigneur César Fregose, Gennois; le seigneur Hannibal de Gonzague, comte de Lanyvolare, Mantouan, et autres en très grand nombre. Lesquels assemblés, il feit en la présence de eux lire, depuis un bout jusques à l'autre, le procès du malheureux homme qui avoit empoisonné feu monsieur le dauphin, avecques les interrogatoires, confessions, confrontations, et autres solennités accoustumées en procès criminel. Après que la lecture dudit procès fut parachevée, et que tous les assistans, au moins ceux qui peuvent selon la loy opiner en matières criminelles, eurent donné leur advis de cest énorme et misérable cas, les juges procédèrent à la condamnation, et l'arrest exécuté, qui fut d'estre tiré à quatre chevaux.

Le roy séjourna encores à Lion quelques jours, et feit avant qu'en desloger, délivrer le payement à tous ses gens de guerre, donna congé à ceux dont il n'avoit plus que faire, comme aux lansquenets et Suisses, retenant seulement six mille lansquenets du régiment du comte Guillaume de Fustemberg, et tous les capitaines suisses, auxquels ils donna estat pour vivre et s'entretenir en son royaume; aux malades et blessés d'iceux lansquenets et Suisses, il feit assigner logis et délivrer argent, outre leur solde, pour les faire penser et guérir. De ceux qu'il retint, il envoya les uns en garnison en Picardie, les autres après le duc de Touteville, comte de Sainct-Pol, pour le renforcer, et chastier aucuns Savoysiens qui s'estoient eslevés sur un faulx bruit qu'on avoit faict semer entre eux, que l'empereur avoit donné et gaigné la battaille contre le roy. Le comte de Sainct-Pol feit telle diligence en sa charge, qu'il remist en l'obéissance du roy toute la Savoye et Tarantaise, et chastia ceux qui avoient esté cause de l'esmotion; de sorte que depuis elle a esté obéissante au roy, sans y avoir jamais révolte ny tumulte.

Le roy, dès lors qu'il eut donné ordre à Lion pour toutes les frontières de son royaume, deslogea de Lion; et, sur le chemin au hault de la montagne de Tarare, entre ledit lieu de Tarare et Sainct-Saphorin, où y a un lieu qui s'appelle la Chapelle, auquel lieu, estant là au disner, le vint trouver le roy d'Escosse, lequel, ainsi comme j'ay dit en autre endroit, ayant eu nouvelles de la descente de l'empereur ès pays du roy, avoit faict faire en ses pays discrétion de seize mille hommes, pour venir au secours dudit seigneur, et ce, sans requeste ny sceu d'iceluy. Et jà s'estoit ledit roy d'Escosse embarqué par deux fois, mais avoit esté repoulsé par vent contraire; finablement et sans difficulté, arriva jusques en Normandie avecques aucuns de ses navires, et print terre au havre de Dieppe. Là il ouït nouvelles que l'empereur et le roy estoient sur le point de se donner la battaille, et, à ceste cause, pour n'y faillir, il print la poste; mais sur le chemin il eut nouvelles de la retraitte de l'empereur, qui fut occasion qu'il modéra la diligence de ses postes, pour surrattendre son train qui venoit après luy; mais le roy envoya au-devant de luy pour le haster, et qu'il laissast venir son train après, et trouva ledit roy d'Escosse, ainsi que j'ay dit cy-devant, à ladite Chapelle, auquel lieu il fut grandement recueilly du roy, et, après plusieurs autres propos, luy demanda l'une de ses filles en mariage.

Le roy, encores qu'il sceust très bien combien il seroit difficile de le faire trouver bon au roy d'Angleterre, aussi qu'il luy sembloit aucunement faire tort à la fille de Vendosme, qu'il avoit desjà, comme future royne d'Escosse, adoptée en fille, n'osa purement esconduire ledit roy; considérant la franche volonté dont il avoit usé envers luy, considérant aussi l'ancienne alliance des deux royaumes de France et d'Escosse, et que le père dudit roy estoit mort en battaille, pour le party du feu roy Louis douziesme, ne luy voulut aussi pleinement accorder, mais remist la chose en délibération d'entre eux deux, après que ledit roy auroit veu la dame. Et tant pour ceste cause que pour autres deux urgentes raisons dont j'ay parlé, avoit dépesché par cy-devant le seigneur de la Pommeraye devers le roy d'Angleterre, ainsi qu'avez veu par cy-devant en ces Mémoires. Encores sur le chemin arrivèrent devers le roy les ambassadeurs des ligues de Suisse, à la requeste et aux dépens des estats de la comté de Bourgongne, pour le supplier qu'il fust content de n'innover ou entreprendre riens en ladite comté; ce que ledit seigneur roy leur accorda pour un an, voulant bien en ceste part gratifier à messieurs des ligues, combien que par plusieurs il en fust dissuadé, lesquels estoient d'advis qu'il y devoit envoyer les bandes du comte Guillaume, pour là s'hyverner, et, cependant, y faire fortifier quelque place, pour la tenir par cy-après en subjection.

Aussi lui vindrent lettres de Romme, par lesquelles il estoit donné advertissement comme nostre Sainct-Père, de son propre mouvement, avoit proposé en consistoire le décès de feu monseigneur le dauphin, que Dieu absolve, remonstrant luy sembler estre raisonnable, pour les mérites du roy et de ses prédécesseurs envers le sainct-siége apostolique, qu'on luy feist faire obsèques solennelles, c'est à sçavoir, comme ils les font pour la mort d'un cardinal; et que sur ce y avoit esté quelque dispute, disans aucuns de messieurs les cardinaux que, par le pape Alexandre, pour la mort du fils du roy Ferdinand d'Arragon, avoit bien esté faict le semblable; mais que ledit Alexandre, pour estre espagnol, avoit ce faict, plus par affection particulière à sa patrie, que par advis et delibération du consistoire; finablement un chacun se réduisit à la volonté dudit Sainct-Père, et furent lesdites obsèques honorablement faictes en la chapelle papale.

Aussi sur le chemin vindrent nouvelles au roy de l'arrivée de l'empereur en Espagne, lequel en son passage avoir eu beaucoup à souffrir, à cause du mauvais temps qui l'avoit accueilly sur la mer, en sorte qu'outre deux navires qui luy estoient péris à la veue du port de Gennes, èsquelles estoient son escurie en l'une, et son buffet en l'autre, il avoit perdu six de ses galères, et en icelles bon nombre de gens de bien; et que ledit seigneur empereur, ce nonobstant, persévéroit en son accoustumée braverie, menaçant de bientost retourner en France, avecques plus grande et puissante armée qu'il n'avoit encores faict. D'autre costé vindrent nouvelles que les Normans s'estoient de rechef rencontrés sur la mer avecques les Espagnols venans du Pérou, et avoient faict gros butin sur eux, qu'on n'estimoit moindre de deux cens mille escus. Luy vindrent aussi lettres d'Allemagne, comme l'empereur y avoit envoyé retenir des capitaines pour lever gens au temps nouveau, et des propos que les Impériaux faisoient semer à son grand désavantage, et avantage dudit empereur, mesmement en déguisant la mort de feu mondit seigneur le dauphin. De Romme et de plusieurs autres endroicts d'Italie il avoit pareil advertissement. Aussi, peu de temps après, eut nouvelles de la mort du duc Alexandre de Florence; et du costé de Picardie eut advertissement que les Hennuyers commençoient à courir et faire butin en la frontière, et que jà ils estoient bon nombre de gens ensemble.

Par quoy, pour adviser à ce qui seroit à faire sur toutes les nouvelles dessusdites, aussi pour la conclusion du mariage d'Escosse, le roy print son chemin par Amboise et Blois, pour venir à Paris. Auquel lieu d'Amboise et Blois, luy vint faire la révérence monseigneur le mareschal de la Marche, auquel le roy, pour le grand service qu'il luy avoit faict dedans Péronne, feit grand recueil: mais partant de là ledit mareschal pour aller à Sedan, parce que nouvellement messire Robert de la Marche, son père, estoit trespassé, par les chemins fut prins d'une fièvre, dont il mourut à Longeumeau, cinq lieues de Paris, qui fut grand dommage, pour avoir esté en son temps gentil chevalier et grand homme de guerre. Finablement, le roy passant

à Blois, fut conclu le mariage du roy d'Escosse avec madame Madeleine, et là furent fiancés, et remises les nopces à faire à Paris, auquel lieu arrivé, par advis de son conseil, donna provision requise à toutes choses. En Allemagne il escrivit lettres aux Estats de l'Empire, leur racontant au vray comme il estoit allé de la mort dudit feu seigneur dauphin, et leur offrant de rechef de soubsmettre à leur jugement ses droicts prétendus au duché de Milan, source et origine de toute ceste guerre. A Romme en escrivit aussi à nostre Sainct-Père et au consistoire; et à ses ambassadeurs envoya le double de ce qu'il avoit escrit en Allemagne, afin qu'ils en feissent entendre le contenu à Sa Saincteté, et qu'un chacun sceust en quel devoir il s'estoit mis et mettoit. Quant à la mort du duc de Florence, je laisse à l'escrire aux autres, parce qu'il ne touche à ma matière, seulement me suffit de parler de ce qui touche le roy et ses affaires.

Vous avez entendu cy-devant comme le seigneur de Burie estoit demouré gouverneur et lieutenant du roy dedans Turin. Ayant iceluy entendu que ceux de Casal faisoient difficulté de recevoir le duc de Mantoue pour marquis de Montferrat (auquel l'empereur l'avoit adjugé contre le duc de Savoye et le marquis François de Salluces, qui y prétendoient droict), par le moyen d'un cordelier, et d'un gentilhomme de Montferrat, nommé le comte Guillaume de Biendras, et d'un autre, nommé Pierre-Antoine de Valence, praticqua un capitaine néapolitain, nommé le capitaine Damian Curial, qui estoit en garnison à Casal de Montferrat, au service de l'empereur; lequel Damian promit au seigneur de Burie de luy livrer une des portes de ladite ville de Casal. Le seigneur de Burie n'en advertit le comte Guy de Rangon, lequel estoit lieutenant du roy en Piémont, et estoit avec l'armée vers Savillan, craignant que ladite entreprinse, estant entendue de plusieurs hommes, fust découverte; mais accompagné du capitaine Chrestofle Guast, qui avoit douze cens hommes de pied italiens, et du seigneur de Tays, avecques quelque nombre de cavalerie, délibéra d'exécuter son entreprinse. Or avoit fourny audit comté de Biendras une somme d'argent pour faire provision de pelles, hoyaux, sappes, et autres outils de castadoux, à ce qu'estant dedans la ville, il peust soudain trencher entre la ville et le chasteau, pour empescher les saillies de ceux dudit chasteau, attendant que le comte Guy peust venir à son secours avecques son armée et l'artillerie, pour battre le chasteau, lequel estoit forçable, tenant la ville; mais, estant arrivé à Casal, et son entreprinse exécutée, de sorte qu'il estoit seigneur de la ville, trouva que ledit comte de Biendras n'avoit faict provision d'outils, comme il avoit promis; qui fut cause ce pendant qu'il en chercha d'autres pour faire trenchées, qu'il se perdit beaucoup de temps, et que le marquis du Guast, qui estoit lieutenant général pour l'empereur, estant en Ast, eut le loisir d'assembler son armée, et se venir jetter, par la porte des champs, dedans le chasteau, et du chasteau dedans la ville, où il ne trouva les trenchées pas à peine commencées. Ledit seigneur de Burie, qui n'avoit, comme dit est, que douze cens hommes de pied, avecques lesquels il soustint le faix d'une si grosse armée, enfin fut forcé par les ennemys, et fut prins prisonnier au combat; aussi fut le seigneur de Tays, et le capitaine Chrestofle Guast tué, et tout le reste mort ou prins, hors mis le comte de Biendras et le capitaine Damian, et autres qui estoit de la marchandise, lesquels se sauvèrent.

Il est apparent que, si le comte Guy et ledit seigneur de Burie eussent eu bonne intelligence ensemble, et que ledit comte Guy, avec l'armée du roy, se fust voulu jetter près d'Ast, jamais le marquis du Guast n'eust entreprins d'aller au secours, craignant qu'en cuidant sauver l'un il perdist l'autre, et par ce moyen, l'inconvénient ne fust venu audit seigneur de Burie. Le roy, adverty de la prinse dudit seigneur de Burie, dépescha messire Guy Guiffroy, seigneur de Bouttières, pour estre son lieutenant général à Turin, et manda au cardinal de Tournon, qui estoit son lieutenant à Lion, ayant audit lieu la superintendance de ses affaires, qu'il eust à secourir ledit Guiffroy de ce qui luy seroit nécessaire. Le marquis du Guast se contenta d'avoir rescous la ville de Casal, et, après y avoir pourveu, se retira en Ast pour faire teste au comte Guy de Rangon.

Estans les nopces du roy d'Escosse consommées, dont le festin se feit à la maison épiscopale à Paris, le roy fut adverty comme les ennemys, ayans renforcé leurs garnisons en la frontière de Picardie, commençoient à faire

quelques légères entreprinses; et, entre autres, scachant que les chevaux légers du vidame d'Amiens, estans en garnison à Dourlens, avoient dressé une entreprinse pour piller Avennes-le-Comté, trois lieues près d'Arras, lesdits ennemys s'estoient embusqués dedans ledit village, et à l'arrivée desdits chevaux légers, les avoient deffaicts, non sans souspeçon d'avoir esté vendus par leurs guides. Le roy, adverty de ce, envoya audit Dourlens le capitaine Martin du Bellay, avecques deux cens chevaux légers estans sous sa charge, et, peu de temps après, y envoya le capitaine Georges Cappussement, Albanois, aussi capitaine de deux cens chevaux; et à Vervins, la bande du comte de Marle, fils aisné du duc de Vendosmes, de cinquante hommes d'armes; à Sainct-Quentin, les cent hommes d'armes dudit duc de Vendosme, et conséquemment renforça toutes les autres garnisons de la frontière, lesquelles garnisons continuèrent tout l'hyver en guerre guerroyable, sans faire grandes ny mémorables choses, à cause des glaces et excessives neiges qui durèrent tout l'hyver, ne pouvans aller les gens de cheval au pays.

Ceste fut la provision qui soudainement fut mise pour la Picardie, mais ce pendant, s'en dressoit une autre plus grande de force et d'entreprinse; car le roy assembla en sa bonne ville de Paris, au palais où se tient sa cour de parlement, les pairs de France et les princes de son sang, et quarante ou cinquante évesques, et sa cour de parlement dudit lieu, et plusieurs autres gros personnages de tous estats. Devant ceste assistance, le roy présent, monsieur Cappel, advocat du roy, print la parole, et remonstra les grandes et apparentes rébellions et félonies que l'empereur, comte de Flandres, Artois et Charollois, et détenteur de plusieurs autres pays mouvans et tenus de la couronne de France, avoit commises et perpétrées à l'encontre du roy, son prince naturel et souverain seigneur; sur ce, concluant et requérant iceux comtés de Flandres, Artois et Charollois, et autres pays mouvans de la couronne, estre déclarés par arrest, commis et confisqués, adjugés, et réunys à la couronne.

La requeste ouïe dudit advocat du roy, eue sur icelle meure délibération, fut dit et prononcé qu'on enverroit aux frontières, ès lieux de seur accès, adjourner à son de trompe ledit seigneur empereur, à ce qu'il eust à envoyer tel ou tels qu'il luy plairoit, instruits des mérites de sa cause, pour alléguer ce que bon leur sembleroit à l'encontre de ladite demande des advocat et procureur du roy, et tout ce qu'ils auroient à dire, et ce pendant auxdits advocat et procureur ne seroient leurs fins et conclusions admises; auxquels personnages que ledit empereur voudroit envoyer seroit donné bon et seur sauf-conduit de venir et de s'en retourner franchement. Les adjournemens bien et deuement faicts par un héraut d'armes du roy, et n'y comparans aucuns de la part dudit seigneur empereur, fut la demande desdits advocat et procureur intérinée, selon sa forme et teneur; et délibéra le roy d'assembler au premier temps opportun une bonne et puissante armée, pour exécuter cest arrest en tout ou en partie. Les ennemys, au lieu d'envoyer à Paris alléguer leurs raisons, faisoient leur compte d'entrer ès pays du roy; et, advertys que Thérouenne estoit très mal fournie de vins, et que de gens de guerre y avoit assez peu, parce que, puis n'a guères la compagnie de cinquante hommes d'armes du seigneur de Bernieulles, frère puisné du seigneur de Créquy, gouverneur de la ville de Thérouenne, revenant de courir après avoir pillé le val de Cassel, attendue sur sa retraitte près de Thérouenne, avoit esté deffaicte, s'estoient lesdits ennemys assemblés à Aire, Béthune et Sainct-Omer; et faisoit le comte de Reu grande diligence pour surprendre ladite ville avant qu'on y mist renfort d'hommes. Par quoy le roy ordonna que le capitaine Martin du Bellay, avecques sa bande, estant lors à Dourlens, s'iroit mettre dedans ladite ville de Thérouenne: lequel du Bellay y entra le premier jour de février, sans dommage, encores que les ennemys eussent sept ou huict cens chevaux sur le passage; mais le verglas et la tourmente fut si grande et la nuict si obscure que l'ennemy n'eut moyen de luy nuire. Et, environ quaresme-prenant ensuyvant, y entra Sansac, avecques pareille charge de deux cens chevaux, et tout le demeurant de l'hyver jusques vers la mi-quaresme, continuans la guerre guerroyable entre les garnisons voisines, tousjours à l'avantage de ceux de Thérouenne; et tous les jours y avoit escarmouches, ou de ceux de Thérouenne devant les portes des ennemys, ou des ennemys devant les portes de Thérouenne, et y vint,

pour veoir la guerre, la pluspart de la jeunesse qui estoit près la personne de monseigneur le dauphin, comme le seigneur de Sainct-André, le seigneur de Dampierre, le seigneur Dandoyn, le seigneur d'Escars et le seigneur de la Noue, lesquels n'y furent sans avoir chascun jour du passe-temps.

Environ la my-quaresme, le roy dépescha le seigneur d'Annebault, capitaine général des chevaux légers, accompagné des seigneurs de Tays, du seigneur de Termes et du seigneur d'Aussun, François; des seigneurs More de Novats, de Francisque Bernardin de Viel-Mercat, Italien; de Georges Capussement, et Théode Manes, Albanois, ayant chacun deux cens chevaux légers; du seigneur de Biez, séneschal et gouverneur de Boulongne, et du seigneur de Créquy, lieutenant du roy à Montreul, avecques leurs bandes de chacun cinquante hommes d'armes, pour aller mettre vivres en ladite ville de Thérouenne. L'amas de vivres faict à Montreul, ledit seigneur d'Annebault advertit ceux de la garnison du jour et heure qu'il se trouveroit avecques les vivres en la forest de Foucambergée, afin qu'ils envoyassent descouvrir le pays vers Sainct-Omer et Aire, puis qu'ils vinssent au-devant de luy recueillir lesdits vivres. A ceste cause, sortirent les chevaux légers de Thérouenne, et eux estant en la campagne, trouvèrent, assez près de la ville, quelques gens de cheval des garnisons d'Aire et de Sainct-Omer, lesquels estoient venus pour entendre des nouvelles; mais les chevaux légers incontinent les chargèrent et leur donnèrent la chasse jusques auprès de leurs barrières, et, ce faict, se retirèrent tout le chemin de Foucambergée, au-devant des vivres, ainsi qu'il leur avoit esté mandé, laissant toutesfoys quelque nombre de chevaux au guet, pour advertir s'il sortoit gens des garnisons des ennemys d'alentour.

A Sainct-Omer estoit le seigneur du Reu, lequel, adverty de la venue des vivres, se mit aux champs incontinent, avecques le nombre de cinq à six cens chevaux de garnison des garnisons d'Aire et dudit Sainct-Omer; puis en envoya devant Thérouenne un nombre, pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche, et luy et sa trouppe se vindrent embuscher derrière la justice patibulaire dudit Thérouenne. Entre les chevaux légers que je vous ay dit cy-devant estre demeurés advertir si les ennemys se mettroient aux champs, et les avant-coureurs du seigneur du Reu, se dressa l'escarmouche forte et roide; et eussent lesdits chevaux légers esté renversés; mais ils furent soustenus par une trouppe d'hommes d'armes du seigneur de Bernieulles, conduit par le bastard de Halluyn, son enseigne, qui fut cause que l'escarmouche fut plus longue, mais non si chaudement poursuivie qu'elle estoit commencée; car ledit seigneur du Reu avoit donné charge à ses gens de ne pousser pas trop avant, de peur qu'il ne fust descouvert. Et de vray, le guet de la ville, encores qu'il fust embusqué à la portée d'une moyenne près, ne le pouvoit descouvrir; mais les chevaux légers enfoncèrent si avant, qu'ils le descouvrirent, dont ils envoyèrent advertir leurs capitaines qui estoient allés à Foucambergée.

L'intention dudit seigneur du Reu estoit que ceux qui avoient conduit les vivres jusques à Foucambergée, incontinent qu'ils les auroient livrés à ceux de Thérouenne, s'en retourneroient, ainsi qu'avoit esté la coustume auparavant; et luy, en ce cas, eust esté assez fort pour entreprendre de charger ladite garnison et destrousser les vivres; mais autrement luy en advint, parce que les seigneurs d'Annebault et du Biez, advertys par les chevaux légers de ladite embuscade, faisoient marcher leur trouppe sur la montagne, à la main gauche, tirant à Sainct-Omer, en lieu à propos pour secourir les vivres, si ledit seigneur du Reu les eust voulu charger. Lequel du Reu, voyant les choses ainsi ordonnées, se retira dedans Sainct-Omer, et le seigneur d'Annebault et du Biez vindrent coucher à Thérouenne, et renvoyèrent le reste de la trouppe à Montreul, afin de ne consumer les vivres; auquel lieu aussi se retirèrent, deux jours après, lesdits d'Annebault et du Biez, après avoir visité tout le pays à l'environ.

Environ la fin de mars, le roy commença de mettre ses forces ensemble, et, partant d'Amiens, vint loger à Fliscourt, de là à Pernoy. Et en ce temps-là mourut Charles, duc de Vendosmois, qui estoit demeuré malade d'une fièvre chaude audit lieu d'Amiens, avecques le regret de ce royaume, pour avoir esté prince magnanime, ayant faict de grands services à la couronne. Le seigneur de Montmorency, grand-maistre de France, lequel le roy avoit faict son lieutenant général en son armée, partant de

Pernoy avecques l'avant-garde, et adverty que la place d'Auchy-le-Chasteau, qui est assise sur la rivière d'Othie, my-chemin de Dourlens à Hédin, portoit grand dommage aux vivres et aux allans et venans des garnisons des villes de Montreul et Dourlens, délibéra de passer par-là; et arrivé qu'il y fut avecques l'artillerie, ceux de dedans se rendirent à leurs bagues sauves. Au lendemain le roy vint y loger, puis marcha devant Hédin, place forte, et de conséquence audit seigneur roy pour la seureté de ses autres places, et à l'empereur fort nuisible estant entre nos mains. Faisant les approches devant ladite ville, fut tué d'un coup d'arquebutte messire Antoine de Mailly, seigneur d'Auchy, capitaine de mille hommes de pied; qui fut grand dommage; et fut blessé en la jambe le seigneur de Helly, aussi capitaine de mille hommes. Les approches faictes et commencement de la batterie, ceux de la ville se retirèrent tous avecques leurs biens, femmes et enfans, dedans le chasteau; la ville fut prinse par les François, qui ne trouvèrent point de résistance : mais le chasteau estoit à prendre, qui estoit tenu pour bonne place, et laquelle le comte du Reu avoit très bien pourveue de toutes choses nécessaires à la garde d'une place d'importance; si est-ce que le roy se résolut de l'emporter, quoy qu'il luy coustast, et commanda faire les approches.

Dedans ledit chasteau estoit chef pour l'empereur le capitaine Sanson, vieil chevalier namurois, estimé fort homme de guerre parmy les Impériaux; le seigneur de Boubers, avec cinq cens hommes de pied; le seigneur de Vandeville, surnommé d'Estrumel, avec autres cinq cens, et cinq ou six cens, que Namurois que bas Allemans. Le roy, pour ce jour, se logea à Filières, au long de la rivière de Cauche, au-dessous de Hédin, auquel camp estoit le nombre de gens de pied qui s'ensuyt, sçavoir est : le comte Guillaume de Fustemberg avecques huict mille lansquenets; le seigneur de Sercu, mille hommes de pied picards; les mille hommes du seigneur d'Auchy, mort le jour de devant; le seigneur de Helly, mille; Sainct-Seval, mille; de Normandie, le seigneur de Bacqueville, mille; le seigneur de la Salle, mille; le seigneur de Sainct-Aubin, mille; de Champagne, le seigneur Quincy, mille; le seigneur de Haraucourt, de Lorraine, mille; avecques plusieurs autres bandes qui ne sont icy dénommées; le tout revenant au nombre, tant Allemans que François, de vingt-cinq mille à vingt-six mille hommes de pied.

Et le lendemain, vint loger le roy au Mesnil, à un quart de lieue du chasteau de Hédin, entre Hédin et le chasteau de Contes, auquel chasteau de Contes avoit garnison de par le seigneur du Reu (car c'est maison à luy appartenante); les gens de pied furent logés partie en la ville de Hédin et partie au parc, afin de tenir le chasteau assiégé de toutes parts. Aucuns capitaines, qui disoient avoir bien bonne praticque audit chasteau de Hédin, pour y avoir esté souvent et à loisir dedans, meirent en avant au roy et à monseigneur le grand-maistre, sur qui le roy se reposoit principalement, que le plus expédient estoit de prendre le chasteau par la sappe, et que par batterie ne s'y feroit jamais bresche, obstant la grosse espoisseur de la muraille et le grand rempart dont elle estoit soustenue. Par quoy furent mis pionniers de tous costés pour besongner à la mine, et gros personnages ordonnés sur eux à conduire l'œuvre, comme le prince de Melphe, les seigneurs Barbezieux et de Burie, et Villiers aux Corneilles, servant pour lors de maistre de l'artillerie. Et fut tellement diligenté, qu'après ledit sappement, qui dura environ quinze jours ou trois sepmaines, tomba la moitié d'une tour estant devers la ville, en entrant de la ville au chasteau, à main gauche; mais la part tenant au chasteau demeura en son entier, de sorte que la place en fut peu affoiblie.

Le roy, après avoir consommé beaucoup de temps et grand argent à ladite sappe, se délibéra de l'essayer par batterie, contre l'opinion de plusieurs qui n'estimoient que par batterie on y fist bresche, à l'occasion de l'espoisseur du mur et la largeur du rempart; mais luy-mesmes en personne alla monstrer par un matin l'endroict et lieu où il vouloit que l'on plantast son artillerie; ce qui fut faict ainsi qu'il ordonna, et si près dudit chasteau, que la gueule du canon touchoit jusques au bord du fossé. Si est-ce que les approches ne furent faictes sans dommage et perte de commissaires de l'artillerie et canonniers; et, entre autres, y moururent les seigneurs de Lusarches et de Pont-Briant, tous deux commissaires d'icelle artillerie, gens bien expérimentés. Le seigneur de Villiers, qui pour

lors en avoit la superintendance et principale charge, usa de telle diligence, que, les approches faictes, fut la batterie si chaude en deux jours, que le troisiesme, environ une heure après midy, la bresche fut faicte de bien trente toises.

Le roy, estant en personne à veoir et faire diligenter ladite batterie, fut cause qu'aucuns jeunes gentilshommes, convoiteux d'honneur et de réputation, voyans le roy présent, tesmoin et rémunérateur du bien faict et de la vertu d'un chacun, sans attendre le commandement de l'assault, et avant que l'ordre fust mis à le donner, et sans regarder qui les suivoit, marchèrent d'une telle impétuosité, qu'ils donnèrent jusques sur le haul tde la bresche; mais ils n'y furent moins vigoureusement recueillis qu'ils assaillirent; les uns moururent sur la place, les autres s'en retournèrent fort blessés. Entre les autres, fut blessé d'un coup d'arquebouze au travers du corps, dont il mourut la nuict, Charles de Bueil, comte de Sanxerre, jeune homme qui avoit grande apparence de suivre la vertu de ses progéniteurs, et le seigneur Dauphigny, lieutenant du seigneur de Sercu, et le capitaine Damiette porte-enseigne de ladite bande. Le seigneur de Haraucourt de Lorraine, ayant charge de mille hommes, et son frère, qui estoit son lieutenant, enfans du seigneur de Paroy, lieutenant de la compagnie du duc de Guise, et son lieutenant au gouvernement de Champagne, le seigneur Flievères, fils du seigneur de Mardicoque, et plusieurs autres, blessés. Par quoy le roy fit publier à son de trompe et de tabourin, que nul, sur la vie, entreprinst d'aller à l'assault, s'il ne luy estoit commandé. Ce faict, il feit retirer toutes les trouppes, chacun soubs son enseigne, pour se refreschir jusques au lendemain matin. Et dès le soir, ordonna, pour se mettre à pied, un bon nombre d'hommes d'armes, avecques cinq ou six cens chevaux légers; et devoit avoir la charge de les conduire le seigneur d'Annebault, général des chevaux légers. Puis fut ordonné que le lendemain matin toute la gendarmerie monteroit à cheval, et se jetteroit en battaille sur la venue de l'ennemy, avecques tous les lansquenets et autres gens de pied qui n'estoient ordonnés pour l'assault, à ce que l'ennemy, durant ledit assault, ne vinst troubler la feste. Aussi furent ordonnés le seigneur de Tays et le capitaine Martin du Bellay, avecques leurs bandes, l'un, pour aller rebourser le chemin d'Arras, l'autre, celuy de Béthune, Aire et Sainct-Omer, à ce que, si l'ennemy marchoit pour donner alarme à nostre camp, ils en peussent donner advertissement, et que l'alarme ne se donnast la nuict sans raison aux assaillans, estant l'ordre mis pour assaillir le matin, les uns pour marcher devant, les autres pour les soustenir, et autres pour refreschir les assaillans. Ceux de dedans, qui avoient expérimenté le soir de quelle hardiesse et promptitude les autres avoient donné sur la bresche, craignans qu'au lendemain il ne fust en leur puissance de soustenir l'assault, ceste mesmes nuict feirent sortir par la bresche un trompette, pour aller devers monseigneur le grand-maistre, qui estoit dedans les trenchées, sollicitant et donnant ordre aux choses expédientes et nécessaires au futur assault. Et, après un assez long parlement avecques luy, se rendirent au roy, leurs bagues sauves, laissans en la place toute l'artillerie, munitions et vivres. Et au matin, ledit seigneur grand-maistre vint apporter ceste nouvelle au roy, lequel ratifia les articles par ledit grand-maistre accordés aux assiégés. Et sortirent du chasteau après disner, et leur fut baillée escorte pour les conduire à seureté.

Le roy, ayant pourveu à la garde, tant de la ville que du chasteau, du seigneur de Sercu, qui en avoit autresfoys rendu bon compte, auquel il donna cinquante hommes d'armes et mille hommes de pied, feit marcher son camp à Mouchy le Cayeu, à deux lieues de Sainct-Pol, et au lendemain à Pernes. Et, parce que de long-temps on avoit mis en avant audit seigneur que les ville et chasteau de Sainct-Pol estoient facilement fortifiables, et que, cela faict, se pouvoit donner beaucoup d'ennuy à l'ennemy, estant icelle ville assise à six lieues de Béthune, à neuf d'Arras, à six de Dourlens, à trois de Hédin, à six de Thérouenne, et à cinq de Lillers, dès son arrivée à Hédin avoit envoyé le seigneur d'Annebault audit Sainct-Pol, pour mettre ladite ville et chasteau en son obéissance, laquelle avecques le chasteau et tout le pays qui en dépend, auparavant et durant les guerres passées, estoient demourés en la sauve-garde du roy; toutesfoys ledit pays estoit administré par officiers et commis de l'empereur. Mais, arrivé que fut ledit seigneur d'Annebault, tout fut mis en l'obéissance du roy. Audit lieu de Sainct-

Pol estoit séneschal, de par l'empereur, le seigneur de Liguereulles, lequel et autres officiers qui eussent payé grosse rançon, furent prisonniers du seigneur d'Annebault ; mais le roy les feit tous relascher sans payer finance, voulant garder sa sauve-garde en leur endroict jusques à ce jour, combien que plusieurs luy conseillassent du contraire, alléguans des raisons beaucoup, par lesquelles il apparoissoit qu'iceux séneschal et officiers avoient contrevenu aux articles de la sauve-garde.

Lesdits ville et chasteau rendus à l'obéissance du roy, ledit seigneur envoya de nouveau la visiter, pour sçavoir si et en combien de temps elle estoit fortifiable. Les advis en furent divers ; mais un obtint, dont fut chef et principal autheur un Italien fortificateur, nommé Antoine du Castel, lequel du Castel entreprint et se feit fort de rendre la ville en six sepmaines imprenable à tout le monde, non qu'à l'empereur ; et tellement en asseura le roy, qu'à ceste persuasion, laissant autres entreprinses en arrière, lesquelles il avoit auparavant délibéré d'exécuter, logea son camp à Pernes, pour faire teste à l'ennemy pendant que la susdite fortification se feroit.

Cependant que le camp se logeoit, monseigneur le grand-maistre et monseigneur le duc de Guise, prenans avecques eux quelque nombre de gendarmerie et de chevaux légers, se meirent aux champs pour aller visiter le pays. lesquels s'approchans de Lillers, ville distante de deux lieues par-delà Pernes, ayans envoyé quelques avant-coureurs devant, lesquels, venus jusques aux barrières, ne virent personne s'apparoir ny dedans ny dehors, si se jettèrent quelques-uns à pied, et, avecques des eschelles qu'ils trouvèrent aux fauxbourgs, se hazardèrent de monter sur la muraille, ce qu'ils feirent sans résistance ; car en toute la ville n'y avoit personne que des religieuses en un monastère, auxquelles s'adressèrent lesdits avant-coureurs, et d'elles entendirent que le seigneur de Liévin, capitaine de la ville, incontinent qu'il eut nouvelles du camp de France qui s'approchoit, s'estoit retiré par la porte des marais, avecques toute sa garnison, droict à Sainct-Venant et à Marville, sur la rivière du Lys, èsquels lieux estoit logé le seigneur du Reu avecques une partie du camp de l'empereur. Ce rapport feirent lesdits avant-coureurs à mondit seigneur le grand-maistre, lequel incontinent vint veoir la ville, et commanda que, sur peine de la vie, il ne fust faict mal ny desplaisir aux biens ny personnes desdites religieuses. Et, trouvant la ville à propos d'estre gardée pendant que le camp séjourneroit à Pernes, pour tenir le passage en seureté, à ce que ceux de Sainct-Venant et Marville ne vinssent donner l'alarme en nostre camp, y laissa le capitaine Martin du Bellay avecques ses deux cens chevaux légers, et luy bailla mille hommes de pied, soubs la charge du capitaine la Lande, pour donner ordre que de ce costé là ceux de Sainct-Venant et de Marville ne peussent passer pour donner ennuy aux fourrageurs de nostre camp. Les chevaux légers et gens de pied ordinairement faisoient des courses ès marais, et en amenoient de gros butin, tant de bestial que de prisonniers des gens du pays d'alentour qui s'estoient retirés auxdits marais, pensans y estre à seureté : mais ceux de Sainct-Venant et de Marville avoient d'autres chemins oblicques et traversans à travers les marais ; par quoy ne laissoient de sortir par autre costé, et faisoient de l'ennuy beaucoup aux fourrageurs et vivandiers, et faisoient leur retraitte au marais, en un lieu merveilleusesement fort d'assiette, nommé Sainct-Venant, et que l'on jugeoit n'estre forçable ; car la rivière du Lys en cest endroict faict une isle, laquelle ils avoient fortifiée de remparts, et avecques des escluses faisoient flotter l'eaue tout à l'entour, de sorte qu'on n'y pouvoit venir que par une advenue qui n'avoit point cent pieds de large ; et au travers de ladite advenue avoient faict un fossé large et profond, bien bastionné par les flancs, et sur les bastions avoient assis bon nombre de arquebouzes à croq, ès lieu qu'ils jugeoient pouvoir plus offencer leur ennemy, s'il approchoit.

Monseigneur le grand-maistre, prenant avec soy le comte Guillaume de Fustemberg et quatre mille de ses lansquenets, avec pareil nombre de gens de pied françois, entreprint de forcer ledit passage : si deslogea de Pernes, avec bonne délibération de ce faire, moyennant l'ayde de Dieu, et tellement poursuivit son entreprinse, qu'il le força, mais non sans grande et merveilleuse difficulté ; car, d'arrivée, les lansquenets furent repoulsés par ceux de dedans en grande furie, où ils perdirent des hommes, sans beaucoup de blessés ; et jà commençoit le jour

à décliner, quand Charles Martel, seigneur de Bacqueville, Norman, soustenu par le capitaine la Lande, Picard, apperceut un endroict du fossé plus mal garny de gens que n'estoient les autres; et, cependant que l'ennemy estoit ententif à se deffendre ailleurs, et que les assaillans l'entretenoient, lesdits Normans se jettèrent audit fossé sans crainte de mort ou de hazard, et, depuis qu'ils furent venus jusques au combat de main à main, l'envie d'acquérir honneur, et le service qu'ils avoient désir de faire à leur prince, les conduisit si avant, qu'avecques grande perte de gens, ils forcèrent fossé, rempart et bastion. Les ennemys, se voyans forcés par cest endroict, abandonnèrent les autres deffences; par quoy le surplus des François et lansquenets entra dedans, et parmy eux ledit seigneur grand-maistre leur donnant courage; de sorte que lesdits ennemys de toutes parts furent contraints de se mettre en fuitte, dont fut faicte extresme boucherie par les dessusdits Normans et Picards, pour revencher la mort de ceux qu'ils avoient perdus audit combat. Restoit encores le second fort à gaigner, auquel n'y avoit qu'un pont à garder, lequel estoit entièrement barré à grandes et grosses pièces de bois joignantes bien près les unes des autres, et les intervalles des barrières garnies de bons arquebouziers; plus, y avoit auprès du pont un moulin basty de pierre de taille, bien percé à propos, et garny d'arquebouzes à croq et d'autre arquebouzerie: en sorte que, sans l'effroy de ceux qui, après le premier pas forcé, s'en estoient fuis et retirés audit second fort, et que les victorieux les poursuivirent si vivement, qu'ils ne leur donnèrent loisir de prendre haleine ny de se recognoistre, la conqueste dudit second fort eust esté beaucoup hazardeuse: mais ils furent si chaudement menés et de François et d'Allemans, que de ceste furie ils furent forcés, et tous entièrement mis à l'espée, et jusques aux femmes s'estendit le courroux des lansquenets. Les morts furent estimés de douze à quinze cens, que d'un costé que d'autre, sans ceux qu'on présume avoir esté bruslés parmy les maisons; car, après avoir recueilly le butin, qui estoit grand, le feu fut mis partout. La nuict estoit venue quand mondit seigneur le grand-maistre feit sonner la retraitte; et se retira, menant son armée chargée de butin, au lieu de Pernes, où il estoit attendu du roy, lequel fut très joyeux de ceste exécution. Le seigneur de Chasteau-Briant marchoit après avecques quelques pièces d'artillerie; mais à l'occasion des marais qu'il trouva, ne peut joindre jusques audit lieu de Sainct-Venant.

Ne tardèrent que de deux jours après, qu'il fut apporté nouvelles audit seigneur comme les Bourguignons estoient retournés dedans Sainct-Venant, et s'efforçoient de le remparer et fortifier; chose qui est bien aisée, car c'est une isle triangulaire et mal accessible. Si dépescha incontinent audit capitaine Martin, estant à Lillers, comme dist est, à ce qu'il allast recognoistre ce que c'estoit, et, s'il trouvoit le lieu forçable avecques ce qu'il avoit de gens de pied, qu'il s'en meit à son devoir de le forcer; sinon, qu'il envoyast quérir du secours au camp, et il luy seroit tout soudain envoyé. Suivant lequel commandement, partirent de Lillers ledit seigneur de Bellay, et le capitaine la Lande avecques sa troupe de gens de pied, lesquels jettèrent devant eux vingt-cinq ou trente chevaux et quelque nombre d'arquebouziers bien dispos, parce que le pays est fort de grands fossés et canaux, et le reste de la cavalerie feirent marcher quant et les gens de pied. Lesdits coureurs ne furent si tost descouverts de ceux qui réparoient le fort, qui pouvoient estre le nombre de cinq à six cens hommes, qu'ils n'abandonnassent l'œuvre pour se sauver à la fuitte parmy les marais. Toutefoys, avant que se retirer, ils rompirent le pont, pour obvier qu'ils ne fussent suivis; mais les avant-coureurs françois incontinent meirent pied à terre, et, à l'ayde des arquebouziers qui estoient à leur suitte, refirent en haste le pont, au mieux qu'ils peurent, de clayes et des portes des maisons qui avoient esté sauvées du feu les jours précédens, et par-dessus passèrent leurs chevaux, les menans par la bride, faisans sçavoir aux autres gens de pied qu'ils eussent à s'avancer de venir garder le pas et refaire le pont plus à loisir, afin qu'à leur retraitte ils y peussent passer à cheval. Ce feict, ils se mirent à la poursuitte des ennemys, qui fuyoient, les uns droict à Marville, où estoit campé monseigneur du Reu avecques quatre mille hommes de pied et quelque cavalerie, les autres droict à la Mothe au Bos, où il y a un chasteau fort voisin de là; mais ils ne sceurent si bien fuir, que les chevaux légers n'en atteignissent quelques-uns, lesquels ils

prindrent, ensemble gros butin, autour de la Mothe et de la forest : et s'ils eussent eu nombre d'hommes pour séjourner audit lieu de Sainct-Venant, ils eussent faict au pays de l'ennemy un dommage inestimable ; mais, craignant que le seigneur du Reu, partant de Marville, leur vinst coupper chemin, prindrent leur retraitte à Lillers, avec leur butin. Le seigneur du Reu, qui avoit eu l'alarme par les fuyans, estoit sorty avec environ quatre ou cinq cens chevaux, et les suivoit toujours de loin, mais ne les osa attaquer.

Quelques jours après, qui fut le premier jour de may, ceux de la garnison de Béthune, qui n'est qu'à lieue et demie de Lillers, advertys qu'il estoit party de nostre camp grand nombre de chariots pour venir quérir et amener en nostre camp une grande quantite de farines, que ceux de Lillers, ayant faict réparer les moulins, avoient faict moudre pour subvenir au camp, feirent entreprinse de les venir destrousser en chemin ; et, à un quart de lieue de Béthune, à un passage d'un petit pont, meirent quinze cens hommes de pied en embuscade, et envoyèrent environ trois cens chevaux qui vindrent couper chemin auxdits chariots devant Lillers, les enfermans entre eux et les gens de pied ; de sorte que tous les chariots et charrettes furent prins, et avecques eux un commissaire de vivres, qui avoit sur soy quinze cens escus pour le payement desdites farines. Et tellement s'escrièrent à la charge qu'ils feirent sur iceux chariots, que l'alarme en vint jusques à Lillers : les capitaines qui estoient dedans, du commencement qu'ils ouïrent ce bruit et grand hennissement de chevaux, eurent opinion que ce fussent ceux du camp de Marville, lesquels eussent quelque entreprinse de les venir surprendre en ladite ville de Lillers ; car à l'endroict des marais tendans audit lieu de Marville, y avoit une bresche à fleur de terre, d'environ cent cinquante pieds de long : et pour ce coururent tous à ladite bresche ; mais après y avoir mis la fleur de leurs gens de pied pour la garde d'icelle, le sieur Martin du Bellay, avecques les gens de cheval, jusques au nombre de cent, sortit à la campagne pour entendre que c'estoit au vray, et n'ayans guères cheminé, descouvrit les Bourguignons, chassans le butin devant eux. Si les chargèrent incontinent, sans marchander, avecques telle impétuosité, que lesdits Bourguignons, avant qu'avoir recogneu de quel nombre de gens ils estoient chargés, se meirent en roupte ; et furent par ceux de Lillers entièrement rescous tous les chariots, chevaux, prisonniers et argent, sans rien y perdre ; encores donnèrent-ils la chasse aux fuyans jusques sur l'embuscade où estoient quinze cens hommes de pied, lesquels eurent tel effroy de veoir leur cavalerie rompue, qu'incontinent ils sonnèrent l'alarme : et sans cela lesdits chevaux légers de Lillers s'alloient droictement jetter en ladite embuscade ; mais au son du tabourin qu'ils ouïrent, ils s'arrestèrent, et se retirèrent le pas et bien serrés en leur garnison, menant, outre le butin recous, six hommes d'armes et huict archers, qu'ils avoient prins en ceste chasse, estant de la compagnie de monseigneur du Reu, sans un qui fut tué sur le champ d'un arquebouzier à cheval, et quelques autres blessés et mis par terre ; encores, sans la pluye qui survint, et qui empescha les arquebouziers à cheval de jouer leur jeu, il en fust demeuré davantage, aussi qu'il faisoit si glissant, que les François, poursuivant leur victoire, tomboient par terre.

Le lendemain, qui fut le troisiesme jour de may, le roy qui, après avoir eu souvent nouvelles du camp des ennemys qui se renforçoit en Piémont, et de la prochaine descente d'un nombre de lansquenets nouvellement levés pour y venir, avoit délibéré d'y envoyer renfort de gens, et se contentoit, pour ceste année, d'avoir prins Hédin et fortifié Sainct-Pol, ainsi qu'il pensoit, se deslogea de Pernes et s'en alla loger à la Contey, près d'Aubigny. De là feit sçavoir aux capitaines estans à Lillers, qu'ils eussent à le suivre, et à mettre le feu dedans la ville, réservant seulement l'abbaye des nonnains et les églises, et faire à l'entour des murailles le plus grand nombre de bresches qu'ils pourroient, afin que l'ennemy n'y retournast loger pour faire ennuy à Thérouenne et à Sainct-Pol ; ce qui fut par iceux capitaines exécuté. Quatre ou cinq jours se tint ledit seigneur à la Contey, tousjours surattendant que ladite fortification de Sainct-Pol se parachevast.

Et ce pendant le comte Guillaume de Fustemberg ayant faict secrettement praticquer les Allemans estans dedans Arras, auxquels il estoit deu trois mois, et qui jà estoient quittes de leur serment, feit entreprinse, avecques le sei-

gneur d'Annebault, et les chevaux légers qui estoient tous soubs la charge dudit seigneur d'Annebault, d'aller courir devant Arras, en intention qu'iceux lansquenets, soubs umbre de sortir à l'escarmouche, se viendroient joindre avecques luy, quoy advenant, la ville feust demeurée dégarnie de gens, par quoy elle eust esté aisée à surprendre; mais le seigneur Distain, fils du comte de Bures, estant en la ville d'Arras, eut crainte ou souspeçon que, s'ils sortoient, il en advint ce que ledit comte Guillaume en attendoit; et à ceste cause, ne voulut jamais souffrir qu'ils sortissent à l'escarmouche; et, afin de leur donner plus gracieuse et à eux agréable excuse, leur dit que d'heure en autre il attendoit les commissaires contre-rolleurs, et argent pour faire monstre; et que, ce faict, il leur donneroit congé d'escarmoucher tant qu'ils voudroient. Ainsi fut vaine l'entreprinse dudit comte, et se retirèrent, luy et ledit seigneur d'Annebault, au camp devers le roy, lequel ils trouvèrent délibéré d'aller en personne visiter la fortification de Sainct-Pol. Et, à ceste cause, partant de la Contey, vint loger à Sainct-Martin, qui est un chasteau distant d'un quart de lieue audit Sainct-Pol, de là où part le petit ruisseau qui passe par ladite ville, appartenant ledit chasteau au seigneur de Bailleul. Estant sur le lieu, il visita la ville dudit Sainct-Pol et les remparts encommencés; et voyant que l'empereur n'avoit aucune armée ensemble, ny apparence (aux nouvelles qu'il avoit) que de trois mois il peust mettre suffisantes forces ensemble pour faire aucune entreprinse de conséquence, il se délibéra de bien pourveoir ladite place de gens, de vivres, d'artillerie, munitions et de toutes choses requises et nécessaires à la garde d'une place d'importance, et ce faict, donner congé à une partie de son armée, autre partie envoyer en Piémont, avecques bon nombre de lansquenets qui luy venoient alors soubs la conduitte du duc Chrestofle de Wittemberg.

Audit Sainct-Pol il meit pour chef et gouverneur messire Jean de Touteville, seigneur de Villebon, prévost de Paris, avecques les cinquante hommes d'armes dont il avoit la charge; le seigneur de Moyencourt, nommé de Hangey, avecques cinquante autres hommes dont il avoit la charge; le capitaine Martin du Bellay, avecques ses deux cens chevaux légers; le capitainel a Salle et le capitaine Sainct-Aubin, Normans, avecques chacun cinq cens hommes de pied; le capitaine Blérancourt et Yville, Picards, chacun autres cinq cens hommes, et dedans le chasteau fut mis par ledit seigneur le capitaine René de la Palletiere avecques mille hommes dont il avoit la charge. Les choses ainsi ordonnées, et argent laissé tant pour le payement des pionniers que pour achever la fortification, ledit seigneur vint loger à Sercamp, et le lendemain à Dourlens, où il donna ordre de rompre son camp, ayans mis premièrement audit lieu de Dourlens en garnison le comte Guillaume de Fustemberg, avecques sa trouppe de lansquenets, qui pouvoient revenir au nombre de huict mille, et de gens de cheval, le sieur d'Estrée, avecques la compagnie du duc d'Estampes, de cinquante hommes d'armes, et le seigneur de la Roche-du-Maine, avecques la sienne de pareil nombre, pour tousjours donner faveur à la fortification et parachèvement de Sainct-Pol.

En ce pendant arriva le seigneur de Langey vers le roy, pour luy faire entendre au long et à la vérité l'estat des affaires de Piémont. Sur ce qu'il apporta fut tenu souvent conseil et plusieurs choses ordonnées, et, entre autres, fut ledit seigneur de Langey redépesché en Piémont. Par cy-après vous pourrez entendre ce qui en advint, qui me faict retourner à Sainct-Pol. Le seigneur de Villebon, après le partement du roy, assembla les capitaines qui estoient demourés avecques luy, et parce qu'aucuns d'entre eux jamais n'avoient veu la ville depuis le commencement de la fortification, fut advisé que tous ensemble la visiteroient, pour après rapporter chacun son advis au conseil, pour donner ordre de diligenter les choses qui sembleroient estre plus hastives et nécessaires. Après l'avoir visitée, se trouvèrent par opinion commune, que, sans toucher au dedans de la ville (laquelle estoit plus que nécessaire de remparer), il estoit impossible que de trois mois les boulleverts fussent mis en deffence, èsquels, toutesfoys, consistoit la principale espérance et force de la ville. A ces causes, pour mieux diligenter, fut advisé de distribuer les quartiers aux capitaines qu'ils devroient garder, advenant le siége, afin que chacun en son endroict meit la main à l'œuvre, et feit besongner ses soldats avecques les pionniers.

Au seigneur de Villebon, lieutenant du roy, escheut à garder, avecques sa compagnie et mille hommes de pied des capitaines la Salle et Sainct-Aubin, le grand boullevert qui respond au chemin tendant à Mouchy ; au seigneur de Moyencourt, avecques sa compagnie et les bandes du capitaine René de la Palletière, le chasteau et le boullevert qui couvroit ledit chasteau ; à messire Martin du Bellay, avecques sa bande de deux cens chevaux légers, et les gens de pied de Blérencourt et Yville, qui devoient avoir chacun cinq cens hommes, les deux bastions d'en-bas, qui respondent vers Hédin et Dourlens, avecques trois courtines qui attouchent auxdits boulleverts. Ce département ainsi faict, un chacun meit la main à l'œuvre, faisant diligenter les pionniers, besongnans eux-mesmes à l'envy ; mais leur ouvrage paroissoit peu, veu la mauvaise assiette de la ville. Ne passa la fin du mois de may, qu'ils eurent nouvelles comment l'ennemy dressoit une grosse armée à Lans en Artois et autres lieux circonvoisins ; desquelles nouvelles il leur sembla devoir advertir le roy, et demander renfort de gens ; car, en effect, les bandes estoient fort mal complettes, et sur le nombre de trois mille hommes de pied qu'ils devoient avoir, il en défailloit plus de quinze cens, et sur cent hommes d'armes n'en avoient pas quatre-vingts, ny des deux cens chevaux légers plus hault de huict-vingts. Sur ce, leur fut respondu que de brief ils auroient le renfort qu'ils demandoient ; et ce pendant furent envoyés vers eux le jeune Picquet, commissaire des guerres, le seigneur de Marivaulx, avecques argent, pour faire la reveue des gens de guerre et les payer, aussi pour faire discrétion des vivres et munitions, et de tout en faire rapport au roy. Au-devant d'eux fut envoyé escorte de ceux de Sainct-Pol, jusques près de Sercamp ; car jusques là furent conduits par ceux de Dourlens. Advint que lesdits commissaires ne furent si tost retirés à Sainct-Pol, qu'il vint alarme des gens fuyans des champs à la ville, qui disoient avoir veu les ennemys près de là, pillans le pays, et amenans butin et prisonniers. Soudain remonta à cheval une trouppe d'hommes d'armes de la compagnie du sieur de Moyencourt, et le sieur Martin du Bellay avecques ses chevaux légers. Le sieur de Moyencourt marcha au pas ; ledit du Bellay se mit devant, suivant le chemin que leur monstroient les fuyans ; et guères ne marchèrent avant, qu'ils eurent nouvelles comme les ennemys avoient pillé le village de Sainct-Martin, et amenoient prisonniers aucuns des chevaux légers dudit du Bellay, lesquels ils avoient mis en garnison audit chasteau de Sainct-Martin, en se retirant de la conduitte desdits commissaires. Ces nouvelles entendues, ils poursuivirent lesdits ennemys à trois lieues loin de Sainct-Pol et quatre d'Arras, et les ayans atteins, ils les chargèrent, et recouvrèrent tout le butin et les prisonniers, et prindrent des leurs cinq hommes de cheval et quelques gens de pied.

Dès le huictiesme jour de juin, le seigneur du Reu, qui avoit la conduitte de l'avant-garde de l'empereur, accompagné de mille ou douze cens chevaux, vint recognoistre la ville et visiter les advenues, pour choisir lieu convenable à planter son camp. A l'endroict de la justice patibulaire de la ville il s'adressa pour regarder le pays : à ceux de dedans sembla estre chose à eux deshonorable, s'ils ne sailloient au-devant de luy ; et pour ce meirent-ils un nombre de gens de cheval de toutes bandes dehors, qui luy dressèrent l'escarmouche, où il y eut quelques lances rompues, et un homme d'armes des leurs prins, qui estoit de la compagnie du seigneur d'Austrat, par le rapport duquel on sceut que tout leur camp estoit à Aubigny, deux lieues près d'Arras. Mais pour en entendre nouvelles plus certaines, fut advisé que, sur soleil couché, le capitaine Martin du Bellay iroit celle part avec une trouppe de ses chevaux légers, pour y arriver devant le jour, et essayer de prendre quelqu'un, pour sçavoir si le rapport dudit homme d'armes prisonnier seroit certain. Ainsi qu'il fut ordonné il fut exécuté. Lesdits chevaux légers marchèrent sans bruit jusques auprès d'Aubigny, et là, par le grand nombre des feux, cogneurent certainement que leur camp y estoit logé ; puis ledit du Bellay, coupant entre leur guet et leurs sentinelles, avec dix chevaux, se renversant sur le chemin de sa retraitte, emporta leurs dites sentinelles, et fut sur sa retraitte avant que leur camp fust à cheval. Par iceux prisonniers ils sceurent asseurément que l'intention des ennemys estoit de venir assiéger Sainct-Pol. Il fault noter que la délibération du comte de Bures n'estoit de si tost assaillir Sainct-Pol, mais d'aller chercher

le comte Guillaume de Fustemberg, qui estoit logé près de la ville de Dourlens; car il luy sembloit bien qu'ayant deffaict le régiment d'Allemans dudit comte, il auroit bon marché et de Dourlens et de Sainct-Pol. Mais le seigneur de Licque, lieutenant du duc d'Arscot, estant allé rebourser le chemin entre Dourlens et Sainct-Pol, rencontra un messager qui estoit sorty de Sainct-Pol, envoyé de la part d'un Italien que l'on nommoit messire Francisque, qui avoit charge dedans la place de conduire pionniers, et portant ledit messager lettres de son maistre à un gros personnage estant près de la personne du roy, par lesquelles il luy faisoit entendre la débilité de la place; mais que, si l'ennemy leur donnoit temps de vingt jours, il espéroit que la place mériteroit bien faire recevoir honte à l'ennemy. Monseigneur de Bures, ayant ces nouvelles, changea d'opinion; car, laissant le chemin de Dourlens, tourna la teste à Sainct-Pol. Et, le dimanche neufviesme jour de juin, au matin, environ soleil levant, apparut leur avant-garde devant le bastion d'en-bas, tirant droict à Dourlens; et la conduisoit le comte du Reu, grand-maistre de l'empereur, lequel, en passant, avoit prins le chasteau de Sainct-Martin par composition, où y avoit seulement cinq hommes qu'on y avoit laissés pour fermer la porte, en retirant le plus grand nombre qui y estoit auparavant.

A l'arrivée de l'avant-garde, se dressa l'escarmouche par ceux de dedans, tant de gens de cheval que de gens de pied, sans que les ennemys prinssent avantage sur eux, parce que ceux de dedans avoient pourveu d'arquebouzerie tous les cavains et lieux avantageux pour la soustenir; et dura ladite escarmouche jusques environ midy: et ce pendant arriva le comte de Bures, lieutenant général de l'empereur, lequel se vint loger avecques la battaille audit liéu de Sainct-Martin et aux environs. Sur le soleil couchant, à l'assiette du guet de l'avant-garde, se renforça l'escarmouche par ceux de la ville au-devant dudit bastion, mais seulement de gens de pied, car ceux de cheval ne pouvoient plus sortir, à cause que l'on avoit desjà remparé la porte, parce qu'elle ne valoit rien. Au lendemain, tout le camp passa le ruisseau qui court au long du village de Sainct-Martin, et vindrent passer par le hault au-dessus du chasteau, entre la forest et ledit chasteau, et logèrent une partie de leurs gens de pied en un gros village qui est au-dessus du grand bastion, et le reste de leur armée, tant de cheval que de pied, au long de la prairie qui tire droict à Mouchy, parmy les prés, hayes et villages à l'entour. Leur guet ordinairement estoit de mille ou douze cens chevaux et deux mille hommes de pied, sur le chemin qui vient entre Hédin et Dourlens; car ils doutoient tousjours que la garnison de Dourlens, qui estoit forte, tant de gens de cheval que de pied, jointe avec celle de Hédin, leur vinst donner une estroitte et mettre leur camp en désarroy.

Or est-il que, pour venir de leur camp changer ce guet, il leur convenoit passer devant le boullevert d'en-bas, où estoient les chevaux légers et les gens de pied picards, lesquels faisoient leurs saillies par une cannonière: par quoy, ordinairement, au changement du guet du matin, l'escarmouche duroit jusques sur le midy, où tous les bons compagnons du camp impérial ne failloient jamais à se trouver; aussi faisoient ceux de dedans, car ils avoient la plus belle plaine qu'il estoit possible pour dresser l'escarmouche; et pareillement au changement du guet du soir se faisoit le semblable jusques à la nuict. En ces escarmouches furent plusieurs blessés, tant d'une part que d'autre; et, entre les autres, le seigneur de Gomicour, guidon du seigneur de Reu, eut un coup d'arquebouze à travers du corps, dont il fut en très grand danger; mais depuis il fut guéry. Les ennemys, durant cesdites escarmouches, ne perdoient toutesfoys temps à faire leurs approches, en la plus grande diligence qu'il leur estoit possible, car ils craignoient que le roy, qui avoit encores bon nombre de gens ensemble, remeist son camp sus, et vinst pour secourir la ville, (comme de faict il fust advenu, si ladite ville eust peu résister quelque temps à si grande force); et, faisans leurs approches, tiroient ordinairement aux deffences de la ville, et principalement à la grosse tour du chasteau, par ce qu'au hault d'icelle on avoit guindé une longue coulevrine qui leur donnoit de l'ennuy beaucoup à faire leurs approches. Le mercredy, au matin, qui fut le douziesme jour de juin, ceux de la ville commencèrent à descouvrir les trenchées des ennemys, et, voyans qu'ils faisoient leurs approches pour faire batterie, de-

puis la porte qui va à Mouchy jusques au petit bastion qui avoit esté faict à l'endroit de la porte de Hédin, et, en effect, c'estoit le plus débile endroict de la ville, car il n'y avoit ny fossé, ny rempart, ny deffence aucune, que dudit bastion, lequel n'estoit encores si hault qu'il ne fust dominé par deux montagnes qui regardoient dedans, les capitaines s'assemblèrent pour adviser qui prendroit la charge dudit lieu, et de deffendre la bresche si elle s'y faisoit.

Ceste charge escheut au capitaine Martin du Bellay avecques ses chevaux légers, et au capitaine Blérencourt avecques ses gens de pied, et que le capitaine Yville demeureroit avecques les siens à la garde du bastion devers Dourlens. Ce jour, en faisant les approches, fut blessé d'un coup d'arquebouze venant de la ville le capitaine Conrard de Bemnelberph, surnommé au camp impérial le petit Hesse, duquel coup toutesfoys il fut depuis guéry. Environ quatre cens pas contenoit la longueur de la courtine, qui estoit baillée en garde, avecques ledit bastion, aux susdits du Bellay et Blérencourt; et n'y avoit en toute ceste longueur commencement de fossé ny de rempart, et n'avoit point la muraille plus de trois bons pieds d'espoisseur, de sorte que le nombre des pionniers qu'ils avoient estoit fort petit au regard de si grand ouvrage. Toutesfoys chacun y mettoit la main comme pour soy, et pour sauver sa vie et honneur, et acquérir réputation. Les capitaines ne partoient point de dessus le lieu, besongnans eux-mesmes et donnans courage aux autres, et faisoient apporter à boire et à manger sur le lieu, pour départir aux compagnons: mais l'entreprinse estoit si grande, que la journée de tous y paroissoit peu, joinct qu'ils estoient contraints de consumer autant de temps à desmolir et abattre les maisons voisines et contiguës la muraille, comme ils faisoient à pionner et remparer; et telle estoit la diligence de l'ennemy, que, faisant les approches de ce costé, il ne se reposoit de l'autre.

Au-dessus du grand bastion d'en hault, y avoit un grand chemin creux, qui excusoit l'ennemy de faire trenchées, et n'avoient eu ceux de la ville loisir de l'esplanader, pour la soudaine arrivée du camp impérial. Par là vindrent les ennemys à couvert, et, dès le mardy, environ midy, avoient gaigné le pied de la poincte dudit grand boullevert, sans pouvoir estre aucunement deslogés de ceux de dedans; et, arrivés qu'ils y furent, ne cessèrent de sapper et jour et nuict, jusques au jeudy ensuivant, qui fut le quatorziesme de juin, et par là donnèrent l'assault, ainsi que je vous diray cy-après. Ceux qui avoient la charge du pan de mur que j'ay prédit, quelque difficulté qu'il y eust pour les coups de canon qui ordinairement donnoient parmy eux, et le peu de gens qu'ils estoient, avoient toutesfoys usé de telle promptitude, sans perdre temps ny jour ny nuict, qu'au troisiesme jour ils eurent remparé plus de cent pas, commençant depuis la porte jusques à un hostel-Dieu, qui touchoit contre la muraille, où ils furent contraints d'interrompre l'entreprinse pour abattre ledit hostel-Dieu, chose qui ne se pouvoit si légèrement faire. Et ledit troisiesme jour, qui fut le vendredy quinziesme du mois, les ennemys ayant faict leurs approches, envoyèrent un trompette avecques un hérault, et le capitaine Tonnoire, Espagnol, capitaine de Gravelines, au petit bastion qui estoit à la porte de Hédin, environ le soleil levé, lesquels sommèrent le sieur de Villebon et autres capitaines, qu'ils eussent à rendre la ville, pour et au nom de l'empereur, ès mains du comte de Bures, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté Impériale en tous ses Pays-Bas, dedans vingt-quatre heures; autrement estans forcés (comme il estoit apparent, veu la débilité de la place) il les feroit tous passer au fil de l'espée. A quoy fut respondu, par ledit seigneur de Villebon et autres capitaines, qu'ils avoient charge du roy leur maistre de la garder pour et en son nom, et que jusques à la mort ils en feroient leur plein devoir. Lesdits capitaines et hérault, après plusieurs remonstrances faictes, s'en retournèrent porter response, et se plaignirent qu'aucuns soldats, en manière de dérision, leur avoient dit qu'ils attendissent à sommer Sainct-Pol jusques à ce qu'ils eussent prins Péronne, et que, Péronne prinse, s'ils retournoient sommer Sainct-Pol, ils penseroient alors ce qu'ils devroient respondre.

Le seigneur de Bures, la response ouïe, feit commencer la batterie, depuis le portail où estoit l'horloge, jusques au boullevert où estoit la porte de Hédin; et dura ladite batterie continuelle, depuis les quatre heures du matin jus-

ques à cinq heures de soir, pendant lequel temps il fut tiré, par compte faict, le nombre de seize à dix-huict cens coups de canon, de manière que la bresche pouvoit avoir ouverture de trois à quatre cens pas, et à la pluspart des lieux on y pouvoit bien monter à cheval. Et fault entendre que du costé de Dourlens, en un hault lieu qui regardoit dedans le bastion, ils avoient mis sept ou huict pièces, qui contraignirent ceux de la ville d'abandonner ledit bastion, qui estoit leur principale, ou, pour mieux dire, seule deffence. Cela faict, ils vindrent donner un assault, avecques environ de cinq à six cens hommes, non pour intention d'entrer en la ville de ceste poincte, mais seulement pour recognoistre la bresche, et, au demeurant, faire selon que l'avanture en donneroit occasion. Et bien pouvoient lesdits six cens hommes venir au pied de la bresche à seureté; car le bastion, comme je vous ay dit, estoit du tout abandonné, et ceux de dedans estoient contraints de se tenir couchés sur le ventre à l'endroict de la bresche, car autrement ne se pouvoient-ils garantir des pièces qui estoient au dessus, lesquelles battoient tout le long de la bresche par dedans, et avoient faict si grand meurtre de ceux qui remparoient et abattoient les maisons pour remparer, que, de ce qui estoit ordonné pour deffendre la bresche, plus du tiers estoient morts, ou tellement blessés, qu'ils ne pouvoient faire aucun service.

Les ennemys, ayans recogneu la bresche, ordonnèrent autres sept ou huict enseignes, pour se venir jetter au fossé qui séparoit le grand bastion d'avec la ville, lequel estoit assez compétemment profond en terre seiche. Or est-il que, pour entrer de la ville dedans ledit boullevert, falloit passer par le fons dudit fossé; et, parce qu'on n'avoit eu le loisir de faire deux courtines, pour joindre ledit boullevert avecques la ville, on avoit seulement faict deux courtines de vaisseaux à vin, pleins de terre, pour la deffence dudit chemin, qui alloit par le fons dudit fossé du bastion en la ville. Et ce faict, meirent le feu dedans les estançons qui soubstenoient la poincte dudit bastion, où ils avoient sappé les jours passés, de sorte que ladite poincte alla par terre, et quant et quant tombèrent ès trenchées des ennemys tous ceux qui estoient sur ladite poincte à la deffence. Par quoy incontinent donnèrent l'assault par ledit endroict, où ils furent très bien recueillis par les capitaines la Salle et Sainct-Aubin, avecques leurs gens: et jamais ils n'eussent prins le bastion par là; mais, tandis qu'ils donnoient l'assault, ceux qu'ils avoient faict descendre au fossé tournoyèrent tant, qu'ils arrivèrent à ladite courtine, faicte de poinsons, laquelle ils trouvèrent gardée seulement de vingt-cinq ou trente arquebouziers, lesquels ils forcèrent incontinent et meirent en fuitte, parce que, depuis qu'ils eurent gaigné le fons du fossé, ils estoient à couvert de toutes parts. Aucuns des fuyans se retirèrent dedans le bastion; autres, par la porte qui alloit de la ville au bastion, qui estoit par dessoubs terre, se retirèrent dedans la ville; les uns et les autres furent suyvis par les ennemys, qui entrèrent pesle-mesle avec eux. Ceux qui deffendoient le bastion contre l'assault qui se donnoit à la poincte, ne se donnèrent garde qu'ils veirent derrière eux quatre enseignes de Bourguignons, et se veirent assaillis par deux costés; tout ce que vertu et force naturelle peuvent faire de résistance ils y feirent; mais le grand nombre vainquit le petit, tous furent tués et taillés en pièces, ou bien peu s'en fault. Sainct-Aubin, son lieutenant et enseigne y furent tués, la Salle prins, mais si blessé, que peu après il en mourut; son lieutenant et son enseigne y moururent pareillement; aussi feit le porte-enseigne du seigneur de Villebon, nommé Sainct-Martin.

Ce pendant que telle exécution se faisoit, l'assault continuoit toujours à la bresche d'entre la porte de Hédin et le portail de l'horloge, et se deffendoient très bien ceux de dedans, et desjà avoient soustenu un furieux assault, ne sçachans rien de ce qui s'estoit faict d'autre costé, quand ceux qui estoient entrés dedans la ville par la porte du grand bastion, après avoir gaigné le marché, tirèrent droict à ladite bresche, et furent les deffendans assaillis par devant et par derrière. Le seigneur de Moyencourt, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui estoit venu du chasteau au secours de son compagnon le capitaine Martin du Bellay, ayant l'un des bouts de la bresche en garde, le plus proche de ladite place, sentant l'ennemy à son cul, tourna la teste droict au marché, auquel lieu il fut tué, et auprès de luy son frère, sieur d'Yve, et tous ceux qui l'avoient suivy. Les ennemys, suivans leur poincte, vindrent

donner par le derrière à la bresche où estoit ledit du Bellay, là où, estans assaillis par devant et par derrière, furent massacrés sept vingts de la compagnie dudit du Bellay, et le lieutenant et nepveu du seigneur de Villebon, nommé Laubies; et le reste n'en eut moins. De ceste furie demeurèrent seulement en vie ledit du Bellay, sauvé par un capitaine alleman, nommé le capitaine Bose, qui le trouva porté par terre parmy les morts; aussi fut le seigneur de Blérencourt. Le seigneur de Villebon, qui avoit autre quartier en garde, y fut prins par le capitaine Tonnoire, Espagnol, s'estant retiré dedans une tour où falloit monter par une eschelle; aussi fut le capitaine Iville, ayant le bastion de la porte de Dourlens en garde, auquel advint un faict estrange, et presque pareil que celuy qui arriva à Romme quand monseigneur de Bourbon l'assaillit, et cestuy-cy je le vis. L'enseigne du capitaine Iville, qu'on avoit en estime de bien homme asseuré, estant à sa deffence sur le boullevert, son enseigne au poing, voyant l'ennemy marcher à l'assault, entra en tel effroy, que, pensant, à mon advis, fouir dans la ville, sortit par une canonnière, et fouit droict aux ennemys, son enseigne au poing, où il fut massacré; aussi un gentilhomme qui estoit auprès de moy, entra en telle frayeur, qu'il tomba mort sans estre frappé; car je le fis visiter. Le capitaine René de la Palletière, lequel avoit le chasteau en garde, fut pareillement forcé par le boullevert, lequel n'estoit encores du tout en deffence, et fut prins prisonnier; mais, sur un débat qui sourdit entre eux, à sçavoir auquel il avoit donné sa foy, fut tué. Il y mourut de toutes gens, tant de gens de guerre, citadins, que pionniers, environ quatre mille cinq cens hommes, et ne fut pardonné ny à femmes religieuses ny enfans; car vous sçavez de quelle gracieuseté usent les lansquenets quand ils sont victorieux : mesmes le capitaine Martin du Bellay, depuis avoir esté prins et amené dehors par la bresche pour le sauver, faillit à estre tué deux ou trois foys des Clévois, et l'eust esté, sans le seigneur Distian, qui l'accompagna jusques à la tente du seigneur Bures, son père.

Le soir, après la fureur de la tuerie passée, le comte de Bures, lieutenant général pour l'empereur, feit crier par le camp que tous ceux qui auroient des prisonniers eussent à les amener devant luy; ce qui fut faict. Le seigneur de Villebon fut envoyé à Gravelines, et depuis paya dix mille escus pour sa rançon; le seigneur Martin du Bellay, dès le lendemain, fut mis à trois mille escus, et renvoyé sur sa foy, à la charge d'estre de retour dedans dix jours, ou envoyer lesdits trois mille escus; et le cautionna le seigneur de Glaion, gentilhomme de la maison de l'empereur, qui autrefoys avoit esté nourry en France.

Dès le temps que le camp impérial commença de marcher, le roy avoit commencé à redresser le sien pour secourir Sainct-Pol, espérant, à ce que luy avoient promis les fortificateurs, qu'elle pourroit bien arrester l'armée impériale jusques à ce qu'il y arrivast, veu la grande diligence dont il usoit; et jà estoient partis monseigneur le dauphin et monseigneur le grand-maistre, avec bon nombre de la noblesse, pour aller faire teste à l'ennemy; et après eux faisoient venir à grandes journées les gens de cheval auparavant ordonnés pour aller au Piémont, lesquels, sur ceste nouvelle, avoient esté contremandés, quand devers eux arriva un trompette du roy, lequel estoit party de Sainct-Pol en diligence, incontinent qu'il veit la ville prinse, et leur conta ceste mal-plaisante nouvelle, laquelle du commencement on voulut tenir secrette, de peur d'estonner le peuple; mais à la fin elle fut déclarée avec telle dextérité, que l'inconvénient ne fut trouvé si grand comme il eust esté si on eust laissé courir le bruit témérairement par gens qui vont tousjours adjoustans quelque chose à ce qu'ils ont ouï. Mondit seigneur le dauphin et monsieur le grand-maistre, voyans que de secourir Sainct-Pol il n'y avoit plus d'ordre, prindrent résolution, ce nonobstant, de marcher en avant au plus tost qu'il seroit possible, tant pour obvier au danger des autres places de la frontière, que pour se revencher du dommage receu.

Trois jours demoura le camp impérial devant Sainct-Pol, après la prise de la ville, pendant lequel temps le comte de Bures feit brusler la ville, raser le chasteau et abattre la grosse tour, pour raison qu'il ne trouva, par l'advis de son conseil, que ville ny chasteau se puisse mettre en telle fortification que ce soit pour attendre une grosse puissance. Le quatriesme jour, qui fut le dix-neufviesme de juin, il feit faire les monstres de ses lansquenets, qui se trouvèrent

le nombre de vingt-deux à vingt-quatre mille hommes, cinq ou six mille Wallons, et huict mille chevaux: tant Clévois, haults Allemans, que des ordonnances des Pays-Bas de l'empereur. Le mercredy deslogea le camp, et vint l'avant-garde loger à Auchy les Moynes, au bout du parc de Hédin, et la battaille à Blangy, en Ternois; qui fut cause de tenir les François en incertitude du chemin que lesdits Impériaux vouloient prendre, ou de Hédin ou de Montreul. Dedans Hédin estoit le seigneur de Sercu avec les cinquante hommes d'armes dont il avoit la charge, et mille hommes de pied, dont estoit son lieutenant Philippe de Mailly, et le seigneur de Piennes, aussi capitaine de cinquante hommes d'armes estans avecques luy; et avoient jà très bien remparé la bresche que le roy avoit faicte, et, au demourant, estoient fort bien pourveus de toutes choses nécessaires à la garde et deffence d'une place de telle importance. D'autant que Hédin estoit bien pourveu, autant l'estoit mal Montreul; car le seigneur de Canaples, qui en avoit esté ordonné chef, n'y estoit entré que trois ou quatre jours devant, avecques mille hommes de pied nouveaux levés, et quelque deux cens chevaux des arrière-bans de Normandie. Or n'estoit alors la ville retranchée; par quoy, pour la bien pourveoir, eust esté besoin d'y avoir au moins six mille hommes de pied et trois cens hommes d'armes. Sur ce, le comte de Bures se délibéra de ne s'amuser à Hédin, et print le chemin de Montreul, auquel lieu arrivé, assit son camp, une partie vers la porte de Hédin, du costé du bas de la ville, autre partie aux Célestins, tirant le chemin de Thérouenne, autre vers la porte du grand marché qui tire à Abbeville. Ce faict, planta son artillerie contre le bas de la ville, une bande à l'endroict de la justice, autre sur un petit hault devers la porte du grand marché, laquelle battoit le long de la courtine du bas de la ville par dedans, et une autre bande sur un autre hault, où il y a une chapelle tirant le chemin qui va à Beaurain. Après avoir faict batterie le long d'une grande courtine, depuis le portail de devers Hédin, en tirant vers la porte du grand marché, se préparèrent pour donner l'assault; vray est que la bresche estoit raisonnable, mais malaisée aux ennemys à y venir, à cause des fossés qui estoient pleins d'eau; car, encores qu'ils eussent escoulé les eaues, le marais estoit demouré.

D'autre part y avoit un grand désavantage pour ceux de dedans; car, pour venir à la bresche, ils estoient descouverts de deux bandes de l'artillerie des ennemys, puis, estans à leur deffence, estoient encores veus des deux costés par les flancs, et n'avoient l'opportunité de faire traverses pour eux couvrir; aussi le peu de nombre qu'ils avoient n'estoit suffisant pour garder la moitié du bas de la ville; par quoy l'ennemy venant à l'assault, tout le reste de la ville, qui a grand circuit, luy demouroit abandonné. Toutes ces choses considérées, le seigneur de Canaples, par l'advis des capitaines et des soldats qui estoient avec luy, estant à ce solicité par le comte de Bures, feit capitulation telle, que tous les gens de guerre sortiroient leurs bagues sauves et en armes, et les habitans avec ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens sur eux. Jamais le comte de Bures, voyant la ville despourveue de toutes choses comme elle estoit, ne leur eust accordé composition si honorable, n'eust esté la crainte qu'il avoit de ce qui advint, qui estoit que, ce pendant qu'il s'amusoit audit Montreul, on mit secours dedans Thérouenne d'hommes et de poudres; car il estoit bien adverty qu'elle en estoit fort despourveue; et si, partant de Hédin pour aller audit Montreul, il fust allé droict à Thérouenne, bien à peine eust-on eu le moyen de la secourir comme l'on feit.

Messire François de Montmorency, seigneur de la Rochepot, estoit pour lors lieutenant général pour le roy en Picardie; lequel, cognoissant l'importance de Thérouenne, et qu'il n'y avoit dedans plus hault de vingt-cinq ou trente hommes d'armes de la compagnie de monseigneur de Bernieulles, gouverneur dudit lieu, et pareil nombre de la compagnie de monseigneur de Créquy, son frère aisné, et environ cent hommes de pied et cent mortepayes, y envoya soudainement le seigneur de Cany, lieutenant de la compagnie du jeune duc de Vendosmois, avec quarante hommes d'armes de ladite compagnie; le seigneur de Foudras, son lieutenant, avec vingt hommes d'armes de la sienne; le fils du seigneur de Dampierre, guidon de monseigneur le dauphin, avec vingt hommes d'armes de ladite compagnie; et le capitaine Sainct-Brisse, l'un des lieutenans du capitaine la Lande, avec quatre cens hommes de pied; lesquels à grande peine y arrivèrent

à temps ; car desjà Montreul estoit rendu, et le camp impérial logé à deux lieues près de Thérouenne. Et si de fortune le comte de Bures, au desloger de Montreul, eust envoyé ses gens de cheval droict à Thérouenne, sans s'journer en chemin, ou qu'il fust allé tout droict au partir de Sainct-Pol, la ville estoit en danger, par faulte d'hommes, comme j'ay prédit ; car la puissance qu'amenoit monseigneur le dauphin ne fust jamais arrivée à temps pour la secourir.

Le vingt-deuxiesme de juin arriva mondit seigneur le Dauphin en la ville d'Amiens, accompagné de monsieur le grand-maistre de Montmorency, qui soubs luy avoit la principale superintendance de l'armée ; lequel incontinent manda le comte Guillaume de Fustemberg, estant pour lors à Corbie avec son régiment de lansquenets, et le capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, nouvellement arrivé, ayant amené quatre mille bas Allemans, gens bien en ordre et aguerris ès guerres de Munstre et de Dannemarc, à ce qu'au vingt-deuxiesme dudit mois ils se trouvassent à Abbeville, où il entendoit faire l'amas de ses forces. Le comte Guillaume avecques sa trouppe fut logé dedans les fauxbourgs de Vimeu, le capitaine Nicolas de Rusticis ès fauxbourgs de la porte Sainct-Gilles, tendant au Pontdormy. Et audit lieu d'Abbeville séjourna monseigneur le dauphin, attendant le reste de son armée ; durant lequel séjour il eut nouvelles par une mortepaye qui estoit sorty de Thérouenne, nommé Pierre L'Oyseau, qui avoit passé à travers le guet des ennemys, comme dedans la ville de Thérouenne on avoit grande nécessité d'arquebouziers, et mesmes de poudre pour l'arquebouzerie. A ceste cause, fut conclu qu'il estoit nécessaire de les en secourir ; et fut esleu le seigneur d'Annebault pour mener ledit secours, avecques les chevaux légers dont il estoit général, lequel incontinent se retira à Hédin, pour estre lieu le plus à propos pour exécuter ladite entreprinse.

Le camp impérial estant deslogé de devant Montreul, l'avant-garde avoit esté loger à Renty, et la battaille à Verdures, et le lendemain devant Thérouenne ; auquel lieu estant arrivé monseigneur de Bures, avoit logé son camp, partie à Dellette, autre partie au-dessoubs de la justice, et l'autre au-delà du chasteau, en un lieu où, l'an 1513, Talbot avoit planté son camp ; puis en extresme diligence feit faire les approches et mettre leurs pièces en batterie, depuis la tour des marais jusques au-dessoubs de la tour du chasteau, passant par devant un lieu nommé la Patrouille, où, après avoir assis leur artillerie, feirent telle diligence qu'en moins de douze jours ils battirent le chasteau, qui n'estoit que de deux tours, parce que quand le roy d'Angleterre print la ville, audit an 1513, ledit chasteau avoit esté rasé. Brief, ils feirent telle batterie que nos gens furent contraints de l'abandonner, et, se retirans, retrancher par derrière. Ce faict, continuèrent leur batterie jusques à la Patrouille, de sorte qu'ils feirent une bresche de deux cens pas de long. Vray est quelle n'estoit aisée à forcer ; car nos gens, s'estans retirés derrière, comme il est dit, avoient tranché le rempart, et iceluy mis en tel estat que, si les ennemys eussent gaigné le hault dudit rempart, ils eussent esté contraints de tomber en un fossé bien flanqué. Entre tant le seigneur d'Annebault, que je vous ay dit, estoit venu à Hédin pour dresser son entreprinse, laquelle estoit de mettre dedans la ville quatre cens arquebouziers, portans chacun lié autour de luy un sac de cuir faict à poste, plein de poudre ; et pour cest effect avoit choisi le capitaine Briandas.

Ayant mis ordre aux choses nécessaires, ledit seigneur d'Annebault partit de Hédin à jour couché, ayant sa compagnie avecques luy de cinquante hommes d'armes ; le seigneur de Piennes, avecques pareille charge ; le seigneur de Tays, deux cens chevaux-légers ; le seigneur de Termes, deux cens ; le seigneur d'Aussun, deux cens ; le seigneur de Sansac, deux cens ; le capitaine Francisque Bernardin de Vimarca, deux cens ; le seigneur Maure de Novate, deux cens ; le capitaine Georges Capussement, deux cens Albanois ; et le capitaine Théode Manes, pareille charge ; et marcha le chemin de Guinegatte, tenant tousjours le hault pays. Estant acheminé, jetta cent chevaux de coureurs devant, puis feit marcher les gens de pied à leur queue, et à la queue des gens de pied autres deux cens chevaux, auxquels il donna charge de marcher droict à Thérouenne, sans s'amuser en aucun lieu, jusques à la porte, et plustost se hazarder d'estre prins et deffaicts, que d'y faillir. Et ledit seigneur d'Annebault, avecques la gendarmerie et le reste des chevaux lé-

gers, et plusieurs autres gentilshommes qui estoient venus pour leur plaisir et acquérir honneur, tels que le comte de Villars, le seigneur Do et plusieurs autres, devoit demourer avec la trouppe au deçà de Thérouenne, au-dessus de Guinegatte, ayant enchargé aux chevaux légers qu'il avoit jettés devant, que, dès qu'ils auroient mis les gens de pied dedans la ville, ils eussent à faire un signal, à ce qu'il eust à se retirer ; et eux devoient demourer sur la queue, pour l'advertir si l'ennemy se jettoit à la campagne. Les gens de pied furent mis dedans la ville sans perte et sans alarme ; le signal fut monstré, après lequel le seigneur d'Annebault se meit à faire sa retraitte, laquelle il eust faict aisément sans danger, mais les chevaux légers qui avoient esté jettés sur les aisles, induits par les jeunes gens qui vouloient rompre leurs lances, allèrent donner l'alarme au camp de l'ennemy, lequel ils trouvèrent à cheval, parce que ledit ennemy, ayant eu advertissement de ladite entreprinse, avoit délibéré de l'empescher ; ce qu'à mon opinion il eust faict ; mais, estans montés à cheval pour attendre nos gens au passage, ceux de l'avant-garde qui venoient d'un costé, et ceux de la battaille de l'autre, s'entre-rencontrèrent, et, par faulte de se recognoistre, à l'occasion de l'obscurité de la nuict, se chargèrent les uns les autres ; où y eut grand désordre, et beaucoup de blessés, tant d'un costé que d'autre ; et ce pendant nos gens entrèrent dedans la ville ; et cela fut cause que nos gens, estans allés pour leur donner l'alarme, les trouvèrent à cheval. Le seigneur d'Annebault, lequel faisoit sa retraitte, estant adverty que ses chevaux légers estoient à l'escarmouche, voulut temporiser pour les retirer ; mais l'ennemy, ayant faict grande diligence, vint pour luy couper chemin au passage d'un pont, auquel lieu luy et ceux qui estoient en sa compagnie combattirent si vigoureusement, que, durant le combat, il y mourut plus grand nombre d'Impériaux que des nostres ; mais enfin, y arrivant toute la cavalerie du camp, fut ledit seigneur d'Annebault porté par terre et prins prisonnier, et auprès de luy le seigneur de Piennes, le comte de Villars, le seigneur Do, le capitaine Georges Capussement, le capitaine Francisque Bernardin, le seigneur de Sansac, et presque tous, mesmes les chefs, hormis ceux qui desjà avoient passé le pont. Aucuns desquels, et, entre autres, le seigneur d'Aussun, s'estans retirés à Hédin, après avoir, luy et ses compagnons, changé de chevaux, retournèrent au lieu où avoit esté le combat, lesquels, trouvans les ennemys en désordre, comme gens qui pensoient n'y avoir plus d'ennemys en campagne, les chargèrent, et en deffeirent et prindrent bon nombre, et mesmes rescouirent plusieurs des nostres qui estoient prisonniers entre leurs mains.

Les ennemys, d'une part, se glorifièrent d'avoir eu une telle victoire à leur avantage ; d'autre part, se trouvèrent mal du secours qui estoit entré dedans la ville, car ils avoient accoustumé ordinairement de venir sur le bord du fossé, tout privément et sans danger, parce que ceux de dedans avoient faulte et d'arquebouziers et de poudre ; mais les arquebouziers nouveaux venus les servirent de telle sorte qu'ils leur firent changer de façon de faire ; qui fut cause que la joye qu'ils avoient eue de leurs prisonniers ne leur dura guères. Peu de jours après, le seigneur de Cany, lieutenant du duc de Vendosme, et autres avecques luy, ayans cognoissance que, le plus souvent, des gros seigneurs de leur camp se venoient ébattre dedans les trenchées, délibérèrent de les y surprendre ; ce qu'ils feirent par une saillie que feit ledit seigneur de Cany avecques ses compagnons, lesquels, trouvans lesdits ennemys dedans leursdites trenchées, en mauvais esquippage et mal sur leurs gardes, en taillèrent en pièces soixante ou quatre-vingts, et, entre autres, le porte-guidon du duc d'Arscot ; et fut prisonnier le séneschal de Hénault, homme de grande maison, auquel ledit seigneur de Cany sauva la vie, autrement il fust passé au fil de l'espée comme les autres ; et depuis fut rendu ledit séneschal en eschange pour le seigneur de Piennes.

Pendant ce temps, monseigneur le dauphin et monseigneur le grand-maistre, voulans donner secours aux assiégés, ayans leur armée ensemble, s'en vindrent loger à Ham, petit village entre Dourlens et Auchy ; de là, ayans pourveu à toutes leurs affaires, allèrent loger à Auchy-le-Chasteau, sur la rivière d'Authie ; puis à Fervens, sur la rivière de Canche, délibérés de prendre leur chemin près de Pernes, pour aller loger au-dessus de Thérouenne, entre Guinegatte

et Thérouenne, et de là, ayans le hault, à coups de canon, leur faire abandonner le costé de delà l'eaue, vers Guinegatte, et, par ce moyen, secourir la ville, ou les contraindre de venir au combat à leur désavantage; et pouvoit avoir en nostre camp le nombre de quinze à seize cens hommes d'armes, et environ deux mille chevaux légers, de dix à douze mille Allemans, et douze ou quatorze mille François. Cependant, se commencèrent à mener traittés de la part de la royne de Hongrie, par le moyen du duc d'Arscot, pour venir à quelque traitté de paix, ou bien à quelque trefve, pendant lequel temps les choses se devoient mitiguer, et furent les choses tant demenées, qu'enfin il fut arresté que les députés d'une part et d'autre se trouveroient en un village nommé Bommy, estant du comté de Sainct-Pol, deux lieues près de Thérouenne. De la part de monseigneur le dauphin fut député le seigneur de Sainct-André, chevalier de l'ordre du roy, et le président Poyet, tiers président de la cour de parlement de Paris, et Nicolas Berthereau, secrétaire du roy et de monseigneur le grand-maistre. Lesquels se trouvans audit lieu de Bommy avecques les députés de la part impériale, après les choses bien débattues, fut conclu une suspension d'armes pour trois mois, entre les pays du roy et les Pays-Bas de l'empereur; et cependant seroit advisé s'il y auroit moyen de faire une paix entre ces deux grands princes et leurs alliés. Je me suis long-temps tenu de parler des affaires de Piémont, afin de mieux descrire les choses advenues en la Picardie; maintenant je parleray de ce qui y advint depuis ce temps là.

Le roy, partant pour son voyage de Hédin, avoit ordonné le seigneur de Humières pour aller en Piémont; et premièrement, afin d'estre seurement adverty en quel estat estoient ses affaires de par delà, ayant entendu y avoir plusieurs différends entre les chefs de son armée, et pour scavoir les occasions desdites divisions et différends qui y estoient dépescha le seigneur de Langey, messire Guillaume du Bellay, lequel à son retour vint trouver le roy à la Contey, comme j'ay dit, à l'heure qu'il se retira de Pernes avecques son armée, retournant dudit voyage, qui luy feit entendre ce qu'il avoit trouvé et négocié audit pays, ainsi que je vous réciteray cy-après.

Vous ne devez ignorer, par ce que j'ay descrit au commencement de ce livre, comme le comte Guy de Rangon arriva à Carignan avecques l'armée du roy, venant de la Mirandolle pour le secours de Turin, et comme le seigneur Caguin de Gonzague, sans le sceu dudit comte, composa ceux qui estoient pour la part impériale dedans le chasteau dudit Carignan; dont il ne fut content, parce qu'il luy sembla que c'estoit le mespriser, attendu qu'il estoit lieutenant général en l'armée du roy. Et de là s'engendrèrent quelques particularités entre eux, qui continuèrent, en manière que lesdits comte Guy et César Frégose, son beau-frère, se bandèrent contre ledit seigneur Caguin; de sorte que le roy fut contraint d'y envoyer, ainsi que dit est, le seigneur de Langey, pour cognoistre de leurs différends, et chercher le moyen de les mettre d'accord; et avec ce luy donna charge d'entendre en quel estat estoient ses affaires de Piémont; lequel partit pour cest effect peu de temps avant que le roy allast assiéger Hédin.

Estant arrivé là part où estoit le comte Guy, voulut particulièrement entendre les différends et raisons, tant d'une part que d'autre. Le comte Guy disoit qu'encores qu'il eust pleu au roy luy donner la principale charge, et le constituer son lieutenant général en son armée, il avoit toutesfoys déféré, en tout ce qu'il avoit esté possible, au seigneur Caguin de Gonzague, tant pour l'ancienne servitude dudit Caguin et de sa maison envers la couronne de France, que pour la qualité de sadite maison; et ce, jusques à avoir esté, le plus du temps, tenir le conseil au logis dudit seigneur Caguin; nonobstant lequel sien plus que devoir, il ne l'avoit jamais peu entretenir en contentement, qu'il n'ayt toujours tendu à rupture plustost qu'à amitié, tenant des propos de luy qu'il ne devoit tenir, se vantant ledit Caguin de n'avoir changé de service comme ledit comte, et d'avoir ouvertement porté l'ordre du roy, et non pas caché comme luy, adjoustant, outre ce, autres paroles mal sonnantes. Aussi ledit seigneur comte Guy ne se pouvoit contenter de la façon dont avoit esté usé à la reddition du chasteau de Carignan, et que, depuis lors, ils avoient esté plus mal ensemble qu'ils n'estoient auparavant. Lequel malcontentement entre eux s'augmenta encores davantage, quand ledit Caguin sceut qu'on luy avoit cassé partie

de ses gens de pied, et le bon recueil qu'avoit faict le roy à César Frégose, quand il luy vint faire la révérence au camp lès Avignon, en la compagnie du seigneur d'Annebault; et aussi de quoy le roy avoit ordonné qu'avenant le partement dudit comte Guy, ledit seigneur César demoureroit son lieutenant en l'armée; et furent lors écrites et divulguées aucunes lettres, au mespris et contemnement dudit César Frégose, au nom de l'Arétin, lesquelles iceluy César disoit avoir vérifié avoir esté composées par ledit Caguin, auquel, pour ceste cause, ledit César avoit envoyé un cartel de défiance.

Le seigneur de Langey remonstra audit comte Guy et César Frégose le reculement et préjudice du service du roy par le moyen de ces différends, et que, par les chapitres de l'ordre du roy, les chevaliers dudit ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel ny combat l'un contre l'autre, sans le congé de leur supérieur, qui est le roy. Ledit César s'excusa, disant n'avoir jamais veu lesdits chapitres, aussi que, pour son honneur, il ne se pouvoit passer de faire ce qu'il avoit faict, attendu l'énormité des propos semés contre luy par les lettres divulguées au nom de l'Arétin. Toutesfoys, pour ne désobéir au roy, et ne retarder ou reculer le bien de ses affaires, il estoit content de ne passer outre pendant que ceste affaire dureroit, moyennant que ledit seigneur Caguin ne passast outre de son costé.

Le seigneur Caguin, d'autre part, se plaignoit qu'ayant luy-mesmes praticqué le comte Guy, et amené au service du roy, et se voulant accommoder et vivre unanimement audit service avecques luy, ce nonobstant le peu d'amitié qui estoit entre eux auparavant, ledit comte avoit faict moindre estime de luy qu'il n'appartenoit; et si bien en aucune chose il en avoit faict compte, ce avoit toujours esté avecques certaines paroles ambiguës et à double entente; et que le comte Guy, pour avancer César Frégose, son beau-frère, avoit tousjours taché à le reculer et luy faire et procurer choses par lesquelles il voyoit ledit comte tendre évidemment à luy faire abandonner le service du roy; alléguoit aussi l'ancienne servitude de sa maison, sa nourriture au service du roy, sans y avoir jamais varié, combien qu'il en eust souvent esté recherché avecques grandes conditions; alléguoit aussi, outre ce, qu'il estoit autant homme de service (quant à sa personne) que ledit César Frégose; il avoit outre, tant de luy que de sa femme et de ses nepveux, dont il avoit la garde de la minorité, estats et pays où il pouvoit lever et avoir levé gens pour le service du roy, et ses places prestes pour faire l'amas et le passage des gens pour venir audit service; aussi disoit avoir attiré le comte de la Mirandolle audit service du roi, et avoir pour ces causes perdu de son bien, et quelques-unes de ses places avoir esté desmolies.

Disoit davantage que, dès le commencement que le roy voulut lever gens, il n'avoit voulu capituler avecques ledit seigneur, ainsi que les autres: seulement avoit déclaré l'affection qu'il avoit d'acquérir audit service augmentation d'honneur et de crédit, sans laquelle affection il fust demouré en sa maison, en laquelle il avoit de quoy se tenir honorablement. Toutesfoys, voyant l'ennemy du roy entré en France, il avoit eu seulement esgard à son affection de le servir à la nécessité, non pas en ceste sienne diminution de réputation; chose qui luy estoit mise en avant par tous ses parens et amys de par-delà, qui luy desconseilloient de prendre et accepter une si peu honorable charge. Disoit davantage, qu'ayant esté accordé audit seigneur César Fregose tant de beaux partis, sur la promesse qu'il avoit faicte de bailler Gennes au roy, et lesquels partis estoient suffisans pour attirer au service du roy un duc de Mantoue, ou autre gros prince d'autre crédit que ledit César, que toutesfoys il n'avoit rien seulement exécuté de sa promesse, mais s'en estoit mis à son devoir beaucoup moins qu'autres, se comprenant ledit seigneur Caguin au nombre d'iceux. Par quoy le roy pouvoit honnestement différer lesdits partys à luy accordés, à tout le moins ne luy faire bien ny honneur, à luy qui estoit nouveau serviteur, outre ce qui luy avoit esté promis au commencement de la levée, au préjudice de la réputation des anciens et bons serviteurs, se prétendant intéressé que, pour bailler augmentation de gens de pied audit César, on luy avoit cassé les siens; disant que si on les luy eust cassés pour éviter et diminuer la despence, non pas pour en bailler à autre, ou bien que le roy le luy eust escrit, non pas y procéder en la manière qu'il avoit esté, qui estoit, à ce qu'il disoit, qu'il n'avoit aucune chose entendu de la

casserie, sinon par le bruict de ses malveillans, qui s'en vantoient pour le vilipender, il l'eust plus patiemment porté.

Disoit aussi que ceste avoit esté la cause qui l'avoit meu d'escrire et dire ce qu'il a pensé servir à faire cognoistre aux gens qui l'eussent ignoré, que s'il estoit mal traitté pour bien traitter ledit César, cela n'estoit pour le mérite dudit César, ny pour chose qu'il valust mieux que luy; et si pour ceste cause, ledit César Frégose luy avoit envoyé le cartel de combat, qu'il n'avoit peu faire moins que de l'accepter, comme il avoit; et que, nonobstant qu'il eust délibéré de faire audit César de l'avantage plus qu'il ne devoit, afin de le faire venir au poinct du combat, il estoit toutesfoys content, pour ne reculer le service du roy, de différer jusques après l'exécution dudit service, sinon que, depuis sa response faicte par luy audit cartel, César Frégose eust escrit autre chose qui vint cy-après, ou qui encores ne fust venue à sa cognoissance, ou qu'il en escrivist d'icy en avant, à quoy il escheust de faire response pour son honneur; auquel cas il vouloit supplier le roy de ne prendre à mauvaise part s'il le vouloit garder.

Au demourant, feit entendre audit seigneur de Langey qu'il luy estoit besoin, pour sa santé, voyant les affaires pour lors n'estre guères eschauffées, s'il pouvoit avoir sauf-conduit de se retirer à sa maison, pour prendre l'eaue des bains; et que s'eschauffant les affaires, s'il plaisoit au roy luy donner charge honorable, il y viendroit en tel équippage, qu'il luy feroit service et acquerroit honneur; sinon, il demeureroit en sa maison, sauf que si le roy marchoit en personne, il se retireroit vers luy pour luy faire service; et qu'il n'estoit délibéré, comme que ce fust, de jamais porter la croix rouge. De toutes les choses cy-dessus le seigneur de Langey advertit le roy, lequel il vint trouver à la Contey, à l'heure qu'il se retiroit de Pernes avec son armée, à son retour du voyage de Hédin; et permist le roy audit seigneur Caguin de se retirer en sa maison pour recouvrer sa santé.

Quelque temps auparavant, le Tholosan, qui estoit un soldat natif de Cony, avoit assemblé quelque nombre d'hommes sans soulde, pour le service du roy, ayant seulement l'adveu du comte Guy, avecques lesquels il avoit surpris la ville de Quiers sur les Impériaux; mais le comte Guy, ayant advertissement comme le marquis du Guast se préparoit pour la venir reprendre, y envoya le chevalier Assal, avecques deux enseignes de gens de pied dont il avoit la charge, et cinq cens hommes des bandes du chevalier de Birague, lesquels avecques ledit Tholosan la gardèrent, et repoulsèrent leurs ennemys en deux assaulx qui leur furent donnés, dont le chevalier Assal entra en une certaine grandeur, de sorte qu'il escrivit lettres au comte Guy aussi arrogantes, en se magnifiant autant que s'il eust conquis un empire; choses que ledit comte trouva de fort mauvaise digestion, disant que, s'il y avoit honneur, il appartenoit au Tholosan plustost qu'à luy, car il avoit prins la ville, et avoit autant eu d'honneur à la garder que ledit Assal: bien advouoit ledit comte que ledit d'Assal estoit gentil soldat, et qui avoit bien faict son devoir. Brief, ledit seigneur de Langey avoit trouvé les affaires du roy en telle combustion, qu'après avoir pourveu au marquisat de Salluces, au nom dudit seigneur, ainsi qu'il en avoit commission, il revint vers luy, comme dit est, pour l'advertir de toutes choses, et qu'il estoit besoin d'y pourveoir promptement, s'il ne vouloit perdre le pays; car l'armée impériale de jour en autre se renforçoit, et la nostre diminuoit, pour les partialités qui estoient entre les chefs. Et feit entendre au roy que si monsieur de Humières, lequel, partant pour son voyage de Hédin, il avoit ordonné pour aller en Piémont, y arrivoit sans avoir une teste de quatre ou cinq mille Suisses ou lansquenets, et quelque renfort de gendarmerie, il ne voyoit moyen qu'il fust maistre de la campagne, et que l'abandonnant (veu la mauvaise provision qui estoit dedans les places), il y avoit apparence d'évidente perte pour le roy.

Le roy ayant entendu, audit lieu de la Contey, le rapport dudit seigneur de Langey, et après avoir mis les provisions à ses nouvelles conquestes, comme Hédin et Sainct-Pol, délibéra de rompre son camp, et ordonna de faire marcher les chevaux légers droict en Piémont, pour renforcer l'armée qui y estoit; puis manda au duc Chrestofle de Wittemberg, qui amenoit dix mille lansquenets à son service, de prendre pareillement le chemin de

Piémont, pour se joindre avecques mondit seigneur de Humières. Mais, avant que lesdits chevaux légers eussent passé Lion, ayant advertissement que l'armée de l'empereur marchoit pour venir à Sainct-Pol, ainsi qu'avez entendu, contremanda les chevaux légers, faisant tousjours acheminer les lansquenets, et conclud de lever la charge de son armée au comte Guy, et l'envoyer en Italie pour autres entreprinses à son service. Aussi furent envoyés pour recueillir lesdits Allemans, et faire leurs monstres, et les conduire, le seigneur de la Roche Matignon et le seigneur de Borran, commissaire ordinaire de la guerre. Et desjà le roy avoit dépesché trois ou quatre cens hommes d'armes, sçavoir est : le baron de Curton, avecques cinquante hommes d'armes; le seigneur de la Fayette, cinquante; la compagnie du prince de Melphe, de cinquante; et soixante de la compagnie de monseigneur le dauphin, dont ledit seigneur de Humières estoit lieutenant; et le seigneur de Brissac, ayant charge de deux cens chevaux légers; le seigneur de Lassigny, mille hommes de pied; le seigneur d'Allègre, autres mille, outre la gendarmerie, chevaux légers et gens de pied, tant françois qu'italiens, qui estoient en l'armée, dont avoit eu la charge le comte Guy de Rangon. Aussi dépescha, pour faire marcher en Piémont, le capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, lequel amenoit quatre mille lansquenets bas Allemans, lesquels il avoit sous traicts de la levée que faisoit faire l'empereur pour venir à Sainct-Pol, et douze cens chevaux légers de l'armée qu'il avoit en Picardie, lesquels estoient desjà fort avancés pour aller trouver le seigneur de Humières; mais estant adverty de la grande puissance qu'amenoit le comte de Bures en Picardie, contremanda ledit Bossu et lesdits chevaux légers.

Peu de temps auparavant, le comte Guy, craignant que l'ennemy (se faisant le plus fort en campagne) ne le contraignist d'abandonner le Piémont, avoit en toute diligence faict fortifier Pignerol, afin de se fermer là avecques le reste de son armée, et luy faire teste, attendant le secours qui luy pourroit venir de France; chose qui fut bien considérée, ainsi que vous orrez cy-après. Aussi, quelque peu de temps après, le marquis du Guast, s'estant mis en campagne, avoit remis entre les mains du marquis François tout le marquisat de Salluces, hormis le chasteau de Verculo et celuy de Carmagnolle, tenus encore par les François. A ceste cause, ledit marquis du Guast alla assiéger le chasteau de Carmagnolle, dedans lequel estoient deux cens soldats italiens, que le comte Guy y avoit envoyés. Le marquis du Guast, estant arrivé devant, les envoya sommer de la part de l'empereur, de rendre la place; à laquelle sommation ayant esté faict reffus, il feit approcher l'artillerie. Le marquis François de Salluces, lequel mieux qu'autre cognoissoit la place, mena deux canons sur la main dextre, en allant de la ville au chasteau, et rompit deux maisons pour se couvrir en lieu de gabions à mettre ses pièces, où, après avoir luy-mesmes servy de canonnier, et tiré deux volées de canon, fut apperceu d'un soldat du chasteau qui estoit sur la porte, lequel d'un mousquet tira si à propos, qu'il donna audit marquis du boulet au travers du corps, dont il tomba mort sur-le-champ.

Le marquis du Guast, craignant que sa mort n'estonnast les soldats, le feit couvrir d'un manteau, puis de rechef envoya sommer ceux de ladite place, leur promettant honorable composition; finablement leur fut accordé de sortir leurs bagues sauves. Estans sortis, le marquis du Guast les loua fort du bon devoir qu'ils avoient faict, leur demandant qui estoit celuy qui si bien avoit tiré d'une fenestre estant sur la porte : un soldat, ne sachant à quelle intention il le disoit, et n'estant adverty de la mort du marquis de Salluces, ne sachant aussi qu'il luy eust donné dudit mousquet, déclara que c'estoit luy qui tousjours avoit tiré de ladite fenestre. Ce rapport ouï, le marquis, contre sa promesse, le feit prendre et pendre et estrangler à ladite fenestre. Depuis cela, le roy, ayant remis le marquisat en son obéissance, en investit le seigneur Gabriel, évesque d'Aire en Gascongne, qui estoit frère dudit marquis de Salluces, lequel espousa la fille de monseigneur l'amiral d'Annebault, et est mort sans enfans, à cause de quoy ledit marquisat est retourné entre les mains du roy.

Pendant ce temps, monseigneur de Humières, environ le huictième jour de juin, arriva à Pignerol : de quoy le marquis du Guast adverty, retira ses forces hors de Poirin, prenant le chemin d'Ast : puis, sçachant la descente des lansquenets du duc Chrestofle de Vittemberg,

après avoir laissé don Antoine d'Arragon chef, dedans Ast, se retira avecques le reste de son armée le chemin de Versay. Monseigneur de Humières, qui estoit à Pignerol, ayant entendu que les ennemys avoient abandonné Chevas, manda au seigneur Ludovic de Birague, qui estoit dedans Vorling, de mettre deux cens hommes des siens dedans ladite place de Chevas. Et au mesmes temps, qui fut environ le vingt-cinquiesme de juin, arrivèrent les bandes du duc Chrestofle de Vittemberg à Montcalier; ce qu'ayant entendu le seigneur de Humières, voulut partir de Pignerol, pour s'aller joindre avecques eux, et là faire sa masse pour marcher en campagne : mais les bandes Italiennes feirent refus de marcher que préalablement ils ne fussent payés de ce qui leur estoit deu; qui fut cause de faire séjourner nostre armée dix ou douze jours, durant lequel temps nos ennemys eurent loisir de se fortifier, joinct aussi que le terme du payement de nos lansquenets approchoit, chose, je vous asseure, qui fut en partie cause que ceste armée fut de peu de prouffit : car, comme dit est, ce pendant, le marquis du Guast hastoit la levée de ses lansquenets, lesquels depuis vindrent descendre à Trente, qu'amenoit le frère aisné du comte Guillaume de Fustemberg.

Le premier jour de juillet, les Italiens estans payés de la simple paye, avecques promesse du surplus, marchèrent à Montcalier, où estant arrivé le seigneur de Humières, meit en délibération des capitaines le chemin que l'on devroit prendre, ou d'Ast ou de Vulpian. Sur ce, fut résolu d'aller en Ast, espérant la surprendre, parce qu'elle estoit mal pourveue d'hommes pour la grandeur de la place; et pour cest effect, le troisiesme jour de juillet, nostre armée alla loger à Rive de Quiers; auquel lieu estans arrivés, les lansquenets demandèrent d'avoir l'artillerie en garde, chose qui leur fut accordée. Le lendemain nostre armée alla loger à Belot, et le sixiesme dudit mois, à un mille d'Ast, dedans laquelle ville estoit, comme dit est, demouré lieutenant pour l'empereur don Antoine d'Arragon, beau-frère du marquis du Guast, avec deux mille hommes de pied et deux cens chevaux. Nostre armée estant logée, et après avoir bien recogneu la place, fut ordonné que la nuict se feroient les approches, desquelles voulurent avoir la charge les lansquenets, encores que par plusieurs foys leur fust requis de laisser la charge d'icelles au seigneur Jean-Paul de Cère; chose qu'ils ne voulurent jamais consentir. Sur la minuict, estant le seigneur de Humières et autres capitaines venus pour veoir la diligence qui se faisoit aux approches, trouvèrent qu'il n'y avoit aucune trenchée commencée; et, ce pendant qu'ils estoient en dispute de ce qui estoit à faire, le jour vint, qui fut cause de remettre lesdites approches à la nuict subséquente. Estant le jour venu, parce que le payement des lansquenets estoit escheu, ils se mutinèrent, et, venans au logis du seigneur de Humières, par l'enhortement principal de Hans, Ludovic de Landeberg, luy déclarèrent que, si promptement ils n'estoient payés, ils estoient délibérés de ployer leurs enseignes et se retirer : pour à quoy obvier, d'autant que nostre principale force estoit de ceste nation, le seigneur de Humières emprunta de toutes les bourses du camp, de sorte qu'il leur presta cinq cens escus pour enseigne, attendant leur payement; dont pour l'heure ils se contentèrent.

Sur les trois heures après midy, ceux de la ville donnèrent l'alarme en nostre camp, pendant lequel, par le costé du pont qui est sur la rivière du Tanare, à l'opposite de nostre logis, entrèrent dedans la ville sept enseignes de gens de pied et trois cens chevaux de secours; à cause de quoy le seigneur de Humières, par l'advis des capitaines, ne voyant apparence de pouvoir forcer la ville, et aussi peu de l'affamer, délibéra lever son camp; et, parce qu'il estoit adverty que la ville d'Albe estoit mal pourveue, entreprint de l'aller surpendre. Sur la queue de son armée sortit toute la cavalerie d'Ast; mais il avoit laissé le seigneur de Brissac avec les deux cens chevaux dont il avoit la charge, avec luy quelque gendarmerie, qui feirent si bien leur devoir, que nostre camp, sans perte, vint loger au-dessoubs de Sainct-Damian. Et le lendemain, marchant nostre armée le chemin d'Albe, le seigneur Jean-Paul de Cère rencontra sept ou huict cens Espagnols qui estoient partys d'Alexandrie pour entrer dedans Albe, lesquels il défeit; qui fut cause qu'arrivant monsieur de Humières devant Albe, ceux de la ville, n'ayans aucune garnison, sinon vingt-cinq Espagnols qui s'estoient retirés dedans le chasteau, se meirent eux et leur ville entre les mains dudit sei-

gneur de Humières. Auquel lieu nostre armée séjourna trois sepmaines, ce pendant qu'on réparoit ladite ville et celle de Quieras, laquelle pareillement s'estoit rendue entre les mains du roy.

Durant le temps que nostre armée estoit en Albe, César de Naples, qui estoit gouverneur de Vulpian, homme vigilant, subtil et entreprenant, mais peu heureux en ses entreprinses, sçachant nostre armée estre loin, et cognoissant que dedans Turin n'y avoit que la compagnie de gens de pied du capitaine Wartiz et du capitaine Augart (qui estoit peu pour la garde d'une telle place), praticqua un caporal gascon de la garnison dudit lieu, pour luy livrer un boullevert de la ville, lequel est au droict de l'église Nostre-Dame, tirant vers la Douaire; et fut le marché conclu entre eux. La nuict que ledit soldat devoit livrer sa marchandise, escheut à son esquadre son rang de faire la garde audit boullevert; par quoy meit ordre qu'il ne mena à sadite garde que deux ou trois soldats, les plus malotrus qu'il eust, afin de plus aisément parvenir à son entreprinse. César de Naples partit de Vulpian, qui n'est qu'à sept milles de Turin, accompagné de dix enseignes de gens de pied et deux ou trois cens chevaux. Estant arrivé au boullevert, le soldat luy bailla le signal du lieu où il devoit planter ses eschelles, ce qu'il feit en telle diligence que, avant que l'alarme fust à la ville, ils entrèrent cinq enseignes dedans ledit boullevert; car les soldats qui estoient à la garde avecques ledit caporal s'estoient sauvés à la fuitte entre la muraille de la ville et la douve qui est de terre. Or, est-il qu'à la muraille y avoit une porte pour entrer dudit boullevert dedans la ville, laquelle estoit ouverte, de quoy l'ennemy, pour l'obscurité de la nuict, n'eut cognoissance; qui fut cause de la salvation de la ville et des hommes qui estoient dedans; car, ce pendant que l'ennemy s'amusoit à dresser des eschelles à la muraille pour entrer dedans la ville, l'alarme se donna.

Le seigneur de Boutières, qui estoit gouverneur et lieutenant du roy dedans Turin, s'estoit amusé la pluspart de la nuict à jouer au tablier: sortant de sa salle pour se retirer en sa chambre, ouït l'alarme; par quoy, ayant seulement avecques luy les Suisses de sa garde et quelque petit nombre de gentilshommes qui l'accompagnoient, sortit en la rue, où il trouva le peuple fuyant, qui luy dit: « Monsieur, sauvez-vous, les ennemys sont dedans. » Pour cest effroy, ne laissa ledit seigneur de Boutières à marcher droict au bastion; auquel lieu estant arrivé, une hallebarde au poing, sans autres armes, accompagné des citadins, lesquels avoient bonne volonté de faire leur devoir, et à ceste occasion avoient prins les armes, donna droict à la porte du boullevert, laquelle il trouva encores ouverte; mais de la poincte de la hallebarde la ferma, de sorte qu'un gentilhomme, sien parent, qui avoit marché le premier, fut enfermé dedans le boullevert avecques les ennemys. Les Impériaux, qui desjà avoient chargé l'artillerie qu'ils trouvèrent dedans le boullevert, bracquèrent une coulevrine bastarde droict à la porte, et, y mettans le feu, faulsèrent ladite porte, et passant le boullet rasibus du seigneur de Boutières, qui tenoit la porte, tua un gentilhomme estant auprès de luy. Ce temps pendant, les citadins avoient gaigné le hault de l'église, et à toute diligence jettoient les tuilles à la ruelle; car il fault entendre qu'entre l'église et la muraille de la ville, n'y a qu'une ruelle de sept ou huict pieds de large; par quoy elle fut remplie desdites tuilles, pour donner espaulle et servir de rempart à la porte dudit boullevert.

Durant ce temps, le capitaine Wartiz, Navarrois, ayant charge de deux enseignes de gens de pied, après avoir pourveu à la garde de son boullevert et autres lieux de la ville nécessaires, craignant que par autre lieu on fust assailly, avecques deux cens arquebouziers arriva au combat, où, après avoir gaigné le hault des tours et de la muraille, feit si bien son devoir à coups d'arquebouze et d'arquebouze croq, qu'il contraignit les ennemys d'abandonner le boullevert, avecques leur confusion et perte, car il mourut des leurs environ le nombre de sept à huict-vingts. Le soldat qui avoit faict la menée fut prins, pendu et estranglé; si est-ce que tousjours il maintint que ce qu'il avoit faict estoit par le commandement dudit seigneur de Boutières, pensant prendre les ennemys à la pipée, mais qu'ayant oublié le jour que se devoit faire l'exécution, et n'ayant pourveu à son faict, luy en faisoit porter la pénitence. Toutesfoys, je pense asseurément qu'il disoit ces propos pour allonger sa vie, car ledit seigneur de Boutières n'estoit pour avoir mis en oubly un faict de si grande importence.

Le seigneur de Humières, estant en Albe, adverty du hasard auquel avoit esté la ville de Turin; voyant aussi la mauvaise volonté en laquelle estoient les lansquenets, et estant tombé malade d'une fièvre, laquelle desjà luy avoit duré sept ou huict jours; n'ayant homme sur lequel il se peust reposer, pour les partialités et querelles qui estoient en son camp (car le seigneur César Frégose, qui avoit charge de mener l'avant-garde, et le seigneur Jean-Paul de Cère, qui estoit colonel de l'infanterie italienne, estoient en querelle; aussi estoit le seigneur Hannibal de Gonzague, comte de Lanivolare, et le seigneur de Brissac); mesmes estant adverty que du camp impérial estoient partis six mille Espagnols et douze cens chevaux, qui estoient entrés dedans Montcallier, et craignant que, pendant qu'il feroit sa demeure, il advint inconvénient à Turin, qui estoit assez mal pourveue d'hommes; après avoir laissé dedans Albe le seigneur Jules Ursin, cousin du seigneur Jean-Paul, chef de ladite place, avecques mille hommes de pied soubs sa charge, et le capitaine Artigue-Dieu, Gascon, avecques cinq cens hommes, et cinq cens estans soubs la charge du seigneur Pierre Strozy; et dedans Quiéras le seigneur César Frégose, avec tel nombre d'hommes qu'il voulut choisir, délibéra, avecques le reste de l'armée, de dresser la teste vers l'ennemy, le pensant surprendre à Montcallier. De quoy le marquis du Guast adverty, retira audit lieu de Montcallier tout le reste de son armée qui estoit en campagne; chose qui fut cause de rompre l'entreprinse dudit seigneur de Humières, lequel, ayant esté adverty que le dessein dudit marquis estoit d'aller surprendre Pignerol, assez mal pourveue d'hommes, considérant que, s'il pouvoit la surprendre, il osteroit le moyen à nostre armée de se pouvoir retirer et d'avoir secours en gardant le pas de Suze, par l'advis des capitaines, au partir d'Albe, le treiziesme jour d'aoust, print le chemin de Quiéras, et ce pendant envoya le comte Francisque de Pontrème, pour en extresme diligence entrer dedans Pignerol, avecques cent ou six-vingts chevaux légers et deux cens arquebouziers à cheval, faisant marcher après luy en toute diligence le colonel du seigneur Gabriel d'Arimigny; puis dépescha le seigneur d'Allègre et le seigneur de Lassigny, ayant charge chacun de mille hommes de pied françois, pour entrer dedans Turin. Aussi dépescha les bandes d'Aramont, qui estoient de mille hommes de pied, pour se mettre dedans Quiers, outre les huict cens hommes que devoit avoir le chevalier Assal, qui en estoit gouverneur. Aussi envoya dedans Savillan le capitaine Jean de Turin, ayant charge de mille Italiens. Et, ayant ainsi pourveu à toutes les choses cy-dessus, print son chemin avecques les lansquenets et le reste de son armée, pour se retirer au marquisat de Salluces, et là attendre des nouvelles du roy, et le payement de ses lansquenets.

Sur son chemin arriva devant une petite ville nommée Busque, laquelle ayant faict refus d'obéir, commanda faire marcher l'artillerie, dont il estoit mal esquippé, pour en avoir laissé la pluspart dedans les places qu'il avoit pourveues; mais, après avoir faict tirer quelques coups de canon, le comte Hannibal de Lanivolare, ne voulant attendre que la bresche fust raisonnable, avecques quelque nombre d'Italiens qui estoient soubs sa charge donna un assault, duquel ils furent repoulsés; et fut ledit comte frappé d'une arquebouzade, dont il mourut, et fut son corps porté à Pignerol.

Nos gens repoulsés de l'assault, et l'armée de l'ennemy logée à Poirin, plus forte que la nostre, d'autant que leurs lansquenets de secours estoient arrivés, fut conclud d'abandonner Busque, et, suivant la première délibération, nostre armée print son chemin à Salluces, où, estant arrivée, y pensant faire séjour, attendant des nouvelles du roy, les lansquenets contraignirent le seigneur de Humières d'aller à Pignerol, encores qu'il leur remonstrast que c'estoit une ville qu'il vouloit garder, et que, si l'armée y logeoit, on auroit mangé les vivres devant qu'il en fust besoin, et mesmes qu'il y avoit peu de pain, et encores moins de vin; mais ils luy feirent response qu'ils chercheroient du pain, et, quant au vin, ils se passeroient à boire de l'eau, et qu'ils vouloient aller à Pignerol, attendre leur payement, et qu'ils ne souffriroient que luy ny l'artillerie les abandonnast. Finablement, il fut contraint de leur obéir et aller à Pignerol, les laissant à un mille près de la ville, sur un ruisseau qui vient de la Pérouze, où ils retindrent l'artillerie avecques eux, permettans audit seigneur d'aller à la ville. Deux jours après, estant leur payement arrivé, contraignirent ledit

seigneur de Humières de les payer sur les vieils rolles, sans avoir esgard au petit nombre d'hommes qu'ils estoient; car, de dix mille payes, ils n'estoient plus de quatre à cinq mille hommes, et estoit aucteur de tout ce mutinement Hans Ludovic de Landeberg, qui avoit le plus fort régiment, auquel le duc n'estoit obéi, pour son jeune âge.

Au mesmes temps, César de Naples, gouverneur de Vulpian, feit entreprinse pour surprendre Cazelles, petite ville de l'obéissance du roy, sise my-chemin de Turin à Vulpian. Et, pour cest effect, marcha avecques huict ou dix enseignes, et assaillit ledit lieu par trois endroicts; mais, ainsi que vigoureusement il assaillit, aussi en telle vigueur fut-il repoulsé; car, en trois assaulx qu'il donna, perdit six ou sept-vingts hommes, et avecques sa courte honte se retira, laissant dedans les fossés trente ou quarante eschelles. Aussi le marquis du Guast, voyant le seigneur de Humières retiré à Pignerol, envoya treize enseignes de gens de pied dedans Siria, petite ville le long de la montagne, pour tenir le val de Suze en subjection, et empescher à ceux de Turin d'avoir nouvelles de France. Ce faict, envoya prendre le chasteau de Rivole et le chasteau de Villane; de sorte que ceux de Turin ne pouvoient avoir nouvelles par ledit val de Suze, sans grand hazard et difficulté, ny par le chemin de Pignerol, d'autant qu'il tenoit Montcallier, Carignan et Carmagnolle, et estoit le plus fort en campagne.

Le roy, après que le seigneur de Langey luy eust faict le rapport qu'avez ouï, l'ayant trouvé à la Contey, le renvoya en Piémont, pour plusieurs occasions. Lequel, à son retour, le vint trouver à Melun, malade d'une fièvre, le vingt-cinquiesme d'aoust, et luy feit entendre bien au long comme s'estoient portés ses affaires depuis l'arrivée du seigneur de Humières en Piémont, et comme il estoit contraint d'abandonner la campagne (ainsi qu'avez entendu par cy-devant), aussi la nécessité, tant de vivres que d'argent, en laquelle estoient ceux de Turin; de sorte que, si dedans la Sainct-Martin lors ensuivant ils n'estoient secourus, il estoit apparent qu'ils seroient contraints d'endurer une extresme famine, laquelle malaisément ils pourroient porter jusques à la Sainct-André. Le roy, lequel desjà avoit licencié la plus grande part de son armée, se voyant en hazard de perdre le Piémont, qui desjà luy avoit tant cousté, délibéra de marcher en personne pour leur donner secours. Et à ceste fin, dépescha monseigneur le dauphin, son fils, et monsieur le grand-maistre de Montmorency, pour aller devant à Lion assembler son armée; et feit acheminer les bandes du comte Guillaume de Fustemberg, aussi celles du capitaine Nicolas de Rusticis, pour suivre mondit seigneur le dauphin; et manda la gendarmerie et les chevaux légers, lesquels estoient jà retirés en leurs garnisons, de se trouver, le vingt-cinquiesme du mois de septembre, à Lion; et puis envoya faire levée de quatorze ou quinze mille Suisses.

Ayant mis l'ordre cy-dessus mentionné, craignant que, par faulte de payement, les soldats de Turin se mutinassent, redépescha le seigneur de Langey pour aller trouver monsieur de Humières, et prendre de luy vingt-cinq mille escus et trouver moyen de les mettre dedans Turin, attendant qu'il la vinst secourir plus amplement. Lequel seigneur de Langey vint trouver le seigneur de Humières à Sésane, qui desjà avoit esté contraint d'abandonner le Piémont, ayant laissé dedans Turin le seigneur de Boutières pour gouverneur, avecques sa compagnie de gens d'armes et quelques chevaux légers, et quatre mille hommes de pied. Dedans Quiéras (comme j'ay dit), avoit laissé le seigneur César Frégose; dedans Albe, le seigneur Jules Ursin; dedans Savillan, le capitaine Jean, de Turin; dedans Pignerol, le comte Francisque de Pontrème. Estant le seigneur de Langey arrivé à Sésane, monsieur de Humières trouva chose fort difficile pouvoir porter lesdits deniers, d'autant que les ennemys tenoient Bossolin, Villane, Sainct-Ambrois et Rivole, et, à cause de la vallée qui est estroitte, on est contraint de passer à la veue desdites places. Toutesfoys le seigneur de Langey, craignant que, par faulte d'argent, Turin se perdist, se voulut hazarder de les y mettre, et s'en alla à Ours, auquel lieu estoient arrestés les lansquenets. Et, pour le crédit qu'il avoit envers eux-mesmes, pour avoir esté instrument de remettre le duc Chrestofle de Wittemberg en ses Estats, les persuada de retourner quand et luy jusques à Suze, dont le chasteau estoit encores en nostre obéissance. Y estans arrivés, les Impériaux, logés à Bossolin, Villane et Rivole, et autres lieux le long du val, estimèrent que ce fust toute l'armée qui tournast la teste devers

eux, ce pendant que le marquis du Guast estoit avecques son armée vers Quiéras, et abandonnèrent lesdites places. Par quoy ledit seigneur de Langey, après avoir promesse desdits lansquenets de l'attendre audit lieu de Suze, mena seulement quand et luy le capitaine la Mothe Gondrin, avecques vingt-cinq chevaux légers de sa bande et bonnes guides. Le jour de la Nostre-Dame d'aoust, entra dedans Turin avecques l'argent, à la grande joye du seigneur de Boutières et de tous les soldats qui estoient dedans; car les paysans des environs, sentans l'argent arrivé, leur portèrent grand refreschissement de vivres, ce qu'ils ne faisoient devant que l'argent y fust. Puis, ayant faict la monstre des gens de pied, et faict la discrétion de vivres, se retira, non sans hazards, parce que les ennemys, ayans eu la cognoissance que les lansquenets estoient arrestés à Suze, le vindrent attendre sur le chemin, et n'y eut qu'un des siens tué et deux de prins.

Entre tant que ces choses se faisoient, comme j'ay récité, le marquis du Guast, ayant assemblé son armée en Ast, marcha devant la ville de Quiers, ayant vingt-cinq mille hommes de pied, trois mille chevaux, et vingt-quatre pièces d'artillerie, sçavoir est, douze canons, et le reste grandes coulevrines et bastardes. Estant arrivé devant Quiers, qui estoit le vingt-huictiesme jour d'aoust, feit diligence de mettre ses pièces en batterie pour deux bresches, et en quatre jours si bien diligenta, que les deux bresches furent raisonnables pour assaillir; par quoy il ordonna l'assault aux deux bresches tout en un temps, puis esbanda deux ou trois mille hommes avecques eschelles, pour par plusieurs endroicts donner l'assault. Et, parce que dedans la ville y avoit peu d'hommes, au regard de la grandeur de la place, à cause que les enseignes n'estoient bien complettes, mesmes celles du chevalier Assal (duquel depuis j'eus la charge du roy de faire son procès, et fut condamné; mais le roy luy donna la vie, et depuis s'en est servy) à ceste occasion, les assiégés ne peurent soustenir la force des ennemys; à raison de quoy fut la ville emportée d'assault et saccagée. Et dudit lieu, après y avoir mis bonne garnison, marcha à Albe. Le seigneur Jules Ursin, ne voyant apparence de secours, et la ville n'estant encores achevée de remparer, ny flanquée en lieu du monde, et les ennemys ayans faict une bresche fort raisonnable pour assaillir, à laquelle nos gens ne pouvoient venir pour la deffendre, à l'occasion de quatre pièces que l'ennemy avoit mis de l'autre costé de l'eaue, sur une montagne, qui les battoient par derrière; et, ne voyans espérance de secours, pour estre nostre armée retirée, feit composition telle, qu'il fut conduit à Pignerol, et tous les soldats, les armes et bagues sauves.

Le marquis du Guast, ayant séjourné deux jours audit lieu, pour y pourveoir, print son chemin pour aller assiéger Quiéras, qui est cinq milles au-dessus d'Albe, sur la mesmes rivière du Tanare, qui va descendre en Ast et en Alexandrie; et est ladite ville de Quiéras sise sur une montagne qui n'a qu'une seule advenue, qui est du costé du Montdevis, laquelle advenue n'a qu'environ quatre-vingts toises de long, et ne se peult par autre part approcher. Du costé de ladite advenue assist le marquis du Guast son artillerie, où, après avoir faict bresche raisonnable, feit donner un assault fort furieux, qui fut soustenu par le seigneur César Frégose, lequel, comme j'ay dit, estoit demouré chef en ladite ville avecques grande asseurance; et par deux fois furent portés les ennemys du hault de la bresche dedans les fossés, et dura le combat deux ou trois heures continuellement, à la grande perte et dommage des assaillans. Le marquis du Guast, cognoissant que par cest endroict il perdoit ses hommes sans espérance de rien conquérir, la nuict séquente, laissant des pièces pour battre à ladite bresche, pour empescher de la remparer, meit une autre bande d'artillerie pour battre l'encoigneure du costé du Monidevis; laquelle ayant battue, nos gens, venans à la deffence de la bresche, n'estoient veus par le flanc; de sorte qu'il n'y avoit ordre de se tenir sur le rempart, et ce, par faulte que de bonne heure ledit César ou ses ingénieurs n'avoient faict un cavalier à ladite encoigneure pour couvrir ledit flanc et servir de traverse. Par quoy ledit César, considérant qu'il n'y avoit plus moyen de tenir, parlementa, et, par la composition, fut conduit en seureté avec tous les soldats, bagues sauves, jusques au lieu où estoit le seigneur de Humières et le camp du roy.

Après la prise de Quiéras, le marquis dressa son chemin pour aller assiéger Pignerol, espérant que, s'il la pouvoit mettre entre ses

mains, et fortifiant le pas de Suse, il mettroit Turin en impossibilité d'estre secouru, et, par ce moyen, lèveroit l'occasion aux François de plus passer en Italie. Estant sur son chemin de Pignerol, passant près Savillan, envoya sommer le capitaine Jean de Turin de remettre la place entre ses mains ; lequel luy feit response d'avoir promis de la garder au nom du roy, et que, là où il auroit prins les places de Piémont, venant à luy, il seroit très bien recueilly. Le marquis, cognoissant que de s'amuser là ce seroit temps perdu, et que, prenant Pignerol, Savillan ne se pouvoit garder, pour n'avoir moyen d'estre envitaillée, passant outre, suivit son chemin de Pignerol, duquel lieu le seigneur de Humières se retirant à Sésane, ayant laissé le comte Francisque de Pontrème, lieutenant du roy, avec cinq mille hommes de pied Italiens. Ladite ville de Pignerol est une grande ville vague, laquelle, pour l'estrangeté de l'assiette, estant en montagnes et vallées, avoit esté auparavant estimée n'y avoir moyen de la fortifier : toutesfoys, le comte Guy de Rangon, par l'advis de plusieurs fortificateurs, et mesmes d'un Boulonnois nommé Hiéronyme Marin, y avoit si bien faict travailler, qu'y arrivant, le marquis trouva, par l'advis de ses capitaines, qu'il n'estoit raisonnable de l'assaillir par force; par quoy délibéra de l'affamer, et, pour cest effect, se logea en l'abbaye qui est sur le chemin de la Pérouze, et le reste de son armée tout à l'entour de la ville ; de sorte qu'il estoit malaisé ou bien impossible d'y entrer vivres : vray est qu'ordinairement ceux de dedans faisoient de belles saillies sur le camp impérial, ne le laissant en repos jour ny nuict.

Vous avez ouï cy-devant comme nostre armée, estant si belle et si gaillarde, estoit devenue inutile par les mutinemens des lansquenets et la faulte d'obéissance; et le principal aucteur desdites rébellions estoit le capitaine Hans Ludovic de Landeberg, l'un des principaux colonels du duc de Wittemberg. Iceluy Ludovic, entres autres choses, avoit outragé le seigneur de Borran, commissaire ordinaire de la guerre, pour avoir faict son office, et mesmes avoit mis la main sur l'espée contre le seigneur de Humières, lieutenant général pour le roy, dont on n'avoit sceu avoir la raison, pour estre trop bien accompagné ; mais en ce temps que les ennemys arrivèrent devant Pignerol, ledit Ludovic fust arresté prisonnier à Lion, où, après son procès faict, eut la teste couppée sur un eschaffault, au lieu de la grenette.

Le roy, lequel en toute diligence faisoit marcher son armée, arriva à Lion environ le sixiesme jour d'octobre, et, estant adverty que le marquis du Guast, sentant l'armée du roy se préparer pour passer en Piémont, avoit faict retirer tous les vivres de la plaine dedans les places fortes, et ce qu'il n'avoit peu retirer l'avoit faict gaster, espérant par ce moyen empescher le passage du roy pour la faulte de vivres, et avoit envoyé César de Naples, pour, avecques dix mille hommes, fortifier et garder le pas de Suze, lequel y faisoit toute extresme diligence. Le roy, pour remédier à ce que son armée n'eust faulte de vivres, feit assembler tous les mulets, mules, asnes, jumens et autres bestes de charge de tous les pays du Dauphiné, d'Auvergne, Forest, Beaujollois, Dombes, Lionnois et Provence, et d'une partie de Languedoc, pour porter farines et autres vivres en telle abondance, que cela peust suffire pour son armée. Et, estant délibéré luy-mesmes en sa personne de passer en Italie, et ne voulant laisser son royaume despourveu durant son absence, dépescha monseigneur Charles, duc d'Orléans, son fils puisné, son lieutenant général en Picardie, Normandie, Paris et Isle de France, et autres pays circonvoisins; et, pour la jeunesse dudit prince, qui n'avoit encores grande expérience du maniement des affaires, luy bailla, pour l'accompagner et conseiller, le cardinal du Bellay. En Bourgongne et en Champagne renvoya le duc de Guise; en Guyenne et Languedoc, le roy Henry de Navarre; en Bretaigne, le seigneur de Chasteaubriant.

Le roy, après avoir pourveu aux choses cy-dessus déclarées, ordonna monseigneur le dauphin pour marcher devant avecques l'armée, et avecques luy le grand-maistre de Montmorency, par le conseil duquel toutes choses se faisoient, et pour maistre d'artillerie, le seigneur de Burie, ayant quatre enseignes de gens de pied soubs sa charge. Et au seigneur de Montejean donna charge de dix mille hommes de pied françois : et, parce que le seigneur d'Annebault, qui avoit esté prins prisonnier devant Thérouenne, estant général de la cavalerie légère, n'estoit encores retourné de prison, donna sa charge de général, en son absence,

au seigneur César Frégose. Et devoit y arriver jusques à quatorze cens hommes d'armes, et quatorze mille Suisses dont il avoit envoyé faire levée, pour, passans à Genève et à Chambéry, se venir joindre à nostre armée à Grenoble et aux environs. Et délibéra de faire séjour audit lieu de Lion quelques jours après le partement de mondit seigneur le dauphin, pour faire acheminer les compagnies qui n'estoient encores arrivées, venant de Picardie, Normandie, Bretaigne, Champagne et autres pays lointains.

Environ le dixiesme jour d'octobre, partit mondit seigneur le dauphin de Lion, prenant le chemin de Grenoble et d'Ambrun; et arrivé qu'il fut à Briançon, trouva ledit seigneur de Humières, et de Maugeron, lieutenant du roy en Dauphiné en l'absence de monsieur de Sainct-Pol, avec deux ou trois mille légionnaires du pays de Dauphiné, et les reliques de l'armée du seigneur de Humières, sçavoir est, les bandes qui estoient sorties d'Albe et de Quiéras par composition, ainsi qu'avez entendu, lesquelles estans joinctes avec le régiment d'environ huict mille lansquenets du comte Guillaume, marcha jusques à Ours, attendant le reste de son armée. Estant arrivé audit lieu d'Ours (qui est à quatre lieues de Briançon et à quatre de Suze, auquel lieu se devoient rendre les gens de cheval, qui arrivèrent de jour à autre à la file), monsieur le grand-maistre de Montmorency, avecques l'advis des capitaines, entreprint d'aller à Essilles avecques une partie de l'armée, laissant le reste à Ours avecques monseigneur le dauphin, pour recognoistre la contenance de l'ennemy, et tenter fortune s'il y auroit moyen de forcer le pas de Suze, pour, selon ce qu'il cognoistroit, en advertir mondit seigneur le dauphin, pour le suivre; auquel lieu estant arrivé, marcha avecques quelque cavalerie d'escorte pour luy-mesmes visiter la fortification du passage, laquelle estoit à un mille deçà Suze, à un destroict de la descente de la montagne venant de Chaumont, lequel Chaumont est le dernier village séparant le Dauphiné du marquisat de Suze. Estant arrivé sur le hault duquel il pouvoit considérer ladite fortification, cogneut que sur deux petites montagnes tenans les deux costés dudit destroict, les ennemys avoient faict deux bastions, et, entre les deux, une grande et profonde trenchée, bien remparée, de sorte que les hommes y estoient à couvert, et bien flanquée desdits deux bastions; mais il cogneut que, gaignant deux autres montagnes plus éminentes que celles où estoient les fortifications des ennemys, à coups d'arquebouze, on leur pourroit commander et leur faire abandonner leurs fortifications.

Ayant recogneu ce qu'il avoit désir de veoir, se retira à Essilles, et advertit monseigneur le dauphin qu'il eust à marcher jusques audit lieu de Essilles, pour le soustenir, parce qu'il estoit délibéré de partir devant le jour pour tenter s'il pourroit forcer le pas. A l'heure qu'il avoit délibéré, il partit, ayant en sa compagnie les bandes du comte Guillaume, et mille ou douze cens soldats françois, de ceux qui estoient retournés de Piémont, et deux ou trois mille légionnaires de Dauphiné, parce que le reste de l'armée, tant de pied que de cheval, n'estoit encores arrivé; ce qu'il ne voulut attendre, craignant que, temporisant, l'ennemy eust plus grand moyen de se fortifier. De gens de cheval n'avoit qu'environ quatre-vingts ou cent chevaux légers, soubs la charge de monsieur de Brissac, y estant en personne pour les conduire, et quelques gentilshommes qui avoient prins les devans, ayans laissé derrière leur esquippage. Avecques ceste trouppe, mondit seigneur le grand-maistre arriva au lieu de Chaumont, où il ordonna de la forme de marcher, qui fut telle: à sa main droicte, tenant le pendant de la montagne, ordonna de marcher le comte Guillaume de Fustemberg avecques ses bandes, luy commandant de desbander mille ou douze cens arquebouziers, pour gaigner le dessus du bastion qu'avoit faict les ennemys sur sa main droicte; sur sa main gauche, ordonna le capitaine Artigue-Dieu et le capitaine Rat, avecques autres capitaines françois et gascons; et lui marcha par le milieu avecques le reste des hommes qu'il avoit. Le capitaine Artigue-Dieu, et autres françois et gascons estans mieux engambes que les lansquenets, gaignèrent le dessus du bastion de main gauche, lequel commandoit au passage plus que l'autre, pour estre plus prochain, de sorte que dudit bastion on tiroit de poincte en blanc à coups d'arquebouze dedans le passage, et le forcèrent devant que les lansquenets arrivassent au leur. Les ennemys, se voyans commandés du hault en bas, et le capitaine Gavaret, lieutenant de l'Artigue-Dieu, avoir desjà, à la faveur de nostre arquebouze-

rie, gaigné le bastion et taillé en pièces ceux qui ne s'estoient peu sauver à la fuitte, abandonnèrent le passage, et se meirent à vau-deroupte ; lesquels mondit seigneur le grand-maistre, ayant à sa queue monseigneur le dauphin pour le soustenir, suivit de si près, qu'ils n'eurent loisir de s'arrester à Suze, où fut prins la pluspart de leur bagage; et furent suivis jusques à deux milles par-delà. Vous pouvez estimer le traittement qu'eurent ceux qui demourèrent sur la queue; car ceux qui fuyent trouvent toujours qui les chasse : et si nous eussions eu deux cens hommes d'armes ou quatre ou cinq cens chevaux légers pour les amuser à l'escarmouche, attendant l'arrivée de nos lansquenets, j'estime que, de dix mille hommes qui pouvoient estre, peu se fussent sauvés pour dire des nouvelles aux autres.

Monseigneur le dauphin et monsieur le grand-maistre, ayans, contre l'espérance de plusieurs, forcé un pas si malaisé, si bien pourveu d'hommes et si bien fortifié, pour estre leurs gens travaillés, conclurent de se loger, pour ceste nuict, en un lieu qui est demy-chemin de Suze et du Bosselin, à l'entrée du val, et fut advisé par monseigneur le dauphin, avecques le conseil de monsieur le grand-maistre et autres capitaines, de temporiser un jour, attendant l'artillerie, gendarmerie, chevaux légers et gens de pied, qui venoient à la file, parce que dedans le chasteau de Suze estoient demourés deux cens Espagnols qu'on ne vouloit laisser derrière, craignant qu'ils ne donnassent empeschement à nos vivres.

Le roy, qui desjà estoit party de Grenoble, désirant luy-mesmes se trouver au combat, marcha jusques à Ambrun. Le marquis du Guast, lequel tenoit Pignerol assiégé en grande nécessité de vivres, adverty de la deffaicte de César de Naples, leva son siége et se retira à Rivole avecques toutes ses forces, pensant audit lieu nous faire teste. Le seigneur de Burie, lequel avoit charge de l'artillerie, estant arrivé à Suze avecques son esquippage, après l'avoir planté devant ledit chasteau de Suze, et tiré une volée de deux canons, ceux de dedans se rendirent à sa discrétion, qui fut telle, qu'on les envoya sans armes et en chemise. Monseigneur le dauphin, estant l'artillerie arrivée et le reste de son armée, hormis les Suisses qui venoient à la file, desquels estoit capitaine général le comte de Tende, marcha à Sainct-Antoine, et de là à Villane, espérant y trouver le marquis du Guast pour le combattre, lequel estoit logé à Rivole; mais ledit marquis, sçachant nostre armée avoir dressé son chemin droict à luy, ne voulut attendre le hazard, et se retira vers Montcallier, où, au bout du pont de deçà, il se logea. Par quoy, monseigneur le dauphin et monsieur le grand-maistre ne voulurent passer outre Villane, que premièrement ils n'eussent mis en leur obéissance le chasteau dudit lieu, afin de faire le chemin libre. Ledit chasteau est assis sur la poincte d'une montagne, chose qui donnoit grande espérance à ceux de dedans que ne pourrions loger nostre artillerie en lieu dont on les sceust battre; mais monsieur le grand-maistre, après avoir bien revisité les environs, trouva une autre petite montagne quasi esgale à celle du chasteau, du costé qui tire à Sainct-Michel. Vray est qu'il y avoit loin, et qu'il estoit malaisé d'y monter l'artillerie n'a bœufs n'a chevaux ; toutesfoys, avecques des cordages et avecques l'ayde, tant des Suisses que lansquenets, à force de bras, il feit guinder deux canons ; puis envoya sommer ceux du chasteau, qui pouvoient estre deux cens Espagnols, lesquels, ayans faict reffus de rendre la place, en toute diligence feit tirer l'artillerie, laquelle en peu d'heures feit bresche, parce que la place n'estoit remparée, et n'avoient les assiégés moyen de la remparer, pour n'avoir dedans ladite place fumier ny terre, à raison qu'elle est sise sur une roche. Les ennemys, ne voyans moyen de se couvrir, demandèrent à parlementer; mais fust trop tard, car, ce pendant, les gens de pied françois, les voyans estonnés à l'opposite de la bresche, montèrent contremont le rocher, et avecques eschelles entrèrent dedans, et taillèrent en pièces ce qui se trouva, hormis le capitaine et l'enseigne, qui furent prins en vie, lesquels monsieur le grand-maistre fist pendre et estrangler, pour donner exemple aux autres de n'estre si téméraires d'attendre dedans une meschante place une armée françoise descendant en sa première fureur.

Après que le chasteau fust entre nos mains, et qu'on eust pourveu à la garde d'iceluy, la veille de Toussaincts marcha nostre armée à Rivole, auquel lieu nous séjournasmes deux jours, et logeasmes où le camp impérial avoit campé les jours précédens, lequel, sentant que monsei-

gneur le dauphin marchoit en telle diligence, l'avoit abandonné, et s'estoit retiré à Montcallier, comme cy-devant est dit. Et fut le deslogement des ennemys si soudain, qu'ils n'eurent loisir de gaster les vivres qui estoient dedans, et laissèrent tous leurs malades à nostre miséricorde. Audit lieu de Rivole s'assembla le reste de nostre armée, hormis quatre ou cinq mille Suisses qui n'estoient encore arrivés. Ce nonobstant, fut mis en délibération des capitaines, sçavoir le chemin qu'on devoit tenir, ou de suivre l'ennemy, où de prendre le chemin de Vulpian, Chevas et Vercel, auxquels lieux se pourroit faire quelque bonne exécution, trouvant les places despourvues, lesquelles malaisément l'ennemy pouvoit secourir, estans ses forces de l'autre costé. Enfin, fut conclud d'aller loger à Grouillas, qui estoit lieu à propos pour prendre l'un et l'autre chemin, et est petite ville à trois milles de Turin et trois de Montcallier, où s'estoit retiré le camp impérial, parce qu'estant audit lieu de Grouillas, on auroit moyen de faire conduire des bleds dedans Turin, des petits forts des environs, auxquels en avoit grande abondance, et là faire faire la munition de pain pour suivre nostre camp, parce que c'estoit lieu fort propre pour cest effect, quelque chemin que nous voulsissions prendre.

Estans logés audit lieu de Grouillas, nos chevaux légers feirent rapport que l'ennemy estoit campé au-deçà du Pau, vis-à-vis de Montcallier, ayant toutesfoys le pont à son dos pour se retirer quand bon luy sembleroit. Après lequel advertissement, fut conclud de tourner la teste droict à l'ennemy, et luy donner la battaille, ou bien le contraindre de repasser le Pau honteusement. Et, pour cest effect, fut mise nostre armée en campagne, et fut mandé au capitaine Martin du Bellay (lequel avoit esté laissé à Rivole avec sa compagnie et deux enseignes de gens de pied françois, pour attendre une grande part des Suisses, qui venoient à la file, et là en faire une masse pour les mener là part qu'il luy seroit mandé) qu'il eust à marcher avec sadite compagnie et lesdits Suisses, droict à la plaine de Montcallier, laissant dedans Rivole les deux enseignes de gens de pied françois, pour la garde du passage. Ce pendant que ledit du Bellay marchoit avecques quatre mille Suisses, monseigneur le dauphin et monsieur le grand-maistre estoient desjà arrivés à la plaine, et avoient jetté leurs battailles, tant de cheval que de pied, en la forme qu'ils estoient délibérés de combattre, et nos chevaux légers avoient attaqué l'escarmouche avecques les leurs, entre le Pau et nos battailles, à laquelle il y eut beaucoup des leurs tués, et quelques-uns prins, et peu des nostres, entre autres, y fut blessé des nostres, d'un coup de lance, le seigneur d'Aussun, capitaine de deux cens chevaux.

Ce temps pendant, nos battailles marchoient gaillardement; de quoy l'ennemy estonné, ne se sentant suffisant pour soustenir nostre effort, passa le pont, faisant toujours entretenir l'escarmouche pour couvrir sa retraitte, et laissant deçà, pour le soustenir, mille ou douze cens arquebouziers et quelques picquiers; de quoy monseigneur le dauphin et monsieur le grand-maistre ayans la cognoissance, dépeschèrent quelque nombre de gendarmerie et de gens de pied, pour les prendre à demy passés, chose qui leur fut empeschée, à l'occasion d'une trenchée qu'ils avoient faicte, pleine d'eau et bien flanquée, de sorte qu'on ne les pouvoit enfoncer. Estant le marquis repassé le Pau avec son armée, ceux qu'il avoit laissés pour le soustenir feirent le semblable, rompans le pont après eux, ayans crainte d'estre suyvis; si est-ce qu'ils ne sceurent si bien faire qu'il n'y en eust de prins et de tués de ceux qui estoient demourés sur la queue.

En l'armée du roy y avoit de gendarmerie la compagnie de monseigneur le dauphin, de cent hommes d'armes, conduitte par le seigneur de Humières, son lieutenant; celle de monsieur le grand-maistre, cent, conduitte par le seigneur de la Guiche, son lieutenant; le mareschal d'Aubigny, cent hommes d'armes escossois; le seigneur de Montejean, cent; la compagnie du seigneur de Beaumont Brisay, cinquante; le seigneur de Bonneval, cinquante; le duc de Montpensier, cinquante; le seigneur Jean-Paul, soixante; le baron de Curton, cinquante; le duc de Nevers, cinquante; le seigneur de la Fayette, cinquante; le seigneur de la Ferté aux Oingnons, cinquante; et plusieurs autres compagnies, dont je serois trop prolixe de les nommer. Aussi y estoit le duc de Vendosmois, pour accompagner monseigneur le dauphin, mais estoit sa compagnie demourée en Picardie.

Monseigneur le dauphin et monsieur le grand-maistre, voyans l'ennemy estre repassé le Pau, délibérèrent d'aller passer à Carignan, auquel

lieu ils pourroient refaire le pont, s'ils le trouvoient rompu, sinon passeroient un gué qui estoit au-dessoubs dudit pont. Et, pour cest effect, après avoir laissé bon nombre d'hommes au bout de deçà du pont de Montcallier, pour empescher que l'ennemy ne repassast, estant desjà le soleil couché, allèrent loger à la Loge et à Carpenay, et le lendemain à Carignan, auquel lieu ils firent refaire le pont. La nuict, quelques-uns de Montcallier, qui portoient affection aux François, passèrent deçà l'eaue, et trouvans le seigneur de Langey et autres en sa compagnie, luy feirent entendre que le marquis estoit deslogé dès le soir, et s'estoit retiré à Quiers avec toutes ses forces, ayant laissé vingt-cinq ou trente mille sacs de bled, lesquels il avoit amassé sur le plat pays des environs, soubs espérance de se fermer là pour nous attendre. Laquelle chose entendue par le seigneur de Langey, avec eschelles, portes, clayes, et autres choses, trouva façon, luy deuxiesme, de passer vers Montcallier; et arrivé qu'il fut, tous les citadins vindrent au-devant de luy; lesquels, en grande et accélérée diligence, rabillèrent le pont, si que, avant qu'il fust jour, tous les soldats que monseigneur le dauphin avoit laissé à la garde de la rivière furent dedans la ville, sans faire tort aux citadins; ce qu'incontinent ledit seigneur de Langey, fist sçavoir à monseigneur le dauphin et à mondit seigneur le grand-maistre, lesquels, ayans cest advertissement, feirent passer leur armée à Carignan la rivière et allèrent camper à Villedestellon, espérans encores trouver le marquis du Guast à Quiers; mais il n'y estoit plus, car, dès qu'il fut arrivé, il s'en alla à Ast, laissant quatre mille hommes dedans Quiers, et pour chef don Antoine d'Arragon, son beau-frère. Par quoy nos gens coururent de toutes parts, sans trouver personne qui les contredist, et prindrent Poirin, Rive de Quiers, Villeneufve-d'Ast, Montafyc, Antignan, et tous les petits forts jusques aux portes d'Ast, de Quiéras, d'Albe et de Fossan; et par tous les petits forts meirent gens pour les garder, parce que tous les bleds du pays estoient retirés dedans lesdits forts: qui fut un grand soulagement pour envitailler nostre camp et nos places. Aussi monsieur le grand-maistre envoya le président Poyet, et autres munitionnaires, à Montcallier, pour faire mener les bleds y estans, à Turin, tant par eaue que par terre; de sorte qu'en peu de jours il y eut bleds et vins pour un an. Cependant, y avoit ordinairement escarmouches devant Quiers, et estoit nostre camp à Villedestellon, car le roy avoit mandé à mondit seigneur le grand-maistre qu'ayans passé le Pau, il n'eust à passer outre, qu'il ne fust arrivé.

Le roy, estant à Briançon, délibéra de passer la montagne pour suivre son armée, et, parce qu'il estoit mal-accompagné, d'autant qu'il avoit tout envoyé après monseigneur le dauphin, son fils, et qu'il sçavoit que le capitaine Martin du Bellay estoit retourné à Rivole, au partir de la plaine de Montcallier, pour l'escorte du passage, luy manda qu'il eust à le venir trouver, avec sa compagnie, au Bossolin, à la descente de la montagne, pour luy faire escorte, et qu'il eust à envoyer gens le long de la rivière de la Douaire, à ce que ceux de Vulpian sur les chemins ne luy donnassent alarme, que premièrement il n'en fust adverty; ce que fist ledit du Bellay, et alla trouver le roy audit Bossolin, quelques jours devant la feste Sainct-Martin; et estoit le roy accompagné du cardinal de Lorraine, du comte de Sainct-Pol, et autres plusieurs gros personnages. Partant dudit Bossolin, ledit seigneur vint disner à Sainct-Antonin, le long de la montagne, assez près de Sainct-Ambrois; et après disner, passant par dedans Villane, vint coucher à Javan, auquel lieu il trouva le seigneur de la Ferté aux Oingnons avec sa compagnie, envoyé par monsieur le grand-maistre pour accompagner le roy. Dudit Javan, print lendemain le chemin de Carignan, et sur ledit chemin rencontra la compagnie du duc de Montpensier et celle des Escossois, qui venoient pareillement pour luy faire escorte. Estant arrivé à Carignan, vint devers luy monseigneur le dauphin et monsieur le grand-maistre, pour conclure avec Sa Majesté ce qui estoit à faire. Auquel lieu estans ensemble, leur vindrent nouvelles comme ceux de Vulpian, parce qu'il n'y avoit point de cavalerie à Rivole ny Villane, couroient le val de Suze, et faisoient beaucoup de dommage à ceux qui suivoient le camp; par quoy fut soudain redépesché le capitaine Martin du Bellay pour y aller; lequel, arrivant à Rivole, oyant l'alarme comme ceux de Vulpian avoient destroussé, près Sainct Antoine, cinq ou six mulets chargés d'argent pour le payement de l'armée, et amenoient ledit argent et les mulets,

sans descendre, passa la Douaire, coupant le chemin de Vulpian, et vint si bien à propos, qu'à trois milles près de Vulpian il atteignit les Impériaux, lesquels, s'estans mis à la fuitte, abandonnèrent les mulets, amenans seulement les trésoriers, sans jamais avoir eu loisir de rompre les balles. Ce voyant, ledit seigneur du Bellay ne s'amusa à chasser les ennemys, mais seulement print peine de sauver l'argent du roy et l'amena en seureté, sans rien perdre, dedans le chasteau de Rivole, où estoit le reste du payement de nostre armée.

Après que le roy eut communiqué avecques monsieur le grand-maistre, fut conclu, par l'advis des capitaines, que monseigneur le dauphin et le grand-maistre retourneroient le lendemain à Villedestellon, pour recognoistre la ville de Quiers; car, à toutes fins, le roy la vouloit assaillir, chose qui fut exécutée; et cependant que mondit seigneur le grand-maistre recognoissoit la place, se dressèrent de belles escarmouches, tant de gens de cheval que de pied.

Par la trefve qui fut conclue en Picardie, dont cy-devant est faicte mention, fut permis à la royne Marie de Hongrie d'envoyer quelques gentilshommes siens en Espagne, passans seurement par le royaume de France; aussi fut permis au roy d'y envoyer de sa part, pour moyenner une paix ou trefve générale; ce qui fut faict respectivement d'une part et d'autre, et tellement exécutèrent leur légation ceux qui y furent envoyés, que la trefve et abstinence de guerre fut conclue, autant bien pour le Piémont qu'elle avoit esté pour la Picardie. Et par ledit accord estoit dit que chacun demoureroit possesseur de ce dont il se trouveroit saisy lors de la publication de la trefve : par quoy ceux de la garnison de Turin, de Vorling, de Savillan et autres places limitrophes, estans de ce advertis, eslargirent leurs limites au plus loin qu'il leur fut possible, et par toutes les petites places et castellets mirent des gens au nom du roy : ceux du Montdevis feirent le semblable. Or il fut accordé, entre ledit seigneur marquis, lieutenant général de l'empereur en Italie, et monseigneur le grand-maistre, lieutenant général pour le roy, la forme dont l'on devoit user de ladite trefve, ainsi qu'il s'ensuit.

« Il a esté advisé, conclu et arresté entre messeigneurs les marquis du Guast, lieutenant général de l'empereur, et le grand-maistre de France, lieutenant général du roy, que ès villes que l'une et l'autre partie tiennent deçà les monts, seront mises les garnisons, c'est à sçavoir, en celles qui sont soubs l'obéissance dudit seigneur roy, en tel nombre et ainsi que par ledit grand-maistre sera advisé, et en celles qui sont soubs l'obéissance dudit seigneur empereur, ainsi qu'il sera pareillement ordonné par ledit marquis; et le surplus des armées, d'une part et d'autre, seront renvoyées, et, dès demain, vingt-neufviesme de ce mois, ledit grand-maistre revoyra celle d'iceluy seigneur roy.

« Plus, a esté accordé qu'esdites villes et places, d'une part et d'autre, seront portés et mis vivres et autres munitions, et se feront toutes réparations et fortifications nécessaires, durant le temps de la présente trefve, ainsi et par la forme et manière que ceux qui auront la charge desdites villes et places adviseront, sans qu'il soit faict sur ce, mis ou donné, d'une part ny d'autre, aucun empeschement; et où il survien-droit quelque difficulté, elle sera vuidée par lesdits seigneurs marquis et grand-maistre, tant qu'ils seront par-deçà, et, en leurs absences, par ceux qui demoureront lieutenans généraux desdits seigneurs empereur et roy. Faict à Carmagnolle, le vingt-huictiesme jour de novembre, l'an 1537. »

Le vingt-huictiesme jour de novembre, fut publiée la trefve à Carmagnolle, où le roy estoit, et pareillement en Ast, où estoit le marquis du Guast, lieutenant général de l'empereur, à durer jusques au vingt-deuxiesme jour de février subséquent. Trois jours après, le marquis du Guast vint faire la révérence au roy à Carmagnolle, où il fut receu dudit sieur humainement. Ce faict, parce qu'il estoit accordé par ladite trefve que les députés de par le roy et ceux de la part de l'empereur se trouveroient à Locate, pour là ensemblement adviser le moyen de faire une bonne et ferme paix entre leurs deux majestés, le roy délibéra de se retirer en France; mais, avant son partement, voulut bien pourveoir aux affaires du pays de Piémont, et, pour cest effect, ordonna le seigneur de Montejean gouverneur et son lieutenant général audit pays, le seigneur de Langey, Guillaume du Bellay, gouverneur et son lieutenant général dedans Turin; à Pignerol, laissa

gouverneur le comte Francisque de Pontrème ; à Savillan, le baron de Castelpers ; messire Charles de Dros, Piémontois, gouverneur du Montdevis, laquelle place il avoit surprise sur les Impériaux, et gardée durant qu'ils estoient les plus forts en campagne ; et dedans Vorling laissa le seigneur Ludovic de Birague.

(1538) Les choses ainsi ordonnees, le roy print son chemin par Pignerol, et, après avoir licencié les Suisses pour se soulager de despence, amena quand et luy le comte Guillaume de Fustemberg avec son régiment, laissant à Carmagnolle le capitaine Nicolas de Rusticis ; puis, prenant le chemin par le Dauphiné, arriva à Lion, ou, peu de temps après, dépescha monseigneur Jean, cardinal de Lorraine, et monsieur le grand-maistre de Montmorency, pour aller à Locate, convenir avecques les députés de l'empereur pour le faict de la paix. Lesquels, après avoir perdu beaucoup de temps, ne voyans moyen de parvenir à grande conclusion, enfin arrestèrent une prolongation de trefve pour six mois, à commencer le vingt-deuxiesme jour de février, dedans lequel temps on se devoit rassembler pour encores chercher moyen d'accorder une paix finale ; et vindrent trouver le roy à Moulins, où il estoit venu ce pendant faire séjour. En ce temps fut deffaicte, par l'armée du Turc, l'armée du roy Ferdinand en Hongrie ; où il y eut une perte plus grande qu'il n'y en avoit eu de nostre temps. Le roy, voulant honorer ceux qui aux guerres précédentes avoient travaillé pour luy faire service, et, entre autres, messire Anne, seigneur de Montmorency, pour les grands et insignes services qu'il luy avoit faict depuis trente ans au précédent, et mesmes, de fresche mémoire, à la descente de l'empereur en Provence, et au pas de Suze, où, par sa diligence et vertu, il força les ennemys ; aussi aux guerres de Picardie, tant à la prinse de Hédin, qu'avoir secouru Thérouenne, laquelle, sans sa diligence, n'avoit moyen encores de tenir huict jours, pour la famine qui desjà pressoit les assiégés, l'honora de l'estat de connestable, auquel n'avoit esté pourveu depuis le partement du duc de Bourbon : aussi, n'ayant pourveu à l'estat de mareschal, qui estoit vaqué par le trépas du mareschal de la Marche, il en pourveut messire Claude d'Annebault, au précédent, capitaine général des chevaux legers ; et la marechaussée, vaquant par la promotion de messire Anne de Montmorency à l'office de connestable, il en pourveut le seigneur de Montejean, qui estoit demouré son lieutenant général en Piémont.

Trois ou quatre jours après, fut vuidée une querelle laquelle de long-temps avoit duré entre quatre gentilshommes de Berry, sçavoir est, le seigneur de la Tour Landry et de Chasteauroux, le seigneur de Sarzay, le seigneur de Veniers et le seigneur de Gaucourt. Le seigneur de Sarzay, comme moteur de la querelle, fut appellé, et luy fut demandé s'il avoit dit que le seigneur de la Tour s'en fust fuy de la battaille de Pavie ; il feit response que ouy, et que le seigneur de Gaucourt luy avoit dit. Le seigneur de Gaucourt fut appellé, et luy fut demandé par le seigneur de Sarzay, s'il luy avoit pas dit que le seigneur de la Tour s'en estoit fuy de la battaille. Gaucourt, sans advouer ny désavouer, luy dit : « Vous m'avez dit que Veniers le vous a dit. » Sarzay soudain respondit : « Ouy, Veniers le m'a dit. » — « Messieurs, dit Gaucourt, puisque Veniers le luy a dit, et qu'il le tient de luy, je n'ay que faire de respondre. » Par quoy ledit Gaucourt fut renvoyé, et fut appellé Veniers, qui nia audit Sarzay l'avoir dit, et luy donna le desmenty. Pour en cognoistre la vérité, et sçavoir qui estoient faux accusateurs, fut ordonné qu'ils combattroient en camp clos. L'occasion qui meut le roy de leur donner le combat, fut que tous les trois accusateurs n'estoient à la battaille, mais en leurs maisons, à leur aise, par quoy il leur estoit mal aisé de cognoistre qui avoit fuy. Le seigneur de Veniers porta les armes, qui estoient un corselet à longues tassettes, avec des manches de maille et des gantelets, et le morion en teste, et une espée bien tranchante à la main droicte, et une autre à la main gauche. En cest esquippage, entrèrent en camp, conduits par leurs parrains et accompagnés de leurs confidents. Le seigneur de Bonneval estoit parrain de Veniers ; le seigneur de Villebon, de Sarzay, pour l'absence du sieur de Boisy, qui estoit son parrain. Après les publications, sermens, et autres cérémonies accoustumées faictes, furent laissés aller. Ils firent très bien leur devoir de combattre de leurs deux espées ; mais, comme gens qui n'estoient fort bien usités en telles armes, enfin se saisirent au corps, abandonnans leurs

espées. Le sieur de Veniers ayant desjà la daguette au poing, et le sieur de Sarzay cherchant de tirer la sienne, le roy, ne voulant qu'ils passassent outre, jetta le baston. Par quoy ils furent séparés par les gardes du camp, qui estoient monsieur le connestable, monsieur le comte de Sainct-Pol, duc de Touteville, Louys monsieur de Nevers, et monsieur le mareschal d'Annebault. Estans les deux champions remis en leurs chaires, pendant que le roy, avec son conseil, ordonnoit ce qu'il vouloit qui fust faict, le sieur de Veniers, lequel estoit blessé sur le col du pied d'un coup d'espée, par faulte d'estre estanché, après que le roy eut donné sa sentence, les mettant d'accord, et après avoir remis le seigneur de la Tour en son honneur, ayant le roy affermé l'avoir veu le jour de la battaille faisant son devoir près de luy, une fièvre quarte, qui de longue main tenoit ledit Veniers, fut convertie en continue, dont peu de temps après il mourut.

Au mois de may subséquent, le pape Paul, tiers de ce nom, voyant la misère estre universelle par toute la chrestienté, à l'occasion des guerres, désirant mettre en patience l'empereur et le roy, praticqua de faire une assemblée de ces deux princes au lieu de Nice, à laquelle, encores qu'il fust âgé de soixante-quinze ans, il se trouveroit, pour estre moyen de faire une paix générale parmy la chrestienté. Les deux princes s'y condescendirent, et le jour prins de s'y trouver, au commencement de juin, qu'on comptoit 1538, le pape s'y trouva audit jour; aussi feirent leurs deux Majestés. Et en ceste assemblée la Saincteté du pape travailla merveilleusement, pensant vuider tous leurs différends; mais, voyant n'y avoir moyen d'y trouver une paix finale, proposa une trefve de dix ans, espérant que, durant ledit temps, les inimitiés enracinées dedans leurs cueurs se pourroient mitiguer : finablement, ladite trefve de dix ans fut conclue, marchande et communicative entre les pays et subjects de leursdites Majestés, et toutes hostilités d'armes suspendues. Les choses ainsi confirmées et jurées par leurs Majestés entre les mains de Sa Saincteté, chacun print le chemin de sa retraitte : le pape print la volte de Romme, l'empereur celle de Barcelonne, et le roy print son chemin par Avignon, pour retourner en France. Auquel lieu d'Avignon estant arrivé, eut nouvelles, de la part de l'empereur, qu'il avoit désir encores de communiquer avecques luy, et que, s'il vouloit se trouver à Aiguesmortes, ledit seigneur empereur y prendroit terre; chose que le roy luy accorda. Et se trouvans à Aiguesmortes, l'empereur mit pied à terre, et vint disner avec le roy, en grande démonstration d'amitié et fraternité; puis le roy alla dedans la galère de l'empereur, auquel lieu ils eurent ensemble de grands propos. Quels ils furent, je ne sçay; mais on ne s'est apperceu qu'il en soit sorty aucun effect. Après la trefve publiée tout le reste de ladite année, ne se feirent autres choses, sinon limiter ce de quoy devoit jouir un chacun.

L'an 1538, le roy, estant à Compiègne, tomba malade d'une apostume qui lui descendit au bas du ventre, dont il fut en grand danger de mort. Au mesmes temps vindrent nouvelles au roy que le mareschal de Montejean, son lieutenant général en Piémont, estoit en extrémité de maladie, et hors d'espérance de vie; par quoy il dépescha, pour tenir son lieu, le mareschal d'Annebault, et avec luy le seigneur de Langey, pour tenir son lieu en son absence, et le capitaine Martin du Bellay pour gouverneur de Turin, lequel gouvernement il avoit remis entre les mains du roy peu de temps au précédent. Lequel d'Annebault, ayant nouvelles, par les chemins, du trespas du seigneur de Montejean, print la poste pour estre plustost en Piémont, ayant doubte qu'estant le pays sans gouverneur, il en advinst quelque inconvénient. Aussi, durant ladite trefve, le roy feit fortifier et pourveoir ses places de Piémont : à Turin, feit revestir de muraille les quatre boulleverts faisans les quatre angles de ladite ville; aussi feit faire les fossés tels qu'ils sont de présent. Feit pareillement édifier de nouveau un chasteau à Pignerol, où estoit l'ancien chasteau, composé de quatre boulleverts et quatre courtines, laissant au milieu ledit ancien chasteau pour servir de roquette; et feit le semblable à Montcallier pour couvrir la ville, qu'elle ne fust veue, comme elle estoit, de la montagne. Aussi fist faire trois boulleverts à Savillan; et le seigneur de Cental, esleu de Riez, feist, avecques l'ayde du roy, fortifier Cental; aussi feit le comte de Beyne sa ville de Beyne, et les mirent en tel estat, que depuis l'armée impériale, encores que maintesfoys elle ayt passé près de leurs portes, ne les a osé attaquer.

L'an 1539, les Gantois ayans esté offencés de plusieurs nouveaux tributs qui leur avoient esté imposés au nom de l'empereur, et sentans que l'empereur, qui estoit en Espagne, n'avoit grand moyen de promptement venir en ses Pays-Bas, délibérèrent de s'en ressentir, et, pour cest effect, saccagèrent les officiers de l'empereur. Et pour mieux se fortifier et venir à l'effect de leur entreprinse, envoyèrent secrettement devers le roy lui offrir de se mettre entre ses mains, comme leur souverain seigneur; luy offrirent pareillement de faire faire le semblable aux bonnes villes de Flandres (chose que le roy refusa, pour n'estre infracteur de foy envers l'empereur, son bon frère, attendu la trefve jurée entre eux depuis deux ans); en advertist l'empereur, lequel, cognoissant, par cest advertissement et autres qu'il avoit de ses serviteurs, que ses Pays-Bas, qui estoient sa force, estoient en hazard d'estre perdus, ne pouvant trouver moyen d'y pourveoir si promptement qu'il en estoit besoin; car, passant par Allemagne, il n'estoit pas asseuré des protestans, lesquels luy pourroient empescher son passage, et, se mettant par mer, se mettroit au hazard des vents, qui le pourroient aussi bien jetter en Angleterre comme en Flandres, contre son vouloir, car il n'estoit asseuré du roy du pays, pour les divisions qu'avez entendu par cy-devant qu'ils avoient eues à cause du divorce de la royne Catherine, sa tante, se résolut de se mettre sur la foy du roy, et, pour cest effect, envoya ses ambassadeurs devers luy, estant encores malade à Compiègne, luy offrir, au cas qu'il luy baillast passage seur, de grandes choses, et, entre autres, d'investir luy ou l'un de ses enfans du duché de Milan.

Le roy, jugeant le cueur d'autruy par le sien, et estimant qu'un tel prince que l'empereur ne le voulust abuser de paroles, après plusieurs allées et venues, tant d'une part que d'autre, luy accorda telle seureté qu'il voulut demander, et mesmes se mist à chemin pour aller audevant de luy, encores qu'il ne fust bien sain de sa maladie; et envoya monseigneur Henry, dauphin de Viennois, son fils aisné, et monseigneur Charles, duc d'Orléans, son fils puisné, jusques à Bayonne, pour le recueillir à l'entrée de son royaume, et l'accompagner jusques au lieu où le roy et luy se pourroient rencontrer. Or est-il que des promesses que ledit seigneur faisoit au roy, il pria de n'estre importuné de les signer, à ce que par cy-après on ne peust dire qu'il les eust faictes par contrainte pour obtenir son passage; et qu'il pleust au roy de s'asseurer de sa parole; mais qu'à la première ville de son obéissance où il arriveroit, il luy en donneroit telle seureté, qu'il auroit occasion de se contenter.

Or est-il que l'empereur, de sa nature malicieux, voyant luy avoir esté accordé ce passage, pour dénuer le roy de ses amys et alliés, attendu que ledit seigneur y alloit de bonne foy, inventa une chose que je vous diray. Les Vénitiens, qui estoient entrés en ligue avec l'empereur contre le Grand-Seigneur, se trouvans y avoir esté abusés, car de jour à autre leurs richesses diminuoient, et cognoissans bien qu'il leur estoit besoin, pour la conservation de leur estat, d'appoincter avec ledit Grand-Turc, estoient sur le train d'entrer avec luy en une paix ou en une bien longue trefve, et abandonner la ligue faicte avec l'empereur, qui seroit à son grand préjudice. Pour à laquelle chose obvier, persuada le roy, en sorte qu'il commanda au seigneur d'Annebault, mareschal de France, et son lieutenant général en Piémont, d'aller de compagnie avecques le marquis du Guast, à Venise, comme ambassadeurs solennels, pour faire entendre à la seigneurie de Venise la grande fraternité qui estoit entre leurs deux maistres; et qu'ils eussent bon courage, car le roy de France se liant avec eux en ligue, comme il feroit, tous ensemble dresseroient une armée, tant par terre que par mer, pour chasser hors d'Europe la race des Ottomans. Car, en ce faisant, il mettoit les Vénitiens hors d'opinion d'accorder avec le Grand-Seigneur, et mettroit ledit Grand-Seigneur en haine contre le roy; aussi mettroit le roy d'Angleterre en souspeçon, de sorte que ledit Anglois commençast à se rasseurer de l'empereur, et s'esloigner de l'amitié de nostre roy, mesmes tous les autres alliés du roy, entièrement en souspeçon, voyans les superintendans de deux Majestés en Italie en telle fraternité; chose qui fut exécutée. Et s'embarqua ledit mareschal d'Annebault au poinct du Pau de Turin, et vint rencontrer le marquis du Guast à Cazal Majour, auquel lieu ils se mirent tous deux en une barque, et en cest esquippage allèrent à Venise faire leur légation.

Or, en ce faisant et durant les choses cy-devant dites, le mois de décembre 1539 arriva l'empereur à Bayonne, auquel lieu il fut recueilly par monseigneur le dauphin et monseigneur d'Orléans, en grande magnificence, et luy fut faicte entrée solemnellement, où il donna graces et rémissions, et délivra les prisonniers, ainsi qu'il eust faict en ses propres pays et royaumes ; et de là fut accompagné par mesdits seigneurs, et en toutes les villes où il passa, luy fut faict semblable honneur qu'à Bayonne.

(1540) Le mois de janvier arriva à Chastellerault, où le trouva le roy, duquel il fut receu en grande magnificence, ainsi qu'estoit la coustume dudit seigneur, car il n'eust peu faire les choses petites. Partant l'empereur de Chastellerault, print son chemin à Amboise. Or au chasteau d'Amboise y a deux grosses tours, édifiées par le roy Charles VIII, par lesquelles on monte au chasteau ; et sont lesdites tours si spacieuses et artificiellement construites, que charrettes, mulets et littières y montent aisément jusques audit chasteau, qui est assis sur le hault d'une montagne. Et, pour faire l'entrée de l'empereur plus magnifique, le roy ordonna la faire de nuict, par dedans l'une desdites tours, aornée de tous les aornemens dont on se pouvoit adviser, et tant garnie de flambeaux et autres luminaires, qu'on y voyoit aussi clair qu'en une campagne en plein midy. Mais, estant l'empereur à my-chemin de ladite tour, quelque mal advisé, portant des torches, y mist le feu, de sorte que la tour fut toute enflambée ; et à cause des tapisseries où le feu se mist, la fumée fut si grande, ne pouvant expirer, qu'on fut en grande doubte que l'empereur ne fust estouffé, et chacun taschoit à se sauver pour éviter le danger. Aucuns furent prins, souspeçonnés d'avoir faict ceste faulte, mais non par malice, que le roy voulut faire pendre ; mais l'empereur leur feit pardonner.

Partant d'Amboise, print son chemin à Blois, puis à Orléans, de là à Fontainebleau ; auquel lieu, pour estre maison que le roy avoit bastie pour les chasses et déduicts, le festoya, et luy donna tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme de chasses royales, tournoys, escarmouches, combats à pied et à cheval, et sommairement en toutes autres sortes d'esbattemens. Dudit Fontainebleau, tousjours accompagné de messeigneurs les dauphin et d'Orléans, s'en alla à Paris ; et vindrent au-devant de luy tous les estats de la ville, en laquelle luy fut faicte entrée et réception toute telle qu'à la propre personne du roy ; et mit en liberté tous les prisonniers qui se trouvèrent, tant à la Conciergerie, qu'aux autres prisons de Paris. Partant duquel lieu, alla à Chantilly, maison de monsieur le connestable, où il fut receu fort honorablement ; puis prenant son chemin par la Picardie, arriva en seureté en sa ville de Valenciennes, première place de son obéissance, jusques auquel lieu l'accompagnèrent mesdits seigneurs les dauphin et d'Orléans. Y estant arrivé, les ambassadeurs du roy estimèrent que là il deust confirmer ce qu'il avoit promis au partir d'Espagne ; mais le bon prince, lequel jamais n'avoit eu envie de tenir sa promesse, les remit jusques à ce qu'il eust communiqué avecques son conseil des Pays-Bas, mais asseura qu'ayant chastié ses subjects rebelles, il contenteroit le roy. Je pense bien que, si mal luy eust basté, et qu'il eust trouvé son pays si eslevé contre luy qu'il n'y eust peu remédier, il eust peu tenir sa promesse, espérant se pouvoir ayder des forces du roy ; mais, arrivé qu'il fut dedans ses pays, les Gantois, se voyans abandonnés du roy (lequel mesmes luy avoit donné passage par son royaume), et voyans l'empereur marcher avecques grandes puissances contre eux, entrèrent en désespoir de pouvoir soustenir cest effort ; par quoy, en lieu de combattre, envoyèrent devers l'empereur chercher miséricorde, chose qui leur fut accordée avecques telles conditions que l'empereur leur proposa. Par quoy, marchant à Gand avecques toutes ses forces, se saisit des portes et de la place, mettant partout garnison, et feit mourir sept ou huict des principaux aucteurs de la sédition, et à tout le reste du peuple donna pardon, à la charge toutesfoys qu'ils feroient édifier une citadelle à leurs despens pour tenir la ville en subjection, et à perpétuité payeroient la soulde des hommes qu'il faudroit pour la garde d'icelle ; aussi leur osta leurs lois et franchises anciennes, et ordonna, pour conduire et dresser ladite fortification, Jean-Jacques de Médicis, marquis de Marignan.

Ayant l'empereur faict tout ce qu'il avoit délibéré, fut sollicité par l'évesque de la Vaur, nommé Georges de Selva, ambassadeur pour le

roy devers luy, d'exécuter les choses par luy promises entre les mains dudit ambassadeur partant d'Espagne, et encores par plusieurs foys réitérées passant par ce royaume; mais l'empereur, se voyant hors de toute contrainte, osta le masque de sa dissimulation, et déclara entièrement n'avoir rien promis; dont le roy porta quelque mauvaise volonté à monsieur le connestable, se disant avoir esté par luy asseuré de la volonté de l'empereur. J'estime bien que mondit seigneur le connestable luy en avoit donné quelque asseurance, parce qu'il pensoit estre asseuré de la promesse d'un tel prince que l'empereur, et qu'il se fondoit sur l'asseurance de l'ambassadeur du roy estant près de la personne dudit empereur.

L'an 1540 se commença à traitter le mariage d'entre le duc de Clèves, de Gueldres et de Julliers, avec la fille unique de Henry, roy de Navarre, et de madame Marguerite, sœur du roy; lequel traitté fut tant continué, qu'il fut conclu que ledit duc de Clèves viendroit en France devers le roy: ce qu'il feit, et le vint trouver à Chastellerault, où il fut honorablement recueilly. Et audit lieu furent célébrées les nopces dudit duc de Clèves et de madite dame fille du roy de Navarre, de parole seulement, et non d'exécution, parce qu'elle n'estoit encore en âge nubile; mais fut accordé que, elle estant en âge, elle seroit conduitte à Aix-la-Chapelle, ville d'obéissance dudit duc, pour la finale consommation dudit mariage. Auxdites nopces se feirent de magnifiques tournoys en la garenne de Chastellerault, d'un bon nombre de chevaliers errans, gardans entièrement toutes les cérémonies qui sont escrites des chevaliers de la Table Ronde. Après lesdits tournoys et autres festes et festins, s'en retourna ledit duc de Gueldres en ses pays; et s'en retourna le roy vers Paris, et manda le mareschal d'Annebault, qui estoit son lieutenant général en Piémont, lequel il mit près de sa personne et au maniement de ses affaires; et demoura en son lieu lieutenant général en Piémont le seigneur de Langey, messire Guillaume du Bellay.

Vous avez n'a guères entendu comme, l'an 1537, le roy passa en Piémont, au pas de Suze, pour secourir son pays, et comme les Impériaux avoient fait le gast pour nous empescher le passage, et s'estre ensuyvie la trefve, que les députés du roy et la royne de Hongrie avoient moyenné, dont l'empereur s'estoit retiré, et le roy et la pluspart de son armée en France; mais à cause que la trefve estoit courte, on ne voulut licencier les bandes françoises jusques au retour de monsieur le cardinal de Lorraine et de monsieur le grand-maistre, qui estoient allés à Locate, où la trefve fut prolongée de six mois. Ce pendant, par faulte de payement, le seigneur de Montejean, qui est demouré lieutenant pour le roy en Piémont, fut contraint de permettre aux soldats de vivre à discrétion ou indiscrétion, et mangèrent ce qui estoit demouré. A ceste occasion, le peuple mesmes, désespéré de faim, n'avoit semé en ladite année; qui fut cause que la famine survint l'an 1538, telle qu'un sac de bled, à Turin, qui n'avoit accoustumé estre vendu qu'un escu, se vendit dix et douze escus, et s'il y avoit du bled au marché, il falloit y mettre garde, à ce que le peuple ne s'entretuast pour en avoir. A ce moyen, les terres demourèrent inutiles et incultivées.

Le seigneur de Langey, considérant que c'estoit la perte du pays, car, l'année subséquente, si l'ennemy se mettoit en campagne, rompant la trefve, on seroit contraint luy livrer les places par faulte de vivres, ou d'en amener de France, qui estoit chose impossible, pour fournir les places, nourrir le peuple, et semer les terres (car vous avez entendu comme le roy, quand il passa, avoit mené toutes les bestes de somme, de trois ou quatre provinces, et néantmoins les vivres qu'ils avoient porté n'avoient pu suffire seulement à nourrir le camp); à ceste occasion, il trouva moyen, par dons et autres choses, d'obtenir congé du seigneur André Dorie d'en amener par mer à Savonne, et de là, par terre, en Piémont, moyennant qu'il en donnast audit André Dorie quelque portion en payant. Or y avoit-il des bleds en Bourgongne en abondance, desquels il fit charger sur la rivière de la Saonne un nombre suffisant, et de là, en dévalant, sur le Rhosne, et puis l'embarquer sur la mer; en quoy il feit telle diligence, qu'en peu de temps les bleds furent à Savonne. Puis feit trancher une montagne nommée Douillane, de sorte que par charroy il le rendit à Quiéras, de là à Raconis, en trois journées de charroy; puis en départit par toute l'obéissance du roy, à trois escus le sac, qui coustoit au précédent dix escus, et à chaque village

(apportant l'estat de ce qu'il en falloit, tant pour semer que pour vivre jusques au nouveau, et en baillant un ou deux respondans) fournissoit dudit bled pour ledit prix de trois escus le sac, payant moitié comptant, moitié après l'aoust, tellement que toutes terres furent semées; qui a esté la salvation du pays, car peu après la guerre se déclara, comme entendrez cy-après, et eust été ledit pays affamé. Et le feit ledit seigneur de Langey à ses frais, de sorte que moy, qui suis son frère, en ay payé, depuis sa mort, cent mille livres à un homme seul, en quoy il estoit en arrière, mais il ne luy challoit la despence, moyennant qu'il feit service à son prince.

NEUFVIESME LIVRE.

Le bon traittement qui fut faict à l'empereur passant par France aliéna la volonté de ceux qui en estoient confédérés en haine de luy, et si ne peult de riens servir pour le faire accomplir les promesses qu'il avoit faictes de restituer Milan; encores se descouvrit mieux la haine qu'il portoit au roy, par l'assassinat des seigneurs Rincon et Frégose, ambassadeurs pour le roy, pour la vengeance duquel se rompt la trefve de Nice. Monsieur le dauphin Henry assiége Perpignan, monsieur d'Orléans conqueste le duché de Luxembourg, qui ne fut longuement gardé; le seigneur de Langey soustient les efforts du marquis du Guast en Piémont, luy suborne six mille Italiens, et, par ce moyen, le fait quitter la campagne; nos gens y gaignent quelques villes, par les intelligences qu'y avoit le seigneur de Langey; puis, monsieur d'Annebault vient lieutenant du roy en Piémont, assiége pour néant Cony, ayant, par mauvais conseil, rompu les desseins du seigneur de Langey, lequel, retournant en France, meurt à Tarare, au grand regret des gens de lettres et d'expérience. Martin du Bellay, son frère, estant demeuré gouverneur de Turin, eslargit son ressort par la prise des lieux de Bony, Catillon et Sainct-Raphaël. Monsieur d'Annebault, repassant les monts, est surprins de la tourmente sur le mont Cenys, et y perd plusieurs de sa suitte, entre autres le sieur de Carrouges, et luy-mesmes à peine en eschappe. Les Rochelois, s'estans révoltés, obtiennent pardon du roy. Martin du Bellay descouvre plusieurs intelligences des Impériaux en Turin, et en fait punir les traistres. Estant après luy monsieur de Bouttières gouverneur de la ville de Turin, César de Naples fault à la surprendre, une fois par escalade, et l'autre avec des charrettes de foin. Monsieur de Vendosme dresse en Picardie plusieurs courses et entreprinses sur l'ennemy, avitaille Théroüenne, prend Lillers et le ruine.

(1541) Estant l'empereur passé par ce royaume, et ayant esté recueilly en telle fraternité du roy son frère, comme avez entendu par le discours du livre précédent, avec tous les honneurs dont le roy avoit peu user en son endroict, et aussi, après que le roy eut refusé ceux de Gand, qui de toute ancienneté estoient subjects de la couronne de France, lesquels s'estoient mis entre ses bras, comme entre les mains de leur souverain seigneur, luy offrans pareillement le semblable de la pluspart des bonnes villes de Flandres; mais le roy, ne voulant en rien contrevenir au traitté de la trefve, ains garder sa foy, estima que l'empereur la luy garderoit en pareille fidélité; luy ayant aussi baillé passage libre par son royaume, pour les réduire en son obéissance; car, par ailleurs, luy estoit malaisé d'y pourveoir d'heure, attendu que le passage de mer ne luy estoit seur à cause des inimitiés d'entre luy et le roy d'Angleterre, et par Allemagne aussi peu, pour la crainte des protestants; et aussi que ledit chemin estoit long. Ces choses faisoient croire à toutes gens de bien que l'empereur n'auroit à deffaillir à ce qu'il avoit promis au roy, mais au contraire estimoient que ledit empereur, estant arrivé en ses Pays-Bas, en feroit davantage que sa promesse ne portoit; excepté au-

cuns, qui cognoissoient les humeurs de l'empereur estre telles, que ce qu'il peult, soit par tromperie ou autrement, luy est loisible pour parvenir à ses fins, entièrement fondés sur ambition, ainsi que peu après il feit cognoistre par les effects, et comme je déclareray. Aussi vous avez veu que, pour mettre tous les potentats et princes de la chrestienté en souspeçon, et mesmes le Grand-Seigneur, et pour mieux abuser le monde, il avoit persuadé au roy d'envoyer le seigneur d'Annebault, son lieutenant général en Piémont, en la compagnie du seigneur marquis du Guast, lieutenant général au duché de Milan, devers la seigneurie de Venise, aussi avoit envoyé devers le pape le sieur de Gié, pour pareil effect; ce que le roy, qui tousjours avoit usé de bonne foy, voulut encores accorder, afin de faire cognoistre l'envie qu'il avoit d'accorder une ferme paix en la chrestienté.

Le roy, se voyant ainsi loin d'espérance, par les dissimulations dont usoit l'empereur en son endroict, voulut bien faire entendre à ses alliés comme les choses estoient passées entre ledit empereur et luy; et, pour lever le doubte qu'ils avoient, d'autant que l'empereur, par ses ministres, leur avoit soubs main faict entendre que ledit seigneur avoit traitté avecques luy à leur désavantage, pensant par ce moyen irriter tous les potentats de la chrestienté contre luy, à ceste cause, dépescha le seigneur César Frégose, chevalier de son ordre, devers la seigneurie de Venise, et le seigneur Antoine de Rincon, gentilhomme de sa chambre, devers le Grand-Seigneur, pour leur déclarer l'estat des affaires d'entre ledit empereur et luy. Et, pour autant que le chemin dudit Rincon estoit de passer par Venise, fut ordonné qu'ils iroient de compagnie jusques audit lieu de Venise.

Estant le seigneur de Rincon arrivé à Lion, voulut y faire quelque séjour, pour pourveoir à ses affaires, pendant lequel le seigneur César Frégose vint devant à Suse, veoir sa compagnie de gens d'armes, dont nouvellement le roy en Piémont, lors étant à Turin, eut quelque vent que le marquis du Guast (ores que fussions en trefves) avoit mis aguets par les passages, pour surprendre lesdits seigneurs Frégose et Rincon. A l'occasion de ce, ledit seigneur de Langey manda auxdits Frégose et Rincon qu'ils n'eussent à passer outre Rivole, que premièrement il n'eust communiqué avecques eux. Et envoya de toutes parts pour entendre des nouvelles du département dudit seigneur marquis.

Le jeudy premier jour de juillet 1541, arrivèrent lesdits Frégose et Rincon à Rivole, et environ minuict y arriva le seigneur de Langey; aussi revindrent ceux lesquels de toutes parts il avoit dépesché pour entendre nouvelles, qui tous unanimement luy rapportèrent que par tous les passages le marquis avoit mis aguets, et mesmes sur la rivière du Pau, parce qu'il avoit esté adverty que, pour raison que le seigneur Rincon estoit malaisé de sa personne, obstant la graisse dont il estoit chargé, se mettroit plustost en chemin par eaue que par terre. Duquel rapport ledit seigneur de Langey leur donna advertissement; et, après qu'ils eurent déclaré que leur intention estoit de se mettre sur la rivière, le prians ordonner que barques leur feussent appareillées au pont du Pau, près Turin, pour l'accomplissement de leur voyage, le seigneur de Langey, prévoyant le hazard où ils alloient entrer, par la notice qu'il avoit des mœurs du marquis du Guast, les voulut, par tous moyens, suader de changer d'opinion, se faisant fort de les faire passer en seureté par terre, par le moyen qui s'ensuit. Il y avoit un capitaine milannois en sa compagnie, nommé Hercules Visconte, lequel, partant à jour couché de Rivole, les conduiroit de sorte qu'avant le jour ils arriveroient à la Cisterne, chasteau de Lastizanne, de l'obéissance du roy, auquel lieu estans arrivés, tiendroient les portes fermées tout jour, et partant la nuict séquente, iroient coucher en un chasteau appartenant au frère dudit Visconte, où feroient le semblable. La troisiesme nuict, devoient arriver sur le Plaisantin, en seureté, pour estre terre du patrimoine de l'Église, et pour ce faire, vouloit ledit seigneur de Langey bailler audit Rincon un cheval d'Espagne fort aisé et allant l'amble.

Le seigneur Frégose, n'estimant le marquis du Guast homme qui eust voulut faire un tel acte, que de faire assassiner les ambassadeurs d'un tel prince très chrestien que le roy, attendu mesmes qu'il estoit en trefve, demoura obstiné en son opinion, et ne voulut changer sa première délibération, ains résolut d'aller par eaue, persistant à faire instance audit seigneur de Langey de luy bailler barques, suy-

vant le commandement du roy. Le seigneur Rincon cognoissoit bien qu'il y avoit grande apparence au propos dudit sieur de Langey, mais avoit crainte d'altérer l'opinion de Frégose ; ayant doute que, l'altérant et si mal en venoit, on luy pourroit reprocher, veu que Frégose l'avoit pris en sa conduitte, il consentit d'aller par eaue, aussi que c'estoit le plus aisé, non le plus seur.

Le samedy deuxiesme jour de juillet audit an, ayans esté conduicts en deux barques lesdits Frégose et Rincon et leur suitte, jusques à la tour de Simenne, près de Vorling, le seigneur de Langey, craignant ce qui advint, parce que ses advertissemens d'heure en heure luy redoublaient, envoya devers lesdits seigneurs, pour leur persuader de rechef de changer leur dessein, et où ils voudroient persévérer à leur obstination, ils eussent à luy renvoyer leurs instructions, lettres de créance et papiers, à ce qu' avenant le cas qu'ils fussent saccagés ou prins, ils n'en fussent trouvés chargés, lesquelles il leur feroit tenir seurement à Venise. Ce néantmoins, ils demourèrent en leur première résolution, mais bien luy renvoyèrent lesdites instructions par le comte Petre Gentil, nepveu du comte Camille de Sesse, lieutenant dudit Frégose ; puis, le jour mesme, s'embarquèrent, avec ledit comte Camille de Sesse, en une barque, et une partie de leurs serviteurs, et un soldat du seigneur Ludovic de Birague, nommé Boniface de Sainct-Nazare, en une autre, ayant chacune quatre vogueurs ; et commencèrent à voguer environ les vingt-quatre heures, et allèrent toute la nuict jusques à deux milles au-dessoubs de Cazal de Montferrat. Le lendemain, environ midy, estans arrivés en un lieu appelé la Plage de Cantaloue, trois milles au-dessus de la bouche du Tésin, se présentèrent au-devant d'eux gens en armes estans sur deux barques, lesquels soudainement assaillirent et prindrent la barque où estoient lesdits Frégose et Antoine Rincon, et, parce qu'ils se mirent en deffence, leurs ennemys montèrent sur laditte barque, où lesdits seigneurs furent tous deux tués. Dont promptement le seigneur de Langey fut adverty, et peu après eut autre advertissement qu'ils avoient mené le comte Camille de Sesse (lequel ils n'avoient tué audit assassinement) dedans le chasteau de Pavie, puis, la nuict subsequente, l'avoient mené dedans la roquette de Milan, et avoient mis au fond du chasteau de Pavie tous les battelliers qui avoient conduict tant les François que les Espagnols, à ce que par eux on n'en peust avoir tesmoignage, et que les soldats qui avoient faict ceste infame exécution estoient de la garnison du chasteau de Pavie ; lesquels, depuis trois jours et trois nuicts, n'avoient sorty de dedans leurs barques, armés d'arquebouzes, picques et rondelles, et se faisoient apporter à manger d'une hostellerie qui leur estoit proche, et tenoient leurs chevaux au-dessoubs, en lieu nommé le port de l'Estelle : l'autre barque, où estoient Boniface de Sainct-Nazare et les serviteurs, donna à terre, et se sauvèrent ceux qui estoient dedans, en un bois, jusques à la nuict, qu'ils se retirèrent en seureté.

Le seigneur de Langey, ayant eu les advertissemens que cy-devant avez entendus, avecques quelque asseurance de la vérité, dépescha le seigneur de Termes, capitaine de deux cens chevaux légers des ordonnances du roy et gentilhomme de la chambre de monseigneur le duc d'Orléans, devers le marquis du Guast, qui estoit à Milan, pour l'advertir dudit assassinement, luy mandant qu'il ne se pouvoit persuader qu'un faict si énorme, contre tout droict naturel, divin et humain, fust exécuté par son sceu, ordonnance ou commandement : par quoy le prioit d'y donner telle provision, qu'elle fist foy à tout le monde, que non seulement il eust voulu consentir, mais aussi peu souffrir que telles choses se fussent.

Pendant que ledit sieur de Termes feit son voyage, arriva à Turin le comte Francisque de Landrian, avec lettres du marquis du Guast, par lesquelles il escrivoit au sieur de Langey avoir receu une lettre, envoyée de la part de la femme du seigneur César Frégose, dénontiative du fait advenu à la personne de son sieur et mary, dont il avoit esté autant émerveillé que de nulle autre chose qui luy eust sceu advenir (mesmes quand il la receut, il pensoit que ledit César et seigneur Rincon fussent desjà arrivés à Venise, pour avoir paravant, dès Cazal, quand ils passèrent, esté adverty de leur passage) ; et qu'il estoit bien asseuré que le sieur de Langey estimoit bien que l'inconvénient advenu audit Frégose avoit esté faict à son desceu, l'asseurant qu'il sentoit autant ceste chose que si elle eust esté faite en sa propre personne, pour avoir toujours tenu les serviteurs

du roy en telle estime, et les avoir gratifiés autant que ceux mesmes de l'empereur. Et, pour ce qu'il entendoit bien combien ce fait importoit, et le regret qu'en pourroient avoir Leurs Majestés, il avoit déterminé de faire user de toute diligence, pour entendre au vray comme la chose estoit passée; et si aucuns sur lesquels il eust pouvoir estoient trouvés s'en estre empeschés, il en feroit faire telle justice et démonstration qu'il en seroit mémoire; et que tout incontinent avoit dépesché le capitaine de la justice de Milan, qui ne fauldroit d'y faire son devoir, luy offrant que, si bon luy sembloit, il eust à envoyer quelque député de sa part avec ledit capitaine de justice, pour assister et voir ce qui s'en feroit, le priant l'advertir continuellement de ce qu'il pourroit entendre estre requis pour chastier ceux qui se trouveroient coupables, comme il est nécessaire et convenable à l'entretenement de l'entière amitié d'entre Leurs Majestés et à la satisfaction d'icelles. Or pensoit le marquis avoir faict faire cest acte si occultement, et y avoir si dextrement pourveu, que jamais la vérité ne viendroit en lumière, et, par ce moyen, abuser le monde par ses paliations.

Le sieur de Langey, qui desjà avoit l'ombre de la vérité, cognoissant bien que tous les mandemens du marquis n'estoient que fiction et abus, ne luy feit response, attendant nouvelles dudit sieur de Termes, duquel le lendemain il eut response en substance, que le marquis ne pouvoit autre chose luy mander, sinon ce que, par le comte Francisque de Landrian, luy avoit desjà faict sçavoir; mais bien le remercioit de la bonne opinion qu'il avoit de luy, qu'il n'eust voulu estre consentant ny participant d'une telle méchanceté, l'asseurant que jamais tel acte ne luy vint en fantaisie. Ce néantmoins, le sieur de Langey, jusques à ce qu'il eust bien avéré le faict, dissimula toujours, faisant entendre au marquis qu'il avoit estimé qu'il n'en estoit participant, pour crainte qu'il ne luy empeschast par tous moyens de vérifier ladite meschanceté. Bien luy manda qu'il ne trouvast mauvais s'il taschoit à descouvrir la vérité, et si, après l'avoir cogneue, il en advertissoit nostre Sainct-Père, l'empereur, le roy, le roy d'Angleterre et la seigneurie de Venise, et autres potentats de la chrestienté, à ce qu'ils jugeassent que si rupture de trefve advenoit pour ceste occasion, ce qu'il n'espéroit advenir, tout le monde cogneust de qui viendroit le tort: aussi qu'il avoit jà faict commencer les informations, lesquelles il envoyeroit devers le roy son souverain seigneur, pour en faire ce qu'il verroit estre bon par son conseil, et qu'il estimoit le roy son maistre et son conseil n'avoir si peu de jugement que de ne cognoistre la vérité, après les avoir veues. Outre, luy manda que le comte de Landrian, qu'il avoit envoyé devers luy, luy avoit faict entendre qu'il estoit à craindre que le duc d'Urbin, qui avoit querelle contre ledit seigneur Frégose, ou le prince Dorie, pour jalousie de l'Estat de Gennes, eussent faict faire cest assassinement, dont la vérité, par les informations qu'il espéroit estre parachevées dedans trois ou quatre jours, se cognoistroit, lesquelles le sieur de Langey faisoit faire à Plaisance comme en lieu neutre, pour oster le doubte de falsité.

Le marquis renvoya devers le sieur de Langey le comte de Landrian, le priant luy donner adresse et moyen nécessaire à ce que ledit comte peust aller et revenir seurement devers le roy, pour luy faire entendre la diligence qu'il faisoit d'informer qui estoient ceux qui avoient esté exécuteurs ou participans de l'exécution de l'acte tant exécrable contre ses ambassadeurs, chose que le sieur de Langey luy accorda. Et, parce que, par ledit comte de Landrian, le marquis se plaignoit fort de quoy le sieur Langey faisoit si grande instance d'avérer ledit assasinement, ne se voulant fier à la diligence que luy-mesmes en faisoit, le sieur de Langey luy manda que, outre ses premières plaintes de prinse ou assassinement dudit César Frégose et autres, il avoit entendu qu'un pacte venant de Venise au roy son maistre, et un autre de Sa Majesté allant à Venise, avoient esté destroussés sur le chemin en la jurisdiction impériale, par gens vestus à sa devise, qui estoit directement contrevenu à la trefve, et que, pour ceste occasion, luy prioit qu'encores que le destroussement n'eust esté faict par son sceu, de luy en faire raison.

Devant la response du marquis, arriva le comte de Landrian, retournant de devers le roy, lequel apporta lettres dudit seigneur audit marquis, par lesquels luy mandoit avoir entendu, par la bouche du comte de Landrian, ce qu'il luy avoit mandé; et que, pour l'avoir tousjours

tenu homme vertueux, n'avoit voulu penser que tels actes eussent esté exécutés par son sceu, pour estre si odieux et reprochables, estant seur que, puisqu'il avoit moyen d'y remédier, sçachant où sesdits ambassadeurs avoient esté prins, et qu'il pouvoit estre informé du lieu où ils estoient prisonniers, qu'ils luy seroient renvoyés, puisqu'il y avoit puissance : car le roy feignoit que les seigneurs Frégose et Rincon fussent prisonniers et non occis, en intention d'attirer la confession de l'assassinement, par la bouche du marquis, ou bien, s'il n'en estoit participant, il ne falliroit d'en faire justice exemplaire.

Avecques ledit comte de Landrian, partant de Turin pour retourner à Milan devers le marquis, le sieur de Langey envoya le sieur de Termes, par lequel il feit entendre audit marquis que, outre ce que desjà luy avoit amplement mandé, ayant intention, suivant le vouloir du roy, et pour complaire à la grande instance que ledit marquis luy avoit faicte, de luy faire communication des informations faictes, de l'exécution commise aux ambassadeurs du roy, il avoit délibéré les luy envoyer par ledit seigneur de Termes; mais, estant pressé par le comte de Landrian de partir si promptement, il n'avoit eu loisir de les faire doubler, et que, pour le gratifier, luy vouloit bien mander, afin d'en faire punition, et que l'âge présente ou future ne luy donnast blasme d'en avoir esté consentant; et que le sieur de Termes luy feroit entendre sommairement que luy, sieur de Langey, et autres ministres du roy, lui feroient apparoir du nombre et des noms de ceux qui avoient exécuté le délict, de quelles nations ils estoient, et où furent menés les prisonniers, par qui, à quelle heure, par quel chemin, avecques quel ordre, par quelle porte, et à quelle heure ils furent mis dedans leur prison; à qui consignés, où ils furent logés, combien de temps ils y demourèrent; par qui, à quel jour et à quelle heure ils furent transportés; par quel chemin, avec quel ordre et par quel nombre de gens. Car entendez que le sieur de Langey, pour mieux le vérifier, retira au service du roy aucuns qui estoient mesmes de la faction, et les mariniers, tant ceux qui avoient mené Frégose. que ceux qui avoient conduit les soldats qui exercèrent ceste tyrannie, que le marquis avoit faict emprisonner au fond du chasteau de Pavie, pensant cacher la vérité, par lesquels il entendit comme les choses avoient passé, les ayant tirés dehors, par le moyen qu'il trouva de faire limer de limes sourdes, les grilles estans au fond des prisons, devers le fossé du chasteau, et les feit mener à Turin, qui ne fut sans frais et vigilance.

Les choses ainsi avérées, le roy renvoya devers le sieur de Langey, pour entendre de luy quel homme il cognoissoit à propos pour faire la légation pour laquelle il avoit dépesché le seigneur Antoine Rincon, et le moyen qu'il y avoit de le faire passer en seureté. Le sieur de Langey luy nomma le capitaine Paulin, capitaine de gens de pied, et depuis baron de la Garde, lequel, dès le commencement de l'assassinement, il avoit envoyé devers Sa Majesté, et qu'il le feroit passer seurement jusques à Venise; ce qui fut faict; et feit très bien sa charge ledit capitaine Paulin, de sorte que depuis le roy s'en est servy en plus grandes affaires.

En ce temps estoit l'empereur en Allemagne, à une diette qu'il tenoit à Ratisbonne, où il accorda aux protestans un *interim*, qui est autant à dire que jusques à ce qu'il y eust un concile qui déterminast des difficultés de la religion, chacun *interim* pourroit vivre en la cérimonie qu'il avoit faict par devant; et, par ce moyen, luy fut accordée ladite diette, qu'aux despens du ban d'Allemagne, le duc de Savoye seroit réintégré en tous ses Estats. Aussi peu après, Guillaume de Roquendolfe, lieutenant général du roy Ferdinand, fut deffaict devant Bude, où mourut vingt mille Allemans, par l'armée du Turc, et le Turc en personne marchoit. Quoy voyant, l'empereur cognoissant qu'estant en Allemagne, et voisin de ceste grande perte, ne luy seroit honorable de n'aller au-devant de ces forces turquesques, par quoy, pour couvrir sa peur, délibéra de faire l'entreprinse d'Arger, ne la sentant si difficile que celle contre le Grand-Turc. Aussi, passant par l'Italie, trouvant le roy au despourveu, il peust luy faire une venue, aymant mieux laisser son propre patrimoine en proye, pour se cuider venger du roy, lequel il avoit offensé par l'occision de ses ambassadeurs, après avoir receu une si grande grace que de le laisser passer par son royaume et de le favoriser à dompter ses subjects rebelles. Mais, estant arrivé à Milan, et cognoissant que le sieur de Langey, qui estoit lieutenant du roy en Piémont, y avoit pourveu,

de sorte qu'il n'y eust moyen de rien entreprendre, et mesmes que le roy avoit pourveu Marseille et la coste de Provence, suivit son entreprinse d'Arger; laquelle fut mal fortunée pour luy, ainsi qu'autres ont descrit, par quoy je m'en tais, comme n'estant point de ma matière; bien diray-je, pour une parentaise, que l'empereur estant à Lucques, parlamenta avec le pape. Le roy envoya devers eux deux demander la raison de Frégose et Rincon, dont il n'eust response que frivolle. Revenons à ma matière.

Le marquis du Guast, voyant ses entreprinses descouvertes, et n'estre venu à la fin qu'il prétendoit, d'entendre les desseins du roy par les instructions de César Frégose et du seigneur Antoine Rincon, sans qu'il luy eust esté possible de les sçavoir de leur bouche, puisqu'ils estoient morts, et ayant advis que le roy avoit envoyé demander réparation dudit crime, tant à l'empereur qu'aux Estats de l'Empire, délibéra d'envoyer à une diette, laquelle se devoit tenir en Allemagne pour le faict de leur deffence contre le Turc, lettres pour se justifier, et accuser ceux desquels il estoit accusé; lesquelles furent présentées aux Estats de l'Empire assemblés à Ratisbonne, et du depuis traduittes de latin en françois, dont la teneur s'ensuit.

« Ayant entendu que l'on a, contre toute raison, rapporté à vos révérendissimes et illustrissimes seigneuries, que j'ay troublé le repos de la chrestienté, rompant la trefve d'entre l'empereur et le roy très chrestien, je suis demouré long-temps en doubte si je devois à telles objections faire response, parce que voyant la vérité estre assez évidente, j'estimois que d'ellemesmes, sans autre mienne justification, elle se pouvoit assez manifester; aussi me sembloit qu'en y respondant, je serois forcé de me départir de ma naturelle modestie, parce que, voulant à telles imputations faire convenable response, je ne le pouvois faire, saufve la révérence de qui m'a telles imputations données. Considérant toutesfoys que bien souvent la vérité est si subtilement couverte et adumbrée de paroles, que sa lumière luy peult estre ostée, aussi entendant combien chacun doit à son honneur avoir esgard, il m'a semblé que si, pour la deffence du mien, je ne m'efforçois de remettre la nue vérité en sa vraye, propre et naturelle lumière, je pourrois en quelque blasme et reproche encourir.

« Doncques à vos révérendissimes et illustrissimes seigneuries a esté donné à entendre que les ambassadeurs du roy très chrestien ont esté tués, que ses messagers ont esté blessés par gens vestus à ma devise, que d'Allemagne j'ay amené gens de guerre en Italie, et qu'à ce moyen on prétend que de ma part y ayt rupture de trefve.

« Au premier article, pour ce qu'autresfoys j'ay esté nommé coupable de tel effect, je diray à présent, pour ma justification, une chose seulement. J'offris de constituer, et moy et tous ceux que le roy allégueroit suspects de ceste affaire, entre les mains de nostre Sainct-Père, afin que la vérité par ce moyen fust cogneue et justifiée, et, depuis le partement de Sa Majesté, je retournay de rechef à faire les mesmes offres. Or, si cest offre par avanture sembloit à aucuns n'estre assez justificatoire, j'en feray une telle, à la fin de ceste lettre, qu'entre chevaliers elle pourra estre plus recevable.

« Au second point, je ne respondray autre chose, sinon qu'allant rencontrer Sa Majesté impériale à Trente, vindrent avec moy plus de trois mille personnes habillées à ma devise, de manière que autres que les miens ont peu estre vestus d'icelle. Et davantage, quand j'aurois intention de vouloir que telle chose se feit, je sçaurois bien desguiser mes gens, en sorte qu'ils ne seroient si légèrement cogneus à l'habit.

« Quant aux Allemans qui sont passés en Italie, il m'a semblé que, tenant le lieu que je tiens pour Sa Majesté Impériale, à moy touche d'y faire response. Sçachent donc vos révérendissimes et illustrissimes seigneuries que, ayant entendu que les François faisoient descendre en Italie de trois à quatre mille Suisses, et cognoissant que telle nation ne se lève pour garnison de villes, mais pour faction à la campagne, je dépeschay le comte de Lodron en Allemagne, pour faire levée de deux mille hommes; et par la date de mes lettres escrittes au roy des Romains, et par le temps que sont partis les Suisses pour venir en Italie, il se cognoistra que desjà les Suisses estoient en chemin auparavant que je donnasse ordre pour la levée desdits Allemans : dont est que, si par ce chef on tient que la trefve soit rompue, elle sera rompue par qui a premièrement conduit les Suisses, non par qui après a conduit les Allemans. Cecy sera quant aux

choses que je pense vous avoir esté descrittes de moy ; et, si je voulois passer outre, je pourrois, par avanture, dire que les courriers de Sa Majesté ont esté destroussés, et les lettres de sadite Majesté détenues ; qu'on a tenu praticques ès villes de sadite Majesté, pour les surprendre et desrober ; que Maran a esté prins d'emblée, et que par mer a esté au sieur de Granvelle donné la chasse.

« Lesquelles choses je ne puis entendre comme on les puisse faire sans rupture de trefve : mais de ce je ne vueil pour le présent faire plus spéciale mention, me réservant à temps convenable à telle justification. Bien diray-je que ceux-mesmes qui ont fait retenir les lettres de Sadite Majesté se sont peu esclaircir par icelles quelle estoit son intention, en me donnant commission expresse qu'en aucune manière je ne feisse chose qui redondast à rupture de trefve ; et telle estant l'intention de Sa Majesté, il n'est à croire que ses serviteurs doivent procéder au contraire.

« Et, puisque nous sommes entrés en propos de rupture de trefve, je dis qu'estant faicte détermination par une très saincte délibération du Sainct-Empire, de prendre les armes contre les ennemys des vrays chrestiens, il me semble que qui voudra véritablement cognoistre dont procède ceste rupture de trefve, l'on doit principalement regarder qui est celuy qui de la guerre entre les chrestiens doit sentir aucune satisfaction. Or sçavent vos révérendissimes seigneuries quel intérest a Sa Majesté Impériale en la guerre contre les infidelles, de combien grande affection elle, à ceste fin, a procuré l'union et accord de la Germanie, et combien aussi elle a ceste entreprinse à cueur, pour l'exécution de laquelle il est certain qu'il n'y a meilleur expédient que la paix et union entre les chrestiens. Ce présupposé, comme il est vraysemblable que par les gens de Sa Majesté soit procuré de troubler ceste paix, et de détourber ce que de si grande affection elle désire ? et qui est plustost croyable, d'avoir cherché d'empescher ceste entreprinse, ou de la partie qui en est aucteur et continuellement cherché que la paix se fasse, ou de celle qui, de tout son estude et engin, se travaille à faire que la guerre ne se fasse contre les Turcs ? Quelle chose est plus à croire, ou que son Impériale Majesté, ayant telle guerre que celle du Turc, vueille, par entreprinse de nouvelle guerre, séparer et désunir ses forces, ou que ceux qui ne voudroient que ceste guerre se feit cherchent par ce moyen de désunir sesdites forces ?

« Qui est celuy qui est cause de penser que sadite Majesté doive procurer que la puissance du Turc ne soit abaissée, ou celuy qui de son abaissement espère son exaltation, ou celuy qui estime que l'exaltation de l'empereur et de l'Empire soit sa dépression et ravallement ? La Germanie, très révérends et illustrissimes seigneurs, ainsi qu'elle est la plus grande partie de chrestienté, ainsi est-elle le fondement et soustien de tout l'Empire.

« Or à qui appartient plus qu'à l'empereur de souhaitter et désirer qu'elle soit sauve et entière ? Certainement à homme quelconque. Et comme peult-elle mieux estre conservée, sauvée et entière, qu'en résistant gaillardement et vivement aux entreprinses du Turc ? Ny comme peult-elle plus gaillardement y résister, qu'en demeurant bien unie ? Si ceste union dépend de son salut, et si l'empereur, sur toutes choses, désire qu'elle soit sauve, comme est-il vraysemblable que luy, en la désunissant par autres guerres, vueille amoindrir ses forces pour mettre son salut en danger ? Vos révérendissimes et illustrissimes seigneuries se vueillent réduire à mémoire qui est celuy qui continuellement a cherché et cherche de tenir lesdites forces séparées ? qui est celuy qui ne voudroit point que les forces de l'empire s'augmentassent ? qui est celuy qui avec les armes cherche de s'impatronir des choses à l'empire appartenans ? qui est celuy qui ne voudroit point que la guerre se feit contre le Turc ? Et, parce que pourront vosdites révérendissimes et illustrissimes seigneuries asseurément juger que ceux qui sont en telle volonté sont ceux mesmes qui, pour désunir la Germanie, veulent interrompre le repos et tranquillité d'entre les chrestiens, à ce que le Sainct-Empire, se faisant plus grand, ne vienne avoir puissance de recouvrer les choses qui luy appartiennent, et de peur que le pouvoir de l'ennemy de Jésus-Christ ne soit, avec l'exaltation de l'Empire, abaissé et ruiné, contre ceux là me semble que justement se doit conclure estre recherchée la rupture de la trefve, et non contre aucun de son Impériale Majesté, qui est en diverse et contraire volonté.

« Mais, pour ne persister longuement en

ceste matière, laquelle à vos révérendissimes et illustrissimes seigneuries doit estre désormais trop claire et évidente, pour sur icelle se devoir estendre un long propos, je retourneray à mon particulier, et dis que des choses susdites, ainsi me soubsmets encores à la justification, toutes les foys que de personne à qui la chose appartienne j'en seray requis, avec le bon congé toutesfoys de son Impériale Majesté, de laquelle je suis asseuré qu'elle me fera ceste grace.

« Et pour ce qu'il y a deux voyes de se justifier, l'une civile, et l'autre chevaleresse, je m'offre à deffendre civilement que de moy n'est procédée rupture de trefve, et, si aucun chevalier mon pareil me veut de telle chose imputer, et me vueille prouver son intention avec les armes, je deffendray qu'il dit le faulx, et qu'autant de foys il aura dit le faulx, quantes foys il m'aura donné ou donnera telle imputation. A vous dire ce que dessus, révérendissimes et illustrissimes seigneuries, m'a conduit le grand désir que j'ay d'estre du tout justifié devant vos révérendissimes seigneuries ; et, si je sçavois autre voye de me pouvoir plus clairement justifier, je ne fauldrois de la mettre en avant, parce qu'en une entreprinse si juste, si religieuse et si saincte, je ne voudrois que sur moy tombast un tant soit-il petit souspeçon, que contre la religion chrestienne je voulsisse prendre les armes. Je dis cecy parce que je semblerois prendre contre Christ luy-mesmes, si, nourrissant la guerre entre les chrestiens, je donnois empeschement à la guerre qui s'entreprend contre ses ennemys ; ainçois me réputerois-je heureux si Dieu, par sa grace, me concédoit qu'en une si glorieuse entreprinse j'espandisse mon sang, et rendisse mon ame à sa divine Majesté. »

Le sieur de Langey, auquel peu des actions du marquis estoient incogneues, dès que ladite lettre eut esté minutée, et avant qu'elle fust mise au net, en recouvra secrettement une copie, à laquelle il ne faillit de faire response, attendu que par icelle il estoit taxé, non ouvertement, mais il se pouvoit cognoistre ; et que davantage n'y estoit observée la modestie dont il devoit user en parlant d'un tel prince très chrestien que le roy son souverain seigneur, car il l'accusoit couvertement, laquelle il envoya en latin à messieurs des Estats de l'Empire, ainsi que celle du marquis, et en feit la traduction en françois, qu'il envoya au roy, dont la teneur s'ensuit:

« Vous pourrez par avanture, très révérens et très illustres princes, vous esbahir de prime face, qu'entre vos si grandes occupations sur la deffence et conservation de vos pays, je me sois meu à vous escrire d'autres affaires, sous couleur de respondre à lettres, en quoy je ne suis aucunement nommé. Mais s'il vous plaist prendre la patience de lire ou d'ouïr lire ma lettre jusques au bout, vous trouverez à la fin que l'occasion qui m'a meu est conjoincte à celle dont maintenant la délibération vous tient occupés, et que, sans recevoir honte, je ne pourrois faire moins ; car encores qu'en la lettre à laquelle je respons je ne sois expressément nommé, ceux, toutesfoys, qui de plusieurs endroicts d'Italie m'en ont envoyé des doubles, les m'ont envoyés en opinion qu'elle me touche, pour les raisons que vous-mesmes en lisant cognoistrez. Et pleust à Dieu, très révérends et illustres princes, qu'à ceux desquels la juste plainte a induit le marquis du Guast, capitaine général et lieutenant de l'empereur en Italie, à vous escrire une sienne prétendue justification, mais en effect accusation d'autruy, à laquelle par ceste mienne je respons, jamais n'eust esté donné l'occasion d'icelle plainte. Si ainsi fust, très révérens et très illustres princes, je n'aurois présentement cause d'offencer vos publicques négoces, interrompre vos occupations pour entendre à moy, ce pendant que je confuteray, ou plustost vous monstreray comme d'elle-même se confute la remonstrance que vous faict ledit marquis, en laquelle, sous ombre de se vouloir justifier, il accuse autruy contre raison, au contemnement et mespris de la grandeur et majesté du roy mon maistre, qui est au cueur noble et hautain le plus poingnant et urgent esguillon qui soit à l'esmouvoir et inciter à vengeance, et le forcer à se ressentir par effect, toutesfoys à son grand regret et desplaisir, du lourd et infame outrage que présentement j'ay à vous déduire : je dis, messieurs, à son grand regret, car telle est la vérité, ainsy que Dieu à soy-mesmes est témoin, et aux hommes en font foy la précédente tant gracieuse poursuitte, et la tant patiente et longue attente de la réparation dudit outrage dont a ledit roy usé jusques icy.

« Or se plaint, messieurs, ledit marquis, que

l'on vous a donné à entendre qu'il est infracteur de la trefve entre le roy et l'empereur, et turbateur, à ceste cause, du repos et bien de la chrestienté, tant pour le meurtre commis ès personnes des ambassadeurs dudit seigneur roy, et aucuns ses messagers assaillis et blessés par gens vestus à la devise dudit marquis, que pour quelques levées de lansquenets venus pour lui en Italie.

« Du faict des ambassadeurs, il s'excuse par un offre qu'il dit avoir faict de se représenter, et ceux que le roy en nommeroit coupables, entre les mains de nostre Sainct-Père, afin que la vérité du faict fust cogneue; des messagers, par un grand nombre de gens qui l'accompagnèrent au-devant de l'empereur, habillés à sa devise, concluant qu'autres que les siens en auront peu estre vestus, qui, par avanture, auront commis le cas; aussi que, s'il eust à ses gens commandé faire une telle exécution, il les eust bien sceu desguiser, en sorte que à l'habit on ne les eust cogneus. De la levée des lansquenets, il s'excuse sur la précédente levée des Suisses, qu'il dit avoir esté faicte par le roy.

« Quant aux ambassadeurs, ayant esté le roy très chrestien par moy adverty et informé pour le devoir du lieu que je tenois pour luy, tel que ledit sieur marquis tenoit et le tient pour l'empereur en Italie, que ce malheureux assassinement avoit esté faict en la jurisdiction impériale, et sur le Pau, rivière si marchande que jour et nuict gens y naviguent ordinairement, en descendant ou montant au long de l'eaue, de sorte qu'il estoit mal croyable que sans le sceu dudit marquis il fust advenu; informé qu'il avoit esté exécuté par des Espagnols qualifiés estant soubs sa charge et résidans autour de sa personne; informé aussi que par diverses portes, et après plusieurs allées et venues du chef de l'entreprinse vers luy, et lettres sur lettres de luy audit chef d'entreprinse, eux sortirent à un soir de Milan, et, se rencontrans par chemin, arrivèrent de nuict au chasteau de Pavie; et que dudit lieu, prenant en leur compagnie autres Espagnols dudit chasteau, ils s'allèrent embuscher sur le Pau, où ils feirent quelque séjour, jusques à ce qu'ils eurent exécuté leurdite entreprinse; qu'ils s'en retournèrent menans prisonniers avec eux tous ceux qui au batteau desdits ambassadeurs, tant barquerots que autres, qui demourèrent en vie; *item*, qu'iceux prisonniers furent, quelques jours après, amenés et conduits ailleurs, en la puissance toutesfoys dudit marquis; ayant davantage esté ledit seigneur informé que iceux Espagnols, après ceste infame exécution, s'estoient retirés vers ledit marquis, monstrant en apparence de plustost en espérer récompense que d'en craindre aucune punition : vous pouvez penser, messieurs, que pieçà ledit seigneur pouvoit estre asseuré que ledit marquis en estoit consentant ou coupable, quoy que soit, inexcusable, que, sans grande négligence en sa charge, il fust advenu. Mais, pour ce que, par une sienne lettre, il baptisoit cest acte du nom de meschantise, qui estoit pour donner occasion de penser au moins qu'ainsi les baptisant, il ne vouloit que l'on creust qu'il en eust voulu estre participant ny consentant, le roy, à ceste cause, gracieusement luy manda par lettres, et quelque temps après à l'empereur, et depuis à nostre Sainct-Père, comme aucteur et protecteur de la trefve, et de rechef audit seigneur empereur, avec la protestation pertinente que réparation luy fust faicte de cet outrage, au moins contre ceux qui l'avoient exécuté. Et peut-estre qu'il eust passé la chose soubs dissimulation, sans chercher expressément le scandale dudit marquis, se contentant de laisser au jugement de l'âge présente ou future, s'il estoit possible de croire que telle chose fust advenue avec les circonstances cy-dessus spécifiées, sans estre venu à sa cognoissance.

« Or voyez-vous, messieurs, combien il y a prouffité, combien de temps, combien patiemment il a attendu que quelque raison luy en fust faicte, et combien impudemment ledit sieur marquis se couvre de l'offre qu'il vous allègue et met en avant. Car s'il eust tant soit peu d'envie, comme il s'en vante, de faire sortir en lumière la vérité de ceste affaire, eust-il pas bien esté en son pouvoir, laissant seulement en liberté les uns et les autres barquerots qui en pouvoient parler véritablement et de veue, et qui n'avoient aucune occasion d'en devoir, en faveur de l'un ny de l'autre, mentir? Mais il a faict, messieurs, tout le contraire; car, outre la détention d'iceux (desquels toutesfoys j'ay recouvré aucuns eschappés de ses prisons), il a faict publier des édicts pénaux ès lieux où le faict pouvoit estre cogneu, que nul fust si hardy d'en deviser; et au lieu de maltraitte-

mens faicts à ceux qui desjà en ont parlé, a caressés, honorés, et creus en estat ceux non seulement qui ont exécuté l'intreprinse, mais ceux aussi qui ont travaillé à desguiser la vérité : qui sont, messieurs, actes et voyes de telle nature, que, non sans cause, le roy très chrestien a refusé d'accepter la protestation contraire aux effects, de laquelle faisant mention en cest endroict, ledit marquis l'a récitée plus grasse qu'à la vérité par avanture il ne la feit, ou (comme je le vueil croire) ne se souvenant plus de si loin; car j'ayme mieux dire, messieurs, qu'il en ayt eu mauvaise souvenance, que il ayt voulu à son escient mentir devant vous, c'est à dire devant la lumière de tout le monde. Encores me déplaist-il, messieurs, que je n'ay autre moyen sans le charger itérativement d'impudence, de confuter l'autre, combien que soit frivolle l'excuse qu'il met en avant, touchant les messagers du roy assaillis par gens vestus à sa devise; et que, contre le faict cogneu et vérifié, il ayt osé alléguer raisons et conjectures si mal fondées, que de dire qu'il eust bien sceu (s'il eust voulu commander à ses gens) les desguiser en sorte qu'à l'habit ils n'eussent été cogneus; aussi que pour monstrer qu'autres que les siens l'ayent peu faire, qui se soient vestus de sa livrée, il se couvre de dire que luy allant au-devant de l'empereur à Trente, avoit bien avecques luy trois mille hommes vestus à sa devise.

« Quant à ce dernier poinct, je ne le vueil aucunement contredire, ains l'advoue sans difficulté, m'en rapportant à ceux qui par force l'accompagnoient, contraints de se vestir, armer et monter à leurs despens, ont, pour y fournir, engagé si avant leur patrimoine, qu'ils n'ont à présent aucun moyen de satisfaire aux tyranniques impositions que journellement il leur met sus. Mais quant à l'invasion, je voudrois, puisqu'elle ne se peult contredire, parce que les officiers de la seigneurie de Venise, ès pays de laquelle est advenue ceste invasion, ont prins et exécuté à mort les délinquans, non seulement vestus de la livrée, ains soudoyés en la garde dudit seigneur marquis, que luy, au lieu d'alléguer ceste mensongère négative excuse, se fust plustost attribué l'honneur de les avoir faict luy-mesmes exécuter jusques èsdites terres de la seigneurie, et pourchassé, que lesdits officiers en fissent justice. Mais il a de si long temps esté dit, et tant de fois que plus il n'en fault douter, et prouvé que qui une fois a passé les bornes de honte, il fault que tost après il devienne apertement et naïfvement impudent, et tellement, messieurs, que l'homme plongé en ceste impudence ne pense plus que la chose dont il n'a honte semble à autruy honteuse ny reprochable, comme vous le pouvez, outre les préallégués exemples, non moins facilement cognoistre, que parce que, pour se couvrir de la levée des lansquenets (qui seroit acte fort aisé à réparer, s'il n'y avoit autre occasion de rupture, et si en autres choses il n'eust jà esté procédé aux effects), ledit sieur marquis aussi, messieurs, vous allègue une raison, et qui, par nous advouée, ne peult aucunement le relever, et qui, encores qu'elle soit malicieusement desguisée, ne le peult toutesfoys estre à bonne partie de vous; car il ne luy sert de dire que nos Suisses estoient en chemin au temps et date qu'il escrivit au roy des Romains pour sadite levée de lansquenets, si bonne partie de vous sçavez très bien que, dès le mois de janvier, et quelque temps auparavant, il avoit desjà envoyé retenir les capitaines et ordonné qu'ils fussent prests à son premier mandement; si desjà il s'estoit renforcé d'Espagnols, il avoit desjà faict grosse crue de chevaux légers, il avoit desjà dépesché les capitaines d'un fort gros nombre de gens de pied italiens, desjà faict publier édict au duché de Milan, que tous soldats et gens de guerre dudit duché eussent a se faire enroller ès bandes d'iceux capitaines, sur grosses peines contenues en son édict. Encores pouvois-je adjouster mille autres préparatifs de guerre, comme fortifications de places au préjudice de nos capitulations, fonte de nouvelle artillerie, amas de poudres et autres munitions, ponts à passer rivières, eschelles à assaillir places, cassons à porter pain en camp, et autres tels esquipages qui se faisoient auprès de nous secrettement, mais en extresme diligence. Et quand tout cela ne seroit (ce que si), et que le roy auroit faict la première levée, voire commencé la guerre effectuellement, quelle guerre fut oncques à plus juste cause commencée, que pour la vengeance de l'assassinement d'ambassadeurs, la réparation duquel il a si gracieusement poursuivie, et patiemment attendue, et après toutes les solemnités et protestations requises, désespérée ?

« Or, puisque ceste déduction nous a ramenés au propos de l'assassinement, qui est en effect l'estat et fondement de ceste matière, considérez, messieurs, encores que ledit sieur marquis emploie tous ses esprits pour artificieusement s'en justifier, comme il se couvre néantmoins si pauvrement, que la vérité de toutes parts y apparoist claire comme le jour, et comme, en disant une chose et taisant une autre, et tournoyant ainsi qu'un chien qui ne sçait où trouver le chevet à se reposer la teste, il ne franchit toutesfoys le sault de simplement et ouvertemnnt nyer ou advouer le faict. Seulement dit qu'il s'est voulu représenter devant nostre Sainct-Père : et puis en la fin de sa lettre (où il semble qu'il vueille faire peur aux gens d'entrer en camp sur ceste querelle), il ne conclud point absolument à propos sur cest article, ains, par astuce et cauteleusement, baille le moyen pour se réserver toujours une porte ouverte à s'en retirer hors, si bon luy semble.

« Secondement, vous voyez que, tout ainsi qu'un homme surprins à l'interrogatoire, et qui ne se trouve bien estoffé de response, a de coustume de se sauver par quelques autres diverses interrogations ; ainsi ledit marquis, voyant sa justification si froide qu'entre gens de bon esprit elle peult estre prinse et interprétée pour une tacite confession, court maintenant aux subterfuges de contre accusation, disant que, s'il vouloit, par avanture pourroit-il mettre en avant (ce qu'il faict) que, du costé des gens du roy, l'on a surprins quelques courriers impériaux, retenu les lettres de Sa Majesté, entretenu des practiques ès terres de son obéissance, prins la place de Maran d'emblée, et au seigneur de Granvelle donné la chasse par mer. Après ceste présupposition, conclut en demandant (comme de question dont il ne se peult résoudre) comme telle chose sans rupture peult avoir esté faite en temps de trefve. Je le releveray, messieurs, facilement et par un seul mot de ce scrupule : c'est que celuy ne rompt la trefve qui se revenche, et contre l'infraction d'icelle il est permis à l'offencé de s'en venger, en quelque sorte et manière que ce soit ; et mesmement quand la réparation de l'offence luy est non-seulement déniée, mais est par l'offendant persévéré, convient à present accombler et adjouster offences sur offences, déprisant, contemnant et vilipendant si ouvertement et indignement la grandeur, puissance et majesté de l'offencé.

« Or, quand je n'aurois, comme j'ay, ceste juste response absolue et universelle, qui subvertit et rue par terre le fondement et pied de la contre accusation dudit marquis, encores pourrois-je particulièrement respondre à chaque article. Car quant à la plainte que cest hyver le marquis me feit entendre par un trompette que sur le chemin en un certain bois taillis, entre les villes de Cony et Fossan, un courrier venant d'Espagne avoit esté destroussé de ses bouges, pacquets et argent, par gens de cheval armés, dont ceux que ledit courrier souspeçonnoit luy furent représentés, lequel les deschargea, et sur sa plainte on envoya gens avecques luy revisiter le bois, qui est situé au my-chemin desdites deux villes, qui toutes deux sont de la jurisdiction impériale, et non de celle du roy, ny près d'aucunes de ses garnisons, je pourrois dire qu'audit bois furent trouvés plusieurs pacquets espars çà et là, ouverts les uns et les autres; entre les autres aucuns pacquets de l'empereur adressans a nostre Sainct-Père ; qui est chose assez donnant à penser que ceux qui destroussèrent ledit courrier le feirent pour avoir son argent, et non pour crocheter les lettres de l'empereur, et que s'ils les eussent voulu crocheter, aussi bien eussent-ils crocheté celles qui alloient à nostre Sainct-Père, comme les autres. Aussi pourrois-je dire qu'il n'est à croire que les soldats royaux eussent deviné ny le jour, ny l'heure, ny le lieu que devoit passer un courrier d'Espagne avec lettres, pour ainsi se trouver à poinct pour le destrousser, et aussi peu eussent-ils sceu deviner que ledit courrier, qui estoit un courrier ordinaire de dépesches, de bulles et de marchands, eust deu apporter la dépesche et pacquets de l'empereur ; et que si de long temps ils y eussent esté embusché en armes, attendans que ledit courrier passast, et que, durant la longueur du temps, ils n'eussent été par les allans et venans découverts et cogneus, je laisse à un chacun penser s'il est croyable. Encore pourrois-je dire que ledit courrier dit luy-mesmes, en deschargeant ceux qu'il avoit souspeçonnés (qui sont gentilshommes servans le roy sur chevaux légers), que audit Cony, où il arriva vers la minuict, on l'avoit bien amusé deux heures avant que luy bailler che-

vaux. de sorte que l'on peult penser (et luy n'en estoit sans souspeçon) que les propres hommes de Cony, sçachans qu'il avoit argent en ses bouges, l'eussent tout à propos arresté, pour ce pendant gaigner temps pour s'aller mettre en embuscade. Et qui me pourroit ayder à le croire, c'est que je me suis trouvé autresfoys avoir faict pendre en la jurisdiction du roy, pour crimes commis et perpétrés en icelle, un homme qualifié subject et employé au service de l'empereur, qui a confessé, par son procès, avoit faict délicts, actes et assassinemens contre les propres soldats espagnols, et les avoir tués et meurtris de guet apens, sans autre occasion que pour avoir leur argent.

« Et quant au faict des praticques que dit le marquis avoir par nous esté entretenues en ce pays, sur villes et places de l'obéissance impériale, s'il en parloit plus évidemment, et désignoit le temps, les places et les aucteurs d'icelles praticques, ou je luy nierois absolument, ou luy dirois, ainsi que la vérité porte, que luy et les siens ont faict le semblable sur les nostres; encores pourrois dire davantage que si bien il est prohibé de surprendre les villes l'un de l'autre en temps de trefve, il n'est toutesfoys prohibé de prester l'oreille à qui se vient offrir, ny de préparer et entretenir des praticques et moyens de pouvoir endommager son ennemy après la trefve expirée et corrompue. Et quant à la prinse de Maran, certainement je pourrois dire qu'oncques elle n'advint du consentement, participation ny sceu du roy, ny de gens qui eussent charge ny maniement de ses affaires, et que si quelqu'un veult maintenir de si, se trouveront des hommes prests à soustenir le contraire avec les armes et la vérité. Vray est que ceux qui l'entreprindrent l'exécutèrent; cognoissans bien que sans gros adveu ils n'estoient suffisans à longuement tenir leur prinse, et advertys de cesdits outrages faicts par les gens de l'empereur au roy, et sur ce, pensans que vraysemblablement ledit seigneur seroit bien aise de recouvrer une telle place en contreschange à recouvrer ses ambassadeurs, s'ils estoient vifs, ou pour commencement, s'ils estoient morts, d'en exécuter la deue vengeance, bientost apres haulsèrent les bandières de France, et envoyèrent offrir la place au roy, avec langage toutesfoys équipollent à protestation qu'à son reffus ils trouveroient autre à qui en faire marchandise. Et se laissèrent, messieurs, entendre sur ceste marchandise, de telle manière qu'il estoit facile à cognoistre qui seroit le marchand, et que la marchandise seroit préjudiciable et à nostre Sainct-Père et à l'empereur, et à la seigneurie de Venise, à chacun en particulier, et universellement à toute la chrestienté.

« Sur quoy, messieurs, le roy, voyant de quelle importance et conséquence estoit ceste affaire, en communiqua incontinent aux ambassadeurs des dessusdits, estans rière Sa Majesté, qu'ils en escrivissent à leurs seigneurs, en leur déclarant que, si, dedans le temps avecques eux accordé, ne luy estoit par les susdits seigneurs envoyé meilleur advis, il accepteroit ladite place, non pour la tenir comme sienne, car elle ne luy est, ores qu'il y eust juste tiltre, d'aucun service ny commodité, mais pour éviter qu'elle ne tombast en telles mains que la chrestienté en receust dommage, et pour après en faire en temps et lieu ce qu'à un bon et juste prince appartiendra d'en faire. Je vous laisse à juger, messieurs, que pouvoit faire le roy en ceste occurrence, sinon qu'il eust faict rendre la place au roy des Romains, ce qui n'estoit ny pouvoit estre en sa puissance? Y pouvoit-il pourveoir avec plus grande satisfaction, ny dudit roy ny de l'empereur son frère? Le marquis, par avanture, dira (et de ce, par l'ambassadeur de l'empereur, a esté faicte remonstrance) que ledit seigneur roy devoit faire prendre le gentilhomme qui luy estoit venu offrir ladite place, et le faire pendre, s'il ne la rendoit au roy des Romains; mais par avanture, quand il l'eust faict pendre, la place n'eust pas esté rendue; et puis, si les Impériaux pensent estre louables à leur maistre de violer le nom sacrosainct de légats et de messagers, ny tenir compte du droict des gens, n'avoir ny tenir aucune chose saincte et inviolable, le roy n'a institué sa vie de ceste sorte, et n'est raisonnable que les droicts que pour soy-mesmes il ne voudroit violer, il violast pour l'autruy bien de celuy qui pour l'offencer les viole, et monstre par ses effects ne penser estre mis en ce monde que pour s'essayer à le ruiner et deffaire.

« Reste, messieurs, à respondre sur ceste chasse que dit le marquis avoir esté donnée au sieur de Granvelle. Or, je vous demande, messeigneurs, attendu qu'estans naguères sortis

hors de Vulpian César de Naples et autres capitaines impériaux, et venus de nuict avec grosse trouppe de gens de cheval et de pied, jusques auprès de ceste ville de Turin, sur laquelle principalement il abbaye comme le chien après le cerf, monsieur le marquis du Guast ne veult toutesfoys que je doive juger ny penser qu'ils y vinssent en intention de la vouloir surprendre, combien que je sçache que, ce temps pendant, estoit à Quiers, ville distante de cinq milles de ceste-cy, autre gros nombre de soldats impériaux prests à marcher quand il leur seroit mandé; combien encores qu'un gentilhomme, atiltré pour mettre le feu en certaines maisons, pour occuper chacun à l'esteindre cependant que l'on proposeroit les eschelles aux murailles, ait esté prins par nos gens, attainct et convaincu du faict, lequel il a confessé, et après les deues confrontations, a esté mis en quartiers; attendu, dis-je, ce que dessus, est-il raisonnable, messeigneurs, ores si je voulois advouer que les capitaines des galères du roy estans au port, et voyans autres galères en mer se mettre à la fuitte, qui est donner occasion de se faire suivre, fussent sortis hors et les eussent poursuivis quelque espace, que, pour ce, le marquis se doive promettre et juger qu'ils le fissent soubs intention de courir sus audit sieur de Granvelle? A la vérité, je tiens tant de vostre prudence, jugement et équité, que vous ne voudriez luy estre loisible qu'il fasse une loy pour luy et autre pour moy, ny que toutes ses conjectures, déguisemens et palliations, soient tenues pour effect et vérité, et que mes véritables allégations et mes expositions des effects jà ensuivis soient au contraire répudiées ou réfutées. Icy pourrois, et me seroit loisible, parler de luy en ceste matière plus librement; mais je vueil, sans protestation, me contenir en la modestie en laquelle il avoit protesté de se vouloir contenir et ne l'a faict.

« Vray est qu'en cest endroict il pourroit dire que si bien il est sorty des chanseaux èsquels il estoit enclos par sadite protestation, de vouloir dire seulement ce qui serviroit à se déculper sans coulper autruy, et ce qui seroit préjudiciable à son honneur, a toutesfoys tousjours tenu un pied dedans lesdits chanseaux; et en ce pourroit se couvrir de dire que si ores oblicquement il accusoit autruy, ce n'estoit toutesfois sa principale intention, mais une forcée rétorquution pour asseurer et fortifier sa justification, et faire apparoistre que, si ores il auroit faict quelque chose contre la trefve, il l'auroit faict non volontairement, ains provoqué par précédentes praticques et contraventions.

« Luy soit donc permis, jusques sur ce point, de se couvrir sur ceste excuse, mais à ce que si après il déduit trop plus au long et trop véhémentement qu'il n'a déduit sadite prétendue justification, qui autant luy sert que contre la pluie la couverture d'un sac mouillé, il ne sçauroit dire qu'il soit, ainsi qu'il advient, coulé d'un propos en l'autre; ains appert que, par volontaire délibération, il va cherchant, comme jusques soubs terre, occasion d'accuser le roy, et de calomnieusement abuser de son nom, en haine, envie et malveillance de toute la chrestienté. Mais si Dieu, très révérends et très illustres princes, qui luy-mesmes est la vérité, me preste vostre bénévole audience, ce pendant que je désigneray, sans autrement déduire, les moyens de respondre aux articles escheus de ceste accusation, j'espère en luy que la vérité victorieuse trouvera lieu pour s'arrester et fermer entre vous, quelques traverses, calomnie et fausseté qu'il luy ait données ou pensé donner.

« Ledit sieur marquis assiet, messieurs, l'estat de son accusation, sur un si sainct fondement, que, s'il bastissoit de mesmes, il pourroit conduire un aussi sainct œuvre, comme pourra estre maudit celuy que l'on peult espérer de la manufacture et taille des matières et estoffes de sa structure. Ce fondement est la véritablement saincte résolution qu'avez prinse entre vous de convertir vos armes à l'encontre de l'ennemy des vrays chrestiens. Sur ce fondement se doit bastir un sainct discours, une meure délibération, sans haine, sans faveur et sans envie, avecques tous les préparatifs et moyens requis et nécessaires pour, avecques la propitiation de Dieu, bien commencer, heureusement conduire, et glorieusement mettre ceste saincte résolution à fin. Mais, au contraire, ledit sieur marquis y fonde une calomnieuse accusation d'un très chrestien roy, d'un roy vostre amy, d'un roy qui, autant qu'il luy a esté possible, et autant que l'a permis la malignité de ceux qui contre luy rétorquent la propre coulpe dont ils se voient atteints, a empesché que la tempeste ne tombast sur vous, pour à laquelle remédier vous estes maintenant en peine et en travail. Il est bien

vray qu'il ne vous nomme point le roy, mais, pour le tirer plus avant en haine, il touche comme du doigt dessus, en le vous représentant, non point tel comme l'on dit de ses couleurs, mais, comme avant la fin de ma lettre vous cognoistrez, des leurs, indignement et malheureusement desguisé.

« Or, veult-il que vous croyiez, très illustres et très révérends princes, que le roy, sans en avoir occasion, entend recommencer la guerre entre luy et l'empereur, pour empescher l'exécution de la vostre contre le Turc, ou pour le moins la réduire en trop plus grande difficulté, pour la désunion et séparation de vos forces? veult aussi que ce nonobstant vous croyiez que ledit seigneur ne vueille aucunement que l'on vienne à faire ceste entreprinse? Certainement, messeigneurs, en présupposant l'un estre vray, qui est entièrement faulx, je penserois que tout au contraire le roy devroit, par toutes voyes possibles, faire conseiller à l'empereur de se jetter à la campagne et de haster ceste entreprinse, afin de, ce pendant que ses forces seront occupées, avoir de luy meilleur marché; car s'il est vray, sans contredit, qu'il vueille entreprendre guerre, doit chercher d'en faciliter la victoire; et qui divise les forces de son ennemy la facilite. Doncques doibt qui contre aucun veult entreprendre guerre, chercher de diviser et désunir ses forces : par quoy doit le roy, s'il veult entreprendre guerre contre l'empereur, tel et si puissant ennemy, désirer et non craindre ou empescher qu'il entreprenne la guerre contre le Turc, c'est à dire qu'il désunisse ses forces, et qu'il luy facilite et avance la victoire.

« Vous savez, messeigneurs, ce que pour maintenant je vous vueil dire quant à ce poinct; suivons à veoir les démonstrations et ratiocinations dudit marquis proposans l'intérest (il a voulu dire le prouffit que peult l'empereur espérer en ces armes ainsi par vous prinses contre les infidèles), présupposant combien il a ceste entreprinse à cueur; ce que, présupposé son prouffit, je crois finablement qu'il continue ses argumentations, se confondant en multiplicité de sillogismes, en inutile redite de mesmes langage, et interrogatoires, de véhémence hors de propos, sçavoir est comme il seroit vraysemblable que par les gens de l'empereur fust procuré rupture de ceste paix et union? Comme croyable que luy, ayant prins une telle guerre contre le Turc, vueille, par entreprinse de nouvelle guerre, désunir ses forces? qui est celuy qui plus que luy peult désirer que la puissance du Turc soit abaissée? A qui touche plus qu'à luy de désirer que la Germanie soit conservée sauve et entière? Par quel moyen peult-elle mieux estre conservée que par résister gaillardement et vivement aux forces du Turc? par quel moyen se peult entendre que plus gaillardement elle y résiste que par estre ensemble bien d'accord et unie? S'il est vraysemblable que luy, la désirant sauve et entière, que luy, sçachant que tout despend de ceste union, voulust, en la désunissant par autres guerres, amoindrir les forces, et mettre le salut d'icelle en danger? Après, messeigneurs, il vous requiert avoir souvenance qui est celui qui a cherché de tenir lesdites forces séparées? Qui est celuy qui ne voudroit que celles de l'Empire s'augmentassent? Qui est celuy qui avec les armes cherche de s'impatronir des choses à l'Empire appartenans? Et veult, pour conclusion, que de celuy-là on pense que soit procédée la rupture de la trefve, le trouble et le travail que l'on craint en la chrestienté?

« Venant au premier article, j'avoue et crois certainement, et en faict foy l'expérience, que l'empereur ne désire rien plus que le ravallement, non-seulement du Turc, mais aussi de tous les princes et potentats, de quelque tiltre ou loy qu'ils soyent, moyennant que sa grandeur seulement en résulte. Au second poinct, je dis que véritablement à luy appartient de souhaitter que la Germanie demeure sauve et entière; mais, comme il en œuvre, vous le pouvez cognoistre par les effects, quand, par son immodérée ambition et cupidité, refusant l'honneste moyen que ceux qu'il accuse luy bailloient, de vous faire jouïr paisiblement et en repos de vos honneurs, il vous a volontiers attiré sur les bras un tel ennemy, que, pour sa témérité, les chrestiens ont perdu de son règne autant ou peu moins de pays qu'il leur en demeure et reste.

« Sur le troisiesme, quatriesme et cinquiesme article, je confesse que le moyen d'entretenir la Germanie sauve et entière est de gaillardement résister à ses ennemys. Je confesse que le moyen de gaillardement y résister est de la tenir unie, et je confesse qu'il ne voudroit point, en la désunissant par autre guerre, séparer et amoindrir ses forces. Mais pourquoy doncques, sçachant cela, ne s'est-il gardé de bailler au

roy ceste inévitable occasion de rentrer en guerre? Veult-il, par ceste frivole argumentation de ce que vraysemblablement il a deu faire, vous faire croire le contraire de ce que la veue découvre ce qu'il a faict?

« Sur le sixiesme poinct, je dis qu'à mon advis et de tout homme de sain jugement, celuy ne cherche de tenir vos forces séparées, qui, toutesfoys qu'il a sceu quelque scintile de division entre vous, s'est efforcé d'y remédier, ainsi que tousjours a faict le roy mon maistre, comme plusieurs de vous estes tesmoins, et de quants voyages par son commandement j'ay faicts vers vous, pour vous exposer et déclarer les moyens qu'il a estimés raisonnables pour vous réduire, quand entre aucuns y a eu différend, en mutuelle réconciliation et amitié. Au septiesme article, je dis que ceux qui ont voulu démembrer les fiefs mouvans de l'empire, pour iceux ériger en particulières seigneuries, non recognoissantes ledit Sainct-Empire en souveraineté; ceux qui en la journée d'Ausbourg refusèrent de consentir que ce qui, sans aucun leur coust ou danger, seroit par l'Empire conquis ou recouvré contre le Turc, fust acquis en la table dudit empire, ains ont particulièrement contendu qu'il fust acquis et applicqué à leur particulière maison; ceux-là sont ceux qui non-seulement ne voudroient que les forces de l'Empire s'augmentassent, mais qui pourchassent à les affoiblir et diminuer. Au dernier article, que ceux-là mesmes sont ceux qui se veulent impatronir des choses audit Empire appartenans, et non ceux qui justement demandent à estre redintégrés à leurs anciens patrimoines, mouvans et tenus en fief dudit Sainct-Empire, offrans d'en faire et user ainsi qu'à bons et fidèles vassaux appartient.

« Je vous ay, messeigneurs, esbauché la matière, à laquelle ne restera (si par cy-après en estoit besoin) sinon luy bailler les traicts et le polissouer, pour plus clairement vous représenter les choses, et plus diligemment les déduire, en confutant distinctement les argumentations dudit sieur marquis; ce que je ne pense devoir advenir, si bien je cognois vos prudens et sincères jugemens à discerner la vérité du mensonge. Et pour ce me semble que, sans plus longue argumentation, je vous puis bien conclusivement dire qui est celuy qui trouble la paix et union des chrestiens, qui rend difficile l'entreprinse contre les infidèles, qui contre Jésus-Christ mesmes prend les armes, si, comme conclud le marquis, celuy les y prend qui entretient la guerre contre les chrestiens ?

« Vous m'advourez, très révérends et très illustres princes, si celuy qui renouvelle la cause de la guerre la suscite, si celuy qui la suscite empesche et rend difficile l'exécution de la guerre contre les infidèles, que celuy doncques empesche et rend ceste exécution difficile, qui a renouvelé la cause de la guerre entre les chrestiens. Aussi m'advouerez-vous, si la cause de ce renouvellement procède (ce qu'elle faict) de l'outrage faict au roy en la personne de ses ambassadeurs, inhumainement, et contre le devoir des gens assassinés et meurtris, si ceux qui les ont assassinés et meurtris sont gens de l'empereur, que ceux doncques sont à l'empereur qui ont donné cause et commencement de renouvellement de guerre. Encores m'advouerez-vous que celuy advoue l'outrage, qui peult et ne chastie ses gens quand ils l'ont faict, que qui advoue l'outrage faict l'outrage, et que celuy doncques a faict l'outrage qui, quand par ses gens a esté faict, l'a peu et ne l'a chastié. Tant y a que l'empereur a peu et n'a chastié l'outrage faict au roy en l'assassinement desdits ambassadeurs, l'empereur doncques advoue cest outrage, l'empereur doncques a faict l'outrage, l'empereur doncques, en faisant cest outrage, est cause de renouveller la guerre, l'empereur doncques trouble la paix et union des chrestiens, l'empereur doncques empesche et rend difficile ceste enprinse contre les infidèles; et, pour conclure, l'empereur, au dire et induction du marquis, prend les armes contre Jésus-Christ mesmes entretenant la guerre contre les chrestiens.

« Vous voyez, messeigneurs, comme ces sillogismes et enthymemes procèdent, auprès des autres, rondement, selon la vraye raison dialectique; voyez comme ils subsistent et sont fermes et invincibles, parce qu'ils sont fondés sur vérité; quelle chose doncques réplicquera le marquis en cest endroict? S'il ne veult que, quand le roy aura receu de l'empereur un aussi grand outrage qu'oncques en fut faict à prince de sa qualité, il le doit toutesfoys endurer et supporter patiemment, si l'empereur après se vante de vouloir faire entreprinse contre les

infidèles. Mais qui est, messeigneurs, plus infidèle que celuy qui n'a ny foy ny loy; à qui n'est rien sacrosaint, respect, moyennant qu'il luyen vienne quelque prouffit; qui tient loisible tout ce qu'il luy plaist, qui ose tout ce qu'il estime loisible, et qui, en tout ce qu'il ose, se targue toutefoys contre la revenche, pour s'escrier à tout le monde qu'on le veult troubler et empescher ès sainctes entreprinses qu'il embrasse pour la foy? Mais ne sçavons-nous pas bien, messeigneurs, que toutes ses belles entreprinses, dont il s est couvert et couvre, ne furent oncques ny ne sont pour le différend de la religion, mais pour sa pure et particulière ambition, et pour accroistre sa propre domination et tyrannie.

« Luy suffit-il pas que, pour ne destourner son entreprise de Tunis, le roy très chrestien posast les armes qu'il avoit prestes et en main, pour venger l'outrage à luy faict en la mort de Merveilles son ambassadeur? Quel fruict toutesfoys en parvint jamais à la chrestienté? quelle augmentation à nostre foy? je n'y en vois certainement poinct, s'il n'appelle augmentation à nostre foy d'avoir osté ce royaume-là des mains d'un machométan, pour le bailler à un autre machométan, et qu'en nostre religion soit avantage qu'à Tunis il y ayt plustost un roy more qu'un turc. Si ceste patience du roy n'a semblé à l'empereur luy devoir suffire, au moins luy à deu suffire que ledit seigneur a enduré ce second outrage ainsi faict à ses ambassadeurs, et plusieurs autres que je réserve à dire si l'on me contraint de passer outre. Et en a retardé la vengeance jusques après le retour du voyage d'Arger, ores qu'il ayt eu pendant ledit voyage, pour cause de l'absence, et depuis, à cause de la deffaicte de l'armée de l'empereur, une si belle commodité, tant de venger sans grande résistance ledit outrage, comme de recouvrer l'ancien patrimoine de messeigneurs ses enfans, si longuement et injustement détenu et occupé.

« Et jusques à quand, messeigneurs, jusques à quand veult l'empereur abuser de ceste patience et longanimité du roy? Veut-il que ledit seigneur attende à se ressentir de tant d'outrages et à recouvrer ce qui est sien, jusques à ce qu'il l'ayt spolié province à province de tout son royaume et patrimoine, continuant ce pendant à mesure qu'il aura desrobé quelque chose, à faire, pour empescher la revenche, semer et courir le bruit qu'il veult faire un voyage et entreprinse contre le Turc? Je dis, messeigneurs, qu'il ne le doit faire, et qu'il doit non seulement résister à ceux qui veullent occuper les finages du peuple qui luy est commis de Dieu, ains doit prendre les armes contre eux au plustost, et au plus grand avantage que possible luy sera; lequel avantage luy résultant si grand que plus ne pouvoit, de l'occupation et distraction des forces de l'empereur en divers lieux, vous pouvez, messeigneurs, clairement et évidemment cognoistre combien sincèrement il vous a, par ses ambassadeurs, adverty et conseillé, comme celuy qui à ses particulières affections a tousjours proposé le bien universel de la chrestienté, qu'entreprenans ceste guerre contre le Turc, vous eussiez à bien poiser et considérer avant la main, si vous aviez tout ce qui est requis et nécessaire à commencer et soustenir une telle guerre, laquelle pour une seule battaille ou rencontre ne peult estre finie.

« Ainsi pouvez-vous cognoistre combien malignement le calomniateur de ce conseil, qui s'est imposé le nom de Philaletée, vous a voulu desguiser la bonne intention et le prudent et sainct conseil dudit seigneur roy, duquel vous pouvez bien estimer que s'il eust bien préféré l'occasion et facilité de sa victoire particulière au bien de vos communes affaires (qui est en effet le fondement et soustien de l'Empire, et la plus grande partie de la chrestienté, comme ledit marquis autant véritablement que sans propos exclame par sa lettre, ainsi que si luy seul l'avoit trouvé, comme les enfans de la febve au gasteau), s'il n'eust, dis-je, préféré le commun bien à son particulier, que plustost il vous eust conseillé d'entrer à l'estourdy en ceste entreprinse, de laquelle particulièrement à luy résultoit l'occasion et facilité de exécuter la sienne. Mais il a, messeigneurs, dès le commencement de son âge institué sa maison de vivre en estat chrestien et irrépréhensible, auquel jusques au bout il veult persévérer. Et si celuy veult comparoistre qui faict telles oraisons imprimer et publier, et veult maintenir (ainsi que le marquis, par la conclusion et épilogue de sa lettre, entend à vous persuader) que le roy vous desconseille ceste entreprinse, de peur qu'avec augmentation de vostre empire l'ennemy de nostre foy soit abaissé, pour laquelle foy désire ledit marquis espandre son

sang et rendre l'ame, je vous asseure, messeigneurs, et que ledit orateur et que ce glorieux nouveau martyr trouveront prou de serviteurs et subjects dudit seigneur roy, qui avec les armes leur soustiendront qu'ils en ont faulcement et meschamment menty, et autant de foys en auront menty, comme de foys ils l'auront dit et le diront.

« Il me déplaist, très révérends et très illustres seigneurs, et vous supplie me vouloir excuser de ce que les trop excessives et outrageuses paroles proférées contre le roy mon maistre m'ont forcé de venir jusques à ce poinct, auquel je mettrois fin à ma lettre, ne fust que par le précédent discours vous avez peu cognoistre que ladite lettre du marquis me touche, d'autant que la plainte qui a esté contre luy faicte ne peult estre fondée que sur l'advis que j'ay donné audit seigneur roy, du progrès et façon de cest assassinement; et que affermant ledit marquis que, outre ce qu'il en a dit, il offre de nouveau à se justifier, ou par la voye civile ou par la chevaleresse, je ferois tort à mon honneur si sur cest article ne respondois; doncques, pour respondre, je dis, soubs le bon plaisir du roy mon maistre, duquel j'espère qu'il me fera ceste grace, que je suis très content, et accepte, pour donner plus grande lumière à la vérité, d'estre le chevalier qu'il appelle à veoir sa justification par l'une ou par l'autre voye, et me trouvera prest à chacune sa requeste et sommation afin qu'estant par moy défendu le contraire de ce qu'il a dit, vous, messeigneurs, et tous autres congnoissiez combien il s'est en son dire esloigné de la vérité. Et à tant je prieray Dieu, très révérends et très illustres princes, vous donner en parfaicte santé très longue et très heureuse vie, et à la chrestienté tel repos et consolation qu'il sçait bien des affaires d'icelle le requérir. »

Le roy, se voyant hors d'espérance d'estre satisfaict de ces injures par autre voye que par celle qui à tout homme ne cognoissant supérieur est permise par le droict des gens, et ne trouvant conseil domestique ny estranger qui non-seulement ne confortast son opinion, mais conseillast qu'il estoit de vivement s'en ressentir, à ce qu'il ne luy fust par cy-après imputé à faulte ou de prudence, ou de cueur, là où il en en auroit faict autrement, et que l'ombre d'une paix palliée par son couvert ennemy l'auroit empeschè de prendre les armes jugées nécessaires par tous ses amys, à la fin se résolut d'y entrer, estimant que quelque issue qu'il pleust à Dieu en envoyer (au sainct vouloir duquel il s'en remettoit, et en luy mettoit son bon droict et espoir de sa cause), si ne pourroit l'entreprinse n'estre aussi louable que la patience vitupérable et honteuse. « Car demourant un faict si détestable impuny, qui est celuy, disoit-il, qui ne m'estimera indigne de tenir le lieu qu'avec si grande dignité mes prédécesseurs ont acquis, gardé et maintenu? Qui est celui qui désormais au tant renommé port de ceste couronne voudra chercher reffuge contre les griefves tempestes et oppressions des tyrans, comme tousjours il a esté par plusieurs roys et potentats aussi nécessairement cherché qu'heureusement rencontré? Ou finablement, qui est celuy qui plus osera mettre l'espoir de son salut en la justice des roys de France, si eux-mesmes en leur propre faict se laissent opprimer par injustice? Mais pourquoy vais-je cherchant exemple des choses extérieures et frivoles sur l'opinion d'estrangers, puisque de raisons domestiques et familières je puis prendre le réglement de mon faict, laissant à part les inconvéniens de dehors, comme ayans leur pivot seulement assis sur honneur? et à l'imitation d'un bon père de famille et sage administrateur, attachons-nous à ce qui à honneur et utilité ensemble touche. Si aujourd'huy je souffre que sans raison ny occasion, par l'auctorité de celuy de qui moins je devois attendre d'offence, m'ayent esté tués et meurtris si honteusement et si audacieusement, contre tout droict divin, naturel et humain, mes serviteurs, mais, ô Dieu! quels serviteurs? gens d'estat, de réputation et de maison, ayans par leurs mérites acquis, l'un, degré honneste entre les plus apparens gentilshommes, l'autre, lieu éminent entre les grands seigneurs, et estans receus en fraternité des princes, sans que de leur mort je fasse démonstration; si je laisse au temps seul et à l'oubliance des choses passées à faire l'effacement de leur sang; si, cuidant ensevelir leur infortune, je la ressuscite; si j'augmente leur calamité par ma honte, qui sera, d'icy en avant, celuy qui pour donner vie à ceste monarchie mettra la sienne en danger? Certes il n'y aura nul qui, non seulement pour elle ne se reffuse à s'y présenter, mais qui ne la juge ou indigne

qu'on la serve, ou moy que je la gouverne; dont en brief à la république insidiée d'ennemys, desgarnie d'amys, privée de bonnes et dévotieuses volontés, ne pourroient n'advenir les inconvéniens qui tousjours sont advenus à estats ou régis par mauvais administrateurs ou dépourveus de féal et amiable conseil.

« Les princes ont accoustumé d'estre blasmés, quand ils n'ont vengé la mort de ceux qu'alliance avoit mis en leur société; combien plus ceux que nature avoit mis en leur seureté? Peu d'honneur ont acquis ceux qui ont sans résistance laissé démembrer une partie de l'estat qui par leur ancestres leurs a esté laissé, encores moins ceux qui, sans en faire démonstration, ont laissé opprimer celuy, ou qui par nature, comme subject, ou par eslection, comme serviteur, est entré en leur sauvegarde. Car qui laisse occuper partie de sa province par autruy, quelquefoys la laisse occuper à aussi bon ou meilleur que soy; dont advient qu'aucunes foys la mutation du seigneur est aux subjects non seulement bien tolérable, mais prouffitable, car l'oppression ne leur peult jamais estre que mauvaise. Par quoy ne se peult nier plus n'estre à blasmer celuy qui, soubs son nom, laisse outrager les siens, que qui les souffre arracher de sa main, et violentement usurper par autruy. Estans doncques ces raisons si véritables, quelle vitupération auray-je, ou, pour mieux dire, quelle n'auray-je point, si je me rends paresseux à maintenir les miens en seureté, qui tousjours ay esté si prompt à la tuition des autres? ou quelle honte me sera-ce de n'oser à ce coup exposer mes forces, pour garder le repos de mes hommes, si tant de foys j'ay osé exposer ma vie pour maintenir mes provinces? Autresfoys je n'ay feinct, estant personne privée, à couvrir de ce corps la fuitte d'un peuple battu, chassé et espouvanté, n'osant lever les yeux contre deux princes, dont l'un estoit victorieux et puissant roy, l'autre assez belliqueux, combien que peu heureux empereur : estant aujourd'huy chef et roy de ce mesmes peuple, feindray-je à le couvrir de mes forces, mesmement contre les injures d'un seul qui jamais n'a iceluy peuple endommagé et moins estonné, souvent l'a essayé, jamais entamé, travaillé par cautelles, mais non par conquestes? Dois-je craindre à le garantir encores ce coup de l'oppression de celuy que piecà je luy avois peu livrer entre les mains, si de tant de foys qu'il m'a si bravement provocqué il m'en eust attendu une seule? Romme, Allemagne, Espagne en ont ouï ses braveries; Valenciennes et Provence ont veu et peu tesmoigner de ses fuittes.

« Voilà, disoit le roy, la résolution; après toutes disputes, laquelle embrasser utilité nous admoneste, honneur nous incite, nécessité nous contraint; car, quant à l'infraction dont nos ennemys nous pourroient calomnier, suivant leur invétérée coustume, je trouve que c'est chose à quoy j'ay suffisamment, si dire se peult, satisfaict envers Dieu, et puis dire suffisamment envers le monde; ainsi qu'il sera tousjours cogneu par bons jugemens, et advoué par bonnes et sainctes consciences; peu me doit-il challoir que les autres en veulent dire ou penser. »

A ces raisons s'estoient facilement accordés tous ceux avecques lesquels, ou pour fiance de leur loyauté, ou par cognoissance de leurs esprits, il avoit pleu au roy s'en résouldre; car, combien que les raisons contraires et tendantes à dissuasion eussent bien quelque apparente beauté (pour estre garnyes, quant à l'universel, de ceste commune patience de paix, de repos, d'abondance de biens, d'entrecours de marchandise; quant au particulier, mesmes en ce qui touchoit les princes et plus éminents qui fussent en la compagnie, de plaisirs, d'honneurs, de délices et triumphes, singulièrement en ce qui regardoit le chef, pour estre homme, à vray dire, qui ne les dédaignoit en leur saison, et qui, demeurant en paix, comme lors il estoit, les pouvoit jouir et avoir en plus grande abondance que nul autre; venant à la guerre, en estoit en la pluspart privé, et les luy convenoit sequestrer pour quelque temps, et par avanture pour toute sa vie) néantmoins, ayans icelles raisons esté du commencement proposées, et après mises en parangon des autres, soudainement perdirent leur feuille et couleur, si comme, pour effacer pierres faulses, on eust mis en jeu de fines et orientales. Par ainsi estoit demourée la chose sans dispute, au jugement et approbation de chacun; mais bien eussent voulu aucuns, pour estre l'entreprinse de tel poids, y mettre un peu de délay, et mieux se fortifier, tant d'argent que d'amys, mesmes estant le roy recherché d'aucuns princes et po-

tentats, qui eussent acheté de leur sang un commencement de guerre entre ces deux grands monarques, pour estre, par le moyen et protection de l'un, mis en seureté et hors du danger de l'autre, qu'ils sçavoient avoir de long-temps, par espoir, comme englouty et dévoré tout le monde ; en considération de quoy ils n'eussent au roy, duquel la foy estoit assez cogneue, refusé chose que raisonnablement il leur eust sceu demander, pour luy faire prendre les armes contre l'ennemy de la commune liberté.

Aussi au contraire estoit vraysemblable, veu les expériences du passé, que, là où desjà de soy-mesmes il les auroit prinses, et que la guerre se verroit ouverte entre ces deux grands, et les cartes entre eux bien meslées, chacun des autres leur laisseroit jouer leur jeu, et de là en avant ils favoriseroient plus le roy de souhaits que de faicts, plus de désir et affection que de forces, ny d'argent, de traittés et alliances. Entre autres, estoit bien à présumer, et le tenoit le roy pour certain, que si, à la dernière guerre, le roy d'Angleterre, obligé à sa deffension, tant par traittés que par infinies promesses, l'avoit planté et laissé porter seul tout le faiz d'icelle guerre, il seroit à ceste-cy pour faire le semblable, voire par avanture pis ; et ce qui luy faisoit présumer, c'estoit qu'il n'estoit pas bien content (ce monstroit-il) que ledit sieur eust donné si honorable passage à l'empereur, et qu'en iceluy il luy eust usé de tant de courtoisie ; mais à la vérité plus estoit-il ulcéré que ledit sieur eust favorisé le roy d'Escosse de deux mariages, l'un après l'autre, l'un de madame Madeleine, sa fille, l'autre de la fille du duc de Guise, vefve du feu duc de Longueville ; et qu'il eust fortifié Ardres, qui est une bride à Calais ; et, qui plus encores luy pesoit, combien qu'il n'en monstrast le semblant, estoit qu'il n'eust sceu attirer ledit seigneur par offres ny alliances, pour avantageuses qu'elles fussent, comme il disoit, mais à la vérité non recevables, à muer en son royaume le faict et estat de la religion. Toutesfoys encores n'estoient les choses tant reculées de moyen, qu'il n'y eust bien quelque apparence de l'attirer à société de guerre, veu d'une part l'estime qu'il avoit de la personne du roy, et le grand honneur que de tout temps il luy portoit, et de l'autre le peu de contentement qu'il avoit de l'empereur, se ressentant continuellement en son cueur que souvent il luy avoit failly de foy, et aussi blasmant couvertement son ambition.

Mais bien, quand l'on eust pensé de l'attirer à ladite société par conditions raisonnables, si eust-il fallu du temps pour trouver résolution en son esprit, assez irrésolu de soy-mesmes. Le semblable eust-on peu espérer d'une partie de la Germanie, et mesmes entre les estats protestans ; car, s'estans trouvés par cy-devant comme refusés de l'alliance par bonne partie d'eux proposée, et estant ledit reffus procédé de l'exemple ou opinion que le roy avoit craint d'en donner au peuple, pour la diversité des sectes, aussi pour ne monstrer à l'empereur (auquel il ne vouloit laisser aucune occasion de se plaindre) qu'il se fortifiast de ses couverts ennemys, les propos d'icelle alliance d'avecques lesdits protestans estoient demeurés interrompus. Néantmoins, y en avoit aucuns d'eux qui secrettement cherchoient de les renouer, et plus y en avoit d'apparence qu'au passé, que la chose se peust bien conduire ; car, quant au respect que le roy avoit eu à l'empereur, il le pouvoit maintenant, après si griefves injures, raisonnablement cesser.

Quant à l'exemple dessusdit, la chose avoit bien receu plus grande modération, car à présent il estoit proposé au roy, par la confédération qu'il feroit avecques eux, un grand et quasi indubitable espoir de réduire la Germanie à union et concorde, tant de la foy, que des principaux différens régnans en icelle, dont trop plus y avoit en l'alliance qui sefust faicte avecques eux, de bon exemple que de mauvais, et fust ce envers les plus dépravés jugemens du monde. Et avecques ce estoit beaucoup diminué du danger où les autres foys on avoit esté, que l'empereur empeschast ceste pratique, comme il avoit les précédentes ; car, estant son ambition mieux par lesdits protestans découverte, que lors elle n'avoit esté, et le masque de son hypocrisie plus osté, il luy estoit plus facile d'y pourveoir, et de plus secrettement se fortifier contre elle.

Telle donc estoit la raison qui mouvoit aucuns à vouloir différer la guerre, pour y attirer les dessusdits, aussi l'opinion qu'ils avoient de faire plus grande provision de deniers ; car à la vérité, depuis la dernière guerre, le roy

avoit plus advisé de soulager son peuple par diminution de tailles et imposts, à enrichir sa noblesse par dons et grandes pensions, à retirer son domaine, aliéné par les roys ses prédécesseurs et en partie par luy-mesmes, et à rembourser l'argent çà et là emprunté, qu'à en amasser de nouveau; faisant son compte que l'empereur (qui seul le pouvoit mettre en despence, au meu de la religion de tant et si solennels sacremens que ceux qu'il avoit faicts, ou de ceux de si grands et fréquentement receus bénéfices; ou aucunement touché, sinon du bien et repos de la chrestienté, à tout le moins du sien particulier) ne recommenceroit la guerre, ny le mettroit en nécessité de la recommencer. Et à vray dire, les affaires du roy eussent bien requis d'encores temporiser, tant pour les raisons susdites, que pour avoir temps d'achever la fortification d'anciennes places, ou nouvellement commencées, ou que, tant delà les monts que deçà, on commençoit à mettre en deffence et qui n'y estoient encores; mais au contraire, trois choses luy venoient au devant des yeulx: la première, que ceste ombre de paix donnoit grande couverture aux entreprinses que faisoit l'empereur pour luy surprendre ses places de frontière, et venoit journellement en lumière que, pour une entreprinse descouverte et rompue, soudain, comme d'une hydre, en sortoit une autre; et à ce estoit au roy malaisé de remédier, pour ne luy estre permis, par les voyes de la trefve, d'empescher les commerces et communications des subjects de l'un à l'autre, de laquelle communication procédoient les menées et trahisons.

La seconde raison et plus forte estoit qu'il ne voyoit que sans deffences expresses, et ainsi qu'ainsi déclaratives d'hostilité, il peust retirer ses subjects de la fréquentation des pays de l'empereur, par laquelle les pauvres gens, pensans estre en seureté, se trouvoient surprins et inhumainement occis, sans qu'on peust en avoir raison, et ainsi qu'il s'estoit freschement, comme dit est cy-dessus, veu sur le Pau et en plusieurs autres endroicts; et en la mort d'iceux, le roy, naturel tuteur de leurs vies, se sentoit, comme il devoit, merveilleusement blessé, se jugeant, là où il n'y pourvéoiroit, coupable de leur infortune. La troisiesme, urgente, et qui se pouvoit dire insoluble raison, estoit qu'il faisoit bien à présumer (et, outre la présumption, bons advis et seurs en estoient venus) que, voyant l'empereur la guerre luy avoir esté expressément dénoncée, en cas qu'il ne satisfist dedans certain temps des meurtres cy-dessus mentionnés, pour obvier à ce danger, et afin de gaigner temps, attendant que toutes ses machinations eussent sorty effect, il faisoit son compte de proposer de nouveau quelque spectacle de zèle envers la république chrestienne, tel ou semblable qu'avoient esté ceux de Tunis et d'Arger, disant: « J'empliray les oreilles du monde d'une belle et grosse entreprinse contre les ennemys de la foy, et feray une représentation de si gros appareil, aux despens de mes subjects les plus exposés au danger de mes voisins, les plus faciles à abuser, sans ce que de ma part j'y fasse guères de mises, que j'auray occasion (faisant magnifiquement sonner ladite entreprinse) de requérir le roy très chrestien, et le conjurer, tant au nom de son tiltre que de nostre mutuelle amitié, de m'y assister ou de forces ou d'argent. Et, combien que je ne l'estime si aisé à tromper en chose si évidente, mesmement estant desjà battu du fillé, si obtiendray-je, à l'exemple de ceux qui demandent le plus pour avoir le moins, que, durant ce temps de ma telle quelle expédition, ou du nom de l'appareil d'icelle, il servira tant à sa réputation et à l'opinion commune, et, estant si jaloux de son honneur qu'il est, aura si grand respect aux paroles qu'on pourroit semer à l'encontre de luy, que, craignant qu'on imputast à son esmotion de guerre le retardement du bien public, indubitablement il se contiendra. »

Tel estoit le dessein de l'empereur, véritablement bien et malicieusement fondé s'il eust eu à faire à homme mal prenant et qui desjà n'eust entendu ses ruses, car il est certain que si par le monde eussent esté respandues les fumées d'une expédition afriquaine ou turquesque, avant que la guerre fust ouverte entre ces deux princes, tous ceux à qui les arts de l'un n'estoient encores bien cogneus eussent imputé le retardement de la saincte expédition à l'autre. Pour à quoy obvier, et aussi voyant le roy qu'en une façon ou autre, tousjours estoit-il en une grosse et continuelle despence, et qu'il luy falloit tenir autant de gens à sa soulde, tant en Italie qu'au long de la mer de Languedoc et Provence, pour remédier aux surprinses machinées par l'empereur, que s'il eust esté en guerre

déclarée et ouverte, il jugea, avec les autres raisons cy-dessus alléguées, qu'il ne lui estoit loisible de plus longuement attendre pour exécuter ceste volonté. Deux voyes se présentoient, dont l'une, qui estoit couverte, plus se monstroit accompagnée d'utilité; la seconde, qui estoit la descouverte et artificielle, n'en promettoit pas tant; car quant à la première, par gens meus, qui de malcontentement, qui de vindicte, qui de partialité, qui d'avarice ou autre passion des autres, incités de zèle qu'ils avoient au bien de leur patrie journellement oppressée, estoient au roy présentés partys, de secrettement et à l'improviste le saisir de plusieurs places estans ou soubs la domination de l'empereur, ou soubs sa protection, voire telle et de si grande conséquence, que leur seule conqueste se pouvoit bien compter pour grand loyer d'une longue et périlleuse guerre.

Pouvant doncques le roy, par l'acquisition d'icelles, qui estoit le vray fruict de la guerre, et la fin qu'un convoiteux aggresseur en eust peu demander, se venger, il n'y avoit grande apparence qu'il deust refuser ces partys, attendu qu'ils se pouvoient exécuter sans bruict, sans péril, sans perte, sans mettre la main à l'espée, et à la bourse que bien peu, eu esgard à la marchandise. En l'autre voye, qui estoit de rupture et d'ouverte déclaration, moins se trouvoit d'utilité, mais, selon le commun jugement des hommes, plus d'honnesteté; car véritablement la guerre, prenant son commencement par surprinses et emblées de places, eust aucunement peu ouvrir la porte de calomnie à ceux qui eussent voulu imputer audit seigneur que convoitise l'eust plus incité à ce faire que la justice, qu'en cest endroict nous appelons vengeance. Quoy considérant, et voulant servir à l'honneur plus qu'au prouffit, laissa le chemin auquel il estoit invité par plusieurs, et qui à grand regret le luy voyoient laisser, et se délibéra d'ouvrir la guerre en divers endroicts, mais principalement en deux : l'un du costé des Espagnes, par la comté de Roussillon, l'autre par le pays de Luxembourg; et l'eslection de ces deux endroicts feit-il pour justifier son aggression, non seulement par la raison qu'il avoit en général d'assaillir son ennemy, mais en particulier de l'assaillir ès lieux qui de droict luy appartenoient, et luy estoient usurpés sans légitime tiltre. Car quant à Luxembourg, outre les autres droicts et actions que de tout temps les roys ses prédécesseurs y prétendoient, mesmes par l'acquest qui en avoit esté faict par le duc Louis d'Orléans, frère du roy Charles sixiesme du nom, qu'autres, il en avoit une nouvelle par la cession, tant des chefs et vrays seigneurs titulaires de la maison dudit Luxembourg, qui injustement et par seule force en avoient, par le duc Philippe de Bourgongne et Charles son fils, esté spoliés, que aussi par le transport que luy en avoient faict ceux de la maison de la Marche, qui y prétendoient grand droict.

Quant à la comté de Roussillon, encores sont vivans ceux qui la virent laisser à Ferdinand, roy d'Arragon, alors régnant, par le roy Charles huictiesme, séduit et trompé par un cordelier, nommé frère Olivier Maillard, directeur de sa conscience, homme apparent, de grande sanctimonie, mais (comme il advient où hypocrisie a lieu) avoit esté corrompu à force d'argent par ce roy d'Arragon, pour vendre et decevoir son maistre. Or n'avoit peu le roy Charles faire ceste aliénation au préjudice de la couronne, et quand il l'auroit peu faire, si n'avoit le roy d'Arragon, et moins ses héritiers, accompli les conditions réciproques mises et apposées au contract; par ainsi l'empereur, qui n'avoit droit que de luy, ne s'en pouvoit dire autre qu'usurpateur et violent possesseur. Vray est que voulant le roy commencer la guerre, l'eust peu à aussi bon droict commencer ailleurs, fust delà les monts ou deçà, car assez d'autres lieux y avoit qu'il pouvoit et plus facilement entamer et aussi justement répéter. Mais bien voulut, pour son invasion, choisir ces deux sur tous autres; Roussillon, afin d'attirer son ennemy au combat, car estant si prochain en ses pays, en sa maison avec ses forces, parmy ceux où le plus magnifiquement il avoit accoustumé d'extoller la gloire de son nom, il n'estoit croyable qu'il fust pour y fuir la lisse. L'endroict de Luxembourg choisit-il pour avoir plus aisé moyen de recueillir, et à moins de danger des personnes, les Allemans venans à sa soulde, mais plus encores fut-il meu de ce faire, pour favoriser, par la proximité des lieux, le duc de Clèves, que l'empereur à toute heure se vantoit de ruiner et rendre le plus pauvre homme de la chrestienté, disant hault et clair qu'il quitteroit plustost sa couronne que de luy laisser

un pouce de terre ; et de faict, avoit de longue main commencé en ses Pays-Bas à luy dresser secrettement l'appareil d'une grosse tempeste ; ce que sçachant le roy, luy vouloit bien donner à cognoistre que, d'une part, au lieu où estoit sa personne; de l'autre, en celuy où plus il s'estoit préparé, en ces deux endroicts chercheroit de l'assaillir. Doncques, de premier sault, il envoye un chef de ceste entreprinse, son fils puisné, Charles, duc d'Orléans, accompagné de cinq ou six cens hommes d'armes, et huict mille lansquenets, et six mille soldats de pied françois, ayant avec luy monseigneur Claude, duc de Guise, pour sa conduitte, et commander à l'armée sous luy, à cause de sa jeunesse ; et le seigneur de Jamets ; le seigneur de Sedan ; le comte d'Aumalle, fils aisné dudit duc de Guise ; François de Bourbon, sieur d'Enghien, frère de monseigneur de Vendosme ; le sieur de la Roche-du-Maine ; la compagnie de monseigneur le connestable, conduitte par le sieur de la Guiche, et plusieurs autres capitaines et chevaliers garnis de sçavoir, de prouesse et d'expérience.

(1542) En Roussillon envoya monseigneur le dauphin, luy voulant, comme à successeur de son nom, par l'aguillon d'honneur et semonces de haultes entreprinses, de plus en plus inciter les esprits à embrasser la splendeur et imitation de ses ancestres ; et au mareschal d'Annebault, que pour vertu il avoit élevé, et auquel avoit assez grande fiance, ordonna d'estre auprès dudit seigneur pour la principale conduitte de la guerre, luy assistant, pour partie des labeurs et charges, le seigneur de Montpesat, pour lors lieutenant du roy au pays de Languedoc, avec grand nombre de princes, seigneurs, capitaines, et autres gens d'honneur, de sçavoir et conduitte. Et ce que plus il commanda audit dauphin, ce fut de jetter partie de ses forces, incontinent et en toute extresme diligence, au-devant de la ville de Perpignan, attendant le reste de son armée, qui s'y viendroit joindre, et que luy, qui le vouloit suivre de près, se présenteroit sur les lieux ; à quoy faire estoit conduit par plusieurs raisons, dont celle qui plus dominoit en son esprit, et à laquelle grande partie des autres se rapportoit, estoit celle desjà touchée du combat. Car il jugeoit que là où soudainement il auroit faict (comme il estoit faisable) envelopper Perpignan, ville capitale de Roussillon, et la principale, ou, pour mieux dire, la seule barrière et boullevert des Espagnes quant au costé de midy, et qu'il l'auroit forclose de plusieurs choses qu'il sçavoit lors luy défaillir pour l'attente d'un grand siége, l'empereur seroit contraint, ou par le respect d'honneur, ou, à tout le moins, par celuy de nécessité, de le venir combattre, sinon qu'à sa barbe il aimast mieux se veoir spolier d'une province nourrice des provinces voisines, du meilleur et plus nécessaire port qu'il eust ès mers de delà, de la ville dont la perte luy apportoit perte, non seulement de ce qu'il avoit deçà la montagne, mais donnoit à son ennemy tout ce qui estoit delà en proye, ou de venir au faict d'armes par luy de si long-temps et en tant de lieux si haultement et si pompeusement presché.

Cependant que le dauphin se prépara à ceste ordonnance, qu'il feit marcher la gendarmerie, l'artillerie, les vivres et munitions, et que Montpesat, pour lors lieutenant du roy en Languedoc, outre les forces ordinaires de la frontière, faisoit assembler les légionnaires de Languedoc, que le roy de Navarre en faisoit approcher d'autres de Gascongne, que le mareschal d'Annebault s'acheminoit avec sa trouppe, ramenant d'Italie les Suisses, les chevaux légers, les vieilles bandes de gens de pied françoises et italiennes, le roy commençoit à se mettre à leur queue, non de si près qu'ils pussent rompre les chemins aux soldats, ou empescher la facilité des estappes, mais non pourtant de si loin que d'heure en autre il n'en peust avoir nouvelles, comme ordinairement il avoit. Le duc d'Orléans pareillement mettoit en toute diligence ses forces ensemble.

Or vous ay-je dit cy-devant que quelques-uns avoient mis en avant au roy plusieurs entreprinses pour surprendre l'empereur aux lieux les plus aisés et desquels il avoit moins de souspeçon ; entre autres le sieur de Langey, lieutenant général pour le roy en Piémont, après qu'il eust la cognoissance de l'outrage faict par les gens de l'empereur à ses ambassadeurs, considéra bien que le roy s'en voudroit ressentir, ainsi que la raison vouloit. A ceste cause, secrettement avoit praticqué plusieurs places et capitaines au duché de Milan, ayant intention que son amas d'hommes fust faict à la Mirandole (dont desjà il avoit couvertement les

capitaines tous gabarés); et devoit estre son amas de dix mille hommes de pied, huict cens chevaux et dix pièces d'artillerie; et estoient des principaux chefs d'icelle entreprinse, le seigneur Pierre Strozzy, le comte Petillane, le duc de Somme, et plusieurs autres, tant Néapolitains, Romains, que des terres de la seigneurie de Venise; lesquels assemblés, il marchèroit droict à Crémone, dont il espéroit avoir le castellan et des principaux soldats à sa dévotion; de là à Laudes, de laquelle ville il s'asseuroit, et de deux mille hommes de pied qu'il trouveroit audit lieu; et de là à Milan, ou pareillement avoit intelligence, et y fortifier la citadelle aux despens des citadins, et, par ce moyen, brider et tenir en subjection tant le chasteau que la ville, et oster à l'empereur le moyen d'en tirer argent, dont se faisoit sa guerre. Or est-il que le sieur d'Annebault, après la résolution de la guerre, estoit marché en Piémont, ayant huict mille Suisses, six mille hommes de pied françois, sans la garde des places, et six mille Italiens, quatre cens hommes d'armes et deux mille chevaux légers; par quoy l'intention dudit sieur de Langey estoit que, là où le marquis du Guast partiroit de la frontière de Piémont, ou pour aller au secours de Milan, ou pour combattre ledit sieur de Langey, ledit mareschal d'Annebault avoit en proye Quiers, Ast, Vercel, Alexandrie, Cazal de Montferrat, Fossan, Cony, Albe et Quiéras, et grand nombre de petites places; car le marquis n'eust sceu tirer dix mille hommes pour mettre en campagne, sans laisser ses places despourveues; et, s'il marchoit, il demeuroit entre deux armées. Si, durant six sepmaines ou deux mois que ledit sieur d'Annebault fut avecques lesdites forces en Piémont inutile, on eust voulu, ladite entreprinse eust esté exécutée au nom dudit Strozzy et des Néapolitains, demandans estre restitués en leurs biens, que l'empereur leur usurpoit : mais voulant le roy, comme avez entendu, commencer la guerre ouvertement, et non à l'improviste, encores que du commencement il eust consenty et arresté ladite entreprinse, en fut diverty et la refusa; mais j'ay ouy des proverbes de nos pères, que qui a le prouffit de la guerre en a l'honneur.

Ayant le roy ordonné à monseigneur d'Orléans l'armée qu'il avoit à conduire, dépescha Nicolas de Bossu, sieur de Longueval, pour aller à Gueldres et Juilliers, devers le duc de Clèves, faire une levée d'hommes, tant de pied que de cheval, et, passant au travers du pays de Brabant, se venir joindre avec iceluy duc d'Orléans; ce qu'il feit, ainsi qu'entendrez cy-après.

Monseigneur le duc d'Orléans, ayant prins congé du roy à Ligny en Barrois, alla trouver le duc de Guise, accompagné de quelque nombre de gens de pied françois; et le lendemain, qui estoit environ le dixiesme de juin 1542, assemblèrent avec la gendarmerie une partie des gens de pied en un grand village sur la rivière de Meuse, à deux lieues près de Verdun, mychemin dudit Verdun et de Dun-le-Chasteau, auquel lieu feirent séjour trois jours attendans l'artillerie. Au partir de là, allèrent loger devant Danviller, place de Luxembourg appartenant à l'empereur, auquel lieu se vint joindre avec eux le baron de Hédecq, lequel autrefoys avoit esté lieutenant du comte Guillaume de Fustemberg, avec son régiment de quatre mille lansquenets; aussi y arriva le comte de Mansfeld et le comte Piguelin, et le colonel Riquerog, avec leurs régimens; et pouvoit estre, estans assemblés, le nombre de dix ou douze mille lansquenets. Et vint à ceste heure là au service du roy, avecques le comte de Mansfeld, le comte Reingrave, jeune homme de bonne volonté, qui promettoit bonnes choses de luy, ainsi qu'on a cogneu par après. Estans assemblés devant Danviller, fut présentée l'artillerie, dont fut tiré quelques coups à coup perdu, sans approches ny trenchées; mais les soldats estant dedans la place, ne voulans attendre plus furieuse batterie, demandèrent à parlementer; et, durant ledit parlement, nos soldats, sans aucune résistance, entrèrent dedans et la saccagèrent, chose qui estoit bien aisée, d'autant que la place n'estoit deffensable. Estant Danviller entre nos mains, par l'advis des capitaines, monsieur d'Orléans ordonna qu'elle fust rasée et bruslée, comme n'estant gardable; ce qui fut faict en toute diligence, mesmes par monsieur de Jamets, à l'occasion qu'elle lui portoit grand ennuy à sa place de Jamets.

Partant de Danviller, nostre armée print le chemin de Luxembourg; mais le lendemain vint nouvelles qu'il estoit tombé un pan de muraille à Yvoy, qui fut cause de faire tourner visage à nostre armée droict à ladite place; et y estant

arrivée, en toute diligence mondit seigneur d'Orléans et le duc de Guise ordonnèrent de faire les approches; ce qui fut faict, mais mal à propos, car il fut assis trois canons et une bastarde si près du bord du fossé, sans gabions, trenchées ny autre couverture pour mettre en seureté l'escorte de la garde d'icelle artillerie, qu'il fallut, le jour venu, que ceux qui l'avoient en garde l'abandonnassent, pour les coups de arquebouze que leur tiroient les ennemys. Et en plein jour, à la veue de notre armée, sans que nul les peust offencer, iceux ennemys sortirent de la ville, et attachèrent des cordes auxdites pièces, pour les tirer dedans leurs fossés; mais ne leur fut possible, à cause de la pesanteur et de quelques coups de arquebouze tirés, mais de loin, par aucuns soldats des nostres qui se hazardoient plus que les autres. Ce que voyans, les ennemys mirent le feu aux flans et les bruslèrent, de sorte que lesdites pièces furent mises sur le ventre, et cinq ou six jours après furent retirées, et puis envoyées à Sedan pour les remonter. Nonobstant ledit inconvénient, ne fut cessée la continuation des trenchées pour mettre les autres pièces en batterie du costé devers les Ardennes, et fut faicte bresche assez raisonnable, qui toutesfoys ne fut assaillie; puis on fut dix ou douze jours sans tirer, ce pendant qu'on envoya à Sedan, à Mouson et autres villes prochaines, quérir renfort d'artillerie et de munitions. Lesquelles arrivées, on feit nouvelle batterie à l'opposite de l'autre, tirant vers le chemin qui va à Jamets; dont ceux de dedans s'estonnèrent, de sorte qu'ils demandèrent à parlementer; à quoy ils furent receus : et tellement se mena la praticque, qu'enfin leur fut accordé par monsieur de Guise (lequel estoit ordonné de la part de monseigneur d'Orléans pour les ouïr) qu'ils s'en iroient leurs bagues sauves, et pourroient amener six fauconneaux et de la munition pour tirer chacun six coups. Chose qui vint bien à propos, car à la vérité la place estoit hazardeuse à assaillir sans grande perte d'hommes, veu le grand nombre de soldats, d'artillerie et de munitions qui estoient dedans, et mesmes qu'au milieu de la grande bresche, au fond du fossé, y avoit un moineau qu'on ne leur pouvoit lever, qui eust faict un grand meurtre des assaillans; mais Dieu leur osta l'entendement. De la part de l'empereur estoient chefs audit Yvoy le bastard de Sombret, le sieur de Noyelles, Hennuyer, capitaine de chevaux légers, le capitaine Famas, le capitaine Gilles de Levant, et autres, jusques au nombre de deux mille hommes. Estant mondit sieur d'Orléans devant icelle place, y arriva le sieur de Longueval, accompagné de Martin Van Rosson, mareschal de Gueldres, et dix mille lansquenets, avecques environ de seize cens à deux mille chevaux Clévois, qui avoient passé par le pays de Brabant, ainsi qu'entendez par ce discours.

Monsieur le duc d'Orléans ayant mis Yvoy en l'obéissance du roy (dont fut baillée la garde au seigneur de Sedan, et depuis au baillif de Victry, comte de Nanteuil, lieutenant de la compagnie du duc Antoine de Lorraine), marcha pour aller devant Luxembourg, prenant son chemin par Arlon, petite ville à quatre lieues au deçà dudit Luxembourg, sise sur une montagne en assez bonne assiette, mais non fortifiée. L'armée approchant dudit lieu, le seigneur d'Enguien, François de Bourbon, avecques sa compagnie et quelques autres qui l'avoient suivy, y alla devant, et la feit sommer au nom de monseigneur d'Orléans. Ceux de dedans, estonnés de la reddition d'Yvoy, qu'on estimoit la plus forte place du pays, et la mieux pourveue d'hommes, d'artillerie et autres munitions, rendirent la ville. Au-dessoubs de laquelle se vint loger le camp, et dedans se logea monseigneur d'Orléans; mais quelques pillards (encores qu'il fust défendu de piller), cherchans quelque butin, mirent le feu en une partie de la ville, tellement que bien à peine peut-on faire retirer le bagage qu'il n'y en eust de bruslé; et, après que le feu fut esteint, y fut laissé quelques gens, à ce que l'ennemy ne s'y mist pour coupper les vivres qui venoient en nostre camp de Stenay et de Mouson.

Partant d'Arlon, le camp alla loger auprès de Luxembourg, où, peu après avoir faict les trenchées, fut approchée l'artillerie au coing de la haute ville, à la main droicte de la porte par où on entre du costé de France, et fut faict bresche, toutesfoys non raisonnable pour assaillir, car le fossé y est à fond de cuve, trenché en roc fort parfons; si est-ce que ceux de dedans, combien qu'ils fussent trois mille hommes de guerre et quatre cens chevaux, s'estonnèrent, de sorte qu'ils se rendirent leurs bagues sauves, et les citadins demourèrent en leur liberté. Es-

tans sortis lesdits gens de guerre environ deux heures après midy, monsieur d'Orléans entra dedans; et fut mise si bonne police, qu'une heure après les bouticques des marchands furent ouvertes, pour vendre et acheter en telle seureté pour eux qu'on feroit à Paris ou à Rouen. La ville ainsi réduitte, monsieur d'Orléans laissa pour la garde d'icelle le comte de Mansfeld et le comte Piguelin, avec leurs régimens, lesquels promirent de la bien garder vers tous et contre tous; ce qu'ils ne firent, ainsi que tantost vous orrez. Puis, en passant devant Montmédy, petite ville assise sur une montagne, laquelle on ne peut approcher que d'un costé, mondit sieur d'Orléans feit seulement monstrer l'artillerie: incontinent ceux de dedans, esmeus des précédentes prinses, se rendirent; et y furent mis gens pour la garder. Et telle fut l'exécution, qu'il ne restoit ès mains de l'empereur du duché de Luxembourg, que Thionville, ville sur la Moselle, quatre lieues au-dessoubs de Metz, tirant à Trèves.

Monseigneur d'Orléans, ayant désir de se trouver près la personne du roy et de monseigneur son frère, pour l'espérance qu'il avoit qu'il se donneroit une battaille devant Perpignan, délibéra de s'y retirer, laissant à Luxembourg et Champagne le duc de Guise, lieutenant général du roy; et, pour séparer son armée, se retira à Verdun, auquel lieu il ordonna d'envoyer monsieur de Longueville, avec Martin Van Rosson et ses bandes, vers Liesse, lieu entre les deux frontières, pour y séjourner, et secourir ou la Picardie ou la Champagne. Puis, après qu'il eust fait quelque séjour à Verdun pour pourveoir au reste de son armée, partit en poste pour trouver le roy à Montpellier, pensant de là aller devant Perpignan; mais desjà le roy avoit délibéré de retirer son armée. Deux jours après son arrivée devers le roy, vindrent nouvelles de la perte de Luxembourg, et comme le comte de Mansfeld et le comte Piguelin l'avoient rendue bien légèrement et avecques peu d'occasion, dont le roy fut fort mal content, et contre monseigneur son fils, et contre ceux qui luy avoient conseillé de laisser son armée; mais je crois que luy-mesmes avoit esté son conseil. Aussi avoient les ennemys reprins Montmédy, qui nous portoit grand dommage, tant à Stenay qu'au long de la rivière de Meuse: mais monseigneur de Guise rassembla ce qu'il peut promptement recouvrer de gendarmerie (car la pluspart avoit esté licenciée), et, avecques quelques gens de pied, tant Allemans que François, marcha devant Montmédy, premier que ceux qui la tenoient eussent loisir de se recognoistre; et la reprint, et y mit pour chef le capitaine Pétrus de la Lande, lequel y feit depuis bien son devoir, chose qui fort rappaisa le roy. Le sieur de Guise, n'ayant moyen de plus tenir la campagne, assit ses garnisons, et envoya le régiment du capitaine Riquerog, Alleman, le droict chemin de Piémont.

Durant que ces choses se faisoient, tant à Luxembourg qu'à Perpignan, monseigneur Antoine, duc de Vendosme, qui estoit gouverneur et lieutenant pour le roy en Picardie, ne voulut estre oysif; car, après avoir assemblé les garnisons de son gouvernement, tant de pied que de cheval, avecques une bande d'artillerie, délibéra de ne laisser dormir ses ennemys; et, parce qu'il y avoit vers Ardres trois ou quatre petites places qu'ils tenoient, lesquelles faisoient grand dommage, tant à Ardres qu'au Boulonnois (entre autres le chasteau de la Montoire, sis en forte assiette, sur une petite montagne à l'entrée de la terre d'Oye, duquel on découvre tout ce qui sort de la ville d'Ardres, et un autre, au bord du Boulonnois, tirant d'Ardres à Sainct Omer, nommé Tournehan, appartenant au sieur de Bures, place de tout temps tenue des plus fortes du pays), entreprint de les lever d'entre leurs mains, et, ayant pourveu à faire suivre les vivres après son camp, faisant son estappe à Dovère, marcha premièrement droict à la Montoire, laquelle fut abandonnée des ennemys, et la feit desmolir aux gens du pays, lesquels en feirent leur devoir pour le dommage qu'elle leur avoit faict: et de là tourna ses forces à Tournehan, et y feit faire batterie de cinq ou six jours. Les assiégés, ne voyans remède de plus endurer la batterie, parce que la place estoit petite (car il est certain qu'une petite place ne vault rien devant la fureur de la batterie de maintenant), se rendirent leurs bagues sauves. Laquelle il ordonna estre rasée, mais, pour la grande espoisseur des tours, mesmement de la grosse, eust esté long à la desmolir, il les feit miner, et, après avoir faict mettre quelques barils de poudre soubs la mine bien bouchée, les feit voler, et raser à force de pionniers ce qui restoit. Incontinent, bon nom-

bre de petits forts, que les ennemys tenoient à la faveur de ladite place, se rendirent, et furent pareillement rasés. Puis, après avoir couru tout le pays vers Sainct-Omer, Aire et Bétune, n'osant son ennemy se présenter devant luy pour le combattre, encores qu'il eust plus de gens que luy, se retira, mettant ses hommes aux garnisons. Sur laquelle retraitte le comte du Reu, lieutenant général de l'empereur, faillit d'estre surprins en sa maison; mais il se sauva par un batteau passant la rivière, et se retira à Sainct-Omer.

N'a guères je vous ay dit que le roy vouloit retirer son armée de devant Perpignan, quand monsieur d'Orléans le fut trouver à Montpellier. Or, afin de briefvement discourir ce qui fut faict en ce voyage, et venir à ladite retraitte, monseigneur le dauphin assembla ses forces en Avignon, auquel lieu l'estoit venu trouver le sieur d'Annebault avecques huict mille Suisses, six mille hommes de pied françois, des vieilles bandes, dont estoit colonel messire Charles de Cossé, sieur de Brissac, et six mille Italiens, et quatre cens hommes d'armes, et seize cens chevaux légers, desquels estoit général le sieur de Termes; et de là print son chemin à Nymes et à Narbonne, où se vint joindre le sieur de Montpesat, avec la légion de Languedoc et une partie de celle de Guyenne, et six mille lansquenets, et bon nombre de Suisses nouvellement levés; de sorte qu'il y pouvoit avoir quatorze mille Suisses, tout comprins, et se montoit l'armée à trente-six ou quarante mille hommes de pied de toutes nations, et deux mille hommes d'armes et deux mille chevaux légers. De Narbonne alla loger auprès de Locate, partant duquel lieu, laissa à la main droicte le chasteau de Saulces, et y envoya une trouppe d'hommes suffisante pour le tenir en subjection et empescher les saillies que pouvoient faire ceux de dedans; car il ne voulut s'y arrester, en intention de surprendre Perpignan, mais autrement advint. Vray est qu'il n'y avoit nombre suffisant d'hommes pour garder une telle place; mais d'artillerie et d'amonitions, tout ce que l'empereur avoit mené en son voyage d'Arger estoit dedans, tellement qu'à l'arrivée de tous costés on estoit salué à coups de canon et de coulevrines, dont les ennemys estoient aussi libéraux que d'arquebouzades; chose qui feit cognoistre en peu d'heures que les advertissemens qu'on disoit qu'avoit monsieur de Montpesat (par l'advis duquel avoit esté dressée ceste entreprinse) n'estoient certains. Il est apparent qu'ils estoient advertys, veu que le sieur d'Annebault avoit séjourné en Piémont un mois ou cinq sepmaines, et qu'il estoit commun, dès Piémont, qu'on alloit à Perpignan; aussi le chemin que print l'armée leur en pouvoit donner vraye certitude.

Estans arrivés devant Perpignan, ceux qui estoient ordonnés à ce faire advisèrent, chacun en son endroict, de l'approcher, mais la plaine estoit si rase et la terre si sablonneuse, qu'il estoit malaisé de faire trenchées qui valussent, car la terre s'en alloit à vau le vent, et emplissoit les gabions de sablon. Vous pouvez estimer quelle seureté on pouvoit avoir, mesmes que la ville estoit si bien pourveue de plateformes garnies d'artillerie, qu'il sembloit d'un porc espic, qui de tous costés, estant courroucé, monstre ses poinctes. Aussi fut advisé, pour empescher qu'il n'y entrast secours, lequel n'y pouvoit venir que par deux endroicts, l'un par la mer, et l'autre par le pertuys par lequel pouvoit venir le secours du royaume d'Arragon, et on n'y peult passer qu'à la file; là fut envoyé le sieur de Termes avec les chevaux légers, toutesfoys si tard, qu'avant son arrivée le secours estoit passé et entré dedans la ville; qui encouragea fort les ennemys, et nous donna peu d'espérance de parvenir où nous prétendions.

Un jour ceux de la ville, ayant, de dessus le rempart, cognoissance que nostre artillerie estoit mal gardée, feirent une saillie à la garde de leur artillerie, telle qu'ils firent abandonner la nostre à ceux qui l'avoient en garde, et se mettoient en effort de la tirer en leurs fossés; ce qui estoit apparent qu'ils eussent faict, mais le sieur de Brissac, colonel des gens de pied françois, auquel ne touchoit de la garder, y arriva à l'improviste, suivy de peu de gens, et estoit sans armes, hormis un haussecol. Lequel feit une charge si furieuse, qu'il leur feit abandonner, et la retira: aussi fut-il blessé à la gorge ou au col.

Le roy, lequel, ce temps pendant, avoit faict séjour à Montpellier, espérant marcher si l'empereur se fust mis en campagne pour secourir sa ville, voyant que son armée se consommoit, et que l'empereur n'estoit pour se

hazarder, puisque sans battaille elle se pouvoit garder, envoya le comte de Sainct-Pol et l'amiral de Brion devers monsieur le dauphin, pour entendre quelle espérance il pouvoit avoir du fruict de ceste grosse armée; lesquels luy rapportèrent qu'ils avoient cogneu qu'il y avoit moins d'espoir à la prinse de la ville que le jour que le camp y arriva, et que, approchant l'hyver (auquel on alloit entrer), le pays estoit de telle nature, qu'aux premières pluies qui viendroient, il n'y auroit ordre de retirer l'armée, pour les torrens qui de tous costés coulent des montagnes, et que la mer faict regorger lesdits torrens, de sorte qu'on se trouveroit enfermé entre deux mers et la montagne. Alors il cogneut bien, mais trop tard, qu'il avoit esté mal servy; par quoy manda à monseigneur le dauphin qu'il eust à faire sa retraitte; à quoy il ne faillit d'obéir, combien qu'à son grand regret (considérant une si triumphante armée avoir esté tant inutile), car l'erreur n'estoit de luy, mais de ceux qui avoient abusé le roy, ou par ignorance ou par envie qu'autres ne fissent mieux. Partant de devant la ville, les Espagnols firent plusieurs saillies, mais il avoit mis si bon ordre à sa retraitte, qu'elles furent au désavantage des ennemys. Nostre camp deslogea à telle heure, que, s'il eust encores attendu trois jours, ce qu'on craignoit des inondations luy fust advenu, car le lendemain et les jours suyvants survint une si extresme pluie, que la pluspart de ceux qui estoient demourés derrière, tant de cheval que de pied, furent contraints de passer à nou, et y en eut quelques-uns noyés. Voilà la fin de ceste armée, laquelle, à mon jugement, qui l'eust employée en Italie, l'estat de Milan eust esté bien esbranlé, pour les apparences que depuis on en a veu; mais l'asseurance qu'on donnoit au roi d'emporter Perpignan de première venue luy feit prendre le pire party : par avanture en ay-je mauvais jugement, mais c'est mon opinion.

L'amiral d'Annebault, partant de Piémont pour venir à Perpignan, avoit laissé le sieur de Langey, messire Guillaume du Bellay, accompagné du sieur de Bouttières, du sieur de Vassé, gouverneur de Pignerol, du capitaine Martin du Bellay, prince d'Yvetot, gouverneur de Turin, le seigneur d'Aussun, gouverneur de Savillan, avecques leurs compagnies, tant de gendarmes que de chevaux légers, et deux mille Suisses, et quelques gens de pied, tant de François que Italiens, pour seulement bien petitement garder les principales places de surprinse, demourant le plat pays en proye. De quoy le marquis du Guast adverty, assembla ses forces au pont d'Esture, lieu propre pour assaillir le Piémont en quelque endroict qu'il voudroit commencer, ou deçà ou delà le Pau, pour avoir les rivières à son commandement. Le sieur de Langey, qui estoit à Turin, sçachant la délibération dudit marquis, et que du costé de Cony, Quiéras et Albe, n'y avoit grand garde, parce que le marquis n'eust jamais estimé qu'estant demouré ledit seigneur de Langey si desgarny d'hommes, eust voulu faire entreprinse, toutesfoys il la dressa sur toutes les trois, tout en un coup, tirant de chaque ville quelque enseigne de gens de pied. Pour Quiéras dépescha le sieur d'Aussun, pour lors gouverneur de Savillan, et le sieur de Cental, esleu de Riez, avec une trouppe, non pour forcer, mais pour surprendre, autre en Albe, autre à Cony; mais ceux qui allèrent à Cony et Albe se perdirent, si que le jour les surprint; par quoy ce que monsieur de Langey tenoit le plus seur demoura inutile. Les sieurs d'Aussun et de Cental, partans de Savillan, marchèrent en toute diligence à Quiéras, avec eschelles, ayant pour leur conduitte ceux que ledit Langey leur avoit baillés, pour les mener au lieu où ils les devoient asseoir; et, parce qu'il y a un petit chasteau, on tint prests deux canons, pour les faire marcher s'il estoit besoin de le battre. Ils ne peurent néantmoins arriver que le jour n'esclairast (car c'estoit aux nuicts les plus courtes de l'an), tellement que les intelligences que nous avions dedans ne s'osèrent descouvrir. Si est-ce que lesdits sieurs, ne voulant avoir perdu leur peine, donnèrent jusques au lieu où leurs conducteurs les menèrent, et, encores que l'alarme fust à la ville, et que chacun vinst à sa deffence, plantèrent leurs eschelles et la forcèrent, et montèrent les premiers sur la muraille lesdits sieurs d'Aussun et Cental. Estans maistres de la ville, mandèrent l'artillerie, laquelle leur fut envoyée, pour battre le chasteau, dedans lequel s'estoient retirés les gens de guerre; mais, dès la première volée, une de leurs pièces se démonta, et quand et quand eurent advertissement que le marquis du Guast marchoit diligemment pour

secourir la ville par le chasteau ; ce qu'ils feirent entendre au seigneur de Langey, qui desjà estoit venu camper à Carignan avecques les Suisses et si peu d'autres qu'il avoit faict tirer des garnisons, mesmes que l'une de leurs pièces estant ainsi inutile, ils estoient d'advis de se retirer et de brusler et ruiner la ville, à ce que l'ennemy ne s'en peust prévaloir. Ce qu'ayant entendu, ledit sieur leur envoya promptement le sieur de Vassé, avecques cinquante hommes d'armes de renfort, par lequel leur manda qu'ils n'eussent à vider de là, les asseurant qu'audit chasteau n'y avoit que deux sacs de farine et un cheval, et que, pour le grand nombre d'hommes qu'il sçavoit y estre, ils seroient contraints, le lendemain, de parler ou de mourir de faim, d'autant que dès le matin mesmes les vivres leur failliroient, et que le marquis, partant d'où il estoit, n'y pourroit arriver de trois jours, et qu'il les advertiroit d'heure, et leur bailleroit le moyen, si besoin estoit, de se retirer en seureté au Montdevis ou à Baine. Le lendemain, les soldats qui estoyent audit chasteau, parlèrent, et sortirent avecques leurs armes, et fut trouvé qu'il y avoit trente-six heures qu'ils n'avoient mangé. Le sieur de Langey y ordonna le sieur de Cental gouverneur, lequel soudainement y mit deux mille hommes, qu'il leva tant en ses terres qu'ailleurs.

Le marquis du Guast, adverty de la reddition du chasteau et de l'ordre qui y estoit, rompit l'entreprinse qu'il faisoit de le venir secourir, et délibéra de se récompenser ailleurs. Par quoy, estant deslogé du pont d'Esture, tourna ses forces vers Villeneuve d'Ast, laquelle (encores que le sieur de Langey l'eust bien pourveue), pour la débilité du lieu, fut forcée, avecques toutesfoys peu de meurtre ; aussi furent Poiring et Cambian, petites places non fortifiées. Le sieur de Langey, combien qu'il cogneust n'avoir les forces pour soustenir celles du marquis, lequel avoit quinze mille hommes de pied et environ deux mille cinq cens chevaux, et luy, tout mis ensemble, n'eust atteint à plus de cinq mille hommes de pied, estant adverty que l'entreprinse du marquis estoit de ne plus s'amuser delà l'eaue, mais venir passer la rivière à Carignan, pour y camper, et, ce faisant, nous oster tout le plat pays, depuis les montagnes jusques au Pau, pour affamer Turin, Pignerol, et le reste de ce que nous avions deçà; et laisseroit fortes garnisons à Quiers, Ast, Fossan, Albe et Cony, pour le semblable estre faict aux places que nous avions delà le Pau, et nous lever la commodité du marquisat de Salluces, pour y remédier, revint avec ses petites forces camper à Carignan, et y commença un fort en toute diligence, afin que par art il peust garder ce que par force luy estoit impossible; car d'attendre son ennemy sans avantage, il n'avoit le moyen. Le marquis, ayant entendu la diligence qu'il faisoit d'empescher son entreprinse, vint camper delà l'eaue, sur le bord de la rivière, vis-à-vis de nous; et, d'autant que c'estoit au mois de juillet, que les eaues estoient retirées, aisément on pouvoit, au-dessus et au-dessoubs de Carignan, passer la rivière à guay. Et, quinze jours durant que les deux armées furent logées au-devant l'une de l'autre, il y avoit ordinairement escarmouches; et falloit que jour et nuict nostre armée fust en armes pour l'empescher de forcer le passage, de sorte qu'on se reposoit à tour de roolle. Le sieur de Langey, considérant qu'à la longue ses gens n'auroient moyen de porter la fatigue, et que luy-mesmes, pour les longs travaux précédens qu'il avoit endurés, estoit devenu perclus, tellement qu'il ne s'aydoit que du cerveau et de la langue, trouva moyen de tirer du camp impérial cinq ou six mille hommes de pied italiens et quelque cavalerie, dont il se renforça, et affoiblit son ennemy d'autant. De quoy le marquis estonné, osta sa fantaisie de plus essayer de passer le Pau, craignant que, estant deçà l'eaue, ceux qui jà s'estoient rendus à nous, surbornassent les autres qui estoient en son camp, et que par ce moyen il demourast le plus foible, par quoy il commença sa retraitte vers Villedestellon, s'approchant de Quiers.

L'opinion du sieur de Langey et de la plus-part des capitaines estoit de passer le Pau, et suivre l'ennemy, pour exécuter autres intelligences qu'il avoit en son camp et ailleurs; mais quelques-uns (je ne sçay pour quelle occasion, car au conseil ils avoient monstré semblant de la trouver bonne, et, suivant leur advis, il avoit parlé aux Suisses, qui luy avoient accordé en leurs présences de passer outre) se rétractèrent, et trouvèrent moyen de mutiner les Suisses tellement que, alors qu'on cuidoit marcher en avant, ils tournèrent leurs enseignes droict à Pignerol, chemin de la retraitte en France. Leur colonel

Sainct-Julian en fut souspeçonné, et crois que ce fut à bon droict : et audit Pignerol se retira avecques eux le sieur de Bouttières. Le sieur de Langey, se voyant abandonné, ne sceut autre chose que de se faire porter en une chaire à Turin, avecques le reste d'hommes qu'il avoit; et envoya les Italiens qu'il avoit tirés du camp impérial, à Cazelles et Siria, petites places entre Turin et Vulpian. Le marquis, adverty de la soudaine départie de nostre armée, envoya quelque nombre de gens passer le Pau, lesquels, trouvant un capitaine de Languedoc, avecques cinquante soldats, dedans le chasteau de Carignan, les sommèrent, au nom du marquis, de rendre la place, leur faisans entendre que, s'ils attendoient que l'artillerie fust arrivée, que son intention estoit de les faire pendre et estrangler. Le capitaine et les soldats n'attendirent à veoir l'artillerie, mais se rendirent à la première sommation. Ce qu'ayant entendu le sieur de Langey, qui estoit à Turin, à sept milles de là, craignant que le marquis suivist avecques sa trouppe et parachevast le fort qu'il avoit commencé, dépescha sur l'heure le capitaine Martin du Bellay, son frère, gouverneur de Turin, avecques sa compagnie, pour aller entendre comme les choses estoient passées, et quel nombre d'hommes estoit dedans, afin que, suivant ce qu'il luy manderoit, il se fist porter luy-mesmes sur le lieu, avecques l'artillerie qu'il mèneroit. Ledit capitaine Martin, pour avoir loisir de pourveoir à son affaire, au partir de Turin, jetta devant luy le capitaine Marville et le comte Maxime Antoine de Sesse, ses deux lieutenans, avecques quarante ou cinquante chevaux, pour se mettre entre le Pau et la ville de Carignan, pour recognoistre si le marquis voudroit repasser l'eaue. Estans arrivés sur la rivière, le comte Maxime Antoine laissa son compagnon au guet, et, par un trompette, envoya demander de parler à ceux qui estoient dedans le chasteau; ce que luy estant accordé, le capitaine sortit en seureté, lequel estoit de la cognoissance dudit comte Maxime, et autresfoys avoit esté soubs sa charge. Ledit comte luy remonstra les grandes forces qui venoient, avec le grand nombre d'artillerie, et qu'ils estoient envoyés là seulement pour les investir, attendant les forces; l'asseurant bien que, s'il tardoit tant peu soit de parler, il ne seroit en sa puissance de luy sauver la vie, dont il le vouloit bien advertir, estant son amy. Les choses furent tellement menées, qu'il remit la place entre les mains du gouverneur de Turin, et furent conduits les Impériaux seurement à Quiers. Ce faict, il fut pourveu à la place, à ce qu'il n'y advinst plus d'inconvénient. Le roy, ayant entendu la prinse de Carignan par les Impériaux, avoit dépesché un courrier en toute diligence, mandant au sieur de Langey que, toutes choses laissées, il mist tout son effort à la recouvrer; mais arrivant, le courrier la trouva desjà entre nos mains, dont le roy adverty en eut grand contentement.

Peu de jours après, le marquis du Guast, repassant le Pau auprès de Cressentin, vint assiéger Chivas, dedans lequel estoit le seigneur Hiéronyme de Birague; mais, après avoir esté repoulsé de deux assaulx, se retira avecques son armée à Cazal. Au mesmes temps, César de Naples, voulant couvrir le chemin de Vulpian à Turin, délibéra de prendre Cazelles, espérant le faire aisément, parce qu'il n'y avoit que les Italiens, lesquels le sieur de Langey avoit tirés du camp impérial, et qu'il les pourroit retirer à sa dévotion : mais ledit sieur de Langey soudain y envoya le chevalier de Villegangnon, pour leur commander, craignant qu'entre tant de capitaines sans chef il n'y eust partialité. Ledit César les vint assaillir, mais il fut si bien recueilly, qu'il y perdit soixante ou quatre-vingts hommes, et se retira avecques sa courte honte, et y demourèrent ses eschelles pour les gaiges.

Le sieur de Langey, voyant le marquis retiré à Cazal, avoit cognoissance qu'une place nommée Barges, laquelle ferme le chemin de Pignerol à Ravel et à Salluces, portoit grand dommage à toute la plaine, d'autant qu'elle est enclavée au milieu de nos terres, et que le marquis de long-temps ne la pourroit secourir, manda au sieur de Boutières, qui estoit à Pignerol, que, pour ne laisser les Suisses inutils, il eust à marcher devant Barges, et luy envoya toutes les forces qu'il avoit près de luy, retenant seulement gens pour la garde de Turin. Le sieur de Bouttières incontinent partit pour ladite entreprinse, et mena quant et luy six canons qu'il print à Pignerol; mais, arrivé à Barges, trouva que les Espagnols avoient fortifié un couvent joignant le chasteau, et qu'il estoit impossible d'assaillir le chasteau sans premièrement prendre le couvent. A ceste occasion, sou-

dain feit ses approches, et mit ses pièces en batterie si diligemment, que dedans vingt-quatre heures il feit bresche, de sorte que les soldats françois, meslés avecques quelque gendarmerie qui se mit à pied, emportèrent le fort d'assault, et mirent au fil de l'espée environ trois cens hommes qui estoient dedans. Ce faict, approcha le chasteau, qui n'est qu'un donjon quarré, et gaigna les fausses brayes ; ayant faict bresche, ceux du chasteau demandèrent à parlementer; enfin, plusieurs choses proposées, fut accordé que, si dedans six jours le marquis du Guast ne venoit assez fort pour lever le siége, ou gens pour luy, ils se rendroient la vie sauve, dont ils baillèrent ostages. Le marquis, adverty de ceste composition, laissa tous autres affaires, et partit à grandes journées pour venir secourir les assiégés. Le sieur de Bouttières cognoissant que desjà il avoit passé le Pau vers Ville-Franche, et que, pour attendre une si grosse puissance, ses forces estoient trop débiles, rendit les ostages aux assiégés, et par Brecqueras se retira à Pignerol. Cependant le marquis refreschit la place ; puis, ayant crainte que, estant esloigné, on ne surprinst quelques-unes de ses places (car il estoit bien seur qu'on avoit de tous costés praticques secrettes), retourna promptement à Quiers ; mais il ne sceut si tost venir, que le sieur de Langey ne luy eust soustrait par menées le chasteau de Montault et deux ou trois autres petites places du Montferrat, qui estoient mal aisées à reprendre, à cause de l'hyver, où il n'avoit moyen d'y mener l'artillerie.

Quelques jours après, le sieur de Langey n'estant satisfaict que Barges n'estoit mise entre les mains du roy, manda au sieur de Vassé, gouverneur de Pignerol, de praticquer, par le moyen qu'il luy bailla, le capitaine d'icelle place de Barges, nommé Paul Monnet ; puis, qu'il prinst quelques bandes nouvelles venans de France, et, avecques quatre canons, qu'il eust à marcher droict audit lieu ; ce qu'il feit en diligence, car il n'estoit homme paresseux d'exécuter choses honorables et hazardeuses. Y estant arrivé, mit ses pièces en batterie, encores qu'il n'eust commissaires ny canonniers ; mais tous ceux qui estoient en sa compagnie mirent les mains à l'œuvre avecques luy, spécialement un jeune homme de Picardie, frère du seigneur de Mailly, lequel naturellement s'adonnoit à l'artillerie : tous ensemble feirent telle exécution qu'en deux heures fut faict un trou dedans la tour, non toutesfoys raisonnable pour assaillir ; mais le capitaine, se voyant occasion de parler, remit la place entre les mains du sieur de Vassé, et se retira au service du roy.

Vous avez cy-devant entendu comme le roy avoit retiré son armée de devant Perpignan, de quelles forces elle estoit composée, et le prouffit qu'elle luy apporta. Afin de ne la laisser inutile, ains en employer une partie si peu de temps qui restoit de bonne saison, le roy ordonna le sieur d'Annebault pour aller en Piémont, et avecques luy le régiment de lansquenets du capitaine Riquerog, et les vieilles bandes françoises, les bandes italiennes, tous les chevaux légers, et quatre cens hommes d'armes, espérant que avecques tel renfort (estant l'armée du marquis ruinée par faulte de payement) on pourroit faire un grand exploict. Le sieur d'Annebault, avecques lesdites trouppes, print le chemin de Briançon, et, faisant passer une partie de son armée à Pignerol, l'autre par Suze, l'envoya loger à Carignan, à cause que le marquis du Guast estoit logé à Carmagnolle, qui est delà le Pau, deux milles contremont la rivière, et luy vint coucher à Turin, pour là communiquer avecques le sieur de Langey.

Or, ledit sieur de Langey avoit faict secrettement préparer des batteaux sur le Pau, pour, quand nostre armée seroit arrivée à Carignan, et durant que le marquis seroit incertain du chemin qu'elle prendroit, porter nos gens de pied et artillerie contre bas l'eaue ; et, pour la nourriture de l'armée, feit faire à Vorling, par le seigneur Ludovic de Birague, une munition de pain pour dix jours, pour, avant que l'ennemy fust adverty, surprendre Cazal et autres places, auxquelles il avoit intelligence, car en vingt-quatre heures elle y fust arrivée par eaue, et le marquis ne pouvoit venir au secours qu'en quatre journées de camp, quelque diligence qu'il fist ; mais il se trouva des envieux qui divertirent le sieur d'Annebault, combien qu'il y eust bonne fantaisie.

Le sieur de Langey toutesfoys, se voyant avoir perdu son temps et son argent, mit en avant autre party ; c'est qu'un sien amy, qui estoit avecques le marquis, luy avoit donné advis que si la nuict on vouloit avec l'armée passer le Pau, on ne failliroit de rencontrer les

Impériaux à un passage près Villedestellon, dont estoit impossible de leur sauver, moyennant qu'on envoyast trois ou quatre cens chevaux entre Carmagnolle et Villedestellon, et nostre armée en teste, entre Villedestellon et Quiers; car la nuict le marquis, craignant d'estre investy, se devoit retirer à Quiers, et que celuy qui donnoit l'advertissement luy-mesmes les conduiroit. Ce party, mis en conseil, fut approuvé, et fut ordonné qui iroit et en teste, et qui en queue; mais la nuict venue, je ne sçay pourquoy ny pour quelle raison, on demoura. Seulement fut envoyé le capitaine Francisque Bernardin de Vimarca, avecques deux cens chevaux légers, pour les recognoistre, lequel trouva les choses ainsi qu'elles avoient esté mises en avant, et print sur leur queue plusieurs butins et bagages. L'entreprinse estoit indubitable, car les ennemys n'estoient que trois mille lansquenets et mille Espagnols, qui estoit leur force d'estrangers; ainsi, deffaisant ceste trouppe, on pouvoit marcher en pays, parce qu'il ne demouroit au marquis que les Italiens, sans teste d'Allemans.

Finablement, le sieur de Langey, voyant qu'on ne vouloit exécuter ce dont il avoit tant travaillé et faict de si gros frais, tant à l'entretenement des hommes que pour la fourniture de ce qui y estoit nécessaire, considéra bien que le pareil luy seroit faict en autres choses; à ces causes, pour la débilité de ses membres (car il estoit perclus à cause des longs travaux), avecques le congé du roy, partit de Turin en une littière pour venir devers luy, auquel il désiroit, avant que mourir, déclarer beaucoup de choses pour son service, qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craignant de faire tort à ceux qui en luy s'estoient fiés; mais il ne luy fut possible d'y parvenir, car, le neufviesme jour de janvier 1543, il trespassa à Sainct-Saphorin, sur le mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de sçavoir et d'expérience.

L'amiral d'Annebault, ayant failly d'exécuter telles entreprinses, alla loger à Carmagnolle, d'où estoit deslogé l'ennemy, auquel lieu il eut nouvelles des sieurs d'Aussun et de Carses, lors estans à Savillan, que dedans Cony y avoit si peu d'hommes, que, s'il vouloit faire diligence de marcher pour l'investir, afin que secours n'y entrast, et amener artillerie pour faire batterie, il ne failliroit de l'emporter de première venue, parce qu'il n'y avoit gens suffisamment pour soustenir un assault. Ayant cest advertissement, partit avecques quatre canons, laissant le sieur Martin du Bellay, gouverneur de Turin, lieutenant du roy deçà le Pau, pour pourveoir à tout, d'autant que les forces de l'ennemy estoient vers le pont d'Esture. Le lendemain, ledit du Bellay, ayant nouvelles que le régiment de Riquerog estoit arrivé à Rivole, et qu'il leur falloit venir trouver le pont du Pau de Turin pour passer l'eaue (car celuy de Carignan et de Montcallier estoient rompus), leur y feit préparer le logis et les vivres, espérant d'en tirer du service en passant chemin. Or, à trois milles de Turin, delà l'eaue, sur la montagne de Montferrat, y avoit trois ou quatre petites places, à sçavoir la tour de Sainct-Bony, Chatillon et Sainct-Raphaël, qui portoient grand ennuy à Turin, d'autant qu'elles descouvroient tout ce qui en sortoit, de sorte qu'on ne pouvoit aller à Cazal, Bourbon, ny autres places que nous tenions au Montferrat (dont il nous venoit beaucoup de vivres, mesmes des vins), sans estre descouvert; lesquelles places il avoit failly peu devant de surprendre, et, entre autres, le sieur de Malicorne, du Maine, capitaine de gens de pied, y avoit esté estropié de tout un costé d'une arquebouzade. Ledit gouvernement délibéra, à la faveur d'iceux lansquenets, les emporter de force; par quoy feit mettre en ordre quatre canons avecques leur esquippage, et prendre des bœufs par la ville pour les conduire; et au matin, feit partir de Turin, avecques lesdits Allemans, une partie de la compagnie du sieur d'Annebault, celle de monsieur de Langey son frère, lequel estoit sur le chemin de France, où il mourut, comme dit est, et la sienne, avecques trois enseignes de François, de la garnison de Turin. Estans arrivés devant Sainct-Bony, fut plantée l'artillerie, de laquelle en peu d'heures fut faict un trou, auquel fut donné l'assault par les lansquenets, qui l'emportèrent de furie, et furent tous ceux de dedans tués, hormis le capitaine, qui fut pendu, pour avoir esté si outrageux de vouloir tenir une si meschante place devant le canon. Puis feit marcher à Chatillon, petite ville sur une montagne, qu'on ne peult battre, sinon d'une autre montagne opposite, mais il est impossible d'y mener artillerie sans engin

ou force de bras, car les chevaux n'y peuvent monter. Les lansquenets, qui avoient eu curée de ceux de Sainct-Bony, mirent la main à l'œuvre, de telle façon qu'ils montèrent deux canons aussi aisément que si ce n'eust esté qu'un fauconneau. Les assiégés, lesquels estoient quatre cens hommes de guerre en fort bon esquippage, considérans le traittement qu'on avoit faict à ceux de Sainct-Bony, aussi voyans ceste grosse armée de France venue à l'improviste, entrèrent en tel effroy, que, sans laisser tirer, se rendirent, leurs bagages sauves, et sortirent quatre cens hommes, aussi bien armés et aussi bon visage de soldats qu'il y eust en Italie. S'ils eussent faict leur devoir, estant l'assiette telle, il y eust eu de l'honneur à les assaillir. Ceux de Sainct-Raphaël n'attendirent qu'on allast à eux, mais envoyèrent au-devant se rendre; aussi feirent deux ou trois autres petits forts, tous lesquels furent rasés, excepté la ville de Chatillon, en laquelle fut mise garnison pour garder le passage, car elle estoit deffensable. Ce faict, il envoya passer les lansquenets à Montcallier, le long de la montagne, lesquels se rendirent le lendemain avecques monsieur l'amiral, qui marchoit à Cony.

Auquel lieu de Cony estant arrivé avecques toute son armée, planta son artillerie au lieu qui luy fut dit estre le plus débile; mais on l'abusa, car c'estoit le mieux remparé. Et, après que la bresche fut faicte, on donna l'assault; nos gens, arrivés sur le hault, trouvèrent un rempart derrière la bresche, pourveu de bons hommes, de sorte qu'après avoir combattu une heure sur le hault de la bresche, ils furent contraints de se retirer. Il y mourut des nostres beaucoup de gens de bien, entre autres le capitaine Bricotte, Normant, son lieutenant et enseigne; le comte Guillaume de Biendras, Montferratin, et son lieutenant; le lieutenant et enseigne du capitaine Sainct-Petre, Corse, et luy fort foullé de coups de pierres; Sainct-Estève, enseigne du capitaine Cavagues; et plusieurs capitaines et enseignes blessés. Estant retiré, deux cens chevaux et sept ou huict cens hommes de pied envoyés par le marquis du Guast la nuict entrèrent en la ville par l'autre costé de la batterie. Le jour venu, monsieur l'amiral, ayant cognoissance de ce renfort, et voyant ses munitions d'artillerie faillir, ordonna de se retirer; on disoit que, s'il eust mené jusques à huict canons et leur suitte, pour faire deux batteries, afin de divertir les forces de dedans qui estoient petites, il y avoit apparence, ou qu'on les eust forcés, ou qu'ils se fussent rendus; car, assaillant par plusieurs endroicts, ils n'estoient pour respondre à tout; mais ce ne fut le vouloir de Dieu. Sur la retraitte, le comte Maxime-Antoine et le sieur de Marville, lieutenans du seigneur Martin du Bellay, et le capitaine Théode Bedaine, Albanois, rencontrèrent deux cens chevaux impériaux près de Bra, vis-à-vis de Quiéras, lesquels ils chargèrent et les deffirent, dont ils prindrent la pluspart. Voilà ce qui fut faict en ce voyage.

Le sieur d'Annebault, de retour à Carmagnolle, se voyant n'avoir moyen de faire nouvelles entreprinses, pour l'hyver qu'il avoit à dos, après avoir remis en l'obéissance du roy quelques petites places, comme Villeneufve d'Ast, Poiring, Cambian et Rive de Quiers, que les ennemys avoient abandonnées, rompit son armée, laissant le sieur de Bouttières, en son absence, lieutenant du roy en Piémont, et à Turin, le seigneur Martin du Bellay, prince d'Yvetot; pour gouverneur à Pignerol, le sieur de Vassé; à Chivas et Vorling, le sieur Ludovic de Birague; à Savillan, le sieur de Termes; le reste de l'armée licencia, hormis deux mille Suisses, soubs la charge du sieur de Sainct-Julian, et feit retourner en France le colonel Riquerog, avecques son régiment de lansquenets, pour estre employés aux lieux que le roy ordonneroit; et puis il partit pour retourner devers le roy, environ le premier jour de janvier, prenant le chemin du mont Ceny. Arrivant à la Nouvalaize, on luy feit entendre que la tourmente estoit sur la montagne; ce nonobstant, on ne luy sceut dissuader de passer ce jour là, pensant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les marrons, qui sont ceux qui cognoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers celles de la mer; mais estant à my-chemin de la montagne, entre la Ferrière et la plaine de l'Hospitalet, la tourmente survint si extresme, que la pluspart de ceux qui estoient en sa compagnie furent en hazard d'estre péris, quelque bons guides qu'ils eussent. Il s'en perdit bon nombre soubs les neiges, et entre autres le seigneur de Carrouges, jeune homme de bonne maison; autres y perdirent la veue, autres les pieds, et la plus

grand part depuis ne furent en santé; semblablement plusieurs soldats allemans et autres, lesquels, sous espérance qu'un tel personnage que monsieur l'amiral ne s'estoit mis en chemin sans avoir consulté du passage, l'avoient suivy, qui se perdirent. Quant à luy, ayant gaigné la plaine, il demoura si perdu, luy et ses marrons qui le conduisoient, que, sans des hommes qui estoient dedans les tavernettes qui sont au hault de la plaine, lesquels sortirent à son secours, indubitablement il eust faict pareille fin que les autres. Le sieur de Maugiron, cognoissant la nature du pays, mesmes que la tourmente venoit, demoura à l'Hospitalet, au pied des eschelles, jusques à lendemain, ayant retiré quelques gentilshommes passans par là, demy gelés, lesquels furent sauvés par son moyen. Ce danger procède à cause qu'à main droicte de ce passage, montant de la Ferrière pour venir à Lanebourg, y a une haulte montagne, et une autre à main gauche, qui font le chemin estroit, lequel est entre deux, et quand la tourmente se lève sur icelles, vous verriez des pelottes de neige que le vent pousse contre bas, qui se font, estant amassées au hault de la montagne, fort petites (se monstrent-elles), mais, avant qu'arriver au passage, se font aussi grosses qu'une montagne, tellement qu'elles périssent tout ce qui se trouve en ce destroict en temps de tourmente; mesmes la plaine est si couverte et les chemins, que les propres guides s'y perdent, et mènent leur suitte périr dedans les cavains remplis de neiges. Ledit sieur amiral, eschappé de ceste fortune, arrivé qu'il fut à Lanebourg, au pied de deçà la montagne, print la poste, parce qu'il avoit eu nouvelles du roy pour le venir trouver en Chastelleraudais.

Le roy, à son partement de Montpellier, après qu'il eut retiré son camp de devant Perpignan, eut advertissement que les habitans de la Rochelle s'estoient mutinés, et avoient faict quelque effort contre ses officiers de la gabelle; passant pays pour se retirer vers Chastelleraud, et de là à Paris, les voulut chastier, et en ceste intention feit marcher en sa compagnie le capitaine Ludovic, colonel d'un régiment de lansquenets, qui estoit celuy qu'avoit eu le comte de Mansfeld, lequel s'estoit retiré en Allemagne. Mais arrivé qu'il fut à la Rochelle, tous les habitans, non sans cause, craignans que Sa Majesté usast de la rigueur qu'ils méritoient, cherchèrent tous moyens de se réconcilier, et remettre du tout à son obéissance. Et le premier jour de janvier s'assemblèrent au jardin de la maison où il avoit prins son logis, pour luy demander publicquement pardon de la rébellion attentée par eux en plusieurs voyes contraires à l'obéissance que le subject doit à son prince et souverain seigneur. Et le roy estant audit lieu, assis en son tribunal, et iceux ayant les testes nues, les mains joinctes, et les larmes aux yeux, avecques ceux des isles prochaines, feirent faire une requeste publicque, demandans miséricorde par l'advocat, à ce que l'on disoit, desdites isles, qui parla en ceste façon : « La malheureuse journée, sire, et détestable à jamais, en laquelle, nous, vos très humbles et très obéissans subjects de ceste vostre ville de la Rochelle et des isles, avons esté tant délaissés de bon sens, de bon jugement et de raison, qu'oubliant la douceur et bénignité de Vostre Majesté royale, les bienfaicts envers nous, et les mérites d'icelle, sommes tombés en tel inconvénient, que d'avoir failly à recognoistre l'obligation et le devoir que nous vous devons par les raisons dessusdites, et par tout droict tant divin qu'humain, ayans commis chose, sire, par laquelle nous devons encourir vostre indignation, et perdre vostre bonne grace, par nos meffaicts; de sorte que de tant est la faulte que nous confessons plus grande, que vostre humanité et bonté envers nous est plus cogneue et apparente; dont la coulpe de ces pauvres misérables que vous voyez prosternés à vos pieds pour requérir vostre miséricorde, est (quant à nous et nostre péché) indigne de la recouvrir. Mais quant à la grandeur et infinité de vos pitiés, ainsi que le roy psalmiste David se confioit en la grandeur des miséricordes de son Seigneur, nous avons espérance, sire, que vous entendrez la voix, et recevrez les confessions à mercy de ceux lesquels présentement baisent les pieds du trosne de Vostre Majesté, vous suppliant très humblement, sire, avec desplaisir au cueur de vous avoir offencé, et les larmes aux yeux, ne regarder du tout à ce meffaict qui nous est advenu, pour raison duquel nous crions publicquement à haute voix, et demandons vostre miséricorde : ains, sire, ayez, s'il vous plaist, esgard à vostre bonté et clémence accoustu-

mée. » Et ainsi piteusement criant miséricorde, et se mettant à genoux, avecques une voix tremblante, piteuse et lamentable, assez long-temps iceluy advocat, comme continuant sa harangue, dist : « A la mal-heure, sire, nous nous sommes tant oubliés que de commettre chose qui nous ayt faict encourir vostre indignation, et perdre vostre bonne grace et la réputation en laquelle par le passé nous avons esté tant envers vous que vos prédécesseurs roys, pour estre présentement spectacle à tout le monde de desloyauté et de désobéissance, pour laquelle, sire, nous vous supplions très humblement nous vouloir faire miséricorde. » Et le peuple incontinent commença de rechef à crier miséricorde, jusques à ce que ceste voix piteuse tira les larmes des yeux des assistans et du roy mesmes, qui bien peu commença à respondre en ceste manière : « Je ne suis venu icy pour vous dire l'ennuy que je receus, quand, moy estant empesché en personne et mes enfans pour l'augmentation et tuition de mon honneur et de mon royaume, les nouvelles me furent apportées de la misérable rébellion que présentement vous confessez, mais bien pour vous dire, mes amys (car amys vous puis-je appeller, maintenant que vous estes retournés à la recognoissance de vostre offence), que le mal que vous avez faict, quand vous avez oublié (comme vous-mesmes confessez) l'office et devoir de subjects envers vostre prince, est un crime si grand et si nécessaire à punir, qu'il ne pourroit estre plus, pour les inconvéniens qui s'en ensuivent; car tout estat de monarchie et de république bien institué ne consiste qu'en deux poincts, c'est à sçavoir, au juste commandement des princes et supérieurs, et en la loyale obéissance des subjects; ou si l'un des deux fault, c'est autant comme en la vie de l'homme la séparation du corps et de l'ame, laquelle vie dure tant seulement autant que l'ame commande et le corps obéist. Dieu me doint grace de ne faillir au commandement qu'il m'a donné sur vous, et lequel je tiens et recognois de luy, comme chose de laquelle il me fault rendre compte; et, combien qu'en ce commandement soit comprise la punition de la désobéissance, en laquelle je n'ay faulte d'exemples, tant vieux que nouveaux, que je puis suivre pour l'exécution de justice aspre et rigoureuse qui a souventefois esté nécessaire pour remédier à l'insolence d'un peuple, il me semble toutesfoys n'estre moins raisonnable et convenable à un prince (mesmement qui en toute sa vie a eu ce propos de préférer tousjours miséricorde à sévérité et rigueur de justice) de recevoir, après la confession de la coulpe, son peuple se repentant et demandant pardon, qu'il est droict et équitable au peuple d'obéir et garder la foy à son prince, qui use plus de clémence que de justice. Je sçay bien que la pitié et miséricorde enseignée par nostre Seigneur Jésus-Christ, preschée par ses disciples et apostres et manifestée par tout le monde, pourroit non seulement non corriger, mais aussi corrompre un peuple de mauvaise volonté; mais je scay aussi que vous êtes enfans de si bons pères, desquels la fidélité a esté expérimentée par tant de nos prédécesseurs, et vous-mesmes jusques icy m'avez esté si bons et si loyaux subjects, que j'ayme trop mieux oublier ce meffaict récent et nouveau, que vos vieils et anciens bienfaicts, et aussi peut convient à vos coustumes précédentes de désobéir, comme à ma nature de ne vous pardonner ceste offence présente. Fassent les autres et exercent rigoureusement leur puissance; je seray tousjours, tant qu'il me sera possible, pour la pitié et miséricorde, et ne feray jamais volontairement à mes subjects ce que l'empereur a faict aux Gantois, pour moindre offence que la vostre, dont il a maintenant les mains sanglantes, et je les ay, la mercy à Dieu, encores sans aucune teincture de sang de mon peuple; aussi a-il, avec l'effusion de sang des siens, la perdition de tant de testes et de tant d'ames, perdu semblablement les volontés et les cueurs. Et j'espère que ma miséricorde et clémence confermera vos courages, en sorte que, de bons et loyaux subjects que vous avez tousjours esté par le passé, pour l'advenir serez encores meilleurs. Et je vous prie oublier ceste offence qui est survenue, et de ma part il ne m'en souviendra jour de ma vie; mais aussi je vous prie qu'il vous souvienne tant seulement d'estre tels que vous avez esté par cy-devant, et Dieu me doint grace de faire envers vous encores mieux que je n'ay faict. Quant à l'offence et à l'inconvénient qui vous est n'a guères advenu, Dieu nostre Seigneur et créateur le vous vueille pardonner; quant à ce qui me touche, je vous remets tant le criminel que le civil totalement, et vous pardonne sans ex-

cepter aucune chose, moyennant ce qu'avez accordé, que j'estime toutesfoys beaucoup moins que vos cueurs repentans, sçachant très bien que le bien du prince gist en la loyauté des cueurs de ses subjects plus qu'en autre chose. » Et à ceste parole le peuple commença à crier *Vive le roy!* priant nostre Seigneur luy donner bonne vie et longue, et continuant tousjours, jusques à ce que le roy dist davantage : « Je veux que tous les prisonniers soient délivrés présentement, et que les clefs de vostre ville vous soient rendues, et vos armes, et que les garnisons de gens, tant à pied qu'à cheval, s'en aillent, et que vous soyez réintégrés et restitués totalement en ma grace, en vostre liberté et vos priviléges, et veux aujourd'huy demeurer en vostre garde ; et, pour la resjouissance et congratulation, je veux que vous sonniez vos cloches, tiriez vostre artillerie, fassiez feu de joye, en rendant graces à Dieu, et vous et moy, pour ceste bonne estraine. » Et telle fut la fin de l'oraison du roy, avecques larmes, tesmoignant sa bonne affection et charité envers son peuple. Après la fin de ceste harengue, la voix du peuple, reconforté et resjouy merveilleusement, s'esleva tout en un coup, et cria soudainement, en invoquant nostre Seigneur, le suppliant pour la longue vie, santé et prospérité du roy, lequel, en cest acte ainsi qu'en plusieurs autres, laissa suffisant tesmoignage de la clémence et bonté dont il a tousjours usé aussi souvent comme l'occasion y a esté disposée.

Au mesmes temps, messire Martin du Bellay, gouverneur de Turin, ayant eu nouvelles du trespas du sieur de Langey, son frère, demanda congé au roy, pour se retirer en France et pourveoir à ses affaires (car il estoit mort endebté de trois cens mille livres); toutesfoys ce ne fut sans mettre en seureté la ville de Turin de plusieurs praticques que l'ennemy avoit dessus. L'une desquelles estoit, qu'environ trois mois au précédent, le juge de Turin, natif de Quiers, luy avoit porté paroles que, lors que ladite ville de Quiers avoit esté prinse par le marquis du Guast (estant dedans le chevalier Assal, ainsi que cy-devant avez entendu), ledit marquis l'avoit enhorté que, se retirant à Turin, et qu'il eust moyen de luy faire service, il le recognoistroit, ainsi que l'empereur avoit accoustumé de rémunérer ses serviteurs : disant pour conclusion audit gouverneur, qu'il avoit moyen de luy faire un grand service, car il envoyeroit devers ledit marquis pour luy faire entendre qu'estant parvenu à cest estat de juge de Turin (comme il estoit), il auroit moyen de luy mettre la ville entre les mains ; et, par ce moyen, ledit gouverneur, estant adverty du temps et heure que le marquis viendroit, pourroit audit marquis apprester une amorce, et le prendre, et tailler en pièces tout ce qui seroit en sa compagnie. Le gouverneur, ayant ouy ceste induction, voulut encores par autres moyens plus amplement cognoistre la fantaisie du juge ; par quoy luy feit entendre qu'il la trouvoit bonne, mais il falloit temporiser pour quelque raison, et que, sur sa vie, il n'eust à passer plus outre sans son exprès commandement.

Or est-il que de long temps le gouverneur avoit souspeçon sur ledit juge, parce que, dès le temps du sieur de Montejean, iceluy Montejean eut opinion, durant la trefve, d'avoir de sa part un ambassadeur à Milan, près du marquis du Guast, et y envoya l'un des sieurs de la Mole, de Provence ; le marquis luy envoya à Turin le maistre de camp de la tierce de Lombardie, un Espagnol autant subtil et advisé qu'il fust en Italie, lequel demanda à loger en la maison dudit juge, qui avoit trois filles, courtisanes des plus magnifiques du pays. Ledit maistre de camp faisoit despence ordinairement de cent ou six vingts livres par jour, chez lequel se retiroient coustumièrement les soldats, spécialement les Navarrois et Basques ; chose qui tousjours depuis avoit rendu suspect le juge audit gouverneur, craignant qu'il fust corrompu à cause de sa pauvreté ; par quoy il mist sur tous les passages gens pour surprendre lettres qui se porteroient à Quiers, où estoit le marquis. Finablement, un marchand de Turin, nommé Luquin Bergue, que le gouverneur avoit adverty, s'asseurant de sa fidélité, feit surprendre un garson portant lettres dudit juge, par lesquelles il mandoit au marquis que l'heure estoit venue qu'il luy pourroit livrer la ville de Turin, car, estant mort le sieur de Langey, ils ne devoient plus estre en doubte d'estre descouverts ; et qu'il eust à luy envoyer un sien fidèle transvesty, qui passeroit sur le pont du Pau, avecques deux ou trois jumens chargées de vin, lequel, ayant passé le pont, prendroit le chemin à la main gauche, venant chercher la porte du palais qui tire à la Douaire ; et, si on luy de-

mandoit à la porte dont il venoit, qu'il dist qu'il venoit de Rivole, et que c'estoit vin qu'une sienne fille luy envoyoit ; et que, au cas qu'on luy feroit refus d'entrer, il iroit luy-mesmes au gouverneur pour avoir congé, et que, par ledit messager, pour plus grande seureté, on luy renvoyast un signal estant dedans sa lettre, qui estoit son cachet entre deux papiers.

Le gouverneur, voulant éclarcir ladite entreprinse, à ce qu'en son absence n'en advinst inconvénient, manda le juge venir vers luy, lequel il tira en secret, l'interroguant si le moyen dont autrefoys il luy avoit parlé, de livrer le marquis entre ses mains, estoit encores en son entier : il feit response que ouy, et qu'il envoyeroit une lettre audit marquis, sous son congé, par le prieur de Sainct-Dominique, laquelle il luy monstreroit, semblablement la response, au bout d'une heure. Luy ayant accordé, il apporta la lettre audit gouverneur, à la réception de laquelle il appella le seigneur Regnal de Birague, président de Turin, et maistre Jean Vaillant, procureur général du roy en Piémont. Après la lecture d'icelle, le gouverneur luy demanda s'il en avoit poinct escrit d'autres au marquis depuis qu'il avoit parlé à luy ; il feit response que non, et que, s'il l'avoit faict, il auroit mérité la mort, attendu la deffence qu'il luy en avoit faict. Sur le champ luy fut présentée sa lettre surprinse, à laquelle il ne sceut contredire : par quoy fut mené dedans le chasteau. Interrogué par ledit gouverneur et par les président et procureur du roy, confessa que l'entreprinse du marquis et de luy estoit que le marquis luy devoit envoyer un nombre de charettes chargées de vin, aujourd'huy deux et demain trois, pour moins de souspeçon, et que dedans les pièces de vin (parce que les vaisseaux sont de la longueur des charettes) devoit avoir, aux unes des arquebouzes dedans le vin, aux autres pertuisanes et corselets, avecques toutes autres sortes d'armes, hormis picques, lesquelles il devoit faire descendre dedans ses caves. Puis devoient venir plusieurs soldats italiens, à diverses fois, transvestis en paysans, apportans vivres au marché, lesquels se devoient retirer en la maison dudit juge, dedans grandes caves, haultes de voultes, claires et sèches, près de la place ; et devoient venir jusques au nombre de soixante ou quatre-vingts ; puis, quelque matinée qu'ils orroyent tumulte à la porte de la ville, et crier Savoye, ils devoient sortir en armes pour gaigner la place, pendant que les soldats de la garde seroient au combat de la porte.

Bien estoit adverty le gouverneur qu'il se faisoit quelques charettes à Ligny, ville impériale estant aux Provanes près de Vulpian, pour faire entreprinse sur Turin, et avoit gens ordinairement pour l'asseurer du partement d'icelles ; mais, se voyant pressé de partir, et espérant par ce moyen rompre ceste entreprinse, feit faire le procès du juge, et luy fit coupper la teste. Toutesfoys il admonesta le sieur de Bouttières, qui estoit demouré lieutenant du roy, et le sieur de Monnin, qui estoit ordonné à demourer gouverneur de Turin en son absence, à ce qu'ils eussent l'œil sur lesdites charettes, car de bref s'esclairciroit l'entreprinse qui se devoit faire, et leur laissa un homme, qui se tenoit à Grouillas, trois milles de là, nommé messire Alexandre de Carara, auquel s'adressoient ses espies, pour les advertir des choses qu'il pourroit entendre ; priant ledit sieur de Bouttières de ne donner sauf-conduit aux ennemys d'amener foin dedans la ville, parce qu'il estoit asseuré que ladite machination estoit par des charetées de foin.

Aussi y avoit-il une autre entreprinse, c'estoit que deux caporaux de la bande du capitaine la Mole, ayans esté prins à la guerre, furent praticqués par César de Naples, gouverneur de Vulpian, de luy livrer un boullevert de Turin ; et, pour cest effect (les pensant avoir à sa dévotion), leur avoit advancé chacun deux cens escus, et un patant du marquis du Guast, de mille escus d'intrade chacun, au royaume de Naples. Après laquelle composition, ou, pour mieux dire, collusion, les deux caporaux en advertirent ledit du Bellay, gouverneur de Turin, lesquels il conforta de promettre audit César le boullevert qu'autrefoys il avoit surprins, comme avez cy-devant entendu, ayant ledit du Bellay bonne intention de faire un grand carnage des Espagnols ; puis, pour recognoistre si le lieu seroit bien à propos, s'estoient laissés prendre à la guerre trois Espagnols, auxquels ils monstrèrent le lieu et le moyen d'exécuter ce qu'espéroit ledit César.

Le jour de l'exécution, ledit du Bellay devoit faire venir à Montcallier les deux mille Suisses qui estoient demourés à Carmagnolle, et, avec-

ques environ deux mille autres hommes de pied françois, qu'il tireroit de toutes les garnisons, et sept ou huict cens chevaux, tant de la gendarmerie que des chevaux légers, devoient venir passer le Pau sur le pont de Turin, pour charger les ennemys. Pendant lequel temps, le seigneur Ludovic de Birague, accompagné de douze ou quinze cens hommes de pied des garnisons de Vorling, Chivas, et des terres du Montferrat, viendroit, par le costé de Vulpian, leur donner sur la queue, et luy mettroit dedans le corps de la garde du boullevert, qui estoit au milieu, soixante ou quatre-vingts arquebouziers, et dedans les contremines autre nombre d'hommes, avecques corselets et hallebardes, et fourniroit les tours de la ville de arquebouzes à croq et d'autre arquebouzerie; et à l'heure que ceux qui devoient entrer dedans le boullevert seroient au combat, les Suisses qui auroient passé le pont du Pau avecques la cavalerie devoient venir charger ceux de dehors par les flancs, et le seigneur Ludovic sur la queue, et mille ou douze cens hommes qui sortiroient de la ville par la porte du chasteau, qui leur donneroient à l'autre flanc; de sorte qu'il y avoit grande apparence que peu se fussent sauvés; mesmes estans en désordre et suyvis jusques à Vulpian, il estoit apparent de l'emporter, la trouvant despourveue, et ceux de dedans effroyés. Mais, cognoissant que ceste praticque ne se pouvoit conduire si promptement, et qu'estant absent en pourroit venir inconvénient, si les sieurs de Bouttières et de Monnin n'y estoient fort vigilans, se voulut asseurer, avant que de partir, à ce que l'entreprinse ne sortist à mauvais effect. Par quoy commanda aux deux caporaux de faire venir le tabourin majour du marquis du Guast, nommé le Moret, qui estoit celuy qui faisoit les messages avec les deux Espagnols ordonnés pour recognoistre le boullevert, lesquels iceluy du Bellay fist prendre dedans leur logis, comme estans venus sans sauf-conduit, par le capitaine de la justice; puis, estans confrontés contre les caporaux, confessèrent le faict, et eurent tous trois la teste couppée.

Le huictiesme jour de février 1543, avant Pasques, et huict jours après le partement dudit messire Martin du Bellay, messire Alexandre de Carara, qui estoit celuy qu'il avoit laissé à Grouillas pour advertir le sieur de Bouttières des choses qui surviendroient, environ minuict, envoya à la porte de Turin faire sçavoir audit sieur qu'à Vulpian et à Ligny estoient assemblés huit cens chevaux et cinq mille hommes de pied, qui prenoient le chemin de Turin; et qu'il pensoit bien que c'estoit l'entreprinse dont de long-temps ledit du Bellay l'avoit adverty qui se dressoit à Ligny. Le sieur de Bouttières soudain feit monter à cheval le capitaine Franciscque Bernardin, avecques vingt-cinq sallades de sa bande, pour rebourser le chemin dudit Vulpian; lequel, arrivé qu'il fut à l'abbaye de Cette, deux milles par-delà Turin, tendant le chemin de Vercel, descouvrit les ennemys au poinct du jour, de là l'eaue, et les ennemys luy; lesquels, se voyans descouverts, firent leur retraitte au lieu dont ils estoient deslogés, sans autre chose exécuter.

Le douziesme dudit mois, de rechef ledit de Carara envoya une lettre au sieur de Bouttières, pour l'admonester du partement des ennemys, lequel, par oubliance ou par avoir trop d'affaires, ne regarda dedans ladite lettre. Or, venant l'aube du jour, il fit grand broillas, les ennemys jettèrent leur embuscade de gens de pied au moulin de la Sye, sur la petite Douaire, à un ject d'arc de la ville, et leur cavalerie à Nostre-Dame de Campagnes; puis firent marcher cinq chars de foin, conduits chacun de quatre bœufs, qui est contre la coustume du pays, car on n'en met que deux à chacun chariot; et pour ce, comme vous sçavez, que le dessoubs des charettes du pays est long et quarré et plat, un peu plus long que large, faict en forme d'un double ratelier, là-dessus ils avoient assis la forme d'une grande cage, avecques botteaux de foin si bien accoustrés contre lesdites cages, qu'il n'y avoit homme qui n'eust estimé estre une charette de foin. Dedans chacune cage avoit six soldats avec jacques et manches de mailles, le morion, l'espée, le poignard et la rondelle, chacun sur un genoil, trois le visage d'un costé et trois de l'autre; puis les deux costés, couppant une corde par dedans qui les tenoit serrés, tomboient comme une trappe, en sorte que les soldats pouvoient sortir tout à un coup, et servoient lesdits costés, en tombant, de pont pour descendre. Arrivant le premier chariot, dedans lequel estoit chef Alexandre Dymage, Milanois, et estoit le bouvier un soldat avec jacques de maille, et courte

dague sous une robe de toile, au premier pont, les portiers leur demandent : « D'où vient ce foin?» Ils dirent : «De Ligny,» et monstrèrent leur sauf-conduit du sieur de Bouttières; à ceste occasion, on les laissa passer. Estant le chariot arrivé devant le logis du capitaine Raimonet, qui avoit la garde de la porte avecques sa bande, un ject de pierre dedans la ville, le capitaine Raimonet demanda à acheter le foin; le bouvier luy feit bien cher, espérant le conduire jusques à la place. Quoy voyant, ledit Raimonet commanda à son lieutenant, le capitaine Perrichon, qu'il eust à donner d'une corcesque dedans ledit foin, parce que le gouverneur, au partir, leur avoit faict ceste ordonnance, de laquelle il se souvint; ce qu'il feit, et la retira toute sanglante. Soudain les deux costés de la cage tombèrent, servans de ponts à ceux qui estoient dedans pour descendre. Sortant, le premier donna un coup d'espée dedans le corps au capitaine Raimonet, et luy couppa un doigt : Raimonet le saisit au corps, et à coups de dague le tua; les autres donnèrent droict à la place. Cependant, les autres quatre chariots, voyant leurs compagnons descouverts, se jettèrent dehors, et forcèrent la garde de la porte, tellement qu'ils leur feirent abandonner leur garde, et en furent seigneurs et maistres, ensemble de leurs armes estans aux rateliers. Sans point de faulte, si ceux qui estoient au moulin de la Sye eussent faict leur devoir de diligenter, la ville estoit perdue, sans espérance d'y résister. Or, y avoit-il ordinairement un esquadre, tant de nuict que de jour, à la garde de la place; de fortune, ce jour-là il touchoit au capitaine Salvateur d'Aguerre, lequel, oyant l'alarme à la porte et crier Savoye! tourna la teste droict audit lieu avecques son esquadre; si qu'il rencontra, au droict de l'hostellerie de la couronne, les cinq soldats qui estoient eschappés du premier chariot, qui jà estoient au combat; mais, les ayant mis en fuitte, suivit tousjours son entreprinse de gaigner la porte. Pendant ce combat, un mareschal de la ville, qui se tenoit près la porte, estant bien advisé, monta dessus icelle porte, et, avecques son gros marteau, feit tomber la sarasine qui estoit attachée d'une chesne, mais, à cause de la rouille, ne pouvoit descendre; toutesfoys, à force, rompit la chesne, et tomba la herse, qui osta le moyen aux Impériaux, qui jà estoient mille ou douze cens sur le bord du premier pont, de pouvoir entrer. Sur ces entrefaictes, y arrivèrent les sieurs de Bouttières et de Monnin, et quant et quant fut fermée la porte, où fut enfermé, entre la herse et ladite porte, un Espagnol. Il n'y a point de doubte que, si ceux qui avoient à conduire les chariots en eussent versé un dedans la porte, ou seulement dételé les bœufs, la ville estoit perdue; car on n'eust peu ny abattre la herse ny fermer la porte, et desjà leur armée estoit sur le bord du premier pont, quand la herse tomba. César de Naples, voyant avoir failly à son dessein, se retira avecques peu de perte, hormis le lieutenant, qui fut tué d'un coup d'artillerie, et ceux qui estoient sortis des charettes, encores une partie se sauva, car, estant la herse trop courte, aucuns repassèrent par dessous, qui eschappèrent. Tel fut le progrès et l'issue de ceste entreprinse; après, le sieur de Bouttières, regardant sa lettre, reçue la nuict, trouva que c'estoit l'advertissement qu'on luy en avoit envoyé, mais ne l'avoit encore veu, au moins n'y avoit-il pourveu.

Peu de temps après Pasques 1543, le roy, estant adverty que sa ville de Thérouenne estoit mal pourveue de vivres, manda à monseigneur Antoine, duc de Vendosmois, qui estoit son lieutenant général en Picardie, d'assembler son armée pour la renvitailler : lequel à ceste occasion mist tel ordre, qu'au commencement d'avril se trouva l'armée ensemble près de Hédin, dans laquelle estoient monsieur François de Lorraine, duc d'Aumalle, fils aisné du duc de Guise; monsieur de Nevers, le mareschal du Biez, le seigneur de Lorges, colonel des légionnaires; le régiment d'Allemans du capitaine Ludovic, et environ le nombre de cinq ou six cens hommes d'armes et six cens chevaux légers. Partant dudit lieu, alla camper à Gournay, qui est un village au-deçà de la forest de Foucamberge, lieu fort à propos pour faire conduire les vivres en son camp, venans de Hédin, sans troubler l'avitaillement de la ville, qui venoit de Montreul; et estoit iceluy camp si bien ordonné, qu'il estoit malaisé à l'ennemy de coupper les vivres, ny d'un costé ny d'autre : audit lieu séjourna douze ou quinze jours, durant lesquels il mit dedans Thérouenne ce qui estoit nécessaire.

Pendant ce temps, monsieur d'Aumalle, jeune prince de grande volonté, désirant voir

les ennemys, s'en alla à Thérouenne avecques environ cent chevaux de gentilshommes volontaires, qui l'accompagnèrent pour leur plaisir, ayant en sa compagnie le sieur de Laval, le sieur de Sainct-André, le sieur de Dampierre, le sieur de la Chasteigneraye, et autre bon nombre de jeunesse de la nourriture de monseigneur le dauphin. Estant audit lieu, alloit de jour en autre à la guerre, accompagné du sieur d'Aiguilly, lieutenant de la compagnie du sieur de Villebon, gouverneur de Thérouenne, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes, de sorte qu'il se faisoit ordinairement, tant devant Aire que Sainct-Omer, de belles entreprinses. Entre autres, un jour, estant sorti le seigneur d'Aumalle, et, en sa compagnie, outre les dessus nommés, le sieur d'Escars avecques les deux cens chevaux légers de sa charge, après avoir esté long-temps à l'escarmouche devant Aire, pour trouver moyen d'attirer les ennemys au combat, voyans qu'il estoit tard, et qu'il n'y avoit apparence qu'ils voulsissent sortir, se mirent à la retraitte par le chemin qui vient de Bonny et de Hédin; et demoura ledit seigneur d'Aumalle sur la queue, espérant que ceux de la ville sortiroient sur sa retraitte, et que, par ce moyen, feroit quelque faict d'armes; mais, estant sur le chemin pour se retirer à Thérouenne, l'alarme se donna environ de quatre cens chevaux des ennemys, qui venoient de rebourser le chemin entre Hédin et nostre camp, espérans rompre nos vivres. Monseigneur d'Aumalle cogneut bien que le nombre des ennemys estoit beaucoup plus grand que le sien; mais, se confiant à la vertu des siens, délibéra de combattre, et, pour autant que c'estoit force aux ennemys de se retirer par un pont prochain, les y attendit, et y feit une charge brusque et furieuse, en laquelle furent portés par terre bon nombre de gens de cheval des ennemys. Si est-ce qu'ils passèrent ledit pont pesle-mesle, monseigneur d'Aumalle et sa compagnie, parce que la force estoit leur; mais aussi ne fut-ce sans grande perte des ennemys, car tousjours furent chargés par monseigneur d'Aumalle, jusques aux portes d'Aire, dont luy et les siens revindrent plus sanglans du sang des ennemys et de leurs chevaux que du leur, et amenèrent jusques à cent hommes de cheval prisonniers dedans Thérouenne. La cause qui feit retirer ledit seigneur d'Aumalle, fut qu'il estoit sorti grosse trouppe de gens de pied d'Aire, pour luy coupper chemin au pont par où il falloit qu'ils feissent leur retraitte, et sans cela il eust faict plus grand effort.

Le vingt-cinquiesme jour d'avril de ladite année 1543, monseigneur de Vendosme dépescha devers le roy, qui estoit à Sainct-Germain-en-Laye, pour luy faire entendre que le payement de son armée failloit à la fin d'iceluy mois d'avril, et que, s'il luy plaisoit envoyer encores de quoy la soudoyer un mois, il avoit moyen (estant le pays de l'empereur dépourveu d'hommes) conquérir quelque ville de sa frontière, mesmement la ville et le chasteau de Bapaume. Le roy, qui, environ sur la fin de may, vouloit en personne marcher en campagne, comme vous orrez cy-après, ne voulut qu'il passast outre, ayant crainte de rompre son entreprinse. L'occasion pour laquelle la frontière d'Artois et Hénault estoit si despourveue, c'estoit à cause que le duc de Clèves faisoit la guerre au pays de Brabant, et desjà avoit prins deux ou trois places sur l'empereur, par quoy il avoit tourné toutes leurs forces pour luy faire teste.

Entre tant qu'on alla devers le roy sçavoir son intention et luy faire entendre le deffault de paiement, monseigneur de Vendosme, adverty d'une place, laquelle faisoit grand ennuy au pays du roy, nommée Lillers, entre Bétune et Aire, à l'entrée des marais, délibéra d'employer le reste du payement de son armée à la lever des mains de l'ennemy; puis, estant arrivé devant, commença les approches. Ceux de dedans, qui estoient cinq cens hommes de pied et deux cens chevaux, d'arrivée firent bonne mine, mais la fin ne fut telle que le commencement; car, après la bresche faicte, voyans nos gens se préparer pour l'assault, demandèrent composition; laquelle leur fust accordée, et après plusieurs parlemens, sortirent leurs bagues sauves, remettans la ville entre les mains de mondit sieur de Vendosme; chose qui vint bien à propos, car le feu s'estoit mis en nos amonitions, en manière qu'à peine avoit-on peu retirer nostre artillerie, que les affusts ne fussent bruslés. Aussi monsieur d'Aumalle, jeune prince d'insigne volonté, estoit prest pour aller luy-mesmes à l'assault, et le duc de Vendosme, ne l'en pouvant dissuader, s'estoit aussi préparé pour y aller, encores qu'il fust lieutenant du roy, dont n'en pouvoit qu'advenir in-

convénient, là où l'un d'eux, ou tous deux (comme il pouvoit estre vraysemblable), y fussent demourés, d'autant qu'ils eussent voulu faire la poincte.

La ville estant rendue, y fut mis le feu, et les portes abattues pour la rendre inutile à l'ennemy; et, après avoir rasé plusieurs petits chasteaux, tant aux environs de Thérouenne, de Sainct-Omer, d'Aire, que de Bétune, s'achemina le camp pour la retraitte, attendant des nouvelles du roy, en lieu dont en un jour il se peust retirer et licencier l'armée, ou marcher en pays, selon qu'il seroit recommandé. Pour ceste commodité, fut advisé de se retirer à Fervens, sur la rivière de Canche auquel lieu ils eurent nouvelles du roy, lequel leur manda de mettre l'armée dedans les garnisons sans riens licencier, hormis les légionnaires, lesquels en peu de temps on pourroit rassembler; chose qui fut exécutée.

DIXIESME LIVRE.

L'année ensuyvant, le roy fait la guerre en Hénault, gaste le terrouër d'Avennes, et destruit quelques forts et chasteaux. Monsieur de Vendosme prend Bapaume, sans le chasteau. Landrecy, que les Bourguignons abandonnèrent, fut trouvé commode pour estre fortifié; à ceste cause, le roy, pour en favoriser la fortification, tient longuement un camp à Marolles; ce pendant Maubeuge et Emery sont prinses par monsieur le dauphin Henry; mais il fault à prendre Bains, pour n'avoir moyen d'y camper plus de deux jours. Monsieur d'Enguien perd quatre galères, cuidant prendre le chasteau de Nice, abusé de ce que le sieur de Grignan, gouverneur de Marseille, y pensoit avoir intelligence. Monsieur d'Orléans prend pour la seconde fois Arlon et Luxembourg. Peu de temps après, estant à peine fortifié Landrecy, l'empereur l'assiége, le deffendans la Lande et d'Hessé. Le prince de Melphe avitaille Luxembourg à grande difficulté. Landrecy est refreschi de gens et de vivres, à la faveur de l'armée du roy, qui y estoit en personne, lequel se retire après; l'empereur le suit quelque peu, puis lève le siége, et bastit une citadelle à Cambray, pour l'opposer à Landrecy. Barberosse prend la ville de Nice, assiége pour néant le chasteau, et le marquis du Guast, venant au secours, prend Montdevis et Carignan qu'il fortifie. Le sieur de Bouttières, lieutenant pour le roy en Piémont, prend Sainct-Germain; mais il est blasmé d'avoir laissé fortifier Carignan sans l'empescher, pour l'importance dont il estoit à la campagne du Piémont. Le roy envoye en son lieu monsieur d'Enguien, qui prend Cressentin, Palezol et Desane, et assiége Carignan; le marquis du Guast le veult secourir, dont vint l'occasion de la bataille de Cerizolles, après laquelle Carignan et plusieurs villes en Piémont et Montferrat furent prinses par nos gens. L'empereur et le roy d'Angleterre, courroucés de ceste victoire, assaillent la France de deux parts. Le roy d'Angleterre assiége Boulongne, et la prend par la faulte du gouverneur. L'empereur prend Luxembourg, Ligny et Saintdizier, vient jusques à Espernay, puis tourne vers Picardie, et accorde la paix au roy, le laissant en guerre avec l'Anglois, contre lequel le roy tourne ses forces de mer et de terre. Monsieur le dauphin prend et perd en un moment la Basse-Boulongne; le fort d'Outreau se dresse pour arrester les courses des Anglois, qui sont deffaits par les nostres en plusieurs rencontres. L'amiral d'Annebault, avecques grand nombre de galères et navires, ne pouvant attirer sur mer les Anglois au combat, pille leur coste. La paix se fait avecques le roy d'Angleterre, lequel, peu après, va de vie à trespas; le roy François n'arreste guères à le suyvre, et décède à Rambouillet, 1547.

Desjà estoit la fin du mois de may 1543, que le roy, estant à Villiers-Cotterets, ordonna de rassembler de toutes parts armée, pour se jetter en campagne, selon ce qu'il arresteroit en son conseil. Les uns s'estoient d'advis qu'il devoit marcher à Lillers, nouvellement prinse et bruslée

par monseigneur de Vendosme, et la fortifier ; car il estoit aisé, parce qu'elle est en forte assiette, des deux parts fermée d'un marais, et n'y a qu'une advenue à fortifier du costé tendant à Pernes ; et quant et quant fortifier Sainct-Venant, qui est à deux lieues plus outre, sur la rivière du Lis, fort de nature, d'autant qu'il est en une isle triangulaire, environnée de toutes parts d'icelle rivière et de marais, laquelle on peult oster, de sorte qu'il n'y a ordre d'y arriver que par deux chaussées, et le tenant on pourroit courir librement tout le bas pays de Flandre, sans trouver ou ville ou passage qui fasse obstacle : puis à Sainct-Pol ou bien à Pernes faire un chasteau, pour asseurer le chemin à Lillers avec Thérouenne, qui est à quatre lieues de là, sur la main gauche, tirant de Pernes audit lieu, pour y mener vivres ; car tenant Thérouenne, Pernes et Lillers, et Hédin à la queue, le pays seroit suffisant pour s'avitailler sans le secours d'autruy.

Les autres disoient qu'estant la ville d'Avennes dégarnye d'hommes, à cause que la garnison estoit à la guerre contre le duc de Clèves, l'allant investir à l'improviste, avant que l'ennemy eust l'opportunité de la secourir, on la prendroit ; sinon, on prendroit Landrecy, qu'on pourroit fortifier, et le chasteau d'Emery, et quelques autres, pour avoir entrée au pays de Hénault. Qui fut l'opinion à laquelle le roy s'arresta ; et dépescha l'amiral de Brion, mort à Paris, à ce qu'il prinst le droict chemin, pour, en attendant son arrivée, clore ladite ville d'Avennes, et empescher qu'il n'y entrast secours. Et manda à monsieur de Vendosme de rassembler son armée vers Abbeville, et prendre son chemin à travers le pays de l'ennemy, pour vivre à ses dépens sans fouller le sien, et le venir rencontrer au Cateau-Cambresis. Et par ce moyen il avoit l'armée que menoit l'amiral, en forme d'avant-garde, à sa main dextre, et celle de monseigneur de Vendosme à sa gauche, et luy estoit au milieu.

L'amiral ayant prins congé du roy à Villiers-Costerets, alla coucher à Soissons, de là à Montcornet en Tiérasse, auquel lieu il assembla les forces qu'il devoit mener ; de Montcornet alla camper à Estrée-au-Pont, sur la rivière d'Oyse ; duquel lieu, après avoir faict repaistre les chevaux, dès jour couché, fit partir le sieur de Longueval, avecques cinquante hommes d'armes de sa compagnie, et Martin du Bellay, sieur de Langey, avecques la sienne, et le capitaine la Lande avecques mille hommes de pied, pour passer entre Avennes et la haye d'Avennes, afin d'empescher que du costé delà l'eaue il ne luy peust arriver secours. Or entre Estrée-au-Pont et Avennes, deux lieues au-deçà dudit lieu d'Avennes, passe une petite rivière qui sort de l'estang du Beufle, laquelle, pour la haulteur des rives, en peu de lieux est guayable, et y a un seul pont à un village nommé Estreul, par lequel on passe. Au bout d'iceluy pont les ennemys avoient faict un blocu (car ainsi nomment-ils ce que nous appelons un fort), dedans lequel avoit trois cens hommes pour la garde. Le sieur de Langey print le devant, menant avecques luy une douzaine de pionniers, et entre ledit fort et l'estang du Beufle fit abattre les bords de la rivière, en sorte qu'il y passa à guay, et se trouva devant les portes d'Avennes, premier que le sieur de Longueval et la Lande arrivassent à Estreul, lequel tint ceux d'Avennes en telle subjection, que le capitaine la Lande força ledit fort d'assault, et meit ceux de dedans au fil de l'espée, sans que ceux de la ville en eussent la cognoissance. A Avennes passe une autre rivière, laquelle se nomme la rivière d'Avennes, et va tomber en la rivière de Sembre ; le sieur de Langey, pour achever l'entreprinse de se jetter entre la haye d'Avennes et la ville, adverty de la prinse du fort, marcha pour passer ladite rivière. Mais, avant qu'il y arrivast, vint devers luy un homme, envoyé de la part de monseigneur l'amiral, l'advertir qu'il avoit changé d'opinion, et qu'il eust à se retirer le chemin de Cartigny, qui est sur la rivière du Beufle, tirant au chemin de Landrecy ; à quoy il obéit. Si est-ce que sur sa retraitte ceux d'Avennes luy firent plusieurs charges ; mais, ayant laissé trente ou quarante chevaux en une fosse, l'ennemy, qui n'en avoit cognoissance, passa outre : incontinent ceux qui estoient demourés en la fosse leur tournèrent le dos, et prindrent quinze ou vingt ennemys. Je n'ay pas bien entendu à quelle occasion on avoit changé de dessein, sinon que l'on disoit que Sainct-Remy, commissaire de l'armée, avoit dit que la ville n'estoit forçable. Si ainsi estoit, on ne devoit venir jusques là pour laisser d'autres plus belles entreprinses ; si est-ce que qui l'eust assaillie de furie, il estoit apparent qu'on l'eust prinse, la

trouvant despourveue d'hommes comme elle estoit.

Estant nostre armée arrivée à Cartigny, fut ordonné que, le lendemain matin, le sieur de Langey iroit devant à Landrecy, pour faire le logis du camp, et, selon l'occasion qui se présenteroit, feroit sommer ceux de dedans de se rendre à la mercy du roy, et que le sieur de Longueval le suivroit avecques sa compagnie et les mille hommes du capitaine la Lande. Passant chemin, iceluy de Langey trouva le fort de Prissé abandonné des ennemys, auquel il mit des gens, attendant le camp; de là alla devant Landrecy, où il fit donner par quelques gens de cheval jusques aux barrières; mais nul sortit de la ville pour venir à l'escarmouche, plus avant que lesdites barrières. La ville de Landrecy est assise sur la rivière de Sembre, laquelle n'est encores fort grosse, mais, parce qu'elle est profonde et les bords haults, elle se passe malaisément sans pont. Ceste rivière sort du vivier d'Oisy, qui est du duché de Guise, et vient tomber à Chatillon, et de là à Landrecy et à Marolles, de Marolles à Emery et à Maubeuge, et de là au pont sur Sembre, et va se décharger dedans la Meuse, près Namur. Landrecy est deçà l'eaue, et au-delà, à la portée d'un canon, est la forest de Mormaux. Le sieur de Langey, qui bien sçavoit que l'an 1521, lorsque monsieur de Vendosme print ladite ville, la nuict dont le lendemain il pensoit donner l'assault, les ennemys se retirèrent dedans la forest, de sorte qu'au matin on n'y trouva que le nid, pour obvier à cela, et qu'en partant ils missent le feu dedans la ville, et bruslassent les munitions (car il sçavoit bien que le roy la vouloit fortifier), fit rabiller un pont à un moulin auquel y a une tour quarrée, qui est au-dessoubs de Landrecy, tirant à Marolles; puis y fit passer cent chevaux des siens, conduicts par le comte Maxime-Antoine de Sesse, pour se jetter entre la forest et la ville, attendant la venue de monseigneur l'amiral, qui les pourroit renforcer: mais estant arrivé, luy demanda deux ou trois enseignes, avecques quelque cent cinquante hommes d'armes de renfort, car il y avoit lieu commode pour les loger sans hazard; toutesfoys ledit amiral ne le trouva bon, et fit revenir ce que desjà estoit passé. Les ennemys, environ minuict, ne faillirent d'exécuter ce que ledit Langey avoit préveu, car ils deslogèrent, et se retirèrent à la forest, parce qu'il n'y avoit personne delà l'eaue; et au partir mirent le feu dedans la ville, en tant de divers endroicts, qu'elle fut toute convertie en cendres, hormis l'église, sans que l'on y peust remédier; et bruslèrent bleds, farines, et autres vivres et munitions, en si grand nombre, qu'il y en avoit à suffisance pour nourrir le nombre d'hommes qu'il faudroit à la garde de la place pour un an.

Pendant ce temps, monseigneur de Vendosme marchoit avecques son armée par le hault pays d'Artois, lequel, passant près de Bapaume, assaillit la ville, et la mist en son obéissance. Dedans le chasteau, qui n'est qu'une roquette, s'estoit retiré le sieur d'Auchimont, avecques tous les soldats et les habitans de la ville, femmes et enfans, en si grand nombre qu'attendu qu'il n'y avoit qu'un puits, en deux jours il fut tary, de sorte qu'ils estoient prests de se mettre à sa miséricorde, la corde au col. Mais le roy, qui par plusieurs fois avoit mandé audit duc de Vendosme qu'il eust à passer outre sans s'arrester là ny ailleurs, luy fit un réitératif mandement et commandement que, sur peine de désobéissance et d'encourir sa malgrace, il eust, ce jour-là, à le venir trouver au Cateau en Cambresis, auquel lieu il ne feroit faulte de se trouver; à quoy il ne voulut désobéir, et leva son camp, à la grande joye des assiégés, et à son grand regret. Le roy estant arrivé à Cateau en Cambresis, monsieur l'amiral le vint trouver, ayant tousjours laissé son camp près Landrecy, lequel luy apporta le dessein de la ville, à ce qu'il en ordonnast son bon plaisir. Le roy luy commanda de se venir loger à Catillon, deux lieues au-dessus de Landrecy, sur la rivière, et que le lendemain il se trouveroit audit Catillon avec toutes ses forces, et là, estans sur les lieux, ils concluroient ce qu'ils avoient à faire. Estans ses forces unies audit lieu de Catillon, se trouva son armée de seize ou dix-huict cens hommes d'armes, sçavoir est: monseigneur le dauphin en personne, ayant cent hommes d'armes soubs sa charge; monseigneur d'Orléans et sa compagnie de cent hommes d'armes; Antoine, duc de Vendosmois, cent; le comte de Sainct-Pol, cent; monsieur l'amiral, cent; monsieur le duc de Guise, cent; monsieur d'Aumalle, son fils, cinquante; le mareschal de Biez, cent; la compagnie de monsieur d'Enguien, qui estoit allé en Provence,

ainsi que je vous diray par cy-après, cinquante; le sieur de Brissac, cinquante; le sieur de Dampierre, cinquante; le sieur de Maugeron, cinquante; monsieur de Boisy, cinquante; le sieur de Longueval, cinquante; le sieur de Bonneval, cinquante; et plusieurs autres qui seroient longs à nommer; et dix-huict cens chevaux légers, dont estoit colonel le sieur de Brissac; douze mille légionnaires, tant de Picardie, Normandie, que de Champagne; le colonel du sieur de Roignac, de quatre mille bas Allemans; le colonel du sieur de Fresnoy, Lorrain, de quatre mille; le colonel de Ludovic, de quatre mille. Ayant veu son armée en campagne, entre Catillon et Landrecy, après avoir résolu de fortifier Landrecy, et avoir ordonné de ceux qui en auroient la charge, délibéra d'aller loger à Marolles, qui est un gros bourg où y a une abbaye de moines, sur la rivière de Sembre, deux lieues au-dessoubs de Landrecy, parce que c'estoit le lieu plus à propos pour empescher l'ennemy de venir troubler les fortificateurs, puis ordonna le capitaine la Lande pour gouverneur d'icelle ville. Or est-il que la rivière de Sembre passe au bas de la ville, du costé de la forest, et, parce que ladite ville est fort en pente, le roy la fit retrancher, car, du costé de la forest, il y a une montagne qui regardoit dedans, mais, à l'occasion dudit retranchement, on estoit à couvert, et fit abandonner tout le bas. Aussi y furent faicts trois gros boulleverts, dont l'un fut nommé le dauphin, l'autre le boullevert d'Orléans, et l'autre le boullevert de Vendosme, et le retranchement fut nommé la courtine du roy. Et, pour servir de quatriesme boullevert, y avoit un vieil chasteau en forme de roquette, qu'il feit remplir de terre, pour en faire une plateforme, servant de flanc auxdits boullevert.

Quelque temps auparavant, le roy, estant adverty de l'armée de mer que Barberousse amenoit à son secours, avoit envoyé monseigneur François de Bourbon, sieur d'Enguien, frère de monseigneur de Vendosme, pour estre en ladite armée, jointe avecques la sienne de Levant, son lieutenant général. Ledit sieur d'Enguien estant à Marseille, attendant nouvelles de l'armée de Barberousse, le sieur de Grignan, lequel estoit lieutenant du roy à Marseille, luy proposa une vendition que luy devoient faire trois soldats savoisiens du chasteau de Nice, qui luy promettoient livrer ledit chasteau, disans avoir telle intelligence dedans, que à leur arrivée il leur seroit livré. Le sieur d'Enguien, après avoir sur ce entendu la volonté du roy, délibéra d'exécuter ceste entreprinse : pour laquelle exécution, il fit esquipper quatre galères, dont estoient chefs les capitaines Magdelon, chevalier d'Aux, Pierre Bon et Michelet; et, encores qu'il fust jeune d'âge seulement de vingt ans, s'y voulut conduire dextrement et sagement, ne se voulant du tout mettre au hazard de traistres, lesquels pouvoient aussi aisément vendre l'estranger que leur patrie. Et, pour ne riens laisser derrière du service qu'il pouvoit faire au roy s'il prenoit ledit chasteau, se jetta en mer avecques onze galères, outre les quatre et, quelque asseurance que luy donnast ledit sieur de Grignan de la facilité de l'entreprinse et du peu de danger qui estoit en icelle exécution, donna charge audit capitaine Magdelon, frère du baron de Sainct Blanquart, de se mettre devant avecques lesdites quatre galères, menant quant et luy les marchands; et luy, avecques le reste des galères, print le largue et l'avantage du vent, ou pour servir ses gens, ou pour se retirer, si trahison y avoit, comme tost après elle fut descouverte; car, soudain que ledit Magdelon approcha près de Nice, sortirent six galères pour l'investir, et quinze qui venoient après, conduites par Janetin Dorie, couvertes du cap Sanct-Souspir, lesquels donnèrent la chasse audit Magdelon et sa compagnie jusques dedans le port d'Antibe, où lesdites galères furent abandonnées, réservé le capitaine Magdelon, qui fut blessé d'un coup de canon par la cuisse, dont il mourut; et furent amenées lesdites quatre galères par Janetin au port de Villefranche. Le seigneur d'Enguien estant surgy au Cauroux, Janetin, qui venoit pour le surprendre, fut découvert au cler de la lune; mais nos gens feirent telle diligence de lever l'ancre, et faire force et volte, que terre à terre ils se retirèrent à Toulon sans riens perdre.

Le roy, ce pendant, qui estoit à Marolles, fut adverty que le chasteau d'Emery, qui est à deux lieues par-delà, au-dessoubs, sur la rivière de Sembre, estant entre ses mains, se pouvoit fortifier, à ceste cause ordonna monseigneur le dauphin, avecques une partie de son armée et une bande d'artillerie, pour y aller le mettre en son obéissance. Lequel arrivé devant ladite

place, mal pourveue d'hommes parce que le seigneur d'icelle estoit à la guerre en Gueldres, ceux de dedans, voyans les approches faictes, se rendirent à luy. Et fut laissé dedans le sieur de Sansac, avecques deux cens chevaux légers dont il avoit la charge, et quelque nombre de gens de pied; mais peu de jours après il fut retiré au camp, et en son lieu fut envoyé le sieur de Langey, avecques sa compagnie et une enseigne de gens de pied de la légion de Picardie, à laquelle commandoit le capitaine la Moyenne, et le seigneur Hiéronyme Marin, Boullonnois, fortificateur pour fortifier ladite place. Aussi fut prins Barlemont, autre chasteau sur ladite rivière, et tout le pays couru jusques à Bains, et près les portes de Mons en Hénault. Ledit chasteau d'Emery est composé d'une roquette, en quatre grosses tours aux quatre coins d'icelle roquette, et un grand fossé à fond de cuves, plein d'eau, puis revestu de quatre courtines, environ cinquante toises de chaque circonférence loin de ladite roquette, avecques quatre grosses tours aux quatre coins desdites courtines, et un portail; et est ledit chasteau assis en une isle que faict cest endroict la rivière de Sembre, et ne se peult battre ceste roquette, à cause qu'elle est couverte de la douve d'icelle ceinture. Derrière chacune encogneure des quatre tours qui sont en ladite ceinture, le sieur de Langey fit commencer un grand cavalier; et, parce que les tours n'estoient suffisantes pour soustenir une furieuse batterie, avoit aussi faict commencer de grandes trenchées par dedans, de cavalier en cavalier, afin que, là où l'ennemy auroit battu et les tours et la courtine (choses toustesfoys qui estoit malaisée à faire, parce que la muraille et la chaux estoient de marbre noir), il trouvast nouvel obstacle.

Aussi peu de jours apres, le roy, adverty que la ville de Maubeuge, située sur la mesme rivière de Sembre, quatre lieues au-dessoubs d'Emery, en laquelle avoient accoustumé les ennemys de faire leur amas quand ils vouloyent faire entreprinse en France, dépescha de rechef mondit seigneur le dauphin, pour l'aller mettre en son obéissance; lequel arrivé devant la ville, pour n'estre pourveue de gens de guerre qui attendissent le canon, les citadins se mirent entre ses mains: et puis il se retira au camp, laissant pour chef audit Maubeuge le sieur de Hilly, avecques mille hommes de la légion de Picardie, dont il avoit la charge, et le capitaine Sainct-Yves avecques cinq cens hommes. En icelle ville y a un beau couvent de canoniesses gentillesfemmes, lesquelles ne font aucun vœu de religion, et se peuvent marier à leur volonté.

Cinq ou six jours après, la garnison d'Emery, estant advertye que de jour en autre les soldats impériaux qui retournoient de la guerre de Gueldres venoient loger aux fauxbourgs de Bains et villages circonvoisins, ne se doutans de rien, d'autant qu'il y avoit dix lieues du camp jusques là, et qu'il n'y avoit gens de cheval dedans Maubeuge, entreprint de les y aller surprendre, faisant entendre au sieur de Maugeron, qui estoit au camp à Marolles, que s'il vouloit venir avec six ou septvingts hommes d'armes, on trouveroit moyen de faire entreprinse, dont il pourroit sortir honneur et prouffit, lequel y vint avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et environ quatre-vingts hommes d'armes de la compagnie de monsieur l'amiral d'Annebault, conduits par le sieur de Fontaines de Harcourt, son lieutenant. Passans auprès d'Emery, allèrent ensemblement repaistre à Maubeuge, et, parce que les nuicts estoient courtes, ils montèrent à cheval à jour couché, menans seulement quand et eux, de la garnison de Maubeuge, le capitaine Sainct-Yves, avecques cinquante arquebouziers à cheval, pour rompre les maisons des fauxbourgs de Bains; et mirent leur embuscade à une lieue au-deçà de Bains, en un bois. Et fut dépesché le sieur de Marville, lieutenant du sieur de Langey, et avecques luy le vidasme de Chartres et le sieur de la Rocheguion, qui y estoient allés pour leur plaisir, et, pour mener lesdits arquebouziers à cheval de Sainct-Yves, pour au poinct du jour surprendre les Impériaux dedans les fauxbourgs; puis envoyèrent le capitaine la Mothe Gondrin, lieutenant du sieur Maugeron, demeuré malade à Maubeuge, avec la compagnie de son capitaine pour donner jusques aux fauxbourgs de Mons, qui est à deux ou trois lieues près de Bains, et Bains est à quatre lieues près de Maubeuge, ayant iceluy la Mothe charge de mettre le feu en quelques maisons d'iceux fauxbourgs afin d'oster à ceux de la ville (où y avoit grosse garnison, tant de cheval que de pied) la cognoissance de l'exécution que l'on vouloit faire à Bains; et se devoient les deux trouppes retirer à

l'embuscade où estoit le sieur de Langey, pour les soustenir, avenant qu'ils fussent chargés par l'ennemy. Ceux qui allèrent à Bains surprindrent dedans les fauxbourgs cent ou six-vingts hommes de cheval, qui estoient arrivés le soir, qui furent tous prins dedans leurs logis, hormis quelques-uns qui se sauvèrent parmy les jardins, tous en chemise; et, après avoir pillé les villages circonvoisins, mesmes une abbaye voisine de là, où se trouva grand butin, parce que nul s'estoit retiré, à raison qu'il y avoit dix lieues jusques à nostre camp, et qu'il n'y avoit point de gens de cheval à Maubeuge, se retirèrent à l'embuscade; aussi feirent ceux qui estoient allés à Mons, lesquels pareillement ramenèrent gros butin. Estans leurs forces et butin rassemblés, retournèrent à Maubeuge, et le butin départy, chacun se retira où il estoit ordonné.

Ce jour mesmes, monsieur d'Aumalle, fils aisné du duc de Guise, ayant faict entreprinse pour attirer ceux d'Avennes hors de leur ville, quelques-uns sortirent, mais ils n'abandonnèrent la faveur de leur artillerie. Monsieur d'Aumalle, espérant les irriter pour sortir plus avant, les chargea jusques sur le bord de leurs fossés, où ils perdirent beaucoup de leurs gens, et de sa part n'y mourut qu'un homme; toutesfoys ils ne s'esmeurent autrement, et, combien que ledit sieur y fust demouré bien tard en intention de les provoquer davantage, si n'eust-il moyen de les attraire; lequel, voyant qu'il perdoit temps, se retira au camp.

Le roy, ayant entendu, tant par les prisonniers que l'on avoit amenés de Bains, que par les François qui y avoient esté, que dedans n'y avoit aucuns gens de guerre (au moins bien peu), y envoya monseigneur le dauphin et l'amiral d'Annebault avecques une partie de l'armée, ne retenant que ce qui estoit besoin pour tenir en seureté ceux qui fortifioient Landrecy, pour la réduire en son obéissance. Mais il fut abusé, car les ennemys, le lendemain qu'ils eurent eu cest alarme, avoient mis en la ville quatre enseignes de lansquenets de renfort; et aussi ils estoient advertys comme mondit seigneur le dauphin ne menoit vivres que pour deux jours, dont ils pouvoient juger qu'ils n'auroient à soustenir que le premier effort; par quoy délibérèrent de faire teste à nostre armée. Lorsque monseigneur le dauphin arriva devant la place, ceux qui conduisoient l'œuvre, n'ayans cognoissance de forteresse, plantèrent l'artillerie au lieu qui estoit le plus remparé et le plus deffensable, de sorte que la batterie n'y feit grand dommage. Si est-ce que plusieurs jeunes hommes, voyans la présence de monseigneur le dauphin, se hazardèrent de donner jusques aux fossés, où ils furent bien recueillys; et en eut de morts et de blessés. Et, entre autres, y mourut le sieur d'Allègre, jeune homme qui pour son âge avoit jà faict honneste preuve de sa personne; aussi le sieur de Chastillon, Gaspard de Colligny, jeune homme de grande volonté, y eut une arquebouzade à la gorge, dont avecques le temps il fut guéry.

Le roy, adverty du grand nombre d'hommes qui y estoient, jusques à douze ou quinze cens Allemans, et estant pressé de monseigneur le dauphin de luy envoyer renfort de munitions d'artillerie et de vivres, ayant délibéré, soubs son bon plaisir, de ne partir de là qu'il l'eust mise en son obéissance; considérant toutesfoys iceluy le hazard qui pouvoit advenir de tenir son armée séparée, et que, s'il alloit en personne se joindre avecques monseigneur son fils, il laisseroit sa fortification de Landrecy commencée et imparfaicte, et, demourant seul comme il estoit, estant sa principale force en la compagnie de sondit fils, les ennemys, qui se renforçoient à Mons et au Quesnoy-le-Comte, quelque nuict luy pourroient donner une camisade. Pour y obvier, manda à monseigneur le dauphin qu'il eust à se retirer devers luy, qu'en passant il retirast les forces qui estoient à Maubeuge, rompant les fortifications et mettant le feu dedans les maisons, parce que c'estoit la ville en laquelle ordinairement l'empereur assembloit ses forces venans d'Allemagne et de ses Pays-Bas. A cela fut obéi par monseigneur le dauphin, mais à grand regret de se retirer sans rien exécuter.

Au retour de monseigneur le dauphin, le roy eut advertissement qu'il y avoit deux places entre Avennes et Simay, l'une appellée Trélon et l'autre Glayon, auxquelles coustumièrement y avoit gens de guerre qui portoient grand dommage à sa frontière de Thiérasse et de Champagne. Pour y aller, dépescha le sieur de Bonneval avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et le sieur de Stenaye, lieutenant de monseigneur d'Enguien, lequel estoit en Provence, et le régiment de lansquenets du

seigneur de Roignac, et deux mille hommes de pied françois, mille du seigneur de Basqueville, et mille du capitaine de Sainct-Aubin Gobelet, tous deux de la légion de Normandie, avecques quatre canons et leur suitte. Arrivé que fut ledit sieur de Bonneval devant Trélon, après que ceux de dedans eurent apperceu marcher le canon, estimans que tout le camp du roy y fust, envoyèrent pour parlementer, et se rendirent la vie sauve seulement; aussi firent ceux de Glayon. Puis, après avoir faict butiner aux soldats ce qui y estoit, le sieur de Bonneval feit brusler lesdites places, sans autrement ruiner la fortification, sinon abattre les portes. Qui fut cause que ladite place de Trélon fut depuis fortifiée par les ennemys; car, avant qu'elle fust bruslée, le seigneur d'icelle place craignait à la fortifier, pour le regret qu'il avoit de desmolir un bastiment qui touchoit à la muraille. Ledit sieur de Bonneval, ayant exécuté sa charge, se retira au camp.

Quelques jours après, le roy manda Martin du Bellay, seigneur de Langey, qui estoit au chasteau d'Emery, venir devers luy pour sçavoir l'estat auquel estoit ledit chasteau, lequel luy feit entendre (quant à ce qui touchoit la fortification) que dedans douze jours la place seroit en estat pour soustenir l'effort d'une grosse armée, mais qu'il estoit besoin de la pourveoir de vivres: car, estant son camp retiré, il estoit malaisé d'y en mettre, d'autant qu'il y avoit, entre Landrecy et Emery, deux rivières qu'il fault passer à pont, attendu qu'elles ne sont guayables, et aussi que la ville d'Avennes luy coupoit le chemin. Le roi, y voulant donner ordre, feit venir le président Olivier, depuis chancelier de France, les sieurs d'Estrumel de la Hargerie et de Pierrevive, qui estoient commissaires des vivres, pour s'enquérir du moyen qu'ils avoient de fournir vivres audit chasteau. Lesquels firent rapport audit sieur qu'ils n'avoient l'opportunité d'anvitailler l'armée et la ville de Landrecy, et que, s'ils mettoient vivres dedans Emery, on affameroit le camp, et n'y auroit ordre de pourveoir Landrecy, à faulte de charroy, qui ne pouvoit venir à cause des pluyes continuelles qui n'avoient cessé depuis trois sepmaines ou un mois. Ayant ledit sieur entendu ce rapport, et se voyant pressé d'envoyer secourir le duc de Clèves, à l'occasion qu'il avoit nouvelles que l'empereur avecques son armée approchoit près de ses pays, délibéra de retirer les hommes qui y estoient, et de faire raser ledit chasteau, renvoyant sur-le-champ ledit sieur de Langey pour ce faire. Lequel feit telle diligence à la ruine d'icelle place, tant par mines que par autres moyens, que, dedans quatre jours, les quatre tours de la roquette et le portail de la closture, avecques deux des grosses tours des courtines, volèrent en l'air, et furent renversées dedans les fossés; et fut la ruine si grande que depuis on ne l'a réédifié. Puis, pour approcher plus près de ses vivres, le roy retourna loger à Castillon, qui est entre Guise, Bohain et Landrecy; et, de jour en autre, ne failloit d'aller revisiter ses fortifications de Landrecy, pour haster l'ouvrage, mesmes tous les princes et seigneurs de son camp estoient ordinairement à la sollicitation, mais on n'y pouvoit faire telle diligence qu'on eust voulu, à cause de la continuation des pluyes, comme j'ay prédit.

Environ la fin de juillet, le roy, voyant sa place de Landrecy desjà en estat, et que, sans avoir espaule d'une armée, on pouvoit continuer la fortification, s'il laissoit seulement à Guise quelque nombre de gens de cheval et de pied pour y conduire les vivres, se retira audit lieu de Guise pour adviser au secours du duc de Clèves, son allié; et laissa dedans Landrecy, pour gouverneur, le capitaine la Lande, avecques deux cens chevaux légers soubs sa charge, et mille hommes de pied de la légion de Picardie, à laquelle pareillement il avoit à commander. Et, parce que iceluy la Lande estoit malade d'une fièvre tierce, craignant qu'elle ne rengrégeast, dont son service peust demeurer, y ordonna le sieur d'Essé, lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes du duc de Montpensier, avecques ladite compagnie, luy donnant pareil pouvoir que audit capitaine la Lande. Outre, y laissa jusqu'à deux mille hommes de pied; et puis, estant à Guise, il dépescha monseigneur de Vendosme, pour aller en basse Picardie, vers Montreul et Abbeville, à ce que l'ennemy ne feist entreprinse de ce costé là, et meit à Guise le prince de Melphe avecques deux ou trois cens hommes d'armes; et aussi le sieur de Brissac, avecques douze ou quinze cens chevaux légers dont il estoit général, pour faire l'envitaillement et mener ce qu'il seroit nécessaire à Landrecy. Et, après avoir ainsi pourvu aux affaires, s'en alla à Marle, et de là

à Nostre-Dame de Liesse, pour quelque temps se refreschir aux chasses, le long de la montagne de Reims.

Peu de temps après que le roy se fut retiré de Guise, le comte du Reu, avecques les forces du Pays-Bas, pensant surprendre Landrecy, non pourveue de vivres, vint planter son camp vers la forest de Mormaux; mais ce fut trop tard, car desjà le prince de Melphe y avoit mis bon nombre de vivres. Le duc d'Aumalle, François de Lorraine, fils aisné de monsieur de Guise; le duc de Nevers; les deux frères de la Rochefoucault; le sieur d'Andelot; les deux frères de Brezé, surnommés de Maillé; le sieur de Crèvecueur: le sieur de Bonnivet, son frère; Sainct-Laurens de Bretaigne; Mouy Sainct-Phale, et une bonne part de la jeunesse qui suivoit monseigneur le dauphin, espérans faire faits d'armes et acquérir honneur, partans de la Court, se mirent dedans. Un jour, le comte Roquendolfe, pour lors favorisé de l'empereur, partit du camp impérial, et vint passer la rivière de Sembre à Marolles, et se vint mettre en embuscade sur le chemin qui vient de la Capelle en un vallon près de Lonfavery, et envoya quarante chevaux devant la ville, pour les attirer à l'escarmouche. Le sieur d'Essé et le capitaine la Lande firent sortir le capitaine Ricarville, lieutenant des chevaux légers dudit la Lande, avec trente chevaux, pour recognoistre ce qui estoit derrière; mais l'escarmouche s'attaqua forte et roide, car à toutes fins les Impériaux voulurent empescher que leur embuscade ne fust découverte. Messieurs d'Aumalle et de Nevers, et le reste de la jeunesse, ne voulurent perdre leur part du passe-temps: par quoy, encores que ne ce fust l'opinion des vieils capitaines, sortirent pour soustenir les nostres, qui estoient renversés. Le comte de Roquendolfe, voyant les siens foullés, envoya son lieutenant avecques cent chevaux, pour soustenir les siens; lequel lieutenant, dès la première charge, fut porté par terre et, prins prisonnier, emmené dans la ville. Le comte Roquendolfe, de ce irrité, débusqua avecques toute sa trouppe, lequel renversa les nostres, de sorte qu'à peine se fussent sauvés, sans le capitaine la Lande, qui sortit avecques six cens arquebouziers et quatre cens picquiers. Lequel, arrivant au combat, remit les nostres debout, de sorte que les Impériaux furent renversés, et plusieurs pris et tués. Des nostres n'y fut prins que Sainct-Laurens, lequel le lendemain fut renvoyé en eschange du lieutenant de Roquendolfe. Le roy, de ce adverty, les contremanda de se retirer devers luy pour l'entreprinse de Luxembourg; mais, à vray dire, c'estoit craignant qu'ils n'en fissent encores de semblables ou plus mal, au moyen de quoy sa ville pourroit estre en hazard. Le roy, ce pendant, estoit autour de Reims, pour conclure du chemin plus expédient pour secourir le duc de Clèves. Toutes choses débattues, se trouva n'y avoir chemin plus expédient que d'assaillir le duché de Luxembourg, pour, par ce moyen, divertir les forces de l'empereur, ou, à tout le moins, ayant prins Luxembourg, d'avoir le passage plus facile pour luy envoyer une armée à son secours. Et, pour cest effect, dépescha le sieur de Longueval, et en sa compagnie, le sieur de Langey, le sieur de Dampierre et le sieur d'Escars, pour aller à Stenay, ville sur la Meuse, entre Verdun et Mouzon, à l'entrée dudit duché de Luxembourg, laquelle, depuis peu de temps, il avoit eue du duc Antoine de Lorraine, en eschange d'autres terres, pour faire les préparatifs, tant vivres qu'autres choses, pour le passage de son armée. Ce que lesdits sieurs ayans exécuté, et bien entendu, par espies et autres advertissemens, en quel estat estoient les affaires de Luxembourg, ledit sieur de Langey retourna en poste devers le roy, lequel il trouva en un village à trois lieues de Reims. Auquel il feit entendre ce qu'ils avoient négocié, et aussi de la grand armée que l'empereur amenoit, tant d'Italie que d'Allemagne, laquelle estoit preste, ou pour marcher contre le duc de Clèves, ou (comme il estoit plus à conjecturer) pour secourir son pays de Luxembourg, s'il estoit assailly.

Quelque récit que ledit seigneur de Langey eust faict au roy de ceste armée que menoit l'empereur, si est-ce qu'il ne se divertit de sa délibération, ayant déterminé que là où l'empereur marcheroit en personne, aussi de s'y trouver pour le combattre en son pays, et tenter la fortune si ledit empereur auroit cest heur estant présent, comme il avoit eu par ses ministres. Et, au cas que sondit ennemy marchast, conclud aller à Sainct-Menehoult, place sur l'entrée du Luxembourg, pour y estre plustost joinct à son armée, ou pour devancer son ennemy. Aussi considéroit combien ce luy seroit grande réputation de lever de ses mains une

duché des plus anciennes de la chrestienté, dont il estoit sorty cinq empereurs, la pluspart desquels ont audit lieu leurs sépultures, au cas que l'empereur, estant proche de là avecques toutes ses forces d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne, ne osast entreprendre de la venir secourir.

Pour ladite exécution, ledit seigneur ordonna monseigneur le duc d'Orléans, son fils puisné, et avecques luy, à raison de sa jeunesse, pour la conduitte de son armée, l'amiral d'Annebault.

Estant donc le roy résolu de faire son entreprinse, il manda au prince de Melphe (lequel, à son retour de devant Landrecy, après l'avoir fortifiée, il avoit laissé son lieutenant général à Guise) se retirer devers luy, prenant le chemin de Reims, avecques la gendarmerie, chevaux légers et gens de pied estans en sa compagnie. Et manda au duc de Vendosme, qui estoit, comme j'ay dit, en la basse Picardie, qu'il se retirast audit lieu de Guise avecques les forces qu'il avoit, tant de cheval que de pied, pour favoriser, en tout ce qu'il serait nécessaire, la ville de Landrecy. Le prince de Melphe, pour obéir au commandement du roy, d'autant que la plus grande part des chevaux légers estoient logés en deux villages par delà, en l'abbaye de Bonhourie, une lieue au-dessoubs de Guise, sur la rivière d'Oyse, tirant le chemin de Bohaine et de Landrecy, commanda au seigneur de Brissac de les faire retirer à Guise, pour partir le lendemain tous ensemble à la poincte du jour. Le sieur de la Hunauldaye, capitaine de deux cens chevaux, et le capitaine Théode Bedaigne, Albanois, ayant pareille charge, se trouvans bien logés, délibérèrent de coucher audit lieu, laissans partir leursdits compagnons, espérant déloger si matin qu'ils seroient à Guise avant le deslogement du seigneur de Brissac, leur général. Mais de fortune les forces que l'empereur avoit en ceste frontière s'estoient assemblées ce jour-là, pour aller assaillir le chasteau de Bohain, et, comme elles estoient sur leur chemin, le seigneur de Licques, lieutenant de la compagnie du duc d'Arscot, fut adverty par ses espies que lesdites bandes de chevaux légers estoient demourées seules audit lieu, dressa entreprinse de les aller surprendre et deffaire; et, pour cest effect, tira des trouppes impériales huict cens chevaux eslcus bourguignons, et deux cens anglois, et quatre enseignes de gens de pied. Estant marché, et voyant desjà le soleil levant, et ses gens de pied marcher trop lentement, print les devans avecques la cavalerie, se faisant suivre par les gens de pied. Craignant arriver trop tard sur le logis de nos chevaux légers, à son arrivée assaillit le logis du capitaine Théode Bedaigne, lequel ne voyant point de gens de pied, et se voyant seulement surprins de la cavalerie, ferma la porte de son logis, et, pendant le temps que les ennemys descendirent à pied et s'amusèrent à rompre la porte d'une grange où il estoit logé, mit le harnois sur le dos et monta à cheval, la lance sur la cuisse, et à la désespérade sortit, estant la porte rompue, et de furie donna pesle-mesle, de sorte qu'il faulsa ce qu'il trouva devant luy, et se vint joindre avecques sa trouppe, sans dommage, et avecques celle du seigneur de la Hunauldaye, qui estoit à cheval. Ce pendant le seigneur d'Aché, ayant charge de deux cens arquebouziers à cheval, et Bertran de Foissy, seigneur de Crené, oyans l'alarme, estans logés à l'abbaye de Bonhourie, montèrent à cheval et forcèrent le pont que les ennemys gardoient, et vindrent au secours des chevaux légers, lesquels, voyans leurs secours, prindrent cueur, de sorte que, avecques l'aide des arquebouziers à cheval, repoulsèrent les ennemys. Estant venue l'alarme à Guise, le capitaine Théode Manes, qui estoit logé aux faulxbourgs de Guise, avecques deux cens chevaux légers, monta à cheval par le commandement du seigneur de Brissac, général de la cavalerie, pour soustenir ses compagnons, pendant que ledit seigneur de Brissac (d'autant que desjà ses trouppes s'estoient acheminées le chemin de Marle) emprunta du prince de Melphe environ soixante chevaux pour suivre ledit Théode, pour secourir ses compagnons; avecques laquelle trouppe passa l'eaue à Guise, par le fauxbourg, pour se jetter entre les bois et la rivière, espérant que les ennemys, estans travaillés du long chemin qu'ils avoient faict, et leurs chevaux déhallés, les trouvans en cest estat, leur pourroit faire recevoir une honte. Ayant faict un mille, et arrivés sur un hault, fut adverty, par le capitaine Théode Bedaigne, que les ennemys commençoient à bransler, pensans nostre armée estre toute sur leurs bras, par quoy il estoit besoin de les charger devant qu'ils eussent loisir

de se recognoistre, ce qui fut faict; car s'estans rassemblées toutes ses trouppes ensemble, furent chargés de telle vigueur, que leur cavalerie fut renversée sur leurs gens de pied, de sorte que tout s'en alla à vau-de-roupte, et furent suivis si chauldement, qu'il en demoura sur la place trois cens de morts et six cens prisonniers, et les quatre enseignes de gens de pied prinses, avecques deux cornettes de la cavalerie. Le reste de l'armée impériale, qui estoit allé assaillir Bohain, ayant eu nouvelles de ladite défaicte, pensans que nostre armée fust toute ensemble, entrèrent en tel effroy que, sans parachever leur entreprinse, se retirèrent au Quesnoy-le-Conte.

Desjà estoit arrivée à Stenay une partie de l'armée, entre autres, monseigneur d'Aumalle, monseigneur le marquis du Maine, son frère; le seigneur de Longueval, le vicomte d'Estauges, le sieur de Dampierre, le sieur de Langey, le sieur d'Escars, et quelque autre nombre de gendarmerie, jusques à trois cens hommes d'armes, et six ou huict cens chevaux légers, avecques le régiment de quatre mille lansquenets du seigneur du Fresnay, et environ sept ou huict cens hommes de pied françois, attendans la venue du duc d'Orléans et de l'amiral d'Annebault, et du reste de l'armée. Ledit sieur de Longueval fut adverty que ceux qui devoient entrer dedans Luxembourg (lesquels pouvoient estre trois mille hommes de pied et quatre cens chevaux) estoient logés à six lieues de ladite ville de Stenay, par-delà les bois, en un grand village près de Saincte-Marie, au comté de Signy, lieu malaisé à y conduire une armée, auquel ils devoient faire leurs monstres et recevoir deniers, pour, au partir de là, se mettre dedans Luxembourg. Cela bien considéré, avecques l'advis des capitaines, fut ordonné de les y aller surprendre. Et pour cest effect, partismes dudit Stenay avecques deux canons et deux longues coulevrines, afin que, si les ennemys, nous sentans venir, se retiroient à Saincte-Marie et autres petits chasteaux des environs, on eust moyen de les forcer, ou bien au cas qu'ils ne s'y retirassent, les ruiner, à ce que l'ennemy ne mist gens de cheval dedans, pour nous rompre les vivres quand nous serions devant Luxembourg.

Ayans marché jusques à l'entrée des bois, il estoit environ demy-heure de nuict, et, parce que le village auquel estoient les ennemys estoit à un quart de lieue delà les bois, en la plaine, sur un petit ruisseau, et un quart de lieue outre ledit village, pareillement y avoit un autre bois, pour obvier qu'ils ne s'y retirassent, fut ordonné le sieur d'Escars, avecques deux cens chevaux, pour marcher devant, et autres quatre cens chevaux qui le devoient suivre pour le soustenir, et puis trois cens hommes d'armes, avecques les lansquenets, marcheroient après, le plus tost que leur seroit possible. Semblablement luy fut ordonné, quand il seroit arrivé à la saillie du bois, qui pourroit estre au poinct du jour, qu'il donneroit à toutes brides dedans ledit village, pour les surprendre dedans leurs licts, et les empescher de se jetter en battaille, pendant que monseigneur d'Aumalle, avecques lesdits quatre cens chevaux, le suivroit pour le soustenir. Ledit sieur d'Escars, arrivant au bord du bois à l'heure qu'il estoit dit, dépescha le capitaine la Chappelle de Biron, avec trente sallades, pour donner à toutes brides dedans le village, et luy le devoit suivre aux talons. Ledit la Chappelle exécuta ceste charge, et trouva la pluspart des ennemys, les uns sellans leurs chevaux, autres en chemise, effroyés comme sont gens surprins en leurs logis, desquels il deffeit quelques-uns. Mais les ennemys, le voyans n'estre suivy, se recogneurent, et, se remettans ensemble, le contraignirent de tenir bride; ce pendant, ils sauvèrent leur bagage et l'argent de leur payement, et eux aussi se retirèrent sans grande perte, car les bois estoient prochains. Il est évident que, qui eust poursuivy ainsi qu'il estoit ordonné, et en la sorte qu'il s'offroit, on eust faict grand service au roy, car on rompoit toutes les forces que l'empereur avoit deçà, et mesmes on saisissoit le payement desdits trois mille hommes de pied qui se devoit faire après disner. Monseigneur d'Aumalle et monsieur de Longueval, voyans que ceste entreprinse avoit failly, tournèrent leurs forces sur le chasteau de Saincte-Marie, lequel endura le canon. Mais il se rendit, avec plusieurs autres petites places circonvoisines, lesquelles furent toutes rasées, si que l'ennemy, pour ce voyage, ne s'en pouvoit prévaloir. Après ceste exécution, lesdits sieurs se mirent à leur retraitte, repassans les bois; mais à grande difficulté peurent retirer leur artillerie, car deux jours et deux nuicts la pluye ne cessa, attendu mesmes que le pays est

de soy fort enfondré, et qu'il y avoit grand nombre de bois abattu qui empeschoit les chemins. Si est-ce qu'avecques grand travail nous vinsmes loger à Nostre-Dame d'Aneau, à deux lieues de Stenay et une de Montmédy, deçà les bois, laquelle ville de Montmédy, ensemble celle d'Yvoy, estoient en l'obéissance du roy, dès la première conqueste que avoit faite monseigneur d'Orléans, et Danviller estoit abandonnée.

Audit lieu d'Aneau arriva monseigneur l'amiral, pensant venir à temps pour ladite entreprinse, un peu malcontent de ce qu'on y avoit esté sans luy; mais il n'y avoit eu ordre de le surattendre, parce que l'ennemy le lendemain en devoit desloger pour aller à Luxembourg. Après avoir séjourné un jour audit lieu, nous allasmes loger à Vireton, petite place du duché de Luxembourg, laquelle estoit abandonnée des ennemys: audit lieu se trouva monseigneur le duc d'Orléans. La nuict séquente, les mareschaux de camp deslogèrent pour prendre le chemin d'Arlon, et avecques eux, le seigneur de Brissac et toute la cavalerie légère. Arlon est, comme j'ay dit ailleurs, petite ville sur le hault d'une montagne, en assez forte assiette. Le sieur de Brissac, pendant qu'on faisoit l'assiette du camp, alla, en attendant l'artillerie, l'investir, à ce que personne n'y peust entrer ou en sortir. Les soldats de dedans, qui pouvoient estre quatre cens hommes, n'attendirent l'arrivée de tout le camp, ains, voyans marcher l'artillerie de loin (estant la place éminente), demandèrent à parlementer, ce qui leur fut accordé. Lesquels enfin sortirent leurs bagues sauves, et les citadins firent le serment de fidélité; et y fut laissé pour la garde, par monseigneur d'Orléans, un soldat, nommé le capitaine Tavernier, avecques cinq cens hommes de pied. Le lendemain, qui pouvoit estre le dixiesme jour de septembre, nous partismes pour aller assiéger Luxembourg, et y arrivasmes environ les dix heures du matin. Dedans Luxembourg estoient quatre cens chevaux et aussi bon esquippage qu'il est possible; et, entre autres capitaines, y estoit Gilles de Levant, homme fort estimé par les Impériaux, et Jehan de Heu, l'un des seigneurs de Mets, et trois mille cinq cens hommes de pied, aussi bien armés et esquippés que j'en veis oncques.

Estant le duc d'Orléans arrivé devant Luxembourg, fut logé près d'une église, en une petite vallée tirant le chemin dudit Luxembourg au mont Sainct-Jehan, à la portée d'une coulevrine près de la ville tellement que les boulets venans d'icelle ville, passoient pardessus son logis. Et avoit devant luy logé le régiment d'Allemans du capitaine Ludovic, et à sa main droicte celuy du capitaine Fresnay, et sur la gauche les légionnaires de Normandie et de Champagne; et estoient la gendarmerie et chevaux légers campés aux lieux plus avantageux, pour empescher l'entrée et saillie de la ville, couverts toutesfoys de gens de pied. L'assiette de Luxembourg est fort bizarre: la moitié de laquelle, tirant vers France, tient le hault, et, à l'opposite, y a une poincte de roche, tendant vers les bois, sur laquelle est assis le chasteau fort antique et superbe des anciens ducs et empereurs issus de Luxembourg. Au bas de la basse-court d'iceluy est une abbaye, en laquelle y a deux ou trois empereurs enterrés en sépultures fort riches et magnifiques; pareillement y est inhumé le roy de Bohème, qui mourut à la bataille de Cressy, estant venu au secours du roy Philippe de Valois, contre Edouart-le-Conquérant, roy d'Angleterre: le fils duquel roy de Bohème estoit empereur. A la main droicte dudit chasteau est la basse ville, à laquelle respondent trois grandes et profondes vallées où courent trois torrens. Et sont ces vallées en roches taillées, dont malaisément on peut descendre à pied, sinon par quelques endroicts; et par là se peult de jour en autre mettre secours dedans la ville, sans le pouvoir empescher, car on y vient tout à couvert des Ardennes. Qui fut cause que, dès la nuict que nostre camp arriva, on feit diligenter les approches, et fut délibéré de faire deux batteries à une encoigneure de la haulte ville, à la main dextre, du costé de France, en les traversant l'une sur l'autre. De l'une desquelles batteries print la charge monseigneur d'Aumalle, et avecques luy le seigneur d'Assier, grand-maistre de l'artillerie; de l'autre, le seigneur Pierre Strozzy, gentilhomme Florentin, cousin du feu pape Clément, lequel nouvellement estoit venu d'Italie, ayant amené trois cens soldats Toscans, tous signalés, ayans esté ou capitaines, ou lieutenans, ou enseignes. Et estoient armés de corselets dorés, avecques chacun un cavalin viste et dispost, les deux parts portans la picque, et la tierce l'arquebouze, allans tousjours avecques les coureurs;

et, s'il estoit besoin de combat ou d'assaillir un fort, ou garder un passage, ou le conquérir soudain, se mettoient à pied, et ne leur falloit nul sergent pour les mettre en bataille, parce que d'eux-mesmes chacun sçavoit qu'il avoit à faire, car ils avoient tous commandé.

Monseigneur d'Aumalle, ayant la principale bresche en sa charge avec ledit sieur d'Assier, feit telle diligence qu'une heure avant le jour ses pièces furent en batterie, et pour recognoistre quelque endroict de la ville (car il désiroit, si assault se donnoit, y aller) sortit hors de la trenchée, habillé de blanc, comme il avoit esté toute la nuict, pour estre cogneu des siens, à cause de l'obscurité; mais soudain qu'il fut hors de ladite trenchée, fut descouvert de dessus la muraille, et frappé d'un mousquet ou arquebouzade à croq, qui luy perça le dessus du col du pied, près de la cheville, dont on fut contraint le reporter au logis, et de là à Long-vic, cinq lieues au-deçà dudit Luxembourg, si fort blessé, que, sans le secours des chirurgiens du roy, et aussi du duc de Guise, son père, lequel vint le faire penser, il estoit en danger de mort, car le coup estoit fort dangereux, pour raison des nerfs et os qu'il avoit froissés.

Le jour venu, monsieur l'amiral d'Annebault, lequel avoit la charge de l'armée soubs monseigneur d'Orléans, et avoit esté toute la nuict aux trenchées, feit saluer la place de cinq ou six volées de canon. Mais après, ceux de dedans demandèrent à parlementer, et à quatre des principaux fut baillé sauf-conduit pour venir vers mondit seigneur d'Orléans. Enfin, plusieurs choses débattues d'une part et d'autre, fut accordé aux gens de guerre de leur en aller avec les armes et bagues sauves; quant aux citadins, ceux qui voudroient demourer, faisans serment de fidélité, jouiroient de tous leurs biens meubles et immeubles, les autres pourroient aller seurement où bon leur sembleroit. Environ deux heures après midy, les Impériaux sortirent de la ville, à sçavoir trois mille cinq cens hommes de pied et quatre cens chevaux, en fort bon esquippage, prenans le chemin de Bastongne au comté de Signy. Audit Luxembourg fut mis le seigneur de Longueval en possession du gouvernement, et entra dedans sa compaignie de gens d'armes, et le seigneur de Fresnay, avecques deux mille lansquenets, pour pourveoir à ce qu'elle ne fust saccagée: les habitans demourèrent la pluspart avecques leurs biens et franchises, hormis les présidens et conseillers du parlement, qui se retirèrent en la compagnie desdits gens de guerre impériaux.

Cela faict, monseigneur le duc d'Orléans assembla tous les capitaines en son logis, pour consulter de ce qui estoit à faire, considéré que tout le duché de Luxembourg estoit en l'obéissance du roy, hormis Thionville, petite ville forte sur la rivière de Moselle, quatre lieues au-dessoubs de Metz, leur proposant d'aller assaillir ladite ville. Ce dont les capitaines ne furent d'advis, alléguans qu'il y avoit danger que, s'allant attaquer audit Thionville (estant l'hyver à dos), on n'eust ce pendant le moyen d'envitailler Luxembourg, si le roy avoit délibéré de la garder. Mais il fut conclud qu'il seroit envoyé devers ledit seigneur un gentilhomme, lequel luy remonstreroit les choses que l'on cognoissoit sur le lieu; c'estoit que malaisément ou pouvoit fortifier Luxembourg, à cause de l'assiette et des montagnes qui regardent la basse ville, et qu'il ne se trouvoit autre expédient que de retrencher la haulte ville d'avecques la basse, chose qui seroit longue et de grande despence; et ores qu'elle seroit fortifiée, si estoit-il malaisé de l'envitailler; pareillement, estant envitaillée pour cinq ou six mois, que toutesfoys il falloit dresser une armée bonne et gaillarde, pour la renvitailler, s'il y avoit continuation de guerre; qui ne seroit sans grands frais et onéreuse despence, d'autant que l'ennemy, ayant l'Allemagne à son cul, pouvoit en peu de temps (voyant ladite ville diminuée de vivres) jetter vingt mille Allemans devant, qui ne luy cousteroient qu'un escu pour homme; quant au roy, partant seulement de sa frontière, luy falloit, pour le moins, sept journées de camp, l'aller et retour comprins, car il y en avoit, de Stenay jusques à Luxembourg, trois journées, et autant de retour, et une pour descharger. Et, pour conclusion, il sembloit à la plus saine part des capitaines que le meilleur et plus expédient estoit de faire abattre les murailles d'icelle ville, et fortifier Arlon, plus fortifiable et facile à envitailler. Aussi fut advisé, en attendant sur ce l'intention du roy, d'aller loger le camp au-dessous du mont Sainct-Jean, quatre lieues de Luxembourg, tirant le chemin de Thionville et de Metz, afin de n'empescher les vivres que ce

temps pendant on mettroit audit Luxembourg; et si le plaisir du roy estoit qu'on assaillist Thionville, l'armée estoit à la porte.

Pour aller devers le roy luy faire lesdites remonstrances, fut ordonné le seigneur de Langey, Martin du Bellay, lequel trouva ledit seigneur à Saincte-Menehoult, ayant avecques luy le comte de Sainct-Pol, et le cardinal de Tournon, qui avoit le maniement de ses affaires en l'absence de monseigneur l'amiral. Et feit entendre au roy amplement et par le menu tout ce qui avoit esté mis en avant et débattu par les capitaines estans près de la personne de monseigneur d'Orléans. Monsieur de Sainct-Pol, le cardinal de Tournon, et autres estans près du roy, furent bien d'advis que l'on devoit raser Luxembourg, veu la difficulté de l'envitaillement; mesmes que le président Olivier, depuis chancelier de France, lequel avoit la superintendance des vivres, leur avoit mandé qu'à peine avoit-il le moyen (pour la faulte de charroy) d'envitailler le camp, et, à plus forte raison, de mettre vivres dedans Luxembourg. Mais le roy, quelque persuasion que on luy feist, demeura en son opinion de garder ceste ville, disant que elle estoit son héritage, et si l'empereur luy détenoit contre raison le duché de Milan, luy, par mesmes moyen, et avecques raison, pouvoit tenir celuy de Luxembourg; ores qu'il n'y eust autre droit (comme il avoit), et s'il ne tenoit la ville principale, il ne seroit nommé duc de Luxembourg. Par quoy il envoya tous ses maistres d'hostel, les uns à Semiers, autres à Estain, pays de Lorraine, et autres à Metz, pour avoir vivres pour la fourniture de sa ville, et manda quérir le seigneur de la Bourdaizière, auquel il en bailla la superintendance, estimant qu'il fust pour bien l'exécuter; et aussi résolut de luy-mesmes aller à Luxembourg, renvoyant ledit sieur de Langey devers monseigneur d'Orléans, pour luy déclarer son intention et afin d'envoyer escorte au-devant de luy.

Le vingt-cinquiesme jour de septembre, le roy partit de Saincte-Menehoult, passant par Stenay, par Jamets et Long-vic, et arriva en son camp, au-dessoubs du mont Sainct-Jean, et logea audit mont Sainct-Jean, qui est un chasteau sur une montagne, lequel il bailla en garde au seigneur de Sansac, capitaine de deux cens chevaux légers, après y avoir séjourné une journée pour ordonner de la fortification d'iceluy. Puis le lendemain, veille Sainct-Michel, s'en alla au giste à Luxembourg, auquel lieu il feit sa feste Sainct-Michel et la cérémonie de l'ordre; et conséquemment disposa de la fortification d'icelle place.

Peu de temps auparavant, ayant le roy ordonné l'amiral d'Annebault, pour passer outre et aller secourir le duc de Clèves, avecques quatre cens hommes d'armes et dix mille hommes de pied, eut advertissement comme iceluy duc de Clèves avoit accordé avecques l'empereur. Aussi estant à Luxembourg ledit jour Sainct-Michel, en intention d'y faire quelque séjour, luy vindrent nouvelles que l'empereur, en toute diligence, après avoir réduit ledit duc en son obéissance, marchoit avecques toutes ses forces pour assiéger Landrecy, nouvellement fortifiée par le roy, dedans les pays dudit empereur. Aussi luy manda monseigneur de Vendosme, qui estoit à Guise, que, outre l'armée laquelle le sieur du Reu avoit de long-temps devant ledit Landrecy, y estoit arrivé don Ferrand de Gonzague, lieutenant général de l'empereur, avecques un gros renfort, attendant la venue dudit empereur. A ceste occasion, craignant que ladite place de Landrecy ne fust suffisamment pourveue d'hommes, il y avoit faict entrer, par à travers leur guet, René de la Chappelle Rinsouin, sieur d'Espeaux, avecques cinquante hommes d'armes de la compagnie du sieur de Jarnac, dont iceluy la Chappelle estoit lieutenant. Le roy, ayant les nouvelles du renfort entré dedans sa place, fut fort satisfaict; et quant audit empereur, ledit sieur délibéra partir le lendemain pour l'aller rencontrer devant Landrecy, auquel lieu on l'attendoit journellement, et l'aller combattre, ou secourir sa ville; mais ce ne fut sans avoir soigneusement pourveu au faict de Luxembourg, dedans laquelle il laissa le sieur de Longueval son lieutenant général, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes; le sieur de Jour, nommé d'Anglure, avecques mille hommes de la légion de Champagne; le sieur de Haraucourt, de Lorraine, cinq cens hommes; le vicomte de la Rivière, autres cinq cens; et le sieur Hiéronyme Marin, Boulonnois, avecques cent ou six-vingts Italiens, lequel avoit entreprins la fortification de ladite place, et l'avoit retranchée, gardant toutesfoys le bas,

combien qu'il fust séparé du hault. Puis ordonna le prince de Melphe, son lieutenant général en la compagnie, pour l'envitaillement d'icelle place, avecques luy le sieur de Jamets et sa compagnie; le sieur de Langey et le vicomte d'Estauges, avecques les leurs; le sieur de Senarpont, avecques la compagnie de monsieur de la Meilleraie, duquel il estoit lieutenant; et le sieur de Guillaucourt, avecques celle de monsieur de Sédan; le sieur du Fresnay, avecques deux mille lansquenets; et le comte de Brienne, avecques cinquante hommes d'armes de sa compagnie, et dix mille hommes de pied, tant des légions de Normandie que de Champagne, dont il estoit colonel; et puis se retira à grandes journées, avecques le reste de son armée.

Le roy estant party de Luxembourg, comme dit est, délibéré d'aller rencontrer l'empereur, lequel avoit assiégé Landrecy et Guise, tout par un mesmes moyen luy fut proposé par le seigneur de Brissac, général de la cavalerie légère, que s'il luy vouloit permettre de se mettre devant avecques toutes ses trouppes, luy donnant pour le favoriser quelque nombre d'arquebouziers à cheval, il pourroit surprendre une partie de l'armée de don Ferrand de Gonzague, lieutenant général pour l'empereur, qui tenoit le siége devant Guise; parce que, ne se doubtant de si soudain retour de l'armée de Luxembourg, il estoit apparent que les chevaux légers impériaux, ne trouvans nulle résistance, se pourroient escarter par le pays, loin de leur camp, pour faire butin; chose que le roy trouva bonne. Et, pour cest effect, manda au comte de Sainct-Segond, colonel des gens de pied italiens, qu'il eust à luy fournir le nombre d'arquebouziers à cheval qu'il luy demanderoit; mais ledit comte s'offrit d'aller en personne en sa compagnie (ce qu'il feit) avecques les hommes plus expérimentés qui estoient en ses bandes. Arrivés qu'ils furent à Marle, quatre lieues près de Guise, ayans passé à Nostre-Dame de Liesse et Pierre-Pont, le seigneur de Brissac fut adverty que le lendemain matin don Ferrand de Gonzague, ayant eu le vent du retour du roy à Coussy, et de son armée, n'estoit d'advis d'attendre l'armée dudit seigneur, par quoy estoit délibéré de faire sa retraitte à Landrecy, où estoit le reste de l'armée imperiale, abandonnant Guise, qu'il avoit entreprins assiéger; qui fut cause que ledit seigneur de Brissac partit trois heures devant le jour, pour arriver sur leur deslogement. Estant arrivé une petite lieue près de Guise, sur un hault à couvert d'un bois, duquel lieu il pouvoit descouvrir tout le chasteau de Guise, cogneut que la garnison du chasteau, qui estoit le seigneur de Bourdillon, guidon de la compagnie de monseigneur de Nevers, avoit attacqué l'escarmouche contre les chevaux légers impériaux. Par quoy, pour mieux recognoistre l'intention de l'ennemy, dépescha le capitaine Théode Bedaigne, Albanois, avec sa bande, pour de plus près aller recognoistre l'ennemy, et l'attirer, si possible estoit, à son embuscade, à ce qu'il eust moyen de leur coupper chemin entre le chasteau et eux, et par ce moyen les deffaire. Mais ledit Théode, après longuement les avoir escarmouchés, veit son entreprinse estre vaine, parce que l'ennemy ne vouloit s'esloigner de la grosse trouppe que conduisoit don Ferrand de Gonzague, qui, pendant lesdites escarmouches, se retiroit le chemin de Landrecy. Estant ledit Théode de retour, et faict son rapport, ledit seigneur de Brissac, par l'advis des capitaines estans auprès de luy, dépescha cinq cens chevaux pour les charger à toutes brides, et luy, avecques la grosse trouppe, se mit à leur queue pour les soustenir. Nos gens, ayans faict la charge gaillarde, renversèrent ce qu'ils trouvèrent des ennemys devant eux, où y eut en eut plusieurs prins prisonniers tués et portés par terre. Et, entre autres, y fut prins, par un cheval léger de la bande du sieur de la Hunaudaye, don Francisque d'Este, frère du duc de Ferrare, capitaine général de toute la cavalerie impériale. Le reste fut pressé si vivement, que don Ferrand de Gonzague, qui estoit sur sa retraitte, fut contraint de rassembler tous ses bataillons, et tourner teste pour sauver le demourant. Et se retira ledit don Ferrand au camp devant Landrecy, et le seigneur de Brissac à Marle, quatre lieues de delà dont il estoit party. Celle fut la fin de ceste entreprinse; l'empereur se logea devant Landrecy avecques la trouppe que de long temps le seigneur du Reu avoit, et demeura du costé de Marolles et de la Cappelle, et celle de don Ferrand se logea du costé du Casteau-Cambresis, près la forest de Mormault. L'empereur estoit au Quesnoy-le-Comte, attendant le régiment que luy amenoit le duc Maurice de Saxe, et celuy de

Martin Vanrosson, mareschal de Gueldres, et dix mille Anglois que luy envoyoit le roy d'Angleterre de renfort; car, sçachant la délibération du roy, qui estoit de secourir sa ville, ne vouloit venir en personne en son camp, sans avoir toutes ses forces pour luy mettre au-devant.

Le prince de Melphe, lequel le roy avoit laissé pour envitailler Luxembourg, après que ledit seigneur fut retiré, se vint camper aux Chellas, village deux lieues deçà ledit Luxembourg; mais pour la faute du charroy, qui estoit à Stenay et à Mouson, où se faisoit l'amonition, la famine survint en son camp, si grande, que les capitaines mesmes n'avoient un pain pour leur disner. La cause estoit qu'on avoit retenu audit Stenay tout le charroy, pour tout en un coup envitailler Luxembourg, de sorte que les lansquenets et légionnaires, ne voulans avoir la considération et patience de deux ou trois jours, se mutinèrent. Toutesfoys, à force de remonstrances, nous arrestasmes les lansquenets; quant aux légionnaires, desquels estoit général le comte de Brienne, ils furent de si mauvaise volonté, que de dix mille, tant Champenois que Normans, n'en resta pas trois cens qu'ils ne retournassent en France; les capitaines demourèrent, mais soubs chacune enseigne n'y avoit pas trente hommes. Le prince de Melphe, et les capitaines estans près de luy, tels que j'ay nommés cy-dessus, se voyans affoiblis d'une si grosse trouppe, advisèrent de leur retirer à Erancy, cinq lieues au-deçà, et trois lieues près de Jamets, pour y attendre l'envitaillement, et estre plus près de leurs vivres. Auquel lieu ayans séjourné trois ou quatre jours, arriva l'envitaillement pour Luxembourg, lequel, nonobstant que n'eussions que deux mille lansquenets du capitaine Fresnay, avecques la gendarmerie, et que fussions advertys que vers la Moselle et le chasteau de Roquedemar, y eust assemblée de dix ou douze mille lansquenets pour nous empescher, si fut-il entreprins de le conduire, et fut mis dedans ladite ville, à la faveur de nostre gendarmerie, vivres pour trois mois.

Alors que nous arrivasmes, ceux de la ville d'Arlon envoyèrent nous faire entendre comme le capitaine Tavernier (lequel avoit esté laissé dedans pour leur conservation), après avoir pillé toute la ville, s'en estoit allé avecques son enseigne en France, sans dire adieu, et que ceux de Bastongne estoient venus de la part impériale pour s'en saisir; mais eux, ayans faict au roy le serment de fidélité, n'y avoient obéi, délibérés de garder leur foy, moyennant qu'ils fussent secourus, nous prians de leur bailler gens pour la garde d'icelle ville; autrement, qu'ils seroient contraints par force d'obtempérer à l'empereur. Le prince de Melphe, considérant la bonne volonté desdits habitans, lesquels avoient mieux gardé leur foy que le paillard auquel ils avoient esté baillés en garde, délibéra de les aller secourir des choses dont il seroit besoin. A ceste cause, partans de Luxembourg, vinsmes passer par ladite ville d'Arlon, en laquelle furent laissés trois capitaines de gens de pied, avecques chacun environ deux cens hommes, sçavoir est, le capitaine Lanque, le Mont-Sainct-Père et un autre, avecques vivres suffisamment pour quelque temps. Ce faict, nous retirasmes à Erancy, duquel lieu le prince de Melphe, ayant exécuté sa charge, dépescha le sieur de Langey en poste devers le roy, pour sçavoir ce qu'il luy plairoit commander de nouveau, et, en attendant de ses nouvelles, on se retira entre Jamets et Stenay, pour mettre l'armée en seureté, et l'approcher des vivres, parce que les pluyes estoient survenues telles qu'il n'y avoit plus moyen de conduire le charroy. Ledit Langey vint trouver le roy à la Fère-sur-Oyse; incontinent ledit seigneur redépescha un courrier pour faire entendre son intention au prince de Melphe, laquelle estoit d'aller combattre son ennemy devant Landrecy, ou bien secourir sa place; et, à ceste cause, qu'il eust à marcher en toute diligence, prenant son chemin, pour le plus court, le long de la frontière des bois, pour se venir rendre à Guise, et de là là part que seroit ledit seigneur.

L'empereur, ce temps pendant, estoit au Quesnoy-le-Comte, et avoit toutes ses forces devant Landrecy, lesquelles estoient de dix-huict mille Allemans, et dix mille Espagnols des vieilles bandes, six mille Walons, et de huict à dix mille Anglois que le roy d'Angleterre luy avoit envoyé de secours, suivant leur concordat, et treize mille chevaux, tant des ordonnances de ses Pays-Bas, que de Clévois et haults Allemans; et estoit son général en ladite armée don Ferrand de Gonzague. Aussi estoit près de la personne dudit empereur le duc d'Albe, le-

quel depuis n'a guères avoit esté faict grand-maistre de la maison dudit seigneur, ayant récompensé le comte du Reu du gouvernement de Flandre et d'Artois; mesmes estoyent tous les princes et grands seigneurs, tant d'Allemagne que des bas pays. Après que son camp fut logé, il feit asseoir son artillerie, de laquelle il feit diligenter de tirer, pour faire batterie par tous endroicts, l'une, le long de la courtine réalle qui tiroit entre le chasteau et le boullevert d'Orléans, l'autre batterie contre le chasteau, et l'autre au droict du boullevert de Vendosme et de la courtine qui regarde à Castillon; puis, considérant un petit tertre vers la forest de Mormault, qui regardoit le flanc du dedans de la grande courtine, y feit loger une longue coulevrine, pour empescher les assiégés de remparer et de venir à leur deffence. Car il faut entendre que nos boulleverts et courtines n'estoyent à demy haulsés, par quoy ceste pièce leur faisoit grand dommage; pour lequel éviter, ils cherchèrent tous les moyens à eux possibles de la lever de là. Enfin, ayans advisé de dessus le rempart que les lansquenets qui en avoient la garde estoient fort négligens, et qu'ils ne se doubtoient de pouvoir estre assaillis que par un costé, à l'occasion que la rivière, qui passoit au recoupement de la ville basse, laquelle estoit abandonnée, estoit entre la ville et eux, délibérèrent de les surprendre, et enclouer ladite pièce. Et, pour cest effect, mirent dehors le capitaine Ricarville avecques quarante chevaux, et Sainct-Simon avecques trente hommes de pied et douze pionniers, avecques des cordages pour faire passer la rivière auxdits gens de pied. Ceux qui furent mis dehors feirent si bon office, qu'ils surprindrent lesdits lansquenets, de sorte qu'ils les mirent à vaude-roupte, leur faisans abandonner leur garde. Ainsi, se voyant la pièce demourée, et avoir moyen de l'amener, la lièrent avecques les cordes dont il avoit passé l'eaue, et, à force de bras, la traisnèrent droict au boullevert d'Orléans, par lequel ils estoient sortis. Les ennemys, ayans de ce la cognoissance, donnèrent en toute furie pour la recouvrer, mais ne la peurent ratteindre qu'elle ne fust embourbée dedans la rivière; et fut si bien secourue des assiégés, qu'elle fut mise en seureté dedans ledit boullevert d'Orléans. Et soudain, parce qu'elle estoit chargée, fut tournée devers l'ennemy, et tirée sur luy; et aussi fut tué beaucoup de Bourguignons, à coups d'arquebouze de dessus le rempart, lesquels avoient donné jusques au fossé dudit boullevert, pour recourre ladite pièce.

Don Ferrand de Gonzague, voyant nos gens faire ordinairement saillies sur son camp, ordonna redoubler ses trenchées, pour empescher que homme, fust à pied ou à cheval, peust sortir de la ville. Ce nonobstant, peu de temps après, le sieur d'Essé, ayant cognoissance, de dessus le rempart, qu'il y avoit trois cens Anglois travaillans auxdites trenchées du costé de leur garde, saillit avecques cent ou six-vingts chevaux, et la pluspart de la jeunesse de la cour demeurée en ladite ville; mais, ne pensans trouver que lesdits Anglois, s'y trouvèrent huict ou neuf cens chevaux en embuscade, en une vallée au-dessoubs, pour les soustenir, lesquels firent une charge audit d'Essé, telle qu'il demoura huict ou dix des siens, que morts que blessés, et luy eut le bras percé d'un coup de picque. Aussi y eust-il eu plus grand désordre, sans cinq cens arquebouziers sortans de la ville, qui soustinrent l'effort de l'ennemy, à l'ayde desquels ledit seigneur de d'Essé se retira, tousjours combattant sans grande perte, hormis celle de la première charge.

Sçachant aussi l'empereur que le roy se préparoit en toute diligence pour venir secourir les assiégés, feit tant diligenter sa batterie, qu'en peu de temps il feit bresche plus que raisonnable pour assaillir, laquelle fut trois sepmaines ouverte, hormis quelque peu de rempart que nos gens pouvoient faire la nuict, car le jour il estoit malaisé, d'autant qu'ils estoient descouverts de tous costés; et feit apporter grand nombre de fascines pour emplir les fossés. Mais, outre ce, les assiégés avoient telle pénurie de vivres, qu'un chacun soldat n'avoit que demy pain d'amonition par jour; quant au breuvage, l'eaue toute pure. Aussi, pour plus les tourmenter, en la basse ville que nous avions abandonnée avoit un portail dedans lequel les Impériaux mirent des gens, et, dessus, des pièces d'artillerie, dont on commandoit à la bresche. Les sieurs de d'Essé et de la Lande, considérans le grand dommage qu'ils en recevoient, mesmes que gens mal nourrys et ordinairement en travail, comme estoient iceux assiégés, tombent bientost sous le faix, conclurent de leur oster ledit portail; et, ayant attiré toute leur

artillerie audit lieu, au cas que le camp y vinst en trouppe, feirent sortir trois cens hommes à un poinct du jour, lesquels combattirent si obstinément, qu'ils emportèrent ledit portail d'assault devant que ceux du camp le pussent secourir. Cela leur donna du repos, car oncques puis les ennemys n'osèrent entreprendre d'y retourner. Or cognoissant bien l'empereur, qui estoit au Quesnoy, que la bresche estoit suffisante pour assaillir, mais aussi n'ignoroit-il les gens de bien qui estoient dedans, et que malaisément les pourroit-il emporter d'assault, sans perdre beaucoup des siens. A ceste occasion, résolut de l'avoir par famine, au moyen de la nécessité de vivres qui y estoit, et le travail que jour et nuict il convenoit porter aux assiégés, dont, à ce qu'il pensoit, enfin seroient mattés, tant qu'ils n'auroient moyen de lever les armes, se persuadant aussi que le roy n'arriveroit d'heure pour les venir secourir, que premier il n'eust moyen d'achever l'exécution qu'il avoit délibérée.

Environ le dix-huictiesme jour du mois d'octobre, les assiégés, considérans la nécessité de vivres, la débilité de la place, et l'insupportable travail que nécessairement ils portoient jour et nuict, dépeschèrent le capitaine Yville, Normant, lequel avoit cinq cens hommes dedans ladite place, et cognoissoit les adresses du pays, pour trouver moyen de sortir, et advertir le roy de leurdite nécessité. Vers lequel, environ le vingtiesme dudit mois, il arriva à la Fère-sur-Oyse, où il faisoit de tous costés assembler son camp, ayant mesmes, comme j'ay dit, mandé au prince de Melphe se venir joindre avecques luy. Yville, arrivé, déclara, en général et par le menu, l'estat des assiégés, et que, si de brief ils n'estoient secourus, la faim les chasseroit dehors, mais que la force ne les en pourroit lever tandis qu'il y auroit un homme en vie. Le roy, ayant entendu la nécessité des assiégés, et aussi leur bonne volonté, délibéra hazarder sa personne, plustost que de laisser perdre tant de gens de bien ; et commanda audit Yville de trouver le moyen de rentrer (ce qu'il feit), et de les asseurer qu'il n'y auroit faulte qu'il les secourroit dedans briefs jours. Pour haster l'exécution de ceste promesse, soudain ledit sieur feit assembler son camp en l'abbaye de Homblières, une lieue au-dessus de Sainct-Quentin, sur la rivière ; et luy s'en alla à Sainct-Quentin, afin qu'un chacun le suivist. Duquel lieu, y ayant seulement séjourné un jour, délogea pour aller camper à Prémont, gros village hors les bois de Bohain, tirant dudit Bohain à Cambray. Et le jour en suyvant, logea au village de Sainct-Souplex, au-dessus de Sainct-Martin à la Rivière, d'où aisément on oyoit la furieuse batterie que faisoit diligenter l'empereur, sentant le roy approcher, laquelle estoit de quarante-cinq grosses pièces d'artillerie. Par quoy, la nuict venue, le roy, pour faire entendre aux assiégés que leur secours estoit prochain, feit tirer une volée de toute son artillerie, chose qui leur augmenta le cueur, et eurent grande resjouissance pour l'asseurance qu'ils eurent du secours.

Le roy, estant campé audit lieu de Sainct-Souplex, assembla les capitaines pour consulter le chemin qu'il devoit prendre : aucuns furent d'advis qu'il devoit aller à Castillon, lieu avantageux, pour estre d'un costé couvert de la rivière de Sembre, et de l'autre costé d'un ruisseau marescageux, de sorte qu'il n'y avoit qu'une advenue, laquelle se pouvoit en moins de vingt-quatre heures trencher, par quoy se lèveroit le moyen à l'ennemy de nous assaillir. Semblablement nos vivres pourroient venir de Guise et de Bohain, sans estre en sa mercy ; et là, estant logé, on pourroit en un jour refaire les ponts sur la chaussée dudit Castillon, parce qu'elle y estoit bonne et fermée. Outre plus, si l'ennemy, qui avoit son armée séparée en deux, ne la remettoit ensemble, nous pourrions passer la rivière, et combattre ce qui estoit delà l'eaue, du costé de Longfavery ; et si l'ennemy, pour réunir ses forces, faisoit repasser vers la forest de Mormault ceux qui estoient audit Longfavery, nous y pourrions aller loger et refreschir Landrecy d'hommes, de pionniers, de vivres et autres choses nécessaires, tout à nostre loisir, et de là nous retirer par Cartigny, ayant secouru la ville. Car, si l'empereur nous vouloit venir combattre, il falloit qu'il allast passer la rivière à Marolles, deux lieues au-dessoubs ; ou bien si, nous estant logés audit Castillon, il passoit les forces qu'il avoit devers Mormault, pour les joindre à celles du Longfavery, nous pouvions semblablement aller au lieu d'où il partoit, car nous avions le passage de la rivière pour faire l'un ou l'autre. Ceste opinion ne fut la plus forte; ains, encores que

le logis du Casteau-Cambresis soit assez malaisé pour loger une armée, si fut-il conclud d'y aller loger (qui estoit la teste droict à l'ennemy), et qu'il estoit plus honorable de l'aller chercher, que de tourner autour du pot; et, pour visiter ce logis du Casteau, furent ordonnés monsieur de Sainct-Pol, l'amiral d'Annebault, le mareschal du Biez, et quelques autres.

Autres mirent en avant que, puisqu'il estoit ainsi résolu de prendre ce logis, ils estoient d'advis que, pendant que le roy feroit teste, on envoyast à Guise et à Vervin quelque homme cognoissant le pays, lequel feist assembler tout le bestial gras qui se trouveroit le long de la rivière de Cère et du pays de Laonnois, avecques toutes les farines qu'on pourroit trouver, et soudainement lever tous les chevaux de labeur qu'on trouveroit, tant audit pays de Laonnois que Soissonnois, pour, tout assemblé, le faire conduire à la Cappelle, et porter à dos de chevaux lesdites farines, ne faisant chacun sac fort pesant, afin que le paysan peust aller sur sa beste et sur le sac, pour faire plus grande diligence, et que, ce temps pendant que le roy tiendroit l'empereur amusé pour le combat, on mist lesdites farines, bœufs et moutons, dedans Landrecy. Ceste opinion fut approuvée. Pour la conduitte de laquelle fut ordonné le sieur de Langey, avecques pouvoir d'estre obéy, comme la personne du roy, par le pays susdit; et fut mandé à sa compagnie, laquelle venoit de Luxembourg, et à celle du prince de Melphe, à celle du comte de Brienne, et au seigneur de Sansac, qu'ils le vinssent trouver à Vervin : desquels ne s'y trouva que ledit Sansac avecques sa compagnie, et celle dudit seigneur de Langey. Le comte de Sainct-Pol, ledit sieur amiral, et autres ayant visité le logis du Casteau-Cambresis, le roy marcha audit Cambresis et y logea son armée.

Deux jours après lesdits comte et amiral, advertys que les forces de l'empereur estoient deslogées de delà l'eaue, et retirées deçà, et aussi qu'il avoit quelque peu discontinué la batterie qu'il faisoit si furieuse, sentant le roy et son armée logés si près de luy, allèrent passer à Castillon, pour retirer de Landrecy les soldats, lesquels y avoient tant souffert, et à la refreschir de soldats nouveaux. Aussi aisément y eust passé toute l'armée; mais j'ay entendu depuis qu'on avoit si mal pourveu pour les vivres et envitaillement, qu'on n'avoit un seul charroy, ny mesmement vivres que bien estroittement pour nourrir le camp, qui fut cause que l'opinion plus apparente, d'aller loger audit Castillon, ne fut suivye. En somme, mesdits sieurs de Sainct-Pol et d'Annebault y entrèrent sans danger de l'ennemy, et en tirèrent les sieurs d'Essé et de la Lande, et le capitaine la Chappelle Rainsouin, avec leurs soldats, et y laissèrent pour lieutenant du roy le sieur de Vervin, ayant charge de mille hommes du Boulonnois, de la légion de Picardie, et le capitaine Rochebaron, frère du sieur de Lignon de Boulonnois, avecques autres cinq cens hommes. Le sieur d'Essé et autres estans arrivés au camp, le roy, pour rémunération de leurs agréables services, les honora : il feit le sieur d'Essé gentilhomme de sa chambre; les sieurs de la Lande et de la Chappelle, les feit ses maistres d'hostel ordinaires; à tous les soldats qui avoient forfaict, leur donna grace et les anoblit leurs vies durant; et, quant aux jeunes hommes qui y estoient entrés pour leur plaisir et honneur acquérir, les décora selon leur qualité.

Durant ce temps, les deux armées n'estoient sans grosses escarmouches d'un camp à l'autre. Or, entre celuy de l'empereur et le nostre, y avoit une grande vallée, au fond de laquelle passe un ruisseau, lequel, venant du Casteau-Cambresis, va tomber à Happre, gros village et prieuré my-chemin de Cambray à Valenciennes; et, combien qu'il soit petit, si est-il mal guayable, pour estre hault de bords. Environ le vingt-huictiesme jour dudit mois d'octobre, l'empereur, estant venu du Quesnoy en son camp, accompagné des régimens du duc Maurice et de Martin Vanrosson, feit présenter au hault de la montagne, de son costé, bon nombre de chevaux légers meslés d'arquebouziers, derrière lesquels estoient, en un vallon, deux ou trois gros bataillons de lansquenets et de gendarmerie pour les soustenir, qui n'estoient apperceus. L'alarme se donne en nostre camp : soudain le sieur de Brissac, lequel estoit général des chevaux légers, passa ledit ruisseau, et d'arrivée repoulsa les Impériaux bien avant; mais, ayant cognoissance desdits gros bataillons de gens de cheval et de lansquenets qui marchoient pour soustenir leurs gens, fut contraint de tenir bride; de quoy il advertit le roy, lequel, estant sur la montagne, de son costé, considérant que,

si ceste escarmouche estoit continuée, le pourroit amener à la battaille à son désavantage (car n'estoit raisonnable de passer le ruisseau, et aller combattre son ennemy à pied en montant), envoya monsieur l'amiral d'Annebault pour la fairere tirer. Sur laquelle retraitte nous perdismes quelques gens par trop s'avanturer; entre autres, le sieur d'Ardouins y fut frappé d'une arquebouzade, dont il mourut. Cependant le roy estoit en battaille, monseigneur de Vendosme, d'autre part, avecques un escadron, monseigneur de Guise d'autre, et un chacun au lieu où il devoit combattre; mais l'empereur ne fut conseillé de passer sur nous, ains se retira en son logis.

Le seigneur de Langey, lequel ce temps pendant estoit à Vervin pour exécuter ce qui luy estoit ordonné, feit telle diligence, que le vingt-neufviesme jour dudit mois d'octobre il eut assemblé douze cens moutons, neuf-vingts bestes à cornes, comme bœufs et vaches grasses, et six cens sacs de farine, avecques autant de bestes à somme pour le port desdits sacs. Et ledit jour vint coucher à la Cappelle, auquel lieu se trouva tout ledit esquippage, spécialement le sieur Sansac, lequel venoit du mont Sainct-Jean en Luxembourg, où le roy l'avoit laissé; mais des compagnies du prince de Melphe ny du comte de Brienne n'estoient nouvelles. Si est-ce que lesdits sieurs de Langey et de Sansac regardèrent que, s'ils faisoient séjour, attendant lesdites compagnies, et l'ennemy en estoit adverty, il ne seroit en leur puissance par après d'achever cestedite entreprinse. A ceste occasion, advertirent le roy que le lendemain ils estoient délibérés de se mettre en chemin, afin que, à cedit jour, il mist ordre de faire dresser l'escarmouche au camp impérial, pour l'empescher d'avoir la cognoissance de leur faict. Le lendemain, qui estoit jour de Toussaincts, s'acheminèrent, suivant leur dessein, avecques environ deux cens hommes de pied, qu'ils prindrent audit lieu de la Cappelle seulement, pour conduire l'envitaillement jusques hors des bois, car ils n'estoient délibérés de les passer outre, de peur que, les cuidans sauver, si l'ennemy survenoit, eux-mesmes fussent deffaicts. Et, pour faire plus grande diligence, feirent monster chaque paysan sur son sac de farine que portoit sa beste, tellement que la fortune leur fut si dextre, qu'ils arrivèrent hors des bois, près de Prisse, sans rencontre, où ils laissèrent lesdits gens de pied, réservés trente ou quarante, pour la conduitte dudit bestial. Mais, estans en la plaine, descouvrirent, à leur main gauche, mille ou douze cens chevaux des ennemys, qui avoient passé l'eaue à Castillon; à raison de quoy ils entrèrent en dispute s'ils devoient poursuivre leur entreprinse, ou l'interrompre. Toutesfoys le sieur de Langey, qui avoit promis au roy de l'exécuter (sinon qu'il fust mort ou prins), résolut de passer outre; mesmes le sieur de Sansac, encores qu'il n'eust parlé au roy pour cest effect, ayant seulement entendu dudit sieur de Langey le service que ce seroit au roy, fit pareille résolution. Par quoy ils advisèrent de prendre le chemin à main droicte pour esloigner l'ennemy, et pour interposer entre luy et eux un petit ruisseau qui passe au Longfavery, concluans qu'ayans mis les vivres en sauveté, ils mettroient peine de se retirer, ou, au moins, de bien vendre leur peau. Et, pour ce qu'il n'estoit besoin de long séjour, soudain conclurent de parachever leur chemin, faisans marcher les paysans sur leurs chevaux en battaille; et leur bailla ledit sieur de Langey le capitaine Marville, son lieutenant, avecques dix chevaux, afin qu'il leur fist faire bonne mine, et marcher comme gens de guerre. Les ennemys, qui de loin les descouvroient (à ce que depuis ils m'ont dit), les voyans sur leurs bestes et farines, jugèrent qu'ils estoient gens de guerre; à cause de quoy ils tindrent bride, espérans nous avoir au retour, ce qu'il n'advint; car, ayans rendu nos vivres en seureté, fismes remonter chaque paysan sur sa beste, pour faire diligence, et nous retirasmes le chemin de Cartigny, contraire à celuy auquel nous attendoient les ennemys: de sorte que, sans riens perdre, revinsmes seurement à la Cappelle. Et, au partir de devant Landrecy, pour nostre retraitte, le sieur de Sansac et un gentilhomme de la bande du sieur de Langey, avec un bon guide que ledit sieur de Langey leur bailla, entreprindrent d'aller advertir le roy de leurdite exécution. Lesquels passans par les marais qui sont à la queue du vivier d'Oisy, sans danger arrivèrent au Casteau, vers ledit sieur, et ledit sieur de Langey, passant près de Roque-Roy pour éviter la rencontre, ramena ceste trouppe à la Cappelle, et puis de là retourna trouver le roy à l'heure de la retraitte de nostre armée.

Le roy, qui n'estoit venu que pour secourir sa ville de Landrecy, assiégée par l'empereur, de toutes les forces d'Allemagne, de Flandres et de tous ses Pays-Bas, mesmes de tous ses Espagnols aguerris, avecques le secours des Anglois, voyant avoir achevé ce qu'il avoit entreprins (car il fut mis vivres dedans Landrecy pour le moins pour quinze jours), et qu'il estoit impossible à l'empereur d'y séjourner son camp huict jours, pour estre le pays ruiné à six lieues à la ronde, à cause de nostre armée et de la sienne, lesquelles y avoient campé six mois conséquutifs, joinct qu'il avoit l'hyver à dos, et outre, pour les grandes pluyes qui continuoient, résolut de se retirer, et feit commander qu'un chacun fust prest à desloger à l'heure qui luy seroit ordonnée. Puis, estant tout le bagage troussé, il ordonna de sa retraitte et de ceux qui marcheroient devant, au milieu, et sur le derrière, et sur les aisles. Ledit sieur print le devant, jettant seulement quelques chevaux devant luy; au milieu ordonna monseigneur le dauphin, son fils, avecques sept ou huict cens hommes d'armes, et quatorze mille Suisses, en forme de battaille; sur la queue, le seigneur de Brissac, avecques tous les chevaux légers dont il estoit général, et quelque arquebouzerie, pour le soustenir en quelque passage, s'il s'offroit; et dressa sa retraitte à Guise, qui fut le lendemain de Toussaincts 1543. Les choses ainsi disposées, chacun se meit à la retraitte : le roy marchoit devant, et avecques luy monsieur de Guise, et tout devant le bagage, après l'artillerie; puis monseigneur, accompagné de messieurs les comte de Sainct-Pol et amiral, et, à sa queue, lesdits chevaux légers et arquebouziers.

L'empereur, au matin, estant adverty du deslogement de nostre camp, ordonna don Ferrand de Gonzague pour suivre nostre armée, espérant que, sur la retraitte, se trouveroit quelque désordre, à cause des bois qui estoient à passer, et que communément gens qui se retirent ne sont coustumiers à tenir battaille, ainsi que font ceux qui marchent en avant. Mais ledit sieur don Ferrand, quand il arriva à la rive des bois, trouva desjà l'artillerie passée, et le bagage et toute l'armée, encores qu'ils eussent été contraints de passer à la file pour la difficulté du passage. Voulant toutesfoys ledit de Gonzague entreprendre de recognoistre nostre armée de plus près, feit entrer dedans les bois quelque nombre d'hommes qui ne feirent pas grand voyage, car ils trouvèrent les bois farcis de nostre arquebouzerie, qui les servit de sorte, que la pluspart de ceux qui y entrèrent ne retournèrent dire les nouvelles à leurs compagnons. Durant que l'escarmouche s'entretenoit dedans le bois, l'empereur marcha avecques le reste de son armée à la portée du canon près dudit bois. Don Ferrand, voyant qu'il estoit suivy par Sa Majesté, trouva moyen, par autre chemin à main droitte, tirant vers Bohain, de faire passer mille ou douze cens chevaux, et quelque nombre d'arquebouzerie, et quelques chevaux légers Anglois, lesquels prouffitèrent autant que les autres qui estoient aux bois. Car, après que monseigneur le dauphin fust passé, et vist son artillerie et bagage marcher en seureté, il laissa le sieur de Brissac avecques la cavalerie légère, et le seigneur de la Guiche, lieutenant de monsieur le connestable, avecques cent hommes d'armes, et autres capitaines, jusques au nombre de trois cens hommes d'armes, pour soustenir lesdits chevaux légers; et, un peu sur le derrière, feit jetter ses Suisses en battaille, et luy, avecques le reste de ses forces, sur les aisles desdits Suisses, pour leur faire espaule, en délibération que, si l'empereur passoit le bois, luy donner la battaille; mais nos chevaux légers, à la faveur de la gendarmerie qui les soustenoit, et nostre arquebouzerie jettée, comme enfans perdus, contraignirent l'ennemy de repasser le bois, dont depuis il ne fut assez hardy de se comparoistre. Il en demoura plusieurs des siens, prins que tués, des nostres quelque peu; car, en telle marchandise, on ne peut gaigner sans recevoir de la perte.

Cependant le roy, lequel avoit marché jusques à l'abbaye de Bonhourie, sise sur la rivière d'Oyse, pour mettre ordre de faire passer la grosse artillerie et le bagage deçà l'eaue, afin que, s'il estoit question de combattre, elle ne s'embarrassast parmy les gens de guerre, et les mist en désordre, ayant nouvelles de ceste cavalerie impériale, laquelle avoit passé le bois, et que monseigneur le dauphin son fils estoit délibéré de présenter la battaille si l'empereur passoit, tourna bride pour le secourir, ne voulant qu'il combattist sans luy. Mais il ne marcha le quart d'une lieue, qu'il n'eust advertissement que l'empereur s'estoit retiré, et que monsei-

gneur estoit sur sa retraitte, après avoir repoulsé les ennemys delà les bois, et longuement attendu si quelqu'un s'ingéreroit de le repasser : par quoy il se retira à Guise, laissant tousjours monseigneur le dauphin sur sa queue, ainsi qu'au commencement. L'empereur, qui ce temps pendant avoit repeu tout à cheval, voyant ses gens repoulsés si honteusement, changea l'opinion qu'il avoit de suivre le roy, et, après avoir quelque temps temporisé, considérant qu'il avoit en vain et à sa perte suivi nostre armée, retourna au logis dont il estoit party. Pour conclusion, le roy secourut sa ville à la barbe d'un grand empereur, lequel avoit toutes les forces d'Allemagne, de ses bas pays, et une partie de celles d'Espagne, d'Angleterre et d'Italie, qui n'est peu de réputation, toutes choses bien pesées.

Le roy, estant arrivé à Guise, se voyant l'hyver à dos, et que les pluies estoient si excessives, qu'il n'y avoit ordre, ny à l'empereur ny à luy, de campayer, délibéra, pour refreschir son armée, la séparer, car elle en avoit besoin pour les grands travaux qu'elle avoit portés huict mois durant, tant en Hénault que Luxembourg. Il envoya le mareschal du Biez à Sainct-Quentin, avecques quatre cens hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, pour pourveoir aux choses que l'empereur pourroit entreprendre de ce costé-là ; aussi envoya les lansquenets à Crecy-sur-Cère ; les Suisses, à Assy, sur ladite rivière ; et le reste de son armée se logea le long de la rivière d'Oyse, aux lieux qui furent trouvés plus commodes pour empescher l'empereur d'endommager ce royaume, au cas (comme de brief il estoit apparent) qu'il abandonnast Landrecy. Puis, pour aller renforcer ceux dudit lieu de Landrecy, ordonna le capitaine Stenay, lieutenant de monseigneur d'Enguien, avec la compagnie dudit seigneur, de cinquante hommes d'armes, et une partie de celle des Escossois, et luy se retira à la Fère-sur-Oyze.

L'empereur, après avoir encores séjourné quatre ou cinq jours en son camp, depuis le partement du roy, feit sa retraitte à Cambray. Arrivé qu'il y fut, cognoissant la honte que ce luy estoit, d'avoir tant faict le brave, de s'estre vanté, au partir de Gueldres, qu'il viendroit jusques à Paris (mais il n'avoit sceu prendre une petite ville faicte à la haste, en laquelle n'estoit aucune fortification achevée qui seulement peust estre dite deffence), passa sa colère sur ceux desquels il avoit esté receu ainsi qu'en ville impériale. Et persuada faulsement aux pauvres Cambrésiens crédules, par le moyen de leur évesque, qui les vendoit, qu'il estoit adverty que le roy estoit délibéré de se saisir de leur ville, leur oster la liberté de neutralité que de toute ancienneté ils avoient, et l'attribuer à sa couronne ; et, pour empescher cela, il estoit de nécessité de faire édifier une citadelle, de laquelle ils auroient la garde pour leur protection. Lesdits Cambrésiens, ainsi séduits par l'intercession de leurdit évesque, lequel estoit de la maison de Crouy, l'accordèrent ; à ceste occasion, l'empereur feit diligenter à leurs despens la construction d'icelle citadelle : vray est qu'elle est gardée à leurs despens, mais les soldats ont le serment à l'empereur, et commandent à la ville, de sorte que de liberté il les a mis en servitude.

En ce temps fut né à Fontainebleau François, premier fils de Henry, dauphin de Viennois, lequel fut tenu sur les fonts par le roy son grand-père, qui le nomma de son nom François, laquelle nativité fut magnifiée en grande joye, avecques tournois et autres sortes de solennités.

Je vous ay dit cy-devant comme le roy avoit dépesché le sieur d'Enguien pour estre chef sur son armée de la mer de Levant, et se joindre avecques Barberousse, qui devoit venir avecques celle du grand-seigneur : conséquemment vous avez ouï le voyage que feit ledit seigneur d'Enguien à Nice soubs espérance d'une praticque, et aussi ce qui en provint. Peu de jours après son retour dudit voyage à Marseille, Barberousse, avecques cent et dix galères, passa devant Villefranche, près de Nice, puis vint à Toullon, et de là à Marseille, trouver mondit seigneur d'Enguien avecques l'armée du roy, où, après avoir mis en délibération des capitaines ce qui estoit à faire, fut conclud d'assaillir Nice, à raison que le roy la répute sienne, pour avoir esté par les comtes de Provence baillée en gage au duc de Savoye pour une somme de deniers. Après la résolution prinse, estant arrivée à Villefranche, l'artillerie fut mise en terre hors des galères, et menée devant la ville de Nice, dont fut si bien diligentée la batterie, qu'en peu de jours ladite ville se rendit, à condition de n'estre saccagée,

Ce faict, ils plantèrent leurs pièces contre le chasteau, mais ils perdirent leur peine et munitions, car la place est sur un rocher, malaisée à battre, et encores moins facile à miner, à cause de la dureté et haulteur d'icelle roche. Barberousse, voyant le temps pour néant se consommer, et l'hyver approcher, retira son armée à Toullon, car il ne se sentoit seurement pour pouvoir demeurer ny hyverner au port de Villefranche; et monsieur d'Enguien retourna à Marseille, et de là devers le roy, lequel il vint trouver devant le Casteau-Cambresis, espérant que là se donneroit une battaille.

Le marquis du Guast, alors lieutenant général pour l'empereur au duché de Milan, voyant Nice assiégée, la ville prinse, et le chasteau en danger, avoit mis ensemble toutes ses forces, tant d'Allemans, Espagnols, qu'Italiens, pour donner secours aux assiégés; mais, estant arrivé dedans les montagnes de Tendes, adverty de la retraitte de l'armée de Toullon, et le chasteau en liberté, délibéra d'employer ses forces ailleurs; par quoy retourna au Piémont, où d'entrée assiégea le Montdevis, laquelle estoit en son chemin la première ville de l'obéissance du roy. Le sieur de Bouttières, qui estoit lieutenant général pour le roy en Piémont, ayant peu de gens de pied françois pour la provision d'icelle ville, à cause de sa grandeur, fut contraint y mettre des Suisses, gens malaguerris pour la garde d'une place, car c'est leur naturel de combattre en campagne; si est-ce qu'ils firent très bien leur devoir. Mais, après avoir beaucoup enduré, tant par faulte de vivres que pour les continuels assaulx qu'ils avoient soustenus, enfin, n'espérans aucun secours, capitulèrent avecques le marquis, qu'ils s'en iroient armes et bagues sauves. Le gouverneur dudit lieu de Montdevis, nommé Charles de Dros, Piémontois, homme de guerre et de bon esprit, scachant bien la haine que luy portoit le marquis, n'osa se fier en luy, ains, ce pendant que le traitté se concluoit, monta sur un cheval turc, et, par une faulse porte, se mit aux champs, et se retira à Roque de Bau, place du mandement de Montdevis, distante dudit lieu de quatre milles, laquelle en toute diligence feit remparer si bien, que le marquis, passant par devant, ne l'osa attaquer. Les Suisses, se confians au traitté faict avecques le marquis, sortirent, mais, nonobstant icelle capitulation, furent par les Espagnols dévalisés, et plusieurs tués; chose que les Suisses leur vendirent bien cher, ainsi que puis après vous entendrez, en la battaille de Cerisolles.

Le marquis, partant de Montdevis, passa par devant Beyne et Savillan, lesquelles il trouva si bien pourveues, qu'il ne les voulut assaillir; mais, ayant entendu que le sieur de Bouttières s'estoit retiré à Pignerol, et qu'il avoit seulement laissé dedans Carignan le seigneur d'Aussun et le capitaine Francisque Bernardin de Vimarqua, avecques leurs compagnies de chevaux légers, et quelque petit nombre de gens de pied, pour raser les fortifications que l'an précédent y avoit faict faire le sieur de Langey, tourna la teste audit lieu de Carignan, pour mettre peine de le gaigner, et s'y fortifier. Car, gardant ce logis, il nous ostoit la commodité de toute la plaine du Piémont deçà le Pau, sçavoir est, la pluspart du marquisat de Salluces, et la plaine jusques à Pignerol et à Turin, et mesmes le val de Suse, à la faveur de Vulpian. Quant à ce que tenions delà l'eaue, à sçavoir Savillan, Beine, Roque de Bau et Cental, elles demouroient hors d'espérance de secours. Le marquis, suivant sa délibération, print son chemin à Carmagnolle, et feit telle diligence, qu'il passa le Pau, et arriva audit Carignan avant que nos gens eussent loisir de parachever la ruine. Lesquels, voyans arriver sur leurs bras une armée de quinze ou seize mille hommes de pied et trois mille chevaux, se mirent à la retraitte vers la Loge, pour tirer le chemin de Montcallier ou de Turin, ayans mis leurs gens de pied devant, à leur queue Francisque Bernardin et ses chevaux légers, et sur le derrière, monsieur d'Aussun, pour soustenir le faix, cependant que les autres passeroient une rivière venant de Num, laquelle passe entre Carignan et la Loge, laquelle ne se passe qu'à pont, à cause des bords qui sont haults. Les ennemis, lesquels ledit sieur d'Aussun avoit tousjours soustenus, se renforcèrent si fort que, à deux portées de canon près ledit pont, ils le chargèrent de si grand nombre, qu'il fut porté par terre, et furent la plus grande part des siens prisonniers; ce temps pendant le reste passa le pont, et se retirèrent à Montcallier, à la faveur de ceux qui en sortirent pour les secourir.

Le marquis estant demouré seigneur de Carignan, s'y logea avecques toute son armée, et feit

en toute diligence parachever le fort, y comprenant les fauxbourgs, de sorte qu'en moins de cinq sepmaines la place fut en deffence. Pareillement y feit amener (d'autant qu'il estoit maistre de la campagne) tous les bleds et autres vivres de la plaine, jusques des environs de Pignerol, Turin, Vigon, Villefranche, et d'une partie du marquisat de Salluces, en telle abondance, qu'il fut envitaillé pour sept ou huict mois. Puis, l'ayant pourveu d'artillerie et d'amonitions raisonnablement, y laissa pour chef le seigneur Pirus de Pire, autrement dit le seigneur Pierre Colonne, avecques quinze cens Espagnols naturels, des vieilles bandes, et le comte Félix, colonel de deux mille cinq cens lansquenets; et luy, accompagné du reste de son armée, se retira à Quiers, et après y avoir mis le seigneur Ludovic Vistarin, gentilhomme de Laudes, et trois mille hommes pour favoriser ceux de Carignan, parce que nous tenions Villeneufve-d'Ast, qui luy pouvoit beaucoup nuire, sans la faveur de ladite ville de Quiers; puis il se retira en Ast.

Nous nous tairons un peu des affaires de Piémont, et reviendrons au roy, lequel, estant de retour à la Fère, après avoir secouru Landrecy, eut les nouvelles que vous venez d'entendre; c'estoit, sommairement, que l'armée impériale tenoit la campagne en Piémont. Ledit seigneur, pour y remédier, dépescha le sieur de Thais, colonel des bandes françoises estans audit Piémont, pour y aller et faire nouvelle levée de douze enseignes de gens de pied françois. Pareillement il dépescha le comte de Gruière, auquel il avoit baillé son ordre pour aller faire levée de cinq cents Gruyens de ses pays, pour les passer en Piémont, et se joindre avecques cinq mille Suisses qui y estoient entretenus, espérant que les Gruyens feroient semblable faction que les Suisses, lesquels sont leurs voisins; mais autrement en advint, ainsi que cy-après vous pourrez cognoistre. J'ay ouï dire qu'il est malaisé de desguiser un asne en un coursier.

Aussi le roy fut adverty que le comte Guillaume de Fustemberg, avecques douze mille lansquenets et bon nombre de chevaux et d'artillerie, tenoit au nom de l'empereur la ville de Luxembourg assiégée, et que desjà les vivres deffailloient aux assiégés. Ledit seigneur, ne voulant en façon quelconque perdre rien de sa conqueste, encores que l'hyver estoit le plus extresme qu'il fust vingt ans au précédent, dépescha le prince de Melphe pour aller lever le siége et refreschir lesdits assiégés, et avecques luy le sieur de Brissac, général de la cavalerie légère, et environ quatre cents hommes d'armes. Les gelées furent si fortes tout le voyage, qu'on départoit le vin de munition à coups de coignée, et se débitoit au poids, puis les soldats le portoient dedans des paniers; si est-ce que la volonté des chefs et des soldats ne diminua, ains partant le prince de Melphe de Stenay, marcha droict à Crency, de là à Long-vic, puis tira sur la main droicte, vers le chemin du mont Sainct-Jean, pour gaigner l'avantage, afin de combattre l'armée de l'empereur. Le comte Guillaume, adverty du grand vouloir de nos soldats, tant de cheval que de pied, qui ne craignoient aucun danger, ne fut conseillé de nous attendre, mais incontinent leva son camp, et se retira en Allemagne; par ce moyen, tout à loisir nous resfreschismes la place. Le sieur de Longueval, lequel par cy-devant avoit esté laissé lieutenant pour le roy dedans ladite place de Luxembourg, en fut retiré dehors, avecques les autres bandes, tant de pied que de cheval, qu'il avoit en sa compagnie; et en son lieu fut mis, avecques pareil pouvoir, le vicomte d'Estauges, surnommé d'Anglurre, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes et quinze cents hommes de pied. Le prince de Melphe, ayant exécuté ce dont il avoit la charge, se retira à Stenay, auquel lieu il rompit son armée, laquelle fut séparée par les garnisons de Champagne et de Picardie, pour le reste de l'hyver faire teste à l'ennemy, et conserver les choses que nous avions conquises.

Pour retourner au seigneur de Bouttières, lequel estoit lieutenant du roy en Piémont, après qu'il eut receu le renfort que le roy luy envoyoit, de trois à quatre mille hommes de pied françois, levés en Provence, Dauphiné et aux environs, et les cinq mille Gruyens, avecques deux ou trois cens hommes d'armes, la compagnie, que de long temps il avoit perdue, fut recouvrée; et, ayant ses forces assemblées, fut conseillé, ce pendant que l'ennemy estoit empesché à la fortification de Carignan (laquelle toutesfoys estoit desjà en deffence), de prendre le chemin de Verceil, pour tenter s'il pourroit eslargir les pays du roy du costé de deçà le Pau. Suivant lequel advis, ledit sieur de Bouttières

print le chemin de Vẽrceil et d'Yvrée, et, y ayant mis en son obéissance plusieurs petites places, assiégea Sainct-Germain, qui est sur le grand chemin de Chivas à Verceil, espérant la surprendre: mais il la trouva pourveue de gens de guerre; à ceste cause, il fit planter son artillerie contre le lieu que l'on jugea le plus débile. Vray est que c'estoit une ville ny flancquée ny fort remparée, mais le fossé en estoit bon, et estoit le bord d'iceluy fossé aussi hault que la muraille, de sorte que l'artillerie ne pouvoit plonger jusques au pied d'icelle; toutesfoys il y fut faict quelque bresche, non moins digne que desraisonnable d'estre assaillie. Ce nonobstant, nos gens de pied françois, voyans qu'il y avoit jour à ladite muraille, donnèrent dans le fossé, et mesmes le capitaine Achau, Basque, qui portoit l'enseigne colonelle du sieur de Thays, et le capitaine Garrou, autre Basque, lieutenant dudit sieur, et le capitaine Saincte-Marie, aussi Basque, lieutenant du capitaine Renouart, donnèrent jusques sur le hault de la bresche, suivis de beaucoup de bons compagnons. Mais aussi furieusement que ils assaillirent ils furent repoulsés; et y moururent lesdits capitaines Garrou et Saincte-Marie. Et le capitaine Achau, porteur de l'enseigne colonelle, y receut trois ou quatre arquebouzades, tant dedans les bras que le corps, et fut renversé, l'enseigne au poing, dedans le fossé. Duquel lieu ne pouvant partir, pour ses blessures et pour le trait de l'arquebouzerie de ceux de la ville, se rangea, son enseigne au poing, contre la muraille, au costé de la bresche, dont on ne le pouvoit desloger qu'à coups de pierre, parce que ladite ville n'estoit flancquée; et y demeura jusques au matin, que nos gens se preparoient de faire nouvelle batterie, pour donner nouvel assault. Les assiégés, estonnés de la hardiesse et fureur des nostres, n'osèrent plus attendre, ains parlementèrent, à telle condition qu'ils s'en allèrent leurs bagues sauves, laissans la ville, avecques les munitions de vivres et d'artillerie, en l'obéissance du roy. Ledit seigneur de Bouttières, ayant pourveu à ladite place, marcha devant Yvrée, laquelle il assiégea de toutes parts; mais, durant ce siége, qui fut environ Nouel de ladite année 1543, le roy, adverty que ledit de Bouttières n'estoit bien obéi en son armée, dépescha monseigneur François de Bourbon, sieur d'Enguien, pour aller, en lieu d'ice luy sieur de Bouttières, estre son lieutenant général en Piémont. D'autre part, le roy n'avoit trouvé bon que ledit de Bouttières eust permis l'ennemy si légèrement fortifier et envitailler Carignan, sans l'en avoir empesché.

(1544) Monseigneur d'Enguien, arrivé qu'il fut en poste à Turin, sçachant que le sieur de Bouttières estoit devant Yvrée, luy feit entendre sa venue, à ce qu'il eust à luy envoyer escorte jusques à Chivas, pour le conduire au camp en seureté. Le sieur de Bouttières, ne voyant espérance qu'il peust prendre Yvrée, ou bien malcontent d'estre destitué de sa charge, se résolut de lever son siége, et d'aller avecques toute l'armée au-devant de luy; lequel il vint rencontrer à Chivas, auquel lieu mondit sieur d'Enguien print l'armée en main, et le sieur de Bouttières se retira en sa maison en Dauphiné. Ce faict, monseigneur d'Enguien, par l'advis des capitaines, lesquels avoient la cognoissance du pays, marcha avecques l'armée contre bas le Pau, et y mit en son obéissance la ville de Pallezol, Cressentin, Desanne, et autres petites places circonvoisines, auxquelles il laissa bonnes garnisons et moyen de les fortifier. Puis, à raison que l'intention du roy estoit de remettre en ses mains Carignan, qui luy estoit une espine en son pied, attendu qu'elle tenoit toute la plaine du Piémont en subjection, conclud y aller; et, pour cest effect, print le chemin de Montcallier, duquel lieu, pour oster la commodité d'un pont que les ennemys avoient sur le Pau, par lequel ceux de Carignan, de jour en autre, pouvoient estre refreschis de Quiers, d'Ast, et autres places de leur domination, dépescha bon nombre d'hommes pour la nuict aller brusler ledit pont; laquelle expédition fut exécutée, mais non sans grand travail, pour l'extresme gelée qu'il faisoit, dont plusieurs soldats eurent les pieds et mains estropiés. Et, pour autant que la place de Carignan estoit en plain pays, composée de cinq beaux bastions de terre, avecques les courtines et beau fossé, et que dedans icelle estoient quatre mille hommes des plus aguerris de toute l'armée de l'empereur, fut advisé, selon l'opinion de tous les capitaines, n'estre raisonnable d'entreprendre de la forcer, considéré mesmes que les hommes de dedans suffiroient pour faire une avant-garde, mais la conclusion fut prinse de l'affamer. Et, pour cest effect, s'en alla ledit sieur d'Enguien

camper à Vimeu, deux milles deçà Carignan, pour empescher les vivres que les ennemys prenoient deçà le Pau : aussi, pour autant que du costé tirant à Pancalier et des environs, venoit aux ennemys grand refreschissement, fut ordonné de faire un fort à un quart de mille de Carignan, tirant sur ledit chemin de Pancalier à une église fondée de Sainct-Martin; et y furent mises deux enseignes de gens de pied italiens : et ainsi leur fut levée l'espérance de plus estre refreschis de ce costé-là.

Quelque temps après, le sieur d'Enguien, adverty que l'ennemy se renforçoit à Quiers, pour, du costé delà le Pau, donner refreschissement aux assiégés, délibéra de passer l'eaue, laissant garnisons dedans Vimeu, Carpenay et autres petits forts, pour empescher l'ennemy de faire saillies à son plaisir du costé deçà le Pau. Et, pour le passage dudit sieur d'Enguien, fut advisé un lieu contre-bas la rivière, tirant à Montcallier, deux milles au-dessoubs de Carignan, auquel fut faict un pont de batteaux en un lieu nommé les Sablons; et, afin que ledit pont servist pour nostre commodité, tant deçà que delà l'eaue, et que l'ennemy ne nous le peust oster, fut ordonné à chacun bout dudit pont un fort, auxquels furent mis quatre enseignes de gens de pied italiens, sçavoir est, Hercules Boutigères, Hercules Viconte, Bernardin Corse, et un autre. Cela faict, nostre armée partit de Vimeu, et, passans le Pau par le pont des Sablons, vint loger à Villedestellon, qui est entre Carignan et Quiers, distant de deux milles de Carignan et trois de Quiers, pour empescher les ennemys de venir secourir ou refreschir ledit Carignan; car du costé d'Ast leur estoit malaisé sans nous combattre, à cause de Villeneufve d'Ast, que nous tenions en nostre obéissance. Estans audit lieu de Villedestellon, nous y fortifiasmes nostre camp, et, au bout de delà du pont que nous avions bruslé fut faict un fort, auquel furent logées deux enseignes de gens de Dauphiné, sçavoir est, le capitaine Passin et un autre. En ce point demoura nostre camp depuis environ la Chandeleur jusques en quaresme, non sans qu'il y eust ordinairement de belles escarmouches; car les jeunes gens du camp, désirans à faire armes, de jour en autre passoient le pont, et, à la faveur de la garde d'iceluy, et des garnisons de Vimeu et du fort de Sainct-Martin, se faisoient de belles entreprinses et de beaux faicts d'armes, quelquefoys à l'avantage des nostres, autres foys au prouffit des assiégés, d'autant qu'ils estoient quatre mille Espagnols et lansquenets des plus aguerris de l'Europe.

Environ le mois de mars 1544, monseigneur d'Enguien eut nouvelles que le marquis du Guast faisoit diligence d'assembler ses forces, pour secourir les assiégés : et, pour cest effect, ledit marquis avoit délibéré de venir prendre le logis de Carmagnolle, lequel s'il eust prins, il estoit en son pouvoir, sans hazard, de les refreschir; car, se fortifiant audit lieu, il y eust pu faire un pont pour passer deçà l'eaue, et nous laisser de là mourir de faim, parce qu'il eust trouvé le marquisat de Salluces remply de tous biens, et nous n'avions que tout pays mangé; davantage, nous estions contraints de Quiers, Ast, Fossan, Montdevis, Cony, Busque, et autres places, tellement qu'il estoit malaisé d'avoir vivres qu'avecques les armes. Ces nouvelles entendues, ledit seigneur assembla le conseil, auquel, après plusieurs opinions diverses (car aucuns estoient d'advis qu'on devoit demeurer à Villedestellon), fut conclud de prévenir à Carmagnolle, pour oster à l'ennemy cette commodité de faire un pont pour avoir vivres au marquisat de Salluces.

L'armée françoise estant à Carmagnolle, les Impériaux assiégés entrèrent en plus grande nécessité de vivres que devant; par quoy advertirent le marquis du Guast que, si dedans la myavril ils n'estoient secourus, la famine les contraindroit de faire ce qu'ils n'avoient délibéré s'ils estoient refreschis. Le marquis ayant eu cest advertissement, fit de toutes parts diligenter ses forces, et contremanda quatre mille lansquenets, lesquels estoient à Gennes prets d'embarquer, qu'ils se vinssent joindre avecques luy. De quoy monseigneur d'Enguien adverty, dépescha un gentilhomme devers le roy pour le luy faire entendre, que son bon plaisir fust d'envoyer le payement de trois mois deus à ses gens de pied, car il craignoit qu'arrivant la nécessité de combattre, par faulte de leur soulde, ils en feissent refus, spécialement les Suisses, desquels estoit sa principale force avec les vieilles bandes françoises. Outre plus, il manda au roy, sçavoir si le marquis se présentoit en lieu raisonnable, il luy plairoit l'authoriser de hazarder la battaille plustost que laisser

secourir une ville, laquelle luy avoit tant cousté pour estre réduitte en ceste extrémité. Audit seigneur d'Enguien le roy fit response que de brief il luy dépescheroit le sieur de Langey, gouverneur de Turin, lequel luy porteroit argent, et qu'il l'avoit retenu près de luy pour cest effect; quant à la battaille, le remettoit à en user par l'advis des capitaines qui estoient auprès de luy, lesquels pouvoient mieux cognoistre, estans sur les lieux, ce que la nécessité commanderoit à ses affaires, que luy, qui ne le voyoit à l'œil.

Estant publié par la cour que le roy avoit permis au seigneur d'Enguien de donner la battaille, la jeunesse de la cour cogneut bien que malaisément se passeroit la partie sans qu'il y eust du passe-temps. Par quoy, selon qu'est la coustume de la noblesse de France, chacun se prépara pour s'y trouver : les uns partirent sans congé, et les autres avecques congé du roy, entre autres, le sieur de Sainct-André, le sieur de Dampierre, de la maison de Clermont en Dauphiné, tous deux fort favoris de monseigneur le dauphin; le sieur de Jarnac, Gaspar de Colligny, sieur de Chatillon; François de Vendosme, vidame de Chartres; les deux frères Bonnivet; le sieur de Bourdillon; le sieur de d'Escars; les deux frères de Jenlis; le sieur d'Assier, capitaine de l'artillerie, lequel avoit sa compagnie de cinquante hommes d'armes en Piémont; le sieur de la Hunaudaye, fils unique de l'amiral d'Annebault; le sieur de Rochefort; le sieur de Lusarche; le sieur de Wartis, et le sieur de Lassigny : de sorte que peu de jeunesse demeura en la cour, principalement de celle qui suivoit monseigneur le dauphin. Il faut entendre que les finances de mondit seigneur d'Enguien estoient si courtes, qu'il n'y avoit plus rien entre les mains, ni des thrésoriers ni d'hommes du camp; par quoy ceste arrivée fut commode, car, pour estre gens de maison, chacun avoit apporté le fonds du coffre, lequel soudain mondit seigneur d'Enguien vuida de leurs boistes pour contenter les soldats, attendant la venue de l'argent du roy.

Le vendredy de la Passion, le roy, lequel estoit à Ennet, ayant journellement nouvelles que le marquis du Guast avançoit son armée pour secourir les assiégés; considérant que monsieur d'Enguien l'avoit adverty que la faulte de payement pourroit décourager les soldats, mais aussi avoit-il autre considération, que trois cens mille livres n'eussent satisfaict audit payement, et qu'il avoit à soustenir une autre grande armée, laquelle l'empereur dressoit en Allemagne pour entrer en son royaume, avecques celle dont le roy d'Angleterre prétendoit l'assaillir par autre part; et que finablement le fonds de ses finances pourroit difficilement fournir à tout cela, toutesfoys il dépescha en poste le sieur de Langey, messire Martin du Bellay, gouverneur de Turin, pour aller trouver son armée en Piémont. Auquel, passant par Paris, il feit délivrer quarante huict mille escus, qui n'estoient la quarte partie de ce qui estoit deu aux estrangers, mais luy donna charge de chercher tous moyens possibles de contenter les gens de guerre, de sorte que on les menast au combat.

Le jeudy de la sepmaine saincte, qui estoit le cinquiesme jour d'avril 1544, avant Pasques, arriva ledit Langey à Pignerol, où il eut nouvelles que l'armée de l'empereur approchoit de la nostre; et, pour autant que, pour aller à Carmagnolle, où estoit nostre camp, falloit passer à la portée d'une coulevrine de Carignan, où, comme dit est, estoient quatre mille hommes de guerre, trouva que seurement ne pouvoit passer sans escorte. Par quoy, par divers messagers, afin que, si l'un estoit prins, l'autre passast, advertit monseigneur d'Enguien de son arrivée, en lettres de chiffre; lequel le vendredy sainct luy envoya le sieur Bertin de Solliers, l'un des seigneurs de Morette, avecques quarante sallades nouvellement venus du camp impérial au service du roy, par la praticque de l'esleu de Riez, sieur de Cantal; et, par ledit de Solliers, luy manda qu'à Cercenas et à Vimeu, et au pont des Sablons, il trouveroit nouvelles escortes. Le seigneur de Langey fut en difficulté si sur l'asseurance de ceste escorte il devoit hazarder les deniers qu'il portoit, attendu que c'estoient Italiens qui n'avoient encores faict serment ny prins la soulde du roy; car il considéroit que, perdant cest argent, l'estat du roy demoureroit en hazard, et si, par faulte d'iceluy, nos gens faisoient reffus de combattre, on l'en pourroit blasmer. Toutesfoys, plustost qu'endommager le service du roy, résolut de mettre et luy et l'argent au vueil de fortune, concluant que, si mal en advenoit, il seroit plus reprochable à ceux qui luy avoient envoyé l'escorte qu'à luy; joinct aussi qu'il

avoit espérance à l'autre escorte, laquelle il espéroit trouver à Cercenas et Vimeu. Mais à tous deux ne trouva homme ordonné pour ceste affaire, de sorte qu'il fut en opinion de prendre le chemin de Montcallier, pour mettre l'argent en seureté, craignant qu'en passant par devant Carignan, si les ennemys faisoient une saillie, ceux mesmes qui le conduisoient le saccageassent. Mais, estant adverty par le sieur de Cercenas et par l'abbé de Morette, lesquels il trouva audit lieu de Cercenas, que le camp impérial estoit à Mouta, sept milles près du nostre, en apparence de vouloir dedans deux jours donner battaille, passa jusques au pont des Sablons, où il trouva aussi peu d'escorte qu'aux autres lieux, sinon qu'il feit monter à cheval le capitaine Bernardin, Corse, avecques tous les arquebouziers à cheval, tant de sa compagnie que de Hercules Boutigères et de Hercules Visconte, qui estoient à la garde d'iceluy pont, lesquels toute nuict le conduisirent à Carmagnolle, auquel lieu il arriva une heure après minuict, au logis de monseigneur d'Enguien. Incontinent il fut divulgué par tout le camp que ledit Langey estoit arrivé avecques l'argent pour le payement de l'armée; qui donna grande réjouissance et bonne affection à tous les soldats.

Pour résoudre ce qui estoit à faire, monseigneur d'Enguien manda quérir tous les capitaines qui estoient au camp, en l'assemblée desquels le sieur de Langey déclara le peu d'argent qu'il avoit apporté, et que le roy, pour les autres urgens affaires qu'il avoit à supporter, à l'occasion des armées que l'empereur et le roy d'Angleterre préparoient pour l'endommager ailleurs, n'avoit sceu fournir plus grande somme, ne voulant desgarnir les finances qu'il avoit disposées pour cest effect. Ce néantmoins, le roy, se confiant à leurs expériences, espéroit qu'ils inventassent les moyens de faire marcher les soldats au combat. Après avoir entendu que l'argent qu'il avoit apporté n'estoit pour payer la simple paye d'un mois aux estrangers, ores qu'il leur fust deu le paiement de trois, advisèrent, afin que la bonne opinion en laquelle estoient les gens de guerre ne leur fust divertye, qu'on feroit tout à l'heure donner l'alarme dedans nostre camp, à ce que chacun se trouvast au lieu ordonné pour combattre, et que ce temps pendant le jour viendroit; et qu'alors on feroit retirer les enseignes à part pour faire les monstres particulières, enseigne pour enseigne, sans autre chose déclarer, sinon de toucher argent, et qu'il seroit publié que leur payement se feroit à la banque : par ce moyen, le samedy de Pasques se passeroit à faire la monstre, et le jour de Pasques, selon les advertissemens, ne se passeroit que l'ennemy ne fust si près, qu'en lieu de faire le payement il faudroit combattre, avant que les soldats eussent la cognoissance du deffault des deniers. Ceste délibération fut exécutée : l'alarme se donna; chacun avecques lanternes et falots (d'autant que la lune n'esclairoit) se jeta en battaille; le jour survint avant qu'on eust rangé les battailles en la forme qu'elles devoient marcher au combat; puis, les bandes séparées et les monstres faites, le jour se passa : par quoy fut le payement remis à lendemain, et se retira chacun en son logis.

Incontinent après arriva le capitaine Blanfossé, qui ce jour estoit sorty de prison des mains des Impériaux, par le moyen d'un gentilhomme serviteur du roy estant à la soulde de l'empereur, lequel advertit monseigneur d'Enguien que le marquis du Guast, avecques l'armée impériale, partoit cedit jour de la Mouta, délibéré de venir à Cerisolles, en intention qu'estant audit lieu, il pourroit aller à Villedestellon, que nous avions abandonnée, et forcer le pont des Sablons (chose que ne pouvions empescher) et passer deçà le Pau, pour nous contraindre de demeurer delà l'eaue, sans vivres et sans argent : et, au cas que vinssions pour luy empescher le logis de Villedestellon, il prendroit le chemin de Ranconis, et par les marais, afin que ne le pussions combattre (craignant nostre gendarmerie), gaigneroit le derrière de Carmagnolle, pour venir à Lombriast et Casalgras dresser un pont de batteaux qu'il menoit quand et luy pour passer le Pau de deçà; car il estoit asseuré qu'il trouveroit dedans le marquisat de Salluces vingt ou trente mille sacs de bled (mesmes dedans Cony en avoit quinze mille) qui fourniroient pour envitailler son camp et la ville de Carignan, et puis nous contraindroit de nous retirer; qui eust esté entièrement nostre ruine, parce que, nos gens n'estant payés, il estoit malaisé de tenir la campagne; et ne la tenans, ains nous retirans aux villes, le marquis estoit délibéré de faire le gast par tout le Piémont, brusler le plat pays, et enlever tout le bestial pour oster le moyen de labourer; et,

laissant gens frais dedans Carignan, et grosses garnisons en toutes les places èsquelles les Impériaux avoient puissance, marcheroit à Yvrée, auquel il devoit trouver le comte de Challan, lequel avoit commission de l'empereur de lever dix mille hommes, pour, avecques ce renfort, passer le val d'Oste, et venir entrer en Savoye et en la Bresse, pendant que l'empereur feroit son grand effort par le pays de Champagne.

Toutes ces choses bien digérées par monseigneur d'Enguien et les capitaines qui estoient avecques luy, fut conclu d'aller combattre les Impériaux en chemin, devant qu'ils eussent gaigné le pays fort; et, afin que les soldats n'aperceussent la pénurie du payement, fut ordonné que le matin on feroit marcher nos gens en battaille dedans le camp ordonné pour le combat. Puis, sous les couleurs qu'on n'auroit le loisir, eu esgard à la proximité de l'ennemy, de faire le payement de gens de pied à la banque, fut ordonné à chacune enseigne son thrésorier; car nous avions espérance que, devant que l'argent qu'on avoit apporté fust distribué aux soldats, nous serions à la battaille. Aussi fut ordonné au seigneur de Termes, colonel des chevaux légers, d'envoyer vingt chevaux vers Villedestellon, pour entendre si l'ennemy marcheroit ce chemin là; autres vingt vers Sommerive, et vingt vers Raconis, à ce que nous, estans en battaille en la campagne, eussions le moyen de tourner la teste droict le chemin où nous serions advertys qu'ils marcheroient, pour les combattre en logeant ou devant que loger, sans attendre qu'ils se fussent mis en pays fort. Pareillement fut ordonné de combattre en trois trouppes, avant-garde, battaille et arrière-garde.

Le seigneur de Bouttières, lequel, ayant eu nouvelles de la battaille, estoit revenu de sa maison pour s'y trouver, eut la conduitte de l'avant-garde avecques trente hommes d'armes de sa compagnie, la compagnie du comte de Tende, aussi de trente hommes d'armes, que conduisoit le seigneur de Thorines, son lieutenant; et le seigneur de Termes, colonel de la cavalerie légère, avecques les deux cens chevaux légers dont il avoit la charge; Francisque Bernardin de Vimarcat, avecques pareille charge de deux cens chevaux légers; la bande du seigneur More de Novate, laquelle conduisoit le seigneur Cabre, son frère et lieutenant, pareille charge; et le seigneur de Cental avecques trente-cinq ou quarante chevaux légers que n'a guères il avoit tirés du service de l'empereur; et quatre mille hommes de pied des vieilles bandes françoises, dont estoit colonel le seigneur de Thays. Au premier rang desquels se mirent plusieurs gentilshommes venus en poste de la cour, qui depuis n'avoient eu moyen de recouvrer chevaux, entre autres, les trois frères de Bonnivet et le jeune Jenlis. A conduire la battaille, monseigneur d'Enguien, avecques luy le seigneur de Langey, gouverneur de Turin; le seigneur d'Assier, avecques sa compagnie de gens d'armes; celle du baron de Cursol, lequel estoit demouré à Turin en l'absence dudit seigneur de Langey; la compagnie du comte de Mont-Ravel, que conduisoit le baron d'Oyn, son lieutenant; et de gentilshommes, pour leur plaisir, environ cent chevaux, desquels estoient le seigneur de Sainct-André, le seigneur de Chastillon, le seigneur de Jarnac, le vidame de Chartres, le seigneur de Bourdillon, le seigneur de Rochefort, le seigneur d'Escars, le seigneur de Luzarches, le seigneur de la Hunaudaye, le seigneur de Jenlis, le seigneur de Lassigny, de Sainct-Amand, nommé de Rochechouart, et autres; laquelle jeunesse marchoit soubs la cornette de monseigneur d'Enguien, portée par le seigneur de Rubempré; le seigneur d'Aussun, avecques environ cent cinquante sallades; le seigneur de Glayve, gouverneur de Cahors; et Pescheray, gouverneur de Montcallier, et de gens de pied, quatre mille Suisses. En l'arrière-garde, le seigneur de Dampierre, avecques tous les guidons et archers des compagnies, et les Gruiens, qui pouvoient estre trois mille hommes de pied, et les Italiens estans soubs la charge du seigneur d'Escro, qui devoient estre deux mille, et messire Charles de Dros, gouverneur du Montdevis, autre mille.

Les choses ainsi ordonnées, le dixiesme d'avril, jour de Pasques 1544, au poinct du jour, chacun se trouva en battaille au lieu et en la forme qu'il estoit ordonné; auquel estat nous demourasmes jusques à midy, que nous eusmes nouvelles par nos chevaux légers, que l'ennemy marchoit; mais ne se pouvoit juger lequel chemin il tiroit, ou de Sommerive, ou de Raconis, ou de Villedestellon. Ce rapport entendu, fut advisé, afin que (s'il prenoit le chemin de Raconis ou de Villedestellon) on l'amusast par

escarmouches, que monseigneur d'Enguien, et quand et luy les chevaux légers et mille ou douze cens arquebouziers, avecques trois moyennes à double esquippage, pour diligenter aussi tost que la cavalerie, marcheroient jusques sur un hault, distant un mille de nostre camp, près un bois, sur le chemin de Cerisolles. Monseigneur d'Enguien, estant arrivé audit lieu, envoya le sieur d'Aussun avec sa bande, et quelque arquebouzerie qui le suivoit de loin, sur un autre hault, un mille plus avant, duquel il descouvroit une vallée rase, qui est entre Cerisolles et Sommerive.

Ledit seigneur d'Aussun, y estant arrivé, descouvrit les Impériaux marchans de Cerisolles à Sommerive; lequel, pour les divertir de leur chemin, ayant jetté ses arquebouziers dedans un bosquet, lieu fort et près le chemin que devoient faire les ennemys, pour le soustenir s'il estoit besoin, après avoir adverty le seigneur d'Enguien, alla dresser l'escarmouche, faisant tousjours sa retraitte auxdits arquebouziers; mais les ennemys ne l'osoient enfoncer, craignans d'entrer en un désordre. Cependant monseigneur d'Enguien, avec environ trois cens chevaux et le reste de l'arquebouzerie marcha: puis, ayant faict recognoistre le chemin par quelques-uns des capitaines estans avecques luy, trouva qu'il pouvoit sans hazard donner jusques sur le hault, parce qu'il estoit couppé tout court, en sorte que l'ennemy ne le pouvoit venir combattre qu'en montant, et à peine sans se mettre en désordre. Et estant audit lieu, feit mettre en battaille toute sa cavalerie sur le bord dudit costeau; si que l'ennemy la descouvroit, mais ne pouvoit recognoistre nostre derrière, dont il pouvoit plustost conjecturer que tout le reste de nostre armée y fust qu'autrement. Ce faict, feit marcher nos trois moyennes, qui, du milieu de nostre cavalerie, tirèrent dedans l'un des bataillons des gens de pied des ennemys arrestés en la vallée, dont y eut quelques hommes tués; et aussi d'heure en autre envoyasmes renforcer l'escarmouche, tant d'arquebouziers que de cavalerie, deffendans toutesfoys à ceux qui en avoient la charge de se mesler, de peur qu'ils fussent renversés, et que l'ennemy peust avoir la cognoissance du derrière.

Durant ces choses, le marquis du Guast estoit à Sommerive, pour y visiter le logis; mais un soldat françois, serviteur du comte de Tende, auquel comte la place appartenoit, estant dedans la tour du chasteau, ne cessa de tirer, et ne se voulut rendre, quelque commination que luy feist le marquis, parce qu'il voyoit nostre armée en campagne du haut d'icelle tour, duquel lieu, le lendemain, il eut le passe-temps de la battaille. Ledit marquis, ayant ouy tirer nostre artillerie, pensa avoir ce soir la bataille, et retourna en son camp, laissant Sommerive en patience; puis après avoir bien considéré nostre contenance, eut crainte d'estre combattu en logeant, à cause de quoy il délibéra se loger pour la nuict à Cerisolles, dont il estoit délogé.

Monseigneur d'Enguien, voyant que l'ennemy et tout son bagage estoit rentré à Cerisolles, et qu'il avoit laissé ses forces en battaille le long des hayes, près dudit lieu, et aussi que la nuict approchoit, assembla tous les capitaines, pour avoir advis de ce qui estoit à faire. Les uns furent d'opinion qu'on devoit mander le reste de l'armée, et pour le soir se loger sur le hault où nous estions, pour au poinct du jour leur donner la battaille; autres furent d'advis contraire, en remonstrant que, veu qu'il estoit tard, ils ne pourroient estre venus qu'il ne fust nuict, et que les gens de cheval et de pied estoient en battaille dès minuict, sans avoir beu ny mangé, et si avoit faict grande chaleur tout le jour, à cause de quoy les soldats estoient autant travaillés que s'ils eussent marché, et de faire encores trois milles, ils seroient si travaillés, tant les chevaux que les hommes, que, si, l'ennemy les vouloit combattre en logeant, ils auroient peu de force pour s'ayder de leurs armes, et aussi qu'ils n'avoient charroy pour amener vivres quand et eux pour repaistre. Pareillement, si l'ennemy avoit cognoissance de nostre faict, il ne nous donneroit loisir de loger, ains, nous trouvant en désordre en logeant, nous pourroit combattre à nostre désavantage, ainsi que feit le roy Edouart d'Angleterre au roy Philippe de Vallois, à la journée de Crécy. Toutes choses débattues, fut résolu qu'on se retireroit à Carmagnolle, laissant deux cens chevaux légers pour recognoistre et faire rapport que deviendroit l'ennemy pour ceste nuict; puis, après que nos gens seroient refreschis, s'il estoit nouvelle que les ennemys marchassent à Villedestellon, nous irions loger entre eux et Carignan, ayans nostre

pont sur le Pau, près de nous, pour avoir des vivres de deçà l'eaue, afin que, nous estans logés audit lieu, les ennemys ne pussent venir à Carignan, sans nous combattre; aussi ne pouvoient-ils venir pour gaigner nostre pont, sans nous avoir en teste; et s'ils demouroient à Cerisolles, nous partirions dès minuict, pour arriver devant le jour sur le hault auquel nous estions, pour leur empescher le logis de Sommerive. Ceste résolution prinse, nous retirasmes à Carmagnolle.

Le lendemain, lundy de Pasques, unzième jour d'avril 1544, environ une heure après minuict, nous sortismes de nostre logis pour faire le chemin qui avoit esté ordonné, et en tel ordre qu'il est cy-dessus déclaré; mais le marquis, nous voyant le soir estre retirés à Carmagnolle, estima (comme l'apparence estoit, et ainsi que par aucuns de ses espies luy fut rapporté) que voulions repasser le Pau en çà, et luy abandonner le costé de là; par quoy, changeant son dessein, partit une heure devant le jour, pour nous ratteindre avant qu'eussions passé la rivière, et marcha à nostre queue tout le chemin que le jour de Pasques nous avions faict. Le seigneur d'Enguien, ayant marché un mille hors de Carmagnolle, fut adverty par les avant-coureurs (mesmes par un Albanois nommé Paul Bonbouque) comme ils avoient veu l'armée du marquis marcher droict à nous, et qu'elle avoit desjà gaigné le hault que nous avions délibéré le soir de devant prendre pour nostre avantage. Eu sur ce l'advis des capitaines, fut conclud de les aller combattre, encore qu'ils fussent dix mille hommes de pied plus que nous, car de nous retirer dedans nostre fort, lequel nous avions jà esloigné d'un mille, c'eust esté signe de fuitte, qui eust osté le cueur aux nostres, et augmenté celuy des ennemys. Par quoy, après avoir eu rapport de la forme que marchoit l'ennemy, sçavoir est, de trois gros bataillons de gens de pied, ayant chacun leur aisle de cavalerie, et marchoient lesdits trois bataillons aussi avant l'un que l'autre, fismes le semblable, car le pays estoit large. A la main droicte marcha le bataillon des vieilles bandes françoises, qui pouvoient estre trois mille hommes en battaille, sans l'arquebouzerie, lesquels estoient conduits par le seigneur de Thays, leur général; et à la main droicte desdits François marchoient les chevaux légers, dont avoit la conduitte le seigneur de Termes; et à la gauche, le seigneur de Bouttières, avecques environ quatre-vingts hommes d'armes; puis, à la gauche dudit seigneur de Bouttières, le bataillon des Suisses, qui pouvoit estre de pareil nombre de trois mille hommes; et à la gauche desdits Suisses estoit le seigneur d'Enguien, avecques ceux que j'ay dit cy-devant; et à la gauche dudit seigneur d'Enguien, marchoient les Italiens et Gruiens, qui pouvoient estre quatre mille hommes; et à la gauche desdits Gruiens, le sieur de Dampierre, avecques tous les guidons et archers de la gendarmerie. Ayant mis cest ordre, on tira des compagnies de gens de pied, tant françoises que italiennes, jusques au nombre de sept ou huict cens arquebouziers, lesquels se jettèrent devant les battailles pour enfans perdus, dont fut donnée la charge au capitaine Montluc, ayant avecques luy le capitaine Hevart, le capitaine Guasquet, et autres gens dispos et de bon entendement. Et puis marcha devant la battaille des Suisses le seigneur de Gaillac, avecques huict pièces d'artillerie de campagne, et devant le bataillon des Gruiens, le frère du sieur de Mailly de Picardie, avecques pareil nombre d'artillerie. Au surplus, fut donnée la charge au capitaine Martin du Bellay, sieur de Langey, gouverneur de Turin, d'aller de la battaille à l'avant-garde et à l'arrière-garde, afin que, selon que l'ennemy se gouverneroit, il feit marcher les nostres.

L'ordre qu'avoit mis le marquis estoit qu'il faisoit marcher sur nostre main droicte le prince de Salerne avecques dix mille Italiens; au milieu marchoit Alisprand de Madruce, frère du cardinal de Trente, avecques plusieurs autres colonels et capitaines allemans; et avoit en leur bataillon dix mille lansquenets, dont il n'y avoit un seul qu'il ne fust armé, car le marquis avoit pris toutes les armes qu'il avoit trouvées dedans Milan; et, au droict de nos Gruiens, et à l'autre costé de leurs lansquenets, et à nostre main gauche, marchoit don Raimond de Cardonne, avecques un bataillon de six mille hommes, moitié vieils soldats espagnols et moitié vieils soldats allemans, tous nourrys ensemble à la guerre, depuis le voyage de Tunis et d'Arger. Au costé du prince de Salerne et de son bataillon, marchoient environ de sept à huict cens chevaux, envoyés par le duc de Florence au secours des Impériaux, conduits

par Rodolphe Baglion. Au milieu d'entre les lansquenets et Espagnols, marchoit le marquis du Guast, avecques pareil nombre de cavalerie; et à l'autre costé des Espagnols marchoit le prince de Sulmonne, fils du feu vice-roy de Naples, don Charles de Lannoy, capitaine général de toute la cavalerie, avecques pareil nombre de cavalerie que les autres. Et estoient lesdites trouppes impériales rangées sur le hault dont nous estions partis le soir précédent, auquel nous avions délibéré de retourner pour gaigner l'avantage; mais le marquis l'avoit le premier occupé, et avoit mis au droict de deux cassines, dont l'une estoit du costé des Allemans, l'autre au costé des Espagnols, dix pièces d'artillerie d'une part, et dix de l'autre, lesquelles estoient en lieu si avantageux, que nos gens ne pouvoient marcher à eux, que lesdites pièces ne donnassent dedans nos bataillles de hault en bas. Ce faict, le marquis, avecques cinq ou six chevaux, se retira sur un petit hault, duquel il voyoit et pouvoit commander à toute son armée, tant à droicte qu'à gauche et au milieu; puis manda au prince de Salerne qu'il n'eust à marcher plus avant que le lieu où il estoit, sans son commandement. Mais le marquis, estonné de son gros host d'Allemans renversé, comme tantost je diray, n'eut, à mon advis, loisir, ou ne luy souvint de mander au prince de Salerne ce qu'il avoit à faire; par quoy il ne bougea de son lieu; ce qui nous feit grand plaisir, car, s'il eust marché au costé des Allemans, il eust empesché le bataillon de nos François, pendant qu'ils estoient embesongnés contre lesdits Allemans.

Monseigneur d'Enguien, arrivé qu'il fut à la portée d'une coulevrine près du hault auquel les Impériaux s'estoient arrestés, regarda d'accommoder ses battailles en lieu qu'elles ne peussent estre offencées de l'artillerie impériale. Il estoit environ soleil levé quand les deux armées se plantèrent l'une devant l'autre. Soudain l'escarmouche se dressa entre les deux battailles de nostre arquebouzerie et de la leur, laquelle dura jusques sur les onze heures du matin, parce que les Espagnols et Italiens taschoient de venir gaigner le flanc de nos battailles, comme ils avoient faict à la battaille de Pavie, l'an 1524. Aussi taschoient les nostres de faire le semblable : chacun renforçoit de sa part; si qu'il y eut, l'espace de quatre ou cinq heures, environ de quatre à cinq mille arquebouziers, tant d'un costé que d'autre, entre les deux armées. Je vous asseure qu'il y eust eu beaucoup de plaisir à voir les ruses et stratagesmes de guerre qui se faisoient tant d'une part que d'autre, à l'homme qui eust esté en lieu de seureté et qui n'eust eu autre chose à faire. Enfin, entre onze et douze heures, les ennemys, se voyans plus forts d'hommes d'un tiers, délibérèrent de nous venir assaillir. Le sieur de Thays, qui estoit sur nostre main droicte, tourna la teste pour aller combattre le prince de Salerne, et, pour cest effect, s'esloigna environ de demy-quart de mille du bataillon des Suisses; mais le sieur de Langey, qui avoit la charge de recognoistre la contenance de l'ennemy, et d'advertir nos gens de ce qu'ils devoient faire (aussi avoit le sieur de Monnins), voyant marcher le bataillon des lansquenets impériaux, qui estoit de dix mille hommes, pour venir attaquer nos Suisses, qui n'estoient que quatre mille, veit le jeu mal party; voyant aussi que le prince de Salerne ne faisoit semblant de vouloir marcher, et qu'il estoit encores loin, manda, par le sieur de Grisse, au sieur de Thays, qu'il eust à retourner la teste et se venir joindre près des Suisses; autrement qu'il voyoit la battaille en hazard, parce que nos Suisses n'estoient pour soustenir ce faix, et aussi luy avoient dit qu'on leur avoit promis de long-temps que, venans au combat, les François seroient près d'eux, et qu'ils n'estoient pour eux seuls soustenir ce gros bataillon de lansquenets. Outre plus, il fut remonstré audit sieur de Langey, par le capitaine Fourly, Suisse, qui pour ce jour leur commandoit comme colonel, encores que Sainct-Julien en prinst, et eust par le passé prins et l'honneur et le prouffit, si est-ce que pour ce jour il en laissa la charge audit Fourly, lequel dit audit Langey, luy persuadant de marcher, que, si son bataillon marchoit, l'artillerie de l'ennemy luy donneroit droict dedans, et que le naturel de sa nation n'estoit d'endurer la batterie de l'artillerie, ains d'aller droict pour la gaigner, et que, par ce moyen, s'il se mettoit au descouvert, ses gens se mettroient en désordre pour y courir, qui seroit cause que l'ennemy luy donneroit par le flanc; mais, estans nos ennemys marchés plus avant, eux-mesmes couvriroient leur artillerie, et alors il mèneroit ses hommes au combat sans confusion.

Le sieur de Thays, ayant eu cest advertissement, incontinent changea d'entreprinse, et, tournant la teste de son bataillon, se vint rendre près des Suisses, laissant seulement, entre les deux bataillons, place en laquelle se vint mettre monsieur de Bouttières avecques les quatre-vingts hommes d'armes qu'il y avoit en sa compagnie. Les Allemans impériaux, voyans les François avoir changé leur dessein, changèrent pareillement le leur, et de leur gros bataillon en feirent deux, l'un pour combattre les Suisses, et l'autre les François si proches l'un de l'autre, que le derrière ne monstroit apparence que d'un bataillon. Pendant ces choses, le seigneur d'Enguien, qui devoit estre joignant les Suisses, fut contraint de demeurer avecques les Gruiens, car ils estoient estonnés; de sorte que, sans ce qu'il demeura près d'eux, et les remonstrances que leur feirent les capitaines, ils s'en fussent fuis sans coup férir, à raison de l'effroy qui s'estoit espandu parmy eux. Le sieur de Termes, avecques la cavalerie légère estant à la main droicte des bandes françoises, voyant la cavalerie du duc de Florence, laquelle marchoit pour, à l'heure que les battailles se viendroient à joindre, donner par les flancs au bataillon des François, ne voulut attendre cest inconvénient, mais les chargea de telle furie, qu'il les rompit et les renversa sur le bataillon du prince de Salerne ; tellement que ledit sieur de Termes, pensant estre suivi, donna jusques au milieu dudit bataillon, où son cheval fut tué et luy prins. Ladite charge servit beaucoup; car il est apparent que, sans icelle, le prince de Salerne eust marché sur les flancs de nostre bataillon de François; mais il fut couvert de la cavalerie de Florence, laquelle tomba sur ses bras, et, ce pendant nos François et Suisses feirent leur faction sans empeschement, que de celuy qu'ils avoient en teste.

Pendant ladite charge, les battailles des lansquenets impériaux et celles des Suisses et François, s'abordèrent. Or avoient les François mis, entre le premier rang et le second, un rang d'arquebouziers; et les Allemans un rang de pistoliers, lesquels tiroient par entre ceux du premier rang. Estans lesdites battailles à la portée d'une moyenne, l'une de l'autre, le capitaine, lequel avoit la charge de la corne droicte du bataillon des François, considérant que le bataillon d'Allemans qui le venoit aborder estoit plus large que le sien, et, par ce moyen à l'aborder, serreroit les François par ce coste, soudain feit tirer du derrière de son bataillon les armés des deux derniers rangs, dont il eslargit sa teste et feit à l'ennemy ce que ledit ennemy avoit intention de luy faire. Ce faict, ils marchèrent l'un vers l'autre de pareille furie, et combattirent, tant d'une part que d'autre, furieusement; si est-ce qu'à l'ayde des armes que feit la gendarmerie françoise, conduitte par le sieur de Bouttières, tous les Allemans impériaux furent rompus. On peut bien dire que jamais si petit nombre de gendarmerie et de gens de pied ne soustint si grand faix ny si furieux. Le marquis du Guast, voyant la ruine tournée sur ses Allemans, auxquels estoit son espérance, se mit à la guarite sans coup férir.

Au mesmes instant, le sieur de Dampierre, avecques les guidons, chargea les gens de cheval impériaux, conduits par le prince de Sulmonne, lesquels faisoient espaule aux Espagnols, et les rompit. Semblablement le bataillon des Espagnols et vieils Allemans vindrent combattre nos Gruiens et Italiens, desquels ils eurent bon marché; car, hormis les capitaines qui estoient au premier rang, tous se mirent en fuitte, et ne s'en fust sauvé un, sans monseigneur d'Enguien, lequel, accompagné de ceux qui estoient ordonnés en sa trouppe, chargea lesdits Espagnols et Allemans, en prenant l'un des coins de leur bataillon et transversant à l'autre ; de sorte qu'il rompit tout ce travers, dont ne demoura une seule enseigne debout dudit bataillon. Mais ceste charge fut sanglante, car il y demeura le seigneur d'Assier, le baron d'Oyn, lieutenant du comte de Mont-Ravel; Monsallais, enseigne du baron de Cursol, le seigneur de Glayve, gouverneur de Cahors; le seigneur de Courville, et les deux escuyers de monseigneur d'Enguien. Le seigneur de Lassigny eut son cheval tué, mais il se sauva à pied; le seigneur de Sainct-Amand, nommé de Rochechouart, et le seigneur de Fervaques, y furent blessés de sorte qu'ils furent trouvés parmy les morts; mais ils furent si bien pansés, qu'ils guérirent; et plusieurs autres y furent tués ou blessés, et jusques à quatorze ou quinze, tant capitaines que gens de nom.

Le seigneur d'Enguien, ayant faict ladite charge, et pensant que les Gruiens eussent faict

leur devoir, estimoit avoir gaigné la bataille de ce costé; mais il trouva le contraire, car, ayant tourné visage pour recharger, au lieu de trouver les Gruiens et Italiens victorieux, les trouva à vau-de-roupte (hormis le premier rang, comme dit est) sans donner un coup de picque, à cause de quoy la teste des Espagnols, n'ayant plus de gens de pied à combattre, tourna sur monseigneur d'Enguien, de sorte qu'à ladite charge il perdit plus qu'à la première, parce qu'il n'avoit plus de gens de pied pour le soustenir. Or n'avoit-il nouvelles qu'estoient devenus nos François et nos Suisses, qui luy faisoit présumer qu'ils estoient deffaicts; car, entre le lieu où combattirent nos Suisses et nos François, et le lieu où combattit monseigneur d'Enguien, y avoit une petite colline, de sorte qu'on ne pouvoit avoir cognoissance l'un de l'autre : si est qu'il résolut, et ceux d'avecques luy, de tous mourir avant que se retirer. Par quoy par plusieurs fois rechargea; mais il trouva tousjours un nombre de arquebouziers ennemys, pesle-mesle de luy, et le bataillon des picquiers les suivoit tousjours sans rompre leur ordre; et si n'avoit pas enfin plus de cent chevaux en sa compagnie, qui estoit peu pour combattre quatre mille hommes, mais c'estoit à la désespérade. Pendant que monseigneur d'Enguien s'estoit retiré sur la main droicte pour avoir moyen de recharger sans estre empesché de l'arquebouzerie ennemye, qui l'empeschoit de ce faire, estant toujours pesle-mesle de luy, les Espagnols eurent nouvelles de la deffaicte du reste de leurs gens; par quoy perdirent le cueur, et, en lieu de nous attendre, commencèrent leur retraitte, laquelle ne leur fut permise d'achever, car le seigneur d'Enguien ordonna le seigneur d'Aussun, avecques environ cinquante chevaux, pour les charger par les flancs, et luy, avecques le reste qui s'estoit rassemblé près de luy, leur donna sur la queue; mais, estans chargés, ils ne tindrent point, car chacun tascha à se sauver, ou dedans les bosquets ou dedans les cassines : toutesfoys, peu ou point se sauvèrent que tout ne fut prins ou tué.

Pour monstrer que jeunesse faict faire beaucoup de choses hazardeuses, le sieur d'Enguien, sur ceste dernière charge, voyant le sieur de Sainct-André s'estre mis devant la trouppe pour recharger le premier, baissa la veue pour faire le semblable, n'ayant que six chevaux avec luy; mais il fust arresté par un capitaine expérimenté, luy remonstrant l'inconvénient advenu au duc de Nemours à Ravenne, pour pareille entreprinse; lequel ne luy feit autre response, sinon qu'on feit donc retirer le sieur de Sainct-André, ce qui fut faict.

Le prince de Salerne, voyant la deffaicte de leurs Allemans et de leur cavalerie, se retira; par quoy il ne perdit beaucoup de gens, car les François et Suisses, qui poursuyvirent leur victoire un grand mille, mettoient au fil de l'espée tout ce qu'ils trouvoient devant eux, spécialement les Suisses, lesquels estoient irrités pour la mauvaise guerre que les Impériaux leur avoient faitte au Montdevis, ainsi que j'ay dit précédemment, en souvenance de laquelle ils crioient *Montdevis* et ne prenoient aucun des ennemys à mercy, mais les tuoient entre les mains de ceux qui leur vouloient sauver la vie.

Vous pouvez entendre que, sans l'advis que print monseigneur d'Enguien, de s'arrester près de nos Gruiens, asseurément la battaille estoit perdue pour nous; car, estans lesdits Gruiens, et Italiens deffaicts sans coup férir, le bataillon impérial, de quatre mille vieils soldats, eust tourné la teste vers les François et Suisses, qui poursuivoient leur victoire, et, les trouvant en désordre, il est apparent qu'il les eust ruinés; mais ils ne l'osèrent entreprendre, craignans que ledit seigneur d'Enghien les chargeast sur la queue. Aussi pouvez-vous estimer que, si les Gruiens eussent faict leur devoir, ou que seulement ils eussent faict teste, le bataillon des Espagnols, dès la première charge que leur feit monseigneur d'Enguien, estoit deffaict; par quoy nos François et Suisses, et mesmes nostre cavalerie, lesquels poursuivoient leur victoire, semblablement ledit seigneur d'Enguien et ceux qui estoient demourés avecques luy pour combattre lesdits Espagnols, eussent passé plus outre : par ce moyen, le prince de Salerne ne se fust retiré avecques si peu de perte qu'il feit, ny pareillement le reste de leur cavalerie, et eussions poursuivy jusques en Ast; auquel lieu eussions trouvé le marquis du Guast se sauvant à la fuitte, auquel, y estant arrivé, les portes furent refusées, parce que, au partir pour nous venir combattre, il avoit dit que, s'il ne retournoit victorieux, on les luy fermast; mais nos gens furent contraints, pour venir secourir monseigneur d'Enguien, d'interrompre

et abandonner l'exécution de leur victoire.

Estant la bataille du tout gaignée, et ne estant plus d'ennemys en campagne, sinon les morts et les prisonniers et blessés, furent ordonnés gens pour recognoistre le nombre d'hommes qu'ils avoient perdus. Aussi à ladite deffaicte se feit un grand butin, car le marquis du Guast avoit amené avecques luy les principaux du duché de Milan, en sorte qu'il se trouva bien pour trois cens mille francs, tant en argent monnoyé, qu'en vaisselle d'argent et autres richesses; et y fut gaigné quatorze ou quinze pièces d'artillerie, avecques tous les ponts qu'ils avoient amenés pour passer le Pau, et aussi plusieurs munitions, tant de farines qu'autres choses, qu'ils avoient amenées pour envitailler Carignan. Pareillement y furent trouvés, par compte faict, environ de sept à huict mille corselets, tellement qu'un harnois, qui coustoit à Milan douze escus, ne se vendoit que dix et vingt sols les plus beaux. Puis, après avoir mis l'ordre tel que les affaires requéroient, fut laissé à Cerisolles le chevalier Assal, maistre de camp des Italiens, avecques cinq enseignes de gens de pied italiens nouvellement arrivés de la garde du pont des Sablons, lesquels estoient des plus aguerris de nostre armée; de sorte que, s'ils eussent esté au bataillon des autres Italiens et Gruiens, on peult estimer qu'il n'eust esté ainsi renversé qu'il fut. Je ne sçay si ledit Assal, auquel le jour précédent fut faict commandement de les mander, l'oublia, ou si son messager feit mal son devoir, mais ils n'arrivèrent que la battaille ne fust gaignée, qui nous fut grand desfaveur. Ce faict, monseigneur d'Enguien retourna victorieux loger à Carmagnolle, pour refreschir ses hommes, qui avoient esté trois jours et trois nuicts en continuel travail, sçavoir est, le samedy, dimanche et lundy. Auquel lieu arrivé qu'il fut, ordonna de sçavoir le nombre des ennemys prisonniers; lesquels, après qu'ils furent retirés en deux ou trois églises, se trouvèrent deux mille cinq cens vingt Allemans, entre autres, le seigneur Alisprand de Madruce, frère du cardinal de Trente, qui fut trouvé parmy les morts, blessé en plusieurs endroicts de son corps; toutesfoys il fut porté à Turin, où il fut guéry. Des Espagnols, se trouvèrent six cens trente prisonniers, entre autres, don Raimond de Cardonne et Mendosse; d'Italiens de la cavalerie, don Charles de Gonzague, et jusques à sept ou huict capitaines espagnols. Aussi fut rapporté qu'il s'estoit trouvé de morts, en moins de demy-mille de pays, de douze à quinze mille hommes de toutes nations. Il se trouva des nostres environ deux cens hommes morts, dont, de gens de nom, moururent, comme j'ay desjà dit, le seigneur d'Assier, qui ne mourut ce jour, mais six jours après; le baron d'Oyn; Monsallais, enseigne de monseigneur de Cursol; l'enseigne de monseigneur d'Aussun, et son nepveu, Charles de Dros, gouverneur de Montdevis; le seigneur de Glayve, gouverneur de Cahors; le seigneur Descro, du comté de Nice, colonel de dix enseignes italiennes; et le colonel des Gruiens, en l'absence du comte de Gruière, qui estoit du Dauphiné. Et du premier rang des François, moururent le seigneur de la Maule, Provençal; le capitaine Passin, de Dauphiné; le capitaine Barberan et le capitaine Moncault, tous deux Gascons: le capitaine la Mote Daute demoura parmy les morts, mais il eut la vie sauve : toutesfoys il demoura aveugle; et le capitaine Saincte-Geneviève, et encores quelques autres capitaines dudit premier rang, y furent ou morts ou blessés. Des Suisses n'y eut homme de nom blessé, que le baron de Saxe, lequel eut un coup de picque à la gorge.

Après avoir remercié Dieu de ceste victorieuse deffaicte, fut, pour délibérer du surplus des affaires, assemblé le conseil, auquel il fut conclud d'advertir nos ambassadeurs de Romme, de Venise et de la Mirandole, de la victoire que nous avions obtenue. Pour ce faire fut ordonné le seigneur Hercule Visconte, parce qu'il avoit meilleur moyen de passer que nul autre; puis fut dépesché le seigneur d'Escars, pour semblablement en advertir le roy, et aussi pour luy faire entendre que, si son plaisir estoit d'envoyer le payement d'un mois de nostre armée, avecques quelque argent pour la conduitte de l'artillerie, et faire descendre six mille Grisons, lesquels estoient desjà levés, droict à Milan, avecques l'armée, laquelle les seigneurs d'Italie, comme le comte de Petillane, le comte de la Mirandole, le seigneur Pierre Strosse, et plusieurs autres, dressoient pour se venir joindre audit lieu de Milan avecques monseigneur d'Enguien, ledit seigneur d'Enguien, accompagné de gendarmerie et des François et Suisses, marcheroit droict en Ast, laissant devant Cari-

gnan sept ou huict mille hommes, tant Gruiens, Italiens, que François, pour empescher, par boulleverts et trenchées, les saillies de ceux de dedans : et qu'il sembloit aux capitaines estans avecques ledit seigneur, que le duché de Milan estant estonné et dépourveu d'hommes, après une battaille perdue, il estoit apparent de le lever des mains de l'empereur, hormis le chasteau de Crémone et celuy de Milan. Véritablement le marquis du Guast feit sonner le tabourin vingt jours avant qu'il y eust homme qui se voulust mettre en campagne, tant le pays estoit effroyé. De prime face, le roy le trouva bon ; mais depuis il en fut diverty, parce que de jour en jour il avoit advertissement que l'empereur assembloit son armée sur le Rhin, la plus grosse qu'il avoit jamais eue ; par quoy il ne se vouloit dessaisir de ses forces, mais plustost en tirer d'Italie pour venir secourir son pays. A ceste cause, il manda audit seigneur d'Enguien qu'il eust seulement à affamer Carignan, à ce que plus aisément il se peust ayder des forces qu'il avoit au Piémont, pour la conservation de son royaume. Qui fut, ce me semble, chose assez mal digérée, car si l'empereur eust senty le duché de Milan esbranlé et en danger de perdition, veu mesmes les grandes partialités lesquelles estoient au royaume de Naples, il eust esté contraint d'y convertir ses forces, pour plustost garder ce dont il estoit en possession, que d'essayer à conquérir celuy d'autruy, en hazard de ne riens gaigner.

Monseigneur d'Enguien, ayant eu ceste response de la volonté du roy, advisa de chercher le moyen de faire vivre son armée, laquelle n'avoit aucun paiement ; car ce peu d'argent qu'il avoit receu devant la battaille, le bailla aux Suisses pour les arrester ; si est-ce que, leur baillant tout ce qu'il avoit, il leur demoura encores redevable de deux mois, sans le mois de la battaille. Par quoy il ordonna le seigneur de Thays, avecques les bandes françoises et environ deux cens hommes d'armes de toutes compagnies, pour aller vivre sur le pays de l'ennemy, luy baillant six canons, avecques quelques autres pièces, pour se faire ouverture ; et luy, avecques le reste, repassa le Pau, et alla camper devant Carignan, sur le chemin tendant de Vimeux audit lieu de Carignan, et feit faire tout autour d'icelle ville, depuis l'un des costés du Pau jusques à l'autre, des forts en divers lieux, pour empescher les saillies des assiégés. Ledit seigneur de Thays, partant de Villedestellon, où nous estions campés, s'en alla à Sainct-Lamian, place du Montferrat, laquelle n'avoit encores obéi ny aux François ny aux Espagnols ; toutesfoys, se voyant sans espérance de secours, elle se rendit, par condition qu'elle demoureroit en ses anciennes franchises, et n'auroit garnison que de François, et point d'Italiens. Suyvant laquelle transaction, y laissa deux enseignes de gens de pied françois ; puis, passant plus outre, print Montcallier par composition, qui est une place forte, au milieu du Montferrat. Pareillement il print Vignal, Pont Desture, Sainct-Salvadour, Frésenet de Pau, qui est à deux milles au-dessoubs de Cazal ; bref tout le Montferrat se rendit à luy, pour l'effroy de la battaille que les Impériaux avoient perdue, hormis Cazal, Trin et Albe.

Ce temps pendant, on avoit ordinairement du passe-temps en escarmouches, lesquelles, depuis le dix-huictiesme jour d'avril jusques au vingtiesme de juin ensuyvant, se dressèrent depuis soleil levé jusques à dix heures du matin, et depuis deux heures après midy jusques à soleil couché, entre la ville de Carignan et nos trenchées. Si est-il que la famine contraignit si extrêmement les assiégés, que de jour en autre aucuns d'eux se jettoient par-dessus le rempart pour chercher du pain ; si que finablement il leur fut nécessaire de demander grace, pour laquelle impétrer, ils envoyerent leurs députés devers monseigneur d'Enguien, sçavoir est, le comte Félix, chef des Allemans, et Sainct-Nicquel, maistre de camp des Espagnols ; auxquels ledit seigneur d'Enguien, voyant qu'ils avoient faict leur devoir comme gens de guerre, leur feit telle gracieuseté, qu'il les laissa aller avecques leurs armes, toutesfoys sans enseigne ny tabourin, leur faisant faire serment, tant aux capitaines que soldats, de ne porter armes contre le roy ny ses alliés de six mois ; et qu'ils passeroient delà la rivière d'Adde, sans repasser en çà durant lesdits six mois ; et que le seigneur Pierre Colonne, dedans huict jours, après qu'il auroit faict un voyage à Milan, viendroit en France se mettre entre les mains du roy, pour y demourer un an entier, si le roy ne luy faisoit grace ; ce que feit ledit Colonne. Tout ce qui leur fut promis leur fut tenu ; et furent ordonnés le seigneur de Langey et le

seigneur d'Aussun, pour entrer dedans la ville, pour faire description de ce qu'ils y trouveroient, car ils ne devoient emporter artillerie ny munitions. Quant aux vivres, ils n'eurent pas grande peine, parce qu'ils ne trouvèrent que deux pains de son, et n'y avoit un seul grain de bled, ny poix, ny febves, ny autre grain quelconques; point de vin, de sel, de vinaigre ny d'huile. On pourroit trouver estrange pourquoy monseigneur d'Enguien ne les envoya en pourpoinct; je responds qu'il estoit deu à nos Suisses trois mois sans celuy de la battaille; mesmes nos François n'avoient qu'un pain par jour pour tout payement, de sorte que les Espagnols, quand ils estoient à l'escarmouche, les appelloient soldats de la panoche. Lesdits Suisses, voyans que par composition nous pouvions estre dès l'heure seigneurs de la ville, vindrent devers monseigneur d'Enguien, luy faire entendre que, s'il n'accordoit ceste composition, le lendemain ils estoient délibérés de retourner en leur pays, au cas qu'il ne leur fist payement de ce qui leur estoit deu; par quoy, quelque remonstrance qu'il s'efforçast leur faire, il fut contraint de leur accorder ladite capitulation, afin de les arrester. Par ce moyen, les assiégés sortirent en armes de Carignan, en bon ordre et bon visage; mais n'avoient encores cheminé plus d'un mille, que mesmes (le soleil les ayant eschauffés) ils demourèrent si mattés, pour la pauvreté qu'ils avoient endurée, qu'on fut contraint de leur bailler charroy, non seulement pour porter leurs armes, mais aussi la pluspart des hommes.

Pour retourner à Hercules Visconte, lequel avoit esté dépesché par monsieur d'Enguien pour advertir les serviteurs du roy à Romme et à Venise, de l'issue de la battaille, incontinent après ledit advertissement, le comte de Petillane, le sieur Pierre de Strozzy, qui estoient venus de France pour cest effect en habit dissimulé; le comte Georges de Matinengue; le duc de Somme, le sieur Robert Maleteste, et autres plusieurs partiaux pour la part françoise, se mirent aux champs, faisant sonner le tabourin dedans Romme et autres lieux circonvoisins; et se donnèrent assignation de se trouver ensemble à la Mirandole, pour marcher droict à Milan et se joindre avec monsieur d'Enguien, car ils esperoient que le roy ne feroit difficulté d'accorder audit sieur d'Enguien le secours qu'il avoit demandé, ainsi que par ledit Hercules Visconte ils avoient entendu. Quand furent tous ensemble, ils se trouvèrent dix mille hommes de pied, mais peu ou point de cavalerie; ce nonobstant, marchèrent droict au Plaisantin, auquel ils furent bien recueillis par tout, leur faisant fournir vivres. De là marchèrent au Crémonois, auquel lieu tous les Guelphes et bon nombre d'autres du duché de Milan prirent des croix blanches. Davantage les Milanois estoient tellement estonnés, que, si l'armée qui estoit au Montferrat eust marché droict à Milan dès le commencement, et se fust joinct avec l'armée du sieur Pierre Strozzy, avant que le secours du duc de Florence y fust arrivé, il y a apparence qu'on luy eust ouvert les portes; mais estans advertys ledit Strozzy et autres que l'entreprinse du sieur d'Enguien, de venir à Milan, estoit rompue, et se voyans despourveus de cavalerie, résolurent de passer outre, pour se venir joindre avecques ledit sieur d'Enguien, là part qu'il seroit; et, parce que le marquis du Guast faisoit faire grande assemblée par le prince de Sulmonne, pour les faire attendre à quelque passage, mandèrent au sieur de Thays, qui estoit au Montferrat, qu'il leur envoyast, à jour nommé, de la cavalerie à Sainct-Raval, au passage de la rivière: ce que ledit sieur de Thays leur promit, et je le sçay, car j'en vis les lettres; mais il n'en feit rien, je ne sçay pourquoi. Car estans arrivés ledit sieur Strozzy et les autres capitaines, et voyans delà l'eaue une trouppe de gens de pied et de cheval, envoyèrent leurs coureurs, lesquels les recogneurent pour ennemys. Toutesfoys, considérans qu'ils ne se pouvoient retirer sans honte, se délibérèrent d'aller combattre les gens de pied qui estoient loin de la cavalerie, lesquels ils mirent en roupte; mais, s'estans esloignés du pays fort, qui leur estoit avantageux, ayans rompu leur ordre, et s'estans jettés en campagne, en espérance d'avoir obtenu la victoire, ils furent chargés par les flancs de la cavalerie impériale, conduitte par le prince de Sulmonne, et furent rompus, dont il y eut plusieurs gens de qualité prisonniers, et peu de tués; et n'y mourut homme de nom, que le seigneur Valère Ursin; ceux qui se sauvèrent se retirèrent vers Quiéras, et de là à Carignan. Cela advint environ la my-juin, douze jours devant la reddition de Carignan entre nos mains. Il est apparent que si monsieur

de Thays leur eust envoyé la cavalerie pour les soustenir, comme il avoit promis, les Impériaux eussent esté deffaicts, puisque, leurs gens de pied estans rompus, cent hommes d'armes eussent parachavé la victoire.

Après avoir réduit la ville de Carignan en l'obéissance du roy, monsieur d'Enguien dépescha vers le roy, tant pour l'advertir d'icelle reddition, que pour entendre sa volonté. Le roy feit response audit sieur d'Enguien que, pour se fortifier à l'encontre de l'empereur et du roy d'Angleterre, lesquels desjà estoient en campagne et faisoient diligence d'assaillir ses pays, il luy renvoyast de Piémont six mille soldats françois des vieilles bandes, et six mille Italiens, pour résister à l'empereur, lequel, pour la haine invétérée qu'il avoit d'entrer et ruiner ce royaume, avoit oublié ou bien dissimulé les injures que le roy d'Angleterre luy avoit faictes, et s'estoit ligué avecques luy, combien qu'il eust asseuré le pape que jamais il ne traitteroit alliance avecques ledit roy d'Angleterre, ains luy seroit capital ennemy, jusques à ce qu'il eust réparé l'offence faicte à Sa Saincteté, d'autant qu'il s'estoit intitulé chef immédiat, après Dieu, de l'Église anglicane, et faisoit mourir ceux qui soustenoient l'auctorité du pape et de l'Église romaine, à cause, comme avez entendu cy-devant, que ledit pape, à l'instigation de l'empereur, l'avoit, pour la répudiation qu'il feit de la tante dudit empereur, fulminé comme hérétique, et déclaré son royaume en proye à qui le voudroit entreprendre. Pour l'exécution de laquelle ligue, ledit empereur devoit entrer par la Champagne, avecques l'armée qu'il préparoit en Allemagne, la plus grande qu'il avoit encore eue, dont la pluspart estoit payée aux despens des estats, tant catholiques que protestans, lesquels il avoit induits, principalement iceux protestans, soubs couleur qu'il disoit s'estre mis à plus que devoir envers le roy de France, pour assembler un concile, pour remettre l'Église en union, et réformer le pape et les ministres de l'Église, mais que le roy luy seul empeschoit ledit concile; de sorte que, pour conclusion, il les avoit si bien endormis de ses mensonges accoutumés, que les protestans, qui jamais ne luy avoient adhéré, tant princes que villes impériales, s'estoient bandés avecques luy, à leurs propres cousts et despens.

Quant au roy d'Angleterre, il devoit descendre à Calais (ainsi qu'il feit) avecques toutes ses forces, et se devoit venir joindre à luy le comte de Bures, accompagné de dix mille lansquenets et de trois ou quatre mille chevaux allemans, et pareillement le comte du Reu, avecques l'armée des Pays-Bas de l'empereur, et estoit leur intention de laisser les villes fortes derrière eux, et marcher droict à Paris; puis, estans les forces de l'empereur et les leurs mises ensemble (qui pouvoient estre, tant d'une part que d'autre, soixante et dix ou quatre-vingts mille chevaux, et un nombre infiny d'artillerie, poudres et autres munitions), ils contraindroient le roy de les combattre à son désavantage, sinon qu'il leur permist de gaster son royaume à sa veue.

Le roy d'Angleterre estant descendu à Calais, trouva la Picardie fort dépourveue d'hommes, parce que le roy avoit tiré ses forces vers la Champagne, d'autant que l'empereur y devoit prendre son chemin, et avoit laissé le duc de Vendosme en Picardie, mal accompagné; et, ores qu'il eust cinq villes à pourveoir, sçavoir est, Ardres, Boulongne, Thérouenne, Montreul et Hédin, desquelles le roy d'Angleterre pouvoit assaillir celle qu'il luy plairoit, et aussi tost l'une que l'autre, si n'avoit-il armée qui suffist pour les pourveoir, et moins à faire teste à l'ennemy où il seroit besoin. Qui fut cause que le roy d'Angleterre changea le dessein qu'il avoit de passer droict à Paris sans s'attaquer aux villes, ains il envoya le duc de Norfolc, et avecques luy le comte de Bures et le comte du Reu, assiéger Montreul; et luy, huict ou dix jours après, vint assiéger Boulongne, dont le mareschal du Biez estoit gouverneur, et mesmes il estoit en Picardie lieutenant du roy en l'absence de monseigneur de Vendosme, et avoit charge du roy de pourveoir lesdites cinq places. Lequel, voyant l'ennemy passer outre pour aller assiéger Montreul, abandonna Boulongne et se mit dedans Montreul, et avecques luy la compagnie de cent hommes d'armes de monseigneur le connestable, conduitte par son lieutenant le seigneur de la Guiche, homme bien expérimenté; le seigneur de Jenlis, avecques quatre enseignes de gens de pied françois; le comte Bérenger, Néapolitain, avecques mille hommes de pied italiens; le capitaine Francisque de Chiaramont,

aussi Néapolitain, avecques pareille charge; laissant dedans Boulongne, contre l'opinion d'un chacun, pour chef, le seigneur de Vervins, son gendre, homme peu expérimenté, et le seigneur de Lignon, jenne homme, avecques cinq cens hommes de pied; le seigneur d'Aix, surnommé de Renty, aussi jeune, et tous deux peu expérimentés; le capitaine Philippe, Corse, homme de grande expérience; et le seigneur de Sainct-Blimont, porte-enseigne d'iceluy mareschal du Biez, avecques la moitié de sa compagnie de cent hommes d'armes. Dedans Ardres fut envoyé le seigneur de la Rochepot, lieutenant du roy, avecques sa compagnie de gens d'armes; lequel trouva ladite ville mal pourveue, mais il y remédia si bien, qu'il n'en vint inconvénient.

Durant ce temps, l'empereur estoit à Spire avecques son armée, qui, estant adverty que le seigneur d'Enguien, après sa victoire, s'estoit arresté en Piémont, et avoit laissé l'entreprinse de Milan, laquelle ledit empereur craignoit, de sorte (à ce qui s'en est cogneu depuis) que, si ledit seigneur d'Enguien l'eust poursuyvie, il eust esté contraint de convertir ses forces vers Italie et laisser France en repos, envoya le comte Guillaume de Fustemberg, avecques une armée, devant Luxembourg, laquelle ayant enduré le siége si longtemps que vivres y estoient faillis, le vicomte d'Estauges, chef d'icelle ville, fut contraint de capituler, par condition que luy et les soldats revindrent leurs bagues sauves. De là marcha ladite armée droict à Commercy, qui est un chasteau sur la Meuse, six lieues par-delà Ligny, et trois lieues de Vaucouleurs; où, après avoir tiré quelques coups de canon, et faict bresche au droict de la grosse tour dedans laquelle estoient les munitions, les capitaines qui en avoient la charge, cognoissans la place n'estre tenable, la rendirent à l'empereur, et s'en allèrent, leurs bagues sauves, où bon leur sembla. Partant de Commercy, l'empereur vint assiéger Ligny en Barrois, où s'estoit mis le comte de Brienne, comte dudit lieu, et le comte de Roussi, son frère; le seigneur d'Eschenais, capitaine de cinquante homme d'armes, lequel y estoit envoyé par le roy chef dedans ladite place, le seigneur de Gouzolles, escuyer d'escuyerie du roy; et plusieurs autres capitaines, jusques à quinze cens hommes de pied, et environ cent hommes d'armes.

Ce temps pendant, le roy faisoit diligence, pour résister à son ennemy, de faire marcher dix mille Suisses, six mille Grisons et six mille lansquenets, dont estoit capitaine général le duc de Nevers, et les douze mille François et Italiens qu'il avoit tirés de Piémont, et gros nombre, tant de légionnaires que de soldats; tellement, que l'armée qu'il assembloit estoit de quarante mille hommes de pied de diverses nations, et environ deux mille hommes d'armes et deux mille chevaux légers; de laquelle il donna la charge à monseigneur le dauphin, ayant avecques luy le duc d'Orléans son frère, et à monseigneur l'amiral d'Annebault la principale conduitte pour l'administration du conseil desdits princes. Et, attendant que ses forces fussent assemblées pour faire teste et arrester l'ennemy, il envoya le comte de Sancerre pour estre son lieutenant général dedans Sainct-Dizier, place qui estoit mal flancquée et mal remparée, et indigne d'attendre un camp impérial. Toutesfoys il entreprint d'y faire le devoir qu'il y feit, avecques la compagnie de monseigneur d'Orléans, de cent hommes d'armes, dont ledit comte de Sancerre estoit lieutenant, et autres; le capitaine la Lande et le vicomte de la Rivière, ayans chacun mille hommes de pied.

Ce temps pendant, l'empereur faisoit diligence d'approcher le chasteau de Ligny, pour y faire bresche; mais, parce que les assiégés ne se pouvoient tenir à leurs deffences, d'autant que ledit chasteau est commandé de deux ou trois montagnes, la bresche faicte, les assiégés furent conseillés de parlementer, et, durant leur parlement, les ennemys entrèrent dedans par la porte du Secours, et prindrent par derrière ceux qui estoient sur la bresche pour attendre l'assault, et les firent prisonniers, sans faire grand meurtre. Je ne sçay qui en fut le moyen, sinon que Bertheville, lieutenant du comte de Brienne, sortit le premier pour parlementer; les chefs s'en deschargèrent l'un sur l'autre, mais la pluspart ne s'en sçauroit bien laver. Vray est que la place n'estoit pour endurer l'effort d'un empereur estant en personne; aussi n'estoient-ils menés à telle extrémité qu'elle ne méritast une honneste composition; et aussi des principaux de la compagnie avoient asseuré le roy qu'elle estoit gardable, et luy

avoient promis de la garder. Mais, à vray dire, je pense que ces prometteurs se persuadoient que l'empereur prendroit autre chemin, et vouloient avoir l'honneur de l'avoir entreprins; plusieurs en sont ainsi deçeus, se fians à leurs advertissemens, qui ne sont certains; j'en ay veu plusieurs expériences. Le roy, ayant entendu la prinse dudit Ligny si soudaine, envoya incontinent dedans Challons en Champagne monseigneur de Nevers, avecques quatre cens hommes d'armes et cinq ou six mille hommes de pied; puis, ayant entendu que l'empereur s'estoit attaqué à Sainct-Dizier, manda à monseigneur le dauphin de s'en aller camper sur la rivière de Marne, en tel lieu qu'il peust empescher l'ennemy de marcher plus avant en pays. Suyvant lequel mandement, mondit seigneur le dauphin envoya visiter les lieux les plus commodes; et fut conclud, par l'advis des capitaines, de se loger à Jallon, qui est environ mychemin d'Epernay et de Challons, deçà l'eaue, auquel lieu le vindrent trouver les bandes venans de Piémont, tant françoises qu'italiennes, bien armées et en bon esquippage, et bien délibérées de combattre, lesquelles monseigneur d'Enguien avoit envoyées suivant le mandement du roy.

N'a guères je vous ay dit comme le seigneur Pierre Strozzy fut deffaict, si est-ce que, sa personne s'estant sauvée, retourna à la Mirandole, auquel lieu luy et le duc de Somme, qui avoit esté prisonnier en icelle deffaicte, mais avoit esté relasché par le prince de Salerne, son parent, qui craignoit que, s'il tomboit entre les mains de l'empereur il fust maltraitté, firent nouvel amas de six mille hommes de pied, et délibérèrent de passer par le duché de Milan, en despit des Impériaux, pour se venir joindre à monseigneur d'Enguien, lequel estoit despourveu de forces. Car, outre les douze mille hommes, tant François qu'Italiens, lesquels on luy avoit levés, tous ses Suisses, hormis deux mille, avoient esté licenciés, ayans obligation d'estre payés en leurs pays. Le marquis du Guast, estant adverty de ceste nouvelle assemblée, amassa le plus d'hommes qu'il luy fut possible, tant de cheval que de pied, pour empescher ledit passage; de sorte que ledit seigneur Pierre fut contraint, parce qu'il n'avoit aucune cavalerie, d'abandonner la plaine et venir du Parmesan passer par les montagnes des Genois, où il endura beaucoup de peines et de travaux; mais, ayant nouvelles que ledit marquis l'attendoit à la descente des montagnes, il envoya par espions advertir monseigneur d'Enguien de son passage et du chemin qu'il entreprenoit de faire, lesquels le trouvèrent à Turin, où il s'estoit retiré, parce qu'il n'avoit gens que pour la garde de ses places. Au mesmes instant, ledit seigneur d'Enguien eut pareillement advis par le seigneur de Cental, gouverneur de Quiéras, comme le marquis, pour estre plus fort pour combattre ledit seigneur Pierre, avoit tiré les garnisons de toutes ses places, y laissant seulement gens pour la garde de la porte, mesmes qu'il n'estoit demouré dedans Albe que le seigneur Chiapin Mantouan, gouverneur du lieu, avec environ cent ou six-vingts hommes.

Ayant eu ces nouvelles, ledit seigneur d'Enguien, encores qu'il fust foible d'hommes, et qu'il n'eust un escu, mesmes qu'il fust deu aux Suisses qui luy restoient leur payement de quatre mois, se prépara toutesfoys à deux entreprinses tout ensemble, c'est-à-dire de surprendre Albe, et de secourir le seigneur Pierre Strozzy. Et, à telle heure tel disner, dépescha le seigneur de Montafié pour aller à un petit chasteau, nommé le Chastelet, lequel il tenoit au-delà d'Albe, tirant le chemin de Savonne et du pays des Langues, et trouver moyen d'advertir ledit seigneur Pierre qu'il eust à prendre le chemin dudit Chastelet, et puis de là en Albe, qui estoit chemin que l'ennemy n'estimeroit jamais qu'il deust prendre; et que audit lieu d'Albe il trouveroit ledit seigneur d'Enguien avecques toutes les forces, tant de cheval que de pied, qu'il pourroit mener pour le recueillir. Ce faict, alla au giste à Carmagnolle, pour faire marcher les Suisses qui y estoient; ce qu'ils refusèrent, par faulte de payement, remonstrans qu'il n'y avoit moyen de mener les compagnons sans argent, veu le long temps qu'il y avoit qu'ils estoient abusés. Mais enfin leur fut promis de leur donner vivres sans payement, jusques à ce qu'ils fussent de retour à Carmagnolle; qui estoit tout ce que mondit seigneur d'Enguien pouvoit offrir, pour n'avoir un seul escu en tout son camp, joinct les persuasions qu'il leur feit de l'accroissement de l'honneur qu'ils auroient de faire teste, avec la petite trouppe qu'ils estoient, à un lieutenant d'empe-

reur, après mesmes avoir vaincu en battaille les lansquenets, qui estoient deux contre un, les asseurant pareillement que la cavalerie françoise mourroit plustost que les abandonner. Les Suisses, fléchis par les remonstrances de monseigneur d'Enguien, accordèrent de marcher; et allasmes coucher à Sommerive, le lendemain à Quiéras, auquel lieu les Suisses firent difficulté de marcher outre, s'il ne leur estoit presté cinq cens escus pour enseigne; ce qui leur fut accordé : et pour les trouver, le seigneur de Cental trouva quinze cens escus sur les bagues de sa sœur, femme du seigneur de Montafié; le capitaine Fausperg, Suisse, en presta mille, et outre bailla cinq cens escus à sa bande; aussi le capitaine Fourly feit pour la sienne : somme ne restoit que pour l'enseigne de Sainct-Julian, qui estoit colonel. Par quoy fut conclud de partir avant le jour, pour marcher à Albe; mais à minuict ledit seigneur de Sainct-Julian vint à mon logis, à ce que j'advertisse monseigneur d'Enguien que les compagnons estoient mutinés, et qu'ils n'estoient délibérés de marcher; mais, après que je me fus bien enquis, je trouvay que luy-mesmes les avoit mutinés, et n'y eut ordre si soudain d'y pourveoir par quoy monseigneur d'Enguien, ayant nouvelles que le seigneur Pierre seroit à midy à Albe, craignant que le retardement n'amenast secours à ceux d'Albe, s'estant mis en chemin, les Suisses eurent vergongne de demourer; par quoy, en despit de leur colonel, marchèrent après nous, et arrivèrent devant la ville, environ jour couché, que nous commencions à faire approche.

En nostre armée y avoit la compagnie de cinquante hommes d'armes de monsieur d'Enguien, les chevaux légers du seigneur d'Aussun, ceux de Francisque Bernardin, et environ cent chevaux du seigneur More de Novate, et n'y avoit que quatre canons mal esquippés, dont le seigneur de Beine en avoit presté deux, car nous n'avions moyen d'en amener de plus loin; semblablement nous n'avions un seul pionnier, par faute d'argent, et si ledit sieur de Beine n'eust faict conduire à ses despens lesdits canons, nous n'eussions eu moyen de les mener, tant nous estions desnués d'argent, et moy-mesmes avois jà emprunté trente mille escus à Turin, lesquels avoient esté employés pour arrester nos Suisses durant le siége de Carignan. Dès le soir mesmes, nous achevasmes nos approches de si peu d'artillerie que nous avions, de sorte qu'à soleil levé se commença la batterie du costé de la porte qui est devers la montagne de delà l'eaue, où fut faict un trou par avanture de dix pieds de long : mais le seigneur Chiapin, voyant de tous costés de la ville les gens du seigneur Pierre et du duc de Somme faire mine de vouloir donner escalade, et les autres se préparer pour donner l'assault à la petite bresche, laquelle ne se pouvoit faire guères plus grande, à cause que deux de nos canons estoient démontés, s'estonna, de sorte qu'il rendit la place, s'en allans seulement luy et les soldats sans riens emporter, où bon leur sembleroit. Il faut entendre que les soldats du seigneur Pierre n'avoient souliers en pied, pour les avoir usés parmy les montagnes.

Le marquis du Guast, ayant esté adverty de nostre arrivée à Albe, estoit venu avecques son armée en toute diligence pour secourir sa ville, de sorte que les coureurs impériaux, à l'heure que ceux qui estoient ordonnés pour prendre possession de la ville entroient dedans, donnèrent sur nostre guet de cheval; mais ayans eu cognoissance de la perte de la ville, s'en retournèrent plus légèrement qu'ils n'estoient venus, hormis quelques-uns, qui furent prins par le seigneur d'Aussun : qui fut cause que le marquis ne marcha plus avant, estant frustré de son espérance. Par quoy le seigneur d'Enguien demoura possesseur de la ville, dedans laquelle il mit pour chef le seigneur Corneille Bentivolle, avecques deux mille Italiens; puis il se retira à Carmagnolle, après avoir mis en son obéissance la plus grande part des chasteaux du pays des Langues. Quelque peu de temps après, le marquis du Guast feit praticquer par le gouverneur d'Alexandrie une suspension d'armes, jusques à ce qu'ils eussent envoyé devers le roy et l'empereur, pour savoir si leurs Majestés auroient agréable de conclure une trefve; ce qu'ils accordèrent, après avoir eu le consentement des deux Majestés pour trois mois.

Revenons en Champagne : l'empereur, ayant entre ses mains le chasteau de Ligny, y laissa garnison, d'autant que c'estoit le chemin des vivres qui luy venoient de Metz et de Lorraine, pour tirer à Sainct-Dizier, où il tendoit aller; et, ayant mis ordre à la seureté de la conduitte

d'iceux vivres, dressa son chemin audit Sainct-Dizier, cinq lieues au-deçà de Ligny, sur la rivière de Marne, et y arriva environ le huictiesme jour de juillet 1544. Le comte de Sancerre, le sentant approcher, envoya au-dessus de la ville, tirant aux forests, rompre quelques estangs, qui empeschèrent que de ce costé, pour quelque temps, l'empereur ne peust approcher; qui fut cause qu'il tourna son siége ailleurs pour faire sa batterie. Aussi le comte de Sancerre jetta dehors le seigneur de Telligny, guidon de sa compagnie, avecques vingt-cinq chevaux, pour entendre des nouvelles; lesquels ramenèrent dix ou douze prisonniers, qui luy donnèrent advertissement de l'ennemy, lequel, incontinent qu'il fust arrivé devant Sainct-Dizier, feit diligenter en toute extrémité les approches du costé d'entre les moulins et la porte qui souloit tirer droict en Parthois et à Vitry. Ce pendant, monseigneur le dauphin dépescha le seigneur de Brissac, général de la cavalerie légère, et environ deux mille hommes de pied, tant françois que italiens, pour se loger à Vitry-en-Parthois, cinq lieues près dudit Sainct-Dizier, my-chemin dudit lieu et de Challons, afin de tousjours donner empeschement à l'empereur et à ses vivres, et aussi pour le tenir en crainte de donner assault. Or est ledit lieu de Vitry une petite ville mal fermée, et un petit chastelet qui est sur la poincte de montagne, et passe par le milieu d'icelle ville une rivière venant de Ligny à Bar-le-Duc, puis se décharge au-dessoubs de Vitry en la rivière de Marne.

L'empereur, voyant ordinairement son camp fort travaillé de nostre cavalerie légère qui estoit à Vitry, laquelle de jour en autre destroussoit ses fourrageurs, dont advenoit grande nécessité de vivres en son camp, délibéra de les en déloger, et, pour cest effect, dépescha don Francisque d'Est, frère du duc de Ferrare, général de sa cavalerie légère, avecques toute sa trouppe, et le duc Maurice de Saxe, avecques douze cens chevaux allemands, et le comte Guillaume de Fustemberg, avecques huict ou dix mille lansquenets, et de l'artillerie pour suivre ladite cavalerie. Et estoit leur entreprinse que la cavalerie passeroit la rivière de Vitry, à un village nommé Changy, à une lieue françoise au-dessoubs dudit Vitry, pour se trouver sur le chemin de Challons, à ce que, si les François se vouloient retirer vers ledit Challons, ils les peussent rencontrer en teste, et, s'ils se retiroient audit lieu de Vitry, le comte Guillaume venoit avecques l'artillerie pour les forcer. Mais le jour les surprint avant qu'ils fussent à Changy, où ils trouvèrent vingt chevaux de guet de la compagnie du seigneur de Langey, laquelle estoit conduitte par le seigneur de Marville, Cathelin Raillart, son lieutenant, à cause que ledit seigneur de Langey estoit en Piémont. Lequel Marville, ayant découvert les coureurs des ennemys, qui vouloient recognoistre le passage, se ferma au bout du pont; aussi firent les ennemys attendans leur grosse trouppe; et, ce pendant, ledit Marville advertit la Motte Gondrin, capitaine de chevaux légers, lequel, estant arrivé, passa l'eaue pour combattre les coureurs des ennemys; mais il fut chargé de telle furie, qu'il fut renversé, et luy fort blessé et repoulsé jusques où estoit la compagnie du seigneur de Langey; laquelle, voyant sur leurs bras cinq ou six cornettes de chevaux légers, commencèrent, tousjours en combattant, à faire leur retraitte vers Vitry, non sans qu'il en demeurast dix ou douze prisonniers, et plusieurs blessés; et les Albanois qui estoient logés près ladite compagnie, oyans l'alarme, se retirèrent vers Challons, tous esbandés. Estans lesdits chevaux légers rassemblés près de Vitry, trouvèrent la bande du sieur de la Hunaudaye, conduitte par Michel Angé, son lieutenant, qui leur feit espaule, et se retirèrent ensemble, tousjours combattans jusques à Vitry; auquel lieu estans arrivés, trouvèrent le seigneur de Brissac avecques quelques arquebouziers de la bande de Sainct-Petre, Corse, dedans des vignes, lesquels soustindrent à coups d'arquebouze l'ennemy; qui leur vint bien à propos, autrement ils eussent esté deffaicts. Ledit seigneur de Brissac, voyant la force n'estre sienne, délibéra sa retraitte, et print le chemin de la rivière de Marne, pour se retirer à Challons, ou à my-chemin. Monsieur de Nevers avoit envoyé trois ou quatre cens hommes d'armes, qu'il avoit jettés hors de la ville pour soustenir nos gens; mais ils ne les rencontrèrent d'autant qu'ils avoient prins le chemin de la chaussée; par quoy le seigneur de Brissac, ayant passé la rivière avecques si peu de chevaux légers qui luy estoient restés, mit la moitié de ce qu'il avoit sur la main dextre, et luy sur la gauche, et envoya quelque nombre de picquiers et d'arque-

bouziers au passage de la rivière, pour soustenir. Mais soudain l'ennemy esbanda sept ou huict cens pistoliers, et autant de chevaux légers, et bon nombre d'arquebouziers à cheval, lesquels contraignirent Sansac, qui estoit demeuré sur la queue, de donner dedans le village où estoit le passage; qui porta grand ennuy à nos gens de pied, car l'ennemy les trouva en désordre, rompus par nos gens mesmes, et les tailla en pièces, hors une partie qui se retirèrent en une église; lesquels se voulans rendre, arrivé que fut le comte Guillaume, après leur avoir présenté le canon, et faict battre l'église, y feit mettre le feu, et furent tous bruslés là dedans. Ce temps pendant, le seigneur de Brissac faisoit sa retraitte, toujours tournant sur son ennemy quand l'occasion se présentoit; de sorte qu'il fut deux fois prins et deux fois recous, si que sa vertu et conduitte vainquit la force, car, en combattant obstinément, se retira près de Challons. Les Impériaux se logèrent la nuict à Vitry, puis, laissans le comte Guillaume, tant dedans la ville que au chasteau, pour favoriser leurs fourrageurs, se retirèrent en leur camp devant Sainct-Dizier, auquel lieu l'empereur continuoit son siége, et cherchoit tous les moyens possibles pour endommager les assiégés.

Le comte de Sancerre, lequel estoit dedans, advisoit diligemment à se conserver, et départit les quartiers, afin que chacun sceust où il devoit combattre. Au vicomte de la Rivière bailla la garde du boullevert de la Victoire, qui est à la porte qui tire à Parthe, avecques l'une de ses enseignes; et à son autre enseigne, la garde depuis ledit boullevert jusques à la plate-forme qui tire vers Sainct-Menehoult, et, depuis ladite plate-forme jusques au chasteau, ordonna une autre enseigne; et dedans ledit chasteau, le capitaine Neufvillette, l'un des lieutenans du capitaine la Lande, de l'une de ses enseignes; et aussi, depuis ledit chasteau jusques au boullevert où estoit le vicomte de la Rivière, furent ordonnés deux cens hommes de pied estans sous la charge du seigneur de Dourriers, lequel avoit esté prins dedans Ligny. Et en chacun desdits quartiers fut ordonné dix hommes d'armes; et puis, pour la garde de la place et secourir où il seroit besoin, vingt hommes d'armes et cinq cens hommes du capitaine Ricarville, desquels il avoit la charge, sous le capitaine la Lande. Aussi l'empereur, estant logé près de la Justice, fit approcher ses Espagnols entre la ville et la rivière, en un fond auquel ils ne pouvoient estre offencés de l'artillerie de dedans. Lesquels, après avoir faict leurs trenchées droict à la poincte du boullevert de la Victoire, mirent deux bandes d'artillerie en batterie, l'une qui battoit depuis ledit boullevert jusques à la porte qui descend aux moulins, et l'autre du costé de Parthe, laquelle battoit en flanc; mais le comte de Sancerre, voyant la diligence qu'ils faisoient, feit venir les vingt hommes d'armes et l'enseigne de Ricarville, qui estoient à la place, pour remparer au lieu de la batterie que les ennemys faisoient.

Pareillement, voyant l'empereur que nos gens faisoient ordinairement des saillies par devers le chasteau, envoya le prince d'Orange avecques dix-huict enseignes d'Allemands et six grandes coulevrines, pour de ce costé battre dedans la ville, et empescher lesdites saillies; lequel se logea à la forge, vis-à-vis du chasteau, près du pont qui est sur la rivière de Marne. Estant arrivé à ladite forge, trouva moyen de divertir les eaux hors du fossé de la ville; dont il mit les assiégés en nécessité d'eaue, car ils n'avoient plus que trois puits, qui malaisément pouvoient fournir aux gens de guerre. Ce pendant aussi l'empereur faisoit continuer sa batterie; mais, estant le capitaine la Lande travaillé d'avoir remparé tout le jour, et s'estant retiré dedans son logis pour se refreschir, un coup de canon, passant par la bresche et tout à travers la ville, luy emporta la teste; qui fut grand dommage, car il estoit vaillant homme et beaucoup expérimenté; de quoy le comte de Sancerre adverty, feit ce jour céler sa mort, craignant estonner ses soldats. Ce jour mesmes, le prince d'Orange estant party de la forge où il estoit campé, et estant ès trenchées pour aller visiter l'empereur, un coup de coulevrine venant de la ville, donna sur le hault d'icelles trenchées, où avoit force pierres, dont les esclats frappèrent ledit prince d'Orange, de sorte qu'il en mourut, au grand regret de l'empereur et des Impériaux.

Deux jours après, l'empereur, voyant que la bresche estoit raisonnable, délibéra faire donner l'assault, et, pour cest effect, sur les neuf heures du matin, feit préparer son armée. Les Espagnols, craignans que les Allemans voulsis-

sent avoir l'honneur d'assaillir les premiers, soudain, sans autre commandement, dix-huict enseignes des leurs donnèrent droict à la bresche, auquel lieu ils combattirent main à main contre les assiégés une grande heure. L'empereur, sçachant les Espagnols estre à l'assault, feit haster de marcher neuf ou dix mille Allemans pour les soustenir ; toutesfoys nos gens, à force de bien combattre, repoulsèrent les Espagnols du hault de la bresche en bas; puis après, l'empereur envoya sept ou huict cens hommes, tous ayans casaques de velours et la bourguignotte en teste, lesquels furent soustenus comme les premiers, et renversés dedans les fossés. De rechef il feit renouveller l'assault de huict enseignes d'Allemans, avecques force petits barils de poudre, lances et autre artifice de feu ; lesquels feirent si bien leur prouffit, qu'ils laissèrent dedans le fossé tous lesdits artifices, avecques sept ou huict cens hommes morts, qu'ils perdirent aux trois assaulx. L'empereur, considérant la vertu des assiéges, mesmes qu'il avoit perdu grand nombre d'hommes et des plus expérimentés, feit retirer chacun en son lieu. Telle fut la fin dudit assault, lequel avoit duré depuis les neuf heures du matin jusques à quatre heures après midy. Le comte de Sancerre y eut son espée, qu'il tenoit au poing, emportée d'un coup de canon, sans luy faire autre mal, sinon quelque blessure au visage de quelques petits esclats, mais il perdit à la bresche trente ou quarante, tant hommes d'armes qu'archers, et deux cens hommes de pied. Peu de jours après ledit assault, l'empereur envoya un trompette pour sonder la volonté des assiégés, estimant qu'eux, après avoir faict leur devoir se contenteroient d'une composition honorable; mais les assiégés ne voulurent jamais escouter ledit trompette, à ce qu'il ne peust donner estonnement aux soldats, et leur faire changer la bonne opinion en laquelle ils estoient de faire leur devoir.

Le comte de Sancerre, après avoir assis son guet, assembla tous les capitaines, spécialement Hiéronyme Marin, Boullenois, fortificateur, pour délibérer ce qu'ils avoient à faire. Finablement, il fut conclud que la nuict ledit Hiéronyme, et le capitaine Ricarville, accompagné de vingt de ses soldats, descendroient dedans le fossé, pour escarper la bresche: ce qu'ils feirent, et rapportèrent quand et eux grand nombre de poudres que les Allemans y avoient laissées, qui servirent bien à nos arquebouziers, car ils commençoient d'en avoir faulte; pareillement fut faicte telle diligence de remparer la bresche, qu'elle estoit au matin plus forte que devant. Quoy voyant, l'empereur feit cesser la batterie pour tenter la sappe, et feit en diligence commencer des trenchées pour aller droict au boullevert de la Victoire ; et aussi du costé de la bresche commença une plate-forme de dix-huict gabions de front, sur lesquels, quand ils estoient emplis, on en dressoit d'autres jusques à tant que la haulteur fust convenable. Ceux qui besongnoient pour venir sapper le boullevert, estans leurs trenchées desjà près dudit boullevert, trouvèrent une grosse source de fontaine qui les empeschoit de passer outre; mais les assiégés, voyans jetter l'eaue hors de ladite trenchée, souspeçonnèrent que les ennemys vouloient miner ou sapper, et, pour en sçavoir la vérité, ils mirent la nuict dehors un gentilhomme nommé le capitaine Limières, Normand, avecques quelques hommes, lequel feit si bien son devoir, qu'il feit abandonner aux Espagnols la garde desdites trenchées, et les visita de bout en bout, et ramena quelques pionniers dedans la ville, pour dire des nouvelles : le reste fut taillé en pièces.

Durant que le siége estoit devant Sainct-Dizier, monsieur d'Aumalle, fils aisné du duc de Guise, estoit dedans Stenay, ville, comme j'ay dit, sur la Meuse, avecques cent cinquante hommes d'armes et quelque nombre de gens de pied; lequel, outre ce qu'il avoit délibéré de la garder si l'empereur la venoit assaillir, portoit grand dommage au camp impérial, car ordinairement il estoit à cheval, et rompoit les vivres à l'ennemy, principalement ceux qui luy venoient de Bar-le-Duc, de sorte que ses détrousses véritablement apportoient grande fascherie à l'empereur.

Environ dix-huict jours après ledit assault, un tabourin françois, estant allé au camp impérial pour quelques prisonniers, apporta au comte de Sancerre une lettre en chiffres, lesquelles luy avoient esté baillées en secret par un homme interposé et à lui incogneu, qui disoit avoir charge de monsieur de Guise de les faire tenir secrettement audit comte ; lequel les ayant receues et faict déchiffrer, feit assembler les capitaines pour en ouïr la substance : c'es-

toit que monsieur de Guise escrivoit que le roy, sçachant l'extrémité de vivres et de poudres en laquelle ils entroient, leur mandoit de trouver moyen de faire composition si honorable que les hommes fussent sauvés, parce qu'il n'y avoit ordre de les pouvoir secourir. Or avoit le seigneur de Granvelle faict surprendre un paquet, dedans lequel fut trouvé l'alphabet du chiffre que ledit seigneur de Guise avoit avec le comte de Sancerre, sur lequel il avoit contrefaict ladite lettre, au nom dudit seigneur de Guise. Le comte et les autres capitaines, n'ayant cognoissance de ceste falsité, furent en diverses opinions; mais enfin, ayant respect au grand travail que les soldats avoient porté, pour avoir esté assiégés par l'espace de six sepmaines, et que les vivres et munitions leur commençoient à défaillir, de sorte que malaisément eussent-ils eu poudres pour soustenir encores un assault, conclurent de tenter la volonté de l'empereur, et envoyèrent un trompette au camp impérial, afin d'obtenir sauf-conduit pour envoyer un gentilhomme devers l'empereur; ce qui leur fut accordé. Et puis après, par l'advis des capitaines, fut ordonné pour y aller Jacques de la Chasteigneraye, seigneur de la Chenvaire, lieutenant dudit comte de Sancerre : lequel Chenvaire, cognoissant les capitulations que l'empereur vouloit faire trop rigoureuses, se retira sans rien conclure; mais enfin, après avoir esté par trois fois assemblés pour ladite capitulation, fut accordé douze jours de trefve, et qu'il leur seroit baillé sauf-conduit pour envoyer devers le roy, sçavoir si dedans ledit temps il les enverroit secourir, ou si la capitulation luy seroit agréable : et au cas que non, il demoureroient en leur entier : aussi, où il l'auroit agréable, et que dedans le temps ils ne fussent secourus, lesdits assiégés rendroient la ville entre les mains de l'empereur, et s'en iroient, à sçavoir, la cavalerie avecques leurs armes et chevaux, enseignes desployées et armet en teste; les gens de pied, avecques leurs armes, marchans en battaille, enseignes desployées et tabourin sonnant; et qu'ils amèneroient leurs bagues, et quatre pièces d'artillerie, au choix des assiégés, avecques leur esquippage.

L'occasion de ceste capitulation, véritablement tant avantageuse et honorable pour les assiégés (lesquels avoient arresté l'un des plus grands empereurs qui ayt esté depuis Charlemagne, avecques toutes les forces de l'empire occidental, devant une place non fortifiée, laquelle n'avoit jamais eu réputation que d'une ville champestre), provenoit de ce que l'empereur vouloit oster au roy d'Angleterre les moyens de se plaindre, à cause qu'il estoit campé devant Boulongne et Montreul, s'excusant de ce qu'il ne passoit outre, sur ce qu'il estoit dit par leur traitté que l'empereur et luy marcheroient sans s'arrester ailleurs, pour assembler leurs forces près de Paris, et contraindre le roy de les combattre à son désavantage; sinon qu'il permist ruiner ses pays et subjects à sa veue. Car l'empereur cognoissoit bien la nécessité desdits assiégés, et le peu d'apparence de leur secours, et mesmes que dedans quinze jours, pour le plus tard, il les auroit par famine; mais aussi considéroit-il combien luy estoit malaisé luy seul, et ores qu'il eust esté accompagné de l'Anglois, selon leur dessein, de destruire ce royaume, non comprins qu'il avoit en barbe l'armée gaillarde, disposée et bien délibérée, de monseigneur le dauphin, lequel, après luy avoir laissé consommer la sienne, le tiendroit la corde au col, dont luy adviendroit plus de perte et de honte plus reprochable, que celle tant insigne qu'il avoit reçeue en Provence. Par quoy, voulant l'empereur faire cognoistre qu'il ne tiendroit qu'à luy que le traitté qu'il avoit avecques le roy d'Angleterre ne fust accomply, accepta cette capitulation, espérant attirer ledit roy d'Angleterre, et se renforcer de son armée, pour ensemblement tenter l'exécution de leur entreprinse. Or, par incident, je vous diray que, au commencement de ceste entreprinse, le plus grand nombre du conseil du roy d'Angleterre estoit d'avis qu'il devoit faire sa descente en Normandie (comme avoient fait ses prédécesseurs), et qu'estant son armée de trente mille hommes, faisant sa descente en trois divers lieux, et en chacun lieu dix mille hommes, et ayant liberté, et trouvant le pays despourveu de gens de guerre, ce pendant que le roy et toutes ses forces seroit amusé contre une si grande armée qu'estoit celle de l'empereur, et contre l'armée que conduisoit monsieur du Reu et le comte de Bures, pour faire descente en Picardie, il se pourroit investir du duché de Normandie, l'estimant l'ancien héritage d'Angleterre. Mais Dieu, qui a tousjours voulu conserver ce royaume, les feit changer d'opinion,

et entreprint de conquérir Boulongne et Montreul, qui a esté la ruine par après du royaume d'Angleterre, ainsi que l'on pourra cognoistre par ceux qui par-cy après escriront des choses advenues au règne du roy Henry à présent régnant.

Le roy, ayant entendu le traitté des assiégés, lequel estoit mis sur sa discrétion, le tint pour agréable: tellement qu'ils mirent ès mains de l'empereur ladite ville de Sainct-Dizier, et en sortirent en l'ordre et selon qu'ils avoient capitulé. Et, par ce qu'il prévoyoit que ledit empereur prendroit son chemin le long de la rivière de Marne, manda à monseigneur le dauphin de renforcer monsieur de Nevers qui estoit dedans Challons, tant d'hommes que de vivres et autres munitions, parce qu'elle estoit peu fortifiée, et qu'il estoit besoin de la garder par la force et vertu des hommes; au reste, qu'il se fortifiast le long de ladite rivière, et donnast telle provision à ses affaires que, si l'ennemy entreprenoit de la passer, il peust le combattre à son avantage à demy passé, luy deffendant de hazarder autrement la battaille, pour l'importance que c'estoit s'il l'eust perdue au milieu de son royaume, ayant en son dos un tel ennemy que le roy d'Angleterre: chose qui fut diligemment observée par mondit seigneur le dauphin. Vray est qu'il eust bien désiré avoir en sa compagnie monsieur le connestable de Montmorency, qui estoit retiré en sa maison, pour user de son conseil; et pour cest effect envoya devers le roy, lequel trouva fort mauvaise ladite requeste de son fils, pour la haine qu'il portoit audit connestable, et en voulut grand mal aux capitaines qui estoient près de son fils. Pendant que le roy d'Angleterre tenoit le siége devant Boulongne et Montreul, ordinairement se feirent de belles entreprinses; et entre autres monseigneur le duc de Vendosme, adverty que de Sainct-Omer et Aire devoit partir un envitaillement pour amener audit siége de devant Montreul, délibéra de le destrousser, passant par le Boulonnois. Estant party pour cest effect, eut advertissement par les chemins que l'ennemy avoit à la conduitte dudit envitaillement huict cens chevaux et douze cens lansquenets, lesquels menoient quand et eux quatre coulevrines moyennes, pour se fortifier, si par les chemins ils estoient assaillis. Ledit seigneur de Vendosme, après avoir esté trois grandes lieues au trot, ayant l'homme d'armes l'armet en teste et la lance sur la cuisse, envoya le sieur de Villebon avecques sa compagnie, le sieur d'Estrée, et d'Esgvilly, pour attaquer les ennemys, et les amuser cependant qu'il arriveroit; et mena quand et luy sa compagnie de cent hommes d'armes, le sieur de la Chastaigneraye, avecques cinquante de monsieur le dauphin, et le sieur de Senerpont, avecques pareille charge: lesquels, arrivans près des ennemys, les chargèrent de sorte qu'ils furent rompus et mis à vau-de-roupte; et, sans les morts, furent menés dedans Thérouenne huict cens prisonniers, et deux coulevrines moyennes. Les autres deux demourèrent à cause du rouage qui estoit rompu; et y furent gaignés quatre enseignes de gens de pied allemans. Ledit sieur avoit laissé sur sa queue la compagnie de monsieur Créqui, et celle de monsieur de Heilly, de cent hommes d'armes, pour le soustenir, mais il n'en eut besoin. L'empereur, voulant suyvre son entreprinse, partit de Sainct-Dizier, y laissant bonne garnison, et vint loger le lendemain à Vitry en Parthois, auquel lieu il eut nouvelle que le roy d'Angleterre, quelque promesse qui fust entre eux, n'estoit délibéré de passer outre qu'il n'eust mis en son obéissance Boulongne et Montreul. Cela diligemment considéré par l'empereur, et que si luy seul marchoit plus avant pays (estans desjà ses soldats déhallés pour le travail et faulte de vivres qu'ils avoient souffert devant Sainct-Dizier, et que pareillement ils souffroient) la faim suffiroit pour le combattre, sans les forces du roy, lesquelles il voyoit gaillardes et sur le poinct de prospérer, pour le contraindre ainsi qu'ainsi de faire honteusement sa retraitte, il commença à gouster quelques pourparlés qui avoient esté mis en avant durant le siége de Sainct-Dizier, d'une paix entre le roy et luy, par le moyen de son confesseur et du seigneur Granvelle, avecques quelques serviteurs du roy, chose où ledit empereur estima pouvoir honnestement entendre sans en communiquer au roy d'Angleterre, attendu que desjà il avoit failly de promesse, et qu'il doutoit (outre ce qu'il cognoissoit bien que si ledit roy d'Angleterre prenoit Boulongne et Montreul, la conqueste ne seroit que pour luy) que par après, se sentant fort deçà la mer, il luy fust plus difficile quand ils auroient à traitter ensemble: si est-ce qu'avant passer plus outre, il envoya

sommer ledit roy d'Angleterre de se venir joindre, suyvant leurs traittés, au lieu qu'ils avoient conclud. Mais véritablement l'empereur ayant considéré l'arduité de son entreprinse, dès son arrivée en France, avoit, en passant et sans se déclarer, introduit iceux propos, mais du depuis les avoit cachés, les réservant pour s'en servir alors que la nécessité en laquelle il estoit réduit le contraindroit. Et, après avoir pensé à la proximité de sa ruine, feit poursuyvre chaudement ce qu'il avoit prémédité touchant la paix, de sorte qu'il fut prins jour d'assembler les députés, tant de la part de l'empereur que du roy, au lieu de la Chaussée, my-chemin de Challons et Vitry. De la part du roy furent députés pour cest effect Claude d'Annebault, amiral de France, et le seigneur de Chemans, garde-des-sceaux de France; et de la part de l'empereur, le sieur don Ferrand de Gonzague, et le sieur de Granvelle. Et pour aller devers le roy d'Angleterre, de la part du roy fut député le cardinal du Bellay, et avecques luy le président Rimon, premier président de Rouen, et le seigneur de l'Aubespine, conseiller du roy, et secrétaire d'estat et des finances. L'amiral d'Annebault et les députés de l'empereur, ayans par quelques jours communiqué ensemble, entrèrent en quelques articles de traittés, mais ils ne feirent aucune conclusion; et s'en retourna ledit amiral au camp, et feit entendre au roy l'estat de sa négociation, pour sur iceluy sçavoir sa volonté.

Ce temps pendant, l'empereur vint loger à Thin-l'Evesque, deux lieues près de Challons; puis, passant entre Challons et Nostre-Dame de l'Espine, vint camper près de la rivière de Marne, une lieue au-dessoubs de Challons, et deux lieues près de nostre camp, et estoit ladite rivière entre deux. Passant l'armée impériale par-devant Challons, ceux de ladite ville cognoissans que l'empereur passoit outre sans les vouloir attaquer, la jeunesse de monseigneur de Nevers sortit à l'escarmouche pour recognoistre l'ennemy et rompre leurs lances pour leurs dames, et avecques eux les chevaux légers; de sorte que l'escarmouche se dressa forte et roide, et se feirent de belles charges, prinses et recousses, tant d'un costé que d'autre; mais enfin, arrivant la force du camp de l'ennemy, nos gens furent contraints de tenir bride. Il y mourut de gens de bien, et d'une part et d'autre, et entre autres, des nostres, le seigneur des Bordes et le jeune Jenlis, tous deux de la maison de monseigneur d'Orléans; et furent tués de coups de pistoles, qui sont petites harquebouzes qui n'ont qu'environ un pied de canon, et tire-l'on avecques une main, donnant le feu avecques le rouet.

Estant l'empereur campé au lieu que je viens de dire, le comte Guillaume de Fustemberg (qui estoit l'un des principaux qui avoient persuadé à l'empereur de prendre ce chemin, parce qu'il le cognoissoit, pour avoir esté sept ou huict ans au service du roy, et venant d'Allemagne pour ledit service, prenoit tousjours son chemin le long d'icelle rivière de Marne) partit environ minuict du camp impérial, seulement accompagné d'un guide, pour aller recognoistre un guay de ladite rivière, où autresfoys il avoit passé, espérant par là faire passer l'empereur et son armée. Arrivé qu'il fut audit guay, laissa son guide sur le bord de l'eaue, pour luy-mesmes sonder le guay, lequel il trouva fort aisé, et le passa. Mais quelques gentilshommes de la maison du roy, et une partie de la compagnie de monsieur l'amiral, auxquels il touchoit ceste nuict de faire la garde, estans leurs sentinelles prochaines de là (car elles estoient le long de l'eaue), descouvrirent ledit comte Guillaume, et, sans faire alarme, se jettèrent entre la rivière et luy, tellement que, se cuidant retirer au passage, il fut prins sans résistance; puis, estant amené au camp, fut recogneu et envoyé en la Bastille de Paris, et depuis paya trente mille escus pour sa rançon.

L'empereur, voyant son armée se ruiner par famine, à cause que de toutes parts les vivres luy estoient couppés, tant devant, derrière, que par les costes, délibéra faire sa retraitte par Soissons. Mais secrettement, par un moine espagnol de la maison de Gousments, lequel avoit esté l'instrument du confesseur de l'empereur pour mettre les traittés en avant, feit haster de remettre sus les propos de la paix, feignant toutesfoys qu'elle ne venoit de luy; et, ce pendant pour trouver moyen de vivre, suyvit tousjours la rivière, estant en hazard d'une grande ruine, sans qu'il fust adverty que monseigneur le dauphin avoit envoyé à Espernay un capitaine de gens de pied, pour faire retirer les vivres qui estoient audit lieu, et rompre le pont qui estoit sur la rivière, et ce qui ne se pourroit sauver, tant de bleds, vins, qu'autres vi-

vres, le jetter en la rivière aval l'eaue, et le gaster. Mais il y feit mal son devoir, de sorte qu'il fut surprins de l'empereur, lequel trouva le pont qui n'estoit rompu, et grande abondance de vivres, d'autant que c'estoit l'une des estappes de nostre camp, chose qui luy donna occasion de passer outre jusques à Chasteau-Thierry, où pareillement il surprint les vivres en si grande abondance que son armée, qui estoit affamée, se remist en vigueur. Audit lieu de Chasteau-Thierry fut grand mutinement entre les Espagnols et lansquenets dudit empereur, de sorte qu'à peine peurent-ils estre empeschés de ne se donner la battaille les uns aux autres, à cause que lesdits lansquenets trouvoient mauvais que les vivres leur fussent départys par lesdits Espagnols.

Monseigneur le dauphin, adverty de la faulte advenue à Espernay, laquelle pourroit estre cause de faire marcher l'empereur jusques près Paris, dépescha le sieur de Lorges avecques sept ou huict mille hommes de pied et quatre cents hommes d'armes, pour entrer dedans Paris, y advenant le besoin. Lequel s'arresta à Lagny-sur-Marne, pour estre plus à propos pour exécuter ce dont il avoit charge, car ledit lieu est à cinq lieues de Paris; puis, suyvant la rivière en toute diligence, gaigna le devant, et vint camper à la Ferté-sous-Jouare, quatre lieues au-dessous de Chasteau-Thierry, sur la mesmes rivière, et envoya à Meaux bon nombre d'hommes pour empescher le passage audit empereur; puis, avecques son armée, s'approcha près de Paris, craignant que le roy d'Angleterre marchast de ce costé. L'empereur, cognoissant la diligence que mondit seigneur le dauphin avoit faicte, de venir gaigner le passage de la Ferté, et ayant crainte de tomber en extrémité de famine, tourna son chemin vers Villiers-Costerets, à travers le pays de Vallois, pour arriver à Soissons.

Cependant le roy estoit à Paris, importuné sous main de faire paix avecques l'empereur, laquelle il consentit, néantmoins qu'il luy coutast de ses nouvelles conquestes, cognoissant (ores qu'audit empereur il donnast la battaille) qu'elle ne se pouvoit passer sans grande perte d'hommes, soit qu'il la gaignast ou perdist; et que le roy d'Angleterre et le comte de Bures, lesquels avoient aussi puissante armée que la sienne, luy pourroient encores donner une battaille, et, perdant l'une ou l'autre, ou toutes deux, son royaume seroit en hazard; et les gaignant, si ne pouvoit-il beaucoup prouffiter, mesmes sur le royaume d'Angleterre, qui est insulaire; joinct qu'il estoit tous les jours sollicité par le mareschal de Biez de luy envoyer secours de vivres dedans Montreul, autrement il seroit contraint par famine la remettre entre les mains de l'ennemy. Pareillement n'estoit trop asseuré de la suffisance du seigneur de Vervins, qui estoit chef dedans Boulongne, et considéroit que, s'il perdoit lesdites villes, l'ennemy auroit entrée pour empiéter son royaume; et que difficilement elles pouvoient estre secourues, s'il n'appoinctoit avecques ledit empereur. Par quoy dépescha l'amiral d'Annebault, lequel fut trouver l'empereur en l'abbaye de Sainct-Jean-des-Vignes, aux fauxbourgs de Soissons. Auquel lieu estant arrivé, le roy l'advertit comme il avoit eu nouvelles que le seigneur de Vervins avoit rendu Boulongne, et qu'il procédast diligemment à la conclusion du traitté; car si l'empereur eust esté certain de ceste reddition (combien que la paix luy fust nécessaire), il eust esté plus hault en ses demandes.

Il est fait mention aux précédens livres comme tous les différends, ou la plus grande part, d'entre le roy et l'empereur, estoient meus pour le duché de Milan; et que, du vivant de feu monseigneur le dauphin François, premier fils du roy, iceluy seigneur avoit proposé audit empereur que dudit duché (comme propre héritage de la maison d'Orléans) il investist monseigneur Henry, duc d'Orléans, qui depuis fut monseigneur le dauphin, et puis roy, chose à quoy ledit empereur n'avoit voulu entendre; mais bien avoit fait offre de faire le mariage de monseigneur Charles, duc d'Angoulesme, tiers fils du Roi, qui depuis a esté duc d'Orléans, avec sa fille ou niepce, et que, par le moyen dudit mariage, l'investiroit d'iceluy duché de Milan. Laquelle offre le roy n'avoit admise, pour éviter de mettre en division mondit seigneur d'Orléans et monseigneur d'Angoulesme, de préférer le puisné à l'aisné. Mais quand l'occasion s'offrit de traitter la paix avecques l'empereur, pour l'effect de laquelle monseigneur l'amiral d'Annebault, par le commandement du roy, fut trouver ledit empereur en l'abbaye de Sainct-Jean-des-Vignes, près Soissons, ce party fut remis en avant pour

ledit Charles fils puisné du roy, alors duc d'Orléans. Et enfin fut conclud que ledit duc d'Orleans devoit dedans deux ans espouser la fille de l'empereur, ou sa niepce, fille du roy des Romains : moyennant lequel mariage, à la consommation d'iceluy, l'empereur investiroit iceluy duc d'Orléans du duché de Milan, ou bien du comté de Flandres et Pays-Bas, à l'option dudit empereur. Aussi le roy, en ce faisant, remettoit à l'empereur le droict par luy prétendu audit duché et au royaume de Naples, au cas qu'il baillast les Pays-Bas audit seigneur d'Orléans, et pareillement devoit le duc de Savoye estre remis en la possession de ses pays alors que ledit duc d'Orléans seroit jouissant du duché de Milan, ou du comté de Flandres. Et, attendant ledit terme de deux ans se devoit rendre, tant d'une part que d'autre, ce qui avoit esté repectivement usurpé, tant deçà que delà les monts, depuis la trefve faite à Nice; et seroient toutes choses remises en l'estat qu'elles estoyent lors d'icelle trefve. Quant à l'empereur, il rendit au roy, du costé de deçà les monts, Sainct-Dizier, Ligny et Commercy. De la part du roy fut rendu audit empereur Yvoy, Montmedy et Landrecy; et fut la ville de Stenay (les fortifications d'icelles rasées) remise entre les mains du duc de Lorraine. Du costé d'Italie, l'empereur rendit seulement la ville de Montdevis, et le roy luy rendit Albe, Quiéras, Antignant, Sainct-Damian, Palezol, Cresentin, Verrue, Montcal, Barges, Pont d'Esture, Lans Vignal et Sainct-Salvadour, Sainct-Germain et la pluspart du pays des Langues et du marquisat de Sève, et aussi la Valpergue.

Les traittés de paix ainsi accordés, l'empereur manda au comte de Bures et au comte du Reu, qui estoient devant Montreul avecques son armée, en la compagnie du duc de Norfolc et d'une partie de l'armée d'Angleterre, qu'ils eussent à leur retirer, et licencier sadite armée. Ce faict, partant de Soissons pour prendre son chemin à Valenciennes, s'en alla à Nisi-le-Chasteau, de là à Crespy-en-Laonois, puis à la Fère-sur-Oyse; auquel lieu le vint trouver le duc d'Orléans pour l'accompagner jusques hors des limites de ce royaume, et avecques luy monsieur Jean, cardinal de Lorraine, le cardinal de Meudon, le comte de Laval, le seigneur de la Hunaudaye, et autres : lesquels l'accompagnèrent jusques à Bruxelles, comme hostagers, jusques à ce que la reddition des places que le roy tenoit delà les monts fust faicte. Puis l'empereur et le roy dépeschèrent en Piémont devers le marquis du Guast et le seigneur d'Enguien, leurs lieutenans généraux delà les monts, pour faire publier la paix, et pour, chacun en son endroict, faire restituer les places qu'ils tenoient l'un de l'autre; mais le marquis n'eut grande peine à rendre, car il ne tenoit de conqueste sur nous, depuis la trefve de Nice, que le Montdevis.

Or, revenons au roy d'Angleterre, devers lequel le roy (alors que les députés de Sa Majesté et ceux de l'empereur furent dépeschés pour se trouver au lieu de la Chaussée, pour le traitté de paix dont est fait mention) avoit dépesché le cardinal du Bellay. Iceluy du Bellay l'eust pu conduire à ceste raison de paix, veu que l'empereur y vouloit entrer, mais ledit roy d'Angleterre, estant bien adverty de l'estonnement auquel estoit entré le seigneur de Vervins, chef dedans Boulongue, usa de dissimulation, remettant les choses en longueur, se tenant certain que de brief il auroit telle issue de son entreprinse de Boulongne qu'il désiroit; et ce pendant il envoya ledit seigneur cardinal et sa compagnie au chasteau de Hardelot, pour estre logé plus commodément. Le seigneur de Vervins, qui, comme j'ay dit, estoit homme peu expérimenté, après avoir enduré grande et furieuse batterie, soustint quelque forme d'assault, mais (à ce que j'ay entendu par luy-mêmes) la vertu du capitaine Philippe, Corse, fut cause de le faire soustenir si longuement; mais enfin ledit capitaine Philippe, estant à la bresche, fut frappé par la teste d'un esclat d'artillerie venant du camp, dont il mourut. Ledit seigneur de Vervins l'ayant perdu, et n'ayant plus que toute jeunesse auprès de luy, et de soy-mesmes estonné, commença à parlementer; auquel parlement succéda tel effect, que iceluy seigneur de Vervins feit sortir le seigneur de Sainct-Blimont, vieil soldat, porte-enseigne du seigneur de Freumeselles, commissaire des guerres, pour entendre la volonté du roy d'Angleterre : laquelle fut que les gens de guerre et citadins s'en iroient leurs bagues sauves, remettans la place entre ses mains, avecques toute l'artillerie, munitions et vivres dont de tout y avoit abondance. Les citadins n'y vouloient consentir, mesmes le majeur feit offre

audit seigneur de Vervins, que, s'il vouloit s'en aller, luy, avecques les citadins et les gens de bonne volonté, garderoit la ville ; mais jamais ne fut ouï. Le lendemain que la composition fut accordée, et devant que hostages fussent baillés, survint si extresme tourmente, tant de vent que de pluye, que dedans le camp de l'ennemy ne demoura une seule tente debout, et, pour les terres qui sont grasses, nul ne pouvoit marcher, ny avant ny arrière. Toutesfoys, jamais l'opinion du seigneur de Vervins ne changea, et ne peut estre persuadé qu'il ne remist la place entre les mains du roy d'Angleterre, disant qu'il ne lui vouloit faillir de sa parole, mais il faillit bien de sa foy à son naturel et souverain prince, dont du depuis il eut la teste tranchée à Paris. Il est certain que, s'il eust tenu deux jours, la ville estoit sauvée : car, comme j'ay dit, pour la pluye n'y avoit ordre de marcher à l'assault, et ce pendant monseigneur le dauphin, qui marchoit en diligence pour le secourir, fust approché, qui eust faict changer le dessein du roy d'Angleterre.

Durant le siége, le seigneur de Sainct-André, jeune homme de grande volonté, des plus proches de la personne de monseigneur le dauphin, entreprint d'entrer dedans Boulongne, ayant choisi des gens de bien et d'expérience, pour mener quant et luy, espérant faire grand service à son prince, et luy sauver sa ville, que l'on cognoissoit en hazard de perdition ; et, parce que par terre n'y avoit moyen d'y entrer, pour les trenchées qu'y avoient faictes les Anglois, et forte garde d'icelles, délibéra d'y entrer par mer ; mais le vent et la tourmente luy furent si contraires, que deux ou trois fois ayant donné à l'embouchement du havre, autant de fois il fut rejetté en la mer ; par quoy, après avoir tenté toutes fortunes, fut contraint de retourner dont il estoit party.

Le roy, ayant fait la paix avecques l'empereur, feit promptement marcher son armée pour surprendre le camp des Anglois qui estoit devant Montreul, et trouver le roy d'Angleterre devant Boulongne, abandonné de l'armée impériale, et luy donner la battaille, sinon, qu'il levast son camp et se retirast ; puis, trouvant Boulongne fort ruinée, comme on disoit, avant que les Anglois eussent loisir de la remparer, y auroit moyen de la reprendre. Mais le duc de Norfolc, qui estoit devant Montreul, ayant entendu que nostre armée approchoit de Hédin, craignant qu'elle ne se jettast entre Boulongne et luy, pour empescher sa retraitte, leva son camp, et pria le comte de Bures de l'accompagner jusques au lieu de seureté, ce qu'il feit. Le roy d'Angleterre (estant le duc de Norfolc joint avecques luy), cognoissant que ses forces, séparées d'avecques celles de l'empereur, n'estoient suffisantes pour soustenir l'armée du roy, se retira à Calais, faisant embarquer à Boulongne une partie de sa grosse artillerie, pour mener en Angleterre ; et laissa pour la garde de sa conqueste le duc de Sombresset, nommé milort Semer, frère de la feue dernière royne son espouse, dont estoit sorty Édouart, qui depuis fut roy.

Monseigneur le dauphin, adverty que le siége de devant Montreul estoit levé, et que le roy d'Angleterre s'estoit retiré à Calais ; mais, pour la haste qu'il avoit de desloger, avoit laissé la pluspart de son artillerie, vivres et autres munitions dedans la basse Boulongne, partit d'Auchy-le-Chasteau, et print le chemin par le hault pays du Boulonnois, passant à un village nommé Escueulles, laissant la Fosse-Boulonnoise à gauche pour venir à Marquise, my-chemin de Boulongne et de Calais. Duquel lieu de Marquise, après y avoir refreschy son armée deux ou trois heures, partit pour arriver à la basse Boulongne devant le jour (ainsi qu'il feit) afin de surprendre ladite artillerie, vivres et munitions qui y estoient (or n'estoit ladite basse Boulongne fermée que de quelques petites trenchées). Et estant près, furent ordonnées deux trouppes, dont la première estoit conduitte par le seigneur de Fouquessolles, pour faire l'exécution ; et avecques l'autre et plus grosse trouppe devoit marcher le seigneur de Thays, pour soustenir ledit de Fouquessolles ; puis devoient marcher six mille Grisons pour se jetter en un vallon, et secourir où besoin seroit. Mais il me semble qu'ils devoient jetter une teste de dix ou douze enseignes entre la basse Boulongne et la haulte, pour empescher les saillies de ceux de la haulte Boulongne ; je ne sçay s'il fut ordonné, toutesfoys il ne fut pas exécuté. Aussi estoit-il raisonnable qu'il demeurast quatre ou cinq enseignes en battaille sur la place de la basse Boulongne pendant que se feroit l'exécution, où chacun pourroit se recueillir. Le seigneur de Fouquesolles, suivant ce qui luy estoit

ordonné, donna dedans la place, et le suivit le seigneur de Thays. Tout ce qui se trouva d'ennemys fut mis au fil de l'espée, l'artillerie du roy d'Angleterre et les munitions gaignées, de sorte que nos gens pensoient avoir la victoire ; mais autrement en advinst ; car cinq ou six enseignes, sortans de la haulte Boulongne, trouvèrent nos soldats en désordre comme gens qui s'amusent au butin, et les mirent à vau-de-roupte. Le seigneur de Fouquessolles, cuidant se retirer à la place pour faire teste, y fut tué ; le seigneur de Thays, se retirant, eut quelque coup de flesche, et n'y eut jamais ordre de rassembler les soldats, et, quelques remonstrances que leur peussent faire les capitaines, ne voulurent tourner visage au peu de nombre qui estoit sorty, et mesmes nos Italiens s'en allèrent en confusion jusques au lieu où estoient les six mille Grisons pour les soustenir ; et si je pense qu'il y avoit autant de bons soldats qu'il en fust pour l'heure en Europe ; qui me faict croire que, sur toutes choses, on doit, en faisant quelque entreprinse, préveoir les inconvéniens qui peuvent advenir, et y pourveoir en temps et lieu, d'autant qu'il est tard et quelquefois impossible d'y remédier après que le désordre est advenu. Monseigneur le dauphin à toutes forces vouloit marcher luy-mesmes et hazarder sa personne pour y donner ordre ; mais il ne fut conseillé de ce faire, attendu que le jour estoit venu, et que la ville, à coups de canon qui battoient de poincte en blanc, de hault en bas, empeschoit qu'on ne se pouvoit rallier ensemble ; aussi la pluye estoit si extresme, que la pluspart de nos arquebouziers estoient sans feu, et le reste, pour l'indisposition du temps, n'avoient moyen de s'ayder de leurs armes. Ce pendant quelque cavalerie des nostres avoit donné entre Boulongne et la tour d'Ordre, mais elle fut contrainte de se retirer, se voyant abandonnée des gens de pied.

Ce désastre advenu, monseigneur le dauphin, voyant les pluyes si continuelles et la faulte de vivres qui estoit en son camp (parce qu'il estoit venu en telle diligence, que mesmes, à cause des mauvais chemins, les vivres ne l'avoient peu suivre, tellement que la pluspart de son armée fut trois jours sans mai ger pain, et, à qui en avoit, le soldat donnoit son harnois pour un pain, et ne pouvoit-l'on avoir vivres de plus près qu'Abbeville, d'autant que tout le Boulonnois, jusques à Montreul, estoit ruiné et bruslé, et semblablement depuis Montreul jusques à Abbeville, qui sont dix-sept lieues d'intervalle; et ne se trouvoient herbes ny autre fourrage pour les chevaux), se retira, par l'advis des capitaines, vers Montreul. Auquel lieu, après avoir eu nouvelle du roy son père, licencia les Suisses et Grisons, laissant à Montreul, pour faire teste à ceux de Boulongne, monsieur le mareschal du Biez, avecques les bandes tant françoises qu'italiennes venues de Piémont, et puis se retira devers le roy, qu'il trouva à Sainct-Germain-en-Laye. Aussi le seigneur d'Enguien, après avoir ordonné le seigneur de Termes, pour, suivant le traitte de paix, restituer les places par luy conquises sur l'empereur, se retira devers le roy, qu'il vinst trouver à Mantes, peu de jours avant que mondit seigneur le dauphin y arrivast.

Durant cest hyver, ne se feit de grandes entreprinses, sinon que le mareschal de Biez, ayant mis ensemble toutes les forces qui estoient demourées en Picardie, alla camper au Portet, qui est un petit port où seulement se retirent les pescheurs, un quart de lieue de Boulongne, estant la rivière entre le pont de Brique entre la ville et luy, espérant, au-dessus dudit lieu, tirant vers Boulongne, et le long de la coste de la mer, faire un fort, pour tenir en subjection le havre de Boulongne. Mais le mylort Sorel, fils du duc de Norfolc, pour rompre ladite entreprinse, assembla les forces que le roy d'Angleterre avoit par-deçà la mer, et vint surprendre ledit mareschal, devant qu'il eust eu moyen de se fortifier, de sorte qu'il fut contraint de se retirer vers Montreul; et, sans l'ordre qui fut mis par le capitaine Villefranche, maistre de camp des vieilles bandes françoises, lequel demoura sur la queue, il y avoit grande apparence qu'il y fust advenu une roupte. Si est-ce qu'il y mourut de gens de bien, tant d'une part que d'autre, et pour le mauvais chemin qui estoit à cause des pluyes continuelles: sur la retraitte demourèrent deux pièces d'artillerie de campagne : le reste fut retiré ; et se campa ledit mareschal une lieue par delà Montreul, tirant vers Boulongne, pour avoir la commodité des vivres qui luy venoient dudit lieu de Montreul.

En ce temps mourut le roy Jacques d'Escosse, à cause de quoy le royaume demoura fort des-

pourveu ; et pour y remédier, le roy dépescha, avecques bon nombre de gens de guerre et d'argent, le comte de Leno, de la maison de Stuart, nepveu du mareschal d'Aubigny, qui estoit capitaine de cent hommes d'armes escossois des ordonnances du roy, pour aller donner secours à la royne d'Escosse, vefve dudit deffunct roy, et fille du duc de Guise; lequel roy ne laissa de luy et ladite royne qu'une fille, seule héritière dudit royaume. Ledit comte de Leno arrivé en Escosse, comme jeune et mal conseillé, dépensa les deniers du roy fort mal à propos, et sçachant le malcontentement que l'on avoit de luy, praticqua de se retirer au service du roy d'Angleterre, qui le recueillit, espérant en tirer du service, et luy donna en mariage une sienne niepce, fille de sa sœur, mère du feu roy d'Escosse; laquelle, après la mort du roy Jacques le quart, père d'iceluy feu roy, espousa un gentilhomme d'Angleterre, dont estoit issue ladite fille. Le roy, adverty de ladite révolte, en toute diligence dépescha le seigneur de la Brosse, gentilhomme de Bourbonnois, homme sage et bien advisé, pour consoler et conseiller la royne d'Escosse; puis, peu de temps après dépescha le seigneur de Lorges, chevalier de son ordre, avecques une armée, donner ayde et secours au pays d'Escosse.

Le roy, après avoir dépesché pour le secours d'Escosse, se retira à Romorentin, auquel lieu feit séjour jusques environ le commencement du mois de may 1545 ; mais, ce temps pendant, ayant considéré que, laissant longuement les Anglois dedans Boulongne, ils pourroient de jour en autre se renforcer et prendre pied en son royaume, qui seroit une mauvaise semence, à ceste occasion délibéra, pour y remédier, chercher tous les moyens de les en desloger. Par quoy ordonna de dresser une grosse armée par mer, dont auroit la conduitte l'amiral d'Annebault, et la faire si gaillarde, qu'elle fust pour combattre l'armée d'Angleterre, s'il la trouvoit sur mer, et, où l'occasion se présenteroit, prendre pied en Angleterre ; et, pour cest effect, manda en Provence le capitaine Paulin, depuis baron de la Garde, pour emmener vingt-cinq galères de la mer de Levant en la mer de Ponant, passant le destroit de Gibraltar, chose que l'on n'avoit encores veue, sinon l'an 1512, que le capitaine Prégent en passa six. Aussi ordonna de vaisseaux ronds huict ou dix carraques gennoises, pour renforcer son armée, lesquels vindrent si tard qu'elles ne servirent de riens ; mesmes, entrans dedans la bouche de Sène, par faulte de bons pilots, s'en perdit la plus grande part. Pareillement ordonna de dresser une grosse et puissante armée par terre, pour, ce pendant que son armée de mer feroit son exécution, se venir camper devant Boulongne, la rivière entre deux, et là faire un fort auquel il peust laisser quatre ou cinq mille hommes en seureté, et tenir ceux de Boulongne en telle subjection, qu'ils n'eussent moyen de passer deçà l'eaue en ses pays, et semblablement le faisant sur la poincte vis-à-vis de la tour d'Ordre, empescher à coups de canon que navires ne peussent entrer dedans le havre, pour secourir ceux de la ville, espérant que dedans la my-aoust, que son armée de mer seroit de retour, ledit fort seroit en deffence, ainsi que l'on luy promettoit. Et, ce faisant, estoit délibéré, ayant réuny tous ses gens de guerre, tant de terre que de mer, marcher luy-mesmes en personne, laissant dedans ledit fort trois ou quatre mille hommes, et aller assiéger Guines, qu'il espéroit forcer, et le fortifier pour tenir Calais et la terre d'Oye en subjection, et, par ce moyen, affamer Boulongne ; mais autrement en advint, ainsi que vous orrez par cy-après. Et, pour renforcer son armée, tant de mer que de terre, il envoya en Allemagne le comte Rin-Grave, le colonel Riquerog et le colonel Ludovic, qui desjà avoient chacun deux mille lansquenets à son service, pour faire nouvelle levée, et remplir leurs régimens jusques au nombre de quatre ou cinq mille chacun; et en Gascogne et Languedoc envoya faire autre nouvel amas, jusques au nombre de dix mille hommes, pour remplir ses bandes françoises ; et, pour la terre, ordonna chef de l'armée monsieur le mareschal du Biez.

Ayant fait telles ordonnances, le roy partit de Romorentin, pour prendre son chemin en Normandie, parce qu'il vouloit faire l'embarquement de son armée en la ville françoise du Havre-de-Grace, qui est à l'embouchement de la rivière de Sène; et, prenant le chemin par Argentan, environ de Sainct-Jean, se trouva à Touques. Estant audit lieu, se descouvrit son armée de Levant : de quoy n'estant adverty, il estima que c'estoit celle d'Angleterre qui vouloit faire descente en la Basse-Normandie pour

divertir son entreprinse ; mais soudain vint un brigantin qui l'asseura que c'estoit son armée de Levant. Aussi, peu de jours après, se présenta devant le chef de Caux trente-cinq navires anglesches, qui tirèrent à coup perdu en terre ; mais ayans cognoissance de nos galères qui approchoient, feirent leur retraitte à Porsemue.

Audit lieu de Touques, le seigneur de Langey vint trouver le roy, qui l'avoit dépesché aux frontières de Champagne pour recueillir les lansquenets, lequel luy apporta nouvelles de leur descente à Mésières, et qu'il les avoit acheminés par estappes, suivant son commandement, le chemin droict à Montreul. Ayant le roy cest advertissement de la venue desdits lansquenets, qui estoit la principale force qu'il attendoit, manda au mareschal de Biez que, incontinent qu'ils seroient arrivés à Montreul, il eust à marcher à Boulongne, et commencer le fort dont j'ay parlé cy-dessus, et qu'il eust à luy faire entendre le temps que ledit fort pourroit estre en deffence : et luy feit envoyer six ou sept mille pionniers, et bon nombre de charroy, pour conduire fascines, gazons et autres choses nécessaires pour cest effect. Le mareschal du Biez, par le gentilhomme qui alla devers luy, manda au roy que dedans la my-aoust le fort seroit en deffence ; ce qui n'advint toutesfoys comme cy-après je vous réciteray. Sur l'asseurance d'iceluy mareschal, le roy dressa son estat, et meit son but sur icelle ; et quand et quand, le sixiesme jour de juillet, feit faire voile à son armée de mer, laquelle estoit assemblée au Havre-de-Grace, et luy, pour la veoir partir, estoit sur le chef de Caux, dont il pouvoit tout descouvrir. Mais, tirant les ancres du Carraquon, qui estoit le plus beau navire de la mer de Ponant, et le meilleur à la voille, portant huict cens tonneaux de charge, dedans lequel devoit estre la personne de l'amiral pour le combat, le feu se mit au fourgon, tellement qu'on ne le sceut jamais sauver qu'il ne fust consommé en cendres ; et y avoit cent grosses pièces d'artillerie de bronze, mesmes y estoit l'argent du roy, lequel fut sauvé. Plusieurs, voulans éviter la furie du feu, se précipitèrent en la mer ; les galères en sauvèrent beaucoup ; mais, depuis que le feu vint au bas dudit navire, elles furent contraintes de prendre le large, car le feu se donna en l'artillerie, de sorte que la batterie qui se faisoit de si grand nombre de pièces mettoit en fonds tout ce qui se trouvoit devant, derrière et aux costés. Le nombre des navires ordonnés pour l'armée montoit à cent cinquante gros vaisseaux ronds, sans compter soixante flouins et vingt-cinq galères : lesquels tous ensemble se levèrent ledit sixiesme jour de juillet, tant du Havre-de-Grace, que de la Fosse d'Heure, de Honnefleu, Harfleu et Dieppe, et prindrent la volte pour tirer vers l'isle d'Huicht et le havre de Porsemue, en Angleterre, auquel lieu de Porsemue estoient les forces de mer du roy d'Angleterre, lesquelles nostre armée cherchoit à combattre.

Le dix-huictiesme jour dudit mois de juillet 1545, estant arrivé monsieur l'amiral près l'isle d'Huicht, manda le baron de la Garde avecques quatre galères, tant pour recognoistre l'isle jusques à la poincte de Saincte-Helène, que pour considérer la contenance des ennemys. Ceste poincte est par où l'on entre dedans le canal qui fait la séparation de l'isle d'Huicht et d'Angleterre, regardant vis-à-vis de Porsemue. L'armée des ennemys estoit de soixante navires esleus et très bien ordonnés en la guerre, quatorze desquels, à la faveur du vent de terre, sortirent de Porsemue d'une grande promptitude, et en si bel ordre, que l'on eust dit qu'ils attendoient de pied coy nostre armée pour la combattre. Mais monsieur l'amiral, allant contre eux avec le reste des galères, sortit aussi le reste de leur armée hors du Havre au-devant de luy, où, après avoir long-temps combattu à coups de canon, les ennemys commencèrent à se couler à main senestre, au couvert de la terre, en lieu où ils estoient deffendus par quelques forteresses qui estoient sur la falaize, et de l'autre costé de bancs et de rochers couverts d'eau, lesquels sont assis au travers du chemin, laissant seulement une entrée estroitte et oblicque, pour passer peu de navires de front. Ceste retraitte et la nuict qui approchoit, mirent fin au combat de ce jour, sans que, en tant de coups de canon et d'autre artillerie qui furent tirés, eussions receu perte notable. Quand les galères furent de retour près de la poincte Saincte-Helène, vindrent nouvelles à monsieur l'amiral que la Maistresse (qui estoit le meilleur et principal navire de nostre armée, et sur lequel il avoit délibéré de combattre) couloit en fonds, et qu'il n'y avoit autre

espérance que de sauver les hommes et l'argent du roy, lequel estoit dedans pour le payement de l'armée. La cause de ce dommage fut, à ce que l'on présumoit, que, sortant du havre de Honnefleu pour se jetter à la rade, ledit navire toucha en terre, et de ce heurt là quille et gaborts s'estonnèrent, de sorte que les joincts des planches s'ouvrirent tant, que les estouppes, qui estoient mal pressées dedans lesdits joincts, vindrent s'abrever tellement que, le jour d'après, ce navire estant agité d'un vent frais, feit tant d'eaue que l'on ne pouvoit plus fournir à l'évacuation,

Estant monsieur l'amiral venu pour donner remède tant aux hommes que audit navire, trouva que le seigneur de la Mailleraye, vice-amiral de France, l'avoit jà fait descharger, et renvoyé au Havre pour radouber. Ce fait, ledit amiral ayant député un autre navire pour luy, disposa de l'ordre des battailles pour le lendemain. L'ordre fut que le navire qu'il avoit esleu pour représenter celuy qu'on avoit renvoyé au Havre, dedans lequel devoit estre sa personne, seroit, au front, accompagné de trente navires qu'il avoit esleus, le seigneur de Bouttières, costoyant ce bataillon sur la corne droicte, accompagné d'autres trente-six navires, le baron de Curton feroit la corne senestre, armé de pareil nombre de navires. Et, considéré l'avantage du lieu où se tenoient les ennemys, fut ordonné que dès le matin les galères les iroient trouver à l'ancre, pour les escarmoucher à coups de canon le plus furieusement qu'ils pourroient, et, en combattant, se retireroient vers nos battailles, pour y attirer, s'il estoit possible, nos ennemys, pour les avoir au large au combat, et les tirer hors du destroict. Ceste ordonnance fut très hardiment exécutée ; mais le temps feit, par son changement, telle commutation de danger, qu'on n'eust sceu juger, en si peu d'espace de temps, auquel fortune se monstroit plus favorable, à eux ou à nous; car au matin, à la faveur de la mer, qui estoit calme, sans vent ny fureur de courante, nos galères se pouvoient régir et manier à leur plaisir, et au dommage des ennemys, lesquels, n'ayant pouvoir de se mouvoir par faulte de vent, demouroient apertement exposés à l'injure de nostre artillerie, qui avoit plus grande prinse sur leurs navires que les navires sur elles, d'autant qu'ils sont plus éminens et plus corporus, et que, par l'usage des rames, nos galères pouvoient fuyr et décliner le danger, et gaigner l'avantage.

Fortune entretint nostre armée en ceste sorte plus d'une heure : durant quelque temps, entre autres dommages qu'en receurent les ennemys, la Marirose, l'un de leurs principaux navires, à coups de canon fut mis au fond, et de cinq ou six cens hommes qui estoient dedans, ne s'en sauva que trente-cinq; le Grand-Henry, qui portoit leur amiral, fut tellement affligé, que, s'il n'eust esté soustenu et secouru des prochaines navires, il faisoit une mesmes fin. Autres plus mémorables pertes eussent-ils faict, si le temps ne se fust formé en leur faveur, qui non-seulement les exempta de ce péril, mais fut propice à nous courir sus, en se levant seulement un vent de terre, lequel avecques la courante les apportoit à pleine voille sur nos galères; et fut ceste mutation si soudaine, que nos gens à peine eurent loisir ny la commodité de girer les proues : car au temps de la bonasse que vous avez ouï, et à la chaleur du combat, les galères estoient si fort approchées, venans si soudain les navires sur elles de telle impétuosité, que, sans aucun remède, leur passoient par dessus le corps et les mettoient en fond; si, par une grande asseurance des chefs, adresse et expérience des mariniers et de la chiorme, on n'eust donné force et célérité extresme à tourner les galères; et par ces moyens, ayans nos gens giré les proues avecques l'agilité des rames et faveur des voiles, s'esloignèrent en peu d'heures à la portée d'un canon, et commencèrent à eslargir la vogue et alentir leurs cours, pour attirer les ennemys, ainsi que leur estoit ordonné, hors des bancs et difficultés des lieux cy-dessus exposés.

Il y a une espèce de navires particuliers dont usoient nos ennemys, en forme plus longue que ronde, et plus estroitte beaucoup que les galères, pour mieux se régir et commander aux courantes, qui sont ordinaires en ceste mer; à quoy les hommes sont si duits, qu'avecques ces vaisseaux ils contendent de vitesse avecques les galères et les nomment remberges. Il s'en trouva quelques-uns à ceste retraitte, qui d'une incroyable vélocité suivoient nos galères en pouppe, et les molestoient de leur artillerie très instamment : de quoy elles ne se pouvoient deffendre, n'ayans artillerie en pouppe; par quoy eust fallu qu'elles eussent retourné sur eux, et,

ce faisant, se fussent mises en évidente perdition ; car, girant pour les combattre, les ennemys avoient temps de les aborder à pleine voille, et par ainsi les tresbucher. Toutesfoys, le prieur de Capoue, frère du seigneur Pierre Strozzy, ne pouvant plus comporter ceste indignité, se confiant en l'agilité de sa galère, commença à tourner sur un, lequel, ayant dévancé les autres, tenoit presque une de nos galères par pouppe ; mais ce navire, pour estre plus court, tourna plus tost, et redressa son chemin devers son corps de battaille, et depuis, ny luy ny les autres se mirent à suivre. Ce pendant monsieur l'amiral estoit dedans son navire, ayant faict mettre les autres en armes, selon l'ordonnance cy-dessus exprimée, et jà estoit pour donner le signe de combat, s'il n'eust veu les ennemys eux retirer de leur chasse et reprendre le chemin de leur fort : à quoy il cogneut seurement qu'ils attendoient qu'à la confiance de nos forces, nous vinssions témérairement à les trouver à nostre désavantage, et que leur intention estoit de suivre nos galères en tant qu'ils le pourroient faire sans rien hazarder, espérans nous attirer sur les bancs et battues. En ce conflict, nous feismes perte de quelques forçats et de quelques soldats privés ; d'hommes de nom, il ne s'en perdit pas un.

Ayant monsieur l'amiral comprins l'intention des ennemys, se résolut de tenter par autres moyens de les attirer : car, ayant nouvelles que le roy d'Angleterre estoit arrivé à Porsemue, eut opinion que, faisant descente en terre, gastant et bruslant son pays à sa veue, et, presque entre ses mains, tuant ses hommes, que l'indignation qu'il prendroit de telle injure, la compassion qu'il auroit du sang et mort de ses sujets, et le gast et bruslement de son pays l'esmouveroient tant qu'il feroit partir ses navires pour aller au secours, principalement n'en estant éloigné de deux traits de canon ; ou, s'il n'y vouloit entendre, le desplaisir de ses sujets, se voyans n'estre en riens relevés de la présence du prince, pourroit engendrer quelque sédition et mutinement au pays. La descente se feit en trois divers lieux tout en un temps, pour tenir la force des ennemys séparée : en un costé fut mandé le seigneur Pierre Strozzy, pour descendre au-dessus d'un petit fort où les ennemys avoient quelque artillerie, dont ils battoient nos galères par flanc : là dedans s'estoit retiré un nombre de gens de pied du pays, lesquels, ayans veu la hardiesse des nostres, abandonnèrent le fort, et se mirent en fuitte dedans un bois taillis, vers les parties méditerranes : nos gens à la poursuitte en tuèrent quelques-uns, et bruslèrent les maisons circonvoisines.

En autre endroict descendit le seigneur de Thays, général des gens de pied, et avecques luy le baron de la Garde, général de nos galères. Eux, n'ayans trouvé résistance à leur descente, tirèrent avant, pour recognoistre et considérer le pays, mais ils n'allèrent guères loin, qu'ils ne trouvassent aucuns escadrons de gens de pied, qui, par voyes secrettes et couvertes par les bois, s'estoient assemblés ès lieux plus opportuns pour le combat à leur avantage ; à la confiance de quoy ils feirent teste à nos gens, et en blessèrent quelques-uns ; et, entre autres, le seigneur de Monin y eut la main droicte percée d'un coup de flesche : mais le reste de nos gens, marchans en battaille, leur feirent abandonner leur lieu, et se retirèrent à vau-de-roupte par les mesmes chemins qu'ils estoient venus, par lesquels on ne les pouvoit suyvre qu'en désordre et à la file. En autre endroict descendirent les capitaines Marsay et Pierrebon, capitaines de galères, lesquels furent blessés en un combat contre une trouppe d'Anglois qui s'estoient assemblés. Les autres gens de guerre estoient ce pendant ès navires, attendans le commandement de monsieur l'amiral pour sortir : aucuns desquels, voyans le feu de tous costés par pays, et la lisière de la mer abandonnée à nostre liberté, descendirent secrettement et sans congé en lieu esloigné de leur coronal, pour n'estre par luy empeschés ; lesquels, descendus sans conduitte et sans chef pour leur commander, s'espandirent plus franchement pour le pays et sans considération. Ayans, à la veue des ennemys, gaigné le hault d'une montagne qui traverse l'isle d'Huicth en largeur, furent assaillis par gens de cheval et de pied si vivement, que quelques-uns furent tués, et autres prins, et le reste poursuyvis en désordre jusques au bas de la montagne près de la marine, où, à la faveur de nostre armée et d'une haye et fossé qu'ils trouvèrent, se rassemblèrent et feirent teste à l'advеu de leurs compagnons qui estoient dedans les navires ; dont plusieurs, de ce esmeus, mon-

tèrent en barque à grande haste, et allèrent à leur secours : qui leur donna tel cueur qu'ils regaignèrent la montagne, mettans les ennemys en chasse, qui se retirèrent loin en terres jusques à un ruisseau qu'ils passèrent par dessus un pont qu'ils couppèrent pour crainte d'estre suyvis des nostres, et là se tindrent coys, attendans du renfort. Cela venu à la cognoissance de monsieur l'amiral, craignant que ses gens, estans sans chef, vagabonds, ne receussent quelque honte, commanda au seigneur de Thays d'y aller en personne pour les faire retirer; ce qu'il feit.

Le jour ensuyvant ledit seigneur amiral, ayant veu que par nul moyen se pouvoient attirer les ennemys au combat, délibéra les aller assaillir au lieu où ils estoient. Et, sur ceste délibération, assembla en public tous les pilots, capitaines et mariniers, pour mieux entendre la nature et la qualité du lieu, et le remède que l'on pourroit prendre contre la difficulté des bancs cy-dessus mentionnés, leur remonstrant combien nous estions supérieurs, tant de nombre de navires que de valeur d'hommes, et quel prouffit porteroit au roy et au royaume une telle victoire, laquelle il tenoit certaine qui pourroit aller jusques à eux. Les hommes, tant capitaines que soldats, se trouvèrent prompts de vouloir aller au combat; mais l'incommodité du lieu leur apportoit tant de hazards, que les capitaines de marine et pilots asseuroient n'estre possible d'y aller sans évidente perte. Et les raisons qui les mouvoient estoient telles, qu'il falloit entrer par un canal par lequel ne pourroient arriver que quatre navires de front; ce que aisément les ennemys pouvoient deffendre, présentant pareil nombre de navires en teste; avec ce, on n'y pouvoit aller qu'en faveur de la courante et du vent, et quand les quatre premiers navires seroient empeschés, ladite courante porteroit sur eux les autres qui les suivoient, et les fracasseroient; et outre cela, qu'ils avoient à combattre près de leur terre, de laquelle à coups de canon ils seroient favorisés à nostre préjudice; ce que encores n'estant receu en considération, il devoit estre certain que, si les navires s'abordoient et accrochoient, la force de la courante les jetteroit en terre les uns sur les autres. En cest endroict fut parlé de combattre à l'ancre, à quoy respondirent les pilots que les cables se pourroient couper; et, là où ils ne se couperoient, que le danger n'en seroit moindre, car la courante est de telle nature, qu'elle fait tousjours girer la proue des navires devers soy, et, en ce faisant, se monstreroit la pouppe de nos navires à nos ennemys, en lieu de leur présenter la prouë ou le costé. A ces raisons en adjoustèrent une autre : qu'ayans jetté l'ancre, les navires ne s'arresteroient pas tout court, car ils vont de telle force que, les contraignant, ils tresbucheroient ou romperoient l'ancre ou cable; et partant, il faut filer et couler les cables peu à peu, pour, par ceste mesmes sorte, arrester les navires; et, venans à ce faire, ils pourroient aller jusques à toucher la terre, et s'ouvrir et perdre.

Ces raisons se trouvèrent si apparentes que l'on n'y pouvoit contredire. Mais monsieur l'amiral et autres capitaines, craignans que les pilots (combien qu'ils fussent tous conformes à leur dire) ne feissent par couardise les choses plus difficiles qu'elles n'estoient, ne se voulurent satisfaire qu'ils n'eussent envoyé sonder le fond du canal, mesmes sa largeur, et considérer l'avantage que le dedans du goulphe portoit aux ennemys; et, pour ce faire, donna commission à trois pilots, accompagnés d'autant de capitaines, pour la nuict sonder tout à loisir et vaquer à cest affaire. Le matin, à leur retour, ils feirent rapport tout conforme à ce que vous avez ouï, et dirent davantage que l'entrée du canal n'estoit droicte, mais sinueuse et tirant vers les ennemys, de sorte qu'un navire estranger y pourroit à peine entrer sans pilot, et y allast-il sans souspeçon ny doute du combat. Le rapport fait en la présence des capitaines, l'on meit en délibération ce qui seroit plus expédiant pour le service du roy, ou se lever de là pour prendre chemin vers Picardie, et favoriser nos gens, et empescher le secours des Anglois d'aller à Boulongne, ou d'entendre à la fortification de l'isle d'Huicht, qui seroit au grand dommage du royaume d'Angleterre. Entre autres raisons qui induirent aucuns seigneurs assistans à vouloir fortifier l'isle, furent celles-cy : que, l'ayans en nostre puissance, aisément nous viendrions à estre seigneurs de Porsemue, qui est un des plus beaux ports d'Angleterre, et par ce moyen, tiendrions les ennemys en incroyable despence, ayans à entretenir continuellement armée, tant par mer

que par terre, pour faire teste à nos gens; et outre, nous serions sur le passage d'Espagne et Flandres, que nous tiendrions à nostre plaisir; et que, avecques le temps, l'isle se pourroit cultiver, et rapporter vivres pour la nourriture de la garnison que le roy y tiendroit.

Ces utilités semblèrent grandes et fortes à considérer; mais au contraire débattoient autres difficultés non de moindre considération : la première, que au lieu trouvé plus commode à fortifier, pour estre de forme demy-circulaire, faudroit, à l'opinion des seigneurs de Thays et de Sainct-Remy, et autres à ce cognoissans, édifier trois forteresses tout en un temps : deux sur les deux poinctes du demy-cercle, pour la deffence de la rade et protection de nos navires, et une autre sur la rotondité, pour loger nos gens; ce qui monteroit à extresme despence, et ne se pourroit achever en moins de temps que de trois mois, encores qu'on eust six mille pionniers; et que le lieu estoit tel, pour estre au cueur des ennemys, que l'on n'y pourroit laisser moins de six mille soldats, chose impossible pour l'heure, laissant les vaisseaux armés. Et autre plus, que l'armée ne se pourroit esloigner que les forts ne fussent en deffence; et de demourer il leur estoit impossible, n'ayans port contre la fureur et tourmente des vents, ny vivres abondamment; et, s'approchant l'arrière-saison, qui est pluvieuse et venteuse, les navires n'y pourroient estre seurement, ny les soldats qui seroient laissés en terre ne pourroient résister à l'injure du temps, n'ayans habitation pour se tenir à couvert, ny tentes ny couvertures. Lesquelles incommodités déduittes, divertirent les autres de leur opinion, et fut conclud à différer ceste entreprinse jusques à la response de la volonté du roy. Quant à mon opinion, ne desplaise à celle des seigneurs de Thays et de Sainct-Remy, il me semble que, veu l'affection et le moyen qu'avoit le roy de se mettre en repos contre son ennemy le roy d'Angleterre, il se présenta une occasion pour ce faire, laquelle malaisément de longtemps s'offrira : mais Dieu conduit les choses en la faveur qu'il luy plaist.

Cependant les galères se refreschirent d'eaue, pour, le soir survenu, faire voille vers Douvres, costoyant ladite isle d'Huicht, pour de là traverser à Boulongne. L'endroict qui se trouva plus commode à prendre l'eaue estoit en un lieu au-dessoubs de la montagne, qui fait la lisière de l'isle, à l'encontre du Havre-de-Grace; là où estant venu le chevalier d'Aulx, Provençal, capitaine des galères faictes en Normandie, pour n'estre empesché en son aiguade, de peur que ses gens en ceste occupation ne fussent assaillis au despourveu, alla à terre pour asseoir guet, ne s'asseurant du tout en son argousin, l'ayant assis en compagnie d'une trouppe de gens qui l'avoient suyvi au sortir de sa galère; pour mieux encores descouvrir, monta au hault de la montagne, où il trouva une embuscade d'Anglois qui luy vindrent courir sus si vivement, que ses gens, n'ayans loisir de se recognoistre, se mirent en fuitte et l'abandonnèrent. En cest instant ledit chevalier fut frappé d'une flesche au genoil, qui le feit tresbucher; puis, se relevant, fut frappé sur la teste d'un coup de vouge (qui sont armes que portent lesdits Anglois) si rudement, qu'on luy feit voler le morion hors de la teste et tresbucher une autre foys; et alors un autre coup luy fut redoublé, lequel luy feit tomber la cervelle à terre; qui fut grande perte pour le service du roy, car il estoit très vaillant et expérimenté gentilhomme.

Pendant que quelques-uns des leurs s'amusèrent à le désarmer, les autres poursuyvirent nos gens, qui ne se recogneurent ny arrestèrent jusqu'à ce qu'ils furent arrivés près de la marine. Quoy voyant, monsieur l'amiral envoya le seigneur de Thays pour les rallier, et faire tenir fort en quelques maisons prochaines, pour ne mettre en désordre ceux qui estoient à prendre l'eaue. A son arrivée, un nombre de bons et asseurés soldats qu'il avoit menés quand et luy, et autres qui faisoient escorte aux aquerots, mis en escadron, marchèrent droict aux ennemys, et les repoulsèrent à la montagne; au moyen de quoy ne receut autre perte. Le prieur de Capoue fut en autre endroict assailly, mais il se trouva si bien accompagné, et avoit si bien pourveu à ses affaires, qu'après en avoir mis plus de trente au fil de l'espée, mit les autres à vau-de-roupte. Sur le soir, monsieur l'amiral se retira, et le lendemain feit partir ses navires, demeurant à l'arrière-garde avecques les galères pour soustenir les ennemys, où ils feroient quelque saillie. Sur le partement de nos navires, le vent fut si à propos, qu'ils arrivèrent à Valseau, loin d'Huicht quatorze lieues, avant que les galères les peussent atteindre. Ce lieu, pour

estre plain et descouvert, sembla si beau à nos gens, qu'il print volonté à un bon nombre d'y descendre : ce qu'ils feirent en l'absence de leur coronal, sans ordre ny conduitte; et s'estans un peu esloignés de la marine, vers un village qu'ils veirent escarté, ils y donnèrent, pensans y faire butin; mais ils y furent attendus des ennemys auprès d'un ruisseau assez profond, à cause du reflux de la mer, lesquels voyans partie de nos gens avoir passé par dessus quelques planches, sortirent soudainement d'un petit fort, où ils s'estoient embuschés, et, après le pont rompu pour clore le passage aux autres, chargèrent sur ceux qui estoient de leur costé, si vigoureusement, qu'ils les contraignirent de sauver leur vie à la fuitte; mais au repasser le ruisseau, une partie fut emportée de l'eaue courante, et noyée; quelques-uns qui sceurent nager, forcèrent l'impétuosité de l'eaue, et se sauvèrent à la faveur de leurs compagnons, lesquels, estans de l'autre costé de l'eaue, les soustindrent à coups de arquebouze.

En ces entrefaictes arriva monsieur l'amiral, lequel à coups d'artillerie repoulsa les ennemys, et leur feit quitter le fort, et par ce moyen retira ses gens. Sur le soir, il feit voile vers Blanchef; puis, costoyant la rive jusques auprès de Douvres, dressa son chemin vers Boulongne, où il refreschit de vivres l'armée de mer, et mit en terre au Portet, près de Boulongne, pour renforcer nostre armée de terre, quatre mille hommes et trois mille pionniers, laissant son armée de mer pourveue. Par là vous pouvez cognoistre qu'il pouvoit laisser en l'isle d'Huicht lesdits quatre mille hommes et quatre mille pionniers, qui estoit suffisamment pour garder ladite isle, attendant nouveau refreschissement, et leur pouvoit laisser vivres (à ce que j'entendis des munitionnaires) pour un mois ou cinq sepmaines. Ce pendant les vents d'aval se mirent à souffler partant de devant Boulongne, de sorte que nostre armée de mer, pour se mettre en seureté, fut contrainte de relascher, pour chercher le couvert, vers Angleterre : où estans venus en un lieu appelé les Perrais, et là, détenus par la force du vent et d'une grosse mer, sembla au roy d'Angleterre s'estre présenté à luy l'occasion de deffaire nostre armée. Par quoy, ne voulant perdre ceste occasion, en toute diligence feit mettre en mer son armée, qui montoit à cent bons navires, pour nous venir trouver à la faveur de ce temps, qui les apportoit par la pouppe et à la pleine voille sur nous. Entre autres raisons qui luy donnoient espérance de victoire, estoit que la violence des vents et la commotion de la mer nous osteroient l'usage et le service de nos galères, et que son armée, se présentant devant la nostre, la contraindroit sans combattre, ou de donner en terre et se perdre, ou de passer le destroict de Calais, chose qui ne se pourroit faire sans désordre et grand danger.

L'un et l'autre party luy sembloit aisé : car, si nous attendions à nous lever jusques à ce que nous les eussions en teste, et si alors nous venions à désancrer, la courante et les vents qui les apportoient sur nous par force nous jetteroient en terre; au contraire, si nous attendions, ils nous trouvoient escartés les uns des autres, et ne nous estoit possible, pour la crainte du mauvais temps, de nous tenir serrés : et eux, nous abordans en si grand avantage, nous forceroient et nous jetteroient à travers. Outre plus, et si, pour obvier à ces inconvéniens, voulions prévenir à ladite arrivée, et nous lever de bonne heure, la mer et le vent nous forceroient d'aller en Flandres, où nous aurions à passer le destroict, qui nous seroit au retour empesché et deffendu; avecques ce, il seroit possible que le temps contraire nous retiendroit là si longuement, que nous y pourrions avoir faulte de vivres : et ce pendant les ennemys, qui, pour nous attendre au passage, viendroient à Boulongne, pourroient destourber les forts que le roy avoit délibéré d'y faire. A quoy monsieur l'amiral vouloit, par tous les moyens du monde, remédier : ces choses requéroient aussi prompt et soudain remède que les dangers que vous avez ouïs estoient grands; car un Flamand, qui, la nuict précédente, s'estoit enfuy d'avecques eux, asseuroit que le jour mesmes ou le lendemain matin ils se pourroient trouver sur nostre armée.

Monsieur l'amiral ayant toutes ces considérations, par l'advis des capitaines, conclud qu'au changement du flux, si aussi le vent venoit à changer ou calmer, qu'on se lèveroit pour se jetter en haulte mer, dressant toujours le chemin vers l'ennemy, afin de le pouvoir combattre au large, et gaigner le vent; et là où le temps le forceroit de demourer, il ordonna que les galères iroient sous une poincte approchant d'eux, qui les couvroit du vent, et là où ils es-

toient se tiendroient les vaisseaux, les pouppes vers la terre, et les grands navires se mettroient en battaille un peu au-dessous, tant serrés que le temps le permettroit, afin que l'armée des ennemys, venant à exécuter son entreprinse, et voulant aborder nos navires, eust à passer par devant les galères qui leur demoureroient, par ce moyen, au-dessus du vent. Et là où, par crainte de cest inconvénient, les ennemys voudroient arriver de bonne heure pour combattre les galères, ils ne le pourroient faire, estans en si peu d'eaue, mesmes que leurs petits navires n'en pourroient approcher sans toucher en terre; avecques ce, pour le peu d'intervalle qui seroit entre les galères et les navires, il pourroit advenir que non seulement les ennemys passeroient outre les galères, mais la courante estoit telle, qu'elle les pourroit jetter delà nos navires.

La chose ainsi résolue, on attendit le changement du flux à l'ancre, pour veoir ce que le temps nous apporteroit; mais nous trouvasmes que le temps persévéra en sa fureur tout ce jour, dont fusmes forcés d'attendre la marée du lendemain, qui nous fut tant favorable en bonasse, avecques changement de vent, que nous pensasmes partir et dresser le chemin là part où avions nouvelles de trouver les ennemys. La bonasse augmenta tellement peu à peu, que sur le midy nous ne souhaitions riens plus que de rencontrer ceux qui bravoient de nous venir trouver; et, sur ce poinct descouvrans quelques voilles, soudain nos galères feirent diligence de les aller recognoistre : les ayans approchés, se trouva qu'ils estoient Flamans, et par eux s'entendit que l'armée de l'ennemy n'estoit pas loin de là. Monsieur l'amiral, l'ayant entendu, alla au navire rond qu'il avoit choisi pour combattre l'amiral d'Angleterre, et manda les galères donner plus avant pour en sçavoir plus certaines nouvelles. Lesquelles au poinct du jour vindrent à la veue des ennemys; monsieur l'amiral les suyvit avecques l'armée, en toute diligence; mais le temps estoit si calme qu'il ne pouvoit avancer chemin que autant qu'il estoit porté par les courantes. Les ennemys, ayans la veue de nos galères, pour ne demourer entre icelles et nostre armée par ce temps calme, faisoient grande diligence de gaigner le dessus du vent, ce que nos galères à toutes forces vouloient avoir; en quoy les armées voguèrent presque tout le jour, costoyant l'une l'autre de si près, que aisément l'on pouvoit compter les navires et juger de leur grandeur.

En ceste navigation les ennemys portoient tousjours les proues devers la mer, faisant contenance de vouloir combattre, sans toutesfoys qu'ils perdissent la veue de leur terre : mais enfin, ayans veu nostre armée au-dessus du vent, et suivre en bonne ordonnance, sans plus dissimuler, mirent les voilles, et dressèrent leur chemin en pouppe vers l'isle d'Huicht. Dont s'estant advisé le baron de la Garde, pour les retarder et donner le temps à nostre armee d'approcher, print opinion de donner en queue sur quelques navires qui, pour estre pesans, estoient demourés assez loin des autres, et, par ce moyen, le reste de l'armée alentiroit sa retraitte; mais sur-le-champ le vent se refreschit, sans toutesfoys commotion ny tourmente de la mer; qui fut cause qu'ils se retirèrent sans désordre : si est-ce qu'on eut loisir d'estre plus de deux heures au combat avecques eux, et de si près, qu'à peine pouvoit-on descharger nostre artillerie. Il n'y a faulte qu'ils n'espargnoient les nostres; mais nos galères, pour estre plus basses, estoient moins exposées à la fureur de leur artillerie. L'escarmouche fut bien chaulde, car le matin il fut veu en mer plusieurs corps morts, et force pièces de bois, et ne fut pas tiré moins de trois cens coups d'artillerie, tant d'un costé que d'autre. En combattant, la courante et le vent portoient les ennemys tout droict vers leur port, et la nuict vint qui mit fin au combat. Le matin, quand on les alla recognoistre, on les trouva en lieu de seureté; par quoy monsieur l'amiral print son chemin vers le Havre-de-Grace, pour refreschir son armée et descendre grand nombre de malades qui estoient sur nos navires : les gros vaisseaux vindrent descendre au Havre-de-Grace. Monsieur l'amiral, estant adverty que le roy estoit à Arques, alla sur une galère descendre à Dieppe, deux lieues près dudit d'Arques, qui fut le lendemain de la my-aoust.

Vous avez entendu cy-devant comme le mareschal du Biez avoit asseuré le roy que son fort commencé devant Boulongne seroit en deffence à la my-aoust; par quoy (estant ce jour venu) le roy, espérant exécuter l'entreprinse de Guines dont est parlé cy-dessus, dépescha le seigneur de Langey sur chevaux de poste, pour

aller en son camp devant Boulongne, et luy faire rapport de l'estat auquel il trouveroit ledit fort. Lequel, y estant arrivé, le trouva aussi peu en deffence que huit jours après qu'il fust commencé : car premièrement il n'estoit assis sur la poincte qui estoit ordonnée, vis-à-vis de la tour d'Ordre, pour empescher l'entrée du havre; mais il estoit planté en un lieu appellé Outreau, vis-à-vis de la basse Boulongne, où il n'empeschoit en façon du monde l'entrée dudit havre. Les raisons qu'en donnoit le mareschal du Biez pourquoy il n'y avoit esté planté, estoient qu'on luy avoit faict entendre qu'il ne s'y trouveroit eaue, et que, pour les vents, les soldats n'y pourroient faire demeure : aussi le mareschal du Biez se confioit en un Italien, nommé le capitaine Antoine Mellon, pensant qu'il fust bon fortificateur et homme de guerre. Ledit Mellon, ne sçachant ses mesures, avoit composé son fort de cinq boulleverts en quintangle; et, à ce que ledit fort fust plus tost en deffence, avoit faict les fossés, tant des boulleverts que des courtines, de quarante pieds de large, et de profondeur dix-huit pieds, espérant, sur le bord du fossé par dedans, y faire seulement un rempart en forme de parapet, pour se couvrir, d'autant qu'il n'y avoit montagne qui luy commandast. Mais, estans lesdits fossés parachevés, et les terres jettées dedans pour servir à faire ledit parapet, estimant qu'il n'y faudroit plus que les fascines et gazons, se trouva qu'il avoit prins ses mesures si courtes, estimant le bas sur le hault, n'ayant esgard au talus qu'il estoit besoin de luy donner, que les boulleverts se trouvèrent si petits, qu'il n'y avoit lieu où l'on eust sceu loger une pièce d'artillerie; et mesmes le dedans du fort se trouva si serré, qu'il n'y eust eu espace pour loger cinq ou six cens hommes. Par quoy il fallut remplir lesdits fossés; et, parce qu'en les remplissant de terre remuée (la falloit lier de fascines et de gros chesnes debout, de sorte que pour ce faire on fut contraint d'y mettre la pluspart de tous les chesnes de la forest de Hardelot, voisine de lieue et demie de là, pour les planter debout à soustenir ledit rempart), tout le charroy, tant de l'artillerie qu'autre, qui avoit accoustumé d'amener les fascines et gazons, fut employé, et tout ce qu'en six sepmaines ou deux mois avoit esté faict, demeura inutile, de sorte que ce fut autant d'argent et de temps perdu. Le seigneur de Langey, retournant devers le roy, qu'il trouva à Senerpont, feit ce rapport; mais le lendemain arriva le seigneur de Sainct-Germain, Gascon, devers le roy, envoyé de la part du mareschal du Biez, lequel asseura le roy que dedans huict jours le fort seroit en deffence. Le roy, adjoustant foy au dire dudit seigneur du Biez, qui estoit son lieutenant général et mareschal de France, espérant que le rapport seroit véritable, s'achemina pour marcher en avant, et s'en alla à Forest-Montier, abbaye près de Rue; duquel lieu dépescha ledit Langey de rechef pour aller audit fort, et y faire séjour de huict jours, et considérer de jour à autre combien se haulsoient ses boulleverts et courtines, afin que par ce moyen on peust faire jugement dedans quel temps on se pourroit asseurer que le roy se peust aider de son armée pour luy servir ailleurs; laquelle armée estoit de douze mille lansquenets, douze mille hommes de pied françois, six mille Italiens à pied, et quatre mille légionnaires, environ mille ou douze cens hommes d'armes, et sept ou huit cens chevaux légers.

Arrivé ledit Langey au camp, exposa audit mareschal du Biez, en la présence de tous les capitaines, tels que le seigneur de la Roche-du-Maine, le seigneur de la Guiche, le seigneur d'Estrée, le seigneur de Villebon, le seigneur de Heilly, le seigneur de Brissac, général de la cavalerie, le comte Rin-Grave, et plusieurs autres capitaines, la charge qu'il avoit du roy; mais ledit mareschal déclara en ladite compagnie qu'il avoit advertissement que l'ennemy s'assembloit à Calais pour venir secourir Boulongne par terre, laquelle, à ce qu'il disoit, il tenoit pour affamée; et que, à ceste occasion, il estoit délibéré de passer la rivière et abandonner le fort, laissant seulement trois ou quatre mille hommes dedans, et aller loger sur le Mont-Lambert, pour estre en teste à l'ennemy, et luy donner la battaille, s'il venoit pour secourir ladite ville. Plusieurs des capitaines ne trouvèrent qu'il fust vraysemblable que l'Anglois voulsist hazarder une battaille par terre, attendu qu'il n'estoit si fort que nous, pour venir renvitailler sa ville, laquelle, tous les jours à nostre veue et sans danger, il refreschissoit par mer, et qu'en un navire seul on peut porter plus de vivres qu'en mille chariots; à ceste occasion, ne pouvoient trouver bon qu'on abandonnast ledit fort pour passer l'eaue, attendu

mesmement que, passant de là, on retardoit de beaucoup la fortification ; qui n'estoit l'intention du roy, car, partant le camp, on ostoit la commodité de quatre ou cinq mille soldats, tant françois, lansquenets, que italiens, qui tous les jours travailloient au rempart, et de cinq cens pionniers de l'artillerie, qui falloit qu'ils l'accompagnassent, et de cinq cens chevaux de ladite artillerie, lesquels ordinairement amenoient fascines et gazons. Toutes lesquelles remonstrances n'eurent lieu, car le lendemain matin, sans autre résolution du conseil, dès le poinct du jour, il envoya le seigneur de Villebon faire rabiller le passage du pont de Brique, pour passer l'artillerie et l'armée, et alla loger au Mont-Lambert, ainsi qu'il avoit délibéré, sans en riens faire entendre au seigneur d'Estrée qui estoit mareschal de camp avecques ledit Villebon, d'autant qu'il savoit que ledit d'Estrées n'estoit de ceste opinion. Pour dire vérité, j'estime que ledit du Biez le faisoit par braverie, et moy-mesmes luy remonstray à part que ce n'estoit l'intention du roy, mais je n'y prouffitay riens ; et depuis, le roy me dit qu'il pensoit que ledit mareschal n'eust voulu que Boulongne eust esté reprinse, craignant perdre son auctorité de commander aux princes et à une si grosse armée.

Les nouvelles entendues à la cour que le mareschal du Biez alloit donner la battaille, toute la jeunesse qui estoit près du roy, espérant estre à ceste journée, deslogea pour s'y trouver, aucuns sans congé du roy, autres avecques congé. Entre autres partirent monsieur d'Enguien, monsieur d'Aumalle, monsieur le duc de Nevers, monsieur le comte de Laval, monsieur de la Trimouille, et tous le reste de la jeunesse ; lesquels vindrent trouver le camp au Mont-Lambert ; et se logea monsieur d'Aumalle à l'avant-garde, laquelle monsieur de Brissac conduisoit. Ledit lieu de Mont-Lambert est si près de Boulongne, que coup à coup nostre artillerie donnoit dedans la ville, et celle de la ville dedans nostre camp, et tous les jours se faisoient de belles escarmouches, où en demouroit et des leurs et des nostres.

Ce pendant le roy estoit en ladite abbaye de Forest-Montier, qui tire d'Abbeville à Montreul, à unze lieues de Boulongne ; auquel lieu de Forest-Monstier, après y avoir séjourné quelques jours, monsieur d'Orléans, second fils du roy, jeune prince de l'âge de vingt-trois ans, fut saisi d'une fièvre continue, que les médecins estimoient pestilencielle, à laquelle ils ne sceurent remédier, qu'il ne rendist l'ame à Dieu le huictiesme jour de septembre, et le . . . . . jour de sa maladie. Qui ne fut (à ce que vous pouvez considérer) peu d'ennuy au roy son père, d'avoir perdu deux de ses enfans, sçavoir est l'aisné et le dernier, en la fleur de leur âge adolescente ; mais, à l'imitation de David, print la fortune comme chose venant de Dieu ; et, pour passer sa douleur, et aussi qu'on estimoit que mondit seigneur d'Orléans estoit mort de peste (ce qui ne fut trouvé véritable ; vray est que le pays estoit fort infecté de mauvais air, pour la nécessité que la guerre et le feu y avoient apporté), deslogea promptement dudit lieu de Forest-Monstier, et alla coucher en un village nommé l'Hospital, à l'autre bout de la forest de Cressy ; où estant arrivé, et voyant la diversité des rapports qu'on luy faisoit de jour en autre de la fortification de son fort, à cause de quoy il ne pouvoit conclure du moyen qu'il auroit de se servir de son armée, dépescha, pour mieux s'en résouldre, monsieur l'amiral d'Annebault, et, en sa compagnie, le prince de Melphe, maréchal de France, et le seigneur de Maugeron, chevalier de son ordre et gouverneur de Dauphiné, pour aller devant Boulongne, afin de recognoistre le fort, et luy rapporter au vray en quel estat il se trouveroit, et avecques eux le seigneur de Langey, qui par plusieurs foys y avoit esté, pour leur faire entendre sur le lieu ce qu'il en avoit cogneu.

Peu de jours auparavant, les garnisons d'Ardres et celles de Calais et de Guines estoient en courses continuelles les unes contre les autres ; et entre autres, s'estoit faict une entreprinse par le seigneur de Dampierre, lieutenant du roy dedans Ardres, ayant appellé du camp, pour son renfort, le seigneur de Tavannes, lieutenant de la compagnie de monseigneur d'Orléans, avecques icelle compagnie, en laquelle, après quelque perte des nostres et des ennemys, ledit Dampierre fut tué.

(1546) Monsieur l'amiral, ayant prins congé du roy pour aller au lieu prédit, alla coucher à Montreul ; partant duquel lieu, et arrivé au Neuf-Chastel, trois lieues deçà Boulongne, tomba malade d'une fièvre chaulde, si véhémente, qu'il fust contraint de demourer audit Neuf-Chastel. Par quoy le prince de Melphe, les

seigneurs de Maugeron et de Langey, parachevèrent le chemin, pour faire rapport au roy de ce dont ils avoient charge. Le prince de Melphe, arrivé audit lieu, ayant bien visité le fort, et considéré le temps qu'il estoit commencé, et le temps qu'il falloit pour l'achever, jugea qu'on seroit bien avant en l'hyver devant qu'il peust estre en estat d'estre deffendu, sans avoir l'espaule d'une armée. Et, après toutes ces choses bien considérées, retourna trouver ledit seigneur l'amiral, encores malade au chasteau de Courteville, trois lieues par delà Montreul, sur le chemin de Boulongne, d'où ils s'acheminèrent pour retourner devers le roy, luy faire rapport de ce qu'ils avoient trouvé. Lequel, voyant son espérance perdue, et la saison trop tardive pour ceste année se mettre en campagne, se retira à l'abbaye de Sainct-Fuscien, deux lieues au-dessus d'Amiens, à cause que la peste estoit dedans la ville.

Ce pendant que ledit seigneur amiral et le prince de Melphe se retirèrent devers le roy, à raison de la proximité du Mont-Lambert, où estoit assis nostre camp, ordinairement s'y faisoient de belles et grandes escarmouches; et entre autres, un jour, monsieur François de Lorraine, duc d'Aumalle, jeune prince de grande volonté, fils aisné du duc de Guise, estoit allé pour veoir l'escarmouche; mais, voyant nos gens la soustenir assez lentement, et estre sur le poinct d'estre renversés, pour les remettre debout, voyant une trouppe d'Anglois qui les venoient charger par le flanc, et se pensant asseuré que plusieurs qui estoient près de sa personne ne l'abandonneroyent, chargea lesdits Anglois si vigoureusement qu'il les arresta sur cul; mais, n'estant suyvi comme il espéroit, receut un coup de lance dedans la veue, qui luy donna entre le nez et l'œil, et entra dedans la teste environ demy-pied : car il fault entendre que le fer de la lance estoit à trois quarres, et n'estoit gros, et avoit environ une paulme de long, lequel entra tout dedans la teste avecques la douille, et bien deux doigt du bois; la lance rompit, et luy demoura le tronçon dedans la teste. Toutesfois, pour ledit coup, il ne perdit ny les arçons ny l'entendement; dont bien luy print, car, s'il fust tombé, jamais homme ne l'eust sauvé des mains des gens de pied anglois, qui en prenoient peu à mercy. Estant retourné au camp, tous les chirurgiens doutoient fort que la force dont il convenoit user pour retirer ledit tronçon hors de la teste ne mist ledit prince en hazard, ne pouvant supporter la secousse, et, par ce moyen, qu'il rendist l'esprit entre leurs mains : mais il porta la douleur aussi patiemment que qui ne luy eust tiré qu'un poil de la teste. Ce nonobstant, estant porté en une littière jusques à Piquigny, il fut deux ou trois jours qu'on ne luy espéroit vie; à l'occasion de quoy il disposa de toutes ses affaires, en pourvoyant tous ses serviteurs. Quant à moy, je pense asseurément que Dieu luy sauva la vie, non pas les médicamens des hommes, et qu'il le préserva, afin que par cy-après le roy en tirast plus grand service.

Il se feit plusieurs autres faicts d'armes qui seroient malaisés de mettre icy par escrit, et, entre autres, un auquel François de Toutteville, seigneur de Menainville, frère du seigneur de Villebon, fut tué à coup de lance et de picque. Autre jour, Jean de la Vieuville, seigneur du Fretoy, jeune homme de Picardie, promettant beaucoup de soy, tomba au pareil danger que ledit Toutteville; et fault entendre que l'avantage estoit grand pour l'Anglois, d'autant que, du costé où se dressoient les escarmouches (qui estoit devers le chasteau tirant à la tour d'Ordre, et dudit chasteau devalant à la tour Sainct-François), le roy d'Angleterre l'année précédente y avoit assis son camp, pour assiéger la ville, à cause de quoy y avoit de grandes trenchées, et plusieurs fossés où estoient logés ses lansquenets; et nos gens, les cuydans suyvre, quand ils les avoient repoulsés, tomboient dedans lesdites trenchées.

Ès mesmes jours, considérant le roy que, à l'occasion de l'hyver qui approchoit, son entreprinse de Guines estoit faillie, et qu'il estoit adverty que l'Anglois avoit envoyé en Allemagne faire levée de dix mille lansquenets et quatre mille chevaux haults allemands, pour, passant par le pays de l'empereur, se venir joindre avecques son armée en la terre d'Oye, et, avecques ce renfort, lever le siége de devant Boulongne, délibéra de pourveoir audit passage, à ce que, sous umbre d'iceluy, ils ne feissent descente au pays de Thiérache, et ès environs d'Aubenton, Vervins et Guise. Et, afin qu'il peust mettre ordre à toute sa frontière, et que, ce pendant qu'il voudroit assaillir autruy, on n'entrast en ses pays, il s'achemina pour tirer à la Fère-sur-

Oise, duquel lieu il pouvoit ordonner des affaires selon qu'ils s'offriroient. Mais ce ne fut, que premièrement il n'eust mandé au mareschal du Biez qu'il eust à assaillir la terre d'Oye, et la ruiner, et tout brusler, à ce que ladite armée que le roy d'Angleterre faisoit venir d'Allemagne ne trouvast de quoy se refreschir, et mesmes pour lever à l'ennemy la commodité d'icelle terre, d'autant que la ville de Calais, celle de Guines, et le chasteau de Ham, que le roy d'Angleterre a en terre ferme, n'ont refreschissement que de cedit lieu; et, s'il fait descente deçà, n'a autre endroict où se puisse loger son armée, attendant l'un l'autre; car une grande armée de mer ne peult passer tout en un passage, et il faut lieu pour refreschir ceux qui descendent, les premiers attendans le reste. L'assiette de la terre d'Oye est marescageuse et fertile en herbages, laquelle peult avoir quatre lieues de long et trois de large, ayant d'un costé la mer; et est à l'un des bouts, devers la mer, la ville de Calais, et à l'autre bout la ville de Gravelines, qui est des pays de Flandres. Devers la terre ferme, et le long du bord du marais, est située la ville de Guines et le chasteau de Ham; et au bout, tirant en Artois, est la ville d'Ardres, qui est au roy; et plus avant, estoit le chasteau de Tournehan, assis au pays de Flandres, plusieurs foys ruiné par nostre armée.

Le mareschal du Biez, qui estoit encores campé à Mont-Lambert, ayant receu le commandement du roy, se mit au chemin, pour, selon le vouloir dudit seigneur, entrer en la terre d'Oye. Le seigneur de Brissac avoit la charge de conduire l'avant-garde avecques sa compagnie de gens d'armes, et les chevaux légers dont il estoit général; la compagnie de monseigneur le connestable, conduitte par le seigneur de la Guiche, et cinquante hommes d'armes, sous la charge du seigneur de Heilly; la compagnie du seigneur de Boisy, celle du seigneur de la Roche du Maine, et autres; et le seigneur de Thays, général des gens de pied françois; et grande jeunesse qui estoit venue de la cour en espérance de combattre, comme j'ay dit cy-devant; entre autres, monsieur François de Bourbon, seigneur d'Enguien; le duc d'Aumalle; le duc de Nevers; le comte de Laval, qui fut ce voyage blessé en une bras d'une arquebouzade; et plusieurs autres que je ne nommeray, pour éviter prolixité. Or, pour la seureté de la terre d'Oye, que j'ay desjà dit estre marescageuse, les Anglois ont fait, du costé de la terre ferme, de grands fossés, qui sont ordinairement pleins d'eau, avecques remparts; et, par intervalles, ont fait des bastions qu'ils appellent blocus ou forts, pour flanquer lesdits remparts; dedans lesdits forts ils ont garnison ordinaire; par quoy estoit malaisé d'entrer dedans le pays, car, estant l'alarme auxdits forts, tout le pays vient en armes à la deffence d'iceux remparts; et davantage, en temps de guerre, ils ont autre garnison ordinaire en un gros bourg nommé Marc, qui est au milieu du pays.

Estant partie nostre armée, feit telle diligence que l'avant-garde arriva au principal de leurs forts, lequel fut assailly si brusquement par nos vieilles bandes françoises, qu'en peu de temps il fut forcé, et ce qui se trouva dedans mis au fil de l'espée. On avoit fait provision de ponts pour passer l'artillerie et gendarmerie sur les canaux qui sont en ladite terre d'Oye; toutesfoys ils demourèrent à Ardres. Je ne sçay si ce fut la faute ou négligence du chef, mais le frère du seigneur de Mailly, de Picardie, qui avoit la charge de l'artillerie, feit tel devoir que, faisant abattre le bord du fossé, il passa ladite artillerie, chose qu'on pensoit impossible; aussi la gendarmerie, voulant monstrer l'affection qu'elle avoit de faire service au roy, passa outre; les uns, menans leurs chevaux par la bride se mettoient en l'eaue jusques à la ceinture avecques leur harnois; autres passèrent à cheval, dont quelques-uns tombèrent dedans, et mirent de l'eaue dedans leurs bottes par le collet: brief tout passa. Estans passés, le seigneur de Brissac marcha pour tirer le chemin de Marc; mais, n'ayant encores fait demye lieue, ses coureurs rencontrèrent environ deux mille Anglois, qui venoient au secours de ceux du fort que nos gens avoient forcé (mais n'estoient advertys de ce qui leur estoit advenu), lesquels furent chargés si vivement de la gendarmerie qui estoit devant, que lesdits Anglois furent deffaits, et la pluspart tués sur le champ; les autres se sauvèrent à la faveur des fossés, où la gendarmerie ne les pouvoit suivre. Si fut ceste charge si sanglante, que quatre-vingts ou cent chevaux des nostres y demourèrent ou morts ou blessés, et plusieurs hommes d'ar-

mes de la compagnie de monsieur de Boissy, conduitte par le seigneur de Sainct-Sire, son lieutenant.

Nos gens ayant forcé le fort, et deffait les Anglois qui venoient pour leur empescher le passage, nostre camp se logea ; mais la pluye survint si véhémente la nuict, que les fossés qui sont en ladite terre d'Oye, pour esgoutter les les terres, devindrent grosses rivières de sorte qu'il eust fallu autant de ponts comme il y avoit de trenchées ; par quoy fut résolu de se retirer, parce que, continuant la pluye, on n'eust eu le moyen de ramener l'artillerie sans grand hazard : si est-ce que, avant partir, on brusla grande partie des villages jusques auprès de Marc.

Pendant que nostre armée fut en la terre d'Oye, les ennemys, qui estoient forts dedans la haute et basse Boulongne, et en la tour d'Ordre (qui est assise sur la poincte où la rivière qui passe au pont de Brique se descharge en la mer ; laquelle tour Jules César feit édifier quand il passa en Angletterre, pour tenir une lanterne au hault d'icelle, pour radresser ses navires, si de fortune luy advenoit tourmente comme à son premier passage. Tour au tour de laquelle les Anglois avoient faict un fort de terre bien flanqué, tant pour la conservation de ladite tour, qui estoit la salvation des navires qui entroient dans le canal de la rivière, que pour tenir plus grand nombre de gens en seureté), sortirent une nuict avecques toutes les forces desdits lieux, pour surprendre le fort que nous avions fait decà l'eaue, vis-à-vis de la basse Boulongne, d'autant qu'il y avoit encores la pluspart de la fortification où l'on pouvoit monter sans eschelle ; et pouvoient estre sortys, pour ladite entreprinse, jusques au nombre de sept ou huit mille hommes, tous biens délibérés de faire leur devoir. Or n'y avoit-il, entre la basse Boulongne et le fort, que la grève ; de sorte qu'on tiroit de l'un en l'autre de poincte en blanc d'une coulevrine, et quand la mer est retirée, on n'y est pas en l'eau jusques au gros de la jambe. Ils arrivèrent environ une heure devant le jour : mais Thibault Roubault, seigneur de Riou, et qui estoit lieutenant du roy dedans ledit fort, et le capitaine Villefranche, son lieutenant audit fort, sentans leur secours loin, faisoient la veille jour et nuict avecques la pluspart de leurs soldats, et le jour se reposoient ; dont bien leur print ; car, de première arrivée, les ennemys donnèrent sur le haut du rempart. Mais, ainsi que furieusement ils assaillirent, aussi avecques grande asseurance ils furent recueillis (comme par gens qui estoient bien advisés de ce qu'ils avoient à faire), et tout ce qui donna sur le hault fut tué, et le reste renversé et mis à vau-de-roupte ; et oncques puis n'osèrent entreprendre de les vouloir forcer.

Le roy, estant adverty que son armée estoit retirée de la terre d'Oye, manda au mareschal du Biez qu'il eust à se camper au Portet, qui est à un traict de canon du fort, afin de tousjours donner espaule à ceux qui faisoient la fortification d'iceluy fort ; et puis il print le chemin de Corbie, Ham et la Fère. Et estant arrivé audit lieu de la Fère, adverty que desjà les lansquenets qui venoient pour le secours du roy d'Angleterre estoient arrivés à Fleurines, qui est un gros village au pays du Liége, à dix lieues de Mésières, dépescha le seigneur d'Enguien, François de Bourbon, pour aller à Guise, avecques trois cens hommes d'armes et quelque nombre de gens de pied, pour empescher lesdits lansquenets d'entrer par cest endroict dedans ses pays. Pareillement le roy dépescha le seigneur de Longueval, son lieutenant en Champagne, pour aller lever la légion dudit pays, et pourveoir tous les passages par où il cognoistroit que l'ennemy pourroit entrer. Et dedans Mésières (qui estoit la ville de plus grande importance si l'ennemy l'eust surprinse) envoya le seigneur de Langey avecques mille hommes de pied, et les arrière-bans de Bourgongne et une partie de ceux de Champagne. Ce faict, il mit ordre d'estre seurement adverty des entreprinses de l'ennemy ; car l'empereur, craignant que ceste grosse armée d'Allemans, tant de pied que de cheval, entrant en son pays, et le trouvant despourveu de gens de guerre, n'y feist quelque dommage, leur reffusa le passage par ses pays ; qui faisoit douter au roy que, se voyans désespérés de passer par amitié par le pays de l'empereur, ils ne voulsissent entreprendre de passer par son royaume. Enfin, lesdits Allemans, après avoir séjourné trois sepmaines audit lieu de Fleurines, sans pouvoir prendre résolution, le jour de la paye survint, et n'estans les deniers prests, quelque remonstrance que peussent faire les commissaires et thrésoriers du roy d'Angleterre

que de brief l'argent seroit venu, ils n'y voulurent adjouster foy, mais tournèrent leurs enseignes pour eux retirer en Allemagne, et amenèrent quand et eux lesdits thrésoriers et commissaires, qui avoient charge du roy d'Angleterre de les conduire pour la seureté de leur payement. Par ce moyen, ledit Anglois feit une despence excessive qui revint en fumée, et espuisa bien ses thrésors, qui desjà estoient fort entamés.

Environ la feste de Toussaincts 1545, après la retraitte desdits Allemans, le roy, ayant esgard que, par le trespas de monseigneur le duc d'Orléans, son fils, les alliances concluttes avecques l'empereur estoient nulles et de nul effect, dépescha monsieur l'amiral d'Annebault et monsieur Olivier, chancelier de France, pour faire nouveaux traittés, et confirmer nouvelles alliances et amitiés entre luy et l'empereur. Lesquels, après avoir prins congé du roy, lors estant à Folambray, près Coussi, le jour de Toussaincts, prindrent le chemin de Cambray, de Valenciennes et de Courtray, et vindrent trouver l'empereur à Bruges, auquel lieu, après avoir plusieurs foys communiqué avecques Sa Majesté, furent remis à avoir response à Anvers. L'occasion pour laquelle l'empereur estoit venu à Bruges et alloit à Anvers, estoit qu'il avoit intention de dresser une armée pour aller en Allemagne subjuguer les protestans, et autres princes et communautés d'Allemagne qui ne luy estoient si obéissans comme il désiroit; et, pour dresser ladite armée, luy falloit avoir grandes finances, pour lesquelles recouvrer il alloit audit lieu de Anvers, afin d'en avoir, tant par ottroy que par prest. Aussi ne vouloit-il si promptement faire response aux ambassadeurs du roy, que premièrement il n'eust entendu la volonté de ceux dudit Anvers, à ce que, selon qu'il feroit ses affaires, il fust ou plus rigoureux en response, ou plus gracieux. Monsieur l'amiral et monsieur le chancelier, après avoir esté audit Anvers environ sept ou huict jours à la suitte dudit empereur, ayans cognoissance des dissimulations dont il usoit, prindrent congé de luy, sans autre résolution, sinon que là où le roy ne luy commenceroit la guerre, il n'estoit pas délibéré de la luy faire.

Estans lesdits ambassadeurs de retour, qui fut environ la Sainct-André, trouvèrent le roy à Villiers-Costerets; lequel, ayant oui la response de l'empereur, cogneut bien qu'il luy estoit besoin de se préparer, et qu'il ne restoit à l'empereur que l'occasion de commencer la guerre à son avantage. A ceste cause (parce qu'il avoit fait monseigneur d'Enguien gouverneur de Languedoc), dépescha le prince de Melphe, qui nouvellement avoit esté faict mareschal de France, pour aller en Piémont, y estre son gouverneur et lieutenant général. Aussi, considérant que l'empereur (s'il venoit à chef de réduire en son obéissance la Germanie) luy amèneroit sur les bras toutes les forces, tant des catholiques que des protestans, dépescha devers monsieur de Vendosme, son lieutenant général en Picardie, thrésoriers et argent pour fortifier les places débiles; et aux autres gouvernemens feit le semblable, mesmes en Bresse, pour fortifier Bourg. Et ayant expérimenté par la précédente guerre que la principale descente d'Allemagne pour entrer en ce royaume, estoit par la Champagne, et toutesfoys qu'il n'avoit frontière en son royaume si mal garnie de places fortes, pour faire teste à une grosse armée, délibéra d'y pourveoir. Et, pour cest effect, il dépescha le seigneur de Langey, Martin du Bellay, son lieutenant audit pays de Champagne, et luy donna charge de visiter la frontière, depuis Vervins, jusques à Coiffi, et luy faire rapport des lieux plus nécessaires de fortifier, pour empescher l'entrée de l'ennemy en ses pays. Lequel seigneur de Langey partit cinq ou six jours devant Noël, et avecques luy Hiéronyme Marin, Boulonnois, homme bien entendu au faict des fortifications. Puis, après avoir faict ladite visitation, et bien recogneu la frontière, iceluy de Langey feit rapport au roy qu'il estoit besoin de fortifier une place entre la Chappelle et Mésières, d'autant qu'il y a grand pays ouvert, comme de dix-huit lieues, et qu'il luy sembloit que Aubenton estoit bien à propos, faisant une citadelle au hault devers les bois, pour commander à la ville. Mais le roy, pour quelque occasion à ce le mouvant, ne voulut que la fortification se feist audit lieu, mais ordonna qu'elle se feroit au-dessus d'un village nommé Maubert-Fontaine, à sept lieues de Vervins et cinq de Mésières, à la saillie des bois; puis il ordonna de fortifier. Mésières et Mouson. Mais ledit lieu de Mouson se trouva malaisé à fortifier, à l'occasion de la montagne

de devers Yvoy, qui luy commande, et que du costé de deçà la rivière de Meuse, à l'opposite de ladite montagne devers France, on veoit, par dessus la ville, le pied et le derrière de ceux qui viennent à la deffence du rempart. Si est-ce qu'il y fut ordonné ce qu'on veit le plus nécessaire, sçavoir est : une traverse de muraille de bout en bout de la ville, par dedans, pour couvrir ceux qui seroient à la deffence, et dehors, un grand et profond fossé. Et, parce que, par la paix qui fut conclutte à Sainct-Jean-des-Vignes, près Soissons, la ville de Stenay avoit esté rendue au duc de Lorraine, le roy ordonna faire une place sur la rivière de Meuse, deçà l'eaue, dedans ses pays, laquelle fut édifiée entre ledit Stenay et Dun-le-Chasteau, et fut nommée Villefranche-sur-Meuse, près un village nommé Samorel, et vis-à-vis d'un autre village delà l'eaue, nommé Mosas.

Environ le mois de juin subséquent, l'empereur, partant d'Yvoy pour son voyage d'Allemagne, voulut revister sa duché de Luxembourg, et, pour cest effect, prenant son chemin par-devant Jamets, passa par-devant ladite place de Villefranche, estant la rivière de Meuse entre deux. Auquel lieu estant arrivé, il feit complainte à l'ambassadeur du roy, lequel estoit près d'iceluy empereur, que ladite Villefranche estoit édifiée sur le fief de l'Empire ; mais par le seigneur de Langey luy furent envoyés des registres de deux cens ans, qui faisoient apparoir comme de tout temps les habitans dudit pays avoient esté subjets à la jurisdiction et grenier à sel de Saincte-Menehoult ; dont il se contenta. Et partant dudit lieu, alla à Danvillier, et ordonna réédifier et fortifier la ville auparavant ruinée par le duc d'Orléans ; et puis il passa outre à Luxembourg, pour achever son voyage d'Allemagne. Et parce que ce voyage ne touche point de la matière que j'ay entreprinse d'escrire, je le laisse aux serviteurs de l'empereur, lesquels en ont escrit bien amplement, et mesmes don Louis d'Avila.

Aussi le roy feit besongner au chasteau de Saincte-Menehoult ; à Sainct-Dizier feit faire trois gros boulleverts ; à Chaumont-en-Bassigny, pareillement commença à fortifier ; et à Coiffi, feit commencer une citadelle, lequel lieu de Coiffi est à la portée d'une coulevrine de la Franche-Comté, sept lieues plus outre que Chaumont, et à six lieues par-delà Langres ; et à Ligny, feit commencer un chasteau sur le hault de la montagne tirant à Commercy ; mais la mort le surprint devant qu'avoir parachevé lesdites fortifications.

Durant cest hyver, la guerre se faisoit ordinairement entre les Anglois et les François qui estoient dedans le fort d'Outreau, vis-à-vis de la basse Boulongne ; et y eut audit fort, à l'occasion des neiges, pluyes et mauvais temps, telle véhémence de peste, que, en une nuict seule, furent mis en terre plus de six-vingts soldats (chose que je veis, y estant allé de par le roy), et continua de sorte, qu'enfin on ne leur faisoit autre sépulture, sinon, quand tout estoit mort en une maison, on l'abatoit sur eux. Aussi les maisons estoient des trous en terre, couverts de quelque appentis de paille ou de chaume, qui pouvoient bien estre cause en partie de ceste mortalité, veu l'humidité de l'hyver. Je y fus quelquesfoys logé en la chambre du capitaine Villefranche, laquelle je pensois la plus saine du fort ; mais la nuict, en la chambre où j'estois couché, mourut son frère et deux de ses fils, lesquels le jour ne monstroient apparence d'estre malades. Et dura tellement ladite mortalité, que, de vingt enseignes, ne demourèrent pas plus de huict ou neuf cens hommes ; mais nonobstant, jamais les soldats ne voulurent abandonner leur garde tant qu'il fut possible, et y endurèrent beaucoup de maux.

Le seigneur d'Essé, le seigneur de Riou, estans un peu refreschis et renforcés d'hommes, et la peste aucunement rapaisée, feirent de belles entreprinses et insignes deffaictes sur les ennemys ; et, entre autres, environ le mois d'avril 1546, fut délibéré de faire mettre des vivres dedans ledit fort d'Outreau, où la nécessité commençoit à les contraindre. Pour faire ladite exécution, fut ordonné le seigneur de Senerpont, lieutenant du mareschal du Biez, avecques soixante hommes d'armes, lequel partit d'auprès de Montreul le jour de Pasques au soir, et arriva le lundy matin audit fort d'Outreau, avec les vivres et autres refreschissemens qu'il conduisoit : mais, passant près du pont de Brique, au-dessoubs du mont Sainct-Estienne, rencontra trois cens chevaux anglois, venus pour luy empescher ledit envitaillement. L'escarmouche se dressa d'un costé et d'autre, de sorte qu'il y eut deux hommes d'armes et trois archers de ladite compagnie du seigneur de Se-

nerpont, qui furent prins, sans y avoir aucun moyen de les recourre. L'alarme estant venue à Boulongne, les Anglois renforcèrent leurs gens jusques au nombre de sept cens chevaux, et quatre cens arquebouziers à pied, lesquels, passans la rivière, se vindrent embusquer en un village appelé Danes, entre Estappes et ledit fort, cependant que ledit de Senerpont mit les vivres dedans ledit fort, espérant sur sa retraitte le deffaire. Mais arrivant ledit de Senerpont sur les gens de cheval, n'estant encores joincts les arquebouziers avecques eux, délibéra de tenter la fortune, et les combattre avant qu'ils fussent assemblés. Leur cavalerie estoit en trois trouppes, dont les deux se joignirent ensemble, et la tierce se jetta sur les aisles, pour charger nos gens par les flancs. Auquel lieu se trouva, avecques ledit seigneur de Senerpont, le seigneur de Thays, ayant seulement six ou sept gentilshommes avecques luy et le comte Rin-Grave avec pareil nombre, lequel comte Rin-Grave, dès la première charge, fut porté par terre et blessé, et le mareschal du Biez menoit la bataille avec le reste de l'armée. Mais, arrivans cesdits hommes d'armes à la charge, la feirent si furieuse que les Anglois n'eurent moyen de les soustenir ; où furent tués des leurs et des nostres, sur la place, environ deux cens chevaux. Et le mareschal de Calais, chef de l'entreprinse, y mourut, et pareillement de cent à six-vingts Anglois ; et fut prins le nombre de soixante et quinze prisonniers, tous ayans la casaque de veloux pourfillé d'or et d'argent.

Un autre temps le mareschal du Biez, adverty que les vivres commençoient à diminuer au fort, délibéra d'y mener envitaillement. Par quoy, partant de son camp au-dessus de Montreul, print le chemin du mont Sainct-Estienne, auquel lieu il trouva le milort Sorel, accompagné de six mille Anglois, pour empescher ledit envitaillement. En la compagnie dudit mareschal avoit cinquante hommes d'armes, et le comte Rin-Grave, avec son régiment de quatre mille lansquenets, et deux cens arquebouziers conduits par le capitaine Brueil, Breton, et le capitaine Escarbouillat. Ledit mareschal, se trouvant en ce hazard, délibéra, par l'advis des capitaines, de passer outre, et les combattre, encore qu'il fust moindre de nombre de deux mille hommes ; car, se retirant, il eust perdu son charroy et vivres. Avant conclud le combat, marcha droit aux ennemys. Le combat fut long et furieux, mais enfin, les Anglois furent renversés, et se retirèrent en un petit fort, lequel ils ne sceurent garder. Audit combat moururent de sept à huit cens Anglois : le milort Sorel, fils du duc de Norfolc, leur général, se sauva avec le reste à la fuitte, et demourèreut des leurs de sept à huit-vingts prisonniers.

Le roy d'Angleterre, considérant la diminution de ses finances, le grand nombre d'hommes qu'il avoit perdus, et les infinys frais qu'il auroit encores à supporter, eu esgard à l'obstination en laquelle estoit le roy pour reconquérir sa ville de Boulongne, et ayant cognoissance que l'empereur (quelque ligue qu'ils eussent ensemble) ne taschoit qu'à son prouffit particulier, délibéra de mettre fin à la guerre et aux querelles d'entre le roy et luy ; ce qu'il feit entendre au roy, et que, faisant trouver à Ardres ses députés à ceste fin, il feroit trouver les siens à Guines. Le roy, encores qu'ils eust déjà restreint la ville de Boulongne, consentit toutesfoys ceste assemblée, parce qu'il cognoissoit la mauvaise volonté que luy portoit l'empereur, par le peu d'asseurance de paix qu'avoient rapporté ses ambassadeurs à leur retour devers ledit empereur, et qu'il ne vouloit avoir tout en une fois sur ses bras deux tels ennemys que l'empereur et le roy d'Angleterre. A ceste occasion, dépescha monsieur l'amiral d'Annebault, et monsieur Raimond, premier président de Rouen, pour aller à Ardres, et se trouva à Guines l'amiral d'Angleterre, nommé milort Dudelet, qui depuis a esté duc de Nortumberland. Lesquels estant assemblés en un lieu ordonné entre Guines et Ardres, finablement, après avoir convenu de plusieurs choses, accordèrent une paix, avecques telles conditions, que le roy, dedans huict ans, devoit payer huict cens mille escus au roy d'Angleterre, tant pour les arrérages de sa pension, et pour les frais de la guerre qui estoit provenue à cause du reffus de payement d'icelle pension, que pour plusieurs autres despences faictes par ledit roy d'Angleterre, tant aux fortifications de Boulongne que du Boulonnois. Aussi le roy d'Angleterre devoit, moyennant ladite somme, remettre entre les mains du roy Boulongne et tout le Boulonnois, avecques les places, tant anciennes que par luy nouvellement édifiées, comme le Mont-Lambert, la tour d'Ordre, Ambletueil, Blacquenay et au-

tres, en leur entier, et toute l'artillerie, vivres et munitions qui estoient dedans lesdites places. Ces choses estans accordées et signées respectivement par le roy et le roy d'Angleterre, alla l'amiral d'Annebault devers iceluy roy d'Angleterre, pour luy veoir jurer ladite paix : et le milort Dudelet, de la part du roy d'Angleterre, vint devers le roy luy veoir faire le semblable; ce qui fut faict, tant d'une part que d'autre, par lesdites Majestés,

Le. . . jour de. . . 1546, estant le roy à la Roche-Guyon, les neiges estoient fort grandes; se dressa une partie entre les jeunes gens estans près la personne de monseigneur le dauphin: les uns gardoient une maison, et les autres l'assailloient à pelottes de neige; mais, durant ledit combat, le seigneur d'Enguien, François de Bourbon, sortant de fortune hors d'icelle maison, quelque maladvisé jetta un coffre plein de linge par la fenestre, lequel tomba sur la teste dudit seigneur d'Enguien, et le blessa, de sorte que, peu de jours après, il mourut, au grand regret du roy et de toute la cour, pour la jeunesse florissante de luy, et le peu d'occasion de l'événement de sa mort: lequel avoit esté autant bien fortuné en tous les lieux où le roy l'avoit employé, aymé et estimé des gens de guerre (mesmes des estrangers) que jeune homme de son âge qui ayt esté de nostre temps.

Après la paix accordée avec le roy d'Angleterre, le roy, sentant l'empereur en Allemagne, et n'estant asseuré quelle fin prendroit la guerre encommencée par ledit empereur contre les protestans, voulut luy-mesmes visiter sa frontière, tant de Champagne que de Bourgongne, pour veoir quelle diligence on avoit faict aux fortifications qu'il avoit ordonnées; et s'achemina par la Bourgongne, pour faire ladite visitation, commençant à Bourg en Bresse, de là à Challons sur la Saone, puis à Seurre, petite ville sur ladite rivière, laquelle de nouveau il avoit commencé à fortifier. Puis, passant à Beaune et Dijon, print son chemin par la Champagne, et, y estant arrivé, visita sa ville de Langres, et envoya l'amiral d'Annebault pour visiter Coiffi et Montigny-le-Roy, lequel vint retrouver le roy à Chaumont-en-Bassigny. Et, partant de Chaumont, le roy visita Ligny-en-Barrois, Sainct-Dizier et autres places, et vint faire sa feste de Toussaincts à Jenville, après avoir visité madame la duchesse de Lorraine à Bar-le-Duc. Puis il passa à Vitry-le-François, qui est une place qu'il avoit commencée sur la rivière de Marne, à une lieue de Vitry-en-Parthois, parce qu'il ne trouvoit qu'on peust fortifier ledit lieu de Vitry-en-Parthois, pour l'incommodité de l'assiette commandée de trois ou quatre montagnes. De Vitry-le-François alla à Saincte-Menehoult, à Villefranche-sur-Meuse, à Mouson, à Sedan, à Mésières, à Maubert-Fontaine, passant à Mont-Cornet en Ardennes, et se retira à Nostre-Dame de Liesse, et à Folembray, où il solemnisa la feste de Sainct-André.

(1547) Le roy, partant de Folambray, vint à Compiègne, et y ayant séjourné trois sepmaines ou un mois, se retira à Sainct-Germain-en-Laye, auquel lieu il receut les nouvelles du trespas du roy Henry d'Angleterre, huictiesme de ce nom, lequel laissa un fils de l'âge de huict ans, nommé Édouart. Duquel trespas le roy porta grand ennuy, tant pour l'espérance qu'il avoit de faire ensemble une alliance plus fermè que celle qu'ils avoient commencée, que parce qu'ils estoient presque d'un âge et de mesme complexion, et eut doute qu'il fust bientost aller après. Mesmes ceux qui estoient près sa personne trouvèrent que depuis ce temps il devint plus pensif qu'auparavant. Si est-ce que, considérant que l'événement de la guerre est incertain, et que, advenant que l'empereur vinst à son entente contre les Allemans, il pourroit tourner ses forces sur luy, dont la Champagne en pourroit souffrir, dépescha le seigneur de Langey pour faire parachever les fortifications de ladite frontière, et, pour cest effect, ordonna neuf-vingts mille livres. Et, pour pourveoir lesdites places de vivres, dépescha le seigneur de Plancy, son maistre des requestes, et le seigneur de Boran. Mais devant que la chose fust exécutée, sa mort intervint; car, peu de jours après, luy vint une fièvre lente, pour laquelle passer il s'en alla à la Muette, maison nouvellement par luy édifiée, à deux lieues de Sainct-Germain, au bout de la forest. Mais, y ayant faict séjour de sept ou huit jours, il s'ennuya, et en partit sans repasser par Sainct-Germain-en-Laye, et alla coucher à Villepreux, où la nuict il eut quelque accès de fièvre. Le lendemain, alla coucher à Dampierre, près Chevreuse, duquel lieu il print son chemin pour aller faire son quaresme prenant à Limours; et de jour en jour ceux qui

estoient autour de luy le trouvoient fort changé de complexions et de façons de faire. Ayant séjourné deux ou trois jours à Limours, s'en alla à Rochefort, où il séjourna, allant de jour en autre à la chasse ; mais tous les soirs, à son retour, avoit quelque accès de fièvre. Par quoy voulut prendre son chemin pour se retirer à Sainct-Germain-en-Laye, et pour avoir son passe-temps de la chasse par les chemins. Partant de Rochefort, vint coucher à Rambouillet, espérant n'y estre qu'une nuict ; mais le plaisir qu'il eut approchant dudit Rambouillet, tant en la chasse qu'en la volerie, luy feit changer d'opinion, et délibéra d'y faire séjour cinq ou six jours Mais enfin, la fièvre qui de longtemps l'avoit saisi, se renforça tellement par intervalles, qu'elle se convertit en continue, avecques la douleur d'une apostume qu'il avoit eue peu de temps au précédent qu'il allast au-devant de l'empereur, quand il passa par France. Alors, ayant bonne cognoissance de sa fin, disposa des affaires de sa conscience et de sa maison. Et, après avoir faict plusieurs belles remonstrances à monseigneur le dauphin, son fils à présent régnant, et luy avoir recommandé son peuple et ses serviteurs, rendit l'ame à Dieu, audit chasteau de Rambouillet, le dernier jour de mars 1547, avant Pasques.

Ce prince fut fort regretté tant de ses subjects que des estrangers, pour avoir flory en toutes vertus. Il estoit magnanime et généreux, amateur de bonnes lettres, lequel, par son moyen, a illuminé les ténèbres d'ignorance, lesquelles avoient régné par cy-devant. Et aima toutes gens d'esprit, et fonda à Paris des colléges pour les lettres latines, grecques et hébraïques, et feit venir de toutes les parties du monde gens instruits en toutes sciences et arts libéraux, pour édifier la jeunesse en bonnes mœurs et sciences : et, combien qu'il n'eust esté nourry aux estudes en son jeune âge, n'estoit science de laquelle il ne peust rendre raison, d'autant qu'il avoit souvent communiqué avecques gens excellens en toute érudition et que Dieu l'avoit doué de divine mémoire, de sorte que toutes gens doctes qui l'ont hanté, ont confessé avoir plus apprins de luy que luy d'eux. Il mourut en son âge de cinquante et trois ans, après avoir eu beaucoup de bonnes et mauvaises fortunes, mais plus de malheureuses que de prospères. Toutesfoys, jamais adversité qui luy peust advenir ne luy abaissa le cœur, ayant tousjours son recours et ferme fiance en Dieu, et continua en bonne mémoire et sain entendement jusques à la fin de ses jours.

FIN DES MÉMOIRES DE DU BELLAY.

TABLE

DES LIVRES ET DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Dédicace au prince Napoléon Louis Bonaparte.

Notice sur la chronique de Bayart par le Loyal Serviteur.

Notice sur la vie du connétable de Bourbon par Guillaume de Marillac, et sur sa continuation par Antoine de Laval.

Notice sur le sac de Rome par Jacques Buonaparte.

Notice sur Robert de la Mark, seigneur de Fleurange.

Notice sur Louise de Savoie.

Notice sur les Du Bellay.

CHRONIQUE DE BAYART

PAR LE LOYAL SERVITEUR.

Prologue de l'auteur. Page 1

1476. CHAP. I. Comment le seigneur de Bayart, père du bon chevalier sans paour et sans reprouche, eut vouloir de sçavoir de ses enfans de quel estat ils vouloient estre. 2

1489. CH. II. Comment le père du bon chevalier sans paour et sans reprouche envoya quérir son beau-frère l'évesque de Grenoble pour aller à luy, parce qu'il ne pouvoit plus partir de la maison. 3

——CH. III. Comment l'évesque de Grenoble présenta son nepveu, le bon chevalier sans paour et sans reprouche, au duc Charles de Savoye, qui le receut joyeusement. 4

——CH. IV. Comment le duc de Savoye se partit de Chambéry pour aller veoir le roy de France Charles huytiesme; en sa ville de Lyon; et mena avecques luy le bon chevalier sans paour et sans reprouche, son paige. 5

1490. CH. V. Comment le duc de Savoye alla faire la révérence au roy de France à son logis, et du grant et honneste recueil qui luy fut faict. 6

1493. CH. VI. Comment ung gentilhomme de Bourgongne, nommé messire Claude de Vauldray, vint à Lyon, par le vouloir du roy de France, faire faicts d'armes tant à cheval comme à pied, et pendit ses escus pour par ceulx qui y toucheroient estre par lui receus au combat; et comment le bon chevalier, trois jours après qu'il fut mis hors de paige, toucha à tous les escus. 8

——CH. VII. Comment l'abbé d'Esnay bailla cent escus au bon chevalier pour avoir deux chevaulx, et escripvit une lettre à ung marchant de Lyon pour lui délivrer ce qui luy seroit nécessaire. 9

1494. CH. VIII. Comment le bon chevalier sans paour et sans reprouche et son compaignon se montèrent de chevaulx et garnirent d'accoustremens, et comment ledit bon chevalier se porta gentement, selon sa puissance, contre messire Claude de Vauldray. 11

——CH. IX. Comment le seigneur de Ligny envoya le bon chevalier en garnison en Picardie où estoit sa compaignie, et fut logé en une jolye petite ville appelée Ayre, et comment, à son arrivée ses compaignons allèrent au-devant luy. 13

1494. CH. X. Comment le bon chevalier fist crier dedans Ayre ung tournoy pour l'amour des dames, où il y avoit pour le mieulx faisant ung beau bracelet d'or et ung bel dyament pour donner à sa dame. 15

——CH. XI. Comment le roy de France Charles huytiesme fit son appareil pour aller à la conqueste du royaulme de Naples, lequel il gaigna par sa prouesse et vaillance, sans grande effusion de sang. 17

1495. CH. XII. Comment Loys, duc d'Orléans, vint à la couronne comme le plus prochain hoir, et fut appelé Loys douziesme. 18

1498 1500. CH. XIII. Comment, après la conqueste de la duché de Milan, le bon chevalier demoura en Italie, et comment il dressa ung tournoy en la ville de Carignan en Piémont, dont il emporta le prix. 19

1500. CH. XIV. Comment le seigneur Ludovic Sforce retourna d'Almaigne avecques bon nombre de lansquenets, et reprint la ville de Milan sur les François. 22

——CH. XV. Comment le seigneur Ludovic voulut veoir le chevalier sans paour et sans reprouche, et comment, après avoir devisé avecques luy, le renvoya, et lui fit rendre son cheval et ses armes. 23

1501. CH. XVI. Comment le seigneur Ludovic se retira dedans Novarre, doubtant que les François entrassent dedans Milan par le chasteau, et comment il fut prins. 24

——CH. XVII. Comment le seigneur de Ligny alla visiter Vaugayre, Tortone, et autres places en la duché de Milan, que le roy luy avoit données; et d'ung gentil tour que feist le bon chevalier. 25

1502. CH. XVIII. Comment le roy de France envoya grosse armée à Naples, où il fit son lieu-

tenant général le seigneur d'Aubigny. 27
1502. CH. XIX. Comment le bon chevalier sortit de sa garnison de Minervine; comment il trouva Espaignols sur les champs, et ce qu'il en advint. 28
——CH. XX. Comment domp Alonce se voulut desrober par le moyen d'ung Albanoys qui le garnit d'ung cheval; mais il fut repris sur le chemin et resserré en plus forte prison. 29
——CH. XXI. Comment domp Alonce de Soto-Mayore se plaignit à tort du traictement que lui avoit fait le bon chevalier, dont ils vindrent au combat. 30
——CH. XXII. Comment le bon chevalier combattit domp Alonce de Soto-Mayore et le vainequit. 31
1503. CH. XXIII. D'ung combat qui fut au royaulme de Naples de treize Espaignols contre treize François, où le bon chevalier fit tant d'armes qu'il emporta le prix sur tous. 23
——CH. XXIV. Comment le bon chevalier print le trésorier et son homme, qui portoient quinze mille ducats au grant cappitaine Ferrande, et ce qu'il en fit. 34
——CH. XXV. Comment le bon chevalier garda ung pont sur la rivière de Garillan, luy seul, l'espace de demye-heure, contre deux cens Espaignols. 35
1504. CH. XXVI. De plusieurs choses qui advinrent en deux années, tant en France, Italie que Espaigne. 37
1506. CH. XXVII. Comment les Gennevois se révoltèrent, et comment le roy de France, passant les monts, les remit à la raison. 38
1508. CH. XXVIII. Comment l'empereur Maximilian fit la guerre aux Vénitiens, où le roy de France envoya le seigneur Jehan-Jacques avecques grosse puissance pour les secourir. 39
1509. CH. XXIX. Comment le roy Loys douziesme fit marcher son armée en Italie contre les Vénitiens, et de la victoire qu'il en obtint. 40
——CH. XXX. Comment le roy de France Loys douziesme gaigna toutes les villes et places des Vénitiens jusques à Pesquerre. 41
——CH. XXXI. Comment le roy de France envoya le seigneur de la Palisse au secours de l'empereur avecques cinq cens hommes d'armes et plusieurs cappitaines, desquels estoit le bon chevalier. 43
——CH. XXXII. Comment l'empereur Maximilian alla mettre le siége devant Padoue, et ce qu'il advint durant iceluy. 44
——CH. XXXIII. Comment l'empereur Maximilian planta son siége devant Padoue, et des gaillardes approuches faictes par les gentilshommes françois, et d'une grande hardiesse que monstra le bon chevalier sans paour et sans reprouche. 45
——CH. XXXIV. De la grosse et lourde batterie qui feust devant Padoue, et de la grande brèche qui y feust faicte. 47
——CH. XXXV. Comment le bon chevalier, durant le siége, fit une course avec ses compaignons, où il acquit gros honneur. 48
——CH. XXXVI. D'une course que fit le bon chevalier, où il fut pris soixante Albanoys et trente arbalestriers. 49
——CH. XXXVII. Comment l'empereur délibéra donner l'assault à Padoue, et l'occasion pourquoi il demoura. 52
1509. CH. XXXVIII. Comment l'empereur se retira du camp de devant Padoue quand il congneut que ses Allemans ne vouloient pas donner l'assault. 54
——CH. XXXIX. Comment le bon chevalier, estant à Véronne, fit une course sur les Vénitiens, où il fut pris et rescoux deux fois en ung jour, et quelle en fut la fin. 55
——CH. XL. Comment le bon chevalier cuyda estre trahi par un espie qui avoit promis au cappitaine Moufron le remettre en ses mains, et ce qu'il en advint. 57
1510. CH. XLI. Comment ceux de la garnison de Lignago firent une course sur les Vénitiens par l'advertissement de quelques espies qui les trahirent, par quoy ils furent défaicts. 62
1511. CH. XLII. Comment le pape Julles vint en personne en la duché de Ferrare, et comment il mit le siége devant la Myrandolle. 65
——CH. XLIII. Comment le bon chevalier cuyda prendre le pape entre Sainct-Félix et la Myrandolle, et à quoy il tint. 66
——CH. XLIV. Comment le pape envoya une bende de sept à huict mille hommes devant une place du duc de Ferrare, nommée la Bastide, et comment ils furent deffaicts par l'advis du bon chevalier sans paour et sans reprouche. 67
——CH. XLV. De la mort du seigneur de Montoison et de plusieurs menées que firent l'ung contre l'autre le pape Julles et le duc de Ferrare, où le bon chevalier se monstra vertueux. 70
1512. CH. XLVI. De plusieurs choses qui advinrent en Italie durant deux ans. 72
——CH. XLVII. Comment deux Espaignols combattirent à oultrance dans la ville de Ferrare. 74
——CH. XLVIII. Comment messire André Grit, providadour de la seigneurie, par le moyen du conte Loys Advogadre, reprint la ville de Bresse. 78
——CH. XLIX. De la grande diligence du duc de Nemours pour reprendre Bresse, et comment il deffit en chemin le cappitaine général des Vénitiens et cinq ou six mille hommes. 79
1512. CH. L. Comment le duc de Nemours reprit Bresse, où le bon chevalier acquit grand honneur, et comment il fut blessé quasi à mort. 78
——CH. LI. Comment le bon chevalier partit de Bresse, de la grande courtoysie qu'il fit à son hostesse au partir, et comment il arriva devant la ville de Ravenne. 85
——CH. LII. Comment le siége fut mis par le noble duc de Nemours devant Ravenne, et comment plusieurs assaulx y furent donnés le vendredy sainct, où les François furent repoussés. 87
——CH. LIII. D'une merveilleuse escarmouche qui fut entre les Espaignols et les François le jour devant la bataille de Ravenne, où le bon chevalier fit merveilles d'armes. 89
——CH. LIV. De la cruelle bataille de Ravenne, où les Espaignols et Neapolitains furent desconfits, et de la mort du duc de Nemours. 91
——CH. LV. Des nobles hommes qui moururent à la bataille de Ravenne, tant du costé des François que des Espaignols, et des prisonniers. La prinse de la ville de Ravenne; comment les

François furent chassés deux mois après d'Italie, en l'an 1512. De la griefve maladie du bon chevalier. D'une fort grande courtoysie qu'il fit. Du voyage qui fut fait au royaulme de Navarre, et de tout ce qui advint en ladicte année. 96

1512. CH. LVI. Comment le bon chevalier prist ung chasteau d'assault au royaulme de Navarre, ce pendant qu'on assist le siége devant Pampelune, où il fit un tour de saige et appert chevalier. 100

1513. CH. LVII. Comment le roy Henry d'Angleterre descendit en France et mit le siége devant Théroüenne; d'une bataille dicte la *Journée des Esperons*, où le bon chevalier fit merveilles d'armes et gros service en France. 102

——CH. LVIII. Du trespas de la magnanime et vertueuse princesse Anne, royne de France et duchesse de Bretaigne, du mariage du roy Loys douziesme avec Marie d'Angleterre, et de la mort dudict roy. 107

1514. CH. LIX. Comment le roy François Ier passa les monts, et comment il envoya devant le bon chevalier et de la prinse du seigneur Prosper Colonne par sa subtilité. 108

1515. CH. LX. De la bataille que François Ier eut contre les Suysses à la conqueste de sa duché de Milan, où il demoura victorieux, et comment, après la bataille gaignée, voulut estre fait chevalier de la main de Bayart. 111

1509. CH. LXI. De plusieurs incidences qui advindrent en France, Ytalie et Espaigne, en l'espace de trois ou quatre ans. 113

——CH. LXII. Comment messire Robert de la Marche fit quelques courses sur les terres de l'esleu empereur, qui dressa grosse armée, et ce qu'il en advint. *Id.*

——CH. LXIII. Comment le bon chevalier garda la ville de Maizières contre la puissance de l'empereur, où il acquit gros honneur. 114

1424. CH. LXIV. Comment le bon chevalier, en une retraicte qu'il fist en Ytalie, fut tué d'ung coup d'artillerie. 117

——CH. LXV. Du grant dueil qui fut demené pour le trespas du bon chevalier sans paour et sans reprouche. 119

——CH. LXVI. Des vertus qui estoient au bon chevalier sans paour et sans reprouche. 121

VIE DU CONNETABLE CHARLES DE BOURBON.

DE 1490 A 1521,

PAR GUILLAUME DE MARILLAC, SON SECRÉTAIRE.

1489. Naissance du duc Charles de Bourbon et généalogie de sa maison. 125

1494. Gilbert de Montpensier, son père, passe à Naples avec Charles VIII. 128

Sa mort à Pouzzolles. 129

1501. Mort de Louis de Montpensier, fils aîné de Gilbert, à Pouzzolles. 131

1503. Mort de Claire de Gonzague, femme de Gilbert de Montpensier. *Id.*

Charles de Bourbon devient comte de Montpensier à la mort de son frère aîné Louis. *Id.*

Mort de Pierre de Bourbon, son oncle. *Id.*

Education donnée au comte Charles. 132

1504. Charles de Bourbon réclame l'héritage de son oncle le duc Pierre. 133

Le mariage projeté entre le duc d'Alençon et Suzanne de Bourbon est rompu. 136

1505. Charles, comte de Montpensier, épouse Suzanne de Bourbon, et prend le titre de duc de Bourbon. 137

1506. Il assiste au mariage de François, duc d'Angoulême, depuis François Ier, avec Claude, fille de Louis XII. 139

1508. Il passe en Italie avec le roi, assiste au combat de Rapaille, près de Gênes, et revient en France. *Id.*

Il assemble les états de Bourbonnois. 140

1509. Il passe de nouveau en Italie avec le roi, qui le nomme chef des pensionnaires. *Id.*

Victoire remportée par les Français près de l'Adda, et retour des Français. 141

1512. Il se rend à Bayonne et repousse les attaques des Espagnols et la descente des Anglois. 142

1513. Le roi entreprend de reconquérir le duché de Milan. Digression sur les droits réclamés par le roi de France sur ce duché. 144

Le roi propose au duc de Bourbon de se charger de la conduite de l'armée Françoise en Italie. 148

Il en investit ensuite le sieur de la Trimouille en sa place. 149

Descente des Anglois en Artois; le duc de Bourbon marche contre eux avec le roi. *Id.*

Les Suisses pénètrent jusqu'à Dijon, et la Trimouille achète leur départ. 150

1514. Le duc de Bourbon est envoyé lieutenant du roi en Bourgogne. *Id.*

Il réprime les pillages des aventuriers. 152

Mort de Louis XII et commencement du règne de François I. 153

Le duc de Bourbon est créé connétable par François I. *Id.*

François I se fait sacrer à Rheims. 154

1515. Nouvelle expédition en Italie. Le connétable de Bourbon en fait partie et se rend à Lyon. 155

Le duc de Bourbon passe en Italie par le col de Cabre. 156

Le cardinal de Sion prêche contre les Français. 158

Bataille de Marignan. 159

Lettre de François I à sa mère sur cette bataille. 160

Milan se rend à François I. 162

François I entre à Milan. 163

1516. L'empereur passe l'Adda pour attaquer les François. 164
Il repasse l'Adda sans avoir rien fait et retourne en Allemagne. 166
Le duc de Bourbon revient à Moulins et tient ses États. *Id.*
1517. Il réclame de François I des indemnités d'argent qu'on lui promet toujours sans jamais lui rien donner. 167
1518. La duchesse de Bourbon accouche d'un fils. 168
1519. Elle fait son testament. 169
1520. Entrevue entre François I et Henri VIII, entre Ardres et Guines. *Id.*

CONTINUATION PAR ANTOINE DE LAVAL.

DE 1521 A 1527, JUSQU'A LA MORT DU CONNÉTABLE.

1521. Le connétable se pique de ce qu'on lui enlève le commandement de l'avant-garde contre Charles-Quint du côté de la Flandres. 170
Mort de la duchesse de Bourbon. 171
1522. Procès au sujet de son héritage entre le connétable son mari et Louise de Savoie, mère du roi; analyse des plaidoyers. 173
1523. Louise de Savoie requiert le séquestre des biens du seigneur de Bourbon et l'obtient. 183
Bourbon part de son château de Chantelle. *Id.*
1527. Mort du connétable. 184

SAC DE ROME EN 1527.

PAR JACQUES BUONAPARTE.

Détails sur le connétable de Bourbon. 185
1523. Sa fuite. 187
Siége de Marseille par les troupes impériales. *Id.*
Bourbon passe en Allemagne. 188
1525. Bourbon arrive d'Allemagne à Lodi à la tête de son armée. *Id.*
Défaite de Pavie. Le pape abandonne le camp françois. *Id.*
1526. François I est remis en liberté. 189
Bourbon entre à Gênes. *Id.*
Débats à Rome entre les Colonna et les Orsini. 190
Colonna entre dans Rome. 191
Bourbon passe le Pô et prend le commandement des armées espagnole et allemande réunies. 192
1527. Il passa le Trebbia. *Id.*
Il arrive dans le Bolonois. 193
Convention acceptée par le pape. *Id.*
Bourbon poursuit sa marche sur Arezzo. 194
L'armée de Bourbon se grossit d'aventuriers de toute sorte. 195
Harangue de Bourbon à ses troupes. 196
Il arrive sous les murs de Rome le 5 mai et engage ses soldats à donner l'assaut. 197
Le pape assemble des troupes sous le commandement de Renzo de Ceri. 198
1527. Il demande de l'argent qu'on lui refuse. 199
Prodiges qui présagent les malheurs de Rome. 200
Le connétable excite ses troupes. *Id.*
Bourbon est tué à l'assaut. 201
Ses troupes entrent dans Rome. 202
Renzo et les siens prennent la fuite. 203
Les Espagnols se présentent devant le château Saint-Ange. 205
Pillage de Rome et excès de toute sorte. *Id.*
Les cardinaux sont insultés. 207
Les palais sont mis à rançon; modèle d'un acte de rançon. 209
Disette de la ville. 211
Arrivée de Pompée Colonna. 212
Le pape, bloqué dans le château Saint-Ange, envoie des légats à François I, et à Henri VIII d'Angleterre. 213
Il donne des otages qui sont insultés. *Id.*
Contagion. 214
Le pape se sauve déguisé du château Saint-Ange. *Id.*
Les soldats allemands quittent Rome, retournent à Naples et sont envoyés contre Lautrec. 215

MEMOIRES DE ROBERT DE LA MARCK,

SEIGNEUR DE FLEURANGE ET DE SEDAN.

Prologue. 216
1500. CH. I. Comment le roy fit fort bon recueil au Jeune Adventureux, et, ayant regard à sa grande jeunesse, l'envoya à M. d'Angoulesme, qui tenoit lieu de dauphin et seconde personne de France, pour le servir et nourrir avecques luy. 217
1501. CH. II. Comment le Jeune Adventureux feust bien receu de Monsieur, qui estoit âgé de sept ou huict ans, et de madame sa mère; et ce chapitre parle aussi de leurs folies, passe-temps et jeunesses au chasteau d'Amboise. *Id.*
——CH. III. Comment M. d'Angoulesme et le Jeune Adventureux, et tout plain d'autres jeunes gentilshommes, jouoient à la boule. *Id.*
1502. CH. IV. Le beau tournoy qui feust faict pour la venue de prince de Castille, et du mariage qui feust faict du marquis de Montferrat avec la puisnée sœur de M. d'Alençon. 218
1503. CH. V. Comment en ce temps se fist le voyage de Garillan, et pour ce que le Jeune Adventureux estoit encores jeune, le mets en abrégé. 219
Vénerie. *Id.*
Cy devise de l'estat de la faulconnerie du roi de France. 220
Cy devise de l'estat des gardes du roi de France. *Id.*
L'estat de l'artillerie du roi. 221
1507. CH. VI. Comment le roy de France Louis, douziesme de ce nom, fist son armée pour aller en Italie, et mena la royne jusques à Lyon,

où laissa M. d'Angoulesme avecques elle, et comment messire Robert de la Marche, seigneur de Sedan, alla au secours du palatin. 221

1507. CH. VII. Comment la bataille se fist des François contre les Vénitiens, près de Rivalte, par un lundy matin, laquelle les François gaignèrent à un lieu qui s'appelle Aignadel, là où furent tués plus de trente-huit mille Vénitiens, et de ce qui y feust faict. 224

1509. CH. VIII. Comment, après la bataille, le roy print son chemin vers Pesquière, laquelle il vint assiéger. 225

——CH. IX. Comment les autres villes de la seigneurie de Venise, après sçavoir la prise de la ville et chasteau de Pesquière et l'exécution qu'on y avoit faicte, se gouvernèrent. 226

——CH. X. Comment, quand l'empereur Maximilian sceut les nouvelles, envoya vers le roy pour eulx veoir ensemble, à lui prier qu'il lui voulsit rendre ce qu'il lui appartenoit. *Id.*

——CH. XI. Comment, quand l'empereur eust ses villes entre ses mains, au bout de cinq mois les laissa perdre, excepté Véronne, où estoit M. de Rœux, son lieutenant général. 227

——CH. XII. Comment, apres que le roy eust gaigné la bataille contre les Vénitiens, print son chemin à Milan pour retourner en France. *Id.*

——CH. XIII. Comment l'ambassadeur de l'empereur Maximilian vint à Blois devers le roy, et de la dépesche qu'il eust ; et comment le roy y envoya M. de la Palice avec une grosse armée. *Id.*

——CH. XIV. Comment le siége fut mis devant Padoue par l'empereur Maximilian et M. de la Palice, lieutenant pour le roy de France. 228

1506. CH. XV. Comment le roy Louis douziesme fist assembler tous ses Estats à Tours pour faire le mariage de M. d'Angoulesme et de madame Claude, sa fille aisnée. 229

1510. CH. XVI. Comment le Jeune Adventureux feut marié à la niepce de monsieur le légat d'Amboise. *Id.*

1506. CH. XVII. Comment messire Robert de la Marche vint en Gueldres, lieutenant général pour le roy; de la prise de Tillemont, et de ce qui y feust faict. *Id.*

1510. CH. XVIII. Comment le Jeune Adventureux, trois mois après qu'il feust marié, print congé du roy Louis, de M. d'Angoulesme son maistre pour aller veoir les guerres d'Italie. 230

1507. CH. XIX. Comment, en ce temps-là, la sœur de M. de Foix, duc de Nemours, feust donnée en mariage au roy d'Arragon et vint à Savone vers le roy de France, et de la paix que fisrent ensemble, qui ne dura guères. 231

1510. CH. XX. Comment le Jeune Adventureux se partist de Véronne et vint à Parme, à l'entrée du grand hyver, vers M. le grand-maistre Chaumont, et comment ils menoient leurs armées et artillerie durant ledict hyver. 232

——CH. XXI. Comment le Jeune Adventureux fist une bande de cent chevaux adventuriers et tout plain de gentilshommes qui vindrent avecques luy ; et comment l'armée de Parme partit pour aller secourir La Mirandole que le pape Jules tenoit assiégée ; et de la mort de M. le grand-maistre Chaumont d'Amboise. *Id.*

1510. CH. XXII. Comment le pape Jules print la Mirandole avant que le secours des François y feust venu. 233

1511. CH. XXIII. Comment la Concorde feust prise, que les Espaignols tenoient; et comment tous ceux dedans feurent tous mis en pièces; et de la prise de Jehan Pol Maufron. *Id.*

——CH. XXIV. Comment, après la prise desdictes villes, les deux armées se vindrent loger au Bondin vis-à-vis l'une de l'autre, et se parcquèrent les François à un traict de faucon près des gens du pape et les Vénitiens, et y feurent quatre mois sans autre fort que leur camp. Comment le duc de Ferrare amena son artillerie, et principalement une pièce qui se nommait le Grand-Diable, à un village qui s'appeloit l'Hospitalet, et qui battoit dedans le camp du pape et des Vénitiens; et de la situation de ladicte ville de Ferrare et de l'isle; et des bonnes chères qui se fisrent durant ce temps avec le duc et la duchesse dudict Ferrare. 234

——CH. XXV. Comment l'armée du pape et des Vénitiens se partirent pour tirer vers Boulongne, et comment l'armée des François les poursuivoit. 235

——CH. XXVI. Comment les François gaignèrent la bataille devant Boulongne contre le pape et les Vénitiens; et comment la ville se rendist à eulx. *Id.*

——CH. XXVII. Comment le vice-roy de Naples et le comte Pedro Navarre vinrent mettre le siége devant Boulongne, et comment les François le deffendirent. 236

1512. CH. XXVIII. Comment M. de Nemours assiégea Bresse laquelle il print; et de la grande occision qui y feust faicte. 237

——CH. XXIX. Comment après la prise de Bresse, M. de Nemours entendit que les Espaignols s'assembloient en la Romaigne; comment ils se vinrent parcquer les uns les autres à Ravennes. *Id.*

——CH. XXX. Comment M. de la Palice, en attendant la response du roy, feust eslu par tous les capitaines chef général des François; et comment la ville de Ravennes leust prinse; et de l'entrée du corps de M. de Nemours à Milan. 240

1513. CH. XXXI. Comment, après que les Suisses et Vénitiens veirent le pays desgarny, chassèrent M. de la Palice hors d'Italie. 241

——CH. XXXII. Comment le Jeune Adventureux vint sur les frontières de Gueldres amasser cinq mille lansquenets, et comment ceulx de Lembourg et Luxembourg ruèrent sur eulx. 242

——CH. XXXIII. Comment les Espaignols descendirent en Guyenne, où feust envoyé M. d'Angoulesme, lieutenant général pour le roy ; et comment le roy de Navarre perdit son royaume. 243

——CH. XXXIV. Comment le roy Louis douziesme envoya M. de la Trimouille, son lieutenant général, en Italie, avec toute son armée. 244

——CH. XXXV. Comment le Jeune Adventureux feust envoyé par le sieur de la Trimouille à Alexandrie, laquelle il print en un matin. 245

1513. CH. XXXVI. Comment les François allèrent assiéger la ville de Novarre et de la grosse batterie qu'ils y fe rent, et du secours des Suisses à ladicte place. 240

1513. CH. XXXVII. Comment les François perdirent la bataille contre les Suisses à Trécas là où le jeune Adventureux feust laissé avec quarante-six playes avec les morts. 248

——CH. XXXVIII. Comment les Suisses, sçachant la descente des Anglois en Picardie, vindrent assiéger Dijon; et de l'appoinctement qu'ils fisrent. 250

——CH. XXXIX. Comment les Anglois descendirent en France, de ce qui feust faict à leur descente; comment ils vindrent assiéger Théroüenne; comment estoit l'armée des François à Blangy où arriva; le jour de la journée des Esperons, le Jeune Adventureux avec les lansquenets, qui fist grand reconfort à toute l'armée; et comment l'empereur Maximilian, par un jour de Saint-Laurent, arriva au camp du roy d'Angleterre, deux ou trois jours avant la journée des Esperons. 251

——CH. XL. Comment les Anglois prindrent Théroüenne et Tournay; et de l'appointement du roy de France au roy d'Angleterre; et de la mort du roy d'Écosse. 253

——CH. XLI. Comment la royne de France Anne, duchesse de Bretaigne, femme du roy Louis douzième, mourut au chasteau de Blois; et comment après, ledict seigneur roy espousa la sœur du roy d'Angleterre. *Id.*

1514. CH. XLII. Comment le roy Louis douziesme acheva le mariage de M. d'Angoulesme et de madame Claude, sa fille. 254

——CH. XLIII. Comment madame Marie, sœur du roy d'Angleterre, arriva à Abbeville bien accompaignée de gros seigneurs et dames d'Angleterre; et comment le roy Louis douziesme l'épousa; et des triomphantes nopces qui feurent faictes en la ville d'Abbeville. 255

——CH. XLIV. Comment la royne de France, sœur du roy d'Angleterre, fist son entrée à Paris; des belles joustes et tournois qui y feurent faicts, dont estoient tenans M. d'Angoulesme et le Jeune Adventureux, et six capitaines de France que ledict sieur d'Angoulesme avoit choisis. 256

1514. CH. XLV. Comment le roy Louis douziesme, après avoir faict bonne chère avecques sa nouvelle femme, mourut à Paris, par un jour de l'an. 257

1515. CH. XLVI. Cy devise que fist la royne Marie de France après la mort du roy son mary. 258

——CH. XLVII. Comment M. d'Angoulesme François, premier de ce nom, feust sacré roy de France à Rheims; de son entrée à Paris, et des belles joustes et tournois qui y feurent faictes, là où estoit M. de Nassau, M. de Sempy, ambassadeur pour le roy catholique; et de ce qui s'y fist. 259

——CH. XLVIII. Comment le roy François, premier de ce nom, après avoir mis ordre à ses affaires en France, commença à dresser son armée pour aller en Italie. *Id.*

——CH. XLIX. Comment le roy partit de Lyon pour achever son entrepriuse; et comment Prosper Colonne feust prins par le mareschal de Chabannes, seigneur de la Palice; et comment M. de Lautrec et l'Adventureux suivirent les Suisses, qui se retirèrent vers Saluces. 260

1515. CH. L. Cy-devise de la journée faicte à Sainte Brigide près de Marignan, laquelle les François gaignèrent contre les Suisses par un jour de Sainte-Croix, en septembre; de la prise du chasteau de Novarre, et du secours que les Vénitiens feirent au roy. 262

——CH. LI. Cy devise des ambassadeurs françois et suisses qui estoient à Galéras; et comment le roy fist assiéger le chasteau de Milan, où estoit le More dedans, lequel se rendist par composition. 266

——CH. LII. Comment, après que le chasteau de Milan feust rendu et que le More feust en France, le roy fist son entrée à Milan tout en armes, la plus belle que feust jamais; et des belles joustes et tournois qui y feurent faictes. 268

——CH. LIII. Comment le pape de Rome et le roy de France s'entrevisrent à Boulongne-la-Grasse. 269

1516. CH. LIV. Comment l'Adventureux retourna en France. 270

——CH. LV. Comment le roy, après avoir mis ordre en son pays d'Italie, revint en son royaume de France et laissa M. de Bourbon, son lieutenant général à Milan; et comment l'empereur Maximilian vint en la duché de Milan. *Id.*

——CH. LVI. Comment le marquis de Mantoue, pour quelques affaires qu'il disoit avoir, s'en retourna et abandonna le roy et luy renvoya son ordre; et comment l'Adventureux fist une maison nommé Messencourt, et le combat qu'il y donna. 271

1519. CH. LVII. Comment le roy donna charge à l'Adventureux de mener pratique en Allemaigne pour gaigner les princes et électeurs de l'Empire. 272

——CH. LVIII. Comment François de Sickingen fist alliance avecques messire de la Marche et l'Adventureux son fils; et comment il emprint faire la guerre à M. de Lorraine. *Id.*

1516. CH. LIX. Comment en ce temps le cardinal de la Marche et le sieur de Sedan son frère, pour quelque tort que le roy leur fist, le laissèrent et allerent au service de l'empereur. 274

1517. CH. LX. Comment le duc d'Urbin, nepveu du pape, vint en France reconforter la paix entre le pape et le roy; et comment il espousa une des filles de Boulongne, et après tint le daulphin. 275

1519. CH. LXI. Comment l'empereur Maximilian mourut; et comme le roy de France dépescha son admiral, le sieur d'Orval et l'Adventureux, pour aller en Allemaigne pour l'élection de l'Empire. 276

——CH. LXII. Comment les ambassadeurs françois allèrent en Allemaigne, et passèrent par Trèves, et allèrent à Coblentz vers M. de Trèves, électeur de l'Empire; de là alla monsieur l'admiral en un chasteau près de Francfort, pour une partie desdictes affaires, et M. d'Orval et l'Adventureux à Coblentz, et allèrent en ambassade vers M. de Colongne. 277

——CH. LXIII. Comment M. de Colongne et le cardinal de la Marche allèrent à l'élection de l'empereur et passèrent à Coblentz, où estoient les ambassadeurs françois; et comment le duc

de Wirtemberg feust chassé de son pays par les grosses Bonnes. 278
1519. CH. LXIV. Comment M. de Boissy, grand-maistre de France et M. de Chièvres, ambassadeur pour le roy catholique, se trouvèrent ensemble à Montpellier; de ce qu'ils y fisrent; et comment mondict sieur le grand-maistre mourut. 279
——CH. LXV. Comment les ambassadeurs d'Angleterre vindrent à Paris; et du bon recueil que le roy leur fist. 280
——CH. LXVI. Comment le roy catholique feust esleu empereur à Francfort; et comment les ambassadeurs françois s'en retournèrent en France sans rien faire. 281
1520. CH. LXVII. Comment le roy de France et le roy d'Angleterre se visrent ensemble entre Ardres et Guines. 282
——CH. LXVIII. Comment le roy catholique vint des Espaignes descendre en Angleterre et de là en Flandres, pour aller prendre possession de l'Empire; et comment il feust couronné à Aix. 285
——CH. LXIX. Comment messire Robert de la Marche, sieur de Sedan, pour quelque tort qu'il lui feust fait au service de l'empereur, retourna au service du roy de France; et du bon recueil que madame la régente luy fist. *Id.*
——CH. LXX. Comment les guerres se commencèrent entre l'empereur et le roy de France, du costé de Champagne et des Ardennes. 286
——CH. LXXI. Comment le comte de Nassau, lieutenant général pour l'empereur, vint en Ardennes contre messire Robert de la Marche, et print le chasteau de Loigne; et comment l'Adventureux deffist la garnison. 287
1520. CH. LXXII. Comment M. de Saussy, fils de messire Robert de la Marche, deffist un nombre de gens sur une montaigne; et comment l'Adventureux vint se placer dedans Jamets. *Id.*
——CH. LXXIII. Comment M. de Lautrec avecques les Vénitiens alla mettre le siége devant Véronne; et comment ladicte ville se rendist, et de ce qui y feust faict. 288
——CH. LXXIV. Cy devise comment le comte Félix vint assiéger Messencourt; et du camp des François qui estoit à Attigny. 289
——CH. LXXV. Comment M. de Nassau fist semblant d'aller assiéger Jamets et fist là marcher son armée; et comment l'Adventureux se vint mettre dedans, et du ravitaillement qu'il y fist. 290
——CH. LXXVI. Comment, au partir de Jamets, M. de Nassau alla assiéger Fleurange; et comment les lansquenets vendirent M. de Jamets, qui estoit dedans. 291
——CH. LXXVII. Comment Bouillon feust surpris et ceulx qui estoient dedans presque tous tués; et comment M. de Nassau vint à Douzy, mettre son camp, là où vint M. Diestain et aultres gros seigneurs vers le sieur de Sedan pour avoir trève, laquelle, après avoir bien débattue, feust accordée pour six sepmaines, là où l'Adventureux ne voulust estre compris. 292
——CH. LXXVIII. Comment M. de l'Escun, mareschal de France, tint Parme contre toute l'armée du pape et des Espaignols. 294

JOURNAL DE LOUISE DE SAVOYE,

MÈRE DE FRANÇOIS Ier.

DE 1459 A 1622.

C'est madame qui réduit à mémoire plusieurs choses, mesmement le danger qui advint au roy son fils, l'an 1501, auprès de la maison de Sauvage, en la Vareyne d'Amboise. 295

MEMOIRES

DE MESSIRE MARTIN DU BELLAY.

Au roy Charles IX. 303
Préface de l'auteur. 303
Prologue des Ogdoades de messire Guillaume du Bellay. 306

LIVRE PREMIER.

Le roy Loys douziesme, s'efforçant recouvrer son duché de Milan, qu'il avoit n'a guères perdu, y envoye monsieur de la Trimouille avec armée, qui est deffaicte à Navarre par les Suisses; lesquels poursuivans leur victoire, passent les monts et viennent assiéger Dijon, pendant que d'autre costé l'empereur Maximilian et le roy Henry d'Angleterre gaignent la bataille surnommée des Esperons, prennent Théroüenne et Tournay. Puis le roy se pacifie avec les Suisses et Anglois, espouse la sœur du roy d'Angleterre, marie sa fille au duc François d'Angoulesme, puis meurt préparant une grosse armée pour le recouvrement de Milan. Le roy François, duc auparavant d'Angoulesme, luy succède, poursuit ceste entreprise et en vient à chef, ayant vaincu les Suisses à Marignan. Par après les guerres se commencent entre luy et l'empereur Charles-le-Quint, à l'occasion de Henry d'Allebert et de Robert de la Marche, prétendans l'un le royaume de Navarre, l'autre

le duché de Bouillon. Le sieur d'Asparault, pour Henry d'Allebret, gaigne et pert en peu de tems le royaume de Navarre ; pareille fortune advient à Robert de La Marche au duché de Bouillon ; l'empereur envahit ce royaume par le pays de Champagne, prent Mouson, et assiége Mesières en vain. Le roy, pour revanche l'assault en Artoys et Haynault, luy présente la battaille près Vallanciennes et prent Hesde; l'Anglois moyenne la paix entre eux, qui ne se peult conclure pour les nouvelles de la prinse de Fontarabie, que feit pour le roy le sieur de Bonnivet ; peu après les Flamans prennent Tournay par un long siége. L'estat de Milan, dont le roy estoit paisible, se trouble à la suscitation du pape Léon. 315

1512—1513. Ordre donné par le roi Louis, pour le recouvrement du duché de Milan. 316

Mariage de Charles de Vendôme avec Françoise d'Alençon. *Id.*

Expédition des François pour recouvrer le royaume de Navarre. 317

Passage du roi Henry VIII en France. *Id.*

Siége de Thérouenne par les Anglois et les Impériaux. *Id.*

Rencontre de François et d'Anglois près Ardres. *Id.*

Mariage de Claude de Lorraine, comte de Guise, avec la sœur de monsieur de Vendôme 318

Bref discours de la ligue faite à Cambray entre le roi, le pape et l'empereur Maximilien, contre les Vénitiens, et de ce qui en advint. *Id.*

La journée de Navarre. 319

Armée de mer contre les Anglois, et combat. 320

Rafraichissement de Thérouenne assiégée par l'Anglois. *Id.*

Journée des Éperons. 321

Prise et ruine de Thérouenne par les ennemis. *Id.*

Siége de Dijon par les Suisses. *Id.*

Prise de Tournay par les Anglois. 322

Mort de la reine Anne. *Id.*

1514. Mariage du duc François d'Angoulême. *Id.*

Mariage du roy Louis XII. *Id.*

Récit de la succession du royaume d'Angleterre et du duc de Suffolk. *Id.*

1515. Avénement du roi François à la couronne. 325

Nomination aux principaux offices de France par le roi François à son avénement à la couronne. 325

Traité avec les Vénitiens. 326

Traité avec le prince Charles. *Id.*

Éducation du prince Charles d'Autriche. *Id.*

Défaite de Prospère Colonne à Villefranche. 327

Le roy François passe les monts pour recouvrer Milan. 328

Journée des Suisses à Marignan. 239

Prise de Milan par le roi François. 330

Pètre de Navarre mine le château de Milan. *Id.*

Reddition du château de Milan au roi François. *Id.*

Mort de Barthélemy d'Atriane. 331

Abouchement du pape Léon et du roi François à Bologne. *Id.*

Retour du roi en France. 332

1516. Grands faits d'armes au duché de Milan. *Id.*

Siége de Bresse par monsieur de Lautrec. 333

Véronne rendue aux Vénitiens. *Id.*

1516. L'armée du roi à Urbin. 333

Traité de Noyon. *Id.*

1517. Mort du roi Ferdinand d'Arragon. 334

Naissance de monseigneur le dauphin François, fils du roi François. *Id.*

Mariage du seigneur Laurent de Médicis avecques madame Madeleine de Boulogne, père et mère de la reine Catherine. *Id.*

Secours envoyé en Danemark. *Id.*

1518. Naissance de Henry fils du roy François. *Id.*

1519. Mort de l'empereur Maximilien. *Id.*

Mort de monsieur de Boisy, grand-maistre. *Id.*

Ambassade de l'amiral Bonnivet en Angleterre. 335

Restitution de la ville de Tournai au roy François par le roi d'Angleterre. *Id.*

1520. Entrevue à Ardres des rois de France et d'Angleterre. *Id.*

Passage de l'empereur en Angleterre. 336

1521. Prise et reprise du royaume de Navarre. 337

Aperçu sur les causes des guerres du roi et de l'empereur. *Id.*

Faits et différends de messire Robert de la Marche. *Id.*

Défi et guerres de messire Robert de la Marche contre l'empereur. 339

Occasion sur le fait du royaume de Navarre. *Id.*

Réponse au gentilhomme du roi d'Angleterre. *Id.*

Différend sur le royaume de Naples. *Id.*

Négligence du roi François. 340

Cause d'aliénation de l'évêque de Liége. *Id.*

Prise de Fleurange par le comte de Nassau. 341

Réflexions sur l'armée du roi. *Id.*

Ordre donné par le roi en son royaume. 343

Prise de Ardres. *Id.*

Entrevue de Calais. 344

Siége et prise de Mouson par les ennemis. *Id.*

Siége de Mesières par les Impériaux. 345

Défaite du comte Rifoulket par le bailly de Caen. 347

Ravitaillement de Mesières. 349

Retraite du comte de Nassau de devant Mesières. 348

Reprise de Mouson. *Id.*

Du voyage de Navarre sous monsieur l'amiral Bonnivet *Id.*

Prise de Fontarabie. 349

Camp du roi en Picardie. 350

Prise de Hesdin. 352

Prise de Tournay. 353

Affaires d'Italie. *Id.*

Défiance du pape Léon à l'égard du roi. *Ib.*

Émeute à Rege. 354

La foudre emporte la grosse tour du château de Milan. 355

Emeute à Côme. *Id.*

LIVRE DEUXIESME.

Les armées du pape et de l'empereur, conduittes par Prospère Colonne, chassent, sous le nom de Francisque Sforce, les François de la pluspart du pays milanois, en estant gouverneur monsieur de Lautrec. Le roy luy envoye secours, qui fut inutile par faute de solde, dont s'ensuy-

vit la roupte de la Bicoque, la perdition du duché de Milan et de Gènes. Adrian est créé pape par la mort de Léon. Charles de Bourbon prend le party de l'empereur, ce qui rompit la délibération qu'avoit faicte le roy de passer les monts pour recouvrer Milan ; toutefoys, en son lieu y envoye monsieur de Bonnivet avec forte armée qui y fut aussi ruinée par faute d'argent et de refreschissement. Les Anglois et Bourguignons entrent cependant bien avant en Picardie, bruslent Montdidier et Roye. Les Espagnols reprennent Fontarabie. Le comte Guillaume de Furstemberg, avec armée de lansquenets, assault la Bourgongne, dont il est repoussé par monsieur de Guise. Charles de Bourbon et le marquis de Pescaire assiégent Marseille et se retirent pour crainte d'une grande armée du roy François avec laquelle il passe les monts, reprend Milan et plusieurs villes, puis assiége Pavie où se donna la bataille en laquelle il fut pris. 357

1521. Armée de l'empereur en Lombardie contre le roi. *Id.*
Armée du roy pour la défense du Milanais. *Id.*
Siége de Parme par les Impériaux. 358
Retraite de monsieur de Lautrec à Milan. 359
Prise et sac de Milan par les Impériaux. 360
Prise et sac de Côme par les Impériaux. *Id.*
Reprise de Crémone par M. de Lautrec. 361
Prise d'Alexandrie et de Pavie par les Impériaux. *Id.*
Mort du pape Léon. 362
Election du pape Adrien. *Id.*
Des affaires de Picardie. 363
Prise de Rhodes par les Turcs. 364
Affaires d'Italie. *Id.*

1522. Prise de Navare par monsieur de Montmorency. 366
Journée de la Bicoque. 368
Retour des Suisses. 370
Prise de Laude. *Id.*
Retour en France de monsieur de Lautrec. *Id.*
Capitulation pour Crémone. 371
Prise de Gènes par les Impériaux. 372
Sac de Gènes *Id.*
Passage de monsieur de Longueville en Italie. 373
Crémone rendue. *Id.*
Armée pour secourir Fontarabie. *Id.*
Mort du maréchal de Châtillon. *Id.*
Armée du roi d'Angleterre à Calais pour entrer en Picardie. 373

1523. Traité pour surprendre Guise. 376
Armée du roy en Picardie. *Id.*
Prise de Bailleul-le-Mont. 377
Ravitaillement de Thérouenne, 378
Entreprise sur notre camp découverte. *Id.*
Traité et menées contre le roi. 379
Cause de la détection de monsieur Charles de Bourbon. *Id.*
Lettres de monsieur de Bourbon au roi. 381
Instruction. *Id.*
Défection de monsieur de Bourbon. *Id.*
Armée du roy en Italie. 384
Siége de Bayonne et prise de Fontarabie. *Id.*
Succès de monsieur l'amiral en Italie. 385
Prise de Laude. 386

1523. Armée de lansquenets en Bourgogne et en Champagne. 387
Armée d'Anglois en Picardie. 388
Bravoure du seigneur de Pontdormy. *Id.*
Siége devant Milan par le seigneur de Bonnivet. 390

1524. Retraite du siége de Milan. 391
Camisade à Rebec. *Id.*
Prise de Garlas. 382
Prise de Vercel par les Impériaux. 393
Défaite de monsieur de Montejean. *Id.*
La peste à Milan et au camp. *Id.*
Arrivée de Suisses et défaite de monsieur l'amiral. *Id.*
Dernières paroles du capitaine Bayard et sa mort. 394
Reddition de Laude et d'Alexandrie. 395
Armée impériale devant Marseille. *Id.*
Armée du roi en Provence. *Id.*
Mort de la reine Claude. 396
Passage du roi en Italie. *Id.*
Prise de Milan par le roi. *Id.*
Siége de Pavie. 397
Traités d'accord entre le roi et l'empereur négociés par le comte Clément. *Id.*
Séparation de l'armée du roi pour envoyer à Naples. 399
Stratagème pour introduire de l'argent dans Pavie. *Id.*
Emeute à Savonne et défaite d'Espagnols. *Id.*
Guerre en Picardie. 400
Pratique pour Hédin. 402
Mort du seigneur de Pontdormy. 403
Siége devant Pavie. *Id.*
Jean de Médicis au service du roy. 404
Prise de Chiavène. *Id.*
Jean de Médicis blessé. 405
Occasion de la bataille de Pavie. 406
Morts et prisonniers en la bataille de Pavie. 407

LIVRE TROISIESME.

Estant le roy François prisonnier en Espagne, la duchesse d'Angoulesme, sa mère, prent le gouvernement du royaume, pourveoit sagement à la deffence d'iceluy, et appaise l'Anglois qui vouloit faire la guerre en Picardie. Les frères du duc de Lorraine deffont, près Saverne, une populace d'Allemagne mutinée contre la noblesse. Le roy devient malade à Madrid, qui fut cause que l'empereur entendit à sa délivrance, moyennant l'hostage de ses enfans, et autres conditions qui ne furent entretenues, comme iniques. Rome est saccagée par les Impériaux, où fut tué Charles de Bourbon. Il se fait une grande ligue pour chasser les Espagnols d'Italie; Lautrec y est envoyé avec armée, prend, au profit de Francisque Sforce, plusieurs villes du duché de Milan. Estoit sur le point de gaigner le reste, s'il ne fust contraint d'aller au secours du pape Clément, oppressé par les Espagnols, lesquels en sont détournés par l'entreprise qu'il fait sur le royaume de Naples, poursuyvant laquelle, devient maistre de toutes les villes du royaume, fors de Manfredoue, Gayette et la ville de Naples, où il met le siége;

la peste ruine son camp, dont il meurt avec la pluspart de ses gens. André Doria se révolte; aussi fait la ville de Gênes. La paix se traitte à Cambray entre le roy et l'empereur; par ce moyen sont délivres les enfans de France, et le roy espouse la sœur de l'empereur, lequel peu après en Italie se fait couronner à Rome et contraint les Florentins par un long siége, de changer le gouvernement de leur république. 408
1524. Ordre donné aux affaires de France par madame la régente après la prise du roi, l'auteur étant a Lyon. *Id.*
Ce que fit le vice roi de Naples après la bataille. 409
1525. Articles envoyés par la délivrance du roy. 410
Maladie du roy à Madrid. 411
1526. Traité de Madrid. 412
Délivrance du roy. *Id.*
Distribution des charges et compagnies d'hommes d'armes vacantes. *Id.*
Assiégement du duc Francisque Sforce dans le château de Milan. 413
Reddition du château de Milan entre les mains de monsieur de Bourbon. 414
Prise de Crémone par le capitaine de la ligue. *Id.*
Les Colonnois envahissent Rome. *Id.*
Retraite du marquis de Saluces de devant Milan. *Id.*
Mort de Jean de Médicis. 415
Monsieur de Bourbon sur les terres de l'Église. *Id.*
Monsieur de Bourbon devant Rome. 416
Prise de Rome. *Id.*
Ligue nouvelle entre le roy de France et celui d'Angleterre. 417
Ambassade en Angleterre. *Id.*
Accueil fait en Angleterre à monsieur le grand-maître de Montmorency. *Id.*
Emprisonnement des ambassadeurs du roi. 418
Congé de monsieur de Granvelle près du roi. *Id.*
Réponse du roi à l'ambassadeur de l'empereur. 419
Excuse de l'ambassadeur. *Id.*
Réplique du roi à l'ambassadeur. *Id.*
Cartel du roi à l'empereur. 420
Propos du roi à l'ambassadeur sur son cartel à l'empereur. *Id.*
1528. Armée de monsieur de Lautrec en Italie. 422
Prise de Gênes au nom du roi. 423
Défaite du marquis de Marignan. *Id.*
Prise de Pavie par monsieur de Lautrec pour le duc Sforce. 424
Nouvelle entreprise de monsieur de Lautrec. *Id.*
Alliance avec le duc de Ferrare. *Id.*
Réflexion sur le conseil de monsieur de Lautrec. *Id.*
Délivrance du pape et de sa rançon. 425
Approche des deux armées. *Id.*
Mauvais conseil de monsieur de Lautrec. 427
Prise de Melphe et du Prince. *Id.*
1529. Sac de Vic. 428
Siége de Naples. *Id.*
Entreprise sur le fort des Basques. *Id.*
Combat sur mer devant Naples. *Id.*
Cause de la révolte d'André Doria. 429
Armée de mer pour aller en Sicile pour le roi. *Id.*
Réflexion étendue sur la révolte d'André Doria. *Id.*
Secours du roi à son armée de Naples 431
1529. Le seigneur Rence à Naples. 431
Mortalité au camp de monsieur de Lautrec. *Id.*
Le prince de Melphe au service du roy. *Id.*
Voyage de monsieur de Sainct-Pol en Italie. 432
Siége de monsieur de Sainct-Pol devant Pavie. *Id.*
Prise d'assaut de Pavie. *Id.*
Noms des seigneurs qui moururent devant Naples. *Id.*
Capitulation du marquis de Saluces avecques le prince d'Orenge. 433
Prise de la ville de Gênes par André Doria. 434
Reddition du château de Gênes. 435
Prise de Savone. *Id.*
Défaite de monsieur de Sainct-Pol. 436
Traitté de Cambray pour la délivrance de messieurs les enfans. 437
Libéralité du roi d'Angleterre envers le roi François. 438
Délivrance de Messieurs. 439
1530. Mariage du roi François avecques la roine Eléonore. 440
Mort de Maximilien Sforce. 441
Succès des affaires de l'empereur en Italie. *Id.*
Réintégration de François Sforce au duché de Milan. *Id.*
Siége de Florence par l'empereur et le pape. *Id.*
Procès-verbal contenant la défense du roi très-chrétien contre l'empereur élu. 442

LIVRE QUATRIESME.

LIV. IV. Le roy François, ne se pouvant contenter des conditions rigoureuses du traitté de Cambray, se fortifie d'alliances en Allemagne, Angleterre et Italie; toutesfoys, la royne Eléonore s'efforce de l'entretenir en amitié avec l'empereur et les faire entrevoir. Le roy Jean d'Hongrie demande secours d'argent au roy, qui luy est accordé. L'empereur, d'autre part, presse le roy de luy ayder à faire la guerre aux Turcs, dont il est refusé, sinon que ce fust pour la deffence d'Italie. Le duché de Bretaigne, du consentement des Estats, s'unit à la couronne de France. Le concile universel est mis en terme entre les princes chrestiens. Merveilles, gentilhomme milanois, est fait inhumainement mourir par le duc de Milan, combien qu'il fust par devers luy ambassadeur pour le roy, lequel s'en ressentit; de sorte qu'il estoit prest luy faire la guerre si la vengeance ne fust parvenue par la mort de ce duc. Monsieur d'Orléans espouse Catherine de Médicis, à présent royne mère du roy. Les ducs de Wittemberg sont restitués en leurs Estats, qu'occupoit le roy Ferdinand, à l'ayde des princes d'Allemagne, praticquée par le seigneur de Langey, à laquelle le roy contribuoit d'argent. Les légionnaires sont institués en France, et commence à se descouvrir la hayne que le roy portoit au duc de Savoye. 447
Réflexion sur la paix faite avecques l'empereur. *Id.*
Pratiques de la reine Eléonore pour ménager une entrevue entre l'empereur et le roi. 448
1531. Mort de madame la régente. 449

1531. Considérations sur les anciennes alliances et traites avecques les Allemands. 449
Alliance avecques le roi d'Angleterre. 450
Instructions données à monsieur de Langey pour aller en Allemagne. *Id.*
Ambassade du roi de Hongrie et de l'empereur vers le roi. 451
Articles des traités avecques le roi d'Angleterre. 452
Retour de monsieur de Langey et voyage en Angleterre. 453
Incorporation du duché de Bretagne à la couronne de France. *Id.*
1532. Entrevue des rois de France et d'Angleterre. *Id.*
Chapitres de capitulation entre lesdits deux rois. 454
Plaintes des rois de France et d'Angleterre sur les exactions de la cour de Rome. *Id.*
Instructions donnée saux cardinaux de Tournon et de Grammont pour faire des remontrances au pape. 456
Accord de grosses décimes au roi. 457
1533. Traités des cardinaux de Tournon et de Grammont avecques le pape. *Id.*
Mariage de Henry, second fils du roi François. 458
Confédération et contribution pour le repos d'Italie. 460
Sur le faict du concile universel. 461
Cardinaux nouveaux. 466
Négociation de monsieur de Langey en Angleterre. 467
Mariage du roi d'Angleterre avecque madame Anne de Boulen. *Id.*
Abouchement du pape avecques le roi à Marseille. 469
Histoire de l'écuyer Merveilles. 472
Entrevue du pape et du roi. 478
Lettre ou discours par écrit envoyé par monsieur de Langey aux électeurs et états de l'Empire. 483
Première harangue du seigneur de Langey, faite à messieurs des états d'Allemagne, en la faveur du duc de Wittemberg, traduite du latin. 485
Seconde harangue de monsieur de Langey pour les ducs de Wittemberg. 490
Apostrophe du duc Christophe. 497
Effets de la susdite harangue. 499
Affaires du roi d'Angleterre sur son mariage. 500
Cause de séparation du royaume d'Angleterre, de l'Église Romaine. *Id.*
Institution des légionnaires en France. 501
1534. Revues des légions de Normandie et Picardie. *Id.*
Rébellion du seigneur de Lumes. *Id.*
Dissimulation de l'empereur. 503
Extrait d'une lettre écrite sur l'ordre et la cérémonie observés à l'entrevue des rois de France et d'Angleterre. 504

LIVRE CINQUIESME.

La mort du duc Francisque, dernier de la race des Sforce, donna juste occasion au roy de demander le duché de Milan à l'empereur; cependant, pour s'y apprester le chemin, se saisit de Savoye et Piémont, prenant occasion sur le droict qu'il y avoit à cause de sa mère. L'empereur retournant du voyage de Tunis, entretient les ambassadeurs du roy en espérance qu'il luy restitueroit le duché de Milan, afin d'avoir loisir d'apprester ses forces pour oster le Piémont au roy et venir en Provence; mais, premier que s'y acheminer, il fait plusieurs harangues et protestations publiques contre le roy, en présence du pape et des cardinaux à Romme, auxquelles le roy envoye sa response par escrit.

1535. Cause de la rupture entre l'empereur et le roi. 506
Entreprises du duc de Savoye contre le roi, et du roi contre luy. 507
Réflexions sur le choix de l'alliance du duc de Savoye. *Id.*
Demande du roi au duc de Savoye. 508
1536. Réponse de l'empereur aux propos de monseigneur de Velly. *Id.*
Réplique du roi sur la réponse de l'empereur. 509
Effet de la première dépêche du roi vers l'empereur. 510
Autre dépêche et recharge du roi à monseigneur de Velly. 511
Plainte de l'empereur sur les entreprises du roi. 512
Dépêches de l'empereur. *Id.*
Conquête de toute la Savoye par monsieur de Sainct-Pol. *Id.*
Dissimulation des Impériaux sur le traité de paix. *Id.*
Pronostics qui coururent cette année. 514
Nombre des gens de guerre du roi. *Id.*
Commencement de guerre en Piémont. 515
Prise de Turin par le seigneur d'Annebault et de Alontejean. *Id.*
Les ennemis forcés au passage de la rivière de Douaire. *Id.*
Continuation des traités de paix. 516
Intention de l'empereur sur ce fait. 517
Poursuite de guerre en Piémont. 518
Entrée de l'empereur à Rome. 519
Propos tenus en présence du pape sur le traité de paix, par les ambassadeurs du roi. *Id.*
Réponse aux articles de l'empereur par monsieur de Velly. 520
Réplique de l'empereur. 521
Contestation de l'empereur et de monsieur de Velly. *Id.*
Substance d'une harangue publique de l'empereur au pape contre le roi. 523
Réponse du pape aux protestations de l'empereur. 528
Suite des protestations du pape et de l'empereur envers le roi, et réplique de ses ambassadeurs. 529
Explication par l'empereur même des paroles de sa précédente protestation. 530
Réplique du pape à cette interprétation de l'empereur. 532
Dépêche et voyage du cardinal de Lorraine vers l'empereur. 533
Discours sur ce qui se devoit faire sur l'assaut de Vercel. 534
Retraite de monsieur l'amiral. 535

1536. Reprises des accords de paix par les ambassadeurs du roi. 535
Paroles du cardinal de Lorraine à l'empereur. 536
Réponse de l'empereur. 537
Provision et ordre que donna monsieur l'amiral au Piémont. 538
Réponse par écrit du roi à sa protestation qu'avait faite contre lui l'empereur à Rome. 539
Occasion d'une dépêche en Angleterre. 543

LIVRE SIXIESME.

L'empereur dresse une grande et forte armée de plusieurs nations pour assaillir ce royaume par la Provence; les François l'arrestent quelque temps en Piémont devant Fossan, qu'ils sont enfin contrains rendre par composition, les ayans trahis le marquis François de Salluces, que le roy avoit ordonné son lieutenant en Piémont. Ce faict, l'empereur tient conseil, harangue ses gens, se promet avoir de grandes intelligences en France, et tourne la teste de son armée vers Nice, pour entrer en Provence. 544
Appareil de guerre par l'empereur. *Id.*
Opinions diverses au conseil du roi. *Id.*
Paroles du roi en son conseil. 545
Provisions du roi sur le fait de la guerre. 546
Causes de rébellion du marquis de Salluces. 547
Harangue du cardinal de Lorraine au pape Paul III. 548
Paroles du cardinal de Lorraine à l'empereur. 551
Proposition du roi en son conseil. 552
Résolution du roi d'attendre l'ennemi en France et de ne le pas combattre. 555
Dépêche de messieurs de Humières, de Langey et autres. 557
Recrue et distribution des hommes d'armes françois et gens de pied. *Id.*
Ce que fit et trouva monsieur de Langey en Allemagne. 558
Lettres de monsieur de Langey aux électeurs de l'Empire. 561
Ordre donné au Piémont par l'amiral avant de se retirer. 565
Dissimulation et longueurs du marquis de Salluces. *Id.*
Enormité de la trahison du marquis de Salluces. 570
Dépêche que fit le roi contre la venue de l'empereur en Provence. 572
Siége de Fossan. *Id.*
Pourparlers sur la reddition de Fossan. 574
Composition pour Fossan. 576
Propos de l'empereur à monsieur de la Roche-du-Maine. 577
Légation de deux cardinaux vers l'empereur. 581
Conclusion de l'empereur en son conseil. 584
Harangue de l'empereur à ses gens. 586
Réflexions sur les intelligences de l'empereur en France. 587
Réflexions sur l'empoisonnement du dauphin François. *Id.*

LIVRE SEPTIÈSME.

Comme l'empereur estoit sur le point de passer en Provence, il affecte un augure ou présage du succès de son entreprinse. A ceste cause, s'advance deux journées plustot, pour arriver sur les confins de France à la feste de Sainct-Jacques, parce qu'aux mesmes jour de l'an précédent, il avoit print terre en Afrique, et gaignée le royaume de Tunis, aussi que les Espagnols tiennent ce Sainct pour leur patron. De là prend occasion d'haranguer ses soldats. Ce pendant les François font le gast en Provence, pour affamer son armée; d'un costé, le seigneur d'Humières pourveoit à la deffence du Dauphiné; d'autre, on met fortes garnisons à Marseille et à Arles. Monsieur le grand-maistre de Montmorency dresse un camp à Avignon et le retranche de fossés; le roy en assemble un autre à Valence. Les sieurs de Montejean et Poisi sont deffaits à Brignolles. Les Bourguignons assiégent Péronne. Le dauphin François décède, au grand regret de tous. Le comte Rangon et les autres pensionnaires du roy, en Italie, assemblent une armée de laquelle ils guerroyent les Gennois et Impériaux en Piémont L'empereur séjourne à la ville d'Aix, qui estoit abandonnée, et faict mine de vouloir assiéger Marseille et Arles. Les paysans de Provence détroussent les biscuits qui venoient de Piémont en son camp. 588
Passage de l'empereur en Provence. *Id.*
Soins et prévoyance du roi. 589
Substance de la proposition de l'empereur à ses soldats. *Id.*
Paroles du roi à monsieur le grand-maître. 594
Arrivée de monsieur le grand-maître, lieutenant général du roi à Avignon. *Id.*
Proposition au conseil des mesures à prendre. *Id.*
Raisons de ceux qui prétendoient qu'on devoit aller au devant de l'ennemi et le combattre. 596
Conclusion de monsieur le grand-maître. 598
Réponse aux raisons de ceux qui vouloient combattre. 599
Provisions données par monsieur le grand-maître en Provence. 602
Défaite et prise des seigneurs de Montejean et de Boisy. 608
Prévoyance et bonne conduite de monsieur le grand-maître. 611
Fortification du camp et le bon ordre pour son entretien. 613
Faits d'armes en Picardie. 614
Annonce au roi de la mort de monsieur le dauphin François. 615
Prière du roi à Dieu. 616
Paroles du roi à monsieur le dauphin Henri. 617
Dépêches du roi à ses généraux. *Id.*
Rassemblement de troupe à la Mirandole. *Id.*
Mort du seigneur Marc Antoine Cussan. 620
Affaires de Picardie. *Id.*
Deux levées de Suisses. 621
Ambassades et dépêches de l'empereur en Italie. *Id.*
Réponse du pape Paul III à l'ambassadeur de l'empereur. 622
Affaires de l'empereur. 624

1537. Surprise que voulut faire l'empereur à Marseille. 625
Emeute à Arles. 629
Départ de monsieur le dauphin de la cour pour le camp. 635
Rencontre et escarmouche en Provence. 636
Opinions diverses au camp du roi. 638

LIVRE HUITIESME.

Le camp de l'empereur en Provence est affligé de famine et de peste ; à ceste cause, se retire vers la marine, où il reçoit quelque refreschissement par les galères d'André Doria ; de là il s'escoule par où il estoit venu. Les Bourguignons, après avoir faict grand effort de prendre Péronne au mesmes temps, se retirent. Le roy visite et reconforte son peuple de Provence, et sentent plus au long le discours de ce qu'avoit faict l'armée de Rangon, en Italie. Estant le roy à Lion, se donne jugement contre l'empoisonneur du dauphin François. Le roy d'Écosse y arrive, et est fiancé avec Madeleine, fille du roy. Les seigneurs de Burie et de Tais sont deffaicts, en prenant Cazal de Montferrat. Le roy poursuit l'empereur en la cour de parlement, en qualité de comte de Flandres, d'Artois et de Chradolois ; et l'an ensuyvant, il entre au pays d'Artois, et prent Hédin, Sainct-Paul, Lilliers et Sainct-Venant. Peu après, les Bourguignons reprenant Sainct-Pol, avec grand meurtre des François, gaignent Montreul-surmer, assiègent Thérouenne, deffont monsieur d'Annebault en la secourant, et, comme monsieur le dauphin Henry entreprenoit de lever le siége, se faict trefve pour peu de temps, par le moyen de la royne de Hongrie. Les affaires de Piémont se portent diversement, à l'occasion des querelles de Rangon et Caguin de Gonzague ; le sieur d'Humières y est envoyé lieutenant pour le roy avec des lansquenets, et assiége pour néant Ast, prend Albe, fortifie Quéras ; puis son armée se mutine à faulte de payement, par quoy est contraint se retirer. Le marquis du Guast demeure, par ce moyen, maistre de la campagne ; reprend plusieurs villes sur les François, et les tient en serre, de sorte que le roy est persuadé d'aller au secours ; les ennemys luy veulent empescher le pas de Suze ; monsieur de Montmorency le force. Monsieur le dauphin Henry présente la bataille au marquis du Guast, et recouvre partie de ce qui estoit perdu. Il se faict trefve de trois mois entre le roy et l'empereur, laquelle est par après prorogée pour dix ans, en leur entrevue à Nice. Monsieur de Montmorency est faict connestable. L'empereur passe par France en amy, pour aller chastier les Gantoys. Le duc de Clèves espouse la fille du roy de Navarre ; le mariage toutesfoys n'est consommé. La famine survint en Piémont, contre laquelle est sagement pourveu par le seigneur de Langey, qui y estoit lieutenant pour le roy.

640
1538. Etat des affaires de l'empereur en Provence. *Id.*
Arrivée d'André Doria. 641
1538. Affaires des marquis et marquisat de Saluces. *Id.*
Délibération au conseil du roi sur les mesures à prendre. 642
Résolution des capitaines près de monsieur le Dauphin. *Id.*
Résolution du roi de revenir en son camp. 643
Départ de l'empereur pour retourner en Italie. 644
Provisions faites à Paris par le cardinal du Bellay. 645
Suite du siége de Péronne. *Id.*
Mort du comte de Dampmartin. 649
Retraite du comte de Nassau. *Id.*
Succès des affaires du roi en Provence. *Id.*
Occasion de l'ambassade en Angleterre. 651
Assemblée à la Mirandole. 652
Armée du comte Guy de Rangon en Italie pour le roi François, lorsque l'empereur étoit en Provence. 652
Condamnation de l'auteur de l'empoisonnement du dauphin François. 656
Arrivée du roi d'Ecosse. *Id.*
Nouvelles venues au roi. 657
Mort du maréchal de la Marche. *Id.*
Mariage du roi d'Écosse avec madame Madeleine. 658
Déffaite des François à Cazal. *Id.*
Défaite des François à Avesnes-le-Comté. 659
Poursuite contre l'empereur en justice. *Id.*
Considération des pays-bas de l'Empire tenus de la couronne. *Id.*
Avitaillement de Thérouenne. *Id.*
Mort de monsieur de Vendôme. 660
Assaut d'Hédin. 661
Prise et fortification de Sainct-Pol par le roi. 662
Assaut et prise de Saint-Venant. 663
Convoi pris et repris. 665
Défaite des Impériaux par Martin du Bellay, capitaine de chevaux légers en Picardie. 667
Prise de Sainct-Pol. 670
Description et prise de Montreuil par les ennemis. 672
Renfort envoyé à Thérouenne. *Id.*
Défaite de monsieur d'Annebault. 674
Affaires de Piémont. 675
Cause des différends entre le comte Guy et le seigneur Caguin de Gonzague. *Id.*
Préparatifs du roi pour le Piémont et la Picardie. 677
Mort du marquis de Salluces devant Carmagnole. 678
Prise de Carmagnole par le marquis du Guast. *Id.*
Descente de monsieur d'Humières en Piémont. *Id.*
Prise d'Albe. 679
Pratiques des ennemis pour surprendre Turin. 680
Secours d'argent envoyé à Turin. 683
Prise de Quiers par le marquis du Guast. *Id.*
Prise d'Albe. *Id.*
Prise de Quéras. *Id.*
Siége de Pignerol. 684
Condamnation à mort de Hans Ludovic. *Id.*
Passage de monsieur le dauphin en Piémont. *Id.*
Forcement du pas de Suze contre César de Naples. 685
Prise du château de Villane. 686
Prise du Montcalier 688
Reprise de plusieurs forts. *Id.*
Passage du roi en Piémont. *Id.*

1538. Trève entre le roi et l'empereur. 689
Promotion aux charges de connestable et de maréchal de France. 690
Combat entre le seigneur de Veniers et de Sarzay. *Id.*
Entrevue du pape, de l'empereur et du roi de France. 991
Trève pour dix ans. *Id.*
Abouchement de l'empereur et du roi à Aigues-Mortes. *Id.*
Mort du maréchal de Montejean, et nomination du maréchal d'Annebault à la vice-royauté en Piémont. *Id.*
Fortification des places du Piémont. *Id.*
1539. Passage de l'empereur par la France. 692
Occasion du voyage du maréchal d'Annebault à Vernis. *Id.*
1540. Accord du mariage du duc de Clèves. 694
Sages mesures de messire Guillaume du Bellay, lieutenant général du Piémont, pour arrêter une famine audit pays. *Id.*

LIVRE NEUFVIESME.

1540, Le bon traittement qui fut faict à l'empereur passant par France aliéna la volonté de ceux qui en estoient contédérés en haine de luy, et si ne peult de riens servir pour le faire accomplir les promesses qu'il avoit faictes de restituer Milan; encores se descouvrit mieux la haine qu'il portoit au roy, pour l'assassinat des seigneurs Rincon et Frégose, ambassadeurs pour le roy, pour la vengeance duquel se rompt la trefve de Nice. Monsieur le dauphin Henry assiége Perpignan, monsieur d'Orléans conqueste le duché de Luxembourg, qui ne fut longuement gardé; le seigneur de Langey soustient les efforts du marquis du Guast en Piémont, luy suborne six mille Italiens, et, par ce moyen, le faict quitter la campagne; nos gens y gaignent quelques villes, par les intelligences qu'y avoit le seigneur de Langey; puis, monsieur d'Annebault vient lieutenant du roy en Piémont, assiége pour néant Cony, ayant par mauvais conseil rompu les desseins du seigneur de Langey, lequel, retournant en France, meurt à Tarare, au grand regret des gens de lettres et d'expérience. Martin du Bellay, son frère, estant demeuré gouverneur de Turin, eslargit son ressort par la prinse des lieux de Bony, Catillon et Sainct-Raphaël. Monsieur d'Annebault repassant les monts, est surprins de la tourmente sur le mont Cenys, et y perd plusieurs de sa suitte, entre autres le sieur de Carrouges, et luy-mesmes à peine en eschappe. Les Rochelois, s'estans révoltés, obtiennent pardon du roy. Martin du Bellay descouvre plusieurs intelligences des Impériaux en Turin, et en fait punir les traistres. Estant après luy monsieur de Bouttières gouverneur de la ville de Turin, César de Naples fault à la surprendre, une fois par escalade, et l'autre avec des charettes de foin. Monsieur de Vendosme dresse en Picardie plusieurs courses et entreprinses sur l'ennemy, avitaille Thérouenne, prent Lilliers et le ruine.

1541. Divers jugements sur le passage de l'empereur en France. 695
Dépêche et mort de César Frégose et d'Antoine Rincon. 696
Conduite habile du seigneur de Langey, pour connaître les véritables causes; auteurs de la mort de César Frégose et d'Antoine Rincon, ambassadeurs du roi. 997
Lettres justificatives aux États d'Allemagne, par le marquis du Guast, sur la mort des ambassadeurs. 700
Raisons pour détourner le roi de faire la guerre. 712
Principaux motifs du roi pour faire la guerre. 713
1542. Dépêche de monsieur le dauphin à Perpignan.
Desseins de monsieur de Langey. *Id.*
Succes du voyage de monsieur d'Orléans. 717
Prise de Danvillier. *Id.*
Prise d'Yvoy. 718
Prise d'Arlon. *Id.*
Prise de Luxembourg. *Id.*
Expédition de monsieur de Vendôme en Picardie. 719
Succès du voyage de monsieur le dauphin à Perpignan. 720
Faits du marquis de Guast en Piémont. 721
Arrivée de monsieur d'Annebaut en Piémont. 724
Mort de messire de Langey, frère aîné de l'auteur. 725
Désastre arrivé à monsieur d'Annebaut sur le Mont-Cenis. 727
Harangue du roi au peuple de la Rochelle. 728
Pratiques et entreprises du marquis du Guast contre Turin, découvertes. 729
1543. Faits d'armes en Picardie sous la conduite de messieurs de Vendosme. 732

LIVRE DIXIESME.

1543. L'année ensuyvant, le roy fait la guerre en Hainault, gaste le terrouër d'Avennes, et destruit quelques forts et chasteaux. Monsieur de Vendosme prend Bapaume sans le chasteau. Landrecy, que les Bourguignons abandonnèrent, fut trouvé commode pour estre fortifié; à ceste cause, le roy, pour en favoriser la fortification, tient longuement un camp à Marrolles; ce pendant Maubeuge et Emery sont prinses par monsieur le dauphin Henry; mais il ault à prendre Bains, pour n'avoir moyen d'y camper plus de deux jours. Monsieur d'Enguien perd quatre galères, cuidant prendre le chasteau de Nice, abusé de ce que le sieur de Grignan, gouverneur de Marseille, y pensoit avoir intelligence. Monsieur d'Orléans prend pour la seconde fois Arlon et Luxembourg. Peu de temps après, estant à peine fortifié Landrecy, l'empereur l'assiége, le deffendans la Lande et d'Hessé. Le prince de Melphe avitaille Luxembourg à grande difficulté. Landrecy est refreschi de gens et de vivre à la faveur de l'armée du roy, qui y estoit en personne, lequel se retire après; l'empereur le suit quelque peu, puis lève le siége, et bastit une citadelle à Cambray, pour l'opposer à Landrecy. Barberouse prind la ville de Nice, assiége pour néant le chasteau, et le marquis du

Guast, venant au secours, prend Montdevis et Carignan qu'il fortifie. Le sieur de Bouttières, lieutenant pour le roy en Piémont, prend Sainct-Germain; mais il est blasmé d'avoir laissé fortifier Carignan sans l'empescher, pour l'importance dont il estoit à la campagne du Piémont. Le roy envoye en son lieu monsieur d'Enguien, qui prend Cressentin, Pulezol et Desane, et assiége Carignan; le marquis du Guast le veult secourir, dont vint l'occasion de la battaille de Cerizolles, après laquelle Carignan et plusieurs villes en Piémont et Montferrat furent prinses par nos gens. L'empereur et le roy d'Angleterre, courroucés de ceste victoire, assaillent la France de deux parts. Le roy d'Angleterre assiége Boulongne, et la prend, par la faulte du gouverneur. L'empereur prend Luxembourg, Ligny et San-Dizier, vient jusques à Espernay, puis tourne vers Picardie, et accorde la paix au roy, le laissant en guerre avec l'Anglois, contre lequel le roy tourne ses forces de mer et de terre. Monsieur le dauphin prend et perd en un moment la Basse-Boulongne; le fort d'Outreau se dresse pour arrester les courses des Anglois, qui sont deffaits par les nostres en plusieurs rencontres. L'amiral d'Annebault, avec grand nombre de galères et navires, ne pouvant attirer sur mer les Anglois au combat, pigle leur coste. La paix se fait avec le roy d'Angleterre, lequel, peu après, va de vie à trespas; le roy François n'arreste guères à le suyvre, et décède à Rambouillet, 1547. 734

Exploits en Picardie et en Artois. *Id.*

Description de la ville de Landrecy et de la rivière de Sembre. 736

Abandon et incendie de Landrecy. *Id.*

Noms des seigneurs de l'armée de Marolle. *Id.*

Assiette et fortification de Landrecy. 737

Fausse manœuvre contre le château de Nice. *Id.*

Perte de quatre galères du roi François. *Id.*

Prise de Maubeuge. 738

Surprise et butin faits à Bains. *Id.*

Retraite de devant Mons et Maubeuge. 739

Démolition du château d'Émery. 740

Grande escarmouche autour de Landrecy. 741

Défaite de grand nombre d'Impériaux, par le seigneur de Brissac. 742

Prise d'Arlon. 744

Siége de Luxembourg par monsieur d'Orléans. *Id.*

Assiette de Luxembourg. *Id.*

Monsieur de Guise blessé à la jambe. 745

Prise de Luxembourg. *Id.*

Deffaite d'Impériaux par monsieur de Brissac. 747

Avitaillement de Luxembourg. 748

Secours porté à Arlon. *Id.*

Retraite de l'empereur devant Landrecy. 754

Soumission de la ville de Cambray. *Id.*

Naissance du roi François II. *Id.*

Prise de Nice par l'armée de Barberousse. *Id.*

Prise de Montdevis par le marquis du Guast. 755

1545. Prise et fortification de Carignan par le marquis du Guast. 755

Secours et rafraichissement à Luxembourg. 756

Bouttières lieutenant du roi en Piémont et ce qu'il y fit. *Id.*

Prise de Saint-Germain en Piémont. 757

Mons d'Enguien lieutenant du roi en Piémont. *Id.*

1544. Noblesse françoise passant en Piémont. 75

Passage de monsieur de Langey avec argent au camp. *Id.*

Artifice pour contenter les soldats. 760

Desseins des Impériaux. *Id.*

Plan des deux armées. 763

Défaite des ennemis. 765

Prise de Carignan. 768

Défaite du seigneur Pierre Strozzy. 769

Préparatifs des ennemis pour descendre en France. 770

Descente du roi d'Angleterre en France. *Id.*

Armée de l'empereur en France. 771

Prise de Ligny. *Id.*

Prise de la ville d'Albe par Pierre Strozry. 773

Siége de Saint-Dizier par l'empereur. *Id.*

Rencontre de M. de Brissac avec les ennemis. 774

Prise de Vitry. 775

Traité sur la reddition de Saint-Dizier. 776

Réflexions sur la descente des Anglois, 777

Défaite d'Anglois devant Boulogne. 778

Pourparlers de paix. 779

Prise du comte Guillaume *Id.*

Chemin de l'empereur. *Id.*

Réflexions sur la paix que fit le roi. 780

Articles de paix avec l'empereur. 781

Prise de Boulogne par composition. *Id.*

Défaite des Français pensant surprandre Boulogne. 782

Mort du roi d'Écosse et ce qui s'ensuivit. 783

1545. Armée de mer du roi. 784

Embrasement du Carraguon. 785

Descente de M. l'amiral en Angleterre. 787

Opinion des capitaines sur ce que devait faire l'armée de mer. 788

Défaite du chevalier d'Aux. 789

Retraite de M. l'amiral. 791

Fort devant Boulogne. *Id.*

Mort de M. d'Orléans. 793

Coup de lance donné à M. d'Aumale. 794

Description et sac de la terre d'Oye. *Id.*

Défaite de deux mille Anglois. 795

Entreprise des Anglois rendue vaine. 796

Levée de lansquenets pour le roi d'Angleterre, inutile. *Id.*

Ordre donné aux frontières de France. 797

Peste au camp du roi au pays de Boulogne. 798

Défaite de quelques Anglois. *Id.*

Traité de paix avec les Anglois. 799

Mort de M. d'Enguien François de Bourbon. 800

Voyage du roi le long de la frontière. *Id.*

Le roi apprend le trépas du roi d'Angleterre. *Id.*

Maladie et mort du roi, *Id.*

Eloge du roi, 801

FIN.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

10 DEC. 1993

23 NOV. 1993

JUE 25 2001

JUN 27 2001

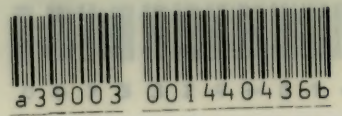
a39003 001440436b

DC 3 .C47 1836 V9

CHOIX DE CHRONIQUES ET